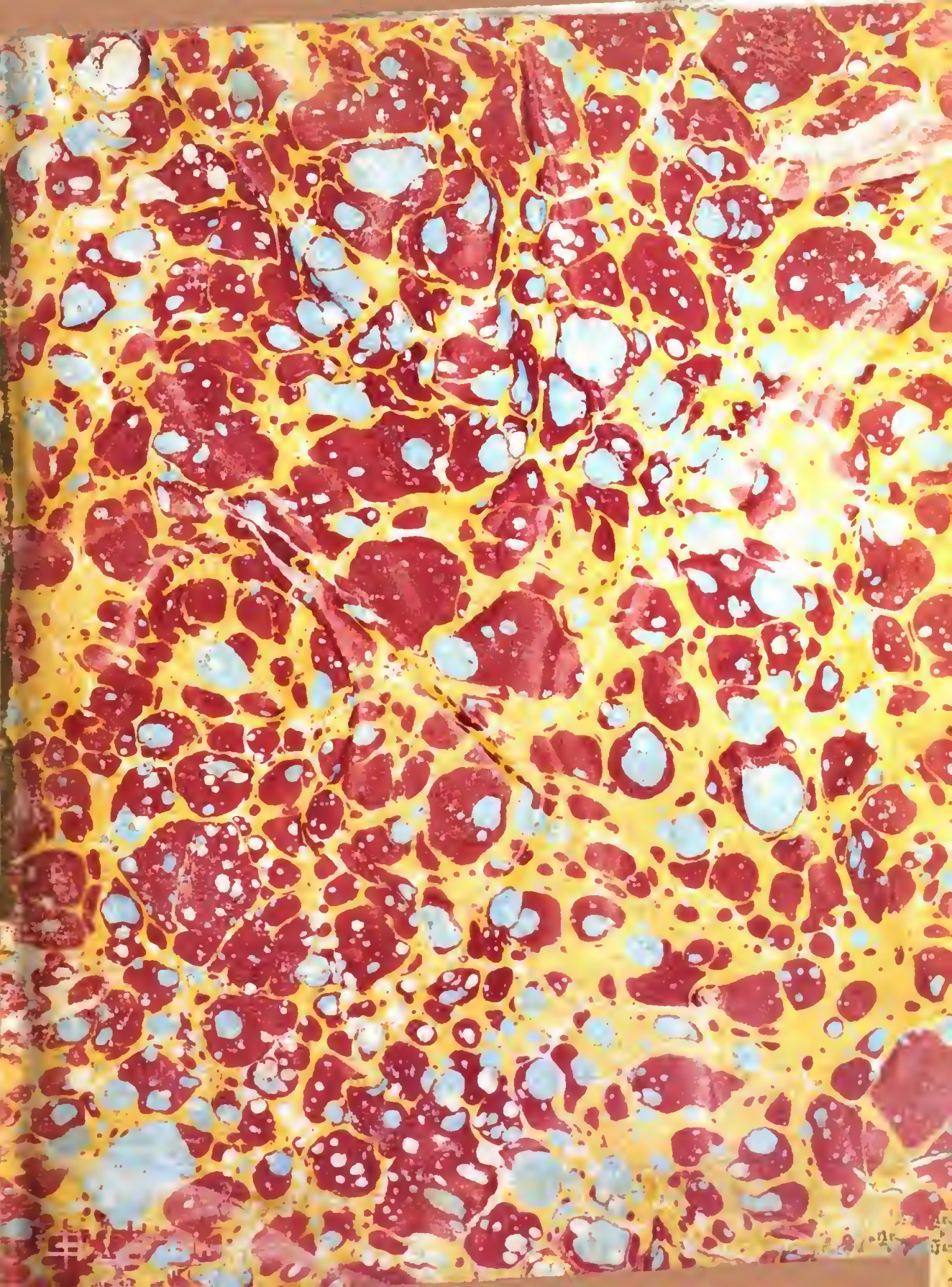

10·9·797

Digitized by Google

ENCYCLOPEDIE

METHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage; ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

MÉDECINE.

CONTENANT,

1°. L'HYGIÈNE.
2°. LA PATHOLOGIE.
3°. LA SÉMÉIOTIQUE & la NOSOLOGIE.
4°. LA THÉRAPEUTIQUE ou MATIÈRE MÉDICALE.
5°. LA MEDECINE MILITAIRE.
6°. LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.
7°. LA MÉDECINE LÉGALE.
8°. LA JURISPRUDENCE de la MÉDECINE & de la PHARMACIE.
9°. LA BIOGRAPHIE MÉDICALE, c'eſt-à-dire, les vies des Médecins célèbres, avec des notices de leurs ouvrages.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE MÉDECINS.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Imprimeur-Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XCII.

PYR. BIBLIOTHECA

Noms des Auteurs par ordre Aphabétique.

Messieurs.	*Messieurs.*
ANDRY,	HUZARD;
CAILLE,	JEANROI, le neveu;
CHAMBON,	LAGUERENE,
CHAMSERU,	LA PORTE,
DE BRIEUDE,	MACQUART;
DE HORNE;	MAHON,
DOUBLET,	MAUDUYT,
FAURE,	SAILLANT;
FOURCROY;	THOURET,
GOULIN;	VERDIER,
HALLÉ,	VICQ DAZYR.

Digitized by Google

B.

BOA. (*Noſol patholog.*) (*Voyez* HYDROA.) (M. CHAMSERU).

BOCALO. (*Mat. med.*)

Nom brame d'une plante graminée du Malabar. Cette racine ſe prend en décoction & en bains pour diverſes indiſpoſitions, ſur-tout pour fortifier les membres, & ranimer les eſprits vitaux, & ſur-tout dans l'hypochondrie, la mélancolie & la migraine. Les Indiens en boivent principalement la décoction dans les fièvres, les coliques & les maux de tête. (Ext. de l'A. E.) (M. MAHON.)

BOCCONI, (Silvio-Paul) naquit à Palerme le 24 avril 1633, d'une famille originaire de Savone dans l'état de Gênes. A peine eut-il achevé ſes premières études, que l'hiſtoire naturelle l'occupa tout entier. Il l'aima par goût, & s'y appliqua avec tant d'ardeur, que les progrès qu'il y fit lui méritèrent bientôt une réputation égale à celle des plus habiles phyſiciens & botaniſtes de ſon ſiècle. Ces commencemens pouvoient le mener loin ſelon le monde; mais il renonça à tout ce qu'il lui promettoit de plus avantageux, & il entra dans l'ordre de Cîteaux dans un âge déjà mur. Ce fut alors qu'il quitta le nom de *Paul* qu'il avoit reçu au baptême, pour porter celui de *Silvio* qu'on lui donna à ſa priſe d'habit. Ce changement d'état ne lui fit point abandonner le genre d'étude qu'il avoit embraſſé; il tenoit toujours au penchant qui l'emportoit vers l'hiſtoire naturelle. Il ſollicita la permiſſion de s'y livrer, & dès qu'il l'eut obtenue de ſes ſupérieurs, il s'adonna plus que jamais à cette belle ſcience. Ce n'eſt point dans la ſolitude du cabinet qu'on s'y perfectionne; ce n'eſt que par les courſes & les voyages qu'on peut y acquérir de nouvelles connoiſſances. A cet effet, *Bocconi* parcourut non-ſeulement la Sicile, l'iſle de Malthe & l'Italie, mais il paſſa encore en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Pologne, & dans pluſieurs autres contrées de l'Europe. Par-tout, il ſe fit des protecteurs parmi les princes, & d'illuſtres amis parmi les gens de lettres. L'académie des curieux de la nature le mit au nombre de ſes membres en 1696, ſous le nom de *Pline*. L'empereur Léopold l'honora de ſon eſtime, & Ferdinand II, grand duc de Toſcane, le nomma ſon botaniſte. La faculté de médecine de Padoue lui accorda le titre de docteur & de profeſſeur en botanique; mais il étoit temps qu'il mît fin à ſes courſes laborieuſes; elles étoient trop pénibles pour lui: l'amour du repos le rappella dans ſa patrie. Il ſe retira dans une maiſon de ſon ordre près de Palerme, & il y mourut le 22 décembre 1704, dans la ſoixante-onzième année de ſon âge. On reproche à *Bocconi* d'avoir été trop crédule, & de n'avoir point aſſez examiné les rapports qu'on lui faiſoit ſur les objets de ſes études, il y a cependant une infinité de choſes qu'il a bien vues, & il en a avancé pluſieurs qui n'étoient pas connues avant lui. Ses ouvrages ont paru, les uns ſous le nom de *Paul*, les autres ſous celui de *Silvio*; voici les titres des plus intéreſſans:

Manifeſtum botanicum de plantis ſiculis. Catanæ, 1668, *in-fol.*

Elegantiſſimarum plantarum ſemina botanicis honeſto pretio oblata per Paulum Bocconum. Ibidem, 1668, *in-fol.*

Della Pietra Belzuar minerale ſiciliana, Lettera familiare. Monteleone, 1669, *in-4.*

Recherches & obſervations naturelles touchant le corail, la pierre étoilée, l'embraſement du Mont-Etna. Paris, 1672, *in-12.* Amſterdam, 1674, *in-8.* avec des augmentations.

C'eſt un recueil de lettres ſur les obſervations faites dans ſes voyages.

Une lettre ſur la botanique, qui ſe trouve dans le recueil de Nicolas Gervais, imprimé à Naples en 1673, *in-4.*, ſous le titre de *Bizzarie Botaniche di alcuni ſimpliciſti di Sicilia.*

Icones & deſcriptiones rariorum plantarum Siciliæ, Melitæ, Galliæ & Italiæ, quarum unaquæque proprio caractere ſignata ab aliis ejuſdem claſſis facilè diſtinguitur. Oxonii, 1674, *in-4.*, avec figures.

Londini, 1674, *in-4.*

C'eſt la même édition que la précédente.

Mongitore parle d'une autre de Lyon de la même année, mais elle eſt inconnue aux meilleurs bibliographes. On trouve dans cet ouvrage pluſieurs plantes rares ou nouvelles, mais elles ſont repréſentées par des figures trop petites & mal gravées. L'auteur a publié cette pièce, comme le prélude d'un traité de plus grande étendue qu'il ſe propoſoit de mettre au jour.

Oſſervazioni naturali, ove ſi contengono Materie Medico-Fiſiche e di botanica, produzioni naturali, foſſofori diverſi, fuochi ſotterranei d'Italia, e altre curioſità, diſpoſte in Trattati famigliari. Bologne, 1684, *in-12.*

On y voit beaucoup de choſes touchant la botanique, mais que l'on trouve également dans ſes autres ouvrages. Il y a auſſi beaucoup de phyſique, dont les

phénomènes ſont rapportés avec ſi peu de diſcernement, que la vérité eſt ſouvent obſcurcie par des traits faux ou douteux.

Muſeo di piante rare della Sicilia, Malta, Corſica, Italia, Piemonte e Germania, con figure 133 in rame. Veniſe, 1697, *in*-4.

En cette même année, l'auteur fit le voyage de Veniſe avec Sherard, qui fut frappé de la beauté de ſon Herbier ſec, & qui l'engagea à en donner le catalogue au public. C'eſt l'ouvrage dont on vient de rendre le titre. *Bocconi* y a décrit pluſieurs belles plantes des Alpes & d'Italie; mais on l'accuſe de trop de crédulité aux rapports d'autrui: on lui reproche même d'être un peu ſuperſtitieux dans l'énumération des vertus qu'il attribue aux plantes. M. Antoine de Juſſieu lui reproche encore de n'avoir point fait honneur à Barrelier des plantes & des figures qu'il a empruntées de lui; les auteurs du journal de Veniſe l'ont cependant déchargé de ce plagiat. Quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage de *Bocconi* a été ſi bien reçu en Italie, qu'il a été augmenté d'un *appendix* qu'on a publié à Veniſe en 1702, *in*-8.

Muſeo di Fiſica, e di Eſperienze, variato e decorato di oſſervazioni naturali, note Medicinali, e ragionamenti ſecondo i principi de Moderni; con una diſſertazione della origine, e della prima impreſſione delle produzioni marine, ed anche intorno l'origini de' Funghi. Veniſe, 1697, *in*-4.

On y trouve pluſieurs recherches utiles ſur les animaux venimeux & les productions de la mer. Cet ouvrage a paru en allemand à Francfort, 1697, *in*-12. (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

BOCHET. (*Mat. med.*)

On nommoit autrefois *bochet* ou bouchet, *bochetum*, la ſeconde décoction des drogues déjà employées dans une première opération, pour la préparation d'une tiſanne, d'un apozème, &c. Les Anglois le donnent à un mélange de petite bierre & de petit lait. (*Voyez* Poscetum). (M. de Fourcroy).

BOCK. (*Voyez* Tragus.)

BOCTONER ou BUTONER, chevalier, né à Sommerſet en Angleterre, ſe diſtingua par la variété de ſes talens. Il étoit en même-temps médecin, hiſtorien & mathématicien. On a de lui pluſieurs ouvrages qu'il écrivit vers l'an 1490, & qui conſiſtent en un livre des antiquités d'Angleterre, en quelques traités d'aſtrologie, & d'autres de médecine, comme: *Collectiones medicinales; de Aſtrologia valore; Abbreviationes doctorum, &c.* (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

BODÆUS A STAPEL, (Jean) naquit à Amſterdam. Les progrès qu'il avoit faits dans ſes études de médecine, le firent regarder comme un homme capable de grandes choſes pour l'avancement de ſon art. Il y avoit déjà travaillé, lorſqu'il mourut en 1636, dans un âge peu avancé. Egbert, ſon parent, célèbre médecin d'Amſterdam, publia en 1644 l'hiſtoire des plantes de Théophraſte, que *Bodæus* avoit eu deſſein de faire imprimer, & à laquelle il avoit mis la dernière main. Cet ouvrage a paru ſous ce titre:

Joannes Bodæus *à Stapel in Theophraſti Hiſtoriam plantarum. Amſtelodami*, 1644, *in-folio.*

(M. Goulin.)

BOE. (François DUBOIS DE LE) (*Voyez* DUBOIS DE LE BOE.) (M. Goulin.)

BOECKELIUS, (Jean) étoit d'Anvers, où il vint au monde le premier de novembre 1535. Il reçut le bonnet de docteur en médecine à Bourges, & paſſa en 1564 à Hambourg, dont il fut nommé médecin ſtipendié en 1566. Il abandonna cet emploi en 1575, & ſe rendit à Helmſtadt, où on lui donna la chaire d'anatomie: mais ne goûtant point la vie académique, il revint à Hambourg occuper la place de premier médecin, & il y mourut le 21 de mars 1605. On a de lui quelques ouvrages.

De peſte quæ Hamburgam civitatem anno 1565, graviſſimè afflixit. Henricopoli, 1577, *in-octavo.*

Synopſis novi morbi, quem plerique Catarrhum febrilem, vel febrem Catarrhoſam vocant, qui non ſolum Germaniam, ſed penè univerſam Europam, graviſſimè afflixit. Helmſtadii, 1580, *in*-8.

Anatome vel deſcriptio partium corporis humani, ut ea in academia Julia, quæ eſt Helmſtadii, ſingulis annis publicè pralegi ac adminiſtrari ſolet. Helmſtadii, 1585, 1588, *in*-8.

Cet ouvrage eſt rempli de fautes; l'auteur eſt tombé dans nombre d'erreurs, qu'on ne pardonneroit pas à un anatomiſte d'un médiocre ſavoir.

De Philtris. Utrum animi hominum his commoveantur, necnè? Hamburgi, 1599, 1614, *in*-4. (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

BOEHMER, (Philippe-Adolphe) profeſſeur de médecine & d'anatomie en l'univerſité de Hall en Saxe, membre de l'académie impériale des curieux de la nature, aſſocié étranger de l'académie royale de chirurgie de Paris, eſt auteur de pluſieurs ouvrages qui l'ont fait connoître avantageuſement des ſavans de ce ſiècle. Comme ce médecin s'occupoit de l'art des accouchemens, il a débuté par deux diſſertations, dont la première fut imprimée à Hall en 1736, *in*-4., ſous ce titre: *Situs uteri gravidi ac fœtûs, ac ſedes placentæ in utero.* Dans la ſeconde, on trouve l'éloge du Forceps anglois, dont il recommande beaucoup l'uſage. L'une & l'autre de ces pièces a été jointe à la nouvelle édition de l'abrégé de l'art des accouchemens par Manningham, qu'on doit aux ſoins de *Boehmer*. Ce médecin a donné un ſupplément à la ſeconde diſſertation, où il rapporte l'obſervation d'un accouchement laborieux, expoſe la méthode qui lui a réuſſi pour délivrer la malade, & paſſe enſuite à l'examen des forceps de Chamberlain, de Bingius, & des nou-

Digitized by Google

veaux inſtrumens de Levret, ſpécialement, de ſon tire-tête à trois branches. M. Levret a répondu à la critique de *Boehmer*, à la ſuite de ſes *Obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux*, & il l'a fait victorieuſement à bien des égards.

La plupart des autres ouvrages de ce médecin, conſiſtent en diſſertations académiques. Je les paſſe ſous ſilence, pour ne m'arrêter qu'aux pièces ſuivantes :

De polyphago & allotriophago Wittembergenſi. Witteberga, 1737. Il s'agit d'un homme qui mangeoit toute ſorte de ſubſtances.

Inſtitutiones Oſteologica. Halla Magdeburgica, 1751, *in-8.*, avec fig.

Obſervationum anatomicarum rariorum faſciculus primus. Ibidem, 1752, *in-fol.*

Obſervationum anatomicarum faſciculus alter. Ib. 1756, *in-fol.* (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOERHAAVE, (Herman) un des plus célèbres médecins du XVIIIe ſiècle, naquit en Hollande, le dernier jour de décembre 1668, dans un bourg nommé Voorhout, attenant à la ville de Leyde, du côté par où l'on va à Harlem. Ses ancêtres, qui tiroient leur origine de la Flandre, vinrent s'établir à Leyde au temps de la révolution des Pays-Bas, & ils y exercèrent le commerce avec honneur. Son père, qui étoit miniſtre du bourg que je viens de nommer, s'appelloit Jacques, ſon aïeul Charles, & ſon biſaïeul Marc; tous honnêtes marchands de Leyde. Marc fut le premier de ſa famille qui s'acquit de la réputation dans les ſciences; il fut paſteur de la ville de Médenblick.

Jacques *Boerhaave*, père d'Herman, ſavoit le latin, le grec & l'hébreu; il avoit même fait une étude particulière de l'hiſtoire. C'étoit un homme ouvert, d'une candeur & d'une franchiſe charmante, excellent père de famille; n'ayant qu'un revenu modique pour l'éducation de neuf enfans, il ſut voir à combien de frais on peut fournir par une ſage économie.

Herman fit de ſurprenans progrès dans ſes premières études; ſon père, qui le deſtinoit au miniſtère, lui fit apprendre de bonne heure les langues ſavantes & l'hiſtoire. Avant l'âge d'onze ans, il étoit très-inſtruit du latin & du grec, à quoi il joignoit une grande connoiſſance de l'hiſtoire univerſelle. A douze ans, il lui ſurvint une maladie qui interrompit le cours de ſes études. Ce fut un ulcère malin à la cuiſſe gauche, lequel dura ſept ans, ſans qu'aucun remède, ni de la médecine, ni de la chirurgie, pût y être d'aucun ſecours. Au bout de ce long terme, il renonça à tous les médicamens qu'il avoit eſſayés juſqu'alors, & ſe contenta de baſſiner ſon ulcère avec de l'urine & du ſel; ce qui étant continué quelques jours, lui procura une guériſon entière. Malgré l'opiniâtreté de cet ulcère, Herman fut envoyé à Leyde en 1682, où il ſe diſtingua tellement pendant le cours rapide de ſes humanités, qu'il avoit fait ſa rhétorique à quinze ans: mais il s'en fallut peu qu'il ne fut arrêté au milieu d'une ſi belle carrière; car ſon père mourut alors, laiſſant, avec très-peu de bien, une femme & neuf enfans, dont l'aîné n'avoit tout au plus que ſeize ans. Herman n'avoit aucune reſſource, & il ne pouvoit continuer ſes études. Heureuſement Jacques Trigland, un des amis de ſon père, le recommanda ſi fortement à Van Alphen, que celui-ci ſe chargea de ſa fortune. De l'avis de ces deux hommes célèbres, *Boerhaave* apprit la philoſophie ſous Senguerdius, le grec ſous Gronovius, & la géographie ſous Rickius. Jacques Trigland lui-même & Charles Schaaf lui enſeignèrent l'hébreu & le chaldéen, toujours dans la vue de le faire entrer dans le miniſtère.

Au milieu de ces occupations, *Boerhaave* ſe ſentit du goût pour les mathématiques. Il ne s'y appliqua d'abord que légérement en 1687; mais quand ſon ulcère fut guéri, il ſe livra tout entier à cette étude, tant recommandée par Hippocrate, & ſi négligée par la plupart de ſes diſciples.

En 1688, c'eſt-à-dire, à vingt ans, il donna des preuves publiques de ſon érudition & de ſon éloquence; car ce fut en ce temps qu'il prononça, ſous la préſidence du célèbre Gronovius, un diſcours académique, par lequel il fit voir que Cicéron avoit ſolidement réfuté le ſentiment d'Epicure ſur le ſouverain bien: ſujet épineux, qui ne pouvoit être traité que par un grand génie. *Boerhaave* s'en tira parfaitement, & la ville de Leyde, pour le récompenſer & l'encourager, lui donna une médaille d'or.

En 1689, ſes talens commençoient à être connus. Outre le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen qu'il ſavoit parfaitement, il s'attacha à l'étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique, & à la lecture des Pères de l'égliſe. En 1690, il fut fait docteur en philoſophie: dans ſon diſcours inaugural, il réfuta, avec la plus grande force, Epicure, Hobbes, ſon compilateur, & Spinoſa.

Il étoit temps qu'il s'appliquât à la théologie; il y eut pour maîtres Jacques Trigland, Frédéric Spanheim & Jean Markius. Il ſe dévoua enſuite aux fonctions du miniſtère, ſans que cela l'empêchât de ſe perfectionner dans les mathématiques; mais comme il ne pouvoit ſuffire aux dépenſes qu'il falloit faire néceſſairement dans les académies, & qu'il ne voulut pas être à charge à ſes patrons, il prit le parti de donner des leçons de mathématiques, pour en tirer de quoi fournir, en partie, aux frais de ſes études. Ce genre d'occupation lui procura la connoiſſance de Jean Vandeberg, qui le fit nommer pour conférer le catalogue des manuſcrits de la bibliothèque de Voſſius, que Leyde avoit achetée depuis peu, & qu'elle avoit fait venir d'Angleterre. Il s'acquitta de cette commiſſion en homme d'eſprit, & ſon travail plut ſi fort au magiſtrat & à Vandeberg en particulier, que celui-ci réſolut de faire tout pour ſa fortune. Il lui conſeilla d'abord de joindre à ſes autres connoiſſances celles de

la médecine. *Boerhaave* le fit ; mais ce qui ſurprendra beaucoup, c'eſt qu'il n'eut jamais que quelques leçons du célèbre Drélincourt, & qu'à proprement parler, il a été ſon maître dans une ſcience qu'il a portée ſi haut, que la poſtérité en ſera étonnée. Il commença par l'anatomie, qu'il étudia dans Veſale, le prince des anatomiſtes, dans Fallope, dans Bartholin, &c. & pour joindre la pratique à la théorie, il aſſiſta régulièrement aux leçons de Nuck. Il travailloit encore chez lui à des diſſections particulières, examinant toutes les parties du corps avec des yeux géomètres. Il ſe mit enſuite à lire les anciens médecins, dans l'ordre & ſuivant le temps qu'ils ont vécu : il examina ſans relâche tout ce que les Grecs & les Latins nous ont fourni d'hommes illuſtres en ce genre ; mais il s'apperçut bientôt que les auteurs poſtérieurs à Hippocrate avoient pris de lui tout ce que l'on trouve de bon dans ſes écrits. Ce fut donc aux ouvrages de ce grand homme qu'il s'arrêta particulièrement : il en conſidéra le plan ; il en fit des extraits ; il ſe remplit ſi bien de ſa doctrine, qu'on eût dit qu'elle étoit paſſée du maître dans le cœur & l'eſprit du diſciple. Il lut avec autant de ſoin & d'exactitude les écrits des médecins modernes : mais ce fidèle hiſtorien de la nature, qui en a, pour ainſi dire, ſuivi tous les pas, & qui nous a tracé ſa marche avec la dernière exactitude, Sydenham fut ſon auteur favori. *Boerhaave* lut pluſieurs fois tous les ouvrages de cet Anglois, toujours avec le même plaiſir, & cette avidité qu'on ne ſent guère que pour les excellens livres.

Il s'appliqua enſuite à la chymie, & bientôt après à l'étude de la botanique, mais avec cette précaution qu'il vouloit voir de ſes yeux, & toucher, pour ainſi dire, de ſes mains ce qu'il avoit remarqué dans les livres. On croiroit après cela que *Boerhaave* étoit tout médecin, & qu'il ne ſongeoit plus à l'étude de la théologie ; mais ſon reſpect pour les ordres connus de ſon père, lui fit prendre la réſolution de ſe mettre au nombre des propoſans. Il voulut cependant avant tout ſe faire recevoir docteur en médecine. Il ſe rendit pour cela à Hardewick, où il reçut le bonnet le 20 juillet 1693. Le ſujet de l'acte qu'il ſoutint, a pour titre : *Diſputatio de utilitate explorandorum excrementorum in ægris, ut ſignorum.*

A ſon retour, il ſe propoſoit à être tout-à-la-fois miniſtre & médecin ; c'étoit auſſi l'idée de ſon illuſtre ami Vandeberg : mais ayant appris à ſon arrivée à Leyde que le bruit étoit qu'il avoit embraſſé le ſpinoſiſme, & ſes amis n'ayant pu réuſſir à le juſtifier de cet odieux reproche, il laiſſa au temps à détruire ce préjugé. Cependant il ſe détermina à abandonner le projet d'être en même-temps miniſtre & médecin. Il s'en tint au dernier parti & s'y livra tout entier, regardant la médecine comme un pays plus tranquille pour lui, & où la malice de ſes adverſaires auroit moins d'occaſions de l'attaquer.

Ses commencemens ne furent pas heureux ; ſa pratique ne rendit point d'abord autant que ſon habileté ſembloit le lui promettre. Il ne ſe découragea point ; au contraire, donnant à ſes livres l'heureux loiſir dont il jouiſſoit, il amaſſa ces tréſors de ſcience qui lui ont acquis dans la ſuite tant de gloire & de fortune : ſon mérite fut reconnu. Cependant ſes amis ſongeoient à le faire entrer dans le corps de l'univerſité de Leyde ; ils réuſſirent. Le 18 mai 1701, *Boerhaave* fut nommé à la chaire de théorie à la place du célèbre *Drelincourt*, dont il ſoutint & ſurpaſſa bientôt la réputation. Il préluda par un diſcours, où il recommande fortement la doctrine d'Hippocrate, alors preſque abandonnée. *Boerhaave* prouva que jamais homme n'avoit pénétré plus avant qu'Hippocrate dans les ſecrets de la nature ; que ſes règles, pour connoître & diſtinguer les maladies, que ſes remèdes, pour les guérir, étoient conformes à l'expérience ; & il parla ſur ce ſujet avec tant de force, qu'on n'oſera plus diſputer à Hippocrate ce ſurnom de divin, que nos pères lui ont donné, & qu'il mérite à tant de titres.

Ce diſcours prononcé en l'honneur d'Hippocrate, & encore plus la profondeur des leçons du nouveau profeſſeur, lui acquirent en peu de temps une ſi grande renommée, que l'académie de Groningue lui offrit une chaire de médecine en 1703 ; mais, ſur ſon refus, de l'avis de Vandeberg, qui ne manquoit jamais l'occaſion d'avancer ſon ami, les curateurs de l'univerſité de Leyde lui promirent la première place vacante. En attendant, ils augmentèrent ſes appointemens, pour le dédommager de ce qu'il perdoit par zèle & par attachement à ſon corps. C'eſt à cet ſujet qu'il prononça, le 24 ſeptembre de la même année, un ſecond diſcours ſur l'uſage & la néceſſité des méchaniques dans la médecine : *De uſu ratiocinii mechanici in medicina.*

Le zèle & le ſuccès avec leſquels *Boerhaave* rempliſſoit ſa chaire, ſous le titre de ſimple lecteur, le fit nommer profeſſeur en médecine & en botanique à la place d'Hotton. Le décret de ſa nomination eſt du 18 février 1709 ; ſon diſcours inaugural du 20 mars ſuivant a pour titre : *Oratio quâ repurgatæ medicinæ facilis aſſeritur ſimplicitas.* Ce fut dans la vue de s'attacher de plus en plus un homme de ce mérite, que l'académie de Leyde ajouta la chaire de botanique à celle de médecine. On connoiſſoit déjà ſes talens pour remplir celle-ci, & l'on s'attendoit bien qu'il feroit honneur à celle-là ; mais on fut ſurpris de trouver en lui un nouveau Tournefort. Il augmenta bientôt du double le nombre des plantes du jardin.

En 1714, il fut nommé recteur de l'univerſité. Peu de temps après, le 8 août de la même année, il fut fait profeſſeur du collège pratique à la place de Bidloo. Mais outre ſes leçons ordinaires, il en donnoit deux fois la ſemaine à l'hôpital ſur les maladies régnantes, tant pour le ſoulagement des pauvres malades, que pour l'utilité des élèves.

Il prononça, à la fin de ſon rectorat, un diſcours

ſur le doute qu'il faut tenir pour découvrir la vérité en phyſique : *De comparando certo in phyſicis.*

Le 21 ſeptembre 1718, *Boerhaave* fut encore chargé de remplir la chaire de chymie, vacante par la mort du profeſſeur Lemort. C'eſt ainſi qu'un ſeul homme ſuffiſoit à tant d'emplois, dont il s'acquittoit avec diſtinction. Jettons un coup-d'œil ſur lui en qualité de profeſſeur, & voyons quelle fut ſa méthode dans les leçons qu'il a données ſur preſque toutes les parties de la médecine. Peignons-le d'après le docteur Maty, qui parle ainſi de lui dans ſon *Eloge critique* : « L'affluence de ſes diſciples juſtifia l'empreſſement » de ſes Mécènes ; & il n'eſt preſque plus beſoin de » dire que *Boerhaave* eut des étudians de divers, des » plus reculés, & même des plus barbares climats de » l'Europe. Le lieu où il donnoit ſes leçons, contenoit à peine ceux qu'un deſir d'inſtruction ou un » ſimple motif de curioſité y attiroit. On étoit obligé » de ſe preſſer, & de venir une demi-heure à l'avance pour s'aſſurer une place, & ceux qui étoient » moins diligens, devoient toujours ſe tenir debout. » C'étoit à un tel auditoire que *Boerhaave* donnoit » ſes leçons les quatre premiers jours de la ſemaine. » Cet homme, ſi plein d'idées ſublimes, ſavoit là ſe » mettre à la portée de tous ſes auditeurs, fourniſſant » une preuve illuſtre, que les ſciences ne ſont ſi inneuſes que par la manière dont elles ſont enſeignées. » Si l'on excepte ſes cours de chymie, jamais il ne » ſe ſervoit de cahiers, & cependant, jamais il » ne ſe trouvoit embarraſſé ; jamais il ne devenoit » obſcur. Ses leçons étoient toujours parfaitement » liées, & tous les ans, les mêmes pour les choſes, » quoique variées pour le tour & l'expreſſion. Il » commençoit par les principes les plus ſimples, y » conformoit ſes termes & ſes geſtes, & varioit continuellement ſon ſtyle, ſelon la nature des ſujets. » Il ſuivoit avec exactitude l'ordre de ſes matières, » & paroiſſoit ainſi apprendre lui-même avec ceux » qu'il inſtruiſoit. Il s'inſinuoit dans leur eſprit, & » par la gravité de ſon action, & par le tendre intérêt qu'il paroiſſoit prendre à leurs progrès. On » comprenoit facilement, & on pouvoit retenir longtemps ce qui ſembloit ne lui rien coûter à digérer » & à énoncer. Les applications fréquentes & d'ordinaire juſtes, qu'il faiſoit des paſſages d'auteurs, » & ſur-tout des poëtes anciens, ne contribuoient pas » peu à éclaircir, ou du moins à égayer ſes ſujets. Il » ne manquoit non plus jamais de comparaiſons familières, ou d'hiſtoires particulières, qui, en lui » ſervant d'exemples ou de preuves, réveilloient l'attention de ſes auditeurs, & leur rendoient faciles » l'intelligence & le ſouvenir de ſes leçons. Je puis » aſſurer que jamais on n'en ſortoit, ſans ſe ſentir » pénétré d'une ſatisfaction intime, fruit de l'augmentation des connoiſſances qu'on venoit d'acquérir. Suivez maintenant ce grand homme occupé » dans le cours d'une journée, à donner une heure » l'été dans le jardin académique, à la démonſtration » des plantes, & l'hiver dans le laboratoire, aux » opérations de la chymie ; une autre dans l'auditoire » public, à l'explication de quelque matière curieuſe, » ſoit de médecine, ſoit même quelquefois de philoſophie ; & deux autres à ſes cours ſur la théorie & ſur » la pratique de la médecine. Repréſentez-vous cet » homme aſſidu à tous ces exercices, remplacer les » jours que des ſolemnités, ſoit publiques, ſoit particulières, le forçoient de perdre, en y ſubſtituant » ceux dans leſquels il étoit libre. Non content de » ces travaux, il en ſollicitoit lui-même de nouveaux. » Il obtint que l'on r'ouvrit un hôpital de malades qui » avoit long-temps été fermé aux étudians. Quoique » cet hôpital fût très-peu conſidérable en lui-même, » & par le nombre & par la qualité des maladies qu'il » y avoit à traiter, il le devint extrêmement par les » leçons de *Boerhaave*, qui venoit deux fois par ſemaine y viſiter les malades, en préſence de ſes diſciples : c'étoit en effet dans ces exercices qu'éclatoit » principalement ſa capacité. Pour ſe rendre utile à » ſes auditeurs, il leur faiſoit, au lit des malades, » l'application de ſes principes, & ſur-tout de ſa méthode. Il leur détailloit d'abord toutes les circonſtances de la vie de ceux qu'il s'agiſſoit de guérir, » telles qu'il avoit pu les découvrir, & ſous le point » de vue qui pouvoit les faire ſervir à ſon but. Il » leur faiſoit enſuite remarquer avec ſoin tous les » ſymptômes du mal, dont ils étoient ſpectateurs, » & leur montroit l'uſage qu'il falloit faire de ces » ſignes. De ces principes, ſur leſquels il s'étendoit » le plus, il paſſoit à la recherche de la cauſe qui produiſoit tous ces effets. Il découvroit ainſi (ſi la » choſe étoit poſſible) le genre de la maladie préſente ; il paſſoit enſuite au prognoſtic qu'on pouvoit » faire des ſuites qu'elle auroit. Ce prognoſtic étoit en » général fondé ſur ces deux principes ; le degré de » violence des ſymptômes, & celui de vigueur des » fonctions. Par le premier, il déterminoit l'effort du » mal, & par le ſecond, les forces de la nature pour » y réſiſter ; en un mot, ce qu'il y avoit à craindre » & à eſpérer. Les indications réſultoient néceſſairement de tout ceci : on découvroit ce qu'il falloit » faire, pour s'oppoſer à la nature du mal ; s'il y » avoit quelque ſymptôme preſſant, ce qui pouvoit » l'adoucir ; & enfin ce qui pouvoit aider & ſoutenir » la nature. Les remèdes répondoient à cette indication, & par le ſuccès, dont ordinairement ils » étoient ſuivis, les étudians ſe voyoient animés à » ſe régler un jour ſur une pratique auſſi méthodique » & auſſi raiſonnée. Voilà une partie des ſoins que » notre maître ſe donnoit pour nous. Un homme ſi » capable d'enſeigner, & ſi diſpoſé à le faire, n'a-t-il pas dû former, pour la poſtérité, des médecins qui, en ſuppléant à ſa perte, la fiſſent par » cela même d'autant plus regretter ? »

Il fut cependant reçu, par l'académie des ſciences de Paris, aſſocié étranger en 1728, à la place du comte de Marſigli. Deux ans après la mort de Freind, arrivée en la même année 1728, la ſociété royale de Londres lui fit le même honneur. Tant que ce ſavant

médecin anglois a vécu, jamais *Boerhaave* ne put être reçu dans cette société, parce que Freind en étoit président, & qu'il n'avoit pas pour notre auteur toute l'estime qu'il méritoit, sans qu'on ait pu en pénétrer le motif. Il est vrai que le médecin hollandois ne fit aucun pas; mais tous ses amis parloient, & ils n'étoient point écoutés.

Tandis qu'il se livroit tout entier aux pénibles fonctions d'instruire, son corps ne pouvant plus résister a tant de fatigues, succomba: ce fut au milieu du mois d'aout 1722; la goutte se joignit a une paralysie qui le rendit perclus de deux jambes, & il souffrit pendant cinq mois des douleurs extrêmes, avec une patience admirable. Etant retombé sur la fin de 1727, & même en 1729, il se démit de ses places de professeur en botanique & en chymie, ne se réservant que son collège pratique.

En 1730, il fut nommé une seconde fois recteur. Suivant l'usage, il prononça, en quittant cet emploi, un discours *ac honore medici servitute*, qui paroit au-dessus de tous ceux qu'il ait jamais prononcés. Son but dans cette harangue, comme dans celle du méchanisme des corps, est de prouver la nécessité de l'étude de la nature; que l'art de guérir les maladies n'est jamais plus puissant, que lorsque le médecin est soumis à la nature, & qu'il se borne à en être le fidèle ministre; que l'honneur du médecin, comme du chirurgien, est de se rendre humble serviteur de cette souveraine.

Boerhaave étoit naturellement d'une complexion forte; l'éducation qu'il avoit reçue, la promenade à pied, l'exercice à cheval qu'il aimoit beaucoup, les viandes sèches, solides, le pain sec, bien fermenté, le biscuit même, dont il faisoit sa nourriture ordinaire, & qu'il recommande tant à ceux qui ont les fibres lâches & qui sont sujets aux aigreurs; toutes ces choses avoient encore augmenté la vigueur de son tempérament: mais à force de travailler, tant d'esprit que de corps, il tomba dans un dépérissement considérable. Sa dernière maladie commença par une difficulté de respirer, qui augmenta toujours peu-à-peu; en 1738, il sentit un battement d'artères inégal, & d'une violence extraordinaire au côté droit du cou, qu'il attribua à un polype, & en conséquence à une dilatation de vaisseaux entre le cœur & les poumons. Comme il étoit fort replet, il étouffoit au moindre mouvement qu'il se donnoit; & ces étouffemens étoient si continuels & son pouls si intermittent, qu'il étoit incapable de tout exercice. Ce qui l'incommodoit le plus, c'est que sa respiration sembloit s'arrêter dès qu'il vouloit prendre du repos, en sorte qu'il étoit obligé de combattre contre le sommeil, par la crainte d'être étouffé. C'est ainsi qu'il en écrivit lui-même à un de ses amis de Londres, dans une lettre qui est du 8 septembre, quinze jours avant sa mort. Les maux ordinaires accablent les esprits foibles; ceux mêmes qui paroissent forts, se laissent abattre à de plus grands maux. *Boerhaave*, tranquille au milieu de ses souffrances, prenoit sur lui de consoler sa famille & ses amis affligés, & conserva ce calme jusqu'à la fin. Les pieds s'enflèrent, le ventre devint plus douloureux, la respiration fut prodigieusement embarrassée, le délire survint, la raison se troubla, ce qu'il y eut de mortel s'éclipsa peu-à-peu, & ce grand médecin rendit enfin les derniers soupirs le 23 septembre 1738, âgé de 70 ans, moins trois mois & dix jours. Il laissa à sa fille unique pour la valeur de deux millions de florins de biens, lui qui avoit été long-temps obligé de donner des leçons de mathématiques pour subsister.

On a la vie de *Boerhaave* écrite de différentes mains. Albert Schultens fut le premier qui la publia à Leyde en 1738, *in-quarto*. Elle a paru dans les mémoires de l'académie royale des sciences de Paris, année 1738. Burton l'écrivit en 1743, & elle fut réimprimée en 1747, *in-octavo*, avec quelques lettres a Mortimer, docteur en médecine & secrétaire de la société royale de Londres. La quatrième est du docteur Maty qui l'a compostée avec beaucoup d'impartialité, sous le titre d'*Essai sur le caractère du grand médecin*, ou *Eloge critique de Boerhaave*. Leyde, 1747, *in-octavo*. On y trouve l'image de son cœur & de son esprit. Jamais on ne vit un ami plus tendre & plus sincère. Il n'étoit point soupçonneux, il ne jugeoit mal de personne; au contraire, il interprêtoit tout en bien. Il ne se mettoit jamais en colère, quelque raison qu'il parut en avoir; ses conseils étoient sages & modérés, la paix & encore la paix. Il a eu des ennemis, le mérite n'en donne-t-il pas toujours? Mais il les forçoit à se taire par ses bienfaits. S'il trouvoit de ces esprits opiniâtres, incapables de se rendre, il s'expliquoit publiquement sur leurs accusations; après quoi il restoit tranquille, content du témoignage de sa conscience. Souvent il ne répondoit rien; il étoit persuadé que c'étoit trop honorer la calomnie, que d'y répondre; il la comparoit à ces étincelles qui s'éteignent d'elles-mêmes, quand on ne les relève pas. Il ne vantoit jamais ses ouvrages, & il ne parloit de lui qu'avec une vraie modestie, & non avec cette fausse humilité qui cherche les louanges. Il étoit compatissant & très-charitable envers les pauvres; il les assistoit le plus secretement qu'il pouvoit. Il n'étoit cependant rien moins que prodigue; on l'eût même peut-être soupçonné de donner dans l'extrémité contraire; car au milieu de l'abondance & dans le sein des plus grandes richesses, il vivoit chez lui avec la médiocrité du philosophe. Il ne mangeoit chez personne, & personne ne mangeoit chez lui; ç'eût été trop se livrer, ou s'exposer à perdre un temps précieux. Génie supérieur, philosophe inébranlable, l'adversité & la prospérité ne causoient aucune altération dans son ame; aussi tranquille à la mort de son père, quand il manqua de tout, que lorsqu'il se vit un des plus riches particuliers de sa république. Mais sa vertu favorite étoit la reconnoissance; jamais cœur ne fut plus pénétré de ce sentiment qui fait tant d'honneur à l'humanité. Telle étoit la reconnoissance de *Boerhaave* envers son frère, envers Vandeberg & Van-Alphen, ses illustres protecteurs, qu'il n'en

Digitized by Google

parloit qu'avec un zèle, une effuſion, une chaleur de ſentiment qui marquoit ſi véritablement ſa gratitude, que ſon cœur ſembloit paſſer ſur ſes lèvres.

On a dépeint *Boerhaave* d'une taille au-deſſus de l'ordinaire & bien proportionnée, d'un tempérament fort & robuſte. Son maintien étoit ſimple, décent, vénérable, & ſur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ſes cheveux. Il avoit l'air mâle, l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix agréable, la phyſionomie douce & prévenante, quelque choſe d'humain & en même-temps de majeſtueux, une gravité aimable, une gaieté modeſte, en un mot, il reſſembloit aſſez au portrait que nous avons de Socrate; c'étoit les mêmes traits, mais plus adoucis & plus riens. Orateur éloquent, il déclamoit avec dignité & avec grace; il enſeignoit avec méthode & avec préciſion; perſonne ne ſe laſſoit de l'entendre. Quelquefois la raillerie aſſaiſonnoit ſes diſcours; mais c'étoit une raillerie fine & ingénieuſe, qui n'étoit propre qu'à égayer les matières dont il parloit, ſans avoir rien de mordant ni de ſatyrique. Ennemi de tout excès, il regardoit une joie honnête comme le ſel de la vie. Le matin & le ſoir, il les conſacroit à l'étude: il donnoit au public une partie du temps qui s'écouloit entre deux: le reſte étoit pour ſes amis & pour le plaiſir. Tant que ſa ſanté le lui permit, il montoit régulièrement à cheval. Quand elle commença à lui interdire cet exercice, il ſe promenoit à pied; & de retour chez lui, la muſique, dont il étoit grand amateur, achevoit de lui faire paſſer des momens délicieux, où il reprenoit des forces pour le travail.

Il garda long-temps le célibat. Ce fut à quarante-deux ans qu'il épouſa, le 16 ſeptembre 1710, Marie Drolenvaux, demoiſelle d'un mérite accompli, fille unique de cet Abraham Drolenvaux, échevin de la ville de Leyde, à qui il dédia ſes inſtitutes. Le 19 mars 1720, *Boerhaave* eut, pour premier fruit de ſon mariage, une fille qui fut nommée Marie-Jeanne; c'eſt la ſeule qui vécut de quatre enfans qui lui vinrent.

Après avoir enviſagé ce médecin du côté du caractère, conſidérons-le du côté des langues & des ſciences. Il ſavoit le hollandois, l'allemand, le françois, l'anglois, l'italien, l'eſpagnol, le latin, le grec, l'hébreu & le chaldéen. Il nous a laiſſé des ouvrages ſur toutes les parties de la médecine; ſur l'anatomie, ſur la phyſiologie, la pathologie, le diagnoſtic, le prognoſtic, la cure des maladies, tant chirurgicales que médicinales, la matière médicale, la botanique & la chymie; & ces ouvrages paſſeront pour des chefs-d'œuvres. Quant à la pratique, il n'employoit que des remèdes ſimples, autant qu'il étoit poſſible; mais il pouſſoit quelquefois la ſaignée juſqu'à la foibleſſe, & ſe ſervoit des émétiques & des purgatifs les plus forts. Sydenham étoit ſon modèle pour les maladies aiguës, dans la cure deſquelles il rappella l'uſage des acides. Dans les maladies chroniques, il louoit beaucoup les frictions, & il n'étoit pas ſans eſpérance que l'on trouveroit un jour quelques ſpécifiques pour les unes & pour les autres.

Tel a été l'homme à qui la ville de Leyde a élevé un monument dans l'égliſe de Saint-Pierre; on y remarque la noble ſimplicité qui diſtinguoit cet Hippocrate moderne. C'eſt une urne ſur un piedeſtal de marbre noir; ſix têtes, dont quatre figurent, les quatre âges de la vie, & deux des ſciences dans leſquelles *Boerhaave* excelloit, forment un groupe qui ſort entre l'urne & ſon appui. Le chapiteau de cet appui eſt entouré d'une draperie de marbre blanc, où l'artiſte a ingénieuſement repréſenté les divers emblêmes des maladies & de leurs remèdes. Au-deſſus, ſur la face intérieure du piedeſtal, eſt un médaillon portant *Boerhaave* en cheveux gris: on voit, à l'extrémité du cadre, un ruban qui renferme la deviſe favorite de ce ſavant: *Simplex ſigillum veri*, la vérité toute nue. On lit plus bas ſur cette même face: SALUTIFERO *Boerhaavii* GENIO SACRUM.

Voici le catalogue de ſes ouvrages, d'après ce qu'il dit lui-même dans la préface de ſa chymie:

Oratio de utilitate explorandorum excrementorum corporis humani. Harderovici, 1693, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1742, *in*-8.

Oratio de commendando ſtudio Hippocratico. Lugduni Batavorum, 1701.

Il y condamne toute hypothèſe en matière de phyſique, & ſoutient que nous ne ſavons rien de préciſ ſur la nature des corps, que ce que nous apprenons par le moyen des ſens & de l'expérience. Il admet d'ailleurs tous les écrits d'Hippocrate comme vrais & légitimes; mais un de ſes plus célèbres diſciples n'a pas été de ſon avis. (*Voyez* l'article HALLER.)

Oratio de uſu ratiocinii mechanici in medicina. Ibidem, 1703, *in*-4. 1709, *in*-8.

L'auteur ramène à la méchanique toutes les explications de phyſiologie. Il admet dans l'homme une machine hydraulique, dont le cœur eſt le piſton, & il s'efforce de renverſer l'opinion de ceux qui ſuppoſent des fermens généraux ou particuliers. Il trouve la cauſe des ſecrétions dans la différente viteſſe des liqueurs qui circulent dans l'organe ſecrétoire. Il parle de l'anaſtomoſe des vaiſſeaux lymphatiques avec les vaiſſeaux ſanguins, & il entrevoit la cauſe de l'inflammation dans le paſſage du ſang artériel dans les vaiſſeaux lymphatiques. C'eſt dans cette pièce qu'il prouve l'exiſtence des artères lymphatiques, dont on a depuis attribué la découverte à Vieuſſens. Cet ouvrage a été attaqué par un anonyme, dans un écrit intitulé: *Ratiocinii mechanici abuſus in Medicina & impotentia*, ſous le faux nom de Fribourg, 1719, *in*-8.

Le ſyſtême méchanique de *Boerhaave* s'eſt ſoutenu environ vingt ans après ſa mort; il n'a plus de partiſan.

Digitized by Google

Oratio quâ repurgatæ medicinæ facilis aſſeritur ſimplicitas. Leidæ, 1709, *in*-4.

Il y démontre que rien ne peut mieux abréger & ſimplifier l'étude de la médecine, que d'en bannir les hypothèſes & de la réduire à l'obſervation.

Oratio de comparando certo in phyſicis. Lugduni Batavorum, 1715, *in*-4.

En voulant pénétrer dans la nature des choſes qui nous ſont inconnues, on ſe jette dans des ſyſtêmes qui nous éloignent d'autant plus du vrai, que ſouvent ils ſont contredits par l'expérience & par les ſens. C'eſt ſur quoi roule principalement ce diſcours, où *Boerhaave* s'élève contre ces philoſophes qui veulent déduire de leur imagination la cauſe des effets, ſans conſulter la marche de la nature.

Oratio de chemia ſuos errores expurgante. Ibidem, 1718, *in*-4.

Il y prouve que c'eſt par la chymie qu'il faut corriger les erreurs que la chymie elle-même a introduites dans la théorie & la pratique.

Oratio de vita & obitu clariſſimi Bernhardi Albini. Ibidem, 1721, *in*-4.

Oratio quam habuit quum botanicam & chemicam profeſſionem publicè poneret. Ibidem, 1729, *in*-4. On y trouve pluſieurs traits de ſa vie.

Oratio de honore medici ſerviture. Ibidem, 1731, *in*-4. L'honneur du médecin conſiſte à ſuivre la nature dans ſa marche.

Inſtitutiones medicæ in uſus annuæ exercitationis domeſticos. Ibidem, 1708, 1713, 1720, 1727, 1734, 1746, *in*-8. *Pariſiis*, 1722, 1737, 1747, *in*-12.

Il y a encore pluſieurs autres éditions, & ſuivant Schultens, il y en a même une en arabe. M. de Haller a donné un commentaire de cet ouvrage, en ſept volumes *in*-4. La Mettrie a mis le livre de *Boerhaave* en françois, ſous le titre d'*Inſtitutions & aphoriſmes*. Paris, 1743, 8 vol. *in*-12.

Jamais ouvrage n'a procuré plus de réputation à ſon auteur que celui dont on vient de donner le titre. *Boerhaave* le compoſa à l'uſage de ſes diſciples, pour leur ſervir de guide dans les leçons qu'il leur donnoit ſur la théorie de la médecine. On y remarque une grande lecture des principaux auteurs, une critique ſage de leurs travaux, & un choix judicieux de leurs découvertes. Véſale, Euſtachi, Stenon, Lower, Borelli, Malpighi, Cowper, Ruyſch, Leeuwenhoeck, lui ont fourni les deſcriptions & les obſervations dont cet ouvrage eſt rempli.

En fait d'anatomie, *Boerhaave* a ſouvent été obligé de penſer d'après autrui, parce que dans le temps de ſes premières études, il eut peu d'occaſions d'aſſiſter aux démonſtrations. Il paroît même que ſon goût tendoit plus, dans ſa jeuneſſe, vers les expériences chymiques, que vers les diſſections anatomiques.

Cet auteur ne ſe reſſemble point en tout. Lorſqu'il s'agit de la botanique, il décrit des plantes qu'il a vues. Dans ſa chymie, il rapporte ſes propres opérations. Lorſqu'il parle de la phyſique, l'expérience & le raiſonnement ſont preſque ſes ſeuls guides. Mais dans l'anatomie, il héſite quelquefois, il s'en fie au témoignage d'autrui; & ſi de temps en temps il corrige les auteurs qu'il ſuit, en les comparant les uns avec les autres, il tombe dans ces légers défauts, qu'il eſt ſi difficile d'éviter dans un ouvrage de la nature du ſien.

Aphoriſmi de cognoſcendis & curandis morbis, in uſum doctrinæ domeſticæ. Lugduni Batavorum, 1709, 1715, 1728, 1734, 1742, *in*-12. *Pariſiis*, 1720, 1726, 1728, 1747, *in*-12. *Lovanii*, 1751, *in*-12, avec le traité *de Luc Venerea*. En anglois, 1735. En françois, Rennes, 1738, *in*-12.

Les aphoriſmes de *Boerhaave* ſont écrits à l'imitation de ceux d'Hippocrate, mais peut-être dans un meilleur goût. Il s'agiſſoit de faire, pour la pratique de la médecine, ce qui avoit été fait pour la théorie, je veux dire, de ranger les diverſes maladies du corps humain dans un ordre ſimple & facile, de les expliquer par des principes clairs & certains, & d'indiquer les méthodes les plus ſûres pour la guériſon. Chacun de ces articles étoit néceſſaire pour faire un ſyſtême méthodique, & aucun d'eux n'étoit facile. Cependant *Boerhaave* les a remplis. On trouve dans ſon ouvrage une deſcription conciſe, mais nette & circonſtanciée de la plupart des dérangemens du corps humain, de leurs ſymptômes, de leurs ſuites & de leur guériſon. L'auteur commence par déterminer quels ſont les maux les plus ſimples, à la connoiſſance deſquels il nous ſoit poſſible d'arriver, & de combinaiſon en combinaiſon, il paſſe par degrés aux plus compliqués. Il en fait remarquer la liaiſon & les rapports, en décrit les ſignes & les effets, en déduit les cauſes, & indique enfin la méthode qui lui paroît la meilleure pour les guérir. L'attachement à des hypothèſes incertaines, ou à des ſpécifiques myſtérieux, eſt évité ſcrupuleuſement, & l'on ne ceſſe d'y montrer les inconvéniens de l'un & de l'autre. Le ſtyle de ce livre eſt pur, mais laconique; l'ordre en eſt naturel, mais précis. On n'y trouve rien d'inutile, point d'expreſſions ſuperflues, ni de circonſtances déplacées. Chaque mot renferme un ſens; chaque choſe conduit au but. Les ſymptômes préparent aux effets, & les indications réſultent des uns & des autres.

Cet ouvrage a été vivement attaqué par Bordeu, qui reprochoit à *Boerhaave* de l'avoir fait avant que d'avoir pratiqué la médecine. On peut reprocher à Bordeu d'avoir compoſé ſon traité du pouls ſur les livres, avant que d'avoir raſſemblé aſſez d'obſervations pour appuyer ſa doctrine, qui, malgré la ſenſation qu'elle a faite, lorſqu'elle parut, eſt aujourd'hui tout-à-fait abandonnée.

Index

Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo reperiuntur. Leidæ, 1710, 1718, *in*-8.

Libellus de materie medicâ & remediorum formulis. Londini, 1718, *in*-8. *Leidæ*, 1719, 1727, 1740, *in*-12. *Pariſiis*, 1720, *in*-12. *Francofurti*, 1720, *in*-12. *Lovanii*, 1750, *in*-12. En françois, Paris, 1739, 1756, *in*-12.

Index alter plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo alantur. Leidæ, 1720, *in*-4. avec fig. *Ibidem*, 1727, trois volumes *in*-4. avec fig.

Dans cette édition, qui eſt conſidérablement augmentée & réformée ſur celle de 1710, il diſtribue les plantes ſuivant la méthode d'Herman, célèbre profeſſeur de botanique, mort à Leyde en 1695; il y donne encore l'hiſtoire des directeurs du jardin de cette ville.

Epiſtola pro ſententia Malpighiana de Glandulis ad clariſſimum Ruyſchium. Lugduni Batavorum, 1722, *in*-4.

On y a joint une lettre de Ruyſch à *Boerhaave* ſur le même ſujet. Il adopte l'opinion de Malpighi ſur la ſtructure des glandes. Il accuſe Ruyſch de forcer, par l'injection, les vaiſſeaux à ſe dilater plus qu'ils ne le ſont dans l'état naturel, & d'effacer ainſi les follicules des glandes. On trouve, dans cette lettre, la deſcription des ſinus muqueux de la membrane pituitaire.

Atrocis nec deſcripti priùs morbi hiſtoria, ſecundùm medicæ artis leges conſcripta. Lugduni Batavorum, 1724, *in*-8.

Il s'agit de la rupture de l'œſophage, à la ſuite du vomiſſement.

Atrocis, rariſſimique morbi hiſtoria altera. Ibidem, 1728, *in*-8.

Une tumeur adipeuſe, logée dans la poitrine, avoit prodigieuſement dilaté le cœur du malade. Il en donne l'hiſtoire.

Tractatus medicus de lue aphrodiſiaca, præſixus aphrodiſiaco. Lugduni Batavorum, 1728, 1731, 2 vol. *in-fol.*

Cette édition comprend la collection *de Morbis venereis*, publiée à Veniſe en 1566, 1567, 2 vol. *in-fol.*, & réimprimée en 1599, par les ſoins de Louis Luiſini. *Franekeræ*, 1751, *in*-8. C'eſt uniquement le traité de *Boerhaave*, qui a encore paru ſous ces titres: *Commentarii novi de lue veneræa. Londini*, 1728, *in*-8.

Syſtême de Boerhaave *ſur les maladies vénériennes.* Paris, 1735, *in*-12. par La Mettrie.

Elementa chemiæ quæ anniverſario labore docuit in publicis privatiſque ſcholis. Pariſiis, 1724, 2 vol. *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1732, 2 volumes *in*-4. *Pariſiis*, 1733, 1753, 2 vol. *in*-4. avec les opuſcules de l'auteur.

La Mettrie a donné un précis de cet ouvrage, ſous le titre d'*Abrégé de la théorie chymique tiré des écrits de* Boerhaave. Paris, 1741, *in*-12. Il y a encore d'autres éditions en françois: La Haye, 1746, *in*-8. par M. Allamand, profeſſeur à Leyde. Amſterdam, 1752, 2 vol. *in*-8. Paris, 1754, 6 vol. *in*-12. Un anonyme a donné l'abrégé de cet ouvrage en anglois, Londres, 1732, *in*-8. avec des notes critiques, auxquelles Rogers a répondu au nom de *Boerhaave*. Encore en anglois, Londres, 1735, *in*-4. par Thimothée Dallowe; Londres, 1741, *in*-4. par Pierre Shaw.

Ce traité eſt regardé, avec raiſon, comme le chef-d'œuvre de *Boerhaave*. On y remarque les vues de l'auteur pour débarraſſer la chymie des entraves de l'empiriſme, & la ramener au point d'utilité que peuvent en attendre la médecine, la phyſiologie & la phyſique.

A ces ouvrages, on peut ajouter les ſuivans qui ſont également de *Boerhaave*, ſoit qu'il les ait publiés lui-même, ſoit qu'ils aient été publiés par d'autres, après ce qu'il en avoit dicté.

Tractatus de peſte. 1728.

Obſervata de argento vivo.

On trouve ces obſervations dans les tranſactions philoſophiques, n°. 430.

Conſultationes medicæ, ſive, ſylloge epiſtolarum cum reſponſis. Hagæ Comitis, 1744, *in*-8. *Gottingæ*, 1744, 1751, *in*-12. *Londini*, 1744, *in*-8. *Pariſiis*, 1755, *in*-12. En anglois, Londres, 1745, *in*-8.

Prælectiones publicæ de morbis oculorum.

L'auteur les dicta en 1708. Haller les fit imprimer à Gottingue en 1746, *in*-8., ſur une aſſez mauvaiſe copie de J. Rodolphe Zwinger; mais il en donna une meilleure édition dans la même ville en 1750, *in*-8., ſur le manuſcrit de Laurent Heiſter. Cet ouvrage a auſſi paru à Veniſe en 1748, *in*-8, & à Paris en 1749, *in*-8., avec toutes les fautes de la première édition de Gottingue. Il a encore été imprimé en françois, Paris, 1750, *in*-8. Les éditions de Leyde, 1751, 2 vol. *in*-8.; de Francfort, 1762, 2 vol. *in*-8. ſont en latin.

Introductio in praxim clinicam, ſive, regulæ generales in praxi clinica obſervandæ. Lugduni Batavorum, 1740, *in*-4.

On y trouve de grands détails ſur la manière dont le jeune médecin doit ſe conduire dans la pratique.

Voici maintenant la liſte des éditions procurées par *Boerhaave*, auxquelles il a preſque toujours ajouté une préface.

Nicolai Piſonis ſelectiores obſervationes. Lugduni Batavorum, 1718, *in*-4.

Opera anatomico & chirurgica Andreæ Veſalii. Lugduni Batavorum, 1725, 2 vol. *in-fol.* avec fig. B. S. Albinus a auſſi contribué à cette édition.

S. Vaillant Botanicon Pariſienſe, ou dénombrement des plantes des environs de Paris. Leyde, 1727, *in-fol.*

Bellinus de urinis & pulſibus. Lugduni Batavorum, 1730, *in*-4.

Proſper Alpinus de præſagienda vitâ & morte. Ibid. 1733, *in*-4.

Aretæus de cauſis, ſignifque morborum, eorumque curatione. Ibidem, 1731, *in-fol.*

N. Piſonis de cognoſcendis & curandis morbis. Ib. 1736, *in*-4.

Swommerdam de hiſtoria inſectorum. Ibidem, 1737, 2 vol. *in-fol.* avec fig. Gaubius en eſt le traducteur.

Boerhoave dédia ſes inſtitutions de médecine à Abraham Drolenvaux, ſon beau-père, pour le remercier de lui avoir donné une bonne femme. Un fait remarquable ſur ce traité, c'eſt qu'un monfti l'a traduit en arabe, & qu'on l'a imprimé à Conſtantinople. Les *aphoriſmes* ſont auſſi traduits en arabe. Nous avons l'obligation à Van Swieten, premier médecin de la cour de Vienne, d'un commentaire pour l'intelligence de ces aphoriſmes.

Le traité *de Materia Medica*, doit être bien diſtingué d'un autre livre qui a été donné par quelques-uns de ſes écoliers, ſous ce titre : *De viribus medicamentorum.* Devaux, chirurgien de Paris, l'a traduit en françois, croyant qu'il étoit réellement de *Boerhoave;* mais le volume *de Materia Medica* ne lui reſſemble point. Celui-ci ne contient que des formules de remèdes qui ont tant de rapport avec les *aphoriſmes*, qu'on ne peut guères ſéparer ces deux ouvrages : le traité *de viribus medicamentorum*, ne préſente que des raiſonnemens.

Le catalogue raiſonné des plantes du jardin de l'académie de Leyde, qui parut en 1720, eſt le double de celui qu'on imprima en 1710, parce que dans cet eſpace de temps le nombre des plantes s'augmenta conſidérablement, ſous la direction de *Boerhaave.*

Plus heureux que Malpighi, le prince des obſervateurs, *Boerhoave* remit en honneur le ſentiment ſur les glandes, qui paroiſſoit abandonné; il faut voir ſon épître à ſon ami Ruyſch, avec qui il alloit tous les ans paſſer une partie de ſes vacances à Amſterdam. L'édition des œuvres de Véſale, qu'il donna en 1725, ſuffiroit ſeule pour le faire connoître avantageuſement du côté de l'anatomie & de la chirurgie, ſi ſes inſtituts, ſes leçons, & la profondeur avec laquelle il a écrit dans ſes aphoriſmes ſur les principales maladies chirurgicales, ne décidoient encore pour lui d'une façon plus heureuſe. Il eſt vrai qu'il partagea l'honneur de ce travail avec Albinus; mais ce fut lui qui en conçut & dirigea le projet, & qui ſe chargea en particulier de la vie de Véſale.

La deſcription de l'étrange maladie du baron de Waſſenaer eſt de 1724, & celle de la maladie du marquis de Saint-Alban de 1728. En cette année parut ſon traité ſur la peſte, ouvrage qu'on trouve à la tête des écrits compoſés en ce temps-là, à l'occaſion de la peſte de Marſeille. Lorſque cette cruelle maladie attaqua la ville de Leyde, *Boerhoave* prit de ſi bonnes meſures & donna des conſeils ſi efficaces, qu'il la délivra de ce fléau; mais victime de ſon zèle, il en fut lui-même attaqué. Il ſe ſentit à peine pris de la contagion, qu'il envoya chercher ſes confrères, leur fit écrire par ordre tous les accidens actuels & futurs de cette maladie, & les moyens de remédier à chacun en particulier, quand ſa tête ſeroit attaquée. On ſuivit de point en point la cure marquée, & elle eut tout le ſuccès que le malade attendoit.

Il donna en 1731, la magnifique édition d'Aretée de Cappadoce ſur les cauſes, les ſignes & les remèdes des maladies, & il profita, à cette occaſion, des lumières de Jean van Groemuld, auſſi profond juriſconſulte que ſavant médecin. Ces deux grands hommes, que la vertu & les mêmes études unirent enſemble, avoient réſolu de donner au public la bibliothèque des médecins grecs; mais ce deſſein n'a point été exécuté, & on ne ſait ce qui l'a empêché de réuſſir.

Quant au mérite de *Boerhaave*, comme chymiſte, pour bien l'apprécier, il faut lire les élémens de chymie qu'il donna en 1732; car ceux qui ont paru avant ce temps ne ſont point de lui. Il ne ſeroit pas néceſſaire d'en avertir, s'il ne l'avoit fait lui-même, en ſe plaignant de l'avarice & de l'intérêt ſordide des libraires & de ſes écoliers, qui, pour donner plus de ſuccès aux compilations les plus ridicules, ne manquoient pas d'y mettre ſon nom. On ne ſauroit croire combien ces livres ſuppoſés ſe ſont multipliés. Il y a peu de profeſſeurs célèbres dont les diſciples n'aient publié les leçons; mais toutes ont été déſavouées, à cauſes des erreurs, des contradictions, des inepties même qu'elles renfermoient.

Les faux élémens de chymie, qui ont engagé *Boerhaave* à donner les ſiens, étoient regardées comme des leçons priſes de ſa bouche même : c'eſt pourquoi on en faiſoit grand cas. Mais cet ouvrage n'eſt pas le ſeul qui ait paru ſous ſon nom; voici les titres d'autres livres qu'on lui a encore mal-à-propos attribués.

Proxis Medico. Londini, 1716, *in*-12.

De viribus medicamentorum. Pariſiis, 1723, *in*-8, 1726, *in*-12., par Penoît Bourdon, 1740, *in*-12. *Venetiis*, 1730, 1753, *in*-12. En françois, par Devaux, Paris, 1729, *in*-12.

Digitized by Google

Cet ouvrage a été recueilli d'après les leçons qu'il a données en 1711 & 1712 ſur l'action des médicamens.

Inſtitutiones & experimenta Chemiæ. Pariſiis, 1724, 2 vol. *in*-8.

Ces faux élémens de chymie ont été raſſemblés ſur ce que *Boerhaave* avoit dit ſur cette ſcience depuis 1718 & ſucceſſivement juſqu'en 1724.

Methodus diſcendi Medicinam. Amſtelodami, 1726, 1734, *in*-8. *Londini*, 1744, *in*-12. *Venetiis*, 1747, *in*-8.

Il avoit traité cet objet dans ſes leçons pendant l'hiver de 1710. Le célèbre Haller a conſidérablement augmenté cet ouvrage. Il a conſervé le texte de *Boerhaave*, mais il y a ajouté tant de notes, que d'un volume *in*-12. il en a fait deux *in*-4. qui ont paru à Amſterdam en 1751, ſous ce titre : *Hermanni* Boerhaave, *viri ſummi, ſuique præceptoris, Methodus ſtudii Medici emaculata & acceſſionibus locupletata.*

Hiſtoria Plantarum quæ in horto academico Lugduni Batavorum creſcunt. Lugduni Batavorum, 1727, 2 vol. *in*-12., ſous le nom de Rome. *Londini*, 1738, *in*-12.

Cet ouvrage a été recueilli des leçons que *Boerhaave* a données dans le jardin de Leyde depuis 1709 juſqu'en 1728. Il eſt mal dirigé ; on y trouve cependant quelques obſervations intéreſſantes ſur la botanique.

Index Plantarum quæ in horto Leidenſi creſcunt, cum appendicibus & caracteribus earum deſumptis ex ore clariſſimi viri Hermanni Boerhaave. *Leidæ*, 1727, *in*-12.

Commentaria in Aphoriſmos de cognoſcendis & curandis morbis. 1728, *in*-8., ſous le nom de Padoue.

On y reconnoît l'eſprit de *Boerhaave*, mais la diction de cet ouvrage eſt bien mauvaiſe.

Prælectio de calculo. Londini, 1740, *in*-4.

Les leçons qu'il donna en 1729, roulent ſur cette matière.

Prælectiones academicæ de morbis nervorum, quas ex auditorum manuſcriptis collectas edi curavit Jac. van Eems. Lugduni Batavorum, 1761, 2 vol. *in*-8. *Boerhaave* traita des maladies des nerfs dans ſes leçons de 1730 & de 1735.

Le même ouvrage a reparu à Francfort, 1762, *in*-8.

En 1734, ce ſavant médecin envoya ſes obſervations ſur le vif argent à la ſociété royale de Londres & à l'académie des ſciences de Paris. Je ne parle point du livre de Swammerdam ſur les inſectes, qui eſt intitulé : *La bible de la nature.* C'eſt Gaubius, profeſſeur de chymie à Leyde, qui l'a traduit en latin par le conſeil, à la vérité, & peut-être avec les lumières de ſon protecteur *Boerhaave*, qui ſe chargea de l'édition & l'orna d'une magnifique préface. Je paſſerai encore ſous ſilence ce nombre infini de lettres, de réponſes à des conſultations, de mémoires ſur les maladies. Il reçut un jour de la Chine une lettre, dont l'adreſſe étoit : *A l'illuſtre* Boerhaave, *médecin en Europe.* Il ſemble par-là qu'on ait voulu faire ſentir que perſonne, dans cette vaſte partie du monde, ne pouvoit ignorer l'exiſtence, la demeure & le mérite de ce médecin. Je ne dis rien de cet empreſſement avec lequel les rois & les princes, & tant d'autres perſonnes éminentes, attendoient ſes réponſes. Un homme de cette réputation pouvoit-il manquer d'être conſulté de tous les coins de la terre ? Mais ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que malgré le nombre infini de ſes occupations, malgré ſon collège public, ſes leçons particulières, & le temps qu'il donnoit aux malades & à ſes ouvrages, il étoit très-exact à répondre de vive voix ou par écrit, en quelque temps que ce fut, laiſſant tout pour le ſervice & l'utilité des particuliers. Tel étoit le haut degré de renommée auquel *Boerhaave* étoit parvenu depuis vingt ans ; ſa maiſon étoit regardée comme le temple d'Eſculape ; on y venoit de toutes parts, & chacun en ſortoit ſatisfait. Une foule innombrable d'étudians en médecine accouroit de toute l'Europe à Leyde, pour apprendre, aux leçons de ce grand homme, les principes de leur art, ou pour perfectionner les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes ailleurs. Il ne venoit perſonne à Leyde, d'un certain rang, qui ne ſe fit du moins un plaiſir de faire viſite à cet oracle de la médecine moderne ; des princes même lui ont fait cet honneur. Le Czar Pierre le Grand, qui acheta une partie des injections de Ruyſch, entretint *Boerhaave*, en 1715, pendant plus de deux heures, & ne pouvoit ſe laſſer d'admirer ſon beau génie & la vaſte étendue de ſes connoiſſances. François, duc de Lorraine, & depuis grand duc de Toſcane & empereur, le viſita pareillement. Telle fut la réputation du célèbre médecin dont je finis l'éloge : ſon nom ſubſiſtera toujours dans les faſtes de ſon art, malgré tout ce que la critique & l'envie en ont dit.

Tant que *Boerhaave* a vécu, il n'a preſque trouvé que des admirateurs de ſon ſavoir ; depuis qu'il eſt mort, on a ceſſé de l'eſtimer, on eſt paſſé juſqu'au mépris. Quelle perſpective pour les grands médecins qu'on encenſe aujourd'hui !

On peut avoir exagéré l'éloge de ce médecin ; ſes diſciples peuvent avoir porté trop loin ſa célébrité ; mais quand des hommes, tels que de Haller & Van Swieten, n'en parlent qu'avec reſpect & reconnoiſſance, peut-on ne pas ſe ranger de leur parti ?

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOERNER, (Frédéric) docteur en médecine, profeſſeur extraordinaire dans l'univerſité de Wittemberg, membre des académies des curieux de la nature, de Gottingue, &c. naquit à Léipſic le 17 juin 1723, & mourut dans cette ville le 30 du même

mois 1761. On a de lui quelques ouvrages relatifs à l'hiſtoire de la médecine, entr'autres celui intitulé :

Noctes Guelphicæ, ſive, opuſcula argumenti medico-litterarii, antehac ſeparatim edita, nunc collecta reviſa aucta, &c. Roſtochii & Wiſmariæ apud Joſ. Andr. Bergerum, & Jac. Boednerum. 1755, *in*-8. (289 pag.)

Dans cet ouvrage ſe trouvent,

1°. Des anecdotes ſur Alexandre Benedicti, médecin d'Italie ;

2°. L'hiſtoire de Jérôme Mercuriali, médecin d'Italie, & une notice de ſes ouvrages ;

3°. Des recherches ſur Saint-Côme & Saint-Damien, patrons des médecins ;

4°. La vie de Martin Pollichius, profeſſeur de médecine à Wirtemberg ;

5°. Recherches ſur Æmilius Macer ;

6°. Obſervations ſur un paſſage mal entendu du traité d'Hippocrate, intitulé : *Juſjurandum ;*

7°. Notices de livres rares ;

8°. Diſcours ſur la véritable origine de la médecine ;

9°. Diſcours ſur Hippocrate, le plus parfait de tous les médecins. (M. Goulin.)

BŒUF, *bos.* (*Hygiene.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe III, *ingeſta.*

Ordre Ier, alimens.

Section Ire, animaux quadrupèdes.

Le *bœuf* eſt un jeune taureau qu'on a coupé, pour le rendre plus docile à la ſervitude, & l'engraiſſer plus facilement ; c'eſt peut-être de tous les animaux le plus intéreſſant pour l'homme, en ce qu'il rend à la terre autant qu'il en tire, en engraiſſant ſon pâturage, & en enrichiſſant ſon maître avant de ſervir à ſa nourriture. Le *bœuf*, qu'on met au rang des animaux à pied fourchu, a environ ſept pieds & demi de longueur ſur quatre & demie de hauteur. Ainſi que les autres animaux ruminans, il n'a point de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, mais à la place une eſpèce de bourrelet formé de la peau intérieure de la bouche, qui eſt fort épaiſſe en cet endroit. Chaque mâchoire a douze dents molaires, l'inférieure en compte huit inciſives, & point de canines. On peut ſavoir les années par les nœuds annulaires des cornes, en prenant pour un an la pointe de la corne juſqu'au premier nœud, & pour un an de plus chacun des intervalles entre les autres nœuds. Ces cornes, ainſi que celles du taureau & de la vache, tombent à trois ans, & ſont remplacées par d'autres qui ſont permanentes.

Le *bœuf* a quatre eſtomacs ; le premier eſt la *panſe*, l'*herbier* ou le *double* : on a donné au ſecond, qui n'eſt véritablement que la continuation du premier, les noms de *réſeau*, *bonnet* ou *chaperon* ; le troiſième, bien diſtingué des deux premiers, & qui n'y communique que par un orifice aſſez étroit, eſt appellé *feuillet*, *miret*, *pſautier*, *meillier* ou *meullier*. Il eſt plus grand que le bonnet & plus petit que la *caillette*, qui eſt le quatrième eſtomac qu'on a encore nommé *franche-mulle*.

Le *bœuf* mange fort, vîte, & ſe couche enſuite pour ruminer ; ce qui déſigne une eſpèce de renvoi des alimens, par la réaction du premier des eſtomacs ſur les végétaux que l'animal a mangé. Lorſque ceux qui ſont les plus ſecs & les moins triturés ſont remontés par l'œſophage, le *bœuf* les remâche, les macère, les imbibe de nouveau de ſa ſalive, & les rend plus faciles à digérer. A meſure que les alimens pénètrent dans les différens eſtomacs, ils acquièrent plus de décompoſition & de diſpoſition à ſe convertir en chile. On ſait en effet que, tant que ces animaux tètent, & ſont nourris de lait, ils ne ruminent pas ; & qu'ils ruminent bien plus en hiver, où on les nourrit avec des alimens ſecs, qu'en été, où ils paiſſent l'herbe tendre.

L'agriculture & les arts s'occupent des avantages qu'on peut retirer du bœuf & de ſes différentes parties ; il nous ſuffit d'examiner comment il peut être utile à la nourriture de l'homme.

De toutes les chairs d'animaux, c'eſt celle qui eſt la plus généralement employée, & en même-temps une des meilleures, & dont les ſucs ſont les plus nourriſſans. Sa viande eſt plus ſalutaire & plus agréable que celle du taureau, parce que les fibres de ce dernier ſont plus dures, plus compactes & plus deſſéchées. La viande d'une vieille vache eſt dans le même cas ; elle eſt auſſi très-dure & très-coriace, elle fournit beaucoup moins de ſuc ou de jus que le *bœuf*.

On emploie preſque toutes les parties du *bœuf* comme nourriture. On le mange bouilli, rôti, en ragoût, & fumé.

Parmi les ragoûts, la manière la plus employée d'apprêter le *bœuf*, & celle qui convient ſur-tout quand il n'eſt pas fort tendre, c'eſt le *bœuf* à la mode, qui ſe fait avec des ruelles de *bœuf* qu'on bat, qu'on larde, qu'on paſſe au roux, qu'on fait cuire enſuite à petit feu entre deux terrines avec du ſel, du poivre, du laurier, du vin & de l'eau. Le *bœuf* à la royale n'en diffère pas beaucoup, & préſente, ainſi que le précédent, un aliment plus piquant pour le goût que ne ſont un aloyau & des tranches frites dans la poêle à la manière angloiſe. On vante beaucoup le *bœuf* fumé de Hambourg & du duché de Gueldres, qu'on ſuſpend dans des cheminées, après l'avoir ſaupoudré & laiſſé dans le ſel pendant trois jours. On l'expoſe

ainſi à la fumée du bois verd de genevrier, qui lui donne un goût aromatique.

Il y a une foule d'autres manières de préparer des alimens avec la viande du bœuf; mais la plus uſitée, celle que tout le monde connoît, c'eſt de la faire bouillir dans une ſuffiſante quantité d'eau pour en former des bouillons, des potages, & en obtenir le bouilli. (*Voyez ces mots.*) On fait encore très-ſouvent rôtir le bœuf.

Le *bœuf* étant une viande faite ne convient point aux perſonnes foibles ou délicates, à celles qu'on a intention de peu nourrir, ſur-tout dans les commencemens d'une convaleſcence: en revanche auſſi, comme il y en a peu d'auſſi nourriſſantes, il y en a peu qui conviennent autant aux perſonnes fortes, qui font beaucoup d'exercice, & qui ont beſoin de réparer des pertes conſidérables & habituelles.

L'homme étant une de ces eſpèces qui, ne vivant pas ſur elles-mêmes, vivent aux dépens des autres, ſans les détruire jamais, à cauſe de l'extrême fécondité des races, a employé ſon induſtrie à multiplier, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, celles dont la ſervitude, la maſſe & la bonté ont pu flatter ſes beſoins & ſon goût; & parmi les eſpèces qu'il a ſu aſſujettir pour ſatisfaire ſa voracité, il faut convenir qu'il n'y en a pas qui lui ait préſenté plus d'appas que le quadrupède qui vient de nous occuper. (M. Macquart.)

BŒUF. (*Mat. med.*)

Le *bœuf* eſt un quadrupède biſulque ou à pied fourchu, ruminant, & portant deux cornes creuſes, dont la direction eſt latérale. La ſtructure, la forme, & les uſages économiques du *bœuf*, ſont trop connus pour qu'il ſoit beſoin d'en faire ici l'énumération. Nous paſſerons donc à ce qui regarde ſes propriétés médicinales. On a propoſé & employé en médecine pluſieurs parties du taureau, du bœuf, de la vache, & du veau.

Du taureau.

Le taureau ou le *bœuf* qui n'a pas été coupé, & qui eſt deſtiné à la reproduction de ſon eſpèce, a plus de force, plus de hardieſſe & de vivacité que le *bœuf*. C'eſt en raiſon de ces avantages, qu'on a fondé autrefois plus d'eſpoir ſur les propriétés médicinales de ſes diverſes parties que ſur celles du *bœuf*. On a propoſé l'uſage du ſang de taureau, de ſa graiſſe, de ſa moëlle, de ſon fiel, de ſes ongles, &c.

1°. Le ſang de taureau paſſoit pour être aſtringent à l'intérieur; on le donnoit à la doſe d'un gros mêlé avec du vinaigre, dans la dyſſenterie, les pertes, l'hémoptyſie, &c. le vinaigre étoit bien plus utile que le ſang lui-même, coagulé d'ailleurs par le mélange de cet acide. On le comptoit auſſi parmi les remèdes externes ou topiques les plus utiles. Il étoit apériſif, diſcuſſif, émollient, réſolutif, coſmétique & même un peu cathérétique; on le croyoit auſſi fortifiant. Ainſi, on l'employoit à l'extérieur pour amollir & réſoudre les tumeurs, pour détruire les verrues ou porreaux, pour fortifier les parties paralyſées; dans les entorſes, les ankyloſes, on plongeoit les bras & les jambes paralyſées dans le ſang chaud, dans la gorge d'un taureau au moment où on venoit de l'égorger, afin qu'il n'eût pas perdu ſa chaleur naturelle.

2°. La graiſſe de taureau eſt regardée comme émolliente & réſolutive: on l'appliquoit ſur les gerſures & les brûlures de la peau; on la preſcrivoit en lavement contre le téneſme, la dyſſenterie, la diarrhée, les coliques, la conſtipation. La moëlle, avec les mêmes vertus, produiſoit de plus de bons effets dans les tremblemens, le rachitis, le ſcorbut; on la mêloit avec du vin, & on l'adminiſtroit en frictions ſur les parties affectées de ces maladies.

3°. Le fiel de taureau étoit recommandé comme ſtimulant, déterſif, réſolutif, ſtomachique, fondant, à l'extérieur & à l'intérieur, dans la paralyſie; les affections dépendantes de l'inertie de la bile, les fièvres intermittentes, l'ictère, l'hydropiſie, les tumeurs froides, les taies & taches de la cornée, la ſurdité, les maladies lentes & pituiteuſes (*Voyez le mot* Bile.)

4°. La corne & les ongles devoient participer à toutes ces vertus; de plus, ils étoient anti-épileptiques: leur vapeur ou leur fumée, quand on les brûle, calme les accès hyſtériques.

5°. Les os même n'étoient pas ſans de grandes vertus. On les comptoit au nombre des remèdes réſolutifs, nervins, fortifians, toniques, anthelmintiques, abſorbans, aſtringens, deſſiccatifs, cicatriſans. On les donnoit à l'intérieur, calcinés & pulvériſés à la doſe d'un gros; on les mêloit aux onguens & aux emplâtres.

6°. Vanhelmont faiſoit un cas particulier du priape du taureau ſéché; il l'employoit comme un ſecret dans la dyſſenterie, la pleuréſie, &c. à la doſe d'un demi-gros en poudre, & ſa râpure à celle d'un ou deux gros en décoction.

De toutes ſes vertus, il n'y a que la propriété émolliente de la graiſſe, inciſive, tonique & ſtomachique du fiel, & anti-hyſtérique de la vapeur de la corne brûlée, qui ſoit reconnue & approuvée par l'expérience. Toutes les autres ſont fondées ſur des préjugés, des erreurs, & l'on n'y croit plus.

Du bœuf.

Le *bœuf*, comme tous les animaux châtrés, eſt plus foible, plus doux, moins actif, moins violent que le taureau. Les propriétés de ſes différentes parties répondent exactement à cet état de dégénérescence, ſuivant les auteurs de matière médicale.

1°. Le ſang de *bœuf* jouiſſoit des mêmes propriétés que celui de taureau, mais dans un degré moins fort.

2°. La graiſſe étoit moins énergique ; cependant la facilité de s'en procurer, fait qu'on l'emploie beaucoup plus que celle du taureau ; comme émolliente, relâchante, calmante, ſa moëlle a les mêmes vertus ; c'eſt à tort qu'on lui attribue la propriété de faciliter la croiſſance des cheveux.

3°. Les tendons du *bœuf* étoient autrefois un ſpécifique dans les fièvres intermittentes ; on les donnoit en poudre après les avoir fait ſécher, à la doſe d'un demi-gros dans quatre onces d'eau de chardon béni, après le friſſon. Ils procuroient une ſueur abondante qui devoit prévenir le retour de la fièvre. On a abandonné tout-à-fait ce remède.

4°. Le fiel ou la bile de *bœuf* eſt beaucoup plus employé que celui du taureau ; il ne paroît pas qu'il lui cède en vertus. (*Voyez le mot* Bile.)

5°. La corne & les ongles du *bœuf* étoient antiépileptiques, mais plus foiblement que ceux du taureau ; il en étoit de même des os de cet animal : il n'eſt pas néceſſaire d'avertir de cette erreur généralement reconnue aujourd'hui.

6°. La fiente de *bœuf* paſſoit pour être anodyne & diſcuſſive : on l'employoit récente dans les inflammations externes, dans la goutte, la colique, l'hydropiſie, l'œdème. Il eſt bien permis de douter de ces vertus avec Heiſter, & de conſeiller comme lui de ne pas mettre en uſage un remède auſſi dégoûtant.

7°. On faiſoit des préparations précieuſes avec la rate & le foie du *bœuf*, mais on y faiſoit entrer des ſubſtances aromatiques & chaudes auxquelles ſeules étoient dues leurs vertus.

8°. Les concrétions biliaires du *bœuf*, ou bézoards, nommés *lapis alcheron*, *haraczi*, étoient preſque auſſi eſtimées que le bézoard oriental, & ne le méritoient pas plus que lui. Il y a, relativement à ces concrétions, un fait important pour la médecine, que nous ne devons pas paſſer ſous ſilence. Les bouchers qui connoiſſent bien les pierres biliaires du *bœuf*, & qui les ramaſſent pour les peintres, à qui elles fourniſſent une couleur, ont remarqué il y a long-temps que ces concrétions ne ſe rencontrent fréquemment dans la véſicule du fiel de ces animaux, que dans les temps de l'année où il n'y a point de plantes vertes, & qu'elles diſparoiſſent aux époques des ſaiſons qui fourniſſent du fourrage vert aux *bœufs*. Les praticiens éclairés, à la tête deſquels il faut placer Van-Swieten, ont profité de cette obſervation pour employer les ſucs de plantes ſavoneuſes & apéritives dans les affections produites par l'épaiſiſſement de la bile, l'obſtruction du foie, les concrétions biliaires. Cette pratique, fondée ſur un fait bien obſervé, a été couronnée du ſuccès qu'on devoit en attendre.

9°. On trouve dans le dernier eſtomac & les inteſtins du *bœuf*, une autre concrétion, dont la baſe eſt formée par les poils que l'animal avale : il ſera queſtion de ce corps à l'article Egagropile.

10°. La chair du *bœuf* eſt plus tendre & d'une ſaveur plus agréable que celle du taureau ; elle fait la principale nourriture animale des villes. Ses différentes parties ſont bien plus utilement employées aux uſages économiques & dans les arts qu'en médecine. On taille & on polit les os de ſa jambe & de ſa cuiſſe ; on tourne & on moule ſes cornes ; on fait de la colle avec ſa peau & ſes tendons ; on la prépare, on la tanne, on la corroie : on a tort de jetter ſes inteſtins dans les voieries, on pourroit en préparer de l'huile & de la colle. Son fiel ſert aux dégraiſſeurs, &c.

De la vache.

La femelle du taureau, la vache, qu'on nomme en latin *vacca*, *lactaria*, *forda ſeu horda*, eſt, pour les habitans de la campagne, une des plus précieuſes productions de la nature ; elle leur fournit le lait dont les avantages ſont ſi connus ; elle donne des veaux ; elle travaille encore aux champs : outre le lait qu'on en retire, & dont toutes les propriétés ſeront indiquées au mot Lait, on a employé dans des cas particuliers quelques-unes de ſes parties.

1°. Sa fiente ou bouſe a été regardée comme réſolutive, rafraîchiſſante, calmante. On l'a appliquée ſur les tumeurs enflammées, les douleurs de gorge, l'éréſypèle, la brûlure, les coliques, les vents, &c. On en faiſoit tant de cas, qu'on la diſtilloit avec ſoin ; l'eau qu'on en tiroit étoit regardée comme un coſmétique très-utile, un réſolutif, & un apéritif puiſſans : on la nommoit *eau de mille fleurs*. On lavoit les taches du viſage avec ce liquide ; on la donnoit intérieurement à la doſe de deux onces pour faire couler l'urine, & ſortir les graviers des reins.

2°. On a employé il y a long-temps l'urine de vache, ſous le nom d'*eau de mille-fleurs*, dans diverſes affections cachectiques ; elle paſſoit pour être purgative & diurétique. On prenoit de l'urine de vache nourrie dans de gras pâturages au mois de mai ; on en buvoit un demi-verre pendant un mois. Selon Hoffman, ce remède a eu de bons effets dans pluſieurs maladies. Elle a été à la mode, dit l'auteur du dictionnaire de matière médicale ; mais elle eſt paſſée. Quelques gens de la campagne en font encore uſage, & quelquefois avec ſuccès.

Du veau.

Le veau eſt une nourriture douce, ſaine & facile à digérer.

1°. Sa chair & ſes différentes parties membraneuſes & adipeuſes ſont employées pour faire des bouillons

adouciſſans, tafraichiſſans, relâchans, très-utiles. On emploie ſur-tout la décoction de rouelle de veau, comme un des plus utiles antiphlogiſtiques, dans le commencement des fièvres ardentes, des inflammations locales, pour préparer l'action des purgatifs.

2°. La fraiſe de veau ou le méſentère de cet animal, donne une décoction encore plus calmante & relâchante, qu'on emploie en lavement dans les coliques, l'inflammation des inteſtins, la dyſſenterie, &c.

3°. En concentrant par l'évaporation la décoction des pieds & du jarret de veau, on prépare des gelées douces & abondantes.

4°. Les poumons de veau, qu'on nomme mous de veau, ſont très-employés dans la préparation des bouillons bechiques. Ces bouillons humectent, adouciſſent l'âcreté des humeurs de la poitrine, calment l'ardeur & la chaleur qui affectent cette région dans la plupart des maladies qui l'attaquent, ainſi que la toux qui dépend de ces cauſes. Ils forment la baſe des bouillons bechiques, adouciſſans compoſés, & dans leſquels on fait entrer le choux rouge, les navets, les pignons doux, les jujubes, les ſebeſtes, les dattes, &c.

5°. Le troiſième & le quatrième eſtomac du veau, contiennent des grumeaux d'une matière laiteuſe, concrète, coagulée, acide, qu'on nomme *préſure* : on les fait ſécher à l'air; on les garde long-temps, ils acquierrent même de la vertu à meſure qu'ils vieilliſſent; on les emploie pour faire cailler le lait, & pour préparer les fromages. La préſure eſt de la matière laiteuſe imprégnée de ſuc & d'acide gaſtriques.

(M. Fourcroy.)

BOGDANUS, (Martin) diſciple de Thomas Bartholin, étoit de Drieſen dans la nouvelle marche de Brandebourg. Il voyagea en France & en Angleterre, & vint ſe faire recevoir docteur en médecine à Baſle en 1660. Il paroit avoir eu quelqu'envie de ſe fixer dans cette ville, car il fut admis au nombre des médecins aſſeſſeurs de la faculté; mais il quitta Baſle au bout de quelques années, pour aller remplir la charge de médecin de la ville de Berne & de ſon canton. Ses ouvrages ſont :

Rudbekii inſidiæ ſtructæ vaſis lymphaticis Thomæ Bartholini. Francofurti & Hafniæ, 1654, in-4.

Il y traite Rudbek fort rudement. Partiſan outré de Bartholin qu'il loue à tout propos, il ſe répand en invectives contre Rudbek, qui s'attribuoit l'honneur de la découverte des vaiſſeaux lymphatiques.

Apologia pro vaſis lymphaticis Bartholini adverſus inſidias ſecundò ſtructas ab Olao Rudbek. Hafniæ, 1654, in-12.

Même dureté dans ſa façon d'écrire contre Rudbek, qu'il a trop inconſidérément accuſé de plagiat, puiſque ce médecin a donné beaucoup plus de preuves que Bartholin ſur l'exiſtence des vaiſſeaux lymphatiques : celui-ci ne l'emporte ſur Rudbek que par le mérite d'avoir été le premier qui ait publié un ouvrage ſur cette matière.

Simeonis Sethi volumen de alimentorum facultatibus, Græcè & Latinè. Pariſiis, 1658, in-8.

Il a fait cette traduction ſur deux manuſcrits de la bibliothèque de Mentel.

Tractatus de recidiva morborum ex Hippocrate, ad Hippocratis mentem. Baſileæ, 1660, in-8.

Obſervationes Medicæ ad Thomam Bartholinum.

Ces obſervations, qui ſont au nombre de douze & toutes chirurgicales, ſe trouvent dans l'ouvrage de Michel Lyſer, intitulé, *Culter Anatomicus*, & publié à Copenhague en 1665 & en 1679, *in-8.*

(M. Goulin.)

BOGUE. *(Hygiene.)* Eſpèce de ſpare.

Sparus boops linn. piſus thoracici, 12.

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Aliments.

Section III. Poiſſons.

Le *bogue* eſt un poiſſon qui n'excéde guères la longueur d'une palme; il a le corps effilé, un peu cylindrique, les yeux grands, l'iris argentée, de petites dents, une langue longue, étroite & pointue. Le dos eſt d'une couleur changeante, le ventre d'un blanc argenté. On trouve ce poiſſon dans la mer de Toſcane. Sa chair paſſe pour être ſaine & de bon goût.

(*Voyez* le dict. des poiſſons, tome 3.)

(M. Macquart.)

BOHN ou BOHNIUS, (Jean) naquit à Leipſic le 20 juillet 1640. Il commença ſes études en cette ville; il paſſa enſuite à Jène, où il apprit les premiers élémens de la médecine. En 1659, il revint dans ſa patrie, & il y continua de ſuivre les profeſſeurs de la faculté juſqu'en 1663, qu'il alla entendre les plus célèbres maîtres des univerſités de l'Europe. Il voyagea en Danemarck, en Hollande, en Angleterre, en France, & paſſa par la Suiſſe en retournant dans ſon pays, où il arriva en 1665. Il fut reçu docteur en 1666, & en 1668 il obtint la chaire d'anatomie. En 1690, il fut fait médecin de la ville de Léipſic; en 1691, il monta à la chaire de thérapeutique; en 1700, on le nomma au décanat de la faculté; il s'acquitta avec honneur de tous ces emplois, juſqu'à ſa mort arrivée le 29 décembre 1718. De dix-ſept enfans qu'il avoit eus d'une ſeule femme, avec qui il vécut pendant cinquante ans, il ne laiſſa qu'un fils & une fille.

Digitized by Google

Bohnius s'exerça plus particuliérement à la diſſection des animaux qu'à celle des cadavres humains. On trouve pluſieurs obſervations intéreſſantes dans ſes ouvrages, & en particulier ſur la bile & les canaux biliaires. Nous avons auſſi une diſſertation, dans laquelle il rapporte un grand nombre d'expériences qui ſont preuve d'un ſavoir peu commun, & d'une connoiſſance étendue des principes de la chymie. Quant à la théorie de cette ſcience, perſonne n'y avoit pénétré plus avant que lui, lorſqu'il écrivit ſon traité *de acido & alcali*, qui eſt excellent par les lumières qu'il a répandues ſur ſon ſujet. Il s'eſt encore diſtingué par ſes écrits ſur la juriſprudence médicinale. Comme il avoit été fréquemment conſulté ſur les queſtions qui ſont relatives à cet objet, & que la faculté de Leipſic, à laquelle il étoit attaché, paſſoit alors pour donner ſes déciſions en ce genre avec plus de préciſion qu'aucune autre univerſité d'Allemagne, il a mis au jour ce qu'il avoit recueilli de connoiſſances ſur un des points les plus importans de cette juriſprudence, ſavoir, ſur tout ce qui a rapport aux plaies qui ſont mortelles par leur nature. C'eſt dans ſon traité *de renunciatione vulnerum*, qu'il paſſe en revue les plaies qui ſont mortelles par elles-mêmes, & qu'il les diſtingue de celles qui ne donnent la mort que par le concours des accidens étrangers à la nature eſſentielle de la partie léſée.

Bohnius a mérité l'eſtime de ſes contemporains & de leurs ſucceſſeurs, à cauſe des recherches qu'il a faites pour découvrir la vérité. Il ne ſe rendoit point aiſément aux opinions des autres, ſans les avoir ſoumiſes à l'examen le plus ſévère ; le pyrrhoniſme, mais un pyrrhoniſme raiſonnable, étoit ſa pierre de touche. Il diſcuta avec beaucoup d'attention les ſyſtêmes qui avoient cours de ſon temps, & ce fut en peſant le pour & le contre de ces hypothèſes, qu'il parvint ſouvent à en détruire les fondemens. Tel eſt l'eſprit qui l'a conduit dans la compoſition des ouvrages que nous avons de lui ; voici leurs titres & leurs éditions :

Exercitationes phyſiologicæ XXVI. Lipſiæ, 1668, *in*-4.

Ce recueil doit être regardé comme l'ébauche de ſon traité intitulé : *Circulus Anatomico-Phyſiologicus.*

De alcali & acidi inſufficientia pro principiorum corporum naturalium munere gerendo. Ibidem, 1675, *in*-8.

Meditationes Phyſico-Chymicæ de aëris in ſublunaria influxu. Ibidem, 1678, *in*-8. 1685, *in*-4.

Circulus Anatomico-Phyſiologicus, ſeu, œconomia corporis animalis. Lipſiæ, 1680, 1686, 1697, 1710, *in*-4.

L'auteur y examine les différentes fonctions du corps humain. Il parle de pluſieurs, en phyſicien éclairé ; mais on ne peut lui paſſer certains ſentimens particuliers, comme ſur la nutrition du fœtus par la bouche & la deſtination de l'eau dans laquelle il nage dans la matrice.

Obſervationes quædam anatomicæ circa ſtructuram vaſorum biliariorum & motum bilis ſpectantes Ibid. 1682, 1683, *in*-4.

Il y rapporte pluſieurs expériences qui tendent à prouver l'exiſtence des conduits hépatico-cyſtiques.

Obſervatio atque experimenta circa uſum ſpiritus vini externum in hæmorrhagiis ſiſtendis. Ibidem, 1683, *in*-4.

Quelques modernes, peu contens de s'être approprié les raiſonnemens de *Bohnius*, ont encore oſé s'attribuer la gloire de cette découverte.

Diſſertationes Chymico-Phyſicæ, Chymiæ finem, inſtrumenta & operationes frequentiores explicantes. Lipſiæ, 1685, *in*-4., 1696, *in*-8.

De renunciatione vulnerum lethalium examen. Ib. 1689, *in*-8., 1711, *in*-4., 1755, *in*-8. *Amſtelodami*, 1710, *in*-12., avec une préface d'Heiſter.

C'eſt un bon ouvrage propre à éclairer cette partie de la juriſprudence médicinale.

De duumviratu hypochondriorum. Lipſiæ, 1689, *in*-4.

Il y combat la doctrine de Sylvius de le Boë ſur l'alcali de la bile & l'acide du ſuc pancréatique.

De officio Medici duplici, Clinici nimirum ac Forenſis. Lipſiæ, 1704, *in*-4.

Ouvrage excellent, dans lequel il prétend que les juges ne doivent pas aiſément ſe fier aux rapports des chirurgiens : ainſi penſoit-on en Allemagne, où la chirurgie n'étoit point alors autant en honneur qu'en France. (M. Goulin.)

BOILE, (Robert) fils de Richard, comte de Cork, étoit de Liſmore en Irlande, où il vint au monde le 25 janvier 1627. Il voyagea en Hollande, en France & en Italie, & par-tout il ſe fit eſtimer par ſa probité & par ſa ſcience. Il ne fut pas moins conſidéré en Angleterre, où il jetta les premiers fondemens de la ſociété royale. Charles II, le roi Jacques & Guillaume III, s'entretinrent ſouvent avec lui ſur les progrès qu'il avoit faits dans les ſciences expérimentales. Il avoit à ſes gages pluſieurs chymiſtes & méchaniciens, dont il dirigeoit les travaux ; c'eſt à ce titre que le célèbre Denis Papin lui fut attaché.

La phyſique & la chymie ont les plus grandes obligations à *Boile* ; l'application qu'il a donnée à la dernière, a même été couronnée de tant de ſuccès, qu'ils ſuffiſent pour mettre cet homme laborieux au-deſſus de

de tous ceux qui ſe ſont occupés de cet art utile avant lui. Il réuniſſoit dans ſa perſonne toutes les qualités qu'on peut ſouhaiter pour en tirer parti; il avoit un eſprit ſolide, cultivé par toutes ſortes de ſciences, appliqué & toujours conduit par l'expérience. C'eſt de ce fonds admirable que ſont venues les heureuſes productions dont il a enrichi le public, & qu'on n'auroit preſque oſé attendre de pluſieurs hommes enſemble. Il employa la plus grande partie de ſa vie à interroger la nature, & il communiqua au monde ſavant les découvertes qu'il n'avoit faites qu'avec beaucoup de peine, de danger & de dépenſe. La médecine, en particulier, lui a de grandes obligations. Comme il a réuſſi à perfectionner différens points de cette ſcience, il a mérité une place diſtinguée dans ce dictionnaire.

Boile mourut le 30 décembre 1691, âgé de 65 ans. On a imprimé quelques-uns de ſes ouvrages à Genève en 1677, 1682, 1693, 1694, *in*-4. ſous le titre d'*Opera varia*. Il y a encore une édition de la même ville, 1714, *in*-4. Bulton a publié ſes ouvrages en meilleur ordre en 1699; mais comme la collection n'en étoit pas complette, Shaw en a donné une plus ample en 1725, qui eſt en deux volumes *in*-4.; il en a même fait paroître un abrégé en anglois. On a maintenant une magnifique édition de tous les ouvrages de *Boile*, Londres, 1744, cinq volumes *in-fol.*

Voici les titres de ceux qui ont quelque rapport avec la médecine.

Experimenta nova phyſico-mechanica de gravitate & elatere aeris. Oxonii, 1661, *in*-8., 1682, *in*-4.

Cet ouvrage, que l'auteur a écrit en anglois, fut publié en cette langue à Oxford en 1660, *in*-8., & en 1668, *in*-4.

Comme il eſt le premier qui ſoit ſorti de la plume de *Boile*, il a jetté les fondemens de la célébrité dont ce grand homme a joui dans le monde ſavant. La peſanteur de l'air y eſt ſolidement démontrée & déterminée, ainſi que la nature compreſſible & expanſive de cet élément. Mais rien ne lui a fait plus d'honneur que les preuves qu'il a données ſur l'élaſticité de l'air; car avant lui, on n'avoit formé que des conjectures aſſez vagues ſur cette merveilleuſe propriété de ce fluide.

Tentamina phyſiologica, cum fluiditatis & firmitatis hiſtoria. Londini, 1661, 1663, 1669, *in*-4.

Ce traité comprend cinq diſcours, par leſquels l'auteur fait voir l'incertitude de certaines expériences, & la réſerve avec laquelle on doit raiſonner d'après celles qui ſont les effets des cauſes inconnues, ou qui ſurpaſſent la portée de l'eſprit humain.

Sceptical Chymiſt. Oxford, 1661, 1679, *in*-8. Londres, 1662, *in*-8.

Cet ouvrage a été traduit de l'anglois en latin, ſous le titre de *Chymiſta ſceptieus, vel, dubia & paradoxa chymico-phyſica. Rotterodami*, 1662, 1668, *in*-12. *Londini*, 1671, *in*-4.

C'eſt un dialogue, dont le but eſt de démontrer que les principes des corps établis par Ariſtote, ou par les chymiſtes qui vivoient du temps de notre auteur, ne ſont point aſſez évidens, ne ſe trouvent point dans toutes les ſubſtances, ou ne peuvent en être tirés, ne correſpondent même pas à ceux qu'on peut extraire de certaines matières. *Boile* établit pour maxime générale, que l'analyſe des principes, par le moyen du feu, en détruit pluſieurs, & que cette méthode de les chercher eſt d'ailleurs infidelle, parce qu'ils ſont quelquefois le produit du feu, & qu'ils n'exiſtoient pas dans les corps avant de les avoir ſoumis à la torture de cet agent. Selon cet auteur, la matière & le mouvement ſont les vrais principes; & comme par le mélange & l'action des corps, il réſulte de nouvelles formes, ou celles qui exiſtent, ſe détruiſent, il n'admet aucun élément proprement dit, ſinon l'eau qu'il regarde comme le principe univerſel des êtres créés.

Certain Phyſiological Eſſays of the uſefulneſs of natural Philoſophy.

La première partie de cet ouvrage fut publiée à Oxford en 1663, *in*-4., & la ſeconde dans la même ville en 1671, auſſi *in*-4. Il y a une traduction latine, mais elle eſt aſſez mauvaiſe. *Boile* n'a point compoſé d'écrit, dont l'objet fût d'une étendue plus vaſte. Il y prouve l'utilité de la philoſophie naturelle, & fait voir combien la connoiſſance de cette ſcience eſt néceſſaire à toutes les conditions de la vie, à tous les arts, & en particulier à la médecine. Il eſt vrai que la manière dont il s'exprime, fait aſſez comprendre qu'il avance beaucoup de choſes ſur le rapport d'autrui, qu'il en eſt même d'autres, dont il a lui-même ſujet de douter; mais il marche d'un pas plus aſſuré, quand il traite de la chymie, ſur laquelle on trouve d'excellentes remarques dans ces eſſais.

Apparatus ad Hiſtoriam naturalem ſanguinis humani. Londini, 1684, *in*-8. *Genevæ*, 1685, *in*-4.

La première partie de cet ouvrage eſt la ſeule qui ait paru en anglois; les éditions latines ſont complettes; mais les unes & les autres ſont aujourd'hui fort rares. *Boile* eſt preſque le premier auteur qui ait débarraſſé l'examen des liqueurs animales de tous ces grands mots vuides de choſes, que la théorie galénique y avoit fait entrer. Son travail eut un but d'autant plus utile, qu'il ne ne s'y laiſſa conduire que par l'expérience. Il détermina le poids ſpécifique du ſang & de ſa ſéroſité, & il ouvrit par-là le chemin aux recherches qu'on a faites pour perfectionner les ſiennes. Il rapporte les phénomènes qui réſultent du mélange du ſang avec les liqueurs chymiques; il entre d'ailleurs dans tous les détails de l'analyſe, & donne les propriétés des principes que le ſang lui a fournis par la diſtillation. Il a cependant la modeſtie de convenir qu'il n'a pu

parvenir à déterminer la juſte proportion de ces principes. Son travail fut long & diſpendieux ; mais il paroît que la recherche de l'eſprit alcalin du ſang en fut le premier objet, parce qu'il le croyoit un grand remède dans la pratique de la médecine.

Short Memoirs for the natural experimental hiſtory of mineral Waters. Londres, 1685, *in*-8.

On y trouve pluſieurs remarques utiles ſur l'analyſe & les vertus des eaux minérales.

De remediorum ſpecificorum concordia cum Philoſophia corpuſculari. Londini, 1686, *in*-12. avec la diſſertation *de varia ſimplicium medicamentorum utilitate, uſuque.*

Après avoir démontré, par l'exemple des cantharides, qu'il y a des remèdes ſpécifiques, il s'attache à faire voir qu'on peut en expliquer l'action de pluſieurs manières différentes. Dans la diſſertation qui eſt jointe à cet ouvrage, il relève l'uſage & l'excellence des médicamens ſimples, & ſe plaint du diſcrédit où ils étoient de ſon temps. Il loue beaucoup la térébenthine, le lierre terreſtre, la véronique, &c., & il prétend que c'eſt par l'expérience qu'il faut chercher à s'aſſurer de la propriété de ces remèdes, plutôt que par le raiſonnement qui n'eſt pas toujours un guide fidèle.

De ipſa Natura Diſquiſitio. Londini, 1687, *in*-12.

C'eſt contre Stahl qu'il a écrit cet ouvrage ; il y réfute le ſyſtême de ce médecin ſur l'ame directrice des fonctions du corps humain, & guériſſeuſe de toutes les maladies.

Medicina Hydroſtatica : or Hydroſtaticks applyed to the Materia medica. Londres, 1690, *in*-8.

L'auteur s'attache à prouver l'importance des expériences hydroſtatiques, pour s'aſſurer de la vertu des médicamens ſimples ; il s'étend même fort au long ſur tout ce qui a rapport à cette manière.

Experiments and obſervations on ſeveral ſubjets relating to natural Philoſophy. Londres, 1691, *in*-8.

On y trouve l'hiſtoire de l'aimant & pluſieurs expériences chymiques. On y trouve encore quelques obſervations ſur les maladies qui ont été guéries par le moyen des médicamens que produit la chymie ; & l'auteur, qui ne négligeoit rien de tout ce qui porte l'empreinte de l'utilité, a joint à tout cela pluſieurs ſecrets phyſiques qu'on lui avoit communiqués.

The general Hiſtory of the air deſigned and begun. Londres, 1692, *in*-4.

Boile eſt entré dans un aſſez grand détail ſur tout ce qui a rapport à l'air ; il eſt cependant fort éloigné d'avoir épuiſé cette matière, que nos philoſophes modernes ont ſi bien traitée.

Medicinal Experiments or a collection of choice and ſafe remedies, ou recueil des remèdes choiſis, pour la plupart ſimples & faciles à préparer. Londres, 1692, 1693, 1694, 3 vol. *in*-12.

Une partie de cet ouvrage avoit déjà paru en 1687, mais ce ne fut qu'après la mort de l'auteur qu'on en donna une édition complette. Il y parle trop avantageuſement de pluſieurs remèdes, dont il exagère les vertus, parce que les malades à qui il les avoit conſeillés, ou les médecins qui s'étoient chargés d'en obſerver les effets, lui avoient fait un rapport peu fidèle de leur opération. *Boile* s'eſt laiſſé prendre à cette amorce ; il ajouta foi aux récits que les uns & les autres lui faiſoient par flatterie. Il auroit cependant dû examiner les choſes par lui-même, pour ne point en impoſer par ſon autorité ; il le pouvoit, puiſqu'il n'étoit rien moins que neuf dans la médecine, & qu'il avoit étudié la pratique de cette ſcience ſous le célèbre Sydenham. *Ext. d'El.* (M. Goulin.)

BOIN-GOLI. (*Mat. méd.*)

Eſpèce de petit pourpier du Malabar, qui n'a ni odeur ni ſaveur. On l'emploie en décoction dans le petit lait, pour diſſiper cette tumeur des pieds ſi commune aux Indes, & qui y eſt connue ſous le nom de *todda vela*. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BOIN-KAKÉLY. (*Mat. med.*)

Nom brame d'une plante du Malabar, qui tient le milieu entre l'ellébore, *epipaëtis*, & le ſatyrion. Le bourgeon pilé de cette plante s'applique en cataplaſme ſur les tumeurs & abſcès qu'il fait aboutir ſans douleur. Il guérit auſſi, mêlé avec le ſang de chien, les brûlures faites par le feu, l'huile bouillante, ou la poudre à canon. Les feuilles ont la même vertu. Sa poudre, priſe intérieurement, & appliquée extérieurement, chaſſe le venin.

Le *Boin-Kakély*, qui croît ſur l'arbre de la noix vomique appellée *kanjira*, eſt amer, lâche le ventre, & provoque la bile. Les pieds qui naiſſent ſur l'arbre appellé *arbre de Java*, *arbor Java*, ſont fébrifuges, tuent les vers, fortifient l'eſtomac, diſſipent les vents.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BOIQUIRA. (*Mat. med.*)

S'il eſt néceſſaire de faire connoître dans la matière médicale toutes les ſubſtances naturelles, dans leſquelles les médecins ont ſu trouver des armes pour combattre les maux qui nous attaquent, il ne l'eſt pas moins de décrire avec ſoin les ſubſtances qui portent en elles un caractère d'âcreté au-deſſus de la puiſſance médicamenteuſe, qui, par un excès d'énergie & d'action, outrepaſſent, en quelque manière, la force qui ſuffit aux remèdes. L'hiſtoire des poiſons de tous les règnes, de toutes les claſſes, de

ſon les genres, tient de ſi près à la connoiſſance des médicamens, qu'elle n'en a point été ſéparée juſqu'ici, & que tous les auteurs de matière médicale qui ont eu à cœur de rendre cette partie la plus complette, n'ont point négligé de réunir les uns & les autres. Il eſt rare d'ailleurs que la connoiſſance d'un poiſon ne conduiſe pas, avec autant d'exactitude que d'intérêt, à celle d'un ou de pluſieurs remèdes propres à en détruire les effets, ou à en diminuer au moins l'énergie. Telle eſt la raiſon qui nous a engagés à réunir à nos articles de matière médicale l'hiſtoire de tous les poiſons, & en particulier de tous les animaux venimeux, dont on n'a juſqu'ici offert, dans la plupart des ouvrages, que quelques faits détachés.

Le *boiquira* eſt un des ſerpens, dont la morſure eſt la plus à craindre. Il eſt parmi ceux qui ont le ventre couvert de grandes plaques, & la queue terminée par des pièces mobiles, sèches & ſonores, qu'on déſigne par le nom ſerpens à ſonnette. On le nomme en Amérique *boicininga*, *boiciniringa*, *boiquira*; c'eſt le *tangedor* des eſpagnols, le *crotalus horridus* de Linnæus : Laurenti l'appelle *caudiſona terrifica*; Ray *vipera caudiſona*, *anguis crotalophorus*. On ne ſauroit connoître trop en détail un ennemi auſſi dangereux : nous copierons donc ici l'auteur, qui l'a décrit le plus complettement; mais avant de donner l'article, extrait de l'ouvrage de M. de la Cépède, nous obſerverons que la viteſſe de cet animal l'a fait nommer par les mexicains *ecacoalt*, mot qui ſignifie le vent.

« Un voyageur, égaré au milieu des ſolitudes brûlantes de l'Afrique, accablé par la chaleur du midi, entendant de loin le rugiſſement du tigre en fureur qui cherche une proie, & ne ſachant comment éviter ſa dent meurtrière, ne doit pas éprouver un frémiſſement plus grand que ceux qui, parcourant les immenſes forêts des contrées chaudes & humides du Nouveau-Monde, ſéduits par la beauté des feuillages & des fleurs, entraînés comme par une eſpèce d'enchantement au milieu de ces retraites riantes, mais perfides, ſentent tout-à-coup l'odeur fétide qu'exhale le *boiquira*, reconnoiſſent le bruit de la ſonnette qui termine ſa queue, & le voient prêt de s'élancer ſur eux ».

« Ce terrible reptile renferme en effet un poiſon mortel; & ſans excepter le naja, il n'eſt peut-être aucune eſpèce de ſerpent, qui contienne un venin plus actif ».

« Le *boiquira* parvient quelquefois à la longueur de ſix pieds, & ſa circonférence eſt alors de dix-huit pouces. L'individu que nous avons décrit, qui eſt conſervé au cabinet du roi, a quatre pieds dix lignes de long, en y comprenant la queue, qui a quatre pouces, & qui, dans cette eſpèce, ainſi que dans les autres ſerpens à ſonnette, eſt très-courte à proportion du corps ».

« Sa tête aplatie eſt couverte auprès du muſeau de ſix écailles plus grandes que leurs voiſines, & diſpoſées ſur trois rangs tranſverſaux, chacun de deux écailles ».

« Les yeux paroiſſent étinceler, & luiſent même dans les ténèbres, comme ceux de pluſieurs autres reptiles, en laiſſant échapper la lumière dont ils ont été pénétrés pendant le jour; & ils ſont garnis d'une membrane clignotante, ſuivant le ſavant anatomiſte Tyſon, qui a donné une deſcription très-étendue, tant des parties extérieures que des parties intérieures du *boiquira* ».

« La gueule préſente une grande ouverture, & le contour en eſt de quatre pouces, dans l'individu de la collection du roi. Sa langue eſt noire, déliée, partagée en deux, renfermée en partie dans une gaîne, & preſque toujours l'animal l'étend & l'agite avec viteſſe. Les deux os qui forment les deux parties de la mâchoire inférieure, ne ſont pas réunis par-devant, mais ſéparés par un intervalle aſſez conſidérable que le ſerpent peut aggrandir, lorſqu'il étend la peau de ſa bouche, pour avaler une proie volumineuſe. Chacun de ces os eſt garni de pluſieurs dents crochues tournées en arrière, d'autant plus grandes qu'elles ſont près du muſeau, & qui, par une ſuite de cette diſpoſition, ne peuvent point lécher la proie qu'elles ont ſaiſie, & la retiennent dans la gueule du *boiquira*, pendant qu'il l'infecte du venin qui tombe de ſa mâchoire ſupérieure. C'eſt en effet ſous la peau qui recouvre cette mâchoire, & de chaque côté, que nous avons vu les véſicules où le poiſon ſe ramaſſe. Lorſque le ſerpent comprime ces véſicules, le venin ſe porte à la baſe de deux crochets très-longs & très-apparens attachés au-devant de la mâchoire ſupérieure ».

« Ces crochets, enveloppés en partie dans une eſpèce de gaîne, d'où ils ſortent lorſque l'animal les redreſſe, ſont creux dans preſque toute leur longueur; le venin y pénètre par un trou dont ils ſont percés à leur baſe, au-deſſous de la gaîne, & en ſort par une fente longitudinale que l'on voit vers leur pointe. Cette fente a plus d'une ligne de longueur dans l'individu conſervé au jardin du roi, & les crochets ſont longs de ſix lignes. Indépendamment de ces crochets, qui paroiſſent appartenir à toutes les eſpèces de ſerpens venimeux, & que l'on voit en effet dans les vipères, les céraſtes, les naja, &c., la mâchoire ſupérieure eſt garnie d'autres dents plus petites & plus voiſines du goſier vers lequel elles ſont tournées, & qui ſervent, ainſi que celles de la mâchoire inférieure, à retenir la victime que les crochets percent & imbibent de venin ».

« Les écailles du dos ſont ovales & relevées dans le milieu par une arête qui s'étend dans le ſens de leur plus grand diamètre. On a écrit qu'elles ſont articulées ſi librement, que l'animal, lorſqu'il eſt en colère, peut les redreſſer; mais le mouvement qu'il leur donne doit être peu conſidérable, puiſque nous nous

ſommes aſſurés qu'elles tiennent à la peau dans preſque toute leur longueur & toute leur largeur. Le deſſous du corps, ainſi que le deſſous de la queue, ſont revêtus d'un ſeul rang de grandes plaques comme dans le genre des boa : nous en avons compté vingt-ſept ſous la queue, & cent quatre-vingt-deux ſous le ventre de l'individu, qui fait partie de la collection du roi. M. Linné en a compté cent ſoixante-ſept ſous le corps, & vingt-trois ſous la queue de celui qu'il a décrit ».

« La couleur du dos eſt d'un gris mêlé de jaunâtre, & ſur ce fond, on voit s'étendre une rangée longitudinale de taches noires bordées de blanc ».

« Sa queue eſt terminée, comme dans preſque tous les ſerpens de ſon genre, par un aſſemblage d'écailles ſonores qui s'emboîtent les unes dans les autres, & que nous croyons d'autant plus devoir décrire ici en détail, que la conſidération attentive de leur forme & de leur poſition peut nous éclairer relativement à leur production ainſi qu'à leur accroiſſement ».

« Cette ſonnette du *boiquira* eſt compoſée de pluſieurs pièces, dont le nombre varie depuis un juſqu'à trente, & même au-delà. Toutes ces pièces ſont entièrement ſemblables les unes aux autres, non-ſeulement par leur forme, mais ſouvent par leur grandeur; elles ſont toutes d'une matière caſſante, élaſtique, demi tranſparente, & de la même nature que celle des écailles. La pièce la plus voiſine du corps, & qui le touche immédiatement, forme, comme tous les autres, une ſorte de pyramide à quatre faces, dont deux faces oppoſées ſont beaucoup plus larges que les deux autres; on peut la regarder comme une eſpèce de petit étui terminé en pointe, & qui enveloppe les dernières vertèbres de la queue. Elle eſt moulée ſur ces dernières vertèbres, dont elle n'eſt ſéparée que par une membrane très-mince, & auxquelles elle eſt appliquée, de manière qu'elle ſuit toutes les inégalités de leur élévation. Elle préſente trois bourlets circulaires qui répondent à trois de ces élévations; leur ſurface eſt raboteuſe comme celles de ces éminences ſur leſquelles ils ſe ſont moulés; ils ſont creux ainſi que le teſte de la pièce; le premier bourlet, c'eſt-à-dire, le plus proche de l'ouverture de la pièce, a le plus grand diamètre, & le plus petit diamètre eſt celui du troiſième bourlet ».

« Toutes les pièces de la ſonnette ſont emboîtées l'une dans l'autre, de manière que les deux tiers de chaque pièce ſont renfermés dans la pièce qui la ſuit, à commencer du côté du corps. Des trois bourlets que préſente chaque pièce, deux ſont cachés par la pièce ſuivante; le premier bourlet eſt le ſeul qui paroiſſe. La pièce ſituée au bout de la ſonnette oppoſée au corps eſt la ſeule dont les trois bourlets ſoient viſibles, qui montre ſa vraie forme en ſon entier; & la ſonnette n'eſt compoſée, à l'extérieur, que de cette pièce, & des premiers bourlets de tous les autres ».

« Les deux derniers bourlets de chaque pièce, qui ne peuvent pas être vus, ſont placés ſous les deux premiers de la pièce ſuivante. Ils en occupent le creux; ils retiennent cette pièce ſuivante, & l'empêchent de ſe ſéparer du teſte de la ſonnette; mais comme leur diamètre eſt moins grand que celui des premiers bourlets de la pièce ſuivante, chaque pièce joue librement autour de celle qu'elle enveloppe, & qui la retient. Aucune pièce, excepté la plus voiſine du corps, n'eſt liée avec la peau de l'animal, ne tient au corps du ſerpent par aucun muſcle, par aucun nerf, par aucun vaiſſeau, ne peut recevoir par conſéquent ni accroiſſement, ni nourriture, & n'eſt qu'une enveloppe extérieure qui ſe remue lorſque l'animal agite l'extrémité de ſa queue, mais qui ſe meut uniquement, comme ſe mouvroit tout corps étranger qu'on auroit attaché à la queue du ſerpent ».

« Toutes les parties des ſonnettes étant très-sèches, poſées les unes au-deſſus des autres, & ayant aſſez de jeu pour ſe frotter mutuellement lorſqu'elles ſont ſecouées, il n'eſt pas ſurprenant qu'elles produiſent un bruit aſſez ſenſible; nous avons éprouvé avec pluſieurs ſonnettes, à-peu-près de la grandeur de celles dont nous venons de rapporter les dimenſions, que ce bruit, qui reſſemble à celui du parchemin qu'on froiſſe, peut être entendu à plus de ſoixante pieds de diſtance. Il ſeroit bien à deſirer qu'on pût l'entendre de plus loin encore, afin que l'approche du *boiquira*, étant moins imprévue, fut auſſi moins dangereuſe. Ce ſerpent eſt, en effet, d'autant plus à craindre, que ſes mouvemens ſont ſouvent très-rapides. En un clin-d'œil, il ſe replie en cercle, s'appuie ſur ſa queue, ſe précipite comme un reſſort qui ſe débande, tombe ſur ſa proie, la bleſſe, & ſe retire pour échapper à la vengeance de ſon ennemi : auſſi les Mexicains le déſignent-ils par le nom d'*ecacoalt*, qui ſignifie le vent ».

« Ce funeſte reptile habite preſque toutes les contrées du Nouveau-Monde, depuis la terre de Magellan, juſqu'au lac Champlain, vers le 45e. degré de latitude ſeptentrionale. Il régnoit, pour ainſi dire, au milieu de ces vaſtes contrées, où preſqu'aucun animal n'oſoit en faire ſa proie, & où les anciens Américains, retenus par une crainte ſuperſtitieuſe, redoutoient de lui donner la mort; mais encouragés par l'exemple des Européens, ils ont bientôt cherché à ſe délivrer de cette eſpèce terrible. Chaque jour les arts & les travaux putiſiant & fertiliſant de plus en plus ces terres nouvelles, ont diminué le nombre des ſerpens à ſonnette, & l'eſpace ſur lequel ces reptiles exerçoient leur funeſte domination, ſe retrécit à meſure que l'empire de l'homme s'étend par la culture ».

« Le *boiquira* ſe nourrit de vers, de grenouilles, & même de lièvres; il fait auſſi ſa proie d'oiſeaux & d'écureuils, car il monte avec facilité ſur les arbres, & s'y élance avec vivacité de branche en branche, ainſi que ſur les pointes des rochers qu'il habite, & ce n'eſt que dans la plaine qu'il court avec difficulté.

Digitized by Google

& qu'il eſt plus aiſé d'éviter ſa pourſuite. Son haleine empeſtée, qui trouble quelquefois les petits animaux dont il veut ſe ſaiſir, peut auſſi empêcher qu'ils ne lui échappent. Les Indiens racontent qu'on voit ſouvent le ſerpent à ſonnette entortillé à l'entour d'un arbre, lançant des regards terribles contre un écureuil, qui, après avoir manifeſté ſa frayeur par ſes cris & ſon agitation, tombe au pied de l'arbre, où il eſt dévoré. M. Voſmaer, qui a fait à la Haye des expériences ſur les effets de la morſure d'un *boiquira* qu'il avoit en vie, dit que les oiſeaux, les ſouris qu'on lui jettoit dans la cage où il étoit renfermé, témoignoient une grande terreur; qu'ils cherchoient d'abord à ſe tapir dans un coin, & qu'ils couroient enſuite, comme ſaiſis de douleurs mortelles, à la rencontre de leur ennemi, qui ne ceſſoit de ſonner de ſa queue; mais cet effet, d'une vapeur méphytique & puante, a été exagéré & dénaturé au point de devenir merveilleux. On a dit que le *boiquira* avoit, pour ainſi dire, la faculté d'enchanter l'animal qu'il vouloit dévorer; que par la puiſſance de ſon regard, il le contraignoit à s'approcher peu-à-peu, & à ſe précipiter dans ſa gueule; que l'homme même ne pouvoit réſiſter à la force magique de ſes yeux étincelans, & que, plein de trouble, il ſe préſentoit à la dent envenimée du *bo quire*, au lieu de chercher à l'éviter. Pour peu que les ſerpens à ſonnette euſſent été plus connus, & qu'on ſe fût occupé de leur hiſtoire, on auroit bientôt ſans doute ajouté à ces faits merveilleux, de nouveaux faits plus merveilleux encore. Et combien de fables n'auroit-on pas ſubſtituées au ſimple effet d'une haleine fétide, qui même n'a jamais été auſſi fréquent, ni auſſi fort que certains naturaliſtes l'ont penſé? L'on doit préſumer, avec Kalm, que le plus ſouvent, lorſqu'on aura vu un oiſeau, ou un écureuil, ou tout autre animal, ſe précipiter, pour ainſi dire, du haut d'un arbre dans la gueule du ſerpent à ſonnette, il aura déjà été mordu par le ſerpent, qu'il ſe ſera enfui ſur l'arbre, qu'il aura exprimé, par ſes cris & ſon agitation, l'action violente du poiſon laiſſé dans ſon ſang, par la dent du reptile, que ſes forces ſe ſeront inſenſiblement affoiblies, qu'il ſe ſera laiſſé aller de branches en branches, & qu'il ſera tombé enfin auprès du ſerpent, dont les yeux enflammés & le regard avide auront ſuivi tous ſes mouvemens, & qui ſe ſera de nouveau élancé ſur lui lorſqu'il l'aura vu preſque ſans vie. Pluſieurs obſervations rapportées par les voyageurs, & particuliérement un fait raconté par Kalm, paroiſſent le prouver ».

« On a écrit que la pluie augmentoit la fureur du *boiquira*; mais il faut que ce ſoit une pluie d'orage, car il ne craint point d'aller à l'eau. C'eſt lorſque le tonnerre gronde qu'il eſt le plus redoutable: on frémit, lorſqu'on penſe à l'état affreux & aux angoiſſes mortelles qu'éprouve celui qui, pourſuivi par un orage terrible, au milieu de ténèbres qui lui dérobent ſa route, cherche un aſyle ſous quelque roche avancée contre les flots d'eau qui tombent des nues, apperçoit au milieu de l'obſcurité les yeux étincelans du ſerpent à ſonnette, & le découvre à la clarté des éclairs, agitant ſa queue, & faiſant entendre ſon ſifflement funeſte ».

« Un animal qui ne paroît né que pour détruire, devoit-il donc auſſi ſentir les feux de l'amour? Mais la même chaleur qui anime tout ſon être, qui exalte ſon venin, qui ajoute à ſes forces meurtrières, doit rendre auſſi plus vif le ſentiment qui le porte à ſe reproduire ».

« Il ne pond qu'un aſſez petit nombre d'œufs; mais comme il vit pluſieurs années, l'eſpèce n'en eſt que trop multipliée ».

« Pendant l'hiver des contrées un peu éloignées de la ligne, les *boiquiras* ſe retirent en grand nombre dans des cavernes, où ils ſont preſque engourdis & dépourvus de force. C'eſt alors que les Nègres & les Indiens oſent pénétrer dans leur repaire, pour les détruire, & même s'en nourrir; car, malgré le dégoût & l'horreur que ces reptiles inſpirent, ils en mangent, dit-on, la chair, & elle ne les incommode pas, pourvu que le ſerpent ne ſe ſoit pas mordu lui-même: voilà pourquoi, a-t-on ajouté, il faut tuer promptement le *boiquira*; lorſqu'on veut le manger, il faut lui donner la mort avant qu'il ne s'irrite, parce qu'alors il ſe mordroit de rage. Mais comment concilier cette aſſertion avec le témoignage de ceux qui prétendent qu'on peut manger impunément les animaux que ſa morſure fait périr, de même que les ſauvages ſe nourriſſent ſans aucun inconvénient du gibier qu'ils ont tué avec leurs flèches empoiſonnées? Cette opinion paroît d'autant plus vraiſemblable, que le *boiquira* ſembleroit devoir ſe donner la mort à lui-même, ſi la chair des animaux, percés par ſes crochets, devenoit venimeuſe par une ſuite de ſa morſure ».

« Les Nègres ſaiſiſſent le *boiquira* auprès de la tête, & il ne lui reſte pas aſſez de vigueur, dans le temps du froid, pour ſe défendre ou pour leur échapper. Il devient auſſi la proie des couleuvres aſſez fortes, qui doivent le ſaiſir de manière à n'en être pas mordues, & l'on doit ſuppoſer la même adreſſe dans les *cochons marrons*, qui, ſuivant Kalm, ſe nourriſſent ſans inconvénient du *boiquira*, dreſſent leurs ſoies dès qu'ils peuvent le ſentir, ſe jettent ſur lui avec avidité, & ſont garantis, dans certaines parties de leur corps, du danger de la morſure, par la rudeſſe de leur poil, la dureté de leur peau, & l'épaiſſeur de leur graiſſe ».

« Lorſque le printems eſt arrivé dans les pays élevés en latitude, & habités par les *boiquiras*, que les neiges ſont fondues, & que l'air eſt échauffé, ils ſortent pendant le jour de leurs retraites, pour aller s'expoſer aux rayons du ſoleil. Ils rentrent pendant la nuit dans leurs aſyles, & ce n'eſt que lorſque les gelées ont entièrement ceſſé, qu'ils abandonnent leurs cavernes, ſe répandent dans les campagnes, & pé-

nètrent quelquefois dans les maiſons. On oſe obſerver le temps où ces animaux viennent ſe chauffer au ſoleil pour les attaquer & en tuer un grand nombre à la fois ».

« Pendant l'été, ils habitent au milieu des montagnes élevées, compoſées de pierres calcaires, incultes & couvertes de bois, telles que celles qui ſont voiſines de la grande chûte d'eau de Niagara. Ils y choiſiſſent ordinairement les expoſitions les plus chaudes & les plus favorables à leur chaſſe; ils préfèrent le côté méridional d'une montagne, & le bord d'une fontaine ou d'un ruiſſeau, habité par les grenouilles, & où viennent boire les petits animaux, dont ils font leur proie. Ils aiment auſſi à ſe mettre de temps en temps à l'abri ſous un vieux arbre renverſé, & voilà pourquoi, ſuivant Kalm, les Américains qui voyagent dans les forêts infectées des ſerpens à ſonnette, ne franchiſſent point les troncs d'arbres couchés à terre, qui obſtruent quelquefois le paſſage; ils aiment mieux en faire le tour, & s'ils ſont obligés de les traverſer, ils ſautent ſur le tronc du plus loin qu'ils peuvent, en s'élançant enſuite au-delà ».

« Le *boiquira* nage avec la plus grande agilité; il ſillonne la ſurface des eaux avec la viteſſe d'une flèche. Malheur à ceux qui naviguent ſur de petits bâtimens, auprès des plages qu'il fréquente! Il s'élance ſur les ponts peu élevés; & quel état affreux que celui où tout eſpoir de fuite eſt interdit, où la moindre morſure de l'ennemi que l'on doit combattre donne la mort la plus prompte, où il faut vaincre ou un inſtant, où périr dans des tourmens horribles ».

« Le premier effet du poiſon eſt une enflure générale; bientôt la bouche s'enflamme, & ne peut plus contenir la langue trop gonflée; une ſoif dévorante conſume; & ſi l'on cherche à l'étancher, on ne fait que redoubler les tourmens de ſon agonie. Les crachats ſont enſanglantés, les chairs qui environnent la plaie ſe corrompent & ſe diſſolvent en pourriture, & ſur-tout ſi c'eſt pendant l'ardeur de la canicule, on meurt quelquefois en cinq ou dix minutes, ſuivant la partie où on a été mordu. On a écrit que les Américains ſe ſervoient, contre la morſure du *boiquira*, d'un emplâtre compoſé avec la tête même du ſerpent écraſé. On a prétendu auſſi qu'il fuit les lieux où croît le dictame de Virginie, & l'on a eſſayé de ſe ſervir de ce dictame comme d'un remède contre ſon venin; mais il paroît que le véritable antidote, que les Américains ne vouloient pas découvrir, & dont le ſecret leur a été arraché par M. Tennant, médecin écoſſois, eſt le polygala de Virginie, *Sénéka* ou *Sénéga* (polygala Senega.) Cependant il arrive quelquefois que ceux qui ont le bonheur de guérir, reſſentent périodiquement, pendant une ou deux années, des douleurs très-vives, accompagnées d'enflure: quelques-uns même portent toute leur vie des marques de leur cruel accident, & reſtent jaunes ou tachetés d'autres couleurs ».

« Le capitaine Hall fit, dans la Caroline, pluſieurs expériences touchant les effets de la morſure du *boiquira*, ſur divers animaux; il fit attacher à un piquet un ſerpent à ſonnette, long d'environ quatre pieds: trois chiens en furent mordus; le premier mourut en quinze ſecondes; le ſecond, mordu peu de temps après, périt au bout de deux heures, dans des convulſions; le troiſième, mordu après une demi-heure, n'offrit d'effets viſibles du venin qu'au bout de trois heures ».

« Quatre jours après, un chien mourut en une demi-minute, & un autre enſuite en quatre minutes: un chat fut trouvé mort le lendemain de l'expérience; on laiſſa s'écouler trois jours: une grenouille mordue mourut en deux minutes, & un poulet de trois mois dans 3 minutes; quelque temps après, on mit auprès du *boiquira* un *ſerpent blanc*, ſain & vigoureux; ils ſe mordirent l'un l'autre: le ſerpent à ſonnette répandit même quelques gouttes de ſang; il ne donna cependant aucun ſigne de maladie, & le ſerpent blanc mourut en moins de huit minutes. On agita aſſez le *boiquira*, pour le forcer à ſe mordre lui-même, & il mourut en douze minutes: ainſi ce furieux reptile peut tourner contre lui ſes armes dangereuſes, & venger ſes victimes ».

« Nous ajouterons à cet article, entièrement extrait de l'ouvrage de M. de la Cépède, quelques faits tirés des ouvrages de Kalm, d'Hernandès, de Catesby, & de pluſieurs voyageurs ».

L'odeur du *boiquira* eſt ſi fétide, qu'on le ſent bien avant de le voir, ſur-tout lorſqu'il ſe chauffe au ſoleil. Elle paroît venir en partie de deux glandes ſituées près de l'anus, & décrites par Tyſon. Les chevaux & les bœufs le découvrent par l'odorat, & s'enfuient très-loin: mais lorſque le vent emporte l'exhalaiſon du ſerpent, vers le côté oppoſé à la route que tient le cheval ou le bœuf, celui-ci va quelquefois juſques ſur le ſerpent même ſans en avoir connoiſſance.

Le venin, contenu à la baſe de ſes crochets, coule abondamment de l'extrémité de ſes dents, lorſqu'on en preſſe la racine; il eſt verd, & donne cette couleur au linge ſur lequel on le répand. Cette teinture n'eſt point enlevée par la leſſive.

Kalm obſerve que les ſonnettes des *boiquiras*, dont le bruit avertit de ſa préſence, ne ſe font entendre que par un temps ſec & chaud; mais que pendant les pluies & les orages on ne les entend plus, ce qui dépend ſans doute de la molleſſe que prend, par le contact de l'eau, la ſubſtance cartilagineuſe des anneaux.

La graiſſe du *boiquira*, fondue au ſoleil, eſt un aliment pour les Américains; ils en tirent une huile très-bonne pour les douleurs, les ſciatiques, pour faire fondre les tumeurs, pour diſſiper les meurtriſſures, pour guérir même les effets de ſa morſure.

Digitized by Google

La morſure de cet animal, dit Kalm, eſt très-dangereuſe dans toutes les parties du corps; les chevaux & les bœufs en meurent preſque à l'inſtant; les chiens la ſoutiennent mieux : quelques-uns ont été guéris cinq fois; les hommes le ſont auſſi lorſqu'on y remédie à temps; mais quand la dent meurtrière a ouvert un gros vaiſſeau, on meurt en deux ou trois minutes. Les bottines de cuir ne ſont pas un préſervatif aſſuré; la dent eſt ſi aiguë, qu'elle les perce facilement, ſur-tout quand la bottine eſt juſte à la jambe; on prétend qu'il vaut mieux porter de grandes culottes de matelot, qui deſcendent juſqu'aux talons; lorſque le ſerpent y court, il s'y fait des plis qui s'oppoſent à l'effort de la dent & des mâchoires; mais il peut être plus sûr de porter les unes & les autres.

On lit dans l'hiſtoire générale des voyages, édition *in*-12., tome 53, page 419, la remarque ſuivante ſur le *boiquira*, & ſur les remèdes contre ſa morſure. Le ſerpent à ſonnette n'eſt nulle part ſi commun qu'au Paraguay. On y obſerve que, lorſque les gencives ſont trop pleines de venin, il ſouffre beaucoup; que pour s'en décharger, il attaque tout ce qu'il rencontre. L'effet de ſa morſure eſt fort prompt; quelquefois le ſang ſort en abondance par les yeux, les narines, les oreilles, les gencives, & les jointures des ongles; mais les antidotes ne manquent point contre ce poiſon. On y emploie ſur-tout avec ſuccès une pierre qu'on nomme Saint-Paul; le bézoard & l'ail qu'on applique ſur la plaie après l'avoir mâché; la tête de l'animal même & ſon foie, qu'on mange pour purifier le ſang, ne ſont pas un remède moins vanté; cependant le plus sûr eſt de commencer par faire ſur le champ une inciſion à la partie piquée, & d'y appliquer du ſoufre; ce qui ſuffit même quelquefois pour la guériſon.

Dans tous les faits recueillis ſur le *boiquira*, on voit qu'il y a manifeſtement de l'exagération, ſoit ſur l'activité du venin, ſoit ſur les remèdes propres à le combattre; comment n'y en auroit-il pas, puiſqu'on en a mis dans l'hiſtoire de la vipère, qui vit preſque au milieu de nous. Il paroît que la brûlure de la partie mordue, une ſcarification prompte & profonde, le beurre d'antimoine, la potaſſe ou la ſoude cauſtique, ſont des moyens sûrs de retarder, d'empêcher, de détruire même les effets du venin du *boiquira*. (M. Fourcroy.)

BOIRE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Boiſſons.

Boire eſt une action, au moyen de laquelle on fait paſſer de la bouche dans l'œſophage & dans l'eſtomac, des fluides quelconques, ſoit pour étancher la ſoif, ſoit pour faire un juſte mélange de boiſſons appropriées avec les alimens qu'il faut digérer.

On doit *boire* ſans ſe preſſer trop, ſans cela, on pourroit ſe faire beaucoup de mal. On riſque de faire épancher du fluide dans la trachée artère, & c'eſt ce qu'on appelle *liqueur de Nazareth*. En buvant trop vite, une quantité de fluide froid, qui tombe ſubitement dans l'eſtomac, peut y cauſer une impreſſion vive & douloureuſe : il peut avoir l'effet de l'eau à la glace, qui cauſe quelquefois des convulſions & des inflammations de l'eſtomac. Lorſqu'on boit doucement, le fluide, après avoir un peu perdu de ſa froideur dans la bouche, arrive tiède à l'eſtomac; il ne tombe pas comme le feroit un poids lourd, ne ſaiſit pas par ſa fraîcheur, & appaiſe mieux la ſoif.

Lorſqu'on reçoit d'un autre côté un fluide trop chaud dans la bouche, cette chaleur attaque les dents, durcit les fibres, les tend calleuſes, racornit les petites ouvertures des vaiſſeaux ſalivaires, diminue la ſenſibilité des fibres nerveuſes, & conſéquemment de l'organe du goût. La même choſe arrive à l'eſtomac & à l'œſophage; & comme leur ſenſibilité eſt encore plus grande que celle de la bouche, on a vu des douleurs extrêmement vives, des inflammations, des excoriations, être la ſuite de cette imprudence. Si elle étoit ſouvent répétée, alors on auroit à craindre des calloſités, des petits ulcères, des difficultés d'avaler, parce que les fibres acquérant de la ſéchereſſe & de la dureté, perdent leur jeu & leur ſouplеſſe, comme ſi elles avoient éprouvé l'action des ſubſtances âcres & brûlantes.

Quoiqu'en buvant très-froid ou à la glace, on ait un moyen de favoriſer la digeſtion & de fortifier l'eſtomac, en y concentrant une chaleur plus forte, il faut cependant convenir qu'il y a bien des circonſtances où la délicateſſe de l'eſtomac *ne pourroit admettre* ſans danger des boiſſons glacées.

Dans le moment où un fluide très-froid touche l'eſtomac, ſur-tout s'il eſt vuide, après des exercices violens, il ne manque guères de produire un ſaiſiſſement général, & une forte irritation ſur les parois de l'eſtomac; de-là les douleurs vives de cet organe, des convulſions, le reſſerrement & l'engorgement de petits vaiſſeaux ſanguins, bilieux, lymphatiques; de-là le *cholera morbus*, les inflammations d'eſtomac, des inteſtins, & des parties voiſines.

Il faut donc éviter de *boire* très-froid, & à la glace, quand on a une extrême chaleur, à la ſuite de violens exercices. Si la boiſſon étoit froide, il ſeroit indiſpenſable de la laiſſer tiédir dans la bouche avant qu'elle arrivât à l'eſtomac, afin qu'elle n'y fît pas une impreſſion trop vive. Il ſeroit même à propos d'y mêler quelques alimens ſolides, ou de ne *boire* qu'après avoir mangé.

Les bonnes gens ont une habitude que je trouve très-conforme à ce qu'exige la nature, après des épui-

ſemens qui ſuivent les grands exercices, c'eſt de *boire* des liquides doués d'une vertu cordiale & fortifiante. C'eſt ce qu'ils appellent proverbialement une chemiſe de capucin, c'eſt-à-dire, un bon verre de vin pur, ou mêlé de moitié d'eau, pour les perſonnes qui n'en font que peu d'uſage. Cette pratique eſt mille fois préférable à l'eau froide, ou ſeule, ou mêlée avec des acides.

On ſait que dans les climats brûlans de l'Amérique, où les corps éprouvent ſouvent & facilement de grands épuiſemens par les tranſpirations énormes qu'ils ſubiſſent, on emploie toujours avec le plus grand avantage les ſpiritueux & les cordiaux : on doit faire momentanément dans nos climats ce qu'on fait habituellement dans d'autres pays, dans des circonſtances qui ſont véritablement les mêmes.

Les liqueurs très-froides ne ſont pas, comme on l'a cru vulgairement, douées d'une qualité qui refroidiſſe l'eſtomac ; au contraire, elles ſont fort toniques, & c'eſt à cauſe de cette qualité qu'elles cauſent de l'irritation & ſouvent l'inflammation. Il faut éviter d'en faire un trop grand uſage, auſſi-bien aux repas que hors des repas. Trop d'action de leur part, ſur les membranes de l'eſtomac, dérange la digeſtion, & cauſe une foule d'accidens chez les perſonnes qui ne ſe ſont pas accoutumées petit à petit à *boire* froid & à la glace, ou bien chez qui l'eſtomac a une ſenſibilité très-marquée.

Ce n'eſt pas aſſez de connoître les avantages ou les déſavantages qui réſultent des différentes qualités ou températures des liqueurs qu'on boit, il faut encore ſavoir proportionner, aux beſoins des individus, les quantités dont on doit faire uſage : on voit tous les jours avec étonnement combien peu certaines perſonnes boivent à leurs repas ; on n'eſt pas moins ſurpris de la grande quantité de boiſſon que d'autres prennent : il faut convenir que la quantité de boiſſon, néceſſaire à chacun, eſt très-différente, & dépend beaucoup des tempéramens, & d'autres circonſtances particulières. Sur ce point, l'habitude & l'expérience individuelle peut en apprendre plus aux hommes, que les conſeils de l'hygiène ; cependant on doit être perſuadé que les extrêmes, c'eſt-à-dire, trop ou trop peu de boiſſon doivent nuire.

Si l'on boit trop, la digeſtion ne ſe fera qu'imparfaitement ; les liqueurs digeſtives ſeront ſans activité, le chyle trop délayé ne ſera pas aſſez nourriſſant : outre cela, en buvant trop, on procure aux humeurs une trop grande fluidité ; leur peu de conſiſtance rend la tranſpiration & les urines exceſſives ; le corps doit maigrir.

Si par haſard cette grande quantité de fluide ne s'échappoit pas par ces voies, alors étant retenue dans l'individu, elle l'accable en quelque ſorte de ſon poids, relâche les fibres, diminue l'énergie des mouvemens, ainſi que la chaleur & la circulation ; il n'eſt pas rare de voir ſuccéder la cachexie, les tumeurs ſéreuſes, un embonpoint aqueux & contre nature, des hydropiſies, &c.

On tombe plus rarement dans l'excès contraire ; je veux dire, dans celui de *boire* beaucoup moins qu'il ne faut : dans ce cas, la digeſtion ſe fait auſſi très-difficilement, parce que les alimens n'étant pas aſſez imbibés & diviſés par les fluides, reſtent fort long-temps dans l'eſtomac, ſans ſubir leur changement. Le chyle qui s'en forme eſt épais & circule difficilement ; il en réſulte des embarras & des obſtructions dans les petits vaiſſeaux. Les humeurs trop épaiſſies prennent plus facilement de l'acrimonie ; les ſecrétions & les excrétions ſe font plus difficilement ; la nutrition eſt imparfaite, & ſouvent le corps ſe trouve ſurchargé d'un embonpoint très-mal ſain.

Il y a une autre conſidération importante à faire ſur les inconvéniens qui réſultent de l'habitude de *boire* hors des repas. En effet, ſi on boit avant de manger, on riſque de trop délayer les humeurs qui attendent dans l'eſtomac le moment de favoriſer la digeſtion, lorſque les ſolides s'y préſenteront. Quand, d'un autre côté, on boit peu de temps après le repas, lorſque la digeſtion n'eſt point encore faite, elle ne manque pas d'en être troublée : le chyle peut ſe mêler avec le réſidu des alimens, & être entraîné avec lui. Quelquefois il ſurvient un dévoiement, ou d'autres accidens, qu'on ſait être la ſuite des mauvaiſes digeſtions.

On peut prendre quelques boiſſons, lorſqu'on eſt bien ſûr que la digeſtion eſt faite, pour nettoyer l'eſtomac de ce qui peut y reſter ; encore, ſi l'on n'en tient pas le beſoin, vaut-il mieux ne rien prendre du tout ; car, en général, les fluides en quantité relâchent réellement l'eſtomac, & lui impriment une grande fatigue par leur poids ; ils lui enlèvent en outre le temps d'inaction ou de repos néceſſaire, pour que ſon élaſticité ſe rétabliſſe, & que les humeurs digeſtives ſe préparent & s'amaſſent de nouveau : il eſt donc fort prudent de ne point *boire* habituellement hors du repas, à moins que ce ne ſoit à la ſuite d'un beſoin urgent, après quelques exercices violens, ou dans ces grandes chaleurs, qui font naître la ſoif, & contre laquelle la bierre eſt une des boiſſons les plus juſtement recommandées. (M. Macquart).

BOIS, (*habitation.*) (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe I. *Circum fuſa.*

Ordre II. Terre & lieux.

Section V. Variations artificielles. Demeures.

On nomme *bois* de grands terreins plantés d'arbres qui doivent ſervir particulièrement à la conſtruction des

des édifices, au charronage & au chauffage. Nous devons ici ſeulement examiner ce qui peut être relatif aux perſonnes qui font leur demeure habituelle dans les *bois*. On conçoit aiſément que lorſque la terre eſt couverte d'arbres, le ſol qui les a fait naître ſera d'autant moins ſec, que le ſoleil y pourra moins pénétrer. Si le terrein eſt placé dans un fond, s'il eſt d'ailleurs compoſé d'une terre viſqueuſe & peu légère, s'il y a une grande quantité de plantes entremêlées avec les arbres, s'ils foiſonnent beaucoup, & que l'air circule difficilement dans le lieu où ils ſe trouvent, s'ils ſont remplis d'inſectes & de reptiles, on peut aſſurer qu'il n'offre pas une habitation favorable aux hommes. Ce doit être un lieu humide & froid dans la plus grande partie des ſaiſons; c'eſt un lieu où les hommes ne peuvent demeurer ſans courir les plus grands riſques pour leur ſanté. Ces endroits ne manquent preſque jamais de compoſer une température telle, que preſque tous les hommes y prennent des fièvres d'accès & intermittentes, plus ou moins longues, plus ou moins pernicieuſes; elles y ſont aſſez généralement endémiques, & moiſſonnent un grand nombre d'individus.

Quand on eſt forcé de vivre dans ces lieux inſalubres, l'art doit corriger la nature, en faiſant de grandes ouvertures aux *bois* & aux forêts, en brûlant les plantes, en cultivant les différens terreins qu'on a dépouillés des végétaux qui les recouvroient, en faiſant des ſaignées & des foſſés, pour donner des écoulemens aux eaux qui peuvent ſéjourner dans certaines parties.

C'eſt ce qu'on a fait en Amérique avec avantage dans l'iſle de Ste. Lucie, où avant toutes ces précautions, on ſait qu'il eſt mort une grande quantité d'Européens. Les habitations dans les *bois*, qui ſe trouvent ſur des hauteurs, bien expoſées aux grands courans d'air, placées ſur un ſol léger & ſabloneux, ne préſentent pas ces inconvéniens. Ainſi, lorſqu'on le peut, on doit les choiſir de préférence. (*Voyez* HUMIDITÉ.) (M. MACQUART.)

BOIS DE BUIS, DE COUDRIER, DE FRÊNE, DE GENIÈVRE, DE LENTISQUE, DE QUASSIE, DE TILLEUL, &c. (*Mat. Méd.*) (*Voyez* les mots BUIS, COUDRIER OU NOISETTIER, FRÊNE, GENIÈVRE, LENTISQUE, QUASSIE, TILLEUL, &c. (M. MAHON.)

BOIS. (*Mat. méd.*).

Comme une aſſez grande quantité de *bois* ont été & ſont encore employés en médecine, il faut connoître la ſtructure & la nature des *bois* en général, & la matière médicale doit préſenter une partie des connoiſſances, que les phyſiciens, qui ſe ſont occupés de la phyſique végétale, ont données ſur cet objet, ainſi que celles qui ſont dues aux travaux des chimiſtes.

Le *bois* en général, la partie ligneuſe des végétaux, comprend le tronc, les principales branches, les racines dures des arbres, des arbriſſeaux, & des arbuſtes: auſſi les racines ligneuſes, le tronc ou les tiges, les écorces épaiſſes mêmes ſont-elles ſouvent confondues en matière médicale, ſous le nom de *bois*. Le tronc, ou vrai *bois* des arbres, eſt compoſé, comme toutes les autres parties des végétaux, de quatre ordres de vaiſſeaux, diſpoſés ou arrangés d'une manière particulière; c'eſt un aſſemblage tiſſu régulièrement de vaiſſeaux communs, de vaiſſeaux propres, de trachées & de tiſſu utriculaire ou véſiculaire. On reconnoit difficilement ces quatre ordres de vaiſſeaux, & on ne les ſépare qu'avec la plus grande peine dans les *bois* durs & anciens; mais les jeunes branches des arbres les plus vieux, où les tiges des plantes qui commencent à être ligneuſes, facilitent ces recherches, & ont fait conclure par analogie la ſtructure des *bois* les plus ſolides.

1°. Dans les jeunes tiges ou dans les *bois* tendres, on trouve dans le centre un cylindre mou, quelquefois même rempli de liquide, comme cela a lieu dans le palmier, le ſureau, &c. Ce cylindre eſt formé de petites cellules comme muqueuſes, communiquant les unes avec les autres, & de la circonférence deſquelles partent tranſverſalement des faiſceaux des mêmes véſicules, qui s'écartent en rayons, & s'étendent juſqu'au dehors du tronc ſous l'écorce où ils forment une couche molle & remplie de ſues. On nomme tiſſu médullaire, ou moëlle, ce cylindre moyen, & productions médullaires, ou tiſſu cellulaire réticulaire, les portions qui s'en détachent horizontalement, & qui pénètrent le *bois*. La moëlle & ſes productions ne ſont pas également ſenſibles dans tous les *bois*; dans les arbres anciens, & qui croiſſent lentement, ces tiſſus ſe durciſſent & diſparoiſſent; on n'en retrouve quelques traces que dans les filets rayonnés, qu'on apperçoit dans les coupes horizontales des *bois*.

2°. Autour du tiſſu médullaire, & depuis le centre juſqu'à l'écorce des *bois*, on remarque des couches concentriques, arrondies, un peu ovoïdes ou irrégulières, ſouvent plus ou moins pliſſées ou anguleuſes, qui forment les couches ligneuſes proprement dites, & dont la baſe principale ou conſtituante eſt compoſée des vaiſſeaux communs ou ſéveux. Ces vaiſſeaux, réunis par paquets, montent depuis la racine juſqu'au haut de l'arbre & a ſes diverſes ramifications, en ſuivant quelquefois une direction droite, en ſe pliant ſouvent latéralement, & formant alors de petits interſtices ou atéoles vuides, dont l'ouverture eſt horizontale, & par leſquelles paſſent les productions médullaires. Les vaiſſeaux ligneux, dont les parois ſont dûres, & qui conſtituent vraiment la ſolidité des *bois*, ſont diſpoſés en cercles concentriques qui s'enveloppent les uns les autres, & qui ont des épaiſſeurs différentes & d'autant plus petites, qu'ils ſont plus extérieurs, & que leur diamètre croit

en proportion de leur circonférence. Ces cercles ſont nommés couches annuelles, parce qu'il s'en forme une par année, & ils fourniſſent un moyen exact de reconnoître l'âge des arbres. On remarque en général qu'ils ſont plus minces & d'un tiſſu plus ſerré dans quelques points que dans d'autres. L'épaiſſeur de ces couches, plus grandes dans certains points, dépend, ſuivant Duhamel, de la force de ſuccion, plus conſidérable de ces côtés, en raiſon d'une racine plus groſſe, ou d'une branche conſidérable. Cette ſeconde partie du tronc, ou partie ligneuſe proprement dite, en préſente communément deux très-diſtinctes l'une de l'autre; l'une extérieure, moins dure & plus lâche dans ſon tiſſu, c'eſt l'*aubier*; l'autre intérieure, plus ſolide, c'eſt le bois proprement dit. Il y a dans certains *bois* une ſi grande différence entre l'aubier & le vrai *bois*, qu'on le reconnoît très-facilement à l'œil & à la première vue; tel eſt le *bois* de gayac; l'aubier eſt d'une couleur très-différente.

3°. Les vaiſſeaux propres ou chargés de ſucs particuliers à certains végétaux, comme réſineux, huileux, gommo-réſineux, &c. ſe trouvent ou dans le tiſſu médullaire, ou accompagnant les productions médullaires, ou ſemés entre les différentes couches ligneuſes. Ils ne ſont très-ſenſibles que dans les jeunes arbres, ils s'oblitèrent peu-à-peu dans les arbres âgés, & lorſque le *bois* eſt bien dur, on n'en apperçoit plus. Cependant on en trouve toujours dans les couches les plus récentes de l'aubier, dans le liber & les couches corticales.

4°. Il en eſt de même des trachées; ce ſont des vaiſſeaux très-minces, comme ſoyeux, ſarinés & brillans, pliés en ſpirales ou en tire-bourres. Ils accompagnent les vaiſſeaux communs; on les voit bien dans les jeunes branches de roſier; mais quand les vaiſſeaux communs ſont devenus des fibres ligneuſes, les trachées ſont fort difficiles à appercevoir.

5°. D'après ce que nous avons dit, il eſt aiſé de diſtinguer toutes les parties qui compoſent les jeunes *bois*, les tiges & les branches tendres, des arbriſſeaux & des arbuſtes; la diſſection ſoignée en ſépare facilement *a.* la moëlle, *b.* le tiſſu utriculaire formant les productions médullaires, *c.* les fibres droites des vaiſſeaux communs, *d.* les pores plus ouverts des vaiſſeaux propres, d'où s'échappent des gouttelettes de liquides colorés, odorans, âcres, &c. *e.* les ſpirales farinées des trachées qui ſe préſentent lorſqu'on briſe les jeunes tiges, & lorſqu'après avoir un peu écarté les portions briſées, ſans les caſſer entièrement, & en leur laiſſant encore quelques fibres qui les retiennent, on laiſſe ces fibres revenir ſur elles-mêmes. Si l'on place alors le bois entre l'œil & la lumière, on apperçoit des fibrilles brillantes comme de petites ſoies, & la loupe démontre les ſpirales & les contours de ces filets ſoyeux. La même ſtructure ſe préſente dans les racines tendres, fibreuſes.

6°. Mais dans un *bois* ſolide, dur, formant le tronc des vieux arbres, l'apparence eſt différente, les parties conſtituantes moins ſenſibles; la maſſe ligneuſe paroît être homogène & également organiſée dans tous ſes points. Cependant, avec de l'attention, on parvient à reconnoître & à diſtinguer la plupart des parties décrites ci-deſſus. Une coupe tranſverſale préſente *a.* les couches encore tendres, ſituées ſous l'écorce, & qui forment le *liber* ou *livret*, ainſi nommé, parce qu'on le ſépare en feuillets; *b.* l'aubier, ou *bois* tendre, enveloppé par le liber, & pénétrant plus ou moins profondément dans l'épaiſſeur du *bois*; *c.* les couches ligneuſes proprement dites, plus ou moins ſerrées, nombreuſes, concentriques, & s'étendant de l'aubier juſqu'à la moelle; *d.* les petites portions quelquefois diſtinctes de vaiſſeaux propres, enveloppant les couches ligneuſes, & offrant des pores beaucoup plus grands, dans les utricules qui les accompagnent; *e.* la moëlle, quelquefois encore ſenſible, le plus ſouvent dure & ligneuſe, preſſée & oblitérée par la ſubſtance du *bois*, mais reconnoiſſable en ce qu'elle donne immédiatement naiſſance aux productions médullaires, qui, comme autant de rayons d'une couleur plus claire, & prenant un poli plus vif que le reſte du tronc, par le frottement, s'étendent en traverſant horiſontalement les couches ligneuſes juſque ſous l'écorce où elles ſe perdent dans le liber. Quant aux trachées, elles ſont tout-à-fait inviſibles dans les *bois* durs.

Tels ſont les réſultats que préſentent, ſur la ſtructure des *bois*, les diſſections & les recherches de Grew, Malpighi, Duhamel, & de tous les autres naturaliſtes qui s'en ſont occupés. Ces réſultats intéreſſent immédiatement la partie de la matière médicale, qui s'occupe de la deſcription des médicamens, & ſous ce point de vue, ils doivent être toujours préſens à l'eſprit du médecin. Paſſons maintenant aux faits généraux que la chymie & la pharmacie nous offrent ſur la nature & les propriétés des *bois*.

Les principes contenus dans les *bois*, ſont en général plus difficiles à extraire, que ceux qui forment les feuilles, les fleurs, les fruits, &c.; ils le ſont encore d'autant plus, que les *bois* ont un tiſſu plus denſe & plus compact. Pour en faire l'analyſe, & en reconnoître la nature, on eſt donc obligé de les réduire en morceaux, ou en coupeaux, ou en eſpèce de pouſſière groſſière, à l'aide des rabots, des rapes, &c. Quelques-uns ſont faciles à pulvériſer lorſqu'ils ſont bien ſecs; d'autres réſiſtent au pilon par leur élaſticité. Le feu les décompoſe tous plus ou moins promptement, & à des températures plus ou moins élevées. On ſait qu'en général ils s'enflamment tous lorſqu'ils ſont ſuffiſamment échauffés; ce phénomène eſt attribué à l'huile qu'ils contiennent: mais à cet égard, il y a de très-grandes différences entre eux, les uns contenant beaucoup de réſine, brûlent très-rapidement, à une température peu élevée, & avec une grande flamme; leur combuſtion produit une grande chaleur.

Digitized by Google

Tels ſont les bois de pin, de ſapin, de mélèze, de Gayac, de Rhodes, de cyprès, de genièvre, de lentiſque, de ſantal, &c.

D'autres, moins réſineux, plus aqueux, plus extractifs, ont beſoin d'être chauffés plus long-temps, & de perdre beaucoup d'eau, avant de s'enflammer, leur flamme eſt légère, peu durable; la chaleur qu'ils produiſent eſt moins conſidérable que celle des précédens.

On compte dans cet ordre, le bouleau, le charme, l'orme, le noyer, le chêne, le tremble, le ſaule, le peuplier, le tilleul, &c.

La nature des produits qu'on en obtient, en les diſtillant à la cornue, répond à cette première diviſion; les premiers donnent plus d'huile & moins de phlegme, plus de gaz hydrogène, & moins de gaz acide carbonique que les ſeconds. Ceux-ci fourniſſent bien plus d'acide pyroligneux: leur charbon eſt moins denſe, plus léger, plus combuſtible; auſſi les emploie-t-on pour faire le charbon, tandis que les premiers ne peuvent pas ſervir au même uſage.

Il y a une autre diſtinction chymique dans les *bois*; les uns ſont ſans odeur, & n'ont alors que peu de ſaveur; d'autres répandent une odeur forte & aromatique, comme le ſantal citrin, le *bois* de Rhodes, le ſaſſafras, & leurs propriétés médicinales, ſont bien plus énergiques & bien plus utiles.

Tous les *bois* traités par l'eau, fourniſſent des extraits, des mucilages & des ſels eſſentiels plus ou moins abondans. L'alcohol extrait de la plupart une matière réſineuſe. Il en eſt qui en contiennent une ſi grande quantité, qu'on la trouve quelquefois ſous la forme de grains, ou de lames brunes, rougeâtres, brillantes, fragiles, & qui ſe réduiſent facilement en poudre, lorſqu'on les pile.

Enfin, on diſtingue encore les *bois* par les parties colorantes qu'ils contiennent; les *bois* de Bréſil, de Campêche, d'Inde, de Fernambouc, donnent des couleurs employées avec ſuccès dans la teinture. Lorſqu'on a enlevé aux *bois*, par l'action de l'eau & de l'alcohol, tout ce qu'ils contiennent de diſſoluble dans ces liquides, il ne reſte plus que leur ſquelette fibreux; cette partie ligneuſe paroît être formée par une ſubſtance analogue à la fécule, à la ſubſtance amylacée, & lorſqu'après avoir été parfaitement ſéchée, on l'a réduite en poudre fine par la mouture; cette pouſſière devient en grande partie diſſoluble dans l'eau bouillante, & forme avec ce liquide une ſorte de gelée nourriſſante. C'eſt ce qui m'a fait dire dans mes élémens de chymie, que dans des cas d'extrême diſette, on pourroit tirer parti des *bois*, pour y trouver une matière nourriſſante. Cependant, ce n'eſt pas véritablement parmi les fécules même groſſières qu'on doit ranger la matière ligneuſe; elle forme un ordre particulier de ſubſtance végétale, un principe unique de ſon genre, auquel on pourroit donner pour caractères chimiques les propriétés ſuivantes. 1°. L'inſipidité; (on ſuppoſe ici que les *bois* ont été privés de toute matière diſſoluble par l'eau;) 2°. L'indiſſolubilité dans l'eau bouillante; les *bois* ne contiennent qu'une portion de matière amylacée, diſſoluble dans l'eau bouillante; 3°. la diſſolubilité dans les alcalis fixes, cauſtiques, liquides, avec leſquels la ſubſtance ligneuſe forme une eſpèce de gelée; 4°. la propriété de former, par l'acide nitrique, trois ou quatre acides végétaux, tels que l'acide oxalique, l'acide malique, l'acide citrique, l'acide acéteux, &c. par le changement de proportions dans la combinaiſon du carbone hydrogèné avec l'oxigène de l'acide nitrique. On pourroit définir cette ſubſtance un compoſé végétal, dans lequel le carbone domine, & l'oxigène eſt tout près de former des acides avec le carbone hydrogèné qui le conſtitue.

On voit, d'après ce qui vient d'être expoſé ſur la nature générale des *bois*,

1°. Que ces ſubſtances végétales peuvent être rangées parmi les médicamens;

2°. Qu'on doit attribuer leurs vertus médicinales à l'extrait amer, à la partie odorante, & à la réſine qu'ils contiennent;

3°. Que, conſidérés ſous ce point de vue, les *bois* inodores & inſipides n'ont que peu de vertus;

4°. Qu'il n'y a de vraiment énergique dans cet ordre, que les *bois* ſapides, âcres, réſineux, odorans, amers, comme celui de Rhodes, de Gayac, de ſantal citrin, de lentiſque, de genièvre, de ſaſſafras;

5°. Qu'ils doivent avoir les propriétés ſudorifique, tonique, ſtomachique, inciſive, pénétrante, cordiale, carminative, anthelmintique;

6°. Que pour les employer avec fruit, il eſt rare qu'on puiſſe les adminiſtrer en ſubſtance, à cauſe de leur ſquelette terreux & peſant;

7°. Qu'on doit les preſcrire en infuſion, en décoction, & très-rarement en poudre;

8°. Enfin, que les extraits qu'on en prépare par l'eau, & les réſines qu'on en retire par l'alcohol, ſont leurs vrais principes actifs; ces conſidérations générales rendront plus claire & plus préciſe l'hiſtoire de chaque *bois*, traitée dans tous les articles qui ſuivent celui-ci. (M. Fourcroy.)

BOIS D'ALOES, ou D'AIGLE. (*Mat. Méd.*)

Agallochum, arbor aquila, lignum aloes.

Selon Geoffroi, nous n'avons aucune deſcription exacte de l'arbre dont on tire le *bois* d'aloës. Depuis,

MM. Cavanille & Lamark l'ont reconnu ſous le nom d'*Aquilaria*. (*Voyez* le dict. de Bot.)

On a préſenté ce *bois* comme parſemé de petites taches, réſineux, odorant, d'un goût amer & aſtringent. Dioſcoride dit, que lorſqu'on le mâche, & qu'on ſe lave la bouche avec ſa décoction, il paroît doux au goût. Si on le réduit en poudre, il ſert dans les parfums & dans les fumigations, au lieu d'encens : une dragme de ſa racine ſuffit pour relever les forces, ſur-tout celles de l'eſtomac.

On dit que la décoction d'aloës dans l'eau, appaiſe les tranchées, les douleurs de côté & du foie ; elle a de la réputation pour arrêter les dyſſenteries. Sa ſaveur, dit Vogel, eſt amere, & un peu âcre ; il eſt veneneux, enivrant & anthelmentique. Son uſage n'eſt pas fort commun, & ſes qualités ne ſont pas encore aſſez bien appréciées.

Gaſpard Bauhin diſtingue trois ſortes de *bois* d'aloës ou *d'agallochum*.

1°. *Agallochum præſtantiſſimum C. B.*

Calambac indorum.

Kenam cochinchinenſium.

Sukiang ſinenſium, dalc. Pharm.

Sokio, G. Camelli Raii hiſtor.

Ce *bois* eſt uni, réſineux, preſque auſſi mou que la cire ou le maſtic, ſe fondant ſur les charbons ardens comme de la réſine, & cependant une odeur très-ſuave ; il eſt d'une ſaveur un peu amère, & aromatique.

2°. *Agallochum. Off. C. B. P.*

Lignum aloes vulgare. Off.

Sehin hiang: Sinenſium, dale. Phar.

Pao de aquila des Portugais.

On apporte ce *bois* en morceaux de différentes groſſeurs, ſolides, compactes, peſans, de couleur rouge-brun, mêlée de lignes noirâtres, percé de trous, & comme carié. Ces trous ſont remplis d'une réſine rougeâtre & odorante de la couleur du *bois*, ou de noir pourpré.

Sa ſaveur a quelque choſe d'âcre, d'amer & d'aromatique, mais ſon odeur eſt très-agréable. Ce *bois*, mis ſur des charbons ardens, ou ſur un fer rouge, répand une liqueur réſineuſe, qui forme des bulles, & donne une fumée douce, & un peu acide.

Il croît dans l'iſle de Sumatra, & principalement dans la Cochinchine. Il eſt plus commun dans les bonriques que le calambac, qui eſt également cher & rare.

3°. *Agallochum Sylveſtre. C. B. P.*

Calembouc vel calembous. Off.

Agallochum ſeu lignum aloes Mexicanum. G. Camelli Raii, hiſt.

Cette eſpèce de *bois* a plus de poroſité, de légèreté, moins de réſine, que l'*agallochum* des boutiques. Il eſt de couleur brune-verdâtre, d'une odeur agréable aſſez forte, qui approche de celle du *bois* d'aloës ordinaire. Sa ſaveur eſt amère.

On tire cet aloës des iſles de Timor & de Solor ; mais on en fait peu d'uſage en médecine. Il n'eſt guères employé que dans les arts. (M. Macquart.)

BOIS DE BRÉSIL. (*Mat. Méd.*)

Le *bois de Bréſil*, ainſi nommé, parce que l'arbre qui le fournit croît au Bréſil, porte différens noms, ſuivant le lieu d'où on le tire. On en diſtingue cinq eſpèces dans le commerce : le plus connu, le plus eſtimé, & le plus employé, eſt celui qu'on nomme *bois* de Fernamboue, nom d'une ville du Bréſil, d'où nous vient la plus grande partie. Ce *bois* bien choiſi, eſt en buches lourdes, compactes, ſans moëlle, ſans aubier, homogènes & ſaines dans toutes ſes parties ; quand on le coupe ou qu'on le fend, la partie intérieure eſt plus male que la ſurface, mais elle rougit & ſe fonce par le contact de l'air. Il a une ſaveur ſucrée lorſqu'on le mâche bien.

L'arbre qui fournit ce *bois*, eſt nommé *Ibira-Pitanga* par les habitans. Suivant Pomet, il eſt gros & grand, garni de longues branches, chargées de beaucoup de petites feuilles vertes très-luiſantes & à demi rondes ; ſes fleurs aſſez petites ſont ſemblables pour la forme a celles du muguet *lilium convallium*, de Tournefort ; leur couleur eſt rouge, & leur odeur très-ſuave. Il leur ſuccède des fruits plats, rougeâtres, renfermant deux amandes plattes & luiſantes. Linneus, dans ſa mat. méd., (4e. édit. par Schréber 1782), rapporte un *Ceſalpinia veſicaria*, le *bois* de Bréſil rouge.

Les auteurs de matière médicale, qui ont parlé des propriétés du *bois* d'Inde, l'ont rangé parmi les aſtringens, & ont regardé ſon infuſion comme fébrifuge, ſtomachique, & bonne contre l'ophralmie : mais ce *bois* n'a été que très-peu employé en médecine. Geoffroy, Cartheuſer, Linnéus, & la plupart des auteurs, n'en ont fait aucune mention. Vogel ne le compte pas même parmi les *bois* tout-à-fait abandonnés, *ligna obſoleta*.

Son uſage eſt très-fréquent dans l'art de la teinture ; il ſert à donner des couleurs rouges. On en prépare des laques, en mêlant ſa décoction avec de l'alun, & en précipitant ce mêlange par des alcalis.

La teinture aqueuſe de Fernambouc eſt employée, en chimie pour colorer des papiers qui, ſuivant Bergman, paſſent au bleu par les ſubſtances alcalines, & qui ſervent avantageuſement pour reconnoître ces ſubſtances dans les eaux. Cette propriété peut être miſe à profit dans la matière médicale ;

Digitized by Google

mais il faut obſerver que le *bois* de Fernamboue, qu'on vend en France, n'a point préſenté à M. de Morveau le changement en bleu indiqué par Bergman. La décoction de ce *bois* eſt d'un rouge jaune; elle paſſe au rouge de vin par les leſſives alcalines, & le papier qui en eſt teint prend une nuance pourpre violacée. (M. Fourcroy)

BOIS DE CAMPÈCHE. (*Mat. méd.*)

Le *bois* de Campêche ou de la Jamaïque, *lignum Campeſcanum*, provient d'un arbre qui croît à la Jamaïque, à Ceylan, au Malabar. Cet arbre très-épineux eſt employé à Saint-Domingue pour faire des haies qui y ont bien réuſſi. Il eſt nommé au Malabar, d'après Rhèede, *Tſiam-Pangam*. Linnéus, ſuivant tous les auteurs de matière médicale qui l'ont cité, la décrit dans la phraſe ſuivante : *Caſalpina aculeis recurvis, foliolis emarginatis, filamentis lanatis*. Mais M. Schréber, dans la quatrième édition de la matière médicale de Linnéus, qu'il a publiée à Leipſic & Erlang en 1782, remarque que le Tſiam-Pangam des Malabares n'eſt pas le vrai *bois* de Campêche qui vient de l'Amérique, & non des Indes orientales : le Tſiam-Pangam eſt, ſuivant lui, le bois *Sappan*, & la phraſe de Linnéus, indiquée ci-deſſus, convient à cette eſpèce; au lieu que le vrai *bois* de Campêche eſt l'*Hematoxylon Campechianum*, qui croît en Amérique.

Le vrai *bois* de Campêche (de l'Amérique) eſt plus d'uſage dans la teinture que dans la médecine. Cependant les Anglois le comptent parmi les médicamens, & ils l'emploient dans leurs hôpitaux contre la dyſſenterie. Il ſert à faire des teintures rouges.

(M. Fourcroy.)

BOIS DE CARABACCI. (*Mat. méd.*)

Lignum Carabaccicum.

Ce *bois* a le goût du clou de géroſle, mais avec moins de force & d'âcreté; il eſt plus agréable. Sa couleur reſſemble beaucoup a celle du café ou de la canelle.. Il vient de l'Inde.

Les droguiſtes n'ont encore pu ſe procurer de juſtes renſeignemens ſur l'arbre qui le fournit. Baglivi, dans ſon traité *de fibrâ motrice*, dit qu'il a ordonné avec ſuccès des potions faites avec la décoction de ce *bois*, pour corriger l'acrimonie, & la diſſolution ſcorbutique de la lymphe. (M. Macquart.)

BOIS DE COULEUVRE. (*Mat. méd.*)

Lignum Colubrinum.

Nux vomica minor Moluccana. Off.

Stryenos foliis acutis cirris ſimplicibus. Lin.

Clematitis indica Spinoſa foliis luteis. C. B.

Ce *bois* reſſemble beaucoup à celui qui porte la noix vomique, & quelques perſonnes penſent que le *bois* de couleuvre, ou *bois* couleuvré, eſt celui qui donne cette noix.

On croit que c'eſt le tronc de cet arbre, ou ſa racine, qui donnent le *bois* couleuvré, ou de couleuvre : ce qui eſt certain, c'eſt qu'il vient du Malabar, des Indes orientales, des iſles de Ceylan & de Timor. Il offre ſous une écorce de couleur de fer, & marquetée de taches griſes, une ſubſtance ligneuſe, ſolide, peſante, d'une ſaveur âcre très-amère.

Il paroît qu'on l'a nommé ainſi, parce qu'il guérit les morſures des ſerpens, & ſur-tout de celui qu'on nomme *copra de capello*.

Lorſqu'il eſt récent, dit Carthеuſer, il a une qualité veneneuſe, & ſon âcreté dominante fait qu'il excite facilement le vomiſſement, les douleurs de ventre, les tremblemens, la manie, au point que pluſieurs perſonnes ont cru devoir le bannir du nombre des médicamens : cependant, ajoute-t-il, lorſqu'il eſt vieux & deſſéché, il peut être utile, pourvu qu'il ſoit adminiſtré avec prudence, à la doſe d'un demi-gros, par exemple, infuſé dans de l'eau ou du vin.

Suivant Boerhaave, chym. 2, p. 238, il eſt bon contre la morſure des ſerpens, contre les fièvres intermittentes, & contre les vers; on le donne en décoction à la doſe d'une demi-once : ſi on fait uſage de ſon eſſence, on n'en preſcrit qu'un demi gros. On croit que, mêlée au ſang, elle a la propriété de le rougir beaucoup, ſans le coaguler fortement, effet qui eſt contraire à celui que produit toute eſſence préparée avec de l'eſprit-de-vin.

Au ſurplus, dans nos climats, ce médicament eſt rarement employé, & pour le faire avec ſûreté, il faut encore faire beaucoup de recherches ſur ſa nature intime. (M. Macquart.)

BOIS DE FER. (*Mat. méd.*)

Lignum ferri. Lideroxylum.

On l'a nommé ainſi, à cauſe de ſa couleur & de ſa dureté.

L'arbre qui lui donne naiſſance, eſt gros & élevé : ſes feuilles ſont auſſi grandes que celles du noyer.

Son fruit eſt gros & long comme le petit doigt; ſon *bois* eſt fort amer, & peut caſſer les haches les plus dures lorſqu'on veut l'abattre. L'écorce de ce *bois*, qui eſt dure, peſante, cendrée en dehors, rougeâtre en dedans, ſans odeur, mais d'une ſaveur aſtringente, contient beaucoup de ſel eſſentiel, & d'huile.

Les inſulaires s'en ſervent avec ſuccès en poudre pour guérir les maladies vénériennes, la goutte ſcia-

Digitized by Google

tique, les rhumatiſmes, les écrouelles, les vieux ulcères. Ils l'emploient encore pour purifier le ſang contre les flux de ventre, & pour procurer une douce tranſpiration.

Je crois le *bois* de fer meilleur pour faire des ouvrages bien ſolides de menuiſerie que pour tout autre emploi dans l'économie animale, juſqu'à ce que des expériences chymiques & médicinales indiquent qu'on peut en tirer un parti important. (M. Macquart.)

BOIS DE GAYAC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Gayac. (M. Fourcroy.)

BOIS DE RHODES. (*Mat. méd.*) *Cordia.* Lin.

Le *bois* de Rhodes, *lignum Rhodium*, eſt auſſi nommé *bois de roſe*, à cauſe de l'analogie de ſon odeur avec celle des roſes, & *bois de Cypre*. L'iſle de Rhodes & celle de Cypre ſont les lieux où l'arbre qui le fournit croit le plus abondamment. Ce *bois* eſt ſolide, aſſez compact & peſant, d'un aſpect un peu gros & réſineux, d'une couleur jaune-brunâtre ou orangée, d'une ſaveur forte, chaude, mère & balſamique, d'une odeur pénétrante, très-analogue à celle des roſes.

L'arbre qui fournit ce *bois* eſt le *Cordia* de Linnéus. On a cru que cet arbre étoit le *Citiſus inermis, ſiliquis falcatis de C. Bauhin*, ou l'*Oleaſter Rhodius*. Sloane déſigne l'arbre qui fournit le *bois* de Rhodes qu'on trouve à la Jamaïque par la phraſe ſuivante : *Lauro affinis, terebinthi folio, alta, ligno odorato, canaïdo, flore albo.* Voici la deſcription qu'il en donne. Cet arbre a vingt pieds de hauteur ; il eſt de la groſſeur de la cuiſſe ; ſon écorce eſt brune, plus ou moins foncée ; il eſt armé de quelques épines courtes ; ſes rameaux ſont penchés vers la terre : ſon *bois* eſt blanc en dedans, ſolide, d'une odeur pénétrante agréable ; il a beaucoup de moelle. Les feuilles ſont pinnées, compoſées de trois, quatre ou cinq paires de folioles écartées d'un demi pouce, ſans impaire ; chaque foliole eſt arrondie, longue d'environ un pouce, liſſe, & d'un verd obſcur. Les fleurs qui naiſſent à l'extrémité des rameaux, ſont diſpoſées en bouquets, blanches, ſemblables à celles du ſureau. On y remarque trois pétales épais, & quelques étamines au centre ; chacune d'elles ſe change en un fruit rond, gros comme un grain de poivre, couvert d'une peau mince, ſèche & brune ; il s'ouvre en deux, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur eſt analogue à celle des baies de laurier. Cette deſcription, qui n'eſt pas exacte, n'apprend rien ſur la claſſe & le genre de cet arbre, qui croit à la Jamaïque, & qui n'eſt vraiſemblablement pas le vrai *bois* de Rhodes, quoique les habitans de cette iſle croyent que c'eſt lui.

Le *bois* de Rhodes du commerce, dont nous avons donné ci-deſſus les caractères, brûle facilement & fortement ; il répand une fumée épaiſſe, & exhale une odeur forte, roſacée en brulant. On en extrait par la diſtillation une huile volatile, dont les Hollandois font un aſſez grand commerce, & qu'on emploie dans la préparation des parfums, au lieu de véritable huile de roſes. C'eſt de cette huile que dépendent les vertus du *bois* de Rhodes. On le range parmi les aromatiques, les cordiaux, les céphaliques, les aſtringens, les ſudorifiques, les antiſeptiques. Il peut être employé en infuſion dans l'eau ou dans le vin ; mais on doit ne l'adminiſtrer qu'à des doſes modérées, parce que ſon odeur vive & tenace de roſes, excite ſouvent une irritation ſpaſmodique chez les femmes qui ont les nerfs délicats, & facilement ſenſibles. Son uſage extérieur eſt moins à craindre, & plus fréquent. Sa poudre concaſſée fait partie des ſachets qu'on applique ſur la région épigaſtrique, pour fortifier l'eſtomac ; on l'applique auſſi ſur la tête dans les cataplaſmes. Il fait la baſe des paſtilles ou des clous odorans à bruler ; on reçoit les fumées & la vapeur qu'il répand en brulant, ſur les membres attaqués de foibleſſe, d'œdème, de paralyſie, &c. Son huile volatile entre dans les baumes & les elixirs cordiaux, ſtimulans, céphaliques, ſtomachiques ; on la ſubſtitue ſouvent à l'huile de roſes dans ces compoſitions : mais aujourd'hui ce *bois* & ſes produits ſont beaucoup plus utiles aux parfumeurs qu'aux pharmaciens ; l'huile de Rhodes diffère de celle de roſes, parce qu'elle eſt toujours fluide & rougeâtre ; celle de roſes eſt blanche & concrète. (M. Fourcroy.)

BOIS DE STE-LUCIE. (*Mat. méd.*)

Ceraſus Sylveſtris amara. Vaccinium.

C'eſt une eſpèce de cerifier des *bois* ou ſauvage, qu'on nomme encore *Mahaleb*, dont le fruit reſſemble à celui de nos ceriſes ; il eſt petit, rond, noir, amer, & peu charnu. On croit que c'eſt l'arbre dont a voulu parler Virgile, quand il dit : *Egl. III.*

Alba liguſtra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

Les feuilles de l'arbre reſſemblent à celles du peuplier noir. Les fruits renferment une amande amère, qu'on apporte d'Angleterre, & que les parfumeurs melent à leurs ſavonnettes. On emploie peu le fruit, dont je crois qu'on pourroit cependant tirer un eſprit ardent. Les ébéniſtes ſe ſervent du *bois* de cet arbre, qui eſt dur, compact, rougeâtre, & qui a une odeur fort agréable : on le dit fort commun à Ste-Lucie, en Lorraine.

Il pourroit être utile d'en faire une analyſe exacte. (M. Macquart.)

BOIS DE SANTAL. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Santal.) (M. Fourcroy.)

BOIS DE SASSAFRAS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Sassafras.) (M. Fourcroy.)

BOIS D'INDE. (*Mat. méd.*)

Quoique le nom de *bois* d'Inde ſoit un nom générique, & paroiſſe appartenir à pluſieurs eſpèces de *bois* qui croiſſent dans les Indes orientales & occidentales, il eſt cependant plus affecté à une eſpèce diſtincte qui vient de Saint-Domingue, de pluſieurs autres iſles des Antilles, & qui paroit croître auſſi à Cambaïa dans les Indes orientales. Il ne doit point être confondu comme l'a fait Lémery avec le *bois* de Campêche.

Les feuilles de l'arbre d'où on le tire, ſont, ſuivant M. Chevalier, grandes comme celles du laurier auquel le P. Labat compare auſſi cet arbre; elles ont une couleur verte, une ſurface liſſe, une odeur mixte de poivre, de girofle & de lauriet. Ces feuilles paroiſſent être le vrai *folium indicum*, qu'on fait entrer dans la compoſition de la thériaque. M. Chevalier fait remarquer, relativement à cette feuille qu'on envoie sèche des Indes orientales, qu'elle a perdu dans le trajet la plupart de ſes vertus avec ſon odeur, & qu'il ſeroit plus utile de la tirer de nos colonies des Antilles. Les baies de l'arbre du *bois* d'Inde, ſont encore plus aromatiques & plus énergiques que les feuilles; celles du *bois* d'Inde de la Jamaïque préſentent l'odeur & la ſaveur du poivre, dominantes ſur les autres; on le nomme, à cauſe de cela, poivre de la Jamaïque. Suivant le P. Labat, le *bois* d'Inde porte deux fois l'année de petites fleurs blanches, un peu rouges à leur extrémité, & qui ſont diſpoſées par bouquets.

On a regardé le *bois* d'Inde comme tonique, aſtringent, ſtomachique; mais on n'en fait plus aucun uſage en médecine, & c'eſt ſpécialement pour la teinture qu'on en fait un aſſez grand commerce en France.

La feuille de l'arbre, *folium indicum*, eſt comptée parmi les aromatiques, céphaliques, cordiaux, alexipharmaques, ſtomachiques, antiſeptiques. Elle entre dans la thériaque; on ne l'emploie pas ſeule.

La baie du *bois* d'Inde paſſe pour réunir aux propriétés de la feuille, celles d'être aſſez puiſſamment diaphorétique, ſudorifique & carminative. On ne s'en ſert point en France. (M. Fourcroy.)

BOIS NÉPHRETIQUE. (*Mat. méd.*)

Le *bois* néphrétique, *lignum nephriticum peregrinum, aquam cæruleum reddens de C. Bauhin*, provient d'un arbre qu'Hernandez nomme *arbor Americana, Mexicana Coalti, Cattion Coanthi, aqueus ſerpens*. Suivant Tournefort, cet arbre eſt ſemblable au poirier; ſes feuilles naiſſent alternativement ſur les rameaux; elles ont la forme de celles des pois chiches; elles ſont parſemées d'un duvet fort doux, reluiſantes en deſſous par un duvet argenté: les fleurs ſont portées par le haut des rameaux. Hernandez dit qu'elles ſont d'un jaune pâle, petites, longues, & diſpoſées en épis. Les calices ſont monophyles, à diviſions profondes, chargés d'un duvet roux. Il croit dans la nouvelle Eſpagne.

Linnéus parle autrement de l'arbre qui fournit ce *bois* néphrétique; il le décrit par la phraſe ſuivante: *Guilandina moringa, inermis, foliis ſubbipinnatis; foliolis inferioribus ternatis*. Il le place dans la décandrie monogynie, entre le Gayac & le *bois* de Bréſil. Ce végétal croît, ſuivant lui, à Ceylan & au Malabar; il fournit la noix de Béen, & l'huile qu'on en extrait.

Le *bois* néphrétique nous arrive en gros morceaux ou en bûches, compoſées de deux ſubſtances différentes; l'une extérieure formant un aubier d'une couleur jaunâtre; celle de l'intérieur, ou le *bois* proprement dit, eſt rougeâtre ou brune, plus ou moins foncée. Lorſqu'on rapille ce *bois*, il répand une odeur balſamique ou aromatique foible. Sa ſaveur eſt amère & un peu âcre. L'infuſion de ce *bois* eſt bleue, ſurtout à la ſurface que l'air touche; cette couleur, qui a fait nommer ce *bois*, *bois de Santal bleu*, ne paroît bien qu'à un grand jour, & ſur-tout aux rayons du ſoleil.

L'action de cette ſubſtance ſur l'économie animale, eſt due à ſon extrait amer, à la portion de réſine, & de principe aſtringent que contient le *bois* néphrétique. Il eſt tonique, irritant, un peu reſſerrant, détergent; on le compte auſſi parmi les apéritifs & les diurétiques. Il eſt utile dans les maladies des reins, l'hydropiſie, la ſuppreſſion d'urine, les graviers, le calcul de la veſſie, les obſtructions abdominales, le ſcorbut, les affections vermineuſes. On le donne en infuſion à la doſe d'un gros juſqu'à celle de demi-once; l'infuſion aqueuſe & diurétique; celle que l'on fait avec le vin, pouſſe de plus par les ſueurs. On l'a ſur-tout recommandé dans les graviers des reins, & les douleurs néphrétiques produites par leur préſence, dans la gelle, dans les fièvres exanthématiques & éruptives, lorſque l'éruption eſt trop foible & rallentie. On l'infuſe ſouvent avec ſuccès dans la décoction de chiendent: pris à trop grande doſe, il excite les naufées & même le vomiſſement. On ne l'emploie preſque plus en médecine. (M. Fourcroy.)

BOIS SAINT. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Gayac.) (M. Fourcroy.)

BOIS PUANT. (*Mat. méd.*) Anagire.

Anagyris fœtida. Lin.

Caſſia fœtida foliis haſtatis, erata ſiliqua Muſ. formi.

Le *bois* puant eſt un petit arbriſſeau originaire du Languedoc, de l'Eſpagne & de l'Italie; il eſt fort rameux: ſon écorce eſt d'un vert brun, ſon *bois* d'un jaune pâle. Ses feuilles ſont oblongues, trian-

tues, vertes en deſſus, blanchâtres en deſſous, diſpoſées ſur ſa tige, comme le ſont celles du treſle.

Lorſqu'on en froiſſe les feuilles dans les mains, leur odeur forte & puante cauſe ſouvent de violens maux de tête. La fleur eſt jaunâtre, & ſemblable à celle du genêt; il lui ſuccède des gouſſes qui reſſemblent aſſez à celles des haricots, ainſi que des ſemences qui ont la forme de petits reins, & ſont noirâtres.

Cet arbriſſeau a l'aſpect du citiſe, & s'élève de cinq à huit pieds. Il fleurit dès le commencement du printemps.

Les feuilles de l'anagire, ou *bois* puant, paſſent pour réſolutives, & les ſemences pour vomitives; on ajoute, & le tout ſans grande certitude, que le *bois* préparé de la même manière que le caſé, offre un remède efficace contre les vapeurs. (M. Macquart.)

BOIS SAIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Garon.) (M. Macquart.)

BOISERIE. (*Hygiène*).

Partie II. Choſes non naturelles.

Claſſe I. *Circum fuſa*, choſes environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Section V. Variations artificielles, habitations.

On donne le nom de *boiſerie* à un arrangement particulier & ſymmétrique de planches unies par l'art du menuiſier, & qu'on adoſſe aux murs de nos appartemens.

La ſalubrité de nos demeures doit infiniment, pour la *boiſerie*, à l'art du menuiſier. Elle ne doit pas moins à celui du charpentier, qui fournit les parquets en bois, au moyen deſquels l'humidité ne pénètre que difficilement dans les appartemens, & n'y peut véritablement cauſer les inconvéniens qui ont lieu, lorſqu'on eſt forcé de s'en paſſer, ou lorſque les planches, qui compoſent les *boiſeries* & les parquets, ont été attaqués &, pour ainſi dire, détruites par l'action de l'humidité. Comme cette matière d'être de l'atmoſphère qui nous environne eſt de toutes la plus préjudiciable aux corps qui y ſont plongés, on voit combien, pour les appartemens bas, pour les rez-de-chauſſées, & dans les appartemens neufs, les *boiſeries* ſont indiſpenſables. On a ſoin, pour les rendre moins altérables par l'humidité, de les couvrir de pluſieurs couches de peinture à l'huile, qui les conſervent beaucoup plus long-temps. Pour connoître encore mieux les avantages des *boiſeries*, (*voyez* le mot Humidité.) (M. Macquart.)

BOISSE. (*Eaux minér.*)

C'eſt un endroit ſitué à une demi-lieue de Fortenay-le Comte. La ſource minérale froide ſe trouve dans une prairie, près de la rivière de Vandé. L'analyſe des eaux de *Boiſſe* a été faite en petit par M. Gallot, médecin, député de l'aſſemblée nationale en 1789, qui, au moyen des réactifs & de l'évaporation, a trouvé que les eaux de *Boiſſe* contenoient de la terre abſorbante, du ſel marin, & de la ſélénite. Il dit qu'on les emploie comme purgatives. (*Mémoire de la ſociété royale de médecine*, tome 1, page 405.) (M. Macquart.)

BOISSIEU, (Barthélemi-Camille de) étoit de Lyon, où il naquit le 6 août 1734, de *Jacques de Boiſſieu*, docteur en médecine, profeſſeur aggrégé au collége des médecins de Lyon, & de dame *Antoinette Vialis*. Il n'avoit que ſix ans lorſqu'il perdit ſon père. Son éducation fut l'ouvrage de ſa mère. Ce fut ſous ſes yeux qu'il étudia les humanités, & il n'en ſortit que pour aller prendre des leçons de philoſophie au ſéminaire de ſaint-Irénée, & de médecine à l'univerſité de Montpellier.

La nature avoit doué le jeune *de Boiſſieu* d'un caractère doux, d'un eſprit pénétrant, & d'une ame tendre & compatiſſante. L'éducation mettant à profit de ſi heureuſes diſpoſitions, en avoit fait un homme docile, modeſte, complaiſant, affable, ſcrupuleuſement attaché à ſes devoirs, ardent à acquérir des connoiſſances vraiment utiles, infatigable dans le travail, empreſſé de rendre aux hommes les ſervices qu'ils ont droit d'attendre les uns des autres. Il ſe diſtingua à Montpellier par une grande application à l'étude. Les ſuccès qu'il eut dans les différens actes qui précédèrent ſa réception au doctorat, en août 1755, lui procurèrent l'avantage de conſerver une correſpondance avec M. *de Sauvages*.

L'amour de la patrie & l'attachement tendre & reſpectueux qu'il avoit pour ſa mère, le ramenèrent à Lyon, dès qu'il eut fini ſon cours. Il profita du privilége de fils de docteur aggrégé, pour ſe faire recevoir, en 1756, au collége de médecine de cette ville; mais pour ſe former à la pratique, il ſuivit durant deux ans preſcrits par les ſtatuts de ce collége, les médecins de l'hôpital & en particulier le docteur *Poter*, ſon parent. Il alla enſuite ſe perfectionner à Paris, ; & après un an de ſéjour dans cette ville, il revint à Lyon, avec la ſatisfaction qu'éprouve un homme vertueux, dont l'ame ſenſible eſt prête à ſe dévouer au ſervice de ſes compatriotes. Il leur fut en effet de la plus grande utilité; car à peine pratiquoit-il depuis trois ans à Lyon, qu'il ſe rendit à Macon, en 1762, avec M. *Peſtaloſſi*, doyen du collége, pour s'oppoſer aux ravages d'une épidémie très-meurtrière qui régnoit dans cette ville. Il fut envoyé en 1769, à Chazelle, petite ville du Forez, qui étoit déſolée par une maladie épidémique.

Comme ce médecin donnoit à ſon cabinet tous les momens qu'il pouvoit dérober à ſes devoirs, il compoſa deux excellentes diſſertations, l'une ſur les *Anti-ſeptiques*,

Digitized by Google

Anti-ſeptiques, que l'académie de Dijon couronna en 1767, & fit imprimer en 1769; l'autre ſur les *Méthodes raffraichante & échauffante*, à laquelle elle adjugea le prix de 1770, & qui fut publiée par ſes ordres en 1772. Une autre pièce lui avoit mérité l'*accessit* dans l'académie de Lyon, mais *de Boiſſieu* étoit né avec un tempérament ſi délicat, que ſes travaux littéraires, & ceux d'une pratique étendue, acheverent bientôt de le ruiner. Il fut attaqué d'une pleuréſie qui l'enleva en trois jours, vers la fin de décembre 1770, à l'âge de 36 ans & quelques mois. (Extr. d'Et.) (M. Goulin).

BOISSON. (*Hygiène*).

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe III., *ingeſta*.

Ordre II, boiſſons.

On donne le nom de *boiſſon* aux fluides qu'on emploie généralement dans l'économie animale, pour aider la digeſtion des ſubſtances ſolides qu'on a mangées.

De toutes les *boiſſons* la plus ſimple, & en même-temps la plus naturelle, c'eſt l'eau; c'eſt celle qui peut être la plus utile pour la diſſolution des alimens dans l'eſtomac, quand elle a été choiſie auſſi pure qu'on peut l'obtenir. (*Voyez* Eau & ſes qualités). Après l'eau, la boiſſon la plus uſitée chez les perſonnes qui ont des facilités pour ſe la procurer c'eſt le vin, qui, mêlé avec l'eau, peut être conſidéré comme une excellente *boiſſon*. (*Voyez* Vin). On regarde encore comme *boiſſons* habituelles les différentes eſpèces de bierre, (*Voyez* Bierre) les cidres, les poirés. (*Voyez* Cidre, poirés).

Les *boiſſons*, pour être utiles, doivent-être priſes dans des proportions qui correſpondent à la quantité d'alimens ſolides qu'on a pris: ſans cela les deux excès dérangent ſurement les digeſtions. Si le fluide eſt en trop grande quantité, alors l'eſtomac en eſt affoibli & le chyle acquiert trop de fluidité. Si la *boiſſon* n'eſt pas aſſez abondante, alors les alimens, n'étant pas ſuffiſamment humectés, ont beaucoup plus de peine à être diſſous, & l'eſtomac fait un travail trop laborieux pour y parvenir.

Les *boiſſons* peuvent encore être plus ou moins utiles relativement à leur température. En général les *boiſſons* froides ſont préférables; elles poſſédent éminemment la vertu tonique, tandis que les *boiſſons* chaudes ſont plus relâchantes & en même-temps plus adouciſſantes: lorſqu'on a quelques raiſons pour boire chaud, alors on mêle au vin ou à l'eau du ſucre qui leur donne des qualités plus cordiales. C'eſt ainſi qu'on prend des rôties, des bavaroiſes à l'eau ou au lait. (*Voyez* le mot Boire). (M. Macquart).

BOISSONS. (*Mat. méd.*)

On nomme en général *boiſſons*, (*potus*,) en matière médicale tous les médicamens liquides qu'on adminiſtre aux malades, & dont le véhicule eſt toujours de l'eau; les *boiſſons* peuvent-être conſidérées en général ſous un double point-de-vue, ou comme *boiſſons* concentrées, ou comme *boiſſons* étendues.

Les premières ſont communément chargées de beaucoup plus de ſubſtance médicamenteuſe; tels ſont les bouillons réduits en conſommés, les looocks, les potions huileuſes, les décoctions de bois ou de quinquina épaiſſies, les gelées végétales délayées dans un peu d'eau, l'eau gommée. Il eſt quelquefois avantageux de prendre les médicamens ſous cette forme; mais on doit en général obſerver l'état de l'eſtomac, prendre garde à ſes forces, à ſa puiſſance digeſtive. Il peut arriver que la première doſe même de ces potions ne réuſſiſſe pas, ſéjourne & pèſe ſur l'eſtomac, & occaſionne des gonflemens, des douleurs, des vents, des nauſées, & même le vomiſſement; ce dernier ſymptôme eſt le moins fâcheux de tous, parce qu'il remédie promptement aux inconvéniens produits par la forme du remède. On doit donc lorſqu'on ſoupçonne un pareil effet, ne preſcrire que de petites doſes de ces médicamens, le plus ſouvent on ne les adminiſtre qu'à la quantité d'une cuillerée à la fois, & on emploie plus ou moins cette doſe, ſuivant les forces & l'état de l'eſtomac du malade.

Les *boiſſons* étendues, allongées, très-liquides, très-légères, ſont plus ſouvent adminiſtrées que les premières; mais elles ont auſſi leurs inconvéniens. Les riſannes de tous les genres, les bouillons végétaux ou animaux, les eaux minérales ſont ſur-tout les médicamens de ce genre. On a plus abuſé dans la médecine françoiſe de ce genre de formule, que du premier. Les *boiſſons* trop abondantes affoibliſſent l'eſtomac, diminuent ſon reſſort, délayent trop le ſuc gaſtrique, détruiſent le ſentiment agréable de la faim, en enlevant la couche de ce ſuc, dont l'irritation paroît être la cauſe de l'appétit, troublent la digeſtion en ôtant l'activité à ce liquide & en le faiſant couler dans les inteſtins. L'eau de veau, l'eau de poulet données à grandes doſes ont ſouvent produit ces mauvais effets & ſubſtitué à l'irritation & à la tenſion des nerfs qui les avoit indiquées plus que la prétendue ſéchereſſe qu'on en croyoit la cauſe, un relâchement, une inertie morbifique, dont la foibleſſe générale, la pâleur, la cachexie même ſont des ſuites néceſſaires il faut donc être auſſi attentif à l'impreſſion produite par les *boiſſons* délayantes, qu'à celle qu'occaſionnent les *boiſſons* concentrées.

Il n'eſt pas beſoin de dire que les *boiſſons* peuvent être diſtinguées; 1°. par leurs propriétés chimiques, en *boiſſons* acides, alcalines, aqueuſes, mucilagineuſes, émulſives, laiteuſes, extractives, &c. 2°. par leurs propriétés médicinales en *boiſſons* relâchantes, délayantes, adouciſſantes, apéritives, diurétiques,

Digitized by Google

ſudorifiques, aſtringentes, purgatives, &c. (M. Fourcroy).

BOISSON DANS L'HYDROPISIE. (Néceſſité de la)

Si on ne jugeoit de la néceſſité de la *boiſſon* dans l'hydropiſie que par l'inſtinct qui porte les malades à la déſirer, il faudroit encore y faire attention; ce déſir de boire, ce feu qui les dévore eſt ſouvent le cri de la nature aux abois, & l'avertiſſement peut-être le plus preſſant du beſoin d'y ſatisfaire : mais les vrais principes de la médecine ſont en cela parfaitement d'accord avec le penchant des malades : & il ne faut ſe rappeler que ce que doit produire néceſſairement la gêne des vaiſſeaux dans l'hydropiſie, les engorgemens, les obſtructions, les vices de la lymphe qui en réſulte, pour ſe convaincre qu'avant de pouvoir opérer la mutation ou l'évacuation des liquides épaiſſis, il faut néceſſairement les attenuer, les diviſer, & principalement les délayer; ſans quoi on riſque de multiplier encore plus les engorgemens, & de rendre ceux qui ſont déja formés plus conſiſtans & ſucceſſivement irréſolubles.

C'eſt envain qu'on objecte que les délayans favoriſent le relâchement qui conſtitue une des conditions néceſſaires de l'hydropiſie, qu'ils peuvent conſéquemment augmenter cette maladie, & la rendre enfin incurable par l'impoſſibilité de la réaction où l'on réduit par-là les ſolides; & qu'il eſt bien plus avantageux de ſoutenir le ton de la fibre, pour pouvoir opérer inſenſiblement la réſorption, ou l'évacuation, du fluide épanché. Mais cette pratique, quand elle ſeroit admiſſible, ne pourroit être utile que dans le cas où le relâchement ſeroit général; car, quand il n'eſt que partiel, ce qui arrive fréquemment, elle eſt non-ſeulement inutile, mais preſque toujours dangereuſe.

Il ſe trouve, en effet, ſouvent que des parties ſont tendues, irritées, phlogoſées, tandis que d'autres ſont dans l'atonie la plus complette; peut-on tracer aux remèdes une route ſûre pour parvenir aux unes, ſans ſe communiquer aux autres? Si cette prétention eſt auſſi ridicule qu'impoſſible, il ne reſte donc d'autre parti à prendre que de choiſir un remède qui convienne à tous les cas, qui puiſſe ſe concilier avec les extrêmes, & produire dans les ſituations, en apparence les plus oppoſées, un effet qui convienne eſſentiellement à toutes. Ce remède eſt, ſans contredit, la *boiſſon*, qui rend plus fluides les liqueurs épaiſſies, qui les diſpoſe à être plus aiſément évacuées, & cette propriété indiſpenſable pour préparer au moins la cure des obſtructions, & diminuer les réſiſtances, ne peut être contre-balancée par la crainte de rendre le relâchement des ſolides général. Car, quand il réſulteroit de ce défaut quelqu'augmentation de l'enflure, elle ſeroit plus effrayante que dangereuſe, parce qu'alors l'action des toniques ne rencontrant plus d'obſtacle, les remèdes de cette genre les plus énergiques agiſſent avec une uniformité & une ſûreté qui en déterminent & en aſſurent le ſuccès. Rien ne contredit plus l'effet de ces remèdes; & ils ſuffiſent pour ramener la fibre au ton qui lui convient, & lui donner le degré de force & d'activité capable de ſurmonter les obſtacles, & de ſe débarraſſer du liquide ſurabondant qui l'accabloit, & dont il eſt ſi facile de procurer alors, ſans retour, l'évacuation. Mais rien ne marque plus la néceſſité des délayans & des relâchans dans l'hydropiſie, que quand ce qui eſt très-commun dans cette maladie, la tenſion, la douleur, la ſenſibilité, l'érétiſme & l'engorgement ſe joignent au relâchement des autres; il faut alors procurer un relâchement uniforme & général au moyen de la *boiſſon*, ſi l'on veut enſuite obtenir quelqu'effet des purgatifs, des ſavoneux, & des toniques : par la méthode oppoſée, on riſque preſque toujours d'enflammer les viſceres & de les faire promptement dégénérer en gangrene.

Quand même il n'y a qu'engorgement ſans ſenſibilité, il ne faut pas moins preſcrire la *boiſſon* pour délayer les matieres qui forment l'engorgement, & les mettre en état d'être enſuite plus ſûrement diviſées : car la nature ne pourroit, ſans s'exténuer, fournir la quantité du liquide néceſſaire, pour diviſer les matières tenaces, dures, & épaiſſies qui forment les obſtructions, & qui ſont la cauſe la plus ordinaire des hydropiſies.

Ainſi quoique le relâchement, qui eſt un ſigne eſſentiel & caractériſtique de l'hydropiſie, paroiſſe d'abord devoir exclure la *boiſſon*, & ſur-tout la *boiſſon* abondante; ſi l'on conſidere que la premiere cauſe de la collection hydropique eſt un effort qui ſuppoſe toujours un excès de tenſion, & que la plupart des ſymptômes de cette maladie ne peuvent ſe rapporter qu'à la complication de la tenſion & du relâchement qui a ſouvent lieu dans le même organe, que cette maladie eſt d'autant plus rebelle que cette inégalité d'action eſt plus manifeſte : on verra que les humectans & les relâchans ſont d'une néceſſité d'autant plus abſolue, que c'eſt par leur action qu'on peut remédier à la tenacité des liqueurs & à leur engouement dans les vaiſſeaux ou dans les glandes qui les contiennent, qu'il eſt impoſſible, dans ce cas, de parvenir à une guériſon ſure & radicale ſans leur ſecours, & que tous les avantages qu'on obtient par une méthode contraire ne ſont que trompeurs, momentanés, & palliatifs.

L'ancienne erreur du régime ſec & de l'abſtinence de la *boiſſon* doit céder en ce cas à l'évidence des faits & à la ſupériorité des raiſons qui établiſſent la méthode contraire. Nous ne prétendons pas enchérir ſur les preuves que M. Bichet D. R. de la faculté de médecine de Paris a données à ce ſujet, & qui ſont conſignées dans ſes ſavantes recherches ſur l'hydropiſie : nous les emprunterons au contraire toutes les fois qu'elles pourront confirmer cette opinion;

Digitized by Google

car c'eſt une vérité très-importante, & une des plus intéreſſantes qu'il y ait en médecine, c'eſt à lui d'ailleurs que nous devons les premières idées & les premières expériences ſur la néceſſité de la *boiſſon* dans le traitement de l'hydropiſie, & nous lui avons déja rendu cette juſtice dans le journal de médecine militaire, & dans le deuxieme volume du recueil des obſervations de médecine des hôpitaux, dont la rédaction nous avoit été confiée.

Si aux raiſons déjà préſentées on veut ajouter encore la ſoif ardente qui fatigue les hydropiques & qui a paſſé en proverbe, la ſéchereſſe de la bouche, la viſcoſité de la ſalive, la criſpation & l'imperméabilité des couloirs, on verra que tout ſe ſe réunit pour prouver la néceſſité de la *boiſſon*. Mais cette indication eſt d'autant plus preſſante, que les ſolides ſont plus tendus, plus deſſéchés, les humeurs plus âcres, plus incendiées, & plus épaiſſies.

Peut-on ſe diſſimuler le tourment qu'on fait ſouffrir aux hydropiques en les privant de la *boiſſon*? Cette privation les rend d'ailleurs triſtes & mélancoliques, elle détermine, accélère, la fièvre, qui, par la continuation du régime ſec, devient de plus en plus dangereuſe & quand bien même on auroit à traiter une hydropiſie du plus mauvais genre, & que par la *boiſſon* on n'auroit pas l'eſpérance de la voir ſe terminer heureuſement, on ne peut rejetter ce moyen conſolant qui eſt ſi puiſſant pour calmer les angoiſſes, & diminuer les douleurs, ſans renoncer à un avantage très-précieux dans le cas même d'incurabilité de la maladie. On le rejettera bien moins encore, quand on ſera convaincu qu'il eſt indiſpenſable pour concourir à la réſolution des engorgemens, & qu'en rendant les liqueurs plus uniformes, on prévient les criſpations & le deſſéchement des ſolides, plus communs dans l'hydropiſie qu'on ne le penſe, & qui ont toujours les ſuites les plus fâcheuſes.

Il y a deux cas cependant où les *boiſſons* ſont inutiles : le premier, c'eſt quand l'hydropiſie eſt occaſionnée par des hémorrhagies conſidérables ; le ſecond, c'eſt quand l'acrimonie des humeurs eſt parvenue au point de ne pouvoir être corrigée.

Dans le premier cas, les vaiſſeaux ſanguins, comme le dit M. Bouillet dans ſes excellentes obſervations ſur l'anaſarque, ſe trouvent preſque vuides ; toutes les humeurs ſéreuſes, répandues dans tout le corps, doivent s'y rendre, & le peu de ſang qui reſte n'étant pas ſuffiſant pour s'aſſimiler ces humeurs & le chyle qui y aborde, & qui ne peut être que fort aqueux dans un pareil cas, on conçoit aiſément qu'une grande quantité de ſérosités doit ſortir par les orifices exhalans, & s'accumuler dans les cellules de la membrane adipeuſe.

Dans le ſecond cas, en mettant en mouvement, & en developpant, les parties les plus âcres, la *boiſſon* diſpoſe plus promptement à la gangrène : ce qui prouve que la méthode, qui d'abord étoit la ſeule capable de remédier aux cauſes qui lèſent les fonctions par leſquelles le corps eſt conſervé, accélère ſa deſtruction quand elle eſt employée trop tard, & quand le mal eſt parvenu à ce degré qui rend la mort inévitable.

Mais, hors ces deux cas vraiment incurables, on peut aſſurer poſitivement que la *boiſſon* eſt indiſpenſable dans la cure de l'hydropiſie : il ne faut pas même attendre que les urines percent pour ſatisfaire la ſoif des hydropiques ; la *boiſſon* eſt le vrai moyen de les déterminer avantageuſement.

Sans la *boiſſon*, il ſeroit même quelquefois dangereux de provoquer l'excrétion abondante de l'urine ; & il en réſulteroit non-ſeulement un trop grand deſſéchement des liqueurs ; mais, en dirigeant l'effort de la nature vers l'organe des reins, on le détourne néceſſairement des organes obſtrués, qui doivent être en travail pour procurer la réſolution des humeurs qui les engorgent.

Quand la *boiſſon* procure des évacuations abondantes qui ſoulagent les hydropiques, elles peuvent être regardées comme le premier pas vers la guériſon : mais ſi la maladie eſt déjà parvenue à ſon dernier période, s'il y a un affaiſſement univerſel, ou ſi quelque viſcère eſt affecté, au point que les fonctions vitales ſe trouvent gravement léſées ; alors tout eſt inutile, & le malade périt, quelque méthode qu'on adopte.

Les preuves ſur leſquelles l'utilité & la néceſſité de la *boiſſon* dans l'hydropiſie ſont appuyées ſont conformes aux vrais principes de la médecine : l'expérience les confirme ; & ſi de grands médecins ont été d'une opinion contraire, c'eſt qu'on n'avoit pas de leur temps une connoiſſance aſſez parfaite des effets de cette cruelle maladie, pour ſe déterminer en faveur de la *boiſſon* proſcrite par l'uſage. La crainte d'augmenter l'enflure par ce moyen en a toujours impoſé, d'autant plus qu'après avoir bu, la plupart des malades ſentent réellement un poids, un mal-aiſe, une plus grande gêne dans la reſpiration ; mais ſi on avoit voulu examiner de plus près les effets de la *boiſſon*, qui ne ſont inquiétans que pour ceux qui n'en ont pas approfondi la cauſe, on auroit bientôt reconnu que la gêne éprouvée n'avoit lieu, que parce que les vaiſſeaux, par leſquels le liquide doit paſſer, ſont engorgés d'une matière tenace, ou parce qu'ils ont perdu de leur diamètre par leur tenſion ou leur relâchement. Y a-t-il dans cette double circonſtance un autre moyen que la *boiſſon* pour rétablir la liberté de la circulation, rendre les humeurs plus miſcibles, & favoriſer la ſouplеſſe & l'oſcillation des vaiſſeaux qui les contiennent ? Sans la *boiſſon*, quel ſuccès peut-on eſpérer en ce cas des autres remèdes ?

En propoſant la *boiſſon* comme néceſſaire & indiſpenſable dans l'hydropiſie, M. Bachee a donc rendu un grand ſervice aux malades & aux médecins : mais il a préparé encore dans cette partie de la médecine l'heureuſe révolution à laquelle on doit une connoiſſance plus exacte, & un traitement plus conſéquent & plus réfléchi, de l'hydropiſie. C'eſt enlever bien des victimes à la routine & aux préjugés. Pour le ſurplus de cette doctrine, (*voyez* HYDROPISIE.) (M. DE HORNE.)

BOIS-YVON. (*Eaux minér.*)

Bois-Yvon eſt une paroiſſe du diocèſe & de l'élection d'Avranches, entre Villedieu & Vire, à trois lieues & demie de cette dernière ville, & à quatre eſt-nord-eſt d'Avranches. La ſource minérale eſt froide, & eſt ſituée près de la maiſon ſeigneuriale du lieu. M. Polinière en dit l'eau *martiale*. (M. MACQUART.)

BOITEMENT. (*Claudicatio*). L'action de celui qui boite, qui marche mal, à cauſe de quelque léſion dans les organes qui ſervent à marcher. (*Voyez* CLAUDICATION.) (M. CHAMSERU.)

BOITER. (*Claudicare*), clocher, incliner plus d'un côté que d'un autre en marchant. (M. CHAMSERU.)

BOITEUX, EUSE. (*Claudus*), celui ou celle qui boite. (M. CHAMSERU.)

BOL. (*Mat. med. Art de formuler.*)

Le *bol*, *bolus*, eſt un médicament interne, mou, conſiſtant, un peu plus épais que le miel ; ſa quantité eſt égale à celle d'une petite bouchée ; ce qui fait que pluſieurs l'appellent *buccella*, bouchée.

La MATIERE du *bol* eſt tout ce qui eſt propre à être pris intérieurement, & peut, ſeul ou mêlé avec d'autres, prendre la conſiſtance requiſe. Ainſi, on peut admettre ici,

1°. Toutes les matières sèches, efficaces à petite doſe, qui ſont propres à former la poudre. Ces matières, qui ſont proprement des *excipiendas*, ne peuvent pas ſuffire ſeules.

2°. Les ſubſtances molles, plus ou moins épaiſſes ; les conſerves, les électuaires, les extraits mous, les cobs, les pulpes, les confections molles, les baumes épaiſſis, naturels, artificiels, les onguens potables, les ſirops, &c. tous ces ingrédiens ſe nomment *excipiens*, parce que mêlés avec les premiers, ils donnent au *bol* ſa forme par eux-mêmes.

3°. Les liquides, dont les parties ſont plus rapprochées, comme les baumes liquides, naturels, artificiels, les huiles, les teintures, les eſſences, l'élixir, &c. ; ces remèdes ſont inſuffiſans par eux-mêmes ; on les emploie comme *excipiens*, *acceſſoires*, ou quelquefois comme *excipiendas*.

Le CHOIX des ingrédiens du *bol* eſt fixé par ce qui ſuit :

1°. On demande dans le *bol* une conſiſtance non coulante ; la molleſſe uniforme dépend d'un mélange exact.

2°. Ainſi les matières sèches, ou les liquides ſeuls, ne conviennent point ; il faut y mêler quelque choſe de mou, qui ſerve à donner la conſiſtance.

3°. La plupart même des ingrédiens mous, doivent être épaiſſis par les ſubſtances sèches, pour former le *bol*. Il y en a quelques-uns qui ſuffiſent ſeuls, comme les conſerves, les électuaires, & les robs épais. Ce ſont de tels ingrédiens qu'on doit employer dans le *bol* ſimple.

4°. Tous les ingrédiens doivent être tels, que mêlés enſemble, ils puiſſent former un compoſé homogène dans toutes ſes parties.

5°. Ceux qui ſont âcres, qui ont une ſaveur ou une odeur déſagréables, qui ſont viſqueux, s'emploient ici plutôt que dans la poudre, parce qu'on peut mieux les envelopper. Ainſi, la forme de *bol* eſt plus commode pour les préparations draſtiques du mercure.

6°. Quant à ceux qui ſont gras, les baumes, par exemple, les onguens potables, il faut mêler & broyer avec eux du ſucre, ou quelqu'autre matière sèche, afin qu'ils puiſſent mieux s'avaler & ſe diſſoudre dans l'eſtomac.

7°. Les ſels alcalis, & tous les ſels très-déliquescens, ſur-tout l'ammoniac, ne doivent point entrer dans les *bols*, quand on veut les garder quelque temps ; car le degré de conſiſtance ſe perd par le *deliquium*, ou la vertu par l'évaporation.

8°. Les ſubſtances qui entrent en effervescence, ou qui fermentent facilement, ne conviennent point ici, à moins qu'on ne les prenne auſſi-tôt après la préparation.

9°. Le nombre des ingrédiens ne doit aller preſque jamais au-delà de trois ou quatre.

L'ORDRE le plus uſité dans cette formule, demande qu'on mette en premier lieu l'excipient de quantité déterminée, enſuite les excipiendes ſecs, puis les liquides ; enfin, l'excipient dont on laiſſe à l'apothicaire a déterminer la quantité.

La DOSE du *bol* eſt depuis un gros juſqu'à un & demi ou deux gros. Il ne faut pas l'augmenter davantage ; à moins que les ingrédiens ne ſoient très-peſans, ou que le malade ne ſoit pas difficile : elle ne doit pas même paſſer un demi-gros, ſi elle eſt compoſée d'ingrédiens légers. Ainſi, quand la doſe efficace eſt plus conſidérable, il vaut mieux diviſer la maſſe en pluſieurs *bols*, que de cauſer de l'embarras

Digitized by Google

au malade par le volume du médicament. Si la petiteſſe du volume eſt requiſe pour la poudre, elle l'eſt ſur-tout pour le *bol*. On ne peche jamais par là, quand même le *bol* ne peſeroit pas plus d'un ſcrupule.

LA QUANTITÉ GÉNÉRALE du *bol* renferme le plus ſouvent une ou deux priſes; rarement plus de trois ou quatre, à moins qu'on ne doive les prendre à peu de diſtance les unes des autres: car comme l'apoticaire les donne diviſés, quand on les conſerve trop long-temps, ils ſe sèchent trop, ou ils ſe fondent.

LA PROPORTION des ingrédiens ſe détermine par la différence de leur conſiſtance & de leur efficacité comparées.

1°. Si on prend ſeuls les corps mous, propres par eux-mêmes à former le *bol*, il eſt facile de trouver leurs proportions, en connoiſſant la doſe efficace de chacun, & la doſe du *bol*; car alors la conſiſtance n'y fait rien.

2°. Lorſque les ſubſtances sèches ſont excipiendes, il faut prendre de chacune pour une doſe, un demi-gros, deux ſcrupules, ou au plus, un gros; pour les excipiens, leur proportion eſt différente, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins épais.

Les conſerves qui ſont très-uſitées dans ces cas, les électuaires, le miel, les baumes épais, & les onguents, ſe prennent depuis deux ſcrupules juſqu'à un gros ou un gros & demi.

Les robs, les pulpes, les confections molles, depuis un demi-gros juſqu'à un gros ou quatre ſcrupules.

Les ſirops, parce qu'ils ſont plus liquides, depuis un ſcrupule juſqu'à un demi-gros ou un gros.

Ainſi, la maſſe des corps ſecs reſtant la même, la quantité de leurs excipiens doit être d'autant moindre que ces excipiens ſont plus liquides.

3°. On voit par-là que, quand la maſſe des ſubſtances sèches eſt plus petite, il eſt plus commode d'employer des excipiens épais; quand elle eſt plus grande, d'en employer de plus liquides, de peur que la doſe du *bol* n'augmente trop.

4°. Si aux ſubſtances sèches on ajoute auſſi des liquides, on ne doit prendre de ces liquides que deux, trois ou quatre gouttes pour chaque *bol*, & alors il faut diminuer au prorata la proportion des excipiens mous.

5°. Souvent, en preſcrivant une quantité déterminée de ſubſtances sèches & liquides, on laiſſe à l'apoticaire le ſoin de doſer les excipiens mous, & on écrit: *q. ſ. autant qu'il faut*. On ne peut pourtant pas employer cette méthode, quand la doſe efficace de ces excipiens eſt plus limitée.

6°. Quand la maſſe des ſubſtances sèches eſt un peu plus grande, on que l'excipient principal doit être plus épais & en moindre quantité, de ſorte qu'on n'eſt pas sûr que le *bol* aura une conſiſtance convenable, on ajoute une quantité *ſuffiſante* d'un excipient ſecondaire plus liquide; par exemple, d'un ſirop.

7°. Au contraire, quand on prévoit que le *bol* ſera trop mou, on preſcrit une quantité *ſuffiſante* de ſucre, de poudre de réglisſe, ou d'autres poudres appropriées: ce qui ſe pratique ſur-tout dans les *bols* de térébenthine pure.

LA SOUSCRIPTION ſe fait ainſi: *M. F. bolus*, un BOL, ou *boli*, des *bols*, n°. ij, iij, &c. Quant à la diviſion, il faut y apporter quelquefois les mêmes précautions que pour les poudres.

Quelquefois, ſoit pour l'orner, ſoit pour le faire avaler plus facilement, on enjoint ce qui ſuit: *On enveloppera le* bol *d'une feuille d'or ou de pain à chanter*, ou ſimplement: *On donnera le* bol *dans du pain à chanter*.

On met pour l'ordinaire le *bol* dans un vaſe de faïence, ou dans du papier. Cela mérite à peine qu'on en parle.

L'INSTRUCTION ſur la manière de prendre les *bols*, eſt facile à concevoir. Les uns ordonnent pour *véhicule* le pain à chanter; d'autres ſe ſervent d'un liquide, pour commencer à diſſoudre le *bol*. Il eſt auſſi à propos de faire boire par-deſſus une liqueur convenable, ſi on craint que le *bol* ne ſe diſſolve trop lentement ou trop difficilement dans l'eſtomac: ce qu'on doit obſerver pour les *bols* de térébenthine & autres ſemblables.

L'USAGE du *bol* eſt le même que celui de la poudre; il eſt cependant moins fréquent; car les *bols* n'agiſſent pas toujours auſſi aiſément qu'on le ſouhaiteroit. Donner un remède en *bol*, c'eſt faire une grace à ceux qui aiment la variété, & qui préfèrent les *bols* aux poudres.

EXEMPLE I.

Bol émétique pour un adulte.

℞ *De vitriol blanc.*	g. XXV.
De rob de Genievre.	Q. S.

M. F. un *bol* qu'on donnera avec du pain à chanter.

Inſtr. Bol *émétique, qu'on prendra dans un peu de bière chaude, ou dans une infuſion de thé vert. Après chaque vomiſſement, il faudra boire quelques verres de la même infuſion tiédie.*

EXEMPLE II.

Bol purgatif dans la fièvre.

℞ *D'électuaire diaprun de Sylv.*	drach. j. ß.
Des feuilles de féné pul.	ſcrup. j.

M. F. un bol.

EXEMPLE III.

Bol antihyſtérique.

℞ *De Mithridat. de Damocr.*	drach. j.
Des trochiſq. de mirrhe.	ſcrup. ß.
D'huile diſtill. de ſucin.	goutte. ij.

M. F. un *bol* qu'on enveloppera d'une feuille d'or.

Inſtr. Bol *calmant, qu'on prendra dans un verre d'eau de pouillot.*

EXEMPLE IV.

Bols balſamiques.

℞ *De terebenth. de chio.*	drach. ij.
De poudre de réglisſe.	Q S.

M. F. des *bols*, n°. ij.

Inſtr. Bols *nervins, qu'on prendra l'un le matin, & l'autre le ſoir dans un jaune d'œuf frais; on boira par-deſſus onc. ij d'eau de laitue alexitère.*

EXEMPLE V.

Bols ſalivans.

Voyez Boerh. mat. méd. p. 251.

℞ *De conſerve de roſes rouges.*	drach. ß.
De mercure doux trituré.	g. ix.

M. F. un *bol*. On en fera deux autres pareils qu'on donnera dans du pain à chanter.

Inſtr. Bols *apéritifs. Le malade en prendra un de quatre heures en quatre heures, ayant bu auparavant une q. ſ. de tiſane convenable.*

EXEMPLE VI.

Bols aſtringens.

℞ *De rob de cornouill.*	drach. iij.
D'extrait de tormentill.	drach. j.
De bol d'Arménie.	ſcrup ij.
De pierre hématite préparée.	drach. ß.
De ſirop de mirrhe.	Q. S.

M. F. des *bols*, n°. IV.

Inſtr. Bols *aſtringens. On en prendra un de trois heures en trois heures, dans un peu de vin rouge auſtère.* (Gaubius.) (M. FOURCROY.)

BOL D'ARMENIE. (*Mat. med.*)

Quoique parmi les différens *bols* dont on a fait uſage, celui d'Arménie l'ait depuis long-temps emporté par la réputation ſur toutes les autres eſpèces, il faut cependant traiter des *bols* de France & d'Allemagne, qui ont certainement tout autant de vertus que ceux de Perſe, ou plutôt ſur leſquels il n'y a nulle taiſon de donner à ces derniers la préférence; nous diſtinguons donc trois eſpèces de *bols* qui exiſtent dans les boutiques.

1°. Le *bol* blanc, ou d'Allemagne. *Bolus alba, argilla ore liqueſcens, alba*, de Linnéus; on le prépare dans différens endroits de l'Allemagne, on dit qu'il ſe trouve auſſi en Turquie, ce n'eſt qu'une marne ſeche.

2°. Le *bol de notre pays, bolus noſtràs*. On le tire de différentes provinces de France, celui des environs de Paris eſt, dit on, le plus mauvais, celui de Bourgogne lui eſt préférable, mais le meilleur de tous eſt celui qui vient de Blois ou de Saumur.

3°. Le *bol* d'Arménie. *Bolus armena & rubra, argilla, ore liqueſcens, rubra*, de Linnéus. Ce *bol* ſe trouve en Perſe & en Arménie; on en diſtinguoit auſſi des variétés par la couleur, le jaune, le rouge, le tacheté de blanc; mais on a toujours préféré le rouge.

Tous les bons auteurs de matière médicale reconnoiſſent les mêmes propriétés dans les diverſes eſpèces de *bols* & n'en préferent aucune aux autres. Auſſi ſe conſolent-ils de ce que nous n'avons plus de *bols* d'Arménie dans nos boutiques, attendu, diſent-ils, que le nôtre peut produire les mêmes effets. Cependant ſi l'on attribue la propriété reſſerrante & aſtringente aux *bols*, il eſt certain que cette propriété ſera preſque nulle dans les *bols* blancs, & qu'elle croîtra d'autant plus dans ces corps que leur couleur ſera plus rouge, en raiſon de l'oxide de fer qui y ſera contenu. Mais nous allons voir plus bas ce qu'il faut penſer de leurs vertus.

La préparation des terres bolaires ou des *bols* eſt par-tout la même; on délaye dans l'eau ces terres, on les agite beaucoup, on laiſſe repoſer les cailloux, les ſables groſſiers & en général toutes les parties les plus groſſieres. L'eau décantée trouble au-deſſus ces dépôts, ne contient plus alors que la terre la plus fine, la plus diviſée, la plus légere, celle

Digitized by Google

qui en raiſon de ſa tenuité peut encore reſter ſuſpendue dans l'eau. Alors cette terre qui s'en ſépare par le repos, eſt douce & onctueuſe, fine & homogène; on la fait deſſécher à l'air en une pâte encore ductile; on en forme des pains orbiculaires, un peu comprimés, ou des morceaux quarrés qu'on fait bien ſécher. On choiſit le *bol* qui s'attache bien à la langue, qui tache les doigts, qui ſe fond dans la ſalive, ſans laiſſer de ſable, & qui a un goût ſtyptique. Deux des propriétés indiquées pour connoître le *bol* le meilleur, méritent quelques conſidérations de notre part. L'une eſt de ſe diſſoudre dans la ſalive, il faut entendre par cette expreſſion qu'il ſe délaye facilement & uniformément, mais ſans ſe diſſoudre comme on pourroit le croire; l'autre regarde la ſaveur ſtyptique; aucune terre argileuſe naturelle, quelque colorée & ferrugineuſe qu'elle ſoit, n'a de ſaveur vraiment ſtyptique, & ſi quelques *bols* ont cette eſpèce de ſaveur, on peut croire qu'elle leur a été communiquée par quelque ſubſtance étrangère qui y a été introduite. Au reſte, en eſtimant avec exactitude la nature & les propriétés des *bols*, ce ſont des terres argileuſes ou marneuſes, graſſes, peſantes, inſipides, ductiles par l'eau qu'elles abſorbent avec facilité. Pénétrées de ſalive & de ſuc gaſtrique, elles doivent former des pelotons ou petites maſſes demi-conerètes, adhérer aux parois des inteſtins, y porter tout au plus leurs propriétés deſſéchantes, & abſorber l'humidité, ſi elles arrivent dans les viſcères ſans avoir acquis toute celle qu'elles ſont ſuſceptibles de prendre. Malgré ce peu de vertus que le raiſonnement & les expériences exactes de la chimie démontrent avec évidence, malgré les craintes mêmes, que l'uſage interne de ces terres pourroit juſtement inſpirer relativement à leur peſanteur & à leur état de pâte; on a vanté les *bols* comme abſorbans, alexipharmaques, cordiaux, ſudorifiques, aſtringens, fortifians, cicatriſans, &c. Gallien aſſure que ceux qui dans la peſte firent uſage du *bol*, moururent en très-petit nombre. Riviere & Hoffman l'ont recommandé dans le piſſement de ſang. On l'a employé dans le dévoiement, dans les fleurs blanches, la gonorrhée, les hémorragies du poumon, les pertes; on y voyoit tant d'activité qu'on défendoit de l'employer dans les commencemens des maladies, lorſqu'il y avoit de la phlogoſe & de la fièvre; à l'extérieur on s'en ſervoit auſſi dans les hémorrhagies, les bleſſures, les foibleſſes des membres. On le mêloit, à la vérité, avec le blanc d'œuf & l'alun, & ici comme dans beaucoup d'autres cas, on attribuoit au *bol* ce qui n'étoit dû qu'à l'alun.

Enfin, la confiance qu'on avoit pour ce médicament alloit juſqu'à le faire entrer dans les compoſitions alexipharmaques les plus fameuſes, dans les antidotes les plus précieux; tels que la confection d'hyacinte, l'orviétan, le diaſcordium. Ceux qui ne le faiſoient entrer que dans des poudres & des préparations aſtringentes, ne commettoient qu'une erreur moins forte; mais elle le devenoit autant lorſqu'on preſcrivoit de mettre le *bol* dans les onguens. J'ai vu encore quelques médecins, ordonner le *bol* en ſubſtance dans des potions aſtringentes. On eſt ſouvent plus long-temps à détruire les erreurs qu'à faire connoître la vérité. (M. Fourcroy.)

BOLAIRE. (*Mat. med.*)

On nomme terre *bolaire*, l'argile ou la terre qui tache les doigts, & qui adhére à la langue ſur laquelle on la place. Le nom de *bolaire* vient de celui de bol, que l'on donne à ces terres préparées pour l'uſage de la médecine. (M. Fourcroy).

BOLET. (*Mat méd.*)

Le mot *bolet* eſt adopté par beaucoup de botaniſtes françois modernes, pour la traduction du mot latin *boletus*, par lequel Linnéus déſigne un genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

Ce genre de champignons ſe diſtingue par la préſence de pores ou de tubes ſous ſon chapeau. Il eſt porté ſur un pédicule plus ou moins long. Il y a un grand nombre d'eſpèces de *bolets* aux environs de Paris, & en France. On peut conſulter ſur cet objet la belle collection des plantes que M. Bulliard a déjà donnée au public, & qu'il continue avec tant de ſuccès, dans ſes gravures ſur les plantes vénéneuſes & médicinales de la France. Il n'y a que très-peu d'eſpèces de *bolets* que l'on mange; en général, il faut ſe méfier de l'uſage interne de toutes ces eſpèces de champignons.

Nous rappellerons ici que c'eſt à ce genre qu'il faut rapporter les deux eſpèces de matières végétales, employées en médecine, & connues ſous le nom, l'une d'*agaric blanc*, *agaric purgatif*, *agaric du mélèze*, & l'autre d'*agaric amadouvier*. La première eſt le *boletus laricis* de Linnéus; la ſeconde eſt le *boletus igniarius* du même botaniſte. (M. Fourcroy.)

BOLETUS CERVINUS. (*Mat. med.*) (*Voyez* Truffes de cerf.) (M. Fourcroy.)

BOLOGNETTI, (Pompée) naquit à Bologne d'une famille noble. La philoſophie & la médecine furent les ſciences auxquelles il ſe conſacra dès le commencement du dix-ſeptième ſiècle. Reçu docteur dans l'une & dans l'autre, & agrégé dans la faculté des médecins de Bologne, il obtint la chaire de rhétorique & de pratique; un nombreux concours d'écoliers ſuivoit ſes leçons. On a de ce médecin deux écrits:

1°. *Conſilium de præcautione, occaſione morbi, ab inſultibus imminentis contagii, ad ſenatores Bononiæ ſanitatis præſides. Bononiæ*, 1630, *in-fol.*

2°. *Remora ſenectutis. Ibidem*, 1650, *in* 4. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BOLOGNINI, (Ange) médecin & chirurgien,

qui floriſſoit vers l'an 1506, étoit d'une ville ſituée dans le voiſinage de Padoue. Il enſeigna la chirurgie à Bologne; & comme il étoit un des plus zélés partiſans de la doctrine d'Avicenne, ce fut principalement ſur elle qu'il appuya les leçons qu'il faiſoit à ſes diſciples, & qu'il dirigea la cure des maladies qu'il avoit à traiter. *Bolognini* a connu l'importance des frictions mercurielles dans le traitement de la vérole, & il en a tiré parti. Cette connoiſſance doit même avoir beaucoup contribué à ſa réputation, s'il eſt vrai, comme on l'a dit, qu'il ſoit le premier qui ait parlé à fond, de cette méthode, & qui en ait expliqué toutes les circonſtances & les ſuites. Il a traité de cette matière dans un ouvrage chirurgical ſur la cure des ulcères externes, lequel eſt ſurchargé de quantité de formules d'onguens que les modernes ont proſcrits comme inutiles ou nuiſibles. Cet ouvrage eſt intitulé :

* *De cura ulcerum exteriorum & de unguentis communibus in ſolutione continui, libri duo. Bononiæ*, 1514, *in*-4. *Papiæ*, 1516, *in-fol.*, avec d'autres pièces. *Baſileæ*, 1536, *in*-4. *Tiguri*, 1555, *in-fol.* (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

BOMBUS. (*Noſologie.*)

Bruiſſement d'oreille que l'on rapporte à la ſenſation d'un air agité & renfermé dans l'organe de l'ouïe. (*Voyez* Oreille.) (M. Chamseru.)

BON, (Jean LE) natif d'Autreville en Champagne, fut médecin du roi & du cardinal de Guiſe. On croit que l'on doit entendre par ce dernier, Louis de Lorraine, archevêque de Sens, qui mourut en 1578. *Le Bon* a compoſé un traité intitulé : *Therapeia Puerperarum. Pariſiis*, 1571, *in*-16. Il eſt dédié à Jean Liébaut, & il fut réimprimé à Paris en 1577, avec le *Theſaurus ſanitatis* de ce médecin. Le même ouvrage a paru à Baſle en 1589, dans la collection d'Iſraël Spachius; à Francfort, en 1586, *in*-16; à Geneve, en 1635, & à Paris, en 1664, *in*-4., à la fin des œuvres de Jacques Houllier. Jean *le Bon* a auſſi écrit ſur les eaux de Plombières. C'eſt lui-même qui a fait l'extrait de ſes propres livres latins ſur cette matière; il l'a publié en françois ſous le titre d'*Abrégé des propriétés des eaux de Plombieres en Lorraine.* Paris, 1576, 1616, *in*-16.

Les bibliographes parlent de Jean-Philippe Bon, docteur en philoſophie & en médecine, qui enſeigna publiquement dans l'univerſité de Padoue vers l'an 1573. Il étoit ſavant, & au mérite de l'être, il ajouta celui d'égaler les plus célèbres poëtes de ſon temps. Je paſſe ſous ſilence les ouvrages qu'il a publiés en vers, pour m'arrêter à celui qui parut à Veniſe en 1573, *in*-4., & qui eſt intitulé : *De concordantiis Philoſophiæ & Medicinæ.* Ces deux ſciences ont effectivement le rapport le plus intime; la philoſophie eſt faite pour éclairer la médecine, mais la première doit être ſubordonnée à la ſeconde.

BONACCIOLI (Louis) de Ferrare, exerça la médecine dans ſa patrie, où il floriſſoit vers 1502. On dit qu'il atteignit l'âge de 61 ans, & l'on ne dit point en quelle année il mourut; tout ce qu'on ſait de plus précis à cet égard, ſe tire de Mazzucheli, qui aſſure qu'il ne vivoit plus en 1540. Quelques auteurs parlent avec éloge des ouvrages de ce médecin : mais quand on les examine de près, on y remarque tant de puérilités, tant de faux raiſonnemens, qu'on a peine à ſe ranger du côté des panégyriſtes. Ces ouvrages ne ſont cependant point ſans mérite; on y trouve quelques obſervations & pluſieurs détails anatomiques. Si l'on en croit Douglas, *Bonaccioli* eſt le premier qui ait donné la deſcription des *nymphes* & du *clitoris*, telles qu'on les conſidère aujourd'hui, comme parties diſtinctes & ſéparées; ſuivant cet anatomiſte anglois, aucun des anciens ne les avoient regardés de cette manière; mais Douglas s'eſt trompé, car Avicenne & Carpi ont établi une différence réelle entre ces deux organes.

On a un traité de *Bonaccioli*, qui a pour objet les différentes choſes qui ont rapport à la génération; il a dit là-deſſus de bonnes & de mauvaiſes raiſons, ainſi qu'ont fait la plupart de ceux qui ont voulu pénétrer les ſecrets de ce myſtère de la nature. Ce traité a paru ſous le titre d'*Enneas muliebris*, *in-fol*, ſans indication de lieu, ni d'année; mais il eſt probable que l'édition eſt de 1503. Quelques bibliographes attribuent à *Bonaccioli* des ouvrages, dont les titres ne préſentent que la diſtribution des chapitres qui compoſent ſon *Enneas*. Tels ſont les deux ouvrages ſuivans, qui ne ſont proprement que l'*in-folio* divité en volumes de moindre format.

De uteri, partiumque ejus conſectione. Quonam uſu etiam in abſentibus Venus citetur? Quid, quale, undeque proficiam ſemen, unde Menſtrua, &c. Argentinæ, 1537, *in*-8. *Baſileæ*, 1566, *in*-4.

De conceptionis indiciis, necnon maris fœminique partus ſignificatione. Quæ utero gravidis acciduut? Et eorum medicina. Prognoſtica, cauſaque effluxionum & abortuum. Procreitatis, improcreitatiſque partuum cauſa. Argentinæ, 1538, *in*-8. *Lugduni*, 1639, 1641, 1650, 1660, *in*-12. *Amſtelodami*, 1663, *in*-12.

Ces deux ouvrages de *Bonaccioli* ſe trouvent encore dans le recueil d'Iſraël Spachius, ſous le titre d'*Enneas muliebris*, qui eſt le véritable.

L'ouvrage de *Bonaccioli*, intitulé : *De fœtus formatione ad Lucretiam Ferrariæ ducisſam*, a été imprimé à Leyde, 1639, chez Héger & Hack, *in*-12. *petit pap.* Il eſt divité en neuf chapitres. On le trouve à la ſuite du traité de *Séverin Pineau*, qui a pour titre : *De Virginitatis notis, graviditate, & partu.* (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

BONACOSSUS ou BUONACOSSA, (Hercule) médecin

médecin natif de Ferrare, vécut vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il avoit déjà exercé ſa profeſſion dans ſa patrie, lorſqu'il fut appellé à Bologne pour y remplir une chaire de médecine. On ne ſait point le temps qu'il l'occupa ; mais on ſait qu'il mourut le 26 janvier 1578. Ses ouvrages ſont :

De affectu quem Latini tormina appellant, ac de ejſdem curandi ratione juxtà Græcorum dogmata. Bononiæ, 1552, *in*-4.

De humorum exuperantium ſegnis ac ſerapiis, medicamentiſque purgatoriis opportunis, liber; acceſſerunt quoque varia auxilia experimento comprobata ad varias ægritudines profligandas : de compoſitione theriacæ cum ejus ſubſtitutis nuper Bononiæ inventis : de modo præparandi aquam ligni ſancti : de curatione catarrhi, ſive, aſtillationis. Bononiæ, 1553, *in*-4.

De curatione Pleuritidis, ad Hippocratis, Galeni, Actii, Alexandri Trallianî, Pauli Æginetæ, Philothei monumentis deprompta. Ibidem, 1553, *in*-4.

Jacques *Bonacoſſus* étoit auſſi de Ferrare. Il parvint à la charge de premier médecin du pape Paul III, & mourut en 1553, à l'âge de 69 ans. On le croit frère du précédent, ou tout au moins de la même famille. (*Ext. d'Él.*) (M. Goulin.)

BONDUC. (*Mat. med.*)

Guilandina.

C'eſt un genre de plante, à fleurs de polipetalées de la famille des légumineuſes, qui a des rapports avec les bieſillets & les poincillades. On décrit cinq eſpèces de *bonduc* dans le dict. de bot. t. I. Il y en a deux eſpèces dont les hommes tirent parti dans leurs infirmités au Malabar : ce ſont,

1°. Le *bonduc* rampant.

Guilandina aculeata, pinnis oblongo ovatis, foliolis aculeis geminis. Lin.

Bonduc *vulgare minus, polyphyllum.* *Plum. géner.* 25.

Ce *bonduc* eſt un arbriſſeau épineux, petit, rampant ; il pouſſe de ſa racine pluſieurs tiges, dont celle du milieu ſeule ſe ſoutient, & peut s'élever à cinq ou ſix pieds de hauteur. Ses feuilles ſont alternes, deux fois nitrées, armés d'aiguillons. Les fleurs ſont jaunes, diſpoſées en épis axillaires ; aux fleurs ſuccèdent des gouſſes elliptiques, applaties, hériſſées de ſpinules nombreuſes, contenant deux à quatre ſemences ovoïdes dures, griſâtres, polies, à amande blanche.

Cet arbriſſeau qui croit dans les indes, au Malabar, eſt regardé par les habitans de ces contrées comme un excellent ſpécifique contre les hernies.

2°. Le *bonduc* à gouſſes liſſes.

Guilandina nuga. Lin.
Nugæ ſylvarum. Rump. amb. 5. p. 94.

Ce *bonduc* forme un arbriſſeau plus petit que le précédent, il n'a point ſes tiges armées de piquans, mais ſeulement les petioles communs de ſes feuilles. Ses rameaux s'étalent de même ſur les plantes qui ſont à ſa proximité, ſes feuilles ſont alternes, deux fois ailées, armées de piquans ; les fleurs ſont jaunes, ont une odeur légère & agréable. Les gouſſes qu'elles produiſent ſont courtes, planes, & renferment une ou deux ſemences applaties en quarré long.

Cette plante croît à Amboine, dans les lieux ſecs & pierreux, ſur les bords de la mer.

On emploie avec avantage la décoction de ſa racine, comme diurétique & contre le calcul : au moins c'eſt ce qu'on prétend. (M. Macquart).

BON HENRY. (*Mat. med.*) (*Voyez* Toutebonne.) (M. Macquart.)

BONHEUR. (*Hygiène*)

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe V, *Percepta.*

Ordre III, paſſions.

Le *bonheur* eſt un état preſque chimérique ; ce ſeroit celui dans lequel l'homme paſſeroit une vie naturellement & phyſiquement heureuſe. Cet état eſt rarement poſſible, ou pour mieux dire, ne l'eſt pas, parce que la foibleſſe, compagne ordinaire de notre exiſtence, ſoit qu'on la conſidère au phyſique ou au moral, vient bientôt déranger une poſition pour laquelle nous ne ſommes pas créés.

Pour garantir le *bonheur*, il faudroit que tous les objets extérieurs puſſent également plaire à l'homme, qu'il n'éprouvât pas de contrariétés intérieures, qu'il n'y eût point de difformité ni d'imperfection d'aucun genre dans les objets qui ſont ſoumis à ſes ſens, que ſes deſirs, ſes vues & ſes projets ne fuſſent dérangés par aucune circonſtance. Plus l'homme a reçu de ſenſibilité de la nature, plus il eſt dans le cas d'éprouver les viciſſitudes des grandes peines & d'un grand *bonheur* ; car les individus, qui ſont à-peu-près ſtupides, n'éprouvent ni peine, ni *bonheur*, puiſqu'ils ne ſont ſuſceptibles d'aucune combinaiſon, d'aucune réflexion, d'aucune attention. Sans la perte ou le malheur, il faut convenir que le prix du plaiſir ou du *bonheur* ſeroit nul pour nous. La comparaiſon de ces deux états eſt néceſſaire, pour nous faire ſentir le prix d'un état heureux. Qui eſt-ce qui ſent mieux le prix de la ſanté, qu'un convaleſcent qui relève d'une grande maladie, & dont tous les organes ſont en pleine vigueur ?

Ce n'eſt point à nous à déterminer ce qui peut conſtituer le *bonheur* moral, ou y porter obſtacle. Il nous ſuffit d'obſerver, que l'homme eſt ſujet à voir

troubler ſon exiſtence par une foule de maux qu'il n'a ſouvent pas dû ni pu prévoir, ſouvent par d'autres qu'il s'eſt, pour ainſi dire, appliqué lui-même, & qui ſont le tourment de ſa vie, non pas perpétuel, mais ſouvent répété, quand des circonſtances, propres à réveiller la cauſe des maux, viennent à éclorre, & à ſe renouveller.

C'eſt ainſi que l'homme, même le plus ſage, peut rarement compter des années entières, où ſon *bonheur* ne ſoit pas troublé par quelqu'incommodité; elles ſont d'autant plus fréquentes chez lui, qu'il ſemble plus expoſé à des influences phyſiques de toute eſpèce, ſur-tout lorſque ſes forces viennent à l'abandonner. C'eſt pourquoi la vieilleſſe préſente le tableau de toutes les infirmités humaines, & le *bonheur* fuit preſque toujours loin d'elle: heureuſement que l'inſenſibilité vient petit-à-petit à ſon ſecours.

Il arrive bien plus ſouvent dans la vie, que l'abſence du *bonheur* eſt due au dérangement de l'organiſation phyſique, qu'il n'arrive qu'il eſt la ſuite des chagrins ou des réflexions triſtes, auxquels des individus de la claſſe la plus nombreuſe ſont rarement ſujets.

Chercher le *bonheur* phyſique, ou bien une ſanté imperturbable, c'eſt chercher une manière d'être preſque impoſſible; il eſt très-peu de perſonnes qui puiſſent ſe flatter de préſenter ce genre de phénomène, puiſqu'il n'en eſt pas qui ne ſoient habituellement, c'eſt-à-dire, preſque tous les mois, tourmentées de quelqu'humeur, ſous forme de rhume, de diarrhée, de dartre, de flux d'urine, de goutte, de ſuites de tranſpiration ſupprimée, & d'autres accidens dont le nombre eſt infini, & auxquels l'homme chercheroit en vain à ſe ſouſtraire.

Tout ce qu'il peut faire, c'eſt de s'aſtreindre à un régime tel, qu'il n'ait rien à ſe reprocher du côté de ſa conduite. Ce ſera la meilleure manière d'aſſurer ſon bonheur phyſique. (M. Macquart.)

BON-HOMME. (*Mat. med.*) (*Voyez* Bouillon blanc.) (M. Macquart.)

BONNE-DAME. (*Mat. med.*) (*Voyez* Arroche.) (M. Macquart.)

BONNES. (Eaux de) (*Mat. med.*)

Bonnes eſt un petit village du Béarn, éloigné de ſept lieues de la ville de Pau, du côté du midi. On trouve dans ſes environs des eaux thermales, qui ſont utiles pour les maladies de poitrine; elles ſont même conſacrées à ce genre de maladie, comme étant douées d'une vertu déterſive & balſamique. Quant à leurs autres propriétés, elles approchent infiniment de celle de Barège. A peine même different-elles par leurs qualités; auſſi ſe prennent-elles de même: mais il eſt bien plus facile de les tranſporter que celles de Barège. Bordeu père a publié, dans ſa diſſertation ſur les eaux de Béarn, les propriétés des eaux de *Bonnes*. Nous allons rapporter ici l'extrait de cette diſſertation, mais uniquement pour la partie qui concerne les eaux dont il s'agit dans cet article.

On ne ſe ſervoit anciennement, dit Bordeu, des eaux de *Bonnes*, que pour les vieilles plaies & les ulcères de toutes eſpèces. On ne les employoit que très-rarement pour les maladies internes; il y avoit même beaucoup de préjugés dans la façon dont on s'en ſervoit; c'eſt cela qui décida Bordeu à réunir lui-même, au ſujet de ces eaux, pluſieurs obſervations. Les maladies externes parurent d'abord mériter ſon attention; &, ſuivant le réſultat d'une infinité d'obſervations qu'il fit à ce ſujet, il fut convaincu que ces eaux ſont excellentes pour guérir toutes ſortes de vieilles plaies ſimples, & pour procurer des cicatrices, que les compreſſions des chairs, leur ſuppuration hâtée par les médicamens ordinaires, enfin, tous les moyens de l'art n'opèrent jamais mieux. Une plaie ſimple, lavée aſſez fréquemment avec ces eaux, & couverte ſeulement d'un peu de linge, ſe cicatriſe d'elle-même, & en peu de temps. Les eaux de *Bonnes* ſont donc déterſives & cicatriſantes. Mais comme il y a pluſieurs remèdes qui ont cette propriété, Bordeu ne s'étend pas davantage ſur cette propriété de guérir les plaies ſimples: elles ne réuſſiſſent pas moins dans les plaies compliquées; les exfoliations des os, celle des ligamens & des tendons, ſe font à merveille par leur uſage; les vieux ulcères ſe guériſſent encore ſouvent par leur moyen. Un enfant de neuf ans, dit M. de Bordeu, avoit le viſage, les cuiſſes & les jambes, les bras & le dos chargés d'ulcères, qui jettoient une quantité prodigieuſe de ſanie; il avoit une fièvre lente, étoit maigre, exténué, & ſans force; on l'envoya aux eaux de *Bonnes*: dès les huit premiers jours, de ſimples douches, & quelques injections dans les ſinus les plus profonds, nettoyèrent ſes ulcères, la fièvre diminua, & le malade reprenoit des forces. M. de Bordeu fit faire quelques inciſions qui lui parurent pour lors néceſſaires. Il conſeilla ces eaux intérieurement, & le malade s'en trouva mieux de jour en jour, & il ſe retira même ſans fièvre, en état de ſe tenir à cheval, & ſes ulcères étoient cicatriſés. Une pareille obſervation prouve combien les eaux de *Bonnes* ſont efficaces, même dans les ulcères accompagnés de fièvre.

Bordeu dit encore avoir vu deux vieux ulcères ronds, & bordés d'une ſubſtance comme de la corne, ſe cicatriſer par l'uſage de ces eaux: il ne diſconvient cependant pas qu'on étoit quelquefois obligé de faire couper cette ſorte de croûte, plus ou moins dure, que les eaux ne pouvoient ni aſſouplir, ni faire tomber; mais il aſſure cependant qu'il lui eſt arrivé pluſieurs fois de la voir ſouvent ſe diſſiper, & céder la place à des chairs bien conſtituées, qui végétoient, pour ainſi dire, de tous les points de l'ulcère. Ce même médecin a encore obſervé quelquefois que pluſieurs de ces ulcères hideux,

Digitized by Google

auxquels on a donné des noms ſinguliers, pefdoient en très-peu de temps, par le moyen des eaux de *Bonnes*, l'air cancereux qui les caractériſoit; du moins les varices, qui en étoient la cauſe ou l'effet, ſe diſſipoient en partie : enfin, les injections des eaux de *Bonnes* ont réuſſi très-fréquemment à Bordeu dans des ulcères fiſtuleux, qui auroient demandé qu'on fît des délabremens affreux, ſi on avoit voulu employer le fer ou le feu. Il s'eſt trouvé cependant, dit ce célèbre médecin, pluſieurs ulcères opiniâtres qui ne guériſſoient, par le moyen des eaux de *Bonnes*, que pour un temps, & qui reparoiſſoient quelques mois ou quelques années après; mais cela ne doit pas tirer à conſéquence contre tous les autres cas pareils, dans leſquels elles ſont ſouvent merveilleuſes. (*Ext. du Dict. hydrologiq.*) (M. Fourcroy.)

BONNET ou BONET (Théophile) naquit à Geneve le 5 de mars 1620. Son père lui manqua dans ſa minorité. Après avoir fini le cours d'étude en médecine dans ſa patrie, il alla augmenter ſes connoiſſances dans les plus célèbres écoles. Il fut reçu docteur à l'âge de vingt-trois ans, en 1643. Il ſe livra à la pratique. Il fut médecin du duc de Longueville, comte de Neufchâtel; il épouſa la ſœur de Frédéric & d'Ezéchiel Spanheim. *Bonet* tenoit une note exacte de ſes obſervations, & recueilloit ce qui avoit été écrit par d'autres ſur la pratique de la médecine; il amaſſoit ainſi des matériaux utiles au deſſein qu'il avoit de publier un jour les ouvrages qui l'ont rendu célèbre. Il ne ſe mit à écrire que ſur la fin de ſes jours, pour laiſſer à l'expérience le temps de mûrir ſes projets. Lorſque la ſurdité l'eut obligé de renoncer à la pratique, il ſe renferma dans ſon cabinet, où il paſſa les dix ou douze dernières années de ſa vie à recueillir tout ce qu'il avoit examiné & éprouvé pendant trente-cinq ans de pratique. On trouve dans ſes ouvrages du diſcernement, de la pénétration & de l'exactitude. Dans le premier qu'il fit imprimer, il prit Baillou pour modèle, & le ſuivit dans la deſcription de toutes les maladies du corps humain. Il eſt intitulé :

Pharos Medicorum, id eſt, cautela, animadverſiones & obſervationes practicæ. Genevæ, 1668, 2 vol. *in*-12.

Ce qui le porta à écrire ce livre, fut la peine qu'il reſſentoit des fautes fréquentes dans leſquelles il voyoit tomber le commun des médecins, & la réflexion qu'il avoit faite ſur les erreurs que les auteurs commettoient dans leurs ouvrages. Il en donna une ſeconde édition plus ample que la première, ſous ce titre :

Labyrinthus Medicus extricatus. Genevæ, 1679, *in*-4. Le même ouvrage parut enſuite en 1687, ſous le même format, & le nouveau titre de *Methodus vitandorum errorum qui in praxi occurrunt.*

Ce médecin a auſſi pris beaucoup de peine à raſſembler un nombre prodigieux de diſſections de corps, d'où il a déduit les cauſes immédiates des maladies & de la mort qui les a ſuivies. Cet ouvrage eſt peut-être la meilleure production des écrivains en médecine du dix-ſeptième ſiècle, & la plus propre à inſtruire ceux qui ſe conſacrent à l'art de guérir. Haller, ce bon connoiſſeur des livres utiles, a dit hautement qu'il n'en eſt point qui mérite plus d'être perfectionné & continué que celui-là. La lumière, ajoute-t-il, qu'il répand ſur le ſiège & les cauſes des maladies, eſt bien plus frappante que celle qu'on peut tirer de tout ce qu'on a imaginé de théories juſqu'à préſent. Deux grands hommes ont penſé de même, & ont jetté beaucoup de jour ſur cette matière. Le célèbre Morgagni a infiniment éclairci l'ouvrage de *Bonet*, qu'il a en quelque ſorte refondu dans le ſien, & qu'il a augmenté par les remarques intéreſſantes qui lui ſont propres. Lieutaud a donné au public un recueil moins raiſonné, dans lequel on trouve l'hiſtoire de l'ouverture d'une infinité de cadavres. Voici le titre que *Bonet* a mis à ſon ouvrage :

Sepulchretum, ſeu, Anatomia practica. Genevæ, 1679, 2 vol. *in-fol.*

Manget en a publié une autre édition, avec des additions conſidérables. Geneve, 1700, 3 volumes *in-fol.*

Nous avons encore de *Bonet :*

Mercurius compilatitius, ſeu, Index Medico-Practicus. Genevæ, 1683, *in-fol.*

Il y donne les ſignes & la deſcription de toutes les maladies.

Medicina Septentrionalis collatitia. Genevæ, 1685, 2 vol. *in-fol.*

C'eſt un recueil d'obſervations anatomiques, toutes relatives à la pratique, qu'il a tirées des mémoires de différentes académies.

Polyalthes, ſive, Theſaurus Medico-Practicus ex quibuslibet Rei Medicæ ſcriptoribus collectus. Ibidem, 1690, 1691, 1693, 3 vol. *in-fol.*

Theodori Turqueti de Mayerne Tractatus de Arthritide, unà cum ejuſdem aliquot conſiliis. Genevæ, 1671, 1674, *in*-12. *Londini*, 1674, *in*-8.

Il n'a d'autre part à cet ouvrage, ainſi qu'au ſuivant, que d'avoir traduit l'un & l'autre de françois en latin.

Jacobi Rohaultii Tractatus phyſicus. Genevæ, 1674, *in*-8.

Tant de travaux épuiſèrent inſenſiblement *Bonet*; il tomba dans l'hydropiſie, & il en mourut le 29 mars 1689, âgé de 69 ans & 24 jours. Il avoit une grande connoiſſance des belles-lettres, un jugement ſolide, une mémoire heureuſe, & il relevoit toutes ces bonnes qualités par beaucoup d'affabilité & de modeſtie. (*Extr. d'Et.*) (M. Goulin.)

BONNET. (*Hygiène*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre I. Vêtemens.

On nomme *bonnet*, une partie du vêtement qui eſt deſtinée à couvrir la tête. Il y a de grandes différences dans les *bonnets* qui appartiennent aux deux ſexes: en général, les *bonnets* des femmes ne ſervent qu'à l'agrément, ſi on excepte ceux qu'elles portent la nuit, ainſi que les hommes. Les *bonnets* paroiſſent avoir été imaginés, pour garantir la tête ou du froid ou de l'ardeur du ſoleil. On en a fabriqué en laine, en coton, en fil, en cuir, en peaux d'animaux. Leur forme varie ſuivant les coutumes des pays qui les fabriquent, & la deſcription de ces variétés n'eſt pas néceſſaire ici. Il ſuffit de ſavoir que l'on ne doit pas porter en été des *bonnets* auſſi chauds & auſſi peſans que ceux qu'on porte l'hiver; que les perſonnes à qui une forte tranſpiration de la tête eſt ſavorable, ou qui voyagent l'hiver dans les provinces du nord, font bien d'en porter conſtamment de fort chauds; qu'il faut pour la nuit les aſſujettir aſſez bien ſur la tête, pour qu'ils ne ſoient pas dans le cas de la quitter; parce qu'en hiver, ſur-tout, il peut réſulter des inconvéniens de dormir la tête nue. Cependant il ne faut pas trop ſerrer la tête avec les rubans qui les retiennent, autrement la compreſſion pourroit occaſionner de grands maux de tête, & gêner le ſommeil.

Les *bonnets* ſont très-néceſſaires pour ſe garantir de la forte impreſſion du ſoleil, & ſe ſouſtraire à ce qu'on nomme coup de ſoleil, quoique le chapeau ſoit encore plus favorable.

C'eſt ſur-tout contre la rigueur du froid que les *bonnets* ſont indiſpenſables. En Ruſſie & dans tout le Nord, ſans les *bonnets* garnis de poil, dont le peuple fait uſage, les oreilles ſeroient expoſées à geler. Le beſoin fait qu'on ne les quitte pas dans ces climats, & c'eſt un des luxes les plus grands dans toutes les claſſes de citoyens. J'ai vu des *bonnets* qui coûtoient juſqu'a cent roubles, c'eſt-à-dire, trois à quatre cent livres de notre monnoie.

Il eſt ſouvent dangereux de porter les *bonnets* des autres, ſur-tout ceux qui ne ſont pas dans le cas d'être facilement lavés: on en ſent aſſez les raiſons.

Les *bonnets* des enfans doivent être changés ſouvent, & ſur-tout n'être pas trop ſerrés; autrement on gêne l'accroiſſement de la tête. Beaucoup de nourrices ont coutume de mettre ſur la fontanelle un morceau d'étoffe pour la tenir chaudement; mais comme il s'agit plutôt de la mettre à l'abri des corps extérieurs que d'y concentrer la chaleur, il vaut mieux garnir le *bonnet* plus ſolidement aux endroits qui correſpondent aux fontanelles ſupérieure & inférieure. Ce *bonnet* ſupérieur, ou qui recouvre les autres, devroit avoir un fond ſolide & très-profond, pour que les corps extérieurs, en tombant deſſus, ne puiſſent arriver juſqu'à cette partie délicate qu'on doit craindre de laiſſer froiſſer. Les coiffes de nos chapeaux, qu'on nomme anglois, ont cet avantage, à cauſe de leur hauteur; on ſent que les corps durs qui tomberoient ſur la tête, ne peuvent pas auſſi facilement la frapper, que ſi l'on ſe ſervoit de formes qui n'euſſent aucune élévation. (M. Macquart.)

BONOMI ou BONOMINUS, médecin de Bergame, vécut vers l'an 1301, & ſelon d'autres, vers 1350, ſous le pontificat de Clément VI. Il a écrit divers ouvrages, & en particulier un livre ſur les poiſons, dont Tritheme, hiſtorien du quinzième ſiècle, parle avec éloge.

Les bibliographes citent un traité intitulé:

Oſſervazioni intorno a Pellicelli del corpo umano; qui parut à Florence en 1687, *in*-4.

Il eſt de Jean-Côme Bonomo, médecin de Livourne, qui le dédia à François Redi. Joſeph Lanzoni l'a mis en latin.

BONTEKOE, (Corneille) médecin du dix-ſeptième ſiècle, étoit d'Alcmaer, où il naquit de Gérard-Joſeph Decker, ſurnommé *Bontekoë*, à cauſe d'une enſeigne attachée à ſa maiſon, qui repréſentoit une vache de pluſieurs couleurs. Dès que Corneille eut fini ſes humanités, on le mit chez un chirurgien qui ſe chargea de l'inſtruire dans ſon art; mais le jeune élève s'apperçut bientôt que la pratique de ſon maître n'étoit fondée que ſur une routine d'uſage, & qu'il entroit peu ou point de raiſonnement dans la cure des maladies chirurgicales qu'il entreprenoit de traiter. Il abandonna donc ce premier maître, & après avoir formé le deſſein de joindre l'étude de la médecine à celle d'une chirurgie mieux fondée, il ſe rendit à Leyde, pour y profiter des leçons du célèbre Sylvius de le Boë & des autres profeſſeurs qui donnoient tant de réputation à cette école. Ce fut là qu'il étudia encore la philoſophie de Deſcartes, dont il ſe déclara zélé partiſan. Mais le temps étant venu de ſonger à ſa promotion, il prit le grade de licence, & retourna enſuite dans ſa patrie. Son deſſein étoit d'y pratiquer également la médecine & la chirurgie; & comme il ne manquoit pas de talens, il ſe fit bientôt beaucoup de réputation dans l'un & l'autre de ces arts importans, s'il ne s'étoit joint attiré la haine même de ſes confrères qu'il indiſpoſa contre lui. Il ne put tenir contre les traits dont ils l'accablèrent; c'eſt pourquoi il prit la réſolution de changer de domicile, dans l'eſpérance d'être mieux accueilli ailleurs. Il paſſa à La Haye, où il trouva les mêmes obſtacles, parce qu'il y porta la même ſingularité, la même hardieſſe à ſoutenir ſes idées, & le même entêtement à n'écouter aucune raiſon. De cette ville il ſe rendit à Amſterdam, qu'il quitta bientôt pour aller à Hambourg, & de là à Berlin, où il fut médecin de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, qui lui donna une chaire dans l'univerſité de Francfort-ſur-l'Oder.

Digitized by Google

Il jouit peu de la bienveillance de ce prince ; car il fit une chûte qui lui caſſa la tête, & le mit au tombeau le 3 janvier 1685, à l'âge de 38 ans. On a de lui pluſieurs traités en hollandois, dont le recueil a paru à Amſterdam en 1689, *in*-4. La médecine, la chirurgie, ſes ſyſtêmes, en ſont les ſujets ; on y trouve un ouvrage ſur le thé, le café & le chocolat, & un autre contre ceux qui s'arrêtent aux années climactériques.

Il y a une traduction françoiſe d'un traité de ce médecin, qui fut publiée à Paris en 1698, 2 vol. *in*-12, ſous le titre de *Nouveaux élémens de médecine touchant les maladies du corps humain, & les moyens de ſe conſerver la ſanté* : mais les traductions latines ſont en plus grand nombre.

Diatriba de Febribus, in qua author complures antiquorum medicorum juxta & recentiorum detegit errores, cum ratione earundem theoria tum praxeos. Hagæ Comitis, 1683, *in*-8. de la verſion de Jean-Abraham de Gehema, avec *Fragmenta motum & hoſtilitatem, ſeu potius amicitiam acidi & alcali, ſimulque phlegmatis, ſpiritus, olei, ſulphuris, terræ ac capitis mortui naturam declarantia.*

Litteræ familiares ad Joannem Abraham à Gehema. Berolini, 1686, *in*-8.

On ne trouve point ces lettres dans le recueil de ſes ouvrages.

Fundamenta medica, ſeu, de acidi & alcali affectibus. Amſtelodami, 1688, *in*-8.

Metaphyſica. De motu Liber ſingularis, necnon Œconomia animalis. Lugduni Batavorum, 1688.

Bontekoë étoit d'un caractère vif & même violent. Il étoit fortement attaché à ſes opinions, qu'il défendoit aſſez mal. Comme il faiſoit dépendre toutes les maladies du ſcorbut acide qui engendroit la viſcoſité des humeurs, les abſorbans & le thé furent ſes principaux remèdes. Il ne croyoit pas que le ſang pût jamais avoir trop de ténuité, & regardoit cet état comme le plus favorable à la ſanté. Dans cette vue, il imagina toutes ſortes de moyens pour défunir les principes du ſang, & tenir ce fluide vital dans la plus grande liquidité poſſible. Emporté par ſon ſyſtême, il affiche ſa paſſion pour le thé, juſqu'à conſeiller d'en prendre cent & même deux cent taſſes par jour. Cette énorme quantité de boiſſon tiède eſt, à ſon avis, une vraie panacée ; il ne craint point que cet abus porte atteinte au reſſort des fibres de l'eſtomac, qu'il eſt ſi propre à atténuer. D'une autre part, il rejette abſolument la poſſibilité de la pléthore, & ſur ce principe, il condamne la ſaignée & l'application des ſangſues. Il ne veut dans la pratique ni purgatifs, ni véſicatoires, ni rafraîchiſſans : les ſudorifiques & l'*opium* ſont tous ſes remèdes. Ainſi penſa-t-il pour les autres & pour lui-même. Victime de ſon ſyſtême, il refuſa d'être ſaigné, & ne voulut ſe ſoumettre à aucune opération chirurgicale, après la chûte qui le mit au tombeau. Tel eſt l'empire de l'opinion. *Bontekoë* en fut l'eſclave dans celle de toutes les ſciences, où les faits doivent parler plus haut que l'hypothèſe. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BONTIUS, (Jacques) vint au monde à Leyde. Il abandonna ſa patrie pour voyager dans les Indes orientales & la Perſe, & s'appliqua avec tant de fruit à connoître les maladies les plus communes dans ces vaſtes contrées, qu'il vint à bout de les guérir avec les remèdes les plus ſimples. Il s'arrêta à Batavia, où il exerça la médecine pendant quelques années, avec beaucoup de ſuccès, & il travailla à la compoſition de différens ouvrages que nous avons de lui. Ils ſe réduiſent à ceux-ci :

Notæ in Garciæ ab Horto Hiſtoriam Plantarum Braſiliæ.

De diæta ſanorum.

Methodus medendi Indica.

Obſervationes è cadaveribus.

Hiſtoria animalium.

Hiſtoria Plantarum Indiæ orientalis.

Tout cela ſe trouve dans les livres, dont voici les titres :

De Medicina Indorum libri quatuor. Lugduni Batavorum, 1642, *in*-12. *Amſtelodami*, 1658, *in*-12. *Pariſiis*, 1646, *in*-4. avec le traité de *Proſper Alpini*, qui eſt intitulé : *De Medicina Ægyptiorum. Lugduni Batavorum*, 1718, *in*-4. En Hollandois, Amſterdam, 1694, *in*-8.

Hiſtoria naturalis & medica Indiæ orientalis. Amſtelodami, 1658, *in-fol.*

Guillaume Piſon, à qui Bontius avoit laiſſé en mourant ſon traité des plantes du Bréſil qu'il n'avoit pu achever, a diviſé cet ouvrage en ſix livres, & en a formé ſon recueil *De utriuſque Indiæ rebus.* Les trois premiers livres s'étendent ſur la médecine des Indiens ; le quatrième contient les notes ſur *Garcie de Horta* ; le cinquième donne l'hiſtoire des animaux, & le ſixième celle des plantes. Il y a de bonnes obſervations dans la médecine des Indiens : les maladies de ces peuples ne ſont nulle part mieux décrites que dans cet ouvrage. *Bontius* eſt un des premiers qui aient donné quelque détail ſur les animaux & les plantes des Indes ; & quoique les figures des ſimples qu'il a cueillis dans l'iſle de Java, ſoient aſſez mal gravées, on ne doit pas moins lui tenir compte des recherches laborieuſes qui nous ont tranſmis tant d'utiles connoiſſances. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOODT, (Anſelme de) dit BOETIUS, naquit

à Bruges, & fut médecin de la cour de l'empereur Rodolphe II. Il mourut après l'an 1634, & laiſſa au public les ouvrages ſuivans :

Symbola divina & humana Pontificum, Imperatorum, Regum, &c. Prage, 1600, *in-fol. Amſtelodami*, 1686, *in-12.*

Gemmarum & lapidum hiſtoria, qua non ſolùm ortus, natura, vis & pretium, ſed etiam modus, quo ex illis olea, ſalia, tinctura, eſſentiæ, arcana & magiſteria arte chymica confici poſſunt, oſtenditur. Hanoviæ, 1609, *in-4. Lugduni Batavorum*, 1647, *in-8.*

L'auteur y parle en nomenclateur plutôt qu'en phyſicien ; mais Adrien Toll, docteur en médecine à Leyde, a revu & corrigé cet ouvrage, qu'il a enrichi de commentaires & de pluſieurs figures. C'eſt dans ſon cabinet qu'on a trouvé le manuſcrit qui a ſervi à l'édition de 1636, ſur laquelle on a publié celle de 1647. Nous en avons une plus nouvelle ; elle eſt de Leyde, 1726, *in-4.* Nous avons auſſi une traduction françoiſe du même ouvrage, par Jean Bachou, qui la fit imprimer à Lyon en 1644, *in-8.* ſous le titre de *Parfait Joaillier.*

Florum, herbarum & fruticum ſelectiorum icones & vires. Francofurti, 1609. *Brugis*, 1640, *in-4.*

C'eſt un recueil contenant ſoixante planches, auxquelles l'auteur a ajouté quelques vers. Il eſt tiré de la ſeconde partie de l'*Hortus floridus* de Criſpin Paſſæus, dont le compilateur a ſupprimé le nom. De deux éditions que nous venons d'annoncer, la ſeconde eſt préférable à la première, parce qu'elle comprend le *Lexicon novum herbarum tripartitum* de Lambert Voſſius. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BOOT, (Arnould) naquit à Gorcum vers l'an 1606. Il fit de bonnes études, & prit tant de goût pour les langues ſavantes, qu'il s'appliqua tout-à-la-fois à la latine, la grecque, l'hébraïque, la ſyriaque & la chaldaïque. Il paſſa enſuite aux écoles de médecine, & ſe fit recevoir docteur en cette ſcience. Mais ſa promotion ne le détacha pas de ſes études chéries ; ſon goût pour les langues ne fit qu'augmenter avec l'âge. En 1630, il paſſa en Angleterre, & pratiqua quelque temps la médecine à Londres : il y ſeroit demeuré, ſi le comte de Leiceſtre, viceroi d'Irlande, ne l'en eût tiré pour lui donner la place de médecin des états & des armées du pays qu'il gouvernoit. Cet emploi obligea *Boot* à ſe fixer à Dublin, où il ſéjourna juſqu'en 1644. Mais les troubles, les guerres, & les pertes conſidérables qu'il venoit de faire, le dégoûtèrent tellement de l'Irlande, qu'il prit la réſolution de paſſer en France. Il ſe retira à Paris, où, plus occupé du travail du cabinet que de la pratique de la médecine, il publia quelques ouvrages ſur l'intégrité du texte hébreu du vieux Teſtament. Ce fut dans cette ville qu'il mourut en 1653. On n'a de cet auteur qu'un ſeul traité concernant la médecine ; il eſt intitulé :

Obſervationes medicæ de affectibus à Veteribus omiſſis. Londini, 1649, *in-12. Helmſtadii*, 1664, *in-4.*, avec une préface de *Henri Meibomius. Francofurti & Lipſiæ*, 1696, *in-8.* avec *Hiſtoriarum & obſervationum medico-phyſicarum centuriæ quatuor*, de Pierre Borel. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORACIQUE, (*acide*) (*Mat. méd.*)

On nomme *acide boracique*, dans la nomenclature méthodique de chymie, le ſel qu'on avoit appellé très-improprement *ſel ſédatif*, *ſel narcotique*, &c.

Les travaux d'un grand nombre de chymiſtes ont prouvé que le borax eſt un ſel neutre formé par la combinaiſon d'un acide particulier avec la ſoude ; cet acide a été appellé *ſel ſédatif* par Homberg, qui en a fait la découverte. On l'a nommé depuis acide du borax, acide boracin, pour donner à ce mot la terminaiſon de tous les autres acides.

Pluſieurs chymiſtes avoient penſé que cet acide étoit le produit de l'art, & ſe formoit par la combinaiſon des ſels qu'on emploie pour le retirer avec quelque principe de borax : mais depuis que M. Hoëfer, apothicaire du grand duc de Toſcane, a découvert que les eaux de pluſieurs lacs de ce pays, tels que ceux de Caſtelnuovo & de Monterotondo, tiennent en diſſolution une bonne quantité d'acide *boracique* très-pur, on ne peut douter que ce ſel ne ſoit un acide particulier. MM. les chymiſtes de l'académie de Dijon ont confirmé cette découverte, en examinant l'eau de Monterotondo qui leur a été envoyée ; ils y ont trouvé le ſel annoncé par M. Hoëfer. Il eſt vraiſemblable qu'on le trouvera dans d'autres eaux minérales : il paroît ſe former dans les ſubſtances graſſes qui ſe pourriſſent, comme nous le dirons plus bas.

L'acide *boracique*, natif ou retiré du borax par les procédés que nous indiquerons à l'article de ce ſel neutre, eſt une matière concrète, cryſtalliſée en petites paillettes blanches très-minces, irrégulièrement taillées, & découpées ſur leurs bords, d'une grande légèreté, & qui ont quelquefois un aſpect brillant. Sa ſaveur eſt foible, quoique ſenſiblement acide. Il rougit légerement la teinture de violettes, mais beaucoup plus ſenſiblement celles de tourneſol, de mauve, de raves, &c.

Expoſé au feu, il ne ſe volatiliſe pas ; mais il ſe fend, quand il eſt bien rouge, en verre tranſparent, qui devient opaque à l'air, & qui ſe couvre d'une légère pouſſière blanche. Ce verre eſt de l'acide *boracique* ſans altération ; on lui rend ſa forme lamelleuſe, en le diſſolvant dans l'eau, & en le faiſant cryſtalliſer. L'acide *boracique* n'éprouve aucune altération ſenſible de l'air ſec ou humide, chaud ou froid.

Digitized by Google

Il ſe diſſout difficilement dans l'eau, puiſqu'une livre de ce fluide bouillant n'en a pris que cent quatre-vingt trois grains. Suivant les académiciens de Dijon, il ſe cryſtalliſe par le réfroidiſſement, & en partie par évaporation. Cette diſſolution rougit ſur le champ la teinture de tournesol, & altère, quoique lentement, celle du ſirop de violettes. Si on chauffe dans une cucurbite, munie de ſon chapiteau, de l'acide boracique humecté d'un peu d'eau, une partie de cet acide ſe ſublime avec la vapeur aqueuſe qui l'enlève; mais, dès qu'il eſt ſec, & que toute l'eau eſt volatiſée, il ne s'en élève plus, ce qui prouve que ce ſel eſt fixe par lui-même, comme on le démontre en le fondant dans un creuſet; en le ſublimant ainſi avec l'eau, on peut l'obtenir ſous une belle forme cryſtalline & brillante, ſi l'on conduit l'opération avec ménagement: ce procédé fournit l'acide *boracique* très-pur; on l'a appellé en pharmacie *ſel ſédatif ſublimé*.

L'acide *boracique* ſert de fondant à la terre ſilicée, & forme avec elle par la fuſion des verres blancs ou peu colorés. Il diſſout, à l'aide de la chaleur, la terre précipitée de la liqueur des cailloux. Il s'unit à la baryte, à la magnéſie, à la chaux, aux alkalis, & forme, avec ces différentes ſubſtances, des ſels particuliers qu'on diſtingue ſous le nom général de borates, & dont il n'y a encore qu'une eſpèce qui ſoit bien connue.

Toutes ſes propriétés, & ſur-tout ſa ſaveur, la couleur rouge qu'il donne aux teintures bleues végétales, & ſes combinaiſons neutres avec les alcalis, indiquent aſſez ſa nature; mais, comme il ne ſature ces baſes alcalines qu'en partie, on a reconnu que c'étoit le plus foible des acides, puiſque tous les autres, ſans excepter même l'acide carbonique, peuvent le dégager de ſes combinaiſons.

On ne connoît pas bien l'action des acides ſur l'acide *boracique*. Il paroît qu'il décompoſe en partie l'acide ſulfurique, puiſque ce dernier paſſe à l'état d'acide ſulfureux, lorſqu'on le diſtille ſur ce ſel. Quant aux acides nitrique & muriatique, on ſait qu'ils ſont ſuſceptibles de le diſſoudre, mais on n'a pas ſuivi leur action ſur ce ſel avec aſſez de ſoin pour découvrir s'il n'y a pas quelque décompoſition réciproque.

Il y a eu beaucoup d'opinions diverſes ſur la nature & la formation de l'acide *boracique*. Pluſieurs chimiſtes ont cru que c'étoit une combinaiſon intime d'acide ſulfurique, & d'une terre vitreſcible avec une matière graſſe. MM. Boutdelin & Cadet ont penſé qu'il eſt formé par l'acide muriatique. Ce dernier a cru qu'il contenoit un peu de terre cuivreuſe, parce qu'il a, comme les oxides de ce métal, la propriété de colorer en verd la flamme des corps combuſtibles. Cartheuſer a aſſuré qu'en deſſéchant & calcinant à un feu doux de l'acide très-pur, il s'en dégageoit des vapeurs d'acide muriatique; qu'en diſſolvant ce ſel deſſéché, & en filtrant la diſſolution, il reſtoit ſur le filtre une terre griſe: enfin, qu'en répétant un grand nombre de fois les calcinations & les diſſolutions, on décompoſoit entièrement l'acide *boracique*, de ſorte qu'il paroiſſoit être une modification de l'acide muriatique fixée par une terre. MM. Macquer & Poulletier de la Salle ont répété cette expérience: ils ont obſervé ce dégagement de la vapeur odorante pendant la calcination de ce ſel, mais ils ne l'ont point manifeſtement reconnue pour l'odeur de l'acide muriatique; ils ont obtenu, à force de deſſiccations & de diſſolutions ſucceſſives, une petite quantité de terre griſe qui, combinée avec de l'acide muriatique, n'a point formé d'acide *boracique*, comme l'avoit annoncé Cartheuſer: de ſorte que l'opinion de ce dernier chymiſte n'eſt pas plus prouvée que les précédentes. Model regardoit ce ſel comme la combinaiſon d'un alcali particulier avec l'acide ſulfurique, dont on ſe ſert pour dégager: mais l'acide *boracique* étant toujours le même, quelqu'acide que l'on emploie pour le précipiter, cette opinion ne peut être admiſe. M. Baumé a dit être parvenu à faire de l'acide *boracique*, en laiſſant macérer pendant dix-huit mois un mélange d'argile & de graiſſe. Il en a retiré par la leſſive un ſel en paillettes qui avoit toutes les propriétés du *ſel ſédatif*. Il penſe d'après cela que ce ſel eſt une combinaiſon de l'acide de la graiſſe avec une terre très-fine qu'il eſt impoſſible de lui enlever. Il ajoute que les huiles végétales peuvent donner le même ſel, quoique plus lentement. M. Wiegleb a répété l'expérience de M. Baumé, & il n'a point obtenu d'acide *boracique*.

Les chymiſtes regardent aujourd'hui l'acide *boracique* comme un acide particulier différent de tous les autres, & jouiſſant des caractères qui lui ſont propres. Ses attractions électives avec les baſes alcalines ont été rangées par Bergman dans l'ordre ſuivant: chaux, baryte, magnéſie, potaſſe, ſoude, ammoniac: comme elles diffèrent beaucoup de celles des autres acides examinés juſqu'ici, elles prouvent de plus en plus la nature particulière de cet acide, dont les principes ne ſont point encore connus.

L'acide *boracique* a été employé pendant quelque temps en médecine, d'après Homberg, qui lui avoit attribué la propriété calmante & même narcotique, & qu'il avoit appellé *ſel ſédatif*, ou *ſel narcotique volatil de vitriol*, parce qu'il l'avoit retiré par la ſublimation d'un mélange de nitre & de vitriol (1).

(1) Homberg avoit dit que ce ſel étoit très-utile dans les fièvres ardentes, pour tempérer le mouvement impétueux des humeurs, dans les accès hyſtériques & hypochondriaques, dans toutes les affections nerveuſes, dans les convulſions, l'épilepſie, le délire; il avoit prétendu qu'en calmant, il n'avoit pas le défaut des narcotiques, qu'il ne ſuſpendoit pas les évacuations, qu'il procuroit un ſommeil tranquille ſans trouble & ſans inquiétude au réveil; il exigeoit qu'on ne donnât pas de purgatifs après ce ſel; il le défendoit aux perſonnes dont la poitrine étoit délicate, & qui étoient attaquées d'inflammation. Il le donnoit à la doſe de 10, 30 ou 40 grains.

Digitized by Google

Mais la pratique a appris que ce ſel n'a qu'une vertu très-médiocre, à moins qu'il ne ſoit donné à une doſe beaucoup plus forte que celle qui avoit été indiquée, comme à celle d'un gros & plus; ce qui fait qu'on y a renoncé avec d'autant plus de raiſon, que la médecine poſsède un grand nombre de médicamens de cette claſſe, dont l'action eſt beaucoup plus énergique & beaucoup plus certaine.

On s'en ſert dans pluſieurs opérations de chymie & de docimaſie (M. Fourcroy.)

BORATE DE MERCURE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *borate* étant celui qui a été adopté dans la nouvelle nomenclature, pour déſigner les combinaiſons de l'acide boracique avec les différentes baſes terreuſes, alcalines, & métalliques, celui de *borate* de mercure exprime donc l'union de l'acide boracique avec l'oxide de mercure. On a nommé ce ſel, *ſel ſédatif mercuriel*. On le prépare en uniſſant une diſſolution de borax ordinaire, ou de *borate* avec excès de ſoude, à une diſſolution de nitrate de mercure. Ces deux ſels échangent réciproquement leurs baſes; la ſoude du borax ſe porte ſur l'acide nitrique, & forme du nitrate de ſoude qui reſte en diſſolution dans la liqueur, tandis que l'acide boracique ſéparé s'unit à l'oxide de mercure, & conſtitue le *borate* de mercure, qui ſe précipite en une poudre jaunâtre.

Quelques médecins chymiſtes ont propoſé ce ſel contre les affections vénériennes: mais on n'en a point fait aſſez d'uſage, pour qu'on puiſſe prononcer. Il eſt à craindre que *le borate* de mercure ne ſoit âcre & ſur-tout très-incertain dans ſes effets, parce que le nitrate de mercure n'étant preſque jamais dans le même état, les ſels qu'on prépare avec lui doivent varier comme il varie lui-même. D'ailleurs, le *borate* de mercure eſt un ſel très-peu ſoluble, & il peut avoir les inconvéniens qu'entraine l'uſage de toutes les préparations mercurielles de ce genre. (*Voyez* le mot Anti-vénériens, par M. de Horne.) (M. Fourcroy.)

BORAX. (*Mat. med.*)

Le *borax* commun, nommé dans la nomenclature méthodique borate ſurſaturé de ſoude, eſt un ſel formé d'acide boracique & de ſoude en excès; cet excès de baſe alcaline lui donne la ſaveur & les propriétés des alcalis: auſſi les auteurs de matière médicale ont-ils rangé le *borax* parmi les ſels alcalins.

L'hiſtoire de ce ſel, qui nous vient des Indes orientales, eſt fort incertaine; on ne ſait pas encore bien poſitivement ſi c'eſt un produit de la nature ou de l'art. En effet, ſi la découverte de l'acide boracique dans les eaux de pluſieurs lacs de Toſcane, dont nous avons fait mention dans l'hiſtoire de cet acide, peut faire préſumer que le *borax* de ſoude eſt un produit de la nature, pluſieurs faits, que nous rapporterons plus bas, ſemblent démontrer qu'il eſt poſſible de former ce ſel de toutes pièces par certains procédés, & peut-être aura-t-on quelque jour des minières artificielles de *borax*, comme on a aujourd'hui des nitrières artificielles dans différentes parties de l'Europe.

Le *borax* de ſoude eſt ſous trois états dans le commerce; le premier eſt le *borax* brut, *tinckal* ou *chryſocolle*, qui nous vient de Perſe; il eſt en maſſes verdâtres, graſſes au toucher, ou en eſpèces de cryſtaux opaques d'un verd de poireaux, qui ſont des priſmes à ſix faces, terminés par des pyramides irrégulières. On trouve même deux variétés de ces cryſtaux verdâtres, différentes par la groſſeur, dans le commerce. Ce ſel eſt très-impur, & mêlé de beaucoup de matières étrangères à ſa compoſition.

La ſeconde eſpèce de *borax* eſt connue ſous le nom de *borax* de la Chine: celui-ci eſt un peu plus pur que le précédent. Il eſt en petites plaques ou en maſſe irrégulièrement cryſtalliſées, d'un blanc ſale; on y apperçoit des rudimens de priſmes & de pyramides, mais confondus enſemble ſans aucun arrangement ſymmétrique. On obſerve ſur ces cryſtaux une pouſſière blanche qui en induit la ſurface, & que l'on croit de nature argileuſe.

La troiſième eſpèce eſt le *borax* de Hollande, ou *borax* raffiné. Il eſt en portions de cryſtaux tranſparens & aſſez purs; on y reconnoit des pyramides à pluſieurs faces, mais dont la cryſtalliſation a été interrompue. Cette forme indique d'une manière certaine, que la méthode employée par les Hollandois pour raffiner ce ſel eſt la diſſolution & la cryſtalliſation.

Enfin, on prépare à Paris, dans le laboratoire de MM. Leſguilliers, rue des Lombards, un *borax* purifié qui ne le cède en rien à celui de Hollande, & qui peut être a même un degré ſupérieur de pureté.

Outre ces quatre eſpèces de *borax*, un pharmacien de Paris, M. la Pierre, a cru découvrir qu'il s'en forme journellement dans les eaux de ſavons, mêlé à celles des cuiſines, qu'un particulier laiſſe ſéjourner dans une eſpèce de foſſe; il en retire au bout d'un certain temps de vrai *borax* en beaux cryſtaux: mais ce fait annoncé, il y a près de dix ans, n'a point été confirmé depuis.

On n'eſt donc pas encore inſtruit ſur la formation du *borax* de ſoude, il paroît ſeulement qu'il s'en produit dans les eaux ſtagnantes qui contiennent les matières graſſes. Quelques auteurs aſſurent qu'on en fait artificiellement à la Chine, en mêlant dans une foſſe de la graiſſe, de l'argile & du fumier, couches par couches, en arroſant ce mélange avec de l'eau, & en le laiſſant ainſi ſéjourner pendant quelques années. Au bout de ce temps, on leſſive ces matières, on évapore la leſſive, & on obtient du *borax* brut. D'autres ont cru qu'on le tiroit d'une eau qui ſe filtre à travers

travers des mines de cuivre. M. Baumé dit poſitivement que le premier de ces procédés lui a fort bien réuſſi. (*Chym. expér. tom.* 2, *p.* 132.)

Le *borax* de ſoude purifié eſt en priſmes à ſix faces, dont deux ſont larges avec des pyramides trièdres. Il préſente d'ailleurs beaucoup de variétés dans ſa cryſtalliſation. Sa ſaveur eſt ſtiptique & urineuſe; il verdit le ſirop de violette, parce qu'il contient un excès de ſoude; & c'eſt pour le diſtinguer de celui qui eſt ſaturé d'acide boracique, ou du vrai *borate de ſoude*, que nous lui laiſſons le nom de *borax*; nous le nommons auſſi borate ſurſaturé de ſoude, pour déſigner la nature de ſa combinaiſon.

Lorſqu'on l'expoſe à l'action du feu, il fond aſſez vîte à l'aide de l'eau de ſa cryſtalliſation; il perd peu à peu cette eau, & acquiert un volume conſidérable. Il eſt alors ſous la forme d'une maſſe légère, poreuſe, très-friable, que l'on déſigne ſous le nom de *borax* calciné: le volume conſidérable, la forme lamelleuſe & poreuſe que prend le *borax* de ſoude dans ſa calcination, viennent de ce que l'eau qui ſe dégage dans l'état de vapeur, ſoulève la portion de la ſubſtance ſaline à demi deſſéchée en pellicules légères, & de ce que les bulles qu'elle forme, crevant à la ſurface du ſel, ces pellicules ſe deſſèchent entièrement, & ſe placent les unes ſur les autres, de ſorte à laiſſer des intervalles entr'elles. Le *borax* de ſoude calciné n'eſt nullement altéré dans ſa compoſition; il n'a perdu que ſon eau de cryſtalliſation, qui fait à-peu-près ſix onces par livre. On peut lui rendre ſa première forme en le diſſolvant dans l'eau, & en le faiſant cryſtalliſer; mais lorſqu'on continue de chauffer ce ſel calciné, il ſe fond dès qu'il commence à rougir, & forme un verre très-fuſible, tranſparent, un peu verdâtre, qui ſe ternit à l'air, & ſe diſſout dans l'eau. Le *borax* n'a point changé de nature par cette fuſion; on peut le faire reparoître avec toutes les propriétés qui lui ſont particulières, par le moyen de la diſſolution & de la cryſtalliſation.

L'air n'altère point ce ſel; il s'y efleurit cependant à la ſurface, en perdant une portion de ſon eau de cryſtalliſation. Il paroît même que cette efflorescence n'eſt pas toujours la même dans les différens *borax* de ſoude purifiés; celui de la Chine s'efleurit beaucoup moins que celui de Hollande, & celui-ci plus que le *borax* purifié à Paris. Cette légère différence dépend ſans doute des procédés qu'on a ſuivis dans ſa purification, de la manière dont on le fait cryſtalliſer, de la quantité d'eau que ſes cryſtaux contiennent, ſuivant la rapidité plus ou moins grande avec laquelle ils ſe ſont formés, & peut-être auſſi des différentes proportions d'acide boracique & de ſoude qui entrent dans ſa compoſition.

Le *borax* de ſoude eſt très-diſſoluble dans l'eau; il faut douze parties d'eau froide pour diſſoudre une partie de ce ſel; ſix parties d'eau bouillante en diſſolvent une. On obtient ſes cryſtaux par le réfroidiſſement de ſa diſſolution; mais les plus beaux & les plus réguliers ſe forment dans l'eau-mère, qu'on laiſſe s'évaporer très-lentement, & à la température ordinaire de l'atmoſphère.

Le *borax* de ſoude ſert de fondant à la terre ſilicée, & il forme avec elle un verre aſſez beau. On l'emploie dans la préparation des pierres précieuſes artificielles.

Il vitrifie également l'argile, mais avec beaucoup plus de difficulté, & beaucoup moins complettement; telle eſt la raiſon pour laquelle il adhère aux creuſets dans leſquels on le fait fondre.

On ne connoît pas bien l'action de la baryte & de la magnéſie pures ſur le *borax* de ſoude. Bergman place cependant ces deux ſubſtances avant les alcalis dans la dixième colonne de ſa table des affinités; ce qui annonce qu'elles ſont ſuſceptibles de décompoſer ce ſel: mais il dit dans ſa diſſertation, que les affinités de la terre peſante & de la magnéſie avec l'acide boracique, ne ſont point encore exactement déterminées.

La chaux a réellement plus d'affinité avec cet acide, que n'en a la ſoude: l'eau de chaux précipite la diſſolution de ce ſel; mais pour en opérer tout-à-fait la décompoſition, il faut faire bouillir de la chaux vive avec le *borax* de ſoude; alors le dépôt qui ſe forme eſt un compoſé ſalin, peu ſoluble, de la chaux avec l'acide boracique, tandis que la ſoude cauſtique reſte en diſſolution dans l'eau.

La potaſſe paroît décompoſer le *borax* de ſoude, comme elle le fait à l'égard de tous les autres ſels neutres à baſe de ſoude. L'ammoniaque ne l'altère en aucune manière.

Les acides ont une action très-marquée ſur ce ſel. Si dans une diſſolution bouillante de *borax* de ſoude, on verſe avec précaution de l'acide ſulfurique concentré, juſqu'à ce qu'il y ait un léger excès d'acide dans la liqueur, on obtient, par le réfroidiſſement du mélange filtré, un précipité très-abondant, & diſpoſé en petites écailles brillantes, c'eſt l'acide boracique; on le lave avec de l'eau diſtillée, & on le fait ſécher à l'air, pour l'avoir bien pur. En évaporant & laiſſant réfroidir la diſſolution ainſi préparée, on en obtient à pluſieurs repriſes de l'acide boracique. A la fin on ne retire plus que du ſulfate de ſoude, formé par l'union de l'acide ſulfurique qu'on a employé, avec la baſe alcaline du *borax*.

L'acide nitrique & l'acide muriatique décompoſent de même le *borax* de ſoude, parce qu'ils ont, comme l'acide ſulfurique, plus d'affinité avec la ſoude, que n'en a l'acide boracique. On retire des dernières évaporations de ce mélange du nitrate ou du muriate de ſoude. La découverte de l'acide boracique paroît être due à Becher; mais on a coutume de l'attribuer à Homberg, qui a le premier décrit avec aſſez d'exactitude, dans les mémoires de l'académie pour 1702, un procédé pour l'obtenir. Ce chymiſte découvrit ce

ſel ſublimé dans la diſtillation, dans un mélange de ſulfate de fer calciné, de *borax* de ſoude & d'eau. Comme il crut que la première de ces matières contribuoit beaucoup à ſa formation, il l'appella ſel volatil narcotique de vitriol. Louis Lémery, fils aîné du fameux Nicolas Lémery, a beaucoup travaillé ſur le *borax* de ſoude, & a découvert en 1718, qu'on pouvoit obtenir l'acide boracique, appellé alors *ſel ſédatif*, par l'acide ſulfurique pur, & que les acides nitrique & muriatique en donnoient de même; mais il employoit toujours la ſublimation. C'eſt à Geoffroy le cadet qu'on doit l'analyſe complette du *borax* de ſoude; il a prouvé en 1732, qu'on obtenoit l'acide boracique par évaporation & par cryſtalliſation: & en examinant le réſidu de ces opérations, il a démontré que la ſoude étoit un des principes du *borax*.

Les travaux de Baron ſur ce ſel, préſentés à l'académie en 1745 & 1748, ont ajouté à ces découvertes deux faits importans pour la connoiſſance du *borax* de ſoude; le premier, c'eſt que les acides végétaux le décompoſent auſſi bien que les acides minéraux; le ſecond, c'eſt qu'on peut refaire du vrai *borax*, en uniſſant l'acide boracique avec la ſoude; ce qui prouve que cet acide eſt tout formé dans ce ſel, & que les acides que l'on emploie pour le précipiter, ne contribuent en rien à ſa formation.

L'acide fluorique & l'acide carbonique même, quoiqu'un des plus foibles, paroiſſent être ſuſceptibles de décompoſer le *borax* de ſoude, & d'en ſéparer l'acide boracique. Ce dernier s'unit facilement au *borax* de ſoude, dont la baſe alcaline demande pour être entièrement ſaturée d'acide boracique, un peu plus de cet acide que le poids total du *borax*. Bergman penſe même que ce ſel n'eſt bien neutre & bien ſaturé, & que les propriétés alcalines qui y dominent ordinairement ne peuvent être maſquées, que par cette addition d'acide boracique. On n'a point encore examiné en détail les propriétés de ce ſel neutre ainſi ſaturé.

Les ſels neutres, alcalins, ſulfuriques, nitriques, muriatiques, n'ont aucune action ſur le *borax* de ſoude.

Ce ſel, fondu avec des matières combuſtibles, comme le charbon, acquiert une couleur rougeâtre; mais on ne connoit pas l'altération qu'il éprouve de la part de ces matières.

Il y a trois cents ans qu'on a propoſé & employé le *borax* en médecine. On lui a attribué les propriétés fondante, apéritive, inciſive, déſobſtruante; on en faiſoit ſur-tout beaucoup de cas dans les maladies de la matrice: il étoit, diſoit-on, très-utile dans les affections pituiteuſes de ce viſcère, dans la diminution ou la ſuppreſſion des évacuations utérines, il accéléroit l'accouchement, & facilitoit la ſortie de l'arrière-faix. Ces propriétés appartenoient beaucoup plus à l'aſſa-fœtida, la myrrhe, l'opopanax, au ſafran, aux préparations de fer, qu'on aſſocioit toujours au *borax*, qu'à ce ſel lui-même. C'eſt le mélange de pluſieurs médicamens enſemble, qui a trompé les obſervateurs ſur cet article, comme ſur beaucoup d'autres. Il a été enfin reconnu que le *borax* étoit beaucoup moins actif que la plupart des autres ſels neutres, & on eſt tombé à cet égard dans un excès oppoſé au premier. On a renoncé tout-à-fait à ſon uſage. Il n'eſt pas douteux que l'excès de ſoude qu'il contient, & que les propriétés alcalines qu'il préſente peuvent le rendre utile dans pluſieurs maladies, & qu'il ne doit pas être comparé aux ſels bien neutres. Ses uſages ſont bien plus multipliés comme fondant & vitrifiant dans les opérations de chymie, & ſur-tout dans la docimaſie. (M. Fourcroy.)

BORBORYGME, *Borborygmus, rugitus*, de βορβορυζω, je fais du bruit. (*Symptomatolog.*)

Bruit qui ſe fait entendre dans les gros inteſtins, par des vents ou flatuoſités qui les diſtendent & parcourent leurs circonvolutions. Les *borborygmes* ſont le ſymptôme ordinaire des indigeſtions, des coliques, des affections hypochondriaques & hyſtériques. (*Voy.* Vent, Flatuosité, Indigestion, Colique, Hypochondriaque, Hystérique, &c.

(M. Chamseru.

BORDEAUX. (*Eaux minér.*)

Chacun ſait que *Bordeaux* eſt la capitale de la Guienne, & qu'elle eſt ſituée ſur la Garonne, à 150 lieues de Paris. On y trouve des eaux qu'on regarde comme minérales froides, & placées dans deux puits de la rue de la Rouſſette.

On dit que les Romains faiſoient autrefois uſage de ces eaux. Les deux ouvrages qui inſtruiſent le plus ſur la nature & les qualités de ces eaux, ſont, 1°. une topographie médicale de la Guienne, par M. Betbeder; (Hiſt. de la ſociété royale de médec. tom. I, pag. 185.) Les eaux de la Rouſſette y ſont préſentées, d'après l'analyſe chymique, comme contenant un réſidu, dont les trois quarts offrent un vrai ſel marin, & le reſte un ſel ſélénireux.

M. Betbeder croit ces eaux purgatives & utiles pour les conſtitutions cacochimes, les tempéramens mous & lâches. Les maladies dépendantes de l'inertie des ſolides, & celles de l'eſtomac qui ſont produites par des glaires, ou par la viſcoſité des ſucs digeſtifs, mais dangereuſes pour les tempéramens ſecs, bilieux, & attrabilaires.

2°. Il y a une analyſe de l'eau minérale du puits de M. Covy, à la Rouſſette, par M. Cazalet, (journal de médec. novemb. 1780, pag. 410), où ce chymiſte donne les plus grands détails ſur la nature

Digitized by Google

de cette eau. Il réſulte de ces expériences, que quatre livres de cette eau contiennent,

Ocre ou oxide de fer . .	gros 1.
Terre calcaire , . . .	gros $14\frac{1}{2}$.
Sélénite , ...	gros $16\frac{1}{2}$.
Sel marin , ...	gros 2.
Sel d'epſom , ...	gros 5.
Sel fixe de ſoude , . .	gros 4.
Sel marin calcaire , . .	gros 1. 32 grains $\frac{1}{2}$.
Gaz inflamm. , ...	$\frac{1}{10}$.

(M. Macquart.)

BORDENAVE, (Touſſaint) naquit à Paris le 10 avril 1728. Reçu maître en chirurgie en 1750, il ne tarda point à être nommé profeſſeur de phyſiologie aux écoles de S. Côme, & enfin membre des académies de Rouen, de Florence & des Sciences de Paris. Il étoit depuis peu échevin lorſqu'il mourut le 12 mars 1782.

Il a traduit du latin en françois les Elémens de phyſiologie du célèbre de Haller, & ſa traduction fut imprimée à Paris en 1768, *in*-12.

Il a encore donné au public :

Eſſai ſur la phyſiologie. Paris, 1756 & 1764, *in*-12.

C'eſt un traité élémentaire à l'uſage des commençans. Il met ſous leurs yeux les principaux ſyſtêmes qu'on a imaginés pour expliquer les fonctions de l'économie animale ; mais comme cet auteur les apprécie à leur juſte valeur, il ne peut avoir fait ſentir le vuide de la plupart, ſans prémunir l'eſprit des jeunes gens contre le faux brillant des hypothèſes.

Remarques ſur l'inſenſibilité de quelques parties. 1757, *in*-12.

Il met les tendons & les aponeuroſes dans la claſſe des parties inſenſibles.

Diſſertation ſur les anti-ſeptiques. Dijon & Paris, 1769, *in*-8.

Elle a partagé l'*acceſſit* dans le concours, pour le prix propoſé par l'académie des ſciences, arts & belles-lettres de Dijon en 1767. La palme lui a manqué, parce que M. *Bordenave* n'a point traité la partie médicinale avec autant de ſupériorité que la chirurgicale.

Mémoires ſur le danger des cauſtiques pour la cure radicale des hernies. 1774, *in*-12. (*Extr. d'Él.*)
(M. Goulin.)

BORDEU, (Théophile de) naquit à Iſeſte, dans la vallée d'Oſſau en Bearn, le 22 février 1722, d'Antoine de Bordeu, médecin à Montpellier, intendant des eaux minérales de l'Aquitaine, & conſeiller d'état.

Il fit ſes premières études au collège des Jéſuites de la ville de Pau, & aux Barnabites de la ville de Leſcar, d'où il alla à Montpellier pour y commencer ſes cours de médecine. Il n'avoit pas encore dix-neuf ans qu'il s'étoit acquis parmi ſes condiſciples la réputation d'un ſavant anatomiſte ; ils le choiſirent pour juger un différent qui s'étoit élevé entre eux & leurs démonſtrateurs. Il s'agiſſoit de l'opinion d'Hamberger ſur la reſpiration, & de Willis ſur la plus ou moins grande dureté du cerveau. Le jeune *Bordeu* ſaiſit la dernière queſtion avec avidité, combattit avec ſuccès, par de nouvelles expériences, le ſentiment de Willis ; & quoiqu'il fut encore ſur les bancs de l'école il ſe montra le rival de ſes maîtres.

L'analyſe de la ſenſibilité du cerveau donna lieu à une thèſe ſur le ſentiment en général *de ſenſu generice conſiderato.* C'étoit un ouvrage ; on y fut frappé des vues nouvelles. Le jeune *Bordeu*, qui prenoit alors le grade de bachelier, annonçoit déjà cette gente d'obſervations & de ſyſtême qui reſpire dans ſes ouvrages, & qui le rendit célèbre dans la pratique de la médecine.

Il y a peu d'exemples, ſur-tout en médecine, qu'un jeune homme ait donné de ſi bonne heure le ſecret de ſon talent, & ait imprimé à ſes heureux eſſais le caractère de ſon génie, au même degré où l'eſprit ſupérieur de M. *Bordeu* s'eſt montré dans ſes premiers ouvrages.

Il établit dans ſa thèſe *ſur le ſentiment* en général, qu'il regarde les organes du corps vivant comme jouiſſant chacun d'un ſentiment & d'un mouvement particulier, comme ayant chacun une diſpoſition décidée pour tel ſentiment ou tel mouvement, d'où réſultent l'harmonie & l'accord des actions qui concourent à l'enſemble de la vie, actions qui toutes dépendent plus ou moins de la fibre particulière de chaque individu.

Loin de reconnoître l'exiſtence des eſprits animaux, il rapporte la ſenſibilité à la ſeule vibration des nerfs, donne une diviſion claire & diſtincte des fonctions de l'ame, conſidérée comme nature animale ; l'on voit dès-lors, par ſes nouvelles idées ſur l'irritabilité, que M. *Bordeu* avoit prévu le ſyſtême de M. Haller. (1)

Étonné de trouver une ſi grande étendue de connoiſſances, & une ſagacité ſi ingénieuſe dans un candidat, le profeſſeur de Montpellier, honteux de l'aſſujettir à des formalités, quand il s'étoit déjà diſtingué par des ouvrages, le diſpenſa de pluſieurs actes exigés ordinairement pour parvenir à la licence.

(1) *Diſſertatio phyſiologica de ſenſu generice conſiderato Montispelii*, 1742, *in*-4°, & réimprimée en 1751. Paris, Quillau, *in*-12., à la ſuite des recherches anatomiques ſur la poſition des glandes.

M. *Bordeu* profita de cette indulgence, pour ſe livrer à l'étude avec plus d'ardeur, & pour préparer une ſavante diſſertation ſur la formation du chyle. (1)

Cet ouvrage, plus étendu que les deux premières diſſertations qu'il avoit données, annonçoit encore des vues nouvelles; les détails anatomiques y étoient bien circonſtanciés, le mécbaniſme de la maſtication & de la déglutition des alimens y étoit décrit avec une exactitude remarquable. On n'avoit point encore ſuivi avec autant de ſoin & de ſagacité les changemens de la pâte alimentaire dans l'eſtomac & dans les inteſtins, & les phyſiologiſtes les plus célèbres n'avoient point été auſſi loin; les premières découvertes qu'il a faites ſur les glandes parotides ſe trouvent dans cet ouvrage: il en réſultoit que les médecins, dits *méchaniſtes*, s'étoient trompés en ce que les compreſſions produites par le mouvement de la mâchoire inférieure ſur la ſupérieure, loin de ſervir à l'excrétion de la ſalive par les glandes parotides, étoient plutôt capables d'en interrompre le cours.

Ce fut à la lecture de cette diſſertation, que M. Fizes, l'un des plus grands maîtres de l'école de Montpellier, reconnut le génie de ſon élève, & prévit la célébrité qu'il devoit acquérir un jour. On peut le voir dans pluſieurs de ſes lettres, où ce profeſſeur peint auſſi le caractère impatient du jeune *Bordeu*, dès-lors peu ſatisfait de l'explication que ſes maîtres lui donnoient des phénomènes de l'économie animale.

M. *Bordeu*, reçu docteur en 1743, avec le titre de *médecin chirurgien*, retourna dans ſa patrie, où il ſe livra à la pratique de la médecine.

Mais, dès l'année ſuivante, il revint à Montpellier; & pour y perfectionner ſes connoiſſances, il reprit avec une nouvelle ardeur l'étude de l'anatomie qu'il enſeigna pendant l'eſpace de deux ans.

Il donna dans le cours de ces deux années pluſieurs ouvrages de médecine intéreſſans, entre autres une obſervation fort ſingulière ſur l'uſage du quinquina dans la gangrene, inſérée dans le traité des playes de Guiſard, & dans les lettres ſur les eaux minérales du Béarn.

Ces lettres, qui ſont au nombre de 29, décélent une grande étendue de connoiſſances, & renferment des explications ingénieuſes, des réflexions utiles ſur l'origine des fontaines, ſur la cauſe & la chaleur des eaux minérales, ſur quelques propriétés générales des ſources chaudes, ſur les abus qui ſe commettent dans la façon commune de prendre les eaux, & ſur la manière de les prendre: on trouve dans ces lettres, des remarques ſur la phthyſie pulmonaire, ſur la fiſtule au fondement, ſur l'aſthme, ſur les fièvres, ſur l'uſage des laitages, tous objets relatifs à l'économie animale, où l'on reconnoit le génie d'un phyſicien fort éclairé, & d'un médecin très-habile.

Un ouvrage qui renfermoit dans un ſi petit eſpace une ſi grande étendue de connoiſſances, fit connoître davantage le mérite de M. *Bordeu*, & étendit ſa réputation bien au-delà des écoles. Il vint à Paris la même année, & diſons, à la gloire de François Rouelle & de Jean Louis Petit, qu'il y vint pour s'inſtruire ſous ces maîtres célèbres. Après avoir ſuivi les malades de la charité avec une attention qui ſe partageoit avec la nature des maladies, & les diverſes manieres dont les médecins les traitoient il alla occuper pendant quelque tems à Verſailles la place de M. Médalon, ſon parent & ſon ami, qui étoit médecin de l'hopital de la charité de cette ville.

Les parens de M. *Bordeu* le rappellèrent une ſeconde fois; mais il retourna dans ſa famille avec un titre nouveau que ſes talens lui avoient obtenus, & il revit ſa patrie, dans l'eſpoir de lui être utile: il ſe rendit en Béarn, en 1749, en qualité d'intendant des eaux d'Aquitaine.

Ces eaux quoiqu'efficaces avoient été trop négligées; il falloit tout le zèle & la ſagacité de M. *Bordeu* pour analyſer leurs principes, conſtater leurs vertus, & pour rendre à ces eaux ſalutaires la confiance qu'elles avoient perdue.

Il imagina de faire un journal, qu'il nomma *journal de Barrèges*. Ce journal devoit contenir l'hiſtoire des maladies, celle des tempéramens ſelon l'âge & le ſexe des malades, les effets des eaux, les changemens qu'elles opèrent ſur le pouls, les urines, les digeſtions, le ſommeil, ſur les plaies, les ulcères, les tumeurs, le nom des ſources employées, le nombre des douches & des bains, avec les effets journaliers de ces remèdes pris ſeuls ou précédés de la ſaignée, des purgatifs, des fondans, &c.

Le projet de M. *Bordeu* fut préſenté au premier médecin Chicoineau qui l'accueillit & l'adopta. Ce travail ingénieux a fourni une collection de plus de deux mille obſervations, d'autant plus précieuſes quelles éclairent la médecine, non ſeulement ſur la nature des maladies guéries par les eaux, mais encore ſur la nature de celles que les eaux n'ont pu guérir & qu'elles ont même aggravées.

Ce médecin, qui joignoit à une grande étendue de connoiſſances une activité infatigable, faiſoit alors un cours ſur l'art des accouchemens en faveur des chirurgiens & des ſage-femmes; il adreſſoit à l'académie des ſciences les recherches anatomiques ſur les articulations des os de la face, dans leſquelles la conſtruction de cette charpente oſſeuſe, & le méchaniſme ſingulier qui réſulte des engrenures &

(1) *Chyliſicationis Hiſtoria. Montisp.* in-4°. 1742. Cette diſſertation ſe trouve auſſi à la ſuite des recherches anatomiques.

Digitized by Google

des diverſes coupes des os qui la compoſent ſont expoſés d'une manière toute nouvelle. Mémoire imprimé dans le ſecond volume des ſavans étrangers, & diſtingué par les éloges de l'hiſtorien de l'académie.

M. *Bordeu*, enfin de retour à Paris pour s'y fixer, y annonça ſon arrivée par un ouvrage nouveau qu'il donna ſous le titre de *recherches ſur les différentes poſitions des glandes & ſur leur action.* Ce qu'il avoit avancé ſur les parotides, dans ſon hiſtoire de la chylification, y fut pleinement développé, & l'application qu'il en fit à tous les autres organes excrétoires du corps humain renverſa pour toujours l'hypothèſe des méchaniſtes, ſur la ſituation & le jeu de ces mêmes organes, puiſqu'il démontre dans cet ouvrage que la compreſſion des glandes n'eſt point la cauſe de leur évacuation, comme les phyſiologiſtes ordinaires le prétendoient, & qu'il rapporte les diverſes actions des glandes à leur ſeule ſenſibilité.

En 1753, les premiers auteurs de l'Encyclopédie, qui aſſocioient à leur immenſe travail les ſavans les plus diſtingués dans tous les genres, chargèrent M. *Bordeu* du mot *criſe*. Cet article a été inſeré dans le dictionnaire encyclopédique: il a auſſi été réimprimé à la ſuite de la ſeconde édition des recherches ſur le pouls. Il ſuppoſe une connoiſſance profonde des ouvrages des anciens, & la manière dont il eſt traité paroit digne de la réputation que ſon auteur s'étoit faite.

Après avoir fait l'analyſe & la comparaiſon des opinions diverſes, tant des anciens que des modernes, M. *Bordeu* entre dans une diſcuſſion judicieuſe & refléchie de leurs raiſons & de leurs autorités, mais il n'oſe prendre un parti, & il reſte dans le doute tant la queſtion lui paroit difficile à réſoudre: cependant, on s'apperçoit à travers cet ingénieux ſcepticiſme que l'auteur tend à ramener les médecins à la médecine hypocratique, & à détruire l'abus des remèdes de toute eſpèce.

La même année, l'académie de chirurgie couronna une diſſertation de M. *Bordeu*, ſur les écrouelles, ſujet du prix qu'elle avoit propoſé dès l'année 1750, & qu'elle n'avoit pas eu occaſion de donner à des ouvrages médiocres.

Cette diſſertation ſavante cherche à déterminer le caractère des tumeurs ſcrophuleuſes, leurs eſpèces, leurs ſignes & leur cure. L'auteur s'y ſervit avec ſuccès de l'action du tiſſu cellulaire pour expliquer les ſymptômes de cette affection opiniâtre, & les phénomènes qui ſe préſentent dans ſon traitement. Cet ouvrage eſt inſéré dans le troiſième volume des prix de l'académie royale de chirurgie, édit. *in*-4°. A Paris chez Debure, 1757. (1)

(1) Il fut réimprimé en 1767 chez Didot, à la ſuite des recherches ſur le tiſſu cellulaire, ſous le titre ſuivant: *L'uſage des eaux de Barège & du mercure dans les écrouelles*, dédié à M. Antoine *Bordeu*, écuyer, medecin, conſeiller du roi, intendant & directeur des eaux minérales de Barège, médecin de l'hôpital militaire du même lieu, ancien médecin de la ville de Pau en Béarn, docteur de la faculté de Montpellier. (*Voyez* auſſi Journ. de médecine, ſept. 1759, Journ. économ., janv. 1760.

M. *Bordeu*, qui s'étoit mis en 1752 ſur les bancs de la faculté, y ſoutint trois thèſes, dont la compoſition répondit à la haute opinion que l'on avoit de ſes talens. Il examina dans la première, *ſi toutes les parties du corps humain concourent à la digeſtion, an omnes corporis partes digeſtioni opitulentur?* Concl. affirm. 14. déc. L'action de l'eſtomac influant néceſſairement ſur celle de tous les autres organes, il étoit naturel d'établir une réprocité d'influence entre ces organes & l'eſtomac. Cette première vérité conduiſit à la connoiſſance plus exacte des forces épigaſtriques, de l'action des régions précordiales dont M. *Bordeu* fit le ſiège, la réunion & l'appui de preſque tous les efforts du corps humain, & de preſque toutes les ſympathies: de-là, ſemblerent dépendre la variété des penchans, le jeu des appétits divers & le trouble des paſſions, ſyſtème conforme à l'opinion de Vanhelmont, qui met le ſiège de l'ame dans l'eſtomac, & dont M. *Bordeu* paroit toujours adopter les ſentimens avec complaiſance.

La ſeconde thèſe traita de l'utilité de la chaſſe (2), exercice dont il eſt facile de vanter la ſalubrité, mais dont l'uſage & le conſeil peuvent n'être pas toujours d'accord, dans les écrits d'un médecin philoſophe, avec ce que la morale a de plus auſtère. Une diſſertation ſur les eaux d'Aquitaine, (3) objet de la troiſième thèſe, préſente des réflexions neuves & très-ingénieuſes.

M. *Bordeu* donne dans cette thèſe des réflexions neuves & très-ingénieuſes ſur la nature des maladies, ſur leurs périodes, ſur la comparaiſon des maladies aiguës avec les maladies chroniques, & une théorie nouvelle ſur l'inflammation: il admet dans l'inflammation pluſieurs noyaux, ou pluſieurs centres, vers leſquels ſe dirigent & ſe raſſemblent principalement les forces vitales, à raiſon de quelque dérangement dans les couches du tiſſu cellulaire; enſorte que les humeurs ſont pouſſées & repouſſées dans les vaiſſeaux, & partent de ces centres comme de rayons, ou s'en rapprochent ſuivant les diverſes déterminations des oſcillations des fibres. Toute maladie ſui-

(2) *An Venatio cæteris exercitationibus ſalubrior? Concl. affir.* 5. *apr.* 1753. (*Voyez* Journ. écon. novemb. 1753, p. 139 & ſuiv.

(3) *Utrum Aquitaniæ minerales aquæ morbis chronicis?* 25 fév. 1754. (*Voyez* l'extrait de cette thèſe dans le Journal des Savans, mai 1754, & dans le Journal économique, août 1714.) Les extraits de ces deux journaux ont été réimprimés dans le précis d'obſervations ſur les eaux de Barège, & les autres eaux minérales du Bigorre & du Béarn, &c. Paris, 1750, *in*-12.

vant M. *Bordeu*, eſt l'ouvrage des excrétions, & doit ſe terminer par une exerétion, à moins que le malade ne périſſe. Toute maladie chronique eſt une affection, qui n'a pu ou qui ne peut devenir aiguë, & qui ne tend pas facilement à l'excrétion. Toute maladie aiguë, qu'on a voulu guérir trop précipitamment, ou qui ne s'eſt pas heureuſement terminée par une criſe, dégénère en maladie chronique, &c. L'auteur, après avoir traité des principes généraux concernant la ſanté & les maladies, des maladies ſympathiques qui ſe guériſſent par le moyen des eaux minérales, des maladies idiopathiques, examine qu'elles ſont les maladies qui réſiſtent à l'uſage des eaux, & la manière dont les eaux minérales agiſſent ſur le corps humain. Les 170 obſervations qui ſont la baſe de cette thèſe, ont été faites en 1749, 1750 & 1751, par M. *Bordeu* lui même, qui avoit été nommé inſpecteur des eaux minérales de l'Aquitaine, & qui obtint en 1753 la place de médecin de l'hopital militaire de Batèges. On peut regarder cette thèſe comme un traité ſur la théorie des maladies chroniques, ſur l'uſage des eaux des Pyrénées dans ces maladies, & l'auteur y paroit ainſi que dans tous ſes autres ouvrages ſe rapprocher des anciens, & de Sthal plus que des autres modernes.

Bordeu fit enfin les paranymphes de ſa licence, & fut reçu docteur le 7 octobre 1754. Les religieux de la charité n'avoient pas attendu cette époque pour lui donner des marques de leur confiance : ils l'avoient nommé pendant ſa licence, avec l'agrément de M. Verdhelan des Moles, ſubſtitut de ce médecin. Ils avoient remarqué dans ſon premier ſéjour à Paris, & depuis ſon retour, ſon aſſiduité à viſiter leur hopital ; le zèle de *Bordeu* l'enchainoit des journées entières, & dès-lors ſon attention à ſuivre la marche & les variations du pouls, le mettoit à portée de prédire des criſes qui démentoient rarement ſon pronoſtic. Il fut bientôt nommé médecin expectant de la charité, & durant ſon adminiſtration, il ſe concilia l'amitié & la confiance de preſque tous les religieux. Le frère Philippe, provincial de l'ordre de la charité, ſur-tout lui prouva dans toutes les occaſions le cas qu'il faiſoit de ſon zèle & de ſes lumières. *Bordeu* eut cependant ſouvent à combattre l'eſprit de ſyſtème dans le frère Staniſlas infirmier, grand amateur de la ſaignée, & ces contrariétés ſont ſans doute la cauſe que *Bordeu* s'eſt égayé à ſes dépens, en eſquiſſant ſon portrait dans deux endroits différens de ſes ouvrages. (1)

Ce fut alors que *Bordeu* rédigea l'ouvrage qu'il méditoit depuis quelques années, & qu'il publia en 1756, ſous le titre de *recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes.* (2) La ſenſation qu'il fit dans le public fut des plus vives, (3) & fit la réputation de ſon auteur à l'âge de trente-quatre ans. L'auteur en s'éloignant des routes battues, & même en frondant les traitemens méthodiques connus, y développe ſur le pouls un ſyſtème hardi, qui, malgré ſa nouveauté, eut des partiſans même parmi ſes confrères.

Il étoit difficile qu'une célébrité ſi précoce, n'éveillât pas la jalouſie & n'exaltât pas peut-être un peu trop la confiance préſomptueuſe d'un homme de mérite, mais jeune & bouillant ; on gémit en liſant l'hiſtoire des hommes célèbres, de voir qu'en s'élevant par leurs lumières au-deſſus des autres hommes, ils ont rarement ſu ſe défendre des pièges de leur amour-propre & des faux calculs d'une gloire mal entendue, qui les ravalent au niveau & ſouvent au-deſſous des hommes vulgaires.

Nous aurions voulu pouvoir nous diſpenſer de rendre compte des démêlés de *Bordeu* avec un de ſes confrères, & du procès qui en fut la ſuite ; mais la fidélité de l'hiſtoire ne ſouffre point ces omiſſions.

François Thierry, docteur régent de la faculté de Paris, avoit donné, en 1749 & en 1757, une thèſe ſur les maladies du tiſſu cellulaire ; il parut en 1758 dans le journal économique, pag. 398, un écrit anonyme, dans lequel on accuſoit M. Thierry d'être dans cette thèſe le plagiaire de Senac, Queſnay, la Caze & ſurtout de *Bordeu*. Dans cet écrit, on louoit ce dernier ſans ménagement. M. Thierry préparoit une réponſe en cas que *Bordeu* ne déſavouât pas l'écrit anonyme : dans cette réponſe que nous avons eue ſous les yeux, M. Thierry prouvoit que Senac & Queſnay n'avoient rien à revendiquer dans ſa thèſe, que la Caze, dans l'ouvrage qu'on l'avoit accuſé de piller, intitulé *novus medicina conſpectus*, imprimé en 1749, n'avoit inféré qu'un mot qui eut rapport au tiſſu cellulaire, *ipſâ ſyphilide, quæ probabiliſſimè conſtituitur vitio textûs cellularis*, p. 59. Après s'être lavé du crime de plagiat, M. Thierry s'arme des prérogatives de l'ancienneté pour régenter le jeune *Bordeu* ſur ſes idées paradoxales & ſur ſa préſomption qu'enhardiſſoit l'inaction de ceux de ſes confrères qui euſſent pu réduire ſes talens à leur juſte valeur, mais qui ſe contentoient d'en déplorer l'abus en ſilence.

(1) *Voyez* Journal de médecine, janvier 762, p. 27 & 28, tome XVI, & recherches ſur les maladies chroniques, analyſe médicinale du ſang, p. 354.

(2) Recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes. Paris, Debure, fév. 1756, *in*-12.

(3) *Voyez* journal économique, oct. 1756 ; journal des ſavans, fév. 1757 ; journal de Trévoux, fév. 1757 ; mercure de France, nov. 1756 ; Ann. litt. 1757, p. 270 ; journal de médecine, mars 1758, p. 195 & ſuiv., avril, p. 291 & ſuiv., tom. 8. Cette première édition des recherches ſur le pouls, a été traduite en anglois. Londres, Kearſly, 1765. La ſeconde édition qui a paru en 1768, a été traduite en italien.

Digitized by Google

Cette réponſe ne fut point imprimée, mais il en parut une dans le journal économique 1759, p. 264, faite dans le même eſprit, dans laquelle, en ſuppoſant qu'il n'étoit point l'auteur du pamphlet anonyme, on le ſommoit de le déſavouer, s'il ne vouloit, en adoptant les idées obſcures qui y étoient conſignées, paſſer pour le lycophron de la faculté.

Juſques-là ces débats n'avoient pas paſſé les bornes d'une diſcuſſion polémique; ils entretenoient cependant, entre deux hommes de mérite, ce mécontentement ſecret qui ne dégénère que trop ſouvent en guerre ouverte, lorſque M. Thierry fit imprimer en 1760, dans le journal de médecine, la relation de ſon voyage à Barèges. *Bordeu* ſaiſit cette occaſion pour faire paroître, ſous le nom d'un chirurgien de province, appellé Pierre Deſcauonets, une lettre, où l'on tournoit M. Thierry durement en ridicule ſur la deſcription on peu animée que ce médecin faiſoit des dangers qu'il avoit courus de Bagnères à Barèges; (1) on y renouvelloit le reproche de plagiat qu'on rapportoit ironiquement aux ouvrages de Deſcauners. (2) Ce libelle, répandu avec une ſcandaleuſe profuſion, fut ſuivi d'une lettre adreſſée à M. Thierry, ſignée Deſcauners, dans laquelle on paſſoit des plaiſanteries aux injures. Au milieu des ſarcaſmes & des perſonalités odieuſes, dont ſourmilloit ce libelle, on prodiguoit les louanges à *Bordeu*. (3) On fit des informations contre l'auteur de ces deux lettres, qui devinrent aſſez ſérieuſes pour inquiéter *Bordeu*; envain ce dernier produiſoit pour ſa juſtification une lettre ſignée de Vencl, profeſſeur de Montpellier, qui s'avouoit l'auteur du libelle, on avoit le manuſcrit qui avoit été livré à l'impreſſion, & ſur lequel il y avoit des corrections de la main de *Bordeu*; une entre autres qui décéloit une vanité puérile: au lieu de *Théophile étoit déjà connu dans les Pyrénées en 1752*, il avoit mis *étoit déjà très-renommé*.

Cependant l'incertitude, & peut-être la douleur d'un ſuccès, lorſqu'on attaque juridiquement un confrère, avoit engagé M. Thierry à faire preſſer *Bordeu* de finir une guerre qui lui faiſoit peu d'honneur; il demandoit pour ceſſer ces pourſuites le déſaveu public de l'imputation du plagiat, celui de la lettre de Deſcauners, & une lettre particulière, dans laquelle *Bordeu* le prieroit d'oublier le paſſé. Ces propoſitions rejettées, M. Thierry, avant de ſe plaindre à ſa compagnie, propoſa l'arbitrage des médecins de la faculté, le doyen compris. *Bordeu* accéda à la propoſition de l'arbitrage, accorda à ſon confrère offenſé trois médecins de la faculté de Paris, à condition qu'il prendroit de ſon côté trois médecins de celle de Montpellier, & indiqua le rendez-vous a Verſailles; irrité de tous ces ſubterfuges, M. Thierry demanda une aſſemblée, qui fut tenue le 4 avril 1761.

La compagnie s'étoit déjà occupée de la lecture des écrits qui formoient la matière des plaintes de M. Thierry, lorſqu'une lettre du comte de S. Florentin, adreſſée au nom du roi au doyen, arrêta toute inſtruction ultérieure, & la compagnie, ſans rompre l'aſſemblée, délibéra qu'on écriroit au miniſtre pour lui demander une audience afin qu'elle pût être informée des raiſons qui lui enlevoient la connoiſſance d'une affaire qui étoit de ſon reſſort. Ce coup d'autorité révolta avec raiſon la faculté; il y eut pluſieurs de ſes membres qui chercherent à oppoſer la faveur à l'intrigue: l'on agit auprès du duc de Choiſeul, de M. le maré hal de Richelieu & de M. le duc de Duras. Ce dernier ſeigneur aſſura M. Thierry verbalement, que l'intention du roi étoit que la faculté rentrât dans ſes droits. Avant cependant de reprendre l'exercice libre de ſa juriſdiction, elle voulut avoir une audience du miniſtre qui l'avoit ſuſpendue; on l'obtint: le 13 on lui expoſa l'affaire avec chaleur, mais il répondit avec une ignorance ſimulée des faits & une diſtraction de dignité qui n'eſt que trop commune en pareil cas, & l'audience finit par la permiſſion que donna le miniſtre de concilier les parties. Nous paſſerons rapidement ſur les faits dont il nous reſte à rendre compte, & dont les détails appartiennent plus à un livre de juriſprudence qu'à l'hiſtoire des médecins. La faculté ordonna à *Bordeu* de ſe juſtifier; ſa juſtification étoit devenue d'autant plus difficile qu'il avoit prévenu ſes juges contre lui: on en fut mécontent; on lui nomma des commiſſaires, & ſur leur rapport on raya *Bordeu* du tableau des médecins le 23 juillet ſuivant. *Bordeu* appella de ce jugement au parlement; le procès après avoir été inſtruit a Paris & à Bordeaux, fut évoqué à la grand chambre, & le 24 mars 1764 intervint un arrêt de la cour du parlement, qui le déchargea de toutes plaintes & accuſations, ſupprime les mémoires écrits contre lui, & ſur le ſurplus du procès met les parties hors de cours. Ce dernier article de l'arrêt allarma pluſieurs médecins, qui penſèrent que *ces mots hors de cour* laiſſoient ſubſiſter une tache à l'honneur de *Bordeu*: l'ordre des avocats conſulté fut du même avis; de ſorte que le décret de radiation du 23 juillet 1761 fut confirmé a la pluralité des voix: mais un arrêt du parlement do 6 août 1764 rendit à *Bordeu* les droits & les prérogatives attachés à la qualité de docteur

(1) *Voyez* journal de médecine, mai, 1760, tom. 12, pag. 389 & ſuiv. Lettre à M*** (Senac) conſeiller d'état, contenant la relation faite à Barège, à Caurerets & à Bagnères, par M. Thierry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.

(2) Ce Deſcauners avoit fait imprimer un petit ouvrage ſur les bains de Bagnères & de Barège. Traité de la propriété & des effets des eaux, bains doux & chauds de Bagnères & de Barège, enſemble des bouillons de cochlearia, d'écrevi[illegible] de rivières & des vulnéraires, avec les obſervations raiſonnées ſur chaque fontaine, par P. Deſcauners. Toulouſe, Renault, 1729, *in*-12.

(3) *V.* pag. 3-13.

régent.... Malgré les ſollicitudes attachées à la pourſuite d'un procès, *Bordeu* n'avoit point ceſſé de donner carrière à l'eſprit d'obſervation qui lui rendoit le travail néceſſaire : ſes recherches ſur le traitement de la colique métallique à l'hopital de la charité de Paris, pour ſervir à l'hiſtoire de la colique, appellée vulgairement colique de Poitou, parurent dans le journal de médecine en janvier 1762, pag. 11-32, ſuivirent dans le même ouvrage périodique ſes recherches ſur l'opinion d'Aſtruc, au ſujet de la maladie qu'il nomme rachialgie, & qui eſt vulgairement appellée colique de Poitou, mars 1762, tom. XVI, p. 203-222. juin *id.* p. 483-511., & ſes recherches au ſujet de la colique de Poitiers, pour ſervir à l'hiſtoire de cette maladie, vulgairement connue ſous ce nom de colique de Poitou, août, tom. XVII, p. 114-142. ſeptemb. p. 207-220. janv. 1763, tom. XVIII, p. 20-41. tom. XIX. août p. 138-159. Il diſcontinua ce travail qu'il ne reprit qu'en 1765, (*Voyez* journal de méd. tom. XXIII p. 232-258) & qu'il abandonna entièrement, quoiqu'il en eût promis la ſuite.

Dans la première de ſes diſſertations, M. *Bordeu* fait l'hiſtoire de l'établiſſement des religieux de la charité de Paris, & du fameux macaroni qu'ils employoient dans preſque toutes les maladies graves ; il donne la compoſition de ce remède & celle du *ſucra* autre préparation, particulière que ces religieux avoient auſſi apportée ; il traite de la révolution qui ſe fit au commencement de notre ſiècle dans le traitement des malades à l'hopital de la charité. On ne donna plus alors le macaroni dans toutes les maladies ; on en diminua la doſe, & on lui donna le nom de mochlique, on ne l'employa plus que dans les coliques métalliques. On lui ſubſtitua quelquefois l'émétique, ou le vin émétique du tems de Burette, de Reneaulme & de Dubois : enfin on lui aſſocia la ſaignée du tems de le Hoc, qui bannit entièrement de l'hopital de la charité le macaroni & ſon diminutif le mochlique, pour ne ſe ſervir que du tartre ſtibié, ou d'autres vomitifs moins violens.

La ſeconde & la troiſième diſſertation contiennent l'examen de la thèſe d'Aſtruc.

La quatrième diſſertation eſt une critique vive de la thèſe de Dubois. L'auteur y fait un parallele d'Aſclépiade & de Boerhaave ; il prouve par des pièces authentiques, que M. Dubois avoit eu tort de faire un tableau hideux de Villedieu-les-Poëles, bourg de la Baſſe-Normandie & de ſes habitans : il critique enſuite quelques paſſages de la thèſe de Dubois, fait une digreſſion ſur Auſone, & prouve que les maladies que l'on attribue au cuivre ont été exagérées, & que tous les peuples anciens & modernes ſe ſont ſervis ſans danger du cuivre ſans aucune crainte, ſoit pour boire, ſoit pour y préparer les alimens, parce qu'ils avoient ſoin de le tenir propre.

Les vives allarmes que lui avoit données ſon procès, ne lui parurent point vengées par le jugement qui l'avoit terminé. Quelques mois après, il publia un ouvrage anonyme ſur l'inoculation, (1) dans lequel il prouva que cette opération doit être approuvée de tous les médecins, quelques genres de ſyſtême qu'ils aient adopté ; mais il ne ſe contente pas, dans un ouvrage ſur l'inoculation, de ſe rendre l'apôtre de cette pratique ſalutaire, après avoir fait un parallele du dogme & de l'empiriſme : il ſe décide pour le dernier, comme le plus ancien, le plus répandu & le plus ſage. Ce livre où, à la faveur de l'anonyme, *Bordeu* s'étoit permis des perſonalités ſur pluſieurs membres de la faculté, & dans lequel il revenoit preſque à chaque page à l'hiſtoire de ſon procès (2), fut regardé comme une eſpèce de libelle ; on le dénonça à la faculté, qui nomma pour l'examiner MM. Bertrand & Dionis.

Bertrand fit lui même l'analyſe de l'ouvrage ; il fit l'éloge de quelques idées de l'auteur, mais il ne diſſimula point qu'il s'étoit ſervi du prétexte de l'inoculation, pour occuper le public d'une querelle au ridicule de laquelle il vouloit échapper, en le répandant ſur ceux de ſes confrères, dont il croyoit avoir droit de ſe plaindre. Il conclut ſon rapport, par conſeiller à ſa compagnie, de vouer cette production au mépris, de peur de l'accréditer par une condamnation ſolemnelle. Il n'eſt pas inutile d'obſerver ici que le journal de Trévoux rendit de cet ouvrage un compte très-avantageux. (3)

En 1767, *Bordeu* enrichit le public d'une nouvelle production. (4) Dans cet ouvrage, un des meilleurs qu'il ait publiés, l'auteur s'éloigne comme dans tous ſes autres traités des principes fondés ſur la découverte de la circulation du ſang dont il paroit faire peu de cas ; il fait revivre la pratique & la théorie d'Hippocrate pour les fluxions de poitrine ; il fait valoir les efforts ſalutaires de la nature, démontre l'impuiſſance & le danger des remèdes adminiſtrés ſans retenue, & jette un nouveau jour ſur le tiſſu cellulaire ou ſpongieux, des parties dont il eſſaye de développer les uſages fort étendus. C'eſt à la ſuite de

(1) Recherches ſur quelques points d'hiſtoire de la médecine, qui peuvent avoir rapport à l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris, concernant l'inoculation, & qui paroiſſent favorables à la tolérance de cette opération. Liége, & ſe trouve à Paris, chez Cailleau, 1764, 2 vol. *in*-12., formant enſemble 586 pages.

(2) *Voyez* pag. 7, 29, 42, 120, 299, 303, 467, 108, 111, 250, 251, 256, 262, 378, 412, 415, 416, 417, 437, 471, 489, 536, 517, 561, &c.

(3) *Voyez* Journal de Trévoux, prem. & ſec. vol. 1765.

(4) Recherches ſur le tiſſu muqueux, & l'organe cellulaire, & ſur quelques maladies de la poitrine, par M. Théophile de *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & de Montpellier. On y a joint une diſſertation du même auteur, ſur l'uſage des eaux de Barége, dans les ecrouelles. Paris, Didot, 1767, *in*-12.

cet

cet ouvrage que l'auteur fit réimprimer la diſſertation ſur l'uſage des eaux de Barège, & du mercure dans les écrouelles, qui avoit déjà paru en 1757.

L'année ſuivante, parut une nouvelle édition des recherches ſur le pouls; (1) l'auteur y ajouta les recherches ſur les criſes, l'éditeur (Jacques de Marque docteur de Montpellier, médecin de Clermont en Beauvoiſis) y inſéra les jugemens portés par pluſieurs ſavans ſur la doctrine du pouls; la lettre de M. Soleilhet, docteur en médecine de Montpellier, & un chapitre des ſueurs critiques, & de leur pouls, occupent la ſeconde partie du troiſième volume. (2)

Nous remarquerons en paſſant, qu'à la page 48 du ſecond volume, on met aſſez légèrement M. Lorry au nombre des partiſans de la doctrine du pouls: voici comme ce célèbre médecin s'expliquoit en 1760, pag. 199 du *traitatus pathologicus* d'Aſtruc, dont il a donné une nouvelle édition.

Paſtremas haſce pulſuum differentias obiter recenſimus, ſuppreſſâ earumdem cauſâ, quam curioſorum indagini permittimus, quibus lubuerit in illa inquiſitione tempus conterere; eas enim in praxi parum utiles, imò pleraſque neque obſervatas neque obſervabiles arbitramur; novimus quidem Galenum & Paulum Æginetam harum omnium autores eſſe, ſed Galenum & Paulum Æginetam in illis ſigillatim diſtinguendis otio abuſos fuiſſe non veremur aſſerere. Licebit tamen maturioribus ſtudiis expendere ea quæ de variis criticis pulſibus obſervando nuperrimi authores conſcripſere, ſed iis nunc ſuperſedendum cum ad elementa non pertineant.

M. Lorry n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit expliqué ſans enthouſiaſme ſur les différentes ſortes de pouls, que M. *Bordeu* a voulu établir. Voici ce que dit à ce ſujet un médecin illuſtre & recommandable par ſa grande pratique & par l'étendue de ſes connoiſſances en médecine, dans un ouvrage qu'il prépare depuis long-tems.

Quidquid igitur à nonnullis aſſeratur nulla ſunt omninò certa & pathognomonica criſeos futuræ ſigna. Quædam ſunt revera ſymptomata, quæ ſolent peculiares varias evacuationes antecedere at ea quandòque dubia & incerta, eadem ſemper obſervantur ſive critica ſit hæc evacuatio, ſive ſine febre ſuperveniat. Dum V. G. febris à plethorâ orta hæmorragiâ criticâ judicatur, tunc criſeos ſigna eadem ſunt, quæ ſuprà in plethorâ motâ memoravimus. Adeſt ſcilicet pulſus duritiei & tenſia, cum quâdam veluti duplicatâ illûs verberatione, forſan tantùmmodo paulò fortiora & evidentiora ſunt tunc temporis hæc ſigna, cùm febre motus ſanguinis augeantur. Si verò à ſaburrâ pendet aliquis morbus, & vomitu aut diarrhœâ criticâ ſolvitur, eadem ſunt harum criſium ſigna quæ in primarum viarum plenitudine & ſaburrâ ſolent obſervari. Nempè pulſus adeſt intermittentia quam veluti certum ſaburræ ſignum jampridem celeberrimus Ferrein in publicis lectionibus annotaverat. Sed non indè ſequitur ſemper inſtantem imminere diarrhœam. Demùm ſæpè dum ſudor eſt in proximo, & dum profluere incipit, undoſus percipitur molliſque pulſus, ut ipſe Galenus obſervavit. At eadem hæc deprehenduntur ſigna, antequam hæ fiant evacuationes diverſæ, ſive criticæ ſint, ſive tantum ſimptomaticæ. Non igitur habenda ſunt tanquam criſeos certa ſigna, & multò minus pranuntiari poſſunt variæ criſes per alia corporis emunctoria, quidquid de naſali, capitali, pectorali, ſuperiori & inferiori pulſu aliisque multiplicibus ſpeciebus attulerint nonnulli neoterici, qui theoriâ quidem, nullâ tenus verò praxi à cæteris medicis diſſentire videntur.

Sept ans après la nouvelle édition des *recherches*, *Bordeu* publia ſous ſon nom, & ceux de ſon père & de ſon frère, le premier volume des maladies chroniques. (3)

(1) Recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes, par M. Theophile *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & de Montpellier: ſeconde édition augmentée des recherches ſur les écrits du même auteur, & des jugemens portés ſur la doctrine du pouls, depuis la publication des recherches en 1756, 3 tomes en 4 vol. *in* 12, 1768 & 1772. Les deux premiers vol. parurent en 1768.

(2) La lettre de M. Soleilhet a été imprimée dans le journal encyclopédique en 1769. (*Voyez* ſeptembre, octobre & novembre), & a été traduite en latin en 1770 par Joſeph Huttenbaches, médecin de Vienne. *D. Soleilhet, doctoris medicinæ Monſpelienſis, epiſtola, &c. Vindobonæ apud Rudolphum Graffer*, 1770.

(3) *Recherches ſur les maladies chroniques, leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature, & ſur la maniere dont on les traite aux eaux minérales de Barèges & des autres ſources de l'Aquitaine, par M. Antoine Bordeu, conſeiller d'état, ancien médecin du Béarn, des eaux de cette province, & de celles du Bigarre; M. Théophile Bordeu, médecin de Paris, ci-devant inſpecteur de ces eaux; M. François Bordeu, aujourd'hui inſpecteur de ces mêmes eaux, & médecin du roi, à Barèges, tome premier, contenant la théorie générale des maladies, & l'analyſe médicinale du ſang.* Paris, Ruault, 1775, *in*-8°.

Antoine Bordeu, né à Iſeſte en 1696, d'une famille ancienne, alliée depuis quatre ſiècles à la nobleſſe du pays, féconde en juriſconſultes & en médecins, dont pluſieurs furent au ſervice des princes ſouverains du Béarn, fut élevé au collège des Barnabites de Leſcar, où il ſoutint en 1714 la philoſophie de Deſcartes, alors nouvelle en Béarn, devant l'aſſemblée des états-généraux de la province, dont il eſt membre aujourd'hui: il ſe fit connoître à Montpellier, en 1718, par des thèſes *au ſujet des eſprits animaux*, matière fort en vogue dans ce temps-là. Ces thèſes furent ſoutenues ſous Didier. Il a fourni des réflexions philoſophiques ſur les idées innées dans le Journal des Savans, année 1725. Il eut beaucoup de part à la diſſertation ſur l'hydroſpiſie de poitrine, qui parut ſous le nom de Bergero, ſon confrère, à Pau, 1732. Il a donné au public en 1749, un ouvrage ſur les eaux Bonnes, qu'il a fait connoître, & ſur le danger du

Digitized by Google

Cet ouvrage devoit être continué, mais *Bordeu* n'eut pas le tems de rédiger les matériaux qu'il avoit recueillis : il fut frappé de mort ſubite la nuit du 23 au 24 décembre 1776. Une mélancolie profonde précéda cette cataſtrophe ; un état d'anxiété produit par une goutte vague & des ſpaſmes fréquens inquiétèrent *Bordeu* : l'exercice de la médecine qu'il avoit tant aimé, lui devint à charge ; il ſe livroit avec peine au travail de ſon cabinet, & cette double privation le laiſſant en proie à une oiſiveté forcée, troubla la ſérénité de ſes jours, que les tems orageux de ſa vie n'avoient point altérée. Livré à l'ennui & à la douleur, après avoir vainement épuiſé les reſſources de l'art, il s'arracha *incognito* à la confiance publique, & fut prendre les eaux de Bagnères. On lui rendit dans ſa province les honneurs que l'uſage décerne aux titres, mais qui, pour un homme célèbre, deviennent l'hommage pur que rencontrent par-tout les grands talens, ou les grandes vertus. Il revint à Paris avec une meilleure ſanté apparente, & reprit ſes exercices ordinaires. La veille de ſa mort, il ſentit en rentrant chez lui de légères contractions ſpaſmodiques aux cuiſſes & à l'eſtomac ; il ſe preſcrivit une potion ſédative, elle parut le calmer ; il s'endormit d'un ſommeil paiſible, & le lendemain on le trouva mort dans ſon lit. L'ouverture du corps n'ayant préſenté aucun dérangement remarquable dans les organes, on a penſé que cette attaque imprévue étoit l'effet du ſerrement ſpaſmodique de la goutte remontée. Il fut inhumé à Saint-Sulpice le 26 décembre : ſon éloge fut prononcé à la faculté, ſuivant l'uſage, par le doyen, (M. Deſeſſarts) le 8 novembre 1777.

On doit encore mettre au nombre des ouvrages de M. *Bordeu*, les productions ſuivantes :

1°. Précis d'obſervations ſur les eaux de Barèges, &c. dont nous avons parlé.

2°. Nouvelles obſervations ſur le pouls intermittent, qui indique l'uſage des purgatifs, & qui, ſuivant Solano & Nihell, annonce une diarrhée critique ; publiées en anglois, en 1758, par M. Daniel Cox, médecin du collège de Londres, ouvrage traduit & augmenté de quelques remarques par M. D***, médecin de la faculté de Toulouſe, (1) & dans lequel on trouve de nouvelles preuves du plan propoſé, dans les recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes, publiés à Paris, en 1756, par M. Théophile de *Bordeu*, docteur en médecine des facultés de Paris & Montpellier ; à Amſterdam, & ſe vend à Paris chez Vincent, 1761, *in*-12. de 246 pages. (*Voyez* jour. de méd. tom. 14, février 1761, pag. 99 & ſuiv.)

3°. Extrait du journal de Trévoux ; ſur le livre de M. *Bordeu*, intitulé : *recherches ſur quelques points d'hiſtoire de la médecine*, &c. (Nous en avons parlé plus haut.)

4°. Hommage à la vallée d'Oſſau, (en patois des Baſques) *in*-8. de 15 pages. Cette brochure eſt fort-rare, M. *Bordeu* n'en ayant fait tirer que 25 exemplaires pour envoyer en Béarn.

5°. *Specimen novi medicinæ conſpectus*, *Pariſiis* 1749-1751-*in*-8. *apud Hyp. Lud. Guerin.*

6°. *Inſtitutiones medicæ ex novo medicinæ conſpectu* 1755. *in*-12.

7°. Idée de l'homme phyſique & moral, pour ſervir d'introduction à un traité de médecine. Paris, H. L. Guérin & L. F. de la Tour, *in*-8. 1755, p. 444. (Ouvrage dont le public ignore encore l'hiſtoire.) (*Voyez* recherches ſur le tiſſu muqueux. (*Avis de l'éditeur*, pag. v.)

Il a paru un extrait de ces deux ouvrages ſous ce titre. *Extrait raiſonné du traité de l'homme phyſique & moral, & des inſtitutions médicinales.* Paris H. L. G. & L. F. de la Tour, 1758, *in*-8. de 224 pages. (M. Andry.)

BOREL, (Pierre) étoit de Caſtres, ville de France dans le Haut-Languedoc, où il naquit vers 1620. Jacq. *Borel*, ſon père, dont on a quelques pièces de poéſie, lui inſpira de bonne heure l'amour des belles-lettres. Pierre étudia la médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur vers 1640. Il retourna dans ſa patrie, où il ſe livra à la pratique. Il ſe rendit à Paris vers la fin de l'an 1653, & ne tarda point à être pourvu d'une place de médecin ordinaire du roi. En 1674, il entra dans l'académie des ſciences, en qualité de chymiſte. Il mourut en 1678. On a de lui pluſieurs ouvrages dont quelques-uns ſont eſtimés des connoiſſeurs.

Les antiquités, raretés, plantes, minéraux, & autres choſes conſidérables de la ville & comté de Caſtres, en Albigeois, & des lieux qui ſont aux environs, avec l'hiſtoire de ſes comtes, évêques &c., & un recueil des inſcriptions romaines, & autres antiquités du Lan-

---

lait dans quelques eſpèces de pulmonie. *Diſſertation ſur les eaux minérales de Béarn*, à Paris, chez Quillau, 1749. Il a préſidé long-temps au journal de Barèges, journal envoyé au miniſtre de la guerre & au premier médecin.

François Bordeu eſt né à Pau en 1734 ; il eſt docteur de Montpellier, & ſurvivancier d'Antoine ſon père, dans la place de médecin de Barèges. Il compoſe aujourd'hui le journal de Barèges : il eſt l'auteur d'une diſſertation ſur l'uſage des dragées non-vénériennes, jointes aux eaux de Barèges pour les maladies vénériennes, (*Voyez* journal de médecine) & d'une autre diſſertation ſur la ſenſibilité & la mobilité des parties, *de ſenſibilitate & mobilitate partium theſes aliquot. Montpelii*, 1757.

Il y fournit les opinions de quelques médecins de Montpellier, & celle de ſon frère Théophile, concernant la ſenſibilité & la mobilité des nerfs, & leur domaine ſur les fonctions, vertus ou propriétés, ſouvent qualifiées du mot d'irritabilité, depuis Gliſſon.

(1) M. Bertrand Dupuy, médecin de la faculté de Paris en 1768, mort le 20 juillet 1787.

guedoc & de Provence, avec la liſte des principaux cabinets & autres raretés de l'Europe. Caſtres, 1649, *in*-8.

On y trouve en particulier le catalogue des choſes rares que l'auteur avoit amaſſées dans ſon cabinet. L'ouvrage des antiquités eſt partagé en deux livres. Les chapitres XIV, XV, XVI, XVII, XVIII du ſecond, ſont les ſeuls où *Borel* ſe ſoit occupé de l'hiſtoire naturelle. Ils préſentent quelques détails ſur les rivières & fontaines, les pierres & autres minéraux, le roc qui tremble, les végétaux, les animaux, les monſtres, & autres ſingularités des environs de Caſtres.

Hiſtoriarum & obſervationum medico-phyſicarum centuria IV. Caſtris, 1653, *in*-12, avec la vie de *Deſcartes* & les obſervations recueillis par *Iſaac Cattier. Pariſiis*, 1656, *in*-8. *Francofurti & Liſſiæ*, 1670 & 1676, *in*-8.

Outre la vie de *Deſcartes* & les obſervations de *Cattier*, qu'on a jointes à la dernière édition, ainſi qu'aux précédentes, on a encore ajouté à celle-là les obſervations de Rhodius, le traité *De affectibus omiſſis*, d'Arnould Boot, & les conſultations de Roſſius. Cet ouvrage de *Borel* eſt rempli de tant de contes puériles, qu'on ne peut s'empêcher de ſe récrier contre la crédulité de l'auteur. On y trouve cependant une réflexion judicieuſe ſur la cataracte, & ſur l'opacité du cryſtallin qui en eſt la cauſe.

Bibliotheca chymica, ſeu, catalogus librorum philoſophicorum hermeticorum. Pariſiis, 1654, *in*-12. *Heidelbergæ*, 1656, *in*-12.

De vero teleſcopii inventore, cum brevi omnium conſpicillorum hiſtoriâ. Hagæ comitis, 1655, *in*-4.

Tréſor des recherches & antiquités gauloiſes. Paris, 1655, *in*-4.

C'eſt une eſpèce de dictionnaire de vieux mots & de vieilles phraſes, qui étoient autrefois en uſage dans la langue françoiſe.

Diſcours prouvant la pluralité des mondes. Genève, 1657, *in*-8.

Hortus, ſeu, armamentarium ſimplicium, plantarum & animalium ad artem medicam ſpectantium. Caſtris, 1666, *in*-8. *Pariſiis*, 1669, *in*-8.

Ce catalogue des remèdes officinaux eſt accompagné d'une courte expoſition de leurs vertus. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BORELLI, (Jean Alphonſe) excellent philoſophe & mathématicien, naquit à Naples le 28 janvier 1608. Il paſſa ſa vie à enſeigner dans les chaires les plus célèbres d'Italie, principalement à Florence & à Piſe, où il mérita l'eſtime & la bienveillance des princes de la maiſon de Médicis. Il a auſſi mérité l'eſtime du public par les ouvrages dont il l'a enrichi. Chirac en faiſoit tant de cas, il en croyoit même l'étude ſi propre à former le jugement des jeunes médecins, qu'il voulut fonder à Montpellier une chaire perpétuelle, dans laquelle on expliqueroit les écrits de cet auteur. Mais ce projet n'eut point lieu.

Borelli n'a ceſſé de travailler que dans les dernières années de ſa vie; il ſe retira alors à Rome, où il mourut le 21 de décembre 1679, dans la maiſon des clercs réguliers de Saint-Pantaléon, où il vivoit comme s'il eut été religieux.

Ce fut principalement pendant ſon ſéjour à Piſe, qu'il s'appliqua à la diſſection des animaux; & quoiqu'on ne puiſſe pas le ranger au nombre des ſavans anatomiſtes, il fit de ſi belles remarques ſur la ſtructure des parties, qu'il parvint à expoſer méchaniquement la théorie des mouvemens qui s'obſervent dans les corps des êtres vivans. La grande connoiſſance qu'il avoit des méchaniques, lui a frayé le chemin à la plupart de ſes découvertes; il s'eſt auſſi prévalu de celles de Lower; mais il a connu la ſtructure du cœur avant ce médecin anglois, & il dit lui-même qu'en 1657 il étoit déjà au fait de tout ce qui concerne l'admirable diſpoſition de ce viſcère. On ne peut, en effet, lui refuſer l'honneur d'avoir bien parlé des fibres muſculaires du cœur, & d'avoir bien expliqué le mouvement de cet organe, ainſi que celui du ſang dont il remplit les artères; mais comme il a calculé les forces des fibres du cœur, ſuivant les principes d'une théorie toute géométrique, il en a exagéré la ſomme qu'il fait monter au poids immenſe de 180000 livres. Tout ce qu'il dit d'ailleurs, n'eſt point expoſé avec une égale netteté; il explique aſſez obſcurément le méchaniſme de la contraction du cœur; car il ſuppoſe un gonflement intérieur de ce viſcère qui chaſſe le ſang de ſes cavités, pendant qu'il ne paroît extérieurement que par un changement à ſa figure. Mais, pour bien apprécier les ſentimens de *Borelli*, il eſt néceſſaire de recourir à ſes ouvrages; il y a traité de différentes matières, ainſi que l'annoncent les titres qu'il leur a donnés.

Della cauſa delle febri maligne. Piſe, 1658, *in*-4.

De renum uſu judicium. Argentorati, 1664, *in*-8, avec le traité de *Bellini*, intitulé: *De ſtructura renum.*

Tractatus de vi percuſſionis. Bononiæ, 1667, *in*-4. *Lugduni batavorum*, 1686, *in*-4.

Hiſtoria & meteorologia incendii Ætnæi, 1669. *Accedit reſponſio ad cenſuras R. P. Honorati Fabri contra librum de vi percuſſionis. Regii julii*, 1670, *in*-4.

De motionibus naturalibus à gravitate pendentibus. Bononiæ, 1670, *in*-4.

Digitized by Google

Jean Broen en a procuré une autre édition, ſous le titre d'*Atrium phyſico-mathematicum. Lugduni batavorum*, 1686, *in*-4, avec figures. Cet ouvrage ſemble avoir été fait pour faciliter l'intelligence du livre *De motu animalium*, que l'auteur ſe propoſoit de mettre au jour.

De motu animalium. Opus poſthumum. Pars prima. Romæ, 1680, *in*-4.

Il y explique le mouvement muſculaire par les règles des mathématiques; il eſt même un des premiers qui aient fait uſage de ces règles pour connoître les loix de l'économie animale. Il prouve que les muſcles ſe raccourciſſent lorſqu'ils ſe contractent, & il compare leur action ſur les os, auxquels ils ſont attachés, à celle que les cordages produiſent ſur les leviers.

Pars altera. Romæ, 1681, *in*-4. Cette ſeconde partie eſt preſque toute phyſiologique; elle traite du mouvement du cœur, du poumon, du foie, des reins, du cerveau, ainſi que de la nutrition.

On doit cette édition au général des Pères *delle ſcuole pie*; mais nous en avons d'autres: *Lugduni batavorum*, 1685, 2 vol *in*4, avec fig. *Ib.* 1711, 2 vol. *in*-4, avec les méditations de Jean Bernouilli ſur les mouvemens des muſcles: *Neapoli* 1734, 2 vol. *in*-4: *Hagæ comitis*, 1743, *in*-4, avec les diſſertations phyſico-méchaniques du même Bernouilli, *de motu muſculorum, de effervescentia, de fermentatione &c.* On trouve encore ce traité de *Borelli* dans la bibliothèque anatomique de Manget. Genève, 1685, *in-fol.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BORGARUCCI, (Proſper) médecin Italien, vécut dans le XVI ſiècle. Il publia quelques ouvrages, dont le premier eſt un traité d'anatomie qu'il fit paroître à Veniſe en 1564, *in*-8, ſous ce titre: *Della contemplazione anatomica ſopra tutte le parte del corpo umano.* Quoiqu'il fut écrit en langue vulgaire, les profeſſeurs des univerſités d'Italie en firent tant de cas, qu'ils adopterent juſqu'aux expreſſions de *Borgarucci*, dans les leçons qu'ils donnoient à leurs écoliers, & ce fut pour cette raiſon, que ce médecin prit la réſolution de traduire ſon ouvrage en latin, & d'y ajouter en même tems les obſervations qu'il avoit recueillies pendant qu'il enſeignoit publiquement l'anatomie à Padoue. Mais non content d'avoir communiqué au public les connoiſſances qu'il avait tirées de la diſſection des cadavres, il voulut encore l'enrichir des remarques qu'il avoit faites ſur les maladies & leurs remèdes. Les déſagrémens qu'il avoit eſſuyés de la part des imprimeurs, dans l'édition de ſes autres ouvrages, furent au moment de l'arrêter dans l'exécution de ce deſſein; il avoit preſque juré de n'avoir jamais plus affaire avec eux, lorſque l'avantage du public le fit paſſer au-deſſus de toutes leurs tracaſſeries. Il mit au jour:

Trattato di peſte. Veniſe, 1565, *in*-8.

De morbo gallico methodus.

Il écrivit cet ouvrage à Padoue en 1566, & il y regarde la vérole comme une maladie nouvelle, pour laquelle il conſeille l'uſage des frictions; mais la fauſſe perſuaſion où il étoit que ce remède peut rendre les hommes ſtériles, ne lui a fait donné ce conſeil qu'avec la plus grande réſerve.

Borgarucci fit un voyage en France en 1567; & comme il ſe qualifie de médecin du roi, on conjecture qu'il obtint alors ce titre d'honneur. Il trouva à Paris le manuſcrit de la grande chirurgie de Véſale, dont il avoit été diſciple; il l'acheta, & le fit imprimer à Veniſe, en 1569, *in*-8. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORGNE. *Cocles, unoculus, luſcus*, qui n'a qu'un bon œil, ou qui a perdu un œil. Cette perte a lieu avec ou ſans apparence de difformité. Les différences de la cécité, ou aveuglement, ſuivant les cauſes qui altèrent ou non la conformation extérieure des yeux, ſont applicables à un ſeul œil. (*Voyez* Cecité.) (M. Chamseru.)

BOROSAIL, ou le *Zaïl* des Ethiopiens. (*Patholog.*)

Ces mots ſont décrits dans le dictionnaire de Lavoiſien. Ils énoncent une ſorte de maladie épidémique, connue aux environs de la rivière du Sénégal. Elle attaque ſpécialement les parties de la génération: cependant elle diffère de la vérole, quoiqu'elle doive ſon origine à l'uſage immodéré des femmes, pour leſquelles les habitans de ces contrées ont une paſſion violente. Lavoiſien dit que le *Zeïl* s'appelle dans les hommes *aſab*, & dans les femmes *aſſabatus*.

Il eſt à déſirer que des médecins, bons obſervateurs, ſoient à portée de nous procuter une connoiſſance plus exacte du *Borozaïl*, comme de beaucoup d'autres maladies particulières aux climats chauds, ſur-tout en Afrique où elles ont été généralement peu étudiées. (M. Chamseau.)

BORRAGINÉES. (*Mat. med.*)

C'eſt la bourrache, *borrago*, l'un des principaux genres de la famille aſſez nombreuſe des borraginées, qui a donné ſon nom à cette famille naturelle. Ces plantes ont des tiges herbacées, molles, ſucculentes, poilues ou rudes, des feuilles alternes & poilues, des fleurs hermaphrodites & complettes, compoſées d'un calice monophyle à cinq diviſions, d'une corolle monopétale en entonnoir, en ſoucoupe ou en roue, diviſée à ſon limbe en 5 dents, cinq étamines attachées à la corolle, un ovaire ſupérieur, un ſtyle ſimple, dont le fruit eſt formé ou de quatre ſemences nues, ou de quatre capſules monoſpermes attachées au fond du calice. Les botaniſtes ont trouvé un rapport entre cette famille & celle des labiées; il exiſte ſur-tout dans les quatre ſemences nues placées au fond du calice.

Toutes les *borraginées* ſont très-ſucculentes; on

en tire un ſuc viſqueux, ſavoneux, d'une odeur fade particulière, qui fournit un mucilage gommeux, un extrait ſavoneux, & du nitre ou nitrate de potaſſe. Elles ſont toutes rafraîchiſſantes, apéritives, légèrement inciſives & diurétiques. On les emploie avec ſuccès, pour en tirer des ſucs utiles dans les fièvres ardentes, les maladies de la poitrine, des viſcères abdominaux, des reins, de la veſſie & de l'urètre. On les adminiſtre auſſi en infuſion. La plupart portent un peu à la peau; auſſi en fait-on uſage dans les maladies éruptives, ou dans toutes celles qui, dépendant d'une tranſpiration ſupprimée, ſe terminent preſque toujours avantageuſement par la ſueur. Quelques *borraginées* ſont un peu narcotiques ou calmantes; on doit auſſi remarquer à cette occaſion, que dans la diſtribution des végétaux en familles naturelles, les *borraginées* ſe rapprochent des ſolanées, dont toutes les eſpèces ſont narcotiques, & quelquefois même vénéneuſes. (*Voyez* SOLANÉES.)

Les principaux genres de plantes *borraginées*, dont on emploie quelques eſpèces en médecine, ſont, le grémil, *lithospermum*; la bugloſe, *anchuſa*; la cynogloſſe *cynogloſſum*; la pulmonaire *pulmonaria*; la conſoude, *ſymphitum*; la bourrache, *borrago*; la rapette, *aſperugo*; la licopſide, *lycopſis*; la viperine, *echium*, &c. (*Voyez chacun de ces mots.*) (M. FOURCROY).

BORRI, que d'autres appellent BURRHUS ou BORRO, (Joſeph-François) étoit de Milan, où il naquit le 4 mai 1627. Enthouſiaſte chymiſte, viſionnaire, & prophète, il joua un rôle impoſant. Il s'attira d'abord quelque conſidération à Rome, & parut fort attaché aux intérêts de cette cour; mais ayant enſuite déclamé contre elle, il fut obligé de fuir, par la crainte d'être empriſonné. Arrivé à Milan, il contrefit l'inſenſé, pour s'en rendre le maître. Son deſſein fut découvert: pour ſe ſouſtraire au châtiment qu'il méritoit, il ſe réfugia à Straſbourg, & de-là à Amſterdam, où il fit en même-temps la médecine & le commerce, & prit le titre faſtueux de médecin univerſel. Une banqueroute l'ayant chaſſé de la Hollande, il ſe rendit à Hambourg, & s'y préſenta comme un homme qui avoit le ſecret de la pierre philoſophale. Il trouva des dupes dans la reine Chriſtine & le roi de Danemarck, à qui il fit perdre beaucoup d'argent. Il s'échappa à leurs reſſentimens par la fuite, & ſe ſauva en Hongrie, où le nonce du pape, qui réſidoit alors à la cour de l'empereur, le réclama & le fit conduire à Rome. Il y arriva en 1670, & fut condamné à une priſon perpétuelle, après avoir fait amende honorable. On le fit enſuite paſſer au château Saint-Ange, où on lui permit d'établir un laboratoire chymique. Ce fut par le moyen du duc d'Eſtrées, ambaſſadeur de France à Rome, qu'il obtint cette grace; il s'intéreſſa pour lui; en reconnoiſſance des conſeils ſalutaires qu'il en avoit reçus dans une grande maladie. *Borri* demeura dans ce château juſqu'à ſa mort arrivée le 20 août 1695, à l'âge de 68 ans.

On prétend qu'il a fait pluſieurs eures admirables pendant ſa priſon, & ſpécialement par le ſecret qu'il avoit pour rétablir les humeurs de l'œil. Mais Redi a fait diſparoître le merveilleux de ces eures, en démontrant que les humeurs de l'œil ſe reproduiſent tout naturellement ſans aucun ſecours, & qu'ainſi le ſecret de ce charlatan, qui étoit compoſé de la *grande éclaire* & du vitriol, n'eſt rien moins qu'un remède extraordinaire.

On a quelques ouvrages de *Borri*:

Epiſtola de cerebri ortu: de artificio oculorum humores reſtituendi. Haffniæ, 1669, *in*-4.

Iſtruzioni politiche. Geneve, 1681, *in*-12.

La chiave del Gabinetto del cavaliere Giuſeppe Franceſco Borri, col favore della quale ſi vedono varie lettere ſcientifiche, chimiche, e curioſiſſime, con altre coſe politiche, e molti ſecreti belliſſimi. Geneve, 1681, *in*-12.

De vini degeneratione in acetum.

Le père de notre auteur exerça la médecine à Milan, & ſe fit tant d'honneur par le prognoſtique, qu'au rapport de Pierre-Marie Caſtiglio, il paſſoit pour avoir le talent de prédire les événemens futurs des maladies avec autant de certitude, que s'ils lui euſſent été révélés. Ce médecin mourut le 10 août 1660, & laiſſa un traité ſur la matière médicale. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BORRICHIUS, (Olaus) naquit le 7 avril 1626, à Borchen en Danemarck. On l'envoya à Copenhague en 1644, & il y étudia pendant ſix ans pluſieurs ſortes de ſciences, mais ſur tout la médecine, dont il vouloit faire ſa principale occupation. Ce fut même pour avoir mieux le loiſir de s'y appliquer, & de ſatisfaire l'envie qu'il avoit de voyager, qu'il refuſa les emplois dont on le jugea digne malgré ſon âge peu avancé. Toute ferme que parut la réſolution qu'il avoit priſe à ce ſujet, il ne put réſiſter aux fortes inſtances d'un ſeigneur danois qui le retint chez lui pendant cinq ans, en qualité de précepteur de ſes enfans. Ce terme écoulé, il fut nommé à la chaire de chymie & de botanique dans l'univerſité de Copenhague; mais pour ſe mettre en état d'en remplir plus dignement les fonctions, il ne s'occupa que de l'exécution du deſſein qu'il méditoit depuis long-temps. Il quitta le Danemarck au mois de novembre 1660, pour ſe rendre à Hambourg; & après avoir vu ce qu'il y avoit de célèbres médecins dans cette ville, il paſſa en Hollande, où il fut rejoint par les jeunes ſeignens, ſes élèves, avec qui il parcourut les Pays-Bas, l'Angleterre & la France. Ceux-ci ſe ſéparèrent de lui à Paris; mais devenu libre par leur départ, il pourſuivit le voyage qu'il avoit prémédité de pouſſer plus loin. Il ſe rendit à Angers pour y prendre le bonnet de docteur en médecine, & de-là

Digitized by Google

gagnant les Alpes, il traverſa l'Italie & arriva à Rome au mois d'octobre 1665. Les ſavans de cette capitale du monde chrétien lui firent le plus grand accueil; le cardinal Pallavicini s'entretint ſouvent avec lui, & Chriſtine, reine de Suède, le choiſit pour ſon maître en fait de chymie. Mais l'impatience dans laquelle on étoit à Copenhague, de ce qu'il tardoit ſi long-temps à venir reprendre les exercices de la chaire qu'on lui avoit conſiée, le tira de Rome; & après avoir viſité les plus célèbres académies d'Allemagne, il arriva en Danemarck au mois d'octobre 1666. Il ſe mit enfin à remplir les devoirs de ſa chaire de chymie & de botanique, & il le fit avec beaucoup de célébrité. Il paſſa toute ſa vie dans l'étude, à laquelle il ſe livra avec tant de goût & de conſtance, qu'il ne voulut jamais ſe marier, de crainte d'être diſtrait par les embarras d'une famille.

Les talens de *Borrichius* ne ſe bornèrent point à la médecine; il en avoit d'autres qui lui procurèrent la place de membre du conſeil ſuprême de Copenhague en 1686, & celle d'adjoint du chancelier du royaume en 1689. Ce fut vers cette époque qu'il commença à ſentir les douleurs de la pierre. La cruauté du mal, qui augmentoit de jour en jour ſans pouvoir y apporter aucun ſoulagement, le détermina à ſe faire tailler le 13 de ſeptembre 1690; l'opération réuſſit mal, il en mourut le 3 octobre ſuivant. Son teſtament prouve combien grand étoit l'amour qu'il avoit pour les ſciences. Il voulut que ſa maiſon ſervît à loger ſeize étudians en médecine, ſous le nom de *Collegium Maicum*, & que ſes livres & ſes manuſcrits y demeuraſſent pour leur uſage. Il diviſa le reſte de ſa ſucceſſion entre eux & ſes parens; & comme il mourut fort riche, on fait monter la ſomme échue à ceux-ci à 50,000 couronnes, & la part de ceux-là à 26,300.

Borrichius a fait ſa principale occupation de la chymie. C'étoit un homme excellent dans ſon école, & un écrivain infatigable dans le cabinet. Il a fait beaucoup de bruit dans le monde par la diſpute qu'il a eue avec Conringius ſur les connoiſſances des égyptiens en fait de chymie, ainſi que ſur l'antiquité, les inventeurs & les auteurs de cette ſcience. Il a fortement ſoutenu que c'eſt en Egypte qu'on trouve les traces les plus anciennes de la chymie, que les habitans de ce pays en ont été profondément inſtruits, & qu'ils n'ont pas moins excellé dans cet art que dans tous les autres qu'on fait remonter juſqu'à eux. Il défend ſa thèſe avec beaucoup d'érudition, mais il y manque tant de ſolidité dans les moyens dont il l'étaye, qu'il n'a pu réuſſir à porter la conviction dans les eſprits. En voulant trop prouver, il a gâté la cauſe qu'il ſoutenoit; car on aura toujours peine à croire que les Egyptiens aient été de grands médecins, d'habiles anatomiſtes, & qu'ils aient poſſédé l'art de la tranſmutation des métaux. C'eſt cependant ainſi que le trop crédule *Borrichius* a penſé, lui qui n'eſt point d'ailleurs éloigné de croire la poſſibilité de la pierre philoſophale. Comme il avoit beaucoup lu, il a tiré tout ce qu'il a pu de preuves de ſes lectures, pour exagérer le mérite des égyptiens dans les ſciences, ſoutenir les opinions de Paracelſe & de ſes ſectateurs, rabaiſſer la ſupériorité des Grecs: mais on s'apperçoit aiſément qu'il n'a pas toujours puiſé dans les ſources les plus pures, pour appuyer les opinions qu'il avance; il paroît même qu'il a employé la fable & l'allégorie, & qu'il n'a point balancé de fonder ſur elles, ce qu'il donne comme des démonſtrations. Tous ſes ouvrages ne ſont cependant point frappés au même coin: il y en a qui ſont écrits avec beaucoup de ſolidité: voici la liſte des uns & des autres:

Docimaſtice metallica. Hafniæ, 1660, *in*-8. *Jenæ*, 1677, 1680, *in*-4. Et dans le troiſième vol. du théâtre pharmaceutique de Manget.

De orta & progreſſu chemiæ diſſertatio. Hafniæ, 1668, *in*-4.

Il y défend la ſupériorité des talens des anciens Egyptiens, contre les attaques de Conringius.

Lingua pharmacopœorum, ſive, de accurata vocabulorum in pharmacopoliis uſitatorum pronunciatione. Ibidem, 1670, *in* 4.

Hermetis, Ægyptiorum & chemicorum ſapientia ab Hermanni Conringii animadverſionibus vindicata. Ibidem, 1674, *in*-4.

Il apporte de nouvelles preuves pour infirmer celles de Conringius, & ſe conduit ſi bien dans ſes défenſes, qu'on eſt obligé d'avouer que perſonne n'a mieux ſoutenu une mauvaiſe cauſe.

Cogitationes de variis linguæ latinæ ætatibus. Hafniæ, 1675, *in*-8.

De ſomno & ſomniferis maximè papavereis. Hafniæ & Francofurti, 1680, 1681, 1682, 1683, *in*-4.

Analecta ad cogitationes de lingua latina, cum appendice de lexicis latinis & græcis. Hafniæ, 1682, *in*-4.

Diſſertationes de poëtis. Francofurti, 1683, *in*-4.

De uſu plantarum indigenarum. Hafniæ, 1688, *in*-8.

C'eſt un des moindres ouvrages qui ſoient ſortis de la plume de *Borrichius*.

Conſpectus chemicorum ſcriptorum illuſtriorum, libellus poſthumus. Hafniæ, 1697, *in*-4.

Il eſt dans la bibliothèque de Manget, avec la diſſertation, *De ortu chemiæ*.

De cauſis diverſitatis linguarum. Jenæ, 1704, *in*-8. par les ſoins de Jean-George Joch.

Digitized by Google

Orationes academica in duos tomos diſtributa. Hafniæ, 1714, 2 vol. *in*-8., par les ſoins de Séverin Lintrup.

On trouve de *Borrichius* beaucoup de mémoires dans les actes de Copenhague. Celui intitulé : *Quid ad hiſtoriam naturalem ſpectans obſervatum ſit in itinere Galliæ interioris, anni* 1677, 1678, 1679, mérite d'être lu, quoiqu'il n'y ait que des indications, & que ce ſoit une relation fort courte du voyage que l'auteur avoit fait en France, avant ſon retour dans ſa patrie en 1666. Ce mémoire roule ſur quelques ſingularités animales, végétales, minérales de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnois & du Languedoc. On l'a traduit en françois, & on lui a donné place dans le quatrième tome de la collection académique de Dijon, p. 350. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BORSE. (*Eaux minér.*)

Borſe eſt un village de la vallée d'Aſpe ſur le Gave, en Béarn. La fontaine minérale tiède, nommée du *Poutrou*, eſt au-delà de ce village, près de la rivière, ſur le grand chemin d'Eſpagne. Dans les lettres de Bordeu, ſur les eaux minérales du Béarn, il eſt dit que les eaux du Poutrou ſont ferrugineuſes, qu'elles ſont utiles intérieurement, pour rafraîchir & aſſouplir les viſcères trop tendus, & extérieurement ſous forme de lotions, pour certaines douleurs & des tumeurs. (M. Macquart.)

BOSAYA. (*Mat. méd.*)

C'eſt une eſpèce de fougère du Malabar, rameuſe & paraſite, dont toutes les parties ont une ſaveur légérement amère, aſtringente, & une odeur forte de mouſſe, plus ſenſible dans ſon bourgeon ou ſes racines que dans ſes feuilles. Les Malabars emploient ſa décoction pour lâcher le ventre, appaiſer la toux, guérir les fièvres intermittentes, & dans toutes les maladies endémiques. Le ſuc qu'on en tire par expreſſion, s'applique avec le ſang de poule ſur les brûlures de l'huile bouillante, & ſur celles produites par la poudre à canon. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BOSSCHE, (Guillaume VANDEN) de Liége, fut médecin & échevin de la ville de Dendermonde. Il eſt connu par un ouvrage intitulé :

Hiſtoria medica, in qua libris quatuor animaliam natura & eorum medica utilitas exactè & luculenter tractantur. Bruxellæ, 1639, *in-quarto*, avec figures.

L'épitre dédicatoire eſt datée 1638. L'auteur rapporte, dans cette hiſtoire, tout ce que les naturaliſtes & les médecins ont dit ſur les remèdes tirés du règne animal ; mais comme il manque de critique, il admet toutes les opinions, & les avance avec la confiance qu'on donneroit aux choſes les plus démontrées. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BOTAL, (Léonard) étoit d'Aſti en Piémont. Il prit le bonnet de docteur à Pavie, & il paſſa en France, où il fut médecin ordinaire des rois Charles IX & Henri III. Il fut employé dans les armées, où il pratiqua la médecine & même la chirurgie, ſous la direction de ſon frère. Celui de ſes ouvrages, qui a fait le plus de bruit, eſt ſon traité ſur la cure des maladies, par la ſaignée. Malgré tout ce que Bonaventure Grangier, docteur de la faculté de Paris, a publié contre la nouvelle méthode, *Botal* n'a que trop réuſſi à faire adopter ſes opinions. Les circonſtances étoient favorables pour lui ; les médecins avoient preſque tous adopté la maxime de purger dans la plupart des maladies, ſans trop ſonger à pratiquer la ſaignée, ou au moins, à la réitérer dans les cas les plus urgens ; en général, on n'uſoit de ce moyen qu'avec beaucoup de modération. Mais notre auteur prétendit que la ſaignée devoit être employée plus univerſellement, en un mot, qu'elle convenoit dans la plupart des circonſtances de preſque toutes les maladies. Cependant, on auroit tort de mettre ſur le compte de cet écrivain tous les écarts, dans leſquels ont donné les phlébotomiſtes, ſectateurs de ſon opinion. Non-ſeulement on a vu pluſieurs écoles adopter ſes maximes, & des nations entières embraſſer ſon ſyſtême ; mais les unes & les autres, ont renchéri par leur conduite ſur ce qu'il avoit écrit, & elles ont cru qu'on ne pouvoit ſaigner aſſez dans la plupart des maladies. Les médecins françois ſe ſont diſtingués, ſur tous les autres, au ſujet de la fréquence de la ſaignée ; plus hardis que *Botal*, ils l'ont pouſſée à un point qui a arraché les plaintes amères, dont un des premiers médecins du royaume a rempli l'ouvrage qu'il a publié en 1759, ſur les abus de cette pratique. « Il eſt » des tems, dit-il, page IV de ſon avant propos, » où la vérité rencontre autant d'oppoſition, que » l'erreur a de ſuffrages ; mais la dernière périt » enfin par l'excès de ſon étendue. Il ſemble que » nous touchons à cette heureuſe révolution, ſur » l'article de la ſaignée. Pluſieurs médecins, qui » en croyoient la fréquence indiſpenſable dans preſ- » que toutes les maladies, reconnoiſſent enfin com- » bien la modération eſt importante, à l'égard de » ce remède. Puiſſent les raiſons, que je préſente » dans cet ouvrage, ébranler le reſte des grands » phlébotomiſtes » !

Jean Van Hoorne a publié toutes les œuvres de *Botal* à Leyde, 1660, *in*-8, ſous ce titre, *Opera omnia medica & chirurgica.*

Voici les éditions ſéparées que nous en avons.

Liber de luis venereæ curandâ ratione. Pariſiis, 1563, *in*-12.

Il y parle de différentes méthodes d'adminiſtrer le mercure.

De curandis vulneribus ſclopetorum. Lugduni, 1560, *in*-8. *Venetiis*, 1566, 1597, *in*-8. *Francofurti*, 1575, *in*-4. *Antuerpiæ*, 1583, *in*-4, avec

les ouvrages d'Alphonſe Ferrius & de Jean François Rota ſur la même matière. En Allemand, Nuremberg, 1676, *in*-8.

C'eſt le meilleur traité qui ſoit ſorti de la plume de *Botal*. Il y réfute ſolidement le ſyſtème qui ſuppoſe un caractère vénéneux dans les plaies d'armes à feu ; il y parle de pluſieurs inſtrumens de chirurgie, également ſimples & commodes ; il y vante beaucoup le trépan dont on faiſoit peu d'uſage de ſon tems ; il y condamne la methode de ceux qui emploient de longues & de groſſes tentes dans les panſemens.

Commentarioli duo, alter de medici, alter de agroti munere. Lugduni, 1565, *in*-8, avec les pièces ſuivantes. *Admonitio fungi ſtrangulatorii. De catarrhis commentarius. De lue venerea. De vulneribus ſclopetorum.*

De curatione per ſanguinis miſſionem liber. De incidenda vena, cutis ſcarificanda & hirudinum affigendarum modo. Lugduni, 1577, 1580, *in*-8. *Antuerpiæ*, 1583, *in*-8. *Lugduni*, 1655, *in*-8.

Il y combat l'opinion de ceux qui admettent la révulſion, la dérivation & le choix des veines ; & il ſoutient qu'il eſt indifférent de piquer telle ou telle veine, pourvu qu'on préfere les groſſes aux petites. Il s'étend aſſez au long ſur le méchaniſme de la ſaignée, & il la conſeille dans preſque toutes les maladies. Il y a de très-bonnes choſes dans ce qu'il dit à ce ſujet ; mais l'ouvrage doit être lu avec prudence & circonſpection. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOTANIQUE. (*Mat. méd.*)

La véritable & la principale ſcience des médicamens, celle qui ſeule pourroit ſuffire aux médecins, eſt ſans contredit la connoiſſance exacte & certaine des propriétés & des effets qu'ils produiſent ſur l'économie animale ; mais comme il s'en faut beaucoup que cette connoiſſance ait acquis le dégré d'évidence & de certitude, qui pourroit la rendre capable de conſtituer ſeule la ſcience de la matière médicale, les médecins ont cherché différens moyens de s'éclairer ſur les vertus des médicamens ; de ſorte que par les travaux ſucceſſifs des ſavans, qui ſe ſont occupés de cet objet, la matière medicale eſt devenue un enſemble de pluſieurs ſciences, qu'il eſt néceſſaire de poſſéder à un égal dégré, pour être bon médecin.

Une des principales ſciences néceſſaire à la matière médicale, & dont cette partie ne peut pas ſe paſſer, eſt, ſans contredit, l'hiſtoire naturelle ; ſans prétendre qu'il ſoit néceſſaire pour le médecin, de poſſeder les détails de cette ſcience immenſe, & de connoître auſſi bien la minéralogie & la *botanique*, que l'hiſtoire des animaux, ce qui ſeroit impoſſible à l'homme le plus laborieux, il faut cependant qu'il poſſede les élémens de cette ſcience, qu'il ſache les auteurs qui ont le mieux écrit ſur chaque partie de l'hiſtoire naturelle, & qu'il connoiſſe au moins juſqu'aux principaux genres, ou aux familles.

Preſque tous les corps de la nature ont une action quelconque ſur l'homme, ſoit comme alimens, ſoit comme poiſons, ſoit comme médicamens ; il eſt donc néceſſaire que le médecin puiſſe apprécier cette action, & juger quel en eſt le réſultat, ſur l'économie animale. Quoique les ſubſtances que l'on emploie en médecine ne faſſent pas la millième partie des productions de la nature, ſi l'on veut bien connnoître cette partie, il faut avoir des lumières aſſez étendues ſur les autres, pour pouvoir en juger par comparaiſon.

Les végétaux, qui ornent la terre ſans en ſurcharger la ſurface, & qui couvrent la croûte que les animaux habitent, ſont l'objet de la ſcience immenſe, qui porte le nom de *botanique*. Il ſeroit bien difficile que tous les médecins fuſſent grands botaniſtes, avant de voir des malades ; l'étude néceſſaire, pour poſſéder cette ſcience, eſt ſi vaſte, qu'il faut un grand nombre d'années pour connoître, comme il convient, une petite partie des plantes de notre globe. Commerſon connoiſſoit vingt-cinq mille plantes, & il ne craignoit pas d'annoncer qu'il en exiſtoit quatre à cinq fois autant ſur la ſurface de la terre. Parmi cette immenſité, à peine en trouveroit-on un mille qui ont été recommandées dans les maladies, & dans ce dernier nombre, on n'en compte que trois ou quatre cent qu'on employe dans la pratique ordinaire. Encore de ces trois ou quatre cent n'y en a-t-il qu'une cinquantaine, tout au plus, qui jouiſſent de vertus différentes ; toutes les autres ſont congénères, ou ont les mêmes propriétés dans des dégrés différens. Ne voit-on pas, d'après cette énumération exacte, qu'une étude approfondie de la *botanique*, loin d'être utile pour la matière médicale, ne peut que nuire aux étudians en médecine en les détournant de leur objet principal. Ils doivent même être avertis, qu'il y a du danger pour eux dans cette étude. Cette ſcience eſt belle & ſéduiſante, lorſqu'on s'y livre avec ardeur elle entraine beaucoup plus loin qu'on ne veut, une connoiſſance acquiſe en fait déſirer vingt autres ; une fois avancé, on avance encore, & on donne tour ſon tems à l'étude des plantes ; de ſorte qu'après un travail bien long, on eſt, pour ainſi dire, d'autant moins médecin qu'on eſt plus botaniſte.

Cependant il eſt une partie de cette ſcience, qu'il ſeroit dangereux de ne pas poſſéder en médecine ; c'eſt celle de la philoſophie *botanique*. Dans l'étude de cette partie, on ſe familiariſe avec la nomenclature très-difficile des mots techniques ; on apprend à bien diſtinguer les différentes parties des végétaux, à évaluer leurs caractères ; on ſe forme une idée en grand de l'enſemble de cette ſcience ; & on eſt enſuite en état d'entendre les ouvrages des botaniſtes profonds, auxquels on eſt quelquefois forcé d'avoir recours. Cette étude une fois faite, on doit paſſer

à la connoiſſance des méthodes ou des ſyſtêmes de *botanique*, connoître ſur-tout ceux des célèbres Tournefort, Juſſieu & Linné; ne pas deſcendre juſqu'à tous les genres, mais s'arrêter particulièrement à ceux qui contiennent quelques eſpèces employées en médecine.

Il y a long-tems que je deſire que quelque botaniſte imagine une méthode particulière, pour apprendre aux jeunes gens à bien diſtinguer les cinq ou ſix cents plantes, qui ſont d'uſage en médecine, en ſuppoſant qu'il n'y ait pour eux que ces ſeules plantes ſur la ſurface du globe, en les iſolant de toutes les autres; perſonne n'a encore eu cette idée. Il eſt vrai auſſi qu'en voyant ſouvent ces végétaux uſuels dans les campagnes, ou raſſemblés dans des jardins particuliers, les étudians apprennent à les connoître à leur aſpect ſans avoir beſoin de l'étude de leurs caractères, & que quelques médecins ont penſé que cela pouvoit ſuffire. Cependant, comme pluſieurs plantes peuvent ſe reſſembler très-bien par le port, & différer très-fort par les propriétés, la routine du ſimple jardinier ne doit pas être la ſeule méthode des médecins. Il leur faut une connoiſſance plus exacte; & je penſe que, ſans chercher une véritable méthode *botanique*, ce qui n'eſt pas poſſible pour un ſi petit nombre de plantes, on pourroit employer la méthode analytique de M. de la Marck, en ne prenant s'il étoit poſſible, que les caractères très-ſaillans & aiſés à appercevoir. C'eſt une idée que je tacherai de mettre à exécution pour le tems où je publierai la ſuite de mon ouvrage ſur la matière médicale. Je n'ai pas beſoin de faire obſerver avec plus de détails, que cette méthode priſe dans des caractères sûrs eſt la ſeule manière d'éviter les quiproquo, ſi dangereux en médecine, & je ne puis m'empêcher d'ajouter ſur cet objet, que les médecins doivent toujours examiner les remèdes même le plus ſimples qu'ils preſcrivent à leurs malades, avant que ces derniers en faſſent uſage, afin d'être sûr qu'il n'y a point d'erreur de la part de perſonne. Parmi les faits que je pourrois rapporter en très-grand nombre, pour prouver que des connoiſſances imparfaites en *botanique* médecinale ſont toujours dangereuſes, j'en choiſirai un qui eſt arrivé ſous les yeux d'un de mes confrères, & qu'il a communiqué à la ſociété royale de médecine. M. Jeantet fut appellé en janvier 1781, pour voir un malade, qu'il trouva dans un délire effrayant, & attaqué de pluſieurs autres accidens nerveux, occaſionnés par la racine de belladona qu'on lui avoit donné pour celle de bardane. Les ſymptômes fâcheux que ce malade éprouvoit ne céderent qu'en partie à l'uſage du vinaigre, & d'autres moyens indiqués en pareil cas; il eut pendant quelque mois, une aliénation d'eſprit ſingulière, qui ne fut totalement diſſipée que par le régime, l'exercice & les bains de rivière. La matière médicale de Geoffroi, l'ouvrage de Wepfer ſur la ciguë aquatique, &c, contiennent pluſieurs autres faits de la même nature.

La *botanique* néceſſaire aux médecins, eſt celle qui s'occupe, dans le plus grand détail, des différentes propriétés caractériſtiques des ſubſtances végétales, sèches ou fraîches qu'on employe en médecine. Un étudiant doit s'attacher à connoître la forme, la couleur, le tiſſu, l'odeur, la ſaveur des racines, des bois, des tiges, des écorces, des feuilles, des fruits & des ſemences, ſoit dans leur état de fraîcheur, ſoit deſſéchées. Il eſt donc du devoir d'un auteur de matière médicale, de décrire avec beaucoup de ſoins, les diverſes parties des plantes médicinales: & c'eſt ce que beaucoup d'entre eux n'ont pas fait convenablement. Lieutaud & Vogel n'en ont rien dit du tout. Linéus quoique botaniſte, n'y a pas aſſez inſiſté. Geoffroy & Cartheuſer ont donné des deſcriptions, mais qui ſont peut-être trop longues, & qui n'ont pas toute la clarté néceſſaire. Bergius a tellement étendu ces deſcriptions des diverſes parties des végétaux, qu'elles ſont près de la moitié de ſon ouvrage. Je regarde cette partie de la matière médicale ſimple, comme une des plus importantes, & je ne ſaurois trop recommander aux jeunes médecins d'y faire la plus grande attention.

Un autre avantage que procure aux médecins l'étude de la *botanique* deſcriptive des végétaux médicamenteux, c'eſt de leur apprendre à juger de l'état bon ou mauvais des médicamens.

L'âge, le terrein, la ſaiſon, la culture, influent, comme tout le monde le ſait, ſur les plantes; la manière dont les différentes parties ſont conſervées ou deſſéchées, n'y influent pas moins; l'art de connoître leur bonne conſervation, leurs altérations, ou leur ſophiſtications dépendent entièrement de cette étude, dont l'objet eſt, par cela même de la plus grande importance.

Les botaniſtes ont cru trouver encore un autre point principal d'utilité dans l'étude de la ſcience des végétaux pour la matière médicale. Ils ont penſé que les plantes qui ont la même ſtructure & les mêmes caractères, pouvoient être regardées comme ayant les mêmes vertus. Hyppocrate à la vérité, a conſigné cette aſſertion ſur les légumineuſes, dans ſon livre de la diète. Le docteur Hallelquiſt a fait une diſſertation, dans laquelle il a réuni toutes les connoiſſances acquiſes ſur cette identité apparente de forme & de vertu: mais Gléditſch, autre ſavant botaniſte, a établi une opinion inverſe, en apportant des exemples oppoſés, qui ſont auſſi multipliés que ceux dont on ſe ſert communément, pour prouver la première aſſertion. Un ſimple raiſonnement ſuffira pour démontrer que cette méthode peut être trompeuſe, comme l'a penſé Gleditſch. Les botaniſtes reconnoiſſent deux manières de claſſer les végétaux. La première, qu'ils appellent ſyſtême, conſiſte dans un enſemble de caractères généraux, tirés d'une ſeule partie: tels ſont ceux de Tournefort & de Linnéus. Le ſyſtême étant fort loin de la marche de la nature, éloigne des individus, ſouvent très-voiſins les uns des autres, & en rapproche de très-diſparates. Il ne peut donc pas

ſervir à indiquer les vertus des végétaux; ajoutez à cela, que les plantes ſe trouvant fort différemment arrangés dans chacun des ſyſtêmes propoſés par les différens botaniſtes, cet arrangement ſuſceptible d'autant de variations, qu'il y a des parties eſſentielles ſur chacune deſquelles les ſavans peuvent fonder leur ordre ſyſtématique, ne peut rien apprendre de certain, ſur les propriétés médicinales des végétaux. La ſeconde manière de diſpoſer les plantes, eſt appellée méthode par les botaniſtes. C'eſt un arrangement fondé ſur les concours de pluſieurs caractères pris dans les parties les plus eſſentielles des végétaux, à l'aide duquel on parvient à rapprocher ceux qui ſe reſſemblent le plus, & en conſtruire ce qu'on appelle des familles. Cette diſpoſition méthodique eſt, ſans contredit, la plus utile, la plus voiſine de la nature & celle qui rendra la *botanique* plus facile; c'eſt auſſi celle qui a été adoptée par le célèbre Bernard de Juſſieu, & dont M. ſon neveu s'eſt occupé depuis avec tant de ſoins. S'il y avoit un moyen de connoître les vertus des plantes, d'après leurs caractères *botaniques*, ce ſeroit certainement dans cette dernière méthode qu'on pourroit le trouver. (M. Fourcroy.)

BOTANIQUE. (*Juriſprudence de la médecine.*)

La *botanique* ou la ſcience des plantes les conſidère en elles-mêmes dans leurs rapports mutuels, avec abſtraction de leurs vertus, & elle fait partie de l'hiſtoire naturelle: ou bien elle ne conſidère que celles dont les vertus connues ont établi leurs uſages dans l'économie, les arts & la médecine, & ſous ce dernier point de vue, elle en fait en quelque ſorte partie. La *botanique* de la médecine fait la base de la matière médicale: ſon étude & ſon emploi ont été réglés par les uſages & les loix: c'eſt à cette légiſlation que cet article eſt conſacré.

Les véritables écoles de *botanique* ſont les jardins & les campagnes; ces écoles n'ont jamais manqué, & les plantes nous ſont préſentées par les monumens, comme les plus anciens objets des obſervations & des études des hommes: cependant la *botanique*, comme ſcience, eſt toute nouvelle, & l'une des ſciences qui ont marché à pas très-lents dans tous les temps; celle par conſéquent qui eſt encore la moins avancée. Cette imperfection vient ſans doute du défaut de moyens de l'étudier. C'eſt en effet une des diſciplines ſur leſquelles tous les gouvernemens ont été le plus indifférens, & c'eſt une de celles ſur leſquelles nos nouveaux légiſlateurs peuvent jetter le plus utilement une réforme & de l'encouragement

L'origine de la *botanique* remonte juſqu'à celle de l'homme. Le créateur plaça le premier homme dans le jardin d'Eden ou de *plaiſir*, le paradis terreſtre, où il avoit planté toutes les différentes ſortes d'arbres, dont les fruits étoient agréables à la vue, & bons à nourrir. Dieu l'y plaça pour qu'il le cultivât; *Geneſ. cap.* 4. Comme le créateur de l'homme fut néceſſairement ſon premier inſtituteur, il dut lui faire connoître les vertus des plantes qu'il y avoit réunies pour ſon uſage; & les rabbins ou docteurs juifs ſe ſont fort étendus ſur les premières démonſtrations divines de la *botanique*.

Dans le jardin d'Eden étoient deux arbres célèbres, qui ont été les objets des premières loix données aux hommes; l'un étoit *l'arbre de la ſcience du bien & du mal*. Dieu défendit aux premiers pères du genre humain d'en manger le fruit, ſous peine de mort: les commentateurs des livres ſaints ont voulu entendre ce précepte allégoriquement, le plus grand nombre de la chaſteté virginale: mais Dieu pouvoit-il donner ce précepte à ceux auxquels il venoit d'impoſer l'obligation de croître & de multiplier? Pouvoit-il à la fois établir le mariage & le célibat, planter la tige du genre-humain & la deſſécher?

La virginité eſt peut-être l'état des hommes, ſur lequel ils ont produit les idées les plus bizarres. Ne pourroit-on pas préſumer au contraire que le fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal étoit une de ces ſubſtances, dont les vertus peuvent aiguillonner les paſſions à un haut degré, & dont par ſuite l'abus peut ſruſtrer la génération? Cet abus étoit, dans cette date unique, le plus grand crime que pouvoient commettre les premiers patriarches du genre humain, chargés de continuer la création des plus grands chef-d'œuvres du créateur. Quoi qu'il en ſoit, ce ſecond précepte de la loi primitive, expliqué dans ce ſens, eſt un des plus grands qu'aient jamais à ſuivre les botaniſtes, qui étudient les vertus nourricières, médicamenteuſes & vénéneuſes des plantes, pour en régler le meilleur uſage dans l'économie & la médecine.

L'autre arbre fameux du jardin d'Eden étoit l'arbre de vie, planté au milieu. Lorſqu'Adam & Eve eurent enfreint le précepte de ne point manger du fruit du premier, Dieu les chaſſa du jardin d'Eden, de peur qu'ils ne portaſſent leurs mains ſur le fruit de l'arbre de vie, qu'ils en mangeaſſent & vécuſſent éternellement. Il prit même la précaution de placer devant le jardin un chérubin armé d'une épée flamboyante, pour garder le chemin qui conduiſoit à l'arbre de vie. *Geneſ. cap.* 3.

La nature de cet arbre qui pouvoit donner l'immortalité, a été auſſi l'objet des recherches des écrivains eccléſiaſtiques de tous les temps, chez les hébreux & les chrétiens. La plupart ne doutent point que ce ne fût une vraie panacée; & en effet, jamais les hommes n'ont plus été entêtés de la recherche d'un remède univerſel, que dans les premiers ſiècles, chez toutes les nations civiliſées, ſans doute d'après

Digitized by Google

leurs traditions ſur l'origine de l'homme : mais exiſte-t-il dans la nature une ſubſtance qui ait cette vertu ſi deſirée ? Oui, en quelque ſorte, s'il exiſte une ſubſtance nourricière, dont la texture intime ſoit analogue à celle du corps humain adulte ; & le premier objet du botaniſte, qui étudie les vertus des plantes, doit être de rechercher celles dont le mucilage approche le plus de la nature de la gélatine animale : ce ſeront les plus ſalubres & les plus propres à donner une longue vie.

En chaſſant Adam & Eve du paradis terreſtre, Dieu leur donna pour troiſième précepte, de cultiver la terre. *Geneſ. cap.* 3. *v.* 23. Adam la cultiva en effet, & Caïn ſon fils aîné fut agriculteur. C'eſt le précepte qui a été le mieux ſuivi parmi les premiers peuples policés. La connoiſſance & la culture des plantes ſont en effet la première des ſciences & le premier des arts, avec la connoiſſance de ſoi-même, dans l'ordre de nos beſoins ; & il eſt bien à deſirer que cette vérité ſoit mieux connue des légiſlateurs & des pères de famille.

La poſition du jardin d'Eden, dont la recherche a donné lieu pendant tant de ſiècles aux ſyſtêmes les plus extravagans, a enfin été expoſée avec la plus grande clarté par Huet, évêque d'Avranches, d'après des explications claires qu'avoient données les premiers Calvin & Bochart, de ſa topographie décrite avec toute la préciſion poſſible dans le ſecond chapitre de la Genèſe. On ſait maintenant qu'il étoit ſitué en Aſie, ſur le confluent du Tigre & de l'Euphrate, qui ſe déchargent par pluſieurs canaux dans le Golfe perſique : mais la première antiquité fait mention d'un grand nombre de jardins d'Eden en Aſie, c'eſt-à-dire, de lieux délicieux, qui produiſoient naturellement en abondance les fruits & les herbes les plus ſalutaires aux hommes & aux animaux ; & où par conſéquent les premières nations ont étudié la *botanique* & cultivé l'agriculture & le jardinage, pour l'économie & la médecine expérimentale ou empyrique, juſqu'à Hyppocrate.

La culture des terres par le labourage & le jardinage, fut rétablie avec le genre humain ; & la tradition des anciennes connoiſſances ſur les plantes, fut conſervée par Noé & ſa famille dans les plaines de Sennaar, où furent bâties enſuite la tour de Babel & la ville de Babylone. Le territoire de Babylone, ſituée ſur l'Euphrate, ou aux environs de ce fleuve, & peu éloignée par conſéquent du vrai jardin d'Eden, a été lui-même un de ces lieux délicieux, de ces jardins naturels ou paradis terreſtre. L'art vint bientôt y embellir & perfectionner la nature. Rien de plus fameux dans l'antiquité que les jardins de Sémiramis & de Nabuchodonoſor : mais le temps ne nous a pas laiſſé paſſer les réſultats des travaux & des connoiſſances des agriculteurs, jardiniers & botaniſtes célèbres chez les Babyloniens ou Chaldéens. Les Syriens leurs voiſins paſſoient pour entendre parfaitement le jardinage. Les Phrygiens avoient la même réputation. Les jardins de Midas étoient auſſi fort célèbres dans la plus haute antiquité ; mais on n'en a point de deſcriptions.

Le territoire de l'Egypte, fertiliſé par les débordemens du Nil, a toujours été regardé comme un des plus féconds de la terre ; & les Egyptiens ont été mis au nombre des premiers peuples agricoles. Ils paſſoient d'ailleurs pour les inventeurs de la médecine & de la pharmacie. A ce double titre, il n'eſt pas étonnant qu'ils aient été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui aient étudié & enſeigné la *botanique*, au rapport de Pline. On a même dit que, dès les temps les plus reculés, ils en avoient compoſé des traités ; & dans le nombre prodigieux de livres attribués à Taaut, Hermès, ou Mercure triſmégiſte, on en cite pluſieurs qui traitoient des vertus des plantes. Cette ancienne tradition démontre du moins que les prêtres d'Egypte avoient mis la *botanique* au nombre des ſciences qu'ils cultivoient & qu'ils enſeignoient au nom d'Hermès. De plus, les Egyptiens faiſoient honneur à Oſiris & à ſa femme Iſis, dont Taaut étoit le conſeiller, de l'invention de l'agriculture. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que dès les premiers ſiècles, les monarques d'Egypte s'étoient appliqués à tirer avantage des débordemens du Nil, à commencer par Ménès le premier, que des auteurs confondent avec Oſiris : mais le règne de Séſoſtris doit être regardé comme l'époque la plus marquée du grand art que ce peuple a employé pour mettre ſes terres en valeur, par l'agriculture & le jardinage.

Les Hébreux ſortis de Chaldée poſſédoient mieux l'art de cultiver les terres que les Chananéens eux-mêmes, qui paſſoient pour y être très-habiles, comme on le voit par l'hiſtoire d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. La famille de celui-ci, tranſplantée en Egypte, dut encore s'y fortifier, en le cultivant, avec l'art de nourrir les beſtiaux. Leur retour dans la Chananée ou la Paleſtine, démontre que ce pays étoit auſſi très-bien cultivé & très-fertile. Les Hébreux en tirèrent un auſſi grand parti, & l'on ne peut douter que la *botanique* n'y ait été étudiée & cultivée avec ſoin, comme une ſcience néceſſaire, pour l'économie & même pour la médecine. Salomon, le troiſième des rois de Judée, ſurpaſſa tous les ſavans de l'Egypte dans la connoiſſance de l'hiſtoire naturelle, au rapport de Flavius Joſephe. L'écriture ſainte lui rend le témoignage d'avoir connu depuis le cèdre du Liban juſqu'à l'hyſſope. Salomon dit lui-même, au livre de la Sageſſe, chap. 5, qu'il avoit été inſtruit des différences des plantes & des propriétés des racines.

Après ces peuples célèbres, ceux que l'hiſtoire produit ſur la ſcène, ſont les Grecs. D'abord elle nous les repréſente comme des ſauvages qui broutoient l'herbe ; mais enſuite elle les repréſente

comme inſtruits ſur les productions de la nature par des divinités, c'eſt-à-dire, par des colons de l'Orient ou par des rois & reines de leurs contrées, les premières civiliſées. Cérès, reine de Sicile, leur apprit a labourer avec Triptolème, fils de Célée, roi d'Eleuſis; Bacchus à cultiver la vigne & à faire le vin; Minerve ou Athéné à cultiver l'olivier & à faire de l'huile; & des rois & des bergers, parmi leſquels on cite Mélampe, ſe ſervirent des plantes pour guérir des maladies. Ces connoiſſances & ces arts de première néceſſité ſe tranſmirent par les pères de famille; & l'enſeignement en fut ordonné par les légiſlateurs de la Grèce. Des inſtituteurs de la jeuneſſe ſe chargeoient de donner à leurs élèves ces connoiſſances économiques & médicinales. Le plus célèbre de ceux-ci fut Chiron, l'inſtituteur de la plupart des Argonautes & des héros qui firent le ſiège & le ſac de Troye. On cultiva la *botanique* avec tant d'ardeur dans ſon école, qu'on a donné à pluſieurs plantes des noms de l'inſtituteur & des élèves, qui ſont paſſés juſqu'à nous, & paſſeront à la poſtérité la plus reculée.

Homère, le plus ancien poëte, mythologiſte & écrivain des Grecs, dont nous ayons les ouvrages, eſt auſſi le plus ancien qui ait parlé nommément des jardins. Ceux qu'il s'eſt plu à décrire, étoient partagés en trois parties: un verger, une vigne, & un potager; tels étoient les fameux jardins d'Alcinoüs: mais on n'y voit que des arbres & des plantes diſtribuées ſans ordre & ſans goût, comme dans nos clos, nos vergers & nos potagers.

Les philoſophes qui ont ſuccédé aux poëtes dans la Grèce, ſe ſont appliqués particulièrement à l'étude des plantes, pour l'inſtruction des jeunes gens & des citoyens. Pythagore, Anaxagore, Démocrite, Diagoras, & pluſieurs autres d'entre eux, ſont ſouvent cités par Théophraſte & Pline; mais le tems ne nous a pas laiſſé paſſer leurs ouvrages.

On ne peut douter que les plus anciens médecins de la Grèce ne ſe ſoient encore plus appliqués que les philoſophes, à la connoiſſance des plantes, puiſqu'elles fourniſſoient preſque ſeules, les remèdes intérieurs & extérieurs dont ils ſe ſervoient. Les Aſclépiades ou deſcendans d'Eſculape, l'un des diſciples de Chiron, en compoſoient preſque toute la matière médicale: & Hippocrate le plus célèbre d'entre eux, & celui qui a mérité le titre de chef de la médecine dogmatique, par l'union qu'il fit de la philoſophie ou médecine rationelle à la médecine expérimentale ou empyrique, eſt le premier des écrivains, dans les ouvrages deſquels on trouve quelque choſe ſur les vertus des plantes, le premier, par conſéquent, des botaniſtes philoſophes & médecins.

Ariſtote, inſtituteur d'Alexandre, & le prince des philoſophes grecs, comme Hippocrate celui de des médecins, mit la *botanique* au nombre des ſciences qui furent enſeignées dans ſon école, & dans celle de ſes diſciples & ſucceſſeurs connus ſous le nom de péripatéticiens; & même on a imprimé ſous ſon nom deux livres, où cette matière eſt traitée plus philoſophiquement que médicalement.

Théophraſte, diſciple d'Ariſtote, & ſon ſucceſſeur dans le lycée, y a auſſi enſeigné la *botanique*; & nous avons de lui un traité de *l'hiſtoire & des cauſes des plantes*, dans lequel elles ſont traitées comme dans les ouvrages de ſon maître, plutôt par rapport à la culture & à la phyſique, que par rapport à la médecine. Cependant il ajoute quelque choſe ſur leurs vertus, à ce qu'il dit de leur nature & de leurs différences: & il en a décrit un bien plus grand nombre qu'Hippocrate: le nombre en eſt de cinq à ſix cent.

Les romains ne s'adonnèrent pas moins que les grecs à l'étude & à la culture des plantes: mais ce ne fut qu'après la défaite de Mithridate, roi de Pont, qui s'y étoit lui-même adonné particulièrement. Pompée, ſon vainqueur, fit traduire par un de ſes affranchis, les obſervations curieuſes qu'il trouva ſur cette matière dans la caſſette de ce prince; & Pline dit, que ſa victoire fut auſſi avantageuſe aux Romains, par le profit qu'ils tirerent de ſes ouvrages pour la ſanté, que par la conquête qu'ils firent de ſes états. En effet, leur hiſtoire préſente, dans la ſuite, un grand nombre de philoſophes & de médecins, qui ſe donnerent particulièrement à la *botanique*. Caton, Æmilius Macer, Varron, Antonius Muſa médecin d'Auguſte, C. Valgius, Julius Baſſus, Sextius Niger, &c. compoſerent ſur les plantes, des traités dont nous n'avons que des fragmens. Virgile & d'autres ſe ſervirent de ces connoiſſances, pour perfectionner l'agriculture & le jardinage. Mais cette ſcience a été portée plus loin dans le premier ſiècle de J. C., par les ouvrages de Dioſcoride & de Pline, que nous avons en entier.

Dioſcoride a traité de la *botanique*, comme d'une partie de la matière médicale, dans un ouvrage grec traduit en latin, ſous le titre de *de re medica*, qui a été un des premiers imprimés, ſur la fin du quinzième ſiècle, & qui a été enſuite le principal ouvrage d'aſſique ſur cette matière, dans nos écoles modernes. L'auteur n'y décrit qu'environ 100 plantes plus que Théophraſte; ce qui prouve que la *botanique* n'avoit pas fait d'immenſes progrès, dans l'intervalle de quatre ſiècles, qui ſéparent ces deux écrivains; & même les plantes y ſont préſentées avec tant de confuſion ſous des noms différens, & décrits avec ſi peu d'exactitude, que c'eſt un des ouvrages anciens les plus difficiles à entendre.

Pline a compris la même matière dans ſon hiſtoire naturelle, & l'a traitée en naturaliſte, en hiſtorien, en philoſophe & en médecin. Il l'a pouſſée

Digitized by Google

plus loin que Théophraſte & Dioſcoride, mais s'attachant moins encore qu'eux aux deſcriptions, il eſt encore plus confus & moins clair.

Galien qui parut, après eux, dans le ſecond ſiècle de J. C., traita des plantes plus en médecin qu'en philoſophe. Il s'attacha plus à déterminer leurs uſages, par leurs vertus phyſiques, qu'à décrire leurs propriétés extérieures. Il incorpora en quelque ſorte la *botanique* dans la pharmacie, qui a pris de lui le titre de galé ique, de manière que, depuis lui juſqu'au renouvellement des ſciences dans le quinzième ſiècle, la *botanique* médicinale & la pharmacie ont fait l'objet du même enſeignement dans les écoles de médecine. Galien ſembloit, par cette méthode, avoir donné le dernier dégré de perfection à la *botanique* médicinale. Les médecins grecs, qui traiterent de la matière médicale dans le moyen âge, le ſuivirent en aveugles ſur cette partie. Mais les profeſſeurs qui eurent à expliquer leurs ouvrages dans les écoles, eurent une tâche bien difficile à remplir, pour faire entendre leurs idées : car plus les écrivains de matière médicale ſembloient l'enrichir par de nouveaux remèdes, plus ils jettoient de confuſion dans la *botanique* pharmaceutique, par l'introduction de nouveaux noms tirés, non des caractères des plantes, mais de leurs vertus.

Les Arabes ou Sarraſins, qui ont en quelque ſorte rempli le vuide que les chrétiens ont laiſſé dans les ſciences naturelles, dans le neuvième ſiècle & les deux ſuivans, ont beaucoup ajouté à la *botanique*, & à la matière médicale des grecs, par l'introduction de pluſieurs ſubſtances végétales; & particulièrement des aromates & des doux purgatifs. Non ſeulement ils ont connu & décrit des plantes nouvelles, mais encore ils ont découvert dans les anciennes, des vertus abſolument inconnues aux Grecs, & par leurs découvertes nombreuſes, non-ſeulement ils ont enrichi la pharmacie de mixtions, mais encore ils ont jetté les fondemens de cette décompoſition; ils ſont ainſi devenus les auteurs de la diſtinction de la pharmacie en galénique & en chymique.

Tel étoit l'état informe & imparfait de la *botanique* médicale, & de la pharmacie galénique, lorſque, dans le douzième & le treizième ſiècle, les facultés ou écoles de médecine ſe formerent dans les univerſités ou écoles d'occident, formées elles-mêmes par l'affranchiſſement des ſerfs, & par l'établiſſement des communes, qui rendirent aux laïques la faculté d'étudier & de cultiver les arts-libéraux, qui leur avoit été enlevée par les nobles, militaires ou ſeigneurs, uſurpateurs de la puiſſance & des biens des deſcendans de Charlemagne empereur d'Occident dans le neuvième ſiècle & les ſuivans. Le rétabliſſement de la *botanique* commença à s'opérer dans les nouvelles écoles, par leurs ſtatuts, qui en ordonnerent l'enſeignement par leurs premiers profeſſeurs de phyſique, ou de médecine : & l'uſage, par les diſpenſaires ou codex que leurs facultés de médecine preſcrivirent aux corps de pharmaciens ou apothicaires; & par les ſtatuts que ces pharmaciens ſe firent eux-mêmes, & reçurent des magiſtrats de police, pour pouvoir exécuter les ordonnances des phyſiciens ou médecins.

La faculté de médecine de Paris, formée comme un corps diſtinct dans l'univerſité au treizième ſiècle, n'établit d'abord que deux profeſſeurs ordinaires, dans ſes écoles : & ils étoient encore les ſeuls, lors de ſa réformation en 1598. Chacun étoit obligé de faire un cours complet de médecine qui duroit deux ans; & ſuivant l'article LIII des ſtatuts de 1598, ce cours devoit finir par l'enſeignement de la matière médicale, dans laquelle la *botanique* étoit compriſe. L'on ſent combien ce dernier enſeignement fait en ſi peu de tems, par chacun des docteurs régens, devoit être peu de choſe.

La faculté ſentit l'imperfection & l'inſuffiſance de cet enſeignement : & elle voulut y pourvoir par l'appendix ajouté, en 1600, à ſes ſtatuts. L'article I porta, que tous les ans il ſeroit choiſi un docteur en médecine, qui ſeroit chargé de faire la démonſtration des plantes & de l'anatomie : l'article ſecond, que le profeſſeur ne s'en tiendroit pas à donner les noms des plantes, mais qu'il enſeigneroit leurs vertus; & que pour cela, il expliqueroit après pâques, les cinq livres de Galien, ſur les facultés des médicamens ſimples : l'article III, que l'on annonceroit par un programme latin, le lieu, le jour, & les heures, qu'un herboriſte ſe réuniroit avec le docteur & les étudians, pour voir les plantes : l'article IV, que les bacheliers rapporteroient, tous les ans, au doyen le catalogue des plantes cultivées dans le jardin de médecine.

On eſt étonné de voir dans la première univerſité de France, un plan ſi mince pour l'enſeignement de la *botanique* médicinale, lorſqu'on ſait que cette étude s'étoit établie, dans preſque toute l'Europe, ſur la fin du quinzième ſiècle, auſſi-tôt après l'invention de l'imprimerie; qu'avant la fin de ce ſiècle, on avoit corrigé, traduit & imprimé les anciens traités des plantes de Théophraſte, de Dioſcoride & de Pline; que dans le ſeizième ſiècle, un grand nombre de Botaniſtes avoient mis de côté ces ouvrages obſcurs, pour étudier les plantes dans la nature même; & qu'enfin la *botanique* renouvellée avoit déjà fait de grands progrès, conſignés dans les ouvrages de Matthiole, de Dodonée, de Céſalpin, de Cluſius, de Fuchſius, de Lobel, de Colomna, de Proſper Alpin, des deux Bauhins & de quelques autres naturaliſtes & médecins.

Le Jardin des plantes de la faculté de médecine de Paris, dont il eſt parlé dans le dernier de ces articles, n'étoit qu'un projet, qui n'a point été exécuté; & la première faculté de France, n'a point de jardin.

La réunion de l'enſeignement de la *botanique* à celui de l'anatomie eſt, en outre, un grand vice.

Digitized by Google

Ces deux enſeignemens ſont trop diſparates, pour être bien faits par le-même docteur : la faculté l'a ſenti. François Blondel, offrit de démontrer la *botanique* aux écoles de la faculté, & le 6 juin 1646, la faculté le nomma profeſſeur de cette ſcience dans ſes écoles, non par le ſort ſuivant ſa forme ordinaire, mais par acclamation de tout l'ordre : & il en remplit les fonctions juſqu'à l'an 1655, du conſentement de toute la compagnie : mais le dix-neuf janvier de cette année, la faculté arrêta par un décret, que le profeſſeur de *botanique* ſeroit choiſi & nommé à tour de rôle, comme les autres profeſſeurs des écoles.

Ce nouveau profeſſeur fut chargé de toute la matière médicale ; & en débaraſſa les deux profeſſeurs ordinaires des écoles. Il prit leur méthode d'enſeigner, en dictant & expliquant des cahiers. Suivant l'article LVI des ſtatuts de 1751, le profeſſeur de matière médicinale, ſous le titre de profeſſeur de *botanique*, doit faire leçon le matin, & doit traiter des plantes, des animaux, des minéraux & de tous les genres de remédes, que la terre fournit pour la cure des maladies. Sur la fin de chaque ſemaine, il doit préſenter aux étudians, les médicamens dont il a parlé, & en expliquer les vertus & le choix : mais cet enſeignement ne ſe fait point, le profeſſeur de botanique ou de matière médicinale, n'eſt plus dans cette faculté, ainſi que les quatre autres de phyſiologie & d'hygiène, de pathologie, de chirurgie & de pharmacie, chargé que de donner des atteſtations aux étudians, qui s'inſcrivent ſous lui, pour remplir les formalités ; de manière que cette compagnie n'enſeigne la *botanique* d'aucune manière.

Quelques uns de ces docteurs ſe ſont fait des jardins, où ils ont démontré cette ſcience : & ils en ont compoſé des traités élémentaires : parmi le petit nombre de ces zélés docteurs, je nommerai M. Chomel & M. Barbeu-du-Bourg. Mais, ſans doute, le zéle de cette faculté a été arrêté par la grande école de *botanique* établie dans le ſeizième ſiècle hors de ſon ſein ; & qu'il nous faut maintenant faire connoître.

La culture des plantes & l'enſeignement de la *botanique* ont commencé plus tard en France qu'en Italie, & dans pluſieurs autres états de l'Europe, faute de jardins publics, & d'encouragemens de la part du gouvernement françois. Henri IV paroît être le premier de nos rois, qui ait commencé à réveiller l'émulation des ſavans, ſur cette étude néceſſaire : mais ce fut à Montpellier qu'il la renouvella dans un jardin public, qu'il y fonda en 1593, comme nous le ferons bientôt voir. Cet établiſſement excita le zèle de pluſieurs naturaliſtes ; & l'on ſongea ſérieuſement à établir à Paris, un jardin public, pour la culture & la démonſtration des plantes.

Nous devons l'établiſſement de jardins *botaniques* & le renouvellement de l'étude des plantes à Paris, à trois hommes célèbres dans leur tems, & que la poſtérité qui n'eſt pas toujours juſte, ſemble perdre de vue. Faiſons reparoître leurs bienfaits ; & l'on verra qu'ils ont plus mérité de l'humanité, que des ſavans qui ſe ſont fait de grands noms par des ouvrages plus brillans qu'utiles.

Jean & Veſpaſien Robin cultiverent les plantes à Paris, au commencement du dix-ſeptième ſiècle, avec une ardeur qui tenoit de l'enthouſiaſme. Les premiers ils y établirent un jardin *botanique*, où ils firent des démonſtrations publiques. Louis XIII les fit ſes herboriſtes, ou ſimpliſtes, avec 400 livres de gages. Un petit ouvrage qu'ils publierent en 1623, ſous le titre *d'Enrichidion Iſagogicon* &c., eſt un catalogue de plus de deux mille plantes, qu'ils cultivoient. Cependant Guy de la Broſſe dit dans une épître au roi, que leur jardin ne contenoit pas un quartier de terre ; qu'ils n'y pouvoient cultiver qu'une ſeule plante de chaque eſpèce ; & que le nombre n'en pouvoit guères monter à plus de deux cens. Guy Patin qui épuiſa ſon bel eſprit, à cenſurer toutes les innovations les plus utiles, voulut tourner en ridicule le zèle de Jean Robin, qui a été ſi utile. Il fera changer le proverbe, diſoit-il, on ne dira plus, *il reſſouvient a Robin de ſes flûtes* : mais, *il reſſouvient à Robin de ſes fleurs* : il lui donnoit ridiculement le titre de *Eunuchus heſperidum* : Mais méprisons le mauvais plaiſant, qui s'eſt lui-même rendu ſi ridicule par ſes ſarcaſmes & ſes brigues contre les botaniſtes, les chirurgiens & les chymiſtes, & ſuivons les établiſſemens des reſtaurateurs de la *botanique*.

Guy de la Broſſe médecin ordinaire du roi & l'ami de Veſpaſien Robin, mais plus ſavant, cultiva cette ſcience en naturaliſte, en chymiſte & en médecin : & ſe plaça ſur la ligne des grands botaniſtes de ſon tems, par un ample traité *de la nature, vertu & utilité des plantes*. Il prit les plus grands ſoins, pour faire établir à Paris, un *jardin royal pour la culture des plantes médicinales* : & il y réuſſit au gré de ſes déſirs, comme on le voit par les pièces de cet établiſſement, qu'il publia en 1628, ſous le titre de *deſſein d'un jardin royal*, &c. & par d'autres, qu'il publia en 1640.

Il propoſa à Louis XIII, la conſtruction de ce jardin dans une épître qui eſt à la tête de ces pièces : & il nous y apprend des choſes curieuſes & utiles ſur l'enſeignement de la *botanique*. « Ci-devant, dit-il au roi, l'on viſitoit le jardin des plantes de Montpellier, édifice de vos devanciers : & les apprentis s'y acheminoient, pour s'inſtruire ; maintenant il n'eſt plus : la place d'un baſtion en conſerve ſeulement le nom. Toutes ſes plantes ſoigneuſement cultivées, qu'une peine indicible avoit curieuſement aſſemblées, ſont ores au néant. Il ne reſte ni vel-

Digitized by Google

tiges du jardin, ni racine de ſes arbres : & ne ſauroit-on plus où aller, pour trouver une ſemblable école. Ainſi ſe perdra cette néceſſaire étude, au préjudice de la médecine & de vos ſujets, ſi V. M. ne gratifie ſa bonne ville de Paris, de ce qu'il convient, pour un ſi charitable & utile deſſein ».

Pour engager le roi à cet établiſſement, il relève l'éclat de la capitale & de ſa faculté de médecine ; & obſerve *qu'un tel préſent lui eſt convenable & utilement néceſſaire ; voire autant que les plantes le ſont en médecine*. Il fait remarquer que *ceux qui s'entremettent de la vente & cueillette des plantes médicinales, n'étoient que de pauvres idiots & quelques femmelettes*, qui les reçevoient des payſans au marché, & vendoient au peuple des plantes pour d'autres, & ſouvent même des herbes vénéneuſes pour des herbes ſalutaires, & qu'ils ne ſavoient pas les conſerver. Les plus curieux de leur ſanté, ajoute-t-il, peuvent tomber en ce déſordre, s'ils n'ont des apothicaires entendus & fidelles, étant vraiſemblable qu'ils ne ſont tous égaux en la connoiſſance des végétaux, ni tous conformes en fidélité & probité. D'après ces conſidérations, il demande au roi un jardin, où le médecin, le chirurgien & l'apothicaire trouvent en toutes les ſaiſons les plantes auſſi néceſſaires pour l'exercice de la médecine, que le ſont les matériaux pour la conſtruction des bâtimens.

Des ennemis du bien public, qui avoient vu le jardin de Montpellier, objectoient qu'on n'en pouvoit conſtruire un ſemblable à Paris, le Languedoc étant, ſuivant eux, la ſeule province de France, où végètent les herbes médicinales. Guy de la Broſſe répond à cette ridicule objection, que chaque canton nourrit des plantes qui lui ſont particulières ; que non-ſeulement le territoire de Paris a les ſiennes, mais qu'étant ſitué preſque au milieu de la diſtance qui eſt entre le cercle équinoxial & le pôle, eſt propre à élever avec quelque ſoin toutes ſortes de plantes des pays chauds & des pays froids.

Ce judicieux médecin ſemble attaquer Gui-Patin & les routiniers de ſa ſecte, par ces paroles : « Ceux encore qui prétendent guérir toutes les maladies du corps humain par le ſené & la ſaignée, déſirant traverſer cette utile entrepriſe, pourront auſſi dire à V. M. qu'il n'eſt pas beſoin d'un grand jardin pour deux ou trois cens plantes en uſage ; & que la médecine s'eſt bien pratiquée dans Paris depuis pluſieurs ſiècles qu'il eſt bâti, ſans telle dépenſe & ſans les nouveautés que je propoſe ». Il répond à cette objection, du genre de celles qui ont tant nui aux progrès de la médecine & des autres ſciences naturelles, en démontrant les grands uſages des plantes connues, pour remplir toutes les indications de l'art de guérir ; que chaque plante a ſes vertus particulières, & qu'il en eſt de négligées, qui font des merveilles. Il ne fait point difficulté de mettre ſes contradicteurs au nombre des *charlatans, qui font monſtre & grande parade des choſes frivoles*.

Il propoſe au roi l'exemple de pluſieurs nations qui ont conſtruit des jardins pour l'étude des plantes. I dit entre autres : « les Vénitiens en ont édifié un à Padoue, grandement eſtimé des peuples qui l'ont vu, tant pour ſa grandeur & beauté, que pour les raretés qu'il contient : il a coûté à cette république plus de cent mille ducats à faire, & avec raiſon ; car il n'y a rien de ſi cher en la vie que la ſanté. Les Flamands en ont auſſi fait conſtruire un à Leyden ; l'Angleterre a le ſien, & beaucoup d'autres lieux. Il n'y a que la France qui en eſt maintenant deſtituée ».

Ce zélé médecin propoſoit un double but dans l'établiſſement du jardin des plantes à Paris ; leur étude & leur uſage. Pour le remplir, il vouloit qu'on y cultivât toutes celles que l'art pourroit accommoder à notre climat ; qu'on les y trouvât vertes dans leur ſaiſon, & deſſéchées dans les autres ; qu'on y en conſervât les parties uſuelles, & qu'on y tint de plus les eaux diſtillées, les ſucs, les eſſences & les ſels de plantes, afin que les apothicaires & les particuliers les y trouvaſſent au beſoin. Il s'offroit de donner l'art chymique d'obtenir & de conſerver ces ſubſtances, & d'y démontrer les plantes deux fois la ſemaine, depuis le premier mai juſqu'au dernier ſeptembre ; d'y faire un cours de diſtillation, & d'y lire un *compendium* d'aſtrologie ſur le lever & le coucher des étoiles fixes, dont la connoiſſance avoit été regardée comme néceſſaire pour les anciens médecins, pour celle des lieux, des eaux, & de l'air.

En ſoumettant ces offres au jugement du premier médecin du roi, il propoſoit de lui en faire donner la direction ; qu'il fît la viſite deux fois l'an de ce jardin, ou la fît faire par des perſonnes capables. Il demandoit l'entretien de douze hommes attachés à ce jardin, dont ſix ſeroient employés dans les provinces éloignées, pour le recouvrement des plantes ; quatre vaqueroient à la culture du jardin, & deux ſeroient commis pour la cueillette des plantes, les diſtillations & les autres œuvres du feu. Il finiſſoit par le plan du jardin & des bâtimens, & il propoſoit de fournir aux frais de la conſtruction, par la vente des terreins inutiles & abandonnés, ſans qu'il en coûtât rien au roi ni à ſon peuple.

Hérouard, premier médecin de Louis XIII, fit valoir le plan & les motifs de Guy de la Broſſe auprès du roi ; & par édit de janvier 1626, ſa majeſté ordonna qu'il ſeroit conſtruit & établi un jardin royal en l'un des fauxbourgs de Paris, par le ſieur Hérouard, pour y planter toutes ſortes d'herbes & plantes médicinales, pour ſervir ceux qui en auront beſoin, même pour l'inſtruction des écoliers de l'univerſité de médecine ; duquel jardin il accorda la ſurintendance audit ſieur Hérouard & à ſes ſucceſſeurs premiers médecins, avec pouvoir de nommer & commettre telles perſonnes qu'il jugera plus propres & agréables à ſa majeſté, pour la direction, culture & conſervation dudit jardin, démonſtration publique deſdites

Digitized by Google

plantes, à tels jours qu'il ſera par lui ordonné; lequel aura la qualité d'intendant dudit jardin. Cet édit fut vérifié & enregiſtré au parlement le 6 juillet ſuivant, ſur la requête du ſieur Hérouard. En conſéquence, Guy de la Broſſe reçut une commiſſion d'intendant du jardin du roi, d'Hérouard, le 7 août; & le lendemain un brevet du roi.

En cette qualité la Broſſe fut chargé de la conſtruction de ce jardin: & il y trouva bien des obſtacles de la part de faux ſavans & de faux dévots. Pour les lever, il adreſſa des mémoires au cardinal de Richelieu principal miniſtre du roi, au garde des ſceaux & au ſurintendant des finances de France. Il oppoſa à ſes contradicteurs, *un avis défenſif du jardin royal des plantes médicinales à Paris*. Rien ne démontre mieux que ces longs mémoires, qui ont été imprimés en 1628, l'ignorance, les petits préjugés, diſons la barbarie même, où la France étoit encore alors plongée. La Broſſe crut devoir y démontrer fort longuement, que les plantes peuvent contribuer à prolonger les jours, & à guérir la plupart des maladies; que la religion chrétienne permet de travailler à ſe procurer une longue vie; qu'on emploie des plantes dans l'adminiſtration de quelques ſacremens; &c. Il donna en même tems *l'ordre du deſſein de ce jardin.*

Enfin après bien des ſoins & des combats, Guy de la Broſſe parvint à procurer un jardin *botanique* à la capitale, dans le faux-bourg S. Victor. En 1636 il en donna la deſcription, qui comprend environ 2000 plantes. Lui-même il en fit l'ouverture, par un diſcours qu'il a fait imprimer en 1640. Dans ce diſcours, la Broſſe fait l'éloge du roi, repréſente le jardin comme un de ſes plus magnifiques ouvrages; & comme ſupérieur par ſa ſituation, ſa ſtructure, ſa diſpoſition, ſa grandeur & les plantes rares & utiles qu'on y élevoit, à tous ceux de l'Europe, établis par les princes & les républiques, & particuliètement à ceux de Padoue, de Piſe, de Leyde & de Montpellier: il nous apprend, que dès-lors il comprenoit 18 arpens. Paſſant enſuite à l'éloge de Bouvard, ſucceſſeur d'Herouard, dans les charges de premier médecin du roi, & de ſurintendant du jardin des plantes, il nous apprend qu'on lui eſt redevable de l'établiſſement de trois docteurs chargés d'y faire l'enſeignement public; à quoi Hérouard n'avoit pas ſongé. Faiſant enſuit l'éloge du miniſtère avec le ſtyle d'un flatteur, il nous apprend que l'établiſſement du jardin du roi fut le fruit de vingt-quatre ans de travaux; dont dix-huit furent employés à des pourſuites, ſix à la culture; ce qui ne répond pas à ſon éloge pompeux des miniſtres de ces tems. Il preſcrit enſuite une méthode pour étudier les plantes, qu'il diſtribue en ſept grands genres ou claſſes; & finit par un réglement preſcrit aux étudians.

Ce premier réglement porte « qu'aucun n'entre au jardin, avant les ſix heures ordonnées pour la démonſtration; & avant que le démonſtrateur & principal jardinier n'y ſoient; que chacun y arrive à l'heure deſtinée, autrement ne ſera reçu; qu'aucun n'y demeure après la démonſtration faite, ſi ce n'eſt par la permiſſion du démonſtrateur, & en la préſence du principal jardinier; ... que l'on ne vague point de côté & d'autre, ſe tenant chacun attentif à la démonſtration, ſans s'éloigner de la compagnie;.. qu'aucun ne cueille ni fleur, ni feuilles, ni tige, ni graine;.... qu'aucun ne faſſe de queſtion pendant la démonſtration; ..... qu'aucun n'attente rien contre la volonté du démonſtrateur; que chacun ait des tablettes pour écrire ce qui ſera enſeigné; ..... que ſi quelqu'un eſt curieux d'aller à la campagne, pour y remarquer les plantes, & qu'il apporte des herbes qu'il ne connoiſſe pas, ou qu'il ait onbliées, elles lui ſeront enſeignées par le démonſtrateur ».

Ce grand homme eſt mort en 1641, après avoir aſſuré ce grand établiſſement, dont il étoit le vrai fondateur, & que nous n'aurions peut-être pas, s'il fût mort quelques années auparavant. Guy-Patin en parle en aſſez mauvais termes: mais perſonne n'ignore combien ce médecin bel eſprit, plus lettré que ſavant, & attaché aux anciens par un reſpect ſervile & ſuperſtitieux, étoit injuſte à l'égard de tous ceux qui vouloient étendre l'étude & le domaine de la médecine; & ſur-tout à l'égard de ceux qui n'étoient pas membres de ſa compagnie.

Hazon l'hiſtorien des médecins de ſa faculté, dit que Robin en étoit un, & qu'il a été le premier profeſſeur de *botanique* au jardin du roi: mais il paroit que ce n'étoit qu'un herboriſte ou botaniſte, qu'il fut ſeulement garde du jardin royal des plantes, & le premier démonſtrateur de *botanique*. Guy de la Broſſe lui rend dans ſon diſcours d'ouverture, le témoignage d'avoir concouru avec lui à l'établiſſement de ce jardin.

Hazon dit encore, que Denis Joncquet ſuccéda à Robin: mais les premiers profeſſeurs & démonſtrateurs de *botanique* au jardin du roi, ſont peu connus; & même ce jardin tomba en décadence, après Guy de la Broſſe. Valot, premier médecin de Louis XIV, & mort au jardin du roi le 9 août 1671, avoit entrepris de le rétablir.

Pour cela Gui-Creſcent Fagon, né en 1638 au jardin du roi, d'une nièce de Guy de la Broſſe, offrit ſes ſoins à Valot en 1664, auſſi-tôt après avoir reçu le bonnet de docteur en médecine à Paris. Il fit à ſes frais des voyages en Auvergne, en Provence, en Languedoc, ſur les Alpes & ſur les Pyrénées. Il en rapporta une ample collection de plantes utiles & curieuſes, & il eut la principale part au catalogue des plantes du jardin du roi, publié en 1665, ſous le titre de *Hortus regius*, & qui en contenoit déjà plus de 4000. Il devint profeſſeur de *botanique* & de chymie en cette école:

&

& commença ſa célébrité. Il entreprit d'en faire graver les plantes : mais il n'y en a eu que quarante-cinq de gravées, qu'on a peine à ſe procurer.

A la mort de Valot, en 1671, le miniſtre Colbert fit détacher la ſurintendance du jardin du roi, de la charge de premier médecin, & la fit réunir à la ſurintendance des bâtimens, dont il étoit revêtu. Elle paſſa enſuite au miniſtre Louvois & au marquis de Villacerf. Le premier médecin ne nomma plus aux places, mais conſerva l'intendance ſur les exercices de ce jardin : l'on ſent bien que cette école dut languir ſous des miniſtres très-occupés, dont elle ne pouvoit recevoir que des influences générales.

Fagon ayant été élevé à la place de premier médecin du roi en 1693, ſongea à y faire réunir la ſurintendance du jardin du roi ; & il l'obtint en 1698, ſur la démiſſion de M. de Villacerf. Ce ne fut point pour théſauriſer : il n'ambitionnoit que le plaiſir & la gloire d'en augmenter les plantes, & d'y perfectionner l'enſeignement des ſciences naturelles qu'il y introduiſit, & il porta dans cet emploi ce grand déſintéreſſement, dont il avoit déjà donné des preuves éclatantes. Il ne ſe contenta pas de travailler lui-même aux progrès de la *botanique* & de la chymie ; il engagea le roi, dit Hazon, à entretenir à grands frais des correſpondans dans toutes les parties du monde, pour envoyer des plantes vivaces, & des graines au jardin du roi, qui devint, par ce moyen, le tréſor univerſel de la *botanique*. Il envoya le P. Plumier, & MM. Surian & Lignon dans les iſles de l'Amérique Françoiſe, M. Sarrazin dans la Nouvelle-France, M. Lippi en Egypte, le P. Feuillet au Pérou, & M. de Tournefort en Aſie.

A la mort de Louis XIV, en 1715, Fagon ſe retira au jardin du roi, dont il conſerva la ſurintendance ; & cette maiſon qui avoit été ſon berceau, fut auſſi ſon tombeau : il y mourut le 11 mars 1718, âgé de plus de 80 ans ; après avoir également honoré par ſes talens, ſes ſervices & ſes vertus, cette école, la faculté de médecine, l'académie des ſciences, & la cour.

Pitton de Tournefort, médecin à Aix, s'étant fait un grand nom par ſes connoiſſances ſur les plantes, vers la fin du dix-ſeptième ſiècle, Fagon le fit engager à venir à Paris en 1683 ; & dès la même année il lui procura la place de profeſſeur de *botanique* au jardin du roi : mais il en remplit moins bien les fonctions que celles d'auteur. Il voyagea en Eſpagne, en Portugal, en Angleterre & en Hollande, où il cherchoit plus les plantes que les hommes, & où pourtant il trouva quelques grands botaniſtes. En 1694, il donna ſon premier ouvrage ſous le titre d'*Elémens de botanique, ou méthode pour connoître les plantes*. Cette méthode eſt celle qu'il a établie au jardin du roi. En 1698, il publia *l'hiſtoire des plantes qui croiſſent aux environs de Paris, avec leur uſage dans la médecine*. Un Anglois, nommé Warton, qui avoit étudié trois ans ſous Tournefort au jardin du roi, fit le catalogue des plantes qu'il y avoit vues, & le publia à Amſterdam en 1699, ſous le titre de *Schola botanica*.

En 1700, le roi envoya Tournefort, ſur les repréſentations de Fagon, en Grèce, en Aſie, en Egypte & autres cantons de l'Afrique, pour y reconnoître les plantes des anciens, y en découvrir de nouvelles, & y obſerver ce que la nature offriroit à ſes yeux. Il en revint en 1702, *chargé des dépouilles de l'Orient*. Il en apporta particuliérement treize-cent-cinquante nouvelles eſpèces de plantes, dont il forma en 1703, un *Corollaire à ſes inſtitutions de* botanique : il reprit ſes fonctions de profeſſeur de *botanique* au jardin du roi, & mourut en 1708.

Il laiſſa un teſtament, par lequel il donnoit au roi, pour l'uſage des ſavans, ſon cabinet de curioſités naturelles, parmi leſquelles étoit ſon ſuperbe herbier, & qu'on eſtimoit quarante-cinq ou cinquante-mille livres : ce cabinet a été joint au premier fond du cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du roi, fait par Guy de la Broſſe & Fagon. C'eſt ainſi que des ſavans de la trempe de ces grands hommes enrichiſſent les rois & les royaumes, où ils ſe ſuffiſent à eux-mêmes.

Tournefort fut remplacé par Diſnard, depuis membre de l'académie : & celui-ci ayant fait une prompte retraite, Fagon donna la place au fameux Antoine de Juſſieu, qui commença les démonſtrations des plantes en 1710, avec tant d'ardeur & de facilité, qu'il étonna ſes auditeurs. Auſſitôt après ſon premier cours, le déſir de procurer au jardin du roi pluſieurs plantes qui lui manquoient, lui fit entreprendre un voyage. Il parcourut le Languedoc, la Provence, le Mont-Ventoux & la Sainte-Beaume, la Vallée de Nice & les Iſles d'Hieres, & il en rapporta une nouvelle collection de plantes, dont il enrichit le jardin du roi.

Après cette ſavante expédition, il en entreprit une autre, qui procura au jardin du roi une conquête encore plus importante. Le P. Barrelier, dominicain & bachelier de la faculté de médecine de Paris, avoit ramaſſé dans ſes voyages en France, en Italie & en Eſpagne, un grand nombre de plantes, dont la plupart n'avoient encore été ni décrites, ni figurées. Le public déſiroit depuis long-tems cet ouvrage. Antoine de Juſſieu entreprit de le ſatisfaire : il rangea, ſuivant la méthode de Tournefort, environ 1400 plantes contenues dans l'ouvrage du religieux, & le dédia à Fagon. Il fit plus ; il voulut voir ces plantes, & les naturaliſer, pour ainſi-dire, dans ſa patrie : & il obtint du régent, l'ordre d'un voyage en Eſpagne & en Portugal. Il partit avec ſon frère,

membre de l'académie, & d'autres médecins & artiſtes. Ils prirent la route de Lyon : de-là ils allerent à S. Chanmond, où Antoine de Juſſieu trouva des plantes, qu'il envoya au jardin du roi. Après avoir traverſé le Languedoc, il parcourut toute l'Eſpagne & tout le Portugal, en herboriſant, & dans un voyage qui ne dura que dix mois, il cueillit & apporta une immenſe quantité de plantes.

Il arriva à tems à Paris, pour faire le cours public de *botanique*. Ce devoir rempli, il alla précipitamment joindre ſon frère à Lyon. Ils allerent enſemble herboriſer dans les endroits les plus impraticables de la grande Chartreuſe & de l'Os-du-Pont; & ils rapporterent au jardin du roi une grande quantité de plantes qui lui manquoient. Ce voyage eſt le dernier que Antoine de Juſſieu ait fait, pour les progrès de la *botanique* : depuis ce tems il a occupé ſa longue vie, avec régularité, des fonctions de profeſſeur en *botanique*, d'académicien, de praticien & d'auteur, juſqu'à ſa mort arrivée en 1762. Parmi les morceaux qu'on a de lui, il faut ſur-tout remarquer le *diſcours ſur les progrès de la* botanique, *qu'il prononça* à l'ouverture de ſon cours en 1718, & qui eſt ſuivi d'une *Introduction à la connoiſſance des plantes*. C'eſt l'eſquiſſe de la nouvelle méthode par laquelle MM. de Juſſieu ont rangé les plantes par familles, & qui vient d'être ſubſtituée à celle de Tournefort, au jardin du roi.

La *botanique* fut démontrée dans ce jardin, ſous Tournefort & Antoine de Juſſieu, par le célèbre Vaillant, qui a été ſucceſſivement botaniſte, organiſte, chirurgien, ſecrétaire de Fagon, directeur du jardin royal, ſous-démonſtrateur des plantes de ce jardin, garde des drogues du cabinet du roi, & membre de l'académie des ſciences. Il enrichit le jardin du roi de plantes curieuſes, compoſa une deſcription des plantes des environs de Paris, & pluſieurs autres ouvrages, & mourut en 1721.

A la mort de Fagon, en 1718, la ſurintendance du jardin du roi fut déſunie de la place de premier médecin du roi. Dodart, fils du célèbre Dodart, fut premier médecin, & Chirac, médecin de Montpellier, fut ſurintendant du jardin des plantes. Dodart étant mort en 1730, Chirac lui ſuccéda dans la première de ces places, & mourut en 1732 dans les deux. Chirac fut remplacé, dans la ſurintendance du jardin du roi, par M. du Fay de l'académie des ſciences, mais qui n'étoit point médecin, & celui-ci en a fait les fonctions juſqu'à ſa mort, arrivée en 1739.

Ces intendances ont formé l'époque où la famille des Juſſieu s'eſt immortaliſée. Auſſi-tôt qu'Antoine eut formé un établiſſement à Paris, il ſe chargea de l'éducation de ſes frères : & c'eſt aux ſoins tendres & aſſidus de cet inſtituteur, que la *botanique* doit les grands progrès que lui ont procurés Bernard & Joſeph de Juſſieu. Bernard s'eſt contenté de la place de démonſtrateur. Il en a rempli les fonctions avec un zèle & des ſentimens qui lui attachoient ſingulièrement les étudians; il a honoré l'académie des ſciences de Paris, où il fut reçu en 1725, & les académies les plus célèbres de l'Europe, & eſt mort en 1777. Joſeph a paſſé ſa vie dans des voyages qu'il a ſu rendre utiles au jardin du roi & à l'académie des ſciences de Paris, dont il étoit membre auſſi.

A la mort de du Fay, l'intendance du jardin du roi devoit être donnée à du Hamel du Monceau : le Clerc du Buffon l'obtint par la brigue, dit un panégyriſte de celui-ci, dans la vie qu'il en a publiée en 1788. « M. du Hamel du Monceau avoit déjà donné à la France, dit-il, une ſorte d'impulſion vers les objets d'hiſtoire naturelle : tous les journaux, tous les cercles étoient remplis du bruit de ſes expériences ſur les bois, ſur les arbres fruitiers, ſur les différentes parties de la *botanique*..... Il avoit déjà donné des ouvrages utiles, qui avoient fixé l'attention du gouvernement. Des perſonnes dignes de foi nous ont aſſuré que la place d'intendant du jardin du roi avoit été promiſe à M. du Hamel, avant qu'il fût queſtion de M. de Buffon. C'étoit en effet une eſpece de convenance que de donner cette place à un homme déjà célèbre par ſes connoiſſances en *botanique*, & qui ſacrifioit ſa fortune à l'avancement de cette ſcience; ..... mais à la mort de M. du Fay, M. du Hamel étoit en Angleterre, pour des expériences relatives aux bois de conſtruction. Cependant M. Denainvilliers ſon frère, qui ne perdoit pas de vue le genre d'utilité publique, qui réſulteroit de l'état de ſon frère placé d'une manière analogue à ſes vues & à ſes travaux, accourut au premier bruit de la mort de M. du Fay, vint demander au miniſtre (M. le comte de Maurepas) la place promiſe à ſon frère : la réponſe fut, qu'on avoit pris des engagemens indiſpenſables » : & ce fut le jeune le Clerc de Buffon à qui elle fut donnée.

Le panégyriſte de celui-ci démontre, par cette réflexion bien judicieuſe, ce que cette préférence fit perdre à la *botanique*. « M. du Hamel, dit-il, ne faiſoit cas que des faits, des expériences & des obſervations : il étoit même réſervé & timide ſur les conſéquences & les réſultats. M. de Buffon formoit un ſyſtème, & y faiſoit quadrer ſes obſervations ». Mais celui-ci a eu la prudence de ne rien donner ſur la *botanique*; ſon principe y auroit jetté encore plus de confuſion que n'avoit pu faire l'empyriſme borné des anciens : cependant cette ſcience a continué de faire de grands progrès au jardin du roi, ſous ſon intendance, par les travaux des trois Juſſieu, Antoine, Bernard & Joſeph; de M. le Monnier, qui y a profeſſé la *botanique* après Antoine de Juſſieu; d'Antoine-Laurent de Juſſieu, neveu des trois précédens, & docteur comme eux de la faculté de médecine de Paris, qui a ſuccédé à ſon oncle Bernard

Digitized by Google

dans les fonctions de démonſtrateur, & qui a publié le ſyſtême des plantes par famille ; d'une dame du Gage, plus ſavante que bien des académiciens, qui s'eſt occupée pendant bien des années au jardin des plantes, à débrouiller l'immenſe famille des *gramen* ; enfin, de M. Thouin, qui, ayant ſuccédé très-jeune à ſon père dans la place de jardinier en chef, vers l'an 1772, a mérité par les connoiſſances qu'il a jointes à ſon art, de ſiéger le premier de ſes confrères à l'académie des ſciences.

En 1778, le Clerc de Buffon a projetté d'augmenter le jardin du roi de moitié, & de donner à ſon école matérielle de *botanique* un éclat qu'elle n'avoit pas ; & il a rempli ce double objet, d'après des lettres-patentes d'avril 1782. Ces lettres renferment dans leur préambule des erreurs qu'il eſt important de faire connoître à nos légiſlateurs, pour que cette célèbre école en reçoive la perfection que le bien public en attend. « Nous avons ſpécialement fixé notre attention ſur notre jardin royal des plantes, y fait-on dire au roi, qui par l'inſtruction qu'il préſente, & les ſecours qu'il fournit aux pauvres, & par l'activité conſtamment apportée à y raſſembler les plantes rares tant indigènes qu'étrangères, qui peuvent concourir aux progrès de la médecine & des autres ſciences & arts, eſt devenu un dépôt univerſel, non moins utile à l'humanité entière, que précieux à la capitale de notre royaume..... Enſuite nous avons porté nos regards ſur l'accroiſſement ineſpéré & cependant réaliſé depuis ſept à huit ans, du nombre des plantes étrangères porté à plus du double, ſur l'augmentation procurée à la culture des plantes vulnéraires, conſacrées aux beſoins des pauvres ; ſur la formation effectuée de deux nouvelles écoles des plantes employées dans la médecine & dans les arts ; ſur l'établiſſement formé d'une pépinière de jeunes arbres & d'un boſquet de grands arbres, afin d'aſſurer la multiplication des arbres étrangers, & de leur procurer toute la croiſſance qui leur eſt néceſſaire pour porter graine, & ſe naturaliſer dans nos climats ; tous avantages ſpécialement dus aux ſoins & à la vigilance du ſieur comte de Buffon ».

L'aggrandiſſement du jardin du roi étoit en effet effectué à la mort de M. le Clerc de Buffon, arrivée en avril 1788 : mais la plupart des établiſſemens botaniques, dont on lui fait honneur dans les lettres, n'étoient qu'un projet qui n'eſt point encore exécuté, & qui demande à être perfectionné pour le bien de la capitale & de l'humanité. M. de la Billarderie a été donné pour ſucceſſeur à M. le Clerc de Buffon : mais ſes grandes occupations ne lui permettent pas de donner au jardin des plantes tous les ſoins néceſſaires. Les profeſſeurs & démonſtrateurs ont préſenté à l'aſſemblée nationale un plan, pour y étendre l'enſeignement au moins au double & au triple même, en diminuant les énormes dépenſes que M. le Clerc de Buffon y a fait déterminer ſur les dernières années de ſon intendance. Ils y propoſent la ſuppreſſion de l'intendance, comme inutile : mais quand on conſidère que le jardin des plantes eſt dû aux grandes connoiſſances, au zèle & au déſintéreſſement de Guy de la Broſſe & de Fagon, on ſent ce que peuvent faire des intendans qui leur reſſembleroient : mais terminons par les vues qu'inſpirent le but de cet établiſſement, ſon état actuel & les beſoins du public.

Louis XIII s'étoit propoſé deux buts dans l'établiſſement du jardin du roi : la culture de toutes les plantes médicinales pour leur enſeignement & pour leur diſtribution aux pauvres, & même aux herboriſtes & aux apothicaires ; mais les plantes y ont été accumulées en ſi grand nombre, que les plantes uſuelles y en ſont à peine un ſixième, & que leur démonſtration complette y ſurpaſſeroit de beaucoup les beſoins de ceux qui ſe bornent à l'art de guérir, & n'y pourroit être ſuivie que par des curieux oiſifs & par des naturaliſtes de profeſſion. Cet enſeignement eſt donné avec tout le zèle poſſible par M. des Fontaines, en qualité de profeſſeur, & par M. de Juſſieu, en qualité de démonſtrateur, conformément à l'ancien plan en trente ou quarante ſéances : mais ce plan, qui pourroit ſuffire pour la démonſtration des plantes uſuelles, ne peut être maintenant qu'une expoſition ſèche & tronquée de toutes ces plantes raſſemblées de preſque toutes les contrées connues du monde. Les pauvres n'y reçoivent plus les ſecours du règne végétal, qui leur étoient donnés avec proſuſion ; & quand il ſeroit vrai qu'on leur donnât des vulnéraires, comme il eſt dit dans les lettres-patentes de 1782, les vulnéraires ſont-elles les ſeules plantes dont ils aient beſoin ? On voit en effet dans ce jardin une pépinière & un boſquet d'arbres étrangers ; mais les deux nouvelles écoles n'exiſtent point encore, & il ne paroît pas que la culture ait augmenté le nombre des plantes, autant que le diſent les lettres. On en a démontré 5,000 dans le cours de 1788, & le nombre des plantes qu'y ont apportées Guy de la Broſſe, Fagon, Tournefort, Vaillant, & les Juſſieu, doit être bien ſupérieur, ſuivant ce que nous en avons dit d'après des monumens certains ; de manière qu'on pourroit croire que les travaux des infatigables MM. Thouin autoient, dans ces dernières années, réparé à peine les pertes des précédentes. On peut conclure de ces obſervations, que le jardin des plantes de Paris, qui a coûté tant de millions, & qui a ruiné tant de malheureux depuis l'an 1779, n'eſt encore qu'un établiſſement brillant de peu d'utilité. Mais il eſt facile d'en faire en peu de temps le premier établiſſement de ce genre, non-ſeulement pour la France, mais peut-être pour toute l'Europe & tout l'univers. Il n'eſt beſoin pour cela que de le rappeller à ſa première inſtitution, & de tirer parti de ſes grands accroiſſemens.

Le jardin des plantes a été formé pour la médecine ; il ne peut plus en remplir les beſoins : il devient donc néceſſaire d'y établir une école des plantes

uſuelles, dont le nombre eſt d'environ 800, & d'y en démontrer tous les ans les propriétés & les vertus aux étudians en médecine, en chirurgie & en pharmacie, & même aux herboriſtes. Une telle école eſt de première néceſſité dans toutes les villes où il y a des écoles de médecine.

En ſecond lieu, le jardin des plantes a été établi pour fournir aux pauvres les plantes fraîches ou sèches ſuivant la ſaiſon, avec les ſucs, eaux diſtillées, & toutes les ſubſtances qu'on en retire pour la pratique de la médecine. Il eſt donc néceſſaire d'y établir une portion de jardin, où on les cultive aſſez abondamment pour ce beſoin, avec une pharmacie botanique, qui ſeroit bien plus néceſſaire que ſes cabinets de curioſités naturelles. Ce double établiſſement eſt de première néceſſité dans toutes les grandes villes des départemens, qui poſsèdent des hôtel-dieu & des hôpitaux conſidérables.

Le règne végétal fournit la principale matière de l'économie, des arts, & ſur-tout du jardinage & de l'agriculture, qui attendent leurs progrès & leur perfection de l'enſeignement élémentaire des ſubſtances qu'on cultive pour les beſoins généraux de la ſociété. Cet enſeignement n'eſt point entré dans le plan du jardin des plantes, mais il devient ſi on néceſſaire, du moins très-utile, dans les éducations générales annoncées par notre nouvelle conſtitution. Il y doit entrer dans tous les lieux où elle ordonne une éducation gratuite pour tous les citoyens. La démonſtration botanique & économique de trois à quatre cents plantes, y peut ſuffire : où pourroit-on établir cet enſeignement élémentaire & général à Paris, mieux & avec moins de frais qu'au jardin des plantes.

Enfin, ce jardin peut devenir dès à préſent une école complette de *botanique*, & cette école n'eſt pas ſeulement utile pour ſatisfaire la curioſité & les beſoins des naturaliſtes & de bien d'autres eſpèces de ſavans. Un jardin de culture pour toutes les plantes connues eſt néceſſaire en chaque royaume, pour correſpondre avec toutes les autres écoles des plantes & jardins de toute eſpèce, afin de fournir à ceux qui les dirigent, non-ſeulement les nouvelles connoiſſances, mais encore les graines & rejettons propres à étendre la culture des herbes & des plantes exotiques & rares. Il ſuffit d'un jardin complet en chaque royaume, & les grands frais qu'il exige ne permettent guère d'y en établir pluſieurs. Il eſt donc néceſſaire que ce jardin devienne national, & que la nation en faſſe la ſource de ſes plus grandes richeſſes territoriales.

Après le jardin des plantes de la capitale, celui de Montpellier paroît être le plus conſidérable de la France ; & celui qui mérite le plus l'attention des légiſlateurs & du gouvernement françois, pour la culture des plantes médicinales, & même pour celle de toutes les plantes de nos provinces méridionales. Guy de la Broſſe dit & répète dans ſes ouvrages, qu'il a été établi par les devanciers de Louis XIII, & qu'il n'exiſtoit plus ſous ſon règne. Ces aſſertions paroiſſent contraires à celles qu'Aſtruc, enthouſiaſte de l'univerſité de Montpellier, la ſeconde de celles du royaume pour la célébrité, a poſées dans ſes *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de la faculté de médecine de cette ville*. Aſtruc dit qu'Henri IV créa en 1593 à Montpellier, une chaire d'anatomie & de *botanique*, & la donna à Richer de Belleval : ce n'eſt pas, ajoute-t-il, qu'avant cet établiſſement, on négligeât dans cette faculté, l'étude de la *botanique*, « puiſque tant d'habiles botaniſtes y ont étudié, & qu'ils avouent preſque tous qu'ils doivent leurs progrès dans cette ſcience, à l'étude qu'ils en ont faite à Montpellier. Il obſerve, pour la gloire de ſa faculté, que cette chaire & le jardin royal des plantes fait par Henri IV, pour les démonſtrations publiques de *botanique*, ſont les premiers établiſſemens de ce genre, qui aient été faits en France.

Lorry, médecin de Paris, développe ainſi cette preuve d'Aſtruc : « Sortis dans le même temps (dans le ſeizième ſiècle) de l'école de Montpellier, les Bauhin portoient à Baſle le goût de la *botanique* & de l'anatomie, qu'ils y avoient pris. Dalechamp avoit déjà enſeigné la *botanique* à Montpellier, & y avoit commencé ſa grande hiſtoire des plantes ; Charles de l'Eccluſe, connu ſous le nom de *Carolus Cluſius*, y avoit étudié ſous Rondelet, avoit vécu avec lui, & avoit pris de lui ſon goût pour l'hiſtoire naturelle ».

On ne peut douter que ces célèbres médecins n'aient étudié, cultivé & enſeigné la *botanique* par leurs leçons & leurs ouvrages ; mais je ne vois pas qu'il en réſulte une grande gloire pour Montpellier, ni même la preuve d'un enſeignement qu'elle ait fait avec célébrité avant Henri IV. Jean Bauhin, originaire d'Amiens, ſe fit une réputation de médecin & de chirurgien en France, en Angleterre & dans les Pays-Bas, & eſt mort en 1582. Il n'a laiſſé ſur la *botanique* que deux traités peu dignes de la poſtérité : l'un ſur les plantes qui ont des noms de divinités & de ſaints ; & l'autre ſur les plantes qui ont le nom d'abſynte, &c. Gaſpar Bauhin ſon fils, né en 1560, a paſſé pour un botaniſte curieux, a profeſſé cette ſcience à Baſle, & y en a donné quelques traités plus ſérieux que ceux de ſon père, depuis 1601 juſqu'en 1622. Jean Gaſpar Bauhin, fils de celui-ci, a profeſſé auſſi cette ſcience à Baſle, & a travaillé le premier volume du théâtre *botanique* que ſon père avoit ébauché. Il a eu auſſi un fils profeſſeur en *botanique*, mais qui eſt mort à la fleur de ſon âge. On ne voit pas que Rondelet ait travaillé les plantes comme les animaux. Dalechamp à qui nous devons une *hiſtoire générale des plantes* & une édition de Pline, avec des notes, étoit docteur de Montpellier. Mais il a exercé la médecine à Lyon, depuis 1552 juſqu'en 1582. Cluſius a pris ſes dégrés à Montpel-

Digitized by Google

lier, après avoir étudié dans cinq universités des Pays-Bas & d'Allemagne. Il voyagea ensuite, dirigea le jardin des simples de l'empereur Maximilien II & de Rodolphe II; professa ensuite la *botanique* à Leyde, pendant 16 ans, & y mourut en 1609, après avoir donné plusieurs ouvrages sur les plantes. Il résulte de ces notices, que la gloire de ces botanistes reflue moins sur nous, que sur nos voisins, qui ont été nos premiers modèles, sur la culture & l'étude des plantes. Cependant nous ne disconviendrons point que les premiers docteurs qui se sont partagés l'enseignement de la médecine à Montpellier, avant l'établissement des chaires royales sur la fin du XVe siècle, & ses quatre professeurs royaux, qui l'ont soutenu dans le XVI, n'aient cultivé la *botanique* au moins dans des jardins & par des cours particuliers. Suivons leurs progrès dans les deux suivans.

Henri IV, en créant une cinquième chaire par son édit de décembre 1593, s'explique ainsi d'une manière qui résout la question. « Les professeurs au dit art de médecine ont connu par une longue expérience, que pour une plus parfaite doctrine de toutes les parties de la médecine, une cinquième régence y étoit non-seulement très-utile, mais très-nécessaire, pour vaquer seulement à deux principaux sujets de la médecine : savoir, l'anatomie en tems d'hyver, & l'explication des simples & plantes tant étrangères que domestiques, le printems & l'été : lesquelles deux parties de médecine seront commodément & parfaitement expliquées par le même professeur, en faisons; ce qui seroit mal-aisé aux quatre autres professeurs, de tout tems destinés pour l'interprétation des quatre autres parties de médecine, sans se divertir de leur propre sujet & argument : demeurant par ce moyen les écoliers & auditeurs frustrés de l'intelligence de la doctrine & connoissance oculaire des simples, qui leur est très nécessaire; ce qui les a déterminés à rechercher les universités d'Italie, où il y a semblable régence établie, & des jardins destinés pour cet effet; & l'intérêt de ladite université & retardement des études des écoliers : pour à quoi obvier, voulant entretenir ce royaume en toute splendeur & réputation, l'accroître & augmenter en tout ce qui sera possible, & y attirer & retenir par toutes graces & faveurs les plus doctes & illustres en la connoissance des bonnes-lettres, même en ladite médecine; savoir faisons que nous de l'avis de notre conseil..... & ayant aussi sur ce même sujet pris avis de notre aimé & féal conseiller & premier médecin, le sieur Gailleboust, avons créé & institué..... une cinquième régence en ladite université de Montpellier, pour y être, dès-à-présent, par nous pourvu, & être ladite charge tenue & exercée par personnage digne & d'expérience requise ès dites deux parties de médecine, anatomie & explication des simples, ès faisons susdites ....., & dorénavant, quand vacation adviendra du premier pourvu de ladite place, par celui qui sera jugé le plus capable, en la compagnie des autres régens par disputes publiques, ouvertes à tous prétendans compétiteurs, suivant les anciens statuts & réglemens. » Par le même édit, le roi nomme à ce double enseignement, le sieur Richer de Belleval.

Le 8 du même mois 1593, Henri IV adressa aux trésoriers de France, au pays du Languedoc, des lettres-patentes, par lesquelles il ordonna aussi l'établissement d'un jardin *botanique*. « D'autant qu'il est nécessaire pour l'exercice & la charge dudit Belleval; avoir & récouvrer un jardin, pour y mettre les simples & toutes sortes de plantes, que l'on pourra récouvrer, tant étrangères que domestiques, nous vous mandons & enjoignons que vous ayez à adviser & ordonner d'un lieu propre & convenable dans ladite ville de Montpellier, ou aux fauxbourgs d'icelle, pour mettre lesdites simples & plantes, convenir de prix tant de louage dudit lieu, que de l'appointement & gages d'un homme ou jardinier pour le labourer, cultiver & entretenir, & sur lequel ledit Belleval & ses successeurs auront seuls autorité, touchant la culture des simples .... »

Au mois de juin 1597, le même roi créa dans l'université de médecine de Montpellier une sixième régence pour l'enseignement de la chirurgie & de la pharmacie, qui y étoient négligées, comme le porte l'édit de création. L'arrangement porté par ces deux édits pour l'enseignement de ces quatre arts, démontre le peu d'intelligence des conseillers du roi de ces tems. Il étoit bien plus naturel de confier l'anatomie & la chirurgie à l'un, & celui de la *botanique* & de la pharmacie à l'autre : cependant ce double plan contre nature a subsisté.

Nous avons fait voir à l'article ANATOMIE, que Richer de Belleval, le protégé d'André du Laurens, ne voulut point enseigner l'anatomie, & fut toujours en dispute avec son corps. Sans doute il ne fut pas plus zélé dans l'enseignement de la *botanique*.

Martin Richer de Belleval son neveu, qui lui succéda en 1623, ne fut pas fort exact, suivant Astruc, à faire les démonstrations dont il étoit chargé, & mourut en 1664.

En rapprochant ce témoignage de celui de Guy de la Brosse en 1626, que nous avons rapporté plus haut, nous voyons que dans ce tems, Montpellier avoit un jardin, mais qui n'étoit point encore en valeur, & où l'on ne faisoit point encore de démonstrations : il paroît que l'émulation de Guy de la Brosse à Paris, réveilla celle de Martin Richer de Belleval. Celui-là voulant prouver en 1640, que le jardin naissant de Paris, étoit déja supérieur à ceux de Padoue, de Pise, de Leyde & de Montpellier, dit que celui-ci a eu beaucoup de vogue parmi les français & les étrangers; & il ajoute : « Le premier ne contient pas un arpent & n'est enrichi que des plan-

Digitized by Google

tes d'Italie & de Crète. Le ſecond ſe meſure en trois quartiers ou environ ; il n'eſt pas plus avantagé en ſes végétaux. Le troiſième eſt à-peu-près en cette grandeur : auſſi eſt-il plus eſtimé en ſes plantes des Indes, que lui facilite le commerce de ſes peuples, que par ſa ſtructure. Quant à celui de Montpellier, plus grand qu'aucun d'eux, contenant cinq à ſix arpens, il n'eſt peuplé que des produits du Languedoc, des Alpes & des Pyrénées ».

A la mort de Martin Richer de Bel'eval, Michel Chicoyneau ſon parent obtint le 30 mars de cette année, ſans concours, des proviſions en commandement, pour la chaire d'anatomie & de *botanique*, avec l'intendance du jardin royal de cette faculté : & le 7 janvier 1665, on lui accorda un brevet portant nomination à la charge de concierge des maiſon & jardin des écoles de médecine, ci-devant occupée par Belleval. Il s'acquitta de ſes fonctions avec aſſez d'exactitude, mais ſans un talent ſupérieur. Il eut le crédit de pourvoir ſucceſſivement trois de ſes enfans de la chaire de *botanique*, avec ſes autres charges. Michel Aimé Chicoyneau l'ainé, l'eut en ſurvivance en 1689, à l'âge de vingt ans, & mourut l'année ſuivante. Gaſpard Chicoyneau le troiſième, devint le ſurvivancier de ſon père en 1691, à l'âge de dix-huit ans, il mourut en 1692. François Chicoyneau le ſecond, eut à ſon tour la ſurvivance en 1693 : mais n'étant âgé que de vingt-un ans, il ne put d'abord en faire les fonctions, ce qui donna lieu à des conteſtations.

Pierre Magnol, qui fut reçu docteur à Montpellier en 1659, s'étoit attaché à l'étude des plantes, & y étoit devenu ſi habile, qu'il mérita des louanges du célèbre Tournefort ; ſa grande réputation engagea Fagon, paſſionné pour la *botanique* & les botaniſtes, & qui pour lors étoit premier médecin du roi, à lui donner une chaire de médecine devenue vacante en 1694. Dans le même tems, Fagon obtint pour lui un brevet du roi, qui le chargeoit des fonctions de profeſſeur de *botanique* pendant trois ans, ſous le prétexte de la jeuneſſe de François Chicoyneau, & qui lui donnoit auſſi l'intendance du jardin royal, avec les gages de cette chaire, & les fonds deſtinés à l'entretien du jardin ; enfin, qui lui donnoit la jouiſſance de la maiſon qui eſt dans ce jardin. Cette préférence excita entre Magnol & Chicoyneau une haine qui eut des ſuites fâcheuſes. Aſtruc blame Magnol : mais pourtant l'ariſtocratie de Fagon ne fit que remédier aux abus de l'ariſtocratie de Chicoyneau, qui mit dans la chaire de *botanique* ſes trois fils, qui, par leur jeuneſſe étoient incapables d'en remplir les fonctions. Si cette chaire eût été miſe au concours, comme l'ordonnoit l'édit de création de 1593, François Chicoyneau ne l'auroit pas diſputée à Magnol. Celui-ci étoit un grand botaniſte, qui mérita de ſuccéder à Tournefort dans l'académie des ſciences. Il a donné à Montpellier trois ouvrages eſtimés, ſur la *botanique* : le premier eſt le *botanicum Monſpelienſe*, 1686, dans lequel il explique la nature & les propriétés des plantes, qui croiſſent aux environs de Montpellier. Le ſecond eſt intitulé, *Prodromus hiſtoriæ generalis plantarum*, 1689 : il y diſpoſe les plantes par familles. Le troiſième, *Hortus regius Monſpelienſis*, 1697, eſt le catalogue & la deſcription des plantes du jardin royal de Montpellier.

Pierre Magnol procura des proviſions en ſurvivance à ſon fils en 1706 ; & mourut en 1715. Celui-ci fit imprimer en 1720 un quatrième ouvrage de ſon père, intitulé : *Novus character plantarum*, qui n'eſt pas comparable aux trois premiers. Il occupa la place de ſon père, depuis 1707 juſqu'en 1759.

Il paroît que la chaire de *botanique* rentra dans la famille des Chicoyneau ; que François Chicoyneau la démontra avec l'anatomie, avant d'être premier médecin de Louis XV ; que ſon fils Aimé François Chicoyneau, mort en 1759, en fut titulaire ; & que les Magnol firent les fonctions de ces profeſſeurs commendataires, comme ſuppléans : mais nous avons ſuffiſamment parlé, à l'article ANATOMIE, de l'ariſtocratie contre l'ordre des concours établi par les édits de créations des chaires de Montpellier : nous n'y reviendrons pas.

L'intendance du jardin royal des plantes de Montpellier, a été donnée à M. Imbert, gendre de M. Chicoyneau, & M. Barthès lui a été adjoint comme ſurvivancier.

M. Gouan, l'un des profeſſeurs de cette célèbre faculté, a fait connoître l'état des plantes dans ce jardin & aux environs de cette ville, par ſes ouvrages : *Hortus regius Monſpelienſis*, 1762 ; *Flora Monſpeliaca*, 1765 ; *Illuſtrationes & obſervationes* botanicæ, 1773.

Les autres facultés de médecine de France, ſont toutes chargées d'enſeigner la *botanique* : les unes ont des chaires & des jardins ; d'autres n'en ont pas ; & cependant cet enſeignement eſt de première néceſſité pour toute école de médecine.

La faculté de médecine de Toulouſe n'avoit originairement que deux profeſſeurs. En 1604, Henri IV y en établit une, pour la chirurgie & la pharmacie. En 1705, la charge de médecin du roi ayant été érigée en chaire d'anatomie & de chirurgie, la chaire royale de 1604, eſt demeurée chaire de *botanique* & de pharmacie galénique & chymique. Il ſeroit à ſouhaiter que les autres facultés, qui avoient uni la *botanique* à l'anatomie ou à la chirurgie, fiſſent une réforme auſſi utile ; cette chaire étoit occupée en 1776, par M. Dubernard de l'académie des ſciences.

Les docteurs d'Angers étant tous régens, l'un d'eux eſt chargé tous les ans de faire un cours complet de *botanique*.

Celle de Valence n'a qu'un profeſſeur, & cependant elle a un jardin des plantes.

Celle de Perpignan a parmi ſes profeſſeurs, un

profeſſeur royal de médecine, de *botanique*, d'anatomie & de chirurgie; garde, directeur & démonſtrateur du cabinet d'hiſtoire naturelle de cette univerſité. Voilà bien des fonctions réunies : cependant M. Coſta, qui en étoit chargé en 1776, a donné quelque choſe ſur la *botanique* & l'anatomie.

L'univerſité de Caen, poſſède un jardin *botanique*. L'un des quatre profeſſeurs royaux de ſa faculté de médecine, en eſt le directeur, & ſans doute profeſſeur.

La faculté de médecine de Nantes a un jardin des plantes médicinales; & l'un des ſix profeſſeurs, qu'elle nomme tous les ans, eſt chargé de la *botanique*. M. Bonamy, des ſociétés d'agriculture de la Rochelle & de Bretagne, qui en étoit profeſſeur en 1776, & en faiſoit les fonctions depuis 1758, a donné pluſieurs obſervations ſur les plantes, & il a promis de donner un catalogue de toutes celles qu'il a reconnues aux environs de cette ville.

Celle de Strasbourg poſſede un jardin très-ſpacieux pour la culture des plantes médicinales : & parmi ſes profeſſeurs publics ordinaires, il en eſt un pour la *botanique*, la matière médicale & la chymie. M. Spielman occupoit cette chaire en 1776. Ce ſavant médecin, qui eſt des premières académies des ſciences de l'Europe, a donné pluſieurs ouvrages ſur les ſciences qu'il enſeigne.

Les derniers ſtatuts de l'univerſité de Douay, qui ſont de 1749, portent, article 238, « que les chaires d'anatomie, de *botanique* & de chirurgie, ne feront plus qu'une chaire royale & académique.... & que ſeront tenus tous les écoliers de prendre des atteſtations de ce profeſſeur, pour pouvoir être admis aux dégrés de bachelier & de licencié ». L'article 245 ajoute, que tous ceux qui voudront prendre des degrés, ſeront obligés de ſubir à la fin de chacune des trois années du cours, un examen ſur ces parties, comme ſur les autres de la médecine.

L'article 246 porte, que les écoliers de la faculté de médecine de Douay ſeront tenus d'aſſiſter aux démonſtrations des plantes; qu'il ſera fait mention de leur aſſiduité à ces leçons & démonſtrations dans les atteſtations qu'ils retireront des profeſſeurs; & que pour cela le profeſſeur de *botanique* ſera tenu de faire ſes leçons & démonſtrations dans des heures différentes de celles des deux autres profeſſeurs royaux. Il ſeroit bien à ſouhaiter que ces diſpoſitions devinſſent générales pour toutes les écoles de médecine.

Suivant l'article 250 : « le profeſſeur de *botanique*, outre la démonſtration des plantes, qu'il fera dans le jardin des ſimples, ſera tenu de mener les écoliers herboriſer à la campagne, au moins trois fois par an ».

Les appointemens de ce profeſſeur ne ſont, ſuivant les mêmes ſtatuts, que de 350 livres, qui ne ſont guères que la moitié de ceux du premier profeſſeur royal : mais l'article 238 lui donne la jouiſſance du jardin deſtiné à cette chaire, & le droit de percevoir vingt florins par an de chaque écolier, en faiſant très-exactement les différentes leçons de cette chaire.

La faculté de médecine de Nancy, qui a ſuccédé à celle de Pont-à-Mouſſon en 1758, a un profeſſeur de *botanique* & de matière médicale.

Le collège de médecine, établi dans la même ville en 1752, par le roi Staniſlas, & qui a été ſucceſſivement aſſocié aux facultés de médecine & de Pont-à-Mouſſon & de Nancy, poſſede un jardin *botanique*, qui eſt un des plus beaux de France. Le préſident en eſt le directeur. Le collège a parmi ſes aſſociés ordinaires, un profeſſeur de *botanique*, & parmi les maîtres apothicaires de la ville, un démonſtrateur de *botanique* & de chymie. On y délivre aux pauvres gratuitement les remèdes preſcrits par les conſultations délibérées pour eux tous les ſamedis, dans l'hôtel royal du collège.

M. Buchoz, membre de ce collège, mais réſidant à Paris, a donné un traité hiſtorique des plantes de la Lorraine & des trois évêchés, & un grand nombre d'autres ouvrages ſur la *botanique* & les autres parties de l'hiſtoire naturelle.

La faculté de médecine d'Orange a un profeſſeur de *botanique*.

Quelques collèges ou aggrégations de médecins ont auſſi des jardins *botaniques*; voici les principaux.

Il y en a un dans celui d'Amiens, dont les ſtatuts ſont de 1656. Un docteur y démontre les plantes chaque année. M. d'Eſmeri, de l'académie d'Amiens, en étoit le directeur & démonſtrateur en 1776.

Le collège des médecins de Dijon, établi en 1626 par la municipalité de cette ville, donnoit autrefois des leçons de *botanique*, & faiſoit des herboriſations. Des circonſtances les firent interrompre : mais elles ont été repriſes après la donation d'un jardin des plantes faite par M. le Gouz de Gerlans à l'académie de cette ville, avec ſubſtitution au profit du collège de médecine : ſuivant le réglement, le profeſſeur de *botanique* ne peut être choiſi que parmi ſes docteurs aggrégés; & le collège envoie deux députés à l'académie, pour concourir à la nomination de ce profeſſeur. Il a auſſi le droit d'aſſiſter à toutes les aſſemblées relatives à la *botanique*, & même aux autres parties de la médecine, lorſqu'elles ſe font dans le jardin donné par M. le Gouz. C'eſt un aſſez bon arrangement, pour rendre l'étude des plantes générale à tous les citoyens qui en ont beſoin. Pourquoi faut-il que des établiſſemens & réglemens auſſi utiles ſoient particuliers à certains lieux ? C'étoit un vice de l'ancien régime, qui ſera ſans doute réformé par le nouveau. Plaiſe à Dieu que ceux qui l'établiront, les connoiſſent tous, pour en

Digitized by Google

généraliſer les bonnes diſpoſitions ! M. Dufande, docteur aggrégé du collége, & membre de l'académie, en a été nommé le premier profeſſeur. Il a fait imprimer un diſcours ſur *l'utilité de la* botanique, qu'il prononça à l'ouverture du premier cours commencé au mois de juin 1773, & un autre diſcours qu'il lut à l'ouverture du même cours en 1774.

Les magiſtrats de Lille en Flandre ont donné au collége des médecins de la ville, qu'ils ont fondé en 1681, un jardin fourni de ſimples de toutes eſpèces, & on y a nommé un profeſſeur de *botanique*, qui y fait un cours gratuit.

Le collége des médecins de Lyon, établi au milieu du XVIIe ſiècle, & le plus ancien du royaume, fait enſeigner pendant l'été, la *botanique* avec la pharmacie.

L'académie des ſciences, belles-lettres & arts de Rouen, poſſede un beau jardin des plantes à l'entrée du Cours Dauphin, où il y a trois belles ſerres. Chaque année, l'académie nomme un de ſes membres pour intendant : un médecin y fait annuellement un cours de *botanique*, & à la ſéance publique, l'académie diſtribue des prix aux étudians, qui y ont le mieux profité de ſes leçons. Cette place étoit occupée en 1776 par M. Pinard, des académies de Rouen & de Dijon, de la ſociété d'agriculture & du collége des médecins de cette ville. Il y a auſſi dans cette ville des herboriſtes, dont le principal ſans doute eſt le jardinier du jardin des plantes.

Les médecins de Valenciennes ont parmi eux un profeſſeur de *botanique*. C'étoit en 1776 M. du Freſnoy.

Il y a à Trianon, maiſon royale près de Verſailles, un très beau jardin de *botanique*, qui fait partie de ceux de ce palais enchanté : mais il n'y eſt lui-même que comme un objet de faſte. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on y attachât un démonſtrateur des plantes, qui les y démontreroit tous les ans dans leurs rapports avec l'économie, le jardinage & même les différens arts de guérir.

Le gouvernement ſentit, ſur la fin du règne de Louis IV, la néceſſité de la *botanique* pour les médecins. Il voulut en établir l'enſeignement & l'étude dans toutes leurs Facultés, par l'édit général de mars 1707. L'article XXII porta que les écoliers deſdites facultés ſeront tenus d'aſſiſter aux démonſtrations des plantes, qui ſe feront pendant le tems qu'ils ſont obligés d'étudier dans leſdites facultés : & ſera fait mention de leur aſſiduité aux leçons & démonſtrations dans les atteſtations qu'ils retireront des profeſſeurs ſous leſquels ils auront étudié.

Le XXIIIe régloit que « les profeſſeurs des facultés établies dans les villes où il n'y a point encore de jardin des ſimples, ſeront tenus de faire deux fois l'année à leurs écoliers des démonſtrations des plantes uſuelles, tirées des jardins particuliers, & de les mener herboriſer à la campagne au moins quatre fois par an ».

Cet enſeignement étant bien inſuffiſant, l'article ſuivant ajoute : « les facultés, qui manqueront de fonds pour la dépenſe qui eſt néceſſaire pour ces ſortes de leçons & démonſtrations, nous enverront, dans trois mois après la publication des préſentes, les délibérations qu'elles auront priſes ſur les moyens les plus convenables, pour leur procurer les ſecours dont elles ont beſoin à cet égard ».

Le plan de culture & de démonſtration des plantes médicinales, ébauché par cet édit, n'a point été exécuté. Cet enſeignement eſt demeuré tel qu'auparavant, à quelques établiſſemens près dûs au zèle de quelques corps & particuliers. C'eſt à nos légiſlateurs à y mettre la dernière main.

La connoiſſance des plantes n'eſt pas moins néceſſaire aux apothicaires qu'aux médecins, & elle eſt très-utile aux chirurgiens. Les uns & les autres doivent la trouver dans les jardins des villes & des facultés de médecine : & ſi l'enſeignement y étoit completé ; il ſuffiroit pour les étudians & praticiens de ces trois profeſſions. Ce ſeroit un ſurcroit inutile, que des jardins & des chaires de *botanique*, dans les écoles propres à chacune. Il ne faut pas multiplier les établiſſemens ſans néceſſité, ſi l'on veut avoir tous ceux qui ſont néceſſaires ; mais auſſi il ne faut pas que la qualité de docteur en médecine éloigne de ces chaires les apothicaires, chirurgiens, naturaliſtes & autres ſavans, qui ſeroient en état d'en bien remplir les fonctions. C'eſt une excluſion qui tombera néceſſairement dans le régime de la liberté & de la juſtice.

Cependant la compagnie des pharmaciens ou apothicaires de Paris n'a pas cru, & avec bien de la raiſon, que l'école de *botanique* du jardin du roi pût leur ſuffire, & ils ont cultivé la *botanique* d'une manière particulière. Cette compagnie, en quelque ſorte auſſi ancienne que la faculté de médecine de cette ville, fut créée légalement, par édit du 14 août 1584 de Charles [illegible], ſous le titre d'apothicairerie, conjointement avec l'épicerie, ouvrages de cire & de confiture de ſucre, & elle a formé un des ſix corps de marchands de cette ville : mais, malgré cette union, les apothicaires de Paris ont eu leurs ſtatuts particuliers, & même une maiſon particulière, avec un jardin, dans la rue de l'arbalètre fauxbourg Saint-Marcel.

Suivant ces ſtatuts, l'étude de la *botanique* n'étoit en quelque ſorte que particulière, d'après leurs diſpoſitions ſur l'apprentiſſage & le ſervice des jeunes gens de cette profeſſion chez les maîtres, & ils n'y pouvoient prendre les connoiſſances des plantes, que d'une manière pratique, empyrique, bornée & ſouvent vicieuſe, dans les travaux de la pharmacie galénique

galénique & chymique. Auſſi dans tous les tems & ſur-tout dans le dernier ſiècle, des médecins & botaniſtes zélés ſe ſont-ils récriés contre l'inexpérience de ces jeunes pharmaciens, dans cette partie ſi néceſſaire de leur art. La faculté de médecine de Paris, les a aſſujétis par ſes ſtatuts de 1600 & de 1751, à prendre des leçons de *botanique* & de pharmacie de ſes docteurs, qu'elle propoſoit tous les ans pour cet enſeignement; mais nous avons fait obſerver l'inſuffiſance de cet enſeignement. Cependant les aſpirans à la maîtriſe de pharmacie ſont obligés par les mêmes ſtatuts, de ſubir après le premier examen général, un ſecond appellé l'*Acte des herbes*, en préſence des maîtres & des docteurs de la faculté, lecteurs en pharmacie.

Pour étendre la connoiſſance des plantes parmi eux & leurs élèves, les apothicaires de Paris, ont réuni les plantes uſuelles dans leur jardin, d'abord ſuivant la méthode de Tournefort; & enſuite ſuivant une méthode particuliére. L'entrée en a été ouverte journellement aux étudians & aux maîtres en pharmacie, chirurgie & médecine; & ce ſecours leur a du moins procuré le moyen de reconnoître tous les jours les plantes dans le jardin, par leurs caractères, durant la vie de chacune, & de s'en graver l'enſemble des claſſes, genres & eſpèces, d'après le catalogue qui en a été dreſſé par M. Deſcemet jardinier & herboriſte de ce jardin, & enſuite d'après celui qui en a été dreſſé par ſes enfans, qui lui ont ſuccédé.

La compagnie des apothicaires de Paris, ne s'eſt pas contentée de procurer un ſi grand ſecours aux étudians & maîtres des trois profeſſions de l'art de guérir, ſi nombreux dans la capitale. Après leur ſéparation des épiciers, ciriers & confiſeurs opérée enfin, il y a environ trente ans, ils ont établi dans ce jardin & dans leur amphithéatre, un cours réglé de *botanique*, qui ſe fait tous les ans par des maîtres de leur communauté. Cet enſeignement a été réglé avec celui des autres parties de leur art, dans des ſtatuts qu'ils ont rédigés & ont fait confirmer par lettres-patentes du roi: mais la faculté de médecine toujours oppoſée aux établiſſemens propoſés hors de ſon corps, ayant formé juridiquement ſon oppoſition à l'enregiſtrement de ces ſtatuts au parlement, la cour a cru devoir s'y refuſer; & ces ſtatuts ſont demeurés manuſcrits: mais les apothicaires n'en ont pas été moins zélés à continuer leurs démonſtrations *botaniques*; leur nouvelle école forme le ſupplément déſiré à celle du jardin du roi, & c'eſt actuellement en quelque ſorte la ſeule école & le ſeul jardin public, où l'on démontre à Paris, toutes les plantes uſitées dans la pratique de la pharmacie, de la chirurgie & de la médecine, & par-conſéquent dans l'économie & les arts.

Cette culture des plantes uſuelles au jardin des apothicaires, a fait naître une famille d'habiles jardiniers & botaniſtes. M. Deſcemet médecin de Paris, le plus illuſtre de ces rejettons, a étudié & cultivé les plantes en naturaliſte, en phyſicien & en médecin: & ſon zèle auroit été bien plus utile aux arts & aux ſciences, s'il n'eût point été arrêté par des jalouſies & querelles de corps, ſi funeſtes dans l'ancien régime.

Les pharmaciens de la plupart des villes conſidérables de France, ont été érigés en jurandes patentées, & leurs ſtatuts y ont érigé l'étude & l'uſage des plantes uſuelles, par des diſpoſitions analogues à celles des ſtatuts de Paris, ſur les apprentiſſages, le ſervice & *l'acte des herbes* avant le chef-d'œuvre.

Quelques-unes ont des jardins particuliers; mais ce ſeroit peu de choſe, ſans les jardins publics de quelques unes des villes, où l'enſeignement théorique & méthodique de la *botanique* eſt établi.

On trouve les mêmes diſpoſitions, & par-conſéquent les mêmes ſecours pratiques dans les ſtatuts généraux donnés par les premiers médecins de nos rois, depuis Louis XIII, aux jurandes d'apothicaires, qu'ils ont eu le droit d'établir dans les villes, où il n'y en a point de patentées: mais la négligence de pluſieurs de ces premiers médecins & les obſtacles que les plus zélés ont rencontrés de la part des facultés & colléges de médecine, des jurandes patentées d'apothicaires, & de pluſieurs parlemens, & notamment de ceux de Paris & de Bordeaux, les ont empêchés de pourvoir complettement aux beſoins des citoyens dans les arts de la ſanté, les plus intéreſſans pour les familles & la ſociété. C'eſt ainſi que nos rois n'ayant pu travailler avec leur pleine puiſſance à la police du royaume, que par portions & avec des loix reſtrictives, n'auroient pu parvenir à en établir une complette & ſûre, dans des milliers d'années. Il falloit pour cela détruire les privilèges & prérogatives d'un grand nombre de corps & d'individus, qui étoient parvenus à mettre l'adminiſtration des ſecours les plus importans & les plus urgens au nombre de leurs privilèges, qu'ils défendoient par des procédures interminables, preſque toujours préjudiciables au public, & peu utiles pour eux.

Les hôpitaux ont auſſi beſoin de jardins des plantes uſuelles, pour aſſurer les ſecours de ce régne le plus néceſſaire à la pratique de la médecine, ... pauvres de leurs maiſons & de la ville; & cependant il en eſt bien peu, qui en poſſèdent. Il n'y en a point pour ceux de Paris; & à ce défaut leurs pharmacies ſont bornées, & bien au-deſſous des beſoins.

Depuis trente ans au moins, il s'eſt établi en France bien des ſociétés d'agriculture, & cependant je n'en vois aucune, qui ait penſé combien il étoit néceſſaire aux progrès de cet art & de bien d'autres,

qu'elles euſſent ſous leurs yeux des jardins *botaniques*, où elles puſſent prendre les élémens des ſciences ſur l'économie rurale.

Les inſtituteurs des deux grandes écoles vétérinaires établies depuis quelques années à Lyon & à Paris, ont été bien plus clairvoyans. Celle de Paris ou de Charenton poſſéde un beau jardin, où l'on démontre tous les ans la *botanique* vétérinaire, & qui fournit abondamment à la pharmacie, pour le traitement des animaux domeſtiques que les pariſiens envoient dans ſon hopital. Les démonſtrateurs & praticiens de cette médecine y ſont richement dotés; de manière que l'on peut dire que l'ancien gouvernement a mieux pourvu de ſecours les animaux malades, que les hommes: & cela n'eſt pas tout-à-fait étonnant, les chevaux & les chiens lui coûtoient bien plus que les hommes.

Nous avons fait remarquer que l'étude & la culture des plantes dans des jardins publics, avoient commencé en Italie dans les XV & XVIes ſiècles, & particulièrement dans ceux de Veniſe, de Padoue, de Piſe, &c. De-là elles ſe ſont répandues dans la plupart des contrées de l'Europe.

Les Hollandois qui ont établi cette culture dans leur univerſité & leur jardin de Leyde, ont conſtruit à Batavia, dans les Indes, le plus grand jardin *botanique*, qui ſoit ſur terre. La médecine n'en eſt qu'un objet. C'eſt là, où ils élèvent & cultivent toutes les plantes des quatre parties du monde, dont ils font entrer les productions dans leur riche commerce.

Les Anglois cultivent auſſi la *botanique* dans ſes rapports avec la médecine, l'agriculture, les arts & le commerce. Ils ont des jardins publics à Londres, à Cambridge, à Oxford, &c.

J. Hill, l'un des licenciés du collège des médecins de Londres, & intendant du jardin des plantes de cette ville en 1776, a publié, dans cette ville, & en anglois, pluſieurs ouvrages de *botanique*, ſous ces titres: *Le jardin de Kiew*, 1769; *Herbiers d'Angleterre*, 1769; Botanique *étrangère*, 1772; *Syſtême végétal*, 1773; *Jardin ou Corps complet de jardinage*, 1771; *Décade des plantes curieuſes & remarquables*, 1773; *Traité de médecine & de* botanique, &c.

L'univerſité de Cambridge a un profeſſeur de *botanique*, dont la place étoit occupée en 1776 par M. Martyr bachelier en théologie, & médecin de ſa faculté. Celle d'Oxford en a pareillement un, qui pour lors étoit le docteur Parſons. M. Hope profeſſoit pareillement cette ſcience alors, dans la fameuſe univerſité d'Edimbourg en Écoſſe. Enfin dans celle de Dublin, il y a auſſi un profeſſeur de *botanique*, diſtingué de celui de pharmacie & de matière médicale; & le docteur Hill la profeſſoit dans l'époque où nous ſommes obligés de nous fixer.

Il y a auſſi des jardins & des profeſſeurs de *botanique* dans les univerſités ſi nombreuſes dans le nord: mais nous n'en pouvons donner le détail, & nous finirons, en rappellant que c'eſt principalement dans celle d'Upſal en Suède, que cette ſcience a fait de nos jours ſes immenſes progrès par les travaux, les démonſtrations & les ouvrages de l'immortel Vou Linné ou Linnéus, archiâtre du roi de Suède, intendant du jardin botanique de l'académie d'Upſal, profeſſeur de médecine & d'hiſtoire naturelle dans l'univerſité de cette ville, de toutes les fameuſes académies de l'Europe, & qui a honoré l'ordre de l'étoile polaire, en en recevant le cordon. Ses grands travaux & ſes découvertes ſont conſignés dans les ouvrages ſuivans: *Hortus Cliffortianus*, 1737; *Flora Lapponica*, 1737; *Critica Botanica*, 1737; *Claſſes Plantarum*, 1738; *Hortus Upſalienſis*, 1748 & 1767. Il avoit introduit dans ce jardin 1100 eſpèces étrangères. *Genera Plantarum*, 1743 & 1764. On y trouve 1249 genres, qu'il a portés à 1336 dans ſes *Mantiſſa*, 1771 & 1778; *Corollarium Botanicum, cui accedit methodus ſexualis; Flora ſuecica*, 1745; *Sponſalia Plantarum*, 1746; *Flora Zeilanenſis*, & *Flora Zeilanica*, 1747; *Fundamenta Botanica*, 1751. Cet ouvrage a reparu ſous le titre de *Philoſophia Botanica*, 1763 & 1770; *Bibliotheca Botanica*, 1751. Les écrivains de *botanique* y ſont diſtribués en ſeize claſſes, *Species Plantarum*, 1753. L'auteur y décrit 7,300 eſpèces qu'il avoit vues par lui même. *Iter Ælandicum*, *Gothlandicum & Scanicum*, 1764, en allemand, &c. C'eſt d'après ces ouvrages que le jardin des plantes de Paris, & la plupart de ceux de l'Europe, ont pris de grands accroiſſemens depuis vingt ans; & les botaniſtes de Paris viennent de rendre juſtice à leur patriarche, en faiſant placer ſon buſte ſur un des monticules du jardin fondé par Guy de la Broſſe, après la mort de Buffon, qui, ne pouvant être ſon émule & ſon rival, a été ſon détracteur & ſon ennemi.

Il eſt facile de réſumer ce qui vient d'être expoſé ſur la culture, l'enſeignement & l'étude des plantes. Il en réſulte, que nos rois, depuis Henri IV, & des ſouverains de la plupart des contrées de l'Europe, ont pris de grands ſoins & fait de grandes dépenſes, pour établir des jardins botaniques, & y faire cultiver & démontrer toutes les plantes uſuelles & toutes les plantes rares & curieuſes qu'ils ont pu ſe procurer; que de plus, un grand nombre de botaniſtes & de naturaliſtes ont étendu les connoiſſances du règne végétal, depuis un ſiècle & demi, infiniment plus que n'avoient fait tous les médecins & phyſiciens des ſiècles précédens, tant pour le nombre qu'ils en ont démontré, que pour les détails dans leſquels ils ſont entrés, & pour les ſyſtêmes par leſquels ils les ont diſtribuées par claſſes ou familles, genres & eſpèces. Cependant, la manière de procéder partiellement dans la légiſlation n'a pu encore remplir les beſoins des nations & du genre humain: & le ſoin de per-

Digitized by Google

fectionner cette culture & cet enſeignement, tant par une topographie artificielle qui complette la topographie naturelle, que par une méthode féconde qui offre les plantes aux différentes claſſes de citoyens, a été réſervé à un régime plus clairvoyant & plus général. Il n'eſt point de ville un peu conſidérable qui n'ait beſoin d'un jardin *botanique*, pour fournir à ſes habitans & à ceux de ſon arrondiſſement, les connoiſſances & les ſecours néceſſaires du règne végétal: mais ces jardins doivent être différemment étendus & fournis, ſuivant le nombre, les claſſes & les fonctions de ſes habitans. En France, dans tous les cantons, diſtricts & départemens, où l'on établira une inſtruction générale dirigée vers les beſoins communs, il faut un jardin, où l'on élève & l'on démontre les herbes & les arbres cultivés dans les jardins & les vergers, les champs & les forêts de l'arrondiſſement, & employées dans l'économie & les arts qu'on y exerce, & même où l'on trouve les plantes médicinales néceſſaires aux hôpitaux & aux pauvres du lieu. Dans les villes où il y aura des écoles de médecine, de chirurgie & de pharmacie, il faut un jardin plus étendu, où l'on cultive toutes les plantes uſuelles, & où on les démontre en deux cours diſtincts, l'un économique, général & élémentaire, comme dans les précédens, pour l'éducation générale; & l'autre, où l'on démontre toutes les plantes uſuelles aux médecins, chirurgiens, apothicaires & herboriſtes. Enfin dans la capitale, il faut un jardin auſſi complet que la nature même, s'il eſt poſſible, où l'on cultive toutes les plantes qui végètent ſur la ſurface de la terre, & où l'on en faſſe trois cours, les deux précédens, & un complet de toutes les plantes, pour les naturaliſtes, cultivateurs, curieux & ſavans de toute eſpèce. (M. Veroier.)

BOTANISTE. (*Mat. méd.*)

Le *botaniſte*, eſt le ſavant qui s'occupe de la deſcription & de la comparaiſon des végétaux. Pour remplir convenablement ce grand objet, la plus grande partie de la vie d'un homme ſuffit à peine. Auſſi, depuis que la *botanique* a fait de grands progrès, depuis qu'on a ſenti que pour conduire cette ſcience à la perfection, il eſt néceſſaire de donner une deſcription courte, mais exacte, de chaque plante, de la diſtinguer de toutes les autres par des caractères tranchans & faciles à appercevoir, de la comparer à celles dont elle ſe rapproche le plus, en un mot, d'écrire pour la poſtérité comme pour ſon ſiècle, & de donner des moyens de ne jamais perdre les connoiſſances acquiſes; la *botanique* a été tout-à-fait diſtinguée de la matière médicale, & de la médecine; le *botaniſte* a ceſſé d'être médecin, & le médecin n'a plus été *botaniſte*.

Mais cette diſtinction entre ces deux claſſes de ſavans, néceſſaire pour que chacun réuſſiſſe, & rende à la ſociété les ſervices qu'elle a lieu d'attendre, dans le genre de recherches auxquelles il s'eſt livré, ne doit pas cependant être pouſſée aſſez loin, pour qu'on éloigne entièrement l'une de ces études de l'autre. Si le *botaniſte* de profeſſion ſans ceſſe occupé de la deſcription des végétaux, & des moyens de trouver les rapports qui exiſtent entre eux, ne peut ſe livrer à la médecine pratique, faut-il que le médecin praticien, de crainte qu'il ne ſoit entraîné par le charme de l'étude des plantes, n'ait point de connoiſſances en botanique, & ne faſſe nul cas de cette ſcience. Nous penſons que cette opinion exceſſive eſt dangereuſe, & c'eſt ce point que nous nous propoſons de traiter dans cet article.

De quelque manière qu'on conſidère la médecine & ſur-tout l'exercice de cette noble profeſſion; quoique la pratique demande véritablement qu'on s'y livre tout entier, on ne peut s'empêcher de convenir que l'étude de cette ſcience, ne conſiſte dans celle de la ſtructure de l'homme, & des propriétés de tous les corps qui peuvent agir ſur lui. Telle eſt la manière philoſophique de concevoir & de définir cette ſcience. Elle renferme donc une grande partie des connoiſſances humaines. Les anciens vouloient même que les médecins étudiaſſent les loix des mouvemens des aſtres, pour pouvoir concevoir l'effet ou l'influence de ces mouvemens ſur notre globe & ſur ſes habitans; mais, ſans porter juſqu'à ce point les ſpéculations relatives à l'étude de la ſcience médicale, il eſt au moins néceſſaire que le médecin étudie l'hiſtoire phyſique de tous les êtres qui compoſent ou habitent notre planète. Sol, minéraux, végétaux, animaux, atmoſphère, tout doit fixer ſon attention. Plus il aura de connoiſſances ſur ces grands objets, mieux il pourra apprécier les cauſes & les phénomènes des maladies, plus alors il deviendra capable d'y porter des ſecours prompts & efficaces. La phyſique générale, les loix du mouvement, de l'attraction & de la peſanteur, l'hydroſtatique, l'aréoſtatique, la météorologie, l'électricité, le magnétiſme, la dioptrique, & la catoptrique, ſont les premiers élémens des connoiſſances néceſſaires au jeune homme qui ſe deſtine à la médecine. La chimie générale & particulière, la forme, la denſité, l'altérabilité des minéraux, la ſtructure & les différences des végétaux, & des animaux ſoit à leur extérieur, ſoit dans leurs organes intérieurs, doivent l'occuper enſuite tout entier; la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anatomie doivent être l'objet de ſes études; & il doit rapporter enſuite toutes ces connoiſſances, toutes les lumières que ces ſciences lui fourniſſent à l'hiſtoire particulière de l'homme. Telle a été dans tous les tems la manière dont les grands hommes, les philoſophes, les médecins éclairés & qui ont honoré leurs ſiècles, ont conſidéré l'étude de la médecine; tels ont été Hyppocrate, Galien, Boerhaave, Haller, &c. Peu de têtes à la vérité ont aſſez de force pour ces grandes conceptions; beaucoup de jeunes gens ſont effrayés à l'aſpect de tant d'études, de tant de travaux; mais auſſi, peu d'hommes ſont

nés pour cet état, & ceux que ce projet d'études rebute, doivent renoncer à cette ſcience. Il faut pour l'embraſſer dans ſon enſemble, pour en meſurer l'étendue, un courage qui tient à la force de l'eſprit. Cependant il ſeroit impoſſible de cultiver avec un égal ſuccès, je ne dis pas toutes ces ſciences, mais même deux ou trois enſemble. L'avancement de chacune d'elles, l'immenſité des détails qu'elles contiennent, rendent ce projet vraiment impraticable. Mais le médecin doit connoître la marche & les élémens de toutes les ſciences naturelles, & pour nous borner ici à ce qui regarde la botanique, s'il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit *botaniſte* conſommé, il faut qu'il ſoit aſſez inſtruit dans l'étude des végétaux, pour les décrire dans l'occaſion, pour les connoître au beſoin, pour les diſtinguer, & pour éviter les quiproquo & les erreurs qui peuvent avoir lieu tous les jours dans la preſcription & l'adminiſtration des parties des plantes. Un des principaux objets que le médecin doit avoir en vue dans l'étude de la *botanique*, c'eſt la connoiſſance exacte des plantes qui croiſſent dans le pays qu'il habite, & parmi leſquelles il peut & doit même choiſir les médicamens néceſſaires au traitement des maladies. Ce n'eſt pas ſeulement au coup d'œil ou à l'aſpect qu'il doit les diſtinguer, c'eſt à la manière des *botaniſtes*, & par l'examen des caractères que leur ſtructure offre à l'obſervateur. Un médecin qui connoît bien l'étendue des devoirs que ſon état lui impoſe, doit commencer lorſqu'il veut faire la médecine, par étudier toutes les productions du pays qu'il habite, & par recueillir dans un herbier les plantes qui y croiſſent, afin de bien connoître les ſecours que la nature lui préſente. (*Voyez* les mots, MINERAUX, MINÉRALOGIE, ANIMAUX, ZOOLOGIE.)

(M. FOURCROY.)

BOTHRION, *Bothrium*, *foveola*, Βόθριον. (*Maladie des yeux.*)

C'eſt un ulcère de la cornée qui repréſente une foſſette. (*Voyez* ULCERE DES YEUX.) (M. CHAMSERU.)

BOTIUM ou BOCIUM. (*Patholog.*) (*Voyez* BRONCHOCELE, GOÎTRE.) (M. CHAMSERU.)

BOTRIS VULGAIRE, ou PIMENT. (*Mat. méd.*)

Botrys Ambroſioides vulgaris. C. B. PIN.

Chenopodium foliis oblongis dentato ſinuatis, racemis nudis multifidis.

Chenopodium Ambroſioides folio ſinuato. Tourn.

La racine du *botris vulgaire* eſt fibreuſe, petite, & blanche. Sa tige, qui s'élève à environ un pied de haut, eſt droite, cylindrique, velue. Ses feuilles ſont profondément découpées des deux cotés, & portées ſur de longues queues, d'abord rouges, enſuite pâles. Ses fleurs ſont petites, nombreuſes & gluantes : elles ſont à pétales, en épi. Chacune d'elles donne une graine ſemblable, mais plus petite, que celle de la moutarde.

Toute la plante eſt aromatique : ſon odeur eſt forte, & aſſez agréable, ſa ſaveur eſt un peu âcre ; elle eſt enduite d'un mucilage réſineux, qui tache les mains, quand on la manie.

Elle croît en Toſcane, dans la Calabre, dans la Provence, le long des ruiſſeaux & des fontaines, auſſi bien que dans les lieux arides & ſabloneux.

Cette plante, ainſi que celle qui la ſuit, poſsède les mêmes proptiétés, & peut s'employer indifféremment. Il y a cependant des perſonnes qui préfèrent le *botris vulgaire* à celui du Mexique. L'un & l'autre ſont au rang des plantes pectorales, carminatives, emménagogues, antiſpaſmodiques. On les dit excellentes contre l'aſthme, la toux convulſive, la cardialgie, le gonflement des hypocondres, & l'affection hyſtérique. Dans ces cas, on les fait prendre, tant intérieurement qu'extérieurement ; l'eau diſtillée de ces plantes donnée par cuillerées, a été, à ce qu'on prétend, utile dans les mêmes circonſtances.

La ſeconde eſpèce de *botris* eſt celle qu'on nomme,

Botris du Mexique, ou Ambroiſie.

Botrys Ambroſioides Mexicana. C. B. P.

Chenopodium Ambroſioides Mexicanum. TOURN.

Botrys Ambroſioides Americana. OFF.

La racine de cette plante eſt oblongue, brune, garnie de fibres capillaires & blanche intérieurement. Sa tige, qui croît à la hauteur d'un pied environ, eſt cylindrique, cannelée, & légèrement velue. Ses feuilles ſont oblongues, & placées ſans ordre ſur la tige. Les fleurs ſont jaunâtres comme dans l'eſpèce précédente. Comme elle auſſi, elle a une odeur forte, agréable, une ſaveur aromatique ; mais elle fournit à l'analyſe plus de ſel volatil & d'huile, que le *botris vulgaire*.

Ce dernier *botris* a été vanté comme un puiſſant lithontriptique par Goériſius. *Breſlav. cent. 6*, & par Kramer, *commer. norim.* 1735, comme antiſpaſmodique, ſudorifique, & diurétique en infuſion. Quelques perſonnes l'ont préconiſé dans les maladies vénériennes ; mais Wagner, *commerc. norimb.* 1735, a remarqué qu'il n'avoit pas les vertus qu'on lui avoit ſuppoſé.

Ces deux plantes ne ſont pas beaucoup employées chez nous. (M. MACQUART.)

BOTRYTIS. (*Mat. méd.*)

On donne ce nom à de la tuthie, ſur laquelle ſe trouvent accidentellement de petits grains ronds fort rapprochés, qui reſſemblent aſſez à des grappes, &

Digitized by Google

dont les qualités ne diffèrent pas de celles de la tuthie. (*Voyez* TUTHIE.) (M. MACQUART.)

BOTTONI (Albertin) étoit d'une famille originaire de Parme, qui a donné pluſieurs hommes illuſtres. Il naquit à Padoue au commencement du ſeizième ſiècle, & dès qu'il fut en âge de s'appliquer à l'étude, il fit ſes cours avec tant de ſuccès, que l'on conçut de lui les plus grandes eſpérances. Il enſeigna d'abord la logique pendant ſix ans; il paſſa en 1555 à la chaire de médecine, dans laquelle il ſe fit longtemps conſidérer. Il mourut fort vieux en 1596, & laiſſa de grandes richeſſes, une maiſon magnifique & les ouvrages ſuivans:

De vita conſervanda. Patavii, 1582, *in*-12.

De morbis muliebribus. Ibidem, 1585, *in*-4. *Baſilea*, 1586, *in*-4. *Venetiis*, 1588, *in*-4, *avec figures.*

Conſilia Medica. Francofurti, 1605, *in*-4, dans le recueil de *J. Lauterbach.*

De modo diſcurrendi circa morbos, eoſdemque curandi Tractatus. Francofurti, 1607, *in*-12, avec les *Pandectæ* de *Jean-Georges Schenck.* Il y a une autre édition de Franefort, 1695, *in*-8, ſous le titre de *Methodi medicinales duæ, in quibus legitima medendi ratio traditur.* On la doit aux ſoins de *Lazare Suſenbeck* qui a joint, à l'ouvrage de *Bottoni*, un pareil traité d'*Emile Campolongo*, & un livre de queſtions de médecine par *Barthélemi Hierovius.* (Extr. d'El.) (M. GOULIN).

BOTTONI, (Dominique) fils de Nicolas Botroni, célèbre philoſophe & médecin, & de Camille Cantanzaro, naquit le 6 octobre 1641, à Léontini en Sicile. Il avoit à peine atteint la fin de ſa ſixième année, lorſqu'on l'envoya à Meſſine, & après les élémens, il y apprit les langues, puis la philoſophie chez les jéſuites, & enfin la médecine ſous le docteur Pierre Caſtellus. Reçu docteur en 1658, il ne tarda point à ſe faire une réputation brillante; il fut bientôt le médecin le plus conſulté dans les maladies dangereuſes. Dans la ſuite, le marquis de Villa-Franca, vice-roi de Sicile, le prit pour ſon médecin, & le nomma ſur-intendant de ceux du territoire de Meſſine. Le marquis de Caſtel-Rodrigo, qui lui ſuccéda, confirma Botroni dans les mêmes emplois, & augmenta ſa penſion de cinquante écus par mois. Ce médecin fut auſſi fort avant dans les bonnes graces du cardinal Louis-Fernandez Porto-Carrero, qui engagea le roi Charles II à lui accorder la charge de directeur de l'hôpital royal de Meſſine dont il prit poſſeſſion en 1692.

Le comte de Saint-Etienne, qui avoit beaucoup connu *Bottoni* en Sicile pendant ſa vice-royauté, ne fut pas plutôt en poſſeſſion de celle de Naples, qu'il ſollicita ce médecin à ſe rendre dans cette ville. Il y vint, & non-ſeulement il ſe chargea d'y enſeigner la philoſophie, ce qu'il fit pendant quatre ans, mais il y remplit encore la place de médecin ordinaire de l'hôpital. Ce fut en récompenſe de ces ſervices, que le vice-roi le nomma bientôt à la charge importante de proto-médecin du royaume de Naples. *Bottoni* ne put cependant l'exercer par lui-même, parce que les priviléges accordés à cette capitale excluent les étrangers de cet emploi. Un autre médecin le fit en ſon nom, & convint de lui faire une penſion annuelle de mille écus ſur le proto-médicat.

Bottoni étoit au comble des faveurs, lorſque de fréquentes attaques de goutte vinrent troubler ſon bonheur & le firent ſonger à la retraite. Il demanda au vice-roi de Naples la permiſſion de retourner à Meſſine, qu'il n'obtint qu'après beaucoup de ſollicitations; mais comme ſa ſanté ſe rétablit en Sicile, il reprit bientôt ſes emplois & ſes études. Ce médecin fut reçu dans la ſociété royale de Londres en 1697; il eſt le premier Sicilien à qui elle ait fait cet honneur.

Sa mort arriva vers l'an 1731.

Il a compoſé les ouvrages ſuivans:

Pyrologia Topographica, id eſt, de igne diſſertatio juxta loca, cum eorum deſcriptione. Neapoli, 1692, *in*-4.

Febris rheumatica maligna hiſtoria medica. Meſſanæ, 1712, *in*-8.

Preſerve ſalutari contro il contagioſo malore. Meſſine, 1721, *in*-4.

Idea hiſtorico-phyſica de magno Trinacriæ terræ motu.

Il envoya ce mémoire à la ſociété royale de Londres. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BOUC & CHEVRE. (*Hygiène.*)

Hircus. Capra hircus. LIN.

Hircus, & capra domeſtica. BRISSON.

Partie II, de l'Hygiène; choſes dites non naturelles.

Claſſe III, *ingeſta.*

Ordre Ier, alimens.

Section II, animaux quadrupèdes.

Le *bouc* eſt le mâle de la *chèvre*; il diffère du belier en ce qu'il eſt couvert de poil & non de laine; en ce que ſes cornes ne ſont pas auſſi contournées que celles du belier. De plus, il porte ſous le menton une longue barbe, & il répand une fort mauvaiſe odeur, qui cependant ne paſſe pas pour être dangereuſe. C'eſt un aſſez bel animal, très-vigoureux, très-chaud, &

Digitized by Google

qui ſurpaſſe preſque tous les autres en laſciveté. Si grande ardeur ne dure que trois ou quatre ans, après leſquels il ſe trouve énervé, & même vieux à l'âge de cinq ou ſix ans.

Il y a des *boucs* qui n'ont point de cornes ; on dit qu'ils n'en ſont pas moins bons pour la reproduction de l'eſpèce, quoiqu'ils ſoient moins pétulans & moins dangereux, ce qui fait que ſouvent on les préfère dans les troupeaux.

La femelle du *bouc*, la *chèvre*, a de même un touper de barbe ſous le menton, & de plus deux glands ou eſpèces de groſſes verrues qui lui pendent ſous le col ; ſa queue eſt très-courte, ainſi que celle du *Bouc*. Il y a pluſieurs eſpèces de *Chèvres* que nous ne décrirons pas en particulier ; il nous ſuffira de ſavoir que l'eſpèce qui nous appartient eſt remarquable par la longueur des pis ou mamelles qui lui pendent ſous le ventre. Cet animal domeſtique préſente les couleurs blanches, noires, fauves. La *chèvre*, ſelon Buffon, a de ſa nature plus de ſentiment & de reſſource que la brebis ; elle vient à l'homme volontiers, ſe familiariſe aiſément, eſt ſenſible aux careſſes ; elle eſt plus forte, plus légère, plus agile, moins timide que la brebis. Elle eſt capricieuſe, laſcive & vagabonde ; c'eſt avec peine qu'on la réduit en troupeau. Elle aime à s'écarter dans les ſolitudes, à grimper dans les lieux eſcarpés, à dormir ſur la pointe des rochers, & ſur les bords des précipices. Toute la ſouplеſſe des organes, & tout le nerf de ſon corps ſuffiſent à peine à la pétulance, & à la rapidité des mouvemens qui lui ſont naturels. Elle eſt robuſte, aiſée à nourrir. Elle eſt ſujette à-peu-près aux mêmes maladies que les brebis. Elle s'expoſe aux rayons du ſoleil les plus vifs, ſans que ſon ardeur lui cauſe ni étourdiſſemens, ni vertige, comme à la brebis.

Les *chèvres* entrent en chaleur dans les mois de ſeptembre, octobre & novembre ; elles mettent bas au commencement du ſixième mois ; alaitent leurs petits pendant un mois ou cinq ſemaines. Elles ne produiſent que depuis un an ou dix-huit mois juſqu'à ſept ans ; fourniſſent ordinairement un chevreau, quelquefois deux, très-rarement trois, & jamais plus de quatre. Elles n'ont pas, non plus que la brebis, de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure. Elles ont, ainſi que les bœufs & les moutons, quatre eſtomacs, & elles rumioent. En France & dans les pays froids, on les abrite pendant l'hiver. On commence à les traire quinze jours après qu'elle ont mis bas : elles donnent du lait en grande quantité, pendant quatre ou cinq mois, ſoir & matin, & même plus que les brebis. Les *chèvres* ſont ſi familières, qu'elles ſe laiſſent teter même par les enfans qui les appellent, & pour leſquels leur lait eſt une fort bonne nourriture ; elles ſont comme les vaches & les brebis, ſujettes à être tetées par les couleuvres.

La chair de la *chèvre*, ainſi que celle du *Bouc*, a une ſaveur de ſauvagine qui en fait un mets qui n'eſt pas des plus agréables. Quant aux qualités de ſon lait, *voyez* le mot LAIT, où il ſera queſtion des différentes natures, & des différens avantages qu'on peut tirer du lait des quadrupèdes.

On prétend que la chair des *chèvres* d'Hétaclée, eſt auſſi délicate que celle du mouton, & qu'elle a une ſaveur très-agréable. Ces *Chèvres* ont la taille de nos moutons, & des petites cornes ; le poil long délié, & plus blanc que la neige, & aſſez ſemblable à celui des chèvres d'Angora. (M. MACQUART.)

BOUC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* CHEVRE.) (M. FOURCROY.)

BOUCAGE. (*Mat. med.*)

Pimpinella.

C'eſt un genre de plante de la famille des ombellifères, qui a de très-grands rapports avec les perſils. On en diſtingue neuf eſpèces dans le dictionnaire de Botanique, en y comprenant l'anis dont il a été parlé. Nous en décrirons deux eſpèces que la médecine conſidère :

1°. Le grand *Boucage* à feuilles de berle.

Pimpinella foliolis omnibus lobatis, impari bilobo. LIN.

Tragoſelinum majus umbella candidâ. TURNEF.

Pimpinella ſaxifraga major umbellâ candidâ. BAUH.

Le *Boucage* a une racine blanche, fuſiforme, aromatique, âcre. Elle pouſſe une tige tiée, rameuſe, creuſe, qui s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds. Ses feuilles ſont, pour la plus grande partie, oblongues, ailées, denticulées, velues d'un côté, liſſes de l'autre. Aux ſommités des tiges, il nait des ombelles garnies de petites fleurs blanches ou rougeâtres, à cinq pétales, échancrées, diſpoſées en lis. Elles ſe changent en graines unies deux à deux, arrondies & cannelées d'un côté, applaties de l'autre, & d'une ſaveur âcre. Cette plante ſe trouve dans les terreins ſabloneux, incultes & humides, mais expoſés au ſoleil. Sa fleur paroît en juillet & août ; elle perd de ſon acrimonie par la culture, & a les mêmes propriétés que la ſuivante.

2°. Le petit *Boucage* à feuilles de pimprenelle, ou *petit perſil de Bouc.*

Pimpinella foliis pinnatis, foliolis radicalibus ſubrotundis ; ſummis lineribus. LIN.

Tragoſelinum minus. TURNEF.

Pimpinella ſaxifraga minor. BAUH. PIN.

Tragium dioſcoridis.

La racine du petit *Boucage* eſt ſimple, ridée, blanche, âcre comme celle de l'autre *Boucage*. Ses tiges s'élèvent à un pied & demi, ſont revêtues de duvet ; les feuilles naiſſent par paires, ſont découpées

Digitized by Google

en pluſieurs ſegmens étroits, dentelées ſur leurs bords, & aſſez ſemblables à celles de la pimprenelle. Les fleurs & les graines ſe rapportent beaucoup avec ce que nous avons dit de l'autre eſpèce.

Cette eſpèce ſe rencontre auſſi dans les terres ſeches & ſabloneuſes.

On ſe ſert en médecine des racines, des feuilles & des graines des *Boucages*; on les preſcrit en infuſion, en décoction & en poudre. Les différentes parties du *Boucage* paſſent pour vulnéraires, déterſives, ſudorifiques, diurétiques & ſtomachiques. On les ordonne dans les affections des reins, quand il eſt queſtion de débarraſſer les graviers & les mucilages épais qui s'y ſont logés. On les conſeille pour favoriſer l'excrétion des évacuations périodiques, & pour corriger l'âcreté des humeurs.

On dit que la racine en poudre peut tenir lieu de poivre, & convient pour fondre les glaires de l'eſtomac; qu'elle peut rétablir les digeſtions dérangées, & appaiſer les coliques des inteſtins. Elle peut encore être employée comme maſticatoire contre les douleurs de dents, & la paralyſie de la langue. Il ſeroit bon de chercher à connoître cette plante un peu plus à fond. (M. Macquart.)

BOUCHER. (*Hygiène.*) Lanius.

Partie III, règles de l'hygiène.

Claſſe II, règles qui regardent l'homme conſidéré individuellement.

Ordre II, régime relatif aux animaux.

Un *Boucher* eſt celui qui eſt autoriſé à faire tuer des quadrupèdes, & à en vendre la chair en détail.

BOUCHERIE (la) eſt l'atelier où le boucher prépare ſa viande, ou l'endroit où il la débite.

Comme il y a une foule de perſonnes, dans nos climats ſur-tout, qui vivent principalement de viande de *boucherie*, ce qui a rapport à cet objet doit intéreſſer particuliérement la ſociété. C'eſt un des points ſur leſquels il eſt de la plus grande importance que la police veille continuellement, afin qu'on ſoit ſûr que les beſtiaux deſtinés à être mangés, aient été tués exprès; qu'ils ne ſoient pas morts de maladies; qu'on ne les ait pas étouffés; que le dépècement des chairs ſe faſſe proprement; & que la viande ne ſoit pas conſervée trop long-temps.

Il paroît que chez les Grecs les héros d'Homère étoient eux-mêmes leurs bouchers. A Rome, il y avoit une eſpèce de communauté de bouchers diviſée en deux corps, dont l'un étoit occupé à acheter des bœufs, & l'autre des cochons; on les a enſuite réunis. Ils avoient ſous eux des gens deſtinés à tuer & à débiter la viande au public. Il y avoit à Rome, ſous le règne de Néron, un grand local où l'on avoit réuni toutes les petites *boucheries* particulières, & dont la magnificence pouvoit être comparée à celle des aquédues, des bains, & des amphithéâtres de la ville.

En France, autrefois, le métier de boucher étoit confiné dans pluſieurs familles où il devenoit héréditaire; elles avoient un chef, ſous le nom de maître *boucher*, qui avoit un petit tribunal ſubordonné à celui du prévôt de Paris, qui fut perdu en 1673. Il y a à Paris deux cents quarante *bouchers*, auxquels il eſt défendu d'être en même temps aubergiſtes, cabaretiers, traiteurs, de-peur qu'ils ne ſoient dans le cas d'abuſer de la facilité qu'ils auroient de donner de mauvaiſes viandes.

C'eſt fort injuſtement qu'un arrêt de la cour des aides leur a donné droit de faire paître leurs troupeaux où ils veulent dans la banlieue de Paris, ſans qu'on puiſſe les mettre à la taille pour ce fait. Il ſeroit fort important que les tueries fuſſent hors des villes, parce que différens quartiers étroits peuvent être infectés par la corruption du ſang & des immondices qui réſultent des travaux de la *boucherie*; parce que rien n'eſt plus déſagréable & plus dégoûtant que cet aſpect continuel. Je ſais qu'il eſt ordonné à ce défaut, de tenir les immondices dans des vaiſſeaux couverts, & de les vuider de nuit ſeulement par les canaux dans la rivière, afin que les voiſins n'aient pas à redouter la puanteur, & que la rivière ſoit ménagée pendant le jour: mais ſouvent les garçons *bouchers* ſont peu attentifs, & il n'eſt que trop commun d'entendre renouveller des plaintes à cet égard. Il faut donc rejeter une commodité qui devient ſi gênante, & même ſi funeſte à beaucoup de perſonnes. Il y en a qui ſont horriblement affectées de l'odeur ſeule de la fonte des ſuifs. D'ailleurs, combien n'eſt-on pas fatigué à Paris de partager la voie publique avec des troupeaux de bœufs, qui cauſent ſouvent des accidens, ou au moins de très-grandes frayeurs.

On a, de nos jours, tranſporté la cuiſſon des tripes à l'iſle Maquerelle; on a fait pendant pluſieurs carêmes l'abatis des beſtiaux deſtinés à la conſommation de Paris, au Gros-caillou; on pouvoit facilement établir pour toujours des tueries hors l'enceinte de la ville. On peut y obliger les *bouchers*, en les plaçant à l'extrémité de toutes les grandes avenues de Paris, afin qu'ils ne ſe trouvent pas réunis en trop grand nombre, ainſi qu'on a ſemblé le craindre en cas d'émeute. La police ſera chargée de faire exécuter les réglemens qu'on pourra leur donner. Ils apporteront dans les différens quartiers, à des étaux qui leur ſeront annexés, la viande dont chacun d'eux peut ſe charger pour le ſervice public; & là on aura continuellement de l'eau en proviſion pour balayer & nétoyer le peu de ſang & d'immondices qui pourroient encore avoir lieu. De plus, on aura ſoin que la viande ne ſoit tranſportée dans les rues de Paris, que pendant la nuit.

Il faudroit, dans les lieux deſtinés à la vente de la

viande, qu'il y eût des rangées d'arbres en belle végétation, ainſi qu'en Hollande. On ſait aujourd'hui combien les feuilles des végétaux répandent pendant le jour de ce fluide qui entretient la pureté de l'atmoſphère, qu'on nomme gaz oxigène; il me ſemble qu'on feroit bien ne rien négliger pour en augmenter les proportions dans les habitations des hommes.

En cherchant à téléguer les bouchers & les tueries hors des villes, on a ſurement eu le deſſein de réunir onze à douze cents tueries d'animaux en trois ou quatre endroits; les bouchers diſtribués ſur la circonférence d'une grande ville, ſeroient moins raſſemblés qu'ils ne le ſont aujourd'hui dans l'intérieur. Mais dans une auſſi grande ville que Paris, il ſuffit que les animaux ſoient tués hors de la ville. On doit prendre garde que la viande n'en ſoit pas portée aux étaux à toute heure du jour, mais ſeulement, comme on l'a dit, à des heures marquées pendant la nuit, & à celles qui offrent le plus de fraîcheur pendant l'été; ce ſont ces attentions qui entretiennent la ſalubrité dans la plus grande partie des villes de Hollande. (M. Macquart.)

BOUCHIERS, (malad. des) (*Méd. prat.*)

A voir le viſage fleuri & l'embonpoint des garçons *bouchers*, on ne croiroit pas que les occupations de leur métier puſſent être des cauſes de maladies. Il eſt en effet peu d'hommes qui aient l'apparence d'une plus belle & plus forte ſanté que ces ouvriers. Mais ſi telle eſt en effet la ſanté de ceux qui débitent la viande dans les étaux, il y a quelques maux particuliers à craindre pour ceux qui tuent les animaux, qui travaillent à l'échaudoir, & qui fondent le ſuif. Voici ce que nous avons conſigné ſur cet objet dans l'édition de l'ouvrage de Ramazzini, publiée en 1777.

Les *bouchers*, ſans ceſſe teints de ſang, ſeroient expoſés à beaucoup de maladies, & ſur-tout aux putrides, s'ils ne prenoient pas beaucoup de précautions & de ſoins pour entretenir la propreté dans leurs tueries & dans leurs étaux. Malgré la cauſe multipliée & étendue qui devroit leur procurer mille maux, ils ſont de tous les ouvriers ceux dont l'extérieur fleuri & l'embonpoint annoncent la ſanté la plus vigoureuſe & la plus conſtante. La couleur roſe qui anime leurs joues, la blancheur & la fineſſe de leur peau, ne peuvent laiſſer aucun doute ſur la qualité ſavoneuſe & coſmétique du ſang.

Leur embonpoint prouve auſſi que de la grande quantité de viandes qu'ils ont continuellement dans leurs boutiques, il s'exhale des molécules vraiment nutritives, qui pénètrent par leur poumon, leur eſtomac & leur peau, & portent dans leur ſang une abondance de ſuc nourricier que ce fluide diſperſe enſuite dans toutes leurs parties. Les rôtiſſeurs, les traiteurs, les cuiſiniers, ſont expoſés aux mêmes inconvéniens, & deviennent preſque tous d'un embonpoint exceſſif.

C'eſt à cauſe de cette ſurabondance des ſucs, que les *bouchers* ſont aſſez ſouvent ſujets aux lourdeurs de tête, aux étouffemens, aux hémorrhagies, à l'apoplexie même, maladies qui toutes dépendent d'une pléthore exceſſive. Une ſaignée de temps en temps, la diète exacte à l'approche de ces accidens, ou du moins la diminution de nourriture, & l'uſage des délayans, ſont les moyens les plus propres à les garantir de ces maux.

Dans l'été, lorſque la chaleur de l'atmoſphère accélère la putréfaction de la viande, les *bouchers* ſont plus expoſés aux maladies putrides & malignes, à cauſe des vapeurs fétides répandues dans leurs tueries, & qu'ils reſpirent ſans ceſſe: c'eſt dans cette ſaiſon qu'ils doivent redoubler d'attention, laver ſouvent leurs tueries, & tuer le moins poſſible, ſe nourrir de légumes, & de peu de viandes, boire de la limonade, reſpirer le vinaigre ſimple ou des quatre-voleurs, ne reſter que le moins poſſible dans leurs étaux, aller après leur travail reſpirer l'air ſain & frais de la campagne.

Enfin, lorſqu'ils éprouvent des dégoûts & des nauſées, ils peuvent faire uſage de la boiſſon ſuivante, recommandée par les auteurs du dictionnaire de ſanté. Prenez des racines d'impératoire, de galanga, ratiſſées & coupées menu, de chaque une once; de myrrhe, d'encens mâle, de chaque un gros; de ſafran, un demi-gros; de quinquina, de canelle en poudre, de chaque deux gros: faites infuſer le tout dans quatre livres de vin blanc ſur les cendres chaudes; paſſez la liqueur: on en boit un petit verre de temps temps. (M. Fourcroy.)

BOUCLES. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre I. Vêtemens, ligatures, machines.

Les *boucles* ſont des machines faites pour maintenir certaines parties des habillemens des hommes & des femmes: elles ſervent particulièrement pour les cols, à affermir les pieds dans les ſouliers, à ſerrer les jarretières des culottes ou des bas, à maintenir les corſets des robes chez les femmes, ainſi que leurs ceintures.

Il arrive très-ſouvent que, pour donner plus de goût & d'agrément à la manière de ſe mettre, les hommes, ainſi que les femmes, ſerrent fortement les *boucles* dont ils ſe ſervent: alors la circulation eſt néceſſairement genée; l'abord du ſang aux extrémités à la tête ſur-tout, ainſi que le retour ne ſe faiſant pas librement, il peut ſe faire des congeſtions dans certaines parties, au cerveau particulièrement. Il eſt donc très-important d'éviter de trop ſerrer les cols, ainſi que les jarretières. Les femmes doivent auſſi craindre de trop ſerrer leurs corſets & leurs ceintures,

Digitized by Google

rures, parce qu'en voulant enrichir leur taille, elles appauvriſſent leur digeſtion, & gênent toutes les fonctions des organes qui ſervent à extraire les ſucs nutritifs, & leur juſte répartition dans toutes les parties de l'individu.

On ſait encore qu'en ſerrant les *boucles* des ſouliers outre meſure, on donne naiſſance ſur le col du pied à des tumeurs, à des cors & à des durillons qui deviennent extrêmement gênans.

(M. Macquart.)

BOUDIN, (Jean) fils d'un apothicaire du roi, naquit à Paris. Bachelier à la faveur d'un jubilé, le 12 octobre 1680, il reçut le bonnet le 16 février 1683.

La faculté le nomma doyen par acclamation au mois de novembre 1696; il fut continué juſqu'en 1700, & la place de cenſeur lui fut conférée depuis 1700 juſqu'en 1702.

Très-lié avec Fagon qui l'eſtimoit, *Boudin* devint médecin ordinaire du roi, & ſucceſſivement médecin du dauphin & de la dauphine; il mérita par ſa conduite auprès du prince, une confiance plus étendue que celle qui prend ſa ſource dans les lumières d'un médecin quand on eſt malade. Promu à la place de premier médecin ordinaire du roi, il fut nommé conſeiller d'état, & obtint en 1725 la place de médecin de la reine; il prit Helvétius pour adjoint & pour ſurvivancier. Les ſuites d'une attaque d'apoplexie le mirent au tombeau à Verſailles, à l'âge d'environ 70 ans: il étoit le plus ancien des doyens de la faculté. Son nom eſt à la tête de pluſieurs dédicaces d'ouvrages du métier; il eſt même conſacré dans les œuvres de deux gens de lettres, Jean-Baptiſte Rouſſeau, (*voyez* lettres de Rouſſeau, tom. 1. p. 206, Geneve, 1749) & Jean Palaprat, (*voyez* œuvres de Palaprat, pag. 411. Paris, Briaſſon, 1735, *in*-12.) (M. Andry.)

BOUDIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III, *ingeſta*.

Ordre II, alimens.

Ordre III, alimens compoſés.

Le *boudin* eſt une compoſition alimentaire faite communément avec du ſang de cochon, de la panne, des oignons, du ſel, du poivre, & d'autres épices. On mele bien le tout enſemble, & on le fait paſſer dans des boyaux coupés auparavant de la longueur qu'on deſire.

On fait également du *boudin* avec les débris du ſanglier.

Cette eſpèce d'aliment eſt un des plus mauvais qu'on ait pu imaginer. Il n'y a que les eſtomacs forts & jeunes qui puiſſent digérer un pareil amas de ſang & de graiſſe: auſſi bien peu de perſonnes peuvent en faire uſage ſans en être incommodées, & ſans avoir des rapports, & quelquefois des vomiſſemens fâcheux. (*Voyez* Graisse.)

On fait dans les cuiſines une eſpèce de *boudin* moins indigeſte que celui dont nous venons de parler; c'eſt celui qu'on nomme *boudin blanc*, qu'on prépare avec de la mie de pain, du lait ou de la crême, des oignons, de la panne, des jaunes d'œufs; le tout bien aſſaiſonné eſt placé dans des inteſtins de cochon qu'on fait cuire, & on les fait griller pour les ſervir en hors-d'œuvre. Cette eſpèce de *boudin* eſt fort délicate, & ſe digère un peu moins difficilement que l'autre (M. Macquart.)

BOUE. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général.

Claſſe II. Hygiène publique pour les hommes conſidérés en ſociété.

Ordre II. Règles relatives aux habitations.

La *boue* eſt formée par des débris des corps minéraux, végétaux & animaux, mêlés avec différentes quantités d'eau, ce qui la rend plus ou moins fluide.

Il eſt aiſé de concevoir comment de pareils amas peuvent influer ſur la ſanté des hommes, ſur-tout s'ils ſont dans le cas de fermenter, & en maſſes conſidérables.

C'eſt à la *boue* des marres & des fumiers que ſont dues dans beaucoup de cantons les maladies épidémiques & contagieuſes, lorſqu'on ne prend pas le ſoin de les évacuer, & qu'il n'y a point d'écoulemens naturels.

Les *boues* des grandes villes peuvent devenir infiniment nuiſibles, ſi on ne les balaye pas tous les jours. Le mélange des différentes ſubſtances qui ſe pourriſſent continuellement devant les portes des maiſons, étant écraſé par les voitures qui paſſent & y laiſſent du fer des roues, imbibe les interſtices des pavés d'un fluide noir, & d'une fétidité extrême; & ſi l'on n'a pas le ſoin d'y jetter tous les jours de l'eau nouvelle, les miaſmes putrides qui s'en élèvent vont pénétrer tous les corps qui ſont dans cette atmoſphère, & attaquent même juſqu'aux métaux dont ils dénaturent la couleur.

C'eſt cette raiſon qui a établi en Angleterre une loi de police, ainſi qu'en Hollande, pour y faire balayer tous les jours, & y faire couler à grands flots de l'eau pure devant les portes. Ainſi, on nettoie par-tout la *boue* qui pourroit ſéjourner dans les rues, & par une longue ſtagnation répandre de la mauvaiſe odeur, ſur-tout en été, & cauſer parmi les hommes

& les animaux des maladies qu'on a dues trop ſouvent à cette cauſe.

C'eſt cette même raiſon qui me fait ſouhaiter qu'on oblige tous ceux qui poſsèdent des maiſons dans les rues de Paris, d'y faire venir l'eau de MM. Périer & d'en faire jetter tous les jours une aſſez grande quantité, pour qu'on n'ait plus rien à deſirer relativement à la ſalubrité & à la propreté.

Il y a encore des *boues* qui ſont très-malfaiſantes; ce ſont celles des marais & des lieux où les eaux ſont ſtagnantes, des foſſés & des canaux où elles ne ſe renouvellent pas. Les phyſiciens modernes ont fait des expériences ſur ces *boues*, qui prouvent aſſez leur danger. On ſait qu'on en retire des maſſes conſidérables d'air inflammable, & que dans les grandes chaleurs elles infectent tous les lieux circonvoiſins. Il eſt donc très-important de ne rien négliger pour donner des écoulemens, où il n'y en a pas, & s'il étoit impoſſible d'y parvenir, alors il devroit être défendu aux hommes d'établir des demeures à la proximité de ces endroits, & à la cupidité ou à l'induſtrie imprudente ou ignorante d'y riſquer ſon exiſtence.

(M. Macquart.)

BOUES DES EAUX. (*Mat. méd.*)

Les *boues* des eaux minérales ſont des eſpèces de marais qui ſe ſont imprégnés de matières que les eaux charrient avec elles. Ces *boues* ſont formées de terres aſſez molles, aſſez ductiles pour que le corps, un bras ou une jambe puiſſe y être plongés. Ces terres ſont continuellement abreuvées par les eaux minérales qui, en même temps qu'elles entretiennent leur molleſſe & les imprègnent de minéraux, leur donnent de la chaleur, & la perpétuent. Les *boues* ſont donc des eſpèces de bains qui ne diffèrent des bains ordinaires que par la conſiſtance & les matières qui les forment.

On diſtingue les *boues* des mares. Les mares ne ſont que le dépôt des eaux qui ſe fait ou dans la ſource même, ou dans les réſervoirs, ou dans le ruiſſeau de décharge. On n'emploie les mares que ſous la forme de eau plaſme; les *boues* ſont d'uſage comme topiques & comme bains. Les mares ne ſont pas ſans mérite, nous ſommes même bien éloignés de le penſer; mais les *boues* ont encore plus d'efficacité dans beaucoup de cas.

Il y a quatre choſes à conſidérer pour ſe faire une idée juſte de la compoſition & de la manière d'agir des *boues*, l'excipient, les minéraux, la chaleur, & la fermentation qui ſouvent s'y opère.

Le marais ou limon qui ſe trouve aſſez abreuvé pour pouvoir ſervir de bains (abſtraction faite des minéraux & de la chaleur), eſt ce que nous entendons par excipient. On ne s'eſt jamais trop occupé de cet objet; ſans doute parce qu'on penſoit qu'il importoit aſſez peu, quelle étoit la nature des terres qui forment ces marais, pourvu qu'on connût bien celle des ſubſtances qui les minéraliſent. Nous ne croyons pas cette idée juſte; nous eſtimons au contraire qu'elles ont beaucoup de vertus par elles-mêmes, & qu'elles ajoutent aux propriétés des minéraux. Il eſt donc important de les connoître: nous nous en occuperons dans un inſtant, au ſujet des *boues* de Saint-Amand.

Les minéraux qui entrent dans la compoſition des *boues* ſont ceux que leur amènent & y dépoſent les eaux qui les arroſent & les pénètrent; en conſidérant les *boues* comme une ſorte d'éponge, ou une eſpèce de filtre qui retient les matières (diſſoutes ou non) que les eaux charrient & abandonnent en les traverſant, on aura une idée juſte de la choſe. On conçoit aiſément que les *boues* ſont beaucoup plus chargées de minéraux que les eaux & les bains; mais on s'eſt donné aſſez peu de peine pour les analyſer & les reconnoître, parce que l'on a conclu pour les *boues* par les connoiſſances des eaux. Il eſt vrai que l'induction eſt grande; mais une induction n'eſt pas une preuve. Nous reviendrons à cet objet dans l'inſtant où nous parlerons de la fermentation.

La chaleur pour les *boues* comme pour les bains, eſt une choſe très-importante; elle eſt l'ame de ces deux puiſſants remèdes; ſans elle peu de choſe, avec elle preſque tout. On ne demande cependant pas pour les *boues* autant de variétés dans les degrés de chaleur que pour les bains, parce que les intentions dans l'emploi que l'on en fait ſouvent ne ſont pas les mêmes; on exige toujours pour les *boues* qu'elle ſoit portée à un certain degré de force comme à trente, trente-un, trente-deux, trente-trois, & même trente-quatre du thermomètre de Réaumur. A Saint-Amand, par exemple, où la chaleur de l'eau n'eſt point aſſez grande pour échauffer ſuffiſamment les *boues*, on attend, pour en faire uſage, que les chaleurs de l'été ſoient venues, afin que le ſoleil ſupplée à ce que ne peuvent faire les eaux.

La choſe que l'on a le moins conſidéré dans les *boues*, & qui le mérite peut-être le plus, c'eſt une ſorte de travail ſpontané, une eſpèce d'effervescence ou fermentation inſenſible qui s'opère entre les minéraux qui les compoſent. Mis en mouvement par la chaleur, l'eſprit odorant qui s'en élève ſans ceſſe, les bouillonnemens inſtantanés qui s'y opèrent, & les bulles que l'on voit ſouvent ſe former à la ſuperficie des *boues*, auroient pu mettre ſur la voie; le raiſonnement d'ailleurs y auroit conduit. Les *boues* ſont imprégnées non-ſeulement des minéraux que les eaux tiennent en diſſolution, mais auſſi de ceux qu'elles charrient ſans être diſſous. Outre cela, il ſe fait dans les *boues* de nouveaux compoſés qu'on chercheroit inutilement par l'analyſe des ſources. Or, ſi dans un marais chaud une ou pluſieurs fontaines minérales dépoſent du fer ou du ſoufre en ſubſtance, de l'alkali,

des terres délayées de différentes eſpèces, des ſels dans un point de ſaturation plus ou moins parfait, du gas, ou autres matières analogues, il eſt certain que de l'action de ces différentes matières, les unes ſur les autres, ſecondée par une chaleur continuelle & par de nouveaux agens ſans ceſſe renouvellés & entretenus, il doit ſe former continuellement dans le lieu où elles ſe raſſemblent, des décompoſitions & récompoſitions d'où procède le mouvement d'effervescence en queſtion; & c'eſt de ce travail ſpontané entre les parties compoſantes des *boues*, que naît cet eſprit ſubtil des minéraux. C'eſt ce gas actif qui vaſe ſouvent les principes volatils, ou qu'il volatiliſe, c'eſt cet agent qui, conjointement avec la chaleur, donne aux minéraux toute l'action & l'efficacité que l'obſervation a conſtamment prouvé, que l'on retireroit de l'uſage bien entendu des *boues*. On voit en quoi les *boues* diffèrent des bains, & combien ce remède doit être puiſſant.

Nous n'avons pas intention de porter plus loin nos réflexions. Il nous ſuffiſoit de faire ſentir combien cette matière intéreſſe & mériteroit qu'on l'approfondit davantage. Nous nous en tiendrons pour exemple, à l'examen des *boues* de Saint-Amand; elles ſont voiſines de nous; elles ſont les plus en uſage & les plus connues.

Les *boues* de Saint-Amand ſont compoſées d'une eſpèce de tourbe, mélangée d'une terre noire & ſpongieuſe. Elles ont en pluſieurs endroits, depuis quatre pieds plus ou moins juſqu'à dix de profondeur. Elles repoſent ſur un lit de terre graſſe, mélangée de ſable. L'eau qui en ſort en détache quelques parties ſablonneuſes, qu'elle amène en bouillonnant à la ſurface du bourbier. Ce lit de terre eſt ſemblable, quant à ſa couleur, à celui qu'on rencontre dans les houillières; mais on y remarque plus de parties graſſes & brillantes.

Il s'exhale du bourbier une odeur ſulphureuſe & marécageuſe aſſez forte, à laquelle cependant on s'accoutume fort aiſément. Une portion de ces *boues*, jetée dans le feu, donne une odeur plus diſgracieuſe que les tourbes du pays.

Les bouillons bourbeux amènent à la ſurface une matière graſſe & onctueuſe: ſi on la fait ſécher ou brûler, elle répand une odeur ſulphureuſe & bitumineuſe, approchante de celle qu'on éprouve lorſqu'on enduit les barreaux de goudron. Cette remarque confirme, ſelon M. Goſſe, auteur de ces obſervations, ce que les médecins ont avancé ſur l'exiſtence du ſoufre fixe & volatil contenu dans ces *boues*: ce principe ſulphureux y domine effectivement plus que dans les eaux. La terre graſſe & bolaire, continue M. Goſſe, arrête apparemment dans les filières les particules ſulphureuſes que l'eau charrie en coulant de toute part; ce qui rend raiſon d'une certaine quantité de ſoufre naturel, dont la partie volatile s'envole inceſſamment & ſe diſſipe. La terre graſſe & bitumineuſe, les terres alkalines que l'eau amène à la ſuperficie des *boues*, ne contribuent pas moins que le ſoufre à les rendre ſalutaires.

Suivant le réſultat des expériences qui ont été faites pour découvrir la nature des matières compoſantes des *boues* de Saint-Amand, il réſulte, ſelon M. Goſſe, que le ſoufre eſt très-palpable; l'odeur qui s'en exhale frappe plus fortement l'odorat que celle des eaux; l'huile graſſe & bitumineuſe s'y touche au doigt. On y trouve un ſel analogue à celui des eaux, & ſans compter les terres alkalines & les principes ferrugineux.

Ces *boues* forment donc une eſpèce de ſavon ſulphureux & bitumineux très-ſalutaire en médecine.

Feu M. Morand, dans un mémoire ſur les eaux de Saint-Amand, a obſervé que le ſol où ſourdent les eaux forme ordinairement trois lits de matière différente; le premier & le plus ſuperficiel, eſt une terre noire, le ſecond une eſpèce de marne, le troiſième un ſable très-fin qui eſt fort mouvant dans le voiſinage.

La matière noire du premier lit ſe lève quelquefois par feuillets, doux, peſans & chargés de parties métalliques. Lorſqu'on en jette ſur les charbons ardens, elle s'enflamme & répand une odeur de ſoufre.

Les *boues* ſont une eſpèce de bouillie claire, humectée par une eau qui paroît jaunâtre: c'eſt l'eau des ſources qui, retenue dans une auſſi grande maſſe (qu'on peut regarder comme une ſorte de filtre), ſe trouve tenir les matières ſeulement délayées bien au-delà de ce qu'elle en pourroit diſſoudre: de-là vient ſa couleur.

Les *boues*, ajoute M. Morand, ne tirent leur qualité médicinale que du charbon-de-terre; & en effet, toute la Flandre eſt pleine de ce charbon, ſur-tout aux environs de Valenciennes, Saint-Amand, &c.; par-tout la terre eſt ouverte pour en tirer la houille. Ce charbon eſt une eſpèce de bitume ſec, ſurchargé de beaucoup de parties ſulphureuſes: ſi l'on compare ſes effets avec les propriétés des bitumes, on voit que ce que rapportent les plus anciens naturaliſtes des vertus des bitumes, s'accorde parfaitement avec celles des *boues* de Saint-Amand, & conſéquemment le ſoufre & le bitume fournis par le charbon-de-terre paroiſſent être ici les principes dominans.

M. Morand avoit tiré de ſon raiſonnement une conſéquence toute naturelle; c'eſt qu'avec du charbon de terre pilé & humecté, on peut former des *boues* artificielles capables de remplacer celles de Saint-Amand; mais ſon raiſonnement étoit-il bien fondé?

Les *boues* de Saint-Amand ne ſont, ſuivant M. Monnet, qu'un terreau gras, fin, abreuvé continuellement par les eaux des ſources. Elles exhalent une odeur de ſoufre, mais qui eſt recouverte par une odeur comme bitumineuſe.

Il nous paroît, d'après ce qui vient d'être

exposé sur la compositions des *boues* de Saint-Amand, que ce n'est autre chose que de la tourbe mêlée de terreau & de terre glaise, abreuvée par les eaux des sources, qui charrient, l'une du fer, les autres du gas hydrogène sulphuré, &c. &c.

Pour imiter la nature, & faire des *boues* artificielles capables de remplacer celles de Saint-Amand, il suffit de faire dans un réservoir quelconque, un amas de tourbe & de la délayer assez, en y faisant couler les eaux des sources artificielles de la nature de Saint-Amand: ou bien l'on pourroit faire une sorte de pâte, en forme de limon ou de bourbier, avec de la tourbe, de la houille, de la glaise en poudre, du terreau fin & choisi, du fer, du soufre dans des proportions telles que l'odeur en soit à-peu-près supportable, & l'excipient d'une consistance médiocre. On arroseroit le tout avec de l'eau assez chaude pour lui donner la chaleur qui lui convient.

Je proposerois des *boues* à différens degrés de force: les unes seroient plus émollientes que résolutives; d'autres émollientes, résolutives & fondantes. Nous en aurions enfin d'une troisième sorte, qui seroient spiritueuses, fondantes, fortifiantes, & les plus actives de toutes.

Pour composer & se procurer des *boues* de la première espèce (des *boues* émollientes & légérement résolutives), il suffiroit de délayer tout simplement de la tourbe avec une eau savonneuse chaude, ou bien de la terre glaise en poudre & du terreau fin & choisi, avec une eau sulphureuse. Ces *boues* seroient singuliérement utiles pour disposer à des *boues* plus actives, quand il y a trop de tension, trop de roideur, mais sur-tout dans la disposition à la douleur ou à l'inflammation, soit à la suite d'une douche inconsidérément prise, ou dans toutes autres circonstances.

Pour former des *boues* plus actives, & ajouter à leurs qualités douces & émollientes les propriétés fondantes & résolutives, on ajouteroit à la tourbe & à l'argille, le charbon de terre réduit en poudre fine, le soufre, le fer & l'huile de pétrole.

On se serviroit du même excipient pour les *boues* de la troisième espèce, mais outre le fer & le soufre, le charbon de terre & même le bitume que l'on y mêleroit, on les arroseroit avec une eau alkaline, une eau chargée de foie de soufre, une eau galeuse, une eau saline, une eau martiale vitriolique. On veilleroit à ce que l'effervescence fût modérée, à peine sensible & soutenue: un peu d'intelligence, d'habitude & de pratique feroient plus que tous les conseils.

Il ne suffit pas d'indiquer différens moyens de composer les *boues* artificielles, il faut pouvoir leur donner & entretenir une chaleur égale & constante. On auroit des bassins ou réservoirs, de trois ou quatre pieds de profondeur & de grandeur arbitraire; on les placeroit d'une manière fixe & solide dans d'autres bassins plus amples qui seroient toujours pleins d'eau chaude, à la manière des bains-maries. Je nommerois le bassin où seroit les *boues*, *le bain*; & celui où seroit l'eau, *le réservoir*, afin de les distinguer. On pense bien que le réservoir plein d'eau toujours chaude, entretiendra la chaleur du bain; & par économie, on ne conduiroit dans le réservoir (où l'on pourroit placer plusieurs bains) que les eaux qui auroient déjà servi à d'autres usages. On pourroit aisément arranger les choses de façon que l'eau du réservoir ne seroit pas apperçue. On formeroit les bains de *boue* avec de simples demi-tonneaux; mais l'industrie trouvera mille moyens de se plier au temps & aux circonstances. On pourroit, au lieu de réservoir, placer des tuyaux en zigzags à travers les *boues*, dans lesquelles l'eau chaude circuleroit lentement, & entretiendroit leur chaleur au degré d'activité que l'on voudroit donner aux *boues*, c'est-à-dire, depuis le n°. 28, jusqu'au 34e du thermomètre de Réanmur. (*Extr. de l'art d'imiter les Eaux minérales.*) (M. Fourcroy.)

BOUFFISSURE, tumeur, enflure du visage qui accompagne souvent l'hydropisie; mais qui ne lui est pas tellement propre, qu'elle ne puisse aussi être produite par un excès de chaleur ou de froid, ou par quelque affection spasmodique. (*Voyez* Hydropisie, Spasme.) (M. Dehorne.)

BOUFFISSURE (la) est un gonflement occasionné par un amas de sérosité dans les cellules du tissu graisseux, & quelquefois aussi par l'air dilaté qui occupe le tissu cellulaire de la peau. (*Voyez* Enflure, Emphyseme, Hydropisie.) (M. Mahon.)

BOUFRON. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Os de seche.) (M. Mahon.)

BOUGIE, (à brûler). (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe Ire, *circumfusa*.

Ordre Ier, atmosphère.

Section II, lumière.

La *bougie* ou la cire fournit à l'homme aisé pour s'éclairer, le moyen que trouve le citoyen d'une classe inférieure dans l'usage de la chandelle, des huiles ou des corps gras. La *bougie* a l'avantage de n'être pas souvent mouchée comme les chandelles, d'être infiniment plus propre, & sur-tout de ne pas verser dans l'athmosphère une aussi grande quantité de fumée & de gas inflammable. Cependant lorsqu'on se trouve dans des salles où il y en a une très-grande quan-

tité d'allumées, l'air eſt ſujet à ſe vicier prodigieuſement; & il devient d'autant plus dangereux, que les émanations qui s'exhalent de la reſpiration, & de la tranſpiration de beaucoup d'individus qui y ſont réunis, vient s'y mêler. Auſſi dans ces circonſtances, ſi par le moyen des portes & des fenêtres, placées pour former un courant d'air, ou par celui des ventilateurs, on ne parvient pas à renouveller l'air, alors il n'eſt pas rare de voir des perſonnes qui ſe trouvent mal, qui ont la poitrine ſerrée, des maux de cœur, & un mal-aiſe général. C'eſt pour cela que l'air qu'on reſpire dans les ſpectacles, dans les bals, & dans les grandes aſſemblées, eſt fort à redouter, ſur-tout pour les perſonnes foibles, délicates & ennvaleſcentes. (*Voyez* SPECTACLES.) (M. MACQUART.)

BOUGIE. (*Mat. méd.*)

Petit cylindre en forme de cône allongé, dont on ſe ſert en chirurgie pour dilater le canal de l'urètre rétréci, ou pour y porter des médicamens propres à détruire les obſtacles qui s'oppoſent à la ſortie des urines.

Les *bougies* ſont ſimples ou compoſées, pleines ou creuſes.

Les ſimples ſont celles qui ſont faites avec de petites bandelettes de toile, ou bien avec des brins de fil ou de coton enduits de cire ou de quelqu'autre drogue inerte, & roulés en forme de petit cierge. On en prépare auſſi avec la gomme élaſtique, avec les cordes à boyau & avec des baguettes de plomb paſſées à la filière; mais ces dernières ſont abſolument proſcrites de la ſaine pratique à cauſe des inconvéniens qui réſultent de leur uſage: cependant, comme elles ont eu leur vogue dans le temps, nous rapporterons ce qu'en dit Aſtruc dans ſon traité des maladies vénériennes.

L'effet des *bougies* ſimples ſe borne à dilater le canal de l'urètre; dans ce cas, leur action ſe réduit à faire l'office d'un coin, qui déprime les obſtacles ſans les détruire; auſſi reparoiſſent-ils bien-tôt après qu'on a ceſſé de s'en ſervir.

Les bougies compoſées ſont celles, dans leſquelles on fait entrer des ſubſtances capables de détruire, par la ſuppuration, les obſtacles qui, en oblitérant le canal de l'urètre, s'oppoſent à la ſortie des urines. Elles réſolvent, font ſuppurer, ou rongent les bords durs & calleux des vieux ulcères qui perpétuoient les écoulemens, & les guériſſent radicalement: elles obviennent auſſi à leurs accidens conſécutifs & en opèrent la cure radicale, lorſqu'ils ont déjà lieu. On les rend plus ou moins actives, en ajoutant dans quelques uns de leurs points, ou dans toute leur longueur, des médicamens compoſés de pluſieurs drogues amalgamées enſemble, telles que de puiſſans réſolutifs, des ſuppuratifs, des déterſifs, des conſomptifs, des eſcarotiques, des deſſicatifs ou cicatriſans. On voit par-là, qu'il y a pluſieurs ſortes de *bougies* compoſées, & qu'on peut en faire d'autant d'eſpèces, qu'il y a d'eſpèces d'onguent, & ſelon les indications qu'on ſe propoſe de remplir; il ne s'agit que de leur donner la ſolidité requiſe.

Nous avons dit que les *bougies* étoient pleines ou creuſes; les pleines ſont celles dont nous venons de parler, & les creuſes ſont arrangées de manière que, quoique placées dans le canal de l'urètre, elles laiſſent aux urines la liberté de ſe tranſmettre au dehors; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont faites à l'inſtar des ſondes, avec cette différence qu'elles ſont flexibles. On ne s'en ſert guère que dans les fiſtules urinaires & on les ſupplée même, ſur-tout depuis dix à douze ans, avec les ſondes de gomme élaſtique.

Nous allons examiner ſucceſſivement les principaux auteurs qui ont traité des maladies de l'urètre, la compoſition de leurs *bougies* & leur doctrine: &, comme nous ſommes obligés de nous borner à la ſimple expoſition de leurs procédés, nous nous abſtiendrons de toute eſpèce de réflexions.

C'eſt Aldefret, profeſſeur en médecine à Salamanque, qui a commencé à introduire des corroſifs dans le canal de l'urètre, afin de conſumer les embarras qui l'obliteroient. *Amatus luſitanus*, dont il avoit été le maître, avoue, dans ſa quatrième centurie *curat.* 19, qu'il l'avoit appris de lui. On prétend qu'un empyrique portugais, appellé *Philippe*, le tenoit d'Amatus, & qu'il parvint à ſe faire une réputation en ſuivant cette méthode, qui fut enſuite publiée par André Lacuna.

Ambroiſe Paré eſt un des premiers qui ont écrit ſur les affections de l'urètre. Sans avoir égard aux divers eſſais qu'il a fait pour le traitement de ces maladies, comme ceux qui ſont venus après lui ſe ſont rapprochés plus ou moins de ſa méthode, je vais copier mot-à-mot la formule de ſes *bougies*, telle qu'elle ſe trouve décrite dans ſon ouvrage, liv. 19, ch. 27. « On peut, dit-il, pareillement uſer de remèdes qui ont facilité de diminuer & conſumer les carnoſités, entre leſquels les ſuivans ſont fort excellens. ℞ *viridis æris, auri pigmenti, vitrioli romæ, aluminis rochæ an* ℥ ij. Toutes ces choſes ſoient infuſées en très-fort vinaigre, & entre deux pierres de marbre ſoient diligemment menées, & réduites en poudre très-ſubtile, & puis ſoient miſes au ſoleil d'été. De rechef, ces choſes ainſi ſéchées ſoient encore réinfuſées de vinaigre & menées comme devant, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus d'aſpérité, & de rechef les mettre au ſoleil juſqu'à ce qu'elles viennent en ſubtile poudre, & que toute l'acrimonie de ces médicamens ſoit éteinte; ce qui ſe pourra faire en huit jours. Cela fait, ℞ *olei ro-*

Digitized by Google

facci, ℥ jv ; *litharg.*, ℥ ij, ſoient cuites au feu ; ajoutez de la poudre prédite, ℥ ij, & ſoient mêlés avec l'eſpatule & mis ſur le feu, juſqu'à ce que le médicament acquière dureté, tant qu'une chandelle de cire ou verge de plomb y tienne & s'y puiſſe bien adhérer, & que même ne tombe étant maniée des doigts. Après la ſuppuration de la carnoſité, on uſera de l'onguent ſuivant, qui a puiſſance de mondifier & de conſumer la chair exetoiſſante.

℞ *cereuſe de Veniſe*, ℥ iij ; *camphre*, ℥ j ; *tuthie préparée avec eau roſe*, ℥ ß ; *litharge d'or lavée*, ℥ vj ; *antimoine crud ſubtilement pulvériſé & paſſé par le cicotrin*, ℥ j ; *trochiſques blancs de Rhaſis*, ℥ ij ; *maſtic*, *oliban*, *aloës hépatique ſubtilement pulvériſés*, *ana*, ℈ ij ; *huile roſat tant qu'il ſuffiſe pour faire onguent*. Il faut broyer tout en un mortier de plomb avec un pilon de même métal, & qui ſoit long-temps broyé, ſe donnant garde de le faire en un mortier de bronze ou autre métal, de peur qu'il n'acquière une acrimonie & ne cauſe inflammation ou autres accidens qui pourroient arriver, comme on a vu. De cet onguent en oindrez la candelette environ deux travers de doigt, & le reſte ſera oint de l'onguent ſuivant.

℞ *onguent roſat de Galien lavé en eau roſe*, *onguent blanc de Rhaſis*, *camphre & pomade ſimple ana* ℥ ß, *incorporés enſemble dans le mortier de plomb*, *& en uſez par intervalle pour ôter la cuiſeur*. Pareillement on fera injection de lait : faut noter qu'en l'application dudit onguent, il ne faut uſer de *bougies* ordinairement comme aucuns, leſquels après avoir pillé promptement en remettant d'autres, penſant bien faire, parce que ſouvent il s'enſuit tumeur en la verge & inflammation, qui contraint le chirurgien de différer l'uſage, & partant je me contente d'en uſer une fois en vingt-quatre heures, ſpécialement la nuit ; & pour mieux en abréger la cure, il eſt beſoin de faire ſortir du ſang de la carnoſité avec une ſonde, afin de décharger la partie, & auſſi que le médicament puiſſe plus librement faire ſon opération. On peut auſſi uſer d'autres chandelles de cire, dont la mèche ſera faite exprès de fil bien fort & délié, de peur qu'elles ne ſe rompent ; mais il faut qu'à l'endroit qu'elles toucheront leſdites carnoſités, elles ſoient formées & emboutées de la compoſition qui s'en ſuit.

℞ *emplaſtri nigri vel diachilonis ireati*, ℥ ij ; *pul. ſab. ochræ*, *vitrioli romani calcina* ; *pul. mere. ana*, ℥ ß ; *omnia liquant ſimul ad uſum dictum*. Ledit remède ſera augmenté de ſes forces ou diminué, ſelon que le chirurgien connoîtra être néceſſaire. Pendant que l'on uſera deſdits remèdes, faut ſoigner que le malade ſecoue bien ſa verge, & qu'il s'efforce, qu'il ne demeure pas une goutte d'urine au conduit après qu'il aura piſſé ; car il n'en faudroit demeurer ſi peu, qu'il n'empêchât l'action deſdits remèdes. Après que par remèdes, la carnoſité ſera conſumée, ce qu'on peut connoître quand le patient piſſera librement & à l'air, & auſſi gros qu'il avoit accoutumé avant qu'il fût malade, ſemblablement lorſqu'en mettant la ſonde dans le conduit, on ne ſent aucun empêchement, il faut adonc deſſécher & cicatriſer l'ulcère, ce qu'on pourra faire avec telle & ſemblable injection qui a grande vertu de deſſécher & cicatriſer, ſans grande mordication.

℞ *aquæ ſabor*, ℔ ß ; *nucis cupreſſi*, *gallarum*, *corticis granat. an*, ℥ j ; *aluminis rocha*, ℥ ß ; *bulliant omnia ſimul ſecundum artem. Fiat decoctio pro injectione*, de laquelle on uſera juſqu'à ce qu'on n'apperçoive aucune humidité ſanieuſe ſortir hors de la verge. Pareillement pour deſſécher davantage & avancer la cicatriſation, ſera bon d'uſer de cette poudre, laquelle deſſèche ſans nulle douleur & mordication.

Prenez pierre calaminaire lavée, *coquilles d'œufs brûlées*, *corail rouge*, *écorce de grenade*, *le tout mis en poudre ſubtilement*, *puis ſoit appliqué ſur les ulcères avec chandelles de cire ointes d'onguent deſſicatif rouge ou autre ſemblable. Pour même effet*, *on uſera de verges ou ſondes de plomb les plus groſſes que le patient pourra endurer*, *& icelles mettre dedans la verge juſques ſur leſdits ulcères*, *les ayant premièrement frottées de vif argent & les tenir jour & nuit le plus long-temps que le patient pourra* : elles ont la vertu de deſſécher, cicatriſer & dilater le conduit de l'urine ſans aucune douleur, & gardent que les parois des ulcères ſe touchent. Je te pourrois encore écrire un grand libelle des remèdes tendans à pareil but que ceux ci-deſſus écrits ; mais ſachant que le chirurgien expert les peut changer & varier par raiſon, comme le mal le requiert : ceux-ci te ſerviront d'exemple ».

Depuis ce temps, on a beaucoup écrit ſur les ſondes & ſur les *bougies* propres à détruire les carnoſités de l'urètre, de l'exiſtence deſquelles il paroît que les anciens étoient bien perſuadés, & que les modernes nient entièrement : quoi qu'il en ſoit, il n'en eſt pas moins vrai que les *bougies* ou ſondes ſont d'un uſage très-avantageux contre les embarras de l'urètre. Meyſſonnier, dans ſon cours de médecine, tom. 2, liv. 1, chap. 8, pag. 31, après avoir parlé des carnoſités, continue ainſi : « Il y en a deux eſpèces, l'une qui eſt traitable pour être récente, & l'autre qui eſt invétérée, calleuſe, dure & couverte de peau. La conſomption d'icelle eſt difficile, parce qu'il eſt mal aiſé de porter & poſer juſtement & ſans faillir les médicamens excédans ſur la caroncule, qu'on n'en touche auſſi les parties ſaines voiſines d'icelle. Néanmoins la néceſſité ſurvenue en telle maladie a fait qu'on a inventé des chandelles de cire ointes d'onguent propres par un bout, & des canules de

même pour y porter des ferremens ou médicamens emplaſtiques, poudres, onguents, &c. » On ne rapportera point ici les formules de ſes *bougies* ni de ſes onguents eſcarotiques, parce qu'elles ſont, à très-peu de choſe près, les mêmes que celles d'Ambroiſe Paré.

Il paroît que les anciens ont fait autrefois ce que font aujourd'hui les modernes, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe ſont copiés réciproquement. On peut s'en convaincre en liſant les écrits de Fabrice d'Aquapendente, première partie, liv. 3, chap. 14. On y verra que ſes formules diffèrent très-peu des précédentes. Cet auteur a cependant inventé une ſonde flexible, dont on doit avoir fait mention à l'article SONDE. (*Voyez ce mot.*)

Rivière, célèbre profeſſeur de l'univerſité de Montpellier, a conſigné dans ſa ſeconde centurie, obſervation 14, la compoſition des *bougies* avec leſquelles Geoffroy Giannatus guérit Charles IX, roi de France, en 1584. En voici la recette :

℞ huile roſat, ℔ j ; cerenſe de Veniſe, ℥ iiij ; camphre, ℥ ß ; tuthie préparée avec de l'eau roſe, ℥ ß ; litharge d'or préparée, ℥ iij ; antimoine en poudre, ℥ ß ; opium, encens mâle, maſtic, aloës hépatique, ana, ℈ ij ; mêlez le tout enſemble, & le conſervez dans une boîte de plomb.

Second onguent pour conſolider.

℞ onguent roſat récent, blanc raſis camphré, ana, ℥ j ; ſain-doux, ℥ ß ; mêlez le tout enſemble, & le gardez dans une boîte de plomb pour l'uſage.

On prend, dit Rivière, une *bougie* faite avec la cire blanche, on l'enduit avec le premier onguent, & on l'introduit enſuite dans l'urètre juſqu'à l'obſtacle, & au-delà s'il eſt poſſible. On continue ainſi juſqu'à ce que les carnoſités s'effacent en ſe fondant en pus, & lorſqu'on voit que les *bougies* entrent facilement, & que les urines ſortent librement, on ſupprime le premier onguent, & on enduit la *bougie* avec le ſecond, en continuant ſon uſage juſqu'à ce qu'elle n'entraîne plus de pus en ſortant.

Depuis Rivière juſqu'à nous, c'eſt preſque toujours les mêmes formules & les mêmes procédés qui ont été mis en uſage. Des cauſtiques plus ou moins forts & des cathérétiques, étoient la baſe des *bougies*, en en exceptant néanmoins les dernières dont je viens de parler. Il étoit tout ſimple qu'en attribuant la cauſe des ſtranguries à des caroncules & à des carnoſités, on employât les ſubſtances qu'on regardoit comme les plus capables de les conſumer. Il ſeroit trop long de rappeler tout ce que les anciens ont dit des affections de l'urètre & des *bougies*. Nous nous bornerons à faire mention de ceux d'entre les modernes qui s'en ſont occupés avec plus de ſuccès. Dionis, Petit, Lafaye, Col de Villars & Daran, ont fait des *bougies* ; Goulard en a fait auſſi ; mais il paroît que celles de Daran ont eu la plus grande vogue il y a quarante ou cinquante ans. André à Verſailles, Alliès à Londres, Guérin, chirurgien à Rouen, & moi, en avons compoſé après Daran, & chacun a attaché aux ſiennes des qualités & des vertus propres aux vues qu'il ſe propoſoit. Telles ſont, par exemple, mes *bougies* alkalines qui ont non-ſeulement la propriété de détruire tous les vices de l'urètre, mais qui poſsèdent éminemment la vertu rare de guérir les anciennes gonorrhées, & d'obvier à leurs accidens conſécutifs, comme on pourra le voir lorſque nous nous occuperons ſpécialement de leurs effets.

On rencontre différentes formules de *bougies* dans beaucoup de diſpenſaires pharmaceutiques ; l'on en trouve auſſi dans preſque tous les précis de médecine & dans tous les traités de chirurgie. Lieutaud, Buchan, Planque, Sphart entre autres, en ont donné des recettes particulières. Elles n'ont pas été oubliées dans les divers traités de maladies vénériennes, d'Aſtruc, d'Hunter, de Gardane, de Fabre, dans l'art de ſe traiter ſoi-même, &c. Paſſons maintenant en revue les formules de chacun de ces auteurs les unes après les autres, ce ſera le moyen le plus ſûr d'entrer dans leurs vues, & de découvrir le ſyſtême d'après lequel ils ont poſé leurs principes en les compoſant.

DIONIS. Quoique dans ſon cours de chirurgie cet auteur ait nié l'exiſtence des carnoſités, il ne ſe ſervoit pas moins de cathérétiques capables de détruire les obſtacles de l'urètre. Il les appliquoit au bout d'une *bougie* qu'il enfonçoit dans le canal, comme on peut le voir par ce qu'il dit dans ſon cours de chirurgie, tom. 2, pag. 272 & ſuivantes, en parlant de la cauſe des embarras de l'urètre.

M. Petit, qui nioit auſſi l'exiſtence des carnoſités, n'en a pas moins uſé de remèdes propres à les conſumer ; mais celui qu'il a ſur-tout mis en uſage, eſt la poudre de ſabine, qu'il appliquoit ſur un ou pluſieurs points d'une *bougie* vers les endroits qui devoient répondre aux parties ulcérées du canal.

Dans certains cas, ces cathérétiques peuvent produire de bons effets ; mais il faut convenir qu'il eſt des circonſtances dans leſquelles il ſeroit dangereux de les employer, & que leur application doit être dirigée par une main habile, ſans quoi ils aggraveroient la maladie. J'ai vu une ou deux fois de bons effets de la poudre de ſabine appliquée ſur certains points de la *bougie* avant de l'introduire.

« La meilleure méthode, dit M. Col de Villars, pour détruire les embarras de l'urètre, eſt d'introduire

dans la verge des *bougies* qui, par leur volume & leur fermeté, puiſſent écarter peu-à-peu les parois de l'urêtre, & en même-temps ramollir & relâcher ſes fibres. On les fait de la manière ſuivante :

» Prenez une toile fine de lin, coupez & d'une longueur & d'une largeur convenables, pour faire des *bougies* plus ou moins groſſes ſuivant le beſoin, & qui ſe terminent inſenſiblement en cône ; trempez cette toile dans de la cire neuve fondue, ou, ſelon quelques-uns, dans l'emplâtre de *vigo cum mercurio* liquéfié, enſuite roulez-la entre deux petites planches de bois bien polies & chaudes pour en former une *bougie* ferme & ſerrée. Vous en ſerez de différentes longueurs & groſſeurs. Les plus longues ſeront d'environ neuf à dix pouces, & les plus groſſes le ſeront un peu plus qu'une plume à écrire. Les autres ſeront inſenſiblement plus menues, en ſorte que la plus menue ſera de la groſſeur d'un ſtilet.

Ces *bougies* reſſemblent, à très-peu de choſe près, par leur compoſition à celles de Sphart & de Baumé. Toutes ſimples qu'elles paroiſſent, elles exigent encore des précautions de la part de celui qui les fait ; car ſi l'onguent de *vigo* s'échauffoit trop, le mercure reſteroit au fond du vaſe ; un autre degré de chaleur plus forte le volatiliſeroit, & dans ces deux cas, l'effet des *bougies* ſeroit nul. Je vais plus loin ; en les ſuppoſant telles qu'elles doivent être, je ſuis fort éloigné de croire qu'on parvienne, comme dit Col de Villars, à détruire par leur moyen tous ces obſtacles de l'urêtre, parce que ceux qui ne peuvent être emportés que par la ſuppuration, réſiſtent ordinairement, & les trois quarts ſont de ce nombre.

Laſaye, dans la ſeptième édition de ſes principes de chirurgie, page 184, propoſe de faire des *bougies* de la manière ſuivante :

℞ huile d'olive, ...	℔ j.
Vin rouge, ...	℔ ß.
Pigeonneau vivant & plumé, . .	N°. j.

Faites bouillir le tout dans une terrine neuve, ſur un feu de braiſe, pendant une demi-heure ou trois-quarts d'heure : lorſque l'animal ſera bien cuit, ôtez-le, après quoi jettez peu-à-peu, & l'un après l'autre, pendant qu'on remuera bien le tout avec une ſpatule de bois.

Minium & litharge d'or, ana, . .	℥ vj.

Faites bouillir tout ce mélange pendant environ deux heures, en obſervant de le remuer ſans ceſſe ; après faites fondre,

Cire jaune, poix de Bourgogne, ana,	℥ jv.
Blanc de baleine, ...	℥ ij.
Emplâtre de diachylum, ...	℥ j.
& jettez-y de la poudre de ſemelle de vieilles ſavattes brûlées, ...	℥ ij.

Quand vous ſerez sûr que l'emplâtre aura la conſiſtance convenable pour faire des *bougies*, ce que vous connoîtrez en laiſſant refroidir une petite partie de ce mélange dans un vaſe, retirez la terrine du feu, remuant toujours ce mélange juſqu'à ce qu'il ſoit un peu refroidi ; trempez-y enſuite pluſieurs fois, ſur-le-champ, des morceaux de toile fine & à demi uſée ; la toile bien imbue d'emplâtre, ſuſpendez-la à l'air, pour qu'elle s'égoutte & ſe refroidiſſe ; ce qui fera une eſpèce de toile gauner ou emplâtre ſpatadrap.

Autre emplâtre pour faire des bougies.

℞ emplâtre triapharmacum de meſué ;	
Emplâtre diachilum ſimple.	

Faites-les fondre enſemble en parties égales, en y ajoutant un peu d'huile pour rendre ce mélange moins ſec ; enſuite ajoutez du cinabre en poudre une ſuffiſante quantité pour y donner la couleur rouge.

Ces deux formules ſervent à compoſer des *bougies* fondantes. En voici une troiſième avec laquelle il forme une emplâtre propre à faire des *bougies* émollientes & adouciſſantes :

℞ cire vierge, ...	℥ jv.
Huile d'olive, ...	℥ ij ß.

Faites fondre le tout enſemble, & ajoutez-y enſuite :

Blanc de baleine, ...	℥ j.

Allen, dans ſon ouvrage traduit par M. Bourdon, docteur en médecine, t. 4, p. 115, art. 55, donne la manière d'employer les *bougies*, & en décrit pluſieurs formules. Il commence ſon traitement par ſaigner, purger ſes malades & les rafraîchir ; ſoit en leur adminiſtrant des bouillons, ſoit par des bains d'eau douce. Enſuite il introduit des *bougies* minces, au bout deſquelles il applique de l'huile d'arſenic : après celles-ci, il en emploie d'autres, dans leſquelles entre le précipité rouge, & l'alun calciné ; & ſi ces dernières ſubſtances devenoient trop cauſtiques, il ſe ſert de la poudre ſuivante :

Prenez deux dragmes de vitriol romain ou de celui de chypre, & autant de verd de-gris, mettez-les en poudre, & faites-les calciner ſur une plaque de fer juſqu'à ce que l'ébullition ceſſe ; après quoi ſervez-vous-en pour l'uſage.

Il fait auſſi des *bougies* avec trois onces de cire blanche, ſix onces de térébenthine de Veniſe, une once & demie d'antimoine pulvériſé, & une demi-

once

once d'alun brûlé, fondus enſemble dans un plat de terre ou quelque autre vaiſſeau, qu'on prépare à la manière accoutumée. On trouve dans cet auteur, des détails & une doctrine dont on ne peut prendre une connoiſſance exacte que dans ſes écrits.

Aſtruc, en parlant des ſtranguries vénériennes & des moyens propres à les guérir, n'a fait mention que des tentes de toile & des ſondes de plomb; mais dans ſon traité des tumeurs, à la fin du ſecond volume, page 374, il a prétendu révéler le ſecret des *bougies* de Daran, en donnant la recette que nous allons placer ici, afin qu'on puiſſe juger de la différence qui ſe trouve entre les formules de M. Aſtruc & celles que M. Daran a publiées lui-même.

Bougies fondantes.

℞ huile d'olive, ... lb j.
Vin rouge, ... lb ß.
Un pigeonneau vivant plumé, ou à ſon défaut un petit poulet.

Mettez le tout dans une terrine neuve, & faites-le bouillir à un feu égal juſqu'à la conſomption du vin, ôtez alors l'animal que vous y aurez mis, & faites fondre dans ce qui reſte,

Cire jaune, ... } ana, ℥ jv.
Poix de Bourgogne, ... }
Blanc de baleine, ... ℥ ij.
Diabotanum, ... ℥ j.

ajoutez-y alors poudre de ſemelle de ſouliet brûlé, depuis deux gros juſqu'à deux onces, ſuivant que vous voudrez rendre les *bougies* plus ou moins cathérétiques.

Bougies adouciſſantes.

℞ cire vierge, ... ℥ viij.
Blanc de baleine, ... iij.
Onguent roſat, ... ij.
Onguent de cerenſe, ... ij.

Faites fondre le tout enſemble, en y ajoutant un peu d'huile d'amandes douces, ſi l'emplâtre étoit trop ferme.

Daran. Ses *bougies* ſont de trois ſortes; ſavoir, les groſſes, les moyennes & les petites.

Pour faire les premières, il faut prendre des feuilles de ciguë, de nicotiane, de lotier odorant ou treſle muſqué, des fleurs & des feuilles de millepertuis, une groſſe poignée de chacune, coupées menu & hachées; les mettre dans un chaudron avec dix livres d'huile de noix; ajouter une livre de fiente de brebis sèche; poſer le chaudron ſur un feu modéré, & faire bien cuire ces plantes juſqu'à ce qu'elles ſoient comme tiſſolées; paſſer enſuite le tout à travers un linge avec une forte expreſſion; remettre l'huile dans le chaudron bien nétoyé, ſur le feu; y mettre trois livres de ſuif de mouton; & lorſque le tout eſt bien fondu & bien chaud, ajouter peu-à-peu huit livres de litarge en poudre bien fine, en remuant toujours avec une patelle de bois, pour que la litarge ne s'attache pas au fond du chaudron; laiſſer bouillir le tout à petit feu pendant une heure, après quoi on y ajoute encore deux livres de cire jaune & on continue à faire bouillir juſqu'à ce que la matière ſoit d'une bonne conſiſtance: alors on y trempe de la toile fine à demi-uſée, de huit pouces de large ſur trente-ſix de long, & on en coupe de petites bandes en languettes, longues de ſept pouces, mais plus ou moins larges, ſuivant la groſſeur des *bougies* qu'on veut faire. Une ligne de largeur donnera les *bougies* les plus fines, & de ligne en ligne juſqu'à quatre, qui ſont les plus groſſes, ayant toujours égard à l'épaiſſeur de la toile. On racle ces petites bandelettes avec le dos d'un couteau, pour les rendre bien unies & bien liſſes; on les place ſous ſes doigts comme un ourlet, & on les roule ſur une table bien unie avec une tablette de bois dur, d'un demi-pied de long, large de quatre pouces, & d'un demi-pouce d'épaiſſeur, juſqu'à ce qu'elles ſoient bien unies; de ſorte qu'en les paſſant entre les doigts on ne ſente aucune inégalité. Elles doivent être plus menues d'un bout que de l'autre, allant toujours en diminuant, & il faut que le petit bout ſoit arrondi de façon qu'en l'appliquant ſur la joue, il ne pique point: alors les *bougies* ſont faites, & on les garde étendues & ſéparées ſur une planche, juſqu'à ce qu'elles ſoient aſſez sèches pour ne pas ſe coller l'une contre l'autre.

Secondes *bougies*. Prenez une partie de la compoſition ci-deſſus, & deux parties de cire jaune; faites-les fondre enſemble, en remuant toujours. Quand le tout eſt bouillant, trempez-y votre toile comme pour les premières *bougies*, & formez-en de petites bandes pour faire des *bougies* moyennes.

Troiſièmes *bougies*. Il faut prendre une partie de la première compoſition & quatre parties de cire jaune; pour tout le reſte, ſe comporter de la même manière qu'aux premières & ſecondes *bougies*.

Onguent anti-gonorrhoïque du ſieur Daran, *pour oindre les bougies de la première eſpèce lorſqu'on veut en faire uſage.*

Cet onguent eſt compoſé de quatre onces de baume de copahu & de deux onces d'emplâtre de diapalme fondu au feu dans le baume. Il faut enſuite y ajouter une once de fiente de brebis en poudre, paſſée par un tamis, qu'on mêlera bien avec une ſpatule juſqu'à ce que la matière ſoit refroidie.

Goulard, profeſſeur en chirurgie à Montpellier, compoſa auſſi des *bougies* à-peu-près dans le même

temps que Daran ; &, comme lui, il en fit un ſecret. Il nous apprit enſuite que la litarge diſſoute dans le vinaigre, ou ce qu'il appelle l'extrait de ſaturne, étoit la liqueur ſur laquelle il fondoit toute l'efficacité de ſes *bougies*. Il en a fait de cinq eſpèces qui ne diffèrent les unes des autres que par la plus ou moins grande quantité d'extrait de ſaturne ; en en exceptant cependant la cinquième eſpèce, dans laquelle il n'entre que de la cire en grain, de la graiſſe récente de mouton ou de bouc, & de l'huile d'amandes douces, tirée ſans feu. Il ſe ſervoit de ces dernières pour les malades dont le canal de l'urètre étoit très-ſenſible, & chez leſquels l'extrait de ſaturne auroit occaſionné une trop grande douleur au commencement du traitement. Nous allons rapporter ce qu'il a écrit à ce ſujet à M. de la Martinière, prémier chirurgien du roi, qui lui demandoit des éclairciſſemens ſur la manière dont il compoſoit les *bougies* avec leſquelles il traitoit les maladies de l'urètre. « Il n'eſt point, lui dit-il, page 319, tome II de ſon ouvrage, il n'eſt point de praticien, tant ſoit peu expérimenté dans l'uſage des *bougies*, qui ne ſache que les excroiſſances, connues ſous le nom de carnoſités, ont communément leur ſiége à la foſſe naviculaire, au vérumontanum & à la région du canal de l'urètre, qui répond à la glande proſtate. Quelquefois une ſeule de ces parties eſt affectée, quelquefois deux, quelquefois toutes les trois enſemble : dans ce dernier cas, la carnoſité placée au voiſinage de la proſtate, réſiſte le plus à la guériſon, & ſe fond plus difficilement. On ne peut s'inſtruire de la ſituation & du nombre des carnoſités que par la *bougie* qu'on introduit ; elle eſt arrêtée ordinairement par la première carnoſité qui ſe préſente : lorſqu'on eſt parvenu à la fondre, on paſſe à la ſeconde, & de celle ci à la troiſième. On ignore donc ſouvent au commencement du traitement, le nombre & la ſituation des carnoſités, & on n'en eſt inſtruit que ſucceſſivement. Voici la compoſition du remède propre à les fondre :

« Prenez autant de livres de litarge d'or que de pintes de vinaigre, mettez le tout enſemble dans un chaudron, & faites-le bouillir pendant une heure ou cinq quarts-d'heure, en remuant toujours avec une ſpatule de bois ; ôtez enſuite le chaudron du feu, laiſſez repoſer la matière, & videz par inclination la liqueur qui ſurnagera ſur le marc, & qu'on gardera dans un ou pluſieurs flacons pour s'en ſervir dans le beſoin. »

« J'appellerai dorénavant cette liqueur, extrait de ſaturne ; c'eſt cet extrait de ſaturne qui va prendre les différentes modifications dont j'ai parlé. »

Première eſpèce de bougies.

« Sur chaque livre de cire fondue, on mettra demi-once d'extrait de ſaturne, en remuant toujours avec une ſpatule de bois ; après le mélange fait, on ôtera la baſſine du feu, & on trempera dans la matière des toiles d'environ neuf pouces de largeur & d'environ deux pieds & demi de longueur, qui ſoient fines comme de la mouſſeline, de la batiſte, ou de la toile d'Hollande. Pour tremper ces toiles, une perſonne les tient l'une après l'autre, avec les deux pouces & les doigts *indices* des deux mains, par une extrémité, & jette le reſte de la toile dans la baſſine : une autre perſonne la preſſe avec une ſpatule, pour qu'elle ſe couvre de la matière par-tout également, & lorſqu'elle eſt bien imbue, celui qui la tient par les deux bouts la lève en haut peu-à-peu, & la laiſſe égoutter dans la baſſine ; dès qu'elle eſt un peu égoutée, un aide en prend les deux coins inférieurs, & l'élève en haut pour faire retremper le bout ſupérieur de la toile, qui, ſans cette précaution, ne ſeroit pas aſſez couvert de la matière ; quelquefois on eſt obligé d'y revenir à pluſieurs repriſes, ce qui dépend du degré de chaleur de la matière, qui ne s'arrête pas en aſſez grande quantité ſur la toile lorſqu'elle eſt trop chaude, & il l'expoſe enſuite dans un endroit propre, pour qu'elle puiſſe ſe réfroidir ; on en uſera de même pour chacune des autres toiles, obſervant toujours que la matière ne ſoit ni trop chaude ni trop froide, parce que, lorſqu'elle eſt trop chaude, les toiles ne ſe couvrent pas aſſez, & il faut les retremper ; & ſi elle eſt trop froide, elle s'y prend inégalement : on garde ces toiles pour les découper en languettes obliques, pour que l'extrémité de la *bougie*, qui ſert à la tenir pour la pouſſer dans le canal de l'urètre, ſoit plus groſſe que celle qui doit être introduite. On roule ces langnettes avec art entre les doigts, & enſuite entre deux pièces de marbre. C'eſt ainſi qu'elles acquièrent le degré de conſiſtance néceſſaire à l'uſage qu'on en veut faire. On ne peut pas exactement déterminer la groſſeur & la longueur des *bougies* : la longueur doit être ordinairement de neuf pouces ; ſi elle étoit moindre, elle rendroit ſouvent les *bougies* inutiles pour les embarras qui ſont voiſins du col de la veſſie. Le mieux eſt d'en avoir de différentes longueurs, pour ſe conformer à la longueur du canal de l'urètre, & aux embarras dont il eſt affecté. Il en eſt de même de la groſſeur, qui doit être proportionnée au calibre de l'urètre dans ſon état naturel, en même temps qu'elles ſervent à porter le médicament dans l'endroit affecté : & le médicament dont elles ſont compoſées agit enſuite en fondant les carnoſités & les autres embarras du canal. »

Seconde eſpèce de bougies.

« La première eſpèce de *bougies*, dont je viens de donner la compoſition, ſuffit pour faire fondre les carnoſités ordinaires ; mais lorſqu'elles ſont anciennes ou calleuſes, ou accompagnées de fiſtules au périnée, elles réſiſtent beaucoup plus long-temps à l'action de ces *bougies*. Il faut donc, en pareil cas, tremper le bout de ces *bougies* dans la compoſition ſuivante : »

« Prenez ſix onces de cire, faites-les fondre dans

un poëlon, ajoutez une once & demi ou deux onces d'extrait de ſaturne, en obſervant que la cire ne ſoit pas trop chaude, remuez le tout avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que le mélange ſoit bien fait. Après avoir ôté le poëlon du feu, trempez-y le bout des *bougies* que je viens de décrire, roulez le même bout entre deux marbres, afin qu'il ſoit égal au reſte de la *bougie*. »

« Ces *bougies*, ainſi préparées, ont un effet prompt & ſûr contre les carnoſités les plus calleuſes : le nombre des guériſons qu'elles ont opérées compoſeroit un volume ; mais je crois, monſieur, que celles dont j'ai parlé dans mon mémoire imprimé en 1746, paroîtront ſuffiſantes pour aſſurer l'efficacité de ce remède. Depuis ce temps-là, j'ai encore guéri un plus grand nombre de malades, parmi leſquels il y en a eu pluſieurs qui avoient été traités inutilement par les plus grands praticiens dans ce genre de traitement ; mais il n'en eſt pas de ces guériſons comme des autres, la plupart des malades ſeroient fâchés d'être nommés. Il me ſuffira donc, monſieur, de vous faire reſſouvenir que les guériſons dont j'ai parlé dans le mémoire de 1746, ſont atteſtées par des commiſſaires nommés par la ſociété royale des ſciences : ils en ont été témoins, & le ſont encore dans les occaſions qui ſe préſentent ; enfin, c'eſt aux épreuves qu'à préſent tout chirurgien peut faire comme moi, à confirmer ce que j'ai avancé dans le mémoire de 1746, & ce que je vais ajouter dans cette lettre. »

« Pour parvenir au ſuccès dont je parle, il n'eſt queſtion que d'approprier mon remède aux différens cas auxquels il eſt propre, ſelon ce que j'ai dit dans le mémoire de 1746. Perſonne n'ignore qu'avant l'introduction des *bougies*, elles doivent être mouillées d'huile ; on a accoutumé de les lier avec du coton filé autour du gland. J'ai cru devoir m'écarter de cette méthode ; l'expérience m'a appris qu'elle faiſoit traîner les guériſons en longueur : il n'eſt pas poſſible qu'il en ſoit autrement ; parce que les *bougies*, ainſi attachées, ne portent que très-peu ou point du tout ſur la carnoſité (1). »

« Pour accélérer la guériſon, & faire en ſorte que la *bougie* porte ſur la carnoſité, je fais placer le malade ſur le lit ou ſur une chaiſe, je lui fais mettre les pieds ſur une autre chaiſe, placée vis-à-vis de lui : le malade tient la verge d'une main, & de l'autre il introduit la *bougie* dans le canal ; & lorſqu'elle eſt arrêtée par la carnoſité, il la tient légérement appuyée deſſus, & par des petits mouvemens légers, il tâche de la faire avancer, s'il eſt poſſible, ſinon il répète le même exercice, qui doit durer environ une heure & demi par ſéance, qu'on peut répéter deux fois le jour, & communément on voit l'entière guériſon dans moins d'un mois ; par la même raiſon je déſapprouve encore plus la licence qu'on donne aux malades de courir les rues avec la *bougie* attachée au gland.

» Vous m'objectez, monſieur, avec raiſon, que la ſeule liqueur & la cire doivent faire une matière trop caſſante pour en compoſer des *bougies* qui aient un peu de ſouplеſſe & de flexibilité. Je ſais que c'eſt le propre des préparations du plomb, de donner de la conſiſtance aux médicamens topiques, dans la compoſition deſquels on les emploie. Cette objection eſt judicieuſe, & je compteis la prévenir, en donnant en détail la compoſition de mon remède & de mes *bougies* ; vous trouverez donc, dans la ſuite du mémoire des formules, des *bougies* avec l'extrait de Saturne, la cire, l'huile & la graiſſe, dans la vue de les rendre plus flexibles & plus propres que les premières, aux cas pour leſquels elles ſont deſtinées ; les *bougies* avec l'extrait de Saturne & la cire, ont cependant leur utilité, & méritent même la préférence dans certaines circonſtances, pour pluſieurs raiſons qu'il eſt bon de déduire ici. 1°. Ces *bougies*, introduites dans le canal, ſe ramolliſſent par la chaleur, & ceſſent d'être caſſantes ; 2°. elles conſervent la fermeté néceſſaire pour être pouſſées utilement ſur les carnoſités, & pour que l'action du remède puiſſe agir plus efficacement & avancer la guériſon ; 3°. les *bougies* ainſi préparées, ſont d'autres grands ſecours dans la rétention d'urine, on peut les pouſſer ſouvent juſques dans la veſſie, condenſer par leur action les liqueurs raréfiées dans les carnoſités qui cauſent la ſuppreſſion, & procurer par-là la ſortie de l'urine ».

Troiſième eſpèce de bougies.

« Le traitement des carnoſités, accompagnées de fiſtules au périnée, & des cicatrices anciennes & calleuſes, n'eſt pas différent de celui que nous avons déja expoſé ; la guériſon de ces fiſtules dépend toujours de la fonte des engorgemens ou obſtructions du canal de l'uretère. L'engorgement des glandes de l'urètre eſt communément une ſuite des effets du levain vénérien, ou des écoulemens virulens, produits par les ulcères de cette partie ; ils ſont obſtacle au paſſage de l'urine, en rétréciſſant le conduit, à quoi on peut ajouter encore la trop grande diſtenſion ou engorgement des vaiſſeaux de la membrane intérieure du canal, ce qui arrive le plus ſouvent à la portion placée depuis le *verumontanum* juſqu'au col de la veſſie. L'expérience fait connoître cette eſpèce de maladie, par l'introduction d'une *bougie* qui paſſe au travers de ce gonflement ſans être arrêtée, mais ſeulement comprimée, & où elle cauſe une douleur conſidérable. Ce que je viens de dire ne concerne que les glandes de l'urètre, connues ſous le nom de glandes de Cowper, de Litre & de Morgagni, & dont les vaiſſeaux ſe gonflent ; la glande proſtate

(1) « Ce n'eſt que dans les cas où la bougie entre entièrement, & de toute la longueur, qu'on doit l'attacher avec le fil de coton autour du gland ».

gonflée juſqu'à un certain point, ne laiſſe aucun paſſage à la *bougie*; de même que les carnoſités, elles changent la direction du col de la veſſie, & cauſent ſouvent une maladie auſſi difficile à guérir que dangereuſe.

» Les *bougies* dont nous avons parlé, compoſées avec l'extrait de Saturne, ſont le moyen le plus aſſuré pour opérer le dégorgement ou la réſolution des liqueurs de ces glandes, & pour rétablir le reſſort de leurs vaiſſeaux excrétoires; mais il faut les compoſer d'une manière un peu différente, parce qu'il eſt néceſſaire qu'elles aient plus de force dans toute leur étendue, ſans qu'elles aient tant de ſolidité. »

Quatrième eſpèce de bougies.

« Sur la quantité de ſix livres de cire, mettez une demi-livre de ſuif de bouc ou de mouton; le tout étant fondu ſur un feu leut, ajoutez quatre onces d'extrait de Saturne, en remuant toujours avec une ſpatule de bois, juſqu'à un parfait mélange; tirez alors la baſſine du feu, & lorſque la matière aura diminué de chaleur, trempez-y des toiles de la largeur & longueur convenables, & avec les mêmes attentions qu'il a été déjà dit ».

Cinquième eſpèce de bougies.

« Comme il eſt des malades qui ont le canal de l'urètre extrêmement ſenſible, & auxquelles l'introduction des *bougies* compoſées avec l'extrait de Saturne cauſe une douleur qu'ils ont peine à ſupporter au commencement du traitement; j'ai trouvé un moyen de les ſoulager, en compoſant des *bougies* ſimples, dont l'uſage accoutume peu à peu le canal à l'uſage des *bougies* compoſées.

» Prenez ſix livres de cire en grain, ajoutez demi-livre de graiſſe récente de mouton ou de boue, faites fondre le tout enſemble; jettez-y enſuite demi-livre d'huile récente d'amande douce, tirée ſans feu, remuez le tout avec une ſpatule de bois, juſqu'à ce que le mélange ſoit bien fait, trempez & coupez enſuite les toiles de la même manière que ci-deſſus.

» Outre cette utilité des *bougies* ſimples, on peut encore s'en ſervir dans certains cas, pour préſerver le canal de l'urètre de l'irritation que peuvent cauſer les *bougies* plus fortes, en trempant le bout de ces dernières *bougies* dans la matière de la ſeconde eſpèce dont j'ai parlé; il eſt encore un autre moyen pour préſerver le canal de l'irritation, ou la faire ceſſer lorſqu'elle eſt arrivée, c'eſt de ſavoir ſuſpendre à propos l'uſage de toutes *bougies* pendant un, deux ou trois jours, ainſi que je l'ai dit dans mon mémoire ſur les maladies de l'urètre.

» Le canal de l'urètre ſe trouve quelquefois endurci & calleux dans une certaine étendue, ce qui provient, ſoit de l'ancienneté de la maladie, ſoit de l'uſage qu'on a fait des ſondes de plomb, des cordes à boyau ou d'autres corps étrangers, qui n'ont d'autres vertus que celle de comprimer; il faut employer dans ce cas des *bougies* plus fortes, & ainſi, au lieu d'une demi-once d'extrait de Saturne ſur chaque livre de cire, mettez-en une once, la quantité de cet extrait augmente ou diminue la vertu de ces *bougies*, & leur donne différentes gradations, dont les habiles chirurgiens peuvent tirer avantage. Je n'ignore pas qu'on ajoute à la compoſition des *bougies* les plus renommées, des emplâtres, des onguens & autres drogues de différentes couleurs; mais tous ces ingrédiens ne ſervent qu'à donner de l'irritation & à dérouter ceux qui cherchent à découvrir la compoſition des *bougies*. Il en eſt de même des *bougies* ſuppuratives pour fondre & guérir les carnoſités, loin de penſer à cauſer une ſuppuration, il faut un médicament qui opère des effets bien différens. Le principal de ces effets eſt produit par les parties fines de la litharge, qui ſe débarraſſent de la cire lorſque la *bougie* eſt échauffée, pénètrent la ſubſtance de la carnoſité, & diviſent les liqueurs qu'elle contient; l'acidité du vinaigre, augmentée par ſon ébullition avec la litharge, reſſerre & force peu-à-peu la carnoſité, & en exprime la liqueur diviſée par les particules de la litharge. C'eſt ainſi qu'on parvient à guérir & à détruire les embarras du canal, & non par aucune ſuppuration, qu'il faut au contraire éviter en ſupprimant de la compoſition des bougies tous les médicamens qui peuvent la produire.

» Quand on eſt parvenu à débarraſſer le canal de ces obſtructions, & à faire ſortir l'urine à plein canal, il faut rendre la guériſon durable; quelquefois les excroiſſances, n'ayant pas été ſuffiſamment fondues, ſe regonflent, & cauſent peu de temps après les mêmes accidens. Ceci n'eſt pas ſans exemple; le meilleur moyen, pour prévenir cette rechûte, eſt d'ordonner au malade d'uſer encore des *bougies* pendant quelque temps après celui qui eſt deſtiné au traitement; de cette façon on achève de fondre ce qui reſte.

» L'enflure de la glande proſtate eſt une des plus difficiles & des plus dangereuſes maladies de l'urètre; la difficulté de la guériſon dépend ordinairement de l'état d'épaiſſiſſement de la liqueur contenue dans les vaiſſeaux de cette glande; ſi elle eſt ſchirreuſe, la guériſon n'en peut être opérée par les *bougies*, ſurtout lorſque la cauſe n'en eſt pas vénérienne, ce qui arrive quelquefois; mais lorſque le levain eſt virulent, les frictions générales & particulières peuvent changer l'état de cette glande: les *bougies* peuvent être auſſi d'un grand ſecours pour opérer ce changement, principalement lorſque la glande n'a pas acquis un certain degré de ſolidité. Avant de commencer le traitement de ces ſortes de maladies avec les *bougies*, il eſt important de s'inſtruire de l'état de cette glande, & c'eſt ce qu'on peut faire,

Digitized by Google

en introduiſant dans le fondement un ou deux doigts mouillés d'huile, qu'on incline de derrière en devant vers le col de la veſſie où cette glande eſt placée.

» Les gonorrhées habituelles ont été regardées comme l'écueil de la chirurgie ; elles ſont occaſionnées, ou par le relâchement, ou par la corroſion des vaiſſeaux excrétoires des glandes de l'urètre, très-rarement par des ulcères de cette partie ; mais dans l'un ou l'autre cas, le traitement avec mes *bougies* eſt le même, puiſqu'elles ont la vertu de fondre les engorgemens des vaiſſeaux, de rétablir leur reſſort, & même de conſolider les ulcères, s'il y en a : cependant il eſt à remarquer, que les gonorrhées cauſées par la corroſion des vaiſſeaux excrétoires, ſont infiniment plus difficiles à guérir. On doit employer pour ces écoulemens la première & la troiſième eſpèce de *bougies*, dont on continue l'uſage juſqu'à la ſuppreſſion de l'écoulement.

Alliès, dans ſon traité des maladies de l'urètre, n'a pas oublié de faire mention des *bougies* & des avantages qu'elles offrent aux praticiens. Il en fait de ſimples qu'il compoſe avec une livre de cire neuve, deux onces de ſuif de mouton ou de bouc, ou bien une once d'huile roſat, d'amandes ou de noix tirée ſans feu.

Les *bougies* compoſées ſont faites ſuivant les indications qu'il ſe propoſe de remplir. Veut-il les rendre ſuppuratives, il ajoute à chaque livre de cire deux onces d'onguent de la mère, ou quatre onces d'emplâtre divin, ou un once d'onguent d'althea, ou du baſilicum, ou du populeum, ou bien il les mêle tous enſemble, en ajoutant deux livres de cire. Pour les rendre plus ſupuratives, il les graiſſe avec l'un ou l'autre de ces onguents, lorſqu'il veut s'en ſervir. Il indique l'emplâtre de Nuremberg ou de minium auxquels il ajoute une petite portion de vin, pour les rendre déterſives. S'il falloit qu'elles fuſſent plus ou moins fondantes, il ſe ſerviroit de l'emplâtre de *vigo cum mercurio* ſeul ou mêlé avec le diabotanum. Il y ajoute auſſi quelquefois le mercure doux ou le précipité rouge, ſuivant les circonſtances. Il va juſqu'à conſeiller les corroſifs, tels que le verd de gris, la poudre d'euphorbe ou de ſabine, l'alun calciné ou le vitriol.

Arnaud, ancien membre de l'académie royale de chirurgie de Paris, & un des membres de la ſociété des chirurgiens de Londres, à laiſſé un traité des maladies de l'urètre très-eſtimé, dans lequel il vante ſingulièrement des *bougies* de ſa compoſition, dont il n'a point donné la recette. Il n'en eſt pas moins vrai, que ſi ſa formule & ſes ſuccès répondoient à la théorie lumineuſe qu'il a établie dans ſon livre, c'eſt une perte réelle pour la chirurgie de ne pas la connoître.

M. Fabre, dans ſon traité des maladies vénériennes, s'eſt très-étendu ſur cette matière, mais parmi les formules de différens auteurs qu'il y cite, celle de rivière lui a paru la meilleure. Voici la manière dont il fait uſage de cette compoſition à laquelle il a donné plus de conſiſtance :

Prenez huile roſat, ... ℔ j.
Cereuſe de Veniſe, ... ℥ jv.
Litharge d'or, ... ℥ jv.

Faites cuire le tout enſemble, en y ajoutant ſuffiſante quantité d'eau, & en remuant continuellement avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que la compoſition ait acquis une conſiſtance convenable. Alors retirez-la de ſur le feu, & faites-y fondre quatre onces de cire, &, lorſqu'elle ſera un peu refroidie, mêlez-y, camphre, ʒ j, diſſous dans un peu d'huile & les drogues ſuivantes miſes en poudre.

Turbith préparée, ... ℥ ß.
Antimoine porphyriſé, ... ℥ j ß.
Opium, ... } ana, ʒ ij.
Maſtic, ... }
Encens mâle, ... }
Aloès hépatique, ... }

Guérin, chirurgien de Rouen, dans ſa diſſertation ſur les maladies de l'urètre, a rapporté la compoſition des *bougies* réſolutives de M. Desbarres, doyen du collége de chirurgie de Rouen, deſquelles il ſe ſervoit lui-même très-ſouvent dans le traitement des maladies des voies urinaires. Nous allons la copier d'après lui.

Prenez huile de noix, ... ℔ ß.
Huile de thérébentine de Veniſe, . ℥ viij.
Vin rouge, . . . deux grands verres.

Faites bouillir le tout dans une terrine verniſſée, & ajoutez enſuite,

Litharge d'or, ... ℔ ij.
Minium, ... ℥ jv.

Faites bouillir le tout pendant une heure & demie, remuez continuellement avec une ſpatule de bois pour bien incorporer les drogues & les empêcher de s'attacher au fond du vaſe. Ajoutez enſuite à cette compoſition de la cire vierge, ... ℔ j.

Emplâtre de vigo cum mercurio, . . ℥ vj.

Faites bouillir le tout pendant une autre heure & demie, au bout duquel tems vous retirerez du feu, & vous tremperez des bandes de toile que vous aurez préparées pour faire des *bougies*.

Si la compoſition eſt trop dure, vous y ajouterez

de l'huile de noix ; s'il elle eſt trop molle, vous y mettrez un peu de cire.

M. Desbarres, ſelon les circonſtances, ajoutoit dans la compoſition ci-deſſus de la fiente de pigeon, ℥ j, & deux petits chiens de huit ou dix jours, qu'il faiſoit bouillir dans les huiles & le vin pendant deux heures, enſuite il paſſoit la liqueur par la chauſſe par expreſſion, la remettoit dans la terrine, & y ajoutoit les autres drogues comme nous venons de le dire.

Bougies réſolutives.

Prenez de l'aigremoine verte ou fraiche, s'il eſt poſſible d'en avoir, des feuilles de tuſſilage, & de la ſanicle de chacune m. ſ. Faites bouillir le tout pendant trois heures dans de l'huile d'olive, ℔ j. Paſſez la liqueur par la chauſſe, toujours avec expreſſion, remettez-la ſur le feu & ajoutez-y de la poix de Bourgogne, ℥ viij, de la cire vierge ℥ ij, de la térébentine de Veniſe, ℔ ß. Faites bouillir la compoſition pendant une demie heure; retirez-la du feu & trempez les morceaux de toile que vous aurez préparés pour faire des *bougies* de la longueur & de la groſſeur que vous jugerez convenables, & vous en ferez uſage comme il a déjà été dit.

Gardane, dans ſon traitement des maladies vénériennes, a donné une formule intitulée, *bougies* contre les carnoſités de l'urêtre, dans laquelle il fait entrer les ſubſtances ſuivantes.

Prenez emplâtre diabotanum, ... } de chaque parties égales.
Diachilon cum gummis, } de chaque parties égales.
De vigo cum mercurio, } de chaque parties égales.
De melilot, ... } de chaque parties égales.
Antimoine crud réduit en poudre très-fine, la ſixième partie.

Malaxez bien le tout, & faites-en un mélnage dans lequel vous tremperez des toiles fines que vous roulerez enſuite en forme de *bougies*.

« Il ne ſera pas hors de propos, dit Hunter, dans ſon traité des maladies vénériennes, traduction de M. Audiberti, pag. 143, d'ajouter ici quelques obſervations ſur la figure & la compoſition d'un remède qu'on employe ſi ſouvent. Les *bougies* doivent être de deux pouces environ plus longues que la diſtance qui ſe trouve entre le gland & le rétréciſſement, ou même plus, ſi elles peuvent paſſer librement, au point de permettre d'en plier un pouce ſur le gland & un autre de paſſer au-delà du rétréciſſement. La groſſeur doit être proportionnée au rétréciſſement; d'abord, elle doit paſſer en la pouſſant modérément, & en continuant ainſi, à meſure que la partie contractée ſe dilate: mais lorſque l'urêtre a repris ſon diamètre naturel, il n'eſt point néceſſaire pour lors de ſe ſervir d'une *bougie* plus groſſe: on peut continuer avec la même, comme nous l'avons déja obſervé.

« Quant à la forme, elles doivent être coniques, lorſqu'elles ſont très-petites, mais d'un diametre à-peu-près égal juſqu'à un pouce de leur plus petite extrémité, d'où elles doivent ſe terminer en pointe, de manière à former un coin arrondi, propre à paſſer à travers le rétréciſſement; cette forme leur donne plus de force que ſi elles étoient tout-à-fait coniques d'un bout à l'autre.

« La conſiſtance doit varier ſelon la nature du cas & la groſſeur de la *bougie*. Si le rétréciſſement ſe trouve près du gland, on fera uſage d'une *bougie* plus ferme, & faite de manière qu'elle diminue graduellement, parce qu'une *bougie* courte aura toujours une force ſuffiſante pour la preſſion qu'il eſt néceſſaire d'employer. Mais ſi le rétréciſſement eſt ſitué plus profondément, comme vers le bulbe, ou le canal commence à ſe courber, pour-lors la *bougie* doit être un peu plus groſſe dans ſon corps, pour ſupporter la preſſion néceſſaire. Si le rétréciſſement ſe trouve dans quelque point que ce ſoit de la courbure de l'urêtre, ou près de la veſſie, la *bougie* doit être flexible, quelque contraire que cela ſoit à la règle générale que nous avons poſée, parce que dans ce cas elle doit ſe courber avec facilité, afin de s'accommoder à la courbure du canal. Car, lorſqu'elle ſe courbe avec difficulté, elle n'exerce pas ſa preſſion ſur le rétréciſſement, mais ſur la partie poſtérieure de l'urêtre; & ainſi elle n'entre pas ſi aiſément; ce qui fait qu'elle paſſe plus difficilement à travers un rétréciſſement près de la veſſie, que près du gland.

« La conſiſtance de la *bougie*, eſt ce qu'on doit plus particuliérement obſerver dans ſa compoſition, puiſque l'on ſait que ſes propriétés médicales ne ſont pas d'une grande conſéquence. On les fait pour l'ordinaire avec la cire, l'huile & la litarge.

« La litharge les rend liſſes, & moins agglutinatives qu'elles le ſeroient, ſi elles n'étoient faites qu'avec la cire & l'huile. Une compoſition qui eſt fort bonne eſt la ſuivante. Prenez trois pintes d'huile d'olive, une livre de cire jaune & une demi livre de litharge d'or, & les faites bouillir enſemble ſur un feu doux pendant ſix heures ».

L'auteur *de l'art de ſe traiter ſoi-même dans les maladies vénériennes* donne deux compoſitions de *bougies*: une ſimple, qui eſt celle qu'on emploie généralement, & la ſeconde propre à faire des *bougies* compoſées, qui ſont fondantes & ſuppuratives. En voici la formule.

Digitized by Google

Faites fondre dans un plat de terre deux onces de diachilon gommé ; lorſqu'il ſera fondu, ajoutez-y une once d'antimoine crud pulvériſé & paſſé au tamis. Eteignez d'un autre côté une once de mercure crud dans ſuffiſante quantité de térébentine, & lorſque l'emplâtre ſera à moitié refroidi, melez-y ce mercure éteint. Remuez bien la compoſition & trempez-y ſur le champ un morceau de linge à demi uſé de ſept ou huit pouces de long, comme on le fait ordinairement..... Ces *bougies* ſont ſupuratives & fondantes. On peut en faire qui ſeront moins actives, en faiſant fondre ſimplement parties égales d'onguent de la mère & de cire jaune, & en opérant comme ci-deſſus.

Sharp, dans un de ſes ouvrages, dit qu'il a vu de très-bons effets de *bougies* à-peu-près ſemblables à celles dont nous venons de rapporter la recette. Prenez, dit-il, diachilon fait avec la poix de Bourgogne, ℥ ij, mercure crud, ℥ j, antimoine porphiriſé, ℥ ſ. Le mercure, ajoute-t-il, ſoit qu'on le diviſe avec le baume de ſouffre ou avec le miel, ne doit être mêlé dans l'emplâtre, qu'au moment que l'on fait les *bougies*, & l'emplatre ne doit pas être alors trop chaud, de peur que par la chaleur le mercure ne ſe ſépare du corps ou il a été diviſé, & ne tombe au fond du vaiſſeau en petites boules.

André a fait des *bougies* qu'il a beaucoup vantées dans ſes écrits, en cherchant à déprimer celles des autres ; mais, ainſi qu'Arnaud, il n'a jamais donné ſon ſecret.

Planque, dans le troiſième volume de ſa bibliothèque de médecine, pag. 253, a recueilli trois obſervations, à la ſuite deſquelles il a fait des remarques, qu'il nous a paru eſſentiel de rapporter ici. « Un jeune homme, dit-il, étoit attaqué depuis long-temps de maladie vénérienne : pluſieurs médecins de différens endroits avoient entrepris de le guérir, mais ils ne purent le faire entièrement. Le plus fâcheux ſymptôme qui le tourmentoit, étoient quelques carnoſités dans l'uretre, qui l'empêchoient d'uriner ; c'eſt pourquoi on eut recours aux *bougies* ; mais n'ayant pu en continuer l'uſage à cauſe des perſonnes qui l'accompagnoient, les anxiétés, les ardeurs le reprirent, & devinrent ſi grandes, qu'il s'évanouiſſoit. L'inquiétude où il étoit de ſon état lui fit chercher du conſeil ; il employa bien des remèdes, mais ſans ſuccès : enfin, il vint me demander du ſecours ; voici les moyens dont je me ſuis ſervi pour le ſecourir. Après les remèdes généraux, j'introduiſis légèrement une *bougie*, en tâchant de reconnoître l'endroit de l'obſtacle qui empêchoit l'urine de paſſer. Alors je fis une marque au bout de la *bougie* du côté du gland, pour connoître au juſte l'éloignement de la carnoſité ; je mis au bout de la *bougie* de l'onguent préparé avec du *verd de gris & du mercure ſublimé* ; j'introduiſis doucement cette *bougie* dans l'urétre juſqu'a l'endroit affecté, je la laiſſai un peu dans cet endroit & j'enlevai l'eſcarre qui ſe faiſoit à la carnoſité. Cette excroiſſance ainſi détruite laiſſa le paſſage libre à l'urine, le malade ſe voyant guéri ſe félicitoit de ſon bonheur, on le purgeoit de temps en temps ; mais quelques temps après, il lui ſurvint une autre carnoſité qui fut détruite de la même façon & ſans récidive ; il s'eſt marié depuis, & jouit d'une parfaite ſanté. *Ephem.* Germ. dec. 1, an 8, obſerv. 92, pag. 152 ».

Remarques.

« Vander-Wiel approuve cette méthode, préférablement aux moyens dont s'eſt ſervi Solingius, pour guérir un ſoldat qui avoit un pareille maladie. Comme l'urêtre, dit-il, *p.* 49, *cent.* 2, *obſerv.* 40, étoit pleine de calloſités, il introduiſit une ſonde crénelée avec laquelle il fit un paſſage à l'urine ; mais tous les médicamens qu'il employa dans la ſuite devinrent inutiles ; c'eſt pourquoi il introduiſit juſque dans la veſſie une ſonde creuſe, pour faire une inciſion tout le long du canal juſqu'au gland, opération qu'il diſoit avoir vu faire à Livourne : enſuite il fit conſumer toutes les calloſités par des médicamens cauſtiques, puis il fit des points de ſutures à différens endroits de l'urêtre, avec de petites aiguilles dont on ſe ſert au bec de lièvre. Cela lui réuſſit ſi bien, que le malade urinoit au moyen d'un petit catheter flexible, & enfin à plein canal.

» Après les évacuations univerſelles, dit Foreſtus, *liv. 25 de la veſſie, obſerv.* 10, on fit des fomentations pour relâcher les parties qui ſervent à l'urine ; enſuite le chirurgien introduiſoit deux fois le jour des *bougies* qu'il enduiſoit de l'onguent ſuivant tiré d'Alexis Piedmontois, liv. 1, chap. 20.

» Prenez lie de miel diſtillé, ou à défaut du miel cuit en une juſte conſiſtance ; mettez-le dans un pot de terre dans le four d'un potier, juſqu'a ce qu'il prenne une couleur d'or. Cette matière eſt bonne pour toutes les plaies ; car elle conſume la chair pourrie & morte, elle modifie & guérit ſans aucune douleur ».

» Prenez une once de cette poudre, deux onces d'*album græcum*, demi-dragme de tartre blanc, ſucre blanc, alun brûlé, tuthie de chacun une dragme, pilez le tout & le tamiſez enſuite.

» Prenez feuilles d'olivier fraîches ; pilez-les dans un mortier de pierre, ajoutant un peu de vin blanc ; ayant bien exprimé le ſuc, ajoutez autant de celui de plantain ; mettez le tout ſur le feu, y verſant peu-à-peu des poudres ſuſdites & remuant toujours : ſur la fin, meriez-y un peu de cire verte & du miel roſat pour faire un onguent mollet que vous garderez pour le beſoin.

» Ce remède eſt excellent pour conſumer la chair

qui eſt dans les parties ſenſibles. Voici la manière de s'en ſervir. Empliſſez une petite ſeringue de vin blanc, dans lequel vous aurez fait cuire des roſes sèches & des feuilles de plantain, ajoutant un peu de lait de vache ou de chèvre; ſeringuez le tout dans la verge après l'avoir bien lavée avec du vin. Prenez une petite *bougie*, mettant à la pointe un peu de l'onguent ci-deſſus, & introduiſez-la en cet état dans la verge, juſqu'à ce qu'elle touche aux carnoſités, & qu'elle y laiſſe l'onguent. Il faut faire la même choſe deux fois le jour, ſavoir, le matin & le ſoir, & on verra un effet admirable : néanmoins ce remède ne ſervant de rien, nous eûmes recours à l'expérience d'*amatus luſitanus* décrite dans l'obſerv. 19 de la centurie 4, que voici.

» Prenez du verdet, de l'orpin, du vitriol, de l'alun de roche de chacun deux onces; broyez le tout exactement ſur le porphyre avec du vinaigre très-âcre : expoſez le tout au ſoleil d'été, & quand il ſera bien ſec, broyez-le de rechef avec du vinaigre, & le faites ſécher de même juſqu'à ce que vous ayez une poudre très-fine & ſans acrimonie, ce que vous ferez en huit jours : la poudre ainſi préparée,

» Prenez quatre onces d'huile roſat, deux onces de litharge, faites cuire le tout juſqu'à conſiſtance d'emplâtre, retirez du feu & ajoutez deux onces de la poudre ſuſdite; mêlez le tout avec une ſpatule ſur le feu, juſqu'à ce que le remède vienne un peu dur; de ſorte que s'il s'attache à une *bougie* ou à un ſtilet de plomb, il ne tombe point quoiqu'on le manie avec les doigts. Cet emplâtre guérit les carnoſités, les polipes, les excroiſſances de chair, &c.

» Outre cet emplâtre, il avoit vingt *bougies* compoſées de cire blanche & d'un peu de térébentine, longues de douze travers de doigt, & groſſes ſuivant le conduit de l'urine, & trois ou quatre ſtilets de plomb dont on ſe ſervoit en la place des *bougies* quand les carnoſités ſont rebelles.

» Tout étant ainſi diſpoſé, on prend une ou deux *bougies* creuſées en rond, comme le bout d'un fuſeau, de peur que le fil ne tombe; on les enduit de cet emplâtre, & on l'introduit dans l'urètre du malade, qui, durant ſept ou huit jours, garde toujours une de ces *bougies* dans le canal, en les renouvellant une ou deux fois le jour.

» Si les carnoſités embarraſſent, dit *Heurnius*, *aphor.* 82. *d'Hipp.*, ſect. 4, il les faut conſumer. L'huile de concombre ſauvage avec l'onguent roſat, y ajoutant quelques grains de ſublimé ou de précipité, eſt un bon remède. On l'applique avec une *bougie* de cire dans l'urètre, ou on ajoute ces ingrédiens à l'onguent de tuthie : un homme qui avoit une carnoſité depuis trente ans, de ſorte qu'il ne paſſoit qu'un petit filet d'urine, fut fort ſatisfait de ces remèdes.

» J'ai un ſecret, dit Falloppe, *livre des tumeurs*, *chap.* 38, pour les carnoſités de l'urètre, qui eſt l'arſenic dont je fais la préparation de cette manière.

» Je le ramo'lis ſur le porphyre avec du ſuc de limon, & je l'expoſe au ſoleil juſqu'à ſiccité; je le délaye enſuite avec du vinaigre diſtillé; je le fais enſuite ſécher, continuant la même choſe juſqu'à quatre fois; la dernière fois je le lave avec de l'eau roſe, & je le mêle avec quelque cérat, comme avec le diapalme ou le diachylon, ou avec l'huile roſat & la cire pour en faire un emplâtre; je mets une parcelle de ce remède au bout d'une *bougie* que j'introduiſis une ou deux fois dans l'urètre.

» Fuſchius appliquoit de l'huile de ſuccin mêlée avec un jaune d'œuf, par le moyen d'une *bougie* qu'il introduiſoit dans l'urètre. C'eſt un remède ſans danger, dit *Reuſnerus*, *obſerv.* 91.

» Quelques-uns, dit *Moinichen*, *obſerv.* 17, ſe ſervent de *bougies* ointes de quelques médicamens corroſifs pour conſumer les carnoſités de l'urètre, mais avec beaucoup de hardieſſe; car ils ont rongé une partie de la ſubſtance de ce canal & produit la gangrène ».

Seconde obſervation.

« Un marchand de vin en gros avoit, depuis quatorze ans, une carnoſité dans l'urètre qui avoit été la ſuite d'une chaude-piſſe vénérienne mal pauſée; & il en étoit ſi fort incommodé, qu'il n'étoit preſque jamais moins d'un quart-d'heure à uriner, & que pendant la ſortie des urines & l'éjaculation de la ſemence, il ſouffroit une douleur fort ſenſible : cependant, bien que des occupations continuelles l'euſſent obligé à retarder ſi long-temps ſa guériſon, il ne laiſſoit pas de donner quelques heures à ſes plaiſirs, & tout le mal que ſa débauche lui avoit cauſé ne l'empêcha pas de s'expoſer à un nouveau danger, de ſorte qu'il ſe vit atteint d'une autre chaude-piſſe vénérienne. Quelques affaires preſſantes, qui lui ſurvinrent alors, lui firent différer ſa guériſon; l'inflammation s'augmenta conſidérablement, & la matière purulente devint ſi corroſive, qu'elle lui détacha ſa carnoſité, de telle ſorte qu'en voulant uriner, elle lui tomba ſur la cuiſſe. Il remarqua qu'elle étoit preſque ronde, de la groſſeur d'une petite féve, & médiocrement dure; ſi cet événement inopiné le ſurprit, il eut une joie inconcevable quand il vit que rien ne s'oppoſoit plus à la ſortie des urines; car dès ce moment il les rendit avec autant de facilité qu'avant ſon premier mal. Quelques jours après, il mépria de le traiter, mais il fallut continuer près d'un mois l'uſage des injections déterſives & deſſicatives, pour cicatriſer parfaitement l'ulcère qui étoit demeuré à l'endroit de la carnoſité. M. Roberdeau eſt témoin de la vérité de cette hiſtoire; ceux qui doutent qu'il s'engendre des carnoſités dans l'urètre, y trouveront

trouveront de quoi ſe déſabuſer ; mais ce qu'on y peut remarquer de plus eſſentiel pour la pratique, eſt que ces carnoſités n'occupent pas toujours toute la circonférence des ulcères où elles s'engendrent, puiſque le pus auroit plutôt rongé & conſumé celle dont je parle, que de la détacher de ſa racine, s'il n'avoit pas trouvé lieu de s'inſinuer dans le fond de l'ulcère. ». *Blegny, journal de méd., au 1er. mars, pag.* 103. »

Troiſième obſervation, par Brunnerus.

» Parmi les maux qui tourmentent le malade & le médecin, les carnoſités tiennent le premier rang. On croit qu'elles pullulent dans l'urètre après la gonorrhée, qu'elles obſtruent le canal & qu'elles ſont ſi difficiles à guérir, qu'elles deviennent l'opprobre des chirurgiens. Cet accident eſt arrivé à un homme noble, à la ſuite d'une gonorrhée ; du grand nombre de médecins & de chirurgiens qu'il conſulta, il n'y en eut pas un qui ne l'aſſurât que c'étoit une carnoſité qui cauſoit ſa maladie ; cela étoit d'autant plus clair, qu'on ſentoit au-delà du gland des duretés dans le canal, & qui ſe multiplioient en allant vers la racine de la verge : je l'avois déjà traité d'une rétention d'urine ; j'ai remarqué qu'en introduiſant une ſonde de plomb dans l'urètre, ce canal pouvoit ſe dilater, & laiſſoit paſſer un filet d'urine, & que quelques heures après avoir retiré cette ſonde, le canal ſe reſſerroit & devenoit plus étroit. Le malade qui étoit fort attentif à ce qui ſe paſſoit en lui, s'en appercevoit : la mort qui ſurvint par un empième mal traité, donna occaſion de m'en convaincre ; car ayant fendu l'urètre, il ne parut nulle excroiſſance, ni carnoſité, ni fongus ; le médecin qui l'avoit traité en étoit fort ſurpris. On appercevoit ſeulement dans pluſieurs endroits du canal des froncemens, comme dans les vaiſſeaux ombilicaux après l'accouchement.

» J'ai conjecturé de là que les rétentions qu'on attribue aux calloſités de l'urètre, ne venoient que du reſſerrement & des calloſités de ce canal ; c'eſt ce qu'on vient de voir dans l'obſervation préſente ; j'ai vu pluſieurs fois ce malade dans les rétentions d'urine, franchir ce paſſage avec une ſonde de plomb, ce qu'il n'auroit point pu faire, à cauſe de la ſenſibilité du canal, s'il n'eût pas été calleux ; c'eſt peut-être de cette ignorance qu'il y a tant de maladies incurables. *Ephem. Germ. cent.* 1 *&* 2, *obſerv.* 91.

REMARQUES.

» Brunnerus confirme ſon ſentiment dans l'*obſerv.* 97, *de la même cent. Voyez* 5 *&* 6, *l'obſervat.* 84 *de Genſelius. M. Petit, acad. royale des ſciences,* 1718, *hiſt. pag.* 32, a fait voir la veſſie d'un homme mort d'une rétention d'urine ; c'étoit le douzième qu'il avoit ouvert mort de cette maladie, ſans trouver aucune carnoſité dans l'urètre ; & le troiſième dans lequel les proſtates faiſoient ſaillie dans la cavité de la veſſie à l'endroit du col, empêchoient la ſortie des urines, & rendoient l'introduction de la ſonde difficile.

» Les médecins & les chirurgiens, dit Saviard, *obſerv. chirurg.* 72, *pag.* 317, avoient cru juſqu'à préſent, & pluſieurs le croient encore, que les difficultés & les ſuppreſſions d'urine qui arrivent à ceux qui ont eu une ou pluſieurs gonorrhées dans leur jeuneſſe, étoient cauſées par des excroiſſances charnues ou vétuncules, que les ulcérations virulentes laiſſent dans le conduit de l'urètre ; mais les ouvertures qu'on a faites d'un grand nombre de cadavres, de ceux qui avoient péri par ces ſortes d'accidens, ont détrompé là-deſſus les plus ſenſés, aucune excroiſſance n'ayant jamais paru dans l'urètre de ces malheureux qui avoient été pendant leur vie les plus maltraités de ces ſortes d'incommodités, mais ſeulement plus de rétréciſſement à l'endroit des cicatrices que ces ulcères y avoient laiſſées.

» Auſſi tous les chirurgiens les plus expérimentés dans la pratique, & les plus curieux d'approfondir les vérités de leur art, conviennent-ils à préſent qu'il n'y a point de ces carnoſités prétendues, & que les difficultés & les ſuppreſſions d'urine qui arrivent dans un âge un peu avancé, à ceux qui ont eu des gonorrhées dans leur jeuneſſe, ſont les ſuites de ces cicatrices : après quoi il ne reſte plus qu'une difficulté à réſoudre ; c'eſt de ſavoir pourquoi ces accidens ne continuent pas également & en tous temps à ceux qui en ont été une fois attaqués, puiſque les cicatrices ſubſiſtent toujours ; au lieu que ces accidens n'arrivent, ou du moins n'augmentent à la plupart conſidérablement, que lorſqu'ils ont fait excès dans le boire ou dans le manger, ou après des actions violentes.

» L'on répond à cette difficulté, que le retour & l'augmentation de ces accidens dépendent des différentes qualités des urines, leſquelles ſont en conſéquence des impreſſions plus ou moins fâcheuſes ſur le conduit de l'urètre. Quand les malades vivent ſobrement, leurs urines, qui ſont douces, ne font aucune impreſſion de chaleur ſur le conduit de l'urètre, & elles coulent avec plus de facilité ; mais après les excès du vin & des actions violentes, leurs urines étant très-âcres & fort échauffées, elles cauſent une indiſpoſition inflammatoire à la veſſie & à l'urètre, laquelle occaſionne un peu de gonflement à ce tuyau ; & comme il eſt plus ſerré & moins flexible à l'endroit de la cicatrice qu'ailleurs, il ſe fait tout autour de cette cicatrice, qui n'obéit pas comme le reſte du conduit, un gonflement qui empêche l'urine de ſortir avec facilité, & qui quelquefois la ſupprime abſolument.

» Cela ſera confirmé par l'exemple d'un compagnon corroyeur que j'ai été obligé de ſonder ſi-

quemment par ces accidens, qui ne manquoient point de lui faire ſentir leur violence, toutes les fois qu'il faiſoit la débauche avec ſes camarades les dimanches & fêtes, & qui urinoit au contraire aſſez facilement quand il vivoit d'un bon régime, & qu'il s'occupoit au travail de ſa profeſſion, qui ne laiſſe pas d'être aſſez pénible.

» Ce malade étoit ſi difficile à ſonder dans ce temps-là, que nous appréhendions l'un l'autre; il m'appréhendoit à cauſe des violentes douleurs que je ne pouvois m'empêcher de lui faire ſouffrir en lui paſſant la ſonde, & j'avois moi-même de la répugnance à le voir, à cauſe des difficultés que je rencontrois à réuſſir dans cette opération, que je ne lui faiſois point ſans qu'il perdît beaucoup de ſang. Cette hémorrhagie n'avoit pourtant aucune ſuite fâcheuſe, contre l'opinion de ceux qui croient qu'un homme qui perd du ſang conſidérablement lorſqu'on le ſonde, eſt eſtropié ou en danger de mort.

» J'ai ſondé beaucoup d'autres malades auxquels cet accident eſt arrivé, ſans aucune conſéquence fâcheuſe; & à l'égard de celui dont je parle, je ſuis très-perſuadé que l'hémorrhagie ne lui arrivoit point par mon défaut d'adreſſe à bien conduire l'algalie, parce que pluſieurs autres chirurgiens bien verſés dans la pratique du cathététiſme & de la lithotomie, l'avoient ſondé avec ſi peu de ſuccès, qu'il aimoit encore mieux venir à moi.

» L'examen de tous les cadavres, à qui ces eſpèces de rétentions ont cauſé la mort, dit M. de la Faye, *remarques pratiques ſur les opérations de Dionis*, p. 206, a diſſuadé les bons praticiens de nos jours du ſentiment des anciens; car ils n'ont point trouvé de ces excroiſſances charnues dans l'urêtre, mais des cicatrices dures que les ulcères y avoient laiſſées, & qui rétréciſſoient le canal, ou la glande proſtate gonflée qui ſerroit le col de la veſſie, ou enfin un gonflement variqueux du tiſſu ſpongieux de l'urêtre, occaſionné par des débauches de quelque eſpèce qu'elles ſoient. Lorſque ces cicatrices dures ont déjà diminué le diamètre du canal, le gonflement qui ſurvient enſuite, bouche bien plutôt le paſſage de l'urine.

» J'ai examiné un grand nombre de cadavres de perſonnes mortes de ces maladies, ou qui y avoient été ſujetes pendant leur vie, & je n'y ai jamais trouvé d'excroiſſances charnues, ni même des porreaux. Je ne crois pas néanmoins qu'il ſoit impoſſible qu'il s'en forme dans l'urêtre à la ſuite des ulcères qui y ſurviennent, comme il s'en forme dans les autres parties du corps; ce qu'on peut aſſurer après les obſervations dont je viens de parler, c'eſt qu'au moins il s'en forme très-rarement, & que les cicatrices dures du canal, le gonflement de la glande proſtate ſupérieure, & celui du tiſſu cellulaire, ſont les cauſes ordinaires de l'eſpèce de rétention dont je parle.

» Les praticiens du ſyſtême des excroiſſances charnues, emploient ordinairement pour ces ſortes de rétentions, comme pour les difficultés d'uriner, des *bougies* chargées de cauſtiques ou des ſondes tranchantes, qu'ils introduiſent dans l'urêtre pour conſumer ces prétendues carnoſités, ou pour les détruire; ces cauſtiques & ces ſondes cauſent ſouvent des déſordres; ils irritent ces parties & en occaſionnent par-là le gonflement & l'inflammation. J'ai ouvert des cadavres de perſonnes qui avoient été traitées par cette méthode, & j'y ai trouvé dans le tiſſu cellulaire de l'urêtre, des ſinus de la longueur de deux pouces, & qui s'étendoient vers la glande proſtate ſupérieure: j'ai remarqué que ces ſinus rendoient du pus, qu'ils étoient calleux, parfaitement ronds, & aſſez grands pour qu'on pût introduire une *bougie*, & que leur ouverture étoit ſituée au même endroit que l'obſtacle qui avoit cauſé la rétention d'urine, ce qui prouve que ces ſinus étoient des fauſſes routes faites par les *bougies* chargées de cauſtiques, ou par les ſondes tranchantes.

» Dans ces eſpèces de rétentions d'urine, quelque complication qu'il y ait, le premier ſoin doit être de donner iſſue à l'urine par le moyen de la ſonde qu'on introduit dans la veſſie; car plus on différe, plus l'introduction devient difficile ».

Baumé, en parlant des *bougies* dans ſes élémens de pharmacie, compare les plaies de l'urêtre à celles qui ſont à l'extérieur, ſur leſquelles on doit toujours appliquer, ſuivant cet auteur, des médicamens relatifs à leur état actuel, capables de remplir les indications & de ſeconder la nature, c'eſt-à-dire, que ſelon l'exigence des cas, il prétend qu'on doit les rendre ſuppuratives, adouciſſantes, cathérétiques, déterſives, ou ſimplement dilatatoires.

Lieutaud penſe comme lui, & fidèle à ſa méthode, il fait dans ſa matière médicale l'énumération des ſubſtances médicamenteuſes qui entrent ordinairement dans la compoſition des *bougies*. C'eſt la cire, l'huile, les graiſſes animales, la poix, la térébenthine, l'onguent roſat, l'onguent *de althæa*, l'onguent *populeum*, l'onguent brun, l'emplâtre de mucilage, l'anguent *baſilicum*, l'onguent napolitain, l'emplâtre de blanc de baleine, l'emplâtre de *minium*, l'emplâtre *diachylum*, l'emplâtre *diabotanum*, l'emplâtre de Nuremberg, l'emplâtre de grenouilles avec le mercure, la poudre d'ariſtoloche, de ſabine, d'écailles d'huitres, de cereuſe, de tuthie, de litharge, de cinnabre, de verd-de-gris, de vitriol, le ſel de Saturne, le précipité blanc, le précipité rouge, le ſublimé corroſif.

Il indique enſuite pluſieurs formules pour faire des *bougies*: les voici telles qu'on les trouve dans ſon ouvrage.

Prenez cire jaune, dix onces; huile roſat, blanc

de baleine, de chaque deux onces; d'onguent de cereuſe, quatre onces : faites liquéfier, mêlez, imbibez de ce mélange des linges dont on fera des *bougies*.

Prenez de cire jaune, douze onces; de térébenthine de Veniſe, une once; faites liquéfier : trempez-y des mèches, & formez les *bougies*.

Prenez cire blanche & poix de Bourgogne, de chaque quatre onces; huile d'amandes douces, deux onces; onguent brun & emplâtre de *vigo*, de chaque une once & demi : faites-en des *bougies* avec du linge ou des mèches.

Prenez emplâtre de *vigo* avec le mercure, & emplâtre diachylon avec les gommes, de chaque ſix onces; faites liquéfier : trempez-y du linge pour former des *bougies* en le roulant.

Prenez emplâtre diachylon, deux onces; d'emplâtre de mucilages, une demi-once; faites liquéfier : mêlez, ajoutez trois gros de précipité blanc, & faites des *bougies*. Quant aux vertus de ces différentes *bougies*, on les connoîtra aiſément, dit-il, en faiſant attention aux ſubſtances qui les compoſent.

Occupé moi-même depuis long-temps à traiter les maladies vénériennes, dont j'ai fait une étude particulière, j'ai été ſouvent obligé d'employer les *bougies* des différens auteurs que je viens de citer, & j'en ai preſque toujours reconnu ou l'inutilité, ou l'inſuffiſance. Cela pouvoit-il être autrement? Non ſans doute, puiſque leurs formules, qui ſe reſſembloient, à très-peu de choſe près, rouloient toujours, comme on vient de le voir, ſur les mêmes ſubſtances qu'ils modifioient diverſement. Convaincu de la néceſſité d'en compoſer qui répondiſſent à l'attente des gens de l'art, je me ſuis livré aux recherches néceſſaires pour y parvenir. C'eſt d'après les ſuccès conſtans que j'en ai obtenu, que je me ſuis déterminé à en faire connoître la formule, par un mémoire que j'ai lu, dans une des ſéances de la ſociété royale de médecine, le 13 novembre 1787, & j'ai développé enſuite mes principes, dans un ouvrage qui vient d'être imprimé ſous le titre de *Traité de la gonorrhée & des maladies des voies urinaires qui en ſont la ſuite*, par F. Teytaud, chirurgien à Paris. Afin de donner ici une idée ſuccinte de ma doctrine à cet égard, je ſerai obligé de conſidérer les gonorrhées ou chaude-piſſes dès leur origine.

Les gonorrhées, & leurs accidens conſécutifs, néceſſitent ordinairement l'application des *bougies*, leſquelles offrent à l'art de guérir une reſſource preſqu'infaillible contre ces maladies qui avoient été regardées juſqu'ici comme incurables. 1°. Elles opèrent la cure radicale des gonorrhées chroniques, connues ſous le nom d'habituelles. J'en ai tari avec les miennes qui datoient de vingt-cinq ans, comme on peut s'en convaincre en liſant la première obſervation que je vais rapporter. 2°. Elles obvient complettement aux ſuites de cette eſpèce d'écoulemens, telles que les brides, les cicatrices des ulcères mal-conformée, & les rétréciſſemens de l'urètre. 3°. Enfin, elles détruiſent les obſtacles qui donnent lieu à la ſtrangurie, aux dépôts urineux & aux fiſtules; & lorſqu'on les emploie méthodiquement, elles opèrent la guériſon de ces dernières, en facilitant le trajet des urines dans toute la longueur du canal, & en déterminant une cicatriſation prompte, ſolide & uniforme.

L'opinion des topiques appliqués ſur les points qui fourniſſent l'écoulement, avoit été adoptée par pluſieurs auteurs célèbres. Blégny & Cockbrun avoient obſervé que la matière de la gonorrhée n'étoit point de la ſemence viciée, comme l'avoient énoncé les écrivains qui les avoient précédés, mais bien une humeur âcre, qu'on ne pouvoit tarir qu'en attaquant la ſource d'où elle partoit; ce qui les avoit ſouvent déterminés à porter des remèdes ſur le ſiége de la maladie; mais Turner, Aſtruc & quelques autres vinrent détruire cette ſage pratique, qu'ils auroient dû préconiſer.

J'ai fait entrer dans la compoſition de mes *bougies*, les remèdes qui m'ont paru les plus propres à fondre & à faire ſuppurer les duretés les plus rebelles de l'urètre. Elles ont la propriété d'atténuer & d'inciſer la lymphe, quelle que ſoit l'ancienneté & l'étendue des obſtacles qu'elle a occaſionnés. Elles détruiſent les bords calleux des ulcères qui ſe rencontrent dans le canal & en detergent le fonds, de manière que la cicatrice en reſte toujours liſſe & égale. Elles ont l'avantage d'exciter une ſuppuration abondante ſans cauſer beaucoup de douleurs, puiſqu'on peut vaquer à ſes affaires, & même voyager pendant le traitement, ſi les circonſtances y obligeoient le malade.

Si l'on enviſage les gonorrhées anciennes & rebelles, relativement à la manière dont ſe fait l'écoulement, il y en a de trois ſortes : la première n'eſt qu'un ſimple ſuintement continuel, qui humecte ſans ceſſe l'extrémité de l'urètre; la ſeconde ſe réduit à quelques gouttes de matière puriforme, qu'on apperçoit ſur-tout le matin en ſe réveillant, ou en preſſant un peu le bout de la verge; & dans la troiſième, l'écoulement ne reparoît que lorſqu'on s'écarte du régime ordinaire, pour ſe livrer à quelque excès. Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur la nature, ni ſur le ſiége, du vice local qui entretient les gonorrhées habituelles. Leurs ſentimens ſont même quelquefois oppoſés. La plupart prétendent néanmoins qu'il faut les rapporter comme cauſe première, à des ulcères plus ou moins ſordides, qui ſe rencontrent dans l'intérieur du canal de l'urètre, dont les chairs baveuſes & les bords durs & calleux empêchent la circulation.

Je ne crois pas qu'une gonorrhée récente provienne d'ulcères dans le canal de l'urètre; je penſe au con-

traire, avec Arnaud & Simon, qu'elle eſt produite par l'irritation des parois du canal, laquelle irritation occaſionne une ſecrétion plus abondante & morbifique de l'humeur muqueuſe des glandes de l'urètre. Je conçois cependant que le laps du temps & la négligence des malades, leur inconduite & les remèdes mal adminiſtrés, peuvent déterminer des points d'ulcération dans ce conduit; je conçois, dis-je, que les bords de ces ſolutions de continuité venant à ſe durcir, elles ſe cicatriſent d'autant plus difficilement, qu'étant ſans ceſſe abreuvées par l'abondance du mucus qui y eſt filtré, elles ſont dans un ramolliſſement continuel, & qu'irritées par le paſſage des urines, elles ne tendent qu'à s'agrandir & à ſe perpétuer. Beaucoup de praticiens prétendent au contraire, qu'il n'exiſte point de telles ulcérations, & que la cauſe de toutes les gonorrhées ne doit être attribuée qu'à la ſecrétion des glandes, augmentée par l'activité du virus. Quant à moi, je puis aſſurer que j'ai rencontré des ulcères très-diſtincts, en examinant après leur mort, l'urètre de deux perſonnes qui avoient des gonorrhées anciennes. Les tumeurs lymphatiques dont parle M. Peyrilhe dans ſon ouvrage, intitlé: *Nouveaux remèdes contre les maladies vénériennes*, doivent auſſi être miſes au nombre des véritables cauſes qui concourent à déterminer les gonorrhées habituelles. Il m'eſt arrivé d'en rencontrer dans ma pratique qui n'étoient entretenues que par des dutillons de cette eſpèce. Elles peuvent provenir auſſi de certaines brides placées dans quelques-uns des points de l'urètre, & du relâchement ou de la criſpation des glandes muqueuſes qui avoient été affectées dans le principe.

C'eſt ſans doute une incommodité bien fâcheuſe qu'un écoulement habituel; mais il le devient bien davantage en formant peu-à-peu des obſtacles qui rétréciſſent le canal & qui gênent le paſſage des urines, au point d'en entraîner quelquefois la ſuppreſſion totale & d'occaſionner des douleurs très-cuiſantes; ce qui caractériſe cette maladie connue ſous le nom de *ſtrangurie*.

Les rétréciſſemens de l'urètre ont été attribués à diverſes cauſes, parmi leſquelles les carnoſités, les excroiſſances de chair ou caroncules, ont joué un grand rôle; & il eſt démontré aujourd'hui, que les fongoſités de l'urètre n'exiſtent, pour ainſi dire, que dans l'imagination de ceux qui les avoient miſes en avant pour appuyer leurs hypothèſes. Ce ſont les cicatrices mal-conformées, les bords durs & calleux des ulcères dont j'ai parlé, le gonflement variqueux du tiſſu ſpongieux de l'urètre, l'engorgement lymphatique qui ſurvient aux glandes ou à leurs vaiſſeaux excrétoires, auxquels il faut attribuer ces rétréciſſemens, & par conſéquent la *ſtrangurie*.

Lorſque les urines ſont interceptées juſqu'à un certain point, & qu'elles ne peuvent plus vaincre les obſtacles qu'elles rencontrent ſur leur paſſage, il ſe fait un déchirement, une crevaſſe entre l'obſtacle & la veſſie. Les urines, qui portent ſur cette ſolution de continuité, en irritent la ſurface, & leurs ſels, qui ſont naturellement acrimonieux, augmentent encore leur intenſité par le ſéjour & la ſtagnation; la phlogoſe, l'inflammation ſe mettent de la partie, & la ſuppuration, cette ſuite ordinaire des deux premiers phénomènes, caractériſe un ulcère malin, qui, ſans ceſſe aggravé par la préſence des cauſes qui l'ont produit, devient la fiſtule la plus complette. Quelquefois ce liquide, retenu dans le conduit par les obſtacles dont nous venons de faire l'énumération, ne fait que donner lieu à un ou pluſieurs dépôts urineux.

C'eſt pour remédier à tous ces accidens, & au danger dont ils menacent ceux qui en ſont atteints, que les anciens & les modernes ont eu recours aux *bougies*, & que les regardant moi-même comme la ſeule reſſource que l'art nous offrit pour en délivrer les malades, je les ai employées dans tous les cas où je les ai cru néceſſaires; mais n'en n'ayant pas retiré les ſuccès que j'avois le droit d'en attendre, d'après l'aveu de leur auteur, j'en ai compoſé d'après mes propres recherches, au moyen deſquelles j'ai conſtamment réuſſi à opérer la cure radicale des maladies de l'urètre. En voici la formule, & la manipulation.

Premières bougies fondantes & ſuppuratives.

Prenez une livre d'huile d'olive, dans laquelle vous mettrez bouillir des feuilles

De morelle,
De ciguë,
D'hipéricum, } une poignée de chaque.

Après l'ébullition on retirera par expreſſion ces feuilles riſſolées, & on fera fondre dans l'huile, trois onces de poix réſine; & lorſqu'elle ſera fondue, on y ajoutera,

Emplâtre de diabotanum,
De diachilum gommé,
De ciguë, } de chaque ſix onces.

Cire jaune, quatre livres, coupée par petits morceaux. Lorſque le tout eſt fondu, on y ajoute ſur la fin de l'ébullition trois onces de térébenthine de Veniſe cuite & ſix onces de pierre-ponce préparée, c'eſt-à-dire porphiriſée & lavée deux ou trois fois. On fait bouillir le tout ſur un feu modéré pendant enviton une heure; & lorſque la compoſition a pris aſſez de conſiſtance, on la retire du feu, on l'écume & on ajoute ſur toute la maſſe deux onces d'alkali fixe végétal, ou ſel de tartre: on remue bien tout ce mélange avec une ſpatule de bois ſans le faire rebouillir.

Secondes bougies déterſives & deſſiccatives.

Prenez huile d'hipéricum, quatre onces; de la pre-

mière compoſition, demi-livre ; cire jaune coupée par tranches, trois livres ; blanc de baleine, deux onces ; blanc de céruſe, deux onces ; térébenthine de Veniſe, deux onces. Faites bouillir le tout enſemble pendant une demi-heure, & cette dernière compoſition eſt faite. La manipulation pour ces ſecondes *bougies*, eſt la même que la première, & voici les procédés qu'on met en uſage.

Il eſt eſſentiel d'obſerver que la matière qui doit ſervir à faire les *bougies*, ne ſoit ni trop ſèche ni trop molle. Si elle étoit trop ſèche, la *bougie* ſe caſſeroit & bleſſeroit le malade. Si elle étoit trop molle, elle ſe replieroit ſur elle-même & n'entreroit que difficilement. Dans le premier cas, un peu de ſuif ou un peu d'huile ramolliroit l'onguent, & dans le ſecond l'ébullition ſuffiroit pour lui donner plus de conſiſtance.

La compoſition étant parvenue au dégré qu'il la faut, on y trempera des morceaux de toile à demi-uſés, de huit pouces de large ſur trente-ſix de long, & on en coupera des petites bandes en languettes longues de huit pouces ; mais plus ou moins larges, ſuivant la groſſeur qu'on ſe propoſe de donner aux *bougies* que l'on veut faire.

Deux ou trois lignes de largeur produiront les *bougies* les plus fines ; on ira ainſi de ligne en ligne juſqu'à un pouce pour former les plus groſſes, ayant toujours égard à l'épaiſſeur de la toile. On raclera ces bandelettes avec le dos d'un couteau, afin de les rendre bien minces & bien liſſes ; on les plera enſuite ſucceſſivement comme un ourlet & on les roulera ſur une table avec une planchette de bois dur juſqu'à ce qu'elles ſoient bien unies, de ſorte qu'en les paſſant ſous les doigts on ne ſente aucune inégalité : elles doivent être plus minces d'un bout que de l'autre. Il faut auſſi que le petit bout ſoit arrondi, de manière qu'en l'appliquant ſur la joue, il n'y cauſe point d'impreſſion déſagréable. Lorſque les *bougies* ſont parvenues à ce point, elles ſont parfaites. Il n'y a plus qu'à les étendre ſur une planche juſqu'à ce qu'elles ſoient aſſez ſeches pour ne pas ſe coller l'une contre l'autre.

Cette manière de faire les *bougies* eſt la plus commune, & eſt celle que preſque tous les auteurs nous ont décrit. On pourroit cependant lui attribuer quelques inconvéniens, dont on ſe mettra toujours à couvert en ſuivant le procédé que je vais décrire, & que j'ai adopté de préférence, eu égard aux avantages qu'on a droit d'en attendre.

Autre manière de faire des bougies.

On prend du coton de pareil grain que celui dont ſe ſervent les ciriers, on en fait de petits faiſceaux plus ou moins gros ſelon la groſſeur des *bougies* qu'on veut faire, longs environ de huit pouces ; à ces mèches on ajoute un ou deux brins de fil de lin ordinaire, & on en laiſſe paſſer un bout qui eſt aſſujetti par un nœud à l'extrémité la plus groſſe de la mèche ; on coupe quelques brins de coton afin de les étager, c'eſt-à-dire, pour qu'elles ſoient plus fines d'un bout que de l'autre ; ces mèches préparées ainſi, on les trempe dans la compoſition, encore chaude. Enſuite on les exprime, on les ſépare les unes des autres avant qu'elles ſoient refroidies, & on les ſuſpend par ce petit bout de fil un moment ; on les roule enſuite un tant ſoit peu ſur le marbre pour les rendre plus égales, on les retrempe une ſeconde fois légérement, une par une dans la même compoſition qu'on a fait réchauffer ; & lorſqu'elles ont ſubi cette ſeconde couche & qu'elles ſont refroidies, on les remet ſur le marbre imprégnées d'une très-petite quantité d'huile ; on les roule de nouveau afin de les unir tout-à-fait. La planche ainſi que le marbre doivent être bien liſſes & polis. Lorſque la *bougie* eſt faite, on coupe les deux extrémités juſques paſſé un tant ſoit peu le coton ; par la raiſon que l'onguent auroit pu s'étendre par la preſſion des deux corps qui ſervent à l'unir, & qu'enſuite n'ayant plus de coton pour le ſoutenir, il pourroit ſe détacher. On arrondit le petit bout en la roulant légérement entre les deux doigts, après on les étend ſur une planche pour les faire ſécher ; on les couvre de quelques feuilles de papier craînte que la pouſſière ne les gâte, & quelque temps après on les ſerre dans des boîtes pour s'en ſervir au beſoin. Les *bougies* faites de cette manière préſentent plus d'avantage que les autres ; elles ſont ordinairement d'une bonne conſiſtance & plus ſolides ; & par conſéquent moins ſujettes à ſe caſſer que celles qu'on fabrique avec de la toile, qui deviennent très-fragiles en raiſon du temps qu'il y a qu'elles ſont faites.

De la manière de les mettre en uſage.

Avant de travailler à introduire les *bougies* ainſi préparées, dans le canal de l'urètre, le malade doit uriner s'il en a beſoin, & s'il le peut. Celui qui ſe propoſe de le ſonder, obſervera d'en prendre une qui ſoit proportionnée à la groſſeur du jet de l'urine. Il faut la paſſer entre les doigts dans toute ſa longueur, afin de lui donner une figure droite & pour s'aſſurer de ſon poli. On en roule l'extrémité entre les doigts afin d'en émouſſer la pointe & l'on l'oint enſuite avec de l'huile. Alors le malade ſe met dans la poſition qui lui paroît la plus convenable & la plus commode ; qu'il ſoit couché ou de bout cela eſt indifférent, pourvu qu'on ait l'attention de lui faire écarter les jambes & de les lui faire plier, afin que la *bougie* éprouve moins de difficulté dans ſon paſſage. On la ſaiſit vers le milieu avec l'index & le pouce ; de l'autre main on tient la verge au-deſſous du gland ſans la ſerrer & on la retire en ligne droite. On pouſſe la *bou-*

gie peu à-peu, en la tournant à meſure qu'elle entre & ſur-tout lorſqu'on rencontre quelque point d'arrêt. Son extrémité étant arrivée au-deſſous des bourſes, il faut relever la verge perpendiculairement & enfoncer la *bougie*, ſans la pouſſer avec trop de force. Lorſqu'elle eſt parvenue ſous l'arcade du pubis, on ramene la verge en avant & l'on porte le doigt vers l'extrémité de la *bougie* pour la ſoutenir dans ſa marche. De cette manière on empêche la membrane interne de former des plis que l'on pourroit prendre pour des obſtacles & l'on ſe met à l'abri de faire de fauſſes routes & d'inſinuer la *bougie* dans les lacunes qui tapiſſent l'urêtre. Si malgré toutes ces précautions, la *bougie* ne pouvoit pénétrer dans toute la longueur du canal, c'eſt les embarras dont il ſeroit obſtrué qui l'en empêcheroient; alors on la laiſſeroit à la place où elle ſeroit parvenue & on en couperoit l'excédent, en obſervant qu'il reſtât toujours aſſez de longueur, pour y attacher un fil double, qui ſerviroit à l'aſſujetir au gland ſans trop ſerrer. On replieroit ſon extrémité au-deſſus de l'attache, après y avoir placé préalablement un petit linge, & de cette manière on l'empêchera de rétrograder. Le malade doit la garder le plus long-temps que faire ſe peut.

La préſence de la *bougie* détermine ordinairement une légère phlogoſe dans le canal de l'urêtre. Chez certaines perſonnes, c'eſt une véritable inflammation & un peu de fièvre, & chez d'autres à peine s'apperçoit-on de ſes effets. Quelle que ſoit la douleur qu'elle occaſionne d'abord, il ne faut point s'en étonner, elle ne ſe propage jamais au-delà de deux ou trois jours, au bout duquel tems, elle finit par ne plus faire d'impreſſion déſagréable. Il eſt certain néanmoins qu'une inflammation légère eſt très-avantageuſe dans ce cas, lorſqu'on peut la ſupporter, parce que le dégorgement ſe fait beaucoup plus vite, & que la guériſon eſt plus prompte. Si au contraire elle étoit trop forte, on en ſeroit quitte pour abandonner les *bougies* pendant quelque temps, ſauf à recommencer. La ſuppuration eſt très-abondante dans le principe, & elle diminue enſuite peu-à-peu, au point que les *bougies* finiſſent par ſortir preſque sèches.

Lorſqu'on en eſt à cette époque, je ſupprime les premières pour leur ſubſtituer les ſecondes & je finis par faire prendre à mes malades quelques bouteilles d'eaux minérales, qui par leur vertu tonique concourent néceſſairement à conſolider la guériſon.

Dans le traitement de la ſtrangurie, des dépots urineux & des fiſtules, je tache d'abord d'introduire les *bougies* les plus minces dans le canal, afin de le déſobliterer le plutôt poſſible. J'ai en même temps le plus grand ſoin, de modérer l'inflammation par tous les moyens que l'art indique d'ailleurs, tels que la ſaignée, les bains avec l'eau de guimauve, les cataplaſmes émoliens, &c. & du reſte je ſuis la marche que je viens de tracer juſqu'à parfaite guériſon.

Je ſais que quelques praticiens qui ont acquis une célébrité juſtement méritée dans l'art de guérir, ne penſent pas comme moi ſur les effets que j'attribue aux *bougies*, & aux miennes en particulier. Je ſais, dis-je, qu'il en eſt qui prétendent, qu'il n'y a que celles qui ſont vraiment cauſtiques, qui ſoient capables de fondre & de diſſoudre les cicatrices dures & calleuſes, & les autres embarras de l'urêtre. Il y en a d'autres, qui croyent au contraire que celles qui ſont faites ſimplement avec de la cire, ou avec toute autre drogue inerte, ont les mêmes propriétés que les *bougies* médicamenteuſes les mieux compoſées lors même qu'elles ſont faites avec des ſubſtances douées d'une certaine activité. Outre qu'un tel paradoxe ne ſauroit tenir contre la doctrine des vertus médicinales que l'expérience journalière nous force malgré nous à adopter, j'ai pardevers moi les preuves les plus inconteſtables qu'elles agiſſent comme remèdes, & qu'elles opèrent, en cette qualité, des cures radicales qui ne pourroient pas avoir lieu ſans cela. Parmi le grand nombre d'obſervations que j'ai recueillies à ce ſujet, j'en rapporterai ici quatre, qui viendront à l'appui de ce que j'avance.

Première obſervation.

Un bijoutier de cette ville, âgé de quarante quatre ans, gagna pour la première fois, il y en a vingt cinq, une gonorrhée qui depuis cette époque s'étoit ſoutenue avec un écoulement continuel, ſi toutes fois il ne s'y en étoit point mêlé de nouvelles, car le malade nous a avoué qu'il s'étoit ſouvent expoſé au danger. Il s'apperçut, il y a quinze ans, que le filet de ſes urines diminuoit, & il eut deux ou trois ans après une ſi forte rétention qu'il manqua d'en périr, il fût ſoulagé en faiſant uſage de *bougies* pendant quatre mois. Les urines ne couloient pas à plein canal; il ſe ſervit ſucceſſivement de toutes celles qu'on lui vanta, il en a employé plus de mille ſans éprouver un mieux ſenſible, ce qui les lui fit diſcontinuer pendant deux ans. La difficulté d'uriner alloit toujours en croiſſant. Lorſque je fus appelé il ne rendoit ſes urines qu'avec des douleurs affreuſes, le jet avoit à peine la groſſeur d'un gros fil. M. Thouret, médecin de la faculté & de la ſociété royale de médecine, a ſondé le malade & ſuivi le traitement. A peine pouvoit-on introduire la *bougie* la plus fine; & lorſqu'on la retiroit, ſa direction, de droite qu'elle étoit, offroit des zigzags. La *bougie* étant une fois parvenue dans la veſſie, ce qui n'eſt arrivé qu'à la longue, la fonte des obſtacles s'eſt faite par une ſuppuration des plus abondantes. L'écoulement a diminué ſenſiblement au bout de deux mois, & n'avoit plus lieu après ſept ſemaines. Le canal de l'urêtre eſt devenu plus libre qu'il n'avoit jamais été

ſuivant ce que nous a dit le malade, & le traitement entier n'a duré que deux mois & demi. Quarante-cinq *bougies* fondantes, & dix cicatriſantes ont ſuffi pour opérer cette cure.

Seconde obſervation.

Un horloger de cette ville, âgé de quarante ans, d'un tempérament phlegmatique fut atteint il y a quinze ans, d'une gonorrhée. Il fut traité par différens chirurgiens. L'écoulement étoit auſſi abondant au bout d'un an que dans le principe. On lui conſeilla les grands remèdes auxquels il ſe ſoumit. Quoiqu'ils n'euſſent point diminué l'écoulement, il fut obligé de faire un voyage à Geneve, où il fut encore traité par d'autres chirurgiens. L'uſage des *bougies* fut joint au traitement interne pendant deux mois. Le malade ne ſouffroit plus, mais l'écoulement alloit toujours ſon train quoiqu'en moindre quantité. Il a reſté dans cet état pendant l'eſpace de neuf ans. De retour a Paris, il s'apperçut que ſes urines ne paſſoient qu'avec peine, que quelques fois elles s'arrêtoient pendant pluſieurs heures & qu'elles reprenoient enſuite leur cours par un très-petit filet. Il me fut préſenté le 18 août 1788. M. Doublet, médecin de la faculté, de la ſociété royale de médecine, l'a vu; il a été ſondé devant lui, non pas ſans peine, puiſque la *bougie* ne pouvoit pas totalement entrer. Je fis toucher à ce médecin des tumeurs lymphatiques dont l'une ſituée au deſſus de la foſſe naviculaire étoit aſſez ſenſible, l'autre qui étoit très-ſaillante ſe trouvoit placée entre le *verumontanum*, & la proſtate. La *bougie* ayant franchi ce dernier obſtacle, la ſuppuration s'établit & le dégorgement de ces tumeurs s'eſt fait dans l'eſpace de ſix ſemaines qu'a duré ce traitement. M. Doublet a bien voulu ſuivre le malade pendant ce temps. Trente *bougies* fondantes, & dix cicatriſantes ont ſuffi pour remettre les voies urinaires dans leur premier état.

Troiſième obſervation.

Je fus mandé par M. Dehorne, pour viſiter une perſonne de diſtinction qui éprouvoit depuis deux ans une gonorrhée des plus fortes. Il y avoit environ un an qu'il lui étoit ſurvenu un dépôt au périnée à la ſuite d'une difficulté d'uriner. A l'ouverture de cet abſcès ſuccéda une fiſtule très-conſidérable qui auroit pu permettre l'introduction d'une moyenne plume à écrire. On opéra ce malade dans la vue de réunir & de cicatriſer la fiſtule; elle ne fit que diminuer d'un quart de ſon diamètre, ſans ſe fermer entièrement. On décida que le malade devoit paſſer par les grands remèdes, afin de hâter ſa guériſon. Les frictions lui furent adminiſtrées à la doſe d'un gros chacune; mais à la deuxième les glandes du col ſe gonflèrent, ainſi que celles de la bouche, & il ſurvint une ſalivation très-abondante. On ſuſpendit ces moyens pour les reprendre lorſque l'orage ſeroit diſſipé: mais le malade n'en fut pas plus heureux; car les accidens dont je viens de parler ſe renouvellèrent, les amigdales furent ulcérés, il éprouva des convulſions violentes, & le teſticule droit s'engorgea conſidérablement. M. Sabatier fut appellé, & fit diſparoître ces ſymptômes en très-peu de temps. Lorſque le calme fut complet, le malade déclara qu'il ne vouloit plus faire uſage d'aucun remède intérieur; il ſe borna à eſſayer des *bougies* qu'on lui avoit beaucoup vantées, & ſe ſervit également de ſondes de gomme élaſtique, qu'il ne put continuer. Tous ces remèdes étoient reſtés ſans ſuccès. Il eſt à propos d'obſerver que le malade, qui fait le ſujet de cette obſervation, eſt d'une conſtitution très-foible & d'une très-grande ſenſibilité. Fatigué de l'uſage infructueux de tant de moyens curatifs dont il avoit uſé en vain pendant huit mois, ſans avoir éprouvé aucun ſoulagement, il s'étoit déterminé à vivre avec ſon ennemi, lorſque M. Dehorne lui conſeilla de me voir & d'eſſayer de mes *bougies*, ce qu'il fit en effet. Le cinquième jour de leur introduction, le trajet fiſtuleux commença à s'effacer, & il diminua enſuite ſucceſſivement, au point que neuf jours après la fiſtule étoit parfaitement fermée, mais l'écoulement perſiſtoit encore. En vain je propoſai au malade de prendre quelques anti-vénériens; il ſe crut parfaitement guéri, & partit pour la province, d'où il n'eſt revenu qu'un an après. Il étoit convenu qu'il continueroit l'uſage des *bougies*, mais il n'en a rien fait; auſſi l'écoulement a-t-il toujours continué, quoique la fiſtule fût parfaitement cicatriſée. A ſon retour j'ai repris ſon traitement; je lui ai fait prendre quelques pillules fondantes, quelques pintes de petit lait, l'eau de graine de lin, & le malade eſt entièrement rétabli. MM. Dehorne & Sabatier qui l'ont ſuivi, peuvent certifier la vérité de cette obſervation.

Quatrième obſervation.

Un malade âgé de trente ans, d'un tempérament ſanguin, d'une conſtitution forte & robuſte, me fit demander, afin de s'éclaircir ſur l'état inquiétant dans lequel il ſe trouvoit. Il n'avoit jamais éprouvé, me dit-il, la plus légère atteinte de virus vénérien; mais livré dès ſa tendre jeuneſſe à des exercices violens, & étant enſuite obligé par état de monter très-fréquemment à cheval, il s'étoit apperçu il y a trois ans que le jet de ſes urines diminuoit beaucoup, ce qui n'avoit pas fixé ſon attention juſqu'à un certain point, tant qu'elles ne furent pas arrêtées. Vers le mois de juin de l'année dernière, il lui ſurvint tout-à-coup une rétention; & quelqu'envie qu'il eût de ſe débarraſſer de ſes urines, il ne put y parvenir depuis huit heures du matin juſqu'à neuf heures du ſoir, époque à laquelle la veſſie ſe vuida avec aſſez de difficulté. Depuis ce temps, toutes les fois qu'il faiſoit uſage d'alimens ou de boiſſons échauffantes, qu'il travailloit ou qu'il reſtoit aſſis plus long-temps que de coutume, il lui ſurvenoit des diſuries aſſez

fortes, l'urine ſe bifurquoit, & ſouvent le malade ne la rendoit que goutte à goutte, quoique ſans douleur. Il étoit dans cet état le jour que je le vis pour la première fois. M. Maiſon, docteur en médecine, & ſon ami, qui a ſuivi ſon traitement avec la plus grande exactitude, lui avoit conſeillé de s'adreſſer à moi. Après avoir conféré avec le malade & le médecin ſur ſa ſituation, j'introduiſis une *bougie* très-fine, laquelle fut arrêtée vers le bulbe de l'urètre, dans cette partie du canal qu'on appelle membraneuſe. Je la paſſai néanmoins doucement à pluſieurs repriſes, & enfin elle arriva dans la veſſie. Son effet fut on ne peut pas plus prompt, car il la garda ſix minutes ou environ, & en la retirant, l'urine coula avec aſſez de liberté. Nous conclûmes de là que ſa maladie n'étoit qu'un rétréciſſement, & il fut convenu qu'il feroit uſage des *bougies*, juſqu'à ce que ſa guériſon fût entièrement terminée. Il s'en eſt ſervi pendant un mois ou trois ſemaines en paſſant par gradation des plus fines à celles qui l'étoient moins, & ainſi de ſuite juſqu'aux plus groſſes. Il lui eſt arrivé deux ou trois fois pendant le cours du traitement, de voir venir quelques gouttes de ſang, & ſur la fin les *bougies* étoient recouvertes de matières purulentes. Aujourd'hui le malade urine plus facilement qu'il ne l'ait jamais fait, & il ſe croit, avec juſte raiſon, à l'abri de toute eſpèce de rechûte.

Bougies de cordes à boyaux.

Elles ſont tombées en diſcrédit par pluſieurs raiſons. La première, c'eſt qu'elles ne ſont nullement médicamenteuſes, & que par conſéquent elles n'ont point d'action ſur les parois du canal de l'urètre; la ſeconde, c'eſt qu'elles ſont preſque toujours ou trop fermes ou trop molles; la troiſième c'eſt qu'elles ſont de nature à ſe gonfler par l'humidité du canal, & qu'elles ſont ſujettes à ſe gonfler d'une manière inégale. Elles ſe contournent auſſi quelquefois en tire-bouchon, & lorſqu'elles ſont ainſi déformées, elles fatiguent ou déchirent le canal de l'urètre lors de leur ſortie. Comme elles peuvent néanmoins être très-utiles dans les cas de ſimples rétréciſſemens, je vais décrire la manière dont je les prépare, & au moyen de laquelle je parviens à faire diſparoître la majeure partie de leurs défauts.

Il faut prendre de la corde à boyau, la couper de longueur ſuffiſante & la limer, de manière qu'elle ſe trouve plus groſſe d'un bout que de l'autre. On la ponce enſuite également dans toute ſa longueur, on l'enduit d'un peu de cire vierge, on la roule comme les autres *bougies*, & par ce procédé, elle devient très-égale & très-unie. Pour y pratiquer une tête, je poſe l'extrémité la plus groſſe ſur un fer chaud, qui en racorniſſant cette partie, forme un bourlet propre à ſoutenir le fil qui doit la fixer.

Bougies creuſes.

Daran, Alliès, & quelques autres, ont indiqué la manière de faire des ſondes creuſes qu'ils ont formé avec un fil de laiton tourné en ſpirale ſur un mandrin plus ou moins gros, ſuivant le diamètre qu'ils vouloient leur donner. Ce fil de laiton étoit ſoudé par les deux bouts, & recouvert enſuite d'un ſpardarap imbibé d'emplaſtiques de leur compoſition. Après les avoir ainſi préparées, on les rouloit entre deux marbres, de même que les autres *bougies*. Comme ces eſpèces des ſondes *bougies* ſont tombées en diſcrédit & qu'elles ſont remplacées avantageuſement, par les ſondes de gomme élaſtique, qui rempliſſent beaucoup mieux toutes les indications, nous ne nous étendrons pas ſur leur fabrication; d'autant plus qu'il en eſt parlé très en détail à l'article des SONDES. Quant aux ſondes de plomb & à celles de baleine, dont on ſe ſervoit autrefois en place de *bougies*, nous nous croyons diſpenſés d'en faire mention, parce qu'elles ont été bannies de la ſaine pratique, eu égard à tous les accidens qui réſultoient de leur uſage, comme nous l'avons obſervé précédemment.

(M. TEYTAUD, chirurgien à Paris.)

BOUILLI. ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Coction des alimens.

On donne le nom de *bouilli* à de la viande en décoction, qu'on place dans un volume d'eau proportionné, & qu'on fait cuire à petit feu juſqu'à ce qu'elle ait perdu la plus grande partie de ſes ſucs qui, s'étant communiqués à l'eau, en forment du bouillon.

On comprend facilement que le bouillon s'étant emparé de la ſubſtance la plus ſucculente & la plus nutritive qui ſe trouve dans la chair des animaux, le *bouilli* doit avoir perdu ces qualités. Auſſi offre-t-il une viande infiniment plus sèche que celle qu'on fait griller ou rôtir; elle forme par conſéquent un aliment beaucoup moins ſubſtantiel. Le *bouilli* le plus agréable & le meilleur, eſt celui qui réſulte de la décoction du bœuf, ſur-tout de la partie de cet animal qu'on nomme la *hanche*. Le veau *bouilli*, ainſi que le mouton, ont une ſaveur moins agréable.

Le *bouilli* offre une viande aſſez légère, & qui convient aux perſonnes qu'on veut nourrir foiblement. On donne aux convaleſcens des volailles *bouillies* qui ſont encore plus légères & moins ſucculentes que les chairs des quadrupèdes dont nous venons de parler.

paſſer. Pour la manière de cuire le *bouilli*, *voyez* BOUILLON. (M. MACQUART.)

BOUILLIE. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *bouillie* eſt une eſpèce de colle qu'on fait avec de la farine de blé & du lait. Dès long-tems on avoit la coutume d'en faire l'aliment du premier âge. Les médecins ont fait voir que cet aliment étoit trop peſant pour de jeunes eſtomacs, & que ſouvent il avoit été la cauſe d'une foule d'incommodités. Mais ce préjugé n'a été détruit que dans quelques provinces de la France, & il ſubſiſte encore dans beaucoup d'autres.

Il eſt de notre devoir de recommander à tous les miniſtres de ſanté de veiller ſur ce point important, pour qu'on parvienne à extirper cet abus de tous les endroits où il exiſte encore. Il eſt ſi facile de ſubſtituer à ce mauvais aliment des panades faites avec des croutes de pain, ou le biſcuit des marins. Ce ſera le moyen d'éviter les engorgemens, les obſtructions, & beaucoup d'autres maux qui ſont la ſuite néceſſaire du plus indigeſte & du plus mauvais des alimens. (M. MACQUART.)

BOUILLIR. (*Mat. méd.*)

Les phénomènes de l'ébullition de l'eau, & ſur-tout l'action diſſolvante qu'elle acquiert par la chaleur, rendent cette opération très-utile dans la préparation des médicamens; on doit la mettre en uſage toutes les fois qu'il s'agit d'enlever à des ſubſtances végétales & animales dures les principes qu'elles contiennent, & que leur tiſſu trop ſolide empêcheroit de pouvoir être pénétrées par l'eau froide. C'eſt ainſi qu'on en agit avec les bois, les racines très-dures, les os, &c. Les préceptes que l'art peut donner à cet égard, ſeront expoſés au mot DÉCOCTION. (M. DE FOURCROY.)

BOUILLON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Préparation, coction des alimens.

Le *bouillon* eſt une décoction de la chair des animaux qu'on fait avec de l'eau. Les *bouillons* les plus nourriſſans ſont ceux qu'on prépare particulièrement avec la chair des animaux faits, de la claſſe des quadrupèdes, tels que le bœuf & le mouton, auxquels on joint du veau & de l'agneau, des chapons, des coqs, des poules, des perdrix, &c.

Lorſqu'on veut rendre les *bouillons* auſſi agréables que nourriſſans, on y mêle des oignons grillés, des carottes, des navets, des chicorées, du céleri, du cerfeuil; on a ſoin de les faire légèrement, & la quantité d'eau qu'on y joint, détermine à volonté le *bouillon* léger, ou le plus fort des *bouillons* qu'on nomme *conſommé*, & qui n'eſt preſque qu'un extrait aſſez épais de ſuc animal préparé.

On fait ces ſortes de *bouillons* dans une marmite de terre ou de fer qu'on place ſur un feu doux & toujours égal; ce ſont là les conditions eſſentielles pour avoir toujours du très-bon *bouillon* avec très-peu de viande. Il y a des perſonnes qui conſeillent d'abord de faire blanchir la viande, c'eſt-à-dire, de la faire bouillir juſqu'à ce qu'elle ait jetté ſon écume, & de jetter l'eau de cette première ébullition. D'autres croient qu'il eſt ſuffiſant de bien écumer le pot à tems, & qu'il ne faut pas jetter une eau qui eſt déja chargée d'une certaine quantité de ſucs exprimés par la chaleur.

On doit laiſſer ſur le feu les chairs des animaux plus ou moins de tems, ſelon qu'elles ſont plus ou moins dures ou tenaces. Cinq heures ſont bien ſuffiſantes pour cuire la chair de bœuf & de perdrix: il en faut trois ou quatre pour celle du mouton & de la vieille volaille. Il ſuffit d'environ deux heures pour le veau, l'agneau, les poulets & les pigeons. On eſt sûr que la viande eſt au point de cuiſſon néceſſaire, & que l'eau eſt parfaitement chargée des ſucs alimentaires de la viande, quand la chair ſe détache des os, ou qu'on la ſépare très-facilement avec un couteau.

Si la viande étoit trop couverte de graiſſe, il ſeroit néceſſaire de l'enlever avant de la mettre au pot. Si elle étoit intérieurement très-graſſe, il faudroit, quand le *bouillon* ſeroit fait, enlever la graiſſe qui ſurnage toujours: autrement, on riſqueroit de donner des rapports de graiſſe à beaucoup de perſonnes dont l'eſtomac n'eſt pas capable de digérer les corps très-gras. On doit encore avoir ſoin de paſſer les *bouillons* à travers des tamis, pour ôter les ordures qui reſtent toujours après la cuiſſon de la viande & des différentes ſubſtances végétales qu'on y a mêlé.

On fait uſage de *bouillons* dans preſque toutes les contrées, & il y a peu de nourritures plus nourriſſantes & plus agréables que celles-là. En y joignant des farineux, on a de tous les alimens le plus nourriſſant & celui qui en général ſe digère le mieux. On en forme ainſi des potages ou ſoupes. *Voyez* ces mots. (M. MACQUART.)

BOUILLONS. (*Mat. méd.*)

Les *bouillons* ſont des médicamens liquides, qui

ne different des tiſannes, des apozèmes, des décoctions en général, que par ce qu'on y fait entrer différentes eſpèces de viandes. Auſſi les nomme-t-on en latin *juſcula*. C'eſt de la chair de veau, de mouton, de chevreau, d'agneau, de poulet ou de vieux coq que l'on emploie communément pour les *bouillons* médicamenteux. La grenouille, la tortue, la vipère, l'écreviſſe, entrent auſſi dans les *bouillons*, & l'on a même cru qu'ils ajoutoient ſingulièrement à leurs vertus. On mêle à ces matières animales des plantes ſavoneuſes, apéritives, dépurantes, aromatiques, &c. Ces préparations ſont beaucoup plus agréables pour les malades que les apozèmes & les juleps.

Pour préparer les *bouillons*, on fait d'abord blanchir les viandes de quadrupèdes, en les laiſſant quelques inſtans dans de l'eau bouillante. Si c'eſt de la chair des oiſeaux que l'on emploie, on ne prend pas la même précaution. Si les tortues, les vipères en ſont la baſe, on recommande de faire la décoction primitive dans des vaſes bien bouchés, pour retenir la partie odorante & volatile qu'on croit exiſter dans ces animaux; on verra à l'article TORTUE & VIPÈRE ce qu'il faut penſer de cette opinion. Quand la viande eſt blanchie, on la fait cuire dans un vaſe de terre bouché, dans ſuffiſante quantité d'eau & à petit feu; on ajoute ſur la fin les plantes, dans l'ordre de leur denſité, comme pour les décoctions ordinaires & compoſées. Les écreviſſes ſont pilées vivantes dans un mortier de marbre; on les met dans le *bouillon* très-chaud, on les laiſſe infuſer dans un vaſe clos, juſqu'à ce que le *bouillon* ſoit réfroidi; on conſerve ainſi la ſaveur & l'odeur de cet inſecte cruſtacé. On paſſe les *bouillons* froids à l'étamine, afin de bien en ſéparer la graiſſe.

On ne prépare plus comme les anciens les *bouillons* reſtaurans. Ils prenoient un vieux coq, une perdrix, un chapon gras, des plantes aromatiques, des confections cordiales, des feuilles d'or & d'argent; ils mettoient diſtiller le tout au bain-marie & faiſoient prendre aux malades la liqueur diſtillée. Cette préparation n'a aucune vertu & ne produiſoit aucun effet. C'eſt comme ſi on preſcrivoit pour boiſſon à un malade, l'eau qui ſe raſſemble ſur le couvercle d'un vaſe, dans lequel on a mis cuire la viande, & ſi l'on jettoit le *bouillon* contenu dans le vaſe.

La doſe des ingrédiens d'un *bouillon* eſt à-peu-près la même que celle qu'on preſcrit pour les apozèmes; elle doit ſur-tout être relative aux indications qu'on a à remplir; communément, un *bouillon* n'excède pas 10 onces de liquide.

La plupart des *bouillons* ſont altérans, mais ils varient dans leurs propriétés particulières; on en fait d'apéritif, de dépurans, d'atténuans & incifiſs, d'antiſcorbutiques, de béchiques adouciſſans & expectorans, de rafraîchiſſans, de reſtaurans & incraſſans. Ces derniers ſont communément préparés avec de la volaille, du veau, des grenouilles, des tortues, des amandes, des graines céréales. On fait entrer dans les *bouillons* rafraîchiſſans le veau, le poulet maigre, l'oſeille, la bette ou poirée, le cerfeuil, la laitue, le pourpier. Les béchiques incifiſs ont pour baſes le chou rouge, les navets, les carottes, les roſes rouges; on y ajoute le mou de veau, la tortue ou les grenouilles, quelquefois les limaçons, les jujubes, les ſebeſtes, les dattes. Les *bouillons* apéritifs & dépurans contiennent ordinairement la bourache, l'aigremoine, le houblon, la chicorée, la bardane, la patience, la vipère, la grenouille, la tortue, les écreviſſes, &c. Enfin, on les rend antiſcorbutiques, en mêlant au mouton ou au veau le creſſon, le raifort, le beccabunga, les acides végétaux qu'on ajoute au *bouillon* fait.

On preſcrit les *bouillons* dans la maigreur, la foibleſſe, les phthiſies commençantes, les maladies dépendantes de l'acrimonie des humeurs blanches, les obſtructions des viſcères, l'altération de la lymphe, l'hémophtyſie, la toux, l'orthopnée & la dyſpnée, la ſuppreſſion des règles, les fleurs blanches, les ulcères internes, les maladies de la peau, les rhumatiſmes, &c. Tels ſont les principes généraux qui doivent guider les jeunes médecins dans la preſcription des *bouillons*; nous ajouterons à ces préceptes les obſervations de M. Thouvenel ſur les vertus & la préparation de ces médicamens; aucun auteur n'a traité cet objet d'une manière auſſi étendue & auſſi utile.

« D'abord je remarque, dit M. Thouvenel, que les praticiens ne ſont pas d'accord entr'eux, relativement aux indications qu'ils ſe propoſent de remplir, en donnant les *bouillons* de tortue, d'eſcargots, d'écreviſſes, de grenouilles, ou de vipères, plutôt que ceux de bœuf, de veau, de mouton, ou de volaille. Ils ne le ſont pas même dans les différens pays, ſur les effets de ces derniers. Les uns veulent que ce ſoit pour rafraîchir, pour modérer le mouvement des ſolides, & pour augmenter la conſiſtance des humeurs; les autres prétendent tout le contraire. Cependant l'opinion la plus générale eſt que les *bouillons* de tortue, de grenouilles & d'eſcargots, ainſi que ceux des jeunes animaux domeſtiques, produiſent les premiers effets, & celui de nourrir plus abondamment; tandis que les *bouillons* de vipères & d'écreviſſes, & en général, ceux des vieux animaux domeſtiques, agiſſent en donnant plus d'énergie à tout le ſyſtème, d'où s'enſuivent l'accélération du ſang, l'augmentation de la chaleur, & des ſecrétions, &c. Chacun explique tout cela à ſa manière, mais venons au fait.

» J'ai déja indiqué (1), au commencement de ce chapitre, les effets généraux de ces préparations aqueuſes & muqueuſes, comme telles, & les cas dans leſquels on pouvoit auſſi, comme telles, les employer à-peu-

(1) Voyez ſa diſſertation ſur les ſubſtances animales médicamenteuſes, pag. 11.

près indiſtinctement. Parmi ces effets, il y en a qui ſont palpables, démonſtratifs, & d'autres qu'on ne peut eſtimer que d'une manière vague, indirecte, douteuſe, ou qui ſont abſolument précaires. Dans le premier rang, je place la digeſtion, plus ou moins facile, l'augmentation ou la diminution de la chaleur, des pulſations, de quelques ſécrétions, de la vigueur, de l'embonpoint, &c. Dans la ſeconde claſſe viennent la dépuration, ou le rétabliſſement des humeurs viciées dans leur mixtion naturelle; le délaiement, l'atténuation, ou l'épaiſſiſſement de celles qui pèchent par trop, ou trop peu de conſiſtance; le relâchement, le ramolliſſement des ſolides, ou l'accroiſſement de leur ton phyſique; une nouvelle diſtribution de leurs forces vitales, &c.; en un mot, tous les effets altérans, indiqués par les médecins de chaque ſecte, & dont la plupart ſont purement imaginaires, ou déduits d'expériences faites hors du corps vivant.

D'un autre côté, parmi les cas, dans leſquels j'ai vu que l'on employoit, avec plus ou moins de ſuccès, les préparations dont il s'agit, il y en a pour leſquels ſont ſpécialement recommandées telles ou telles de ces préparations. Par exemple, les *bouillons* de vipères dans les maladies dartreuſes & ulcéreuſes de la peau, & en général, dans tous les cas où il faut ſoutenir ou rétablir les excrétions de cet organe. Ils ſont auſſi vantés pour remédier à l'état torpide & languiſſant de tout le ſyſtême ou de quelques parties. Les *bouillons* d'écreviſſes ſont donnés dans les maladies de la peau, lorſqu'elles ſont moins graves; mais principalement dans les engorgements muqueux ou pituiteux de la poitrine, dans les affections analogues des reins, c'eſt-à-dire, lorſque la qualité des urines ſemble annoncer un état de foibleſſe & une diſpoſition à une génération glaireuſe dans ces organes. Enfin, on s'en ſert encore dans les cas d'obſtructions & d'inertie. Les *bouillons* de tortues ſont particulièrement réſervés pour les cas de maigreur extrême, d'épuiſement, de conſomption, pour les toux opiniâtres, les flnxions âcres, les ulcères du poumon, & auſſi pour les affections nerveuſes ou vaporeuſes, un peu anciennes chez les ſujets délicats, qui ont la poitrine *fêlée* ou menacée d'hémophtiſie, ou bien quelques diſpoſitions à la diathèſe ſcorbutique, & chez ceux qui ont décidément le ſcorbut; on leur ſubſtitue dans pluſieurs de ces cas, notamment dans ceux qui ſont relatifs à la poitrine, les *bouillons* d'eſcargots. Enfin, les *bouillons* de grenouilles ſont vulgairement regardés comme ſuccédanés, ou comme un peu ſupérieurs à ceux de poulet, de veau, de col de mouton, dans les ſimples indiſpoſitions caractériſées par une chaleur ou une ſenſibilité exceſſives; par une ſoif habituelle, dans les douleurs vagues, ſpaſmodiques, ou inflammatoires, & auſſi dans les maladies légères de la peau, de la poitrine, des organes méſentériques, accompagnés d'échauffement, d'irritation, ou de ce qu'on appelle inflammation lente.

En réſumant & en raiſonnant un peu ſur ce tableau abrégé des effets de ces remèdes, & de l'état des maladies pour leſquelles on les emploie, & enſuite en rétribuant à chacune des drogues la doſe de propriété relative, qui d'après le langage théorique vulgaire, les rend propres à remplir telles ou telles indications; on trouve de part & d'autre, c'eſt-à-dire, dans la formule la plus plauſible, des propriétés & des indications pour chaque cas, des choſes communes, ou générales, qui ſont inconteſtables, & des choſes particulières, ou individuelles, établies ſur des ſuppoſitions pour le moins occultes, & donc on ne peut ſe rendre aucun compte. Mais encore un coup, venons au fait.

Pour cette fois, j'ouvre mon journal d'obſervations, & je trouve en tête celles que j'ai faites ſur moi-même. (Il falloit bien commencer par reconnoître les effets ſenſibles, pour mieux deviner ceux qu'on ne voit pas.) Je demande pardon ſi je me ſuis ſervi de thermomètres & de montres, inſtrumens déplacés entre les mains d'un médecin qui exerce ſon art. Mais je ne m'en ſuis ſervi que pour moi; quand on a à calculer des infiniment petits, il faut bien avoir des règles préciſes. Je ne rapporterai que le réſultat des expériences, dont le détail ſeroit fort long.

J'ai préparé tous mes *bouillons* au bain-marie, pendant quatre heures, avec 10 onces d'eau, & une demi-livre de chacune des ſubſtances dont j'ai parlé dans mon analyſe. J'ai pris chacun de ces *bouillons* pluſieurs jours de ſuite à jeun, tantôt chauds, tantôt froids, au lit, hors du lit, l'état habituel de mon pouls étant 64 ou 65 pulſations par minute, & celui de la chaleur, dans la latitude ordinaire, de 28 à 29 degrés.

Les effets communs de tous ces *bouillons*, pris chauds au lit, ont été d'abord comme ceux de toutes les boiſſons chaudes, priſes à pareilles doſes, d'augmenter la chaleur & le nombre des pulſations, & le plus ſouvent, de procurer à la peau une légère moiteur. Ces effets n'ont pas duré au-delà d'une heure. Je n'ai remarqué aucune différence à tous ces égards, entre les *bouillons* des viandes ordinaires & ceux de grenouilles & de tortues, dans l'uſage deſquels l'augmentation de chaleur a été d'environ deux degrés, & celle des pulſations, de 9 à 10. Les *bouillons* d'eſcargots ont donné deux ou trois pulſations de plus, ſans exciter plus de chaleur. Les *bouillons* d'écreviſſes ont encore un peu augmenté aux deux égards. Enfin, ceux de vipères ont porté l'accroiſſement de la chaleur à 15. L'humectation de la peau a été proportionnée.

Voulant ſavoir quelle part la chaleur des *bouillons* & celle du lit pouvoient avoir eu à ces effets, j'ai pris les mêmes décoctions froides au lit, & chaudes hors du lit. J'ai obſervé dans le premier cas que la chaleur n'étoit pas augmentée en raiſon des pulſations, & que c'étoit le contraire dans le ſecond cas.

Cette obſervation porte à croire que l'augmentation de la chaleur de l'animal eſt ſur-tout relative à la chaleur des *bouillons* & à celle du milieu, dans lequel on eſt; tandis que la fréquence & le développement du pouls dépendent principalement du travail digeſtif, de l'eſpèce de gêne que cauſent toujours du plus au moins les décoctions copieuſes, chargées de ſubſtances animales, notamment celles d'eſcargots, d'écreviſſes, de tortues qui ſont auſſi les plus épaiſſes. Quant à l'effet d'augmenter les excrétions de la peau & des reins, il m'a toujours paru être en raiſon directe de la quantité de boillon, & en raiſon inverſe de la température étrangère: en ſorte que, avec les circonſtances capables de favoriſer la perſpiration, les urines ont été moins abondantes, & *vice versâ*. Or, tout cela a eu lieu de la même manière, dans la boiſſon d'eau ſucrée que j'ai priſe pour terme de comparaiſon.

Juſque-là, on ne voit encore rien de bien remarquable, ſi ce n'eſt un peu plus d'action de la part des *bouillons* d'écreviſſes & de vipères que de tous les autres. Mais il faut faire attention que, parmi ces *bouillons*, les vulgairement employés comme médicinaux, ont été préparés avec beaucoup plus de matières qu'on ne le fait généralement, & les *bouillons* diététiques au contraire. La doſe commune a été de demi-livre pour chaque *bouillon*. On la regarde comme très-modique pour les viandes ordinaires; mais elle eſt énorme pour la plupart des autres animaux. Par exemple, il a fallu pour chaque *bouillon* 30 eſcargots, 26 grenouilles & 12 écreviſſes de moyenne groſſeur; tandis que l'on n'emploie guères communément que 7 à 8 des unes & des autres. Il a fallu auſſi 7 groſſes vipères, au lieu d'une qu'on fait même ſervir pour deux *bouillons*. Les doſes ordinaires de tortue ſont de deux ou de quatre onces.

Ainſi, en faiſant la déduction du ſurplus des quantités que j'ai fait entrer dans la compoſition des *bouillons* médicinaux, & la diminution relative des effets ſenſibles que j'en ai éprouvés, on verra que ceux-ci ſe réduiront à bien peu de choſe. On verra que l'opération manifeſte & momentanée de ces *bouillons*, ainſi diminués, même de ceux qui nous ont paru les plus actifs, tels ſont ceux des vipères & d'écreviſſes, équivaudra tout au plus à celle des *bouillons* diététiques, augmentés du double, c'eſt-à-dire, portés à la doſe ordinaire qui eſt d'environ une livre de matière. C'eſt auſſi ce que j'ai vérifié en reprenant mes *bouillons* préparés de cette façon; en ſorte que j'ai éprouvé, pour le moins, autant d'effet échauffant, diaphorétique, reſtaurant, des *bouillons* de viandes ordinaires, que de tous les autres, & même que mon eſtomac s'eſt mieux trouvé des premiers.

Les obſervations diététiques qui ont été faites ſur l'uſage des animaux réputés médicinaux, ne ſont pas plus en faveur des vertus qu'on leur a attribuées. En général, dans tous les pays où ces animaux ſont communs, leur emploi devient économique & journalier. En Angleterre, par exemple, on mange beaucoup de tortues; on en fait des ſoupes ou des eſpèces de ragouts, & elles entrent très-peu dans la cuiſine médicinale. En Italie, on conſomme une grande quantité de vipères; il eſt vrai que le plus ſouvent on les prend comme prophilactiques, ou bien pour ſe *refaire le ſang*, au retour de la belle ſaiſon, comme on prend en France les *bouillons* de grenouilles pour ſe purifier, & ceux de veau pour ſe rafraîchir, &c. En Ecoſſe, au contraire, où les vipères ſont auſſi fort communes, on ne leur reconnoît aucune qualité médicinale, ni prophilactique. Dans certains pays, on ſe ſert de différentes eſpèces de ſerpents, comme alimens. Dans d'autres, on les prend comme médicaments, à la place & dans les mêmes vues que les vipères. Il en eſt de même pour les écreviſſes, les eſcargots & les grenouilles; on en mange impunément & ſans rien éprouver, pluſieurs douzaines dans un ſeul repas, & on ſe contente d'en mettre 4 ou 5 dans un *bouillon* médicinal.

Doit-on, d'après mes expériences particulières, & d'après ces obſervations diététiques, faites ſur des perſonnes en ſanté, conclure pour la nullité des vertus médicamenteuſes de toutes ces ſubſtances? La nature malade ne ſe prête-t-elle pas à ſe beſoin & ne fait elle pas parvenir à la ſolution de ſes maux les plus graves & les plus invétérés par de légers remèdes, long-tems continués? Et, enfin, lorſque les effets ſenſibles manquent pour juger de l'efficacité de ces remèdes, juſqu'à quel point peut-on croire à leurs qualités alimentaires cachées? Avant de répondre à cette queſtion, par l'obſervation ſeulement (car la théorie ſe perd ſur de ſi petits objets), rappellons-nous le ſommaire des principales propriétés attribuées à chacune de ces drogues, par la nature même des maladies, contre leſquelles on les a ſpécialement recommandées.

Il en réſulte que les vertus fortifiante, diaphorétique & dépuratoire dominent dans les *bouillons* de vipères; les vertus réſolutive, ou, comme on dit, inciſive, apéritive & diurétique dans les *bouillons* d'écreviſſes, les vertus reſtaurante, analeptique, tacraſſante & balſamique, ſelon l'expreſſion vulgaire, dans les *bouillons* de tortue & dans ceux d'eſcargots; & enfin, dans ceux de grenouilles, les vertus adouciſſante, tempérante, rafraîchiſſante. C'eſt donc particulièrement dans les maladies qui préſentent à remplir des indications relatives à ces prétendues propriétés, que j'ai dû eſſayer ces différentes ſubſtances.

Je remarque d'abord que les trois dernières, par le ſeul énoncé de leurs vertus, & plus encore par le caractère des maladies, dans le traitement deſquelles on les a vu réuſſir, doivent avoir entre elles beaucoup de rapport. Il me paroît, en outre, que la qualité commune, fondamentale de ces ſubſtances, & dont

on voit très-naturellement dériver toutes les autres, eſt la qualité purement nourriſſante, & en effet, dans tous les cas où on les croit convenables, le principal but eſt de fournir un bon aliment. *Ubi ſatius eſt medicamentum in alimento quærere.* Mais quel eſt le meilleur aliment pour ces cas-là? Voilà le nœud gordien. Sa ſolution embarraſſe autant les chymiſtes que les praticiens. Tout ce que l'on peut dire de plus vraiſemblable ſur cela, c'eſt que ſi une nourriture plus viſqueuſe, plus fade, moins altérable, moins propre à éxiter le jeu des organes digeſtifs, &, par conſéquent, auſſi, ce me ſemble, d'une digeſtion plus longue, d'une élaboration plus pénible, d'une qualité nutritive, plus durable que la nourriture tirée des viandes ordinaires, eſt réellement préférable dans le cas ſuſdit; c'eſt aux tortues, aux grenouilles, aux eſcargots & aux autres animaux de cette eſpèce qu'il faut avoir recours. Une théorie tout auſſi plauſible qu'aucune autre, infirmeroit le contraire.

M. Thouvenel paſſe enſuite à l'expoſé des vertus particulières à chaque *bouillon*, & à ce que l'obſervation lui a prouvé ſur ce point. Nous recueillerons ces détails aux articles Ecrevisses, Escargots, Grenouilles, Tortues, Vipères. Nous conclurons ſeulement ici en général que ce médecin, d'accord avec tous ceux qui ont le mieux connu la nature des ſubſtances médicamenteuſes, n'attribue pas des vertus auſſi ſaillantes à ces différens *bouillons*, que l'ont fait pluſieurs praticiens; qu'il n'y a pas trouvé une énergie beaucoup plus grande que dans les décoctions de viandes ordinaires. Nous inſiſterons ſur-tout ſur ce que l'uſage des tortues, des vipères, des écreviſſes, comme aliment dans beaucoup de pays, & à des doſes bien au-deſſus de celle que l'on preſcrit dans les *bouillons* médicamenteux, auroit dû détromper les praticiens depuis long-temps. Tout cela prouve que l'art d'obſerver en médecine eſt la partie la plus difficile de la phyſique, & que l'erreur y eſt difficile à éviter. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE CHOU ROUGE. (*Mat. méd.*)

On emploie ſouvent le chou rouge dans les *bouillons* béchiques, inciſifs & expectorans. *Voyez* le mot Chou. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS D'ECREVISSE. (*Mat. méd.*)

L'écreviſſe paroiſſant être inciſive, pénétrante, apéritive, dépurante, on la fait ſouvent entrer dans les *bouillons* auxquels on veut donner ces vertus. Alors ce cruſtacé donne ſon nom au *bouillon*. *Voyez* le mot Ecrevisse. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE GRENOUILLE. (*Mat. méd.*)

Il en eſt de même de la grenouille, dont la propriété adouciſſante, relâchante, & légèrement nutritive, ſe communique facilement aux *bouillons*, dans leſquels on fait entrer la chair de ce quadrupède ovipare. *Voyez* le mot Grenouille. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE POUMONS DE RENARD. (*Mat. méd.*) *Voyez* Renard. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE TORTUE. (*Mat. méd.*)

On a attribué la propriété reſtaurante & dépurante dans un très-haut degré à la tortue. Elle a donné ſon nom aux *bouillons* dont elle fait partie, & qui étoient autrefois beaucoup plus employés qu'aujourd'hui. *Voyez* le mot Tortue. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS DE VIPÈRES. (*Mat. méd.*)

La vipère eſt un des ſerpens qui réuniſſoient, ſuivant les opinions anciennes, le poiſon le plus ſubtil aux propriétés médicamenteuſes, les plus énergiques. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on en ait fait la baſe, l'ingrédient le plus utile des *bouillons* médicamenteux. *Voyez* le mot Vipère. (M. Fourcroy.)

BOUILLON GRAS. (*Mat. méd.*)

Quoique le *bouillon* de viande ordinaire, fait avec du bœuf, du mouton, de la volaille, ſoit plutôt une des principales nourritures des habitans des villes, qu'un médicament propre à détruire les effets des maladies; quoique l'on défende même le plus ſouvent aux malades l'uſage de ce *bouillon*, pour hâter la guériſon de leurs maux, il eſt cependant quelques cas où l'on emploie avec ſuccès le *bouillon* gras. C'eſt ſpécialement lorſqu'il s'agit de calmer un vomiſſement opiniâtre, & ſur-tout, lorſque le ſymptôme convulſif, produit par l'action d'un émétique, & prolongé au-delà de l'effet qu'on en attendoit, fatigue les malades par ſes ſecouſſes continuelles & violentes qu'il excite. On préſente ſouvent avec ſuccès, dans cette circonſtance, quelques cuillerées, ou même un verre de *bouillon* gras & bien chaud. On a ſoin de ne pas le paſſer & de laiſſer la graiſſe fondue qui nage à ſa ſurface. Ce moyen réuſſit très-ſouvent, ſans qu'on ait beſoin d'avoir recours aux calmans & aux antiſpaſmodiques qu'on emploie, lorſque le *bouillon* n'a pas eu d'heureux effets. Il eſt ſingulier que la graiſſe qui, dans les cas où l'eſtomac eſt farci d'humeurs épaiſſes, tenaces, & ſur-tout dans ceux où le ſuc gaſtrique eſt viſqueux & trop peu actif, rebute les malades, & eſt plus propre à faire naître la convulſion des fibres de ce viſcère, qu'à en calmer le mouvement irrégulier & déſordonné, jouiſſe dans la circonſtance citée d'une action oppoſée, & l'emporte quelquefois ſur les antiſpaſmodiques ordinaires. (M. Fourcroy.)

BOUILLONS SECS. (*Mat. méd.*)

Les *bouillons* ſecs ſont des décoctions de viandes

qu'on fait évaporer à ſiccité, & dont on forme des eſpèces de tablettes, qu'on conſerve & qu'on emporte dans des voyages de long cours. M. Baumé preſcrit de prendre 4 pieds de veau, 12 livres de cuiſſe de bœuf, 3 livres de rouelle de veau & 10 livres de mouton; de faire cuire ces viandes à petit feu, dans ſuffiſante quantité d'eau, de paſſer la liqueur avec expreſſion, d'enlever la graiſſe après le réfroidiſſement, de la clarifier avec le blanc d'œuf, de la ſaler, d'évaporer enſuite au bain-marie juſqu'à la conſiſtance d'une pâte très-épaiſſe, d'étendre cette pâte ſur une table de marbre, & de la faire ſécher à l'étuve, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien caſſante. Cette recette donne en effet des tablettes de *bouillon* très-nourriſſantes; mais leur ſaveur n'eſt pas très-agréable. On a coutume d'ajouter aux viandes preſcrites, de la volaille, des carottes, du céleri, des panais, des oignons, un peu de girofle & de canelle; alors cet extrait végéto-animal, fondu dans l'eau à une chaleur douce, donne un *bouillon* excellent.

Pour conſerver ce *bouillon* ſec, on le coupe en tablettes, qu'on enferme dans un vaiſſeau de verre qui bouche bien, après les avoir fait parfaitement ſécher dans une étuve. Elles durent pluſieurs années, de 4 à 6, ſans s'altérer, lorſqu'elles ont été convenablement préparées, & lorſqu'on les conſerve dans un endroit bien ſec. La ſociété de médecine, dans ſon rapport ſur le régime des gens de mer, a conſeillé d'embarquer ces tablettes, d'en donner de temps en temps dans la ration, & d'en faire faire uſage aux malades.

On prépare en Chine & on débite en France, ſous le nom de colle de peau d'âne, ou de tablettes de *hockiac*, un extrait de *bouillon* ſec, fait avec des ſubſtances animales. On l'emploie dans l'hémoptyſie & la phtiſie. On le diſſout à la doſe de 2 gros dans du *bouillon* ou du thé; on le laiſſe auſſi fondre dans la bouche. On en prend deux priſes par jour, l'une le matin, & l'autre le ſoir. (M. Fourcroy.)

BOUILLON. (*Pathol.*) C'eſt une excroiſſance ronde & charnue qui tapiſſe quelquefois le fond d'une plaie vénérienne: on la détruit avec les cauſtiques, & principalement avec le beurre d'antimoine, appliqué avec beaucoup de précaution: elle ſe reproduit fort aiſément dans le traitement de quelques bubons qu'on a ouvert avec la lancette. (M. Manon.)

BOUILLON BLANC. (*Mat. méd.*)

Verbaſcum.

La médecine fait uſage de deux eſpèces de *bouillon* blanc:

1°. Le *bouillon* blanc mâle, ou molène, ou bonhomme.

Verbaſcum foliis utrinque decurrentibus tormentoſis. Lin.

Verbaſcum mas latifolium luteum. C. B. Pin. 239.

Thapſus barbatus officin.

La racine du *bouillon* blanc eſt ſimple, oblongue, blanche, biſannuelle. Sa tige s'élève de quatre à cinq pieds. Elle eſt ronde, ligneuſe & cotoneuſe. Ses feuilles ſont grandes, cotoneuſes, blanches des deux côtés. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq parties réunies & jaunes.

Les fruits ſont des coques ovales, pointues, terminées en deux loges, contenant pluſieurs graines menues, noirâtres & anguleuſes.

Cette plante ſe trouve preſque par-tout, ſur-tout dans les chemins, dans les décombres & dans les champs.

Elle fleurit en juin, juillet & août.

Les feuilles du *bouillon* blanc rougiſſent le papier bleu; les fleurs le rougiſſent encore plus.

Cette eſpèce & celle qui ſuit, s'emploient indifféremment, & ſont ſur-tout regardées comme très-émollientes.

Les feuilles récentes, pilées, ſervent à faire une eſpèce d'onguent, qui a la propriété de guérir les ulcères récens. On fait une décoction de ces mêmes feuilles avec les fleurs qu'on preſcrit pour calmer les douleurs hémorrhoïdales & néphrétiques, pour appaiſer les épreintes & la dyſſenterie.

Elles ſont encore bonnes à l'extérieur contre les inflammations & les tumeurs, ſi on les fait cuire ſurtout dans du lait. On en fait auſſi des gargariſmes dans l'eſquinancie.

Le ſuc purifié des fleurs a été employé avec ſuccès par Boccone, *Obſ.* p. 135. Il a réuſſi contre les douleurs de la goutte. L'infuſion des fleurs eſt ſouvent employée contre la phtiſie & l'hémophtiſie.

La racine eſt aſtringente; auſſi eſt-elle preſcrite par les auteurs les plus éloignés de nous, dans du vin, contre les flux de ventre opiniâtres.

Sa décoction ſoulage les toux invétérées: elle eſt bonne contre les convulſions & les hernies, & Vogel prétend que, ſi on en frotte les dents, elle peut en appaiſer les douleurs.

2°. Le *bouillon* blanc femelle.

Thapſus barbatus alter, ſeu fœmina. Ger.

Verbaſcum fœmina flore luteo magno. C. B. Pin. 239.

Verbaſcum maximum luteum meridionalium odoratum. J. B. Append. 871.

Ce *bouillon* blanc a une racine aſſez ſemblable à celle de l'autre. Sa tige s'élève de même. Ses feuilles ſont rondes, molles, grandes & lanugineuſes. Les fleurs ſont ſeulement quelquefois plus pâles que dans

le *bouillon* blanc mâle ; quelquefois même elles ſont blanches. Elles ont une odeur aſſez agréable, & elles ne fleuriſſent que la ſeconde année, vers l'automne.

Les vertus de cette dernière eſpèce ne ſont point différentes de celles de la première. (M. MACQUART.)

BOUKA & BOUKA-KELI. (*Mat. méd.*)

Les brames appellent de ce nom une plante du Malabar, vivace, paraſite, rampante ſur les arbres, vivant autant qu'eux, & ſe renouvellant toujours par de nouveaux bourgeons. Toutes les parties de cette plante ont une ſaveur légèrement ſalée. Sa décoction, priſe en bain ou en lotion, guérit les catarres & les peſanteurs de toute eſpèce. Réduite en poudre, & mêlée avec le ſel, elle diſſipe les hydatides. Séchée & rotie ſur le feu avec les feuilles de la caſſe, du gingembre & du ſel, elle guérit toutes les éruptions de la peau, comme la gale & la petite-vérole. (Peut-être la gale, mais la petite-vérole, je n'en crois rien.) La poudre de ſon fruit, avec le miel & l'huile de coco, forme un onguent qui, appliqué ſur le bas-ventre, provoque les urines. Son ſuc, mis dans les oreilles, y excite une ſuppuration qui diſſipe la ſurdité accidentelle. (*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BOULANGER. (*Hygiène.*) *Piſtor.*

Partie III. Règles de l'*Hygiène* en général.

Claſſe II. Règles qui regardent l'homme, conſidéré individuellement.

Ordre II. Régime des choſes de la 2°. claſſe. *Ingeſta.*

On nomme *boulanger* celui qui a le droit de faire du pain & de le débiter. Il paroît que cette expreſſion tire ſon origine de ce qu'autrefois on faiſoit les pains ronds, comme des boules.

Dans les premiers ſiècles, le bled ſe mangeoit en ſubſtance comme les autres fruits de la terre. Après qu'on a eu trouvé les moyens de le piler & de le réduire en farine, on a été bien du temps à n'en faire que de la bouillie ; quand enfin on eſt parvenu à en former des pains, on ne les faiſoit chez ſoi qu'au moment de ſe mettre à table, & c'étoient les femmes qui mettoient la main à la pâte, & la faiſoient cuire ſous la cendre. Rien ne paroît ſi ſimple au premier coup-d'œil que de moudre du bled, d'en ſéparer la farine, de paîtrir & de cuire le pain ; mais ces opérations ne peuvent paroître ſimples, communes & triviales qu'à ceux qui ſont accoutumés à jouir des plus belles inventions de l'humanité, ſans que leur eſprit ſuperficiel ait jamais réfléchi à ce qu'il en a coûté de peines, de réflexions & de temps, pour les amener au point de perfection où ils les ont trouvées.

Ce ſont les Aſiatiques, les Lydiens, les Phéniciens, qui les premiers ont connu l'uſage des fours. Ce n'a guères été que vers 580 de la fondation de Rome, qu'ils apportèrent en Europe leur manière de cuire le pain. Les Grecs étoient renommés pour faire à Rome le meilleur pain ſous Auguſte, & ils tenoient alors 329 boulangeries publiques dans Rome, & les boulangers pouvoient arriver au grade de ſénateur. C'étoient eux qui fourniſſoient tout le bled qui devoit ſervir à la conſommation des citoyens.

Borrichius dit que, vers le milieu du ſeizième ſiècle, les femmes pétriſſoient encore le pain en Suède & en Norwège. La France eut, dès l'origine de la monarchie, des boulangers & des moulins à eau & à bras. Les fours banaux exiſtoient encore du temps de Philippe-Auguſte ; on répondoit alors au grand pannetier créé ſous ce règne, de tout ce qui étoit relatif à la police des *boulangers* : ils ne peuvent être en même-temps meûniers & marchands de grains.

Ce qui eſt relatif à l'art du *boulanger* intéreſſe de ſi près la ſanté des hommes, que nous n'avons pas cru permis d'en omettre ici les préceptes les plus importans.

Nous trouvons dans les recherches faites par M. Tillet, notre confrère, & par M. Parmentier, ſur l'art du *boulanger*, des articles que nous croyons devoir rapprocher ici, & qu'on trouvera plus en grand dans l'art de la boulangerie, imprimé dans cette Encyclopédie, arts & mét., t. 1, pag. 254, & ſur-tout dans l'ouvrage qui eſt une ſuite du zèle infatigable & éclairé de M. Parmentier, & qui a pour titre : *Mémoire ſur les avantages que le royaume peut tirer de ſes grains*, 1789.

On conſidère ſix choſes principales dans la fabrique du pain :

1°. La farine qui ſert à faire la pate.

2°. L'eau avec laquelle on la pétrit, & le ſel.

3°. Les levains avec leſquels on la fait lever.

4°. Les différentes méthodes de pétrir.

5°. La cuiſſon de la pâte.

6°. La police pour le poids & le prix du pain.

C'eſt de la connoiſſance de ces objets que dérive la bonne fabrique du pain, & ſa ſalubrité.

On ne fait du pain qu'avec les farines végétales qu'on tire du froment, du ſeigle, de l'épautre, de l'orge, de l'avoine, du maïs & du riz, ou de certains fruits, comme ceux de l'arbre à pain, des chataignes, des faines, ou des troncs de quelques arbres, comme des palmiers, du ſagou, & ou enfin des racines, comme du manioc, des pommes de terre, du ſalep, &c.

Les farines diffèrent ſelon les années, les terroirs, les climats, les eſpèces de bled. La même mouture

donde quatre ſortes de farines ; la farine blanche ou fleur de farine, la biſe blanche, celle qu'on nomme première de gruau, & la dernière qui eſt le gruau bis.

La farine d'un grain venu dans une terre fumée, eſt bien moins bonne qu'une autre qui a pouſſé dans une terre non fumée, & la pâte fouvent a une mauvaiſe odeur.

Pour le choix qu'on fait des farines, il eſt bon de ſavoir que les meilleures ſont celles qui ſont d'un blanc jaune, ou citron clair, & qui prennent le plus d'eau.

Les mauvaiſes farines, comme celles des bleds qui ont été mouillés, font une pâte qui colle aux doigts, au lieu que les bonnes font une pâte qui s'affermit, exige plus d'eau, & conſéquemment peut fournir plus de pain. Il faut que le grain de la pâte ſoit blanc, tirant ſur le jaune, & non pas ſur le brun.

L'épreuve de la matière glutineuſe, ou végeto-animale, eſt celle qui peut répandre le plus grand jour ſur la nature & les qualités de la farine, & rendre en même-temps les différentes opérations de la fabrication du pain plus conſtantes & plus égales.

Si les *boulangers* voyoient cette matière acquérir plus de fermeté dans l'eau froide, ſe relâcher dans l'eau tiède, s'amollir dans l'eau chaude, ceſſer d'avoir de la conſiſtance dans l'eau bouillante, ils renonceroient ſans doute à cette fureur qu'ils ont d'employer de l'eau chaude dans toutes les ſaiſons, & pour toutes les eſpèces de pâte. On devroit exiger de tout *boulanger* qu'il acquît la connoiſſance de ce moyen qui eſt très-ſimple, puiſqu'il ſuffit de malaxer la pâte qu'on a formée avec de la farine & de l'eau, en recevant dans une terrine un filet d'eau au-deſſous du robinet d'une fontaine, qui détache une poudre blanche & très-fine de la pâte, & ne laiſſe dans la main que la partie glutineuſe griſe dont nous parlons. Plus la farine fournira de cette matière collante, plus elle aura de qualité, ſera d'un bon travail, rendra le pain ſavoureux, léger & agréable : il eſt certain qu'elle varie en proportion & en qualité, à raiſon du ſol, de la culture, des ſaiſons, de l'eſpèce & de l'état des bleds.

Il faut obſerver que cette ſubſtance, à laquelle l'eau imprime le caractere glutineux & élaſtique, étant ramenée à l'état ſec où elle ſe trouve dans le grain, ne ſe rencontre que dans la proportion d'un huitième dans les bleds qui en fourniſſent le plus.

L'extraction de la matière glutineuſe eſt donc le moyen le plus aſſuré de reconnoître la qualité des farines. Ce moyen, inconnu à preſque tous les *boulangers*, eſt cependant auſſi facile à pratiquer, que les réſultats en ſont certains & intéreſſans.

Il eſt extrêmement important, que la farine n'ait aucune mauvaiſe odeur, qu'elle ne ſoit pas employée tout en ſortant du moulin ; parce qu'ainſi elle boit moins, qu'elle eſt moins ſuſceptible de lever, & ſurtout parce qu'elle eſt plus privée d'humidité.

M. Parmentier recommande de la tenir renfermée dans des ſacs iſolés, qu'on place verticalement ſur un plancher, de ſorte qu'il ſoit très-facile de les retourner cul ſur gueule. Il eſt facile de concevoir qu'ainſi ſubdiviſée, elle ne peut autant s'échauffer que ſi elle étoit amoncelée en grandes maſſes. D'ailleurs elle eſt à l'abri de la pouſſière, des rats, des chats, des inſectes, & cette méthode eſt irrévocablement la ſeule qu'on doive ſuivre.

Pour fabriquer du bon pain, on mélange quelquefois les farines après la mouture : la farine de gruau ayant plus de ſaveur, eſt réſervée pour les pains de table ou de fantaiſie. On ne doit jamais employer les dernières farines biſes d'un bled quelconque, ſans le mélange d'un tiers de farine blanche, parce que le journalier, qui a beſoin de beaucoup de nourriture, n'en trouveroit pas ſuffiſamment dans la première.

La combinaiſon de la farine avec l'eau, quoique très-ſimple en apparence, demande des précautions, relativement à la pureté de ce fluide & à ſa chaleur.

On ne doit employer pour le pétriſſage que de l'eau bonne à boire, ou à cuire les légumes. Il faut éviter les eaux ſéléniteuſes, dures, qui viennent de la fonte de la neige ou de la glace.

En été, il faut prendre l'eau froide, tiéde en hiver, chaude dans les grandes gelées. La farine donne bientôt à la pâte la température néceſſaire. Le meilleur pain ſera toujours celui où l'eau entrera au moins pour un quart.

Le ſel non-ſeulement eſt un léger aſſaiſonnement du pain, mais il a encore l'avantage de donner du corps à la pâte des farines qui n'en ont pas ſuffiſamment, ou qui l'ont perdu, pour avoir commencé à s'échauffer ou à germer. Un demi-gros de ſel diſſout par livre de pâte, paroît ſuffiſant.

Le levain eſt une portion de pâte actuellement en fermentation, deſtiné à porter la mobilité & la vie à de la farine mêlée avec une certaine quantité d'eau, & à produire un mélange mou & flexible. On reconnoît qu'un levain eſt bon, lorſque pendant ſon apprêt il a acquis environ le double de ſon volume, qu'il eſt bombé, qu'il repouſſe ſa main, qu'il conſerve ſa forme, & ſe ſoutient comme une éponge ſans ſe rompre, qu'il exhale en l'ouvrant une odeur vineuſe & agréable, lorſqu'enfin il a encore une ſorte de tenacité & d'état ſavoureux ; c'eſt là le meilleur levain de pâte, le franc levain, ou levain naturel.

Toutes choſes égales, le levain doit former en été

été le tiers de la pâte, & en hiver la moitié, en obſervant qu'il en faut d'autant plus, que les bleds ſont tendus & humides, afin de donner du ſnu-ien & dé la fermeté à la pâte, qui n'en a point ſuffiſamment. S'il étoit à craindre que le levain n'allât trop vîte pour le moment du pétriſſage, il faudroit y ajouter un peu de ſel qui en retarderoit l'apprêt : s'il étoit au contraire trop foible, il faudroit donner plus de molleſſe à la pâte avec de l'eau chaude, & le tenir bien chaud : dans les grands frnids, nn y ajnute de l'eau-de-vie, du vinaigre ou du vin b'anc.

Il faut done renoncer à l'antique rourine, pour ſe pénétrer d'une impurtante vérité. C'eſt qu'on doitt employer les grands levains nouveaux dans preſque tous les temps, & pour la farine de preſque tous les bleds, des levains plus avancés dans les grands froids, & pour les farines tendres & humides : jamais de levains vieux en aucune ſaiſon, & pour quelqu'eſpèce de farine que ce ſoit.

Lorſqu'on ſe ſert, pour faire le pain, du levain de levure, nn n'eſt point obligé d'emplnyer la prépatatinn uſitée pour le levain de pâte. Les *boulangers* ſe ſont ſervis du levain de levure, parce qu'elle rendoit la pâte plus aiſée à travailler & plus fermenteſcible, parce qu'elle paſſe pour rendre le pain pl s frais, plus léger, de bon gnût, & qu'il en faut beaucoup moins, puiſqu'un quarteron de cette levure fait autant d'effet que huit livres de l'autre.

On ne pent pas conſerver le levain fait avec la levure de bierre, parce qu'il ſe dénature bientôt, & devient aigre.

Le pétriſſage eſt cette dernière opération, par laquelle on parvient à incorporer avec le levain l'eau frnide, tiéde nu chaude (ſuivant la ſaiſon,) & l'autre partie de la farine deſtinée à la fnu-née, pnur fnrmer du tout enſemble la pâte qu'nn dnit cuire.

En retournant & remaniant la pâte, on lui dnnne la ſnupleſſe, l'élaſticité & l'égalité qui conſtituent ſa perfection; ce battement lui fait perdre de ſnn humidité, augmente ſon volume & ſa blancheur.

Le pétriſſage s'applique également à toutes les eſpèces de pâte, qui ne varient que par une petite quantité d'eau nu de farine qn'on ajoute à la maſſe. Si après le battement nn incorpore à une pâte deſtinée à faire du pain mollet, une portion de farine de la même manière que l'on introduit l'eau dans le baſſinage, on obtint une pâte, qui, ayant acquis par cette addition plus de conſiſtance, fournira un pain moins léger : il ſera encnre plus compacte, ſi on augmente la proportinn de farine. Ce qui convertit une pâte en pain mollet, en un pain demi-mollet, & en un pain de pâte ferme.

Ce n'eſt pas une économie de mêler du ſon dans la compoſition du pain, parce qu'il ne nnurrit pas, & qu'il met des obſtacles à la bonne fabrication de cet aliment : il paſſe en entier comme on l'a pris ſans ſe digérer, de ſnrte qu'il eſt prouvé qu'une livre de pain, nù il n'y a pas de ſon, ſubſtante davantage qu'une livre & un quart avec cette additiou.

Plus les pains nnt de vnlume, plus ils evaporent au fnur. Lnrſque la pâte a acquis tnut le volume dont elle eſt ſuſceptible, ſi ſon apprêt a outre-paſſé le but, alnrs il faut la raccommoder par l'addition d'une nouvelle quantité d'eau & de farine. On reconnnît que la pâte eſt bien levée par le vnlume raiſnnrable qu'elle occupe, par l'état affiné de ſa ſurface, par l'odeur & la manière dnnt elle repouſſe les doigts qui la preſſent dans les plateaux où on l'a placée, lnrſque les pains ont été diviſés dans la groſſeur qu'on a vnulu leur donner.

On a ſoin de tenir les pains chaudement, nn moyen de couvertures qu'nn y laiſſe pendant une demi-heure ou trois quarts-d'heure, ſelnn la température du moment.

Lorſque les préparations dont nous avons parlé ont eu lieu, on fait cuire le pain en le mettant au four : pour la forme & les détails phyſiques qui le concernent, (*voyez* l'nuvrage cité de M. Parmentier,) il nous ſuffira de dire que tonnes le- matières cnmbuſtibles peuvent également chauffer le four, pourvu qu'elles donnent une flamme claire pour la chappelle du fnur ou de la voûte, & enſuite de la braiſe pour l'âre.

Le charme, le hêtre, le boulean & les bois blancs, rempliſſent cnmplettement cet objet. Il faut éviter pour le chauffage du fnur, des vieux bois peints à l'huile, en verd ſur-tout; ils pourroient communiquer leurs propriétés dangereuſes à la pâte qui fermente & cuit. Il faut étouffer le reſte de la braiſe dans des étouffnirs de tôle, ce à quni manquent beaucoup de gens qui emploient des tonneaux nu caiſſes ſuſceptibles de prendre feu.

Il faut deux heures pour chauffer un four s'il eſt froid, & une demi-heure quand nn vient de d'fourner. On doit donner bien juſte le degré de chaleur néceſſaire pour que le pain cuiſe & ne brûle pas. On doit encnre, pour cuire le pain à propos, proportinnner le temps qu'il faut pnur laiſſer lever la pâte, avec celui qu'on met à chauffer le four. Il vaut mieux que le fnur ſnit chaud avant que la pâte ait tout ſnn apprêt, que d'avnir la pâte prête avant que le fnur ſoit aſſez chaud, parce que l'on entretient facilement la chaleur avec quelques morceaux de bois.

Il faut bien nettoyer le four quand il vient d'être chauffé, pour que le deſſnus du pain ne ſnit pas rempli d'ordures & de charbon. Lorſque le pain eſt enfnurné, on ferme l'ouverture du fnur; il ne faut qu'une demi-heure pour cuire les pains mollets : il faut une demi-heure de plus quand il y a du lait dans

le pain ; il faut trois heures pour les pains ronds de douze livres.

Les *boulangers* qui ne ſont pas honnêtes donnent au pain un léger degré de cuiſſon, pour qu'il perde moins de ſon poids ; mais il faut bien ſe garder de ce pain qui eſt toujours très-peſant & très-indigeſte. Ce ſont ces gens-là qui forcent à ne manger ſouvent que la croûte du pain. (*Voyez* PAIN.) (M. MACQUART.)

BOULANGERS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *boulangers* ſont ſujets à pluſieurs indiſpoſitions, & quelquefois même à des maux très-graves occaſionnés par les travaux néceſſaires à la fabrication du pain. D'abord la pouſſière de farine qu'ils meſurent, qu'ils tranſportent, qu'ils agitent, les rend ſuſceptibles des mêmes maladies que celles qui attaquent les meûniers, mais à la vérité dans un degré moins marqué. Enſuite occupés pendant pluſieurs heures à pétrir la pâte, & ayant conſéquemment pluſieurs de leurs membres plongés dans une ſorte de bain froid, ils ſont menacés de tous les maux qui dépendent de la tranſpiration ſupprimée. A la vérité, la plupart de ces ouvriers, accoutumés à reſter preſque nus pendant une partie du jour, doivent à cette habitude une plus grande réſiſtance aux effets des variations de température ; mais ils en éprouvent aſſez ſouvent les influences. La partie de leurs travaux qui les expoſe le plus aux maladies, c'eſt la cuiſſon du pain dans les fours, & l'extraction de ces pains cuits. La grande chaleur qui règne au-devant des fours, la rapidité des mouvemens qu'ils exécutent pour extraire les pains, les mettent communément tout en ſueur. Si dans cet état ils ſortent inconſidérément de leur four, & s'ils s'expoſent à l'air froid, ou ſi pendant qu'ils ſuent ils ſe laiſſent entraîner par le deſir de boire qui les tourmente ſouvent, ils s'expoſent alors à toutes les maladies aiguës & inflammatoires, que produit le refoulement ſubit de la tranſpiration, comme la pleuréſie, la péripneumonie, l'eſquinancie, &c. Souvent les médecins ſont appellés pour traiter ces maladies chez les *boulangers*. Après les premières ſaignées néceſſaires pour calmer l'agitation du ſang & ſon effervescence, les diaphorétiques & les toniques légers conviennent à ces hommes. Ils doivent être avertis que le vin chaud & ſucré, qu'ils prennent ſouvent dans le commencement de ces affections, peut preſque toujours leur être plus nuiſible qu'utile.

La vapeur du pain chaud ſortant du four, a quelque choſe de nourriſſant ou peut-être d'aſſoupiſſant pour les nerfs dans leſquels réſide le ſentiment de la faim. On ſe ſouvient du fait de Démocrite, qui ſoutint quelques jours ſon exiſtence par la vapeur du pain chaud. Les *boulangers* éprouvent ſouvent une perte totale d'appétit, par l'action de cette vapeur. (M. FOURCROY.)

BOULE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe V. *Geſta.*

Ordre II. Mouvemens.

Section II. Action générale des organes.

La *boule* offre un exercice très-agréable & peu fatiguant, qui convient aux perſonnes même délicates : ce jeu force preſque toutes les parties qui compoſent l'individu, de faire des mouvemens variés, ſoit en marchant, ſoit en ſe baiſſant, ſoit en étendant les bras. Les viſcères y trouvent auſſi leur compte par des petites ſecouſſes qui facilitent toutes les ſécrétions. L'inſenſible tranſpiration, légèrement augmentée, débarraſſe les humeurs d'une ſurabondance nuiſible ; il entretient le jeu & la ſoupleſſe des membres chez les adultes, enfin, ſert à leur développement chez ceux qui ſont plus jeunes.

(M. MACQUART.)

BOULEAU COMMUN. (*Mat. méd.*)

Betula alba foliis ovatis acuminatis ſerratis. LIN.

Betula humilior paluſtris &. G. melin, ſib. 1, pag. 167.

M. le chevalier de la Marck en diſtingue en général ſept eſpèces (*V.* dict. bot. tom. 1, p. 453.)

Ce *bouleau* eſt du genre des plantes à fleurs incomplettes, qui donnent ſur le même individu des fleurs mâles & femelles. Ses fleurs ſont très-petites, & viennent ſur des chatons écailleux, dont les uns ſont mâles, cylindriques, aſſez longs, & un peu lâches ; les autres femelles ſont ovales, oblongs, ſerrés, embriqués en manière de cône, & plus gros que les chatons mâles.

Les fruits ſont des ſemences nues, applaties ou bordées de deux petites ailes membraneuſes, cachées dans les écailles du chaton femelle, & aſſez ſemblables à un petit vermiſſeau.

On a ténni, dans la méthode de M. de la Marck, les *bouleaux* aux annes. Ils different, en ce que les *bouleaux* ont leurs chatons femelles, oblongs, cylindriques, & cachent ſous leurs écailles des ſemences munies de deux petites ailes, & que dans les annes, les chatons femelles ſont ovales, ſtrombiliformes avec des ſemences applaties, & un peu anguleuſes.

Le *bouleau* eſt commun dans les bois de la France & de toute l'Europe ſeptentrionale. Il n'eſt point délicat ; on peut le planter dans les terreins crayeux,

Digitized by Google

terreins & arides, où il perd ſes feuilles de bonne heure.

Cet arbre s'élève juſqu'à ſoixante-dix pieds de terre, & vient dans tous les terreins ſecs, montagneux, pierreux, & dans les endroits les plus froids, puiſque c'eſt le ſeul qu'on trouve au Groenland. Il eſt nud dans les trois quarts de ſa hauteur. Son écorce a l'épiderme liée, ſatinée, très-blanche, & preſque incorruptible, tandis que le bois intérieurement a peu de ſolidité.

On fait dans le Nord à l'écorce du *bouleau*, des inciſions dans le printemps. Il en découle un ſuc tranſparent; on fait avaler chaque jour, pendant quelque temps, pluſieurs onces aux perſonnes qui ont les humeurs viciées, la jauniſſe, la galle, & ſur-tout de la tendance au ſcorbut. Cette liqueur eſt un peu acide, agréable & déſaltérante; elle eſt encore vantée pour le calcul des reins & de la veſſie.

C'eſt dans le voiſinage de Tabinsk en Sibérie qu'on retire abondamment des écorces préparées du *bouleau*, l'huile de *bouleau*. J'ai dépoſé la manière de l'obtenir, dans les eſſais de minéralogie du Nord, p. 415, chez Cuchet, 1789.

Les feuilles du *bouleau* ſont amères, un peu glutineuſes, réſolutives, déterſives. On les emploie rarement en médecine, mais plus ſouvent pour en obtenir par l'ébullition une couleur jaune, qui ſert à teindre la laine. On prétend que le ſuc du *bouleau* n'a des propriétés bien marquées qu'au commencement du printemps, & qu'il n'a plus de ſaveur, dès que l'arbre a pouſſé ſes feuilles.

Linnæus (*flos ſuec.*, p. 776.) dit qu'on peut en préparer un ſucre; & que, lorſqu'elle a fermenté avec ce ſucre, elle fournit un vin qui a le gout du muſcat; en y mêlant des ceriſes, des groſeilles, on en compoſe une liqueur aſſez agréable.

Un ſuc végétal, fourni en auſſi grande abondance, mériteroit bien des travaux ſuivis qui nous en fiſſent connoître d'une manière plus déterminée la nature & les propriétés. (M. Macquart.)

BOULES DE MARS. (*Mat. méd.*)

Les *boules de mars* ſont des compoſés de tartre, ou acidule tartareux, & de fer. (*Voyez* l'article Fer.) (M. Fourcroy.)

BOULES DE MERCURE. (*Mat. med.*)

Pour préparer les *boules de mercure*, on allie ce métal avec l'étain; la proportion de ce dernier métal doit être telle dans cet alliage, que l'amalgame ſoit ſolide; on coule cette amalgame fondue dans un moule qui lui donne la forme ſphérique. Ces *boules de mercure* ont été employées pour clarifier l'eau. On les plongeoit & on les laiſſoit quelque temps dans les fontaines. (*Voyez* le mot Mercure.) (M. Fourcroy.)

BOULES DE MOLSHEIM. (*Mat. méd.*)

On prépare à *Molsheim* en Alſace une grande quantité de *boules* de mars, qui ont beaucoup de réputation dans une partie de l'Europe. (*Voyez* Fer.) (M. Fourcroy.)

BOULES DE NANCY. (*Mat. méd.*)

A Nancy, il y a une fabrique conſidérable de *boules* de mars; ce ſont celles qu'on emploie le plus fréquemment à Paris. (*Voyez* Fer.) (M. Fourcroy.)

BOULES. (Eau de) (*Mat. méd.*)

On nomme improprement *eau de boules*, une diſſolution de tartrite de fer dans l'alcool. Le nom qu'on a donné à cette préparation, vient de ce qu'on prépare cette liqueur chez les particuliers, en laiſſant ſéjourner les *boules de mars* dans l'alcool qu'on prend dans l'état d'eau-de vie. Ce liquide prend une couleur rouge-brune, à meſure qu'il diſſout du tartrite de fer: on a coutume dans les maiſons d'avoir toujours une certaine quantité de cette liqueur toute préparée pour le beſoin journalier, & on l'applique ſur toutes les coupures, les bleſſures, les contuſions, les boſſes à la tête produites par les coups, les chûtes. Ce remède réuſſit ſouvent, & il nuit rarement, à moins qu'on ne l'applique ſur des parties trop enflammées, & trop déſorganiſées, pour eſpérer une cicatrice ſans ſuppuration. (M. Fourcroy.)

BOULETTE. (*Mat. med.*) (*Voyez* Globulaire.) (M. Macquart.)

BOULIMIE. Ordre noſologique, huitième claſſe de Sauvages, ordre ſecond, genre huitième. Claſſe 4 de Cullen, ordre 2, genre 101.

La *boulimie*, ou faim canine, eſt un appétit immodéré qui force le malade à prendre plus d'alimens qu'il n'en peut digérer. Entièrement oppoſée à l'anorexie, elle donne au malade une faim qu'il ne peut raſſaſier, plus il mange, plus ſon appétit augmente; de ſorte que, ne gardant aucune meſure, tantôt il rejette les alimens qu'il a pris, tantôt un dévoiement preſque continuel le tourmente & le fatigue, quelquefois auſſi il n'a ni dévoiement ni vomiſſement, mais la plénitude de ſon eſtomac lui donne des langueurs, des cardialgies & des douleurs inſupportables, & le fait tomber en défaillance. Au milieu de ces différens états, l'eſtomac plein d'une nourriture excellive, demande des alimens avec importunité, il eſt tourmenté d'une faim violente.

Cette maladie ſe diviſe en pluſieurs eſpèces. Elle

ſe préſente rarement ſeule, & ſe joint ſouvent à d'autres maladies. On en diſtingue trois eſpèces principales, les autres eſpèces ſont ſymptomatiques d'autres maladies.

Des trois principales eſpèces de *boulimie*, la première eſpèce s'appelle *boulimie de chien*, *faim canine*, cynorexia, κυνορεξία, *appetitus caninus* : c'eſt celle dans laquelle le malade, après avoir mangé exceſſivement, rejette les alimens ſans être digérés, dont l'appétit s'accroît malgré les repas abondans & multipliés, & qui loin d'éprouver les dégouts qui ſuivent d'ordinaire le vomiſſement, n'éprouve au contraire qu'une faim plus active. L'habitude de quelques chiens qui ſe gorgent d'alimens, vomiſſent & mangent de nouveau, peu de temps après, a fait donner le nom de faim canine à cette première eſpèce de *boulimie*.

La ſeconde eſpèce, eſt celle dans laquelle le malade mange outre meſure ſans ſe raſſaſier, eſt toujours tourmenté d'une faim immodérée, & dont les repas exceſſifs ſont ſuivis d'un dévoiement accompagné de vives tranchées qui le font cruellement ſouffrir, on apperçoit dans la ſécrétion ſtercorale du malade les alimens à moitié digérés & convertis en partie dans une ſorte de bouillie grisâtre, comme dans la lienterie. Cette eſpèce ſe nomme *boulimie de loup*, *faim de loup*, lycoréxie, fames lupina, λυκορεξία.

La troiſième eſpèce, eſt celle dans laquelle le malade, après avoir abondamment mangé, avec l'eſtomac rempli d'une copieuſe nourriture, n'éprouve ni dévoiement ni vomiſſement, mais eſt accablé d'angoiſſes, de cardialgies dont les douleurs vives & ſenſibles le font tomber en foibleſſe, & qui dans cet état déplorable ſe plaint d'une faim dévorante que rien ne peut aſſouvir. On appelle cette eſpèce faim de bœuf, *fames bovina*, βουλιμος, βουλιμία.

Des boulimies ſymptomatiques.

Outre ces trois eſpèces principales de *boulimie*, les noſologiſtes en diſtinguent de ſymptomatiques.

1°. La *boulimie* vermineuſe, *bulimia verminoſa*, de Tralles, *morbus epidemicus ſaraguſæ fames dictus*, de Foreſtus, l. 21, obſ. 28. Cette *boulimie* eſt occaſionnée par les différentes eſpèces de vers logés dans le ventricule & les inteſtins & ſur-tout par le tœnia. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.)

2°. La *boulimie* volante, la voracité. Les malades prennent & digèrent alors deux ou trois fois plus d'alimens qu'à l'ordinaire. Elle attaque le plus ſouvent les femmes groſſes, les perſonnes qui font beaucoup d'exercice, & celles qui uſent de ſubſtances amères & aromatiques. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.)

3°. La *boulimie* addephagie, *bulimia addephagia*, de Nenter, t. 174, c. 8, c'eſt la faim extraordinaire, & la voracité des enfans vers leur quatrième année. Elle eſt quelque fois occaſionnée par les vers; elle accompagne ſouvent le rachitis. (*Voyez* la noſologie de Sauvages.

4°. La *boulimie* de convulſion, *bulimia convulſorum*, de Muller. (*Voyez diſputationes med.* d'Haller, t. 1, pag. 79;) dans la convulſion épidémique de Brandebourg en 1741, les malades avoient une faim ſi violente qu'au milieu des convulſions qui les privoient de l'uſage de leurs doigts, ils ſe jettoient avec une dégoutante avidité ſur les alimens qu'on mettoit ſur leur lit, & qu'ils dévoroient couchés ſur le ventre dans l'impuiſſance où ils étoient de ſe ſervir de leurs mains & de prendre une plus commode poſition. L'épidémie convulſive dont parle Willis, celle que décrit Buddée, l'éclampſie typhode que Sennert place en 1597, & la convulſion raphanique, paroiſſent être les mêmes maladies, puiſque les ſymptôme en ſont les mêmes. La ſeule nuance qu'on peut remarquer, c'eſt que dans une de ces affections on a rejetté des vers par le vomiſſement; mais il eſt impoſſible d'aſſurer que cette *boulimie* ne venoit pas d'un autre principe, & ſi l'on ne devoit pas plutôt l'attribuer à la mauvaiſe qualité du ſeigle. La *boulimie* que décrit Sennert étoit, ſelon lui, une faim lupine, ou accompagnée de diarrhée, au lieu que la *boulimie* qui ſuit la convulſion raphanique vient du mélange des ſemences de raphaniſtrum avec le pain. (*Voyez* SAUVAGES.)

5°. La *boulimie* cauſée par les acides. *Bulimia ab acidis*. Mercurialis *de ingenti fame*, p. 365; on connoît cette eſpèce à l'acidité de la ſalive, à un ſentiment d'éroſion dans l'eſtomac, à un vomiſſement pituiteux acide, au défaut de ſoif, & à une mélancolie générale. (*Voyez* SAUVAGES.)

Des cauſes de la boulimie.

L'activité du ſuc gaſtrique provient ou de ſa quantité ou de ſa qualité. L'abondance du ſuc gaſtrique peut être attribuée à pluſieurs cauſes. Elle occaſionne toujours une faim conſidérable, qui devient preſque canine. On a obſervé que cette maladie étoit commune en hiver dans les lieux couverts de neige.

Des cauſes de l'abondance du ſuc gaſtrique.

La première eſt l'abondance du ſang, qui chez les perſonnes bien conſtituées fournit beaucoup de ſuc gaſtrique qui excite un appétit plus fort, ce qu'il faut bien ſe garder de ranger au nombre des maladies.

La ſeconde eſt la groſſeur de l'artère cœliaque

qui fournit l'artère gaſtrique, qui, étant auſſi trop groſſe, apporte abondamment le ſang à l'eſtomac, & dès-lors produit beaucoup de ſuc gaſtrique. Cette groſſeur des artères eſt un vice de conformation. Lorſque le foie eſt d'un volume conſidérable, l'artère hepatique ſe dilate beaucoup, alors elle apporte à ce viſcère une grande quantité de ſang, ces deux cauſes augmentent l'abondance du ſuc gaſtrique; ce qui produit le grand appétit de ceux dont le foie a un volume conſidérable; mais cet appétit n'eſt pas immodéré, on n'en peut conſidérer les cauſes comme morbifiques.

La troiſième cauſe qui procure à l'eſtomac une grande abondance de ſang provient de l'embarras, des engorgemens, des obſtructions, des duretés skirreuſes de la rate & du foie. Ces viſcères, ne pouvant alors recevoir toute la quantité de ſang que leur apportent les artères ſpléniques & hépatiques, ce fluide eſt obligé de ſe jetter dans l'artère gaſtrique, & de ſe répandre dans l'eſtomac, où il produit une grande quantité de ſuc gaſtrique, & dès-lors un appétit trop conſidérable, & qu'on a beaucoup de peine à modérer, par ce qu'il eſt néceſſaire de faire obſerver une diète exacte pour adminiſtrer les remédes propres à guérir les obſtacles qui la produiſent.

Des changemens qui ſurviennent à la qualité du ſuc gaſtrique, & qui augmentent ſon activité.

Le ſuc gaſtrique devient âcre & piquant. Il acquiert cette qualité défectueuſe, 1°. par le fréquent & long uſage des alimens ſalés, poivrés, épicés. Les marins ſont ſujets à cet inconvénient, parce que les alimens dont ils ſont forcés à ſe nourrir fourniſſent un chyle âcre & trop actif; 2°. par la conſtitution particulière des individus tels que l'atrabilieuſe, la mélancolique, l'hypocondriaque dans leſquelles le ſang eſt âcre, réſineux, épais; 3°. par la diſſolution du ſang. Auſſi les ſcorbutiques, ceux qui, pendant long-temps, ont eu une fièvre lente, les phtiſiques, les perſonnes attaquées d'éthiſie, ont un ſang ténu, fluide, âcre, incapable de former une lymphe propre à les nourrir. 4°. par la chûte précipitée du chyle & du reſte des alimens dans les inteſtins, qui ne peuvent tempérer dans l'eſtomac l'action du ſuc gaſtrique, comme dans la lienterie, ou lorſqu'il ſe trouve des vers dans l'eſtomac, qui attirent à eux & abſorbent une partie du chyle, ce qui arrive fréquemment aux enfans, & à ceux qui ſont attaqués du tænia; 5°. enfin lorſque ce ſuc gaſtrique ſe trouve mêlé à une humeur étrangère, telle que la bile ténue & fluide, qui augmente ſon activité; car lorſque la bile eſt épaiſſe, elle produit un effet contraire. Le célèbre Véſale raconte qu'à l'ouverture d'un rameur, qui avoit eu pendant ſa vie une faim canine continuelle, il trouva une branche du canal cyſtique, qui, au lieu d'aboutir au duodénum, venoit s'ouvrir dans l'eſtomac, y portoit une bile très-fluide & très-âcre. & ſe mêloit au ſuc gaſtrique, dont elle augmentoit l'activité, & à laquelle il attribue la faim dévorante dont cet homme avoit été tourmenté.

Des ſymptomes de la boulimie.

Le malade mange exceſſivement ſans pouvoir digérer; s'il ne mange point, il tombe en foibleſſe; le ſuc gaſtrique ne peut pas élaborer la grande quantité d'alimens dont il remplit ſon eſtomac. De-là une indigeſtion ou une digeſtion imparfaite, d'où provient un chyle épais, âcre, viſqueux, qui produit des obſtructions, forme un ſang pauvre & une lymphe incapable de nourrir les différentes parties, parce que ſon âcreté l'empêche de s'attacher principalement aux parties ſolides du corps & d'en réparer les pertes. La digeſtion, dans cette maladie, eſt dérangée de trois manières. 1°. Les alimens n'étant point digérés, ou ne l'étant qu'à moitié, ſe corrompent & s'aigriſſent par la mauvaiſe qualité du ſuc gaſtrique. Dès-lors ils picottent les fibres de l'eſtomac, y produiſent une irritation, qui, jointe à la plénitude de ce viſcère, détermine le vomiſſement deux heures après le repas du malade. L'eſtomac débarraſſé, le malade éprouve de nouveaux beſoins qui le forcent à prendre de nouveaux alimens qui produiſent les mêmes effets. On nomme cet appétit immodéré *faim canine*. 2°. Les alimens ſéjournant quelque temps dans l'eſtomac, s'y convertiſſent en une eſpèce de bouillie qui le picotte, l'irrite, ainſi que les inteſtins. Cinq heures après, il ſurvient un dévoiement qui fatigue le malade par des tranchées & des douleurs vives qui ne peuvent le diſtraire de la faim dont il continue d'éprouver les beſoins. Cette ſeconde eſpèce eſt plus dangereuſe que la première, parce que les alimens, à moitié digérés, en quelque façon, comme dans la lienterie, fourniſſent un chyle âcre qui communique au ſang les mêmes principes, au lieu que dans le vomiſſement, le chyle n'eſt pas également vicié. Cette ſeconde eſpèce s'appelle *faim de loup*. 3°. Les alimens retenus dans l'eſtomac pendant un certain temps, la digeſtion eſt preſque parfaite, & il n'y a ni vomiſſement, ni dévoiement; mais l'eſtomac ne digère qu'en éprouvant des gonflemens, des tiraillemens, & le malade eſt accablé d'angoiſſe, de foibleſſe, de douleurs cardialgiques, ſans ceſſer d'éprouver le tourment de la faim; les ſelles préſentent une ſorte de bouillie griſâtre, comme dans la lienterie. Cette troiſième eſpèce s'appelle *faim de bœuf*.

La maigreur, le maraſme univerſel ſont les ſuites néceſſaires de la fièvre lente, de la phtiſie, des obſtructions & de l'hydropiſie que procurent ces trois eſpèces de *boulimie*.

Du diagnoſtic.

Cette maladie eſt facile à connoître; mais il eſt

difficile de diſtinguer les différentes cauſes qui la produiſent. Pour y parvenir, il faut examiner avec attention, 1°. l'acrimonie du ſang & celle du ſuc gaſtrique. 2°. La diſſolution colliquative du ſang. 3°. La viſcoſité du ſuc gaſtrique. 4°. Son épaiſſiſſement. 5°. La phlogoſe de l'eſtomac, produite par la ſurabondance du ſang qui entre dans l'artère gaſtrique, lorſqu'il y a obſtruction dans le foie ou dans la rate, & lorſque ces viſcères, n'en pouvant recevoir la quantité qui leur eſt apportée par les artères hépatiques & ſpléniques, forcent ce fluide à ſe porter vers l'artère gaſtrique. 6°. La conſtitution particulière du ſang dans certains malades mélancoliques, vaporeux, hypocondriaques, atrabilaires. 7°. La ſiccité du ſang. 8°. La ſenſibilité de l'eſtomac, dont la tunique veloutée peut avoir été détériorée en partie par l'acrimonie du ſuc gaſtrique, ou par l'abus des liqueurs ſpiritueuſes. On peut obſerver ici que les perſonnes bilieuſes, ſcorbutiques, mélancoliques ou hypocondriaques mangent plus que les autres.

Du pronoſtic.

La *boulimie* eſt fâcheuſe par ſes cauſes, & redoutable dans ſes effets. Elle eſt fâcheuſe par ſes cauſes, parce qu'elle eſt produite par le vice du ſang. Elle eſt redoutable dans ſes effets, parce qu'elle entraîne à ſa ſuite le marasme, les obſtructions & l'hydropiſie.

Lorſque le malade vomit les alimens deux heures après les avoir pris, il n'y a point de digeſtion, & par conſéquent, point de formation de chyle. Lorſqu'il ne les vomit point, & que cinq heures après ſes repas il eſt attaqué d'un dévoiement, cette digeſtion imparfaite fait paſſer dans le ſang un chyle très-corrompu qui en infecte la maſſe. Enfin, lorſqu'il n'y a ni vomiſſement, ni dévoiement, & que le malade éprouve des gonflemens d'eſtomac, des tiraillemens, des angoiſſes, des cardialgies, le chyle qui provient de cette douloureuſe digeſtion eſt de mauvaiſe nature qu'il communique au ſang. Cette dernière eſpèce de *boulimie* ſe termine par des obſtructions, une fièvre lente, l'hydropiſie & la mort.

Curation.

Il y a deux manières d'attaquer cette maladie, par la cure palliative & par la cure radicale. Dans la cure palliative, il y a deux indications à remplir.

La première eſt de lier & d'envelopper le ſuc gaſtrique, de manière à en modérer & en détruire l'action trop vive ſur l'eſtomac. On emploiera donc avec ſuccès, 1°. les corps gras ou huileux, tels que la moëlle de bœuf fondue, ſervie chaude, & dans laquelle on trempera du pain, l'huile d'olives ou d'amandes douces, &c., abattront la faim, envelopperont & maîtriſeront le ſuc gaſtrique & empêcheront ſon action irritante. 2°. Les corps mucilagineux, tels que les bouillons faits avec la tortue, les grenouilles, les pieds & les extrémités des différens animaux. 3°. Les narcotiques dont il ne faut uſer qu'à petite doſe, & parmi leſquels on doit préférer la thériaque nouvelle, parce qu'elle eſt ſtomachique, & que ſa vertu narcotique eſt encore dans toute ſa force.

Les malades, aſtreints au régime que nous venons d'indiquer, doivent manger des alimens ci-deſſus preſcrits, peu à-la-fois & ſouvent, pour éviter les divers accidens que nous avons décrits. Il faut différer & éloigner par degrés les repas, autant qu'on le peut. Leur boiſſon ſera d'excellent vin vieux, mêlé avec peu d'eau, parce que l'eau n'eſt pas propre à déſaltérer ces malades; elle ne pénètre pas la mucoſité qui tapiſſe l'eſtomac, au lieu que le vin la diſſout & déterge cette viſcoſité qui eſt adhérente au palais, au goſier, à l'œſophage & aux parois de l'eſtomac.

Pour parvenir à la cure radicale, il y a pluſieurs indications à remplir.

La première eſt de relâcher l'eſtomac. La ſeconde eſt d'évacuer la mucoſité qu'il contient. La troiſième eſt de corriger la conſtitution du ſang.

Pour ſatisfaire à la première, il faut commencer par faire ſaigner le malade; 1°. pour diminuer la phlogoſe de l'eſtomac; 2°. pour le diſpoſer à l'uſage des autres remèdes. On répète la ſaignée ſuivant l'indication.

On remplit la ſeconde indication, en évacuant la mucoſité contenue dans les premières voies avec les émétiques, parmi leſquels on doit préférer l'ipekakuana, à cauſe de ſa vertu inciſive. On fait ſuivre immédiatement la purgation. Les anciens eſtimoient l'hiera-picra, & l'employoient avec ſuccès dans cette maladie. Mais on a ceſſé de s'en ſervir depuis la connoiſſance des préparations antimoniales & des propriétés de l'ipekakuana.

On remplit enfin la troiſième indication en épurant la conſtitution du ſang. Lorſqu'elle eſt âcre & réſineuſe, comme chez les mélancoliques, les atrabilaires, les hypocondriaques, on emploie les délayans, tels que les demi-bains, pendant peu de temps à-la-fois, après leſquels on paſſe aux bains entiers, lorſqu'il n'y a pas d'obſtructions, & que la poitrine eſt bonne. On fait uſage de bouillons faits avec le poulet, le veau & des herbes rafraîchiſſantes; on y ajoute quelques douces préparations martiales, comme le tartre chalybé, ſoluble, ou quelques ſels neutres, tels que ceux de glauber, de ſaignette, d'epſom, de duobus, &c. On donne auſſi du petit lait chalybé ou ferré, & dans les ſaiſons convenables, les eaux minérales, ferrugineuſes, comme celles de Paſſy, de Vals; &, après un certain temps de leur uſage, lorſque le ſang eſt ſuffiſamment atténué & délayé, on paſſe à l'uſage du lait de chèvre, d'ânoſſe ou de

vache ; & ſi l'eſtomac ne s'y refuſe pas, on y met le malade pour toute nourriture, afin d'atténuer plus puiſſamment & de tempérer l'acrimonie du ſang & des humeurs.

La *boulimie* vermineuſe ſe guérit par les anthelmintiques.

La volante ou voracité ne peut être regardée comme une maladie.

La *boulimie* addephagie demande un régime exact & l'uſage des martiaux, de la rhubarbe, du quinquina, ſouvent des anthelmintiques, & quelquefois les remèdes curatifs du rachitis.

La *boulimie* de convulſion exige le changement de nourriture & les antiſpaſmodiques, ſi elle a été occaſionnée par les ſemences de raphaniſtrum, mêlées à celles d'orge, de ſeigle ou de froment.

La *boulimie*, cauſée par les acides, ſe guérit par les rafraîchiſſans, les abſorbans & les alkalis, tels que l'huile de tartre, le ſel d'abſynthe, de tartre, &c. (M. Andry.)

BOULOGNE. (*Eaux minér.*)

Boulogne eſt la capitale du Boulonois, à l'embouchure de l'Ane, à neuf lieues oueſt de S. Omer, & à ſept au ſud de Calais. On trouve à environ trois cent pas de la haute ville, près du chemin de Calais, une ſource minérale d'eau froide, recommandée contre les engorgemens, & ſur laquelle la ſociété royale a des obſervations analytiques, dont les dernières ont paru en 1787, & qui ont été faites par M. Fouquet, médecin penſionné de la ville.

Ce médecin a obſervé que ces eaux ſont froides, claires & limpides à la ſource ; qu'elles ont un goût âpre, aſtringent & ferrugineux. Que les principes qui y dominent ſont :

1°. De la terre calcaire, avec un peu de ſélenite en diſſolution, tant par le gaz que par l'acide vitriolique qui y domine.

2°. Qu'elles contiennent encore de l'alkali marin, puiſqu'elles ont donné deux tiers de grain de ſel de glauber par livre & un peu de terre magneſienne.

3°. Qu'on y trouve par livre plus de trois quarts de grain de fer ſuſpendu par le gaz aériforme, acide carbonique.

4°. Enfin, qu'elles donnent une eaumere ſavonneuſe, fort chargée de parties extractives.

M. Fouquet a reconnu à cette eau une vertu apéritive, très-marquée, dans les engorgemens du bas-ventre, les ſuppreſſions ſexuelles, les pâles couleurs, le néphrétique, la foibleſſe & la langueur des fonctions.

On trouve encore à *Boulogne* un grand établiſſement, fort utile pour les perſonnes auxquelles on conſeille les bains d'eau de mer à différentes températures : on le doit au zèle de M. Cléry de Bycourt, ancien maître particulier des eaux & forêts.

(M. Macquart.)

BOUQUET. (*Hygiène.*) (*Voyez* Fleur.) (M. Macquart.)

BOUQUETIN (ſang de). (*Mat. méd.*)

On employoit beaucoup autrefois le ſang de *bouquetin*, ou *boutin*, (*bouc-eſtain*, *bouc-ſtein*) dans les maladies des poumons, ſpécialement dans la pleuréſie & la fluxion de poitrine. Le *bouquetin*, dont le vrai nom *bouc-ſtein*, tiré de la langue teutonique, ſignifie bouc de rocher, eſt en effet une eſpèce de bouc ſauvage. Il diffère du bouc domeſtique par ſa force & ſon agilité beaucoup plus grandes, par ſes cornes plus grandes, & portant deux arrêtes longitudinales, ainſi que les nœuds ou tubercules tranſverſaux, qui déſignent les années, & par la forme ovale de ſa rate, plus ſemblable à celle du chevreuil & du cerf qu'à celle du bouc, proprement dit. Du reſte, toute ſa forme externe & intérieure ſe rapproche tellement de celle du bouc domeſtique, qu'il paroît n'en être qu'une variété. Le *bouquetin*, nommé *iber* en latin, vit ſur les ſommets des plus hautes montagnes, dans les Pyrénées & les Alpes, tandis que le chamois ou iſard habite le ſecond étage. La chaſſe du *bouquetin* eſt très-difficile & périlleuſe ; outre la difficulté de le ſuivre & de le laſſer, il eſt dangereux à approcher ; il attend le chaſſeur & le frappe ſi rudement avec ſes cornes, qu'il le pouſſe ſouvent dans les précipices. Ce métier a cependant tant d'attraits pour l'homme ſimple & rapproché de l'état de nature, qu'il lui ſacrifie toute ſa famille ; il laiſſe ſa femme & ſes enfans pour ſe livrer aux haſards de cette chaſſe ſi fatiguante & ſi périlleuſe. Quelquefois on prend de jeunes *bouquetins* ; on les élève avec les chevreaux au milieu des troupeaux de chèvres & de boucs. Il ſe familiariſe aſſez facilement, devient domeſtique, & rentre dans l'étable avec les autres animaux ; mais il ne ſe mêle jamais naturellement aux troupeaux, comme le fait quelquefois le chamois, & il faut qu'il ſoit jeune pour être apprivoiſé.

Autrefois on chaſſoit le *bouquetin* avec beaucoup plus d'ardeur qu'on ne le fait aujourd'hui, parce que l'uſage du ſang de *bouquetin* eſt beaucoup plus rare. On laſſoit un *bouquetin* ; on l'arrêtoit vivant, on le ſaignoit & on faiſoit deſſécher ſon ſang au ſoleil. Aujourd'hui, on ne fait plus cette opération que ſur le bouc ordinaire, qu'on a nourri un mois auparavant avec des plantes aromatiques, pour qu'il ſoit plus analogue au *bouquetin*, qu'on préſume ſe nourrir de végétaux analogues. (*Voyez* le mot Chèvre.) Le ſang de *bouquetin* qu'on a dans les boutiques n'eſt que celui de bouc préparé, comme il ſera dit à l'article Chèvre.

Quant aux vertus ſudorifique, réſolutive, diurétique, emménagogue, &c. qu'on attribuoit au ſang de *bouquetin*, elles étoient manifeſtement fondées ſur des préjugés & des erreurs. Ce ſang étoit ſur-tout regardé comme un ſpécifique sût dans la péripneumonie & la pleuréſie. Quelques priſes de ce remède ſuffiſoient pour guérir ces maladies & pour ponſſer l'humeur qui les produiſoit par la peau. Tiller, dans ſon *Traité ſur la pleuréſie*, dit n'avoir obſervé aucuns bons effets du ſang de *bouquetin*. Il n'y a plus que les ignorans & les charlatans qui, ſans avoir rien à perdre, & comptant ſur le haſard des guériſons naturelles, aſſurent qu'ils guériſſent par ce remède, & ſe vantent de détruire tout le mal par l'effet des diaphorétiques & des ſudorifiques. Tout le riſque que l'on court dans l'uſage du ſang de *bouquetin*, c'eſt de charger l'eſtomac des malades d'une ſubſtance fade, coagulée, très-difficile à digérer. On le donnoit avec le vinaigre, à la doſe d'un ſcrupule, juſqu'à celle d'un gros, répétée pluſieurs fois par jour.

La pleuréſie n'étoit pas la ſeule maladie que ce remède pouvoit guérir; il avoit une vertu ſpécifique dans les luxations, les contuſions, les ſuites des coups & des chûtes, la dyſſenterie, & même le calcul des reins & de la veſſie. Ses grandes propriétés lui avoient fait donner le nom de *main de Dieu*, comme l'apprend Mercurialis dans ſes *Conſultations*.

Toutes ces vertus ſont actuellement réduites à leur juſte valeur, c'eſt-à-dire, à rien. Il n'y a plus que quelques gens ignorans qui y croient encore; mais heureuſement ſa propriété, quoique paroît ſi énergique, exige pour eux qu'ils n'en emploient qu'une très-petite doſe; de ſorte qu'il ne peut faire aucun mal. (M. Fourcroy.)

BOURBILLON. (*Chirurgie.*) Matière épaiſſe & comme ſtéatomateuſe, ou ſemblable à du ſuif qui ſort de l'ouverture de quelques dépôts & tumeurs. *Voyez* Abcès, Furoncles, *Diction. de Chirurgie.* (M. Chamseru.)

BOURBON-LANCY, (eaux de) (*Mat. méd.*)

Bourbon-Lancy, petite ville du duché de Bourgogne, à une lieue de la loire, ſept de Moulins & ſoixante-neuf de Paris, poſsède des eaux thermales, qui ont une aſſez grande réputation, quoiqu'elles ne ſoient rien moins que minérales, & qu'on y trouve preſque rien que de la chaleur. Ces eaux ſourdent dans le milieu d'un petit vallon ſitué au pied du monticule ſur lequel la ville eſt bâtie. Elles ſont dans une grande cour; il y a ſept fontaines; la plus conſidérable eſt nommé le *lymbe* ou *le grand puits*; Elle a quarante pieds de profondeur, & donne une grande quantité d'eau; trois autres fontaines portent les noms *de la Reine*, *des Écures*, *de S. Leger*. Les trois dernières n'ont pas de nom. La première eſt la plus employée. Elles ſont toutes chaudes. Il y avoit autrefois beaucoup de bains, dont la magnificence atteſtoient qu'ils étoient un ouvrage des romains. Il n'en reſte que deux; l'un eſt *le bain des pauvres*, deſtiné aux malades de l'hopital; l'autre plus grand en forme de rotonde eſt nommé *le bain royal*.

Parmi les auteurs qui ont parlé des propriétés des eaux de *Bourbon-Lancy*, depuis le milieu du dix-ſeptième ſiècle, on ne trouve que Iſaac Cattier, Duclos, & Jean Marie Pinot qui ayent dit quelque choſe ſur ſon analyſe. Le ſoufre, le nitre, l'alun, & le bitume annoncés par Cattier tiennent au mauvais état de la chymie à l'époque ou ſon travail a été fait. On eſt étonné de voir que depuis 1743 juſqu'en ſeptembre 1772, Jean Marie Pinot, qui avoit publié deux ouvrages ſur les eaux, y trouve encore de la terre, du fer, du ſel marin, & du ſoufre éduleoré; la chymie permettoit ſur-tout à cette dernière époque des recherches bien plus préciſes. Duclos eſt encore le plus exact & le plus clair. Il dit avoir trouvé dans les eaux du Lymbe par l'évaporation, $\frac{1}{240}$ de réſidu blanchâtre & ſalin, compoſé de $\frac{1}{10}$ de terre, & de $\frac{9}{10}$ de ſel marin, & dans les autres eaux de *Bourbon-Lancy* un peu moins de ce ſel.

Aujourd'hui les connoiſſances qu'on a acquiſes ſur l'analyſe & les principes des eaux, font voir que celles de *Bourbon-Lancy* rentrent dans la claſſe des eaux thermales ſimples; que les principes fixes & ſalins qu'elles contiennent ſont beaucoup trop peu abondans, pour leur donner des vertus; elles n'ont d'ailleurs ni ſaveur ni odeur. Leurs propriétés ſont donc uniquement dûes au calorique en activité, qui élève leur température. Celle-ci méritoit donc d'être fixée avec exactitude, & nous donnerons ici le tableau de la chaleur des différentes fontaines & bains de *Bourbon-Lancy*, déterminée par les obſervations de M. Verchère, & inſérée dans l'ouvrage de M. Carrère, ſur les eaux minérales de la France.

Eaux de Bourbon-Lancy dans l'Autunois en Bourgogne.

	Température des ſources.	Température de l'atmoſphère
I. Eau du Lymbe. . . .	46	5
	46 $\frac{1}{2}$	10
II. *Fontaine ſans nom.* . .	43	5
	43 $\frac{1}{2}$	10
III. Font. des écures. . .	42 $\frac{1}{2}$	5
	43	10
IV. *Eau de font. ſans nom.* .	40	5
	40 $\frac{1}{2}$	10
V. Font. de St. Léger. . .	33	5
	33 $\frac{1}{2}$	10
VI. *Eau de font. ſans nom.* .	30	5
	30 $\frac{1}{2}$	10
VII. Font. de la reine. . .	44	5
	44 $\frac{1}{2}$	10
VIII. Bain royal.	35	5
	35 $\frac{1}{2}$	10

Nota. Dans les ſaiſons chaudes, il y a une augmentation de quatre ou cinq dégrés.

Des

Des obſervations aſſez multipliées prouvent que les eaux de *Bourbon-Lancy* ſont utiles dans les fièvres intermittentes rébelles; on aſſure même qu'elles l'emportent à cet égard ſur toutes les autres eaux thermales. Elles lâchent le ventre; elles pouſſent par les urines; elles rétabliſſent la tranſpiration & le cours des règles; elles conviennent dans la cachexie, la foibleſſe d'eſtomac, les diarrhées, les fleurs blanches, l'aſthme. Leur uſage extérieur en bains & en douches convient dans la paralyſie, le tremblement des membres, de rhumatiſme, la rétraction des muſcles & des tendons, les maladies de la peau.

On boit ces eaux pendant neuf ou dix jours de ſuite; la doſe ordinaire eſt depuis deux livres juſqu'à quatre, par jour. L'uſage du lieu eſt de prendre chaque jour un bouillon de poulet, lorſqu'elles ont produit la plus grande partie de leurs effets. Lieutaud faiſoit un grand cas de ces eaux, & c'eſt ſon ouvrage qui nous a fourni l'article de leurs propriétés & de leur adminiſtration médicinale.

(M. Fourcroy.)

BOURBON-L'ARCHAMBAUD. (*Mat. méd.*)

Bourbon-l'Archambaud eſt un bourg du Bourbonnois à ſix lieues de Moulins, dix de Nevers, quinze de Bourges, ſoixante-cinq de Paris, &c. Les eaux qui portent ſon nom ſourdent dans le bourg même. Il y a deux ſources, l'une thermale la plus accréditée, & dans laquelle on trouve des bains; l'autre froide, connue ſous le nom de Jonas.

Les premiers auteurs qui ont traité de ces eaux depuis la fin du ſeizième ſiècle juſqu'au tiers du dix-huitième, n'ont connu que très imparfaitement leur nature. Ils y admettoient du ſoufre, du fer, du nitre, du bitume &c. Quelques uns au commencement du dix-huitième ſiècle les ont comparées à celle de Vichy, & y ont admis de l'alcali.

Boulduc a donné en 1729, dans les mémoires de l'académie, la première analyſe exacte des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*. Il a mis en uſage, pour en connoître la nature, les réactifs, l'évaporation & la diſtillation. Il conclut de ſes expériences qu'elles contiennent du ſel marin ou muriate de ſoude, du ſulfate de ſoude ou ſel de Glauber, du carbonate de ſoude ou alcali, du bitume, du ſulfate de chaux ou de la ſélénite, une terre abondante ou du carbonate de chaux & du fer. Il croit ces eaux inciſives, déterſives, réſolutives, abſorbantes, toniques; il leur refuſe la propriété purgative. C'eſt dans ce mémoire qu'il nie l'exiſtence de l'acide nitrique, & des ſels qui en réſultent dans les eaux minérales.

M. Faye eſt le ſeul auteur qui ait repris cette analyſe depuis Boulduc; le réſultat de ſes expériences publiées dans un ouvrage, *ex profeſſo*, ſur les eaux de *Bourbon-l'Archambaud*, en 1778, eſt que ces eaux contiennent par pinte, dix-huit grains de muriate de ſoude, douze grains de carbonate de chaux, ſeize grains de carbonate de ſoude, ſix grains de ſulfate de ſoude, huit grains de carbonate de chaux, deux grains de fer, trois grains de bitume, & de plus de l'air ſurabondant & très-élaſtique. Il a ſûrement entendu parler par ce dernier principe de l'acide carbonique. Dans une lettre publiée par le même auteur ſur ces eaux en 1780, en réponſe aux doutes qui lui ont été propoſés ſur ſon analyſe, il répète ce qu'il en a déjà dit, & il les annonce comme ſtimulantes, diaphorétiques, diurétiques, inciſives, fondantes, déſopilatives, vulnéraires, apéritives, toniques, déterſives & antiſpaſmodiques. Il donne quelques détails ſur les eaux froides de Jonas. Suivant lui ces eaux ſont aërées, ferrugineuſes, alcalines, & ſéléniteuſes. Il en vante auſſi l'uſage dans un grand nombre de maladies.

Suivant les obſervations de pluſieurs médecins, les eaux de *Bourbon-l'Archambaud* ſont laxatives, diurétiques, ſtomachiques, fortifiantes; elles lèvent les obſtructions, & ſur-tout celles du foye; elles ſont ſalutaires dans la jauniſſe, le calcul, la diarthée, la ſaburre des premières voyes; les bains, les douches & les boües ont du ſuccès dans la paralyſie, la foibleſſe & le tremblement des membres, les rhumatiſmes, les ſuites des contuſions, des bleſſures, des entorſes, des luxations, des fractures, des playes d'armes à feu.

Voici ce que l'expérience des médecins, qui ſe ſont ſuccédés dans l'adminiſtration de ces eaux, apprend de plus poſitif ſur cet objet. On prend les eaux de *Bourbon-l'Archambaud* au printemps & à l'automne; la ſaignée & les purgatifs ſont des préliminaires utiles & ſouvent indiſpenſables. La boiſſon des eaux ſuffit quelque fois; on y joint preſque toujours les bains; quant à l'uſage des boües & des douches, c'eſt la dernière reſſource des malades. Les buveurs ſe réuniſſent à ſix où ſept heures du matin, au bord du grand puits, & y reſtent juſqu'à neuf ou dix heures. Ils en prennent depuis ſix juſqu'à douze ou quinze verres; en allant au de-là on riſque de ſe faire mal: on continue à les prendre pendant quinze jours ou un mois.

Les bains domeſtiques de ces eaux ne conviennent que dans les maladies légères, comme l'affoibliſſement des membres, une obſtruction commençante; mais dans les cas de rhumatiſme invétéré, de paralyſie, &c. on préfère les bains publics, beaucoup plus actifs. L'effet du bain ſe manifeſte par une ſueur très-forte: on n'en fait uſage qu'après avoir bu pendant quelques jours, & après s'être purgé; on les continue d'autant plus long-temps

que le mal eſt plus grave & réſiſte davantage.

Quant à la douche, elle eſt ſpécialement utile dans les affections qui dépendent d'un vice local, & après la boiſſon & les bains. Elle eſt ſur-tout avantageuſe dans la ſciatique, la goutte, la paralyſie, le tremblement, &c.

Le régime exact eſt néceſſaire pendant l'uſage des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*, comme pendant celui de tous les remèdes qui portent à la peau & qui excitent la ſueur. Il faut uſer d'alimens ſains & doux, éviter les ragouts, les ſpiritueux, les végétaux crus. Les excès, ceux des paſſions ſur-tout, ſont très-dangereux. On doit ſe tenir toujours vêtu chaudement, car le réfoulement de la tranſpiration eſt l'accident le plus à craindre pendant l'uſage des eaux de *Bourbon-l'Archambaud*. On ajoute ſouvent à ces eaux des ſels purgatifs; on en ſupprime ou on en arrête pour quelque temps l'emploi lorſqu'il ſurvient de la toux, des difficultés d'uriner, &c. (M. Fouacroy.)

BOURBONNE. (*Mat. méd.*)

Bourbonne eſt une petite ville de la généralité de Châlons, élection de Langres, ſituée dans un vallon arroſé par le ruiſſeau de Boſne, & célèbre par ſes eaux minérales. Elle eſt à ſept lieues de Langres, dix de Chaumont, ſoixante-huit de Paris. On diſtinguoit autre fois trois ſources d'eaux minérales & trois bains; 1°. la premiète ſource étoit nommée la matrelle ou la majelle, enſuite la S. Antoine, & enfin la fontaine. C'eſt un puits quarré long, de ſix pieds de profondeur, enfermé dans un bâtiment; 2°. une autre ſource ſans nom fourniſſoit l'eau du grand bain; elle eſt à quarante-ſix pas de la précédente; 3°. le bain patrice en deſcendant à quarante-cinq toiſes à l'orient des trois baſſins; 4°. les trois bains étoient diſtingués par les noms de *grand bain*, de *bain du ſeigneur* ou *bain des pauvres*, & de *bain doux*.

Les fouilles & les réparations, qui ont été faites, il y a quelques années, à *Bourbonne*, ont occaſionné dans leurs ſources des changemens, qui en ont exigé dans les dénominations. On connoit aujourd'hui; 1°. la fontaine; 2°. l'ancien puits des romains, qui formoit ci-devant le grand bain; 3°. huit petits baſſins pour les bains, dont les quatre plus grands ſont à quatorze pieds de diſtance de l'ancien puits des romains.

Toutes ces eaux ſont chaudes. M. Chevalier, médecin de ces eaux, a donné, dans l'ouvrage de M. Carrère, un état de la température des différentes ſources, que nous allons inſérer ici.

	Température des eaux.	Température de l'atmoſphère.
Dans leur ancien état.		
I. La matrelle avoit. . .	55	15 ½
II. Le grain bain (1). . .	48	15 ½
	45	4 ½
III. Le bain doux. . . .	35	
IV. Le bain du ſeigneur. .	37	15 ½
V. Le bain patrice. . . .	40	
Dans leur état actuel.		
I. La fontaine.	48	
II. L'ancien puits des Romains qui formoit le *grand bain.*	44	
III. Le premier des quatre nouveaux baſſins, au moment où ils ſont remplis pour ſe baigner. . . .	31 ½	22
IV. Le ſecond.	33	
V. Le troiſième	32	
VI. Le quatrième. . . .	31	
VII. L'eau, au moment où elle arrive dans ces baſſins.	de 36 à 38	

Duclos, qui a le premier parlé de l'analyſe des eaux de *Bourbonne* en a obtenu $\frac{1}{140}$ de ſel commun ſans mélange. Raulin y admettoit du fer, un ſoufre très-volatil, du ſel marin, de la ſélénite, une terre alcaline & du ſel de Glauber. Geoffroy en a donné une analyſe en 1700; il n'y a trouvé que du ſel marin. René Charles, médecin & profeſſeur de médecine à Beſançon, a fait ſoutenir pluſieurs thèſes au commencement du ſiècle ſur la nature, les propriétés & l'adminiſtration des eaux de *Bourbonne*. Il les a réunies en 1749, dans un ouvrage ayant pour titre: *Diſſertation ſur les eaux de* Bourbonne. Suivant lui, ces eaux contiennent deux ſubſtances, une ſulfureuſe, & l'autre ſaline. Cette dernière, qu'il dit être de la nature du ſel commun, donne un gros ſur chaque livre d'eau: il s'occupe enſuite fort en détail de leurs vertus.

Beaucoup d'auteurs ont parlé de ces eaux, depuis ceux que nous avons cités. Nous ne ferons mention ici que des réſultats des analyſes de MM. Chevalier, Juvet & Montrol, tous trois médecins à *Bourbonne*, par leſquels on voit que ces eaux contiennent par livre environ 2 à 3 grains de terre calcaire, 4 à 5 grains de ſélénite, & 63 à 65 grains de ſel marin. Nous citerons ſur-tout l'analyſe faite par M. Monnet, comme celle qui mérite le plus de confiance, par les lumières & le mérite de ce chymiſte dans ce genre de travaux. M. Monnet, après avoir remarqué que la plus grande chaleur des ſources de *Bourbonne* eſt 55 degrés, annonce qu'il n'a rien trouvé de ſulfureux dans ſes eaux; qu'une cuiller d'argent ſuſpendue à leur vapeur, n'a point été colorée: ſuivant lui, ſi

(1) Dans la fouille ſa température a été au 62e deg. l'atmoſphère étant à 4 ½.

la boue du grand bain préſente une odeur ſemblable à celle des ſulfures ou foies de ſoufre, cela oe dépend que de la malpropreté des baigneurs & du détritus des végétaux qui s'y trouvent. Cette boue contient d'ailleurs du fer & de la terre abſorbante. Les eaux de *Bourbonne* ont une ſaveur ſalée, analogue à celle d'une diſſolution de 30 à 36 grains de ſel marin dans une livre d'eau; elle eſt cependaot plus moëlleuſe qo'une diſſolution ſimple de ſel. Vingt-quatre livres d'eau du grand puits ou de la fontaine évaporées, oot donné un mélange du muriate de ſoude, ou *ſel marin*, de ſulfate de chaux, ou *ſélénite*, & de carbonate de chaux, ou *craie*. Le ſel marin y fait un demi-gros ſur chaque livre. On voit donc par-là qu'elles ſont, ſuivant M. Monnet, moins ſalées que ne l'avoient dit MM. Chevalier, Juvet & Montrol, qui y avoient admis preſque le double de ſel. M. Monnet ajoute à ces détails, qu'il y a à côté do grand bain une ſource d'eao froide, claire, boone à boire, & dont on ſe ſert pour tempérer le degré de chaleur des bains.

Rien n'eſt plus ſimple ni plus facile que d'imiter les eaux de *Bourbonne*, dit l'auteur de l'art d'imiter les eaux minérales. Il ſuffit de faire diſſoudre dans chaque pinte d'eau commune, chauffée à des degrés qui varient depuis le 45 juſqu'au 55 du thermomètre de Réaumur, un gros de ſel marin ordinaire, ou muriate de ſoude, huit grains de ſélénite ou ſulfate de chaux, & quelques grains de terre abſorbante; c'eſt, ſuivant M. Monnet, l'union de la terre avec le ſel marin, qui donne aux eaux de *Bourbonne* le moëlleux & la douceur que o'a pas la ſimple diſſolution du ſel dans l'eau. L'auteur de l'art d'imiter les eaux minérales, ajoute que peut-être elles charrient comme la plupart des eaux de ces contrées, uo peu de terre argilleuſe.

Quoique les eaux de *Bourbonne* ne contiennent ni fer, ni ſoufre, comme le prouve l'analyſe exacte de M. Monnet, elles ont une odeur fétide analogue à celle du gaz hydrogène ſulfuré ou gaz hépatique, & à celle des eaux qui ſont chargées de ce principe. La petite quantité de ſel qu'elles contiennent o'empêche pas que le bord des baſſins ne ſoit encroûté d'une portion de muriate de ſoude, qui s'y deſſèche par l'évaporation. On peut croire que l'époque où M. Monnet a fait l'analyſe de ces eaux, ne lui a peut-être pas permis de porter une attention particulière ſur la préſence de quelqoe muriate terreux, qui accompagoe vraiſemblablement le muriate de ſoude, & dont la quantité, ſans doute très-petite, a pu échapper au chymiſte exact qui cherchoit ſurtout à détruire des préjugés ſur les principes imaginaires de ces eaux, mais qui n'en mérite pas moins la conſidération du médecin. On ſait aujourd'hui, 1°. que les eaux ſalées contiennent toutes du moriate calcaire ou du muriate magnéſien, & ſouvent l'uo & l'aotre en même-temps; 2°. que ce ſel eſt infiniment plus actif que le muriate de ſoude, & que 8 ou 10 grains ſont plus d'effet que 36 de ce dernier. Cette obſervation, qui nous a occupés à l'article des eaux de Balaruc, eſt immédiatement applicable aux eaux de *Bourbonne*, & peut éclairer ſur ſes propriétés.

Oo compte ces eaux parmi les plus puiſſans médicamens dépuratifs, inciſifs, apéritifs; elles font couler les urines; elles procurent une tranſpiration abondante; elles donnent du ton à l'eſtomac & aux inteſtins; elles purgent légèrement, & entretiennent conſtamment le ventre libre. Elles ſont utiles lorſqu'il faut rétablir le ton des oerfs & des ſolides en général, détruire l'épaiſſiſſement de la lymphe, rappeller la tranſpiration, détruire les embarras des viſcères, fondre les engorgemens des glandes, des articulatioos, &c. On les emploie avec beaucoup de ſuccès dans les ſuites de l'apoplexie & de la paralyſie, ſurtout chez les gens de lettres, dans les affections hyſtériques & hypochondriaques, dans les maladies de l'eſtomac, ſi fréquentes chez les hommes ocoupés à des travaux ſédentaires, dans les maladies de la peau, & particulièremeot la galle & les dartres, dans tous les maux chroniques qui dépendent de la ſuppreſſion des règles, des hémorrhoïdes, de la tranſpiration, lorſque ces maux ſont accompagnés de foibleſſe & de relâchement. Elles produiſent des effets utiles dans les rhumatiſmes, les obſtructions des viſcères abdomioaux, les fièvres iotermittentes, rebelles même, les fièvres qnartes, dans les glaires des inteſtins, les affections lentes de la matrice & des ovaires chez les femmes. Leur uſage extérieur n'eſt pas moins avantageux dans les rétractions des membres, les ſuites des luxations, des fractures, des fortes contuſions, ſur-tout dans celles de ces maladies qui attaqueot les tendons, les ligamens, & les capſules articulaires, dans les tremblemens, l'œdème, les anciens ulcères.

L'obſervation qui a fait reconnoître ces propriétés des eaox de *Bourbonne*, a appris auſſi qu'elles peuvent ouire dans la pléthore, les maladies inflammatoires & fébriles, les pertes, l'hémophtyſie, les hémorrhagies qnelconques, l'hydropiſie, les catarrhes, les engorgemens qui tendent à la ſuppuration, les fractures récentes. On les défend aux tempéramens ardens & bilieux, aux perſonnes maigres, aux jeuoes gens, aux femmes en couche.

On prend les eaux de *Bourbonne* à la fin du printemps & de l'été. Si les cas ſont preſſans, on peut les prendre dans tous le temps. Oo les boit pendant neuf oû quinze jours; oo commence par une livre, & on va juſqu'à quatre ou ſix livres par jour. Elles paſſent en général facilement & promptement beaucoup mieux que l'eau ordinaire. On a même obſervé à cet égard qu'il eſt poſſible d'en prendre des quantités conſidérables ſans en éprouver de mauvais effets. Lorſqu'on traite des maladies de la peau, des membres, des articulatioos, oo emploie ſur-tout les bains, les douches, l'application des boues; leur effet fortifiant, fondant, déterſif, eſt alors bien plus actif,

Il eſt rare qu'une ſeule ſaiſon de ces eaux ſuffiſe ; on a coutume de les adminiſtrer au moins pendant deux ſaiſons, & de les reprendre pluſieurs années de ſuite. Le régime exact, l'exercice, doivent favoriſer leurs vertus, & on les recommande aux perſonnes qui en font uſage. On y aſſocie différens remèdes ſuivant l'exigence des cas. La toux, l'inſomnie, les démangeaiſons, l'enflure des membres, les douleurs de tête, la ſoif, les ardeurs d'urine qui ſurviennent quelquefois trois ou quatre jours de leurs uſages, ſont calmées par l'interruption de quelques jours. Il eſt rare qu'avec la prudence des médecins qui en dirigent l'adminiſtration, ces accidens ſubſiſtent plus long-temps.

Quoique les eaux de *Bourbonne* s'altèrent un peu par leur tranſport, on en fait uſage à Paris dans pluſieurs des cas cités, & on en éprouve de bons effets ; mais il vaut infiniment mieux les prendre à la ſource. (M. Fourcroy.)

BOURBOULE. (la) *(Eaux minér.)*

C'eſt un village annexe de la paroiſſe de Murat-de Quairs, à une lieue du Mont-d'or en Auvergne. On y trouve deux ſources minérales, dont l'une fournit un bain. L'autre lui eſt ſupérieure ; elles ſont chaudes toutes deux.

Duclos a trouvé dans l'eau du bain un réſidu de $\frac{1}{176}$, dont $\frac{1}{10}$ de terre, & le reſte en ſel commun, & une plus grande quantité de ce même ſel, dans la ſource qui eſt au-deſſous du bain.

Chomel dit l'eau de la *Bourboule* claire, ſalée, ayant une odeur de ſoufre & de bitume. Il la regarde comme chargée d'un ſel nitreux alkali. (*Traité des eaux minér. de Vichy*, par Chomel, 1734.)

M. le Monnier, dans ſes obſervations d'hiſtoire naturelle, faites dans les provinces méridionales du royaume, après avoir décrit la fontaine de la *Bourboule*, & les qualités ſenſibles de ſes eaux, réſume, d'après quelques expériences, qu'elles contiennent beaucoup de ſel marin, & vraiſemblablement du ſel de Glauber.

De nouvelles recherches peuvent nous donner ſur ces eaux des détails plus exacts.

(M. Macquart.)

BOURDEAUX ou BORDEAUX & BOURDELOIS. (*Juriſprudence de la médecine.*)

Bourdeaux, Burdigala, eſt une ville très-ancienne ſituée à la partie occidentale & méridionale de la France, ſur la Garonne, dans un lieu marécageux, d'où elle communique avec l'Océan par la Gironde, qui réſulte de la réunion de la Garonne avec la Dordogne. Son nom lui eſt venu de ſa ſituation *au bord des eaux*. Elle étoit la capitale de toute la Guienne & en particulier du Bourdelois ou Guienne propre ; *ager Burdigalenſis*. Maintenant c'eſt le chef-lieu du département de la Gironde.

Le territoire du Bourdelois eſt fort abondant en vin ; il produit une eſpèce ou variété de raiſin nommé Bourdelois, qui déjà étoit célèbre du temps de Pline & de Columelle, ſous le nom de *vitis biturica* ; les Romains donnant le nom de *Bituriges vibiſci* aux peuples de cette contrée, pour les diſtinguer des Bériciens de Bourges, qu'ils nommoient *Bituriges cubi*. Mais ce pays eſt bien moins riche par ſes productions que par ſa ſituation, qui en a fait un port de mer, qui y a établi un très-grand commerce avec les Colonies & les deux Indes, & qui a fait de *Bourdeaux* la troiſième ville de France.

L'on ne dira plus ſans doute ſous le nouveau régime, comme on le diſoit & le répétoit ſous l'ancien, que les villes de commerce ne ſont pas propres à la culture des ſciences & des beaux-arts. La ville de *Bourdeaux* eſt également propre à l'une & à l'autre ; ſon hiſtoire même pourroit ſervir à le prouver. C'eſt bien moins par ſon commerce que par les malheureuſes circonſtances qui s'y ſont ſuccédées, que le génie de ſes habitans vifs & ſpirituels a été arrêté dans ſon vol. Jules Céſar parle bien de l'Aquitaine, c'eſt-à-dire, *le pays* ou *la Gaule* des eaux : mais comme il n'y a pas été en perſonne, il l'a peu connue, & ne parle point des *Bituriges* bourdelois. Cependant ils étoient déjà illuſtres parmi les Gaulois : Strabon, qui vivoit ſous Auguſte & Tibère, parle de ce peuple & de ſa capitale. *Bourdeaux* devint une des villes les plus conſidérables de l'empire romain : & après que l'Aquitaine eût été diviſée en première & en ſeconde, elle devint une métropole ſous Valentinien I, fait empereur en 364. Il exiſtoit dès-lors dans cette ville une ſociété célèbre de ſavans. Joles Auſone, médecin de cet empereur, fut ſénateur honoraire de Rome & de *Bourdeaux* ; le poëte Auſone, ſon fils enſeigna la grammaire & la rhétorique en cette ville avec tant de réputation, que Valentinien le choiſit pour précepteur de Gratien ſon fils. Ce poëte dit que cette académie où il avoit étudié & enſeigné, fourniſſoit des milliers de jeunes gens au barreau & au ſénat.

Mille foro dedit hæc juvenes, bis mille ſenatus
Adjecit numero, purpureiſque togis.
Me quoque, &c.

Marcel, ſurnommé l'*Empyrique*, & qui avoit quelqu'office à la cour de Théodoſe en 368, étoit de cette ville.

Les Viſigots s'étant emparés de *Bourdeaux* & du Bourdelois, lors de leur établiſſement dans les Gaules au cinquième ſiècle, les lettres y dégénérèrent. Les

François leur ayant enlevé ce pays, il devint ſoumis aux rois de Neuſtrie, & même à celui qui avoit ſon ſiège à Paris : mais cette ville fut en proie aux ravages & révolutions des conquérans ſtançois & barbares, ſous les deux premières races de nos rois. Les Sarraſins la ravagèrent en 732 ; les Normands la détruiſirent tout-à-fait dans le ſiècle ſuivant : elle fut rétablie vers l'an 900 ſous Charles-le-Chauve. Son pays fut enſuite poſſédé par des ſeigneurs particuliers & par les Anglois, les uns & les autres vaſſaux de la couroone de France, & n'y fut tout-à-fait réuni que par l'expulſion des Anglois ſous le roi Charles VII. Pendant tous ces temps barbares, les Bourdelois, toujours ſous les armes, ne pouvoient bien ſe donner aux lettres & aux ſciences.

L'égliſe de *Bourdeaux*, à laquelle il faut remonter pour avoir l'origine de la littérature chrétienne, eſt de la première antiquité. Des écrivains prétendent que Saint-Gilbert en a été le premier évêque, dès le premier ſiècle de l'ère chrétienne ; il eſt du moins certain que ce ſiège a eu des prélats dès l'an 300. Les archevêques ou évêques métropolitains de *Bourdeaux* prenoient la qualité de primats d'Aquitaine, qui leur étoit diſputée par les archevêques de Bourges. Cette égliſe a produit beaucoup de chapitres, de paroiſſes & de monaſtères, & trois ſéminaires deſtinés à l'inſtruction de la jeuneſſe eccléſiaſtique, dont le plus ancien fut fondé en 1442. Les établiſſemens littéraires s'y ſont multipliés depuis ſa dernière réunion à la France ; & lors de la révolution, *Bourdeaux* poſſédoit une univerſité & un collège de médecine, une communauté, un collège & une académie de chirurgie, de grands hôpitaux, une académie de belles-lettres, ſciences & arts, &c.

Enfin *Bourdeaux* a été le ſiège d'un parlement qui y a été établi en 1462, de pluſieurs autres cours ſouveraines & de pluſieurs ſortes de juriſdictions.

Il paroît que le renouvellement des ſciences a commencé à *Bourdeaux* par la médecine, dans le quatorzième & le quinzième ſiècle. Les chroniques bourdeloiſes nous apprennent que ſes jurats y établirent en 1411 une aggrégation de médecins. Cette ville étoit encore alors ſous la domination angloiſe ; mais comme les ſeigneurs de cette contrée n'y ont jamais eu toute l'autorité des monarques françois, l'on voit dans l'ancienne police de cette ville, l'image d'un gouvernement ariſtocratique ou même démocratique. Ses bourgeois s'aſſembloient, lorſqu'il étoit queſtion de faire paſſer en loi les arrêtés des jurats leurs magiſtrats municipaux, des gouverneurs de la ville & de ſes ſeigneurs. L'aſſemblée générale des bourgeois étoit compoſée de 330 notables habitans, déſignés pour être le conſeil permanent des magiſtrats dans les réſolutions importantes.

Les mêmes chroniques nous apprennent que le pape Eugène IV établit à *Bourdeaux*, ſur la requête de ſes jurats, une univerſité, par une bulle de 1441, qui les en déclara patrons, & accorda à cette univerſité pluſieurs privilèges, qui ont été confirmés & étendus par les rois de France. Cette univerſité comprit les quatre facultés ; celle des arts y a été compoſée de profeſſeurs ſéculiers du collège de Guienne ; celle des droits, de profeſſeurs & d'aggrégés ; celle de théologie, de profeſſeurs ſéculiers & de profeſſeurs réguliers, qui enſeignoient dans pluſieurs couvens, & qui aſſiſtoient aux aſſemblées de leur faculté & de l'univerſité. Pour celle de médecine, elle a un régime ſingulier & abuſif, qu'il nous faut faire connoître.

L'aggrégation ou le collège des médecins de *Bourdeaux*, qui étoit en poſſeſſion depuis trente ans de pratiquer excluſivement la médecine, & même de l'enſeigner, ne fut cependant point incorporé à cette univerſité, dont il auroit pu & dû former la faculté de médecine. Il en eſt demeuré ſéparé, & a continué juſqu'à ce jour à faire un corps diſtinct, dont nous allons parler, après avoir fait connoître la faculté.

La faculté de médecine de *Bourdeaux* ne fut d'abord compoſée que d'un ſeul profeſſeur ; & il eſt à préſumer que ce docteur-régent fut fourni par le collège. Cette ville étant paſſée ſous la domination françoiſe en 1451, Louis XI confirma cette univerſité dans ſes privilèges, & lui en octroya de nouveaux en 1472. C'eſt même à cette époque que Moréri rapporte l'érection de cette univerſité par ce roi. En confirmant cette univerſité, Louis XI lui ajouta un ſecond docteur-régent en médecine, la réforma en même-temps, & lui donna des ſtatuts, qui n'ont rien de commun, en ce qui regarde la médecine, avec ceux du collège des médecins.

Par ce double établiſſement, le but de l'inſtitution de la faculté de médecine fut de former & de graduer des médecins, & celui de l'inſtitut du collège fut l'exercice excluſif de la médecine. Ce morcellement de deux fonctions réunies dans toutes les autres facultés de médecine, a donné lieu à des uſages bizarres, remarquables dans ces bizarreries même, nées par-tout d'un gouvernement qui ne compoſoit la légiſlation françoiſe que de pièces & de morceaux le plus ſouvent diſparates. Les deux régens en médecine de la faculté conféroient le droit d'exercer la médecine ; eux-mêmes cependant n'acquéroient la faculté de la pratiquer dans cette ville que par leur admiſſion au collège, après avoir ſubi les examens preſcrits par les ſtatuts : & même feu M. d'Agueſſeau chargea cette aggrégation d'une ſorte d'inſpection ſur les écoles de médecine, par une lettre qu'il écrivit le 9 août 1749, à M. du Viguier, procureur-général, laquelle a été tranſcrite tout au long dans les regiſtres du collège.

D'après cette ſingulière police, les deux profeſſ-

ſeurs de la faculté ſont ſujets à la diſcipline du collège, en qualité d'aggrégés. Ils ont été ſouvent cités dans ſes aſſemblées, & réprimandés par ſes délibérations. On en pourroit apporter des exemples récents. Lorſqu'ils ſont aſſemblés avec les docteurs du collège, ils ne doivent avoir que leurs livrées, & n'y prendre d'autre rang que celui qui leur eſt aſſigné par la datte de leur aggrégation. Ils fourniſſent leur contingent pour les dépenſes communes de la compagnie, comme ſes autres membres, & ils étoient compris dans ſon rôle général pour la taxe de leur capitation.

A la mort de l'un de ces profeſſeurs, les honneurs funèbres lui ſont rendus par l'univerſité, ou par le collège, à l'option des parens. On a voulu concilier les deux corps pour y aſſiſter enſemble; mais la préſéance, point ſi délicat ſous un régime ariſtocratique, qui a tant créé de ſortes de nobleſſes, dont la grande occupation étoit de s'élever, les unes en abaiſſant les autres, n'a jamais permis de pouvoir ajuſter en public ces deux compagnies rivales. Il a même fallu fixer à des jours différens le ſervice ſolemnel que les deux compagnies faiſoient célébrer après les obsèques dans la même égliſe.

Ces arrangemens ne concilioient même pas les deux corps pour le reſte. Ils élevoient réciproquement différentes prétentions de l'un contre l'autre. Les tribunaux donnoient la qualité de doyen à celui qui étoit à la tête du collège, à titre de plus ancien. De-là, non-ſeulement le collége vouloit que les docteurs régens ne puſſent porter ce titre qu'à raiſon de leur ancienneté, mais encore il prétendoit que le doyen du collège devoit être celui de la faculté. De ſon côté, le docteur régent de la faculté, qui précédoit ſon collègue à raiſon de l'ancienneté, prétendoit que cette qualité dont il jouiſſoit dans l'univerſité, lui donnoit la préſéance dans le collège, & qu'il devoit être le doyen des deux compagnies. Il n'eſt plus temps d'entrer dans la diſcuſſion des moyens que les deux compagnies alléguoient dans ce procès interminable, ſous le régime gothique qui donnoit un ſi grand prix aux droits de préſéance.

Le collège de médecine a deux ſyndics, outre ſon doyen. Comme les deux docteurs régens, membres à la fois de la faculté & du collége, ſont liés d'intérêt avec un corps étranger au collège, qui a ſouvent des intérêts oppoſés à ceux de l'univerſité, il a été réglé, qu'ils ne pourroient exercer le ſyndicat du collège, & ne porteroient, dans aucun cas, la parole en ſon nom.

De cette vaine diſtinction de profeſſeurs & d'agrégés, il eſt réſulté bien des troubles dans les deux compagnies; toute la conſidération des Bourdelois s'eſt tournée vers le collège, & la faculté a eu peu de célébrité. Il eſt même arrivé pour cette ville, un grand inconvénient qui n'auroit point dû avoir lieu dans une grande ville auſſi-bien fournie de médecins; deux régens n'y pouvoient donner un enſeignement complet de la médecine: ils ne pouvoient même graduer avec dignité leurs élèves; & ce qui paroîtra inconcevable ſous le régime de la liberté, ces régens, au lieu d'appeller au beſoin des médecins du collège, dans les examens & les theſes de leurs candidats, appelloient quelquefois des artiſtes, des juriſtes ou des théologiens.

Ces inconvéniens & ces troubles engagèrent les médecins de *Bourdeaux*, au milieu de ce ſiècle, à ſolliciter la réunion de cette faculté à leur collège. Il ſe préſenta une circonſtance favorable, les deux chaires étoient vacantes. Feu M. d'Agueſſeau goûta le projet. Le collège, auquel ſon ſucceſſeur en demanda les moyens, lui démontra dans un mémoire la néceſſité urgente de cette réunion, & la facilité de l'opérer: mais le corps de l'univerſité, qui craignit de ſe voir démembrer, & les chirurgiens qui craignirent pour leurs nouvelles écoles, firent échouer ce projet, le plus propre à relever la gloire des écoles de médecine en cette ville, où les ſciences ne ſont pas en recommandation comme elles y pourroient être. Le collège auroit pu fournir ſix profeſſeurs pour l'enſeignement de toutes les parties de la médecine.

On pourroit comparer la faculté & le collège de médecine à *Bourdeaux* aux facultés de droit & aux collèges des avocats, dans les villes qui poſſedent ces deux corps. Quoique ces deux compagnies y aient la même ſcience pour objet, cependant elles y ſont diſtinctes, embraſſent leur objet ſous différens rapports, & ont peu de choſes communes: & même à Paris, des avocats ne vouloient pas aſſocier les profeſſeurs en droit à leur ordre, ni les laiſſer participer à autres de leurs fonctions qu'à la conſultation; mais les fonctions des médecins ſont bien plus corrélatives entre elles que celles des juriſconſultes, dans l'enſeignement & la pratique; & l'on ne peut trop s'attacher à établir entre eux cette correſpondance, cette harmonie & même cette confraternité, dont dépend le ſalut du public & des individus.

Le collège des médecins de *Bourdeaux*, plus connu ſous le titre d'aggrégation, eſt comme les autres collèges de médecine une ſociété compoſée d'un nombre indéterminé, mais choiſi, de docteurs en médecine des différentes facultés du royaume indiſtinctement; qui, après avoir ſubi de ſecondes épreuves de leur capacité, & prêté ſerment devant les magiſtrats, dans l'hôtel de ville, exercent, dans cette capitale, leur profeſſion librement & excluſivement. Sa fondation eſt marquée dans les chroniques bourdeloiſes, ſous l'année 1415, en ces termes: « En l'aſſemblée générale des bourgeois, pluſieurs choſes furent arrêtées en forme de

loi ; & entre autres, que celui qui voudroit faire profeſſion de médecine en ladite ville (de *Bourdeaux*) après avoir propoſé des thèſes médicinales, ſeroit tenu de répondre en public ; & étant trouvé capable, par le jugement des docteurs, prêter ſerment devant les maire & jurats. »

On voit, par cette date, que ce corps de médecins eſt la plus ancienne aggrégation de médecine du royaume, & la première ſociété de gens de lettres autoriſée à *Bourdeaux* ; conſidération qui fait autant d'honneur aux magiſtrats qui l'ont fondé, qu'aux membres qui l'ont entretenu. Un auteur auſſi judicieux que ſincère, Jean d'Arnat, qui, en qualité de ſecrétaire de la ville, a continué les chroniques de *Bourdeaux*, en parlant ſpécialement des monumens les plus remarquables de cette grande ville, met de ce nombre l'établiſſement du collège de médecine, & relève ſa gloire par beaucoup d'éloges.

On voit par le paſſage cité des chroniques, que la forme & la fin principales de ce collège avoient beaucoup de rapport avec celles des anciennes académies romaines, dont il eſt parlé dans le code, ſous le titre de *de profeſſoribus & medicis*, & qui étoient ſi magnifiquement dotées par les empereurs. Celui-là, comme celles-ci, ſe propoſoit l'émulation entre les ſavans médecins, & le banniſſement des aventuriers & des charlatans. Le décret qui porte cet établiſſement étoit une ſorte de pacte ou de contrat, par lequel les magiſtrats & les médecins s'obligeoient mutuellement : ſavoir, le corps des médecins, de cautionner aux citoyens la capacité de tout aſpirant à l'exercice de la médecine par l'aggrégation ; & la magiſtrature, de n'approuver qui que ce ſoit dans l'exercice public de cet art dangereux, que ſur le témoignage de capacité donné par des médecins dignes de la confiance publique : & ce contrat, étant paſſé entre les mains de nos rois, a acquis toute ſa force par la confirmation qu'ils en ont faite.

Cependant cette précaution, qui a mérité tant d'éloges aux magiſtrats de *Bourdeaux*, étoit, ainſi que la même précaution qui a fait établir les autres collèges ou aggrégations de médecins du royaume, une grande injure pour les facultés de médecine & pour le gouvernement françois. Elle ſuppoſe que les facultés donnoient, par la licence & le doctorat, le droit de pratiquer & d'enſeigner la médecine à des gradués incapables de l'une & l'autre fonction ; elle ſuppoſe que le gouvernement faiſoit un bien plus grand cas des citoyens des grandes villes, que de ceux des petites villes, ou des campagnes ; elle ſuppoſe dans les facultés & le gouvernement tout à la fois, une indifférence criminelle pour le ſalut public ; & malheureuſement les motifs de ces ſuppoſitions n'étoient que trop fondés : mais ce n'étoit point par de ſecondes épreuves ajoutées aux grades qu'on pouvoit faire diſparoître ces terribles abus : c'étoit en rétabliſſant l'uniformité des licences, des grades, & des droits en médecine, avec toute la rigueur qu'exige le danger de ſon exercice dans des ſujets ignares, & des mains inhabiles : & cette réformation ſi déſirable & ſi déſirée ſera l'ouvrage de nos nouveaux légiſlateurs & du gouvernement conſtitutionnel.

Quoi qu'il en ſoit, les médecins du collége de *Bourdeaux* ont rempli avec zèle l'honorable & importante fonction que la magiſtrature lui a donnée, de reconnoître la capacité de ceux qui vouloient s'occuper de la ſanté publique ; mais auſſi on peut leur faire le reproche qu'ont mérité pluſieurs facultés & collèges, d'avoir quelquefois ſubſtitué l'intérêt perſonnel au vrai zèle, & d'avoir proſcrit des ſujets illuſtres, ſous le prétexte d'écarter des aventuriers. Ils n'ont point voulu admettre dans leur corps, au commencement du ſeizième ſiècle, ſous de vains prétextes tirés de leurs ſtatuts, Jules Scaliger, l'un des plus grands médecins & des plus grands philoſophes de ſon ſiècle, peut-être l'homme le plus ſavant de ſon temps, & un des plus féconds écrivains qui ont enrichi la république des lettres. Jules Scaliger, proſcrit même de *Bourdeaux*, avec une ſorte d'avanie, fut obligé de ſe retirer à Agen, pour s'y reſtreindre à une pratique obſcure ; tandis qu'il travailloit à éclairer le monde entier, & à avancer les progrès des lettres, de la philoſophie & de la médecine : & il y mourut en 1558, en y laiſſant Silvio & Joſeph Jules, ſes fils, héritiers de ſon grand génie, & de ſes vaſtes connoiſſances ; qui, comme leur père, auroient pu être plus utiles au genre humain, ſur un plus grand théâtre. Puiſſe le régime de la liberté, prévenir de ſi grandes pertes pour l'avenir, en prévenant les terribles dangers de l'ignorance & du charlataniſme !

Le collège des médecins de *Bourdeaux* tient ſes aſſemblées dans une maiſon qui lui eſt commune avec les deux profeſſeurs royaux de la faculté de médecine. Il y avoit plus de trois ſiècles qu'il en jouiſſoit paiſiblement, avec d'autant plus de ſécurité, que ſes regiſtres dépoſoient qu'il en avoit été le reſtaurateur en 1633 ; lorſqu'en 1728, les deux profeſſeurs royaux lui ſuſcitèrent des difficultés, tant ſur cette poſſeſſion, que ſur le droit de s'y aſſembler, d'y enſeigner, &c. Ils réuſſirent même à mettre les jurats de leur côté ; mais M. Boucher, intendant de la province, chargé par le conſeil de la diſcuſſion de cette affaire, prononça en faveur du collège, ſur les trois points conteſtés : & le 10 juin 1730, il fut dreſſé en conſéquence une tranſaction que toutes les parties ſignèrent après le commiſſaire. Cette pièce eſt écrite en original ſur les regiſtres de l'hôtel-de-ville, & copiée ſur ceux du collège.

Dans cette conteſtation, le collège ne pouvoit produire ſes premiers titres relatifs à ſa poſſeſſion,

Digitized by Google

ſon état & ſes privilèges ; & cette privation a eu pour principale cauſe nos événemens terribles, qui ont eu trop d'influence ſur les ſciences, en cette ville, pour que nous n'en diſions pas un mot. En 1548, le peuple de *Bourdeaux* ſe ſouleva. Le connétable Anne de Montmorenci y fut envoyé avec une armée, dont il fit l'inſtrument du châtiment terrible qu'il infligea à cette ville. Elle fut ſaccagée & miſe au pillage. Tous les titres & papiers de l'hotel-de-ville en furent enlevés. Les troubles de religion, & les guerres qui les ſuivirent, augmentèrent encore les déſaſtres de cette ville infortunée. Joignez à tous ces malheurs l'incendie du palais, qui, le 11 janvier 1597, brûla les chambres où étoient les ſacs & papiers du greffe, comme le rapporte l'auteur des chroniques bourdeloiſes.

Cependant le collège de médecine conſerve encore aujourd'hui, ſans la moindre altération, ſon plan primitif d'inſtitution, entretenu par ſa bonne harmonie avec l'autorité municipale de la police. Son titre original eſt le décret de 1411, revêtu de toutes les formalités qui lui donnoient alors le titre de loi, & confirmé ſucceſſivement par nos rois, avec les autres anciens ſtatuts de cette capitale, depuis la capitulation de cette ville avec Charles VII. La diſcipline, ou le régime de cette compagnie a été enſuite établi par des réglemens relatifs à ſon inſtitution qu'elle reçut de ſes fondateurs, & qui ſe trouvent dans le corps général des anciens ſtatuts de la ville de *Bourdeaux*. En 1552, ſous le règne de François I, les ſtatuts politiques de cette ville furent revus & arrêtés en l'aſſemblée des plus notables bourgeois, & publiés le 14 juillet, en jugement, ſéans les maire & jurats de ladite ville. C'eſt ce code, ou recueil, que les Bourdelois ont préſenté à chaque changement de règne aux nouveaux rois, qui tous l'ont approuvé & confirmé par leurs lettres-patentes, depuis Charles VII juſqu'à Louis XVI. L'inſtitution du collège de médecine y eſt compriſe avec des ſtatuts cooçus en dix-huit articles, l'une & les autres confirmés par conſéquent de la manière la plus authentique, par l'autorité royale & municipale : mais cette autorité vient de céder aux décrets de l'aſſemblée nationale qui a détruit les privilèges, & les légiſlations particulières des villes & provinces, pour en réunir tous les citoyens en une ſeule famille.

Ces ſtatuts municipaux ne concernent que l'aggrégation impoſée aux médecins, ſans rien preſcrire pour le gouvernement de ce collége ; ce qui répond aſſez au régime féodal de ces temps. Il faut en effet ſe repréſenter les magiſtrats qui les dreſsèrent, comme des ſeigneurs qui parloient encore en maîtres ; mais par la ſuite, leur autorité ayant été ſubordonnée à l'autorité royale, comme toutes les autres autorités féodales, le collège eſt rentré peu à peu dans le droit, qu'avoient tous les corps autoriſés dans l'état, de ſe preſcrire des réglemens, ſoit pour maintenir dans la compagnie l'ordre général & relatif à la fin de ſon inſtitution, ſoit pour contenir chaque membre dans ſon devoir particulier & reſpectif. En conſéquence, le collège s'eſt fait lui-même, depuis un tems immémorial, des ſtatuts, à l'obſervance deſquels il s'eſt aſtreint comme à celle des précédens. En 1719, on fit de ces derniers ſtatuts une rédaction plus nette & plus ſuivie, ſans y rien changer d'eſſentiel à ſa police, & à l'économie de ſa forme. On y a ſeulement ajouté ce que les ordonnances, édits & arrêts ont établi ſur la médecine. Ces ſtatuts conçus en latin, en vingt-cinq articles, ont été enregiſtrés au greffe de l'hôtel-de-ville.

Suivant ces ſtatuts, S. Luc eſt reconnu pour le patron de la compagnie ; & il eſt célébré, en ſon honneur, quatre offices. *Article ſix.* Deux ſyndics ſont nommés tous les ans dans l'aſſemblée convoquée par le doyen, ou plus ancien, dans la maiſon commune ; & le principal ſoin & fonction de ces ſyndics eſt de faire interdire l'exercice de la médecine à tous ceux indifféremment qui ne ſont point aggrégés au collège. *Article ſept.* Tous les aggrégés doivent s'aſſembler tous les trois mois, pour ſe conſulter, conformément à un arrêt du parlement de *Bourdeaux* d'octobre 1573, ſur les moyens propres à pourvoir à la ſanté publique, & preſcrire les remèdes que les apothicaires de la ville doivent préparer pour les maladies populaires, & pour conférer ſur leurs affaires communes. *Article neuf.* L'un des ſyndics peut encore convequer des aſſemblées extraordinaires ſur des affaires particulières, comme pour faire ſubir aux candidats les examens qui ont été réduits à quatre. *Article dix.* Le collège mettoit encore au nombre des points de ſa diſcipline, les décrets émanés de ſes délibérations ſur les matières qui intéreſſoit l'honneur & la réputation du corps entier & de chacun de ſes membres, & ſur les objets divers de ſa délibération. Ces décrets ſont ſignés en latin, ſur ſes regiſtres.

Le doyen d'âge préſide aux aſſemblées convoquées en ſon nom. Il a double rétribution dans le partage des honoraires ; il entre de droit dans toutes les députations & commiſſions ; il eſt diſpenſé, par déférence pour ſon âge, & pour ſa place, de l'exacte obſervance de la diſcipline ; il eſt toujours cenſé préſent aux aſſemblées.

Les ſeuls officiers électifs du collége ſont les deux ſyndics. Pour ſe conduire avec plus de ſûreté, ils ont le ſecours de deux avocats attachés à l'ordre ; l'un pour le conſeil, & l'autre pour défendre les cauſes. Le premier porte la parole dans les aſſemblées, le ſecond en recueille les réſultats ſur les regiſtres. Ils ſe ſuppléent l'un à l'autre avec une égale autorité, & jouiſſent, comme le doyen, de la double rétribution.

Ce n'eſt qu'en 1661, que le collége ſe mit ſous la protection de S. Luc, patron des médecins catholiques en Europe. Cette dévotion enflamma les médecins

médecins de *Bourdeaux* un peu tard, parce que leur corps avoit renfermé dans ſon ſein un grand nombre de ſujets de la religion prétendue réformée. Le collège voulut ſe munir contre l'avenir, en revêtant leur pieuſe confrérie de toutes les formalités propres à la rendre durable : on la fonda ſur un mandement de M. l'archevêque, & ſur un contrat paſſé entre le collège & les révérends pères carmes, dans l'égliſe duquel elle fut établie : mais par une révolution, bien peu prévue alors, il n'y a plus à *Bourdeaux* ni carmes ni archevêque.

Le collège a deux médecins ſtipendiés pour veiller à la ſanté publique, & pour éclairer les juges dans les circonſtances relatives à la médecine. L'académie a de plus un médecin en titre d'office ; mais pourtant dans les différentes circonſtances au criminel & au civil, les juges conſultent ou convoquent ceux des médecins aggrégés dans leſquels ils ont confiance.

Les affaires dans leſquelles le collège eſt partie avec des perſonnes hors de ſon ſein, étoient portées dans les juſtices ordinaires, & particulièrement à la municipalité ou tribunal des jurats chargés de la police, & par appel au parlement. La compagnie ſe glorifioit que cette cour n'avoit jamais variée à ſon égard dans ſes demandes comme dans ſes défenſes ; mais les diſcuſſions intérieures qui s'élevoient ſur ſa forme & ſa diſcipline, étoient portées directement à M. *le chancelier*, que le collège regardoit, ainſi que les académies, comme ſon chef & ſon juge ſuprême. Il en a reçu dans ces derniers temps beaucoup de déciſions, & même de réglemens.

C'étoit le collège & non la faculté de médecine de *Bourdeaux* qui exerçoit preſque ſeul l'inſpection établie par les loix ſur les deux profeſſions ſubordonnées de la médecine. Cependant il s'eſt trouvé dans le danger de la perdre à l'égard de la chirurgie, par la négligence qu'il eut de lever la charge de médecin royal, à qui l'édit de création de 1692 l'attribuoit. Cet office a été levé & poſſédé pendant long-temps par des médecins aggrégés : mais MM. Caze père & fils, qui en étoient titulaires, l'ont vendu à un médecin étranger & proteſtant, qui y a été inſtallé : ce qui a donné lieu à un genre de conteſtation qui n'en peut plus être une maintenant. Ainſi, paſſons à l'état de la chirurgie & de la pharmacie dans la même ville.

Les chirurgiens de *Bourdeaux* ſont auſſi en corps depuis pluſieurs ſiècles ; & leur communauté eſt du nombre de celles qui ont été gouvernées par des réglemens & des uſages particuliers. Lorſque cette ville paſſa en 1452 des anglois ſous la domination françoiſe, ſes chirurgiens demeurèrent ſous la juriſdiction de ſes jurats & ſous l'inſpection de ſon collège de médecine, dans une entière indépendance du premier barbier du roi, le chef des barbiers & chirurgiens françois. Cet ordre a continué après que les droits du premier barbier ont été attachés en 1668 à la charge du premier chirurgien du roi. Les chroniques *bourdeloiſes* font foi que juſqu'à ces derniers temps, les chirurgiens de cette ville éliſoient quatre de leurs membres pour prévôts ou Bayles, & qu'ils les préſentoient aux jurats qui en choiſiſſoient deux d'entre eux, & leur faiſoient prêter ſerment.

En 1617, les jurats voulant ajouter un article aux ſtatuts des chirurgiens qui leur avoient préſenté requête, ils appellerent pour cela le conſeil des médecins jurés ou aggrégés, ſuivant la chronique ſous cette année. Il fut ajouté aux ſtatuts des chirurgiens, après longues diſputes & conteſtations entre les docteurs médecins, que la diſſection du corps humain ſeroit déſormais un des chef-d'œuvres des compagnons, & qu'ils ſeroient diſpenſés de quelqu'un des autres chef-d'œuvres, mentionnés audit ſtatut.

La police de leurs aſſemblées étoit particulièrement ſoumiſe aux mêmes magiſtrats. Le 6 juillet 1687, ceux-ci rendirent une ordonnance contre certains maîtres qui ne ſe rendoient point aux aſſemblées, & les condamnèrent à 5 livres d'amende ; la portèrent à 10, en cas de récidive ; & décernèrent la ſuſpenſion du privilège de chirurgien pour la troiſième fois, ſauf exécute légitime. Cette ordonnance eſt du nombre de celles qu'il ſera toujours facile d'éluder, & qui par conſéquent ſont inutiles : car quelque utiles que puiſſent être ces aſſemblées, elles ſont toujours ſubordonnées au ſervice public, qu'un chirurgien, comme un médecin, pourra toujours alléguer ou prétexter.

L'édit de février 1692 portant création de médecins & de chirurgiens jurés-royaux, fournit à la communauté des chirurgiens de cette ville prétexte pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction municipale. Les jurats s'en plaignirent au roi : & S. M. contint les chirurgiens dans les bornes qu'ils vouloient franchir, par un arrêt du conſeil du 16 mars 1697. En voici l'extrait tiré de la continuation des chroniques *bourdeloiſes*. « Le 24 avril il fut enrégiſtré un arrêt du conſeil d'état du 26 mars dernier, contre les maîtres chirurgiens de cette ville qui avoient voulu ſe ſouſtraire de la juriſdiction naturelle de MM. les jurats : par lequel S. M. déclare n'avoir entendu par ſon édit du mois de février 1693, nuire, ni préjudicier à la juriſdiction que les maire & jurats, juges de police de la ville de *Bourdeaux* ont exercée ſur la communauté des chirurgiens de ladite ville. En conſéquence, ordonne S. M. que leſdits maire & jurats exerceront leur juriſdiction ſur ladite communauté, comme auparavant. »

Les ſtatuts des chirurgiens de Verſailles & les ſtatuts généraux de 1730, ayant fourni à ces chirurgiens de nouveaux moyens de décliner peu à peu la juriſdiction de police des jurats, & de ſe ſouſtraire à l'inſpection du collège des médecins, ils ont fait inſenſi-

blement déroger à leurs anciens règlemens par de nouveaux. Le 1er. mai 1752, les ſtatuts généraux & la déclaration de 1730 furent enrégiſtrés au parlement de *Bourdeaux*; & par cet enrégiſtrement, la communauté des chirurgiens de cette ville devint ſoumiſe à la juriſdiction du premier chirurgien du roi.

Les chirurgiens profitèrent de la permiſſion que le roi y donnoit aux communautés qui avoient des ſtatuts particuliers, de les repréſenter dans ſix mois pour en obtenir la confirmation. Ils préſentèrent au conſeil du roi un projet de ſtatuts, conçus en 104 articles, qui étoient plutôt une extention & une modification de ceux de 1730, que de leurs anciens ſtatuts particuliers. Pour les faire recevoir, ils firent repréſenter à S. M. « Qu'ils ne croyoient pas devoir ſe renfermer dans les ſtatuts de 1730, ſoit parce que les épreuves & examens qu'ils preſcrivent, ſont moins conſidérables que ceux qu'ils étoient dans l'uſage de faire ſubir à leurs aſpirans; ſoit parce que les droits de réception ſont de beaucoup inférieurs à ceux qu'ils étoient en poſſeſſion d'exiger, & ſur leſquels il ne pourroit y avoir de diminution, ſans les mettre dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux rentes & aux charges annuelles, auxquelles leur communauté s'étoit engagée par les différens emprunts qu'elle avoit faits à l'occaſion des taxes, auxquelles elle a été impoſée pour le beſoin de l'état; que d'ailleurs, leur communauté ayant deſſein de donner des marques de ſon zèle pour porter la chirurgie au degré de perfection, digne de la diſtinction & de la grandeur d'une des premières villes du royaume, il étoit néceſſaire pour remplir ſes vues, que ſes règlemens contiſſent des diſpoſitions particulières qui n'avoient pu être inſérées dans les ſtatuts généraux, dont l'objet ne peut guères regarder que les villes du royaume de la ſeconde claſſe. »

M. le premier chirurgien du roi examina ce projet; & le 14 ſeptembre 1752, il donna ſon certificat, par lequel il déclara que *leſdits ſtatuts pouvoient être accordés à ladite communauté, comme renfermant les diſpoſitions néceſſaires pour le bon ordre & les progrès de la chirurgie dans ladite ville.* En conſéquence, le roi leur accorda des lettres-patentes au mois de juin 1754, par leſquelles S. M. « approuva, autoriſa & confirma leſdits ſtatuts contenus en 104 articles; & voulut qu'ils fuſſent exécutés, gardés & obſervés, ſelon leur forme & teneur, dans la communauté des maîtres en chirurgie de la *ville de* Bourdeaux *& reſſort de la ſénéchauſſée de ladite ville*, ſans qu'il y ſoit contrevenu en quelque ſorte & manière que ce ſoit. »

Le titre I de ces ſtatuts règle les droits du premier chirurgien du roi, de ſon lieutenant & de ſon greffier, de la même manière qu'ils le ſont dans les ſtatuts de 1730.

Le titre II concerne les droits, prérogatives, immunités & franchiſes des maîtres. Parmi ces droits, étoit celui de la communauté de porter des armoiries aux images de S. Côme & de S. Damien, avec cette légende: *Juncto ... ſta tuentur lilia.*

Le titre III règle la forme de la communauté, de ſes aſſemblées & de ſon conſeil. Suivant l'article XII, le tableau des maîtres devoit être imprimé, pour un exemplaire être attaché dans l'auditoire principal de l'hôtel-de-ville; un autre pareillement attaché dans la chambre de communauté; & un exemplaire diſtribué tous les ans à chacun des maîtres.

Ces ſtatuts, comme ceux de 1730, & comme ceux de la plupart des facultés de médecine, conſignoient l'abus né de la dégénération de ces corps, qui établiſſoit deux maîtriſes; une par chef-d'œuvre pour les maîtres de la communauté, & une par légère expérience pour les maîtres des villes & bourgs de ſon reſſort, qui n'étoient point membres de la communauté, & n'avoient ni voix, ni même entrée dans ſes aſſemblées.

Les maîtres des fauxbourgs de *Bourdeaux* n'étoient point autrefois non plus maîtres de la communauté de la ville: mais ils y furent incorporés & unis par une délibération de cette compagnie, du 25 février 1752; & par une autre des chirurgiens des fauxbourgs, du 28 du même mois. Ces délibérations furent confirmées par un arrêt du conſeil & par des lettres-patentes du 8 ſeptembre ſuivant. Cet arrêt uniſſoit ceux-ci à ceux de la ville pour ne former à l'avenir qu'une communauté, ſous la condition que chacun de ces maîtres des fauxbourgs paieroit la ſomme de 1200 livres pour ſon aggrégation. L'on eſt maintenant étonné de voir ſous l'ancien régime des hommes à talens acheter le droit de pouvoir rendre la ſanté & la vie à leurs concitoyens: mais du moins l'emploi de ces ſommes étoit bien précieux ſous un gouvernement, qui en mettant les peuples à de ſi fortes contributions pour le luxe de la cour, permettoit du moins aux hommes zélés de ſe cotiſer, pour pourvoir aux plus grands beſoins du public. « Permettons, ajoura l'arrêt, à ladite communauté d'établir un amphithéâtre ou école publique de chirurgie, & d'acquérir à cet effet des adminiſtrateurs de l'hôpital de la manufacture de *Bourdeaux*, auxquels nous permettons pareillement de leur vendre & aliéner à titre de rente ou autrement leſdits terreins & bâtimens dudit hôpital, que ladite communauté tient actuellement dudit hôpital, à titre de loyer; pour y être ledit amphithéâtre conſtruit avec les logemens néceſſaires, tant pour ladite école de chirurgie que pour ſervir aux aſſemblées de ladite communauté ..... dont les ſeuls maîtres de ladite communauté auront la direction. » Les frais de cet acquêt & de ces conſtructions ont été faits des deniers fournis par les chirurgiens des fauxbourgs pour leur aggrégation.

L'article XIV contient les diſpoſitions de l'article

XIV des ſtatuts de 1730. Les quatre ſuivans établiſſent un conſeil compoſé du lieutenant, des deux prévôts, du doyen & de trois maîtres de chacune des deux coloones du tableau; & qui doit s'aſſembler deux fois chaque mois, & extraordinairement, au beſoin, pour délibérer ſur les affaires communes & ordinaires, & pour la police & diſcipline de tous ceux qui ſont ſoumis à la communauté.

Les articles ſuivans, depuis le XIXe. juſqu'au XXVIIIe. ſont analogues à leurs congénères des ſtatuts de Verſailles & des généraux de 1730.

Le titre IV eſt pour l'élection des prévôts & leurs fonctions, conformémeot aux mêmes ſtatuts, à quelques diſpoſitions près, relatives à la juriſdiction de police de la municipalité. Il eſt dit dans l'article XXXIV, « que le prévôt élu pourra entrer en fonction en vertu de ſon acte d'élection qui lui ſervira de commiſſion; après toutefois qu'elle aura été préſentée aux maire & jurats, à l'effet de la faire enrégiſtrer à la police: que ledit prévôt prendra en même temps deſdits maire & jurats un mandement pour pouvoir, conjointement avec ſon collègue, établir les contraventions qui viendront à leur connoiſſance; ou pourra requérir l'aſſiſtance d'un jurat; deſquelles contraventions ils donneront avis dans les 24 heures au lieutenant du premier chirurgico, & en feront enſuite le rapport auxdits magiſtrats, à l'effet d'y être par eux pourvu, ainſi qu'il appartiendra. » L'article XXXVI donne la charge de receveur au premier prévôt, c'eſt-à-dire, à celui qui commencera ſa ſeconde année; & règle que s'il ſurvient des conteſtations dans la reddition du compte de ſon année de recette, les parties ſe retireront pardevers les maire & jurats.

On voit par cet extrait que la juriſdiction municipale de la police de cette ville a été mieux conciliée dans ces ſtatuts, avec celle du premier chirurgien du roi, que celle des autres juges de police, dans les généraux de 1730. Leur article dernier s'en explique formellement, en déclarant que les conteſtations qui ſurviendront, ſoit ſur l'exécution d'iceux, ſoit ſur les oppoſitions qui y pourroient être faites, ſeroient portées en première inſtance devant les maire & jurats de ladite ville de *Bourdeaux*, & par appel, en la cour du parlement de la même ville; ſans néanmoins déroger aux droits du premier chirurgien du roi, de ſon lieutenant, & de ſon greffier ou commis.

L'article LXXXVII, outre le ſervice divin preſcrit par l'article XXX des ſtatuts de 1730, ordonne qu'il ſera auſſi fait un ſermon le jour de S. Côme. Ces ſortes de ſermons ſeroient bien utiles, ſi on leur donnoit pour objet d'éclairer le peuple ſur les points de charité chrétienne que l'art de guérir donne lieu de pratiquer, non-ſeulement par ceux qui l'exercent, mais encore par ceux qui concourent avec eux à la ſanté publique; ainſi que ſur les contraventions de ces ſcélérats qui l'abuſent journellement dans l'exercice de cette première des vertus naturelles & chrétiennes. La révolution, la conſtitution générale & la conſtitution civile du clergé ramènent les françois à ces inſtructions également ordonnées par l'humanité & la religion.

L'article LXXVIII règle les droits que les récipiendaires doivent payer pour l'entretien de la chambre commune & de l'école de chirurgie.

Cette école, que l'on peut regarder comme la troiſième de France, & par conſéquent, la première après celles de Paris & de Montpellier, a été établie par les deux délibérations citées des anciennes communautés de la ville & des fauxbourgs & par les lettres-patentes du 8 ſeptembre 1751. Ces lettres portent que « les ſeuls maîtres chirurgiens de ladite communauté en auront la direction, & ſeront au ſurplus tous les maîtres de ladite communauté reſpectivement tenus de s'y acquitter exactement des fonctions qui leur ſeront preſcrites par les ſtatuts qui ſeront ſur ce faits. »

Cette école fut confirmée par les ſtatuts de 1754. L'article VI fait défenſes à tous autres que les maîtres chirurgiens de cette communauté, de démontrer publiqueoeot quelques-unes des parties de la chirurgie.

L'article XXX règla cet objet particulièrement. « La communauté fera enſeigner & démootrer publiquement chaque année, par quatre maîtres qu'elle oommera à la pluralité des voix, les principes de la chirurgie; l'oſtéologie & les maladies des os; l'anatomie; & les opérations ſur les cadavres des ſuppliciés, dans leur école de chirurgie & amphithéâtre établi à cet effet par les lettres-patentes de S. M., en date du 8 ſeptembre 1751, en faveur des aſpirans & étudians en chirurgie. »

Pour entretenir l'émulation, l'article ſuivant ajoute qu'il ſera donné à chacun des démonſtrateurs nommés, la ſomme de 50 livres qui ſe prendra ſur la bourſe commune. Eſt-il beſoio de faire remarquer combien cet honoraire eſt peu propre à nourrir l'émulatioo?

Cette école, ainſi établie par l'ardeur des chirurgiens de *Bourdeaux*, par leur généroſité, & peut-être auſſi par leur rivalité avec les médecins; l'ouverture en fut faite avec appareil en 1755, & on y a continué les leçons, démooſtrations & exercices juſqu'à ce jour. Je m'en tiens ici aux généralités, & je reovoie pour les détails à ma *Juriſprudence particulière de la chirurgie en France*.

Le zèle des chirurgiens de *Bourdeaux* ne s'eſt pas borné à la transformation de leur communauté en collège & école. Ils l'ont encore métamorphoſée en une ſociété académique, ſur le plan de l'académie de chirurgie de Paris. Ce ſont les ſeules de ce genre qui exiſtent en France. Cette ſociété fut établie par une délibération que cette compagnie prit le 12 novembre 1762. La Martinière, premier chirurgien du roi,

l'approuva ſous le bon plaiſir de S. M., & la délibération a été homologuée au parlement de *Bourdeaux*, par arrêt du 25 juin 1763.

Le collège entier des maîtres en chirurgie forme cette ſociété académique. Le lieutenant du premier chirurgien du roi en eſt le préſident-né. Elle a de plus pour officiers un directeur, un vice-directeur, un ſecrétaire & un tréſorier. Douze des maîtres en chirurgie y forment un comité avec ces officiers, ſous le titre de *conſeillers de la ſociété académique*, & leurs places ſont perpétuelles. Les autres maîtres en ſont aſſociés. Six ſont adjoints au comité.

La ſociété académique de *Bourdeaux* tient ſes ſéances tous les jeudis libres & non fêtés de chaque ſemaine, depuis trois heures juſqu'à cinq en été, & depuis deux juſqu'à quatre en hiver. Elle invite les chirurgiens étrangers à lui faire part des obſervations intéreſſantes que la pratique peut leur fournir. Les lettres doivent être adreſſées franches de port à ſon ſecrétaire ou à ſon adjoint.

Les chirurgiens de cette ville, au nombre d'environ 50, la plupart maîtres ès-arts, dont un grand nombre ſont gradués en médecine, & quelques-uns écrivains, paroiſſent être en état de ſoutenir avec dignité les fonctions ſcolaſtiques & académiques de leur collège.

Les apothicaires de la même ville, au nombre de vingt environ, y forment une communauté auſſi ancienne, à ce qu'il paroît, que celles des médecins & des chirurgiens. Comme celles-ci, leurs jurande fut inſtituée par les maire & jurats. Juſqu'en 1657, ils leur furent entièrement ſoumis, ainſi qu'à l'inſpection du collège de médecine; mais, en 1657, ils obtinrent leurs premières lettres patentes, portant approbation de nouveaux ſtatuts ajoutés aux anciens; & par ces ſtatuts, ils commencèrent à ſortir de la juriſdiction de police attribuée à la magiſtrature municipale de cette ville. C'eſt ce qui eſt prouvé par les chroniques bourdeloiſes. On y lit, p. 44 & 45, à l'article *du gouvernement ancien de Bourdeaux* : « A l'occaſion de quelques maîtriſes qui vouloient ſe ſouſtraire à l'inſpection de la police.... » Les apothicaires, ſous prétexte de quelques patentes obreptices : & pour leſquelles leſdits lieurs jurats n'ont interrompu une ancienne poſſeſſion, ni la cour de parlement n'y a pas eu égard; ayant, par divers arrêts, enjoint les viſites de leurs boutiques avec les médecins, leſquels n'ont voulu jamais ſe départir deſdits magiſtrats..... « Les arrêts de la cour en font foi; & pour l'antiquité tous les regiſtres ſont pleins de telles viſites & exercice de police ſur leſdits apothicaires..... » A la page 82 de la continuation des mêmes chroniques, par Tillet, on lit encore : « Cette année 1657, les maîtres apothicaires s'étant ſouſtraits de la juriſdiction de MM. les jurats il fut délibéré le dix-ſept de février, qu'on n'accorderoit à aucun d'eux, des lettres de bourgeoiſie, à peine de nullité, & qu'ils ne ſeroient plus reçus en ladite qualité; ce qui a été exécuté ».

A cette époque, la jurande de ces apothicaires, & tout ce qui a rapport à la police de leur profeſſion, paſſa ſous l'adminiſtration du lieutenant général de la Guienne.

Sur la fin du ſeizième ſiècle, ces apothicaires renouvellèrent leurs ſtatuts en trente-neuf articles, les firent approuver par les officiers de la police, le 6 avril 1693, & les firent confirmer par lettres patentes de Louis XIV, de février, 1694. Ces lettres ayant été préſentées au parlement de cette ville, la cour en ordonna l'enregiſtrement, par arrêt du 1 avril ſuivant; à l'exception des articles 22, 23, 24 & 25, qui défendoient l'exercice de la pharmacie aux moines & aux charlatans : & ce, ſur l'oppoſition que les premiers y formèrent, & par la protection que les uns & les autres achetoient facilement ſous l'ancien régime dans les greffes & dans les bureaux. Les apothicaires en portèrent leurs plaintes au roi, & ils en obtinrent de nouvelles lettres conformes aux précédentes; ſinon que les eaux diſtillées & les ſyrops compris dans les défenſes générales de celles-ci, ne furent point énoncés dans les ſecondes, pour ne point priver le public des eaux de la reine de Hongrie, & de fleurs d'orange, ainſi que des ſyrops de capillaire & de grenade, que les marchands du Languedoc & de la Provence apportent aux foires de *Bourdeaux*. Ces lettres furent enregiſtrées purement & ſimplement par arrêt de mars 1697; mais les moines formèrent oppoſition à l'exécution de cet arrêt d'enregiſtrement. Leur oppoſition fut reçue par un arrêt rendu ſur leur requête, le 29 janvier 1698, & par un ſecond, contradictoire & définitif, du 19 juillet ſuivant : mais ces arrêts furent caſſés & annullés par un arrêt du conſeil du 17 décembre 1698, qui ordonna que leſdites lettres-patentes & l'arrêt d'enregiſtrement d'icelles, ſeroient exécutés ſelon leur forme & teneur.

Suivant ces ſtatuts, cette jurande a quatre ſyndics, qui tiennent l'ordre & le premier rang dans les aſſemblées, & qui gèrent les affaires de la communauté. Elle avoit encore deux apothicaires, nommés par M. l'amiral, pour la marine, & deux autres, nommés par M. l'intendant, d'après la chambre du commerce, pour l'examen de toutes les drogues, tant ſimples que compoſées, du bureau des fermes du roi, leſquelles étoient ſur leur certificat admiſes ou brulées.

Nous en avons aſſez dit, pour démontrer que la ville de *Bourdeaux* eſt auſſi propre par ſes établiſſemens de ſanté, que par ſa ſituation à l'occident de la France, à recevoir une des *quatre grandes écoles nationales de l'art de guérir*, que M. de Périgord, ancien évêque d'Autun, vient de propoſer à l'aſſemblée nationale de France, d'établir dans le nord & le midi,

l'occident & l'orient, à Paris, à Montpellier, à *Bourdeaux* & à Strasbourg, ſous le titre de *colléges de médecine*. L'article I du titre I *des écoles de médecine*, de ſon *rapport* ſur *l'inſtruction publique*, qu'il a fait, au nom du comité de conſtitution, à l'aſſemblée nationale, les 10, 11 & 19 ſeptembre 1791, porte que *l'enſeignement complet de la médecine, de la chirurgie & de la pharmacie, ſera fait également dans ces quatre colléges, par douze profeſſeurs*: & déjà cet enſeignement occupe à *Bourdeaux* environ autant de profeſſeurs & de démonſtrateurs dans ſes quatre écoles tenues par ſes médecins, chirurgiens & apothicaires.

La ville de *Bourdeaux* & le Bordelois étoient compris dans les provinces des cinq groſſes fermes, ou réputées françoiſes. Le commerce qu'elle fait avec toutes les nations de l'Europe, & avec les Américains a trois principaux objets, la vente de ſes vins & eaux de vie, ſes armemens pour les colonies françoiſes de l'Amérique, & ſon commerce de poiſſons verds & ſecs qu'elle tire des étrangers.

Outre les vins & eaux-de-vie, les Anglois tirent de *Bourdeaux* du vinaigre, des prunes, de la réſine, de la thérébentine, des chataignes, du miel, &c., & ils y apportent du hareng blanc & rouge, du bœuf ſalé pour les Iſles, du beurre, du fromage, du ſuif, des drogues pour la teinture, &c.

Les Hollandois en tirent les mêmes denrées que les Anglois, & en outre de la graine de lin, du ſirop, &c., & y apportent ſur-tout des fromages.

Les Suédois & les Danois en emportent à-peu-près les mêmes marchandiſes que les Hollandois.

Il ne ſe paie point à *Bourdeaux*, ainſi que dans les autres ports, de droits de ſortie pour les marchandiſes envoyées aux Colonies françoiſes d'Amérique. Les principales drogueries qu'on y apporte des Iſles, ſont les ſucres blancs & bruts, le gingembre, le canéfice ou caſſe, l'indigo, le rocou, le cacao, &c.

Les denrées que *Bourdeaux* retire des provinces voiſines, par la Dordogne, ſont principalement des grains & des légumes, des vins, des chataignes, des noix & huile de noix, des fromages d'Auvergne, &c.

Les marchandiſes y payoient des droits particuliers, outre ceux qui ont été fixés par le tarif de 1664, & les réglemens qui l'ont modifié; mais ces droits doivent être réunis par les réglemens de l'aſſemblée nationale, qui viennent d'en établir d'uniformes aux frontières. (M. VERDIER.)

BOURDELIN, (Claude) naquit le 20 juin 1667, de Claude *Bourdelin*, chymiſte, penſionnaire de l'académie.

Il fut élevé avec beaucoup de ſoin dans la maiſon de ſon père. Feu M. Duhamel, ſecrétaire de cette académie, lui choiſit tous ſes maîtres, & préſida à ſon éducation. A 16 ou 17 ans, il avoit traduit tout Pindare & tout Lycophron, les plus difficiles des poëtes grecs, & d'un autre côté il entendoit ſans ſecours le grand ouvrage de M. de la Hire, ſur les ſections coniques plus difficile par ſa matière que Lycophron & Pindare par le ſtyle. Il y a loin des poëtes grecs aux ſections coniques.

La diverſité de ſes connoiſſances le mettoit en état de choiſir entre différentes occupations; mais ſon inclination naturelle le détermina à la médecine, pour laquelle il avoit déjà de grands ſecours domeſtiques. Il étoit né au milieu de toute la matière médicale, dans le ſein de la botanique & de la chymie. Il ſe donna donc avec ardeur aux études néceſſaires, & fut reçu docteur en la faculté de médecine de Paris en 1692.

Il aimoit dans cette profeſſion & les connoiſſances qu'elle demande, pour leſquelles il avoit une diſpoſition très-heureuſe, & encore plus ſans comparaiſon l'utilité dont elle peut être aux hommes. Cette utilité, qui devroit toujours être l'objet principal du médecin, étoit de plus l'unique objet de M. *Bourdelin*. Il eſt vrai qu'il étoit né avec un bien fort honnête, & qu'il pouvoit vivre commodément, quoique tout le monde fût en parfaite ſanté; mais ſon déſintéreſſement ne venoit pas de ſa fortune, il venoit de ſon caractère; car il n'eſt pas rare qu'un homme riche veuille s'enrichir. Les malades de M. *Bourdelin* lui étoient aſſez inutiles, ſi ce n'eſt qu'ils lui procuroient le plaiſir de les aſſiſter. Il voyoit autant de pauvres qu'il pouvoit, & les voyoit par préférence; il payoit leurs remèdes, & même leur fourniſſoit ſouvent les autres ſecours dont ils avoient beſoin; & quant aux gens riches, il évitoit avec art de recevoir d'eux ce qui lui étoit dû, il ſouffroit viſiblement en le recevant, & ſans doute la plupart épargnèrent volontiers ſa pudeur, ou s'accommodoient à ſa générosité.

Dès que la paix de Riſwick fut faite, il en profita pour aller en Angleterre voir les ſavans de ce pays-là. La récompenſe de ſon voyage fut une place dans la ſociété royale de Londres. Il ne l'avoit point ſollicitée, & on crut qu'elle lui étoit d'autant mieux due.

Il n'eut pas le malheur d'être traité moins favorablement dans ſa patrie. L'académie des ſciences, à qui il appartenoit par pluſieurs titres, le prit pour un de ſes aſſociés anatomiſtes au renouvellement qui ſe fit en 1699. Il avoit en partage, non pas tant l'anatomie elle-même que ſon hiſtoire, ou l'érudition anatomique qu'il poſſédoit fort. Dans une queſtion aſſez épineuſe, qui partageoit les anatomiſtes de l'académie, & où il entroit quelques points de fait, & des difficultés ſur le choix des opérations

néceſſaires, on eut recours à M. *Bourdelin*, & qu'il travailla utilement à des préliminaires d'éclairciſſemens. En 1703, il acheta une charge de médecin ordinaire de madame la ducheſſe de Bourgogne. On aſſure qu'un de ſes principaux motifs fut l'envie de donner au public des ſoins entièrement déſintéreſſés, & de ſe dérober à des reconnoiſſances incommodes, qu'il ne pouvoit pas tout-à-fait éviter à Paris. Nous n'avancerions pas un fait ſi peu vraiſemblable, s'il ne l'avoit prouvé par toute ſa conduite. Avant que de ſe tranſporter a Verſailles, il fut quatre ou cinq mois à ſe rafraîchir la botanique avec M. Marchant, ſon ami & ſon confrère. Il prévoyoit bien qu'il n'herboriſeroit pas beaucoup dans ſon nouveau ſéjour, & il y vouloit arriver bien muni de toutes les connoiſſances qu'il n'y pourroit plus fortifier. Quand il partit, ce fut une affliction & une déſolation générale dans tout le petit peuple de ſon quartier. La plus grande qualité des hommes eſt celle dont ce petit peuple eſt le juge.

Il vécut à Verſailles comme il avoit fait à Paris, auſſi appliqué ſans aucun intérêt, & auſſi infatigable, ou du moins auſſi prodigue de ſes peines, que le médecin du monde qui auroit eu le plus de beſoin & d'impatience d'amaſſer du bien. Son goût pour les pauvres le dominoit toujours. Au retour de ſes viſites, où il en avoit vu pluſieurs dans leurs miſérables lits, il en trouvoit encore une troupe chez lui qui l'attendoit. On dit qu'un jour comme il paſſoit dans une rue de Verſailles, quelques gens du peuple dirent entr'eux : ce n'eſt pas un médecin, c'eſt le meſſie ; exagération inſenſée en elle-même, mais pardonnable en quelque ſorte à une vive reconnoiſſance & à beaucoup de groſſièreté.

Il eſt aſſez ſingulier que dans un pays où toutes les profeſſions, quelles qu'elles ſoient, ſe changent en celle de courtiſan, il n'ait été que médecin, & qu'il n'ait fait que ſon métier au haſard de ne pas faire ſa cour. Il la fit cependant à force de bonne réputation. M. Bourdelot, premier médecin de madame la ducheſſe de Bourgogne, étant mort en 1708, cette princeſſe propoſa elle-même M. *Bourdelin* au roi pour une ſi importante place, & obtint auſſi-tôt ſon agrément. Elle eut la gloire & le plaiſir de rendre juſtice au mérite qui ne ſolliciroit point. Les courtiſans furent ſon élévation avant lui, & il ne l'apprit que par leurs complimens.

Ses mœurs ſe trouvèrent aſſez fermes pour n'être point ébranlées par ſa nouvelle dignité. Il fut toujours le même ; ſeulement il donna de plus grands ſecours aux pauvres, parce que ſa fortune étoit augmentée.

Cependant les fatigues continuelles affoibliſſoient fort ſa ſanté ; une toux fâcheuſe & menaçante ne lui laiſſoit preſque plus de repos. Soit indifférence pour la vie, ſoit une certaine intempérance de bonnes actions, défaut aſſez rare, on l'accuſe de ne s'être pas conduit comme il conduiſoit les autres. Il prenoit du café pour s'empêcher de dormir, & travailler davantage ; & puis, pour rattrapper le ſommeil, il prenoit de l'opium. Sur-tout c'eſt l'uſage immodéré du café qu'on lui reproche le plus ; il ſe flatta long-temps d'être déſeſpéré, afin d'en pouvoir prendre tant qu'il vouloit.

Enfin, après être tombé par degré dans une grande exténuation, il mourut d'une hydropiſie de poitrine le 20 avril 1711. Ses dernières paroles furent : *In te, Domine, ſperavi, non confundar*.... Il n'acheva pas les deux mots qui reſtoient. Une vie telle que la ſienne étoit digne de finir par ce ſentiment de confiance.

Il a laiſſé quatre enfans d'une femme pleine de vertu, avec qui il a toujours été dans une union parfaite. Nous ne nous arrêterons point à dire combien il étoit vif & ambitieux pour ſes amis, doux & humain à l'égard de ſes domeſtiques ; il vaut mieux laiſſer à deviner ces ſuites néceſſaires du caractère que nous avons repréſenté, que de nous rendre ſuſpects de le vouloir charger de trop de perfections. Cet éloge de M. *Bourdelin* eſt de M. Fontenelle.

(M. Andry.)

BOURDELOT (Pierre Michon) étoit fils de Maximilien Michon, chirurgien a Sens, & d'Anne *Bourdelot*, petite-nièce de Marie *Bourdelot*, mère de Théodore de Beze. Il naquit à Sens le 2 février 1613. Le jeune Michon avoit déjà commencé ſes premières études en chirurgie, en pharmacie & en chymie dans la maiſon paternelle, lorſque Jean *Bourdelot*, avocat au parlement & maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, homme très-ſavant dans les belles-lettres, & Edme *Bourdelot*, frère de Jean, & médecin de Louis XIII, ſes oncles paternels, le firent venir à Paris pour prendre un ſoin particulier de ſes études. Ces deux oncles étoient célibataires, & déjà vieux ; ne voulant pas laiſſer périr après eux leur nom qu'ils avoient rendu célèbre, ils obtinrent, en 1634, des lettres de Louis XIII, qui permirent à leur neveu Michon de porter le nom de *Bourdelot*. Ce fut ſous le nom de *Bourdelot* que Pierre Michon, après avoir terminé ſon cours de philoſophie à Paris, ſe préſenta ſur les bancs de médecine.

Dès l'année 1635, *Bourdelot* ſuivit à Rome le comte de Noailles, en qualité de médecin d'ambaſſade. La mort d'un de ſes oncles l'ayant rappellé à Paris, il s'attacha, comme médecin, à la perſonne du prince de Condé, Henri IIe. du nom ; & s'étant fait recevoir bachelier en 1638, il ſuivit, la même année, ce prince au ſiège de Fontarabie, dont il revenoit les hivers pour ſuivre à Paris ſes actes de médecine. Dans un de ſes voyages, il recueillit la ſucceſſion de ſon dernier oncle, Jean *Bourdelot* : mais cette ſucceſſion, qui devoit être conſidérable, ſe réduiſit, par la négligence ou la mauvaiſe foi des per-

Digitized by Google

ſonnes que *Bourdelot* avoit chargées de veiller à ſes intérêts pendant ſon abſence, à quelques meubles & à une bibliothèque nombreuſe; *Bourdelot* crut n'avoir rien perdu. En 1641, il fut reçu médecin du roi, & l'année ſuivante, il prit le bonnet de docteur en la faculté de Paris.

Après la mort du prince de Condé, Louis de Bourbon, ſon fils aîné, conſerva *Bourdelot* auprès de lui & du duc d'Enguien, depuis M. le prince. Ce médecin tenoit depuis pluſieurs années, à l'hôtel de Condé, une eſpèce d'académie, compoſée de ſavans de tous états; les princes de Condé aſſiſtoient ſouvent à ces aſſemblées qui eurent une grande célébrité dans un temps où il n'y avoit pas encore d'académies en France. *Bourdelot* s'y diſtinguoit par le genre d'eſprit, qui incapable d'approfondir aucune des ſciences, eſt habile à ſaiſir les rapports que les ſciences ont entre elles, & fait rendre avec plus de clarté & avec plus d'éléganee ce qu'il a compris, que les vrais ſavans ne peuvent exprimer ce qu'ils ont long-temps médité. Il connoiſſoit encore mieux les beaux-arts, & il avoit même un ſuccès de rivalité avec les muſiciens dont les talens lui étoient familiers.

Saumaiſe, qui avoit été un de ces académiciens, ſe trouvoit alors en Suède, auprès de la reine Chriſtine. Cette princeſſe étant tombée malade, le ſavant lui conſeilla d'appeller un médecin français, & lui parla de *Bourdelot* ſon ami, dont il connoiſſoit le mérite & dont il vanta la réputation. *Bourdelot* arriva en Suède en 1651, rétablit la ſanté de la reine & s'empara de ſon eſprit. L'auteur de l'hiſtoire de cette princeſſe (« M. Lacombe, avocat,) raconte ainſi la faveur & les ſuccès que ce médecin eut en Suède. »

« Cet homme avoit un eſprit vif & plaiſant; il chantoit agréablement, & jouoit de la guitarre: il avoit les talens d'un courtiſan, l'art de ſe faire valoir & de ſe rendre néceſſaire; mais il étoit peu inſtruit dans les ſciences & dans les lettres: c'eſt pourquoi il s'attacha à perſuader à Chriſtine, que l'application qu'elle donnoit à l'étude pouvoit déranger ſa ſanté & lui cauſer une maladie dangereuſe; que d'ailleurs, ſon ſexe & ſon rang demandoient d'autres plaiſirs & d'autres occupations; qu'il lui ſuffiſoit de s'orner l'eſprit en effleurant toutes choſes, & qu'enfin il n'appartenoit qu'à des ſavans de profeſſion de s'abîmer dans la lecture: il fit plus, il jetta du ridicule ſur l'érudition, en expoſant les érudits eux-mêmes à la raillerie. Meibom venoit de donner ſes recherches ſur la muſique des anciens, & Naudé avoit écrit ſur les danſes grecques & romaines. Chriſtine admiroit leurs ouvrages; mais à la perſuaſion de *Bourdelot*, elle obligea ces fameux interprètes de l'antiquité de rendre leurs opinions plus ſenſibles en les réaliſant, & joignant la pratique à la théorie. Rien ne fut plus inſipide & plus extravagant que d'entendre Meibom chanter d'une voix ſombre & tremblante, à la grecque; & que de voir Naudé exécuter des pas lourds & traînans, à la romaine. On s'amuſa beaucoup de l'embarras de ces célèbres diſſertateurs; mais un tel plaiſir étoit barbare & déshonorant pour ceux qui y prenoient part. « L'auteur auroit dû remarquer ici que ce même homme avoit tenu à Paris des aſſemblées de ſavans, & qu'il devoit à un ſavant la place qu'il occupoit en Suède. Cependant, continue M. Lacombe, Chriſtine ſe livra au conſeil de ſon agréable ignorant, ſuivant ſon expreſſion: elle prit plus de diſſipation & s'applaudit de ce nouveau genre de vie. *Bourdelot* fit éloigner de la cour les Naudé, les Voſſius, les Bochart, les Heinſius, & tous ceux dont il craignoit le parallèle. Il ſe rendit tellement maître de l'eſprit de Chriſtine, qui croyoit lui devoir ſa ſanté & ſon bonheur, qu'il fut le diſpenſateur des graces. On n'avoit plus d'accès auprès de la reine que par ſon crédit; il parvint même à l'emporter ſur le comte Magnus de la Gardie, & à le faire tomber dans la diſgrace. La nobleſſe s'indigna de ſe voir dominer par cet étranger: on rendit ſa conduite ſuſpecte à la cour de France, l'accuſant de mal ſervir ſa partie, & de ſe lier étroitement avec les miniſtres de la cour d'Eſpagne & du Danemarck. Chriſtine recevoit des repréſentations continues contre ſon favori; il étoit chargé de la haine publique, & les murmures tomboient juſques ſur la perſonne de la reine: enfin, elle ſe détermina à éloigner de Suède cet objet de diſcorde; elle envoya *Bourdelot* en France, mais en lui donnant de nouvelles preuves de confiance, par les affaires ſecrettes qui furent commiſes à ſa diſcrétion & à ſes négociations. Il emporta de groſſes ſommes d'argent & des préſens conſidérables. Tout lui annonçoit encore ſa faveur & ſon crédit. A peine *Bourdelot* fut-il abſent, qu'il fut oublié. Chriſtine ne lui accorda qu'un eſprit ſuperficiel & trompeur. Elle rougit de s'être laiſſée ſéduire par un tel homme; elle vint même au point de le haïr & de n'en parler qu'avec mépris. »

Cependant on voit la reconnoiſſance & l'eſtime que cette Chriſtine avoit pour *Bourdelot*, ſon premier médecin, dans une lettre de cette princeſſe à Gaſſendi.

« Je reſte infiniment obligée à celui (*Bourdelot*) qui vous a fait connoître une partie des ſentimens d'eſtime que j'ai pour vous, & je le ſuis d'autant plus, puiſque le bon office eſt un ſurcroît des autres ſervices qu'il m'a rendus, & encore que je confeſſe lui devoir le rétabliſſement de ma ſanté & de ma vie, & qu'il ſemble, après cela, qu'il ne ſe puiſſe ajouter à ce que je dois; néanmoins, je confeſſe que l'obligation de m'avoir procuré des aſſurances de votre eſtime égale tous les autres dont je lui ſuis redevable; auſſi eſt-il vrai qu'il eſt le ſeul digne de m'avoir procuré ce bien..... » Cette lettre eſt du 25 ſeptembre 1652. *Voyez* la vie de GASSENDI, *Paris*, VINCENT, 1737, p. 363.

Et dans celle qu'elle écrivit à la faculté de médecine, & que *Bourdelot* remit lui-même au doyen.

« Je n'ai pas voulu manquer en cette occaſion de vous témoigner l'eſtime que je fais de votre illuſtre faculté ; & je n'ai pas voulu laiſſer partir mon premier médecin, ſans l'accompagner du témoignage que je ſuis obligée de donner à la ſatisfaction du ſignalé ſervice qu'il m'a rendu : je crois devoir cette marque de reconnoiſſance à ſon mérite & à votre gloire, puiſque c'eſt celle-ci ſeulement qui pourroit récompenſer dignement l'obligation que je lui ai de m'avoir donné la ſanté : ce ſont les obligations que j'ai à une perſonne qui a l'honneur d'être reçu parmi ceux qui compoſent votre corps, qui depuis tant de ſiècles s'eſt rendu ſi célèbre. L'expérience m'a confirmée dans l'opinion que j'avois déjà conçu de l'excellence de votre méthode ; & mon propre exemple auroit perſuadé un eſprit moins ſceptique que le mien de l'infaillibilité de vos dogmes. Je les ſuivrai toujours comme des oracles de la mort & de la vie ; & la probabilité que j'y trouve, me fera toujours eſtimer infiniment vos décrets. Le ſieur *Bourdelot* vous entretiendra plus au long ſur ce ſujet. Je vous prie de lui ajouter foi lorſqu'il vous dira que je conſidère votre illuſtre faculté comme celle à qui je dois le rétabliſſement de ma ſanté. Je confeſſerai cette vérité toujours, & je vous en demeurerai redevable toute ma vie. »

De Stockholm le 5 juin 1653. Signé CHRISTINE.

Chriſtine obtint pour lui du cardinal Mazarin l'abbaye de Maſſay, vacante par la mort de M. de Châteauneuf, garde des ſceaux de France.

Après ſon retour de Suède, *Bourdelot* reprit ſes aſſemblées de ſavans, tint ſon académie toutes les ſemaines en ſa maiſon, comme il avoit fait à l'hôtel de Condé, & ſe remit au régime qu'il avoit interdit à la reine Chriſtine.

Il continua juſqu'à ſa mort qui arriva le 9 février 1685, par un accident funeſte.

Il ſe ſervoit habituellement de conſerve de roſes muſcales pour ſe tenir le ventre libre. Un domeſtique, inconſidéré, mit un morceau d'opium dans ſon pot de conſerve. *Bourdelot* voulant, à ſon ordinaire, prendre de ſa conſerve, avala en même temps l'opium ; mais s'en étant apperçu au goût, il en rejetta une partie ; ce qu'il en reſta, lui cauſa un aſſoupiſſement qui dura près de 24 heures, & dans lequel il étoit tout-à-fait inſenſible & froid. Comme on s'empreſſoit de le réchauffer, il fut brûlé au talon par une baſſinoire ; *Bourdelot* ne s'en apperçut qu'à ſon réveil ; mais la gangrène ne tarda pas à ſurvenir à la plaie, & à le faire périr. Il mourut âgé de 76 ans, le 4 janvier 1663. Il préſida à la thèſe ſuivante qui a été ſoutenue de nouveau avec quelques changemens peu conſidérables, le 11 janvier 1731, & le 26 janvier 1747. *An qui ſunt habitu raro ſint vivaciores ? concl. affirm.* Le titre de cette thèſe a été changé ſous les ſuivans. *An à facili perſpiratione vita longior ? concl. affirm. An à facili perſpiratione functionum libertas ? concl. affirm.*

Bourdelot eſt auteur des traités ſuivans.

1°. *Recherches & Obſervations ſur les vipères*, en réponſe à une lettre de M. Redi. *Paris*, 1671, *in*-12.

2°. *Du Mont Etna.*

3°. *Relation des appartenances de Verſailles.*

4°. Trois volumes de ſes *Conférences*, recueillies par l'abbé Gallois. *Paris*, Billaine, 1765, *in*-12.

Il a laiſſé de plus quantité de manuſcrits ſur la médecine, qui ſont demeurés dans les mains de M. Bonnet, ſon neveu, fils de ſa ſœur, docteur en 1676, qu'il inſtitua ſon héritier, à la charge de porter à l'avenir le nom de *Bourdelot*. (M. ANDRY.)

BOURDENE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* VIORNE.) (M. MACQUART.)

BOURDONNEMENT D'OREILLES, *ſyrigmus.* (Médecine) *ſtrepitus, fluctuatio, bombus, tinnitus aurium, ſuſurrus.* Tintouin, bruiſſement d'oreilles, ſifflement d'oreilles, battement d'oreilles, &c.

J'ai cru devoir renfermer dans cet article tous les divers ſons maladifs, qui affectent nos oreilles, parce qu'en les rapprochant ainſi, on ſera plus à portée de les conſidérer ſous leur vrai point de vue. Leur traitement en ſera plus ſimple & par-conſéquent meilleur. Au ſurplus, chacun peut conſulter ces articles ſéparément.

Le *bourdonnement*, ainſi que les autres ſons, qui nous incommodent, & qui nous paroiſſent exiſter réellement, ne ſont que des erreurs de l'imagination. Leur principe, ou leur cauſe matérielle, eſt dans l'organe de l'ouie, ou dans l'origine du nerf auditif. D'autres fois, c'eſt une affection générale du ſyſtème nerveux, ou une affection particulière de quelqu'un de ſes rameaux éloignés, qui agit par ſympathie : ou c'eſt quelque autre organe, qui réagit auſſi par ſympathie.

M. Sauvages, duquel j'emprunterai beaucoup de réflexions, donne pour ſigne pathognomonique de cette incommodité un ſon qui nous importune, lequel n'eſt produit par aucune impreſſion de l'air externe, qui ſe fait entendre, quoique tout ſoit en ſilence autour de nous, & que nous ſoyons certains que rien ne frappe nos oreilles ; car il eſt le même, ſoit que nous nous bouchions les oreilles, ou

Digitized by Google

ou que nous leur laiſſions l'accès libre aux vibrations les plus légères de l'air.

Cette maladie eſt idiopathique, ſympathique, ou ſymptomatique.

Quoique la théorie du ſon ſoit un des points de la phyſique le mieux éclaircis, & que, par cette raiſon, il ſoit poſſible au médecin de remonter à un grand nombre des cauſes qui produiſent les ſons graves ou aigus, continus ou périodiques, qui affectent les malades : cette recherche m'ayant paru de pure curioſité, & n'ayant aucune influence ſur le traitement, j'ai cru devoir la ſupprimer en grande partie, comme inutile : je ne ferai mention que des cauſes, qui fourniſſent une indication réelle.

M. de Sauvages ſuppoſe que la cauſe prochaine des ſons maladifs conſiſte dans un mouvement de vibration, imprimé par l'ame au fluide nerveux des nerfs acouſtiques. Pluſieurs raiſons doivent nous empêcher d'adopter cette ſuppoſition ; 1°. parce que l'exiſtence du fluide nerveux n'eſt point prouvée ; 2°. parce que le mouvement de vibration, que cet auteur lui attribue, l'eſt encore moins ; 3°. pourquoi, & comment l'ame n'imprimeroit-elle ce mouvement qu'à la portion de fluide nerveux, qui circule dans le nerf auditif, & que le ſurplus de ce nerf ne reçevroit aucune impreſſion ? Cette aſſertion eſt gratuite, car il n'en donne aucune raiſon. Nous ignorons encore, quelle eſt la nature de la puiſſance nerveuſe, qui tranſmet la ſenſation. Nous ignorons pareillement, quelle eſt la manière d'être du nerf, lorſqu'il reçoit l'impreſſion phyſique du ſentiment. Nous ſavons ſeulement, que cette puiſſance exiſte, & que les nerfs ſont l'organe où elle réſide. D'après ces foibles notions, je m'abſtiendrai d'aſſigner la cauſe prochaine du *bourdonnement*. Il n'en eſt pas de même des cauſes évidentes. Il importe beaucoup de les connoître. Elles ſont externes ou internes, méchaniques, chymiques, ou morales. Parmi les premières, on compte les ſons extérieurs, bruyans, forts, graves, ou aigus, ſubits, momentanés, ou continus : tels que le bruit du canon, celui des blutoirs des moulins, &c. Une dame a gardé un *bourdonnement d'oreilles*, pendant nombre d'années, à la ſuite d'un ſaiſiſſement, que lui occaſionna le bruit imprévu de nombre de tambours, auxquels on fit battre la générale, tout-à-coup, dans ſon antichambre, afin, diſoit-on, de la guérir de ſes maux de nerfs.

La plénitude, le battement violent des vaiſſeaux ſanguins du labyrinthe, &c. la diſſonnance des pulſations du conduit auditif avec les oſſelets de l'oreille ; eſt, ſuivant M. Sauveur une cauſe fréquente du *ſyrigmus*. (J'employerai ce mot, pour toutes les eſpèces de bruiſſement d'oreilles.)

Le mouvement rétrograde des humeurs dans les vaiſſeaux du labyrinthe, me paroit être une cauſe très-douteuſe du ſiflement ou du *bourdonnement*, qui précedent ou qui ſuivent la ſincope. On doit plutôt les attribuer à une manière d'être des nerfs auditifs, que l'on déſignera, ſi l'on veut, ſous le nom d'*atonie*, ou de *collapſus*, comme l'a appellé M. Cullen. Les hyſtériques, les hypochondriaques, les névropathiques, ſont très-ſujets à toutes ces eſpèces de *ſyrigmus*, lequel eſt preſque toujours ſimpathique chez eux, & accompagné de mouvemens convulſifs.

Les paſſions vives, l'imagination exaltée, les travaux longs, pénibles, & profonds de l'eſprit, l'inſomnie, la faim, la diète longue, les évacuations ſubites & abondantes, la pléthore, les violens exercices du corps, les excès des liqueurs ſpiritueuſes, le déſordre des digeſtions, la trop grande quantité d'alimens, les corps étrangers dans le conduit auditif externe, les humeurs acrimonieuſes croupiſſant dans les premières voies, comme chez les hypochondriaques, &c. les maladies puttides, inflammatoires, dans leſquelles ce ſimptôme eſt ſouvent le précurſeur de l'engorgement du cerveau : en un mot, toutes les cauſes qui peuvent affecter plus ou un moins les nerfs & le ſyſtême vaſculaire, peuvent produire cette incommodité.

Que le ſon qui incommode ſoit grave ou aigu, périodique ou continu, le traitement doit en être le même. Il ne doit varier qu'à raiſon de la cauſe évidente qui l'occaſionne : de ſorte que les différentes dénominations de tintouin, de ſiflement, de *bourdonnement*, ne ſervent qu'à ſatisfaire la curioſité. Ce genre de diagnoſtic ne peut point déterminer les remèdes que le médecin doit employer.

Il n'eſt aucune des eſpèces de *ſyrigmus*, dont M. Sauvages fait mention, qui ne puiſſe être ſympathique ou critique, auſſi-bien qu'eſſentiel.

1°. *Syrigmus à debilitate.* M. Sauvages lui aſſigne quatre cauſes principales. La faim, la convaleſcence, l'excès des plaiſirs de l'amour & la ſyncope. Il ajoute enſuite la foibleſſe des hyſtériques des hypochondriaques. Il y a cependant encore d'autres cauſes de foibleſſe, celle qui eſt la ſuite des travaux du corps & de l'eſprit. Celle des voyageurs ſur la neige & ſur la glace, qu'un petit morceau de pain, une goutte de liqueur ſpiritueuſe, une ceinture large & ſerrée au tour des reins, préviennent ou diſſipent ; laquelle néanmoins deviendroit mortelle ſans les foibles ſecours, qui agiſſent en ſtimulant, ou en donnant un point d'appui. Cette dernière cauſe, ſe rapporte à la faim. La foibleſſe des vieillards, *à fibrâ debili & rigidâ* ; celle du ſexe, des enfans, des perſonnes délicates, *à fibrâ debili & laxâ*. Ces derniers ſe ſentent défaillir à tout moment ſans cauſe évidente. Enfin l'eſpèce d'abattement, qui eſt la ſuite des paſſions

triſtes, ou l'effet des poiſons ſtupéfians : l'uſage de l'opium hébéte & affoiblit les orieotaux. La honte & la pudeur que ce médecin range parmi les cauſes de foibleſſe, appartiennent plutôt à la ſenſibilité exquiſe des nerfs, qu'à la foibleſſe d'inanition : de même que les mouvemens convulſifs, qui les accompagnent quelquefois. Il eſt vrai que la ſenſibilité externe dépend ſouvent de la fibre frêle & délicate.

Il n'eſt pas poſſible de rendre raiſoo, comment les nerfs ſont affectés, dans cette eſpèce de *ſyrigmus*, ni par conſéquent quelle eſt la manière d'être de la puiſſance oerveuſe. Car de quelle ſorte que ſoient les impreſſioos que le nerf reçoit, elles ſe réduiſent à deux manières. Ou elles ſoot en plus ou en moins, ce que M. Cullen appelle *excitement* ou *collapſus* : or on conçoit bien comment l'action en plus, ou l'excitement, peut produire phyſiquement les différens ſons graves ou aigus, à raiſon de ſon intenſité ; mais comment l'action eo moins ou le *collapſus* produit ces mêmes ſons, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de comprendre, à moins de croire, avec M. Culleo, que les cauſes de *collapſus* ſont des véritables ſtimulos, ce qui ne me paroit pas vraiſemblable. L'on ne peut douter néanmoins que l'état de foibleſſe ne produiſe toutes les eſpè es de *ſyrigmus* graves ou aigus dans un très-court eſpace de temps : or il n'eſt pas probable que le nerf change ſes vibrations d'un inſtant à l'aut e ſans cauſe. Ce qui devroit oéanmoins arriver, pour qu'il pût rendre à la fois ou du moins très-promptem nt des ſons aigus & graves, comme cela arrive dans la défaillance.

2°. Le *ſyrigmus plethoricus* eſt plus ou moins grave, ſuivant la maſſe des humeurs qoi ſurcharge celui qui en eſt affecté. Le *ſyrigmus bombus* du même auteur, doit être rapporté à cette eſpèce.

La bonne chère, la vie oiſeuſe, le ſommeil trop long, la ſupreſſion des évacuations ſanguines, accompagnée des ſignes de pléthore, la tête trop baſſe pendant le ſommeil, les maladies inflammatoires locales, les différentes fièvres aiguës inflammatoires, &c., donnent lieu à l'un ou à l'autre.

3°. Le *ſyrigmus cephalalgicus* accompagne ordinairement les maux de tête gravatifs ou aigus. Il reconnoit ſouvent l'engorgement local des vaiſſeaux du cerveau ; d'autrefois, c'eſt le mauvais état de l'eſtomac, du canal alimentaire ou des viſcères précordiaux qui l'occaſionne, comme chez les hypochondriaques, dans ce dernier cas, il eſt ſympathique.

4°. *Syrigmus catarralis*, la tranſpiration arrêtée, un froid ſubit introduit dans le cooduit externe, &c, eo ſont les cauſes matérielles.

5°. *Syrigmus ab exquiſitiori organi ſenſu.* Il dépend ſouvent d'une délicateſſe originaire de la fibre ; d'un organe accidentel, de l'inflammatioo locale ou générale, de la ſenſibilité nerveuſe, des cauſes phyſiques & morales iodiquées ci-deſſus, ſur-tout de l'habitude ; car l'habitude aiguiſe comme elle émouſſe les ſeos.

Il n'y a à la rigueur que deux eſpèces de *ſyrigmus*, celui qui eſt occaſionné par la ſenſibilité exquiſe, & celui qui eſt l'effet de cette même ſenſibilité émouſſée ou diminuée conſidérablement. Le premier eſt produit par les cauſes en plus ou d'excitement, & le dernier par les cauſes en moins, ou de *collapſus*.

6°. Le *ſyrigmus ſibilus*, oi le *ſuſurrus* de M. de Sauvages, ne ſont point des eſpèces particulières : ils peuvent appartenir à toutes les eſpèces & dépendre de toutes les cauſes précédentes. Les explications que cet auteur doone de l'un & de l'autre, ſont très-ingénieuſes. Il eſt poſſible qu'elles aient lieu dans certains cas. L'obſervation nous apprend néanmoins qu'il en eſt un plus grand nombre, où il n'eſt pas poſſible de les admettre. Nous croyons en effet chez le même malade, dans les mêmes circonſtances apparentes, & preſque dans le même inſtant, qu'il éprouve le ſifflement, le bourdonnement & le bombus. Nous en faiſ os nous-mêmes l'épreuve chaque jour. Or, certainement ce n'eſt point à l'effort de l'air de la trompe d'Euſtache qui va frapper le tympan qu'eſt dû le ſifflement, oi à l'affluence du ſang dans les vaiſſeaux du labyrinthe qu'il faut attribuer le *bourdonnement* qui lui ſuccède. Dans ces cas-là, il arrive ſouvent que ces différens ſons graves & aigus ſe ſuccèdent, ſe mêlent, ſe renouvellent & exiſtent eo même temps dans l'eſpace de peu de minutes. Au ſurplus, cela eſt indifférent, ainſi que je l'ai obſervé, pour le traitement.

7°. Le *ſyrigmus vertiginoſus*, dont M. de Sauvages fait une eſpèce nouvelle, à cauſe de ſa rareté, ne mérite d'attention particulière qu'à cauſe de ſa ſingularité. Lorſqu'il exiſte, il doit être traité conformément à la cauſe qui l'occaſionne.

8°. *Syrigmus criticus.* Cette eſpèce a été obſervée avec la plus grande atteotion par les anciens dans les maladies aigues. « *In oculis bombus inſalubris & ſa-* » *nitus aurium lethalis. Si in febre ardente ſonitus* » *aurium cum visûs caligine, & narium gravitate* » *fuerit, delirium portendit.* Prorheticor. *Alioquin* » *hemmorragiam prænuntiat* ex coacis. *Quibus ſan-* » *guis ut è naribus fluxurus eſt, aures tinniunt, is* » *tinnitus perfecta criſi finitur.* Riverius. *Creſcit hic* » *bombus, aut ſuſurrus in paroxiſmis, creſcit in criſi,* » *tunc autem expectatia ſuadetur* à Galeno. *Hemor-* » *ragia narium hunc ſalvit. Si criſis ſit parotidis* » *expanſio, ut vidit* Tulpius, *cataplaſmatis emol-* » *lientibus ea eſt adjuvanda, &c.* »

Quoique ce ſoit ſouvent un ſymptôme très-grave,

il s'en faut beaucoup qu'il faille toujours le considérer comme mortel, d'après Hippocrate. Le symptôme nous indique l'état du cerveau. Lorsqu'il est joint avec les étincelles ou l'obscurcissement de la vuë, c'est une preuve que le viscère est très engorgé. Il est souvent le précurseur d'une hémorragie salutaire. D'autres fois, il n'est qu'un symptôme nerveux qu'il faut distinguer de celui qui est causé par la pléthore locale.

9°. Les *syrigmus* peuvent être symptômatiques dans nombre de maladies aigues & chroniques. La débilité d'un organe, telle que celle de l'estomac chez les hypochondriaques, l'inflammation d'une partie voisine de l'oreille, la parotide & le mal de dents peuvent les déterminer. Je vois dans ce moment un malade qui a tous les signes d'une dilatation des oreillettes du cœur ou de l'aorte, lequel souffre cruellement du *bourdonnement* ou du sifflement de l'oreille gauche. Ce dernier cas à la vérité peut être considéré autant comme un effet sympatique, que comme symptômatique. On l'observe souvent dans les affections catarrales, &c. Le retour du redoublement s'annonce par ce symptôme chez beaucoup de malades.

10°. Le *syrigmus* est beaucoup plus fréquemment sympathique qu'il n'est idiopathique ou symptômatique: il est l'appanage de presque tous les gens de lettres, soit à cause de leur mauvais estomac, ou en conséquence de l'exercice continuel des fibres de leur cerveau. Chez les hystériques & les personnes dont le système nerveux est affecté inégalement en plus ou en moins, c'est encore presque toujours par sympathie que leur ouïe est affecté de cette manière.

La méthode curative des diverses espèces de *syrigmus* est empyrique, comme celle de presque toutes les maladies nerveuses.

Voici ce que M. de Sauvages en a dit dans sa oofologie.

« *Omnium sapientissimè scripsit Galenus de sonitu* » *in auribus, cum notavit neutrius affectionis, scilicet* » *nec suffusionis imaginativæ in oculis, nec strigmi,* » *certam cognitionem causæ initio affectûs haberi* » *posse; non convenit tamen citra cognitionem hujus* » *curationem auspicari, at ex principiis procatarti-* » *cis, si quis horum vires novit, conjectare potest an* » *ex frigiditate, an ex ardore, an ex exquisitâ au-* » *diendi subtilitate fiat sonitus:* potissimum à juvan- » tibus & lædentibus species dignoscitur. »

« *De cætero quacumque à duobus annorum millibus* » *de hoc scripta sunt, medicamina auricularia dicta,* » *a Galeno sunt tradita, qui ea mutuatur ex Archi-* » *gene Apollonio, vel Andromacho. In hoc morbo,* » *ut in aliis multis quorum theoria obscurissima est,* » *qui solertius conjectat, felicius curat; qui de theo-* » *ria sua non dubitat, lectores decipit.* »

Quoique ces réflexions ne doivent point inspirer une grande confiance pour les remèdes qu'il propose, je vais néanmoins les faire connoître.

1°. Dans le *syrigmus* par foiblesse, il conseille les analeptiques, les toniques, les corroborans. Ce traitement, qui est celui de la maladie essentielle, doit avoir du succès. On manqueroit cependant le but que l'on se propose, si l'on ne prenoit point les plus grandes précautions dans la quantité des alimens, comme dans la dose des remèdes que l'on prescrit au malade. Dans cet état de foiblesse, il est très-difficile de rencontrer le point qui convient à chaque individu pour les alimens & les remèdes.

2°. Lorsque la maladie est produite par la saburre des premières voies & le désordre de l'estomac, il propose les purgatifs & les stomachiques. Ce conseil est un peu trop vague. Quoiqu'il convienne dans un très-grand nombre de cas, il en est beaucoup d'autres où les acides, les sels neutres, les eaux minérales gaseuses, les narcotiques, les bains froids, l'exercice, &c., rétablissent plus efficacement les fonctions de ce viscère.

3°. Les sudorifiques, les sternutatoires, les eaux de Balaruc, l'électricité, les calottes aromatiques, après avoir fait raser la tête, lui paroissent salutaires, lorsque la cause est catarrale. Tous ces remèdes peuvent avoir leur application: mais on ne sauroit en faire une méthode générale pour cette espèce de *syrigmus*. Il faut la varier suivant la constitution du malade & les autres circonstances où il se trouve. Les délayans, la saignée, &c. leur sont quelquefois préférables.

4°. Lorsque le conduit auditif externe est bouché, on guérit cette incommodité en le débouchant par des injections. Si c'est le mal aux dents qui l'occasionne, la saignée, les émolliens en gargarisme y remédient.

Pour prévenir ses retours dans les redoublemens des fièvres, il faut, dit-il, avoir recours aux saignées du pied & faire tenir la tête élevée au malade. Il est inutile d'observer que la saignée ne peut être employée pour lors, qu'autant que la maladie & les forces du malade le permettent.

« Après avoir indiqué les traitemens internes, il » passe aux remèdes externes. Il rapporte presque » tous ceux qui étoient en usage chez les anciens. » 1°. Les résolutifs âcres, tels que le suc d'élate- » rium, d'oignon, d'ail, de poreau, la décoction du » vetatrum, de l'hellebore noir. 2°. La décoction » d'absynthe, la myrrhe avec le nitre, ou avec l'al- » kali minéral, le cumin, l'encre, le suc de taifort, » l'aloës, le miel. 3°. Les aromatiques, les nervins, » les toniques, comme le nard, *nardus*, & toutes les » espèces, le castoreum, l'hyssope, l'huile de ca-

» momille. 4°. Les adouciſſants huileux, les narco-
» tiques, l'huile roſat, celles de laurier, d'amandes,
» la graiſſe d'oye, le lait de femme, le ſuc de man-
» dragore, de pavot, de ciguë. Rivière mêloit les
» aromatiques avec les huileux. Les autres auteurs
» ont propoſé d'injecter les infuſions des plantes
» âcres dans l'oreille. Leur erreur venoit de ce qu'ils
» croyoient que la maladie dépendoit de vapeurs
» épaiſſes qu'il falloit diſſiper & atténuer. »

« Galien a dit que les remèdes extérieurs, intro-
» duits dans l'oreille, aigriſſoient ſouvent le mal.
» Trallien & Aëtius ont copié Galien dans leurs
» écrits. »

Si la cauſe eſt inflammatoire, comme dans la phré-néſie, le mal de dents, on peut injecter dans l'oreille de l'huile d'amandes douces, du lait, du lard qui ne ſoit point ſalé. On doit employer les bains des jambes, les ſaignées, les fomentations émollientes.

Pour établir une méthode curative, méthodique, je penſe qu'il faut conſidérer, 1°. ſi la maladie eſt eſſentielle, ſympathique ou ſymptômatique. 2°. Chercher autant qu'il ſera poſſible, quelle eſt la cauſe la plus évidente ou la moins douteuſe qui la produit. 3°. Il faut tâcher de découvrir ſi elle eſt externe ou interne, morale ou phyſique. 4°. L'état maladif des nerfs nous étant peu connu, il faut examiner ſi la cauſe qui en produit le déſordre agit en plus ou en moins. 5°. Si elle agit ſur le nerf auditif directement ou indirectement, c'eſt-à-dire, par ſympathie.

1°. Si la maladie provient de foibleſſe, on cherchera ſi c'eſt foibleſſe d'inanition. Ou ſi cette foibleſſe eſt produite par une cauſe ſtupéfaciante, comme par les narcotiques ou les paſſions triſtes. Elle peut dépendre en outre de la fibre sèche & foible, ou de la fibre délicate & lâche, comme chez les enfans & dans le ſexe. La ſaburre des premières voies peut auſſi produire une foibleſſe apparente. Dans ces différens cas, on emploie les analeptiques, les reſtaurans, l'exercice, la diſſipation, les toniques, les acides, les bains froids, les vomitifs, les purgatifs, &c.

2°. Si la cauſe qui produit le mal agit en plus, tels que la pléthore, la fièvre, les évacuations ſupprimées, les diverſes acrimonies, les poiſons âcres, les ſtimulants méchaniques, les tumeurs inflammatoires, voiſines ou éloignées de l'oreille. La ſaburre des premières voies, les paſſions violentes, les travaux de l'eſprit & du corps, &c. Il faut appliquer à chaque eſpèce les traitemens qui leur ſont conſacrés par l'expérience, tels que les ſaignées, les délayans, les adouciſſans internes, les émolliens extérieurement, les calmans, les narcotiques, les vomitifs, les purgatifs, les cautères, les veſſicatoires, le régime végétal, la diète.

Il faut ſur-tout, dans les deux cas ci-deſſus, chercher à rompre l'habitude morale ou phyſique, ſuppoſé que l'on entrevoye qu'elle donne lieu au *ſyrigmus* dont ſe plaint le malade.

Si le retour des accès ou des redoublemens ſont la cauſe des *bourdonnemens*, il faut les traiter comme la maladie eſſentielle.

Si le *ſyrigmus* eſt critique, il faut attendre ou préparer la crie par les remèdes convenables. (M. DE BRIEUDE.)

BOURGENE. *(Mat. méd.)* (*Voyez* AULNE NOIRE.) (M. MACQUART.)

BOURGEOIS, (Louiſe) dite BOURSIER, ſage-femme, s'eſt diſtinguée par ſon zèle & ſa prudence dans l'exercice de ſon art. Chérie des dames de la première diſtinction, elle fut appellée pour ſecourir Marie de Médicis, épouſe d'Henri IV. Les accouchemens n'étoient point encore du département des chirurgiens; on ne les appelloit que dans les cas difficiles. Suivant *Aſtruc*, l'époque de l'emploi des chirurgiens ne remonte pas plus haut en France, que les premières couches de madame de la Valliere, en 1663.

Louiſe Bourgeois a publié un ouvrage ſous ce titre: *Obſervations ſur la ſtérilité, perte de fruit, fécondité, accouchemens & maladies des femmes & enfans nouveaux nés.* Paris, 1609, 1626, *in*-12. Paris, 1642, livre premier & ſecond; 1644, livre troiſième. En allemand, Francfort, 1628, *in*-4°. En hollandois, Delft, 1658.

On a encore ſous ſon nom: *Apologie contre les rapports des médecins.* Paris, 1627, *in*-8°. *Secrets*, 1635, *in*-8°. (*Extr. de l'E.*) (M. GOULIN.)

BOURGEONS DE SAPIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* SAPIN.) (M. FOURCROY.)

BOURGEONS *(Voyez* PUSTULES AU VISAGE.) (M. CAILLE.)

BOURGÈPINE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* NERPRUN.) (M MAHON.)

BOURGES (Jean de), de la nation de France, licentié le 25 mars 1468, docteur, octobre 1473, naquit à Dreux, au diocèſe de Chartres.

Il fut médecin de Charles VIII & de Louis XII, alors duc d'Orléans; il laiſſa une traduction du livre d'Hippocrate: *De naturâ humanâ*, qui fut publiée ſous le titre ſuivant: *Le livre d'Hippocrate de la nature humaine*, traduit avec une interprétation, *Paris*, 1548, *in*-8°.

BOURGES (Louis de), né en 1482, docteur

en 1504, fut mis preſqu'auſſi-tôt au nombre des médecins du roi Louis XII; il devint premier médecin de François Ier, dont il ſuivit la bonne & la mauvaiſe fortune; il fut auſſi le premier médecin de Henri II, & mourut âgé de 74 ans, au mois de décembre 1556, après avoir été l'ancien des écoles pendant environ 17 ans.

BOURGES (Simon de), de Blois; reçu docteur le 13 novembre 1548, médecin ordinaire du roi Charles IX; il fut auſſi au ſervice de la reine d'Eſpagne. Ce médecin avoit une connoiſſance particulière de la langue greeque; il étudia avec fruit les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Ariſtote & de Platon. Il mourut en 1566.

BOURGES (Jean de), docteur en 1620, échevin de Paris en 1646, doyen en 1654-1656, mourut le 26 juillet 1661.

BOURGES (Jean de), fils du précédent, eut le 4e. lieu de licence; il reçut le bonnet de docteur le 18 janvier 1651. Il fut médecin de l'Hôtel-Dieu. Il eſt mort en octobre 1684. Il eut un frère appelé *Jacques*, qui a été reçu docteur en 1664, & eſt mort le 20 avril 1714. (M. Anory.)

BOURGES. (*Eaux minér.*)

Bourges eſt la ville capitale du Berri, ſur l'Auron & l'Yèvre, à dix lieues de Nevers, & à cinquante au ſud de Paris.

Il y a dans cette ville deux ſources d'eaux minérales. La première ſe nomme *fontaine de fer* ou de *S. Firmin*. Elle eſt à l'orient dans les fauxbourgs, & ſur la paroiſſe de S. Privé; la ſeconde, appellée *ſource de l'hôpital*, eſt à l'hôpital-général même, à environ cent toiſes de la précédente. Ces eaux ſont froides.

Le dernier ouvrage, fourni ſur les eaux minérales de *Bourges*, eſt de M. du Perin. (*Mém. litt. & crit. pour ſervir à l'hiſt. de la méd.*, 1776, *p.* 257.) L'auteur dit que les eaux de S. Firmin ſont chargées d'un ſel vitriolique & d'une terre abſorbante, qui n'eſt autre choſe que du ſafran de mars, très-diviſé. Il les croit rafraîchiſſantes, inciſives, délayantes, diurétiques, déterſives, & ſouvent purgatives. Il aſſure qu'elles ſont employées avec ſuccès pour rétablir la digeſtion, pour rendre au ſang ſa fluidité, dans les coliques bilieuſes, venteuſes & hépatiques, l'aſcite commençante, la leucophlegmatie, la jauniſſe, les vapeurs, les fièvres intermittentes rebelles, les dyſſenteries invétérées, &c. &c. Il parle enſuite des eaux de l'hôpital, qu'il dit ferrugineuſes & contenir les mêmes principes que la fontaine de S. Firmin, mais en moindre quantité. Il les préfère pour les tempéramens ſecs, dont la fibre eſt trop roide.

Nous deſirons une analyſe qui nous faſſe connoître au juſte la doſe des ſubſtances étrangères qui ſont contenues dans les eaux de *Bourges*.

(M. Macquart.)

BOURGES & BERRI. (*Juriſprudence de la médecine.*)

Le *Berri* eſt le nom d'une riche province ſituée preſque au milieu de la France; & il eſt venu des anciens peuples nommés *Bituriges cubi*, qui, ſuivant Jules-Céſar, étoient des plus illuſtres parmi les Gaulois ou Celtes. C'eſt peut-être la contrée de la France où l'air ſoit le plus tempéré, & ſon terroir eſt fertile en comeſtibles. Etant entrée ſous la monarchie françoiſe, des Viſigots qui l'avoient priſe aux Romains, elle a ſucceſſivement appartenu à des ſeigneurs particuliers & à nos rois, ſous les titres de comté & de duché, & a toujours été dans le reſſort du parlement de Paris juſqu'à la révolution. *Bourges*, *Avaricum Biturigum*, *Avaricum Bituriga*, *Biturica*; ſituée ſur les rivières d'Auron & d'Yèvre, en étoit la capitale. C'eſt maintenant le chef-lieu du département du Cher: c'eſt une des plus grandes villes de France, mais qui n'eſt pas peuplée en proportion de ſon étendue. L'on n'y voyoit guères que des eccléſiaſtiques, des nobles & annoblis, & des écoliers.

Ce nombre immenſe d'eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers qui étoient à *Bourges* & dans le *Berri*, & l'hiſtoire de leurs égliſes, la plupart anciennes, démontrent que c'eſt un des pays de la France où les lettres & les ſciences ſe ſont le mieux conſervées pendant les temps ténébreux du moyen âge. Les prélats archevêques de cette ville prenoient les titres de patriarche, primat des Aquitaines & métropolitain; & l'on en compte plus de cent, juſqu'à un St. Urſin le premier, qui eſt peu connu.

Les écoles particulières de ces égliſes ont formé une univerſité, qui a toujours été un des plus grands ornemens de cette ville, & même une de ſes reſſources pour ſes habitans, auxquels on reproche de l'indolence pour les arts & le commerce. Les frères de Sainte-Marthe diſent qu'elle a été établie par Saint-Louis: mais on n'a que des monumens particuliers des études en cette ville, juſqu'après le milieu du quinzième ſiècle. Sur la réquiſition du roi Louis XI & du duc de *Berri* ſon frère, le pape Paul II érigea une univerſité dans la ville de *Bourges*, par une bulle du 30 novembre 1464; & cette bulle fut revêtue de lettres-patentes que le roi donna le mois ſuivant. Par ces titres elle fut compoſée de quatre facultés; & en conſéquence les recteur, docteurs & régens de toutes les facultés furent inſtallés avec grande cérémonie le 9 mars 1466. L'archevêque & le tréſorier de la Saint Chapelle furent les conſervateurs de ſes priviléges apoſtoliques.

Ses facultés des arts & de théologie ont été tenues ſucceſſivement par des profeſſeurs particuliers & par

Digitized by Google

les Jéſuites, qui y ont eu un collège & un ſéminaire; & celle de droit par des profeſſeurs & des aggrégés, qui ont donné de la célébrité à cette école.

Sa faculté de médecine a des ſtatuts particuliers, qui ont été homologués au parlement de Paris en 1468. Elle s'y eſt aſtreinte, & les ſuit exactement, ainſi que l'édit ou ordonnance générale de la médecine de 1707. Elle eſt préſidée par un doyen de ſon corps, & elle s'étoit réunie l'office de médecin du roi, etéé par l'édit de 1692. Elle profeſſe publiquement la médecine; mais, il faut l'avouer, ce n'a jamais été avec beaucoup de célébrité; cette compagnie n'ayant jamais eu qu'environ ſix docteurs, qui, comme ceux de Paris, ſont tous régens, & ſe partagent annuellement les fonctions de l'école, ainſi que celles du médecin du roi: mais auſſi il lui faut rendre cette juſtice, qu'elle n'eſt point tombée dans le relâchement honteux qu'on a reproché aux autres facultés de cette univerſité. Tandis que les Jéſuites vendoient à Paris dans leur collège de Louis-le-Grand des lettres de maître-ès-arts & de docteur en théologie, à des perſonnes ineptes, dont on n'exigeoit que la ſignature du fameux formulaire, les médecins de *Bourges* ſuivoient leurs ſtatuts; & l'édit de 1707 pour graduer leurs candidats. Ils ont fourni, il y a quelques années, un exemple de leur rigidité. Un jeune médecin, ayant prétendu avoir été refuſé par eux injuſtement, les attaqua en juſtice. Le parlement de Paris ordonna qu'il ſeroit examiné par des médecins de Paris; & ceux-ci confirmèrent le jugement que la faculté de *Bourges* avoit porté de ſon incapacité.

Les chirurgiens de *Bourges* forment une communauté ſoumiſe à la juriſdiction du P. chirurgien du roi, d'après les réglemens, & nérammenr d'après les ſtatuts généraux de 1730, qui donnoient le droit de corporation aux chirurgiens des villes, où il y a parlement, préſidial ou évêché; mais la célébrité de ce corps n'a pas répondu aux titres de cette ville. N'étant qu'au nombre de ſix environ, ils n'ont eu ni collège ni école.

Les apothicaires ou pharmaciens de cette ville, encore moins nombreux, y ont formé avec les épiciers une jurande aſſez ancienne. Les ſtatuts de ces apothicaires-épiciers ont été confirmés par des lettres-patentes d'octobre 1612; leſquelles ont été elles-mêmes confirmées par d'autres lettres d'avril 1657. Le déſordre qui ne manque pas d'arriver, par-tout où quelqu'un ſe mêle de ce qu'il ne ſait point, en abandonnent la pratique de ce qu'il doit ſavoir, a exiſté dans cette ville peut-être plus que dans aucun autre, par la négligence de ſes anciens magiſtrats de police. Les pharmaciens de cette grande ville y ont été réduits à deux à trois maîtres; *attendu le peu de débit qu'ils ont par la vente journalière des drogues, tant par les chirurgiens que par les droguiſtes & les communautés*. Cet abus, qui eſt aſſez général en France, doit attirer l'attention de la ſeconde aſſemblée nationale de France, à laquelle la première a laiſſé le ſoin de régler les profeſſions & l'exercice de la médecine, d'une manière plus relative au bien public que dans l'ancien régime.

Le *Berri* a produit des noms illuſtres dans la médecine: Louis de *Bourges*, dont la famille a donné ſix médecins à la faculté de Paris; Vernage, Burlet de l'académie des ſciences, & Méry, chirurgien de Paris, & anatomiſte de l'académie des ſciences.

Le *Berri* étoit réputé province des cinq groſſes fermes, ou françoiſe: mais celles de l'occident qu'il avoiſinoit preſque au milieu de la France, étoient réputées étrangères. En conſéquence, il y avoit dans cette province deux bureaux de traites-foraines, un à Châteauroux, où l'on payoit les droits des fermes pour les drogueries, épiceries & autres marchandiſes qui ſortoient du royaume; & un autre à Argenton, où l'on payoit les droits pour celles qui y entroient: mais l'aſſemblée nationale conſtituante a fait diſparoître ces abſurdes établiſſemens de finance, en reculant aux frontières les bureaux des droits d'entrée & de ſortie.

Le *Berri* fournit du froment, du ſeigle, d'autres grains, & des vins, qui, en quelques endroits, ne ſont guères inférieurs à ceux de Bourgogne: ils fournit abondamment de bons fruits. Ses bons pâturages doivent produire des plantes médicinales; il s'y trouve peu de drogueries. La principale eſt une mine d'ocre ſituée dans la paroiſſe de Saint Hilaire, près de Vierzon. Cette ocre ſert à la teinture & à la fuſion des métaux; & elle eſt d'autant plus utile, qu'il y en a peu dans le royaume. Au reſte, le commerce eſt peu floriſſant à *Bourges* & dans le *Berri*; cette province n'ayant de rivière navigable que la Loire qui la ſépare du Nivernois. Il y eſt preſque borné à celui des ſubſiſtances.

L'on voit, par cette légère deſcription, que la ville de *Bourges* n'a pas des titres bien vigoureux pour réclamer une des écoles de médecine, chirurgie & pharmacie, propoſées par le projet d'*inſtruction publique* de M. Talleyrand, ancien évêque d'Autun: elle en a pourtant quelques-uns qui lui ſont propres. Elle eſt ſituée au milieu du royaume, à une diſtance preſque égale de Paris, de Montpellier, de Straſbourg & de Bourdeaux, où l'on ſe propoſe d'établir quatre collèges ou facultés de médecine. Si ces quatre grandes écoles ne ſuffiſoient pas, & qu'on crût néceſſaire d'en établir une cinquième au centre, elle ne pourroit peut-être pas être mieux qu'à *Bourges*. Les étudians y trouveroient un local grand, agréable, ſalubre & paiſible; qualités bien propres à la culture des muſes. La vie y eſt moins chère que dans bien d'autres départemens; ce qui eſt à conſidérer pour faciliter les moyens d'inſtruction aux familles peu fortunées. Enfin les habitans de *Bourges* doivent

Digitized by Google

perdre beaucoup de la ſuppreſſion de tant d'eccléſiaſtiques, qui au moins contribuoient à la conſommation de ſes denrées; peut-être de celle de ſa nobleſſe que ſa municipalité augmentoit, ſuivant le privilège que Louis XI lui a donné d'annoblir ſes officiers. Ainſi, bien loin de les priver encore de la reſſource que ſes écoles lui procuroient, peut-être ſeroit-il auſſi juſte qu'utile de l'accroître par des enſeignemens qui y augmenteroient le nombre des étudians en tout genre. (M. VERDIER.)

BOURNAN. (*Eaux minér.*)

Bournan eſt un bourg de la généralité de Tours, à deux lieues au ſud de Loudun, & à quatre nord-nord-eſt de Chinon. On y trouve une ſource minérale qui ſe nomme *Voger-Mondon*; elle eſt froide, & ſituée à côté du bourg. M. Linarier la dit ferrugineuſe: elle doit être encore examinée.

(M. MACQUART.)

BOURRACHE. (*Mat. méd.*)

La *bourrache*, *borrago*, eſt une des plantes les plus employées en médecine. Ce genre de plantes ſe diſtingue des autres borraginées; 1°. par ſon calice à 5 diviſions profondes; 2°. ſa corolle en roue, à 5 dents, dont le tube très-court eſt fermé à ſon orifice par 5 éminences; 3°. par ſes quatre ſemences nues, ridées & ſemblables à des têtes de vipères.

L'eſpèce qui eſt employée en médecine eſt la *bourrache* commune, *borrago officinalis* de Linnéus. Cette plante que l'on croit originaire du Levant, & ſurtout des environs d'Alep, eſt naturaliſée dans notre pays; elle croît dans tous les jardins; on la trouve auſſi dans les campagnes, aux environs des habitations. Elle a un pied & demi ou deux pieds de hauteur. Sa racine eſt longue, groſſe comme le doigt, blanche, tendre & mucilagineuſe. Sa tige eſt ſucculente, cylindrique, creuſe, couverte de poils courts & piquans; elle porte beaucoup de rameaux. Ses feuilles ſont alternes, ovales, lancéolées, d'un vert foncé, rudes par les poils dont elles ſont couvertes, pétiolées en bas, ſeſſiles & plus étroites au haut de la tige. Les fleurs terminent la tige & les rameaux; elles ſont portées ſur des pédoncules rameux, ſouvent penchés; leur forme imite aſſez bien celle d'une molette d'éperon. Leur couleur eſt communément d'un beau bleu; ſouvent on y voit des taches rougeâtres, produites par les fourmis ou d'autres inſectes dont le corps exhale des vapeurs acides, ou d'où il ſort des gouttes de liquide qui a ce caractère. La couleur des fleurs varie par la culture & l'expoſition; on en trouve de roſe incarnate; il en exiſte auſſi une variété d'un blanc de lait.

Toute la plante, mais ſur-tout la racine jeune, les tiges & les feuilles contiennent un ſuc viſqueux, fade, très-abondant. On l'extrait facilement par l'expreſſion; mais il eſt ſi épais, ſi mucilagineux, qu'on eſt ſouvent obligé d'ajouter de l'eau pour l'obtenir facilement. Ce ſuc déféqué par le blanc d'œuf & évaporé en conſiſtance de ſyrop, fournit du nitre en cryſtaux, par le réfroidiſſement; il s'en ſépare par la chaleur une ſubſtance muqueuſe qui paroît avoir quelque analogie avec la matière albumineuſe. La racine donne des principes ſemblables. On prépare avec ce ſuc épaiſſi un extrait qu'on emploie ſouvent, lorſqu'on ne peut pas ſe procurer la plante fraîche.

La racine, la tige & les feuilles de *bourrache* ſont rafraîchiſſantes, tempérantes, apéritives, légèrement diaphorétiques & béchiques inciſives. On les emploie avec ſuccès en infuſion ou en décoction, dans la pleuréſie, la péripneumonie, les fièvres ardentes, bilieuſes, les embarras du foie, les maladies fébriles eruptives, les maladies lentes de la peau. Le ſuc des tiges & des feuilles doit être préféré dans la ſaiſon où on peut ſe procurer abondamment cette plante. Ce ſuc eſt très-utile dans les péripneumonies catarrhales, la toux de la même nature & dans tous les cas où il y a une muoſité épaiſſe à évacuer. On le donne à la doſe de 4 à 12 onces par jour.

Les fleurs de *bourrache* ont été mal-à-propos rangées parmi les fleurs cordiales. Elles ne ſont qu'adouciſſantes. On les ſert quelquefois ſur la ſalade avec celles de la capucine, à cauſe de leur beauté & de leur fraîcheur. (M. FOURCROY.)

BOURRELET. (*Hygiène.*)

Partie II. Matière de l'hygiène. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre Ier. Habillemens, &c.

Le *bourrelet* eſt une eſpèce de petit couſſin de cuir, de ſoie ou de velours en forme de cerceau, qui s'applique ſur le front & toute la circonférence de la tête des enfans du premier âge, pour les garantir des dangers qui pourroient être la ſuite des chûtes très-fréquentes auxquelles ils ſont expoſés; les *bourrelets* doivent avoir près d'un pouce d'épaiſſeur, & être piqués de manière que la molleſſe qu'ils conſervent puiſſe amortir les coups que ſe donnent les enfans. On ne peut ſe diſpenſer d'en mettre à tous les enfans lorſqu'ils commencent à eſſayer leurs forces, & qu'ils apprennent à marcher.

Il faut bien ſe garder de ſerrer trop les *bourrelets*, parce que les os de la boîte oſſeuſe cherchant à s'étendre dans tous les ſens à cette époque, il ne faut pas mettre des entraves à leur développement.

(M. MACQUART.)

BOURSAULT. (*Eaux minér.*)

C'eſt un village de Champagne, de l'élection, &

à une lieue & demie d'Epernay. La ſource eſt dans un bois près du village. Elle eſt froide.

Navier reconnoît à ces eaux une ſaveur ferrugineuſe, & il en vante les bons effets. M. Lallement les dit martiales & utiles à la ſuite des mal dies longues pour fortifier l'eſtomac, détruire les engorgemens, ainſi que la phtyſie, en les mêlant dans ce dernier cas avec du lait.

M. de la Planche (journal de méd. novemb. 1779) donne l'analyſe ſoit des eaux, ſoit de leurs boues. Il a remarqué que ces eaux reconnoiſſent pour principe dominant une terre en partie calcaire, en partie abſorbante, qu'elles contiennent encore un ſel alkali fixe, végétal, & une très-petite quantité de fer; que le gaz, s'il y en a, eſt en très-petite quantité; que leur goût & leur odeur hépatique dépendent d'un principe fugace volatil, inappréciable; que les boues ne contiennent aucun ſel neutre, & qu'elles ne ſont qu'un mélange de ſable noir, de terre abſorbante & calcaire, de particules de fer métallique ou oxidé, de débris de plantes & de coquillage. Il croit que ces eaux ſont une boiſſon ſalutaire; que priſes à la ſource, elles peuvent être légèrement toniques, ſtomachiques & fondantes, & que les boues peuvent être employées extérieurement, comme puiſſamment réperculives. (M. Macquart.)

BOURSE A BERGER, ou BOURSETTE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Tabouret.)

(M. Macquart.)

BOURSOUFLÉ, enflé, bouffi, gonflé, ſe dit de tout le corps ou de ſes différentes parties, mais ſur-tout du viſage ou du ventre, lorſqu'une collection d'air ou d'eau y occaſionne une tumeur froide, quelquefois avec tenſion, plus communément molle, ſans douleur ni renitence, & conſervant l'enfoncement des doigts après la compreſſion. C'eſt un ſymptôme aſſez ordinaire à l'hydropiſie, ſur-tout à l'anaſarque & à la tympanite. (*Voyez* Hydropisie, Anasarque, Tympanite, Œdeme.)

(M. Dehorne.)

BOUSQUET. (*Eaux minér.*)

C'eſt un village de la paroiſſe de Prunet, élection d'Aurillac. On y trouve une ſource minérale froide, qui jaillit dans un petit vallon au milieu d'un pré, expoſé au levant, à vingt pas de ce village. M. Roquier dit cette eau gazeuſe; il la faut examiner.

(M. Macquart.)

BOUTARGUE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens tirés des animaux.

Section III. Alimens compoſés.

La *boutargue* eſt un aliment compoſé particulièrement avec des œufs de mulets, poiſſons qu'on trouve extrêmement gros ſur les côtes d'Egypte & de Tunis: on nétoie bien ces œufs; on les mêle au ſang de l'animal; on les ſale & on les sèche. Cette nourriture eſt très-vantée dans l'Egypte & dans la Barbarie, où les naturels en font un commerce avec les étrangers. (M. Macquart.)

BOUTEILLE DE LEYDE. (*Electr.*)

C'eſt un des vaſes dont on ſe ſert pour donner la commotion. (*Voyez* Commotion.)

(M. Mauduyt.)

BOUTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *boutiques* où l'on débite les drogues ſimples ou compoſées, méritent l'attention du médecin. Des loix ſages autoriſent les médecins à viſiter & inſpecter les *boutiques* des apoticaires. Ces viſites ſe font tous les ans avec exactitude. L'utilité de cette ſurveillance eſt ſi généralement reconnue, qu'il ſeroit inutile de s'appeſantir ſur cet objet. Nous ferons ſeulement remarquer que l'uſage où l'on eſt de faire cette inſpection une ſeule fois dans l'année, & à une époque marquée, rend peut-être moindres les avantages qui devroient en réſulter: il ſeroit ſans doute plus utile que de pareilles inſpections fuſſent faites plus d'une fois dans l'année, ſuivant la volonté des inſpecteurs, & dans tous les temps. A cet égard, nos loix exigeroient donc quelques réformes, & il faudroit leur donner plus d'extenſion. On trouveroit beaucoup d'abus à détruire, on feroit naître un ordre plus rigoureux, & la pratique de la médecine ne pourroit qu'y gagner.

Quant à ce qui regarde les apoticaires eux-mêmes, relativement aux ſoins néceſſaires à leurs *boutiques*, il ſeroit fort à deſirer qu'elles fuſſent grandes & vaſtes, bien éclairées; d'une propreté trop rare à Paris, & munies de comptoirs, de balances & d'uſtenſiles plus multipliés que ceux qu'on y voit communément. On doit s'attendre en général à tous ces ſoins de la part des apoticaires, dont les études & l'éducation ſont néceſſairement diſtinguées. Mais il eſt dans d'autres *boutiques* des abus, dont la ſuppreſſion ſeroit importante pour la ſûreté des citoyens. Ces abus ſont relatifs aux *boutiques* des épiciers, des herboriſtes, des parfumeurs, des vinaigriers.

Les épiciers vendent des drogues à côté des poiſons & des comeſtibles. Il leur eſt difficile, malgré les connoiſſances & les talens qu'exigent leurs occupations, de mettre à la diſtribution des drogues les ſoins & les attentions qu'ils doivent employer tout entiers

entiers aux détails d'un commerce immenſe & étendu ſur un nombre conſidérable de denrées de tous les genres & de tous les uſages.

Il eſt étonnant que dans les grandes villes, où les premiers beſoins de la vie occupent tant d'hommes auſſi adroits qu'intelligens, la profeſſion d'herboriſte ſoit confiée à des perſonnes qui n'ont, par le genre d'éducation qu'elles ont reçue, aucune des connoiſſances néceſſaires pour ne pas commettre des erreurs dans la vente des plantes uſuelles. Les herboriſtes ne ſont ni examinés, ni reçus légalement; ils ne ſont ſoumis à aucune inſpection. Comment a-t-on pu reſter dans l'indifférence ſur cette partie de l'économie médicinale qui intéreſſe tous les hommes?

Les *boutiques* des parfumeurs, des vinaigriers, devroient auſſi intéreſſer les médecins, & être ſujettes à leur inſpection. Les coſmétiques vendus pour faire paſſer les boutons, ceux plus dangereux encore qui produiſent cet effet ſans qu'ils ſoient annoncés, les vinaigres, les moutardes, ſi multipliés & appropriés à tant d'uſages qui regardent la ſanté & la vie des hommes, ne devroient-ils pas être ſoumis à la ſurveillance des hommes éclairés qui profeſſent l'art de guérir? (M. Fourcroy.)

BOUTON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre I. Vêtemens, ligatures, machines.

Les *boutons* ſervent particuliètement à maintenir les habillemens; ils doivent être tellement placés, que les mouvemens des membres n'éprouvent aucune contrainte lorſqu'on a boutonné; autrement on éprouveroit tous les inconvéniens qui ſont la ſuite de la gêne de la circulation. Il eſt ſur-tout important chez les jeunes gens d'empêcher qu'ils ne boutonnent leurs habits & leurs culottes comme ils le font actuellement. Pour que les habits aient plus de grace, ou les taille très-étroits; on ſent bien que ſi on les boutonne enſuite, ils doivent néceſſairement s'oppoſer chez eux au développement de la poitrine, la reſſerrer en avant, empêcher que les épaules ne ſoient effacées comme elles devroient l'être, & conſéquemment, au lieu de la tournure agréable qu'on deſire, communiquer une gêne particulière à l'organe de la reſpiration, indépendamment d'un maintien extrêmement plat & déſagréable. (M. Macquart.)

BOUTON DE FEU. (*Chirurgie.*)

Eſpèce de cautère actuel appliqué dans un petit eſpace, ou promené ſur une ſurface avec un inſtrument qui ſe termine par une pointe émouſſée. (*Voyez* Dictionnaire de chirurgie, Cautère.)

(M. Chamseru.)

BOUVARD, (Charles) né à Montoire, dans le Vendômois. Son père, qui étoit médecin de cette ville, avoit tant d'amour pour ſa profeſſion, qu'il prit dans ſes bras ſon fils nouveau né, & l'élevant au ciel avec enthouſiaſme, le conſacra à la médecine: mais les troubles civils qui agitèrent le Vendômois, vinrent contrarier le vœu paternel. A peine *Bouvard* eut-il donné les premiers ſoins à l'éducation de ſon fils, qu'il perdit ſa femme, & mourut lui-même au milieu des agitations & des malheurs que la guerre civile entraîne.

Charles *Bouvard*, orphelin preſque en naiſſant, ſans fortune & ſans appui, ne conſerva de l'héritage de ſes parens que le ſouvenir du ſerment que ſon père avoit fait. Cette idée, toujours préſente à ſon eſprit, le ſoutint contre l'adverſité. Très-jeune encore, il ſe préſenta à l'univerſité d'Angers avec la recommandation de ſes tuteurs, & des malheurs de ſon père. Il y fut accueilli, & s'y diſtingua bientôt dans l'étude des humanités & dans le cours de philoſophie.

Un ſavant profeſſeur de droit, Marin Liberge, diſtingua bientôt les talens de *Bouvard* dans l'univerſité d'Angers, & réſolut de l'attacher à l'étude de la juriſprudence. Le jeune homme fit dans ce nouveau genre d'étude des progrès rapides pendant deux ans; mais renonçant à une carrière qui l'écartoit de ſes premiers penchans, il vint à Paris pour ſe livrer tout entier à l'étude de la médecine. Il donna ſes premiers ſoins à l'anatomie, diſſéquant lui-même, paſſant les jours & les nuits, de peur d'interrompre le fil de ſes obſervations & de ſes réflexions: ſes délaſſemens même étoient une étude; il alloit herboriſer dans les campagnes. Il s'acquit bientôt la réputation d'un grand anatomiſte & d'un ſavant botaniſte. Reçu bachelier, il brilla ſur les bancs de ſa licence, dont il obtint le ſecond lieu, & prit le bonnet de docteur le 27 juillet en 1604.

Bouvard avoit annoncé de bonne heure le mérite qui devoit le diſtinguer un jour. Il ne tarda pas à jouir du fruit de ſon travail & de l'étendue de ſes connoiſſances. Après la mort de Jean Héroard, au ſiège de la Rochelle, il fut nommé en 1628, premier médecin du roi, & ſurintendant du jardin des plantes. Le roi l'annoblit l'année ſuivante.

Parvenu à la place de premier médecin, *Bouvard* oublia bientôt les leçons de prudence & de modération qu'il avoit reçues dans ſa jeuneſſe à l'école de l'infortune; il voulut dominer. C'étoit, pour ainſi dire, un vice héréditaire dans cette place. La Rivière & Hétoard ſes prédéceſſeurs avoient eu la même ambition: mais la faculté ſut défendre, comme elle avoit déjà fait, ſes privilèges & ceux des chirurgiens-barbiers qui avoient eu recours à ſa protection, contre l'autorité & les caprices du premier médecin. *Bouvard* fut contraint de renoncer à ſes prétentions, & ſans affecter une domination uſurpée, il fut réduit

à recevoir les dédicaces de plusieurs ouvrages, & à se contenter de la considération personnelle qu'il méritoit, quoiqu'il l'eût recherchée comme un homme qui oublie qu'il l'a méritée.

Ce médecin eut une nouvelle occasion de développer son caractère impérieux en 1633. *Bouvard* prescrivit au roi les eaux de Forges. La famille des Pietre, qui n'étoit pas de cet avis, composa la thèse suivante : *An viscéribus nutritiis æstuantibus aquarum metallicarum potus salubris ? concl. neg.* Le premier médecin fit retarder l'impression de la thèse. Le doyen qui l'avoit approuvée se plaignit au parlement. *Bouvard* fit évoquer l'affaire au conseil du roi. Le doyen fut mandé à Saint-Germain, où étoit la cour, & le vice-chancelier lui remit un ordre de sa majesté, qui défendoit de traiter dans les écoles aucune question relatives aux eaux minérales. Le premier médecin voulut jouir de sa victoire, & signaler l'orgueil dont il étoit capable : son tour vint de présider, & il obtint une lettre-de-cachet, qui permettoit aux docteurs de disputer des eaux minérales pour cette fois seulement, & leur ordonnoit d'inscrire *comme vraie* sur les registres de la faculté, la conclusion de la thèse. La thèse suivante fut soutenue, *An calidis naturis qualium cinque metallicarum aquarum potus insalubris ? concl. neg.* La faculté fut contrainte d'obéir, & de remettre au procureur-général un extrait en françois de ce qui avoit été inscrit sur les registres, relativement à la thèse des eaux minérales.

Ce premier médecin eut encore d'autres disputes très-vives avec la faculté, toutes les fois qu'il usurpa l'autorité dans les occasions où la justice avoit seule le droit de commander. Nous ne ferons qu'une réflexion sur cette conduite. Il est déplorable de voir un homme, plus vain de son titre que fier de ses talens, se conduire dans une place à laquelle il est arrivé par son mérite, avec la hauteur d'un parvenu. Peut-être est-ce punir assez la mémoire de ce médecin, que de conserver à la postérité un témoignage authentique d'une ostentation puérile. « Charles *Bouvard*, le 10 janvier 1647, a demandé à la faculté le droit de disputer en robe de conseiller d'état. »

Bouvard mourut de consomption & de vieillesse à 86 ans, le 22 octobre 1658. Il étoit l'ancien de la faculté, & fut enterré à Saint-Séverin sans aucune cérémonie, la faculté n'ayant pas même été convoquée à ses obsèques. Il avoit épousé Anne Riolan, fille de Jean Riolan le père, dont il eut deux fils & deux filles ; savoir

Charles *Bouvard*, conseiller au parlement, & abbé de Saint-Florent-lès-Saumur, mort âgé de 28 ans, le 12 mars 1645.

Michel *Bouvard*, seigneur de Fourqueux, désigné intendant du jardin du roi en 1636, conseiller du roi en ses conseils, & secrétaire ordinaire du cabinet de sa majesté en 1644, reçu conseiller au parlement le 12 décembre 1645, mort le 17 septembre 1668. Il laissa plusieurs enfans, qui furent comme leur père conseillers au parlement, & dont vinrent

Charles-Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1701, père

De Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1716, père

De Michel *Bouvard* de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes en 1743, conseiller d'état en 1768, &c.

La fille aînée, Anne *Bouvard*, fut mariée à Jacques Cousinot, docteur régent de la faculté de médecine, & premier médecin de Louis XIV.

Sa cadette, Geneviève *Bouvard*, épousa Jacques Ribier, conseiller des requêtes du palais, fils d'une nièce de Guillaume du Vair, évêque de Lizieux, & garde-des-sceaux en 1621.

Charles *Bouvard* est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Historica hodierna medicinæ rationalis veritatis λογος προτρεπτικος ad rationales medicos*, *in*-4°. sans nom d'auteur, d'imprimeur, & sans la date de l'année. L'auteur traite des qualités du médecin, donne la préférence à la médecine rationelle & aux médecins de cette secte. Il déprime les Arabes, ainsi que les médecins empyriques & politiques. Il parle ensuite de la faculté de médecine, revient à l'éloge de la médecine rationelle que Brissot fit revivre d'après Hippocrate & Galien, ainsi que Fernel, Sylvius, Tagault, Gourmelin, Duret, Riolan, & les Pietre. Il parle des chirurgiens, des apothicaires, & autres ministres de la médecine, des médecins politiques, des charlatans, des administrateurs des hôpitaux, des médecins de cour qui mettent des gens ignorans en place. Il revient encore à la médecine rationelle, à l'empyrisme, à l'autorité de la faculté sur les chirurgiens & les apothicaires ; il fait l'éloge de Louis XIII, qui, par son autorité, détruisit l'arabisme ; parle du jardin du roi, qu'il voudroit qu'on réunit à la faculté, de son zèle personnel & de son attachement à la faculté. Il finit par dire qu'il a composé cet ouvrage pour le bien public.

Bouvard est le véritable auteur de ce livre. Patin parle de cet ouvrage, t. 2 de ses lettres, p. 352, t. 2 de ses lettres à Charles Spon, p. 135, 236.

J'en avois un qu'il (feu M. *Bouvard*) m'avoit donné avant que d'être achevé. Il en lut quelque chose à feu M. Riolan, son beau frère, qui lui conseilla de cacher le tout, & de le supprimer, tant parce qu'il étoit mal fait, que parce qu'il offen-

Digitized by Google

ſoit des gens qui lui pouvoient nuire. Ces MM. étoient le cardinal Mazarin, Vautier & Valot. M. *Bouvard*, qui étoit déja fort vieux, eut peur des menaces de M. Riolan, qui étoit un homme âcre. Il en avoit donné un, à M. Moreau, qu'il retira, diſant qu'il y vouloit changer quelque choſe. Il m'en fit autant, & je fus aſſez ſimple de le lui rendre. (1) Feu M. Moreau me dit que cela ne valoit rien, & qu'il étoit indigne d'avoir place dans ſon étude. M. *Bouvard* étoit déjà fort ſec & fort maigre : enfin il mourut d'une phtyſie & de vieilleſſe. Depuis ce temps là, j'en ai parlé une fois à madame Couſinot, ſa fille, qui me témoigna que la famille n'étoit pas contente de ce livre, &c.

Je penſe (dit-il, t. 2, de ſes lettres à Charles Spon, p. 183.) que M. Sauvageon vous aura parlé d'un livre de M. *Bouvard*, pour la réformation de la médecine ; il m'en a donné un, qui eſt une faveur qu'il fera à peu d'autres ; mais certes, je puis vous aſſurer que hors du bon deſſein, l'ouvrage eſt bien chétif, embrouillé, force répétitions, mauvaiſes phraſes, & pauvre latin. M. *Bouvard* a dit qu'il ne mettra point en lumière qu'il n'en air l'avis de ſes bons amis, *quos mundo pauciſſimos habet.* Il m'en a nommé trois, ſavoir : le bon-homme M. Riolan, ſon beau frère, M. Moreau & moi. Je crois bien que quelqu'autre l'obtiendra pareillement, & après tout cela, nous verrons de quelle part il prendra nos avis, & quel remède il y apportera. Je puis appliquer à ce livre, ce que dit Martial, d'un méchant livre de ſon temps.

Multa non poſſunt, una litura poteſt.

Les barbiers, les chirurgiens, les ſages femmes, les empyriques & charlatans n'y ſont pas oubliés ; auſſi ne manqueront-ils pas d'en faire bien du bruit.

M. *Bouvard* a autrefois été un fort excellent homme, mais la cour l'a corrompu, comme elle a fait pluſieurs autres ; & la caducité de ſon âge de quatre-vingt-quatre ans l'empêche de bien raiſonner, principalement au point juſqu'auquel doit aller un homme qui écrit pour la poſtérité, qui s'expoſe au public, & qui ſe fait faire ſon procès par écrit. (2)

(1) L'exemplaire que Bouvard avoit donné à Riolan, a été examiné par M. Bertrand le père, qui l'avoit peut être en ſa poſſeſſion. Il dit que Guy-Patin avoit écrit ce qui ſuit à la première page.

Donné à M. Riolan par M. Bouvard, ſon beau-frère, qui eſt le vrai auteur de ce livre, le 24 d'août 1655. Ce livre qui eſt très rare, exiſte dans la bibliothèque de M. de Villiers, docteur-régent de la faculté de Paris ; & c'eſt préciſément le même exemplaire que M. Bertrand a lu, & dont il a fait un extrait dans la vie de Charles Bouvard. J'ai vu l'exemplaire poſſédé par M. de Villiers ; il eſt rempli de corrections, ſoit à la main, ſoit imprimés ſur des petits papiers collés dans l'ouvrage même.

(2) Il paroît, d'après une lettre de Guy Patin, que cet ouvrage de Bouvard fut imprimé en 1655. (Voyez tom. 2, des lettres à Charles Spon, pag. 235.

P. 236. M. *Bouvard* (dit Guy-Patin) a quatre-vingt-trois ans, & de plus a aujourd'hui reçu notre ſeigneur, *more romano.* Il dit qu'il ne reçoit aucun ſoulagement que de la ſaignée, mais ce n'eſt pas aſſez. Son poumon eſt uſé & ne peut plus guères mouvoir. Il eſt homme dévot & caffard qui entend deux meſſes plutôt qu'une, qui va à matines, à vêpres & au ſalut. *Catera vir bonus & parùm ſanus*, qui ne penſe qu'à ſon profit.

T. 1. Des lettres à Charles Spon, p. 23 & 24. M. *Bouvard* n'eſt plus rien, il a de réſerve une bonne penſion, & eſt retiré chez lui avec ſoixante-dix ans qu'il a ſur la tête. M. Couſinot ſon gendre eſt premier médecin du roi & a ſuivi la fortune de ſon maître, M. le danphin.

T. 1. Des lettres choiſies, p. 320. Lettres 123 adreſſée à M. Spon.

M. *Bouvard* notre collègue eſt mort le 25 octobre, âgé de quatre-vingt-ſix ans. Il eſt mort tout exténué *ex marcore & ſenio.* Il a été enterré &c.

On trouve encore ſous ſon nom, *deſcription de la maladie, de la mort & de la vie de madame la ducheſſe de Mercœur*, décédée le 6 ſeptembre 1623. Paris. Libert, 1624, *in*-4°. Cette deſcription eſt en vers.

BOUVART (Michel-Philippe) naquit à Chartres le 11 janvier 1711, de Claude *Bouvart*, médecin, & de Geneviève-Gabrielle le Beau. Doué d'une intelligence précoce & d'une rare facilité, aidé par les leçons d'un père inſtruit, le jeune *Bouvart* fit de rapides progrès dans la connoiſſance du grec & du latin, au collège de Chartres ; il finit le cours de ſes études avant l'âge de quatorze ans.

Si l'homme naît avec une deſtination particulière de la nature, l'attrait qui porta *Bouvart* à embraſſer la médecine fut une véritable inſpiration. Son père qui lui avoit applani la route de ſes premiers ſuccès, le dirigea de nouveau dans l'étude de la phyſique & de l'anatomie. Mais après l'avoir familiariſé avec les élémens de ces deux ſciences, il envoya ſon fils à Paris pour prendre des inſcriptions aux écoles de médecine & pour s'y former ſous les plus habiles maîtres. Reçu docteur à Rheims le 5 mai 1730, *Bouvart* retourna dans le ſein de ſa famille, où ſous les yeux d'un père ſavant & eſtimé, il s'appliqua à la pratique de la médecine, dans laquelle il obtint bientôt la confiance de ſes compatriotes.

Tandis que *Bouvart* jettoit à Chartres les fondemens d'une réputation ſi juſtement acquiſe par la ſuite, il ne négligea point les ſciences qui paroiſſent étrangères à la médecine, & les lettres que cultivent preſque tous les médecins. Son goût l'appelloit à Paris, où ſe trouvent toutes les reſſources d'inſtructions, de

gloire & d'émulation ; mais il craignoit de se séparer d'un père, son instituteur & son ami ; les frais d'une nouvelle licence l'effrayoient aussi. Il puisa, dans les instances de son père lui-même, le courage nécessaire à cette séparation, & dans la bourse d'une tante qui l'aimoit, l'argent qu'il lui falloit pour cette nouvelle dépense.

Il se présenta à la faculté au mois de mars 1736 ; sa licence fut brillante ; chargé, par ses confrères, de faire le discours des paranymphes, il le prononça au milieu d'un grand concours & de grands applaudissemens, le 24 août 1738, & fut reçu docteur le 2 octobre de la même année.

La réputation de *Bouvart*, comme médecin & comme savant, crût en peu d'années ; l'académie des sciences le mit au nombre de ses associés en 1743 ; mais les occupations de son état se multiplièrent à un point, qu'elles privèrent cette illustre compagnie des mémoires dont il auroit pû lui faire hommage.

Bouvart contracta de bonne heure l'habitude de s'occuper des maux qu'il avoit à combattre, & de compter pour rien ces détails oiseux que le zèle du sentiment ou l'empressement de la cupidité dictent à ceux qui entourent le lit d'un malade ; il dédaigna même un peu trop, peut être, les ménagemens qui adoucissent aux victimes [illegible] mal sans remède, le sort inévitable qui les attend. Malgré cette sévérité qui lui fit beaucoup d'ennemis, il devint un des médecins de Paris le plus accrédité. Il sut allier la modestie à un ton décisif, la profondeur à la simplicité, de grands résultats à beaucoup de précision. Il avoit calculé les ressources d'un art dont il avoit reculé les limites ; mais dans une pratique immense, il étoit souvent forcé de lutter vainement contre une foule de maladies mortelles. Sûr de ses principes, il ne se fit jamais aucuns reproches, & fit toujours à la nature l'hommage de ses plus brillans succès.

La faculté, en 1745, le nomma professeur des écoles. Désigné par le ministre pour succéder au savant Burette, dans une chaire de médecine, au collège royal, le public applaudit au choix, & le roi le confirma. *Bouvart* prouva l'estime qu'il faisoit de son état par son discours d'installation, *de dignitate medicinæ*, qu'il divisa en deux points : *Medicinam homine dignissimam, dignissimam bono cive* ; il professa onze ans, au collège royal, la médecine pratique ; mais la confiance publique l'enleva à l'enseignement public. Il se démit de sa chaire en 1756, & fut forcé, bientôt après, de quitter la place de médecin de la Charité & des Enfans-Trouvés pour se livrer tout entier aux travaux multipliés que lui procuroit une célébrité fondée sur les plus étonnans succès.

A la mort de M. Sénac, la place de premier médecin du roi fut offerte à *Bouvart* ; il la refusa, & préféra la vie laborieuse, à laquelle il s'étoit librement dévoué, à l'esclavage brillant & lucratif d'un poste qui ne lui eût confié que la santé du roi, & ne lui eût permis d'être utile que dans une calamité publique.

S'il existe des distinctions parmi les hommes, celui qui réunit le zèle au désintéressement, l'activité aux lumières, qui consacre son génie aux talens utiles, & sa vie au soulagement ou au bonheur de l'humanité, est sans doute investi par l'opinion publique de la noblesse personnelle, la seule qui ait quelque valeur aux yeux de la raison. Cependant *Bouvart* reçut avec plaisir des lettres d'anoblissement en 1768, & le cordon de S. Michel en 1769, parce qu'il ne les avoit desirés, ni sollicités. Forcé à ce recueillement continuel, qui est le devoir de celui qui se rend par choix l'arbitre de la santé des hommes, *Bouvart* avoit contracté une roideur & une inflexibilité qui perçoient dans ses consultations & souvent dans son silence ; elles éclatoient sur-tout, lorsque ses jeunes confrères cherchoient avec adresse à justifier leur conduite auprès des malades qui l'appelloient à l'[illegible]mité ; mais elles n'altérèrent jamais la sensibilité & sur-tout son zèle. Il fut noble dans l'exercice de son état, désintéressé dans ses conseils, généreux à l'aspect des besoins. On se rappelle sa conduite avec un banquier, à la veille de suspendre ses paiemens, malade de chagrin & gardant le secret sur le sujet de ses inquiétudes. *Bouvart*, instruit par la femme du malade, ne prescrivit d'autres remèdes que la somme nécessaire qu'il offrit, & la cure fut opérée. Son abord étoit froid & austère, mais dans les courts instans de ses délassemens, il étoit gai, & sa conversation vive & piquante ; sa probité & sa délicatesse le portoient quelquefois à immoler d'un seul mot la mauvaise foi & la cupidité ; aussi nul médecin n'a joui d'une réputation plus grande & plus contestée. Le mépris de l'homme probe excita toujours l'intolérance des méchans.

Une constitution robuste lui permit de fournir une longue carrière & de suffire au double fardeau d'une correspondance étendue & de visites multipliées ; il dormoit peu & à regret. Deux ans avant sa mort, il fut averti, par l'affoiblissement de sa mémoire & par de longues distractions, que sa retraite devenoit nécessaire ; il l'effectua sans murmure, mais on s'appercevoit que l'habitude d'une vie aussi active lui avoit rendu le repos à charge, il dépérissoit ; un rhumatisme goutteux se joignit à cet affaissement général. Ses amis le sollicitèrent en vain d'avoir recours aux ressources de l'art pour éloigner un moment qu'ils redoutoient : *la nature n'obéiroit pas à vos vœux*, répondoit-il. Une fièvre continue l'emporta le 19 janvier 1787.

Ouvrages de Bouvart.

Examen d'un livre qui a pour titre : *T. Tronchin in academiâ Genevensi med. profess. collegii medici*

Amſtelodamenſis olim inſpectoris, acad. r. ſcient. Berolin. &c. De colicâ pictonum, par un médecin de Paris, avec cette épigraphe : *Ne gloriari liceat alienis bonis.* Phædr. Fab. II. lib. I.

Les opinions de M. Tronchin y ſont analyſées & réfutées avec une grande ſagacité & beaucoup d'érudition. *Bouvart* y reſtitue aux différens auteurs tout ce que M. Tronchin s'en étoit approprié, ſans les citer. On tire plus de lumières de la critique que de l'ouvrage qui y a donné lieu.

Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris, Châlons, 28 *juin* 1758. Cet opuſcule fut le fruit de l'humeur qu'inſpira à *Bouvart* le reproche que le *Journal des ſavans* lui avoit fait d'avoir peu ménagé le docteur génevois dans le précédent ouvrage.

Mémoire à conſulter, dans lequel il repouſſe avec énergie les injures contenues contre lui & Bourdelin, dans un libelle répandu avec profuſion par les héritiers de la marquiſe d'Ingreville.

Conſultation contre les naiſſances prétendues tardives, 1764.

Cet ouvrage, dans lequel *Bouvart* avoit prononcé contre la légitimité d'une groſſeſſe de 10 mois & 17 jours, le brouilla avec Antoine Petit, dont l'opinion étoit diamétralement contraire, & alluma une guerre fort vive entre les deux partis.

Il parut en 1759 un ouvrage anonyme, intitulé : *De recondità febrium intermittentium, tum remittentium naturâ, lib. IV. Amſtelodami, ſumptibus fratrum* de Tournes, *in*-8°. Tout ce qu'il y a de neuf dans cet ouvrage eſt puiſé dans les leçons que *Bouvart* donna au collège royal, dans ſon cours ſur les fièvres ſubintrantes.

Ses travaux académiques ſe bornent à un mémoire ſur le ſeneka ou polygala de Virginie.

Après quelques ſaignées, *Bouvart* ordonnoit avec ſuccès la racine de cette plante, comme un inciſif dans les épanchemens d'eau de la poitrine & du ventre, dans la leucophlegmatie & dans les fauſſes inflammations de poitrine qui ſont produites, plus par la congeſtion que par l'éréthiſme.

Bouvart préſenta à l'académie un inteſtin, dans lequel s'étoit formé un volvulus. Le ſujet qui avoit été la victime de cet accident, ne s'étoit plaint d'aucune douleur pendant le cours de ſa maladie.

La dernière obſervation que *Bouvart* a préſentée à cette compagnie, tendoit à prouver l'efficacité du quinquina, pris intérieurement dans les cas de gangrène sèche.

Nota. *J'ai puiſé les détails de cette notice dans l'éloge que mon ami, M. Guenet a conſacré à la mémoire de* Bouvart. (M. Andry.)

BONVENTE. (*Eaux minér.*) C'eſt un endroit dans le Royanez, où ſe trouve une ſource minérale froide, que M. Villars dit ſulfureuſe, & qui eſt près de la grande Chartreuſe de ce nom ; nous déſirons ſur cette eau des connoiſſances plus étendues.

(M. Macquart.)

BOYER (Jean Baptiſte) naquit à Marſeille, le 5 août 1693, d'un ingénieur-inſpecteur du port de cette ville. Il fut deſtiné au commerce, & envoyé à Conſtantinople avec un de ſes oncles conſul de Crimée. Le père de *Boyer* s'apperçut de ſon peu de penchant à ſuivre le commerce, & après un ſecond voyage dans le Levant, il l'envoya à Montpellier pour y étudier la médecine. Docteur en cette univerſité, le 26 juillet 1717, il y ſoutint une thèſe en faveur de l'inoculation qu'il avoit vue en uſage à Conſtantinople. *Boyer* fut enſuite exercer la médecine à Toulon ſous les yeux de Pierre *Boyer* ſon oncle, premier médecin de la marine. Médecin lui-même de ce département, il fut envoyé à Marſeille pendant la peſte de 1720. Ses obſervations, dans le cours de ce fléau, l'engagèrent à publier un petit ouvrage intitulé. *Réfutation des anciennes opinions touchant la peſte.* Il vint à Paris, muni d'une lettre de recommandation pour Helvétius, qui le protégea juſqu'à ſa mort. Admis au grade de bachelier, le 27 avril 1726, *Boyer* reçut le bonnet de docteur le 24 octobre 1728, & gagna la bienveillance de Silva & Vernage. Il fut choiſi, en 1730, pour aller traiter en Eſpagne le marquis de Brancas, ambaſſadeur de la cour de France, malade dangereuſement. En 1734, il ſuccéda à ſon protecteur Vernage dans la place de médecin du parlement, & la même année il fut envoyé, par le cardinal de Fleury, au ſecours des troupes françoiſes qui étoient attaquées de maladies contagieuſes dans la province de Hunds-Ruck & dans l'archevêché de Trèves. *Boyer* ne tarda pas à être nommé médecin de la généralité de Paris, pour traiter les maladies épidémiques peſtilentielles & contagieuſes ; cette place, qu'il conſerva toute ſa vie, l'obligea, en 1742, à parcourir plus de cinquante paroiſſes voiſines de Paris, dans leſquelles régnoient des fièvres malignes & pourprées. En 1745, il donna des conſeils pour arrêter les progrès d'une épizootie. Il fut deſigné, en 1747, pour s'oppoſer aux ravages d'une maladie (la ſuette) qui déſoloit le Beauvoiſis. En 1750, il fut mandé de nouveau pour la ville de Beauvais. En 1755, il ſe tranſporta de nouveau à Mortaigne où l'on étoit frappé de fièvres putrides très-dangereuſes. Le gouvernement en 1757, l'envoya à Breſt au ſecours des habitans de cette ville, victimes d'un mal contagieux à l'arrivée de la flotte commandée par le comte Dubois de la Motte.

Le zèle & les ſervices de *Boyer* furent généreuſement récompenſés ; peu de médecins ont réuni plus de places & plus de faveurs en tout genre. Penſionné du roi en 1723, il obtint une autre penſion

Digitized by Google

en 1747, qui fut augmentée en 1750. Médecin du régiment des gardes, médecin du parlement, de la baſtille & de Vincennes, la ville le nomma ſon médecin à la mort de Herment, & il obtint la place d'inſpecteur des hopitaux militaires du royaume qu'avoit poſſédée Helvétius. En 1750, il fut profeſſeur de pharmacie, & le roi lui envoya des lettres de nobleſſe & le cordon de S. Michel. *Boyer* étoit de plus cenſeur royal, médecin ordinaire du roi, de la ſociété royale de Londres, aſſocié honoraire du collège des médecins de Nancy, médecin de la ducheſſe du Maine. Il ſera peut-être minutieux de faire mention que la ville de Beauvais conſigna ſa reconnoiſſance dans une délibération, par laquelle elle arrêta d'envoyer à *Boyer* tous les ans un mouton.

Chéri de ſes malades & de ſes confrères, il mourut âgé de 74 ans, le 2 avril 1768, & fut inhumé à S. Sulpice.

Ouvrages de Boyer.

Relation hiſtorique de la peſte de Marſeille. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1721.

Méthode indiquée par M. Boyer, *médecin ordinaire du roi, &c. De l'imprimerie royale*, 1750, *in*-4°. *de dix pages.*

Cette méthode regarde le traitement de la ſuette, eſpèce de fièvre maligne épidémique dans le Beauvoiſis.

Méthode à ſuivre dans le traitement des différentes maladies épidémiques qui règnent le plus ordinairement dans la généralité de Paris. Par M. Boyer, *chevalier de l'ordre du roi, &c.* Paris, de l'imprimerie royale, 1761, *in*-12. Strasbourg, chez Chriſtman, 1761. Paris, de l'imprimerie royale, 1762. Cette brochure a 48 pages.

Boyer y indique le traitement qui lui a réuſſi dans la ſuette, qu'il diſtingue très-bien du *ſudor anglicus*, & dans les autres maladies inflammatoires telles que la fièvre miliaire, les fièvres vermineuſes, malignes, ſimples ou pourprées, maladies qui ſont les plus fréquentes dans la généralité de Paris. Il combat les préjugés d'exciter les ſueurs, conſeille l'uſage des ſaignées, ſur-tout celles du pied, preſcrit les émétiques, les purgatifs, les acides, les délayans & les adouciſſans. Il parle enſuite des fièvres humorales, contre leſquelles il recommande les vomitifs, les priſanes faites avec les plantes nitreuſes & légèrement émétiſées, les acides, les veſſicatoires & les purgatifs.

(M. Andry.)

BOUSE DE VACHE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Vache.) (M. Macquart.)

BRA, (Henri de) connu ſous le nom de *Henricus à Bra*, étoit de Dockom, ville de Friſe, où il naquit le 25 ſeptembre 1555, de Lubert de *Bra* qui s'y diſtinguoit dans la pratique de la médecine. Son père l'envoya étudier cette ſcience à Cologne, & il y ſéjourna pendant deux ans. Au bout de ce terme, il paſſa à Vienne en Autriche, qu'il ne quitta qu'après trois ans d'étude pour ſe rendre à Bâle, où il ſuivit les docteurs Théodore Zwinger, Félix Plater, Henri Pantaléon & Nicolas Stephanus. Quelques affaires domeſtiques l'ayant alors rappellé à Dockom, il y fit ſes premiers eſſais de pratique. Depuis il voyagea en Italie & demeura une année entière à Rome, pour profiter des leçons publiques du ſavant Alexandre-Tadjan Petronius & de Pierre Criſpus. Il auroit voulu voir enſuite Naples & la Sicile; mais la contagion qui fit de grands ravages dans preſque toute l'Italie en 1577 & 1578, ne lui permit point de ſe ſatisfaire à cet égard. Il ſe contenta de voir en paſſant les académies de Sienne, de Florence, de Ferarre, & s'arrêta un peu plus dans celle de Bologne, parce que la peſte lui fermoit l'entrée de Padoue. Ce ne fut cependant qu'après deux ans de ſéjour en Italie qu'il paſſa en France, où il parcourut quelques villes célèbres par leurs univerſités, ſur-tout Paris. Son deſſein étoit d'aller encore à Montpellier, mais les guerres civiles l'en ayant empêché, il demeura quelques mois à Geneve pour ſe remettre de ſes fatigues, & ſe rendit enſuite à Bâle, où il reçut le bonnet de docteur en médecine ſous le décanat de Jean Bauhin le père. De retour en Friſe, il pratiqua près de deux ans à Lewarde, d'où il fut appellé à Kempen dans l'Over-Yſſel, pour y être médecin penſionnaire de la ville. Il conſerva cet emploi l'eſpace de huit ans, au bout deſquelles il en alla occuper un pareil à Dockom, où ſes amis ne ceſſoient de le rappeller. L'amour de la patrie l'y rappelloit auſſi; mais tout puiſſant que fût ce motif, il ne put tenir contre l'intérêt qui l'engagea à retourner en 1593 à Kempen, & qui le fixa dans cette ville juſqu'à ce qu'on lui offrit des conditions plus avantageuſes à Zutphen, où il étoit médecin penſionnaire en 1603. Ceux de Dockom avoient fait auparavant des tentatives pour le ravoir, & lui avoient offert des appointemens conſidérables pour l'engager à revenir chez eux; mais on ne croit pas qu'il ſe ſoit rendu à leurs deſirs, car on le trouve encore à Zutphen au mois de mars 1604.

Les auteurs de ſa vie ne diſent rien au-de-là de cette époque; ils ſe bornent à parler de ſes ouvrages, dans leſquels on trouve peu de raiſonnement, & encore moins d'éclairciſſement ſur le fonds des matières qui en ſont les ſujets. On peut même dire qu'ils ne ſont que de pures compilations. Voici leurs titres:

Medicamentorum ſimplicium & facilè parabilium ad calculum, enumeratio, & quomodò iis utendum ſit, brevis inſtitutio. Franekera, 1589, 1591, *in*-16.

Medicamentorum ſimplicium & facilè parabilium,

ad ictterum & hydropem, catalogus; & quomodò iis utendum. Lugduni Batavorum, 1590, 1597, 1599, *in*-16.

De novo quodam morbi genere, Frisiis & Westphalis peculiari, observatio, unà cum Johannis Heurnii ad eam responsione. Dans le livre XIXe des observations médicinales de Pierre Forest, qui ont paru à Leyde en 1595, *in*-8°., & à Francfort en 1619, *in-fol.*

De curandis venenis per medicamenta simplicia & facilè parabilia, libri duo. Arnheimii, 1603, *in*-16. *Leovardiæ*, 1616, *in*-16.

Catalogus medicamentorum simplicium & facilè parabilium adversus epilepsiam, & quomodò iis utendum sit, brevis institutio. Arnheimii, 1603, 1605, *in*-16.

Catalogus medicamentorum simplicium & facilè parabilium pestilentiæ veneno adversantium. Franekeræ, 1605, *inet* 6. *Leovardiæ*, 1616, *in*-16. L'ouvrage est d'Antoine Sneeberger de Zurich, mais *Henri* de *Bra* l'a corrigé & augmenté.

Ce médecin avoit ébauché de semblables recueils sur les remèdes propres à la guérison de la colique, de la pleurésie, des flux de ventre, des maladies occasionnées par les vers, &c., mais on ne croit pas qu'ils aient été mis en état de voir le jour. Les ouvrages suivans, quoique plus travaillés, sont aussi demeurés en manuscrit.

Descriptio stragis doccomianæ anno 1575 *factæ.*

Descriptio febris populuris quæ annis 1581 & 1582, *in Frisia aliquot millia hominum absumpsit.*

Quæstiones aliquot mediæ, & earumdem resolutiones, de febribus. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRABYLA. (*Mat. méd.*)

Brabyla est dans quelques auteurs de matière médicale le nom d'une espèce de pruneaux qui ont la propriété de relâcher, & de purger même légérement. On connoît cette qualité laxative à plusieurs fruits bien mûrs & cuits. (M. Fourcroy.)

BRACHMANES, ou BRAMINES. Ils réunissoient le sacerdoce & la médecine chez les Indiens & les Bactriens. C'étoit des spéculatifs qui se mêloient de philosopher sur la nature de l'homme. Ils vivoient exposés à l'air & dans la plus grande frugalité. Ils ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, & ne buvoient ni vin, ni autres liqueurs enivrantes. Chacun se faisoit un plaisir de leur fournir abondamment du riz, nourriture ordinaire de l'Inde, & de leur donner l'hospitalité. Ils prétendoient avoir des remèdes pour rendre les femmes fécondes, & leur procurer, à leur choix, des garçons ou des filles. Leur médecine consistoit principalement en régime; &, comme ils se mêloient aussi de la chirurgie, les onctions, les cataplasmes étoient, de tous les remèdes extérieurs ceux qu'ils approuvoient le plus. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRACHYLOGIE, *Brachylogia*, de βραχυς, court, & de λογος, mot ou sentence. Manière de s'exprimer par sentences courtes comme Hippocrate dans ses aphorismes. (M. Mahon.)

BRACHYPNÉE. (*Méd. sémeiotique.*)

C'est une respiration courte & lente, prise par de longs intervalles. Elle est la même, selon Galien, que la respiration froide dont parle Hyppocrate dans ses prénotions: & elle annonce, dit-il, le refroidissement du corps, & l'extinction de la chaleur naturelle. Le mot *brachypnée* vient de βραχυς, *brevis*, & de πνοη, *respiratio*. (M. Mahon.)

BRADLEY, (Richard) médecin anglois qui vivoit au commencement de ce siècle, étoit membre de la société royale de Londres, associé de l'académie des sciences de Paris, & professeur de botanique à Cambridge. On a de lui plusieurs ouvrages:

Plantæ succulentæ. Decades V. Londini, 1716, 1717, 1725, 1727, *in*-4°. *Ibidem*, 1734, *in*-4°. avec cinquante figures.

A Philosophical account of the Works of nature. Londres, 1721., *in*-4°.

Il y expose les différens degrés de vie, dont participent les animaux, les végétaux & les minéraux.

The plague at Marseilles considered. Londres, 1721, *in*-8°.

Il compare la peste de Marseille avec celle qui affligea la ville de Londres en 1665, & s'efforce de prouver que toutes les maladies pestilentielles dépendent des insectes venimeux, qui sont transportés par l'air dans les différens pays. Si son système étoit fondé, il seroit fort inutile d'établir des cordons pour interrompre la communication avec les endroits infectés.

The country gentleman and farmer's monthly director. Londres, 1726.

C'est un livre destiné à l'instruction des agriculteurs.

A Botanical Dictionary. Londres, 1728, deux volumes *in*-8°.

Il a aussi publié des recherches sur le grand hiver de 1728, & les maladies qui l'ont suivi; un traité

philoſophique & pratique de la culture des jardins. Le premier de ces ouvrages a paru à Londres en 1729, & le ſecond dans la même ville en 1730. Ils ſont tous deux écrits en anglois. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRACHYPOTES. (*Mat. ſémëiotique.*)

Les phrénétiques ſont appellés dans les Prorrhétiques, *Brachypotæ*, c'eſt-à-dire, qui boivent peu & rarement : & c'eſt l'interprétation que Galien donne de ce mot, dans ſon *Commentaire ſur les Epidémies d'Hippocrate*. Mais dans un de ſes autres traités, il dit qu'Hippocrate vouloit dire boire rarement & plus abondamment. Il me ſemble que l'on pourroit faire diſparoître cette eſpèce de contradiction, en diſant que les malades dont le cerveau & la raiſon ſont affectés par l'action d'une cauſe inflammatoire, deviennent inquiets, ſoupçonneux ; que quand ils prennent un liquide, ils interrompent ſouvent leur boiſſon pour regarder autour d'eux. Ils boivent rarement, ils boivent peu ; mais cela ſignifie qu'ils boivent à différentes repriſes ce qu'on leur préſente, & non pas *uno eodemque hauſtu*. (M. MAHON.)

BRAI LIQUIDE. BRAI SEC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* RÉSINES, GALIPOT, PIN.)

(M. FOURCROY.)

BRADYPEPSIE, *BRADYPEPSIA*, Βραδυπεψία, de Βραδὺς, lent, & Πέσσω, cuire, digérer. Digeſtion lente, foible & imparfaite, foibleſſe d'eſtomac. Eſpèce de cardialgie. (*Voyez* CARDIALGIE, DYSPEPSIE.) (M. ANDRY.)

BRAILLON, (Louis) du diocèſe de Laon, médecin de François Ier, doyen en 1516-1517. Il fut nommé député de la faculté avec Jean Ruel, pour la réforme de l'Univerſité en 1535. Il eſt mort en 1541. (M. ANDRY.)

BRAINE. (*Eaux min.*)

Braine eſt une petite ville de Champagne, ſur la rive droite de la Veſle, à trois lieues de Soiſſons & de Fiſmes. La ſource minérale qu'on y trouve eſt froide, & elle eſt ſituée près de la porte de cette ville, qu'on nomme *porte de Chatillon*.

Il y a une notice ſur les eaux de *Braine*, par M. Jardel. (*Dict. min. & hyd. de la France, tome 2, p. 276.*) Ces eaux y ſont préſentées ſeulement comme ayant de grandes reſſemblances avec celles de Paſſy, & comme ayant une vertu laxative.

Elles ſont peu employées. (M. MACQUART.)

BRAISE. (*Hygiène.*)

La *braiſe* eſt du charbon de bois blanc, étouffé après avoir été preſque entièrement brûlé ; c'eſt ſur-tout dans les fours où l'on cuit le pain que cette *braiſe* ſe forme en grande quantité, à raiſon des bois blancs & ſans écorce qu'emploient ordinairement les boulangers pour avoir un feu clair & prompt. Ils retirent le bois réduit en charbon bien rouge ; ils enferment ce charbon dans des vaſes de tôles qu'ils bouchent ; après qu'il eſt bien éteint & réfroidi, ils le vendent ſous le nom de *braiſe* qui vient manifeſtement de celui de braſier, & qui diſtingue aſſez bien cette eſpèce de charbon provenant de bois bien allumé & entièrement embraſé, d'avec le charbon préparé dans les forêts, en brûlant lentement le bois étouffé ſous de la terre & du gazon. La *braiſe* ſert ſpécialement à allumer le feu, à raiſon de l'extrême facilité avec laquelle elle s'allume elle-même ; elle donne auſſi très-promptement le feu néceſſaire pour réchauffer les alimens avec promptitude, & on l'emploie en général dans tous les cas où il faut avoir une chaleur preſque ſubite. Il règne à l'égard de l'uſage de la *braiſe* un préjugé trop répandu & qui a été funeſte à un grand nombre de perſonnes. On croit que la *braiſe* ne peut pas faire de mal & qu'elle n'expoſe pas ceux qui s'en ſervent aux dangers de l'aſphyxie. Ce préjugé tire ſa ſource de ce que la *braiſe* en brûlant ne répand pas, à beaucoup près, la même odeur que le charbon ; on ne ſait point encore dans le monde que la matière odorante qui ſe dégage pendant que le charbon s'allume, dépend d'un reſte de ſubſtance ligneuſe, encore conſervée par la combuſtion imparfaite qu'il a éprouvée ; que ce n'eſt point cette matière de l'odeur qui aſphixie & qui tue, que c'eſt la véritable matière charbonneuſe qui, combinée avec l'air vital de l'atmoſphère, forme l'acide carbonique, dans lequel les animaux ne peuvent pas vivre, & que la *braiſe* qui n'eſt que du charbon très-bien fait, & très-diviſé, agit abſolument de la même manière ſur l'air. Comme la *braiſe* brûle plus vite & plus facilement que le charbon en raiſon de ſa pureté & de ſon état de diviſion, elle peut, dans un lieu clos, rendre l'air non-reſpirable, plus promptement que le charbon ordinaire. Ainſi, loin de n'être pas dangereuſe, elle l'eſt au contraire plus que le charbon proprement dit ; c'eſt une vérité qu'il faudroit répandre par-tout, & qui intéreſſe immédiatement la vie des hommes ; un des plus grands ſervices que la phyſique médicale puiſſe rendre à la ſociété, c'eſt d'avertir les hommes de tous les dangers qui menacent leurs jours, & de leur fournir ſur-tout des armes pour combattre victorieuſement les préjugés qui les environnent de toutes parts.

(M. FOURCROY.)

BRAMI. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar qui a tous les caractères de celles de la famille des perſonnées, & que M. Adanſon place dans la première ſection à côté de l'*Ambuli*. Le *brami* croît dans des terreins marécageux : toutes ſes parties ont une ſaveur amère.

Les

Digitized by Google

Les beſtiaux, tels que les vaches, chèvres, brebis, qui en mangent ſouvent, rendent beaucoup de lait.

La décoction de cette plante avec le lait de vache & le beurre frais, forme une eſpèce d'onguent dont on ſe frotte les tempes, pour faire paſſer le délire. On la fait prendre en poudre avec le poivre, l'acorus & le mirobolan dans de l'eau-de-vie, pour éclaircir la voix. (*Ext. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BRANCURSINE ou ACANTHE. (*Mat. méd.*)

Acanthus ſive brancurſina. Off.

Acanthus foliis ſinuatis inermibus. Lin.

Acanthus ſativus ſeu mollis Virgilii. C. B.

La racine de la *brancurſine* eſt charnue, épaiſſe & très-expanſive, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans.

Ses feuilles ſont longues d'un pied & demi, larges, molles, liſſes, luiſantes. Sa tige, ferme & droite, s'élève juſqu'a trois pieds, & ſe termine par un épi chargé d'une longue ſuite de fleurs irrégulières, taillées en gueule, d'une ſeule pièce, & de couleur de chair. Du calyce il s'élève un piſtil qui devient un fruit en forme de gland, enveloppé d'un calyce à deux loges, qui renferment une ſeule graine rouſsâtre applatie, un peu dure.

Cette plante, qui eſt remplie d'un ſuc gluant & mucilagineux, croit en Sicile & en Italie; elle ſe cultive dans les jardins, où elle ſe multiplie par ſes rejetons.

On l'emploie beaucoup en Italie comme un émollient très-puiſſant: mais on en fait peu d'uſage en France.

Ses feuilles entrent dans les lavemens, les fomentations, les cataplaſmes émolliens & ſédatifs.

La racine a la même vertu, à ce qu'on ſoupçonne, que celle de la grande conſonde, à laquelle elle reſſemble par ſa ſubſtance & ſon ſuc viſqueux; elle eſt aſtringente, & peut convenir conſéquemment dans les crachemens de ſang, les contuſions, & les chûtes.

Il y a encore une *brancurſine* fauſſe ou bâtarde, ou *brancurſine* des Allemands. (*Voyez* Berce.)

(M. Macquart.)

BRANDI-BAS. (*Eaux minér.*)

Brandi-bas eſt un lieu près de S. Pal en Chalançon, où ſe trouve une eau minérale froide, dont M. Richard de la Prade a parlé dans ſon analyſe des eaux minérales du Forez, & auxquelles il a particulièrement reconnu des qualités ferrugineuſes.

(M. Macquart.)

BRASAVOLA, (Jérôme) médecin qui étoit en réputation à Ferrare dans le XVIe ſiècle, a donné au public:

De officiis medicis. Ferrariæ, 1590, *in*-4.

In primum Hippocratis aphoriſmorum librum expoſitio. Ibidem, 1595, *in*-4.

On trouve un autre Jérôme *Braſavola*, médecin, qui exerçoit ſa profeſſion à Rome avec beaucoup de célébrité vers la fin du XVIIe ſiècle. Lanzoni en fait mention, & dit que *Braſavola* a compoſé & fait imprimer pluſieurs ſavantes diſſertations, dont une traite cette queſtion: ſi les lavemens peuvent nourrir? L'auteur ſoutient l'affirmative; & l'expérience a non ſeulement confirmé ſon jugement ſur la nourriture portée au moyen des lavemens, mais elle a encore évidemment prouvé que certains médicamens peuvent agir de cette manière. Tels ſont, en particulier, les lavemens de quinquina pour la guériſon de la fièvre, & même ceux d'une liqueur mercurielle, contre les maladies vénériennes. (*Extr. d'El.* (M. Goulin.)

BRASÉGUR. (*Eaux minér.*)

Braſégur eſt un lieu dépendant du dincèſe de Rhodez dans le Rouergue, où ſe trouve une ſource froide. M. Eſtève, dans ſa lettre ſur les eaux de S. Laurent, de Lodève & de *Braſégur*, (*Nat. conſid.* 1774. *T.* 5.) dit que ces eaux contiennent un principe vitriolique, qu'elles ſont cathartiques aſtringentes, très-utiles dans les fièvres lentes qui ſuccèdent aux fièvres aiguës, & ſouveraines dans la dyſſenterie après qu'on a calmé l'érétiſme. Il ajoute qu'elles ont pris leur nom de celui qu'on donne en Rouergue aux aphtes, & aux cours de ventre dyſſenteriques, dans leſquels, elles ont coutume de produire des effets ſalutaires. (M. Macquart.)

BRASSAVOLO, (Antoine-Muſa) médecin & profeſſeur de philoſophie à Ferrare, floriſſoit vers l'an 1534, ſous le règne d'Hercule d'Eſt. Ce laborieux écrivain a fait un *index* fort étendu de tout ce qu'il y a de remarquable dans les ouvrages de Galien; il a paru à Veniſe en 1550, à la ſuite d'une édition complette des œuvres de cet ancien médecin. Il ſe trouve dans les éditions ſuivantes faites par les *Juntes*.

Les traités que nous avons de *Braſſavolo*, ſont:

Examen omnium ſimplicium medicamentorum, quorum uſus in publicis eſt officinis. Romæ, 1536, *in-fol. Lugduni*, 1537, 1544, *in*-8. 1556, *in*-16.

Venetiis, 1538, 1545, *in*-8. *Baſileæ*, 1538, *in*-8. *Tiguri*, 1555, *in*-8. On y trouve quelques obſervations qui lui appartiennent, & des remarques ſur les plantes d'Italie, qui relèvent encore le mérite de cet ouvrage.

Examen Syruporum quorum publicus uſus eſt. Lugduni, 1540, *in*-8. *Venetiis*, 1545, *in*-8.

In octo libros Aphoriſmorum Hippocratis commentaria & annotationes. Baſileæ, 1541, *in-fol.*

Examen pilularum, ſimul & Conradi Geſneri enumeratio medicamentorum purgantium, vomitoriorum & alvum bonam faicntium. Baſileæ, 1543, *in*-4. *Lugduni*, 1546, *in*-16. *Venetiis*, 1549, *in*-8.

Quod nemini mors placeat. Lugduni, 1543, *in*-8. L'auteur dédia cet écrit à Anne d'Eſt, fille aînée d'Hercule IV, duc de Ferrare, laquelle, quoique très-jeune encore, entendoit les langues latine & grecque.

In libros de ratione victûs in morbis acutis commentaria & annotationes. Venetiis, 1546, *in*-8.

Examen trochiſcorum, unguentorum, ceratorum, emplaſtrorum, cataplaſmatum & collyriorum. Venetiis, 1551, *in*-8. *Lugduni*, 1555, *in*-16.

Examen omnium Looch, pulverum, aquarum, decoctionum, olcorum. Venetiis, 1553, *in*-8. *Lugduni*, 1555, *in*-16. On y trouve un traité particulier de la vérole, à propos duquel Freind remarque que *Braſſavolo* eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du Gaïac à Ferrare, & il en fixe l'époque en 1525.

De medicamentis tàm ſimplicibus quàm compoſitis cathartieis, quæ unicuique humori ſunt propria. Lugduni, 1555, *in*-16. *Tiguri*, 1555, *in*-8.

De radicis Chinæ uſu tractatus, cum quæſtionibus de ligno ſancto. Venetiis, 1566, *in-fol. Lugduni Batavorum*, 1731, *in-fol.* dans la collection *de morbis venereis*, réimprimée par les ſoins de Boerhaave.

M. Carrère met la mort d'Antoine-Muſa *Braſſavolo* en 1554. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRASSEURS. (Maladie des) (*Méd. prat.*)

Les *braſſeurs* ſont expoſés à pluſieurs maladies qui dépendent des travaux auxquels ils ſont occupés. Les vapeurs de l'orge germé en tas, la grande quantité d'acide carbonique qui ſe forme pendant la fermentation de la bierre, & qui remplit la partie ſupérieure de la cuve, celui qui ſe dégage de la bierre miſe dans les tonneaux, & qui ſe mêle à l'air des celliers où ils mettent cette liqueur en réſerve, les expoſe à l'aſphyxie. Ils doivent donc avoir beaucoup d'attention, pour éviter l'action délétère de cette vapeur ou de ce gaz, ne pas s'expoſer imprudemment à l'acide carbonique du haut des cuves, n'y deſcendre qu'après qu'il eſt entièrement diſſipé, avoir des ateliers très-vaſtes & garnis de fenêtres oppoſées, à l'aide deſquelles il ſoit facile d'établir un courant rapide au beſoin. Il en eſt de même de leurs caves ou celliers. Heureuſement que dans les grandes villes les braſſeries jouiſſent de cet avantage. C'eſt communément dans les fauxbourgs qu'elles ſont placées. Les bâtimens ſont vaſtes & bien aérés; de grandes fenêtres & de grandes portes y attirent, ſuivant le beſoin, un grand volume d'air, & entraînent promptement les vapeurs qui peuvent y être répandues. Leurs caves, ou plutôt leurs celliers, ſont ordinairement de niveau avec la cour de la braſſerie & le ſol des rues; l'air n'y ſéjourne & n'y ſtagne pas comme dans les caves ordinaires creuſées à quelques pieds ſous le niveau des rues. Elles jouiſſent par cette élévation de tous les avantages du renouvellement & des variations de l'air; les vents y ont de l'accès. Telle eſt ſans doute la raiſon pour laquelle, quoique leur art puiſſe les expoſer à l'accident que nous avons indiqué, les *braſſeurs* ſont non-ſeulement bien portans, mais ordinairement même fort robuſtes, & dans un embonpoint louable. On ſait que la bierre nourrit beaucoup & engraiſſe promptement quelques perſonnes.

Quant aux effets de l'alcool, l'yvreſſe, les douleurs de tête, le vertige, que Ramazzini dit appartenir aux *braſſeurs*, comme aux marchands de vin & aux diſtillateurs, n'attaquent que très-rarement les premiers, au moins dans la ville de Paris, & il eſt bien rare que les médecins ſoient appellés pour traiter les maladies dues aux travaux pratiqués par les *braſſeurs*. (M. Fourcroy.)

BRAYER. (*Chirurgie.*)

Mot générique pour déſigner les bandages ou inſtrumens propres à contenir les hernies ou deſcentes, de quelque matière qu'ils ſoient compoſés. Cependant on entend plus ordinairement par *brayer*, les ſeuls bandages d'étoffe. (*Voyez* Bandages, Hernie. Dictionnaire de Chirurgie.)

(M. Chamseru.)

BRAYER. (Nicolas) de Château-Thierry, naquit en 1606, de Gaſpar *Brayer*, docteur en 1612, qui eut un autre fils auſſi médecin de la faculté en 1618. Ce dernier mourut en 1630; le père ne mourut qu'en 1639.

Nicolas *Brayer* fut reçu bachelier le 4 avril 1626, obtint le premier lieu de licence, & prit le bonnet le premier août 1628. Le célèbre Gabriel Naudé fut chargé des paranymphes de cette année, qui furent très-brillans. Gaſſendi aſſiſta à la cérémonie.

Brayer devint le premier médecin de ſon temps.

Singulièrement attaché à la faculté, il aſſiſtoit régulièrement à tous les actes de l'école : plein d'eſtime pour ſes confrères, il aimoit à les appeller & à les conſulter chez ſes malades. Appellé lui-même en conſultation, ſes conſeils, toujours utiles à celui qui les réclamoient, n'avoit jamais rien d'offenſant pour le médecin ordinaire. On jugera facilement de la confiance qu'il avoit inſpirée, en apprenant que l'exercice de ſon état lui valoit quatre-vingt mille livres par an. Mais ſi cette fortune eſt la preuve de ſes talens, l'uſage qu'il en fit établit encore mieux l'éloge de ſes vertus : outre les aumônes qu'il diſtribuoit aux pauvres de ſa paroiſſe, qui montoient à la ſomme de douze mille livres tous les ans, ſa profeſſion le mettoit à portée de ſoulager les indigens de ſa bourſe & ſes conſeils. *Il faut*, diſoit-il, *recevoir un écu d'or du riche, pour le donner dans l'occaſion à celui qui en a beſoin.* Il vieillit dans l'exercice de ſon art avec les mêmes ſuccès, aimé de ſes confrères & chéri de ſes malades : quoique poſſeſſeur d'une fortune conſidérable, il fut béni du peuple ; quoique partiſan de l'antimoine, il fut eſtimé de Guy-Patin. Il préféra ſa liberté à la place de premier médecin du roi, & mourut univerſellement regretté le 6 octobre 1678, à l'âge de 72 ans, d'une maladie dont il avoit prévu & prédit l'iſſue. (M. ANDRY.)

BREBIS. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section. II. Animaux quadrupèdes.

Ovis domeſtica, cujus mas aries dicitur.

La *brebis* eſt la femelle du bélier : elle eſt, ainſi que les béliers, d'un blanc ſale jaune pâle, quelquefois noire, ou tachetée de blanc & de noir. Sa laine eſt compoſée de poils qui ont deux à trois pouces de long. La *brebis* peut engendrer à un an ; elle met bas ordinairement vers le commencement du ſixième mois, donne ordinairement un agneau, quelquefois deux. Dans les pays chauds, elle peut donner des petits deux fois l'an ; mais en France & dans les pays plus froids, elle ne porte qu'une ſeule fois. Elle a du lait pendant ſept à huit mois & en grande abondance.

La chair de *brebis* eſt molaſſe & aſſez inſipide : elle n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi bonne que celle de mouton : elle paſſe pour rendre les humeurs groſſières, & pour fournir des ſucs d'une qualité inférieure. Cependant on en fait un très-grand uſage dans les cuiſines bourgeoiſes, ſans qu'on ait beaucoup à s'en plaindre. (*Voyez* MOUTON.)

(M. MACQUART)

BREBIS. (*Mat. méd.*)

Brebis eſt le nom d'un genre d'animaux domeſtiques qu'on déſigne par des noms particuliers, ſoit relativement à leur ſexe, ſoit par rapport à leur âge. Ce genre nommé en latin *ovillum genus*, *ovis cornibus compreſſis lunatis* de Linnéus, comprend le *bélier* ou le mâle, le *mouton* ou le bélier coupé, la *brebis* ou la femelle, l'agneau ou le petit. Le nom de *brebis* eſt employé le plus communément pour déſigner le genre, parce qu'on nourrit beaucoup plus de femelles que de mâles. Ces animaux ſont trop connus, pour qu'il ſoit néceſſaire d'en donner ici une deſcription : d'ailleurs, on la trouvera très-détaillée dans le premier dictionnaire de zoologie. Nous ne parlerons ici que des uſages médicinaux de ce genre d'animaux ; & comme on emploie pluſieurs parties du bélier, du mouton, de la *brebis* & de l'agneau, nous traiterons de chacun dans des articles particuliers.

Du bélier.

On emploie la chair, le fiel, le ſuif, la moëlle du bélier en médecine.

La chair a toujours un mauvais goût, une odeur forte & déſagréable ; elle eſt analogue à celle du bouc, dure à digérer, même celle du bélier biſtourné ou coupé, & engraiſſé enſuite.

Le fiel du bélier paſſe pour être purgatif. On en imprégnoit autrefois de la laine, qu'on appliquoit ſur le ventre, & ſur-tout à la région ombilicale des petits-enfans ; ce remède leur lâchoit le ventre. On mêloit encore le fiel de bélier avec du lait de femme, & on l'employoit pour déterger & guérir les ulcères des oreilles : on ne fait plus d'uſage de ce médicament. Le ſuif & la moëlle du bélier ſont émolliens & réſolutifs ; ils entrent dans la préparation de quelques onguens & emplâtres.

Du mouton.

La chair du mouton eſt un des meilleurs & des plus ſains alimens. On ſait qu'elle eſt d'autant plus ſucculente, & d'une ſaveur d'autant plus agréable, qu'on a nourri le mouton dans des pâturages plus abondans & plus frais, ou dans des lieux plus près des montagnes, ou dans des prés voiſins de la mer.

Le ſuif, que nul animal ne préſente plus dur & mieux formé que le mouton, eſt fort employé en chirurgie, comme émollient, relâchant, réſolutif, anodyn.

La peau du mouton qui vient d'être écorché, eſt un des topiques les plus puiſſans qu'on puiſſe employer dans les fortes contuſions. On enveloppe le bleſſé dans cette peau toute chaude ; elle forme une eſpèce

de bain de vapeur, qui réſout le ſang caillé, & excite une chaleur douce en rappellant la vie dans les parties ſur leſquelles elle porte ſon action.

Le fiel de mouton a été fort recommandé dans les ulcères de la cornée. On a renoncé cependant à ſon uſage dans cette maladie.

La tête & les pieds de mouton forment, par la décoction dans l'eau, un bouillon qu'on emploie avec ſuccès en bain dans l'atrophie des membres, l'endurciſſement & la rétraction des tendons; le bouillon de tête de mouton cuite avec la laine, conſtitue des lavemens très-adouciſſans dans le téneſme, la dyſſenterie, la diarrhée, & toutes les douleurs inteſtinales.

La fiente de mouton a été rangée parmi les diſcuſſifs & les réſolutifs puiſſans.

La laine fait ſouvent excipient des topiques; on l'impregne de différens médicamens gras & huileux. Il eſt bon de remarquer ici que comme elle reçoit facilement & conſerve long-temps les vapeurs animales, ſes uſages économiques la rendent ſouvent nuiſible dans les maladies virulentes & contagieuſes. Les couvertures, les habits de laine, les bas, les gants, &c. ont ſouvent été des moyens de communication dans les maladies de ce genre; la ſoie n'a pas les mêmes inconvéniens.

Enfin on a propoſé l'uſage de l'eſpèce de concrétion laineuſe qui ſe forme dans l'eſtomac du mouton; mais on ne lui a reconnu aucune propriété utile.

De la brebis.

Le lait de la *brebis* peut être utile en médecine; (*voyez* LAIT) ſa graiſſe eſt douce, émolliente & anodyne; on la fait entrer dans les pommades: le ſuif de ſa laine ou *æſype*, eſt une ſorte d'huile graſſe un peu épaiſſe, tirée de la laine ſituée à la gorge & entre les cuiſſes de la *brebis*. Quand on fait bouillir cette laine dans l'eau, il s'en ſépare par la chaleur une huile qui ſe raſſemble ſur l'eau, & qu'on enlève lorſqu'elle eſt devenue concrète par le réfroidiſſement. Cette huile concrète, de couleur brune, d'une odeur forte ſans fétidité, étoit fort priſée autrefois pour les luxations & les contuſions. On prépare cet *æſype* dans pluſieurs de nos provinces.

La laine graſſe, laine ſurge de la *brebis*, *lana ſuccida*, eſt coupée ſur la gorge & entre les cuiſſes de ce quadrupède femelle. C'eſt de cette laine qu'on ſépare ou qu'on extrait de l'œſype. Elle eſt émolliente, réſolutive; on l'emploie comme telle contre les luxations, les contuſions, l'eſquinancie, le gonflement des amygdales, les coups au ſein, &c.

La fiente de *brebis* paſſoit pour être diſcuſſive, apéritive; on l'employoit autrefois même à l'intérieur contre la jauniſſe, & à l'extérieur ſur les cors des pieds, les verrues, & toutes les excroiſſances de l'épiderme.

De l'agneau.

La chair de l'agneau eſt tendre, douce, mais fade & viſqueuſe. Les poumons ont été employés comme adouciſſans dans les maladies de la poitrine. La préſure étoit regardée comme alexitère & alexipharmaque; le fiel de l'agneau comme un très-grand antiépileptique: l'expérience a détruit ces illuſions. La peau d'agneau paſſe non-ſeulement pour être réſolutive, calmante, mais encore pour guérir les rhumatiſmes, & rappeller les règles ſupprimées lorſqu'on l'applique ſur le nombril des femmes.

(M. FOURCROY.)

BRÊME. *Brama cyprinus.* LIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Poiſſons.

La *brême* eſt un poiſſon du genre des carpes, mais plus applati, dont la tête eſt petite & le corps fort large. Son dos eſt arqué & aigu. La nageoire du dos a douze rayons; celle de l'anus en a vingt-ſept. Ce poiſſon ſe plaît dans les lacs remplis de fange: on en trouve beaucoup à l'embouchure de la Seine.

La chair de ce poiſſon eſt molle & graſſe; c'eſt un manger médiocre, mais dont beaucoup de perſonnes s'accommodent.

On pêche dans l'Elbe trois eſpèces différentes de *brême*, parmi leſquelles il y en a une dont la chair eſt d'un très-bon goût. Cette eſpèce ſe plaît plus dans les étangs & les eaux dormantes que dans les rivières. On a cru que dans les endroits où elles foiſſonnent davantage, les carpes n'y ſont ni auſſi belles, ni auſſi nombreuſes.

On pêche vers le printemps dans le Volga un poiſſon, que les Ruſſes nomment *Tſchechon*: c'eſt la *brême* à ventre tranchant, *cyprinus cultratus*; il eſt de la taille de l'aloſe ordinaire: le peuple le mange frais ou ſalé; la chair en eſt très-sèche.

On trouve encore dans la mer une eſpèce de *brême* ou de brame, qui ne s'écarte guères du rivage, & qui a environ une coudée de long. Ce poiſſon eſt très-bon à manger, ainſi que la brême chinoiſe. L'une & l'autre paſſent pour des eſpèces de dorades. (*Voyez* DORADE.)

Les Hottentots pêchent beaucoup de *brêmes*, mais

ſeulement lorſque la tempête les fait approcher par bandes du rivage, ils les font venir au hameçon en ſifflant & en faiſant grand bruit.

On lit dans l'hiſtoire générale des voyages, qu'en pêchant des *brêmes* un matelot prit pour une *brême* un poiſſon qu'il eut à peine touché, qu'il pouſſa un grand cri, en ſe plaignant d'avoir perdu l'uſage de la main. Si ce poiſſon n'étoit pas une eſpèce de torpille, il faudroit dire qu'il y avoit dans ces parages d'autres poiſſons qui produiſoient l'engourdiſſement & les autres ſymptômes électriques.

On prépare la *brême* à l'étuvé, à la ſauce blanche, au court-bouillon, en fricaſſé, en ragoût, en matelotte; on peut encore la faire griller, frire & rôtir. Ce poiſſon eſt d'un uſage très-commun.

(M. Maequart.)

BRÉSIL. (racine du) (*Mat. méd.*) (*Voyez* Ipécacuanha. (M. Fourcroy.)

BRÉSIL. (bois de) (*Voyez* Bois.)

(M. Fourcroy.)

BRETON, (Charles le) du diocèſe de Paris, reçu docteur de la faculté le 27 février 1642. Il fut pourvu le 8 mars 1646, d'un brevet de médecin ordinaire de Louis XIV, & le 7 décembre ſuivant il eut la commiſſion de médecin de la marine. Nommé en 1651 médecin du duc d'Enguien, il ſuivit la fortune de la princeſſe dans ſon exil en 1674. Il mourut le premier ſeptembre 1677.

Le Breton eſt connu par un diſcours latin ſur la néceſſité de l'hygiène, qu'il lut le 11 mars 1647, & par le panégyrique de Jean de Montreuil ſon ami, prononcé le 14 octobre de la même année. *Le Breton* fut puni par trois jours de radiation, pour avoir conſulté avec Vallot, de la faculté de Rheims, qui fut par la ſuite premier médecin du roi.

Le Breton étoit eſtimé de Guy Patin. (*Voyez* tom. 17 de ſes lettres, p. 264. (M. Andry.)

BREYNIUS, ou BREYN (Jacques) naquit à Dantzick le 14 janvier 1637, d'un père originaire du Brabant. Il étudia la médecine à Leyde, où il s'appliqua particulièrement à la botanique; il eut même toute ſa vie tant de goût pour cette partie de l'Hiſtoire Naturelle, qu'il fit pluſieurs voyages en Hollande pour s'y perfectionner. Ce médecin vécut en homme privé dans ſa patrie; & quoiqu'on lui eût offert la chaire de botanique en l'Univerſité de Leyde, il préféra le genre de vie qu'il s'étoit choiſi, aux emplois qui l'en auroient diſtrait, & mourut à Dantzick le 25 janvier 1697. On a de lui un grand nombre d'obſervations botaniques dans les mémoires de l'académie impériale d'Allemagne; il a publié quelques ouvrages d'une étendue plus conſidérable. Tels ſont:

Exoticarum, aliarumque minùs cognitarum plantarum Centuria prima, cum figuris æneis. Accedunt Wilhelmi Ten Rhyne excerpta ex Obſervationibus ſuis Japponicis, Phyſicis, &c. Fructice Thée: item Faſciculus rariorum plantarum ab eodem Ten Rhyne in Promontorio Bonæ Spei collectarum & ex India ad Jacobum Breynium tranſmiſſarum. Gedani, 1678, *in-fol.*

L'auteur eſt demeuré à la première Centurie. C'eſt un bel ouvrage, où il eſt principalement parlé des plantes des Indes qui ſe cultivoient alors dans les jardins des Pays-Bas, ainſi que de celles qui ſe voyoient en Pruſſe & à Schwarbach. Les planches ſont bien gravées; mais Jacques *Breyn* en avoit promis vingt autres qui n'ont jamais paru.

Prodromus Faſciculi rariorum plantarum. Gedani, 1680, *in-4°.*

Prodromus Faſciculi rariorum plantarum ſecundus. Ibidem, 1689, *in-4°.* Les deux enſemble, 1739, *in-4°.*

On y trouve les mêmes plantes que dans le premier ouvrage que nous avons indiqué.

Jean-Philippe Breyn, fils de Jacques, ſavant naturaliſte de ce ſiècle, avoit pris le bonnet de docteur en médecine à Leyde, vers la fin du précédent. Il a été reçu dans la ſociété royale de Londres, & dans l'académie des curieux de la nature, ſous le nom de *Callimachus*; il a fourni quelques mémoires intéreſſans à l'une & à l'autre de ces deux compagnies; mais le public lui eſt redevable des ouvrages ſuivans:

De Radice Gin-ſem ſeu Niſi, & Chryſanthemo bidente Zeylanico, Acmella dicto. Lugduni Batavorum, 1700, *in-4°. Gedani*, 1700, 1731, 1739, *in-4°.*

De fungis officinalibus. Leidæ, 1702, *in-4°.*

Hiſtoria Naturalis Cocci Radicum Tinctorii, quod Polonicum vulgo audit, præmiſſis quibuſdam Coccum in genere & in ſpecie, Coccum ex Ilice quod grana Kermes, & alterum Americanum quod Cochinilla Hiſpanis dicitur, ſpectantibus. Gedani, 1731, *in-4°.*

La cochenille de Pologne eſt un inſecte hémiptère, petit, rond, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, plein d'un ſuc purpurin, & qu'on trouve adhérent, vers la fin de juin, à la racine d'une eſpèce de renouée ou centinode, que Ray a nommée *Polygonum coccifèrum incanum flore majori perenni.* Le *Polygonum* eſt abondant dans le palatinat de Kiovie & dans les lieux déſerts de l'Ukraine, de la Podolie, de la Volhinie, du grand duché de Lithuanie, & même dans la Pruſſe, du côté de Thorn.

Schediaſma de Echinis. Gedani, 1732.

Diſſertatio de Polythalamiis, novâ Teſtaceorum

claſſe. Adjicitur Commentarius de Belemnitis Pruſſicis. Ibidem, 1732, *in*-4°.

Il a publié à Dantzick, en 1726, une diſſertation latine ſur l'agneau végétal de Tartarie, appellé vulgairement *Borometz*; mais il avoue qu'il n'a pu parvenir à découvrir le genre de plante qui fournit cette eſpèce de Zoophyte, dont tant de naturaliſtes ont parlé. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BREUVAGE. (*Médecine légale.*)

Ce mot ſignifie quelquefois *poiſon*. (*Voyez* Empoisonnement.) (M. Mahon.)

BRIANÇON. (craie de) (*Mat. méd.*)

C'eſt une erreur ſingulière dans la nomenclature minéralogique, que de voir nommer craie une ſubſtance pierreuſe, qui n'eſt rien moins que de la craie. C'eſt une eſpèce de ſtéatite ou pierre ſavonneuſe. (*Voyez* pour les uſages le mot Stéatite.)

(M. Fourcroy.)

BRIDES. (*Chirurgie.*) (*Voyez* Plaies, Cicatrices, Dépôts, Abscès, Incisions, &c.) (*Voyez* Diction. de Chirurgie.) (M. Chamseru.)

BRIEUX. (St.) (*Eaux minér.*)

St. *Brieux* eſt une ville de Bretagne, ſituée à quatre lieues de Lamballe, à une demi-lieue de la mer, & à 96 de Paris. Il y a une ſource minérale à cinq cent toiſes au midi de cette ville, près de la terre de Robien; elle ſort d'un rocher de granit rendre, au bout de la chauſſée d'un étang. Elle eſt froide, gaſeuſe & martiale, ſelon M. Bagot.

(M. Macquart.)

BRIGANTI, (Annibal) médecin & philoſophe du XVIe. ſiècle, étoit de Chieti, dans le royaume de Naples. *Toppi*, qui en fait mention dans ſa Bibliothèque, lui attribue les ouvrages ſuivans:

Avviſi & Avertimenti intorno al governo di preſervarſi di peſtilenza. Naples, 1577, *in*-4°.

Avviſi & Avertimenti intorno alla preſervatione e curatione de Morbilli, e delle Variole. Naples, 1577, *in*-4°.

Manget & *Séguier* le diſent auteur de ceux-ci:

Due Libri dell'Iſtoria de i ſemplici aromati e altre coſe, che vengono portate dall'Indie Orientali pertinenti all'uſo della Medicina, di Garzia dall'Orto, Medico Portugheſe, con alcune brevi annotazioni di Carlo Cluſio: e due altri Libri parimente di quelle che ſi portano dall'Indie Occidentali di Nicolo Monardes, Medico di Siviglia. Veniſe, 1582, *in*-4°. 1605, *in*-8°. *Briganti* a mis ce recueil en italien. Il y a encore une édition de Veniſe, 1616, *in*-8°., avec une lettre de *Proſper Borgarucci*, ſur les drogues du cabinet de *Calceolari* à Vérone. (*Extr. d'El.*)

(M. Goulin.)

BRIGGS. (Guillaume) Ce médecin, né à Norwich, après avoir voyagé en différens pays, vint s'établir à Londres, où il ſe fit généralement eſtimer. Son mérite lui procura une place dans la ſociété royale, & ſa ſcience, celle de médecin ordinaire du roi Guillaume III, ainſi que la direction de l'hôpital de ſaint Thomas dans Southwark. Il mourut le 4 ſeptembre 1704, à l'âge de 62 ans.

Briggs a particulièrement étudié l'œil, & il paſſa pour avoir le premier bien fait connoître les nerfs optiques, la rétine & les conduits lymphatiques de cet organe. Les ouvrages que nous avons de lui ſont les dépoſitaires de ſes recherches.

L'un intitulé: *Ophthalmographia, ſive, oculi ejuſque partium deſcriptio anatomica*, a paru à Cambridge en 1675, *in*-8°.

L'autre qui porte le titre de *Theoria Viſionis*, fut d'abord imprimé en anglois dans les Tranſactions Philoſophiques, en 1682; mais comme l'auteur ne tarda pas à le mettre en latin, on en eut bientôt deux éditions en cette langue, Londres, 1685, *in*-8°., Leyde, 1686, *in*-12, avec ſon *Ophthalmographia*. *Newton*, & d'autres ſavans ont fait de grands éloges de ces deux Traités.

On a encore un écrit en anglois de ce médecin, dans les Tranſactions Philoſophiques; il y rapporte deux cas ſinguliers par rapport à la viſion.

Il a auſſi donné un mémoire en latin, où il rend raiſon de l'état d'un jeune homme qui avoit la vue bonne pendant le jour, mais qui ne voyoit pas le ſoir. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRINGARASI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'une plante annuelle du Malabar. Cette plante a une ſaveur légèrement âcre & amère. Son ſuc, cuit avec un peu de rouille de fer & d'urine de vache croupie ou macérée, ſe donne intérieurement pour l'hydropiſie. On en frotte la tête pour faire croître les cheveux. Ses feuilles, cuites avec de l'huile nouvelle de palmier, s'appliquent en cataplaſme ſur la tête pour appaiſer la migraine. (*E. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BRIOCHE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III, alimens compoſés.

C'eſt une eſpèce de gâteau, fait avec de la fine farine de froment, des jaunes d'œufs, du beurre & du ſel. La *brioche* a un goût très agréable & très-délicat. On en mange beaucoup à Paris. On en fait même d'excellens plats d'entremêts lorſqu'elle eſt ſéche, en la faiſant frire, & en y ajoutant du ſucre en poudre. Cependant les perſonnes dont l'eſtomac ſupporte difficilement les ſubſtances graſſes, celles qui ont l'eſtomac foible, & à qui il faut des alimens légers, doivent s'interdire cette eſpèce d'aliment.

(M. Macquart.)

BRION. (*Eaux minér.*)

C'eſt un village du diocèſe de Mende dans le Gévaudan. Nous ſavons ſeulement, qu'on y trouve une ſource minérale appellée la chaudette, qui n'eſt pas éloignée de ce village & de Chachailles, & dont les eaux ſont thermales. (M. Macquart.)

BRION. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Coraline.)

(M. Mahon.)

BRIQUE. (*Mat. méd.*)

Parmi les nombreuſes expériences que M. Saillant a faites à l'hopital de la ſalpétrière ſur les différens remèdes antiſpaſtiques, celui qui eſt compoſé de deux parties de ſoufre, & d'une partie de *brique* pilée & pulvériſée, lui a paru avoir le plus de ſuccès à tous égards. Cette poudre eſt réduite ſous forme d'onguent avec ſuffiſante quantité d'huile, & il ſuffit de s'en frotter les mains. La doſe pour chaque friction eſt d'environ trois gros de ce mélange: & on en fait environ huit frictions. On prend de la ptiſane de racine de patience pendant le traitement; il faut ſe purger au commencement & à la fin. (M. Mahon.)

BRIQUEBEC. (*Eaux minér.*)

Briquebec eſt un bourg, dans la forêt du même nom, à une demie lieue de Valogne, & à trois & demie au ſud de Cherbourg. On trouve, tout près de la ville, & d'un château appartenant à la maiſon de Matignon, une ſource d'eau minérale froide, dont Barbeu du Bourg a donné l'examen dans le journal de médecine, janvier 1761.

Dans la première partie de cet examen ce médecin rend compte des propriétés & des uſages de ces eaux, il les déduit des principes qui y ont été trouvés par MM. Pia & Cadet: la ſeconde renferme cette même analyſe. Ces chymiſtes, après avoir décrit les qualités ſenſibles de ces eaux auxquelles ils ont reconnu un petit goût ferrugineux, ont employé les réactifs & l'évaporation, qui leur ont fait découvrir dans ces eaux un ſel ferrugineux, dont l'acide eſt celui du ſel marin, & un ſel à baſe terreuſe qu'ils croyent ne point exiſter dans ces eaux, mais avoir été produit lors de l'opération, par la ſéparation de l'acide marin de la partie ferrugineuſe, & par ſon union avec une portion de terre très-diviſée, que toutes ces eaux entraînent ordinairement avec elles. Ils ont obſervé que ces eaux ſe décompoſent à une forte chaleur, qui fait précipiter tout le fer; que par conſéquent pour en faire uſage, il ne faut que les faire tiédir; que ſans cette préparation, ces eaux ſeroient privées d'une partie de leurs principes, & n'auroient plus la même efficacité.

D'après cette analyſe, Barbeu du Bourg regarde ces eaux comme très-légères, paſſant aiſément dans les premières voies, pénétrant juſque dans les plus petits vaiſſeaux, ſe mêlant intimement avec toutes les liqueurs, facilitant les ſécrétions & les excrétions, donnant de la fluidité aux humeurs, & détruiſant les obſtructions. Il les croit toniques, diurétiques, apéritives, ſtomachiques, capables de pouſſer au dehors les humeurs excrémentielles ſans aucune violence: Il les croit utiles dans les maladies chroniques, dans les embarras du foie, des reins, de la veſſie, de la matrice, ſur-tout dans les fleurs-blanches, les maladies de la peau.

Barbeu du Bourg propoſe enſuite quelques queſtions qui tendent à ſoumettre ces eaux à une nouvelle analyſe, qui doit être néceſſairement perfectionnée, par les connoiſſances de ce genre, acquiſes depuis l'époque à laquelle ces habiles chymiſtes ont travaillé. (M. Macquart.)

BRIQUETIERS, (maladies des) (*Méd. prat.*)

L'art de la briqueterie paroît être très-ancien; il ſemble appartenir à une des plus anciennes & des plus utiles inventions humaines. Ramazzini remarque que les Iſraélites dans leur eſclavage en Egypte, étoient condamnés à faire des briques, & n'avoient pour toute nourriture que de l'ail & des oignons. Suivant lui les *briquetiers* occupés à pétrir & à mouler l'argile en briques, à la deſſécher à l'air & à la cuire dans des fours, ſe deſſéchent & s'épuiſent promptement à ce métier. Ils ſont très-diſpoſés aux maladies aiguës, aux fièvres inflammatoires; la mauvaiſe nourriture qu'ils prennent, les intempéries des ſaiſons auxquelles ils ſont plus expoſés que la plupart des autres ouvriers, rendent leurs maladies rébelles & difficiles à guérir. Leurs fièvres ſont preſque toujours accompagnées de délire; s'ils en guériſſent, ils n'échappent que rarement aux maladies chroniques qui en ſont la ſuite, comme les fièvres quartes, la cachexie, l'hydropiſie.

Ces ouvriers trouveroient, ſuivant Ramazzini, un grand ſecours dans les bains d'eau douce, au commencement de leurs maladies & ſur-tout des fièvres qui les attaquent. Le bain humectant & relâchant leur peau, ouvriroit un paſſage au levain fébrile. Le médecin italien ne donne que ce ſeul précepte pour le traitement des maladies des *briquetiers*; mais d'a-

Digitized by Google

près les cauſes de ces maladies, il eſt aiſé de concevoir que la foibleſſe, le mauvais état des humeurs de ces ouvriers, exigent que le médecin joigne aux remèdes ordinaires les fortifians, les toniques, les cordiaux en doſe modérée; qu'il preſcrive ſur-tout un peu de vin vieux à ces ſortes de malades; qu'il faſſe conſiſter le régime de leur convaleſcence dans le choix des analeptiques les plus propres à rétablir leurs forces & à fortifier leurs organes. C'eſt aux médecins des hopitaux que ces conſidérations utiles doivent ſpécialement être toujours préſentes; car ces ouvriers ſont trop pauvres pour pouvoir reſter chez eux dans leurs maladies. (M. Fourcroy.)

BRISSEAU, (Pierre) docteur de la faculté de Montpellier, étoit de Paris. Il ſe fit inſcrire au collége des médecins de Tournay le 13 juin 1677, & il jouit ſucceſſivement des trois penſions que le magiſtrat de cette ville accorde, ou à l'ancienneté, ou au mérite de ſes médecins. Il ſervit dans les hôpitaux de Louis XIV, tant à Mons qu'à Tournay; & lorſque le parlement de cette dernière ville fut transféré à Cambray, après le ſiége des Alliés en 1709, *Briſſeau* ſe rendit à Douay, où il mourut le 10 ſeptembre 1717, à l'âge de 86 ans. Il étoit né vers 1631. On a de lui:

Traité des mouvemens ſympathiques. Valenciennes, 1682, *in*-12. Mons, 1692, *in*-12.

Diſſertation ſur la ſaignée. Tournay, 1692, *in*-12.

Lettre à M. Fagon, premier médecin du roi, touchant une fontaine minérale découverte dans le diocèſe de Tournay. C'eſt celle de S. Amand.

Nouvelles obſervations ſur la cataracte. Tournay, 1706, *in*-12.

L'auteur doit être regardé comme un des premiers qui aient mis le ſiége de la cataracte dans le cryſtallin. Il envoya ſon ouvrage à Paris en 1705, & on refuſa de l'approuver. Celui d'Antoine Maître-Jan, qui ſoutient la même opinion ſur la cataracte, ne parut qu'en 1707; conſéquemment *Briſſeau* ne l'avoit point vu, lorſqu'il écrivit le ſien; d'où il s'enſuit que c'eſt à tort qu'on a voulu faire honneur à celui-là de la publication d'une découverte, dont celui-ci a le mérite de l'antériorité ſur lui.

Lettre touchant les remèdes ſecrets. 1707.

Suite des obſervations ſur la cataracte. Tournay, 1708, *in*-12.

Ces ouvrage, & le premier qu'il avoit écrit ſur cette matière, ont été publiés enſemble, Paris, 1709, *in*-12. En Allemand, Berlin, 1743, *in*-8.

Michel *Briſſeau*, fils du précédent, naquit à Tournay & fut enrégiſtré au collége des médecins de cette ville le 10 de ſeptembre 1696. Il paſſa enſuite à Douay, où il prit le bonnet de docteur, parvint à la chaire de profeſſeur primaire de la faculté, & devint médecin des hôpitaux du roi. Il eſt mort dans le mois de mars 1743; il a laiſſé des obſervations anatomiques imprimées à Douay en 1716, *in*-12, & depuis avec l'anatomie chirurgicale de Jean Palfin. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRISSOT (Pierre) naquit à Fontenay-le-Comte en Poitou, en 1478. Il fit ſon cours de philoſophie ſous Villemor, l'un des plus célèbres profeſſeurs de ce temps; enſeigna lui-même la philoſophie dans l'Univerſité de Paris, & s'étant enſuite livré à l'étude de la médecine, avec une facilité que peut donner l'étude des plus ſavans auteurs grecs & latins, pendant dix années, il fut reçu docteur en 1514.

Briſſot, entraîné d'abord par le génie de ſon ſiècle, donna quelque temps la préférence à la doctrine des médecins arabes, ſur celle des médecins grecs; mais la ſolidité de ſon eſprit le ramena bientôt à la doctrine d'Hippocrate & de Galien, c'eſt-à-dire, aux ſeuls préceptes fondés ſur l'obſervation de la nature. Il conçut le projet de recueillir toutes les verſions greeques & les traductions latines des médecins grecs, de les comparer enſemble, de corriger les fautes des copiſtes & des traducteurs, de remplir les omiſſions & de rétablir le véritable ſens des auteurs. Il expliqua lui-même publiquement les livres de Galien, au lieu de ceux d'Avicenne & de Rhasès, que l'on avoit coutume d'expliquer dans les écoles de Paris & dans toutes celles de l'Europe.

Le premier ouvrage que *Briſſot* fit imprimer à ſes frais, fut un ouvrage de Galien: *Opus ὑποτυπώσεως ad Glauconem*, ſelon l'édition & la verſion de Leoniceenus; & il fit connoître par une explication docte & préciſe, que les médecins arabes n'y avoient rien compris. Il paſſa enſuite à l'explication d'un autre ouvrage de Galien, περὶ τῶν τεχνῶν ἰατρικῶν, & à l'ouvrage de Meſni ſur la matière médicale, qu'il expliqua aux apoticaires dans des cours particuliers qu'il leur fit; mais ce dernier ouvrage l'arrêta, ſoit par l'obſcurité du texte, ſoit qu'il ignorât lui-même la botanique, & *Briſſot* ne s'en prit qu'à lui-même. Il réſolut donc de voyager pour acquérir la connoiſſance des plantes & les lumières néceſſaires au deſſein qu'il avoit conçu de réformer la pharmacie. Mais avant de quitter Paris, il détrompa les médecins d'une erreur invétérée. C'étoit alors une pratique généralement adoptée dans le traitement de la pleuréſie, de faire ſaigner le malade, non pas du côté où étoit le mal, mais du côté oppoſé. Avant de contrarier la pratique, *Briſſot*, en homme ſage, attaqua la théorie. Il fit diſputer ſur cette opinion dans les écoles; &, après avoir réfuté les principes ſur leſquels l'uſage étoit établi, après avoir démontré que cet uſage n'étoit pas conforme à la doctrine d'Hippocrate & à celle de Galien, il employa une pratique toute contraire dans le traitement de la pleuréſie. Le ſuccès en fut heureux & l'erreur fut détruite. Les plus habiles mé-

decins

decins ſe rendirent à l'évidence, & les autres ſuivirent déſormais l'opinion des plus habiles, comme une nouvelle routine.

Briſſot partit de Paris en 1518, alla en Portugal, & s'arrêta dans la ville d'Evora, où il exerça la médecine. Il fut appellé auprès du roi de Portugal, attaqué d'une pleuréſie; &, contre l'avis du premier médecin & de tous les médecins, il fit ſaigner le roi du côté où étoit la douleur. Le roi guérit; mais Denis, premier médecin, fit imprimer un ouvrage, dans lequel il prétendit prouver que le roi n'auroit pas dû guérir. *Briſſot*, pour répondre à ce ridicule ouvrage, avoit compoſé une ſavante apologie; mais la mort l'empêcha de la publier (1). Il mourut en 1522, à 44 ans, d'une dyſſenterie qui l'emporta en peu de jours. Il avoit compoſé d'autres ouvrages ſur divers ſujets; mais on a laiſſé perdre ſes manuſcrits.

La diſpute entre Denis & *Briſſot* alluma une eſpèce de guerre civile parmi les médecins portugais. L'affaire fut portée au tribunal de l'académie de Salamanque, où la faculté de médecine la diſcuta profondément. Tant que l'on peſoit de part & d'autre pour & contre les raiſons des deux partis, celui de Denis n'avoit pas l'avantage: mais il le recouvra bientôt par l'autorité: &, lorſqu'en 1529, l'académie de Salamanque eut prononcée que l'opinion de *Briſſot* appartenoit à la doctrine d'Hippocrate & de Galien, les partiſans de Denis appellèrent de ce jugement à l'empereur Charles-Quint. Ils ne ſe contentèrent pas de noircir la réputation de leurs adverſaires par tous les artifices de l'ignorance, ils les accuſèrent d'enſeigner une fauſſe doctrine, auſſi dangereuſe au corps que le ſchiſme de Luther étoit mortel à l'ame; & d'être enfin des luthériens en médecine. En vain un grand nombre de malades furent les victimes du ſyſtême arabe; l'ignorance triomphoit. Mais Charles III, duc de Savoie, étant mort d'une pleuréſie, après avoir été ſaigné ſelon la pratique que *Briſſot* avoit combattue, l'empereur abandonna le parti de Denis & de la médecine des arabes. Cependant l'erreur conſerva des partiſans; l'Europe fut inondée d'ouvrages ſur une queſtion que le bon ſens & l'expérience avoient décidée; on en trouve la liſte dans le livre de RENÉ MOREAU, duquel nous parlerons dans l'éloge de ce médecin. (M. ANDRY.)

(1) Cette apologie ne fut imprimée que trois ans après ſa mort, par les ſoins d'Antoine Luceus ſon ami. *Apologetica diſceptatio quâ docetur per quæ loca ſanguis mitti debeat in viſcerum inflammationibus, præſertim in pleuritide. Pariſiis. Apud Simonem Colinæum*, 1525, *in*-4. & 1538, *in*-8. *Baſileæ*, 1529. *Apud Thomam Wolff*. Elle fut imprimée de nouveau à Paris en 1621, chez Pacard, *in*-8., & en 1630 du même format, chez Samuel Célérius, par les ſoins de René Moreau, avec le traité *de ſanguinis miſſione*, & la vie de l'auteur. Cet ouvrage a auſſi été imprimé à Veniſe en 1659, *in*-8, avec les écrits de Matthieu Curtius & de Victor Trincavella ſur la même matière.

BRITANNICA. (*Mat. méd.*)

Le nom d'herbe britannique, *britannica*, a été donné par pluſieurs auteurs de matière médicale, tantôt à la biſtorte, tantôt au cochléaria.

(M. FOURCROY.)

BROCHET. (*Hygiène.*)

Eſox lucius, LINN.

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Poiſſon.

La chair du *brochet* eſt blanche, ferme, ſolide, de bon goût & recherchée: il faut le choiſir de médiocre groſſeur; ceux de 20 à 24 pouces de longueur paſſent pour les meilleurs. On les aſſaiſonne bien, & on les fait cuire avec du bon vin; puis on les mange ordinairement en matelotte, au bleu, ou bien avec une fauſſe blanche.

Ce mets ne convient point aux perſonnes fort délicates, ou qui ont un tempérament pituiteux.

(M. MACQUART.)

BROCHET. (*Mat. méd.*)

Le *brochet* eſt un poiſſon d'eau douce, très-vorace, qui acquiert juſqu'à 4 pieds & demi ou 5 pieds de longueur, & qui eſt aſſez caractériſé par l'applatiſſement du devant de ſa tête, par la longueur excédente de ſa mâchoire inférieure, la préſence des dents, très-nombreuſes, alternativement fixes & mobiles, dans les mâchoires & ſur la langue, la forme tétragone de ſon corps. C'eſt un poiſſon épineux, abdominal, qui appartient au genre de l'eſoce, *eſox* de Linnéus; il a 21 rayons à la nageoire du dos, 14 rayons à la membrane des ouies.

On a employé en médecine différentes parties du *brochet*. Les os de ſa mâchoire ont été vantés comme fondans, lithontriptiques, ſpécifiques dans la pleuréſie &c.

Pluſieurs auteurs de matière médicale, en s'élevant contre l'admiſſion de ces propriétés, les ont réduites à la vertu abſorbante; Vogel, en accordant cette qualité aux mâchoires de *brochet*, ajoute qu'elles peuvent encore émouſſer l'acrimonie des humeurs. Mais nous obſerverons que les os des poiſſons étant comme ceux de l'homme, des quadrupèdes & des oiſeaux, une combinaiſon d'acide phoſphorique &

de chaux, ils ne peuvent point abſorber les aigres des premières voies, ni émouſſer l'acrimonie des liqueurs.

Il n'y a pas plus de vérité dans l'opinion où l'on a été ſur les propriétés de deux oſſelets qu'on trouve dans la tête du *brochet*, qu'on nommoit très-improprement *pierres*, & qui ſont les organes de l'ouie de ces poiſſons. Ces os paſſoient pour emménagogues, propres à faciliter l'accouchement, purifians, diurétiques, lithontriptiques, antiépileptiques. L'expérience & l'obſervation exacte ont peu à peu détrompé les médecins ſur ces vertus; mais ces os ſont calcaires & différens des os proprement dits du *brochet*; conſidérés ſous ce point de vue, ils ſont vraiment abſorbans, quoiqu'ils ne méritent aucune préférence ſur tous les autres abſorbans connus.

On employoit autrefois la graiſſe du *brochet* comme réſolutive & adouciſſante; mais elle ne doit point être préférée à celle des autres animaux, qui en fourniſſent bien plus abondamment.

Il en eſt de même du fiel du *brochet* auquel on attribuoit auſſi des propriétés particulières. Il n'a pas d'avantages ſur celui des autres poiſſons, non plus que ſur la bile des quadrupèdes.

Les œufs du *brochet* ont une qualité purgative: dans quelques pays on les emploie au lieu d'autres purgatifs. A Paris on ſe contente de n'en pas faire uſage comme aliment. (M. Fourcroy.)

BROCOLI. (*Hygiène*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

On donne le nom de *brocoli* à une eſpèce de rejetton que pouſſe le tronc d'un vieux chouflent; mais il a été auparavant mieux appliqué à une eſpèce de chou particulière qu'on cultive en Italie & en Angleterre, & dont on mange les feuilles avec de la viande.

Ces deux ſortes de *brocoli* préſentent un fort bon légume, & qui peut convenir à tous ceux qu'on veut nourrir légérement. Il ſe conſerve l'hiver, & on les mange à la ſauce blanche, en ſalade, ou en friture. (*Voyez* Chou.) (M. Macquart.)

BRODIUM. (*Mat. méd.*)

Le *brodium* eſt, dans pluſieurs anciens traités ſur la préparation des médicamens, une ſorte d'extrait liquide, ou une teinture épaiſſe & très-chargée; & ce mot ſignifie auſſi un bouillon très-fort, un conſommé, de viandes blanches, très-ſuſceptibles de ſe prendre en gelée par le refroidiſſement. (M. Fourcroy.)

BROECK. (Jean VANDEN) (*Voyez* Paludanus.)

BROECKUYSEN, (Benjamin VAN) écrivain hollandois du dernier ſiècle, cité par M. Paquot. Après ſes premières études & ſon cours de philoſophie, il paſſa aux écoles de médecine & prit le bonnet de docteur en cette ſcience. Revêtu de ce titre, il commença par être médecin dans les armées; mais les ſoins qu'il ſe donna pour bien s'acquiter de cet emploi ambulant, lui en méritèrent un ſédentaire; on le nomma médecin des ville & forts de Boisleduc, & en même temps profeſſeur de philoſophie & de médecine dans l'école de cette ville. Il fut encore l'un des médecins ordinaires de Charles II, roi d'Angleterre, auquel il ne ſurvécut que peu d'années; car on met ſa mort en 1686. On a de lui l'ouvrage ſuivant:

Œconomia corporis animalis, ſive, cogitationes ſuccinctæ de mente, corpore & utriuſque conjunctione, juxta methodum philoſophiæ carteſianæ deductæ. Noviomagi, 1672, *in*-12. *Amſtelodami*, 1683, *in*-4. *Goudæ*, 1685, *in*-8, ſous le titre d'*Œconomia animalis ad circulationem ſanguinis breviter delineata. Hagæ comitis*, 1687, *in*-4, ſous celui de *Rationes philoſophico-medicæ, theoretico-practicæ.*

Sa phyſiologie eſt toute carteſienne; il pouſſe même l'eſprit de ſyſtème juſqu'à ſuppoſer un feu dans le cœur, au moyen duquel le ſang eſt tellement raréfié, qu'il eſt obligé d'enfiler la route des artères. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRONCHOCELE, excroiſſance du goſier. Tumeur de la glande thyroïde. Vogel, excroiſſance ou tumeur ſquirreuſe de la partie antérieure du col. (*Voyez* Goitre.) (D. L. P.)

BRONCHOTOMIE. (*Chirurgie*)

Opération qui conſiſte à ouvrir la trachée artère dans l'eſpace compris entre le larynx & le thorax, & qui ſembleroit être mieux déſignée par le mot *trachéotomie*, puiſque les bronches commencent à l'intérieur du thorax & ne peuvent jamais être compriſes dans cette opération. (*Voyez* Dictionnaire de chirurgie.) (M. Chamseru.)

BRONZE. (*Mat. méd.*)

Le *bronze* eſt un alliage de cuivre & d'étain qui fait la baſe du métal des ſtatues, des canons & des cloches. Ce qui eſt relatif à la matière médicale, dans l'hiſtoire des propriétés du *bronze*, appartient uniquement à l'uſage qu'on en fait pour quelques vaſes qui ſervent à la préparation des médicamens,

Digitized by Google

& ſpécialement pour les mortiers. Il y avoit autrefois dans les pharmacies des mortiers & des pilons de *bronze*. On ne doit s'en ſervir que pour broyer des ſubſtances qui n'ont point d'action ſur le cuivre. Aucune matière ſaline ne doit être traitée dans des vaiſſeaux de cette nature. Il ſeroit infiniment plus ſage de les bannir entièrement des pharmacies, & de leur ſubſtituer des mortiers d'argent, de verre, de porcelaine ou d'agathe, pour piler les ſubſtances dures en petite quantité, & ceux de fonte tournée pour concaſſer ou réduire en poudre des matières dures en grande maſſe. L'uſage de ces derniers commence à être plus fréquent dans les boutiques, où l'on n'employe plus que très-rarement, & à très-peu d'uſages, les mortiers de *bronze*. (M. Fourcroy.)

BROSSARD, chirurgien françois, qui exerçoit ſon art à la Châtre en Berri vers le milieu de ce ſiècle. C'eſt à lui qu'on a l'obligation d'avoir rappellé l'uſage de l'agaric dans la chirurgie, & d'avoir prouvé que cette excroiſſance végétale a la propriété d'arrêter les hémorragies. Dillen, médecin allemand, avoit déja parlé de l'agaric, dans les mémoires de l'académie des curieux de la nature, à propos de ſes effets pour arrêter le ſang, enſuite de l'application des ſang-ſues. Mais ce remède étoit tombé dans l'oubli; au moins ne le connoiſſoit-on pas en France, quand *Broſſard* obtint de Louis XV une gratification & une penſion pour récompenſe de la publication de ſon ſecret. Il eſt vrai qu'on a annoncé cette prétendue découverte avec trop d'emphaſe, & qu'on s'eſt bientôt apperçu que l'agaric ne remplit pas toutes les vues pour leſquelles on l'a propoſé. (*Ext. d'Et.*) (M. Goulin.)

BROSSARDIERE, (la) (*Eaux minér.*)

La *Broſſardière* eſt un château du Bas-Poitou, ſitué ſur le chemin de Fontenelles à un quart de lieue de la Roche-ſur-Yon, & près du bourg de S. André de Roſnay. La ſource minérale eſt à côté de ce château, dans un chemin près d'un étang. L'eau en eſt froide.

Nous avons une analyſe des eaux minérales de Fontenelles, de la *Broſſardière* par M. Gallot. (*Mémoire de la ſociété royale de médecine, tome 1, page 405.*) Après deux examens différens des eaux de la Broſſardière, ce médecin eſt perſuadé qu'elles contiennent du fer dans l'état non vitriolique, & dans celui de terre martiale privée de phlogiſtique; on y trouve en outre de la ſélénite, du ſel marin, & une terre calcaire abſorbante, ou peut-être une portion de la baſe du ſel marin. M. Gallot dit que ces eaux ſont abſolument analogues à celles de Fontenelles, (*Voyez* Fontenelles.) & légérement purgatives, diurétiques, & apéritives. (M. Macquart.)

BROSSER. (*Hygiène.*)

Partie II choſes dites non naturelles.

Claſſe V. *Geſta.*

Ordre II. Mouvement & repos.

Section II. Exercice des membres.

Broſſer eſt un genre d'exercice au moyen duquel on donne des frictions ou générales ou particulières, dans le deſſein d'exciter la tranſpiration, & de porter les humeurs à la peau. On ſe fait *broſſer*, ou l'on ſe broſſe ſoi-même, non ſeulement lorſque la ſanté ſouffre quelqu'altération, comme dans les douleurs des membres, & dans les rhumatiſmes; mais encore dans l'état ſain, lorſque la circulation éprouve quelque retard, qu'on fait peu d'exercice, qu'on habite des pays humides, où les pores de la peau ſemblent en quelque ſorte bouchés. Nous voyons que cette manière de donner en quelque ſorte du mouvement à la peau, eſt très-adoptée en Angleterre & en Hollande, où une quantité de perſonnes ſe frottent ou ſe font frotter tous les jours, en ſe félicitant beaucoup de cette pratique. On vend par-tout des broſſes (qu'on nomme angloiſes lors même qu'elles ne le ſont pas) qui ſont faites avec un crin extrêmement doux, qui ſont rondes, qui ont cinq à ſix pouces de diamètre, & ſont journellement employées à ce genre d'exercice, qu'on ne ſauroit trop recommander aux perſonnes d'un tempérament phlegmatique, & chez qui les humeurs lentes, & les fibres peu mobiles, ne favoriſent pas l'excrétion inſenſible de la tranſpiration. (M. Macquart.)

BROUET NOIR. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens compoſés.

Le *brouet* noir paſſoit pour un des mets les plus exquis des Spartiates, qui, à ce qu'on croit, le compoſoient avec de la chair de porc, du vinaigre & du ſel.

Denys, tyran de Sicile, entendant beaucoup vanter ce ragoût, fit venir un cuiſinier de Lacédémone pour le lui apprêter. Au premier eſſai Denys s'en dégouta, & ſe plaignit au Lacédémonien, qui lui dit, qu'en effet il y manquoit une ſauce. Laquelle, demanda le tyran? C'eſt, répondit l'autre, la fatigue de la chaſſe; ce ſont les courſes ſur le rivage de l'Eurotas, la faim & la ſoif des hommes laborieux. Cette réflexion étoit excellente, & peut être appliquée à tous les temps. Il eſt inconteſtable que l'exercice eſt le meilleur moyen pour exciter l'appétit, & que l'appétit eſt le meilleur aſſaiſonnement des mets, (*cibi condimentum fames*) ſur-tout de ceux qui, comme le *brouet noir*, ont beſoin de forts eſtomacs pour en faciliter la digeſtion. (M. Macquart.)

Digitized by Google

BROUILLARDS. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa.*

Ordre I. Atmoſphère.

Section V. Variations de l'atmoſphère.

Les *brouillards*, qui ſont aſſez fréquens dans nos climats, produiſant des effets contraires à la ſanté, relativement a leur nature, il eſt bon d'en remarquer les nuances, pour être plus à portée de ſe garantir de leur maligne influence.

C'eſt en général par leur nature humide que les *brouillards* ſont dangereux. Lorſqu'ils ſont d'une nature épaiſſe, & que leurs vapeurs condenſées & aqueuſes ſont ſuſpendues dans la plus baſſe région de l'atmoſphère, ils portent leur action généralement ſur tous les corps qui ſont expoſés à leur contact; ils y dépoſent leur humidité. Alors, les corps durs & polis ſe couvrent de gouttes d'eau, parce qu'elles ne peuvent pénétrer dans leur intérieur, & ſont forcées de ſe réunir ſur leur ſurface. Les corps poreux, au contraire, en ſont bientôt imbibés. Les hommes qui ſont expoſés à ces ſortes de *brouillards*, reſpirent en quelque ſorte l'eau avec l'air; elle pénètre par tous les pores de leur peau; leurs habits deviennent une éponge qui les environne d'un bain froid & humide.

C'eſt dans ces circonſtances que les corps ont beaucoup à ſouffrir. La toux, les eathartes, l'enrouement & toutes les maladies cauſées par la ſuppreſſion de la tranſpiration, viennent les affliger. Si cet état de l'atmoſphère dure long-tems, alors, à l'humidité ſe joindra le froid, qui l'accompagne ſouvent, & qui formera la conſtitution la plus déteſtable & la plus nuiſible à l'homme. *Voyez* HUMIDITÉ.

Les *brouillards* ne ſont pas toujours ſimplement aqueux, humides, ils ſont encore quelquefois des combinaiſons plus ou moins grandes de miaſmes de différente nature, qui font partie de l'atmoſphère & circulent avec elle. Ces miaſmes ſont quelquefois ſi putrides & ſi fétides, qu'on voit ſur les plantes, & particulièrement ſur l'eau, une eſpèce d'huile rouſſe, quelquefois chatoyante & âcre, qui ronge & détruit les fleurs & les jeunes pouſſes des végétaux un peu tendres, à moins qu'auſſi-tôt après un tel *brouillard*, il ne vienne une grande pluie, qui lavant tout ce que le *brouillard* a touché, n'y laiſſe rien qui puiſſe nuire.

Ces ſortes de *brouillards* ſont très-contraires à la ſanté; car outre la ſuppreſſion de l'inſenſible tranſpiration dont nous avons parlé, & qu'ils produiſent, ainſi que les *brouillards*, ſimplement humides, l'âcreté de ces derniers occaſionne encore des maux de gorge, d'yeux, de poitrine, par l'irritation que procurent les particules âcres & cauſtiques qui en ſont partie conſtituante.

Les *brouillards* des lieux bas & marécageux ſont nuiſibles par la quantité des miaſmes, en même temps putrides & bumides, qu'ils contiennent, lorſqu'ils règnent pendant de longs intervalles; ils cauſent des fièvres intermittentes opiniâtres, & quelquefois des maladies épidémiques.

Les *brouillards* qu'on éprouve ſi ſouvent à Paris, lorſque l'hiver approche, ſont très-pernicieux. On ſent aiſément combien il s'élève de vapeurs nuiſibles, ſoit des animaux vivans ou morts, ſoit des végétaux en putréfaction, ſoit des boues; lorſqu'il n'y a pas aſſez de vent pour emporter au loin ces exhalaiſons combinées avec l'humidité de l'atmoſphère, elles reſtent ſuſpendues à une petite hauteur, juſqu'à ce que la quantité en ſoit tellement augmentée, que l'air ne puiſſe plus les ſoutenir: ou lorſqu'un nuage humide & peſant deſcend dans la région la plus baſſe de l'air qui nous environne, chaſſe devant lui & précipite ſur nous les exhalaiſons malfaiſantes; c'eſt ainſi que ſe forment les *brouillards* épais que l'on remarque à Paris pendant l'automne & l'hiver, dont l'odeur eſt ſi déteſtable, qu'ils font mal aux yeux, à la gorge, excitent la toux, cauſent des fluxions, & beaucoup d'autres inconvéniens qui ſuivent la ſuppreſſion de la tranſpiration inſenſible du corps; l'inſpiration pulmonaire de ces particules malfaiſantes, & l'irritation ſur les poumons, les yeux, & même ſur l'organe de la digeſtion, ſe communique à toutes nos humeurs.

On doit donc, dans ces circonſtances, éviter avec ſoin de ſe trouver au milieu de ces *brouillards*: ſi l'on eſt obligé de ſortir, il faut auparavant prendre la précaution de ſe garnir de vêtemens bien chauds, de prendre, dans les circonſtances, quelque boiſſon chaude, délayante & corroborative, comme du bon vin, légèrement trempé d'eau. Il faut encore avoir ſoin de mettre de côté ſes habillemens, lorſqu'on arrive du dehors, & d'en prendre d'autres, de ſe frotter, ou de ſe faire donner des friction ſur la peau avec de la flanelle ou des broſſes angloiſes, de boire du thé ou quelqu'autre boiſſon diaphorétique, qui porte les humeurs à la ſurface du corps. Ces conſidérations ſont importante, dans les circonſtances ſur-tout où l'on fait peu d'exercice, comme cela arrive dans l'hiver & dans les mauvais temps aux perſonnes qui ne ſont pas forcées par un travail journalier à faire de l'exercice pour gagner leur vie.

(M. MACQUART.)

BROUILLARDS. On dit que l'air eſt chargé de *brouillards*, lorſqu'il ſe trouve près de la terre, dans l'atmoſphère, tant de vapeurs & d'exhalaiſons, qu'elles obſcurciſſent l'air par leur quantité ou leur diſpoſition, & le rendent beaucoup plus épais qu'il ne devroit être. Quand les *brouillards* ne ſont compoſés que de vapeurs ou de particules d'eau, ils ne ſont pas mal-ſains; mais lorſqu'il s'y mêle des exhalaiſons qui les rendent fétides, ils ſont dangereux, & peuvent, dans ce cas, ou occaſionner ou propager des maladies. *Voyez* AIR.

Digitized by Google

Le danger des *brouillards* dépend de la nature des exhalaiſons qu'il contient. On ſe ſouvient des *brouillards* ſinguliers & extraordinaires qui couvrirent preſque toute l'Europe pendant l'été de 1783. Quoique ces *brouillards* fuſſent très-épais & chargés d'exhalaiſons, il ne paroît pas qu'ils aient été nuiſibles, ſoit à l'économie animale, ſoit à la végétation. *Voyez* la deſcription & l'explication que nous avons données de ce *brouillard*, dans le *Journal de Phyſique*, *tome XXIII*, *année* 1783, *page* 201.

Il règne auſſi en certaines années des *brouillards*, auxquels on attribue la nielle & la rouille, maladies aſſez communes au froment & au ſeigle; on croit auſſi que l'ergot, autre eſpèce de maladie, auquel le ſeigle eſt fort ſujet, eſt occaſionné auſſi par les *brouillards*; la farine des grains ergotés eſt pernicieuſe & produit une eſpèce de gangrène sèche. Nous croyons que l'ergot eſt plutôt occaſionné par la piquure d'un inſecte, & qu'on doit la mettre au rang des galles. (Le P. Cotte.)

BROUILLARD. (*Maladie des yeux.*) (*Voyez* Ochlys, Yeux.) (M. Chamseru.)

BROWN, (Thomas) fameux médecin & antiquaire, étoit de Londres, où il naquit au commencement du dix-ſeptième ſiècle. Il fut élevé dans le collège de Pembrock à Oxford, & il y prit le degré de maître-ès-arts. Bientôt après il ſortit d'Angleterre, (en 1629) pour aller étudier dans les univerſités étrangères. Il prit le bonnet de docteur hors du royaume, & à ſon retour à Londres, il fut reçu dans le collège des médecins. Vers la fin de ſa vie, il ſe retira à Norwick, où le roi Charles II le créa chevalier en 1671. C'eſt dans cette ville que *Brown* mourut en 1680.

Il a laiſſé pluſieurs ouvrages en anglois, qui ont été recueillis à Londres en 1686, *in-fol.*

On y remarque celui intitulé: *La religion du médecin*, dont il y a grand nombre d'éditions angloiſes. Il a auſſi paru en latin à Leyde en 1644, *in-12*, de la verſion de Jean Merry-Wenher, & à Strasbourg, avec des notes, en 1652, *in-8*. On a encore une édition françoiſe de 1668, *in-12*, & une autre en allemand.

Haller cite un autre ouvrage du même auteur, imprimé à Londres en 1646 & en 1673, *in-fol.*, en 1666, *in-4.*, ſous le titre de *Pſeudodoxia epidemica or Enquiries in the vulgar errors.* Il y a une verſion en allemand publiée à Nuremberg en 1680, *in-4.*; il y en a une autre en hollandois, *in-4.*; l'abbé Souchay en a donné une en françois, qui eſt intitulée: *Eſſai ſur les erreurs populaires.* Paris, 1733 & 1742, 2 vol. *in-12.* Cet ouvrage étoit excellent pour le temps auquel *Brown* a vécu; il l'eſt moins aujourd'hui, puiſque les erreurs qu'il combat ſont preſque tombées d'elles-mêmes, à la faveur des lumières qui ont éclairé notre ſiècle.

Edouard *Brown*, fils de Thomas, fut reçu docteur en médecine à Oxford le 4 juillet 1667. Comme il ſe mit à voyager l'année d'après ſa promotion, & qu'il continua ſes courſes juſqu'en 1673, il amaſſa beaucoup d'obſervations curieuſes ſur l'hiſtoire naturelle & la médecine. Il étoit ſi inſtruit dans ces deux ſciences, qu'elles lui avoient déjà ouvert l'entrée de la ſociété royale de Londres l'année qu'il commença ſes voyages. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, il donna au public deux relations de ſes voyages en ſa langue maternelle. La première contient les obſervations faites en Hongrie, en Servie, en Bulgarie, en Macédoine, en Theſſalie, en Autriche, en Carinthie & en Carniole; la ſeconde a pour objet ce qu'il a vu de plus remarquable en Allemagne. Ces deux relations ont paru en françois, Paris, 1674, *in-4.* (*Ext. d'Él.*) (M. Goulin.)

BROWNE, (Jean) anatomiſte du dix-ſeptième ſiècle, étoit chirurgien ordinaire de Charles II, roi d'Angleterre, & en même-temps chirurgien de l'hôpital de Saint-Thomas à Londres.

Il a publié dans cette ville une myographie, dont la plupart des planches ſont tirées de Jules Caſſerius; mais on lui a reproché d'avoir gâté ces planches, en voulant les corriger, & de les avoir rendues plus défectueuſes qu'elles n'étoient au ſortir des mains de leur auteur. Cette myographie, qui contient trente-ſept planches, parut en anglois en 1681 & en 1697, *in-fol.* En allemand, à Berlin en 1704 & à Leipſic en 1715, *in-fol.* Il y a auſſi une traduction latine, qui a été imprimée ſous ce titre:

Myographia nova, ſive, muſculorum omnium in corpore humano hactenus repertorum accuratiſſima deſcriptio. Londini, 1684, *in-fol. Lugduni Batavorum*, 1687, 1690, *in-fol. Amſtelodami*, 1694, *in-fol.*

Ce chirurgien a écrit quelques autres ouvrages en anglois; tels ſont un traité complet des plaies, imprimé à Londres en 1678, *in-4.*; un traité complet ſur les tumeurs contre nature, publié dans la même ville en 1678, *in-8.*; un traité anatomico-chirurgical des glandes & des écrouelles, qui parut à Londres en 1684, *in-4.* Il parle, dans ce dernier ouvrage, de la guériſon des écrouelles faite par l'impoſition des mains des rois d'Angleterre pendant l'eſpace de 640 ans.

On trouve pluſieurs médecins du même nom.

André *Browne* a écrit, *De febribus tentamen theoretico-practicum. Edimburgi*, 1695, *in-8.*

Jean *Browne* a publié des inſtitutes de médecine en anglois, Londres, 1714, *in-8.*

Digitized by Google

Joſeph *Browne* a donné un traité de la peſte dans la même langue, Londres, 1720, *in*-8. C'eſt un recueil de toutes les épidémies peſtilentielles du dix-ſeptième ſiècle.

Patrice *Browne* eſt auteur d'un ouvrage intitulé :

The civil and natural hiſtory of Jamaica, in three parts. Londres, 1756, *in-fol.*, avec cinquante planches.

On y trouve un détail circonſtancié des principales productions foſſiles, végétales & animales de cette iſle de l'Amérique.

Richard *Browne* a fait imprimer en anglois, l'an 1729, un eſſai ſur les effets du chant, de la muſique & de la danſe ſur le corps humain, dans lequel il traite de la nature des maladies de la rate & des vapeurs. Cet eſſai a paru en latin à Londres, 1733, ſous le titre de *Medicina muſica.*

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BROYEMENT, BROYER. (*Mat. méd.*)

L'action de broyer, ou le *broyement*, eſt une des pratiques, un des procédés pharmaceutiques, qui préſente quelques conſidérations importantes à faire, pour la préparation des médicamens. Ce procédé, bien ou mal exécuté, influe ſur les propriétés des remèdes. Deux objets méritent ici de fixer l'attention du médecin. L'un eſt relatif à la dureté, à la cohérence de quelques matières, qui par leur rigidité, pourroient bleſſer & piquer les membranes de l'eſtomac & des inteſtins. Le fer eſt particulièrement dans ce cas ; il faut alors en recommander le *broyement* le plus complet. (*Voyez* Porphyre & Porphyrisation.) L'autre objet mérite de plus grands détails. On ſait que les corps n'agiſſent chymiquement les uns ſur les autres que lorſqu'ils ſont réduits en molécules très-fines. On ne peut douter que l'action des médicamens ne ſoit ſouvent le produit d'une combinaiſon chymique ; que beaucoup de ſubſtances médicamenteuſes n'ont d'effet ſur notre corps que parce qu'elles ſont diſſoutes dans nos humeurs & portées juſque dans le ſyſtême abſorbant, ou dans les vaiſſeaux lymphatiques. Il faut donc, pour que les médicamens exercent leur puiſſance ſur nos liqueurs & nos organes, qu'ils ſoient aſſez diviſés pour être promptement & facilement diſſolubles dans nos humeurs. Le *broyement* des ſubſtances sèches eſt donc indiſpenſable ; & plus il eſt complet, plus l'action du médicament eſt prompte & efficace. Quant à la manière d'opérer le *broyement*, les préceptes de l'art ſur cet objet ſont ſimples & faciles. Il ſeroit d'autant plus inutile de les expoſer ici, qu'ils doivent être traités fort en détail dans le dictionnaire de chymie & de pharmacie. Nous n'avons voulu que faire voir le rapport qui exiſte entre ce procédé pharmaceutique & les propriétés médicamenteuſes des corps naturels. Nous ajouterons, pour faire encore mieux ſaiſir ce rapport, que la diviſion des molécules médicamenteuſes eſt ſi importante, pour attendre un bon effet des remèdes, que la plupart de ceux-ci ſont employés ſous forme liquide, & l'on ſait que la diſſolution des corps eſt un des moyens les plus sûrs de les diviſer ou de les réduire en molécules très-fines. Ce moyen doit être préféré à tous les autres, lorſque la nature du médicament le permet ; & le *broyement*, proprement dit, ne doit être employé que ſur les ſubſtances indiſſolubles, & qui n'ont d'action que ſous forme sèche & pulvérulente.

(M. Fourcroy.)

BROYEURS DE COULEURS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Il n'y a pas d'arts qui expoſent ceux qui les exercent, à des maux plus graves & plus multipliés, que celui des *broyeurs* de couleurs. Occupés pendant tout le jour à preſſer ſur la pierre, ſoit avec un rouleau, ſoit avec une molette, les ſubſtances minérales ou métalliques, les plus âcres, avec des huiles graſſes & eſſentielles, & ſur-tout la térébenthine ; ils ſont continuellement environnés de deux dangers également fâcheux. L'un eſt d'avaler des molécules vénéneuſes des couleurs ; l'autre, d'être affectés par les vapeurs huileuſes qui s'élèvent ſans ceſſe de leurs ouvrages. Les molécules des corps colorés qu'ils broyent ſont ſouvent les poiſons les plus cauſtiques & les plus redoutables ; tels ſont l'orpiment, le réalgar, le vert-de-gris, le blanc de plomb, la céruſe, le minium, le cinabre, &c. Il paroît que ces matières, très-fixes par elles-mêmes, ſont en partie volatiliſées & entraînées par les vapeurs des huiles ; au moins, on ne peut concevoir l'effet des peintures à l'huile ſur nos corps & la production de la colique des peintres par la ſeule vapeur des peintures blanches au plomb, ſans admettre la volatiliſation de l'oxide de ce métal par l'huile.

On voit par ce léger dénombrement des ſubſtances que travaillent les *broyeurs* de couleurs pour les peintres, qu'ils ſont expoſés aux empoiſonnemens par les ſubſtances métalliques, & ſur-tout par l'arſenic & le cuivre, aux coliques occaſionnées par le plomb, aux douleurs, aux tremblemens produits par le mercure. La vapeur de l'huile leur donne auſſi des douleurs de tête, des vertiges, des maladies des yeux, la perte d'appétit, la diminution des forces de l'eſtomac, les mauvaiſes digeſtions, toutes les maladies produites par les ſaburres des premières voies.

Il ſeroit fort à deſirer que l'on pût trouver des moyens de prévenir ces maux. Le repos de temps en temps, l'air frais & ſouvent renouvellé, un attelier vaſte, élevé & bien ouvert, ſont autant de conſidérations utiles pour remplir cet objet. Mais c'eſt juſtement la choſe qui leur manque le plus. La plupart des ateliers où travaillent ces ouvriers, ſont bas &

Digitized by Google

humides ; ils ne peuvent pas abandonner leur ouvrage ſans riſquer d'en perdre le produit, puiſqu'on ne peut pas laiſſer une couleur broyée à moitié ; la circulation rapide de l'air, ſes courans, ſon renouvellement trop fréquent, ſont auſſi un des obſtacles à la réuſſite de leurs opérations, à cauſe du déſſèchement qu'ils portent dans les couleurs. Il y a donc une ſorte d'impoſſibilité d'employer les moyens les plus sûrs pour éviter les maux, puiſque ces moyens ne peuvent pas s'accorder avec leur travail. On doit joindre en outre aux cauſes qui menacent ſans ceſſe la ſanté & la vie de ces ouvriers, l'attitude gênante qu'ils ſont obligés d'avoir en travaillant. Ils ſe tiennent debout, vis-à-vis une table de pierre ; leur corps eſt courbé ou penché ſur cette table, & il doit faire un pli dans la région de l'eſtomac ; les bras ſont rendus & continuellement occupés à faire mouvoir circulairement la molette.

On a propoſé aux *broyeurs* de couleurs de mettre des maſques avec des yeux de verre & un tuyau qui leur apporte de l'air extérieur, pour éviter de recevoir les vapeurs des peintures ; mais cet appareil eſt gênant pour leur travail ; il devient pénible & fatigant au bout de quelque temps, & aucun d'eux n'en a jamais fait uſage. Quelques perſonnes ont propoſé de broyer les couleurs ſous l'eau ; mais ce procédé ne peut pas être mis en uſage, puiſque le poids & le mouvement de l'eau s'oppoſeroit au broyement, puiſque d'ailleurs la plus grande partie des matieres colorantes ſe délayeroient ou ſe diſſoudroient dans ce liquide. Il eſt fâcheux d'être obligé de conclure de ces obſervations, qu'il n'y a pas de moyens phyſiques ou de procédés réels pour s'oppoſer aux maladies dont les *broyeurs* de couleurs ſont attaqués par les opérations qui conſtituent leur art & par les matières qu'ils y emploient. Il ne reſte à la médecine que de leur indiquer des remèdes propres à diminuer les maux qui les menacent, ou à guérir les maladies qui les attaquent. Des lavages à l'eau pure, des bains, des frictions sèches, la plus ſévère propreté, le régime doux, & ſur-tout le lait, pourront remplir la première indication. Quant à la ſeconde, ou aux procédés curatifs, ils doivent être variés, ſuivant la nature des poiſons qui ont produit les maladies dont ils ſont attaqués. On doit traiter ces ouvriers comme ceux qui ont été empoiſonnés par l'arſenic, par le plomb, par le cuivre. (*Voyez* les mots ARSENIC, PLOMB, CUIVRE, POISONS MINÉRAUX.) En général, les émétiques, les purgatifs, les huileux, les émulſions, les mucilagineux, les ſudorifiques, les eaux minérales ſulfureuſes, les étuves, les bains chauds, les lavemens purgatifs ou émolliens, ſuivant les circonſtances, voilà la baſe des différentes méthodes curatives qui conviennent dans les maladies des *broyeurs* de couleurs. (M. FOURCROY.)

BRUCÆUS, (Henri) fils de Gérard *Bruceus*, échevin d'Aloſt, naquit en cette ville l'an 1531. Après les études qui frayent le chemin aux ſciences ſupérieures, il s'appliqua à la médecine, & fut reçu docteur en l'univerſité de Bologne. Les mathématiques l'avoient long-temps arrêté à Rome avant ſa promotion au doctorat, il les avoit même enſeignées dans cette ville ; & ce ne fut qu'après s'être mis plus à l'aiſe par le profit qu'il retira de ſes leçons, qu'il ſe rendit à Bologne. Il paſſa enſuite en France, & demeura aſſez de temps à Paris, où il lia amitié avec Adrien Turnebe & Pierre Ramus. De retour à Aloſt, il fut médecin penſionnaire & échevin de la ville ; mais comme il avoit probablement embraſſé les opinions nouvelles, il accepta d'autant plus volontiers les offres qu'on lui fit en 1567, de la part de Jean Albert, duc de Mecklebourg, qu'il ſe mettoit par-là en ſituation de profeſſer plus librement le luthéraniſme. Il s'agiſſoit d'aller occuper à Roſtock une chaire de mathématiques ; *Bruceus* s'y rendit, & y remplit en même-temps les fonctions de profeſſeur & celle de médecin praticien. Il s'étoit diſtingué par l'une & par l'autre depuis vingt-cinq ans, lorſqu'il fut attaqué d'apoplexie, à laquelle ſuccéda une fievre continue qui l'emporta le 31 décembre 1593. *Bruceus* a compoſé quelques ouvrages qui ont rapport aux mathématiques ; ſavoir :

De motu primo ; Inſtitutiones ſphæræ ;

Et d'autres de médecine :

Propoſitiones de morbo Gallico. Roſtochii, 1569, *in*-8.

De ſcorbuto propoſitiones Roſtochii diſputatæ, 1589, 1591.

On les trouve dans le traité de *Séverin Eugalenus*, qui eſt intitulé : *Liber obſervationum de ſcorbuto. Lipſiæ*, 1614, *in*-8. *Jenæ*, 1624, *in*-8. *Hagæ comitis*, 1658, *in*-8. *Amſtelodami*, 1720, *in*-8.

Epiſtola de variis rebus & argumentis medicis. Francofurti, 1611, *in*-8, avec les *Miſcellanea* de Henri Smet, ſon compatriote & ſon ami.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULEN.)

BRUCKMANN, (François-Erneſte) né en 1697 à Marienthal, monaſtère proteſtant, à une lieue d'Helmſtadt, étudia la médecine dans l'univerſité de la même ville, où il prit le bonnet de docteur en 1721. Il s'établit à Brunſwick, & il y exerça ſa profeſſion avec honneur. Mais le goût qu'il eut pour la botanique & l'hiſtoire naturelle, l'emporta quelquefois ſur les devoirs de la pratique ; car il parcourut la Bohême, l'Autriche & une grande partie de l'Allemagne, pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des plantes. Ses talens en ce genre lui ont mérité une place dans l'académie impériale des Curieux de la nature, & dans la ſociété royale de Berlin. Il mourut à Wolffenbutel le 21 mars 1753, à l'âge de 56 ans.

On a de lui beaucoup de petits ouvrages en allemand & en latin, imprimés en différentes années, dont on a publié les recueils suivans :

Opuscula medico-botanica. Brunwici, 1727, *in*-4.

Epistola itineraria. Wolffenbuttelæ, *in*-4. La première centurie a paru en 1742, la seconde & la troisième en 1749. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUCOURT. (*Eaux minér.*)

C'est une paroisse de la contrée d'Auge près de Dives, à trois lieues & demie de Caen, est-nord-est. La source minérale est dans cette paroisse. Elle se trouve dans un chemin creux, au-dessus du niveau du marais de Varaville. Cette fontaine qui est froide se nomme encore *fontaine de Dives*.

On trouve dans la collection d'observations sur les maladies & constitutions épidémiques de M. le Pec de la Clôture, Rouen, 1778, le résultat de l'analyse des eaux de *Brucourt*, par M. Deschamps. On en peut inferer, qu'elles contiennent un peu d'air, un peu de fer en dissolution, beaucoup de sel marin à base terreuse, une petite portion de sel marin à base d'alkali de la soude, un autre sel ayant pour base du natrum, très-peu de sel Glauber, beaucoup de sélénite, de terre vitrescible & de terre calcaire. Toutes ces substances y sont très-atténuées.

On dit ces eaux bonnes à inciser, à atténuer les matières glaireuses, à purger légérement, & sans irritation, à faire couler la bile, à désobstruer, à nétoyer la peau des dartres invétérées, de rousseur, & de rache de l'épiderme, & à résoudre les tumeurs squirreuses. (M. Macquart.)

BRUGNON. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre I. Alimens.

Section IV. Fruits.

Le *brugnon* est une espèce de pêche lisse & colorée, comme la pomme d'api, dont la chair est plus ferme que celle de la pêche ordinaire, & qui a à-peu-près les mêmes qualités. Le *brugnon* convient peu aux estomacs foibles & délicats à moins qu'on ne le donne cuit au sucre. (M. Macquart.)

BRUGUIÈRE, (Jean) médecin de la faculté de Montpellier, a fondé dans cette ville un collège de deux bourses, pour deux étudians en médecine originaires de Gironde en Catalogne, ou du moins de la principauté de ce dernier nom ; ce qui a fait croire qu'il étoit lui-même, non-seulement Catalan, mais natif de Girone.

Bruguière étoit établi & marié à Montpellier ; mais n'ayant point d'enfans, il donna par son testament, qu'il fit en 1452, huit cents écus d'or destinés à acheter des biens-fonds pour l'entretien du collège qu'il vouloit établir. Il légua en même-temps à ce collège tous ses livres, avec quelques meubles & une vaisselle d'argent du poids de quatre mares & demi environ. La négligence de sa veuve à satisfaire aux dispositions testamentaires dont on vient de parler, occasionna quelques difficultés ; & les arrangemens pris par le président du Vergier en suscitèrent d'autres, qui furent enfin terminées à l'avantage du collège, ainsi qu'on peut le voir plus au long dans les mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par feu M. Astruc.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUHESIUS, ou VAN BRUHEZEN, (Pierre) naquit vers le commencement du dix-septième siècle à Rythoven, village de Brabant dans la Campine. Il s'appliqua à l'étude de la médecine, & il s'y fit une si grande réputation, que la reine Eléonore d'Autriche, douairière de François I & sœur de Charles-Quint, le prit pour son médecin à son arrivée dans les Pays-Bas. Après avoir servi cette princesse pendant quelque temps, *Van Bruhezen* se retira à Bruges, où il remplit la charge de médecin pensionnaire. On ne marque point la date de sa mort, mais il est sûr qu'elle arriva au plus tard en 1571, puisque le poëte Nicolaïus, qui mourut cette année-là, lui a fait l'épitaphe suivante :

Fatorum fuerat cui promptum invertere leges,
Quo sedit vacuâ vindice nave Charon :
Invitis poteras qui ducere flumina Parcis,
Arteque præcipites sustinuisse colos :
Et tua cui Lycius transcripsit munera Phœbus :
Et cui Phyllirides cesserat Æmonius :
Magnus in exigua, Bruhesi, conderis urnâ,
Quæque aliis, Artes non valuere tibi.

On a plusieurs écrits de ce médecin :

De Thermarum aquisgranensium viribus, causâ, ac legitimo usu, Epistola duæ scriptæ anno 1550, *in quibus etiam acidarum aquarum, ultrà Leodium existentium, facultas & sumendi ratio explicatur. Antverpiæ*, 1555, *in*-12.

De ratione medendi morbi articularis Epistola duæ. Francofurti, 1592, *in*-8, dans les *Consilia variorum de Arthritide* de Henri Garet.

De usu & ratione cauteriorum.

On le trouve dans le même recueil de Garet. Mais aucun des ouvrages de *Van Bruhezen* n'a fait autant de

de bruit que ſon *grand & perpétuel almanach*, qu'il compoſa vers l'an 1550, à l'uſage de la ville de Bruges. Il le régla ſur les principes de l'aſtrologie judiciaire, dans laquelle il croyoit avoir fait de profondes découvertes; & il détermina le moment convenable à la purgation, aux bains, à la ſaignée; il pouſſa même ſon attention juſqu'à indiquer les jours & les heures les plus propres à ſe faire raſer. Le magiſtrat de Bruges goûta extrêmement ce dernier article, & en conſéquence, il ordonna à tous ceux qu'il appartiendroit, de ſe conformer ponctuellement à l'almanach de Maître *Bruheſius*, faiſant très-expreſſes inhibitions & défenſes à quiconque exerçoit dans Bruges le métier de barbier, de rien entreprendre ſur le menton de ſes concitoyens, pendant les jours que cet aſtrologue avoit déclarés contraires à cette opération. On ne manquera pas de tourner aujourd'hui en ridicule la gravité avec laquelle le magiſtrat de Bruges rendit cette ordonnance; mais tous les médecins du ſeizième ſiècle ne penſèrent pas comme *Bruheſius*; ils s'élevèrent contre les préjugés aſtrologiques qui ſubjuguoient alors la plupart des gens de lettres. Tel fut Rapardus dont on peut voir l'article. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUHIER, (Jean-Jacques) de Beauvais, fut reçu docteur en médecine à Angers. Il ſe rendit enſuite à Paris, où il mourut le 24 octobre 1756.

Il a laiſſé au public quelques ouvrages, fit des traductions, & donna des éditions.

Voici la liſte des uns & des autres:

Obſervations ſur le manuel des accouchemens. Paris, 1733, *in*-4. Elles ſont traduites de Deventer.

La Médecine raiſonnée d'Hoffmann. Paris, 1739, 9 vol. *in*-12.

Capriees d'imagination, ou *Lettres ſur différens ſujets.* Paris, 1740, *in*-12.

Mémoire pour ſervir à la vie de M. Silva. Paris, 1744, *in*-8.

Traité des fièvres d'Hoffmann. Paris, 1746, 3 vol. *in*-12.

La Politique du Médecin. Paris, 1755, *in*-12. Ouvrage traduit du même.

Traité des alimens, par Lémery. Paris, 1755, 2 vol. *in*-12. Troiſième édition.

Le plus connu des écrits de *Bruhier* eſt celui-ci:

Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort, & l'abus des enterremens & embaumemens précipités. Paris, 1742, *in*-12, 1749 & 1752, 2 vol. *in*-12, avec des augmentations. En anglois, Londres, 1746, *in*-12. En ſuédois, Stockholm, 1751, *in*-8. En allemand, Copenhague, 1754, *in*-8.

Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort, ſeconde partie. Paris, 1745, *in*-12.

Mémoire ſur la néceſſité d'un réglement au ſujet des enterremens. Paris, 1745, *in*-12, 1749, avec la diſſertation. L'addition à ce mémoire a paru en 1746.

De la Sorinière, auteur connu par ſes talens pour la poéſie, a lu publiquement, le jour de ſa réception à l'académie royale d'Angers, une épître ſur cet ouvrage:

Bruhier, ton immortel ouvrage
Ouvre les yeux à bien des gens,
Sur l'abus, le cruel uſage
D'enterrer les morts tout vivans.
Chacun frémit, ne peut s'en taire,
Et déjà dans ſon teſtament,
De clauſe expreſſe & ſalutaire
Ajoute un petit ſupplément,
Qui ſervira de réglement
Pour brider l'héritier avide,
Dont l'empreſſement homicide
Veut nous loger trop promptement
En telle égliſe ou cimetière,
Où nous repoſerions long-temps.
Arrêt fatal aux ſurvivans!
Collatéraux auront beau faire,
Ils attendront aſſurément
Quatre jours impatiemment;
Ce n'eſt pas trop en telle affaire.
Car je t'avouerai ſans myſtère,
Bruhier, qu'il me déplairoit fort,
Bien à l'étroit dans une bière,
De me voir vif après ma mort.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUIN, (Jean de) naquit à Amſterdam en 1681. On le deſtina à l'étude de la chirurgie, & en 1698, on le mit chez un chirurgien nommé Verpoorten, qui lui enſeigna les élémens de cet art. Au bout de deux ans, il abandonna ce premier maître pour s'appliquer à la pratique des accouchemens; & il fut placé le premier de janvier 1700, ſous Roger Roonhuiſen, célèbre médecin, chirurgien & accoucheur d'Amſterdam. Celui-ci avoit en commun avec Ruyſch & Boekelman, un *forceps*, qu'ils employoient dans les accouchemens laborieux, & dont ils tenoient la ſtructure & le méchaniſme cachés. On prétend qu'il venoit des Chamberlain d'Angleterre, & qu'ils avoient appris d'eux la manière de s'en ſervir, dans le temps que ces maîtres donnoient des leçons de chirurgie à Amſterdam. Le docteur Chamberlain, à qui on doit la découverte de cet inſtrument, en a eu-

jours fait un myſtère, & ne l'a révélé qu'à ſes neveux : ceux-ci auſſi myſtérieux, mais plus intéreſſés que leur oncle, ne l'ont communiqué que moyennant une ſomme conſidérable d'argent, & ſous l'obligation expreſſe de ne le pas rendre public.

Jean de *Bruin*, à qui ſon zèle pour la profeſſion ne laiſſoit échapper aucune occaſion de devenir plus habile, s'aſſocia avec Pierre Plaatman, ſon confrère & élève, comme lui, de Roonhuiſen; & le 21 mars 1709, ils firent enſemble une convention, ainſi qu'avec Ruyſch, Roger Roonhuiſen & Corneille Boekelman, par laquelle les trois derniers s'obligèrent ſolemnellement d'apprendre à *de Bruin* & à Plaatman, ſans réſerve quelconque, tout ce qu'ils ſavoient dans l'art des accouchemens. *De Bruin*, aidé de leurs lumières & de leurs connoiſſances, ſe fit une réputation; il aſſure que pendant quarante ans qu'il a pratiqué ſon art, il a aidé à mettre au monde 800 enfans vivans, qui avoient tous été arrêtés au paſſage par la tête (aſſertion qui paroît être exagérée.) Perſécuté par ſes confrères, il n'oppoſa que la patience à l'envie. Il mourut après quelques jours de maladie le 23 janvier 1753, à l'âge de 71 ans.

Reinier Boom, élève de *de Bruin*, & lui-même chirurgien & accoucheur, fut auſſi poſſeſſeur de l'inſtrument de Roonhuiſen. Il l'a communiqué à Paul de Wind, docteur en médecine à Middelbourg, & à ſon frère Gérard de Wind, médecin de la ville d'Amſterdam. Le jeune Plaatman l'avoit auſſi communiqué peu de temps avant ſa mort à François Rooy, chirurgien. On aſſure encore que le médecin de Moor a eu le ſecret de Boekelman; enſorte qu'il n'étoit connu que de ſix perſonnes, lorſque MM. de Viſſcher & Van de Pool, médecins d'Amſterdam, l'ont acheté au mois de juillet 1753. C'eſt d'Herman Vander Heiden & de ſa femme Gertrude *de Bruin* qu'ils en ont fait l'acquiſition; mais ils ont rendu cet inſtrument public par une générosité dont l'amour de l'humanité a été le ſeul principe.

L'inſtrument de Roonhuiſen ne fut pas plutôt connu, qu'il parut ſuſceptible d'une plus grande perfection. A l'imitation de cet inſtrument, mais pour un uſage plus étendu, Levret a propoſé un nouveau forceps. Les Anglois, les Hollandois, les François en avoient donné, comme à l'envi, de pluſieurs ſortes; celui de Levret a mérité la préférence : aujourd'hui les plus célèbres accoucheurs prononcent la proſcription de tous ces inſtrumens, qu'ils regardent comme meurtriers.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUINE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa.*

Ordre I. Atmoſphère.

Section V. Variations naturelles de l'atmoſphère.

La *bruine* eſt une pluie extrêmement fine & froide, & qui tombe quelquefois fort lentement, & ne laiſſe pas que de pénétrer & mouiller beaucoup : elle procure aux hommes les inconvéniens que donne en général l'humidité & la pluie. (*Voyez* Pluie, Humidité.) Elle paſſe pour nuire beaucoup aux végétaux. On croit communément dans les campagnes que cette petite pluie brûle en quelque ſorte les vignes & les grains qui commencent à naître : c'eſt probablement un préjugé. La pluie très-fine contiendroit-elle des parties dangereuſes qu'on ne rencontreroit pas dans une pluie plus forte? (M. Macquart.)

BRUINE.

C'eſt le nom qu'on donne à une petite pluie fine, occaſionnée par la condenſation & la chûte des vapeurs qui forment les brouillards. (*Voyez* Ce mot.)

(Le P. Cotte.)

BRUISSEMENT. (*Noſol. méthod.*) (*Voyez* Bombus.) (M. Chamseru.)

BRUIT, ou TINTEMENT D'OREILLE. (*Noſ. méthod.*) (*Voyez* Oreille.) (M. Chamseru.)

BRUIT. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe VI. *Percepta.*

Ordre III. Senſations.

Section I. Les ſens.

L'homme a beſoin d'une certaine tranquillité, pour que toutes les fonctions que doivent faire ſes organes s'exécutent facilement & utilement : ſi les affections morales peuvent les déranger, les commotions phyſiques ſont auſſi dans le même cas. Un bruit violent non ſeulement inquiette, mais encore il peut détruire & déſorganiſer. On a vu des hommes que le bruit du canon avoit rendu ſourds. C'eſt particulièrement l'ouie qui eſt déſagréablement affectée par le bruit qui agit immédiatement ſur lui. On peut conſidérer les particules ſonores lorſqu'elles ſont réunies en grandes maſſes comme des corps durs & phyſiques, qui déchirent des corps délicats & très-ſenſibles : il y a des bruits qui ſans être très-forts, ſont antipathiques avec certains individus, leur font grincer les dents, & donnent à toute la machine des ſecouſſes très-déſagréables. Il y a encore des bruits qui procurent des effets très-différens. On ſonne les cloches pour un jour de fête, on en eſt agréablement affecté quand on ne les a pas à ſes oreilles, & qu'elles avertiſſent d'un culte qui plaît; lorſqu'elles annoncent un enterrement, elles donnent du noir & de la mélancolie. Celles qui ſonnent le toſſin cauſent l'épouvante & l'effroi, donnent un ſerrement ſpaſmodique, qui eſt quelquefois ſuivi de très-grands

accidens. Il eſt vrai que la réflexion qui ſuit un pareil *bruit*, fait plus de mal que le *bruit* même.

Il y a des perſonnes que le *bruit* du tonoetre épouvante tellement, qu'elles ſe réfugient daos les entrailles de la terre, pour ne pas l'entendre, on en a vu même faire tapiſſer des eaves avec des matelats, pour ſe ſouſtraire à la perception d'un *bruit*, qui fait plaiſir à d'autres.

Un moyen ſimple d'arrêter le ſentiment d'un *bruit* conſidérable, ou qui, ſans être fort, eſt déſagréable, & en quelque ſorte antipathique, c'eſt de boucher ſes oreilles avec du eotoo, de s'en éloigner, & de fuir les oceaſions qui pourroient en renouveller l'atteinte fâcheuſe. L'éducation première, & le raiſonnement peuvent avant tout accoutumer les hommes à bieo des *bruits*, auxquels on ne peut prudemmeot oppoſer que le ſang froid. (M. Macquart.)

BRULER. (*Chirurgie*) (*Voyez* Cauteriser.) (M. Chamseru.)

BRUN. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, ſuivant ſes rapports & ſes différences générales.

Section II. De l'homme ſaio conſidéré individuellement.

Ordre III. Relativement aux tempéramens.

On donne le nom de *brun* ou de brune à des perſonnes, qui ont ordinairement les cheveux noirs & la peau peu blanche, dont la phyſionomie ne manque pas d'expreſſion, qui mettent infiniment d'ardeur & d'activité dans leurs actions; à qui l'eſprit & les grands talens ſemblent appartenir. La conſtitution des *bruns* annonce plus de force que celle des blonds, & elle a le plus communémeot de grands rapports avec les tempéramens bilieux & mélancoliques. (*Voyez ces mots.*) (M. Macquart.)

BRUNELLE. (*Mat. méd.*)

Brunelle eſt le nom d'un gente de plantes de la famille des Labiées qui outre les caractères généraux de eette famille, ſavoir la corolle en lèvres, les quatre étamines didynames, & les quatre ſemenees nues au fond du ca'ice perſiſtant, ont un caractère générique bien diſtinct dans les filamens des étamioes qui offrent deux bifurcations à leur extrémité; l'one de ees bifurcations porte l'anthère; l'aotre offre une ſorte de dent latérale ou de pointe liſſe & un peu écartée de l'anthère.

L'eſpèce de *brunelle* employée eo médecine eſt le *prunella vulgaris* de Linnéus; elle croît par-tout aux environs de Paris; elle eſt droite & s'élève quelque fois à plus d'un pied dans les bois & les lieux couverts; elle eſt au contraire baſſe & comme rampante dans les endroits ſecs & arides; ſes feuilles ſont un peu dentées, la paire la plus élevée ne touche point l'épi de fleurs; ſa fleur eſt bleue ou blanchâtre; elles forment un épi terminal, ſerré, compoſé de verticiles très rapprochés, munis de bractées ciliées & colorées. La lèvre ſupérieure de la corolle eſt tronquée & offre trois petites deots. Il y en a une variété à grandes fleurs bleues.

Le ſuc de la *brunelle* rougit les couleurs bleues; il a une ſaveur amère & un peu aſtringente. On range cette plante parmi les vulnéraires, les aſtringens, les déterſifs, les antiſcorbotiques, les députans. On a employé ſes feuilles écraſées contre les bleſſures récentes, pour en arrêter le ſang. Elle a été auſſi miſe en uſage à l'intérieur contre les flux de ſang & l'hémoptyſie. Pluſieurs auteurs la recommandent en gargariſme dans l'eſquinancie, les aphthes, les ulcères de la gorge. Quelques médecins aſſurent qu'on a guéri des charbons par ſoo applieation extérieure. On m'a aſſuré avoir guéri des ulcères vénériens du palais & de la gorge avec une forte décoction de *brunelle*; enfin elle paſſe poor être très-propre à favoriſer la ſuppuration des ulcéres, à les dégorger, les déterger, les porter à la cicatrice. On en fait uſage avee ſuccès pour baſſiner les taches & les ulcères ſcorbutiques.

Malgré l'eſpèce de crédit que la *brunelle* paroit avoir eu en médecine parmi les aſtringens & les vulnéraires, oo n'en fait preſque plus d'uſage aujourd'hui. (M. Fourcroy.)

BRUNFELT ou BRUNFELS, (Othon) médecin du ſeizième ſiècle, oaquit à Mayence. Son père, qui étoit tonnelier de la même ville, avoie apparemment tiré ſon oom du lieu de ſa oaiſſance, le bourg de Brunfels, qui n'en eſt pas éloigné. Othon après s'etre renda habile dans les langues ſavantes & dans la théologie, prit l'habit religieux dans la chartreuſe de ſa ville natale. Comme il avoit peu de ſanté, il devint inquiet ſur ſa ſituation, & tomba bientôt dans une mélancolie qui le rendit non-ſeulement inconſtant dans le genre de vie qu'il avoit embraſſé, mais incommode & fâcheux à ſes amis. Les opinions de Luther commençoient alors à faire du bruit; *Brunfelt* ſortit ſecrettement de ſon monaſtère, & devint un de ſes premiers proſélytes. Denué de fortune, il ne tarda pas à ſentir le poids de l'indigence. Il ſe rendit à Strasbourg, où, pendant neuf ans, il enſeigna la jeuneſſe. De-là il ſe rendit à Baſle avec les fruits de ſon travail & de ſon économie, y étudia la médecine, & y fut reçu docteur en 1530. Il revint enſuite à Strasbourg dans le deſſein de s'y fixer; mais ayant été appellé à Berne, pour y remplir la charge de médecin penſionnaire, il s'y rendit; il mourut ſix mois après. On met ſa mort ao 15 novembre 1534.

Voici la notice de ſes ouvrages:

Catalogus illuſtrium medicorum, ſeu, de primis

Medicinæ Scriptoribus. Argentorati, 1530, *in*-4.

Herbarum vivæ icones ad naturæ imitationem summâ cum diligentiâ & artificio effigiatæ, unà cum efficacibus earumdem. Tomus primus. Argentinæ, 1530, *in-folio. Tomus secundus. Ibidem*, 1531, *in-folio. Tomus tertius. Ibidem*, 1536, *in-folio*, avec un *appendix* contenant différentes pièces relatives à la botanique.

Les bibliographes citent une édition de 1532 pour le premier tome, de 1536 pour le second, & de 1540, *in-fol.* pour le troisième. Dans le premier, on trouve les figures des plantes, qui, au jugement du célèbre de Haller, valent pour la plupart autant que celles de Fuchsius; on y trouve aussi bien des choses sur les propriétés de ces plantes. Le second tome n'est proprement qu'une compilation de ce que différens botanistes avoient écrit sur la même matière. Le troisième tome contient encore des planches, & un supplément à la défense de ce que l'auteur a avancé dans les volumes précédens.

Theses, seu, communes loci totius Rei Medicæ. De usu Pharmacorum, deque artificio suppressum alvum ciendi, Liber. Argentorati, 1532, *in*-8.

Iatreion medicamentorum simplicium, continens remedia omnium morborum qui tam hominibus quàm pecudibus accidere possunt, in quatuor Libros digestum. Argentorati, 1533, 2 vol. *in*-8.

Il y indique les remèdes les plus vantés par les anciens pour chaque maladie.

Neotericorum aliquot Medicorum in Medicinam Practicam introductiones. Argentorati, 1533, *in*-24.

Onomasticon, seu, Lexicon Medicinæ simplicis. Ibidem, 1534, 1543, *in-fol.*, avec les ouvrages de Théophraste.

Epitome Medices, summam totius Medicinæ complectens. Antverpiæ, 1540, *in*-8. *Parisiis*, 1540, *in*-8. *Venetiis*, 1542, *in*-8.

Chirurgia parva. Francofurti, 1569, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNN, (Jean-Jacques) vint au monde à Basle en 1591. Il fut reçu maître-ès-arts en 1611, & docteur en médecine en 1615. Il prit ces grades dans l'université de Basle, sa patrie. Les chaires d'anatomie & de botanique étant devenues vacantes en 1625, il y fut nommé: en 1629, il obtint encore la chaire de médecine-pratique. C'est principalement dans cette dernière chaire qu'il fit tant d'honneur à l'université de Basle, où il continua d'enseigner jusqu'à sa mort arrivée en 1660, à l'âge de 68 ans. Nous avons de lui:

Systema Materiæ Medicæ, continens medicamentorum universalium & particularium (simplicium & compositorum) seriem ac sylvam methodo medendi ac formulis rem diorum præscribendis accommodatam. Basileæ, 1630, *in*-8. *Genevæ*, 1639, *in*-8. *Lipsiæ*, 1645, *in*-8. *Patavii*, 1647, *in*-12. *Rothomagi*, 1650, *in*-12. *Lipsiæ*, 1654, *in*-8. *Amstelodami*, 1659, 1665, *in*-12. *Amstelodami & Hagæ Comitis*, 1680, *in*-12. Les trois dernières éditions ont été augmentées par Gérard Blasius. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNN ou BRUNNER, (Jean-Conrard de) médecin suisse, étoit de Dieffenhofen, petite ville municipale près de Schaffouse, où il naquit le 16 de janvier 1653. Il commença ses études dans sa patrie, & les continua à Schaffouse; à l'âge de 16 ans, il passa à Strasbourg pour y faire son cours de médecine, qui fut achevé en 1672. Le sujet de ses thèses inaugurales fut *de monstro bicipiti*, sur un monstre à deux têtes dont il venoit de faire la dissection. Reçu docteur, il se rendit à Paris, où il assista aux exercices publics avec beaucoup d'assiduité, & se procura la connoissance de plusieurs savans, entre autres, de Dionis & de l'abbé Bourdelot. Il fréquenta aussi les hôpitaux, & s'exerça tellement aux dissections anatomiques & aux opérations chirurgicales, qu'il vint à bout d'exécuter les unes & les autres avec une adresse singulière. Du Verney conçut tant d'estime pour lui, en voyant les expériences qu'il faisoit alors sur le Pancréas, qu'il se l'associa dans ses études anatomiques, & pour tenter les injections dans les artères, les veines & les autres vaisseaux; ce qui étoit encore une méthode nouvelle dans ce temps-là. En quittant Paris, *de Brunn* passa en Angleterre, où il fut considéré de Henri Oldenbourg, secrétaire de la société royale, de Willis, de Lower & de plusieurs autres. Il aborda ensuite en Hollande, & fit presque un nouveau cours de médecine à Leyde sous Syen, Graanen, Drélincourt & Miers. A Amsterdam, il visita Swammerdam & Ruysch, à qui il présenta l'ouvrage auquel il avoit beaucoup travaillé à Paris. Il est imprimé sous ce titre:

Experimenta nova circa Pancreas. Accedit Diatribe de Lymphâ & genuino pancreatis usu... Amstelodami, 1682, *in*-8. *Leidæ*, 1709, 1722, *in*-8.

Son dessein fut de combattre la secte de Sylvius de le Boë, & de réfuter le traité de Reinier de Graaff sur le pancréas. Il démontra que la liqueur qui se filtre dans ce viscère, n'est point acide, mais émolliente & légèrement visqueuse; & pour prouver que la digestion peut se faire assez aisément sans elle, il tira une grande partie du pancréas du corps d'un chien, qui survécut à cette opération & digéra ses alimens.

De Brunn ne fut pas plutôt de retour en Allemagne, qu'il s'y fit connoître par une pratique heureuse. En 1685, il fut reçu dans l'académie des Curieux de la nature, sous le nom *d'Hérophile*, & depuis son admission, il ne cessa d'enrichir les mémoires

Digitized by Google

de cette ſociété par des obſervations intéreſſantes. En 1687, il fut nommé à une chaire de médecine à Heidelberg, où il publia encore ſon traité du Pancréas, ainſi que les nouveaux ouvrages dont voici les titres :

Diſſertatio anatomica de glandula pituitaria. Heidelbergæ, 1688, *in*-4.

Glandulæ duodeni, ſeu, Pancreas ſecundarium detectum. Francofurti & Heidelbergæ, 1715, *in*-4.

Il y a deux éditions antérieures à celle-ci, l'une de 1687 & l'autre de 1688, ſous ce titre : *De glandulis in duodeno inteſtino detectis.*

Depuis l'an 1685, qu'il avoit été appellé à la cour de Charles, électeur palatin, il fut toujours conſulté dans la maiſon électorale ; & quoique les ravages des François dans le Palatinat l'euſſent obligé d'abandonner Heidelberg & de ſe retirer dans ſa patrie, où il arriva en 1688, l'électeur Jean-Guillaume l'en rappella en 1695, & le nomma ſon premier médecin. Il l'ennoblit en 1711, & lui fit préſent de la ſeigneurie d'Hammerſtein dans le pays de Bergue. Charles-Philippe, frère & ſucceſſeur de Jean Guillaume, confirma *de-Brunn* dans l'emploi de premier médecin, & l'honora encore du titre de conſeiller-privé.

Mais les électeurs palatins ne furent pas les ſeuls princes qui lui donnèrent leur confiance. Il jouiſſoit dans ſa patrie de toute l'eſtime de ſes concitoyens, lorſque Charles, Landgrave de Heſſe-Caſſel, l'appella à ſa cour en 1690. Depuis ſon retour à Duſſeldorp, il alla voir l'électeur de Trèves en 1706. En 1708, l'empereur Joſeph le fit venir à Vienne pour l'impératrice ſon épouſe. En 1709, il vola au ſecours du roi de Pruſſe. En 1720, il ſe rendit à Hanovre pour le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre, ſous le nom de George II. En 1721, il fut voir Frédéric I, roi de Suède, qui ſe trouvoit alors en Allemagne. En 1722, il fut appellé auprès de Frédéric IV, roi de Danemarck, qui étoit aux bains d'Aix avec la reine ſon épouſe. Mais nous ne finirions pas, ſi nous voulions parler de tous les princes & perſonnes illuſtres qui conſultèrent ce médecin ; & pour ne pas trop nous étendre, nous nous bornerons à dire que le canton de Schaffouſe, pénétré de reconnoiſſance pour les ſervices importans que *de Brunn* lui avoit rendus en différentes occaſions, lui accorda la bourgeoiſie en 1720, tant pour lui que pour ſa poſtérité.

Quoique la ſanté de ce médecin eût été traverſée par de fréquentes attaques de gravelle, dont il avoit commencé à ſouffrir dès l'âge de 24 ans, il obſerva un régime ſi convenable à ſon état, qu'il put faire de longs & pénibles voyages, & ſe livrer aux fatigues d'une pratique étendue. A l'âge de cinquante ans, il fut attaqué de la goutte ; mais avec l'uſage du lait, cette maladie ſe trouva réduite à de ſi foibles accès, que dans le cœur de l'hyver & à l'âge de ſoixante-quatorze ans, il ſe ſentit aſſez de vigueur pour aller en deux jours & trois nuits de Manheim à Munich, pour y voir l'électeur Maximilien-Emmanuel. Il ſuccomba cependant à tant de fatigues ; il fut ſi violemment atteint d'une fièvre continue rémittente, qu'il en mourut à Manhrim, peu de temps après ſon retour de Munich, le 2 octobre 1727, âgé de ſoixante-quatorze ans, huit à mois & vingt-ſix jours.

De Brunn avoit épouſé, le 12 décembre 1678, Magdelcine, fille cadette du célèbre médecin Jean-Jacques Wepfer ; & il en eut dix enfans. Erhard, ſon troiſième fils, conſeiller médecin du Landgrave de Heſſe-Caſſel, & profeſſeur de médecine à Heidelberg, mourut en 1721. Jean-Jacques, le plus jeune, a été médecin de Neuſtadt dans le Palatinat ; mais après la mort de ſon père, il ſe retira en Suiſſe avec ſa mère. Il publia à Schaffouſe un ouvrage poſthume de ſon père, ſous le titre de

Methodus tuta ac facilis citra ſalivationem curandi luem veneream. 1739, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BRUNNER, (Balthaſar) médecin du ſeizième ſiècle, étoit de Hall en Saxe. Il étudia dans l'univerſité d'Erford, où il fut reçu maître-ès-arts ; de-là il paſſa à Leipſic : il y fit tant de progrès dans l'étude de la médecine, qu'on le nomma profeſſeur extraordinaire, quoiqu'il ne fût pas encore docteur. Il voyagea enſuite en Italie, où il demeura près de trois ans ; & après avoir encore parcouru l'Eſpagne, la France, les Pays-Bas & l'Angleterre, il revint dans ſa patrie par Baſle, & ſe fit recevoir docteur dans l'univerſité de cette ville. Cranton de Krafftheim témoigna beaucoup d'amitié à *Brunner*, & prit ſur lui le ſoin de cultiver les talens d'un jeune homme en qui il remarquoit les plus heureuſes diſpoſitions. *Brunner* devint en effet tout ce que ce ſavant homme avoit prévu qu'il ſeroit ; il parvint même à un tel point de célébrité, que pluſieurs princes ſouhaitèrent de l'avoir pour médecin, & diverſes académies le demandèrent pour profeſſeur. Mais il réſiſta à toutes ces invitations ; comme il étoit paſſionné pour la chymie, il voulut être libre, afin de faire de cette ſcience ſa plus grande occupation. Une violente attaque d'apoplexie vint troubler le bonheur dont il jouiſſoit au milieu de ſa famille ; il la ſurmonta, mais il languit pendant ſept ans, & mourut au bout de ce terme en 1604, dans la ſoixante-onzième année de ſon âge ; ainſi il naquit vers 1533.

On a de lui deux traités ſur le ſcorbut, qui ſe trouvent dans le recueil de Séverin Fugalenus. On lui doit encore pluſieurs conſultations qui parurent après ſa mort, ſous le titre de

Conſilia Medica ſummo ſtudio collecta & reviſa à

Laurentio Hoffmanno. Hala Saxonum, 1617, *in*-4. *Francofurti*, 1727, *in*-4.

Brunner épouſa en premières noces la fille de George Laure, premier médecin des électeurs & marquis de Brandebourg; en ſecondes, il ſe maria avec Eliſabeth Holzwirth, veuve de Laurent Hoffmann, apothicaire de Bamberg. Il prit grand ſoin de l'éducation de deux fils de ſa femme, Laurent & André, & il les chérit comme ſes propres enfans. Laurent épouſa la fille que *Brunner* avoit eue de ſon premier mariage. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUNUS, célèbre médecin, père du ſavant *Dinus del Garbo*, fleurit vers l'an 1310. Il eſt cité par Michel Roccianti dans le catalogue des écrivains de Florence, où il eſt dit qu'il fut en grande liaiſon avec François Pétrarque, comme il eſt prouvé par les lettres qu'ils s'écrivoient réciproquement. On a de ce médecin : *Chirurgia magna & parva*, qui parut, avec d'autres traités, dans un recueil de chirurgie imprimé à Veniſe en 1490, 1499, 1513, 1546, *in-folio*, & depuis dans la même ville en 1559, ſous un pareil format. L'ouvrage de *Brunus* eſt écrit d'un ſtyle aſſez barbare, & n'eſt proprement qu'une compilation tirée des écrits des médecins grecs & arabes. Parmi ceux-ci, il a principalement copié Albucaſis, & c'eſt d'après lui qu'il a décrit l'opération de la pierre par le petit appareil; le docteur Frein ajoute même qu'il eſt le ſeul des chirurgiens italiens de ſon ſiècle, qui en ait fait mention. Ce n'eſt point ſans raiſon qu'on met *Brunus* au rang des chirurgiens; quoiqu'il eût exercé la médecine proprement dite, il n'en a pas moins pratiqué l'art de guérir les maladies par l'opération de la main. Non ſeulement il ſe ſervoit des médicamens externes, & ſur-tout des deſſicatifs, pour la cure de ces maladies, mais il aſſure encore qu'il employoit l'inſtrument tranchant : il dit même que le ſeul moyen de traiter avec ſuccès la fiſtule à l'anus, conſiſte à s'en ſervir à propos. Il emportoit avec cet inſtrument tout ce qui étoit compris dans l'anſe de l'aiguille de plomb qu'il faiſoit paſſer dans les différens contours de la fiſtule.

Les bibliographes parlent de Vincent *Brunus*, natif de Melfi dans le royaume de Naples, qui étoit docteur en philoſophie & en médecine. Il a publié pluſieurs ouvrages au commencement du dix-ſeptième ſiècle; ils ſont en italien, & ils traitent de la tarentule, de la vie & de la mort, des pierres précieuſes, &c. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BRUSE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Petit Houx.) (M. Maequart.)

BRUXELLES. (*Juriſprudence de la médecine.*)

Bruxelles, *Bruxella*, ville ancienne, dont on ne connoît pas bien l'origine, eſt actuellement la plus belle, la plus riche & la plus grande ville des Pays-Bas autrichiens, la capitale du Brabant, & le ſéjour du gouvernement des Pays Bas pour l'archiduc d'Autriche, empereur d'Allemagne. Elle eſt ſituée ſur la petite rivière de Senne, bien agréablement; en partie ſur une éminence, en partie dans une belle plaine fertile en grains & en pâturages. Quoique cette ville n'ait ni évêché, ni univerſité, les lettres, les ſciences & la médecine en particulier y ont été cultivées avec diſtinction; du moins relativement aux pays autrichiens, preſque tous encore dévoués à la ſervitude, juſqu'à Joſeph II, qui les a affranchis à ſa manière. Il y a un beau collège, un grand nombre de monaſtères, & des établiſſemens de médecine.

Il y a à *Bruxelles* un grand hopital, où on a ſoin des pauvres malades de l'un & de l'autre ſexe; & pluſieurs autres petits; quatre autres pour les pélerins & paſſans qui y peuvent loger trois jours. Il y a auſſi des Hôtels-Dieu fondés pour des bourgeois & bourgeoiſes, incapables de gagner leur vie par leurs vieilleſſe & infirmités; enfin des ſœurs hoſpitalières.

Parmi les grandes calamités que cette ville a ſupportées ſont une ſorte de peſte, qui, en 1489, emporta près de trente-trois-mille habitans; & une maladie contagieuſe, nommée *la ſueur Angloiſe*, qui la ravagea en 1529. La police médicinale qu'on y a mieux obſervée dans ces derniers ſiècles, la préſervée de pareils fléaux.

Cette ville poſsède un des plus beaux collèges de médecine de l'europe. Il a été érigé en vertu d'un placard de l'empereur Charles-Quint du 8 octobre 1540; & confirmé en 1650. Les officiers ſont un ſurintendant, un prélat, un vicaire, un receveur, deux viſitateurs ordinaires, un ſyndic, un greffier, & un bedeau. Il a environ une quarantaine de membres, ſous le titre *d'admis*.

Les chirurgiens y forment auſſi un corps ſous la préſidence du conſeiller premier chirurgien de la cour; & de deux doyens, avec un bedeau : & ils y ſont au nombre de près de quatre-vingt.

Les apothicaires ou pharmaciens, au nombre de près de quarante, y forment encore une jurande, dans laquelle deux ſont qualifiés *maîtres des preuves ſervans*. Il y a eu outre des chymiſtes & des droguiſtes.

Bruxelles a un port, par lequel elle fait un commerce, qui eſt à-peu-près ſur le même pied que celui d'Anvers. Elle reçoit principalement les épiceries, drogueries & comeſtibles des Hollandois & des François; & particulièrement des potaſſes & vedaſſes, des vins & eaux de vie, des ſels de France, d'Eſpagne & de Portugal; des huiles d'olive, de baleine & de graines; des ſucres & des caſſonades, de bleds. Elle ne donne en échange que les produit

de ſes manufactures, qui deviennent bien moins du goût des François qu'anciennement. Ainſi les Brabançons ont plus beſoin de nous, que nous n'avons beſoin d'eux.

L'empereur Joſeph II n'aimoit pas l'éducation françoiſe. Il a même fait défenſes à ſes ſujets de nous envoyer leurs enfans à élever, ſous de grandes peines. Sans doute ſon ſucceſſeur n'aimera-t-il pas mieux celle qui va ſe perfectionner chez nous ſous le régime de la liberté; mais du moins les autrichiens nous préſentent des exemples à ſuivre dans cette régénération. Ils cultivent plus que nous l'éducation phyſique. Les Brabançons ſont encore dans l'uſage de faire des carrouſels à *Bruxelles*. La célèbre Marie Thérèſe, & ſon fils Joſeph II, en travaillant à l'inſtruction publique, ont projetté avant nous de former des maîtres pour l'éducation & l'enſeignement: & nos nouveaux légiſlateurs ne ſongent pas encore plus que n'ont fait nos rois, à cet établiſſement néceſſaire; ſans lequel on ne peut pas plus eſpérer de rétablir les arts de l'éducation dans les écoles, que de faire fleurir les arts & métiers dans les manufactures, ſi l'on n'y formoit des artiſtes & des ouvriers.

(M. Verdier.)

BRUYERES. *(Eaux minér.)*

Bruyères eſt une petite ville de Lorraine, a onze lieues ſud-eſt de Nancy, & à ſept & demie ſud-eſt de Lunéville. La ſource minérale eſt nommée *la Magdeleine*: ſes eaux ſont froides aigrelettes & ferrugineuſes ſuivant M. Poma.

Il y a encore un autre *Bruyères* près de Laon. C'eſt un bourg éloigné de cette ville d'une lieue & demie au ſud-eſt où ſe trouve une ſource froide, & qu'on croit ferrugineuſe.

Ces ſources ſont encore à analyſer.

(M. Macquart.)

BRUYERE. (*Mat. méd.*)

Bruyère, nom qui appartient à une famille entière dans l'ordre naturel, exprime plus particulièrement un genre de plantes caractériſées par des feuilles ſimples très-petites, un calice à quatre feuilles, une corolle monopétale campanulée à quatre diviſions profondes, huit étamines terminées par des anthères à deux cornes; un ovaire ſupérieur, couvert d'un ſtyle très-long dont le ſtigmate eſt à quatre lobes; une capſule ronde à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves par ſon ſommet, & renfermant beaucoup de ſemences très-petites.

Parmi les ſoixante dix eſpèces de *bruyère* que les botaniſtes ont décrites, il n'y en a qu'une qui ait été propoſée & employée en médecine; c'eſt la *bruyère* commune, *erica vulgaris* de Linnéus, qui croît abondamment aux environs de Paris; cette plante eſt ligneuſe, forme un ſous-arbriſſeau, dont les touffes baſſes & étalées garniſſent les champs arides & ſablonneux. Les feuilles ſont très-petites, ſerrées & embriquées comme celles du cyprès; leur baſe eſt ſagittée; ce caractère ſert à la faire diſtinguer de la *bruyère* cendrée, *erica cinerea*, qui croît auſſi aux environs de Paris, lorſque ces deux plantes ne ſont point en fleurs. Les fleurs de la *bruyère* commune ſont en grappes terminales, petites, rouges ou blanchâtres; elles ont un double calice, dont l'intérieur eſt compoſé de quatre feuilles pétaliformes.

On a attribué un aſſez grand nombre de propriétés médicinales à la *bruyère*. Mathiole aſſure que la décoction de *bruyère* employée pendant long-temps fond la pierre de la veſſie, & en fait rendre les fragmens avec les urines. Trâgus ou le Bouc la recommande dans la colique. Pancovius dit qu'elle augmente le lait des nourrices, & il accorde cette propriété même aux feuilles ſechées & réduites en poudre. Ray recommande le ſuc exprimé des feuilles ou l'eau diſtillée des fleurs de *bruyère*, pour calmer la douleur des yeux; on doit en laiſſer tomber ſuivant lui quelques gouttes dans les paupières. L'Écluſe ou Cluſius rapporte que Rondelet employoit avec ſuccès, l'huile des fleurs de cette plante pour les dartres de viſage; Tabernæ Montanus l'annonce comme un ſpécifique dans cette maladie, & il la conſeille auſſi en fomentation pour appaiſer les douleurs de la goutte. Tournefort preſcrit d'employer dans cette maladie un bain de vapeur préparée avec les feuilles & les fleurs de cette plante.

Malgré toutes ces autorités l'uſage de la *bruyère* eſt actuellement abſolument nul en médecine.

Les abeilles recueillent beaucoup de miel dans les fleurs de *bruyère*; mais ce miel, comme l'avoit annoncé Dioſcoride, eſt jaune, ſirupeux & peu eſtimé.

(M. Fourcroy.)

BRYONE. (*Mat. méd.*)

La *bryone* ou couleuvrée, eſt un genre de plantes monoïques, c'eſt-à-dire, qui ont des fleurs mâles & des fleurs femelles ſéparées, ſur le même pied; quelquefois ces fleurs ſont ſur des pieds différens. Elle a beaucoup de rapport avec les cucurbitacées, dans la famille deſquelles elle doit être rangée. Les fleurs mâles & femelles ſont compoſées d'un calice monophylle, campanulé, à cinq dents aigues, d'une corolle monopétale, campanulée ou en roſette à cinq lobes. Dans la fleur mâle, il y a trois étamines courtes, dont deux ſont terminées chacune par deux anthères, & la troiſième n'en porte qu'une. La fleur femelle, plus petite que la première, a un ovaire inférieur, ovoïde, qui porte un ſtyle triſide, ou eſt terminé par des ſtigmates échancrés. Le fruit eſt une baye ovale, liſſe, contenant trois ſemences ou plus.

Digitized by Google

L'eſpèce qu'on emploie en médecine eſt la *bryone* blanche ; c'eſt une plante grimpante & ſarmenteuſe, qui s'attache aux arbruſeaux des haies & à tout ce qu'elle rencontre. D'une racine groſſe, charnue, & ayant la forme d'un navet, s'élèvent des tiges herbacées, pliantes, grêles, anguleuſes, qui grimpent ſur les corps voiſins. Elles ont des feuilles alternes, pétiolées, palmées, à cinq demi-lobes anguleux ; il y a une vrille à la baſe de chaque feuille. Les fleurs diſpoſées en bouquets axillaires, ſont preſque ſeſſiles dans les femelles, & pédonculées dans les mâles. Elles ſont d'un blanc ſale, marquées de veines verdâtres. Les baies qui ſuccèdent aux fleurs femelles ſont rondes, groſſes comme un pois, vertes d'abord, & d'un rouge vif dans leur matière. Quoique nous ayons dit que la *bryone* eſt monoïque, & que Linnéus la range dans la monoécie, il eſt très-fréquent aux environs de Paris de trouver la *bryone* dioïque ; il y a beaucoup d'individus qui ne rapportent rien & qui ne portent abſolument que des fleurs mâles.

Il y a une variété de cette plante dont les baies ſont noires, qui croît en Allemagne, & dont tous les individus ſont monoïques. La première a toujours été préférée pour l'uſage médicinal.

On n'a employée en médecine que la racine de *bryone*. Dans ſon état de fraîcheur, c'eſt un purgatif violent. On en met une demi-once infuſer dans un demi-ſeptier de vin blanc ; cette infuſion eſt fortement purgative ; elle ne convient que dans l'apoplexie, la paralyſie, les différentes eſpèces d'hydropiſie. Les gens de la campagne font beaucoup d'uſage de ce remède. Il eſt trop négligé aujourd'hui. On a conſeillé de diminuer l'énergie de ce médicament avec la crême de tartre, les ſels neutres, &c. On a auſſi employé la décoction de la racine de *bryone* sèche. Cette décoction eſt un très-bon fondant & un altérant précieux dans l'épilepſie, la manie, l'hypochondriaciſme, les empâtemens des viſcères, l'hydropiſie de poitrine commençante, & on en fait trop peu de cas & d'uſage. La forte décoction eſt très-utile en lavemens dans l'hydropiſie, la paralyſie, &c.

On a auſſi conſeillé la racine de *bryone* sèche & en poudre. Beaucoup d'auteurs penſent qu'elle n'a plus de vertus, ou qu'au moins ſes propriétés ſont alors très-foibles. On la preſcrit à la doſe de 24 grains juſqu'à un demi-gros. La racine entière, cuite avec peu d'eau, & appliquée en cataplaſme, réſout & fond beaucoup de tumeurs lymphatiques, & ſur-tout les tumeurs ſcrophuleuſes. Zacutus l'employoit beaucoup ſous cette forme. Il prenoit une livre de racine de *bryone* ; il les coupoit par tranches ; il les faiſoit frire dans l'huile ; il y ajoutoit deux onces de térébenthine & autant de cire. Cette eſpèce d'onguent guérit, ſuivant lui, les ulcères écrouelleux.

Lorſque la racine de *bryone* eſt cueillie bien fraîche, elle contient une aſſez grande quantité de ſuc ; ce ſuc eſt âcre, amer, émétique ; on en donnoit autrefois une ou deux cuillerées dans l'aſthme, la manie, l'hydropiſie ; mais ce remède eſt beaucoup trop âcre pour qu'on l'emploie ſeul & ſans correctif. On a propoſé d'y ajouter de la crême de tartre, du tartrite de potaſſe ou ſel végétal, du tartrite de ſoude ou ſel de ſeignette, &c., du ſulfate de ſoude ou ſel de Glauber.

On préparoit autrefois une fécule avec la racine de *bryone* ; mais ce remède étoit infidèle, parce qu'il contenoit plus ou moins d'extrait ou de réſine, ſuivant qu'on l'avoit plus ou moins exprimé ou lavé. Enfin, on a propoſé l'uſage de la réſine de *bryone*, ſéparée par l'alcohol, à la doſe de 4, 6 ou 10 grains. Pluſieurs auteurs ont comparé, avec raiſon, la racine de *bryone* à celle du jalap. La *bryone* eſt un médicament, peut-être auſſi utile que le jalap ; il eſt étonnant qu'on n'en faſſe pas plus d'uſage. C'eſt un inciſif, un fondant, un purgatif, un diurétique, précieux, lorſqu'on l'emploie à petites doſes & bien préparé. Cette racine fournit auſſi un fondant très-actif, un déraſtique puiſſant, un irritant âcre, lorſqu'on l'adminiſtre à grande doſe & récente. Il paroît qu'elle diffère du jalap, parce qu'elle perd plus de ſes vertus par la deſſiccation.

On pourroit auſſi comparer la racine fraîche de *bryone* à celle du manioc. Elle contient un ſuc très-âcre & preſque vénéneux ; mais on peut en extraire par le repos une fécule fine & blanche, qui bien lavée & bien ſéparée de tout ce qui eſt extractif & âcre, fourniroit une ſubſtance alimentaire, d'autant plus utile dans des cas de diſette, que cette racine eſt abondante & acquiert un grand volume.

(M. Fourcroy.)

BRYONE D'AMÉRIQUE. (*Mat. méd.*)

Pluſieurs auteurs de matière médicale donnent le nom de *bryone d'Amérique* à la racine de méchoacan, qui eſt une eſpèce de convolvulus de l'Amérique méridionale, du Bréſil. *Voyez* Michoacan.

(M. Fourcroy.)

BRYTON. (*Mat. méd.*)

Pluſieurs auteurs économiques nomment la bierre *bryton*, en raiſon de la germination qu'on fait éprouver à l'orge, avant de l'employer à la préparation de cette liqueur fermentée. (M. Fourcroy.)

BUBON. (*Noſol. méthod.*)

Terme générique qui peut s'appliquer, ſuivant Cullen, à toute tumeur de glandes conglobées, éparſes ſous la peau : ainſi le *bubon* eſt remarquable par-tout où il y a des glandes lymphatiques à l'extérieur. *Voyez* Dictionnaire de Chirurgie.

(M. Chamseru.)

BUBON

BUBON VÉNÉRIEN.

Tumeur qui vient aux glandes des aînes ou des aiſſelles, à la ſuite d'un commerce impur ; elle eſt communément douloureuſe, dure, renitente, & elle parvient difficilement à ſuppuration.

Le *bubon*, ou poulain, qui arrive peu après le coït, doit être regardé comme une maladie eſſentielle ; celui qui ſuccède à une gonorrhée ſupprimée, à des chancres deſſéchés par les cauſtiques, ou à quelque autre ſymptôme vénérien, eſt une maladie conſécutive qui caractériſe la vérole confirmée ; il eſt rare qu'un poulain vienne ſeul, long-temps après la répercuſſion de la gonorrhée ou des chancres, & qu'il ſoit le ſeul ſigne d'une vérole ancienne & cachée, à moins que le vice écrouelleux ne ſoit joint au virus vénérien.

Le *bubon* primitif ſe forme d'abord par le virus porté immédiatement de la verge aux glandes des aines ; le conſécutif eſt produit par le virus qui, après s'être introduit dans la maſſe du ſang, ſe dépoſe quelquefois long-temps après dans les glandes.

Le *bubon* qui ſurvient pour avoir donné à téter à un enfant gâté, attaque plus ordinairement les glandes les plus proches de l'aiſſelle ; & celui qui ſurvient à des baiſers laſcifs, les glandes du cou ou de la gorge.

Quoiqu'on puiſſe dire, en général, qu'un *bubon* qui attaque les glandes les plus éloignées de la partie, par laquelle on a péché, ſoit conſécutif ; ce n'eſt pas une raiſon pour aſſurer que celui qui attaque les glandes les plus voiſines, ſoit toujours un *bubon* primitif. Au reſte, cette diſtinction n'eſt point eſſentielle au traitement, puiſqu'ils marquent tous la vérole.

On diſtingue le poulain en phlegmoneux, en œdemateux & en ſquirrheux.

Le poulain phlegmoneux eſt véritablement inflammatoire ; la chaleur, la douleur & la pulſation en ſont les ſignes inſéparables ; il ſe termine ordinairement par la ſuppuration.

Dans les *bubons* rouges, douloureux, éminemment inflammatoires, la ſaignée eſt indiſpenſable dans le commencement, & il faut ſouvent la répéter ; les cataplaſmes émolliens, anodins, ne ſont pas moins néceſſaires. On doit préférer la boiſſon délayante & adouciſſante à toute autre, & y joindre la tranquillité & le repos ; mais ſi, malgré ces ſecours, la tumeur groſſit, ſi elle eſt conſtamment douloureuſe, ſi elle s'élève en pointe, ſi la peau s'amollit, ſi elle s'amincit, & ſi on remarque une fluctuation commençante, il faut en accélérer la maturité & ramaſſer, s'il eſt poſſible, l'humeur dans un ſeul foyer, par des cataplaſmes maturatifs. Ces moyens ajoutés au travail de la nature, ſuffiſent quelquefois pour produire l'ouverture ſpontanée de l'abcès, ſinon, il faut y procéder par l'art, & porter la lancette dans la partie la plus éminente ou la plus déclive, & en évacuer tout le pus. Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'emporter les lèvres de la plaie, à moins qu'elles ne ſoient trop détachées & trop amincies pour en eſpérer le recollement ; mais ſi l'ouverture faite, les glandes ſont ſaillantes, il eſt bon de les émoucheter avec la lancette pour en déterminer la fonte & la ſuppuration complette ; on panſe alors la plaie ſuivant l'art, & on la conduit à une cicatrice heureuſe.

Le *bubon* œdemateux eſt ordinairement exempt de douleur ; c'eſt une tumeur blanchâtre, molaſſe, qui conſerve l'impreſſion des doigts, & qui ſuppoſe encore plus l'épaiſſiſſement de la lymphe & la gêne des vaiſſeaux ; il faut appliquer ſur ces eſpèces de poulains un cataplaſme réſolutif, des emplâtres fondans, & pratiquer quelques frictions locales ſur le poulain même & aux environs, en même temps qu'on emploie des boiſſons apéritives & fondantes.

Le *bubon* ſquirrheux eſt dur, renitent, ſans douleur, ſans chaleur, ſans pulſation. C'eſt ordinairement la ſuite de la réſolution qu'on a inutilement tentée ou mal conduite ; il faut chercher à l'amollir par des cataplaſmes émolliens, par des fomentations, des boiſſons de même genre & par l'uſage du calomelas & de l'extrait de ciguë ; mais s'il perſiſte à reſter dur, il faut, ſur le champ, y appliquer une trainée de pierre à cautère pour en procurer peu-à-peu la ſuppuration, ſi on n'aime mieux l'extirper avec l'inſtrument : ſi on applique le cautère, il faut être très-attentif ſur l'effet qu'il produit, & l'adoucir quelquefois en y mêlant des narcotiques, de peur de faire dégénérer le ſquirrhe en cancer. Si on préfère l'extirpation ; il faut y procéder avec beaucoup de circonſpection, pour ne pas intéreſſer les vaiſſeaux ſanguins, d'où pourroit réſulter une hémorrhagie inquiétante ; il faut ſoulever les glandes avec l'erminette, & les détacher avec précaution du tiſſu cellulaire ; c'eſt une eſpèce de diſſection qui demande de la patience & du talent. D'ailleurs, par cette méthode, on anéantit preſque toujours en totalité un organe ſécrétoire qui n'eſt ni inutile, ni indifférent.

De quelque nature que ſoient les *bubons*, j'ai conſtamment obſervé qu'il étoit plus avantageux de les ouvrir avec la pierre à cautère qu'avec la lancette ; que la ſuppuration étoit plus abondante, plus louable par cette méthode, que la réſolution des glandes environnantes étoit plus complette, la cicatriſation plus facile & plus douce. La pierre à cautère eſt en effet un fondant aſſez actif, indépendamment de ſa qualité brûlante. Il eſt cependant des cas où l'ouverture par la lancette eſt préférable ; c'eſt quand le pus eſt bien formé, que la tumeur eſt ſaillante, uniforme, & qu'il eſt intéreſſant d'en faire promptement l'ouverture.

Il eſt très-difficile, à la première inſpection d'un *bubon* vénérien, de prévoir ſa terminaiſon; l'expérience journalière confirme cette vérité. Il n'eſt pas rare de voir une tumeur de ce genre, avec douleur, rougeur, pulſation & tous les ſignes de la ſuppuration commençante, ſe terminer par réſolution, tandis que d'autres ſuppurent, après avoir donné l'eſpérance d'une ſûre & prompte réſolution. Le traitement local doit donc changer conſéquemment à ces variations. Les premiers ſignes ſont quelquefois équivoques; on voit en effet quelques poulains qui, douloureux dans leur principe, ne donnent cependant aucun ſigne d'inflammation eſſentielle: la douleur qu'ils occaſionnent ne paroît même dépendre que de la compreſſion qu'ils exercent ſur les parties voiſines; & ſi on y remarque enſuite quelque point ſaillant qui annonce en quelque ſorte la ſuppuration future, on doit s'attendre qu'elle ne ſera que partielle. Ces ſortes de *bubons* ne ſe réſolvant, ni ne ſuppurant complettement, il faut les attaquer avec les cauſtiques pour en obtenir, par leur moyen, une plaie uniforme & une cicatrice ſolide; on remarque auſſi quelquefois que ces ſortes de *bubons* préſentent à-la-fois différens points iſolés de ſuppuration, ſans aucune communication de glandes entr'elles; pluſieurs praticiens ont coutume d'ouvrir les petits abſcès, à meſure qu'ils ſe préſentent & qu'ils parviennent à maturité; mais cette pratique n'eſt pas toujours avantageuſe; il arrive en effet quelquefois que la plaie d'une glande irritant la voiſine, la durcit & l'empêche de ſuppurer; alors on réunit, dans un même eſpace, différentes eſpèces de tumeurs, d'une nature toute différente, qu'on ne peut traiter uniformément, à moins d'employer le cautère qui attaque en même temps les glandes dures, & celles qui commencent à ſuppurer.

Il eſt d'autres cas où les cauſtiques ſont le ſeul remède à employer pour parvenir à une guériſon radicale des *bubons*; c'eſt quand, après la réſolution qui s'en eſt faite, & qu'on a cru complette, il paroît néanmoins encore une eſpèce de noyau inquiétant. Ce noyau ſe diſſipe ſouvent de lui-même par l'action conſécutive des remèdes; mais il arrive auſſi quelquefois qu'il s'irrite, qu'il s'enflamme & qu'il menace de ſuppuration. L'application du cautère eſt alors indiſpenſable; & ce qui juſtifie la préférence qu'il mérite en ce cas, c'eſt qu'il ne reſte ordinairement aucun veſtige qui puiſſe inquiéter ſur le retour de la maladie, quand on a employé ce moyen.

Il arrive auſſi quelquefois qu'un *bubon* ouvert, ſoit par l'inſtrument, ſoit par le cautère, après avoir ſuppuré convenablement, après s'être conſolidé & cicatriſé, eſt ſuivi d'une excroiſſance glanduleuſe qui ſe tuméfie, paroît s'élever de deſſous la première & vouloir reſſuſciter la maladie: cela doit être regardé comme un dernier effort de la nature, qui ne peut qu'être avantageux: un emplâtre maturatif ſuffit ordinairement pour amener ce reſte de tumeurs à ſuppuration, & la cicatrice, qui ne tarde pas à ſe faire, n'en eſt que plus ſolide & plus durable.

On voit auſſi quelquefois des *bubons*, qui, abandonnés à la nature, & ouverts ſpontanément, après avoir fourni une ſuppuration convenable, paroiſſent guéris; mais, quelque temps après, on y remarque un ſuintement, une humidité; la peau paroît ſe décolorer, elle devient bleuâtre, les cicatrices ſe rouvrent, & il en découle une ſanie purulente: ces ſortes de *bubons* exigent encore l'application des cauſtiques; par leur moyen, on enlève la cicatrice défectueuſe, on obtient une ſuppuration encore plus avantageuſe, l'ulcère ſe déterge, & il s'établit une nouvelle cicatrice ſolide.

Les *bubons* ulcérés, dont le traitement aura été négligé ou mal raiſonné, ceux dont les bords ſont durs & calleux, demandent de la part des praticiens beaucoup de circonſpection: dans le premier cas, quand il n'y a qu'une ſeule ouverture, plus ou moins grande, il faut examiner ſi la glande eſt tout-à-fait détruite par la ſuppuration; alors il ne reſte plus qu'à procéder à la réunion de la plaie, ſi rien d'ailleurs ne s'y oppoſe, ſi les bords en ſont unis, s'il n'y a ni fiſtule, ni clapiers, en panſant avec un plumaceau ſimple, garni d'un digeſtif émollient & recouvert d'un emplâtre du même genre: mais dans le cas où il reſteroit encore des glandes à fondre, & quand on remarque quelques points de ſuppuration profonds qui décèlent une fiſtule ou quelques clapiers, il faut aggrandir l'ouverture pour les mettre à découvert, en mêlant au digeſtif un peu de pierre à cautère pilée, & quand on a découvert les clapiers & les fiſtules dans toute leur longueur, on les enlève avec l'inſtrument, on les larde de trochiſques de minium & on parvient par ce moyen à les déterger, à les détruire & à rendre la plaie ſimple & ſuſceptible de cicatriſation.

Quand les bords des ulcères ſont durs & calleux, il ne faut pas ſe preſſer de les emporter, juſqu'à ce que le malade ait ſubi un traitement régulier, parce qu'il arrive quelquefois que par le traitement, les bords s'allongent, s'amortiſſent & qu'ils cèdent alors à un digeſtif, dans lequel on fait entrer l'onguent mercuriel, & à quelques frictions locales; mais s'ils réſiſtent à ces moyens, il faut ſur le champ emporter les bords avec le biſtouri & traiter la plaie comme ſimple. On a cependant détruit quelquefois avantageuſement ces bords durs & calleux en les touchant à pluſieurs reprifes & avec la plus grande circonſpection, avec le beurre d'antimoine.

Le mal paroît être à ſon comble, quand ſes bords de la plaie ſe renverſent & que le fond préſente des chairs mollaſſes, blafardes, & rend tout une eſpèce de pus jaunâtre, grumelé & même noirâtre. On a cependant vu réuſſir dans ce cas l'huile de thérébentine dont on enduit un plumaceau; & par ce ſeul moyen,

Digitized by Google

on eſt quelquefois parvenu à déterger ces eſpèces de plaies, à raffermir les chairs & à procurer une ſuppuration de meilleur caractère ; il faut alors, ſans perdre de temps, en toucher les bords, toujours avec la plus grande circonſpection, avec le beurre d'antimoine ; & par ces moyens réunis, on parvient à rendre la plaie ſimple & à l'amener à une cicatriſation parfaite.

La manière de traiter les *bubons* des aiſſelles ou du cou, eſt à-peu-près la même que pour ceux des aines, avec les modifications que les parties voiſines exigent. Mais quels que ſoient les *bubons* vénériens qu'on a à traiter, quelques panſemens qu'on adopte pour les réſoudre, il ne faut jamais les regarder comme ſuffiſans, il faut néceſſairement y joindre le traitement méthodique de la vérole ; ſans quoi, on riſque de les faire dégénérer, de les rendre incurables ; & quand même on parviendroit à en opérer heureuſement la réſolution, on ne peut guères échapper à la vérole confirmée, ſoit qu'on les conſidère comme la cauſe ou l'effet de cette maladie. *Voyez* l'article Virole, Traitement. (M. de Horne.)

BUBONOCÈLE. (*Pathолog. Chir.*) (*Voyez* Hernie.) (M. Chamseru.)

BUCELLA, (Nicolas) anatomiſte du ſeizième ſiècle, étoit de Padoue. Il s'occupa pendant pluſieurs années à donner des leçons privées aux étudians allemands qui ſe rendoient dans l'univerſité de cette ville ; il leur démontra cependant l'anatomie en public l'an 1573 : mais il quitta Padoue vers 1576, & paſſa en Pologne, où le roi Etienne Bathori le choiſit pour ſon médecin. Il traita ce prince dans ſa dernière maladie, & il aſſiſta à ſa mort arrivée en 1587. Sa conduite à cet égard l'expoſa à la cenſure ; Simon Simoni écrivit contre lui un libelle imprimé à Olmutz en 1588, dans lequel cet homme turbulent & querelleur le traitoit aſſez mal. *Bucella* ſe juſtifia par celui qu'il fit imprimer à Cracovie en 1588, *in*-4. ſous ce titre :

Refutatio Scripti Simonis Simonii Lucenſis, cui titulum fecit D. Stephani, Polonorum regis, &c. ſanitas, vita medica, ægritudo, mors.

Cette attaque ne paroît point avoir été déſavantageuſe à *Bucella* ; car il continua de demeurer en Pologne ; il mourut à Cracovie en 1610.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BUCHNER, (J. André-Elie) membre de l'académie des Curieux de la nature, dont il eſt enſuite devenu préſident, conſeiller-médecin du roi de Pruſſe, enſeigna ſucceſſivement à Erfort & à Hall en Saxe. Il mourut vers l'an 1769, & laiſſa une grande quantité de diſſertations académiques.

Ses principaux ouvrages ſont :

Fundamenta Materiæ Medicæ. Halle, 1754, *in*-8.

Syllabus Materiæ Medicæ. Halle, 1755, *in*-8.

Miſcellanea phyſico-medico-mechanica, en pluſieurs vol. *in*-4.

Hiſtoria Academiæ naturæ Curioſorum. Halle, 1755, *in*-4.

Un mémoire en allemand, ſur la méthode de faire entendre les ſourds, dont on a donné une traduction angloiſe en 1770. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BUDÉE, (Guillaume) docteur le 29 octobre 1520, fut nommé profeſſeur en 1524, ſe retira à Orléans, ſa patrie, en 1553. On voulut lui faire payer les droits de ſubſides & de taille, mais la faculté obtint qu'il jouiroit des priviléges de ſon état.

Il nous a laiſſé un traité intitulé :

De curandis articularibus morbis, commentarius. Pariſiis, 1539, *apud P.* Regnault. (M. Andry.)

BUFFLE. (*Hygiène.*)

Bos bubalus. Lin. & Briſſ.

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux quadrupèdes.

Le *buffle* reſſemble aſſez au taureau : il eſt naturel des Indes & de l'Afrique, où on l'a rendu domeſtique & on l'a emmené en Italie & dans nos provinces méridionales, où on l'emploie à cultiver la terre.

Ce quadrupède eſt d'une autre eſpèce que le taureau. Car on n'a pu croiſer ſa race avec celle qui lui reſſemble, & qui eſt commune parmi nous. Il y a plus ; on prétend que les mères *buffles* refuſent de ſe laiſſer têter par les veaux, & que les vaches refuſent de nourrir les petits *buffles*.

Le *buffle* eſt d'un naturel plus dur & moins traitable que le bœuf ; ſa figure eſt groſſe, repouſſante, ſon regard ſtupidement farouche, ſon mugiſſement eſt épouvantable & beaucoup plus grave que celui du taureau. Il a les membres maigres, la queue nue, la phyſionomie noire comme le poil & la peau.

Le *buffle* apprivoiſé ſert beaucoup pour le labourage. On prétend qu'un atelage de deux *buffles* tire autant que quatre forts chevaux.

La chair de ces animaux eſt moins agréable que celle du bœuf. On dit même qu'elle a une odeur qui répugne : cependant elle eſt aſſez bonne à manger. On fait en Italie d'excellens fromages avec le lait des vaches *buffles*, qui en fourniſſent une grande abondance ; on dit même qu'en Perſe il y a des femelles

qui en fourniſſent juſqu'à vingt deux pintes par jour.

Les cornes, les ongles, la graiſſe, & les excrémens du *buffle* ont, dit-on, les mêmes vertus en médecine que celles du bœuf; ſa peau eſt excellente pour faire des ceinturons & d'autres uſtenſilles de cheval à cauſe de ſa légéreté, de ſa dureté & de ſa réſiſtance.

(M. Macquart.)

BUFFLE. (*Mat. méd.*)

Le *buffle* eſt une eſpèce de bœuf ſauvage qui ſe diſtingue par ſa force, ſa grandeur, un toupet de poils ſur le front, des yeux plus petits, ſon poil plus dur & plus foncé, ſon naturel plus ſauvage & moins traitable &c. Cet animal eſt naturel à l'Afrique; on l'a apprivoiſé en Italie vers la fin du ſeizième ſiècle, & on s'en ſert pour les travaux des champs. Il paroît qu'il y a pluſieurs variétés, ou même pluſieurs eſpèces de *buffle*; puiſqu'outre celui qui eſt apprivoiſé, M. Sparman en a décrit une autre eſpèce qu'il arrouvé fréquemment dans ſon voyage au Cap, & qui diffère de celui qui a été deſſiné par l'abbé de la Caille.

On a cherché dans les parties de cet animal des propriétés médicinales comme dans celles du bœuf. Les auteurs de matière médicale les plus éclairés ont comparé ſes propriétés à celles des diverſes parties du bœuf; mais quelques autres les ont regardées comme infiniment ſupérieures. Suivant ceux-ci les cornes & les ongles du *buffle* ſont très-utiles pour calmer les convulſions, & appaiſer le ſpaſme. Cette opinion a été abandonnée & on ne fait aucun uſage des diverſes parties du *buffle* en médecine. Sa peau préparée eſt fort employée dans les arts; elle y eſt fort utile à cauſe de ſa force & de ſa ſouplaſſe; elle retient auſſi fortement la chaleur. (M. Fourcroy.)

BUGLE. (*Mat. méd.*)

La *bugle*, *ajuga*, eſt un genre de plantes labiées, dont le caractère générique conſiſte dans la lèvre ſupérieure de la corolle qui eſt très-courte & qui n'offre que deux petites dents, tandis que la lèvre inférieure eſt grande à trois lobes dont le moyen eſt échancré en cœur. Ce genre ſe rapproche beaucoup de la germandrée; mais dans la *bugle*, le tube de la corolle eſt plus long que le calice, & celui-ci n'eſt pas renflé à ſa baſe dans la maturation des ſemences.

L'eſpèce de *bugle* employée en médecine eſt la *bugle* rampante, *ajuga reptans* de Linnéus, *bugula* de pluſieurs auteurs; *conſolida media pratenſis cærulea* de G. Bauhin; on la nomme auſſi petite conſoude. Cette plante très-commune aux environs de Paris, a cinq ou ſix pouces de hauteur; elle eſt reconnoiſſable par les rejets traçans qui naiſſent du bas de ſa tige, & qui donne naiſſance à de nouvelles tiges, toutes ſes parties ſont preſque entièrement glabres, ſes feuilles ſont ovales, ſpatulées, peu dentées. Les fleurs bleues ou rougeâtres & quelque fois blanches ſont verticillées, & elles ont des bractées dont les ſupérieures ſont bleuâtres.

La *bugle* eſt rangée parmi les vulnéraires; on la regarde comme un très-bon aſtringent. Elle a été recommandée dans les hémorrhagies, le crachement de ſang, les pertes, les dyſſenteries, & le nom de petite conſoude lui a été donné, parce qu'on la croyoit propre à ſouder pour ainſi dire les bleſſures des vaiſſeaux ſanguins. On lui a en même temps attribué la propriété de diſſoudre & de fondre le ſang grumelé; auſſi en prèſcrivoit-on la décoction aux perſonnes qui avoient fait de grandes chûtes. On appliquoit auſſi ſes feuilles hachées ſur les coupures, les bleſſures, les contuſions, les ulcères. On la faiſoit entrer dans les gargariſmes appropriés aux ulcères de la gorge, & preſcrits pour diminuer la ſalivation trop abondante. Emuller la recommandoit dans l'eſquinancie, les ulcères des poumons, &c.

Vogel en s'en tenant aux propriétés ſenſibles de la *bugle*, dit qu'elle eſt amère, déterſive, un peu aſtringente & vulnéraire.

Linnéus dit qu'on peut ſubſtituer à la *bugle* rampante, une autre eſpèce de *bugle* qu'on trouve auſſi aux environs de Paris. C'eſt celle qu'il nomme *ajuga pyramidalis*, *bugle* pyramidale. Elle diffère de la première, 1°. parce qu'elle n'a pas de rejets au bas de ſa tige; 2°. par ſes feuilles dentées & anguleuſes; 3°. par les poils blancs & nombreux qui couvrent toutes ſes parties; 4°. par la diſpoſition de ſes fleurs en un épi plus élevé & plus pyramidal que celui de la *bugle* rampante.

On ne fait preſque plus uſage de la *bugle*.

(M. Fourcroy.)

BUGLOSE. (*Mat. méd.*)

Le genre de plantes qui portent le nom de *bugloſe*, *anchuſa*, appartient à la famille des borraginées; il ſe diſtingue de tous les autres genres de cette famille, 1°. par un calice durable à cinq découpures droites & pointues; 2°. par une corolle dont le tube eſt enfermé dans le calice, dont l'orifice eſt bouché par cinq écailles conniventes, barbues, & le limbe applati en roſette & découpée en cinq parties arrondies; 3°. par les cinq étamines enfermées dans le tube de la corolle; 4°. par quatre ovaires ſupérieurs portant un ſtyle ſimple dont le ſtigmate eſt un peu bifide, & qui deviennent quatre ſemences nues, oblongues, ridées & adhérentes au fond du calice.

L'eſpèce dont on fait uſage en médecine eſt connue ſous le nom de *bugloſe* officinale, *anchuſa officinalis* de Linnéus; *buglossum* de beaucoup d'autres auteurs. Cette plante qui vient aux environs de Paris à deux à trois pieds de hauteur; ſa racine eſt

Digitized by Google

oblongue, rameuſe, groſſe comme le doigt, noire en dehors, blanche & viſqueuſe en dedans. Ses tiges ſont droites, rameuſes, couvertes de poils rudes qui ont pour baſe un tubercule blanc très-dur. Toutes ſes feuilles ſont alternes; les ſupérieures ſont un peu amplexicaules; les fleurs ſont bleues ou blanches elles forment des épis courts, ſouvent d'un ſeul côté, & roulés.

La *bugloſe* eſt tempérante, raffraichiſſante, diurétique, béchique, un peu fondante & ſavoneuſe; le ſuc de ſes tiges & de ſes feuilles eſt un peu acide & rougit le papier bleu. Le ſuc eſt employé à la doſe de quelques onces dans les affections mélancoliques & hypochondriaques. Boërrhaave le recommandoit dans la pleuréſie. Suivant Chomel la décoction de *bugloſe* à la doſe d'une petite poignée de feuilles dans un demi ſeptier d'eau, eſt un très-bon remède dans la dyſſenterie. A la vérité il y ajoutoit du lait bouilli, & une once d'huile d'amandes douces. Il faiſoit auſſi prendre au malade, trois heures après le remède, un bouillon mêlé d'un verre de gros vin.

On donne auſſi la *bugloſe* comme légérement diaphorétique dans les fièvres éruptives, les maladies catarrhales; elle favoriſe & entretient la moiteur de la peau; on la ſubſtitue à la bourrache, dont elle a, dit-on, toutes les propriétés, mais dans un dégré moins marqué.

La racine de *bugloſe* qui eſt rempli d'un ſuc viſqueux, fade, ou d'un vrai mucilage gommeux, peut être employée aux mêmes uſages que celle de mauve, de guimauve, de grande conſoude. La forte décoction eſt très-émolliente, relâchante, réſolutive, &c.

C'eſt à tort que l'on range les fleurs de *bugloſe* au nombre des fleurs cordiales; elles n'ont point du tout cette propriété, & ne ſont abſolument que béchiques, adouciſſantes. (M. FOURCROY.)

BUGRANDE. (*Mat. méd.*).

La *bugrande* ou bugrane, *ononis*, nommée auſſi arrête-bœuf, eſt un genre de plantes de la famille des légumineuſes dont le caractère générique conſiſte, 1°. dans un calice monophyle, en cloche, à cinq dents longues & linéaires; 2°. dans une corolle dont l'étendard eſt plus grand que les autres pétales & ſtriés. On ajoute à ces deux caractères que les feuilles ſont compoſées de folioles dentelées à leurs bords, & accompagnées de ſtipules décurrentes ſur leurs pétioles, qui ſont d'ailleurs très-courts.

L'eſpèce de *bugrane* employée en médecine eſt l'*ononis arvenſis* de Linnéus, l'arrête bœuf des champs. Ses tiges ſont dures, très-rameuſes, rougeâtres, velues & rampantes; elles portent des épines dures en vieilliſſant; ſes rameaux en ont à leur extrémité; ſes feuilles inférieures ſont alternées, & ſes ſupérieures ſimples. Les fleurs ſont axillaires, ſolitaires, ou deux à deux; leur couleur eſt pourpre claire, & leur étendard large eſt rayé agréablement. Ses racines, qui ont un pied de longueur, s'étalent de tous côtés dans la terre, y tiennent fortement, & ſont difficiles à rompre. Cette plante, qui croit par-tout dans les champs, gêne la marche des bœufs, & oppoſe ſouvent un obſtacle à la charrue, à cauſe de ſes épines & de ſes racines tenaces & réſiſtantes. C'eſt en raiſon de cette propriété qu'on a nommé la plante *arrête-bœuf*.

La racine de la *bugrane* eſt la partie la plus employée de cette plante, elle eſt rangée parmi les apéritives mineures. On l'employe comme la racine d'aſperge & dans les mêmes cas, c'eſt-à-dire, dans les rétentions d'urine, les hydropiſies commençantes. C'eſt ſur-tout à l'écorce de la racine qu'on attribue le plus de propriétés. Sa décoction à la doſe de quatre gros convient, dit-on, & a beaucoup de ſuccès, dans les obſtructions, la jauniſſe, les pâles couleurs, la cachexie, l'hydropiſie; on la fait auſſi infuſer dans le vin. Sa propriété diurétique eſt ſi forte, que Lenrilius rapporte que ſon uſage a été ſuivi d'incontinence d'urine. Dioſcoride aſſure même que cette racine & ſon écorce ont une vertu lithontriptique, & qu'elles conſument les bords calleux des vieux ulcères. On s'en ſert quelquefois après l'avoir fait cuire dans du petit vin pour calmer les douleurs de dent. Mathiole, Scultet, Nebelius diſent, que réduite en poudre, & priſe tous les jours à la doſe d'un gros, elle guérit le ſarcocele; mais on a raiſon de douter de cette propriété.

On diſtilloit autrefois la *bugrane*, & on employoit cette eau diſtillée dans les hémorroides internes. La décoction de toute la plante eſt vulnéraire, ſuivant pluſieurs auteurs; on l'a employée avec ſuccès pour gargariſer les gencives, & laver les ulcères des ſcorbutiques; elle a même été utile dans les ulcères vénériens.

La *bugrane*, ſuivant Vogel, eſt apéritive & diurétique. Dans quelques pays on mange au printemps les jeunes pouſſes de cette plante comme celles de l'aſperge & du houblon; on croit cet aliment très-apéritif & antiſcorbutique. En Hongrie, on ſe ſert de la décoction de *bugrane* dans du vin, à laquelle on ajoute un oignon & quelques clous de girofle, pour frotter la tête des malades attaqués de délire dans les fièvres malignes.

Malgré toutes ces propriétés auxquelles il paroit, d'après ce qui vient d'être expoſé, qu'on a eu autre fois une grande confiance, on n'employe preſque plus la *bugrane* en médecine: en faiſant l'hiſtoire des médicamens, on reconnoît une ſingulière vérité, c'eſt que ceux qui ont été les plus vantés autrefois, ſont très-exactement les moins employés aujourd'hui. Non-ſeulement la médecine s'eſt perfectionnée en

Digitized by Google

diminuant beaucoup le nombre des remèdes, mais encore en abandonnant la confiance & la croyance ſtériles, qu'on avoit autrefois, dans les propriétés d'une foule de ſubſtances, ſouvent abſolument inertes, ou au moins ſi peu actives que l'imagination & les préjugés en avoient ſeuls établi les propriétés. C'eſt une réflexion à l'avantage de la médecine françoiſe de notre ſiècle, que nous aurons occaſion de confirmer par beaucoup d'autres exemples.

(M. Fourcroy.)

BUHAHYLIHA BENGEFSLA, medecin arabe, dont Aſtruc parle aſſez au long dans le troiſième livre de l'hiſtoire de la faculté de Montpellier. Il y remarque que rien n'eſt plus embrouillé que la vie des auteurs arabes, & ſur-tout des médecins. Leurs noms ſont toujours défigurés, à cauſe de l'ignorance de la langue; le temps de leur vie toujours incertain, à cauſe de la différence qu'il y a entre les années lunaires, telles que celles des arabes, & les années ſolaires, telle que les nôtres; entre les années de l'Hégire & les années de J. C. Enfin, comme les Arabes, outre le nom qui leur eſt propre, ont pluſieurs autres noms, dont les uns déſignent leur père, leur grand-père, leur fils; les autres ſont des épithètes honorables, ou ſervent à marquer le lieu de leur naiſſance: il eſt arrivé ſouvent qu'au lieu de leur donner leur véritable nom, on ne les a déſignés que par les noms qui ne ſervoient qu'à marquer leur état ou leur qualité. On a même fait d'un médecin pluſieurs médecins différens, à cauſe des différens noms qu'il portoit.

Buhahyliha Bengeſla fournit un exemple de la difficulté dont on vient de parler. Ce médecin s'appelloit, ſuivant Herbelot, dans ſa bibliothèque orientale, *Jahia Bou Hali ben Geylah*, c'eſt-à-dire, *Jean, père de Hali, fils de Geylah*. On a retranché le nom véritable qui étoit *Jahia* ou *Jean*, & des quatre mots ſuivans, on en a fait les noms *Buhu Aliha ben Geyla*, qu'on a défigurés encore en différentes façons.

Il eſt vrai que d'Herbelot l'appelle en un endroit *Jahia ben Iſſe*, c'eſt-à-dire, *Jean, fils de Jéſus*; & dans l'autre, *Jahia ben Ali*, c'eſt-à-dire, *Jean, fils de Ali*. Mais le nom que ce *Jahia* porta chez nous, prouve qu'il faut l'appeller *Jahie Abou Hali*, d'où l'on a fait *Buhaliha* ou *Buhahyliha*.

Cet auteur eſt encore connu ſous le nom d'*Alkatel*, qui n'eſt qu'une épithète qui ſignifie l'Ecrivain. Velſchius lui donne encore le nom d'*Elluchaſem Elimitar*, qui, ſuivant Aſtruc, n'eſt auſſi qu'une qualification honorable.

Tout ce qu'on ſait de ce médecin, c'eſt qu'il étoit Arabe & Mahométan, qu'il a vécu à Bagdad, c'eſt-à-dire, dans la nouvelle ville de Babylone, bâtie ſous ce nom, l'an 145 de l'Hégire, par *Abſu Giafar al Manſor*, ſecond calife de la race des Abbaſſides; qu'il a compoſé en arabe un livre de médecine, ſous le titre de *Tacuim al abdan ſi Tadbir el inſan*, c'eſt-à-dire, table des maladies du corps humain; qu'il a dédié cet ouvrage à *Moctadi Beamillah*, vingt-ſeptième calife de la maiſon des Abbaſſides, qui commença de régner l'an de l'Hégire 467, & qui mourut l'an 487; enfin que *Buhualiha Bengeſla* a vécu par conſéquent dans cet intervalle, ce qui s'étend depuis l'an de J. C. 1075 juſqu'en 1095 ou 1096.

Cela ſuffit, pourſuit Aſtruc, pour réfuter Egaſſe du Boulay, & Freind qui l'a ſuivi, & qui prétendent, 1°. que *Buhualiha* étoit Juif; 2°. qu'il étoit premier médecin de Charlemagne; 3°. que ce fut par l'ordre de cet empereur qu'il compoſa ſon livre des Tacuins, *librum Tacuinorum*, ou les tables de la ſanté; 4°. qu'il les compoſa avec *Farraguth*.

Cela réfute de même *Schenkius*, qui a fait deux auteurs différens de *Buhualiha Bengeſla* & d'*Elluchaſem Elimithar*, à chacun deſquels il attribua les Tacuins.

Enfin cela réfute l'auteur de la ſeconde apologie de la faculté de Montpellier, qui a avancé que *Buhualiha Bengeſla* avoit étudié dans les écoles de cette faculté.

L'ouvrage de cet auteur a été traduit en latin par *Farreguth* Juif, & imprimé à Sitasbourg en 1532, *in-fol.* ſous le titre de *Tacuini agritudinum & morborum ferè omnium corporis humani, cum cura eorumdem*. Le même ouvrage avoit déjà été imprimé à Strasbourg en 1531, ſous le titre de *Tacuini, ſive, Tabulæ ſanitatis tuendæ juxta ordinem ſex rerum non naturalium*; il eſt attribué à *Elluchaſem Elimithar*, médecin de Baldach, c'eſt-à-dire, *Buhahyliha Bengeſla*. Ce livre eſt fort rare aujourd'hui; mais on ne perd rien à ne le point connoître.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BUJANVALI. (*Mat. méd.*)

Plante annuelle du Malabar, du genre du *niruri*. Elle eſt d'une ſaveur âcre; ſa racine ſe prend en poudre pour la toux, les rhumatiſmes & les dyſenteries qu'elle arrête ſouverainement. Pilée avec le lait, elle nettoie les ulcères des teſticules & les raffermit; broyée avec les feuilles, elle s'emploie en cataplaſme pour réſoudre les tumeurs: ſes feuilles s'emploient comme un puiſſant déterſif dans les cas d'ulcères: frites dans l'huile du coco, elles ſont un excellent vulnéraire pour réunir & cicatriſer les plaies.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BUIS. (*Mat. méd.*)

Buxus.

Le *buis* eſt un genre de plante à fleurs incomplettes, qui paroît avoir des rapports avec le phyl-

Digitized by Google

lante, & qui comprend quatre eſpèces d'arbriſſeaux ou de ſous arbriſſeaux toujours verds, dont les feuilles ſont ſimples & oppoſées, & dont les fleurs viennent par petits paquets dans les aiſſelles des feuilles. *Dict. de Bot. T. I.*

La matière médicale ne s'occupe que de l'eſpèce qu'on nomme *buis arborescent.*

Buxus arborescens, C. B. Pin. 471.

Buxus foliis ovato-oblongis, versus apicem attenuatis, antheris ovatis, caule arborescente, Lin.

Le *buis* s'élève conſtamment juſqu'à la hauteur de ſeize pieds & plus; ſa racine eſt noueuſe, & en partie tubéreuſe. Le tronc eſt tortu, rameux; le bois en eſt jaune, dur, peſant & ſans moëlle; les feuilles ſont toujours vertes, luiſantes, liſſes & fermes.

Les fleurs mâles & femelles, très-petites, ſe trouvent dans les mêmes paquets ou ſur le même pied; les mâles entourent les femelles en grand nombre; il en naît un fruit à capſules arrondies & élaſtiques, dont trois cornes, courtes au ſommet, s'ouvrent par trois valves, & ſont diviſées intérieurement en trois loges qui renferment chacune deux ſemences.

Les feuilles ſont amères, d'une ſaveur naufé-abonde, & rougiſſent le papier bleu. On dit que ſi on les pulvériſe & qu'on les donne à la doſe d'un gros, elles purgent violemment, & au point de faire ſortir le ſang; ce qui en rend l'uſage très-haſardé. Lentilius avance que la décoction de ces feuilles peut faire revenir les cheveux, lorſqu'on s'en ſert pour laver la tête pendant quelque temps.

Le bois du *buis* eſt également amer & naufé-abonde; ſa décoction eſt ſudorifique. On lui a cru autant de vertu qu'au gaïac. On a auſſi vanté autrefois ſon huile diſtillée, contre l'épilepſie, la paſſion hyſtérique & la cachexie.

La doſe en décoction eſt d'une once rapée, ſur trois chopines d'eau, réduite à une pinte. Alors, on la vante comme un bon atténuant, apéritif, ſudorifique, pour les maladies chroniques, les vieux rhumatiſmes, la goutte, l'hydropiſie & la vérole.

Il ſeroit bon de faire de nouvelles recherches ſur les vertus peu aſſurées de cet arbriſſeau.

(M. Macquart.)

BUISARD. (*Eaux minér.*)

C'eſt un endroit ſitué à deux lieues de Château-Thierry, où ſe rencontre une ſource minérale. On trouve dans le *Dict. hydro. & minér. de la France*, *t. 2. p.* 179. le réſultat de l'analyſe des eaux de *Buiſard*, faite par M. Cadet l'aîné. On y voit qu'une pinte d'eau a donné par l'évaporation environ un grain & demi de ſel marin à baſe terreuſe, & deux grains & demi de terre calcaire. M. Cadet regarde la ſubſtance alkaline qu'il y a trouvée, comme la cauſe de l'odeur d'hépar qui ſe manifeſte dans ces eaux, par ſon union avec des principes ſulphureux volatils. Les travaux de M. de Fourcroy ſur l'analyſe de l'eau d'Enguien, ont développé des moyens de connoître la nature des eaux ſulphureuſes qui pourront être d'une grande reſſource pour les analyſes à faire des eaux de la nature de celle-ci.

Voyez Eaux minérales et leur analyse.

(M. Macquart.)

BUISSON ARDENT, arbre de Moyſe. (*Mat. méd.*)

Pyracantha, Off. *Oxyacanthos*, Dioscor.

Spina acuta, pyri folio, C. B. Pin. *p.* 454.

Meſpilus aculeata amigdali folio, Tournef.

Le *buiſſon* ardent eſt une eſpèce d'aubépine ou un arbriſſeau épineux, couvert d'une écorce noirâtre, dont les branches ſont armées d'épines roides. Ses feuilles ont beaucoup de reſſemblance avec celles du poirier ſauvage, ou avec celles de l'arbouſier ou de l'amandier; elles ſont alternes, petites, luiſantes, oblongues & dentelées; ſes fleurs ſont à pluſieurs pétales, diſpoſées en roſe d'un jaune rougeâtre. Les fruits ſont ſemblables à ceux de l'aubépine, arrondis, de couleur rouge dorée, aigrelets, contenant quatre ou cinq ſemences oblongues & triangulaires.

Le nom de *buiſſon* ardent vient de ce que les baies de cet arbriſſeau, qui ſont en très-grande quantité, le font paroître de loin d'un rouge de feu. On l'a auſſi nommé *arbre de Moyſe*, parce qu'on a cru que c'étoit le *buiſſon* dans lequel on a prétendu que Dieu apparut à ce prophète.

Le fruit du *buiſſon* ardent eſt aſtringent; il paſſe pour être utile dans les cours de ventre, qu'il eſt bon d'arrêter, & on peut, en cas de beſoin, le ſubſtituer à celui de l'aubépine.

Le *buiſſon* ardent n'eſt pas extrêmement employé dans la matière médicale journalière.

(M. Macquart.)

BULA. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar, qui a à-peu-près le port & la figure de la pariétaire. La *bula* eſt annuelle: elle n'a ni ſaveur, ni odeur. Ses tiges, comprimées & caſſées, exhalent quelquefois une vapeur ſemblable à une fumée. Sa racine, pilée avec le petit *bula*, ou *ſcherubula*, ſe donne en bain pour attirer à la peau, & chaſſer hors du corps les humeurs âcres qui y abondent. (*Extr. de l'Ed. E.*) (M. Mahon.)

BULBE, BULBEUX. (*Mat. méd.*)

On nomme *bulbe* en botanique, des parties moyennes entre les tiges & les racines, qu'on a rangées

auſſi parmi les racines, comme l'oignon des liliacées. On voit bien tôt, en examinant avec ſoin cette partie & ſa continuité avec d'autres, que le *bulbe* ou oignon eſt une dilatation des tiges, & qu'il porte de vraies racines à ſa partie inférieure. Il y a pluſieurs eſpèces de *bulbes* diſtinguées par les botaniſtes, & qui ſont des caractères ſpécifiques & diſtinctifs.

1°. Le *bulbe* écailleux; il eſt formé d'écailles épaiſſes, diſpoſées les unes autour des autres, & qui ne ſe recouvrent qu'en partie les unes les autres comme les tuiles d'un toit, *imbricatim*; tel eſt l'oignon de lys.

2°. Le *bulbe* membraneux ou tuniqué, c'eſt-à-dire, formé de membranes ou tuniques qui s'enveloppent & ſe recouvrent entièrement les unes les autres, comme dans l'oignon proprement dit.

3°. Les *bulbes* ſolitaires, comme la plupart des eſpèces citées pour exemples dans les deux diſtinctions précédentes, diffèrent de ceux qui ſont réunis en paquets ou faiſceaux, comme les *bulbes* de l'ail, de l'échalotte, &c.

Le *bulbe*, quel qu'il ſoit, ne doit point être confondu avec les racines tubéreuſes. On a commis quelquefois cette erreur en botanique, en rapportant au *bulbe* les racines de la ſaxifrage granulée; ces racines ſont de petites tubéroſités articulées les unes avec les autres, & qui n'ont rien de l'organiſation des *bulbes* proprement dits; ſans cela, il faudroit également rapporter au *bulbe* les racines de la filipendule, les pommes de terre, &c.; & alors, tout ſeroit confondu dans une ſcience, dont un des principaux objets eſt de fixer la valeur exacte des termes.

Ce qui eſt relatif à la matière médicale, dans la diſtinction des *bulbes*, c'eſt qu'il y a pluſieurs de ces racines employées en médecine; voici celles qu'on y met en uſage; l'oignon de lys; l'oignon ordinaire; l'oignon de ſcille; l'oignon du colchique; l'ail; l'échalotte; le porreau. On appelle les plantes qui portent des *bulbes*, *plantes bulbeuſes*. Il faut obſerver que les *bulbes* ſont comme des eſpèces d'enveloppes multipliées de la plante qui doit en provenir. C'eſt, pour nous ſervir ici de l'expreſſion de pluſieurs botaniſtes, le berceau qui renferme toutes les parties de la jeune plante pendant l'hiver, & qui les défend des variations atmoſphériques, juſqu'à ce qu'elles ſe développent. Ordinairement, les *bulbes* ont une grande vertu inciſive, pénétrante, diurétique; comme l'oignon, la ſcille, le colchique. Quelques-uns ſont émolliens & mucilagineux, comme l'oignon de lys. (M. Fourcroy.)

BULBONAC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Lunaire.)

(M. Macquart.)

BULCHASIM ou BULCHASEM BENABERAZERIN, auteur arabe, dont Freind fait mention ſous le nom de *Bulchaſem*, eſt le même qu'*Albucaſis*. (*Voyez* Albucasis.)

(M. Goulin.)

BULITHE. (*Mat. méd.*)

On nomme *bulithe* une concrétion que l'on trouve dans l'eſtomac des bœufs; il en a été fait mention à l'article du Bœuf. (M. Fourcroy.)

BUNON, (Robert) chirurgien-dentiſte de Paris, étoit de Chalons en Champagne, où il naquit le premier de mai 1702. Il fut reçu à Saint-Côme en 1739; il ſe fit une réputation par ſa dextérité; il devint dentiſte de meſdames de France en 1747, & mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, le 25 janvier de l'année ſuivante, à l'âge de 46 ans. Nous avons de lui pluſieurs ouvrages.

Diſſertation ſur un préjugé concernant les maux de dents qui ſurviennent aux femmes groſſes. Paris, 1741, *in*-12.

Il s'attache à réfuter l'opinion de ceux qui croient qu'il eſt dangereux d'arracher des dents aux femmes enceintes, & qui regardent comme une choſe plus périlleuſe d'ôter les canines que les autres.

Eſſai ſur les maladies des dents, où on propoſe de leur procurer une bonne conformation dès la plus tendre enfance. Paris, 1743, *in*-12.

Il a cherché à éclaircir la manière dont les ſecondes dents chaſſent les premières. Il a fait voir que le mauvais arrangement des dents provient ordinairement de la petite étendue des mâchoires, qui les empêche de garder le bel ordre qui contribue tant à l'agrément de la bouche: & c'eſt pour corriger la diſpoſition à ce dérangement, qu'il conſeille d'arracher de bonne heure les premières dents qui ſe déplacent. Il diſtingue la carie de l'érotion, & prouve que cette dernière maladie eſt la cauſe de la deſtruction des dents dans leurs alvéoles, avant même qu'elles paroiſſent au dehors.

Recueil raiſonné d'expériences & de démonſtrations faites à la Salpêtrière & à Saint-Côme. Paris, 1746, *in*-12.

Ces expériences concernent principalement l'éroſion des dents dans leurs alvéoles; l'auteur les fit en préſence des commiſſaires nommés par l'académie de chirurgie. Il a joint à cet ouvrage pluſieurs obſervations ſur le tuf des dents, les ulcères des alvéoles, la chûte des dents par la trop grande force de celles qui leur ſont oppoſées, la différente épaiſſeur de leur émail, &c. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BUPHTHALME. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Œil de Bœuf.) (M. Macquart.)

BUPLEVRE

BUPLEVRE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* PERCE-FEUILLE.) (M. MACQUART.)

BUPRESTE. (*Mat. méd.*)

Le *bupreſte* eſt un genre d'inſectes très-nombreux aux environs de Paris, qui appartient à la famille des coléoptères ou inſectes à étuis, que quelques auteurs d'entomologie ont nommé *carabus*, &c. Ce genre eſt rangé dans le premier article de la méthode de M. Geoffroy, dans ceux des inſectes de la première ſection qui ont des étuis durs, & cinq articles à tous les tarſes. Son caractère générique conſiſte dans ſes antennes filiformes & dans l'exiſtence de deux appendices ſituées au-dedans de la cuiſſe des dernières paires de pattes. Cette appendice eſt nommée *trochanter* par M. Geoffroy.

Ce genre qui comprend une aſſez grande quantité de très-beaux inſectes, préſente quelques propriétés qui intéreſſent la matière médicale. Preſque toutes les eſpèces de *bupreſtes*, quand on les prend ou qu'on les preſſe, font ſortir par leurs bonches ou par différentes articulations de leurs anneaux, & quelquefois même lancent, avec une ſorte d'exploſion, des gouttelettes de liqueur jaune ou blanche, très-âcre, acide & ſouvent même cauſtique. M. Geoffroy cite un exemple d'une inflammation à l'œil, produite par cette liqueur d'une eſpèce de *bupreſte*. Cette obſervation indique que diverſes eſpèces de ce genre d'inſectes pourroient exciter l'effet veſſicatoire, ſi on les appliquoit ſur la peau, & qu'elles ſeroient ſuſceptibles de remplacer les cantharides. Dans un cas preſſé, dans une campagne éloignée de tout ſecours, un médecin ou un chirurgien, inſtruit de ce fait d'hiſtoire naturelle, pourroit donc ramaſſer quelques *bupreſtes*, ſur-tout de ceux qui ſont verts dorés, ſillonés ſur leurs étuis, & qu'on trouve par-tout dans les jardins, dans les campagnes; les faire ſécher promptement au ſoleil, les réduire en poudre, & les mêler à un onguent pour les appliquer au lieu de cantharides. On pourroit auſſi en tirer une teinture par l'alcool, & employer cette diſſolution dans les mêmes cas, abſolument où l'on adminiſtre avec ſuccès la teinture de cantharides; d'autres eſpèces de coléoptères ou ſcarabés, rempliroient auſſi cette indication. *Voyez* le mot SCARABÉS.

(M. FOURCROY.)

BURES. (*Eaux minér.*)

Bures eſt une paroiſſe du diocèſe de Chartres, ſur le chemin de cette ville, à ſix lieues ſud-oueſt de Paris. Il y a dans ce lieu une ſource d'eau minérale, froide, qu'on nomme *la Haquenière*, qui eſt ſituée près de la chapelle de S. Clair. Il a paru pluſieurs ouvrages, dans le dix-ſeptième ſiècle, ſur la nature & les qualités ſoi-diſant merveilleuſes de cette eau; nous n'en parlerons point, à cauſe de leur peu de mérite, & nous croyons qu'il reſte preſque tout à faire pour avoir des connoiſſances ſuffiſantes ſur les eaux de *Bures*. (M. MACQUART.)

BURETTE (Pierre-Jean) naquit à Paris en 1665. Claude *Burette*, ſon père, étoit un muſicien diſtingué & un des meilleurs maîtres de clavecin de ſon temps. Il jouoit auſſi parfaitement du luth & de la harpe, inſtrument alors peu connu en France, & dont Louis XIV avoit goûté l'harmonie. Les ſuccès de Claude *Burette* à la cour de S. Germain, & la généroſité du prince qui devint ſon élève, lui donnèrent la vogue dans Paris; ce qui fit en peu de temps ſa réputation & ſa fortune. Bientôt le maître ne pouvant répondre ſeul à l'empreſſement de ſes écoliers, les partagea avec un rival qu'il avoit formé lui-même; c'étoit ſon fils. Le jeune *Burette* qui n'avoit encore que huit ans, donna ſes leçons avec tant d'aſſurance, de grace & d'habileté, qu'on le préféroit ſouvent à ſon père, & que Louis XIV, qu'un ſiècle de beaux-arts devoit habituer aux merveilles, voulut voir ce prodige. Le père & le fils jouèrent en ſa préſence, ſur deux harpes égales, un concerto ſavant. Ils répétèrent tour-à-tour les mêmes difficultés, avec cette juſteſſe rapide qui en fait le charme, & ſe diſputèrent les applaudiſſemens du roi & de toute la cour.

La perfection d'un talent ſi rare dans un âge auſſi tendre, ne préſente pas encore la ſingularité la plus piquante dont la jeuneſſe de Jean *Burette* eſt peut-être le ſeul exemple. Son père, en le plaçant preſque au ſortir du berceau ſur une petite épinette, lui avoit appris les premiers élémens de la muſique avant de lui montrer à lire; mais deux eccléſiaſtiques de ſa famille ayant enſeigné au petit muſicien les premiers élémens de ſa langue, & même ceux de la langue latine, cet enfant extraordinaire ſentit tout-à-coup que ſon eſprit avoit beſoin d'une autre harmonie que celle des ſens; & ſa raiſon ſe trouva diſpoſée à l'étude des ſciences, auſſi naturellement que ſon oreille l'étoit aux accords de la muſique. Le jeune *Burette* avoit à peine cinq ans, qu'il employoit déjà une partie des nuits à l'étude des langues, s'y perfectionnant lui-même avec des méthodes & des dictionnaires qu'il achetoit en cachette. C'eſt ainſi qu'il apprit tout ſeul le latin, le grec & pluſieurs langues modernes. Il n'avoit pas encore dix-huit ans, que ſans avoir quitté un ſeul jour la profeſſion, dans laquelle il s'étoit diſtingué de ſi bonne heure; toujours recherché & ſans ceſſe applaudi dans un art qui fédnit également ceux qui l'exercent & ceux qui en jouiſſent, le jeune homme oſa déclarer à ſon père le penchant qu'il nourriſſoit depuis long-temps pour les ſciences & la préférence qu'il donnoit à la médecine.

M. *Burette* le père nous a laiſſé une idée avantageuſe de ſon caractère & de ſon eſprit, en ne s'oppoſant point à une inclination qui s'éloignoit ſi fort

de ſes propres deſſeins, mais que ſon fils pouvoit déjà juſtifier par des progrès inattendus. Le jeune homme commença donc un cours de philoſophie, parut ſur les bancs de médecine en 1688, obtint le ſecond lieu de ſa licence, & prit le bonnet de docteur dans le mois de décembre 1690.

On lui confia de-bonne-heure les malades de pluſieurs charités de paroiſſes & ceux de l'hôpital de la Charité qu'il a gouvernés pendant trente-quatre ans, ſans interruption. Il fut nommé, en 1698, profeſſeur de matière médicale, & en 1703, profeſſeur de chirurgie latine. Il compoſa, dans ſes cours, des traités ſi exacts & ſi méthodiques, que ſes ſucceſſeurs les adoptèrent.

Après la mort de Tournefort, M. l'abbé Bignon choiſit M. *Burette* pour ſon médecin, & ce protecteur éclairé des lettres lui procura toutes les places littéraires qu'il a remplies avec tant de ſuccès.

Il fut nommé cenſeur royal en 1704, & obtint en même temps la penſion. En 1705, il fut admis dans l'académie des belles-lettres, d'abord en qualité d'élève, enſuite comme aſſocié; & enfin, comme penſionnaire, en 1715. M. l'abbé Bignon l'avoit mis au nombre de ceux qu'il avoit choiſis pour travailler au *Journal des Savans*; & ce qu'il a fourni pour ce journal, pendant trente-trois ans, eſt ſi conſidérable, que, ſi on le raſſembloit, il formeroit au moins huit volumes *in*-4°. conſidérables. *Burette* eut auſſi une place à la bibliothèque du roi, pour la recherche des ouvrages qui traitent de l'hiſtoire naturelle & de la médecine. En 1710, il fut nommé à la chaire de profeſſeur au collège royal, vacante par la mort d'André Enguehard. *Burette*, doué d'un beau génie, d'une érudition auſſi variée qu'étendue, & de l'application la plus conſtante au travail, trouva le moyen de ſatisfaire également à toutes les fonctions que ces différens emplois demandoient.

Burette mourut à Paris le 19 mai 1747, âgé de 81 ans & ſix mois. Il étoit l'ancien de la faculté de médecine, & le doyen des profeſſeurs du collège royal; il fut inhumé à S. Roch.

Burette avoit une bibliothèque très-nombreuſe & très-choiſie; elle étoit compoſée de 15 mille volumes & renfermoit les meilleurs ouvrages en médecine, en hiſtoire naturelle, en politique & en littérature. Tous ces livres, notés de ſa main, atteſtent ſon érudition.

Burette eſt l'auteur des ouvrages ſuivans. 1°. Treize *Diſſertations ſur la gymnaſtique*. Dans la première, après avoir examiné cet art en général, avoir recherché ſon origine, avoir montré quelles en étoient les différentes parties, il donne une idée des gymnaſes ou lieux publics deſtinés à l'étude de ces exercices, qui étoient conſtruits avec un ſoin & des dépenſes extraordinaires. Il paſſe, dans un ſecond mémoire, à la deſcription des bains qu'on ſuppoſoit avoir une liaiſon eſſentielle avec la gymnaſtique, & dont les anciens regardoient l'uſage habituel comme très-important pour la ſanté.

Dans les onze mémoires ſuivans, il examine en détail & ſéparément, les différentes eſpèces d'exercices, auxquels les grecs s'appliquoient. Les trois premiers ont pour objet les exercices nommés *orcheſtiques*; on comprenoit ſous ce nom toutes les eſpèces de danſes, & la *ſphériſtique*, c'eſt-à-dire, la paume, qui chez les anciens étoit une ſorte de danſe, parce que tous les mouvemens en étoient réglés & aſſujettis à des cadences meſurées.

Les exercices paleſtriques firent l'objet des huit derniers mémoires. On donnoit ce nom aux exercices qui demandoient des mouvemens plus violens, & où la force devoit être jointe avec l'adreſſe. M. *Burette* examine dans les premiers ce qui concerne les athlètes en général, l'éducation qu'ils recevoient, la conſidération dont ils jouiſſoient, le régime auquel ils étoient aſſujettis pour augmenter & pour conſerver leur force, & les diverſes occaſions qu'ils avoient de faire montre de ces forces dans les jeux publics. Les cinq autres mémoires font connoître les cinq différentes eſpèces de la paleſtrique, qui étoit la *lutte*, le *pugilat*, le *pancrace* ou combat à outrance, le *diſque* ou palet, exercice où il s'agiſſoit de lancer au loin un métal d'un poids conſidérable; enfin, la *courſe*, dont il y avoit trois eſpèces différentes: la courſe à pied, la courſe des chars & la courſe à cheval, qui étoient beaucoup moins anciennes.

Il y avoit déjà quelques ouvrages ſur cette matière, mais qui ont été d'une utilité médiocre à M. *Burette*; cependant il a toujours eu le plus grand ſoin de les indiquer & d'y renvoyer.

M. *Burette*, ayant achevé ſon travail académique ſur la gymnaſtique, fut engagé par M. l'abbé Fraguier à tourner ſes recherches du côté de l'ancienne muſique. L'abbé Fraguier avoit cru, ſur un paſſage de Platon, où le mot d'*harmonie* ſe trouve employé en parlant d'un *concert* de pluſieurs voix ou de pluſieurs inſtrumens, que ce terme ſe prenoit au même ſens où nous l'employons, & que les anciens avoient connu & pratiqué notre harmonie, c'eſt-à-dire, notre *contrepoint ſimple & figuré*. Cette idée étoit oppoſée à ce qu'ont penſé depuis la renaiſſance des lettres, preſque tous ceux qui ayant quelque connoiſſance de la muſique moderne, ont examiné ce que les anciens nous apprennent de la leur. M. *Burette*, qui penſoit comme ces critiques, ſe crut obligé de défendre leur opinion; mais, s'appercevant à chaque pas qu'il faiſoit combien cette matière avoit été peu approfondie, il ſe trouva engagé à la traiter dans toute ſon étendue.

Ce travail lui fournit la matière de quatorze diſſertations différentes, ſans y comprendre une traduction littérale de Plutarque ſur la muſique, & près de trois cens notes hiſtoriques, critiques & dogmatiques

Digitized by Google

ſur ce traité. Toutes ces notes, dit M. Freret, ſont travaillées avec ſoin : pluſieurs ſont très-étendues, & peuvent même paſſer pour de ſavantes diſſertations. Ces différens mémoires, réunis en un ſeul corps, formeroient un *in*-4°. de plus de 500 pages. M. *Burette* montra d'abord que le paſſage de Platon, & quelques autres qu'avoit allégués M. l'abbé Fraguier, ne doivent s'entendre que d'un concert de voix qui chantent à l'uniſſon ou à l'octave, & ſemblable à ceux de notre plein-chant, où toutes les voix chantent les mêmes notes ; car l'octave & même la double octave, ne ſont que des eſpèces de l'uniſſon. Il fit voir enſuite que Platon lui-même détermina le mot d'*harmonie* à ſignifier ſimplement la ſuite d'un chant, dans lequel les tons graves & les tons aigus ſont entremêlés, ſelon un certain rapport ſucceſſif ; & que c'eſt dans ce même ſens qu'il eſt toujours pris par ceux des anciens qui ont écrit dogmatiquement de la muſique. M. *Burette* combat enſuite l'opinion de M. Fraguier par les ouvrages même des anciens.

M. *Burette* avoit promis de rechercher en quel temps notre contre-point a commencé à s'établir, & quels ſont les muſiciens modernes auxquels il doit ſa naiſſance. On attribue l'invention du contre-point ſimple ou de la baſſe continue à Guy-d'Arezzo qui vivoit en 1014, & celle du contre-point figuré à Jean des Murs, muſicien de Paris ; mais ces deux points auroient encore beſoin d'être éclaircis & mieux prouvés. La ſanté de M. *Burette* ne lui permit pas de terminer ſon travail ſur cet objet.

Il avoit accordé aux anciens l'uſage de la tierce, de la quarte & de la quinte dans les accompagnemens. Deux ſavans jéſuites l'attaquèrent ſur cet article, & l'obligèrent de montrer dans une diſſertation particulière, que cette ſuppoſition étoit la ſeule manière de donner un ſens raiſonnable aux paſſages d'Horace & de Plutarque ſur leſquels il s'étoit déterminé. M. *Burette* garda toujours un milieu ſage entre l'admiration outrée de pluſieurs de leurs partiſans, & l'injuſtice de ceux qui s'étoient révoltés contre tout ce qui portoit le nom d'antiquité. Il refuſa aux anciens la tout conſonance & l'uſage du contre-point ; mais il ne crut pas que cette privation dut tirer à conſéquence pour leur muſique, ni qu'elle en diminuât le mérite ; tout ce qu'il en falloit conclure ſelon lui, c'eſt que les anciens, peu ſenſibles à l'agrément des accords, n'avoient pas cherché à les perfectionner. M. *Burette* examine enſuite la différence qu'il y a entre la ſimple prononciation & le chant, la différence des intonations ou accens dans la prononciation du ſimple diſcours, c'eſt-à-dire de l'élévation & de l'abaiſſement de la voix chez les Grecs ; il dit que les vers dans leur origine, étoient toujours faits pour être chantés, & que chaque eſpèce de vers avoit été compoſée pour un certain chant déterminé. Il traite enſuite des différens temps de l'ancienne mélodie grecque, de la diſpoſition de la lyre ancienne, des trois genres de l'ancienne muſique, des trois différens modes. M. *Burette* conclut que la mélodie des anciens étoit beaucoup plus variée que leur muſique inſtrumentale, parce qu'elle n'étoit pas réduite comme elle aux ſeules conſonances Il n'étoit pas même éloigné de penſer avec M. Dodart, que la mélodie des anciens, quoique moins riche & moins travaillée que la nôtre, pouvoit cependant avoir de grands avantages ſur elle, principalement pour l'expreſſion & pour la faculté qu'elle donnoit au muſicien de remuer l'auditeur & d'exciter certaines paſſions dans ſon ame avec le ſecours des paroles. Cependant quelque perfection qu'il accordât à l'ancienne muſique par rapport à l'expreſſion des ſentimens, il n'en étoit pas plus diſpoſé à recevoir comme véritables tous les effets merveilleux qu'on lui attribue. En effet, ſi quelques uns de ces faits ſont vrais, ils prouvent moins la perfection de l'ancienne muſique, que l'extrême ſenſibilité de ceux ſur qui elle agiſſoit. L'exemple ſi fameux de la Tarentule, & celui qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences ſur le témoignage de M. Dodart, de cet homme malade d'une fièvre chaude dont les tranſports étoient calmés par le chant d'un vaudeville, & par la voix d'une vieille garde, montrent quels effets la muſique la plus groſſière & l'exécution la plus imparfaite peuvent produire ſur nous dans certaines circonſtances.

M. *Burette* ayant trouvé dans deux mémoires de la bibliothèque du roi trois différens morceaux de muſique grecque, notés ſuivant la méthode ancienne, les examina avec ſoin, & vint à bout de les traduire en les rapportant aux notes modernes. Il y joignit un fragment noté de Pindare, déjà publiés par le P. Kircher, & il les fit exécuter par un muſicien dans une aſſemblée de l'académie des inſcriptions & belles lettres ; la mélodie de ces quatre différens morceaux eſt très-ſimple, & aſſez ſemblable à celle de nos chants d'égliſe. Il eſt viſible, dit M. *Burette*, que les muſiciens qui avoient compoſé ces airs avoient penſé ſeulement à les rendre touchans & expreſſifs, & qu'ils leur avoient donné une modulation d'un tour ſi peu ſuſceptible d'accompagnement, qu'il ſeroit très-difficile d'y faire une baſſe ſupportable.

M. *Burette* lut, dans l'été de l'année 1745, le dernier des quatre mémoires ſur le rapport de la muſique ancienne avec la moderne, par leſquels il comptoit terminer ſon travail, & ce fut à la fin de cette année, le 27 décembre, qu'il fut frappé d'une attaque de paralyſie dont les ſuites le retinrent chez lui juſqu'à ſa mort.

M. *Burette* eut le bonheur de trouver dans ſa famille une ſociété qui le délivroit des ſoins domeſtiques, qui s'accordent ſi peu avec l'amour des lettres. Il perdit, trois mois avant ſa mort, une ſœur avec laquelle il vivoit depuis ſoixante ans ; mais il retrouva dans une nièce fille de ſon frère qui étoit auprès de lui depuis pluſieurs années, tout l'attachement & tous les ſoins que l'état de ſa ſanté lui rendoient néceſſaires.

Une vie égale & méthodique dont tous les inſtans étoient réglés, ſuivant un ordre qu'il s'étoit preſcrit juſques dans les plus petites choſes & qu'il obſervoit avec une ſorte de religion, le tendoit toujours le maître de remplir ſon temps ſuivant la deſtination qu'il en avoit faite; par-là il ſe trouvoit en état de ſuffire à tout, & de n'être jamais au hazard de s'épuiſer par un travail forcé & précipité.

Burette eſt l'auteur des formules que l'on ſuit encore aujourd'hui à l'hôpital de la charité, conjointement avec MM. Reneaulme & Dubois. On trouve dans le journal de médecine une lettre de feu M. *Burette* à M. Falconet, au ſujet d'un dormeur extraordinaire. Cette lettre eſt datée du 17 janvier 1714. (*Voyez journal de médecine, tome* 1, *octobre* 1754, *page* 249.)

Sa famille a fait préſent de ſon portrait à la faculté, au mois de juillet 1777.

Nous avons oublié de dire que dans le temps qu'il étoit profeſſeur de matière médicale aux écoles de médecine, il avoit traduit exprès & réduit en tables les élémens de botanique que M. Tournefort avoit d'abord publiés en françois, & que ce dernier ſe ſervit dans la ſuite de ces tables pour traduire ſon propre ouvrage. (M. Andry.)

BURGGRAVIUS, (Jean-Erneſte) médecin du dix-ſeptième ſiècle, étoit de Neuſtadt dans le duché de Brunſwick-Lunebourg.

Il a donné pluſieurs ouvrages; dans les deux premiers, il fait parade d'une érudition déplacée, & leur a donné des titres trop recherchés.

Achilles παναπλος *redivivus, ſeu Panoplia phyſico-vulcania in prælio* φιλαπλος *in hoſtem educitur ſacer & inviolabilis. Amſtelodami*, 1612, *in*-8.

Biolychnium, ſeu, Lucerna cum vita ejus, cui accenſa eſt myſticè vivens jugiter; cum morte ejuſdem expiruns; omnes affectus graviores prodens. Huic acceſſit cura morborum magnetica ex Theophraſti Paracelſi Mumia: itemque omnium venenorum Alexipharmacum. Francofurti, 1629, *in*-8.

De Acidulis Schwalbacenſibus Epiſtola. Avec les *Reſponſa medica* que *Helvicus Dieterieus* fit paroître à Francfort en 1631.

Introductio in vitalem Philoſophiam, cui coharet morborum aſtralium & materialium explicatio. Francofurti, 1643, *in*-4. *Hanoviæ*, 1644, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BURGGRAVIUS ou BURGGRAU. (Jean-Philippe) Il exerça ſucceſſivement la médecine dans les villes de Darmſtadt & de Francfort. Il eſt auteur d'un ouvrage intitulé:

Lexicon medicum univerſale, qui commença de paroître à Francfort en 1713, *in-fol.*, & qui eſt demeuré au premier volume contenant ſeulement les lettrines A, B.

L'auteur a bien rempli ſon objet dans ce qu'il a écrit touchant l'anatomie, la botanique, les termes de médecine des anciens écrivains, les animaux, & ſur-tout la pratique.

Ce médecin a encore publié les ouvrages ſuivans:

Libitina ovans ſatis Hygiæa, ſeu, de Medica Artis æque ac Medicorum præcipuis fatis. Francofurti ad Mœnum, 1701, *in*-8. Il a diviſé cet écrit en deux parties. La première s'étend ſur l'hiſtoire de la médecine, depuis Hippocrate juſqu'aux modernes; la ſeconde traite de ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie des médecins qui ont eu quelque célébrité.

Iutrice hominum lethique curioſa, ſive, de morte, ejuſque præſenſione commentatio. Ibidem, 1706, *in*-8.

De exiſtentiâ ſpirituum nervoſorum, eorumque verâ origine, indole, motu, effectibus & affectibus in corpore humano vivo, ſano & ægro. Ibidem, 1715, *in*-4.

C'eſt un recueil de preuves ſur l'exiſtence des eſprits animaux, qu'il défend contre les objections des partiſans de l'école de *Stahl*, & en particulier de *Godicke*, qui avoit publié une diſſertation intitulée: *Spiritus animalis ex foro medico relegatus.*

Spiritus nervoſus reſtitutus. Ibidem, 1719, *in*-4.

De aëre, aquis & locis urbis Francofurtanæ ad Mœnum Commentatio. Ibidem, 1751, *in*-8. Il y a encore une édition de Francfort, 1757, *in*-8, avec une diſſertation intitulée: *De indole vermiculorum ſpermaticorum.*

On doit à ce médecin des notes intéreſſantes ſur le livre d'Herman Conringius, qui a paru ſous ce titre: *De habitûs corporum Germanicorum antiqui ac novi cauſis.* Il l'a fait imprimer à Francfort en 1727, *in*-8. (*Voyez* Conringius.)

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BURGIUS. (Jean) étoit de Calata-Girone en Sicile. Sa première profeſſion fut celle de médecin, & il s'en acquitta avec tant de ſuccès, qu'il jouit de la plus grande conſidération dans ſa ville natale. Ses compatriotes le choiſirent en 1446, pour aller complimenter Alphonſe, roi d'Arragon, qui étoit à Gaëte dans le royaume de Naples. Ce prince étant tombé dangereuſement malade, peu de temps après que *Burgius* fut arrivé dans cette ville pour exécuter ſa commiſſion, recouvra la ſanté par les ſoins de ce médecin. Alphonſe donna à *Burgius* une riche abbaye; c'eſt ce qui l'engagea à prendre l'habit eccléſiaſtique. Ce prince ſollicita encore le pape Nicolas V à le nommer à l'évêché de Siponto, dont le ſiége avoit été transféré à Manfredonia dès le milieu

du treizième ſiècle. *Burgius* l'obtint le 12 avril 1449 ; mais Ferdinand, depuis roi de Naples, le fit paſſer à l'évêché de Mazara le 25 janvier 1464.

Attaché par goût à l'étude de la médecine, *Burgius* ſut concilier les devoirs de ſon ancien état avec ceux de l'épiſcopat. Le pape Paul II eut recours à lui dans une maladie très-fâcheuſe, & par ſes ſoins il fut tiré des bras de la mort. En reconnoiſſance de ce ſervice, Paul le plaça, en 1467, ſur le ſiége archiépiſcopal de Palerme. Bientôt ſentant diminuer ſes forces, il ſe fit tranſporter à Calata-Girone, où il mourut le 16 janvier 1469. Son corps fut enterré dans l'égliſe principale de cette ville, & il y demeura juſqu'en 1553, que Jean de Véga, vice-roi de Sicile, le fit lever de terre pour le placer dans un tombeau de marbre enrichi par l'art & par une inſcription.

Proſper Mandoſius parle de *Burgius* dans ſon *Theatrum Archiatrorum Pontificum*, & le fait auteur d'un manuſcrit auquel Manger donne le titre de *Secreta veriſſima ad varios morbos curandos.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BURLET, (Claude) de l'académie des ſciences, premier médecin de Philippe V roi d'Eſpagne, médecin de monſeigneur le dauphin & de la famille royale, naquit à Bourges. Il dut ſa fortune à l'étude & à l'amitié. Reçu docteur en 1692, il ſe lia avec M. Dodart le père, qui le fit connoître à M. Fagon. Le premier médecin du roi de France, fit nommer M. *Burlet* premier médecin du roi d'Eſpagne.

Burlet revint à Paris en 1717 ; & étant devenu médecin de madame la princeſſe douairière de Conty, après la mort de M. Dodart dont il avoit épouſé la fille, il obtint par les ſoins de la princeſſe, la place de médecin de monſeigneur le dauphin. Il mourut le 10 août 1731, âgé de 67 ans.

Burlet eſt auteur de pluſieurs thèſes. Le journal des ſavans 1714, page 145, fait mention de la ſuivante. *An pluribus hiſpanorum morbis remedium efficax balneum? Concl. aff. prop. 18 janvier 1714. Claud. Anton. Renard Baccal.*

Le 24 avril 1700, *Burlet* lut à l'académie des ſciences un mémoire ſur l'uſage qu'on peut faire intérieurement de l'eau ſeconde de chaux dans différentes maladies, il le recommande dans la cachexie, l'hydropiſie, les obſtructions des viſcères, la diſſenterie, les fleurs-blanches, les grandes hémoragies, l'aſthme, les fièvres quartes. Théodore Baron, célèbre chymiſte, & médecin très-inſtruit, n'eſt pas de l'avis de *Burlet* ſur toutes les grandes vertus qu'il attribue à l'eau de chaux. (*Voyez cours de chymie de Lémery, édition de Baron.* Paris. d'Houry, 1756, *in*-4°, *p.* 402. *Not. d.*)

En 1703, il communiqua quelques obſervations ſur la camphrée de Montpellier.

En 1707, le 6 avril, il donna des obſervations ſur les eaux de Bourbonne, & ſur les eaux de Vichy. En 1724, il fit part à l'académie d'un ſel purgatif que lui fit connoître en Eſpagne un chirurgien major qui l'employoit avec ſuccès en pluſieurs occaſions. Ce ſel eſt fourni tout préparé par la nature, on le trouve à trois lieues de Madrid dans pluſieurs petites ſources dont l'eau eſt claire comme du cryſtal, froide comme la neige, & très-ſalée. Ces ſources qui ſe rendent dans un ravin, dépoſent ſur ſes bords & dans les terres adjacentes des criſtaux de ſel ſemblable aux glaçons des goutières, & quelquefois à une neige déliée, ou à de l'alun calciné. Ce ſel purgatif a beaucoup de rapport au ſel d'epſom ; mais il purge plus doucement & plus abondamment. (*Voyez journal des ſavans, mars* 1728, *pag.* 156.)

(M. ANDRY.)

BURMANN, (Jean) docteur en médecine, fut nommé démonſtrateur de botanique au jardin d'Amſterdam en 1738 ; il n'a rien négligé pour en augmenter les richeſſes ; c'eſt à ſes ſoins que nous devons les recueils intéreſſans dont voici les titres :

Theſaurus Zeylanicus, exhibens plantas in inſula Zeylana naſcentes, iconibus illuſtratus. Amſtelodami, 1737, *in*-4.

Ce magnifique ouvrage a été fait d'après différens herbiers que Hermann & Hartog avoient envoyés de l'iſle de Ceylan à Amſterdam.

Rariorum Africanarum plantarum decades decem. Ibidem, 1738, 1739, *in*-4., avec de belles figures, la plupart tirées de Paul Hermann.

Plantarum Americanarum faſciculus I. Amſtelodami & Lugduni Batavorum, 1755, *in-fol.*

On lui eſt encore redevable de la traduction latine d'un ouvrage d'Everhard Rumph, que l'auteur avoit écrit en hollandois. Il parut en ces deux langues à Amſterdam, 1741 & années ſuivantes, ſix tomes en quatre volumes *in-fol.*, avec figures, ſous ce titre :

Everhardi Rumphii herbarium Amboinenſe continens plantas in ea & adjacentibus inſulis repertas.

On avoit envoyé en Europe un exemplaire de la précieuſe collection faite à Amboine & autres iſles de l'Aſie ; mais, ſuivant le rapport de Jean Horton, il périt avec le vaiſſeau qui le portoit. On en demanda un autre à la Compagnie des Indes, & c'eſt celui-ci que *Burmann* mit en latin.

Nicolas Laurent, fils du médecin, qui fait le ſujet de cet article, publia à Leyde en 1759, *in*-4, une diſſertation pour ſon doctorat en médecine, ſous ce titre :

Specimen Botanicum inaugurale de geraniis.

Comme il ſuivit l'exemple de ſon père, & qu'il s'étoit rendu habile dans la botanique, il mit au jour

Digitized by Google

un traité imprimé à Amſterdam en 1768, *in*-4, lequel eſt intitulé :

Flora Indica : accedit ſerici Zoophytorum Indicorum, necnon prodromus Floræ Capenſis.

On y trouve environ 1500 plantes des Indes & pluſieurs du Cap de Bonne-Eſpérance.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BURNET, (Thomas) étoit de Richmont en Ecoſſe, où il naquit en 1632. Il étudia à Cambridge dans le collège de Chriſt, au ſortir duquel il voyagea en Hollande, en France, en Italie & en Allemagne avec le duc d'Ormond. A ſon retour en Angleterre, il fut reçu docteur en médecine, & devint médecin du roi. *Burnet* a vieilli dans ſa profeſſion; car on met ſa mort au 15 de ſeptembre 1715. Il a donc vécu 83 ans. Il avoit auſſi étudié la théologie; il a même donné quelques ouvrages ſur cette ſcience, comme *Telluris Theoria ſacra. De ſtatu mortuorum & reſurgentium.*

Ceux qu'il a compoſé ſur la médecine, ſont :

Theſaurus Medicinæ practicæ, cum obſervationibus Danielis Puerarii. Londini, 1673, *in*-4. *Genevæ*, 1678, *in*-12, 1698, *in*-4. *Venetiis*, 1687, *in*-12, 1733, *in*-4. *Lugduni*, 1702, *in*-4. Le même en françois, Lyon, 1691, 3 vol. *in*-8.

Hippocrates contractus. Edimburgi, 1685, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1686; 1752, *in*-12. *Viennæ*, 1737, *in*-8. *Londini*, 1743, *in*-8. *Argentorati*, 1765, *in*-8.

C'eſt un bon abrégé de ce qu'il y a de plus intéreſſant dans les œuvres du Père de la médecine.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BUSSANG. (Eau de) (*Mat. méd.*)

L'eau de *Buſſang* a acquis aſſez de célébrité. Nous ferons l'hiſtorique de cette ſource, d'après l'auteur du dictionnaire des eaux minérales.

« *Buſſang* eſt un village ſitué dans les montagnes des Voſges au midi, ſur les confins d'Alſace & de Franche-Comté, ſur le chemin d'Arches, de Remiremont, de l'Eſtraye & du Val de S. Tamarin; à douze cents pas de ce village, & proche la ſource de la Moſelle, il ſort des rochers des ſources d'eaux minérales.

« On ne ſauroit trop aſſigner au juſte l'époque de la découverte des eaux de *Buſſang*, elles n'ont pas été vraiſemblablement connues anciennement; il ne paroît pas par aucun écrit, qu'elles ayent été en uſage. Berthemin eſt le premier qui en ait parlé dans ſon traité des eaux de Plombières; il dit que les Allemands alloient boire les premières pour ſe raffraîchir & modérer la chaleur que leur avoient cauſée les eaux de Plombières. Jean Bauhin parle de ces dernières, où vraiſemblablement il avoit été, puiſqu'il en fait la deſcription.

« Ce qu'il y a de certain; c'eſt qu'elles ne ſont en réputation que depuis le commencement du dix-huitième ſiècle ſous les noms d'*eau de ſalmare*; (*Aqua ſalamoria, quaſi ſal minerale acidum, eaux minérales ſalines aigrelettes.*) Nom qu'elles ont encore retenu parmi les villages voiſins.

« C'eſt une tradition, qu'on en doit la découverte aux animaux : l'expérience & l'obſervation ſemblent le confirmer : on remarque avec une eſpèce d'admiration touchant l'inſtinct de ces bêtes, que les chevaux, les bœufs & les vaches s'empreſſent avec avidité d'approcher de la ſource; quand ils reviennent le ſoir des paturages, après avoir coroyé une demie lieue la riviere qui ſe trouve dans cet endroit, & qu'on nomme *Moſelle*, ils en négligent l'eau qui eſt très-claire pour accourir pêle-mêle à la ſource de Salmare, où il ſemble qu'ils ſe battent pour en boire à l'envi les eaux aigrelettes. On obſerve encore que ces animaux ont d'abord évacué par les urines & par le ventre après en avoir bu, & qu'ils en boivent après cela une ſeconde fois, ce qui leur occaſionne de nouvelles évacuations; les bouchers remarquent auſſi que les entrailles de ces animaux ſont plus nettes & plus ſaines que celles des autres villages voiſins.

« Les eaux de *Buſſang*, s'accréditerent principalement par une guériſon éclatante d'une maladie chronique dans la perſonne de M. Beaufremont, abbé commendataire de Luxeuil, qui les but avec le plus grand ſuccès. Cette cure ſe répandit dans les provinces voiſines. On vit venir alors les malades d'Alſace & de Franche-Comté à *Buſſang*, ce qui rendit ces eaux bientôt fameuſes.

« En 1716, ſous le règne de Léopold, on travailla par ſes ordres & par ſes libéralités à former des baſſins pour recevoir ces eaux pures, en ſéparant les eaux étrangères qui auroient pu s'y mêler. On enferma les deux principales ſources, de murailles telles qu'on les voit encore aujourd'hui, & on conſtruiſit une ſalle. »

Pluſieurs auteurs ont fait l'examen de l'eau de *Buſſang*; MM. Bacher, Lemaire, Charles & Monnet en ont ſucceſſivement fait l'analyſe. Nous ne parlerons que des réſultats obtenus par ce dernier chimiſte. Il paroît que l'eau de *Buſſang* contient de l'acide carbonique qui la rend pétillante, un peu de carbonate de ſoude, de muriate de ſoude, & de carbonate de fer. Le fond de leurs baſſins, & les endroits où elles paſſent, ſont enduits d'une ochre martiale rougeâtre; elles laiſſent dégager beaucoup de bulles par l'agitation & par la chaleur; elles perdent par le tranſport; les principes que nous y avons indiqués y ſont très-peu abondans. Ils ſuffiſent cependant pour donner à cette eau les propriétés inciſive, tonique, diurétique, déſobſtruante, dépurative; on la donne avec ſuccès dans les maladies de l'eſtomac accompagnées de foibleſſe, dans les graviers des reins, l'acrimonie des humeurs, le ſcor-

Digitized by Google

bar, quelques maladies de la peau, les suites de la dissenterie, la chlorose, la jaunisse, les obstructions du foie & des autres viscères, les affections hystériques & hypochondriaques, &c. On les administre à la dose de plusieurs verres dans la matinée. On peut même en prendre une grande quantité sans en être incommodé; ou en continue l'usage pendant plusieurs semaines; elles s'allient très-bien avec le lait, le vin, &c. (M. Fourcroy.)

BUSSON, (Julien) naquit à Dinant en Bretagne le 11 mai 1717. Ecolier au collège de Sainte-Barbe à Paris, il mit rapidement à profit les leçons de cette austère mais active institution, & prit l'habit ecclésiastique. La sévérité de la discipline du collège avoit trouvé l'enfance de *Buffon* docile; celle du séminaire ne put convenir à l'effervescence de sa jeunesse. Il abandonna donc un état dont les devoirs effraient trop peu ceux qui s'y consacrent: en présumant trop de leur force ou de leur foiblesse, ils portent dans le sanctuaire le scandale de leur avarice ou de leur orgueil.

Buffon tourna ses vues du côté de la médecine; il se présenta à la licence de 1740, & fut reçu docteur le 31 octobre 1742.

Une mémoire prodigieuse, une brillante facilité d'expressions, des dehors agréables, & l'amitié de Boyer, l'introduisirent à la cour de la duchesse du Maine. La foiblesse de la santé de cette princesse exigeoit un médecin qui s'y dévouât; le besoin qu'elle avoit de gens aimables la détermina à fixer *Buffon* auprès d'elle: mais celui-ci, accoutumé à jouir à Sceaux de la considération avec laquelle on accueilloit les talens libres, craignit de la perdre s'il étoit couché sur l'état de la maison: il refusa tout traitement, & n'accepta que des honoraires. La mort de la princesse détruisit ses illusions, emporta ses espérances, & le laissa à Paris sans fortune, exténué par les veilles qu'avoient exigées la dernière & longue maladie de la princesse, & sans liaisons utiles pour la pratique de son état; le chagrin acheva d'altérer sa santé. Après avoir épuisé les ressources de l'art, il s'abandonna à la nature & à l'air natal, & fut habiter la Bretagne, où sa santé se rétablit. Il se fixa à Rennes.

Il y fut nommé successivement médecin de la mine de Pompean, inspecteur des hôpitaux militaires, médecin des états, secrétaire de la société d'agriculture. Il avoit la confiance de toute la ville, lorsque les troubles de Bretagne, en 1765, vinrent détruire son repos. Médecin du commandant de la province, ses compatriotes ne lui pardonnèrent pas de l'avoir guéri d'une maladie dangereuse: cette injustice l'irrita; il quitta Rennes, & revint à Paris en 1769, où il espéroit au moins qu'on ne lui feroit pas un crime de ses succès.

Nommé en 1773 premier médecin de madame la comtesse d'Artois, & médecin des princes ses enfans en 1775, il jouit, pendant sept ans d'exercice de ces places, de l'estime inséparable de ses talens, de son désintéressement & de sa scrupuleuse probité.

Il existe une loi dans la maison des princes, dont il me paroît inutile de chercher l'origine & de blâmer l'usage. Elle porte, que la finance des charges subalternes devient un casuel pour le chef du département, si la mort surprend le titulaire avant qu'il se soit fait agréer un successeur. La place de médecin ordinaire vaqua de cette manière en 1778. *Ne craignez rien*, répondit *Buffon* aux héritiers qui le faisoit solliciter de modérer l'exercice de ce droit, *disposez de la finance d'une place qui appartient*, dit-on, *au premier médecin, mais dont* Buffon *ne profitera jamais.*

Buffon avoit contracté dans le commerce des grands, avec qui il avoit passé sa vie, cette attirante urbanité, connue sous la dénomination de bon ton, dans laquelle ils excellent. Il aimoit leur société, & mettoit en action ce qu'ils savent mettre si bien en formes. La partie n'étoit pas égale; aussi fut-il souvent la dupe de son abandon: il le sentoit, il le disoit, & ne se corrigeoit pas. Il se conduisoit avec eux comme on se conduit avec une maîtresse infidelle qu'on adore; on l'apprécie, mais on la ménage, pour ne pas être forcé d'y renoncer.

Soit amour de l'indépendance, soit ménagement timide, son attachement pour eux fut d'autant plus généreux, qu'il ne les importuna jamais de ses demandes: il n'eut pas même cette espèce d'ambition qui est une vertu dans le père d'une nombreuse famille. Il avoit vécu sans fortune, il mourut pauvre.

Attaqué au commencement de 1780, d'un polype au nez qui résista aux efforts combinés des plus célèbres gens de l'art, *Buffon* s'en vit abandonné. Ce fut alors que, vaincu & non persuadé par les larmes d'une famille qu'il aimoit, & dont il étoit la seule ressource, pour ne point lui ôter une espérance qu'il étoit loin de partager, il laissa essayer sur lui cette ridicule & scandaleuse chimère connue sous le nom de magnétisme.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'elle fut sans effet. Il succomba le 5 janvier 1781; il est enterré à Saint-Gervais.

Il a été un des principaux rédacteurs de l'ouvrage intitulé: *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie, de chymie, de botanique, d'anatomie, de pharmacie, d'histoire naturelle, &c.*, précédé d'un *discours historique sur l'origine & les progrès de la médecine*, traduit de l'anglois de James, par MM. Diderot, Eidous & Toussaint, revu, corrigé & augmenté par Julien *Buffon*. Paris, Briasson, 1746, 6 vol. *in-fol.*

(Cette notice m'a été envoyée par son gendre, feu M. Hippolite de Marcilly.) (M. Andry.)

Digitized by Google

brutes, toujours à charge & ſouvent dangereux pour la ſociété dont ils ſont l'opprobre, & avec d'autant plus de juſtice, qu'on leur voit conſtamment ſacrifier à leur goût favori l'honneur, la fortune, les talens & tout ce qu'il y a de plus ſacré dans le monde.

Preſque tous les grands *buveurs* ſont ſujets au dégoût, à la ſoif perpétuelle, à avoir le viſage couperoſé ou très-pâle, aux tremblemens & aux inſomnies. Ils ont de fréquentes inflammations de poitrine, d'eſtomac, des maladies bilieuſes, qui ſouvent les emportent à la fleur de l'âge.

Lorſque les ivrognes ont eu le bonheur d'échapper à ces maladies violentes, ils tombent, long-temps avant l'âge, dans toutes les infirmités de la vieilleſſe, & ſur-tout dans l'aſthme; ils ſont accablés d'engorgemens & d'obſtructions qui les mènent inſenſiblement à l'hydropiſie & à l'aſcite. Leurs corps, uſés par les excès de la boiſſon, répondent peu ou point à l'action des remèdes, & les maladies de langueur qui dépendent de cette cauſe, ſont ſouvent incurables.

Parmi les exemples très-rares de guériſon dans des circonſtances ſemblables, on peut compter celle d'un médecin de Paris, qui dans les iſles de l'Amérique, s'étoit livré avec excès à l'uſage du vin & des ſpiritueux; il devint hydropique. Enfin, après pluſieurs ponctions infructüeuſes, il étoit prêt à périr, lorſque le haſard d'une heureuſe idée vint le tirer des portes de la mort. Il s'aviſa de ſe mettre abſolument à l'uſage de la caſſonade pour toute nourriture; il ne but que de l'eau pendant un an & demi qu'il continua ce régime. Le ſucre, en grande doſe, le purgea doucement, & fit diſparoître l'hydropiſie. Nous l'avons vu à Paris, très-bien guéri, il y a environ vingt-quatre ans. Comme la diſſolution des humeurs eſt ſouvent une ſuite de l'hydropiſie, après l'abus des ſpiritueux, il eſt très-rare de voir opérer la guériſon de ces maladies.

On emploie ordinairement, pour épargner la honte de l'ivrognerie à ceux qui, contre leur gré, ont été pris de vin, le café & les acides végétaux, à forte doſe, comme ceux du vinaigre & du citron étendus dans de l'eau.

Lorſqu'on s'apperçoit que l'habitude & le goût du vin & des liqueurs commencent à ſéduire, on doit faire les derniers efforts pour en éloigner les occaſions, en diminuant progreſſivement les doſes qu'on avoit coutume de prendre, & en ſe promettant bien de fuir pour jamais celui de tous les vices qui dégrade peut-être le plus l'homme aux yeux de ſes ſemblables.

On parle de grands *buveurs* qui, ſans ſe griſer, ont bu juſqu'à quinze & vingt pintes de vin. Il eſt impoſſible qu'on ſuive quelque temps un pareil régime, ſans altérer ſes fluides, s'expoſer à beaucoup d'incommodités & précipiter le terme de l'exiſtence.

Il y a cependant de grands *buveurs* qui ne ſe font pas de mal; ce ſont les *buveurs* d'eau, qui ont une adreſſe auſſi ſingulière pour connoître les bonnes eaux, que les plus hardis *buveurs* de vin pour bien reconnoître les fameux vignobles. Ces derniers ont ſouvent la fibre lâche, & peuvent s'engraiſſer par ce moyen. Ils paſſent pour être plus propres à l'hymen que les autres, & ſouvent ils jouiſſent d'une meilleure ſanté. (M. Macquart.)

BYRETHRUM. (*Mat. méd.*)

On trouve quelquefois dans les auteurs de matière médicale les noms de *byrethrum* ou *byrethrus*, pour déſigner les eſpèces de bonnets ou de cucuphes, que l'on applique ſur la tête dans les maladies de cette partie. *Voyez* les mots Bonnets, Cucuphes.

(M. Fourcroy.)

BYSSUM, BYSSUS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Byssus. (M. Mahon.)

C.

C. (*Mat. méd.*)

La lettre *C*, employée ſeule en abréviation, déſigne le nombre 100; on s'en ſert quelquefois, quoique rarement, dans les formules des médicamens.

(M. Fourcroy.)

CAA-APIA. (*Mat. méd.*)

Petite plante du Bréſil, à la racine de laquelle on attribue les mêmes vertus qu'à l'ipécacuanha : mais c'eſt à tort. Cependant elle arrête le flux, & fait vomir. Les habitans du Bréſil pilent la plante entière, & ſe ſervent de ſon ſuc contre la morſure des ſerpens & la bleſſure des flèches empoiſonnées. *Mémoires de l'académie des ſciences*, 1700. (M. Mahon.)

CAA-ATAYA. (*Mat. méd.*)

Plante du Bréſil, qui, broyée & bouillie dans l'eau, donne, par cette décoction, un purgatif violent par haut & par bas. On la pourroit rapporter au genre de l'eufraiſe. (*Extr. de l'A. E.*)

(M. Mahon.)

CAA-OFIA. (*Mat. méd.*)

C'eſt un arbre du Bréſil. Si l'on fait une inciſion à ſon écorce, ſur-tout quand il commence à bourgeonner, il en ſort, au bout d'un ou de deux jours, une larme d'une couleur de ſafran, rougeâtre, qui eſt molle d'abord, mais qui ſe durcit enſuite : cette larme eſt de la couleur & de la conſiſtance de la *gutagamba*. Elle ſe diſſout dans l'eſprit de vin, auquel elle donne une belle couleur de ſafran.

On ſe ſervoit autrefois de cette gomme comme d'un remède pour la gratelle, en la faiſant diſſoudre dans l'eau : mais elle n'a pas autant d'efficacité que la gutagamba. En la faiſant macérer dans du vinaigre ſcillitique ou dans de l'eſprit de vin, on obtient un purgatif violent. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CABARET. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnelles aux beſoins de l'homme.

Claſſe II. Hygiène privée : règles qui regardent l'individu.

Ordre II. Régime relatif aux alimens & aux liqueurs fermentées.

Le *cabaret* eſt un lieu où ſe rend le peuple pour boire, manger & ſe divertir, & où il trouve le plus ſouvent le germe d'une foule de maux, ſoit qu'ils ſoient le fruit de ſon intempérance dans la manière de ſe nourrir; ſoit qu'il ſoit victime de la cupidité du cabaretier, lorſqu'il lui fournit de mauvais alimens, & particulièrement des boiſſons pernicieuſes.

C'eſt ſur-tout, relativement à ce dernier article, que le *cabaret* devient extrêmement dangereux. On ſait que pour donner plus de douceur & d'agrément à leur vin, il eſt des marchands de cette denrée qui ne ſe font pas de ſcrupule d'y faire entrer du plomb, ſur-tout ſous la forme de chaux ou de litharge. Celui qui oſe faire un pareil mélange, doit être regardé, à juſte titre, comme un empoiſonneur public, parce qu'il trompe des gens qui ne ſe méfient point de lui, & qu'il eſt inſtruit du danger qu'il leur fait courir. En effet, ſouvent, après avoir bu du vin de *cabaret*, on a des nauſées, on reſſent des douleurs & des pincemens très-vifs de l'eſtomac, des inteſtins; la colique, qui porte le nom de *colique des peintres*, en eſt la ſuite; alors il n'en faut point douter, le vin étoit empoiſonné.

Si l'on a mis de la chaux de plomb, ou toute autre préparation métallique dans du vin, l'acide dont il eſt compoſé attaque le métal, le diſſout, & s'y unit en général; le vin devient d'autant plus doux, qu'il a diſſous davantage de métal.

On peut reconnoître la falſification, en ſe ſervant de foie de ſoufre & d'eau de chaux. Lorſqu'on verſe ſur du vin litharginé de la ſolution de ces ſubſtances, nouvellement faite, ils ſe troublent & noirciſſent plus ou moins, à proportion qu'ils contiennent plus ou moins de plomb, qui ſe précipite alors ſous la forme d'une poudre noire. On ſe ſert encore de la liqueur probatoire, dite de *Wirtemberg*, pour s'aſſurer que le vin eſt frelaté : voici ſa compoſition.

On prend une once d'orpiment & deux onces de chaux vive, on met ſéparément ces ſubſtances en poudre, on les mêle, on les fait bouillir dans une livre d'eau, on paſſe la liqueur, & on la garde dans une ou pluſieurs petites bouteilles bien bouchées, pour s'en ſervir, lorſqu'on ne pourra pas s'en procurer inſtantanément.

On s'aſſure que la liqueur eſt bien compoſée, en en jettant quelques gouttes dans du vinaigre qui contient de la litharge ou du plomb en diſſolution; s'il devient trouble, noir ou nébuleux, la liqueur a les qualités convenables, mais elle les perd bientôt, ſi elle n'eſt pas hermétiquement garantie des impreſſions de l'air. Il faut avoir recours à cette épreuve, chaque fois qu'on veut eſſayer du vin, & s'aſſurer

ainſi, que la liqueur probatoire n'a pas perdu ſa vertu. Si le vin eſt falſifié, il ſe trouble, devient rouge, & enſuite plus ou moins noir, ſelon la quantité des particules métalliques qu'il contient.

On ſe ſert de ce moyen en Hollande pour découvrir la céruſe qu'on met ſouvent dans le beurre & dans les huiles qu'on emploie dans ce pays.

Il eſt auſſi très-dangereux de boire les vins aigres des *cabarets* dans des gobelets d'étain. (*Voyez* ÉTAIN.)

Quant à la manière de remédier aux empoiſonnemens qui ſont la ſuite de l'uſage inconſidéré des vins falſifiés. *Voyez* EMPOISONNEMENT, POISON.

C'eſt à la police publique, établie pour la ſécurité des citoyens, qui ſont le plus ſouvent ignorans par état, économes par néceſſité & gourmands par goût, de veiller à ce que l'imprudence ne ſoit pas la victime de la cupidité. Elle doit ſur-tout faire attention à une pratique encore aſſez commune dans les *cabarets*.

La table ou le comptoir, ſur lequel on verſe le vin des brocs dans des bouteilles ou autres vaſes, eſt garni de plomb, pour empêcher qu'il ne ſe perde du vin; ce qui reſte ſur ces lames de plomb, après y avoir ſéjourné plus ou moins, & s'être aigri à l'air, devient bientôt un poiſon, & on ne manque pas de le remettre dans le tonneau, ou de le ſervir au premier entrant. La police ſeule peut mettre ordre aux fâcheux inconvéniens qui peuvent réſulter de ſemblables pratiques.

On ne porte pas aſſez d'attention à viſiter les caves des cabaretiers; on devroit nommer des experts pour aller chez eux goûter les vins, & les faire punir gravement, lorſqu'on les trouve en contravention. Les maux que cauſe l'ivreſſe aux gens du peuple, ſont ſouvent bien moins dus à la quantité du vin qu'ils boivent, qu'à ſes qualités pernicieuſes. (M. MACQUART.)

CABARET. (*Mat. méd.*)

Oreille d'homme, oreillette, rondelle, nard ſauvage.

Aſarum; aſara baccifera; baccarus, nardus ruſtica. OFF.

Aſarum foliis petiolatis ſubcordatis, floribus trifidis. LINN.

Cette plante eſt toujours verte, & s'élève peu. Sa racine eſt rampante, menue, fibreuſe & brune. Ses feuilles, à longs pédicules, ſont luiſantes, roides, d'un verd foncé, & reſſemblantes à des oreilles. Les fleurs, cachées entre les feuilles, près de la racine, ont des étamines purpurines, auxquelles ſuccèdent des fruits diviſés en ſix loges, qui contiennent pluſieurs ſemences arrondies, enveloppées d'une tunique brune, ſous laquelle ſe trouve une moëlle blanche, & un peu âcre.

Le *cabaret* croît abondamment dans les forêts. On en trouve beaucoup aux environs de Paris; mais ſur-tout en Languedoc, en Dauphiné & en Auvergne, d'où on le tire.

On emploie les feuilles & les racines de cette plante, qui ont un goût amer, âcre, un peu aromatique, & nauſéabonde.

On prétend que le nom de *cabaret* lui eſt venu, de ce qu'en faiſant vomir, elle diſſipe les mauvais effets du vin, & rend les ivrognes capables de recommencer à boire.

Cette plante eſt peu d'uſage actuellement, comme émétique, depuis qu'on s'eſt ſervi de l'ipécacuanha & des préparations d'antimoine. Elle paſſe encore pour être fondante, apéritive, ſtimulante, purgative, ſternutatoire, & emménagogue à un très-haut degré.

Lorſqu'on veut ſe ſervir de ſa racine pour faire vomir, on en donne la poudre à la doſe de vingt à trente grains. Une once, infuſée dans un demi-ſeptier de vin blanc, fait vomir ou purge. Si on la fait bouillir dans du vin rouge, on obtient un émétique très-violent, dont on ne peut ſe ſervir que dans les cas où il faut ſtimuler vivement, comme dans l'hydropiſie, l'anaſarque, la leucophlegmatie; enfin, quand les fibres ſont dans l'atonie, comme dans certaines fièvres quartes.

Si l'on fait bouillir la racine dans l'eau, elle jouit de la vertu apéritive & diurétique, parce que l'eau ne diſſout pas ſa réſine comme le fait le vin, mais ſeulement la partie ſaline acide qu'elle contient; quand elle eſt fraîche, elle donne la couleur rouge à la teinture bleue des végétaux, & eſt beaucoup plus fondante que ſi elle étoit ſèche.

A l'extérieur, cette racine a été conſeillée en fumigations dans les maladies des oreilles. On voit que c'eſt une idée analogique qui eſt très-inſignifiante.

Les feuilles ſont encore plus émétiques que la racine; elles ont été conſeillées dans l'hydropiſie, l'anaſarque, & dans les relâchemens des fibres, lorſqu'il faut ſecouer vivement. On peut les donner avec ſuccès à petite doſe dans la cachexie, les fièvres intermittentes & les règles ſupprimées, dans les maux de tête, la paralyſie de la langue, les fluxions ſur les yeux, & les engorgemens de toutes les parties. On prétend que dix grains de feuilles de *cabaret* en poudre, pris le ſoir, laiſſent dormir le malade tranquillement, & que le lendemain, il rend une quantité incroyable de ſéroſités par le nez. Geoffroi approuve beaucoup ce remède.

Fernel ne connoiſſoit à cette plante aucune mau-

vaiſe qualité : il prétendoit même qu'on pouvoit en faire prendre en toute ſûreté aux femmes groſſes. Les Anglois recommandent la poudre de *cabaret* comme ſternutatoire dans les maux de tête. Dans certains pays, c'eſt la panacée des payſans contre les fièvres quartes. Les maréchaux s'en ſervent pour guérir le farcin. Cette plante mérite d'être mieux examinée, relativement à ſa nature & à ſes uſages.

(M. Macquart.)

CABARETIERS, (maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *cabaretiers*, ou les hommes chargés de débiter en détail le vin au peuple dans des lieux ordinairement bas, chauds & humides, qu'on nomme cabarets, ne ſont pas expoſés à autant de maux, provenant de leurs occupations, qu'un grand nombre d'autres ouvriers. Occupés à tranſvaſer ſans-ceſſe du vin de grandes dans de petites meſures, ils ſont quelquefois expoſés à contracter des douleurs de tête, des vertiges, une ſorte d'yvreſſe, quoique le vin qu'ils agitent ainſi ſoit en général d'une qualité peu généreuſe. Mais ce qui eſt plus à craindre pour ces hommes, c'eſt leur habitation mal ſaine, étroite, reſſerrée, baſſe, ſans ceſſe remplie d'hommes, de vapeurs de vin, ſouvent de celle du tabac, d'exhalaiſons de tous les genres, ſouvent encore portée à une température trop élevée par des poëles fortement pouſſés. Lorſque l'on entre l'hyver dans ces lieux où le peuple ſe raſſemble & va quelques heures oublier les fatigues & le poids du jour, on eſt preſque ſuffoqué par les vapeurs de tout genre qui infectent ces lieux, & à laquelle l'odeur du vin & de l'alcool ajoute une ſorte de vapidité ou d'aigreur qui repouſſe & qui excite les nauſées. Le peuple, qui n'y paſſe que quelques heures au plus, n'en éprouve pas de grands inconvéniens; mais ils peuvent devenir funeſtes aux garçons qui gardent ces lieux, & ſont commis à leur ſervice. Si ces hommes ne ſont pas forts & robuſtes, comme la plupart le ſont en effet, ils ne réſiſtent pas long-temps à l'impreſſion de tous ces miaſmes; l'eſtomac eſt le viſcère qui m'a paru le plus affecté dans cette claſſe d'ouvriers, il perd peu à peu le ſentiment de l'appétit & les forces digeſtives; la tranſpiration ſe vicie par ſuite, & toutes les fonctions s'en reſſentent bientôt. J'ai vu des jeunes gens foibles livrés à ce travail qui n'exige en général que peu d'exercice & de fatigue, & qui enchaine pour ainſi-dire des hommes dans un lieu toujours infecté & humide, y perdre promptement leurs couleurs fleuries, leur embonpoint, leur vigueur, & être obligés de quitter ce métier après quelques mois d'exercice. Au contraire les hommes forts, déjà accoutumés à ce travail, & ſur-tout appellés à le remplir par l'eſpoir du gain & de la fortune aſſez certaine dans cette branche de commerce qui n'a point de bornes, en ſupportent les inconvéniens ſans en éprouver beaucoup d'effets. Le ſeul conſeil que la médecine peut donner à ces ouvriers, c'eſt de renouveller l'air des cabarets auſſi ſouvent qu'ils le pourront, de ſortir ſouvent de ces lieux pour reſpirer l'air frais, de ſe tenir dans le lieu le plus éloigné du poële ordinairement trop chaud, & d'y entretenir la plus grande & la plus ſévère propreté. Une précaution encor bien importante pour eux, c'eſt d'adopter le régime le meilleur, le plus ſain, & la ſobriété la plus grande. Les remèdes ne ſont que peu utiles dans ces circonſtances; le linge bien ſec & renouvellé le plus ſouvent poſſible, les frictions répétées ſont encor de très-bons moyens de prévenir les maux que cet état peut cauſer à ceux qui l'exercent. (M. Fourcroy.)

CABILLAU. (Poiſſon de mer.) (*Hygiène.*) (*Voyez* Morue.) (M. Macquart.)

CABROL, (Barthélemi) natif de Gaillac, ville du diocèſe d'Alby dans le haut Languedoc, fit ſes études de chirurgie à Montpellier, d'où il retourna dans ſa patrie en 1555. La réputation qu'il y acquit par ſes talens, lui mérita la place de chirurgien de l'hôpital de Saint-André de la même ville; il fut enſuite appellé à Montpellier, où les heureux ſuccès de ſa pratique le firent conſidérer par les plus célèbres médecins de la faculté, & en particulier par Laurent Joubert qui l'honora de ſon amitié. *Cabrol* fut choiſi en 1570 pour démontrer publiquement l'anatomie dans les écoles de Montpellier; & le roi Henri IV ayant créé en 1595 une charge de diſſecteur royal dans ces écoles, ce chirurgien y fut nommé.

On a de lui un traité ſous ce titre :

Alphabet anatomique, à Tournon, 1594, *in*-4. à Geneve, 1602, 1624, in-4; à Montpellier, 1603, *in*-4.; à Lyon, 1614 & 1624, même format.

Il fut ſi bien reçu du public, qu'on le jugea digne d'être mis en latin. La traduction eſt intitulée :

Alphabeton anatomicum, id eſt, anatomes Elenchus accuratiſſimus, omnes humani corporis partes eâ, quâ fieri ſolent methodo, delineans. Acceſſere Oſteologia, obſervationeſque Medicis ac Chirurgis perutiles. Genevæ, 1604, *in*-4. *Monſpelii*, 1606, *in*-4. Il y a encore une édition hollandoiſe de 1648, *in-fol.*

Cet abrégé anatomique n'eſt pas de grande importance, au jugement du célèbre Haller; ce médecin ajoute cependant qu'il mérite d'être lu pour les obſervations que l'auteur y a inſérées. On peut même d'autant plus le croire ſur ſa parole, qu'il y rapporte les faits avec beaucoup de candeur; il donne en particulier l'hiſtoire d'une maladie dont il avoit déſeſpéré, mais qui fut heureuſement traitée par un autre.

On a fait l'honneur à ce chirurgien de joindre ſon Alphabet aux ouvrages de deux ſavans anatomiſtes, dans un livre qui porte le titre de *Collegium anato-*

micum clariſſimorum trium virorum Jaſolini, Severini, Cabrolii. Hanovia, 1654, *in*-4. *Francofurti*, 1668, *in*-4.

L'édition en hollandois de l'abrégé anatomique de *Cabrol*, eſt due à Plempius qui l'a publiée à Amſterdam en 1648, *in-fol.*, avec des figures tirées de Véſale, de Pauw, &c.; mais on n'y remarque rien de nouveau de la part de l'éditeur.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CACALIA. (*Mat. méd.*)

Plante qui conſtitue le dixième genre de la ſeconde ſection de la douzième claſſe de Tournefort. (*Inſtitut. rei herbar.*) On dit que ſa racine macérée dans du vin, ou machée ſeule, ſoulage dans la toux; & que ſes baies pulvériſées & réduites en cécat adouciſſent la peau, & effacent les rides.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

CACAO. (*Mat. méd.*)

Le *cacao* eſt une amande d'un arbre qui croît ſpontanément dans l'Amérique méridionale, & qu'on cultive dans les Antilles & dans la Guyane. L'arbre qui apporte cette amande, & qu'on appelle *cacaoyer*, a le port du cerifier. Son écorce eſt de couleur canelle, ſon bois léger & poreux; ſes feuilles ſont alternes, lancéolées, entières, liſſes, longues de huit ou dix pouces, & larges de trois pouces & demi. Les fleurs diſpoſées en faiſceaux viennent ſur les branches & les troncs; elles ſont portées par des pédoncules ſimples, velus; elles ont d'abord la forme d'un bouton pentagone; leur calice eſt à cinq feuilles pointues, rougeâtres en dedans; leur corolle à cinq pétales jaunâtres, avec quelques points rouges, concaves à la baſe, terminés par une lanière étroite deux fois recourbée & finiſſant par une lame élargie pointue & cordiforme. Il y a dans l'intérieur dix étamines, réunies en tube par le bas de leurs filamens. Cinq de ces étamines ſont en alêne, longues & ſtériles; les cinq autres alternes avec les premières ſont courtes, cachées dans les pétales, & portent une anthère à deux loges ſéparées à leur extrémité; le piſtil eſt formé d'un ovaire ſupérieur, ovale, ſurmonté d'un ſtyle filiforme, & portant un ſtigmate ſimple. Les fleurs qui ſont très-nombreuſes ſur le cacaoyer cultivé, tombent en grande partie; celles qui reſtent ſe changent en un fruit qui a preſque la forme d'un concombre, pointue à ſon ſommet, de 6 à 8 pouces de longueur, relevé de 8 ou 10 côtes ſaillantes, & garni d'aſpérités comme les melons. Sa couleur eſt rouge, avec quelques points jaunes lorſqu'il eſt mûr: il y en a quelques-uns qui ſont jaunes. En fendant ce fruit dans ſa longueur, on trouve que ſes parois ont trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, qu'il contient une grande quantité d'amandes de cacao, enfermées au milieu d'une ſubſtance blanche & ferme qui devient un mucilage acide en mûriſſant. Pour ſe déſaltérer, on met une de ces amandes dans la bouche, & on la ſuce avec la précaution de ne point preſſer ou mâcher l'amande, dont la peau percée feroit ſentir une amertume conſidérable. Linnéus a rangé le cacaoyer dans la polyadelphie pentandrie; il le nomme *theobroma cacao foliis integerrimis.*

Le *cacao* ou l'amande étant ce qui intéreſſe le plus dans toutes les parties de cet arbre, il faut en décrire avec ſoin la forme, la ſtructure & les variétés. Cette amande eſt ovoïde, plus groſſe qu'une olive, plus épaiſſe dans ſon milieu, enveloppée d'une écoree un peu ligneuſe, caſſante, mince, & contenant une ſubſtance violette, compoſée de pluſieurs fragmens, d'une ſaveur douce & huileuſe. Il y a depuis 20 juſqu'à 40 de ces amandes dans chaque fruit. On les fait ſécher au ſoleil dans les pays où l'on cultive l'arbre, & on les apporte ainſi ſéchées en Europe. Chez les droguiſtes, on diſtingue pluſieurs eſpèces de *cacao*, ſavoir, le gros & le petit caraque, le gros & le petit *cacao* des iſles. Le premier recolté ſur la côte de caraque, eſt un peu plat & aſſez ſemblable à nos groſſes fèves de marais; c'eſt celui qui eſt le plus cher & le plus eſtimé: le petit caraque n'en diffère que par la groſſeur, & il paroît que cette différence dépend du choix & du triage. Le *cacao* caraque eſt d'une ſaveur douce, onctueuſe, agréable, & beaucoup moins âpre & amer que celui des iſles. C'eſt celui qu'on préfere en Eſpagne & en France. Le *cacao* des iſles eſt cultivé aux Antilles, à la Jamaïque; il eſt en général plus petit & moins nourri que celui de caraque; ſa ſaveur n'eſt pas auſſi douce, & ſon amertume eſt aſſez marquée. On donne en Allemagne, en Suède & dans le nord de l'Europe la préférence à celui-ci. Il paroît que la diverſité de ces *cacaos* dépend uniquement du ſol, du terroir & de la culture; que ce n'eſt qu'une variété accidentelle; car les botaniſtes ſont tous d'accord ſur l'identité du cacaoyer de l'Amérique méridionale avec celui qu'on cultive dans nos colonies des Antilles. Pour bien choiſir le *cacao* de quelque eſpèce qu'il ſoit dans le commerce, il faut le prendre gros, bien nourri, ayant la peau brune & unie, contenant une amande pleine, liſſe, ayant au-dehors la couleur de noiſette, rougeâtre en dedans, d'une ſaveur douce un peu aſtringente & agréable. Celui qui eſt ridé, petit, vermoulu, briſé, & avec une odeur de verd ou de moiſi, doit être rejetté. Cette amande a la propriété de reſter long-temps ſans altération, & de ne point rancir lorſqu'on la conſerve dans des lieux ſecs.

Suivant les premiers hiſtoriens de l'Amérique, lorſque les Eſpagnols arrivèrent dans le Nouveau-Monde, les habitans faiſoient avec le *cacao* une préparation qui a été depuis beaucoup perfectionnée. Ils le broyoient & le délayoient dans de l'eau chaude; ils le mêloient avec une bouillie de maïs, le coloroient avec du rocou, & l'aſſaiſonnoient avec le piment. Les ſoldats eſpagnols trouvèrent ce mets, nommé *chocolat* par les naturels du pays, très-déſagréable; ils cherchèrent à maſquer ſa ſaveur avec

des aromates & différentes ſubſtances : on a peu-à-peu donné la préférence au ſucre & à la vanille pour cette préparation. En Europe, on a bientôt tiré un grand parti du *cacao*, & cette amande fait aujourd'hui une branche très-importante du commerce de l'Eſpagne & de celui de nos iſles.

On nous apporte auſſi de l'Amérique une pâte de *cacao* ; pour la préparer, on fait rôtir légèrement l'amande, on enlève par la friction l'enveloppe membraneuſe & sèche qui recouvre cette amande, & on la réduit en une eſpèce de pulpe épaiſſe ou de pâte par l'action des rouleaux ou des moulins. L'induſtrie européenne a non-ſeulement perfectionné la préparation que les Américains nommoient chocolat, & l'a rendue un des mets les plus agréables & les plus avantageux ; elle a encore fait ſervir à pluſieurs uſages le *cacao*, en ſéparant de cette amande une huile concrète, douce & fixe, analogue au beurre par ſa ſaveur & ſa conſiſtance, & qu'on a nommé à cauſe de cela *beurre de cacao*. Pour ſéparer cette huile concrète, on met le *cacao* bien choiſi, (communément on prend pour cela du *cacao* des iſles) dans une marmite de fer, placée ſur le feu ; on le fait rôtir en l'agitant juſqu'à ce que l'écoree ligneuſe ſe détache aiſément ; on l'écraſe un peu ſur une table avec un rouleau de bois, pour ſéparer l'écorce ; on le ſecoue dans un van pour emporter toutes les écorces briſées, & juſqu'à ce que les amandes reſtent ſeules ; on les pile & on les réduit en une pâte molle dans un mortier de fer & avec un pilon du même métal chauffé ; on broie bien cette pâte ſur une pierre chaude : on la fait bouillir dans une grande quantité d'eau : ce degré de chaleur fond l'huile du *cacao* ; elle ſe raſſemble à la ſurface de l'eau ; elle ſe fige par le réfroidiſſement, & on l'enlève avec une écumoire ; on fait bouillir le marc deux fois de ſuite, & on a ſoin de ſéparer chaque fois le beurre qui vient nager & ſe figer à la ſurface de l'eau ; on fait fondre au bain-marie ce beurre, on en ôte l'eau qui s'en ſépare par le réfroidiſſement. Par cette première opération, le beurre de *cacao* n'eſt pas auſſi pur qu'il peut l'être. Pour en ſéparer la portion de fécule brune qui l'altère & le colore, on le fait fondre, on le coule dans une bouteille longue & étroite, & on plonge ce vaiſſeau dans l'eau bouillante ; l'huile reſtant fondue pendant tout le temps ſuffiſant, les matières féculentes étrangères ſe ſéparent peu-à-peu : quand cette eſpèce de défécation eſt complete, on laiſſe réfroidir & figer l'huile concreſcible, on caſſe la bouteille, on enlève les *féces*, & on répète cette opération pluſieurs fois juſqu'à ce que l'huile ſoit bien blanche. On peut auſſi abréger cette purification, en paſſant à travers un linge ferré le beurre de *cacao* à ſa première fuſion, & après en avoir ſéparé l'eau.

Tel eſt le procédé qu'on ſuit ordinairement dans les laboratoires de pharmacie, pour obtenir le beurre de *cacao* bien blanc & bien pur : mais il en exiſte de plus expéditif & qu'on met en pratique dans quelques endroits, & ſur-tout dans les boutiques où l'on travaille plus en grand. On pulvériſe groſſièrement le *cacao* grillé, on le met dans un ſac de coutil qu'on plonge dans l'eau bouillante, juſqu'à ce que cette maſſe ſoit échauffée également ; on place alors le ſac à la preſſe entre des plaques de fer échauffées dans l'eau bouillante ; l'effort de la preſſion fait ſortir l'eau & l'huile du *cacao* qui n'a pas le temps de ſe figer : on fait bouillir le ſac une ſeconde fois dans l'eau, & on l'exprime une ſeconde fois. On purifie l'huile concrète par le procédé indiqué. Si l'on broyoit trop le *cacao*, il boucheroit les pores de la toile, & les embarraſſeroit par le mucilage qui s'en ſépareroit trop vîte. La préſence de ce principe oblige même d'exprimer doucement la pâte de *cacao*, de peur qu'au lieu d'en faire ſortir l'huile, la preſſion ne rompe la toile. Quelquefois au lieu d'exprimer la pâte qui a ſéjourné dans l'eau chaude, on la ſoumet à la preſſe immédiatement après avoir rôti le *cacao* & l'avoir broyé. Enfin, chez certains fabriquans de chocolat, on extrait une portion de cette huile concrète du *cacao* avant de le convertir en chocolat : pour cela, ils mettent la pâte de *cacao* avant de la broyer ſur une pierre inclinée & échauffée ; une portion de l'huile ſe fond & s'écoule par ce procédé ; ils le recueillent ainſi très-pur & très-blanc ; mais on conçoit bien que c'eſt aux dépens du chocolat qu'ils fabriquent avec le *cacao* déjà exprimé.

Ces détails apprennent que l'amande du *cacao* contient une grande quantité d'une huile concreſcible, douce, fixe, analogue au beurre & à la graiſſe ; on en eſtime la quantité à trois huitièmes : quelques auteurs aſſurent même qu'il en contient près de la moitié ; mais on conçoit que cette proportion doit varier ſuivant la nature de l'amande. Par ce principe, l'amande du *cacao* reſſemble à toutes les autres amandes ; il eſt vrai que la plupart de celles-ci renferment une huile fluide ; mais le *cacao* n'eſt pas la ſeule ſemence ou amande dans ce cas ; le coco, l'anacarde, & pluſieurs autres, offrent à l'analyſe une huile concrète analogue. C'eſt ſpécialement du beurre végétal contenu dans cette ſemence que l'analyſe chimique a rendu compte ; on ne s'eſt point encore convenablement occupé des autres principes de l'amande du *cacao*. Il paroît que ces autres principes conſiſtent dans une ſubſtance mucilagineuſe, dans une matière amilacée, & dans une matière extractive ; on ne connoît ni la nature, ni la proportion de ces principes. C'eſt vraiſemblablement à l'extrait qu'eſt due la ſaveur amère & un peu aſtringente du *cacao*, & la fécule amilacée en fait la partie nutritive. Peut-être eſt-ce la proportion d'extrait plus conſidérable dans le *cacao* des iſles que dans le *cacao* caraque qui donne au premier un goût plus acerbe & plus amer.

On adminiſtre quelquefois le *cacao* en paſtilles avec du ſucre, ou bien en émulſion comme béchique,

adouciſſant ; mais il eſt plus employé en pâte broyée exactement avec du ſucre, & aromatiſée avec la canelle, la vanille, le girofle, c'eſt ce qu'on nomme chocolat. Cette préparation eſt un aliment doux, très-nourriſſant, très-reſtaurant, & particulièrement indiqué dans la conſomption, la maigreur, l'affoibliſſement. *Voyez* le mot CHOCOLAT, conſidéré comme appartenant à l'hygiène.

C'eſt un aliment médicamenteux, très-bon pour réparer peu-à-peu les forces épuiſées, chez des convaleſcens, dans le marasme, ſur-tout lorſqu'on a éprouvé des évacuations conſidérables, à la ſuite des diarrhées, des dyſſenteries, dans les diabètes, les ſueurs coliquatives, les ſuites des empoiſonnemens, après les maladies où il y a eu phlogoſe, irritation à l'eſtomac, aux inteſtins, dans les ſuppurations internes. Le chocolat nuit aux perſonnes graſſes, & dont la fibre eſt lâche. Toutes les fois qu'on le digère facilement, il eſt utile.

Comme médicament, c'eſt du beurre de *cacao* ou de l'huile concrète qu'on en tire par l'expreſſion ou la décoction qu'on fait beaucoup plus uſage. Cette huile concrète, qui a plus de conſiſtance que le ſuif de mouton, eſt cependant plus fuſible. Le beurre de *cacao* ſe ramollit & ſe fond dans la main un peu chaude. Tant qu'il eſt frais & récemment préparé, ſa ſaveur eſt très-douce ; mais il ſe rancit comme toutes les huiles fixes ou graſſes. Il eſt très-ſingulier que pluſieurs auteurs aient aſſuré que le beurre de *cacao* n'avoit pas, comme le véritable beurre & comme toutes les graiſſes, la propriété de devenir rance. On trouve cette erreur dans un traité du *cacao*, dans la matière médicale de Lieutaud, &c. C'eſt cependant un fait bien connu de tous les pharmaciens, des droguiſtes & des fabricans de chocolat. Non-ſeulement le beurre de *cacao* rancit, mais il prend une conſiſtance plus ferme, & il acquiert de la blancheur en vieilliſſant. M. Baumé en a fabriqué des chandelles moulées, qui étoient auſſi belles que des bougies ; elles étoient même, ſuivant lui, un peu plus ſonnantes. Elles brûloient avec une lumière blanche très-nette, pure & tranquille, abſolument comme la cire ; une de ces chandelles du poids d'une once a duré auſſi longtemps qu'une de ſuif peſant une once & demie ; l'une & l'autre avoit le même coton pour mèche & la même groſſeur. Quoique la bougie de beurre de *cacao* ne puiſſe jamais être ici que fort au-deſſus du prix de la cire, je n'ai pas cru devoir paſſer ſous ſilence cette propriété économique, qui peut être avantageuſe pour les habitans des pays où croît abondamment le cacaoyer.

Le beurre de *cacao* étoit autrefois beaucoup plus employé qu'aujourd'hui : on ne doit jamais faire uſage que de celui qui eſt très-frais, & lorſqu'on le deſtine à des uſages internes, il faut preſcrire à l'apothicaire de donner celui qui eſt récemment extrait du *cacao*. Cette huile concrète a été regardée, & l'eſt encore par beaucoup de médecins comme un adouciſſant béchique, un incraſſant, un expectorant très-utile. On l'a ſur-tout recommandé dans la toux sèche, la péripneumonie, la phtiſie ; on le donnoit même en bols. Mais il eſt aiſé de concevoir qu'il en eſt du beurre de *cacao* comme de toutes les huiles ; cette ſubſtance, difficile à digérer, peut bien adoucir en lubréfiant dans ſon paſſage le canal de l'œſophage, & peut-être un peu le larinx ; mais elle pèſe beaucoup ſur l'eſtomac : elle ne paſſe point avec ſa nature ou ſa qualité douce & huileuſe dans les poumons ; ſouvent elle rancit dans les premières voies, & donne naiſſance à des indigeſtions ou à des douleurs d'eſtomac. En un mot, il en eſt du beurre de *cacao* comme de toutes les huiles par expreſſion, auxquelles des expériences mieux faites & des obſervations plus exactes ont engagé les médecins à renoncer preſque entièrement. On n'emploie plus guères le beurre de *cacao* que comme excipient du kermès minéral, des antimoniaux, des mercuriaux, de la ſcille, & de pluſieurs inciſifs pareils.

Mais ſi l'uſage intérieur du beurre de *cacao* eſt beaucoup diminué depuis une quinzaine d'années par le progrès des lumières & la deſtruction des anciens préjugés, il n'en eſt pas de même de ſes uſages extérieurs. On l'emploie beaucoup plus fréquemment & avec ſuccès comme coſmétique, adouciſſant, calmant, dans les brûlures, les éruptions âcres, les gerçures des lèvres, des mammelles, des parties génitales. On en forme des ſuppoſitoires fort utiles dans des hémorrhoïdes internes, dans la conſtipation ; on les introduit auſſi dans le vagin & dans l'orifice de la matrice, pour appaiſer les douleurs & l'irritation occaſionnées par les ulcères de cet organe.

(M. FOURCROY.)

CACATALI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'une plante annuelle du Malabar, appellée par Linnéus *Pedaſium muricx*. Toutes les parties de cette plante ont une odeur forte & déſagréable. Lorſqu'on l'agite dans l'eau, elle la rend mucilagineuſe & ſi épaiſſe, qu'elle paroît mêlée avec du blanc d'œuf.

Sa décoction ſe donne dans les fièvres ardentes. Son ſuc tiré par expreſſion, ou l'infuſion ſeule de ſes feuilles, diſſipe les ardeurs d'urine, les douleurs de la pierre, & la chaleur de la poitrine & des mains : on prétend même qu'il briſe la pierre. La poudre de ſes feuilles arrête la chaude-piſſe : priſe avec le ſucre & le lait récemment tiré, elle rétablit toutes les indiſpoſitions (ou laſſitudes) des membres.

(*Ext. de l'A. E.*) (M. MANON.)

CACHALOT. (*Mat. méd.*)

Le *cachalot* eſt un genre de cétacés ou de baleines

en général, qui n'a des dents qu'à la mâchoire inférieure, & de lames flexibles, dans le goſier. C'eſt une eſpèce de ce genre qui fournit le *blanc de baleine*. (*Voyez* ce mot.)

(M. Fourcroy.)

CACHECTIQUE, CACHECTICUS. (*Médecine.*)

On dit qu'une perſonne eſt *cachectique*, qu'elle eſt d'un tempérament *cachectique*, lorſqu'elle eſt pâle, blême, bouffie, ventrue; qu'elle eſt triſte, mélancolique, qu'elle a de la peine à faire les exercices, que ſon âge & ſa ſanté lui permettroient. Quoiqu'un tel individu ſoit véritablement *cachectique*, les médecins comprennent néanmoins ſous ce même nom beaucoup d'autres dérangemens de la ſanté.

Toutes les fois qu'il y a dans nos humeurs une ſurabondance d'une humeur quelconque, d'où réſulte un vice de nutrition, dès-lors l'on appelle *cachectique* l'individu, chez lequel on rencontre cette ſurabondance d'humeurs. Que ces humeurs ſoient bilieuſes, graiſſeuſes, laiteuſes, purulentes, &c., n'importe.

Nous remarquerons ici qu'il y a des ſimples cachexies qui ne ſont que des tempéramens dégénérés; c'eſt-à-dire, que lorſque quelqu'un n'a point la conſtitution qu'il devroit avoir, relativement à ſon âge, à ſon ſexe, au climat qu'il habite, &c., dès-lors, il eſt *cachectique*. Ces états *cachectiques* ſont relatifs; car un individu, avec une conſtitution donnée, ſera *cachectique* dans un climat froid; & il ne le ſeroit point avec la même conſtitution, s'il vivoit ſous la ligne. La couleur baſanée n'indique point la cachexie dans les pays chauds, au lieu qu'elle en eſt le ſigne certain dans les pays du Nord. Il en eſt de même de l'âge. Les enfans ſont d'une conſtitution glaireuſe, phlegmatique, ſans qu'on puiſſe les ſoupçonner d'être *cachectiques*. Ces mêmes enfans ſeroient néanmoins *cachectiques*, s'ils conſervoient à l'âge de 25 ou 30 ans leurs formes molles & potelées, & que leurs fibres reſtaſſent flaſques & délicates comme à l'âge de 7 ou 8 ans. (De Brieudes.)

CACHECTIQUES. (*Mat. méd.*)

Quoique le mot *cachectiques* ait été & ſoit encore beaucoup plus ſouvent employé pour déſigner les malades attaqués d'une eſpèce quelconque de cachexie: pluſieurs auteurs ont donné ce nom aux remèdes capables de détruire cette maladie. A la vérité, le mot *anti-cachectiques* eſt celui qui eſt le plus généralement adopté pour nommer cette claſſe de médicamens. (*Voyez* Anticachectiques.)

(M. Fourcroy.)

CACHET, (Chriſtophe) de Neufchâteau en Lorraine, vint au monde le 26 novembre 1572. Après avoir fait ſes études chez les jéſuites de Pont-à-Mouſſon, il paſſa en Italie qu'il parcourut preſque toute entière; il s'arrêta quelque temps à Rome: mais comme le principal objet de ſon voyage étoit de s'appliquer à l'étude de la médecine, ce fut à Padoue qu'il fit le plus long ſéjour.

Il ſe livra enſuite à l'étude de la juriſprudence; il en prit des leçons à Fribourg; mais dans la ſuite il ſe borna à la médecine, dans laquelle il acquit beaucoup de réputation. Médecin ordinaire de quatre des ducs de Lorraine, il mérita leur eſtime. Ennemi des charlatans & de ces prétendus chymiſtes qui courent après le grand-œuvre, il écrivit contre eux.

Cachet mourut le 30 de ſeptembre 1624. On voit ſon épitaphe, avec ſon portrait, chez les cordeliers de Nancy.

Voici les titres de ſes ouvrages:

Controverſiæ theoricæ practicæ in primam aphoriſmorum Hippocratis ſectionem. Opus in duas partes diviſum, philoſophis ac medicis perutile ac perjucundum. In quo quæcumque ad venæ ſectionem, purgationem & probam victûs rationem pertinent, non minùs accuratè, quàm acutè ac eleganter in utramque partem diſputantur ac enodantur. Pars prima. Tulli Leucorum, 1612, 1618, *in*-8.

Pandora bacchica furens medicis armis oppugnata. Tulli, 1614, *in*-12.

Il n'eſt que le traducteur de ce traité qui eſt de Mouſio, & dont l'original eſt écrit en françois; il y a cependant fait quelques augmentations.

Apologia dogmatica, in Hermeticæ cujuſdam anonymè ſcriptum de curatione calculi. Tulli, 1617, *in*-12.

Vrai & aſſuré préſervatif de petite vérole & rougeole, diviſé en trois livres. Toul, 1617, *in*-8. Nancy, 1623, *in*-8.

Epigrammata. Elegiæ. Nanceii, 1622, *in*-8.

(*Exc. d'El.*) (M. Goulin.)

CACHEXIE. (*Art. de médecine légale.*)

Il arrive fréquemment qu'une plaie, dont la terminaiſon eût dû être heureuſe, devient mortelle par la dépravation des humeurs du bleſſé. En effet, la *cachexie* en général, & les différentes eſpèces de cacochymies peuvent mettre un obſtacle invincible aux efforts que feroit la nature pour amener une bonne ſuppuration & une cicatrice. Cependant il ſe fait une réſorbtion qui allume la fièvre: le malade s'épuiſe & finit par ſuccomber.

Cette complication d'une bleſſure ſimple & non mortelle

mortelle par elle-même, avec une *cachexie* quelconque, conſtitue un des genres de mortalité que nous nommons *mortalité individuelle* : & nous penſons que quand ſon influence ſur le ſort d'un bleſſé eſt bien claire & bien conſtatée, elle devient pour l'accuſé un moyen de défenſe déciſif.

Zacchias étoit d'une opinion contraire : & il ſe fondoit ſur cette raiſon, que ſans la bleſſure, le bleſſé ne ſeroit pas mort. Mais ne peut-on pas retourner ſon raiſonnement contre lui-même, en diſant que le bleſſé, ſans un vice quelconque dans ſes humeurs, n'auroit pas péri de ſa bleſſure ?

Au reſte, cette autorité ſi reſpectable ſemble ici ſe détruire elle-même, puiſque Zacchias finit par ces paroles remarquables : *Quibus* (*Juriſconſultis*) *hæc decidenda relinquuntur ; non enim ſunt undequaque à dubio exempta.* *Voyez* BLESSURES (*mortalité des*) MÉDECINE LÉGALE. (M. MAHON.)

I. CACHEXIE, CACHEXIA. (*Médecine pratique, Noſologie.*)

II. Le mot *cachexie* eſt compoſé de deux mots grecs, cacos & exis, *pravus habitus ſeu forma* ; c'eſt-à-dire, forme viciée.

III. Ces malades, nous dit Sauvages, s'appellent *cachectoi*, *cachectici*, *cacochymi*, *deformes* ; cachectiques, cacochymes, malingres. (*Voyez* ces articles.)

IV. Si nous prenons la dénomination de la *cachexie* à la rigueur & dans ſon ſens littéral, elle ne doit exprimer qu'un vice de forme. Si nous ſuivons les dénominations n°. 3., nous devons ajouter au vice de la forme celui des fluides & de la couleur de la peau.

Nous verrons que les médecins, ſur-tout les noſologiſtes, ont donné une ſignification beaucoup trop étendue à ce mot ; & qu'ils y ont compris un grand nombre de maladies qui ne ſont que la ſuite de la *cachexie*, d'où il réſulte une grande confuſion dans l'étude de cette partie de l'hiſtoire des maladies.

V. La *cachexie* conſiſte dans un excès ou un défaut de la puiſſance aſſimilatrice & animaliſante, ou une inégale diſtribution de cette puiſſance dans nos organes (1) : d'où réſultent la dépravation des fluides & un vice de nutrition. La réunion de ces trois ſymptômes forme le véritable caractère de cet état maladif, qui eſt toujours chronique. Le premier ſymptôme eſt le plus eſſentiel ; il produit les deux autres.

VI. Les auteurs qui ont conſidéré la *cachexie* comme une maladie particulière, lui ont attribué les ſymptômes ſuivans.

On la reconnoît par le changement de couleur de la peau, & par la dégradation de la forme du corps. La peau peut être changée de diverſes manières ; elle peut être pâle, jaune, verte, rouge, noire, brune, livide. C'eſt principalement ſur le viſage que ces diverſes couleurs ſont plus marquées. On y obſerve en même temps une légère bouffiſſure, ſur-tout aux paupières. Lorſque la maladie a fait des progrès, les extrémités deviennent œdémateuſes. Le malade a ſouvent des palpitations & de l'oppreſſion au moindre mouvement. Il ſe ſent lourd ; ſes urines ſont crues, aqueuſes ; il a de la laſſitude, de la foibleſſe ; il eſt pareſſeux dans toutes ſes actions.

VII. Si nous prenons la *cachexie* dans le ſens des anciens & de beaucoup de modernes, la deſcription n°. 6. ne peut point nous faire connoître toutes ſes eſpèces, ni tous ſes degrés. Ils ont compris, ſous ce nom, les maigreurs, les enflures, la corpulence, les jauniſſes, toutes les maladies chroniques de la peau, &c. Or, chacune de ces maladies a d'autres caractères particuliers, outre ceux qu'elle tire de la *cachexie* ; & les ſymptômes ci-deſſus ne ſuffiroient point pour en diſtinguer les variétés.

VIII. Arétée nous a donné une très-bonne idée de cette maladie. « *Cachexia, id eſt malus habitus, omnium ſimul vitiorum converſio eſt, ſi quidem ab omnibus morbis propagatur & emanat.* » Cette définition ne peut cependant convenir qu'à la *cachexie* ſymptomatique. Celſe, au contraire, paroît avoir eu en vue la *cachexie* eſſentielle ſecondaire, lorſqu'il a dit : « *Cachexia adeſt ubi malus corporis habitus.... quod fit ferè cum longo morbo vitiata corpora, etiamſi illo vacant, refectionem tamen non accipiunt.* »

IX. La définition qu'en a donnée Boerrhaave manque d'exactitude ſous beaucoup de rapports. « *Cachexia nomine intelligi ſolet ea diſpoſitio corporis, qua nutritionem ejus depravat, per totum illius habitum.* »

1°. La diſpoſition du corps qui vicie la nutrition, pouvant conſiſter dans un excès de force ou de foibleſſe des organes, ou dans une diſtribution inégale de cette force, il s'enſuit que cette expreſſion *diſpoſitio corporis* eſt trop vague.

2°. Cette définition peut s'appliquer aux maladies aiguës, auſſi-bien qu'aux maladies chroniques, excepté celles qui tuent le malade dans un inſtant ; car ne fuſſent-elles que de 24 heures, comme le *cholera morbus*, il y a toujours une dépravation d'humeurs & un vice de nutrition. Cependant, on ne dit point qu'un malade ſoit cachectique, lorſqu'il a une maladie aiguë.

3°. Il n'eſt point néceſſaire que le vice de nutri-

(1) L'exercice de la puiſſance aſſimilatrice eſt conſidéré ici dans ſes effets ou comme ſymptôme ; car comme cauſe, il ne pourroit point être compris dans la définition de la maladie.

tion ſe manifeſte ſur toute l'habitude du corps pour que la *cachexie* exiſte, ainſi que le ſuppoſe cet auteur; car il y en a où la dégradation n'eſt que locale.

4°. Il y a des circonſtances où le malade conſerve pendant quelque temps ſa couleur naturelle, quoiqu'il y ait chez lui un vice cachectique réel.

5°. La dépravation des fluides eſt inſéparable de la *cachexie*. Cependant la définition de Boerrhaave ne fait que la ſuppoſer; au lieu qu'elle auroit dû en faire une mention expreſſe.

X. La ſanté parfaite eſt un être de raiſon, un point auquel l'homme n'atteint jamais. D'après ce principe avoué de tous les médecins, l'on peut aſſurer que tous les hommes ſont plus ou moins cachectiques: parce qu'il n'y en a point chez leſquels la nutrition ſe faſſe parfaitement, & par conſéquent, chez leſquels la ſanté ſoit parfaite.

XI. La *cachexie* s'arrête ſouvent dans ſon commencement, & ne fait point de progrès. Dans les climats où elle eſt endémique, les habitans y vivent plus ou moins long-temps cachectiques, ſans autre maladie qui en ſoit la ſuite. Elle eſt pour lors un état intermédiaire entre la ſanté & la maladie, auquel on ne fait aucune attention, de même qu'à beaucoup d'autres incommodités légères.

XII. D'autres fois, cet état cachectique fait des progrès & dégénère en une véritable maladie. On lui donne pour lors le nom de l'*humeur prédominante*, tel que celui de *cachexie bilieuſe*, *atrabilieuſe*, *laiteuſe*, &c. (*Voyez* Acreté, Acrimonie, Œdeme, Enflures.)

XIII. L'humeur hétérogène, qui donne naiſſance à ces divers états cachectiques, fait ſouvent des progrès avec le temps, & produit des maladies graves, auxquelles on a donné improprement le nom de *cachexies purulentes*, *ſcorbutiques*, *aqueuſes*, *adipeuſes*, &c. Dans ce dernier cas, la *cachexie* s'eſt confondue avec la maladie ſecondaire, & en eſt devenue le ſymptôme.

XIV. La *cachexie*, n. 6., ſes différents degrés, n. 11, 12, ſes diverſes eſpèces, n. 13, peuvent être eſſentiels ou ſymptomatiques. Lorſqu'elle eſt eſſentielle, elle peut être primitive ou ſecondaire.

XV. Lorſqu'elle précède les maladies chroniques, elle eſt eſſentielle primitive. Si au contraire elle paroît après les maladies aiguës; ce qui arrive ſouvent, elle eſt pour lors eſſentielle ſecondaire. Dans l'un & l'autre cas, elle ſe confond avec d'autres maladies dont elle devient le ſymptôme.

XVI. Un accroiſſement trop prompt la fait naître chez les jeunes perſonnes. Vanſwieten a obſervé très-judicieuſement que beaucoup de jeunes perſonnes conſervent un teint de lys & de roſes, quoiqu'elles maigriſſent & dépériſſent: cette eſpèce eſt ſouvent le prélude de la phtyſie pulmonaire.

XVII. Elle eſt le ſymptôme inſéparable du rachitis, des écrouelles, du ſcorbut, des hydropiſies, de la maladie vénérienne, des maladies cutanées, chroniques, & même de la goutte.

XVIII. Ses cauſes doivent néceſſairement être très-nombreuſes. Boerrhaave, ſect. 1167 de ſes aphoriſmes, lui en aſſigne trois principales & immédiates. 1°. Le vice des humeurs; 2°. la mauvaiſe conformation des vaiſſeaux; 3°. le défaut de faculté qui applique les parties nutritives. Il ajoute, ſect. 1171, que quoiqu'on ne puiſſe point déterminer les vices de conformation qui peuvent ſurvenir aux vaiſſeaux, on peut néanmoins les réduire au relâchement & au reſſerrement.

XIX. Lorſque ces trois cauſes exiſtent à-la-fois, elles produiſent certainement la *cachexie*. Il faut convenir néanmoins que la cauſe primitive & unique eſt le vice de la force aſſimilante. De même, c'eſt à elle ſeule qu'il faut attribuer les divers modes de reſſerrement & de relâchement des vaiſſeaux. L'on voit chaque jour cette maladie naître de la pléthore ou des évacuations exceſſives. Pourquoi? parce que dans le premier cas, cette force n'eſt point en proportion avec la maſſe des humeurs. Elle n'eſt point ſuffiſante pour les tenir dans le degré de mouvement de circulation & de chaleur néceſſaires qui conſtituent leur mode individuel d'animalité. Dans le ſecond cas, cette même force manque, parce qu'elle eſt éteinte par l'excès d'évacuation.

XX. Les cauſes éloignées de la *cachexie* ont été auſſi réduites à trois claſſes par Boerrhaave. 1°. Les alimens difficiles à digérer, tels que les viſqueux, les âcres, les aqueux, les terreux, les corps gras, les fibreux, &c. 2°. Le repos, l'oiſiveté, le ſommeil trop long. 3°. Les organes trop forts ou trop foibles. Il ajoute enſuite les évacuations trop abondantes ou de trop longue durée. La ſuppreſſion des excrétions. Il auroit dû ajouter encore deux autres eſpèces de cauſes, non moins fréquentes: l'influence de l'athmoſphère & l'action du principe moral ſur nos fluides & nos ſolides: les intempéries des climats, les travaux forcés de l'eſprit, les paſſions de l'ame, ſur-tout les paſſions triſtes & fortes, produiſent auſſi ſouvent cette maladie, que celles indiquées par cet auteur.

XXI. Les cauſes éloignées des *cachexies* ſymptomatiques, ſont les mêmes que celles qui donnent naiſſance aux maladies eſſentielles, dont elles ſont le ſymptôme. Nous n'en ferons point l'énumération, elle ſeroit déplacée ici.

XXII. Avant de faire connoître les divers traitemens de la *cachexie*, il eſt néceſſaire de parler de l'uſage que les noſologiſtes ont fait du mot *cachexie* & des ſignifications qu'ils lui ont attribuées.

Digitized by Google

XXIII. Les noſologiſtes ont compris ſous le nom de *cachexies* un très-grand nombre de maladies. Ils ont fait conſiſter le caractère eſſentiel de cette claſſe dans le vice du volume & de la couleur. Sauvages & Sagar l'ont diviſée en ſept ordres. Cullen n'en a fait que trois. Vogel n'en a fait qu'une claſſe, & Linnæus un ſeul ordre. Cette variété d'opinions, ſur le même mot & ſur les maladies auxquelles ils l'appliquent, nous prouve que les ſyſtèmes noſologiques ne ſont point dans l'ordre de la nature, & qu'ils ſont uniquement l'ouvrage de leurs auteurs.

XXIV. Pour juger de l'étendue de l'abus que les noſologiſtes ont commis en formant la claſſe & les ordres des *cachexies*, il eſt néceſſaire de remonter juſques aux principes de la nomenclature. Cette digreſſion ſera utile aux jeunes gens qui ſe deſtinent à pratiquer l'art de guérir.

XXV. Le caractère, ſuivant Wolff, eſt ce qui diſtingue une ſubſtance d'une autre. Il peut être compoſé d'un ou de pluſieurs ſignes. Lorſque ces ſignes ſont communs à pluſieurs ſubſtances, ils forment le caractère diſtinctif de ces ſubſtances, & ils nous ſervent à les reconnoître.

XXVI. Les médecins ont choiſi certains ſymptômes des maladies pour les ſignes caractériſtiques de ces maladies, à l'aide deſquels ils peuvent les reconnoître. Leur enſemble & l'ordre dans lequel ils ſe ſuccèdent, forme le tableau & le caractère de la maladie. Cet enſemble & cet ordre de ſucceſſion ſont un ſigne eſſentiel & infaillible. C'eſt ſouvent par ces deux derniers caractères ſeuls qu'un médecin qui a de l'expérience, acquiert la certitude de la maladie, & a la conviction qu'il ne ſe trompe point ſur ſa nature. On rencontre chaque jour, au commencement d'une maladie, un ou pluſieurs ſymptômes, & même un enſemble de ſymptômes, qui nous jettent dans l'erreur, parce qu'ils nous font juger que c'eſt telle maladie qui va paroître; tandis que c'en eſt une autre, que nous reconnoiſſons enſuite par la marche & la ſucceſſion des ſymptômes. Preſque toutes les maladies aiguës, éruptives, par exemple, ont dans leur début un grand nombre de ſymptômes communs, tels que des anxiétés précordiales, &c. Cependant, les milliaires, la rougeole, la petite-vérole, &c., ſont des maladies de nature très-différentes. La ſucceſſion des ſymptômes, dans ces maladies, eſt preſque le ſeul ſigne eſſentiel pour les reconnoître.

XXVII. Voici les conditions néceſſaires pour qu'un ou pluſieurs ſymptômes forment le caractère d'une maladie. 1°. Ils doivent être propres à cette maladie; car s'ils paroiſſoient dans d'autres maladies, ils ne formeroient plus le caractère de celle pour laquelle ils auroient été choiſis, puiſqu'ils formeroient en outre le caractère de celles pour leſquelles ils n'auroient point été choiſis. 2°. Ces ſymptômes doivent être ſenſibles & évidens; car s'ils étoient hypothétiques & inviſibles, telles que certaines cauſes que les noſologiſtes ont adoptées, dès-lors, ils ne ſeroient plus des ſignes propres à former un caractère.

XXX. La cauſe prochaine ne peut point ſervir de ſigne, à moins qu'elle ne ſoit conſidérée dans ſes effets, car il n'en eſt aucune qui nous ſoit démontrée. Les cauſes éloignées ne peuvent point également former un caractère eſſentiel, parce que la même cauſe peut appartenir, comme telle, à pluſieurs maladies.

XXXI. Voyons à préſent ſi les noſologiſtes ont rempli ces conditions, en formant la claſſe & les ordres des *cachexies*.

Sauvages nous dit que c'eſt un vice de l'habitude du corps, ſoit dans ſon volume, ſoit dans la couleur ou le poli de la peau. Ces caractères ſont défectueux en ce qu'ils ne conviennent point excluſivement à cette claſſe; car on les rencontre également dans les fièvres, les phlegmaſies, les fluxus & pluſieurs autres claſſes de maladies.

XXXII. Cet auteur ne nous paroît pas plus exact dans les caractères qu'il donne à ſes ordres. « *Ordo I. Macies, morbi quorum precipuum ſymptoma eſt imminutio voluminis à pinguedinis defectu.* » Il n'eſt point exact d'aſſurer que la maigreur dépend uniquement de l'évacuation de la graiſſe. L'évacuation des autres fluides y contribue autant pour le moins. Cette remarque n'a point échappé à M. Cullen. D'ailleurs, l'abſorption & la fonte de la graiſſe ſont la cauſe de la maigreur; celle-ci en eſt l'effet. Or, une cauſe, ainſi que je l'ai déjà obſervé, ne doit point être priſe pour caractère dans une noſologie ſymptomatique. Une douleur vive & cruelle nous maigrit dans vingt-quatre heures, ſans qu'il exiſte de *cachexie*. La maigreur n'eſt donc point le ſigne unique de ces *cachexies*.

XXXIII. « *Ordo II. Intumeſcentiæ*, enflures ». N'eſt-il pas ridicule de placer la groſſeſſe parmi les hydropiſies, comme ſi l'enflure de la femme enceinte étoit un ſigne de *cachexie*? N'eſt-il point plus ridicule encore de mettre l'acte de génération parmi ſes caractères? « *Graviditas intumeſcentia abdominis ab hypogaſtrio incipiens, opus generationis ſubſequens, partu terminanda* ». L'acte de la génération eſt la cauſe de la groſſeſſe; par cette raiſon, on ne peut le placer parmi ſes ſymptômes. Cet acte n'eſt pas toujours ſuivi de ſon effet, c'eſt-à-dire, de la groſſeſſe: c'eſt donc mal à propos qu'on le met parmi les ſignes eſſentiels & caractériſtiques de cet état de la femme. On n'eſt pas moins ſurpris de trouver à côté des groſſeſſes dans le même ordre, le *ſarcoma uteri* d'Aſtruc, & la tumeur des ovaires.

XXXIV. L'iſchurie ſe trouve dans le neuvième genre des hydropiſies locales, à l'ordre III. M. de Sauvages décrit quatre eſpèces d'iſchuries; & il avoue en même-temps qu'il y en a trois, qui ne ſont point à leur place: elles devroient être rapportées, ſelon lui, à la claſſe des phlegmaſies.

XXXV. On trouve, *ordo IV*, genre 22, *carcinoma*, cancer ulcéré, & à la claſſe Ire, *Vitia*, *ordo III*, *phymata*, genre 20, *cancer*, cancer occulte. D'où il réſulte que l'auteur a placé la même maladie dans des claſſes & des ordres différens, quoiqu'il avoue que c'eſt la même maladie dans différens périodes. « *Ulcus enim non eſt genus diſtinctum, ſed » modificatio phymatis* ».

XXXVI. Dans la claſſe des *cachexies*, *ordo V*, *impetigines*, on y trouve la gale, la teigne, la lèpre, l'éléphantias, &c., & l'on n'y trouve point les dartres, herpes. L'auteur a jugé à propos de les tranſporter dans la claſſe Ire, *ordo II*, *efflorescentia*, genre 7. Quelque effort que l'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de juſtifier un pareil ſyſtème noſologique; il doit néceſſairement jetter dans l'erreur des jeunes médecins.

XXXVII. M. Cullen a défini la *cachexie*, une dépravation totale ou partielle de l'extérieur du corps, ſans fièvre primitive ni névroſe. La névroſe eſt, ſelon lui, la léſion du ſentiment & du mouvement, ſans fièvre, ni maladie locale. Nous ne ferons qu'une réflexion ſur cette définition. Il n'y a point de *cachexie* ſans quelque ſymptôme nerveux ou ſans névroſe, puiſque tous les auteurs comptent les laſſitudes, les palpitations, &c. parmi les ſymptômes de la *cachexie*. C'eſt donc mal à propos que M. Cullen rejette les névroſes des *cachexies*.

XXXVIII. Vogel la définit une mauvaiſe couleur de l'habitude du corps, accompagnée de foibleſſe; ce ſentiment de foibleſſe n'exiſte preſque point dans le commencement de la maladie. La *cachexie* eſt même ſouvent avancée, ſans que le malade ſe plaigne de la diminution de ſes forces. Les tempéramens bilieux, vifs, ardens, ont quelquefois des affections ſcorbutiques, très-marquées, par les gencives ſaignantes, &c. ſans qu'ils aient perdu leurs forces.

XXXIX. Linnéus l'a placée dans la claſſe 10 *de formes*, difformes, *ordo III*, *decolores*, couleurs naturelles changées. La pâleur œdémateuſe de tout le corps, avec foibleſſe & triſteſſe, en ſont, ſelon lui, les caractères eſſentiels. L'obſervation nous apprend néanmoins qu'ils ne conviennent qu'à la *cachexie* œdémateuſe, & aux enflures, *morbi à colluvie ſeroſa*. La bouffiſſure ſe rencontre rarement dans l'ordre des maigreurs, excepté lorſqu'elles ſont parvenues à leur dernier période; pour lors la *cachexie* n'eſt plus la maladie unique & eſſentielle, elle s'eſt compliquée avec d'autres, dont elle reſte le ſymptôme. Il en eſt de même de la triſteſſe; on ne la rencontre point dans toutes les eſpèces de *cachexies*.

XL. Par tout ce qui a été dit ci-deſſus, depuis 32 juſqu'à 39, il eſt évident que ces caractères noſologiques ſont défectueux. Quiconque n'a jamais vu de malades, doit ſe méfier de ces nomenclatures.

XLI. Sauvages nous aſſure que la méthode curative des *cachexies* eſt empyrique. Ceux qui ſont de bonne foi doivent avouer que preſque toute la médecine-pratique eſt auſſi empyrique. Il n'y a même que cette partie de la ſcience qui fonde ſes connoiſſances ſur l'obſervation & l'expérience, dont les raiſonnemens ſont ſimples & courts, qui ſoit utile à l'homme. En vain les dogmatiques, & ſur-tout les chymiſtes modernes, nous vantent-ils leurs découvertes? Le peu de progrès que l'on a fait depuis Hippocrate juſqu'à nous, dans la connoiſſance des cauſes, nous prouve que c'eſt dans ſes effets que l'on doit étudier la nature.

XLII. Boerhaave a établi la curation des *cachexies* ſur deux principes. Il veut que l'on corrige l'âcreté des humeurs en les épaiſſiſſant, ou qu'on les diviſe & les rende fluides, ſi elles ſont trop denſes & trop viſqueuſes. L'on doit choiſir, dit-il, les alimens oppoſés au vice des humeurs, & donner la préférence à ceux qui ſont agréables au malade, parce qu'il les digère plus facilement. Il conſeille l'exercice, le ſéjour dans un air pur & même l'uſage du vin, afin d'aider la digeſtion. Les remèdes doivent être donnés dans l'ordre ſuivant. On commence par nettoyer les premières voies avec les vomitifs & les purgatifs; on paſſe enſuite à l'uſage des amers & des autres toniques: on leur fait ſuccéder des atténuans, des diurétiques ou des ſudorifiques, & l'on finit le traitement par des martiaux, des ſavonneux, des alkalis, des frictions & des bains.

XLIII. Cette méthode ne peut convenir que lorſqu'il y a un commencement d'atonie générale dans les ſolides, avec bouffiſſure & abondance de ſéroſité dans les fluides. Lorſqu'il y a irritation & éréthiſme dans quelque organe, il faut s'écarter de cette règle, & commencer par les diſſiper. L'on eſt obligé quelquefois de faire boire les hydropiques, & d'augmenter leur enflure: car afin de pouvoir parvenir à l'évacuation des eaux, il faut commencer par détruire le ſpaſme des organes qui s'oppoſe à leur ſortie.

XLIV. Pour établir une bonne méthode curative de la *cachexie*, il faut commencer par conſidérer l'état du malade, & la cauſe qui le produit.

XLV. Etat du malade; 1°. il maigrit quelquefois; 2°. il enfle dans d'autres circonſtances; 3°. d'autrefois il prend un embonpoint qui ne lui eſt pas naturel. Dans tous ces cas, la dégradation eſt générale ou partielle.

XLVI. Les diverſes ſituations 45, étant connues, il faut porter ſon attention, 1°. ſur les ſolides; 2°. ſur les fluides.

XLVII. Des ſolides. 1°. Les ſolides peuvent être flaſques & mols, & approcher plus ou moins de l'atonie.; 2°. ils peuvent être dans l'éréthiſme & l'irritation; 3°. on les trouve auſſi quelquefois dans le

Digitized by Google

deſſéchement *aridura*; 4°. dans l'endureiſſement. L'endurciſſement du tiſſu cellulaire des nouveaux nés, certains endureiſſemens cancereux du tiſſu cellulaire, nous fourniſſent des exemples de l'eſpèce d'endurciſſement cachectique dont je veux parler ici; lequel précède quelques maladies chroniques cutanées.

Ces vices des ſolides peuvent être locaux & particuliers à quelques organes, ou être répandus généralement ſur toute l'habitude du corps. Le déſſéchement & l'endurciſſement affectent néanmoins plus fréquemment une ou pluſieurs parties du corps, que la totalité.

XLVIII. Des fluides. 1°. Nos humeurs perdent leur denſité naturelle; le gluten du ſang ſe diſſout; la partie aqueuſe abonde pour lors; elle s'extravaſe parce qu'elle n'eſt point abſorbée en même proportion qu'elle eſt exhalée.

2°. Les excrétions ſont ſupprimées par une cauſe quelconque; il en réſulte une ſurabondance d'humeurs catarrales, urineuſes, bilieuſes, huileuſes, &c.

3°. La denſité des humeurs, leur viſcoſité augmente; il s'enſuit le *glutinoſum iners* de Boerhaave, ou l'inflammation chronique des modernes.

4°. Différens levains peuvent infecter la maſſe du ſang, & donner lieu à ſon épaiſſiſſement & à ſa diſſolution.

XLIX. Les vices des fluides & des ſolides 46-47, ſe modifient & ſe compliquent de diverſes manières entre eux. Ces complications méritent la plus grande attention pour bien diriger le traitement.

L. Il ne ſuffit point de connoître les ſymptômes d'une maladie, d'être certain de ſon ſiège: il eſt encore néceſſaire de découvrir, autant qu'il eſt poſſible, ſes cauſes éloignées, parce qu'elles influent ſouvent ſur le choix des remedes, ainſi que ſur la manière de les adminiſtrer.

Une *cachexie* produite par une évacuation quelconque, celle qui eſt l'effet de la pléthore, d'un levain qui infecte la maſſe de nos humeurs; celles qu'occaſionnent le ſéjour dans un lieu mal ſain, dans un air chaud, froid, humide, marécageux, &c.; les veilles prolongées dans le plaiſir, dans la peine, dans les méditations profondes; les alimens viſqueux, groſſiers, terreux, âcres, &c. Toutes ces diverſes cauſes exigent des différences dans le traitement. On eſt obligé ſouvent de recourir à des méthodes oppoſées & preſque toujours diverſement modifiées, pour guérir cette même maladie.

Après avoir acquis toutes ces connoiſſances, il reſte a faire le choix des remèdes, & à déterminer l'ordre ſelon lequel ils doivent être appliqués. Le plan de Boerhaave, n°. 42, ne peut point ſervir dans tous les cas, ainſi qu'il a été expliqué, n°. 43.

LI. Le changement dans l'uſage des ſix choſes non naturelles, ſuffit ordinairement pour guérir la plupart des *cachexies* commençantes.

Le mouvement ſur-tout eſt très-propre à détruire tous les vices cachectiques. L'exercice, les voyages de terre & de mer, ſont des moyens très-bons pour y parvenir. Outre les ſecouſſes ſalutaires que nous donnons pour lors à nos organes, l'air d'une atmoſphère ſans-ceſſe renouvellée, que nous avalons, que nous reſpirons, qui peſe ſur nous, & nous pénétre par tous les points de la ſurface du corps, eſt le principal agent de ces guériſons.

Il en pénétre l'intérieur, il ranime & ſtimule nos organes, en même temps qu'il devient partie conſtituante de nos fluides & de nos ſolides. De tous ces alimens, dont nous nous nourriſſons, c'eſt l'air dont nous conſommons le plus, c'eſt auſſi l'air qui par ſon choix, nous fait le plus de mal ou de bien.

Le repos, le ſommeil, la veille, l'exercice des paſſions, celui de l'eſprit, l'ordre des ſecrétions, des excrétions, l'uſage des alimens, des boiſſons, l'habitude que l'on a contractée dans toutes ces fonctions, & ces manières d'être, ſont autant de moyens que nous devons employer pour combattre cette maladie.

LII. Les remèdes doivent être choiſis dans les claſſes ci-après.

LIII. Les purgatifs & les émétiques ſont propres à nettoyer les premières voies, ainſi que les autres viſcères abdominaux. Ils ſont propres auſſi à donner des ſecouſſes au ſyſtême nerveux, qui en a ſouvent beſoin dans cette maladie. Ils augmentent l'action organique de ces viſcères. Il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans aucun détail ſur le choix que l'on doit faire de ces remèdes, relativement à l'âge, au ſexe, au tempéramment du malade, ainſi qu'à l'eſpèce de *cachexie* qui ſe développe chez lui.

Ils ſont néanmoins très-contraires dans certaines circonſtances. Par exemple, lorſque cet état eſt la ſuite d'un évacuation, ou d'un épuiſement quelconque, ou feroit beaucoup de mal au malade ſi on le faiſoit vomir; ou ſi on lui donnoit des purgatifs.

LIV. Les amers, les toniques, les apéritifs, les ſudorifiques, ſont utiles dans preſque toutes les eſpèces de *cachexie*. Ils deviennent néanmoins nuiſibles, ſi l'on n'a point diſpoſé auparavant les organes à recevoir leur action, en faiſant précéder les délayans extérieurement ou intérieurement. C'eſt d'après la complication connue des vices des fluides & des ſolides, 46, 47, 48, que l'on doit déterminer l'ordre & la manière d'adminiſtrer les uns & les autres.

LV. Un très-grand nombre de *cachexies* guériſſent par le ſeul uſage des délayans, des bains, des analeptiques, & l'uſage bien dirigé des ſix choſes non naturelles, n°. cinquante.

LVI. On les guérit encore en ſecondant les efforts évacuatoires de la nature, ou en imitant ces évacuations. C'eſt ainſi qu'en favoriſant l'éruption des croutes laiteuſes des enfans, & les autres évacuations que l'on voit paroître à leur âge, ou leur donne une bonne ſanté & on les délivre de ces humeurs âcres qui les euſſent laiſſé cachectiques toute leur vie.

On imite la nature en leur appliquant des véſicatoires, des cautères, du ſain-bois, &c.

LVII. Les narcotiques ſont quelquefois très-utiles, ſoit pour guérir certains ſymptomes, ſoit pour tempérer la ſenſibilité & l'irritabilité, lorſqu'elles ſont cauſes éloignées de cette maladie.

LVIII. Ce n'eſt pas toujours vers le viſcère qui paroît être le foyer de la maladie, qu'il convient de diriger les remèdes; c'eſt plutôt ſur d'autres organes qu'il faut agir; afin que ceux-ci réagiſſent par ſympathie ſur les premiers. C'eſt ainſi que par des bains, des douches, des frictions ſèches, des irritans, des exutoires appliqués ſur la peau, nous déplaçons, nous détruiſons l'humeur cachectique, qui affecte le poumon ou d'autres viſcères.

(M. DE BRIEUDE.)

CACHEXIE LAITEUSE. (*Médecine pratique.*)

Si l'on entend par *cachexie* tout état, dans lequel une humeur, quelle qu'elle ſoit, ne peut pas être aſſimilée au ſang, quand elle circule avec lui: on doit conſidérer les femmes en couche & les nourrices, au moment du ſevrage, comme des malades cachectiques. Cependant, l'affection ne pourroit être que momentanée chez celles qui ont le ſyſtème vaſculaire aſſez actif pour ſe débarraſſer de la ſurabondance de ce fluide par les ſueurs, ou par une évacuation quelconque. Ainſi, le ſyſtème de Bordeu ſur ce point ne paroît pas avoir une baſe ſolide; car il ſuffit, ſelon lui, que le lait ait pénétré le tiſſu muqueux & cellulaire pour conſtituer une véritable *cachexie* laiteuſe. Mais examinons un moment ſi la préſence de ce liquide, généralement répandu dans l'habitude du corps, conſtitue une affection morbifique de l'eſpèce dont nous parlons.

Il ne ſuffit pas qu'il exiſte une ſurabondance de liquides, actuellement errante ou incomplettement ſoumiſe aux loix de la circulation, pour créer une *cachexie*, à moins qu'on ne ſuppoſe de la part des ſolides une foibleſſe ou un défaut d'activité qui les rende incapables d'aſſimiler avec le temps & par les ſeules forces de la nature, cette maſſe de fluides qui eſt en partie ſouſtraite au mouvement circulatoire. Je dis qu'elle n'eſt ſouſtraite qu'en partie à l'action du cœur & des artères, parce qu'elle eſt mue plus lentement qu'elle ne devroit l'être; elle marche ſi lentement dans le tiſſu cellulaire, qu'elle ſemble en ſtagnation dans cet organe; mais elle n'eſt pas completement abandonnée à lui-même dans l'état habituel des choſes. Il éprouve donc véritablement l'action des vaiſſeaux, puiſque dans les femmes bien conſtituées, & qui n'éprouvent point d'accidens particuliers, quelque ſoit l'abondance du lait, on voit ce fluide ſe diſſiper ſans ſecours étrangers; circonſtance qui prouve évidemment que l'action des ſolides a été ſuffiſante pour le faire rentrer dans les voies de la circulation, en aſſimiler une portion au ſang, & chaſſer le ſuperflu par des émonctoires différens.

Or, comme une des conditions eſſentielles de la maladie dont nous parlons, eſt que les ſolides manquent des forces néceſſaires pour l'aſſimilation, nous en concluons que dans l'hypothèſe donnée ci-deſſus, il n'y a pas *cachexie*, & que par conſéquent, le ſyſtême de Bordeu n'eſt pas ſoutenable en bonne doctrine; il ſuit encore du même exemple, qu'une accouchée & une nourrice ne ſont pas cachectiques, par cela ſeul qu'une matière laiteuſe, abondante, ne diſparoît pas promptement de l'habitude du corps.

Mais quand le lait occaſionne un trouble marqué dans les fonctions, & que ce trouble eſt durable, alors la *cachexie* eſt prête à ſe manifeſter. J'ai dit qu'il falloit que le trouble fut continué: car, autrement, la fièvre de lait, qui porte un grand dérangement dans le cours des fluides, ſe trouveroit former un des accidens de la maladie dont je parle; or, rien n'eſt moins le caractère de cette même maladie que la fièvre de lait, puiſque c'eſt une opération, au moyen de laquelle la nature ſe débarraſſe ordinairement, ou tend à ſe débarraſſer, de l'abondance d'humeur laiteuſe qui forme une véritable pléthore momentanée.

La préſence du lait ne conſtitue donc point un état cachectique, tant qu'il conſerve ſes qualités de liquide nutritif; ce n'eſt qu'au moment où il a contracté une altération qui le rende incapable d'être aſſimilé au ſang que la *cachexie* a lieu. L'altération, quelle qu'elle ſoit, reconnoît deux cauſes générales; une fermentation excitée dans ce liquide, ou le défaut d'élaboration ultérieure, auquel il doit être ſoumis; défaut réſultant de la foibleſſe des ſolides. Cette foibleſſe peut encore être abſolue ou relative; elle eſt abſolue, quand la conſtitution eſt languiſſante, &, par conſéquent, l'action des vaiſſeaux habituellement moindre que la ſanté ne le comporte. Elle eſt relative, quand la maſſe du lait eſt ſi conſidérable, que les forces, qui ſuffiſent pour entretenir la ſanté dans tous les temps, n'ont pas cependant le degré d'énergie convenable pour faire ſubir à ce liquide l'élaboration auquel il doit être aſſujetti. Ces différences conſtituent trois eſpèces de *cachexies* lai-

Digitized by Google

teuſes ; la première par dégénéreſcence du lait, indépendamment de l'action forte ou foible des ſolides ; la ſeconde par atonie du ſyſtême vaſculaire ; la troiſième par excès de matière laiteuſe. Je ne comprendrai point dans l'hiſtoire de la *cachexie* laiteuſe les accidens occaſionnés par la préſence du lait, ſur des parties très-circonſcrites ou très-étendues, parce qu'alors la nutrition n'eſt pas dépravée dans toute l'habitude du corps, par cela même que l'humeur morbifique eſt cantonnée ; &, ſi elle ſe dépraye, c'eſt à la ſuite des ſymptômes que l'affection locale détermine.

La première & la plus fréquente altération qui ſe manifeſte dans la matière laiteuſe, eſt l'acrimonie acide ; cette même acrimonie ſe développe d'autant plus facilement chez les femmes, qu'elle dépend en partie de la foibleſſe de leur organiſation ; foibleſſe qui laiſſe aiſément contracter au lait l'acidité à laquelle il eſt diſpoſé par la nature de ſes principes conſtituriſs. L'altération dont je parle eſt marquée par l'odeur aigre de la ſueur, la pâleur extrême des lèvres & des gencives, l'accablement, la foibleſſe dans les exercices du corps, la ſenſation incommode de peſanteur, la crudité des urines, les rapports acides, le dégoût des alimens qui n'ont pas une ſaveur forte, une diarrhée opiniâtre, ou quelquefois une conſtipation conſtante, les douleurs d'entrailles, la couleur pâle du ſang, ſa ténuité, l'excès de ſérоſité à laquelle il eſt uni, la lenteur de la circulation, à moins qu'il ne s'allume une fièvre hectique : à ces ſymptômes ſuccèdent des friſſons irréguliers, ſuivis d'une chaleur sèche ſur toute l'habitude du corps, enſuite une moiteur importune, parce qu'elle eſt accompagnée d'agitation.

On voit naître avec le temps une bouffiſſure univerſelle, mais qui ſe marque davantage aux paupières. Alors il y a hydropiſie commençante, qui, avec le temps, prend des accroiſſemens d'autant plus durables, qu'il eſt rare que le lait n'ait pas formé des congeſtions dans les viſcères ; congeſtions qui, apportant de nouveaux obſtacles à la circulation, favoriſent les progrès de l'épanchement ſéreux.

J'ai dit plus haut que la foibleſſe organique des femmes favoriſoit le développement de l'acidité du lait. On verra en quoi conſiſte cette foibleſſe d'organiſation. Si l'on ajoute à cette remarque que dans les grandes cités les femmes paſſent leur vie dans une oiſiveté pernicieuſe, & qu'elles ſont la plupart languiſſantes, on conçevra bien mieux pourquoi l'acidité eſt ſi marquée dans leurs ſueurs, &c. Comment cette altération pourroit-elle être évitée dans des conſtitutions ſi énervées, puiſque chez les femmes robuſtes de la campagne on rencontre les mêmes caractères de fermentation acide, quoiqu'en général portée à un degré inférieur dans la plupart d'entr'elles ?

Cependant, malgré la force de leur conſtitution, elles éprouvent quelquefois les mêmes accidens. Cette obſervation nous ramène au principe que nous avons établi précédemment ſur les différentes eſpèces de *cachexies*, c'eſt-à-dire, ſur la foibleſſe relative, quand, malgré la force des ſolides, la matière laiteuſe ſurabonde à un tel point, qu'elle ne peut être aſſimilée au ſang par l'action des vaiſſeaux. En effet, on remarque que les femmes de la campagne, attaquées de *cachexies* laiteuſes, ſont celles qui vivent, à quelques égards, dans l'aiſance, & chez leſquelles le lait eſt très-abondant. Dans ce cas, la quantité exceſſive forme un obſtacle à l'aſſimilation, comme aux évacuations par leſquelles la nature parviendroit à s'en débarraſſer.

Un exemple, pris dans la pléthore ſanguine, fera concevoir la marche de ces phénomènes. On ſait que les hommes forts, & exercés juſqu'à une certaine époque de leur vie par des travaux fatigans, ont un ſang de bonne qualité & abondant, s'ils ſe nourriſſent d'alimens ſucculens. S'ils s'abſtiennent du travail qui les avoit occupé antérieurement, ſans diminuer leur nourriture, la pléthore ſe manifeſte bientôt, parce que les digeſtions ſe font avec activité. Mais enfin, la circulation devient languiſſante, les parties intégrantes du ſang ne ſont plus mêlées dans des propotrions convenables. Le défaut d'action des ſolides permet un mouvement inteſtin dans les liquides, & le ſang ſe décompoſe. Cependant, au moment où le trouble a commencé, il n'y avoit pas inertie dans les ſolides : mais la quantité trop conſidérable de liquides n'étant plus dans un rapport proportionné à la force des vaiſſeaux, l'action de ces derniers eſt devenue incapable de réſiſter à la fermentation qui a décompoſé le ſang. La même marche s'obſerve chez les femmes fortes, dont le lait eſt exceſſif, & les accidens ſe terminent de la même manière que chez la femme foible ; à cette différence près, qu'il reſte plus de reſſource pour la guériſon, & que les ſymptômes ne précipitent pas également leur cours.

Après avoir conſidéré les cauſes des accidens dont nous avons donné les détails, il nous importe de connoître particulièrement le ſiège de la maladie. Nous avons déjà reconnu une ſorte d'infiltration laiteuſe dans le temps de la fièvre de lait, & cette infiltration, ſi l'on peut parler ainſi, eſt univerſellement répandue dans le tiſſu cellulaire. La matière laiteuſe, ſoit qu'elle acquiert ou non une acrimonie marquée, ne paroît point changer de ſiège, à moins qu'elle n'occaſionne des accidens locaux en ſe cantonnant. La preuve de ſa préſence dans le tiſſu cellulaire ſe tire de la couleur univerſelle, de l'empâtement & du ſentiment de plénitude & de peſanteur qu'éprouvent les malades. Cette preuve eſt confirmée par les ſymptômes ſubſéquens dont nous parlerons ci-après ; tels ſont la leucophlegmatie & quelquefois les taches ſcorbutiques qu'on remarque dans le tiſſu de la peau.

On ne doit donc pas être étonné ſi la *cachexie* qui

eſt la ſuite d'une acrimonie laiteuſe, eſt longue & difficile à détruire. La quantité abondante de l'humeur & la foibleſſe organique, naturelle ou accidentelle des ſolides, ſont les obſtacles qui retardent la guériſon ou la rendent difficile. Quand je traiterai des accidens ultérieurs, je ſuivrai le prognoſtic plus en détail.

Les principales indications ſont donc d'évacuer l'humeur ſuraboudante & de faire en même temps un choix d'évacuans, qui, loin d'affoiblir les ſolides, puiſſent au contraire ranimer leur action. Une conſidération eſſentielle nous arrête au moment où nous voulons preſcrire les moyens curatifs : il s'agit des empâtemens que forme la matière morbifique dans les parties où le tiſſu cellulaire eſt denſe & comprimé. En effet, quoiqu'on apperçoive au premier abord cette différence dans l'empâtement univerſel, on n'a pas plutôt évacué une portion de l'humeur qu'on reconnoît mieux la gêne & l'engorgement des articulations. La difficulté générale des mouvemens empêche qu'on ne diſtingue cet état au premier abord, parce que l'inaction eſt générale ; mais, au moment où les facultés muſculaires paroiſſent devoir jouir de toute leur énergie, on eſt ſurpris que quelques extrémités reſtent engourdies ou impotentes. En conſidérant avec attention les cauſes de ce ſymptôme, on trouve que les articulations de ces parties ſont gorgées, pendant que le reſte de l'habitude du corps a été débarraſſé preſque complettement de la matière morbifique. Cette obſervation eſt d'autant plus eſſentielle, que j'ai vu conſtamment la maladie ſuivre cette gradation de ſymptômes.

Ces réflexions nous conduiſent à préſenter une nouvelle indication, c'eſt celle de mêler les apéritifs & les fondans doux aux évacuans les plus légers. Je dirai plus, la curation eſt en général mal établie, quand on inſiſte particulièrement ſur les évacuans ſans diviſer auparavant l'humeur morbifique. Une nouvelle obſervation vient à l'appui de cette doctrine. On remarque que les eaux minérales ſavoneuſes, alkalines, ſalines, apéritives, guériſſent aiſément les accidens dont je viens de rendre compte. Celles même qui ne paroiſſent pas contenir des principes fixes qu'on puiſſe reconnoître à l'analyſe, opèrent auſſi de ſemblables guériſons, comme diurétiques & toniques ; tels ſont les eaux de Luxeuil. Il faut convenir toutefois que les bains contribuent beaucoup à l'évacuation de l'humeur par la tranſpiration & les urines. Ils fortifient les ſolides, en ranimant l'action vaſculaire. Le degré de chaleur qu'on éprouve, occaſionne une ſorte de ſecouſſe dans les vaiſſeaux qui réveille leur irritabilité. Les bains ordinaires ne ſont pas ſuivis de ſuccès auſſi prompts & auſſi marqués, parce que les eaux thermales qui n'ont point préſentés de principes fixes à l'examen chymique, contiennent des gaz élaſtiques dont l'action eſt très-ſalutaire. Il ſeroit bien eſſentiel qu'on examinât ces ſortes d'eaux avec les moyens analytiques de la chymie moderne.

Nous avons propoſé plus haut, comme un des moyens eſſentiels, l'uſage des ſubſtances capables de diviſer la matière laiteuſe dégénérée, mais épaiſſie dans le tiſſu cellulaire, & particulièrement dans les articulations : pour ſuivre cette indication, nous conſeillons les bains d'eaux thermales, ſoit naturelles, ſoit artificielles. J'ai ſouvent employé ces dernières avec ſuccès. Je les compoſe avec le ſel marin ordinaire, à la doſe d'un gros par pinte d'eau. La malade y reſte une heure dans les premiers temps, & juſqu'à deux & demie dans les temps ſuivans.

Mais, dira-t-on, quand il y a diſpoſition à l'hydropiſie, quand le tiſſu cellulaire eſt gorgé d'une ſérosité abondante, peut-on preſcrire des bains chauds avec ſuccès ? Ne doivent-ils pas augmenter la propenſion à la leucophlegmatie, & par cela même, être nuiſibles ? Sans doute, ſi les bains d'eau minérale artificielle agiſſoient à la manière des bains ſimples, il ne ſeroit pas prudent d'en indiquer l'uſage ; mais ſi l'on fait attention qu'ils ſont toniques (vérité bien démontrée par l'expérience), on ne doit plus en craindre les effets, relativement à l'hydropiſie ; car, au lieu d'affoiblir l'action vaſculaire, ils la raniment conſtamment. L'agitation qu'ils cauſent dans les ſolides eſt ſalutaire, parce qu'elle contribue à l'évacuation de la matière morbifique par les ſueurs & les urines.

Conſidérons maintenant ces mêmes bains ſous un autre point de vue ; & pour y parvenir, examinons ſommairement quels ſont les principes fixes qu'ils contiennent. Une grande quantité de ſel marin à baſe calcaire, & par conſéquent, un fondant & un apéritif très-puiſſant qui s'inſinue dans le ſang, à travers le tiſſu de la peau, & qui ſert à déſobſtruer les empâtemens formés dans les glandes & le tiſſu cellulaire ; une petite portion de ſel de Glauber qui a les mêmes propriétés, à un degré moins évident ; une autre petite quantité de ſel fébrifuge de Sylvius : tels ſont à-peu-près les ſubſtances contenues dans le ſel marin, en y ajoutant un peu de vrai ſel marin, c'eſt-à-dire, l'union de l'acide marin à l'alkali de la ſoude.

On juge par la combinaiſon de ces ſubſtances ſalines, combien elles doivent contribuer à inciſer les humeurs épaiſſies, à rendre les couloirs des urines & des ſueurs plus perméables aux liquides deſtinés à les parcourir, &, par conſéquent, à déterminer une fonte facile de la matière morbifique.

Les médicamens internes ſont encore plus eſſentiels que l'action des bains médicamenteux. J'ai déjà annoncé plus haut la néceſſité d'employer des inciſifs unis à de légers diaphorétiques, parce qu'il eſt urgent de débarraſſer les ſolides de la matière abondante qui les accable & gêne leurs fonctions. Mais les inciſifs doivent être doux & pris en décoction. Ainſi on fera cuire dans une pinte d'eau demi-once de chardon Roland & d'arrête-bœuf ; deux gros de pareira-

parein-brava ; dans la décoction, on fera infuſer de capillaire, de ſcolopendre, de bourrache, demi-poignée. On paſſera la liqueur, dans laquelle on mêlera une once d'eſprit de mindererus, ou un gros de terre foliée de tartre. La malade prendra cette tiſanne chaque matin, par verres, de demie en demi-heure. On la purgera chaque quinzaine avec les purgatifs amers & toniques.

Elle fera uſage d'eaux martiales à ſes repas, en obſervant de choiſir celles dans leſquelles le fer eſt diſſous par l'acide crayeux & non vitriolique. Ces eaux ſont toniques & apéritives ; on pourra les mêler au vin, ou les boire pures.

Si l'on reconnoît que l'humeur morbifique ait pris un épaiſſiſſement qui exige une action plus marquée que celle qu'on pourroit procurer par les remèdes indiqués ci-deſſus, on aura recours aux ſuivans. Faites fondre une livre de cendre de genêt dans deux livres de vin du Rhin ; donnez à la malade deux onces de ce vin deux à trois fois le jour, une heure avant chaque repas. On peut l'édulcorer avec le ſirop des cinq racines apéritives, ou d'autres préparations analogues. Quelques médecins diſſolvent une once de ſel de genêt dans deux livres de vin, & preſcrivent les doſes que nous avons indiquées ci-deſſus. Cette méthode eſt plus ſimple que la précédente, qui exige quelques manipulations.

Je conſeille le vin anti-ſcorbutique à la doſe de trois & quatre onces, trois heures après ſouper. Ce médicament réchauffe l'eſtomac & les inteſtins pareſſeux ; il eſt fondant, diſcuſſif ; il favoriſe la tranſpiration & les ſueurs, en augmentant la marche des fluides ; il prévient la tendance des humeurs à la dégénéreſcence ſcorbutique dont nous parlerons plus bas.

J'ai quelquefois employé avec ſuccès une légère décoction de bardane, dans laquelle on étendoit deux, trois, ou quatre onces d'eſprit de mindererus. D'autrefois j'ai fait diſſoudre dans une infuſion de plantes apéritives un gros de terre foliée de tartre, dont on continuoit l'uſage avec les bains d'eau minérale artificielle. Quand l'épaiſſiſſement étoit porté à un degré éminent, & que les articulations m'ont paru engouées par l'humeur morbifique, j'ai preſcrit l'alkali fixe du tartre depuis 12 juſqu'à 24 grains dans une pinte d'infuſion de chiendent édulcorée : mais comme cette ſubſtance ſaline eſt très-âcre, elle diſpoſe les humeurs à la putridité, ſi on ne prévient pas les ſuites de ſon action prolongée : pour y parvenir, on fait uſage des anti-ſcorbutiques pendant la nuit ; ceux-ci emportent les humeurs par la tranſpiration & par les urines, & ne permettent pas qu'après leur diviſion, étant devenues plus âcres, elles ne portent un nouveau trouble dans l'économie animale.

Dans les conſtitutions vigoureuſes, mais chez leſquelles la fibre eſt lente & inerte, des purgatifs légers, unis aux diaphorétiques, procurent de bons effets. C'eſt par ces raiſons qu'on emploie les décoctions des bois ſudorifiques auxquels on aſſocie les purgatifs à une doſe modérée. Qu'il nous ſoit permis de donner une formule de cette eſpèce, d'après laquelle on en fera beaucoup d'autres, ſelon l'indication qui ſe préſentera. Prenez de ſquine & de ſalſepareille hachées, une once de chaque ; faites bouillir dans une pinte d'eau réduite à moitié, que la réduction ſe faſſe à feu doux, pour faciliter la décoction ; ſur la fin de la décoction, ajoutez du ſené mondé un gros, autant d'écorce moyenne de ſureau & de racines de cabaret, un gros de ſemence de fenouil & d'anis, & de racine d'acorus. Paſſez avec une expreſſion modérée, mêlez à la colature une once & demie de ſirop de fleurs de pêcher ; faites une tiſanne purgative. On doit la prendre à jeun par verre d'heure en heure, ou à une moindre diſtance, ſi l'on veut en obtenir un effet purgatif plus ſenſible. On continue cette tiſanne pluſieurs jours de ſuite ; on a ſoin de preſcrire aux malades de boire abondamment d'une infuſion légèrement apéritive, pour faciliter les ſueurs que procurent la tiſanne précédente. Quand on uſe de purgatifs plus violens, on occaſionne des accidens graves ; c'eſt ce que nous obſervons tous les jours dans le monde, où l'on fait uſage de remèdes très-purgatifs diſtribués par des charlatans.

On doit mettre les véſicatoires au nombre des moyens qui accélèrent la diſparition de la *cachexie ſaiteuſe* ; la ſuppuration prévient les dépôts que cette humeur forme ſur les viſcères qu'elle détruit quelquefois très-promptement, & parce qu'elle s'y précipite abondamment, & qu'elle y fait une irruption ſubite, & qu'enfin elle les enflamme par ſon acrimonie ; d'où les dyſſenteries ou les diarrhées colliquatives, d'où la phthyſie pulmonaire, &c.

Les véſicatoires deviennent indiſpenſables, quand la fermentation de la matière morbifique lui a donné un caractère marqué d'acrimonie, qui porte un commencement de diſſolution dans le ſang. Il eſt urgent alors d'emporter, par une ſuppuration abondante, la plus grande partie qu'on puiſſe évacuer de l'humeur morbifique. C'eſt ce nouvel état que nous allons conſidérer en le préſentant par l'obſervation.

La femme d'un négociant de la rue Saint-Honoré étoit accouchée au mois d'octobre 1778 ; elle reſta languiſſante l'hiver ſuivant : elle devint très-maigre. Au printemps 1779, ſes jambes ſe couvrirent de taches étendues, d'une couleur jaune avec un mélange de rouge pâle ; ſes gencives étoient très-engorgées ; en les preſſant on en faiſoit ſortir une humeur ſanguinolente, que la malade diſoit être d'une ſaveur déſagréable & fade. La ſuction produiſoit le même effet ſur preſque toute la bouche. La malade reſta dans le même état ſans aucuns ſecours. Les chaleurs de l'été lui devinrent inſupportables ; elles déterminèrent des ſueurs très-abondantes qui augmentoient

la foibleſſe ; il s'exhaloit de ces ſueurs une odeur manifeſtement acide. Il s'éleva bientôt des puſtules diaphanes, reſſemblantes beaucoup aux miliaires, mais beaucoup plus volumineuſes & plus étendues ; elles étoient comme les miliaires remplies d'une humeur aqueuſe diaphane : la malade étoit tourmentée de rapports acides. Toutes les fois qu'elle mangeoit des fruits, elle éprouvoit des vomiſſemens fatigans ; tout ce qu'elle vomiſſoit paroiſſoit être un *mélange de vinaigre & d'alimens* : ce ſont ſes expreſſions.

Sur les ſignes évidens d'une affection ſcorbutique, on lui preſcrivit de manger beaucoup d'oranges, de prendre de la limonade, de faire des ragoûts à l'oſeille, &c. Les vomiſſemens devinrent alors très-fréquens & très-douloureux. Le malade ne pouvoit plus quitter le lit, tant la foibleſſe étoit grande. Les ſueurs ſureur ſupprimées, le tiſſu cellulaire ſe gorgea promptement de ſéroſités, les jambes & les cuiſſes s'œdematièrent, la face fut bouffie, &c., ce fut dans cette circonſtance qu'elle demanda mes conſeils.

On ne pouvoit pas douter qu'il n'exiſtât une affection ſcorbutique commençante, qui, jointe à la foibleſſe extrême, avoit donné lieu à l'hydropiſie dont les ſignes n'étoient pas équivoques. Une portion de l'humeur laiteuſe, mêlée au ſang auquel elle avoit communiqué l'acidité qu'elle avoit contractée, avoit été la première cauſe de la maladie ; mais le lait n'exiſtoit plus, la combinaiſon de ſes principes étoit détruite, & la *cachéxie* qu'il avoit occaſionnée étoit à ſon tour une nouvelle cauſe de ſon altération complette, ou du changement qu'il avoit ſubi. La foibleſſe extrême étoit donc une des indications la plus urgente à remplir, & comme il étoit poſſible de mêler aux ſubſtances qui ranimeroient l'action des viſcères de la digeſtion, des ſubſtances capables de diſſiper promptement les acides dont la préſence irrite conſtamment les viſcères abdominaux ; je preſcrivis une opiate faite avec partie égale de corail préparé, de rhubarbe & de quinquina, demi partie de caſtoreum & de limaille d'acier porphiriſée & une quantité ſuffiſante de ſirop de chicorée compoſé, pour donner au tout la conſiſtance d'électuaire ſolide. La malade prenoit chaque matin le volume d'une noiſette de cette opiate, & par deſſus, une taſſe d'infuſion de véronique mâle, aurant pour ſervir de délayant à l'opiate que pour ſoutenir un peu les forces de l'eſtomac.

J'ajoutois à ces médicamens une boiſſon compoſée de l'infuſion des plantes antiſcorbutiques. Je lui faiſois prendre, une heure avant ſon ſouper, trois onces de vin antiſcorbutique, ſelon la formule du codex de Paris. Elle prenoit la boiſſon dont j'ai parlé ci-deſſus dans l'intervalle du repas, & le ſoir, quelques heures après ſon ſouper. Comme ſon ſommeil étoit très-interrompu, elle profitoit de ſon réveil pour faire uſage de cette boiſſon antiſcorbutique.

Pour ſuppléer au mouvement que l'exercice lui auroit fait prendre, on lui faiſoit matin & ſoir des frictions sèches qui tendoient à faciliter la circulation, & prévenoient la ſtaſe des fluides dans des vaiſſeaux peu animés.

Elle rendit pendant tout le premier mois une quantité de matières glaireuſes qu'elle prenoit pour du lait, mais qui n'en étoit point. Elle éprouvoit quelquefois des douleurs violentes dans le bas ventre au moment où elle alloit à la garderobe. Bientôt il s'établit une petite moiteur pendant la nuit, & ſurtout dans la matinée, qui fit, à l'aide des urines abondantes, diſparoître l'œdematie des extrémités inférieures. Ce traitement continué pendant trois mois guérit complettement la malade.

Comme l'hydropiſie étoit chez la perſonne dont on vient de lire l'obſervation, bien plus la ſuite de la foibleſſe que l'effet de la diſſolution ſcorbutique commençante, je m'abſtins des remèdes qu'on emploie d'ordinaire pour évacuer les ſéroſités : parce que ce ſont tous des purgatifs violens qu'il étoit impoſſible de preſcrire à cette malade, ſans détruire le reſte de ſes forces. J'obſerverai à cet égard que dans les hydropiſies qui ſurviennent à la ſuite de la *cachéxie* laiteuſe, les hydragogues ſont preſque toujours nuiſibles, parce qu'il y a défaut d'action dans le ſyſtême vaſculaire. Il n'eſt qu'une circonſtance dans laquelle on puiſſe y avoir recours momentanément ; c'eſt lorſque la ſéroſité épanchée dans le tiſſu cellulaire paſſe enſuite dans les grandes cavités, pour créer l'aſcite, ou donner lieu à l'hydropiſie de poitrine. Comme il ſeroit alors dangereux de laiſſer macérer les viſcères par des eaux qui ſont toujours âcres, ou qui épanchées dans la capacité du thorax étoufferoient les malades, on ne peut ſe diſpenſer d'employer promptement les hydragogues ; mais, dès qu'on ne craint plus les ſymptômes qui dépendent d'une collection d'eau abondante dans les grandes cavités, il faut procurer l'iſſue du reſte par des apéritifs doux & en même temps fondans.

On ne doit pas s'étonner ſi j'inſiſte ſur les fondans dans la *cachexie* laiteuſe, j'en ai dit les raiſons plus haut ; c'eſt qu'il y a toujours des empatemens dans quelques parties, & qu'il eſt indiſpenſable de détruire ces congeſtions pour parvenir à une guériſon radicale ; au reſte ces fondans, comme on l'a vu ci-deſſus, ſont les ſels ſavoneux, apéritifs & légèrement diaphorétiques. Leur action n'eſt point tumultueuſe ; on n'en doit point craindre les effets toutes les fois qu'ils paroiſſent indiqués. Enfin les antiſcorbutiques deviennent eux mêmes apéritifs dans ces circonſtances, & ils réuniſſent à cette qualité celle de donner une action plus énergique à la circulation.

La *cachexie* laiteuſe ne détermine pas toujours des maladies chroniques qui ſoient exemptes de douleurs. Quand le lait, après avoir contracté quelque acrimonie, paroît ſe porter de préférence ſur des viſcères

très-ſenſibles comme les inteſtins, il donne lieu à des dyſſenteries cruelles qui durent quelquefois un temps conſidérable : mais il paroît que dans ce cas il n'y a pas conſtamment exulcération dans les inteſtins ; autrement les malades ne ſurvivroient pas à la violence des accidens. Il ſemble que l'humeur laiteuſe ne ſe dépoſe ſur les inteſtins, qu'à proportion qu'elle leur eſt fournie par les glandes du méſentère ; en effet il y a des jours pendant leſquels les malades ne rendent point de ſang dans leurs excrémens. Si la diſſenterie étoit une ſuite de la diſſolution, & qu'elle eut été précédée par un long état de ſouffrance, ſans contredit celle-là ſeroit incurable ; mais je traite particulièrement de cette *cathexie* dyſſenterique, dans laquelle la matière laiteuſe a été portée de bonne heure ſur les viſcères abdominaux.

La fièvre qui ſubſiſte alors ne doit être conſidérée que comme ſymptome de l'état douloureux des inteſtins ; car, dès qu'on vient à calmer leur irritation, la fièvre diſparoît.

Les matières excrémenteuſes prennent ici toute ſorte de formes ; tantôt elles ſont glaireuſes, mêlées de ſubſtances blanchâtres, qui ſont un lait caillé, d'autrefois elles ſont aqueuſes & très-fluides ; ce qui arrive ſur-tout quand l'irritation eſt portée à un dégré éminent. Quoique l'abdomen ſoit ſenſible au toucher & tendu quand on le comprime, les malades n'éprouvent pas un ſentiment de ſouffrance auſſi aiguë que dans toute autre affection dyſſenterique : il ſemble qu'il y a un empatement général dans le bas ventre, qui émouſſe la ſenſibilité : le lait a formé des congeſtions dans le méſentère.

On conçoit qu'il ſeroit très-dangereux de vouloir arrêter le cours des matières par des remèdes toniques, & encore plus funeſte de chercher à ſupprimer cette évacuation par des aſtringens. Tout l'art conſiſte ici à modérer la fréquence des évacuations qui détruiroient les forces des malades, en même temps qu'on eſſaie de dégorger les glandes du méſentère. La nature dans ce cas montre le chemin qu'il faut tenir ; elle a porté le lait aux viſcères de l'abdomen, c'eſt par eux qu'on doit en procurer l'évacuation : on ne parviendroit pas à lui faire prendre une route étrangère, & ſi l'on s'y obſtinoit, on feroit bientôt naître des obſtructions qui ſeroient très-difficiles à fondre, ou qui, mettant obſtacle enſuite à la nutrition, ſeroient ſuivies d'un maraſme incurable.

On diſſipe l'irritation par des lavemens émolliens & des fomentations narcotiques. La boiſſon ordinaire doit être en même temps fondante & tonique. Les eaux ferrugineuſes, dans leſquelles le fer eſt diſſous par l'acide craieux, ont cette double propriété. On a ſoin d'obſerver leur effet & de le modérer, ſi cela eſt néceſſaire par un mélange de boiſſon émolliente. Il ſembleroit qu'on doit craindre l'uſage des fondans ſur des viſcères irrités ; cependant l'expérience prouve qu'il n'y a pas d'autre manière d'obtenir la guériſon : à la vérité les fondans ſont choiſis dans une claſſe de ſubſtances dont l'effet eſt très-modéré ; tels ſont la magnéſie, la terre foliée de tartre qu'on unit à des boiſſons convenables. J'ai donné pluſieurs fois dans le même cas les eaux de Bourbonne coupées avec un tiers d'une légère décoction d'orge.

On ne doit pas s'étonner, après quelques jours de mieux être, de voir la dyſſenterie reparoître, ſurtout quand on cherche à dégorger les glandes du méſentère. Quand l'humeur morbifique a été diviſée, elle fait irruption tout-à-coup ſur ces viſcères, & entraîne toujours une certaine quantité de ſang mêlé aux matières des évacuations. C'eſt une eſpèce de fonte qui annonce le beſoin de purger. J'ai donné avec ſuccès, dans des cas ſemblables, une infuſion de rhubarbe & de ſimarouba à doſe très-modérée. Ces deux ſubſtances ſont toniques ; loin d'augmenter le nombre des ſelles, l'évacuation momentanée qu'elles procurent, diſſipent la diſſenterie renouvellée ; car celle-ci n'avoit lieu que par le beſoin urgent d'une évacuation ſuffiſante. On obſervera cependant que s'il y avoit une chaleur vive avec une diſpoſition véritablement inflammatoire dans un ſujet très-irritable, la rhubarbe pourroit augmenter l'agacement ; on s'en tient alors au ſimarouba, auquel on ajoute le ſirop de chicorée.

J'ai vu une femme avoir toute l'arrière bouche, la baſe de la langue, le voile du palais, &c., couverts d'ulcères ou plutôt d'excoriations étendues, vives, douloureuſes & brulantes. Les mêmes ſenſations ſe faiſoient éprouver chez cette malade dans toute la longueur de l'œſophage, l'eſtomac & les inteſtins. Il eſt difficile de ſe former une idée des tourmens qu'éprouvoit cette malade. Elle reſſentoit dans tout le corps un feu dévorant, & dans quelques inſtans des mouvemens de chaleur, (qu'on me permette cette expreſſion,) comme ſi une flamme s'élevoit de l'eſtomac pour embraſer la poitrine & la tête. On juge bien qu'un pareil état étoit accompagné d'une fièvre & d'une ſoif continuelles. Cette maladie, ce qui eſt plus ſurprenant encore, duroit depuis ſix mois lorſque je fus conſulté pour cette dame. Les excoriations dont j'ai parlé plus haut n'étoient pas toutes ſuperficielles, quelques unes formoient de véritables ulcères.

La malade étoit accouchée depuis un an ; elle avoit eu beaucoup de lait dans ſes couches : il en reſtoit encore beaucoup dans les ſeins lorſqu'elle ſortit ; la ſaiſon étoit froide. Elle prit un jour un exercice un peu fatiguant qui la força de ſe repoſer à l'air : un vent froid ſupprima la ſueur qui étoit univerſelle, & dès ce moment elle eut une douleur vive à la gorge qui bientôt ſe fit ſentir dans toutes les parties que j'ai nommées plus haut. Il y a lieu

de croire que la trachée artère avoit également souffert dans les premiers temps ; car il y eut toux, difficulté médiocre de respirer, extinction presque totale de la voix ; mais dans peu de temps ces derniers accidens se calmèrent à l'exception de l'extinction de la voix, qui persista presque jusqu'à la fin de la maladie.

Les consultans, auxquels j'étois réuni, craignoient qu'il n'y eut un virus vérérien compliqué avec les accidens occasionnés par l'humeur laiteuse. Ils pensoient qu'un état d'ulcération, qui paroissoit si général, ne pouvoit pas être porté à ce dégré, & persister aussi long-temps sans avoir fait mourir la malade, si la vérole n'étoit pas une des principales causes des phénomènes décrits ci-dessus. Une information bien exacte, suivie de reponses qui annonçoient la vérité, sembloit devoir faire rejetter cette opinion ; les ulcères ne me paroissoient pas vénériens. On m'accorda l'essai d'un traitement antiphlogistique, avant que d'employer les mercuriaux, qu'on n'admettoit que dans le cas ou le temps en indiqueroit la nécessité. Je prescrivis des bains de deux heures chaque jour, une ptisane rafraîchissante & en même temps pectorale : chaque semaine la malade prenoit deux gros de magnésie qui procuroit des selles abondantes. Les bains rétablirent la transpiration qui étoit souvent interrompue par des accès de fièvres de trente-six à quarante-huit heures, & quelquefois beaucoup plus longs, pendant lesquels la peau étoit très-sèche & très-brulante. A leur terminaison les forces étoient si abattues, qu'on eut dit que la malade alloit perdre la vie.

Ce ne fut qu'après plusieurs mois que la chaleur interne fut calmée. Pendant ce long espace de temps il se succéda une multitude d'accidens très-variés ; tantôt une constipation opiniâtre qui causoit un trouble extrême dans la tête & dans les idées ; tantôt une diarrhée accompagnée d'épreintes douloureuses, que rien ne pouvoit dissiper, &c. Cependant les urines qui avoient toujours été très-échauffées ou tout-à-fait crues, présentèrent un dépôt égal, & qui se précipitoit tout entier. Il fut d'abord si abondant que la liqueur claire qui surnageoit le dépôt avoit très-peu de profondeur ; mais ensuite le dépôt diminuoit de quantité. Dans ce temps la langue qui avoit toujours été rouge & sèche, se chargea d'un limon égal, des purgatifs très doux déterminoient des évacuations abondantes, qui procuroient beaucoup de soulagement à la malade. On fournoit les siens par une boisson légère mais abondante, faite avec la décoction de squine dans laquelle on faisoit infuser des plantes antiscorbutiques. Ce dernier traitement fut continué trois mois, après lesquels la guérison fut complette. On observera que les premières évacuations, procurées avec la magnésie, entraînèrent une grande quantité de matière qui paroissoit crasseuse avec beaucoup de glaires ; celles qui succédèrent, étoient putrides & d'une infection insoutenable. Cette fut qu'à la fin de la maladie qu'elles perdirent leur puanteur extraordinaire, & qu'elles se rapprochèrent insensiblement de l'état habituel des excrémens.

Cette observation semble prouver que la partie séreuse du lait, quand elle acquiert une grande acrimonie, est celle qui occasionne les ravages les plus désastreux & les plus violens. En effet la portion qui se coagule se cantonne dans les organes où elle acquiert de la fixité, & là elle reste sans autre action que celle de gêner les mouvemens de ces mêmes organes ; tandis que la partie plus fluide circule avec le sang, acquiert une dégénérescence qui la rend dans quelques circonstances si âcre, qu'elle détruit dans peu de temps le tissu des viscères.

C'est particulièrement dans les poumons qu'elle exerce ces désordres souvent incurables. Elle les engorge d'une sérosité épaisse mais irritante, qui détermine une toux habituelle. Bientôt succède une chaleur vive & une douleur constante dans un ou plusieurs des lobes à la fois. On néglige la toux, parce qu'on croit que cet état est passager. Quand la chaleur se fait sentir, la fièvre succède, & il est déjà tard pour demander du secours. La congestion qui s'est faite dans les poumons devient inflammatoire ; mais c'est une inflammation lente, & qui marche sans signes évidens. Les malades se plaignent, mais ne sont pas encore inquiets sur leur situation ; ils ne demandent ordinairement pas de conseil. Cependant les crachats prennent une consistance purulente au moment ou l'on s'y attend le moins, & l'ulcération a déjà fait de grands progrès sans qu'on soupçonne la maladie d'être sérieuse.

Ce qui rend cette affection insidieuse, c'est qu'elle est accompagnée de tous les signes d'un véritable catharre à son origine : les crachats sont séreux, pituiteux & visqueux ; ils ne sortent qu'à la suite de quintes ou d'accès de toux ; ils n'ont aucune odeur ; ils sont fluides & diaphanes ; leur abondance est extrême, parce que la sérosité laiteuse déposée sur les poumons est en grande quantité. On s'étonne de la longueur du catharre, & les crachats en s'épaississant font espérer sa terminaison, tandis qu'ils sont sur le point de devenir purulens. En effet la toux persiste avec la même fréquence.

Les accidens marchent plus rapidement chez les femmes d'un tempérament bilieux, parce que la bile surabondante rend le lait plus âcre, & que d'ailleurs les sujets de cette constitution sont plus disposés aux inflammations internes. Si la phlogose des poumons ne se manifeste pas par des accidens bien évidens, c'est que la sérosité surabondante empêche le développement complet de l'inflammation. La raison en est que l'excès de parties aqueuses amassées dans le viscère malade tempère la chaleur & l'érétisme. C'est pourquoi l'inflammation est lente. Le

plus ordinairement au lieu d'être aigre : eſt il eſt rare d'obſerver des pleuréſies ou des péripneumonies laiteuſes long-temps après les couches, c'eſt à dire quand le lait, devenu peu abondant en égard au temps de l'accouchement, agit plutôt ſur les parties qu'il attaque par ſon acrimonie, que par ſa quantité.

Les friſſons, ſymptômes de la fièvre lente pituleute, ſe manifeſtent ſouvent long-temps avant que les crachats aient perdu leur apparence catharrale. La raiſon en eſt que, l'ulcération ſe faiſant le plus fréquemment dans l'intérieur des poumons, le pus repaſſe dans le ſang pour donner lieu à la phthyſie pulmonaire, tandis que la trachée-artère, toujours trop abreuvée de ſérosités, ne laiſſe appercevoir que la continuation de l'affection qu'on croit catarrhale. C'eſt par ces cauſes, qu'au moment où les crachats commencent à paroître purulens, les ſueurs & les dévoiemens colliquatifs ſurviennent, & il n'eſt plus temps de demander des ſecours.

On voit, par l'expoſé qu'on vient de lire, combien il eſt dangereux de laiſſer le lait engouer le poumon, & avec quelle célérité il faut chercher à l'en détourner dès qu'on ſoupçonne qu'il peut avoir pris cette voie. La rapidité de ces accidens ne ſurprend point les praticiens, qui ſont habitués à voir beaucoup de phthyſies pulmonaires déterminées avec viteſſe, toutes les fois qu'une humeur acrimonieuſe, quelle qu'elle ſoit, fait irruption ſur les viſcères que j'ai nommés : ils ſavent auſſi que l'abondance de l'humeur rend la maladie plus grave & plus promptement mortelle ; réflexions qui font concevoir pourquoi la phthyſie pulmonaire, qui tire ſon origine d'une humeur laiteuſe, fait périr un ſi grand nombre de femmes.

La curation eſt très-difficile malgré l'activité avec laquelle on fait le traitement ; elle n'a jamais lieu ſi on apporte de la lenteur & des ménagemens mal conçus dans l'application des moyens. Comme les poumons ſont ſurchargés d'humeurs épaiſſes, il eſt néceſſaire de donner un égout par lequel on parvienne à les détourner & les évacuer en partie. Pour y parvenir, on applique un large véſicatoire entre les épaules : ce lieu eſt d'élection ; les véſicatoires aux bras ne procurent pas le même ſoulagement, car leur action ſur les poumons eſt moins directe.

Il n'y a point de maladie dans laquelle l'antiſcorbutique de Pott ins convienne mieux que dans celle-ci. Ce remède eſt légérement diaphorétique, il eſt un peu fondant, & encore plus inciſif. On aide ſon action avec des boiſſons béchiques priſes dans la claſſe de celles qui portent la ſérosité à la peau.

La toux, qui dans les commencemens fatigue les malades, indique l'uſage des narcotiques mêlés aux cordiaux ; la thériaque, le diaſcordium, la confection alkermes, &c. rempliſſent cette indication. Ils procurent d'ailleurs une moiteur ſoutenue, & cette évacuation eſt la plus avantageuſe aux femmes attaquées de cette eſpèce d'affection. On ſoutient la ſueur par les boiſſons, & la chaleur du lit long-temps continuée. Quelques praticiens font uſage avec ſuccès des infuſions de bourrache & de ſureau édulcorés avec le ſirop de capillaire : c'eſt auſſi une très-bonne méthode dans les commencemens ; mais, quand la maladie a fait des progrès qui font craindre qu'il n'exiſte des ulcères dans la ſubſtance des poumons, il faut avoir recours aux mucilagineux étendus dans un véhicule ſuffiſant : on y joint les réſineux qui cicatriſent les ulcères ; & ce traitement devient celui de la phthyſie pulmonaire confirmée.

On a beaucoup vanté l'uſage du creſſon dans cette eſpèce de phthyſie ; & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il eſt conſeillé par des médecins célèbres, car on a obtenu par ſon uſage des guériſons inattendues. Il convient parfaitement dans l'eſpèce de phthyſie dont nous donnons l'hiſtoire ; comme ſon action eſt très-vive, on ne peut ſe diſpenſer de la ménager. Dans les premiers jours, on le donne en infuſion à la doſe d'une demi poignée par livre d'eau qu'on édulcore à volonté. On augmente la doſe du creſſon & celle du véhicule qui devient la boiſſon ordinaire de la malade. On en fait manger en ſalade, puis ſans aſſaiſonnement, ou en augmente graduellement la quantité.

Les médecins qui l'ont employé, n'ont pas aſſez conſidéré ſon action ; toutes les fois qu'elle eſt tumultueuſe, qu'elle occaſionne de la chaleur & de la ſéchereſſe dans la poitrine, la continuation de ce médicament eſt dangereuſe. Il faut auſſi prendre garde qu'il n'excite la toux, & plus particulièrement prévenir l'hémoptyſie à laquelle il donne lieu dans quelques ſujets ; autrement il accélère les progrès de la pulmonie.

La *cachexie laiteuſe* eſt ſuivie de fièvres inflammatoires putrides, dans quelques ſujets d'une forte conſtitution : j'en ai vu pluſieurs exemples. J'ai toujours remarqué que ces ſortes de maladies ne ſe guériſſoient parfaitement que par des évacuations très-abondantes, quelque fût l'émonctoire que la nature choiſiſſoit pour opérer l'expulſion de l'humeur critique. En général, ces fièvres ſe rapportent davantage par leurs caractères au ſinoque, ou à la fièvre continue inflammatoire, qu'à la putride proprement dite ; car il eſt rare que la putridité devienne intenſe, à moins qu'il ne ſe joigne à l'humeur laiteuſe des cauſes étrangères de putridité.

Tout l'art conſiſte ici dans l'emploi des délayans ſavoneux ; & j'entends par ceux-là les infuſions des chicoracées, des plantes de la claſſe de la bourrache, & les apéritifs doux comme les graminées. La violence de la fièvre diſſipe à l'aide des boiſſons, l'ef-

gouement qui s'eſt formé dans les glandes du méſentère & dans tout le tiſſu cellulaire. Si le ſujet conſerve autant de forces qu'il en faut pour ſoutenir la durée d'une maladie ordinaire, on eſt preſque aſſuré que ſa guériſon ne ſera pas difficile à obtenir.

(M. Chamson.)

CACHOU. (*Mat. méd.*)

Le *cachou* eſt un ſuc épaiſſi, extractif, aſtringent & ſtomachique, qu'on tire dans l'Inde, d'une eſpèce de *mimoſa*, acacie ou ſenſitive, & non pas des graines du palmier *arec*, comme pluſieurs voyageurs l'ont avancé. Ce qui paroît avoir donné naiſſance à cette dernière erreur, c'eſt l'uſage où ſont les Indiens de mêler avec le bétel & les noyaux de l'arec une certaine quantité de *cachou*. On a regardé pendant long-temps le *cachou* comme une terre, à cauſe de ſa ſéchereſſe & de ſa friabilité; c'eſt pour cela qu'on l'a nommé *terra Japonica*.

Il y a eu bien des erreurs & des incertitudes ſur le végétal d'où on retire le *cachou*. Selon *Garcias*, l'arbre qui le fournit eſt de la hauteur du frêne; ſes feuilles, très-petites, reſſemblent à celles de la bruyère ou du tamariſe. Il eſt toujours vert & très-épineux. Cet auteur dit qu'on pile & qu'on fait bouillir les branches de cet arbre coupées en petits morceaux; on en forme avec de la farine de *nachani* & avec la ſciure d'un certain bois noir qui croît dans le pays, des tablettes & des paſtilles qu'on fait ſécher à l'ombre.

Bontius, quoique ſe rapprochant de Garcias, offre cependant quelques différences dans ſa narration. Suivant lui, l'arbre qui donne le *cachou* eſt tout couvert d'épines ſur le tronc & ſur les branches; ſes feuilles ne diffèrent que par la petiteſſe & le moins d'épaiſſeur de celles de la ſabine & du thuya; il porte des fèves rondes, d'une couleur pourpre, dans leſquelles ſont renfermées trois ou quatre noix ſi dures, que l'on ne peut les caſſer avec les dents. On fait bouillir la racine, l'écorce & les feuilles de cet arbre pour en obtenir un extrait nommé *cate* dans le pays. Bontius & Garcias croient que cet extrait eſt le *lycium* indien dont parle Dioſcoride.

Hebert de Jager nous paroît avoir approché beaucoup plus de la vérité, relativement au végétal dont on tire le *cachou*, que Bontius & Garcias: il a publié ſes recherches dans les Ephémérides d'Allemagne. (*Décad. 2. année 3.*) Il dit que le *lycium* des Indes, nommé *cate* par Garcias, ou *khaat* par les Indiens, eſt le ſuc épaiſſi de pluſieurs eſpèces d'acacia, dont l'écorce eſt rouge & aſtringente. La meilleure eſpèce de *cachou* ſe tire, ſuivant lui, d'un acacia épineux, dont les rameaux feuillés ont une peau rouſſe, & qui porte à la baſe des rameaux des petites épines crochues, oppoſées & placées deux à deux; ſes feuilles ſont ailées & plus petites que celles de l'acacia ordinaire. Il ne décrit ni les fleurs, ni les fruits de cet arbre, parce qu'il ne les a pas vus; c'eſt dans le royaume de Pégu qu'on tire par la décoction des branches de cet arbre le ſuc ou kaath, ſi célèbre dans l'Inde. On va voir par la deſcription de l'arbre, mieux connu aujourd'hui, d'où on retire le *cachou*, que Hebert de Jager eſt le ſeul qui en ait au moins donné une idée aſſez exacte.

L'acacie, ou *mimoſa* de Linnéus, eſt un genre de plantes, d'arbres de la famille des légumineuſes, dont pluſieurs eſpèces ſont connues ſous le nom de *ſenſitives*, & d'autres ſous celui d'*acacias*. Ce genre comprend des herbes, des arbriſſeaux ou des arbres dont les feuilles ſont une ou pluſieurs fois ailées ſans impaire. Dans ce genre, le calice eſt petit, monophyle, à cinq dents; la corolle eſt en entonnoir, tantôt monopétale, tantôt pentapétale, tantôt nulle; il y a depuis 5 juſqu'à 50 étamines libres, plus longues que la fleur, chargées de petites anthères ovoïdes, dont pluſieurs avortent; au milieu d'elles ſe trouve un ovaire oblong, ſurmonté d'un ſtyle filiforme épaiſſi en haut & terminé par un ſtigmate tronqué obliquement; il ſuccède à la fleur une gouſſe allongée, ſéparée par des cloiſons tranſverſales en pluſieurs loges qui contiennent des ſemences d'une forme variée. Comme pluſieurs fleurs ont des anthères qui avortent, Linnéus place l'acacia dans la polygamie. Les fleurs petites, ramaſſées en tête ou en épi, offrent une grande quantité de filamens, formés par les étamines nombreuſes & longues; qui leur donnent un aſpect très-reconnoiſſable & très-différent de celui de tous les autres genres des légumineuſes.

Ce genre eſt très-nombreux en eſpèces. M. de la Marck en a décrit 58 eſpèces. C'eſt dans la ſection des acacies épineuſes qu'eſt placée celle qui fournit le *cachou*, *mimoſa catheeu* de Linnéus. La tige de cet arbriſſeau eſt liſſe; ſuivant la deſcription donnée par M. de la Marck, l'extrémité des rameaux en eſt pubeſcente; il y a à la baſe des feuilles des épines courtes, oppoſées, un peu en crochet. Les feuilles longues, deux fois ailées, ſont compoſées de 20 à 30 couples de pinnules qui ſoutiennent chacune 40 à 50 paires de folioles, étroites, linéaires, d'une ligne & demie de longueur. Les fleurs jaunes ſont diſpoſées en épis pédonculés, moins longs que les feuilles. C'eſt dans les aiſſelles des feuilles, au ſommet des rameaux, que ces épis ſont ſitués deux ou trois enſemble. Il ſuccède aux fleurs des gouſſes plates, brunes, de deux ou trois pouces de longueur, de quatre à cinq lignes de largeur.

Il paroît que c'eſt par la décoction des différentes parties de cet arbre, & ſur-tout des rameaux, des écorces, des jeunes tiges, qu'on extrait le *cachou*. Peut-être auſſi n'eſt-ce que le ſuc évaporé ou épaiſſi des tiges & des feuilles. Cet extrait ou ce ſuc épaiſſi eſt d'une couleur rouſſe rougeâtre, en morceaux ou en pains applatis, rudes à leur ſurface, formés de

couches de différentes nuances de couleur, depuis le degré rousſâtre juſqu'au brun foncé ; ſa ſaveur eſt d'abord aſtringente, un peu amère, enſuite aromatique & légèrement ſucrée. Non-ſeulement ſes diverſes couches diffèrent par la couleur, elles diffèrent encore plus réellement par la texture, la ſaveur, & toutes les autres propriétés. Les couches griſes, comme lavées de rouge, ſont très-friables, rudes au toucher, caſſantes comme une terre, & contiennent des parcelles de ſable & d'argile. Leur ſaveur eſt peu conſidérable, ſouvent preſque nulle ; elles ne contiennent que peu de matière diſſoluble dans l'eau. Il y a une eſpèce de *cachou* qui n'eſt preſque formée que de cette ſubſtance ; elle doit être rejettée dans les pharmacies, & elle pourroit bien mériter le nom de *terra Japonica*, qu'on donnoit autrefois au *cachou*. Dans les échantillons mieux choiſis, on trouve, entre les couches pâles & comme terreuſes, d'autres couches d'une couleur brune de rouille, luiſantes, point grenues, mais liſſes dans leur caſſure, analogues à une réſine ; la ſaveur de ces dernières couches eſt bien plus forte que celle des premières ; on y reconnoit l'amertume, la légère aſtriction, le goût aromatique & ſuié, qui caractériſent le véritable *cachou*. Les plus belles eſpèces de *cachou* brut, les plus eſtimées des droguiſtes, ſont celles qui contiennent le plus de ces couches. Elles ſe fondent preſque totalement dans la bouche, tandis que les premières y laiſſent une grande quantité de particules terreuſes.

L'analyſe du *cachou* prouve qu'il contient une matière extractive & une ſubſtance réſineuſe. Lorſqu'on le diſtille, on en tire peu de phlegme acide, une huile en partie légère & peu colorée, en partie brune & peſante, un peu de carbonate ammoniacal, ou alcali volatil concret ; il reſte un charbon aſſez denſe, difficile à incinérer, dont on n'a point encore bien examiné la nature. L'eau bouillante diſſout preſque toute la ſubſtance du *cachou* pur. Cette diſſolution qui paſſe brune & tranſparente par la chauſſe, lorſqu'elle eſt bouillante, ſe trouble en refroidiſſant. Il s'en ſépare une ſorte de réſine épaiſſe qui ſe grumelle en ſe précipitant, & qui donne ſouvent à toute la liqueur la forme de gelée ou de mucilage ; ce précipité ſe redilſout lorſqu'on fait réchauffer la liqueur ; il paroit que ce phénomène dépend de ce que la ſubſtance extracto-réſineuſe n'eſt diſſoluble dans l'eau chargée de matière gommeuſe & extractive, qu'à la faveur de la chaleur de l'ébullition. L'alcool enlève au *cachou* beaucoup moins de ſubſtance que l'eau ; au reſte, l'analyſe de ce ſuc offre encore beaucoup de choſes à deſirer. Toute la matière du *cachou* ne ſe diſſout pas entièrement dans l'eau bouillante ; il y a même à cet égard beaucoup de différences dans les diverſes eſpèces de *cachou* qu'on trouve dans le commerce. Ce qui reſte ſans ſe diſſoudre eſt un mélange de terre, de ſable, de petits fragmens ligneux & de fécule groſſière.

Le *cachou* eſt rangé parmi les médicamens toniques, ſtomachiques, aſtringens, vermifuges. On l'a ſouvent mêlé avec les apéritifs & avec les antiſcorbutiques, pour diminuer l'impreſſion de ces remèdes ſur l'eſtomac, & pour les faire paſſer avec plus de ſuccès. On l'a adminiſtré avec avantage dans les pertes des femmes, le crachement & le vomiſſement de ſang, dans le diabète, les fleurs blanches, les anciennes gonorrhées, le flux hémorrhoïdal trop abondant, les diarrhées longues & opiniâtres. Son uſage, dans tous ces cas, eſt aujourd'hui fort diminué ; on ne doit pas oublier cependant que Deidier s'en eſt ſervi avec ſuccès pour guérir un ulcère à l'eſtomac.

Aujourd'hui, le *cachou* eſt ſur-tout employé pour fortifier l'eſtomac, pour faciliter la digeſtion. On le mâche avant & après le repas ; il raffermit les gencives, corrige & détruit même la mauvaiſe odeur de la bouche ; il donne du ton aux membranes lâches de la gorge, de l'arrière-bouche ; il prévient & guérit les aphthes, les engorgemens pituiteux au voile du palais, des amygdales, les maux de gorge légers, mais inſupportables par la gêne qu'ils apportent, & par la fréquence de leurs retours, qui ſont dûs à ces engorgemens. Il produit un bon effet dans la toux, le crachotement & l'enrouement qui proviennent de la même cauſe.

Comme c'eſt particulièrement dans ces dernières indiſpoſitions, ainſi que dans celles de l'eſtomac, qu'on fait prendre le *cachou*, on a imaginé différens moyens de le purifier, d'en varier les formes, la ſaveur & l'odeur. On en prépare un extrait ſimple, des trochiſques, & des rotules ou paſtilles, qu'on adoucit avec le ſucre & qu'on aromatiſe avec l'ambre, la violette, la fleur d'orange, la canelle, l'anis, &c.

Extrait de cachou.

Pour faire l'extrait ſimple de *cachou*, on en prend une quantité quelconque concaſſée, on la fait bouillir dans ſuffiſante quantité d'eau : lorſqu'il eſt diſſous, on paſſe la liqueur à travers une étamine, on la fait évaporer dans des vaiſſeaux de verre, de grès, de porcelaine ou d'argent, au bain-marie, en conſiſtance ſolide, & on le met en poudre fine. On preſcrit cette poudre comme le *cachou* brut, dans les cas indiqués depuis dix-huit grains juſqu'à un gros, dans une infuſion théiforme appropriée.

Troſchiques ou paſtilles de cachou *ſimple ſans odeur.*

On prend trois onces de bon *cachou* ou de ſon extrait ſolide ; on le délaye dans ſuffiſante quantité de mucilage de gomme adragant, avec douze onces de ſucre ; on mêle bien ces ſubſtances dans un mortier de marbre, ou ſur une pierre avec un rouleau, juſqu'à ce que le mélange ſoit parfaitement exact : on diviſe enſuite la maſſe en paſtilles, ou en trochiſques

ſemblables aux grains d'avoine, & on les fait ſécher.

Cachou à la réglisse.

Deux onces de *cachou*, une once d'extrait de réglisse, dix onces de ſucre : mêlés dans un mortier avec ſuffiſante quantité de mucilage, forment une pâte ſolide qu'on diviſe en trochiſques ou en paſtilles.

Cachou à la violette.

Deux onces de *cachou*, un gros & demi d'extrait de réglisse & de poudre d'iris de Florence, douze onces de ſucre, triturés avec le mucilage de gomme adragant. On ſubſtitue huit ou dix grains d'ambre gris à l'iris & à l'extrait de réglisse pour préparer le *cachou* à l'ambre gris.

Cachou à la canelle, à la fleur d'orange, à l'anis, &c.

On prend trois onces de *cachou*, quatorze onces de ſucre, dix à douze grains d'huile volatile ou eſſentielle de canelle, de fleur d'orange ou d'anis, que l'on mêle exactement avec ſuffiſante quantité de mucilage de gomme adragant fait avec les eaux aromatiques de ces végétaux.

On conçoit bien que ces différentes eſpèces de préparations de *cachou* ſont relatives abſolument au goût des diverſes perſonnes qui en font uſage, & qu'on doit leur en laiſſer le choix.

(M. Fourcroy.)

CACHUNDE. (*Mat. méd.*)

Cachunde, remède fort vanté aux Indes & à la Chine, dont *Zacutus Luſitanus* donne la préparation que voici, & qu'il eut beaucoup de peine à avoir des médecins célèbres orientaux. *De médic. princip. hiſt. lib. I. obſerv.* 37.

Prenez de terre de cimole ou autre terre convenable, deux livres.

D'ambre, une livre.

De muſc, } de chacun trois onces.
D'ambre gris, }

Du meilleur bois d'aloës, appellé *calambac*, dix onces.

De ſantal rouge, quatre livres.

De ſantal jaune, trois onces.

Du maſtic, }
De ſouc odoriférant, }
De galanga, }
De canelle, }
D'aloës lavé avec de ſuc de roſes, }
De la meilleure rhubarbe, } de chacun deux onces.
Des mirobolans chébuliques, }
Des mirobolans d'Inde, }
D'abſynthe, }
De corail rouge, }
De bol d'Arménie. }

Broyez & réduiſez le tout en poudre la plus fine; répandez y des vins odoriférans, des baumes, &c., de l'eau diſtillée, des fleurs de l'arbre qui porte la canelle; faites ſécher le tout à l'ombre. Mêlez y une quantité ſuffiſante de ſucre blanc le plus fin, & réduiſez le tout en une maſſe viſqueuſe, & aſſez tenace, d'une couleur paſſablement rouge, avec un mucilage de gomme adragant & de gomme arabique.

Zacutus ajoute à cette formule trois onces de perles préparées; quatre onces de rubis, d'émeraudes, de grenats, d'hyacinthe préparée; & trois livres & demie d'ivoire calciné; l'on peut très-bien ſe paſſer de ces ingrédiens.

L'on voit preſque par tout, mais ſur-tout à Liſbonne, différentes figures ſingulières faites avec cette pâte.

Les princes Indiens, & les grands de la Chine tiennent dans leur bouche, pendant le jour, la groſſeur d'une lentille de cet auridote, qui, en ſe fondant, rend une liqueur douce & odorante qui deſcend inſenſiblement dans l'eſtomac, & donne à leur haleine une odeur ſi agréable, que tous ceux qui ſont près d'eux en ſont frappés. Ce remède, digne des rois & des grands, eſt excellent pour la conſervation de la chaleur naturelle; il garantit les corps de la corruption, prévient les funeſtes influences du mauvais air, diſſipe les vents, & ſoulage merveilleuſement les perſonnes attaquées de mélancholie. Il arrête les palpitations de cœur, guérit la cardialgie, l'apoplexie & l'épilepſie, ranime les eſprits animaux & vitaux, fortifie toutes les facultés, rétablit l'eſtomac & réſiſte aux poiſons de toute eſpèce. Il fait du bien au cerveau, & c'eſt le meilleur remède qu'on puiſſe employer contre l'infection de l'haleine.

Il excite l'acte vénérien, raiſon pour laquelle les deux ſexes en font un ſi grand uſage dans l'Inde. Il prolonge la vie, éloigne la mort, & ſe vend très-cher. Ceux qui l'emploient ne peuvent s'empêcher d'en admettre les vertus & les effets ſurprenans. (*Diſt. de mat. méd.*)

Voilà une de ces compoſitions ſi vantées de l'Inde, analogue à celles que les Grecs & les Romains poſſédoient; il eſt vraiſemblable qu'elle eſt encor plus ancienne

ancienne dans l'Inde, que la thériaque & tous les autres antidotes inventés à Rome pour ſatisfaire les empereurs. Elle doit produire une partie des effets qu'on lui attribue, mais elle ne mérite pas plus qu'une autre les éloges pompeux qu'on en fait. Chaque pays a ſes objets de ſuperſtition médicale, & c'eſt une maladie du genre humain que la crédulité dans les remèdes. (M. Fourcroy.)

CACOCHOLIE, *Cacocholia*, de κακος mauvais, & de χολη bile; dépravation de la bile. (*Ext. du dict. de Lavoiſien.*) (M. Mahon.)

I. CACOCHYLIE, *cacochylia*. (Médecine.)

Les médecins ont introduit ce mot dans la médecine, pour exprimer cet état maladif, où il exiſte une ſurabondance de mauvais chyle, dans la maſſe du ſang.

II. Les alimens, dont l'homme ſe nourrit ſubiſſent divers changemens avant d'être convertis dans ſa propre ſubſtance. Le premier changement ſe nomme *digeſtion*, elle ſe fait principalement dans l'eſtomac. Lorſque les alimens ſortent de l'eſtomac, ils ſont déjà changés en partie; on remarque dans le duodenum & les inteſtins, une pâte griſâtre, que les phyſiologiſtes appellent *chyme chymus*. La portion la plus liquide de cette pâte griſâtre, eſt exprimée & pompée par les vaiſſeaux lactés qui la reçoivent. Lorſqu'elle y eſt arrivée, elle ſe mêle avec la lymphe qui aborde dans les vaiſſeaux de tout le ſyſtême lymphatique. Or c'eſt dans le trajet des vaiſſeaux lactés & par ce mélange que le chyle ſe forme. Cette troiſième fonction, qui fait ſuite à la digeſtion, eſt appellée *chylification*. Si, par des dérangemens quelconques, cette fonction vient à être troublée; le fluide, qui doit en être le réſultat, devient néceſſairement vicieux: & en ſe mêlant à la maſſe des humeurs, qu'il doit renouveller, il forme ce que l'on appelle la *cacochylie*, c'eſt à dire la chylification dépravée, ou une abondance de mauvais chyle.

III. Telle eſt l'idée que l'on doit ſe former de la *cacochylie*. Cependant lorſque les mauvais ſucs nourriciers ſont accumulés dans la maſſe des humeurs, ce n'eſt point ſous le nom de *cacochylie*, qu'ils y ſont déſignés: c'eſt ſous le nom de cachexie & de cacochymie, (*Voyez* ces articles.) cette confuſion de mots s'eſt étendue juſques ſur la choſe. De ſorte que les auteurs qui ont écrit ſur ces matières, & ſur-tout ceux qui les enſeignent, confondent la cacochymie avec la cachéxie, & la *cacochylie* avec ces deux premières.

IV. La *cacochylie* peut être ſymptomatique ou eſſentielle. Ces cauſes ſont les mêmes que celles de la cachexie & de la cacochymie.

V. Ces trois états maladifs exiſtent ordinairement enſemble, & leur méthode curative eſt la même. (*Voyez* Cachexie, methode curative.)

VI. Ce mot devroit être retranché de la nomenclature médicale, de même que celui de cacochymie, comme étant inutiles & préſentant à l'eſprit des idées fauſſes ou au moins très-hypothétiques. La cachexie ſe renfermant dans ſa deſcription ces divers vices du chyle & des digeſtions, le mot cachexie devroit ſuffire pour les exprimer & les reconnoître. (M. Brieude.)

I. CACOCHYME, *Cacochymus*. (Médecine.)

II. On appelle *cacochymes* les perſonnes chez leſquelles on reconnoit par des ſignes évidents, une humeur ſurabondante dégénérée, qui infecte la maſſe du ſang, & qui a produit des déſordres dans l'économie animale, ou qui commence à donner des marques ſenſibles d'une altération de la ſanté de l'individu chez lequel on l'obſerve.

III. On eſt *cacochyme* par la dégénération des humeurs; l'on eſt cachectique par le vice de forme de l'habitude du corps. Ces deux vices ſont néanmoins inſéparables l'un de l'autre. Les mêmes cauſes les produiſent, les mêmes ſignes les font reconnoître. On les guérit par les mêmes moyens. (*Voyez* Cachexie.) C'eſt donc une ſubtilité futile & oiſeuſe des médecins grecs, d'avoir admis ces deux dénominations, & d'en avoir fait deux états pathologiques diſtincts & deux maladies différentes.

IV. Les mots cachectiques & *cacochymes* doivent ſignifier le même dérangement de ſanté: car c'eſt mal raiſonner en médecine que de conſidérer le dérangement des ſolides ſéparément de celui des fluides, dans une maladie où ces mêmes dérangemens ſont toujours confondus.

V. Néanmoins, puiſque ces deux mots ont été reçus & conſacrés dès les premiers âges de la médecine, & qu'il ſeroit difficile de retrancher l'un des deux; voici le changement que l'on pourroit faire: le mot *cacochyme* pourroit déſigner les enflures de toute eſpèce, telles que les bouffiſſures, la corpulence, &c.: le mot cachectique déſigneroit les maigreurs, les acrimonies, &c. C'eſt aux noſologiſtes à prononcer ſur cette réflexion. (M. Brieude.)

CACOCHYMIE. (*Médecine légale.*) (*Voyez au mot* Cachexie.) (*Méd. légale.*) (M. Mahon.)

I. CACOCHYMIE, *Cacochymia*. (*Médecine pathologie.*)

II. Galien nous fournit la véritable idée que l'on doit ſe former de la *cacochymie* dans le ſens des anciens. Il admet avec Hippocrate quatre eſpèces d'humeurs, le ſang, la pituite, la bile, & la mélancolie. Lorſque le ſang ſurabonde, on dit qu'il y a pléthore; au lieu que lorſque l'une des trois au-

tres humeurs ſurabonde, il y a *cacochymie* dans la maſſe totale des humeurs : parce qu'elles ne peuvent excéder ſans ſe corrompre, & corrompre en même temps la totalité des autres humeurs. La *cacochymie* eſt donc une ſurabondance & une corruption d'une ou de pluſieurs, des trois dernières eſpèces d'humeurs, admiſes par les anciens.

III. Boerhaave a appellé *cacochymie* la ſurabondance d'une humeur quelconque dans la maſſe du ſang, qui gêne les fonctions. « *Humoris quantitas illa quæ lædit functiones cacochymia appellatur.* Inſt. médic. ſect. 719. On doit ſe rappeller que ce médecin a fait revivre la mélancholie & l'atrabile des anciens, dont il a voulu expliquer la nature ſuivant les connoiſſances de la phyſique moderne.

IV. Cette définition 3°. laiſſe quelque choſe à deſirer : car la ſurabondance d'une humeur quelconque, ne doit produire que la pléthore. Il ne ſuffit point que cette humeur abonde, il faut qu'elle ait dégénéré pour conſtituer la *cacochymie* : Boerhaave auroit donc dû ajouter la dépravation de l'humeur à ſon abondance, pour nous donner une idée complette de la *cacochymie*.

V. Les modernes ont admis toutes les eſpèces de *cacochymies* des anciens, les bilieuſes, atrabilieuſes, pituiteuſes, glutineuſes, mélancholiques, &c. Ils les ont admiſes dans le même ſens qu'eux ; comme ſi ces humeurs exiſtoient dans le ſang, de la même manière que ces derniers le croyoient.

VI. Ils en ont ajouté d'autres à ces premières. Ils ont appellé *cacochymies* laiteuſes, purulentes, ſcorbutiques, &c., les différentes humeurs hétérogènes qui ſe développoient dans la maſſe du ſang. Ils ont même reconnu une *cacochymie* ſanguine inconnue aux anciens.

VII. Toutes ces diviſions rentrent dans la claſſe des cachexies, & n'en doivent point être ſéparées, par les raiſons que j'ai dites ailleurs. (*Voyez* Cachectique, Cachexie, Cacochylie, Cacochyme.)

VIII. Lorſqu'une humeur quelconque infecte la maſſe du ſang d'une manière ſenſible, qu'elle l'altère & dérange les fonctions du corps humain, on dit pour lors qu'il exiſte une *cacochymie* chez la perſonne où l'on reconnoît ce vice. Il eſt la première cauſe des dérangemens de la ſanté & des maladies chroniques. (M. Brieude.)

CACOETHES. (*Ulcères.*)

On appelle ainſi les ulcères qui réſiſtent au traitement le plus méthodique, & dont la malignité procède d'une habitude vicieuſe de tout le corps. Tels ſont les ulcères entretenus par différens virus, &c. (*Voyez* Ulcères.) (M. Chamseru.)

CACOPATHIA. Affection vicieuſe, morbifique de κακος, mauvais, & de παθος, affection. Hippocrate ſe ſert ſouvent de ce mot. (D. L. P.)

CACOPHONIA. Altération de la voix, de κακος, mauvais, & φωνη, voix. On en diſtingue deux eſpèces, la privation abſolue de la voix ou le mutiſme, αφωνια, ou la difficulté de parler, δυσφωνια. (*Voyez ces mots.*) (D. L. P.)

CACOPRAGIE. *Cacopragia.* De κακος, mauvais, & de πραττω, j'agis. Dépravation des viſcères qui ſervent à la nutrition. (M. Andry.)

CACOSIS. Indiſpoſition, affection déſagréable du corps. De κακουσθαι, être indiſpoſé, avoir le corps dérangé, κακωσις του σωματος, *vitium corporis.* Hippocr. (D. L. P.).

CACOSITIA. De κακος & de σιτος, aliment, dégoût des alimens. (*Voyez* ce mot Caſtel. Lexic.) (D. L. P.).

CACOSPHIXIA. Irrégularité du pouls, ou des battemens de l'artère, de κακος & de σφυζω. *Galien de differ. ſymptom.* (D. L. P.).

CACOTROPHIA. Mauvaiſe nutrition, de κακος & de τροφη, nutrition. Galien, *de differentiis ſymptomatum*, ſe ſert de ce mot pour déſigner cette nutrition, qui a lieu dans les diverſes eſpèces de cacochymie. (D. L. P.).

CACOTUMBA. (*Mat. méd.*) Plante annuelle du Malabar. On en diſtingue deux eſpèces. La première fournit un ſuc qui, uni avec du ſucre, s'emploie à l'intérieur pour diſſiper les humeurs phlegmatiques. La décoction s'donne en bain pour les douleurs de goutte. La ſeconde eſpèce, nommée *faikilo*, s'emploie en liniment, avec le ſuc de l'écorce du *lanja*, pour arrêter l'effet du poiſon du ſerpent Poléga ; & on fait placer le corps du malade dans le marc de ſa décoction, lorſqu'il eſt enflé & enflammé par la violence du venin.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CACTIER. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom que M. Lamarck donne au genre du *cactus* de Linnéus, dont pluſieurs eſpèces portoient les noms de *cierge & de raquette.* Ce genre comprend des plantes polypétalées, épaiſſes, charnues, ſucculentes, garnies de faiſceaux d'épines, ſans feuilles, & ayant en général un aſpect ſingulier & différent de celui de toutes les autres plantes. Elles ont un calice ſupere, imbriqué, pluſieurs pétales en roſe, un grand nombre d'étamines attachées au calice, un ſtyle terminé par un ſtigmate multifide, un ovaire inférieur, qui devient une baie oblongue, ombiliquée, à une loge & à beaucoup de ſemences.

Ce genre eſt très-nombreux ; M. Lamarck en décrit treize-une eſpèces : outre pluſieurs eſpèces de

cierges, qui donnent des fruits acides, raffraîchiſſans, antiſeptiques, qu'on mange dans différentes parties de l'Amérique, où elles croiſſent abondamment, il y en a deux dont il eſt néceſſaire de faire une mention particulière, parce qu'elles ſont plus employées que les autres, & parce qu'elles ſervent à des uſages plus importans.

L'une eſt la raquette, nommée auſſi *figuier d'inde*, *cardaſſe*. C'eſt le *cactus opuntia* de Linnéus : cette eſpèce fournit beaucoup de variétés ; elle eſt très-remarquable par les feuilles charnues, ovales, oblongues, implantées les unes ſur les autres, comme articulées, épaiſſes de près d'un pouce, longues d'un pied, & chargées d'épines ſétacées diſpoſées en petits faiſceaux. Cette eſpèce d'arbriſſeau prend ſix à huit pieds de hauteur ; il porte des fleurs jaunâtres, ſeſſiles, compoſées de dix pétales ovales en forme, d'étamines nombreuſes & irritables ; le ſtigmate eſt à cinq ou dix diviſions ; ſon fruit a la forme d'une figue, il eſt d'une couleur rouge foncée, rempli d'une pulpe rougeâtre, douce & agréable au goût. Ce fruit donne à l'urine de ceux qui en mangent une couleur rouge comme du ſang, quoiqu'il ne produiſe aucun mauvais effet. Cette propriété reſſemble à celle de la betterave dans nos climats : la racine de patience, celle de rhubarbe, colorent auſſi l'urine en jaune orangé. On ſe ſert en Amérique des feuilles épaiſſes, ou des parties charnues de l'*opuntia*, comme d'un médicament raffraîchiſſant, adouciſſant, & même calmant.

La ſeconde eſpèce très-remarquable de *cactier*, relativement à la matière médicale, eſt celle ſur laquelle croît la cochenille. Linnéus nomme cette eſpèce *cactus cochenillifer*. Quoiqu'elle ait de grands rapports avec l'eſpèce précédente, en l'obſervant avec ſoin, on voit qu'elle en diffère par la forme de ſes articulations, qui ſont oblongues, arrondies dans leurs bords, tandis que celles de l'*opuntia* ſont comprimées, par ſes épines peu nombreuſes & très-petites, par ſes fleurs rouges, dont les étamines ſont plus longues que les pétales, ce qui eſt le contraire de l'eſpèce précédente. C'eſt ſur les articulations de cette plante que s'arrêtent les inſectes précieux, que l'on connoit ſous le nom de *cochenilles*, & qui fourniſſent une des plus belles & des plus durables teintures que l'on connoiſſe. *Voyez* le mot COCHENILLE.

(M. FOURCROY.)

CADABA. (*Mat. méd.*)

Le *cadaba* eſt un genre des plantes, ainſi dénommées & décrites par Forskhal, qui paroit ſe rapprocher de celui du caprier. Son caractère eſt tiré du calice à quatre feuilles, concaves & caduques, de quatre pétales à onglets filiformes, à limes ondulées, d'une forme ſingulière, de cinq étamines gynandres, d'un ovaire cylindrique ſans ſtyle, terminé par un ſtigmate velu, & d'une ſilique à une loge, à deux valves roulées en dehors, renfermant pluſieurs ſemences réniformes, diſpoſées ſur trois rangs au milieu d'une pulpe. (*Voyez* le *Dictionnaire de Botanique.*) Sur quatre eſpèces connues de *cadaba*, il n'y en a qu'une qui ait quelques uſages médicinaux, c'eſt le *cadaba farinoſum* ; *cadaba foliis ovatis, oblongis, farinoſis* de Forskhal. Les feuilles & les jeunes rameaux de cette plante ſont couverts d'un duvet farineux, qui fait un de ſes caractères diſtinctifs ; elle croît dans l'Arabie. Les habitans ſont perſuadés que les tiges vertes mâchées, ou ſéchées & miſes en poudre, s'oppoſent aux effets des poiſons ; ils les emploient à cet uſage : mais l'expérience des hommes de l'art n'a rien appris d'exact ſur cet objet. (M. FOURCROY.)

CADAVALLI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un genre de vigne du Malabar, nommé par les Portugais *uvas d'enfermos* ; ce genre renferme trois eſpèces. Le ſuc de la première eſpèce, tiré par expreſſion, & cuit avec l'huile, s'emploie en emplâtre pour réſoudre les tumeurs. Sa décoction, avec le ſucre, ſe donne dans les fièvres ardentes & dans la pleuréſie. L'eau qui coule naturellement de ſes tiges, donnée également avec le ſucre, a le même effet : elle adoucit la toux, purifie le ſang, guérit ou ſoulage la pulmonie, & arrête les crachemens de ſang. Sa racine, pilée & cuite dans l'eau, ſe met entre les dents pour en appaiſer les douleurs. Son écorce, pilée, s'applique ſur les ulcères, pour accélérer la reproduction des chairs. La ſeconde eſpèce (*tali babounji*) ſe mange en farce avec d'autres herbages analogues. Les feuilles de la troiſième (*biſol*), amorties ſur le feu, & mêlées avec un peu de curcuma & de ſel, s'appliquent en topique ſur les tumeurs, pour les faire ouvrir & abſcéder : lorſqu'on les emploie dès le commencement de leur formation, elles les empêchent d'augmenter & les diſſipent, comme lorſqu'on y applique l'opium, ou le ſuc de limon. On lui attribue auſſi la même vertu dont on a gratifié chez nous l'oſtéocolle, & cela, ſans doute, à raiſon du craquement qu'elle fait entendre ; d'où lui vient le nom de *liane pétillante*, *funis crepitans*.

(*Extr. de A. E.*) (M. MAHON.)

CADAVÉREUX. (*Aſpect*) Cette reſſemblance de l'homme encore vivant, avec ce qu'il paroîtra lorſque la mort ſe ſera tout-à-fait emparée de lui, eſt ſur-tout ſenſible au viſage. Le pronoſtic que l'on doit en tirer eſt extrêmement fâcheux ; & il n'arrive jamais que les malades ſurvivent, ni même que leur fin ſoit encore éloignée, à moins que cette altération n'ait une cauſe étrangère à la maladie, telle qu'un excès de veille, ou d'inanition, ou d'évacuations alvines. *Voyez* FACE HIPPOCRATIQUE.

(M. MAHON.)

CADAVRES. (*Juriſprudence de méd.*)

Les *cadavres*, ou corps des perſonnes mortes, appartiennent encore au médecin & au chirurgien, pour conſtater la proie de la mort; pour en reconnoître les cauſes intérieures & cachées; pour y découvrir les agents, les cauſes & le mécaniſme de la vie; pour exercer la main, par la diſſection & le manuel des opérations chirurgicales, à porter avec ſureté les inſtrumens dans le corps vivant.

Le vulgaire ne diſtingue la mort de la vie dans l'homme & les animaux, que par l'exercice actuel des fonctions naturelles qui tombent ſous les ſens; & particulièrement par les mouvemens des organes de la reſpiration, & de la circulation du ſang; & quand il voit ces fonctions ceſſer, il livre promptement & imprudemment l'homme au tombeau: mais les ſciences phyſiologique & médicale apprennent que ces fonctions, dépendantes d'autres moins ſenſibles, ne ſont ſouvent qu'intertompues; & que dans cet état de mort apparente, le prétendu mort eſt rappellé à la vie par la nature même, & peut l'être ſouvent par l'art. Mille obſervations de perſonnes vivantes abandonnées, & même inhumées comme mortes, n'ont pas ſuffi pour déſiller ſes yeux ſur ce préjugé, le plus terrible de tous ceux que l'ignorance & l'inattention ont enfantés. De-là la néceſſité d'appeller les yeux plus clairvoyans des maîtres de l'art de guérir, pour conſtater ſi le trépaſſé eſt réellement mort: c'eſt ſans-doute le point de *juriſprudence de médecine* le plus important. C'eſt pourtant un de ceux qui ont le moins attiré l'attention des légiſlateurs & des magiſtrats. Les anciens médecins n'avoient guères eux mêmes plus que le vulgaire qu'un empyriſme plus éclairé, lorſqu'au milieu de ce ſiècle Winslow & Bruhier réveillèrent l'attention publique par une foule d'obſervations très-frappantes ſur *l'incertitude des ſignes de la mort*, & demandèrent un réglement ſur la viſite des morts & leurs inhumations; mais leurs réclamations furent étouffées par d'autres ouvrages dans leſquels on prétendit démontrer la certitude de la mort, par des ſignes qui pourtant n'étoient pas certains. Cependant l'expérience ne ceſſant point d'avertir, par des faits heureux & malheureux, de l'équivoque que la nature a jettée ſur la vie & la mort, quelques magiſtrats ont fait de ſages réglemens particuliers ſur cet important objet. L'ancienne maiſon de ville de Paris a établi des ſecours, & fait des réglemens, pour rappeller les noyés à la vie: & en même temps le lieutenant de police de la même ville, a rappellé les maîtres de l'art de la guérir, à leurs devoirs & à leurs fonctions ſur les morts apparentes ou aſphyxies de différens genres; mais leur zèle n'a encore produit que des ſecours empyriques & par conſéquent inefficaces. Dans le même temps encore de nouvelles lumières ſont venues éclairer ce myſtère de la nature. La nouvelle théorie que le baron de Haller & ſon école ont fondée pour expliquer le mécaniſme de la vie par les facultés tonique véritable & ſenſible, a démontré aux eſprits réfléchis que le ton & l'irritabilité des fibres forment le vrai principe de vie, qu'un vrai *cadavre* eſt un corps qui a perdu dans toutes ſes parties ces deux vertus, d'où dépendent toutes les fonctions; que tant que ces facultés primitives exiſtent, il reſte toujours des eſpérances plus ou moins fondées de rappeller l'animal à la vie: qu'enfin il exiſte toujours un intervalle plus ou moins long entre le trépas & la vraie mort; & ce qu'il y a de plus conſolant, c'eſt que ces principes démontrés par des milliers d'obſervations & d'expériences, inſpirent les vraies indications de l'art nouveau de rappeller les trépaſſés à la vie. Qu'il me ſuffiſe de les indiquer, pour rappeller tous ceux qui s'occupent de l'art de guérir, à deux des plus importans de leurs devoirs & de leurs fonctions, lorſqu'ils ont à viſiter des *cadavres*: celui de bien reconnoître la vraie mort, & celui de travailler à rappeller à la vie avec autant de patience que d'induſtrie, lorſqu'il y a lieu de préſumer que la mort n'eſt qu'apparente: en même temps pour engager les légiſlateurs & les magiſtrats, à perfectionner une police trop imparfaite, qui aſſure l'empire de la vie par l'exécution de ce devoir des médecins & des chirurgiens. J'inſiſterois avec d'autant plus de zèle ſur cet article, s'il m'étoit permis, que pluſieurs fois il a eu vainement à lutter contre les préjugés du public, contre des ſecours mal entendus, contre la précipitation des *enterreurs*, & contre l'indifférence des magiſtrats, dans des cas où toute eſpérance n'étoit pas perdue. (*Voyez* ASPHYXIE ou MORT, & INHUMATIONS ou SÉPULTURE; *Voyez* &c.)

Le *cadavre* bien conſtaté, c'eſt-à-dire lorſqu'il eſt bien certain qu'il appartient en propre & pour toujours à la mort, le médecin & le chirurgien, qui n'ont pu lui enlever cette proie, ſont ſouvent intéreſſés pour les progrès de l'art de guérir, d'y porter le couteau anatomique, pour découvrir le vice des organes & le dérangement des fonctions, qui ont éteint le feu de la vie. Le préjugé s'oppoſe ſouvent à cette recherche; mais la police la tolère, & y invite même les maîtres de l'art de guérir. Ce n'eſt point aſſez, la loi doit le leur permettre, & même le leur ordonner. (*Voyez* ANATOMIE.)

L'intérêt public exige encore que les écoles de médecine & de chirurgie ſoient munies pendant tout l'hiver d'un nombre ſuffiſant de *cadavres*, pour enſeigner l'anatomie à leurs élèves, les exercer aux diſſections, perfectionner même leurs maîtres dans cette ſcience & cet art, & en hâter continuellement les progrès vers la perfection. L'édit de mars 1707, qui eſt en quelque ſorte une ordonnance générale de médecine, enjoint aux magiſtrats & aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des *cadavres* aux profeſſeurs de médecine, pour faire les démonſtrations anatomiques; & pour enſeigner les opérations de chirurgie. Un grand nombre de réglemens ont établi une police ſur ce double enſeignement; mais il s'en faut bien que cette police ſoit auſſi par-

Digitized by Google

faire qu'elle le doit être pour les progrès de l'art de guérir, & pour en repandre les ſecours bicofaiſans ſur tous ceux qui en ont beſoin. (*Voyez* ANATOMIE & CHIRURGIE.)

Le miniſtère des médecins & des chirurgiens eſt néceſſaire, & requis pour viſiter les *cadavres* trouvés dans les lieux publics, ceux des perſonnes mortes par des bleſſures, des poiſons, ou des médicamens donnés mal-à-propos; ceux mêmes des perſonnes mortes ſubitement: & le rapport de leur viſite doit être fait en juſtice, pour conſtater l'état du *cadavre*, & déterminer la cauſe de la mort; afin que l'auteur de l'homicide ſoit puni ſuivant l'intenſité du délit, & que la veuve & les enfants du défunt obtiennent des proviſions & dommages intérêts en conſéquence. Les viſites & rapports ont été recommandés par les commentateurs du droit-civil & criminel: & ils ont été preſcrits par les ordonnances, ſpécialement par l'arrêt des grands jours de 1665, & par le titre V de l'ordonnance criminelle de 1670.

La néceſſité en a été confirmée par pluſieurs arrêts du parlement de Paris; entre autres un du 28 juin 1695, qui enjoint au lieutenant général de S. Florentin, de faire faire rapport en chirurgie, de l'état des corps morts; un du 13 août 1675, qui enjoint au lieutenant criminel du châtelet de Paris, de faire viſiter les *cadavres* par les médecins & les chirurgiens de cette juriſdiction, & de faire joindre le rapport au procès; un du 8 juin 1676, enjoignant la même choſe au lieutenant criminel du nouveau châtelet; deux du 10 mai 1679 & 1 février 1680, qui, enjoignent au lieutenant criminel du baillage de Montdidier, & au prévôt royal de Château-neuf en la ſénéchauſſée d'Angoulême, de faire faire un rapport de chirurgie en forme, lorſqu'ils ont inſtruit des procès criminels; un du 12 octobre 1680, qui ajouta pour la châtellenie de S. Maurice, qu'au cas qu'il n'y ait aucun chirurgien ſur le lieu, le lieutenant ſera tenu d'en faire venir des lieux circonvoiſins; un du 20 février 1683, qui enjoint au prévôt de la juſtice de Hériſſon, de faire viſiter les *cadavres* par un médecin & un chirurgien; deux des 20 ſeptembre 1683 & 9 juillet 1691, qui enjoignent au châtelain de robe-courte de Bourbon, & au lieutenant général des Baſſes-Marches en Bourbonnois, de faire faire à l'avenir un état des *cadavres*, qui auront été homicidés; trois des 4 mars 1692, 24 ſeptembre 1703 & 12 ſeptembre 1705, qui ordonnant la même choſe à différens juges, leur preſcrivent de les faire faire ſéparément du procès verbal de la levée d'iceux; *ſans qu'ils puiſſent les inſérer dans leur procès verbal lors de cette levée*; un du 20 octobre 1708, qui ordonne de faire dreſſer un rapport en chirurgie de la cauſe de mort des bleſſés, qui décideront dans le cours de l'inſtruction des procès criminels; & à cette fin de faire voir les *cadavres* par médecins & chirurgiens du lieu, ſi aucuns y a; ſi non d'en nommer d'offices, &c.

Une déclaration du roi, du 5 ſeptembre 1712, & une autre du 9 avril 1736, regiſtrées au parlement de Paris les 3 octobre & 13 juillet deſdites années, ordonnent que tous ceux qui auront connoiſſance de *cadavres* trouvés dans les maiſons, dans les rues ou autres lieux publics & particuliers, &c., de la ville, fauxbourgs de Paris & lieux circonvoiſins, avec des ſignes ou indices de mort violente, ou autres circonſtances qui donneroient lieu de ſoupçonner qu'elles ne ſeroient pas mortes de mort naturelle, ſeront tenus d'en donner avis auſſitôt aux juges qui en doivent connoître; avec défenſes à toutes perſonnes de les faire inhumer, avant que les officiers aient été avertis, que la viſite & ouverture en aient été faites, & que l'inhumation en ait été ordonnée par les juges; à peine d'amende contre les contrevenans; même de punition corporelle, comme fauteurs & complices d'homicide, s'il y échet; que ſur les dénonciations, les juges & commiſſaires ſe tranſporteront ſur les lieux où on aura trouvé les *cadavres*, & les feront viſiter & ouvrir en leur préſence, par médecins & chirurgiens qui en feront leur rapport.

Le châtelet de Paris a ordonné l'exécution de ces déclarations par des ſentences rendues ſur les réquiſitoires du procureur du roi, les 20 juillet 1724, 24 octobre 1736, 11 janvier 1742.

Les parlemens & les juriſdictions des autres villes ont rendus de ſemblables réglemens. Ainſi mal à propos l'on fait entendre dans le dernier dictionnaire de police au mot *cadavre*, que ces diſpoſitions ſages & néceſſaires ne ſont que pour la capitale & pour les grandes villes. Elles ſont néceſſaires à la ſureté publique dans tous les lieux; & peut-être même plus dans les campagnes, les forêts & autres lieux où il y a des rivières & des marais, que dans les villes. Ainſi ces loix, iſolées ſuivant la forme de procéder dans l'ancienne légiſlation, forment un réglement général qui a été ſuivi par-tout; & un avantage de la nouvelle légiſlation ſera ſans doute d'établir cette loi générale avec plus de préciſion.

Suivant l'ancienne légiſlation, les viſites, ouvertures & rapports des *cadavres*, devroient être faits concurremment par les médecins & chirurgiens. En effet le point capital & la fin de ces ſortes de rapports ſont de rechercher les cauſes de mort extérieures & intérieures, & de déterminer ſi elles ſont naturelles ou forcées: or pour remplir cette tâche, il eſt beſoin des connoiſſances les plus étendues, les plus profondes & les plus univerſelles dans toutes les parties de l'art de guérir. Cependant cette concurrence deviendra moins néceſſaire dans le nouveau régime; ſi, comme il y eſt annoncé dans le projet d'inſtruction publique du comité de conſtitution, l'on réunit la chirurgie à la médecine. Dieu veuille que par cette réunion l'on forme & l'on donne aux malades & aux magiſtrats, de ſavans artiſtes capables de ſecourir les premiers & d'inſtruire les ſecond[illegible]

Pour connoître & déterminer ſi les cauſes de mort ſont en effet naturelles ou forcées, c'eſt à dire, ſi elles ſont ſpontanées ou volontaires, les viſiteurs, médecins ou chirurgiens, doivent commencer par examiner tout l'extérieur du *cadavre*; & s'il y paroît des bleſſures, ils en doivent découvrir l'étendue avec l'inſtrument; & dans leur rapport en faire la deſcription; déterminer ſur-tout, ſi la mort eſt l'effet néceſſaire des bleſſures, ou de la négligence du malade, ou de l'impéritie de ceux qui l'ont traité. Après l'examen de l'extérieur, ils doivent examiner l'état de tous les viſcères des trois capacités, & ſur-tout de ceux de la digeſtion, qui doivent être ouverts dans toute leur longueur, pour voir s'il n'y a point des indices de poiſon: & tout ce qu'on aura pu découvrir par ce double examen doit être exprimé dans le rapport, avec les inductions qui peuvent déterminer la cauſe de mort. L'uſage de la procédure criminelle ſe joint aux règles de l'art, pour exiger des viſiteurs un rapport précis & complet par cette méthode.

Sur l'inobſervation de ces circonſtances, il fut enjoint aux médecins & chirurgiens du lieu d'Iſſoire d'être plus exacts & plus circonſpects, lorſqu'ils feroient des ouvertures de *cadavres*, & de faire mention dans leur rapport, des taches & autres choſes qui ſe trouvéront dans les parties deſdits *cadavres*; par arrêt du parlement de Paris, du 14 décembre 1691. L'arrêt cité du 20 octobre 1708, enjoignit aux médecins & aux chirurgiens d'expliquer ſi les bleſſures du défunt ſont la cauſe de ſa mort, & de faire connoître toutes les circonſtances qui pourront ſervir à l'éclairciſſement du fait dont il ſera queſtion, & au bien de la juſtice.

Joignons à ces diſpoſitions légales, les judicieuſes réflexions & obſervations que fait le zélé & ſavant M. Des Eſſarts dans ſon *dictionnaire de police*, au mot CHIRURGIEN, pour démontrer la [illegible]reſſe & l'importance du miniſtère de ceux qui ſont obligés de conſtater l'état des bleſſés ou des *cadavres*. « Ils ne peuvent alors prendre trop de précautions, pour découvrir la cauſe des bleſſures ou de la mort. Ils ne doivent point ſe livrer à des conjectures ou à des préſomptions, dont les conſéquences trompeuſes peuvent égarer le glaive des loix. Les faſtes de la juriſprudence ne contiennent malheureuſement que trop d'exemples de fautes de cette eſpèce, qui ont conduit des innocens ſur l'échaffaud. J'en ai rapporté un, dans le journal des cauſes célèbres, qui doit faire frémir d'horreur. C'eſt celui de la condamnation de l'infortuné Monbailly, qui a été rompu vif comme coupable d'avoir aſſaſſiné ſa mère, ſur les indices faux qui réſultoient d'un rapport de chirurgiens ignorans & imprudens; tandis qu'il a été démontré par une diſcuſſion ſavante & approfondie du célèbre M. Louis, que cette femme étoit morte d'apoplexie. Ce trait ſuffit pour prouver combien les chirurgiens doivent apporter de prudence, de ſagacité & de bonne foi, dans les rapports qu'ils ſont pour conſtater l'état des bleſſés & des morts. »

Si le ſujet eſt mort depuis peu de temps, l'on doit faire une grande attention aux ſignes de mort, avant de procéder à l'ouverture: & comme ces ſignes ſont toujours équivoques, la police de la chirurgie s'eſt expliquée ſur ce point. « Il ne pourra être procédé à l'ouverture des *cadavres* depuis le premier avril juſqu'au 1 octobre, que 12 heures après la mort; & depuis le 1 octobre juſqu'au 1 avril, que 24 heures après. Ceux qui mourront ſubitement ne pourront être ouverts en toute ſaiſon, qu'après 24 heures, pour le moins: le tout s'il n'eſt ordonné autrement par juſtice. » Article 133 des ſtatuts des chirurgiens de Paris, de 1699; 66, de ceux de Verſailles, 83 de ceux des provinces, & 94 de ceux de Bourdeaux; &c. Une obſervation frapante rapportée dans l'édition de l'anatomie de Céſar Verdier, par M. Sabatier, démontre la néceſſité & même l'inſuffiſance de cette police. Des chirurgiens furent appellés dans un village pour faire la viſite & l'ouverture d'un homme eru mort après une énorme bleſſure, ſuivie d'une hémorrhagie conſidérable. Aucun doute ſur la réalité de ſa mort: mais heureuſement les viſiteurs n'avoient pas déjeuné. Ils voulurent ſatisfaire à ce beſoin, avant de faire l'examen du prétendu *cadavre*. Pendant qu'ils y procédoient, le ſujet fit quelques petits mouvemens, qui furent ſaiſis par les curieux qui l'environnoient. On appella les chirurgiens: ils reconnurent un peu tard qu'il étoit encore vivant: on lui donna des ſecours: la nature les ſeconda: & il fut appellé à la vie. Sans le déjeuné des chirurgiens, ceux-ci l'auroient égorgé. (*Voyez* VISITES ET RAPPORTS DE MÉDECINE.) (M. VERDIER.)

CADAVRES. (Ouverture de) (*Art. de Médecine légale.*)

Un médecin ne ſauroit remplir toutes les fonctions que la ſociété a le droit d'attendre de ſa profeſſion, s'il n'a cherché à acquérir & à perfectionner les connoiſſances, à l'aide deſquelles il pourra ſe faire à lui-même une juſte idée des différentes bleſſures que le corps de l'homme eſt ſuſceptible de recevoir, & enſuite atteſter d'une manière préciſe aux miniſtres des loix, le degré de mortalité de chacune de ces léſions. Cependant, les *rapports* qui ont lieu tous les jours pardevant les tribunaux, ne prouvent que trop combien ces connoiſſances ſont le partage d'un petit nombre de gens de l'art; quoiqu'on ne puiſſe douter que de notre temps la ſcience de la médecine & celle de l'anatomie, en particulier, n'aient fait de très-grands progrès.

A la vérité, l'anatomie ſemble, en général, appartenir davantage au médecin qui profeſſe ſon art, qu'à celui qui ſe borne à le pratiquer. Mais il y a, certainement, un grand nombre de circonſtances, où, ſans elle, ce dernier ne peut rien. Telles ſont celles dont l'enſemble forme la majeure partie de la

médecine légale. Auſſi, lorſque le médecin ceſſe d'être conduit par ſa lumière, ſon incapacité devient-elle funeſte à l'innocence; ou bien, elle dérobe le coupable à la peine qui lui étoit dûe. En effet, la plupart des magiſtrats croient devoir ajouter une foi aveugle aux rapports que conques de tous ces ſoi-diſant experts; & ils en font la baſe de leurs déciſions juridiques, quoique ces rapports ſoient, le plus ſouvent, aux yeux de ceux qui ont non-ſeulement ce titre mais ſur-tout les connoiſſances qu'il ſuppoſe, dans le cas d'être réformés.

Quelques-uns ont même voulu ſoutenir que l'ouverture des *cadavres* ne pouvoit fournir aucune lumière dans les cas de médecine légale. Tel eſt l'objet de la diſſertation de Leyſerus, qui a pour titre: *De fruſtraneâ cadaveris inſpectione.* Mais cette diſſertation paroît plutôt faite (comme tant d'autres) pour exercer les talens de l'auteur dans la diſpute, que pour prouver une vérité.

La propoſition contraire ſemble au contraire n'avoir beſoin que de ſa ſeule énonciation. L'ouverture d'un *cadavre* eſt-elle un moyen, & même ſouvent le ſeul moyen, de conſtater s'il y a eu homicide, ou non? « S'il y a quelque doute, dit Hebenſtreit, que la » perte d'un bleſſé doive être attribuée à l'auteur de » la bleſſure, & qu'elle ne vienne pas plutôt d'une » autre cauſe que du coup qui a été porté, ou que » celui qui a péri pouvoit échapper à la mort, s'il » eût été ſecouru convenablement: on ne ſauroit re-» fuſer à l'accuſé tous les moyens de défenſe poſ-» ſibles. Mais, ſi on exclut ceux que l'ouverture du » *cadavre* peut fournir, je ne vois pas où il en trou-» vera. Car alors, comment éclaircir les doutes ſur » la nature de ſa mort? Si, par exemple, une mère » exerce un traitement violent ſur ſon enfant qui » étoit mort avant ou pendant l'accouchement, elle » ne l'a pas tué réellement & de fait: mais comment » ſaurez-vous, autrement que par l'ouverture & » l'examen du *cadavre*, qu'elle n'a pas exercé ſa fé-» rocité ſur un être vivant? Il eſt donc évident que » preſque toujours, lorſqu'il eſt queſtion d'un ho-» micide, la baſe de toutes les recherches médico-» légales c'eſt l'ouverture du corps. »

Il y a même beaucoup de cas compliqués, dans leſquels elle ſeule peut fournir quelque lumière. « Si » un homme reçoit deux bleſſures de deux perſonnes » différentes, dit encore Hebenſtreit, laquelle des » deux bleſſures étoit mortelle? Lequel des deux ac-» cuſés eſt reſponſable de la mort? L'une de ces » bleſſures a percé la poitrine de part en part; l'autre » a affecté gravement, mais par contuſion ſeule-» ment, un viſcère du bas-ventre: ſans l'ouverture » & l'examen du *cadavre*, comment motiver une » déciſion? »

Lorſque les cas ſont tellement évidens, qu'ils ſemblent exclure toute idée de la néceſſité d'ouvrir un *cadavre*, elle doit cependant avoir lieu. Si on trouve un homme décapité, ou percé de pluſieurs coups mortels de leur nature, ce n'eſt que par l'examen de ſon *cadavre*, dit Hebenſtreit, que l'on conſtatera s'il a été mutilé ou percé encore vivant, ou déjà mort: n'eſt-il pas poſſible, en effet, qu'on ne l'ait traité ainſi, que pour cacher la véritable cauſe de la mort, par exemple, le poiſon?

Mais, quand même des témoins oculaires atteſteroient le genre de mort, on n'eſt pas diſpenſé pour cela de chercher à s'éclairer de plus en plus par l'ouverture. Voici l'exemple que propoſe Goerike pour appuyer cette aſſertion. « Des témoins rapportent » qu'un homme, ayant été bleſſé, eſt tombé ſous » le fer de ſes aſſaſſins, privé entièrement de vie, » au moins à ce qu'il leur a paru; on l'a jeté en-» ſuite dans l'eau, & ſon *cadavre* n'a pu être trouvé » que lorſqu'il étoit déjà dans un état de putréfac-» tion qui ne permet plus de juger ſi la bleſſure a été » mortelle ou non. Doit-on, ſur la ſeule dépoſition » des témoins, prononcer une peine capitale, puiſ-» que, quoiqu'il leur ait ſemblé avoir été tué, il eſt » cependant très-poſſible qu'il n'ait péri véritablement » que dans l'eau & par l'eau; & que la bleſſure fût » de nature à être ſuſceptible de guériſon? Il reſte » donc incertain ſi l'auteur de ſa mort eſt celui qui » l'a bleſſé, ou celui qui l'a jetté dans l'eau. »

Enfin, c'eſt principalement lorſqu'il ne ſe préſente à la vue aucune trace de léſion extérieure, que l'ouverture & l'examen des *cadavres* de ceux dont le genre de mort eſt ſuſpect deviennent néceſſaires; puiſque ce n'eſt que par ce moyen que l'on découvrira celle qui aura affecté les parties internes, & ſa cauſe, telle que le poiſon, &c.

Il y a en quelque ſorte une ſcience anatomique propre à chaque branche de la médecine. On en pourroit diſtinguer trois principales: celle qui a ſon application au traitement des maladies internes; celle qui doit être familière au chirurgien; &, enfin, une troiſième que j'appellerois anatomie du barreau, anatomie légale, *anatomia forenſis*. C'eſt le nom qu'en effet pluſieurs anatomiſtes allemands lui ont donné.

Cette dernière eſt ſuſceptible de ſe ſoudiviſer en deux branches. La première eſt l'art de déterminer le degré de mortalité d'une léſion quelconque du corps humain, d'après la poſition, la figure, la ſtructure, les connexions, les fonctions de la partie offenſée, & ſurtout, d'après l'état de la bleſſure, conſidérée en elle-même, ou *ſpécifiquement*. (*Voyez* BLESSURES.) (mortalité des) (MÉDECINE LEGALE.)

Elle ne peut avoir lieu à l'égard du *cadavre* qu'elle examine, qu'à l'aide de la diſſection. La ſeconde diffère de celle-ci, en ce qu'elle n'eſt, à proprement parler, qu'une *inſpection* du corps vivant. C'eſt elle qui décide de la groſſeſſe vraie, ſimulée, ou diſſimulée; de la ſtérilité, de l'impuiſſance conjugale; des différentes maladies contagieuſes; de la virginité; des naiſſances tardives ou avancées; des maladies ſimulées & diſſimulées, &c.

Nous ne nous occuperons dans cet article que de

la première branche de l'anatomie légale : &, après avoir jetté un coup-d'œil général & rapide ſur les différentes parties du corps, conſidérées en tant que leur léſion devient plus ou moins facilement, plus ou moins ordinairement une cauſe de mort, nous expoſerons la manière de procéder à l'ouverture & à l'examen d'un *cadavre*, ainſi que les diverſes précautions que cette fonction exige de la part des gens de l'art, lorſque la mort de l'individu a éveillé l'attention, & excité les perquiſitions des tribunaux.

Le corps eſt un compoſé de ligamens, de cartilages, d'os, de muſcles, de nerfs, de vaiſſeaux artériels, veineux, lymphatiques, de viſcères & de tégumens. Ainſi, une léſion ou bleſſure attaque néceſſairement quelqu'une de ces parties, ou même, le plus ſouvent, pluſieurs enſemble.

La deſcription exacte des ligamens, telle qu'elle a été faite par Winſlow & Weitbrecht, nous apprend que la léſion d'aucun d'eux ne peut, à raiſon de ſa ſtructure ou de ſes uſages, être toujours une cauſe de mortalité abſolue, puiſqu'ils ne ſervent uniquement qu'à retenir des os, des muſcles, & d'autres parties en ſituation, & qu'ils ne concourent pour rien aux fonctions vitales & animales, deſquelles dépend la conſervation de la machine. D'ailleurs, il eſt facile, le plus ſouvent, de porter un remède prompt aux léſions qui leur ſurviennent.

Cependant, comme ces ligamens, de même que les autres membranes & aponévroſes, avec leſquelles ils ont une grande reſſemblance de ſtructure & de compoſition, ſont doués d'un haut degré de ſenſibilité; qu'il réſulte des ſymptômes fâcheux, lorſqu'ils ont été ou piqués, ou déchirés, ou contus; & que pluſieurs d'entre eux ne ſauroient être offenſés, ſans que des parties plus eſſentielles ne le ſoient en même temps: les léſions auxquelles ils ſont ſujets, méritent une grande conſidération dans la théorie de la mortalité des bleſſures. Par exemple, la rupture des ligamens qui attachent la ſeconde vertèbre du col à la première & à l'os occipital, devient une cauſe de mortalité abſolue, parce que cet accident ne peut avoir lieu ſans que la moëlle de l'épinière ne ſoit en même temps fortement ébranlée, comprimée, meurtrie, ſans qu'il n'y ait une luxation des vertèbres, & encore, parce qu'on ne ſauroit y apporter aucun remède.

Les bleſſures des cartilages ne ſont pas plus mortelles que celles des ligamens, par la nature même de ces parties. En effet, les cartilages n'ont été deſtinés qu'à rendre plus parfaites les articulations des os, & à fournir une inſertion à quelques muſcles. Ils ne ſont donc pas néceſſaires à la conſervation de la vie. On ne doit en excepter que ceux qui entrent dans la compoſition de la trachée-artère & des bronches, ſoit à cauſe de leur ſituation, ſoit parce qu'ils forment une partie des organes de la reſpiration.

Il faut porter le même jugement ſur les os. Leurs léſions ne ſont nullement mortelles par elles-mêmes, parce que leur uſage n'eſt que de maintenir en poſition, ou de contenir d'autres parties ſolides, & de ſervir au mouvement comme points d'appui des puiſſances motrices. Il faudroit donc que les os offenſés fuſſent inacceſſibles à tout ſecours par leur ſituation, ou bien qu'ils ne puſſent être offenſés, ſans que d'autres parties, bien plus nobles, ne le fuſſent ſimultanément; ou enfin, qu'ils ſe trouvaſſent être du nombre de ceux qui concourent à l'action de la reſpiration, pour que de leur léſion il réſultât quelque danger de mort. Ce n'eſt que par ces motifs que les auteurs de médecine légale regardent comme mortelles, en général; 1°. les fêlures & les fractures de la baſe du crâne, accompagnées d'extravaſation de ſang & de ſuppuration, ſoit qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas complication d'eſquilles; 2°. les grandes contrefractures; 3°. les délabremens majeurs, par fractures ou autrement, du ſternum, des corps des vertèbres, & principalement, des vertèbres ſupérieures; enfin, des côtes, ſur-tout lorſqu'il y en a pluſieurs de briſées, ou que des eſquilles irritent les parties molles voiſines, & ſe dérobent à la main qui cherche inutilement à les enlever.

Les muſcles ne ſont que les organes des mouvemens volontaires. S'il arrive que quelques-uns d'eux ſoient coupés ou anéantis, la paralyſie de la partie qu'ils mettoient en action s'enſuit néceſſairement. Si leurs tendons viennent à être piqués, ou coupés, ou délabrés, les accidens qui réſultent, ſont menaçans: mais ils ne deviennent mortels abſolument, qu'autant qu'il y a en même temps un délabrement conſidérable de pluſieurs muſcles de toute une région du corps. Nous n'en exceptons que le diaphragme. Comme il eſt un des principaux agens de la reſpiration, ſa bleſſure peut être ſeule une cauſe de mort, dans quelque portion qu'elle ait lieu, ſur-tout ſi elle eſt compliquée de contuſion.

Les bleſſures des vaiſſeaux ſont bien plus à redouter que celles dont nous avons parlé juſqu'à préſent. Non-ſeulement un grand nombre ſont mortelles par elles-mêmes, mais elles conſtituent principalement la mortalité des bleſſures des viſcères, ſoit que les vaiſſeaux ſoient coupés totalement, ſoit qu'ils ne ſoient qu'entamés; ce qui eſt même plus dangereux pour les artères.

Les bleſſures de vaiſſeaux qui cauſent une mort inévitable, & à raiſon de la violence de l'hémorrhagie, & parce que leur ſiège empêche abſolument toute eſpèce de ſecours, ſont celles de l'aorte, dans toute ſon étendue, des artères coronaires du cœur, des ſouclavières, des carotides primitives & internes, des mammaires internes, des médiaſtines, des thymiques, des péricardines & des cervicales, ſur-tout, près de leur origine, des vertébrales, des axillaires, des intercoſtales à leur naiſſance, des diaphragmatiques inférieures, de la cœliaque, de la coronaire ſtomachique, de la pylorique, de la gaſtrique droite,

de

de l'hépatique, de la duodénale, des épiploïques & des cyſtiques à leur origine, de la ſplénique, de la pancréatique; de la gaſtrique gauche des *vaſa brevia*, de la méſentérique ſupérieure, & de ſes principaux rameaux, des rénales, des capſulaires près de leur ſortie, des ſpermatiques, de la méſentérique inférieure & de ſes groſſes branches, des lombaires au voiſinage de l'aorte, des ſacrées, des iliaques internes & des rameaux majeurs qu'elles fourniſſent au baſſin, des crurales près l'aine; enfin de l'artère pulmonaire & de ſes premières diviſions.

On doit compter parmi les vaiſſeaux veineux, dont les bleſſures ſont incurables & mortelles néceſſairement, la veine pulmonaire & les gros troncs qui la forment, la veine cave tant ſupérieure qu'inférieure, les veines coronaires, les ſous-clavières, les mammaires internes, la veine azygos, les jugulaires internes, les vertébrales & les axillaires, les gros troncs veineux du foie, les rénales, les ſpermatiques, les iliaques internes & les groſſes branches qu'elles diſtribuent dans le baſſin, les iliaques externes dans la région de l'aîne, les ſinus de la veine porte, & les groſſes veines qui partent des principaux viſcères de l'abdomen pour le former. En effet, ces vaiſſeaux ſont ſi conſidérables que l'hémorrhagie, qui naît de leurs bleſſures, diſſipe le ſouffle de vie ſans aucun eſpoir de retour. Il en eſt de même quelquefois du cordon ombilical dans le fœtus, quand on omet d'en faire la ligature. *V.* CORDON OMBILICAL.

La reſpiration & la circulation dépendant, en grande partie, de l'action des nerfs de la huitième paire, des intercoſtaux, & des plexus cardiaques & pulmonaires; c'eſt avec beaucoup de fondement que l'on regarde comme mortelles les bleſſures qu'ils reçoivent. Il en eſt de même de celles des grands plexus des nerfs intercoſtaux, d'autant plus qu'ils ſont placés vers l'origine des artères méſentériques, & que la léſion des uns ne peut guères arriver ſans celle des autres. Il en eſt de même encore des plexus qui forment dans le baſſin le nerf ſciatique. Enfin, les deux troncs des nerfs phréniques étant coupés, la mort eſt infaillible, puiſque la fonction de la reſpiration eſt à l'inſtant ſupprimée.

On peut ranger au nombre des bleſſures mortelles des viſcères celles des ſinus de la dure mère, les grands délabremens des méninges, ceux du cerveau, & les grandes commotions qu'il éprouve dans certaines circonſtances. Les bleſſures du cervelet, la rupture des vaiſſeaux placés ſous la tente, la léſion du principe de la moëlle épinière, & de la moëlle de l'épine, ſur-tout ſi elle a eu lieu tranſverſalement; les bleſſures de l'œſophage & du péricarde, celles du cœur, lorſqu'elles pénètrent juſques dans ſes cavités, de grandes plaies du médiaſtin & de la plèvre, dans les deux côtés de la poitrine en même-temps; les bleſſures des poumons eux-mêmes, & de leurs gros vaiſſeaux, celles du canal thorachique, celles qui percent l'eſtomac de part en part, & coupent ſes vaiſſeaux & ſes nerfs, les éroſions, le ſphacèle, les perforations de ce ſac membraneux, & de l'œſophage, par l'effet d'un poiſon corroſif; les grandes bleſſures des inteſtins, faites tranſverſalement & compliquées de dilacération & de contuſion; celles du méſentère, du foie, du pancréas, des reins, de la rate, avec ouverture de vaiſſeaux conſidérables; celles du réſervoir de pecquet, de la véſicule du fiel, des canaux hépatiques, cyſtiques & cholédogues: toutes ces bleſſures, en un mot, qui, anéantiſſant plus ou moins promptement l'exercice des fonctions, ſans leſquelles la continuation de la vie eſt impoſſible, ſont évidemment une cauſe de mortalité abſolue & néceſſaire.

Ainſi, lorſque l'examen du cadavre découvre aux experts ces ſortes de léſions, & que dans le traitement, qu'elles ont néceſſité, rien n'a été omis, ſoit de la part des gens de l'art qui en étoient chargés, ſoit de la part du bleſſé, pour détourner une terminaiſon fatale, leur devoir eſt de conclure qu'elles ont été la cauſe de la mort. *Voyez* au mot BLESSURES. (*Mortalité des*)

Lorſque le Juge a ordonné un pareil examen, c'eſt au médecin à choiſir le moment où il ſe fera, ſi toutefois les circonſtances l'en laiſſent le maître. En effet, s'il s'agit d'une opération céſarienne, elle doit être pratiquée auſſi-tôt que l'on a la certitude de la mort de la mère, afin de délivrer, le plus promptement poſſible, le fœtus de l'angoiſſe qui menace ſon exiſtence précoce, ſi elle n'en a pas déjà tranché le fil. Dans un temps chaud & humide, &, ſur-tout, lorſque l'inflammation, la gangrène, & d'autres cauſes de putridité ſe ſont manifeſtées, on hâte l'inſtant de l'ouverture; il faudroit même, pour retarder les progrès de la putréfaction, qui pourroit devenir funeſte, placer le cadavre dans un endroit frais, le couvrir de glace, ou répandre ſur lui quelques ſpiritueux. Quand on procède à l'ouverture, on établit un courant d'air qui emporte les vapeurs à meſure qu'elles émanent du corps, & on fait des fumigations aromatiques: celles de tabac ſont ſouvent préférables à beaucoup d'autres.

Il y a cependant des circonſtances qui ne permettent pas le tranſport d'un cadavre, ni même qu'on le remue, ſinon avec précaution. Telles ſont celles dans leſquelles on craint, par une diſtraction, de changer l'état d'une plaie, ou d'une fracture, ou d'un engorgement de vaiſſeaux, de déplacer un inſtrument qui a cauſé la mort d'une façon extraordinaire, de rompre des parties membraneuſes d'une contexture foible. Tel eſt ſur-tout le cas où l'on eſt obligé de procéder à l'examen d'un cadavre déjà ancien, retiré de l'eau, ou exhumé.

Les inſtrumens néceſſaires pour bien faire une ouverture ſont: un raſoir ordinaire, des ſcalpels de diverſes grandeurs à un & à deux tranchans, des ciſeaux droits, & des courbes, des pinces, des crochets de pluſieurs ſortes, des ſeringues avec tout leur attirail, des ſondes pleines, des ſondes cannelées,

une ſcie, un élevatoire pour relever le crâne, une ſpatule, ou feuille de myrthe, pour en ſéparer la dure-mère, un couteau à lame applatie, pour pratiquer différentes ſections dans la ſubſtance du cerveau, des coins, un maillet ou marteau, un tube, avec des canules de tout calibre, des aiguilles droites, courbes, des éponges, des vaſes grands & petits, de l'eau, des bandes.

On place le corps ſur une table, ou ſur des planches ſoutenues par des tréteaux, & à une hauteur convenable. Il eſt poſé ſur le dos. On le dépouille de ſes vêtemens, avec les précautions que la pudeur exige, c'eſt-à-dire celles de ne point expoſer inutilement à la vue certaines parties.

Il y a cependant beaucoup d'occaſions où le corps doit être mis entièrement nud. Lorſqu'un homme, par exemple, meurt après avoir reçu des contuſions, après avoir été foulé aux pieds, dans les cas d'empriſonnement, ou d'une hernie étranglée, on eſt obligé d'examiner avec une attention ſpéciale les parties externes de la génération. Celles de la femme ſeront également ſoumiſes à l'examen, s'il y a des ſoupçons de viol, d'avortement, d'accouchement, de chûte grave ou d'hémorragie de la matrice, &c.

On commence donc par rechercher s'il y a des ſignes de rougeur, de lividité, de meurtriſſure, de contuſion, de tumeur, de ſolution de continuité, de dépreſſion, de luxation, de fracture. Si c'eſt le *cadavre* d'un fœtus, on examine le cordon ombilical : en a-t'on fait la ligature, ou l'a-t-on omiſe? C'eſt dans les cas où il y a ſuſpicion d'infanticide, que le médecin a principalement beſoin de tenir ſon attention, & de toute ſa ſagacité, pour n'oublier & n'omettre aucune léſion extérieure, même la plus légère. En effet on a vu de ces tendres & malheureuſes victimes, qui avoient été immolées avec une longue aiguille enfoncée par la fontanelle dans la ſubſtance du cerveau, avec un fil de laiton pouſſé dans le même organe par le nez & l'os cribleux ou ethmoïde, &c. Il faut en général, dans tous les cas ſuſpects, explorer avec ſoin toutes les ouvertures naturelles du corps, s'aſſurer ſi les narines ne ſont point obſtruées, & ſi elles ne portent pas des traces d'une violente compreſſion; ſi les oreilles, la bouche, &c., ne ſont pas remplies de ſang, de matière purulente, ou d'autres ſubſtances hétérogènes. &c.

On enlevera les bandes, les compreſſes, les emplâtres, les plumaceaux, les tentes, & tout autre appareil : on examinera avec un ſoin ſpécial la partie affectée, la région qu'occupe la bleſſure, ſa grandeur, ſa direction, ſa profondeur : ſi elle eſt enflammée, gangrénée, livide : ſi elle eſt sèche, ou s'il en ſort du ſang, du pus, une matière ichoreuſe : ſi le ſang eſt pur ou mêlé, s'il eſt en grumeaux, s'il eſt écumeux : ſi la plaie eſt bouffie, emphyſémateuſe : s'il s'y trouve des matières hétérogènes comme des balles, des morceaux de linge ou d'étoffe. On conſtatera auſſi en quoi conſiſtoit l'appareil chirurgical qu'on a employé dans le premier mument de l'accident?

Il eſt utile de placer le corps dans la même ſituation que celle où le coup a été porté. En effet, les parties internes changent de rapport entre elles ſelon la poſition générale du corps, comme l'a démontré le célèbre Winſlow.

On ſonde la bleſſure avec des agens flexibles, peu conſiſtans, tels que des fils de plomb, des bougies : & on procéde avec précaution, & la plus grande légéreté de main poſſible, afin de ne pas changer ſes véritables dimenſions, & ſa direction, comme cela pourroit facilement arriver, à raiſon de la molleſſe & du peu de réſiſtance des parties. On s'appercevra ainſi bientôt, ſi la bleſſure n'eſt que ſuperficielle, ou ſi elle eſt profonde, & ſi elle a même pénétré juſques dans une des cavités.

Quand on inciſe les tégumens du bas ventre, il faut prendre garde que l'inſtrument ne bleſſe les parties qui y ſont contenues. La méthode de quelques chirurgiens de paſſer un fil par le nombril, pour élever les tégumens, & les iſoler, bien loin de prévenir cet inconvénient, ne fait le plus ſouvent que le faire naître. On eſt plus sûr de réuſſir en employant un biſtouri à pointe mouſſe, avec lequel on inciſe longitudinalement les muſcles droits de l'abdomen au-deſſus & au-deſſous de l'ombilic. On introduit par cette ouverture, qui pénètre juſqu'au péritoine, une ſonde creuſe, à bouton, dans la cannelure de laquelle gliſſe l'inſtrument tranchant qui n'entame point le tube inteſtinal abaiſſé & écarté par la ſonde. Il eſt aiſé de ſentir l'importance de ce précepte, en ce que l'affaiſſement des inteſtins, & l'abſence de l'air qui les diſtend le plus ordinairement, ſont des ſignes qui les font ſoupçonner d'avoir été bleſſés.

A moins qu'on ne doive, par des motifs particuliers, examiner d'abord la partie qui a été offenſée, on commence par jetter un coup d'œil général dans la capacité du bas ventre, pour s'aſſurer s'il ne contient point de l'eau, du ſang, du chyle, de la lymphe, de la bile, de l'urine, des matières alimentaires, des matières fécales, des vers, ou autres ſubſtances étérogènes : ſi les différens viſcères ont leur couleur, leur figure, leur ſituation, leurs connexions, leur ſtructure naturelle &c; ſi l'eſtomac & le canal inteſtinal ſont vuides & affaiſſés ſur eux-mêmes, ou s'ils contiennent des alimens, des matières fécales, de l'air, du ſang, &c.

On parcourt le canal inteſtinal ou en allant du pylore à l'anus, ou en commençant à l'inſertion de l'ileum avec le colon, pour remonter d'abord vers l'eſtomac, & deſcendre enſuite à l'extrémité du rectum. On doit aller avec modération, & tenir d'une main la portion qui a déjà été vue, tandis que l'autre main continue l'examen de celle qui vient immédiatement après; & ainſi alternativement. On

Digitized by Google

viſite enſuite les autres viſcères ; on ouvre la veſſie urinaire & la véſicule du fiel, ou du moins on les comprime pour ſavoir ſi elles ne renferment pas quelque concrétion : on ouvre auſſi les gros vaiſſeaux afin de connoître, par exemple, ſi les veines ſont vuides de ſang.

Car il n'eſt pas queſtion de conſtater ſeulement les léſions qui naiſſent de cauſes violentes externes ; mais encore toute cauſe de mort, en général, externe ou interne, première ou ſecondaire, ſeule ou combinée ou compliquée, néceſſaire ou accidentelle, commune ou individuelle. La différence eſt grande, en effet, ſi le bleſſé étoit ſain, robuſte, docile aux conſeils des gens de l'art : ou ſi c'étoit un homme valétudinaire, débile, réfractaire, & ne ſachant ſe modérer. C'en eſt une tout auſſi importante, ſi le traitement a été bien ou mal conduit. Qui ne conviendra qu'une ouverture bien faite eſt un des moyens les plus puiſſans d'établir la vérité ?

Preſque tout ce que nous venons de dire ſur la manière de faire l'examen des parties contenues dans l'abdomen eſt applicable à celui de la poitrine. Voici ce qu'il y a de particulier à obſerver : on ſépare, à droite & à gauche, les muſcles pectoraux du ſternum, des clavicules, & des côtes ; on coupe les cartilages qui uniſſent les côtes au ſternum, (du côté de la côte) ainſi que les muſcles intercoſtaux & la plevre qui tient à leur face interne ; on iſole la portion ſupérieure du ſternum d'avec la clavicule & les muſcles qui s'y attachent avec le ménagement néceſſaire pour ne pas intéreſſer les gros vaiſſeaux qui ſont ſitués au-deſſous : alors on ſoulève le ſternum, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; & en regardant obliquement, on s'aſſure de la poſition, des connexions, & de l'état naturel, ou contre nature du médiaſtin. Enſuite on débarraſſe le ſternum & les côtes du médiaſtin qui y eſt adhérent, & on rabat le ſternum ſur la région du bas ventre. Il y en a qui, au contraire, le rabattent vers la tête, après l'avoir dégagé par ſa partie inférieure. Chaque méthode peut avoir ſes avantages & ſes inconvéniens, ſelon les circonſtances.

Le thorax étant ainſi ouvert, on apperçoit les poumons. Leur ſuperficie, parſemée de taches livides & noirâtres, en impoſe ſouvent à des novices ; mais cette variété de couleurs eſt tout auſſi naturelle chez les adultes, que la couleur roſe l'eſt dans les poumons des enfans. Tous les autres changemens de couleurs doivent être notés, qu'ils aient lieu en totalité, ou en partie ; qu'ils ſoient ſuperficiels, ou qu'ils pénètrent la ſubſtance du viſcère. On doit s'aſſurer ſi les poumons ſont d'une conſiſtance ou mollaſſe, ou trop ferme, ou même ſquirrheuſe ; s'il exiſte des tubercules, des vomiques, des ulcères, des embarras dans les bronches, & dans la trachée artère, des concrétions polypeuſes dans les grands vaiſſeaux, ou toute autre diſpoſition morbifique.

Il faut ſur-tout remarquer avec attention, ſi les poumons ſont remplis d'air, ou s'ils ſont affaiſſés ſur eux-mêmes & vuides. Les médecins ont fait grand uſage de cette diſtinction, dans les cas où il y avoit ſuſpicion d'infanticide, pour juger ſi l'enfant étoit ſorti du ſein de ſa mère, vivant, ou déjà mort. Au reſte, on verra aux articles INFANTICIDE & DOCIMASIE PULMONAIRE, juſqu'à quel point on doit porter la confiance dans ce ſigne. Mais dans d'autres queſtions médico-légales, je veux dire dans les bleſſures faites à la poitrine, l'affaiſſement des poumons annonce qu'ils ont été percés : & lorſque la plaie ne ſe découvre pas d'abord, on l'a bientôt trouvée, en injectant de l'air par la trachée artère, cet air dilatant les poumons, & ſe frayant une iſſue par le lieu même que l'on cherche. C'eſt ce qui prouve bien clairement avec quelles précautions on doit faire la ſection des cartilages des côtes, & avec quel ménagement il convient de détacher les poumons de la plèvre, lorſque celle-ci leur eſt adhérente, en préférant plutôt d'entamer la plèvre, que la membrane & la ſubſtance propre du viſcère : car s'il y a la moindre piquûre, ou la plus légère excoriation, à la membrane propre des poumons, toute la maſſe d'air, par laquelle on voudra les enfler, ſortira par cette iſſue.

Avant que de pénétrer avec le ſcalpel dans la ſubſtance même des poumons, on examinera, & ſurtout vers ſa partie inférieure ou diaphragmatique, ſi la double cavité, dans laquelle la nature les a logés, eſt abſolument vuide, ou bien ſi elle contient quelque ſérоſité, du ſang, du pus, du chyle : on déſignera exactement l'endroit où l'humeur s'étoit amaſſée, ainſi que ſa quantité & ſes qualités. On s'aſſurera pareillement de l'état des vaiſſeaux ; ſi leur ſubſtance, leurs diamètres, leurs cavités, ſont dans l'état naturel, ou s'il y a des dilatations anévriſmales, des oſſifications de leurs parois, des concrétions de ſang grumelé, ou vraiment polypeuſes ; ſi les veines ſont remplies de ſang, ou ſi elles ſont vuides ?

L'examen du cœur & du péricarde vient après celui des poumons. De l'eau contenue dans le péricarde eſt un phénomène très-naturel, & qui n'étonne que ceux qui manquent d'expérience : on n'en doit donc faire mention, qu'autant qu'elle s'éloigne de ce qu'on obſerve ordinairement, & par ſa quantité & par ſes qualités. On doit ouvrir le cœur, ſans intéreſſer aucune des valvules que la nature a placées à l'origine de ſes quatre grands vaiſſeaux ; & on examine ces valvules, les commencemens des artères & des veines, & les quatre cavités qui conſtituent proprement le cœur.

Enfin on termine l'examen de la poitrine par celui du diaphragme, dont les léſions ſont, le plus ſouvent, de la plus grande conſéquence.

Celles de la tête, qui ſont ſi variées, & quelquefois ſi compliquées, demandent un homme très-exercé, & qui ſache en même temps décrire avec clarté ce qu'il aura obſervé.

Digitized by Google

On commence par inciſer le cuir chevelu, & on aura ſoin de ne point prolonger ſans néceſſité l'inciſion du côté de la région frontale, parce qu'il en réſulte toujours un ſpectacle hideux & dégoûtant. Lorſqu'on ſcie la boëte oſſeuſe, & qu'on enleve la calotte, on prendra garde de déchirer les méninges, ou d'entamer la ſubſtance même du cerveau : & on ne regardera point comme une choſe extraordinaire & digne de remarque l'adhérence de la dure-mère à la face interne du crâne. Il faut, ſur-tout, donner toute ſon attention à la découverte & à l'examen des différentes léſions du crâne, des fêlures de la table interne & de la table externe, des dépreſſions, des eſquilles ; déterminer avec exactitude quelles membranes ont été bleſſées, quels vaiſſeaux, quels nerfs, quelles portions du cerveau, ou du cervelet ; ſi les ſinus longitudinaux, ou les latéraux, ſont affectés, s'il s'y trouve du ſang grumelé, des concrétions polypeuſes ; ſi les veines du cerveau ſont vides, ou gorgées de ſang ; ſi les artères carotides & les vertébrales ſont dans leur état naturel.

On trouve ſouvent un fluide épanché dans les ventricules du cerveau, principalement dans les ventricules antérieurs, & vers la moëlle allongée : il faut en eſtimer la quantité & les qualités. Les altérations, & même l'endurciſſement de la glande pinéale, que Deſcartes regardoit comme le ſiége de l'ame, les changemens contre nature des plexus choroïdes, & les hydatides qu'on y rencontre, doivent être notées, mais ſans y attacher une trop grande importance, comme ſi c'étoit autant de cauſes de cette mort ; attendu que l'anatomie-pratique a fait connoître que de pareilles maladies pouvoient exiſter un long eſpace de temps, ſans que la vie fût en danger.

La conſiſtance & la force de la voûte oſſeuſe, dans tous ſes points, doivent être conſidérées attentivement ; car on voit fréquemment qu'un crâne eſt épais dans une partie, tandis que dans une autre il ſe trouve d'un amincifſement extrême : & cette conformation vicieuſe peut rendre dangereux, & même mortel, un coup qui, dans un autre individu, n'auroit produit preſque aucun accident. La fontanelle, chez les enfans nouveaux nés, eſt auſſi une des parties du corps dont la viſite ſe fera avec le ſoin le plus ſcrupuleux : on en verra les raiſons aux articles INFANTICIDE, & FŒTUS. (Ouverture du)

Après l'examen des trois cavités du corps, il reſte à faire celui des extrémités, qui eſt quelquefois d'une grande importance. On remarquera les bleſſures, les contuſions, les ſignes d'inflammation, de gangrène, les piquûres de nerfs & de tendons, les délabremens des articulations, les fractures des os, les anévriſmes & autres altérations des vaiſſeaux.

En général l'ouverture & l'examen d'un *cadavre*, ſur-tout quand c'eſt le miniſtre de la loi qui les ordonne, doivent être regardés par les gens de l'art comme un de leurs devoirs les plus importans & les plus difficiles à bien remplir. Ils ne ſauroient trop multiplier les précautions, pour ne rien omettre de ce qui peut rendre leur rapport plus complet & plus lumineux : car le ſort des accuſés eſt dans leurs mains

Voici donc quelques-unes des précautions principales, qu'ils ne ſauroient trop ſe rappeller dans l'exercice de leurs fonctions.

1°. Toutes les fois qu'un viſcère ne peut être examiné complettement dans la place qu'il occupe, on doit l'en ôter, ſans l'altérer en aucune manière dans ſa propre ſubſtance.

2°. Lorſqu'il ne ſe manifeſte de léſion que dans une des trois grandes cavités du corps, la tête, la poitrine & le bas-ventre ; il n'eſt pas, ſans doute, d'une néceſſité abſolue & palpable de les ouvrir toutes. Cependant c'eſt le devoir du médecin de le faire, parce qu'on peut y trouver de cauſes de mort, qui auront été miſes en activité par la léſion qui, ſeule, a d'abord frappé les yeux. On pourroit même ſoutenir qu'une ouverture, dans laquelle on auroit négligé ce précepte, doit être déclarée nou légale & d'aucun effet. Tulpius a dit, avec beaucoup de ſens : *Abditorum morborum causâ, haud ſatis fuerit inquiſiviſſe in naturam vulneris, niſi ſimul perſcruteris corpus univerſum, ne inconſideratè adjeveres, quemquam ſubiiſſe ſpeciem ejus ut occiſi, quem ſors ſua peremit.*

3°. Le médecin doit regarder comme des objets dignes de remarque le ſexe du ſujet, ſon âge, ſon tempérament, l'état de ſa ſanté, la manière dont il vivoit ; s'il étoit à jeun, ou s'il avoit l'eſtomac chargé d'alimens ; s'il étoit pris de vin ; s'il étoit dans un accès de colère ; s'il a été exact à ſuivre le traitement preſcrit ; quels ont été les principaux accidens au moment où il a été frappé, & depuis juſqu'à ſa mort ; dans quelle poſition du corps il a reçu le coup ; ſi ſa chûte n'a point aggravé ſa bleſſure, ou ne lui en a point occaſionné une autre ; quel inſtrument a employé l'auteur de la bleſſure, de quelle forme, de quelles dimenſions il étoit, &c. Y a-t-il une cauſe de mort unique & ſuffiſante, ou la perte de l'individu eſt-elle due à la réunion de pluſieurs, dont chacune iſolée auroit été inſuffiſante ?

4°. Quoiqu'il ne faille rien faire qu'avec exactitude, cependant il faut auſſi procéder avec une certaine preſteſſe, ſur-tout ſi le ſujet qu'on viſite eſt ſuſceptible de répandre l'infection. La propreté eſt alors auſſi très-utile : non-ſeulement l'examen ſe fait mieux, mais l'homme de l'art court moins de riſques.

5°. On diſtinguera de la plaie qui fait l'objet des recherches, celles qui ſont l'ouvrage de l'art qui a tenté de ſauver le bleſſé. Tel eſt le réſultat du trépan, ou de quelque médicament âcre & corroſif. A plus forte raiſon ſuivra-t-on le même précepte à l'égard des inciſions pratiquées par celui qui fait l'ouverture.

6°. En général, on doit commencer l'ouverture par les régions du corps où il ſe manifeſte des traces de violence exercée, & un état contre nature. Mais,

Digitized by Google

lorſqu'il n'y a aucun ſigne ſemblable, on ouvrira d'abord la tête, enſuite la poitrine, & en troiſième lieu l'abdomen. C'eſt le moyen d'éviter en partie les inconvéniens de la puanteur. Il y a un ordre à obſerver dans l'examen des organes internes, faute duquel on commet quelquefois des erreurs très-graves. Par exemple, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater l'exiſtence ou la non-exiſtence d'un infanticide, ſi, avant d'examiner les grands vaiſſeaux, on porte ſes recherches d'abord vers le cœur, les poumons, le foie & les autres viſcères principaux; n'eſt-il pas évident que cette diſſection préliminaire & le remuement du *cadavre* faiſant perdre une grande quantité de ſang, les grands vaiſſeaux, qu'on auroit trouvés fournis de ſang ſi on eût commencé par eux l'examen du jeune ſujet, ſe trouveront vuides en grande partie? On conclura de ces circonſtances, qui ne doivent leur naiſſance qu'à une méthode fautive, que l'enfant, dont le cordon étoit coupé & ſans ligature, a péri d'une hémorrhagie, & on déclarera coupable une mère qui, peut-être, étoit innocente. (*Voyez* l'article CORDON OMBILICAL.)

7°. Par les mêmes motifs, il convient d'évaluer & d'enlever le ſang qui ſe ſera extravaſé dans une cavité quelconque, avant de porter le ſcalpel ſur les viſcères contenus dans cette même cavité. Par cette précaution, on évitera le mélange du nouveau ſang qui doit couler avec celui qui eſt déjà répandu, & on eſtimera plus exactement la quantité de l'un & de l'autre. En portant des ſtilets dans une bleſſure, avant que le *cadavre* ſoit ouvert, on riſqueroit de pratiquer de fauſſes routes qui induiroient en erreur: on s'en gardera donc ſoigneuſement.

8°. Il y a un choix d'expreſſions connues de tout le monde, & propres pour repréſenter ſes idées. Ainſi on peut comparer la grandeur d'une altération ou d'une léſion quelconque d'une partie ſolide du corps, à la grandeur de la tête d'un enfant, du poing d'un homme ordinaire, d'une noix, &c.; ſa largeur à celle de la paume de la main, d'un pouce, d'un doigt, d'une plume à écrire, d'un fil, d'un cheveu. La quantité de fluide s'eſtime également par des meſures communes; une pinte, une cueillerée, une ou pluſieurs gouttes, &c.

9°. Le ſiège des différentes léſions ſe détermine ſelon la nature des parties léſées. Ainſi le ſiège d'une altération à la ſuperficie du corps s'évaluera par ſa proximité d'une partie notable, ou d'une région, à laquelle tous les anatomiſtes s'accordent à donner le même nom. Pour un muſcle, on aura recours à ſon inſertion, ou à ſes bords, ou aux muſcles voiſins: pour un nerf, à la diſtance de l'endroit de la léſion à la ſource de la moëlle allongée, ou de la moëlle épinière, ou d'un tronc principal, &c. Pour un vaiſſeau, ſa diſtance du cœur, ou d'un gros tronc, ou du viſcère auquel il eſt deſtiné, & même de telle ou telle portion de ce même viſcère, ſervira de point de ralliement.

10°. Une bleſſure, en général, doit être examinée de toutes les autres manières, avant de recourir à la voie du ſcalpel; & tout viſcère doit l'être pareillement en place, avant de l'être ſéparé du corps. C'eſt une nouvelle raiſon de ſuivre le préceepte que nous avons déjà indiqué plus haut; ſavoir, de nettoyer, avec le plus grand ſoin, les plaies où l'on préſume qu'il y a des vaiſſeaux offenſés; parce qu'alors il eſt plus facile de s'aſſurer de la vérité du fait, & d'éviter de les altérer encore avec l'inſtrument tranchant.

11°. Il faut ſpécifier tous les corps étrangers que l'on trouve dans une bleſſure, tels que des fragmens d'épée, des balles, &c., leur grandeur, leur forme, &c., & noter ſi le chirurgien qui a panſé le bleſſé, pouvoit extraire ces ſubſtances. On comparera la plaie avec l'inſtrument qui l'a faite, afin de mieux juger de la nature de la première par la grandeur & la forme du ſecond. On peut auſſi tirer des lumières des dommages qu'auront ſoufferts les diverſes parties du vêtement, & toujours par comparaiſon.

12°. Quand on fait une ouverture, on doit diriger tellement l'inciſion de la peau & des autres membranes, qu'elle ne tombe point ſur la bleſſure, parce que, la forme de celle-ci n'étant plus ce qu'elle étoit, il n'eſt plus poſſible de comparer la léſion ſuperficielle avec celle des parties profondes. On mettra les muſcles bleſſés entièrement à nud, afin de pouvoir déterminer avec préciſion comment ils l'ont été: ſi c'eſt le corps du muſcle ou ſon tendon; ſi le muſcle n'a été que piqué; s'il a été entamé dans ſa longueur, ou tranſverſalement; s'il a été coupé en totalité ou en partie; s'il a été déchiré, délabré. Et ſi pluſieurs muſcles, voiſins les uns des autres, ont été bleſſés en même temps, comme cela peut arriver, au col, au dos, aux extrémités où ils ſont très-multipliés: pour éviter toute mépriſe & toute confuſion, on les iſolera des parties environnantes, depuis une de leurs inſertions juſqu'à l'autre; & même, en cas de néceſſité, on coupera tout-à-fait leurs tendons, afin de mieux laiſſer appercevoir ceux qu'ils recouvrent. On ſe conduira de la même manière, s'il s'agit de vaiſſeaux ſanguins, de nerfs, d'organes & d'os, que des muſcles dérobent aux yeux de l'obſervateur. Quand la poſition de certains muſcles ne permet pas de les méconnoître, tels que les intercoſtaux & ceux de l'abdomen, il n'eſt pas néceſſaire de les mettre à nud; cependant il faut les indiquer avec les autres parties léſées, ſelon l'ordre dans lequel ils l'ont été eux-mêmes. C'eſt le moyen de mettre les juges & les corps de médecine, auxquels ces affaires peuvent être quelquefois renvoyées, plus à portée de prononcer ſur la nature de la bleſſure, & en même temps, d'être inſtruits des talens des gens de l'art qui ont fait l'ouverture & l'examen du *cadavre*.

Digitized by Google

13°. Lorſqu'il y a contuſion des parties extérieures, ou d'autres altérations qui ne ſe trouvent compliquées d'aucune plaie, & que, par la région qu'elles occupent, il eſt conſtaté qu'elles n'ont nullement contribué à la perte de l'individu; il ſuffit alors d'inciſer les tégumens pour découvrir les parties ſubjacentes. Mais, pour peu que l'on ſoupçonne de léſion ultérieure, on procédera à un examen profond & détaillé. Si des bleſſures légères de ces mêmes parties de la ſuperficie du corps peuvent être ſuffiſamment connues & appréciées, à l'aide du ſtilet & de la ſonde, ſans le ſecours du ſcalpel, on bornera l'examen à ces épreuves.

14°. Si un nerf conſidérable a été offenſé, on le découvrira en écartant les parties ſous leſquelles il eſt naturellement caché; on remontera juſqu'à ſa ſortie de la moëlle allongée, ou de la moëlle épinière, ou d'un tronc principal, & on le ſuivra juſqu'à l'organe auquel il ſe diſtribue. On parviendra ainſi à juger de la nature & des effets de la bleſſure, du nombre & de la force des rameaux offenſés, s'ils ont été ou piqués, ou meurtris, ou entamés, ou même totalement coupés.

15°. Il faudra de même dégager les vaiſſeaux de ce qui les cache à la vue, remonter juſqu'au cœur ou aux troncs principaux qui les fourniſſent, les ſuivre juſqu'aux parties qu'ils arroſent. Alors, on ſaura combien il y en a eu d'attaqués, & quels ils ſont, de quelle grandeur, s'ils n'ont été que foulés, ou ſi l'inſtrument meurtrier les a pénétrés, les a même coupés entièrement.

16°. Ces préceptes ont toute leur force, lorſqu'il eſt queſtion d'évaluer les altérations d'autres canaux du corps humain, tels que l'œſophage, la trachée-artère, les inteſtins, les canaux cholédoque, hépatique, cyſtique, pancréatique, &c.

17°. Mais, quant aux vaiſſeaux ſanguins, on devroit ſe faire une règle, dans les cas où leurs parois ont été perforées, d'introduire une ſoie ou un ſtilet que l'on dirigeroit ou du côté de leur naiſſance, ou du côté de leur terminaiſon, pour ſe convaincre, ainſi que ceux qui ſont préſens à l'opération, que c'eſt véritablement un vaiſſeau qu'on leur préſente, comme étant la partie bleſſée. On peut encore ouvrir le vaiſſeau à ſon origine ou à ſon autre extrémité, y porter un ſtilet, & le faire ſortir par la bleſſure; ou bien, en le ſouffiant, prouver ſa communication avec d'autres, & par-là ſa nature. Dans toute bleſſure, on doit, autant qu'il eſt poſſible, s'aſſurer d'abord de l'état des vaiſſeaux. Mais on éprouvera la vérité de ce qu'a dit le célèbre Bohnius; qu'il eſt bien différent de trouver dans un amphithéâtre de démonſtration des vaiſſeaux préparés & injectés avec une cire de couleur, ou de les retrouver, & ſur-tout les plaies qu'ils ont reçues, dans un *cadavre* où ils ſont très-ſouvent vuides & affaiſſés ſur eux-mêmes.

18°. Dans tous les ſujets morts à la ſuite d'une hémorrhagie, n'importe à quelle époque de leur vie, c'eſt un précepte conſtant d'ouvrir les cavités du cœur & les troncs des gros vaiſſeaux, quand même ils n'auroient été aucunement altérés; & cela, afin de connoître la quantité de ſang qu'ils contiennent encore.

19°. Lorſque des os ont été affectés, il faut les dégager des parties molles qui les recouvrent: & s'il y a des eſquilles, on examinera leur grandeur, leur forme, leur ſituation, leur nombre; ſi elles ont bleſſé les parties voiſines, ſi elles étoient libres, & ſuſceptibles d'être enlevées. Les fractures & les fêlures doivent être examinées dans toute leur étendue.

20°. Enfin, dans les cas d'empoiſonnement, on ne doit jamais négliger l'examen des matières contenues dans l'eſtomac. On verra à l'article EMPOISONNEMENT les épreuves qu'on peut faire ſubir à ces ſortes de matières.

21°. Quand on a procédé à l'ouverture d'un *cadavre*, d'après les règles, & avec les précautions que nous venons de détailler, le médecin doit rédiger avec ordre & clarté les obſervations qu'il a faites, & donner ſon ſentiment ſur le caractère de la bleſſure, & ſur la manière dont elle aura contribué à la perte du ſujet. Mais il ne ſe croira point obligé, ſur-tout dans les cas difficiles, de remplir cette dernière partie de ſon miniſtère au moment, & pour ainſi dire, ſur le tas. Il prendra, au contraire, tout le temps dont il peut avoir beſoin, ſoit pour réfléchir ſur toutes les circonſtances qui ſe ſeront préſentées, ſoit pour conſulter & d'autres médecins, & les auteurs les plus recommandables. *Voyez* à l'article BLESSURES (mortalité des) les principes généraux que nous avons établis ſur cette matière, la plus importante de toute la médecine légale, & en même tems d'un uſage plus fréquent qu'aucune autre.

Nous finirons en préſentant une ſorte de modèle d'ouverture de cadavre. Il eſt tiré d'une des deux diſſertations allemandes, auxquelles nous devons la majeure partie de cet article. Nous n'y ferons d'autre changement que celui de ſubſtituer aux formes germaniques celles uſitées en France pour de pareils rapports.

Nous ſouſſignés, médecins & chirurgiens, certifions que par l'ordonnance de . . . . . nous avons fait l'ouverture du corps de feu ***, demeurant rue ***, dans une maiſon déſignée ***, & mort (tel jour) (à telle heure) après une bleſſure faite par le moyen d'un couteau. Ayant été introduits dans la chambre où étoit le cadavre, nous avons trouvé ce qui ſuit:

1°. Le corps du défunt étoit dans ſon lit, où on l'avoit laiſſé depuis le moment du décès. Nous l'avons fait tranſporter, avec les précautions convenables, dans une chambre plus commode, pour procéder à l'ouverture,

Digitized by Google

2°. L'abdomen étoit extraordinairement gonflé & tendu.

3°. Nous avons ôté le peu de vêtemens qu'il portoit, ainſi que les bandages qui étoient appliqués ſelon les règles, & des compreſſes imbibées d'un vin aromatique.

4°. Le dos du cadavre, & ſes deux cuiſſes, étoient remarquables par pluſieurs échymoſes & des taches livides.

5°. Il y avoit une emplâtre ſur la région hypocondriaque gauche.

6°. Sous cette emplâtre étoit une tente de charpie d'environ un demi-pouce de longueur, & pénétrée plutôt d'une eſpèce de ſéroſité ſanguinolente, que de ſang même, ou de pus.

7°. Nous avons trouvé une plaie à l'hypocondre gauche, laquelle étoit ſituée à cinq pouces au-deſſus de la crête de l'os des iſles, & à la diſtance d'un empan, ou d'une palme de l'aiſſelle.

8°. Cette plaie n'étoit ni gonflée, ni emphyſémateuſe.

9°. Elle n'étoit ni trop rouge, ni enflammée, encore moins livide : cependant on appercevoit quelques traces livides à un pouce & demi de ſon bord antérieur & inférieur.

10°. Le toucher n'en a fait ſortir ni pus, ni ſang, ni aucune autre choſe.

11°. Sa longueur, qui étoit de huit lignes, répondoit exactement à la largeur du couteau dont le meurtrier s'étoit ſervi ; & cependant, ce qui nous a tous ſurpris, ce couteau étoit plutôt mouſſe que pointu & acéré.

12°. Elle bâilloit un peu ; & l'un de ſes deux angles, (car elle étoit de forme ovale) étant plus aigu que l'oppoſé, faiſoit préſumer fortement que le tranchant de la lame avoit été tourné vers la partie antérieure du corps, & le dos vers l'épine.

13°. La bleſſure avoit pénétré entre la troiſième & la quatrième des fauſſes côtes, plus près cependant du bord ſupérieur de cette dernière, que du bord inférieur de l'autre. Elle avoit une direction parallele aux côtes, ſuivant laquelle direction, après avoir paſſé un peu obliquement ſous le muſcle oblique-externe du bas-ventre, & les intercoſtaux, elle ſe faiſoit jour dans l'abdomen de devant en arrière.

14°. Une diſſection bien exacte a démontré, que l'artère & la veine intercoſtale, ainſi que le nerf qui rampent dans le ſillon de la troiſième vraie côte, n'avoient été nullement entamés.

15°. L'examen attentif de la plaie, & la ſéparation de la portion muſculeuſe d'avec les tégumens, nous ont auſſi appris que les taches livides que nous avions obſervées à quelque diſtance de ſon bord ne provenoient que d'une légère échymoſe du muſcle externe du bas-ventre.

16°. Il ſortir de la plaie une partie graiſſeuſe, de la groſſeur d'une petite aveline, qui ne préſentoit aucune altération.

17°. A l'ouverture de l'abdomen, il ſe répandit une quantité conſidérable de ſang, qui avoit conſervé une grande partie de ſa fluidité ; mais qui étoit plutôt d'une couleur noirâtre, que d'un rouge bien brillant.

18°. L'eſtomac & le canal inteſtinal en entier étoient remplis de vents & très-volumineux.

19°. On apperçevoit aux inteſtins grêles, à leurs points de contact mutuel, des ſtries oblongues, rouges, & d'un caractère inflammatoire.

20°. Mais il y avoit à l'ileum, & principalement au colon, dans l'endroit où il eſt adhérent au péritoine du côté gauche, immédiatement au-deſſous de la plaie, une inflammation conſidérable qui tenoit deux palmes ſur la ſurface de l'inteſtin.

21°. En examinant cette partie du tube inteſtinal, qui n'étoit point affaiſſée ſur elle-même, & que l'inſtrument meurtrier n'avoit point entamée, & après avoir iſolé le colon à ſa gauche ; nous découvrimes une nouvelle quantité de ſang extravaſé, moitié fluide, moitié trouble & d'une teinte rouſſatre. Il y en avoit auſſi vers la région du baſſin & des lombes.

22°. La plaie étant alors dégagée, nous avons vu clairement que cette partie graiſſeuſe dont nous avons déjà parlé étoit l'extrémité d'un folliculé, qui remontoit du rein, & qui tenoit de toutes parts au péritoine. Elle n'étoit nullement endommagée.

23°. La rate, au contraire, nous parut non-ſeulement d'un moindre volume qu'à l'ordinaire, plus pâle & plus inégale à ſa ſurface ; mais encore percée d'outre en outre à ſa partie gauche & inférieure, enſorte que le doigt pouvoit aiſément paſſer à travers ſa ſubſtance. La plaie étoit comme affaiſſée, & ſes bords réunis, du côté convexe du viſcère ; mais elle étoit ouverte & bâillante à la face concave. Cependant elle ne préſentoit aucun ſigne d'inflammation, ni de gonflement, ni de ſuppuration ; & ſa couleur étoit celle de la rate elle même.

24°. Non-ſeulement cette rate ne fournit point de ſang lorſqu'on l'inciſa, & qu'on l'examina de tous les ſens, après l'avoir iſolée ; mais encore le doigt que l'on introduiſoit dans la plaie, en étoit à peine teint. Toute ſa ſubſtance étoit molle & flaſque, à l'exception du bord inférieur qu'un reſte de ſang engorgé faiſoit paroître un peu dur.

25°. Les dimenſions de la plaie de la rate nous faiſant aiſément conjecturer que l'inſtrument meurtrier avoit pénétré plus avant, nous continuâmes

nos perquiſitions ; & après avoir, ſans employer le ſcalpel, écarté & ſéparé ce qui ſe préſentoit, nous vîmes beaucoup de ſang amaſſé en grumeaux : & ſous ces grumeaux,

26°. Une bleſſure au rein, laquelle, ayant d'abord entamé la maſſe graiſſeuſe, pénétroit ſa ſubſtance dans la portion antérieure, la traverſoit en allant vers le dos, ſur le muſcle pſoas, à côté des grands vaiſſeaux ſanguins logés dans la concavité du viſcère. C'étoit là que ſe terminoit la bleſſure.

27°. Quoiqu'elle eût pénétré le rein de part en part, dans une direction oblique de haut en bas, elle n'avoit point ouvert le baſſinet : auſſi ne s'y trouva-t-il point de ſang.

28°. Elle n'offroit aucun indice d'inflammation, ni de gangrène. Il en étoit de même de la plaie de la rate, comme nous l'avons déjà dit.

29°. Les autres parties contenues dans l'abdomen étoient, à peu de choſes près, dans leur état naturel. Il y avoit beaucoup de vents dans l'eſtomac. La veine cave étoit abſolument vuide de ſang ; l'épiploon & le rein droit peu garnis de graiſſe ; le pancréas étoit fort enflammé à ſa partie ſupérieure gauche. La veſſie urinaire étoit vuide.

30°. Ayant paſſé enſuite à l'examen de la poitrine, nous avons trouvé dans ſa cavité gauche une demi-livre de ſang, qui avoit conſervé ſa fluidité. Le diaphragme nous paroiſſant ſain dans ſa totalité, nous avons recherché ſoigneuſement la cauſe de ce phénomène ; & mettant une bougie allumée tantôt dans la cavité de l'abdomen, tantôt dans celle du thorax, nous avons enfin découvert un petit trou rond, qui auroit à peine logé un pois, & auquel étoit due la communication entre les deux cavités.

31°. Les poumons étoient ſains : ſeulement le droit étoit gorgé de ſang. Le cœur étoit vuide de ſang, & nous ne trouvâmes dans ſes deux ventricules que quelques concrétions, qu'on pouvoit croire de nature polypeuſe.

32°. Enfin ayant ouvert la tête, nous avons vu que toutes ſes parties étoient dans un état abſolument ſain.

D'après l'état de la bleſſure, tel que nous l'avons expoſé, d'après ſa nature ſpécifique, nous héſitons d'autant moins à la déclarer mortelle, que tous les phénomènes qui l'ont ſuivie, & tous les faits analogues conſignés dans les auteurs de médecine légale militent en faveur de cette concluſion ; & que nous avons même été convaincus par les preuves fournies par l'inſpection que la nature n'a rien tenté pour ſon propre ſalut, & qu'elle s'eſt, en quelque ſorte, ſoumiſe ſur le champ à ſa fatale deſtinée, en foi de quoi nous avons ſigné, &c.

On peut faire, ſur pluſieurs circonſtances que préſente l'ouverture de ce *cadavre*, quelques réflexions qui ſont applicables dans un très-grand nombre de cas.

1°. Il eſt quelquefois eſſentiel, pour apprécier les véritables effets d'une bleſſure, que le *cadavre* n'ait point été changé de ſituation, ſoit depuis l'inſtant où le coup mortel a été porté, ſoit depuis la mort du bleſſé. Il ſeroit même convenable qu'il fût gardé juſqu'au moment où l'on en feroit l'ouverture. En effet ne peut-il pas arriver, par exemple, qu'un ennemi du meurtrier ne rende, à l'aide de certaines manœuvres, la plaie plus conſidérable, plus profonde, afin que les experts la jugent enſuite mortelle de ſa nature ; tandis que, ſans ces mêmes manœuvres, ſa mortalité ne leur auroit paru qu'accidentelle ou individuelle ? Ne peut-il pas arriver encore que des chirurgiens ou autres perſonnes par une curioſité ou un amour de s'inſtruire déplacé ne préviennent les experts nommés par la loi, & ne dénaturent entièrement une bleſſure ?

2°. Le volume énorme de l'abdomen n'eſt ſouvent que l'effet de l'air, ou d'un amas de matières fécales, ou d'autres cauſes auſſi peu intéreſſantes. Mais quelquefois auſſi, il eſt un ſigne d'inflammation & de gangrène, ſur-tout s'il s'eſt joint une fièvre inflammatoire aux autres accidens de la bleſſure.

3°. L'examen d'un premier panſement peut mener à tirer des inductions de très-grande conſéquence, parce qu'il eſt fait ſouvent avec une précipitation nuiſible.

4°. Le vulgaire eſt dans l'opinion, que des ſignes de lividité annoncent que le ſujet a péri ou d'apoplexie, ou de ſuffocation, ou de maladie accompagnée de convulſions. Il n'en eſt pas moins vrai que la véritable cauſe eſt une ſtaſe du ſang, lequel éprouve un mouvement de fermentation qui le porte à la putréfaction. Plus on a différé l'ouverture, plus ces taches livides augmentent ; on les prévient, ou on les arrête, par l'ouverture du *cadavre*, & ſi on en enlève les entrailles.

5°. Le bourſouffiement des bords d'une plaie doit faire ſoupçonner qu'elle eſt pénétrante. Cet état a ſouvent lieu, quand c'eſt la région de la poitrine qui a été offenſée.

6°. S'il ne ſort d'une plaie ni pus, ni ſang, il eſt probable que ces matières ſe ſont extravaſées dans une cavité.

7°. La comparaiſon des dimenſions de la bleſſure avec celle de l'inſtrument qui l'a faite, pourroit induire quelquefois en erreur ceux qui ne ſauroient pas qu'un commencement de ſuppuration reſſerre toujours les bords d'une ; enſorte qu'on ſeroit tenté, au premier coup d'œil, de ne la pas croire auſſi profonde, qu'elle l'eſt véritablement.

8°. Les inteſtins s'enflamment plus facilement qu'aucun autre viſcère. Cela a lieu ſans doute, à raiſon de l'innombrable quantité de vaiſſeaux ſanguins

gnins dont ils ſont fournis, de la ténuité de leurs membranes, & des matières fermenreſcibles qu'ils contiennent. Mais on a ſouvent occaſion, dans les cas de médecine légale, de demander ſi ces ſignes d'inflammation exiſtoient avant la mort, ou s'ils n'ont paru que depuis? La ſaiſon de l'année, le caractère de la maladie, l'intervalle de temps qui s'eſt écoulé entre la mort & l'ouverture, peuvent répandre ſur cette queſtion la lumière dont on a beſoin pour la réſoudre.

9°. Nous croyons devoir encore inſiſter ſur la néceſſité de ne faire que des ouvertures de *cadavres* complettes; puiſqu'on trouve quelquefois des cauſes de mort auſſi puiſſantes que celles que la bleſſure nous a fait rechercher d'abord, ſans qu'aucun ſigne cependant ait donné lieu de ſoupçonner leur exiſtence. L'inſtruction qu'exige la loi, & que déſirent ſes miniſtres, devroit avoir pour but autant & plus encore la juſtification de l'innocent, que la conviction du coupable. (M. Mahon.)

CADE. (Huile de) (*Mat. méd.*)

Le nom d'huile de *cade* eſt donné, dans le commerce, à deux huiles différentes; l'une eſt l'huile tirée du génévrier; l'autre eſt la partie la plus fluide de l'huile, qui ſe dégage du bois de pin dans l'opération où il ſe convertit en charbon. (*Voyez* les mots Genevrier & Pin.)

(M. Fourcroy.)

CADELARI. (*Mat. médic.*)

Plante vivace, qui croît au Malabar. Il y en a pluſieurs eſpèces, qui forment un genre que M. Adanſon a placé dans la famille des amaranthes. C'eſt l'*achiranthes* de Linnæus.

La première eſpèce, ou la grande, a une racine très-purgative. Sa décoction fortifie l'eſtomac, diſſipe les vents, corrige les humeurs. Broyée dans le vin, elle eſt un excellent diurétique, très-utile aux hydropiques & à ceux qui ont la pierre: pilée de même dans le ſuc de limon, elle diſſipe les humeurs goëtreuſes du menton & des mâchoires. La décoction de ſes feuilles ſe prend pour les tumeurs, pour les difficultés d'urine, & les douleurs cauſées par la pierre; avec l'huile extraite de ſa racine, elle arrête le piſſement de ſang. Ses graines pilées ſe prennent en poudre par le nez, comme le tabac, pour appaiſer la migraine. Enfin, dit-on, elle briſe la pierre: & il ſuffit de la porter ſuſpendue au bras, pour guérir les fièvres intermittentes, accompagnées de friſſons. (*Extr. de l'A. E.*)

(M. Mahon.)

CADIAC. (*Eaux min.*)

C'eſt un village de la vallée d'Aure, à une demie lieue ſud-oueſt d'Arréon, dans le Comminges en Navarre. On y trouve quatre ſources minérales froides, dont M. Brun croit que deux ſont ſulphureuſes, & deux autres lumineuſes. Elles reſtent à examiner. (M. Macquart.)

CADMIE. (*Mat. méd.*)

On nomme *cadmie* native, ou *cadmie* naturelle, une chaux, ou oxide de zinc natif, qui ſe trouve fréquemment dans la terre, ſoit ſous forme irrégulière, ſoit ſous forme criſtalline. Cette mine eſt le plus ſouvent nommée *calamine*, ou *pierre calaminaire*. (*Voyez* les mots Calamine, Oxides metalliques, & Zinc.) (M. Fourcroy.)

CADMIE DES FOURNEAUX. (*Mat. méd.*)

Le mot *cadmie des fourneaux* a été donné par analogie à un oxide de zinc élevé ou ſublimé dans les fourneaux, dans leſquels on traite les mines de ce métal, ou celles d'autres métaux, qui contiennent du zinc; c'eſt ſur-tout la portion qui s'arrête près des tuyeres des ſoufflets, ou dans les coins des parois du fourneau, que l'on débite ſous ce nom dans le commerce. Cette eſpèce d'oxide de zinc, porte auſſi le nom de *tuthie*. Il eſt fort impur. (*Voyez* les mots Tuthie & Zinc.) (M. Fourcroy.)

CADUC. (mal) (*Voyez* Épilepsie.)

(M. Saillant.)

CADUS. (*Mat. méd.*)

Le *cadus*, nommé auſſi *ceranium*, étoit une meſure des anciens, dont on eſtime la contenance à cent-vingt livres de vin, ou cent-cinq livres d'huile. On trouve cette meſure indiquée dans Pline, & dans les anciens auteurs de médecine, ou d'hiſtoire naturelle médicinale. (M. Fourcroy.)

CAEN. (*Juriſprudence de la médecine.*)

Caco, *Cadomus*, ville conſidérable, des plus belles de France, & qui étoit la ſeconde de Normandie, eſt maintenant le chef-lieu du département du Calvados. Les anciens hiſtoriens & géographes n'en ont point parlé; ce qui porte à croire que ſa conſtruction eſt due aux normands: & même, elle a été long-temps petite & obſcure, puiſque Bayeux, dont il n'eſt parlé que dans les auteurs du Bas-Empire, lui a été préférée pour le ſiège épiſcopal. Henri VI, roi d'Angleterre & duc de Normandie, y érigea une Univerſité, par ſes lettres-patentes de janvier 1431: temps malheureux, où ce roi poſſédoit Paris, avec la plus grande partie de la France.

L'Univerſité de *Caen* ne fut d'abord établie que pour une école des droits: mais la médecine lui fut ajoutée avec les deux autres facultés, par une bulle d'érection que le pape Eugène IV donna le IIIe. des calendes de juin 1437. En conſéquence, Henri VI rendit de nouvelles lettres-patentes le 19 mars ſuivant, par leſquelles, en confirmation de la bulle précédente, il inſtitua, unit & incorpora ces trois

facultés à celle des droits, pour y exiſter dans l'ordre & le rang qui conviennent à chacune : ce qui fut exécuté, malgré les oppoſitions de l'Univerſité de Paris. Auſſi-tôt après, ce roi lui fit dreſſer des ſtatuts proviſoires, parmi leſquels il s'en trouva de particuliers à la faculté de médecine, conçus en 26 articles ; & il les approuva & autoriſa par ordonnance du 27 mai 1539.

Charles VII, roi de France, ayant recouvré la Normandie, érigea de nouveau & recréa l'Univerſité de *Caen*, par ſes lettres-patentes du 30 octobre 1452 (1). Cette Univerſité ſe fit des ſtatuts généraux, qu'elle arrêta le 20 octobre 1457 ; & par la ſuite, elle ſe fit des règlemens par des décrets particuliers. La confuſion en faiſant perdre pluſieurs de vue, & expoſant au parjure ceux qui en juroient l'obſervance, la faculté de médecine fit une collection des articles qui la concernoient ; les arrêta le 14 décembre 1473 ; & tous ſes régens jurèrent de les obſerver, ſous peine de parjure & de privation. Du reſte, cette compagnie n'a rien conſervé de ſon ancien état, ni même de ſes membres, juſqu'à l'an 1506, que commence ſon martyrologe ; dans lequel ſont contenus les réceptions de ſes docteurs, leurs morts, les délibérations de leur compagnie ; & par ſuite, l'hiſtoire de la médecine dans leur célèbre faculté.

En 1521, le parlement de Rouen fit une fameuſe réformation de l'Univerſité de *Caen*, dans laquelle il fut ajouté quelques diſpoſitions aux anciens ſtatuts de ſa faculté de médecine, auxquels on ne toucha point ; gloire qu'elle mérita comme celle de Paris, dans la réformation du cardinal d'Eſtouteville, en 1452 ; & cette faculté qui a toujours été une des moins mal régiées de France, peut fournir quelques modèles pour l'établiſſement des nouvelles écoles de médecine qu'on ſe propoſe de ſubſtituer aux anciennes.

Elle ſe fit de nouvelles collections de ſes ſtatuts en 1544, 1550, 1560 & 1599 ; mais le temps lui en a enlevé la plupart ; & en 1620, il ne lui reſtoit que deux volumes ou regiſtres de ſes anciens & de ſes nouveaux ſtatuts. Depuis cette époque, on s'eſt conformé aux nouveaux qui n'ont point une date fixe. Cependant, ils ont été confirmés par pluſieurs ſentences & arrêts du parlement de Rouen ; entre autres par celui du 26 ſeptembre 1681.

En 1689, il s'éleva des conteſtations entre les facultés de l'Univerſité de *Caen*. Pour les terminer, le roi nomma des commiſſaires parmi les préſidens & conſeillers du parlement de Rouen, par arrêt de ſon conſeil, du 7 janvier 1699. En conſéquence, le parlement réforma cette Univerſité par un règlement général, dans lequel ſe trouvent pluſieurs articles concernant la faculté de médecine. Par ce règlement, il fut dit que les ſtatuts de ladite faculté, édits & déclarations de S. M., arrêts de ſon conſeil & ceux de la cour, ſeroient exécutés ſelon leur forme & teneur. Depuis, elle s'eſt toujours conformée à ce règlement, auquel elle a ajouté ce que l'édit de mars 1707 a de plus avantageux pour l'étude de la médecine : mais c'eſt toujours le règlement de 1699 qui a fait ſa loi juſqu'à ce jour, pour les droits & pour les degrés.

L'hiſtoire de cette faculté de médecine préſente une ſingularité qui peut ſervir à démontrer que les exercices de la licence ſont au moins auſſi propres à former des médecins & à ſoutenir l'éclat de leurs écoles, que les leçons & les démonſtrations ; & que, par conſéquent, dans la réformation projettée de l'enſeignement public, on devroit plutôt s'appliquer à la rétablir dans les écoles qui l'ont perdue, qu'à la détruire tout-à-fait dans celles qui l'ont conſervée. Il paroît par les premiers ſtatuts de la faculté de médecine de *Caen*, de 1439, qu'elle fut principalement compoſée de licenciés reçus dans ſon ſein, & qu'ils participoient aux fonctions de la régence. En 1577, elle n'avoit encore que trois régens : mais les bacheliers, ou étudians formés, enſeignoient eux-mêmes ; & comme le meilleur moyen de s'inſtruire eſt d'enſeigner ce qu'on ſait déjà, ces bacheliers avoient un grand intérêt à inſtruire les étudians du ſecond ordre. Ils s'y donnèrent (2) avec un zèle qu'on ne pourra jamais exiger de profeſſeurs ſtipendiés : ils contribuoient, plus que les régens, à l'enſeignement élémentaire, le principal, le plus difficile, & celui qui demande le plus à être ſaiſi & répété.

Pendant plus d'un ſiècle le fardeau de cette faculté ne fut preſque ſupporté que par des licenciés-régens, & par les bacheliers leurs adjoints. Il s'y trouvoit très-peu de docteurs. Il n'y en avoit pas un, en 1506, que pour en relever l'éclat, deux curés de la ville, licenciés en médecine, prirent le bonnet de docteur, le 21 février, ſous la préſidence du chancelier de l'univerſité. Nonobſtant ce zèle, la faculté ſe trouva encore ſouvent dénuée de docteurs ; les promotions s'en faiſoient rarement ; & ceux qui prenoient ce dernier degré, occupés de la pratique de la médecine, qui forme toujours un grand obſtacle à ſon enſeignement, ne pouvoient ſouvent remplir les fonctions journalières de la régence : cette difficulté de remplir à la fois les fonctions de profeſſeur & de praticien, mérite toute l'attention de nos légiſlateurs, dont on attend un meilleur plan d'études de médecine.

Le nombre des docteurs-régens augmenta enfin

(1) Sur la demande des trois états de la province ; & elle fut confirmée par les Papes Nicolas V, Calixte III, Pie II, & Innocent VIII. Ses quatre facultés ont toujours été fameuſes ; & celle des arts, qui poſsède un beau collège, a été affiliée à celle de Paris.

(2) Et pour achever leur inſtruction, & pour commencer leur réputation.

Digitized by Google

juſqu'à huit ; ce qui ne s'étoit point encore vu. Ces docteurs prédominèrent alors dans la compagnie ; &, par un décret du 3 Septembre 1443, ils exclurent les licenciés de la régence ; & l'enſeignement devint plus difficile. Ces nouveaux docteurs-régens s'attribuèrent le gouvernement & les émolumens de la faculté (1) ; mais peu en rempliſſoient les charges : pluſieurs même alloient s'établir dans d'autres villes, & ne paroiſſoient dans la compagnie qu'à certains actes. Il fallut en 1560, reſtreindre les privilèges de la régence en faveur de ceux qui demeuroient conſtamment à Caen, & profeſſoient à leur tour ; & on ne laiſſa que le titre de *régens honoraires* à ceux qui ne ſatisfaiſoient pas à ces conditions, pourvu toutefois qu'ils euſſent ſoin de venir tous les ans, le lendemain de la ſaint Denis, & même plus ſouvent, ſupplier pour la régence devant le recteur de l'univerſité, & le doyen de la faculté : ce titre ne leur laiſſa que le droit d'aſſiſter, à leur rang, aux diſputes & aux délibérations de la faculté, mais ſans percevoir d'émolumens, & ſeulement avec la voix conſultative : & cela même quand il n'y avoit qu'un docteur-régent ordinaire.

Au commencement du dix-ſeptième ſiècle, la diſtinction & les droits des docteurs-régens ordinaires, & des docteurs-régens honoraires furent tout-à-fait confirmés ; le nombre des premiers fut même fixé à quatre, qui devoient demeurer dans la ville, pour remplir les fonctions de la régence, & qui ſeuls occuperoient toutes les places particulières de la faculté, avec les charges communes de l'univerſité. Tous les autres docteurs-régens ne furent plus qu'honoraires ; &, parmi eux, ceux qui demeuroient à *Caen* furent les ſeuls qui jouiſſoient des privilèges de l'univerſité.

Des conteſtations, qui s'élevèrent dans cette univerſité, furent terminées par une ſentence arbitrale, du 3 mai 1640 ; & il fut dit que le nombre des docteurs-régens-profeſſeurs ne ſeroit pas plus grand que de quatre, ainſi qu'il ſe pratique en droit civil & canon ; & ſans néanmoins préjudicier aux docteurs-régens, licenciés & bacheliers, en ce que la faculté a coutume de leur donner par honneur, lorſqu'ils aſſiſtent aux actes de ladite faculté. Cette ſentence fut confirmée par un arrêt du parlement de Rouen, du 25 juin 1642, qui, au ſurplus, ordonna qu'un arrêt de réglement de la cour, de l'an 1521, ſeroit gardé & obſervé.

Ces diſpoſitions furent encore confirmées & modifiées par le réglement général du 7 janvier 1699. L'article 7 maintient la faculté de médecine dans l'uſage de n'avoir que deux ſortes de docteurs ; des profeſſeurs & des honoraires ou aggrégés, ſuivant les ſtatuts & uſages des villes où il y a univerſité, ou collège de médecine, & conformément aux arrêts de la cour. Les articles ſuivans réglèrent de plus que les docteurs aggrégés aſſiſteroient aux aſſemblées de leur faculté, pour les réceptions ſeulement ; que l'avis uniforme des profeſſeurs y prévaudroit à celui des aggrégés, comme celui des aggrégés prévaudroit à celui des profeſſeurs, s'il y avoit un profeſſeur de leur avis ; que les aggrégés ne pourroient prétendre aucune autre diſtribution que l'honoraire, & n'entreroient que dans les aſſemblées générales & d'honneur de l'univerſité ; que les aggrégés ne préſideroient à aucune des trois thèſes qu'en l'abſence ou refus des profeſſeurs (1).

La faculté de médecine de *Caen* n'a point admis cette révoltante diſtinction de docteurs *intrà & extrà muros*, qui s'eſt établie en quelques autres. Tous les docteurs qu'elle reçoit peuvent demeurer dans la ville, & être aſſociés aux régens, en ſoutenant les actes & payant les droits déterminés pour l'aggrégation.

Les quatre régens ordinaires en médecine ont pris, depuis ce réglement, le titre de *profeſſeurs royaux* : il a été établi de plus, dans cette faculté, un profeſſeur de chimie, & un autre d'anatomie. Tous les aggrégés, actuellement au nombre de ſeize ou environ, prennent en outre le titre de *profeſſeurs royaux de chirurgie*, & s'arrangent entr'eux pour en faire les fonctions. On voit par-là que cette école eſt une des moins incomplettes & des mieux ordonnées du royaume.

Venons maintenant au gouvernement de cette compagnie. Son premier chef étoit un chancelier, comme dans toutes les autres univerſités : en confiant cet office à l'Evêque de Bayeux, & au vicaire qu'il lui plairoit de commettre, le pape Eugène IV, par ſa bulle de 1437, le chargeoit de donner les degrés de baccalauréat, de licence & de maîtriſe, ou de doctorat, à ceux qui lui ſeroient préſentés par le doyen, & les maîtres ou docteurs de la faculté, dans laquelle ils auroient été examinés, en examinant lui-même les candidats avec les maîtres ; & en recevant de chacun d'eux le ſerment d'être *fidèle & obéiſſant à ſaint Pierre, à l'égliſe romaine, & à ſes pontifes*. Les univerſités étoient encore alors eccléſiaſtiques. Depuis ce tems elles ſont devenues eccléſiaſtiques & laïques, pontificales & royales. La nouvelle légiſlation va rendre ces écoles purement civiques & nationales.

Le chef de cette univerſité eſt maintenant un recteur, comme dans la plupart des autres ; mais ce qu'elle a de particulier, c'eſt qu'il peut être pris dans

(1) Ainſi que ceux de l'univerſité.

(1) C'eſt ainſi que d'anciennes diſpoſitions, faites pour augmenter le nombre des docteurs-régens dans un temps où l'on en manquoit, ont été un obſtacle à compléter l'enſeignement, dans les temps qui en pouvoient fournir un grand nombre : c'eſt ainſi que le défaut de l'enſeignement, dans bien des facultés, a été une autorité pour aſſurer le même défaut dans celle de Caen. La légiſlation médicinale ne peut bien ſe reformer, ſi l'on n'a pas égard aux circonſtances des temps & des lieux.

Digitized by Google

chacune de ces facultés, par l'assemblée générale de l'université, qui le choisit; & la faculté de médecine en a fourni plusieurs de son corps, en chaque siècle. Cette université a en outre un syndic ou procureur général, un secrétaire, & des bedeaux, dont un est pour la faculté de médecine.

Le chef particulier de la faculté de médecine est doyen, qualifié de *maître de la faculté* dans les anciens statuts, & nommé tous les ans à tour de rôle, le premier samedi d'après la Toussaint; anciennement parmi les docteurs, & à leur défaut parmi les licenciés; & maintenant seulement parmi les régens ordinaires: & en son absence le doyen d'âge en fait les fonctions. A sa nomination, il prête un long serment, qui explique ses fonctions; après quoi on lui remet une robe, qui lui est spécialement destinée, avec les armes, la masse, les annales, & les statuts de la faculté.

Le même jour, la faculté se nomme un receveur qui doit être un des régens ordinaires, ou le bedeau; il fait rendre compte à l'ancien.

Les offices de conseiller-médecin du roi & de trésorier de la bourse commune, créés par édits de 1692, furent levés par la communauté des médecins de *Caen*, & payés en commun par les professeurs aggrégés & quelques médecins non-aggrégés du ressort. Cependant les fonctions & les émolumens en ont été attribués aux quatre professeurs ordinaires, par les statuts de 1699. L'on pourroit reprocher bien des injustices de ce genre à toutes les facultés, où le régime aristocratique a été substitué au régime démocratique, par lequel les Universités anciennes ont toutes commencé à être régies: mais sans doute, elles n'auront plus lieu dans les sociétés académiques, civiques & nationales qui vont les remplacer.

La faculté de médecine de *Caen* prit d'abord pour emblême un urinal, allusion à l'inspection des urines, cette espèce de charlatanisme qui dominoit dans ces temps d'ignorance, & qui n'a pas discontinué d'immoler tant de victimes par la main des empyriques. Mais elle ne fut pas long-temps à se faire deux sceaux un grand pour sceller les lettres des degrés, & un petit pour sceller les attestations; & l'on y mit pour devise un soleil, avec cette inscription plus fastueuse que juste: *Inventum Medicinæ meum est.*

Dès le commencement du XVe. siècle, cette faculté fit bâtir des écoles publiques, où elle commença à se faire une bibliothèque: mais ces écoles étoient petites, proportionnellement au petit nombre de ses écoliers. Les bacheliers étoient obligés d'y donner leurs leçons ou d'y faire leurs cours, suivant l'excellent usage de ces temps, qu'il seroit bien utile de renouveller. Ces écoles ne servoient que pour ces cours. Les docteurs donnoient leurs leçons gratuitement chez eux, suivant cette sorte d'adage alors usité, autant pour leur commodité, que par une sorte d'honneur, dont ils s'étoient fait une idée & un principe: *Aulæ doctorum habentur pro scholis.* Les actes mêmes se faisoient dans les maisons ou écoles particulières des régens. La répétition du doctorat se faisoit dans l'hôtel de l'ancien régent, qui étoit pour lors la principale école de médecine: mais le doctorat se donnoit dans l'école de théologie. Le nombre des érudians en médecine ayant augmenté dans cette ville, au point que les salles des bacheliers ne pouvoient les contenir, cette faculté s'est fait de nouvelles écoles dans une maison commune, où toutes les leçons ont été données, les actes célébrés, les degrés conférés, les assemblées tenues, & la bibliothèque transférée & augmentée. L'Université a de plus un jardin botanique, où cette science est enseignée aux étudians de toutes les facultés.

MM. les évêques de Lisieux & de Coutance étoient les conservateurs des privilèges apostoliques de l'Université de *Caen*, & M. le bailli de cette ville étoit celui de ses privilèges royaux: mais ces sortes d'offices ne peuvent plus avoir lieu dans notre constitution & la législation qui en est la suite.

La faculté de médecine de *Caen* reconnoissant S. Luc pour son patron, comme la plupart des corps de médecins orthodoxes, la veille de sa fête, le receveur convoquoit la compagnie, pour arrêter ce qu'elle jugeoit à propos de faire pour la célébration du service, le lendemain, dans l'église des Franciscains.

Les chirurgiens de *Caen*, en nombre à-peu près égal à celui des médecins, y forment une communauté soumise à la juridiction du premier chirurgien du roi; mais sans école. Le nouveau régime leur fera sans doute jouer un plus grand rôle dans l'école de médecine & de chirurgie de ce département.

Les apothicaires y forment une jurande, fameuse par le grand commerce de drogueries simples & composées, qui se fait habituellement dans cette ville, dans ses foires & dans celle de Guibrai, qui n'est qu'à six lieues. Cette ville en retire beaucoup de l'étranger, & a reçu pour cela un bureau de traites foraines & une amirauté. On recueille même dans son territoire quantité de drogues & de plantes usitées aussi pour la teinture, & particulièrement du voide, de la gaude, de la garance, du pastel, de la gravelle, du sumac, des sels blancs qui se font en diverses salines, &c.

Cette ville possède plusieurs hôpitaux, & particulièrement un hôpital-général & un Hôtel-Dieu; une académie des sciences, arts & belles-lettres, fondée en 1706 par lettres-patentes de janvier, &c.

Ses habitans, aussi portés pour les sciences & les arts que pour le commerce, ont fourni un grand nombre de savans illustres; & particulièrement des médecins, qui ont acquis de la célébrité dans leur Université, à Paris & ailleurs; parmi lesquels on peut nommer avec distinction, Jacques Dalecamp, Robert Constantin, André Grain-d'orge, &c. Tous

Digitized by Google

conſpire à faire eſpérer que la nouvelle légiſlation contribuera à relever l'éclat de l'école de médecine, de chirurgie & de pharmacie de *Caen*.

(M. Verdier.)

CÆLA. (*Mat. médic.*)

Plante Malabare, qui a une certaine apparence du lierre terreſtre. Pilée avec le ſantal, le girofle, la muſcade, & l'eau de roſes, elle fournit un liniment ſouverain pour diſſiper les puſtules. Le ſue de ſes feuilles, bu avec du ſucre, arrête la chaudepiſſe. (*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

CÆLIUS AURELIANUS. (*Siccenſis.*)

Ce médecin, dont on va parler d'après Le Clere, a écrit en latin. Il paroit par ſon ſtyle qu'il étoit Africain; ce qui eſt confirmé par le mot *ſiccenſis*, qui ſe trouve à la ſuite de ſon nom, en tête de deux traités qu'on a de lui. Sicca étoit une ville de Numidie. Il y en a qui l'ont appelé *Lucius Cælius Arianus*, au lieu d'*Aurelianus*, comme s'il tiroit ſon origine d'Aria ou d'Ariana, qui ſont des provinces de l'Aſie. Mais le plus grand nombre des ſavans ſe réuniſſent pour la première leçon. On trouve, dans Caſſiodore, un *Cælius Aurelius*, qui ſans-doute eſt le même.

On ne ſait rien de certain ſur le temps où il a vécu. Quelques uns l'ont cru plus ancien que Galien, parce que ce dernier ne ſe trouve point cité parmi les auteurs dont *Cælius* a rapporté les ſentimens, & qui ſont en aſſez bon nombre. Mais comme Galien ne l'a pas cité non plus, & que *Cælius* a néceſſairement écrit après Soranus qui vivoit ſous Adrien, & qui n'a par conſéquent précédé Galien que de trente ou quarante ans, ſi cette ſorte de preuve étoit valable, il s'enſuivroit tout au plus de ce qu'on vient de dire, que Galien & *Cælius* pourroient avoir écrit en même temps & ne s'être pas connus. Mais quoique l'on puiſſe certainement inférer de ce qu'un auteur en cite un autre, que celui qui eſt cité, a vécu ou a écrit le premier, il ne s'enſuit pas qu'un auteur qui n'eſt pas cité, ait dû vivre après celui qui ne le cite point, ou en même temps que lui; parce que les auteurs, ſuppoſé qu'ils aient connu ceux dont ils n'ont point parlé, ce que nous ne ſavons pas, peuvent avoir eu leurs raiſons pour n'en rien dire. Galien, par exemple, pourroit n'avoir pas cité *Cælius*, (ſuppoſé que celui-ci eut vécu le premier, ce que je ne crois pas,) parce qu'il avoit aſſez d'autres Grecs auxquels il pouvoit s'attacher, ſans perdre ſon temps à refuter un auteur latin, comme étoit *Cælius*, demi barbare, & copiſte des Grecs. *Cælius* de même, quoiqu'il ait apparemment vécu après Galien, peut n'avoir point fait mention de lui, parce qu'il étoit ennemi juré des méthodiques. C'eſt comme en a jugé Reineſius, qui, fondé ſur la manière d'écrire de *Cælius*, ne le met que dans le cinquième ſiècle. On peut voir dans la note, (1) ce que dit à cet égard ce ſavant critique, qui exprime parfaitement le caractère de cet écrivain.

Cælius avoue lui-même qu'il a traduit Soranus. Cependant il paroit qu'il n'a pas ſimplement rendu mot pour mot en latin ce que ce médecin avoit écrit en grec, puiſqu'il parle ſouvent de Soranus comme d'un tiers. *Un tel*, dit-il, par exemple, *eſt d'un tel avis: mais Soranus, pour lequel je ſuis, eſt d'un avis contraire.*

Il dit encore, à la fin de ſa préface, ſur ſes livres des maladies chroniques, qu'il va commencer par la douleur de tête, à l'imitation de Soranus, qui avoit commencé par cet objet à traiter de ces mêmes maladies. Or il eſt viſible qu'il n'auroit pas parlé de la ſorte, s'il n'avoit été qu'un ſimple traducteur; mais comme Soranus étoit ſon héros, & comme il l'appelle le prince de ſa ſecte, il ne fait point de difficulté d'avouer qu'il ne parle que d'après Soranus, qu'il pouvoit d'ailleurs avoir en partie copié.

De plus, ce qui ſemble prouver que *Cælius* ne doit pas être regardé comme un ſimple copiſte des ouvrages d'autrui, c'eſt qu'il cite lui-même pluſieurs livres de ſa compoſition, & entr'autres un livre de lettres grecques adreſſées à un Prætexratus, dans leſquelles il combattoit fortement l'uſage de la bière, médicament purgatif dont Thémiſon s'étoit ſervi. *Cælius* cite encore un livre qu'il avoit dédié à un Lucrétius, & qui contenoit un abrégé de la médecine, par demandes & réponſes; des livres de chirurgie; d'autres touchant les fièvres, les cauſes des maladies, les remèdes ordinaires, la compoſition des médicamens, les maladies des femmes, la conſervation de la ſanté.

Il n'y a pas d'apparence que tous ces livres fuſſent copiés de Soranus; mais il ſe peut que ceux dont on a parlé précédemment, le fuſſent pour la

(1) *Stylo, ut ferebat ſeculum (quinto enim viciſſe arbitramur, cùm linguæ latinæ puritas Europæarum gentium idiotiſmis, & Hunnorum Gothorumque barbariê pene decoxiſſet), & genius patriæ, quæ ſicca Veneria Africæ non ignobile oppidum fuit, uſus eſt grandi, implexo, difficili, ad tautologias uſque luxuriante, irregulari, ſemi-ſolœco nonnunquam, modò archaiſmis, modò peregrinis & novis à vulgo acceptis ſuſpendente lectorem omnino mirifico; quaſi Eunodii aut Fulgentii alicujus, ut latini græcum videri voluiſſe, græci locutum latine exiſtimare poſſint: græcorum ubique aſſectator eſt & interpres, interdum infelicitate etiam ſua feſtivus. Quamvis enim ubique ferè crepet græcos, in horum tamen literis non nimis profundè doctum fuiſſe, & minutias præſertim grammaticas non noſſe attendere apparet: nonnunquam etiam ſcientem volentem, vitiatâ ſignificatione neglexiſſe, novam utcunque quadrationem vocabulis impoſuiſſe, &c. . . . .* Rhenesius variar. lect. *lib. iij, cap.* 18.)

Je doute, ajoute Leclere, que Cælius ait vécu auſſi tard que Reineſius le dit.

plus grande partie. A cela près, on ne comprend pas comment *Cælius* n'auroit parlé dans ces premiers livres que des médecins qui ont précédé Soranus, & comment il n'en auroit pas cité pluſieurs autres, qui ont vécu pendant l'eſpace de deux ou trois ſiècles, qui ſe ſont écoulés entre Soranus & lui, ſelon la ſuppoſition de Reineſius; ce qu'il n'a point fait, quoique ceux qu'il cite d'ailleurs ſoient en grand nombre. Il faut néceſſairement admettre cette conſequence, ou convenir que *Cælius* eſt plus ancien que Reineſius ne l'a cru, ce qui pourroit être; car enfin le ſtyle, par où l'on en juge, peut tromper, outre qu'il eſt aiſé de voir que ſes livres ont été fort altérés, ce dont tout le monde convient.

Si le *Cælius* Aurelius de Caſſiodore, (*Divinar. lection. cap.* 31.) eſt le même que *Cælius Aurelianus*, comme il ſemble que cela doit être, puiſque Caſſiodore met expreſſément l'auteur qu'il cite au rang des médecins qui ont écrit en latin: ſi c'eſt dis-je, le même, il aura vécu pour le plus tard dans le ſiècle cinquième, car Caſſiodore eſt de ce ſiècle. Mais il n'eſt pas impoſſible que *Cælius* ait précédé celui qui le cite de deux ou trois ſiècles, & qu'il n'ait pu écrire quelque temps après Soranus, qui étoit du ſecond ſiècle. Le ſtyle de *Cælius*, comme je l'ai dit, n'eſt pas une aſſez forte preuve du contraire. Tertullien, qui étoit auſſi africain, & qui a ſuivi de près Soranus, a un ſtyle aſſez dur, quoiqu'un peu meilleur que celui de *Cælius Aurelianus*. Au fond, ce dernier étoit un étranger, qui pouvoit ne pas parler ſi bien latin, qu'on parloit encore de ſon temps, même dans les provinces.

Quoi qu'il en ſoit, il ne nous eſt reſté des ouvrages de *Cælius*, que ces mêmes livres dont il fait honneur à Soranus, & dans leſquels il traite des maladies aiguës, & des maladies chroniques; mais ce ſont heureuſement les principaux, puiſqu'ils renferment la manière de traiter, ſuivant les règles des méthodiques, preſque toutes les maladies, à la réſerve de celles qui demandent le ſecours de la chirurgie.

Un autre avantage que l'on en tire, c'eſt que *Cælius*, en voulant réfuter les ſentimens de pluſieurs médecins célèbres de l'antiquité, nous a conſervé divers petits extraits de leur pratique, de laquelle nous ne ſaurions rien ſans lui, à la réſerve de ce qui concerne Hippocrate, qui eſt le premier de ceux dont il eſt parlé, & de qui il rapporte néanmoins quelques paſſages qui ne ſe trouve point dans dans les œuvres que nous en avons.

Les autres, que *Cælius* cite le plus ſouvent, ſont Dioclès, Praxagoras, Héraclide de Tarente, Aſclépiade de Pruſe, & Thémiſon: ce ſont, dis-je, ces médecins auxquels il s'attache plus particulièrement, & dont il examine la pratique avec plus d'exactitude. Il leur joint encore Eraſiſtrate & Herophile; mais ces deux derniers, comme il le remarque, n'ayant pas écrit ſur toutes les maladies, c'eſt par cette raiſon qu'il n'en parle pas ſi ſouvent que des autres.

Il cite auſſi en divers endroits Sérapion, & il y a apparence qu'il l'auroit cité plus fréquemment, s'il n'avoit regardé Héraclide comme renfermant lui ſeul tout ce que les empiriques avoient de meilleur.

Les autres, dont *Cælius* fait plus rarement mention, ſont en aſſez grand nombre. On y trouve non ſeulement Theſſalus & quelques autres médecins méthodiques, mais encore divers autres de toutes les ſectes indifféremment.

Quant aux livres de *Cælius*, que nous avons dit traiter des maladies conſidérées ou comme aiguës, ou comme chroniques, il faut remarquer que cette diſtinction des maladies faiſant un des rapports des méthodiques, ces médecins affectoient de ſuivre cette même diſtinction, ou diviſion dans les titres qu'ils donnoient à leurs livres de pratique. Aſclépiade avoit, à la vérité, compoſé des traités intitulés des maladies aiguës; mais Thémiſon, ſuivant la remarque de *Cælius*, avoit été le premier qui eut écrit en particulier ſur *les maladies chroniques*, & qui eut donné ce titre à ces livres. *Cælius* aſſure même, que de tous les médecins qui avoient précédé Thémiſon, les uns n'avoient rien dit de ces maladies, ou parce qu'ils les jugeoient incurables, ou parcequ'ils les croyoient plutôt de la dépendance des baigneurs, ou de ceux qu'on appelloit *aliptæ*, & *iatraliptæ*, que de celle des médecins; les autres en avoient écrit, en même temps qu'ils avoient écrit ſur les maladies aiguës.

Cælius ajoute que Theſſalus & Soranus ayant imité Thémiſon furent auſſi ſuivis par divers autres.

Nous avons ſous le nom de *Cælius Aurelianus*, deux traités. Comme Leclerc a été fort court ſur leurs différentes éditions, nous les indiquerons plus en détail, & ſuivant l'ordre chronologique.

1°. *Cælii Aureliani, tardarum paſſionum libri V Baſilea, apud Henricum Petri*, 1529, *in-folio.*

Eloy dit que dans cette édition ſe trouve les opuſcules d'Oribaſe.

Keſtner l'avoit dit avant Eloy.

Les éditions poſtérieures de *Cælius* ayant été revues ſont préférables à cette première.

Avant la publication de ce traité, aucun médecin alors ne connoiſſoit *Cælius Aurelianus*, dont il n'eſt fait aucune mention dans aucun écrit antérieur.

Cette édition a été donnée par *Joan. Sichardus*, qui en a fait la dédicace à Philippe Buchamer, médecin du cardinal Albert, archevêque de Maïence.

Sichardus obſerve que cet ouvrage auroit été condamné à périr abſolument, s'il ne ſe fut pas trouvé entre les mains de Philippe Furſtenberg, conſul de Francfort. On peut conclure de ce ſimple

Digitized by Google

énoncé que Sichard n'a vu d'autre manuſcrit que celui qui lui fut procuré par ce ſavant littérateur. Il ajoute qu'il auroit renoncé à donner cette édition, ſans le ſecours de Joan. Cornarius. Au reſte cet éditeur penſe que *Cælius* étoit africain, & plus ancien que Pline & Galien.

2°. *Cælii Aureliani acutarum paſſionum libri III. Pariſiis, apud Simonem Colineum*, 1533 *in*-8.

Ce traité, que *Joan. Sichardus* croyoit perdu, ainſi que beaucoup d'autres de *Cælius*, fut remis manuſcrit à Gonthier d'Andernac, par Jean Brayllon, médecin de la faculté de Paris, auquel il dit dans ſon épître qu'il n'a point ſévérement corrigé le texte, mais légérement. Il n'avoit probablement qu'un ſeul manuſcrit, ſur lequel il fit imprimer. Il juge, par le ſtyle de *Cælius*, qu'il étoit africain, & croit qu'il vivoit un peu avant Galien.

3°. *Cælii Aureliani tardarum paſſionum libri V. Venetiis, apud Aldum*, 1547, *in-fol., cum medicis antiquis.*

Ce recueil, où ſe trouve les cinq livres des maladies chroniques de *Cælius* eſt devenu rare.

C'eſt pour la ſeconde fois, que le traité des maladies chroniques de ce médecin méthodique fut imprimé.

4°. *Cælii Aureliani de morbis acutis libri III, & de morbis diuturnis libri V. Lugduni apud Guilielm. Rovillum*, 1567, *in*-8.

C'eſt pour la première fois que les deux traités de *Cælius* ſe trouvent réunis dans une même édition.

C'eſt à Dalechamps qu'on la doit; il dit avoir revu le texte ſur un ancien manuſcrit, qu'il a conféré avec d'autres manuſcrits; il a mis à la marge quelques notes.

5°. *Cælii Aureliani ſiccenſis, medici vetuſti, ſectâ methodici, de morbis acutis & chronicis libri VIII. Jo. Conradus Amman, med. doct. recenſuit, emaculavit; notulaſque adjecit. Accedunt ſeorſim Theod. Janſſ. ab Almeloveen in Cælium Aurelianum nota & animadverſiones tam proprias, quàm quas ex doctor. viror. lucubrationibus hinc indè collegit; ut & ejuſdem lexicon cælianum, cum indicibus locupletiſſimis. Amſtelodami, Weſten.* 1709, *in*-4.

L'éditeur J. Conrad Amman déclare, dans ſa préface, qu'il a ſuivi, autant qu'il l'a jugé convenable, l'édition de Lyon, de 1567; que cependant il a eu recours à l'édition très-élégante de Paris, par Simon de Colines, pour la réviſion des trois livres du traité des maladies aiguës; mais que pour la réviſion du traité des maladies chroniques, il s'eſt ſervi de l'édition de Baſle faite par Heor. Petri, en 1529. Il n'a fait aucun uſage des autres éditions, parce que, dit-il, elles ſont ſi ſemblables, ſans en excepter même les fautes, que la première paroit avoir ſervi d'original pour toutes les éditions ſuivantes. Il eſt même porté à croire qu'elles ont été faites ſur un ſeul manuſcrit, altéré en pluſieurs endroits; car autrement il ne ſeroit guère poſſible qu'il ſe trouvât tant de conformité dans les imprimés. Rouille (de Lyon) à la manière de la plupart des typographes, met ces mots dans le titre de ſon édition, en 1567, *ad fidem manuſcripti exemplaris exſcripti, & annotationibus illuſtrati*; & ajoute de temps en temps à la marge une autre leçon. Quant à la première des promeſſes par lui faites, j'avoue, dit Amman, que le texte qu'il préſente, diffère, en quelques endroits, de celui qui ſe trouve dans les éditions ſorties des preſſes de Colines, 1533, & de H. Petri, 1529; mais ſi rarement néanmoins que cela paroit venir de la négligence de la compoſition. D'ailleurs, & ceci eſt très-probant, on n'a rempli aucun des hiatus ou lacunes; car, dans les livres du traité des maladies chroniques, il manque le commencement de pluſieurs chapitres: il ſe rencontre auſſi quelques autres deficit, auxquels on auroit remédié, ſi l'on eut conſulté un manuſcrit. A l'égard des différentes leçons miſes à la marge, ce ne ſont que des conjectures. Pour les annotations, les unes veulent qu'elles ſoient de Dalechamps, les autres ſont d'un ſentiment contraire. Je crois abſolument qu'elles ne ſont pas d'un ſeul homme; car pluſieurs ſont telles qu'un ſavant peut les adopter, tandis que d'autres ſont abſurdes, & pervertiſſent le ſens de *Cælius*.

Dans l'édition que je donne, dit Amman, je me ſuis attaché à conſerver, autant qu'il a été poſſible, le texte intact, & à le rétablir ſur ces trois exemplaires, quelquefois par un léger retranchement, quelquefois par une légère addition, n'ayant ſous les yeux aucun manuſcrit. J'ai fait un peu plus de changemens, mais cependant, avec réſerve, dans le traité *des maladies aigües*; dans le reſte, bien que le ſens exigeât ſouvent un changement, devenu plus timide, j'ai plus rarement mis une autre leçon; mais toutes les fois que le texte m'a ſemblé corrompu, j'ai ajouté ma conjecture à la marge.

La ſeconde choſe, que je m'étois propoſée, étoit de mettre en ordre les annotations de l'édition de Rouille, de retrancher celles qui étoient inutiles, d'en ajouter de nouvelles, lorſqu'elles étoient néceſſaires; de rétablir les expreſſions grecques qui étoient défigurées & en caractères romains, lorſqu'elles n'étoient point entrées dans l'idiome latin; enfin, d'expliquer par une petite paraphraſe les expreſſions propres à *Cælius*, qui peuvent arrêter un lecteur auquel elles ne ſont pas familières.

Je préſente donc, dit Amman, *Cælius* plus correct, plus facile à être entendu, plus agréable par le ſoin que j'ai pris d'expliquer les termes ſurannés de matière médicale.

On voit qu'Amman s'eſt donné beaucoup de peine pour donner l'édition de 1709; mais malheureuſement, il n'a conſulté aucun manuſcrit. Il paroit

même qu'il n'y a jamais eu qu'un manuscrit pour les maladies chroniques, & un pour les maladies aiguës ; le premier a servi à Sichardus, & l'autre à Gunthier d'Andernac. Peut-être même ces deux manuscrits n'existent-ils plus.

— Autre édition de *Cælius*, faite sur la précédente, *Amsterdam*, 1722, *in*-4°.

— Troisième édition, encore à Amsterdam, 1755, *in*-4°.

6°. *Cælius Aurelianus*... &c., *Lausanne*, 1773, *in*-8°. deux vol.

Cette édition a été donnée par Haller.

Joan. Alb. Fabricius, (*Bibliotheca latina*, édit. 1708, *pag.* 680.) dit que Nic. Blancardus (Blaneard), dans sa préface sur Arrieo, avoit promis une nouvelle édition de *Cælius* ; qu'il a appris depuis peu que Georg. Franc. à Frankenau, premier médecin du roi de Danemarck, préparoit une nouvelle édition de *Cælius*, avec des notes ou un commentaire. Le même Fabricius observe encore que Thomas Bartholin, parmi les autres pertes qu'il a faites, lorsque sa bibliothèque fut brûlée, regrette ses notes & ses corrections sur *Cælius*.

Thomas Reinesius, (*lib. iij. var. lection. cap.* 17 & 18) expose plusieurs notes & corrections sur le traité *des maladies chroniques de* Cælius.

J'ajouterai que Marcellin Bompart avoit fait des commentaires sur *Cælius*, *qui*, disoit-il, en 1632, *verront bien-tost le iour, si Dieu me donne vn peu de santé.* Il s'exprimoit ainsi dans son livre intitulé : *La conférence & entrevevë d'Hippocrate & de Démocrite, &c.* Paris, chez la vefue Philippe Gaultier, *in*-8°. (M. Goulin.)

Voyons plus particulièrement (avec Le Clere) ce que contiennent les deux traités de *Cælius*, les seuls où se soit conservée la pratique des méthodiques. Ils comprenoient toutes les maladies, tant aiguës que chroniques, sous deux genres principaux, le *resserré* (*strictum*) & le *relâché* (*laxum*) ; de ces deux se formoit un troisième genre, qu'ils appelloient *mixte*, lorsque la maladie tenoit en même temps du premier & du second.

Les maladies aiguës, que *Cælius* place sous le genre resserré (*morbi strictura*) sont premièrement la phrénésie, bien qu'il en reconnoisse une seconde espèce, appartenant au genre relâché, laquelle se distingue de la première par des évacuations fréquentes du ventre ou par des sueurs continuelles. Il passe ensuite à la léthargie, qu'il dit dépendre d'un resserrement plus fort que celui par lequel est causée la phrénésie ; il la définit, d'après Soranus, un assoupissement profond, accompagné d'une fièvre aiguë, quoique le pouls soit en même temps grand, lent & vide. La catalepsie, dont il parle ensuite, a du rapport avec la léthargie. Viennent ensuite la pleurésie & la péripneumonie, qu'il classe sous le genre mixte ; c'est-à-dire, qu'elles tiennent du resserrement & du relâchement ; elles tiennent de celui-ci, parce que les malades crachent, & que leurs crachats sont pituiteux ou sanguinolents ; mais elles tiennent du resserrement, en tant qu'il y a tumeur dans les parties affectées, toute tumeur indiquant nécessairement le resserrement ; & comme cette tumeur, dans ces deux maladies, est ce qu'il y a de plus considérable, le resserrement l'emporte sur le relâchement.

Toutes ces maladies sont accompagnées de fièvre. En voici d'autres, qui toutes aiguës qu'elles sont, s'en trouvent exemptes : l'esquinancie, dont il y a diverses espèces, toutes dépendantes de quelque tumeur ou enflure, soit interne, soit externe, l'apoplexie, les convulsions, l'iléus, l'hydrophobie, &c.

Les maladies chroniques qui appartiennent au genre resserré, sont, la douleur de tête qui revient de temps en temps, les vertiges, l'asthme, lequel tient aussi en partie du relâchement, l'épilepsie, la manie, la jaunisse, la suppression des hémorrhoïdes & celles des règles, la polysarcie, ou trop de chair, la mélancholie qui tient également du relâchement, à cause des vomissemens & des diarrhées qu'éprouvent de temps en temps ceux qui en sont atteints. La paralysie, les catarrhes, la phthisie, la colique, la dyssenterie, tiennent aussi de l'un & de l'autre genre ; l'hydropisie est de la même classe. On la met ordinairement, dit *Cælius*, sous le genre resserré, mais les symptômes indiquent qu'elle tient du genre relâché.

Les maladies aiguës que *Cælius* appelle *morbi solutionis*, & qu'il place sous le genre relâché, sont la passion cardiaque, qui est souvent un symptôme des fièvres ardentes, ou une maladie, accompagnée de défaillance & de sueurs froides, avec un très-petit pouls ; le cholera, que *Cælius* définit ainsi : *Solutio stomachi, ventris, & intestinorum* (1), *cùm celerrimo periculo* ; le vomissement de sang &c....

Les maladies chroniques, rangées sous le genre relâché, sont le crachement de sang, la diarrhée, les règles immodérées, l'amaigrissement, le flux hémorroïdal, &c..... Le reste des maladies de cette nature se trouvent parmi celles qui ont été réduites sous le genre mixte.

Quand on demandoit aux méthodiques par quels signes ils distinguoient les maladies qui dépendent de ces divers genres, ils répondoient que dans celles qui sont sous le genre resserré, les évacuations ordinaires étoient retenues, que les parties s'enfloient, ou devenoient plus grosses ou plus dures qu'elles ne sont ordinairement ; que dans les maladies du genre relâché, au contraire, les évacuations accoutumées devenoient plus grandes, certaines matières qui doivent être retenues dans le corps en sortent, les corps s'amollissent, se relâchent, maigrissent, &c.

(1) Id est, *œsophagi, ventriculi, & intestinorum.*

Les

Les méthodiques en effet pouvoient, par ces raiſons, ſe tirer d'affaire à l'égard de la plus grande partie des maladies : mais comme il y en a quelques-unes dont les principaux ſymptômes ne ſemblent rien avoir de commun avec le relâchement ou le reſſerrement, ils devoient ſe trouver d'autant plus embarraſſés, que les rapports qu'ils établiſoient entre les maladies devoient être évidens. Mais quand ils ne pouvoient rendre raiſon des principaux ſymptômes, ils s'attachoient à ceux qui ſont de moindre conſéquence, & ſe ſauvoient encore par-là.

Quelque maladie qu'on leur propoſât, il étoit difficile que, parmi les ſymptômes qui l'accompagnoient, il ne s'en trouvât quelques-uns qui marquaſſent, ou directement, ou indirectement, le relâchement ou le reſſerrement (*laxum*, vel *ſtrictum*) ; cela leur ſuffiſoit.

L'hydrophobie, ou l'averſion pour l'eau qui ſurvient à ceux qui ont été mordus par un animal enragé, n'étoit pas un accident que les méthodiques entrepriſſent d'expliquer ſuivant leurs principes. *Cælius*, qui fait l'hiſtoire de cette maladie avec beaucoup d'exactitude, ne s'attache point en particulier à cet accident, qui n'a aucun rapport avec le *laxum* ni le *ſtrictum*, non plus que l'envie de mordre que les malades ont quelquefois ; mais ce qui détermine *Cælius* à mettre cette maladie ſous le genre reſſerré, ce ſont le hoquet, la ſoif, la rétention des excrémens, la peſanteur de tout le corps.

Ce que ce médecin a écrit ſur la maladie dont on vient de parler, mérite qu'on s'y arrête.

Il nous apprend, en premier lieu, que de ſon temps on doutoit ſi l'hydrophobie étoit une maladie du corps, ou une maladie de l'eſprit ; & il ſe déclare pour ceux qui vouloient que dans cette occaſion l'un & l'autre fuſſent malades. L'eſprit, diſoit-il, eſt malade, puiſque les hydrophobes craignent l'eau ſans raiſon, & n'oſent pas boire, quoiqu'ils aient ſoif ; le corps ne ſe porte pas bien non plus, puiſque les malades ſont altérés, qu'ils ont le hoquet, &c....., & que la morſure de l'animal a premièrement agi ſur le corps.

Cælius demande après cela, quelle eſt la partie qui, dans cette maladie, ſouffre principalement ; il répond que c'eſt l'eſtomac & le ventre, ce qu'il prouve par les mêmes accidens, bien qu'il reconnoiſſe d'abord que tout le corps ſouffre. Une troiſième queſtion eſt, ſi l'hydrophobie eſt une maladie nouvelle ou non (relativement au ſiècle où vivoit *Cælius*). Il s'étend beaucoup plus ſur cette dernière queſtion que ſur les deux autres ; premièrement il obſerve que, ſuppoſé que la maladie dont il s'agit fût une maladie nouvelle, il ne s'enſuivroit pas qu'on dût la mettre ſous un genre nouveau, ou qu'on dût propoſer une nouvelle manière de la guérir. Il ſe peut, dit-il, que des maladies particulières ſoient nouvelles, ou reparoiſſent après un long temps ; mais il n'en eſt pas de même des maladies générales, ou principales, ſous leſquelles toutes les autres ſont comprises.

Ces maladies générales, qui naiſſent du relâchement ou du reſſerrement, ne peuvent pas être nouvelles ; & comme elles ne changent jamais, leur curation eſt auſſi toujours la même, en général, & celle des maladies particulières ne doit, par conſéquent, point être différente.

Cælius rapporte, en ſecond lieu, les raiſons de ceux qui vouloient que l'hydrophobie fût une maladie nouvelle ; & il nous apprend qu'Artémidore & Caridême, qu'on met parmi les ſectateurs d'Eraſiſtrate, étoient de ce ſentiment. Si cette maladie n'étoit pas nouvelle, diſoient ces médecins, les anciens, qui en ont décrit un ſi grand nombre, & qui n'ont oublié aucune de celles que nous voyons aujourd'hui, n'auroient pas manqué d'en faire mention (de l'hydrophobie), s'ils l'avoient connue : d'ailleurs cette maladie ne paroît point ſeulement étrange aux ignorans, ou à ceux qui ne ſont pas inſtruits de l'art, elle déconcerte même les plus habiles médecins ; & tandis que les cauſes des autres maladies ſe peuvent trouver par la réflexion & le raiſonnement, la cauſe de celle-ci ſemble abſolument incompréhenſible : à quoi l'on peut ajouter qu'elle eſt incurable ; ce qui marque vraiſemblablement qu'elle eſt nouvelle ; autrement il n'eſt pas croyable qu'on ait été juſqu'aujourd'hui ſans y trouver de remède, ou ſans en découvrir la cauſe.

Ceux qui ſont d'un ſentiment contraire, continue *Cælius*, diſent premièrement qu'il eſt faux que les anciens n'aient point fait mention de cette maladie : Démocrite, ajoute-t-il, qui fut contemporain d'Hippocrate II, en a non-ſeulement parlé, mais encore indiqué la cauſe, en même-temps qu'il a décrit cette eſpèce de convulſion, qui fait courber le corps en arrière (*opiſthotonos*) ; Hippocrate même, bien qu'il n'ait pas traité *ex profeſſo* de l'hydrophobie, ne laiſſe pas d'en avoir dit quelque choſe, comme on le peut inférer de ce qu'il obſerve que les phrénétiques boivent peu, & que le moindre bruit leur fait peur. Or, on ſait que le principal ſymptôme de la rage eſt l'averſion pour l'eau, ce qui fait que ceux qui en ſont atteints boivent peu, ou ne boivent point du tout.

Polybe, gendre d'Hippocrate, a fait une légère mention de cette maladie, lorſqu'il a dit que ceux qui fuyoient l'eau mouroient promptement. Homère ſemble auſſi faire alluſion à l'hydrophobie, dans la fable de Tantale, qui ne pouvoit boire, bien que l'eau d'un fleuve vint fort près de ſa bouche. D'ailleurs, comme Teucer, dans l'Iliade, après avoir tué huit troyens, ſe plaint de n'avoir pu tuer Hector, qu'il appelle chien enragé, ne peut-on pas en inférer qu'Homère, ayant connu un des animaux qui communique l'hydrophobie, il doit auſſi avoir eu connoiſſance de cette maladie. Le poète Ménandre fait

auſſi une deſcription de l'état de ceux qui, ayant trop pris de vin, n'en peuvent plus boire; deſcription qui ſemble avoir quelque rapport avec la ſituation où ſe trouvent les hydrophobes.

Ce n'eſt pas ſeulement par des autorités, pourſuit *Celius*, on les auteurs qu'il fait parler, que ceux qui ſoutiennent ce ſentiment, prétendent prouver l'ancienneté de l'hydrophobie. La raiſon veut encore, dit-il, que cette maladie ſoit auſſi ancienne que les autres, puiſqu'il y avoit autrefois des chiens, comme il y en a aujourd'hui, & qu'Homère nous apprend que de ſon temps ces animaux étoient déjà ſujets à la rage.

Quant à ce qu'on ajoute que cette maladie étonne également les médecins & ceux qui ne le ſont pas, ce n'eſt point une raiſon qui prouve qu'elle ſoit incurable. Il y a bien d'autres maladies qui ne ſont pas moins ſurprenantes, comme l'apoplexie, la ſatyriaſe. La cauſe antécédente de l'hydrophobie n'eſt pas même auſſi incompréhenſible qu'on ſe l'imagine, puiſque pluſieurs médecins, & pluſieurs philoſophes ont cru l'avoir découverte. Mais quand cette cauſe ſeroit incompréhenſible, on convient que l'effet qui la ſuit eſt manifeſtement ſenſible; mais quand l'effet qui ſuit, c'eſt-à-dire la maladie, ſeroit incompréhenſible, on ne pourroit cependant en conclure que le mal fût incurable. Et ſi l'on ſuppoſe que ce mal eſt incurable, on ne ſauroit en conclure néceſſairement qu'il ſoit nouveau, de même que le cancer n'eſt pas nouveau, quoiqu'on ne le guériſſe point. Mais on obſerve que parmi les accidens qui ſuivent ou indiquent l'affection hydrophobique, aucun ne lui eſt propre; ainſi le hoquet qui ſe montre dans les hydrophobes, exiſte dans ceux qui ne le ſont pas; la ſoif & les vomiſſemens qu'éprouvent les hydrophobes, ſe rencontrent ſouvent dans les fébricitans; le trouble de l'ame & la crainte, accompagnent auſſi la phrénéſie. Puis donc qu'il ne paroit dans l'affection hydrophobique aucun ſymptôme propre, ſi au contraire ils ſont tous communs aux autres maladies, l'hydrophobie ne ſauroit par conſéquent être regardée comme une maladie nouvelle.

Celius déclare que telle eſt auſſi ſon opinion: en effet, cette maladie ſemble, dit-il, affecter certaines ſaiſons, & certaines contrées, telles ſont la Carie & la Crête. Car dans cette iſle, où ne ſe rencontrent preſque point d'animaux vénéneux, les chiens ſont très-ſouvent attaqués de la rage.

Plutarque penſoit que l'hydrophobie, & l'éléphantiaſis n'avoient commencé à paroître que du temps d'Aſclépiade. On appuie cette aſſertion de Plutarque, par un paſſage d'Ariſtote: « Les chiens, dit ce philoſophe, ſont ſujets à la rage, à la goutte. La « première de ces maladies les rend furieux, & tous « les animaux qu'ils mordent, deviennent enragés, « excepté l'homme. Ce mal fait mourir les chiens « eux mêmes, & tout animal qui eſt mordu par un « autre animal enragé, excepté l'homme ».

Pluſieurs ſavans ont cru qu'il y avoit quelque faute dans ce paſſage d'Ariſtote; mais Mercuriali ſoutient qu'il n'y en a point, & qu'effectivement on n'avoit pas encore vu des hommes enragés du temps d'Ariſtote.

Quant au genre ſous lequel *Celius* tâche de placer l'hydrophobie, il ſemble qu'il ſe ſeroit plus aiſément débarraſſé, s'il avoit eu égard à la *convenance prophylactique*, dont quelques médecins faiſoient dépendre les maladies cauſées par les poiſons, & par le venin des animaux, mais ſelon toute apparence, *Celius* n'étoit pas de ce ſentiment. Sa manière de traiter l'hydrophobie, le fait voir; & il paroit que l'idée de reſſerrement, (genre ſous lequel il claſſoit cette maladie), eſt la ſeule à laquelle il s'attache pour trouver les remèdes néceſſaires.

On ne ſait pas ſi *Celius* réuſſiſſoit par ſa méthode, mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous eût appris comment il s'y prenoit, lorſqu'il s'agiſſoit de prévenir la rage chez ceux, qui avoient été mordus par des chiens enragés; & comment il panſoit les plaies faites par la morſure de ces animaux. On verroit ce qu'il auroit eu à dire ſur l'hiſtoire ſuivante expoſée par Galien.

Deux hommes ayant été mordus par un chien enragé, allèrent chercher du ſecours, chacun chez le médecin qui avoit accoutumé de le traiter. On ſuppoſe que la plaie de l'un & de l'autre étoit ſi petite qu'à peine la peau avoit été effleurée, & l'on ajoute que l'un des médecins panſa la plaie de ſon malade comme on panſe les plaies & les ulcères ordinaires, & que ſans ſe mettre en peine d'autre choſe, il la guérit, ou la cicatriſa dans peu de jours. L'autre médecin ayant été inſtruit que la plaie avoit été faite par un chien enragé, bien loin de la cicatriſer, la rendit plus grande qu'elle n'étoit, & y appliqua des médicamens pénétrans & âcres qui la tinrent longtemps ouverte, donnant d'ailleurs au malade des remèdes internes ſpécifiques contre la rage. Qu'arriva-t'il de là? ce dernier malade fut parfaitement guéri, & hors du danger de tomber dans l'hydrophobie, au lieu que l'autre qui avoit été traité par le premier médecin, & qui ne croyoit point avoir de mal depuis long-temps, devint tout-à-coup enragé, & mourut dans des convulſions. Alors adreſſant la parole aux médecins méthodiques, vous ſemble-t'il qu'il eut été inutile en cette occaſion de rechercher la cauſe évidente du mal, de laquelle vous vous mettez ordinairement peu en peine? n'eſt-il pas viſible au contraire que l'un des malades, dont on vient de parler, eſt mort par la négligence du médecin entre les mains de qui il eſt tombé, & qui a fait deux fautes conſidérables: l'une de n'avoir pris aucune information ſur la plaie, c'eſt-à-dire de n'avoir point cherché à connoître quel animal avoit

Digitized by Google

fait la morſure ; l'autre faute, de ne s'être pas ſervi des remèdes dont l'expérience a démontré l'utilité dans ce cas.

Ceux qui admettoient la convenance prophylactique, ne ſe trouvoient point embarraſſés de répondre à cette objection ; mais *Cælius* ne ſemble pas avoir adopté cette convenance.

Outre l'hydrophobie, *Cælius* parle de deux maladies rares, la ſatyriaſe & le priapiſme ; termes qui ne ſe trouvent point dans Hippocrate. La différence que *Cælius* met entre ces deux maladies, c'eſt que la première eſt de la claſſe des chroniques, & la ſeconde eſt du nombre des aiguës. Il traite auſſi de la phtyriaſe, maladie dans laquelle le corps eſt couvert de poux ; les parties les plus garnies de poils en ſont du moins toutes remplies : ces poux, ajoute *Cælius*, ne ſont pas toujours des poux ordinaires ; ils ſont quelquefois d'une forme particulière, plus larges & plus durs que les autres ; leur morſure eſt plus ſenſible. Quelques uns, dit-il, les nomment *pediculi ferales*, comme qui diroit des poux qui menacent de la mort ; & ils pénètrent ſouvent dans la chair par deſſous les poils ou les cheveux. Les autres accidens de ce mal ſont, outre la démangeaiſon, des veilles continuelles, une pâleur exceſſive, un fort grand dégoût, une débilité d'eſtomac, & enfin la chûte de tous les poils & de tous les cheveux. C'eſt, continue-t'il, une maladie du genre relâché, cauſée par une bile rougeâtre, qui paſſant à travers les pores, engendre ces animaux. Pour la curation, il propoſe les mêmes remèdes indiqués contre l'éléphantiaſis.

Cælius parle auſſi fort en détail de la maladie appellée *catalepſis* ou *apprehenſio*, dont il donne pour principaux ſignes, fièvre aiguë avec privation de la voix, engourdiſſement de tous les ſens, immobilité de tous le corps, & enfin des yeux fixes & toujours ouverts. Hippocrate, dit-il, & Dioclès ont nommé cette maladie φρενῖτις, qui ſignifie ſimplement privation de la voix ; Praxagore l'a appellée affection comateuſe, & Philippe κατοχή. Il faut obſerver que le nom de *catoché* ou *catocha*, n'étoit pas de l'invention de Philippe ; car Hippocrate s'étoit ſervi de ce terme : mais comme il ne s'étoit pas clairement expliqué ſur ce qu'il entendoit, il y a toute apparence que Philippe emprunta de lui ce terme, ou qu'il avoit cru que par ce mot Hippocrate avoit voulu déſigner la maladie dont il s'agit. *Cælius* ajoute que la catalepſie avoit été confondue, par la plupart des anciens médecins, avec la léthargie ; & il nous apprend qu'Aſclépiade & ſes ſectateurs ont les premiers diſtingué ces deux maladies, & ont donné à la première le nom de *catalepſie*. Parmi les ſectateurs d'Aſclépiade, qui avoient écrit ſur ce ſujet, il nomme Chryſippe. Il parle auſſi de Niceratus, comme ayant écrit auſſi ſur la catalepſie. Après ces deux médecins vinrent Magnus, Agathinus, & Archigène, tous trois de la ſecte méthodique, ou de la ſecte pneumatique, qui parlèrent encore mieux de la catalépſie que n'avoient fait les précédents, en ſorte que ces derniers, achevèrent, dit *Cælius*, ce que les premiers n'avoient qu'ébauché.

La maladie que *Cælius* déſigne par ces deux mots *cardiaca paſſio*, & tous ceux qui en ſont atteints, étoient nommés par les grecs καρδιακοι, *cardiaci* en latin, eſt encore une de celles qui n'ont pas ce nom dans Hippocrate. Les principaux accidens de cette maladie, ſuivant *Cælius*, ſont un abattement total des forces, avec froid des extrémités, comme des bras & des jambes, & quelquefois même de tout le corps ; un pouls fréquent, petit, foible, inégal, & à peine ſenſible ; des ſueurs tantôt de la tête ſeule, tantôt de tout le corps. Cette maladie a du rapport avec la cardialgie, & la lipothymie, ou ſyncope. Dalechamps, dans ſes notes ſur *Cælius*, croit que les plus anciens médecins avoient confondu l'affection cardiaque dont il s'agit avec l'apoplexie.

On trouve auſſi dans *Cælius* la deſcription d'une maladie qu'il nomme onirogonos, *ſonge vénérien*. Ce mot ne ſe trouve pas dans Hippocrate, mais on y trouve le mot ονειρωσσειν (*avoir des ſonges vénériens*), d'où a été formé le nom ονειρογονος, qui eſt employé par d'autres auteurs, & qui fait croire qu'il pourroit y avoir une faute dans le texte de *Cælius*, & qu'au lieu d'*onirogonos*, il faudroit lire *onirogmos*. C'eſt la conjecture de Foëſius ; mais Reineſius prétend que ce ſont deux maladies fort différentes, ſans s'expliquer à cet égard.

Il y a dans Hippocrate le mot φαγεδαινα, mais il ſe prend dans un ſens bien différent de celui que *Cælius* lui donne. Hippocrate déſigne une eſpèce d'ulcère rongeant & malin, au lieu que *Cælius* donne le nom de *phagedæna* à cette ſorte de faim qu'on a appellée faim canine, & qu'Eraſiſtrate nommoit βουλιμια.

Le mot *polyſarcia*, qui ſignifie trop de chair, ou d'embonpoint, ne ſe trouve pas non plus dans Hippocrate. *Cælius* fait un chapitre entier ſur cette maladie.

Le nom de *paſſion iliaque*, qui ſe trouve dans cet auteur, eſt pareillement un mot qu'Hippocrate n'a pas employé. C'eſt une eſpèce de flux de ventre, dont ceux qui en étoient atteints étoient appellés par les grecs ειλιακοι, & par les latins *ventriculoſi*, dit *Cælius*.

Il en eſt de même du terme *ſtomachici*, dont il ſe ſert pour déſigner ceux qui ont des maux d'eſtomac, & du terme *incubo* ou *incubus*, qui eſt le nom d'une maladie dans laquelle ceux qui en ſont affectés éprouvent en dormant quelque choſe qui preſſe la poitrine, ce qui leur fait croire que c'eſt une perſonne qui eſt couchée ſur eux, & veut les étouffer. *Cælius* dit que Themiſon appelloit cette maladie πνιγαλιον, étouffement, & que quelques anciens l'avoient appellée ἐφιαλτης, d'un verbe qui ſignifie *ſauter deſſus*, comme quand on monte à cheval ; & ἐφιππολη, d'un

autre verbe qui signifie *jetter dessus*, ou *mettre l'un sur l'autre*.

Les divers noms dont *Cælius* se sert pour distinguer les différentes espèces d'hydropisie, comme *ascites*, hydropisie ascite, *tympanites*, hydropisie tympanite, ne se trouvent pas non plus dans Hippocrate, quoique cet ancien médecin ait connu & décrit ces maladies.

Le mot τλιφαντιασις, qui est dans *Cælius*, ne se trouve pas non plus dans Hippocrate, bien qu'il y ait quelque chose d'approchant ou d'équivalent. Nous avons dit précédemment qu'on prétendoit que cette maladie, & l'hydrophobie, n'avoient pas été connues avant le tems d'Aselépiade. Cependant *Cælius* n'avoit pas inventé les noms des maladies dont il parle; il ne les emploie que d'après d'autres médecins qui les leur avoient donnés dans l'intervalle qui s'étoit écoulé entre Hippocrate & lui.

Au reste, il convient d'observer que *Cælius* est toujours d'une grande exactitude, lorsqu'il s'agit de rapporter les signes d'une maladie, enforte que les médecins qui n'adoptèrent ni ses raisonnemens, ni ses remèdes, ne laissèrent pas d'être satisfaits de ses descriptions. Les méthodiques avoient cela de commun avec les empiriques, qu'ils avoient le plus grand soin de distinguer les maladies par leurs signes. Ils y étoient d'autant plus obligés les uns & les autres, qu'ils n'avoient que ce moyen de reconnoître les maladies, évitant d'en rechercher les causes.

Cælius, enfin, mettoit au nombre des maladies le penchant infâme de ceux que les grecs appelloient μαλακοι, & les latins *molles* & *subacti*, & que *Cælius* oppose à ces femmes que l'on nommoit *tribades*. Et quoiqu'il reconnoisse que ces abominables dispositions étoient plutôt des vices ou des maladies de l'esprit, que des maladies du corps, & un fruit de la corruption des mœurs, il croit néanmoins que la manière dont ces hommes avoient été conçus y contribuoit en quelque chose, & débite à cet égard les conjectures du philosophe Parmenide. Les poëtes ont aussi parlé de ces vices honteux, comme si c'eût été des maladies; mais il est visible qu'ils n'ont employé le terme de maladies que dans un sens figuré, de la même manière que nous disons encore aujourd'hui, en parlant d'un homme qui a du penchant au larcin, qu'il a cette maladie, ou qu'il a la maladie de dérober.

Voyons actuellement sur quelles maximes étoit fondée la pratique de *Cælius*, quels étoient les remèdes généraux dont il faisoit usage, & quels étoient ceux qu'il condamnoit.

Les méthodiques, comme on l'a dit, prétendoient que les convenances qu'ils établissoient entre les maladies, devoient être évidentes, & qu'ils s'attachoient autant à ce que les maladies ont d'évident, qu'à ce qu'elles ont de commun entr'elles. *Cælius* étoit tellement prévenu en faveur de cette évidence, qu'il fuyoit, autant qu'il le pouvoit, les définitions, de peur de s'embarrasser dans quelque question obscure, en voulant pénétrer dans l'essence des choses, ce qui semble nécessaire pour les définir exactement selon les règles de la logique. Au lieu de définitions, il se contentoit de simples descriptions.

Retenu par la même crainte de s'impliquer, il alloit plus loin encore; il croyoit qu'il ne falloit pas se mettre fort en peine de distinguer la partie qui est spécialement affectée dans chaque maladie, c'est-à-dire celle qui souffre le plus. Les médecins des autres sectes, dit-il, ont cherché quelle est la partie malade dans la phréoésie. Les uns ont prétendu que c'étoit le cerveau, les autres le cœur, ou le diaphragme; quant à nous, nous ne nous fatiguons pas beaucoup sur ce sujet.

La même raison qui obligeoit les méthodiques à être réservés, lorsqu'il s'agissoit de définitions, les engageoit à se conduire de même par rapport au désagrément de la partie malade, qui est souvent fort difficile à découvrir; mais ils avoient une autre raison d'en user ainsi; c'est qu'ils ne croyoient pas que l'on dût jamais changer la cure générale, par aucun égard particulier pour la nature de certaines parties, ou pour le voisinage de quelques autres. La considération, disoient-ils, des parties qui souffrent, n'est d'aucun usage pour indiquer les remèdes dont on doit se servir; car on ne peut pas dire, par exemple, que l'inflammation, qui est une maladie du genre resserré, attaquant une partie nerveuse, il faille plutôt relâcher, si cette maladie tenoit une partie où il y eût des veines, des artères, ou de la chair, l'indication du relâchement ayant également lieu dans toutes les inflammations.

Dans certains cas, néanmoins, les méthodiques se croyoient obligés de connoître précisément la partie malade, mais ce n'étoit point pour varier la curation. Quelles sont les parties (dit *Cælius*) d'où coule le sang que l'on rend par la bouche? Il y en a plusieurs, l'entrée ou le dessus de la gorge, la trachée-artère, le poumon, la poitrine, la plèvre, le diaphragme, l'estomac, le ventre; & selon quelques-uns, le foie, la rate, & la grande veine qui est attachée à l'épine du dos. Après avoir ainsi répondu à la question proposée, il en fait une seconde. Pourquoi (dit-il) tâchons-nous de découvrir de quelles parties le sang coule dans certaines maladies? Il répond ainsi: Nous tâchons de découvrir quelles sont ces parties, pour pouvoir appliquer nos remèdes sur ces parties mêmes, ou sur celles qui leur sont le plus voisines; & non, comme quelques-uns le pourroient croire, pour changer de traitement, suivant la diversité des parties, puisque la même curation leur convient à toutes.

Une autre maxime des méthodiques, c'est qu'ils croyoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choses les plus simples, & par celles dont nous faisons usage dans la santé, comme sont l'air que nous respirons, la nourriture que nous pre-

Digitized by Google

nons, &c. Il n'y a perſonne qui ne convienne aiſément que ce ſeroit le mieux, ſi cela ſe pouvoit, & les plus anciens médecins avoient déjà cherché à tirer tout l'avantage qu'ils avoient pu de ces choſes, mais les méthodiques alloient plus loin. Ils prenoient d'abord un ſoin tout particulier de rendre l'air que le malade reſpiroit, tel qu'ils ſuppoſoient qu'il devoit être pour contribuer à la guériſon du malade; & comme ils ne reconnoiſſoient que deux ſortes de maladies, des maladies de relâchement & des maladies de reſſerrement, toute leur application, dans ces cas, rouloit ſur la manière de procurer aux malades un air relâchant ou reſſerrant, ſelon le beſoin qu'ils avoient de l'un ou de l'autre. Pour leur procurer le premier, ils les faiſoient placer dans des chambres bien claires & médiocrement chaudes & grandes: au contraire, pour avoir un air reſſerrant, ils les mettoient dans des chambres peu éclairées & très-fraîches. Dans cette vue, les médecins ne ſe contentoient pas de choiſir des appartemens tournés au ſeptentrion, & où le ſoleil donnoit rarement, ils choiſiſſoient même quelquefois des grottes & des lieux ſouterrains. Ils couvroient auſſi, pour remplir leur objet, le plancher de feuilles & de branches de lentiſque, de vigne, de grenadier, de myrte, de ſaule, de pin; ils l'arroſoient d'eau fraîche; ils ſe ſervoient de ſoufflets ou d'éventails; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner plus de fraîcheur à l'air. Il faut, diſoient-ils, avoir plus d'attention à l'air qu'on reſpire, qu'aux viandes qu'on mange; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on reſpire continuellement, & que l'air entrant ſans ceſſe dans le corps, & pénétrant juſque dans les petits eſpaces, il reſſerre ou relâche plus puiſſamment, que ne fait [illegible]

Les méthodiques prenoient garde de fort près à la manière dont les [illegible] étoient couchés, & ils leur faiſoient prépar[illegible] lits différens, ſelon les maladies. Ils marquoient [illegible] ſoin quelles ſortes de couvertures ces malades devoient avoir; s'ils devoient coucher ſur un matelas ou ſur un lit de plumes; quelle poſture ils devoient tenir dans le lit; ſi le lit devoit être grand ou petit; comment il devoit être tourné, par rapport aux fenêtres, &c. En un mot, ils étoient extrêmement attentifs ſur toutes les choſes de cette nature, ſur leſquelles les autres médecins paſſoient plus légèrement.

Quant à la nourriture, les méthodiques la réglaient auſſi par rapport à leurs vues particulières; & ils s'appliquoient entièrement à diſtinguer les viandes ou les boiſſons qui reſſerroient ou qui relâchoient.

Les méthodiques, ou du moins *Cælius* & Soranus, n'étoient point pour les remèdes ſpécifiques; les ſpécifiques étant pour l'ordinaire tirés de choſes dont on n'a point coutume de ſe ſervir. D'où vient (demande le même *Cælius*) qu'on donne aux épileptiques de la chair de belette ſèche ou de la chair humaine, ou une certaine excroiſſance qui vient aux jambes des chevaux? Ou, pourquoi fait-on prendre à ces malades du membre ou des teſticules du chien d'eau, des cloportes, de l'eau où les forgerons ont éteint leur fer, du cœur de lièvre ou de chameau, du cerveau d'un oiſeau aquatique, que les latins appellent *gavia* ou *larus*, &c.? On ne peut pas dire (obſerve-t-il) que l'on ait trouvé ces remèdes en raiſonnant ou en tâchant de pénétrer dans ce qu'on appelle *les cauſes cachées*. On ne peut pas dire auſſi qu'on ait découvert les effets de ces différentes matières dans la maladie dont il s'agit, par des eſſais que le haſard ait procurés, comme les empiriques prétendent que la plupart des remèdes ont été trouvés. On ne voit point, dis-je, comment le haſard peut avoir introduit ces matières dans l'uſage de la médecine, puiſqu'elles ſont preſque toutes ſi abominables & ſi fort éloignées de celles dont on ſe ſert ordinairement, qu'on ne peut concevoir comment on a pu en prendre ſans y penſer. Si l'on dit que c'eſt le réſultat des eſſais que les premiers médecins ont fait exprès, & par fantaiſie, il y a lieu de s'étonner que ces médecins aient choiſi ces ordures pour faire des expériences, & qu'ils ne ſe ſoient pas plutôt attachés à découvrir les grands uſages que l'on peut retirer de l'air, des veilles, du ſommeil, de la nourriture, & des autres choſes dont perſonne ne ſauroit ſe paſſer, en réglant chacune de ces choſes, ſelon que chaque maladie le demande.

Cælius ajoute que les remèdes de la nature des premiers dont on a parlé, ſont dangereux; & il cite l'exemple de Thémiſtocle qui mourut pour avoir bu du ſang de taureau, qui eſt auſſi très-recommandé contre le mal caduc. Il porte le même jugement de tous les autres ſpécifiques qu'on propoſe dans toutes les autres maladies, & il conclut que ces remèdes que le vulgaire croit avoir été bien éprouvés & trouvés bons, d'après pluſieurs expériences, ne valent pourtant rien, parce qu'ils ſont fort ſouvent contraires à ceux que l'on preſcrit; c'eſt-à-dire, que quelques-uns de ces remèdes reſſerrent quand il faut relâcher, & relâchent lorſqu'il eſt néceſſaire de reſſerrer.

Cette dernière conſidération ſuffiſoit aux méthodiques pour leur faire rejetter les remèdes ſpécifiques, puiſqu'ils n'en admettoient point d'autres que ceux qui avoient du rapport au relâchement & au reſſerrement. Cependant, il y avoit des occaſions où les méthodiques ne pouvoient guère ſe paſſer de ſpécifiques; & *Cælius* eſt contraint de reconnoître l'effet de ces remèdes, lorſqu'il s'agit de tuer les vers. Mais comme on a obſervé que quelques-uns des médecins de cette ſecte avoient imaginé des convenances particulieres pour les maladies chirurgicales, & que la principale de ces convenances conſiſtoit à ôter ce qui eſt étranger à l'égard du corps, *Cælius* ſe ſauvoit en rangeant les vers & leur curation ſous cette convenance, c'eſt-à-dire, qu'il prétendoit que les vers étant des choſes étrangères, il falloit ſe ſervir des remèdes qui les tuent & qui les font ſortir du

Digitized by Google

corps. Il croyoit d'ailleurs qu'on pouvoit faire mourir & faire ſortir les vers en traitant diverſes maladies, deſquelles les vers dépendent comme de leur cauſe, en les traitant, dis-je, ſelon la règle générale du relâchement & du reſſerrement. Cependant il faut remarquer que dans ce cas même, *Cælius* eſt obligé d'employer les ſpécifiques dont on ſe ſert ordinairement; tels ſont la farine de lupins, le fiel, l'huile, le vinaigre, la rapure de corne de cerf, &c....

Les méthodiques ne ſe contentoient pas de bannir de la médecine les remèdes ſpécifiques, ils ſe déclaroient encore contre les purgatifs dont l'uſage eſt plus grand & plus général que ce l'eſt celui des ſpécifiques. *Cælius*, à cet égard, ſouſcrit au ſentiment de Chryſippe, d'Eraſiſtrate & de Thaſſalus; & après avoir blâmé Héraclide l'empirique, qui purgeoit les frénétiques avec de la ſcammonée, il lui fait cette queſtion: Où croyez-vous que puiſſe être la crudité que vous prétendez évacuer par vos purgatifs? Si vous dites qu'elle eſt dans les inteſtins, un clyſtère pouvoit ſuffire pour l'en tirer. Eſt-elle dans la tête ou dans le corps? Vous ne répondez pas, & vous laiſſez cela comme une choſe incertaine. C'eſt une preuve que vous vous en remettez à la bonne conduite de votre médicament, & que vous croyez qu'il agit comme un animal qui a de la connoiſſance & qui ſait diſcerner ce qui eſt corrompu d'avec ce qui ne l'eſt pas, & évacuer le premier plutôt que le dernier. *Cælius* dit encore que les purgatifs ſont abſolument nuiſibles à l'eſtomac, & qu'ils offenſent les nerfs.

Outre ces raiſons que les méthodiques avoient pour condamner les purgatifs, il y en a encore une autre qui étoit la principale. C'eſt qu'ils croyoient que ces remèdes, en lâchant beaucoup le ventre, jettoient les malades dans un nouveau mal; tout relâchement du ventre ou toute évacuation qui paſſoit l'ordinaire, étant, ſelon eux, une maladie du genre relâché. On voit par-là que les méthodiques auroient rejetté les purgatifs par la ſeule raiſon que ce remède ne s'accordoit point avec leur ſyſtème, quand même ils ne ſeroient pas entrés dans les raiſons dont Eraſiſtrate & les autres médecins qu'on a nommés, ſe ſervoient pour décrier les évacuans.

C'eſt dans l'hydropiſie ſeule que *Cælius* tolère les purgatifs; mais on voit qu'il ne les admet qu'avec contrainte; & après avoir propoſé la cure de cette maladie, ſelon ſes principes & ceux de ſa ſecte. Voici comment il s'exprime: La véritable & l'exacte méthode de traiter l'hydropiſie eſt celle que je viens d'expoſer; & c'eſt avec raiſon que nous évitons, en cette occaſion, les médicamens qui ſe prennent par la bouche; car les uns émeuvent la veſſie; les autres, en ulcérant & déchirant les entrailles, cauſent la dyſſenterie, ou pervertiſſent l'eſtomac, & ne ſervent qu'à donner du dégoût & à augmenter la ſoif. C'eſt pourquoi, ſi l'on eſt contraint de recourir à l'uſage des médicamens que les Grecs appellent *hydragogues*, c'eſt-à-dire, qui évacuent les eaux, on en donnera à ceux qui en ont le corps tout rempli, ayant le ſoin d'empêcher que le corps ne ſe rempliſſe une ſeconde fois. Entre ces remèdes, continue *Cælius*, il y a l'euphorbe que l'on mêle avec du vin cuit, ou que l'on délaye avec un jaune d'œuf, à la quantité de deux ou trois cuillerées. On peut auſſi donner la décoction de ſcille.

La doſe de l'euphorbe que donne ici *Cælius*, eſt ſi grande par rapport à celle qu'on preſcrit aujourd'hui (cinq à ſix grains, ou au ſcrupule au plus, pour les plus robuſtes) eſt ſi grande qu'il ſemble qu'il y ait une faute dans le texte. Cela eſt d'autant plus vraiſemblable que Théodore Priſcien, propoſant l'euphorbe dans le même cas, n'en ordonne qu'un grain, c'eſt-à-dire, comme je crois, non pas le poids d'un grain, mais une de ces petites maſſes de la groſſeur d'un pois, leſquelles ſont formées du ſuc épaiſſi de l'arbre que l'on appelle euphorbe, & qui peuvent peſer quatre ou cinq grains. Je lirois donc, dans *Cælius*, au lieu de deux ou trois cuillerées, deux ou trois grains.

Cælius n'admettoit guère plus aiſément les diurétiques, ou les médicamens qui font uriner. Il s'en ſervoit néanmoins dans l'hydropiſie, mais en évitant ceux qui ſont trop pénétrans, & trop odorans.

Il rejettoit auſſi les clyſtères compoſés de matières âcres & piquantes, parce que ces clyſtères faiſoient l'effet des purgatifs. Si le ventre (dit-il) n'eſt pas libre, on ſe ſervira d'un ſimple clyſtère laxatif; on le compoſera avec de l'eau & de l'huile, ou de la décoction de lin & de fénugrec, à laquelle on ajoutera par fois un peu de miel. *Cælius* preſcrivoit auſſi quelquefois des clyſtères pour nourrir; il appliquoit dans cette vue des cataplaſmes. (*Nutribiles clyſteres; nutribilia cataplaſmata.*) (*Acut. morbor. lib. ij, cap.* 37.

Mais quoiqu'il ne voulut aucun purgatif, il ne laiſſoit pas de donner ſouvent des vomitifs.

Les médicamens narcotiques ou ſomnifères, étoient auſſi proſcrits par les méthodiques. Si l'on donne un médicament ſomnifère en petite doſe, (dit *Cælius*) il cauſera une peſanteur de tête, ou un aſſoupiſſement fâcheux; & ſi l'on en donne davantage, il cauſera la mort. Il y avoit néanmoins des cas où il approuvoit le diacode, médicament fait avec la décoction des têtes de pavot & le miel. Il l'employoit dans le crachement de ſang; mais il ne regardoit pas alors ce remède comme un ſomnifère; il le donnoit comme un aſtringent pour reſſerrer ou pour former le vaiſſeau d'où ſortoit le ſang.

Les cautères & tous les médicamens qui font eſcare & qui ulcèrent, étoient auſſi rejettés par *Cælius*, qui regardoit ces moyens comme crucls & comme inutiles. Les cautères, (*diſoit-il*) émeuvent trop dans le temps du plus grand mal, & ils ſont inutiles dans le temps du relâche.

Digitized by Google

Toutes les maximes des méthodiques, dont nous avons fait mention, font de leur pratique une différence eſſentielle, avec celle des autres médecins; mais l'abſtinence de trois jours, par laquelle les méthodiques commençoient la cure de toutes les maladies, n'eſt pas moins à remarquer. C'étoit ce terme de trois jours, qu'ils appeloient *διατριτος*, & non pas l'abſtinence elle-même, comme l'a cru Gorrée. Cet eſpace de trois jours, ou ce troiſième jour auquel les méthodiques s'attachoient ſcrupuleuſement, fit qu'on les appela *diatritarii*. Le même Gorrée obſerve d'après Galien, que les méthodiques laiſſoient écouler trois jours entiers avant que de donner aucune nourriture à leurs malades, ajoutant qu'ils commençoient ſeulement à leur donner quelque choſe le quatrième jour, & après cela le ſixième, puis le huitième & ainſi de ſuite, en ſorte que la première nourriture ne ſe donnoit qu'après le premier *diatritos*, ou après les trois premiers jours paſſés, au lieu que dans la ſuite, on en donnoit de deux jours l'un. Il ſemble que Galien devoit parfaitement ſavoir comment les méthodiques ſe conduiſoient a cet égard. Cependant il conſte par une infinité de paſſages de *Cælius Aurelianus*, que les méthodiques ne faiſoient jeûner leurs malades que les deux premiers jours, & qu'ils les nourriſſoient le troiſième. On pourroit réſoudre cette difficulté en diſant que les copiſtes de Galien ont erré dans le chiffre, ou bien que Soranus, que ſuit *Cælius*, & qui n'étoit pas d'accord avec les autres médecins de ſa ſecte, pouvoit avoir retranché un jour du *diatritos* de Theſſalus, & des autres méthodiques. Au reſte, il faut obſerver que *Cælius* donne le nom de *diatritos*, non-ſeulement à l'eſpace de trois jours, mais encore au troiſième jour en particulier, & qu'il ſe ſert ordinairement de cette diſtinction *intra diatrison*, & *in ipſâ diatrito*, c'eſt-à-dire, comme il l'explique, pendant l'eſpace de trois jours, & dans le troiſième jour même. C'eſt ce qui fait qu'en parlant du terme de ſept jours, il dit que ce terme comprend trois *diatritos*, le cinquième jour étant le troiſième, en commençant à compter du troiſième incluſivement; & le ſeptième, ſelon cette manière de calculer, ſe trouvant le troiſième à l'égard du cinquième.

Antipater, médecin méthodique cité par *Cælius*, dit qu'il y a une raiſon naturelle qui fait qu'on doit attendre le troiſième jour, pour donner de la nourriture, mais il ne nous apprend pas qu'elle eſt cette raiſon. Hippocrate, ou Polybe, ſemble avoir cru qu'il faut deux jours entiers pour achever entièrement & la coction de la viande, & la diſtribution des ſucs dans le corps, ainſi que la ſéparation ou l'évacuation des excrémens, en ſorte que ſuivant l'un ou l'autre de ces auteurs, le corps ſe trouve ſeulement dégagé le troiſième jour de tout ce que la nourriture avoit apporté le premier jour. C'eſt peut-être ce qui engageoit les médecins à attendre ce troiſième jour, & que c'étoit là ce qu'Antipater vouloit faire entendre. Après cette première abſtinence, qui alloit, comme on vient de l'obſerver, juſqu'au troiſième jour, & non pas juſqu'au quatrième, *Cælius* ne nourriſſoit ſes malades que de deux jours l'un, à moins qu'il ne ſurvint quelque foibleſſe ou quelque défaillance; il s'éloignoit alors de la règle ordinaire, & donnoit de la nourriture tous les jours indifféremment.

Il faut remarquer encore que le troiſième jour étoit deſtiné par *Cælius*, non-ſeulement pour commencer à nourrir les malades, mais particulièrement pour commencer à leur preſcrire les grands remèdes. Au troiſième jour, il tiroit du ſang pour la première fois, à moins que la violence de la maladie ne l'eût obligé à le faire plutôt, c'eſt-à-dire, comme il s'exprime, *intra diatriton*, dans l'eſpace des deux premiers jours, ce qui arrivoit rarement. Cette ſaignée qui ſe faiſoit le même jour qu'on deſtinoit a nourrir le malade, précédoit la nourriture; ce qui doit donner à penſer aux médecins d'aujourd'hui, qui n'oſent pas quelquefois preſcrire la ſaignée à certains malades à jeun, de peur qu'ils ne s'en trouvent trop affoiblis. Les méthodiques étoient ſi peu ſuſceptibles de cette crainte, que même après cette ſaignée, & après l'abſtinence qui l'avoit précédée, ils n'accordoient qu'une nourriture aſſez légère; elle conſiſtoit pour l'ordinaire en un bouillon compoſé d'eau & de farine de froment préparée d'une manière particulière, & formée en petits grains; c'eſt ce qu'on appeloit *alica*, terme qui exprimoit en même temps, cette ſorte de farine, & le bouillon qu'on en compoſoit. *Cælius* préfère cette nourriture à la ptiſane d'Hippocrate, ou aux bouillons d'orge qu'il dit être venteux & aſtringens.

On a dit que les méthodiques réſervoient les plus grands remèdes pour le troiſième jour, ce qui ſuppoſe que ceux qu'ils employoient avant ce temps, n'étoient pas fort conſidérables. En effet pendant les deux premiers jours, ou pendant le temps d'abſtinence, les médecins de cette ſecte permettoient ſeulement à leurs malades de ſe laver la bouche avec de l'eau, ou d'en boire un peu; du reſte, ils ſe contentoient de les faire oindre, ou couvrir de cataplaſmes, & de laine trempée dans des huiles chaudes, ſi la maladie étoit du genre reſſerré; mais dans des huiles froides, ſi la maladie étoit du genre relâché. Dans ce dernier cas, ils joignoient à ce remède les fomentations rafraîchiſſantes, & l'application de toutes les ſubſtances qui reſſerrent. Bien que ces remèdes nous paroiſſent peu conſidérables, les méthodiques n'en avoient pas cette idée. Ils croyoient qu'en relâchant ou en reſſerrant extérieurement, l'intérieur ſe reſſerroit ou ſe relâchoit auſſi, & ils ſe moquoient des médecins des autres ſectes, qui penſant différemment, prétendoient en certaines occaſions, remédier au relâchement des parties extérieures, en ouvrant les pores des parties intérieures. Ils ne ſe mettoient pas même en peine de diſcerner fort ſcrupuleuſement le propre ſiège du mal, mais ils relâchoient ou reſſerroient tout le corps en général, en quelque endroit que fut le relâchement ou le reſſerrement. Ils continuoient ces remèdes de

Digitized by Google

deux jours l'un, c'eſt-à dire, le jour deſtiné à l'abſtinence. (M. GOULIN.)

CÆSALPIN (André) naquit vers 1519 à Arezzo, ville d'Italie, dans la Toſcane. Après avoir étudié ſous *Luc Ghini*, qui fut premier directeur du jardin de Piſe, il enſeigna lui-même la médecine dans les écoles de cette ville; mais Clément VIII l'en tira pour le faire ſon premier médecin. Il remplit cette place avec diſtinction, & mourut à Rome le 23 février 1603, à l'âge de 84 ans.

Cæſalpin étoit un de ces génies ſupérieurs, dont la pénétration ſurmonte les plus grandes difficultés. Mais il fut trop ſervilement attaché à la doctrine d'*Ariſtote*, qu'il défendit avec chaleur contre celle de *Galien*, adoptée dans les écoles de ce temps-là. Ses écrits ne reſpirent que la théorie ariſtotélicienne, & tout eſtimables qu'ils ſoient d'ailleurs, on les a négligés pour cette raiſon. On remarque encore que ce médecin s'égare ſouvent, quand il raiſonne d'après les autres; mais il penſe toujours bien, lorſqu'il ne fuit que ſes propres lumières ſur les choſes qui ſe connoiſſent par les ſens extérieurs.

Voici les ouvrages qu'il a compoſés:

Quæſtionum peripateticarum libri V. Venetiis, 1571, *in*-4.

Ce recueil n'a point été ſans replique; *Nicolas Taurellus*, médecin de Montbelliard, l'a attaqué par un écrit intitulé: *Alpes cæſa, hoc eſt, Andreæ Cæſalpini monſtroſa dogmata diſcuſſa & excuſſa.*

Les quatre premiers livres des queſtions péripatétiques de *Cæſalpin* traitent de la phyſique en général & de l'aſtronomie; le cinquième eſt le ſeul qui concerne la phyſiologie du corps humain, & c'eſt là qu'on trouve quelques traits ſur la circulation du ſang dans le poumon.

Il a paru à Veniſe en 1593, *in*-4., une autre édition de cet ouvrage, à laquelle on a joint d'autres écrits de *Cæſalpin*, entr'autres:

Quæſtionum medicarum libri duo; de medicamentorum qualitatibus libri duo.

Mais ils ſont l'un & l'autre remplis d'obſcurité, & n'ont preſque pour objet que de réfuter les ſentimens de *Galien*.

De plantis libri XVI. Florentiæ, 1583, *in*-4.

Il a augmenté cet ouvrage d'un *Appendix ad libros de Plantis. Romæ*, 1603, *in*-4.

Ce traité des plantes eſt bon; mais il ſeroit meilleur, ſi *Cæſalpin* n'en avoit point rendu la lecture difficile par les noms toſcans qu'il y a inſérés, ſans y joindre aucun ſynonyme. Ses deſcriptions ſont utiles, malgré leur brièveté.

Il entre dans quelque détail ſur les vertus des plantes, qu'il rapporte preſque toujours, d'après les anciens. Il paſſe pour le premier qui ait établi la méthode de diſtinguer les familles des plantes par les parties de la fructification.

De Metallicis libri tres. Romæ, 1596, *in*-4.

Norimbergæ, 1602, *in*-4, par les ſoins de *Sonerus*.

Il y traite fort ſimplement des foſſiles, dans les deux premiers livres, & des métaux dans le troiſième, ſans trop approfondir les cauſes qui les produiſent. Ses deſcriptions ſont toutes tirées des anciens, & c'eſt encore d'après eux qu'il s'étend ſur les propriétés médicinales des corps qui compoſent le règne minéral. Les expériences qu'il rapporte, d'après les modernes, ou de ſon propre fonds, ne contiennent rien de remarquable.

Ars Medica. Romæ, 1601, 1602, 1603, trois volumes *in*-12.

Le même ouvrage a paru ſous ces différens titres: *Catoptron, ſive, ſpeculum artis medicæ Hippocraticum, ſpectandos, dignoſcendos, curandoſque exhibens morbos univerſos. Francofurti*, 1605, *in*-8. *Venetiis*, 1606, *in*-4. *Tarviſii*, 1606, *in*-4.

Praxis univerſa medicinæ. Argentorati, 1670, *in*-8.

C'eſt un recueil de la doctrine des grecs & des arabes, mais il ne vaut point les autres écrits de l'auteur. Il y donne d'abord l'expoſition anatomique de chaque partie; on y trouve enſuite les maladies qui peuvent les attaquer, & enfin les médicamens & les formules qui conviennent à leur cure.

Malgré ce que nous avons dit de l'hiſtoire des plantes de *Cæſalpin*, elle doit être regardée comme un ouvrage accompli pour ce temps-là; & ſi elle eſt moins recherchée que les traités de *Matthiole* & de *Fuch*, c'eſt qu'elle manque de figures: on ſait qu'en ces ſortes de matières, c'eſt autant le ſecours des figures, que le mérite des auteurs, qui donne de la réputation aux ouvrages. On voit, dans cette hiſtoire, qu'il compare la ſemence des végétaux à l'œuf des animaux. Il y dit, que comme il y a dans l'œuf une petite partie où l'animal eſt comme ébauché, le reſte ne ſervant qu'à ſa nourriture, de même la principale partie de la ſemence des plantes eſt celle d'où ſort la racine & le jet, puiſque c'eſt un petit germe, & que le reſte de la ſemence ne ſert auſſi qu'à ſa nourriture. Cette comparaiſon de la graine des plantes avec l'œuf des animaux eſt un trait de lumière qui n'a point été perdu.

Cæſalpin eſt l'inventeur de la méthode de diſtribuer les plantes conformément à leur nature. Il eſt vrai qu'on a fait mieux depuis lui; on doit cependant lui tenir compte d'avoir frayé le chemin à *Moriſon*, à *Tournefort*, à *Juſſieu*, à *Linnæus*.

Quelques paſſages, répandus dans les ouvrages de *Cæſalpin*, n'ont été ni remarqués, ni bien entendus, qu'après que *Harvey*, l'honneur de ſon pays,

pays, eut publié ſon traité de la circulation du ſang. On a même prétendu alors que *Caſalpin* avoit parlé diſtinctement de ce mouvement circulaire. On lui a fait dire que le ſang eſt porté du ventricule droit du cœur au poumon par l'artère veineuſe, & qu'il revient de là au ventricule gauche par la veine artérieuſe; que le ſang, pouſſé du ventricule gauche dans l'artère aorte, après avoir parcouru toutes les parties du corps, eſt rapporté dans le ventricule droit par la veine cave: qu'ainſi il y a dans chaque ventricule une veine qui y rapporte le ſang; & une artère qui le reçoit pour le porter ailleurs; & qu'il faut, par conſéquent, appeller dans le ventricule droit *artère*, ce que les anciens appelloient *veine artérieuſe*, & *veine* dans le ventricule gauche, ce qu'ils nommoient *artère veineuſe*. Il a, dit-on, ajouté à tout cela une deſcription exacte des valvules des artères & des veines dans le cœur, & il en a déterminé les uſages. En un mot, on veut qu'il ait expliqué la circulation du ſang, comme on l'explique aujourd'hui, en ſe ſervant même du mot de *circulation*, qui eſt ſi propre à exprimer la nature de ce mouvement; mais, ce qui eſt plus fort encore, on ſoutient qu'il a obſervé que les veines s'enflent toujours au-deſſous de la ligature, & qu'il s'eſt ſervi de cette obſervation pour prouver le mouvement circulaire du ſang.

Les anglois, jaloux de conſerver à leur compatriote *Harvey* tout l'honneur de cette importante découverte, ont penſé différemment ſur le compte de *Caſalpin*. Ils aſſurent que *Servet*, *Columbus*, & *Caſalpin* lui-même, n'ont point eu ſur la circulation des notions auſſi diſtinctes que celles qu'on leur attribue. *Wotton* dit que les deux derniers ont avancé des choſes bien légèrement, comme par haſard, & ſans ſentir toutes les ſuites de leurs ſuppoſitions. Il n'y a que *Douglas* qui ſoit convenu que *Caſalpin* a parlé aſſez diſtinctement de la circulation du ſang, pour ne laiſſer d'autre avantage à *Harvey*, que le mérite d'avoir été le premier qui ait démontré cette circulation, & qui ait écrit dans la vue de la rendre publique. En conſéquence, il accorde le même honneur à ces deux grands hommes, & s'exprime ainſi à leur égard: *Par decus manet & illum, qui primùm invenit, & qui poſtremùm perfecit. Neſcio enim, an prabet inveniſſe, an ditaſſe.* On ne peut aſſurément refuſer à *Harvey* la gloire d'avoir vérifié cette importante découverte, & de l'avoir miſe à l'abri de toute contradiction. Il a ſuivi avec conſtance & une eſpèce d'opiniâtreté, les veines & les artères viſibles dans tout le corps, depuis le cœur juſqu'au même viſcère; enſorte qu'il eſt parvenu à démontrer aux plus incrédules, non-ſeulement que le ſang circule des poumons au cœur, mais encore la manière dont ſe fait cette révolution, & le tems employé à l'achever.

Le célèbre *Haller* n'eſt point auſſi favorable à *Caſalpin* que *Douglas*. Il lui accorde d'avoir connu la circulation du ſang dans le poumon, & d'en avoir parlé dans ſes queſtions péripatétiques; mais il ajoute que *Galien*, *Michel Servet*, *Realdus Columbus*, & *Pigafetta*, diſciple de *Fallope*, l'avoient parfaitement connue comme lui. Quant à la circulation du ſang qui eſt pouſſé des extrémités des artères dans les veines, & par celles-ci vers le cœur, *Haller* avoue bien que *Caſalpin* en a dit quelque choſe; mais comme il s'explique avec trop peu de clarté & d'étendue, ce ſavant critique ne croit pas qu'on puiſſe lui donner le nom d'inventeur. La preuve même tirée du gonflement des veines, entre la ligature & les extrémités d'un membre, eſt ſi mal entendue, ſelon *Haller*, que *Caſalpin* l'attribue, dans ſes queſtions médicinales, à la chaleur naturelle qui paſſe des artères dans les veines par anaſtomoſe.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CÆSARIENNE. (Opération) *Art. de médecine légale.*

Les femmes groſſes ſont expoſées à des maladies & à des accidens, auxquels elles ſuccombent ſouvent avant de parvenir au terme de l'accouchement. Pluſieurs ont une groſſeſſe fort heureuſe, tout paroît ſe diſpoſer pour la terminaiſon la plus déſirable, elles éprouvent déjà les douleurs qui annoncent une prochaine délivrance: lorſque, tout-à-coup, ces eſpérances s'évanouiſſent; &, au lieu de donner la vie à un nouvel être, la mère expire, & ſa perte eſt preſque toujours ſuivie de celle de l'enfant renfermé dans ſon ſein.

Plus d'une cauſe eſt capable de produire un changement de ſcène auſſi terrible qu'inattendu. Quelquefois, au milieu des violentes douleurs qui ſemblent naître de l'accouchement, & en même temps l'avancer, la mère eſt ſubitement frappée d'apoplexie. Cette apoplexie eſt produite par l'interruption du cours du ſang, & ſur-tout par la compreſſion de l'aorte deſcendante; ce qui force les fluides de s'accumuler dans les vaiſſeaux de la tête, de les dilater outre meſure, & de briſer ceux du cerveau, que leur extrême fragilité empêche de réſiſter.

Chez les femmes dont le genre nerveux eſt très-irritable, ce ſont les douleurs elles-mêmes qui produiſent ces accidens mortels, en excitant des convulſions qui arrêtent la circulation, ou en totalité, ou dans une partie eſſentielle à la vie.

Chez d'autres, une hémorrhagie qui eſt due ordinairement au détachement du placenta, ou à ſon adhérence à l'orifice de la matrice, ou enfin à la rupture de l'utérus, entraîne, pour ainſi dire, avec elle le principe vital.

Mais quelle que ſoit la cauſe de la mort de la mère, il eſt toujours extrêmement difficile de déterminer, avec ſûreté & préciſion, l'inſtant où elle ceſſe de vivre. On ſait combien, en général, il y a d'incertitude dans les ſignes de la mort, & combien ils ont quelquefois de reſſemblance avec les effets de

certaines maladies. Cette incertitude eſt bien plus grande à l'égard des perſonnes du ſexe, & ſur-tout dans des circonſtances où les divers accidens qu'elles éprouvent préſentent des phénomènes qu'il eſt ſi aiſé de confondre avec les apparences de la mort. Combien de fois n'a-t-on pas vu des femmes, ſans être groſſes, tomber, par l'effet d'une affection hyſtérique, dans des évanouiſſemens tellement prolongés, qu'on ne pouvoit les diſtinguer d'une véritable mort, & enſuite être rappellées à la vie & à un entier uſage de toutes les fonctions? Cela ne peut-il pas avoir lieu, encore plus facilement, dans celles qui ſont enceintes, dont la ſenſibilité ſe trouve exaltée par l'état dans lequel elles ſe trouvent, & ſur-tout par la violence des douleurs qui ſont ſi propres à faire croître, &, à plus forte raiſon, à aigrir les affections hyſtériques, de quelque eſpèce qu'elles ſoient? Qui oſera évaluer la quantité de ſang qu'une femme doit perdre, pour ne laiſſer aucun eſpoir de revenir d'une ſyncope qui l'a fait regarder comme morte? On en voit ſuccombet à une hémorrhagie de quelques livres, tandis que d'autres ont réſiſté à des évacuations énormes. Et, s'il eſt vrai encore que de pareilles pertes influent moins ſur les femmes que ſur les hommes, comment prononcer que l'une vit encore, & que l'autre ne vit plus? Ce fut une déciſion de ce genre trop précipitée qui cauſa tous les malheurs de Véſale. Quel exemple eſt plus fait pour intimider que celui du prince des anatomiſtes de ſon ſiècle? Et on peut dire que, malheureuſement, il n'eſt pas l'unique.

Au moment où une femme prête d'accoucher ſuccombe réellement, ou bien en apparence, ſoit ſous les coups d'une maladie quelconque, ſoit par la violence des douleurs, on peut toujours douter raiſonnablement que l'enfant qu'elle porte ait ſubi le même ſort. En effet, quoique le plus ordinairement la mort de l'un ſuive celle de l'autre, cependant on en a vu aſſez ſouvent donner des ſignes de vie & de force; & même quelquefois, quoique ces ſignes n'aient pas eu lieu, contre tout eſpoir on les a tirés vivans du ſein de leurs mères déjà mortes. Non-ſeulement on a des exemples d'enfans ainſi vivans; mais encore on en cite qui ſe ſont eux-mêmes frayé la route ſans aucun ſecours étranger. Valere Maxime nous rapporte qu'un certain Gorgius fut, avant de naître, porté au bûcher, & que ſon apparition inattendue hors du corps de ſa mère interrompit la pompe funèbre. Harvée avoit vu une femme mourir à la fin du jour; elle fut laiſſée pendant la nuit dans une chambre iſolée: le lendemain il trouva entre ſes cuiſſes un enfant qui étoit ſorti ſeul de la matrice. Vrisberg cite trois obſervations d'enfans qui naquirent encore renfermés dans leurs membranes: ils vécurent ainſi l'un ſept minutes, & les deux autres neuf: alors les enveloppes ayant été déchirées, ils commencèrent à reſpirer.

Il eſt très-vraiſemblable qu'un enfant, dans une pareille circonſtance entretient, par l'action de ſes propres organes la circulation qui auparavant ne dépendoit, au moins pour la plus grande partie, que du jeu des organes de la mère: & que, dans l'impoſſibilité où il eſt encore de jouir de la reſpiration, le ſang qui ne paſſe point par les poumons, va de l'oreillette droite à l'oreillette gauche par le trou botal, & du commencement de l'artère pulmonaire à l'aorte par le canal artériel. Cette circulation, toute foible qu'elle eſt, ſuffit pour empêcher la dernière étincelle de la vie de s'éteindre. Et ſi elle paroiſſoit l'être, les mêmes ſecours, au moyen deſquels on parvient à la ranimer dans les noyés & dans les autres aſphyxiés, peuvent la rappeller chez les enfans qui viennent de naître, & qui préſentent le ſimulacre de la mort.

L'obſervation porte donc à conclure:

1°. Qu'il eſt facile de croire morte une femme groſſe qui ne l'eſt pas encore, &, qu'en général, on ne peut avoir de ſignes certains de ſa mort qu'au bout de vingt-quatre heures.

2°. Que, le plus ſouvent, l'enfant contenu dans ſon ſein expire en même temps qu'elle, ou peu de temps après elle.

3°. Que quelquefois auſſi, il peut lui ſurvivre, même durant un eſpace de temps conſidérable. D'où réſultent ces conſéquences de pratique: la première, qu'il faut tout mettre en œuvre pour extraire du ſein d'une mère ſon enfant qui peut être encore animé d'un ſouffle de vie.

La ſeconde, que tous les moyens à employer ne ſont point égaux, ni indifférens; mais que l'on doit préférer celui qui, en ſauvant l'enfant, n'achèveroit pas la perte de la mère, dans la ſuppoſition qu'elle n'a pas ſuccombé entièrement.

Dans les temps mêmes les plus reculés, on avoit reconnu la néceſſité de tirer du ventre de la mère, déjà morte, l'enfant que l'on préſumoit être encore vivant. L'ancien légiſlateur de Rome, Numa Pompilius, en avoit fait une loi expreſſe, dont le texte eſt même parvenu juſqu'à nous: & l'on retrouve dans les anciens auteurs des paſſages qui atteſtent que l'opération *céſarienne* étoit pratiquée de tout temps. Ainſi Apollon tira Eſculape du ventre de ſa mère, Coronis, qu'il avoit tuée d'un coup de flèche. Enée, dans Virgile, tue Lycas, *exſectum jam matre peremptâ*. La loi, contenue dans le Digeſte, n'eſt pas applicable ſeulement aux femmes qui meurent avec des ſignes certains d'une groſſeſſe avancée, mais encore à celles que l'on pourroit ſoupçonner, lorſqu'elles meurent à la ſuite d'une couche; afin de conſtater ſi elles ont ſuccombé à l'accouchement ſeul, ou accompagné de poiſon; s'il y a eu ſuicide ou aſſaſſinat.

Par quel malheur une loi ſi ſage eſt-elle tombée en déſuétude & en oubli? Il faut avouer cependant qu'on s'en ſouviendroit encore bien moins, ſans le zèle religieux du clergé de l'égliſe catholique, à qui

ſa tendre inquiétude pour le ſalut éternel des enfans qui riſquent de mourir ſans baptême n'a rien permis de négliger, pour procurer ce bienfait céleſte à ceux qui ſe trouvent renfermés dans le ſein de leurs mères expirantes ou mortes.

Mais, d'un autre côté, on ne ſauroit ſe diſſimuler que ce même zèle a ſouvent été porté trop loin; & que bien des paſteurs, n'ayant pas une ſomme de lumières proportionnée, attendoient à peine qu'il y eût des indices probables de la mort d'une femme groſſe, pour preſſer, avec la dernière véhémence, l'opération. Il s'en eſt même rencontré qui auroient voulu qu'on la pratiquât, lorſque la mère n'avoit pas encore rendu les ſoupirs qu'on croyoit devoir être les derniers, ou au moment même qu'elle les rendoit.

Rien ne ſeroit donc plus avantageux que de remettre en vigueur l'ancienne loi, en indiquant en même temps, avec une préciſion telle, les moyens de l'obſerver, qu'on préviendroit les malheureux évènemens qui doivent leur naiſſance, ſoit à un zèle inconſidéré, ſoit à trop de négligence. Autrement, on verra ſouvent les ſcènes les plus atroces ſe renouveller dans les cas d'accouchemens laborieux & contre nature: & les homicides ſe multiplieront, parce que l'autorité ſuprême ne dirigera pas clairement ceux à qui d'anciens préjugés feront employer de préférence une méthode auſſi barbare que défectueuſe. Notre ſiècle a vu publier, ſur cette matière, un règlement plein de ſageſſe & d'humanité. En 1749, le roi de Naples & des Deux-Siciles déclara par une loi: Que quiconque par artifice, violence, négligence, empêcheroit, ou même retarderoit, au détriment du fœtus, l'opération dite *céſarienne*, ſeroit regardé comme homicide. La même loi preſcrit à tous les juges de pourſuivre les délinquans avec la dernière ſévérité, de les empriſonner, & de les juger ſelon toute la rigueur des ordonnances du royaume; *de les condamner aux mêmes peines que celles décernées contre les aſſaſſins. Habeantur criminis homicidii patratores, &c., ad pœnas damnari valeant, quibus homicidia coercentur.*

Au reſte, la nature elle-même ſemble avertir tous ceux qui peuvent être témoins de la mort d'une femme enceinte, du devoir qui leur eſt impoſé de tout tenter pour ſauver ſon fruit. Néanmoins, les paſteurs ſont tenus, par-deſſus tous les autres, d'avertir les parens & les amis de ce qu'ils doivent faire, & de renouveller dans leurs cœurs le ſentiment qui nous porte tous à ſuivre les préceptes de l'humanité. Ils ne ſont pas ſes ſeuls, ſans doute, qui croient, en le faiſant, obéir à la voix de leur conſcience. Mais quels obſtacles les uns & les autres ne rencontrent-ils pas de toutes parts? Un mari, des parens, des amis regardent comme un acte de cruauté d'ouvrir le corps d'une femme morte: ſouvent, l'éloquence même des miniſtres de la religion vient échouer contre un préjugé fatal; & des momens précieux pour la conſervation d'un citoyen qui alloit naître ſont perdus ſans retour.

Tous les citoyens devroient donc être prévenus par une ſévère injonction, que, dans de pareilles circonſtances, ils ſont obligés d'avertir incontinent, & même avant que la mère expire, les gens de l'art qui ſont le plus à portée de donner leurs ſoins; & que de ne ſe pas conformer à ce devoir c'eſt ſe rendre coupable d'homicide. Les ſupérieurs eccléſiaſtiques & le magiſtrat contribueroient, & par leurs exhortations & par leur autorité, à prévenir tous les obſtacles que l'on pourroit faire naître pour empêcher ou différer l'opération, à laquelle les gens de l'art procéderoient auſſi-tôt que la mort de la femme ſeroit indubitable.

Voici les ſignes, ſans l'exiſtence deſquels nous penſons qu'ils devroient ſuſpendre l'exercice de leur miniſtère.

Il faut que la mort préſumée de la mère ait été précédée ou d'une grave maladie, ou de ſymptômes le plus ordinairement mortels.

Que des épreuves de toute eſpèce n'aient pu faire reparoître la fonction de la reſpiration.

Que des mains exercées ne s'apperçoivent d'aucune circulation, d'aucun battement dans tous les endroits où ils ſont le plus ſenſibles.

Que tout mouvement ſoit anéanti, excepté ceux de l'enfant dans la matrice.

Que la chaleur naturelle ſoit éteinte en totalité; ou, du moins, en raiſon de la durée de l'accident qui a fait périr la malade; &, dans ce dernier cas, elle s'éteint ordinairement avant le dernier moment.

Que l'on ait employé ſans ſuccès tous les ſecours uſités contre les différentes eſpèces d'aſphixies. Cette dernière précaution eſt bien moins néceſſaire, lorſqu'une maladie grave, accompagnée de ſes ſymptômes ordinaires, eſt cenſée avoir été la cauſe de la mort. Il ne faut point alors différer l'opération; car la certitude de la mort eſt bien mieux fondée, ainſi que la crainte de laiſſer écouler un temps précieux.

Enfin, il faut réunir la plus grande ſomme de probabilités; & c'en eſt une bien puiſſante à ajouter aux autres que d'être aſſuré que la mère n'étoit ſujette, ni aux évanouiſſemens, ni aux autres accidens nerveux qui ſimulent la mort.

L'opération étant indiquée & décidée, quelle méthode faut-il employer? Eſt-ce celle connue ſous le nom d'*opération céſarienne*? Eſt-ce une autre méthode? Quelquefois la mère expire tout-à-coup, avant que les douleurs aient pouſſé l'enfant dans le paſſage avec une force qui l'y tienne immobile. Je ne vois pas que dans ces circonſtances on ſoit abſolument forcé d'avoir recours à l'opération *céſarienne*. Ne peut on pas ſaiſir la tête avec le forceps,

ou, ſi une autre partie ſe préſente, le tirer, après avoir changé ſa poſition? Ce qui ſe pratique chez une femme vivante ne ſeroit-il avoir lieu vis-à-vis d'une autre, quoiqu'elle ſoit morte, puiſque la diſpoſition réciproque des parties eſt la même, & que l'expérience d'ailleurs a prouvé la poſſibilité des mêmes manœuvres? Ainſi, hors le cas d'une extrême néceſſité, un accoucheur ſera obligé de tirer l'enfant du corps de ſa mère, ſans recourir à aucune ſection, puiſqu'elle pourroit avoir des conſéquences ſi redoutables.

Mais ſi l'extrême diſproportion entre le fœtus & les voies par leſquelles il peut ſortir, ne laiſſe aucun eſpoir d'éviter l'opération, à quoi l'accoucheur doit-il ſe réſoudre? Il eſt évident que, dans le doute ſi la mere eſt réellement morte, il doit procéder avec autant de circonſpection que s'il opéroit ſur une femme vivante. Cependant, des faits certains & déjà nombreux ayant prouvé, de nos jours, que dans certains cas on peut, par le moyen de la ſection de la ſymphiſe des os pubis, extraire de la matrice des enfans qu'on ne parvenoit auparavant à ſauver que par l'opération *céſarienne*: dès-là que cette ſection de la ſymphiſe n'eſt nullement mortelle pour les mères, ne doit on pas ſe ſervir de toute ſa ſagacité pour diſcerner quelle ſont les circonſtances dans leſquelles elle ſeroit préférable à l'opération *céſarienne*?

Cette dernière devient quelquefois d'une néceſſité indiſpenſable, lorſque l'enfant n'eſt pas dans la cavité de la matrice, mais dans l'ovaire, ou dans la trompe de Fallope, ou même dans la cavité du ventre.

Il ſeroit donc néceſſaire qu'il y eut des accoucheurs chargés ſpécialement de pratiquer cette opération ſur les femmes qui meurent étant groſſes. Car, quoique l'on cite quelques exemples de femmes même vivantes opérées avec ſuccès par des mains peu exercées; cependant l'expérience commune démontre que ces opérations ne ſont qu'un maſſacre dégoûtant, & que ceux qui l'exécutent ſoupçonnent à peine que celles qui en ſont le ſujet peuvent être encore vivantes.

C'eſt pour éviter de ſemblables malheurs, que le ſénat de Veniſe a promulgué dans les termes les plus ſévères une loi qui défend de faire cette opération par une inciſion cruciale, ainſi que cela ſe pratique quand on ouvre un cadavre; mais de faire une inciſion longitudinale ſimple, afin que ſi la mère n'étoit pas morte, on ne s'ôtât pas l'eſpérance & les moyens de la ſauver. Cette loi porte encore: que le collège de médecine préſentera au ſénat les noms de ceux qui ſont le plus capables de faire cette opération, & que la liſte en ſera affichée dans toutes les pharmacies, pour que les citoyens ſachent où ils pourront trouver des ſecours. Il y aura dans tous les lieux de la domination vénitienne au moins un homme de l'art capable de remplir cette fonction: & les chefs de la chirurgie exigeront de tous les chirurgiens des campagnes qu'ils poſſédent les connoiſſances néceſſaires. Les médecins ſeront chargés de l'inſpection; &, tous les ans, ils enverront les procès verbaux des opérations qui auront été faites dans leurs diſtricts, leſquels ſeront publiées dans le tableau général des groſſeſſes & des naiſſances. D'un autre côté, on défend aux curés, aux gardes-malades, aux ſages-femmes, & à toute autre perſonne ſans expérience, de faire l'ouverture d'une femme morte durant ſa groſſeſſe, quelle qu'ait été la cauſe de ſa mort, & malgré l'impoſſibilité de trouver aſſez promptement un chirurgien. Cette reſtriction peut, ſans doute, être funeſte à quelques enfans: mais combien n'épargnera-t'elle pas d'aſſaſſinats de femmes groſſes, qui paroiſſent mortes, & ne ſont réellement qu'aſphyxiées? Il faut convenir que la poſition des gens de l'art, qui ſont requis pour s'acquitter d'un devoir ſi redoutable, eſt bien déchirante. Ils ont à redouter en même temps & les ſuites d'une trop grande précipitation, & celles d'une trop grande circonſpection. Doivent-ils s'expoſer à perdre un temps précieux, en eſſayant d'abord d'extraire le fœtus par les manœuvres qui conſtituent l'art des accouchemens? S'abandonneront-ils enſuite à l'idée flatteuſe que la ſection de la ſymphiſe des os pubis pourra les diſpenſer d'une des plus cruelles & des plus dangereuſes opérations de la chirurgie? & s'ils n'ont pas d'autre reſſource, quelles réclamations, quels préjugés, quels dangers même n'ont-ils pas à ſurmonter? Quelle fonction de leur état eſt plus capable d'émouvoir leur ſenſibilité, que celle par laquelle ils ſcrutent les ſources de la vie pour n'y trouver le plus ſouvent que la mort! Ne ſont-ils pas même obligés de pouſſer leurs recherches ultérieurement, puiſqu'ils doivent mettre au grand jour les fautes, ou plutôt les crimes que l'ignorance audacieuſe commet tous les jours, & qui, ſans leur zèle, reſteroient enſevelis avec leurs malheureuſes victimes dans l'oubli du tombeau?

C'eſt une queſtion intéreſſante, ſi l'on doit ouvrir toutes les femmes enceintes, qui meurent avant d'accoucher, ou que l'on préſume être mortes; ou bien s'il faut faire une exception à l'égard de celles qui n'étoient pas encore parvenues à une certaine époque de leur groſſeſſe.

Zacchias décide ſans héſiter, qu'on ne ſauroit eſpérer de tirer vivant, du ſein de ſa mère, par l'opération *Céſarienne*, un fœtus de ſept mois, & même de huit, puiſqu'il eſt extrêmement rare que, même au-deſſus de cette époque, on parvienne à en ſauver par ce moyen. Et c'eſt d'après ce principe, que les loix n'aſſimilent point, quant aux effets civils, l'enfant qui vient au monde à ce terme de cette manière, à celui qui, à la même époque, naît par les voies ordinaires de la nature. Cependant ce même Zacchias, dont le mérite eſt certainement inconteſtable, n'eſt pas éloigné d'accorder, que l'on pourroit pratiquer cette opération ſur une femme condamnée à mort, & qui ſeroit dans le ſeptième mois de ſa groſſeſſe, afin de pouvoir régénérer ſon enfant dans les eaux du baptême, ſauf à lui faire ſubir enſuite ſa ſentence. Tant il eſt vrai que la prévention nous inſpire quelquefois une cruauté involontaire! Cet auteur a re-

Digitized by Google

commandable eſtime ſeulement qu'il eſt plus doux, plus conforme au droit, d'attendre, en pareil cas, que la femme ſoit accouchée. *Idcircò in eo caſu concedi poſſe matrem noxiam, & ultimo ſupplicio damnatam, vivam fecundam, licet nimis rigoroſum hoc eſſet, & mitius ac magis ſecundum jus putandum, differendam eſſe matris mortem uſque ad partum.*

Au reſte le ſentiment de Zacchias, qui circonſcrit dans des limites ſi étroites la vitalité des enfans, n'a plus aujourd'hui de partiſans : & pluſieurs faits bien conſtatés en ont démontré la fauſſeté. Tel eſt entre autres celui de Licetus : tel eſt encore celui cité par Brouzet dans ſon eſſai ſur l'éducation médicinale des enfans.

Mais ſi la groſſeſſe n'eſt pas encore à mi-terme, & que la mère n'ait jamais été avertie de la vie de ſon enfant par des mouvemens bien ſenſibles, il y auroit de la témérité de tenter l'opération, puiſqu'alors il n'exiſteroit que des ſignes incertains, que des probabilités, de l'exiſtence d'un nouvel être. D'ailleurs, peut-on croire que, ſi la mère n'a pu réſiſter aux accidens qui l'ont fait périr, l'enfant lui-même ait conſervé le ſouffle de vie qui l'animoit, enſorte qu'on ait quelque eſpérance de le trouver encore vivant, pour lui conférer le baptême, &, qui plus eſt, l'empêcher de périr?

Si la mère étoit déjà parvenue au ſixième mois, la queſtion change de face : les mouvemens du fœtus ſont aſſez ſenſibles & aſſez forts, pour qu'on puiſſe eſpérer une heureuſe iſſue d'une opération pratiquée à temps, & avec l'habileté néceſſaire. Je ne pourrois pas citer, il eſt vrai, des exemples à l'appui de cette aſſertion. Mais, combien peu de femmes mortes enceintes ont été opérées à temps? & ce délai, quelque court qu'on le ſuppoſe, ne ſuffiſoit-il pas pour laiſſer éteindre cette légère étincelle de vie qui reſtoit encore au fœtus? Si les exemples de Licetus & de Brouzet ſemblent militer contre cette opinion, ce ne peut être qu'en apparence. En effet, en ſuppoſant toujours qu'on ne laiſſe perdre aucun moment, n'a-t'on pas le droit de ſoutenir qu'une ſemblable opération préjudicie moins au fœtus qu'un accouchement naturel tant ſoit peu difficile & prolongé? Une longue maladie, qui aura précédé la mort de la mere, diminuera certainement les probabilités en faveur de la vie de ſon enfant. Néanmoins on ſçait que des femmes dans un état d'infirmité peuvent donner le jour a des enfans ſains & robuſtes.

La raiſon & l'humanité réunies preſcrivent donc l'obligation de ne négliger aucune des précautions qu'exige l'opération céſarienne, afin qu'elle ſoit ſuivie du plus de ſuccès poſſible, & pour ſauver les meres, & pour tâcher de conſerver les enfans qui ſont déjà dans le ſixième mois, & donnent des ſignes certains de leur exiſtence. On ne ſauroit objecter que ſur un grand nombre fort peu échappent à une mort prompte, & parviennent à prolonger leur carrière. D'ailleurs, puiſqu'il en naît de vivans, avant le temps de la maturité, pourquoi n'apprendrions nous pas à faire, pour le développement des individus de l'eſpèce humaine qui ſe trouvent à une pareille époque, ce que les Ægyptiens font depuis ſi long-temps, & avec un ſi grand ſuccès, pour celui de leurs poulets? Que l'on joigne à ces conſidérations celles qui naiſſent de l'incertitude où l'on eſt ſi ſouvent de la véritable date de la groſſeſſe : elles nous fourniront ſans doute des motifs de plus.

Enfin, ſi on a ſouvent propoſé des recompenſes à ceux qui ſauveroient un citoyen d'une mort certaine, ne pourroit-on pas préſenter le même encouragement aux gens de l'art qui délivreroient par une opération quelle quelle fût, un fœtus renfermé dans le ſein de ſa mère, & qui doit y périr inévitablement? Seulement il conviendroit de s'aſſurer que, pour ſauver l'un, ils n'auroient pas porté à l'autre des coups mortels, ſoit parce qu'ils auroient négligé de s'aſſurer de ſa mort avant l'opération, ſoit parce qu'ils n'auroient pas opéré avec toutes les précautions que leur art leur preſcrivoit. En effet, ils ſeroient alors vraiment répréhenſibles, & mériteroient moins d'être récompenſés que punis par une adminiſtration équitable, qui, en même temps qu'elle ſait reconnoître les ſervices rendus à l'humanité ſouffrante, eſt garant de la ſureté de tous les citoyens, à toutes les époques de leur exiſtence. (M. MAHON.)

CÆSARIUS, (Jean) philoſophe & médecin, né à Juliers, a vécu dans le XVIe. ſiècle. Il enſeigna à Cologne, mais il en fut chaſſé, en 1543, comme ſuſpect de luthéraniſme; ce qui l'obligea à ſe retirer chez le comte de Nuwenar & de Meurs. Quelques-uns diſent qu'il rentra dans le ſein de l'égliſe catholique, & qu'étant mort à Cologne, en 1551, âgé de plus de 90 ans, (il étoit donc né avant 1461) il fut enterré près du grand-autel de l'égliſe des Hiéronimites. Son zèle pour l'avancement des ſciences fut porté ſi loin, que non content de travailler pour réuſſir dans ſes vues, il expoſa encore ſa fortune & ſe mit hors d'état de ſubſiſter dans la vieilleſſe. Il ſeroit mort de faim, ſi ſes amis ne l'euſſent aidé dans les beſoins les plus preſſans.

Ses ouvrages conſiſtent en quelques traités philoſophiques, une édition de l'abrégé de médecine pratique & ſpéculative de *Nicolas Bertrutius* qu'il corrigea & mit en ordre, des notes ſur *Celſe* qui ont paru ſous ce titre :

In Celſum Caſtigationes. Hagenoæ, 1528, *in*-8. *Salingiaci*, 1538, *in*-8. (*Extr. d'Él.*) (M. GOULIN.)

CAFÉ. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Digitized by Google

Le *café* eſt la graine ou le noyau du fruit, ou de la baie d'un arbre déſigné ſous le nom de *jaſminum arabicum lauri folio cujus ſemen apud nos café dicitur.* De Jussieu, *Mém. acad. ſc.*

Caſea arabica, Lin.

Suivant la deſcription du célèbre B. de Juſſieu, le cafier ſurpaſſe à peine nos cerifiers ou nos orangers; il ſort de ſon tronc des branches toujours oppoſées deux à deux, & arrangées de manière qu'une paire croiſe l'autre. Elles ſont ſouples, arrondies, noueuſes, couvertes d'une écorce blanchâtre, très-fine. Les feuilles ſortent des nœuds des branches portées par des queues fort courtes; elles reſſemblent aux feuilles du laurier ordinaire, plus molles cependant & moins épaiſſes, oppoſées deux à deux, & rangées de manière qu'une paire fait une croix avec une autre paire; elles ſont longues de quatre à cinq pouces, larges de deux, environ, terminées par une longue pointe, fort menue, ondées, recourbées vers la terre, toujours vertes, liſſes & luiſantes en deſſous, avec une côte ſaillante des deux côtés; elles ont une ſaveur herbacée, & point d'odeur.

Les fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, au nombre de quatre ou cinq, ſoutenues chacune par un pédicule court, blanches quelquefois d'un rouge pâle, odorantes, d'une ſeule pièce, en forme d'entonnoir, partagées le plus ſouvent en cinq découpures, comme le jaſmin d'Eſpagne, mais plus courtes. Les étamines ſont au nombre de cinq, blanches au ſommet, jaunâtres. Elles diffèrent par-là de la fleur du jaſmin qui n'a que deux étamines. Le calice eſt vert, découpé inégalement en quatre parties; il s'en élève un piſtile verd, fourchu, dont la partie inférieure ou l'embrion qui ſoutient la fleur ſe change en un fruit ou baie molle, verte d'abord, enſuite rouge, enfin, d'un rouge obſcur dans ſa maturité parfaite: elle a la groſſeur d'un bigareau, à l'extrémité duquel ſe trouve une foſſette ou une eſpèce de nombril.

La chair de ce fruit eſt pâle, mucilagineuſe, d'un goût fade & déſagréable. En ſe ſéchant, elle devient légèrement acide, & d'un goût qui approche un peu de celui des prunes ſèches. Cette chair ſert d'enveloppe commune à deux coques minces, ovales, étroitement unies, applaties par l'endroit où elles ſe joignent; elles contiennent chacune une ſemence calleuſe, pour ainſi dire, d'un verd pâle, griſe ou jaunâtre, ovale, voûtée ſur ſon dos, plate du côté oppoſé, creuſe dans le milieu, & ayant, dans toute la longueur de ce même côté, un ſillon aſſez profond.

Cet arbre eſt commun dans l'Arabie-Heureuſe, dans l'Ethiopie; il a été tranſplanté, avec avantage, dans les iſles de l'Amérique, où il porte des fleurs & des fruits pendant toute l'année.

Il a été tranſporté de Batavia à Amſterdam, d'Amſterdam au jardin du roi à Paris, & c'eſt d'un pied élevé dans les ſerres du jardin royal que ſont provenus les caſiers qu'on cultive actuellement en Amérique. Ce pied fut porté à la Martinique par les ſoins de M. de Clieux qui, dans une traverſée longue & pénible, partagea avec la plante qu'il portoit, l'eau qu'on lui donnoit pour boire, & enrichit ainſi ſon pays d'une nouvelle branche de commerce, qui eſt devenue très-conſidérable.

Les fruits de cet arbre ſe recueillent deux ou trois fois l'année; on les fait ſécher. Dans cet état, la chair eſt plus mince, caſſante, & ſe change en une membrane, un peu brune, comme les baies du laurier; cette membrane ſe ſépare aiſément des grains de *café* en la frottant. Il ne faut pas croire qu'on macère ces graines dans de l'eau chaude, comme l'ont dit quelques auteurs; on ſait qu'à moins qu'elles ne ſoient bien mûres, & miſes en terre auſſi-tôt après qu'elles ont été cueillies, elles ne ſont plus propres à la germination.

Ces ſemences du *café* étant grillées, & enſuite pulvériſées, on en fait avec de l'eau bouillante, dans la proportion d'une once au moins, ſur chaque livre d'eau, une décoction très-agréable, qui eſt devenue d'un uſage extrêmement commun chez preſque tous les peuples de l'Europe, & dont on a commencé à ſe ſervir dans le ſeizième ſiècle.

Cette boiſſon fortifie, anime, favoriſe la digeſtion, & l'accélère. Elle éloigne le ſommeil, fait ceſſer l'ivreſſe, excite les évacuations périodiques des femmes.

Le *café* convient particulièrement aux perſonnes lentes, phlegmatiques, pituiteuſes, & même ſanguines, chez qui, par ſa vertu tonique, elle donne à la circulation plus de force: en tenant, en quelque ſorte, les fibres plus éveillées, il ſemble donner à l'eſprit plus d'activité. Au contraire, il peut nuire aux conſtitutions ardentes, telles que celles des mélancoliques & des bilieux, des hipocondriaques. Cependant il faut convenir qu'on a vu des perſonnes dont la conſtitution approchoit beaucoup de ces derniers, prendre juſqu'à 15 à 20 taſſes de *café*, léger, à la vérité, dans une journée. Voltaire, avec un pareil régime, a, comme on le ſait, prolongé fort loin ſon utile exiſtence; mais c'eſt un exemple qu'il ne faudroit pas donner à ſuivre, & qui pourroit ſouvent porter beaucoup de trouble dans l'économie animale des imprudens qui en feroient excès.

Cependant le *café* fait digérer aiſément, paſſe pour rendre le calme & le ſens aux perſonnes qui ont eu le malheur de s'enivrer avec des boiſſons ſpiritueuſes. Il peut encore, chez les jeunes perſonnes, favoriſer la première exérétion des évacuations périodiques; il entretient la fibre plus sèche & met des entraves à l'embonpoint. En général, il ne convient point aux enfans, ni aux femmes maigres & délicates qui ont la fibre irritable, & aux perſonnes qui ont des diſpoſitions aux maladies inflammatoires. Il

Digitized by Google

eſt utile dans les migraines qui ſont la ſuite de mauvaiſes digeſtions.

Les auteurs ſe ſont partagés d'opinion ſur l'habitude journalière du *café*, pour lequel le goût général s'eſt décidé. Les uns ſe ſont déclarés vivement contre ſon uſage ; d'autres en ont pris la défenſe avec une extrême paſſion. Les torts ſont les mêmes des deux côtés ; il eût été bien plus raiſonnable d'examiner dans quelles circonſtances il pouvoit nuire, & les cas où il pouvoit être permis ; de fixer les doſes convenables ; car telle perſonne peut prendre une forte taſſe de *café*, tandis qu'une demi-taſſe, un quart de taſſe ſuffit à une autre ; c'eſt à la connoiſſance des conſtitutions, & ſur-tout à l'expérience habituelle, qu'on doit s'en rapporter.

Le meilleur *café* eſt celui qu'on trouve en abondance dans le royaume d'Yemen, vers le canton d'Aden & de Moka. Ce ſont les Hollandois, qui de Moka l'ont porté à Batavia, d'où il s'eſt répandu dans les autres pays. Le grain du *café* Moka eſt petit & jaunâtre, & a une bonne odeur. Celui qui paſſe pour le meilleur après celui-là, & qu'on fait ſouvent paſſer pour lui dans le commerce, eſt le *café* des iſles de France & de Bourbon, qui eſt véritablement d'une excellente qualité. Il eſt blanchâtre, allongé & inodore. Celui de Java eſt un peu jaunâtre ; mais le plus commun de tous, celui de l'Amérique, eſt verdâtre ; il a l'odeur & le goût un peu herbacé. Le meilleur *café* de l'Amérique, eſt celui qui ſe récolte aux anſes Darlet à la Martinique.

Il nous reſte encore à preſcrire exactement la meilleure manière de faire le *café* ; car on doit bien penſer que du *café* de mauvaiſe qualité, mal brûlé, mal fait, doit agir bien différemment que celui qui a les qualités oppoſées.

En général, le *café* trop brûlé échauffe beaucoup : la liqueur devient âcre & n'a plus de parfum. Lorſqu'il eſt ſeulement grillé, ſon huile eſſentielle eſt conſervée ; ſa décoction eſt parfumée &, moins irritante.

On eſt d'accord que plus le *café* eſt tenu au ſec, plus il eſt conſervé long-temps, meilleur il devient. La raiſon en eſt ſimple, la deſſiccation a fait évaporer l'eau de végétation contenue dans la fève ; plus un *café* eſt nouvellement arrivé en Europe, plus il eſt verd, plus il eſt gros, plus cette eau de végétation eſt abondante dans le grain ; il faut donc, en le brûlant, imiter le procédé de la nature. Il vaut mieux rotir le *café* dans le moulin à *café* que dans aucune poële, ſoit de fer, ſoit vernie : dans ces derniers inſtrumens, l'opération eſt plus fatigante, & le *café* n'eſt pas torréfié bien également. Il faut entretenir dans le fourneau le feu, ſans l'augmenter ; ce qui dure bien une heure ; on remue le *café* pendant ce temps en tout ſens, en tournant continuellement la broche du moulin. On le retire du feu, lorſqu'on commence à ſentir une odeur forte, lorſque la fumée ſe manifeſte, & que le *café* a acquis une belle couleur de maron clair. Il faut bien ſe garder de le laiſſer noirceir. On verſe le *café* grillé dans un vaiſſeau plat pour l'expoſer à l'air libre, & le faire refroidir promptement ; on en ôte les pellicules qui pourroient s'y trouver, on le met enſuite dans une boëte de fer-blanc, qui ferme bien, & on n'en fait moudre qu'à meſure qu'on en a beſoin.

Communément on fait bouillir le *café* dans de l'eau, & on le clarifie avec de la colle de poiſſon, qui a l'inconvénient de s'unir à l'huile eſſentielle du *café*, & de le dépouiller ainſi de ſa partie la plus aromatique & la plus agréable.

La meilleure manière de préparer le *café* à l'eau, c'eſt de le faire à la grecque, c'eſt-à-dire, à la chauſſe : on place dans une chauſſe, un peu claire, la quantité de *café* réduit en poudre, néceſſaire au beſoin ; on jette deſſus une ſuffiſante quantité d'eau bouillante ; on vend de ces petits alambics de fer-blanc, extrêmement commodes, qui ſe placent ſur la table où l'on mange, & dans la minute, on fait la quantité de *café* qu'on deſire ; on verſe par le robinet dans les taſſes, à volonté, ſans que le *café* puiſſe rien perdre de ſa vertu aromatique en le tranſvaſant, comme on fait dans les autres circonſtances.

On a imaginé pour les déjeûners de beaucoup de perſonnes, de mêler du lait chaud ou de la crême au *café*, ou pour en diminuer l'activité, ou parce que le *café*, ainſi mêlé, eſt extrêmement agréable au goût. Quelques perſonnes prétendent que le *café* eſt nuiſible aux femmes, & qu'il leur occaſionne des pertes blanches, on ne peut pas regarder cette aſſertion comme entièrement vraie. J'ai vu des perſonnes du ſexe, très-délicates, chez qui le *café* avoit produit cet inconvénient ; mais en général, dans cette circonſtance, on le digère mal, & on eſt ainſi averti de s'en abſtenir ; car c'eſt particulièrement l'eſtomac qu'il faut conſulter avant de requérir l'avis du médecin.

La ſenſualité a fort étendu l'uſage du *café* ; elle en fait des crêmes pour les entremêts, des glaces pour le deſſert, des liqueurs extrêmement fines & agréables, mais qui en général ont une grande activité, & conſéquemment ne conviennent pas aux perſonnes très-ſenſibles & très irritables.

(M. Macquart.)

CAFÉ. (*Mat. méd.*)

Nous n'ajouterons rien ici à ce qui a été dit à l'article *café*, conſidéré comme boiſſon & comme aliment, par l'auteur des articles d'hygiene, nous renverrons à cet article pour la deſcription de l'arbre du *café*, pour ſa préparation alimentaire, & pour ſes divers uſages économiques, & il ne ſera queſtion dans celui-ci que de ce qui regarde les propriétés médicamenteuſes du *café*. Quoique l'on ne compte en général la préparation du *café* que comme une boiſ-

Digitized by Google

ſon agréable, cette boiſſon a trop d'énergie ſur un grand nombre d'individus pour ne pas la conſidérer comme un médicament. On ſait qu'elle agite, qu'elle porte une plus grande énergie dans nos organes, qu'elle accélère le mouvement du ſang, qu'elle éloigne le ſommeil, & que beaucoup d'hommes de lettres en ont fait uſage, pour animer & échauffer leur imagination; Voltaire en a beaucoup pris, ſans en éprouver des effets fâcheux; pluſieurs peuples orientaux, les Turcs ſur-tout en prennent habituellement de grandes quantités, & trouvent dans cette boiſſon un des principaux moyens de relever le ton affoibli de leurs fibres. Il eſt aſſez généralement reconnu que le *café* facilite les digeſtions, donne des forces à l'eſtomac, détruit le ſentiment de peſanteur & d'oppreſſion que la préſence des alimens y fait ſouvent naître, qu'il a tant d'influence ſur certaines douleurs de tête ſympathiques & nerveuſes, dépendantes de l'état de l'eſtomac, qu'il les calme ſouvent ſur le champ, & comme par enchantement, & que beaucoup de perſonnes qui ont l'habitude d'en prendre après leur repas ont la tête lourde, & ſouvent même douloureuſe, lorſqu'elles manquent à cet uſage. Le ſeul moyen de faire ceſſer la gêne & le mal-aiſe douloureux que ces perſonnes éprouvent après dîner, eſt d'avoir recours au *café*. On ſait encore que cette boiſſon détruit avec ſuccès les impreſſions du vin & des liqueurs, & diſſipe même l'ivreſſe qui en eſt la ſuite. Enfin il eſt un grand nombre d'hommes qui ſavent par leur propre expérience que le *café* éloigne le ſommeil, & donne une agitation général: qui tient tous les ſens dans l'éveil. Toutes les obſervations faites depuis long-temps dans la ſociété, prouvent que la boiſſon du *café* n'eſt rien moins qu'indifférente & qu'elle a des effets véritablement médicamenteux. En la conſidérant ici ſous ce point de vue, nous commencerons par faire quelques remarques ſur la torréfaction de cette ſemence, & ſur la boiſſon qu'on en prépare. L'art de bruler le *café* eſt ſi peu fixé dans ſes principes, qu'on ſuit à cet égard des pratiques bien différentes preſque dans toutes les maiſons, & qu'il en réſulte des habitudes d'où naiſſent des gouts auſſi très-différens pour le *café*, de ſorte que l'un trouve cette liqueur très-foible & très-platte dans quelques endroits, tandis qu'un autre s'en contente, & qu'une troiſième perſonne la trouve au contraire trop forte & trop âcre. Dans quelques maiſons en effet on torréfie le *café* juſqu'au brun foncé, de ſorte que l'expreſſion de *brûler le café* rend bien réellement la préparation qu'on lui fait ſubir. Cette ſemence ainſi rôtie eſt d'une grande âcreté; l'action d'une chaleur trop forte y a développé une huile empyreumatique très-irritante, & une portion d'ammoniaque fétide, qui en rend la diſſolution brune foncée, trouble, & d'une odeur trop piquante. Non ſeulement on a outrepaſſé le point de la torréfaction convenable, on a perdu l'aromate ſi agréable que doit avoir cette graine torréfiée à ſon point, on y a ſubſtitué une odeur ammoniacale & fétide, mais encore on a converti une matière ſimplement tonique, en un médicament ſtimulant, irritant & âcre. Au lieu de réduire ainſi le *café* en un charbon imprégné d'huile empyreumatique & d'ammoniaque, au lieu de le brûler juſqu'au brun foncé, ſi on veut l'avoir auſſi agréable que ſain, on ne doit le torréfier que juſqu'à ce qu'il ſoit d'un brun doré. Il ne faut point pouſſer ce grillage juſqu'à ce qu'il s'exhale une fumée épaiſſe, d'une odeur forte & âcre, qui picote les yeux & tire les larmes; mais ſeulement juſqu'au point où il ſe répand une odeur ſuave qui n'eſt pas du tout celle de brûlé. Il eſt aiſé de concevoir que ſi l'on pourſuit plus avant ce grillage, on enlève toute la partie aromatique & agréable du *café*, on en brûle véritablement, & on en déſorganiſe l'extrait. Auſſi l'infuſion qu'on prépare avec cette ſemence vraiment brulée, eſt-elle noire, âcre, amère, & déſagréable pour les perſonnes qui n'ont pas contracté l'habitude de cette boiſſon trop âcre, & dont les organes n'ont point été émouſſés. La matière charboneuſe a été miſe tellement à découvert dans ce *café* trop rôti, qu'une partie du charbon paſſe dans l'eau avec la portion d'extrait brûlé, & d'huile empyreumatique miſe à l'état ſavoneux par l'ammoniaque, qu'on ne peut jamais l'éclaircir, & que l'eau dépoſe toujours alors une quantité plus ou moins grande de cette pouſſière charboneuſe. La couleur dorée du *café* brulé avec ſoin, n'eſt pas le ſeul indice de cette opération bien faite; on apperçoit encore un autre ſigne qui en aſſure le ſuccès. Lorſqu'on couvre le *café* rôti au point indiqué, précaution qu'il eſt indiſpenſable de prendre ſi on veut lui conſerver tout l'aromate qu'il doit avoir, la vapeur, au lieu de s'échapper dans l'air, ſe condenſe en gouttelettes, qu'on voit, au bout de quelques minutes ſur les grains de *café*, & à la ſurface du couvercle dont on ſe ſert pour arrêter cette vapeur; ſi le *café* a été grillé au point convenable, ces gouttes ſont jaunâtres ou un peu orangées, aqueuſes, d'une ſaveur peu piquante, d'une odeur très-agréable; mais ſur le *café* roti ou brûlé trop fortement, cette liqueur eſt brune, noire, huileuſe, d'une odeur vraiment empyreumatique, âcre & piquante. Il n'eſt pas douteux qu'une partie de ces vapeurs ne pénètre les grains de *café*, pendant que celui-ci refroidit, lorſqu'il eſt défendu du contact de l'atmoſphère; ſi donc ces vapeurs ſont fort empyreumatiques, le *café*, qui en eſt imprégné, donne une ſaveur âcre & forte à l'eau de ſon infuſion; dans le grillage modéré au contraire, & tel que nous l'avons indiqué, ces mêmes vapeurs moins empyreumatiques, & contenant ſeulement l'arome développé du *café*, ſont abſorbées par les ſemences & communiquent enſuite leur parfum à l'eau de l'infuſion.

On commet encore ſouvent une erreur non moins préjudiciable dans la préparation du *café*; au lieu d'en faire une ſimple infuſion, comme cela devroit être pour obtenir l'aromate de cette ſemence, ſans en extraire le ſavon ammoniacal & empyreumatique,

on la fait bouillir plus ou moins long-temps, & on en employe alors une décoction âcre, amère, noire, trouble, dégoûtante même, qui porte ſur les membranes & ſur leurs nerfs une irritation auſſi forte que durable. C'eſt à cette mauvaiſe préparation, autant qu'à l'abus de cette liqueur, que l'on attribue avec raiſon la cauſe des affections nerveuſes, & de l'agacement preſque général des organes nerveux, maladies qui ſont devenues beaucoup plus fréquentes depuis l'uſage immodéré de cette boiſſon. En effet, ſi le *café* convient aux perſonnes dont la fibre eſt molle & lâche, peu ſenſible, dans leſquelles les humeurs blanches prédominent, il nuit beaucoup aux tempéramens bilieux, aux perſonnes maigres & sèches, qui ont la fibre roide & irritable.

Tous ces détails conduiſent à apprécier les vertus médicinales du *café*. Proſper Alpin nous apprend que les femmes d'Egypte en uſent avec ſuccès pour rappeller le cours de leurs règles, & pour le rendre régulier; Lanzoni en a donné la décoction dans le lait avec un grand ſuccès dans l'aſthme, la leucophlegmatie, la goutte, le rhumatiſme, la toux humorale, la paſſion hyſtérique; il s'en eſt ſervi avec avantage pour arrêter les diarrhées opiniâtres. Nebelius a guéri par ſon uſage la cephalalgie périodique; Baglivi a diſſipé, chez pluſieurs malades, & ſur lui-même la douleur de tête ſympathique due à la lenteur de la digeſtion; il le recommande auſſi dans les douleurs produites par le calcul & l'humeur goutteuſe. On voit, par des obſervations conſignées dans les mémoires de l'académie des ſciences de Paris, pour l'année 1702, que la décoction forte du *café* a été employée fort utilement en lavement dans les affections ſopoteuſes & apoplectiques. On a ſouvent guéri des fièvres intermittentes rébelles, en faiſant prendre aux malades une ou deux heures avant l'accès, une forte caſſe de *café* faite avec deux onces de cette ſemence grillée dans ſix ou huit onces d'eau; on ajoute à cette décoction le ſuc d'un citron aigre. L'amertume du *café* le rend auſſi quelquefois vermifuge; on fait rendre facilement des vers ronds aux enfans, en leur donnant quelques cuillerées d'une décoction forte de *café* ſans ſucre; la puiſſance de l'huile empyreumatique pour tuer les inſectes & les vers, explique les raiſons de cette propriété. L'infuſion de *café* a pluſieurs fois réuſſi pour diminuer & pour arrêter même les vomiſſemens produits par les purgatifs trop énergiques. Il eſt facile de concevoir que lorſqu'on veut faire produire au *café* les effets actifs dont on a beſoin dans pluſieurs des cas ci-deſſus, il faut en préparer une forte décoction, & que ſous ce point de vue ſon adminiſtration médicinale eſt très-différente de ſon uſage diététique. Ce dernier uſage peut être auſſi dirigé comme médicament dans les affections morbifiques; ainſi le *café* eſt utile aux jeunes filles chlorotiques, dans le commencement des engorgemens pituiteux & catarrheux, dans les attaques d'aſthme froid, dans les rhumes lents, dans les graviers, les glaires des reins & de la veſſie, les fleurs-blanches, les foibleſſes & les dérangemens d'eſtomac, les indigeſtions, les douleurs de tête habituelle, la torpeur & l'engourdiſſement général, la diſpoſition à la paralyſie, &c. Ainſi un médecin inſtruit ſait ſouvent, ſans beaucoup de remèdes, ſans ſecouſſes, ſans fatiguer l'eſtomac, & ſans occaſionner de grands dérangemens dans les fonctions, diriger le régime, les alimens, les aſſaiſonnemens, les boiſſons, l'exercice, la nature de l'air, le choix de l'habitation, & tout ce qui tient aux choſes appellées ſi mal à propos non naturelles dans les inſtituts des médecine, de manière à les rendre médicamenteuſes.

Quelques médecins ont propoſé l'infuſion du *café* crud & non torréfié dans la plupart des maladies énoncées ci-deſſus, & ſur tout dans les indiſpoſitions habituelles; mais ce procédé ne donne pas à beaucoup près la même énergie à ce médicament, & il devient alors un de ces moyens légers, ſouvent indifférens, ſur l'uſage deſquels les médecins françois ont mérité, quelquefois avec juſtice, de la part des médecins des autres nations, des reproches qui ont été trop ſouvent ouïs, & qu'on n'a point aſſez rapportés au tempéramment, & à la délicateſſe des habitans de ce royaume. (M. FOURCROY.)

CAGAN. (*Eaux minér.*)

C'eſt une paroiſſe dans les Marches communes de Bretagne & de Poitou, à trois quarts de lieue de Cliſſon, & à ſix de Nantes; on y trouve une ſource minérale nommée *Barbelinge*; elle coule de l'eſt à l'oueſt ſur le penchant d'une colline: elle eſt peu chaude, dépoſe un limon jaunâtre, & a le gout légèrement ſulphureux, elle n'eſt pas bien connue. (M. MACQUART.)

CAGNATI (Marcel) de Vérone, vivoit au commencement du XVIIe. ſiècle, ſous le pontificat de Clément VIII & de Paul V. Il étudia à Padoue ſous *Zabarella*; & comme il fit de grands progrès dans les langues, les belles-lettres, la philoſophie & la médecine, il ne tarda point à acquérir de la réputation. Il fut appellé pour enſeigner à Rome, où il paſſa le reſte de ſa vie qui finit vers 1610.

Concentré dans les devoirs de ſon état, ce médecin n'avoit rien de cet extérieur qui impoſe. Il étoit extrêmement mélancholique, il paroiſſoit même ſévère, & parloit peu; mais il s'exprimoit dans les occaſions avec une facilité admirable & beaucoup d'éloquence.

Nous avons de lui pluſieurs ouvrages.

Variarum lectionum Libri duo, cum diſputatione de ordine in cibis ſervando. Romæ, 1581, *in*-8.

Il en parut une ſeconde édition à Rome, en 1587, *in*-4; elle eſt augmentée de deux autres livres.

De ſanitate tuenda Libri duo. Primus de continentiâ, alter de Arte gymnaſticâ. Romæ, 1591, *in*-4. *Patavii*, 1605, *in*-4.

In Hippocratis Aphoriſmorum ſecunda Sectionis XXIV, Commentarius. Romæ, 1591, *in*-4.

De Tiberis inundatione. Eidem, 1599, *in*-4.

Opuſcula varia. De Tiberis inundatione. Epidemia Romana. De Romani aëris ſalubritate. De urbana febres curandi ratione. De morte causâ pariùs. De Ligno Sancto. Romæ, 1603, *in*-4.

In Aphoriſmorum Hippocratis Sectionis primæ XXII, expoſitio. Ibidem, 1619, *in*-8. C'eſt *Philandre Colutius* qui en eſt l'éditeur. (M. GOULIN.)

CAGOSANGA. (*Mat. mat.*)

C'eſt un des noms barbares que porte l'ipécacuanha dans quelques auteurs de matière médicale.

(M. FOURCROY.)

CAGOTS.

C'eſt le nom que porte une race d'hommes voués au malheur, aux infirmités & à l'ignominie, qui habitent particulièrement les vallées du Comminges, de la Bigorre, du Béarn & des deux Navarres. C'eſt dans les lieux les plus écartés de ces contrées que ſont placées leurs habitations, & c'eſt parmi ces infortunés que l'on rencontre fréquemment le *crétiniſme*. (*Voyez* ce mot.)

M. Ramond a donné une deſcription très-intéreſſante des *cagots*, dans ſon ouvrage *ſur les Pyrénées*. Nous avons puiſé dans cette ſource, précieuſe par les recherches qu'elle réunit, tout ce qui appartient à l'hiſtoire de ce peuple, ſur l'origine duquel on a tant parlé & tant écrit, ſans avoir pu écarter les ténèbres épaiſſes qui nous la déroboient.

Ce fut, dit M. Ramond, avec une pudeur dont il me fut difficile de triompher, que les habitans de cette contrée m'avouèrent que leurs vallées renfermoient un certain nombre de familles qui, de temps immémorial, étoient regardées comme faiſant partie d'une race infâme & maudite; qu'on n'avoit jamais compté au nombre des citoyens ceux qui les compoſent; que par-tout ils étoient déſarmés; & que nulle profeſſion ne leur étoit permiſe, hormis celle de bucheron ou de charpentier, qui en eſt devenue ignoble comme eux, & dont ils tirent un de leurs noms, réputé injurieux, parce qu'ils le portent à l'égal de celui de *cagots*, qui les a toujours diſtingués; que charpentiers, ils ſont obligés de marcher les premiers au feu; qu'eſclaves, ils doivent rendre aux communautés tous les ſervices réputés honteux; que la misère & les maladies ſont leur conſtant apanage; que les goîtres appartiennent ordinairement à leur race; que ce n'eſt pas ſeulement dans la vallée de Luchon, mais encore dans toutes les vallées du Comminges, de la Bigorre, du Béarn & des deux Navarres, que cette infirmité en afflige un grand nombre; que leurs miſérables habitations ſont ordinairement reléguées dans des lieux écartés, & que, ſi les francs habitans du pays ont maintenant un peu moins d'averſion pour ces infortunés, & ſi des mœurs plus douces tempèrent un peu la rigueur de leur ancienne condition, il n'y a encore entre les deux races nul commerce & nulle alliance qui ne ſoit, dans les villages qui en ſont témoins, un objet de ſcandale.

Je me trouvois donc, ajoute-t-il, au milieu de ce peuple eſclave, dont l'origine ſe perd dans l'orageuſe nuit des premiers ſiècles de notre monarchie. Je voyois cette caſte rejettée, ſur laquelle on a tant écrit, ſans écarter les ténèbres qui couvrent les motifs de ſa proſcription; qu'en vain on interrogeroit dans ſes propres foyers, où les traditions ont péri avec les droits & la dignité de l'homme, & qui ne préſente, à celui qui obſerve, que le muet monument des misères d'un âge qui ne nous a rien tranſmis que d'odieux ou de déplorable.

Quel fait plus digne d'exciter la curioſité de l'hiſtorien, & la pitié du philoſophe, que l'exiſtence de ce peuple malheureux, dont les triſtes rejettons, diſperſés le long de l'Océan, depuis le nord de la France juſqu'à ſon midi, preſque toujours déſignés par le même nom, ont été par-tout l'objet de la même averſion, & les victimes de la même inhumanité! Dans les ſolitudes de la Petite-Bretagne, on les voit, dès les temps les plus reculés, traités avec barbarie. A peine leur permet-on, dans un âge un peu plus civiliſé, de vaquer aux profeſſions de cordier & de tonnelier qu'ils avoient embraſſées. Le parlement de Rennes eſt obligé d'intervenir pour leur faire accorder la ſépulture. On les trouve alors déſignés par le nom de *cacous* & de *cagneux*, & les ducs de Bretagne avoient ordonné qu'ils ne paroîtroient point ſans une marque diſtinctive. Vers l'Aunis, on retrouve leurs pareils cachés dans l'iſle de Maillezais. La Rochelle eſt peuplée par les *colibers* ou eſclaves. Ils reparoiſſent ſous le nom de *cahets*, en Guyenne & en Gaſcogne, réfugiés dans les marais, les Lagunes & les Landes, long-temps inhabitables de ces contrées. Dans les deux Navarres, ils s'appellent quelquefois *caffos*. C'eſt ainſi que les nomme l'ancien *for*, compilé vers 1074. On les découvre enfin dans les montagnes du Béarn, de la Bigorre, des quatre vallées & du comté de Comminges. Là, ce ſont ces *cagots* ou *capots* que, dans le onzième ſiècle, je vois donner, léguer & vendre comme eſclaves, réputés ici, comme par-tout, ladres & infects, n'entrant à l'égliſe que par une petite porte ſéparée, & y trouvant leur bénitier particulier & leurs ſièges à part; qu'en pluſieurs lieux, les prêtres ne vouloient point recevoir à la confeſſion, auxquels l'ancien *for* de Béarn croyoit faire grace, en prenant ſept témoins d'entr'eux pour valoir un témoignage, qui furent, en 1460, l'objet d'une réclamation des états de Béarn, voulant qu'il leur fût défendu de marcher pieds nuds dans les rues, de peur d'infection, & qu'ils portaſſent ſur leurs habits leur ancienne marque diſtinctive, le pied d'oye ou de canard.

Digitized by Google

Les ſavans, le peuple & ces malheureux mêmes, ignorent également, & la ſource de tant de haine, & le temps qui la vit naître. Les conjectures des uns, les fables des autres, ont eu long-temps cela de commun de remonter aux époques les plus obſcures de notre hiſtoire, & de faire intervenir les ravages de la lèpre; mais avant la tentative qu'a fait M. de Gebelin pour rendre raiſon de cette étonnante conformité de fortune & de nom, qui embraſſe des peuplades ſéparées par de ſi grandes diſtances, on n'avoit pas ſeulement ſongé à faire un rapprochement qui ſera déſormais la pierre de touche de tout ſyſtême, par lequel on voudroit expliquer l'origine & le ſort d'une ſeule de ces peuplades.

En effet, les *cagots* de toute la France ont une même origine. Un même évènement les a tous confinés dans les lieux les plus reculés & les déſerts. Quel que ſoit celui qu'on en accuſe, il faut qu'il rende raiſon de tout. Il peut être ou ſubit, ou continu; mais il faut qu'il ait imprimé à-la-fois, à la France entière, les mêmes ſentimens de haine, marqué en même temps ces proſcrits du ſceau de la même réprobation, flétri leur race & toutes ſes ſubdiviſions de l'opprobre d'un nom qui rappellât partout les mêmes idées d'horreur & de mépris.

On ne croira plus que ces malheureux doivent l'exiſtence à des lépreux, bannis de la ſociété des hommes ſains: on a chaſſé & enfermé les lépreux, mais on ne les a ni vendus, ni légués, ni donnés. Et quand il ſeroit vrai que les *cacous* de Bretagne euſſent été des ladres blancs, du temps d'Ambroiſe Paré, il a pu décrire leur état, ſans avoir rien prouvé ſur leur origine.

On ne croira pas davantage qu'ils deſcendent des Gaulois, réduits à cet état d'aviliſſement par les barbares qui prirent ſur la terre la place des Romains. Quand on ne ſauroit pas que, ſous les Goths & ſous les Francs, la condition du Gaulois & du Romain même n'eut aucun rapport avec cet état d'eſclavage & d'infamie, c'eſt de l'averſion qu'il faut l'expliquer & non de la tyrannie; l'eſclave eſt foulé, mais le *cagot* fut repouſſé; il s'agit de mépris ou de vengeance, & non du deſpotiſme d'un conquérant. La victoire qui termine le conflit de deux nations également féroces, aigries par une longue rivalité, l'invaſion d'un barbare, punie par un autre barbare, la réaction de l'opprimé contre l'oppreſſeur enfin déſarmé; des combats acharnés, des déroutes déſaſtreuſes, & non des conquêtes: voilà les ſources de haine & de fureur, d'où peuvent découler de pareilles miſères.

Mais où choiſir, & à quoi s'arrêter, dans cinq ſiècles de maſſacres & de diſperſions? Quel combat fut plus ſanglant? Comment démêler les traces confondues, & du vainqueur & du vaincu?

L'orient, le ſeptentrion & le midi vomiſſent tour-à-tour ſur les Gaules cent hordes différentes, toutes nées dans la Haute-Aſie, mais ſubdiviſées, modifiées, multipliées dans leurs ſtations intermédiaires, & qui toutes ont oublié en chemin leur commune origine & leur fraternité. De ces barbares, les derniers, échappés à leur patrie orientale, ſont les plus barbares. Ils repouſſent ceux qui en ſortirent avant eux, & ceux-ci tombent, à leur tour, ſur les hordes qui les précèdent. Les Alains, les Suèves & les Vandales fuient les Huns, les Goths & les Francs; &, arrêtés par l'Océan occidental, ils ſe replient ſur eux-mêmes & ravagent les Gaules. Les Goths & les Francs arrivent ſur leurs traces; les Huns les ſuivent de près, groſſis des Hérules, d'autres Alains & d'autres Suèves. Tout ſe confond dans les Gaules, qui ſemblent n'offrir aucune iſſue. Les Saxons, qui s'étoient élevés plus au nord, s'y répandent par une autre route; d'autres Vandales ſurviennent de leur côté; les peuples de l'Allemanie, mélange plus confus encore du rebut de ces races confondues, ſe précipitent dans la tempête univerſelle; les combats, les diſperſions, les alliances, les diviſions, mêlent, ſéparent, anéantiſſent, reproduiſent des races. On découvre, enfin, une iſſue vers l'Eſpagne; un torrent de furieux s'écoule entre les Pyrénées & la Méditerranée, & là, nouvelle confuſion, nouveaux maſſacres, nouvelles diſperſions, juſqu'à ce qu'il ait découvert le chemin de l'Afrique, où il retrouve les Romains; lutte d'abord avec avantage contre les reſtes de leur puiſſance, & s'endormoit ſur les ruines de leur empire, quand un autre torrent d'orientaux ſe précipitoit par le midi ſur l'occident. Le farouche Vandale, amolli par les plaiſirs, les richeſſes & les arts, en eſt ébranlé; Béliſaire en profite, & le terraſſe; tandis que les Maures, pourſuivant leur chemin, renverſent les Goths d'Eſpagne, & retombent de tout leur poids, ſur l'empire des Francs qui les arrête.

Que de races proſcrites! & de ces races, laquelle fut condamnée à porter plus long-temps les marques de la déjection? A peine, à la lueur de ſes torches, diſtingue-t-on le vainqueur; comment, ſous des monceaux de cendres, retrouver les reſtes du vaincu? La caſte réprouvée, qui ſe réfugia dans les lieux écartés où nous la retrouvons, appartient-elle à ces trois cens mille morts qui couvrirent, en 451, les plaines de Merry-ſur-Seine & d'Orléans, lorſque les Huns, groſſis d'un effroyable mélange de Hérules, de Suèves, d'Alains, de Vandales & d'Oſtrogoths, furent détruits ou diſperſés par les Wiſigots, les Gaulois-Romains & les Francs? Deſcend-elle des Wiſigoths de Théodoric, défaits, douze ans après, à Orléans, par Aëtius & Childéric, ou de ceux que diſperſa, en 507, la mémorable bataille donnée à Vouglé, près Poitiers, qui prépara la chûte du royaume de Toulouſe & affermit ſur ſes fondemens le trône de Clovis? Seroit-elle, enfin, le déplorable reſte de cette multitude de Sarraſins, que Charles-Martel tailla en pièces, dans le voiſinage de Tours ou de Poitiers?... Le théâtre de ces grandes dé-

faites, toujours voiſin du centre de la France & de ſa partie occidentale, eſt, dans tous les cas, également propre à rendre raiſon des différentes directions que les vaincus ont priſes dans leur fuite; le nombre des combattans rend concevable l'étendue de pays qu'ils couvrirent dans leur diſperſion; la part générale que la France prend à ces grands évènemens explique l'égalité de condition des proſcrits; mais les divers peuples qui partagent les diſgraces de ces combats ne préſentent pas une égale diſpoſition à en éprouver des conſéquences ſemblables.

M. Gebelin choiſit les Alains, & il indique le combat de 463, dans lequel ils ſe montrent alliés des Wiſigoths, & après lequel ils diſparoiſſent. On ne ſauroit nier que ce ſyſtême, très-propre à expliquer la marche de cette portion des Alains, diſtinguée par le nom de *Taïſaliens*, que M. Arcere retrouve, vers le onzième ſiècle, dans les marais du Puy-d'Aunis, ne put s'étendre avec vraiſemblance aux Cacous de Bretagne, peu éloignés des Coliberts de la Rochelle, & réfugiés chez des Gaulois; mais je ne crois pas poſſible d'expliquer par-là l'origine des *cagots* de Gaſcogne. Il ſeroit trop extraordinaire que les Alains, vaincus avec les Wiſigoths, & fuyant avec eux, ſe fuſſent vus réduits, dans le pays même de leurs alliés, à la condition des plus vils eſclaves.

On n'a pu ſoutenir long-temps que c'étoit des Sarrazins. Des Arabes, livrés à eux-mêmes dans des lieux reculés, n'auroient-ils rien conſervé de leur langage, de leur religion & de leurs mœurs.

Seroient-ce donc des Goths, comme certaines traditions s'obſtinent à le maintenir, & comme l'a cru M. de Marca? J'avoue que nonobſtant l'autorité de M. de Gebelin, je ne trouve nulle raiſon de m'écarter de ce ſentiment, & qu'il ſe fortifie, pour moi, de bien des conſidérations que le ſavant prélat n'a point allégnées à l'appui de ſon opinion. Je ne croirai point avec lui, que le nom de ces infortunés dérive de *caas Coths*, chiens de Goths; car *Cacous* & *Cahets* n'en dériveroient point, & je ne m'embarraſſerai point ſi c'eſt en imitation du traitement fait aux Gabaonites, que les *Cagots* ſont condamnés à la profeſſion de bûcheron, car il n'y a pas beſoin de recourir à une condamnation pour expliquer pour quoi des malheureux, réfugiés dans d'épaiſſes forêts, y coupèrent des arbres; une mauvaiſe étymologie & une mauvaiſe citation de la bible ſont la part du ſiècle où ce ſavant écrivit; mais je comprendrai fort bien que les Wiſigoths, tous Ariens, ayant été pour les Gaulois & les Francs orthodoxes un objet de ſcandale & d'averſion, ont pu, dès le temps de Childeric I, être nommés *cagots*, *cahets*, *caffos*, c'eſt-à-dire, ſelon M. de Gebelin, ladres & infectes; car on n'a pas attribué le parfum à la ſainteté, ſans réſerver l'infection à l'héréſie. Je comprendrai également que les Francs, qui ſervoient, par un motif religieux, l'ambition de Clovis, & jurèrent, ſur leur barbe, d'exterminer cette race d'Ariens, qui oppoſoit un trône à ſon trône, ont cruellement traité les *cagots*, que la bataille de Vouglé diſperſa; & que les habitans des bords de la Loire, & de la Sevre, les repouſsèrent avec autant de mépris que de reſſentiment vers les déſertes embouchures de ces rivières. Je comprendrai de même que, lorſque le royaume des Viſigots s'anéantit devant les enfans de Clovis, tout ce qui, dans cette nation, s'étoit déjà avili par des alliances avec des filles de la glèbe, hors d'état de ſuivre les Goths guerriers & nobles qui paſſoient en Eſpagne, deſcendit à l'état des vaincus de Vouglé; & que, nonobſtant la faveur que Clovis & ſes ſucceſſeurs firent aux Viſigoths, comme aux Gaulois-Romains, de les laiſſer vivre ſous leurs loix, le même mépris confondit bientôt avec ces vaincus des hommes abandonnés par leur nation comme par leurs vainqueurs, & déteſtés des Gaulois dont ils avoient perſécuté les évêques. Il me paroîtra également probable que la Septimanie, qui comprenoit le Rouſſillon & une bonne partie du Languedoc, n'eût pas ſes *cagots*, parce que, poſſédée par les rois Viſigoths d'Eſpagne, long-tems encore après la deſtruction du royaume de Toulouſe, elle ne paſſa ſous la domination des François que Catholique orthodoxe, la vraie religion étant devenue, par l'abjuration de Récarède, la religion des Goths. Je ne ſerai toutefois pas ſurpris que dans cette foule de barbares devenus ſubalternes, & qui ſe fondoient peu à peu dans les Francs, les Vandales & les Goths, il ne s'en ſoit trouvé qui aient partagé les infortunes des Viſigoths, & que des Alains, des Suèves, des Hérules, des Huns, aient groſſi de leur mélange la caſte proſcrite. Rien ne s'oppoſe donc à ce que les *cahets* de Bordeaux ſoient des Alains, comme les *caliberts* de l'Aunis: &, ſi les os giganteſques, trouvés à diverſes repriſes dans la vallée de Barèges, ſont réellement, comme les ſquelettes déterrés près de Maillezais en Aunis, des dépouilles humaines; on aura des raiſons de croire que les Alains, auxquels Ammien Marcellin, & enſuite Sidoine Apollinaire, qui les connoiſſoient bien, donnent une ſtature des plus élevées, ont habité ces monts comme les rives déſertes de l'Océan, dans ces temps où les Goths ſe trouvèrent proſcrits ſur la terre même où ils avoient régné.

Le refus des ſacremens de l'Egliſe, & de la ſépulture des Chrétiens, fut la ſuite naturelle du reſſentiment du clergé, long-temps perſécuté. On éloigna ces ſchiſmatiques, non parcequ'ils étoient lépreux; ils devinrent lépreux quand une dégénération ſucceſſive, apanage naturel d'une race vouée à la pauvreté, & qui ne pouvoit ſe mêler avec d'autres races, y eut naturaliſé les maladies héréditaires. Peu à peu, ſans doute, ils acquieſcèrent à la foi de l'Egliſe; mais ils ne purent ſe régénérer. Ils ceſsèrent d'être Ariens ſans ceſſer d'être lépreux, & ceſſerent d'être lépreux ſans ceſſer d'être livrés à tous les maux qu'engendre la viciation du ſang & de la lymphe.

Digitized by Google

Le gouvernement féodal, qui devint celui des barbares quand ils renchérirent de barbarie, ne ſe contentoit plus de partager la terre avec le cultivateur; il s'approprioit les perſonnes avec les poſſeſſions, & le *cagot* devint, dans la race des eſclaves, un eſclave de plus baſſe condition. En vain les communes rentrèrent dans les droits de l'homme: il n'eut pour ſa part que l'ombre de la liberté, & demeura dans une dépendance d'autant plus miſérable, que dans le nombre de ſes tyrans il n'avoit plus un maître qui pourvût à ſes beſoins.

Telle eſt la deſtinée de cette nation qui renverſa & fonda des empires, & ſur les derniers rejettons de laquelle l'arianiſme attira plus de vengeances, que le ſouvenir même de ſon uſurpation. Le peuple entier des Goths, exterminé par les combats, ou fondu dans les habitans du pays, a diſparu de la France & de l'Eſpagne. Cette caſte proſcrite eſt tout ce qui en reſte; & ce ſang corrompu eſt le ſeul qui ne ſoit pas mêlangé. C'eſt ſous des traits avilis par douze cens ans de misères, que les derniers reſtes de la fierté gothique ſont enſevelis. Un teint livide, des difformités, les ſtygmates de ces maladies que produit l'altération héréditaire des humeurs, voilà ce qui ſeul diſtingue la poſtérité d'un peuple de conquérans, voilà ce qui a tout effacé, hormis, peut-être, quelques traces d'une ſtructure étrangère, que la dégradation de l'eſpèce n'a pu entiérement détruire, parce qu'il eſt des traits caractériſtiques qui ne cèdent qu'au mêlange des races, & non à leurs infortunes.

J'ai vu de près, dit M. Ramond, quelques familles de ces malheureux. Elles ſe rapprochent inſenſiblement des villages dont elles étoient bannies. Les portes latérales, par leſquelles elles entroient dans les égliſes, deviennent inutiles. Un peu de pitié ſe mêla enfin au mépris & à l'averſion qu'elles inſpiroient. J'ai rencontré cependant des retraites écartées, où ces infortunés craignent encore que le préjugé ne les inſulte, & attendent que la compaſſion les viſite. J'y ai trouvé les êtres les plus pauvres, peut-être, qu'il y ait ſur la face de cette terre, que la folie des hommes a diviſée avec tant d'inégalité entre ſes poſſeſſeurs. J'y ai vu quelques créatures, que la ſociété n'a pu faire auſſi viles qu'elle l'a tenté. J'y ai trouvé des frères qui s'aimoient avec cette tendreſſe, qui eſt un beſoin plus preſſant chez les hommes iſolés. J'y ai vu des femmes dont l'amour avoit quelque choſe de ſoumis & de dévoué, qu'inſpirent la foibleſſe & le malheur. Je n'ai pu reconnoître ſans terreur, dans le demi-anéantiſſement de ces êtres de mon eſpèce, l'effrayante puiſſance que l'homme a ſur l'exiſtence de l'homme; le cercle étroit de connoiſſances & de bonheur, dans lequel il peut confiner ſon ſemblable; la parcelle de ſa perfectibilité à laquelle il peut le réduire; ce que devient une vie entière, naſée dans les chétives combinaiſons qui ne tendent qu'à la conſerver. Je repouſſois avec horreur l'idée que l'homme entier ſubit de ſi dures loix. Ah! s'il exiſte un cœur ſenſible & bon, où ſoit deſcendue cette affreuſe penſée; ſi, pénétré du ſombre effroi qu'elle inſpire, il jette ſur la terre un triſte regard; s'il compare l'homme à ſes actions, & ſa vie à ſon emploi; s'il s'indigne en voyant devant quels objets de deſir & de crainte il ſe conſume; ce qu'il pourroit être, & ce qu'il eſt; ſelon quelles règles la ſociété l'enſeigne ou le trompe, le dirige & le juge; ce que ſa liberté, ſa volonté, ſon exiſtence ſont pour tant de conquérans, ſont pour tant de légiſlateurs; comment on lui meſure la terre, comment on lui compte les jours..... Si, dans l'épouvante que lui cauſe tant de déſordre & de folie, il ne s'eſt pas ſenti, au milieu des fantômes d'un ſommeil agité; s'il ne s'élance pas, pour calmer ſon effroi, vers un avenir, où la violence & l'erreur n'auront plus de priſe, où celui qui fit des êtres ſenſibles, pour qu'ils jouiſſent de leur exiſtence, réſerve au malheureux, à l'inſenſé, l'inviolable dépôt du bonheur qu'il dût goûter, de la vérité qu'il dût connoître.... Si tant de misères ſont encore pour lui ſans dédommagement, & ſi tant de tombeaux ſe ſont fermés ſans retour ſur tant d'infortunés..... que je le plains, ce cœur ſenſible & bon, & quel deuil couvre à ſes yeux le monde! (*Voyez* le mot CRÉTINS.) (M. LAGUZERNE.)

CAÏENNE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa*, choſes environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Sect. I. Climat.

Caïenne eſt une iſle de l'Amérique méridionale, où ſe trouvent une ville & une rivière du même nom, qui appartiennent à la France. Cayenne eſt ſituée ſur le côté de la Guiane, à quatre degrés 56 min. de latit., & à 325 deg. 25 min. de longitude. Cette iſle eſt aſſez haute vers le bord de la mer, mais ſi maréageuſe dans le milieu, qu'on ne peut la traverſer par terre: les marais ſont couverts de maugles fort épais, dont l'entrelacement forme une eſpèce de chauſſée, où l'on peut marcher pendant 12 à 15 lieues, ſans mettre pied à terre. Ces marais, ayant 8 à 9 mois de pluies continuelles, rendent l'air humide, mal-ſain, & occaſionnent des fièvres qui ſont ſouvent fort dangereuſes: cependant, depuis les défrichemens l'air eſt plus pur, & l'on commence à s'y bien porter. On y trouve du ſucre, du rocou, du caſé, du coton, de l'indigo, du maïs, du manioc, de la caſſe, des papias, des pommes d'acajou, de la vaniſle, &c. Cette iſle pourroit devenir une colonie très-importante, ſi les François y étoient en plus grand nombre, s'ils avoient plus d'amour pour le travail. La terre la plus fertile n'y donne pas la millième partie de ce qu'elle pouvoit produire. On devroit envoyer là tous les mauvais ſujets, qui ſont plus qu'inutiles en France.

(M. MACQUART.)

Digitized by Google

CAILLE. *Coturnix.* (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux.

La *caille* eſt un oiſeau de paſſage & de plaine, qui ne perche jamais ; elle eſt de la groſſeur d'une grive ; elle a ſept pouces & demi de longueur, depuis le bout du bec juſqu'au bout de la queue. Ses narines ſont tondes, relevées ; l'iris eſt couleur de noiſette ; la poitrine & le ventre ſont d'un blanc jaunâtre, jaſpé de brun. La gorge a une teinte de roux & le deſſus de la tête de brun. Elle a une bande blanche, qui part du bec pour aller entourer les yeux. La couleur de ſon corps eſt mélangée de roux, de gris, & jaſpée en écailles. Elle a la queue courte, les pattes griſes, le deſſous du pied jaunâtre, & le doigt extérieur retenu par une membrane au doigt du milieu, juſqu'à la première articulation.

Les mâles ſont courageux, aiment à ſe battre : on les élevoit autrefois à Athènes pour donner le ſpectacle qu'on voit encore à Londres, avec des coqs, élevés auſſi dans ces vues. On dit qu'à Naples on élève encore des *cailles* pour les donner ainſi en ſpectacle.

La *caille* eſt du genre de la perdrix ; elle ſe nourrit, comme elle, de bled, de millet, & de quelques autres graines. La *caille* paſſe les mers, arrive au printemps, fait ſon nid, où elle dépoſe juſqu'à 18 œufs, très-joliment panachés. Elle vole rarement, difficilement ; mais court avec beaucoup de vîteſſe. Ses petits ſe nomment *cailleteaux*.

La *caille* jeune, tendre, graſſe & bien nourrie, tient un rang diſtingué parmi les mets qu'on a coutume de ſervir ſur nos tables : ſa chair eſt d'un ſuc excellent, très-délicat. On l'a cru bonne pour faire des bouillons émolliens dans les maladies. On en vante la graiſſe pour enlever les taches des yeux, & avec auſſi peu de raiſon, ſes excrémens contre l'épilepſie.

(M. Macquart.)

CAILLÉ. (*Hygiène.*)

On a donné le nom de *caillé* à la partie du lait, qui, ſéparée de la ſéroſité & de la crême, forme le fromage. *Voy.* Fromage & Lait. (M. Macquart.)

CAILLEBOTE. (*Mat. méd.*)

On dit un liquide *caillebotté* pour exprimer qu'il eſt pris en une eſpèce de matière ſolide, floconeuſe, analogue à du lait caillé, qui eſt nommé ſouvent *caillebote*. Cette expreſſion s'applique ſur-tout à tous les fluides ſéreux, albumineux ou lymphatiques de l'économie animale, lorſqu'ils ſont épaiſſis & grumelés. On s'en ſert auſſi pour déſigner les eaux minérales eſſayées par les diſſolutions métalliques qui y forment des précipités épais, & ſpécialement par le nitrate de mercure & d'argent, qui prennent la forme démontrée lorſqu'ils agiſſent ſur les ſels muriatiques contenus dans les eaux. Enfin, on donne encore le nom de *caillebotté* à une diſſolution de ſavon, qui eſt décompoſée, troublée & précipitée en gros flocons par les ſels neutres terreux, les diſſolutions métalliques. (M. Fourcroy.)

CAILLE-LAIT, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Petit muguet à fleur jaune.

Gallium luteum. off. c. 3. Pin. 335.

Gallium foliis octonis lineari bus, ramis floriferis brevibus. Linn..

La botanique décrit beaucoup de *caille-laits*. Nous ne parlerons ici particulièrement que de celui qui donne une fleur jaune.

Il a une racine fort traçante, griſe, ligneuſe, brune ; les tiges, qui s'élèvent de dix à vingt pouces, ſont un peu velues, noueuſes, quarrées, & rougeâtres dans les lieux expoſés au ſoleil ; les feuilles, très-étroites, ſont diſpoſées en raiſins autour des nœuds ; les fleurs, ramaſſées par grappes, ſont petites, en cloche, évaſées, diviſées en quatre pétales jaunes, d'une odeur agréable ; le calice devient un fruit compoſé de graines arrondies.

Le ſuc acide de cette plante rougit le papier bleu, & la propriété qu'il a de cailler le lait, a fait donner à la plante le nom qu'elle porte : on la trouve dans preſque toutes les campagnes, & particulièrement dans les prés.

Les ſommités du *caille-lait* ſe donnent en infuſion ou en décoction, particulièrement dans les vapeurs hiſtériques, & hypochondriaques. On le dit bon contre l'épilepſie, quoiqu'inférieur à la valériane ſauvage. On baſſine utilement, avec ſa décoction, les parties attaquées de gale & de goutte.

Cette plante eſt extérieurement vulnéraire ; elle eſt encore deſſicative & aſtringente, ſelon Doyel. Geſner dit qu'elle guérit les dartres & la gravelle ; de Juſſieu, qu'elle eſt bonne contre les affections hiſtériques ; Chomel, qu'elle modère les mouvemens épileptiques, contre leſquels on l'emploie ordinairement en Catalogne & en France. Il ſuffit d'en diſtiller les ſommités & les feuilles, ſans y rien ajouter, pour obtenir une liqueur très-acide.

On peut employer dans les mêmes circonſtances le *caille-lait* à fleurs blanches, qui ne diffère de l'autre, que par la couleur des fleurs : c'eſt le *gallium album off. vulgare, Tournef.*

Mollugo montana anguſtifolia, vel gallium album latifolium, c. b, pin. 334.

Digitized by Google

Guettard a donné, dans les mémoires de l'Académie des ſciences, une ſingulière obſervation ſur la racine du *caille-lait*. Il dit que la poudre de racine de *caille-lait*, ayant été donnée à une lapine pleine, ſon lait fut coloré en roſe aſſez vif, & les os des petits également colorés, ſans que ceux de la mère euſſent changé de couleur, année 1747.

(M. Macquart.)

CAILLOT. (*Pathologie ſémeiotique.*)

On appelle *caillot* la portion du ſang coagulé ou caillé par le refroidiſſement & le repos, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors du corps. L'une & l'autre de ces *caillots* exige beaucoup de conſidération de la part du médecin, & peut lui fournir des lumières très-utiles à la pratique de ſon art. La ſémeiotique doit s'occuper en particulier de cet objet, parce qu'il peut fournir des ſignes très-importans pour le diagnoſtic & le prognoſtic. Il ne doit pas être queſtion ici des caractères généraux, de la formation & de la nature du *caillot* du ſang dans l'état ſain, ces détails appartiennent à la phyſique animale; on les trouvera à l'art. Sang du Dictionn. de Chimie, & de celui d'anatomie & de phyſiologie. On ne s'arrêtera, dans cet article, qu'aux circonſtances morbifiques qui ont trait à l'apparence du *caillot* du ſang, conſidéré dans les maladies. Autrefois on croyoit que l'inſpection du *caillot* du ſang, tiré des veines & pris dans la poëlette, pouvoit fournir de grandes lumières par ſon volume, ſa quantité relative à celle du ſérum, ſa conſiſtance & ſa couleur; il eſt vrai que les grands extrêmes, dans ces propriétés, peuvent en effet offrir quelques conſidérations utiles à la pratique; mais on a reconnu un grand nombre de ſources d'erreurs. On ſait aujourd'hui, d'après les expériences de Dehaën, que la forme du vaſe où l'on reçoit le ſang, la grandeur de l'ouverture de la veine, la force avec laquelle ce liquide s'élance, la hauteur d'où il tombe, en un mot l'agitation plus ou moins grande du ſang pendant qu'il coule, & la variété du contact de l'air, font naître une foule de différences dans les propriétés du *caillot*, différences qu'on attribuoit autrefois mal-à-propos à la maladie elle-même. Ce qu'il y a de plus exact & de plus vrai dans l'inſpection du *caillot*, c'eſt qu'il eſt en général épais, conſiſtant chez les hommes forts, robuſtes, & ſur-tout dans les maladies inflammatoires, mou, lâche dans la ſtructure chez les hommes foibles, les femmes, & ſpécialement dans les affections froides & chroniques, preſque nul dans les maladies putrides, particuliérement dans le ſcorbut. Sa couleur eſt d'autant plus rouge qu'il a eu plus le contact de l'air. Auſſi le ſang caillé dans l'intérieur du corps eſt-il toujours brun; auſſi cette couleur eſt-elle un moyen de reconnoître la ſortie ancienne du ſang dans l'hémoptyſie, les pertes, les bleſſures internes, &c.

(M. Fourcroy.)

CAILLOU. (*Mat. méd.*)

Le *caillou*, en minéralogie & en lithologie, eſt une pierre ſcintillante, tout-à-fait opaque, formée de couches concentriques, variées de différentes couleurs, & ſur-tout de gris, de jaune & de brun, qu'on trouve par lits ou par couches dans les montagnes, dans les plaines & au fond des rivières. Cette pierre eſt très-dure, très-difficile à réduire en poudre; ſa caſſure eſt vitreuſe, un peu écailleuſe; ſes fragmens ſont anguleux; elle n'a ni ſaveur, ni diſſolubilité dans l'eau. Les acides les plus forts n'ont pas d'action ſur le *caillou*, ſi l'on en excepte l'acide fluorique. L'analyſe que les chimiſtes en ont faite depuis quelques années, en la fondant d'abord avec des alcalis, & la laiſſant enſuite ſéjourner dans les acides, a prouvé que le *caillou* eſt formé de ſilice ou de terre ſilicée pour la plus grande partie, d'une proportion plus ou moins grande d'alumine ou de terre argilleuſe pure & d'oxide de fer dans différens états d'oxidation qui lui donne des couleurs très-variées. Toutes ces propriétés annoncent que le *caillou* n'a pas de vertus médicinales, & qu'il ne pourroit même que nuire à l'économie animale par ſa dureté & ſes angles. Cependant, autrefois on l'a propoſé en médecine comme aſtringent, & on l'a employé dans les pertes, les crachemens, les vomiſſemens de ſang, la foibleſſe de l'eſtomac, &c. On le préparoit de manière à rendre les molécules très-fines & incapables de nuire par leur denſité & leurs angles; on les faiſoit rougir au feu, on les jettoit enſuite dans de l'eau froide, & on les réduiſoit alors en poudre, d'abord dans un mortier de fer ou d'agathe, puis ſur le porphyre. Cette poudre étoit employée à la doſe de douze grains juſqu'à un demi-gros, dans les cas indiqués. Geoffroy ne regarde pas les pierres dures, qu'on nommoit autrefois *vitrifiables*, comme tout-à-fait inertes dans l'économie animale, & comme entièrement inutiles dans les maladies; il penſe qu'elles peuvent agir par leur partie colorante & ferrugineuſe qui doit être tonique, ſtomachique, apéritive, aſtringente. Mais en admettant que l'oxide de fer y ſoit en effet aſſez abondant & aſſez à nud pour produire tous ces effets, qui ne conçoit qu'un médecin inſtruit n'ait pas plutôt recours au fer lui-même, porphyriſé, ou à ſes différens oxides employés immédiatement, au lieu de preſcrire des ſubſtances auſſi dures, auſſi indiſſolubles que les pierres vitrifiables, dont la baſe, ou la terre ſilicée, non-ſeulement enveloppe le fer & maſque la plus grande partie de ſes propriétés médicinales, mais encore peut nuire par ſon poids, ſa dureté, ſes angles tranchans? On ſait que le verre en poudre eſt un poiſon mécanique, très-dangereux, & qui produit dans l'eſtomac & les inteſtins des déchirures mortelles; on peut & on doit toujours craindre de pareils accidens des pierres ſilicées en poudre, pour peu que celles-ci ne ſoient pas réduites en molécules impalpables. Le même raiſonnement eſt applicable à toutes les pierres dures & ſcintillantes, & ſur-tout aux pierres précieu-

Digitized by Google

ſes ou gemmes, dont la baſe ou la partie la plus abondante eſt formée de terre ſilicée, comme celle des *cailloux*; ainſi, les fragmens précieux qu'on employoit autrefois en médecine, & qu'on faiſoit entrer dans les antidotes, les électuaires alexitères & alexipharmaques, les préparations cordiales en général, non-ſeulement ne leur communiquoient point ces propriétés, quoiqu'on les leur attribuât autrefois, ſinon excluſivement, au moins dans un très-haut degré, mais pouvoient en rendre l'uſage dangereux. Les idées médicinales tenoient alors à celle d'un luxe & d'un faſte qui a nui ſingulièrement à la matière médicale; on faiſoit entrer auſſi à cette époque, dans les électuaires trop fameux, l'or, l'argent, les perles, qui n'ajoutoient rien à leurs vertus, & qui ne faiſoient qu'en rendre l'uſage permis aux rois, aux princes & aux riches; heureuſement que les pauvres n'y perdoient rien.

Nous ne parlons pas ici des diverſes eſpèces de *caillou*, portées en amulette, & attachées au col, au bras, aux oreilles, ſur la région de l'eſtomac, &c. On conçoit bien que des ſubſtances qui n'ont aucune action ſur les membranes délicates de l'eſtomac & des inteſtins, n'en ont, à plus forte raiſon, aucune ſur l'extérieur du corps. Nous ferons ſeulement obſerver que dans le choix des préjugés, (car on eſt réduit à les choiſir, puiſqu'on ne peut pas ſe flatter de les détruire tout-à-coup, ſur-tout en médecine) celui qui fait croire aux vertus des pierres, appliquées au-dehors du corps, eſt bien préférable à celui qui conſeille de les donner à l'intérieur. (M. Fourcroy.)

CAIMI ou CAIMO (Pompée) naquit en 1568 à Udine, capitale du Frioul. Il étudia à Padoue ſous *Jérôme Mercuriali* & les autres profeſſeurs de l'Univerſité de cette ville, où il fut reçu docteur en philoſophie & en médecine. Malgré l'étendue de ſes connoiſſances, tant dans les langues ſavantes que dans la médecine, il fut d'abord malheureux dans le traitement des malades qui ſe confiérent à ſes ſoins. Le temps l'éclaira: il ſentit toute l'importance de l'obſervation, & obtint plus de ſuccès. Ce fut alors que différens princes d'Italie voulurent l'engager à ſe fixer dans leurs cours. Il préféra de ſe rendre à Rome, où il fut médecin du cardinal Montalte & profeſſeur au collège Romain; Urbain VIII le fit chevalier de l'ordre de Saint Pierre & comte Palatin. Mais la république de Veniſe, voulant recouvrer un ſujet qui pouvoit lui être utile, elle le rappella dans ſes états, & le fit paſſer à Padoue, où il ſuccéda à *Sanctorius*. La méthode avec laquelle *Caimi* enſeigna la médecine dans les écoles de cette ville, lui procura aſſez de célébrité. Ses principes ne plûrent cependant point à tout le monde: *Céſar Crémonini* les attaqua, comme avoit fait à Rome *Lagalla*. Les hiſtoriens ne marquent point comment *Caimi* ſe tira de cette diſpute littéraire; ils ſe bornent à dire que la peſte le chaſſa de Padoue, & qu'il ſe retira à Tiziano dans le Frioul, où il mourut le 30 de novembre 1638, à l'âge de 70 ans. Ses ouvrages ſont:

De calido innato Libri tres. Venetiis, 1626, *in*-4.

De febrium putridarum indicationibus, juxta Galeni methodum colligendis & adimplendis, Libri duo. Patavii, 1628, *in*-4. (*Ext. d'Ei.* M. Goulin.)

CAIPA-SCHORA. (*Mat. méd.*)

Eſpèce de calebaſſe ainſi nommée au Malabar. Son ſuc ſe boit, avec un peu de muſcade, pour arrêter le hocquet. Sa chair, avant la maturité, s'avale pilée dans l'eau chaude pour procurer le vomiſſement: elle diſſipe les ſerremens de poitrine & les migraines, & facilite l'accouchement. On l'emploie en bain pour fortifier le cœur dans les défaillances: pilée avec ſes graines, cette même chair eſt phlégmagogue.

(*Extr. de l'A. E.* M. Mahon.)

CAIUS, ou KAYE, (Jean) né à Norwich en 1510, fut un des plus ſavans hommes de ſon ſiècle. Il ſe fit recevoir docteur en médecine à Cambridge, & paſſa enſuite à Padoue, où il ſuivit les leçons de Jean Baptiſte Monti, célèbre profeſſeur de l'univerſité de cette ville. A ſon retour en Angleterre, il fut ſucceſſivement médecin du roi Edouard VI, & des reines Marie & Eliſabeth. Son goût pour les lettres lui inſpira le deſſein d'en faciliter l'étude; il fit rebâtir, preſque à ſes frais, l'ancien collège de Gonvil à Cambridge, nommé depuis ce temps-là le collège de Gonvil & de *Caïus*, & il y fonda vingt-trois places d'étudians. Il ne ſe borna pas à favoriſer les amateurs des ſciences, il leur procura encore de nouvelles richeſſes par ſon travail; & comme il s'appliqua preſque toute la vie à la recherche des anciens manuſcrits qui pouvoient être de quelque utilité à la médecine, il fut aſſez heureux pour tirer de l'oubli le premier livre *De decretis Hippocratis & Platonis*, le ſixe d'*Hippocrate* qui traite *De pharmacis*, un fragment du ſeptième livre de *Galien* intitulé: *De uſu partium*, & un autre fragment qui manquoit au livre *De ptiſanna*.

Cet homme laborieux mourut en 1573, âgé de 63 ans, & fut enterré dans la chapelle de ſon collège, ſous une tombe unie, avec cette ſeule inſcription:

Fui *Caius*.

Il a non ſeulement publié les ouvrages dont il avoit fait la recherche, & donné quelques traductions du grec en latin; mais il a encore fait imprimer des traités de ſa compoſition, dans leſquels il ſoutient fortement la doctrine de Galien, & ſuit les principes de Monti, ſon maître.

On a les éditions ſuivantes des uns & des autres:

De methodo medendi ex Cl. Galeni Pergameni & Joannis Baptiſtæ Montani Veronenſis principiorum Medicorum ſententiâ libri duo, Baſileæ, 1544, *in*-8.

Ibidem,

Ibidem, 1558, *in*-8, avec différens opuſcules de *Monti*.

Cl. Galeni Pergameni libri aliquot Græci, partim hactenus non viſi, partim à mendis repurgati annotationibuſque illuſtrati. Baſileæ, 1554, *in*-8, 1574, *in*-4.

Opera aliquot & verſiones, videlicet;

De methodo medendi, libri duo.

De ephemera Britannicâ, liber unus.

Verſio librorum Galeni.

De ordine librorum ſuorum.

De ratione victûs ſecundùm Hippocratem in morbis acutis.

De Placitis Hippocratis & Platonis. Lovanii, 1556, *in*-8.

De antiquitate Cantabrigienſis academiæ, libri duo. Londini, 1568, *in*-8., 1574, *in*-4.

De Libris propriis, liber unus in quo ſingulorum rationem reddit.

De canibus Britannicis, liber unus.

De rariorum animalium & ſtirpium hiſtoriâ, liber unus.

Londini, 1570, *in*-4, 1724, *in*-4. *Ibidem*, 1729, *in*-12.

Par les ſoins de *S. Jebb.*

Cet ouvrage contient pluſieurs traits intéreſſans ſur l'hiſtoire de la médecine, & répand beaucoup de lumières ſur les anciens manuſcrits.

Son traité de la ſueur angloiſe eſt intitulé : *De ephemera Britannica.* Il a paru avec d'autres ouvrages, ainſi qu'on vient de le voir ; mais l'édition de Londres, de 1721, *in*-8, paſſe pour la meilleure. La deſcription que *Caïus* donne de cette maladie eſt fort exacte ; il en ſuit la marche en bon obſervateur, & il remarque qu'elle ſe fit ſentir pour la première fois en Angleterre, l'an 1483. L'armée du Roi Henri VII en ſouffrit beaucoup, dès le moment qu'elle prit terre au port de Milford ; mais ce mal deſtructeur paſſa rapidement à Londres, où il fit d'affreux ravages depuis le 21 de ſeptembre juſqu'à la fin d'octobre. La *ſuette* reparut depuis juſqu'à ſix fois dans ce royaume, & toujours durant l'été, en 1485, en 1506, en 1518, & cette fois avec tant de fureur, que la plupart des malades étoient emportés au bout de trois heures de temps, en 1528, & pour la cinquième fois en 1529, qu'elle paſſa en Allemagne & dans les Pas-Bas. Elle fit de nouveaux ravages en 1551 ; en un ſeul jour elle enleva cent vingt perſonnes à Weſtminſter. *Caïus*, qui parle fort au long de la déſolation que cette maladie porta dans ſa patrie, la compare à la peſte d'Athènes. (M. Goulin.)

CAIUS PLINIUS SECUNDUS. *Voyez* Pline. (M. Goulin.)

CAKILE. (*Mat. méd.*)

Cakile maritima ampliore folio. Quelques auteurs prétendent que c'eſt un raifort marin ; d'autres l'appellent *roquette de mer.* Quoiqu'il en ſoit, cette plante croît ſur les parages élevés des mers, dans les lieux pierreux ; elle pouſſe beaucoup de tiges, hautes d'un pied. Ses feuilles ſont oblongues, plus ou moins étroites, graſſes, d'un goût âcre & ſalé. Ses fleurs, de couleur purpurine, reſſemblent à celles de la roquette. Il leur ſuccède pour fruit, des gouſſes courtes, pointues, ayant la figure du fer d'une piqne, & renfermant chacune deux ſemences ; on s'en ſert dans les lieux où cette plante naît, pour le ſcorbut & pour la colique néphrétique. (*Extrait du Dictionnaire de M. Valmont de Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CAL, ſ. m. *Callus.* C'eſt, en général, une dureté cutanée, charnue ou oſſeuſe. *Voyez* Durillon, Callosité, Tyloma, Cor, Fracture, &c.

(M. Chamseru.)

CALABA. (*Mat. méd.*)

Le *calaba*, *calophyllum* de Linnéus, eſt un genre d'arbres exotiques, diſtingués par un calice coloré, à quatre feuilles, par quatre pétales, par beaucoup d'étamines à filets courts, portant des anthères droites & oblongues, par un ovaire globuleux, un ſtyle, terminé par un ſtigmate épais & obtus ; & enfin, par une noix ſphérique, ayant un noyau globuleux qui contient une amande. Il y a deux eſpèces de ce genre, qu'il eſt néceſſaire de connoître en matière médicale.

La première eſt le *calaba* à fruits ronds *calophyllum inophyllum* de Linnéus. On le nomme en françois le *tacamaque de Bourbon*, le *fooraha de Madagaſcar ;* il y en a une variété pour la grandeur en Amérique ; on la connoît ſous le nom de *bois-marie.* C'eſt un grand arbre très-beau, ayant une écorce noire, terminé par une cime large, & donnant beaucoup d'ombrage ; ſes rameaux ſont tetragones, ſes feuilles ſont ovales, obtuſes, oppoſées, liſſes, coriaces, ayant des nervures très-fines ; les fleurs ſont blanches, diſpoſées en grappes axillaires ; il y a ſouvent des fleurs mâles & des fleurs hermaphrodites ſur le même pied : il leur ſuccède une noix ronde, jaunâtre, réſineuſe, dont l'amande eſt amère. Cet arbre croît dans l'Inde. Il coule de ſon tronc & de ſes branches, lorſqu'on en bleſſe l'écorce, un ſuc réſineux, jaunâtre, qui s'épaiſſit promptement à l'air, & qui forme la réſine *tacamahaca ;* on nous l'apporte de l'iſle de Bourbon & de celle de Madagaſcar. (*Voyez* le mot Tacamahaca.)

L'autre eſpèce de *calaba* eſt le *Calophyllum*

calaba de Linnéus. Ses feuilles ſont plus petites que celles de l'eſpèce précédente ; les nervures en ſont auſſi plus fines ; elles ſont coriaces, d'un vert glauque. Ruèlle dit que c'eſt un grand arbre à tête diffuſe, dont le bois eſt rougeâtre, l'écorce épaiſſe & noirâtre. M. Lamarck le nomme *calaba* à fruits allongés. Il croît au Malabar dans les endroits arides & ſabloneux. Ses fruits, un peu allongés & rouges quand ils ſont murs, reſſemblent aſſez à ceux du cotonnier mâle : les Indiens les mangent, & ils tirent de l'amande une huile dont ils ſe ſervent pour brûler dans les lampes. (M. Fourcroy.)

CALAF, (*Mat. méd.*)

On croit que c'eſt une eſpèce de ſaule étranger, qui naît en Syrie aux lieux humides dont il eſt fait mention dans quelques auteurs ſous le nom de *bar*, de *ſalſaf* & de *ʒarneb*. Sa fleur naît avant la feuille. Cette fleur eſt longuette, blanche, lanugineuſe, odorante : ſes feuilles, graſſes au toucher, & de couleur perlée, ſont beaucoup plus grandes que celles du ſaule ordinaire. Les Egyptiens diſtillent les fleurs, & en tirent cette fameuſe eau cordiale qu'ils appellent *maʒahalef*, dont ils font uſage pour réprimer le trop grand deſir de l'acte vénérien. On prépare auſſi à Damas de cette eau, & l'odeur eſt ſi agréable & ſi pénétrante, qu'elle ſuffit pour diſſiper la défaillance. Les Maures s'en ſervent tant intérieurement qu'extérieurement dans les fièvres ardentes & peſtilentielles. Lémery dit que le ſaule, que nous appellons *marſeau*, eſt ſi ſemblable à ce *calaf*, que l'ambaſſadeur de Perſe, qui vint à Paris en 1715, en fit ſoigneuſement ramaſſer les fleurs pour les diſtiller & en boire l'eau, qu'il regardoit comme un puiſſant rafraîchiſſant. (*Extr. du Dictionn. de M. Valmont de Bomare.*) (M. Fourcroy.)

CALAGERI. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un arbriſſeau du Malabar, qui s'élève à la hauteur de cinq à ſix pieds. Toutes ſes parties ont une amertume aſſez grande, quoique ſans odeur. On les emploie pilées dans l'huile, ou en décoction dans l'eau, pour frotter les puſtules du corps, & pour diſſiper les rhumatiſmes & les douleurs de goutte. Le ſuc par expreſſion, & employé en bain ſur la tête, guérit les fièvres excitées par de fortes paſſions de l'ame. La poudre des graines du *calageri* ſe boit dans l'eau chaude pour la toux, les coliques venteuſes, les vers des enfans, & pour pouſſer aux urines.

(*Extr. de l'A. E.* M. Mahon.)

CALAGUALA. (*Mat. méd.*)

Plante qui croît à Quitto & à Popayan, dans le Pérou. De ſa racine ſortent pluſieurs pédicules coudés & triangulaires, creux, ſtriés, & portant des feuilles larges par la baſe, étroites par le bout, vertes, luiſantes, & garnies extérieurement d'un nombre de capſules orbiculaires-ſéminales, dentées, rangées ſur deux lignes : ces ſemences ſont menues comme de la pouſſière, & ſont lancées au loin avec force élaſtique tous les ans, lorſque les capſules viennent à s'ouvrir.

On diſtingue trois ſortes de racine de *calaguala*, qui eſt la ſeule partie d'uſage en médecine.

La première ne ſe trouve que ſur les rochers, & eſt épaiſſe, de couleur jaune-brunâtre, entourée de mouſſe, extérieurement ligneuſe, compoſée intérieurement de fibres blanches & longues ; & au milieu de cette racine eſt une moëlle un peu ſpongieuſe.

La deuxième ne croît que dans les terreins ſablonneux ; elle eſt moins volumineuſe que la précédente, & ſa couleur eſt d'un brun rougeâtre, quelquefois griſâtre.

La troiſième ſorte de racine de *calaguala* eſt cultivée dans les jardins. Sa couleur eſt obſcure, cendrée par la partie convexe.

On préfère la première ſorte, qui eſt la mieux nourrie, non cariée ou vermoulue, qui ſe coupe facilement, & qui a un goût ſavoneux. On l'eſtime apéritive & très-ſudorifique : on en fait uſage ſoit en décoction, ſoit en poudre, à la doſe d'un demi-gros, & quelquefois d'un gros.

Le *calaguala* eſt beaucoup plus connu & plus uſité en Eſpagne & en Portugal, qu'en France. (*Extr. du Dictionn. de M. Valmont Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CALALOU. (*Mat. méd.*)

Le *calalou* eſt le fruit d'une plante nommée *ketmia braſilienſis, folio ficus, fructu pyramidato ſulcato.*

Cette plante rampante, ſi eſſentielle aux blancs & aux nègres de la Guyane, eſt le *karoulon* de Barrère : les habitans l'appellent auſſi *citrouille, potiron, gombaut, giraumont*. Le giraumont croît naturellement à la Louiſiane : cette eſpèce de potiron monte à quatre ou cinq pieds de haut, & porte des feuilles qui ſont preſqu'auſſi larges qu'une aſſiette ; ſes fleurs ſont jaunes, & il leur ſuccède des fruits tendres, remplis de petites graines mucilagineuſes. Ce fruit, étant jaune, ſe cueille pour être mangé en ſalade, à l'eau & au ſel. Il eſt bon pour l'eſtomac, & convenable aux convaleſcens. Lorſque le fruit eſt mûr, on le hache par petits morceaux avec les feuilles de la plante, on fait cuire le tout avec du lard ; c'eſt le mets que les dames créoles donnent par préférence aux perſonnes les plus diſtinguées. Quelquefois on les met dans la ſoupe, on les fricaſſe ; d'autres fois on les fait cuire au four & ſous la braiſe. On les mange en purée ; de toute façon ils ſont bons & agréables. On en fait auſſi des beignets. Quelquefois les *giraumonts* [illegible] comme un

melon : on en voit de ronds, d'autres ſont en forme de cor-de-baſſe ; ces derniers ſont les meilleurs : ils ſont extrêmement verts & meuchetés, la chair eſt jaune, plus ferme, d'un ſuc moins fade, & d'un goût beaucoup plus relevé que celui de la citrouille ; ils contiennent auſſi moins de graines, & ſe conſervent beaucoup plus que les autres fruits de giraumont : ce ſont auſſi ceux dont on fait des confitures sèches. Pour cet effet on les taille en forme de poire, ou de quelqu'autre fruit, & on les confit avec fort peu de ſucre, parce qu'ils ſont naturellement ſucrés. Les perſonnes qui ne les connoiſſent pas ſont ſurpriſes de voir des fruits entiers confits, ſans trouver aucuns pepins. Il y a des giraumonts qui ſentent un peu le muſc ; ce qui en relève la ſaveur.

(*Extrait du Dictionnaire d'hiſt. naturelle.*)

(M. Fourcroy.)

CALAMBAC. (*Mat. méd.*)

Calambac eſt un des noms qu'on a donnés au bois d'aloës. (*Voyez* ce mot & celui d'Agallochum.) (M. Fourcroy.)

CALAMBOUR ou CUNAMBOURK. (*Mat. méd.*)

Bois odoriférant, de couleur verdâtre. Il diffère du *calambouc* qui vient de la Chine, & dont nous avons parlé au mot d'Aloes. (*Voyez* ce mot.) On emploie le *calambour* en ouvrage de tabletterie, & dans les bains de propreté. (*Extrait du Dictionnaire de M. Valmont Bomare.*)

(M. Fourcroy.)

CALAMENT. (*Mat. méd.*)

On trouve quatre eſpèces de *calament* dans les pharmacies.

1°. Le *calament* ordinaire.

Calamintha vulgaris. Off.

Calamintha flore magno vulg. J. B.

Melissa floribus ex axillis ſuperioribus pedunculo communi confertis. Linn.

La racine de cette plante eſt fibrée, & donne des tiges quadrangulaires qui s'élèvent à plus d'un pied. Ses feuilles naiſſent deux à deux, oppoſées, arrondies, légèrement dentelées, velues, d'une ſaveur âcre & d'une odeur agréable. Les fleurs ſont d'une ſeule pièce en gueule, purpurines, d'une odeur aromatique. Le calice eſt velu & cannelé ; il s'en élève un piſtil, accompagné de quatre embrions qui deviennent autant de ſemences noirâtres, arrondies.

Le *calament* ſe trouve ſur les montagnes de la Suiſſe, de l'Italie, en France, particulièrement dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ; il fleurit en été.

2°. Le *calament* à odeur de pouillot.

Calamintha pulegii odore, Off.

Calamintha flore minore pulegii odore.

Cette ſeconde eſpèce de *calament* diffère de la première par ſes fleurs & ſes feuilles qui ſont plus petites : elle a d'ailleurs l'odeur & la ſaveur du pouillot ; elle croît communément en Languedoc, & fleurit en été.

3°. Le *calament* de montagne.

Calamintha magno flore, Off. C. B. P.

Calamintha flore magno ex calice longo, J. B.

La tige de cette troiſième eſpèce eſt plus petite que celle des précédentes, mais les fleurs & les feuilles ſont plus grandes, & elles ont une odeur plus agréable ; ce *calament* fleurit en été, & croît abondamment ſur les Alpes & ſur les Pyrénées.

4°. Le *calament* des champs ; pouillot, thim.

Calamintha arvenſis, Off.

Mentha arvenſis verticillata hirſuta, J. B. Turn.

Ce *calament* reſſemble aux menthes par ſes fleurs, qui ſont par anneaux, d'une ſeule pièce en gueule. La lèvre ſupérieure eſt voutée ; l'inférieure eſt partagée en trois. Par la figure & l'odeur de ſes feuilles, elle a le port du *calament* ordinaire.

Cette plante fleurit en été, vient dans les lieux incultes & dans les environs de Paris.

En général, tous les *calamens* ont une odeur aromatique, & fourniſſent beaucoup d'huile éthérée par la diſtillation : on en preſcrit les feuilles en infuſion théiforme. Elles excitent la ſueur, donnent du ton à l'eſtomac & aux inteſtins, détruiſent les engorgemens & les obſtructions, excitent les évacuations périodiques, ſont favorables contre la jauniſſe & l'aſthme.

A l'extérieur, ces plantes ſont réſolutives, répercuſſives, atténuantes. On en fait des bains & des fomentations ſur le bas-ventre pour diſſiper les vents, provoquer les règles & fortifier les parties attaquées de paralyſie.

Son analyſe chymique, bien faite, nous manque, & confirmeroit les qualités qu'on lui attribue.

(M. Macquart.)

CALAMINAIRE. (pierre) (*Mat. méd.*)

(*Voyez* Calamine.) (M. Fourcroy.)

CALAMINE. (*Mat. méd.*)

La *calamine*, nommée auſſi *pierre calaminaire*, *cadmie foſſile*, *cadmie native*, eſt une mine de zinc terreuſe, ou un oxide natif de ce métal, que l'on trouve en beaucoup d'endroits de la ſurface du globe, & qui a été quelquefois employée en médecine. La forme de cette mine, improprement nommée *pierre*, varie beaucoup ; elle eſt quelquefois cryſtalliſée en

cubes, en prismes, en feuillets ou en lames; le plus souvent, elle est en masses irrégulières. (*Voyez* la CRYSTALLOGRAPHIE de M. Romé de Lille.) Sa couleur varie aussi; elle est tantôt blanche, quelquefois grise ou jaune, d'autres fois rougeâtre. Quoique fort dure, elle ne l'est jamais assez pour faire feu avec le briquet. Elle se trouve en carrières assez considérables, dans le duché de Limbourg, les comtés de Namur, de Nottingham & de Sommerset en Angleterre; il y en a en France, dans le Berry, aux environs de Saumur en Anjou, & dans plusieurs autres endroits; souvent cette mine se présente peu profondément & sous la première couche de terre; on l'exploite comme les carrières de charbon de terre; à Namur, on traite cet oxide métallique dans de grands fourneaux pour en extraire le zinc.

On rencontre souvent dans les *calamines* des corps marins, du spath calcaire, &c. L'analyse la plus grossière fournit un moyen de reconnoître promptement & sûrement cette mine; c'est de la chauffer dans un creuset, avec un peu de poussière de charbon; on en fait des lits avec quelques lames de cuivre; après avoir donné le feu pendant quelques quarts-d'heure, on trouve le cuivre blanchi & converti en laiton; ce qui est dû à la combinaison du zinc, réduit par le charbon avec le cuivre. Il est rare que la *calamine* soit pure; elle est au contraire souvent mélangée ou même combinée avec des terres & d'autres oxides métalliques; comme elle contient presque toujours de la silice, de l'alumine, de la craie, de l'oxide de fer & de l'oxide de plomb, l'analyse, lorsqu'on veut la faire exacte, est assez difficile. Bergman conseille de la traiter d'abord trois fois avec deux parties d'acide nitrique; en le chauffant jusqu'à siccité, cet acide oxide fortement le fer & le rend indissoluble; on dissout ensuite ce qui est dissoluble dans de nouvel acide nitrique qui s'empare de la chaux, des oxides de zinc & de plomb; on précipite & on estime ce dernier par l'acide muriatique; la chaux l'est de même par l'acide sulfurique; enfin, le zinc est précipité par un prussiate alcalin; le 5e. du poids de ce précipité donne la quantité d'oxide de zinc contenu dans la *calamine*; cette quantité va depuis 4 jusqu'à 30 centièmes.

La *calamine* est beaucoup plus utile aux arts qu'en médecine; on l'a employée comme astringente, tonique, dessicative, détersive, dans les ulcères sordides, les excoriations auxquelles les enfans sont très-sujets; on la porphyrisoit à l'eau, & en poudre très-subtile; on la faisoit entrer dans les onguens & les emplâtres; quelques médecins l'ont regardée comme caustique, & l'ont conseillée pour ronger les chairs fongueuses & baveuses des vieux ulcères.

(M. FOURCROY.)

CALAMITE. (*Mat. méd.*)

On appelloit ainsi autrefois la plus belle espèce de storax en larmes *storax calamite*, parce qu'on le mettoit dans des roseaux, & parce qu'on l'envoyoit dans le commerce sous cette forme. *Voy.* STORAX.

Le nom de *calamite* a été aussi donné par Guettard à des polypiers fossiles, ou polypites, dont le caractère est d'être formés d'un grand nombre de grouppes, dont chaque partie présente des tuyaux plus ou moins cylindriques, sans ramifications, & terminés, par leur bout, en étoiles uniques.

(M. FOURCROY.)

CALAMITE BLANCHE. (*Mat. méd.*)

On nomme *calamite blanche*, *aimant blanc*, *aimant charnel*, une pierre blanche, que les italiens ont cru attirer la chair comme l'aimant attire le fer elle est, dit-on, parsemée de taches; & se colle fortement à la langue; on reconnoit, à cette propriété peu connue & peu appréciée autrefois, une terre ou pierre argilleuse, ou marneuse, qui ne mérite pas, à beaucoup près, tous les éloges qu'on lui a donnés. On lui avoit attribué des vertus aphrodisiaques & alexipharmaques surprenantes. Monti bornoit ses propriétés à celles d'être détersive, astringente, anti-arthritique, anti-scorbutique & apéritive; mais il y a presque tout à rabattre sur ses propriétés; & ce peu qu'on sait sur la nature argilleuse, ou marneuse de cette pierre, annonce qu'elle n'en a pas d'autres que celles de toutes les terres bolaires.

(M. FOURCROY.)

CALAMUS AROMATICUS. (Off. C. B. P.)

Acorus calamus Lin. ACORE VRAI.

La racine de cette plante, qui rampe horisontalement, est longue, de la grosseur du doigt, genouillée, plate & chevelue, verdâtre extérieurement lorsqu'elle est récente, & roussâtre lorsqu'elle est sèche, blanche en dedans & spongieuse. Elle est âcre, amère & aromatique, approchant du goût de l'ail & d'une odeur agréable. Ses feuilles ressemblent à celles de l'iris, c'est-à-dire qu'elles sont droites, longues, lisses, étroites & de couleur verte. Elles deviennent odorantes lorsqu'on les froisse entre les doigts. La tige est entourée des feuilles qui la serrent étroitement, & qui en se séparant vers le milieu, laissent sortir un chaton de près de deux pouces de long, couvert de fleurs sans pétales composées de six étamines, disposées en épis très-serrés, & d'un ovaire dont le stigmate est un peu élevé. Son fruit est une capsule obtuse à trois angles, qui contient trois semences.

Cette plante croît dans les endroits humides, & sur les bords des fossés. On la trouve sur-tout en Flandre, en Hollande, en Angleterre, en Alsace, en Lithuanie & en Tartarie.

L'acorus vrai contient, suivant Cartheuser, beaucoup de principes spiritueux & gommo-résineux, & quelques parties huileuses volatiles. Son action

Digitized by Google

tent conſtamment à fortifier & même à irriter les viſcères : c'eſt pourquoi les perſonnes d'un tempérament ſanguin & celles qui ſont bilieuſes ne doivent point en faire uſage. Ceux, au contraire, qui ſont pituiteux, d'une conſtitution froide, dont la fibre eſt lâche & humide, chez qui les humeurs ne circulent que lentement, s'en accommodent beaucoup mieux. Dans ce cas on l'adminiſtre lorſque les digeſtions ſe font mal, lorſque les ſolides ſont relâchés & que la bile ne circule pas.

Il diviſe les vents, guérit les fièvres quartes, l'œdème, la leucophlegmatie, l'aſthme humide, la néphrétie glaireuſe, les fleurs-blanches, la gale, tue les vers & déſobſtrue les glandes engorgées. On le donne avec ſuccès dans les fièvres malignes & peſtilentielles, dans les fièvres cathartales. On le recommande contre la paralyſie & le tremblement des membres provenant des vapeurs du mercure, auxquels les doreurs ſont expoſés. Selon Dioſcoride, la racine d'*acorus* eſt propre à exciter les urines, à calmer les douleurs de côté, celles de la poitrine & du foye. Elle diſſipe la dureté de la rate, elle appaiſe les tranchées, & guérit la morſure des ſerpens. Beaucoup de médecins ont recommandé la racine de cette plante comme emménagogue, de ſorte qu'ils s'en ſont ſervi dans les pâles couleurs. Ils l'ont regardée auſſi comme apéritive, ce qui l'a fait employer dans les maladies cachectiques, telles que l'anazarque & l'aſthme humide. D'autres ont prétendu qu'elle étoit calmante, ce qui ne peut en aucune manière ſe concilier avec ſon goût & ſon odeur, non plus qu'avec les réſultats qu'elle préſente, lorſqu'on l'examine chimiquement. Quelques perſonnes l'ont portée en forme d'amulette pour ſe préſerver des influences du mauvais air ; mais ſes effets ne gîſſent, en pareil cas, que dans l'imagination de ceux qui en font uſage. Il ſeroit infiniment plus raiſonnable de la mâcher pour ſe garantir des impreſſions de l'atmoſphère, & pour neutraliſer, pour ainſi dire, les miaſmes épidémiques.

En réſumant les propriétés qu'on doit attribuer à la racine d'acorus, nous dirons que, contenant beaucoup de parties aromatiques volatiles, elle doit être analeptique, cordiale, céphalique & alexitère ; qu'elle doit diſſiper les vents & fortifier l'eſtomac. Vogel la preſcrit contre le vomiſſement & la diarrhée.

On la donnoit autrefois en ſubſtance, depuis quinze grains juſqu'à un demi-gros, & il en entroit le double dans les infuſions faites avec l'eau ou le vin. Elle n'eſt guère employée aujourd'hui que dans les compoſitions pharmaceutiques, telles que le mithridate, l'orviétan, la thériaque, & dans la poudre odorante céphalique de Charras. Il faut la choiſir mondée de ſes filamens, difficiles à rompre, & prendre garde ſur-tout qu'elle ne ſoit ni moiſie, ni vermoulue.

La racine d'acorus entre dans les décoctions vulnéraires, dont on ſe ſert extérieurement. On en remplit auſſi des ſacs, qu'on applique ſur les membres paralyſés. (MAISON.)

CALAMUS VRAI. *Calamus aromaticus verus, Calamus Alexandrinus C. Celſi.*

On a confondu, pendant long-temps, dans le commerce, cette plante avec l'*acorus vrai*, quoiqu'elles diffèrent eſſentiellement l'une de l'autre ; car l'acorus vrai des boutiques n'eſt autre choſe qu'une racine, & le *calamus verus* eſt la tige d'une plante arundinacée. Sa racine a trois ou quatre pouces de long ; elle eſt un peu renflée vers ſon collet, & ſe diviſe enſuite en pluſieurs fibres. Elle fournit auſſi pluſieurs tiges ; mais le plus ſouvent elle n'en donne qu'une, qui eſt haute de trois pieds, de la groſſeur d'une plume à écrire, droite & liſſe, genouillée, d'un jaune pâle en-dehors, creuſe & remplie d'une moëlle blanche, ſpongieuſe, d'un goût âcre, légèrement amère, & d'une odeur aſſez agréable. Cette tige ſe diviſe en rameaux, qui ſe trouvent deux à deux & oppoſés les uns aux autres. Les feuilles ſont en petit nombre, toujours oppoſées, larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, pointues & nerveuſes ; des nœuds de chaque rameau ſortent deux petites branches qui portent pluſieurs petites fleurs, diſpoſées en ombelles jaunes, auxquelles ſuccèdent enſuite des petites capſules oblongues, pointues & noires, qui renferment des ſemences de la même couleur. Paludanus, Proſper Alpin, & Garzias, ſont les ſeuls qui aient reconnu le *calamus vrai*, d'après la deſcription de Dioſcoride, de Pline & de Galien. Les botaniſtes la nomment *caſſab el derira*, *caſſabeldarira*. On nous l'apporte de l'Inde & d'Egypte, en petites bottes longues d'un pouce, & très-friables. Elle eſt regardée comme anti-hyſtérique, emménagogue, vervine & diurétique ; on l'emploie très-rarement ; elle eſt cependant du nombre des ſimples qui entrent dans la compoſition de la thériaque.

Les Indiens s'en ſervent pour aſſaiſonner les viandes bouillies & les poiſſons. En Egypte on la mêle avec de la réſine & de la térébentine, & on en aſpire enſuite la fumée avec un chalumeau, dans le deſſein d'appaiſer les toux opiniâtres. (MAISON.)

CALCAIRES, (terres, pierres, ſubſtances.) (*Mat. méd.*)

On connoît ſous le nom de matières ou ſubſtances *calcaires* en général, tous les foſſiles capables de ſe convertir en chaux vive par l'action du feu.

Ces ſubſtances ſont tantôt friables & pulvérulentes comme la *farine foſſile* ; (*Voyez* ce mot.) tantôt délayées dans l'eau, & formant un fluide d'apparence laiteuſe, comme le *lait de lune* ; (*Voyez* ce mot.) tantôt, ſous la forme de terres, un peu cohérentes, qu'on broye cependant facilement par le moindre effort, & même ſous le doigt. (*Voyez* TERRE CALCAIRE, CRAIE.)

Digitized by Google

La nature offre auſſi cette ſubſtance ſous une forme plus ſolide, tantôt par couches de pierres opaques, à grains, plus ou moins gros, entremêlées de coquilles, de polypiers, &c. Ce ſont les *pierres calcaires*; (*Voyez* ce mot.) tantôt par couches de pierres plus fines, plus denſes, quelquefois, un peu tranſparentes, pures ou mélangées; tels ſont les *marbres*; (*Voyez* ce mot.) tantôt, ſous celle de dépôts, qui donnent naiſſance aux *ſtalactites*, aux *ſtalagmites*, aux *incruſtations*, aux *albâtres*; tantôt, ſous celle d'une matière tranſparente, polyèdre, régulière, lamelleuſe, ſaline; c'eſt le *ſpath calcaire*.

Enfin, on trouve ſouvent dans la terre beaucoup de corps organiſés, marins, des coquilles, des polypiers, coraux ou madrépores qui, privés de leur matière gélatineuſe & animale, ne conſervent plus que leur ſquelette terreo-ſalin, & ſont devenus de vrais foſſiles; c'eſt à l'aſpect de ces corps enfouis ou laiſſés à ſec par les révolutions lentes des mers, c'eſt en conſidérant leurs maſſes dans les montagnes & dans les plaines, leur diſpoſition par couches, leur aſſemblement par familles, les différens degrés de leurs altérations, leur broyement, plus ou moins avancé, qu'on ſaiſit comme par l'étude des médailles antiques pour l'hiſtoire des hommes, quelques traits de l'hiſtoire du globe, & qu'on reconnoît le paſſage de cette matière *calcaire*, depuis la coquille ou le madrépore bien organiſé, juſqu'au ſpath *calcaire*, le plus pur, le plus tranſparent & le plus régulièrement eryſtalliſé. Tous les détails de ces converſions ſucceſſives ſont autant d'objets de conſidérations importantes pour le naturaliſte & le chimiſte. Mais comme ce dernier ne voit, dans toutes ces ſubſtances, qu'une ſeule & même matière, ſalino-terreuſe, plus ou moins pure; le médecin, que le flambeau de la chimie guide & éclaire dans la connoiſſance des corps naturels, conſidérés comme médicamens, n'y reconnoît auſſi qu'une ſeule & même ſubſtance médicamenteuſe. C'eſt cette manière de voir qui m'engage à renvoyer à un ſeul mot tout ce qu'il faut ſavoir ſur l'hiſtoire naturelle, les propriétés chimiques & médicamenteuſes de la ſubſtance *calcaire* en général. Ce ſera au mot CARBONATE CALCAIRE que je traiterai cet objet, parce qu'il exprime exactement la nature générale de cette matière. Les mots particuliers, cités plus haut, contiendront les opinions qu'on a eues ſur quelques vertus particulières, attribuées à quelques-unes de ces ſubſtances terreuſes ou pierreuſes. (*Voyez* le mot CARBONATE CALCAIRE.) (M. FOURCROY.)

CALCÉOLAIRE. (*Mat. méd.*)

La *calcéolaire* eſt un genre de plantes de la diandrie monogynie de Linnéus, qui a du rapport avec les véroniques, & dont le caractère diſtinctif conſiſte dans une corolle monopétale labiée, qui a la lèvre inférieure fort grande & renflée comme un ſabot.

Il y a une eſpèce de *calcéolaire* qui eſt employée en médecine dans l'Amérique méridionale; c'eſt la *calcéolaire pinnée*, *calceolaria pinnata*, *foliis pinnatis* de Linnéus. Cette jolie plante, qui a deux pieds de haut, reſſemble un peu à nos pédiculaires. Ses fleurs ſont jaunes & diſpoſées au ſommet des tiges & des rameaux; elle croît au Pérou, dans les lieux humides; on la cultive au jardin des Plantes, à Paris, & elle y eſt en bon état. Elle paroît jouir d'une vertu laxative & purgative, aſſez avantageuſe; on en fait uſage dans le Pérou. (*Voyez le Dictionnaire de Botanique.*) (M. FOURCROY.)

CALCINATION. (*Mat. méd.*)

La *calcination* eſt l'opération par laquelle on calcine les ſubſtances qui en ſont ſuſceptibles, & calciner exprime l'action d'enlever par le feu, à quelques ſubſtances, un ou pluſieurs de leurs principes; ces mots énoncent donc aujourd'hui une grande erreur pour toutes les ſubſtances métalliques qu'on croyoit autrefois vraiment calciner en les chauffant avec le contact de l'air, ou auxquelles on croyoit enlever le feu fixé ou le phlogiſtique. Il eſt bien reconnu aujourd'hui que quand on chauffe les métaux avec le contact de l'air, la *calcination* qu'ils éprouvent, n'eſt rien moins que la ſimple perte d'un de leurs principes, puiſqu'ils pèſent plus qu'auparavant, mais bien l'addition, la fixation d'une partie de l'air atmoſphérique qui ſe combine avec eux; c'eſt pour cela que dans la nouvelle nomenclature chimique, on a changé les mots *calciner* & *calcination* pour les métaux, & on leur a ſubſtitué ceux d'*oxigéner* ou d'*oxider* & d'*oxigénation* ou d'*oxidation*, qui expriment la combinaiſon de la baſe de l'air vital ou de l'oxigène avec les matières métalliques. Ce changement étoit néceſſaire; car outre qu'on eût continué à énoncer une erreur, ſi on avoit conſervé le mot *calcination* pour ces ſubſtances, elle eût été double, puiſque ce mot ne pouvoit plus être appliqué aux ſels & aux ſubſtances terreuſes qui éprouvent bien réellement une perte de principes, lorſqu'on les chauffe plus ou moins fortement. Dans la nouvelle nomenclature, en conſervant aux mots *calciner* & *calcination* leur ancienne acception, c'eſt-à-dire, l'enlèvement, la ſéparation d'un ou de pluſieurs principes par l'action du feu, & n'appliquant ces mots qu'aux matières auxquelles on enlève ainſi des principes, ils deviennent véritablement expreſſifs & utiles. Ainſi nous dirons calciner des ſels, l'alun, le ſel marin, le borax, &c.; calciner des pierres ou ſels pierreux, comme le ſulfate de chaux ou le plâtre, le carbonate de chaux ou la craie, les pierres calcaires en général; calciner des matières végétales & animales; calciner, par exemple, du tartre, des os. En effet, tous ces corps perdent quelques principes volatiles par la *calcination*; les premiers, les ſels minéraux, proprement dits, perdent l'eau de leur criſtalliſation, ſoit en décrépitant, comme le muriate de ſoude ou ſel marin, & le ſulfate de chaux

ou le plâtre, ſoit en ſe deſſéchant, après s'être fondus comme l'alun ; les matières calcaires perdent non-ſeulement l'eau de leur cryſtalliſation, mais encore l'acide carbonique qui en fait un des principes ; c'eſt cette perte qui les fait paſſer à l'état de chaux. Quant aux matières végétales & animales, elles ſont entièrement décompoſées par le feu, & la *calcination* les réduit à leur ſquelette terreux ou ſalin. Par rapport aux propriétés médicamenteuſes, la *calcination* augmente toujours l'énergie & l'activité des ſubſtances quelconques qu'on y ſoumet. (*Voyez* les mots ALUN, PLATRE, SULFATE d'ALUMINE & de CHAUX, ALCALIS, CARBONATE de CHAUX, CHAUX, &c. (M. FOURCROY.)

CALCINATION PHILOSOPHIQUE. (*Mat. méd.*)

Dans un temps où les erreurs de l'alchimie influoient tant ſur la médecine & ſur la préparation des médicamens, où toutes les opérations & tous les produits de cette prétendue ſcience étoient philoſophiques, il y avoit une *calcination* philoſophique ; on l'employoit ſpécialement ſur les os des animaux, la corne de cerf, &c. Elle conſiſtoit à expoſer la corne de cerf dans un vaſe fermé à l'action de l'eau en vapeur, & à l'épuiſer ainſi de toute la matière ſoluble qu'elle pouvoit contenir ; mais ce procédé n'opéroit que très-imparfaitement la *calcination* de cette ſubſtance oſſeuſe. Toutes les opérations de l'alchymie avoient abſolument la même inexactitude. (M. FOURCROY.)

CALCITIS ou CHALCITIS. (*Mat. méd.*)

Le *calcitis*, qu'on a nommé auſſi *calcite* en françois, & *colcotar* naturel ou foſſile, eſt un oxide de fer rouge, impregné de ſulfate de fer, à moitié décompoſé ; il eſt le produit des pyrites décompoſées & fortement échauffées ; la décompoſition d'une grande partie du ſulfate de fer eſt l'origine de cette eſpèce d'oxide que l'on trouve dans tous les lieux qui contiennent ce ſel. Cette ſubſtance a une forte ſaveur aſtringente, en raiſon du ſulfate de fer qu'elle contient. Elle imite parfaitement le produit de ce ſel chauffé & calciné juſqu'au rouge. Comme ce dernier, le *calcitis* eſt âcre & aſtringent ; il peut être employé comme tel aux mêmes uſages ; il entre dans la théria que d'Andromaque ; mais c'eſt un des médicamens qu'on pourroit & qu'on devroit même en ſupprimer ; car il ne fait que maſquer les propriétés des ſubſtances actives qui ſont parties de ce trop fameux électuaire. (M. FOURCROY.)

CALCULS *en général.* (*Méd. prat.*)

Toutes les parties du corps humain & de celui des animaux ſont ſujettes à des concrétions ſolides, pierreuſes, informes ou criſtallines, & d'une nature ſans doute différente. Aucun des organes creux, aucune des cavités n'en ſont exempts. On en trouve preſque toujours dans la glande pinéale ; la glande pituitaire en a préſenté à M. Vicq d'Axyr. On en a vu dans les glandes lacrymales, dans les amygdales, la luette, les canaux & les glandes ſalivaires ; les bronches, les poumons en ont offerts dans les perſonnes ſujettes aux tubercules. Le cœur & les vaiſſeaux, quoique ſans-ceſſe en mouvement & baignés par un liquide chaud qui parcourt ſans ceſſe leurs cavités, n'en ſont pas exempts. On ſait que les valvules du cœur préſentent ſouvent des points oſſifiés, ainſi que les parois des artères. Walther a vu de petites concrétions rondes, dures & en partie mobiles adhérentes aux parois des veines. On en a trouvé dans l'eſtomac, les intellins, le pancréas, la matrice ; le foye & la véſicule du fiel ſont le ſiège de concrétions très-nombreuſes & très-fréquentes dans les maladies de ce viſcère. Les articulations, les tendons, les aponévroſes, la peau elle-même ſe garniſſent de concrétions tophacées à la ſuite des longues douleurs de goutte & de rhumatiſme. C'eſt ſur-tout dans les reins & dans la veſſie que ſe forment les calculs les plus redoutables & les plus fréquens ; nous parlerons de ceux-ci en particulier dans un des articles ſuivans. Le dénombrement que nous venons de préſenter prouve qu'il n'y a aucune partie, aucun organe, aucune cavité, aucune région même du corps de l'homme qui en ſoit exempt, que les animaux même, quoiqu'ils ne commettent pas les erreurs dans le régime que la vie ſociale ſemble exiger de nous, ne ſont point à l'abri de ces maux. (*Voyez* l'article BEZOARDS.) On peut conſulter ſur la préſence & les variétés de ces concrétions, les auteurs ſuivans.

1°. Nicolas Venette, *De la formation des pierres dans le corps humain.*

2°. Eller, *Sur la formation des pierres dans le corps humain.* Collec. acad. tom. X.

3°. Van Switen. Tom. V. *De calculo.*

4°. Bianchi *hiſtoria hepatica.*

5°. Morgagni, *de ſedib. & cauſ. morborum.*

6°. *Hiſt. naturelle*, par M. Daubenton. Deſcrip. du cabinet du roi. tom. III *in*-4.

7°. Vanhelmont, *De lithiaſi.*

8°. Hévin, *Sur les pierres des reins & ſur la néphrotomie.* Mém. de l'acad. de chirurgie, tom. III.

9°. Les ouvrages de Galien, de Fernel, de Duret *paſſim.*

10°. Dionis, *Traité des opérat.*

11°. Merkel. Collect. mad. tom. 10.

12°. Fichy, *De arenulis in lotio apparentibus. Prage* 1774.

13°. M. Louis, *Sur les pierres du ſerotum & de la matrice.* Acad. de chirurgie, tom. VIII & tom. V.

14°. Walther, *De concrementis terreſtribus &*

variis partibus corporis humani repertis in-folio.

Mais ſi l'on recherche ce que les auteurs ont dit de la nature & de la diverſité de ces différens *calculs*; on ne trouve rien de ſatisfaiſant. Aucun n'eſt encore bien connu, ſi l'on en excepte les *calculs* biliaires & ceux de la veſſie. La plupart des médecins ſe ſont contentés de les regarder comme des concrétions terreuſes; on les a pendant long-temps comparés au tartre. Quelques hommes de l'art les ont ſoupçonués de la nature des os; mais ſans expériences poſitives. Pinelli a donné, en 1728, dans les tranſactions une eſpèce d'analyſe du tuf arthritique; il en a obtenu, de trois onces traitées à la cornue, de l'ammoniaque concrète ou carbonate ammoniacal & quelques gouttes d'huile; il a vu que ces concrétions refuſoient de ſe diſſoudre dans les alcalis, & ſe ſont bien diſſoutes dans les acides. M. H. Waſtou a dit, en 1784, que le tuf arthritique ſe diſſout dans la ſynovie, ſe mêle à l'huile & à l'eau, & paroit s'éloigner par ce caractère de la nature de la pierre de la veſſie, avec laquelle des analogies de ſymptômes & de nature des maladies les avoit fait comparer par des médecins célèbres. Mais combien de détails nous manquent encore ſur cet objet important. Pourquoi les médecins reſtent-ils dans une ſorte d'indifférence à cet égard. Rappellons leur ce que diſoit l'illuſtre Bergman, ſur la néceſſité de ces analyſes, que toute recherche des moyens de guérir ces maladies devoit avoir pour baſe une connoiſſance parfaite de la matière qui les conſtitue. Eſpérons que dans les hôpitaux, où les occaſions de ces analyſes ſont ſi fréquentes, on s'y livrera dès que le régime de ces maiſons ſera rendu meilleur.

M. Fourcroy.

CALCULS BILIAIRES. (*Méd. prat.*)

Les *calculs biliaires* ſont des concrétions qui tirent leur origine de la bile, & qui ſe trouvent ou dans le tiſſu même du foye, ou dans les gros vaiſſeaux de ce viſcère, ou dans la véſicule du fiel, ou dans les inteſtins. Les deux premières eſpèces ſont manifeſtement formées par la bile hépatique, & les deux ſecondes par la bile amaſſée & ſéjournant dans la véſicule. On a été pendant très-long-temps ſans avoir des connoiſſances exactes ſur la nature de ces concrétions. Il en eſt même encore quelques unes qu'on ne connoît pas; telles ſont celles qui ſe rencontrent dans le tiſſu même du foye & qui ont manifeſtement un caractère différent de celles qui ſont formées dans la véſicule du fiel, ou dans les inteſtins. J'ai vu ces *calculs* hépatiques, dont quelquefois le foye eſt rempli ſoit dans l'homme, ſoit dans les quadrupèdes ou les oiſeaux, avoir la dureté, la forme grenue, la couleur orangée ou rougeâtre des *calculs* rénaux; ceux-là ſont fort différens des concrétions biliaires ordinaires, formées par la bile cyſtique. Ce n'eſt communément que de ces dernières qu'on s'occuppe pour la médecine, parce qu'au moins elles préſentent des reſſources à l'art de guérir, & laiſſent ſouvent l'eſpoir d'en débarraſſer les malades; quant aux premières elles n'exiſtent que dans le foye déjà plus ou moins déſorganiſé, & dont il n'eſt plus permis d'eſpérer qu'on pourra rétablir les fonctions.

On n'a point de doutes ſur l'origine & la formation des concrétions biliaires cyſtiques; c'eſt la bile ſéjournant dans la véſicule, épaiſſie par le temps de la maladie, qui dépoſe dans ce réſervoir, la ſubſtance de ces *calculs*. En général, ils diffèrent de toutes les autres concrétions, & ſur-tout de celles des reins & de la veſſie. On a depuis long-temps reconnu leur légèreté, leur inflammabilité. Gliſſon, Bianchi, Hoffmann & beaucoup d'autres médecins ont décrit pluſieurs de leurs propriétés & de leurs variétés. Mais ils ont encore laiſſé beaucoup à faire aux auteurs modernes. Halet a eu ſoin de recueillir dans une thèſe, un grand nombre d'obſervations ſur les *calculs biliaires*. M. Walther, célèbre anatomiſte de Berlin, en a décrit beaucoup, & a même le premier eſſayé de les ranger méthodiquement à la manière des naturaliſtes. Il les a diviſés en trois claſſes, les *calculs biliaires* ſtriés, les lamelleux, & les *calculs* à écorce; *lapilli ſtriati, lamelloſi, corticati*. M. Vicq d'Azyr, après avoir décrit un aſſez grand nombre de ces *calculs biliaires*, a cru devoir les diviſer en trois grandes claſſes. Dans la première, il range les *calculs biliaires* formés par une matière jaunâtre & biliruſe, qui eſt ou n'eſt pas diſpoſée en filets. Il rapporte à la ſeconde ceux qui ſont compoſés d'une ſubſtance plus ou moins brillante & criſtalline, avec ou ſans enveloppe: & il place dans la troiſième les *calculs* mixtes, c'eſt-à-dire, ceux dans leſquels on trouve en même temps, la ſubſtance jaunâtre & biliruſe & la ſubſtance criſtalline.

En conſidérant les *calculs biliaires* par leur nature ou leur compoſition, on eſt porté à croire que la plupart, les plus communs, ceux qui ſont formés d'une ſimple concrétion grenue, d'un brun verdâtre au milieu, plus jaune dans leur centre, & comme recouverts d'une croûte blanche, ne ſont que de la bile épaiſſie; à peu près comme l'extrait qu'on en prépare par l'évaporation. Telle a été la première idée que les médecins s'en ſont formés. Cependant lorſqu'on remarque qu'il faut une chaleur aſſez grande, au-deſſus de trente-ſix dégrés, & ſur-tout une évaporation long-temps continuée pour épaiſſir ainſi la bile, lorſqu'on réfléchit que ces deux circonſtances néceſſaires à ſon épaiſſiſſement ſont difficiles à trouver dans la véſicule du fiel, dont les parois très-ſolides s'oppoſent à toute évaporation, enfin lorſqu'on compare la ſolidité, la ſéchereſſe des *calculs biliaires* à un ſimple épaiſſiſſement, à la conſiſtance viſqueuſe que la chaleur artificielle peut ſeulement donner à la bile, on doit ceſſer de trouver une grande analogie entre l'évaporation de la bile dans nos expériences, & la formation des *calculs biliaires*. L'analyſe de ces *calculs* repouſſe encore davantage cette analogie. Poulletier de la Salle

eſt le premier qui ait mis quelque exactitude dans l'examen chimique des *calculs biliaires* ; & ſes premiers eſſais lui ont fait faire une découverte. Il y a à peu près trente-quatre ans que Senac, avec lequel il étoit très-lié, s'entretenoit avec lui des *calculs biliaires*, & qu'en recherchant ce qu'en avoient dit juſque-là les auteurs de médecine, il lui dit que pluſieurs, & entre autres Valiſneri, annonçoient qu'ils étoient diſſolubles dans l'eſprit-de-vin, ou alcohol. Il n'en fallut pas davantage à Poulletier, qui étoit plein de zèle pour entreprendre tous les travaux chimiques utiles à la médecine, pour l'engager à s'occuper de cette analyſe. Rentré chez lui, il ſe hâte de mettre des *calculs biliaires* en poudre dans l'alcohol ; il aide ſon action par la chaleur douce d'un bain de ſable, & il confirme l'aſſertion de Valiſneri ; puis laiſſant réfroidir la diſſolution, il y apperçoit une très-grande quantité de petites lames blanches, criſtallines, brillantes, qu'il ramaſſe avec ſoin. Il croit reconnoître que cette ſubſtance paſſe avec la liqueur au travers du filtre. Il recueille le plus qu'il peut de cette matière, en eſſayant tous les *calculs biliaires* humains qu'il peut raſſembler, il trouve que tous indiſtinctement fourniſſent cette ſubſtance criſtalline ; en appliquant la même analyſe aux pierres biliaires du bœuf, il découvre que celles-ci ne contiennent point la même matière lamelleuſe & brillante. Après pluſieurs années, ayant recueilli quelque gros de cette matière, il eſſaye d'en reconnoître la nature ; il en conſtate la volatilité, la légèreté extrême, la réduction en vapeur blanche par les charbons enflammés ; mais il ne lui eſt pas poſſible d'en déterminer exactement la compoſition. Il la compare pour la forme au ſel ſédatif ; mais il lui trouve plus d'analogie avec le ſel de Benjoin ; cependant elle ne lui préſente pas la qualité acide de ce dernier ; enfin trente ans & plus ſe paſſent ſans qu'il lui ſoit permis de déterminer exactement la nature de cette ſubſtance, & Poulletier de la Salle étoit, quelques mois avant ſa mort, auſſi incertain ſur ſa compoſition, que le jour même qu'il l'a découverte. Il falloit d'autres découvertes préliminaires, d'autres expériences ſur des matières analogues pour arriver à la connoiſſance de celle-ci. Le hazard nous fait découvrir enſemble qu'un morceau de foye humain pourri & deſſéché à l'air pendant plus de douze ans, devenu ſec, blanc, friable & comme terreux, n'eſt rien moins qu'un ſquelette calcaire, ſéléniteux, ou oſſeux, comme ſon aſpect, ſes propriétés extérieures ſembloient l'annoncer. Nous trouvons que ce réſidu ſe fond à la chaleur du bain marie, qu'il eſt indiſſoluble dans l'eau, qu'il ſe fige en ſe réfroidiſſant comme une graiſſe, qu'il prend cependant une forme lamelleuſe & criſtalline en ſe figeant, qu'il eſt diſſoluble dans l'alcohol, qu'il préſente en un mot des propriétés analogues à celles du blanc de baleine. Une grande occaſion, & telle qu'elle ne ſe préſentera peut-être pas d'ici à quelques ſiècles aux obſervateurs, nous fait voir, il y a trois ans, que des corps humains enfouis en grande maſſe dans la terre, ſe convertiſſent en une eſpèce de ſavon ammoniacal, dont la baſe huileuſe a les plus frappantes analogies avec la matière du blanc de baleine ; enfin des expériences faites ſous ce point de vue ſur la ſubſtance que Poulletier de la Salle a découverte dans les *calculs biliaires*, m'ont démontré qu'elle étoit analogue au blanc de baleine.

Cette découverte explique la formation des *calculs biliaires*, & éclaircit l'hiſtoire de leurs variétés. Puiſqu'il n'y a point de ces *calculs* d'où on n'ait retiré la matière huileuſe & criſtalline, il paroit que la ſurabondance de cette dernière dans la bile cyſtique eſt la cauſe de leur formation ; ſa tendance à ſe ſéparer de la bile, & à prendre la forme concrète criſtalline, fait voir que pour peu que ce liquide ſéjourne dans la véſicule du fiel, il doit s'y former des *calculs*. La proportion de cette matière fait la ſeule origine de la différence des concrétions biliaires. Si elle y eſt moins abondante que la ſubſtance même de la bile, & ſi elle entraine avec elle une grande quantité de cette liqueur épaiſſie, il ſe forme des concrétions en maſſe ou par couches ſans criſtaux ſenſibles ; ſi elle eſt un peu plus abondante, une partie de cette matière criſtalliſée au milieu des couches de bile épaiſſe y donnera naiſſance à des portions criſtallines qui formeront les *calculs* mixtes ; enfin ſi cette ſubſtance eſt très-abondante, & ſi ſa proportion très-grande la fait, pour ainſi-dire, nager en molécules criſtallines au milieu de la bile peu épaiſſe, & dont la portion fluide s'écoulera facilement par le canal choledoque, ces élémens criſtallins ſe dépoſeront ſeuls, s'uniront par les faces les plus larges, & donneront naiſſance à des concrétions, blanches criſtallines, lamelleuſes ou ſtriées, ſemblables au talc, & telles que les obſervateurs les ont décrites.

Avec ces données générales, on connoîtra aſſez exactement les variétés & l'origine des *calculs biliaires*. La plupart de ces *calculs*, lorſqu'ils contiennent plus de bile épaiſſie que de criſtaux, ſont plus ou moins nombreux dans la véſicule. On a vu bien des fois ce réſervoir diſtendu, & rempli par une grande quantité de pierres ; j'en ai trouvé moi-même juſqu'à ſoixante-douze de toutes les groſſeurs, depuis celle d'une aveline, juſqu'à la groſſeur d'un pois. Alors elles ſont ſouvent triangulaires, polies à leur ſurface, & comme recouvertes d'un enduit, ou d'une écorce mince & blanche. Lorſqu'elles ſont entièrement criſtalliſées & blanches, on les trouve ſouvent ſolitaires ; j'en ai vu depuis la groſſeur d'un petit œuf de poule, juſqu'à celle d'une noiſette. Elles ſont pour l'ordinaire ovoïdes, très-rarement ſphéroïdes, le plus ſouvent liſſes & unies à leur ſurface, quelquefois tuberculeuſes & moriformes. On trouve les unes & les autres ſouvent enveloppées d'une couche de bile épaiſſie, & ſemblable à de la gelée opaque. Ce qu'il y a de très-ſingulier dans la formation de ces *calculs*, c'eſt que la bile humaine n'a point préſenté manifeſtement aux obſervateurs

cette ſubſtance criſtalline dans l'analyſe qu'ils en ont faite. Cependant ſi l'on ſe rappelle que M. Cadet, dans ſon excellent mémoire ſur la nature de cette humeur, parle d'une ſubſtance ſaline, qu'il croyoit alors analogue au ſel, ou ſucre de lait, on conçevra que ce pourroit bien être la ſubſtance dont il eſt queſtion. D'ailleurs dès que nous avons trouvé la même matière dans le foie, on ne peut plus être embarraſſé aujourd'hui ſur ſon origine. Il ne reſte plus qu'a déterminer comment & dans quelle circonſtance cette matiere devient plus abondante dans la bile, &, conſéquemment, quelle eſt la cauſe de la formation des *calculs biliaires*. Quelques réflexions ſur les cas où ces concrétions ſe forment le plus fréquemment, pourront ſinon expliquer, au moins mettre ſur la voie néceſſaire pour concevoir cette formation. On ſait que toutes les cauſes qui compriment, qui reſſerrent le canal cholédoque, qui retardent ou arrêtent l'écoulement de la bile dans le duodénum, & qui font ſéjourner cette humeur dans la véſicule du fiel, donnent en général naiſſance aux *calculs biliaires*. Ainſi un engorgement au foie, une tumeur du voiſinage, l'uſage des aſtringens, & ſur-tout le ſpaſme, ſont les cauſes éloignées de la formation de ces concrétions. Rien ne leur donne plus promptement & plus ſûrement naiſſance que le chagrin, ſur-tout chez les femmes qui, d'après l'expérience des médecins, ſont plus ſujettes à cet accident que les hommes. Il ſemble que les affections triſtes de l'ame reſſerrent ſpaſmodiquement le canal cholédoque, auſſi fortement qu'une ligature. On a vu ſouvent, & je puis encore me citer moi-même pour cette obſervation, des femmes avoir des coliques cyſtiques dues à des pierres biliaires, quelques ſemaines, & ſouvent un mois ſeulement après de violens chagrins. Ainſi donc la première cauſe, la cauſe éloignée de la formation des *calculs biliaires*, tient à l'arrêt, à la ſtaſe de la bile. Il paroît que cette humeur eſt le véhicule qui entraine hors du corps cette matière huileuſe ſurabondante dans le foie, & puiſée d'abord dans le ſyſtême graiſſeux des veines du bas-ventre; ſi l'écoulement réglé de cette liqueur excrémentielle n'a pas lieu, cette matière graſſe, rendue diſſoluble dans l'eau de la bile par l'alcali minéral, ou la ſoude, qui en fait un des élémens, mais toujours prête de s'en ſéparer, ſur-tout lorſqu'elle y eſt abondante, ſe précipite d'abord ſous la forme de lames iſolées, ſi la bile étoit fluide, mais entraîne avec elle une partie de la baſe même de la bile, ſi elle eſt épaiſſe, & forme l'une ou l'autre des concrétions biliaires décrites ci-deſſus, ſuivant l'état de cette humeur. Peut-être la ſubſtance albumineuſe, qui fait partie de la bile humaine, eſt-elle auſſi pour quelque choſe dans la formation des *calculs biliaires*: juſqu'ici les obſervateurs n'en ont pas fait mention; mais combien de choſes de cette nature n'ont-ils pas négligées? combien n'en reſte-il pas à faire pour perfectionner l'art ſalutaire?

Les *calculs biliaires* une fois formés de la véſicule du fiel, ne paroiſſent pas pouvoir y ſéjourner long-temps lorſqu'ils ont un certain volume, ſans donner naiſſance a des accidens plus ou moins graves. Ces accidens ſont occaſionnés par la ſortie même de ces concrétions, ou plutôt par les efforts que la vie fait pour les expulſer, c'eſt ordinairement par des coliques que ces effets s'annoncent. Ces douleurs, qu'on pourroit déſigner par le nom de *coliques cyſtiques*, mais qu'on confond ſouvent avec les coliques hépatiques, ont leur ſiège principal au-deſſous du foie, & dans le trajet du canal choledoque. Elles ſont ſouvent très-violentes, accompagnées de hoquet, de palpitation, de ſoupirs, de ſueurs froides, de nauſées, de vomiſſemens, précédées d'une teinte jaune à la peau, de douleurs d'eſtomac, de peſanteur après les repas, d'indigeſtions, de conſtipation opiniâtre; toute la région du foie, l'hypochondre droit, eſt plus douloureuſement affecté que le reſte du ventre; on apperçoit, en régardant cette région avec attention, une tenſion & une tumefaction ſenſible le long des fauſſes côtes de ce côté. La tenſion, le bourſouflement, la ſenſibilité extrême au tact s'étendent du côté droit juſqu'à l'épigaſtre; les malades ont ſouvent la langue, le blanc des yeux, & ſur-tout la peau, jaunes. J'ai vu ſouvent une traînée jaunâtre plus marquée qu'ailleurs ſur la région de la peau qui répond au bord du foie. Les douleurs, la gêne du mouvement, s'étendent juſqu'à l'épaule droite, & à l'extrémité inférieure de ce côté. Si les malades rendent quelques évacuations, elles ſont peu colorées, ſouvent même tout-à-fait griſes. C'eſt ſur-tout lorſque les *calculs* paſſent par le canal cholédoque que la douleur & les angoiſſes ſont extrêmes; ſouvent les malades perdent connoiſſance pendant ce paſſage, & les médecins ont remarqué que cette ſyncope étoit un des ſignes les plus certains de la ſortie des *calculs* de la véſicule, & de leur deſcente dans les inteſtins. Souvent auſſi cet événement heureux n'arrive pas, ou lorſqu'il y a pluſieurs calculs dans la véſicule, il n'a lieu que pour les plus petits; car il eſt facile de concevoir que les groſſes pierres biliaires ne paſſent point à travers le canal choledoque, quoiqu'à la ſuite de pluſieurs de ces coliques on ait vu ce canal prodigieuſement dilaté. Lorſque le volume trop conſidérable de ces concrétions ne leur permet pas de paſſer à travers le canal choledoque, & de ſortir de la véſicule, les malades ſont dévoués à des tourmens longs, & à une mort inévitable. Il ſe fait quelquefois une ulcération du fond de la véſicule du fiel, qui en ouvre le tiſſu. On a vu des véſicules adhérentes aux parois du bas-ventre, par l'effet d'une forte & longue inflammation, s'ouvrir dans le point d'adhérence, le puſs ſe pratiquer une ouverture correſpondante dans les membranes, les muſcles & les tégumens du ventre, & donner naiſſance à un ulcère qui a preſque toujours dégénéré en fiſtule biliaire, par laquelle il eſt ſorti des pierres; mais ces cas, ces reſſources de la nature ſont très-rares: & quoique le célèbre Petit ait propoſé de tenter, dans des circonſtances pareilles, une ponction

Digitized by Google

de la véſicule, la difficulté de reconnoître l'adhérence de la véſicule tendra toujours cette opération impraticable. On trouvera à l'article des MALADIES DU FOIE des détails plus conſidérables ſur les ſymptômes occaſionnés par les pierres biliaires. Malheureuſement le ſeul diagnoſtic bien sûr de la préſence de ces pierres, eſt l'évacuation de quelques-unes par les malades; encore eſt-il permis d'être incertain s'il en reſte ou s'il n'en reſte pas dans la véſicule: mais auſſi les moyens recommandés par les médecins pour procurer l'évacuation de ces calculs, dans les cas où on en ſoupçonne l'exiſtence, ne ſont pas capables de nuire à toute autre affection, qui peut imiter plus ou moins celle-ci par ſes ſymptômes.

Détendre & relâcher, diminuer & détruire même le ſpaſme, qui accompagne & qui précède la ſortie de ces concrétions, favoriſer cette ſortie par tous les moyens poſſibles, les diſſoudre dans les canaux qui les recèlent, & prévenir leur nouvelle formation, ou leur augmentation de volume, voilà les indications qui ſe préſentent au médecin dans cette horrible maladie.

Les boiſſons relâchantes, adouciſſantes, tempérantes, l'eau de veau, l'eau de poulet, le petit-lait, les décoctions ſimples d'orge, de chiendent, les bains tièdes, les fomentations émollientes ſur le ventre, les lavemens avec la graine de lin, l'huile douce, les graiſſes de volaille, la graiſſe de veau, &c. ſont les principaux remèdes de la première claſſe que l'on emploie dans ce cas. On y aſſocie ſouvent la ſaignée, par laquelle on débute, & qui produit ſouvent un grand bien par la détente & le relâchement qu'elle produit; mais il faut bien prendre garde d'en abuſer, ou de la faire pratiquer chez des ſujets foibles, cacochymes, pituiteux; car elle nuit beaucoup plus qu'elle ne ſert à ces eſpèces d'individus, en les jettant dans l'affaiſſement, & elle peut rendre leur maladie incurable & mortelle. Quelquefois ces premiers moyens ſuffiſent, lorſque les calculs ſont petits, peu nombreux, d'une conſiſtance ſuſceptible de ſe prêter à la preſſion des membranes, & de ſe mouler juſqu'à un certain point dans le canal choledoque.

On peut juger auſſi favorablement de leur effet lorſqu'on voit une diminution notable dans les ſymptômes, ſuivre leur uſage après trente ſix ou quarante huit heures. Si le contraire a lieu, on joint ſouvent avec un avantage marqué l'adminiſtration des antiſpaſmodiques, aux relâchans & aux émolliens. On choiſit parmi ces remèdes, les plus doux, & ſur-tout ceux dont l'effet prompt, la volatilité grande ne laiſſent pas de craintes ſur les ſuites de leur action, l'éther, la liqueur minérale anodyne d'Hoffmann, les eaux diſtillées ſimples ou compoſées, & non celles qu'on nomme ſi improprement eaux diſtillées ſpiritueuſes, l'eau de fleurs d'orange, l'eau de canelle, l'eau de menthe, le ſyrop d'œillet, celui de ſtœchas, ſont les antiſpaſmodiques qu'on doit préférer. On y aſſocie quelquefois les préparations d'opium les plus légères & les plus douces, pour aſſoupir les douleurs trop fortes, ou trop prolongées, & pour détendre les parois reſſerrées des canaux; mais il faut n'employer ces derniers qu'avec beaucoup de précaution; on doit préférer l'extrait d'opium fait à l'eau froide, à toutes les autres préparations opiatiques.

Ces premiers moyens employés pendant pluſieurs jours procurent preſque toujours le calme dans les douleurs, & favoriſent la ſortie des *calculs biliaires*. On doit inſiſter ſur-tout ſur les lavemens qui forment un bain local, & qui portent preſque juſqu'au ſiège du mal, en raiſon de la portion droite du colon, une vapeur chaude & relâchante propre à détendre & à diſſiper l'éréthiſme du canal choledoque. Pour favoriſer en même temps par des moyens encore plus appropriés, pour ainſi dire, la ſortie & l'expulſion des *calculs biliaires*, on employe les huileux & ſur-tout l'huile d'amandes douces tirée ſans feu, l'huile d'olive, le looch ordinaire, celui de jaunes d'œufs, les bouillons gras, les lavemens d'huile, les embrocations du ventre, & de l'hypochondre droit avec les mêmes ſubſtances huileuſes. Enfin, la principale & la plus immédiatement utile des indications qui ſe préſentent dans cette maladie, ſi on étoit aſſez heureux pour la remplir toujours avec ſuccès, eſt certainement la diſſolution des *calculs biliaires* dans la véſicule. Cette indication devient la plus preſſante lorſque les premiers moyens quoiqu'adminiſtrés avec confiance ne réuſiſſent pas, à cauſe du volume conſidérable des pierres. Au premier coup d'œil, il ſembleroit que les concrétions biliaires ſont bien plus diſſolubles que les *calculs* de la veſſie, en raiſon de leur nature, & du nombre des diſſolvans que l'art peut trouver. En effet l'eau ſeule en grande quantité, les huiles aidées d'une douce chaleur, les alcalis même foibles, le ſavon, l'alcohol, l'éther & tous les ſpiritueux peuvent opérer cette diſſolution, tandis qu'il n'y a que les alcalis cauſtiques qui agiſſent ſenſiblement ſur l'acide lithique que conſtitue le *calcul* de la veſſie. Mais ſi l'on réfléchit au ſiège des concrétions biliaires, à la petiteſſe du canal de la véſicule du fiel, à la difficulté qu'un liquide quelconque doit trouver pour paſſer de l'inteſtin duodenum dans le canal choledoque qui eſt en quelque ſorte rétrograde, au ſerrement ſpaſmodique de ce canal, qui a lieu dans cette maladie, on ſentira que cette diſſolution ne laiſſe que peu d'eſpoir. Auſſi les hommes de l'art n'ont-ils pas adopté pendant long-temps cette eſpérance. Quoique Valiſneri fût que l'alcohol & l'huile de térébenthine diſſolvoit le *calcul biliaire* hors du corps, il n'a conſeillé ces médicamens qu'avec toute la défiance & toute la réſerve qu'il paroiſſoit naturel de mettre dans ce conſeil. La plupart des praticiens ont fait beaucoup de cas des ſucs d'herbes apéritives & ſavoneuſes, comme la bugloſe, la

bourrache, la chicorée, le chiendent, la ſaponaire, &c. Vanſwieten, en faiſant remarquer que les animaux ſujets comme l'homme aux concrétions biliaires, en ſont ſur-tout attaqués dans l'hyver, lorſque la ſaiſon les force de reſter dans les étables, mais en guériſſent communément au printemps, & lorſqu'on les met au verd, penſe que les ſucs des plantes ſont en effet le meilleur & le plus certain des remèdes indiqués dans cette maladie. Si ces plantes ſont en effet utiles, comme le prouve l'expérience, c'eſt à ce qu'il paroit dans les cas où il n'y a qu'un ſimple épaiſiſſement de la bile & non pas de véritables *calculs biliaires*. Auſſi Vanſwieten déſeſpéroit-il de la découverte d'un diſſolvant des pierres de la véſicule du fiel. Cependant M. Durande médecin de Dijon a propoſé un remède propre à remplir ce but. Il a conſigné le réſultat de ſes recherches & de ſes obſervations dans les mémoires de l'académie de Dijon pour l'année 1782. Nous tirerons de cet ouvrage ce que le travail de M. Durande nous paroit avoir de plus important pour les progrès de l'art de guérir. « Les coliques hépatiques, dit ce médecin, étant ſi cruelles & ſi ſouvent dangereuſes, on ne doit pas être ſurpris que dans tous les temps les médecins ſe ſoient occupés des moyens de diſſoudre les concrétions biliaires. Bianchi dit que pluſieurs auteurs ont recommandé des diſſolvans; mais que juſqu'à ſon temps, il n'y avoit aucun remède qui méritât ce nom. Pluſieurs médecins, entre autres Etmuller en avoient dit autant avant lui; cependant ce dernier regardoit l'eſprit de nître dulcifié, comme capable d'agir un peu ſur ces pierres. Parmi les remèdes indiqués, on compte l'alcali fixe & volatil, l'eau de chaux, la leſſive des ſavonniers, les acides les plus actifs, dont M. Heberden dit avoir reconnu par des expériences réitérées, le peu d'efficacité. Si l'on a publié encore tout récemment, que l'alcali fixe ſuffiſoit à la diſſolution des pierres billiaires, c'eſt peut-être parce qu'il eſt de ces pierres, comme l'a reconnu Hoffmann, qui, dans leur principe, ſont molles au point de ſe diſſoudre preſqu'entièrement dans l'eau chaude.

« Vanſwieten ne craint pas de dire qu'il s'eſt occupé inutilement de cette recherche; qu'ainſi, lorſque les *calculs* ſont trop gros, & que les conduits par leſquels ils doivent paſſer ne ſont pas ſuſceptibles d'une aſſez grande dilatation, il reſte peu d'eſpérance de guériſon. Cependant Valiſneri, en réuniſſant deux moyens dont on avoit fait uſage avant lui, l'eſprit de vin qu'Hoffmann prétend n'avoir aucune action ſur les pierres biliaires, & l'eſprit de térébenthine, dont Bianchi nie l'efficacité, a prétendu diſſoudre ces concrétions; & véritablement ce mélange a de l'action ſur certaines pierres biliaires; mais il n'opère leur diſſolution que lentement & incomplettement; d'ailleurs ce diſſolvant n'eſt pas aſſez ſubtil pour pouvoir pénétrer dans la véſicule du fiel; & l'on peut préſumer que ſi l'on a cru pouvoir étayer l'action de ce diſſolvant, celle du ſimple gramen, & des autres remèdes dont j'ai parlé ſur des obſervations, c'eſt que la bile ne tend pas toujours à former des pierres conſidérables, qu'on en a trouvé par fois de très-peu volumineuſes dans la véſicule: pour lors s'il en paſſe quelques-unes par les ſelles, on croit fauſſement que ce ſont des fragmens de *calculs* plus gros qui ont été décompoſés par l'action des diſſolvans, tandis que ces remèdes n'ont fait que ſuppléer à l'action de la bile, que déterger les inteſtins, & peut-être par-là mettre la nature en état d'agir. Au ſurplus les médecins célèbres qui ſe ſont occupés de la découverte du diſſolvant des pierres biliaires, étoient convaincus des avantages que devoit procurer la connoiſſance d'un tel remède. C'eſt la raiſon qui m'engagea, dès l'année 1774, à publier que les pierres biliaires ſe diſſolvent très-bien dans un mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine; ce diſſolvant eſt très-ſubtil, très-pénétrant, il doit dans le canal inteſtinal, ſe réſoudre en vapeurs capables de pénétrer dans le canal cholédoque, & de-là, dans la véſicule, & peut-être même de tranſuder à travers les parois de l'inteſtin & de la véſicule.

« L'huile de térébenthine fixe l'éther au point que ce mélange, tenu pluſieurs jours dans un vaſe découvert, conſerve encore l'odeur de l'éther qui, ſans cette union, parviendroit à peine au duodenum. Il arrive encore que ce mélange ſéjourne long-temps dans l'eſtomac & les inteſtins grêles; car les malades ſe plaignent d'en avoir des renvois pendant cinq, ſix & même dix à douze heures; ce qui eſt aſſez incommode pour eux, mais ce qui prouve que ce remède peut, pendant très-long-temps, ſe réſoudre en vapeurs très-ſubtiles, toujours prêtes à enfiler les routes étroites, par leſquelles elles doivent paſſer. D'ailleurs, l'huile de térébenthine n'eſt pas ſans action ſur les pierres biliaires. Le docteur Poſcat vient encore de les diſſoudre, au moyen de la cuiſſon, dans cette huile qui, ſuivant les expériences de M. Prieſtley, abſorbe juſqu'aux trois quarts d'air commun; & comme les *calculs biliaires* contiennent beaucoup d'air, l'huile de térébenthine eſt capable d'achever la diſſolution des *calculs* commencés par l'éther. On peut aujourd'hui guérir les coliques hépatiques avec ce nouveau remède, mais on doit obſerver des précautions dans ſon uſage. Ainſi il faut prévenir l'inflammation, tâcher de calmer les douleurs & l'irritation, favoriſer la dilatation des conduits biliaires, entreprendre la diſſolution des *calculs* & prévenir leur réproduction. »

« Le foye étant diſpoſé à l'inflammation, & les coliques hépatiques pouvant dégénérer en ſuppuration, on ne doit pas être ſurpris que les hémorrhagies aient été avantageuſes en pareil cas. Auſſi Hippocrate & Galien ont-ils obſervé que l'hémorrhagie de la narine droite jugeoit avantageuſement l'ictère avec inflammation du foye. M. Heberden dit avoir vu une ictère de ſept ſemaines, guérir par une hé-

hémorrhagie qui fut portée à un tel degré, qu'on craignit pour la vie du malade : il eſt vrai que ce célèbre médecin regarde toujours l'hémorrhagie comme ſymptômatique, & qu'il ne penſe point que la ſaignée puiſſe être utile dans les coliques hépatiques. Il diffère beaucoup ſur ce point d'Hoffmann, qui croit que la ſaignée, négligée dans l'état de pléthore, peut contribuer à la formation des pierres biliaires, & que, faite à propos, elle eſt capable de les prévenir. Morgagni dit qu'il ne conçoit point pourquoi on ne ſaigneroit pas dans la colique hépatique, vu que la violence des douleurs & l'irritation extrême procure l'inflammation, à laquelle on ne peut oppoſer de meilleur remède que la ſaignée. Cependant, quoiqu'aucun viſcère n'ait autant de vaiſſeaux que le foye, & qu'il n'y en ait aucun qui contienne autant de ſang, pluſieurs médecins proſcrivent la ſaignée, avec M. Heberden. Ils diſent que comme le ſang paſſe avec lenteur dans ce viſcère, peu pourvu de nerfs, l'inflammation doit rarement avoir lieu : ils penſent que la veine-porte eſt plus ſujette à manquer de reſſort, plus diſpoſée aux engorgemens, à la ſtagnation qu'à l'inflammation ; d'où il arrive que le foye eſt ſujet à ſe gonfler par des congeſtions ſéreuſes, à s'obſtruer par l'abondance des humeurs & l'affaiſſement des ſolides ; que d'ailleurs, l'effet de la ſaignée qui opère en diminuant l'impétuoſité du ſang, en rétabliſſant l'oſcillation des vaiſſeaux, n'a plus lieu pour un ſang, déjà veineux, tel que celui de la veine-porte : mais on doit obſerver que l'artère hépatique fournit la duodénale, les artères cyſtiques & l'artère biliaire ; qu'elle entre dans la ſciſſure du foye, s'aſſocie à la veine-porte, & l'accompagne par-tout ; que l'obſervation a prouvé que le foye eſt très-ſuſceptible d'inflammation ; que de plus, la colique, produite par des pierres biliaires, eſt plutôt une maladie du canal cholédoque & du duodénum que du foye ; qu'ainſi la ſaignée doit y être très-utile. C'eſt même l'opinion de Vanſwieten, dans tous les cas où il y a inflammation ; ce célèbre médecin l'a jugée alors capable de diminuer la violence de la fièvre, la chaleur extrême, & de favoriſer l'action des remèdes. Il eſt vrai que quand la maladie eſt très-invétérée, que le ſang paſſe à la diſſolution, que les humeurs ont acquis une putridité bilieuſe, la ſaignée devient dangereuſe, comme elle le ſeroit dans une fièvre lente, ou dans une fièvre vraiment bilieuſe, s'il n'y avoit pas une pléthore bien décidée. Il eſt également vrai que par des ſaignées trop multipliées, les vaiſſeaux veineux du foie peuvent perdre de leur reſſort : c'eſt ainſi que dans les toux qui dépendent de l'état du foie, des ſaignées, trop réitérées, déterminent quelquefois la pulmonie que l'on prétendoit détourner par ce ſecours ; mais ici, la douleur, l'inflammation, le mélange même d'éther & d'eſprit de térébenthine ſoutiennent l'action des vaiſſeaux ; car je penſe que ce dernier remède a pu contribuer aux effets avantageux que j'ai obtenus des ſaignées multipliées dans les traitemens des coliques, des pierres biliaires. »

« La ſaignée eſt encore capable de favoriſer la dilatation des conduits biliaires, & ce moyen paroît bien préférable aux vomitifs & aux purgatifs propoſés par pluſieurs auteurs, entre autres, M. Heberden, & rejettés par le plus grand nombre. Perſonne n'ignore que tous les conduits biliaires ſont ſuſceptibles d'une grande dilatation. Du Verney a vu le conduit hépatique de la groſſeur du pouce, depuis ſa ſortie du foie juſqu'à l'inteſtin ; toutes les branches, au-dedans du foie, étoient ſi dilatées, que leur diamètre paſſoit celui des branches de la veine-porte. La cauſe de cette énorme dilatation étoit une pierre placée au-dedans du canal cholédoque, à l'endroit où il vient percer l'inteſtin ; le malade, après de fréquentes coliques, étoit mort de cette maladie. Heiſter a vu le canal cholédoque, dilaté au point d'y mettre le petit doigt. Morgagni l'a vu ſi conſidérable, que ſon diamètre étoit de deux doigts. On ne peut douter que les efforts de la nature pour la dilatation du conduit cholédoque, ne puiſſent être quelquefois heureux ; on a ſouvent trouvé des *calculs biliaires* dans les ſelles, après des coliques violentes qui ont ceſſé tout-à-coup ; le paſſage de ces concrétions dans les inteſtins, eſt ordinairement marqué par une défaillance, avec ceſſation ſubite de douleur. On a vu auſſi des vomitifs, des purgatifs très-actifs, procurer la ſortie des pierres biliaires. C'eſt ce qui arriva à une dame dont parle Bianchi. Cette malade ayant pris un purgatif très-fort, eut une violente ſuperpurgation, avec des criſpations dans tous les viſcères, qui donnèrent lieu à de tels efforts, qu'au milieu des tranchées & des épreintes, elle rendit un *calcul* de la groſſeur & de la figure d'une noix ; ce qui opéra ſa guériſon. Auſſi cet auteur parlant des douleurs atroces, des défaillances qui accompagnent l'effet des purgatifs, ajoute-t-il, avec regret, que juſqu'à ce jour on n'a pas d'autre remède. Il décrit encore la méthode de Lentilius qui traitoit les jauniſſes périodiques avec les apéritifs & les purgatifs, & qui, par ce moyen, fit rendre à un malade plus de trois cents *calculs*, dont la ſortie fut ſuivie de la guériſon. Mais lorſqu'on penſe aux accidens, aux douleurs affreuſes, dont la ſortie précipitée des *calculs* peut être accompagnée ; lorſqu'on ſonge que par l'irritation des purgatifs, on peut entraîner dans le canal cholédoque des pierres trop conſidérables pour pouvoir échapper à cette voie que la nature, par une impulſion graduée, peut opérer des effets extraordinaires qu'elle ne produira plus, lorſqu'on portera une irritation qui rétréciſſant encore le canal cholédoque, s'oppoſera à la ſortie des *calculs* ; que l'on a vu dans les efforts du vomiſſement, la véſicule ſe rompre, & cette rupture être ſuivie de la mort du malade : qu'enfin, l'on ne peut jamais connoître, ni ſi les conduits biliaires ſont aſſez dilatés pour pouvoir livrer paſſage au *calcul*, ni ſi ce *calcul* eſt d'une groſſeur proportionnée à la dilatabilité des conduits ; dès-lors, on eſt peu porté à adopter une méthode de traitement qui peut faire périr le malade dans des angoiſſes

inexprimables & dans les douleurs les plus affreuſes. Après les dilatations des canaux hépatique & cyſtique, opérées par un vomitif, le canal choléduque peut réſiſter, comme dans l'obſervation de Du Verney; & dans ce cas, le malade peut être la victime d'une attaque d'apoplexie, vu que les *calculeux* ont déjà trop de diſpoſition à la congeſtion du ſang dans les vaiſſeaux du cerveau, & que les vomitifs augmentent encore cette diſpoſition. Il peut tomber dans les convulſions; il peut être enlevé par l'oppreſſion qui ſurvient pendant de tels efforts, & qui eſt l'effet de la congeſtion du ſang dans les vaiſſeaux du poumon. Il peut ſouffrir des douleurs atroces, auxquelles ſuccédera l'inflammation qui ſera ſuivie d'une ſuppuration dangereuſe ou mortelle. Hoffmann dit avoir reconnu les funeſtes effets des vomitifs, lorſqu'un *calcul biliaire*, engagé dans le conduit cyſtique, procuroit de vives douleurs. Le même auteur s'appuyant de l'autorité d'Hippocrate & de Cœlius-Aurélianus, blâme les purgatifs trop actifs. Il n'en eſt peut-être pas de même des purgatifs doux que pluſieurs médecins ont conſeillés avec l'uſage des apéritifs. Cependant, lorſque le foie a été affoibli par la longueur de la maladie, ils ſont encore capables d'agir avec une violence dangereuſe, de procurer des ſuperpurgations, des déjections par le haut & par le bas, qui achèvent d'affaiſſer les malades; & dans tous les cas, ils renouvellent ordinairement les coliques, qu'il eſt plus prudent d'éviter, en rendant, ſuivant le conſeil d'Hippocrate, la matière mobile, avant de ſonger à l'entraîner. Ainſi, après un long uſage du diſſolvant des pierres biliaires, on purge les malades, ſans douleurs & ſans inconvénient; tandis qu'un contraire, l'uſage prématuré des purgatifs peut rendre la maladie incurable, ou cauſer la mort du malade, en lui faiſant endurer les ſouffrances les plus cruelles. M. Marteau rapporte qu'un malade fut traité avec le mars & les purgatifs. La fièvre ſurvint; elle fut d'abord intermittente, avec le pouls irrégulier; elle devint enſuite continue. Le délire, le hoquet s'y joignirent avec des froids glacials qui duroient juſqu'à ſix heures, & auxquels la ſueur ſuccédoit. Le malade ſuccomba; on trouva dans la véſicule une pierre noire, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, un ulcère au foie, dans le point de concours de trois conduits biliaires, avec trois clapiers. Non-ſeulement les purgatifs n'ont plus ces inconvéniens pour ceux qui ont fait uſage du mélange d'éther & d'eſprit-de-térébenthine, mais on trouvera de plus dans les obſervations, qu'une dame, après avoir uſé de ce remède, eſſuya une fièvre bilieuſe, alors épidémique dans le quartier où elle habitoit, & que cette fièvre, qui fut très-dangereuſe pour beaucoup de perſonnes, & qui l'eût été ſûrement pour elle, s'il fût reſté quelqu'engorgement dans les conduits de la bile, n'empêcha point ſon rétabliſſement. Les purgatifs ne nuiſent pas ſeulement, parce qu'ils engagent la pierre dans les conduits biliaires, mais de plus, parce qu'ils irritent, qu'ils échauffent & portent l'inflammation.

M. Marteau parle encore d'une maladie qui fut traitée avec des pilules ſavoneuſes, la gentiane & la rhubarbe; elle enfla & déſenfla. La région épigaſtrique reſta conſtamment dure & douloureuſe. Les paroxiſmes ſe rapprochant, l'oppreſſion la plus violente ſurvint dans un accès qui termina cette vie de douleur. »

« Si les purgatifs, les remèdes échauffans & irritans ſont dangereux, les délayans, les humectans, les apéritifs doux ſont au contraire très-convenables. Ils tempèrent la chaleur du foie, ils délayent la bile, ils calment l'irritation, ils facilitent la dilatation des conduits biliaires: c'eſt ſur-tout ce qu'on peut attendre des bains, ſi recommandés par Hippocrate, dans les jauniſſes, du petit-lait, des ſucs de gramen ou d'herbes rafraîchiſſantes, des tiſanes légères, de l'eau de veau ou de poulet, ſoit pures, ſoit avec le ſirop de violettes. Les lavemens rempliſſent les mêmes vues; mais de plus, ils entraînent les matières épaiſſes du colon, qui par leur preſſion peuvent s'oppoſer à la ſortie de la bile. La diſſolution des jaunes d'œufs dans l'eau froide, ſur-tout lorſqu'on y joint la liqueur minérale d'Hoffmann, eſt très-propre à faire couler la bile. La tiſane du bouillon lycnite eſt également avantageuſe; mais elle peut encore ſervir à remplir une autre indication. Les vaiſſeaux du foie ſont ſujets à manquer de reſſort; ce qui donne lieu à des congeſtions ſéreuſes qui peuvent ſe compliquer avec la jauniſſe, lorſqu'on inſiſte trop ſur l'uſage des relâchans; mais on prévient cet état en joignant aux délayans les toniques & les apéritifs doux, tels que la tiſane de bouillon lycnite dont je viens de parler. Les extraits de ſaponaire, de piſſenlit & de chicorée: les ſucs exprimés des mêmes plantes, les eaux minérales, ſur-tout celles de Vichi & de Vals, ſoit pures, ſoit coupées avec le petit-lait, la terre foliée de tartre. On doit encore, parmi les délayans & les adouciſſans, compter le lait, & particulièrement celui d'ânesſe qui réuſſit à beaucoup de malades, lorſqu'ils ont le foie diſpoſé à la phlogoſe, à l'inflammation. Hippocrate conſeille le lait dans l'ictère rebelle. Sydenham, qui confondit la colique hépatique avec l'hyſtérique, approuve ce même remède. Hoffmann & Lieutaud ſont du même avis. Je connois une perſonne qui, ſujette à des coliques hépatiques, s'en eſt garantie, en ne ſoupant plus qu'avec une écuellée de lait. Dans tous les cas où la chaleur, l'irritation, empêchent le libre cours de la bile, le lait devient très-ſouvent avantageux; mais les fruits bien mûrs ſont un ſavon naturel très-propre à diſſoudre la bile, à entretenir ſa fluidité. On ne diſpute plus guère aujourd'hui ſur la vertu de ce dernier diſſolvant ».

« Dans la violence des douleurs on doit s'occuper des calmans. Les ſucs d'orange & de citron, l'huile d'amande-douce, le ſyrop de violette, l'eau de fleurs d'orange, la liqueur minérale d'Hoffmann, l'eſprit de

Digitized by Google

nitre dulcifié, la ſaignée, les émulſions, l'extrait de coquelicot, & ſur-tout celui de la laitue épineuſe, les lavemens, les topiques émolliens, les bains, ne ſont pas ſans effet; mais l'opium, quoique recommandé par un grand nombre d'auteurs, m'a preſque toujours paru plus nuiſible qu'avantageux. Très-ſouvent il ne calme point, ou, s'il fait ceſſer les douleurs, il porte à la tête, & jette les malades dans des angoiſſes preſque auſſi déſagréables que la colique. On ſait que les narcotiques ne réuſſiſſent guère dans les maladies bilieuſes, qu'autant que la bile eſt évacuée. M. Grant penſe que c'eſt retarder la guériſon des malades, que d'employer trop tôt & trop fréquemment ces remèdes, qui augmentent beaucoup l'acrimonie de la bile, qui rendent la bouche sèche, échauffent la peau, reſſerrent le ventre, & ſont ainſi très-contraires aux indications qu'on doit ſe propoſer «.

« M. Petit offre encore, dans les mémoires de chirurgie, un nouveau moyen de guériſon; c'eſt l'extirpation des pierres biliaires, en inciſant la véſicule du fiel, après s'être aſſuré de ſon adhérence aux tégumens. Cette opération ſemble avoir été dictée par la nature, comme on peut le voir dans l'ouvrage de ce ſavant médecin; d'ailleurs, Cheſelden rapporte avoir vu deux calculs biliaires d'un demi-pouce de diamètre, ſe faire jour à travers les tégumens du bas-ventre, ce qui fut ſuivi de la guériſon du malade. Cependant cette opération a beſoin d'être encore autoriſée par de nouvelles obſervations. D'abord, ſi l'on ſe trompe ſur l'adhérence, l'inciſion de la véſicule devient mortelle. Mais de plus, il eſt très-rare qu'elle guériſſe complettement. De trois malades ainſi opérés, dit Morgagni, un ſeul guérit; le ſecond conſerva une fiſtule, le troiſième un ulcère. Au ſurplus cette opération ne peut avoir lieu qu'autant que l'inflammation a fait contracter des adhérences à la véſicule; nous nous occupons des moyens de prévenir l'inflammation ».

Après un long uſage d'humectans & de délayans, d'apéritifs doux, on donne le diſſolvant des pierres biliaires, à la doſe d'un gros tous les matins, en faiſant prendre par-deſſus une écuellée de petit lait, ou d'eau de veau avec la chicorée, ou de ſyrop de violette avec de l'eau pure. Si ce remède agite, s'il échauffe trop les malades, ſi la région du foie devient douloureuſe, on ſaigne & on continue les bains. On joint au contraire les apéritifs & les toniques les plus doux à ce remède, ſi l'on s'apperçoit que le foie ſe gonfle avec très-peu de douleur, que les malades ſoient plutôt appéſantis qu'échauffés. On inſiſte plus ou moins ſur ce remède, ſuivant l'ancienneté & l'opiniâtreté de la maladie, mais aſſez généralement les malades doivent prendre une livre du mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine. Lorſqu'il n'y a plus de jaune, ni ſur le viſage, ni dans les yeux; lorſque la douleur de l'hypochondre ceſſe de ſe faire ſentir, que le malade n'éprouve aucune anxiété, même après le repas & l'exercice, on conçoit que la ſanté ſe rétablit, que le cours de la bile eſt libre, & qu'il eſt temps d'employer des purgatifs doux, qui pour lors agiſſent utilement, ſans cauſer la moindre douleur à ceux-même qui, avant l'uſage des diſſolvans, avoient été le plus fatigués par l'uſage de ces remèdes.

« On doit enſuite s'attacher à prévenir le retour des coliques, & empêcher la bile de ſe coaguler de manière à former de nouvelles concrétions. Les moyens capables de rendre la circulation du ſang plus libre dans les vaiſſeaux de la veine-porte, prévlendront l'épaiſſiſſement de la bile. Sous ce point de vue les apéritifs doux ont leur utilité; mais le plus généralement la chaleur du foie, l'acrimonie & l'abondance de l'humeur bilieuſe ſont les cauſes de ces retours de maladies. Tout ce qui rend les urines jaunes & pénétrantes, la bouche mauvaiſe, l'haleine forte, doit être proſcrit comme irritant; ainſi les graiſſes, les ſalures, l'excès de nourritures animales, les boiſſons ſpiritueuſes, les épices, les plantes amères, âcres, ou échauffantes, telles que le creſſon, les aſperges, les artichauts, l'uſage trop fréquent des purgatifs, les fatigues, les veilles ſont très-contraires à ces malades. Mais un régime doux & modéré avec les viandes, ſurtout les volailles bouillies ou rôties, les herbages, les farineux, les fruits bien mûrs, les boiſſons délayantes, telles que le petit lait, la limonade de citron & d'orange, la crême de tartre, les eaux minérales, les ſaignées faites à propos, le lait d'ânesſe m'ont paru ſuffiſans pour prévenir le retour de cette maladie, ſur-tout lorſqu'on y joint, à des intervalles très-éloignés, de petites doſes du diſſolvant des pierres biliaires, auquel on peut même ſubſtituer la diſſolution du jaune d'œuf dans l'éther, qu'a imaginé M. Morveau, & qui paroit ſuffiſante pour prévenir la formation des pierres biliaires, ou même pour les diſſoudre dans leur principe. Ce dernier remède aura l'avantage d'être moins déſagréable aux malades ».

Telle eſt la ſuite des précautions que M. Durande indique pour réuſſir dans le traitement des *calculs biliaires* par le fondant qu'il propoſe. Citons actuellement les obſervations qu'il a réunies pour en prouver les bons effets.

« *Première obſervation.* La nommée Foron, veuve d'un maréchal, âgée d'environ ſoixante ans, ſouffroit depuis 12 ans de coliques hépatiques. Elle avoit inutilement fait uſage de différens remèdes, & croyoit ſa maladie incurable; mais ayant pris un purgatif au mois de mars 1774, elle fut ſi mal, qu'on m'appella pour la ſecourir, les douleurs étoient portées à la plus grande violence, & preſque juſqu'aux convulſions; la malade vomiſſoit & alloit en même temps du ventre, l'hypochondre étoit tendu & douloureux, le pouls lent & concentré. Je

conſeillai des fomentations, des boiſſons délayantes, une potion huileuſe à laquelle je fis ajouter la liqueur minérale d'Hoffmann, des lavemens, &c. Après quatorze heures de ſouffrance, les douleurs ſe terminèrent par la jauniſſe, avec des démangeaiſons inſupportables. Je preſcrivis les bains, le petit lait, les jaunes d'œufs diſſous dans l'eau froide, toujours avec la liqueur minérale, les lavemens; les ſouffrances revinrent par intervalles; mais elles ne furent que paſſagères; au ſixième jour la jauniſſe ſe diſſipa; mais les démangeaiſons & l'inſomnie perſiſtèrent; après quinze jours, il y eut un nouvel accès de colique, qui fut moins violent, & ſuivi ſeulement d'une jauniſſe partielle qui dura peu. La malade continua les bains & le petit lait, pendant environ ſix ſemaines; enſuite, elle prit tous les matins un mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine, à parties égales, à la doſe d'un gros, elle buvoit par-deſſus une écuellée de petit lait, à laquelle on ajoutoit du ſuc de chicorée blanche. Elle faiſoit uſage pendant la journée d'une tiſane avec la racine de bouillon blanc, la crême de tartre & la réglisſe: elle continua l'uſage de l'éther & de l'eſprit de térébenthine, pendant environ trois mois; elle fut enſuite purgée deux fois ſans douleur, & depuis ce temps, elle a toujours joui d'une très-bonne ſanté juſqu'en 1781, où elle ſuccomba à une fièvre maligne, qui fit bien des ravages dans cette ville. Je ne vis cette femme que ſur la fin de ſa maladie, elle n'étoit point jaune, elle n'avoit ni le ventre tendu, ni douloureux, elle ne ſouffroit point de colique; mais elle étoit dans le délire; ſon pouls étoit très-mauvais, ſa reſpiration courte; cette maladie ne me parut avoir aucun rapport avec ſes anciennes coliques.

« *Deuxième obſervation.* Madame de L. M. ſe rendit à Dijon en 1776, elle ſouffroit de coliques hépatiques depuis dix ans. Elle avoit été traitée par pluſieurs médecins, mais entre autres par deux qui jouiſſent d'une grande réputation. Le premier à l'exemple de Sydenham, avoit regardé cette colique comme nerveuſe, & avoit inutilement preſcrit un long uſage d'antiſpaſmodiques relachans. Le ſecond jugea mieux la maladie, mais il employa néanmoins avec auſſi peu de ſuccès les délayans, les apéritifs doux, les eaux de Vichi, enfin le lait d'ânesſe. Les coliques étoient très-douloureuſes & très-fréquentes, ſouvent ſuivies de jauniſſe. Dans l'intervalle, la malade avoit des douleurs dans différentes parties, ſur-tout à la clavicule, & aux cuiſſes, on avoit ſoupçonné ces douleurs d'être rhumatiſmales. Cette dame avoit paſſé le temps critique, elle étoit d'une grande vivacité, elle avoit beaucoup maigri, elle frémiſſoit en racontant les douleurs horribles qui accompagnoient ſes coliques. Elle voulut voir la veuve Foton, & ſatisfaite de l'état de cette femme, elle conſentit à faire tout ce que je crus néceſſaire à ſa guériſon. Elle uſa des bains, des boiſſons rafraîchiſſantes, enfin de lait d'ânesſe. Après environ deux mois de préparation, elle prit le mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine, en buvant par deſſus du petit lait & des ſues d'herbes rafraîchiſſantes; elle uſoit en même temps de bains par intervalle, & interrompoit le remède pour quelques jours, lorſqu'elle ſe trouvoit trop échauffée. Pendant environ trois mois qu'elle fit uſage de ce diſſolvant, elle n'eut aucune colique. Il regnoit alors à Dijon des fièvres bilieuſes, & ſur-tout dans le quartier où cette dame étoit logée. La dame qui l'avoit reçue, en fut avec un de ſes domeſtiques, la triſte victime. Madame de L. M., dans un temps où l'engorgement des conduits billiaires auroit rendu ſon état très-dangereux, ſoutint cette fièvre ſans accident, & partit très-bien rétablie. Depuis ce temps, quoiqu'elle n'ait pas été fort exacte dans ſon régime elle jouit d'une bonne ſanté. Il lui ſurvint tout-à-coup, l'année dernière, une douleur violente au côté droit: le ſouvenir de ce qu'elle avoit ſouffert autrefois, lui rendit peut-être encore cette douleur plus atroce. Elle m'écrivit qu'elle s'étoit beaucoup échauffée en élevant des vers-à-ſoye, dont elle n'avoit voulu confier le ſoin à perſonne, en obſervant peu de régime, que ſa douleur étoit calmée, que ſes urines n'en avoient pas été plus colorées, qu'elle n'avoit point eu la jauniſſe, & qu'elle ſe portoit bien. Je regardai cet accident comme une ſuite de chaleur du foie, & je lui conſeillai de ſe rafraîchir, & de ſe faire ſaigner: depuis ce temps elle jouit d'une très-bonne ſanté. »

« *Troiſième obſervation.* Madame de B. * * me conſulta la même année, pour des coliques hépatiques auxquelles elle étoit ſujette depuis très-long-temps. Elle ſe plaignoit d'un reſſerrement conſidérable, d'une corde très-douloureuſe à la région de l'eſtomac; ſes digeſtions ſe faiſoient très-difficilement & très-mal, ſes déjections étoient blanches, ſes douleurs étoient d'une violence extrême. Je lui conſeillai d'inſiſter long-temps ſur les délayans, les humectans, les relâchans, & de prendre enſuite du diſſolvant des pierres biliaires avec les précautions qu'exige un remède chaud dans la maladie d'un viſcère très-diſpoſé à l'inflammation. Son médecin crût devoir entraîner les pierres biliaires, à meſure qu'elles tomberoient en diſſolution, il joignit à ce remède l'uſage des eaux de Paſſi, aiguiſées avec le ſel de ſeignette. Cette méthode, qui fut autrefois adoptée par d'habiles médecins, eſt très-oppoſée à celle qui m'a réuſſi. Madame de B. * * * rendit des fragmens de pierres biliaires, mais avec des douleurs que je n'ai jamais obſervées ſur les perſonnes que j'ai conduites. Elle conſerva peut-être par une ſuite d'irritation, plus de diſpoſition à la régénération des *calculs biliaires*, car les coliques revinrent environ deux ans après. Quelle qu'en ait été la cauſe, j'ai cru que l'on ne devroit point employer de purgatifs dans le traitement de cette maladie; qu'il convenoit d'en être très-économe après la guériſon, & que chez les perſonnes qui, comme madame

Digitized by Google

madame de B***, étoit preſque née avec des pierres biliaires, il étoit à propos de faire obſerver un régime rafraîchiſſant, & de preſcrire de loin en loin l'uſage du diſſolvant de ces concrétions. Cette méthode m'a réuſſi juſqu'à ce jour, comme on le verra par l'obſervation cinquième. »

« *Quatrième obſervation.* M. M*** ſouffroit, depuis plus d'un an, des coliques très-violentes; cette maladie avoit été précédée d'une tougeur très-vive, que l'on apperçevoit ſouvent à la joue droite. Les coliques ceſſoient par intervalle, & dès-lors le malade ſe plaignoit beaucoup du rectum. M. M*** fit inutilement uſage d'un grand nombre de remèdes, & enfin des eaux de Luxueil. Il eut une fièvre bilieuſe, dont il guérit; mais la colique revint, & fut ſuivie de la jauniſſe. Les douleurs de l'hypochondre droit devinrent très-aiguës; cette partie étoit même extrêmement ſenſible au toucher. La fièvre étoit vive, la peau brûlante; M. Maret vouloit faire ſaigner le malade, qui néanmoins, vu ſa jauniſſe, répugnoit un peu à ce remède. Je fus appellé, M. M*** fut ſaigné deux fois, le ſang parut coëneux, la ſenſibilité du foie diminua avec la fièvre; mais les coliques continuèrent, les urines étoient très-bilieuſes, & les déjections blanches. Le malade fit uſage des bains, du petit lait, des eaux de Vals, des ſucs de chicorée, de laitue, de bette, de ſéneçon, de lavemens. Les coliques continuèrent à ſe faire reſſentir tous les deux jours, & dans l'intervalle, M. M*** ſe plaignoit d'une ſenſation de froid entre les deux épaules, & de douleurs très-vives au rectum, ſans cependant qu'il parut aucun engorgement aux vaiſſeaux hémorrhoïdaux. L'application réitérée des ſangſues procura un ſoulagement qui ne fut que momentané. Le malade étoit affoibli par les ſouffrances; nous craignîmes pour ſes jours, ce qui détermina un uſage plus prompt du diſſolvant des pierres biliaires que nous n'en avions d'abord eu le projet. Dès l'inſtant où M. M*** uſa du mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine, les coliques, le froid entre les épaules, & les douleurs du rectum ceſſèrent. Au mois de mars, il ſurvint à l'aine une tumeur qui ſuppura, cet abcès ſe forma au côté droit, & c'étoit également le côté droit du rectum, dont le malade ſe plaignoit le plus. Lorſque les douleurs ſe répandoient dans d'autres parties, c'étoit encore à la clavicule droite, au bras droit, à l'épaule droite. Baglivi a déja fait une obſervation ſemblable. Au mois d'avril, le malade ſe plaignoit d'un reſſerrement douloureux qui s'étendoit depuis l'eſtomac juſqu'au larynx, & qui gênoit beaucoup la reſpiration. Les antiſpaſmodiques, les calmans, apportèrent quelque ſoulagement; mais le même accident ſurvint avec plus d'intenſité, & avec la fièvre. Cette fièvre continua, elle fut peu vive, & accompagnée de noirceur à la peau; les déjections furent toujours bilieuſes. Au mois de mai, M. M*** eut une rougeur éréſipélateuſe autour de la plaie; cet éréſipèle s'étendoit ſur la face. Il prit des ſucs d'herbes & de l'eau gazeuſe; la fièvre diminua par degrés, & ceſſa entièrement. Les douleurs du rectum revinrent; mais elles cédèrent promptement à des bols compoſés avec dix grains de fleur de ſoufre, autant de nitre & de ſyrop. Le malade uſa encore, pendant trois mois, du diſſolvant des pierres biliaires; cependant il ſe plaignit, au mois d'octobre, de douleurs très-aiguës à la région épigaſtrique. Ces douleurs revenoient par intervalle, l'extrait de la laitue épineuſe les calmoit; mais les ſaignées réitérées, le petit-lait, les ſucs d'herbes rafraîchiſſantes, l'infuſion des feuilles de laurier amandier, enfin le lait d'ânesſe, firent ceſſer ces accidens, qui parurent purement inflammatoires, car il n'y eut point de jauniſſe; les urines ne furent bilieuſes qu'un inſtant, les déjections furent toujours colorées, le malade ſe rétablit, il prit de l'embonpoint; il a cependant été ſaigné depuis ce temps pluſieurs fois, & a fait uſage du lait d'ânesſe. Ces précautions l'ont fait jouir juſqu'à ce jour d'une ſanté brillante, qui ne paroît nullement diſpoſée à s'altérer ».

« *Cinquième obſervation.* Mad. P** avoit été, dès ſon enfance, très-incommodée par des aigreurs; mais depuis plus de vingt ans elle ſouffroit des coliques hépatiques, qui, après dix à douze heures de douleurs aiguës, ſe terminoient aſſez ſouvent par la jauniſſe. Elle venoit de perdre madame ſa tante, après quinze ans de ſouffrances pareilles; & elle n'eſpéroit plus aucun ſoulagement, lorſqu'elle apprit la guériſon de M. M***. Cette dame me manda, & me dit qu'elle avoit fait un long & inutile uſage des délayans, des bains, de terre foliée de tartre; qu'elle s'étoit enfin rendue à Luxeuil, mais que depuis ſon retour elle avoit conſtamment la colique tous les quatre à cinq jours; elle m'ajouta que depuis quelque temps elle n'avoit plus ſes règles, quoiqu'elle ne fût âgée que de quarante-deux ans. Je lui conſeillai de reprendre les bains, le petit-lait, les lavemens. Dès le ſecond jour il ſurvint une colique, précédée d'un reſſerrement du pouls, dont les pulſations furent très-gênées & très lentes pendant tout le temps des douleurs. La malade fut ſaignée, le ſang étoit coëneux, & le lendemain, contre l'ordinaire, la peau ne parut point jaune. La ſaignée fut réitérée peu de jours après; car je crus devoir plus inſiſter ſur ce remède, à raiſon de la ſuppreſſion des règles. Enfin, après trois ſemaines de préparation, Mad. P** fit uſage du diſſolvant des pierres biliaires, mais ſeulement avec deux gros d'eſprit de térébenthine, ſur trois gros d'éther, doſe que je crois plus convenable dans tous les cas. Elle prenoit chaque jour le cinquième de ce mélange; elle buvoit par deſſus du petit-lait, avec des ſucs d'herbes, & par la ſuite des eaux de Vichi, coupées avec le petit-lait. Elle prenoit encore chaque jour deux bains & deux lavemens; le mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine fatiguoit beaucoup plus l'eſtomac; mais l'uſage de ce remède devint infiniment plus ſupportable,

dès que la malade s'aſtreignit à le prendre dans le bain, je fus obligé de revenir pluſieurs fois à la ſaignée pendant le traitement, & j'y eus recours dès que je m'apperçus que le pouls devenoit lent & plus ſerré. Depuis deux mois, madame P** uſoit de ce remède ſans avoir eu de coliques; mais tout-à-coup elle reſſentit une douleur violente à l'hypochondre droit; elle me manda, la douleur étoit calmée, & le lendemain je reconnus dans ſes ſelles des concrétions qui conſervoient la forme de pierres biliaires, mais qui étoient très-molles. La malade en a rendu d'autres depuis ce temps; mais leur ſortie n'étoit n'étoit précédée que d'un léger mal-aiſe au côté droit. Enfin, après avoir pris dix-ſept à dix-huit onces du mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine, madame P*** a été purgée ſans aucune douleur, quoiqu'avant ce temps les purgatifs les plus doux, pris avec le plus grand ménagement, l'euſſent fait toujours beaucoup ſouffrir; ce qui prouve que le foie étoit débarraſſé, & qu'il eſt prudent d'attendre que les calculs ſoient diſſous, pour employer les purgatifs. La malade uſa enſuite des eaux de Vichi, & prit le lait d'ânesſe. Comme cette maladie eſt preſque innée, la bile conſerve encore de la diſpoſition à l'épaiſſiſſement, ce qui m'a fait craindre la régénération des *calculs biliaires*, & m'a engagé à faire prendre de loin en loin cinq doſes de mélange de l'éther & d'eſprit de térébenthine. Quelquefois l'écoulement de la bile s'arrête, l'hypochondre droit devient un peu ſenſible; mais dès que la malade a uſé pendant trois ou quatre jours de diſſolvant, ſoit ſeul, ſoit aidé de l'uſage de l'extrait de laitue, du ſyrop violat, & même de la ſaignée; la bile coule abondamment, il ne reſte plus aucun embarras. Les règles ne ſont pas revenues, ce qui entretient peut-être cet état d'irritation. Au ſurplus, madame P*** reprit de l'embonpoint, & elle jouit d'une bonne ſanté. Il paroît que la précaution de continuer les bains pendant tout le traitement, & les ſaignées réitérées, ont prévenu les accidens auxquels M. M*** a été expoſé après ſa guériſon ».

« *Sixième obſervation.* Le ſieur Bonin, fondeur, aujourd'hui machiniſte de l'Académie, ſouffroit depuis dix mois de coliques hépatiques, qui ſurvenoient preſque tous les jours deux heures après le dîner. Elles étoient précédées d'environ une demi-heure d'angoiſſes inexprimables, auxquelles ſuccédoit un accès de huit à neuf heures; ce malade dépériſſoit beaucoup, il conſervoit conſtamment de la douleur à l'hypochondre droit, il étoit jaune & fort conſtipé. On me conſulta ſur cette maladie, & j'indiquai les précautions que l'on devoit obſerver avant & pendant l'uſage du diſſolvant des pierres biliaires; la violence des douleurs, le dépériſſement du malade, engagèrent à accélérer le temps de donner ce remède, dont il n'uſa que pendant ſix ſemaines Cet artiſte eut après ce tems une fièvre bilieuſe, dans laquelle je le vis; il ſe rétablit très-bien; il a joui pendant dix-huit mois d'une très-bonne ſanté; mais il y a environ deux mois que deux reſſentimens de colique l'ont fait ſouvenir qu'il n'avoit pas pris une doſe ſuffiſante du diſſolvant des pierres biliaires, il a recommencé l'uſage de ce remède, & depuis ce temps il ſe porte bien.

Septième obſervation. M. G***, d'une conſtitution très-délicate, ſouffroit de coliques hépatiques depuis environ dix-huit mois. Pluſieurs fois, après les douleurs, il étoit devenu jaune, & il conſervoit toujours un peu cette couleur dans ſes yeux. Il ſe plaignoit d'une douleur conſtante à l'hypochondre droit, où j'ai reconnu dans l'accès le gonflement de la véſicule. Il commença par prendre l'extrait de ſaponaire, les bains & le petit-lait, il fut ſaigné. Ces remèdes reculèrent un peu les accès; enſuite, comme ce malade étoit très-délicat, & que les calculs devoient être récens, je preſcrivis le mêlange d'éther avec le jaune d'œuf, que je crus devoir ſuffire à ſa guériſon. Il prit ce remède avec les bains; mais il ne put le continuer plus de dix jours; il le reprit quelque temps après, & l'a continué avec de très-longs intervalles. Cependant les coliques ont diminué par degrés. M. G*** reſſent encore de loin en loin de légères douleurs à l'hypochondre droit; mais il ne doute point que la continuité du diſſolvant n'achève une guériſon déjà ſi avancée.

« *Huitième obſervation.* M. Coillot, médecin à Montboſon en Lorraine, m'écrivit, il y a pluſieurs années, que madame ſon épouſe étoit horriblement tourmentée par des coliques hépatiques, pour leſquelles il avoit employé inutilement les bains, les ſavons, les purgatifs doux, & tout ce qu'une pratique éclairée avoit pu lui ſuggérer. Je lui indiquai les précautions qu'il devoit obſerver dans l'uſage du diſſolvant des pierres biliaires. Madame Coillot, au moyen de ce remède, s'eſt parfaitement rétablie. »

« Ces obſervations doivent ſuffire pour faire connoître l'efficacité du diſſolvant des pierres biliaires; mais s'il reſte quelques doutes, je pourrai par la ſuite publier encore d'autres guériſons. Je vois actuellement deux perſonnes affectées de cette maladie, dont l'une a conſulté inutilement les médecins les plus éclairés des différentes villes, ſans avoir pu ſe procurer le moindre ſoulagement; elle a néanmoins ceſſé de ſouffrir, dès l'inſtant où elle a commencé l'uſage du mélange d'éther & d'eſprit de térébenthine. »

« Quelques médecins craignent que ce remède ne ſoit trop chaud pour certains malades; mais on vient de voir par les obſervations qu'on peut le preſcrire aux perſonnes les plus échauffées & les plus délicates, & même dans tous les périodes de la vie, pourvu qu'on le donne avec précaution. Qui peut ignorer que le remède le plus chaud ne réuſſiſſe à tous les tempéramens, dès qu'il eſt approprié à la maladie? Il y a bien moins d'inconvénient à échauf-

Digitized by Google

fet un malade, qu'à laiſſer ſubſiſter le mal; car il eſt facile de rafraîchir après la guériſon. J'ai encore entendu dire que des tempéramens, très-irritables, ne ſoutiendroient pas ce remède; mais très-ſouvent, ils n'ont les nerfs ſi ſenſibles, que parce qu'ils portent ces pierres biliaires: de ſorte que le ſeul moyen de les calmer, c'eſt de leur preſcrire un remède qui détruiſe la cauſe de leur ſenſibilité extrême. »

Il manque peut-être à la plupart de ces obſervations la preuve poſitive de l'exiſtence des *calculs biliaires*; mais il n'en eſt pas moins remarquable que les accidens qui ont coutume d'être produits par ces concrétions, ont été détruits par ce que M. Durande appelle *le fondant des pierres biliaires*; car il n'y a pas de certitude que ce ſoit véritablement en diſſolvant les *calculs* que le remède agit. Quelque volatil qu'il ſoit, on concevra toujours difficilement, comment, en ſuppoſant même que la vapeur de ces médicamens parvienne juſques dans la véſicule par le canal cholédoque, comment, dis-je, une pareille vapeur, ſi peu abondante, pourra ramollir & fondre aſſez ſenſiblement les concrétions biliaires, pour qu'elles ſortent le plus ſouvent liquides, & de manière qu'on ne reconnoiſſe pas leur évacuation, ainſi que cela a eu lieu dans la plupart des obſervations, citées par M. Durande. On pourroit penſer, puiſque l'éther ſeul, uni au jaune d'œuf, & ſans l'huile de térébenthine, a ſuffi pour guérir cette maladie, ou que les coliques n'étoient pas toujours dûes à la préſence des *calculs*, mais ſeulement à un ſpaſme, un reſſerrement habituel ou périodique, & à un épaiſſiſſement ſimple de la bile, ou que dans le cas où il a fait rendre des *calculs* ramollis, il n'a agi, comme dans le premier, que par ſon effet antiſpaſmodique & relâchant. Mais il n'y a rien à oppoſer aux faits en médecine; quoiqu'on puiſſe dire, on aura à M. Durande l'obligation d'avoir appris à enlever la cauſe, quelle qu'elle ſoit, des coliques hépatiques, chroniques, & d'avoir au moins appris à faciliter la ſortie des *calculs biliaires*.

Je dois ajouter à ces détails, que malgré toute la confiance que méritent les obſervations précédentes, l'adminiſtration du remède propoſé, mérite beaucoup de prudence & de circonſpection. Je l'ai vu augmenter ſingulièrement la chaleur, l'éréthiſme, l'ardeur des urines, la conſtipation, faire naître une grande ſécheresſe à la bouche & une ſoif violente, &c. Pluſieurs de mes confrères, à Paris, ont été obligés d'abandonner ſon uſage par la naiſſance & la prolongation des accidens dont je viens de parler. Il eſt donc très-néceſſaire de délayer, de détendre & de relâcher beaucoup les malades, avant de leur faire commencer le remède, comme M. Durande la recommandé lui-même; on ne peut trop inſiſter ſur l'uſage des bains tièdes, des fomentations émollientes ſur le ventre, des lavemens adouciſſans & relâchans, de l'eau de veau, de l'eau de poulet, du petit-lait, aſſociés aux ſucs d'herbes ſavoneuſes, apéritives; pendant l'uſage de l'éther térébenthiné, il faut continuer celui des mêmes moyens, ſouvent même à grande doſe, & le plus ſouvent, il eſt utile de n'employer que l'éther avec le jaune d'œuf, comme l'a propoſé M. Morveau. (M. Fourcroy.)

CALCULS DES REINS & DE LA VESSIE. (*Méd. prat.*)

Une des parties de la médecine, les plus importantes par les conſidérations qu'elle préſente, par l'utilité qu'elle promet, & par les découvertes qu'on peut y faire, eſt celle qui eſt relative aux *calculs* des reins & de la veſſie. On a déjà recueilli un grand nombre de faits ſur leur hiſtoire, ſur leurs variétés, ſur leur nature; on a beaucoup écrit ſur les ſymptômes qu'ils font naître, ſur les moyens d'en reconnoître l'exiſtence, ſur les remèdes, propres à en détruire ou à en calmer les fâcheux effets, ſur ceux qu'on a cru capables de les diſſoudre. On a propoſé un grand nombre de ſyſtêmes ſur leur formation; de tous ces écrits, on formeroit facilement 8 à 10 volumes *in*-4°.; & cependant, le réſultat de tous ces travaux ne nous offre encore qu'une idée bien affligeante, & malheureuſement bien d'accord avec la foibleſſe de l'eſprit humain. Si l'on ôte de tous ces ouvrages les erreurs de faits, les fantômes de l'imagination, les preſtiges de l'illuſion, de l'eſpoir & les menſonges de l'empyriſme ou du charlataniſme, il ne reſte que bien peu de choſes exactes. Si l'on en excepte la partie hiſtorique, la partie deſcriptive, ſoit des *calculs* en eux-mêmes, ſoit des ſymptômes qu'ils ont produits, & la nature de ces concrétions, mieux connues depuis les travaux des modernes, tout le reſte n'eſt abſolument propre qu'à égarer l'eſprit des jeunes gens, & à leur ouvrir de fauſſes routes pour la pratique. Quel parti doit-on prendre, lorſqu'on veut conſigner ce qu'il eſt important de ſavoir ſur la formation & la nature du *calcul* des reins & de la veſſie, dans un ouvrage deſtiné à offrir les vérités bien reconnues en médecine, comme doit l'être le Dictionnaire actuel de l'Encyclopédie? Faudra-t-il renouveller ici toutes les idées dont l'art a été infecté ſur cette partie? Ouvrira-t-on toutes les ſources d'erreurs, dans leſquelles on a ſi long-temps puiſé? N'eſt-il pas beaucoup plus utile & beaucoup plus convenable de s'en tenir aux faits bien conſtatés, & de condamner à l'oubli toutes les opinions ſingulières, & même fantaſtiques, de Paracelſe, de Vanhelmont? Nous penſons que ſi on vouloit faire pour toutes les parties de la médecine ce que nous avons fait pour la matière médicale dont nous nous ſommes chargés, réduire les connoiſſances à ce qu'il y a d'exact, on auroit rendu un grand ſervice à ceux qui ſe deſtinent à l'étude de la médecine, & à ceux qui deſirent d'en connoître l'état actuel. Suivons donc la même marche pour l'hiſtoire du *calcul*. Rejettons tout ce qui n'eſt que ſyſtématique; oublions les erreurs qui

ont trop long-temps retardé les progrès de l'art ; raſſemblons ſeulement les faits, auſſi prouvés que conſtans ; & traitons ſucceſſivement, 1°. des formes & des variétés des *calculs* des reins & de la veſſie ; 2°. des différens lieux qu'ils occupent ; 3°. des ſymptômes qu'ils font naître & qui en annoncent l'exiſtence ; 4°. de la nature intime & de la compoſition de ces concrétions ; 5°. de leur formation dans le corps humain, & des cauſes qui paroiſſent la favoriſer ; 6°. des analogies de cette maladie avec pluſieurs autres affections ; 7°. des moyens de détruire ou de calmer les maux auxquels ces *calculs* donnent naiſſance ; 8°. enfin, des prétendus lithontriptiques, & des moyens de découvrir des remèdes de cette nature, s'il en exiſte. Ces huit diviſions nous paroiſſent comprendre tout ce qui peut intéreſſer la médecine, ſoit dans les faits, déjà recueillis par les obſervateurs, ſoit dans les recherches qui reſtent à faire pour arriver, s'il eſt poſſible, à de plus heureux réſultats. Car n'oublions jamais de le dire, & ne nous laſſons même pas de le répéter ; l'hiſtorien d'une ſcience ne peut ſe flatter de réuſſir dans ſon travail & de mériter les éloges de ſes contemporains & de la poſtérité, qu'en faiſant reſſortir du milieu & de l'enſemble des faits qu'il expoſe, ou de nouvelles vérités, ou de nouveaux procédés pour les obtenir. Si celui qui écrit l'hiſtoire des hommes & des empires n'offre pas à ceux qui le liſent, des moyens d'être meilleurs ou de ſe gouverner mieux, ſon but eſt manqué ; & de même, en traitant quelques-uns des faits connus de l'hiſtoire ſi vaſte de la nature, celui qui ſe charge de cet emploi difficile, mais grand, s'il veut être véritablement utile, doit, en indiquant le terme de l'eſprit humain, lui ouvrir de nouvelles routes, & le porter à de nouvelles conceptions.

§. I. *Des formes & des variétés des* calculs *des reins & de la veſſie.*

En confondant ſous le même titre les concrétions ſolides des reins & de la veſſie, nous avons annoncé, d'une manière aſſez claire, que ces *calculs* ſont de la même nature. Ils ont en effet la même origine ; c'eſt du même liquide, de l'urine, qu'ils tirent leurs élémens ; c'eſt, comme nous le verrons plus bas, la même matière qui les forme. Le plus ſouvent même, le *calcul* de la veſſie a commencé par être une concrétion rénale ; & après s'être formé dans la cavité des reins, que les anatomiſtes nomment *le baſſinet*, il eſt deſcendu de cette cavité par l'uretère & s'eſt placé dans la veſſie, d'où ſon volume ne lui permettant pas toujours de ſortir, il a reçu de nouveaux accroiſſemens dans ce viſcère membraneux. Nous ne recherchons pas ici comment il peut naître dans le rein une concrétion, ſouvent ſi dure & ſi ſolide ; quelle eſt la cauſe de cette formation ; cet objet ſera diſcuté dans le cinquième paragraphe ; il ne doit être queſtion, dans celui-ci, que de la forme, du volume, de la denſité, de la ſurface des *calculs* des reins & de la veſſie.

Conſidérés en général & dans l'enſemble de toutes les obſervations recueillies ſur ces concrétions, les *calculs* des reins ſont de deux claſſes.

Les uns ſont libres & iſolés dans le baſſinet ; les autres, ordinairement plus volumineux, ſont implantés, logés, avec ou ſans adhérence, dans les diviſions du baſſinet. Les premiers, dont le volume varie depuis la groſſeur d'une lentille, (car au-deſſous de ce terme, ils ne forment que des graviers.) (*Voyez* ce mot & celui de GRAVELLE.) juſqu'à celle d'une aveline, & même au-deſſus, ſont ordinairement libres & mobiles dans le baſſinet. Leur forme varie comme leur groſſeur ; on en a trouvé de preſque ronds, d'ovoïdes, de comprimés, de priſmatiques, ou à-peu-près priſmatiques. Leur ſurface eſt tantôt liſſe, le plus ſouvent raboteuſe, irrégulière, mammellonée, écailleuſe, tubérculeuſe ; quelques-uns ſont formés de couches appliquées les unes ſur les autres ; la plupart ſont compoſés de grains irréguliers, polygones, brillans, cryſtallins, agglutinés les uns aux autres. Ceux qui ſont en couches, ont ordinairement beaucoup plus de ſolidité que ceux compoſés de graviers réunis. Il en eſt même de friables. Leur couleur eſt le plus ſouvent griſe, jannâtre, quelquefois rougeâtre. La couleur rouge n'eſt pas, comme on l'a penſé, un ſigne certain pour reconnoître les *calculs* formés dans les reins, d'avec ceux qui ont été formés dans la veſſie, puiſque les premiers ſont ſouvent d'une autre couleur.

Les *calculs* implantés dans les diviſions du baſſinet, ſont ordinairement beaucoup plus gros que les précédens ; ils ne ſont pas libres & mobiles comme eux ; ils ſont formés de pluſieurs branches ou gros tubercules allongés, qui s'avancent dans les anfractuoſités, dans le pavillon du baſſinet & dans les diviſions de l'uretère. On en trouve à 2, à 3, à 4 branches ; ſouvent ils occupent entièrement le baſſinet, & y ſont ſolidement logés, de manière à ne pouvoir pas jouir de la moindre mobilité ; quelquefois ils s'étendent juſque dans la propre ſubſtance des reins, qui eſt alors déſorganiſée. Il n'eſt pas extrêmement rare d'en trouver de cette nature dans les ouvertures des cadavres, & il arrive quelquefois que cette déſorganiſation n'a été annoncée par aucun ſigne dans les individus qui l'ont offerte après leur mort. Tous les obſervateurs ont conſigné des faits analogues dans leurs écrits, & il eſt peu de médecins qui n'aient pas eu occaſion d'en voir. Le rein eſt ſouvent molaſſe, gris ou blanchâtre ; quelquefois même, il eſt entièrement détruit, & n'offre plus qu'un kyſte irrégulier, plein de pus & contenant une pierre très-groſſe, dont la forme mamellonnée ou branchue repréſente encore celle du moule où elle a été contenue. Il arrive encore ſouvent que

les pierres des reins, ſoit de la première, ſoit de la ſeconde claſſe, ſont enduites d'une matière brune ou noire qui n'eſt autre choſe que du ſang caillé. On a vu des pierres, formées dans les reins, tombées dans l'uretère & arrêtées dans ce canal; quelquefois en y ſéjournant long-temps, elles s'y ſont accrues; dans quelques cas, on les a vues percées & laiſſant couler l'urine par une eſpèce de canal qui les traverſoit. Enfin, on a obſervé des *calculs* rénaux, non-ſeulement rempliſſant la cavité du baſſinet, mais encore adhérent aux parois de cette cavité, & faiſant, pour ainſi dire, corps avec la maſſe même des reins. Le poids des *calculs* des reins varie encore ſingulièrement. On en a trouvé deux, peſant enſemble 15 onces, dans le rein du pape Innocent XI; ils ne pèſent, le plus ordinairement, que quelques gros. Les animaux ne ſont point exempts des *calculs* des reins. Morand a remarqué que les rats ſont fort ſujets à cette maladie, & les artiſtes vétérinaires ont très-ſouvent trouvé des pierres d'une groſſeur, d'une forme & d'une denſité variée dans les reins des chevaux, des bœufs, &c.

Toutes les formes, toutes les dimenſions poſſibles depuis le volume ordinaire de la veſſie, juſqu'à la groſſeur d'un noix; toutes les nuances entre le brun & le gris, comprennent les variétés trouvées dans les *calculs* de la veſſie. Le plus ſouvent ils ſont ovoïdes, ou ſphéroïdes, oblongs, comprimés ſur leur long diamètre; on en voit de ſphériques, mais beaucoup plus rarement de triangulaires: ſouvent il y en a pluſieurs au lieu d'un; j'en ai vu juſqu'à vingt aſſez gros, & tous arrondis; on en a trouvé plus de ſoixante, mais petits comme des noiſettes. On en a rencontré de ſi volumineux, qu'ils occupoient preſqu'entièrement la veſſie, & que l'urine qui ne pouvoit pas alors s'amaſſer dans ce viſcère, s'étoit creuſé un demi canal depuis l'uretère juſqu'au col de la veſſie. La couleur la plus ordinaire des pierres de la veſſie, eſt le gris; mais il y en a de jaunes, de verdâtres, de rouges, de brunes. Leur ſurface extérieure eſt ou liſſe & preſque polie, ou irrégulière, tubereuſe, raboteuſe, hériſſée de mammelons, & même d'éminences aiguës. Ces dernières portent le nom de *pierres murales*; elles font beaucoup plus de mal que les autres, en raiſon de leurs aſpérités. Leur texture eſt de deux natures; quelquefois elles ſont formées de grains, ou criſtaux polygones adhérens les uns aux autres, ſans couches ſenſibles; ces eſpèces de *calculs* ſont ordinairement friables, peu conſiſtans; elles paroiſſent avoir été formées en peu de temps; mais le plus ſouvent, les pierres de la veſſie ſont compoſées de couches concentriques, appliquées les unes ſur les autres, & ayant différentes épaiſſeurs & différente denſité. Ces *calculs* ont tous un noyau dont l'origine vient ou de l'intérieur du corps, ou de l'extérieur. Dans la première claſſe des pierres véſicales, conſidérées par rapport à leur noyau, on doit ranger celles qui ont pour baſe un gravier tombé des reins, des grumeaux de ſang, des flocons de mucilage épaiſſi; à la ſeconde qui a préſenté des faits preſque inexplicables aux obſervateurs, appartiennent les pierres dont les noyaux ont été reconnus pour des épingles noires à friſer, des épis d'orge, de froment, de ſeigle, des petits morceaux de bois, des os, des fragmens de ſonde, de bougie, de charpie, des morceaux de drap, une balle de mouſquet, &c. Sur ces noyaux quels qu'ils ſoient, ſont dépoſés des couches quelquefois en nombre très-conſidérable, d'une épaiſſeur très-variée, ſouvent même inappréciable, dont la ſtructure n'a même point encore été convenablement appréciée. On a ſeulement vu que ces couches ſont plus ou moins denſes, ſerrées, épaiſſes, griſes ou jaunes, de différentes nuances de couleur. Nous ajouterons à ces premières indications que ces couches ſont ou régulières, ou irrégulières; que les premières ſont formées de criſtaux plats ou lamelleux brillans, très ſerrés les uns contre les autres, comme les lames ſpathiques des incruſtations, des ſtalactites; que ces couches de criſtaux d'apparence ſpathique, ſont plus ou moins denſes & épaiſſes, griſes ou blanches; que lorſqu'on frappe fortement un *calcul* ainſi formé, des couches ſe ſéparent ſouvent les unes des autres; qu'on trouve quelquefois entre les couches de petites cavités, des vuides, garnis ou incruſtés de criſtaux priſmatiques, rhomboïdaux d'une autre nature; qu'enfin lorſque la matière calculeuſe eſt pure, les lames qu'elle forme ſont griſes, & que les couches jaunes, & ſur-tout plus ou moins brunes, ſont cette même matière altérée, mêlangée de quelque autre ſubſtance, comme nous le dirons plus au long dans le quatrième paragraphe.

Il exiſte, ſuivant quelques auteurs, des pierres maſſives, ſans couches, formées d'un ſeul morceau pour ainſi dire, & qui ſemblent avoir été une matière coagulée ou comme pétrifiée en maſſe: je n'en ai point vu de cette eſpèce, mais ſeulement des *calculs* ou graviers agglutinés ſans ordre.

Quoiqu'on n'ait point encore déterminé d'une manière exacte la denſité la plus ordinaire, la peſanteur moyenne des *calculs* des reins & de la veſſie, on a cependant reconnu qu'elles varioient ſouvent, depuis la friabilité juſqu'à une dureté très-grande. Mais ſur ce dernier point, on a commis quelques erreurs; pluſieurs auteurs ont aſſuré qu'on avoit trouvé des pierres ſcintillantes dans la veſſie; ce fait eſt évidemment faux, & il ne peut avoir pris ſa naiſſance que dans une trop grande crédulité, & dans les tromperies de quelques jongleurs, car l'hiſtoire de la lithotomie en a préſenté pluſieurs, il y a un ſiècle à peu près. On a vu de ces coureurs lithotomiſtes, ne trouvant rien dans des veſſies qu'ils avoient ouvertes, & ſouvent mutilées, tirer de leur ſac des cailloux, & faire accroire aux patiens & aux aſſiſtans, qu'ils avoient extrait ces pierres de la veſſie. Ce n'eſt pas ſur de pareilles autorités qu'on peut compter. Les ſavans médecins, qui ont

le mieux écrit ſur les *calculs*, Boerhaave, Van-Swieten, Walther, &c, n'ont jamais vu de pierres de la veſſie, qui fiſſent feu avec le briquet. J'ai examiné moi-même plus de quatre-cent pierres dans les hôpitaux, & dans les collections de pluſieurs cabinets, j'en ai poſſédé & examiné un grand nombre attentivement, j'en ai ſcié, pulvériſé, fait polir & analyſé environ cinquante, d'eſpèces différentes, & je n'en ai jamais trouvé qui euſſent cette propriété. Je crois donc pouvoir aſſurer que c'eſt une erreur.

La plupart des auteurs qui ont décrit avec ſoin des *calculs* de la veſſie, y ont diſtingué trois ſubſtances, le noyau, les couches concentriques, & l'écorce. Nous avons déjà parlé des deux premières parties; nous obſerverons encore ſur les couches que non-ſeulement elles diffèrent par leur épaiſſeur & leur denſité, comme nous l'avons dit, mais encore par leur couleur, & ſans-doute par leur compoſition, & qu'en général les dernières, les plus extérieures, ſont les plus épaiſſes. Quant à l'écorce, les pierres liſſes & unies préſentent en effet preſque toutes une couche extrême plus mince & plus caſſante; mais cette couche, ou écorce, qui n'exiſte pas conſtamment, ne nous a paru être qu'une matière de la même nature que toutes les autres, moins épaiſſe, parce que c'eſt la dernière formée, & n'ayant pas plus de dureté, de réſiſtance que les couches ſuivantes: le poli qu'elle affecte ſouvent, eſt à la vérité un obſtacle aux lithontriptiques, comme nous le diſons dans le dernier paragraphe de cet article, & c'eſt une raiſon pour que l'hiſtoire de cette ſurface & de l'eſpèce d'écorce qu'elle préſente mérite quelque conſidération.

§. II. *Des différens lieux qu'occupent les calculs.*

Les lieux, où ſont ſitués les *calculs*, ſont très-importans à conſidérer & à connoître, pour bien conçevoir leurs effets, les ſymptômes qu'ils produiſent ſuivant leur ſiège, & pour déterminer les moyens de donner du ſoulagement aux malades. Il y a en général, quatre ſièges différens des *calculs*; ſavoir le baſſinet des reins, la continuité des uretères, la cavité de la veſſie, & le canal de l'urètre. Mais dans chacun de ces lieux, les pierres peuvent être ſituées d'une manière diverſe, & gêner plus ou moins. Dans les reins, le *calcul* eſt ſouvent libre, & nage, pour ainſi dire, dans l'urine qui en remplit les baſſinets; alors il eſt moins dangereux; ſa préſence excite moins de douleurs, & il eſt plus diſpoſé à deſcendre par l'uretère dans la veſſie; c'eſt auſſi ce qui arrive le plus ordinairement à ces concrétions. Beaucoup de perſonnes ſujettes à cette maladie rendent de temps en temps avec leur urine des petits *calculs* rénaux qui paſſent ſans leur cauſer de douleur, ou au moins ſans en produire de bien violentes. On en voit pluſieurs qui ſentent ſeulement ſe mouvoir ces *calculs*, qui les ſentent tomber & deſcendre dans la veſſie, ſans que cette ſenſation ſoit preſque douloureuſe. Mais chez d'autres les pierres des reins ſont adhérentes à ces viſcères, ou implantées dans les concavités du baſſinet. Alors la deſcente de ces *calculs* ne peut avoir lieu, & le plus ſouvent leur préſence, leur poids, l'irritation qu'ils produiſent, excitent des douleurs ſourdes ou violentes, une inflammation dans les reins, une ſuppuration qui en eſt la ſuite; ces viſcères ſont quelquefois entièrement détruits, conſumés par les progrès de ce mal; mais ce qu'il y a peut-être de plus étonnant & de plus remarquable dans l'hiſtoire de cette maladie, c'eſt que les obſervateurs ont ſouvent trouvé un rein entièrement converti en pus, en putrilage, contenu dans un kyſte & contenant un *calcul*, ſans que les ſujets, ou cette horrible déſorganiſation s'eſt préſentée, ſe ſoient plaints pendant leur vie de ſymptômes qui aient annoncé le commencement, les progrès ſucceſſifs & le complettement de cette dégénéreſcence.

Lorſqu'un *calcul* tombe des reins dans l'uretère, ſon volume & ſa forme lui permettent le plus ſouvent de couler le long de ce canal avec l'urine qui le pouſſe juſque dans la veſſie; à cet égard même il paroit qu'un *calcul* d'un diamètre beaucoup plus gros que celui de l'uretère, peut paſſer à travers ce canal ſuſceptible comme toutes les autres parties membraneuſes du corps humain de s'étendre, & de ſe dilater beaucoup. C'eſt ce qui arrive le plus ſouvent dans les maladies calculeuſes. Mais on a vu pluſieurs fois un *calcul* trop gros, ou d'une forme peu proportionnée à la cavité cylindrique de l'uretère, ne pas pouvoir traverſer ce canal & y ſéjourner. Ainſi, par exemple, lorſqu'une pierre rénale d'une forme allongée & olivaire s'engage dans l'uretère par ſon long diamètre, l'urine dont le poids la preſſe ſans ceſſe au-deſſus de cette pierre, la pouſſe & l'embarraſſe de plus en plus dans ce canal, & elle ne peut plus remonter ni deſcendre. Dans ce cas très-facheux, & qui entraine toujours de grandes & mortelles léſions dans le ſyſtême organique du bas ventre, la partie de l'uretère ſituée entre la pierre & le rein ſe diſtend conſidérablement; on a trouvé quelquefois une pierre ainſi arrêtée perforée par l'urine, & livrant paſſage à ce fluide juſques dans la veſſie; ce qui prouve que l'urine diſſout la matière du *calcul*; mais cette heureuſe circonſtance eſt bien rare, & le plus ſouvent un *calcul* arrêté dans l'uretère, finit par cauſer la mort des malades.

Dans la veſſie les *calculs* peuvent avoir deux origines, comme on l'a déjà dit, ou provenir d'une concrétion rénale tombée par l'uretère, & formant un noyau pour la matière calculeuſe, ou naître d'une cauſe externe, comme un corps étranger quelconque introduit du dehors. Dans l'un & l'autre cas, la pierre peut être libre, mobile, & occuper ſucceſſivement, & ſuivant différentes circonſtances, telles que la ſi-

Digitized by Google

tuation du malade, la quantité de l'urine, &c., les divers points de la cavité véſicale. Elle eſt ſouvent entraînée par ſon poids dans le bas-fond de la veſſie, où elle preſſe ſur le rectum, & occaſionne un ſentiment de peſanteur ſur cette région. Une grande quantité d'urine la déplace de ce lieu le plus déclive, ſi elle n'eſt pas très-groſſe & très-peſante, & la porte ſur le col de la veſſie; alors elle gêne le paſſage de l'urine, elle occaſionne un ſentiment de peſanteur & de preſſion ſur tout le canal. La ſituation horiſontale, la dérange & la reporte vers le bas-fond. On a trouvé quelquefois, mais à la vérité très-rarement dans les cadavres, une pierre énorme occupant toute la capacité de la veſſie ſans avoir fait naître aucun ſymptôme qui put en annoncer l'exiſtence pendant la vie des perſonnes qui ont fourni ces obſervations. Il y a des cas où le *calcul* de la veſſie occupe une autre région que ſes parties les plus baſſes; c'eſt lorſqu'il eſt adhérent à ce viſcère. Cette adhérence, un des maux les plus dangereux qui puiſſent accompagner la préſence d'un *calcul* dans la veſſie, parce qu'elle s'oppoſe même aux ſuccès de l'opération, n'eſt pas toujours de la même nature. Tantôt elle conſiſte dans pluſieurs points de cohéſion formée à la ſuite d'une inflammation produite par l'irritation de la pierre; tantôt c'eſt un enchatonement dans lequel la propre ſubſtance de la veſſie ſert de loge à une partie de la pierre; tantôt une production filamenteuſe & cellulaire de la veſſie a enveloppé le *calcul* de manière à lui former vraiment une ſorte de kyſte; dans ce cas, on appelle la pierre enkyſtée. On a vu quelquefois la veſſie ſéparée comme en deux, par une cloiſon, & la pierre occupant une de ces cavités; d'autres fois la veſſie a paru partagée en pluſieurs cavités comme des alvéoles d'abeille, & des *calculs* logés dans ces eſpèces de foſſes & enchatonés, recouverts même par des productions cellulaires. Enfin les parois de la veſſie ont été trouvées enduites, ou plutôt encroûtées d'un dépôt calculeux ſolide de pluſieurs pièces, qui s'oppoſoient à ſes mouvemens de contraction, & qui les bornoient beaucoup.

Lorſqu'un petit *calcul*, rénal ou véſical, a été entraîné par le jet d'urine, dans le canal de l'urètre, ſi ſon volume, ſa forme, ſes aſpérités, ne lui permettent pas de paſſer à travers cette route étroite & ſenſible, & d'arriver juſqu'au dehors, il s'arrête dans quelques points de ce canal, & il y occaſionne des douleurs, des déchiremens, des inflammations, des hémorrhagies; qui ſont accompagnés & aggravés par la rétention ou la ſuppreſſion totale de l'urine. On a vu des *calculs* de cette nature logés & comme implantés dans tous les points de l'urètre. On en a obſervé dans la partie membraneuſe, dans ſon bulbe, au-delà de celui-ci, & juſques dans la foſſe naviculaire près du gland; on en a vu, qui n'ayant pu être tendus par les malades auxquels on n'avoit pas pratiqué l'opération de la boutonnière néceſſaire pour les extraire, ſe ſont uſés en partie par la preſſion & la puiſſance diſſolvante de l'urine, & ont laiſſé rétablir, en partie au moins, le cours de ce liquide excrémentiel: quelquefois de pareils *calculs* après avoir excité une forte inflammation de l'urètre, & une ſuppuration qui en avoit peré la cavité, ont fait naître des dépôts urinaires dans le périnée, & ſe ſont logés eux-mêmes dans les cavités que ces dépôts avoient creuſées. Il eſt même arrivé que des pierres tombées par la ſuite de ces altérations dans les cellules diſtendues du périnée, ſe ſont accrues par des dépôts ſucceſſifs dus à l'urine, qui couloit & ſéjournoit dans ces cellules.

§. III. *Des ſymptômes produits par les calculs des reins & de la veſſie, & du diagnoſtic de leur exiſtence.*

Quoiqu'il ſoit en général très-difficile de prononcer ſur la préſence d'un *calcul* dans les reins & dans les uretères, quoiqu'on ait trouvé ſouvent dans les premiers des *calculs* conſidérables, ſans que les malades s'en ſoient plaints, & ſans qu'ils ſe ſoient apperçus de leur exiſtence, ce qui a lieu ſur-tout lorſque ces concrétions ſont rondes & liſſes, il arrive le plus ſouvent qu'elles donnent naiſſance à des maux dont les ſymptômes ont été obſervés & décrits par les médecins. La douleur quelquefois ſi inſupportable qu'ils excitent, & qui eſt accompagnée d'un pouls fébrile & ſerré, de nauſées, de vomiſſemens, eſt connue ſous le nom particulier de colique nephrétique; (*Voyez* ce mot.) Elle ſe propage ſouvent le long des uretères juſques dans la veſſie, dans le cordon ſpermatique, & dans les teſticules; elle produit la rétraction & le raccourciſſement de ces parties, leur engorgement douloureux dans le ſcrotum. Tous ces ſymptômes ceſſent lorſque le *calcul* deſcend & tombe des reins dans les uretères; les malades ſentent ſouvent, & annoncent eux-mêmes ce paſſage; il en eſt même qui, d'après les ſenſations qu'ils éprouvent, indiquent la forme du *calcul*, annoncent qu'il ſera arrondi & liſſe à ſa ſurface, ou rude & hériſſé de pointes, d'aſpérités. Le mouvement & un exercice violent, la ſecouſſe du cheval, des voitures, ſur-tout dans des terreins inégaux & montueux, ſont preſque toujours les cauſes occaſionelles des douleurs & des autres ſymptômes produits par le *calcul* des reins. S'il ne paſſe pas facilement du baſſinet dans l'uretère, & s'il eſt raboteux à ſa ſurface, l'irritation, le déchirement qu'il cauſe dans le tiſſu ſenſible des reins, donne naiſſance à des hémorrhagies par l'urètre dont l'origine eſt bien difficile à apprécier, à une ſuppuration des reins, dont le pus coulant par l'urètre, eſt accompagné de lambeaux, de petits fragmens cellulaires déchirés & détachés de ces ulcères. Ces maux, lorſqu'ils durent long-temps, détruiſent entièrement le tiſſu des reins, & les réduiſent en ſubſtance purulente; quelquefois un *calcul*, après avoir enflammé, fait ſuppurer une partie des reins, dans leur ſurface arrondie poſtérieure & externe, pro-

duit les mêmes maux ſur les parties voiſines, & l'on a vu des ulcères fiſtuleux dans la région des lombes offrir la ſortie de *calculs* qui venoient des reins, ouverts dans le fond de ces ulcères.

Les douleurs, qui dépendent des *calculs* arrêtés dans les uretères, ſont difficiles à diſtinguer de celles qui ſont produites par ces concrétions logées dans d'autres endroits, & ſur-tout dans les reins. Vanſwieten avertit les médecins d'être très-prudents dans leur prognoſtic ſur les *calculs* des reins; que les maladies des parties voiſines peuvent ſouvent faire prendre le change, que le rhumatiſme de ces parties, & particulièrement l'eſpèce que les médecins nomment *lumbago*, eſt ſur-tout dans ce cas. Galien, Sydenham, Boerrhaave, ont cru tous les trois qu'ils avoient une pierre dans les reins par les douleurs qu'ils ont ſenties, & par leur direction dans le trajet des uretères, qu'elles ſembloient affecter. Le premier fut guéri en rendant de la pituite par l'anus; Sydenham & Boerhaave n'avoient eu que des douleurs de rhumatiſme. Sydenham averti que l'affection hyſtérique ſe jette quelquefois ſur les reins, & y produit une douleur parfaitement ſemblable à celle qu'occaſionne la préſence d'un *calcul*. Si l'on ſe rappelle enſuite, dit Vanſwieten, qu'il peut exiſter des pierres, & même très-groſſes, dans les reins, ſans que les malades s'en plaignent, on ſera convaincu de l'extrême difficulté du diagnoſtic de cette maladie. Cependant en réuniſſant tous les ſymptômes, en les comparant les uns aux autres, on peut acquérir ſinon la certitude, au moins de fortes préſomptions ſur ce mal. Souvent la diſpoſition héréditaire, éclaire le médecin; les graviers abondans dans l'urine, de petits *calculs* rendus en urinant, fortifient ces ſoupçons. A ces premières données, ſi l'on réunit la vie ſédentaire des malades, leur embonpoint, une ſituation horiſontale long-temps gardée comme dans le cas de douleurs goutteuſes, de fracture, &c.; la nature des douleurs actuelles, leur trajet, le vomiſſement ou les nauſées qui les accompagnent, alors on pourra conclure qu'il y a un *calcul* dans les reins. Il faut auſſi ſoigneuſement diſtinguer les deux cas d'un *calcul* qui repoſe ſans mouvement, & ſans changement dans ces viſcères, & de celui qui a été ébranlé, changé de place par le mouvement, l'exercice, les ſecouſſes. Dans le premier cas, ſi le *calcul* eſt gros, il produit un ſentiment pénible de peſanteur dans la région des reins, une douleur obtuſe; s'il eſt aigu, hériſſé, à ce ſentiment de peſanteur ſe joignent des douleurs lancinantes, & ſemblables à une piqûre, & ſur-tout lorſque les malades ſe penchent en devant. Lorſque le *calcul* eſt mu par l'exercice, & ſur-tout par les ſecouſſes d'une voiture, dans un chemin raboteux & inégal, la douleur des reins, juſques là obtuſe devient aiguë, il s'y joint un piſſement de ſang rouge, qui ſe raſſemble au fond des urines; la douleur ſe propage le long des uretères juſqu'aux teſticules, & elle eſt accompagnée de nauſées. Souvent la douleur preſque nulle dans la région des reins, n'exiſte que dans le lieu où les vaiſſeaux ſpermatiques ſortent du bas ventre & le long de la cuiſſe. Piſon, ou le Pois, ayant éprouvé lui-même cette maladie, dit que la deſcente d'un *calcul* par les uretères, étoit toujours annoncée par une rétraction du teſticule de ce côté, une démangeaiſon au gland, une envie d'uriner fréquente, une ſtupeur, ou un tremblement de la cuiſſe & de la jambe, & une ſenſation de froid aux extrémités inférieures.

Il n'eſt pas toujours facile de prononcer ſur l'exiſtence d'un *calcul* dans la veſſie; des lithotomiſtes très-exercés & très-adroits y ont été pluſieurs fois trompés; un ulcère à la veſſie, une inflammation, une affection catarrhale de ce viſcère, l'induration ſquirrheuſe des parois, des hémorrhoïdes, des maladies du rectum, ont pluſieurs fois fait prendre le change aux plus habiles gens. Il faut donc apporter beaucoup d'attention, & ne pas prononcer avec trop de hardieſſe. Un médecin doit commencer par s'informer s'il y a eu diſpoſition à la diathèſe calculeuſe, s'il y a eu des ſignes de *calculs* dans les reins, ſi les malades en ont rendus quelques uns, ou bien s'ils ſe ſont arrêtés dans la veſſie, & depuis combien de temps. Un petit *calcul* contenu dans la veſſie, & qui peut tomber facilement ſur ſon orifice, produit avant le moment d'uriner un téneſme très-fort & de la douleur. L'urine coule d'abord, & s'arrête ſouvent tout-à-coup, à meſure que la douleur & le téneſme augmentent; cela a lieu lorſque le *calcul* eſt entraîné dans le col de la veſſie, lorſque le *calcul* eſt plus volumineux; l'urine ſort facilement, & ſa ſortie eſt accompagnée de douleur, de téneſme moindre, & d'un ſentiment de peſanteur. Si le *calcul* eſt très-gros, la veſſie s'appliquant deſſus à la fin de ſa contraction, & lorſqu'elle eſt vuide d'urine, la douleur eſt vive à cette époque, & elle eſt atroce quand le *calcul* eſt tubéreuleux, hériſſé de pointes déchirantes. L'urine ſortant goutte à goutte avec des téneſmes, & des douleurs, eſt donc un des ſignes de la pierre dans la veſſie; mais ce ſymptôme ſeul ne peut pas ſe faire reconnoître; il faut qu'il s'en joigne pluſieurs autres, pour en aſſurer le diagnoſtic. Les malades éprouvent ſouvent du ſoulagement en changeant de ſituation, & en déplaçant le *calcul*, ce qui n'a pas lieu lorſque ces ſymptômes ſont occaſionnés par d'autres cauſes. Hippocrate avoit fait cette remarque dans ſes *coaques* (*prænotiones coacæ*). On compte parmi les ſignes du *calcul* dans la veſſie, une urine blanche, avec un dépôt muqueux, épais, filant, qui s'attache au vaſe, qui ſe ſépare promptement, qui eſt abondant & ſouvent fétide. Ce ſigne eſt regardé comme un des plus importans & des plus ſûrs par tous les obſervateurs. Il n'a lieu, ſuivant Vanſwieten, que lorſque le *calcul* eſt gros; il eſt gris, d'une ſeule maſſe, & occupe ſouvent plus de la moitié du vaſe qui contient l'urine.

Digitized by Google

rine. Pluſieurs auteurs l'ont regardé comme purulent ; mais Vanſwieten obſerve que le pus ſe mêle par l'agitation avec l'urine, tandis que ce ſédiment ne préſente point cette propriété. Il penſe avec Vanhelmont qui s'élève durement contre ceux qui regardent ce mucilage glaireux, comme la matière calculeuſe, qu'il provient de l'irritation de la veſſie, & de la ſécrétion augmentée de l'humeur qui lubréfie cet organe. Palluci cite une obſervation dans laquelle une ſemblable matière, qu'il prenoit pour du pus, ſortoit par l'anus en même temps que par l'urèthre, ce qui provenoit d'une aſpérité du *calcul* qui avoit irrité & percé la veſſie & l'inteſtin. Beverovicius remarque que les calculeux qui ont rendu long-temps de cette matière, ont preſque tous la veſſie épaiſſie, & comme charnue, tandis qu'elle n'offre point ce caractère chez ceux qui ont rendu des urines claires & ſans ce ſédiment. Vanſwieten n'a jamais vu d'ulcères dans la veſſie des calculeux dont l'urine avoit préſenté pendant long-temps cette matière. D'ailleurs le dépôt ceſſe quelquefois ſubitement après l'extraction du *calcul*, ce qui n'arriveroit pas ſi c'étoit du vrai pus, & l'effet d'un ulcère à la veſſie, qui devroit être alors très-conſidérable, & qui ſeroit long à guérir. Harvey, dans ſes lettres à Beverovicius, penſoit avec les anciens que ce mucilage glutineux étoit la matière de la pierre, & aſſuroit qu'expoſé à l'air, il ſe convertiſſoit en un véritable *calcul* par le deſſéchement. Denis rapporte qu'un homme affecté de la pierre, ramaſſoit ce dépôt, le faiſoit deſſécher à l'ombre, & le coupoit en fragmens pierreux, dont il avoit recueilli une grande quantité. Dehaen a vu un gluten putride amaſſé ſur les bords de la ſection de la veſſie, ſe convertir en vingt-quatre heures en petites pierres : il donne à cette matière deſſéchée le nom de *calcaire*. La plupart des lithotomiſtes ont obſervé qu'une croûte calcaire, c'eſt leur expreſſion, formée par cette ſubſtance glutineuſe de la veſſie, ſur le *calcul* étoit blanche, molle, & reſtoit tellement friable, que les tenettes la briſoient facilement. Mais ſi ce mucus a quelque analogie avec la ſubſtance dépoſée dans les articulations, & à la peau après les accès de goutte, elle paroit être fort différente de la matière du *calcul* proprement dite. Quoiqu'elle puiſſe, ſi elle n'eſt pas rendue par les calculeux, augmenter le volume des pierres de la veſſie, comme l'a obſervé le célèbre lithotomiſte Denis, nous verrons dans le paragraphe ſuivant ce qu'il faut penſer de la différence de ces deux ſubſtances. Les urines acides, chez le plus grand nombre des calculeux, ſont quelquefois alcalines, & chargées de tant d'ammoniaque libre, qu'on en reconnoit facilement la préſence à leur odeur. Ce ſymptôme a ſur-tout lieu chez les ſujets foibles, languiſſans, & qui ſouffrent depuis long-temps.

Le prurit, la douleur au gland, & ſur-tout au bord de l'orifice de l'urèthre, autour du gland eſt encore un des ſignes de la préſence du *calcul* dans la veſſie. Cette ſenſation, qu'on obſerve fréquemment chez les enfans très-ſujets en général à cette concrétion, & qui les ſollicite à tirer toujours cette partie & le prépuce, & à allonger la peau de cette région, n'étonnera pas ceux qui ont des connoiſſances d'anatomie. Ils ſe rappelleront que la membrane intérieure de l'urèthre eſt une continuation immédiate de celle de la veſſie, & que l'une de ces parties ne peut pas être affectée ſans l'autre. Une ſemblable démangeaiſon a lieu chez les femmes qui portent malgré elles leurs mains à la vulve. Elle a lieu chez les hommes, lorſqu'ils rendent un petit *calcul*, & Denis l'a vu ſe continuer quelques jours après qu'il eut été rendu.

Le ténéſme de l'urèthre, l'envie continuelle d'uriner accompagnent preſque toujours la démangeaiſon & la douleur dont il vient d'être queſtion. Le ténéſme de l'anus s'y aſſocie, & ne ceſſe point après les ſelles. Arétée avoit fait cette remarque, & il inſiſte à cette occaſion dans ſes ouvrages ſur le rapport de l'inteſtin rectum, & de la veſſie.

Mais tous les ſignes qui ont été rapportés juſqu'ici ne ſont que rationels, & peuvent quelquefois être incertains ; on les a vu tous exiſter ſans *calcul* dans la veſſie. Il eſt deux moyens qui trompent beaucoup moins, & que les lithotomiſtes emploient toujours avec un ſuccès d'autant plus déciſif, qu'on peut les regarder comme les ſeuls ſignes pathognomoniques. L'un eſt l'introduction des doigts index ou medius dans l'anus chez les hommes, & dans le vagin chez les femmes ; l'autre eſt l'emploi du cathéter. Ces deux opérations étant entièrement chirurgicales, & devant être traitées en détail dans le dictionnaire de chirurgie, nous n'en parlerons pas ici. Nous nous contenterons de rappeller que Denis & Raw, tous les deux lithotomiſtes célèbres de Leyde, ont vu qu'un *calcul*, qui étoit annoncé par le cathéter dans une première opération, ſembloit diſparoître quelques temps après & ne pouvoit plus être retrouvé par un ſecond cathétériſme, parce que le *calcul* ſe logeoit dans un enfoncement de la veſſie qui le mettoit hors de la portée de l'inſtrument. Vanſwieten a rapporté trois exemples de cette ſingulière circonſtance dans ſes commentaires ſur le *calcul*, qui nous ont ſervi pour la rédaction de ce paragraphe. Nous dirons même à cette occaſion, que cette partie de l'ouvrage de Vanſwieten eſt une des mieux faites, & que les jeunes médecins y trouveront preſque tout ce qu'on a dit ſur cette affreuſe maladie, ſi l'on en excepte ce qui a été découvert depuis ſur la nature du *calcul*, & ſur les propriétés des prétendus lithontriptiques : objets entièrement neufs en médecine, & dont nous allons parler dans deux des paragraphes ſuivans.

§. IV. *De la nature & de la compoſition des* calculs *des reins & de la veſſie.*

On ne peut pas douter que les *calculs* des reins

& de la veſſie, qui ſont de la même nature, ne ſoient formés par une ſubſtance animale particulière. Vanhelmont a ſoumis le premier à la diſtillation cette concrétion, qu'il nommoit *duélech*, & il n'en a retiré qu'un eſprit fétide d'urine, des cryſtaux jaunes, & un peu d'huile ſemblable à celle qu'on obtient de l'urine évaporée, il reſtoit une terre noire, brûlée, friable & inſipide.

Hoffmann a fait un examen chimique des *calculs* des reins, différens par leur figure, leur couleur, leur volume, leur denſité & leur poids, extraits de différens ſujets. Ayant mis un de ces *calculs*, du poids de trois grains, ſur un charbon ardent, ſa couleur jaune eſt devenue noire, il a exhalé une odeur forte de ſel volatil, ſans fumée ſenſible; enfin il s'eſt preſque tout ſublimé, en ne laiſſant pour réſidu qu'un peu de matière noire, inſipide & ne faiſant pas d'effervescence avec l'acide muriatique. Une pincée de *calculs* en poudre, jettée ſur des charbons allumés, a répandu tout-à-coup dans la chambre une odeur ſemblable à celle de la corne brûlée. Cette même poudre, miſe en décoction dans l'eau, l'a rendue blanche, trouble; cette eau, décantée & évaporée, n'a laiſſé qu'un peu de matière blanche ſalée & un peu moins amère, qui n'a point répandu d'odeur ſur les charbons, n'a point fait d'effervescence avec les acides, & n'a pas exhalé d'ammoniaque par l'action des alcalis fixes. La poudre calculeuſe, ſéparée d'avec l'eau, a brûlé avec la même odeur qu'auparavant. Hoffmann a traité de petits *calculs* des reins, gros comme des graines de coriandre, par les acides ſulfurique, muriatique & nitrique: les deux premiers ne les ont point diſſous; mais l'acide nitrique ou nitreux les a diſſous complettement. Il conclud de cette analyſe que les *calculs* des reins ne contenoient ni alcali fixe, ni terre ſilicée, ni terre calcaire, mais un ſel volatil; il n'y admettoit non plus aucune partie graſſe ou huileuſe.

Slare a diſtillé une & deux onces de *calcul* à la cornue; il en a obtenu un phlegme ſalin & brun, un ſel ſolide; le charbon, pouſſé à feu ouvert, a exhalé une fumée épaiſſe qui annonçoit la préſence de l'huile.

Bayle a extrait du *calcul* de l'huile & beaucoup de ſel volatil; Boerhaawe y admettoit une terre unie à l'alcali; Hales en a retiré 645 fois ſon volume d'air, & de 230 grains n'a obtenu que 49 grains de réſidu; il l'appelloit *tartre animal*. Beaucoup de ſavans médecins, & ſur-tout Whytt, Deſten, avoient regardé les matières alcalines comme le véritable diſſolvant du *calcul urinaire*. Pluſieurs même avoient propoſé la leſſive des ſavoniers pour remplir cette indication; mais toutes ces idées n'étoient point fondées ſur une analyſe exacte du *calcul*. Schéele & Bergman ont commencé cette analyſe.

Le premier a découvert que la pierre de la veſſie eſt formée, pour la plus grande partie, d'un acide particulier, que nous nommons *acide lithique*. 70 gr. de *calcul* de la veſſie lui ont donné, à la diſtillation, 28 grains de cet acide ſec & ſublimé, du carbonate ammoniacal, & 12 grains de charbon très-difficile à incinérer. 1000 grains d'eau bouillante ont diſſous un peu moins de trois grains du même acide. Cette leſſive rougiſſoit les couleurs bleues; mais il s'en eſt ſéparé la plus grande partie en petits criſtaux par le refroidiſſement.

L'acide ſulfurique, concentré, diſſout le *calcul* à l'aide de la chaleur, & paſſe à l'état d'acide ſulfureux; l'acide muriatique ne l'attaque point; l'acide nitrique le diſſout complettement; il ſe dégage du gaz nitreux & de l'acide carbonique pendant ſon action, cette diſſolution eſt rouge, elle tient un acide libre; elle teint la peau & tous les tiſſus organiques en rouge; on n'y trouve point de trace d'acide ſulfurique par les ſels baryriques ſolubles, ni de chaux par l'acide oxalique, l'eau de chaux y forme un précipité ſoluble ſans effervescence dans les acides.

Les alcalis cauſtiques diſſolvent le *calcul*, ſuivant Schéele; ces diſſolutions ſont précipitées par la chaux: 1000 gr. d'eau de chaux en diſſolvent près de 5 ½ grains, & l'ammoniaque, en grande quantité, attaque également le *calcul*. Ce célèbre chimiſte aſſure que le dépôt briqueté de l'urine des fiévreux eſt de la même nature. Quoique Schéele n'ait pas trouvé de chaux dans la pierre de la veſſie, Bergman en a retiré en précipitant ſa diſſolution nitrique par l'acide ſulfurique, & en calcinant le réſidu de la même diſſolution. Bergman a découvert de plus, dans le *calcul*, une matière blanche, ſpongieuſe, indiſſoluble dans l'eau, les acides & les alcalis. Le charbon incinéré de cette ſubſtance, dont la quantité, trop petite, l'a empêché de connoître la nature, n'eſt pas même ſoluble dans l'acide nitrique. D'après l'analyſe de ces deux hommes célèbres, répétée pluſieurs fois avec le même ſuccès par pluſieurs chimiſtes, le *calcul* de la veſſie paroît donc être d'une autre nature que la terre des os; cependant, M. Tennant, de la ſociété royale de Londres, a trouvé des pierres de la veſſie qui ne perdoient que deux tiers à la calcination, dont le réſidu ſe fondoit en verre opaque par le refroidiſſement, & qui contenoient, conſéquemment, une aſſez grande quantité de phoſphate calcaire.

Quant à l'acide lithique, ſes propriétés connues ſont; 1°. d'être concret & criſtallin; 2°. d'être peu diſſoluble dans l'eau, & plus dans l'eau chaude que dans l'eau froide; 3°. d'être diſſoluble par l'acide nitrique, dont il abſorbe une partie de l'oxigène, & de former alors une maſſe rouge déliquéſcente, colorant beaucoup de corps; 4°. de s'unir aux terres, aux oxides métalliques, & de former des ſels neutres, particuliers, que nous nommons *lithiate ammoniacal*, *calcaire*, *de potaſſe*, *de ſoude*, *de cuivre*, &c.; 5°. de préférer dans ſes attractions les alcalis

aux terres ; 6°. enfin, de céder ſes baſes aux acides les plus foibles, & même à l'acide carbonique ; ce qui eſt la cauſe de l'indiſſolubilité du *calcul* dans les carbonates alcalins. Ce dernier caractère eſt particulier à cet acide. Au reſte, comme l'obſerve très-bien M. Morveau, il reſte beaucoup à faire pour bien connoître l'acide lithique, & j'ajouterai même, pour rechercher s'il n'eſt point une modification d'un autre acide ; ce qu'il eſt permis de ſoupçonner depuis les rapports connus des acides végétaux, les uns avec les autres, & ſur-tout du prétendu acide perlé & ourétique avec l'acide phoſphorique.

Depuis Schéele & Bergman, M. Hartenkeil, médecin allemand, a publié ſur le *calcul* de la veſſie une diſſertation, dans laquelle il a donné un grand nombre d'expériences. Il eſt néceſſaire de les faire connoître. Il a diſtillé une once de *calcul* urinaire dans une cornée de verre, avec un récipient doût le bec, courbé en S, plongeoit ſous une cloche, pleine de mercure, pour recueillir les fluides élaſtiques. Il a paſſé d'abord quelques gouttes de phlegme & des bulles d'air des vaiſſeaux. Le feu ayant été peu à peu augmenté, les bulles de fluide élaſtique ſont devenues plus groſſes & plus nombreuſes ; ce gaz troubloit l'eau de chaux & éteignoit les bougies allumées ; ce qui indiquoit la préſence de l'acide carbonique. Les progrès de la chaleur ont dégagé une huile empyreumatique & un ſel concret au haut du récipient ; ſon odeur, ſa ſaveur & la couleur violette qu'il donnoit au papier teint de Fernamboue, annonçoient ſa nature alcalioe. Il y a eu en tout 355 pouces cubiques de gaz, dont 301 ont été abſorbés par l'eau, & les 54 de réſidu, mêlés à autant de gaz nitreux dans l'eudiomètre de Fontana, ont donné $\frac{1}{4}$ de leur volume d'abſorption. Le phlegme alcalin & l'huile empyreumatique peſoient 74 grains. L'eau ayant ſervi à ſéparer l'ammoniaque d'avec l'huile, par la diſtillation, M. Hartenkeil a eu 55 grains du premier, & 19 grains d'huile empyreumatique. En ajoutant à cette huile celle qui étoit attachée au col & à la voute de la cornue, il en évalue la quantité totale à 4 gros, 9 grains ; ce qui paroît être bien conſidérable pour la doſe d'une once de *calcul*. Le charbon, reſtant au fond, peſoit 2 gros, 33 grains ; ainſi, il s'étoit dégagé, ſuivant ce médecin, 5 gros, 27 grains d'huile, d'ammoniaque & de gaz. (On voit que la drachme ou le gros n'eſt que de 60 grains.) La moitié de ce charbon ayant été calcinée dans un creuſet de Heſſe, il n'eſt reſté que 6 grains après deux heures de feu. Deux heures d'une ſeconde calcination plus forte ſur ces 6 grains, les ont réduits à $\frac{1}{4}$ de grains. En comparant cette analyſe par la diſtillation à celles de Vanhelmont, de Hales, de Slare, & ſur-tout de Schéele, M. Hartenkeil trouve qu'il ne diffère des premiers que par les quantités un peu différentes des produits ; ce qu'il attribue en partie à la différence des *calculs* qu'ils ont ſoumis à la diſtillation, & en partie au degré de feu employé. Quant à l'acide ſublimé dans l'expérience de Schéele, & à l'abſence de l'huile, il penſe que cela annonce la décompoſition de cette dernière.

Pour connoître enſuite la nature & la quantité de réſidu fixe que le *calcul* de la veſſie donne au feu, M. Hartenkeil a calciné dans des creuſets de Heſſe, pendant une demi-heure, chaque fois, 240 grains de différentes pierres. L'une a laiſſé 88 grains, une autre 95, une 3e. deux grains ſeulement, une quatrième 80 grains, une cinquième un ſeul grain ; 50 grains de gravier, tendus par un malade, n'ont laiſſé qu'un demi-grain de réſidu. M. Hartenkeil, après avoir aſſuré que ces calcinations ont toutes été faites au même feu, en conclut que les *calculs* de la veſſie ſont formés de principes fixes & volatils, en proportions très-différentes.

Il paſſe enſuite à l'examen de ces *calculs* par différens réactifs. L'eau froide, laiſſée quatre jours à la doſe de 6 onces, ſur 120 grains d'une pierre de la veſſie criſtalliſée, caſſée en petits morceaux, en a diſſous 2 grains. La même quantité d'eau, ayant bouilli une demi-heure, ſur 120 grains de cette pierre en poudre, en a diſſous 5 grains.

Un *calcul* urinaire, brun & tubercuieux, réduit en poudre, traité par 2 onces d'eau de chaux, n'y a rien perdu en huit jours ; le *calcul* criſtalliſé de la précédente expérience, traité de même, n'a point été attaqué par l'eau de chaux ; mais elle a diſſous 3 gr. d'une pierre liſſe & par couches. Baſile Valentin avoit déjà indiqué la diſſolution du *calcul* par l'eau de chaux. Schéele, comme nous l'avons dit, aſſure que quatre onces d'eau de chaux peuvent diſſoudre 12 gr. de la pierre de la veſſie ; l'acide du nitre alcoholiſé, ou dulcifié, en a diſſous 3 grains, employé à la doſe de 6 gros, ſur 60 grains du *calcul*.

Deux gros du *calcul* criſtalliſé, de la première expérience, ont été traités par l'acide du nitre, & s'y ſont diſſous à l'aide d'une légère chaleur, excepté quelques flocons ſpongieux qui ſe ſont raſſemblés au fond de la liqueur. Après avoir rapporté l'analogie de cette expérience avec celles de Schéele & de Bergman, M. Hartenkeil obſerve que la diſſolution, privée de l'odeur de l'acide nitrique, eſt encore acide au goût, quoique ſaturée ; il en conclut que la combinaiſon de la matière du *calcul* avec l'acide nitrique n'eſt pas très-intime. Il décrit les phénomènes de cette diſſolution, ſa couleur rouge quand on l'évapore, la propriété de communiquer cette couleur à toutes les ſubſtances organiques, la non précipitation par le muriate de Baryte, qui indique l'abſence de l'acide ſulfurique, ſa non précipitation par les alcalis, ſon changement de couleur par l'addition de ces ſels, ainſi que par celle des acides, &c.

Cette expérience répétée ſur les mêmes doſes de *calcul* & d'acide de nitre, dans un appareil propre à recueillir les fluides élaſtiques, a fourni 63 pouces cubiques de gaz; après deux jours de ſéjour ſur l'eau, il y avoit 22 pouces de fluide gazeux, & ſans doute d'acide carbonique, abſorbés; le réſidu, mêlé avec une égale quantité de gaz nitreux, a offert 0, 13 d'abſorption.

M. Hartenkeil a examiné enſuite le réſidu du *calcul* de la veſſie calciné; il n'y a point trouvé d'indice d'acide phoſphorique, mais une petite quantité de chaux. Il a traité différentes variétés de ces *calculs* par les alcalis fixes, purs & liquides, ou les leſſives cauſtiques. Une pierre de la veſſie qui étoit brune, noirâtre, eſt devenue blanche par l'action de la potaſſe ou de la ſoude cauſtiques. Cette leſſive en diſſout par once à-peu-près de 17 à 20 grains.

Il eſt ſingulier que d'après toutes ces expériences, qui ſont parfaitement conformes à celles de Schéele & Bergman, M. Hartenkeil n'en tire pas les mêmes réſultats, & ne diſe rien ſur la nature particulière des concrétions rénales & urinaires. Il diſtingue ſeulement, dans la ſeconde ſection de ſon ouvrage, les *calculs* urinaires en trois genres. Dans le premier, qu'il nomme *calcaire*, il range ceux qui, après leur calcination, laiſſent quelque portion de terre. Il croit cependant que ces *calculs* en perdent une partie par la calcination, & que ce qui en reſte n'eſt pas en raiſon de leur ſolidité; il demande, à cet égard, ſi la cauſe de cette ſolidité n'eſt pas une matière ſaline, & ſi, comme Margraf l'a penſé, ceux des *calculs* qui ne ſont point formés de couches, mais d'une ſubſtance homogène & maſſive, contiennent plus de chaux que les autres.

Le ſecond genre de *calculs* diſtingué par M. Hartenkeil, renferme ceux qui ne donnent preſque aucun réſidu terreux après la calcination, quoiqu'ils ſoient durs & ſemblables, par leur forme, aux premiers; il ſoupçonne que la terre qui y eſt contenue eſt volatile, & différente de celles qui ſont connues.

Enfin il place dans le troiſième genre les *calculs* compoſés, dans leſquels il admet plus de ſel ou de gluten animal, auquel il attribue leur molleſſe, leur fragilité, leur tiſſu ſpongieux, & leur diſſolution ſpontanée. Mais on ne trouve aucun rapport, aucune liaiſon entre les diſtinctions & les expériences décrites dans la quatrième ſection. L'auteur n'a point offert des analyſes exactes d'aucun *calcul*; il ſemble même n'avoir fait aucune attention à l'opinion de Schéele & des chimiſtes françois, qui ont ſuivi la doctrine à cet égard, & qui regardent, avec le ſavant Suédois, la pierre de la veſſie & des reins, comme compoſée preſque entièrement d'un acide particulier nommé *acide lithique* dans la nouvelle nomenclature: il eſt eſſentiel, en nous réſumant ſur cet objet, de rappeller ici; 1°. que la plus grande partie des chimiſtes admet aujourd'hui l'exiſtence de cet acide particulier; 2°. que, d'après les expériences de Schéele, de M. Morveau, &c., cet acide eſt peut-être le plus faible de tous ceux qui ſont connus, & qu'il ne dégage même pas l'acide carbonique de ſes baſes; 3°. que les alcalis ſaturés d'acide carbonique, ou les carbonates alcalins, n'ont, d'après cela, aucune action ſur la pierre des reins ou de la veſſie, & ne ſe combinent point avec l'acide lithique.

Nous ne faiſons point mention ici de toutes les expériences tentées ſur la pierre avec les ſucs de plantes, les eaux minérales, parce que ces eſſais n'ont été faits d'après aucune véritable donnée chimique, & parce qu'ils n'appartiennent qu'à l'hiſtoire de cette claſſe de remèdes. Il en ſera traité dans le dernier paragraphe de cet article.

§. V. *De la formation du* calcul *dans les reins & la veſſie.*

Les anciens avoient des opinions très-ſingulières ſur la formation du *calcul* dans les reins & dans la veſſie. Ils penſoient preſque tous que cette concrétion tiroit ſon origine des glaires blanches & glutineuſes que rendent ſi abondamment quelquefois les perſonnes attaquées de *calculs*. Ils croyoient que ces glaires étoient épaiſſies par une chaleur exceſſive, & qu'il étoit dangereux de ſe tenir les reins trop chaudement. Quelques auteurs ont cru que le ſel, ſans s'exprimer ſur ſa nature, étoit la cauſe de la formation de la pierre, & ils en ont défendu l'uſage aux perſonnes ſujettes aux graviers. Mais on ne voit pas le rapport qui exiſte entre le ſel de la mer & le *calcul* de la veſſie; d'ailleurs les hommes, dans les pays où l'on mange beaucoup d'alimens ſalés, ne paroiſſent pas plus ſujets à la pierre que ceux qui vivent d'alimens très-doux. Nous ne parlerons pas des ſyſtèmes qui rapportoient la formation du *calcul* à la fermentation, à la concrétion par l'alcali volatil, à une eſpèce d'aimant animal. La doctrine moderne eſt d'une ſimplicité & d'une clarté telles qu'elle doit rendre inutiles, & même futiles, les recherches & les opinions des anciens ſur la lithiaſie. C'eſt à Boerhaawe qu'on doit les premières connoiſſances exactes ſur cette partie de la médecine. Cet illuſtre phyſicien reconnut d'abord que c'étoit dans l'urine qu'il falloit chercher les élémens de cette concrétion.

Il prit l'urine d'un homme ſain, & dans la famille duquel il n'y avoit point eu de calculeux. Il mit ce liquide, rendu douze heures après le repas, & au ſortir d'un ſommeil tranquille, dans un vaſe de verre cylindrique, d'un demi-pouce de diamètre. Cette urine étoit encore chaude, d'une couleur citrine, bien tranſparente & bien homogène. Le microſcope ne lui fit rien voir d'étranger ſur le fond, ſur les parois du vaſe, ni dans aucun point de la liqueur. Il laiſſa cette urine à l'air, dont la

Digitized by Google

température étoit à ſoixante-douze degrés du thermomètre de Farenheit ; il couvrit ſeulement d'un papier l'orifice du vaſe, afin d'empêcher la pouſſière atmoſphérique de tomber dedans. Huit minutes après, il apperçut au microſcope une grande quantité de corpuſcules coroneux ou floconeux, agités du haut en bas ; bientôt il vit à l'œil nud un nuage blanc dans l'urine, & des ſtries ſemblables à celles qui ſe forment dans le mélange de l'alcohol avec l'eau. Il obſerva que ces ſtries ſe raſſembloient en un nuage blanc, qui occupant d'abord tout le diamètre du vaſe, ſe reſſerroit peu à peu vers ſon axe ; c'eſt ce que les anciens avoient appellé *énorême*. Les flocons, nageans d'abord dans le liquide, ſe raſſembloient ſur ce nuage, qui, devenu plus denſe, ſe précipita au fond du vaſe en teſtant cependant à un demi pouce de ce fond. Ce nuage, ou dépôt, vu au microſcope, lui offrit de petits criſtaux plats brillans, & il y en avoit de ſemblables ſur les parois du vaſe de verre. D'abord blancs, ils paſsèrent au rouge en une demie heure, & après deux heures ils avoient pris la couleur du ſable rouge qu'on voit ſur les parois des pots de chambre ; ces petits criſtaux reſtèrent quelque temps arrêtés ſur le nuage ; mais devenus plus gros, il s'en précipita beaucoup au fond du vaſe ; à cette époque il y en avoit auſſi à la ſurface de l'urine, qui ſe dépoſoient par la moindre ſécouſſe imprimée au vaſe. Toutes ces molécules criſtallines croiſſoient de telle manière qu'après vingt-quatre heures, elles avoient acquis la groſſeur des graines de moutarde ; leur figure étoit rhomboïdale ; il y en avoit d'autres mêlées avec elles, qui étoient des parallelipipedes, plus rouges & plus grandes que les premières ; on y voyoit auſſi quelques criſtaux cubiques, mais très-peu nombreux. Jamais dans ces expériences Boerhaave n'a apperçu des criſtaux auſſi gros parmi le nuage, que ceux qui repoſoient ſur les côtés & au fond du vaſe. Ce ſont ces criſtaux que ce phyſicien a regardés comme les rudimens du *calcul*.

L'urine de tous les hommes les contient ; mais chez les uns ils ſont plus abondans, & ſe ſéparent plus promptement que chez les autres ; on conçoit que ceux-là, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont plus expoſés à la production de la pierre que les derniers. Tant qu'il ne s'en ſépare pas de l'urine dans ſes canaux, il n'y a rien à craindre pour cette maladie ; mais ſi cette ſéparation a lieu dans les reins & dans la veſſie, le *calcul* de l'un ou de l'autre de ces organes ſe forme immanquablement ; telle eſt la ſource & la véritable origine du *calcul* des reins, ſuivant Boerhaave & Vanſwieten : ſi l'on ſuppoſe enſuite un corps étranger, ſoit interne, ſoit externe, arrêté dans la veſſie, on conçevra facilement, ſuivant cette doctrine ſimple, la formation ſucceſſive des couches, par les dépôts de cette matière, & la génération du *calcul* de la veſſie. Nuck rapporte, dans ſon adénographie une belle expérience qui vient à l'appui de cette théorie. Il a ouvert l'hypogaſtre d'un chien vivant, il a tiré la veſſie par la bleſſure, y a fait une inciſion par laquelle il a introduit dans ce viſcère une bille de bois ; puis il a replacé la veſſie contractée, & a guéri ſoigneuſement l'animal. Pendant deux jours ce chien parut abbatu & triſte ; mais ſon appétit & ſa gaieté reparurent bientôt, & il ne ſembloit différer de l'état naturel, que par l'envie d'uriner qu'il éprouvoit plus fréquemment. Après quelques ſemaines, Nuck diſſéqua ce chien dans ſon amphithéâtre devant ſes élèves, & trouva la bille de bois recouverte d'un enduit calculeux. En comparant ce fait à la génération du *calcul*, il prouve que c'eſt de la même manière qu'un gravier tombé des reins forme le noyau de la pierre de la veſſie ; ainſi une fente, un fragment de ſonde, de bougie, une aiguille, &c., introduites par accident dans la veſſie, ont donné naiſſance à un *calcul*, comme on en trouve beaucoup d'exemples dans les livres de médecine. Ainſi l'urine contient toujours, & chez tous les hommes la matière calculeuſe ; cette matière ſe dépoſe conſtamment, ſoit dans les reins, ſoit dans la veſſie, ſur les corps qui s'y rencontrent, & jamais un noyau quelconque, renfermé dans ces cavités ne peut y ſéjourner ſans être bientôt recouvert de cette ſubſtance. Mais elle eſt plus ou moins abondante dans l'urine ; les perſonnes ſujettes aux graviers paroiſſent avoir plus de matière calculeuſe dans les urines que les autres. Ajoutons à ces réſultats de l'expérience & du raiſonnement le plus ſain, que cette matière calculeuſe eſt un acide peu diſſoluble, qui tend toujours à ſe ſéparer de l'urine, & à ſe dépoſer ſous la forme de criſtaux, ſur-tout lorſque l'urine qui le tient en diſſolution ſe réfroidit. Ainſi c'eſt aux phénomènes chimiques des diſſolutions, des criſtallisations, des dépôts ſalins, qu'appartient la formation des *calculs* urinaires. On a comparé avec raiſon la lithiaſie à la précipitation du tartre, à la ſéparation de la craie d'avec l'eau, qui forme les incruſtations, les ſtalactites. C'eſt une vraie incruſtation animale. Rien n'eſt plus exactement connu que la formation du *calcul* ; il ne reſteroit plus à l'art qu'à déterminer la cauſe de la ſurabondance de l'acide lithique dans les ſujets calculeux, le lieu, l'organe où ſe forme cet acide, & la nature de ſa compoſition intime. La chimie ſeule pourra s'occuper utilement de ces importantes recherches. L'obſervation cliuique, faute d'être ſuivie ſur ce point, comme elle le ſera quelque jour dans un hôpital uniquement deſtiné à la connoiſſance des maladies chroniques les plus indomptables, a donné bien des fauſſes lueurs ſur les cauſes de la lithiaſie, & des diſpoſitions des ſujets à cette maladie ; il ſeroit ſuperflu de répéter ici plus en détail, ce qui a été expoſé dans les paragraphes précédens ſur cet objet. Tant qu'on ne ſaura pas dans quel ordre de vaiſſeaux, dans quel ſyſtême de cavités, & par quelle combinaiſon ſe forme la matière acide du *calcul*, on n'expliquera pas bien comment eſt produite la pierre des reins qui eſt preſque toujours l'origine & le noyau de celle de la

veſſie. Aux idées vagues de Vanhelmont, & aux opinions ſouvent erronées de l'école, il faudra ſubſtituer une ſuite de recherches & de travaux ſur l'urine des enfans calculeux, ſur celle des vieillards, ſur le *calcul* des reins, ſur les différentes eſpèces de pierres de la veſſie, & ſur leurs analogies avec d'autres concrétions animales

§. VI. *Des analogies du calcul avec d'autres maladies.*

C'eſt une des plus belles parties de l'obſervation médicale que celle qui a établi des rapports, des analogies entre les maladies, & qui a fixé les limites de cette comparaiſon, de ces ſimilitudes. Cette partie de l'art, convenablement cultivée, a jetté la plus grande lumière ſur la guériſon de pluſieurs maladies, en faiſant connoître avec exactitude l'identité de leurs cauſes, de leur nature & de leurs effets. Elle a ſur-tout appris que pluſieurs maladies congénères, ou fort analogues entre elles, ſe convertiſſoient facilement, ou ſe ſuccédoient les unes aux autres dans un certain ordre. Ainſi la pléthore de la face, les hémorrhagies du nez dans la jeuneſſe, font place à l'hémoptyſie, la diſpoſition ſcrophuleuſe de l'enfance à la phthyſie de l'âge mur ou même de la jeuneſſe, les hémorrhoïdes précoces aux embarras du ventre, aux obſtructions du foye. L'obſervation a conſacré pluſieurs points importans, relatifs à ces analogies des maladies calculeuſes avec d'autres affections chroniques. On a d'abord reconnu que le *calcul* des reins ou de la veſſie étoit ſouvent héréditaire; que des familles entières en étoient attaquées; enſuite que dans une famille de calculeux quelques individus, qui ſembloient échapper à cette funeſte hérédité, étoient pris de la goutte, du rhumatiſme ou des dartres; enfin que des hommes ſujets dans leur jeuneſſe à l'une ou à l'autre de ces dernières maladies, étoient ſouvent dans un âge plus avancé, attaqués du *calcul* de la veſſie. En comparant les ſymptômes de ces diverſes affections, & en recherchant les analogies qu'elles pouvoient avoir les unes avec les autres, on a ſur-tout fixé ſon attention ſur les concrétions qui ſe dépoſent dans les articulations des goutteux, & ſur l'eſpèce de matière blanche, comme plâtreuſe ou calcaire, qui ſe préſente ſouvent à la ſurface de la peau après les violens accès arthritiques. Il étoit bien naturel qu'en réfléchiſſant ſur les nodus, comme terreux, qui gonflent les articulations & les extrémités des os des goutteux, on trouvât une analogie frappante entre ces dépôts terreux en apparence & les *calculs* de la veſſie; ſur-tout lorſqu'on obſervoit que les fils d'un père calculeux étoient ſouvent attaqués, & même de très-bonne heure, de douleurs goutteuſes. Comme en ſuivant ces idées on vit enſuite que dans pluſieurs maladies des os, l'urine dépoſoit une grande quantité de matière blanche, que ce dépôt étoit accompagné de ramolliſſement dans les os, & de douleurs profondes, on crut trouver encore une analogie entre ces maladies & la goutte, & l'on arriva dans la ſuite des rapports que l'on cherchoit toujours à multiplier, juſqu'à penſer que la ſubſtance des os étoit la même que celle qui formoit la pierre des reins & de la veſſie. Mais l'analyſe chimique, qui pouvoit ſeule décider la queſtion de l'analogie entre la baſe des os, les concrétions tophacées des goutteux, le dépôt des urines & le *calcul* de la veſſie n'avoit encore rien appris aux médecins, même long-temps après que toutes ces analogies avoient été entrevues, propoſées, ſuivies juſqu'à un certain point par l'obſervation. Sydenham, Cheyne, J. A. Murrai, & pluſieurs autres médecins célèbres ont penſé, dit M. Morveau, que le tuf arthritique, ou la ſubſtance crétacée, qui paroit aux articulations des goutteux, & que Severinus a vu quelquefois de la groſſeur d'un œuf, avoit la plus grande analogie avec la matière du *calcul*; mais pourſuit le même ſavant, la plupart des raiſons qui ſervoient à fonder cette opinion, tombent aujourd'hui par l'analyſe plus exacte des *calculs*. Si l'on réunit le peu d'obſervations faites ſur le tuf arthritique, on reconnoîtra qu'il y a plus de vraiſemblance que cette concrétion eſt d'une nature différente de celle du *calcul* de la veſſie. Vanſwieten, qui eſt porté à croire que cette différence exiſte, obſerve que le tuf arthritique n'acquiert jamais la dureté du *calcul*, même après avoir été gardé pendant vingt ans. Schenekius aſſure que ce tuf en poudre a fait corps avec l'eau, comme le plâtre. Pinelli a donné dans les tranſactions philoſophiques une analyſe des concrétions arthritiques. Il a diſtillé trois onces de cette matière, & il en a obtenu de l'ammoniaque avec quelques gouttes d'huile; il n'eſt reſté que deux gros de réſidu; il n'a pas pu parvenir à la diſſoudre dans les différens liquides chargés d'ammoniaque retirés de la corne de cerf, de l'urine & du muriate ammoniacal; mais il l'a diſſoute complettement dans les acides ſulfurique, muriatique & acéteux. Ces propriétés chimiques bien conſtatées éloigneroient beaucoup le tuf arthritique de la matière calculeuſe. Caïëtan Taeconi a fait auſſi quelques expériences ſur la ſynovie des goutteux; il a vu qu'elle eſt également coagulée par les acides & par les alcalis, que le ſyrop violat eſt tantôt rougi, tantôt verdi par la ſynovie priſe dans différens goutteux; & en jugeant le fameux procès élevé de ſon temps ſur la nature acide ou alcaline du principe arthritique, il a conclu de ſes eſſais, que ce principe pouvoit être de l'une ou de l'autre nature. Mais la chimie moderne doit rejetter des inductions tirées d'expériences auſſi peu exactes & auſſi ſuperficielles. Les mémoires de l'académie de Stockholm, pour 1783, offrent une obſervation de M. Ræing, ſur des concrétions expectorées par un vieillard ſujet à des accès de goutte, & qu'il a trouvées être du phoſphate calcaire, comme la baſe ſolide des os. M. Watſon a conſigné, dans un recueil de médecine, publié à Londres en 1784, (*Médical. communications, tom. I.*) quelques expériences ſur des concrétions trouvées dans le cada-

Digitized by Google

vre d'un goutteux ; il a vu que ces concrétions se dissolvoient dans la synovie, se méloient à l'eau & à l'huile, & présentoient des propriétés très différentes de celles du *calcul* de la vessie. Ces faits quoiqu'encore peu exacts, & peu satisfaisans pour les chimistes modernes, suffisent cependant pour prouver que les concrétions arthritiques sont différentes de la matière du *calcul*. Si l'on objecte à cette assertion, que Boerhaawe recommandoit les alcalis dans la goutte, que Fréd. Hoffmann a vanté les eaux de Carlsbad, ou la dissolution naturelle de carbonate de soude dans cette maladie, que Whytte a vu le tuf arthritique se ramollir dans l'eau de chaux, que Liger conseilloit le mélange de la chaux vive au savon dans cette maladie ; on peut répondre que Bergius & plusieurs autres médecins ont administré longtemps l'eau de chaux sans succès, que les carbonates alcalins, tels que celui de soude contenu dans l'eau de Carlsbad, ne pourroient pas dissoudre la matière arthritique, si elle étoit de la même nature que le *calcul*, puisque celui-ci n'est soluble que dans les alcalis caustiques, enfin que toutes les analogies aussi vagues, & aussi peu exactes que celles qu'on tire des symptômes comparés, & de l'action si peu connue des remèdes, ne sont toujours que des hypothèses, lorsqu'on les compare aux résultats positifs de l'analyse chimique. Les médecins doivent donc avoir recours à ce dernier moyen ; il n'y a que lui qui peut leur fournir la lumière qui leur manque encore. Bergman avoit bien raison de dire que dans ce genre toute recherche des moyens de guérir une maladie doit avoir pour base, la connoissance parfaite de la matière qui la constitue : c'est une de ces vérités que le simple bon sens fera reconnoître, comme toutes celles qui concernent l'application de la chimie moderne à la médecine, malgré les clameurs de ceux qui décrient cette application devenue si nécessaire, & contre laquelle ils ne s'élèvent que parce qu'elle passe leur portée.

Mais de ce que l'analyse chimique faite jusqu'actuellement d'une manière peu exacte, n'a point encore démontré d'analogie entre la matière du *calcul*, & celle des concrétions tophacées de la goutte, il ne faut pas entièrement renverser celle que l'expérience médicale a trouvée entre ces deux maladies, relativement à leur conversion l'une dans l'autre. En détruisant les analogies de principes, la chimie ne doit pas détruire celle de l'observation ; celle-ci demeurera toujours stable au milieu des révolutions des systèmes. Il résultera seulement des faits comparés jusqu'ici, que quoique ces deux affections aient de vrais rapports entre elles, la substance solide qui se dépose dans l'une & dans l'autre, n'est pas de la même nature. Peut-être cette matière, altérée par l'action des organes, varie-t-elle de nature ; c'est sur cette variation que les médecins chimistes porteront plus spécialement leur attention. Qu'ils soient seulement prévenus de ces différences, qu'ils ne laissent point échapper l'occasion de faire des essais si utiles ; qu'ils ne se bornent point à l'observation clinique, & que l'analyse des dépôts, des urines, des tufs arthritiques, de la synovie, des concrétions formées dans différens lieux, des *calculs* de diverse nature, soit poursuivie avec ardeur. La vérité est prête à paroître ; elle sortira de toutes les recherches qu'elle exige pour se montrer. M. Berthollet a déjà fait d'utiles travaux, en liant les recherches chimiques aux observations médicales sur les goutteux. Le feu duc d'Orléans, qui étoit attaqué depuis long-temps de la goutte, lui a fourni l'occasion de faire une importante découverte. L'urine de ce prince diminuoit beaucoup d'acidité, lorsqu'il étoit sur le point d'avoir un accès de douleur goutteuse. C'étoit pour M. Berthollet un signe à l'aide duquel il pouvoit annoncer l'arrivée de l'accès ; à mesure que la douleur s'appaisoit, l'urine reprenoit son acidité, & elle devenoit même plus acide que dans l'état ordinaire, vers les derniers jours de l'accès. Il semble d'après ces observations, 1°. que la douleur de goutte est due à l'acide phosphorique tenant du phosphate de chaux en dissolution, & portée sur les articulations ; 2°. que lorsque cette humeur acide est évacuée par les reins, en suffisante quantité, & sort avec les urines, toutes les articulations, débarrassées de cet âcre devenu étranger, n'éprouvent aucune douleur ; mais qu'elle renaît, & que l'accès reparoît, lorsque trop abondante pour passer par les couloirs des reins, ou repoussée de cet émonctoire par une cause quelconque, elle se porte dans le système lymphatique & synovial des articulations, des ligamens, des tendons, des aponévroses. Mais par quel organe, par quelle combinaison le principe goutteux devient-il la matière calculeuse ? Comment la chaux, qui fait partie du premier, ne se trouve-t-elle plus dans le second ? L'acide lithique est-il une modification de l'acide phosphorique séparé de la chaux, & en quoi consiste spécialement cette modification ? Tout cela n'est pas trouvé, mais on peut espérer de répondre convenablement à ces questions, & de concevoir conséquemment la conversion du principe goutteux en calculeux, par l'analyse comparée des urines des goutteux & des calculeux, de leurs dépôts, des *calculs* & des concrétions goutteuses. L'analogie, le lien, la conversion des mêmes affections en éruptions dartreuses tient, si je ne me trompe, au même travail poursuivi jusqu'à l'analyse de l'humeur de la transpiration, de celle qui s'écoule des dartres vives, comparée à l'analyse de l'urine des mêmes sujets. Telle est la source abondante de découvertes immédiatement utiles, qui s'ouvre aux jeunes médecins ; c'est à eux, c'est au zèle qu'ils doivent apporter aujourd'hui à la culture de leur science prête de tomber dans le simple empirisme, sans la révolution de la physique moderne, que mes vœux s'adressent pour ce beau travail. C'est en eux que je fonde mon espoir pour le perfectionnement de notre art. Car il faut le dire, les médecins qui sont actuellement (1789), à la fin ou au milieu de leur

carrière ſont trop loin de toutes ces idées. N'ayant point participé dans le temps de leurs études & de leur ferveur aux nouvelles découvertes de la phyſique, ils doivent en repouſſer l'application à la médecine, ils doivent taxer d'innovations dangereuſes, & d'amour des ſyſtêmes, tout ce qu'on pourroit leur propoſer dans ce genre. Ce n'eſt point à leur ſiècle, ou à leur âge médical, qu'ils veulent fixer la gloire de cette révolution. J'en ai fait l'expérience; j'ai tenté tous les moyens de me faire entendre d'eux; loin de réuſſir, j'ai trouvé d'un côté la plus parfaite indifférence, & de l'autre, une oppoſition qui m'eut rebuté, ſi je n'avois pas eu dans quelques confrères de mon temps des ſoutiens capables de m'aider dans mon entrepriſe. Ces confrères m'entendent aſſez; ils ſentent que ce n'eſt qu'à la génération actuelle des jeunes médecins, & à ceux qui ſe forment dans le ſilence de l'étude de toutes les ſciences médicales, que toutes ces nouvelles idées ſeront vraiment utiles; c'eſt dans leur tête qu'elles germeront, & c'eſt à leurs travaux qu'on devra toutes les vérités que je déſire tant de voir éclore de l'union de la chimie nouvelle avec l'obſervation clinique.

§. VII. *Des moyens de prévenir ou de calmer les accidens occaſionnés par le calcul.*

Le *calcul* des reins offre aux médecins trois indications à remplir; 1°. celle de le diminuer afin qu'il nuiſe moins par ſon volume; 2°. celle de l'expulſer hors de ce viſcère; 3°. de calmer les effets nuiſibles qu'il produit.

La première de ces indications paroitroit facile à remplir, ſi on trouvoit des moyens d'empêcher le *calcul* d'augmenter dans les reins, & ſi on diminuoit la proportion de la matière calculeuſe contenue dans l'urine. On pourroit même eſpérer alors que ce fluide moins chargé de la ſubſtance calculeuſe, deviendroit capable de diſſoudre une partie du *calcul* contenu dans le rein, puiſqu'on a trouvé pluſieurs fois dans les cadavres, des pierres uſées en quelques points, & même percées de part en part. Vanſwieten obſerve que la matière calculeuſe ſe ſépare d'autant plus vite, & d'autant plus abondamment, de l'urine, que ce liquide approche plus de la décompoſition putride; Hales avoit fait la remarque que le *calcul* croiſſoit plus vîte en été, parce que l'urine, plus chargée, plus âcre, étoit plus diſpoſée à la putréfaction. Lobb conſeilloit à ceux qui étoient ſujets aux douleurs de la goutte & du *calcul*, de rejetter les alimens tirés des animaux, de n'en uſer qu'à la fin des accès, & de les aſſaiſonner avec les acides végétaux. C'eſt pour cela que Boerrhaawe preſcrit aux malades attaqués du *calcul* des reins, des alimens humides & doux, modérément ſalés, & de boire de l'eau chaude auſſi abondamment qu'ils le pourront. Ce dernier moyen eſt fondé ſur les expériences de Hales; il eſt facile de concevoir qu'une grande quantité d'eau chaude, paſſant à travers les reins, & délayant la matière calculeuſe contenue dans l'urine, l'empêche de ſe précipiter auſſi promptement; elle peut même faire eſpérer la diſſolution des couches extérieures de la pierre qui y eſt contenue. Baglivi, Piſon, Alexandre, Zecchius, ont vu après les premiers *calculs* rendus par ce moyen ſimple, qu'il ne s'en reformoit plus d'autres. On recommande, pour remplir la même indication, le petit lait, le ſuc & la décoction de chiendent, la bierre blanche légère dont Sydenham a fait un uſage heureux pendant qu'il avoit des graviers dans les reins. Le relâchement, qui ſuit l'emploi d'une grande quantité d'eau chaude, ne peut rien avoir de funeſte; Boerrhaawe attendoit même de cette eſpèce de foibleſſe que le mal n'auroit point de retour.

L'expulſion des *calculs* des reins s'opère 1°. en relâchant & en dilatant les vaiſſeaux par les bains, les lavemens émolliens, les fomentations émollientes, qui détruiſent en même temps le ſpaſme des reins & des uretères; 2°. en calmant les douleurs & la contraction ſpaſmodique qui en eſt la ſuite par les opiatiques, le philonium, la thériaque, l'opium pur qu'on adminiſtre à la doſe d'un grain, de temps en temps, juſqu'à ce qu'un doux ſommeil prenne la place de la douleur. Vanſwieten a vu ſouvent que pendant le ſommeil produit par les calmans, le *calcul* deſcendoit des reins dans la veſſie, & que les malades débarraſſés du tourment de la douleur à leur réveil, rendoient le *calcul* en urinant; 3°. en aidant ſa ſortie par les diurétiques légers, tels que le parcira brava, le chardon Rolland, le petit houx, les eaux minérales légèrement ſalines & ferrugineuſes, par un exercice un peu violent, comme le mouvement & les ſecouſſes des membres, les cahos d'une voiture, l'effort du vomiſſement. Mais ces derniers moyens ne doivent être mis en uſage que lorſque les douleurs ſont calmées, le ſpaſme détruit, & après celui des relâchans, des émolliens, des adouciſſans & des anodyns. Encore dans le plus grand nombre de cas, les ſecouſſes & le mouvement ſont-ils plus nuiſibles qu'utiles. C'eſt ordinairement après les ſecouſſes en voiture, dans des chemins rudes & raboteux, le trot d'un cheval lourd, la marche à pied dans des lieux montueux, que naiſſent les accès de néphrétique. J'ai vu le célèbre Buffon ne pas pouvoir faire quelques pas en voiture, ſur le pavé de Paris, ſans être pris de douleurs rénales & véſicales, & ſans avoir un piſſement de ſang occaſionné par le déchirement des organes qui ſervent à la ſécrétion & au paſſage de l'urine. Il a été dans cet état fâcheux pluſieurs années avant ſa mort occaſionnée par la préſence d'une pierre dans la veſſie, dont il n'a jamais voulu permettre qu'on s'aſſurât par la ſonde. Buffon, pour ſe rendre à Montbard, où les ſouvenirs de ſes travaux glorieux, & le deſir de s'y livrer encore, l'appelloient pendant ſix à huit mois tous les ans, a été obligé, la dernière année de ce voyage, de s'y faire

faire tranſporter en litière ; la berline la plus douce renouvelloit tous ſes accidens.

La troiſième & la principale indication qu'on doit remplir dans les douleurs néphrétiques, qui ſont dues à des *calculs* dans les reins, c'eſt de calmer & de détruire même les effets que produit leur préſence dans ces viſcères. C'eſt ſur-tout lorſqu'on ne peut pas réuſſir à diminuer leur volume, & à les faire deſcendre des reins & ſortir par l'urètre, que cette dernière indication devient plus preſſante, on doit ſe borner alors à faire enſorte que leur préſence bleſſe le moins qu'il eſt poſſible ; les dangers qui ſont à craindre, & qu'il faut écarter, tiennent preſque entièrement à l'inflammation qu'ils excitent, & à ſes ſuites. La ſaignée, qui diminue la maſſe & le volume du ſang, qui relâche les vaiſſeaux & détruit l'éréthiſme, doit être pratiquée, & même largement, dans les premiers momens de la douleur néphrétique. Elle doit être large & forte ; on y revient pluſieurs fois de ſuite. On y joint toutes les boiſſons antiphlogiſtiques & tempérantes poſſibles, les demi-bains, les lavemens émolliens & lubréfians ; l'huile en grande quantité ; les fomentations, les cataplaſmes, les vapeurs chaudes & humides ſur la région des reins. Lorſque ces moyens ne réuſſiſſent pas, la douleur & l'inflammation perſiſtant, il eſt à craindre qu'il n'y ait ſuppuration & deſtruction des reins. On a vu pluſieurs fois un abſcès, né dans ces viſcères par la préſence d'un *calcul*, s'ouvrir dans la région lombaire, & y former un ulcère fiſtuleux, dont la guériſon eſt impoſſible. Dans un pareil cas, après avoir enfoncé une ſonde, & avoir reconnu la préſence d'un corps dur & réſiſtant dans le fond de la fiſtule, on a dilaté cet ulcère, & on a fait ſortir un ou pluſieurs *calculs*. Cette opération une fois faite, l'ulcère a été guéri ſans retour. On trouve pluſieurs exemples de ce fait dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, tomes II & III. C'eſt ſans doute un pareil ſuccès qui a fait propoſer la néphrotomie ; *voyez* ce mot dans le Dictionnaire de chirurgie.

Le *calcul* deſcendu dans le baſſinet des reins, & dans l'urètre, demande abſolument le même traitement que celui qui eſt dans les reins eux-mêmes. Lorſqu'un ou pluſieurs *calculs* ſont deſcendus dans la veſſie, les malades ſont ordinairement dans le calme, & croient être guéris ; mais il faut les avertir du danger qu'ils courent, ſur-tout lorſqu'ils n'ont rendu qu'un gravier, après avoir éprouvé depuis des accès de néphrétique, ou lorſqu'après ces douleurs ils n'en ont point rendu du tout. La ſeule indication importante qu'on ait à remplir alors, eſt de procurer la ſortie du *calcul* arrêté dans la veſſie. Tout ce qui a déjà été indiqué pour ramollir, détendre & lubréfier les canaux, & pour adoucir autant l'urine, qu'en augmenter la quantité, peut & doit être employé dans ce cas. Ce ne ſont point les diurétiques chauds & ſtimulans qui conviennent, mais une boiſſon aqueuſe, adouciſſante, relâchante, priſe abondamment. Les ſecouſſes du corps, le mouvement, l'exercice, peuvent être utiles lorſque le *calcul* eſt petit, roule facilement dans la veſſie, & lorſqu'on peut eſpérer qu'il ſe préſentera vers l'orifice de la veſſie pour ſortir par le canal de l'urètre. On applique dans la même vue, ſur le périnée, des fomentations, des cataplaſmes, des onguens émolliens ; on preſcrit les bains, les lavemens huileux & graiſſeux, fréquemment répétés. Il eſt auſſi très-utile d'injecter par l'urètre un peu d'huile douce, mais en petite quantité, afin de ne lubréfier que le canal de l'urètre. Les malades doivent retenir leurs urines, afin que ſortant enſuite avec une ſorte d'impétuoſité, & formant un jet plus rapide, elles entraînent plus ſûrement avec elles le *calcul* par l'orifice de la veſſie dilaté ſortement & ſubitement. C'eſt avec le premier jet d'urine, & preſque jamais ſur la fin de l'action d'uriner, que l'on rend le *calcul* contenu dans la veſſie. Vanſwieten rapporte qu'ayant preſcrit à un malade une grande quantité de décoction de racine de guimauve édulcorée avec la réglisſe, pour rendre l'urine plus douce & plus facile à retenir ; & après avoir fait injecter un peu d'huile dans l'urètre, il lui conſeilla de ſe promener dans ſa chambre ; le malade, parvenu au point de ne pouvoir ſe retenir davantage, urina très-librement & avec force ; il entendit auſſi-tôt tomber dans le baſſin une pierre groſſe comme un noyau de ceriſe, & d'une forme un peu plus allongée. La ſituation penchée en devant eſt un des moyens les plus favorables à la ſortie du *calcul* de la veſſie. De la Hire en cite un exemple frappant dans les Mémoires de l'Académie, 1701. Il n'eſt pas beſoin d'inſiſter ici ſur la néceſſité de remédier, après la ſortie du *calcul*, aux accidens que ſa préſence a pu produire par ſon irritation & ſon poids ſur les parois de la veſſie. Souvent ces accidens ſe calment ſeuls & ſans aucun traitement, après que la cauſe qui les entretenoit eſt détruite ; mais, dans d'autres cas, les ſuites de l'inflammation, les ulcères, les délabremens de la veſſie, la foibleſſe de ſes membranes, le ſpaſme, les douleurs, le ſentiment de peſanteur, les déchirures, l'hémorrhagie, exigent un traitement ſecondaire méthodique. Les émolliens, les adouciſſans, les calmans, les toniques, les vulnéraires, les aſtringens légers, les eaux minérales ſulfureuſes, ferrugineuſes, fourniſſent ordinairement tous les ſecours ſuffiſans pour remplir ces indications. De Haën a donné un aſſez grand nombre d'obſervations qui prouvent que les douleurs, la dyſurie, l'iſchurie, l'ardeur d'urine, la peſanteur, & tous les maux qui accompagnent la pierre dans la veſſie, ainſi que les ulcères qui ſuivent cette maladie, ſont calmés ſouvent d'une manière preſque miraculeuſe par le raiſin d'ours, *uva urſi*. On donne ce médicament en poudre, à la doſe d'un demi-gros, pluſieurs fois par jour. Les douleurs, les ardeurs d'urine, la dyſurie, ſont arrêtées quelquefois après quelques jours de l'uſage de ce remède ; l'écoulement purulent, le dépôt glaireux & fétide des urines diſparoiſſent entièrement. L'effet ſingulier de ce médi-

rament n'eſt point du tout de diſſoudre la pierre, on d'en diminuer le volume, comme on pourroit le penſer; car le *calcul* eſt toujours le même dans la veſſie; la ſonde l'indique comme auparavant; mais il paroît que l'uſage du raiſin d'ours met le malade dans le même cas où la nature le place quelquefois. On ſait que les calculeux ſont ſouvent exempts de douleurs pendant quelque temps: ils croient, à la ceſſation de tous les ſymptômes, que la pierre n'exiſte plus chez eux. De Haën penſe qu'on doit comparer à cet effet naturel l'effet du raiſin d'ours. Peut-être n'eſt-ce qu'en enveloppant la pierre d'un mucilage qui diminue la dureté de ſon contact ſur la veſſie; ce remède eſt donc très-précieux dans tous les cas où la lithotomie ne peut pas être pratiquée, ſoit à cauſe de la foibleſſe du malade, ſoit en raiſon de ſon dépériſſement, de cachexie, ſoit enfin en raiſon de la pierre elle-même, du lieu qu'elle occupe, de ſa nature enkyſtée, &c. Il ſera queſtion plus au long de ce remède à l'article RAISIN D'OURS.

Le *calcul* arrêté dans le canal de l'urètre, ſoit à cauſe de ſon diamètre, ſoit en raiſon de ſa forme & de ſes aſpérités, produit des maux auxquels il eſt toujours urgent de remédier. Outre les opérations de chirurgie, telles que l'inſtrument de Hales, la boutonnière, la ponction au périnée, l'uſage des pinces, des petites curettes, &c. on emploie encore avec ſuccès les injections huileuſes, les bains tièdes & long-temps continués, les cataplaſmes, les boiſſons émollientes, abondantes, & enfin la ſuccion, ſoit à l'aide de canules & de la bouche, ſoit par le moyen de petites pompes placées ſur le gland & à l'orifice de l'urètre. Un enfant très-malade d'une rétention d'urine, produite par un *calcul* arrêté dans l'urètre, a été tout-à-coup ſoulagé & guéri, à ma connoiſſance, par la ſuccion. Un domeſtique de la maiſon, témoin des cris & des tourmens de cet enfant, prit ſur lui d'eſſayer la ſuccion avec ſa bouche; après quelques efforts d'aſpiration, le *calcul* fut déplacé, & s'échappa avec un flot d'urine fétide. La Société de Médecine a conſigné dans ſes mémoires un fait analogue, ſur la guériſon d'une rétention d'urine produite par un caillot de ſang arrêté dans l'urètre, & tiré de ce canal à l'aide de la ſuccion.

§. VIII. *Des lithontriptiques.*

Les tourmens des malades, attaqués de *calculs* dans la veſſie, ont porté, dans tous les temps, les médecins à la recherche des médicamens capables de briſer ou de diſſoudre ces concrétions; comme pluſieurs ont cru qu'ils avoient réuſſi, on a donné le nom de *ſaxifrages* & de *lithontriptiques* aux ſubſtances auxquelles on a cru reconnoître cette vertu. On voyoit certains diſſolvans agir ſur les *calculs* hors du corps d'une manière très-remarquable, & on en concluoit qu'ils devoient avoir la même action, pris à l'intérieur & parvenus juſques dans la veſſie. Mais que de fauſſes eſpérances ces recherches n'ont-elles pas fait concevoir? Quelles erreurs ne ſont pas ſorties de cette ſource? Combien de malheureux, leurrés de cet eſpoir, n'ont ils pas été obligés de finir par avoir recours à l'opération de la lithotomie? Aujourd'hui même que la nature intime des concrétions calculeuſes des reins & de la veſſie eſt mieux connue, on n'a pas été encore aſſez heureux pour pouvoir aſſurer l'action des diſſolvans de ces concrétions dans l'intérieur du corps.

Quelques expériences, & des obſervations pratiques, ont prouvé à pluſieurs époques de l'hiſtoire de la médecine, que le *calcul* pouvoit être ſinon briſé, au moins diminué & ſéparé par fragmens, par lames dans l'intérieur de la veſſie; mais quoiqu'on eut pu attribuer cet effet ſouvent aux forces naturelles, ou à quelques changemens arrivés dans les humeurs, on l'a ſouvent rapporté au contraire à différens remèdes vantés comme lithontriptiques. Ce n'eſt point dans l'antiquité la plus reculée de l'hiſtoire de la médecine, qu'il faut aller chercher des traces de ces remèdes. Alexandre de Tralles paroit être le premier qui a annoncé la diſſolution du *calcul* par le ſang de bouc. Il vouloit qu'on l'injectât chaud dans la veſſie, & il aſſuroit qu'il jouiſſoit d'une propriété merveilleuſe pour diſſoudre la pierre, il conſeilloit auſſi d'en pénétrer la veſſie après avoir ſéjourné quelque temps dans un bain chaud. Arnauld de Villeneuve propoſa immédiatement après les racines d'aſperge, de roſeau, de ſaxifrage, de verge d'or, le millet, le vinaigre ſcillitique, le ſuc de limons, le pouillot de montagne. Jean Baverius de Baveriis, recommanda, dans le quinzième ſiècle, comme lithontriptique le pétrole qu'on avoit fait bouillir avec la pierre de lynx, & qu'il falloit injecter dans la veſſie. Vidus Vidius louoit beaucoup, pour le même effet, la racine du raifort ſauvage, le plus âcre & le plus pénétrant. Jean Baptiſte Porta aſſure qu'on détruiſoit les *calculs* dans la veſſie avec les fruits & les feuilles de mûrier, cueillies avant le lever du ſoleil, diſtillées ou ſéchées à l'ombre, & priſes dans le vin ou dans l'eau même de leur diſtillation. Léonhard Fiotaventi attribue une puiſſance lithontriptique très-grande, & preſque miraculeuſe aux eaux diſtillées de ſemences d'oranges, de citron, de ſaxifrage, de mélliſſe, d'aſperge, de creſſon, d'hyſſope, des racines de fenouil, de perſil, mêlées avec le ſuc de citron. Jean Ferrand, dans un écrit publié à Paris, en 1570, ſur les cauſes & la guériſon de la pierre, préfère à tous les remèdes la racine de chardon Rolland. Dominique Leonus préparoit & vantoit beaucoup une poudre compoſée des ſemences d'anis, d'ache, de perſil, de fenouil, d'ortie & de ſucre. Rodericus *à Fonſecâ* conſeilloit, comme lithontriptiques, pluſieurs eaux minérales de l'Italie; & ces remèdes ont été par la ſuite tellement multipliés, que chaque pays a ſon eau pour la gravelle & la pierre. On a vanté ſur-tout celles de Luxeuil, de Contrexeville, de Buſſang, &c. Durantes Scacchius conſeilloit

Digitized by Google

le ſuc exprimé des cloportes. Baricellus alla juſqu'à propoſer le verre pilé. Smétius revint au commencement du ſiècle dernier, ſur la propriété lithontriptique du ſang de boue. Pierre Poterius dit avoir employé avec ſuccès, contre le *calcul*, des pierres d'écreviſſe mêlées avec le ſuc de citron & la partie du vitriol ſublimé par le feu. Jean Poppius crut tirer de la fiente du pigeon un bon lithontriptique. Vanhelmont vantoit la pierre calcaire, qu'il appella *ludus*, calcinée & convertie en ſel; on conçoit que c'étoit véritablement de la chaux qu'il employoit; & qu'il a pu en obtenir quelques bons effets. Lautembergius dit en 1619 avoir employé ſur lui-même & avec ſuccès contre le *calcul* une poudre décrite par Horace Eugenius, & qui étoit prépatée avec un gros de cloportes deſſéchées, une demi once d'eau de vie, & 9 onces de ſuc de pois chiches. Camerarius recommande les cloportes & les cicindèles, eſpèces de coléoptères, comme lithontriptiques. Simon Pauli loue les effets anticalculeux de la décoction de camomille; Adrien de Mynſicht parle avec avantage d'une teinture de bayes de genièvre; Schroder, ſur la foi d'autrui, & non d'après des expériences particulières, cite parmi les lithontriptiques, une teinture ſolaire, un ſel eachectique chalybé, un élixir de genièvre, le ſel de tartre, &c. Charleton eſpéroit qu'on parviendroit à diſſoudre le *calcul* avec la carotte & le ſuc de bouleau; d'autres ont fait beaucoup d'éloges de l'ail & de l'oignon. On racoute, entr'autres faits pour prouver les vertus du dernier végétal, qu'un cuiſinier ayant jetté ſur une table une pierre de la veſſie, elle tomba au milieu d'oignons coupés, & qu'elle diminua de volume par l'action du jus de ces racines; ce conte mérite d'autant moins de confiance, que ce remède ayant été adminiſtré n'a point eu les ſuccès qu'on avoit cru pouvoir en eſpérer. Thomas Bartholin recommande l'eau des fèves & du raifort, dans les mémoires de l'académie de Copenhague. Olaus Borrichius rapporte dans le même ouvrage, qu'une jeune fille rendit un *calcul* de la veſſie en morceaux par l'uſage de la térébenthine. Enfin on ne manque pas d'auteurs qui ont aſſuré que l'eau pure étoit le meilleur & le plus sûr des diſſolvans du *calcul* de la veſſie. Littre cite dans les mémoires de l'académie des ſciences, pour l'année 1710, des faits qui ſemblent prouver que des pierres urinaires peuvent en effet être diſſoutes par l'eau. Mais tous ces moyens fondés ſur des expériences inexactes, peu concluantes, ſouvent très-mal faites, ſont propres à démontrer plutôt l'inſuffiſance de l'art & de ſes reſſources, que la découverte ou l'exiſtence d'un véritable lithontriptique parmi toutes les ſubſtances indiquées juſqu'ici. En effet, comment conçevoit que des plantes preſque inertes comme la plupart de celles qui ont été énoncées plus haut, comme le plantain, l'arrête-bœuf, &c., dont il n'a point été queſtion dans le dénombrement ci-deſſus quoiqu'elles aient encore été miſes au rang des lithontriptiques, peuvent diſſoudre une concrétion que les agens chimiques les plus actifs laiſſent ſouvent ſans aucune altération, & qu'on ne peut vraiment diſſoudre hors du corps que par l'acide nitrique & les alcalis cauſtiques. Comment veut-on que l'eau, qui ne diſſout quand elle eſt bouillante que trois millièmes de ſon poids de *calcul* en poudre, puiſſe diſſoudre étant froide la pierre dans la veſſie, & jouiſſant de toute l'adhérence de ſes parties. Toutes les obſervations ſur la prétendue propriété lithontriptique des plantes paroiſſent être ſeulement fondées ſur la diminution, ou ſur la ceſſation preſque complette, des douleurs, des ardeurs, & des autres ſymptômes occaſionnés par la pierre; on peut toutes les rapporter aux effets de l'*uva urſi* ſi bien obſervés par de Haën, & qui conſiſtent tous à réduire la pierre de la veſſie à ne pas nuire, en l'enveloppant d'un mucilage qui diminue de la rudeſſe de ſon contact ſur les parois de la veſſie.

Mais y a-t-il véritablement des lithontriptiques, & peut-on eſpérer d'en découvrir. Il n'y a preſque perſonne qui n'ait entendu parler du remède de mademoiſelle Stephens, celui de tous qui a fait le plus de bruit, qui a eu le plus de ſuccès apparens ou réels, & qui a le plus fixé l'attention des hommes de l'art. Ce remède ſi célèbre, qui a eu l'approbation du ſénat d'Angleterre, & qui a valu de ſi belles récompenſes à ſon auteur, mérite de nous occuper ici en détail. On ſait que c'eſt à la chaux vive qu'il doit ſon énergie. Nous ne rappellerons point ici, comme l'a fait Vanſwieten, toute la théorie de l'air fixe telle quelle exiſtoit à l'époque où Hales croyoit en avoit obtenu une ſi grande quantité dans l'analyſe du *calcul*: nous n'eſſayerons point de faire voir le prétendu rapport que le célèbre médecin de Vienne a cherché à établir entre les expériences de Black, de Macbride, & l'action du remède qui nous occupe. Toute cette doctrine pouvoit paroître utile & bien cohérente en 1772, lorſque Vanſwieten écrivoit ſes excellens commentaires ſur les aphoriſmes de Boerhaave, & lorſqu'il faiſoit ſon hiſtoire des lithontriptiques. Mais les nouvelles découvertes, les travaux des modernes ſur l'acide carbonique, l'air fixe de Black, & ſur la matière du *calcul* de la veſſie, ont prouvé la fauſſeté de ces théories; il ne peut plus être queſtion, pour trouver des lithontriptiques, d'enlever l'air fixe du *calcul*, qui n'en contient pas, & dont les fluides élaſtiques obtenus par la diſtillation n'exiſtoient pas dans la pierre, mais ſont les produits de l'altération de tous les principes les uns par les autres. L'action de la chaux ne peut plus être conſidérée que par rapport à ſa combinaiſon avec l'acide lithique; mais il faut faire précéder l'appréciation de cette action de l'hiſtoire médicinale du remède anglois. Mademoiſelle Stephens, d'une bonne maiſon d'Angleterre, & ce qui vaut infiniment mieux, d'un eſprit orné & d'une ſagacité peu commune, commença, en 1720, à adminiſtrer pour diſſoudre

le *calcul* des coquilles d'huitre calcinées en poudre. Elle s'apperçut qu'elles faiſoient d'autant plus d'effet qu'elles avoient ſubi une action du feu plus forte; elle en donnoit un ſcrupule dans du vin blanc trois fois par jour. Comme ce remède procuroit une conſtipation très-forte, elle y joignit un peu de ſavon, qu'elle croyoit auſſi propre à diſſoudre la pierre. Cette méthode lui réuſſit pendant quelques années pour chaſſer les graviers des reins, & même pour détruire quelques *calculs* de la veſſie. Douze ans après, elle augmenta la doſe des coquilles d'œufs calcinées, & porta celle du ſavon à une demie once en diſſolution; elle obtint un effet ſi frappant ſur un homme preſque octogénaire qui rendit par l'uſage de ce remède, des lames & des fragmens de *calcul*, qu'elle crut devoir augmenter encore la doſe de la poudre de coquilles d'œufs & du ſavon. Des ſuccès plus multipliés accréditèrent ſon remède; &, pour qu'il ne pût pas être découvert, elle y ajouta des coquilles de limaçons calcinés, elle mit dans ſa diſſolution de ſavon de la corne de cerf, *coronopus*, réduite en charbon, de la camomille, du fenouil, de la Bardane, du perſil, de la mauve, de la guimauve, qu'elle varioit & modifioit à ſon gré, pour qu'on ne pénétrât pas ſon ſecret. Enfin il fut rendu public en 1739, par les ſoins du parlement d'Angleterre, qui fit donner à mademoiſelle Stephens une récompenſe de cinq mille livres ſterling; & on fit alors ſimplement uſage d'un demi gros, de deux ſcrupules, d'un gros même de poudre d'écailles d'œufs calcinés, trois fois par jour, en faiſant boire par-deſſus chaque priſe le tiers d'une diſſolution de deux à trois onces de ſavon d'alicante dans dix-huit onces d'eau, édulcorée avec du ſucre ou du miel. La chaux faiſoit donc le huitième du remède total, & ſuivant ſon action, on en diminuoit ou en augmentoit la doſe, en ayant égard à l'état relâché ou reſſerré du ventre. S'il arrivoit une diarrhée, on avoit recours aux opiates & aux aſtringens, pour ne pas laiſſer évacuer hors du corps le remède lithontriptique. La doſe de trois gros de chaux de coquilles d'œufs & de trois onces de ſavon convenoit aux hommes robuſtes; les malades délicats n'en prenoient que la moitié. Pour les vieillards, on n'en adminiſtroit que moins, parce que leurs pierres réſiſteient moins au diſſolvant. La lenteur de ſon action, chez les jeunes gens, exige qu'on en donne une plus grande quantité. C'eſt à Hartley, médecin anglois, qui, en quatre ans qu'il prit ces remèdes, rendit des fragmens de *calcul* & ſe trouva ſoulagé, qu'on doit ces détails & pluſieurs autres que nous ajouterons plus bas. Kirkpatrik, autre médecin anglois, qui ſe débarraſſa de cinq *calculs* de la veſſie, & fut entièrement guéri par le remède de mademoiſelle Stephens, en fut auſſi un des apôtres les plus zélés.

Hartley obſerve que l'uſage de ces médicamens change la nature de l'urine, qu'elle devient plus volatile, plus odorante, plus alcaline, ſuſceptible de faire effervescence avec les acides; que des *calculs* plongés dans cette urine diminuent de poids, tandis qu'ils n'éprouvent point cette perte dans de l'urine ordinaire.

Ce ſigne de putréfaction & d'alcaleſcence dans les urines de ceux qui faiſoient uſage du remède de Stéphens, fit craindre à de célèbres médecins que ce traitement ne nuisît beaucoup aux malades, en faiſant naître la décompoſition & la putridité dans leurs humeurs. Mead s'éleva ſur tout contre ce remède; il reprocha aux médecins qui le louoient une lâche complaiſance, ou une crédulité condamnable. Cependant il ne pût pas nier que l'eau de chaux d'écailles d'huitres n'ait été utile dans le *calcul*. Whyte aſſura, d'après des expériences de dix ans, que la chaux préparée avec des coquilles étoit plus efficace que celle qui provenoit des pierres calcaires. Huxham, en rendant juſtice à la vertu lithontriptique de ce remède, craignoit la diſſolution du ſang & de la lymphe. Il avoit vu un homme devenir ſcorbutique & périr de phtyſie, pour avoir pris pendant quelques ſemaines de la leſſive des ſavoniers; on lui trouva dans la veſſie une pierre de huit onces. Wanſvieten remarque qu'on ne peut pas ſeulement attribuer au remède alcalin la maladie & la mort d'un homme, qui avoit tant de cauſes dangereuſes avant ſon uſage.

Ce qu'il eſt très-néceſſaire de ſavoir, c'eſt ſi la chaux & le ſavon peuvent être nuiſibles à un homme ſain d'ailleurs, & qui n'a d'autre affection que le *calcul* dans la veſſie. L'expérience prouve que beaucoup de perſonnes ont fait long-temps uſage des remèdes de Stephens ſans en reſſentir de mauvais effets: ils excitent en général la nauſée, & dégoûtent; mais le bien que beaucoup en ont éprouvé au bout de quelques ſemaines, leur en a fait ſupporter le dégoût. Morand, dans ſon rapport à l'académie des Sciences ſur l'uſage & les effets du remède de Stephens, atteſte la même innocence dans ce médicament. Il aſſure que pluſieurs en ont été tellement ſoulagés, qu'ils ſe ſont crus entièrement débarraſſés du *calcul*, qu'ils en ont rendu des fragmens en grande quantité, quoiqu'il n'ait pas pu s'aſſurer que la pierre ait été complettement diſſoute; que cette excrétion de lames & de fragmens a ſur-tout lieu lorſque les malades ont retenu quelque tems leur urine; que les *calculs* durs & ſuſceptibles du poli n'en éprouvent aucun changement; qu'il n'y a que ceux qui ſont mous, ſur-tout dans les vieillards, dont le remède de Stephens paroît opérer le ramolliſſement & même la diſſolution, qu'il ne convient pas dans le cas d'ulcère à la veſſie, qu'il en augmente la douleur: que pluſieurs fois les malades ont été ſoulagés, ſans que le *calcul* de la veſſie ait ſouffert de diminution ſenſible; enfin qu'on peut faire prendre ce remède aux calculeux avant de leur faire l'opération, parce que s'ils n'en éprouvent pas un grand ſoulagement, ils

n'en ſont point au moins aſſez affectés, pour qu'on ne puiſſe pas enſuite les opérer. Hartley a donné dans ſa diſſertation la figure de pluſieurs pierres rongées à leur ſurface, & devenues fragiles par l'effet de ce remède, il rite pluſieurs malades dont la pierre, reconnue par la ſonde, a été rendue en fragmens juſqu'au noyau lui-même, de ſorte que la ſonde n'y a plus enſuite fait trouver de *calcul*. Il rapporte auſſi que deux hommes qui ont pris le remède, l'un pendant deux, l'autre pendant trois ans, ont été délivrés de tous les ſymptômes de la pierre, en ont rendu des fragmens; quoique la ſonde l'ait encore fait retrouver dans leur veſſie.

On a élevé des doutes ſur les concrétions rendues par les malades; on a penſé qu'elles pouvoient provenir du remède lui-même, que c'étoit une eſpèce de craie formée par la chaux, & qu'ainſi ce médicament ſembloit plus propre à augmenter qu'à diminuer le volume de la pierre. Vanſwieten préſente même cette crainte comme d'accord avec la théorie de Macbride; mais on ſait que cette application ne peut pas étayer cette opinion. D'ailleurs on reconnoît, dans les fragmens & les lames rendus par les malades, les couches concentriques des *calculs*; aujourd'hui la différence bien établie entre la craie & l'acide lithique feroit bientôt juger cette queſtion. Il eſt vrai que l'urine de ceux qui ont pris le remède de Stephens préſente, ſuivant les auteurs qui en ont ſuivi les effets, des ſignes de la préſence de la matière calcaire; elles ſortent blanches, troubles. Mais Hartley a prouvé, par une expérience aſſez conſtante, que le ſédiment des urines de ces malades étoit d'une nature différente de celle des fragmens qu'ils rendoient, & du *calcul* lui même, examiné hors du corps. Ces trois ſubſtances, chauffées en même quantité dans des tuyaux de pipe, ſe ſont comportées diverſement; la première a laiſſé 7 grains de réſidu ſur 12 grains; les deux autres ſe ſont preſque totalement volatiliſés, & ont préſenté une grande analogie l'une avec l'autre. Stæchelnius, dans une lettre à Hartley, rapporte qu'il a trouvé la chaux dans l'urine des malades qui uſoient du remède de Stephens; qu'ayant examiné la manière d'agir de l'eau de chaux ſur le *calcul* hors du corps, il a trouvé, qu'au bout d'un certain temps, les couches de *calcul* perforées & rongées très-ſenſiblement, & il a diſtingué dans le *calcul* une matière muqueuſe, ſemblable à du mucilage de graines de coings.

Tels étoient les ſuccès & les connoiſſances acquiſes ſur le remède de Stephens, qu'on ſavoit pouvoir être utile à un grand nombre de calculeux, mais qui nuiſoit à quelques-uns, & dont la formule, d'abord rompliquée par ſon auteur, avoit été réduite par Hartley à la chaux de coquilles d'œufs & au ſavon de Veniſe, lorſque Whytt s'occupa à rectifier & à corriger ce traitement. Il propoſa l'eau de chaux ſimple des boutiques au lieu de la diſſolution dégoûtante & naufeabonde de Stephens; & pour éviter l'ardeur que la chaux de coquilles d'œufs en poudre faiſoit ſouvent naître, il crut qu'on pouvoit ſe paſſer du ſavon; mais comme les raiſonnemens ne ſuffiſent point pour aſſurer les propriétés des remèdes, il eut recours à l'expérience. Ce fut ſur un homme de ſoixante ans, qui, après avoir rendu pendant long-tems des pierres des reins, qu'il ſentoit tomber dans la vreſſie, en eut une qui reſta dans ce dernier viſcère, & qui produiſit tous les ſymptômes de la pierre, difficulté & douleur en urinant, envie fréquente, ſédiment glutineux, piſſement de ſang après un mouvement rude, peſanteur, &c. Il avoit fait uſage du ſavon à grande doſe depuis quinze mois, ſans aucun ſoulagement; il prit de l'eau de chaux outre le ſavon, d'après le conſeil du docteur Whytt. Au bout de quelques jours il éprouva un mieux marqué; la douleur diminua, il rendoit ſon urine, moins ſanguinolente; il rendit bientôt un premier *calcul* liſſe & blanc, tandis que ceux qu'il avoit rendus autrefois étoient bruns & rudes à leur ſurface; après dix-neuf mois d'uſage d'eau de chaux, qu'il prenoit à la doſe de plus de trois livres par jour, il rendit un ſecond *calcul* plus gros que le premier; & qui paroiſſoit manifeſtement avoir fait corps avec lui. Depuis tous ces ſymptômes, tous les malaiſes ſe ſont diſſipés, il a repris ſa ſanté ordinaire; il n'avoit éprouvé aucun accident de l'uſage de l'eau de chaux; deux ans après il a confirmé ſon état également heureux à Whytt, & il paroît qu'en effet il n'avoit plus aucune concrétion dans la veſſie. Ce médecin célèbre a fait pluſieurs expériences importantes pour déterminer l'action de l'eau de chaux ſur le *calcul*. Il a vu ceux-ci devenir blancs en-dehors, ſe ramollir, leur croûte tomber, & de ſuite leurs couches intérieures ſéparées par l'action ſucceſſive du diſſolvant. Il a obſervé que l'eau de chaux, mêlée à l'urine, empêchoit les ſédimens du *calcul* de ſe rapprocher les uns des autres; il a mêlé cette liqueur avec les différens ſucs alimentaires, pour voir leſquels favoriſoient ou empêchoient ſon action; les liqueurs fermentées, les fruits acides & ſurrés, le miel, lui parurent détruire les effets de l'eau de chaux. Et en effet, le raiſonnement ſimple apprenoit que ces ſubſtances, en abſorbant la chaux, la neutraliſoient & devoient lui enlever ſon action diſſolvante, en la faiſant changer de nature. L'uſage de l'eau de chaux ne rend pas, ſuivant lui, l'urine alkaline comme le fait le remède de Stephens, qui paroît agir ainſi par l'alcali contenu dans le ſavon. Le ſavon agit cependant ſur le *calcul*, & Whytt attribuoit cette action à la chaux contenue dans le ſavon, parce que Hales avoit dit que les cendres gravelées ne diſſolvoient point le *calcul*. Mais on reconnoît ici une erreur du temps.

En effet de ce que la potaſſe, en partie ſaturée d'acide carbonique, n'agit point ſur le *calcul* comme Hales l'avoit découvert, & comme les belles expé-

riences de Scheele l'ont démontré depuis, il ne s'enſuivoit pas que l'alcali du ſavon qui eſt privé de cet acide ne devoit pas nun plus agit ſur le *calcul*. Whytt vouloit qu'on cnntinuât lnng-temps l'uſage de l'eau de chaux, & qu'on la pouſſât à une forte doſe lorſque le *calcul* eſt très-conſidérable. On peut ſuivre ce conſeil ſans danget, d'après l'exemple rapporté par de Haen, d'un tailleur calculeux qui prit en ſept mois, dix-ſept livres de ſavnn & quinze-cents livres d'eau de chaux, & en éprnuva de très-bons effets, quoiqu'on reconnût encore le *calcul* dans la veſſie par le moyen de la ſonde. Le ſang tiré du bras de cet hnmme étoit tout auſſi conſiſtant que dans l'état naturel, d'nù l'nn doit conclure que l'eau de chaux n'en npère pnint la diſſolution. Quant au mélange du lait avec l'eau de chaux, Aſſtnn avoit déjà nbſervé que ſnn efficacité en étoit diminuée comme par une grande quantité d'autres ſubſtances, & Macbride a prouvé qu'un tiers de lait ſuffiſnit pour la rendre preſque inerte, le même auteur fait voir que la vapeur contenue dans les inteſtins, préeipite l'eau de chaux, & en diminue l'énergie en la changeant en craie. Il etnit que dans la veſſie l'urine produit le même effet, mais ce qu'il attribue à l'*air fixe*, eſt manifeſtement dû à l'acide phoſphnrique; de ſnrte que le dépôt terreux qu'nn apperçnit dans l'urine des perſonnes qui boivent de l'eau de chaux n'eſt point de la craie cnmme le penſoit Macbride, mais du phnſphate calcaire, ou une matière ſemblable à celle des os.

Ces réflexions ſur la diminutinn de l'énergie de l'eau de chaux & du ſavon comme lithnntriptiques, par les ſucs des premières voies & par tontes les humeurs du corps ont engagé les médecins à injecter immédiatement ces remèdes dans la veſſie. Whytt a propoſé d'injecter einq à ſix onces d'eau de chaux dans la veſſie pluſieurs fois par jnnr, immédiatement après que les malades avoient nrinė; il obſervoit qu'il ne fallnit employer ce moyen que lorſque l'uſage intérieur de l'eau de chaux auroit déjà apporté quelque ſoulagement, parce que la veſſie devoit être accontumée à l'impreſſinn de ce médicament. L'eſtnmac, les inteſtins, l'œil, la ſurface ſenſible des ulcères, ſupportant facilement le contact de l'eau de chaux, il paroiſſoit naturel de penſer que la veſſie devoit le ſupporter de même. De Haen rapporte cependant que le ſujet dont nous avons parlé plus haut, & qui prenoit tant d'eau de chaux à l'intérieur ſans en éprnuver de mnvais effets, ne pnuvoit pas ſnuffrir ce liqui le injecté dans la veſſie. On a conſeillé pour en diminuer l'âcreté, le mélange d'amidon, de gomme arabique, de mucilage de graine de lin; mais ces additinns ſont tonjnurs au détriment de l'action de la chaux. L'eſpérance qu'on avoit eonçue d'un lithnntriptique immédiatement appliqué ſur la pierre nnt fait chercher les moyens de pratiquer cette injection ſans l'intrnmiſſion de la ſonde juſques dans la veſſie, qui eſt extrêmement douloureuſe, ſouvent même abſolument impraticable, pour les calculeux. Guillaume Butter a imaginé un inſtrument formé d'une veſſie de mouton enfermée dans une eſpèce de ſoufflet, de ſorte qu'à l'aide d'une prſſion graduée, le malade pouvoit lui-même injecter de l'eau de chaux, & ſurmonter la réſiſtance oppoſée par le col & le ſphincter de la veſſie. Il rapporte l'hiſtoire d'un malade qui, faiſant uſage à l'intérieur d'eau de chaux & de ſavnn, s'injectnit lui-même deux fois par jnur quatre ou cinq onces d'eau de chaux. Depuis quatre ans, cet homme ſouffroit les tourmens d'un *calcul* que la ſonde annonçoit, & qui paroiſſoit être aſſez gros; trois mois d'injection & de boiſſon ont ſuffi pour diminuer les dnuleurs, & pour que le cathétériſme ne fît plus apperçevoir la pierre. Vanſwieten conclut de toutes les obſervations précédentes que nous avnns puiſées dans ſon ouvrage, que l'eau de chaux en boiſſon & en injection, avec ou ſans le ſavon, paroit être véritablement lithontriptique, qu'on peut eſpérer par ſon uſage continué plus ou mnins long-temps d'obtenir la ſéparation en fragmens, & l'évacuatinn des *calculs* les mnins durs, & d'empêcher même l'urine de dépoſer auſſi promptement la matière calculeuſe. Son expérience jointe à celle de tous les auteurs dont nous avons rapporté les obſervatinns, lui apprend encore que le ſoulagement que les calculeux retirent de ce traitement, ſans même que leur pierre ſnit diſſnute, ſuffiroit bien pour en conſeiller l'uſage à ſes malades.

Hartley rapporte des expérienees faites par Hales à ſa ſollicitation ſur la diſſolubilité des *calculs* de la veſſie, dans la leſſive des ſavoniers. Hales a trouvé que cette leſſive diſſolvoit le *calcul* même à froid, & qu'elle ramolliſſoit les *calculs* les plus durs; il a prouvé auſſi qu'une leſſive d'alcali fixe nrdinaire, quelque eoncentrée qu'elle fut, n'a pnint d'action ſur le *calcul*; on voit dnne que ce fait étoit connu long-temps avant Scheele, & que Hales avoit découvert ſans le ſavoir que la préſence de l'air fixe ou acide carbonique dans l'alcali fixe l'empêchoit d'agir ſur le *calcul*. Hartley conſeilloit d'après cela l'uſage de la leſſive des ſavoniers, à la doſe d'une demi-onee dans une demi-livre de lait de vache; mais il avoue qu'il n'a point aſſez fait d'expérieuces ſur ce moyen. Jurine l'a eſſayé ſur lui-même en enmmençant par une très-petite dnſe, parce que les douleurs ſnnt d'abord augmentées par ce remède; il eſt parvenu juſqu'a en prendre dnuze gros par jour, mais comme il ne dnnne pas la péſanteur ſpécifique de la leſſive qu'il a emplnyée, nn ne ſait pas combien d'alcali fixe cauſtique il a réellement pris. Ce n'a été qu'après quatre mois de l'uſage de cette leſſive qu'il a éprouvé du ſoulagement. Vers le einquième mois, il a commencé à rendre le *calcul* briſé ou en fragmens, & après ſept mnis il n'étoit pas encore parfaitement guéri. Whytt préfétoit donc l'eau de chaux, parce que les malades, ſuivant lui, en reſſentent beaucoup plutôt du ſoulagement. Macbride rapporte qu'un médecin donnoit dans du

bouillon un remède ſûr, & qui diſſolvoit le *calcul* en quelques mois, & que ce remède fut reconnu pour être la leſſive des ſavonniers. Vanſwieten, qui regarde avec raiſon l'alcali cauſtique comme un remède très-âcre, craint que, donné très-étendu, il ne porte pas juſqu'à la veſſie une action diſſolvante très-forte. Il rapporte cependant à cette occaſion que cette leſſive a diſſous des concrétions tophacées de la goutte en quelques jours, & il croit qu'on ne doit pas renoncer à l'eſpoir de trouver un lithontriptique dans cette ſubſtance.

Sans doute un pareil eſpoir ne doit pas nous abandonner; il ſemble cependant que les médecins moins occupés aujourd'hui de rechercher les moyens de diſſoudre la pierre de la veſſie, ayent oublié les premiers ſuccès contenus dans les faſtes de leur art. On ne parle preſque plus de lithontriptiques depuis une vingtaine d'années; on n'a pas trouvé le remède de Srephens aſſez actif, & le perfectionnement de la lithotomie, le nombre conſidérable de chirurgiens qui s'en occupent avec ſuccès en Europe, a beaucoup contribué de ſon côté à rallentir les recherches ſur ce point. Mais il y a tant de circonſtances qui s'oppoſent à la pratique de la lithotomie, & cette opération quoique bien perfectionnée eſt encore ſujette à tant d'accidens, que les hommes de l'art ne doivent pas perdre de vue; 1°. qu'on connoit mieux la nature du *calcul* qu'on ne l'a jamais pu connoître; 2°. que ſi dans un temps où l'on avoit des idées fauſſes ſur ſa compoſition, on a trouvé des moyens pour le ramollir, & le faire évacuer par l'urètre, on doit concevoir une eſpérance encore mieux fondée aujourd'hui ſur la découverte de ce moyen; 3°. que les alcalis fixes cauſtiques, ſont de tous les remèdes qu'on peut employer, les plus actifs & les plus ſûrs; qu'ils portent leur énergie & leur puiſſance diſſolvante juſques dans la veſſie; & qu'ils ont certainement une action ſur le *calcul*; 4°. que ces mêmes médicamens dont l'uſage mieux approfondi pourra devenir quelque jour ſi important en médecine, & ſur-tout dans le traitement des maladies chroniques, en imprégnant l'urine de leur activité, empêche les élémens du *calcul* de ſe rapprocher, & s'oppoſent à l'augmentation de volume de la pierre. On doit donc conſeiller aux calculeux l'uſage des alcalis fixes cauſtiques, avant de les déterminer à l'opération; & il n'eſt plus permis d'ignorer qu'on poſsède un moyen de ſouſtraire pluſieurs de ces malades aux angoiſſes & à l'incertitude du ſuccès de la lithotomie, qu'on doit toujours l'adminiſtrer pendant quelques mois avant d'en venir à la dernière reſſource chirurgicale, dont ces remèdes ne peuvent pas d'ailleurs compromettre la réuſſite. (M. Fourcroy.)

CALCULIFRAGES. (*Mat. méd.*)

Il n'exiſte point de remèdes *calculifrages*, ou qui ayent la propriété de briſer le calcul dans la veſſie de l'homme, quoique pluſieurs plantes ayent reçu le nom de ſaxifrages qui vouloient dire la même choſe. On croit un peu plus aux lithontriptiques, ou remèdes capables de diſſoudre & de détruire peu à peu cette concrétion. (*Voyez* le mot Calcul de la veſſie.) (M. Fourcroy.)

CALDAS, ou ESCALDAS. (*Eaux minér.*)

C'eſt un village de la Cerdagne françoiſe, ainſi nommé à cauſe des eaux chaudes qu'il renferme. Il eſt à une lieue de Livia, à trois de Mont-Louis, & à vingt-deux de Perpignan. Il y a au milieu de ce village deux ſources, qui jailliſſent dans le ſol du baſſin qui ſert aux bains.

Dans le traité des eaux minérales du Rouſſillon par M. Carrere, Perpignan, Reynier, 1756, *in-8*. Il eſt parlé des eaux minérales de l'*Eſcaldas*. La deſcription des ſources, de leur température, du baſſin, des bains, des qualités ſenſibles des eaux, eſt ſuivie d'une analyſe, qui donne à ces eaux les mêmes principes que celles de la Preſte, dans leſquelles on a particulièrement démontré l'exiſtence du ſoufre. L'auteur les croit vulnéraires déterſives, utiles contre la phthyſie commençante & les maladies de la veſſie, dans les ſuppurations internes ou externes. (M. Macquart.)

CALDERA DE HEREDIA, (Gaſpar) médecin originaire du Portugal, vivoit dans le XVII ſiècle. Il étudia dans l'univerſité de Séville, en Eſpagne, où il fut reçu docteur; il parvint au plus haut degré de réputation. Il y monta par ſes talens, & s'y ſoutint par l'affabilité & la modeſtie qui rélevèrent en lui le mérite de la ſcience.

On a de lui:

Tribunal magicum, medicum & politicum. Pars prima. Lugduni Batavorum, 1638, in-folio.

Tribunalis medici illuſtrationes practicæ. Pars ſecunda. Acceſſit liber de facilè parabilibus è veterum & recentiorum obſervatione comprobatis, & ex arcanis naturæ chymicâ artificiô & artis magiſteriô eductis. Antverpiæ, 1663, in-folio. (M. Goulin.)

CALEBASSE ou COURGE. (*Cucurbita.*)

Elle eſt le fruit d'une plante dont la racine eſt blanche, tendre & diviſée en pluſieurs fibrilles. Sa tige eſt ſarmenteuſe, ruguleuſe, très-longue, & de la groſſeur du doigt. Elle rampe, ou bien elle grimpe ſur les treillages, & ſur les perches vers leſquelles on la dirige, par le moyen de ſes vrilles ou mains. Ses feuilles ſont vertes, cotonneuſes, rondes, crenelées, d'un pied & demi de diamètre, & elles ſont ſoutenues par des queues cilindriques, oblongues & concaves. Ses fleurs ſortent de l'aiſſelle des feuilles. Elles ſont blanches, en cloche, évaſées & découpées

Digitized by Google

de manière qu'elles ſemblent être compoſées de cinq pétales. Les unes ſont fécondes, les autres ſtériles. Les premières portent ſur des embrions qui deviennent des fruits fort gros. Lorſque ces fruits ſont parvenus à leur maturité, ils ſont recouverts d'une écorce aſſez dure, & d'un jaune pâle. Leur chair, ou pulpe, eſt blanchâtre, inſipide, ſongueuſe, partagée ordinairement en ſix loges, qui contiennent des graines aplaties d'un pouce de long, revêtues d'une peau blanche & cartilagineuſe, qui enveloppe une amande également blanche, douce & agréable au goût.

Les feuilles vertes de cette plante, appliquées ſur les mamelles, ont, à ce qu'on prétend, la propriété de faire diſparoître le lait. La pulpe de la *calebaſſe*, que les anciens ont appellé *eau coagulée*, eſt plus ſouvent employée comme aliment, que comme ſubſtance médicinale, & encore ne la ſert-on pas beaucoup ſur les tables, parce qu'elle nourrit peu, qu'elle eſt froide, indigeſte & nuiſible aux tempéramens humides. Quelques praticiens la preſcrivent cependant avec ſuccès pour détruire la viſcoſité des humeurs, pour prévenir leur effervescence & diminuer leur âcreté, pour obvier à la rigidité de la fibre, & pour déſobſtruer les vaiſſeaux capillaires. Elle réuſſit très-bien dans les rhumatiſmes chroniques, dans les ardeurs d'entrailles, & toutes les fois qu'on ſe propoſe de fondre les empatemens du méſentère. Dans ce cas on la fait entrer dans les bouillons médicamenteux propres à atténuer & à délayer les fluides épaiſſis.

On trouve dans les graines de *calebaſſe* une grande quantité d'huile, qu'on en retire par expreſſion. C'eſt à cette huile, & au mucilage qu'elles contiennent, qu'elles doivent toutes leurs vertus. Lorſqu'on les laiſſe fermenter, elles donnent une petite quantité de parties terreuſes tant ſoit peu acides. Geoffroy, dans ſa matière médicale, a prétendu qu'elles donnoient auſſi un ſel ammoniacal; mais cette terre acéduſe d'un côté, & ce ſel ammoniacal de l'autre, ne ſont guère que le produit de la fermentation, ou de la combuſtion à laquelle on les ſoumet.

Les graines de *courge* ſont une des quatre ſemences froides majeures. Elles reſſemblent aux trois autres par leurs vertus, c'eſt-à-dire qu'elles tempèrent l'acrimonie des urines en les irritant un peu, qu'elles calment & procurent le ſommeil. Elles ſont préférées aux autres rafraîchiſſans, humectans & délayans dans la dyſurie, dans l'iſchurie, dans le calcul, dans les ulceres des reins & de la veſſie, dans la gonorrhée & dans les douleurs de goutte. Communément on en fait des émulſions. On s'en ſert auſſi à l'extérieur en épitheme, on en lave les parties brûlées. On les applique ſur les yeux lorſqu'ils ſont atteints d'inflammations sèches & de cuiſſon. Il eſt cependant dangereux d'en faire uſage dans la céphalalgie accompagnée de fièvre, comme on l'a pratiqué quelquefois, parce qu'elles peuvent, ainſi que les autres rafraîchiſſant, repercuter la tranſpiration & déterminer des métaſtaſes dangereuſes.

(M. Matson.)

CALENDRE. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom que les cultivateurs de pluſieurs pays donnent à quelques eſpèces de charanſon qui rongent les bleds, les graines légumineuſes, & qu'il eſt important de connoître ſous ce point de vue. (*Voyez* le mot Charanson.) (M. Fourcroy.)

CALENTURE.

Eſpèce de fièvre, qui s'obſerve chez ceux qui font des voyages de long cours dans des climats chauds, ou qui paſſent la ligne. Elle eſt accompagnée d'un délire ſubit & joyeux; ceux qui en ſont attaqués, croyent apperçevoir au milieu de la mer, des arbres, des forêts, des prés émaillés de fleurs; ils ſe levent ſubitement de leur lit, &, ſi on n'y fait pas attention, ils s'élancent hors du vaiſſeau, & paroiſſent dans les flots: c'eſt ce qu'on obſerve ſouvent chez les gens de mer, qui font leur premier voyage dans des temps chauds.

Le docteur Olivier rapporte l'hiſtoire de cette fièvre de la manière ſuivante, *philoſoph. tranſact. abr. vol.* 4. Elle donnera une idée aſſez préciſe de cette maladie & de ſon traitement. « Je fus, dit-il, appellé au mois d'août 1693, ſur les quatre heures du matin, pour voir un matelot ſur le vaiſſeau *albemarle*, dans la baie de Biſcaye. » Ce matelot étoit dans une *calenture* violente. Il avoit trente à quarante ans, étoit aſſez grand, mais fluet, & peu chargé de chair. Lorſque je le vis pour la première fois, je le trouvai entre les mains de trois ou quatre de ſes camarades, qui ſuffiſoient à peine pour le tenir, à cauſe des violens efforts qu'il faiſoit pour s'échapper de leurs mains. Il s'écrioit de temps en temps qu'il vouloit aller aux champs, il avoit la vue égarée & furieuſe comme un lion. Il lui arrivoit de temps en temps de charger d'imprécations ceux qui le retenoient. La première choſe que je fis, fut de lui tâter le pouls. Je lui trouvai tout le corps dans une chaleur brûlante, & le mouvement du ſang dans l'artère me parut fort déréglé, mais je n'y remarquai aucune vibration diſtincte. Le chirurgien du vaiſſeau, qui connoiſſoit aſſez bien ces maladies, avoit tâché de le ſaigner avant que j'arrivâſſe; mais quoique la veine du bras fût aſſez ouverte, il ne put jamais tirer une once de ſang. Cela me détermina à faire ouvrir la veine du front, mais avec auſſi peu de ſuccès; car il y eut d'abord engorgement. Enfin j'eſſayai ce que produiroit la ſaignée de la jugulaire, & il en ſortoit ſeulement deux onces d'un ſang fleuri; après quoi il ceſſa de couler, quoique l'ouverture fût aſſez large. J'avoue que ce phénomène me ſurprit beaucoup; j'ordonnai au chirurgien de lier encore le bras, & de tenter de faire ſortir le ſang par cette ouverture; je me ſouviens qu'il

ça

en ſortit une petite quantité, & qu'enſuite il s'arrêta comme auparavant. Comme nous avions trois vaiſſeaux ouverts en même temps, nous tirions du ſang tantôt de l'un tantôt de l'autre, ſelon l'endroit où il nous paroiſſoit couler plus facilement. J'obſervai dans les derniers efforts que nous fîmes pour obtenir une certaine quantité de ſang, qu'à meſure que les vaiſſeaux ſe vuidoient, le ſang couloit plus librement & auſſi vite que je le deſirois; peu après cette ſaignée, car nous ne laiſſâmes pas que de rendre cette évacuation aſſez conſidérable, je remarquai que ſon agitation n'étoit plus ſi violente, que le tranſport l'avoit quitté, qu'il ne crioit plus qu'il vouloit aller dans les champs, que ſa vue étoit moins égarée, & qu'il y avoit dans les vibrations de ſon pouls la régularité convenable. Sa chaleur étoit même très-modérée, & cette fureur, qui le tranſportoit un moment auparavant, & lui donnoit l'air d'un lion, étoit réduite au point qu'un ſeul homme ſuffiſoit pour le contraindre à tout ce qu'on deſiroit. Nous lui tirâmes, autant qu'il m'eſt poſſible de l'eſtimer juſte, à peu près cinquante onces de ſang par les trois ouvertures dont j'ai parlé. Je crus que c'en étoit aſſez pour le moment; enſuite je le fis coucher, après avoir eu toutefois l'attention de m'aſſurer que les ligatures étoient bien faites aux endroits où l'on avoit fait les ſaignées; après quoi je lui fis donner une once de ſyrop diacode dans un verre d'eau d'orge. Le malade dormit juſqu'à midi, & le ſeul mal qu'il ſentit à ſon réveil, ce fut une foibleſſe qui provenoit du ſang qu'on lui avoit tiré, & un mal-aiſe général cauſé, à ce que je penſe, par la violence de ſes convulſions, & par les efforts qu'il avoit faits pour s'échapper ».

« Il eſt vraiſemblable que quand les matelots ſont attaqués de cette chaleur violente & de cette fièvre, ce qui leur arrive fréquemment pendant la nuit, ils ſe lèvent, s'en vont ſur le bord & ſe jettent dans la mer, croyant aller dans les prés. Ce qui rend cette conjecture vraiſemblable, c'eſt que dans la Méditerranée il arrive ſouvent, en été & dans les temps chauds, que des gens de mer diſparoiſſent dans la nuit, ſans qu'on ſache ce qu'ils ſont devenus; ceux qui reſtent dans le bâtiment penſent que tous ceux à qui cela arrive ſe ſont ſauvés ſans qu'on s'en ſoit apperçu, & ſe ſont précipités dans les flots. Quant à celui que je traitois alors, je me ſouviens fort bien qu'un de ſes camarades m'a dit qu'ayant ſoupçonné ſon deſſein, il l'avoit ſaiſi, lorſqu'il étoit ſur le point de s'élancer dans l'eau, qu'il avoit appellé du ſecours, & qu'on l'avoit conſervé par ce moyen. Si les *calentures* ſont plus fréquentes pendant la nuit que pendant le jour, c'eſt qu'alors les bâtimens ſont plus fermés, & reçoivent moins d'air; d'où vient la raréfaction du ſang, qui n'eſt déja que trop conſidérable ».

Il ſuit de cette obſervation & de la pratique du docteur Shaw, que la ſaignée eſt indiſpenſable dans cette fièvre, & que les vaiſſeaux ſont ſi pleins, le ſang ſi viſqueux, qu'il faut ouvrir pluſieurs vaiſſeaux pour obtenir la quantité de ſang néceſſaire. On ne ſauroit donc trop recommander de faire de larges ouvertures. La ſaignée de la veine jugulaire ſemble préférable.

Si l'on ſoupçonne que l'eſtomac eſt rempli de bourre, on doit adminiſtrer l'émétique quelque temps après la ſaignée. Quant aux boiſſons, la nature de la maladie indique qu'elles doivent être tempérantes, & rafraîchiſſantes; ainſi le petit lait, l'eau d'orge nittée & toutes les tiſannes de ce genre acidulées ſoit avec les acides végétaux, ſoit avec les acides minéraux, ſont appropriées à cette fièvre.

Ce n'eſt qu'à la fin de la maladie que le malade doit être purgé. (M. Laguerene.)

CALÉSAN. (*Mat. méd.*)

Le *caléſan* ou *calesjam* de Rheede, eſt un arbre du Malabar, analogue au ſumach, qui s'élève à ſoixante pieds, dont le bois eſt noirâtre, flexible, les feuilles ailées, molles & luiſantes, les fleurs ſemblables à celles de la vigne, diſpoſées en grappes, formées d'un petit calice à quatre diviſions, de quatre pétales, de huit étamines, d'un ovaire ſupérieur portant un ſtyle jaunâtre, & qui ſe changent en bayes ovales, oblongues, vertes, aſſez reſſemblantes à celles du groſeillier.

Il coule de l'écorce de cet arbre un ſuc acerbe qui guérit les aphtes & les maux de gorge, qu'on emploie avec ſuccès dans l'Inde contre le dévoiement, la dyſſenterie. On pulvériſe auſſi cette écorce ſèchée, on en fait avec le beurre une eſpèce d'onguent qui guérit le ſpaſme cynique, & les convulſions produites par les grandes bleſſures. (M. Fourcroy.)

CALFEUTRER. (Hygiène.)

Partie III. Règles de l'hygiène, conſidérées relativement aux beſoins des hommes.

Claſſe I. Hygiène publique, pour les hommes en ſociété.

Ordre II. Règles relatives aux habitations communes.

Calfeutrer, c'eſt empêcher l'air de paſſer à travers les portes & les fenêtres, qui concourent à former les habitations des hommes. Il n'eſt pas néceſſaire de s'étendre beaucoup, pour prouver que, lorſqu'il fait bien froid, il eſt très-avantageux d'employer ce moyen pour s'en garantir. Mais il faut recommander de le faire avec de telles précautions, qu'on puiſſe même dans les plus grands froids ouvrir de temps en temps les endroits qu'on occupe habituellement, c'eſt pourquoi on fait très-bien de pratiquer aux croiſées des appartemens des ouvertures au moyen d'un grand carreau de verre qui eſt arrangé pour cela. Car il vaudroit encore mieux être moins bien *cal-*

entré, & renouveller de temps en temps avec facilité l'air qui nous environne, que d'être continuellement plongé dans le même air épais, & chargé des vapeurs de beaucoup de transpirations, comme on le voit pratiquer dans le nord chez les gens du peuple, qui étouffent en quelque sorte dans leurs habitations par l'excès de la chaleur, & quelquefois de la fumée. C'est particulièrement dans ces pays qu'on connoît l'art de bien *calfeutrer* : en y joignant celui de bien placer & diriger les poëles, on y a trouvé les moyens sûrs de se garantir suffisamment du froid, & sur-tout de l'humidité. Dans ces climats, on *calfeutre* particulièrement les maisons de bois (qui sont très-faciles à échauffer), avec de la mousse des bois, ou bien encore mieux avec du chanvre, qu'on enfonce à coups de marteau dans l'interstice des sapins, qu'on place tête à pointe les uns sur les autres, dans toute leur longueur, pour former les habitations.

Dans nos climats on *calfeutre* fort bien, en se servant de lisières de draps, & de peaux de mouton, pour les portes & les fenêtres qu'on doit ouvrir pendant l'hiver; quand on ne veut pas les ouvrir, on se contente d'y coller un papier épais, qui refuse absolument toute admission à l'air extérieur.

Une des raisons qui doit le plus engager à *calfeutrer* les appartemens dans l'hyver, c'est qu'il n'y a rien de plus dangereux que les petits courans d'air qui pénètrent dans les lieux où sont placés les hommes, & dont les directions peuvent se porter sur quelque partie de leur corps; c'est ainsi que l'on a vu souvent naître des rhumatismes, des douleurs sourdes dans les muscles des parties qui ont été ainsi frappées par l'air. Il vaudroit bien mieux que les portes & les fenêtres fussent tout-à-fait ouvertes, que d'être mal fermées ou *calfeutrées*.

(M. Macquart.)

CALICE. (*Mat. méd.*)

Le *calice* des fleurs, ou l'enveloppe extérieure des parties de la fructification, mérite, de la part des médecins, quelques considérations relativement aux principes qu'il contient, & aux vertus qu'il peut avoir en général. Il ne s'agit ici ni des détails de la forme très-variée, ni de la structure du *calice*, qui intéresse spécialement le Botaniste, & que le médecin ne doit connoître que par rapport aux propriétés qui accompagnent souvent celles-ci dans plusieurs familles naturelles. Il suffit de savoir qu'on distingue le perianthe, ou le *calice* proprement dit, de toutes les autres espèces d'enveloppes qui ne font pas vraiment fonction de *calice*, comme la spathe des liliacés, l'involucre des ombellifères, la bâle des graminées, la coiffe des mousses, la bourse des champignons, le chaton d'un grand nombre d'arbres, ordinairement verts & résineux. Le perianthe, proprement dit, est d'une pièce, ou de plusieurs pièces. Relativement à ses propriétés médicinales il est ou herbacé, sans saveur & sans odeur, & alors il n'a pas plus de propriétés que les feuilles, ou odorant, âcre, amer; ces dernières propriétés donnent au *calice* des des fleurs des vertus médicamenteuses. Telles sont, par exemple, toutes les labiées; leur *calice* est odorant, d'une saveur chaude, âcre & amère; quand on le considère avec une loupe, on le trouve parsemé d'une très-grande quantité de petits trous, ou de fossettes qui contiennent de l'huile volatile; on extrait facilement cette huile odorante par la distillation. Les *calices* de la lavande, du romarin, de la plupart des sauges & des menthes, sont dans ce cas. Ainsi on pourroit les employer seuls comme céphaliques, cordiaux, sudorifiques, alexipharmaques, &c.; & ils jouissent vraiment de ces propriétés, dans l'usage que l'on fait des plantes labiées & aromatiques, puisqu'on a coutume de prescrire les sommités fleuries de ces plantes.

On sait aussi par rapport à la chimie, à la pharmacie, & à la préparation des médicamens végétaux en particulier, que les *calices* sont souvent les organes d'où on retire le plus d'huile volatile ou essentielle, & qu'en distillant les labiées, les roses, & plusieurs composées, sur-tout des radiées, c'est cette partie qui fournit le plus de principe huileux aromatique. (M. Fourcroy.)

CALIGNI BLANC. (*Mat. méd.*)

Le *caligni blanc*, nommé par Aublet *licania incana*, dans la description des plantes de la Guiane, est un arbrisseau de trois ou quatre pieds, dont le bois blanc & dur, exhale, quand on le scie, une odeur d'huile rance, & qui, après des fleurs monopétales à cinq étamines, porte des baies grosses comme de fortes olives, blanches, pointillées de rouge, contenant, dans une chair pulpeuse, un noyau osseux. Cet arbre, qui croit dans les bois de la Guiane, est très-recherché des galibis. Ils en sucent le fruit & en sont très-friands. Suivant les détails donnés par Aublet, ce fruit sucré paroît être pectoral, ou béchique, adoucissant, comme les dattes, les jujubes, les sebestes, les figues, les raisins bien murs; & c'est dans la même classe médicamenteuse qu'il paroît naturel de le ranger.

(M. Fourcroy.

CALIGO. Obscurcissement de la vue. (*Nosolog. méthod.*)

Ce mot est employé par *Sauvages* pour désigner un genre de foiblesse de vue provenant d'opacités en-deçà de la pupille, par opposition à la cataracte, qui a son siège attenant la pupille. *Cullen* donne plus d'étendue à la signification de ce mot; c'est, suivant lui, la diminution ou l'abolition de la vue. Je pense que ce ne doit être que l'interception de la vue ou de la lumière par toutes les causes capables d'affecter les

Digitized by Google

parties tranſparentes des yeux, & d'interpoſer ainſi des milieux opaques entre l'objet & l'organe immédiat de la viſion, dont la léſion donnant lieu préciſément à la diminution ou à l'abolition de la vue, doit former des genres différens de l'obſcurciſſement dont il s'agit. *Voyez* AMBLYOPIE, AMAUROSE. Je conclus que le mot *caligo* doit comprendre la cataracte, comme toutes les autres eſpèces d'opacités inhérentes aux yeux. *Voy.* OPACITÉS, CATARACTE, CONCRÉTIONS, SUFFECTIONS.

(M. CHAMSERU.)

CALIN. (*Mat. méd.*)

Le *calin* eſt, ſelon Lémery, un métal compoſé de plomb & d'étain par les Chinois, & dont on fait pluſieurs uſtenſiles au Japon, à la Cochinchine & à Siam; telles ſont la plupart des caffetières & boîtes de thé, fabriquées à la Chine, que nous voyons quelquefois ici, qui ont la propriété d'être flexibles & de ſe boſſuer, ſans ſe caſſer. On prétend même que les habitans de ces contrées en couvrent leurs maiſons, & qu'ils en fabriquent des eſpèces de baſſalloi. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que par un mélange d'étain & plomb d'Europe on ne parvient pas à faire de ſemblables uſtenſiles. Le *calin* n'eſt peut-être que la toutenague, ou tintenaque des Hollandois.

(*Extrait du Dictionnaire d'hiſtoire naturelle.*)

(M. FOURCROY.

CALLEUX, *calloſus*, s'entend des parties qui contractent des duretés que l'on nomme *cal*, ou *calus*, ou *calloſité*. (M. CHAMSERU.)

CALLIBLEPHARON. (*Mat. méd.*)

Médicament pour embellir les paupières. Galien s'eſt occupé de cet objet qui intéreſſe & la médecine & l'art coſmétique. Gorris & Caſtel indiquent ce que les anciens employoient à cet uſage. Je ne conſidérerai que ce qui eſt propre à l'art coſmétique parmi les ſubſtances dont l'application eſt déterminée & diverſifiée en médecine ſuivant le caractère de chaque maladie locale. En rapportant à ſix claſſes les remèdes deſtinés aux paupières, ſavoir aux corps gras, aux aqueux, aux ſpiritueux, aux parfums, aux matières métalliques & aux ſels, mêlangés diverſement ou employés ſeuls, je propoſe de choiſir de préférence pour l'uſage habituel, dans les préparations ſalines. C'eſt ainſi que les anciens recommandoient le ſel ammoniac. (M. CHAMSERU.)

CALLIGENES, médecin de Philippe II, roi de Macédoine dernier du nom, cacha adroitement la mort de ce prince, juſqu'à ce que Perſée, ſon ſucceſſeur & ſon fils, en eût reçu la nouvelle, & fût monté ſur le trône. Ceci arriva l'an 179 avant Jeſus-Chriſt, 3825 du monde. (M. GOULIN.)

CALLIMACHUS, médecin grec, à qui on attribue un traité des couronnes dont on ſe ſervoit anciennement dans les feſtins, compoſa cet ouvrage dans la ſeule vue de prouver que ces couronnes ſont nuiſibles à la ſanté, parce que l'odeur des fleurs qui les compoſent bleſſe ſouvent le cerveau, & cauſe par-là de grandes maladies. L'abus des odeurs eſt ſi commun aujourd'hui, qu'il devroit animer le zèle de quelque nouveau *Callimachus*. (M. GOULIN.)

CALLIPÉDIE, ou la manière d'avoir de beaux enfants, eſt un mot grec compoſé de κάλλος beauté, παιδία éducation. Il exiſte ſur cette matière un poëme latin de Claude Quillet, avec une traduction libre en vers françois. Malgré quelques erreurs répandues dans cet ouvrage, on ne peut s'empêcher d'admirer l'élégance du ſtyle, on y trouve même le plan d'une éducation excellente, & ſous ce dernier rapport il offre un enchaînement de préceptes qui, mis en pratique, ne peuvent que concourir à donner aux enfants ſi non la beauté, au moins une conformation plus agréable & une conſtitution plus forte. (*Voyez* ORTHOPÉDIE.) (M. JEANROI.)

CALLISTHENE, que S. Epiphane met au nombre des auteurs qui ont écrit touchant les plantes, étoit d'Olynthe, ville de Thrace, où il naquit vers le milieu du trente-ſeptième ſiècle. Il fut placé auprès d'Alexandre le Grand par Ariſtote, ſon maître dont il étoit parent par ſa mère, qui étoit couſine d'Ariſtote du côté maternel; mais la conduite qu'il tint à la cour de ce prince le fit périr malheureuſement. On a dit qu'Alexandre l'avoit fait enfermer dans une cage de fer & enſuite déchirer par des lions, pour lui avoir parlé trop librement, ou pour avoir eu part à une conſpiration contre ſa vie; d'autres le font mourir de maladie, & diſent qu'étant d'un très-grand embonpoint, il mourut de la maladie pédiculaire. Ce fut l'an 328, avant notre ère, lorſqu'Ariſtote avoit ſoixante-ſix ans. Comme *Calliſthène* avoit été inſtruit par Ariſtote, il eſt vraiſemblable qu'Ariſtote avoit au moins dix-huit ans plus que *Calliſthène*, qui conſéquemment en 328 avant notre ère, en avoit trente-huit: ainſi il naquit vers 366.

Pline cite un *Calliſthène* qui peut être le même.

(M. GOULIN.)

CALLOSITÉ, *Calloſitas*. Ce mot s'applique ſpécialement aux duretés ou lenſes des ulcères & fiſtules. (*Voyez* ces mots.) (M. CHAMSERU.)

CALLUS, ou *calus*. (*Noſolog. méthod.*)

Eſpèce de tumeur dure, applatie, qui ſe forme dans le tiſſu de la peau. (*Voyez* COR, DURILLON, CLARUS.) (M. CHAMSERU.)

CALMANS. (*Mat. méd.*)

Les remèdes propres à rallentir & appaiſer le mou-

les parties les plus tendres juſqu'à faire craindre la rupture de leurs vaiſſeaux ou le déchirement de leurs fibres, on doit recourir aux *calmans*.

Quand une toux fréquente & forte ſecoue trop vivement les poumons & accélère le mouvement du ſang, quand une veille opiniâtre fatigue les malades & les empêche de reprendre des forces, quand un vomiſſement continuel & convulſif s'oppoſe à la réparation du corps, les *calmans* ſont encore bien indiqués. Il faut les éviter lorſqu'on traite des malades dont la fibre eſt sèche & roide, dont les humeurs ſont âcres, dont le ſang eſt bouillant, & ſur-tout lorſqu'ils éprouvent quelques évacuations qu'il ſeroit dangereux de ſupprimer; car cette ſuppreſſion eſt un des effets les plus redoutables des *calmans*. M. Lieutaud fait cependant obſerver à ce ſujet qu'il a vu l'opium favoriſer la ſortie des crachats, en calmant le ſpaſme & l'irritation qui les arrêtoient.

Ces remèdes ſont ceux que l'on donne à la plus petite doſe, & ſur l'effet deſquels il eſt le plus important d'être attentif. Ils s'emploient auſſi avec beaucoup d'avantages dans les cas où il faut modérer l'énergie des médicamens trop actifs. Il faut ſur-tout ſe ſouvenir qu'ils ſont en général très-dangereux dans les fièvres lentes, dans le dépériſſement & le marasme, dans le commencement des maladies aiguës, dans la foibleſſe, & toutes les maladies accompagnées de ſyncopes & d'affections de la tête.

Comme l'effet de l'opium ne répond pas toujours à ce qu'on en attend, & qu'il occaſionne quelquefois des ſpaſmes au lieu de les calmer, on a cherché à l'adoucir, à le maſquer, & à énerver ſon action narcotique, en ne lui laiſſant que la vertu calmante. Sydenham l'avoit uni pour remplir cet objet aux aromatiques, aux ſpiritueux & aux cordiaux. Cette combinaiſon conſtitue le laudanum liquide. M. Hallé a découvert depuis peu que le camphre uni à l'opium tempère & détruit même ſouvent ſa grande énergie & ne lui laiſſe que ſa propriété calmante, en énervant ſa qualité narcotique. Cette aſſociation peut être de la plus grande utilité dans la pratique. On doit donner le camphre ainſi combiné à beaucoup plus grande doſe qu'on ne le fait communément.

Un des grands avantages des *calmans* c'eſt de modérer l'action de pluſieurs claſſes de remèdes, dont les effets trop violens pourroient être nuiſibles, ou ne rempliroient pas l'objet qu'on ſe propoſe ſans cette aſſociation. C'eſt ainſi qu'on le mêle avec avantage aux fondans, aux gommes-réſines, aux apéritifs énergiques, lorſqu'on redoute trop de force dans leur action. On l'unit auſſi quelquefois avec avantage aux préparations mercurielles, aux purgatifs draſtiques, &c. (*Voyez* les mots ANODYNS, HYPNOTIQUES, PARÉGORIQUES, NARCOTIQUES, STUPÉFIANS.) (M. FOURCROY.)

CALMAR ou CORNET. (*Hygiène, & mat. médic.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux.

Sepia loligo. Linn. Ater turbidus.

On donne le nom de *Calmar* à un animal marin mou, fort ſingulier, ayant la tête entre les pieds & le ventre, qui eſt du genre des Sèches, & claſſé avec les vers Zoophites.

Cet animal ſe trouve beaucoup dans l'Océan, qui borde le Portugal. Il diffère de la Sèche, en ce que ſon corps eſt rond, long, & finiſſant en pointe, cartilagineux, & un peu tranſparent, tandis que celui de la sèche eſt court & large, de même que ſon os, qui eſt d'ailleurs friable & ſpongieux. Le *Calmar* a la chair plus molle que la sèche, & une eſpèce de bec de perroquet noir & fort dur. Ces animaux ont un ſac rempli d'une liqueur noire qu'ils répandent à volonté dans l'eau pour la troubler, & éviter par-là la pourſuite de leurs ennemis. Beaucoup d'auteurs prétendent qu'ils peuvent ſe développer de manière à voler au-deſſus des eaux, mais ce fait ne me paroît pas poſſible d'après la ſtructure de l'animal.

Le *Calmar* vit de petits poiſſons, d'écreviſſes, de langouſtes. On dit qu'il y en a des grands & des petits, qu'ils fourniſſent un aliment qui excite l'appétit, & d'aſſez bon ſuc. Mais il doit être viſqueux, gluant, peu propre à donner aux humeurs une bonne qualité. Il ſera ſur-tout nuiſible aux perſonnes qui n'ont pas un eſtomac très-vigoureux, qui ne ſont pas jeunes, & qui ne ſe livrent pas à de forts exercices.

Cet aliment n'étoit pas fort eſtimé dans l'antiquité; je ne vois pas de raiſons pour en faire aujourd'hui un plus grand cas. Il demande, pour être digéré, des aſſaiſonnemens de haut goût; il a, à peu près, les mêmes propriétés médicinales que l'écreviſſe.

(M. MACQUART.)

CALME.

C'eſt l'état de repos qui, dans le cours des fièvres & de preſque toutes les maladies, prend la place de l'irritation, de l'agitation & des douleurs.

Il n'eſt guère de maladie, quelque ſoit la rapidité avec laquelle elle parcourt ſes temps, qui ne laiſſe quelqu'intervalle pendant lequel tous les ſymptômes diminuent d'intenſité. C'eſt le moment précieux qu'il faut ſaiſir pour placer les remèdes convenables. Lorſqu'on l'a laiſſé échapper, il arrive ſouvent qu'on ne le retrouve plus; les fièvres intermit-

tentes & témittentes malignes en fourniſſent trop ſouvent l'exemple. (M. Laguerene.)

CALOMEL. (*Mat. méd.*)

Le *calomel* ou *calomelas* des Anglois eſt une préparation mercurielle qu'on croit être plus douce que le mercure doux, & la panacée, mais qui, d'après des connoiſſances chimiques exactes, doit être plus actif & plus pénétrant. C'eſt du muriate mercuriel doux ſublimé quinze fois de ſuite. (*Voyez* dans le Dictionnaire de Chimie le mot Muriate,) où nous traitons des procédés néceſſaires pour préparer les diverſes modifications de ce médicament. Nous nous contenterons d'obſerver ici qu'il eſt reconnu d'après les expériences de M. Baumé, & d'après celles qui nous ſont propres, qu'à chaque ſublimation une partie du muriate mercuriel doux eſt décompoſée & qu'il ſe forme un peu de muriate mercuriel corroſif, qu'on reconnoît parce qu'il offre une couche mince à la ſurface du mercure doux. Nous nous ſommes convaincus que dans les ſublimations ſucceſſives, on apperçoit toujours cette petite portion de muriate mercuriel corroſif, deſorte que le mercure doux doit après ces opérations ſe trouver mêlé d'une quantité aſſez forte de ce ſel très-énergique, pour que ſon action en devienne plus vive & plus ſenſible. (*Voyez* les mots Mercure & muriate de mercure, & l'article Antivénériens.) (remèdes) (M. Fourcroy.)

CALORIQUE. (*pathologie.*) (*Mat. méd.*)

Nous avons donné, dans la nouvelle nomenclature, le nom de *calorique* à la ſubſtance qui produit la chaleur. Il eſt aiſé de conçevoir que le mot chaleur n'exprimoit que la ſenſation que les hommes éprouvent en s'expoſant au feu, ou par un effet né dans leur corps; & qu'il ne pouvoit pas ſignifier rigoureuſement la cauſe de cette ſenſation, ou la matière qui la produit. Le nom de *calorique* étoit néceſſaire ſur-tout pour faire entendre comment ce corps, ou la cauſe de la chaleur & de la dilatation, peut être contenu dans une combinaiſon ſans y produire la ſenſation de chaleur, comment ſur-tout les matières les plus froides en recèlent ſouvent une très-grande quantité; problème qu'il étoit réſervé à la phyſique moderne de reconnoître & de réſoudre, & qui en paroiſſant un paradoxe pour nos ſens, eſt cependant, depuis ſa ſolution, une clef très-utile pour pénétrer la cauſe d'une foule de phénomènes auſſi importans qu'ils ſont ſinguliers. Ces découvertes, ces faits nouveaux & leur explication peuvent & doivent intéreſſer le médecin, auquel rien de ce qui tient à la phyſique ne peut être indifférent. Eh comment cet objet n'auroit-il pas un grand intérêt pour des hommes qui conſacrent leur vie à l'étude de la phyſique animale, puiſque c'eſt dans les animaux vivans & malades que le *calorique*, développé ou abſorbé en trop grande quantité, donne naiſſance à des effets qu'on a trop peu étudiés juſqu'ici, & qui ſont d'une grande utilité pour la connoiſſance & la guériſon des maladies.

Le *calorique* obéit comme tous les autres corps à l'attraction de combinaiſon, & comme eux il éprouve des changemens & des modifications dans ſes propriétés en ſe combinant. Cependant il a un caractère conſtant & général dans toutes ſes combinaiſons, c'eſt d'augmenter le volume, & d'écarter les molécules de tous les corps qu'il pénètre; il n'en eſt aucun qui ne ſoit ſuſceptible de l'abſorber & de s'y unir, & aucun ne le contient ainſi ſans augmenter dans toutes ſes proportions. Quoiqu'il raréfie en général tous les corps, il a différens degrés d'attraction pour les différentes ſubſtances naturelles, tellement qu'il eſt plus difficile de le ſéparer de tel corps que de tel autre, & que ſes adhérences étant mieux appréciées depuis les travaux des phyſiciens modernes, pourront quelque jour être préſentées dans des tables qui deviendront d'une grande utilité. Une propriété très-remarquable du *calorique*, qui a été découverte par Black, confirmée par MM. Wilcke, Lavoiſier, Crawford, c'eſt que chaque corps eſt ſuſceptible d'en abſorber des quantités très-différentes pour parvenir à la même température, de ſorte qu'un thermomètre n'indique pas du tout une égale proportion de *calorique* dans les corps élevés à la même température, mais ſeulement une égale chaleur ſenſible, une action égale de cette chaleur ſur nos organes. De ces propriétés, qui ſont comme autant de caractères ſpécifiques du *calorique*, découlent des applications très-importantes à la phyſique animale, & nous croyons devoir préſenter ici, non pas les applications qui n'ont point encore tout le développement & tout l'enſemble qu'elles doivent avoir quelque jour, mais une eſquiſſe de ce qu'elles promettent d'utile à la médecine.

§. I. *De la raréfaction & de l'écartement des molécules produits par le* calorique.

Comme tous les corps, en abſorbant le *calorique*, ſont écartés dans leurs molécules, & augmentent conſtamment de volume, il s'enſuit :

1°. que c'eſt au *calorique* ſeul qu'eſt dû le changement de volume qu'éprouvent tous les corps naturels.

2°. Que ce changement doit varier comme la proportion de *calorique* libre & abſorbable par ces corps.

3°. Que la raréfaction des liquides, & la dilatation des ſolides, doivent croître en général, en raiſon directe de la quantité de *calorique* qu'ils abſorbent. En conſidérant cette propriété dans tous ſes degrés & dans toute ſon énergie, on reconnoît bientôt que c'eſt à la préſence & à l'abſorption du *calorique* qu'eſt due la molleſſe, ou le ramolliſſe-

Digitized by Google

ment, la fusion, la liquefaction, la volatilisation, & enfin la fluidité élastique des substances qui sont susceptibles de prendre ces divers états. Ainsi les corps naturellement durs, comme l'eau solide, ou la glace, doivent leur liquidité, leur vaporisation, leur état de gaz à leur combinaison avec le *calorique*, en proportion toujours croissante, depuis la solidité jusqu'à la fluidité élastique. Cette assertion est prouvée par l'expérience; car on sait qu'en exposant la glace à la chaleur, celle-ci est absorbée promptement, & se combine comme *calorique* en ramollissant la glace; en échauffant celle-ci déjà ramollie, une nouvelle proportion de *calorique* la fond en liquide, & une plus grande dose du même principe, parvient à écarter tellement les molécules, qu'elle passe à l'état de vapeur, de gaz, ou de fluide élastique. L'analogie annonce donc:

1°. Que les métaux, les pierres, les sels, ne sont sous forme solide, dans la terre, & à sa surface, que parce qu'il n'y a point dans & sur notre planète, assez de *calorique* pour fondre & volatiliser ces substances; & en effet, l'art ayant trouvé les moyens d'ajouter le *calorique* en masse à ces corps, il est parvenu à les ramollir, à les fondre, & à les réduire en vapeurs.

2°. Que toutes les substances fluides à la température habituelle de notre globe, comme l'eau liquide, le mercure, les huiles, les acides, &c., doivent cette fluidité à leur combinaison avec le *calorique* assez abondant pour les tenir dans cet état; qu'ils ne diffèrent des premiers, dans cette forme, que parce que ceux-ci exigent une beaucoup plus grande proportion de *calorique* pour se ramollir & se fondre; en effet, si on enleve une certaine quantité du *calorique* contenu dans le mercure, l'eau, l'huile, &c., on leur enleve en même-temps leur liquidité, & ils passent à l'état solide.

3°. Que l'air qui enveloppe notre globe, & qui forme l'atmosphère, est composé de toutes les substances qui sont susceptibles, par leur union avec le *calorique*, de rester écartées dans leurs molécules, & assez raréfiées pour conserver la forme de fluides élastiques.

4°. Que lorsque les corps solides deviennent élastiques, gaz ou vapeurs sous nos yeux, comme cela arrive dans les changemens de saison, & par la suite des variations de la dose du *calorique* libre sur notre globe, ces fusions, ces volatilisations sont dues à l'absorption du *calorique* par ces corps, & à la combinaison intime de ce principe avec eux.

5°. Enfin, que lorsque le contraire a lieu, & lorsqu'on voit des gaz se résoudre en liquides, des liquides se convertir en solides, on doit en conclure que le *calorique* les abandonne, ou leur est enlevé; telles sont, par exemple, la précipitation de l'eau dissoute dans l'air, & tombant en rosée; la formation de la glace, ou la congélation de l'eau liquide, &c.

Avec des principes aussi simples & aussi féconds en conséquences que ceux qui viennent d'être posés, les phénomènes des animaux sains & malades, relatifs à la chaleur, offrent des applications qui se multiplieront d'autant plus qu'on rapprochera davantage la physique animale de la physique générale; & ce rapprochement, si bien conçu par Boerhaave, est le seul moyen de faire faire des progrès à l'art de guérir. Qui ne conçoit pas mieux, d'après ces principes généraux, l'influence de la chaleur atmosphérique, & du froid, sur le corps de l'homme? Comment ne sentiroit-on pas la lumière qu'ils répandent sur les propriétés médicamenteuses de la chaleur, de l'étuve sèche, de l'insolation, du verre ardent? Peut-on se refuser aux résultats de ces découvertes nouvelles relatives à la respiration & à l'échauffement du sang par l'air vital? N'entend-on pas mieux les causes & les effets de la raréfaction de nos humeurs, de la pléthore par raréfaction, l'action des diverses températures sur nos organes, celle des climats différens? L'histoire des maladies accompagnées d'une plus grande chaleur, ou des affections si flammatoires, celle des maux qui sont suivis de froid & des affections chroniques en général, n'en deviendra-t-elle pas beaucoup plus simple & beaucoup plus claire? Les propriétés des médicamens, des alimens médicamenteux, de l'exercice, des frictions, de l'application des corps chauds ou froids sur la peau, l'art de prescrire, d'attirer, ou de modifier les propriétés de l'air dans les diverses affections, tous ces objets sont importans pour la médecine pratique, sur lesquels, à la vérité, l'empirisme se tait, ou auxquels, faute de lumières suffisantes, il attribue si communément une utilité ou une stérilité qui existent en effet à ses yeux, ne deviennent ils pas, pour le médecin physicien, autant de sujets de méditations profondes, & de moyens pour le perfectionnement de son art?

§. II. *De l'attraction diverse du* calorique *par les différens corps.*

C'est une très-belle découverte de la physique moderne que celle de l'attraction du *calorique* par les corps, & de ce qu'on appelloit d'abord la marche de la chaleur dans les différentes substances naturelles. Franklin a observé des premiers que la chaleur du soleil étoit absorbée en quantité très-variée, par les corps diversement lisses & colorés; que les corps noirs, par exemple, absorbent & retiennent plus de chaleur que les gris, & ceux-ci plus que les blancs. On a bientôt nommé cette propriété conductrice de la chaleur, en la comparant à la marche du fluide électrique à travers les différens corps, & on considéroit les substances naturelles comme des conducteurs de chaleur plus ou moins bons. Ainsi

on reconnut bientôt que la prétendue propriété de la chaleur, de ſe mettre en équilibre dans tous les corps, n'étoit relative qu'à la température, c'eſt-à-dire à l'influence de la chaleur ſur le thermomètre, & point du tout à la proportion de matière de la chaleur ou de *calorique* contenu dans les corps. Nous parlerons de cette proportion dans le paragraphe ſuivant; il ne doit être queſtion dans celui-ci que de l'attraction du *calorique* par les diverſes ſubſtances, & non de ſa quotité. Il en eſt de cette attraction pour les ſubſtances animales vivantes, comme pour tous les autres corps naturels; chaque organe, chaque ſolide, chaque fluide du corps humain, & de celui des animaux, a ſa manière propre d'abſorber, de retenir le *calorique*, d'y adhérer avec une force plus ou moins grande. Cette propriété doit varier auſſi dans chaque organe & dans chaque humeur, ſuivant la nature & l'état variables des corps organiſés. On ne peut douter qu'une plus grande proportion de *calorique*, & une adhérence plus forte de ce principe, dans tel ou tel liquide du corps humain, ne contribue ſingulièrement à en changer les propriétés, telles que la conſiſtance, la liquidité, la température, la concreſcibilité, la coagulabilité, la diſſolubilité, en un mot toutes les qualités des humeurs, & ne les diſpoſe même à entretenir, à augmenter même l'énergie des forces vitales, du mouvement, ou à les diminuer, à les engourdir. C'eſt auſſi à la même cauſe qu'il faut attribuer en partie, d'un côté, la diſpoſition inflammatoire du ſang, la propriété trop concreſcible de la matière albumineuſe & de la ſubſtance fibreuſe, les engorgemens aigus; de l'autre la ſurabondance des ſucs blancs, la foibleſſe, le rallentiſſement de la circulation, les ſtaſes, les engorgemens froids, les tumeurs, les obſtructions. Combien de conſidérations utiles à la médecine cette influence du *calorique* trop abondant, ou dans un excès oppoſé, ne préſente-t-elle pas au phyſicien? Mais combien de temps, de travaux & de pénibles recherches ne faudra-t-il pas avant qu'on faſſe convenablement l'application, avant même qu'on en ſente généralement l'utilité? Car l'empiriſme, dont beaucoup de praticiens ſont profeſſion, a été, juſqu'aujourd'hui, une barrière qui a repouſſé les avantages que la phyſique & la chimie promettent à l'art de guérir.

L'attraction du *calorique*, par les différens corps, eſt encore immédiatement applicable à la matière médicale; c'eſt à la théorie de l'abſorption du *calorique* que tient l'action de quelques calmans, des vaporeux, des rafraîchiſſans; c'eſt à cet effet qu'eſt due l'action des éthers, trop peu appréciée juſqu'ici par les auteurs de matière médicale. La doctrine des topiques, des relâchans, des émolliens, des calmans extérieurs, roule en grande partie ſur l'abſorption du *calorique* de la peau, & des organes placés immédiatement au-deſſous par les remèdes qu'on y applique. L'action médicamenteuſe de la glace, des corps très-fuſibles & très-volatiles, la ſenſation de froid qu'ils procurent, au-dehors ou au-dedans, appartient entièrement à cette doctrine. C'en eſt aſſez pour faire voir ce qu'on peut eſpérer de l'application des connoiſſances actuelles à l'art de guérir, relativement à l'attraction du *calorique*; voyons actuellement ce qu'on peut attendre de celles qu'on a acquiſes ſur la chaleur ſpécifique, ou ſur la quantité différente de *calorique* contenue dans les diverſes ſubſtances.

§. III. *De la chaleur ſpécifique, ou de la quantité diverſe de* calorique *contenue dans les corps, quoiqu'à la même température.*

Ce réſultat des expériences de pluſieurs modernes, ſur la quantité diverſe de *calorique* contenu dans les corps, quoiqu'à la même température, eſt un des faits les plus remarquables & les plus importans de la phyſique moderne. Comme il peut avoir une grande influence ſur les connoiſſances médicinales, il nous paroît néceſſaire d'en traiter dans cet article. Aucun auteur n'ayant défini d'une manière plus préciſe & plus claire la nature du *calorique* ſpécifique que M. Lavoiſier, (*dans ſon traité élémentaire de chimie, premier chapitre*) nous croyons devoir expoſer ici ce que ce phyſicien dit ſur cet objet. « Tous les corps de la nature ſont dans un état d'équilibre entre l'attraction, qui tend à les rapprocher & à les réunir, & les efforts du *calorique*, qui tend à les écarter. Ainſi non-ſeulement le *calorique* environne de toutes parts les corps, mais encore il remplit les intervalles que leurs molécules laiſſent entr'elles. On ſe formera une idée de ces diſpoſitions, ſi l'on ſe figure un vaſe rempli de petites balles de plomb, & dans lequel on verſe une ſubſtance en poudre très-fine, telle que du ſablon; on conçoit que cette ſubſtance ſe répandra uniformément dans les intervalles que les balles laiſſent entr'elles, & les remplira; les balles, dans cet exemple, ſont au ſablon ce que les molécules des corps ſont au *calorique*, avec cette différence que, dans l'exemple cité, les balles ſe touchent, au lieu que les molécules des corps ne ſe touchent pas, & qu'elles ſont toujours maintenues à une petite diſtance les unes des autres par l'effort du *calorique*».

» Si à des balles, dont la figure eſt ronde, on ſubſtituoit des hexaèdres, des octaèdres, ou des corps d'une figure régulière quelconque, & d'une égale ſolidité, la capacité des vides qu'ils laiſſeroient entr'eux ne ſeroit plus la même; on ne pourroit plus y loger une auſſi grande quantité de ſablon. La même choſe arrive à l'égard de tous les corps de la nature; les intervalles que leurs molécules laiſſent entr'elles, ne ſont pas tous d'une égale capacité: cette capacité dépend de la figure de ces molécules, de leur groſſeur, & de la diſtance les unes des autres, à laquelle elles ſont maintenues, ſuivant le rapport qui exiſte entre leur force d'attraction, & la force répulſive qu'exerce le *calorique*.

C'eſt

C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre cette expreſſion : *capacité des corps pour contenir la matière de la chaleur ;* expreſſion fort juſte, introduite par les phyſiciens anglois, qui ont eu les premiers des notions exactes à cet égard ; un exemple de ce qui ſe paſſe dans l'eau, & quelques réflexions ſur la manière dont ce fluide mouille & pénètre les corps, rendra ceci plus intelligible. On ne ſauroit trop s'aider dans les choſes abſtraites de comparaiſons ſenſibles.

Si l'on plonge dans l'eau des morceaux de différens bois, égaux en volume, d'un pied cube, par exemple, ce fluide s'introduira peu à peu dans leurs pores, ils ſe gonfleront & augmenteront de poids ; mais chaque eſpèce de bois admettra dans ſes pores une quantité d'eau différente ; les plus légers & le plus poreux en logeront davantage ; ceux qui ſeront compacts & ſerrés n'en laiſſeront pénétrer qu'une très-petite quantité : enfin, la proportion d'eau qu'ils recevront dépendra encore de la nature des molécules conſtituantes du bois, de l'affinité plus ou moins grande qu'elles auront avec l'eau, & les bois très-réſineux, par exemple, quoique très-poreux, en admettront très-peu. On pourra donc dire que les différentes eſpèces de bois ont une capacité différente pour recevoir de l'eau ; on pourra même connoître, par l'augmentation de poids, la quantité qu'ils en auront abſorbé ; mais comme on ignorera la quantité d'eau qu'ils contenoient avant leur immerſion, il ne ſera pas poſſible de connoître la quantité abſolue qu'ils en contiendront en en ſortant.

Les mêmes circonſtances ont lieu à l'égard des corps qui ſont plongés dans le *calorique*, en obſervant cependant que l'eau eſt un fluide incompreſſible, tandis que le *calorique* eſt doué d'une grande élaſticité ; ce qui ſignifie, en d'autres termes, que les molécules du *calorique* ont une grande tendance à s'écarter les unes des autres, quand une force quelconque les a obligées de ſe rapprocher ; & l'on conçoit que cette circonſtance doit apporter des changemens très-notables dans les réſultats.

Les choſes, amenées à ce point de clarté & de ſimplicité, il me ſera aiſé de faire entendre quelles ſont les idées qu'on doit attacher à ces expreſſions, *calorique libre, & calorique combiné, quantité ſpécifique de calorique contenue dans les différens corps, capacité pour contenir le calorique, chaleur latente, chaleur ſenſible*, toutes expreſſions qui ne ſont point ſynonymes, mais qui, d'après ce que je viens d'expoſer, ont un ſens ſtrict & déterminé. C'eſt ce ſens que je vais chercher encore à fixer par quelques définitions.

Le *calorique libre* eſt celui qui n'eſt engagé dans aucune combinaiſon. Comme nous vivons au milieu d'un ſyſtème de corps avec leſquels le *calorique* a de l'adhérence, il en réſulte que nous n'obtenons jamais ce principe dans l'état de liberté abſolue.

Le *calorique combiné* eſt celui qui eſt enchaîné dans les corps par la force d'affinité ou d'attraction, & qui conſtitue une partie de leur ſubſtance, même de leur ſolidité.

On entend par cette expreſſion *calorique* ſpécifique des corps, la quantité de *calorique* reſpectivement néceſſaire pour élever du même nombre de degrés la température de pluſieurs corps égaux en poids. Cette quantité de *calorique* dépend de la diſtance des molécules des corps, de leur adhérence plus ou moins grande, & c'eſt cette diſtance, ou plutôt l'eſpace qui en réſulte, qu'on a nommé, comme je l'ai déjà obſervé, *capacité pour contenir le calorique*.

La *chaleur*, conſidérée comme ſenſation, ou, en d'autres termes, la *chaleur ſenſible*, n'eſt que l'effet produit ſur nos organes par le paſſage du *calorique*, qui ſe dégage des corps environnans. En général nous n'éprouvons de ſenſation que par un mouvement quelconque ; & l'on pourroit poſer comme une axiome, *point de mouvement, point de ſenſation*. Ce principe général s'applique naturellement au ſentiment du froid & du chaud. Lorſque nous touchons un corps froid, nous éprouvons la ſenſation du froid. L'effet contraire arrive lorſque nous touchons un corps chaud, le *calorique* paſſe du corps à notre main, & nous avons la ſenſation de la chaleur. Si le corps & la main ſont du même degré de température, ou à peu près, nous n'éprouvons aucune ſenſation, ni de froid, ni de chaud, parce qu'alors il n'y a point de mouvement, point de tranſport de *calorique*, & qu'encore une fois il n'y a point de ſenſation ſans un mouvement qui l'occaſionne.

Lorſque le thermomètre monte, c'eſt une preuve qu'il y a du *calorique* libre qui ſe répand dans les corps environnans ; le thermomètre, qui eſt au nombre de ces corps, en reçoit ſa part, à raiſon de ſa maſſe, & de la capacité qu'il a lui-même pour contenir le *calorique*. Le changement qui arrive dans le thermomètre n'annonce qu'un déplacement de *calorique*, qu'un changement arrivé à un ſyſtème de corps dont il fait partie. Il n'indique, tout au plus, que la portion de *calorique* qu'il a reçue ; mais il ne meſure pas la quantité totale qui a été dégagée, déplacée ou abſorbée. Le moyen le plus ſimple & le plus exact, pour remplir ce dernier objet, eſt celui imaginé par M. Delaplace, & qui eſt décrit dans les mémoires de l'Académie, année 1780, page 364. Il conſiſte à placer le corps, ou la combinaiſon, d'où ſe dégage le *calorique*, au milieu d'une ſphère creuſe de glace : la quantité de glace fondue eſt une expreſſion exacte de la quantité de *calorique* qui s'eſt dégagée. On peut, à l'aide de l'appareil que nous avons fait conſtruire d'après cette idée, connoître, non pas comme on l'a prétendu,

la capacité qu'ont les corps pour contenir le *calorique*, mais le rapport des augmentations ou diminutions que reçoivent ces capacités par des nombres déterminés de degrés du thermomètre. Il eſt facile avec le même appareil, & par diverſes combinaiſons d'expériences, de connoître la quantité de *calorique* néceſſaire pour convertir les corps ſolides en liquides, & ceux-ci en fluides aériformes, & réciproquement ce que les fluides élaſtiques abandonnent de *calorique*, quand ils redeviennent ſolides ». (*Voyez* le mot CALORIMETRE dans le Diction. de chimie.)

Telle eſt la manière claire & préciſe dont M. Lavoiſier expoſe ce qu'il y a de plus abſtrait & de plus important à connoître dans les expériences des phyſiciens modernes, & dans les réſultats qu'elles ont fournis à la ſcience. Dans l'application des connoiſſances de la phyſique exacte à la médecine, ces nouvelles données trouveut leur place, & peuvent devenir quelque jour d'une grande utilité. En effet, d'après les principes poſés dans ce paragraphe, il eſt reconnu que non-ſeulement chaque humeur & chaque ſolide de notre corps, & de celui des animaux, a ſa température propre & particulière, mais encore ſa quantité ſpécifique de *calorique*; qu'il ſera poſſible d'apprécier par la ſuite le rapport de proportion dans cette quantité, & d'en tirer des conſéquences immédiatement utiles à la médecine. Si l'on obſerve enſuite que le *calorique* ſpécifique doit varier, ſuivant une foule de circonſtances, dans nos organes & nos humeurs, & que pluſieurs maladies doivent peut-être uniquement leur origine & leur production à la quantité de *calorique* ſpécifique, ſoit exceſſive, ſoit peu abondante, on concevra ce que ces nouvelles connoiſſances peuvent offrir d'important à la pratique de l'art de guérir. La matière médicale n'en retirera pas moins de grands avantages. La chaleur des médicamens, leur tendance à abſorber, ou à communiquer du *calorique*, ſuivant leur nature & l'état des organes auxquels on les applique, eſt une nouvelle ſource de lumières qui peut jetter le plus grand jour ſur toute la thérapeutique. En effet, ſi l'on ſe rappelle que lorſque tous les corps, expoſés dans un milieu de chaleur quelconque, s'élevent peu à peu à la température, ou arrivent à un équilibre de température, cela ſignifie que chacun d'eux abſorbe, ſuivant ſa capacité de *calorique*, une diverſe doſe de ce principe, pour arriver au même degré de température; on concevra qu'en appliquant des corps froids ou chauds ſur la peau, en les introduiſant dans l'eſtomac & les inteſtins, ils enleveront à nos organes, ou ils leur communiqueront une quantité de *calorique* proportionnelle à leur tendance pour ſe combiner à ce principe ou à leur capacité de *calorique*, comparée à celle de nos organes, pour recevoir ou céder le *calorique*. Il devient donc eſſentiel, d'après ces réflexions, de déterminer d'une manière poſitive, 1°. la capacité du *calorique* des médicamens les plus importans, ou, ſuivant l'expreſſion plus exacte de M. Lavoiſier, connoître, non pas exactement, comme on a prétendu le pouvoir faire, la vraie capacité que les corps médicamenteux ont pour contenir le *calorique*, mais le rapport des augmentations ou diminutions que reçoivent ces capacités par des nombres déterminés de degrés du thermomètre; 2°. la même propriété dans nos organes & nos fluides dans différens états, ſoit ſains, ſoit malades; car le ſang, dans une maladie inflammatoire, par exemple, a ſans doute une capacité de *calorique* très-différente de celle qu'il a dans l'état de ſanté, & à plus forte raiſon de celle qu'il doit avoir dans le ſcorbut, la chloroſe, & toutes les maladies qui en altèrent le tiſſu, la nature intime, la nature de ces deux capacités de *calorique*; & conſéquemment, de l'adhérence & de l'attraction de ce principe pour les différens corps médicamenteux, & pour les diverſes parties de nos organes, une fois bien apprécié, il en réſultera des données exactes & immédiatement utiles à l'art de guérir.

C'eſt à la vérité dans la ſuite & la chaîne de ces ſpéculations que conſiſte l'avantage de toutes ces connoiſſances, de toutes ces applications recommandées & indiquées par cet article. Mais de ce que rien de ſemblable n'a encore été fait ni même propoſé dans l'art de guérir, s'enſuit-il qu'on doive rejetter ces idées ſans examen? Peut-on eſpérer de faire avancer la médecine, ſans prendre, ou au moins ſans indiquer de nouvelles routes? Le chemin de l'expérience clinique, & qu'il nous ſoit permis de le dire du pur empyriſme, n'a-t-il pas été bien parcouru, & n'a-t-on pas fait dans ce genre, depuis Hippocrate, tout ce qu'il y avoit à faire. Si l'on s'obſtine à croire & à publier par-tout, que l'art de guérir ne conſiſte que dans l'obſervation ſimple des maladies, de leurs ſymptômes, des remèdes qui naiſent ou qui ſont utiles, & dans la comparaiſon de tous ces faits entr'eux, ſi l'on penſe définitivement que l'art de pratiquer la médecine ne doit être fondé que ſur ces ſouvenirs de l'expérience, peut-on eſpérer qu'on fixera des baſes inébranlables, qu'on créera de vrais principes? Et a-t-on bien réfléchi à l'immenſe difficulté de conſtituer ainſi un art expérimental, de tracer une ſuite de tableaux, que le médecin doit ſe rappeler tous au lit du malade; car s'il en oublie un ſeul, tout eſt perdu pour lui, la lumière de l'analogie qui devoit l'éclairer s'affoiblit tout-à-coup, & n'eſt plus qu'un guide trompeur. D'ailleurs n'a-t-on pas ſenti l'incohérence de ce raiſonnement qui, d'une part, préſente l'art de guérir comme fondé ſur la mémoire de tous les faits pathologiques & thérapeutiques conſommés avec les ſiècles, qui ſuppoſe une identité dans les maladies & dans l'action des remèdes, & qui de l'autre annonce les plus grandes variétés dans les ſymptômes des maladies, dans les cauſes qui les produiſent & qui obéiſſent à toutes les révolutions poſſibles dans l'effet des remèdes? Comment invoquer l'analogie, lorſqu'on aſſure qu'au-

Digitized by Google

eun cas ne ſe reſſemble rigoureuſement, & que les remèdes n'agiſſent jamais d'une manière parfaitement égale dans des cas en apparence ſemblables ? Cette idée, trop ſuivie par un grand nombre de praticiens, a fait beaucoup de mal à la médecine, & a produit en grande partie le retard de ſes progrès. C'eſt elle qui a repouſſé & qui repouſſe encore trop ſouvent l'influence de la phyſique ſur cet art ; les praticiens qui en appellent ſi gratuitement à l'exemple du grand Hippocrate, & qui ſe plaiſent à dire que ce philoſophe n'a donné que des réſultats d'obſervations, oublient que l'art d'obſerver dans l'ancienne Grèce étoit, comme il ſera dans tous les lieux & dans tous les temps, fondé ſur un grand nombre de connoiſſances préliminaires, qu'Hippocrate avoit réuni toutes les lumières des autres ſciences cultivées de ſon temps, qu'il étoit un des plus grands phyſiciens de l'antiquité, qu'il avoit tout appris, qu'il n'avoit négligé ni l'hiſtoire naturelle des animaux, ni l'étude de l'air, des météores, des grands phénomènes de la nature, qu'il en avoit fait l'application à la machine de l'homme, qu'il avoit même recherché juſqu'à l'influence prétendue des aſtres, en un mot qu'il étoit ce qu'un grand médecin doit être & ſera toujours, au courant de toutes les connoiſſances humaines de ſon ſiècle, véritable philoſophe, profond dans toutes les ſciences immédiatement applicables à la connoiſſance de l'homme ; & que ſi peu de médecins ont approché du trône qu'on lui a élevé avec tant de juſtice, c'eſt qu'ils ont eu des vues trop courtes & trop rétrécies ſur la manière de ce grand homme ; c'eſt qu'ils ont cru, à tort, qu'il ſuffiſoit de décrire ſéchement les évènemens des maladies & des remèdes ; c'eſt en un mot parce que mépriſant même en quelque ſorte les lumières de toutes les branches de la phyſique, ils n'ont pas pu établir, comme l'avoit fait le philoſophe de Cos, des baſes ſolides pour élever l'édifice de l'expérience médicinale. Sans doute la médecine conſiſte dans l'obſervation, mais celle-ci eſt nulle ſans l'art d'obſerver, & cet art eſt compris tout entier dans l'étude des ſciences phyſiques. (M. Fourcroy.)

CALOTTE. (*Hygiène*)

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe II, *applicata*, choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre premier, habillemens.

Le mot *Calotte* ſe dit en général d'une petite cale, ou coëffe, ſoit qu'elle ſoit de cuir, comme celle qui couvre une tonſure, ſoit qu'elle ſoit de laine, de fil, de ſoie, ou de papier. Ces dernières ont une véritable utilité, en ce qu'elles ſont aſſez larges pour couvrir une bonne partie de la tête. C'eſt particulièrement lorſqu'on eſt très-ſenſible au froid, qu'on eſt d'un certain âge, & qu'on craint le reſoulement de tranſpiration qui exhale d'une tête chauve par les pores cutanés, qu'on fait uſage des *calottes* ; alors ſelon le plus ou le moins de beſoin, on les prend plus ou moins épaiſſes, d'une nature plus ou moins chaude. Ceux qui portent perruque, & qui ſont ſujets aux fluxions, & aux maux de tête, font fort bien d'en faire fabriquer avec de la laine. Elles ſont ſur-tout infiniment utiles aux perſonnes de la campagne, qui ſont habituées à voyager l'hiver, & dans les mauvais temps, à pied ou à cheval, à s'expoſer au grand air, & à craindre les intempéries des ſaiſons. Alors on les arrange de manière qu'elles couvrent les oreilles, & les mettent à l'abri des influences qu'on redoute. On fait de grandes *calottes* de cuir qui ſont utiles aux perſonnes dévotes qui reſtent long-temps dans les égliſes, où l'on s'eſt imaginé que le reſpect dû à la divinité ne devoit pas diſpenſer d'ôter ſon chapeau ou ſon bonnet, tandis qu'il n'eſt guères de lieux plus humides, & où il ſoit auſſi eſſentiel d'avoir la tête couverte ; il faudroit donc au moins avoir toujours, dans les temples, de larges *calottes*, qui conſervaſſent au corps une ſanté dont on a beſoin, pour s'occuper de celle de l'ame qu'on croit y trouver. (M. Macquart.)

CALVI, (Jean) de Crémone, exerça la médecine à Florence, où il fut chargé du ſoin des malades de l'hôpital de Sainte-Marie la neuve, & devint membre de l'académie. Il paſſa enſuite à Milan, dont il fut médecin ſtipendié ; mais il quitta encore cette ville pour ſe rendre à Piſe, où il obtint une chaire de médecine vers l'an 1763. Nous avons de lui :

De hodierna Etruſca clinice. Florentiæ, 1748.

Il y rend compte de l'état de la médecine dans la Toſcane.

Lettera ſopra l'uſo medico interno del mercurio ſublimato corroſivo, e ſopra il morbo venereo. Crémone, 1763, *in*-8.

Cette lettre tend à prouver l'efficacité du ſublimé corroſif pour la cure des maux vénériens.

De medicamentis pro Noſocomiorum levamine moderandis. Piſis, 1763.

Si dans les hôpitaux on pouvoit établir une diète bien raiſonnée & moins de drogues, les malades s'en trouveroient mieux, & la dépenſe diminueroit conſidérablement. (M. Goulin.)

CALVILLES. (Pommes de) (*Hygiène.*) *Voyez* Pomme. (M. Macquart.)

CALVITIES. (*Voyez* Alopécie.)

(M. Chamseru.)

CALUMBE, (*Mat. méd.*) racine d'un arbre inconnu, qu'on nous apporte des Indes en morceaux de la groſſeur d'un pouce ; elle eſt jaune, amère &

ſans odeur ſenſible. Cette racine paſſe, à Bengale, pour un ſpécifique contre les coliques, les indigeſtions, & le *mors du chien*, maladie fâcheuſe, dont les accidens ont rapport au *cholera-morbus*.

(M. Mahon).

CALUNDRONIUS, (*Médecine.*) pierre merveilleuſe dont on ne donne aucune deſcription, mais à laquelle, en récompenſe, on attribue la vertu de rendre victorieux, de chaſſer la mélancolie, de réſiſter aux enchantemens, & d'écarter les eſprits. (*Anc. Encyclop.*) (M. Mahon.)

CALVO, (Jean) profeſſeur en médecine dans l'univerſité de Valence en Eſpagne, a fait de généreux efforts ſur la fin du XVI ſiècle, pour rappeller l'étude des anciens médecins dans les écoles de cette académie. Il ſentit le beſoin que les chirurgiens de ſa nation avoient de bons ouvrages, pour s'inſtruire de la pratique de leur art; & ce fut en leur faveur qu'il traduiſit la chirurgie de Guy de Chauliac en eſpagnol, & la fit imprimer à Valence en 1596, *in-fol.*

Il compoſa auſſi un traité chirurgical, ſous ce titre; *Primera y ſegunda parte de la chirurgia univerſal y particular del cuerpo humano.* Séville, 1580, *in-4.* Madrid, 1626, *in-folio.*

Brice Gay publia la traduction d'une partie de cet ouvrage, ſous ce titre:

Epitome des Ulceres. Poitiers, 1614, *in-12.*

Ce médecin a écrit quelque choſe ſur la cure des maladies internes, dans ſon *libro de Medicina y chirurgia*, imprimé à Barcelone en 1591, *in-8.* Il s'étend, en particulier, ſur la vérole & ſes accidens. (M. Goulin.)

CALUS. *Voyez* Cal. (M. Chamseru.)

CAMAGNOC. (*Mat. méd.*)

Le Camagnoc eſt une eſpèce de manihoc qu'on cultive à Cayenne, & dont on arrache la racine au bout de ſept mois; on la mange grillée ou bouillie. Si on la laiſſe plus long-temps en terre, elle n'eſt bonne qu'à être réduite en farine & à être travaillée comme le manihoc, avec cette différence que l'eau qui en ſort n'eſt pas dangereuſe. Sa farine eſt même préférée à celle de manihoc; on en fait d'excellente *caſſave* & de très bon *matelé*, eſpèce de pain. (*Voyez* Manihoe.)

(*Extrait du Dictionnaire d'hiſtoire naturelle.*)

(M. Fourcroy.)

CAMANUSALI, ou CANAMUSALI, ou ALCANAMOSALI, médecin qui exerçoit la médecine vers le milieu du treizième ſiècle, à Bagdad.

Il a écrit un traité ſur les maladies des yeux, dans lequel il rapporte tout ce que les auteurs arabes, chaldéens, juifs & indiens ont dit. Il fait en particulier mention du ſeton pour la cure de la cataracte, ainſi que pour celle de la *lunella*, qui eſt une ſuppuration entre la cornée & l'uvée.

On a imprimé ce traité à Veniſe en 1499, *in-folio*, avec la chirurgie de Gui de Chauliac, ſous ce titre: *De paſſionibus oculorum liber.*

On a encore publié à Veniſe, avec la chirurgie d'Albucaſis, un ouvrage de *Camanuſali*, qui eſt intitulé:

Liber ſuper rerum præparationibus quæ ad oculorum medicinas faciunt, & de medicaminibus ipſorum rationabiliter terminandis, 1500, *in-fol.*

Cet ouvrage ne diffère du premier que par le titre & les additions. Il a encore reparu en 1506 & en 1513.

Ce médecin a probablement écrit en arabe ſon livre ſur les maladies des yeux, & il eſt à préſumer que nous n'en avons que la traduction.

(M. Goulin.)

CAMARA. (*Mat. méd.*)

Le *camara* eſt un genre de plantes nommé *lantana* par Linnéus, qui comprend pluſieurs herbes ou arbriſſeaux exotiques, remarquables par leurs feuilles oppoſées, & leurs fleurs raſſemblées en têtes ombelliformes, dont le caractère eſt d'avoir un calice monophyle, tubulé, tronqué, à quatre petites dents, une corolle monopétale un peu courbée, à tube cilindrique, à quatre diviſions ouvertes, inégales, quatre étamines didynames très-petites, un ovaire rond, ſupérieur, dont le ſtigmate eſt en crochet; un fruit formé de baies globuleuſes ramaſſées en tête; chaque baie contient un noyau à deux loges.

M. Delamarck décrit cinq eſpèces de *camara* dans le Dictionnaire de Botanique de l'Encyclopédie. La première eſpèce eſt le *camara* à feuilles de meliſſe, *lantana camara* de Linnéus. Cet arbriſſeau, d'environ quatre pieds de hauteur, eſt cultivé dans les jardins des curieux; ſon tronc eſt un peu tortueux, ſon écorce griſe, ſes rameaux ſont tetragones, ſes feuilles oppoſées, ovales, pointues, dentées, ridées, un peu ſemblables à celles de la méliſſe, ſes fleurs en têtes ombelliformes, jaunes, & devenant orangées & écarlates; il eſt originaire de l'Amérique méridionale, où on l'emploie dans les bains aromatiques, comme on fait dans notre climat avec les labiées.

La ſeconde eſpèce eſt le *camara* piquant, *lantana aculeata* de Linnéus; c'eſt un arbriſſeau de cinq pieds de hauteur, dont les rameaux ſont chargés d'aiguillons en crochets; ſes feuilles ſont ovales,

un peu en cœur, crénelées, ridées & rudes au toucher; ſes fleurs en tête ombelliforme, jaunes & rouges enſuite, placées dans les aiſſelles, & garnies de petites bractées, lancéolées & caduques. Il eſt originaire de l'Amérique méridionale; les Américains s'en ſervent comme de la première eſpèce pour des bains aromatiques; ils le nomment *fauge de montagne*.

La troiſième eſpèce utile eſt la cinquième décrite par M. Delamarck ſous le nom de *camara* trifolié, *camara trifoliata* de Linnéus. Sa tige herbacée eſt moëlleuſe, ſtriée, cotoneuſe, de deux ou trois pieds de hauteur. Ses feuilles ſont ovales, cordiformes, pointues, ridées, rudes au toucher, d'un vert blanchâtre, diſpoſées trois à trois, ou quatre à quatre dans chaque nœud. Les fleurs, d'une couleur pourpre & pâle, viennent d'abord aux aiſſelles des feuilles, en tête courte; mais les pédoncules s'allongent & forment des épis feuillés par les bractées oblongues qui environnent les fleurs. Il leur ſuccède des bayes rouges; arrangées en tête oblongue à peu près ſemblables à nos mûres. La ſaveur de ces bayes eſt aigrelette, douce & agréable; on les mange dans l'Amérique méridionale, où cette plante croît abondamment. Elles peuvent ſervir, comme nos fruits aigrelets, à préparer des boiſſons raffraîchiſſantes. Sloane, dans ſon Hiſtoire naturelle de la Jamaïque, décrit cette plante comme une eſpèce de chevrefeuille. Sa phraſe en donne une aſſez bonne idée: *Periclimenum rectum, humilius, ſylvia folio rugoſo majore, flore purpureo, fructu oblongo, oſculeato, purpureo.* (*Voyez* le Dictionnaire de Botanique de M. Delamarck.) (M. Fourcroy.)

CAMARA-JAPO, CAMARA-MIRA, CAMARA-TINGA, CAMARA-CUBA, CAMARA-BAJA. (*Mat. méd.*)

Plantes qui croiſſent au Bréſil. La première eſt une eſpèce de menthe à tige ronde, velue & rougeâtre, haute de deux pieds, à feuilles légèrement découpées, griſâtres en deſſous, oppoſées, deux à deux, les grandes environnées de petites, & à fleurs placées ſur les branches les plus élevées en forme d'ombelles, ſemblables à celles de la tanaiſie, naiſſant pendant toute l'année, à étamines de couleur d'azur, & de l'odeur du *mentaſtrum*. Toute la plante eſt aromatique & amère; la ſemence en eſt petite, longue, & noire; & quand elle eſt mûre, elle eſt diſperſée par les vents avec ſon enveloppe cotonneuſe.

La ſeconde eſt une eſpèce de plante qui s'élève à la hauteur d'une coudée; ſa tige eſt foible & ligneuſe, ſa fleur petite & jaune, s'ouvrant en tous temps ſur le milieu du jour, & ſe refermant ſur les deux heures, en ſorte qu'elle ſuppléeroit en partie au défaut de *Montre*. (*Ray. Hiſt. Plant.*)

La troiſième eſt une eſpèce de chèvre-feuille nain à feuille rouge, & quelquefois jaune, fort odorante, l'herbe même en eſt ſuave; aux fleurs ſuccèdent des grappes de baies vertes, graſſes comme celle du ſureau.

La quatrième a la fleur âpre, hériſſée comme des chardons, la feuille ſemblable à celle de l'œil de bœuf, jaune, & neuf pétales, avec un ombilic large, jaune dans le milieu & des étamines noires; elle a l'odeur de l'aminte & de l'ortie; les ſemences qui ſuccèdent aux fleurs ſont longues, noirâtres, ſemblables à celles de la chicorée; la plante entière eſt très-glutineuſe. (*Anc. Ency.*)

La dernière eſt une eſpèce de *lyſimachia*.

Ces deſcriptions ſont très-mal faites; l'auteur ne connoiſſoit pas du tout les plantes dont il a parlé. C'eſt pour ne rien perdre de ce qui étoit dans l'ancienne Encyclopédie, que nous avons cru devoir inſérer cet article. Il n'y a que la troiſième eſpèce qui paroiſſe être le *camara*, dont nous avons parlé à l'article précédent. Les propriétés médicinales des autres ſe rapprochent ſans doute de celles du *Camara*; c'eſt ce qu'on peut préſumer d'après le rapprochement qui eſt fait dans cet article, quoique l'auteur n'en ait rien dit. (M. Fourcroy.)

CAMAREZ. (*Eaux minér.*)

C'eſt un petit canton du diocèſe de Vabres, dans le Rouergue, ſur les confins du Bas-Languedoc. Les eaux minérales, qui ſont froides, ſortent au pied d'une petite montagne qui termine ce canton, vers le couchant. Elles ſont éloignées d'une demi-lieue du pont de Camarez, petite ville ſur le Dourdon. Il y a deux ſources, dont l'une porte le nom d'*Andabre*, & l'autre celui de *Prugné* ou *Prugnicq*.

L'eau de *Camarez* contient un ſel nitreux. (Raulin, page 3.) M. Malrieux a donné, en 1776, un mémoire ſur ces eaux; il eſt diviſé en quatorze chapitres, qui contiennent auſſi des recherches ſur les eaux de Sylvand. Il dit que les eaux de *Camarez* contiennent par livre 17 grains de ſel de Glaubert, & 3 grains de fer. Il les regarde comme gazeuſes; & termine ſon mémoire par les propriétés toniques de ces eaux, & les précautions qu'elles exigent.

(M. Macquart.)

CAMARIGNE. (*Mat. méd.*)

C'eſt une plante haute d'un pied & demi, qui pouſſe des tiges rameuſes, aiſées à rompre, & couvertes d'une écorce noirâtre, garnies de feuilles vertes, brunes, & menues comme celles de la bruyère.

L'*empetrum*, dit M. Deleuze, porte trois ſortes de fleurs, des fleurs mâles, des fleurs femelles, & des fleurs hermaphrodites: toutes ſont compoſées d'un calice partagé en trois pièces, & d'une corolle à trois pétales: les fleurs mâles ont neuf étamines

fort longues ; les hermaphrodites n'en ont que trois ; celles-ci & les fleurs femelles ont neuf pistils, auxquels succèdent autant de semences contenues dans une baye. Ce caractère générique est essentiellement différent de celui des bruyères. Aux fleurs succèdent en automne de fort jolis fruits, qui sont des bayes rondes, blanches, transparentes, perlées, pleines d'un suc acide, qui même plaît beaucoup au peuple, propres pour les fébricitans. Cette plante croît dans les lieux sabloneux du Portugal.

On distingue une autre espèce de *camarigne*, que des botanistes rangent ainsi que la précédente, mais improprement, parmi les bruyères ; & cette seconde espèce de *camarigne* s'appelle *bruyère à fruit noir*, ou *vaciet* : c'est un arbrisseau qui s'étend beaucoup plus qu'il ne s'élève : il pousse du pied plusieurs tiges d'une couleur tousâtre, qui rampent par terre, & s'étendent au loin. Sa feuille ressemble beaucoup à celle de la bruyère commune. Ses fleurs, qui paroissent depuis juillet jusqu'à la fin d'août, sont d'une couleur herbeuse, blanchâtre, & viennent en bouquet au bout des branches ; ses fruits sont des bayes rondes & noires, pleines de suc, dont les coqs de bruyère se nourrissent par préférence. Ces bayes, bouillies avec de l'alun, teignent les draps d'une couleur noire-pourpre. On fait aussi, avec ce fruit, une espèce de limonade, qu'on dit n'être pas désagréable. On s'en sert encore pour teindre les vieilles hardes en couleur de cérise. Les bayes de cette plante, qui est commune chez les Kamtschadales, servent à ces peuples pour teindre les peaux de castor & de martres-zibelines, qu'ils vendent ensuite à ceux qui ne les connoissent point. La préparation consiste à les faire bouillir dans de l'huile de baleine chargée d'alun. L'on frotte les gencives des scorbutiques avec les feuilles du vaciet. Les terres chargées de mousse, stériles & humides, sont celles où cet arbrisseau se plaît le mieux : il a une vie fort dure, soutient les plus grands froids, & même les émanations métalliques, sans en périr : pour multiplier cet arbrisseau, il faut en semer les bayes encore verdâtres ; on le multiplie aussi de plant. (*Extr. du Dictionnaire d'Hist. naturelle de M. Valmont de Bomare.*)

Nous ajouterons à ces détails quelques mots sur la description & les caractères du genre donnés par M. Delamarck.

La *camarine* ou *camarigne* est un genre de plantes analogues aux bruyères, quelquefois hermaphrodites, souvent unisexuelles & dioïques. Les fleurs sont composées d'un calice persistant, à trois découpures ovales, de trois pétales oblongs plus grands que le calice, de trois étamines saillantes, d'un ovaire supère un peu applati, garni d'un style court à trois stigmates. M. Delamarck en décrit trois espèces, la *camarine* à fruit noir, *empetrum nigrum* de Linnéus, la *camarine* à fruit blanc, *empetrum album* de Linnéus, la *camarine* pinnée, *empetrum pinnatum* ; cette dernière espèce a été trouvée au Pérou par M. Joseph de Jussieu, & au *Montevideo* dans des lieux sabloneux, par M. de Commerson.

Il paroît que la première espèce décrite par M. Valmont de Bomare, est la *camarine* à fruit blanc de M. Delamarck, & que la seconde, de l'auteur du *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, est la *camarine* à fruit noir de l'Encyclopédie. (M. Fourcroy.).

CAMARIN-BAS. (*Mat. méd.*)

Le *camarin-bas* ou *umari* est, suivant l'auteur de l'ancienne Encyclopédie, un arbre qui s'élève à une hauteur moyenne, & porte de petites fleurs jaunes, suivies d'un fruit ovale semblable à la prune, de saveur de la pêche, & d'un vert tirant sur le jaune pâle : la pulpe en est petite, douce, jaune, & contient un noyau large, ovale, blanc, dont l'amande est bonne à manger. Le fruit est mûr, & tombe en mars.

On lui attribue plusieurs propriétés médicinales. On le trouve dans les environs de Riogrande.

(*Anc. Encyclop.*) (M. Fourcroy.)

CAMBING. (*Mat. méd.*)

Le *cambing* est un arbre des Moluques, dont Rumphe a fait mention sous le nom de *capraria* dans son herbier d'Amboine. (*Herbar. Amboin. vol.* 2, *pag.* 139.) Il ne donne aucuns détails sur sa fructification, & il ne l'a point fait dessiner. Tout ce qu'on en sait, c'est que l'écorce de cet arbre est employée avec succès dans la diarrhée & la dysenterie. Elle paroit être astringente, & avoir de l'analogie avec le simarouba. (M. Fourcroy.)

CAMBOGE A GOMME-GUTTE. (*Mat. méd.*)

Nous ne faisons mention ici du *camboge* que parce que plusieurs botanistes l'ont indiqué comme la source de la *gomme-gutte*. C'est un arbre des Indes orientales, nommé *coddam pulli*, suivant Rhède, que Linnéus a décrit sous le nom de *cambogia-gutta*. Il est grand & touffu ; sa racine est grosse, ramifiée & très-étendue dans la terre ; son tronc a dix ou douze pieds de circonférence, son bois est blanchâtre ; son écorce noire en-dehors, rouge sous l'épiderme, & jaune au-dedans ; ses feuilles sont opposées, petiolées, ovales, pointues, épaisses, fermes, luisantes, glabres ; ses fleurs incarnates, inodores, à pedoncules courts & simples, sont composées d'un calice à quatre feuilles concaves, arrondies, caduques, de quatre pétales oblongs, concaves, onguiculés, de beaucoup d'étamines courtes, d'un ovaire arrondi, supère, marqué de huit côtes, sans style, terminé par quatre stigmates obtus durables. Le fruit est une grosse baye sphéroïde, portant huit côtes saillantes arrondies, jaunâtres, partagé en huit loges membraneuses, contenant chacune une semence

Digitized by Google

oblongue, applatie, de couleur bleue; tel eſt l'extrait de la deſcriptioo du *camboge* donnée par M. Delamarck. La baye de *camboge* eſt aigrelette; on la mange crue comme nos fruits aigres; les malabares la font ſecher, & la mêlent en poudre à leurs alimens, pour arrêtec le cours de ventre & la dyſſenterie. On aſſure que lorſqu'on fait une inciſion à l'écorce du *camboge*, il en découle un ſue viſqueux, qui évaporé & deſſéché, forme la *gomme-gutte*. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy.)

CAMBO. (*Eaux min.*)

C'eſt uo gros bourg du pays de labour, diviſé par la rivière de la Nive, à trois lieues ſud-ſud-eſt de Bayonne, & à cinq de Saint-Jean-de-Luz.

Oo y trouve trois ſources d'eaux chaudes, appellées ſoufrées, & une froide, dite fontaioc ferrugineuſe; les deux premières ſont à dix pas l'une de l'autre, à 25 ou 30 pieds de la rivière de Nive, ſous la montagne de Baigorry. L'uoe eſt couverte par un toit, l'autre eſt à découvert. La dernière eſt à 300 pas de la précédente, ſur les bords de la même rivière.

On trouve dans les lettres de Théophyle Bordeu, (1748) ſur les eaux minérales du Béarn, des cecherches ſur les eaux de *Cambo*; elles y ſont eoonues eomme préſent int, pour principes dominans, du ſoufre & du fer, puis une matière alcaline & uo gaz. Cet auteur croit qu'elles contiennent encore un ſel très-vif, & il ſe fonde ſur ce qu'elles provoquent les ſelles. Il les dit toniques & apéritives.

M. Laborde a donné un eſſai ſur ces eaux, en 1766, *in*-12. Il confirme l'exiſtence du ſoufre ſuſpendu dans les eaux des deux premières ſources par un véritable ſel de Glaubert; il les regarde comme très-fondantes, ſtimulantes, & ſingulièrement purgatives, comme diaphorétiques, diurétiques: il a trouvé du fer dans la ſource froide.

(M. Macquart.)

CAMBON. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un lieu ſitué près du village de la Craſſe, dans la province de Rouergue, à deux lieues de Milhaud, de l'autre eôté du Tara, & dont les eaux minérales ſont froides. Nous avons beſoin d'être éclairés ſur les vertus & la nature de ces eaux.

(M. Macquart.)

CAMBONNES. (*Eaux minér.*)

Cambonoes eſt un village du diocèſe de Caſtres, à deux lieues eſt-nord-eſt de cette ville. Oo y trouve une ſource minérale froide appellée *Ferouſe*, qui eſt dans la paroiſſe même, près du domaine de Galibergues. M. Pujol dit cette eau ferrugineuſe & non gazeuſe; elle n'eſt pas aſſez connue.

(M. Macquart.)

CAMBOUIS. (*Mat. méd.*)

Graiſſe de cochon, ou d'autres animaux, dont on enduit les extrémités de l'eſſieu des roues de voitures. Le vieux-oing prend le oom de *cambouis*, quand il s'eſt chargé, par le frottement, des parties de fer de l'eſſieu & de la garniture des roues. Il paſſe pouc propre à réſoudre les hémorrhoïdes, étant appliqué deſſus: cette vertu lui vient du marc qui s'eſt détaché par le mouvement & la chaleuc de la roue.

Des charlatans en oor fait pendant long-tems un ſecret, & on l'a regardé comme un remède merveilleux. Il eſt aiſé de voir que ce n'eſt qu'un mélange de marc & de graiſſe, ou un liniment épaiſſi par le fer qui s'y eſt joint. (*Anc. Encyclop.*)

Ce n'eſt point ſimplement du fer uſé & diviſé en petites parcelles, qui eſt uni à la graiſſe dans le *cambouis*, comme le penſoient autrefois les chimiſtes; le métal y eſt a l'état d'oxide, & c'eſt une ſorte d'onguent qui peut avoir quelques utilités, mais auquel on préférera toujours les ſubſtances préparées par l'art. On ſait aujourd'hui que les graiſſes contieoocnt une certaine quantité d'oxigène, auquel elles doivent leur état & leur blancheur; on a découvert qu'en faiſant fondre ees graiſſes à la ſurface de pluſieurs matières méralliques, celles-ci leur enlèvent une portion de leuc oxigène, & paſſent à l'état d'oxides. Le fer produit eet effet ſur l'axonge; il lui enlève aſſez d'oxigène pour paſſer à l'état d'oxide noir, ou éthiops martial, & il ſe mêle intimement dans cet état avee la graiſſe par le mouvement de l'eſſieu; il forme même, par ſa propriété de ſe ducoir, une eſpèce d'onguent ſuſeeptible de ſe durcir fortement; il n'y a que les charlatans, ou des gens peu au fait des propriétés médicamenteuſes des corps, & de la préparation des médicameos, qui puiſſent attribuer des vertus merveilleuſes au *cambouis*. La graiſſe raoce & de mauvaiſe qualité, qu'on employe pour faciliter le mouvement des roues ſur les eſſieux, ne peut que nuire à la peau; ſi l'on veut adminiſtrer un ooguent ferrugineux, il faut le préparer avce de l'axooge récente & douce, & un oxide de fer.

(M. Fourcroy.)

CAM-CHAIN. (*Mat. méd.*)

Le *cam-chain* eſt, ſuivant l'ancienne Encyclopédie, une eſpèce d'orange qui croît au coyaume de Tonquin, d'une odeur agréable, d'un goût délicieux, dont la peau eſt épaiſſe & remplie d'inégalités. On permet l'uſage de ce fruit, même aux malades. L'auteur de eet article, inſéré dans l'ancieone Encyclnpédie, ne donne aucune deſcription, ne cite aucun nom, aucune phraſe botanique. Le *cam-chain* ſeroit-il une eſpèce de *citrus*, d'après la eomparaiſon donnée par l'auteur; dans ce cas il auroit les plus grands rapports avee l'orange, & ſes vertus rafraîchiſſante, antiphlogiſtique, diurétique, &c. le rapprocheroient de tous nos fruits acidules.

(M. Fourcroy.)

Digitized by Google

CAMELÉE. (*Mat. méd.*)

La *camelée* à trois coques, *chamalea tricoccos* de G. Bauhin, eſt un petit arbriſſeau de deux pieds & demi, qui forme un buiſſon touffu & toujours vert. Sa tige, dont l'écorce eſt brune, ſe diviſe en un grand nombre de rameaux droits, cilindriques, glabres. Ses feuilles alternes, ſeſſiles, entières, retrécies à leur baſe, ſont un peu épaiſſes & ſemblables à celles de l'olivier. Ses fleurs petites, jaunes, placées à l'extrémité des rameaux, dans les aiſſelles des feuilles, portées ſur des pédoncules courts, ſeules ou deux ou trois enſemble, ſont formées d'un calice court à trois diviſions, de trois pétales droits, beaucoup plus grands que le calice, de trois étamines plus courtes que la fleur, d'un ovaire ſupérieur, trigone, ſurmonté d'un ſtyle court, portant un ſtigmate triſide. Il ſuccède aux fleurs trois coques dures collées, terminées par le ſtyle perſiſtant, & renfermant chacune deux ou trois ſemences.

Cet arbriſſeau croît dans les provinces méridionales de la France, dans les lieux arides, pierreux & incultes de la province du Languedoc, du Rouſſillon, en Eſpagne, en Italie. Toutes ſes parties ont une ſaveur âcre, brûlante & cauſtique. On doit les ranger parmi les déterſifs, les cathététiques, les cauſtiques, même comme médicamens extérieurs, & dans la claſſe des remèdes draſtiques très-violens, relativement à leur uſage intérieur. « Il n'eſt pas certain, dit l'auteur du Dictionnaire de matière médicale, M. Goulin, que cette plante ſoit la *camelée* des anciens, qu'ils regardoient comme un des plus violens purgatifs, qui, par ſa cauſticité, pouvoit ulcérer l'eſtomac & les inteſtins. Ils ne la preſcrivoient pas ſans l'avoir corrigée, en la faiſant macérer dans le vin, ou dans quelque autre acide. Rondelet & J. Bauhin, à ſon exemple, l'employoient ſouvent; ils en donnoient l'extrait à la doſe d'un ou de deux gros, mêlé avec d'autres purgatifs hydragogues. A l'extérieur, & appliquée en forme de cataplaſme ſur le pubis, la *camelée* étoit eſtimée comme ayant la vertu d'évacuer les eaux des hydropiques ».

On n'a plus employé la *camelée* auſſi ſouvent, depuis qu'on a renoncé aux purgatifs très-violens, dont les anciens faiſoient beaucoup plus d'uſage que nous; mais ce médicament héroïque & analogue à la gomme-gutte, à l'euphorbe, aux tithymales, à la bryone, au colchique, à l'hellebore, pourroit être fort utile dans les cas où les organes, affoiblis dans leur ſenſibilité comme dans leur mouvement, ne peuvent être mus & excités par les remèdes ordinaires; ces cas ſont ſpécialement l'apoplexie, la paralyſie, la manie, l'hydropiſie, &c.

(M. Fourcroy,)

CAMELINE, ſ. f. (Hygiène.)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens compoſés.

C'eſt une eſpèce de ſauce dont il eſt fait mention dans les ſtatuts des maîtres *ſauciers*, en 1394. Cette ſauce devoit, aux termes du réglement, être compoſée de bonne canelle, de bon gingembre, de bons clous de géroſle, de bonne graine de paradis, de bon vinaigre, & de bon pain.

Cette ſauce étoit ſans doute employée pour les gourmands de ce temps-là; elle étoit de haut goût, & pouvoit ſervir à le détériorer petit à petit; on n'emploie plus aujourd'hui cette ſorte de ſauce, quoiqu'on en compoſe quelques-unes qui ſont bien au moins auſſi fortes, & conſéquemment toujours en oppoſition avec les règles de la ſobriété, & en même temps de la ſalubrité. *V.* Assaisonnemens.

(M. Macquart.)

CAMELINE. (*Mat. méd.*)

La *cameline*, *myagrum*, eſt un genre de plantes crucifères, dont le caractère diſtinctif conſiſte dans des ſilicules courtes, ovoïdes ou pyriformes, ſurmontées d'un ſtyle perſiſtant. Il y a un aſſez grand nombre d'eſpèces de *camelines* décrites par les naturaliſtes, mais une ſeule eſt employée en médecine. C'eſt le *myagrum ſativum*, *ſiliculis obovatis pedunculatis*, la *cameline* cultivée; elle eſt haute d'un pied & demi, ou deux pieds; ſes feuilles ſont amplexicaules, auriculées, pointues, dentelées finement, & un peu velues; ſes fleurs jaunâtres, diſpoſées en corymbes; ſes ſilicules ſont pyriformes, petites, plus larges en haut, garnies de deux angles ou rebords; elles contiennent dix ou douze petites ſemences ovoïdes. Cette plante croît dans les champs, dans preſque toutes les contrées de l'Europe; on la cultive en grand dans la Flandre pour en extraire, par l'expreſſion, l'huile que contiennent les ſemences. Cette huile, qui ſert à alimenter les lampes, a auſſi quelques uſages médicinaux; on la donne avec ſuccès comme relâchante dans la conſtipation, adouciſſante & émolliente dans les aſpérités, les gerçures & les brûlures de la peau, & dans les aphtes. On fait bouillir toute la plante dans du vin, & on l'applique ſur les yeux, dont elle calme la douleur & l'inflammation. (M. Fourcroy.)

CAMERARIUS, en allemand CAMERMEISTER, (Elie-Rodolphe) médecin du dix-ſeptième ſiècle, ſe diſtingua à Tubingue, ville d'Allemagne, au cercle de Souabe. Il remplit la chaire de profeſſeur primaire dans les écoles de la faculté de cette ville. Il parvint à la place de premier médecin du duc de Wirtemberg. Il mérita l'eſtime du public, dont il fut regretté à ſa mort arrivée le 7 juin 1695, à l'âge de 54 ans. Ainſi il étoit né en 1641.

On

On a de lui quelques diſſertations académiques, remplies de remarques intéreſſantes.

De palpitatione cordis. Tubingæ, 1681, *in*-4.

De elyſmatibus. Ibid, 1688, *in*-4.

Hiſtoria pleuritidis. Ibidem, 1690, *in*-4.

De fractura cranii cum vulnere. Ibid. 1693, *in*-4.

Rodolphe-Jean CAMERARIUS, ſon père, fut auſſi un célèbre médecin, dont la réputation, fondée ſur les ſuccès de ſa pratique, s'eſt long-tems ſoutenue par les ouvrages qu'il a laiſſés au public. Voici leurs titres :

Diſputationum medicarum in illuſtri academia Tubingenſi habitarum decas prima. Tubingæ, 1611, *in*-8.

Sylloges memorabilium medicinæ & mirabilium naturæ arcanorum centuria XII. Argentinæ, 1624, *in*-12.

—*Tubingæ*, 1683, *in*-8 ; édition augmentée de huit centuries, dont quatre poſthumes. Les centuries XIII, XIV, XV & XVI avoient déjà paru à Straſbourg, en 1652, *in*-12. (M. GOULIN.)

CAMERARIUS, (Rodolphe-Jacques) fils d'*Elie Rodolphe*, naquit à Tubingue le 17 de février 1665. Il étudia la philoſophie dans les écoles de cette ville, & paſſa enſuite à celles de médecine, où il fit des progrès. Mais, moins content de lui-même que ne l'étoient ſes maîtres, il voulut en ſuivre d'autres, pour augmenter ſous eux la maſſe de ſes connoiſſances. Il parcourut donc les principales villes d'Allemagne pendant l'année 1685, en converſant par-tout avec les médecins les plus célèbres. De l'Allemagne il paſſa en Hollande, & après avoir vu ce qu'il y avoit de plus curieux dans ce pays, relativement à la médecine, il s'arrêta à Leyde, où il fut très-aſſidu aux leçons & aux démonſtrations des profeſſeurs de l'univerſité de cette ville. Il ſavoit déjà l'italien & le françois, qu'il avoit appris dans la maiſon paternelle ; mais comme il ſe propoſoit d'aller en Angleterre au ſortir de la Hollande, il prit des leçons de la langue anglo'ſe pendant ſon ſéjour à Leyde ; il ſe la rendit aſſez familière pour converſer avec les perſonnes qu'il ſe propoſoit de voir. Muni de ce ſecours, ſi néceſſaire à un homme qui voyage & qui veut connoître les beautés du pays qu'il parcourt, il arriva en Angleterre, où ſes lettres de recommandation lui donnèrent un accès facile chez les ſavans de ce royaume. De-là il ſe rendit à Paris, & demeura rendant cinq mois dans la maiſon de M. Mareſchal, alors chirurgien de l'hôpital de la Charité, qui lui procura d'utiles connoiſſances dans cette capitale. En quittant la France, il traverſa la Savoie pour paſſer en Italie ; & après avoir examiné ce que Veniſe, Rome & les villes principales de ce pays ont de plus curieux, il revint par la Suiſſe à Tubingue, en 1687. Peu de temps après, il fut reçu docteur en médecine, grade que ſon père fut chargé de lui conférer. En 1688, il fut nommé profeſſeur extraordinaire & inſpecteur du jardin botanique. Preſqu'en même tems, l'illuſtre *Schroeck* l'aggrégea au collège des Curieux de la nature ; on lui donna, en 1689, la chaire ordinaire de phyſique, qu'il remplit juſqu'en 1695. Ce fut en cette année que ſon père mourut, & il lui ſuccéda dans la place de profeſſeur primaire.

Ce médecin avoit épouſé *Chriſtine-Magdeleine Craſft*, dont il a eu dix enfans. *Alexandre*, docteur en médecine & membre de l'académie des Curieux de la nature, ſous le nom d'*Hector IV*, fut adjoint à ſon père dans l'inſpection du jardin botanique, & lui ſurvécut juſqu'au 11 de novembre 1736, qu'il mourut âgé ſeulement de 41 ans. *Henri* s'appliqua tout entier à l'étude de la philoſophie. Ce bon père goûtait le plaiſir de les voir l'un & l'autre faire les plus grands progrès dans l'étude des ſciences, lorſqu'il fut attaqué d'un crachement de ſang qui le jetta, au bout de deux ans, dans le dernier degré de phthiſie pulmonaire, dont il mourut l'onzième jour de ſeptembre 1721, à l'âge de 56 ans.

Nous avons de lui :

De ſexu plantarum Epiſtola. Tubingæ, 1694.

Ce petit ouvrage eſt plein d'érudition ; l'élégance du ſtyle en relève le mérite. Il y a fait voir que les graines ſont rarement propres à reproduire les plantes, lorſqu'elles viennent des fleurs qui ont été dépouillées de leurs étamines. Il y a fait voir encore qu'il étoit important de fixer l'arrangement des plantes, & il les diſtribue lui-même de façon à croire qu'il a jetté le fondement du ſyſtême que le ſavant Linnéus a établi dans la ſuite.

De acidulis Nidernovenſibus. Tubingæ, 1710, *in*-4.

Specimen experimentorum circa generationem hominis & animalium. Ibidem, 1715, *in*-4.

De conſilio anglicano ad podagram internam. Ibidem, 1716, *in*-4.

De Blaſiano balneo. (M. GOULIN.)

CAMERARIUS, (Elie) ſecond fils d'*Elie Rodolphe*, vint au monde à Tubingue le 16 février 1673. Reçu docteur dans l'univerſité de cette ville, il y obtint une chaire. L'académie des Curieux de la nature l'adopta ſous le nom d'*Hector III*, & le duc de Wirtemberg le fit ſon premier médecin. *Camerarius* avoit de bonnes qualités ; mais comme il étoit ſingulier dans ſes opinions, ſes contemporains eurent beaucoup de peine à lui pardonner les écarts d'imagination dans leſquels il tomba. Il mourut le 8 février 1734, à l'âge de 61 ans.

Ce laborieux médecin a laiſſé pluſieurs ouvrages, dans leſquels on trouve les preuves de la ſingularité

de ſes idées : on en jugera par les courtes notices que nous allons joindre aux titres de ſes principaux écrits.

Diſſertationes tres. De ſpiritibus animalibus. De ſpiritu fumante Boyleano. De potu thé & café. Tubingæ, 1694, *in*-8.

En traitant des eſprits animaux, il leur ſuppoſe tant d'élaſticité, qu'il ne balance point de conclure qu'ils ſont de la nature de l'air.

Diſſertationes Taurinenſes epiſtolicæ medico-phyſicæ ad illuſtres Italiæ ac Germaniæ quoſdam medicos ſcriptæ. Ibidem, 1712, *in*-8.

C'eſt un recueil de vingt lettres écrites pendant ſon ſéjour en Italie avec le prince Frédéric-Louis de Wirtemberg, qu'il y accompagna en qualité de médecin. Il le publia au retour de ce voyage. *Haller*, qui a étudié ſous *Elie Camerarius*, dit que cet auteur affiche un pyrrhoniſme outré dans ces lettres, qu'il refuſe même de croire ce que les meilleurs obſervateurs rapportent ; il ajoute que ce médecin s'arrête avec ſi peu de jugement à ce qui ſe rencontre quelquefois de merveilleux dans les maladies, qu'il ne balance point de les déclarer magiques ou démoniaques, pour avoir occaſion de combattre des ſentimens mieux fondés.

Kurtze anmerkungen bey gelegenheit der krankheit. Tubinge, 1712, *in*-8.

Ce traité contient l'hiſtoire d'une fièvre catarrhale épidémique, telle qu'a été celle qui a paru en 1581, & qui a encore règné par toute l'Europe, en 1733 & 1776. Les françois l'ont appellée *grippe*.

Specimina quædam medicinæ eclectica. Francofurti, 1713, *in*-4.

Il combat, dans ce traité, la théorie des fièvres de *Morton*, celle de *Vieuſſens* ſur le délire & la mélancolie, le ſyſtême de *Baglivi* ſur la fibre motrice, celui de *la Peyronie* ſur le ſiège de l'âme, & ſur-tout les ſentimens de *Leeuwenhoeck* ſur les écailles de la ſurpeau & les fibres du cryſtallin.

Medicinæ conciliatricis conamina. Francofurti, 1714, *in*-4.

Il ſe récrie contre *Tſchirnhauſen*, dont le plan de médecine lui paroît trop ſimple, & il propoſe un ſyſtême de phyſiologie de la plus grande étendue, dans lequel il tâche de concilier les ſentimens des anciens avec ceux des modernes. Mais, bien loin d'avoir réuſſi dans ſon deſſein, il n'a fait que multiplier les difficultés, & jetter plus d'incertitude encore ſur le parti qu'il convient de prendre. Cet ouvrage fait bien voir que ſon auteur ſavoit faire des queſtions, mais nullement les réſoudre.

Syſtema cautelarum medicarum circa præcognita parteſque ſingulas artis ſaluberrimæ, diſcentium commodò, methodo eclectica concinnatum. Francofurti ad Mœnum, 1721, *in*-4.

C'eſt un abrégé de toutes les parties de la médecine.

On a encore de *Camerarius* pluſieurs diſſertations en forme de thèſes. Il continue, dans la plupart, de montrer la même défiance ſur les obſervations d'autrui, pendant qu'il admet, avec une crédulité puérile, tout ce qui a le moindre rapport à la magie. Il eſt évident, par ſes écrits, qu'il ſe livra trop à ſes idées ſyſtématiques, & qu'il négligea d'obſerver la nature au lit des malades : étude importante qui ſeule forme le médecin, & le rend ſupérieur.

Voici les titres de quelques-unes de ſes diſſertations :

De Gemurſa Pliniana, 1722.

Magici morbi hiſtoria attentiùs perpenſa, 1724.

De calculis in veſica fellea repertis, 1724.

De efficacia animi pathematum in negotio ſanitatis & morborum, 1725.

De miſtione pulſuum, 1728. (M. Goulin.)

CAMERARIUS, (Joachim) naquit à Bamberg, ville d'Allemagne en Franconie, le 12 avril de l'an 1500. Sa famille, qui avoit anciennement porté le nom de *Liebhard*, y étoit conſidérée ; mais lui & ſes enfans la rendirent encore plus recommandable par leur ſavoir & par leur mérite. C'eſt par lui-même qu'il a fait honneur, comme dit *Turnebe*, non-ſeulement à ſa patrie, mais à l'Allemagne entière, qu'il a enrichie par ſes connoiſſances. Il étoit très-inſtruit dans les belles-lettres, dans les langues ſavantes, dans l'hiſtoire, dans les mathématiques, dans la médecine, dans la politique ; & il étoit d'ailleurs ſi éloquent, qu'il perſuadoit ſans peine & mettoit tout le monde de ſon parti. De ſi rares qualités lui méritèrent l'eſtime des plus illuſtres perſonnages de ſon temps ; les ſavans ſe firent un plaiſir & un honneur d'avoir quelque part dans ſon amitié ; il obtint auſſi celle de Charles Quint & de Maximilien II.

Camerarius enſeigna avec applaudiſſement à Tubingue, à Nuremberg, & à Leipſic.

La plupart de ſes écrits ſont des traductions d'auteurs anciens ; quelques-uns ſont de ſa compoſition.

Commentariolus de theriacis & mithridateis. Ad Pamphylianum libellus. Galeni Andromachi. Theriaca Antiochi. Antidotus Philonis. Noribergæ, 1534, *in*-8.

Ces traités ſont traduits du grec en latin.

De tractandis equis, ſive, converſio libelli Xenophontis de re equeſtri *in latinum. De numiſmatis*

Græcorum & Latinorum. Tubingæ, 1539, *in*-8.

Diligens exquisitio nominum, quibus partes corporis humani appellari solent; additis etiam functionum nomenclaturis. Basileæ, 1551, *in-fol.*

Victûs & cultûs ratio exposita quatuor in singulos menses versibus. Antuerpiæ, 1562, *in*-16, avec l'école de Salerne. *Francofurti*, 1612, *in*-12.

Il a auſſi traduit de l'italien en latin les deux livres de la thériaque & du mithridate de *Barthelemi Maranta*; & c'eſt, je crois, le *Commentariolus* que j'ai cité.

On lui attribue encore la verſion de la méthode de guérir la peſte, que *Jean-Philippe Ingraſſias* a publiée en italien, & dans laquelle il fait l'hiſtoire de la déſolation que ce fléau a portée dans la ville de Palerme, en 1575 & 1576. Mais l'époque du dernier traité fait aſſez voir que c'eſt à *Joachim Camerarius*, le fils, que la traduction appartient, puiſque le père, qui fait le ſujet de cet article, mourut à Leipſic le 17 avril 1574, étant entré, depuis cinq jours ſeulement, dans la ſoixante-quinzième année de ſon âge. Il étoit au lit de la mort, lorſqu'il compoſa ces vers :

Morte nihil tempeſtivâ eſſe optatius dicunt :
Sed tempeſtivam quis putet eſſe ſuam ?
Qui putat, ille ſapit. Namque ut fatalia vita,
Sic & quiſque ſua tempora mortis habet.

Ce médecin avoit épouſé *Anne de Truches de Grunſperg*, d'une famille noble. Il en eut neuf enfans, cinq fils & quatre filles. Les fils ſont *Jean*, conſeiller du duc de Pruſſe; *Joachim*, médecin, dont nous allons parler; *Philippe*, juriſconſulte, lequel ayant été mis à l'inquiſition de Rome, en fut tiré à la recommandation de l'empereur & du duc de Bavière; *Jean*, auſſi médecin, qui a écrit divers ouvrages, & *Godefroid*. (M. Goulin.)

CAMERARIUS, (Joachim) fils du précédent; il naquit à Nuremberg le 6 novembre 1534, & fut élevé dans la maiſon de *Philippe Mélanchton*, l'ami de ſon père. Il y prit tant de goût pour les belles-lettres, que l'on peut dire que ce fut là qu'il jetta les premiers fondemens de la haute réputation à laquelle il eſt parvenu dans la ſuite. Il étudia encore dans les meilleures univerſités d'Allemagne; puis, étant paſſé en Italie, il s'appliqua à la médecine à Padoue & à Bologne, & fut reçu docteur dans l'univerſité de la dernière ville, en 1562. Ses talens le firent eſtimer dans l'une & dans l'autre, il s'y fit même des amis illuſtres, Fallope, Aquapendente, Capivaccio, Aldrovandus & Vincent Pinelli.

Il revint à Nuremberg en 1564, & fut d'abord recherché dans ſa profeſſion avec un empreſſement ſi flatteur pour lui, qu'il prit le parti de ſe fixer dans cette ville, où il paſſa le reſte de ſes jours avec autant d'agrément que de célébrité. Il y eut même aſſez de crédit pour engager les magiſtrats à fonder le collège de médecine, en 1592, & il en fut doyen toute ſa vie. Mais comme la réputation, qu'il avoit acquiſe à Nuremberg, ne tarda point à ſe répandre dans les principales contrées de l'Allemagne, pluſieurs princes ſouhaitèrent de l'avoir pour médecin, & lui firent offrir des appointemens conſidérables pour l'engager à ſe rendre à leur cour. *Camerarius* fut inflexible à toutes les ſollicitations par leſquelles on chercha à vaincre ſa réſiſtance; trop philoſophe pour être complaiſant, trop peu amateur des richeſſes pour être ſéduit par les promeſſes les plus avantageuſes pour ſa fortune, il préféra ſa liberté à toutes les conditions qu'on voulut lui faire, & ſe contenta de donner ce vers pour toute excuſe de ſes refus :

Alterius non ſit qui ſuus eſſe poteſt.

Il avoit d'ailleurs trop d'attachement à l'étude, pour ne pas craindre d'en être diſtrait par le tumulte de la cour des princes, qui vouloient l'engager à leur ſervice : la chimie & la botanique le demandoient tout entier, & le moindre partage auroit dérangé le plan de ſes opérations. *Camerarius* s'appliqua à la connoiſſance des plantes avec tant d'ardeur, que, non content du jardin qu'il avoit aux portes de Nuremberg, où il cultivoit les ſimples les plus rares & les plus curieux, il acheta encore la bibliothèque botaniſque de *Geſner*, collection précieuſe dont *Gaſpar Wolf* avoit fait l'acquiſition, & qui contenoit plus de 1500 figures de plantes, avec pluſieurs manuſcrits.

Son zèle pour la botanique le fit céder aux inſtances de Guillaume, landgrave de Heſſe; il ſe rendit à Caſſel pour y établir un jardin de plantes; & dans la ſuite il fit encore un voyage en Miſnie, à la cour d'Auguſte, électeur de Saxe. Peu d'années après ſon retour, il tomba malade, & mourut le 11 octobre 1598.

Ce médecin a compoſé beaucoup d'ouvrages. Voici ceux qui ont rapport à la médecine.

Opuſcula de re ruſtica, quibus, præter alia, catalogus rei botanicæ & ruſticæ ſcriptorum veterum & recentiorum incertus eſt. Noribergæ, 1577, *in*-4, 1596, *in*-8.

Synopſis quorumdam brevium, ſed pernitilium commentariorum de peſte clariſſ. virorum Donzellini, Ingraſſiæ, Rincii. *Adjecta ſunt ſub finem, Camerario authore, de bolo armenâ & terrâ lemniâ obſervationes. Ibidem*, 1583, *in*-8.

De rectâ & neceſſaria ratione præſervandi à peſtis contagiô. Ibidem, 1583, *in*-8, avec la pièce ſuivante : *Conſtitutiones, leges & edicta tempore peſtis, annô* 1576 & 1577, *publicè Venetiis & alibi promulgata.*

C'eſt la traduction d'un ouvrage publié en italien par Jean-Philippe Ingraſſias.

De plantis epitome utiliſſima Petri-Andreæ Matthioli, novis iconibus & deſcriptionibus plurimis diligenter aucta. Acceſſit iter Baldi Franciſci Calceolarii. Francofurti, 1586, *in*-4.

Il y a mis quelques figures tirées de l'abrégé italien de *Matthiole*, mais elles ſont mal gravées. Ce qui relève le mérite de cet ouvrage, c'eſt la beauté d'environ cinquante planches qu'il a copiées d'après celles de *Geſner*, & auxquelles il a joint les excellentes figures des plantes de ſon jardin.

Hortus medicus & philoſophicus, in quo plurimarum ſtirpium breves deſcriptiones, novæ icones non paucæ, indicationes locorum natalium, obſervationes de cultura earum particulares; atque inſuper nonnulla remedia euporiſta continentur. Item : *Sylva Hercynia, ſive, catalogus plantarum ſponte naſcentium in montibus & locis pleriſque Hercynicæ Sylvæ à Joanne Thalio conſcriptus. Francofurti*, 1588, 1654, *in*-4.

La plupart des planches, dont ce livre eſt orné, ont été gravées par les ſoins de l'auteur; mais le fond de l'ouvrage eſt tiré d'*Anguillara*, de *Cordus*, de *Cluſius*, & de *Geſner*.

Symbolorum & emblematum centuriæ tres, quibus rariores ſtirpium, animalium & inſectorum proprietates complexus eſt. Noribergæ, centuria I, 1590, 1593; *centuria II*, 1595; *centuria III*, 1597, *in*-4. *Francofurti*, 1605, 1654, 1661, *in*-4. *Moguntiæ*, 1677, *in*-8.

Il y a beaucoup de planches gravées ſur cuivre dans les éditions de Francfort, & on y a ajouté une quatrième centurie.

Plantarum tàm indigenarum quàm exoticarum icones. Antverpiæ, 1591.

Séguier annonce cet ouvrage d'après le catalogue de la bibliothèque de M. de Thou.

Camerarius laiſſa des enfans de trois femmes, & entr'autres, un fils nommé *Joachim*, dont nous allons parler. (M. Goulin.)

CAMERARIUS, (Joachim) fils du précédent, naquit à Nuremberg, le 15 janvier 1566. L'exemple de ſon père & de ſon aïeul le porta à l'étude de la médecine, dans laquelle il fit tant de progrès, qu'après avoir voyagé en Italie, dans les Pays-Bas, & en Angleterre, & s'être enſuite établi dans ſon pays, il ne tarda pas à être nommé conſeiller-médecin de Chriſtian, prince d'Anhalt. Mais les ſentimens que ſon père lui avoit inſpirés ſur la vie des gens attachés au ſervice des grands, & le goût qu'il prit lui-même pour un genre de vie plus tranquille & plus uni, lui firent abandonner cette place pour retourner à Nuremberg. Il y fut pluſieurs fois doyen du collège que ſon père avoit fondé, & il y mourut le 13 janvier 1642, après avoir perdu tous ſes enfans. (M. Goulin.)

CAMISOLE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *camiſoles*, ou eſpèces de gillets, ont été imaginés pour garantir le corps de l'impreſſion du froid, ou de l'humidité, quand les habits qu'on porte ne ſont pas ſuffiſans pour en défendre.

On fait des *camiſoles* de toile, de toile de coton, de ſoie, & de laine. Les premières ſe portent dans le printemps, lorſque le froid ceſſe, ou en automne lorſque les chaleurs finiſſent. Celles de laine, comme pouvant communiquer plus de chaleur, ne ſont employées que lorſque les froids vifs commencent à ſe faire ſentir. Les meilleures *camiſoles*, dans cette dernière ſaiſon, ſont celles qui ſont faites avec la flanelle, dont la plus recherchée ſe fabrique en Angleterre.

On place ces *camiſoles* ou immédiatement ſur la peau, ou deſſus la chemiſe : lorſqu'elles ſont appliquées ſur la peau, ſouvent elles ont l'inconvénient des habits fort chauds; elles cauſent des ſueurs très-facilement, & au moindre mouvement; elles ne permettent point à l'air extérieur de s'introduire, & de tempérer un peu la chaleur individuelle; elles attirent avec trop d'abondance les humeurs vers la peau, & peuvent, en diſſipant une trop grande quantité de ſéroſités utiles, cauſer l'épaiſſiſſement des humeurs, la ſéchereſſe des ſolides, & du excès habituel de l'inſenſible tranſpiration, qui ne nuiroit pas moins, que ne le feroit un cours de ventre trop long-temps entretenu, ou un flux d'urine trop conſidérable.

On a remarqué que beaucoup de perſonnes, qui avoient l'habitude de porter ces flanelles continuellement ſur la peau, étoient ſujettes à devenir fort maigres, fort sèches, & à s'affoiblir; elles ſe privent d'ailleurs de l'avantage que pourroit leur procurer le même moyen, ſi elles étoient attaquées de rhumatiſmes & d'humeurs ſtagnantes dans le tiſſu cellulaire ou muſculeux; cet uſage eſt encore nuiſible aux perſonnes d'une conſtitution foible & délicate, qui ſont de l'exercice, & qui tranſpirent facilement.

Les *camiſoles*, qu'on porte ſur la chemiſe, ne ſont pas ſujettes aux mêmes inconvéniens, en ce que la toile intermédiaire tempère la chaleur que produit la laine, permet plus facilement à l'air de pénétrer,

& n'attire pas à la peau une trop forte tranſpiration. Cependant il eſt vrai de dire qu'avant l'âge de quarante ans ou à l'âge où la chaleur animale commence à diminuer, on ne devroit pas ſe ſervir de *camiſoles*, à moins que la délicateſſe de la conſtitution, & la ſenſibilité au froid, n'y forcent quelques perſonnes; c'eſt ſur-tout dans les lieux où l'humidité eſt jointe au froid, & dans l'hiver, lorſqu'on eſt au lit, & qu'on eſt ſujet à ſe découvrir, qu'il eſt néceſſaire de mettre des *camiſoles* de laine : on en ſent facilement les raiſons. *Voyez* HUMIDITÉ, FROID.

(M. MACQUART.)

CAMOMILLE, ℄ f. (*Mat. méd.*)

La *camomille* eſt un genre de plante à fleurs conjointes, de la diviſion des compoſées radiées. Elle a beaucoup de rapports avec les cotules & les anacycles : elle comprend des herbes annuelles ou vivaces, dont les feuilles ſont alternes & très-découpées. (*Dict. de Bot. t.* 1, *p.* 573.).

On diſtingue dans les pharmacies quatre ſortes de *camomille*.

1°. La *camomille* ordinaire.

Chamamelum vulgare. Chamomilla off. *anthemis.*

Leucanthemum dioſcorid. C. B. P. 135.

Matricaria receptaculis hemiſphericis radiis patentibus, ſeminibus coronato-marginatis, ſquamis calycinis margine obſoletis. Linn.

Cette *camomille* a des racines fibreuſes & menues, d'où partent des tiges grêles diviſées en pluſieurs rameaux. Les feuilles ſont découpées, fort menues. A l'extrémité des tiges naiſſent des fleurs iſolées portées ſur de longs pédicules : elles ſont radiées : leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons jaunes, & leur couronne de demi-fleurons blancs portés, les uns & les autres, ſur des embrions renfermés dans un calice écailleux, & qui deviennent des ſemences menues, oblongues, & ſans aigrettes.

Cette *camomille* croît dans les champs, les lieux incultes, & très-fréquemment aux environs de Paris.

2°. La *camomille* romaine.

Chamemelum odoratum, vel romanum, vel nobile; chamomilla romana odorata, off.

Chamamelum odoratiſſimum repens, flore ſimplici. J. B.

Matricaria receptaculis conicis radiis deflexis, ſeminibus nudis, ſquamis calycinis, margine æqualibus. Linn.

La *camomille* romaine eſt fibreuſe, pouſſe des tiges nombreuſes, a des feuilles plus grandes & plus vertes que celles de l'eſpèce précédente; l'odeur des feuilles eſt forte & aromatique.

Il y a une variété de cette eſpèce dont les demi-fleurons ſont blancs, & en ſi grand nombre, qu'ils cachent le peu de fleurons jaunes qui ſont au centre. C'eſt la *camomille* romaine à fleurs doubles; ces *camomilles* ſe cultivent ordinairement dans les jardins.

3°. La *camomille* puante, maroute.

Chamamelum fœtidum, cotula fœtida, off. *C. B. P.*

Buphthalmum minus cord. anthemis receptaculis conicis, paleis ſetaceis, ſeminibus nudis. Linn.

Cette plante a des racines fibreuſes, des tiges cylindriques, vertes, ſucculentes, plus groſſes & plus hautes que celles de la *camomille* ordinaire; ſes feuilles ſont auſſi plus grandes, & d'un vert plus foncé. Elle lui reſſemble par la figure de ſes fleurs.

Toute cette plante eſt fétide, & répand une odeur forte; elle vient dans les champs, le long des chemins, & aux environs de Paris.

4°. La *camomille* des teinturiers, jaune, vulgairement œil de bœuf.

Anthemis tinctoria. Linn.

Buphthalmum tanaceti minoris foliis. C. B. P. 134.

Cette eſpèce eſt vivace & élégante : elle donne pluſieurs tiges droites, hautes d'un pied & demi, ſtriées, anguleuſes. Les feuilles ſont trois fois pinnatifides, aiguës, découpées, velues & blanchâtres en-deſſous. Les fleurs ſont jaunes, terminales, ſolitaires, avec des écailles calicinales un peu cotoneuſes.

Cette plante croît dans les pâturages, ſecs & montueux, des provinces méridionales de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, & de pluſieurs autres contrées de l'Europe. Elle communique aux laines une belle teinture jaune, & eſt ſpécialement regardée comme vulnéraire, apétitive & déterſive.

On dit que toutes ces eſpèces de *camomille* peuvent être employées indifféremment. Cependant celle dont on ſe ſert le plus ordinairement eſt la *camomille* romaine, qui eſt très-odorante & fort amère. C'eſt un des remèdes les plus vantés, comme ſtomachique, vermifuge, fébrifuge, tonique, & anti-ſpaſmodique.

Il y a des praticiens qui la mettent, comme fébrifuge, au-deſſus du quinquina, ſoit qu'on en donne les fleurs en infuſion, en décoction, ou en ſubſtance. On preſcrit la poudre depuis un demi-gros juſqu'à deux gros. Quelques-uns croient, qu'en y ajoutant le quinquina, on a un vermifuge bien plus actif. La décoction dégoûte beaucoup; on préfère de faire infuſer une poignée de fleurs ſur une ſuffiſante quantité d'eau bouillante, & d'y mêler du ſucre ou du ſyrop. M. Goulin a vu des fièvres rebelles au quinquina céder ſans récidive à cette manière de prendre la *camomille*.

Digitized by Google

On croit encore la décoction de *camomille* apéritive, diurétique, propre à débarraſſer les reins des glaires, ſables & graviers qui y ſéjournent. On la conſeille dans les pâles couleurs, la goutte, le ſcorbut, la cachexie, les vents, les obſtructions du bas-ventre, pour provoquer les règles & les lochies, en y mêlant un peu de ſafran : elle convient beaucoup dans ces cas derniers, ſoit en infuſion, ſoit en lavemens. Lorſque le ventre eſt enflé & douloureux, on fait appliquer deſſus des flanelles trempées dans la décoction de cette plante.

On emploie extérieurement la *camomille*, (à laquelle le melilot n'ajoute aucune vertu) ſoit en fomentation, ſoit dans des cataplaſmes réſolutifs & émolliens. On prépare une huile de *camomille* par infuſion avec les fleurs de la plante; elle eſt jaune, adouciſſante & réſolutive; on en frotte les parties attaquées de goutte & de rhumatiſme.

On a conſidérablement vanté l'huile diſtillée eſſentielle des fleurs; mais on doit beaucoup la redouter, parce qu'ainſi que les autres huiles eſſentielles, elle échauffe, irrite & donne de l'âcreté aux humeurs : cependant elle paſſe pour tuer les vers des enfans, lorſqu'on l'applique ſur leur nombril.

Selon Voyel, les deux premières eſpèces de *camomille* doivent être préférées; la première ſur-tout dans les cataplaſmes, fomentations, & affections paralytiques; dans les douleurs qui ſuivent l'accouchement, & pour l'excrétion des lochies, ſuivant Foreſtus.

Depuis Galien, on regarde ces fleurs comme un excellent ſpécifique contre les fièvres intermittentes, contre la paſſion hyſtérique.

Pringle aſſure qu'elles tiennent le premier rang parmi les anti-ſeptiques. *Philoſophical tranſact.*, nos. 495 & 496.

Il ſeroit à ſouhaiter que les principes de ces *camomilles* fuſſent un peu mieux développés, puiſqu'elles doivent ſervir dans un ſi grand nombre de circonſtances, &c. (M. Maequart.)

CAMOSIERS. (*Eaux miner.*)

C'eſt un canton du territoire de Marſeille, à deux lieues eſt-nord-eſt de cette ville; la ſource minérale eſt dans un coteau qui contient beaucoup de tale jaune; & elle eſt froide.

M. Raymond, dans un mémoire qu'il a donné ſur la topographie médicale de Marſeille, & de ſon territoire, (Mém. de la ſociété royale de Médecine, tom. 2, p. 66) donne une notice très-ſuccinte des eaux de *Camoſiers*. Il décrit leurs qualités ſenſibles, &, d'après quelques expériences, il croit qu'elles contiennent beaucoup de craie, dont partie ſe trouve en diſſolution avec du ſoufre pur, du ſel marin, & un acide volatil. Il aſſure qu'elles ſont purgatives, lorſqu'on en boit abondamment; il vante leur efficacité contre les dartres & la gale. Nous deſirerions quelque choſe de plus étendu & de plus exact ſur l'analyſe de cette eau. (M. Maequart.)

CAMPAGNE. (*Eaux min.*)

C'eſt un village ſur la rive gauche de l'Aude, à une lieue & demie de Saint-Dalet dans le diocèſe d'Alech, & à trois de Guillan; la ſource minérale eſt dans un vallon à cent pas du chemin de Mont-Louis, au bord d'un ruiſſeau qui diviſe les terroirs de *Campagne* & d'Eſperaſa. On lui donne indiſtinctement, dans le pays, le nom de ces deux villages.

La ſource eſt froide. M. Soulera y a trouvé du fer, & un ſel analogue à celui du ſel d'Epſom. Sa nature & ſes vertus ne ſont pas aſſez connues.

(M. Maequart.)

CAMPANELLA, (Thomas) dominicain calabrois, fut accuſé d'avoir voulu livrer la ville de Naples aux ennemis de l'état. On le tint en priſon pendant vingt-ſept ans; mais les ſollicitations du pape Urbain VIII l'en ayant enfin tiré, il vint à Paris en 1624, & il y vécut juſqu'en 1639, ſous la protection du cardinal de Richelieu. Cette année eſt celle de la mort de ce dominicain, qui périt, dit-on, pour avoir pris quelques doſes d'antimoine.

Campanella a écrit pluſieurs ouvrages de philoſophie & de théologie, dans leſquels il ſe montre plus ſingulier que judicieux. Il avoit de l'eſprit, mais peu de jugement; & il fut encore un de ces écrivains qui ſe plaignent toujours des autres, pendant qu'ils n'ont à ſe plaindre que d'eux-mêmes. Si l'on fait ici mention de lui, c'eſt qu'il a auſſi traité de la médecine, mais dans le même goût qu'il a écrit ſur les autres ſciences.

Il a publié :

Medicinalium juxtà propria principia, libri ſeptem. Lugduni, 1635, *in*-4.

Il y montre pour l'aſtrologie la plus grande confiance, & y donne des preuves d'une ſi parfaite ignorance en anatomie, qu'il attribue la préparation de la bile à la rate. Sa théorie eſt neuve, parce qu'elle eſt le fruit de ſon imagination; mais elle n'en eſt que plus mauvaiſe. Quant à la méthode de guérir les maladies, il ſe borne à propoſer celle qui étoit en uſage chez les anciens; c'eſt auſſi ce qu'il y a de mieux dans cet écrit. (M. Goulin.)

CAMPANULE: (*Hygiène & Mat. méd.*)

C'eſt un genre de plante à fleurs monopétalées, hermaphrodites, en cloche, dont on a diſtingué ſoixante-cinq eſpèces très connues dans le Dictionn. de Botanique; elles ont des feuilles ſimples & alternes, & donnent un ſuc laiteux.

La matière médicale en diſtingue trois eſpèces.

Digitized by Google

1°. La *campanule* raiponce.

Campanula rapunculus. Linn.

Rapunculus eſculentus. B. P. 92.

La racine de cette *campanule* eſt oblongue, fuſiforme, blanche, tendre, & bonne à manger; elle pouſſe une tige anguleuſe, qui s'élève à deux pieds. Les feuilles radicales ſont ovales, oblongues, velues; celles de la tige lancéolées, pointues, & un peu diſtantes. Les fleurs ſont bleues, quelquefois blanches, diſpoſées au ſommet de la tige; leur calice eſt glabre, & a cinq diviſions en alêne.

Cette plante ſe trouve dans les lieux incultes, & le long des haies en France, en Angleterre, dans la Suiſſe, & on la cultive dans les potagers au printemps; on mange ſa racine & ſes jeunes feuilles en ſalade, avant qu'elle ait pouſſé ſa tige.

Cette plante paſſe pour être apéritive, rafraîchiſſante, & paſſe pour être propre à augmenter le lait des nourrices.

2°. La *campanule* gantelée, vulgairement dite *gant Notre-Dame.*

Campanula rachelium. Linn.

Campanula vulgatior foliis urticæ, vel major & aſperior. C. B. P. 94.

Cette plante qui a une racine groſſe, blanche & rameuſe, pouſſe des tiges droites, velues, anguleuſes, qui s'élèvent juſqu'à trois pieds. Ses feuilles ſont alternes, pétiolées en cœur, dentées, & velues. Les fleurs ſont bleues, violettes, ou blanches. Leur calice eſt hériſſé de poils blancs ſur ſes angles, & en ſon bord; leur corolle l'eſt auſſi dans ſon intérieur, & ſur ſes angles externes.

On trouve cette plante en Europe, dans les bois, & le long des haies. Elle paſſe pour vulnéraire, aſtringente, & propre pour arrêter les inflammations de la gorge & de la bouche. Ses jeunes racines peuvent ſe manger en ſalade au printemps, comme celles de la raiponce.

3°. La *campanule* à fleur de ſerpolet, ainſi déſignée dans le Dictionn. de matière médicale.

Campanula ſepilli folia. C. B. P. 93.

Cette plante paſſe pour diurétique & adouciſſante. Linné dit qu'on peut l'appliquer en cataplaſme & en fomentation, avec le plus grand ſuccès, ſur les parties attaquées de rhumatiſme.

Il ſeroit bon de déterminer la nature de ces *campanules* plus particulièrement qu'on ne l'a fait juſqu'ici.

(M. Macquart.)

CAMPHORATE & CAMPHORIQUE. (*Mat. méd.*)

Ces noms, manifeſtement dérivés du mot *camphre*, expriment, dans la nouvelle nomenclature, deux compoſés faits avec cette matière végétale, & dont la découverte a été faite par M. Koſegarden. Ce chimiſte, ayant diſtillé ſix fois de ſuite de l'acide nitrique ſur une quantité connue de camphre, parvint à convertir cette ſubſtance inflammable en un acide différent de tous ceux qu'on connoît; nous avons nommé ce nouvel acide, *acide camphorique*, & nous en avons tiré le nom de *camphorate* pour déſigner les combinaiſons de cet acide avec des baſes terreuſes, alcalines & métalliques. *Voyez* le mot Camphre. (M. Fourcroy.)

CAMPHRE. (*Mat. méd.*)

Le *camphre*, *camphora*, *caphura*, eſt une matière blanche, concrète, criſtalline, d'une odeur & d'une ſaveur fortes, qui ſe rapproche des huiles volatiles par quelques-unes de ſes propriétés, mais qui s'en éloigne par d'autres.

Les chimiſtes, par un grand nombre d'obſervations, regardent le *camphre* comme un principe immédiat des végétaux; ils penſent qu'il exiſte dans toutes les plantes très-odorantes, qui contiennent de l'huile volatile. On en a en effet retiré des racines de canellier, de zedoaire, du thim, du romarin, de la ſauge, & de pluſieurs labiées, ſoit par la diſtillation, ſoit par décoction, comme l'ont obſervé Neumann, Geoffroy, Cartheuſer, &c.; mais ce *camphre* eſt en très-petite quantité, & il a toujours l'odeur de la plante d'où on l'a extrait. Il paroît que ce ſingulier être ſe trouve combiné avec les huiles volatiles de ces végétaux, puiſque Geoffroy a obſervé que ces derniers dépoſoient des aiguilles de *camphre*. J'ai vu chez M. Joſſe, apoticaire de Paris, de véritable *camphre* retiré de la racine d'aunée. Lotry regardoit le *camphre* comme un principe répandu dans les végétaux, & plaçoit ſon arome à la tête d'une claſſe d'odeurs très-énergiques, & dont les effets ſur l'économie animale doivent fixer l'attention des chimiſtes & des médecins.

Voici comment Neumann a découvert le *camphre* dans l'huile volatile du thim. Après avoir obtenu cette huile par la diſtillation, il voulut la ſéparer de l'eau ſur laquelle elle nageoit, par le moyen d'une mèche de coton; il s'apperçut qu'elle ne venoit qu'avec peine, & qu'elle étoit retardée par de petits criſtaux attachés à la mèche. Ayant repris cette opération après quelques jours, il trouva au fond du vaſe, qui contenoit ce produit, beaucoup de criſtaux cubiques, dont quelques-uns étoient gros comme des noiſettes. Les criſtaux n'étoient point diſſolubles dans l'eau; Neumann, en les examinant avec ſoin, y reconnut toutes les propriétés du véritable *camphre*, excepté qu'ils conſervoient une odeur de thim très-remarquable.

Le *camphre* dont on ſe ſert en médecine eſt retiré d'une eſpèce de laurier qui croît en Chine, au Japon, & dans les iſles de Bornéo, de Sumatra, de Ceylan, &c.

L'arbre qui le produit en contient quelquefois une ſi grande quantité, qu'il ſuffit de le fendre pour en retirer des larmes aſſez groſſes & aſſez pures. On l'obtient cependant par la diſtillation : on met dans un alambic de fer ces racines, ou les autres parties de l'arbre, avec de l'eau ; on les recouvre d'un chapiteau, dans lequel ſont arrangées des cordes de paille de riz, & on chauffe le tout. Le *camphre* ſe ſublime en petits grains griſâtres, que l'on réunit en morceaux plus gros. Ce *camphre* brut eſt impur. Les hollandois le purifient en le ſublimant dans des eſpèces de ballons, & en y ajoutant, à ce qu'on croit, une once de chaux par livre de cette ſubſtance.

Telle eſt la manière dont les auteurs modernes de matière médicale & de chimie décrivent l'extraction du *camphre*, & que j'ai adoptée moi-même pour mes élémens de chimie ; mais cette deſcription, trop ſuccinte, ne paroît pas remplir convenablement l'objet de cette branche de la médecine, qui exige, ſuivant nous, tous les détails néceſſaires pour bien connoître l'origine & l'hiſtoire naturelle des médicamens auſſi importans que l'eſt le *camphre*. Je puiſerai dans d'autres ſources pour remplir ce but.

M. Goulin, dans ſon *Dictionnaire de matière médicale*, diſtingue deux eſpèces de *camphre* ; le brut, qui eſt en maſſes friables, compoſées de petits grains demi-tranſparens, agglutinés, rouſsâtres, ou griſâtres, mêlés de pluſieurs étrangers & d'ordures ; le *camphre* raffiné, d'une couleur blanche, preſque tranſparent, en maſſes orbiculaires, ou pains applatis, convexes d'un côté, concaves de l'autre, de cinq à ſix pouces de longueur, brillans & comme argentés dans pluſieurs points, d'une odeur forte & particulière, d'une ſaveur âcre, un peu amère, aromatique, enflammant la bouche, en y produiſant cependant une ſaveur froide. C'eſt ce dernier *camphre* qu'il faut préférer pour la médecine.

Il paroît qu'il y a deux eſpèces d'arbres d'où on retire le *camphre*. L'un eſt le laurier-camphrier, qui croît au Japon ; *laurus camphorifera* de Kempfer ; *arbor camphorifera Japonica*, *foliis laurinis*, *fructu parvo*, *globoſo*, *calice breviſſimo* de Breyne ; *laurus foliis lanceolato-ovatis*, *trinerviis*, *nervis ſupra baſin unitis* de Linnéus. Cet arbre s'élève comme le tilleul & le chêne. Son tronc eſt droit, cilindrique, ſon écorce unie & verdâtre lorſque l'arbre eſt jeune, inégale, rabotenſe & cendrée lorſqu'il eſt vieux. Son bois, & celui de ſes racines, eſt d'abord tendre, blanc, mais devient enſuite rougeâtre, & panaché même d'ondes noirâtres comme celui de noyer, d'une odeur aromatique ; on l'emploie à pluſieurs ouvrages. Ses feuilles reſſemblent à celles du laurier ; elles ſont pointues & étroites aux deux bouts, un peu ondées & étroites ſur leurs bords, vertes & brillantes en-deſſus, griſes en-deſſous, caſſantes ; elles répandent une forte odeur de *camphre* lorſqu'on les caſſe, & ſur-tout en les frottant entre les doigts. Il s'élève des aiſſelles des feuilles des pédoncules longs de deux ou trois pouces, portant des grappes de petites fleurs blanches monopétales, tubulées, diviſées en cinq ou ſix dents arrondies, contenant neuf étamines & un piſtil. Celui-ci devient une baie rouge foncée, lorſqu'elle eſt mûre, groſſe comme un pois, ſoutenue par le calice court & perſiſtant ; la ſaveur & l'odeur de ce fruit tient de celles du géroſle & du *camphre* ; il contient une amande blanchâtre, huileuſe, à deux lobes, couverte d'une écorce noire.

Quoique preſque tous les naturaliſtes aient penſé que le *camphre* découloit ſpontanément de cet arbre, & qu'on le ramaſſoit ſur ſon écorce, & au pied de l'arbre, ſous la forme de larmes blanches, il paroît qu'au moins la plus grande quantité de ce produit venant du Japon, eſt extraite ſuivant le procédé décrit par Kœmpfer. Les payſans de la province de Satſuma, & des iſles de Gotho, dit ce ſavant voyageur, coupent les racines & le bois du camphrier en petits morceaux ; ils les mettent dans un alambic, ou dans un pot de fer fait en forme de veſſie ; ils le couvrent d'eau ; ils couvrent le vaiſſeau d'une ſorte de grand chapiteau de terre, garni à l'intérieur d'une feuille d'étain ; ils bouchent & lutent les ouvertures avec de la terre ; ils adaptent un récipient au bec du chapiteau ; ils diſtillent. Le *camphre* s'élève dans l'alambic, & s'attache au-dedans du chapiteau, ſous la forme de petits grains jaunâtres, ou gris ; une partie paſſe avec l'eau qui ſe raſſemble dans le récipient. Tel eſt, ſuivant Kœmpfer, le *camphre* brut ; les vénitiens le purifioient autrefois, ou le rectifioient ; ce ſont aujourd'hui les hollandois qui, faiſant preſque excluſivement le commerce du *camphre*, pratiquent cette opération, comme nous le dirons plus bas.

Il paroît que c'eſt le même arbre que les chinois cultivent, & d'où ils retirent le *camphre* par un procédé fort différent de celui des Japonois, s'il faut en croire les *Lettres édifiantes*. Voici cette méthode, ſuivant les auteurs de ces *Lettres*. Les chinois coupent par petits morceaux les nouvelles branches de l'arbre qu'ils nomment *tchang*, & qui eſt probablement le *laurier-camphrier*. Ils les mettent macérer pendant trois jours & trois nuits dans de l'eau de puits ; ils les font enſuite bouillir dans une marmite, & ils remuent continuellement avec un bâton de bois de ſaule ; lorſqu'il s'attache une eſpèce de gelée, ou de matière concrète blanche ſur ce bâton, on paſſe la décoction, on la jette dans un pot de terre vernifié, & on la laiſſe repoſer toute une nuit. Le lendemain on trouve cette liqueur congulée en une maſſe ; pour extraire & purifier le *camphre* que cette maſſe concrète contient abondamment, on met dans un baſſin de terre une couche de terre graſſe sèche, & en poudre fine, on la recouvre de la maſſe camphrée, & on arrange ainſi en quatre couches la terre & le *camphre* impur, en obſervant de recouvrir le dernier de feuilles du *poho*, ou pouillot. On couvre ce baſſin de cuivre d'un dôme qui s'y adapte exactement, on lute leur jointure avec de la terre graſſe,

on donne le feu avec précaution, & après avoir laiſſé refroidir l'appareil, on trouve le *camphre* ſublimé; cette dernière ſublimation, réitérée deux ou trois fois, donne un *camphre* très-pur. Quoique les auteurs des lettres curieuſes & édifiantes aſſurent qu'ils ont traduit fidèlement le paſſage d'un livre chinois très-eſtimé dans le pays, il paroît qu'il y a quelque erreur dans leur traduction; car il eſt difficile de concevoir comment le *camphre*, matière ſi volatile, qu'on a de la peine à la conſerver long-temps dans des vaſes mal fermés, ne s'élève & ne ſe diſſipe pas même entièrement dans la première décoction qui, d'ailleurs, ſemble être abſolument inutile. Le procédé décrit par Kempfer, & pratiqué par les Japonois, eſt infiniment plus vraiſemblable & plus ſimple.

Le *camphre* de Bornéo & de Sumatra paroît être tiré d'un arbre différent du premier, qui peut-être eſt une eſpèce du même genre, quoiqu'on ne puiſſe pas le déterminer d'une manière poſitive, par la deſcription inexacte & tronquée que Breyne nous en a donnée. Il eſt nommé *ſladi* à Bornéo. Breyne le définit ainſi dans ſon programme: *arbor camphorifera Sumatrana, foliis caryophilli aromatici, longiùs mucronatis, fructu majori oblongo, calice ampliſſimo tulipæ figuram quodammodo repræſentante.* Son tronc eſt d'environ ſept travers de doigt; il eſt fongueux dans ſon intérieur, & rempli d'une moëlle analogue à celle du ſureau; il eſt noueux comme ce dernier arbriſſeau. Ses fruits ſont de la groſſeur d'une petite aveline, oblongs, arrondis, couverts d'une peau mince, & ayant au-deſſous de celle-ci une ſeconde peau très-belle & panachée de différentes couleurs; on confit ce fruit; il eſt, dit-on, agréable, quoiqu'il ait le goût & l'odeur du *camphre*. On voit par ces détails inexacts, & d'après le ſilence ſur la ſtructure de la fleur, qu'il eſt impoſſible de déterminer le genre de ce végétal.

Quoi qu'il en ſoit, tous les naturaliſtes qui ont parlé de cette ſeconde eſpèce de camphrier, & qui l'ont comparée à la première, s'accordent à dire qu'elle en contient beaucoup moins, qu'on l'en extrait ſans ſublimation. Quand on a reconnu que l'arbre en eſt auſſi abondamment pourvu qu'il eſt poſſible, on le fend, & on en tire le *camphre* ſous la forme de larmes oblongues, criſtallines & blanches. Les plus beaux & les plus fertiles de ces arbres, dans cette eſpèce de produit, n'en fourniſſent au plus chacun que de deux à trois livres. Ce *camphre* paroît être beaucoup ſupérieur à celui du Japon; on le réſerve pour les grands & les riches de ces contrées; il n'en arrive point, ou preſque point, en Europe. Les Japonois & les chinois l'eſtiment tant, qu'ils donnent de 300 à 600 livres de leur *camphre*, pour une livre de celui de Bornéo.

J'ai dit plus haut que le *camphre*, dont les hollandois font preſque excluſivement le commerce, eſt celui de Sirſuna & de Gorlio; ils ſont auſſi preſque les ſeuls qui s'occupent à le rectifier. M. Valmont de Bomare, à portée de ſuivre cet objet dans ſes voyages, a conſigné de bons détails ſur la purification du *camphre*, dans ſon Dictionnaire d'hiſtoire naturelle. Les hollandois, dit cet auteur, ont l'art de raffiner le *camphre* en grand; & quoique Pomet, Lémery, & Geoffroy, nous en aient donné le procédé, on a été toujours fort indécis ſur la méthode que les hollandois emploient pour y parvenir. L'opinion la plus commune & la plus reçue, eſt que l'état où nous recevons le *camphre* purifié, ſoit un effet de la fuſion; cette opinion étoit fondée ſur ce que les huiles eſſentielles, concrètes, (comme eſt le *camphre*) ne peuvent ſe fondre qu'à un degré de chaleur ſemblable à celui de l'eau bouillante, & qu'elles ſe décompoſent à un degré plus fort, & qui ſeroit néceſſaire pour obtenir la ſublimation du *camphre*; que le *camphre*, en ſe refroidiſſant, prenoit la forme du fond intérieur du vaſe où il s'étoit liquéfié. Auſſi, diſoit-on, *le camphre purifié a dû conſerver la figure du ventre de la bouteille.*

Cet objet excita ma curioſité dans un de mes voyages en Hollande. J'entrai dans un laboratoire à raffiner le *camphre*, & je vins à bout de découvrir une grande partie de l'appareil néceſſaire à l'opération. Un corps de fourneaux à hauteur d'appui, pourvu d'un grand nombre de capſules; garnies de ſable, & d'autant de bouteilles à cul plat, ſous des couvercles de fer étamé, un feu de tourbe très-gradué, joint à pluſieurs autres circonſtances, me firent ſoupçonner que le raffinage du *camphre* ſe faiſoit par ſublimation. La forme des pains de *camphre*, concave d'un côté, & convexe de l'autre, avec un ombilic ſemblable à celui qu'on obſerve dans les pains de ſel ammoniac ſublimé, ne favoriſoit pas l'idée de la ſeule fuſion. Ainſi je me perſuadai que le *camphre* purifié étoit ſublimé.

De retour à Paris, je voulus m'aſſurer ſi mon ſoupçon étoit fondé; & j'ai fait à ce ſujet pluſieurs expériences ſur divers *camphres* bruts, tant du Japon que de Bornéo, &c. De ce travail, dont j'ai rendu compte en 1761, à l'Académie royale des Sciences, il réſulte, 1°. que l'axiome adopté le plus généralement, que le *camphre*, échauffé au degré de l'eau bouillante, & même au-deſſus, ne peut ſe ſublimer ſans ſe décompoſer, doit ſouffrir quelque exception; 2°. que pour parvenir à la ſublimation du *camphre*, (qui eſt ſa purification) le feu doit être gradué & aſſez violent; 3°. que l'uſage d'un vaſe de verre vert convient moins pour cette opération que le verre blanchâtre, & que ces vaſes ou bouteilles de verre n'ont point leur fond intérieur convexe, ainſi qu'on le diſoit, il eſt au contraire très-plat; 4°. que l'uſage des couvercles eſt une manière de reverbère, qui, conſervant & réfléchiſſant la chaleur, accélère la fuſion du *camphre*, étant néceſſaire à ſa purification & à ſa ſublimation; 5°. que le contact de l'air extérieur,

bien ménagé, contribue à faire contribuer l'opération : le truité, ou trezalé, qu'on obſerve ſur les parties extérieures des pains de *camphre*, ne provient que d'un refroidiſſement ſubit, ou très-prompt ; à l'inſtant où l'on retire les bouteilles du bain de ſable encore chaud, & qu'on les expoſe à l'air, alors on entend un cliquetis qui produit des lignes ou des raies en tous ſens, comme le feroit un coup de marteau ſur un morceau de criſtal ou d'eau convertie en glace ; 6°. que le *camphre* brut du Japon ne perd que peu ou point de ſon poids, étant mis ſeul ſur le feu dans un vaſe ſublimatoire, mais, qu'étant mêlé avec le même qui eſt purifié, il déchoit d'un ſeptième : le *camphre* purifié, au contraire, étant mis ſeul à ſublimer, ne diminue point, tandis que le *camphre* brut de Borneo perd un vingtième de ſon poids ; 7°. que la partie du pain de *camphre*, qui touche immédiatement à la pointe du bouchon, (qui eſt fait de coton) au bas intérieur du goulot de la bouteille, & même l'incruſte, eſt communément poreuſe, ſans conſiſtance, & d'un gris rouſſâtre : pour obtenir ces pains, on caſſe les bouteilles à l'aide d'un petit marteau, enſuite on prend un inſtrument de fer, dont la partie tranchante eſt cambrée, on pare les ſuperficies de chaque pain, notamment celle du côté du verre ; & pour parvenir à retirer tout le coton, on en arrache une partie au moyen des doigts, & l'on en obtient le reſte en taillant & perçant la maſſe de part en part avec le même inſtrument de fer, de manière à faire un trou qui y reſte, & qu'on obſerve au centre des pains de *camphre* ; 8°. enfin que la manière de purifier le *camphre*, telle que je l'ai exécutée, n'eſt pas auſſi compliquée que celle qu'on lit dans les auteurs, & notamment dans la diſſertation de M. Jean-Frédéric *Gronovius*, qui eſt inſérée dans la matière médicale de *Geoffroy*, & qu'il ſeroit peut-être difficile de répéter. Néanmoins toutes ces eſpèces de *camphres*, expoſées à l'air, s'y ſont totalement diſſipées à la longue. & m'ont entiérement convaincu que le *camphre* eſt une ſubſtance toute particulière, & qui a des caractères qui la diſtinguent de tous les autres corps du règne végétal ».

A ces détails ſur l'origine, l'extraction, & la purification du *camphre*, extraits des auteurs qui ont le mieux traité cet objet, nous joindrons, pour terminer & completter cette partie de l'Hiſtoire naturelle d'un remède important, une obſervation faite par Geoffroy, dans ſa matière médicale. Cette obſervation confirmera ce que nous ayons déjà dit ſur l'exiſtence du *camphre* dans pluſieurs végétaux. Dans l'iſle de Ceylan, dit Geoffroy, on extrait une eſpèce de *camphre* de la racine de canellier. On prend l'écorce de cette racine, on la met, avec beaucoup d'eau, dans une eſpèce de cucurbite, garnie de ſon chapiteau, on diſtille avec aſſez de précaution, & l'on obtient de l'eau très-aromatique, de l'huile volatile aſſez abondante, & du véritable *camphre* qui ſurnage l'huile, & qu'on en ſépare aſſez facilement par une légère preſſion. Geoffroy ajoute que cette eſpèce de *camphre* ſurpaſſe beaucoup le véritable, celui du laurier-camphrier, par ſon odeur très-ſuave, on le croit auſſi ſupérieur dans ſes vertus ; mais on n'apporte que très-peu de ce produit. Enfin, ſuivant le même auteur, toutes les eſpèces de canellier fourniſſent du *camphre* avec leur huile ; & il en eſt de même des racines de zedoaire & de menthe de Ceylan, du jonc odorant de l'Arabie & de la Perſe. On eſt donc bien fondé à penſer que le *camphre* eſt un principe commun à beaucoup de végétaux, qu'il accompagne conſtamment leur huile volatile ou eſſentielle, & que toutes les plantes & tous les arbres aromatiques, fragrans, en contiennent plus ou moins abondamment.

Occupons-nous actuellement des propriétés chimiques du *camphre*, afin d'éclairer ſon adminiſtration médicinale de tout ce que les ſciences phyſiques ont découvert de plus exact ſur la nature & les caractères de ce médicament.

Le *camphre* eſt beaucoup plus volatil que les *huiles eſſentielles*, puiſqu'il ſe ſublime à la plus douce chaleur ; il ſe cryſtalliſe en lames hexagones, attaché à un filet moyen. Si on le chauffe bruſquement, il ſe fond avant de ſe volatiliſer, il ſemble n'être pas décompoſable par ce moyen ; cependant ſi on le diſtille pluſieurs fois, il donne un phlegme rouſſâtre & manifeſtement acide ; ce qui indique qu'en répétant un grand nombre de fois cette opération, on parviendroit à le dénaturer. La ſeule température de l'été ſuffit pour le volatiliſer ; expoſé à l'air, il ſe diſſipe entièrement ; renfermé dans un vaiſſeau, il ſe ſublime en pyramides hexagones, ou en criſtaux polygones, qui ont été obſervés & décrits en 1756 par Romieu. Il répand une odeur forte & inſupportable à quelques perſonnes ; il s'enflamme très-rapidement, brûle avec beaucoup de fumée, & ne laiſſe aucun réſidu charbonneux.

Il ne ſe diſſout pas dans l'eau, il lui communique cependant ſon odeur ; il brûle à ſa ſurface. Romieu a obſervé que des parcelles de *camphre*, d'un tiers ou d'un quart de ligne de diamètre, miſes ſur un verre d'eau pure, le meuvent en tournant, & ſe diſſolvent au bout d'une demi-heure. Il ſoupçonne que ce mouvement eſt un effet de l'électricité, il remarque qu'il ceſſe en touchant l'eau avec un corps qui fait fonction de conducteur, comme un fil de fer, & qu'il continue, au contraire, ſi on la touche avec un corps iſolant, comme le verre, la réſine, le ſoufre, &c.

Les terres, les ſubſtances ſalino-terreuſes, & les alcalis, n'ont aucune action ſur le *camphre* ; il faut cependant obſerver qu'on n'a point encore eſſayé les alcalis bien cauſtiques.

Les acides diſſolvent le *camphre* lorſqu'ils ſont concentrés ; l'acide ſulfurique le diſſout à l'aide de

la chaleur, cette diſſolution eſt rouſſe; l'acide nitrique le diſſout tranquillement, cette diſſolution eſt jaune; comme elle ſurnage l'acide à la manière des huiles, on lui a donné le nom impropre *d'huile de camphre*. M. Koſegarten a découvert, comme nous l'avons expoſé dans l'article précédent, que l'acide nitrique, diſtillé huit fois de ſuite ſur du *camphre*, le change en un acide criſtalliſable, qu'il croit être d'une nature particulière.

L'acide muriatique, dans l'état de gaz, diſſout le *camphre*, ainſi que le gaz acide ſulfureux, & le gaz acide fluorique. Si l'on ajoute de l'eau dans ces diſſolutions, elles ſe troublent, le *camphre* s'en ſépare en flocons qui viennent nager à la ſurface, & qui n'ont point éprouvé d'altération. Les alcalis, les ſubſtances ſalino-terreuſes, & les matières métalliques précipitent auſſi ces diſſolutions.

Les ſels neutres n'ont aucune action ſur le *camphre*. On ne connoit pas celle du ſoufre & des bitumes ſur cette ſubſtance, quoiqu'il ſoit vraiſemblable qu'elles ſont ſuſceptibles de s'y unir. Les huiles fixes & volatiles diſſolvent le *camphre* à l'aide de la chaleur. Ces diſſolutions, refroidies, dépoſent peu à peu des cryſtaux en végétation, ſemblables à ceux qui ſe forment dans les diſſolutions de muriate ammoniacal, c'eſt-à-dire compoſés d'une côte moyenne, à laquelle ſont adhérens des filets très-fins, & placés horizontalement. Ces mêmes eſpèces de barbes de plumes, vues à la loupe, ſont très-belles & très régulières. Cette jolie obſervation eſt encore due à Romieu (Académie, 1756, page 41). La diſſolution de *camphre* dans l'alcohol, beaucoup plus connue & plus employée que la précédente, a préſenté à cet obſervateur une criſtalliſation un peu différente, qu'il a obtenue par un procédé particulier.

Le *camphre* eſt un des plus puiſſans remèdes que poſſède la médecine. Pour en bien connoître les grands effets & l'énergie ſi utile, rappelons ici ſa ſaveur chaude & forte, ſon odeur ſi violente & ſi tenace, ſa volatilité, ſon expanſibilité, ſa propriété d'enlever la calorique & de ſe réduire promptement en gaz. Conſidérons le quelque temps après ſon adminiſtration dans l'eſtomac, y occupant un grand eſpace, portant ſa vapeur ſur les fibres & les houppes nerveuſes, pénétrant rapidement toutes les cavités ouvertes, s'inſinuant dans les abſorbans de tous les genres. Remarquons ſur-tout qu'il n'agit nulle part avec ſa maſſe, avec cette forme épaiſſe, & pour ainſi dire peſante, qu'il a lorſqu'on en applique un morceau ſur la langue, ou lorſqu'on le roule dans la bouche. Inſiſtons ſur le froid qu'il produit lorſqu'on le goutte, & qui ayant frappé ſans doute Hoffmann, le lui avoit fait regarder comme rafraichiſſant. Ne perdons pas de vue la révolution que ce remède a éprouvée dans ſon adminiſtration. Reportons-nous à cette époque encore voiſine de nous, où le ſyſtème de la circulation, la doctrine des petits vaiſſeaux, de l'engorgement inflammatoire, de la putréfaction du ſang, de la cauſe de la fièvre, née dans la fameuſe école de Boerhaawe, & portant de-là pour le bonheur des malades un coup funeſte à la théorie des âcres, des poiſons, des ſudorifiques, des alexipharmaques, qu'on avoit employés ſi fréquemment & ſi inconſidérément, a fait diſparoître les méthodes incendiaires qui régnoient impérieuſement auparavant, & leur a fait ſubſtituer l'uſage des antiphlogiſtiques, des délayans, des relâchans. Cette époque qui a certainement rendu de grands ſervices aux hommes, mais qui a eu ſon excès dans l'abus des ſaignées, a fait naître en même-temps à la vérité trop d'alarmes, trop de craintes ſur les remèdes chauds & aromatiques; on a mis autant de zèle à les repouſſer de la pratique, qu'on en avoit mis à en recommander l'uſage. Alors le *camphre*, en raiſon de ſa ſaveur forte & de ſon acreté, a éprouvé une partie des effets de la proſcription qu'on a portée contre tous les remèdes de cette nature. On ne l'a employé qu'à des doſes très-modérées; dans des expériences faites préciſément pour apprécier ſon action; on a vu le pouls s'accélérer, un ſentiment de chaleur produit dans différentes régions du corps & ſur-tout vers la poitrine; il étoit naturel d'en conclure que le remède étoit échauffant; qu'Hoffmann avoit commis une grande erreur en le plaçant dans la claſſe des rafraichiſſans. Cependant, malgré cette déciſion, les occaſions d'employer le *camphre* dans des affections fébriles, accompagnées de chaleur, ſe préſentoient & ſembloient même être urgentes pour quelques médecins. Tandis qu'en France où la nature tempérée du climat qui influe tant ſur le phyſique de ſes habitans, & exige conſéquemment des médecins une pratique douce & ſouvent inactive qu'on leur a trop reprochée dans des lieux bien différens par leur poſition & leur climat, on n'adminiſtroit le *camphre*, qu'à la doſe de quelques grains, les Allemands & les Anglois en faiſoient prendre à leurs malades de grandes doſes. Collin pouſſoit cette quantité juſqu'à deux & quatre onces dans un jour, pendant qu'on n'oſoit pas excéder ici la doſe de dix ou douze grains. Tout cela annonce une grande énergie médicamenteuſe dans le *camphre*, & doit inſpirer le déſir de connoître ſous tous les rapports les propriétés de ces médicamens. L'antiquité ne nous fournit rien ſur les vertus du *camphre* qui n'a été connu que depuis les Arabes. Aëtius eſt le premier qui en ait parlé. Il paroît que dans l'Orient, les anciens peuples de l'Inde en faiſoient uſage depuis long-temps, mais les connoiſſances n'étoient pas parvenues en Europe. Les princes Orientaux, ſans doute de temps immémorial, brulent du *camphre* avec la cire.

L'expérience de pluſieurs ſiècles, & ſur-tout du notre, a démontré que le *camphre* doit être rangé parmi les antiſpaſmodiques, les antihyſtériques, les calmans, les fébrifuges, les antiſeptiques & antigangreneux, les diſcuſſifs, les répercuſſifs, les ſudorifiques; il poſſède toutes ces vertus dans un degré très-marqué. On l'adminiſtre donc avec ſuccès dans

les accès hyſtériques & hypochondriaques, dans les ſpaſmes, dans les douleurs qui en ſont la ſuite, dans les fièvres putrides & malignes, dans la gangrène externe, & dans celle qui menace d'attaquer les viſcères. Mais l'importance de ce médicament exige que l'on connoiſſe avec plus de préciſion les cas particuliers où il peut être utile, les effets qu'il produit, les règles de ſon adminiſtration, les circonſtances relatives à ſes doſes variées, en un mot, tous les réſultats les plus précis & les plus exacts de l'expérience des médecins de tous les pays, qui en ont fait grand uſage depuis le commencement de notre ſiècle.

Il eſt d'abord néceſſaire de rechercher les cauſes qui ont partagé les auteurs ſur la propriété prétendue échauffante ou rafraîchiſſante du *camphre*. Hoffmann, comme je l'ai déjà dit, & Tralles ont penſé que le *camphre* eſt rafraîchiſſant, d'après la ſaveur fraîche & le ſentiment de froid qu'il fait naître lorſqu'on le goutte. Hoffmann dit qu'en ayant donné un ſcrupule diſſous dans l'alcool à un homme ſain, il ne remarqua chez lui ni chaleur plus grande, ni élévation de pouls; mais plutôt un réfroidiſſement ſenſible ſurtout vers le diaphragme. Tralles eſt du même ſentiment; beaucoup d'autres ont adopté cette opinion ſur la vertu rafraîchiſſante du *camphre*, puiſqu'ils ont dit qu'il étoit très-propre à détruire & à diſſiper complettement les engorgemens inflammatoires. Au contraire, Ludovic, Crantz, Bergius, Vogel, Alexandre & beaucoup d'autres auteurs modernes, penſent, d'après leur expérience, que le *camphre* eſt échauffant. La ſaveur âcre, & le ſentiment de chaleur, qu'il excite dans la bouche, quelque temps après y avoir été laiſſé, en ſont une preuve poſitive. Ils en redoutent donc l'uſage dans les maladies inflammatoires, dans les fièvres ardentes, bilieuſes, dans tous les cas où le ſang eſt épais, raréfié, où il circule avec trop de vîteſſe. Mais cette diſcuſſion & cette différence d'opinion demande une explication; il eſt facile, je penſe, de faire voir qu'elle ne dépend que d'une définition différente des termes que les divers auteurs ont employés dans leurs aſſertions. En effet, il n'eſt pas douteux qu'Hoffmann & Tralles, les deux plus zélés partiſans de la propriété rafraîchiſſante du *camphre*, ne l'ont jamais conſeillé, comme le petit-lait, les acidules, l'eau de veau, l'eau de poulet, & tous les délayans en général, pour relâcher & détendre les ſolides, pour adoucir & délayer les fluides. Ils ont, à ce qu'il me ſemble, voulu dire que le *camphre*, en raiſon de ſa volatilité, & ſa facilité à ſe réſoudre en vapeurs, ne portoit point dans nos organes l'action vive, irritante, ſtimulante, qu'il y porteroit par ſa ſaveur & ſon énergie, s'il étoit fixe. Ils ont remarqué qu'il enlevoit aux organes une partie de la chaleur qui y étoit concentrée, & qu'en y produiſant ainſi le ſentiment du froid, il pouvoit faire naître un effet rafraîchiſſant; ils ont entrevu ce que les connoiſſances modernes de phyſique & de chimie ont démontré, que, par ſa tendance à prendre la forme de gaz, ou de vapeur, il abſorboit rapidement le calorique des corps voiſins, & conſéquemment des parois des membranes de nos vaiſſeaux. Ils n'ont donc point redouté la vertu échauffante du *camphre*; & en effet Hoffmann ne s'étoit pas ſeulement arrêté au raiſonnement, il avoit pour lui l'expérience. Un homme avoit pris ſous ſes yeux, & par erreur, deux ſcrupules de *camphre*, & n'en avoit éprouvé aucun mal; comment donc un médicament qu'on craignoit de preſcrire à la doſe de ſix à huit grains à la fois, de peur d'échauffer, n'eût-il pas produit une ardeur violente & dangereuſe, à la doſe de 48 grains? Comment, ſi ce médicament étoit vraiment irritant & échauffant, Collin auroit-il pu en donner juſqu'à quatre onces par jour, ſans produire une inflammation mortelle? Je conclus donc, de ces expériences & des raiſons que j'ai expoſées, que ſi le *camphre* excite quelquefois des ſymptômes légers d'échauffement, on ne doit pas le conſidérer comme un véritable échauffant, que c'eſt faute de bien s'entendre qu'on a fait naître des craintes ſur ſon uſage, même à grande doſe, qu'on l'a regardé à tort comme une huile eſſentielle ou volatile, comme une réſine, &, par conſéquent, comme une ſubſtance incendiaire, que ſon effet eſt trop prompt, trop rapide, & a lieu ſur trop de ſurfaces à la fois, pour qu'il puiſſe produire l'ardeur & l'inflammation; la meilleure preuve par laquelle il eſt heureux de pouvoir fortifier cette aſſertion, c'eſt que de tous les médecins qui ont rangé le *camphre* parmi les échauffans, il n'en eſt pas un qui ne l'ait employé dans les affections fébriles, plus ou moins diſpoſées à l'inflammation; ce qu'ils n'auroient pas fait ſi ce médicament eût eu véritablement une action échauffante.

Le cas où le *camphre* paroît être le plus utile & le plus efficace, eſt celui des fièvres putrides & malignes, des fièvres de mauvais caractère, de celles ſur-tout qui ont le type intermittent, & qu'on connoît ſous le nom de fièvres rémittentes malignes, & dans celles qui ſont accompagnées d'éruptions pétéchiales, miliaires, ainſi que dans les fièvres éruptives de leur nature, la petite-vérole, la miliaire eſſentielle, la pétéchiale, les peſtilentielles même; c'eſt ſur-tout lorſqu'il y a privation de force, foibleſſe du pouls, putridité dans les évacuations, odeur fétide, taches à la peau, menaces de gangrène, ſpaſmes muſculaires, ſoubreſaut de tendons, que le *camphre* doit être adminiſtré conjointement avec les antiſeptiques les plus forts, le quinquina, les acides minéraux; c'eſt alors que ſa vertu cordiale, & la ſecouſſe vaporeuſe qu'il produit, agiſſant ſimultanément avec ſa propriété anti-ſeptique & anti-ſpaſmodique, il devient un médicament précieux; c'eſt alors que, ſans craindre ſa qualité échauffante, on doit l'adminiſtrer à 12 à 24 grains à la fois, & preſſer aſſez ces doſes pour en donner quelquefois une demi-once, & même une once par jour. Mais on ne doit pas non plus confondre avec les fièvres, avec les maladies contre leſquelles il faut employer, ſans-

Digitized by Google

retardement, comme ſans incertitude, les armes les plus fortes que l'art poſsède, les fièvres bilieuſes ſimples qui, vers leur milieu, ſont ſouvent accompagnées de quelques ſymptômes de putridité & de ſpaſme. Si dans celles-ci, qu'on confond ſouvent avec les premieres, ſoit par défaut de connoiſſances ſuffiſantes, ou d'un examen aſſez approfondi, ſoit par le deſir de faire une cure plus brillante, on a quelquefois l'occaſion d'employer le *camphre*, on peut ſe permettre de ne le preſcrire qu'à la doſe d'un grain ou deux, trois ou quatre fois dans la journée.

Pluſieurs médecins ont fait mention de la vertu fébrifuge du *camphre*, & l'ont donné dans les fièvres intermittentes ſimples. Je ne parle pas du *camphre* porté en amulette, ou appliqué en ſachet ſur la région épigaſtrique; car, quoique l'effet de ce médicament, ſi volatil & ſi odorant, ne doive pas être regardé comme nul, même dans cette manière de l'adminiſtrer, il eſt certain que l'expérience n'a pas confirmé cette vertu. Mais il eſt queſtion ici de ſon adminiſtration interne; on le diſſout dans l'éther, on l'aſſocie à quelque préparation d'opium; je l'ai vu, ainſi adminiſtré, agir comme anti-périodique, & faire diſparoître des accès de fièvre tierce opiniâtre, qui avoient réſiſté aux évacuans, aux apéritifs & au quinquina. A la vérité l'éther & le laudanum, ſoit aſſociés, ſoit employés ſeuls, ont produit le même effet anti-périodique; mais c'eſt une raiſon de plus pour faire concevoir que le *camphre*, qui eſt reconnu pour être aſſez fortement anti-ſpaſmodique, doit avoir la même vertu.

Beaucoup de gens de l'art ont réduit le *camphre* à la propriété anti-ſpaſmodique, parce qu'on l'a employé en effet avec beaucoup de ſuccès dans les affections dépendantes du ſpaſme. Ainſi Hoffmann l'a vu réuſſir dans la conſtriction ſpaſmodique de l'œſophage, dans les accès hyſtériques, dans le ſerrement convulſif de la poitrine, qui accompagne l'aſthme, & qui le complique d'une manière ſi fâcheuſe pour les malades. Quelques médecins ont au contraire trop vanté ſon action, en le rangeant parmi les altérans, & en le preſcrivant dans toutes les eſpèces de cachexie. Ils l'ont même recommandé dans le ſcorbut. Il eſt auſſi certain qu'on a employé le *camphre* dans un grand nombre de maladies chroniques, & qu'on en a obtenu de bons effets.

On l'a regardé comme ſpécifique dans la manie; on le donnoit après les émétiques & les purgatifs, à la doſe de 15 grains juſqu'à 36, & pendant aſſez long-temps. Kinneir, Werlhoff, Iverdens, Triewald, rapportent pluſieurs guériſons opérées par ce médicament. Kinneir remarque qu'il ne faut le donner qu'aux tempéramens froids & pituiteux, qu'il ne convient pas aux pléthoriques, dont il augmente le mal. Vogel croit que c'eſt ſans doute pour cette raiſon que Muzelier ne l'a point vu réuſſir dans la manie & dans la mélancolie, quoiqu'il en ait donné juſqu'à une demi-once par jour.

C'eſt une erreur que d'avoir rangé le *camphre* parmi les calmans, & de l'avoir comparé à l'opium comme l'a fait Pottier; ſa vertu anti-ſpaſmodique eſt fort différente de la propriété narcotique & ſtupéfiante de l'opium, & des autres médicamens vireux.

Pluſieurs cas indiquent que le *camphre* peut être très-utile dans le rhumatiſme, la ſciatique, & même dans quelques douleurs gouteuſes. C'eſt ſur-tout à la ſuite des rhumatiſmes aigus, lorſqu'il reſte une douleur ſourde, une peſanteur dans les membres; alors le *camphre* paroît allumer & réſoudre l'humeur rhumatiſmale, & il l'évacue par les pores cutanés. On a été juſqu'à regarder le *camphre* comme anti-vénérien. Hoffman rapporte qu'un médecin digne de foi l'a aſſuré avoir guéri la vérole avec le *camphre* diſſous dans la graiſſe de vipère, après avoir préparé le malade par un purgatif convenable. Pour appuyer cette aſſertion, Hoffman atteſte que, d'après ſa propre expérience, il n'a rien trouvé de plus efficace dans la gonorrhée que le *camphre*. Il porte le même jugement des effets de ce médicament dans la vérole commençante. Vogel penſe, peut-être à tort, que c'eſt cette propriété qui a engagé les médecins & les chirurgiens françois à faire entrer le *camphre* dans l'onguent mercuriel, puiſque cette addition du *camphre* a été particulièrement deſtinée à s'oppoſer aux effets de la ſalivation. Au moins c'eſt cette propriété qui a occupé les obſervateurs, & fixé ſpécialement leur attention. MM. Raulin, Miſſa, & pluſieurs autres médecins, ont communiqué leurs obſervations ſur cet objet, dans le Journal de médecine de 1756. Le premier dit qu'il ſuffit de mêler 24 gr. de *camphre* ſur 4 onces d'onguent mercuriel, pour l'empêcher d'exciter la ſalivation. D'autres gens de l'art ont trouvé que non-ſeulement le *camphre* prévient la ſalivation que le mercure occaſionne, mais qu'il eſt encore capable de la modérer & de l'arrêter, lorſqu'elle exiſte. C'eſt, ſans doute, d'après ſa propriété de diminuer l'écoulement gonorrhoïque, propriété dont le *camphre* jouit auſſi dans les fleurs blanches & dans les pollutions nocturnes, qu'on a cru qu'il étoit anti-vénérien; car il n'y a pas de faits qui prouvent qu'il a vraiment guéri les ſymptômes de la vérole confirmée.

Il y a long-temps qu'on a obſervé l'action preſque ſpécifique du *camphre* ſur les veines & ſur les organes de la génération. Relativement aux parties génitales, les médecins ont été partagés d'opinion; on a penſé pendant long-temps, que le *camphre* éteignoit le feu de l'amour, & s'oppoſoit au ſpaſme qui l'entretient; de-là le vers,

Camphora per nares, caſtrat odore mares.

Mais Hoffman a fait voir que cette propriété

Digitized by Google

n'étoit qu'illuſoire, & qu'il étoit au contraire très-propre à augmenter l'ardeur vénérieune. Pauli rapporte qu'une mère ayant donné, par ſon conſeil, du *camphre* en grande quantité à ſon fils trop porté à l'amour, il n'y eut aucun changement chez ce jeune homme. C'eſt ſans doute par une analogie trompeuſe qu'on a penſé que le *camphre* calmoit le feu de l'amour & l'orgaſme des parties génitales. On a vu tant de fois ce médicament calmer & guérir même les affections des reins & de la veſſie, qu'on a été porté à croire qu'il agiroit de la même manière ſur les organes de la génération; mais quoique très-voiſins, ces organes ont des affections très-différentes; leurs ſympathies, leurs fonctions ſont très-éloignées les unes des autres. Auſſi le *camphre* qui paroît ne rien faire ſur l'orgaſme vénérien, & qui ſemble même plus propre à l'augmenter qu'à le calmer, détruit au contraire la chaleur, les douleurs & l'irritation des reins & de la veſſie. On ſait qu'il diſſipe les accidens produits dans le ſyſtême uropoiétique par les cantharides; l'ardeur, les cuiſſons en urinant, l'acreté de l'urine, l'hématurie ou piſſement de ſang qui ſuivent quelquefois après l'application de ces inſectes ſur la peau, & qui ſont toujours très-graves lorſqu'ils ſont dues à l'uſage intérieur des cantharides, cèdent ſouvent très-rapidement au *camphre*. C'eſt d'après cette propriété bien reconnue par l'expérience qu'on mêle preſque toujours du *camphre* aux onguens ou aux emplatres épiſpaſtiques & véſicatoires; on le fait auſſi entrer dans les teintures de cantharides qu'on emploie ſouvent en frictions dans les rhumatiſmes, les douleurs lentes des membres, la paralyſie des extrémités, &c.

On fait un uſage auſſi avantageux du *camphre* dans les maladies externes, que dans les maladies internes. On l'emploie comme diſcuſſif, réſolutif, déterſif, antiſeptique. On ſaupoudre de *camphre* les vieux ulcères; on ſe ſert de lotions camphrées dans l'érétipèle, l'ophtalmie, le rhumatiſme, la goutte, la gangrène externe, la brûlure, les taches ſcorbutiques, les échymoſes. On adminiſtre avec précaution l'huile de *camphre* improprement nommée, on la diſſolution nitrique de *camphre*, dans les ulcères profonds, étendus, anciens & qui rendent une ſanie putride, dans les caries. Enfin, on s'en eſt ſervi auſſi pour préſerver des maladies contagieuſes.

Quoique d'après tout ce qui a été expoſé juſqu'ici, le *camphre* ſoit un des plus utiles & des plus importans médicamens qu'on puiſſe employer, il a cependant comme toutes les ſubſtances médicamenteuſes, quelques inconvéniens, ſur-tout lorſqu'il eſt adminiſtré mal-à-propos, ou ſans ménagement. Il nuit à l'eſtomac & occaſionne quelquefois des peſanteurs, des douleurs & du mal-aiſe; il affecte la tête & la rend lourde; il donne des vents & des rapports; il trouble la digeſtion. Dans ces circonſtances, il faut ou en diminuer la doſe, ou le donner avec d'autres ſubſtances qui s'oppoſent aux impreſſions nuiſibles qu'il fait naître. On l'aſſocie ordinairement au nitre pour rendre ſes effets moins actifs & moins échauffans, à l'opium dont il affoiblit & modère l'action narcotique, au quinquina qui réunit ſa propriété antiſeptique à celle du *camphre*, aux acides qui, en tempérant ſon énergie, portent auſſi leur influence antiputride; aux aromatiques qui détruiſent l'impreſſion du *camphre* ſur l'eſtomac.

Il eſt rare, d'après cela, qu'on employe le *camphre* ſeul, on le donne ſous forme ſolide, ou ſous forme liquide. Dans ce dernier cas, on le triture avec du jaune d'œuf, avec des gommes, pour le rendre miſcible à l'eau. L'huile de *camphre* ou la diſſolution nitrique de *camphre* eſt employée plus ſouvent à l'extérieur qu'à l'intérieur; on preſcrit quelquefois comme anti-ſpaſmodique une eau camphrée formée en éteignant, à pluſieurs repriſes, du *camphre* allumé dans l'eau; enfin, on adminiſtre auſſi très-ſouvent le *camphre* diſſous dans l'alcool, dans les maladies externes; on nomme cette préparation eau-de-vie camphrée, ou alcool camphré. Chomel dit que le *camphre* diſſous dans l'huile de térébenthine, eſt un bon topique dans la ſciatique & les rhumatiſmes. J'ai donné, dit-il, avec beaucoup de ſuccès, le *camphre* fondu dans de l'huile aux enfans malades du mal de gorge gangreneux, & ils le prenoient ſans répugnance.

Le *camphre* entre dans les trochiſques qui portent ſon nom, dans ceux de rhaſis, diarrhodon, les pilules hyſtériques de Charas, la poudre de frai de grenouille de Crollius, l'onguent de ceruſe, l'onguent rouge déſiccatif, le cérat des ſantaux, l'emplâtre ſtyptique, & l'emplâtre pour les loupes.

Le *camphre* à quelques uſages économiques. On dit que dans l'Orient, on le brûle avec de la cire pour éclairer; l'odeur du *camphre* éloigne & repouſſe les inſectes. Pour conſerver des peaux d'animaux, des objets d'hiſtoire naturelle végétale & animale en général, on les imprègne de *camphre* mêlé avec des poudres de plantes aromatiques.

(M. Fourcroy.)

CAMPHRÉE. (*Mat. méd.*)

La *camphrée* eſt un genre de plantes à fleurs incomplettes, de la famille des arroches, dont le caractère eſt d'avoir un calice urcéolé à 4 découpures, dont deux ſont plus grandes, quatre étamines ſaillantes portant des antheres ovales, un ovaire ſupérieur oval comprimé, couronné d'un ſtyle bifide & de ſtigmates aigus, une capſule contenant une ſemence ovale, plate & luiſante.

La ſeule eſpèce de *camphrée* employée, eſt celle qu'on nomme *camphrée de Montpellier*, *camphoroſma monſpeliaca*, *foliis hiſſurtis linearibus* de Linnæus, *Camphra monſpelienſium*, de Bauhin. Elle s'élève à

en pied, reſſemble à une bruyère ou à une ſoude, porte des rameaux longs, grêles, blanchatres à leur ſommet, des feuilles alternes, éparſes, roides, en alêne, un peu velues; de leur aiſſelle ſortent d'autres feuilles en faiſceaux; les fleurs ſont petites, verdâtres, en paquets axillaires le long des rameaux. La *camphrée* uſuelle croit dans le Languedoc, la Provence, l'Eſpagne, la Tartarie, dans les terreins fabloneux. Quand on frotte ſes feuilles entre les doigts, elles répandent une odeur aromatique, un peu ſemblable à celle du camphre; leur ſaveur eſt âcte. Les anciens n'ont pas connu les propriétés de la camphrée. Suivant Geoffroy, Lobel eſt le premier qui ait annoncé cette plante comme aſtringente & vulnéraire; Vogel à donc tort de dire que c'eſt une découverte de notre ſiècle, puiſque Lobel eſt mort en 1616. Burlet médecin de Paris, à beaucoup parlé de ſes vertus dans les mémoires de l'académie, année 1703.

On range la *camphrée* parmi les apéritifs, les inciſifs, les aſtringens légers, les toniques, les expectorans, les diurétiques, les antiſcorbutiques. On l'employe avec ſuccès dans l'aſthme humoral, l'hydropiſie commençante, les obſtructions récentes des viſcères, les pâles couleurs, les fleurs blanches, le ſcorbut, les maladies chroniques en général. Suivant Burlet, on doit employer la *camphrée* à la doſe d'une once ou deux, bouillie dans une ou deux pintes d'eau; ou la preſcrit auſſi comme du thé, ou infuſée dans du vin blanc; il faut la choiſir nouvelle & aromatique. Le même médecin remarque qu'elle ne réuſſit que dans l'hydropiſie récente, dans laquelle les malades ont peu de fièvre & d'altération; qu'il faut en continuer l'uſage long-temps, & l'aider de quelques purgatifs. Il l'eſtime auſſi pour l'aſthme; il ajoutoit alors à ſa tiſane cinq à ſix gouttes d'eſſence de vipere, & autant de laudanum liquide; elle porte à la peau & aux urines. On ne l'employe que très-rarement ici; elle eſt d'un uſage aſſez fréquent à Montpellier, dans les provinces méridionales en général, & en Eſpagne.

(M. Fourcroy.)

CAMPHRÉES. (*Boiſſons, liqueurs.*) (*Mat. méd.*)

On employe ſouvent cette expreſſion de liqueurs *camphrées*, de boiſſons, de potions *camphrées*, pour déſigner la préſence du camphre dans les médicamens liquides, & pour annoncer qu'ils doivent ſpécialement leurs propriétés au camphre, ou qu'au moins on en attend du ſuccès. C'eſt ainſi qu'on fait entrer le camphre dans les tiſanes, les potions antiſpaſmodiques, les juleps, les émulſions, les loochs, &c. (M. Fourcroy.)

CAMPI, (Michel & Balthaſar) frères, nés à Lucques, ſe diſtinguèrent entre les botaniſtes du XVII ſiècle. Ce fut dans les écrits des Arabes & dans ceux de *Dioſcoride* qu'ils cherchèrent à s'inſtruire de la connoiſſance des ſimples; mais n'y trouvant pas de quoi ſatisfaire leurs vues, ils eurent recours au grand livre de la nature, & firent quelques voyages aux Alpes, où ils recueillirent différentes plantes qu'ils ne connoiſſoient point encore. Leurs ouvrages ſont.

Nuovo diſcorſo, col quale ſi dimoſtra qual ſia il vero mitridato &c, con un breve capitolo del vero aſpalato. Lucques, 1623, *in*-4.

Del Balſamo. Lucques, 1639, *in*-4.

Ripoſta ad alcune oggezioni fatte nel libro ſuo del Balſamo. Lucques, 1640, *in*-4, 1649, *in*-4.

Specilegio botanico. Lucques, 1654, 1669, *in*-4. C'eſt *Michel* qui en eſt l'éditeur.

L'objet principal de ce traité eſt de prouver que la canelle des modernes eſt différente du *cinnamomum* des anciens. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAMPLONG. (*eaux min.*)

C'eſt un village de l'archiprêtré de Bouſſagues, dans le diocèſe de Béziers, à deux lieues de Bedarieux.

La ſource minérale ſe trouve près de ce village, à travers des rochers, ſur le penchant de la montagne, & va ſe mêler aux eaux qui ſont répandues dans les prairies voiſines. Elle eſt froide. M. Bernard, médecin de Bèziers, la dit non gazeuſe, chargée d'un acide vitriolique, qui tient du cuivre en diſſolution avec une terre indiſſoluble. Il ſoupçonne qu'elle contient auſſi un peu de ſouffre en ſubſtance. Elle eſt du nombre de celles qui méritent qu'on faſſe de nouvelles expériences pour bien s'aſſurer de leur nature. (M. Macquart.)

CAMPOLONGO (Emile) naquit à Padoue en 1550. La diverſité de ſes talens lui procura beaucoup de réputation; non-ſeulement il ſavoit pluſieurs langues, & s'étoit rendu habile dans les belles-lettres, mais l'étude des ouvrages d'*Ariſtote* & de *Galien* l'avoit encore mis au rang des meilleurs philoſophes & des médecins de ſon temps. Il excella ſur-tout parmi les derniers. Il fut nommé, en 1578, profeſſeur en l'univerſité de Padoue, où il enſeigna juſqu'à ſa mort, arrivée au mois d'octobre 1604, dans la 54e année de ſon âge. Son corps fut inhumé dans la chapelle de ſa famille aux Servites de la même ville, & *Annibal Campolongo*, ſon fils, prit ſoin de faire graver une inſcription ſur la pierre qui couvre ſon tombeau.

On a publié les conſultations d'*Emile* avec celles des autres médecins d'Italie, mais on a de lui des ouvrages plus conſidérables, que différentes perſonnes ont mis au jour, ſoit qu'elles les euſſent recueillis des leçons de ce profeſſeur, ſoit qu'elles les euſſent fait réimprimer ſur les éditions qu'il avoit données lui-même.

Digitized by Google

on coupe en deux des pains chapelés, on y place des filets d'enchois avec des fines herbes qu'on arroſe d'huile d'olive, ce mets eſt agréable à beaucoup de perſonnes, & il peut exciter l'appetit. Les *canapés* de la première eſpèce exigent des eſtomacs plus vigoureux que les ſeconds, à cauſe de la grande quantité de fromage qu'on a coutume d'y employer.

(M. Macquart.)

CANARD, *anas*, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites improprement non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux.

On diſtingue beaucoup de *canards*, tant domeſtiques que ſauvages. Les caractères principaux de ce volatil ſont: d'avoir quatre doigts, ſavoir, trois antérieurs & palmés, le doigt poſtérieur ſans membranes, le bec denticulé comme une lime, couvexe en deſſus, plane en deſſous, plus large qu'épais, le bout du bec onguiculé & obtus : ce bec varie de forme, ainſi que la couleur du plumage.

Nous parlerons ſeulement du *canard* domeſtique & du *canard* ſauvage, qui ne different pas beaucoup, puiſqu'on prétend que le *canard* privé vient originairement des œufs du *canard* ſauvage.

1°. Le *canard* domeſtique.

Anas domeſtica, Briſſon.

Anas boſchas, Linn.

On nomme malard, le *canard* mâle, qui eſt un peu plus gros que la femelle, & du volume d'une poule, ſon envergure à trois pieds. Il pèſe juſqu'à trois livres. Les couleurs de ſon plumage ſont belles, brillantes & variées; la femelle appelée canne, eſt ordinairement plus griſatre. La couleur des pattes eſt orangée, & ſa marche paroit gênée.

Cet oiſeau vit tantôt ſur la terre, tantôt ſur les mares, les abreuvoirs, les étangs : il eſt d'une grande reſſource à la campagne; il ſe nourrit de racines, de plantes aquatiques; de vers & d'inſectes de toute eſpèce, qu'il démêle dans la boue. Cet animal eſt très-glouton, très-fécond; la canne donne juſqu'a quinze à vingt œufs, auſſi gros que ceux de poule, aſſez bons à manger, un peu plus épais, avec une teinte verdatre.

En général la chair du *canard* n'eſt pas très-eſtimée : il y a des eſtomacs qui la digèrent fort difficilement; on ne la mange pas beaucoup rotie, mais elle eſt meilleure en ragoût, ſur-tout quand on y joint beaucoup de petits navets.

Il y a parmi les *canards* domeſtiques des *canards* huppés, & d'autres qui ont le bec recourbé. On les accoutume à appeler dans les canardières les *canards* ſauvages, & ils en font prendre une très-grande quantité, ce qui les fait nommer *canards* traitres.

2°. Le *canard* ſauvage ordinaire.

Anas ſilveſtris off.

Anas Boſchas rectricibus intermediis recurvis. Linn.

Il y a entre les *canards* privés & les *canards* ſauvages, la même différence qu'il y a entre les oies privées & les oies ſauvages. Excepté que dans les *canards* ſauvages les couleurs ſont beaucoup moins variées que dans les *canards* domeſtiques.

Parmi les oiſeaux déſignés plus ou moins véritablement ſous le nom de *canards* ſauvages, les uns fréquentent les eaux douces, celles d'étang, des lacs, des rivières. Tels ſont, le *canard* ſauvage ordinaire, le *canard* à large bec, & à ailes bigarées, la ſarcelle, le *canard* à mouche, le *canard* à queue pointue, en fer de pique. Il y a d'autres *canards* qui ſemblent ſe plaire davantage dans les eaux ſalées; tels ſont; le *canard* à duvet ou à aidredon, la macreuſe, le *canard* aux yeux d'or, le *canard* à bec large & arrondi en forme de bouclier, le *canard* crêté appelé morillon, & le *canard* à queue d'hirondelle.

Ceux qu'on nomme oiſeaux de rivière, volent en grandes troupes, & filent dans un ordre tout-à-fait particulier. On en voit beaucoup en Allemagne, en Italie & en France.

La chair des *canards* fournit un bon aliment; on préfère beaucoup celle des *canards* ſauvages, à celle des *canards* privés, quoiqu'elle ait un petit goût ſauvageon, qui n'eſt pas infiniment agréable à tout le monde. (M. Macquart.)

CANARD SAUVAGE, (*Mat. méd.*)

Comme il n'eſt preſque aucun être naturel dans lequel l'homme n'ait été chercher des remèdes contre ſes maux; & comme la ſuperſtition, les préjugés, l'eſpérance même, ont placé dans chacun de ces corps quelque propriété particulière: on a propoſé pluſieurs parties du *canard* ſauvage ou du *canard* domeſtique qui eſt abſolument la même eſpèce, pour remplir pluſieurs indications en médecine. Nous renvoyons à l'article de l'hygiène, ce qui tient à la nature alimentaire de cet oiſeau aquatique, & nous nous renfermons ici dans ce qui regarde la matière médicale; nous trouverons auſſi pour l'hiſtoire naturelle du *canard* au dictionnaire des oiſeaux, par M. Mauduyt.

On a dit que le foye du *canard* arrêtoit le flux hépatique; & l'on reconnoit à cette aſſertion l'opinion ridicule des reſſemblances & des analogies entre la ſtructure & les propriétés médicamenteuſes. *Voyez* le mot Signatures.

Le ſang du *canard* paſſoit pour être alexipharmaque & cordial. On en faiſoit avaler un gros ou deux dans du vin chaud, contre la morſure de

la vipère & des animaux venimeux. Si ce composé avoit quelque vertu, c'étoit au vin qu'elle étoit due. Lemery dit que le *canard* ouvert vivant, & immédiatement appliqué sur le ventre, est bon pour appaiser la colique venteuse. La graisse du *canard* a été aussi employée comme résolutive, anodine & émollitente: c'est, en effet, la seule vertu qu'on pourroit attribuer sans erreur aux parties du *canard*. Toutes ces parties ne sont plus en usage, & l'on a heureusement abandonné toutes ces folies.

(M. Fourcroy.)

CANCER, s. m. *Voyez* Squirre-Carcinome, *noli me tangere*. (M. Chamseru.)

CANCER DE L'ŒIL, DES PAUPIÈRES. (Maladie des yeux.) *Voyez* Erophtalmie, Verrue chancreuse, *noli me tangere*.

(M. Chamseru.)

CANCÉREUX, adv., qui appartient au cancer. *Voyez* Ulcère, Tumeur, Vice, Virus, &c.

(M. Chamseru.)

CANCER CARCINOME. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire.*)

Cette maladie est toujours, dans les animaux comme dans l'homme, la suite de l'obstruction & du squirre; les symptômes & les causes en sont aussi les mêmes: ainsi nous croyons ne pas devoir entrer ici dans des détails qu'on trouvera ailleurs. Elle attaque plus particulièrement les testicules, le fourreau du cheval & du taureau, les mammelles de la jument, & le pis des vaches, que toute autre partie: mais de tous les animaux domestiques, le chien & sa femelle y sont les plus exposés, & elle se montre sur presque toutes les parties de leur corps. Il est au surplus, dans le premier de ces animaux, une foule d'ulcères qui, par leur ancienneté, ou par un mauvais traitement, prennent un caractère carcinomateux, tel que ceux du farcin, de la morve, le crapaud ou fic, quelques maladies des yeux, les eaux aux jambes, les poreaux, &c.

La médecine vétérinaire jouit de deux moyens puissans pour le traitement de cette maladie, & elle en fait le plus fréquent usage; ces moyens recommandés de tout temps dans la médecine humaine, mais que la pusillanimité a fait presque généralement abandonner, sont l'amputation & le cautère actuel; par eux nous empêchons les progrès de ce mal, nous les employons avant qu'il ait altéré ou détruit le tempérament des malades, & alors nous sommes beaucoup plus certains du succès de l'opération & de la cure de la maladie.

Nous recourons au cautère actuel toutes les fois que le mal a fait peu de progrès, qu'il est superficiel, situé sur des parties charnues ou peu sensibles, & qu'enfin l'action du feu, sans être trop forte, suffira pour détruire l'organisation des parties malades. (*Voyez* Adustion.) Mais il faut nécessairement avoir recours à l'amputation, lorsque le cautère actuel a manqué son effet, que le mal est étendu, profond, situé dans des parties glanduleuses, nerveuses, aponévrotiques, ou détachées du corps comme les testicules, les mammelles, &c. &c. Dans tous ces cas on doit agir avec beaucoup de circonspection, ménager les tendons, les nerfs, les gros troncs des vaisseaux, faire la ligature de ceux qui se trouvent ouverts, ou coupés, & sur-tout enlever les racines les plus profondes du *cancer*, sans quoi il ne tarderoit pas à reparoître de nouveau & avec plus de férocité. L'ulcère résultant de l'opération sera pansé simplement avec le vin, ou l'eau de chaux miellée; on doit éviter ici les corps gras, les huileux, les digestifs, &c. (*Voyez* ce que nous dirons à ce sujet à l'article Crapaud.) Il en est qui, après l'opération, n'exigent aucun pansement, telles que la section des testicules. (*Voyez* Castration.) On sent au surplus que l'amputation du pis des vaches ne laisse d'autres ressources que l'engrais de l'animal & sa vente au boucher.

Quant aux autres secours propres à combattre cette maladie, tels que les cautères ou sétons, l'usage intérieur & extérieur de l'extrait de ciguë, du mercure, de l'opium, &c. ils n'agissent pas avec moins d'efficacité sur les animaux, que sur l'homme. On a observé, dans le cheval & dans le chien, de très-bons effets de l'usage extérieur de la solution du sublimé corrosif dans l'esprit-de-vin, étendu ensuite dans une infusion de fleurs de sureau, & secondé par l'usage habituel des délayans; l'application sur les tumeurs cancéreuses d'un onguent fait avec parties égales de pommade mercurielle, & d'extrait de ciguë, a été également suivie d'heureux succès, en en procurant la résolution. Nous avons vu une chienne, de taille moyenne, attaquée d'un cancer à la vulve, du volume de la forme d'un chapeau, guérie par le moyen de la cautérisation répétée, & de l'application de l'onguent mercuriel, dont on facilitoit l'action avec le cautère actuel. L'usage de la carotte peut aussi être de quelque utilité. Un ulcère carcinomateux, qui affectoit les vaisseaux spermatiques d'un cheval coupé, déjà âgé, fut parfaitement guéri par l'usage de cette racine pour toute nourriture.

Le régime, les saignées, les purgatifs, doivent aussi faire partie du traitement du *cancer*. On doit les proportionner à l'âge, à la force, au tempérament des animaux malades, & à l'intensité des symptômes maladifs. On doit donc être, dans cette maladie, très-réservé sur l'emploi des purgatifs dans le cheval; il ne purge que difficilement, & il faut toujours préférer ceux qui agissent peu à peu, comme le sel d'Epsom dans le miel, donné pendant quelques jours; ils ne sont guères indiqués que sur la fin de la cure, soit que le

Digitized by Google

cancer ſe termine par réſolution, ou par toute autre voie. (*Voyez* Régime, Saignée, Purgatifs.)

Eu égard aux chiens, il faut avoir l'attention de les muſeler, ou de leur mettre autour du col un cerceau garni d'une toile, dans le milieu de laquelle paſſe la tête, & dont la circonférence doit répondre à peu près au ſol, à l'effet de les empêcher de porter les dents pour arracher l'appareil après l'amputation, ou de lecher les topiques dont on le garnit; mais lorſque l'ulcère eſt en train de guériſon, on peut l'abandonner à leur langue, qui eſt un excellent déterſif, en ayant l'attention de les purger de temps en temps, afin d'évacuer les humeurs viciées qu'ils avalent ſans ceſſe, & qui entretiendroient le germe de la maladie. (M. Huzard.)

CANCRE, ſ. m. (*Hygiene.*) *Cancer.*

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux.

Les *cancres* ſont des animaux cruſtacés, dont il y a une foule d'eſpèces que nous ne décrirons pas ici: nous dirons ſeulement en général que les *cancres* ont le corps roud; ils diffèrent en cela des écreviſſes de mer, & des langouſtes, chez leſquelles le corps eſt fort long, & des crabes qui l'ont fort évaſé.

Il y a des *cancres* de toute ſorte de grandeur & de couleur; tous ont des bras, en comptant les deux bras fourchus, tantôt longs, tantôt courts; leur queue eſt repliée par-deſſous; la tête, le corps, & le ventre diffèrent ſuivant la diverſité de l'eſpèce. L'écaille, ou la croute qui les recouvre leur tient lieu de dos; c'eſt chez elle que ſe trouve l'inſertion & l'origine des muſcles. Ces animaux ſont privés de ſang, & tiennent de la nature des ovipares & des vivipares.

On trouve des *cancres* autour des rochers, dans le ſable, dans la boue, dans l'algue, dans les fleuves & dans la mer. Il y a des habitans des bords de la mer qui font cuire les *cancres*, & qui mangent leur intérieur. On ne vante pas la délicateſſe de ce mets; cependant on le dit fort ſain, & jouiſſant à peu près des mêmes qualités que les cruſtacés du genre de l'écreviſſe. *Voyez* Ecrevisse omar.

(M. Macquart)

CANDÉ. (*Eaux minér.*)

C'eſt un annexe de la paroiſſe de Veniez dans le haut Poitou, à une lieue ſud-ſud-eſt de Loudun, à quatre au nord de Chinon.

On trouve les eaux minérales dans une prairie de ce lieu. Elles ſont froides.

Raulin, dans ſon Traité analytique des eaux minérales, t. 2, ch. 10, préſente deux analyſes de ces eaux; la première faite par M. Linacier, qui dit que ces eaux contiennent par pinte,

Ocre martial, près de.....	3 gr.
De ſélénite, ...	3 gr.
De terre alcaline, ...	3 gr.
Sel ſous forme de petits criſtaux irréguliérement arrondis, roux & allongés, ...	1 gr.
Sel neutre très-blanc, en petites lames applaties, très-brillantes, quarrées, ſolubles dans l'eau, ...	4 gr.

La ſeconde analyſe eſt de Mitouard, qui a trouvé que ces eaux contenoient par pinte,

Sélénite, environ	8 gr.
Sel marin à baſe terreuſe, environ.	6 gr.
Terre réſultante des deux ſels précédens.....	1 gr.

Un ſel martial, dont la quantité n'eſt pas fixée. Ces eaux paſſent pour laxatives, réſolutives, apéritives, toniques, & diurétiques. Elles ſont utiles dans les obſtructions, les fièvres quartes, la jauniſſe, la diſſolution ſcorbutique, & les dérangemens des organes de la digeſtion.

M. de la Tourette a donné, dans la Nature conſidérée, (avril 1780) une obſervation ſur la guériſon d'une évacuation périodique, qu'il prétend avoir été opérée par la vertu ſtyptique qu'il donne aux eaux de *Candé*. (M. Macquart.)

CANDI. (Sucre criſtalliſé.) (*Hygiène.*) *Voyez* Sucre. (M. Macquart.)

CANDI, CANDISATION. (*Mat. méd.*)

Le mot *candi*, qui vient manifeſtement du mot latin *candidus*, eſt donné en pharmacie au ſucre qui ſe ſépare ſous forme criſtalline des confitures, & des ſyrops, par les progrès d'une légère évaporation & du rapprochement que les molécules du ſucre tendent toujours à prendre. On dit, dans ce cas, que ces préparations ſe candiſent, & *candiſation* exprime le changement qu'elles éprouvent. La candiſation annonce que le ſucre eſt en excès & que la proportion d'eau qui doit le tenir en diſſolution n'eſt pas aſſez abondante pour cela. Le même phénomène arrive encore dans les conſerves & des ſyrops trop cuits. Voyez ces mots. (M. Fourcroy.)

CANEVARI (Démétrio) naquit à Gènes en 1559. Il étudia à Rome, les langues, les belles-lettres & la médecine. Il fut d'abord admis dans le

collège des médecins de Gènes; mais ensuite il se rendit à Rome où il exerça la médecine avec réputation & avec un grand avantage pour sa fortune. Il eut la confiance de plusieurs papes & de plusieurs cardinaux. Il fut premier médecin du pape Urbain VII, qui n'occupa le saint-siège que douze jours.

Canevari mourut en 1625, à l'âge de soixante-six ans.

Jean-Victor Rossi, connu sous le nom de *Janus Nicius Erythræus*, l'accuse d'avoir été extrêmement avare; mais d'autres auteurs parlent de lui plus avantageusement; les ouvrages qu'il a donnés au public sont :

De ligno sancto commentarius, in quo præcipuæ qualitates ejus & facultates omnes exactâ diligentiâ exprimuntur, ex illisque lignum quoddam, quod nuper in Italiâ delatum est, pseudolignum & nullo modo verum ejus fautoribus accurato examine demonstratur. Romæ 1602. *in*-8.

Quoique cet écrivain estimable, dit Astruc, prône l'utilité & l'efficacité du gaïac, pour le traitement de la vérole, il convient cependant que ceux qui sont attaqués de cette maladie, peuvent être parfaitement guéris avec la salsepareille & la squine; il convient aussi qu'on guérissoit très-bien à Rome la vérole avec le mercure.

Morborum omnium, qui corpus humanum affligunt, ut decet & ex arte curandorum accurata & plenissima methodus. Venetiis, 1605, *in*-8.

Ars medica. Genuæ, 1626, *in-fol.*

De primis naturâ factorum principiis commentarius, in quo quæcumque ad corporum naturam, ortûs & interitûs cognitionem desiderari possunt, accuratè sed breviter explicantur. 1626.

Commentarius de hominis procreatione. Il est cité par *Haller.* (M. Goulin.)

CANICULE, s. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa.*

Ordre IV. Influences des astres.

La *canicule* est une constellation qui paroît le 16 de juillet : quand elle se lève avec le soleil, ou mars, alors les chaleurs excessives commencent. On a imprimé que lorsque la *canicule* a lieu, la mer bouillonne, le vin tourne, les chiens deviennent enragés, que la bile s'augmente & s'irrite, que tous les animaux tombent dans la langueur & l'abattement, qu'elle cause des maladies très-ardentes, des fièvres continues, des phrénésies, la rage. Ce sont des folies de se persuader que les astres puissent à ce point avoir quelqu'influence sur nos individus, car la *canicule* que nous regarderions comme chaude, seroit regardée comme froide par des peuples méridionaux : mais si l'on considère que c'est à cette époque, que nous sommes le plus exposés à la vive impression des rayons solaires, & des phénomènes qui en sont la suite, alors on aura raison d'être en garde contre une action qui peut porter dans nos corps une plus grande effervescence dans les fluides, les exalter, & en changer quelquefois la nature, qui peut causer une véritable prostration de forces dans les solides, & mener véritablement à des accidens ou à des maladies plus sérieuses, plus inflammatoires, plus malignes, plus putrides que dans les autres temps de l'année : aussi le sacrifice d'un chien roux que faisoient les romains à cette époque n'étoit qu'une pratique ridicule & superstitieuse. Mais ils avoient raison lorsqu'ils croyoient que c'étoit une époque à laquelle on devoit manger moins que dans tout autre temps, ne pas autant travailler, se baigner & se rafraîchir davantage. Ces moyens simples sont bien préférables aux saignées & aux purgations, que certaines gens croient encore aujourd'hui devoir employer lorsque la *canicule* arrive, comme des remèdes de précaution, sans lesquels ils croient qu'il n'y a plus de sûreté pour leur existence. *Voyez* Précaution. (Remèdes de) (M. Macquart.)

CANIRAM. (*Mat. méd.*)

Grand arbre du Malabar, dont le tronc & les grosses branches sont couvertes d'une écorce cendrée, blanche ou rougeâtre; les petites sont d'un verd sale, noueuses, & couvertes d'une écorce amère : les feuilles sont placées par paires à chaque nœud. La figure en est oblongue, ovale, & le goût amer. Des nœuds des petites branches, sortent aussi des fleurs en parasol, à quatre, cinq ou six pétales, de couleur verte d'eau, pointues, peu odoriférantes, mais assez suaves : son fruit est une pomme ronde, lisse, jaune, dont la pulpe est blanche, mucilagineuse, & couverte d'une écorce épaisse & friable. Cette pulpe ainsi que les graines qu'elle contient, sont très-amers au goût; l'arbre fleurit en été & porte fruit en automne; sa racine en décoction passe pour cathartique, & salutaire dans les fièvres piruiteuses, les tranchées & le cours de ventre; on s'en sert en fomentation pour la goutte : mêlée avec le lait de vache, on en lave la tête aux mélancoliques & aux vertigineux : son écorce pilée avec de l'eau de riz, est bonne dans la dyssenterie bilieuse, &c. (*anc. Encyclop.*).

(M. Fourcroy.)

CANITIES. Les auteurs se servent de ce mot pour désigner la couleur blanche ou grise des cheveux, qui est ordinaire à la vieillesse, mais que l'on observe quelquefois chez les hommes où les femmes dans la fleur de l'âge, & aussi, mais bien rarement, chez les jeunes gens. Les passions de l'ame, portées à un très-haut degré, produisent quelquefois sur le corps des changemens & des altérations étonnantes. Les auteurs en rapportent une multitude d'exemples, dont il seroit très-difficile de donner une explication raisonnable. Parmi ces effets, un des plus remarquables est ce

Digitized by Google

changement de cheveux que l'on a obſervé ſurvenir tout-à-coup, ou dans l'eſpace de quelques heures, après un violent accès de colère, à la ſuite d'une frayeur conſidérable, d'une horreur ſubite, ou enfin d'un long & profond chagrin. Le changement de la couleur des cheveux peut-être total ou partiel, & le produit d'une longue maladie; il n'eſt pas rare chez les femmes à la ſuite des affections laiteuſes. Les ſeuls moyens que l'on puiſſe ſe permettre pour prévenir ou arrêter ce changement prématuré, ſont ceux qui peuvent humecter & détendre le cuir chevelu, nourir la racine bulbeuſe des cheveux, ſans nuire à la tranſpiration; mais il faut bien ſe garder de tous ces remèdes offerts à la crédulité par le charlatanisme, qui outre le petit inconvénient de faire tomber les cheveux que l'on veut teindre, ont de plus celui de cauſer de grandes douleurs de tête, en interceptant l'humeur de la tranſpiration, ou ce qui eſt encore plus dangereux, de repercuter une humeur qui ſe portoit à la tête, & de cauſer par cette métaſtaſe, ou le tranſport de cette humeur ſur des organes plus eſſentiels, des déſordres très-fâcheux & ſouvent mortels.

D. L. P.

CANNE, ſ. f. (Appui) (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II, *applicata.*

Ordre I. Machines utiles à l'homme.

On donne le nom de *canne* à un long morceau de bois ou de roſeau, dont les hommes ſe ſervent pour s'appuyer, ſe maintenir, ou ſe défendre contre tout ce qui peut leur nuire dans les marches, dans les promenandes, ou dans les voyages qu'ils entreprennent.

C'étoit autrefois pour ces uſages que nos pères ſe ſervoient de cannes bien ſolides; aujourd'hui qu'on eſt apparamment plus vigoureux, on voit des perſonnes de cinquante à ſoixante ans n'avoir pour *cannes* que des badines pliantes, qui ſont à peine bonnes pour chaſſer les chiens; ils croient au moins gagner en bon ton ce qu'ils perdent en ſûreté. On voit qu'à cet âge l'uſage de la *canne* pourroit pourtant leur être bon à quelque choſe; s'il eſt vrai qu'on peut en tout temps la regarder comme une ſentinelle qui veille en quelque ſorte, & aſſure la ſtabilité de la marche: la *canne* offre au vieillard l'ami le plus ſûr ſur lequel il puiſſe compter; il ſauve aux impatiens l'ennui de le conduire, & d'affermir ſes pas chancelans: elle n'eſt pas moins utile aux convaleſcens, qui lui doivent en partie la facilité de ſe livrer à de légers exercices, qui contribuent infiniment au parfait rétabliſſement de leurs forces. (M. Macquart.)

CANNE A SUCRE. (*Mat. méd.*)

Quoique le *ſucre* ou la matière ſucrée ſoit un des principes les plus abondamment répandus dans les végétaux, quoiqu'on puiſſe l'extraire d'un grand nombre de plantes, & en particulier des racines de carotte, de panais, de betteraves, de navets, des tiges de maïs, de quelques palmiers, de l'érable à *ſucre*, des feuilles de beaucoup de végétaux, & ſur-tout de ceux qui donnent de la manne, des fleurs de la plupart des plantes où les abeilles vont recueillir leur miel, d'un très-grand nombre de fruits ſucrés, & ſur-tout des raiſins, des figues, des dattes, &c. c'eſt dans un eſpèce de roſeau nommé *canne à ſucre*, *arundo ſaccharifera*, que cette ſubſtance eſt le plus abondamment contenue. C'eſt auſſi de cette plante qu'on extrait celui qui eſt employé à tant d'uſages, & qui eſt ſi utile, qu'on peut le regarder comme un des premiers beſoins de l'homme réuni en ſociété dans les villes.

Cette plante graminée, qu'on cultive avec tant de ſuccès dans nos colonies de l'Amérique, a beaucoup de rapport avec les roſeaux. Ce genre ſe diſtingue par des fleurs glumacées chargées extérieurement d'un duvet ſoyeux & très-remarquable. Chaque fleur a une bale compoſée de deux valves lancéolées & droites, trois étamines à filamens très-longs, & un ovaire oblong chargé de deux ſtyles à ſtigmates plumeux. Cette eſpèce de gramen, la plus intéreſſante après le froment & le riz, comme dit M. de la Marck, eſt une des plus belles de cette nombreuſe famille. Elle à huit à douze pieds de hauteur; ſes tiges ſont ſucculentes, & contiennent la matière ſucrée la plus abondante, dans leur maturité. Ces tiges ſont chargées de nœuds & de feuilles longues de trois ou quatre pieds, alternes, aiguës, d'un vert glauque. *Voyez*, pour une deſcription plus exacte, le dictionnaire de botanique par M. de la Marck. A leur maturité qui a lieu à environ dix-huit mois, on coupe ces plantes près du pied, on les dépouille de leurs feuilles; on les tranſporte au moulin; on les preſſe entre des cilindres qui en font ſortir une liqueur douce & viſqueuſe, qu'on nomme miel ou ſyrop de *canne*, & que l'on travaille par la cuite & la deſſiccation pour en obtenir le *ſucre*; *Voyez* ce mot, pour l'art des ſucreries, de la raffinerie, &c.

La *canne à ſucre* entière, peut ſervir de nourriture, & les nègres en uſent ainſi avec beaucoup d'avantage. Elle peut être employée en médecine, comme adouciſſante, béchique, légèrement inciſive, ſtomachique, &c. (M. Fourcroy.)

CANNE DE PROVENCE. (*Mat. méd.*)

La *canne de Provence* qu'on employe quelquefois en médecine comme emménagogue & ſudorifique, eſt la racine d'un eſpèce de roſeau qui croit abondamment dans nos provinces méridionales,

Le roſeau *arundo* eſt un genre de plantes très-voiſin des graminées, dont la fleur a comme celle-ci trois étamines & deux piſtils, & qui a pour caractères un calice à deux valves, & des fleurs ramaſſées en paquets, & garnies d'un duvet laineux.

Digitized by Google

L'eſpèce qui fournit la racine nommée *canne de Provence* eſt l'*arundo donax* de Linnéus; la panicule de ſes fleurs eſt lâche & étalée; le chaume de cette fleur eſt dur & ligneux; ſes calices contiennent cinq fleurs ordinairement.

La racine ſèchée & telle qu'on l'emploie, a une couleur jaunâtre; ſa groſſeur & ſa longueur varient, elle eſt formée d'articulations ou de nœuds comme la tige. Elle n'a qu'une ſaveur & une odeur foibles.

Les anciens paroiſſent avoir fait plus d'uſage que nous de cette racine. Ils l'employoient comme celle de nos roſeaux à balai *arundo phragmites* de Linnéus, pour faire ſortir de la peau les épines & les échardes; ils l'appliquoient après l'avoir réduite en une eſpèce de pulpe, ſi elle étoit jeune & verte, ou en décoction dans l'eau ou dans le vin, lorſqu'elle étoit vieille & sèche, ſur les parties bleſſées. Ils s'en ſervoient auſſi après l'avoir fait bouillir dans le vinaigre, pour calmer les douleurs des articulations luxées, & celles de la ſciatique. On trouve dans Dioſcoride & dans Celſe, quelques détails ſur les vertus & les uſages de cette racine. Deidier dans ſes conſultations eſt preſque le ſeul auteur qui en ait parlé. Il dit l'avoir employée avec ſuccès pour faire reparoître les règles ſupprimées, ou dont l'éruption eſt difficile chez les jeunes filles.

Depuis une vingtaine d'années l'uſage de cette racine a été plus répandu dans la pratique, quoique les livres de matière médicale n'en aient pas fait une mention expreſſe. On la preſcrit dans les ſuppreſſions des règles, les pâles couleurs qui accompagnent ou qui précèdent leur première éruption; dans les maladies des femmes en couche, pour entraîner le lait par les ſueurs, ou pour diminuer ſon abondance par cette évacuation. On la donne encore avec quelques ſuccès dans les dépôts laiteux, la doſe eſt depuis un gros juſqu'à une once. Il eſt rare qu'on l'adminiſtre ſeule, on l'aſſocie avec des ſudorifiques, des fondans, des purgatifs, & alors ſa vertu nous paroît n'être que très-foible. (M. Foureroy.)

CANNEBERGE, couſines, conſinettes, ſ. f. (*Mat. méd.*)

Oxycoccum, off.

Vitis idea paluſtris, *C. B. P.* 471.

Vaccinium ramis filiformibus, repentibus, foliis ovatis, perennantibus. Linn.

La racine de *canneberge* eſt rampante, rougeâtre, fibreuſe, pouſſe des tiges menues, longues & rampantes. Ses feuilles qui reſſemblent à celles du ſerpolet, ſont dures, vertes en deſſus, d'un verd cendré en deſſous. De l'extrémité des rameaux, partent des fleurs découpées en quatre parties, & purpurines: elles ſont portées ſur des pédicules de la longueur du doigt: les étamines ſont jaunes. Ces fleurs deviennent des baies ovalaires rougeâtres ou d'un jaune verdâtre, d'une ſaveur aigre ou acéteuſe, qui contiennent des graines fort tenues dans quatre cellules.

Le fruit de cette plante, qui fleurit aux mois de mai & de juin, ne mûrit qu'en juillet & août; elle ſe plaît ſur les lieux marécageux & incultes, ſur les montagnes & dans les vallées arroſées par des ruiſſeaux, dans les bruyères & dans tous les endroits humides. On en trouve abondamment près de Forges en Normandie.

Les baies de la *canneberge* ont une ſaveur acide, qui laiſſe après elle un peu d'aſtriction; elles ſont rafraîchiſſantes, déterſives, aſtringentes; on en preſcrit l'uſage en décoction dans les fièvres ardentes & malignes, pour arrêter les feux de ventre bilieux, les dyſſenteries. Ce remède n'eſt pas employé très-communément. (M. Macquart.)

CANNELLE BLANCHE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

Canella alba, cortex winteranus ſpurius, Off.

Coſtus cortiçoſus quorumdam.

C'eſt l'écorce d'un arbre qu'on nomme,

Caſſia lignea Jamaïcenſis, cortice acri. Cluck. Phyt.

Arbor baccifera lauri folia aromatica, fructu viridi, calyculato, racemoſo. Sloane, *Tranſac. philo. hiſtor. jam. vol.* 2, 82.

Selon M. Sloane, le tronc de cet arbre eſt environ de la groſſeur de la cuiſſe; il s'élève de vingt à trente pieds. Son écorce ſe diviſe en deux parties, dont l'extérieure eſt de couleur de cendre, blanchâtre, ou grisâtre, pas plus épaiſſe qu'une petite pièce de monnoie, avec quelques petites taches, & pluſieurs crevaſſes qui les rendent inégales, d'un goût âcre, aromatique, piquant & brûlant. L'écorce intérieure eſt beaucoup plus épaiſſe que l'autre. Elle eſt liſſe & plus blanche que celle du dehors, d'un goût plus aromatique, plus piquant, approchant du géroſle, plus sèche que la *cannelle*, & ſe briſant entre les dents.

Ses feuilles, ſans ordre, ſortent de l'extrémité des rejettons; elles ſont étroites à leur baſe, & vont toujours en s'élargiſſant vers leur extrémité: les ſommets des tiges ſont chargés de bouquets de fleurs, diſpoſées à peu près en forme de paraſol. Elles ont cinq pétales, de la couleur de la pourpre, ou de l'écarlate. Au milieu ſe trouve un gros piſtil, auquel ſuccède un fruit compoſé de pluſieurs grains, gros comme un pois. Ils contiennent tous, ſous une chair mucilagineuſe, & d'un vert pâle, quatre ſemences noires, luiſantes, inégales, aſſez ſemblables aux pepins des raiſins.

Toutes les parties de cet arbre, lorſqu'elles ſont récentes, ont un goût brûlant, aromatique & piquant, qui approche de celui du géroſle, & qui enflamme la bouche.

Il croît dans les vallées, ou dans les bois de la Jamaïque ; on le dépouille de ſon écorce, & on le fait ſécher à l'ombre, ſans autre préparation.

Il faut choiſir la *cannelle blanche* roulée en tuyaux oblongs, dépouillée de ſon écorce extérieure blanchâtre, tant en dedans qu'en dehors. Elle doit être plus groſſe que la *cannelle*, d'un goût âcre & piquant, aromatique, & qui paroîtroit un réſultat d'un mélange de *cannelle*, de gingembre, & de cloux de gérofle. Elle eſt employée par les apothicaires de Londres ſous le nom d'écorce de winter, quoique cette dernière en diffère abſolument. (*Voyez* ECORCE DE WINTER.)

On peut tirer de la *cannelle blanche* une huile eſſentielle ſemblable à peu près à celle de gérofle, mais on n'aſſigne pas ſes uſages.

Cette *cannelle* peut ſervir à aſſaiſonner les ragoûts & les alimens ; on peut en mettre dans les ratafias ; & les épiciers s'en ſervent pour frelater leurs fines épices.

Cette écorce eſt regardée en pharmacie comme ſtimulante, fondante, pénétrante, ſtomachique, antiſcorbutique. On prétend qu'on la donne en ſubſtance depuis vingt juſqu'à quarante grains en bols, ou dans quelques opiats. Rarement on la preſcrit en infuſion, à moins que ce ne ſoit dans du vin blanc. En décoction dans l'eau, on met ordinairement trois gros ſur une pinte de ce fluide ; on la fait prendre en ſubſtance dans le ſcorbut. On la mêle dans les gargariſmes pour raffermir les gencives ; on en baſſine les ulcères, ou les taches ſcorbutiques.

Les infuſions préparées avec du vin blanc s'adminiſtrent dans la cachexie ſcorbutique, ou autre, dans les maladies comateuſes provenant du relâchement, l'hydropiſie, la leucophlegmatie, la paralyſie, l'atrophie, les tremblemens de membres ; contre les obſtructions, en la mêlant avec les martiaux. Les bons obſervateurs verront bien que, dans beaucoup de circonſtances décrites ici, il peut être dangereux de donner un remède auſſi incendiaire, & qu'il faut, dans tous les cas, en uſer avec la plus grande prudence. Ce remède n'eſt pas beaucoup adminiſtré en France, & il peut être ſupplée par beaucoup d'autres.

(M. MACQUART.)

CANNELLE. (*Mat. méd.* & *Hygiene.*)

La *cannelle* eſt une écorce mince, d'une couleur jaune rouillée, aſſez ſemblable à celle de la rouille de fer, d'une ſaveur âcre, chaude & forte, d'une odeur aromatique très-agréable. Elle eſt ordinairement roulée en tuyaux gros comme le petit doigt, quelquefois même comme une plume, caſſante, & liſſe ſur ſes deux faces. Quelquefois la face extérieure eſt un peu ridée, mais le plus communément elle reſſemble à la face interne ; c'eſt l'écorce moyenne des jeunes branches d'une eſpèce de laurier qui croît très-abondamment dans l'iſle de Ceylan.

Cet arbre nommé *cinnamomum ſive cannella Zeylanica* par G. Bauhin, & par Linnéus, *laurus cinnamomum, foliis trinerviis ovato-oblongis, nervis versùs apicem evaneſcentibus*, s'élève de 20 à 24 pieds. Ses racines ſont groſſes, branchues, fibreuſes & dures. Son écorce, d'un gris roux en dehors, & tougeâtre en dedans, exhale une odeur analogue à celle du camphre, quand elle eſt verte ; ſon tronc porte beaucoup de branches, dont l'écorce eſt d'abord verte, & devient enſuite rouge. Son bois eſt blanc, dur & inodore. Ses feuilles, ſemblables à celles du laurier, ont 6 à 8 pouces de longueur ; elles ſont ovales, aiguës à l'extrémité, luiſantes ; rougeâtres quand elles ſont jaunes, & vertes foncées lorſqu'elles ont pris tout leur développement ; les nervures dont elles ſont garnies diſparoiſſent vers leur pointe ; quand on les froiſſe, on leur trouve l'odeur de la *cannelle* ; les fleurs, diſpoſées en bouquets, ſont petites, d'une forme étoilée, hexapétales ; elles ont neuf étamines, & un piſtil, comme toutes les eſpèces de lauriers. Le germe devient un fruit ovale, gros comme un gland, ou comme une olive, vert d'abord, enſuite rougeâtre, & enfin d'un noir luiſant, ayant l'odeur aromatique de la *cannelle*, ou plutôt du gérofle. Ces fruits contiennent une huile odorante concreſcible, analogue au beurre de muſcade, qu'on retire par la décoction dans l'eau, & dont on fait des bougies odoriférantes deſtinées aux princes & aux riches indiens. Le laurier-cannellier croît ſpontanément dans les forêts de l'iſle de Ceylan. On en a tranſporté la culture dans l'iſle de France, & dans l'iſle de Bourbon, ainſi qu'à Cayenne, il y a quelques années. Ces arbres, dont la conſervation & l'entretien ſont dus à M. Ceré, commencent à proſpérer, & nous donnent l'eſpoir de pouvoir nous paſſer quelque jour du commerce des hollandois pour cette précieuſe denrée, comme nous commençons à le faire pour le gérofle.

C'eſt dans le mois de mai qu'on fait la récolte de la *cannelle* dans l'île de Ceylan ; on arrache d'abord toutes les écorces des *canelliers* qui ont quelques années de croiſſance ; on ſépare de ces écorces la partie extérieure, l'épiderme gris & inodore ; on ne prend que le derme & les couches corticales d'une couleur jaune brune ; cette partie n'a alors que très-peu de ſaveur ; on l'expoſe au ſoleil ; elle ſe deſſéche & ſe roule en dedans à meſure qu'elle sèche ; elle prend alors la forme de cilindres ou de bâtons creux ; ces couches pleines de petites véſicules remplies d'huile volatile odorante, abſorbent cette huile à meſure que les véſicules ſe rompent, & en impregnent uniformément tous les interſtices des fibres, de ſorte que l'odeur aromatique & la ſaveur forte communiquées par ce principe ſe répandent dans toutes les parties de l'écorce. C'eſt à cette préparation qu'eſt due la couleur, l'homogénéité, la forme de la cannelle. On conçoit que celle qui eſt bien roulée en cilindre, d'un jaune rouillé, d'une odeur forte & ſuave doit être préférée, & que celle qui eſt en morceaux épais,

Digitized by Google

d'une couleur pâle, ſans odeur auſſi vive, doit être rejettée. On a dans les boutiques une eſpèce de *cannelle* qu'on y déſigne par le nom de *cannelle* matte, qui eſt en groſſes écorces épaiſſes, griſes en dehors; c'eſt celle des troncs du *cannellier*; elle n'eſt pas propre aux uſages de la cuiſine & de la médecine; on la réſerve pour la préparation des parfums. Lorſqu'on a dépouillé le *cannellier* de ſon écorce, il meurt ordinairement; mais comme il pouſſe de nouveaux jets de ſa racine, cet arbre peut, par ſon utilité & ſon produit, être regardé comme ceux de nos forêts en coupes réglées.

La *cannelle* eſt beaucoup plus employée comme aſſaiſonnement que comme médicament. C'eſt un des aromates les plus doux, les plus utiles, & dont l'uſage eſt devenu un des plus fréquens par l'immenſe commerce qu'en ont fait les Hollandois. On en aſſaiſonne ſur-tout les fruits cuits & confits; pluſieurs perſonnes cependant n'en font que peu de cas, & comparent ſon odeur à celle de la punaiſe. Il eſt certain qu'il y a entre ces deux odeurs une analogie ſingulière; mais nous devons avertir ces perſonnes délicates, que cette légère fétidité de la *cannelle*, qui imite encore plutôt l'odeur des framboiſes & de la coriandre que celle de la punaiſe, ne ſe développe & ne devient ſenſible, que par une chaleur trop forte & trop long-temps ſoutenue; nous avons remarqué encore qu'elle n'eſt adhérente qu'au bois ou au réſidu de l'écorce tenue trop long-temps dans les ſauces & dans les jus de fruits. Un des des grands uſages de la *cannelle* eſt pour les poudres parfumées. Mais quoiqu'elle ſoit beaucoup plus employée comme aſſaiſonnement & comme parfum, elle mérite de tenir un rang diſtingué parmi les ſubſtances médicamenteuſes. Elle eſt nérvine, cephalique, cordiale, ſtimulante, échauffante, ſudorifique, ſtomachique, & emménagogue. On la donne en poudre depuis quatre juſqu'à douze ou quinze grains dans les maux d'eſtomac, pourvu qu'ils ne ſoient point accompagnés de chaleur, de fièvre, de pléthore, &c. car la qualité ſtimulante & échauffante de la *cannelle* la rendroit dangereuſe dans ce cas. En général, elle ne convient qu'aux maladies des ſujets non ſanguins, non pléthoriques, peu portés à l'inflammation & aux affections inflammatoires en général, & ſujets au contraire à la pituite, aux foibleſſes, à la pâleur du viſage, aux langueurs, &c. C'eſt ainſi qu'on la preſcrit à la doſe d'un ou de deux gros dans une chopine de vin, dans laquelle on fait tremper du pain rôti, aux perſonnes languiſſantes & affoiblies par des hémorragies, des maladies longues.

On a fait autrefois un grand abus de la *cannelle*, unie au vin dans toutes les maladies éruptives & ſur-tout dans la petite vérole, la rougeole, dans les ſuites de couche. Les gens du peuple, les habitans des campagnes, auſſi-tôt que leurs enfans avoient les premiers ſignes de l'éruption de la petite vérole, les tenoient bien chaudement, les accabloient de couvertures, & leur donnoient de grands verres de vin où ils avoient fait infuſer de la *cannelle*. Souvent heureuſement la force de tempérament, & la nature bénigne de la maladie, réſiſtent à ce mauvais traitement; mais quelquefois il précipite bien promptement les malades dans le tombeau, par la chaleur inflammatoire qu'il excite, & par la putréfaction qu'il fait naître. Il peut cependant être utile dans les cas où l'éruption de la petite vérole eſt tardive, chez les ſujets foibles, cacochymes; alors il favoriſe la ſortie de l'humeur varioleuſe, il donne de la force aux fibres, il augmente le mouvement fébrile; mais ce n'eſt jamais qu'au médecin inſtruit qu'il convient de le preſcrire & d'en déterminer la doſe, le temps de l'employer. On recommande la *cannelle* à l'extérieur dans la paralyſie, la foibleſſe des muſcles, les tremblemens; c'eſt ſur-tout ſon huile volatile ou eſſentielle qu'on emploie dans les caries, dans la noueure de l'épine chez les enfans.

L'eſtomac éprouve en général de bons effets de la *cannelle*; elle calme ſouvent les douleurs de ce viſcère, elle guérit les flux de ventre lorſqu'on en mache tous les matins & qu'on avale la ſalive qui en eſt imprégnée. Boerhaave la recommandoit beaucoup dans les foibleſſes des femmes groſſes & de celles qui ſont nouvellement accouchées.

Ces détails pourroient ſuffire pour la matière médicale, & nous nous y ſerions bornés ſi nous n'avions trouvé dans l'ancienne encyclopédie, un article très-intéreſſant par les faits nombreux qu'il contient; nous avons cru devoir joindre cet article original, dû à M. le chevalier de Jaucourt, au notre, qui n'eſt qu'un extrait de l'état actuel de nos connoiſſances ſur les propriétés & l'uſage de la *cannelle*.

(*Voyez* l'art. CANNELLE de l'anc. Encyclop.)

Les Hollandois ſont parvenus à faire ſeuls le commerce de la *cannelle*. Les hiſtoires anciennes ne nous fourniſſent pas d'exemples de nation qui ait fait dans le commerce en auſſi peu de temps un progrès pareil à celui des Hollandois, ſur-tout au milieu des guerres étrangères & des diviſions domeſtiques. Pluſieurs cauſes ont concouru à procurer aux Hollandois ce grand avantage; la néceſſité de ſe domicilier dans un terroir ingrat, d'y ſubſiſter par artifice, de défendre des priſes ſur mer, les formèrent d'abord à des petites courſes, enſuite à des armemens, enfin à la navigation, à la création de puiſſantes compagnies, & au commerce le plus étendu dans les quatre parties du monde. Auſſi cette nation poſsède en ce genre des qualités eſſentielles: de ce nombre ſont un génie né pour la pêche, une frugalité naturelle, un goût dominant pour l'épargne, pour le travail & pour la propreté, qui ſert à conſerver leurs vaiſſeaux & leurs équipages: ajoutez-y leur induſtrie & leur perſévérance à ſupporter les plus grandes pertes ſans ſe rebuter.

Par tous ces moyens ils établirent dans l'île de Java un ſecond ſiège de leur empire, conquirent ſur les Portugais d'un côté les îles Molucques produiſant ſeules

Digitized by Google

ſoudes le girofle, (*voy.* GIROFLE.) & de l'autre l'iſle de Ceylan, autrefois Taprobane, ſeule féconde en *cannelle*, écorce précieuſe d'un goût admirable, tréſor de luxe & de commerce, qui de ſuperflu eſt devenu néceſſaire.

Entrons dans les détails; M. Geoffroi me fournira ceux de botanique; des Hollandois éclairés ſur toute ſorte de matière, m'en ont confirmé l'exactitude.

Deſcription de la cannelle.

La *cannelle commune*, *cinnamomum* des boutiques, eſt une écorce mince tantôt de l'épaiſſeur d'une carte à jouer, tantôt de la groſſeur de deux lignes. Elle eſt roulée en petits ruyaux ou canelles, de la longueur d'une coudée, d'une demie coudée, plus ou moins, d'un pouce de large le plus ſouvent, d'une ſubſtance ligneuſe & fibreuſe, caſſante cependant, dont la ſuperficie eſt quelquefois ridée, quelquefois unie, de couleur d'un jaune rougeâtre ou tirant ſur le fer, d'un goût âcre, piquant, mais agréable, douceâtre, aromatique, un peu aſtringent, d'une odeur douce & très-pénétrante.

L'arbre qui la produit eſt le *Cinnamomum*, *foliis latis*, *ovatis*, *frugiferum*, Burm. *Theſ. Zeyl.* pag. 62, *tab.* 27. *Laurus foliis oblongo ovatis trinerviis nitidis planis;* Linn. *hort. cliffort*, 154.

Deſcription du cannellier.

La racine de cet arbre eſt groſſe, partagée en pluſieurs branches, fibreuſe, dure, couverte d'une écorce d'un roux griſâtre en dehors, rougeâtre en dedans, qui approche de l'odeur du camphre, le bois de cette racine eſt ſolide, dur, blanchâtre, & ſans odeur.

Le tronc s'élève à trois ou quatre toiſes, & il eſt couvert auſſi bien que les branches qui ſont en grand nombre, d'une écorce qui eſt verte d'abord, & qui rougit enſuite avec le temps: elle enveloppe le bois avec une petite peau, & une croûte griſe; ſon goût eſt foible lorſqu'elle eſt verte, mais douceâtre, âcre, aromatique, & très-agréable lorſqu'elle eſt sèche; cette écorce récente, ſéparée de ſa croûte qui eſt griſe & inégale, enlevée en ſon temps, & ſéchée au ſoleil, s'appelle *cannelle;* le bois eſt dur intérieurement, blanc & inodore.

Les feuilles naiſſent tantôt deux à deux, tantôt ſeule à ſeule; elles ſont ſemblables aux feuilles du laurier ou du citronnier; elles ſont longues de plus d'une palme, liſſes, luiſantes, ovalaires, terminées en pointe; lorſqu'elles ſont tendres, elles ont la couleur de ſoie, ſelon qu'elles ſont plus vieilles, plus sèches, elles ſont d'un verd foncé en deſſus, & d'un verd plus clair en deſſous, ſoutenues d'une queue d'un demi pouce, épaiſſe, cannelée, terminée par trois filets nerveux, qui s'étendent tout le long de la feuille, ſaillans des deux côtés, d'où partent de petites nervures tranſverſales; enfin elles ont le goût & l'odeur de la *cannelle*, caractère qui les diſtingue principalement de la feuille du *malabathrum*.

Les fleurs ſont petites, étoilées, à ſix pétales, blanchâtres, & comme diſpoſées en gros bouquet à l'extrémité des rameaux, portées ſur des pédicules d'un beau vert, d'une odeur agréable, & qui approche de celle du muguet. Au milieu de la fleur eſt renfermé un petit cœur compoſé de deux rangs d'étamines, avec un piſtil vert, noirâtre au ſommet, qui ſe change en une baie ovalaire, longue de quatre ou cinq lignes, liſſe, verte d'abord, enſuite d'un brun bleuâtre, tachetée de petits points blanchâtres, fort attachée à un calice un peu profond, un peu épais, vert, partagé en ſix pointes.

Elle contient, ſous une pulpe verte, onctueuſe, aſtringente, un peu âcre & aromatique, un petit noyau caſſant, qui renferme une amande ovalaire, âcre, preſque de couleur de chair, ou de pourpre légère.

Cet arbre naît & ne ſe trouve préſentement que dans l'iſle de Ceylan, où il ſeroit auſſi commun dans les forêts & dans les haies, que le coudrier l'eſt parmi nous, ſi on n'avoit grand ſoin de l'arracher. Auſſi ne le cultive-t-on que dans une eſpace d'environ quarorze lieues, le long de la mer; mais cette étendue de pays en produit ſi abondamment, que ſur le pied de la conſommation de *cannelle* qui ſe fait aujourd'hui, Ceylan en pourroit fournir aiſément à quatre mondes comme le nôtre.

Les *cannelliers* doivent avoir un certain nombre d'années avant qu'on enlève leur écorce; ſuivant même le terroir, la culture, & l'eſpèce, ils donnent la *cannelle* plus ou moins promptement. Ceux qui croiſſent dans des vallées couvertes d'un ſable menu, pur & blanchâtre, ſont propres à être écorcés au bout de trois ans; au lieu que ceux qui ſont plantés dans des lieux humides & marécageux, profitent beaucoup moins vîte. Ceux qui ſont ſitués à l'ombre des grands arbres, qui leur dérobent les rayons du ſoleil, parviennent auſſi plus tard à la maturité; il y a même quelque différence entre les écorces des uns & des autres. L'écorce des *cannelliers* plantés dans des lieux humides & ombragés, a un peu plus le goût du camphre que celles qui viennent à découvert dans un terrein ſablonneux; car l'influence du ſoleil rend le camphre ſi volatil, qu'il ſe mêle facilement avec les ſucs de l'arbre, & que s'élevant entre le bois & la membrane intérieure & tendre de l'écorce, il ſe répand ſi parfaitement entre les branches, & dans les feuilles, où il ſe transforme, qu'il ne ſe laiſſe plus diſtinguer, & ce qui en reſte n'eſt pas ſenſible.

L'odeur du *cannellier* eſt admirable quand il eſt en fleur, & lorſque les vents favorables ſouffient de terre, le parfum en eſt porté fort avant ſur la mer, enſorte qu'au rapport de quelques voyageurs, ceux

qui naviguent alors dans ces contrées, ſentent cette odeur ſuave à quelques milles de diſtance du rivage.

Méthode en uſage pour tirer la cannelle de l'arbre.

La *cannelle* des boutiques eſt l'écorce tirée des *cannelliers* de trois ans. On a coutume de l'enlever au printemps & en automne, dans le temps qu'on obſerve une sève abondante entre l'écorce & le bois.

Lorſqu'on l'a enlevée, on ſépare la petite écorce extérieure, griſe & raboteuſe; enſuite on la coupe par lames, on l'expoſe au ſoleil, & là, en ſéchant, elle ſe roule d'elle-même, comme nous la voyons; on choiſit ſur-tout le printemps, & lorſque les arbres commencent à fleurir, pour enlever cette écorce. Après qu'on l'a enlevée, l'arbre reſte nud pendant deux ou trois ans; enfin, au bout de ce temps, il ſe trouve revêtu d'une nouvelle écorce, & eſt propre à la même opération.

La *cannelle portugaiſe* ne ſubſiſte plus. On a eu pendant quelque temps dans le commerce cette *cannelle*, qu'on appelloit *cannelle ſauvage*, *cannelle griſe*, qui croiſſoit dans le royaume de Cochin, ſur la côte de Malabar; les portugais, chaſſés par les hollandois de Ceylan, débitoient cette *cannelle ſauvage* à la place de la véritable; mais ce débit n'a pas duré long-temps: ces derniers ne virent pas ſans envie le négoce de la *cannelle portugaiſe*, & l'on croit que cette jalouſie fût en partie la cauſe qui les engagea de s'emparer, en 1761, de Cochin, dont ils firent arracher toute la *cannelle ſauvage*, afin de ſe trouver ſeuls maîtres dans le monde de cette précieuſe épicerie.

On demande ſi les anciens ont connu notre *cannelle*, & ſi le cinnamome, dont il eſt tant parlé dans les écrits des anciens, étoit la *cannelle* de nos jours: problême qui partage tous les auteurs.

Il eſt d'abord certain que le kin-namom des hébreux, mentionné dans l'écriture-ſainte, *Exode* XXX, 23; *Cantiq.* IV, 14, n'eſt point celui des grecs & des romains, encore moins quelque *cannelle* d'Amérique, ou celle des Indes orientales. Le nouveau monde n'étoit pas connu, & le commerce avec l'iſle de Ceylan, ou Taprobane, n'étoit pas ouvert. Dieu ordonne à Moïſe de prendre du kin-namom, avec divers autres aromates, & d'en compoſer une huile de parfum pour oindre les tabernacles. Il s'agit donc ici d'une gomme, ou d'une huile, plutôt que d'une écorce ou d'un bois odorant.

La difficulté eſt bien plus grande à l'égard du cinnamome des autres peuples. Quelques-uns penſent que le cinnamome étoit les tendres rameaux de l'arbre qui porte le clou de girofle; mais ils ne ſongent pas que ſi les anciens euſſent connu cet arbre, ils n'auroient pas omis, comme ils l'ont fait, de parler de ces clous, qui ſont ſi remarquables par leur aromate, leur goût piquant, & leur odeur pénétrante.

Ceux qui prétendent que le cinnamome des anciens, de Théophraſte, Dioſcoride, Galien & Pline, eſt notre *cannelle* moderne, s'appuient ſur la reſſemblance du caractère de cet arbriſſeau avec notre *cannellier*, dans la deſcription que ces anciens écrivains nous ont donnée de la petiteſſe de l'écorce, de ſon odeur, de ſon goût, de ſes vertus, de ſon prix: mais on combat les ſectateurs de cette opinion préciſément par les mêmes armes qu'ils emploient pour la défendre. On leur oppoſe que les anciens, diſtinguant pluſieurs eſpèces de cinnamome, une moſylitique noirâtre, d'un gris vineux, qui eſt la plus excellente, âcre, échauffante, & ſalée en quelque manière, une autre de montagne, une noire, une blanche, aucune de ces eſpèces ne convient à notre *cannelle*; d'où l'on conclut que les anciens grecs & Romains ne l'ont point connue. Les curieux trouveront toutes les raiſons poſſibles, en faveur de ce dernier ſentiment, raſſemblées dans un voyage exprès de Balthaſar-Michaël Campi, intitulé: *Spicilegio botanico, nel quale ſi manifeſta lo ſconoſciuto cinnamomo delli antichi.* Lucca, 1652, *in*-4.

Sans décider une queſtion ſuſceptible de raiſons pour & contre, nous nous contenterons de remarquer que les anciens n'ayant point déterminé clairement ce qu'ils entendoient par leur *cinnamomum*, nous n'en pouvons juger qu'en aveugles? ils n'en connoiſſent pas même l'hiſtoire, comme il eſt aiſé de le prouver.

Pline raconte que les marchands qui l'apportoient en Europe, faiſoient un voyage ſi long & ſi pénible, qu'ils étoient quelquefois cinq ans ſans revenir, que la plupart mouroient en chemin, & que la plus conſidérable partie de ce trafic ſe faiſoit par les femmes. L'éloignement du lieu d'où l'on tiroit la marchandiſe, la longueur du trajet, l'avidité du gain, le prix naturel de la choſe, les diverſes mains par leſquelles elle paſſoit, en faut-il davantage pour donner lieu à toutes les fables qu'on débitoit ſur l'origine de la production végétale qu'ils nommèrent *cinnamomum*.

Du temps de Galien, elle étoit déjà ſi rare, qu'on n'en trouvoit plus que dans les cabinets des empereurs. Pline ajoute que le prix en étoit autrefois très-conſidérable, & que ce prix étoit augmenté de moitié par le dégât des barbares, qui en avoient brûlé toutes les plantes. Seroit-il donc hors de vraiſemblance de penſer que le vrai cinnamome des anciens nous eſt entièrement inconnu, & qu'il eſt préſentement perdu.

Il n'en arrivera pas de même de notre *cannelle*, ni du *cannellier*; deſcription exacte, planches, culture, débit, uſage en médecine, tant de préparations qu'on en tire, ou dans leſquelles elle entre, tout nous aſſure ſon immortalité.

Du débit qui s'en fait, de ſes diverſes ſortes, & de ſon choix.

J'ai déjà remarqué que la Compagnie des Indes orientales, en Hollande, étoit ſeule maîtreſſe de la *cannelle*; mais au lieu d'en augmenter la quantité par la multiplication des arbres qui la produiſent, ce qui ſeroit facile, la Compagnie prend grand ſoin de faire arracher de temps en temps une partie de ceux qui croiſſent ſans culture, ou qui ſe propagent dans certains diſtricts de l'iſle: elle ſait, par une expérience de près de cent ans, la quantité de *cannelle* qu'il lui faut pour le commerce, & eſt perſuadée qu'elle n'en débiteroit pas davantage, quand même elle la donneroit à meilleur marché.

On juge que ce que cette Compagnie en apporte en Europe peut aller à environ 600,000 livres peſant par an, & qu'elle en débite à peu près autant dans les Indes.

Il s'en conſomme une grande quantité en Amérique, particulièrement au Pérou, pour le chocolat, dont les Eſpagnols ne peuvent ſe paſſer.

Ce qu'on appelle à Ceylan le *champ de cannelle*, & qui appartient en entier à la Compagnie hollandoiſe, eſt depuis Négambo juſqu'à Gallieres. La meilleure *cannelle* eſt celle des environs de Négambo & de Colombo.

On en diſtingue de trois ſortes, de fine, de moyenne, & de groſſière: cette diverſité procède de la variété non-ſeulement des arbres dont on la tire, par rapport à leur âge, leur poſition, leur culture, mais encore des différentes parties de l'arbre; car la *cannelle* d'un jeune arbre diffère de celle d'un vieux arbre, l'écorce du trone de celle des branches; & l'écorce de la racine, de celle de l'un & de l'autre: les jeunes arbres produiſent la plus fine, & toujours de moindre qualité, à meſure qu'ils acquièrent plus de trois ans.

Ainſi cette *cannelle* groſſière, connue communément dans le commerce ſous le nom de *cannelle matte*, n'eſt autre choſe que des écorces de vieux troncs de *cannelliers*; une telle écorce eſt beaucoup inférieure par ſon odeur, ſon goût, & ſes vertus, à la fine *cannelle*; auſſi la doit-on rejetter en médecine.

On demande, pour le choix de la bonne *cannelle*, qu'elle ſoit fine, unie, facile à rompre, mince, d'un jaune tirant ſur le rouge, odorante, aromatique, d'un gout vif, piquant, & cependant douceâtre & agréable; celle dont les morceaux en même-temps ſont petits, & les bâtons longs, ont la préférence par les connoiſſeurs.

Il ſemble que toute ſa vertu conſiſte dans une pellicule très-fine, qui revêt intérieurement cette écorce; du moins a-t-on lieu d'en juger ainſi, ſi ce que dit Herman eſt vrai, qu'on retire plus d'huile d'une livre de cette pellicule, que de ſix livres de l'écorce entière.

De ſes falſifications.

Il y a des gens qui, pour gagner ſur le débit de cette épicerie, la mêlangent avec des écorces de même groſſeur & de même couleur; d'autres la vendent après en avoir tiré les vertus par la diſtillation. Ces fraudes ſe connoîtront aiſément tant au goût qu'à l'odorat. On dit qu'en laiſſant ſéjourner pendant long-temps des bâtons de *cannelle*, privés par la diſtillation de leur huile odorante, parmi de bonne *cannelle*, ils reprennent leurs vertus. Mais, ſuivant la remarque de Boerhaave, ſi le fait eſt vrai, c'eſt aux dépens de la bonne *cannelle* ſur laquelle on les a mis; & alors il eſt évident qu'elle doit avoir perdu tout ce qu'ils ont recouvré. Cependant, comme il n'eſt pas poſſible, dans l'achat de la *cannelle*, de goûter tous les bâtons les uns après les autres, le vrai ſecret eſt de la prendre chez d'honnêtes négocians, qui mépriſent les gains illicites.

Toutes les parties du *cannellier* fourniſſent des ſecours à la médecine: ſon écorce, ſa racine, ſon trone, ſes tiges, ſes feuilles, ſes fleurs, ſon fruit; on en tire des eaux diſtillées, des ſels volatils, du camphre, du ſuif ou de la cire, des huiles précieuſes; l'on en compoſe des ſyrops, des eſſences odoriférantes, d'autres qui convertiſſent en hypocras toutes ſortes de vins; en un mot, c'eſt le roi des arbres à tous ces égards. Prouvons-le en détail.

De la diſtillation de l'huile de cannelle *& de ſa nature.*

Newman dit que la *cannelle* eſt un ſingulier compoſé de parties huileuſes, ſalines, réſineuſes, gommeuſes, & ſur-tout terreſtres; en ſorte que dans une livre de *cannelle*, il y a preſque les trois quarts d'une terre indiſſoluble, deux onces d'une ſubſtance réſineuſe, & une once & demie d'une ſubſtance gommeuſe, & près d'une drachme d'une huile eſſentielle.

Cette huile vient dans la diſtillation avec une eau blanche, au fond de laquelle elle ſe précipite, parce qu'elle eſt plus peſante en pareil volume. La qualité eſſentielle de cette eau & de cette huile, logée dans leur eſprit recteur inviſible, qui n'en augmente, ni n'en diminue le poids, eſt un phénomène bien ſurprenant.

Si on diſtille la *cannelle*, quand elle eſt récente, elle donne plus d'huile que quand elle eſt vieille; de-là vient, peut-être, que quelques chimiſtes diſent n'avoir tiré qu'une drachme d'huile, & d'autres deux, d'une livre de *cannelle*; mais il ſe peut auſſi que l'art de la diſtillation y concoure pour beaucoup, s'il eſt vrai qu'il y a des artiſtes qui ſavent tirer près d'une once d'huile pure d'une livre de *cannelle* par le moyen de l'eſprit-de-vin, préparé d'une certaine manière dont ils font un ſecret. C'eſt aux Indes même, à

Digitized by Google

Ceylan, à Batavia qu'on fait la diſtillation de la plus grande partie d'huile de *cannelle* qui ſe débite en Europe; les droguiſtes, les apothicaires hollandois trouvent encore mieux leur compte à l'acheter de la compagnie, qu'à la tirer de la *cannelle* par la diſtillation.

Mais comme cette huile eſt extrêmement chère, & vaut environ cinquante francs l'once, l'amour du gain a fait imaginer des ruſes pour l'adultérer finement; & on y a réuſſi par le mélange de l'huile de girofle, qui perdant avec le temps ſon odeur, ne laiſſe preſqu'aucun moyen de découvrir la falſification.

Suivant le procédé de Boerhaawe, on retire par la diſtillation d'une livre de *cannelle* avec de l'eau bouillante, une liqueur laiteuſe, au fond de laquelle on trouve une petite quantité d'huile limpide, rougeâtre, inflammable, brûlante, extrêmement odoriférante, & douée au ſuprême degré des qualités eſſentielles de la *cannelle*: il faut la garder dans une phiole étroite, bien bouchée; il en eſt de même de la liqueur laiteuſe, ſi recherchée par ſon agréable odeur, ſon goût vif & piquant. Cette liqueur étant gardée, dépoſe un peu d'huile, & devient inſenſiblement plus claire & moins aromatique.

Si on conſerve l'huile de *cannelle* pendant pluſieurs années dans des phioles hermétiquement bouchées, on prétend que la plus grande partie ſe transformera en un ſel qui a la vertu de la *cannelle*, & qui ſe diſſout dans l'eau. Le docteur Slare aſſure, dans les *Tranſactions philoſophiques*, que dans l'eſpace de 20 ans, la moitié d'une certaine quantité d'huile de *cannelle* ſe changea en ſel.

La *canelle* eſt donc remplie d'un ſel eſſentiel, ſoit acide, ſoit urineux, qui approche du ſel ammoniac, uni avec une huile eſſentielle, aromatique, d'où ſon action paroît dépendre principalement. Toutes les expériences nous manquent ſur ce ſel.

Du camphre que donne la racine de cannellier.

Voici d'autres phénomènes. Par la diſtillation, on retire de l'écorce de la racine du *cannellier* une huile & un ſel volatil, ou plutôt du camphre; l'huile eſt plus légère que l'eau, limpide, jaunâtre, ſubtile, & ſe diſſipe aiſément dans l'air; d'une odeur forte, vigoureuſe, agréable, qui tient le milieu entre le camphre & la *cannelle*, d'un goût fort vif. Sans employer même la diſtillation, l'écorce de la racine du *cannellier* rend de temps en temps du camphre en gouttes oléagineuſes, qui ſe coagulent en forme de grains blancs.

Le camphre de la *cannelle* eſt très-blanc; il ſurpaſſe de beaucoup, par la douceur de ſon odeur, le camphre ordinaire; il eſt très-volatil, & ſe diſſipe fort aiſément; il s'enflamme promptement & ne laiſſe point de marc après la déflagration.

L'huile que l'on tire de l'écorce de la racine du *cannellier* eſt employée extérieurement aux Indes dans les douleurs aux jointures, produites par le froid, dans les rhumatiſmes & dans les paralyſies; & on l'y donne extérieurement broyée avec du ſucre, pour exciter les ſueurs, les urines, fortifier l'eſtomac, chaſſer les vents, diſſiper les catarrhes. On y regarde le camphre du *cannellier* comme le meilleur dont on puiſſe faire uſage en médecine. On le ramaſſe avec ſoin, & il eſt deſtiné pour les rois du pays, qui le prennent comme un cordial d'une efficacité peu commune. La blancheur de ce ſel, ſon odeur douce, ſa volatilité, ſa rareté aſſureroient ſa fortune, quelque part que ce fût. L'eau camphrée qui vient avec l'huile dans la diſtillation, eſt extrêmement recommandée à Ceylan dans les fluxions, les fièvres malignes, & extérieurement pour diſſiper les tumeurs aqueuſes & œdémateuſes.

De l'uſage de l'huile des feuilles du cannellier.

L'huile des feuilles diſtillées va au fond de l'eau; elle eſt d'abord trouble; elle devient jaunâtre & tranſparente avec le temps, d'un goût douçâtre, âcre, aromatique, ſentant un peu la *cannelle*, approchant un peu de l'odeur du clou de girofle.

Cette huile paſſe pour un correctif des violens purgatifs: on la donne mêlée avec quelque poudre appropriée, dans les maux d'eſtomac, les coliques venteuſes & cauſées par le froid; bouillie avec de l'huile commune, elle eſt recommandée dans les compoſitions des linimens, des cataplaſmes nervins ou réſolutifs: on preſcrit même à Ceylan les ſeules feuilles du *canellier* dans les bains aromatiques & les onguens deſſicatifs.

De l'uſage des fleurs du cannellier.

On obtient des fleurs par la diſtillation, une eau odoriférante, agréable, bonne contre les vapeurs, propres à rétablir le cours des eſprits, à les ranimer, à adoucir la mauvaiſe haleine, à donner du parfum & de l'agrément à différentes ſortes de mets. On prépare encore avec ces fleurs une conſerve très-bonne pour les perſonnes d'un tempérament leucophlegmatique.

De l'uſage des fruits & de la cire.

Les fruits donnent deux ſortes de ſubſtances: on en tire par la diſtillation une huile eſſentielle, ſemblable à l'huile de genièvre, qui ſeroit mêlée avec un peu de *cannelle* & de clou de girofle, & par la décoction, on en tire une certaine graiſſe épaiſſe, d'une odeur pénétrante, reſſemblante au ſuif par ſa couleur, ſa conſiſtance, & qu'on met en pain comme le ſavon.

La compagnie des Indes orientales hollandoiſe nous l'apporte ſous le nom de *cire de cannelle*, parce que le roi de Candie, province du Mogoliſtan, en fait faire des bougies, des flambeaux, qui rendent une odeur agréable, & ſont réſervés pour ſon uſage & pour celui de ſa cour; elle ſert d'un remède intérieur & exté-

Digitized by Google

mettre chez les indiens : ils la donnent intérieurement, aſſez mal-à-propos, dans les contuſions, les luxations, les fractures ; ils la font entrer dans les onguents & les emplâtres réſolutifs, nervins, céphaliques : elle pourroit peut-être nettoyer & adoucir la peau, pour les petits boutons, les gerçures, les engelures, &c. Dans les vieux troncs du *cannellier*, il y a des nœuds réſineux qui ont l'odeur du bois de Rhodes ; nos ébéniſtes pourroient en tirer quelque uſage pour des ouvrages de leur profeſſion.

De l'uſage de la cannelle, *de l'eau ſpiritueuſe & de l'huile qu'on en tire par la diſtillation.*

Mais de toutes les parties du *cannellier*, nous n'employons guère en Europe, dans la médecine, que ſon écorce, l'eau ſpiritueuſe & l'huile eſſentielle qu'on en tire par la diſtillation.

Les modernes attribuent à l'écorce du *cannellier* les mêmes vertus que les anciens attribuoient à leur *cinnamomum*, ou à leur caſſe en tuyau. Ils l'eſtiment aromatique, ſtimulante, corroborative, cordiale, ſtomachique, emménagogue, ſtyptique. Le docteur Hales a démontré, dans les *Eſſais de ſtatique*, cette dernière qualité de la *cannelle* par l'expérience ſuivante. Il injecta une certaine quantité de cette décoction chaude dans les inteſtins d'un gros chien ; auſſi-tôt les vaiſſeaux ſe reſſerrèrent & retinrent pendant quelque temps la liqueur qu'ils avoient reçue ; d'où l'on peut inférer que l'effet de cet aromate dans les inteſtins, ſeroit d'en arrêter les évacuations trop abondantes, & par conſéquent, conviendroit aux cours de ventre qui naiſſent du relâchement des vaiſſeaux. Elle eſt cordiale dans l'abattement des eſprits, & la défaillance qui en eſt la ſuite, parce que picotant les membranes de l'eſtomac, elle met les nerfs de ce viſcère en jeu : ſuivant les mêmes raiſons, elle eſt emménagogue, quand les règles ſont ſupprimées par l'atonie des vaiſſeaux : c'eſt encore d'après les mêmes principes qu'elle eſt carminative, en diſſipant les vents par ſon action ſur l'eſtomac & les inteſtins.

En un mot, comme c'eſt le meilleur des aromates, elle en a toutes les propriétés au ſouverain degré ; mais elle en a auſſi les inconvéniens. Son uſage immodéré, ou mal placé, diſpoſe l'eſtomac à l'inflammation, en criſpant les fibres & reſſerrant les orifices des glandes ſtomacales ; ce qui diminue la quantité du ſuc digeſtif, & jette un déſordre général dans la machine : de plus, ſon uſage trop fréquent rend les ſucs trop épais, trop âcres ; d'où naiſſent pluſieurs maladies chroniques. Il ne faut donc l'employer qu'à propos & prendre garde d'en continuer l'uſage trop long-temps.

L'écorce de *cannelle* entre dans les plus fameuſes compoſitions pharmaceutiques ; & on fait quantité de différentes préparations de cette écorce, dont la principale eſt l'eau ſpiritueuſe de *cannelle*, qui a les mêmes qualités que l'aromate.

On la prépare en faiſant macérer pendant 24 heures une livre de *cannelle* concaſſée, dans trois livres d'eau de méliſſe diſtillée, & trois livres de vin blanc. On diſtille la liqueur à un feu violent, dans l'alambic, avec un réfrigérant. On conſerve pour l'uſage les trois livres d'eau qui viennent les premières. Cette eau eſt trouble, blanchâtre, laiteuſe, à cauſe des parties huileuſes de la *cannelle* qui y ſont incorporées, & qui lui donnent beaucoup de force.

Mais cette force n'eſt pas comparable à celle de l'huile pure, qui eſt vraiment cauſtique, & qui, adoucie par le mélange du ſucre, ſous la forme d'un *oleoſaccharum*, eſt délicieuſe au goût. On la preſcrit encore depuis une goutte juſqu'à ſix dans un œuf poché, ou quelques liqueurs convenables. C'eſt dans cette huile que réſide toute l'efficacité de la *cannelle* ; auſſi eſt-elle étonnante par ſes effets. Rien de plus agréable, ni de plus admirable pour animer, échauffer, fortifier tout d'un coup la machine : mais il faut bien ſe garder d'en faire un uſage déplacé. Elle eſt utile dans les accouchemens laborieux pour l'expulſion du fœtus, de l'arrière-faix & des vuidanges, dans les femmes froides, phlégmatiques, & dont les forces languiſſent ; mais il faut s'abſtenir de ce remède dans les tempéramens échauffés, pléthoriques, & dans les cas où l'on craint quelque inflammation. On en éprouve au contraire le ſuccès dans les maladies qui proviennent du phlegme muqueux, dans celles où il règne un défaut de chaleur & de mouvement, occaſionné par l'habitude flaſque des vaiſſeaux ou par la conſtitution languiſſante des humeurs.

On peut ajouter l'huile de *cannelle* aux purgatifs, non-ſeulement pour les rendre moins déſagréables au goût ; mais encore, pour prévenir les flatulences & les tranchées. On la fait entrer dans les linimens, les onguents & les baumes, tant à cauſe de ſa bonne odeur, que parce qu'elle eſt échauffante, réſolutive & diſcuſſive.

Comme elle eſt extrêmement âcre, brûlante & corroſive, elle cautériſe avec promptitude quand on l'applique extérieurement. Quelques Chirurgiens l'ont employée dans la carie profonde des os : mais outre qu'on a d'autres remèdes plus faciles & plus ſûrs, ſon prix exceſſif empêche de s'en ſervir. Tout le monde en connoît l'uſage dans le mal de dents : mais elle ne le guérit qu'en déſſéchant & brûlant le nerf par ſon acrete cauſtique ; il ne faut donc l'employer qu'avec prudence dans ce cas-ci & dans tous ceux dont nous avons parlé.

Auteurs. Je n'en connois point de particulier ſur la *cannelle* ; il n'y a de bonnes figures du *cannellier*, que celles des botaniſtes hollandois ; d'un autre côté je ne ſache aucun voyageur, dont les relations méritent notre confiance ſur ce ſujet ; l'Académie des Sciences ne l'a point traité, et l'on trouve peu de détails intéreſſans dans les tranſactions philoſophiques. (*Anc. Encyclop.*) Art. communiqué par M. le Chevalier de Jaucourt. (M. FOURCROY.).

CANONIERS. (Malad. des) (*Medecine pratique.*)

Les *canoniers* exercent un art qui les rend ſujets à quelques maladies qui en dépendent manifeſtement. Il n'eſt pas ici queſtion des accidens terribles que les éclats des pieces d'artillerie produiſent chez ces hommes, des bleſſures auxquelles la poudre, les boulets, les exploſions de tout genre les expoſent. Il n'y a ſouvent aucune reſſource dans ces bleſſures, & aucun moyen de les éviter. C'eſt une des conditions attachées à ce métier, & l'on ſait qu'elle en fait la gloire. Mais il exiſte d'autres maux qui les menacent, & dont il ſeroit poſſible qu'ils ſe garantiſſent. Le bruit des canons eſt la principale cauſe des affections dont nous voulons parler; il eſt tel que les commotions violentes qu'il excite dans l'air, ſe portent juſqu'au cerveau & en ébranlent le tiſſu; ils ſont ſujets d'après cela aux douleurs de tête profondes, aux vertiges, aux vomiſſemens, aux abſcès du foie, au ſaignement de nez, &c. Un effet ſubit qui a lieu chez pluſieurs, c'eſt la rupture de quelques vaiſſeaux de l'oreille. La ſecouſſe & les vibrations fortes de l'air, repouſſent & agitent avec violence la membrane du tympan. Cette agitation rompt preſque toujours des veines de cette région, & l'on voit le ſang ſortir par les oreilles. Ces accidens renouvellés trop ſouvent, déſorganiſent l'oreille interne, & briſent les liens qui attachent étroitement, les unes aux autres, toutes les petites pièces oſſeuſes, muſculeuſes et nerveuſes qui conſtituent cet organe. Delà la ſurdité incurable à laquelle ils ſont très-ſujets, & dont preſque tous les canoniers ſont attaqués à un certain âge. N'y a-t-il pas des précautions capables de prévenir ce facheux accident. Il ſeroit néceſſaire pour cela d'interrompre la communication entre l'air extérieur & l'oreille interne. Du coton mis dans le canal auditif a bien en partie cette propriété; mais cela ne ſuffit pas, il faudroit recouvrir en entier la conque de l'oreille, & empêcher l'air ébranlé trop fortement, d'arriver juſqu'au canal auditif. Pour cela, on pourroit fabriquer des eſpèces de calotes de plomb ou d'étain, ou d'un corps mou & peu ſonore, qui s'appliqueroient ſur toute l'oreille externe, qui l'enfermeroient tout à fait en allant ſe coller ſur la peau & ſur les os qui font le tour de ce pavillon cartilagineux. Par ce moyen la commotion ne parviendroit que très-foiblement juſqu'au canal auditif & n'ébranleroit point la membrane du tympan, ainſi que les organes délicats que cette membrane enferme & recouvre. Les canoniers par cette eſpèce de calote, ne ſeroient point entièrement à l'abri de l'accident de la ſurdité; mais elle ne viendroit que bien plus lentement & ne ſeroit peut-être jamais auſſi forte. D'ailleurs cette déſorganiſation a quelquefois lieu tout-à-coup, par l'extrême perçuſſion que l'air porte dans l'oreille, & il eſt certain que ſi l'on n'empêchoit pas totalement cette perçuſſion par le moyen propoſé, on en arrêteroit cependant une partie de l'effort. Au reſte il nous paroit que l'art n'a pas d'autre reſſource à offrir aux canoniers, pour diminuer les dangers du mal le plus à craindre pour eux, & auquel il n'y en a preſque pas un ſeul qui échappe. (M. Fourcroy.)

CANT, (Arent) jeune homme de la plus grande eſpérance, fit de ſurprenans progrès à l'école de *Ruiſch*, qui, dans ſa vieilleſſe, ſe ſervit de lui pour ſes diſſections. Ce médecin s'étoit formé une très-belle bibliotheque, & deſſinoit avec graces & avec élégance les parties anatomiques, dont il prévoyoit avoir beſoin pour les ouvrages qu'il ſe propoſoit de donner au public.

Comme il mourut à la fleur de ſon âge, on ne connoit rien de lui qu'un traité qui parut à Leyde en 1721, grand *in-folio*, ſous ce titre:

Impetus anatomici primi.

Il y a ſix planches deſſinées à la maniere d'*Euſtachi*; elles repréſentent d'après nature les muſcles du viſage, le pharynx, la dure-mere, le cœur dans ſa ſituation naturelle, le canal thorachique, quelques articulations, le ventricule, la voûte du palais, le marteau. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CANTHARIDES. (*Hygiène.*) *Voyez* Amour physique. (M. Macquart.)

CANTHARIDES. (*Mat. méd.*)

Les *cantharides* appellées auſſi quoique très-improprement *mouches cantharides*, ſont un des médicamens dont la médecine moderne a tiré les plus grands avantages, & qui méritent par leur importance d'être connues dans le plus grand détail. Nous nous occuperons donc ſucceſſivement & avec un ſoin égal de l'hiſtoire naturelle, de la deſcription & de la récolte des cantharides, de leur analyſe chimique, de leur action ſur l'économie animale, de leurs vertus, des effets généraux & particuliers qu'elles produiſent, des maladies où elles conviennent, de celles où elles peuvent nuire, enfin de leur adminiſtration & des préparations diverſes auxquelles on les ſoumet.

§. I. *Hiſtoire naturelle des Cantharides.*

Le mot *cantharides*, *cantharis*, eſt en hiſtoire naturelle le nom d'un genre d'inſectes coleoptères, ou dont les ailes membraneuſes ſont repliées ſous des étuis de nature cornée qui, avec d'autres genres, conſtituent le quatrieme ordre du premier art. de la premiere ſection de la méthode de M. Geoffroi; c'eſt-à-dire que les étuis de ces inſectes ſont durs & couvrent tout le ventre & qu'ils ont cinq articles aux deux premieres paires de pattes, & quatre ſeulement à la derniere. Dans cet ordre ſe rencontrent la diapère, la cardinale, le ténébrion, la molorelle, &c. qui y forment autant de genres différens. Celui des *cantharides* ſe diſtingue par des caractères particuliers. On les reconnoit à leurs antennes ſiliformes & à leur corcelet raboteux & non bordé. M. Geoffroi en décrivant les huit eſpèces de *cantharides* qu'on trouve aux environs de Paris, les diviſe en deux familles; dans la premiere

famille, il range les eſpèces dont les articulations des tarſes ſont nues, & dépourvues des pelottes qu'on remarque dans celles de la ſeconde famille; celles de la premiere ont de plus le corcelet plus étranglé vers le haut du côté de la tête & enſuite élargi ſur les côtés.

La *cantharide* médicinale a reçu différens noms & a été déſignée ſous différentes phraſes par les naturaliſtes. Linnéus la nomme *cantharis cæruleo viridis, thorace teretiusculo*, dans ſa matière médicale; & dans la dixième édition de ſon *ſyſtema naturæ*, *Meloe alatus viridiſſimus*. Rai l'appelloit *cantharides vulgares officinarum*: Jonſton la déſignoit ſous le nom de *cantharis major*, Charleton par celui de *cantharis Dioſcoridis*. M. Geoffroi l'a caractériſée par la phraſe ſuivante: *cantharis viridi aurata, antennis nigris*. Cet inſecte varie ſingulierement pour la grandeur. Sa longueur a depuis 4 juſqu'à 9 à 10 lignes; ſa largeur, 2 juſqu'à $3\frac{1}{2}$ ou 4 lignes. Tout ſon corps eſt d'un beau vert doré à l'exception de ſes antennes qui ſont noires. La belle couleur du corps devient beaucoup plus brillante lorſqu'on le conſidére au ſoleil. Le microſcope y fait voir de petites plumes ou plutôt de petites écailles d'un beau vert, qui ſont plus fortes & plus longues ſur les côtés & aux environs des ſtigmates, & nuancées dans cette région par une couleur brillante de bronze. Cette couleur varie dans différens individus, le plus ſouvent elle eſt verte pure & dorée; quelquefois elle tire plus ſur celle du bronze. Les antennes filiformes, & qui vont bien en diminuant de la baſe à la pointe, ſont placées au-devant des yeux, & ſur le deſſus de la tête. Leur premier anneau, plus gros que les autres, eſt ſeul vert, & ceux qui ſuivent juſqu'à la pointe ſont noirs. Les mâchoires latérales crochues & dentées, ſont ſaillantes & couvertes par une lame cornée, comme dans les ſcarabés. Le corcelet eſt inégal, fort étranglé près de la tête, ſe dilatant enſuite, & formant une pointe mouſſe de chaque côté; ſa ſurface extérieure eſt raboteuſe & tuberculeuſe; vu à la loupe, il paroît pointillé, ainſi que la tête. Les étuis ſont d'un beau vert doré, un peu mous, flexibles; ils paroiſſent légèrement chagrinés, à cauſe des petits ſillons irréguliers qui ſe joignent & ſe confondent; il y a ſur chacun deux raies longitudinales aſſez apparentes. Les ailes, repliées ſous les étuis, ſont brunes, tranſparentes, membraneuſes; on remarque quelques poils à la partie inférieure du corcelet. Ces inſectes ſe rencontrent en grande quantité ſur les troènes, les ſureaux, les hyebles, les noyers, les ormes, les peupliers, & ſur-tout ſur les frênes, depuis le milieu de mai juſqu'a la fin de juillet. C'eſt dans le mois de juin que ſe fait le plus ordinairement leur accouplement; on les trouve ſpécialement ſur le dernier de ces arbres en très-grande quantité: leur abondance n'a lieu que pendant deux ou trois ſemaines; elles ſe diſperſent enſuite, & il n'en reſte plus que de petites quantités. Pendant ce temps elles rongent les feuilles des arbres, qui en ſont quelquefois entiérement dépouillés; c'eſt à cette époque qu'on doit les recueillir. Il paroît qu'elles dépoſent leurs œufs dans la terre, & que la fauſſe chenille, ou le ver qui en ſort, n'habite pas les mêmes arbres, puiſque les Naturaliſtes ne l'ont point encore trouvé ni décrit. On reconnoît l'exiſtence des *cantharides*, en grande quantité, ſur les arbres, & particuliérement ſur les frênes, à une odeur forte, piquante, déſagréable, qui ſe fait ſentir quelquefois de très-loin. On les trouve dans tous les pays chauds & tempérés, en France, en Eſpagne, en Italie; celles d'Allemagne ſont les moins employées. Pour les recueillir, on étend des linges au-deſſous des frênes; on ſecoue les arbres, on ramaſſe les *cantharides* en tas, on les jette dans le vinaigre où on les laiſſe mourir, ou les fait ſécher au ſoleil, & on les diſtribue enſuite dans le commerce; on préfére les *cantharides* entieres, bien entières, bien dorées, & ſans pouſſiére. On croit que celles qui ſont briſées, & qui contiennent beaucoup de pouſſiére, n'ont point été auſſi bien préparées, & qu'elles n'ont pas toutes les propriétés de ces inſectes bien conſervés.

§. II. *Analyſe chimique des* cantharides.

On a ſenti depuis long-temps qu'un des meilleurs moyens de connoître les propriétés & la cauſe des effets ſi remarquables des *cantharides*, étoit de déterminer la nature de leurs principes par l'analyſe chimique. Olaus Borrichius eſt un des premiers chimiſtes qui ſe ſoit occupé de cette analyſe. Il a conſigné dans le 4e. volume des actes de Copenhague (*Obſerv.* 80) les expériences qu'il a faites ſur ces inſectes. Une once de *cantharides*, diſtillée dans une cornue de verre, lui a donné environ un demi-gros de ſel volatil, un gros d'une huile épaiſſe, jaunâtre, d'une odeur fétide; il en a retiré un peu d'une eau jaune & de ſel fixe, par la ſuite de ſon travail, & il dit n'y avoir trouvé aucune trace d'acide. Baglivi, dans ſa diſſertation ſur les propriétés & l'abus des véſicatoires, a obtenu une teinture de *cantharides* âcre, réſolutive & même corroſive. Lewenhoeck ayant fait infuſer ces inſectes dans l'eau qu'il a laiſſé enſuite s'évaporer à l'air, y a apperçu beaucoup de cryſtaux ſalins, ainſi que dans les produits & le réſidu des *cantharides* diſtillées, traités par l'eau. Cockburn ayant diſtillé huit onces de *cantharides*, en a obtenu du ſel volatil, concret & diſſous, & de l'huile; il reſtoit deux onces cinq gros de réſidu. L'huile ayant été ſéparée de la liqueur ſaline par une ſeconde diſtillation, celle-ci ne faiſoit point effervescence avec les alcalis, & en faiſoit au contraire beaucoup avec les acides; preuve qu'elle contenoit une ſubſtance alcaline volatile. Chatas a remarqué que les *cantharides*, gardées aſſez long-temps, font encore effervescence avec les acides. Cartheuſer regarde les *cantharides* comme fournies de parties réſineuſes, gélatineuſes & terreuſes; Gethard y admet les mêmes principes, & de plus, un peu de ſel ammoniac. Spielmann a retiré d'une livre-

de *cantharides* trois onces & demie d'eſprit ou de liquide alcalin, ſix gros d'une huile touſſe, & deux onces de ſel volatil, qu'on ſait être aojourd'hui du carbonate ammoniacal, ſali par one petite quantité d'huile. M. Thouvenel eſt le dernier chimiſte qui a travaillé ſur les *cantharides*; ſon analyſe diffère de celle de tous les auteurs précédens par les procédés qu'il a employés & par l'exactitude des réſultats qu'il a obtenus. Suivant lui, ces inſectes, outre la partie parenchymateuſe ou ſolide qui fait la moitié de leur poids, contieonent; 1°. une ſubſtance extractive d'un jaune vert, qu'il a retirée également des fourmis; 2°. une huile jaunâtre, inſipide; 3°. une matière huileuſe, concrète, verte, qui a de grands rapports avec la cire, & qui donne les mêmes produits à l'analyſe; c'eſt daos cette ſubſtance que réſide la principale vertu des *cantharides*, & c'eſt elle dont M. Thouvenel a recherché le plus ſoigneuſement la nature. Il s'eſt convaioeu que la matière extractive qui fait partie des *cantharides*, enveloppe & recouvre, pour ainſi dire, tellement la matière huileuſe, qu'elle l'empêche d'être diſſoute en entier par l'alcool. Il a cherché un moyen de diſſondre à-la-fois & complettement ces deux ſubſtances, & il l'a trouvé en employant un mélange à parties égales d'eau & d'alcool rectifié; ce diſſolvant mixte s'empare, à l'aide d'une chaleur douce, de toute la ſubſtanee verte & active, qui ne ſe trouve unie qu'à peu de matière extractive, dont la préſence n'enchaine point alors ſon énergie. Mais comment M. Thouvenel a-t-il comparé cette huile concrète à la cire, qui n'eſt point du tout diſſoluble dans l'alcool? Cette matière, qu'il ſeroit bien intéreſſant de connoître, puiſqu'elle eſt la baſe des propriétés actives des *cantharides*, ne ſeroit-elle pas plutôt analogue au blanc de baleine? Oo voit au moins que cette analyſe métite encore d'être répétée.

§. III. *De l'action générale des* cantharides *ſur le corps humain.*

Quoique l'analyſe chimique, en démontrant dans les *cantharides* des ſubſtances âcres & très-actives, annonce en général que ces inſectes doivent avoir ſur les organes ſenſibles & irritables du corps humain, une action très-puiſſante, quoiqu'elle puiſſe ſervir à faire préjuger cette action l'expérieoce des médecins & leurs obſervations, très-multipliées & très-exactes, doivent nous guider pour apprécier leors effets avec la préciſion qui coovient dans la recherche des propriétés médicamenteuſes. Rumpel, un des auteurs qui a le mieux écrit ſur les *cantharides*, & dont nous emprunterons une grande partie de la diſſertatioo pour cet article, (*Lud. Fricd. Euſeb. Rumpel, Med. Prof. erſuſtens programma de cantharidibus, &c. Erfordiæ die 15 nov. 1767, in collectione Baldingeri vol. 5.*) diſtingue l'action des *cantharides* ſur les ſolides & ſur les fluides du corps humain. Il rapporte les expérieoees de Baglivi ſur cet objet. Un ſcrupule de poudre de *cantharides* ayant été mêlé au ſang tiré de la veine d'un homme, ce fluide s'eſt plutôt coagulé, qu'il ne l'auroit fait ſeul & ſans addition; il eſt devenu d'une couleur livide & noirâtre; il s'eſt recouvert d'une pellicule ooire; enfio, il s'eſt changé en une ſéroſité de la même couleur. Ayant injecté deux onces de teinture de *cantharides* dans la jugulaire droite d'un chico, cet animal a vomi, eſt tombé par terre comme mort, s'eſt relevé, n'a rien mangé, a éprouvé one ſoif dévorante; & après avoit pris beaucoup d'eau, il a rendu une urine jaune, très-abondante; enfin, quatre jours après l'expétience, il a péri dans les tourmens & les hurlemens les plus affreux. Baglivi ayant ouvert ſon corps, a trouvé l'endroit du col bleſſé, ſphacelé & fétide; le ventricule droit du cœur étoit rempli d'un ſang noir, peo coagulé, offrant à ſa ſurface des eſpèces de gouttes d'huile; le ventricule gaoche contenoit du ſang noir & très-diſſous; le poumon & les viſcères étoient ſains; la veſſie urinaire étoit privée du mocilage qu'on y tronve ordinairement; la bile étoit noire. Rumpel conclud avec Baglivi que les *cantharides* diſſolvent & font putréfier les humeurs animales, irritent tout le ſyſtême vaſcolaire & oerveox, y prodniſent des ulcères & des éroſions. Ces effets ne peuvent pas être attribués, comme le vouloit Borrichius, aux pointes qui garniſſent le corps de ces inſectes; il y a long-temps que ces explicatioos méchaniques ſont bannies des écoles. Stentzelius, Huxham & beaucoup d'autres auteors penſent qu'ils ſont dus au ſel volatil & très-âcre qu'ils contiennent, & cela, avec d'autant plus de raiſoo, que les alcalis produiſent la même altération, & font naître la même putréfaction dans les homeurs. Borrichius avoit cependant remarqué qoe le ſel volatil & l'huile extraite des *cantharides*, frottés ſur les deux mains d'on homme, ne lui ont occaſionné aucun mal, & n'ont point porté leur action ſur la veſſie. Beaucoup d'auteurs, d'après ces réſultats, penſent qoe c'eſt la partie réſioeuſe des *cantharides* qui eſt leur principe âcre & actif. Quelques-uns croient que ee n'eſt pas dans un ſeul principe qu'il faut rechercher cette vertu, mais dans l'enſemble ou la combinaiſon totale de ces principes. Freind, en avouant que cette action des *cantharides* paroît au-deſſus de la conception humaine, compare les véſicules qu'elles produiſent ſur la peau, à celles que fait élever la brûlure. Il paroît en effet que c'eſt en excitant une inflammation & en empêchant les bouches des vaiſſeaux abſorbans de pomper l'humeur qoi arrive ſans ceſſe ſous l'épiderme, qu'elles font élever les veſſies qu'on connoît comme le principal ſymptôme de leurs effets ſur la peau. Nous avons dit, dans le paragraphe précédent, que M. Thouveoel avoit découvert que cette énergie des *cantharides* réſide toute entière dans la partie huileuſe concrète qu'il en a retirée. En effet ayant appliqué cette ſubſtance ſeule & pure ſur ſon bras, il lui a vu produire, très-promptement, l'effet véſicatoire. Nous penſons cependant que la matière extractive o'eſt pas, à beaucoup près, ſans action dans cet effet.

Lorſqu'on réfléchit à l'énergie extrême & à l'âcreté

des

des *cantharides*, on n'eſt point étonné que les anciens les aient rangées parmi les poiſons. On ſe rappelle que Cicéron rapporte l'accuſation de L. Craſſus contre Caïus Carbo, ſoupçonné d'avoir pris des *cantharides* pour s'empoiſonner. Dioſcoride les regardoit comme putréfiantes & ulcérantes; & en traitant des alexipharmaques, les préſentoit comme un des poiſons les plus âcres & les plus terribles. Galien, en offrant la même idée ſur ces inſectes, indique les remèdes capables de calmer leurs effets terribles. Pline, en décrivant les *cantharides* comme un des poiſons les plus actifs, rapporte le trait de Coſſinus, chevalier romain, qui ayant pris imprudemment un breuvage où entroient les *cantharides*, pour une maladie de la peau, fut enlevé par une mort auſſi cruelle que violente. Avicenne, toujours d'accord avec Dioſcoride & Galien, dans les ouvrages deſquels il paroît avoir beaucoup puiſé, adopte abſolument leur ſentiment ſur les *cantharides*. On trouve dans la liſte des auteurs qui ont eu la même opinion, Paracelſe, Vanhelmont, Trincavellius, Mercurialis, Mouffet, Houllier, Charas, &c. Schroeder & ſon commentateur Hoffman regardent comme audacieux & dangereux les hommes qui conſeillent les *cantharides*, comme diurétiques. Fabrice de Hilden, Foreſtus, Baccius, Cabrol, Bonnet, Wepfer, Friccius, rapportent des exemples des effets fâcheux des *cantharides*. Nicandre a décrit, dans ſon poëme latin ſur les alexipharmaques, les terribles effets de ces inſectes vénéneux. Valiſnieri, Tournefort, Lemery, blâment auſſi l'uſage de ce remède; Pomet aſſure que de ſon temps il étoit enjoint aux apothicaires de ne vendre des *cantharides* que dans les onguents, & ſeulement pour les véſicatoires. Wedelius, Hermann, Baglivi lui-même les regardent comme très-ſuſpectes. Braſſavola raconte que de la rhubarbe pulvériſée dans un mortier, où l'on avoit auparavant concaſſé des *cantharides*, a produit une éroſion depuis la bouche juſqu'à l'anus. Schenckius rapporte qu'un italien ayant pris un remède où entroient les *cantharides*, périt trois jours après dans les coliques & les vomiſſemens les plus cruels. Bonet a trouvé l'eſtomac, & juſqu'à la veſſie urinaire, ulcérés dans le cadavre d'un homme tué par l'effet de ces inſectes. Beaucoup d'auteurs de matière médicale en blâment l'uſage intérieur. Galien, Pline, Aëtius, aſſuroient que les ailes & les pattes des *cantharides* étoient des antidotes contre les effets vénéneux du reſte de leur corps; on ne conçoit guères d'où une pareille opinion a pu prendre naiſſance; ce qu'il y a de certain, c'eſt que la puiſſance active des *cantharides* a vraiment un effet vénéneux, lorſqu'elles ſont adminiſtrées ſans précaution, & à une doſe un peu trop forte à l'intérieur. On a recommandé le lait, le petit-lait, les émolliens, les mucilagineux, les huileux, les acides végétaux contre les *cantharides*, & on a employé en effet tous ces moyens avec ſuccès. Nous parlerons encore des moyens d'énerver l'action de ces remèdes dans les paragraphes ſuivans.

§. IV. *Des effets médicamenteux des cantharides données à l'intérieur.*

L'art a converti les poiſons en médicamens, & cette opinion avoit même preſque dégénéré en une mode ridicule il y a une vingtaine d'années. Il eſt facile de concevoir qu'une ſubſtance auſſi âcre, auſſi violente dans ſon action que le ſont les *cantharides*, doit avoir des effets très-forts, & dont il eſt poſſible de tirer un grand parti en médecine, mais en y mettant la réſerve & les précautions qu'une obſervation attentive & fondée ſur des connoiſſances exactes, rendent auſſi familières que ſimples. Il eſt des cas difficiles, ſouvent déſeſpérés avec les remèdes ordinaires, où les *cantharides* données à très-petite doſe, & adoucies par les diverſes additions qu'on peut varier & multiplier de mille manières, l'emportent ſur toutes les autres reſſources de l'art. Il en eſt de cette ſubſtance comme du ſublimé corroſif, la plus âcre & la plus vénéneuſe de toutes les matières connues, qu'on craignoit le plus autrefois, & qu'on eſt cependant parvenu à adminiſtrer avec le plus grand ſuccès, & ſans aucun danger, dans un grand nombre de maladies graves & difficiles à guérir.

Dans le commencement de ce ſiècle, Greenfield inſiſta beaucoup ſur la poſſibilité d'employer à l'intérieur les *cantharides*, & d'en tirer les avantages qu'on attendroit en vain d'autres médicamens; il a cherché à prouver que les craintes que ce remède avoit fait naître, & les dangereux effets qu'il a produits, n'étoient dus qu'à l'abus qu'on en avoit fait, & à l'impéritie de ceux qui l'avoient employé. Il n'eſt pas douteux que les *cantharides* font ſortir une très-grande quantité de ſérum du corps, qu'elles diſſolvent les humeurs lentes & épaiſſes, qu'elles ſont capables de détruire les obſtructions, de diſſoudre, d'atténuer & d'expulſer le gravier, & même le calcul, qu'elles débarraſſent tout le corps de la plupart des impuretés & des matières étrangères, en procurant une abondante évacuation par les reins & par la veſſie. Auſſi ſont-elles très-dangereuſes pour les ſujets maigres, deſſéchés, en conſomption, dans l'inflammation, & les ulcères des reins, dans les maladies inflammatoires & fébriles; mais le contraire a lieu dans les affections lentes qui dépendent de la ſurabondance des ſucs blancs, de la laxité des fibres & des membranes, de la langueur & de la torpeur de tous les organes du mouvement. Alors les *cantharides* fourniſſent un ſecours aſſuré. Leur action ſe porte particulièrement ſur les reins & ſur la veſſie; elles y excitent un mouvement, une action, une chaleur plus grande que de coutume; elles donnent à l'urine une âcreté qui ſtimule la veſſie, & qui augmente ſingulièrement ſa force. Auſſi les a-t-on employées avec ſuccès dans les maladies propres à cet organe. Fabrice d'Aquapendente les a adminiſtrées en émulſion dans la ſuppreſſion d'urine. Capivaccius & Thomas Bartholin ont guéri la même maladie

avec une infuſion de ces inſectes dans du vin. Werlhoff en a conſeillé l'uſage en 1733, dans une ſuppreſſion d'urine accompagnée de délire, de ſoubreſaut dans les tendons, d'intermittence & d'inégalité dans le pouls, & en a obſervé de bons effets, en les alliant au camphre. Huxham, en accordant qu'on peut en obtenir de bons effets dans l'iſchurie, remarque cependant qu'elles peuvent être dangereuſes, & accélérer la mort des malades, lorſqu'elles ne produiſent pas promptement l'effet heureux qu'on en attend. Il cite l'hiſtoire d'une femme groſſe qui, dans une iſchurie rénale, mourut le onzième jour de ſa maladie, ſans avoir rendu une ſeule goutte d'urine, quoiqu'elle eût pris, depuis le commencement juſqu'à la fin, des *cantharides* ſous pluſieurs formes, & beaucoup d'autres médicamens. Monro a prouvé, par une belle obſervation, le danger des *cantharides* dans les inflammations des reins. Un homme attaqué d'une ſuppreſſion d'urine très-opiniâtre, prit, par le conſeil de ſes médecins, deux fois par jour, une poudre faite avec ſix grains de *cantharides*, trois grains de camphre, & ſix grains de ſucre, bien mêlés dans un mortier; il n'en réſulta ni ſtrangurie, ni mal apparent, le malade rendoit plus abondamment & plus facilement ſon urine; mais la maladie ayant reparu tout-à-coup, il périt très-promptement. A l'ouverture de ſon corps, Monro trouva les reins enflammés, des tubercules purulens dans leur ſubſtance, la partie inférieure du rein gauche ſphacélée & remplie de deux ou trois onces d'un liquide noir & fétide.

On a conſeillé les *cantharides* à l'intérieur non-ſeulement dans les difficultés d'uriner, dans l'iſchurie & la dyſurie, dans le gravier des reins & de la veſſie, mais encore dans la gonorrhée virulente. Thomas Bartholin, Frédéric Hoffman, Hermann, Hannens, Mead, Werlhof, ont employé, dans ce cas, ou les *cantharides* en poudre, ou des teintures de *cantharides*. On en a propoſé l'uſage dans la goutte, les rhumatiſmes, l'ictère chronique. Elles ont été ſpécialement employées pour augmenter ou faire renaître l'appétit vénérien; mais beaucoup d'obſervations apprennent que les ſuccès dont on ſe flatte dans ce cas ſont au détriment des individus, & qu'à leur place il eſt ſouvent arrivé des accidens très-fâcheux, tels que des ſpaſmes convulſifs de la verge, des douleurs vives & l'inflammation de l'urèthre, un ſentiment d'ardeur & de cuiſſon très-inſupportables dans ce canal, le piſſement de ſang; il y a cependant des auteurs qui aſſurent qu'on peut les faire ſervir à cet uſage & ſans danger, chez des ſujets qui, loin d'être épuiſés, ne languiſſent & n'ont de la foibleſſe qu'en raiſon de l'abondance de ſucs blancs inertes, ſur-tout ſi on les fait précéder par les purgatifs légers. Aſtruc en blâmoit l'uſage intérieur dans tous les cas quelconques; cependant on l'avoit recommandé, même dans l'antiquité. Dioſcoride dit qu'elles ſont propres à pouſſer les règles & à évacuer les eaux des hydropiques. Hippocrate dit qu'elles ſont utiles pour faire ſortir de la matrice le fœtus mort, pour expulſer l'eau ſituée ſous la peau, dans les cas où les viſcères ſont d'ailleurs ſains. Mercurialis les a employées non ſans ſuccès dans l'épilepſie. Proſper Alpin aſſure que les égyptiens ſe ſervent des *cantharides* à l'intérieur, pour détruire les effets du virus peſtilentiel; on les a vantées comme ſpécifiques dans l'hydrophobie. Celſe, Avicenne, Mathiole, Cardan, Zacutus le portugais, ont parlé de leur vertu anti-hydrophobique. Ferdinandus prétend qu'elles ſont ſpécifiques dans la morſure de la tarentule; mais on ne croit plus aujourd'hui aux effets de cet inſecte. Spielenberg rapporte que dans la haute Hongrie il a paru une nouvelle maladie; que le col des habitans de cette région ſe gonfloit tout-à-coup, qu'il ſuccédoit à ce gonflement une chaleur très-forte dans la tête, & bientôt dans tout le corps; que ceux qui n'apportoient point promptement remède à ce mal, périſſoient le quatrième jour; enfin qu'on guériſſoit cette maladie, qu'il regarde comme une eſpèce d'hydrophobie, en prenant en une fois dix *cantharides* en poudre, dont l'effet étoit de produire une ſueur très-abondante, ou un flux copieux d'urine, ſans aucune douleur. Ce médecin hongrois ajoute que cette doſe ſeroit beaucoup trop forte pour la plupart des hommes, mais qu'elle ne fait point de mal à la partie du peuple hongrois qui habite au-delà du fleuve *Tibiſcum*. Degner & Werlhof ont traité, avec aſſez de détails, des propriétés des *cantharides* dans l'hydrophobie. Le dernier joint, à la vérité, à ces inſectes le cautère actuel ſur la partie mordue, & l'uſage du mercure en frictions, & à l'intérieur; il modère l'énergie des *cantharides* par le camphre; il aſſure qu'aucun de ceux qui ont fait uſage de ce remède, après avoir été mordus par un chien enragé, ne ſont tombés dans l'hydrophobie, & qu'il eſt même permis d'eſpérer du ſuccès des *cantharides*, même dans les accès de rage confirmés.

§. V. *Des effets des* cantharides *à l'extérieur.*

On emploie beaucoup plus ſouvent les *cantharides* à l'extérieur qu'à l'intérieur. Leur uſage externe eſt beaucoup plus ſûr & moins dangereux; peut-être même eſt-il dans preſque tous les cas plus avantageux. Réduites en poudre, on les mêle, ſoit au levain, ſoit à la térébenthine, à la cire ou à d'autres ſubſtances, ſous la forme d'onguent ou d'emplâtre, & on les applique ſur l'épiderme. Il paroît que c'eſt par la chaleur de la peau qu'une partie de leur ſubſtance âcre, réduite en vapeurs, pénètre les pores de cet organe, agit ſur les parois ſenſibles & irritables des vaiſſeaux abſorbans qui y exiſtent en très-grande quantité, y fait naître la chaleur, l'inflammation, la fièvre locale, & ſur-tout, y appelle une grande quantité de liquide qui ſoulève l'épiderme & y produit une veſſie remplie de ce liquide; c'eſt pour cela qu'on appelle *véſicatoires* les emplâtres, les onguents ou les topiques quelconques dont les *cantharides* ſont partie. On ne connoît pas encore bien ce qui ſe paſſe

dans l'effet principal des véſicatoires, c'eſt-à-dire, dans l'amas de ſerum qui s'amaſſe ſous l'épiderme qu'ils ſoulèvent. La plupart des auteurs ont cru qu'il étoit dû à une rupture des vaiſſeaux lymphatiques & à la ſortie de la lymphe qui les diſtend; mais ce n'eſt pas ainſi que l'on peut concevoir les collections de ſerum dans les diverſes eſpèces d'hydropiſie; & il ſeroit poſſible que l'effet de ces maladies eût lieu dans les véſicatoires. Peut-être n'eſt-il dû qu'à la ceſſation d'équilibre & d'égalité de réaction entre les vaiſſeaux exhalans & les vaiſſeaux inhalans; peut-être dépend-il d'une ſimple inverſion dans le mouvement & l'action du ſyſtême abſorbant en général. Mais quelle que ſoit la cauſe primitive de cet effet, il nous ſuffit de ſavoir qu'il exiſte, & d'en tirer parti pour la guériſon des maladies. L'évacuation de cette ſérosité, plus ou moins abondante, & celle de l'humeur purulente qui en eſt la ſuite, ſont regardées par pluſieurs médecins comme un des principaux effets des véſicatoires; mais cet effet n'eſt pas, à beaucoup près, le ſeul que produiſent les *cantharides* appliquées ſur la peau; elles excitent l'action de toutes les parties ſenſibles & irritables; elles raniment le ton des fibres & des organes; elles rappellent le mouvement vital; elles font ceſſer le ſpaſme dans le lieu même où on les applique, & ſouvent dans des lieux très-éloignés. Une partie de leur ſubſtance tenue, abſorbée par les lymphatiques, ſe mêle au ſang & aux humeurs, & produit une action plus ou moins vive dans tous les points du corps humain.

Il ne paroît pas que les anciens grecs aient fait uſage des véſicatoires de *cantharides*. Hippocrate n'en a parlé dans aucun de ſes ouvrages. Arétée, Archigène, du même âge & de la même ſecte qu'Arétée, paroiſſent être les premiers qui les aient employés. Galien dit que les emplâtres, compoſées de *cantharides*, pouvoient être utiles, mais il n'en a que peu fait uſage, parce qu'il croyoit leur énergie trop dangereuſe; les grecs & les arabes qui l'ont ſuivi, ont adopté ſon opinion. Chez les romains, Celſe les recommande dans la guériſon des maladies éruptives, & Pline a cru qu'elles étoient propres à guérir pluſieurs maladies de la peau & à procurer la ſortie des traits ou des flèches dans les bleſſures. Après la renaiſſance des lettres, Fernel & Huullier ne les ont miſes en uſage que rarement & avec timidité; en 1560, Adolphe Occo recommandoit même de ne point porter de *cantharides* dans ſes poches, parce qu'un homme de ſa connoiſſance avoit été attaqué d'un piſſement de ſang pour en avoir ainſi porté ſur lui. Dans le XVIIe. ſiècle, on craignoit encore beaucoup leur effet & leur application; Banzer, Etmuller, Sennert & pluſieurs autres ſe ſont très-clairement expliqués ſur ces craintes, qu'ils partageoient avec preſque tous les médecins de leur temps. Dans la peſte de Padoue & de Veniſe, dans les années 1575 & 1576, Jérôme Mercurialis donna de grands éloges aux véſicatoires, comme préſervatifs & curatifs. Dans une fameuſe conſultation, relative à une peſte d'Italie en 1590, les médecins de Padoue étoient partagés ſur l'uſage des véſicatoires; Hercule Saxonia & pluſieurs jeunes gens en ſoutenoient hardiment les avantages, & Alexandre Maſſaria en blâma l'uſage avec force, en s'appuyant du ſentiment de Galien; le premier publia trois livres ſur ce ſujet, & il ſe fit un grand nombre de partiſans. Alors on commença à moins en redouter l'application; leur uſage devint moins rare, mais le ſiècle dernier & le commencement du nôtre virent balancer les médecins ſur ce remède, & l'on publia pluſieurs ouvrages pour & contre; pour faire connoître ce qu'il importe de bien ſavoir à cet égard, il faut raſſembler dans un tableau particulier les dangers & les accidens produits par les véſicatoires.

§. VI. *Des abus des* cantharides *employées en véſicatoires, & des cas où elles ſont nuiſibles.*

Quoique Freind ait penſé que l'évacuation, occaſionnée par les véſicatoires, l'emportoit ſur toutes les autres, parce qu'elle pouvoit être regardée comme toujours ſûre & ſans danger, il n'eſt pas moins certain qu'ils ne conviennent pas à tous les tempéramens & à toutes les maladies; ils ſont en général nuiſibles aux bilieux, aux perſonnes attaquées de fièvre hectique, & à celles dont les vaiſſeaux, trop pleins, n'ont pas été auparavant déſemplis par la ſaignée. Baglivi, dans ſa diſſertation ſur l'uſage & l'abus des véſicatoires, tout en s'élevant avec force contre Vanhelmont qui les condamne trop généralement, prononce qu'il faut s'abſtenir de les employer, lorſqu'on a des convulſions à craindre, dans les bleſſures de la tête, dans les fièvres ardentes & continues, où le ſang eſt mu avec trop d'impétuoſité, dans les conſtitutions chaudes & sèches, dans les maladies nerveuſes, accompagnées de fièvres ardentes, dans toutes les maladies ſpaſmodiques & inflammatoires en général, ainſi que dans les ſymptômes comateux & fébriles. Mais tous les praticiens modernes ſavent que cette proſcription eſt portée beaucoup trop loin par Baglivi; qu'il méritoit, en la prononçant ainſi, le même reproche que celui qu'il faiſoit à Vanhelmont, & qu'il y a des cas dans la plupart des maladies citées ici d'après lui, dans leſquels on preſcrit, avec un grand ſuccès, l'application des véſicatoires. Parmi les obſervateurs qui ont décrit les dangers, ou au moins les inconvéniens de ce remède, nous citerons Fabrice d'Aquapendente & Fabrice de Hilden, qui ont vu l'application des véſicatoires produire une ſuppreſſion d'urine en faiſant couler dans la veſſie une trop grande quantité de ce liquide, qui par la diſtenſion qu'elle occaſionnoit dans ce viſcère, en affoibliſſoit tout-à-coup le reſſort & s'oppoſoit au mouvement des parois de cette cavité néceſſaire à ſon expulſion. On a vu les véſicatoires produire des hémorrhagies dans les fluxions des yeux. Platner & Lazerme ont fait connoître les maux qu'ils peuvent faire naître dans les ophtalmies. Vanſwieten a déterminé ceux que leur application ſur le point dou-

loureux des pleurétiques peut occaſionner. Huxham en craignoit les effets dans les fièvres ardentes & inflammatoires, dans les fièvres putrides & malignes pétéchiales, au moins dans leur commencement, lorſque le mouvement du ſang, trop agité, a beſoin d'être tailenti plutôt qu'accéléré, & lorſqu'elles ſont accompagnées de veille, de délire, d'un écoulement trop abondant d'urine, de tremblement & de ſoubreſauts dans les tendons. Tralles rejette ce remède dans la petite-vérole, lorſqu'elle eſt compliquée de fièvre putride. Büchner, dans une diſſertation publiée à Hale en 1766, ſur les effets des véſicatoires, appliqués ſur les points douloureux, détermine quatre circonſtances générales, où il penſe qu'il faut s'abſtenir de les employer. 1°. Telles ſont toutes les maladies chaudes, ardentes, inflammatoires, comme l'apoplexie ſanguine, les fièvres ardentes & inflammatoires pures, les inflammations ſimples des viſcères, la pleurétiſie, la péripneumonie, la céphalalgie, le rhumatiſme, lorſque toutes ces maladies ſont accompagnées d'une grande chaleur, d'un mouvement rapide du ſang; diſpoſitions que l'uſage des *cantharides* ne peut qu'augmenter. 2°. Les hémorrhagies dépendantes de la mobilité de l'agitation du ſang ou de ſa diſſolution; les véſicatoires, en opérant une dérivation & une révulſion, ſemblent d'abord ne pas devoir nuire dans ces maladies; mais en augmentant la fluidité du ſang, en ſtimulant le cœur & les artères & en fortifiant en général le mouvement de tous les organes, ils ſont manifeſtement nuiſibles, & leur prétendue indication n'eſt qu'illuſoire. 3°. Le troiſième cas général, ſuivant Büchner, où les véſicatoires ſont contrindiqués, c'eſt celui de la diathèſe inflammatoire du ſang, qu'ils ne peuvent qu'augmenter en évacuant la partie la plus fluide des humeurs, comme le font l'opium & la chaleur artificielle; les *cantharides* reſſerrent encore les parois des artères, & s'oppoſent à la ſortie & à la mobilité de la partie des liqueurs épaiſſies dans cette diſpoſition; d'ailleurs elles tendent auſſi à faire naître la décompoſition putride qui ſuit ſouvent la ſtaſe inflammatoire. 4°. Enfin, le quatrième cas général où les *cantharides* peuvent nuire à l'extérieur, c'eſt celui de toutes les maladies où il y a augmentation de ſenſibilité & d'irritabilité, où le ſpaſme reſſerre toutes les fibres, tous les canaux. Ces effets primitifs des maladies ſont ſouvent rendus plus véhémens par l'action générale que portent les *cantharides* dans tout le ſyſtême de l'économie animale.

§. VII. *Des effets utiles des cantharides appliquées en véſicatoires, & des maladies où il convient de les employer.*

Malgré toutes les craintes que les hommes prudens ont fait naître pour l'uſage des *cantharides* à l'extérieur, malgré les abus auxquels leur application a donné naiſſance, & que nous avons expoſés dans le paragraphe précédent, une longue habitude, une obſervation multipliée a fait enfin connoître que ce remède étoit un des plus utiles & des plus précieux que l'art pût employer dans un très-grand nombre de cas. On peut même dire aujourd'hui, que quoique leur application ſoit infiniment plus fréquente qu'autrefois, on en voit beaucoup moins d'inconvéniens, qu'il ſembloit qu'on devoit en craindre d'après les détails précédens. Il eſt reconnu & bien établi actuellement, que ce moyen très-actif convient en général dans tous les cas, où les forces ſont languiſſantes & engourdies, pour exciter la ſenſibilité & l'irritabilité comme aſſoupies; dans les maladies exanthématiques, accompagnées de la même foibleſſe; dans les affections produites ou ſe démontrant par le froid, la lenteur des mouvemens, l'épaiſſiſſement lent des fluides, la difficulté des mouvemens, l'engourdiſſement, la ſtupeur; dans les congeſtions humorales, froides, muqueuſes, dans les ſpaſmes dus à l'obſtruction produite par les mêmes cauſes, dans les douleurs chroniques & ſans inflammation, qui reconnoiſſent pour cauſe, un âcre quelconque produit dans le lieu même qu'elles occupent & dont il eſt néceſſaire de les expulſer; dans les humeurs, ou éruptions lentes, rentrées ou répercutées. Toutes ces baſes d'indications, qui demandent l'application des véſicatoires, répondent comme on voit aux propriétés tonique, inflammante, irritante, cottobo ante, ſtimulante & fondante, que l'expérience a reconnues depuis long-temps dans les *cantharides*. Mais il faut tirer les réſultats particuliers de ces données générales; il faut les appliquer aux maladies en particulier, & expoſer ce que l'obſervation a appris ſur ce point de pratique médicale qui intéreſſe directement. On emploie avec le ſuccès le plus frappant, les *cantharides* en véſicatoires, dans les fièvres putrides, malignes, pétéchiales, lorſque les forces vitales paroiſſent accablées & ſupprimées, lorſqu'il y a aſſoupiſſement, délire &c. Ce remède excite l'action générale, réveille les mouvemens languiſſans, détourne de la tête la matière étrangère qui paroît s'y porter; ranime le jeu des nerfs, & détermine ſouvent des évacuations par pluſieurs émonctoires à la fois, outre qu'il en établit une très-utile à la peau. C'eſt ordinairement après les premiers ſymptômes de ces maladies, lorſque les ſignes de chaleur, d'inflammation qui en ouvrent preſque toujours la ſcène, ſont calmés, & lorſqu'ils ſont remplacés par les ſignes de torpeur & d'affaiſſement. Le même ſuccès de ce remède ſe fait appercevoir dans les fièvres des camps, des priſons, des hôpitaux, dans les fièvres lentes nerveuſes, ſur-tout lorſque la tête eſt étourdie, la figure pâle & tirée, l'affoibliſſement remarquable, le pouls petit, ſerré & lent; en y joignant les cordiaux, les toniques, les antiſeptiques, on lui doit ſouvent la vie des malades. Les véſicatoires ne ſont pas moins utiles dans les fièvres éruptives & exanthématiques, de quelqu'eſpèce qu'elles ſoient, telles que la petite vérole, la rougeole, la pétéchiale, la miliaire, la pourprée, la ſcarlatine. On connoît tous les avantages de ce moyen pratiqué de bonne heure dans les petites véroles confluentes; il diminue la portée des boutons ſur les organes précieux de la face et de la poitrine. Il diſſipe une partie de l'humeur varioleuſe, & évacue par une voie qui n'a nul dan-

Digitized by Google

ger ; il prévient les accidens fâcheux qui ſuivent l'impreſſion du virus ſur les yeux, ſur la trachée-artère, ſur les poumons, &c. ; il calme le délire & les convulſions qui marchent ſouvent avec l'éruption ou la ſuppuration ; il fait reſſortir les boutons dont l'humeur a été refoulée intérieurement par une cauſe quelconque. Tous les bons praticiens, n'ont qu'à ſe louer des effets des véſicatoires, dans cette affreuſe maladie ; & s'il m'eſt permis de me citer ici, je dirai que preſque dans tous les cas où l'éruption ne paroît confluente, je fais appliquer les véſicatoires immédiatement après l'éruption établie, quelquefois même avant qu'elle ait lieu ſur tout le corps, & que je n'en ai jamais obſervé des effets fâcheux ; je crois même pouvoir dire, que je connois peu de maladies aiguës, où ce remède m'ait paru auſſi immédiatement utile que celle-ci. Pluſieurs hommes de l'art ont obſervé, qu'un véſicatoire appliqué ſur la nuque, avoit détruit les douleurs du col, & les difficultés d'avaler, qui ont ſouvent lieu dans cette maladie éruptive. Freind a recommandé ce remède dans les fièvres ſcarlatines, ſur-tout, lorſqu'elles ſont épidémiques ; Munro vouloit qu'on les appliquât ſur le dos.

Quoi qu'il ſoit, en général, dangereux de les employer dans les maladies inflammatoires, pluſieurs hommes de l'art les ont conſeillés heureuſement dans la pleuréſie & la péripneumonie inflammatoires, vers la fin de ces affections, lorſqu'une grande quantité de matiere humorale, épaiſſe & muqueuſe, accable les poumons, lorſque les forces ſont trop abattues pour eſpérer que la nature ſe ſuffira à elle même, lorſqu'on a à craindre la dégénérescence putride, lorſqu'enfin trop de ſang verſé a empêché la poitrine de ſe débarraſſer convenablement. Pringle veut qu'on applique ſur la douleur pleurétique même les *cantharides*, pour en tirer immédiatement l'humeur fixée ſur la plevre ; il penſe qu'appliquées ailleurs, elles ſont plus propres à augmenter le mal, qu'à ſoulager les malades ; il imite en cela les anciens, qui, au rapport de Celſe, appliquoient la moutarde pour élever des veſſies, ou des ampoules pleines de liquide ſur les points douloureux, il les faiſoit mettre de très-bonne heure & immédiatement après la premiere ſaignée, & il dit en avoir toujours obtenu de bons effets. Dans la péripneumonie, ils n'ont pas la même utilité, parceque le ſiège du mal eſt plus profond ; Pringle les a cependant recommandés dans cette maladie après la ſaignée, ainſi que dans les inflammations du foie, du diaphragme ; il diſtingue deux états dans les fièvres, relativement à l'emploi de ce remède ; le premier dans lequel le pouls eſt dur, & où la ſaignée eſt le principal moyen, le ſecond où les ſymptômes de l'inflammation ont perdu de leur force, où l'état du pouls contrindique la ſaignée ; alors les véſicatoires ſont très-bien indiqués ; Monro eſt abſolument du même ſentiment. Huxham parle des avantages qu'on peut tirer des véſicatoires, dans la fauſſe péripneumonie ; il veut qu'on les applique aux jambes, pour débarraſſer la tête & la poitrine. Monro remarque que les véſicatoires derriere les oreilles ou au col, guériſſent la ſurdité qui a lieu dans les fièvres malignes ; il a le premier découvert que ce remède, appliqué dans le même endroit, & ſur-tout entre les omoplates, détruit le hoquet produit par la rentrée des exanthèmes ; il les a employés avec ſuccès, dans l'angine gangréneuſe, lorſque la tumeur des parotides, des amigdales & de toutes les glandes voiſines de la gorge, eſt telle qu'elle menace d'étrangler les malades. Dans cette horrible maladie, on les applique ſur le lieu du mal même & au-deſſus du cartilage thyroïde.

Mais ſi les véſicatoires ſont ſouvent d'une utilité immédiate dans les maladies aiguës, ils rendent encore de plus grands ſervices à l'art dans beaucoup de maladies chroniques & ſur-tout dans celles qui dépendent de vices ou de virus, dont les humeurs ſont infectées. Les anciens, au rapport de Galien & de Pline, les avoient employés avec ſuccès, dans pluſieurs affections cutanées. Houllier, Boerhawe les ont mis en uſage dans la ſciatique ; Cornius a fait une diſſertation dans laquelle il a prouvé par le raiſonnement & par l'expérience qu'un véſicatoire appliqué ſur le trajet du nerf, aux environs de la tête du péroné & au-deſſous du genou, guérit la ſciatique nerveuſe, dont le ſiège paroît ſpécialement affecter les gaînes cellulaires de ce nerf. Pringle, Tiſſot, Médicus, & pluſieurs autres médecins ont confirmé les heureux effets de ce remède dans la ſciatique. Houllier & Freind les ont employés heureuſement dans les douleurs arthritiques des extrémités ; Riviere, Huffman, Monro dans les rhumatiſmes. Fernel les a recommandés, d'après ſon expérience, dans la goutte-ſereine, l'hydropiſie, la migraine. Dans un grand nombre de maladies de la tête, telles que l'épilepſie, la catalepſie, les catarres habituels, l'opthalmie, le larmoyement, les céphalalgies, toutes les affections des organes ſupérieurs dépendantes de l'humeur ſéreuſe ſurabondante & qui ſéjourne dans les ſinus, une longue ſuite d'expériences & d'obſervations en ont fait connoître l'utilité. Ils n'ont pas moins d'avantages entre les mains des médecins inſtruits, dans toutes les maladies chroniques de la poitrine, qui ſont dues ou à une humeur épaiſſe, viſqueuſe, froide, fixée ſur la trachée artère, ſur les bronches, comme la toux chronique, l'aſthme humoral, que dans celles qui ſont produites & entretenues par un âcre, un virus quelconque, refoulé de la peau ou d'une autre partie quelconque ſur le poumon. C'eſt ſur-tout dans ces dernières circonſtances que leurs effets ſont ſouvent d'une utilité inappréciable. On voit tous les jours, dans la pratique des perſonnes, éprouver après la rentrée d'une dartre, de l'oppreſſion, & de la difficulté à reſpirer, de la toux, & tomber même dans tous les ſymptômes de la phthiſiepulmonaire. Tous ces accidens diſparoiſſent, preſque toujours, par l'effet des véſicatoires appliqués au bras, & ſi ceux-ci ne réuſſiſſent pas, mis ſur la poitrine. D'après cet exemple qui eſt très-frappant pour les obſervateurs, quelques médecins modernes, ont ſuivi avec ſuccès la même mar-

Digitized by Google

che de traitement dans la phthiſie, dont la cauſe ne paroit pas être due à une humeur rentrée. Dans le monde on a même crié au miracle ſur des cures faites par ce procédé. En effet, on a vû des malades qui paroiſſoient déſeſpérés, auxquels les moyens ordinaires ne réuſſiſſoient point, revenir aſſez promptement, reprendre de l'embonpoint, des forces, en un mot, guérir complettement par l'effet de larges véſicatoires appliqués au nombre de deux ou trois même ſur le devant ou le derrière de la poitrine. Un médecin a pouſſé cet uſage, juſqu'à faire couvrir, preſqu'entièrement, les parois extérieurs de cette cavité par des emplâtres véſicatoires, & a obtenu des ſuccès dont aucune autre méthode de traitement n'auroit pas pu faire concevoir l'eſpoir. C'eſt donc une reſſource de plus que poſſede l'art de guérir. Peut-être eſt-il permis d'eſpérer qu'on obtiendra des effets également heureux & inattendus juſqu'ici, des véſicatoires appliqués ſur la poitrine, dans la plus terrible des maladies qui attaquent cette cavité, l'hydropiſie de poitrine; au moins j'ai deux fois vu des malades qui avoient tous les ſymptômes de cette eſpèce d'hydropiſie, guérir par de larges véſicatoires que je leur avois fait appliquer ſur cette région. La toux, le ſoupir, le hoquet fréquent, l'étouffement, qui reſtent quelquefois chez les enfans après la rougeole ou la petite-vérole, ſont auſſi guéris par l'application des véſicatoires. Des obſervations modernes ont prouvé qu'on prévenoit ſouvent la diſtorſion de la colonne épinière par les véſicatoires appliqués ſur la région même des vertèbres, au bas du dos, ou ſur les lombes. Des médecins anglais, ſont les premiers qui ont pratiqué & conſeillé cette méthode curative. Il paroit que c'eſt en évacuant la plus grande partie de l'humeur rachitique, & en fortifiant toutes les fibres ligamenteuſes & tendineuſes des vertèbres, que ce traitement produit les effets heureux que nous citons. En la mettant en uſage, d'aſſez bonne heure, on préviendra les difformités des enfans, qui influent tant enſuite ſur les événemens de leur vie phyſique & morale.

Il n'y a preſque pas une maladie chronique du bas-ventre dans laquelle on ne puiſſe, le plus ſouvent, employer avec ſuccès, les véſicatoires; les douleurs lentes de l'eſtomac, quelquefois produites par un âcre quelconque dépoſé ſur les parois, & irritant les nerfs ſi nombreux de ce viſcère, éprouvent un changement notable & un déplacement utile par des véſicatoires appliqués ſur la région épigaſtrique même. Autrefois on auroit regardé comme une imprudence dangereuſe le conſeil de mettre un véſicatoire dans cette région. Aujourd'hui enhardi par des obſervations ſans nombre ſur l'innocuité de ce remède, & par des ſuccès multipliés, on oſe appliquer les véſicatoires ſur le creux de l'eſtomac, ou un peu au-deſſous, & on réuſſit ſouvent à enlever par ce moyen, des douleurs longues qui ont réſiſté à tous les autres traitemens. Il en eſt de même dans les douleurs des inteſtins, dont on ne connoît la cauſe que très-difficilement, quelquefois même jamais. A défaut d'une méthode éclairée, qui ſouvent ne ſuffit pas, on ſe ſert de la lueur d'un empiriſme raiſonné, & ce que la première n'avoit pu obtenir, celui-ci le donne quelquefois au-delà des eſpérances, dans les maladies du foie & de la rate, provenantes d'un âcre quelconque qui s'eſt jetté ſur ces viſcères, on ne balance point aujourd'hui, à mettre ſur la peau qui les recouvre, un large véſicatoire, & l'on eſt aſſez heureux pour emporter ainſi la cauſe du mal. Peut-être même cette pratique pouroit-elle avoir du ſuccès, dans les obſtructions commençantes de ces viſcères, dont la cauſe eſt plus ſouvent qu'on ne penſe, un âcre, un virus quelconque, qui agace & reſſerre leur ſyſtême vaſculaire. On a vu ſouvent des hydropiſies du bas-ventre, l'anaſarque & l'aſcite même, diſparoître peu-à-peu, par l'application des véſicatoires aux jambes. Cela a lieu, lorſque les ouvertures faites par l'action des *cantharides*, laiſſent échapper chaque fois qu'on panſe les emplâtres, une ſérosité plus ou moins abondante, qui coule long-temps. On voit le ventre ſe déſemplir petit-à-petit, & à meſure que cette évacuation s'établit. Ce procédé imite ce qu'a fait ſouvent la nature, ſous les yeux des hommes de l'art; des ouvertures, des crévaſſes établies dans les jambes, après une longue diſtenſion produite par l'eau qui en diſtend le tiſſu cellulaire, ont fait quelquefois ſortir des quantités conſidérables d'eau qui ont peu-à-peu évacué celle du bas-ventre. Si cette pratique imitatrice réuſſit quelquefois dans l'hydropiſie de l'abdomen, on conçoit qu'elle doit réuſſir bien plus fréquemment & bien plus ſûrement dans la leucophlegmatie particulière des extrémités, ou dans l'hydropiſie du tiſſu cellulaire ſous-cutanée qui attaque les membres, ou quelques régions iſolées du corps, une des maladies, où l'application des véſicatoires a les ſuccès les plus multipliés, & où ils ſont conſéquemment le mieux indiqués, c'eſt la paralyſie des différentes parties du corps. On les applique alors ſur le lieu paralyſé, ſoit aux extrémités ſupérieures, ſoit aux inférieures, ſoit à toutes les deux en même temps d'un côté, ſoit enfin à la nuque ou derrière les oreilles, lorſque cette maladie attaque le viſage, & ſpécialement les muſcles moteurs des lèvres & des yeux. La foibleſſe, le relâchement, le froid, l'inertie, la langueur, qui précédent ou qui ſuivent ſouvent les véritables attaques de la paralyſie, cèdent auſſi à ce traitement. Quoique les *cantharides* employés en veſicatoires ayent du ſuccès dans ces cas, on ne les emploie ſouvent qu'en teinture ſpiritueuſe. Les tumeurs froides, indolentes des articulations, & ſurtout celles du genou, les empâtemens de ces parties ſont également diſſipés par l'action ſtimulante & fondante de ces inſectes. Pluſieurs auteurs aſſûrent qu'on a guéri des ſymptômes vénériens anciens & rebelles, par les véſicatoires; ſur-tout les ophtalmies, les tumeurs gommeuſes, les dartres, les boutons ſuppurans, &c. Enfin il n'y a preſque pas de maladies chroniques dans leſquelles cet excellent remède ne puiſſe être emploié avec ſuccès, & on pourroit preſque le regarder comme une panacée, s'il étoit

permis de croire à un remède universel. Nous n'avons même pas, à beaucoup près, dit tous les usages que l'on a faits, & sur-tout que l'on peut faire des vésicatoires; nous nous sommes contentés, après avoir exposé les indications générales qui en demandent l'emploi, de citer les principales maladies, & les cas principaux où l'on peut les employer. Ce que nous avons exposé suffira aux hommes accoutumés à l'étude des sciences, tels qu'ils doivent être, lorsqu'ils veulent se livrer à l'étude de la pratique. Ils pourront y trouver les bases qui doivent les guider dans l'administration de ce moyen, un des plus féconds que la médecine possède aujourd'hui.

§. VIII. *Des différentes manières d'administrer les* cantharides.

Il a déjà été question de cet objet dans plusieurs des paragraphes précédens, en exposant les propriétés que les médecins des différens âges ont reconnues dans ces insectes. A l'intérieur, on les a quelquefois employées toutes entières, & sans mélange; ensuite on les a données en poudre mêlées avec des adoucissans des invisans, des gommes, des mucilages, des huiles douces, &c. Quelquefois, elles ont été administrées en teinture dans l'alcool, dans les liqueurs alcalines. On a cherché des médicamens capables d'en énerver ou d'en modérer l'action, & on croyoit les avoir trouvés dans le camphre, l'opium. Il est certain que le premier de ces remèdes paroît être celui qui a, dans le dégré, le plus marqué la propriété d'adoucir leur effet actif & de prévenir une partie des maux qu'elles peuvent occasionner; mais comme on ne les employe aujourd'hui que très-rarement, on se contente de mettre quelque goutte de leur teinture par l'alcool, dans une grande quantité de boissons adoucissantes & mucilagineuses, comme eau de graine de lin, l'eau d'orge, l'eau de guimauve, le petit-lait, &c. A l'extérieur il n'y a que deux manières de les employer ou en substance, ou en dissolution dans l'alcool. Le premier moyen forme la base des vésicatoires; c'est dans des mélanges emplastiques, huileux, résineux, dans du levain de boulanger qu'on les mêle le plus souvent. L'art est de les mêler bien exactement & de les faire pulvériser avec beaucoup de soin. Telle est la seule raison de la préférence que mérite la pommade de M. Thierry, apothicaire à Caen, sur plusieurs autres préparations analogues. Il est aussi des cas où l'on a besoin d'une action plus forte; alors on saupoudre les onguens avec cette substance mise en poudre grossière. Pour prévenir l'effet irritant de cet insecte qui se porte souvent sur la vessie, on mêle dans l'onguent vésicatoire une certaine quantité de camphre. Lorsque la première action des *cantharides* a déterminé une forte inflammation à la peau, & fait élever une cloche remplie de sérosité, le pansement de la plaie mise à nud par l'enlèvement de l'épiderme, ne se fait plus qu'avec des onguens simples, dans lesquels on a mêlé fort exactement des *cantharides* en poudre très-fine, à moins qu'il ne devienne nécessaire d'augmenter tout-à-coup leur énergie; alors, comme nous l'avons déja dit, on met sur l'onguent épispastique, une poudre assez grossière de *cantharides*. Quant à la teinture que l'on prépare en laissant séjourner douze parties d'alcool à 32 ou 36 dégrés sur une partie de *cantharides* concassées, & à laquelle on ajoute ce qu'elle peut dissoudre de camphre, on l'emploie en friction à la dose de quelques cuillerées, & on a soin de frotter jusqu'à ce que la peau soit bien sèche, quand on ne veut que fondre & stimuler. Des linges imbibés de cette teinture, & laissés sur la peau, produisent un effet de vésicatoires très-prompt, & ce moyen est souvent utile lorsqu'il faut produire un grand effet.

(M. Fourcroy.).

CANTWEL (André) naquit en Irlande, dans le comté de Tipperary. Il fut reçu médecin de Montpellier le 6 mai 1729; & trois ans après, disputa la chaire de médecine, vacante alors dans cette faculté par la démission d'Astruc.

Arrivé à Paris en 1733, il se mit sur les bancs en 1740. Il étoit déja de la société royale de Londres & médecin de l'ambassadeur d'Angleterre. Sa première thèse, en mars 1741, eut pour titre: *An aër ab inundatione salubris? Concl. neg.* Sa seconde, en novembre suivant, étoit intitulée: *An ptyalismus frictionibus mercurialibus provocatus, perfectæ luis venereæ sanationi adversetur? Concl. neg.* Sa troisième, *An calculo vesicæ scalpellum semper necessarium? Concl. neg.* fut réimprimée dans la collection de M. Haller, *t.* 4, *p.* 393 *& suiv.*

Cantwel eut le premier lieu de licence & reçut le bonnet le 9 août 1742.

Auteur d'une foule de dissertations, remplies d'une profonde érudition, il produisit beaucoup d'ouvrages polémiques. Il professa aux écoles la chirurgie latine en 1750; la chirurgie françoise en 1760, & la pharmacie en 1762. Il mourut le 11 juillet 1764, & fut enterré à S. Côme.

Ouvrages de Cantwel:

Conspectus secretionum, 1731.

Quæstiones medicæ duodecim &c. Monspelli, apud Joan. Martel, 1732, *in*-4°.

Nouvelles expériences sur le remède de mademoiselle Stephens, par M. Hales, auteur de la *Statique des végétaux*, traduites de l'anglois par M. *Cantwel*. (Voyez le *Journal de Trévoux*, 1741.)

Histoire d'un remède très-efficace pour la foiblesse & la rougeur des yeux & autres maladies du même organe, avec un remède infaillible contre la morsure du chien enragé, traduites de l'anglois de *Hans Sloane*. Paris, *Prault*, 1746, *in*-8°. avec des notes du tra-

docteur. (Cette traduction eſt inſérée dans l'ouvrage de St. Yves, *ſur les maladies des yeux*. Amſterdam, 1769, *in*-12.)

Lettres ſur le traité des maladies de l'urèthre, de Daran. Paris, 1749, *in*-12. (Il donne une nomenclature des auteurs qui ont écrit ſur les bougies, & quelques remarques ſur les excroiſſances charnues du canal de l'urèthre, dont il ſoutient la poſſibilité, d'après ſa propre obſervation. Il indique auſſi la méthode de faire des bougies, ſemblables à celles de Daran, dont il prétend connoître la compoſition.)

Obſervations, 1°. *ſur une tumeur glanduleuſe, conſidérable, ſituée dans le baſſin.* Tranſact. philoſop. 1737, *n°.* 446.

2°. *Sur une paralyſie extraordinaire des paupières, id.* 1738, *n°.* 449.

3°. *Deſcription d'un enfant monſtrueux, id.* 1739, *n°.* 453.

Lettre angloiſe, dans laquelle il indique le mercure comme ſpécifique contre la rage. *Londres*, 1738.

Diſſertation ſur l'inoculation, pour ſervir de réponſe à celle de M. *de la Condamine*, *&c.* Paris, *Delaguette*, 1755, *in*-12 *de* 82 *pages.*

Première Lettre de M. Cantwel, *docteur*, *&c.* en réponſe à la critique de la *Diſſertation ſur l'inoculation dans l'année littéraire*, *à M.* Fréron, auteur de cette critique. — *Seconde Lettre* à M. Raulin, ſur la prétendue réponſe de M. *de la Condamine*, contre la *Diſſertation ſur l'inoculation*, *par M.* Cantwel, brochure de 21 *pages in*-12.

Réponſe de M. Cantwel à une *Lettre* de M. *Miſſa*. (La *Lettre* & la *Réponſe* forment une brochure de 8 *pages in*-12. 1755.)

Tableau de la petite-vérole, par M. Cantwel, &c. *Paris*, *Hériſſant*, 1758, *in*-12. (Voyez *Journal de Médecine*, 1758, *décembre*, *p.* 483 *& ſuiv. tom.* 9.)

On trouve auſſi dans différens journaux quelques lettres de *Cantwel*. *Voy.* Journ. de Méd. juillet 1754. & Mercure de France, année 1749. Celle qui contient des vertus attribuées à l'eau de goudron par le ſavant évêque de Cloyn eſt imprimée dans les écrits de l'abbé Desfontaines.

Eloy lui attribue les deux ouvrages ſuivans :

1°. *Diſſertations latines ſur ce qui manque à la médecine*, 1729, *in*-12.

2°. *Diſſertations ſur les fièvres en général*, 1730, *in*-4°. (M. Andry.)

CAPELLE en Vézie. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une paroiſſe de la province d'Auvergne, à trois lieues & demie ſud-oueſt d'Aurillac.

La ſource minérale eſt froide & gazeuſe.

(M. Macquart.)

CAPELLE-DEL-FRAISSY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg à une lieue ſud-oueſt de Prunet, à quatre oueſt-ſud-oueſt d'Aurillac, & à une de *Capelle* en Vézie. La ſource minérale eſt dans un petit vallon, près d'un ruiſſeau, entre ce bourg & *Capelle* en Vézie. Elle eſt froide & gazeuſe. Ces ſources minérales ne ſont pas bien connues, quant à leur nature & à leurs qualités. (M. Macquart.)

CAPELLUTIUS, (Roland) philoſophe & médecin ; il eſt cité par quelques auteurs, comme ayant vécu vers l'an 1468, ſous le pontificat de Paul II & ſous l'empire de Frédéric III. Il eſt plus ancien, s'il eſt le même que *Roland* de Parme, puiſque celui que les hiſtoriens déſignent ſous ce dernier nom, a connu *Théodoric*, & a vécu avant *Gui de Cauliac* qui a vu la peſte de 1348. Quoi qu'il en ſoit, *Capellutius* s'eſt beaucoup appliqué à la chirurgie & l'a pratiquée à Parme avec toute la réputation que cet art pouvoit lui mériter. Il a laiſſé quelques ouvrages écrits ſuivant les principes des médecins arabes, mais le ſtyle eſt aſſez barbare. *Manget* cite les ſuivans :

Chirurgia. Venetiis, 1490, 1519, 1546, *in-fol.*

La dernière édition comprend auſſi la chirurgie de *Brunus*, de *Lanfranc* & de quelques autres. *Haller* n'eſt point du ſentiment de *Manget* qui a ſuivi *Vander Linden* ; il ne veut point que cette chirurgie ſoit de *Capellutius*.

De curatione peſtiferorum apoſtematum. Francofurti, 1642, 1682, *in*-8°. *Brunſvici*, 1648, *in*-4°.

Ce traité étoit en manuſcrit dans la bibliothèque d'*Herman Conringius*, & c'eſt de-là qu'on l'a tiré pour le faire imprimer. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAPILLAIRE ou CHEVEU DE VÉNUS. (*Mat. méd.*)

Les *capillaires* ſont tous dans la claſſe des fougères.

Le dictionnaire de matière médicale compte ſept eſpèces de *capillaires*, employées aujourd'hui dans les pharmacies.

1°. Le *capillaire* de Montpellier.

2°. Le *capillaire* de Canada.

3°. Le *capillaire* commun ou noir.

4°. Le *capillaire* blanc.

5°. Le *capillaire* blanc à feuille de rue ou ſauve vie.

6°. Le *capillaire* rouge ou polittic.

7°. Le *capillaire* doré ou perce-mouſſe.

Avant de parler en particulier de chacune de ces plantes, nous allons indiquer ce qui les regarde en général.

Les *capillaires* paſſent pour contenir une grande quantité d'acide du ſel ammoniac, beaucoup de terre & de l'huile délayée dans beaucoup d'eau. Ces analyſes ſont peu exactes, & il ſera utile de les recommencer ; au moins eſt-il sûr que leur ſaveur eſt un peu aſtringente.

Ces

Digitized by Google

Ces plantes conviennent pour adoucir les âcretés de l'eſtomac, appaiſer le hoquet & la diarrhée; elles favoriſent l'expectotation de la pituite épaiſſe & viſqueuſe : elles conviennent dans la toux opiniâtre, dans l'aſthme, la difficulté de reſpirer, la pleuréſie, la péripneumonie; elles paſſent pour inciſives & déſobſtruantes. C'eſt à tort qu'on leur a cru des propriétés capables de purger, & de cauſer la ſtérilité.

On preſcrit ces plantes en infuſion ou en décoction; on les emploie ſéparément ou mêlées les unes avec les autres, en y joignant de la réglisſe.

Voyons maintenant en quoi elles ſe rapprochent & en quoi elles peuvent différer les unes des autres.

1°. CAPILLAIRE de Montpellier, ou vrai CAPILLAIRE.

Adiantum verum; capillus veneris verus; capillus veneris Monſpelienſis, Offic.

Adiantum foliis coriandri. C. B. Pin. 355.

Ce *capillaire* a une racine menue, fibreuſe & couchée obliquement ſur la terre : ſes tiges s'élèvent à la hauteur de huit pouces; elles ſont noires, grêles, liſſes, branchues, luiſantes. Les feuilles ſont alternes, vertes, taillées en forme de crête : elles ſont molles, un peu odorantes, d'une ſaveur agréable, légèrement aſtringentes & amères. Cette plante paroît n'avoir pas de fleurs; mais dans le mois de ſeptembre, les crenelures des feuilles s'allongent, ſe replient & s'uniſſent enſemble; dans ces replis des feuilles ſont contenus les fruits ou des capſules membraneuſes, ſphétiques, très-petites, garnies d'un anneau élaſtique, décrit par Tournefort.

Ces capſules s'ouvrent par la contraction de l'anneau, & on découvre, par le moyen du microſcope, qu'elles ſont pleines de ſemences très-menues, ſemblables à de la fine pouſſière.

Cette plante croît ſur les bords des puits & ſur les rochers humides du Languedoc : elle eſt toujours verte, même en hiver.

Elle eſt d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les maladies aiguës, mais encore dans les chroniques. Elle paſſe pour pectorale, tempérante, apéritive & anti-hypocondriaque. On en prépare à Montpellier un ſyrop très-célèbre, & qu'on tranſporte partout, quoiqu'on en puiſſe faire par-tout ailleurs. Il eſt vanté particulièrement pour les maladies de poitrine, l'enrouement, la difficulté de reſpirer & la toux.

On a reconnu que c'étoit à tort que Pierre Formi, médecin de Montpellier, a voulu faire regarder ce *capillaire* (dans un traité de l'*Adianton*, 1644) comme une panacée preſque univerſelle.

2°. CAPILLAIRE de Canada.

Adiantum Americanum; adiantum Canadenſe, Off.

Adiantum fruticoſum praſiliatum, C. B. P. 355.

La racine de cette plante eſt très-menue & garnie de chevelu noir. Ses tiges grêles ont depuis huit pouces de haut juſqu'à un pied & demi; elles ſont luiſantes, de couleur de pourpre foncé. Ses feuilles qui reſſemblent à celles du *capillaire* vrai, ſont petites, obtuſes, oblongues, dentelées à la partie ſupérieure, entières à la partie inférieure, d'une odeur agréable, ſur-tout lorſqu'elles ſont humectées d'eau chaude, & d'une ſaveur un peu acerbe. Ses fleurs ne ſont pas apparentes comme dans le *capillaire* de Montpellier. Ses fruits naiſſent ſur la partie poſtérieure de la feuille.

Ce *capillaire* croît abondamment dans le Bréſil, la Virginie & le Canada.

Pour ſes propriétés & ſes vertus, elles ont le plus grand rapport avec celles de l'eſpèce précédente.

3°. CAPILLAIRE commun ou noir.

Filicula qua adiantum nigrum, Off. *Pinnulis obtuſioribus*, Turnef. *inſtitutio, rei herbar.*

Adiantum foliis longioribus pulverulentis, pediculo nigro, C. B. P.

La racine de cette plante ſe répand obliquement; elle eſt garnie de chevelu noir & a une ſaveur acerbe, un peu douceâtre. Les tiges qui s'élèvent de huit à dix pouces, ſont noires, luiſantes, branchues, fermes. Les feuilles approchent de celles de la fougère mâle, mais plus petites, diviſées en des ſegmens crénelés, pointus & oblongs. Il n'a point de fleurs, mais ſur le revers des feuilles, on apperçoit des petites lignes chargées de pouſſière, comme dans les fougères.

Cette eſpèce croît aux environs de Paris, à l'ombre, ſur les racines des arbres, ſur de vieilles murailles, & ſur des éminences.

4°. CAPILLAIRE blanc.

Adiantum album filicis folio, Off.

Filicula fontana major, ſive adiantum album folio filicis, C. B. P. 358 & Turnef.

Sa racine qui s'étend obliquement, eſt un peu groſſe, verdâtre, garnie de fibres brunes, d'une ſaveur aſſez douce, & fort aſtringente. Ses tiges s'élèvent de neuf à douze pouces; elles ſont grêles, caſſantes, verdâtres ou noirâtres, terminées à leur extrémité par une ſeule feuille. Les rameaux ſont tantôt oppoſés deux à deux, tantôt à ternes. Les feuilles ſont alternes, oblongues, découpées profondément, molles, tendres, ſe flétriſſant aiſément, marquées en-deſſous de petits points verdâtres qui deviennent roux, & renferment des capſules ſeminales. Sa ſaveur n'eſt pas évidemment aſtringente : elle eſt douce, preſque inſipide & viſqueuſe.

Le *capillaire* blanc naît à l'ombre, ſur les vieilles

murailles humides, ſur le bord des ruiſſeaux & des fontaines.

5°. CAPILLAIRE blanc à feuille de rue ou ſalve-vie.

Adiantum album foliis ruta ; ruta muraria ſalvia vitæ, Off.

Aſplenium frondibus alternatim decompoſitis foliolis cuneiformibus crenulatis, Linn.

La racine de ce *capillaire* eſt menue, chevelue, noirâtre & un peu aſtringente : ſes tiges, qui ont deux ou trois pouces de longueur, ſont grêles, tirant ſur le verd ou le noir, d'un rouge foncé vers la racine, évaſées & découpées à leur ſommet. Ses feuilles reſſemblent à celle de la rue des jardins, mais beaucoup plus petites, étroites, anguleuſes, crénelées, d'une ſaveur acerbe, un peu aſtringente & douce ; vertes en-deſſus, rouſſes en deſſous, couvertes d'une pouſſière fine, qui n'eſt autre choſe qu'un amas de capſules ſphériques, ſemblables à celles du vrai *capillaire*.

Cette plante naît ſur les rochers & les montagnes ; on en trouve beaucoup aux environs de Paris.

On la vante ſpécialement comme un remède tonique & pectoral dans la toux. Chomel dit qu'elle lui a ſervi à faire rendre un vomique ; lorſqu'il le croyoit utile, il preſcrivoit pour boiſſon ordinaire une pinte de décoction, où l'on avoit mis une poignée de *capillaire*, en y ajoutant du ſucre ou du miel. On en recommande très-ſouvent l'infuſion dans les circonſtances où les autres *capillaires* ſont recommandés. Boerhaave dit que ce dernier corrige la puanteur de l'haleine & peut guérir les maladies de poitrine.

6°. CAPILLAIRE rouge ou politric.

Adiantum rubrum, trichomanes, polytricum, Off.

Aſplenium frondibus pinnatis, foliolis ſubrotundis crenatis, Linn.

Ce *capillaire* a une racine chevelue, noirâtre, fibreuſe : ſes tiges, qui s'élèvent de dix à douze pouces, ſont d'un rouge foncé, luiſantes, cylindriques, un peu roides & caſſantes : ſes feuilles, qui naiſſent conjuguées, ſont obtuſes, liſſes, vertes ; elles ont en-deſſous de petites éminences écailleuſes, preſque ſphériques, garnies d'un anneau élaſtique, de même que dans le vrai *capillaire* ; elles s'ouvrent par la contraction de cet anneau, & jettent au loin des graines brunes, en forme de pouſſière très-fine.

Cette eſpèce vient à l'ombre dans les endroits élevés, ſur de vieux murs & dans les fentes humides des rochers. On la trouve aux environs de Paris.

Elle eſt du nombre des plantes tempérantes, hépatiques, & paſſe pour être très-apéritive & déſobſtruante : elle eſt plus incitive que le vrai *capillaire* & convient mieux dans les coqueluches des enfans & dans l'aſthme humide. On a voulu faire croire que la décoction de ſes feuilles empêche les cheveux de tomber, & guérit de la morſure des ſerpens & autres animaux venimeux.

7°. CAPILLAIRE doré, ou perce-mouſſe.

Adiantum aureum, polytricum aureum, Off.

Muſcus capillaceus major, pediculo & capitulo craſſioribus, Turnef.

Polytricum capſula parallelipeda, Linn.

Le perce-mouſſe a une racine longue, menue, fibrée ; elle ne s'élève qu'à cinq ou ſix pouces. Ses tiges ſont garnies de petites feuilles étroites, longuettes, jaunâtres depuis le milieu juſqu'au haut : ces tiges ſont nues & unies. Il naît à leur ſommet une petite tête oblongue qui tombe dans la ſuite, lorſqu'elle penche, & s'ouvre à la manière de pluſieurs eſpèces de mouſſe : cette pouſſière eſt regardée comme la graine de la plante.

Ce *capillaire* naît dans les bruyères, dans les forêts & dans les pâturages ſecs ; on le trouve auſſi dans les environs de Paris.

Cette plante eſt légèrement vulnéraire & aſtringente : on recommande ſa décoction dans du vin rouge, contre les évacuations périodiques exceſſives. On la dit bonne auſſi pour prévenir la chûte des cheveux : les ignorans la mettent au nombre des remèdes contre les ſortilèges.

On en tire un eſprit qui ſe donne dans la pleuréſie, à la doſe de deux ou trois onces pour exciter la ſueur.

Quant au cétérach, qu'on auroit pu ajouter à cette ſérie des *capillaires*, & qui a les mêmes vertus, *voyez* le mot CÉTÉRACH. (M. MACQUART.)

CAPILLAIRE. (Syrop de) (*Mat. méd.*)

Le ſyrop de *capillaire* eſt un des ſyrops les plus employés en médecine, & il forme, lorſqu'il eſt bien fait, une des boiſſons les plus agréables que l'on puiſſe preſcrire aux malades dans un grand nombre de cas. Comme c'eſt un des remèdes qu'on prend auſſi le plus volontiers & ſans l'avis des gens de l'art, dans un très-grand nombre d'indiſpoſitions ; comme enfin il fait un des ingrédiens les plus communs de pluſieurs boiſſons chaudes que beaucoup de perſonnes prennent habituellement le matin, on en prépare de très-grandes quantités dans beaucoup d'endroits, & les apothicaires ſont ceux qui en préparent le moins. C'eſt cependant à eux à ſuivre toutes les règles néceſſaires pour ſa préparation exacte ; & il y a beaucoup de boutiques dont la préparation & la vente des ſyrops fait la ſeule deſtination, & où l'on ne ſuit pas la même exactitude dans la fabrication de celui de *capillaire*.

Digitized by Google

Pour bien préparer, ſuivant l'art, le ſyrop de *capillaire*, on prend une once de *capillaire* du Canada ou de Montpellier, le mieux conſervé & le plus odorant; on le fait infuſer pendant douze heures dans un vaiſſeau fermé avec quatre livres d'eau bouillante; on paſſe la liqueur avec expreſſion; on bat quelques blancs d'œufs avec un peu de cette infuſion; on y délaye quatre livres de caſſonnade, on jette cette maſſe épaiſſe dans le reſte de l'infuſion; on agite bien le mélange; on fait bouillir la liqueur, on écume à deux ou trois repriſes; on le fait cuire juſqu'à ce qu'il ſe ride légérement dans une cuiller en ſouffiant à ſa ſurface; on le coule tout bouillant ſur du *capillaire* haché, dans un vaſe fermé; on le laiſſe refroidir ſur cette plante; enfin, on le paſſe au travers d'une étamine & on le renferme dans des bouteilles. Par ce procédé, on a un ſyrop d'une odeur agréable de *capillaires*, qui eſt très-clair & qui ne ſe trouble point, qui ne ſe candit pas non plus. Quelquefois on ajoute à ce ſyrop un peu d'eau de fleurs d'orange. S'il eſt cuit convenablement, il donne 31 degrés, lorſqu'il eſt chaud, & 34 degrés, lorſqu'il eſt refroidi; une bouteille qui contient une once d'eau diſtillée, doit contenir 10 gros, 48 à 50 grains de ce ſyrop. Autrefois on faiſoit venir ce ſyrop de Montpellier, où on le préparoit en faiſant infuſer ſur du *capillaire* un ſyrop de ſucre ordinaire; il étoit moins coloré que celui qu'on prépare par le procédé que nous avons décrit; il étoit très-odorant; aujourd'hui, il n'en vient plus, & on le prépare à Paris.

Le ſyrop de *capillaire* eſt un béchique adouciſſant & relâchant; on lui attribue auſſi la propriété inciſive, mais il n'en jouit que dans un degré très-peu marqué; la petite quantité de ſubſtance extractive & odorante du *capillaire* qu'il contient, ne lui communique point d'une manière aſſez ſenſible, cette vertu, pour qu'il puiſſe être rangé dans la claſſe des véritables béchiques inciſifs. On l'emploie avec ſuccès dans les rhumes, la toux sèche, les douleurs & l'ardeur de la poitrine, l'âcreté & le ſentiment de déchirure qui attaque ſouvent le larynx & le pharinx; il facilite l'expectoration; il diminue la ſéchereſſe & la force de la toux; il adoucit la gorge, il tempère l'ardeur des poumons; on le preſcrit auſſi comme ſimple délayant dans toutes les maladies où l'on a cette principale indication à remplir; il remplace avec avantage toutes les boiſſons de ce genre, & il eſt ſouvent très-commode; on l'étend dans de l'eau chaude ou dans de l'eau d'orge, de l'eau de graine de lin, une légère infuſion de thé, de ſureau, de bourrache, ſuivant la nature des maladies, ou les autres indications qu'on veut remplir en même tems; car ce n'eſt pas ſeulement dans les affections de la gorge & de la poitrine qu'on l'adminiſtre avec ſuccès, on le donne auſſi dans les coliques, les maladies des voies urinaires, &c. Lorſque ce ſyrop eſt pris habituellement par les malades, il faut remarquer que la quantité qu'ils en prennent les nourrit aſſez ſenſiblement en raiſon du ſucre qui y eſt contenu, & qu'il eſt néceſſaire, d'après cela, d'en preſcrire des doſes modérées dans les maladies qui ſont accompagnées de fièvre; cela eſt encore d'autant plus important à ſavoir, que ſouvent le ſyrop de *capillaire*, au lieu de contenir l'extrait léger & le principe odorant de cette plante, eſt fait dans pluſieurs ateliers avec les mucilages de gomme arabique, de graine de guimauve, &c. Le *capillaire* eſt trop cher pour qu'en l'employant on puiſſe donner le ſyrop au bas prix où on le vend dans les endroits où l'on débite en général toutes ces préparations à bon marché.

(M. Fourcroy.)

CAPITALES, (*Mat. méd.*) ſont les préparations des boutiques les plus fameuſes & les plus eſſentielles, remarquables par le nombre des ingrédiens qui y entrent, par leurs vertus extraordinaires, &c. comme la thériaque de Veniſe, le mithridate. (*Ext. de L'A. E.*) (M. Mahon.)

CAPITANEUS, (Pierre) ou CAPITEYN, étoit de Middelbourg en Zélande, où il naquit dans une famille noble vers 1511. Il étudia la médecine dans les univerſités de Louvain & de Paris, & fut reçu docteur à Valence en Dauphiné; il alla chercher fortune dans les pays étrangers. Il enſeigna la médecine à Roſtoch dans la Baſſe-Saxe; de là il paſſa à Copenhague, dans l'univerſité de laquelle il ſe fit agréger; il y fut enſuite profeſſeur, & deux fois recteur; il devint enfin premier medecin de Chrétien III. *Capitaneus* a écrit:

De potentiis animæ, imprimé en 1550.

Calendaria.

M. *Paquot* obſerve que c'étoient des médecins, preſque toujours infatués de l'aſtrologie judiciaire, qui faiſoient les almanachs dans le XV & le XVIe ſiècle; & delà nous ſont reſtées ces futiles inſtructions qu'on voit encore à la tête de ces ſortes d'ouvrages, ſur l'influence qu'ont les ſignes du Zodiaque ſur les différentes parties du corps, ſur les jours auxquels il convient de purger, &c.

Prophylacticum Conſilium anti-peſtilentiale, ad cives Hafnienſes, anno 1553.

On le trouve dans la *Ciſta Medica* de *Thomas Bartholin*, imprimée à Copenhague en 1662, *in*-8.

Ephemerides. Elles ſont demeurées en manuſcrit.

Capitaneus mourut à Copenhague, & ſon corps fut dépoſé dans l'Egliſe de la Sainte Vierge de la même ville, où l'on mit cette épitaphe ſur ſon tombeau:

M. S. S.

Natalium ſplendore, virtute & doctrinâ ornatiſſimi Viri

Domini Petri Capitanei Zelandi Mitte[burgensis],

Medicinæ Doctoris eximii & Archiatri in Dania,

Numerus Anni, Mensis, Diei & Horæ obitûs.

OCCUBUIT FATIS CAPITANEUS, ALTA MICANTI
JANI EXTA UBI LUX, HORAQUE NONA FORET.

On voit par ces deux vers que ce médecin mourut en 1556, le 6 de janvier, à neuf heures du soir. Si, comme on l'a dit, il naquit en 1511, il n'a vécu que 45 ans. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CAPIVACCIO, ou CAPO DI VACCA, ou CAPITAURUS, (Jérôme). Il naquit à Padoue; son père étoit patricien ou sénateur, dit Manget. Il étudia de bonne heure la médecine dans l'université de cette ville. Il fut d'abord professeur de pratique extraordinaire du troisième rang depuis 1552 jusqu'en 1561: il eut ensuite une chaire du second rang dans la même classe, qu'il occupa jusqu'en 1564. Il devint collègue d'Antoine Fracantianus, professeur primaire dans la seconde classe. Celui-ci étant mort, *Capivaccio* enseigna dans la même classe avec Jérôme Mercuriali.

Ces deux médecins appellés en 1576 à Venise, pour donner leur avis sur une maladie épidémique qui ravageoit cette ville, & indiquer les moyens de la combattre, furent reçus comme des envoyés du ciel; mais le succès n'ayant pas répondu à l'attente des Vénitiens, ils essuyèrent des mortifications.

En 1587 *Capivaccio* ayant été invité par le grand duc de Toscane, François de Médicis, pour remplir la première chaire de médecine-pratique dans l'université de Pise, avec des appointemens considérables, il refusa ses offres généreuses.

On dit que *Capivaccio* étant affoibli par la vieillesse, un astrologue lui conseilla de ne plus entreprendre de voyage. Sans s'embarrasser de cette prédiction, il se rendit à Mantoue pour y voir le duc qui étoit malade; à son retour un flux hémorrhoïdal auquel il étoit sujet s'étant supprimé, il fut attaqué d'une inflammation du diaphragme qui le conduisit au tombeau: ce fut l'an 1589. Il fut enterré dans une ancienne église des Jésuites; ses os furent transportés dans la nouvelle église en 1680, par les Pimbiolo, sénateurs de Padoue, ses héritiers.

L'exercice de la médecine l'avoit rendu si riche, qu'après avoir bâti une maison superbe, il eut la folie d'environner des montagnes d'un mur.

Il a passé pour très-habile dans le traitement des maladies vénériennes; il dit lui-même que, sans exagérer, ces maladies lui ont valu plus de dix-huit mille écus (*ultrà octodecim millia coronatorum*). On croyoit qu'il se servoit d'un remède secret; mais il a constamment protesté qu'il n'en avoit point: un Polonois son disciple le supplianr très-instamment de lui faire part de son secret, *Capivaccio* lui répondit: *Lisez ma méthode, & vous aurez mes secrets.*

Il sembleroit par cette réponse que sa méthode de traiter les maladies vénériennes avoit été imprimée, cependant Manget ne fait mention d'aucune édition de cet ouvrage avant 1590, un an après la mort de *Capivaccio*. Le seul traité qui ait paru de son vivant est intitulé *Opusculum de doctrinarum differentiis, Patavii*, 1562, *in*-8. dont *Capivaccio* même ne fut pas l'éditeur. Faut-il en conclure que toutes ses œuvres étoient restées manuscrites, & qu'elles ne furent imprimées qu'après sa mort?

Comme *Capivaccio* a passé de son temps pour avoir le talent de guérir les maladies vénériennes, nous allons faire connoître, d'après Astruc, l'ouvrage qu'il a composé sur ce sujet; il a pour titre:

HIERONYMI CAPIVACCII, *medici clarissimi & academiæ Patavinæ professoris ordinarii de Lue venereâ acroases, operâ* PHILIPPI SCHOPPII: *editæ Spiræ Venetum, typis Bernardi Albini*, 1590, *in*-8.

L'auteur dans ce traité s'occupe spécialement des maladies vénériennes; mais il le fait avec si peu d'ordre & de méthode, qu'on n'y reconnoît point l'homme de lettres. Il débite sur la théorie beaucoup de choses inutiles, d'après la doctrine des Péripatéticiens; pour la pratique il entasse une foule de remèdes, mais peu éprouvés, & qui ne s'accordent point avec la saine thérapie.

Capivaccius ne s'embarrasse point de la première origine de la vérole; il importe peu, dit-il, de se livrer à de grandes recherches pour découvrir quel est le premier auteur de cette maladie; parce que sans doute la *matière* en est récente. Chercher la cause qui l'a produite, ce seroit chercher qui de l'œuf ou de la poule a été engendré le premier.

Il distingue la vérole en héréditaire & en acquise: l'héréditaire peut venir ou du père ou de la mère; il pense que celle qui est acquise se contracte par le coït, par l'allaitement, la succion du lait, les baisers, la cohabitation dans le même lit, si les draps sont imprégnés de sueur ou de sanie.

Il admet quatre manières de traitement; 1°. par les décoctions de gaïac, d'esquine, de salsepareille, de sassafras; 2°. par les frictions mercurielles; 3°. par les fumigations; 4°. par le moyen de l'antimoine.

Il décrit assez au long la manière & le temps d'administrer les décoctions sudorifiques, sans rien dire de neuf. Il croit que cette méthode curative doit être préférée à toutes les autres, comme étant la moins dangereuse.

Il avoue cependant que le mercure est plus efficace pour guérir la vérole; en conséquence toutes les fois que ce mal est très-opiniâtre, & que la constitution & les forces du corps le permettent, il ne désapprouve point l'emploi du mercure. Au reste, il conseille de faire les frictions mercurielles avec des gants & non pas avec la main nue; de les faire des

Digitized by Google

parties inférieures aux supérieures, non pas des supérieures aux inférieures, afin que l'onguent s'insinue mieux par les pores ; il ne veut pas qu'on aille au-delà de sept frictions, parce que si le malade, après ces sept frictions, ne salive point, il n'y a aucun espoir de guérison.

Il déclare qu'il est plus sûr & moins dangereux d'employer les frictions que les fumigations ; car celles-ci, dit-il, se portent sur les parties vitales ; cependant si le malade a la poitrine & les poumons sains & bien constitués, il croit qu'on peut avoir recours aux fumigations, par la raison que les fumigations, suivant lui, ont plus d'efficacité que les frictions.

Quant à l'antimoine, il a, dit-il, la propriété d'évacuer par le vomissement & par bas ; mais d'après ce que son expérience lui a appris, ce remède guérit rarement la vérole ; ainsi il pense qu'il ne faut point y avoir recours dans cette maladie, & avoir plus de confiance dans les autres moyens.

Ce traité sur la vérole se trouve dans la dernière section du livre V de l'ouvrage de *Capivaccio*, intitulé *Medicina practica*, publié par les soins de J. Hartmann Beyer, à Francfort 1594 ; *in*-8°. Le même traité sur la vérole se trouve aussi dans le recueil des œuvres de *Capivaccio*, dont voici le titre :

HIERONYMI CAPIVACCII *opera omnia, quinque sectionibus comprehensa, quarum I. physiologica ; II. pathologica ; III. therapeutica ; IV. mista ; V. extranea continet : edita curâ* JOH. HARTMANNI BEYERI. Francofurti, apud Jonam Rhodium 1603, *in-folio.*

La I. section comprend trois traités ; 1°. *De fœtûs formatione ;* 2°. *De signis virginitatis tam masculi quàm fœminæ ;* 3°. *De methodo anatomicâ.*

La II. section contient quatre traités : 1°. *De rebus præter naturam ;* 2°. *De pulsibus ;* 3°. *De urinis ;* 4°. *De modo interrogandi ægros.*

La III. ou thérapeutique, trois : 1°. *Methodus medendi ;* 2°. *Ratio componendi medicamina ;* 3°. *Cauteriorum recta administratio.*

La IV. section, quatre objets de mélanges ; 1°. *Commentarii in sectionem primam aphorismorum* HIPPOCRATIS, *partim prognosi, partim curationi ægrorum inservientes ;* 2°. *Practica libri septem ; de cognitione & curatione affectuum capitis, partim capiti annexarum, thoracis, pulmonum, cordis, œsophagi, ventriculi, intestinorum, jecinoris, splenis, renum, vesicæ, partium genitalium, uteri ; item arthritidis, luis venereæ, febrium ac venenorum ;* 3°. *De medicâ consultandi ratione, seu de arte collegialiter tractandi ;* 4°. *Consilia medica, consultationes, & epistolæ.*

La V. section contient un traité ; *Opusculum de methodis seu differentiis doctrinarum.*

Plusieurs des traités compris dans ce recueil ont été imprimés séparément ; on peut consulter ce qu'en dit Manget. (M. GOULIN).

CAPPONI, ou CAPPONIO, (Jean-Bapt.) médecin, anatomiste, poëte & astrologue, étoit de Bologne. Il avoit été professeur de l'amphithéâtre anatomique de Barthélemi Massaria, sous lequel Marcel Malpighi étudia l'anatomie vers 1650. Il enseigna la philosophie & la médecine dans sa patrie, où il publia, sous le nom de *Charisius Thermarius Spado*, un ouvrage intitulé :

Animadversiones in Joannis Caroli Sorcii opusculum de febribus.

Après sa mort arrivée à Bologne le 16 de Novembre 1676, on a fait imprimer de lui d'autres écrits, savoir ;

Lectiones physicæ morales.

De morbis particularibus.

De humano semine nequaquam animato.

De erroribus clarorum virorum Latinorum.

Paradoxon philosophiæ democriticæ.

On prétend que cet auteur avoit encore travaillé à une histoire générale de la médecine ; mais il n'en a rien paru. (*Extr. d'Él.*) (M. GOULIN.)

CAPRA (Marcel) naquit dans le XVI siècle à Nicosie ville de l'Isle de Chypre. Il exerçoit, avec distinction, la médecine dans sa patrie, lorsque la calomnie se déchaîna contre lui ; pour se soustraire à ses traits, il alla successivement à Palerme & à Messine. Il s'y fit estimer & considérer par l'étendue de ses connoissances littéraires. Jean d'Autriche le prit pour médecin, & le nomma médecin de la flotte Espagnole, dirigée contre les Turcs qui furent battus à la bataille de Lépante en 1571. Voici les titres de ses ouvrages, d'après Manget.

De sede animæ & mentis ad Aristotelis præcepta adversùs Galenum. Panormi, 1589, in-4.

De immortalitate animæ rationalis juxtà principia Aristotelis adversùs Epicurum, Lucretium & Pythagoricos. Ibid. 1589, in-4.

De morbi epidemici qui miserrimè Siciliam depopulabatur anno 1591, itidemque, 1593, causis, symptomatibus & curatione. Messanæ, 1593, in-4.

BALTHASAR CAPRA, autre médecin du XVI siècle, étoit de Milan, où il naquit dans une famille noble. Il paroît qu'il s'occupa moins de l'art de guérir, que de la philosophie & de l'astronomie ; aussi n'écrivit-il que sur ces deux dernières sciences. On met sa mort au 18 Mai 1626. (M. GOULIN).

CAPRES, s. f. (*Hygiene*). *Voyez* CAPRISA.

CAPRIER, ſ. m. (*Hygiene.*)

Part. II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *caprier* eſt un genre de plante à fleurs polipétalées, dont M. de la Marck diſtingue vingt-huit eſpèces, tant de celles qui ſont épineuſes, que de celles qui ſont privées d'épines.

Le *caprier* ordinaire eſt le ſeul dont nous ayons à parler.

Capparis aculeata. Lin.

Capparis ſpinoſa fructu minore, folio rotundo. C. B. *Pag.* 480.

Les racines du *caprier* ſont grandes, ligneuſes, & revêtues d'une écorce épaiſſe : l'arbuſte donne des branches lâches, & diffuſes, qui forment des touffes, qui ont deux ou trois pieds de long, cylindriques, glabres, feuillées, armées d'épines, courtes & crochues.

Les feuilles ſont alternes, ovales-arrondies, charnues, & très-amères.

Les fleurs ſont grandes, belles, axillaires, ſolitaires. Elles ont quatre pétales blancs, ovales, arrondis, beaucoup d'étamines fort longues, agréablement teintes de pourpre. Le fruit eſt une ſilique courte, charnue, piriforme, de la groſſeur d'une olive, portée ſur un long pédicule, & renfermant dans ſa chair des ſemences menues & nombreuſes en forme de rein.

Cet arbriſſeau croît dans l'Arabie, en Eſpagne, en Italie, en Provence, dans les murailles, les lieux ſecs & pierreux, dans les fentes de rocher. On le cultive dans les environs de Toulon.

Cette eſpèce eſt la ſeule qui croiſſe naturellement en Europe, & elle intéreſſe beaucoup, non-ſeulement par ſa beauté ; mais encore par l'uſage qu'on fait des boutons de ces fleurs.

On ſait qu'avant leur épanouiſſement on les écaille, & on les confit au vinaigre ; on les vend ainſi ſous le nom de *capres*, & on en fait une grande conſommation pour l'uſage des cuiſines.

Les petits boutons ſont les plus fermes, les meilleurs, & les plus chers. En Provence, on cueille tous les boutons indiſtinctement ; mais quand une fois ils ſont confits dans du vinaigre & du ſel, on en fait le triage, & on les ſépare avec des cribles ſuivant leur groſſeur.

Les *capres* excitent l'appétit, & ſont regardés comme apétitives, & propres à détruire les glaires des premières voies. Elle donne du piquant aux ſauſſes ; mais lorſqu'elles ſont trop fréquemment employées, elles rendent l'eſtomac pareſſeux, & donnent quelqu'âcreté aux humeurs. (M. MACQUART.)

CAPRIER. (*Mat. méd.*)

Capparis off. *capparis ſpinoſa, fructu minore, folio rotundo,* C. B. P. *Capparis aculeata.* Linn.

C'eſt un arbriſſeau épineux, dont les racines ſont fort grandes, ligneuſes, nombreuſes & revêtues d'une écorce très-épaiſſe. Elles pouſſent des branches de trois pieds de long ou environ, leſquelles ſont garnies d'épines roides & pointues. Ses feuilles ſont alternes, preſque rondes, & de ſaveur très-amère. De l'aiſſelle de chacune ſort un pédicule aſſez long, qui ſoutient une fleur en roſe, blanche, compoſée de quatre pétales, remplies d'un grand nombre d'étamines, au milieu deſquelles eſt un piſtil fort long qui ſort d'un calice à quatre feuilles ouvertes. Le ſommet du piſtil devient enſuite un fruit, qui prend la forme d'une poire, & qui eſt de la groſſeur d'une olive. Il renferme des ſemences qui reſſemblent à un rein.

Cet arbriſſeau croît en Arabie, en Italie, dans les endroits pierreux, & dans les fentes des rochers. En Provence, & ſur-tout aux environs de Toulon, on le cultive le long des murs & des maſures. Comme il eſt ſingulièrement ſenſible au froid, on le diſpoſe en eſpalier, & on a grand ſoin de le couvrir de litière pour l'en préſerver. Il ſe multiplie en ſemant les fruits, ou en les marcottant.

Ses racines ſont amères & aſtringentes ; il n'y a guères que leur écorce qui ſoit employée en médecine. Toute la préparation qu'on lui fait ſubir conſiſte à l'enlever lorſqu'elle eſt encore verte, à la bien monder, & à la faire ſécher à propos. Elle ſe roule comme la cannelle à meſure qu'elle perd de ſon humidité, elle prend une couleur griſe, & devient dure & tenace comme du cuir. Elle eſt amère, âcre, acerbe, & elle reſte marquée de quelques lignes & & de quelques rides tranſverſales. Elle eſt généralement reconnue comme diurétique, apéritive, réſolutive & tonique ; auſſi la preſcrit-on dans les pâles couleurs, dans la cachexie, dans la jauniſſe, dans l'hydropiſie. On en fait uſage avec aſſez de ſuccès contre la paralyſie. Dioſcoride l'ordonnoit à ſes malades, après l'avoir fait cuire, ou bien il l'appliquoit ſur la région de l'eſtomac pour fortifier ce viſcère affoibli. Il aſſure qu'elle excite l'appétit, qu'elle fond les obſtructions du bas-ventre, qu'elle nettoie les ulcères ſordides, & qu'elle atténue les bords de ceux qui ſont calleux. Il la faiſoit mâcher pour calmer les douleurs des dents.

Les feuilles & les boutons du *caprier* ſont eſtimés, avec juſte raiſon, comme antiſcorbutiques. On trouve, ſuivant Geoffroy, dans toutes les parties de cet arbriſſeau, un ſel eſſentiel nitreux, alumineux, uni à une grande quantité d'huile. C'eſt, ſuivant

ect auteur, ce ſel qui diſſout les humeurs viſqueuſes, & la terre ſtiptique qui y abonde, qui rétablit le ton des viſcères relâchés. Sans nous arrêter à cette analyſe qui n'eſt pas exacte, ainſi qu'un grand nombre de celles qu'on trouve dans ſa matière médicale, nous dirons ſeulement qu'il la vante contre les maladies du foie, du pancréas, de la matrice, & ſur-tout dans celles de la rate, & dans les affections hypochondriaques. Autrefois on ſe ſervoit beaucoup en médecine de l'écorce de racine de *caprier*; mais on la négligeoit depuis long-temps, lorſque M. Tronchin vint à Paris, & la remit en vogue pour combattre les maladies des nerfs, & ſur-tout celles qu'on connoit ſi bien aujourd'hui ſous le nom de *vapeurs*.

On preſcrit l'écorce de racine de *caprier* sèche, depuis deux gros juſqu'à une demi-once, en infuſion dans une livre d'eau ou de vin, & on en met le double lorſqu'elle eſt sèche. Elle ſe prend en ſubſtance dans du vin blanc, depuis demi-gros juſqu'à un gros. Voici deux formules extraites de la matière médicale de Geoffroy, qui nous ont paru avantageuſes dans les cas pour leſquels il les indique :

℞. *Ecorce de caprier*, ...		
Ecorce moyenne de frêne, ..	ana	ʒ j
Ecorce de tamaris, ...		
Cuſcute, ...		
Epithyme, ...		
Sommités de houblon, ...	ana	poign. j
Feuilles de ſcolopendre, ...		
Capres confites, ...		ʒ ß

Faites bouillir le tout dans quatre livres d'eau ; délayez dans la colature ſyrop de capillaire, ... ʒ ij

La doſe eſt de quatre onces, de ſix heures en ſix heures, dans les maladies qui viennent d'obſtructions des viſcères, & dans les maladies hypochondriaques.

℞ *Ecorce de caprier*, ...	ana	ʒ iij
Saumure de capres confites,		ʒ j

Faites bouillir dans trois livres d'hydromel, ou de vin, ou d'oximel ; faites un apozème pour la rate durcie.

Les *capres* & l'écorce de *caprier* entrent dans l'huile de *capres* de *Meſué*, qui eſt un des meilleurs remèdes que nous ayons pour réſoudre les tumeurs. L'écorce & la racine de *caprier* entrent auſſi dans l'huile de ſcorpion compoſée de *Meſué*, dans les trochiſques de *capres*, & dans le ſyrop hydragogue de *Charras*.

Les *capres*, que tout le monde connoit, ſont beaucoup plus employées dans les ſauces, & dans les ragoûts, qu'en médecine. Elles ne ſont autre choſe que le bouton des fleurs du *caprier*, qu'on recueille avant qu'ils ſoient épanouis. Leur préparation conſiſte à les prendre indiſtinctement, quelle que ſoit leur groſſeur, à les mettre à l'ombre pendant trois ou quatre heures, juſqu'à ce qu'elles commencent à ſe flétrir, afin d'empêcher qu'elles ne s'ouvrent. On les place enſuite dans un vaiſſeau, qu'on remplit de vinaigre, on les couvre, & on les laiſſe ainſi pendant huit jours. Au bout de ce temps on les retire du vaiſſeau, on les preſſe doucement, & on les remet dans de nouveau vinaigre, dans lequel on les laiſſe encore pendant huit jours. On répète cette opération une troiſième fois ; & lorſque cela eſt fini, on les ſépare à l'aide d'un crible. Les boutons les plus petits donnent les *capres* qu'on nomme *capres capucines*. Ce ſont les plus menues, les plus délicates, les plus fermes, & les plus chères. Les boutons qui ſont plus gros fourniſſent des *capres* plus groſſes & plus molles. Lorſqu'elles ſont ainſi ſéparées, on les renferme dans des tonneaux avec du vinaigre, auquel quelques perſonnes ajoutent du ſel. Les *capres* doivent avoir une belle couleur verte ; mais il faut bien prendre garde qu'elle ne leur ait pas été communiquée par la rouille de cuivre, ou vert-de-gris, qui en rendroit l'uſage très-dangereux. On eſt d'autant plus fondé à s'en méfier, que cette ſupercherie eſt uſitée dans le commerce, & qu'on la pratique aſſez ſouvent dans la préparation des cornichons qui nous viennent de Saint-Omer & de Flandre. On confit les jeunes fruits du *caprier* de la même manière que ſes boutons, & on les appelle *cornichons de caprier*.

Les *capres*, ainſi accommodées, communiquent un goût très-agréable aux ſauces ; aux ragoûts, aux ſalades, & elles ſont très-appétiſſantes : leur ſaveur tient néanmoins plutôt à leur préparation qu'à leur propre ſubſtance. On les regarde en général comme difficiles à digérer. Elles paſſent, ainſi que l'écorce de la racine du *caprier*, pour être propres à fondre les obſtructions du foie & de la rate. *Scheuchius* rapporte, d'après *Benivenius*, qu'un homme dont la rate étoit obſtruée depuis ſept ans, a été délivré de ſa maladie par les *capres*, & par l'eau des forgerons. *Foreſtus* raconte également qu'une vieille femme, dont la rate étoit obſtruée, & très-groſſe depuis vingt ans, fut guérie par le ſeul uſage des *capres*.

(M. Maison.)

CAPRISANT, pouls.

On donne ce nom à une eſpèce de pouls inégal & irrégulier, dans lequel l'artère interrompt ſon mouvement ; en ſorte que le battement qui ſe fait ſentir après cette interruption, eſt plus prompt & plus fort que le premier. Cette dénomination lui vient de ce qu'on a trouvé que le pouls avoit de l'analogie avec le ſaut des chèvres qui rebondiſſent & ſemblent faire un double mouvement en marchant. *Gal. de Differentiis Febr. lib.* 1. *cap.* 29. (M. Laguerine.)

CAPUA, ou DI CAPOA (Léonard) étoit de Bagnolo, dans le royaume de Naples, où il vint au monde en 1617. Il étudia la philoſophie chez les Jéſuites ; il y commença même ſon cours de théologie,

avant l'âge de dix-huit ans ; mais il ſe déſiſta bientôt de cette entrepriſe pour paſſer dans les écoles du droit, qu'il abandonna à leur tour pour ſuivre les écoles de médecine. Ce fut alors qu'il apprit le grec, afin d'être en état de lire *Hippocrate*, *Galien* & les autres auteurs qui ont écrit en cette langue. A l'âge de 22 ans, il revint à Bagnolo, où il ne demeura pas long-temps; car ayant été impliqué dans un aſſaſſinat, il s'enfuit de cette ville pour ſe dérober aux pourſuites dont il étoit menacé, & retourna à Naples où il ſe fixa. Mais à en juger par ſes ſentimens ſur la médecine, je ſerois tenté de croire qu'il s'occupa fort peu de la médecine pratique. Car le ſcepticiſme dont il faiſoit profeſſion, & l'incertitude qu'il reprochoit à la médecine, ne pouvoient guère inſpirer aux malades une confiance, ſans laquelle l'art, les remèdes & le médecin deviennent inutiles.

A l'inſtar de la ſociété des ſciences de Londres & de l'académie de Florence, *André Concubletti*, marquis d'Arena, avoit invité quelques hommes de lettres, fixés à Naples, de s'aſſembler chez lui certains jours, pour y conférer ſur des objets de littérature. Ces ſavans prirent le nom d'*Inveſtigati*. Ce fut vers l'an 1663. Il n'y avoit eu que peu d'aſſemblées tenues, lorſque le marquis d'Arena quitta Naples. Par ſa retraite, la ſociété n'eut pas lieu. Léonard, dans les ſéances qui ſe tinrent, avoit lu trois diſcours, que ſon fils publia vingt ans après, en 1683, ſous le titre de *Lezioni*, &c. Léonard avoit alors 48 ans. Il mourut, dit Manget, le 17 janvier 1695. Il naquit donc vers 1615.

Lezioni intorno alla natura delle moſette. Napoli, 1683, *in*-4°. Napoli, 1714, *in*-4°.

On trouve dans ce volume trois diſcours, qui en 1663 ont été lus dans les aſſemblées de la ſociété projettée des *Inveſtigati*.

Léonard de Capoue, dans ſon *premier diſcours*, fait l'hiſtoire des principaux lieux, où anciennement il ſortoit de la terre des exhalaiſons qui tuoient par leur puanteur, & des lieux où il en exiſte encore de tels. Il entre dans de longs détails ſur les antres & les lacs qui ſont aux environs de Naples, de Pouzzole, & autour des ruines de Baies & de Cumes; il obſerve que le lac Averne a cela de particulier, qu'il ne donne la mort qu'aux oiſeaux, tandis que les lieux méphitiques la donnent à preſque toutes les eſpèces d'animaux. Il préſente enſuite les différens ſentimens des philoſophes anciens & modernes ſur les cauſes de ces exhalaiſons méphitiques, & des différens accidens auxquels ſont expoſés ceux qui en reçoivent les impreſſions.

Perſuadé que la vie conſiſte dans la fermentation du ſang & des humeurs, Léonard eſſaie de prouver dans ſon *ſecond diſcours*, que pour la prolonger ou la conſerver, tant dans les végétaux que dans tous les êtres ſentans, l'air qui nous environne eſt néceſſaire; que les êtres vivans qui n'ont point de poumons, ſont pourvus d'autres organes qui en tiennent lieu. Il ſoutient que l'eſprit vivifiant qui ſe ſépare du ſang, par le moyen du cerveau, eſt le principe du mouvement dans les animaux; que la dilatation du poumon dépend abſolument de cet eſprit, qui ſuivant la volonté de l'ame, ſe diſtribue dans les nerfs; que c'eſt ainſi qu'il entretient la reſpiration, à laquelle contribuent les mouvemens volontaires; que ce même eſprit accompagne l'air juſques dans le ſang par les vaiſſeaux.

Dans le *troiſième diſcours*, Léonard examine les effets particuliers des cavernes méphitiques, & s'efforce de les expliquer. Il obſerve que les flambeaux allumés s'y éteignent; que ces vapeurs qui s'élèvent peu à peu des veines de la terre, & ſe réuniſſent dans les cavités ſouterraines, s'inſinuent par force dans les organes de la reſpiration, qu'elles en chaſſent entièrement l'eſprit vivifiant, ou le compriment au point que le mouvement du ſang ceſſe, ainſi que tout autre mouvement; & que par conſéquent, la vie ne ſauroit ſubſiſter: que les lacs dont les eaux ſont pénétrées par des exhalaiſons minérales, qui s'élèvent du fond, ne ſont funeſtes qu'aux oiſeaux, parce qu'ils ont beſoin d'un air plus libre, dont la force élaſtique ne ſoit point atténuée par les vapeurs, mais que les autres animaux ſupportent plus facilement un air impregné d'exhalaiſons méphitiques.

En terminant le volume, l'auteur recherche pourquoi le lac Averne, ſitué dans la Campanie, & autrefois conſacré à Pluton, à cauſe de ſes funeſtes effets, nourrit depuis long-temps des poiſſons, & n'eſt plus fatal aux oiſeaux: il ſouſcrit à l'opinion de ceux qui en attribuent la cauſe aux embraſemens du Gaurus, nommé aujourd'hui *Barbaro*, & penſent que les exhalaiſons mortelles qui avoient autrefois pénétré les eaux, ſont conſumées entièrement.

On y trouve auſſi pluſieurs obſervations intéreſſantes ſur l'Hiſtoire Naturelle.

Raggionamenti intorno alla incertezza de' medicamenti. Naples, 1689, 1695, *in*-4°.

Léonard, dans cet ouvrage, s'eſt propoſé de démontrer que la partie de la médecine qui regarde les médicamens, n'eſt pas moins incertaine que les autres parties; ce qu'il s'efforce de prouver par trois argumens: 1°. qu'il n'y a point de moyen certain de connoître les médicamens, ſoit qu'on ait recours à la vraie philoſophie ou aux qualités premières, ou aux ſignatures; 2°. qu'on ne ſauroit encore ajouter une foi certaine aux opérations ou effets des médicamens; 3°. qu'en ſuppoſant qu'on connût la nature des médicamens & celle des parties animales, (ce qui eſt pourtant impoſſible) on ne pourroit néanmoins acquérir une certitude démontrée de la manière dont les médicamens agiſſent ſur les corps des animaux.

Del parere del ſignor Lionardo di Capoa diviſato in otto raggionamenti ne' quali narrandoſi l'origine

el progreſſo della Medicina e l'incertezza della medeſima ſi fa manifeſti. Naples, 1681, 1689, 2e. édit. *apud Jac. Baillard*, 1695, *in*-4°. 1714, deux volumes *in*-8°. en anglois, à Londres, en 1684, *in*-8°.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CAPUCINE. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *capucine* eſt un genre de plante à fleurs polipétalées, qui a des rapports avec les balſamines & les violettes, dont on diſtingue cinq eſpèces, & dont deux ſeulement ſont en uſage parmi nous.

1°. La *capucine* à feuille large, ou grande *capucine.*

Cardamum, ſive naſturtium Indicum. Off.

Cardamindum ampliori folio & majori flore. Turnef.

Tropeolum majus. Linn.

Cette plante eſt belle, & tout-à-fait ſingulière par la forme de ſes feuilles & par l'élégance & la belle couleur de ſes fleurs.

Sa racine eſt petite, fibreuſe, blanche, rampante. Les tiges ſont cylindriques, ſucculentes, rampantes & grimpantes. Elles s'élèvent juſqu'à huit à dix pieds. Les feuilles ſont alternes, ombiliquées ou en rondache. Les fleurs ſont grandes, très-belles, axillaires, ſolitaires, pédonculées, ont cinq pétales inégaux, obtus, d'une couleur ponceau ou jaune orange éclatant. Le piſtil de la *capucine* ſe change en un fruit globuleux, à trois lobes arrondis & ſtriés, & conſiſte en trois capſules charnues & réunies, qui renferment chacune une ſemence ovoïde ou obronde.

Cette plante intéreſſante eſt originaire du Pérou, où elle eſt vivace & d'où elle a été apportée en Europe, en 1684. Elle eſt maintenant très-commune dans nos jardins, où on la cultive pour ſa beauté.

Toute la plante a un goût âcre & piquant qui approche de celui du creſſon alenois; elle eſt diurétique & anti-ſcorbutique. On confit ſes boutons de fleurs & ſes jeunes fruits, ainſi que les capres, dans du vinaigre, pour s'en ſervir aux mêmes uſages dans nos cuiſines. On met encore, dans beaucoup d'endroits, les fleurs ſur la ſalade, pour les orner par leurs belles couleurs & en relever le goût.

Mademoiſelle Linné a tiré des fleurs de cette *capucine* des étincelles électriques, vers la fin du jour, dans un temps chaud.

La *capucine* à fleurs doubles paroît n'être qu'une variété fort curieuſe de l'eſpèce que nous venons de décrire, & on l'a multipliée de boutures; elle eſt plus petite, moins grimpante, & a beſoin d'être conſervée dans les ſerres chaudes.

2°. La petite *capucine*, ou petit creſſon d'Inde.

Cardamum ſeu naſturtium Indicum minus. Off.

Cardamindum minus & vulgare. Turnef.

Tropeolum minus. Linn.

Cette eſpèce de *capucine* eſt en tout plus petite que la première. Elle en diffère encore par la forme de ſes feuilles & de ſes fleurs.

Les tiges ſont rougeâtres, tortueuſes, rameuſes, grimpantes: elles s'élèvent à la hauteur de deux à trois pieds. Les feuilles ſont preſque réniformes & entières. Les fleurs ſont axillaires, d'une couleur orangée-jaunâtre, avec cinq pétales inégaux, terminés par une pointe particulière. Les trois pétales inférieurs ſont plus petits que les deux autres, & tachés de rouge.

Cette plante paſſe pour avoir les mêmes qualités que la précédente.

En général, ces deux eſpèces ſont beaucoup plus employées pour donner aux alimens quelque choſe d'agréable & de piquant, que comme médicamens; & elles ne préſentent rien de nuiſible que l'excès qu'on pourroit mettre dans la quantité dont on feroit uſage. (M. Macquart.)

CAPVER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village du Nébouſan en Gaſcogne, à 9 lieues d'Encauſſe, à une oueſt nord-oueſt de la Barthe, à quatre oueſt nord oueſt de St. Bertrand-de-Comminges, & à 13 ſud ſud-oueſt d'Auch.

Les ſources minérales ſont à un quart de lieue nord-oueſt de ce village: il y en a deux à 50 toiſes l'une de l'autre; l'une appellée la *grande ſource*, eſt très-abondante, & ſort d'un rocher, entre deux collines; l'autre qu'on nomme la *Hou du-Bouridé*, eſt au haut & ſur le penchant d'une colline, au midi de la précédente; elles ſont chaudes.

Les eaux de *Capver*, évaporées, ont laiſſé $\frac{1}{741}$ de réſidence, dont un quart a fourni un ſel analogue au ſel marin. (Duclos, p. 110.)

Dans le Dict. min. & hydrol. de la France, 1772, on trouve une notice très-ſuccincte des eaux de *Capver*, qui donne la deſcription de leurs qualités ſenſibles, & des détails trop courts ſur les effets que quelques réactifs ont produit ſur les eaux.

(M. Macquart.)

CAPUT, *Obſtipum.* (*Noſol. meth.*)

Courbure du col. Cette difformité vient quelquefois de naiſſance, ou accidentellement par un vice re-

chitique, ou à la ſuite de quelque chûte, par la léſion des muſcles, d'un côté ou de l'autre.

(M. Chamseru.)

CARABACCIUM. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom que l'on donoe à un bois aromatique des Indes, dont l'odeur reſſemble beaucoup à celle du clou de girofle, excepté qu'elle eſt plus douce & moins pénétrante; extérieurement, il eſt brun ou de la couleur de la cannelle; on lui attribue la qualité d'adoucir l'acrimonie de la lymphe & d'être un excellent remède contre le ſcorbut; il fortifie l'eſtomac & facilite la digeſtion. On le prend en décoction ou infuſé comme du thé & du café. (*Anc. Encyclop.*) (M. Fourcroy.)

CARABÉ, ou KARABÉ, (*Mat. méd.*) Le nom de *Carabé* ou *Karabé*, a été donné au ſuccin. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy).

CARACTERE*, ſ. m. (*Hygiène.*)

Part. II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe V. *Percepta.* Impreſſions qui dépendent des ſoins & de la ſenſibilité.

Ordre II. Fonctions de l'ame.

Ce qu'on a appellé *caractere* en morale eſt une diſpoſition habituelle de l'ame, par laquelle elle eſt plus portée à faire, & fait, plus ſouvent, des actions d'un certain genre que des actions d'un genre oppoſé; en effet, un homme qui pardonne rarement, ou qui ne pardonne jamais, eſt d'un *caractere* vindicatif: on dit rarement ou jamais, parce qu'en effet le *caractere* eſt formé non par la diſpoſition rigoureuſement conſtante, mais par la diſpoſition habituelle; c'eſt-à-dire, la plus fréquente dans laquelle l'ame ſe trouve.

Il y a des *caracteres* habituellement bons, d'autres qui ſont habituellement mauvais, d'autres qui ſe déterminent difficilement, & qu'on nomme ſans *caractere*; mais il faut convenir qu'ils ne reſtent ſouvent tels, qu'autant que le plaiſir ou l'intérêt des hommes s'y trouve conforme: les *caracteres* ſe briſent & viennent échouer ſous le choc des paſſions humaines. Pour changer les *caracteres*, il faudroit changer l'organiſation intérieure, & les tempéramens dont ils dépendent; alors il ſeroit facile de faire d'un ſot un homme d'eſprit: tout ce que l'éducation, l'uſage & l'expérience peuvent apprendre aux hommes, c'eſt à maſquer leurs *caracteres*; mettez-les dans de grandes circonſtances, qui faſſent reſſortir tout le jeu des paſſions, vous verrez reparoître le *caractere* originel, qu'il n'eſt plus en la puiſſance de l'homme de diſſimuler.

C'eſt dans l'âge le plus tendre qu'il eſt important au philoſophe & au médecin de conſidérer les *caracteres* des hommes, c'eſt à cette époque que le philoſophe, par ſon expérience & par des moyens moraux que lui ſuggère la raiſon, peut plier ce quelque ſorte au bien tel *caractere* qui, ſans de grands ſoins, fût devenu très-dangereux dans la ſociété. Le médecin, en employant des combinaiſons phyſiques, peut efficacement ſeconder les efforts du premier; il ordonnera un régime tempérant & aqueux à celui chez qui la fibre trop ardente ſeroit facilement portée au dernier degré d'irritation, par des alimens chauds, toniques & trop ſubſtantiels. Il fera pratiquer un régime actif & chaud, à celui qui manque d'énergie; & chez qui les ſolides & les fluides ſont dans une eſpèce d'atonie. Ces combinaiſons ont plus d'une fois produit les effets qu'on en attendoit; mais, malheureuſement auſſi, on n'a que trop d'exemples de leur inutilité dans bien des cas: & combien n'a-t-on pas vu de jeunes gens à qui rien n'avoit manqué du côté des ſoins de l'éducation phyſique & morale, finir par ne préſenter que des individus imparfaits, & qui ne pouvoient pas même maſquer aux autres le *caractere* original & malheureux qu'ils avoient reçu de la nature. *Naturam expellas furcâ, tamen uſque recurret.* Les maux & l'âge affoibliſſent le *caractere*; mais, comme le dit Voltaire, c'eſt un arbre qui ne produit plus que des fruits dégénérés, quoique de même nature; il ſe couvre de nœuds ou de mouſſe; mais il eſt toujours chêne ou poirier; ſi l'on pouvoit changer ſon *caractere*, on s'en donneroit un, on ſeroit le maître de la nature; mais peut-on ſe donner quelque choſe, & ne tenons nous pas tout? Eſſayez d'animer l'indolent d'une activité ſuivie, de glacer par l'apathie l'ame bouillante de l'impétueux, d'inſpirer du goût pour la muſique & pour la poéſie à celui qui n'a ni goût ni oreille; vous n'y parviendrez pas plus, que ſi vous entrepreniez de donner la vue à un aveugle-né; nous perfectionnons, nous adouciſſons, nous cachons ce que la nature a mis en nous; mais nous n'y mettons rien. *Voyez* Tempérament. ((M. Macquart.)

CARACTERE DU MÉDECIN. Ce ſeroit s'expoſer à l'erreur, que de vouloir tracer le *caractere* qui convient au médecin, en allant rechercher quel a été celui de la plupart des hommes qui ont acquis de la célébrité dans l'art de guérir. Il y a eu & il y aura ſans doute, dans chaque ſiècle & dans chaque pays, des médecins élevés par l'opinion publique, & cultivés avec une ſorte d'idolatrie, mais il n'en eſt qu'un petit nombre, qui aient pu & qui puiſſent conſerver aux yeux de la poſtérité, la valeur qui leur a été accordée, par la reconnoiſſance ou l'enthouſiaſme de leurs contemporains.

En effet, il n'eſt à cet égard qu'un ſeul médecin que le vœu des différens âges & des différentes nations permettent de citer comme modèle: c'eſt celui qui eſt reconnu depuis plus de vingt ſiècles, pour le créateur de la ſcience médicale; c'eſt Hippocrate, dont la vie, les ouvrages & les mœurs, ſont remplis de traits, qui repréſentent & expriment au vrai le *caractere* qui doit inſpirer & guider ceux qui ſe vouent à l'art de guérir; mais le véritable moyen de ſe pé-

Digitized by Google

nétrer de ce grand exemple, c'eſt d'analyſer les principales qualités qui concourent à former le *caractère du médecin.*

Pour attacher d'abord une idée juſte & vraie au mot dont il eſt ici queſtion, il faut établir que le *caractère du médecin* conſiſte dans la diſpoſition habituelle de l'ame, la plus propre à lui faire remplir les devoirs de ſa profeſſion.

Il ſuit de-là, que le médecin qui connoît quels ſont ſes devoirs, & qui ſait les remplir d'une manière convenable, eſt un homme qui a l'eſprit ou le *caractère* de ſon état.

Il ne ſera point ici queſtion de faire l'énumération des devoirs du médecin; il ſuffira de rappeller ſes principales obligations, en réſumant en peu de mots ce qu'il ſe doit à lui-même, ce qu'il doit à ſes collègues, & ce qu'il doit à ſes malades.

Les devoirs d'un médecin envers lui-même, conſiſtent d'abord à mettre tous ſes ſoins à acquérir les connoiſſances qui lui ſont néceſſaires, à travailler enſuite ſans relâche à les augmenter, & à élever ſon ame au niveau de ſes lumières.

Les devoirs d'un médecin envers ſes collègues, ſe bornent à entretenir avec eux des rapports propres à favoriſer les progrès de la ſcience, & à cultiver les ſentimens de bienveillance qui, ſeuls, ſont capables de diriger ce commerce mutuel vers le grand but de la médecine, c'eſt-à-dire, vers le ſoulagement de l'humanité ſouffrante.

Les devoirs d'un médecin envers ſes malades, conſiſtent à faire ce qu'il faut pour les conſoler & les guérir, à ne faire que ce qu'il faut, & à le faire comme il convient au bien du malade & à la dignité du médecin. En effet, il eſt aiſé de voir qu'en s'écartant de ces trois conditions, le médecin peut ſe rendre coupable, ou d'une négligence criminelle, ou d'une complaiſance dangereuſe, ou d'un défaut de diſcernement & de délicateſſe, trois vices eſſentiels, qui ſont également capables de nuire au malade & de ravaler le médecin.

Mais eſt-il ſi facile de connoître les devoirs que l'état de médecin impoſe? Pour en ſentir toute l'étendue, il faut d'abord avoir ce ſentiment intérieur qui annonce un goût décidé pour l'art de guérir. Voici les ſignes auxquels on ſaura le reconnoître.

«Voulez-vous former un élève, dit un écrivain célèbre, qui s'eſt plu à deſſiner le *caractère du médecin*, d'après les ouvrages & la perſonne d'Hippocrate. « Aſſurez-vous lentement de ſa vocation. A-t-il reçu de la nature un diſcernement exquis, un jugement ſain, un *caractère* mêlé de douceur & de fermeté, le goût du travail & du penchant pour les choſes honnêtes, concevez des eſpérances (1). Souffre-t-il des ſouffrances des autres, ſon ame compatiſſante aime-t-elle à s'attendrir ſur les maux de l'humanité, concluez-en qu'il ſe paſſionnera pour un art qui apprend à ſecourir ſes ſemblables (2) ».

Le germe heureux qu'a donné la nature, ſe cultive & ſe perfectionne par l'éducation, dont le premier effet eſt d'ennoblir le jeune médecin à ſes propres yeux, en lui faiſant voir l'importance du rôle qu'il va jouer dans la ſociété. Cette élévation de ſentiment eſt le plus ſûr gage de ſes ſuccès, parce qu'elle eſt le plus puiſſant aiguillon pour tous les genres de travaux auxquels il eſt deſtiné. Elle ſubſtitue à l'amour-propre une paſſion plus grande & plus pure; elle éloigne ou même elle exclut les humiliantes inſinuations de la jalouſie & de la cupidité; elle apprend à ſe dédommager des ſacrifices & des peines multipliées que néceſſite la pratique de la médecine, non en la repréſentant comme un art lucratif qui ſe meſure & s'eſtime par le profit qui en réſulte; mais en la montrant comme une ſorte de ſacerdoce, qui exige des miniſtres élevés au-deſſus du vulgaire, autant par les qualités de leur cœur que par celles de leur eſprit.

Il entre ainſi dans le *caractère du médecin* d'être un philoſophe, c'eſt-à-dire, que le médecin qui a l'eſprit de ſon état, doit être un véritable philoſophe. Il faut, dit Hippocrate, que le médecin uniſſe la ſageſſe à la médecine, & la médecine à la ſageſſe.

Mais quand Hippocrate a demandé que le médecin fut philoſophe, ce n'étoit pas pour lui recommander d'orner ſon eſprit des ſyſtèmes de philoſophie propres à en faire un rhéteur ou un ſophiſte. Il a voulu expreſſément que la pratique de la ſageſſe fut unie à la médecine; c'eſt-à-dire, que le médecin, en s'occupant ſans ceſſe d'étudier & de connoître les hommes, n'eût jamais d'autre but que de les éclairer, de les ſecourir, de les conſoler, & que toutes les actions de ſa vie fuſſent conformes à une fin auſſi louable.

Il faut, dit ce grand homme, que celui qui cultive l'art de guérir, applique ſans ceſſe la ſageſſe à la médecine, & la médecine à la ſageſſe. En effet, toutes les qualités néceſſaires pour conſtituer la ſageſſe, ne ſont-elles pas inhérentes au vrai médecin: telles ſont le mépris de l'argent, la pureté des mœurs, la modeſtie dans le vêtement, la dignité dans la parole, la ſageſſe du jugement, la décence dans l'extérieur, l'affabilité dans les manières, un diſcours ſententieux, l'art de connoître & d'apprécier les ſacrifices qu'il eſt utile & qu'il eſt convenable de faire, l'averſion habituelle pour la nonchalance & la ſuperſtition (3).

(1) *Hippocrat. in leg. ff.* 2. *II. de decenti habitu* Le Clerc, Hiſt. de la Médecine, liv. 3, ch. 29.

(2) *Hippocrat. in præcept. ff.* 5. (Extrait du voyage d'Anacharſis, chap 63.

(3) *Hippocrat. liber de decenti habitu, caput* 3.

Il eſt vrai que, pour faire ſentir la difficulté de réunir toutes ces qualités au degré convenable, Hippocrate ajoute qu'un médecin philoſophe eſt ſemblable a un Dieu.

Le *caractère du médecin* conſiſte ainſi, dans la réunion de pluſieurs dons naturels & acquis dont les uns ſont des qualités du cœur & de l'eſprit, & les autres des qualités extérieures qui ſont l'image des premières.

« Tel eſt celui qui a mérité l'eſtime publique par un ſavoir profond, une longue expérience, une exacte probité & une vie ſans reproche; celui aux yeux duquel tous les malheureux étant égaux comme tous les hommes le ſont aux yeux de la Divinité, accourt avec empreſſement à leur voix, ſans acception de perſonnes (1); leur parle avec douceur, les écoute avec attention, ſupporte leurs impatiences, & leur inſpire cette confiance qui ſuffit quelquefois pour rendre a la vie (2); qui, pénétré de leurs maux, en étudie avec opiniâtreté la cauſe & les progrès, n'eſt jamais troublé par les accidens imprévus (3); ſe fait un devoir d'appeller au beſoin quelques-uns de ſes confrères pour l'éclairer de leurs conſeils (4); celui enfin qui après avoir lutté de toutes ſes forces contre la maladie, eſt heureux & modeſte dans le ſuccès, & peut du moins ſe féliciter dans ſes revers d'avoir ſuſpendu des douleurs & donné des conſolations (5) ».

Les yeux du public ne ſont pas toujours diſpoſés à reconnoître les ſignes qui annoncent la réunion plus ou moins complette de ces qualités; les erreurs ſont même à cet égard fréquentes & groſſières, quoique l'on voie ſouvent ceux qui les commettent en être les victimes.

Dès le premier âge de la médecine, il y avoit des hommes qui ſavoient abuſer le vulgaire, c'eſt-à-dire, le peuple de toutes les claſſes, en prenant le maſque des vrais médecins. Hommes ignorans & préſomptueux, dit Hippocrate, qui dégradent le plus noble des arts en trafiquant de la vie & de la mort des hommes, impoſteurs d'autant plus dangereux, que la loi ne peut les aſtreindre, & que l'ignominie ne peut les humilier (6).

Cette dangereuſe mépriſe ſubſiſtera ſans doute toujours plus ou moins, parce que la plus grande partie des hommes ſera toujours peu éclairée, & parce que parmi les gens éclairés même, il ſe gliſſera des préjugés également capables de les induire en erreur.

Il y a lieu de croire, cependant, que de bonnes loix ſur l'enſeignement & la pratique de la médecine ſecondées des ſoins d'une adminiſtration attentive & vigilante, répandroient des lumières propres à prévenir une partie des malheurs que l'ignorance ou les préjugés font naître & entretiennent.

D'après pluſieurs médecins, & ſur-tout d'après l'ouvrage d'un médecin diſtingué par ſes qualités perſonnelles & par ſes talens, (*M. Mahon*, auteur de l'avis aux grands & aux riches publié en 1772) il y a quelques qualités principales qui ſont propres à faire diſtinguer les bons médecins de ceux qui n'en ont que l'apparence; telles ſont la probité & l'eſprit qui réciproquement garantiſſent dans un médecin, une inſtruction convenable, une ſcience ſuffiſante & des ſoins attentifs & vigilans; en effet un honnête homme doué de peu d'eſprit, peut prendre ſon zèle pour du talent & ſon aſſiduité pour de l'expérience, & un homme d'eſprit ſans probité, peut ſe donner pour médecin, quoiqu'il n'en ait que le jargon; mais un homme dont la probité eſt ſûre & la tête bien organiſée, ſera fort en état de ſe juger lui-même, & s'il ſe préſente comme médecin, tout porte à croire qu'il eſt digne d'en remplir les fonctions.

Comme les choſes les meilleures ſont celles qui, en ſe corrompant, deviennent les plus dangereuſes & les plus nuiſibles, le défaut ou le vice de *caractère* dans les médecins, offre un tableau hideux, dans lequel on voit, ſous le maſque de l'humanité, les paſſions les plus viles & les plus odieuſes ſe jouer impunément de la ſanté & de la vie des hommes.

Les poëtes & les moraliſtes ont attaqué par les armes du ridicule & de la ſatyre, la crédulité puérile qui alimente ainſi & enrichit des hommes nuiſibles à la ſociété. Mais ſoit pour charger le tableau, ſoit pour le plaiſir d'aiguiſer & de rajeunir des épigrammes mille fois renouvellées, ils ont manqué leur but. Ce qui ſembloit devoir attaquer & détruire le charlataniſme, a favoriſé ſes progrès & étendu ſon empire, parce qu'au lieu de ſe borner à démaſquer les faux médecins, on a cherché a dénigrer & a anéantir la médecine.

Il s'eſt élevé parmi les médecins même, des froideurs plus amers & plus cauſtiques, qui avec l'apparence d'un grand zèle pour la médecine, ont travaillé à ſignaler les mauvais médecins, en faiſant une galerie de portraits, dont chacun repréſente un *caractère* plus ou moins éloigné de celui qui convient au médecin. Tel a été entr'autres le médecin *la Mettrie*, ce diſciple de Boerhaawe ſi connu par la ſingularité de ſes opinions, & qui dans ſa colère contre les médecins, affecte toujours une ſorte de miſanthropie, propre à faire paſſer pour une marque d'égards & de reſpect pour la médecine, les injures qu'il adreſſe à ſes collégues.

(1) *Hippoc. in præcept. ſſ.* 5, *p.* 66.

(2) *Idem, ibidem, ſſ.* 4, *p.* 62.

(3) *De decenti habitu, ſſ.* 9, *p.* 57.

(4) *Idem in præcept., ſſ.* 6 & 7, *p.* 63 & 64.

(5) Extrait de l'abbé Barthelemi, dans le voyage d'Anacharſis, chap. 63.

(6) *Hippocr. in lig., ſſ.* 1, *t.* 1, *p.* 40.

On ne peut ſe diſſimuler que *la Mettrie*, ainſi que ceux qui l'ont précédé & ſuivi dans ce genre de critique, n'aient eû l'avantage de dévoiler les différentes formes que le charlatanisme peut prendre; mais on doit à la vérité de dire, qu'ils ont été plutôt inſpirés par l'envie de nuire, que par le deſir d'opérer une réforme ſalutaire, & que le fiel de la calomnie qui domine dans leurs ſatyres, empoiſonne & défigure des tableaux qui auroient pû être fort utiles, s'ils euſſent été faits avec des couleurs plus vraies.

On ſait avec quel ſuccès le docteur Barcker a travaillé à démontrer la conformité qui exiſte entre la médecine ancienne & moderne. En ſuivant de même la trace des médecins qui ont acquis une célébrité méritée dans l'art de guérir, on trouveroit ſans doute que les plus diſtingués d'entr'eux ont eu, à un degré plus ou moins éminent, les qualités qui conſtituent le *caractère du médecin*.

Ceux dans leſquels la plûpart de ces qualités ſe ſont trouvées raſſemblées, ſont ceux, qui après avoir inſpiré une grande confiance pendant leur vie, ont laiſſé, après eux, des titres qui atteſtent le droit qu'ils ont eû à l'eſtime & à la reconoiſſance des hommes.

Il n'eſt pas commun, il faut l'avouer, de trouver tous ces dons réunis dans la même perſonne; & c'eſt à leur différent mélange dans les différens individus, qu'il faut attribuer les jugements diſparates qui paroiſſent avoir été portés ſur le *caractère des médecins*. Ainſi, des médecins qui ont eû pendant leur vie une réputation brillante, n'ont tranſmis qu'un nom promptement oublié, tandis que d'autres, qui ont fourni leur carrière ſans bruit & ſans éclat, ont laiſſé des preuves ineffaçables de leur valeur.

Si le *caractère du médecin* préſente une ſi grande latitude, c'eſt qu'il a pour baſe la connoiſſance & l'accompliſſement de tous les devoirs que cet état exige; c'eſt qu'il réunit l'activité d'une vie laborieuſe à l'habitude d'une vie ſtudieuſe; c'eſt qu'il exige les qualités du cœur, joints aux talens de l'eſprit & aux fruits de l'expérience; c'eſt enfin, qu'il preſcrit encore de donner à toutes ces qualités eſſentielles, des formes propres à les faire goûter & accueillir ſuivant les différentes circonſtances.

En effet, quoique le mode extérieur ne paroiſſe pas par lui-même bien eſſentiel, il ſert de complément au *caractère* du médecin. Hippocrate revient ſouvent ſur cet objet, en diſant que le médecin doit être dans ſes vêtemens & dans ſes manières également éloigné de la recherche & de la négligence, & que ſa parure, ſans avoir rien de remarquable, doit préſenter l'idée de la ſimplicité & de la décence.

Les médecins portèrent long-temps en France l'habit eccléſiaſtique ou un vêtement analogue, non moins propre à inſpirer la confiance & le reſpect. Sur la fin du ſiecle dernier, ils adoptèrent l'uſage des perruques, & bientôt, pouſſant à l'excès cette manière d'orner leurs têtes, ils ont eu, pendant long-temps, un air ridicule & pédanteſque, qui, ſuivant un critique anglois, leur donnoit une certaine reſſemblance avec les jongleurs qui ſe déguiſent pour conjurer le mal dont leurs malades ſont attaqués.

Aujourd'hui, l'uſage a peut-être fait naître & autoriſé un excès contraire, en permettant aux médecins de ſubſtituer un coſtume léger, & quelquefois même frivole, à l'habit honnête & décent, qui convient à un homme dont les fonctions ſont ténébreuſes & graves, & qui, à tous les inſtans du jour, doit être en état d'entrer dans l'exercice de ſes fonctions. Il ne s'agit pas ici de diſcuter ſur le peu de rapport qu'il y a entre les qualités eſſentielles d'un médecin & les dehors qu'il préſente: c'eſt en effet avoir une fauſſe opinion des hommes, que de vouloir invoquer toujours leur raiſon, quand on voit qu'à tout âge & dans tous les pays, ils ſont ſuſceptibles d'être pris par l'apparence, & que les plus philoſophes même ont de la peine à ſe défendre de l'effet du premier coup-d'œil.

Quoiqu'il ſoit difficile de trouver beaucoup de médecins à qui l'on puiſſe accorder un *caractère* tout-à-fait digne de leur profeſſion, on peut dire en général, que les médecins, élevés par la nature de leur état, encouragés par la douce habitude de faire du bien, perfectionnés par la néceſſité de voir & de conſoler, chaque jour, un grand nombre d'hommes, ſi différens les uns des autres, ont un *caractère* plus prononcé & plus ferme que les hommes d'une autre claſſe; *caractère* qui préſente un mélange d'eſprit, de bienveillance, de talens & de probité, auquel les détracteurs même de la médecine ont ſouvent rendu hommage; *caractère*, enfin, qui en plaçant les médecins entre l'émulation & l'envie, eſt le ſûr garant du bien qu'ils font & de celui qu'ils pourroient faire, s'ils avoient encore plus d'action ſur le phyſique & plus d'influence ſur le moral.

Heureux ceux, qui poſſèdent au plus haut degré ce précieux aſſemblage de probité & de lumières, de ſenſibilité & de zèle, de douceur & de fermeté! Tandis que les autres hommes voient dans les années qui s'écoulent, une ſource perpétuelle de regrets, parce que chaque jour leur amène des pertes irréparables, les médecins acquièrent en vieilliſſant de nouveaux titres à l'eſtime & à la conſidération publique: C'eſt ainſi qu'en plaçant leur bonheur dans l'exercice d'un art conſolateur & utile, ils ſont à l'abri des erreurs & des mépriſes, auxquelles on eſt expoſé, quand on compte trop ſur la reconnoiſſance des hommes, ou ſur les jouiſſances plus trompeuſes & plus futiles encore de la vanité.

(M. Doublet.)

CARACTÈRES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. (*Mat. méd.*)

Dans des temps où les chimiſtes cherchoient à

couvrit leur art du voile du myſtère & à tendre leurs ſecrets impénétrables, ils ont imaginé de déſigner les différentes ſubſtances naturelles ou artificielles dont ils ſe ſervoient ou qu'ils préparoient par des ſignes de choſes ou de corps, avec leſquelles ils trouvoient des rapports qui ne ſont plus pour les ſavans que des abſurdités. Il y a déja long-temps que ces eſpèces de ſignatures (*Voyez* ce mot) ſont l'objet de la dériſion des chimiſtes, & que cette erreur eſt reconnue; & cependant, ils ont continué d'employer les mêmes ſignes; & ce qu'il y a de plus fâcheux, ces *caractères* ont été tranſportés dans la préparation & juſques dans la preſcription des formules médicamenteuſes. Cet uſage, adopté pendant trop long-temps, & tranſporté même juſqu'aux meſures ou doſes, au temps des opérations, au manuel même de ces opérations, a produit un grand nombre d'erreurs & de quiproquos dangereux; auſſi, un médecin exact ne les emploie-t-il dans les formules qu'avec beaucoup circonſpection & de prudence. Aucun ne ſe ſert actuellement de ceux qui déſignoient les ſubſtances naturelles ou les compoſés chimiques. Il n'eſt reſté dans l'uſage le plus ordinaire que ceux qui ſervent à déſigner les doſes, & quelques points généraux de la pratique dans la préparation des médicamens. Nous avertiſſons cependant que pour les médicamens héroïques & très-actifs, pour les préparations exactes & difficiles, il eſt beaucoup plus utile & moins ſuſceptible d'erreur d'écrire tout au long les doſes & les formules. Quand on réfléchit que la vie d'un homme peut tenir à une barre de plus dans le ſigne qui déſigne le gros ou l'once, on ſent la néceſſité de n'employer ces *caractères* qu'avec la réſerve la plus grande, & dans les cas ſeulement où de pareilles erreurs ne ſont point à craindre.

Les *caractères* des doſes & de quelques manipulations employées encore tous les jours dans les formules officinales ou magiſtrales, peuvent être réduits aux ſuivans.

℞ *Recipe* ou prenez.

A, *aa*, *ana*, de chacun également.

℥, once.

ʒ, gros.

℈, ſcrupule.

Gr. grain.

ß, ſa moitié.

Cochl. une cuillerée.

Manip. manipulus, une poignée.

Pug. pugillus, une pincée.

P. E. parties égales.

S. A. ſuivant l'art.

Q. S. quantité ſuffiſante.

Q. PL. *quantum placet*, autant qu'on voudra,

M. *miſce*, mêlez.

F. S. A. *fiat ſecundum artem*, faites ſuivant l'art.

Quant aux ſignes ou aux *caractères* qui déſignent les matières naturelles ou artificielles, employées en chimie ou en pharmacie, & dont il faut connoître l'hiſtorique, ainſi que les variétés & les uſages, quoiqu'il ſoit néceſſaire de les bannir de l'uſage de la médecine, nous emprunterons d'abord ici ce que Venel en a dit dans l'ancienne Encyclopédie.

« Les *caractères* chimiques ſont une eſpèce d'écriture hiéroglyphique & myſtérieuſe; c'eſt proprement le langage ſacré de la chimie: mais depuis qu'on en a dreſſé des tables avec des explications qui ſont entre les mains de tous les gens de l'art, ils ne peuvent plus rien ajouter à l'obſcurité des ouvrages des philoſophes. »

« On s'eſt ſervi des mêmes *caractères*, lorſque la chimie a commencé à fournir des remèdes à la médecine, pour cacher ces remèdes aux malades, aux aſſiſtans & aux barbiers. Les malades ſe ſont enfin accoutumés aux remèdes chimiques, & les médecins à partager l'exercice de leur art avec tous leurs miniſtres, & les *caractères chimiques* ſont devenus encore utiles pour ce dernier uſage: on ne s'en ſert plus aujourd'hui que comme d'une écriture abrégée. »

« Les *caractères chimiques* les plus anciens ſont ceux qui déſignent les ſubſtances métalliques, connues des anciens, leurs ſept métaux; ces *caractères* déſignent encore leurs ſept planètes qui portent auſſi les mêmes noms que ces métaux. Que de doctes conjectures ne peut-on pas former ſur cette conformité de nom, de ſigne, de nombre ſur-tout? Auſſi, l'on n'y a pas manqué: mais la plus profonde diſcuſſion ne nous a rien appris, ſinon que ces ſignes & ces noms leur ſont communs depuis une antiquité ſi reculée, qu'il eſt à-peu-près impoſſible de décider ſi les aſtrologues les ont empruntés des chimiſtes, ou ſi ce ſont ceux-ci, au contraire, qui les ont empruntés des premiers. »

« Il eſt au moins certain que ces *caractères* ſont vraiment ſymboliques ou emblématiques chez les chimiſtes; qu'ils expriment par des ſignifications, déjà convenues, des propriétés eſſentielles des corps déſignés, & même leurs rapports génériques & ſpécifiques. »

« Ces ſept ſignes n'ont que deux élémens ou racines primitives; le cercle & la croix ou la pointe. Le cercle déſigne la perfection; la croix ou la pointe, tout âcre, acide, corroſif, arſénical, volatil, &c. »

« L'or ou le ſoleil eſt donc déſigné par le cercle, par le *caractère* de la perfection; l'argent ou la lune par le demi-cercle ou la demi-perfection; les métaux imparfaits, par l'un ou l'autre de ces ſignes & par le *caractère* d'imperfection qui dépend d'un ſoufre im-

Digitized by Google

mûr, *Immaturum*, volatil, corroſif, &c. ſelon le langage de l'ancienne chimie. »

« Ces métaux ſont ſolaires ou lunaires ; cette diviſion eſt ancienne & très-réelle. »

« Le fer ou Mars, & le cuivre ou Vénus, ſont ſolaires ou colorés ; le plomb ou Saturne, & l'étain ou Jupiter ſont lunaires ou blancs ; auſſi les deux premiers ſont-ils déſignés par le cercle, & la croix & la pointe, & les deux derniers par le demi-cercle & la croix. Le mercure, prétendu très-ſolaire extérieurement, eſt déſigné par le cercle ſurmonté du demi-cercle & par le *caractere* d'imperfection. L'antimoine, demi-métal prétendu ſolaire, eſt déſigné par le cercle & par le *caractere* d'imperfection, ou la croix. »

« Les *caracteres chimiques*, plus modernes, n'ont pas été imaginés ſur les modèles de ceux-là. On n'y a pas employé tant d'art ou tant de fineſſe. Quelques-uns ne ſont autre choſe que les lettres initiales des noms des ſubſtances, des opérations, des inſtrumens, &c. qu'ils déſignent, comme celui du biſmuth, de l'efferveſcence, du bain-marie, &c. D'autres peignent la choſe exprimée comme ceux qu'on emploie ordinairement pour cornue, bain de ſable, &c. D'autres, enfin, ſont purement arbitraires & de convention ; tels ſont ceux dont on ſe ſert pour le cinnabre, les cendres, le lait, &c. »

Telle eſt la manière dont Venel a traité des *caracteres chimiques* ; on voit qu'avec tous les bons chimiſtes il en faiſoit très-peu de cas ; on trouvera dans le Dictionnaire de chimie des détails beaucoup plus étendus & beaucoup plus exacts que nous ne pouvons ni ne devons les donner ici. On y pourra conſulter les tables des anciens *caracteres chimiques* & les procédés ingénieux que deux chimiſtes modernes, MM. Haſſenfratz & Adet ont imaginés & pratiqués pour faire, à l'aide des lignes droites, verticales, horiſontales, obliques, du cercle, du demi-cercle, diverſement tournés, une ſorte de langage de convention, dont tous les ſignes ſont liés par des rapports de forme & de raiſons qui en conſtituent l'enſemble une eſpèce d'axiome ſimple & facile. Quelques ſimples & quelques liés que ſoient ces nouveaux *caracteres*, quoiqu'ils méritent beaucoup d'être préférés aux anciens, leur uſage doit être encore d'autant moins avantageux pour la manière médicale & la preſcription des formules, qu'il ſemble préſenter plus d'avantage pour raccourcir le langage chimique ; car plus les ſignes ſont ſimples & pris ſur des formes qui ont de l'analogie les unes avec les autres, & qui ne diffèrent que par la ſituation des lignes ou des demi-cercles, & plus on peut commettre d'erreurs dans l'énoncé des ſubſtances médicamenteuſes. Nous ne ſaurions donc trop recommander de ne jamais employer ni les uns, ni les autres de ces *caracteres* pour repréſenter les remèdes qu'on preſcrit dans les formules, ni même pour déſigner les doſes de ceux qui ont une action très-énergique. (M. Fourcroy.)

CARACTERE. (*Médec. Pratique.*) Le *caractere* d'une maladie ſe manifeſte principalement par les ſymptômes dont elle eſt accompagnée ; ainſi on appelle grave celle qui trouble l'économie animale par pluſieurs ſymptômes très-fâcheux, ſoit qu'il y ait en même temps danger, ſoit qu'il n'y en ait pas. On appelle au contraire *légere* celle qui cauſe peu d'incommodité.

La maladie bénigne, quoique conſidérable peut-être, étant cependant ſuſceptible d'un traitement convenable, ne cauſe point de frayeur par des ſymptômes funeſtes ou extraordinaires. Quoique la malignité que l'on attribue aux maladies ſoient ſouvent l'aſyle de l'ignorance, & ſerve à couvrir les fautes des gens de l'art, comme cependant elle a effectivement lieu, elle ne doit pas du tout être négligée. A la prendre dans ſon véritable ſens, elle déſigne une maladie qui, douce en apparence, & ayant commencé avec des phénomènes aſſez favorables, ſe montre tout d'un coup tous des ſymptômes très-graves, & opprime les forces de la nature. Elle déſigne encore une maladie qui excite des ſymptômes tout-à-fait oppoſés à ſon *caractere*, & des troubles plus violens que ceux qui paroiſſent convenir à ſa nature. On peut encore mettre au nombre des maladies malignes celles qui ſont rebelles, qui éludent ainſi la force des remèdes éprouvés, & dont le traitement eſt pour elle un nouveau ſujet d'irritation.

Cette malignité, qui regarde principalement les maladies aiguës, appartient cependant auſſi aux maladies chroniques, & doit ſon origine aux puiſſances virulentes, aux miaſmes, aux contagions, aux maux épidémiques, aux vices multipliés des humeurs, à l'irritabilité, à la langueur, à la complication de pluſieurs maladies, au mauvais régime des malades, ou au traitement mal dirigé : d'où il eſt évident qu'on a, à la vérité, raiſon de diviſer les maladies malignes en *veneneuſes peſtilentielles & contagieuſes* ; mais que la diviſion n'eſt pas entière, parce qu'on doit conſidérer non ſeulement les puiſſances nuiſibles, mais même auſſi les ſemences acceſſoires.

Lorſqu'une maladie, accompagnée des ſymptômes ordinaires, parcourt ſes temps d'une manière convenable à ſa nature, on l'appele *régulière* : & *irrégulière*, au contraire, lorſqu'elle ſe fait connoître par des ſymptômes extraordinaires, & par des ſignes & une marche étrangers. *L'irrégularité* entretient à-peu-près quelque choſe de rebelle, & provient des mêmes cauſes que la malignité, dont elle n'eſt pas non plus exempte. Il en eſt de même des maladies appellées *non naturelles* ou *corrompues*.

On regarde comme appartenante au ſujet que nous traitons maintenant, la diviſion des maladies en *actives* & en *paſſives*, dont les modernes ont avec raiſon augmenté la théorie. Les maladies *actives*

ſont celles dont les ſymptômes actifs conſtituent une partie & même la principale. Dans les maladies *paſſives*, ces mouvemens de la nature n'ont pas lieu, le principe vital étant languiſſant, ou opprimé par les puiſſances nuiſibles. (*A. E.*) (M. MAHON.)

CARACTÉRISER, & CARACTÉRISTIQUES, (ſignes.) (*Méd. pratique.*) *Caractériſer* une maladie, c'eſt déterminer ſa nature & ſon degré d'intenſité. Les ſignes *caractériſtiques* ſont les mêmes que ceux appelés *pathognomoniques*. *Voyez* ce mot.

(M. MAHON.)

CARAGNE. (*Mat. méd.*) La *caragne* eſt une ſubſtance gommo-réſineuſe ocrée, viſqueuſe & comme gluante à ſa ſurface, lorſqu'elle a été quelque temps expoſée à l'air, ductile comme la poix lorſqu'elle eſt récente, ſeche, dure & friable quand elle eſt vieille & expoſée à un air froid & ſec. Elle eſt en maſſes alongées un peu arrondies, d'une couleur griſe noirâtre en dehors, brune ou d'un jaune rouillé à l'intérieur: on l'apporte de l'Amérique & ſpécialement de la Nouvelle-Eſpagne, en morceaux enveloppés dans des feuilles de jonc. Elle a une odeur aromatique dans ſon état naturel, mais qui s'exalte beaucoup lorſqu'on la chauffe ou qu'on la brûle. Sa ſaveur eſt viſqueuſe, réſineuſe & un peu amère; elle a quelque choſe de celle de la myrrhe: on doit la choiſir récente en morceaux bien entiers, d'une odeur aſſez pénétrante, ſans ordure & ſans mélange d'autres réſines, renfermée dans des feuilles bien entières. On en trouve de pluſieurs formes & même de pluſieurs couleurs dans les différentes boutiques, & ſouvent dans la même à différentes époques. J'en ai vu de brune noirâtre en dehors, & de brune jaunâtre en dedans; d'autres morceaux ſont gris brun au dehors & rouillés dans l'intérieur; leur volume, leur ſéchereſſe, leur odeur & leur ſaveur varient également dans les différens envois; au reſte, il en eſt de même pour toutes les réſines & les gommes réſines. Monard parle d'une eſpèce de *caragne* en morceaux jaunes tranſparens comme le cryſtal, & d'une odeur très-aromatique. On ne trouve point cette eſpèce dans les boutiques, à moins qu'on ne croye que Monard a pris pour cette gomme-réſine, les morceaux de copal, ce qui n'eſt pas vraiſemblable; car celle-ci n'a point d'odeur.

On ne connoît pas l'arbre ou le végétal qui fournit cette gomme-réſine, & que G. Bauhin appelle caranna d'après Monard: ce qu'en dit Hernandés ne ſuffit pas pour le caractériſer. Cet arbre nommé dans le pays *tlahueliloca tluahuio*, c'eſt-à-dire, arbre de la folie, eſt grand, ſuivant Hernandes; ſes tiges ſont fauves, liſſes, brillantes, odorantes; ſes feuilles rondes & ſemblables à celles de l'olivier, diſpoſées en croix. On ne trouve rien dans ſa deſcription ſur les fleurs ni ſur les fruits: Paul Herman dit que ſes fruits ſont ſemblables à de petites pommes.

Geoffroy aſſure qu'en diſtillant la *caragne*, on en obtient une huile volatile, ſubtile, âcre, rouge & fort odorante; que c'eſt de cette huile que dépend ſa vertu de réſoudre les tumeurs, d'appaiſer les douleurs & de fortifier les nerfs. Carthuſer penſe qu'elle eſt compoſée de partie gommeuſe, d'une matière réſineuſe & d'huile eſſentielle. Il attribue comme Geoffroy, ſon odeur, ſa ſaveur & ſes vertus à cette huile. Suivant ce chimiſte, la diſſolution aqueuſe de la *caragne* eſt de couleur dorée, d'une odeur reſino-balſamique, d'une ſaveur un peu amère & balſamique. L'extrait qu'on en obtient par l'évaporation eſt d'un jaune brun & jouit des mêmes propriétés que la diſſolution; une once de *caragne* fournit deux gros de cet extrait aqueux. La première teinture de cette gomme-réſine dans l'alcohol & eſt d'après le même auteur, d'une couleur jaune dorée foncée, d'une odeur réſineuſe aſſez forte & agréable, d'une ſaveur âcre & amère. L'extrait réſineux qu'on en obtient par une évaporation bien ménagée, eſt recouvert d'un peu d'huile eſſentielle aromatique, âcre & amère, au-deſſous de laquelle ſe trouve une maſſe viſqueuſe, collante, d'un blanc jaune, qui a une foible odeur aromatique, & preſque aucune ſaveur; elle adhère fortement à la langue & au palais; on en retire ſix gros par once; la partie réſineuſe & huileuſe âcre, amère, active, eſt donc trois fois plus abondante dans la *caragne*, que la gommeuſe ou extractive. Carthuſer ajoute à ces détails que cette gomme-réſine paroît avoir des analogies avec le galbanum & la cacamilhaca, qu'elle doit jouir à-peu-près des mêmes vertus.

Tous les médecins s'accordent à regarder la *caragne* comme ſeulement propre à être employée à l'extérieur: elle eſt tonique, corroborante, fondante, diſcuſſive, antiſpaſmodique, calmante, nervine, traumatique ou vulnéraire. On l'applique ſeule ou mêlée avec la térébenthine, l'huile de muſcade, & pluſieurs autres ſubſtances ſous forme emplaſtique, dans la goutte, la ſciatique, les fluxions & les douleurs des dents, les maux de tête, les douleurs, les ſpaſmes d'eſtomac & des inteſtins, les bleſſures des tendons & des nerfs, la foibleſſe des articulations, les tumeurs froides, les ſpaſmes externes; on l'adminiſtre en fumigations dans les maladies de la matrice. On en forme avec moitié de ſon poids de cire & ſuffiſante quantité d'une huile douce une eſpèce d'emplâtre dont on a éprouvé de bons effets dans la goutte. On applique la même compoſition ſur les tempes pour les douleurs des dents, ſur la future coronale, ſur les pariétaux pour les douleurs de tête; ſur la région épigaſtrique, ſur le nombril pour les douleurs d'eſtomac & les affections hiſtériques. On en place un petit morceau dans une dent creuſée par la carie pour appaiſer la douleur, & borner les progrès du mal. Elle entre dans la compoſition des emplâtres, céphaliques, ſtomachiques, traumatiques, &c. On n'en fait preſque jamais uſage intérieurement; on peut la donner

donner à la doſe de quelques grains juſqu'à celle d'un demi-gros ſous forme de pilules, dans la goutte, les rhumatiſmes, les ſpaſmes, les convulſions, &c.

(M. Fourcroy.)

CARAMBOLIER. (*Mat. méd.*) Le *carambolier averrhoa Linnei*, eſt un genre d'arbriſſeaux exotiques de la famille des balſamiers, dont le caractère conſiſte dans des feuilles alternes, ailées avec impaire, un calice à cinq feuilles, cinq pétales, dix étamines, cinq grandes & cinq petites alternes, cinq ſtyles, une baie charnue à cinq côtes & à cinq loges.

Il y en a trois eſpèces connues & décrites par Rumphe & Rhéede; elles croiſſent dans les Indes orientales, & leurs fruits ſont employés comme alimens & comme médicamens.

La première eſt le *carambolier* axillaire, *averrhoa carambola* de Linnéus: cet arbre de douze à quinze pieds porte des fruits ovales, oblongs à cinq angles tranchans, gros comme un œuf de poule, jaunâtres lorſqu'ils ſont murs & d'une acidité agréable: les Indiens le cultivent parce qu'ils eſtiment beaucoup ſon fruit; il en donne deux ou trois fois par an. On mange ſes fruits crus; ils excitent l'appétit; on en fait une ſorte de confiture; le jus eſt employé comme rafraîchiſſant, antiſeptique & légèrement aſtringent, dans les fièvres ardentes, bilieuſes, putrides, dans les dyſſenteries, &c.

La ſeconde eſpèce eſt le *carambolier* cilindrique; *averrhoa bilimbi* de Linnéus. C'eſt un arbriſſeau un peu moins élevé que le précédent: il porte des fruits cilindriques à cinq côtes arrondies d'un vert jaunâtre, aſſez ſemblable à un petit concombre de deux ou trois pouces de longueur, beaucoup plus acides que ceux de l'eſpèce précédente. L'arbre a des fleurs & des fruits toute l'année: on ne les mange point crus, à cauſe de leur forte acidité; mais on les fait cuire avec de la viande ou du poiſſon, auxquels ils communiquent une ſaveur piquante & agréable. On les fait confire au ſucre, au vinaigre, au ſel, & on les mange comme les groſeilles, les capres ou les olives. On en prépare un ſyrop qu'on donne dans les maladies fébriles, inflammatoires, bilieuſes, dans les inflammations du foie. On a coutume dans l'Inde de faire cuire quelques-uns de ces fruits avec le riz entier dans de l'eau; cette ſorte de tiſanne eſt un remède très-utile dans toutes les maladies inflammatoires.

La troiſième eſpèce eſt le *carambolier* à fruits ronds; *averrhoa acida* de Linnéus (remarquons ici la faute commiſe par Linnéus dans ſon nom ſpécifique, qui ſemble annoncer ou que le fruit de cet arbriſſeau eſt le ſeul acide, ou qu'il eſt le plus acide; ce qui eſt faux & conviendroit mieux au bilimbi.) Cet arbriſſeau reſſemble à l'eſpèce précédente par ſa hauteur, ſa forme, ſes feuilles, la couleur de ſes fleurs, &c. mais celles-ci, au lieu de partir du tronc ſortent des branches: d'ailleurs le fruit eſt une baie ronde, verte, un peu plus groſſe qu'une ceriſe, creuſée d'un ombilic, à côtes arrondies, diviſée en cinq loges contenant chacune une ſemence. L'arbriſſeau eſt toute l'année en fleurs & en fruits. Ces derniers ſont excellens; on les mange avec délices dans l'Inde; on les confit, ils reſſemblent alors à l'épine-vinette. Ils ſont rafraîchiſſans; tempérans, antiſeptiques, très-propres à tempérer l'ardeur de la ſoif; on les emploie dans les fièvres ardentes & bilieuſes avec beaucoup de ſuccès. *Voyez* le Dictionnaire de Botanique. (M. Fourcroy.)

CARAMEL, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section V. Préparations diverſes.

Le *caramel* n'eſt autre choſe que du ſucre très-cuit, en conſiſtance de ſyrop fort épais: c'eſt du ſucre preſque brûlé qui, parce qu'il eſt à ſon dernier degré de cuiſſon, perd ſa couleur blanche, devient plus compact, jaune, même brun, & caſſe net.

Lorſqu'on fait du ſucre au *caramel*, il faut bien prendre garde de ne point le faire trop cuire; car alors il deviendroit âcre, mal ſain, & ne ſeroit plus bon à rien. On couvre de *caramel* beaucoup de ſubſtances végétales qu'on veut conſerver long-temps, comme des fruits & des amandes qu'on praline, comme certains plats d'entremets que recherche la friandiſe des perſonnes ailées. On fait avec ce ſucre des petites tablettes très-minces, qu'on caſſe quarrément & qu'on enveloppe de papier: on les recommande aux perſonnes enrhumées, auxquelles on fait croire qu'on y fait entrer du ſuc de pommes.

Le ſucre au *caramel* eſt un peu plus échauffant que le ſucre commun, & doit ſe manger en moins grande quantité. *Voyez* Sucre. (M. Macquart.)

CARAMEL. (*Mat. méd.*) On nomme *caramel* le ſucre fondu, & qui a pris une couleur rouge, une ſaveur un peu âcre, un état de molleſſe & de déliqueſcence remarquables. Dans cette opération la chaleur a dénaturé les principes du ſucre: cette matière eſt altérée & ne peut plus repaſſer à ſon premier état. L'acide pyromuqueux qui s'eſt développé par l'action du feu, eſt la principale cauſe de toutes les propriétés qu'on connoît au *caramel*. C'eſt cet acide qui lui donne la couleur rouge brune qui le diſtingue, la ſaveur piquante qui le caractériſe, l'état de molleſſe & de déliqueſcence qui l'éloigne de celui du ſucre blanc & criſtallin. Le *caramel* bien fait ne doit avoir qu'une couleur rouge brune, & une odeur agréable. Il ne faut point que cette couleur ſoit trop brune, ni que la ſaveur & l'odeur ſoit trop empyreumatique; l'acide pyromuqueux ne doit être que

très-peu abondant, & il ne doit y avoir qu'une petite partie du ſucre de décompoſé. Le *caramel* eſt beaucoup plus utile à la cuiſine & à l'office qu'à la pharmacie proprement dite; c'eſt une eſpèce d'aſſaiſonnement dont on ſe ſert ſouvent dans les cuiſines pour colorer les jus, les bouillons, les ſauſſes, pour dorer & recouvrir la ſurface des viandes, des légumes, pour augmenter & modifier agréablement la ſaveur des mets: mais on peut auſſi le conſidérer comme médicament: il eſt légèrement tonique, ſtomachique, bécbique, inciſif, antiſeptique, un peu cordial, ſudorifique, & on pourroit l'employer avec quelques ſuccès dans les maux de gorge pituiteux & catarrhales, la toux de la même nature, l'aſthme humide, les maux d'eſtomac; auſſi on prépare au *caramel* des bonbons, des paſtilles, des tablettes, qu'on preſcrit avec aſſez d'avantage dans les circonſtances indiquées, & qui ſouvent méritent la préférence ſur de véritables préparations pharmaceutiques, qui répugnent aux malades & qui les dégoûtent. On n'a fait cependant que très-peu d'uſage juſqu'ici du ſucre cuit au *caramel* en médecine. La ſeule manière dont on l'a ſouvent employé, a conſiſté dans une eſpèce de bol, que l'on fait avec du ſucre fondu & du poivre en poudre. On introduit cette eſpèce de pilule dans le creux d'une dent cariée, & ce topique a pluſieurs fois calmé des douleurs opiniâtres dues à cette cauſe. On pourroit préparer une eſpèce de tiſanne ou de boiſſon auſſi agréable au goût qu'avantageuſe dans la plupart des cas ci-deſſus, en délayant dans l'eau une ou deux onces de *caramel* par pinte, & en y ajoutant un acide végétal quelconque. (M. Fourcroy.)

CARAMENO. (*Mat. méd.*) On donne en Amérique le nom de *carameno* à une huile qu'on retire d'un fruit du même nom, & qui eſt employé avec ſuccès pour guérir une maladie vermineuſe de la peau, qu'on nomme Tom. On ne connoît pas exactement le végétal qui fournit cette huile.

(M. Fourcroy.)

CARANDAS, ou ANZUBA, (*Mat. méd.*) Eſpèce de plante ou d'arbuſte des Indes orientales, dont la feuille reſſemble beaucoup à celle du fraiſier, & ſuivant d'autres à celle du tamarin. Il produit pluſieurs fleurs odoriférantes; ſon fruit reſſemble à une petite pomme, qui eſt verte au commencement & pleine d'un ſuc blanc comme du lait; mais lorſqu'elle mûrit elle devient noirâtre, & prend un goût aſſez ſemblable à celui du raiſin. Il y a des gens qui en tirent le ſuc pour en faire une eſpèce de verjus; on mange auſſi ce fruit confit dans du vinaigre, & du ſel; on dit qu'il eſt propre à exciter l'appétit, & il s'en trouve beaucoup au royaume de Bengale.

(*Anc. Encyclop.*) (M. Fourcroy.)

CARBONATE D'AMMONIAQUE. (*Mat. méd.*) On donne le nom de *carbonate ammoniacal*, ou d'*ammoniaque*, à l'eſpèce de ſel neutre, que l'on appelloit autrefois *alcali volatil concret*, *ſel volatil d'Angleterre*, & qui eſt véritablement une combinaiſon ſaline neutre de l'acide carbonique avec l'ammoniaque, ou alcali volatil. Ce ſel, qui eſt un des plus utiles & des plus puiſſans médicamens qu'on puiſſe employer, n'exiſte pas pur & iſolé dans la nature; on le retire de preſque toutes les ſubſtances animales par l'action du feu. On le forme auſſi par l'union directe de l'ammoniaque avec l'acide carbonique: 1°. en agitant cet alcali dans une cuve de bierre ou de raiſin en fermentation; 2°. en faiſant paſſer de l'acide carbonique dans de l'eau chargée d'ammoniaque; 3°. en verſant cet acide dans un vaiſſeau, ſur les parois duquel on a mis des gouttes d'ammoniaque diſſoute dans l'eau; 4°. en combinant directement au-deſſus du mercure le gaz acide carbonique, & le gaz ammoniacal: ces deux gaz ſe pénètrent tout à coup. Il s'excite beaucoup de chaleur, & il ſe criſtalliſe un ſel ſur les parois de la cloche où l'on a fait le mélange. Dans tous ces cas, on voit bientôt ſe former des criſtaux de *carbonate ammoniacal*. On l'obtient encore en décompoſant le muriate ammoniacal par les ſels neutres carboniques à baſe de potaſſe, ou de ſoude, ou de chaux. C'eſt même par ce dernier procédé qu'on le prépare en grand dans les laboratoires pharmaceutiques. On met dans une cornue de grès un mélange de deux livres de muriate ammoniacal, ou *ſel ammoniac*, avec quatre livres de craie sèche. On adapte à la cornue une large allonge, terminée par un ballon; on chauffe par degrés juſqu'à faire rougir le fond de la cornue; le *carbonate ammoniacal* ſe dégage en vapeurs blanches, dont on favoriſe la condenſation avec des linges mouillés, il reſte dans la cornue du muriate calcaire.

Le *carbonate ammoniacal* eſt ſuſceptible de prendre une forme régulière; ſes criſtaux paroiſſent être des priſmes à pluſieurs faces. Bergman les déſigne par des octaèdres ayant quatre de leurs angles tronqués. M. Romé de Liſle a vu des grouppes de ce ſel, dans leſquels il étoit ſous la forme de petits priſmes tétraèdres comprimés, terminés à leur extrémité ſupérieure par un ſommet dièdre.

Sa ſaveur eſt urineuſe, mais beaucoup moins forte que celle de l'ammoniaque pure & cauſtique; ſon odeur, quoique ſemblable à celle de cette dernière, eſt auſſi beaucoup moins énergique; il verdit le ſyrop de violette, parceque l'acide carbonique ne détruit pas complettement les caractères des alcalis auxquels il eſt combiné.

Le *carbonate ammoniacal* eſt très-volatil, & la moindre chaleur le ſublime en entier. S'il eſt bien criſtalliſé, lorſqu'on le chauffe, il commence par ſe liquefier à raiſon de l'eau de ſa criſtalliſation; mais il ſe volatiliſe preſqu'en même temps, de manière qu'il eſt très-difficile d'avoir ce ſel bien criſtalliſé & bien ſec.

Digitized by Google

Il eſt très-diſſoluble dans l'eau ; il produit du froid dans cette diſſolution, comme tous les ſels neutres criſtalliſés ; cette propriété très-différente de celle de l'ammoniaque pure, qui donne beaucoup de chaleur en ſe combinant avec l'eau, ſuffiroit pour les ranger parmi les ſels ocutres ; deux parties d'eau froide en diſſolvent plus d'une de *carbonate ammoniacal* ; l'eau chaude en diſſout plus que ſon poids ; mais comme il ſe diſſipe à la chaleur de l'eau bouillante, on ne peut, ſans riſquer d'en perdre beaucoup, employer ce moyen pour le faire cryſtalliſer.

Il s'humecte légèrement à l'air, ſur-tout lorſqu'il n'eſt pas entièremeot ſaturé d'acide carbonique.

Les terres ſilicée & alumineuſe n'oot pas plus d'action ſur lui que ſur les autres ſels ammoniacaux. La magnéſie oe le décompoſe que très-foiblement ; la chaux le décompoſe, comme les autres ſels ammoniacaux, en s'empatant de ſon acide, avec lequel elle a beaucoup d'affinité. Si l'on verſe de l'eau de chaux dans une diſſolution de *carbonate ammoniacal*, il ſe fait ſur le champ un précipité, & l'on ſent une odeur vive d'ammoniaque cauſtique. La chaux s'eſt emparé de l'acide carbooique, avec lequel elle a formé de la craie, ou du *carbonate calcaire*, qui s'eſt précipité, & l'ammoniaque s'eſt ſéparée. La chaux vive, triturée avec le *carbonate ammoniacal*, en dégage ſur le champ l'ammoniaque ſous forme gazeuſe. En mettant ce mélange dans une cornue, on peut obtenir, à l'aide de l'eau placée dans les bouteilles de l'appareil de Voulf, l'ammoniaque cauſtique, ainſi qu'on l'obtient du muriate ammoniacal, diſtillé avec le même intermède. Cette décompoſition prouve que la chaux a plus d'affinité avec l'acide carbonique, que n'en a l'ammoniaque ; ce qui eſt également démontré pour les autres acides.

Les alcalis fixes décompoſent le *carbonate ammoniacal*, comme le fait la chaux, en ſéparant l'ammoniaque pure, & en s'uniſſant à ſon acide.

Enfin, les acides ſulfurique, nitrique, muriatique & fluorique ont plus d'affinité avec l'ammoniaque que n'en a l'acide carbonique. Lorſqu'on verſe un de ces acides ſur le *carbonate ammoniacal*, il ſe produit une vive effervescence due au dégagement de l'acide carbonique. Si on fait cette décompoſition dans un vaiſſeau étroit & allongé, on peut reconnoître la préſence de l'acide carbonique gazeux, en y plongeant une bougie, qui éteint la teinture de tourne-ſol qu'il fait paſſer au rouge, & de l'eau de chaux qu'il précipite. Ces décompoſitions du *carbonate ammoniacal* par la chaux & les alcalis fixes qui s'emparent de ſon acide, en ſéparant l'ammoniaque, & par les acides qui dégagent l'acide carbonique en s'uniſſaot à l'alcali, démontrent clairement la nature du *carbonate ammoniacal*. Bergman a trouvé, par des expériences exactes, qu'un quintal de ce ſel criſtalliſé contient quarante-cinq parties d'acide carbonique, quarante-trois d'ammoniaque, & douze d'eau. Comme il y a plus d'acide dans ce ſel que dans le *carbonate* de ſoude, & dans ce dernier, plus que dans le *carbonate* de potaſſe, ce ſavant chimiſte en conclud que plus la baſe alcaline eſt foible, & plus elle demande d'acide carbonique pour être ſaturée. L'acide boracique ne décompoſe point à froid le *carbonate ammoniacal* ; mais lorſqu'on verſe ſur ce dernier ſel une diſſolurion bien chaude d'acide boracique, il ſe produit une effervescence très-ſenſible ; on reconnoit le dégagement de l'acide carbonique par les moyens ordinaires, & l'on trouve au fond du vaſe un vrai borate ammoniacal. Cette expérience, que j'ai répétée bien des fois, prouve que la chaleur modifie ou change les loix des attractioos électives, comme l'a obſervé Bergman.

Le *carbonate ammoniacal* n'a point d'action ſur les ſels neutres parfaits ; ſeulement il décompoſe les ſels ocutres calcaires par la voie des doubles affinités ; ce que ne fait point l'ammoniaque pure & cauſtique. Cette belle découverte de Black explique pourquoi les chimiſtes avoient dit que l'ammoniaque a plus d'affinité avec les acides que la terre calcaire. Ils n'entendoient parler que de l'alcali volatil concret qu'ils regardoient comme le ſeul pur.

Le *carbonate ammoniacal* eſt employé en médecine comme un ſudorifique, anti-hyſtérique, &c. On le mêle avec quelques matières aromatiques. Il a été regardé comme ſpécifique dans la morſure de la vipère ; mais M. l'abbé Fontana s'eſt élevé avec raiſon contre cette opinion. Pluſieurs ont conſeillé le *carbonate ammoniacal* ou l'alcali volatil concret comme anti-vénérien ; l'expérience n'a point encore prononcé définitivement ſur ce point. M. Peyrilhe a fait ſur la vertu anti-vénérienne de ce ſel un ouvrage qui mérite d'être lu avec attention. Ce qu'il y a d'exact en médecine ſur les propriétés de ce ſel, c'eſt qu'il eſt purgatif, incitif, diurétique, diaphorétique, fondant, & qu'il a un effet très-marqué dans toutes les maladies qui dépendent de l'épaiſſiſſement de la lymphe ; comme quelques accidens vénériens, les dépôts laiteux, les engorgemens ſcrophuleux, les obſtructions commençantes, les hydropiſies, les tumeurs des articulations, &c. On ne ſauroit trop en recommander l'uſage dans ces maladies & dans toutes celles en général, où les fluides du corps humain ſont épais, viſqueux, arrêtés dans les vaiſſeaux lymphatiques, dans les cellules du tiſſu muqueux. C'eſt un des plus grands fondans, un des remèdes les plus pénétrans, les plus actifs que l'on puiſſe employer. Il produit auſſi de bons effets, comme ſtimulant, comme excitant dans les paralyſies, les engourdiſſemens.

On l'adminiſtre à la doſe de quelques grains dans des boiſſons appropriées, ou bien dans des mélanges opiatiques ou pilulaires. Les anglois préparent ce ſel ſous forme de pouſſière blanche, alliée avec des matières odorantes, agréables, de roſe, de jaſmin, de fleurs d'orange, renfermée dans de petits flacons, & deſtinée à être placées ſous le nez des perſonnes qui ſe trouvent mal. (M. Fourcroy.)

CARBONATE DE CHAUX. (*Mat. méd.*)

D'après les règles de nomenclature, déjà exposées dans plusieurs articles précédens, relativement aux sels neutres, formés par l'acide carbonique, on voit que le nom de *carbonate de chaux* est le seul qui expose convenablement la nature de la craie & de toutes les matières calcaires en général. Ces matières sont très-abondantes dans la nature & se présentent sous des formes très-variées, depuis les coquilles fossiles & reconnoissables, jusqu'au spath calcaire, le plus transparent, le plus pur & le plus régulièrement cristallisé. C'est à l'Histoire Naturelle à décrire toutes ces formes, à faire suivre l'observateur par toutes les nuances de dégradation & de désorganisation que les coquilles & les madrépores éprouvent depuis le moment où leurs habitans, privés de la vie, laissent leurs demeures solides, portées & balancées par les eaux de la mer, se déposer sur des fonds horizontaux & inclinés, jusqu'à celui où le *carbonate* calcaire, putrifié, divisé par des frottemens, sans cesse renaissans, est dissous complettement par l'eau & déposé sous forme cristalline, régulière & spathique dans les fentes des rochers, à la voute des cavernes, sur leurs parois, sur leurs fonds, & dans toutes les cavités que cette eau arrose, & dans lesquelles elle séjourne plus ou moins long-temps; c'est à elle à faire connoître comment ces demeures, terro-salines des vers & des polypes, enfouies en couches, laissent dans les montagnes des preuves de l'ancienne existence de la mer qui les a recouvertes & formées, comment froissées & usées par le mouvement des eaux, elles forment les terres coquillières, les falluns, les crons, les pierres à bâtir, les marbres; comment dissoute par l'eau, elle est, cette substance, déposée plus en petit, sous la forme de stalactites, de stalagmites, d'incrustations, d'ostéocolle, de terre, de farine fossile, de spath calcaire, &c. Toutes ces formes, si variées & si intéressantes pour le naturaliste, se réduisent pour le chimiste & pour la médecine à une seule & même matière, toujours identique, dont les propriétés chimiques & l'action médicamenteuse sont égales ou presque égales sous toutes ces formes. Le premier voit dans toutes les matières calcaires un sel neutre, terreux, insipide, presque indissoluble, analogue par ces propriétés aux terres & aux pierres, parmi lesquelles elles sont rangées par le naturaliste, infusible au feu, décomposable cependant par la chaleur, & perdant de l'eau & de l'acide carbonique par cet agent, se convertissant en chaux vive par sa calcination, faisant effervescence avec la plupart des acides minéraux & végétaux plus forts que l'acide carbonique qu'elle contient, se dissolvant dans l'eau à l'aide de cet acide, dissous d'abord dans ce liquide, se déposant sous une forme régulière, cristalline & transparente comme un véritable sel, lorsque l'eau qui la tient en dissolution, perd son acide carbonique.

Le médecin considère toutes les matières calcaires comme une substance médicamenteuse, insipide, peu active, qui n'a d'usage, absolument, que comme absorbant, antacide, & décruisant les aigres des premières voies; il observe que les terres les plus légères, les plus divisées, les plus blanches, dans cet ordre de substance, sont celles qui conviennent le plus, & qui rempliſſent, avec le plus de promptitude & le moins de désavantage possible, l'indication annoncée; car parmi les absorbans calcaires, il en est la plupart dont la dureté, le poids & la forme pierreuse s'opposent à leur administration, & qui, reçues dans l'estomac & les intestins, y occasionnent des pesanteurs, de la douleur & des malaises incommodes. Quelquefois même, ces substances, en absorbant les sucs gastrique & intestinal, forment des masses épaisses, comme une sorte de mortier, tenaces, gluantes, adhérentes aux parois du tube intestinal, bouchent les orifices des vaisseaux absorbans, & produisent ainsi tous les maux qui peuvent dépendre de cette obstruction. Aussi, depuis assez long-temps, les médecins instruits de cet inconvénient, ont banni de l'usage médicinal beaucoup de matières calcaires, cohérentes & dures; aussi ont-ils borné bientôt leur emploi à celles qui étoient les plus légères & les plus divisées, comme la craie fine & blanche, les terres, qui en raison de leur finesse, de leur ténuité & de leur légèreté, ont reçu les noms d'*agaric fossile*, *de farine fossile*. (*Voyez* ces *articles*.) Enfin, depuis quelques années, ils ont presque généralement renoncé aux terres calcaires, & ils ont adopté préférablement l'usage de la magnésie. (*Voyez* les mots MAGNÉSIE & CARBONATE DE MAGNÉSIE. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE CUIVRE. (*Mat. méd.*)

Le nom de cette substance indique que c'est une combinaison d'oxide de cuivre & d'acide carbonique. Cette espèce de sel neutre constitue le verd de montagne, le cuivre soyeux, la malachite & plusieurs mines de fer, terreuses & colorées en verd. Le verd-de-gris qui se forme à la surface du cuivre, exposé à l'air, est un composé analogue; celui qu'on prépare dans plusieurs provinces, & particulièrement aux environs de Montpellier, en laissant tremper des plaques de cuivre dans le vinaigre, n'est point de véritable *carbonate de cuivre*, mais un acétite de ce métal.

Le sel qui nous occupe dans cet article, est toujours verd, pulvérulent, cristallisé en aiguilles, ou déposé en stalactites. Sa saveur est âcre, métallique, & on doit le ranger parmi les poisons, il se dissout dans l'eau, chargée d'acide carbonique, dans tous les acides, dans les huiles. C'est un ennemi qui nous poursuit, pour ainsi dire, par-tout, parce que l'usage des vaisseaux de cuivre est presque général dans les divers besoins de la vie. Il faut savoir nous mettre en garde contre ses effets dangereux; s'il a été pris en grande dose, & s'il agit sur l'estomac, les vomitifs, les adoucissans, les émolliens, les calmans sont les remèdes d'autant mieux indiqués, qu'il agit lui-

même comme émétique & comme irritant. Les ſuites des effets de ce poiſon ſont plus difficiles à détruire que les ſymptômes violens qu'il fait naître immédiatement après ſon introduction dans le corps. On emploie avec ſuccès pour calmer les maux que cet empoiſonnement traîne à ſa ſuite, les remèdes ſulfureux, & en particulier, les eaux ſulfureuſes. Navier a propoſé les ſulfures alcalins, & en particulier, celui qui tient du fer en diſſolution pour dénaturer le *carbonate de cuivre*, les différens oxides de ce métal, ainſi que tous les poiſons minéraux, & ſuſceptibles d'être adoucis par le ſoufre; mais l'expérience n'a pas encore prononcé aſſez poſitivement ſur l'utilité de ce dernier remède pour en recommander l'uſage.

Quoique trop d'expériences funeſtes aient appris que le *carbonate de cuivre* & les différens oxides de ce métal ont une action délétère ſur l'économie animale, on a propoſé ces ſubſtances comme médicamens dans pluſieurs maladies, & ſur-tout dans celles dont la cure eſt, ou très-difficile, ou impoſſible par d'autres moyens. Telles ſont le vice écrouelleux, très-avancé, le cancer, les tumeurs froides & douloureuſes anciennes, les engorgemens lymphatiques, les concrétions bronchiques & œſophagiennes, les affections ſpaſmodiques de l'œſophage & du pharynx. Mais malgré les éloges qu'on a prodigués à cette pratique, malgré les ouvrages trop multipliés ſur ces traitemens, malgré les obſervations ſur les cures opérées par les oxides cuivreux, le temps & l'expérience ont mis ces dangereux remèdes à leur vraie place. Les médecins, inſtruits & prudens, ne les emploient jamais, & ils en redoutent, avec raiſon, les effets trop énergiques. Ceux qui les ont adminiſtrés dans les maladies énoncées, les ont, à la vérité, preſcrits ſous forme sèche & pilulaire, étendus & mêlés dans des excipiens adouciſſans & calmans, propres à en modérer l'action & à en enchaîner l'activité. Mais ces correctifs n'ont pas empêché d'obſerver les effets de ces ſubſtances, & ils ne détruiſent point complettement les ſerremens de gorge, les douleurs, les tiraillemens d'eſtomac, les nauſées, les vomiſſemens, les coliques, les convulſions même que ces prétendus médicamens produiſent chez les perſonnes ſenſibles & irritables, même lorſqu'on les donne à très petites doſes; ces raiſons, jointes au peu d'avantage & aux véritables inſuccès de ces remèdes, dans les maladies déſeſpérées, auxquelles on avoit dit qu'ils étoient capables de réſiſter, doivent empêcher les hommes de l'art, qui agiſſent autant d'après des principes de l'honneur, que d'après ceux de leur ſcience, d'employer de pareils agens.

(M. Fourcroy.)

CARBONATE DE FER. (*Mat. méd.*)

Dans la nouvelle nomenclature chimique, on nomme *carbonate de fer* la combinaiſon de l'acide carbonique avec le fer. Cette combinaiſon eſt une des matières les plus répandues dans la nature, & un des médicamens les plus utiles que l'on puiſſe employer dans tous les cas où ce métal eſt indiqué, quoiqu'on n'ait pas connu cette ſubſtance ſous le nom que nous lui donnons, quoiqu'on n'ait même connu ſa compoſition & ſa véritable nature que depuis quelques années, on en fait depuis long-temps un uſage très-avantageux en médecine. C'eſt cette eſpèce de ſel ferrugineux qui forme preſque toutes les mines de fer terreuſes & ſuperficielles, les ochres, les hématites. Le fer ſpathique, criſtalliſé, n'eſt que du *carbonate de fer* très-pur. Il exiſte dans la plupart des terres, & des pierres colorées, dans les bols d'Arménie, d'Allemagne, & des autres lieux; il fait la baſe active de toutes les eaux ferrugineuſes ſimples, ou acidules, telles que les eaux de Pyrmont, de Pougues, de Spa, de Forges, de Saint-Germain, &c. Il ſe forme dans l'air atmoſphérique, & la rouille, qui recouvre bientôt tous les uſtenſiles de fer expoſés dans l'air humide, eſt abſolument de cette nature; c'eſt ce ſel qui conſtitue le ſafran de mars apéritif, qu'on prépare en pharmacie, & c'eſt même ſous ce nom qu'on l'emploie le plus communément en médecine. On l'obtient encore en précipitant toutes les diſſolutions de fer dans les acides par les *carbonates* alcalins, de quelque nature qu'ils ſoient; enfin c'eſt ce ſel qui eſt diſſous dans la teinture martiale alcaline de Stahl, & qui ſe précipite ſpontanément de cette teinture ſous le nom de *ſafran de mars apéritif de Stahl*. On voit donc qu'il eſt employé très-fréquemment en médecine, ſous les différentes dénominations d'ochre de fer, de terre bolaire, d'eau minérale martiale, de teinture martiale alcaline de Stahl, & de ſafran de mars apéritif; mais comme c'eſt particulièrement ce dernier que l'on preſcrit le plus fréquemment, nous traiterons ſpécialement ici de ſa préparation, de ſes propriétés, & de ſes uſages.

Pour préparer le *carbonate de fer* pur, plus connu ſous le nom de *ſafran de mars apéritif*, dans les boutiques, on met dans un vaſe de terre de la limaille de fer, qu'on humecte d'un peu d'eau, & qu'on laiſſe expoſée à l'air dans un lieu où il puiſſe être à l'abri de la pouſſière & des accidens. On le remue de temps en temps pour préſenter toutes ſes ſurfaces à l'air, & on ajoute un peu d'eau à meſure qu'elle s'évapore, on continue ainſi juſqu'à ce que toute la limaille ſoit bien uniformément & complettement rouillée. Alors on pulvériſe toute la maſſe, ſi elle eſt encore noire, dans l'intérieur des petites glèbes qu'elle forme, on l'expoſe de nouveau à l'air en l'humectant, & lorſqu'elle eſt d'une couleur jaune, égale par-tout, on la paſſe au porphyre, & on la conſerve pour l'uſage. La théorie de cette opération eſt auſſi ſimple que facile à concevoir; l'eau eſt décompoſée par le fer, ſon oxigène s'unit à ce métal, & ſon hydrogène ſe dégage lentement en gaz inflammable; auſſi le mélange répand-il une légère odeur fétide; à meſure que le fer eſt oxidé, il abſorbe

l'acide carbonique de l'atmoſphère, & il ſe convertit en *carbonate de fer*. On pourroit ſubſtituer à ce médicament les dépôts des eaux minérales martiales, le fer ſpathique pur, les précipités des différens ſels neutres ferrugineux par les *carbonates* alcalins; mais ces ſubſtances pourroient n'être pas auſſi pures que celui qu'on prépare. D'ailleurs elles contiennent le fer dans un état d'oxidation très-différent, & on ne pourroit pas compter ſur les mêmes propriétés dans ces diverſes préparations.

Le *carbonate de fer*, employé ſous le nom de *ſafran de mars apéritif*, eſt un médicament tonique, légérement fortifiant, facilitant le mouvement des fibres, néceſſaire pour détruire les embarras produits par l'épaiſſiſſement des fluides, jouiſſant auſſi de la propriété de froncer les orifices des vaiſſeaux, & conſéquemment un peu aſtringent. C'eſt ce raiſon de ces propriétés, reconnues depuis long-temps dans la *rouille de fer*, qu'on l'a preſcrite dans les obſtructions commençantes, dans les foibleſſes de l'eſtomac, la lenteur & le déſordre des digeſtions. Quelques médecins, voyant que cette préparation détruiſoit les aigreurs, l'ont rangée parmi les abſorbans; mais il eſt aiſé de voir que c'eſt moins comme s'uniſſant à l'acide gaſtrique ſurabondant, & en neutraliſant cet acide, que comme fortifiant l'eſtomac, & s'oppoſant à la production d'une auſſi grande quantité d'acide, qu'il produit cet effet, & qu'il ſuffit de ſa propriété tonique & corroborante pour concevoir la cauſe de cette action. Il ne paroît pas douteux que le *carbonate de fer* ne ſoit abſorbé par les vaiſſeaux abſorbans des premières voies, & porté dans les humeurs; c'eſt à cette abſorption, & à ſon union avec les fluides du corps humain, qu'il faut attribuer l'action utile qu'il exerce dans la chloroſe, & dans toutes les maladies de langueur dans leſquelles le ſang eſt pâle, peu concreſcible; il acquiert les propriétés néceſſaires pour l'entretien de la vie & de la ſanté, par l'uſage de toutes les préparations ferrugineuſes en général. Le *carbonate de fer* paroît être, de toutes les préparations de ce métal, celle qui produit cette action avec le plus de force & de viteſſe, parce qu'il eſt plus ſoluble que la plupart des oxides de fer. Au bout de quelques ſemaines de ſon uſage, le ſang reprend une couleur plus foncée, une concreſcibilité plus forte, & une température plus élevée. Ces changemens ſont annoncés par la couleur de la peau qui s'anime, ſur-tout au viſage, par la facilité avec laquelle les malades exécutent les différens mouvemens, par l'agilité de leurs membres, par des digeſtions plus promptes & plus complettes, par l'appétit, la faim même, qui ſuccèdent au dégoût, & ſouvent aux appétits déréglés, par la chaleur qui renaît dans tous les organes, & qui prend la place du ſentiment de froid que les malades éprouvoient autrefois.

Chez les jeunes filles, plus ſujettes à la chloroſe que les garçons, les règles ne coulent point ordinairement pendant cette maladie, à laquelle le travail qui s'opère à cette époque dans la matrice, donne toujours naiſſance. Cette évacuation périodique, néceſſaire pour la ſanté, & qui annonce la perfection de l'individu, paroît ſouvent par l'effet des martiaux, & ſpécialement de la préparation qui nous occupe. Il n'eſt donc pas étonnant que l'antiquité ait regardé la rouille ou le *carbonate de fer* comme un remède propre à détruire la ſtérilité, & que l'hiſtoire de la médecine préſente pluſieurs exemples fameux de guériſons ſemblables. Comme l'écoulement des règles eſt une diſpoſition & une condition naturelle, néceſſaire à la conception, on conçoit qu'une ſubſtance capable de procurer cet écoulement tardif & difficile, & d'en régler le périodiſme, doit guérir la ſtérilité. Tout annonce donc une action remarquable & importante dans le *carbonate de fer*, & il produit des bons effets dans toutes les maladies accompagnées de foibleſſe & d'irrégularité dans les mouvemens, les évacuations, &c. Auſſi le preſcrit-on avec ſuccès dans les affections hypocondriaques, l'hydropiſie, les maladies lentes, catarrhales, l'incontinence d'urine, la perte de la ſemence, les relâchemens de tous les ſphincters en général. On le donne à la doſe de quelques grains, mêlé avec des extraits amers, toniques, des apéritifs, des aſtringens, des fortifians, ſous forme d'opiates, de bols ou de pilules. Il faut qu'il ſoit extrêmement diviſé pour produire de bons effets. Il convient ordinairement les évacuations alvines. (*Voyez* le mot Fer.) (M. Fourcroy.)

CARBONATE DE MAGNÉSIE. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de magnéſie*, ou la combinaiſon de la magnéſie avec l'acide carbonique, qu'on a nommé avant la nomenclature méthodique, *magnéſie blanche*, *magnéſie douce*, *magnéſie effervescente*, *magnéſie aërée*, *mephyte de magnéſie*, *craye de magnéſie*, eſt un des plus doux abſorbans, & peut-être même le ſeul véritablement utile, & qu'on puiſſe employer avec plus de ſécurité. Les Anglois en préparent depuis long-temps de grandes quantités, qu'ils débitent dans toute l'Europe; mais c'eſt un ſel ou une préparation qu'on peut faire par-tout, & qui, lorſqu'il eſt bien fait, jouit des mêmes propriétés, & peut être adminiſtré avec un égal ſuccès. Comme la connoiſſance des propriétés de ce ſel terreux eſt néceſſaire pour bien l'employer, & comme ces propriétés n'ont point encore été convenablement traitées dans les auteurs de matière médicale, nous ne craindrons pas de nous engager ſur cet objet dans les détails qui nous paroiſſent indiſpenſables pour remplir notre but. Ici tout eſt du reſſort de la chimie, ſans les lumières de cette ſcience, ſans les réſultats exacts qu'elle fournit, l'uſage & la preſcription du *carbonate de magnéſie* ne ſeroient rien moins que faciles: l'empirique médicinal ne ſuffit pas, & il ne conduiroit qu'à l'erreur. Nous renvoyons au mot *magnéſie* l'expoſé des différentes ſubſtances qu'on a connues d'abord & preſcrites même en médecine,

ſous ce nom ; nous nous contenterons de faire remarquer ici que la magnéſie, la terre magnéſienne, la terre muriatique de M. Kirwan, la baſe du vrai ſel d'epſom d'Angleterre, du ſel de ſedlitz, de ſeydſchutz, &c. eſt dans deux états différens, ſuivant ſa préparation ; que comme cette terre n'a point encore été trouvée ſeule dans ſa nature, quoiqu'il paroiſſe qu'elle y exiſte au moins combinée avec l'acide carbonique, ainſi que la chaux & la baryte, & comme elle eſt toujours unie dans les eaux ou dans quelques pierres, ſur-tout dans les ſchites, avec les acides muriatique ou ſulfurique, & plus ſouvent avec ce dernier, on ne l'obtient qu'en la ſéparant de ces ſels neutres, par le moyen des alcalis qui ont plus d'affinité qu'elle avec ces acides. Mais ſuivant qu'on emploie les alcalis purs & cauſtiques, ou ces ſels unis à l'acide carbonique, on précipite la magnéſie ou pure ou à l'état de *carbonate*. Quant à la magnéſie pure, nous en traiterons à l'article *magnéſie ;* il ne doit être queſtion dans celui-ci que du *carbonate de magnéſie ;* car ces deux états de la terre magnéſienne ont chacun leurs avantages dans la pratique de la médecine.

Le *carbonate de magnéſie* ſe prépare de la manière ſuivante : on diſſout dans de l'eau de rivière pure du ſulfate de magnéſie, ou vrai ſel d'epſom d'Angleterre, & non pas du ſel d'epſom de Lorraine, qui eſt du ſulfate de ſoude ou ſel de *glauber :* on fait chauffer cette diſſolution, on y verſe une diſſolution de potaſſe du commerce purifiée & qu'on a laiſſée long-temps à l'air pour lui faire abſorber de l'acide carbonique, ou qu'on a imprégnée auparavant de cet acide ; on la prend auſſi chaude ; on met de cette dernière liqueur juſqu'à ce que la diſſolution de ſulfate de magnéſie ceſſe de précipiter : alors on laiſſe bien dépoſer le précipité ; on décante enſuite la liqueur ſurnageante, on lave à pluſieurs repriſes le dépôt qui devient plus blanc à meſure que les leſſives ſont employées ; on le met enſuite ſur des planches de bois bien propres, on le fait ſécher à l'étuve, & on le garde pour l'uſage. La théorie de cette préparation chimique eſt fort ſimple & bien connue aujourd'hui. Le ſel d'epſom ou ſulfate de magnéſie eſt, comme le dernier nom l'exprime, un ſel neutre formé d'acide ſulfurique & de magnéſie : la diſſolution alcaline contient la potaſſe combinée avec l'acide carbonique ; au moment où l'on mêle ces deux liqueurs, les baſes & les acides de ces deux ſels neutres s'échangent réciproquement, il ſe fait une double décompoſition & une double combinaiſon ; la potaſſe ſe porte ſur l'acide ſulfurique & forme du ſulfate de potaſſe ou du *tartre vitriolé* qui reſte en diſſolution dans la liqueur : la magnéſie abſorbe l'acide carbonique & ſe précipite, parce que ce *carbonate de magnéſie* eſt très-peu ſoluble. Comme il ſe dépoſe rapidement, il eſt ſous la forme d'une pouſſière blanche très-divisée, & qui reſſemble à de l'amidon ; on le lave avec ſoin pour emporter tout ce qu'il peut contenir de ſels ſolubles amers & qui en altéreroient la pureté.

Mais dans cette opération qui paroît ſi ſimple & qui a été regardée comme telle par les chimiſtes qui l'ont décrite, il ſe paſſe pluſieurs phénomènes qui n'ont point encore aſſez frappé leur attention. On obtient des quantités de précipité différentes, quelquefois beaucoup, d'autrefois preſque point ; la nature de la leſſive alcaline influe ſingulièrement ſur ces différences. Cependant comme il eſt important qu'un médicament chimique ſoit toujours le même, afin d'être ſûr de ſon effet, j'ai cru qu'il falloit commencer par connoître la cauſe de ces différences, & j'ai fait des expériences aſſez multipliées pour parvenir à cette connoiſſance. Elles m'ont conduit à trouver conſtamment la même quantité de *carbonate de magnéſie*, & ce ſel dans le même état. Elles m'ont fait voir que la quantité de ce ſel précipité varioit ſuivant l'état du *carbonate* alcalin, ſuivant la proportion d'acide carbonique qu'il contient, & qui étant plus abondant qu'il ne faut pour ſaturer la magnéſie, tient le *carbonate de magnéſie* en diſſolution, & l'empêche de ſe précipiter. J'ai auſſi obtenu parmi les réſultats de ces expériences, des connoiſſances plus exactes ſur pluſieurs propriétés de ce ſel terreux. Les détails de ce travail entrepris pour la matière médicale chimique, doivent trouver leur place ici : je les extrairai du ſecond volume des annales de chimie, page 178.

I. Le célèbre profeſſeur Black, après avoir fait connoître la magnéſie, ou la baſe du vrai ſel d'epſom (ſulfate de magnéſie) après nous avoir appris à la diſtinguer des autres matières terreuſes par des caractères certains, l'a conſidérée encore dans ces deux états ; ſavoir, la *magnéſie cauſtique* ou *pure*, & la *magnéſie douce*, ou *effervescente :* il a fait voir que celle-ci contenoit l'*air fixe* ou *acide carbonique*, qu'il a découvert dans la craie & dans les alcalis, & que c'étoit à la préſence de ce corps qu'elle devoit, comme ces derniers ſels, la propriété de faire effervescence avec les acides.

Bergman, dans ſa diſſertation ſur l'acide carbonique, qu'il avoit nommé *acide aërien*, a examiné quelques propriétés du *carbonate de magnéſie*, ou de la *magnéſie aërée*. Il avoit vu cette matière criſtalliſée par une évaporation lente ſous la forme de petits grains tranſparens, & de rayons partant du même point en deux faiſceaux. Il avoit eſtimé que cent parties de cette eſpèce de ſel neutre, contiennent vingt-cinq parties d'acide carbonique, quarante-cinq de magnéſie, & trente d'eau. M. de Butini fils, médecin de Genève, a fait des recherches aſſez étendues ſur la magnéſie, ſur le ſel d'epſom ou ſulfate de magnéſie, ſur la décompoſition & la précipitation de ce ſel, & ſur les propriétés du *carbonate de magnéſie*. Il a reconnu que ce ſel, très-diſſoluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, criſtalliſoit,

Digitized by Google

par une évaporation douce au feu de lampe, ou par la ſimple expoſition à l'air, en houpes compoſées d'aiguilles brillantes d'à-peu-près une ligne de longueur, qui offroient au microſcope des priſmes à ſix pans tranchés par une exagone. Il a vu qu'une diſſolution de ſulfate de magnéſie précipitée par le *carbonate* de potaſſe, préſentoit au bout de quelques jours des cryſtaux ſemblables. Cette cryſtalliſation, dans le ſecond cas comme dans le premier, dépend manifeſtement de la volatiliſation de l'acide carbonique qui tenoit le *carbonate de magnéſie* ſaturé en diſſolution. Il a prouvé que cet acide a la propriété de rendre la magnéſie beaucoup plus diſſoluble dans l'eau qu'elle ne l'eſt naturellement.

Mais aucun de ces chimiſtes n'a décrit les phénomènes que préſente la précipitation du ſulfate de magnéſie par les différens *carbonates* alcalins; aucun n'a indiqué les différentes doſes de *carbonate de magnéſie* que l'on obtient par ces divers précipitans; enfin, ils n'ont preſque rien dit ſur les propriétés diſtinctives de ce ſel terreux.

Un grand nombre de faits apperçus dans des expériences trop rapides pour être exactes, & telles qu'il eſt permis de les faire dans les démonſtrations de chimie, m'ont engagé à faire des recherches ſuivies ſur cet objet.

II. On a toujours préparé la magnéſie du commerce en précipitant le ſulfate de magnéſie ou le *ſel d'epſom*, par la potaſſe purifiée, ou le *carbonate* de potaſſe non ſaturé; mais on a méconnu dans cette partie de l'art pharmaceutique beaucoup de phénomènes intéreſſans, ſoit parce qu'on ne faiſoit que peu d'attention aux doſes des matières employées & obtenues, ſoit parce qu'on ſe ſervoit de ſubſtances impures.

Le *carbonate* de potaſſe bien ſaturé, criſtalliſé & non déliqueſcent, diſſous dans cinq parties d'eau diſtillée à vingt dégrés du thermomètre de Reaumur, mêlé avec une diſſolution de ſulfate de magnéſie très-pur à la même température, ne préſente aucune précipitation ſenſible. Ce fait étonne au premier aſpect, ſur-tout lorſqu'on ſe rappelle que pluſieurs chimiſtes, & en particulier M. Butini, recommandent de laiſſer à l'air la leſſive alcaline pour qu'elle ſe ſature d'acide carbonique, & pour qu'elle précipite une plus grande quantité de magnéſie, ce qui eſt vrai, mais relatif à la chaleur qu'on emploie dans cette expérience. Le mélange qui ne précipite rien à dix dégrés & même à vingt, commence à devenir louche lorſque la chaleur excède le dernier terme: on obſerve qu'à meſure que les liqueurs ſe troublent, il ſe dégage quelques bulles de fluide élaſtique. Si on mêle bouillantes les deux diſſolutions indiquées, il ſe forme un précipité abondant: en continuant l'ébullition, ce précipité magnéſien augmente encore.

Pour bien connoître les phénomènes de cette expérience, & leur cauſe, on a mêlé une diſſolution de cent parties de ſulfate de magnéſie tranſparent & pur, dans ſix cents parties d'eau diſtillée, avec une diſſolution de cent parties de *carbonate* de potaſſe bien neutre & bien criſtalliſée dans cinq cents parties d'eau diſtillée; les diſſolutions de ces deux ſels étoient à douze dégrés du thermomètre de Reaumur; elles ſe ſont mêlées ſans précipitations, quoiqu'on les agitât pour multiplier les contacts. On a fait chauffer lentement ce mélange; à vingt dégrés il s'eſt manifeſté une légère effervescence produite par le dégagement de très-petites bulles de fluide élaſtique; il s'eſt formé à la ſurface une pellicule légère & tranſparente; à trente dégrés cette pellicule eſt devenue opaque, & l'effervescence n'étoit pas beaucoup plus conſidérable; à quarante dégrés l'agitation de l'effervescence devenant beaucoup plus forte, la pellicule s'eſt briſée, la liqueur s'eſt troublée uniformément, & devint blanche, quoiqu'elle conſervât une partie de ſa tranſparence: à cinquante dégrés le mouvement du liquide effervescent devint très-violent, l'eau étoit entièrement opaque & blanche; lorſque la chaleur paſſa ſoixante dégrés, l'effervescence fut ſi conſidérable & l'eau ſi raréfiée, que le vaſe où l'on faiſoit l'expérience étoit à peine aſſez grand pour contenir la liqueur. Nous nous ſommes ſervis pour cela de grands vaiſſeaux de verre élargis par en haut, & que l'on connoît dans les laboratoires ſous le nom d'évaporatoires: les vaſes de cuivre & de grès ne peuvent pas ſervir, parce que le *carbonate de magnéſie* adhère avec tant de force ſur leurs parois, qu'on eſt obligé d'en perdre beaucoup. Tant que cette effervescence produite par le dégagement du gaz acide carbonique très-abondant a lieu, ce liquide n'a jamais pris la température de quatre-vingts dégrés, & il eſt reſté toujours à celle de ſoixante-dix-huit ou ſoixante-dix-neuf dégrés. Mais bientôt cette violente effervescence a diminué; la liqueur s'eſt affaiſſée un peu, les bulles n'étoient plus auſſi tenaces, auſſi ſavoneuſes, & la véritable ébullition de l'eau prit la place du dégagement de gaz; la liqueur monta alors & tout-à-coup à quatre-vingts dégrés. En arrêtant l'opération à cette époque, & lorſque l'acide carbonique paroiſſoit être entièrement volatiliſé, on n'obtenoit pas tout le *carbonate de magnéſie*, ſéparé par le *carbonate* de potaſſe: il fallut continuer l'ébullition pendant un quart d'heure. Il eſt prouvé par-là que le *carbonate de magnéſie* adhère aſſez fortement à l'eau & à l'acide carbonique, puiſque celui-ci, s'il étoit diſſous ſeul, ſe ſépareroit beaucoup plus promptement.

Dans cette expérience, on a obtenu 0,36 de *carbonate de magnéſie* ſec ſous la forme d'une pouſſière blanche comme grenue; la liqueur décantée évaporée avec ſoin, a donné du ſulfate de potaſſe.

Il réſulte de ces faits, 1°. que le *carbonate* de potaſſe décompoſe à froid le ſulfate de magnéſie; 2°. que

que le *carbonate de magnéſie*, formé dans ce cas, reſte en diſſolution dans la liqueur froide, à l'aide de l'acide carbonique, excèdent à ſa nature ſaline neutre; 3°. que le *carbonate* de potaſſe contient plus d'acide carbonique que n'en demande pour être ſaturée la magnéſie ſéparée de l'acide ſulfurique; 4°. que c'eſt cet excès d'acide carbonique qui empêche les liqueurs de ſe troubler, & la matière de ſe dépoſer tant que les liqueurs ſont froides; 5°. que la chaleur, en dégageant cet acide, rend le *carbonate de magnéſie* moins ſoluble & en détermine la précipitation; 6°. que parties égales de *carbonate* de potaſſe & de ſulfate de magnéſie ne donnent point les proportions exactes pour la décompoſition complette de ce dernier, & qu'il y a plus de *carbonate* de potaſſe qu'il n'en faut pour ſéparer la magnéſie.

Juſqu'ici, ces faits ſont d'accord avec ce qu'on fait en pharmacie ſur la préparation de la magnéſie ordinaire; car, 1°. on n'emploie pas de *carbonate* de potaſſe bien ſaturé, qui ſeroit beaucoup trop cher & qui ne donneroit pas de magnéſie à froid; 2°. on fait chauffer & même bouillir, quelque temps, les diſſolutions pour obtenir plus de magnéſie.

Comme nous avions employé trop de *carbonate* de potaſſe, on a fait une ſeconde expérience en mêlant les diſſolutions de 125 parties de ſulfate de magnéſie & 100 de *carbonate* de potaſſe. Après l'ébullition, on a obtenu 0,45 de *carbonate de magnéſie* très-pur. Nous avons obſervé qu'après l'ébullition forte, & le dégagement complet d'acide carbonique, il reſte dans la liqueur un peu de *carbonate de magnéſie*, avec le ſulfate de potaſſe. On n'obtient cette légère portion de *carbonate* de magnéſie que par une évaporation aſſez longue; nous avons compté cette portion dans les 0,45, obtenus dans cette ſeconde expérience.

Si au lieu de faire chauffer les diſſolutions de ces deux ſels, bien purs & bien neutres, pour obtenir le *carbonate* de magnéſie par le dégagement de l'acide carbonique, on laiſſe le mélange expoſé à l'air, à une température de 12 à 15 degrés, il s'en précipite au bout de quelques jours des criſtaux en aiguilles très-fines, qui ſont du *carbonate* de magnéſie. M. Butini avoit déjà vu ce fait; mais je me ſuis aſſuré qu'il eſt impoſſible de ſéparer ce ſel bien pur; il eſt toujours mêlé de ſulfate de potaſſe: d'ailleurs, il ne prend pas une forme auſſi régulière ni un volume auſſi gros que celui qu'on obtient par le *carbonate* de ſoude, & dont je parlerai tout-à-l'heure, ſans doute, parce qu'il ſe précipite trop vite, & pour ainſi dire, embarraſſé par les criſtaux de ſulfate de potaſſe qui ſe dépoſent en même temps.

On voit par tous ces détails que ſi l'on obtient en grand le *carbonate de magnéſie* par la potaſſe du commerce, c'eſt parce que ce dernier ſel n'eſt rien moins que ſaturé d'acide carbonique, & qu'il contient de la potaſſe cauſtique. La précipitation a même lieu à froid & dans l'inſtant du mélange, parce que la quantité d'acide carbonique, dégagé de la potaſſe, n'eſt pas aſſez conſidérable pour tenir tout le *carbonate de magnéſie* en diſſolution, parce que d'ailleurs une partie de cette terre, précipitée en état cauſtique par la portion de potaſſe cauſtique, contenue dans celle du commerce, enlève encore l'acide carbonique: mais il eſt certain, malgré cela, qu'il y a encore aſſez de cet acide pour tenir une portion de ſulfate de magnéſie en diſſolution, & que l'ébullition d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure eſt néceſſaire pour obtenir toute la terre contenue dans le liquide.

§. III. Le *carbonate* de ſoude a préſenté dans ſon action ſur le ſulfate de magnéſie des phénomènes différens de ceux du *carbonate* de potaſſe. Des diſſolutions de 100 parties de *carbonate* de ſoude & de 125 de ſulfate de magnéſie, tous deux en beaux criſtaux, mêlées à 12 degrés de température, ont donné tout-à-coup un précipité de *carbonate de magnéſie*, qui lavé & ſéché, peſoit 0,11. La liqueur decantée & chauffée fait effervescence à 20 degrés de chaleur, & ne commence à ſe troubler qu'à 30 degrés; elle mouſſe & ſe gonfle moins que celle qui a été mêlée avec le *carbonate* de potaſſe. Après avoir bouilli pendant un quart-d'heure, on en a recueilli 0,23; de ſorte qu'en tout, 125 parties de ſulfate de magnéſie ont donné 0,34 de *carbonate de magnéſie* par le *carbonate* de ſoude, tandis que le *carbonate* de potaſſe en avoit fourni 0,45. La liqueur décantée contenoit encore beaucoup de ſulfate de magnéſie, & cette expérience n'étoit pas exacte; puiſqu'on n'avoit point employé aſſez de *carbonate* de ſoude.

Par une ſuite d'expériences, j'ai trouvé que pour décompoſer entièrement 125 parties de ſulfate de magnéſie, il faut 156 parties de *carbonate* de ſoude tranſparent & bien criſtalliſé, & l'on obtient en tout 0,45 de *carbonate de magnéſie*, comme par le *carbonate* de potaſſe, mais avec cette différence qu'il s'en précipite d'abord 0,12, ou à peu près un quart, dans le moment même du mélange des liqueurs froides, & 0,33, ou à peu près les 3 quarts, par l'ébullition.

Ce n'eſt donc que la cauſe de cette différence dans la précipitation par le *carbonate* de potaſſe, ou par le *carbonate* de ſoude, qu'il falloit trouver; elle eſt manifeſtement due à la proportion d'acide carbonique dégagé relativement à la quantité des baſes, potaſſe ou ſoude, néceſſaires pour ſaturer l'acide ſulfurique du ſulfate de magnéſie.

Les expériences très-nombreuſes que j'ai faites pour déterminer toutes ces doſes, ou ces proportions, m'ont conduit aux réſultats ſuivans:

1°. En prenant les *carbonates* de potaſſe & de ſoude, bien criſtalliſés, tranſparens & effervescens, il faut 2 gros 44 grains du premier pour ſaturer 4 gros d'acide ſulfurique étendu d'eau; il s'en dégage 42 grains d'acide carbonique. La même doſe du même

acide ſulfurique demande 2 gros 49 grains de *carbonate* de ſoude, & il s'en dégage 33 grains d'acide carbonique ; il faut donc plus de *carbonate* de ſoude que de *carbonate* de potaſſe, pour ſaturer l'acide ſulfurique.

Mais la différence de proportion qui exiſte dans les réſultats ci-deſſus, annonce qu'il faut une quantité beaucoup plus grande de potaſſe, que de ſoude, pour opérer cette ſaturation, puiſque dans le *carbonate* de ſoude, il y a une doſe beaucoup plus grande d'eau que dans le *carbonate* de potaſſe, & puiſque celui-là contient dans une quantité égale à celle de *carbonate* de ſoude, près de la moitié plus de potaſſe qu'il n'y a de ſoude dans ce dernier.

3°. Quoique le *carbonate* de potaſſe contienne moins d'acide carbonique que celui de ſoude, l'acide ſulfurique en dégage cependant plus du premier que du ſecond, relativement aux doſes des baſes alcalines néceſſaires pour le ſaturer.

4°. Cette plus grande quantité d'acide carbonique, dégagé du *carbonate* de potaſſe que du *carbonate* de ſoude, eſt la ſeule cauſe de la diſſolution complette du *carbonate de magnéſie*, ſéparée par le premier & du quart précipité à froid dans le moment même de l'expérience par le ſecond. Mais ſi au lieu de traiter le ſulfate de magnéſie par le *carbonate* de ſoude, à l'aide de la chaleur, & d'en précipiter le *carbonate de magnéſie* par l'ébullition des diſſolutions, on laiſſe les diſſolutions ſéparées de la portion de précipité qu'elles forment dans l'inſtant de leur mélange, expoſées à l'air à 12 ou à 15 degrés de température, il s'y forme, au bout de quelques jours, des criſtaux très-réguliers de *carbonate de magnéſie* qui ont la longueur de 3, 4 à 5 lignes ſur un diamètre de deux lignes. Ces criſtaux ſont des priſmes hexaèdres dont les faces ſont rhomboïdales, & qui préſentent à leur extrémité des hexagones placés obliquement ſur le priſme. C'eſt un des procédés que je mets en uſage pour obtenir ce ſel très-pur, & avec la forme régulière qui lui eſt propre.

§. IV. Le *carbonate* d'ammoniaque eſt le premier ſel qui m'avoit préſenté depuis pluſieurs années la propriété de ne pas précipiter du tout le ſulfate de magnéſie. Ce que j'ai expoſé dans les détails précédens, explique la cauſe de ce phénomène, ſur-tout ſi on ſe rappelle que le *carbonate* d'ammoniaque contient plus d'acide carbonique que les deux autres *carbonates* alcalins. Le mélange des diſſolutions de ces deux ſels, en quelques proportions qu'il ſoit fait, ne donne point de précipité ; mais en chauffant ce mélange, il ſe manifeſte une très-forte effervescence, il ſe dégage une grande quantité d'acide carbonique, & il ſe précipite du *carbonate de magnéſie* qui affecte la forme grenue, lorſqu'on le fait ſécher lentement à l'air. 125 parties de ſulfate de magnéſie, mêlée avec 100 parties de *carbonate* ammoniacal, n'ont donné, après une légère ébullition, que 32 parties de *carbonate* de magnéſie. Comme il paroiſſoit que la quantité de *carbonate* ammoniacal employée, n'étoit pas ſuffiſante pour obtenir tout le *carbonate de magnéſie* que doit donner le ſel d'*Epſom*, comme d'ailleurs en examinant la liqueur, elle donnoit encore un précipité de magnéſie par la potaſſe cauſtique, on a recommencé cette expérience en prenant parties égales de *carbonate* d'ammoniaque & de ſulfate de magnéſie, diſſous chacun dans le moins d'eau froide poſſible. Ces deux diſſolutions ne ſe ſont point troublées à froid ; on les a chauffées, à 30 degrés elles ſe ſont troublées en faiſant une vive effervescence ; mais la chaleur étant parvenue juſqu'à l'ébullition, je crus m'appercevoir que la quantité de précipité diminuoit : on arrêta l'opération, on filtra la liqueur ; la quantité de *carbonate de magnéſie*, précipité & ſéché en pouſſière grenue, au lieu d'être plus abondante que dans la première expérience, comme il ſembloit qu'on auroit dû s'y attendre, ne peſoit que neuf grains. Je ſoupçonnai qu'une partie du précipité avoit été diſſoute dans la liqueur ; & en effet, la potaſſe y formoit un précipité très-abondant. On la fit évaporer aux trois quarts de ſon volume ; elle donna par le refroidiſſement un ſel en beaux criſtaux rhomboïdaux, dont une des faces larges étoit creuſée en trémie ; il y avoit parmi des priſmes rhomboïdaux, terminés par une pyramide tétraèdre. Ce ſel étoit triple, ou du *ſulfate ammoniaco-magnéſien* ; l'analyſe y indiqua 0, 56 de ſulfate de magnéſie, & 0, 44 de ſulfate d'ammoniaque. Ce fait exigea, pour être déterminé plus poſitivement, de nouvelles expériences. 125 grains de ſulfate de magnéſie & 125 grains de *carbonate* d'ammoniaque, diſſous dans le moins d'eau froide poſſible, ont été chauffés lentement juſqu'à 60 degrés du thermomètre de Réaumur ; le précipité s'eſt formé, à meſure que l'acide carbonique s'eſt dégagé : on a filtré & recueilli 45 grains foibles de *carbonate de magnéſie* comme dans les premières expériences par les *carbonates* de potaſſe & de ſoude ; la liqueur ne contenoit enſuite que du ſulfate d'ammoniaque.

Des diſſolutions égales des mêmes ſels ont été mêlées & chauffées lentement juſqu'à 60 degrés ; le précipité s'eſt formé comme à l'ordinaire, mais au lieu de laiſſer refroidir, de filtrer & de deſſécher le *carbonate de magnéſie*, on a continué de chauffer la liqueur. On l'a pouſſée juſqu'au terme de l'ébullition. Elle a très-complettement eu lieu à 81 degrés ; alors on a vu diſparoître peu-à-peu le précipité ; en moins de 20 minutes, la liqueur étoit parfaitement claire, & ne contenoit plus un atôme pulvérulent de *carbonate de magnéſie* ; en même temps, il ſe dégagea une odeur très-piquante de *carbonate* ammoniacal.

Le même phénomène eut lieu en faiſant bouillir une diſſolution de ſulfate d'ammoniaque, avec du *carbonate de magnéſie* en poudre. Mais ce qui a été bien poſitivement déterminé par nos expériences, c'eſt qu'il faut une chaleur de 80 degrés pour opérer la décompoſition du ſulfate d'ammoniaque par le *car-*

Digitized by Google

bonate de magnéſie, & qu'avant ce degré, les deux ſels reſtent ſans action l'un ſur l'autre.

On pourroit donc conclure de ces expériences que le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le ſulfate de magnéſie, & que le *carbonate de magnéſie* décompoſe auſſi le ſulfate d'ammoniaque. Les chimiſtes qui ont admis les affinités réciproques, croiroient peut-être trouver ici un nouveau fondement de leur opinion; ceux qui nioient la force des affinités chimiques, déterminée par la nature, auroient auſſi un fait de plus en apparence pour ſoutenir leur ſyſtême; mais dans l'état actuel de la ſcience, ce fait, au lieu de porter atteinte à la grande doctrine des attractions, eſt au contraire très-propre à la confirmer, puiſqu'il apprend comme beaucoup d'autres, que la chaleur fait varier les affinités. A la température ordinaire de 10 degrés, le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le ſulfate de magnéſie; il ne ſe forme point de dépôt, parce que le *carbonate de magnéſie* reſte en diſtillation, à l'aide de l'acide carbonique, dégagé de l'ammoniaque & ſurabondant à ſa ſaturation. A 80 degrés, l'ordre de ces affinités change, la magnéſie ſe porte ſur l'acide ſulfurique, l'ammoniaque enlève l'acide carbonique & ſe dégage avec lui; le ſulfate de magnéſie eſt reformé, & le *carbonate de magnéſie*, d'abord précipité, diſparoît. Lorſqu'il eſt entièrement diſſous, il ne reſte plus du tout d'ammoniaque dans la liqueur.

Un phénomène analogue a lieu, lorſqu'on chauffe la craie dans une diſſolution de muriate ammoniacal. Quoique le *carbonate* ammoniacal décompoſe & précipite à froid le muriate calcaire à la chaleur de l'ébullition, les affinités changent tout-à-coup, la craie diſparoît & ſe diſſout, la chaux s'unit à l'acide muriatique, & l'ammoniaque eſt dégagée avec l'acide carbonique; telle eſt la raiſon pour laquelle on obtient du *carbonate* ammoniacal en diſtillant à ſec du muriate d'ammoniaque avec du *carbonate* de chaux ou de la craie. Si on ne prenoit pas garde aux attractions du calorique, on ne pourroit pas concevoir comment d'un côté le *carbonate* d'ammoniaque décompoſe le muriate calcaire, tandis que le *carbonate* de chaux décompoſe à ſon tour le muriate ammoniacal.

Si au lieu de faire chauffer le mélange de *carbonate* d'ammoniaque & de ſulfate de magnéſie, ſoit pour en obtenir le *carbonate de magnéſie* pulvérulent par tous les termes, avant l'ébullition, ſoit pour opérer une nouvelle décompoſition par la température de 80 degrés, on laiſſe les diſſolutions expoſées à l'air, dans un vaiſſeau, un peu allongé, l'acide carbonique ſe dégage peu à peu, & le *carbonate de magnéſie* ſe dépoſe ſous une forme très-régulière & en beaux criſtaux. C'eſt le procédé qui donne ce ſel ſous la plus belle forme & ſous le plus grand volume.

§. V. On ſait aujourd'hui que pour connoître les propriétés d'un ſel, il faut l'examiner dans ſon état de criſtal pur; ſous ce point de vue, on n'a point déterminé avec exactitude celles du *carbonate de magnéſie*.

La forme la plus fréquente & la plus régulière de ce ſel eſt, comme je l'ai déjà dit, celle d'un priſme à ſix faces rhomboïdales, terminé par un hexagone dont le plan coupe obliquement l'axe des priſmes. Cette forme varie quelquefois; on voit quelques-uns de ces criſtaux en lames rhomboïdales, & d'autres, quoique plus rarement, en octaèdres. Tous ces criſtaux qui ont juſqu'à cinq lignes de longueur, ſur deux de diamètre, ſont parfaitement tranſparens & brillans; leur conſiſtance eſt aſſez forte, leur ſaveur preſque nulle, terreuſe & fade; elle reſſemble un peu à celle du ſucre de lait.

Expoſé au feu, le *carbonate de magnéſie* décrépite légèrement, ſe réduit en pouſſière, ſans ſe fondre, & perd 0, 75 de ſon poids en eau & en acide; il s'effleurit à l'air & devient blanc & opaque en perdant ſon eau de criſtalliſation. Il eſt très-diſſoluble dans l'eau, en comparaiſon du *carbonate de magnéſie* pulvérulent & non criſtalliſé. Une once d'eau diſtillée à 10 degrés, en diſſout 12 grains.

L'acide muriatique, étendu d'eau, diſſout ce ſel avec effervescence; de 100 grains, il s'en échappe 50 en acide carbonique; & ſi l'on y ajoute les 25 grains d'eau que la calcination en dégage, on aura pour un quintal de ce ſel 0, 25 d'eau, 0,25 de magnéſie & 0, 50 d'acide carbonique.

Cette analyſe fait voir la ſingulière différence qui exiſte entre le *carbonate de magnéſie* tranſparent, criſtalliſé régulièrement, & le même ſel précipité rapidement en poudre ou en grains, ſans forme régulière. Ce dernier contient ſur 100 parties, 0 40 de magnéſie, 0 48 d'acide carbonique, & 0, 12 d'eau; c'eſt donc par plus d'eau & plus d'acide carbonique que le *carbonate de magnéſie*, tranſparent & ſpathique, diffère du même ſel en poudre opaque, & cette variation, dans les proportions de ſes principes, donne à ce ſel la propriété de criſtalliſer en priſmes hexaèdres, de s'effleurir à l'air & de ſe diſſoudre dans beaucoup moins d'eau, & d'être ſolide & tranſparent. Sous cette forme criſtalline, le *carbonate de magnéſie* eſt à la magnéſie effervescente ordinaire & en poudre, ce qu'eſt le ſpath calcaire à la craie en poudre. On peut même prévoir que ce ſel régulier, tranſparent & ſolide, ſe trouvera dans la terre comme une eſpèce de ſpath, ainſi qu'on a trouvé depuis quelques années le *carbonate* de baryte ſolide, criſtalliſé, & ſous forme ſpathique.

Toutes ces obſervations ſur la préparation du *carbonate de magnéſie*, ſur ſes différens états, ſuivant ſa forme pulvérulente ou ſa forme criſtalline, ſur les proportions diverſes de ſes principes dans ces deux états & ſur les procédés pour l'obtenir dans l'un ou dans l'autre, ne ſont rien moins qu'indifférentes à la matière médicale, & on auroit tort de les regarder comme purement relatives à la chimie. En effet, il eſt véritablement

utile de préparer dans les pharmacies l'un & l'autre de ces *carbonates de magnéſie* ou de ces magnéſies effervescentes. Le plus connu de ces ſels & le ſeul employé juſqu'aujourd'hui, ſur-tout ſous le nom de *magnéſie angloiſe*, eſt en poudre, ſans forme criſtalline, & contient les deux cinquièmes de ſon poids de magnéſie pure; l'autre qui eſt bien criſtalliſé en priſmes tranſparens, ne contient que le quart de ſon poids de magnéſie. Il eſt reconnu par l'obſervation que ſouvent la magnéſie angloiſe occaſionne aux malades des peſanteurs, des douleurs & des gonflemens d'eſtomac; ces accidens qui ſont manifeſtement dus à la préſence de l'acide carbonique & à ſon dégagement par l'acide qui exiſte ſouvent dans les premières voies, peuvent être prévus par l'uſage de la magnéſie pure, comme l'a indiqué Macquer. (*Voyez* le mot MAGNÉSIE.) Mais comme ce n'eſt pas toujours comme abſorbant qu'on emploie ce ſel terreux, & comme on le preſcrit ſouvent pour purger doucement les perſonnes ſenſibles & irritables, on voit que pour remplir cette dernière indication, on peut faire uſage du *carbonate de magnéſie* ou de la magnéſie effervescente. Dans ce dernier cas, il arrive ſouvent que la magnéſie pulvérulente teſte ſur l'eſtomac, ne paſſe que très-lentement & ne produit pas tout l'effet qu'on en attend. C'eſt pour cela que M. Butini a propoſé d'employer le *carbonate de magnéſie*, diſſous dans l'eau, à l'aide de l'acide carbonique. La préparation de ce ſel bien criſtalliſé, que j'ai décrite dans cet article, donne un moyen d'éviter une grande partie des mêmes accidens. Ce ſel, ainſi préparé, eſt plus diſſoluble, plus léger; comme il contient moins de baſe terreuſe ou magnéſienne & plus d'eau ſous cette forme, il eſt moins ſujet à produire des peſanteurs, des bourſouffleмens & à ſéjourner long-temps dans les premières voies. D'ailleurs on peut l'employer diſſous dans l'eau, & former une ſorte d'eau minérale magnéſienne, en ajoutant à ce fluide une certaine quantité d'acide carbonique.

Pour réduire à des corollaires généraux & utiles à la médecine toutes les obſervations que nous avons préſentées dans cet article, nous offrirons ici les réſultats ſuivans.

1°. Ce n'eſt pas comme abſorbant qu'on doit preſcrire le *carbonate de magnéſie* en général, mais ſeulement comme laxatif ou purgatif doux.

2°. Le *carbonate* de magnéſie eſt dans deux états différens, relativement aux proportions de ſes principes; l'un que l'on pourroit nommer *carbonate de magnéſie non ſaturée*, eſt la magnéſie angloiſe ordinaire, la magnéſie douce, la magnéſie effervescente, commune, celle dont on a fait uſage juſqu'à préſent; elle contient plus de magnéſie que d'eau & d'acide carbonique; elle eſt en poudre, ſans tranſparence, ſans forme régulière, preſque ſans diſſolubilité. C'eſt le ſeul qu'on ait employé juſqu'actuellement. L'autre, que nous déſignerons par le nom de *carbonate de magnéſie ſaturé*, eſt en criſtaux hexaëdres tranſparens; il ne contient qu'un quart de magnéſie; il eſt plus ſapide, plus diſſoluble; il eſt très-pur & ne peut pas être mélangé de craie & d'alumine, comme cela arrive quelquefois à la magnéſie ordinaire du commerce.

3°. Le *carbonate de magnéſie* en général occaſionne ſouvent aux malades des douleurs, des gonflemens & du mal-aiſe; ces accidens dépendent de l'acide carbonique dégagé de ce ſel par les acides des premières voies; on peut les éviter tout-à-fait en employant la magnéſie pure; mais on les évitera même en grande partie en ſubſtituant au *carbonate de magnéſie* ordinaire le *carbonate* de magnéſie ſaturé.

4°. Lorſqu'on emploie cette terre ſaline, comme purgative, il faut préférer le *carbonate de magnéſie* ſaturé à celui qui eſt pulvérulent & non ſaturé, parce qu'il eſt moins chargé de terre, & parce qu'il eſt plus ſoluble.

5°. Il a encore ſur le *carbonate de magnéſie* non ſaturé, l'avantage de pouvoir être diſſous dans l'eau à la faveur d'un peu d'acide carbonique, & de pouvoir être employé en eau minérale.

6°. Enfin, pour tous les cas où l'on a beſoin de magnéſie effervescente, & où il n'eſt pas indiſpenſablement néceſſaire d'avoir recours à la magnéſie pure, on peut employer avec avantage le *carbonate de magnéſie* ſaturé & criſtalliſé, & il ſeroit utile que les apothicaires ne préparaſſent que celui-ci. (*Voyez*, pour une plus grande intelligence de cet article, les mots ABSORBANS & MAGNÉSIE. (M. FOURCROY.)

CARBONATE DE MERCURE. (*Mat. méd.*)

On ne fait mention ici du *carbonate de mercure* que parce que quelques médecins ont parlé du mercure aëré, ou de la combinaiſon du mercure avec l'air fixe, comme d'un remède antivénérien & fondant très-utile. Mais on ne trouve nulle part un procédé certain pour préparer ce médicament, & des obſervations exactes ſur ſes propriétés. On lit dans l'hiſtoire de la ſociété royale de médecine pour les années 1777 & 1778, page 290, la note ſuivante; « M. Nicolas, correſpondant à Grenoble, a appris à la ſociété qu'il a employé avec ſuccès contre les maladies vénériennes, une diſſolution de mercure par l'acide crayeux ou air fixe (à cette époque on donnoit ces noms à l'acide carbonique); ce remède eſt légèrement purgatif; il excite la ſalivation, lorſqu'on en fait un uſage long-temps continué. M. Nicolas le regarde comme avantageux dans le traitement des engorgemens lymphatiques, & ſpécialement dans celui des ulcères écrouelleux. M. Nicolas a promis de faire connoître la manière de préparer ce remède ».

Depuis la publication du volume où cette note eſt inſérée, M. Nicolas n'a rien publié ſur cet objet, & l'on ne connoît pas la préparation dont ce médecin a voulu parler. Voici ce qu'on ſait en chimie ſur

l'union du mercure avec l'acide carbonique. Cet acide en gaz n'a nulle action ſur le métal coulant. L'acide carbonique liquide paroît avoir une légère action ſur le mercure, ſuivant quelques chimiſtes; on en retrouve ſuivant eux quelques veſtiges dans de l'eau acidule qu'on a laiſſée ſéjourner ſur le mercure, & qu'on a agitée avec lui. Cependant la plupart des chimiſtes ou nient cette action, ou n'en font pas plus mention que ſi elle n'exiſtoit véritablement pas. Le mercure brûlé lentement dans l'air, qu'on nommoit autrefois le *précipité perſe*, & qui eſt un véritable oxide de ce métal, d'une belle couleur rouge, ſous une forme criſtalline & tranſparente, abſorbe l'acide carbonique de l'atmoſphère, & devient d'une couleur brune & opaque, ſuivant l'obſervation de M. Le Blanc; mais ce n'eſt pas cette eſpèce de *carbonate de mercure* qu'on pourroit ſe permettre d'employer en médecine, puiſqu'il n'eſt ni ſaturé ni diſſoluble dans l'eau, & puiſqu'il paroît être d'une âcreté conſidérable. Il en eſt abſolument de même des divers oxides de mercure précipités de ſes diſſolutions dans les acides par les *carbonates* alcalins de ſoude ou de potaſſe. Il eſt certain que ces précipités diffèrent beaucoup par la couleur, par la peſanteur, & par leur nature intime, de ceux qu'on obtient par les mêmes alcalis cauſtiques. Mais on ne peut douter que malgré cette différence, ils ne ſoient encore très-âcres, & c'eſt ce que pluſieurs praticiens, éclairés par leurs connoiſſances chimiques, ont éprouvé dans différens temps. Il réſulte de ces obſervations, qu'on ne connoît point de véritable *carbonate de mercure* qui puiſſe être comparé aux autres *carbonates* métalliques, & que les préparations qu'on pourroit ranger dans cette claſſe, en ſont réellement différentes, & ne doivent point être employées à l'intérieur, en raiſon de leur extrême âcreté. Il faudroit eſſayer ſi en ſaturant un oxide de mercure d'acide carbonique, on diminueroit ſa puiſſance corroſive. Cet eſſai n'a point encore été fait. (M. Fourcroy.)

CARBONATE DE PLOMB. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de plomb*, ou la combinaiſon ſaline neutre de l'oxide de plomb avec l'acide carbonique, eſt une des mines de ce métal plus abondamment répandue dans la terre après la galène ou le ſulfure de plomb. C'eſt auſſi une des préparations qui ſe préſente le plus fréquemment dans les laboratoires de chimie & de pharmacie, ainſi que dans les uſages de la vie. Quoiqu'on n'ait point ſpécialement recommandé ni employé ce ſel en médecine, même à l'extérieur, parce qu'il n'eſt connu que depuis quelques années, parce que d'ailleurs il n'eſt que très-peu diſſoluble, il doit cependant être connu des médecins, & il mérite quelques conſidérations de leur part, puiſqu'il ſe rencontre ſouvent dans les uſages de la vie, puiſque c'eſt un ennemi qui circule autour de nous, dont nous avons à craindre les dangereux effets, & auquel les médecins doivent ſavoir oppoſer des armes victorieuſes.

L'oxide de plomb qui ſe forme ſi facilement à la ſurface de ce métal dans les réſervoirs, dans les tuyaux, dans les fontaines, dans les ateliers de différens ouvriers, où l'on eſt obligé de s'en ſervir, abſorbe avec avidité l'acide carbonique de l'atmoſphère, & devient alors ſuſceptible de ſe diſſoudre un peu plus aiſément dans l'eau que lorſqu'il eſt à l'état pur d'oxide; ſa diſſolubilité dans l'eau augmente à proportion de l'acide carbonique que celle-ci contient, & tel eſt ſans doute le procédé que ſuit la nature pour diſſoudre & faire criſtalliſer ce ſel ſous la forme de priſmes héxaèdres plus ou moins cannelés, ſillonés, grouppés, comme ſe préſente la mine nommée communément plomb blanc dans les cabinets de minéralogie. Les enduits blancs, les croûtes griſâtres qui ſe préſentent à la ſurface des réſervoirs & des vaſes de plomb dont on fait uſage dans les beſoins de la vie, ſont donc une eſpèce de *carbonate de plomb* non ſaturé, qui eſt diſſoluble dans l'eau aiguiſée d'un acide quelconque, & qui l'eſt auſſi dans les huiles. Lorſque cet enduit a acquis par le temps un certain volume, il ſe détache des vaſes, & il peut être avalé avec l'eau qu'on y renferme. Si cet accident arrive, on eſt expoſé aux maladies que toutes les préparations de ce métal font naître, & ſur-tout à la colique de plomb. Les ouvriers qui travaillent ce métal ſous toutes ſortes de formes, ſoit en le coulant, en le grattant, en employant ſes diverſes préparations pour les couleurs, &c. ſont attaqués très-fréquemment de cette maladie. On a même des preuves authentiques que les vapeurs des huiles graſſes & volatiles peuvent entraîner des molécules d'oxide & de *carbonate de plomb*; car ce qu'on nomme le blanc de plomb eſt en partie formé de ce dernier ſel, & que ce plomb réduit en vapeur & diſſous dans celle des huiles, peut occaſionner la colique qui ſuit ſon action ſur l'économie animale. On ne ſauroit donc être trop en garde contre les effets de cet ennemi, d'autant plus dangereux qu'on n'en ſoupçonne pas quelquefois l'exiſtence. Cet objet ſera traité avec toute l'étendue qu'il exige dans l'hiſtoire médicinale du plomb. (*Voyez* ce mot.) (M. Fourcroy.)

CARBONATE DE POTASSE. (*Mat. méd.*)

Nous donnons le nom de *carbonate de potaſſe* au ſel neutre qui réſulte de la combinaiſon ſaturée de l'acide carbonique avec la potaſſe. Quelques chimiſtes modernes l'appellent *tartre méphitique*, *alcali végétal aéré*, &c. Cette ſubſtance ſaline, qu'on avoit toujours priſe pour de l'alcali pur, n'eſt connue comme un ſel neutre que depuis les travaux de M. Black. On confondoit autrefois ſous le même nom le ſel fixe de *tartre*, parce que ce ſel en contient en effet une portion; mais on ne le connoiſſoit véritablement pas. On le regardoit comme un alcali, parce qu'il a quelques-unes des propriétés de ces ſels. En effet, il verdit le ſirop de violettes; mais le borax & pluſieurs autres ſels ont la même propriété; d'ailleurs, il ne

Digitized by Google

détruit pas ou n'affoiblit pas la couleur des violettes comme la potaſſe pure. Il a une ſaveur alcaline qu'on trouve dans le borax. On le diſtinguoit ſeulement de l'alcali de la ſoude, par la propriété qu'on lui attribuoit, d'attirer très-promptement l'humidité de l'air, & de ne pas pouvoir ſe criſtalliſer; ainſi humecté par l'air, on l'appelloit *huile de tartre par défaillance*; mais cette déliqneſcence étoit due à la portion de potaſſe cauſtique qu'il contient. Bohnius ayant évaporé lentement & à une douce chaleur, de *l'huile de tartre*, il a obtenu ſous une pellicule ſaline, de beaux criſtaux qui ſe ſont conſervés plus de ſix ans ſans altération, quoiqu'expoſés à différentes températures. (*Diſſert. phyſico-chim.* 1666.) M. Montet, célèbre chimiſte de Montpellier, qui ſans doute n'avoit pas connoiſſance de la découverte de Bohnius, a trouvé de ſon côté un procédé pour faire criſtalliſer le *ſel fixe de tartre*. (Acad. des Sc. an. 1764, p. 576.) Mais ces deux procédés ne faiſoient que ſéparer du ſel fixe de tartre, qui n'eſt pas un ſel neutre parfait, la portion de potaſſe ſaturée d'acide carbonique; cette portion, qui étoit de véritable *carbonate de potaſſe*, eſt en effet très-criſtalliſable, & n'attire point du tout l'humidité de l'air. M. de Chaulnes, qui s'eſt beaucoup occupé de cet objet, prépare ce ſel en expoſant une diſſolution de potaſſe cauſtique, ou chargée de peu d'acide carbonique, dans un lieu rempli de cet acide gazeux, comme dans le haut d'une cuve de bière en fermentation. L'alcali s'empare de tout l'acide carbonique qu'il peut abſorber, & il criſtalliſe très-régulièrement; ſes criſtaux ſont des priſmes quadrangulaires, terminés par des pyramides à quatre faces très-courtes.

La ſaveur du *carbonate de potaſſe* eſt urineuſe, mais beaucoup moins forte que celle de l'alcali végétal cauſtique. Ce ſel neutre eſt très-altérable au feu, il ſe fond aiſément, & il s'alcaliſe aſſez vîte. Si on le diſtille dans une cornue en adaptant à ce vaiſſeau un récipient & un appareil pneumato-chimique au mercure, on en retire l'eau de criſtalliſation, & ſon acide dans l'état aériforme: la potaſſe eſt en maſſe irrégulière après cette opération, & elle retient preſque toujours une petite portion de ſon acide, que le feu ne peut lui enlever qu'avec la plus grande difficulté. D'après l'analyſe de Bergman, le *carbonate de potaſſe* ſaturé d'acide & bien criſtalliſé, qu'il nomme *alcali végétal aéré*, contient par quintal vingt parties d'acide, quarante-huit d'alcali pur, & trente-deux d'eau. Mais il faut obſerver que les *carbonates* paroiſſent être en général plus ſuſceptibles que les autres ſels neutres, de contenir des doſes très-différentes & très-variées de leur acide. Malgré cette propriété, ce ſel ne fourniſſant jamais de criſtaux réguliers que lorſqu'il eſt parfaitement ſaturé, on peut regarder comme exact & aſſez conſtant le calcul donné par Bergman.

Le *carbonate de potaſſe*, lorſqu'il eſt bien criſtalliſé, n'éprouve aucune altération de la part de l'air, ſes criſtaux reſtent tranſparens, ſans ſe fondre ni s'effleurir. Comme il eſt très-important & très-néceſſaire pour beaucoup d'expériences, d'avoir ce ſel aſſez pur pour jouir de cette propriété, & pour réſiſter à l'épreuve de l'air humide ou ſec, on en préparera facilement, en expoſant une leſſive de potaſſe ordinaire bien pure, bien blanche, & bien ſéparée du ſulfate de potaſſe que ce ſel contient ordinairement, au-deſſus d'une cuve à bière dans un vaiſſeau plat, & mieux encore en l'agitant avec des mouſſoirs, ou en la verſant continuellement d'un vaſe dans un autre; on la laiſſera ainſi en contact avec l'acide carbonique, produit en grand pendant la fermentation juſqu'à ce que la leſſive ait dépoſé de beaux criſtaux de *carbonate de potaſſe*; ou bien pour l'uſage médicinal on ſaturera une leſſive de potaſſe ordinaire de ce qu'elle pourra abſorber d'acide carbonique extrait de la craie; on la filtrera, on l'évaporera lentement dans une étuve ou ſur un bain de ſable, à une chaleur de 25 à 30 dégrés; il s'y formera des criſtaux au bout de cinq à ſix jours; on les recueillera, on les fera égoutter ſur des papiers gris, & on les conſervera bien enfermés pour l'uſage.

Ce ſel ſe diſſout très-bien dans quatre parties d'eau froide, & il exige un peu moins d'eau chaude pour être tenu en diſſolution: il produit du froid en s'uniſſant à ce fluide. Cette propriété qui diſtingue les ſels neutres des ſels ſimples, caractériſe aſſez la différence du *carbonate de potaſſe* d'avec la potaſſe pure ou cauſtique; il criſtalliſe par l'évaporation lente & même ſpontanée: ſi la diſſolution eſt trop rapprochée, il ſe prend en maſſe irrégulière par le refroidiſſement; ce qui arrive très-ſouvent dans les laboratoires.

Il peut ſervir de fondant aux terres vitrifiables, comme la potaſſe, parce qu'il s'alcaliſe par l'action du feu, en perdant l'acide carbonique; d'ailleurs, lorſqu'on chauffe fortement ce ſel mêlé avec du ſable dans des creuſets, on obſerve que dans le moment de la vitrification, il ſe produit une vive effervescence occaſionnée par le dégagement de l'acide aériforme. Ce phénomène prouve que la terre ſiliceé ne peut point s'unir à l'alcali ſaturé de cet acide, & que celui-ci s'en dégage dans l'inſtant de la combinaiſon vitreuſe. Ce caractère d'effervescence eſt ſi conſtant, qu'il a été propoſé par Bergman, pour reconnoître en petit & par l'action du chalumeau, une terre ſiliceé qui ſe fond avec le *carbonate de potaſſe*, en produiſant un bouillonnement ou une effervescence très-remarquable, tandis que les autres terres ne préſentent point le même phénomène.

L'argile n'a point d'action ſur le *carbonate de potaſſe*, qui réduit cette terre par la fuſion en une frite vitreuſe, un peu moins facilement à la vérité que la potaſſe cauſtique; la baryte enlève l'acide carbonique à ce ſel.

La chaux le décompoſe auſſi parce qu'elle a plus d'affinité avec cet acide; que n'en a la potaſſe; ſi l'on verſe de l'eau de chaux dans une diſſolution de

carbonate de potaſſe, il ſe précipite un ſel preſque inſoluble, formé par l'union de la chaux a l'acide carbonique, & l'alcali pur ou cauſtique reſte en diſſolution dans l'eau. On emploie en pharmacie cette décompoſition pour préparer la pierre à cautère, qui n'eſt que l'alcali fixe végétal rendu cauſtique par la chaux. *Voyez* les mots ALCALIS FIXES CAUSTIQUES, ALCALI VÉGÉTAL CAUSTIQUE, POTASSE, PIERRE A CAUTERE.

La magnéſie n'agit point ſur le *carbonate de potaſſe*, parce que l'alcali fixe végétal a plus d'affinité avec l'acide carbonique, que n'en a cette ſubſtance ſalino-terreuſe.

Les acides ſulfurique, nitrique, muriatique, &c. décompoſent le *carbonate de potaſſe* en s'uniſſant à l'alcali fixe, & en ſéparant l'acide carbonique qui ſe dégage avec effervescence. On peut recueillir cet acide au-deſſus de l'eau ou du mercure; on le reconnoît aux quatre caractères ſuivans; il eſt plus peſant que l'air atmoſphérique, il éteint les bougies, il rougit la teinture de tournesol, il précipite l'eau de chaux.

Le *carbonate de potaſſe* décompoſe les ſels ammoniacaux, & en dégage l'ammoniaque avec laquelle ſon acide carbonique s'unit; il décompoſe auſſi les ſels neutres calcaires, les ſels neutres magnéſiens, les ſels à baſe de ſoude, ceux à baſe d'oxides métalliques: toutes les matières ſéparées des acides auxquelles elles étoient unies, ſe précipitent combinées avec l'acide carbonique.

Le *carbonate de potaſſe*, quoique bien moins ſapide & diſſoluble que la potaſſe pure, facilite cependant la diſſolution des réſines, des extracto-réſineux, des matières animales & végétales en général.

Ce ſel eſt très-abondant dans la nature. Il ſe trouve tout formé dans les végétaux, & on le retire par l'incinération de ces corps organiques. Les cendres des bois qu'on brûle dans le Nord forment la potaſſe. C'eſt ſur-tout du tartre brûlé qu'on l'obtient, il porte alors dans le commerce le nom de *cendres gravelées*. On le prépare encore par la détonation du nitre avec le charbon.

Les uſages du *carbonate de potaſſe* ſont aſſez étendus dans les arts. On l'emploie en médecine comme un fondant très-actif, dans les embarras du méſentère & des viſcères du bas-ventre en général. Mais on n'en a point encore connu tous les effets utiles, & il paroît que quelque jour ſon uſage ſera plus multiplié qu'il ne l'a été juſqu'ici. La raiſon pour laquelle il n'a point été employé comme il le ſera par la ſuite, c'eſt qu'on ne l'a point connu dans ſon état de pureté. Celui qu'on preſcrivoit dans quelque cas, & ſur-tout dans l'hydropiſie, les engorgemens ſcrophuleux, &c. étoit préparé ſoit par la combuſtion du tartre, ſoit par celle des plantes qui donnoient les différens ſels fixes, comme l'abſinthe, le genêt, &c. ſoit enfin par la détonation du nitre avec le charbon. Mais le *ſel fixe de tartre*, les ſels fixes des végétaux préparés à la manière de Tachenius, le *nitre alcaliſé* ou *fixé* par les charbons, n'étoient rien moins qu'un alcali doux & identique. Tantôt l'effet de ces ſubſtances étoit preſque nul, tantôt elles étoient d'une trop grande énergie; de ſorte que des médecins ne pouvoient compter que très-peu ſur leur adminiſtration. Ces variations dépendoient de l'opération par laquelle on les préparoit. Les ſels fixes des plantes brûlées différoient ſuivant la nature, l'âge des plantes, le terrein où elles avoient cru, la combuſtion plus ou moins avancée; ils contenoient plus ou moins d'alcali végétal ou de potaſſe rendue cauſtique par la chaleur, plus ou moins de *carbonate de potaſſe* mêlé au premier alcali; ces deux ſels variant ſans ceſſe dans leur proportion mutuelle devoient influer ſur leurs effets, & y apporter de grandes différences: outre cela ils contenoient plus ou moins d'extraits & d'huile non décompoſés, ſuivant la force & la durée du feu employé à leur préparation; ils étoient mêlés d'une quantité plus ou moins grande de ſels neutres, tels que le ſulfate de potaſſe, le muriate de potaſſe & de ſoude, qui en altéroient les effets; de ſorte que les médecins ne ſavoient véritablement ce qu'ils adminiſtroient. *Voyez* SEL FIXE DES PLANTES.

Il en eſt à-peu-près de même du ſel fixe de tartre & de nitre fixé par les charbons; quoique ces deux eſpèces d'alcalis ſoient en général plus purs que les ſels fixes des plantes, ils varient cependant ſuivant leur préparation, la chaleur qu'on a donnée; ils ne ſont pas les mêmes dans différentes boutiques. Après avoir brûlé & incinéré le tartre plus ou moins complettement, ſi l'on leſſive ſes cendres avec plus ou moins d'eau, à différentes températures, ſi l'on évapore la leſſive plus ou moins promptement, en un mot ſi l'on ſuit tel ou tel procédé pour préparer cet alcali, on a un ſel très-différent de lui-même & très-varié par la nature & les quantités de ſes principes. Ce ſel eſt plus ou moins alcalin, plus ou moins mêlé de terre, de ſulfate de potaſſe, &c. Suivant le feu qu'on a donné l'alcali qui y eſt contenu eſt plus ou moins cauſtique; en général il eſt âcre, contient peu d'acide carbonique, & les médecins ont eu avec raiſon quelques craintes en l'adminiſtrant: le nitre fixé par les charbons eſt dans le même cas; quoique le corps combuſtible qu'on mêle avec le nitre pour le décompoſer, brûle à l'aide de l'air vital, dégagé de ce ſel, & ſe convertiſſe en acide carbonique qui pourroit ſe combiner avec l'alcali, & même le ſaturer, cette combinaiſon n'a pas lieu, ou ne ſubſiſte pas, parce qu'on chauffe fortement l'alcali, & parce que le feu s'oppoſe à la fixation de l'acide carbonique, ou dégage une partie de celui qui s'eſt fixé dans la baſe du nitre. Auſſi l'on a regardé avec raiſon, en médecine, le nitre fixé comme une ſubſtance très-âcre qu'on ne peut employer que dans très-peu de circonſtances, & dont on doit redouter la trop grande énergie.

Il réſulte de cet expoſé que l'alcali fixe végétal qu'on a employé juſqu'ici en médecine, a toujours été préparé de manière qu'il n'étoit jamais de la

Digitized by Google

même nature ; que ce ſel étoit en général un mélange de potaſſe cauſtique & de *carbonate de potaſſe* dont les proportions varioient tellement, que l'un de ces ſels étoit très-peu actif, tandis que l'autre avoit de la cauſticité, que les effets de ces préparations avoient encore une cauſe d'incertitude dans la quantité & la nature différente des terres, des ſels neutres, du charbon, des matières végétales qu'elles contenoient ſouvent. Il n'eſt donc pas étonnant que les médecins n'ayent que peu employé ce qu'on appelloit il y a quelques années l'alcali fixe proprement dit, l'alcali végétal, & qu'ils n'aient jamais pu compter ſur des propriétés conſtantes en preſcrivant ce ſel.

Mais ces difficultés, ces cauſes d'incertitude, n'exiſtent plus depuis que l'on connoît bien la nature du *carbonate de potaſſe* ; ce ſel ſaturé d'acide carbonique, préparé par le procédé que nous avons décrit, & ſous forme criſtalline régulière, eſt toujours, dans tous les lieux, dans tous les temps doué de vertus égales & conſtantes ; on peut l'employer ſans avoir à craindre trop d'effets chez un individu, & pas aſſez dans un autre, comme il arrivoit avec le ſel fixe de tartre, le nitre fixé, &c. La ſaveur de ce ſel bien préparé eſt foible en comparaiſon de celle de l'alcali fixe qui eſt en partie cauſtique ; c'eſt pour cela que Black l'avoit déſigné par le nom d'alcali doux.

Outre les propriétés générales des alcalis dont nous avons traité à ce mot, le *carbonate de potaſſe*, préſente dans ſes effets quelques modifications qu'il eſt eſſentiel de bien connoître : s'il eſt en général fondant, incitif, déſobſtruant, il jouit de ces qualités dans un dégré très-inférieur à la potaſſe pure ou cauſtique. Suivant les chimiſtes modernes, il ne peut pas diſſoudre le gravier des reins & la pierre de la veſſie, parce que l'acide lithique qui conſtitue la baſe de ces concrétions, a moins d'attraction pour la potaſſe que n'en a l'acide carbonique. Quoique toutes les ſubſtances alcalines ſoient abſorbantes & propres à ſaturer les aigres ou l'acide des premières voies, le *carbonate de potaſſe* a quelquefois un inconvénient lorſqu'on l'employe pour remplir cette indication. L'acide carbonique qu'il contient très-abondamment ſe dégage dans les premières voies, les diſtend, & produit des gonflemens, des rapports, des vents, des naufées, des vomiſſemens, des douleurs aiguës, &c. Ces accidens ont déjà été indiqués dans l'hiſtoire du *carbonate* de magnéſie, conſidéré comme abſorbant. Ainſi on ne doit l'adminiſtrer comme antiacide qu'avec la plus grande réſerve. La poſſibilité de dégager de ce ſel l'acide carbonique dans les premières voies, a rendu depuis quelques années ſon uſage aſſez fréquent. On a propoſé en Angleterre de produire cette effervescence dans les premières voies, pour porter dans tout le ſyſtême abſorbant, & par lui dans les voies urinaires, l'acide carbonique qu'on a regardé comme lithontriptique ; mais ces expériences continuées quelque temps n'ont pas eu le ſuccès qu'on s'en étoit promis. On ſait que dans une formule de potion due à Rivière, on faiſoit avaler dans pluſieurs cas, & ſur-tout comme cordiale, tonique & apéritive, un mélange d'acide du citron & d'alcali, au moment où l'on venoit de le faire, & pendant que l'effervescence avoit lieu. Du vin de Champagne mouſſeux eſt abſolument dans la même circonſtance relativement au dégagement de l'acide carbonique.

Le *carbonate de potaſſe*, bien neutre, peut être employé comme un fondant doux & ſûr, dans toutes les maladies lentes qui dépendent de l'épaiſſiſſement des liquides blancs, & ſur-tout de la lymphe, dans les engorgemens des glandes lymphatiques, dans les affections écrouelleuſes, &c. C'eſt un remède précieux dans les obſtructions du méſentère, du foie, dans les engouemens des inteſtins ; on ne connoît même pas encore toutes les reſſources que l'art poſſède dans cette ſubſtance ſaline, & à combien de maux on pourra l'appliquer. Il pouſſe fortement par les urines ; il rend plus facile l'expectoration des crachats viſqueux & tenaces ; il produit les plus prompts & les plus frappans effets dans l'aſthme, le catarrhe, &c. On pourra eſpérer de fondre & de faire rendre des concrétions biliaires par ſon uſage, d'arrêter les progrès du rachitis, &c.

Il n'eſt pas moins utile à l'extérieur ; ſa diſſolution dans l'eau, plus ou moins concentrée, eſt fondante, inciſive, tonique, déterſive, &c. Les tumeurs indolentes, frottées ſouvent avec cette diſſolution, ſe fondent & diſparoiſſent peu à peu ; les glandes engorgées ſe dégonflent & reviennent à leur état naturel. Les vieux ulcères, lavés avec une diſſolution plus ou moins étendue de *carbonate de potaſſe*, ſe détergent, ſe dégorgent. L'activité légère que cette liqueur porte ſur le tiſſu muqueux & ſur les parois des vaiſſeaux abſorbans, redonne du ton & du mouvement vital à ces ſurfaces, ſouvent trop inertes. De cette action augmentée, dépend la ſuppuration de meilleur caractère, la ceſſation des bourgeons & du gonflement ; les bords calleux s'affaiſſent, tombent & font place à une ſurface vive qui imite une plaie récente ; la cicatriſation ſuit promptement ces premiers effets heureux.

Telle eſt l'eſquiſſe des propriétés avantageuſes, & certainement encore trop peu connues du *carbonate de potaſſe* neutre & bien préparé. L'expérience, le temps, & ſur-tout le renouvellement des études en médecine, qui exigera de la génération prochaine des médecins une connoiſſance plus approfondie de la chimie & des préparations chimiques, faites avec ſoin, développeront toutes ces idées qui ne ſont preſque qu'entrevues, & placeront le *carbonate de potaſſe* dans le rang des médicamens les plus efficaces & les plus utiles que l'on puiſſe employer dans un grand nombre de maladies lentes, dont les cauſes, les accidens & la curation n'ont point encore été appréciés convenablement. (M. Fourcroy.)

CARBONATE

CARBONATE DE SOUDE. (*Mat. méd.*)

Il en eſt de ce ſel neutre comme du précédent. On le regardoit autrefois comme un alcali ; c'eſt cependant une combinaiſon de l'acide carbonique avec l'alcali minéral. Il paroît que c'eſt ce ſel que les anciens avoient appellé *nitrum*. On le nomme communément dans les pharmacies *ſel de ſoude*, parce qu'on le retire aſſez pur & aſſez bien criſtalliſé, en évaporant une leſſive de ſoude du commerce. Auſſi diſtinguoit-on autrefois l'*alcali marin* ou *minéral* de l'alcali fixe végétal, par ſa propriété de criſtalliſer & de s'effleurir ; ce qui dépend de ce qu'il eſt tout-à-fait ſaturé d'acide carbonique dans la ſoude ordinaire, parce qu'il en demande moins que la potaſſe pour ſa ſaturation.

Le *carbonate de ſoude* a une ſaveur alcaline ; il verdit le ſyrop de violettes, mais ſans en altérer la couleur, comme le fait la ſoude cauſtique. Sa ſaveur eſt urineuſe, mais non brûlante, & beaucoup moins forte que celle de l'alcali minéral cauſtique, ou de la ſoude pure.

Ce ſel eſt naturellement plus pur que le *carbonate* de potaſſe, puiſqu'il y a long-temps qu'on lui connoît la propriété de criſtalliſer ; propriété qui, priſe en général, diſtingue les ſels neutres d'avec les ſels ſimples. Il la doit à ce qu'il contient préſque toujours la quantité d'acide carbonique, néceſſaire à ſa ſaturation & à ſa criſtalliſation.

Ce ſel neutre, criſtalliſé rapidement, préſente des lames rhomboïdales, appliquées obliquement, les unes ſur les autres ; de ſorte qu'elles paroiſſent ſe recouvrir à la manière des tuiles. Si on le fait criſtalliſer lentement, il perd la forme d'octaèdres rhomboïdaux, dont les pyramides ſont comme tronquées très-près de leur baſe ; ces criſtaux ſont des ſolides décaèdres qui ont deux angles aigus & deux obtus.

Ce ſel fond en général plus facilement que le *carbonate* de potaſſe ; c'eſt pour cela qu'on l'emploie dans les verreries, préférablement à ce dernier. Il perd la plus grande partie de ſon acide par l'action de la chaleur, mais il en retient toujours un peu. Bergman a trouvé, par une analyſe exacte, que 100 parties de *carbonate de ſoude*, qu'il nomme *alcali minéral aéré*, contiennent 16 parties d'acide, 20 parties d'alcali & 64 parties d'eau ; de ſorte que la ſoude demande plus d'acide carbonique pour être ſaturée, que la potaſſe, & qu'elle retient dans ſes criſtaux une fois plus d'eau que celle-ci ; c'eſt à cette grande quantité d'eau que le *carbonate de ſoude* doit ſa criſtalliſation plus facile, plus réguliere & ſon efflorescence.

Le *carbonate de ſoude* eſt plus diſſolible que celui de potaſſe. Il ſe diſſout dans deux parties d'eau froide & dans une quantité d'eau bouillante, égale à la ſienne. Il criſtallıſe par le refroidiſſement, mais l'évaporation lente fournit des criſtaux beaucoup plus réguliers.

Ce ſel, expoſé à l'air, tombe très-facilement en pouſſière en perdant ſon eau de criſtalliſation que l'air lui enlève ; mais il n'eſt point altéré par cette efflorescence. On peut lui rendre ſa première forme en le diſſolvant dans l'eau, & en le faiſant criſtalliſer.

Il facilite beaucoup la fuſion des terres vitrifiables & fait un verre, moins altérable que celui dans lequel entre le *carbonate* de potaſſe, auſſi le préfère-t-on dans les verreries. On a obſervé que le ſable en s'unifſant à ce ſel, en dégage l'acide carbonique qui s'échape avec une effervescence bien marquée, comme nous l'avons vu pour le *carbonate* de potaſſe. Il n'a pas plus d'action ſur l'argile que ce dernier ſel.

La baryte, ainſi que la chaux & ſa diſſolution, décompoſent le *carbonate de ſoude*, comme elles le font ſur celui de potaſſe, & elles en dégagent l'alcali minéral ou la ſoude pure & cauſtique. Quand on verſe une diſſolution de ce ſel dans l'eau de chaux, elle produit un précipité ; ce qui n'a point lieu avec la ſoude cauſtique. Si l'on veut obtenir ce dernier ſel dans cet état pour des expériences délicates de chimie, il faut avoir recours au procédé que nous décrivons aux articles SOUDE & POTASSE.

Le *carbonate de ſoude* eſt décompoſé, comme celui de potaſſe, par les acides ſulfurique, nitrique, muriatique, &c. On peut obtenir l'acide carbonique en le recevant ſous une cloche pleine d'eau ou de mercure.

Ce ſel exiſte, tout formé, à la ſurface de la terre en Egypte, &c. On le retrouve encore dans les cendres des plantes marines ; mais il n'eſt pas ſaturé de tout l'acide, auquel il peut être uni. Pour le rendre plus parfaitement neutre, on le combine directement avec l'acide de la craie, ſoit en l'agitant dans une cuve en fermentation, ſoit en recevant dans ſa diſſolution de l'acide carbonique, dégagé de la craie par l'acide ſulfurique. On le prépare encore en impregnant les parois d'un vaſe de diſſolution de ſoude, & en verſant dans ce vaſe de l'acide carbonique ; on le couvre d'une veſſie mouillée, & au bout de quelques heures, la combinaiſon eſt faite, la veſſie eſt enfoncée, à cauſe du vide qui s'eſt formé dans le vaiſſeau, & le ſel neutre eſt dépoſé en criſtaux réguliers ſur les parois.

Mais cette dernière opération eſt plutôt propre à en démontrer la nature & la compoſition qu'à en préparer les quantités ſuffiſantes pour l'uſage. Pour ce dernier objet, on prend une leſſive de bonne ſoude, faite à froid ; on la laiſſe quelques jours expoſée à l'air pour opérer la précipitation de la terre ; on la filtre enſuite & on l'évapore dans une étuve ; on renferme enſuite les criſtaux obtenus par cette opération, dans un vaſe qu'on bouche bien, pour en prévenir l'efflorescence.

Le *carbonate de ſoude* eſt ſouvent mêlé de ſel marin ou muriate de ſoude qui ſe trouve très-abondamment dans la ſoude du commerce. Quoique ce ſel

neutre ne ſoit pas nuiſible aux uſages auxquels on deſtine le *carbonate de ſoude* pour la médecine, ſon mélange avec ce dernier a l'inconvénient d'en diminuer l'énergie en faiſant une portion du poids total du ſel alcalin qu'on preſcrit. Si l'on réunit à cet inconvénient celui de ne pas ſavoir ordinairement la proportion du mélange, on conçoit qu'il eſt difficile de bien connoître les vertus du remède alcalin & fondant que l'on emploie. Il eſt donc eſſentiel de purifier le *carbonate de ſoude*; & voici les précautions qu'il faut prendre pour cela. On ne leſſivera la ſoude choiſie qu'avec partie égale d'eau diſtillée ou de rivière froide; en employant cette petite quantité d'eau dont une partie reſtera dans la portion indiſſoluble, la ſoude cauſtique & le *carbonate de ſoude* qui ſont plus diſſolubles que le muriate de ſoude & les autres ſels neutres qui exiſtent dans la ſoude du commerce, ſe diſſoudront preſque ſeuls; on filtrera la diſſolution; on la ſaturera de ce qu'elle pourra abſorber d'acide carbonique; on la laiſſera dépoſer ce qu'elle contient de terre ou de ſels terreux, pendant pluſieurs jours, dans un vaſe de verre expoſé à l'air; on la filtrera une ſeconde fois, & on la fera évaporer lentement dans une étuve, comme nous l'avons dit. Si elle contient du ſel marin, on aura ſoin de l'enlever en ſéparant les pellicules qui ſe formeront à la ſurface de la liqueur; on continuera cette ſéparation juſqu'à ce qu'on ne voie plus de petits cubes ſe raſſembler au haut de la diſſolution; alors on continuera l'évaporation lente; on enlevera les criſtaux rhomboïdaux de *carbonate de ſoude*, à meſure qu'ils ſe dépoſeront, & on les enfermera ſoigneuſement, après les avoir fait égoutter ſur des papiers gris & ſécher promptement à l'étuve. Ce ſel, ainſi préparé, ne contiendra point de ſel marin, ou s'il y en a quelques cubes mêlés avec les criſtaux de *carbonate de ſoude*, ils y ſeront au moins en ſi petite quantité, qu'ils ne pourront point influer d'une manière ſenſible ſur ſes propriétés.

Le *carbonate de ſoude* a les mêmes vertus, à très-peu de choſe près, & peut être employé aux mêmes uſages & remplir les mêmes indications que le *carbonate* de potaſſe. Comme ce dernier, il eſt fondant, inciſif, diurétique, béchique, apéritif, altérant. Il convient dans les empâtemens des viſcères du baſ-ventre, dans les obſtructions, les hydropiſies, les catarrhes, l'aſthme humide, les concrétions & les endurciſſemens des organes affoiblis, dans le rachitis, le virus ſcrophuleux, les tumeurs glanduleuſes, froides, l'œdème, &c. On peut l'employer à l'intérieur & à l'extérieur; on ne connoît pas encore tous les cas où ſon uſage pourra être avantageux, & toutes les reſſources qu'il fournira dans les maladies chroniques. Il a même un avantage ſur le *carbonate* de potaſſe; c'eſt qu'il eſt plus facile à préparer & plus conſtamment pur que ce dernier. C'eſt ce ſel qui donne leurs vertus aux eaux de Vichy, tranſportées loin de leur ſource, du Mont-d'Or, de Bar, &c. On peut imiter ces eaux en diſſolvant un gros ou deux de *carbonate de ſoude* par pinte. Nous devons ajouter à ces détails qu'en preſcrivant le *carbonate de ſoude* comme fondant, il eſt important de le demander tranſparent, criſtalliſé & non effleuri; car dans ce dernier cas, comme il contient beaucoup moins d'eau que l'air ne lui en a enlevé pendant l'efflorescence on donneroit, dans une doſe quelconque, une quantité réellement plus abondante de ſel alcali. Qu'on ſe rappelle, pour bien concevoir cette aſſertion, que 100 parties de *carbonate de ſoude* en criſtaux contiennent 64 parties d'eau, & qu'il s'en ſépare plus d'un tiers par l'efflorescence. Cette obſervation eſt applicable à tous les ſels ſuſceptibles d'efflorescence; elle prouve, ainſi que beaucoup d'autres remarques de cette nature, qui ſeront faites dans beaucoup d'articles de ce Dictionnaire, combien les connoiſſances exactes de chimie ſont néceſſaires à la matière médicale, & combien d'erreurs elles pourront faire éviter dans l'emploi des remèdes, & dans la preſcription des formules. (M. Fourcroy.)

CARBONATE DE ZINC. (*Mat. méd.*)

Le *carbonate de zinc* eſt la combinaiſon de l'oxide de zinc avec l'acide carbonique. Cette combinaiſon fait la baſe de la pierre calaminaire, de la calamine criſtalliſée, & de pluſieurs mines de zinc terreuſes. On emploie quelquefois ces ſubſtances pour des uſages chirurgicaux, & notamment comme topiques, dans les maladies des yeux. A l'intérieur, il paroît que cette eſpèce de ſel pourroit jouir comme l'oxide de zinc pur, de la vertu calmante & antiſpaſmodique qu'on a reconnue dans ce dernier. En général, l'examen des propriétés du *carbonate de zinc* a quelque intérêt pour la médecine, puiſque ce ſel eſt employé en pharmacie, & puiſqu'il a une action ſur l'économie animale. Rappellons à ce ſujet les expériences faites par Laplanche, ſur différentes préparations de zinc, de celles ſur-tout qui peuvent ſe rencontrer inopinément dans les beſoins de la vie, en ſuppoſant qu'on employât le zinc pour la fabrication des uſtenſiles de cuiſine, & notamment pour recouvrir des caſſeroles, les vaſes dans leſquels on cuit ou l'on prépare les alimens. Il eſt certain que ſi cet uſage du zinc étoit adopté, on feroit ſouvent dans le cas d'avaler différens ſels de zinc, & ſur-tout de l'acétite du citrate & du *carbonate de zinc*. Ce dernier ſe formeroit ſur les parois des caſſeroles, par leur expoſition ſucceſſive à la chaleur, à l'air & à l'humidité. Laplanche a fait ſur lui-même l'expérience de ces diverſes combinaiſons du zinc. Il a trouvé qu'il pouvoit en prendre des doſes aſſez fortes, ſans en éprouver des effets fâcheux; quoique toutes ces préparations, lorſqu'elles ſont priſes à la doſe de quelques grains, portent en général à la nauſée & au vomiſſement. Mais on conçoit bien qu'il ſeroit peu exact de comparer l'effet de ces ſels, donnés ſeuls & ſans mélange, à celui qu'ils pourroient produire, lorſqu'ils ſeroient mêlés en très-petites doſes dans les alimens. On ſait que l'âcreté & l'énergie des

ſubſtances, même corroſives, ſont détruites ou très-ſenſiblement affoiblies par les matières huileuſes & muqueuſes qui entrent dans nos alimens. A plus forte raiſon les ſels de zinc qui n'ont point de ſaveur corroſive, & dont l'action ſe borne, lorſqu'ils ſont en une doſe un peu forte, à exciter le vomiſſement, ſeroient-ils maſqués & bien affoiblis par la baſe douce & mucilagineuſe des alimens. On n'auroit donc rien à redouter de l'emploi du zinc dans la batterie de cuiſine, puiſque le *carbonate de zinc* pourroit être uſité en médecine, & puiſqu'il l'a même déjà été dans différentes époques. (M. Fourcroy.)

CARBONATES. (*Mat. méd.*)

Les *carbonates* ſont dans la nouvelle nomenclature les ſels neutres, formés par l'acide carbonique, uni à différentes baſes terreuſes, ſalines & métalliques. Avant qu'on connût les propriétés & la nature de l'acide carbonique, ces ſels neutres, dont la plus grande partie exiſte dans la nature, étoient rangés parmi les terres, les pierres, les alcalis & les chaux ou oxides métalliques. On donnoit à la plupart pour caractère général, la propriété de faire effervescence avec les acides minéraux; ce caractère eſt la preuve de l'exiſtence de l'acide carbonique & de la nature ſaline neutre de ces ſubſtances. Le feu dégage auſſi cet acide de tous ces ſels, & c'eſt par la calcination, & conſéquemment, par le dégagement de l'acide carbonique, dû à l'action de la chaleur, qu'on prépare de la chaux vive avec toutes les matières calcaires en général. Comme la baſe de ces dernières eſt toujours la même, leur propriété, la plus générale en médecine, eſt d'être antacides ou abſorbantes; ce qui tient à la foibleſſe de l'acide qui les ſature & à la facilité avec laquelle tous les autres acides, & en particulier ceux qui ſe forment dans les premières voies, le dégagent; mais tous les *carbonates* qu'on emploie en médecine, ayant des baſes fort différentes, ne ſont pas tous également abſorbans, ou réuniſſent d'autres propriétés à celles ci, ou jouiſſent de qualités toutes différentes. Ainſi les *carbonates d'ammoniaque*, de *potaſſe*, de *ſoude*, outre qu'ils ſont fortement abſorbans & antacides, ſont auſſi inciſifs & fondans. Le *carbonate de fer* eſt tonique, apéritif; celui de mercure eſt fondant, anti-vénérien; celui de zinc eſt anti ſpaſmodique; ceux de cuivre & de plomb ſont vénéneux, & tous ces *carbonates métalliques* ne ſont point abſorbans. Le *carbonate de magnéſie*, qui jouit de cette dernière propriété, eſt en même temps purgatif. Chacun de ces ſels eſt donc très-important à bien connoître, & nous en avons offert les propriétés chimiques & médicinales dans des articles particuliers. (M. Fourcroy.)

CARBONE. (*Méd. prat.*) (*Mat. méd.*)

Les chimiſtes modernes ont nommé *carbone* la ſubſtance pure & combuſtible du charbon, dégagée, iſolée de tout ce qu'il peut contenir d'étranger en terre & en ſels, & telle qu'elle entre dans la combinaiſon de l'acide carbonique; c'eſt la baſe ou le radical de cet acide, comme le ſoufre eſt le radical de l'acide ſulfurique, l'azote celui de l'acide nitrique, & le phoſphore celui de l'acide phoſphorique. Ce nom eſt donc propre à diſtinguer la matière pure du charbon, d'avec ce dernier corps entier, & tel qu'il eſt ſans ceſſe employé dans les beſoins de la vie. Dans ce dernier état, en effet, le charbon contient des terres, des ſubſtances ſalines. (*Voyez* Charbon.) La combuſtion opère la décompoſition du charbon commun, de la matière compoſée, provenant du bois à demi-brûlé; l'oxigène atmoſphérique enlève & diſſout le *carbone*; c'eſt dans cette ſéparation que conſiſte la combuſtion du charbon; à meſure que le *carbone* eſt ainſi enlevé, les terres & les ſels, devenus libres, reparoiſſent & forment le réſidu ou les cendres. Cette conſidération du *carbone*, ainſi iſolé & comme purifié par la penſée, n'eſt pas indifférente au médecin; ce principe que nous regardons comme un être ſimple, puiſqu'on n'a pas pu le décompoſer, fait une des baſes des matières organiſées, végétales & animales. Lorſque l'analyſe de ces matières ſera plus avancée, on connoîtra mieux le rôle que joue le *carbone* dans leur compoſition & dans leurs altérations; car on ne peut douter que ces altérations en influant ſur la nature intime de ces matières, ne réagiſſent ſur leurs principes, n'en mettent à nud quelques-uns, & que leurs changemens morbifiques ne tiennent ſouvent qu'à la proportion de quelques-uns de ces principes. Il eſt poſſible que l'on trouve que quelques altérations particulières à certaines maladies ſoient dues, par exemple, à la ſurabondance du *carbone* dans le ſang ou d'autres humeurs. On ſait aujourd'hui que dans l'acte de la reſpiration, l'air vital enlève de l'intérieur des poumons une quantité aſſez grande de *carbone*, puiſqu'il ſe dégage en acide carbonique, & puiſqu'il eſt prouvé que cet acide ne peut pas ſe former ſans l'union de la baſe combuſtible du charbon. On connoîtra donc mieux, d'après cela, le rapport des phénomènes de la reſpiration, avec les autres phénomènes des maladies, lorſque l'on fera plus d'attention à l'air qui ſort des poumons des malades, à la quantité d'acide carbonique qu'il contient, & au rapport de cet air expiré, à celui qu'on expire dans l'état de ſanté. Ces expériences, faites d'abord dans différens hommes ſains ſur l'état & la nature de l'air expiré, comparé au diamètre de la poitrine, à la fréquence du pouls, à la ſtature, aux temps des inſpirations & des expirations, à la quantité d'air introduit dans les poumons, dans chacun des premiers mouvemens, donneront d'abord des réſultats dont on ne prévoit pas encore la fécondité & l'importance. Ces premiers travaux, ſuivis avec conſtance pendant un temps ſuffiſant, conduiront aux recherches qu'il eſt néceſſaire d'entreprendre enſuite ſur ces mêmes phénomènes dans les maladies; on reconnoîtra alors la différence des effets de la reſpiration dans les affections inflammatoires, dans les chroniques, dans les maladies catarrhales, dans celles des poumons, dans les ma-

la lies putrides, & en général, dans celles qui sont accompagnées de chaleur, de sécheresse, d'accélération dans le pouls, comparées aux maladies qui ont pour principaux symptômes un sentiment de froid, le ralentissement du pouls, la surabondance des matières liquides, blanches. Voilà l'esquisse d'un des projets de travaux les plus utiles à la médecine, & dont la chimie moderne aura seule fourni l'idée. Déjà quelques hommes de l'art qui en ont senti l'importance, ont commencé une suite de recherches sur cet objet; la société royale de médecine a provoqué sur ce point leur zèle, en donnant pour sujet de prix l'eudiométrie relative à la respiration. M. Jurine de Genève aura la gloire d'avoir ouvert le premier cette carrière d'expériences médicinales, & il sera sans doute suivi par d'autres médecins. Je dirai ici ce que j'ai déjà fait pressentir ailleurs; ce ne sera qu'à la génération qui se forme actuellement parmi les étudians en médecine, que l'on devra la lumière sur cet objet. Il leur est réservé de porter le flambeau de l'expérience dans les routes obscures où l'empyrisme s'est engagé seul jusqu'ici.

Il y a une autre partie de la médecine qui doit encore beaucoup gagner quelque jour à l'examen du *carbone*. La matière médicale n'a pas encore considéré l'action des médicamens, d'après la proportion de leurs principes. Cela est sur-tout applicable aux remèdes tirés des végétaux ou des animaux; le *carbone* fait une des bases principales de ces remèdes; sa proportion, son état influent certainement sur ses propriétés médicinales. La science ne possède encore rien sur cet objet; comment concevoir en effet, diront les hommes de l'art, accoutumés à la manière de raisonner, employée jusqu'ici, qu'un corps insipide, inerte & comme terreux, puisse être considéré comme médicament, & sur-tout comme influant sur les propriétés des substances dont il fait partie? Il n'y a, à la vérité, point encore de réponse à faire à cette question. Cependant, quelle est la cause de ce singulier appétit dans quelques malades, qui se jettent avec avidité sur le charbon? Pourquoi ce corps qui a tant d'affinité avec les alcalis, qui absorbe si facilement le gaz hydrogène, n'auroit-il pas une énergie quelconque sur l'économie animale? Qui peut prévoir ce que la science découvrira quelque jour sur cet objet? Nous renvoyons au mot CHARBON ce qui nous reste à dire sur cette matière.

(M. FOURCROY.)

CARBONÉ. (*Mat. méd.*)

Dans la nouvelle nomenclature, on a formé l'adjectif *carboné* pour exprimer un corps qui tient du carbone pur en dissolution. Ainsi l'on dit de la potasse, de la soude *carbonées*, du gaz hydrogène *carboné*, du gaz azote *carboné*, &c. pour désigner les combinaisons des alcalis & des gaz hydrogène & azote avec le carbone, pour spécifier que ce dernier principe, moins abondant que les premiers, est tenu par ceux-ci en dissolution. Ce n'est pas seulement un mot nouveau, c'est une chose nouvelle, un fait inconnu aux anciens chimistes, que cette nomenclature représente. Elle est aussi applicable à la physiologie, à la pathologie, à la matière médicale, pour désigner les combinaisons du carbone dans les matières animales, dans les médicamens. (*Voyez* le mot CARBONE.) (M. FOURCROY.)

CARBONIQUE. (*Mat. méd.*)

On donne aujourd'hui le nom d'*acide carbonique* à cet acide gazeux, découvert depuis 15 ans, bien connu depuis 4 ou 5 ans, & qu'on a nommé successivement *air fixe*, *air fixé*, *acide aérien*, *acide méphytique*, *acide crayeux*. Le dernier nous a été adopté en raison de la composition de cet acide formé de carbone & d'oxigène. Nous avons traité de ses propriétés médicinales & de ses usages au mot ACIDE CRAYEUX, parce qu'à l'époque où nous écrivions cet article, la nouvelle nomenclature n'étoit point faite. (*Voyez* l'article ACIDE CRAYEUX.)

(M. FOURCROY.)

CARCANIERE. (*Eaux minérales.*)

C'est un village du comté de Roussillon, situé sur la rivière d'Aude, à quatre lieues au Nord de Montlouis, & à six sud-sud-ouest d'Aleth.

On y trouve quatre sources minérales: les deux premières forment deux bains connus sous le nom de bains doux: elles sont à une demi-lieue de ce village, tout à côté de la rivière. La troisième se nomme le bain fort, & est éloignée d'un quart de lieue des précédens. La quatrième sort d'une fente de rocher, à environ douze toises du bain fort, & va se rendre dans la rivière d'Aude. Ces eaux sont chaudes. M. Barrere les croit sulphureuses. Elles ne sont presque pas connues. (M. MACQUART.)

CARCANO, (Archelao) naquit à Milan en 1556; il fut reçu docteur en médecine dans l'université de cette ville, & fut appellé pour enseigner dans la faculté de Pavie, où il se rendit; il passa la plus grande partie de sa vie à enseigner dans les écoles de la faculté, & il mourut le 22 juillet 1583, n'étant âgé que de trente-deux ans.

La musique étoit entrée dans le plan de son éducation; il s'y rendit très-habile, & fut regardé comme un des premiers musiciens de son temps.

On a de lui un volume sous ce titre: *In Aphorismos Hippocratis Lucubrationes. De methodo medendi. De modo collegiandi. Ticini* 1581, *in*-8.

Le père de ce médecin, *Pierre-Martyr Carcano*, exerça la chirurgie à Milan. Il fit graver sur le tombeau de son fils, dans l'église de saint Eusorge de la même ville, une épitaphe. (M. GOULIN.)

Digitized by Google

CARCANO, (Jean-Baptiſte) né auſſi à Milan vers 1538, fut diſciple & prévôt d'anatomie de *Fallopio*. Il avoit tellement étendu ſes connoiſſances anatomiques, que bien qu'il eût à peine atteint l'âge de vingt-cinq ans, le célèbre *Fallopio* le deſtina à faire ſes leçons d'anatomie & de chirurgie dans l'univerſité de Padoue. Le ſénat de Veniſe alloit donner ſon agrément, lorſque ce jeune ſavant ſe vit déchu de ſes eſpérances en 1563, par la mort de ſon protecteur & de ſon maître, & fut obligé d'aller chercher ailleurs l'emploi qu'il avoit manqué à Padoue. Il porta ſes pas vers Pavie, où il fut plus heureux; il enſeigna avec toute la célébrité que lui méritèrent l'aſſiduité au travail & l'importance de ſes découvertes. Ce fut ce médecin qui remarqua que le trou voiſin de la veine coronaire (par lequel le ſang ſe rend dans le fœtus de l'oreillette droite du cœur dans la gauche, eſt d'une figure ovale. Mais cette réflexion anatomique n'eſt pas la plus importante de celles qui ſe trouvent dans le premier des ouvrages dont voici les titres:

Libri duo anatomici. In altero de cordis vaſorum in fœtu unione pertractatur. In altero de muſculis palpebrarum atque oculorum motibus deſervientibus accuratè diſſeritur. Ticini, 1574, *in*-8.

Dans le premier livre il donne la deſcription du trou ovale & du canal artériel, mieux que *Véſale*, qui n'a point parlé du premier, mieux encore que *Fallopio*, ſon maître, qui a pris le canal artériel pour le trou ovale. Dans le ſecond, il corrige les fautes de ces deux anatomiſtes ſur les muſcles des paupières.

De vulneribus capitis. Mediolani, 1584, *in*-4.

Ce traité contient un expoſé de toutes les plaies qui peuvent ſurvenir à la tête. L'auteur a ramaſſé dans un ſeul volume, ce que les médecins qui l'ont précédé avoient écrit ſur cette matière. Il y blâme l'application du trépan ſur les ſutures & ſur la partie écailleuſe des os temporaux; il a cependant recommandé d'ouvrir la dure-mère, & de multiplier les trépans, lorſque les ſymptômes ſubſiſtent avec la même intenſité. Il admet les contre-coups, & il détaille aſſez au long les cas qui indiquent ou contre-indiquent l'opération du trépan.

Exenteratio cadaveris illuſtriſſimi Cardinalis Borromei. Mediolani, 1584, *in*-4.

On ne connoît pas les enfans de ce médecin, mais on ſait qu'*Archelao Carcano*, ſon petit-fils, fut père de *Jean-Baptiſte*, qui naquit à Milan en 1626. Celui-ci étudia la médecine à l'exemple de ſon biſaïeul, & fut reçu docteur l'an 1649. Il pratiqua avec beaucoup de réputation ſa patrie, où il mourut le 13 octobre 1705.

Ignace Carcano, ſon fils, exerça auſſi la médecine à Milan, & il y publia quelques ouvrages écrits en italien ſous ces titres:

Conſiderazioni alcune ſopra l'ultima Epidemia Bovina. Milan, 1714.

Conſiderazioni ſu le ragioni, ſperienze ed autorità ch' approvano l'uſo innocente delle carni, pelli e ſero, &c. Milan, 1714, *in*-8.

Reſſeſſioni ſupra la naturalezza del lucimento veduto in un pezzo di carne leſata il giorno 11 di maggie, &c. Milan, 1716, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CARCAPULI. (*Mat. méd.*)

C'eſt une eſpèce d'oranger de Malabar, grand & gros à proportion, que deux hommes peuvent à peine embraſſer; les feuilles ſont par paires le long des branches, au bout deſquelles il y a des fleurs tétrapétales, jaunâtres, ſans odeur, & d'un goût aigrelet: le calice eſt à quatre pièces pâles & concaves: le fruit pend à une pédicule d'un pouce de long; il eſt gros, rond, diviſé en huit ou neuf côtes, gonflées à leur extrémité. Il eſt d'abord verd, il jaunit & finit par être blanc: il eſt d'une acidité agréable; ſa graine eſt oblongue, un peu plate, d'une couleur d'azur foncé, & logée au centre de la pulpe. On le mange, on le tranſporte ſéché, & on lui attribue pluſieurs propriétés médicinales. (*Voyez* RAY.)

(*anc. Enc.*) (M. FOURCROY.)

CARCINOMATEUX, adj. Ce qui appartient au carcinome. (*Voyez* CANCEREUX.) (M. CHAMSERU.)

CARCINOME, ſ. m. (*Nozolog. méthod.*) *carcinoma*, καρκίνωμα. Quoique ce mot ſoit employé par beaucoup d'auteurs pour déſigner un cancer occulte ou non ulcéré, (*voyez* SQUIRRE.) les noſologiſtes paroiſſent l'appliquer ſpécialement aux ulcérations cacocéreuſes, ou aux cancers ouverts. Cullen en fait ainſi une eſpèce de l'ulcère en général; (*ulcus*, Or. VII. *dialyſes*. Claſſe IV. *locales*.) tandis qu'il place le cancer & le ſquirre au rang des tumeurs, Ordre V. de la même claſſe. Sagar, Vogel, Linneus & Sauvages admettent les mêmes différences. *Voyez* CANCER. (M. CHAMESU.)

CARDAMOME. (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ne faſſe preſque plus uſage du *cardamome* en médecine, & que ce fruit n'entre que dans quelques préparations officinales, dont la plupart même ſont peu employées aujourd'hui; nous croyons devoir faire connoître combien de travaux on a fait pour déterminer quelles ſont les eſpèces de végétaux qui rapportent ces fruits, & dont les anciens ont beaucoup vanté les propriétés. Rien n'eſt plus propre à donner une idée de ces travaux, & des difficultés que les auteurs de matière médicale ont eues à ſurmonter, que l'article de Geoffroy ſur le *cardamome*. Comme aucun ouvrage de matière médicale n'a donné autant de détails inſtructifs ſur cette ſubſtance, nous prendrons le parti de copier cet auteur, auquel il ſeroit difficile d'ajouter quelque choſe.

Digitized by Google

« Il n'y a peut-être rien en pharmacie ſur quoi on diſpûte plus que ſur la connoiſſance du *cardamome*. Les grecs & les arabes anciens & nouveaux paroiſſent avoir des ſentimens différens ſur ce ſujet. Les grecs n'ont établi qu'une ſorte de *cardamome*. Pline en fait quatre genres. Dioſcoride ne le décrit pas; mais il marque ſeulement les lieux dans leſquels croît le meilleur, & il enſeigne quel il eſt. Parmi les arabes, Avicenne diſtingue deux ſortes de *cardamome*; l'un qu'il appelle *calcula* ou *cacule*; l'autre qu'il nomme *cordumeni*. Il attribue à celui-ci les mêmes vertus que Dioſcoride attribue au *cardamome*. Il diſtingue deux ſortes de *colcula*, le grand & le petit. Il parle encore de l'*heibas* ou *hilbua*, & de *ekairbua*, mots que quelques-uns croient ſignifier auſſi le *cardamome*, ou du moins le méleguette. Sérapion appelle cacule le *cardamome* dont il diſtingue deux eſpèces, le grand, qui s'appelle *hil* ou *heil*; l'autre, ſavoir le petit, qui ſe nomme *hilbane*, ou *hilbave*, ou *hilbua*. Tous les nouveaux grecs appellent καρδάμωμον ce que les Arabes appellent *calculo*; & Nicolas Myrepſe, après les Arabes, a fait mention preſque par-tout du grand & du petit *cardamome*.

La queſtion eſt donc réduite à ſavoir ſi notre *cardamome* & celui des nouveaux grecs eſt le même que celui des anciens.

Quoique Dioſcoride propoſe quelques marques pour reconnoître le *cardamome*, nous croyons devoir d'abord rapporter ce qu'en diſent Galien & Paul Eginette. Si nous examinons donc ce que Galien en a écrit L. 2 des *antidotes*, ſur la compoſition de Zenon, en ces termes: καρδαμώμου, τὸ λοῖπὸν χωρὶς, τοῦ ὀστράκου. c'eſt-à-dire qu'il faut prendre la partie intérieure du *cardamome* dépouillé de ſes follicules, & ce qu'il ajoute ſur les vers de Damocrate, que le *cardamome* eſt une graine qui eſt renfermée dans une folicule: ſi nous ajoutons enſuite que ſa couleur eſt blanchâtre, ſelon Eginette, & qu'il faut choiſir, ſelon Dioſcoride, celui qui eſt plein, difficile à rompre, (lorſqu'il eſt encore dans ſa folliculé) qui frappe la tête par ſon odeur, & qui eſt âcre & amer; ſi nous conſidérons, dis-je, tous ces caractères, nous les trouverons dans notre petit *cardamome*, quoique quelques-uns ſoutiennent que nous n'avons pas le vrai *cardamome*.

Mais ce qui eſt encore plus certain, c'eſt que Dioſcoride & Sérapion ont décrit les fruits entiers ou les folicules pleines de graines, comme on les apportoit autrefois, & comme on les apporte encore. Ils ne ſe ſervoient que des graines, & rejettoient les folliculés, puiſque les grecs, comme on peut le voir dans Galien, L. 7 *de la compoſition des remèdes ſelon les lieux*, & dans la confection du pamphyle, demandoient le *cardamome* dont on a enlevé la peau, καρδάμωμον ἐξοστρισμένον; & quelquefois la partie intérieure τὸ ὀστράκινον, & le *cardamome* nettoyé, καρδάμωμον καθαρὸν. De plus, le même Galien, ſur la thériaque d'Andromaque, L. 1 *des antidotes*, & L. 1 *de la thériaque* à Piſon, demande le *cardamome* indien, ou celui qui eſt né dans les Indes, d'où on nous l'apporte encore aujourd'hui.

Matthiole parle de trois ſortes de *cardamome* que l'on trouve encore à préſent dans les boutiques; ſavoir, le grand, le moyen & le petit.

Le *grand cardamome* de Matthiole appellé FRUCTUS LONGOUZE *Steph. de Flacourt, hiſtor. inſula Madagaſcar*, eſt un fruit deſſéché, oblong, preſque de la groſſeur & de la figure d'une figue, ayant à ſon ſommet un ombilic large & circulaire, partagé en trois loges à ſon milieu; leſquelles ſous une enveloppe mince, membraneuſe, tenace, pliante, fibreuſe, canelée dans ſa longueur, de couleur brune ou rougeâtre, renferment beaucoup de graines inégales, luiſantes, rougeâtres, entrelacées de pluſieurs membranes qui les couvrent. Quelques-uns ont donné à ces graines le nom de méleguettes, parce qu'elles reſſemblent à du millet des Indes, que les Italiens, dit Matthiole, appellent *melega*. Leur goût eſt vif, aromatique, approchant du camphre, de la lavande & du rhym; leur odeur eſt agréable & douce: c'eſt ce qui fait que quelques-uns les appellent *graines de paradis*.

Matthiole croit que le méleguette des boutiques eſt la graine de ce *cardomome*, que l'on tire des folliculés, & que l'on nous apporte en grande quantité. Mais Cordus eſt d'un ſentiment bien différent; car il dit que c'eſt ſe tromper que de dire que le méleguette eſt le grand *cardamome*. Son goût eſt vif comme celui du poivre, au lieu que celui du *cardamome* eſt doux, très-agréable, & non brûlant.

En effet, on apperçoit une grande différence au goût de l'un & de l'autre; car le méleguette eſt très-vif & très-brûlant, & les graines de *cardamome* ſont moins âcres, plus aromatiques, & approchant de la lavande & du camphre. Cependant comme les fruits ou les véſicules du méleguette, de l'aveu même de Cordus, ont beaucoup de reſſemblance avec le grand *cardamome*, qu'ils ſont le plus ſouvent de la groſſeur d'un œuf, & remplis de graines comme le *cardamome*, nous croyons qu'il faut le mettre dans le même genre, & le diſtinguer en l'appellant CARDAMOMUM MAIUS, *ſemine piperato*.

Le *méleguette* ou le *maniquette*, MELEGUETTA & MANIQUETTA. *Off.* GRANA PARADYSI *quorumd.* MELLEGETTA ſeu CARDAMOMUM PIPERATUM, *Cordi*, eſt une graine luiſante, anguleuſe, plus petite que le poivre, rouſſe, ou brune à ſa ſuperficie, blanche en dedans, âcre, brûlante comme le poivre & le gingembre, dont elle a auſſi l'odeur. On nous en apporte en grande quantité; & on s'en ſert à la place de poivre pour aſſaiſonner les nourritures: quelques-uns même ſubſtituent cette graine au *cardamome* dans les compoſitions pharmaceutiques. Elle naît dans l'Afrique, dans l'île de Madagaſcar, dans les Indes orientales, d'où les Hollandois nous l'apportent.

Digitized by Google

Nous ne ſavons pas encore quelle eſt la plante qui produit le grand *cardamome*. Ses feuilles ſont décrites dans le *prodrome* de G. Bauhin de cette manière ; elles ſont épaiſſes, longues de trois pouces, larges de trois : dans toute leur longueur il s'élève une côte de laquelle ſortent tranſverſalement pluſieurs fibres comme dans les feuilles du giroflier, avec leſquelles elles ont beaucoup de reſſemblance : la queue de la feuille a un goût aromatique, qui répond à celui des grains. Le fruit du grand *cardamome*, lorſqu'il eſt récent, ſelon le rapport d'Etienne de Flacourt, a une écorce d'une couleur rouge, vive & brillante ; la chair en dedans eſt blanche, ſon goût eſt acide, non déſagréable, la graine tire ſur le rouge où elle eſt noirâtre. Le *cardamome moyen*, CARDAMOMUM MEDIUM, *Matth.* CARDAMOMUM MAJUS, Bauh. eſt un fruit ou une folicule oblongue, de la longueur d'un pouce, ou d'un pouce & demi, grêle, triangulaire, canelée, dont la pointe eſt mouſſe au ſommet, de couleur de cendre, difficile à rompre, partagée en trois cellules, dans leſquelles ſont partagées beaucoup de graines, enveloppées de membranes très-fines & blanches. Ces graines ſont oblongues, applaties, anguleuſes, partagées d'un côté par un petit canal, ayant pluſieurs lignes qui les courent tranſverſalement : la couleur de ces graines eſt d'un blanc rouſsâtre ; la ſubſtance en eſt blanche, âcre & aromatique. On nous apporte rarement cette eſpèce de *cardamome*.

La plante qui porte ce fruit eſt ſemblable à celle que porte le *petit cardamome*, que nous décrirons tout-à-l'heure. Elle en diffère ſeulement en ce qu'elle eſt plus élevée, que les feuilles en ſont plus grandes, & qu'elle porte ſes fleurs entaſſées au ſommet. L'autre, au contraire, a des rejettons ſeuls, fleuris, écailleux, & qui ſortent de la racine. Les fleurs ſont blanches, & elles ont un bord purpurin.

Le *petit cardamome*, CARDAMOMUM MINUS, Matth. ; CARDAMOMUM *veterum*, Graec ; CARDAMOMUM *ſimpliciter in officinis dictum*, C. B. P. 414, eſt un fruit deſſéché, ou une gouſſe membraneuſe, courte, longue d'environ cinq lignes, triangulaire, plus pointue vers ſon pédicule, mouſſe à ſon extrémité, d'un roux clair, canelée, dont l'écorce eſt beaucoup plus mince que celle du *moyen cardamome*, s'ouvrant par ſes trois angles dans ſa maturité, partagée le plus ſouvent en trois loges par le moyen de petites membranes qui ſe déchirent facilement : chaque loge contient deux rangs de graines anguleuſes, ridées, d'un jaune rouſsâtre, blanches en-dedans, âcres, amères, aromatiques, & comme camphrées. On trouve quelquefois pluſieurs gouſſes dont les pédicules ſont petits, ſoit qu'ils ſoient propres, ſoit qu'ils ſoient communs, diſpoſées & attachées comme les raiſins. On les apporte des Indes orientales.

Il y a quelques eſpèces de *cardamome* qui reſſemblent à celui dont nous venons de parler, mais plus petites, que l'on nous apporte mêlés avec lui, comme venant de la même plante, & étant peut-être avortées, ou venant d'autres plantes ſemblables ; mais elles ne diffèrent que par la groſſeur, de même que le plus petit *cardamome*, qui s'appelle *cardamomum minimum*, C. B. P.

La plante, ſur laquelle naît le petit *cardamome*, eſt décrite par Jacques Bontius, mais fort brièvement ; elle eſt décrite avec beaucoup plus de ſoin dans le livre qui a pour titre : *Hortus Malabaricus*, vol. II. Le ſavant Paul Herman la met dans le même genre que le curcuma, le bengala, le galanga, la zédoaire & le gingembre ; ainſi on pourroit la rapporter au genre du balisier, appelé *cannacorus*, I. R. H. Elle ſe nomme ELETTAAI, *H. Malab.* II. 9.

Sa racine eſt oblongue, groſſe d'un pouce ou d'un pouce & demi, genouillée, tortueuſe, blanchâtre ; elle pouſſe une infinité de petites racines fibreuſes, par leſquelles elle rampe & s'étend de tout côté. Les tiges qui ſortent de la racine ſont cylindriques, liſſes, vertes, dont le diamètre eſt d'un pouce : elles ſont ſimples, ſemblables à celles du roſeau, dont elles imitent le tiſſu ; elles s'élèvent à la hauteur d'environ douze pieds, remplies d'une moëlle blanchâtre, inſipide, & de filamens ligneux ; elles ſont enveloppées par des eſpèces de gaînes & par la baſe des feuilles qui naiſſent des nœuds du collet des racines. Les feuilles ſont amples, longues d'environ quatre empans, larges de quatre pouces, vertes, canelées par des nervures fines & paralleles, partagées par une côte ſaillante & d'un verd clair en deſſous, & plus foncé en deſſus, d'une odeur & d'un goût fort, un peu âcre & aromatique. Outre la tige qui reſſemble à celle du roſeau, il ſort des nœuds des racines cachées ſous la terre, pluſieurs bourgeons pointus, verdâtres, qui croiſſent à la hauteur d'un empan & demi ; ils ſont genouillés, recouverts dans leurs articulations de membranes ou eſpèces de feuilles, leſquelles étant ſèches, ſont d'un blanc rouſsâtre. De l'endroit où ces feuilles prennent leur origine, s'élèvent latéralement des pédicules ſimples qui renferment les embryons des fleurs & des fruits, ſous des tégumens en forme de feuilles & de capſules, dont ces pédicules ſont immédiatement revêtus.

Les fleurs ſont en grand nombre ſur chaque rameau ou chaque rejetton qui ſort de la racine : il en paroît d'abord le plus ſouvent trois ou quatre, enveloppées ſous ces eſpèces de petites feuilles allongées, & en forme de capſules. Lorſque ces enveloppes s'ouvrent, on voit une fleur à quatre pétales, dont trois ont la même longueur & ſont oblongs, étroits, membraneux, & d'un verd blanchâtre ; le quatrième pétale eſt poſé vis-à-vis les autres, & porte un ſtyle grêle & une languette ; il eſt un peu plus large & moins long que les autres, placé intérieurement, & de couleur verte. Cette languette eſt oblongue, étroite, un peu épaiſſe, marquée d'un ſillon à

Digitized by Google

ſa face intérieure, qui eſt oppoſé au petit pétale qui eſt au milieu, & ſur lequel elle eſt placée; partagée en deux à ſon ſommet, d'un rouge clair, & recevant dans ſon ſillon un ſtilet grêle, blanchâtre, qui ſe termine en une petite tête mince & pointe. Lorſque cette fleur n'eſt plus dans ſa vigueur, les pétales ſe plient & reſtent toujours attachés ſur la pointe des fruits. Le calice, en groſſiſſant, devient un fruit qui, dans ſa maturité, eſt rond, & encore accompagné des feuilles des fleurs qui ſont replées. Les fruits ſont attachés à ces rejettons qui ſortent de la racine, leſquels ne reſſemblent pas mal à des grappes de raiſins par leur forme, étant ronds, & par leur goût qui eſt agréable, un peu acide; ils ſont recouverts d'une écorce verte, un peu épaiſſe, charnue & aqueuſe, parſemés de canelures fort fines, dans toute leur longueur. Ils ſont partagés en trois loges par des cloiſons; de ſorte que chaque loge eſt coupée dans ſon milieu par un feuillet membraneux, & ainſi ſont formées les loges des graines. Ces graines ſont triangulaires, aromatiques, touffes, placées ſur ſix lignes dans les côtés applatis du fruit, attachées par leur pointe à ce feuillet membraneux, par le moyen duquel elles tiennent à une colonne triangulaire qui occupe le centre du fruit.

Lorſque ces fruits ſont mûrs, on les cueille dans le temps convenable & on les fait ſécher à l'air: l'écorce qui eſt d'abord épaiſſe & verte, s'amincit & devient d'un roux blanchâtre. Voilà le vrai *cardamome*.

On diſtingue trois eſpèces de cette plante dans l'*Hortus Malabaricus*, qui ne diffèrent que par la figure du fruit; la première, dont les fruits ſont entièrement ronds & blanchâtres, paſſe aſſez chez pluſieurs pour l'amome en grappes des boutiques. Cependant, on a quelque raiſon d'en douter. On préfère cette eſpèce aux deux autres, à cauſe de ſon excellence. La deuxième eſpèce eſt plus longue; la troiſième eſt entièrement pointue. La première naît dans les pays de montagnes, au-deſſus de Cochin & de Calicut, à 30 milles environ de la mer: les deux dernières ſe trouvent aux environs de Cananor & dans d'autres endroits des Indes. Elles aiment le penchant des montagnes, les vallées, les lieux pleins de fange, & où il y a de l'ombre, & elles ne peuvent ſupporter le ſoleil.

Nous avons vu des eſpèces de *cardamome*, apportées de la Chine, que les habitans de ce pays appellent *Tſiaokeou*, qui ſont beaucoup plus grandes & plus rondes que le petit *cardamome*. C'eſt peut-être la première eſpèce de l'*Hortus Malabaricus*, ou du moins, on en peut conclure qu'il y a pluſieurs eſpèces de petit *cardamome*, même différentes de l'amome.

Les Malaïes font un très-grand uſage du *cardamome* pour aſſaiſonner leurs mets, & ſur-tout la chair & le poiſſon roti. Les différentes eſpèces de *cardamome* contiennent une huile eſſentielle, aromatique; qu'elles donnent en grande quantité dans la diſtillation, après les avoir macérées dans l'eau.

Le petit *cardamome* eſt plus uſité dans les boutiques: on ſe ſert principalement des graines, ayant ôté l'écorce ou l'enveloppe. Il faut choiſir celui qui eſt récent, pâle en dehors, ferme, plein d'une graine rouſſe, odorante, âcre, aromatique & non cariée.

Il aide la digeſtion; il fortifie l'eſtomac & le cerveau; il excite les urines & provoque les mois: quelques-uns le recommandent pour prévenir le vertige & l'apoplexie.

La doſe en ſubſtance eſt depuis 12 grains juſqu'à 24, & en infuſion, juſqu'à un demi-gros.

On l'emploie dans la thériaque, le mithridate, la bénédicte laxative, l'électuaire de ſatyrion, les tablettes de courage & le vinaigre thériacal.

Tel eſt l'article que Geoffroy a conſigné dans ſon ouvrage ſur la matière médicale. Malgré les détails, dans leſquels il eſt entré, on voit qu'il y a beaucoup d'incertitudes ſur les différentes eſpèces de *cardamome*, reconnues par les anciens, & qui varient en nombre, ſuivant pluſieurs d'entre eux. Ce que Vogel dit ſur cette drogue eſt auſſi ſimple que clair, & peut être regardé comme un extrait très-court & très-utile de tout ce qu'on ſait de plus exact ſur le *cardamome*. « Il y a, dit-il, pluſieurs eſpèces de *cardamome*, différentes par la forme & la ſtructure de leurs capſules, mais rapprochées par leur ſaveur aromatique & leurs vertus. Les botaniſtes n'ont pas encore pu déſigner les caractères des plantes qui fournifſent ces fruits; elles croiſſent dans diverſes iſles de l'Inde, Malabar, Java, Ceylan, Calicut, Cananor. On en trouve trois principales eſpèces dans les boutiques; l'une dont la capſule eſt triangulaire & longue; la ſeconde, à capſule plus groſſe & ronde; la troiſième, dont la capſule eſt triangulaire, & courte; cette dernière eſt le petit *cardamome*, qui a plus de ſaveur & d'odeur aromatique, & agréables que les deux premières. Toute eſpèce de *cardamome*, pourſuit le même auteur, en raiſon de l'huile volatile & âcre qu'elle contient, échauffe, eſt amie des nerfs, excite l'appétit & la digeſtion, augmente la mémoire, aiguiſe la vue & l'ouïe, & poſſède la propriété ſternutatoire. »

Après avoir annoncé combien les auteurs anciens varient ſur le nombre & la différence des eſpèces de *cardamome*, ſur l'incertitude qui règne dans cette hiſtoire, l'auteur du Dictionnaire de matière médicale, M. Goulin, dit qu'on ne ſe ſert que du *petit cardamome*, dont il décrit l'arbre d'après Geoffroy; mais ce qu'il ajoute ſur ſes vertus eſt plus détaillé & plus exact que ce qu'en ont expoſé la plupart des autres auteurs de matière médicale. Nous croyons devoir le conſigner ici. « En médecine, le *cardamome* eſt mis au rang des céphaliques, carminatifs & cardiques les plus chauds: il eſt ſpécialement utile dans le vomiſſement

vomiſſement pituiteux, les foibleſſes de l'eſtomac, les affections venteuſes, le vertige ſtomachal, la leypothimie, la palpitation du cœur, qui provient de l'affection de la matrice & de l'eſtomac. On lui attribue auſſi la vertu de fortifier la mémoire, la vue & l'ouie. Il eſt encore mis au nombre des maſticatoires & des errhins. On le preſcrit en ſubſtance depuis ſix grains juſqu'à un ſcrupule : on en ordonne juſqu'à un demi-gros dans des infuſions qui ſe font avec le vin ».

Nous terminerons cet article par faire remarquer que la fameuſe huile de l'Inde, connue ſous le nom de kaieput, eſt retirée d'après les recherches de *Trew*, de *Martini*, & de *Cartheuſer*, d'une eſpèce de *cardamome*.

(M. Foureroy.)

CARDAN, (Jérôme) médecin, étoit de Milan, & non point de Pavie, comme quelques auteurs l'ont avancé. Il naquit le 24 de ſeptembre 1501, ſuivant ce qu'il dit lui-même dans ſa vie, qu'on voit à la tête de ſes ouvrages, ſous le titre de *vita propria*. Il y dit encore que ſon père, fameux juriſconſulte, étoit ſur le déclin de l'âge, lorſque *Claire Micheria*, ſa mère, lui donna le jour. Cette fille, honteuſe d'avoir conſenti aux deſirs de ce voluptueux vieillard, voulut ſauver ſon honneur par un ſecond crime; elle prit beaucoup de médicamens dans le deſſein de ſe faire avorter. Après avoir ainſi parlé de ſa naiſſance, Cardan ajoute que le collège des médecins de Milan avoit refuſé de l'admettre au nombre de ſes membres, ſur le ſoupçon qu'il n'étoit pas né en légitime mariage. Mais cette oppoſition ne l'empêcha pas de profeſſer les mathématiques, & de pratiquer la médecine dans cette ville; il enſeigna même cette dernière ſcience à Pavie & à Bologne, depuis 1562 juſqu'en 1570. La célébrité qu'il procura aux écoles de l'une & de l'autre de ces univerſités, le fit ſouhaiter à Rome, où on le retint par une penſion. Il y paſſa le reſte de ſa vie, & il y mourut le 21 ſeptembre 1576, à l'âge de 75 ans.

Cet homme, qui s'eſt autant ſingulariſé par ſes opinions que par ſa conduite, étoit encore infatué des rêveries de l'aſtrologie & de la magie. Mais comme il avoit eu occaſion de converſer avec les ſavans dans ſes différens voyages, & qu'il étoit d'ailleurs fort inſtruit dans les mathématiques, il n'a pas laiſſé de mettre de bonnes choſes dans beaucoup de ſes ouvrages. Il ne faut cependant point croire trop aiſément tout ce qu'il a avancé; il a quelquefois des ſentimens très-particuliers, & il y paroît d'autant plus attaché qu'ils ſont les ſiens; car on ne lui a jamais fait le reproche d'embraſſer ſervilement les opinions d'autrui, ſinon celles des anciens. A travers tous ces défauts, on reconnoît que *Cardan* étoit ſavant.

Cardan eſt tantôt un homme ſenſé, qu'on admire, & tantôt un fou, qui excite la pitié & la compaſſion. C'eſt le jugement que *Boerhaave* en a porté : *Sapientior nemo, ubi ſapit; dementior nullus, ubi errat.*

On dit que *Cardan* prédit l'année & le jour de ſa mort, & que, ſe voyant encore plein de vie à l'approche de ce temps, il ſe laiſſa mourir de faim pour ne pas perdre ſa réputation, & pour ſoutenir la juſteſſe de ſon horoſcope. Ce conte a bien l'air d'une fable.

Cardan avoue que, plein de confiance en l'aſtrologie judiciaire, il s'étoit mis en tête qu'il ne devoit pas vivre juſqu'à quarante-cinq ans, & qu'ayant arrangé ſa dépenſe ſur la courte durée de ſes jours, il s'étoit trouvé fort à l'étroit dans la vieilleſſe. Mais le mauvais état de ſes affaires ne paroît pas l'avoir ſenſiblement affecté, puiſqu'il diſoit qu'il ne voudroit pas changer ſa pauvreté & ſa vieilleſſe, avec l'âge & les richeſſes d'un jeune homme qui n'auroit point de goût pour les ſciences.

Jules Scaliger fut l'ennemi irréconciliable de *Cardan*, & quoiqu'il eût ſouvent avoué que ce médecin avoit un eſprit brillant, pénétrant, & même incomparable, il ne chercha pas moins à le contredire en toutes choſes, dès qu'il eut pris la plume contre lui. Cependant les perſonnes impartiales ſont d'accord, que ſi *Scaliger* a eu plus de connoiſſances des lettres humaines que *Cardan*, celui-ci avoit pénétré plus avant dans les ſecrets de la phyſique. On ne peut en effet diſconvenir que la nature ne lui ait accordé un génie ſupérieur; mais il ternit ce précieux avantage par ſon caractère bizarre, inconſtant, opiniâtre. *Cardan* ſe procuroit des douleurs & des maladies, pour mieux goûter enſuite le plaiſir que donne la ſanté.

Il ſe vantoit, à l'exemple de *Socrate*, d'avoir un démon familier, qu'il croyoit mêlé de Saturne & de Mercure, & qui ſe communiquoit à lui par les ſonges. Il raconte même pluſieurs traits du démon de ſon père, & du ſien propre : mais le démon de ce médecin fut moins ſage que celui du philoſophe grec. Auſſi le célèbre de Thou l'a bien peint par ces paroles; quelquefois *Cardan* paroît s'élever au-deſſus de l'homme, & quelquefois il ſe ravale juſqu'à l'état d'un enfant. En effet, ſi ſes ouvrages ont tranſmis à la poſtérité des preuves d'érudition, & même de génie, ils ſont auſſi un monſtrueux aſſemblage de rêveries & d'abſurdités.

Charles Spon a recueilli tous les ouvrages de *Cardan*, en dix volumes *in-folio*; ils ont paru en 1620 & années ſuivantes à Genève, à Lyon, 1663, ſous le titre d'*Opera omnia*.

Voici les éditions ſéparées de ceux qui ont plus de rapport à la médecine :

De malo recentium medicorum medendi uſu. Venetiis, 1545, *in*-8. Lugduni, 1548, *in*-8. Pariſiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

De immortalitate animarum. Lugduni, 1545, *in*-8.

Contradicentium medicorum libri duo. Lugduni, 1548, *in*-4. Parisiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

De subtilitate libri XXI. Norimbergæ, 1550, *in-folio.*

— Parisiis, 1551, *in*-8.

— Basileæ, 1553, 1560, *in-folio*; 1582, 1611, 1664, *in*-8.

— Lugduni, 1559, *in*-8. Et ailleurs.

En françois, *Paris*, 1556, *in*-4; 1584, *in*-8.

C'eſt, de tous les écrits de *Cardan*, celui qui a eu le plus de vogue, & que certaines gens, qui ne liſent point, recherchent encore avec empreſſement.

De libris propriis liber. Lugduni, 1557, *in*-8.

De rerum varietate libri XVII. Basileæ, 1557, *in-folio & in*-8. Avenione, 1558, *in*-8.

L'auteur a rempli cet ouvrage de beaucoup de fauſſetés, qu'il a adoptées, parce qu'elles avoient cet air extraordinaire qui lui plaiſoit tant.

Opuſcula artem medicam exercentibus utiliſſima. Basileæ, 1559, *in-folio*, 1566, *in*-8.

De cibi radice & ſalſaparillâ. Antverpiæ, 1564, *in*-8. Parisiis, 1565, *in*-8. Marpurgi, 1607, *in*-8.

In ſeptem aphoriſmorum Hippocratis particulas commentaria. De venenorum differentiis, viribus & adverſis remediorum præſidiis, ac præſertim de peſtis generibus omnibus, præſervatione & curâ. Basileæ, 1564, *in-folio.* Patavii, 1653, *in*-4.

De methodo medendi ſectiones quatuor. Parisiis, 1565, *in*-8.

Ars curandi parva, qua eſt abſolutiſſima medendi methodus Basileæ, 1566, 2 vol. *in*-8.

In Hippocratis Coi prognoſtica, atque in Galeni prognoſticorum expoſitionem commentarii abſolutiſſimi. Item *in libros Hippocratis de ſeptimeſtri & octimeſtri partu, ſimul in eorum Galeni commentaria, Cardani commentarii.* Basileæ, 1568, *in-folio.*

In Hippocratis de aëre, aquis & locis commentarii. Ibidem, 1570, *in-folio*, avec d'autres ouvrages.

In librum Hippocratis de alimento commentaria, quibus accedit examen viginti duorum agrorum Hippocratis. Romæ, 1574, *in*-8. Basileæ, 1582, *in*-8.

Opus novum, cunctis de ſanitate tuendâ & vitâ producendâ ſtudioſis apprimè neceſſarium. Romæ, 1580, *in-folio*, 1617, *in*-4. Basileæ, 1582, *in-folio.*

C'eſt un bon ouvrage, ſelon *Boerhaave* & *de Haller.*

De cauſis, ſignis & locis morborum liber unus. Bononiæ, 1569. Basileæ, 1582, 1707, *in*-8.

Theonoſton, ſeu de vitâ producendâ atque incolumitate ſervandâ dialogus. Romæ, 1617, *in*-4.

Cet écrit eſt le même que l'*Opus novum* qu'on vient d'indiquer.

De vitâ propriâ liber. Amſtelodami, 1634, *in*-12. Parisiis, 1643, *in*-8. Gaudæ, 1654, *in*-12.

Opuſcula medica ſenilia in quatuor libros tributa, quorum. I. De dentibus. II. De rationali curandi ratione. III. De facultatibus medicamentorum propriè purgantium. IV. De morbo regio. Omnia ex manuſcriptis bibliothecæ romanæ nunc primùm in lucem data. Lugduni, 1688, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CARDAN, (Jean-Baptiſte) fils aîné de *Jérôme*, naquit à Milan le 14 mai 1534. Il étoit déjà docteur en médecine, lorſqu'il devint ſi paſſionnément amoureux d'une fille pauvre & jolie, qu'il épouſa. Mais ſa paſſion ne fut pas plutôt ſatisfaite, qu'il ſe dégoûta de ſa femme, & l'empoiſonna. Ce crime atroce, le crime des lâches & des ſcélérats fut découvert; on l'arrêta le 17 février 1560; on lui fit ſon procès; il fut condamné à avoir la tête tranchée, & la ſentence fut exécutée dans la priſon le 13 avril ſuivant.

On a deux ouvrages de ce jeune médecin, l'un *De fulgare* qui ſe trouve à la fin du ſecond tome des œuvres de ſon père; l'autre *De abſtinentia ab uſu ciborum fœtidorum*, que l'on a joint au livre *De utilitate ex adverſis capiendâ*, imprimé à Bâle, en 1562, *in*-8. Ce fut à l'occaſion de la mort tragique de ſon fils, que *Jérôme Cardan* compoſa ce dernier traité.

(M. Goulin.)

CARDES. ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Subſtances végétales.

On donne le nom de *cardes* à des eſpèces de côtes que forme la partie moyenne des feuilles de certaines plantes dans leſquelles les feuilles ſont longues & épaiſſes. C'eſt particulièrement dans les artichauts & les bettes qu'on obtient des *cardes*, qui fotment un légume aſſez fade & inſipide; mais qu'on relève avec des ſauces piquantes. *Voyez* Artichaut & Bette.

(M. Macquart.)

CARDEURS DE MATELATS. (*Méd. prat.*)

Il eſt dans les grandes villes un grand nombre de métiers non-ſeulement déſagréables, mais encore dangereux par les vapeurs infectes auxquelles ils ex-

poſent ceux qui s'en occupent. Tel eſt en particulier celui de *cardeurs* & de *cardeuſes de matelas*. La laine comprimée par le poids du corps, & condenſée par cette preſſion longue, a beſoin d'être au bout de quelques mois rebattue & retournée de façon qu'elle reprenne ſon élaſticité & l'écartement de ſes molécules, qui la rend plus molle & plus douce pour le coucher. Mais comme elle a été imprégnée longtemps des vapeurs du corps, on ne peut pas l'agiter avec des baguettes comme on le fait dans pluſieurs pays, ou la frotter & la diviſer avec les cardes ainſi qu'on le pratique à Paris ſans qu'il s'en ſépare une pouſſière âcre & fétide qui reçue par la bouche, porte dans l'eſtomac & les poumons des *cardeurs* des particules nuiſibles. Cette énergie de la pouſſière de la laine devient encore plus funeſte pour les ouvriers, lorſque les matelats ont ſervi à des malades attaqués de maladies putrides, contagieuſes, de ſuppurations, &c. Les déjections de ces malades, dont la laine eſt imprégnée, donne à la pouſſière qui s'en échappe une odeur fétide, une acrimonie qui porte les coups les plus terribles à leur ſanté. Ces ouvriers ſont pâles, décolorés, foibles; ils ſont ſujets aux nauſées, à la perte d'appétit, à la toux, à l'aſthme, à la phtiſie pulmonaire, aux maladies de la peau. Ramazzini conſeille de leur preſcrire les purgatifs de temps en temps, pour entraîner les molécules dangereuſes qu'ils ont avalées, les eaux ſpiritueuſes & aromatiques pour détruire l'impreſſion nuiſible de ces molécules ſur les nerfs. On conçoit que la plus grande propreté, l'exercice de leur métier en plein air, ſont d'une néceſſité indiſpenſable pour ces hommes. Morgagni a conſigné dans ſon ouvrage ſur le ſiège & les cauſes des maladies, lettre 17, art. 23 & 24, une obſervation ſur une maladie d'un *cardeur de matelats* & ſur l'ouverture de ſon corps.

Un homme de cinquante ans, occupé à carder des matelats, ſe plaignit d'abord de reſpirer avec bruit & difficulté. Quelquefois il étoit pris d'un malaiſe inſurmontable vers la région du cœur: cette anxiété ſe diſſipoit par une douleur des lombes très-vive; les artères de ſon cou battoient avec vîteſſe; enfin il cracha du ſang, il eut la reſpiration difficile, troublée, & il mourut. Sa poitrine étoit remplie d'une humeur ſéreuſe, ſemblable à de la lavure de chair, la partie inférieure du poumon gauche & un lobbe du droit étoient pleins d'un ſang noirâtre qui s'y étoit épanché, le cœur étoit volumineux; mais ſans polype; l'aorte près du cœur étoit dilatée, & formoit un anevriſme dont les parois étoient parſemées d'écailles oſſeuſes; le cerveau mou & flaſque contenoit un peu de ſérum; il y avoit plus de cette humeur au principe de la moëlle épinière, & fort peu dans les ventricules. On n'ouvrit point le ventre à cauſe de l'odeur fétide qu'il répandoit. Morgagni fait judicieuſement remarquer que les poumons de cet ouvrier, affoiblis & léſés par la pouſſière de la laine qu'il cardoit ſans ceſſe, ont donné lieu à l'épanchement de ſang qui s'y eſt fait, & qui a été en partie cauſe de ſa mort. Il a donc reconnu, avec Ramazzini, cette pouſſière malfaiſante, capable de produire les plus grands maux.

A Paris, les *cardeurs* & *cardeuſes de matelats* qui y ſont en grand nombre, ſont tous maigres, pâles & foibles; mais nous avons eu de plus une occaſion d'obſerver que ces ouvriers n'ont pas ſeulement à craindre la pouſſière de la laine, les miaſmes virulens qui y ſont dépoſés, & les excrémens des malades.

Une de ces ouvrieres cardoit un matelat dont la laine étoit d'une couleur rouge noirâtre, ſur-tout celle qui formoit la première couche ſous la toile: bientôt la pouſſière que ſes cardes faiſoient voltiger & qu'elle évitoit cependant le plus qu'elle pouvoit, lui prit au nez & à la gorge, (ce ſont ſes expreſſions) elle touſſa & éternua; l'odeur de cette laine lui parut plus mauvaiſe que celle qui s'exhale ordinairement de cette ſubſtance; enfin, des nauſées violentes l'obligèrent de quitter ſon ouvrage, elle remonta chez elle, & vomit pluſieurs fois de ſuite des matières noirâtres & filantes; elle but de l'huile qu'elle avoit ſous ſa main, & continua de vomir. Nous eûmes occaſion de la voir à cet inſtant, nous lui fîmes pluſieurs queſtions, & étant enfin parvenus à ſavoir que les matelats qu'elle avoit à carder appartenoient à un fondeur en cuivre, nous nous appercûmes que ces accidens étoient dus à des molécules cuivreuſes. En conſéquence nous la fîmes vomir pluſieurs fois, & nous lui conſeillâmes, lorſque le vomiſſement fut appaiſé, de boire du lait pendant pluſieurs jours. A l'aide de ces moyens ſimples, elle vit ceſſer peu à peu ces nauſées. Nous eûmes la curioſité d'examiner la laine de ce matelat, nous y trouvâmes en effet une pouſſière noire, rougeâtre, très-fine, & qui offroit des parcelles brillantes, en la regardant d'une certaine manière.

Cet exemple, qui n'eſt ſûrement pas ſeul, & que les praticiens ont peut-être plus d'une fois obſervé, doit rendre les *cardeurs de matelats* plus circonſpects. Ils auront ſoin d'éviter la pouſſière de la laine en détournant le viſage de deſſus leurs cardes, en parlant le moins poſſible pendant qu'ils travaillent, & en ayant attention de ſe mettre contre une porte ou une fenêtre, ou le dos au vent, s'ils travaillent dans des cours, afin de faire diſperſer & porter loin d'eux ces molécules dangereuſes. Le vinaigre leur fournira un préſervatif très-bon pour ſe défendre des vapeurs nuiſibles que répand la laine des matelats qui ont ſervi à des malades morts de maladies putrides, malignes, & ſur-tout peſtilentielles.

Mais ces dangers ne ſont pas ſeulement à craindre pour ces ouvriers, ils peuvent encore influer ſur la ſanté des autres hommes. En effet, la laine imprégnée de différens virus, & qui eſt très-propre à les retenir, peut porter la contagion & propager une maladie. Il eſt donc très-important dans les conſtitutions putrides, malignes, & ſur-tout peſtilen-

Digitized by Google

tielles, de ne pas faire ſervir les matelats des hommes qui en ſont morts, ou de prendre plus de précaution en les faiſant refaire, c'eſt-à-dire, d'en expoſer la laine à des vapeurs capables de la déſinfecter, ou de changer la nature des miaſmes qui y ſont adhérens. Telles ſont celles du ſoufre, du nitre, de la poudre à canon & de l'acide muriatique dégagé du ſel marin par l'acide ſulfurique. Les médecins ne peuvent qu'indiquer ces différentes précautions, & en démontrer l'utilité; c'eſt aux perſonnes chargées de l'adminiſtration publique, au gouvernement même, à pourvoir à leur exécution, & ce dernier peut lui ſeul faire plus de bien dans ces circonſtances que tous les médecins réunis.

En général, la malignité des vapeurs ou des molécules qui s'échappent des ſubſtances animales en putréfaction eſt telle, qu'elle donne naiſſance à des maladies terribles, & ſouvent incurables. On trouve dans la *Gazette de Santé*, du jeudi 6 mars 1777, quelques détails ſur une eſpèce de charbon malin, ou d'anthrax particulier aux cordiers, criniers & aux chandeliers, qui n'eſt point rare à Paris. Cette maladie, qui eſt dûe aux vapeurs des ſuifs & des crins pourris, a attaqué, dans le courant de février 1777, quelques ouvriers qui ont ouvert & épluché, ſans précaution, des ballots de crin tiré de la Ruſſie. Il eſt donc très-important de faire une attention ſcrupuleuſe aux maladies des artiſans, puiſque les ſubſtances qu'ils travaillent peuvent entraîner avec elles, des pays d'où elles viennent, des miaſmes contagieux, capables de produire des maux redoutables par leur développement. Heureuſement que le charbon des cordiers, criniers, n'eſt point contagieux; ce qui le fait différer de l'anthrax peſtilentiel. On doit, dans ces cas, expoſer les marchandiſes ſuſpectes au grand air, & à la vapeur de quelques ſubſtances actives, comme le ſoufre, la poudre à canon, l'acide muriatique oxigène, &c.; & les ouvriers qui les emploient, doivent ſe laver ſouvent avec un mélange d'eau & de vinaigre.

Un des moyens les plus utiles pour déſinfecter & nétoyer à fond les laines qui ont été imprégnées de vapeurs & de liquides animaux putrides, c'eſt de les faire paſſer dans une leſſive alcaline chaude, de les laver à grande eau, de les faire enſuite ſécher à l'air & de les battre avec des baguettes, avant de les faire reſſervir aux matelas. Le même procédé pourroit être ſuivi pour les crins, les cuirs & pour toutes les ſubſtances animales qui peuvent recéler des virus contagieux, des miaſmes peſtilentiels. Il doit ſur-tout être pratiqué dans les maiſons où l'on raſſemble un grand nombre d'hommes malades ou pauvres, comme les hôpitaux, les hoſpices, les priſons, &c. (M. Fourcroy.)

CARDIALGIE. (*Voyez* Dyspepsie.)

(M. Andry.)

CARDIAQUES. (*Mat. méd.*)

Le mot *cardiaques*, manifeſtement traduit du latin *cardiaca*, & ſynonyme de celui de *cordiaux*, ne nous paroît pas ſignifier abſolument la même choſe, & il a une étymologie grecque. Ce ſont des remèdes capables de ranimer & de rendre plus forts & plus fréquens les mouvemens du cœur. On les connoît plus en françois ſous le nom de *cordiaux*. (*Voyez* ce mot.) (M. Fourcroy.)

CARDINALE. (*Mat. méd. Eaux minérales.*)

La *cardinale* eſt une des principales ſources des eaux minérales de Forges; elle a pris ſon nom du cardinal de Mazarin qui accompagna Louis XIII & la reine ſa femme, dans leur voyage à ces eaux, en 1631. (*Voyez* le mot Forges; eaux de)

(M. Fourcroy.)

CARDINALE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

Lobelia cardinalis. Linn.

Rapuntium galeatum virginianum coccineo flore majori. Moriſon, *hiſt.* 2, *ſig.* 54.

M. Deleuze dit que c'eſt une plante du genre des *rapuntium* de Tournefort, ou le *lobelia* de Linné. La fleur eſt à corolle monopétale, irrégulière, faite en gouttière, terminée par une lèvre, fendue ordinairement en cinq parties. Le calice eſt diviſé en cinq languettes: le piſtil eſt enveloppé d'une eſpèce de gaîne que portent les étamines. A ces fleurs ſuccède une capſule à deux ou trois loges.

Les eſpèces les plus remarquables ſont la *cardinale* rouge & la *cardinale* bleue.

La première, qui eſt vivace, a deux feuilles pointues, larges d'un pouce, dentelées en ſcie: la tige eſt droite, haute de trois pieds, & porte, à l'extrémité, un épi de fleurs du plus beau rouge.

La *cardinale* bleue ſe diſtingue par la couleur de ſes fleurs, & parce que les dentelures de ſes feuilles ſont arrondies. Si elle eſt moins belle que la première, elle a ſur elle l'avantage de l'utilité. Elle paſſe pour être employée avantageuſement contre les maladies vénériennes.

Sa nature & ſes vertus n'ont pas été ſuffiſamment développées. (M. Macquart.)

CARDINI. (Ignace) Il naquit, dit M. Catrère, en 1562 à Mariana, ville de la Corſe. Il étudia la médecine qu'il exerça enſuite dans ſa patrie, avec beaucoup de ſuccès. Son eſprit étoit vaſte; & il avoit acquis une littérature preſque univerſelle. Il eût été heureux s'il ſe fût borné à ſa profeſſion; mais il ſe livra ſans ménagement à ſon penchant pour la ſatyre. Il s'en prit d'abord à la religion. Il attaqua enſuite les prêtres & les moines de ſon pays, qui ne purent lui pardonner les vérités dures qu'il mettoit ſous les yeux du public. Les gens d'égliſe ſe réunirent & formèrent une cabale pour le perdre, &

Digitized by Google

lui faire ôter la liberté. *Cardini* ne put ſe ſouſtraire à leurs perſécutions qu'en fuyant, avec beaucoup de précipitation loin de ſa patrie. Il ſe réfugia à Lucques, où il mourut d'une dyſſenterie, trois mois après ſon arrivée, non ſans quelque ſoupçon de poiſon.

Il avoit donné un ouvrage latin, que nous n'avons pu nous procurer (dit M. Carrere) à cauſe de ſon extrême rareté : nous ſavons ſeulement qu'il étoit diviſé en deux parties ; que la *première* traite de la métallique de l'île de Corſe ; que la *ſeconde* contenoit l'hiſtoire générale des plantes de cette île, & des lettres ſatyriques qui furent la ſource des perſécutions qu'on fit éprouver à l'auteur. On dit que le ſtyle de cet ouvrage reſſembloit aſſez à celui de Pline l'ancien.

Ce livre eſt devenu rare, parce que les moines Corſes ont brûlé tous les exemplaires qu'ils ont pu ramaſſer. (M. Goulin.)

CARDIOGME, *Cardiogmus*, καρδιωγμός.

Senſation mordicante au cardia, c'eſt-à-dire à l'orifice de l'eſtomac, occaſionnée, ou par une humeur acrimonieuſe, ou par la faim, qui irrite cette partie. Cette ſenſation eſt quelquefois accompagnée de naufées & d'averſion pour les alimens, lorſqu'elle eſt produite par une humeur acrimonieuſe.

Cardiogmus. καρδιωγμός. Palpitation vive & violente du cœur. (*Voyez* Anévrisme.)

(M. Andry.)

CARDITIS.

Inflammation du cœur. Genre treizième de l'ordre deuxième de la première claſſe des maladies, ſelon la noſologie de Cullen.

Il eſt difficile de donner un diagnoſtic précis de cette maladie ; quoique *Cullen* en ait fait un genre particulier, il obſerve, avec *Vogel*, que les ſymptômes de cette inflammation ne diffèrent que par leur violence de ceux de la péripneumonie ; & que le péricarde a été ſouvent enflammé, ſans qu'on ait pu s'aſſurer de cette inflammation par aucun ſigne particulier.

Le caractère du *carditis* eſt déterminé par le même auteur, de la manière ſuivante ; il y a pyrexie, douleur dans la région du cœur, anxiété, difficulté de reſpirer, toux, pouls inégal, palpitation & ſyncope.

Il y a tout lieu de croire que l'inflammation du péricarde & du cœur n'eſt jamais produite que par l'inflammation du côté gauche de la poitrine, laquelle s'étend juſqu'à ce viſcère, à raiſon de ſa proximité du poumon. En conſéquence, elle en prend tous les caractères ; elle eſt vraie ou fauſſe, ou bilieuſe, ou catarrhale ; elle exige le même traitement & les mêmes remèdes que les différentes eſpèces d'inflammation. (*Voyez* Péripneumonie.)

Nota. L'inflammation du cœur, à la ſuite d'une bleſſure, eſt preſque toujours mortelle, & lorſqu'elle ne l'eſt pas, il eſt impoſſible de ſavoir ſi le cœur a été bleſſé. (*Voyez* Plaies du cœur.)

(M. Caille.)

CARDONS, ſ. m. (*Hygiene.*)

Cynara ſpinoſa, *cynara cardunculus*. Lin.

C'eſt une plante de la famille des artichauts, dont elle ne diffère que par des épines roides, dont ſont armés les angles des feuilles & les écailles des calices.

Les *cardons* ſont des plantes potagères, qui ſe multiplient de graines, & dont deux eſpèces ſont renommées ; ſavoir, les *cardons* d'Eſpagne & les *cardons* de Tours. Lorſque les feuilles de ces plantes ſont parvenues à leur grandeur, on les enveloppe de paille & on les butte d'un pied de terre, ce qui en diminuant l'évaporation, & en empêchant le contact des rayons de la lumière, les fait attendrir & blanchir par une ſorte d'étiolement ; ce ſont ces côtes nétoyées, dont on enlève les bords minces & feuillés, & qu'on nomme cardes, qu'on ſert ſur nos tables comme un mets délicat, ſur-tout quand il eſt relevé, & qu'on l'accommode au jus de viande. On les ſert encore avec des ſauces blanches piquantes.

Ce genre d'aliment eſt aqueux, doux & facile à digérer ; car on en donne aux convaleſcens, & aux perſonnes qui ne font pas beaucoup d'exercice, ou qu'on veut nourrir très-légèrement. Pour les tempéramens très-chauds, il convient de les mêler avec la chair des animaux. (M. Macquart.)

CARDOPATIA. (*Mat. méd.*)

Le mot *cardopatia* ou *cardopatium* eſt un des ſynonymes de la carline, plante dont la racine ſur-tout eſt employée en médecine. On la déſigne auſſi ſous le nom de *leucacantha*. (*Voyez* le mot Carline.)

(M. Fourcroy.)

CAREBARIA. (*Vogel.*)

Douleur, peſanteur de tête, comme celle que l'on éprouve pendant ou à la ſuite d'une forte yvreſſe, & auſſi par la reſpiration d'un air trop échauffé, ou mal-ſain, & qui ſe fait ſentir dans ce dernier cas avant l'aſphixie. (*Vogel.*) (M. De la Porte.)

CARÊME, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène, proportionnées aux beſoins des hommes en général.

Claſſe II. Règles qui regardent l'homme, conſidéré en ſociété.

Ordre III. Régime dans certaines circonſtances particulières de la vie.

Le *carême* eſt un eſpace de temps, qui dans certains pays a été deſtiné à la privation de ce que la nature

a donné aux hommes de plus commode & de plus utile pour leur exiſtence. Il y a des religions dont les chefs ont cru les *carêmes* ſi avantageux, ſinon pour les corps, au moins pour les ames, qu'on les a beaucoup multipliés. On ſait que les Jacobites en ont cinq pendant le cours de l'année, ainſi que les Chaldéens & les Neſtoriens. Des conciles, tels que celui de Tolède, ont décidé que ceux qui auront mangé de la viande dans le *carême*, n'en mangeront point dans le teſte de l'année. Pour ſe diſpenſer de ces pratiques, on a d'abord eu recours aux évêques, enſuite aux curés; mais à la rigueur, il n'y avoit qu'un médecin qui pût juger de ce que pouvoient exécuter, ſans compromettre leur ſanté, les perſonnes qui deſiroient jeûner & faire maigre.

Sans examiner ici juſqu'à quel point ont eu raiſon les philoſophes qui ont oſé dire qu'ils ne comprenoient pas comment les privations des hommes pouvoient amuſer la Divinité, comment tel aliment pouvoit lui plaire davantage que tel autre: ſans rechercher comment elle a fait connoître ſa volonté ſur ce point, il nous ſuffira de faire obſerver qu'il y a une foule de perſonnes à qui le *carême* eſt contraire, parce que des organes, accoutumés à telle ou telle eſpèce de nourriture, aux ſubſtances animales ſur-tout, ne peuvent s'en priver ſubitement, ſans s'expoſer à altérer manifeſtement leur ſanté. J'ai vu, dans les couvens de femmes particulièrement, beaucoup de maladies de l'eſtomac qui étoient une ſuite de cette pratique, & qui amenoient enſuite d'autres incommodités, dont il devenoit ſouvent impoſſible de débarraſſer de pauvres filles, qui étoient loin de regarder la ſanté comme le bien phyſique le plus précieux de l'homme ſur la terre.

Le jeûne, la privation des alimens ſolides, tels que la viande, les œufs, le beurre, ont, dans tous les temps, nui un peu plus ou un peu moins aux bonnes gens qui ont cru devoir s'y aſtreindre avec ſcrupule. Ils ne faiſoient pas attention que ceux qui leur recommandoient toutes ces pratiques, ſavoient complettement les éluder, en faiſant ſervir ſur leurs tables tel maigre qui valoit cent fois mieux que le miſérable morceau de viande qui ſubſtantoit le pauvre & l'artiſan: cependant, les moyens de ſe rendre agréable à la Divinité doivent être égaux pour tous les hommes. Mais qui peut croire, dans un ſiècle éclairé, que de bonnes actions ne ſoient à ſes yeux préférables à des privations qui tendroient à détruire ce qu'elle s'eſt complu à créer? Le ſacrifice de la ſanté impliqueroit contradiction avec la bonté de l'Etre ſuprême, & nous, qui en ſommes ici-bas les miniſtres, nous ſommes certains que c'eſt expoſer les hommes à la perdre, que de leur faire ceſſer ſubitement une nourriture ſubſtantielle pour une autre qui l'eſt moins.

Ce ſont les pauvres, les malheureux, & préciſément ceux qui ont beſoin en travaillant de gagner leur vie, qui ſe trouvent dans ces circonſtances plus mal nourris que tous les autres, & deviennent ainſi victimes de leur zèle, quand un inſtinct naturel ne les force pas à enfreindre une loi qui n'eût jamais dû être portée; à moins qu'on ne veuille dire que Dieu donne aux hommes des organes forts & vigoureux, en leur recommandant de faire tout ce qu'il faut pour rendre nulle l'énergie qui leur eſt indiſpenſable pour remplir la tâche la plus eſſentielle de l'exiſtence, qui eſt le travail. (M. Macquart.)

CARET. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *caret* à une eſpèce de tortue. *Voyez* Tortue. (M. Macquart.)

CAREUM. (*Mat. méd.*)

Le *careum*, *carum dodonæi*, eſt un des ſynonymes de *carvi*, plante ombellifère, dont la ſemence eſt employée en médecine comme carminative. On dit que le mot *careum* vient du nom de la province de Carie, *Caria*, dans l'Aſie mineure, où les anciens ont trouvé cette plante. *Voyez* Carvs.

(M. Fourcroy.)

CARIE, ſ. f. *Caries.* (*Noſol. méthod.*) La carie eſt aux os ce que l'ulcère eſt aux parties molles. *Voyez* Os. (M. Chamseru.)

CARIÉ. adject. (os) (M. Chamseru.)

CARIE VENERIENNE, (la) eſt une ſolution de continuité dans un os, accompagnée de perte de ſubſtance, occaſionnée par une humeur âcre & rongeante.

C'eſt une ſorte de corruption, de putréfaction, particulière aux parties oſſeuſes, qui y produit le même effet que la gangrène & la mortification ſur les parties molles & charnues.

Dans cette maladie, l'os eſt dépouillé de ſon périoſte, & ſa couleur, qui eſt ordinairement d'un blanc tirant ſur le bleu, devient jaune, brune, & finalement noire; ce ſont les premiers dégrés de la *carie*.

Le dernier dégré & le plus fâcheux eſt celui dans lequel l'os eſt déjà rongé ou corrodé; quelquefois ſa ſubſtance inégale eſt percée de petits trous comme la pierre-ponce; ce qui eſt le caractère d'un os vermoulu; quelquefois il eſt ſpongieux & diſſous, & il en réſulte une ſanie plus ou moins ſi horeuſe: on peut dire alors que la *carie* eſt une eſpèce d'ulcère dans l'os. Plus l'étoſion & l'âpreté ſont conſidérables, plus la *carie* doit être réputée grave; elle eſt extrême lorſque les os du crâne, par exemple, en ſont rongés de part en part, ou qu'elle pénètre juſqu'à la moëlle des grands os cylindriques; mais il faut la regarder comme déſeſpérée, lorſqu'elle attaque les articulations. Il n'y a guères alors de reſſource que dans l'amputation, ſi elle eſt poſſible.

Tout ce qui tend à altérer le périoſte, & les petits vaiſſeaux qui y portent la nourriture, doit être regardé comme cauſe préparatoire de la *carie*; tels ſont les chûtes, les contuſions, les plaies, les ulcères, les fractures, l'inflammation, les différens virus, les médicamens corroſifs, toutes ces cauſes prédiſpoſent à la *carie*, en dépouillant les os du périoſte qui les recouvre; l'os dénudé reçoit alors ſans intermède toutes les impreſſions de l'air extérieur, ou des humeurs âcres qui le pénètrent.

Quand l'os carié eſt expoſé à la vue, il eſt aiſé de reconnoître la *carie* & ſes progrès; mais ſi l'épaiſſeur des chairs ou quelqu'autre cauſe le cache, il faut réunir tous les caractères qui la déſignent pour en rendre le diagnoſtic ſûr. 1°. La matière qui ſort de l'ulcère eſt dans ce cas brune, noirâtre, & paroît comme limée; elle a la même odeur que le lard corrompu. 2°. A la levée de l'appareil, la charpie & les tentes ſe trouvent ſouvent teintes en noir. 3°. Quand on peut porter la ſonde juſqu'à l'os, on le ſent dur, raboteux; la chair des environs eſt flaſque, molle, ſpongieuſe, elle exhale une mauvaiſe odeur. Mais quand on peut ſe faire jour juſqu'à l'os, & que la *carie* eſt cachée, on a lieu de la ſoupçonner quand il y a fiſtule, & quand la fiſtule eſt profondément ſituée, & ſur-tout quand il en ſort des eſquilles, ou quand l'ulcère, après avoir été fermé, s'ouvre tout de nouveau ſans cauſe manifeſte.

Quand on connoît la cauſe qui produit ou qui entretient cette terrible maladie, il faut chercher à la détruire ſur le champ, afin de circonſcrire la *carie*, & de s'oppoſer encore à temps à la perte du membre ſur lequel elle eſt fixée, ou de prévenir de plus grands malheurs ſi elle attaque profondément les os du crâne de la face ou des articulations importantes.

La plus fréquente de ces cauſes eſt le virus vénérien, (c'eſt du moins celui dont nous nous occupons) qui agit d'abord ſourdement, & qui n'en eſt que plus à craindre; car quand on n'eſt pas averti à temps de ſon action ſur les os par l'eſpèce de douleur qui l'accompagne, ou par ſon union aux autres ſymptômes qui caractériſent la vérole la plus confirmée: on l'apprend quelquefois trop tard, & quand il n'y a que peu ou point de reſſources.

Il faut néanmoins d'abord s'occuper des moyens de détruire le virus rongeant, & recourir promptement à la méthode la plus convenable au ſujet qu'on a à traiter, & qui ſera jugée ſuffiſante à la guériſon, en obſervant que, dans le cas de carie ſur-tout, les ſels mercuriels & les fumigations locales méritent communément la préférence ſur les frictions, & qu'il y faut joindre les ſucs d'herbes amères & cruciſères (*Voyez* ANTIVENERIENS, *remèdes*; & VÉROLE, *traitement.*)

Quand, par des moyens ſagement combinés, & continués aſſez long temps, on eſt parvenu à détruire totalement le virus; on s'en apperçoit aiſément au changement de couleur de l'os, à l'exfoliation heureuſe des parties oſſeuſes qui avoient été affectées, à la ſortie plus facile des eſquilles qui avoient été détachées, à l'amélioration de la ſuppuration des plaies, à la régénération de bonnes chairs, & rien alors ne paroît s'oppoſer aux effets d'un panſement méthodique.

Mais pour parvenir à cet état qui prognoſtique la terminaiſon heureuſe de la *carie* & de ſes ſuites, il faut concurremment avec le traitement mercuriel qu'on aura adopté, employer localement les remèdes antiſeptiques les plus énergiques, & qui ſont capables de circonſcrire au moins la gangrène & d'en arrêter les progrès. Tels ſont le baume du commandeur, celui du Pérou, de Fioraventi, l'eſſence d'Euphorbe, de térébenthine, l'eau mercurielle, l'eau phagédénique, les acides minéraux, l'eſprit-de-vin camphré, ammoniacé, l'onguent de ſtirax, l'égyptiac & les lotions de quinquina.

Il arrive auſſi quelquefois que, quoique le virus ſoit détruit, la carie ne l'eſt pas encore; un vice introduit acquiert en effet ſouvent une énergie qui ſurpaſſe de beaucoup l'activité de la cauſe première qui l'a produite; & dans ces cas on comprend bien que la deſtruction de la cauſe ne ſuppoſe pas toujours la ceſſation des effets; il faut alors attaquer ſans héſiter la *carie* immédiatement après le traitement de la vérole, en mettant l'os à découvert, s'il n'y eſt point, à le percer juſqu'au vif d'un grand nombre de trous, par le moyen du trépan perforatif, s'il en eſt ſuſceptible, & en faciliter l'exfoliation par ce moyen, & les panſemens d'uſage. On peut auſſi emporter avec la lime, la rugine, ou le ciſeau, tout ce qui eſt noir ou vicié, ou, ce qui eſt plus ſûr encore, employer le cautère potentiel avec les précautions requiſes. Il faut conſulter, ſur tous ces objets importans, les principes de chirurgie de Col de Villars, la chirurgie d'Heiſter, le traité des maladies vénériennes d'Aſtruc, dont les vues ſont ſi juſtes, ſi ſavantes, & dont je m'écarte le moins poſſible, les maladies des os de Petit, & les mémoires de l'Académie de Chirurgie, qui en ont traité amplement. On trouvera dans ces ſavans ouvrages tout ce qui concerne l'étiologie, les différens caractères, les ſuites & la curation de cette cruelle maladie.

Si aux obſervations préſentées dans les écrits que nous venons de citer, nous pouvons ajouter notre propre expérience, il en réſultera quelques faits de pratique également intéreſſans, & qu'on ne peut trop répéter. Nous avons remarqué, ſur-tout dans les maiſons de ſanté, dont l'inſpection générale nous avoit été confiée par le Gouvernement, que la plupart des *caries*, qui étoient la ſuite d'une vérole plus ou moins invétérée, d'un traitement inſuffiſant, ou mal dirigé, attaquoient de préférence les os du crâne, de la face, les os propres du nez, ou ceux qui forment la charpente de l'intérieur de la bouche.

Que ces *caries* préſentoient ordinairement des ulcères conſidérables, plus ou moins profonds; qu'elles étoient preſque toujours accompagnées ou ſuivies d'une grande perte de ſubſtance. Nous avons aſſez conſtamment obſervé, dans les ulcères de l'intérieur de la bouche, le voile du palais totalement, ou en partie, détruit, un trou rond à la jonction des os palatins avec les maxillaires, que ces os, étant minces & ſpongieux, la *carie* y faiſoit des progrès rapides, & qu'elle s'étendoit quelquefois juſqu'au devant de la mâchoire ſupérieure, qu'elle attaquoit même les dents, & qu'on étoit obligé de les arracher pour arrêter les progrès de cette *carie* circulante.

On comprend bien qu'il n'eſt pas poſſible de porter le feu ſur toutes les parties cariées, mais nous avons vu ſouvent réuſſir, pendant ou après le traitement, les baumes antiſeptiques & les ſpiritueux; l'eſſence de térébenthine ſur-tout avoit un ſuccès plus marqué dans la *carie* des os du palais & du nez; on en imbibe un tampon de charpie, que l'on modèle ſur la *carie*, & on en renouvelle l'application pluſieurs fois le jour. Ce remède arrête aſſez promptement la *carie*, en même-temps qu'il conſolide les chairs, & les diſpoſe à la cicatriſation.

Dans les *caries* du coronal, qui ſont sèches, & quand l'os découvert n'eſt point encore noir, les ſpiritueux n'ont guères d'action ſur elles; mais, pour la déterminer, il faut perforer l'os juſqu'au diploé, & le couvrir enſuite avec un plumaceau imbibé de baume du Commandeur; en continuant quelque temps ces moyens, on enlève ſouvent la pièce d'os tout d'un coup, & l'on voit avec ſatisfaction que les chairs de deſſous ſont rouges & grainées; l'ulcère alors ſe cicatriſe aſſez promptement; quelquefois cependant il faut employer la pierre infernale pour la deſſécher, ce qui arrive ſur-tout quand l'exfoliation eſt long-temps à ſe faire, & elle ne ſe fait ſouvent que quand l'os eſt abſolument noir.

Nous avons eu occaſion de voir terminer la *carie* du coronal préciſément de cette manière, il eſt vrai qu'elle n'occupoit que la table externe; on comprend bien qu'elle eût été plus dangereuſe, ſi elle les eût attaquée toutes les deux.

Nous avons eu le même ſuccès dans la *carie* du tibia, qui étoit la ſuite d'une exoſtoſe ancienne & très-conſidérable; l'ulcère eſt preſque toujours hideux à voir; il eſt communément entouré de chairs fongueuſes, ſaignantes & très-douloureuſes: ſi la partie de l'os, qui eſt à découvert, eſt percée d'une infinité de trous, c'eſt une *carie* vermoulue. Alors, après avoir enlevé les chairs & aggrandi l'ulcère avec le biſtouri, on applique de la charpie imbibée d'eſprit-de-vin ſur la partie cariée, & de la charpie sèche ſur le reſte de la plaie, on la touche enſuite de temps à autre avec la pierre infernale, & ces moyens ſoutenus opèrent le deſſéchement de l'os & ſon exfoliation; alors il ne reſte plus qu'une plaie dont les chairs vives & vermeilles annoncent une prompte guériſon; quelques-unes deviennent en effet parfaites au bout de quelques ſemaines.

La *carie* du pubis à la ſuite d'un bubon calleux, fiſtuleux, très-ancien, qui ne peut être cicatriſé, n'a pas toujours une terminaiſon ſi heureuſe; nous avons vu un malade périr dans ce cas des ſuites d'une fièvre lente, dans le marasme le plus complet. Par l'ouverture du corps, on trouva l'os pubis vermoulu & percé juſqu'au péritoine, que le pus avoit pénétré. On comprend qu'une *carie* auſſi ancienne, fixée ſur un os ſpongieux, n'étoit pas ſuſceptible de guériſon.

Nous nous bornons aux notions que nous venons de donner ſur la *carie*; elles ſuffiront à ceux qui rencontrent ce vice effrayant dans les maladies vénériennes; ils pourront d'ailleurs conſulter les auteurs qui en ont parlé *ex profeſſo*, & particulièrement l'article qui doit être contigué dans la partie de ce Dictionnaire qui eſt du reſſort de la chirurgie. Il nous a ſuffi de préſenter ici les moyens de circonſcrire la *carie vénérienne*, de la guérir, & même de l'enlever, ſi elle réſiſte aux panſemens méthodiques, & à un traitement mercuriel ſuffiſant & réfléchi.

(M. Dehorne,)

CARLINE ou CHARDONNERETTE, *Carlina*, Off. *Carlina caule unifloro*, Linn. (*Mat. méd.*)

La racine de cette plante s'étend beaucoup en s'enfonçant très-profondément dans la terre. Elle a juſqu'à neuf pouces de long & environ deux pouces de circonférence. Elle eſt touſſe en dehors & blanchâtre en dedans, & répand une odeur aromatique, très-agréable. Sa ſaveur eſt aromatique & âcre, & ſemblable à celle du fenouil. Elle ſe diviſe en pluſieurs têtes, d'où naiſſent ſéparément des feuilles longues d'un pied, d'un ou deux pouces de large, découpées juſqu'à la côte, crépues & bordées d'épines fort piquantes, tantôt peu velues, d'un verd pâle, & ayant une queue dont la partie inférieure eſt d'un rouge foncé. Ces feuilles ſont diſpoſées en rond & couchées ſur la ſurface de la terre. Dans leur centre croiſſent les têtes ſans tige, garnies d'autres feuilles très-épineuſes, d'où ſortent des fleurs blanches, radiées, qui ſont portées ſur un embryon. Le calice qui eſt grand, eſt auſſi épineux, & les embryons deviennent des ſemences aigrettées.

La *carline* ſe trouve en très-grande quantité ſur les montagnes de la Suiſſe, ſur celles de la Bohême, de la Moravie, ſur celles de la Thuringe, dans les Alpes, ſur les Pyrénées & ſur le Mont-d'Or en Auvergne. Elle fleurit pendant l'été. Il n'y a que ſa racine qui ſoit d'uſage en médecine; mais il faut avoir le plus grand ſoin de la creuſer & de la placer dans des lieux ſecs pour qu'elle ne ſe carie pas.

On prétend que cette plante a tiré ſon nom de ce que l'empereur Charlemagne s'en étoit ſervi pour guérir

guérir ſes ſoldats des fièvres malignes. Les auteurs modernes la regardent comme un excellent alexipharmaque, comme anti-byſtérique & comme un très-bon ſudorifique. C'eſt ſans doute à cauſe de cette dernière propriété qu'on la recommande dans les tremblemens des membres, occaſionnés par les mercuriaux. Elle réuſſit très-bien dans les fièvres malignes & pourpreuſes, dans les affections galeuſes & dans l'aſſoupiſſement extraordinaire. Camerarius l'a beaucoup vantée contre les affections hypochondriaques; & Lieutaud la met au nombre des meilleurs dépuratifs.

La *carline* contient beaucoup de gomme-réſine & un peu d'huile, étroitement liées enſemble. Quoique les anciens l'aient beaucoup employée, on ne s'en ſert preſque plus aujourd'hui; elle entre cependant dans le vinaigre thériacal, dans l'orviétan de *Charas* & dans l'électuaire d'orviétan de *Fréd. Hoffman*.

Dans les pays où elle croît, les payſans en mangent aſſez ſouvent les têtes, pendant qu'elles ſont encore jeunes & tendres.

Lorſqu'on faiſoit uſage de la racine de *carline*, elle ſe preſcrivoit en décoction ou en infuſion, ſoit dans l'eau, ſoit dans le vin, depuis un gros juſqu'à deux & au-delà. Elle entre encore quelquefois dans les décoctions vulnéraires. (M. Maison.)

CARLINE GOMMEUSE ou CHAMÉLÉON BLANC. *Carlina acaulos gummifera*. C. B. P. *Chamæleo albus, apulus, purpureo flore gummifer. Fab. Column.*

Le *chamæléon blanc* reſſemble beaucoup à la *carline* ordinaire; il en diffère cependant en ce que ſes feuilles ſont plus grandes, plus épineuſes & plus découpées. Elles ſont blanchâtres en deſſus & velues en deſſous; leur racine eſt beaucoup plus groſſe & plus longue, laiteuſe, & répand une odeur qui porte à la tête, quoiqu'elle ſoit aſſez agréable. Ses fleurs ſont de couleur pourpre. Toutes les parties de cette plante, excepté la fleur, renferment un ſuc laiteux & gluant qui découle de ſa racine & de ſes feuilles, lorſqu'on les déchire, & qui s'attache aux mains comme de la glu; lequel, en le maniant, devient noir & ſe durcit comme de la cire. C'eſt ce ſuc que *Colum.* a déſigné ſous le nom de *Cera di Cardo, ruſticorum apulia*, & dont, au rapport de *Dioſcoride*, les femmes ſe ſervoient autrefois en forme de maſtic, pour fortifier les dents & les gencives. S'il faut en croire le même auteur, ainſi que *Galien*, les anciens faiſoient prendre la racine de *chamæleon blanc* pour expulſer les vers plats & pour guérir les hydropiques. Pline aſſure qu'on la faiſoit bouillir avec les alimens pour combattre les rhumatiſmes. Nous dirons en finiſſant que la *carline gommeuſe* eſt encore moins employée en médecine que la *carline* ordinaire, & qu'il nous paroît très-prudent de n'en point faire uſage, parce que parmi ceux qui s'en ſont occupés, il en eſt qui la regardent comme dangereuſe, & que les autres ne ſont guères d'accord ſur ce qu'il faut entendre par *chamæleon blanc*. (M. Maison.)

CARLSBAD. (*Eaux minérales.*)

Carlsbad eſt une petite ville de Bohême, dans le cercle d'Ellenbogen, ſur la Foppel. Elle eſt renommée depuis long-temps par ſes bains d'eaux chaudes, auxquelles on a donné le nom d'*eaux Carolines*. *Therma Carolinæ.*

Leur chaleur eſt telle qu'on peut y faire cuire différentes ſubſtances. On prétend qu'on leur a donné le nom de *Carlsbad* ou *bains de Charles*, parce qu'ils furent découverts ſous le règne de Charles IV, en 1370, par un petit chien qui en chaſſant s'y brûla les pattes.

Ces eaux ſont limpides; elles ſont imprégnées de ſoufre & d'alun. On les trouve enfermées dans un lieu qui reſſemble parfaitement au cratère d'un volcan affaiſſé au milieu de très-hautes montagnes. J'y ai trouvé des pſolites, des incruſtations & des albâtres, d'une très-grande beauté, & ſur leſquels je me propoſe de donner un mémoire.

Les eaux de *Carlsbad* ſont bonnes contre les douleurs de l'épine & des hanches (diſoit déjà de ſon temps Gonthier d'Andernac) & contre l'affection des membres paralytiques & retirés. Elles guériſſent les maladies des articulations & diſſolvent la pierre des reins & de la veſſie; elles remédient à la ſtérilité des femmes & aux fleurs blanches, aux maladies de la peau, telles que la gale, les dartres, les tumeurs œdémateuſes des jambes.

Ces eaux ne conviennent pas aux perſonnes d'un tempérament ſec & chaud, aux mélancholiques, aux bilieux, aux perſonnes maigres, exténuées, aux enfans ou aux adoleſcens.

Vogel dit que ces eaux, qui à certaines ſources ſont extrêmement chaudes, priſes intérieurement, purgent très-bien, augmentent la ſécrétion de l'urine, excitent la ſueur & la ſalivation, adouciſſent l'activité des acides par la quantité de terre calcaire qu'elles contiennent, fortifient le ton des viſcères; ce qui doit indiquer dans quelles maladies elles conviennent.

Sous la forme de bain, ces eaux conviennent dans les mêmes cas que celles d'Aix-la-Chapelle. Intérieurement & extérieurement, elles remédient à la ſtérilité des femmes, qui provient du relâchement de la matrice, & l'incontinence d'urine, cauſée par l'atonie du ſphincter. Enfin, elles paſſent pour avoir la propriété de diſſoudre puiſſamment la pierre de la veſſie, & pour opérer ſur elle plus fortement même que l'eau de chaux vive, ſelon Springsfeld, *de prerogativâ thermar. Carol. in diſſolvendo calculo præ aquâ calcis vivæ. Lipſiæ*, 1756, *in*-4°.

Ces eaux ſont très-fréquentées par les habitans de toutes les contrées de l'Allemagne.

(M. Macquart.)

CARMANTINE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *carmantine* eſt adopté par M. de la Marck pour déſigner le genre de plantes nommé *Juſticia* par Linnéus. Ce genre eſt de la famille naturelle des perſonnées; il ſe rapproche ſingulièrement des acanthes; ſon caractère générique conſiſte en un petit calice à cinq diviſions droites & pointues, en une corolle labiée, dont la lèvre ſupérieure eſt bifide, & l'inférieure à trois diviſions; en deux étamines à anthères doubles, collées ou diſtantes; en un ovaire ſupérieur qui devient une capſule oblongue, à deux loges mono ou polyſpermes. M. de la Marck a réuni le genre des *dianthera* de Linnéus avec celui des *juſticia*.

Ce genre eſt un des plus nombreux. M. de la Marck en décrit plus de quarante-deux eſpèces.

Il y a deux eſpèces de *carmantine* ou de *juſticia*, qui ſont employées comme médicamens dans les lieux où elles croiſſent. La première eſt la *carmantine* à crochet, *juſticia erbolium* de Linnéus. Cette eſpèce forme un petit arbriſſeau dont le caractère ſpécifique conſiſte particulièrement dans la lèvre ſupérieure de la corolle, qui eſt recourbée en crochet, & qui reſſemble à un éperon. Elle croît au Malabar, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde. On emploie la décoction de ſa racine dans les douleurs goutteuſes; on la fait cuire dans l'huile de ſeſame, & on l'applique ſur les parties attaquées des mêmes douleurs. On emploie les mêmes racines, ainſi que les feuilles de cette plante, en décoction dans les douleurs occaſionnées par le calcul des reins & de la veſſie.

La ſeconde eſpèce de *carmantine*, que nous rangeons parmi les médicamens, eſt celle que M. de la Marck nomme *pectorale*, ainſi que Jacquin, *juſticia pectoralis*; on nomme cette plante à Saint-Domingue & à la Martinique, *herbe à charpentier*; elle eſt droite & haute de deux à trois pieds, herbacée, quadrangulaire; ſes feuilles ſont lancéolées & entières; ſes fleurs petites, rougeâtres, formant des épis grêles, diviſés & paniculés. Toute la plante eſt regardée comme vulnéraire & réſolutive. On prépare avec ſes ſommités fleuries un ſyrop ſoit employé & fort recommandé dans les maladies de poitrine.

(M. Fourcroy.)

CARMIN, (*Mat. méd.*)

Le *carmin* eſt une préparation chimique colorée, que l'on fait avec la cochenille. C'eſt une eſpèce de feule ou de laque très-fine, dont la couleur rouge brillante & la durabilité a l'air font une des plus utiles & des plus précieuſes couleurs que l'on puiſſe employer dans les miniatures & la peinture en détrempe. (*Voyez* comment on en décrit la préparation dans le *Dictionnaire raiſonné univerſel des arts & métiers*, édit. de 1773.)

« Après qu'on a teint une demi-livre de laine bien nette & bien fine dans quatre onces de cochenille, une livre d'alun, une demi-livre de tartre pulvériſé & huit poignées de ſon de froment qu'on a fait bouillir dans de l'eau pendant deux heures, & que la laine a pris dans ce bain une belle couleur écarlate, on prend trente-deux pintes d'eau claire, dans laquelle on fait fondre de la potaſſe en ſuffiſante quantité pour faire une leſſive fort âcre. Quand cette leſſive eſt filtrée, on y fait bouillir la laine teinte en écarlate, juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue blanche. Après que cette leſſive a été paſſée enſuite dans une chauſſe, on y verſe deux livres d'alun fondu dans l'eau qui fait épaiſſir la leſſive. On repaſſe le tout dans une chauſſe, & lorſque la leſſive s'eſt chargée de couleur, on la remet bouillir avec une nouvelle diſſolution d'alun, qui achève de lui donner l'épaiſſiſſement convenable. Pour lors le *carmin* ou la laque ne paſſe point, il reſte dans la chauſſe ſur laquelle on verſe l'eau fraiche à pluſieurs reprifes, pour diſſoudre & enlever les ſels qui pourroient y être reſtés. On fait ſécher la couleur qu'on réduit enſuite à une poudre impalpable.

Lorſqu'on veut faire du *carmin* à moins de frais, & ne pas ſe donner la peine de teindre la laine, on fait bouillir dans la leſſive dont nous avons parlé, de la bourre tontiſſe de drap écarlate, & on procède de la façon que nous avons dit.

On contrefait le *carmin* avec le bois de Bréſil ou de Fernamboue, qu'on pile dans un mortier, & qu'on fait bouillir après l'avoir mis tremper dans du vinaigre blanc. L'écume qui en provient eſt une eſpèce de *carmin*; mais qui n'approche point de la beauté de celui dont nous avons donné la préparation.

On imite encore le *carmin* en tirant une couleur rouge des grains de kermès & de la garance ». (*Dictionnaire des arts & métiers.*)

Nous verrons au mot cochenille pluſieurs autres procédés propres à en extraire la matière colorante. Il ſuffit d'avoir fait connoître ici celui qui a été juſqu'ici le plus généralement employé, d'autant plus que le *carmin* n'eſt pas d'un uſage important en médecine. C'eſt ſeulement par ſon mélange avec la terre graſſe douce & onctueuſe, qui fait la baſe du rouge des femmes, qu'il intéreſſe l'art de guérir. Deſtiné à être appliqué ſur la peau pour en maſquer la pâleur & pour tenir lieu des couleurs naturelles, il remplit cet objet avec avantage, puiſqu'il ne peut pas nuire à cet organe, ni en altérer le tiſſu. S'il eſt vrai qu'autrefois l'on employoit pour la préparation du rouge, des ſubſtances métalliques, comme les oxides de mercure, de plomb, &c. l'art a beaucoup gagné à cette heureuſe ſubſtitution. *Voyez* les articles Cochenille, Fard, Rouge.

(M. Fourcroy.)

CARMINATIFS. (*Mat. méd.*)

On donne le nom de *carminatifs* aux remèdes

propres à calmer les douleurs qui proviennent de la préſence de l'air, ou de quelque fluide aériforme dans les premières voies; comme ils opèrent ſouvent la ſortie de ces fluides, on leur a auſſi donné le nom de *phyſagogues*. Dans un grand nombre de maladies, & ſpécialement dans les affections hyſtériques & hypochondriaques, il eſt certain qu'il ſe développe dans les premières voies un fluide aériforme, qui ſouvent eſt un mélange crayeux, & de gaz inflammable. C'eſt preſque toujours au ſéjour trop long des matières alimentaires dans ces organes, & à la fermentation qui s'y excite, qu'eſt dû ce développement; ſouvent encore il ſe joint à cette production de l'air, ou plutôt de fluide gazeux, un reſſerrement ſpaſmodique de quelque point du tube intestinal, & alors le fluide aériforme raréfié, dilatant cet organe membraneux & ſenſible, produit des douleurs plus ou moins vives, qui ne ceſſent que par la ſortie de ce gaz. Il arrive encore quelquefois que les viſcères de la digeſtion, trop foibles, ne réagiſſent point avec aſſez d'énergie ſur les alimens, & qu'alors ces derniers fermentent, & donnent lieu au dégagement des fluides élaſtiques, qui produiſent les mêmes ſymptômes que dans le premier cas. Enfin il eſt démontré par l'obſervation que ces fluides, une fois dégagés, peuvent ſe porter dans les véſicules toujours ouvertes du tiſſu cellulaire, & pénétrer ainſi juſque dans les interſtices des muſcles, & même au-deſſous de la peau. Telle eſt l'origine de la plupart des douleurs vagues qu'éprouvent les perſonnes attaquées d'affections hypochondriaques & hyſtériques. Dans tous ces cas la pratique a appris que les ſubſtances aromatiques & chaudes diſſipent les douleurs & favoriſent la ſortie des fluides gazeux.

On range ordinairement dans cette claſſe de remèdes :

Les racines d'iris ;
d'angélique ;
Le *calamus verus* ;
Les feuilles de botrys ;
D'aurone ;
De dragon ;
De marum ;
De tanaiſie ;
De menthe ;
Les fleurs de camomille ;
De ſauge ;
D'orange ;
De ſureau ;
Le poivre ;
Le girofle ;
Les cubèbes ;
L'amome ;
Le cardamome ;
L'anis ;
La coriande ;
Le cumin ;
Le fenouil ;
Les vins amers ;
Les ſpiritueux.

C'eſt en donnant du ton aux fibres trop lâches, en calmant le ſpaſme des nerfs, de l'eſtomac, & des intestins, que les *carminatifs* détruiſent la douleur due au dégagement, & au ſéjour de l'air; ces premiers effets ſont ordinairement ſuivis de la ſortie des fluides aériformes, par l'anus, ou par la bouche. Quelquefois les anodins, ou calmans, opèrent le même effet. Il faut prendre garde, dans l'adminiſtration des *carminatifs* aromatiques, de les donner à trop grande doſe, parce que, comme ces remèdes ſont en même temps ſtimulans & échauffans, ils peuvent, dans pluſieurs cas, augmenter le mal, au lieu de le détruire.

Nous ajouterons à ces notions générales qu'il peut exiſter une claſſe nouvelle de *carminatifs*, ou de remèdes propres à calmer les douleurs produites par la préſence des fluides élaſtiques dans nos organes, & par la diſtenſion de leurs parois. Cette claſſe nouvelle comprendroit les ſubſtances capables d'abſorber & de fixer les fluides élaſtiques; c'eſt ainſi que ſi la diſtenſion de l'eſtomac & des intestins étoit due au gaz acide carbonique, l'eau de chaux, les alcalis fixes, & l'ammoniaque pur, étendus d'une quantité d'eau aſſez grande, pour ne pas agir par leur âcreté & leur énergie cauſtique, ſeroient immanquablement capables de faire ceſſer promptement tous les accidens produits par les vents. Sans doute les liqueurs & les potions qui contiennent de l'alcali volatil cauſtique, ont agi ainſi; mais ces remèdes ne pourroient être employés utilement que dans le cas où l'on ſeroit ſûr de la préſence de l'acide carbonique dans les premières voies, comme dans les flatuoſités qui ont lieu à la ſuite du ſéjour trop long des alimens végétaux dans l'eſtomac, des farineux, des liqueurs fermentées trop piquantes, des vins mouſſeux, &c. Les cas où les intestins ſont diſtendus par un gaz inflammable réſiſteroient à cette eſpèce de traitement.

Nous joindrons à ces détails ceux qui ſont conſignés dans l'ouvrage moderne de Desbois; cet ouvrage très-incomplet dans la partie de la matière médicale qui traite de l'hiſtoire naturelle, & des propriétés chimiques des médicamens, eſt plus riche que la plupart des autres traités de ce genre ſur l'uſage médicinal, & les cas particuliers où les médicamens de telle ou telle claſſe peuvent être employés avec avantage.

« Les *carminatifs* ſont des médicamens que l'on emploie contre les maladies venteuſes, & qui calment comme par enchantement, *carmen*, les douleurs eruelles dont elles ſont ſouvent accompagnées. ces maladies reconnoiſſent fréquemment pour cauſe le relâchement du canal inteſtinal, lorſque la foibleſſe des premières voies ne permet point de bonnes digeſtions, & s'oppoſe ainſi à la nouvelle combinaiſon de l'air, qui ſe dégage pendant la digeſtion : alors les toniques & les ſtomachiques ſont d'excellens *carminatifs*. Mais aujourd'hui que les maladies nerveuſes ſont plus fréquentes que jamais, il arrive ſouvent qu'un reſſerrement ſpaſmodique d'une partie des inteſtins gêne le paſſage de l'air, qui alors s'amaſſe & cauſe des douleurs plus ou moins vives ; c'eſt pourquoi la plupart des antiſpaſmodiques ſont d'excellens *carminatifs*. Quelquefois les maladies venteuſes ſont occaſionnées par une irritation générale, qui a lieu avec une phlogoſe plus ou moins forte, comme cela arrive dans les fièvres bilieuſes & les fièvres putrides, qui ſe trouvent accompagnées de météoriſme, & quelquefois même de tympanite. Dans ces cas les délayans, les émolliens, les huileux, les anti-putrides, les acides végétaux très-étendus, ſont les ſeuls *carminatifs* qu'on doive employer.

1°. *Racines carminatives.*

« Les racines carminatives, les plus employées, ſont celles d'angélique, dont nous avons parlé à l'article des TONIQUES. »

2°. *Feuilles carminatives.*

« Les feuilles carminatives ſont celles de la plupart des plantes toniques, comme l'abſynthe, l'aurone, &c. qui ſont en effet d'excellens *carminatifs*, quand les maladies venteuſes dépendent de relâchement, ou exiſtent ſans fièvre. »

3°. *Fleurs carminatives.*

« Les fleurs carminatives ſont celles de petite centaurée & de camomille. Celles-ci doivent être rangées parmi les meilleurs *carminatifs*, étant toniques, amers, anti-ſpaſmodiques : auſſi entrent-elles dans la plupart des préparations carminatives. On les fait bouillir dans l'eau ; on trempe dans cette décoction des linges, avec leſquels on fait des fomentations ſur le ventre ; ces décoctions s'emploient auſſi en lavement, & l'on prend en même temps l'infuſion par la bouche. Mais c'eſt principalement l'huile eſſentielle de ces fleurs que l'on emploie contre les maladies venteuſes : c'eſt un excellent moyen pour remédier aux déſordres produits par les anciens vents, & s'oppoſer à la formation des nouveaux. »

4°. *Semences carminatives.*

« Les ſemences carminatives ſont fournies par les plantes ombellifères, comme les panais, la carotte ; le perſil, l'aneth, le cumin, la coriandre, l'anis, le fenouil, &c. Toutes ces ſemences ſont aſſez fortement aromatiques & amères au goût, & fourniſſent une huile eſſentielle très-forte. Elles entrent dans la plupart des préparations carminatives, dans les fomentations, les lavemens & les boiſſons : la doſe eſt d'un gros ou d'un gros & demi en infuſion dans une pinte d'eau ou une chopine de vin. Souvent on les emploie en poudre à celle d'un demi-gros, ou un gros que l'on incorpore dans du pain d'épice ou autres ingrédiens. Mais l'huile eſſentielle eſt la partie de ces ſemences qui poſſède au plus haut degré la vertu carminative ; auſſi l'emploie-t-on ſur-tout dans les douleurs venteuſes, très-conſidérables : on préfère alors celle d'anis, dont la doſe eſt de huit, dix, douze ou quinze gouttes ſur quatre ou cinq onces de potion. Voici, par exemple, une bonne potion carminative. »

℞ *Eau Menthe*, ... 5 ou 6 onces.
Huile eſſentielle d'anis broyée avec un peu de ſucre, ... 10 ou 12 gouttes.
Ether, ... 20 gouttes.
Liqueur d'Hoffman, ... 1 demi-gr. ou 1 gr.

On bouche ſoigneuſement la liqueur & on prend d'heure en heure une cuillerée de ce mélange.

Les eſſences carminatives ne conviennent pas quand les vents ſont accompagnés d'inflammation ; mais elles ſont très-utiles quand ils ſont dus à la matière tranſpiratoire, portée ſur les inteſtins, parce qu'elles pouſſent en même temps à la peau. C'eſt auſſi ſous ce rapport, & comme anti-ſpaſmodiques, qu'elles ſont fort utiles dans beaucoup de fièvres malignes.

Les huiles eſſentielles des ſemences carminatives ſont employées comme ſudorifiques, à la ſuite des empoiſonnemens par l'arſenic ou autre poiſon métallique, ou même végétaux, quand le poiſon a paſſé dans les ſecondes voies, pour l'entraîner par les ſueurs. Ces huiles ſont auſſi anti-ſpaſmodiques : je les ai données ſeules dans des boiſſons aqueuſes, dans quelques hoquets & vomiſſemens ſpaſmodiques, ou cauſés par une matière métallique, trop adhérente & fixe, & j'en ai retiré du ſuccès.

Nous avons déjà examiné pluſieurs ſucs *carminatifs* ; le meilleur eſt l'aſſa fœtida, que l'on emploie quand le développement de l'air eſt ſo fidébile & exiſte depuis un certain temps, comme dans la tympanite. Il agit alors comme vrai ſpaſmodique, donnant du ton au canal inteſtinal, le forçant de réagir ſur lui-même & d'expulſer les vents. On l'unit avantageuſement avec le laudanum ſec, en bol, à la doſe de 12 juſqu'à 24 grains par jour, avec un ou deux grains de laudanum, & on prend tout en trois priſes, dont on prend une le matin, une à midi, & l'autre le ſoir.

Digitized by Google

Parmi les préparations pharmaceutiques, carminatives, la plus eſtimée eſt l'*eſprit carminatif de Sylvius*, qui ſe prépare par la digeſtion de beaucoup de ſubſtances carminatives dans l'eſprit-de-vin. Ce remède eſt très-utile, & ſe donne à la doſe d'un demi-gros ou un gros ſur cinq ou ſix onces d'une potion convenable. (M. Fourcroy.)

CARNATION, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré relativement à ſes rapports & à ſes différences.

Claſſe II. De l'homme ſain, conſidéré dans ſes différences ou individuellement.

Ordre I. III. & VI. Différence relative aux âges, aux tempéramens & à d'autres circonſtances de la vie.

La *carnation*, dans nos climats, offre, pour ainſi dire, l'idée d'un thermomètre de la ſanté des hommes, ſur-tout, lorſqu'ils ſont jeunes. On dit qu'une perſonne a une belle *carnation*, lorſqu'elle a un teint fleuri, frais, & l'œil vif; lorſque les joues, ainſi que les lèvres, préſentent de belles teintes de roſe & d'incarnat, ainſi que cela ſe rencontre ſouvent chez les tempéramens ſanguins. On peut preſque aſſurer, avec une belle *carnation*, qu'on jouit d'une bonne ſanté. Si, au contraire, elle eſt mauvaiſe; ce qui ſe manifeſte, lorſque le teint eſt pâle, livide ou plombé; que les joues & les lèvres ſont décolorées; que les yeux ſont languiſſans: alors on peut aſſurer que, ſi les fonctions ne ſont pas encore dérangées, elles ne tarderont pas à le devenir, & que la ſanté menace ruine: alors on a de fortes raiſons pour garder le régime, au moins auſſi rigoureuſement que pourroient le faire des convaleſcens. Chez ces derniers, le rétabliſſement s'affermit, d'autant plus que la *carnation* acquiert plus de couleur & d'éclat. On peut encore dire en parlant des teintes variées de la peau des différens peuples & des divers individus, bien portans, qu'ils ont une *carnation* noire, brune, blonde, rouge, &c. (*Voyez* Couleur.)

(M. Macquart.)

CARNAVAL, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Hygiène publique pour l'homme, conſidéré en ſociété.

Ordre IV. Règles relatives aux coutumes & aux mœurs.

Le *carnaval* eſt une époque de l'année qui précède le carême & qui eſt deſtinée particulièrement aux agrémens de la ſociété, aux grands repas, aux danſes & aux bals. Autant les exercices du *carnaval* peuvent être favorables à la ſanté, lorſqu'on s'y livre avec modération, autant ils deviennent préjudiciables, lorſqu'on s'y livre avec excès. (*Voyez* les mots Bals, Danse, Repas.) (M. Macquart.)

CARNIFICATION DES OS. (*Voyez* Ramollissement des os.) (M. Chamseru.)

CARNIVORE. (Animal.) (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe II. Règles qui regardent les hommes, conſidérés individuellement.

Ordre II. Régime général.

Section III. Uſage des alimens.

On donne le nom de *carnivore* à tout animal qui mange de la chair, ſoit que ce ſoit celle des animaux d'une eſpèce différente, ſoit que ce ſoit celle d'animaux de la même eſpèce. L'homme peut être regardé, dans preſque tous les pays du monde, comme un animal *carnivore*, lorſqu'il mange des animaux d'eſpèces différentes; car il porte le nom d'*antropophage*, lorſqu'il mange ſes ſemblables. (*Voyez* Antropophage.)

L'expérience a prouvé que les ſubſtances animales ſont bien plus convenables pour donner de la vigueur & l'énergie aux hommes, que les ſubſtances végétales: elles ſont bien plus propres à réparer leurs forces abattues. On ſait que la viande cuite des animaux, que les bouillons & les conſommés, faits par la décoction de ces viandes différentes, offrent les nourritures les plus ſubſtantielles. On ſait auſſi qu'une nourriture, abſolument animale, finit par échauffer les individus, par leur donner un ſang & des humeurs âcres, inflammatoires & alcalines, & que celle qui eſt compoſée en partie de ſubſtances animales, & en partie des végétales, s'accommodent beaucoup mieux à la conſtitution humaine, & eſt ſujette à beaucoup moins d'inconvéniens. (*Voyez* Aliment, Chair, où l'on entre dans de plus grands détails ſur les alimens tirés des animaux.)

(M. Macquart.)

CARNOSITÉS. On comprend aſſez ordinairement ſous le nom général de *carnoſités*, les cicatrices dures & calleuſes, ou les excroiſſances fongueuſes qui occupent le tiſſu cellulaire de l'urètre, ou les glandes qui verſent dans ce canal les liqueurs ſouvent les plus précieuſes, ou même celles qui ne ſervent qu'à le lubréfier.

Ces excrétions, quelque nom qu'on leur donne, ſuccèdent ſouvent à une gonorrhée mal traitée, ou imprudemment arrêtée par les aſtringens, ou les injections ſtiptiques, ou cauſtiques.

Quand ces excroiſſances ſont conſidérables, ou qu'elles ſe gonflent, elles retréciſſent proportion-

Digitized by Google

nellement le canal de l'urètre, & elles interceptent au moins partiellement les urines, ou elles en rendent l'excrétion douloureuſe & difficile.

Quelques médecins & chirurgiens célèbres ont nié l'exiſtence des *carnoſités*, mais quoiqu'on ait ſouvent abuſé de ce nom, ou qu'on lui ait donné trop d'extenſion, l'expérience a prouvé que le canal de l'urètre étoit quelquefois plus ou moins retréci par des excroiſſances ſpongieuſes ou dures, & qu'il en réſultoit néceſſairement de la gêne au paſſage des urines. C'eſt pourquoi, ſans vouloir diſcuter plus amplement ce fait, dont il paroît qu'on ne doute plus, ni oppoſer autorités à autorités, nous nous contenterons de rapporter les ſymptômes eſſentiels de cette maladie conſécutive de la chaude-piſſe, & les moyens de guériſon qui paroiſſent devoir mériter la préférence.

Le principal moyen de prévenir cette incommodité, ce ſeroit de s'abſtenir de remèdes aſtringens & ſtiptiques, & de ces injections ſi dangereuſes que l'ignorance emploie encore tous les jours, & que l'avidité ſemble autoriſer pour terminer plus promptement & ſans s'embarraſſer des ſuites, une maladie qui exige d'autant plus de ſageſſe & de précautions, qu'elle attaque les parties les plus délicates de la génération, & qu'elle intéreſſe également la ſanté de l'individu & la propagation de l'eſpèce.

Mais ſi ces conſidérations touchent peu les jeunes gens ſans expérience, qui ſe livrent imprudemment à cette méthode meurtrière de terminer la chaude-piſſe, & les charlatans qui l'emploient ſans pudeur & ſans remords, le tableau que nous allons préſenter des accidens qui en ſont les ſuites fera peut-être plus d'effet ſur les premières : c'eſt inutilement qu'on préſenteroit aux autres une vérité qu'ils affectent de méconnoître, ou qui contredit trop formellement leurs intérêts pour l'adopter.

Quand une chaude-piſſe ſupprimée prématurément, & par des moyens qui ont dû opérer néceſſairement une conſtriction totale & incomplette du canal de l'urètre, a produit par ce reſſerrement continué par quelques-unes de ſes parties, des excroiſſances plus ou moins ſenſibles, plus ou moins multipliées, quand ce défaut a gagné les véſicules ſéminaires, les proſtrates ou le *veru-montanum*; il en réſulte preſque néceſſairement une ſtrangurie proportionnée à l'obſtacle : on urine difficilement, goutte à goutte, & avec les plus grandes douleurs; l'urine dans cet état cauſe au col de la veſſie une telle irritation, qu'il eſt impoſſible de la retenir, & l'on eſt contraint d'uriner preſque à chaque inſtant, ce qui ne donne aucun relâche aux douleurs du malade; ſouvent même l'urine s'arrête totalement : il faut alors introduire très-douloureuſement une ſonde dans la veſſie pour déterminer & faciliter l'excrétion de ce fluide, eſſentielle à la ſanté, & ſans laquelle on ne peut vivre long-temps. Mais il arrive quelquefois que les parties ſont tellement tuméfiées & phlogoſées, ou parſemées d'ulcères rongeans, que l'introduction de la ſonde devient impoſſible : il n'y a alors d'autre moyen de ſauver la vie au malade, que de faire la ponction à la veſſie, ou une opération pareille à celle de la taille qui en tienne lieu, afin d'avoir le temps de remédier aux cauſes qui produiſent cette iſchurie inquiétante, & qui deviendroit mortelle ſi elle perſiſtoit.

Si les bains, les demi-bains, les ſaignées plus ou moins répétées, les injections, les fomentations émollientes, anodines & huileuſes, parviennent heureuſement à diminuer l'inflammation & la ſenſibilité du canal, on pourra y introduire des bougies ſimples, quand il ne s'agit que de le tenir ouvert ou d'opérer une compreſſion méchanique ſur les *carnoſités*, ou compoſées quand on cherche à exciter une ſuppuration bienfaiſante, un dégorgement utile pour détruire inſenſiblement les excroiſſances qui en retréciſſent les dimenſions. Mais cette pratique qui doit être long-temps continuée pour en tirer quelque fruit, eſt néceſſairement inquiétante & douloureuſe, & elle ne remplit pas toujours les vœux de celui qui s'y ſoumet; d'ailleurs, les médicamens dont les bougies ſont compoſées, ou qu'on applique par cet intermède, ne s'attachent pas ſeulement à la partie malade, ils exercent une action au moins inutile, ſi elle n'eſt pas nuiſible ſur tout le canal, & elle peuvent devenir conſéquemment très-dangereuſes. C'eſt pour prévenir cet inconvénient & dans l'intention de garantir les parties ſaines de l'impreſſion du remède, qu'on veut appliquer aux parties malades que quelques-uns introduiſent, au moyen des ſondes creuſes, un peu de charpie imbibée de baume, ou de l'onguent, ou de la liqueur propre à fondre ou à faire ſuppurer l'excroiſſance qu'ils cherchent à détruire; cette charpie eſt portée dans la ſonde par un ſtilet, & dirigée par un reſſort qui la fixe quand on eſt parvenu à l'obſtacle; mais cette précaution, toute ſage qu'elle eſt, n'eſt pas toujours ſuffiſante, & le remède ne peut être tellement fixé, s'il peut l'être, qu'il ne ſe communique aux parties voiſines qu'il irrite, s'il a quelque activité; il exerce une action deſtructive ſur le canal même, ſi ce remède eſt cauſtique, & deſtiné à produire une eſcarre & une ſuppuration. C'eſt pourquoi les maladies de l'urètre de l'eſpèce préſente, celles ſur-tout qui attaquent les glandes les plus éloignées, ſont ſi difficiles à guérir, & ne ſe guériſſent qu'imparfaitement par l'uſage des bougies.

Si cette eſquiſſe des maladies de l'urètre qui ſurviennent à une chaude-piſſe mal traitée, ou imprudemment arrêtée, ne ſuffit pas pour réprimer l'audace des charlatans qui abuſent de la foibleſſe & de la facilité des malades qui veulent être trop promptement guéris, il eſt à préſumer qu'on les renverroit inutilement au traité du célèbre Aſtruc, qui a répandu ſur cette partie toute l'érudition & la ſagacité qui lui ſont ſi familières.

Digitized by Google

Les obſervations chirurgicales de M. Daran, ſur les mêmes maladies, à la rédaction deſquelles on aſſure que Mrs Bruhiere & Combalufier, médecins, ont préſidé, ne leur ſeront pas plus avantageuſes; quoiqu'elles préſentent des exemples frappans de cette terrible maladie; d'ailleurs, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter qu'en liſant le dernier ouvrage, il faut être en garde contre les prétentions inſinuantes de l'auteur qui ſéduit, ſans doute, par quelques cures brillantes, & ayant un peu trop de confiance en ſes bougies, les avoit trop généraliſé, & a peut-être fini par en abuſer.

Plus les bougies ſont ſimples, moins elles ſont dangereuſes; ce n'eſt alors qu'une petite verge cirée faite en forme de cierge, qu'on introduit dans l'urètre pour le dilater & le tenir ouvert. On les diſtingue en ſimples & en compoſées: les bougies ſimples n'agiſſent qu'en exerçant une compreſſion méchanique ſur les fongoſités qui bouchent une partie de ce canal, & s'oppoſent à la libre ſortie des urines. Pour faire les bougies ſimples, on trempe dans de la cire préparée à cet effet, de la mouſſeline ou de la toile très-fine, & après l'avoir coupée obliquement ou de biais, on la roule de manière à lui donner une forme ſolide & cilindrique.

Les bougies compoſées portent ſur les *carnoſités* mêmes, l'action des remedes qui doivent en opérer la fonte ou en déterminer la ſuppuration.

On compoſe les bougies avec différens emplâtres ou cérats relativement à l'effet qu'on veut produire.

Il faut éviter de ſe ſervir de bougies cathérétiques, qui, ſous prétexte de fondre les corps étrangers contenus dans l'urètre, cautériſent le canal même, y occaſionnent une eſcarre; & produiſent ordinairement, outre la douleur, une irritation & une inflammation très-dangereuſe, d'où réſultent ſouvent des ulcères & des cicatrices qui retréciſſent le conduit. Il ne faut pas croire, comme quelques perſonnes l'aſſurent & ont intérêt de le perſuader, que des bougies de cette eſpèce n'agiſſent que ſur les excroiſſances qu'elles conſument ou qu'elles découvrent, quand elles ſont encore cachées; elles attaquent indifféremment les parties ſaines & les parties malades, & ſouvent elles occaſionnent, comme on vient de le dire, une véritable ſuppuration de l'urètre, ſans aucun avantage pour la maladie qu'on cherche à connoître ou à guérir par ce moyen.

On forme des bougies deſſicatives avec l'extrait de ſaturne, mêlé en proportion convenable à la cire, au ſuif de mouton, & à l'huile: ce ſont les bougies de Goulard, célèbre chirurgien de Montpellier.

Quand il ne s'agit que d'une ſimple compreſſion, ou de tenir le canal de l'urètre ouvert, on emploie avec ſuccès les cordes à boyaux, ou les ſondes de plomb, dont les dimenſions varient relativement au diamètre de ce conduit; mais on leur ſubſtitue actuellement, avec beaucoup d'avantage, & ſans aucun inconvénient, des bougies faites avec un tiſſu de ſoie fort ſerré, recouvert de gomme élaſtique, dont M. Bernard eſt l'auteur. Ces bougies peuvent tenir le canal de l'urètre dilaté, & comprimer impunément les excroiſſances qui y ſont contenues; elles peuvent même en opérer inſenſiblement la deſtruction, en interceptant, par cette compreſſion méchanique, les ſucs qui entretenoient ces excroiſſances paraſites. (*Voyez* BOUGIES.) (M. DEHORNE.)

CARONCULE, (*Caruncula.*) ſ. f. (*Maladie des yeux.*)

Plenck donne ce nom à des boutons ou bourgeons rouges qui croiſſent ſur la cornée ou ſur la conjonction. Il en établit deux eſpèces; les unes *ſimples*, ſans autre vice local, cédant à quelques répercuſſifs; les autres *compliquées* d'ulcères, d'ophtalmie, &c. & qui guériſſent avec la maladie principale. (*Voyez* OPHTALMIE, PUSTULES, TUMEURS, &c.)

(M. CHAMSERU.)

CAROTIQUE ſe dit en général de tout ce qui affecte vivement la tête. Dans ce ſens que l'on déſigne le ſommeil ſymptôme, ou affection *carotique*, les anciens croyoient que les artères carotides étoient le ſiège de l'aſſoupiſſement; c'eſt de là qu'ils leur ont donné ce nom. (M. DE LA PORTE.)

CAROTIQUES. (*Mat. méd.*)

Quelques auteurs de matière médicale ont nommé *carotiques* les ſubſtances médicamenteuſes, capables de procurer l'aſſoupiſſement & même le ſommeil. On ſait que d'après les grecs, on a nommé en pathologie *carus*, une maladie ſoporeuſe, dans laquelle les yeux ſont fermés, les ſens engourdis & aſſoupis, le ſommeil profond, & qui ne diffère de l'apoplexie que par le ſentiment de la douleur que les malades éprouvent, lorſqu'on les pique, & par la liberté de la reſpiration & de la circulation. D'après cela, l'expreſſion de remèdes *carotiques* devoit donc s'appliquer aux remèdes qui produiſent l'aſſoupiſſement plus fort, l'engourdiſſement le plus profond. Aujourd'hui, ce mot n'eſt plus qu'un ſynonyme oublié des narcotiques. (*Voyez* les mots ASSOUPISSANS, NARCOTIQUES.) (M. FOURCROY.)

CAROTTE, ſ. f. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Végétaux.

La *carotte* eſt un genre de plante à fleurs polipétalées, de la famille des ombelliſères, dont le Dictionnaire de Botanique diſtingue ſept eſpèces. Nous ne parlerons ici que de la *carotte* des jardins & de la *carotte* ſauvage qui ſont de la même eſpèce, &

offrent ſeulement des variétés relatives à leurs racines qui ſont, tantôt jaunes, tantôt blanches, tantôt rouges.

La *carotte* ſauvage ou commune.

Daucus carota. Linn.

Paſtinaca tenui folia Silveſtris Dioſcoridis, vel daucus. Off.

La culture fournit les variétés qu'on nomme :

Daucus ſativus, radice luteâ. Turnef.

Daucus ſativus, radice albâ. Idem.

Daucus ſativus, radice atro rubente. Idem.

La *carotte* ſauvage a la racine plus dure & plus grêle que celle de la *carotte* cultivée, qui eſt fuſiforme, très-charnue, & fort tendre. La tige eſt haute de deux ou trois pieds, rameuſe, légèrement cannelée, chargée de poils courts, un peu rudes au toucher. Ses feuilles ſont aſſez grandes, légèrement velues, molles, très-finement découpées.

Les fleurs ſont blanches, quelquefois rougeâtres, petites, formant des ombelles un peu larges, bien garnies, dont le centre eſt ſouvent remarquable par une fleur rouge & ſtérile. A meſure que les ſemences ſe développent, l'ombelle ſe reſſerre, & devient concave en deſſus, à peu près comme le nid d'un oiſeau. Les ſemences ſont hériſſées de beaucoup de poils roides, un peu courts, gris, ou rougeâtres.

Cette plante ſe trouve dans les prés, ſur le bord des champs, & des chemins. Elle très-connue dans preſque toute l'Europe.

La *carotte ſauvage*, cultivée & engraiſſée dans nos jardins, fournit un des légumes les plus employés dans nos cuiſines, & en même temps des plus ſalutaires. Chaque jour, pour donner du goût aux potages & aux ragoûts, on les emploie abondamment. Les *carottes*, les rouges ſur-tout, ont un ſuc particulier qui relève agréablement les mets dans leſquels on les place.

On a tiré de la racine de *carotte* un véritable ſucre; ce qui n'appartient pas à un grand nombre de nos plantes de l'Europe. Le père Cotte en a remarqué une qui étoit à moitié bette-rave pour les couleurs, & qui avoit un goût mitoyen entre la *carotte* & la betterave. Le plus ſouvent on n'emploie la *carotte* que comme acceſſoire dans les alimens; mais on en pourroit faire un mets eſſentiel, en l'aſſaiſonnant comme les ragoûts : il y a en effet peu de légumes dont la ſaveur ſoit auſſi agréable.

On dit que la *carotte* eſt légèrement relâchante, qu'elle entretient le ventre libre, & calme la toux : elle paſſe pour faire couler aiſément le lait des nouvelles accouchées. Lorſqu'on la réduit en cataplaſme, M. Sulzer, médecin de M. le duc de Saxe-Gotha, dit qu'elle eſt un excellent remède contre le cancer ouvert.

Les feuilles ont la réputation d'être vulnéraires & ſudorifiques.

Les ſemences de la *carotte* ſont du nombre des quatre petites ſemences chaudes; elles ſont apéritives, lithontriptiques, emménagogues. Schroder ordonnoit de boire le matin un verre d'infuſion de ces ſemences dans du vin.

Haller dit que la graine de *carotte*, qui a fermenté avec de la bière, eſt diurétique, & convient aux néphrétiques. On fait avec cette graine une eau qui, animée par l'huile eſſentielle de bergamotte, forme une liqueur très-agréable.

On peut encore acquérir, ſur la nature & les propriétés de la *carotte*, des connoiſſances très-intéreſſantes. (M. Macquart.)

CAROUBIER, ou CAROUGE. *Caroba.* Off. Tournef. *Siliqua cauli*, C. B. P. *Ceratonia*, Linn.

C'eſt un arbre d'une grandeur moyenne dont les branches ſont, en grande quantité, garnies de feuilles épaiſſes, vertes, arrondies, nerveuſes, dures, charnues, & ſemblables à celles du térébinthe, avec cette différence qu'elles ſont plus grandes. Elles ne tombent point en hiver. Les fleurs mâles ont des étamines jaunâtres, & forment des grappes qui ſont rouges. Les fleurs femelles ſont compoſées de cinq tubercules ſans pétales, & d'un piſtil auquel ſuccède une ſilique ſemblable à une gouſſe applatie, longue de ſix pouces, & large d'un pouce & demi, d'un rouge obſcur, qu'on nomme *carouge*. Ce fruit eſt arqué; il contient des ſemences dures & applaties, renfermées dans des loges tranſverſales creuſées dans une pulpe ſucculente, qui ſe trouve dans l'intérieur de la ſilique. Cette pulpe eſt épaiſſe, noirâtre, douceâtre, mielleuſe, lorſqu'elle eſt mûre; mais d'un goût déſagréable lorſqu'elle eſt encore verte. Le *caroubier* croît ſur-tout dans la Paleſtine, en Judée, en Egypte, en Sicile, & dans l'iſle de Candie, ainſi que dans le royaume de Naples, dans l'Andalouſie, & en Provence. Les égyptiens retirent de ce fruit un miel très-doux, dont les arabes ſe ſervent à la place du ſucre. On l'emploie également pour confire les tamarins, les mirobolans, & les racines de ziuzembre. Anciennement les Syriens le faiſoient fermenter, & en retiroient une eſpèce de vin. Il eſt encore aujourd'hui une reſſource pour les pauvres des endroits où on le recueille, en temps de diſette.

La ſubſtance pulpeuſe du *carouge* contient, ſuivant Cartheuſer, beaucoup de mucilage gommeux, & un peu de réſine.

Tous les auteurs s'accordent à regarder ce fruit comme un excellent béchique adouciſſant, & comme un laxatif, ce qui lui donne quelque analogie avec la caſſe. C'eſt à ces vertus qu'on doit attribuer les bons effets qu'il produit dans les toux opiniâtres, dans l'aſthme, dans la conſtipation, dans les ardeurs d'eſtomac, & ſur-tout dans cette maladie connue

ſous

ſons le nom de *ſoda*, ou fer chaud, dans la dyſurie, la ſtrangurie, & les autres maladies des reins & de la veſſie. On s'en ſert auſſi dans le ſcorbut. En général on en fait prendre la décoction, qu'on prépare avec les ſiliques concaſſées, à la doſe de demi-once, dans une livre d'eau : on trouve également dans les pharmacies, une pulpe de *carouge* ſemblable à celle de caſſe, qu'on emploie de la même manière. On fait avec le *carouge* un ſyrop uſité en Italie, qui réuſſit très-bien dans les maladies de poitrine, telles que les toux convulſives produites par l'irritation & la rigidité de la fibre, & par la ſéchereſſe des bronches. Ses ſuccès conſtans, en pareil cas, lui mériteroient ſans doute d'être plus connu dans ce pays-ci, où il eſt preſqu'entièrement ignoré. On l'applique auſſi extérieurement, & il produit pour l'ordinaire de bons effets dans les ophtalmies. Les Orientaux, ſuivant Boccletus, font entrer la pulpe mielleuſe du *carouge* dans la préparation des mets dont ils ſe nourriſſent. (M. Maison.)

CARPE, f. f. (*Hygiène.*) (*Mat. méd.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux. Poiſſons.

Cyprinus carpio. Linn.

La *carpe* eſt un poiſſon écailleux d'eau douce extrêmement commun, qui forme une eſpèce d'ovale allongé.

Elle a les yeux grands, l'iris doré & argenté, la prunelle bleue, les narines à égale diſtance des yeux, & du bout du bec. La mâchoire ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure. Elle a quatre barbillons à la mâchoire ſupérieure, les écailles dures & grandes, ſix nageoires, deux aux ouies, deux au ventre, une à l'anus, vers la queue, une qui va du milieu du dos à la queue, la queue fourchue.

La couleur des *carpes* varie ; on en voit de noires, de griſes, de dorées, d'argentées, & beaucoup de griſes. Elle eſt ovipare ; & M. Petit, célèbre anatomiſte, a compté dans le ventre d'une carpe juſqu'à 342,144 œufs, & cette carpe n'avoit que dix-huit pouces de longueur.

La *carpe* vit long-temps, & parvient à une groſſeur très-conſidérable : on voit des *carpes* du Rhin qui ont trois à quatre pieds de longueur, & qui peſent juſqu'à quarante-cinq & cinquante livres. Les *carpes* parviennent à un fort grand âge, puiſqu'on aſſure qu'il y en a à Chantilli qui ont bien cent ans.

La *carpe* ſe nourrit d'herbes & d'inſectes, ſur-tout des vers qui ſervent à former les couſins. Elle ſe plaît beaucoup dans les étangs.

On aſſure qu'il y en a qui vivent dans les eaux thermales, & qui y ſupportent habituellement la chaleur du ſang. D'après quelques expériences, elles ne meurent que lorſque l'eau a acquis la chaleur de trente-ſept degrés.

Les *carpes* fraient aux mois de mai & d'août ; alors elles ſont bien moins ſavoureuſes que dans l'hiver & le printemps. Les *carpes* d'étang ſont ordinairement moins eſtimées que celles de riviere, ſur-tout ſi l'eau n'y eſt pas vive & ſaine. Les meilleures de toutes ſont les *carpes* ſaumonées, qui ſe pêchent dans quelques rivières, & dont la chair eſt ferme, graſſe, délicate, & preſque rouge comme celle du ſaumon.

Quoique l'eau ſoit le ſeul élément de la *carpe*, on dit qu'on les engraiſſe, en Hollande & en Angleterre, en les ſuſpendant à la cave, ou dans quelque lieu frais, dans un petit filet, ſur de la mouſſe humide. On lui donne de la mie de pain & du lait. Je n'ai pas été témoin de ce fait.

En général la *carpe* eſt un fort bon aliment qui ſe digère facilement, & convient à preſque tous les tempéramens. Les friands font grand cas de la laitance, qui peut, dit-on, tenir lieu de viande aux convaleſcens, & qui eſt très-bonne pour les perſonnes étiques. Il faut en général ne choiſir les *carpes* ni trop groſſes, ni trop vieilles. On les mange à l'huile & au vinaigre, en étuvé, frites, &c.

On trouve dans la tête de la *carpe* un os pierreux, triangulaire, blanc, large & plat, avec deux petites pierres ovales au-deſſus des yeux. On les pulvériſe, & on les donne depuis un demi-ſcrupule juſqu'à un gros, comme diurétiques, lithontriptiques, abſorbantes, propres à appaiſer les douleurs de colique, de la pleuréſie & du calcul, & à guérir l'épilepſie. Toutes ces vertus ſont très-haſardées. Il paroît que cette poudre peut être abſorbante, & encore ne pas fournit la meilleure eſpèce d'abſorbans.

Ludovic a dit que le fiel de *carpe* en liniment étoit un ſpécifique contre l'éréſipele. On lui attribue auſſi une vertu déterſive pour les maladies des yeux.

(M. Macquart.)

CARPE. (*Mat. méd.*)

La *carpe* eſt un poiſſon ſi connu de tout le monde, comme un des alimens qu'on ſert le plus fréquemment ſur toutes les tables, qu'il paroît inutile d'en donner ici une deſcription détaillée ; d'ailleurs, cet objet regarde plus particuliérement l'hygiène que la matière médicale, & les faits de l'hiſtoire de ce poiſſon, qui ſont relatifs à la forme particulière de ſes diverſes parties, à ſa vie, à ſes mœurs, à ſes habitudes, aux lieux qu'il habite, à ſon âge, à ſa génération, au traitement & aux ſoins qu'il exige pour acquérir la groſſeur & le goût qui le font rechercher, en un mot, à tout ce qui tient à ſes uſages économiques, ayant dû être traité dans l'article précédent, nous nous contenterons de rappeller ici quelques

notions ſur le rang que ce poiſſon occupe dans l'ichthiologie.

La *carpe* eſt une eſpèce du genre du cyprin, *cyprinus*; ce genre, placé parmi les poiſſons épineux qui ont des nageoires inférieures ſur le ventre, eſt diſtingué des autres genres de la même claſſe, par l'abſence des dents aux mâchoires, & par la préſence de trois rayons à la membrane des ouies. Ce genre contient parmi trente eſpèces décrites dans le Dictionnaire encyclopédique, pluſieurs eſpèces très-connues & très-employées comme alimens; outre la *carpe* on y trouve le barbeau, la tanche, le goujon, le chevaine ou meunier, la brême. La *carpe* a pour caractères ſpécifiques quatre barbillons comme le barbeau, & neuf rayons à la nageoire de l'anus, tandis que le barbeau n'en a que ſept. Artedi la caractériſe par la phraſe ſuivante, *cyprinus cirrhis quatuor, officulo tertio planarum dorſi anique uncinatis armato*; & Linneus la décrit ainſi dans ſa faune de Suède, *Cyprinus carpio pinna ani radiis novem, cirris quatuor, pinna dorſalis radio ſecundo poſtice ſerrato.*

La *carpe* eſt un aliment aſſez léger, lorſqu'elle eſt jeune & priſe dans des eaux vives; lorſqu'elle eſt âgée, & qu'elle a vécu dans des eaux bourbeuſes, ſtagnantes, elle eſt d'un goût déſagréable & pèſe ſur l'eſtomac. La chair des *carpes* moyennes convient même aux convaleſcens & aux malades qu'il faut nourrir. On a prétendu que la laitance ou la matière ſpermatique du mâle, qui prend comme on ſait, de la conſiſtance par la cuiſſon, & qui a une ſaveur très-douce, nourriſſoit beaucoup, & pouvoit tenir lieu de viande; on a même aſſuré que des perſonnes étiques, attaquées de conſomption, avoient été guéries par cet aliment; mais cette aſſertion eſt trop peu appuyée par l'expérience, pour que nous la rangions parmi les faits démontrés qui doivent faire partie de la ſcience des médicamens.

On a propoſé & même employé comme remède 1°. le fiel de *carpe*; 2°. l'os triangulaire qui ſe trouve ſous la langue & au fond du palais de ce poiſſon; 3°. les deux os appellés improprement pierres, ſitués au-deſſus des yeux; à côté de la cavité du crâne.

Le fiel de *carpe* eſt contenu dans une petite véſicule, que les cuiſiniers ont grand ſoin de détacher & de couper avec une portion du foie auquel elle adhère, pour éviter que la chair de la *carpe* ne contracte la ſaveur très-amère dont tout ce qui approche de cette véſicule eſt promptement imprégné. Ce fait prouve que la bile de *carpe* eſt extrêmement ſapide, & doit jouir de propriétés médicamenteuſes. Auſſi pluſieurs médecins en ont-ils fait uſage & l'ont-ils recommandée dans quelques maladies. On a prétendu que cette humeur, qui eſt très-fluide, d'un vert bleuâtre, & d'une amertume inſupportable, étoit très-ſtomachique, inciſive, apéritive, tonique, déſobſtruante, & très propre ſur-tout à remplacer les effets de la bile trop inerte. Quelques autres en vantant ſa qualité déterſive, l'ont ſur-tout propoſée dans les maladies des yeux: Ludovic aſſure que le fiel de *carpe* employé en liniment, eſt un ſpécifique contre l'érésipèle. Mais quoique la ſaveur forte de cette liqueur autoriſe toutes ces aſſertions, il faut convenir que les faits ſur leſquels elles ſont fondées, n'ont point été encore aſſez multipliés, pour qu'on puiſſe regarder les propriétés déſignées, comme très-réelles & très-bien prouvées.

L'os triangulaire, concave d'un côté, convexe de l'autre, imprégné lorſqu'il eſt frais d'un enduit jaunâtre, comme réſineux, d'une ſaveur amère & déſagréable, qu'on trouve au fond du palais de la *carpe*, a été regardé comme un remède précieux & immanquable pour arrêter les hémorrhagies par le nez, en le plaçant dans la narine, en le ſuſpendant même en amulette: cette prétendue propriété eſt une de ces erreurs nées dans les ſiècles où l'on croyoit à des ſympathies imaginaires, aux ſignatures, &c. elle ne mérite abſolument aucune croyance. On avoit été juſqu'à croire cette pierre antiſeptique, antiapoplectique, lithontriptique. Les auteurs modernes, en détruiſant ces prétentions & ces erreurs, ſe ſont contentés de dire que cet os calciné étoit abſorbant & propre à détruire les acides des premières voies; nous verrons tout-à-l'heure, que cette propriété n'exiſte même pas dans cette ſubſtance oſſeuſe.

La troiſième partie de la *carpe* qu'on a propoſée en médecine, & que j'ai vu encore préparer dans les pharmacies, eſt l'os qu'on trouve de chaque côté de la tête de ce poiſſon, & qui eſt logé dans une cavité latérale du crâne. Cet os, qu'on a nommé très-improprement pierre de la tête de *carpe*, eſt alongé, aigu à l'une de ſes extrémités, obtus à l'autre, tranchant & légèrement dentelé, tuberculeux ſur un de ſes bords, plus uni ſur l'autre, convexe & comme mamelonné ſur une de ſes faces, un peu concave & grenu de l'autre: cet os eſt caſſant & un peu tranſparent comme une eſpèce de pierre. Il a été reconnu par MM. Geoffroy, Camper & Vicq d'Azyr, que cet os appartient à l'organe de l'ouie de la *carpe*, & qu'il eſt accompagné de chaque côté de deux autres os beaucoup plus petits d'une forme différente, mais d'une nature ſemblable. Non-ſeulement les propriétés lithontriptique, antiapoplectique, antiſpaſmodique, calmante, diurétique, qu'on a attribuées à ces os, ne ſont que des produits de l'imagination & des réſultats d'analogies prétendues plus erronées les unes que les autres; mais même la qualité abſorbante ou antacide ne leur appartient pas. En effet, ces os ſont comme ceux des quadrupèdes, des oiſeaux, & comme les autres os de poiſſon, une combinaiſon d'acide phoſphorique & de chaux, un ſel neutre inſipide, indiſſoluble, indécompoſable par les acides foibles qui ſe trouvent & s'engendrent dans l'eſtomac & les inteſtins, & qui conſéquemment ne peuvent point ſaturer ces acides. Auſſi l'expérience a-t-elle décidé depuis plus de trente ans, que ces os

n'ont aucune vertu, & ne les employe-t-on plus en médecine, comme on le faiſoit autrefois. On les faiſoit ſécher à l'air, on les réduiſoit en poudre & on les prétentoit à la dose de quelques grains & d'un ſcrupule juſqu'à un gros. Aujourd'hui on ne les trouve plus chez les apoticaires, & on ne les trouve que dans des droguiers où l'on recueille toutes les ſubſtances qui ont été propoſées comme médicamens. (M. Fourcroy.)

CARPEAU, (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux, poiſſons.

Le *carpeau* eſt un poiſſon qui reſſemble beaucoup à la carpe, il en a preſque tout l'extérieur; l'écaille, la couleur, la grandeur, la figure ont les plus grands rapports: le *carpeau* eſt ſeulement plus court que la carpe: il a la tête plus obtuſe, l'os du crâne plus large, le bec moins alongé, les lèvres plus épaiſſes, le dos plus élargi & plus charnu, le ventre plus plat, ſur tout vers l'anus.

M. de la Tourette regarde le *carpeau* comme une carpe mâle privée des parties de la génération. Il a obſervé que de quelque groſſeur que ſoit le *carpeau*, on ne trouve ordinairement dans la capacité de l'abdomen ni œuf ni laite, ou bien ſeulement des extraits de ces parties, & encore très-rarement.

C'eſt l'impuiſſance de cet animal qui donne lieu, (ainſi que dans les autres eſpèces) à ſon grand développement, à ſa graiſſe, & à la ſucculence qui le diſtingue: c'eſt une eſpèce de caſtration naturelle, qui fournit ainſi des poiſſons deſtinés aux tables ſomptueuſes, & qu'on paye à Paris juſqu'à cinq à ſix ſous.

M. Sloane, préſident de la ſociété royale de Londres, écrivit en 1741 à M. Geoffroy, de l'académie des ſciences de Paris, qu'un nommé Samuel lui avoit trouvé moyen de châtrer des carpes en leur coupant les ovaires & après leur avoir ouvert le ventre, après quoi on recouſ les régumens ſéparés avec de la ſoie, en obſervant de faire des points de ſuture peu ſéparés les uns des autres.

Les carpes ne ſont pas les ſeules victimes de la ſenſualité des hommes ainſi que de leur cupidité; les perches, les tanches, les brochets n'y ſont pas moins ſoumis.

Le *carpeau* ſe trouve dans le Rhône & dans la Saône ſur-tout, où il ſe plaît davantage, parce que les eaux ſont moins vives & moins rapides que celles du fleuve; d'ailleurs, elles arrivent d'abord dans la Saône, au moyen de la Seille, qui en contient beaucoup, & qui ſe jette dans cette rivière.

Le *carpeau* paſſe pour un des poiſſons les plus délicats que nous ayons en France; ſa chair eſt douce, légèrement alimenteuſe & ſavoureuſe: elle convient à tous les tempéramens, & on en peut donner aux convaleſcens. (M. Macquart.)

CARPHOLOGIA. Ce terme, adopté par Galien, exprime le mouvement des mains que font quelques malades, & ſur-tout les moribonds, pour prendre avec leurs doigts des pailles, des flocons, des plumes, qu'ils croient appercevoir. Ce mouvement que pluſieurs auteurs ont regardé comme convulſif, paroît plutôt être l'effet de l'illuſion de la vue, qui commence à s'altérer & à s'éteindre. C'eſt improprement que l'on emploie ce terme pour exprimer les ſoubreſauts des tendons, & les mouvemens convulſifs des doigts des goutteux, & des perſonnes attaquées de maladies de nerfs.

Carphologia vient de deux mots grecs: καρφος, *paille*, λεγω, *cueillir.* (M. Saillant.)

CARPI, (Jacques) autrement JACQUES BÉRENGER. Il eſt plus connu ſous cette dénomination Carpi, ville du Modénois, où il naquit d'un père qui exerçoit la chirurgie. Les connoiſſances qu'il avoit reçues dans la maiſon paternelle, lui ouvrirent l'entrée à l'étude de la médecine, à laquelle il s'appliqua à Bologne: il fut reçu docteur en cette ville. Mais Jacques Bérenger, voulant exercer la chirurgie, s'appliqua ſérieuſement à l'anatomie & à la diſſection des cadavres. On prétend qu'il en diſſéqua plus de cent, dont il tira de ſi grandes lumières à l'avantage de l'anatomie, qu'il paſſe, à juſte titre, pour un des reſtaurateurs de cette ſcience. La grande habitude & l'adreſſe qu'il avoit à manier le ſcalpel, les connoiſſances qu'il avoit acquiſes, par cet exercice, ſur la ſtructure des parties qui ſont le ſiège des maladies chirurgicales, la lecture des ouvrages de *Galien* & de *Celſe* qu'il avoit étudiés avec ſoin, le rendit très-habile dans les opérations. C'eſt dans l'Univerſité de Bologne qu'il mit ſes talens au grand jour. On le trouve dans cette ville en 1507; on ſait qu'il y revint au plus tard en 1518, après avoir rempli la chaire d'anatomie & de chirurgie à Pavie. C'eſt vers l'an 1520 qu'il commença d'enſeigner les mêmes ſciences à Bologne; il en ſortit cependant en 1523 pour aller à Rome; mais il ne tarda pas à reprendre l'exercice de ſes fonctions dans l'Univerſité de Bologne, où probablement il les continua juſques vers l'an 1550, qui eſt celui de ſa mort. La réputation qu'il y acquit par ſes leçons publiques, ſe ſoutint long-temps après ſa mort par les ouvrages qu'il a pris ſoin de faire imprimer. Voici leurs titres & leurs éditions:

De cranii fracturæ Tractatus. Bononiæ, 1518, *in*-4. *Venetiis*, 1535, *in*-4. *Lugduni Batavorum*, 1629, 1651, 1715, *in*-8.

Il y vante beaucoup l'uſage des médicamens, mais

il ne s'étend point aſſez ſur les inſtrumens & les panſemens : on y trouve cependant un grand nombre d'obſervations, dont pluſieurs lui appartiennent. Il ſuit preſque toujours la méthode des arabes, & cite rarement les médecins grecs.

Commentaria, cum ampliſſimis additionibus, ſuper anatomia Mundini. Bononiæ, 1521, 1552, *in*-4. En anglois, Londres, 1664, *in*-12.

Iſagogæ breves in anatomiam corporis humani, aliquot cum figuris anatomicis. Bononiæ, 1522, 1525, *in*-4.

— *Venetiis*, 1527, 1535, *in*-4.

— *Coloniæ*, 1529, *in*-8.

— *Argentorati*, 1530, *in*-8.

Il a ſuivi l'exemple de pluſieurs anatomiſtes qui ont donné la deſcription des muſcles, d'après *Galien*, mais il eſt un des premiers qui les aient repréſentés dans les planches. Il eſt vrai que ſes figures ne valent pas grand'choſe, & cela n'eſt point étonnant pour le temps auquel il les a données : mais il eſt ſurprenant que le ſtyle de cet auteur ſoit auſſi mauvais qu'il l'eſt, lui qui avoit eu occaſion d'apprendre à bien écrire à l'école d'*Alde Manuce* l'ancien.

Carpi, qui a découvert l'appendice de l'inteſtin *Cæcum*, lui a donné le nom d'*Additamentum Coli* ; la deſcription qu'il en a faite eſt fort étendue. Il a auſſi très-bien parlé de la ſtructure de la moëlle épinière. Mais on lui doit une découverte de la plus grande importance pour l'humanité, je veux dire, les frictions mercurielles pour la guériſon de la vérole ; il paſſe pour le premier qui ait tenté d'en faire uſage ; il n'a cependant rien écrit ſur cette maladie. *Fallopio* aſſure qu'il fit long-temps un ſecret de ſa méthode, & qu'elle lui valut plus de cinquante mille ducats d'or. On n'aura point de peine à le croire, quand on ſaura qu'il a laiſſé une vaiſſelle qui montoit à un poids extraordinaire d'or & d'argent, & qu'il a légué au duc de Ferrare une ſomme de quarante à cinquante mille écus. Cependant *Aſtruc* refuſe à *Carpi* l'invention des frictions mercurielles, & prétend que de plus anciens auteurs ont propoſé le même remède : mais s'il eſt vrai, ainſi que l'aſſure *Haller*, que Jacques Bérenger ait commencé à pratiquer les opérations de chirurgie en 1507, il a vécu peu de temps après les premiers inventeurs de cette méthode, & c'eſt peut-être pour l'avoir perfectionnée, qu'il a eu plus d'occaſion de traiter par ce moyen, & qu'il s'eſt procuré les richeſſes dont parle *Fallopio*.

On a accuſé Jacques Bérenger d'avoir diſſéqué vifs à Bologne deux eſpagnols malades de la vérole ; ce qui ayant été rapporté au juge, ce médecin fut obligé de ſe ſauver à Ferrare, où il mourut. Il avoit, dit-on, choiſi des eſpagnols plutôt que d'autres, parce qu'il haïſſoit leur nation. Mais cette accuſation n'eſt certainement pas plus vraie que celle dont on a noirci la réputation d'Hérophile & d'Etaſiſtrate. L'anatomie avoit été fort négligée pendant pluſieurs ſiècles, lorſque notre auteur ſe mit à la cultiver ; & comme il fut un des premiers qui entreprirent d'en rétablir l'étude, qu'il fit même beaucoup de diſſections de cadavres humains pour parvenir à ſon objet, il étonna ceux qui n'avoient rien vu de ſemblable. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire au peuple, qui groſſit toujours les choſes & dénature les faits, que ce médecin anatomiſoit les hommes en vie. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CARPOBALSAMUM. (*Mat. méd.*)

Carpo balſamum eſt le nom qu'on donne depuis long-temps au fruit du baumier ; *Amyris opo balſamum* de Linnéus. Cet arbriſſeau dont nous avons donné une idée plutôt qu'une deſcription à l'article BAUME DE JUDÉE, porte un fruit que Geoffroy décrit de la manière ſuivante, dans ſa matière médicale. C'eſt une baye oblongue, arondie, plus petite qu'un pois, qui ſe termine en une petite pointe qui a un petit pédicule ; ſon écorce eſt ridée, brune, marquée de quatre côtés. Elle renferme, lorſqu'elle eſt bien mûre, une amande ou moëlle huileuſe, blanchâtre, d'une odeur & d'un goût agréables de baume.

Comme l'amyris qui fournit le baume ſi eſtimé des turcs eſt cultivé avec le plus grand ſoin, & gardé même, de peur qu'on n'en diſperſe le produit deſtiné aux parfums & à la toilette des femmes & des grands perſonnages de ces pays barbares ; il paroît que les fruits, qui ont auſſi leur prix, ne ſont point un objet de commerce, au moins habituel. Auſſi pluſieurs auteurs de matière médicale diſent-ils qu'on ne trouve plus le *carpobalſamum* dans les boutiques.

Cependant Geoffroy donne des caractères pour reconnoître ce fruit en bon état, pour le choiſir, & pour rejetter celui qui a ſouffert quelques altérations. Suivant cet auteur, il faut choiſir le *carpobalſamum* jaune, plein, grand, peſant, d'un goût brûlant & analogue à celui du baume de Judée ; on doit rejetter celui qui eſt vieux, carié, plein de pouſſière, vide, léger & ſans odeur.

Tous les auteurs de matière médicale attribuent au *carpobalſamum* les mêmes vertus qu'au baume de Judée, mais ſeulement dans un degré moins marqué. Il paroît que ce fruit doit ſes propriétés à un peu d'huile ou de réſine contenue dans ſon écorce ; mais que ſes vertus doivent être très-foibles, en comparaiſon de celles du baume. On en a preſcrit la poudre en ſubſtance, à la doſe de quelques grains juſqu'à celle d'un & même de deux gros, & la décoction, faite avec une demi-once de ces fruits.

Le *carpobalſamum*, qui paroît être tonique, ſtomachique, corroborant, fortifiant, carminatif, béchique, incitif, légèrement aſtringent, ſudorifique,

n'eſt plus d'uſage ; il entre dans la préparation de la thériaque. (M. Fourcroy.)

CARREAU, ſ. m. Nom trivial, conſervé par les médecins à une maladie particulière aux enfans, dont le ſiège eſt dans les glandes du méſentère, & dont la cauſe eſt l'épaiſſiſſement de la limphe. Lorſque cette maladie exiſte, le ventre ſe bourſouffle, il acquiert de la dureté ; ce qui lui a fait donner le nom de *carreau*. On y obſerve des inégalités ſenſibles au tact, & les extrémités ſupérieures & inférieures maigriſſent dans la même proportion que le ventre prend du volume. On eſt étonné en compulſant les auteurs anciens qui ont écrit ſur les maladies des enfans, de n'y rien trouver de relatif au *carreau*. Si quelques modernes en ont parlé, ils ſe ſont contentés plutôt de l'indiquer que de le décrire ; & ſi à cet égard on a une deſcription exacte, on la doit au prix propoſé par la faculté de médecine de Paris ſur cette queſtion, en 1787, & au mémoire couronné de M. Baumes, médecin à Niſmes. Au teſte, il ne faut pas conclure de ce ſilence que le *carreau* ſoit une maladie nouvelle & rare, & qu'elle fut inconnue aux médecins ; mais il paroit ſeulement qu'ils la confondoient avec les obſtructions & l'atrophie ; maladies qui s'en rapprochent & qui n'en diffèrent que par des nuances particulières.

Dans les premiers jours de l'invaſion du *carreau*, il ſe forme des congeſtions dans les premières voies, ſuite des vices de la digeſtion, de la foibleſſe du canal alimentaire & de l'inertie des vaiſſeaux abſorbans. La digeſtion, ainſi troublée, il en réſulte un mauvais chyle, les vaiſſeaux s'oblitèrent & s'engorgent, l'abſorption des ſucs nourriciers ne ſe fait qu'imparfaitement, le corps maigrit, les vomiſſemens de matières glaireuſes ſurviennent ſpontanément, l'appétit eſt inégal, les cavités ſe rempliſſent de vents, la diarrhée paroit, les urines ſe troublent ; on reſpire autour du malade une odeur d'aigre, le ventre eſt plus volumineux le ſoir que le matin, la langue eſt plus ou moins chargée, la ſalive s'épaiſſit, le teint eſt tantôt livide, tantôt coloré, & les forces diminuent au point, que l'enfant ne peut ſe tenir debout long-temps, ſans éprouver des foibleſſes. Si dans ce premier état on n'a tenté aucun moyen de guériſon, la tuméfaction du ventre devient plus conſidérable, les obſtructions deviennent plus ſenſibles au tact, l'appétit ſe dépraye, le mal-aiſe augmente, ſur-tout après les repas ; les urines coulent avec peine, la fièvre lente ſe déclare, les excrémens ſont liquides, d'une couleur jaune ou verdâtre ; enſuite ils blanchiſſent, ils deviennent terreux, & ils ſont d'une fœtidité inſupportable. Tout le ſyſtême glanduleux s'obſtrue, la nutrition n'a plus lieu ; il s'établit un dévoiement hectique, le marasme eſt complet, l'urine eſt épaiſſe & rouge, la langue ſe sèche, la ſoif eſt inextinguible, le viſage s'œdématie, les lèvres ſe gonflent après le ſommeil, & la mort s'annonce par une cachexie purulente, & quelquefois par l'hydropiſie.

On range parmi les cauſes capables de produire une maladie auſſi effrayante, le lait âcre & épais des nourrices, le défaut de propreté, l'uſage habituel des farineux non fermentés, le mauvais choix ou la trop grande quantité d'alimens, à l'inſtant du ſevrage, le travail de la dentition, les compreſſions du maillot ou des corps de baleine, l'abus des remèdes abſorbans, des huileux ; enfin, tout ce qui peut produire ou l'épaiſſiſſement de la lymphe, ou détruire le ton de la fibre. Outre ces cauſes générales, il en exiſte de particulières, tels que le virus vénérien, rachitique & ſcrophuleux ; la préſence des vers qui ſe nourriſſent aux dépens de l'enfant, & la répercuſſion d'une humeur qui ſe porte à la peau.

L'époque où cette maladie ſe déclare ordinairement eſt dans les premiers jours du ſevrage ; elle eſt plus commune dans les hôpitaux, & parmi les pauvres, que parmi les riches ; ce qui prouve d'une manière inconteſtable que le mauvais air, la malpropreté & la négligence dans le choix des alimens, contribuent beaucoup au développement du *carreau*.

L'inſpection ſeule de l'enfant & l'état du bas-ventre, forment le diagnoſtic ; & l'énumération des ſymptômes ci-deſſus rapportés doit ſervir à établir le pronoſtic qui ſera d'autant plus fâcheux, que le mal aura fait plus de progrès.

L'ouverture des enfans qui ont ſuccombé à cette maladie, offre les déſordres ſuivans. Toutes les glandes du méſentère, obſtruées, ſkirreuſes, ou diſpoſées à la ſuppuration, les vaiſſeaux chilifères, oblitérés, la rate & le foie, remplis de tubercules, les muſcles deſſéchés, quelquefois de l'épanchement dans les ventricules du cerveau, dans la cavité de la poitrine & du bas-ventre, la ſubſtance cérébrale moins compacte, le poumon flétri & parſemé de tubercules en ſuppuration, & des portions d'inteſtins excoriés, racornis & ſphacelés. Le danger de cette maladie ſuffiſamment démontré par le tableau des déſordres qui en ſont la ſuite, il eſt important, avant d'en indiquer le traitement méthodique, de propoſer quelques réflexions ſur les précautions qu'on peut prendre pour en prévenir l'invaſion. Ces précautions, en général, conſiſtent à corriger les différens abus de l'éducation phyſique, à laver l'enfant avec du ſavon au ſortir du ventre de ſa mère, à ne ſevrer l'enfant qu'après ſa première dentition, à le nourrir avec des végétaux, à régler ſes repas, à ne pas ſurcharger ſon eſtomac, à le faire vivre à la campagne, & à l'habituer à faire de l'exercice. Si les digeſtions ſe font mal, on aura recours aux ſtomachiques doux, tels que la rhubarbe, le vin, &c. ; & s'il y a ſurabondance d'acides, on fera uſage de quelques grains de tartre fixe, diſſous dans l'eau, adouci avec un peu de ſucre, & ce moyen eſt préférable aux abſorbans terreux. Mais ſi la maladie eſt déclarée, les indications générales doivent ſe borner ; 1°. à donner plus de fluidité à la lymphe ; 2°. à faire couler l'humeur ; 3°. à fortifier les organes affoiblis. Parmi les fondans,

ceux dont l'expérience a juſtifié le ſuccès, ſont les ſucs épurés de piſſenlit, de bourrache, de ſaponaire, de creſſon, le mercure doux, la terre foliée, le ketmès, le ſel ammoniac, & l'eſprit de mendererus. Quant aux évacuans, leur choix dépend du genre d'évacuations qu'on veut obtenir. Si l'eſtomac eſt chargé de matières ſaburrales, le vomiſſement excité par le tartre ſtibié, ou l'ypécacuanha, eſt infiniment avantageux; ſi on a beſoin de purger, les ſyrops de chicorée, de fleurs de pêchers, l'huile de ricin, ou le jalap trituré avec le ſucre, ſont préférables à la manne & aux huileux. Veut-on favoriſer la criſe par les urines? on fera uſage d'une tiſane de pariétaire, à laquelle on ajoutera quelques gouttes d'eſprit de ſel dulcifié; enfin veut-on dépurer la maſſe des humeurs par la tranſpiration; on preſcrit avec avantage une tiſane de ſquine, de bardane, de ſcabieuſe, ou de véronique. Lorſqu'à l'aide de ces différens moyens on obtient la diſparition des ſymptômes qui appartiennent au *carreau*, il ne reſte plus alors qu'une dernière indication à remplir, mais bien importante, c'eſt de fortifier les organes affoiblis; dans ce cas on a conſeillé l'infuſion de rhubarbe à froid, le ſel eſſentiel de quinquina, l'œthiops martial, le vin antiſcorbutique, les eaux ferrugineuſes, & ſur-tout les bains froids, ſuivis de frictions avec la broſſe ou les flanelles. On recommande le bon air & l'exercice; quant au régime, il ſe trouve expoſé dans l'énumération des moyens préſervatifs; enfin, pour former le complément de la méthode curative, il ſuffit de rappeller ici la complication du *carreau* avec le vices vénérien, rachitique, ou ſcrophuleux, & la néceſſité de joindre les mercuriaux, l'extrait de ciguë, & les antiſcorbutiques, aux moyens généraux. Si les vers ſont une des cauſes de cette maladie, on emploie les vermifuges; mais ſi elle eſt due à la repercuſſion d'une humeur quelconque, il faut recourir à un véſicatoire.

Le *carreau* étant une des maladies les plus fâcheuſes de l'enfance, & une des plus rebelles aux remèdes, ſi on veut avoir des renſeignemens plus étendus ſur la marche, les progrès & la terminaiſon de cette maladie, on n'aura qu'à conſulter l'intéreſſant mémoire de M. Baumes, & les mots ATROPHIE & OBSTRUCTION. (M. JEANROI.)

CARRELET, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles, mais improprement.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. Animaux, poiſſons.

Pleuronectes rhombus. Linn.

Pleuronectes oculis ſiniſtris corpore glabro. Artedi Gen. 28. ſin. 31, Suivant Gronovius, le *carrelet* eſt d'une forme à-peu-près circulaire, il a les yeux placés tous deux ſur la ſurface du corps: l'ouverture de la gueule eſt très-ample: le côté gauche du corps eſt d'une couleur cendrée mêlée de noirâtre, tandis que le droit eſt blanc.

Ce poiſſon, ſuivant Willughby, ne diffère des autres du même genre, qu'en ce que la peau eſt recouverte de très-petites écailles. Le même auteur préſume que le *carrelet* n'eſt point diſtingué du *rhombeides*, non plus que du *rhombus levis* de Rondelet.

Le *carrelet* ſe trouve dans l'Océan: il paroît que c'étoit le turbot des anciens, dont les Romains faiſoient tant de cas, que quand leurs poëtes veulent parler d'un mets délicat, ils citent le turbot par préférence. Ils donnoient à ce poiſſon le nom de *rombus*, & Pline dit qu'il ſe trouvoit auprès de Ravenne.

Domitien aſſembla le Sénat, pour ſavoir ſi on devoit couper par tronçons, ou laiſſer entier, un *carrelet* d'une extrême grandeur, qu'on avoit pris ſur le bord de la mer Adriatique. Juvenal fait la critique de cette impertinente délibération.

Au ſurplus ce poiſſon eſt très-délicat, très-ſain, & d'un goût fort agréable. (M. MACQUART.)

CARRERO, (Pierre-Garcie) médecin du dix-ſeptième ſiècle, étoit de Calahorra, ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Il fut reçu docteur dans l'univerſité d'Alcala de Hénarez, où il enſeigna enſuite dans la première chaire de la faculté. C'eſt à la profondeur de ſa ſcience & aux ſuccès conſtans de ſes cures, qu'il dut la réputation dont il jouit; il paſſa à la cour de Philippe III, qui le mit au nombre de ſes médecins, & *Carrero* y ſoutint avantageuſement l'opinion qu'on avoit conçue de ſon mérite. Ses ouvrages contribuèrent auſſi à ſa réputation. En voici les titres:

Diſputationes Medicæ & Commentaria in omnes Libros Galeni de locis affectis. Compluti, 1605, 1612, *in-folio.*

Diſputationes Medicæ & Commentariæ in Fen primam Libri primi Avicennæ. Compluti, 1611, 1617, *in-folio. Burdigalæ*, 1628, *in-folio*, avec ſes *Diſputationes & Commentaria in Fen primam Libri quarti Avicennæ*, par les ſoins de *Pierre Ferriol*, docteur en médecine & diſciple de l'auteur.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CARRIERS, (Maladie des) (*Méd. prat.*)

Les *carriers*, les ſtatuaires, les taiſeurs-de-pierre & les autres ouvriers de ce genre, ont des maladies particulieres dont nous devons nous occuper. Ceux qui dans les carrières ſéparent les maſſes de marbres des rochers où elles tiennent; ceux qui les ſcient, qui les taillent & en font des ſtatues & d'autres ouvrages, avalent ſouvent en reſpirant des fragmens de pierre anguleux, pointus, qui ſauvent ſous leur

marteau ; auſſi ſont-ils tourmentés de la toux, & quelques-uns d'entr'eux deviennent-ils aſthmatiques & phtiſiques. Joignez à cette cauſe les vapeurs qui s'exhalent du marbre, des tufs & de certaines pierres qui attaquent manifeſtement les narines & le cerveau ; ainſi les *carriers* qui travaillent à la pierre de touche éprouvent tant de mal à la tête & à l'eſtomac, par l'odeur déſagréable qui s'en élève, qu'ils ont aſſez ſouvent des envies de dormir. On a trouvé dans les cadavres de ces ouvriers les poumons pleins de petits fragmens de pierre. Diemerbroeck rapporte des ouvertures de cadavres de tailleurs-de-pierre aſſez intéreſſantes. Il a trouvé de petits tas de ſable dans les poumons ; de ſorte qu'en coupant la ſubſtance de ces viſcères, il croyoit porter ſon ſcalpel ſur des graviers. Un ſculpteur lui a rapporté que quand ils coupent des pierres, il s'en échappe une poudre ſi ſubtile, qu'elle pénètre des veſſies de bœufs attachées dans leurs atteliers ; de ſorte qu'au bout d'un an il a trouvé dans ces veſſies une poignée de cette pouſſière qui, diſoit-il, conduit peu à peu dans le tombeau les ſculpteurs qui ne prennent pas aſſez de précaution dans leurs ouvrages.

Pluſieurs obſervations de médecins nous apprennent qu'on a trouvé quelquefois des pierres dans l'eſtomac & dans les inteſtins de ces ouvriers. On ne peut en trouver une autre cauſe que dans les particules pierreuſes qui s'inſinuent par la bouche & s'accumulent peu-à-peu. On peut voir Olaüs Borrichius ſur la production des pierres dans le corps humain. Il y a tout lieu de penſer que les calculs ne ſe forment pas toujours par cauſe interne & par des ſues lapidifiques ; mais qu'ils ſont produits quelquefois par cauſe externe, ſans que les viſcères ſoient de la partie ou y contribuent. Vedelius a obſervé un ſemblable calcul dans la ſervante d'un marchand de chaux. Il dit avoir trouvé dans ſes poumons une pierre formée ſelon lui par les particules de chaux qu'elle avoit avalées.

Les bouchers trouvent fréquemment des pierres dans l'eſtomac & les inteſtins des bœufs. Ce fait renverſe le ſentiment d'Ariſtote, qui a prétendu que l'homme eſt le ſeul animal ſujet au calcul, à moins que ce philoſophe n'ait voulu parler que de la pierre des reins. Scaliger aſſure avoir vu rendre par des chevaux des concrétions pierreuſes, & il en conſervoit une dans ſon cabinet. On lit dans les auteurs beaucoup de choſes ſur la nature & les propriétés des calculs des chevaux qu'ils appellent hyppolites, & nous devons les en croire ſur leur bonne foi. Il me paroît très-vraiſemblable que les bœufs & les chevaux, en traînant les charrettes l'été dans les chemins pleins de pouſſière & d'argile, ramaſſent avec leurs langues qui ſort de leur bouche, la pouſſiere & les petits cailloux qu'ils rencontrent & donnent ainſi naiſſance à des calculs dans leurs eſtomacs.

Pour chaſſer ces particules nuiſibles attachées à l'eſtomac & aux inteſtins des ouvriers, & qui peuvent, en s'amaſſant, former de vrais calculs, il faudra les purger & les faire vomir, & ou les avertira ſur-tout d'éviter avec ſcrupule, les petits morceaux de pierre qui ſautent de leurs ouvrages, afin de ne pas les avaler.

Telle eſt la manière dont Ramazzini a traité des maladies de ceux qui travaillent en général les pierres. Il les attribue aux molécules pierreuſes amaſſées dans les divers organes du corps. Le fait qu'il rapporte d'après Dieverbroeck, ſur la pénétrabilité des veſſies de cochon par la pouſſiere des pierres qu'on taille, paroît n'être pas exact. M. Mauduyt a bien voulu ſe charger de vérifier cette expérience à ma prière ; il a fait attacher au plafond d'un attelier de ſculpteur, des veſſies de cochon, ſoufflées, elles y ont été laiſſées pluſieurs années ; nous les avons ouvertes, & il ne s'y eſt trouvé aucune pouſſière dans l'intérieur. Mais il n'eſt pas néceſſaire que la pouſſière calcaire ou ſilicée, paſſe à travers des membranes pour produire des grands maux chez les ouvriers qui taillent les pierres.

A la fin du premier volume du précis d'opérations de chirurgie, par M. Le Blanc, on trouve un mémoire ſur la formation du grès, & ſur la phtiſie qui attaque ceux qui taillent cette pierre ; phtiſie que ces ouvriers appellent *maladie du grès*, ou *maladie de Saint-Roch*.

L'auteur après avoir expliqué la formation du grès par les principes de l'attraction, obſerve que les particules de cette pierre, qui pénètrent la ſubſtance du verre, doivent avec bien plus de facilité, s'inſinuer par les pores de ceux qui la travaillent. Mais eſt-il bien prouvé que les bouteilles de Sèves, expoſées à la pouſſière du grès, s'en rempliſſent au bout d'un certain temps, quoiqu'elles ſoient exactement bouchées. Ne faudroit-il pas, pour aſſurer ce fait, avoir recours à des expériences multipliées & faites avec la plus grande exactitude ? Et quand même l'exiſtence de ce phénomène ſeroit inconteſtable, pourroit-on trouver quelque rapport entre le verre & la peau des ouvriers ? Le premier eſt un corps paſſif, tandis que la peau jouit d'une ſenſibilité extrême, & d'un certain degré de contraction qui la rend ſuſceptible de s'étendre ou ſe reſſerrer.

Ces deux propriétés ſuffiſent, ſans doute, pour prouver l'impoſſibilité de l'admiſſion de la pouſſière du grès par les pores cutanés. C'eſt donc par la bouche des ouvriers que s'inſinuent les particules ſubtiles de cette pierre, & c'eſt par cette voie qu'elles pénètrent dans les poumons, l'eſtomac, les inteſtins, où elles font naître des obſtructions & des inflammations.

Ces ouvriers, ſuivant M. Leblanc, ſont très altérés dans leurs travaux, & boivent beaucoup ; ils ſont ſujets aux laſſitudes & aux douleurs rhumatiſmales. La plupart ſont attaqués de la *maladie de*

S. Rock avant quarante ans ; & il y en a cependant quelques-uns parmi eux, mais en très-petit nombre, qui échappent à la phthisie, & qui vivent autant que les autres hommes. Les détails de cette maladie ont été donnés à l'auteur par M. Clozier, correspondant de l'académie des Sciences. Elle commence par une toux sèche qui dure quelques mois ; les malades crachent ensuite, & leurs crachats sont successivement blancs & savoneux, épais, sanguinolens & purulens. Ils ont beaucoup ou point d'oppression, de l'ardeur à la trachée-artère, la voix rauque, & une petite fièvre continue ; le foie est dur, il y éprouvent un sentiment de pesanteur, le ventre est tendu ; l'appétit se conserve jusqu'à ce que la diarrhée se déclare. Alors les crachats se supprument, les cheveux & les poils tombent, le sommeil est perdu, ou accompagné de sueurs abondantes, les malades sont maigres & semblables à de spectres, les jambes, les pieds & les mains leur enflent, & ils périssent peu de tems après l'apparition de cette enflure. Cette maladie dure six mois, un an, & quelquefois plusieurs années.

Nous ajouterons à ces détails que les ouvriers qui taillent les masses énormes de grès qui se trouvent sur le chemin de Fontainebleau, connoissent les dangers de ce travail, & que, pour s'en préserver, ils ont soin de se tourner le dos au vent, afin que le nuage de poussière très-ténu, qui s'échappe lorsqu'ils brisent leur pierre, soit emporté par le courant d'air, & qu'ils en avalent le moins possible. Cette précaution est très-utile, & on ne sauroit trop la recommander à tous les ouvriers qui sont exposés aux poussières pierreuses, tels que les marbriers, les statuaires, les sculpteurs, les tailleurs de pierre.

Il n'a été jusqu'ici question que des dangers & des maux produits par les molécules de poussière pierreuse ; mais il en est d'autres bien plus funestes & particuliers aux *carriers*.

Ramazzini paroît avoir dit quelque chose de la cause de ces derniers, en parlant de l'odeur fétide qui incommode les ouvriers qui travaillent la pierre de touche ; mais il n'a fait qu'indiquer ces maladies, & nous devons ajouter ici les travaux des modernes à ce sujet.

L'air lourd, épais, humide qui règne dans les carrières, donne aux ouvriers qui y travaillent toutes les maladies qui naissent de la transpiration supprimée, tels que les rhumes, les catarrhes, les rhumatismes : l'impureté de cet élement ne peut fournir à leur sang ce principe actif, & peut-être électrique, dont il a besoin. Aussi ce fluide vital est-il, chez les *carriers*, rapide, foible, phlegmatique, & donne-t-il naissance à des cachexies rebelles, & qui sont souvent la cause de leur mort. Ces malheureux qui sont toujours sous terre, mènent une vie languissante & périssent d'assez bonne heure.

Pour prévenir ces maux voici les moyens proposés par Hecquet, & depuis par l'auteur du Dictionnaire de santé. 1°. Ils ne descendront dans leur carrière que munis d'un sachet pendu à leur col, dans lequel seront deux gousses d'ail pilées avec un peu de camphre. 2°. Ils se frotteront le visage avec de l'eau-de-vie camphrée ou du vin aromatique ; le vinaigre pourroit suppléer à ces deux remèdes. 3°. Le tabac fumé, ou pris par le nez leur convient à merveille.

Quelquefois, malgré ces soins, les *carriers* de constitution foible & délicate sont attaqués subitement de défaillances ; alors on doit au plutôt les mettre au lit, leur faire boire beaucoup d'infusion de petite sauge ou de toute autre plante aromatique qu'on aura sous la main, & leur frotter tout le corps avec un linge imbibé de vin chaud & aromatisé, s'il est possible. On leur appliquera des ventouses sèches ; on leur fera prendre un gros de confection d'hyacinthe avec vingt-quatre grains de la poudre de la comtesse dans un verre d'eau de chardon béni. Tous ces remèdes sont capables de ranimer la chaleur éteinte, d'exciter le mouvement ralenti des fluides, de remonter pour ainsi dire le ton affoibli des visceres, & de rétablir la transpiration diminuée & même supprimée par l'air épais & humide des carrières. La saignée ne paroît pas répondre aux indications que l'on a alors à remplir, & elle ne convient tout au plus qu'aux sujets pléthoriques.

Il est encore un accident plus terrible & qui est commun aux *carriers* & à tous les ouvriers qui travaillent dans les profondeurs de la terre. Il s'élève quelquefois dans les souterrains, & sur-tout dans les carrières, des vapeurs meurtrières, des gaz qui ne peuvent pas servir à la respiration. Nous traiterons en détail cet objet à l'article des maladies des mineurs ; nous avertirons seulement ici les *carriers* de prendre beaucoup de précautions, d'avoir attention à leurs lampes, dont la lumière est d'autant plus foible, que l'air est moins pur, d'entretenir des courans d'air, de brûler de la paille, & d'être prêts à remonter le plus vite possible, au moindre danger.

Si quelqu'un d'eux avoit été suffoqué, on lui administrera les remèdes qui sont indiqués à l'article des MINEURS, auxquels cet accident arrive beaucoup plus souvent. On les exposera à l'air, on les agitera ; on leur fera respirer quelque liqueur spiritueuse, & on ranimera la circulation par tous les moyens possibles. (M. FOURCROY.)

CARROZA (Jean) naquit à Messine le 8 juin 1678. Il commença l'étude de la médecine sous *Dominique la Scala*. Jeune encore, il fut reçu docteur, & fut appellé à Sainte-Lucie. Il y exerça pendant trois ans avec tant de succès, que dans le nombre de 4000 habitans, personne n'y mourut qu'une femme sexagénaire. *Carroza* revint à Mes[illegible] en 1702, où il fit imprimer une thèse *De omni Scibili*, qu'il dédia à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, & qu'il soutint publiquement. Ce prince

envoya

envoya à cette diſpute *Léonard*, médecin françois qu'il avoit à ſa ſuite, avec ordre de lui en rendre compte. Le rapport fut avantageux à *Carroza* qui ſoutint ſi bien ſa thèſe, que perſonne ne douta qu'il n'eût réellement l'eſprit orné de toutes les connoiſſances poſſibles.

Antonin Mongitore parle de pluſieurs écrits qu'il n'a point publiés, ſavoir :

De vita.

De rerum initiis.

Galeni querela contra Galeniſtas.

Præcepta moralia.

Deux ont été imprimés ſous ce titre :

Contra vulgò ſcientias acquiſitas per diſciplinam, Opuſculum, Rothomæ, 1702, in-4.

Anthropologia primus tomus, in quo facilior & utilior medendi theoria & praxis palam fit abſque electuariis, confectionibus, loochs, tabellis, ſyrupis, julep, rob, apozematis, ſaccharis, catharticis, ſternutatoriis, maſticatoriis, epithematibus, ſaculis, veſicantibus, phlebotomiâ, tandem ſine quibuſdam decoctis, vinis medicatis, emplaſtris, &c. Meſſanæ, 1704, in-4. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CARTAGENA, (Antoine) médecin eſpagnol du XVIe. ſiècle, enſeigna avec diſtinction dans l'Univerſité d'Alcala. Il avoit tant de politeſſe & d'aménité, qu'il ranimoit la confiance des malades par ſa ſeule préſence. Il eut la confiance de François, dauphin de France, & de Charles, duc d'Orléans, qui en 1526 étoient paſſés en Eſpagne, comme ôtages de François Ier leur père, fait priſonnier à la bataille de Pavie, & qui demeurèrent en ce royaume juſqu'en 1529.

Les ouvrages de *Cartagena* ſont :

De ſignis febrium & diebus criticis. De Faſcinatione. Compluti, 1529, in-fol.

De febre peſtilenti. Ibidem, 1530, in-fol.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CARTES, (jeu des) ſ. f. *Hygiène.*

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Hygiène publique pour les hommes, conſidérés en ſociété.

Ordre IV. Règles relatives aux coutumes & aux mœurs.

Les *cartes* à jouer ſont des petits feuillets de cartons minces & liſſés, ordinairement blancs d'un côté & diverſement colorés de l'autre. Il n'a pas été queſtion des *cartes* à jouer avant 1392, ſous le règne de Charles VI. Les *cartes* à jouer des payſans ont dû être peu communes avant l'invention de la gravure en bois, qui ſeule pouvoit les mettre à un prix modique.

Nous conſidérons ici les *cartes* moins comme un amuſement & un délaſſement, que comme fourniſſant à la paſſion du jeu mille moyens différens de s'aſſouvir & de faire des victimes, de déranger la ſanté. Tout le monde ſait combien de querelles, de diſſentions, de combats meurtriers ont été la ſuite du goût qu'ont toujours témoigné pour les *cartes* les gens oiſifs, ignorans, les militaires inactifs, & ſur-tout les fripons qui en ont fait reſſource. Il eſt moins de notre devoir d'examiner l'immoralité qui eſt la ſuite du goût déſordonné qu'inſpirent les *cartes* à certaines perſonnes, que de faire voir que c'eſt un genre d'amuſement extrêmement nuiſible à la ſanté.

On pourroit conſeiller le jeu, ſi l'on pouvoit s'aſſurer de la fortune par des moyens légitimes ; alors le plaiſir & la gaité, qui l'accompagneroient toujours, pourroient, à quelques égards, devenir utiles : mais comme pour la fixer, il faut un travail qui lui-même eſt pénible & dangereux, comme ſur la maſſe des joueurs, il y en a infiniment plus qui ſont dupes qu'il n'y en a de fripons ; ceux-là ſont en même temps victimes de la colère, de la fureur & du déſeſpoir. On en rencontre tous les jours qui, forcés pour ſuivre leur malheureux penchant de paſſer les nuits ſans dormir, & de faire ce qu'on nomme vulgairement *du mauvais ſang*, éprouvent des maux de tête violens, des indigeſtions, des engourdiſſemens, des catarrhes, des crachemens de ſang, des hémorrhagies du nez, &c. De-là, chez les jeunes gens, des fièvres bilieuſes, & celles qu'on nomme *putrides* chez les perſonnes plus âgées.

On ſent combien les tempérans, les rafraîchiſſans, les bains & les acides conviennent aux perſonnes qui ont le malheur de ſe laiſſer entraîner au jeu : mais ces remèdes ne ſont pas aſſez efficaces ; les perſonnes qui s'apperçoivent que le jeu altère leur conſtitution, doivent y renoncer ſubitement ; car il ſeroit plus aiſé pour elles de fuir l'occaſion que de jouer ſans paſſion. La raiſon leur indique ce preſſant remède contre un goût qui ôte la ſanté, qui eſt anti-ſocial, enlève à l'ame ſa tranquillité, & compromet ſouvent la fortune, la vie, &, qui pis eſt, l'honneur.

(M. MACQUART.)

CARTÉSIANISME.

L'influence du *cartéſianiſme* ſur la médecine doit être enviſagée ſous deux points de vue différens ; relativement à la méthode de Deſcartes, & relativement à ſa phyſique.

La méthode que ce grand homme avoit introduite dans l'étude des ſciences, contribua auſſi ſans doute à rendre moins imparfaite celle de l'art de guérir. En effet, avant lui, la raiſon humaine ſembloit gémir dans un honteux eſclavage ; on avoit ſubſtitué dans

les ſciences des êtres imaginaires à la réalité, & des mots barbares & vuides de ſens à l'obſervation. Deſcartes, le premier, ſecoua le joug; & ce doute philoſophique dont il s'arma, lui & ſes diſciples, fut l'avant-coureur de la lumière & de la liberté de l'eſprit humain. Soit en remontant à des principes inconnus juſqu'alors, ſoit par ſon propre exemple, il démontra que, bien loin de ſe tenir iſolées les unes des autres, toutes les ſciences devoient ſe prêter un ſecours mutuel; que de cette union dépendoient leur accroiſſement & leur perfection; que, par la nature même des choſes, quelques-unes d'entre elles ſe trouvoient comme ſubordonnées à d'autres; qu'il y en avoit, ſur-tout, qui étoient d'une application générale, & devoient indiſpenſablement ſervir de préparation à l'étude de toutes les autres.

La médecine, de même que toutes les différentes branches des connoiſſances humaines, éprouva cette ſecouſſe univerſelle, imprimée à toute la maſſe du monde ſavant: & l'engourdiſſement péripatétique, dans lequel elle avoit langui durant tant de ſiècles, commença à ſe diſſiper. On vit que l'art de guérir n'étoit point une ſcience de mots; que ſon accroiſſement ſeroit dû à l'obſervation; &, ſur-tout, que ſa perfection dépendoit des ſecours qu'elle recevroit des autres ſciences. Telle fut l'origine de cette ardeur avec laquelle les médecins ſe livrèrent à l'étude des loix de la phyſique, & de celles du mouvement en particulier, parce qu'ils crurent que notre machine y étoit aſſujettie comme tous les autres corps de la nature; à celle des mathématiques, qui devoient ſervir à mieux apprécier les loix de la phyſique; à celle de l'hiſtoire naturelle & de la chimie, pour y découvrir de nouvelles armes contre les maladies & la mort. Sous ce premier point de vue, le *carteſianiſme* fut donc utile à la médecine.

Mais, par une foibleſſe & une contradiction qui ſont ſans doute inſéparables de l'eſprit humain, puiſque Deſcartes lui-même y ſuccomba, cet homme de génie ne voulut plus ſe borner à l'obſervation: il chercha à pénétrer les cauſes, & ſon imagination dévançant la vérité, lui fit embraſſer au lieu d'elle un vain phantôme. Bientôt le brillant de ſon hypothèſe, ſur la formation de l'univers, ſéduiſit toutes les têtes: l'eſprit de ſyſtême les gagna, & celui d'obſervation fut oublié. On chercha à expliquer la médecine, comme on avoit cru expliquer la phyſique du monde; & on négligea l'expérience, qui auroit appris aux médecins à quel point les loix de l'irritabilité & de la ſenſibilité devoient modifier dans l'homme les loix générales de la nature, relatives aux êtres animés. La médecine devint donc ſyſtématique; ou plutôt elle reſta telle ſous une autre forme, & les hypothèſes ne firent que ſe ſuccéder plus ou moins rapidement. Sous ce ſecond point de vue le *carteſianiſme* nuiſit beaucoup au progrès de l'art de guérir. (M. Mahon.)

CARTHAME. (*Mat. méd.*)

Quoique le nom de *carthame* ſoit particulièrement attaché, dans les arts & le commerce, à une ſeule eſpèce de plante dont la fleur eſt très-employée en teinture, il déſigne en botanique un genre bien diſtinct qui contient un aſſez grand nombre d'eſpèces; & comme pluſieurs de ces eſpèces ſont employées, ou au moins peuvent l'être en médecine, nous commencerons par expoſer briévement ici, ainſi que nous l'avons toujours fait, & que nous le ferons toujours dans des articles pareils, les caractères génériques, pour paſſer enſuite aux eſpèces utiles.

Le genre du *carthame* comprend des plantes à fleurs compoſées floſculeuſes, de la famille des cynarocéphales de Vaillant; ces plantes ont beaucoup de rapport avec les chardons, les carlines, &c. Les caractères du genre ſont des feuilles alternes plus ou moins épineuſes, un calice commun, formé d'écailles épineuſes ſur leurs côtés & à leur ſommet, & ſouvent appendiculées; des fleurs hermaphrodites, régulières à cinq diviſions, un receptacle garni de poils; des ſemences ovales, anguleuſes, garnies de poils, ou de paillettes. Ce genre diffère ſpécialement des chardons, parce que les écailles du calice, dans ceux-ci, ſont ſimples & terminées par une ſeule épine.

Des quinze eſpèces que décrit M. de la Marck, & dans leſquelles il comprend quelques atractiles, ou quenouillettes de Linnéus, il n'y en a que trois qui ſont employées en médecine.

La première eſpèce eſt le *carthame* officinal, *carthamus officinalis*, le vrai *carthame*, nommé auſſi *ſafran bâtard*, *carthamus officinarum flore crocco* de Tournefort; *carthamus tinctorius*, *foliis ovatis integris*, *ſerratoaculeatis* de Linnéus. Cette plante, glabre dans toutes ſes parties, eſt haute d'un pied & demi environ, liſſe, dure, garnie de rameaux & de feuilles vers ſon ſommet; elle porte des feuilles ſimples, épineuſes ſur leurs bords, veinées, pointues, oblongues, ou ovales, preſque amplexicaules ſur la tige; des fleurs terminales aſſez groſſes, dont les écailles du calice ſont chargées d'appendices, de petites feuilles & d'épines, les fleurons d'un beau rouge de ſafran; des ſemences liſſes & ſans aigrettes.

Cette belle plante, qui eſt originaire de l'Egypte & du Levant, eſt cultivée en France à raiſon de ſes uſages. Sa fleur eſt fort employée en teinture; elle ſert pour teindre la ſoie en ceriſe, en ponceau, en roſe; les plumaſſiers l'emploient pour teindre les plumes en rouge. On en prépare une eſpèce de fécule qui eſt fort en uſage pour la fabrication du rouge des femmes. On lave ces fleurs sèches dans la rivière, juſqu'à ce que l'eau n'en ſoit plus teinte; la couleur qu'elles donnent à l'eau eſt jaune fauve; cette matière colorante extractive eſt de mauvais teint, & altéreroit le rouge, ſi on ne l'enlevoit pas d'abord par le lavage. Lorſque l'eau n'enlève plus rien à ces fleurs, on les mêle avec de la potaſſe, ou des cendres gravelées, & de l'eau chaude; on agite fortement le mélange; on le laiſſe repoſer; lorſque la maſſe la plus groſſière des fleurs, décolorées ou devenues d'un rouge ſale, eſt précipitée, on décante la liqueur

Digitized by Google

trouble, & on la laiſſe dépoſer une ſeconde fois. Il ſe ſépare alors une eſpèce de fécule fine, douce, d'un rouge brillant, qu'on lave à pluſieurs repriſes avec l'eau pure, & qu'on reçoit à la fin ſur des coquilles, ou des ſoucoupes liſſes; lorſqu'elle y eſt ſuffiſamment attachée & séchée, on la frotte avec un corps dur, pour lui donner plus de ſolidité & d'éclat. On vend cette eſpèce de laque, préparée en grand, aux femmes, qui la mêlent enſuite avec de la craie de Briançon pour faire le rouge. *Voyez*, pour une connoiſſance plus exacte de cette préparation, le mot ROUGE DES TOILETTES.

Il n'y a que les graines ou les ſemences du *carthame* officinal qui ſoient employées, & même rarement, en médecine. Les fleurs ne manquent cependant pas de vertus. Quelques peuples les broyent & s'en ſervent comme d'un aſſaiſonnement; elles communiquent une belle couleur aux alimens; pluſieurs auteurs diſent qu'elles ſont laxatives à la doſe d'un gros: Ettmuler les range parmi les purgatifs. Elles ont été regardées comme propres à guérir la jauniſſe, & les obſtructions du foie; on en a préparé une conſerve, dans laquelle on faiſoit auſſi entrer les fleurs de ſouci.

Les ſemences du *carthame* officinal, parvenues à leur maturité, ſont blanches, liſſes, longues de trois lignes, pointues à leur extrémité inférieure, marquées de quatre angles. Sous une écorce dure & cartilagineuſe, elles contiennent une amande blanche, d'une ſaveur âcre, déſagréable & nauſéabonde. Pour choiſir ces ſemences en bon état, il faut qu'elles ſoient blanches, récentes, bien pleines, peſantes, & allant au fond de l'eau: on doit rejetter celles qui ſont rouſſes, brunes, ridées, flaſques, moiſies, cariées, légères; on ne ſe ſert que des amandes, après les avoir ſéparées de leur écorce. On nomme ces ſemences *graines de perroquet*, parce que cet oiſeau les mange avec avidité, & s'en engraiſſe ſans en être incommodé, tandis que les amandes douces lui ſont très-nuiſibles.

Les graines de *carthame* ſont un purgatif aſſez violent. Il paroît que dans le ſiècle d'Hippocrate les médecins plaçoient cette graine parmi les diurétiques. Ce philoſophe de Cos aſſure qu'elle reſſerre plus le ventre, qu'elle ne provoque les urines; Galien la regardoit auſſi comme ſpécialement purgative. Suivant Dioſcoride, le ſuc des ſemences de *carthame*, mêlé avec l'eau miellée, ou le bouillon de poulet, purge les inteſtins, mais nuit à l'eſtomac. Le même botaniſte nous apprend que de ſon temps on faiſoit avec ces ſemences, les amandes douces, le nitre, & l'anis, des eſpèces de gâteaux, ou de bols, de la groſſeur d'une noix, & qu'on en prenoit deux ou trois avant le repas, pour relâcher le ventre. Il paroît qu'à une forte doſe cette graine eſt émétique; auſſi Schroder la rangeoit parmi ces médicamens; Meſuë, & les arabes, lui attribuent la vertu d'évacuer la pituite, les eaux, les humeurs lentes & froides, & de guérir les hydropiſies, les maladies catarrhales du poumon. Fernel ajoute à ces propriétés celle d'éclaircir la voix; les médecins ont toujours été, depuis long-temps, dans cette opinion ſur ce médicament; ils l'ont employé pour diviſer & évacuer les humeurs ſéreuſes, épaiſſes, dans l'anaſarque, l'aſthme humide, la toux catarrhale. On a remarqué que la graine de *carthame* convenoit particuliérement aux vieillards. L'expérience a démontré que ſi ces propriétés conviennent en effet aux ſemences du *carthame* officinal, les médicamens de diverſes formes qu'on en prépare rebutent & dégoûtent les malades, excitent des nauſées, troublent les fonctions de l'eſtomac, & ſéjournent long-temps dans les viſcères. On a donné cette graine, ſoit en ſubſtance, à la doſe d'un ou de deux gros, ſoit en émulſion, à celle de quatre gros juſqu'à une once, ſoit à la même doſe, dans du petit-lait, du bouillon de veau, de poulet, des décoctions mucilagineuſes. On a cherché à corriger les défauts de ce médicament avec les aromates, les amers, les ſtomachiques, les alcalis, à diminuer la lenteur de ſon action par des purgatifs plus forts, comme le ſéné, le jalap, la ſcammonée; quoiqu'on ait fait aſſez de cas de cette drogue pour en préparer un électuaire qui portoit ſon nom, on ne l'emploie preſque jamais aujourd'hui.

La ſeconde eſpèce de *carthame*, connue comme médicament, eſt le *carthame* laineux; *Cnicus attractiis lutea diſtus* de Tournefort; *carthamus lanatus, caule piloſo, ſupernè lanato; foliis inferioribus pinnatifidis, ſummis amplexicaulibus dentatis* de Linnéus. Cette eſpèce, qui eſt plus généralement connue ſous le nom de *chardon béni des pariſiens*, & qui croît aux environs de Paris, ſe diſtingue par le tiſſu coroneux qui garnit la partie ſupérieure de ſes tiges, par ſes feuilles pinnatifides, par ſes fleurs jaunes dont les fleurons extérieurs ſont ſtériles. Toute la plante, & ſur-tout ſon extrémité fleurie, eſt amère. On la regarde comme diaphorétique, ſudorifique, ſtomachique, fébrifuge, & anthelmintique. On lui a attribué les mêmes propriétés qu'au vrai chardon béni, qui eſt une eſpèce de centaurée. (*Voyez* ce mot.) Les apoticaires la ſubſtituoient autrefois à cette dernière plante, pour préparer une eau diſtillée à laquelle on attribuoit une vertu ſudorifique très-remarquable; mais on n'en fait preſque aucun uſage aujourd'hui, quoiqu'elle paroiſſe au moins auſſi active que le vrai chardon béni.

La troiſième eſpèce eſt celle que M. de la Marck nomme *carthame* taché, *carthamus maculatus, carthamus foliis ſinuatis, dentato-ſpinoſis amplexicaulibus, ſquammis calycinis appendiculatis, margine apiceque ſpinoſis*. C'eſt une eſpèce de chardon de Linnéus, qui le déſigne par la phraſe ſuivante: *carduus marianus, foliis amplexicaulibus haſtato pinnatifidis ſpinoſis, calycibus aphyllis, ſpinis canaliculatis applicato ſpinoſis*. On nomme en françois cette eſpèce de *carthame*, *chardon marie*, *artichaud ſauvage*. Elle croît par-tout aux environs de Paris,

mais ſur-tout le long des chemins, dans les terres incultes; quoique Linnéus l'ait rangée parmi les chardons, il eſt certain qu'elle a tous les caractères du genre du *carthame*. Cette eſpèce eſt très-reconnoiſſable par la beauté de ſon feuillage, & par les taches, ou les veines blanches, qui ſont comme peintes ſur ſes feuilles. Ses fleurs ſont purpurines. On attribue à cette plante les mêmes propriétés qu'au chardon béni. On dit qu'elle guérit la pleuréſie par la tranſpiration qu'elle excite, qu'elle emporte les fièvres intermittentes par le même effet. La plupart des auteurs la regardent comme propre à détruire les obſtructions du foie, de la rate, des reins; à diſſiper la jauniſſe, l'hydropiſie, la néphrétique. Sa ſemence a ſur-tout été recommandée dans les fleurs blanches. L'eau diſtillée de la plante a paſſé pour un très-grand remède, appliquée avec des linges ſur les vieux ulcères.

On a été encore beaucoup plus loin ſur les vertus du *carthame* taché, ou chardon béni. Lindanus aſſure qu'on guérit la rage avec deux gros de ſemences de cette plante infuſées dans du vin. On aſſure encore avoir détruit & guéri radicalement des cancers avec l'eau diſtillée de la plante.

De toutes ces vertus ſi vantées autrefois, il ne reſte preſque plus rien aujourd'hui à cette plante; elle occupe un rang, même inférieur, dans la matière médicale. Aujourd'hui on ne l'emploie preſque plus; très-peu de médecins ont de la confiance dans ſes préparations, & ſur-tout dans ſon eau diſtillée, qui avoit produit des eſpèces de miracles, s'il faut en croire les auteurs du ſiècle dernier. Ses graines entrent ſeulement dans quelques médicamens très-compoſés, dans leſquels elles ſe perdent & ſe confondent avec une foule d'autres ſubſtances.

(M. Fourcroy.).

CARTHEUSER, (Jean-Frédéric) docteur & profeſſeur en médecine à Francfort ſur l'Oder, s'eſt fait beaucoup de réputation par les ouvrages qu'il a donnés au public. Le premier qu'il a fait imprimer a la chymie pour objet; c'eſt elle qui lui a ouvert la route à cette célébrité à laquelle il eſt parvenu.

Ses autres ouvrages ſont :

Elementa Chymiæ Medicæ dogmatico experimentalis. Halæ, 1736, *in*-8. *Francofurti ad Viadrum*, 1753, *in*-8, avec des augmentations.

Rudimenta Materiæ Medicæ. Francofurti ad Viadrum, 1741, *in*-8. *Ibidem*, 1749, 1750, deux volumes *in*-8. ſous le titre de *Fundamenta Materiæ Medicæ generalis & ſpecialis.*

Ibidem, 1767, deux volumes *in*-8.

Pariſiis, 1752, deux volumes *in*-12.

Pariſiis, 1769, quatre volumes *in*-12, par les ſoins de M. *Jean-Charles des Eſſarts*, docteur de la faculté de médecine de cette ville, qui a corrigé & augmenté cette édition.

En François, Paris, 1755, quatre volumes *in*-12.

Cet ouvrage eſt d'autant plus utile à ceux qui exercent l'art de guérir, qu'il eſt rempli d'expériences faites par l'auteur, & que les vertus qu'on attribue quelquefois aux médicamens avec trop peu de raiſons & de preuves, ſont exactement diſtinguées de celles que l'obſervation a ſolidement établies.

Pharmacologia theoretico-practica. Berolini, 1745, *in*-8. *Genevæ*, 1763, deux volumes *in*-8.

Fundamenta Pathologiæ & Therapeiæ prælectionibus ſuis academicis accommodata. Tomus I. Francofurti ad Viadrum, 1758, *in*-8. *Tomus II. Ibidem*, 1762, *in*-8.

Rudimenta Hydrologiæ ſyſtematicæ. Ibidem, 1758, *in*-8.

Diſſertatio chymico-phyſica de genericiis quibuſdam plantarum principiis hactenus plerumque neglectis. Francofurti ad Viadrum, 1764; *in*-8, troiſième édition.

Les principes, dont il traite dans cette diſſertation, ſont ceux que l'on peut retirer tels qu'ils exiſtent dans les plantes, ſans les décompoſer ni dénaturer. Il les réduit à ſix genres : les camphres, les ſels volatils huileux concrets, les cires, les ſuifs ou huiles figées qu'on appelle quelquefois beurres; les ſavons, autres eſpèces d'huile figée; les ſucres, auxquels il ajoute les eſprits balſamiques acidules.

Frédéric-Auguſte Cartheuſer, ſon fils, a pris pour ſujet de ſa diſſertation inaugurale, *De cortice caryophylloide Amboinenſi vulgò Culilawan dicto.* Il la ſoutint, en 1753, à Francfort ſur l'Oder, ſous la préſidence de ſon père. Mais on a de lui des ouvrages d'une plus grande étendue :

Elementa Mineralogiæ ſyſtematicè diſpoſita. Francofurti ad Viadrum, 1755, *in*-8.

Rudimenta Oryctographiæ. Ibidem, 1755, *in*-8.

Charles-Guillaume, ſon autre fils, prit auſſi le parti de la médecine. La thèſe de ſon doctorat a paru à Francfort ſur l'Oder en 1754, *in*-4, ſous le titre de *Diſſertatio inauguralis de Oleo Cajaput.* Depuis, il a donné des réflexions ſur la diète, elles ont paru en allemand.

On a publié différens recueils des diſſertations de *Cartheuſer* le père. Tels ſont ceux intitulés :

De morbis endemicis Libellus. Francofurti ad Viadrum, 1772.

Diſſertationes Phyſico-Chimico-Medicæ de quibuſdam Materiæ Medicæ ſubjectis. Ibidem, 1774.

Diſſertationes nonnullæ ſelectiores Phyſico-Chemicæ. Ibidem, 1775. (*Extr. d'Él.*) (M. Goulin.)

Digitized by Google

CARVI, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Le *carvi* eſt une plante ombellifère, dont les ſemences ſont aromatiques, & à laquelle pluſieurs botaniſtes accordent un genre propre; mais qui par ſes caractères appartient véritablement au genre des ſeſéli, dans lequel M. de la Marck l'a placé.

Carvi, carum pratenſe; *carvi*, off. C. B. P. 158.

Carum carvi. Linn.

La racine de cette plante eſt unique, longue, de la groſſeur du pouce, âcre, aromatique, fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges hautes au moins d'un pied & demi, cannelées, liſſes, branchues & vides. Les feuilles pouſſent par paires le long d'une côte, & ſont creuſées en gouttière: des fleurs blanches diſpoſées en lis naiſſent ſur des ombelles ſoutenues au ſommet de la plante; elles ont cinq pétales inégaux, & un peu crépus, placés en rond. Le calice devient un fruit, où ſe trouvent renfermées deux petites ſemences noirâtres, âcres & aromatiques, d'une odeur de fenouil, d'une ſaveur d'anis, de cumin ou de panais. Cette plante vient ſur les Alpes, ſur les Pyrénées, & en Provence; on la trouve communément dans les prés aux environs de Paris.

Les graines de *carvi* ſont au nombre des quatre ſemences chaudes majeures. Elles ſont remplies, dit Vogel, d'une huile âcre, éthérée, qu'on prétend très-bonne contre la ſurdité, ſi on l'injecte dans les oreilles; mais qui pourroit au contraire, dans preſque toutes les circonſtances, nuire infiniment par l'irritation qui ſeroit la ſuite de ſon uſage. Le *carvi* paſſe pour chaſſer puiſſamment les vers, les vents, pour augmenter la ſécrétion du lait, fortifier l'eſtomac, favoriſer l'expulſion de la mucoſité des poumons, & même du pus qui s'y ſeroit formé. On dit l'huile très-bonne pour ſervir de fomentation dans les coliques du bas-ventre. Toutes ces vertus ne ſont pas encore à nos yeux dans un dégré d'évidence ſuffiſant. (M. Macquart.)

CARUS, Aſſoupiſſement, ſommeil profond; *κάρος* des Grecs, de *κάρουται* gravari; *marcos* de Celſe; *ſtupor* des Latins; *ſopor* Mercurialis; *gravis dormitatio* Rhaſis; *apoplexia minor* des auteurs. Aphonia Hippocrat.

Le ſommeil qui ſuccède à de longues veilles, ou à de grandes fatigues, peut être long & profond, ſur-tout chez les jeunes gens, ſans être contre nature; mais celui qui arrive ſans cauſe apparente, qui ſe joint comme épiphénomène ou comme ſymptôme, à quelque maladie, qui eſt la ſuite de quelque bleſſure, eſt une affection morbifique grave, que l'on déſigne ſous le nom de *carus*. On doit le diſtinguer des autres affections ſoporeuſes, du coma ou cataphora, de la léthargie ou de l'apoplexie avec leſquels il a quelque rapport, mais dont il diffère par des caractères qui lui ſont propres. Cependant pluſieurs auteurs le confondent avec ces diverſes affections. Galien, dans quelques endroits, traite du *carus* & de la léthargie, comme d'une ſeule & même maladie. Mercurialis paroît avoir la même opinion, lorſqu'il définit le *carus* un ſommeil long & profond, avec léſion des facultés intellectuelles, ſurtout de l'imagination; léſion qui appartient plutôt à la tiphomanie & auſſi à la léthargie, après laquelle les malades reſtent hébétés & perdent entièrement le ſouvenir de ce qui leur eſt arrivé. Eginette donne pour caractère diſtinctif le mode particulier que la fièvre affecte dans l'un & dans l'autre; elle précède le *carus* & ſuccède à la léthargie. Duret regarde le *carus* comme une apoplexie légère, qui ne diffère de la véritable ou forte apoplexie que par le degré d'engorgement des vaiſſeaux, & par la nature de la reſpiration, profonde & ſtertoreuſe dans celle-ci, libre, tranquille & naturelle dans le *carus*. Pluſieurs auteurs adoptent ce ſentiment. Sauvages au contraire penſe que l'on ne doit point confondre toutes ces affections ſoporeuſes, & les rapporter à un ſeul genre dont elles formeroient des eſpèces; il les regarde comme des maladies particulières, dont l'identité ne pourroit être prouvée qu'autant que l'on connoîtroit bien le ſiège de chacune d'elles. Ce ſiège n'étant pas bien connu, & ce qu'en ont dit les auteurs recommandables, Villis, Hoffmann, Bellini & d'autres, étant hypothétique & appuyé ſur un trop petit nombre d'obſervations anatomiques, pour pouvoir ſervir de règle dans la pratique; nous nous bornerons à préſenter les ſymptômes qui diſtinguent & accompagnent le ſommeil carotique.

Le *carus* eſt un ſommeil contre nature, qui dure pluſieurs jours, qui eſt ſouvent précédé & accompagné de fièvre: celui qui en eſt attaqué a le viſage rouge, les yeux à demi-ouverts, la reſpiration libre, tranquille & à peine ſenſible: ſi on cherche à le réveiller, ſoit en lui parlant avec force, ſoit en l'excitant par des piquures & des irritations, il ſe réveille difficilement, ne répond point ou peu, & ſe rendort auſſi-tôt. Le *carus* ſe diſſipe petit à petit, & n'eſt point ſuivi de cette ſuſpenſion des facultés intellectuelles, de cette perte de la mémoire que l'on obſerve à la ſuite de la léthargie; il ne ſe termine point, ou rarement, & à moins qu'il ne ſoit porté à un haut dégré par d'autres accidens fâcheux, comme l'apoplexie; le malade recouvre ſa ſanté & il ne reſte qu'une foibleſſe ſingulière de la tête telle, qu'elle penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Outre ces ſymptômes propres au *carus* en général, il préſente d'autres caractères, ſuivant qu'il eſt ſpontané, fébrile, ou ſymptomatique.

Le *carus* ſpontané, *apoplexia minor*, *aphonia*, Hipp. s'annonce ordinairement par la céphalalgie & le vertige: la langue eſt nette & n'indique aucune ſaburre des premières voies; cependant il y a des naufées qui dépendent de la céphalalgie); il eſt accompagné de rougeur de viſage, de la chaleur du

Digitized by Google

corps & de la fréquence du pouls. Il faut observer que dans toutes les maladies soporeuses, le pouls est lent & rare ; ainsi on doit en ce cas le regarder comme fréquent, s'il a sa viteſſe naturelle Le *carus* attaque les gens pléthoriques, adonnés à la bonne chère, qui mènent une vie oiſive, les femmes groſſes. Les remèdes qui conviennent dans le *carus* ſpontané ſont tous ceux que l'on preſcrit dans l'apoplexie ſanguine, dont il ne diffère que par la moindre intenſité des accidens, & parce qu'il annonce moins de danger ; auſſi n'eſt-il pas néceſſaire de les adminiſtrer avec autant de précipitation & au même degré. Après des ſaignées modérées il faut inſiſter ſur tous les moyens propres à détourner les humeurs de la tête, les lavemens, les bains de pied, les épiſpaſtiques. Boerrhaave recommande de tenir le malade hors du lit, ſur un ſiège, le corps droit ; ou ſi la foibleſſe s'oppoſe à ce qu'il puiſſe garder cette poſition, de le tenir dans le lit, mais la tête la plus élevée poſſible.

Le *carus* fébrile, *febrilis* Sydenham, *febricoſus* Werloff. *Cari pyretici*. La tigueur & le friſſon qui précèdent la fièvre & chacun de ſes redoublemens, diſtinguent celui-ci du *carus* dans lequel il n'y a point de fièvre, ou bien elle n'eſt accompagnée d'aucun froid ſenſible. Sydenham a obſervé une épidémie dans laquelle les malades étoient pris de fièvre & d'un ſommeil carotique qui duroit pluſieurs ſemaines. Quelques ſaignées, des lavemens & les moyens propres à calmer le mouvement fébrile & à dégager la tête, diſſipèrent petit à petit ce ſommeil extraordinaire, qui fut ſuivi de cette foibleſſe de la tête dont nous avons parlé, & qui dura juſqu'au rétabliſſement des forces. Dans la tritœophie & l'hémitritée qui règnent en automne, ainſi que dans les fièvres malignes & le typhus, on obſerve ſouvent un ſommeil carotique, qui paroît dépendre de l'effort de la nature vers la ſortie des parotides, qui annonce une évacuation de ſang critique par les oreilles ou par le nez. Dans les fièvres intermittentes malignes, on obſerve encore ce *carus* qui s'annonce au premier & ſecond accès, & à ſon invaſion au troiſième. Si le ſommeil ne ſe diſſipe point avec l'accès, & que dans l'intervalle de l'un à l'autre, le malade reſte typhomane ou hémi-plectique, il ne préſente aucune reſſource. Lorſque le ſommeil devient ſeulement plus profond d'un accès à l'autre, le moyen de prévenir le danger eſt le quinquina donné ſur le champ pendant l'intermiſſion, & à très-haute doſe.

Carus iſchurioſus, Bonnet. Cette eſpèce, ou ce *carus* ſymptomatique, ſe joint à l'iſchurie vraie ou fauſſe, & eſt produit par le reflux de l'urine ; il eſt accompagné de ſoif, de chaleur des entrailles, de fièvre, de ſoubreſaults des tendons, & ſe termine par la mort, ſi on ne remédie promptement à la cauſe première de tous les accidens.

Carus traumaticus, Bonnet, eſt celui qui ſuccède à une plaie, une contuſion, ou une fracture du crâne. Bonnet rapporte quelques obſervations remarquables de *carus*, à la ſuite de bleſſures, entre autres celle d'un *carus* mortel ſurvenu après une violente percuſſion à la tempe droite, ſans qu'il y eût de plaie ; il dit avoir ſouvent remarqué dans ſes diſſections anatomiques, les meninges & toute la ſurface extérieure du cerveau, enflammées & flegmoneuſes chez des ſujets qui avoient ſuccombé, non pas à la phrénéſie, mais au *carus* ou à d'autres maladies ſoporeuſes.

Carus arthriticus. (Murgtav.) Le déplacement de l'humeur arthritique, & ſon tranſport ſur le cerveau, produit quelquefois le ſommeil carotique, qui ſe diſſipe lorſqu'elle ſe reporte ſur les extrémités, & y renouvelle ſes douleurs.

Carus verminoſus. Sennert. Les enfans qui ont des vers ſont attaqués d'un ſommeil profond, avec une petite fièvre, la rougeur fugace des joues, l'odeur d'aigre doux : il ceſſe, lorſque par les émétiques & les purgatifs on a chaſſé les vers.

Carus variolioſus, Sydenham. Celui-ci a lieu dans les petites véroles malignes & confluentes. Enfin

Carus hyſtericus. La ſuffocation hyſtérique qui affecte toutes les fortes maladies, qui préſente tous les ſymptômes, produit le ſommeil carotique, qui ſe combat par les remèdes propres à l'affection hyſtérique, ou plutôt qui ſe diſſipe par les efforts de la nature à la fin de l'accès, avec tous les accidens ; il annonce rarement un grand danger. (D. L. P.)

CARYOCAR, porte-noix, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta*.

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Caryocar, nuci ferum. Lin.

C'eſt un grand arbre de l'Amérique méridionale, dont les feuilles ſont ternées, & qui porte des fleurs à calice & corolle de couleur pourpre.

Le fruit eſt une très-groſſe noix ſphérique, charnue, qui a le volume de la tête, qui contient communément quatre noyaux, ovale-triangulaires, à ſuperficie réticulée.

Cet arbre croît le long de la Berbicie & de Leſſequebé. Les noyaux qu'il contient ſont bons à manger. (M. Macquart.)

CARYOCOSTIN. (*Mat. méd.*)

On nomme *électuaire caryocoſtin* une compoſition pharmaceutique, dont les girofles & le coſtus ſont la baſe, & auquel ces ſubſtances ont fait donner leur nom.

Cet électuaire purgatif eſt préparé avec les médicamens ſuivans :

℞ *Coſtus* . . . . . } ana . . . 3 ij
Girofles . . . . }
Gingembre . . . . }
Cumin . . . . . }

Diagrède . . . . . } . . . . . ʒ ß
Hermodattes . . . }

Miel dépuré . . . . . ʒ vj

On mêle bien toutes ces ſubſtances, miſes en poudre fine & paſſées au tamis de ſoie, avec le miel, en les broyant dans un mortier de marbre ; lorſque le mélange eſt bien fait, on le met dans un pot qu'on bouche avec ſoin, & on le conſerve pour l'uſage dans un endroit frais.

Cet électuaire purge aſſez fortement ; on le range à cauſe de cela parmi les hydragogues. On le dit auſſi très-propre à évacuer l'humeur mélancholique, à diſſiper les douleurs goutteuſes, à faire deſcendre des parties ſupérieures & de la tête, les ſéroſités & la pituite qui occupent ces organes. On l'adminiſtre à la doſe d'un gros juſqu'à celle d'une demi-once & même de ſix gros dans les ſuites de goutte, de thumatiſme, d'apoplexie ſéreuſe, de fluxions opiniâtres, dans les catarrhes, l'aſthme humide, &c. Il eſt rarement employé aujourd'hui ; on a renoncé à la plupart des électuaires officinaux, parce qu'ils ſont ſujets à des altérations qui en rendent les effets incertains. (*Voyez* le mot ÉLECTUAIRES.) (M. FOURCROY.)

CARYOTE à fruits brûlans, ſ. m. (*Hygiene.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles,

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Caryota urens. Lin.

Palma dactilifera fructu acerrimo. Plum. gen. 6. 3.

Palma indica folio bi-compoſito fructu racemoſo. Raii, hiſt. 1365.

Birala. Encyc. an.

Le *caryote* eſt un palmier très-haut & très-remarquable par la forme de ſes feuilles, extrêmement grandes, deux fois ailées & à pinnules oppoſées, garnies dans toute leur longueur de deux rangs de folioles. Le ſpathe qui contient le régime, c'eſt-à-dire, les grappes de fleurs & de fruits naiſſans, découvre, en s'ouvrant & en ſortant de l'aiſſelle de la feuille inférieure, une panicule dont les rameaux ſimples, reſſerrés en faiſceaux, & longs de trois à quatre pieds, ſont couverts, dans toute leur longueur, d'un nombre conſidérable de petites fleurs ſeſſiles, les unes mâles, les autres femelles.

Le fruit eſt une baie arrondie, rouge dans ſa maturité, uniloculaire, qui contient deux ſemences dures, à ſubſtance marbrée, applaties d'un côté, & convexes ou arrondies de l'autre.

Ce palmier croît dans les Indes & dans les iſles Moluques ; ſes fruits, qui ſont de la groſſeur d'une petite prune, ont leur extérieur ſi cauſtique, qu'il cauſe, lorſqu'on les mange, des demangeaiſons très-cuiſantes à la bouche.

On peut faire, avec la moëlle du tronc du *caryote*, une farine ſemblable à celle du ſagou ; mais comme ſa ſaveur eſt moins agréable, on n'en fait uſage que dans les temps de diſette. (M. MACQUART.)

CASCARILLE, ſ. f. (*Mat. méd.*) ou CHACRIT.

Kina kina aromatica falſa ; caſcarilla ; ſchacarilla ; cortex peruvianus griſeus ; zagarilla. Off.

C'eſt l'écorce d'un arbre, déſigné ſous le nom de *ricinoïdes eleagni folio. Calesb. Carol.* II. p. 46. t. 46.

Cluſia foliis lanceolatis acutis integerrimis petiolatis. Linn.

M. de la Marck a déſigné la *caſcarille* comme l'écorce d'une eſpèce de croton à feuilles de *chalef. Croton caſcarilla.* Lin.

Sauge du port de Paix. Nicols. S. dom.

L'arbre de la *caſcarille* s'élève de cinq à ſix pieds de haut. Son tronc eſt court, gros & couvert d'une écorce cendrée. Ses branches ſont nombreuſes : ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule, & ſont couvertes d'une pouſſière d'un blanc verdâtre. Les fleurs ſont à l'extrémité des dernières branches en épi. Les unes ſont fécondes, les autres ſtériles ; les femelles portent un embrion qui devient un petit fruit à trois loges, chargé d'une pouſſière blanche, verdâtre. Chaque loge contient une graine noire, groſſe comme un pois.

Cet arbre croît dans le Pérou, la Floride, le Paraguai, la Caroline. Toute la plante a une odeur aromatique, agréable : ſa ſaveur eſt âcre & amère.

L'écorce de cet arbre, connue dans les boutiques ſous le nom de *caſcarille*, eſt roulée en petits tuyaux, de la largeur du doigt, de la longueur de trois ou quatre pouces, de l'épaiſſeur d'une ou deux lignes. A l'extérieur, elle eſt de couleur cendrée, tirant ſur le blanc, intérieurement rougeâtre : ſon goût eſt amer, aromatique, ſon odeur piquante & très-agréable. Lorſqu'on en brûle, on retrouve à-peu-près l'odeur de l'ambre.

Bolduc a donné à l'académie des ſciences, en 1709,

un mémoire, dans lequel il dit que la *caſcarille* fournit, par l'eſprit-de-vin, plus d'extrait téſineux qu'aucun végétal connu, & qu'elle a ſur le quinquina l'avantage d'agir en plus petite doſe, ſans que ſon uſage ſoit continué auſſi long-temps. Il ajoute qu'elle fut ſi utile dans les dyſſenteries de 1709, que l'ipécacuanha y perdit de ſon crédit. La *caſcarille* a donc les mêmes vertus que le quinquina; elle fortifie beaucoup l'eſtomac, rappelle l'appétit, corrige les crudités, & guérit les fièvres intermittentes; on l'unit quelquefois avec ſuccès au quinquina pour chaſſer les fièvres rebelles, ſur-tout celles dont l'accès eſt accompagné de friſſons, ou qui ſont épidémiques.

On croit ſur-tout qu'elle devient un excellent fébrifuge, lo ſqu'on la donne en ſubſtance avec la poudre de fleurs de camomille, ou en décoction avec les mêmes fleurs: lorſqu'on l'adminiſtre ſeule & en poudre très-ſubtile, on la donne depuis un demi-gros juſqu'à un gros, & en décoction, depuis un gros juſqu'à deux.

Selon Vogel, la *caſcarille* poſsède à un haut degré la vertu tonique, & celle de guerir les fièvres pétéchiales, également comme les fièvres intermittentes, ſoit qu'on la donne en ſubſtance ou infuſée dans du vin blanc.

Degner (*Dyſent. epid.* ch. 55) dit qu'elle eſt très-bonne dans les flux de ventre & contre les aſcarides. Hoffmann & Bohémer diſent qu'elle contient une huile éthérée.

Il faut encore examiner la *caſcarille* pour ſavoir bien à quoi s'en tenir ſur tous ces rapports.

(M. Macquart.)

CASPIUS (George) étoit de la province de Hainaut dans les Pays-Bas. Il s'acquit de la réputation vers la fin du XVIe ſiècle par les connoiſſances qu'il avoit de la médecine; il fut un zélé défenſeur de la doctrine de *Botal* ſur la ſaignée. Les ouvrages qu'il compoſa à ce ſujet, ſont intitulés:

Ad Bonaventura Grangerii admonitionem de cautionibus in ſanguinis miſſione adhibendis Reſponſio, quâ Leonardi Botalli Libellus de curatione & ſanguinis miſſione defenditur. Baſilea, 1580, *in*-8. *Pariſiis*, 1581, *in*-8.

Caſtigatio Bonaventura Grangerii, ſeu, Villici animaaverſiones adversùs Leonardum Botallum. Baſilea, 1582, *in*-8. *Bonaventure Granger* étoit un médecin de Paris. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASSAVE, ſ. f. (*Hygiène.*)

C'eſt une eſpèce de pain que les indiens font avec la racine du manihoc. (*Voyez* Manihoc.)

(M. Macquart.)

CASSE. (*Mat. méd.*)

Le mot *caſſe* n'exprime point ſeulement aujourd'hui pour un homme inſtruit dans toutes les parties de la matière médicale, la gouſſe laxative qu'on emploie le plus fréquemment ſous ce nom, mais un genre entier de plantes très-remarquables par leur forme & leur ſtructure, & très-intéreſſantes par les eſpèces utiles à la médecine qu'il comprend. Ce genre a même donné ſon nom à une ſection entière de la famille des légumineuſes.

Le genre des *caſſes* eſt compoſé de plantes polypétalées, demi-légumineuſes, dont le caractère conſiſte dans un calice à cinq folioles caduques, colorées, dans cinq pétales concaves, ouverts, ceux d'en-bas plus grands que les ſupérieurs; dans dix étamines inégales, ſéparées, dont trois ſont ſtériles; dans un ovaire, demi-cilindrique, pédiculé, terminé par un ſtyle court, courbé, & par un ſtigmate ſimple; enfin, dans un fruit ou eſpèce de légume allongé, cilindrique ou plat, ſéparé en-dedans par des cloiſons tranſverſales, plus ou moins complettes, & contenant pluſieurs ſemences attachées à la ſuture ſupérieure.

Quoiqu'il y ait 48 eſpèces de plantes, connues dans ce genre, herbes, arbriſſeaux ou arbres, il n'y en a que 7 qu'il ſoit néceſſaire de connoître en médecine, à raiſon des uſages auxquels elles ſont employées; encore, ſur ces 7 eſpèces, il n'y en a que deux qui aient des propriétés connues, aſſez utiles & aſſez importantes pour exiger de notre part des détails étendus, & de la part de ceux qui étudient l'art de guérir, une connoiſſance plus approfondie. Nous allons décrire en abrégé, dans cet article général & préliminaire, les ſept eſpèces qui ſont ou peuvent être employées; & nous renverrons à des articles particuliers, l'hiſtoire plus détaillée des deux eſpèces qui méritent d'être traitées avec plus de ſoin.

1°. La première eſpèce de *caſſe*, à laquelle on connoît des propriétés médicinales, eſt celle que M. de la Marck nomme *caſſe* à feuilles échancrées, *caſſia emarginata* de Linnéus. Cette plante, haute de 5 à 6 pieds, porte beaucoup de jets qui s'élèvent de la racine, & qui ſont rameux à leur extrémité, des feuilles alternes, ailées, à trois paires de folioles ovales & échancrées, des fleurs jaunes, des gouſſes plattes, d'un ou de deux pouces de longueur; elle croît dans les Antilles. Ses feuilles & ſes fruits ont des vertus médicinales connues; les premières ſont purgatives & peuvent être ſubſtituées au ſéné, qui eſt une eſpèce du même genre; les légumes contiennent une pulpe, dont la ſaveur & les propriétés ſont analogues à celle de la *caſſe* ordinaire, de la *caſſe* des boutiques.

2°. La ſeconde eſpèce eſt nommée *caſſe puante*. Tournefort l'a déſignée par la phraſe ſuivante: *Caſſia Americana fœtida, foliis oblongis glabris*. Piſon & Marcgrave la nomment *Païo mirioba*, d'après les habitans des lieux où elle croît. Linnéus la décrit ainſi:

ainſi : *Caſſia foliis quinquejugis ovatis lanceolatis margine ſcabris ; exterioribus majoribus ; glandula baſeos petiolorum.* C'eſt une plante, haute de deux ou trois pieds ; ſes feuilles, compoſées de trois ou cinq folioles, ſont fétides, ſes fleurs jaunes, ſes gouſſes longues, de quatre à ſix pouces, larges de trois lignes, comprimées & arquées en ſabre. Elle croît aux Antilles. Elle eſt rangée parmi les plantes réſolutives & hyſtériques. Piſon nous apprend qu'on l'emploie pour faire des fomentations très-utiles dans les inflammations, mais ſur-tout dans celles qui attaquent les jambes.

3°. La troiſième eſpèce, dans l'ordre de deſcription adopté par M. de la Marck, comprend la *caſſe* ordinaire, la *caſſe* ſolutive. C'eſt une des eſpèces les plus généralement utiles ; nous en ferons un article particulier ſous le nom de *caſſe en bâtons*. On le trouvera immédiatement après celui-ci.

4°. La quatrième eſpèce médicinale de *caſſe* eſt celle qui fournit le ſéné ; on en trouvera l'hiſtoire détaillée au mot Séné. Mais comme cet article eſt fort éloigné de celui-ci dans l'ordre alphabétique, nous indiquerons ici les caractères diſtinctifs de cette eſpèce, en les faiſant contraſter avec celles qui ſont l'objet de cet article général. M. de la Marck nomme cette eſpèce *caſſe lancéolée*, à cauſe de la forme de ſes feuilles. Elle eſt haute de deux ou trois pieds ; ſes feuilles ſont compoſées de cinq paires de folioles ; les fleurs, d'un jaune pâle, ſont diſpoſées en grappes ; les gouſſes ſont linéaires, comprimées, courbes & velues. Forskhal a vu cette plante dans l'Arabie, & il dit que les pétioles portent une glande ſeſſile, près de leur baſe. On ne connoît pas encore exactement toutes les parties de cette plante. Linnéus lui-même a commis une erreur par rapport au ſéné ; c'eſt de l'avoir confondu avec la cinquième eſpèce utile dont nous allons parler. (*Voyez* Séné.)

5°. Cette cinquième eſpèce eſt nommée *caſſe d'Italie*, *ſéné d'Italie* par M. de la Marck. Linnéus la décrit ainſi : *Caſſia foliis ſejugis ſubovatis, petiolis eglandulatis.* C'eſt le *ſena Italica foliis obtuſis* de G. Bauhin & de Tournefort. Cette plante, haute d'un pied & demi, tandis que la précédente a trois pieds, porte des feuilles compoſées de ſix folioles ovales, obtuſes, plus larges que le vrai ſéné, des pétioles ſans glandes, des fleurs jaunes, veinées de pourpre, diſpoſées en grappes ſur de longs pédoncules qui terminent les rameaux ; les gouſſes ſont ovales, oblongues, comprimées, recourbées en-deſſus. Le ſéné d'Italie eſt originaire du Levant ; il eſt cultivé dans les champs d'Italie. Ses feuilles ſont purgatives ; mais leur vertu eſt bien inférieure à celle de l'eſpèce précédente ou du véritable ſéné. (*Voyez* ce mot.)

6°. L'avant-dernière eſpèce de *caſſe*, employée pour la guériſon des maladies, eſt la trentième eſpèce décrite par M. de la Marck ; ſous le nom de *caſſe à gouſſes ailées* ; *Caſſia alata* de Linnéus. Voici la phraſe par laquelle M. de la Marck la caractériſe : *Caſſia foliis octojugis, ovali oblongis, obtuſis, mucronatis ; petiolis eglandulatis, leguminibus bialatis.* C'eſt une plante de huit à neuf pieds de hauteur, dont les feuilles alternes & compoſées ont un pied & demi de longueur ; leur pétiole eſt légèrement ailé, ſans glandes ; ſes fleurs jaunes, en grappes, ſont munies de bractées concaves, qui tombent de bonne heure ; ſes légumes ſont droits, de cinq à ſix pouces de longueur, larges de ſix à ſept lignes, bordées de deux ailes membraneuſes dans toute leur longueur, & terminées en pointe. Cette plante croît aux Antilles & dans l'Inde dans des lieux humides, ſur le bord des eaux. Rumphe la nomme *herpetica* ; en françois elle eſt appellée le dartrier, l'herbe à dartres. On fait avec ſes fleurs un onguent qu'on dit être très-bon dans ces maladies ; mais ſi c'eſt en les faiſant diſparoître, ſon uſage peut être très-dangereux : au reſte il n'y a pas d'obſervations exactes ſur ſes propriétés, & nous ne pouvons rien dire de poſitif ſur cet objet.

7°. La ſeptième & la dernière eſpèce de *caſſe* dont l'uſage eſt médicinal, eſt la *caſſe* du Bréſil, *caſſia grandis* de Linnéus fils. C'eſt un grand arbre très-étendu dans ſes branches, couvert de duvet ſur ſes rameaux, dont les feuilles ſont compoſées de quinze à vingt paires de folioles, obtuſes, oblongues, diſpoſées ſur un pétiole de neuf à dix pouces, dépourvu de glandes. Ses fleurs ſont portées ſur des grappes ſimples, axillaires ; leurs pétales ſont roſés. Ses gouſſes ſont longues d'à-peu-près deux pieds, larges de trois pouces, légèrement comprimées, ayant deux côtes ſaillantes d'un côté, & une ſeule de l'autre, d'une forme à peu près ſemblable à celle d'un ſabre. Ces fruits ſont à pluſieurs loges remplies d'une pulpe brune, épaiſſe, viſqueuſe, acide & amère. Les valves de ces gouſſes ſont ſi dures, qu'il faut les caſſer avec un marteau pour en avoir la pulpe.

Lorſqu'elles ſont encore vertes, & avant la maturité, leur pulpe eſt aſtringente ; elle devient purgative quand elle eſt mûre. Lobel, Bauhin, & Tournefort, diſent l'avoir employée avec ſuccès. Il eſt ſingulier que Jonſton, dans ſon hiſtoire des arbres, diſe qu'elle n'eſt point purgative, & la nomme *caſſia fiſtula non purgans, Braſilienſis*. *Voy.* le mot Casse en batons. (M. Fourcroy.)

CASSE EN BATONS. (*Mat. méd.*)

On connoît plus particulièrement dans les boutiques, ſous le nom de *caſſe en bâtons*, les gouſſes ou légumes de la *caſſe*, qu'on appelle auſſi quelquefois *caſſe ſolutive*, *caſſe laxative*, *caſſe officinale*.

Hiſtoire naturelle de l'arbre à caſſe.

L'arbre qui fournit ces légumes a déjà été indiqué dans la troiſième eſpèce du genre conſidéré dans l'article précédent ; mais comme elle mérite une conſidération particulière, & une étude plus approfondie

que la plupart des autres eſpèces traitées dans l'article général, il faut la décrire en particulier, & l'examiner ſous tous ſes rapports dans celui-ci.

Cette plante eſt connue & employée depuis long-temps. Les grecs modernes l'ont nommée *caſſe noire*, κασία μέλαινα. On la déſignoit dans les boutiques ſous les noms de *caſſia ſolutiva*, *caſſia nigra*, *ſiliqua Ægyptiaca*. Linnéus a conſervé pour le nom trivial l'expreſſion de *caſſia fiſtula* adoptée long-temps avant lui, & tirée de la forme de ſes gouſſes. G. Bauhin la nommoit *caſſia fiſtula alexandrina*; Bontius *arbor caſſiam ſolutivam ferens*. Elle eſt déſignée ſous le nom de *conna* dans le jardin de Malabar, & ſous celui de *quanyo huatli ſecunda* dans l'ouvrage d'Hernandès. Linnéus la décrit par la phraſe ſuivante: *caſſia foliis quinquejugis ovatis acuminatis glabris, petiolis eglandulatis*. On nomme l'arbre *caneficier*.

Il reſſemble au noyer par ſon port; ſon écorce eſt unie & cendrée au-dehors; ſon bois dur, d'un roux noirâtre. Ses feuilles ſont alternes, compoſées de cinq ou ſix paires de folioles ovales, pointues, de quatre à cinq pouces de longueur, de deux de large, plus larges vers le bas, & aſſez ſemblables à un fer de lance, ſuivant le père Plumier. Ses fleurs jaunes, grandes, dont les pétales ſont concaves & veinés, ſont diſpoſées en belles grappes un peu lâches, longues de huit à dix pouces, & portées dans les aiſſelles des feuilles. Chacune d'elles eſt portée ſur un pédoncule propre, de deux pouces de longueur. Leur calice glabre eſt trois fois plus court que la corolle; les anthères ſont diviſées en deux lobes à leur baſe; l'ovaire eſt pédiculé, grêle & courbé; il ſe change en une eſpèce de gouſſe pendante, cilindrique, droite, d'un pied & demi de longueur, un peu plus groſſe que le pouce, qui, ſous une écorce dure, ligneuſe, brune foncée, & très-caſſante, renferme beaucoup de loges formées par des cloiſons tranſverſales, parallèles & minces. Ces cloiſons ſont légèrement ſaillantes en-dehors, & font paroître la gouſſe comme compoſée d'anneaux. On apperçoit ſur le dehors de ce fruit des rides tranſverſales, & deux côtes ſaillantes, liſſes & plates, qui indiquent la réunion des valves. Chaque loge de cette gouſſe eſt remplie par une pulpe d'un brun noirâtre, douce, un peu ſucrée & légèrement acidule. Cette pulpe eſt d'abord blanche; elle devient jaune, rougeâtre, & enfin brune par les progrès de la maturité. On trouve au milieu une ſemence arrondie, comprimée, cordiforme, d'une couleur rouſſe, dure, & attachée à la future des valves par un filet mince.

L'arbre à la *caſſe*, ou le *caneficier*, croît naturellement en Egypte, & dans un grand nombre de pays chauds des grandes Indes. On l'a tranſporté en Amérique, où il eſt actuellement naturaliſé, & d'où on nous apporte ſes fruits en grande quantité. Il y fleurit dans les mois d'avril & de mai, & il eſt alors entièrement dépouillé de ſes feuilles.

Les gouſſes ou légumes de *caſſe* ſe conſervent long-temps ſans altération, parce que la pulpe, qui a une ſaveur légèrement acide, & qui eſt d'une conſiſtance aſſez épaiſſe, eſt enveloppée par la ſubſtance ligneuſe des valves, qui la défend du contact de l'air. Cependant elle éprouve une évaporation inſenſible, puiſqu'après avoir gardé long-temps ces gouſſes, on trouve, en les briſant, leurs cavités vides, ou preſque vides, & les parois des cellules recouvertes de la pulpe épaiſſie & deſſéchée. C'eſt auſſi par ces pores que l'humidité pénètre ce fruit, & ramollit la pulpe contenue dans ces cellules. On doit conſerver la *caſſe* dans un lieu ſec; les caves fort humides, où on la garde, lui font contracter une odeur & une ſaveur de moiſi déſagréables.

On doit choiſir les gouſſes de *caſſe* nouvelles, pleines, peſantes, qui ne font point de bruit, & dont les graines ne frappent point les parois lorſqu'on les agite; celles qui font entendre ce bruit ſont connues dans les magaſins de drogues ſous le nom de *ſonnettes*. La pulpe doit en être graſſe, point âcre ni trop aigre, douce & ſucrée, d'une couleur noire, vive. Si on l'a gardée trop long-temps, & ſi pour la tendre fraîche & nouvelle en apparence, on l'a gardée à la cave & humectée; ſes parois ſont humides, elle a une odeur de moiſi, & s'aigrit promptement. On diſtingue dans le commerce la *caſſe* alexandrine & la *caſſe* d'Amérique. La première eſt préférée à la ſeconde, dont l'écorce eſt plus épaiſſe, plus ridée, & le ſuc plus âcre; on nomme celle d'Amerique *caſſe occidentale*, & celle d'Egypte *caſſe orientale*; celle-ci eſt plus douce, les bâtons ſont plus liſſes, & ſes parois plus minces.

En Amérique on fait avec les fleurs du caneficier, & avec les gouſſes de *caſſe* & le ſucre, des conſerves aſſez bonnes qui purgent doucement. Les anciens grecs ne connoiſſoient point l'uſage de ce fruit; ce ſont les arabes qui les premiers l'ont employé en médecine, & c'eſt un médicament dont on ſe ſert actuellement le plus fréquemment dans un grand nombre de maladies.

Analyſe chimique de la caſſe.

Geoffroy a donné une eſquiſſe de l'analyſe de la *caſſe* que nous devons faire connoître; mais comme c'eſt de la pulpe que cette analyſe a été faite, & comme le bois & les ſemences fourniroient d'autres principes qui n'auroient pas les mêmes vertus, il faut décrire d'abord le moyen de ſéparer cette pulpe, & de préparer ce qu'on appelle la *caſſe mondée*; on fend les bâtons de *caſſe* bien choiſis, en frappant avec un rouleau de bois, ou un maillet, ſur l'une des futures des gouſſes: les valves, demi-cilindriques, ſe ſéparent par ce choc, & laiſſent voir l'intérieur des cellules, la pulpe, & les amandes qu'elle enveloppe. On ratiſſe avec une ſpatule de fer l'intérieur de ces valves, & on emporte ainſi les cloiſons, la pulpe, & les amandes; on nomme la maſſe noire, ainſi ſéparée, *caſſe en noyaux*; autrefois on la preſcrivoit ſous cette

forme dans les formules magiſtrales de poſions pu[illegible]gatives, mais elle a quelques inconvéniens. On p[illegible] la *caſſe en noyaux* ſur un tamis de crin neuf; on la frotte rudement avec une ſpatule de bois; la pulpe molle paſſe à travers les mailles du crin, & ſe raſſemble dans un vaſe placé ſous le tamis. Celui-ci retient les cloiſons & les graines de la *caſſe* mêlées de la portion la plus épaiſſe du parenchyme pulpeux. Une livre de *caſſe*, en bon état, fournit la moitié de ſon poids de *caſſe en noyaux*, & celle-ci donne quatre onces de pulpe. C'eſt ſur la caſſe, ainſi mondée, ou la pulpe extraite méchaniquement des gouſſes, & ſéparée des cloiſons & des amandes, que Geoffroy a fait les expériences dont nous offrirons ici le réſultat.

Une livre cinq onces quatre gros de pulpe de *caſſe* d'Alexandrie, diſtillée au bain de vapeurs, a fourni ſix onces cinq gros douze grains d'eau limpide preſque inſipide, qui avoit une foible odeur de caſſe; ce phlegme avoit les caractères d'un acide, & changeoit en rouge la teinture de tournefol. Après ce premier produit Geoffroy a obtenu une once ſept gros & demi d'un autre phlegme abſolument inſipide & inodore. Il eſt reſté vingt-huit onces quatre gros de matière sèche, qui, diſtillée dans une cornue, ont donné dix onces quatre gros d'un acide rouſsâtre, neuf gros d'un eſprit acide plus fort, quatre gros ſoixante grains d'un alcali volatil, qu'il nomme *eſprit purement urineux*, & quatre gros quarante-ſept grains d'huile épaiſſe empyreumatique; le charbon peſoit dix onces un gros & demi. Calciné pendant vingt heures, juſqu'à ce qu'il ne donnât plus de fumée, il a laiſſé une once cinq gros de cendres d'un rouge-brun, d'où l'on a tiré ſix gros douze grains d'alcali végétal de la nature de la poraſſe. Il y a eu quatre gros vingt-quatre grains de perte dans la première diſtillation, quatre onces dans la ſeconde, & huit onces quatre gros & demi dans la calcination du réſidu. Outre cela, continue Geoffroy, la pulpe de *caſſe* s'aigrit facilement: lorſqu'elle eſt délayée dans beaucoup d'eau, & miſe en repos dans un tonneau pendant pluſieurs mois, elle dépoſe un ſel eſſentiel acide, parfaitement ſemblable au tartre.

Nous n'avons rapporté cette analyſe que pour faire connoître les procédés mis autrefois en uſage par les plus célèbres auteurs de matière médicale, dans l'intention de connoître les propriétés des médicamens; on s'attend bien que nous ne tirerons pas de ces expériences avec Geoffroy, la concluſion que la pulpe de *caſſe* contient un ſel acide volatil & ſubtil, qui ſort le premier dans la diſtillation, un ſel fixe qui ne paroît qu'avec l'huile & à l'aide d'un grand feu; qu'elle contient très-peu de ſel urineux & une très-petite portion de terre, que par conſéquent toute ſa vertu lui vient d'un ſel eſſentiel, ſemblable à la crême de tartre, plus ſubtil & tempéré, par des parties huileuſes. Cette concluſion, qui eſt due à l'opinion des chimiſtes du commencement du ſiècle, eſt auſſi erronée & auſſi fauſſe que l'idée qu'ils [illegible]ient de leur analyſe. Celle de Geoffroy n'apprend rien, & ne contient que des erreurs. On y voit ſeulement qu'il admet dans la pulpe de *caſſe* une ſubſtance tartareuſe; mais il ne dit rien de la ſubſtance ſucrée & gélatineuſe; il ne diſtingue point le parenchyme; il n'employe que l'agent le plus deſtructeur pour rechercher la nature de cette pulpe; il ne l'examine point par les diſſolvans aqueux & alcooliques; en un mot, ſon travail eſt plus incomplet même à à cet égard que ſur beaucoup d'autres objets. Cartheuſer en a auſſi ſingulièrement négligé l'hiſtoire, tandis qu'il traite longuement des ſubſtances peu importantes; il ne donne que quelques lignes à l'hiſtoire de la *caſſe*. Il eſt vrai que ce qu'il dit eſt beaucoup plus exact que les détails donnés par Geoffroy. Suivant lui, la pulpe de *caſſe* eſt diſſoute très-promptement par l'eau, & très-peu par l'alcool. Il la regarde comme une ſubſtance entièrement mucilagineuſe, qui ne contient que très-peu de réſine cachée dans la première ſubſtance, & ſi l'alcool lui enlève quelque choſe, continue-t-il, c'eſt à l'eau, toujours inhérente à ce diſſolvant, qu'il faut attribuer cet effet.

M. Baumé eſt plus exact que les auteurs précédens, en énonçant dans trois endroits de ſa pharmacie la nature de la *caſſe*. Il la conſidère comme un ſuc ſucré fermentéſcible combiné avec un extrait & mêlé à un parenchyme auquel il attribue ſur-tout l'air qui paroît ſe dégager de la *caſſe* dans l'eſtomac & les inteſtins de pluſieurs malades. Il décrit avec ſoin la préparation par laquelle on ſépare de la pulpe de *caſſe*, la matière extractive & ſucrée d'avec le parenchyme. Après avoir lavé les bâtons de *caſſe*, on les broye dans un mortier avec un pilon de bois; on la délaye avec ſuffiſante quantité d'eau froide en été & tiède en hyver; on agite le tout pour favoriſer la diſſolution comp'ette par l'eau; on paſſe le tout au travers d'un gros tamis de crin, en preſſant la maſſe avec une ſpatule de bois; on continue de laver juſqu'à ce que l'eau ſorte ſans couleur; on jette les bois qui n'ont plus de vertu, ou on les conſerve pour chauffer les fourneaux. Les liqueurs remuées & paſſées par un blanchet, laiſſent la pulpe ſur cette étoffe, & n'entraînent que l'extrait qu'elles retiennent en diſſolution. On les fait évaporer en conſiſtance d'extrait mou; c'eſt ce qu'on nomme l'extrait de *caſſe*; chaque livre de *caſſe* en bâtons peut fournir quatre onces d'extrait conſiſtant comme la pulpe de ce fruit; il reſte trois gros de parenchyme ſur le blanchet; l'eau & l'alcool n'enlèvent rien à ce réſidu. Cet extrait contient tous les principes efficaces de la *caſſe*; l'eau le diſſout complettement; il n'épaiſſit point les potions purgatives. Dans quelques auteurs on preſcrit de faire bouillir dans l'eau les bâtons de *caſſe* concaſſés pour en préparer l'extrait; mais M. Baumé obſerve que ce procédé eſt défectueux, parce que le bois des gouſſes donne un extrait âcre & ſtyptique; les pepins fourniſſent un mucilage fade & abondant. L'ébullition entraînant

l'un & l'autre de ces principes, les mêle à l'extrait doux de la caſſe, en augmente le volume & le poids, & altère ſa vertu purgative.

Tels ſont les faits conſignés dans l'hiſtoire de la ſcience médicale ſur l'analyſe de la *caſſe*; mais ce médicament ne paroiſſant pas aſſez exactement connu d'après les expériences trop peu exactes & trop peu multipliées, j'ai invité M. Vauquelin, mon élève, chargé de conduire toutes les analyſes qui ſe font dans mon laboratoire, qui s'en acquitte avec un zèle & un ſoin que je ne puis trop louer, & qui ajoute à des connoiſſances chimiques très-étendues un talent décidé pour trouver des moyens nouveaux d'analyſe, à faire un examen ſuivi & détaillé de la *caſſe* & de ſa pulpe; voici les réſultats qu'il a obtenus dans ce travail, & que je tire d'un mémoire qu'il a publié dans le cinquième volume des annales de chimie.

Traitement de la caſſe *par l'eau.*

A. On a pris une livre de *caſſe* qui (comme on le dit dans le commerce) ne ſonnoit point, on l'a briſée avec un maillet pour en ſéparer la moële; enſuite on a lavé les coſſes afin de leur enlever quelques portions médullaires qui y reſtent toujours attachées; ces valves ainſi lavées & deſſéchées peſoient cinq onces cinq gros, ce qui donne dix onces trois gros de pulpe en noyaux.

B. On a traité ces dix onces trois gros de matière avec ſix livres d'eau chaude employées ſucceſſivement juſqu'à ce qu'elle n'ait plus agi ſur la pulpe; enſuite on a jetté la liqueur ſur un tamis de crin; par ce moyen on a obtenu les cloiſons & les ſemences à part; celles-ci peſoient deux onces un gros, & les autres une once & un gros.

C. Cette ſimple opération ne ſuffit pas pour clarifier la liqueur, elle tient en ſuſpenſion une matière légère & fine, que le tiſſu du tamis n'arrête point; il faut avoir recours pour la ſéparer au papier gris, & après l'avoir ainſi obtenue, elle peſoit trois gros étant ſèche; ce qui fait deſcendre le poids de l'extrait à ſix onces ſept gros.

D. La liqueur de laquelle on a ſéparé cette ſubſtance inſoluble a été ſoumiſe à l'évapotation; elle a préſenté pendant cette évaporation une pellicule brune, élaſtique, & qu'on a ſéparée à meſure qu'elle ſe formoit auſſi exactement qu'il a été poſſible; elle peſoit ſoixante-treize grains, après avoir été lavée & deſſéchée.

E. Lorſque la liqueur a été amenée au quart de ſon volume primitif, elle s'eſt ſéparée en deux ſubſtances par le refroidiſſement, l'une molle ou légèrement ſolide, & l'autre liquide; on a ſéparé ces deux matières par la filtration & l'expreſſion; la première peſoit quatre gros étant ſèche.

F. Une nouvelle évaporation n'occaſionnoit plus dans la liqueur de phénomènes ſemblables; mais l'alcool en a précipité une matière extrêmement noire qui peſoit deux gros; l'alcool n'a pris cette opération qu'une légère couleur rouge où il paroît que les matières qui ont été ſucceſſivement ſéparées de l'eau, ont une attraction plus forte pour la partie colorante que celle qui s'eſt unie à l'alcool; on a fait évaporer la diſſolution alcoolique à une chaleur douce, & on a obtenu deux onces d'une matière jaunâtre, tranſparente & d'une ſaveur fort agréable d'abord, mais fade & naſéeuſe quelque temps après.

G. Comme il eſt très-probable que cette matière extractive étoit encore compoſée de pluſieurs principes immédiats, on l'a traitée par l'acide muriatique oxigéné diſſous dans l'eau; cet acide, comme l'a déjà annoncé M. Fourcroy, & comme nous le ferons connoître plus en détail dans une autre circonſtance, agit ſur la matière qu'on a connue juſqu'actuellement, ſous le nom impropre d'extrait, ſur-tout d'après les idées qu'on avoit de ſa nature, & la précipite ſans altérer ſenſiblement la matière ſucrée. On a en effet obtenu un précipité jaune qui peſoit quarante-ſept grains.

H. On a ſaturé d'oxide d'argent l'acide muriatique réſultant de la décompoſition de l'acide muriatique oxigéné par la matière extractive; on a ſéparé le précipité, & l'évaporation de la liqueur a donné une ſubſtance légèrement colorée, & qui avoit une ſaveur ſucrée fort agréable.

Si l'on avoit mis dans le mélange de ſucre & d'extrait, comme il arrive quelquefois, plus d'acide muriatique qu'il n'en faudroit pour ſaturer ce dernier, il en retient une portion en diſſolution qui donne une couleur jaune à la liqueur, & qui ne s'en ſépare qu'à meſure que ſon diſſolvant agit ſur le ſucre, auquel il donne des propriétés nouvelles que je reprendrai une autre fois.

Pour prévenir cette action, il faut mettre dans la liqueur un peu d'ammoniaque; cet alcali, en décompoſant l'acide muriatique oxigéné, opère la précipitation de l'extrait que cet acide diſſolvoit; mais on doit avoir attention de n'en ajouter que ce qu'il eſt néceſſaire pour décompoſer l'acide, ou au moins pas aſſez pour ſaturer tout l'acide muriatique ſimple formé auparavant; car alors l'excès de cette ſubſtance s'uniroit à ſon tour à l'extrait que l'on veut précipiter, & le tendroit encore plus diſſoluble; la quantité de matière ſucrée obtenue par l'évaporation de la liqueur précipitée par l'acide muriatique oxigéné, eſt de deux onces trois gros.

Par ces ſimples opérations l'on voit que la *caſſe* peut être ſéparée en neuf ſubſtances différentes, dont nous allons examiner ſucceſſivement les propriétés dans l'ordre où nous les avons obtenues.

Examen par les réactifs.

Il eſt inutile de décrire l'action des réactifs ſur le bois & les cloiſons de la *caſſe*, puiſque ces ſubſtances ſont rejettées de l'uſage médicinal; cependant nous

Digitized by Google

dirons un mot plus bas des matières ſalines & terreuſes qui entrent dans leur compoſition, pour les compoſer avec celles des autres principes de la *caſſe*.

Les ſemences B, laiſſées long-temps en contact avec de l'eau bouillante, crevent leur enveloppe, & prennent la forme d'un mucilage épais, peu diſſoluble dans l'eau, & tranſparent comme un criſtal; ſa ſaveur eſt amère. Il n'y a que les cotyledons qui ſubiſſent cette altération: car on retrouve la plantule au milieu du mucilage qu'ils forment, parfaitement conſervée & ſans gonflement bien ſenſible; ce qui fait voir qu'elle eſt d'un autre ordre de compoſition que la matière deſtinée à ſa nourriture.

La matière C à couleur noire très-foncée; elle n'a ni ſaveur ni odeur, elle n'a aucune action ſur l'alcool; l'acide nitrique, en forme de l'acide oxalique, en en dégageant de l'azote l'acide muriatique oxigéné, lui enlève ſa couleur & la blanchit. C'eſt ce qu'on appelle le parenchime.

La ſubſtance D, qui s'eſt ſéparée de la liqueur pendant ſon évaporation, ſous la forme de pellicule, ne s'unit point à l'eau; l'alcool la diſſout, & cette combinaiſon eſt détruite par l'eau qui en précipite la matière végétale; l'acide nitrique en dégage, à l'aide de la chaleur, une petite quantité d'azote, & le réſidu eſt de l'acide oxalique preſque pur; l'acide muriatique oxigéné la décolore preſqu'entièrement, & il ne lui reſte plus qu'une légère teinte jaune; les alcalis cauſtiques s'y uniſſent à l'aide de la chaleur C'eſt une matière analogue au gluten du froment.

Le produit E, qui s'eſt pris en une maſſe tremblante par le refroidiſſement de la liqueur, ne ſe diſſout qu'en petite quantité dans l'eau froide; mais il ſe combine abondamment dans l'eau chaude, & cette combinaiſon ſe prend de nouveau en gelée, à meſure qu'elle perd ſon calorique interpoſé ou peu adhérent; ſa ſaveur eſt un peu amère; elle s'unit facilement aux alcalis cauſtiques. L'acide nitrique, en lui fourniſſant de l'oxigène, le fait paſſer à l'état d'acide oxalique, ſans en ſéparer ſenſiblement d'azote. L'acide muriatique oxigéné s'unit à la matière colorante qui la revêtiſſoit, & détruit la ſaveur qu'il devoit à cette matière.

Le produit F, ſéparé de la liqueur évaporée en conſiſtance de ſyrop, a une couleur brune très-foncée, une ſaveur nauſéeuſe & amère; expoſée à l'air, après avoir été ſéparée de l'alcool, elle attire l'humidité & ſe ramollit, mais elle s'y deſſèche enſuite & devient caſſante; cette ſubſtance n'eſt point diſſoluble dans l'alcool, puiſqu'elle a été ſéparée de l'eau par ce réactif; elle s'unit à l'eau dans toutes proportions. & la combinaiſon offre tous les caractères d'une diſſolution de gomme; l'acide nitrique la change en acide oxalique, & l'acide muriatique oxigéné la blanchit, en en ſéparant ſous une couleur jaune la matière qui la rendoit noire; ſi l'on ajoute beaucoup d'acide muriatique oxigéné à cette ſubſtance, & ſi on les laiſſe long-temps en contact, elle devient un acide particulier, comme nous le ferons connoître par la ſuite, en expoſant les altérations que ſubit la gomme pure par cet acide. Expoſée à l'air & à l'eau en même temps, elle ſe moiſit & ſe décompoſe entièrement. On peut regarder d'avance cette matière comme un mucilage, coloré par une petite quantité d'extrait rendu indiſſoluble dans l'eau par une trop grande quantité d'oxigène.

La matière G, ſéparée de la maſſe qui avoit été rendue diſſoluble dans l'alcool par l'acide muriatique oxigéné, a diverſes couleurs, ſuivant la quantité d'acide ajouté; ſi on n'a pas outrepaſſé celle qui eſt néceſſaire à ſa précipitation, elle eſt rougeâtre; mais ſi elle eſt ſurabondante a ce terme, elle prend une couleur fauve ou jaunâtre. La ſubſtance qui colore les autres principes de la *caſſe*, & que l'acide muriatique oxigéné leur a enlevée, eſt de la même nature que celle-ci, & n'en diffère, dans ces ſubſtances, que par plus d'oxigène, & c'eſt elle que nous devons regarder comme la matière extractive pure, lorſqu'elle n'a pas encore été combinée à l'oxigène de l'acide muriatique. L'eau de chaux, en s'y uniſſant, le ſépare auſſi des autres principes de la *caſſe*, ſous la forme d'une matière fauve peu ſoluble dans l'eau; c'eſt ſans doute en agiſſant ſur un principe analogue que cette terre eſt employée utilement dans la purification du ſucre de la canne, ou du *ſaccharum officinarum* de Linnéus. Il paroît que l'office de la chaux eſt de ſaturer un acide qui contient ce végétal, & que j'ai retrouvé très-abondamment dans la mélaſſe, en l'état de malate de chaux.

Cette matière, ainſi ſéparée par l'acide muriatique oxigéné, a acquis des propriétés nouvelles. 1°. Elle ne ſe diſſout plus dans l'eau; 2°. elle s'unit plus facilement aux huiles fixes & volatiles; 3°. l'alcool la diſſout comme une réſine, & la diſſolution eſt troublée par l'addition de l'eau; 4°. les alcalis s'y combinent très-facilement, & lui donnent une couleur rouge, très-foncée, quoique cette matière fût jaune auparavant.

Enfin, la matière H n'a qu'une légère couleur citrine; ſa ſaveur eſt ſucrée & très-agréable; elle ſe diſſout dans l'eau & dans l'alcool. L'acide nitrique la change en acide oxalique; l'acide muriatique, oxigéné, la change auſſi en un acide qui eſt analogue à celui du citron. Cette ſubſtance eſt du ſucre preſque pur.

Examen des produits de la caſſe par la chaleur.

La matière C, qu'on connoît ſous le nom de *parenchime*, fortement chauffée, donne beaucoup de gaz hydrogène & d'acide carbonique, puis un liquide, légèrement acide, & qui exhale une grande quantité d'ammoniaque, quand on y mêle de la chaux; c'eſt du pyromucite d'ammoniaque, avec ex-

Digitized by Google

cès d'acide; on obtient auſſi une petite portion d'huile aſſez conſiſtante, le charbon qui reſte dans la cornuë eſt volumineux & n'eſt point alcalin.

La matière D, que nous avons déjà ſoupçonnée de la même nature que le gluten de la farine, fournit auſſi à la diſtillation beaucoup de gaz hydrogène carboné & d'acide carbonique; mais ſon flegme n'eſt point acide, au contraire, il verdit les papiers teints avec les fleurs de violettes: la chaux y démontre la préſence du carbonate ammoniacal; ſon huile eſt aſſez abondante & peu conſiſtante; ſon charbon eſt très-léger & un beau alcalin; l'odeur qui ſe répand pendant la diſtillation de cette ſubſtance, eſt très-analogue à celles des matières animales, ainſi traitées.

L'on a obtenu de la diſtillation de la matière E outre les fluides élaſtiques communs à toutes les ſubſtances végétales, beaucoup d'acide pyromuqueux & très-peu d'ammoniaque & d'huile.

La ſubſtance F ne fournit point du tout d'ammoniaque, & que peu d'huile; mais elle donne une grande quantité d'acide pyromuqueux; ſon charbon eſt aſſez poreux.

La matière G que l'acide muriatique oxigéné a ſéparée de la matière ſucrée, donne beaucoup d'huile épaiſſe, peu colorée, un peu d'acide muriatique oxigéné, d'une odeur ſingulière, & il ne reſte que très-peu de charbon dans la cornuë.

Enfin, la matière H qui a une ſaveur ſucrée, a fourni les mêmes principes que la matière F, excepté que la quantité d'huile étoit beaucoup plus grande.

Nous voyons par ces expériences, 1°. que la pulpe de *caſſe* eſt compoſée d'une matière parenchymateuſe, de gélatine, de gluten, de gomme, d'extrait & de ſucre; 2°. que chacune de ces ſubſtances eſt colorée par une petite quantité d'extrait qu'on n'en peut ſéparer que par l'acide muriatique oxigéné, qui en lui cédant de l'oxigène, rompt l'équilibre exiſtant entr'elles.

Pour ſavoir s'il n'y auroit pas quelques différences dans les principes fixes qui entrent dans la compoſition des produits de la *caſſe*, on a brûlé ces dernières & on a examiné les cendres.

100 grains de parenchyme, bien deſſéché, ont laiſſé, après leur combuſtion, 6 grains de cendres; ce qui fait environ le 17°. du parenchyme employé.

L'analyſe exacte de cette cendre y démontre trois quarts de grain de carbonate de potaſſe, un demi-grain de ſulfate de potaſſe, trois quarts de grain de muriate de potaſſe, 2 grains de carbonate calcaire, un grain d'alumine, un grain d'oxide de fer & un demi-grain de ſilice.

400 grains de gélatine n'ont fourni que 8 grains de cendres compoſées de deux grains & demi de carbonate de potaſſe, d'un quart de carbonate calcaire, d'un grain & demi d'alumine, & de trois quarts de grain d'oxide de fer.

600 grains de cloiſon, après avoir été brûlés, ont laiſſé 16 grains de cendres; ce qui donne 2 grains & un tiers par quintal. On a trouvé que les 16 grains contenoient 9 grains & un quart de carbonate calcaire, 5 grains de ſulfate de chaux, 1 grain d'alumine, un demi-grain de fer & un quart de grain de ſilice; on n'y a point trouvé d'alcali, ni de ſels à baſe de cette ſubſtance.

8 onces de bois de *caſſe* ont donné 1 gros de cendres; ce qui eſt dans le rapport d'un 64°. de la maſſe employée. Cette cendre eſt compoſée de 20 grains de carbonate de potaſſe, de 5 grains un quart du muriate de potaſſe, de 3 grains de ſulfate de chaux, de 7 grains de ſulfate de potaſſe, de 32 grains de carbonate calcaire, de deux grains d'oxide de fer, de deux grains trois quarts de ſilice.

J'ai trouvé à-peu-près les mêmes ſubſtances dans les cendres de ſucre, de la gomme & de l'extrait, ſeulement en des doſes différentes; mais ces faits ſont ſi peu intéreſſans, qu'il me paroît inutile de les détailler; ce qui eſt d'un plus grand intérêt, peut-être, c'eſt que les proportions des cendres des mêmes matières varient beaucoup, ſuivant qu'elles ont été chauffées plus fortement & plus long-temps; & il arrive ſouvent, par exemple, lorſqu'on a tenu la cendre rouge pendant long-temps, qu'on n'y trouve plus du tout d'alcali, tandis qu'une autre portion, moins chauffée, en fournit paſſablement.

Cette remarque, quoique faite ſur de très-petites quantités de matières, ſeroit peut-être applicable aux travaux en grand, dans leſquels on brûle le bois pour en retirer la poraſſe. La quantité de carbonate calcaire varie auſſi beaucoup dans les opérations, parce qu'une portion eſt convertie à l'état de chaux par une grande chaleur qui volatiliſe ſon acide carbonique.

J'obſerverai que l'alumine, la ſilice, & ſans doute une portion d'oxide de fer que j'ai trouvés dans ces cendres, ſont dus aux creuſets dont je me ſuis ſervi pour brûler les produits de la *caſſe*; ces matières entrent dans la compoſition de ces vaſes.

Comparaiſon de diverſes eſpèces de caſſes.

En examinant pluſieurs eſpèces de *caſſes*, j'ai trouvé quelques différences dans la propotion de leurs principes immédiats; ces différences ſont ſur-tout ſenſibles dans celle qui a des ſonnettes. Le bois, dans une livre de cette ſubſtance, varie depuis 5 onces juſqu'à 8. Les ſemences y ſont toujours dans la même quantité; les poids, entre les cloiſons, ne diffèrent guère non plus; mais le ſucre s'y rencontre, depuis une once 4 gros juſqu'à deux onces 6 gros. Outre ces éloignemens dans les vaſes, il y en a encore d'autres dans la nature des principes eux-mêmes; j'ai reconnu dans la *caſſe* à ſonnettes des traces d'a-

acide tartareux & acéteux, & j'ai trouvé dans les principes brûlés de cette ſubſtance, des quantités conſidérables de cuivre qu'ils avoient enlevées aux vaſes, dans leſquels on les avoit fait bouillir.

D'après ces faits, il eſt évidemment dangereux de préparer pour l'uſage médicinal, l'extrait de *caſſe* dans des vaiſſeaux de cuivre, ſans s'être préalablement aſſuré ſi elle ne contient pas un acide quelconque, ſoit qu'il ait été formé pendant la végétation, ou après, par la fermentation. Malheureuſement, en pharmacie, on n'apporte pas à cet objet l'attention qu'il mérite; car on y prépare tous les médicamens où cette ſubſtance entre, non-ſeulement dans du cuivre, mais encore, on emploie la *caſſe* de la plus mauvaiſe qualité; auſſi ai-je ſouvent trouvé ce métal dangereux dans l'extrait de *caſſe* des boutiques, pour répéter, à l'occaſion de ce mémoire, les expériences qui m'avoient autrefois démontré la préſence du cuivre dans l'extrait de *caſſe*; j'en ai fait acheter chez pluſieurs pharmaciens, & j'ai vu, avec douleur, que tous en contenoient plus ou moins, & que l'un d'eux ſur lequel je me ſuis arrêté plus en détail, en a fourni par once de quoi recouvrir d'une manière ſolide une ſurface de fer d'un pouce cube.

Il y a encore un autre inconvénient qui accompagne ſouvent celui-ci, c'eſt que, comme l'extrait de *caſſe* contient beaucoup de mucilage ſucré, & comme ce médicament reſte long-temps expoſé dans les boutiques, ſoit à cauſe qu'il n'eſt pas d'un grand débit, ſoit qu'il ait été préparé en grande quantité à-la-fois; il eſt très-ſujet à fermenter, & l'acide qui eſt la ſuite de cette opération de la nature, eſt encore porté dans des poëlons de cuivre pour en compoſer différentes boiſſons, & agit une ſeconde fois ſur ces vaſes, en emporte des quantités nouvelles, auxquelles ſont dues, peut-être, les coliques que l'on éprouve quelquefois, après avoir pris cette ſubſtance.

Les altérations que ſubit la *caſſe* par la fermentation, étant dues aux lieux humides & chauds, dans leſquels on les conſerve, il faut, pour éviter ces altérations & les inconvéniens auxquels elles donnent naiſſance dans cet état, l'expoſer dans des lieux froids & ſecs.

Propriétés & uſage de la caſſe.

Les auteurs de matière médicale ont beaucoup mieux traité des vertus de la *caſſe* que de ſon analyſe chimique; les premières ſont depuis long-temps reconnues par l'obſervation; mais nous ferons voir que la nature, mieux connue de la pulpe de *caſſe*, peut éclairer le médecin ſur ſes propriétés & ſur ſon adminiſtration; que ces connoiſſances chimiques ſont d'ailleurs entièrement d'accord avec les réſultats de la pratique.

La pulpe de *caſſe* eſt un des purgatifs les plus doux & les plus bienfaiſans. On peut la preſcrire avec ſécurité dans tous les cas où la néceſſité de purger eſt jointe avec des affections qui ſemblent préſenter une véritable contrindication à l'emploi des purgatifs. C'eſt ainſi que dans les maladies des femmes enceintes, des femmes en couche, des enfans, dans les fièvres inflammatoires & ardentes, dans les affections de poitrine, des reins & de la veſſie, dans les douleurs rhumatiſmales & goutteuſes, on preſcrit la *caſſe* avec ſuccès, comme laxative. Geoffroy remarque que les arabes ayant eu les premiers connoiſſance de ce purgatif doux, ont été auſſi beaucoup plus hardis dans l'emploi de cette claſſe de remèdes, que ne l'avoient été les anciens grecs qui ne connoiſſoient que des purgatifs âcres & violens. Comme laxatif, la *caſſe*, donnée à petite doſe, ramollit & relâche le ventre, & contribue à faire écouler par les inteſtins les humeurs qui entretiennent un grand nombre d'affections lentes; elle a du ſuccès dans le catarrhe, les coliques hémorrhoïdales, les maux de tête qui durent depuis long-temps, les migraines, les vertiges, les fluxions dans les différentes cavités de la tête.

On aſſure que les égyptiens emploient comme un ſecret infaillible dans les maladies des reins & de la veſſie, la pulpe de *caſſe* mêlée avec du ſucre candi & de la régliſſe. Mathiole & Monard prétendent que l'on ſe préſerve ſûrement de ces maux en prenant tous les jours, trois heures avant le dîner, trois ou quatre gros de *caſſe* préparée à la manière des égyptiens. Quoique Meſué, Fallope & d'autres médecins célèbres ſoient dans l'opinion qu'il n'y a pas de purgatif qui convienne mieux dans les maladies des reins & de la veſſie que la *caſſe*, on trouve dans l'hiſtoire de l'art des ſentimens abſolument oppoſés. Pigray, Fabrice de Hilden, Baillou lui-même, penſent que ce remède eſt contraire aux organes indiqués. Le célèbre Baillou rapporte dans ſes *Ephémérides* que les lithotomiſtes trouvoient ce remède peu favorable à ceux qui avoient été taillés de la pierre. Mais on ne peut s'empêcher de croire avec Geoffroy, que ſi ce doux laxatif n'a pas réuſſi entre les mains de ces opérateurs, c'eſt que le cas des malades n'exigeoit l'uſage d'aucun purgatif.

Il eſt auſſi démontré par l'expérience que la *caſſe* eſt un des meilleurs remèdes propres à faire couler doucement la bile, dans toutes les maladies ſi variées, où cette humeur joue un rôle par ſon épaiſſiſſement & ſon ſéjour dans les premières voies. On l'a également employé avec ſuccès pour évacuer le méconium des enfans. Enfin, c'eſt un des purgatifs que l'on peut preſcrire dans le plus grand nombre de cas où il faut exciter ou entretenir des évacuations, & où l'on auroit à craindre de l'âcreté & de la chaleur, produites par les purgatifs proprement dits.

On a cependant fait pluſieurs reproches à la *caſſe*, & quelques uns ſont mérités. On ſait qu'elle diminue en général le reſſort de l'eſtomac & des inteſtins, qu'elle cauſe des tranchées, & qu'elle produit des

vents. Elle convient peu aux eſtomacs humides, aux tempéramens pituiteux, aux hypochondriaques, aux perſonnes ſujettes aux vents. Geoffroy obſerve, à cet égard, qu'il n'arrive rien de ces inconvéniens, ſi l'on choiſit la meilleure *caſſe*, celle d'Alexandrie, nouvelle & bien mûre, c'eſt-à-dire, qu'elle n'occaſionne ni tranchées, ni vents. Quant aux ſujets qui ont l'eſtomac foible & humide, il conſeille d'aſſocier la rhubarbe à la *caſſe*; il ajoute que la décoction de *caſſe* n'a pas les inconvéniens de la *caſſe* donnée en ſubſtance. Et en effet, ſi chez les perſonnes robuſtes & dont l'eſtomac a beaucoup de forces, on peut employer la *caſſe* en nature, ou ſeulement mondée & paſſée au tamis, on peut, on doit même pour les ſujets, chez leſquels on craindroit qu'elle n'occaſionnât des tranchées & des vents, n'adminiſtrer que l'extrait de *caſſe*. Ce remède, privé de toute la ſubſtance parenchymateuſe ou de la fécule qui ſe diſſout en partie dans une décoction, agit bien plus doucement & plus sûrement que la pulpe entière, donnée ſeule, ou que la forte décoction de cette pulpe.

Boerrhaave avoit dit dans ſes leçons que la *caſſe* rendoit l'urine noire & fétide; mais Gmelin aſſure n'avoir rien vu de ſemblable, quoiqu'il l'ait donnée pluſieurs fois à plus d'une once.

Geoffroy conſeille d'unir la *caſſe* aux acides, à la crême de tartre & aux tamarins, pour les mélancholiques & les femmes hyſtériques. Suivant lui, la *caſſe* eſt le meilleur remède que l'on puiſſe employer dans la tenſion & le reſſerrement du ventre, produit par le mauvais effet des émétiques.

La pulpe de *caſſe*, paſſée au tamis, ſe donne à la doſe de deux gros juſqu'à une once & demie. En décoction, on en élève la quantité juſqu'à trois onces. En lavement, on va juſqu'à quatre onces. L'extrait de *caſſe*, le meilleur de tous ces remèdes, pourvu qu'il ne ſoit pas préparé avec de vieille *caſſe* & dans des vaiſſeaux de cuivre, peut être preſcrit à une demi-once juſqu'à une once & demie. On le donne le ſoir, & il purge le lendemain matin. On emploie quelquefois la pulpe de *caſſe* récente à l'extérieur, ſur les douleurs de goutte, ſur les hémorrhoïdes, ſur les inflammations du foie ou de ſes parties voiſines.

La *caſſe* entre dans l'électuaire *dia-caſſia*, l'électuaire catholique, le lénitif, le diaprun, la confection hamech, &c. (M. Fourcroy.)

CASSE CUITE, (*Mat. méd.*)

On nomme *caſſe cuite* en matière médicale & en pharmacie, une préparation de pulpe de caſſe ſucrée & aromatiſée, qui a été imaginée dans l'intention de rendre ſes effets plus certains & plus doux, mais qui ne remplit pas entièrement ſon objet comme nous allons le dire.

Pour préparer la *caſſe cuite*, on met dans une baſſine d'argent une livre de bonne pulpe de *caſſe*, douze onces de ſyrop violat, & trois onces de ſucre; le vaiſſeau étant placé ſur des cendres chaudes, on agite continuellement le mélange; on peut ſe diſpenſer de remuer la matière, ſi l'on opère à la chaleur du bain-marie; lorſque l'évaporation lui a donné une conſiſtance un peu plus forte que celle d'un électuaire, on le laiſſe à moitié refroidir, on y ajoute alors une once d'eau eſſentielle, ou aromatique, de fleurs d'orange, & quatre gouttes d'huile volatile des mêmes plantes; on mêle exactement, & on garde cette ſorte de conſerve dans un pot pour l'uſage.

Malgré la grande quantité de ſucre qui entre dans cette préparation, elle s'aigrit & ſe dénature aſſez promptement. Dans les chaleurs de l'été on ne peut la garder plus d'un mois en bon état. C'eſt à la fécule, ou plutôt au parenchyme de la pulpe de *caſſe*, employée entière dans cette préparation, que M. Baumé attribue la fermentation qu'elle éprouve; il faudroit donc la faire pour chaque malade, & au moment où elle eſt preſcrite.

On donne la *caſſe cuite* comme un laxatif antiphlogiſtique, doux. On en preſcrit un gros ou deux tous les ſoirs pendant pluſieurs jours, pour entretenir le ventre libre; mais elle a l'inconvénient de produire beaucoup de vents, & de donner des coliques longues & tourmentantes aux malades. Son effet eſt d'ailleurs lent; elle ſéjourne long-tems dans les premières voies; tous ces déſavantages tiennent à la préſence du parenchyme, ou de la fécule, qui accompagne la pulpe dans cette préparation; auſſi M. Baumé conſeille-t-il, avec raiſon, de donner la préférence à l'extrait de *caſſe*, de le ſucrer, & de l'aromatiſer ſi l'on veut. (M. Fourcroy.)

CASSE EN BOIS. (*Mat. méd.*)

Les noms de *caſſe en bois*. *caſſia lignea*, *xylo caſſia* des grecs modernes, ſont une dénomination très impropre, puiſqu'elle a été donnée à une ſubſtance végétale qui n'eſt point en bois, & qui n'a point du tout de rapport avec le genre de la *caſſe*. Le *caſſia lignea*, très-mal nommé en françois *caſſe en bois*, eſt l'écorce d'un arbre qui a été appellé *canella Malabarica*, & *Javanenſis* par G. Bauhin; *carua* dans le jardin de Malabar; *caſſia vulgaris*, *calihacha dicta* par Piſon; *arbor canellifera indica*, *cortice acerrimo*, *viſcido*, *ſeu mucilaginoſo* par Breyn. C'eſt une eſpèce de laurier qui croît à Java, à Sumatra, au Malabar. Il eſt déſigné dans Linnéus par la phraſe ſuivante, *laurus foliis lanceolatis trinerviis nervis ſupra baſim unitis*.

Cette écorce eſt roulée ſur elle-même comme la cannelle, mais d'une couleur plus rouge, plus épaiſſe, & fort différente par ſon odeur & ſa ſaveur. La première eſt beaucoup plus foible que celle de la canelle; la ſaveur eſt légèrement aromatique, mêlée d'un goût fade & mucilagineux; ſi on la mâche quelque temps, elle laiſſe dans la bouche une matière muqueuſe, collante, qui ſe délaie dans la ſalive. Cartheuſer, pour déſunir la nature, dit qu'outre les parties terreuſes, réſineuſes,

réſineuſes, & ſur-tout mucilagineuſes, qu'elle contient; elle recèle très-peu de ſubſtances huileuſe & étherée dans ſa compoſition; il y a ſi peu d'huile volatile dans cette écorce, ſuivant cet auteur, qu'une livre de *caſſia lignea* ne lui en a pas donné une ſeule goutte iſolée dans la diſtillation, mais ſeulement une eau trouble & comme laiteuſe, d'une ſaveur douce, agréable & aromatique. Cette diſtillation eſt d'ailleurs très-lente; ſi le feu eſt trop foible, il ne paſſe rien, ſi on l'augmente un peu trop, toute la maſſe d'eau & d'écorce caſſée, n'occupant avant que la moitié de la cucurbite, eſt ſoulevée comme un mucilage épais & gonflé par la chaleur, au point qu'on craint de voir paſſer dans le haut de l'appareil l'écorce entière, & que l'eau ſort par les joints de l'alambic. Cet effet, bien décrit par Cartheuſer, dépend manifeſtement de la ſubſtance mucilagineuſe très-abondante dans cette écorce, & qui donne à l'eau, qui la tient en diſſolution, la propriété de ſe gonfler & de s'élever par la chaleur.

Ce chimiſte a trouvé les mêmes difficultés pour faire l'analyſe de cette écorce par l'eau. Une once de *caſſia lignea*, impregne d'un mucilage ſi épais & ſi abondant une grande quantité d'eau, que celle-ci ſe trouve, après la macération chaude, preſqu'entiérement convertie en une gelée épaiſſe d'un roux brun. Quoiqu'on ajoute beaucoup d'eau à ce mucilage gélatineux, quoiqu'on le délaie bien, il ne peut pas filtrer à travers le papier, & ſi on le fait paſſer avec une forte expreſſion par une étamine, il reſte dans la liqueur beaucoup de fécule ligneuſe pulvérulente, & dans l'étoffe une grande portion de la ſubſtance gommeuſe la plus épaiſſe; de ſorte qu'il eſt impoſſible de déterminer exactement le poids du mucilage; on réuſſit mieux lorſqu'on fait bouillir légèrement l'écorce en morceaux dans l'eau; on peut alors ſéparer le bois d'avec le mucilage, deſſécher & peſer celui-ci. Par ce dernier moyen Cartheuſer a obtenu d'une once de *caſſia lignea* un gros & deux ſcrupules d'un extrait muqueux épais. Tant que le mucilage n'eſt pas deſſéché, il paroît blanchâtre & aſſez pur; mais par l'évaporation la portion de matière colorante & réſineuſe, qui y eſt toujours mêlée, donne à la maſſe, avec une couleur brune, une légère ſaveur aromatique & un peu d'odeur analogues à celles de l'écorce entière.

Il eſt plus aiſé d'obtenir à part la partie réſineuſe. L'alcool tenu en digeſtion ſur l'écorce concaſſée, ſe colore en rouge brun foncé; cette teinture eſt aromatique, d'une ſaveur âcre, amère, un peu aſtringente. Elle laiſſe, par l'évaporation, une matière épaiſſe & tenace, d'une couleur également rouge foncée, d'une ſaveur auſtère, mêlée d'un aromate doux & foible; une once de *caſſia lignea*, traitée ainſi, a donné à Cartheuſer un gros & demi de cet extrait réſineux. Le réſidu, traité par l'eau, a préſenté les mêmes phénomènes que l'écorce entière; le mucilage a été auſſi épais, auſſi difficile à iſoler, & à diſtinguer d'avec la terre, ou plutôt la partie ligneuſe qui l'accompagne.

La *caſſe en bois*, ou *caſſia lignea*, eſt fortifiante, échauffante, diſcuſſive, nervine; mais ces propriétés y ſont beaucoup moins marquées que dans la cannelle, à laquelle on l'a tant comparée. A la vérité le mucilage abondant qu'elle contient ajoute à ces vertus celle d'être adouciſſante & incraſſante, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a trouvée ſpécifique dans les maladies qui dépendent de l'acrimonie, de la diſſolution des humeurs, & de l'éroſion des parties ſolides, comme l'âpreté du goſier, la toux opiniâtre, l'ardeur de l'eſtomac, le *cholera morbus*, la dyſſenterie, la ſtrangurie. Pluſieurs auteurs lui ont attribué auſſi de grandes vertus contre le relâchement de la luette, les fleurs blanches; mais l'abondance de ſon mucilage doit lui faire préférer de doux aſtringens pour le traitement de ces maladies. La meilleure manière d'employer la *caſſe en bois*, c'eſt de la preſcrire en infuſion dans du vin, ou en teinture dans l'alcool. La décoction, ou l'infuſion dans l'eau, ſont ſi épaiſſes & muqueuſes, qu'on ne peut les conſeiller qu'avec l'intention particulière de tirer quelques vertus de ce mucilage. On donne auſſi la *caſſe en bois*, en poudre, à la doſe de quelques grains, juſqu'à un demi-gros. (M. Fourcroy.)

CASSE LAXATIVE. (*Mat. méd.*)

C'eſt un des noms donnés à la *caſſe officinale*, à la *caſſe en bâtons*, en raiſon de ſa vertu purgative douce. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSE MONDÉE. (*Mat. méd.*)

On nomme *caſſe mondée* en pharmacie, ou *pulpe de caſſe*, la matière gélatineuſe ſucrée de la *caſſe*, ſéparée d'avec les bois, les cloiſons & les ſemences, par le moyen d'un tamis de crin, à travers lequel on la fait paſſer à l'aide du frottement. *Voyez* Casse en batons. (M. Fourcroy.)

CASSE EN NOYAUX. (*Mat. méd.*)

La *caſſe en noyaux* eſt la pulpe qu'on a fait ſortir des bâtons de *caſſe*, briſés à l'aide d'une ſpatule de fer, & qui contient les cloiſons & ſemences de cette gouſſe. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSE SOLUTIVE. (*Mat. méd.*)

Les mots *caſſe ſolutive* ſont un des noms qu'on donne à la *caſſe* en bâtons, à cauſe de ſa qualité purgative. *Voyez* Casse en batons.

(M. Fourcroy.)

CASSEBOHM, (Jean-Frédéric) de Hall en Saxe, où il enſeigna la médecine & l'anatomie, eſt un de

ces hommes qui ont d'autant plus contribué aux progrès de cette dernière ſcience, qu'ils ſe ſont attachés à une ſeule partie du corps humain, & qu'ils en ont examiné la ſtructure avec la plus grande attention. *Caſſebohm* mourut vers l'an 1740, & laiſſa pluſieurs ouvrages au public, parmi leſquels on remarque ſes traités ſur l'oreille, auxquels ſa diſſertation inaugurale, imprimée à Francfort ſur-l'Oder en 1730, *in*-4. a ſervi de canevas. Les trois premiers traités parurent en cette même année; il en publia d'autres qui furent ſuivis de deux ouvrages ſur la méthode de diſſéquer. Voici leurs titres:

Tractatus quatuor anatomici de aure humanâ, tribus figurarum tabulis illuſtrati. Halæ Magdeburgicæ, 1734, *in*-4.

Tractatus quintus anatomicus de aure humanâ, cui accedit ſextus de aure monſtri humani, cum tribus figurarum tabulis. Ibidem, 1735, *in*-4. On y trouve une deſcription fort exacte de l'organe de l'ouie, qu'il conſidère d'abord dans le fœtus, & qu'il compare enſuite avec le même organe dans les adultes, en y faiſant remarquer tous les changemens par leſquels il paſſe avant que d'arriver à ſa perfection.

Methodus ſecandi & contemplandi corporis humani muſculos. Halæ, 1739, *in*-8. En allemand, 1740, *in*-4.

Ses deſcriptions ſont courtes, & de tous les muſcles dont il parle, ceux de la luette ſont décrits avec le plus de détail.

Methodus ſecandi viſcera. Ibidem, 1740, *in*-8. En allemand, Berlin, 1746, *in*-8.

L'auteur y donne la manière de diſſéquer les viſcères, les nerfs & les vaiſſeaux. Il ne dit rien des os dans cet ouvrage poſthume, parce que cette matière n'entroit pas dans ſon plan; mais il a fait voir par ce qu'il en a laiſſé dans ſes manuſcrits, qu'il avoit eu l'intention de la traiter.

(*Extr. d'Ei.*) (M. Goulin.)

CASSERIUS, (Jules) médecin & chirurgien, étoit de Plaiſance en Italie, où il naquit en 1545. Comme ſes parens étoient pauvres, & qu'il avoit envie de s'inſtruire, il ſe rendit à Padoue, dans l'eſpérance d'y trouver quelque occaſion qui le mît en état de ſatisfaire ſon inclination. Il entra au ſervice de *Fabrice* d'Aquapendente, qui ne tarda point à s'appercevoir des heureuſes diſpoſitions de ſon domeſtique; il le mit au nombre de ſes diſciples, il le prit pour ſon aide dans les diſſections anatomiques, dès qu'il le crut en état de s'acquitter de cette fonction. *Caſſerius* y montra tant d'induſtrie & de talent, qu'il devint bientôt l'émule de *Fabrice*: ſi l'on en croit *Douglas*, il fut meilleur diſſecteur que ſon maître, mais moins habile philoſophe. Il fit cependant de ſi grands progrès dans l'étude de la médecine & de la chirurgie, qu'il mérita d'être nommé pour donner les leçons à la place de *Fabrice* qui en étoit empêché par ſon grand âge; mais il ne devint pas titulaire de cette chaire, étant mort, en 1616, avant ſon maître.

Il laiſſa pluſieurs ouvrages anatomiques qui ſont ornés de figures excellentes, deſſinées ſur les cadavres mêmes. Elles lui ont occaſionné d'autant plus de dépenſe, qu'il a eu pendant pluſieurs années un peintre & un graveur à ſes gages. Le premier s'appelloit *Edouard Fialetti*, & le ſecond *François Valeſio*. Entrepriſe hardie pour un homme qui étoit né ſans biens, & qui conſacra le peu qu'il avoit de fortune aux progrès de l'anatomie. La plupart des anatomiſtes ſe contentoient alors de copier les figures de *Véſale*, & rarement ils ſe donnoient la peine de tracer les leurs d'après nature. Voici les ouvrages de *Caſſerius*.

De voeis audituſque organis hiſtoria anatomica, tractatibus duobus explicata, ac variis icanibus ære exeuſis illuſtrata. Ferrariæ, 1600, *in-folia regali. Venetiis*, 1607, *in-folio*.

Ses figures ſur l'organe de l'ouie ſont deſſinées d'après l'homme & les animaux; il eſt vrai qu'elles ne ſont pas d'une grande perfection, mais elles valoient mieux que les deſcriptions obſcures qu'on donnoit dans les traités de ce temps. *Caſſerius* a découvert le muſcle externe du marteau, en 1593.

Pentaſtheſeion, hoc eſt, de quinque ſenſibus Liber. Venetiis, 1609, 1627, *in-folio regali*, *Francofurti*, 1609, 1610, 1622, *in-fol.* Pour les organes de la voix & de l'ouie, il s'eſt ſervi des planches du traité précédent; celles qu'il y a ajoutées ſont également de lui comme les premières, car il n'a rien tiré de *Veſale*. Mais on regrette que la juſteſſe des explications ne réponde point à la beauté des figures, qui ſont la partie la plus précieuſe de l'ouvrage.

Tabulæ Anatomicæ LXXVIII. Daniel Bucretius Vratislavienſis XX, quæ deerant, ſupplevit & omnium explicationem addidit. Venetiis, 1627, *in-fol.* avec les dix livres de *Spigelius* intitulés: *De humani corporis fabricâ. Francofurti*, 1632, 1656, *in*-4.

Encore à Francfort en 1707, *in*-4. par les ſoins de *Jean-Jacques Fick*, profeſſeur ordinaire de médecine à Jene, qui a traduit en allemand les explications de ces planches. *Caſſerius* a copié *Véſale* dans quelques figures des os. La plupart des autres, qui ſont de lui, paſſent pour être magnifiques & bien exprimées, à la réſerve de celles qui concernent l'angiologie; mais on doit en attribuer les fautes au graveur, plutôt qu'à lui-même. Suivant *Haller*, les meilleures figures de *Caſſerius* ſont celles qui repréſentent le cerveau, les muſcles du dos & de la plante des pieds. Quant aux planches que *Bucretius* a ajoutées à ce recueil, elles ſont tirées de *Véſale* & du *Pentaſthéſeion* de *Caſſerius*.

Digitized by Google

Tabulæ de formato fœtu. Amſtelodami, 1645, *in-folio regali*, avec les ouvrages de *Spigelius* publiés par *Jean Anton. Vander Linden.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASSUMMUNIAR. (*Mat. méd.*)

Racine qu'on a apportée des Indes orientales, & dont on parla beaucoup il y a cinquante ans. Elle eſt de la groſſeur environ d'un petit doigt, & coupée tranſverſalement par tranches, de couleur brune, d'un goût aromatique, piquant, mêlé de quelque amertume, & entourée par dehors de lignes circulaires comme le galanga.

On ignore quelle eſt la plante dont on tire cette racine. M. Geoffroy dit que le mot *caſſummuniar* eſt un mot imaginé par quelques médecins anglois pour cacher cette plante.

Cette racine a été vantée comme un remède excellent pour les maladies des nerfs, pour la paralyſie, les convulſions, la colique, les tranchées, les affections hyſtériques. (Millier.)

On la dit auſſi ſtomachique, carminative, elle paſſe pour le correctif du quinquina, on lui attribue auſſi la vertu de fortifier la mémoire : elle eſt rarement miſe en uſage.

On la donne en poudre depuis cinq grains juſqu'à quinze, en infuſion depuis un gros juſqu'à deux. *Albertus Seba* aſſure que rien n'eſt meilleur pour l'apoplexie, qu'une forte teinture de cette racine tirée par le moyen de l'eſprit-de-vin, dont on a oint la tête, & dont on peut donner au malade une cuillerée.

On en fait auſſi un extrait dont la doſe eſt depuis ſix grains juſqu'à quinze. (M. Fourcroy.)

CASSUTHA. (*Mat. méd.*)

Caſſutha ou *caſſytha*, eſt un des ſynonymes de *cuſcuta*, la *cuſcute*. On la nomme encore quelquefois *podagra lini*, goutte de lin, parce que lorſqu'elle s'attache ſur lui, elle le lie & l'arrête en quelque ſorte par le pied. (*Voyez* Cuscute.)

(M. Fourcroy.)

CASTELLAN, ou DU CHASTEL (Honoré) étoit du diocèſe de Riez en Provence, ſuivant ce qu'il en a dit lui-même, en prenant ſa matricule dans les regiſtres de la faculté de médecine de Montpellier; mais dans une inſcription qu'on voit à la façade des écoles, on le dit de Barbentane; ce qui revient au même, ſuivant *Aſtruc* dans ſes mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de la faculté de médecine de Montpellier. Il étudia long-temps dans cette ville, où il fut admis au doctorat en 1544, ſous *Denis Fontanon*, à qui il ſuccéda la même année dans la régence. On ignore par quel motif il put obtenir une promotion ſi prompte. Il eſt certain qu'il trouva beaucoup d'oppoſition de la part de pluſieurs membres de la faculté; mais ſon mérite reconnu porta bientôt le calme dans les eſprits, & les places diſtinguées, auxquelles il parvint, lui procurèrent la plus grande conſidération. Après avoir régenté quelque temps avec honneur, il fut appellé à la cour pour être médecin de Catherine de Médicis, femme de Henri II. En quittant Montpellier, il chargea *Laurent Joubert*, jeune docteur alors, de remplir pour lui les fonctions qui étoient attachées à ſa régence; il ne les reprit jamais, car il paſſa le reſte de ſa vie à la cour, où il ſe fit eſtimer. *Caſtellan* mourut au mois de novembre 1569, à l'armée du roi, devant Saint-Jean-d'Angéli. Il étoit oncle maternel d'*André du Laurens* qui a tant écrit ſur l'anatomie. *De Thou* a fait ſon éloge, ainſi que celui de *Jean Chapelain*, qu'il appelle *Joannes Capella*; c'eſt à l'occaſion du ſiège de Saint-Jean-d'Angéli qu'il en parle. Il dit que ces deux médecins étoient unis de l'amitié la plus étroite, & qu'ils périrent tous deux dans la même maiſon & du même mal.

Il ne reſte d'*Honoré Caſtellan* qu'un diſcours prononcé à Paris, ſans qu'on ſache à quelle occaſion. Il fut imprimé dans la même ville en 1555, *in-8*, ſous le titre d'*Oratio quâ ſummo medico neceſſaria explicantur, Lutetiæ habita.* Il y a encore une édition de Strasbourg en 1607, *in-12*.

Le crédit de ce médecin, auprès du roi Charles IX, procura à la faculté de Montpellier une augmentation de douze cens livres de gage annuellement, par lettres du mois de décembre 1564; ce qui mit les chaires à quatre cens livres par an, pour chaque profeſſeur. Ce bienfait mérita à *Caſtellan* toute la reconnoiſſance de la faculté, & *Laurent Joubert* qui lui avoit été fort attaché, ne manqua pas de l'exprimer dans l'inſcription qu'il fit mettre à la façade des écoles, en 1574 :

Honoratus Castellanus Barbantanensis
Henrici II, Franciſci II & Caroli IX Galliæ Regum
Conſiliarius & Medicus ordinarius,
Necnon Catharinæ de Medicis illius coniugis, & horum matris,
Archiatros longè gratiſſimus,
Monſpelienſis Academiæ Profeſſor clariſſimus,
Præter infinita in hanc beneficia,
Regiorum Profeſſorum ſtipendia mille ducentis libris augenda curavit.
Obiit in regiis caſtris ad ſanctum Joannem Angeli
Ann. D. MD. LXIX, die IV Novembris.
L. Joubertus Cancellarius,
Privatorum ejus beneficiorum memor,
Illius ſacræ & immortali memoriæ M. V. P.
Finiente anno MD. LXXIV.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.).

CASTELLAN, (Pierre) dont le nom étoit DU CHATEL, naquit à Grandmont en Flandre, le 7 de mars 1585. Il fit ſes humanités, partie à Gand, partie à Mons, & ſa philoſophie à Douay; après quoi, il ſe rendit à Orléans, où il étudia la langue grecque avec tant de ſuccès, qu'il fut jugé capable de l'enſeigner dans la même ville. Arrivé à Louvain, on le nomma profeſſeur en cette langue, & il y commença ſes leçons en 1609. Il s'appliqua à la médecine dans le temps qu'il enſeignoit le grec au collège de Buſleiden, & fut reçu docteur le 23 octobre 1618; & peu de temps après, il fut nommé profeſſeur royal aux Inſtitutes. *Du Chatel* étoit un homme d'une érudition peu commune, & qui mourut trop tôt pour l'avantage des ſciences & des belles-lettres. Il n'étoit que dans ſa quarante-ſeptième année, lorſqu'il fut enlevé à l'Univerſité de Louvain, le 23 février 1632. On a de lui quelques ouvrages:

Convivium ſaturnale. Lovanii, 1616, *in*-8.

De Græcorum feſtis ſyntagma. Antverpiæ, 1617, *in*-8.

Vitæ illuſtrium Medicorum. Ibidem, 1618, *in*-8. Ces vies ſont courtes & en aſſez petit nombre; il les a empruntées de différens auteurs, dont il a copié les fautes.

Laudatio funebris Alberti pii Belgarum Principis. Lovanii, 1622, *in*-4.

De eſu carnium libri quatuor. Antverpiæ, 1626, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CASTELLUS, (Pierre) médecin du XVIIe. ſiècle, étoit de Meſſine. Il enſeigna à Rome avec beaucoup de réputation, & retourna enſuite dans ſa patrie, où il fut nommé directeur du jardin des plantes. Le nombre de ſes ouvrages eſt très-conſidérable.

Chalcantinum dodecaporion, ſive, duodecim dubitationes de uſu olei vitrioli. Romæ, 1619, *in*-4.

De nomine hellebori ſimpliciter prolato. Ibidem, 1622, *in*-4.

Theatrum Floræ, in quo ex toto orbe ſelecti flores proferuntur. Pariſiis, 1622, *in-fol.*, avec ſoixante-neuf planches.

Epiſtolæ Medicinales. Romæ, 1626, *in*-4. L'objet principal de ces Lettres eſt de vanter l'uſage de l'huile de vitriol dans le crachement de ſang & la fièvre. A cette occaſion, il parle des propriétés admirables des médicamens acides; il prétend même que c'eſt l'acide qui opère la digeſtion des alimens.

De abuſu venæ ſectionis. Romæ, 1628, *in*-8.

Diſcorſo delle differenze tra gli ſimplici freſchi e i ſecchi, con il modo di ſeccar gli. Rome, 1629, *in*-4.

De viſitatione ægrorum pro diſcipulis ad praxim inſtruendis. Romæ, 1630, *in*-12.

Incendio del Monte Veſuvio. Rome, 1632, *in*-4.

Diſcorſo dell' Elettuario Roſato di Meſue, nel quale ſi raggiona delle Roſe che entrano in detto Elettuario, e della Scammonea. Rome, 1633, *in*-4.

Emetica, in quibus de vomitoriis & vomitu. Romæ, 1634, *in-fol.*

Typus Delphicus. Neapoli, 1635, *in*-4.

Relatio de qualitatibus frumenti cujuſdam Meſſanam deluti. Neapoli, 1637, *in*-4.

De optimo Medico. Ibidem, 1637, *in*-4.

L'auteur, dans cet ouvrage, vante trop ſes travaux & ſes écrits, & faiſant parade de ce qu'il peut faire encore pour l'avancement des ſciences, il relève le mérite des traités qu'il ſe propoſe de donner au public.

Hyann odorifera. Meſſanæ, 1638, *in*-4. *Francofurti*, 1668, *in*-12, avec figures.

Opobalſamum examinatum, defenſum, judicatum, abſolutum & laudatum. Neapoli, 1640, *in*-4.

Opobalſamum triumphans. Ibidem, 1640, *in*-4.

Ces deux écrits parurent au ſujet des conteſtations ſurvenues entre les droguiſtes de Rome, d'une part, *Manfredi* & *Panuti*, alliés, d'autre part, ſur la nature de l'*Opobalſamum* qui entre dans la compoſition de la thériaque.

Hortus Meſſanenſis. Meſſanæ, 1640, *in*-4, avec le plan de ce jardin.

De abuſu circa dierum criticorum enumerationem. Meſſanæ, 1642, *in*-8.

In Hippocratis Aphoriſmorum librum primum critica doctrina per puncta & quæſtiones. Maceratæ, 1646, *in*-12; 1648, *in*-4.

Præſervatio corporum ſanorum ab imminente lue ex aëris intemperie anni 1648. *Meſſanæ*, 1648, *in*-4.

De Smilace aſperâ Botanico-Phyſica ſententia. Ibidem, 1652, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CASTERA-VIVENT. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un petit village du comté d'Armagnac, ſitué ſur la grande route d'Auch à Condom, à trois lieues de chacune de ces villes, & au nord-nord-oueſt de la première.

On trouve les eaux minérales à un quart de lieue de ce village, dans une prairie. Il y a deux fontaines.

1°. La grande fontaine ou fontaine ſulphureuſe.

2°. La petite fontaine ou fontaine ferrugineuſe.

La première eſt thermale, l'autre eſt froide.

Ces eaux ſont auſſi connues ſous le nom de *Verduſan*, château du voiſinage.

Digitized by Google

Raulin a donné un traité ſur ces eaux en 1772. On y trouve une analyſe faite par MM. *Cortade & Sintex*. Il en réſulte que ces eaux contiennent :

Du ſel de Glaubert.

De la ſélénite.

Du ſel marin, à baſe terreuſe.

De la terre abſorbante, pure.

De plus, pour la grande fontaine,

De l'eſprit ſulphureux, volatil, & du ſoufre ſous forme ſolide & fixe.

Et pour la petite fontaine,

Du fer très-diviſé, ſans intermède d'aucun ſel.

Les eaux de la grande fontaine paſſent pour diurétiques, diaphorétiques, légèrement purgatives, anti-ſpaſmodiques, ſtomachiques, anti-néphrétiques, fébrifuges & emménagogues.

On trouve dans ce traité des obſervations de pratique, communiquées à Raulin par MM. Cortade, du Long, Merle, Lebe & la Cotte.

Nous deſirerions encore avoir quelque choſe de plus exact & plus précis ſur la nature & les vertus de ces eaux. (M. MACQUART.)

CASTOR. (*Mat. méd.*)

Le *caſtor* eſt un quadrupède très-ſingulier par la différence de conformation entre ſes parties poſtérieures & ſes antérieures. Les pieds poſtérieurs, dont les doigts ſont réunis par des membranes, une queue applatie, couverte d'écailles, à la manière des poiſſons, donnent à cet animal une forme & un caractère qui lui appartiennent excluſivement. Il ſemble, dit Buffon, faire la nuance des quadrupèdes aux poiſſons, ſervir de paſſage entre les uns & les autres. Vivant ſur la terre & dans l'eau, il participe également de la nature des habitans de l'un & de l'autre élément. Sa queue lui ſert de gouvernail pour nager, & de truelle pour maçonner; ſes pieds de devant, dont les doigts ſont bien ſéparés, lui ſervent de mains pour porter à ſa bouche; les jambes antérieures plus courtes que les poſtérieures; plus de facilité pour nager que pour courir ſur terre; les ſens exquis, ſur-tout l'odorat, de l'averſion pour tout ce qui eſt ſale & répand une mauvaiſe odeur, l'amour de la paix, du penchant pour ſe réunir en ſociété, l'art de conſtruire des ouvrages grands & ſolides ſur les eaux, voilà ce qui le diſtingue des autres animaux, & ce qui a exercé les pinceaux de Buffon. Les uſages auxquels on fait ſervir en médecine la graiſſe du *caſtor*, & ſur-tout cette production odorante & réſineuſe qu'on connoît ſous le nom de *caſtoreum*, nous forcent à donner une deſcription abrégée de cet animal, de ſes mœurs, & de la manière dont on le chaſſe. Nous emprunterons notre deſcription de celle qui a été donnée par M. Sarrazin, médecin du Roi au Canada, dans une lettre adreſſée à Tournefort, & inſérée dans les volumes de l'Académie, en 1704.

Les plus gros *caſtors* ont trois ou quatre pieds de long, ſur douze ou quinze pouces de large, vers la poitrine & vers les hanches. Ils peſent ordinairement de quarante à ſoixante livres; les jeunes ont pris leur croiſſance à un an; leur vie paroît s'étendre quinze & vingt ans. Leur couleur varie ſuivant les pays qu'ils habitent; ils ſont noirs dans les parties les plus reculées du Nord: il y en a auſſi de blancs, mais ils ſont très-rares. Le plus grand nombre de ceux qui habitent le Canada ſont bruns; mais la nuance de leur robe s'éclaircit à meſure que les pays qu'ils habitent ſont plus tempérés; ils deviennent fauves, & même couleur de paille, dans le pays des illinois & des chaouanous.

La peau du *caſtor* préſente deux ſortes de poils, excepté ſur les pattes, qui ſont couvertes d'un ſeul poil très court. L'un des deux poils, dont nous parlons, a depuis huit lignes juſqu'à deux pouces de longueur, & diminue vers la tête & la queue, il eſt brillant, & donne la couleur de l'animal, l'autre eſt un duvet très-fin & très-ſerré, d'environ un pouce, qui garantit le *caſtor* du froid; c'eſt celui-ci qu'on emploie pour fabriquer les chapeaux & les étoffes.

Les yeux du *caſtor*, ſont petits, l'ouverture des paupières n'a que quatre lignes, l'iris eſt d'un bleu foncé.

Les mâchoires ſont fortes & ont chacune dix dents, deux inciſives & huit molaires. Les inciſives ſont ſituées au milieu & à l'extrémité des mâchoires, à peu près comme dans les écureuils & les rats, les loirs; auſſi Linnéus a-t-il rangé le *caſtor* dans l'ordre des loirs, *glires*, les deux inciſives ſupérieures ont environ huit lignes hors de leurs alvéoles; leurs racines, de deux pouces & demi de longueur, ſont implantées ſolidement dans la mâchoire; les inciſives inférieures ont un pouce de ſaillie, & plus de trois pouces de racines, & ſuivent la courbure de la mâchoire. Cette diſpoſition donne une grande force aux dents inciſives du *caſtor*; auſſi s'en ſert-il pour couper des arbres aſſez forts, & parvient-il à les ſcier & à les abattre. On a cependant manifeſtement exagéré cette force.

La queue du *caſtor* a une ſtructure très-ſingulière; elle ſe rapproche de la nature des poiſſons; elle eſt platte, ovale, longue d'un pied, épaiſſe d'un pouce, large de cinq ou ſix, recouverte d'écailles. Celles-ci ſont exagones, longues de trois ou quatre lignes, épaiſſes d'une demi-ligne, couchées les unes ſur les autres, jointes par une pelleule délicate enchâſſée dans la peau: elles s'en détachent facilement après la mort de l'animal.

Les pieds de devant ſont ſemblables à ceux des quadrupèdes qui rongent les bois, les écorces, qui tiennent ces ſubſtances, & qui les portent à leur

bouche, comme les rats ; il paroît qu'ils ſont clavitulés ; car on ſait que la clavicule eſt bien formée dans cette claſſe de quadrupèdes. Il y a cinq doigts bien ſéparés, & aſſez mobiles ; les pieds de derrière ſont aſſez analogues aux pattes des oiſeaux de rivière ; leurs cinq doigts ſont réunis les uns aux autres par une membrane. C'eſt au-deſſous du pubis qu'on trouve les poches qui contiennent le *caſtoreum*, dans les femelles comme dans les mâles. Nous parlerons en détail de ces poches dans l'article ſuivant, où nous traiterons en particulier de ce produit.

Le *caſtor* ſe nourrit de feuilles, d'écorce, de jeune bois, de poiſſons, & d'écreviſſes. A ces détails ſur ſa ſtructure, nous devons ajouter quelque choſe ſur les mœurs de cet animal. Quoiqu'on ait beaucoup exagéré l'intelligence du *caſtor*, il eſt vrai de dire que les travaux de ce quadrupède annoncent au moins un inſtinct rival de l'intelligence, comme l'a dit Buffon. Les loges, ou les eſpèces de cabanes qu'il conſtruit ſur les rivières, ſont deſtinées à lui ſervir de retranchement & de magaſin pour paſſer la mauvaiſe ſaiſon. Ces travaux ne ſe trouvent à la vérité que dans les lieux ſolitaires & écartés, loin des habitations humaines ; il faut le ſilence des bois, ou des plaines déſertes, il faut ſur-tout l'abſence de l'homme, pour que le *caſtor* élève tranquillement ſes cabanes. S'il eſt voiſin des habitations, ſi l'homme viſite ſouvent les lieux qu'il habite, le *caſtor* ne conſtruit point ſes demeures, il ne ſe réunit point en ſociété, il vit iſolé, retiré dans des terreins qu'il creuſe, vers le bord des eaux. On a cru que celui-ci faiſoit une eſpèce particulière, & c'étoit à cette eſpèce qu'on rapportoit le bievre d'Europe ; mais c'eſt le même *caſtor* connu abâtardi, ſans induſtrie, ſans moyen, ſans ruſes, dégradé par la crainte. Il eſt reconnoiſſable à ſa robe ſale, à ſon poil rongé ſur le dos par le frottement de la terre qu'il fouille. Si on le fait vivre domeſtique avec les hommes, il eſt doux, tranquille, mais triſte, indifférent, ne s'attachant à perſonne, inſouciant de nuire ou de plaire, en un mot foible & ſans paſſions, ſans caractère, comme un eſclave qui n'a pas la force de vouloir & de recouvrer ſa liberté.

Mais la puiſſance, l'énergie de l'inſtinct du *caſtor*, ſe développe avec l'heureuſe liberté. C'eſt dans les déſerts du nord de l'Amérique entre le trentième & & le ſoixantième degré & même au-delà, que le *caſtor* vit libre, qu'il ſe raſſemble en peuplades, que ſon inſtinct & ſon talent ſe développent. Vers le mois de Juin ou Juillet, pluſieurs centaines de *caſtors* mâles ou femelles arrivent de toutes parts dans un lieu de rendez-vous, ſur le bord des eaux douces & tranquilles dont les rives ſont boiſées. La ſociété ſe met bientôt à l'ouvrage. Couper des arbres, les porter dans l'eau, les diſpoſer debout, creuſer des foſſes au fond de l'eau, pour placer les bois ou eſpèces de piloris, les lier par des branches latérales, les rendre ſolides & imperméables à l'eau par une terre gachée & battue avec leur queue, faire par ce moyen une chauſſée verticale du côté de la chûte d'eau, & en talus du côté qui en ſoutient la charge, lorſque c'eſt dans l'eau courante qu'ils veulent conſtruire leurs cabanes, voilà le premier édifice qu'ils élèvent. Après avoir fait ce grand ouvrage publie qui aſſure la ſolidité de leurs maiſons, contre le courant des eaux, ils conſtruiſent leurs habitations particulières. Ce ſont des eſpèces de cabanes ou de maiſons à pluſieurs étages établies ſur un pilotis plein, tout près du bord de l'eau, & dans leſquelles on trouve deux iſſues, l'une pour aller à terre, l'autre pour ſe jetter à l'eau. Ces maiſons ſont ovales ou rondes, elles ont depuis cinq juſqu'à dix pieds de diamètre, les murailles ont deux pieds d'épaiſſeur ; elles ſont placées immédiatement ſur le pilotis plein qui ſert de fondement & de ſol à la maiſon. Si elle n'a qu'un étage, les murailles n'ont que quelques pieds de hauteur, & elles finiſſent en une voûte en anſe de panier. Cette voûte qui termine l'édifice eſt crépie très-proprement en-dedans, & très-ſolide ; elle réſiſte aux intempéries de la mauvaiſe ſaiſon & aux météores. Il y a ſouvent un grand nombre de ces cabanes ; chacune d'elles a ſon magaſin de vivres dans le voiſinage ; chaque chambre voûtée ne contient ordinairement que deux individus mâle & femelle ; le ſol de la chambre eſt couvert de ronces, & très-propre ; c'eſt le lieu de la retraite pour la mauvaiſe ſaiſon, c'eſt auſſi le lieu de leurs amours, & le berceau de leurs petits. Les femelles portent quatre mois, elles mettent bas ſur la fin de l'hiver, & produiſent ordinairement deux ou trois petits. C'eſt à cette époque & vers les beaux jours du printemps, que les mâles les quittent, pour jouir des douceurs de cette ſaiſon ; ils reviennent de temps en temps viſiter leur compagne & leur lignée ; mais ils ne ſéjournent plus dans la cabane : la mère attachée plus conſtamment à ſes petits par le beſoin réciproque qu'ils ont les uns pour les autres, les allaite & les ſoigne pendant quelques ſemaines ; alors ils deviennent aſſez forts pour la ſuivre dans ſes promenades & ſes émigrations. L'automne eſt la ſaiſon où ces animaux ſe raſſemblent dans leurs habitations, à moins qu'elles n'aient été détruites par les inondations ; car alors ils ſe réuniſſent en juillet pour les reconſtruire.

Comme les *caſtors* ont beſoin de l'eau, & qu'ils ne peuvent abſolument pas s'en paſſer dans tous les temps, c'eſt dans l'hiver & ſous la glace qu'on les pourſuit. Quand l'eau abaiſſée eſt gelée à plus ou moins de profondeur, les *caſtors* font des trous en pente qui communiquent dans l'eau ſous la glace. A cette époque bien connue des chaſſeurs de *caſtors*, les hommes ſe raſſemblent ſur les bords de l'eau : ils font un trou dans la glace à quelques diſtances des habitations, & en attaquant celles-ci, ils obligent les *caſtors* de fuir dans l'eau ; les chaſſeurs ſe tiennent autour du trou qu'ils ont pratiqué dans la glace, & le *caſtor* qui eſt obligé d'arriver à ce trou pour reſ-

Digitized by Google

pirer, eſt pris facilement dans des filets qu'on y diſpoſe, ou tué pour en avoir la peau & les folliculeſ *à caſtoreum*. Il mord ſouvent cruellement la main du chaſſeur qui veut le ſaiſir.

On mange la chair du *caſtor* dans les pays qu'il habite, & on aſſure qu'elle reſſemble à celle du bœuf; mais elle eſt graſſe, dure, d'une odeur déſagréable, & très-difficile à digérer. La queue paſſe pour un mets très-délicat, mais elle a une viſcoſité & une eſpèce d'amertume qu'on ne corrige qu'avec la plus grande difficulté: c'eſt le commerce des peaux de *caſtor* qui rend la chaſſe de cet animal plus lucrative, & qui engage quelques habitans du Canada à en faire leur occupation journalière. Celles de ces peaux qui ſont noires ou blanches, ou mêlées de ces deux couleurs, ſont les plus précieuſes. Les ſauvages du nord de l'Amérique font des habits avec les peaux. Quand ils les ont portées quelque temps, ils les vendent aux Européens qui les nomment *caſtors gras*.

C'eſt un grand commerce pour les Européens dans le nord de l'Amérique. On diſtingue trois ſortes de peaux de *caſtor*. Les *caſtors gras*, dont nous venons de parler; les *caſtors neufs* & les *caſtors ſecs*. Les *caſtors* neufs ſont les peaux des *caſtors* qui ont été tués pendant l'hiver & avant la mue; elles ſont très-belles & très-propres à faire des fourrures; les *caſtors* ſecs ou maigres proviennent de la chaſſe d'été dans le temps de la mue; ces peaux ont perdu une partie de leur poil, elles ne ſervent qu'au feutrage: les ſauvages emploient des dents de *caſtors* pour faire des couteaux; ils tirent dit-on de la queue de ce quadrupède une huile qu'ils appliquent en topique ſur différentes maladies externes. Mais le plus grand uſage du *caſtor* pour la médecine conſiſte dans le *caſtoreum* dont nous allons parler en détail dans l'article ſuivant. (M. Fourcroy.)

CASTOREUM. (*Mat. méd.*)

Le *caſtoreum* eſt une matière animale réſineuſe, extractive & gélatineuſe, d'une odeur & d'une ſaveur forte & déſagréable, qui ſe trouve dans des poches particulières, ſituées entre les cuiſſes poſtérieures du *caſtor*. Nous avons déjà indiqué cette matière dans l'article précédent; mais nous devons donner dans celui-ci des détails plus étendus ſur cet objet.

On a cru pendant long-temps que les bourſes membraneuſes que l'on vend dans les boutiques ſous le nom de *caſtoreum*, étoient les teſticules du caſtor; c'eſt une erreur bien reconnue aujourd'hui des naturaliſtes & des voyageurs. Ce ſont des cavités ou des follicules très-différentes, & que l'on trouve également dans les femelles & dans les mâles des *caſtors*.

Au bas des os pubis on rencontre quatre poches ſous la peau; deux ſupérieures & deux inférieures. Les poches ſupérieures repréſentent aſſez bien un cœur par leur diſpoſition; leur partie la plus élevée eſt à environ un pouce au-deſſous des pubis, de-là elles s'étendent circulairement, ſe rapprochent & ſe réuniſſent au haut de l'ouverture du canal commun des excrémens & de l'urine. Au-deſſous de ces deux premières poches, il y en a deux autres, l'une à droite, l'autre à gauche: elles ont la figure d'une poire peu applatie; leur ſituation repréſente avec l'ouverture connue de l'anus & de l'urètre, un V, ſont ouvert, du milieu des branches duquel s'élèvent les deux poches ſupérieures en forme de cœur. Ces deux paires de bourſes ſont étroitement jointes près du canal commun des excrémens & de l'urine. Quelques naturaliſtes ont cru que la matière du *caſtoreum* filtrée d'abord dans les poches ſupérieures, paſſoit delà dans les deux inférieures, pour y acquérir plus de conſiſtance, de couleur, d'odeur & de force; mais il paroît que cette communication entre les deux paires de poches n'eſt pas exactement démontrée, & l'on penſe aujourd'hui que les ſubſtances contenues dans chacune de ces poches diffèrent: l'une de l'autre. Le vrai *caſtoreum* exiſte ſeul dans les poches ſupérieures, & ſur-tout dans le milieu de leur cavité: les poches inférieures ne contiennent qu'une matière graiſſe, analogue à la graiſſe de tout le reſte du corps, ſeulement imprégnée d'un peu de matière du *caſtoreum*, & qui lui eſt conſéquemment fort inférieure en vertus.

On apporte le *caſtoreum* de pluſieurs endroits; on préfère celui qui vient de Pologne, de Pruſſe, de Ruſſie. Celui du Canada eſt le moins eſtimé, parce qu'il n'a que peu d'odeur. On le croit auſſi falſifié; mais il eſt vraiſemblable que toutes les poches de *caſtoreum* qu'on a dans le commerce ne contiennent point le *caſtoreum* pur, & qu'il n'y en a que très-peu, qui ſoient telles qu'on les a extraites du corps de l'animal. Il y a peu de ſubſtance qui permettent autant la fraude, & dont la ſophiſtication ſoit auſſi facile à cacher que celle de ces bourſes; on y fait une ouverture latérale; on en tire le *caſtoreum* pur; on en mêle une partie avec des graiſſes, & on remet dans les bourſes ce mélange impur; l'ouverture latérale diſparoît peu à peu par la deſſication, parce que la membrane ſe colle ſur les voiſines, de manière à ne plus laiſſer reconnoître le lieu de la ſection.

Il eſt difficile de déterminer quelles ſont les fonctions de ces deux paires de poches, ou de bourſes, dans le caſtor, au moins d'après ce qu'en ont dit les auteurs de matière médicale les plus exacts, & les voyageurs; il faudroit une deſcription anatomique plus détaillée & plus exacte, pour porter un jugement quelconque ſur ces organes. M. Daubenton, dans la deſcription du caſtor, n'a pas dit un ſeul mot du *caſtoreum*, & n'a pas indiqué conſéquemment ceux des organes extérieurs du ventre qui le contiennent; mais il paroît, d'après les détails exacts dans leſquels il eſt entré, & par l'inſpection des planches 40 & 41 de l'Hiſtoire naturelle, & de la deſcription du cabinet du Roi, tome VIII, *in*-4., de l'Imprim. royale, 1760, page 318, &c., que le *caſtoreum* eſt contenu dans les deux grandes poches placées vers la partie

moyenne du fourreau ou prépuce, & que ce qu'on appelle les deux poches inférieures ſont les deux groſſes glandes allongées, ſituées au-deſſous des premières, que M. Daubenton indique dans le même endroit. Pour entendre ce que ce célèbre anatomiſte a dit ſur la ſtructure des unes & des autres, il faut remonter un peu plus haut dans ſa deſcription. L'urèthre & l'anus n'avoient, dans l'individu qu'il a diſſéqué, qu'une ouverture commune au-dehors; elle étoit placée à diſtance égale de la partie poſtérieure du pubis, & de l'extrémité antérieure de la partie écailleuſe de la queue. Le prépuce repréſente un long fourreau, étendu depuis l'ouverture commune de l'anus & de l'urèthre, juſques ſous le pubis. C'eſt vers la partie moyenne de ce fourreau, au deſſous du gland, que ſe trouvent les deux grandes poches, une de chaque côté. Elles étoient de couleur cendrée: elles avoient, dit M. Daubenton, trois pouces trois lignes de longueur, treize lignes de largeur, & quatre lignes d'épaiſſeur; elles s'étendoient chacune en ligne droite; mais comme cette ligne étoit dirigée un peu obliquement en arrière, les deux poches formoient à peu près un angle droit vers leur réunion avec le fourreau. Leur extrémité étoit arrondie; on voyoit à leur ſurface quelques rides différemment contournés, & ſemblables à des tubercules plats. Les véſicules ſéminales & les teſticules très-petits ſont fort loin de ces poches, & ne peuvent pas être confondus avec elles. En ſouffiant les grandes poches, elles ſe ſont diſtendues au point de faire diſparoître les rides & les tubercules; on n'y voyoit plus que quelques renflemens inégaux au-dehors; elles ont pris une figure ovoïde, dont la grande circonférence avoit 7 po. $\frac{1}{2}$, & la petite 5 po. $\frac{1}{2}$. L'orifice de ces poches, qui communiquoit dans l'urèthre, étoit très-grand; étant étendu en rond, il avoit un pouce quatre lignes de diamètre; les membranes de ces mêmes poches étoient minces; elles formoient ſur les parois intérieures de groſſes rides, qui étoient enduites d'une petite couche de matière épaiſſe de couleur griſe foncée; cette matière avoit une odeur très-forte & très-déſagréable, qui le devenoit encore plus, lorſqu'on la brûloit; elle ſe réduiſoit en charbon ſans jetter de particules enflammées, comme la matière extraite des groſſes glandes ſituées au-deſſous, & dont il va être queſtion. D'après cette deſcription, beaucoup plus exacte que celle qui avoit été donnée avant M. Daubenton, on ne peut pas douter que ces deux grandes poches ne ſoient véritablement les bourſes du *caſtoreum*, & que l'humeur griſe fétide, annoncée par ce naturaliſte, ne ſoit le *caſtoreum* lui-même. Il paroît donc que ces réſervoirs ſont deſtinés par la nature à verſer dans le prépuce, & autour du gland du caſtor, une liqueur épaiſſe, odorante, dont l'office eſt peut-être d'irriter cette partie, & d'y faire naître le prurit que produit le beſoin de l'accouplement.

On ne peut pas méconnoître non plus la deſcription de deux glandes ſituées au-deſſous des grandes poches, donnée par M. Daubenton, pour celle des petites bourſes ou follicules, décrits par les auteurs de matière médicale. Entre ces premières poches & l'ouverture commune à l'urèthre & au rectum, dit ce célèbre anatomiſte, il ſe trouvoit deux groſſes glandes fort allongées, qui avoient deux pouces cinq lignes de longueur, dix lignes de largeur & ſix lignes d'épaiſſeur: leur direction étoit la même que celle des deux poches dont il a été fait mention; elles avoient une couleur jaunâtre, & toute l'apparence de glandes conglomérées: leur extrémité étoit recourbée en dedans; un ſillon qui ſéparoit chacune de ces glandes, ayant été ouvert, il s'eſt ſéparé de chacune une portion de glande ovoïde, de 15 lignes de longueur. Ces glandes avoient chacune trois canaux excréteurs qui s'ouvroient, ainſi que le canal des grandes poches ſupérieures, dans une eſpèce de cavité conique, formée dans le fourreau. En comprimant les glandes, repouſſées vers ce cul-de-ſac, il en ſuintoit une liqueur jaunâtre par les trois orifices indiqués. Comme ces glandes étoient manifeſtement conglomérées, M. Daubenton les ayant ſéparées, découvrit au milieu des trois portions diſtinctes qui formoient la maſſe réunie de chacune de ces groſſes glandes, un ſac dont les parois intérieures offroient les petits orifices ou tuyaux excréteurs réunis de tous les grains glanduleux qui conſtituoient eux-mêmes, par leur réunion, les trois portions glanduleuſes. Ce ſac contenoit une matière épaiſſe, jaunâtre & de mauvaiſe odeur. Perrault avoit déjà reconnu cette matière; elle prit feu à la lumière d'une chandelle; elle jettoit des particules enflammées qui pétilloient & jailliſſoient de toutes parts; la même matière étant échauffée, rendoit une odeur plus exaltée & plus fétide, qui avoit quelque rapport à celle du fromage de gruyère fondu au feu.

On ne peut pas douter, d'après cette deſcription, que ces glandes, ſituées ſous les deux grandes poches, ne ſoient les mêmes organes que les deux bourſes inférieures, annoncées par tous les auteurs de matière médicale. Il paroît également certain qu'on ne peut pas regarder ces deux organes comme n'en faiſant qu'un ſeul; qu'ils ne communiquent pas réellement entre eux, & qu'ils préparent chacun des ſucs différens. La propriété de ſe fondre et de s'enflammer en pétillant, que Perrault & M. Daubenton ont reconnue dans le produit de ces glandes inférieures, leur opinion ſur la différence de ce ſne inflammable d'avec celui qui eſt contenu dans les poches ſupérieures, rendent encore plus certaine l'aſſertion que nous avons inſérée plus haut ſur la diverſité de nature de ces deux matières, & conſéquemment, ſur celle de leurs propriétés médicinales.

Après avoir décrit les ſources du *caſtoreum*, nous devons actuellement nous occuper de ſa nature, & faire précéder l'examen de ſes propriétés médicinales & de ſes uſages par l'hiſtoire de ſon analyſe.

Les auteurs de matière médicale ont beaucoup

vanté

varié d'opinion & d'expreſſion en recherchant les parties conſtituantes & actives du *caſtoréum*. Hermann y admet un ſel volatil, très-pénétrant, renfermé dans une eſpèce de graiſſe. Lemery y annonce une huile pénétrante, très-abondante. Etmuller, en combinant, pour ainſi dire, ces deux idées, y ſuppoſe un ſel volatil, huileux. Hiſcher, qui a fait une diſſertation ſur le *caſtor* & le *caſtoréum*, dit qu'il contient des parties ſalines, volatiles, qui y développent un ſoufre très-abondant. A ces opinions hypothétiques, à ces idées vagues, exprimées par des mots plus vagues encore, Neumann & Cartheuſer ont ſubſtitué une analyſe, ou au moins, une ébauche d'analyſe, par l'eau & par l'alcool, dont ils ont décrit les réſultats d'une manière aſſez claire. Suivant Neumann, une once de bon *caſtoréum* donne, ſoit qu'on le traite d'abord par l'eau, ſoit qu'on le traite par l'alcool, deux gros & un ſcrupule d'extrait. Mais il obſerve que celui qu'on obtient, en le traitant d'abord par l'alcool, eſt gras, viſqueux, & plus actif, en raiſon des particules huileuſes & volatiles qu'il enlève, tandis que l'extrait, obtenu par l'action de l'eau, employée en premier lieu, eſt ſec, fragile & plus foible dans ſa ſaveur & ſon odeur. Quant aux extraits obtenus du *caſtoréum* par l'eau, après l'alcool, ou par l'alcool après l'eau, Cartheuſer obſerve qu'ils ſont preſque inertes, qu'ils ne méritent aucune attention, & que les premiers mêmes perdent leurs propriétés, lorſqu'on les obtient par l'eau, employée à pluſieurs repriſes, & aſſez chauffée pour que les molécules huileuſes & volatiles ſe ſoient diſſipées. Cet auteur chimiſte n'admet point de ſubſtance ſaline dans le *caſtoréum*; il regarde cette maſſe brune, durcie par la déſiccation, caſſante, renfermée dans les follicules des bourſes, & mêlée de petites membranes cellulaires, comme un compoſé de parties terreuſes, réſineuſes, gommeuſes ou muqueuſes, & d'huileuſes, très-inflammables. Suivant lui, le *caſtoréum* contient ſi peu de véritable huile volatile, qu'on ne peut preſque pas en ſéparer des molécules viſibles par la diſtillation la mieux conduite, à moins qu'on n'agiſſe ſur une très-grande quantité de cette matière. Cette huile eſt ſi atténuée & ſi volatile, qu'une gouttelette, réduite en vapeur, peut impregner de l'odeur forte du *caſtoréum* un très-grand volume d'air. C'eſt à ce principe de l'odeur que Cartheuſer attribue toutes les propriétés du *caſtoréum* & des extraits qu'on en prépare; & c'eſt pour cela que ces extraits perdent, ſuivant lui, toutes leurs vertus, quand la chaleur en a dégagé ce principe volatil. La baſe terreuſe ou fixe fait la moitié de ſon poids.

Depuis Neumann & Cartheuſer, M. Thouvenel a conſigné, dans un mémoire ſur les ſubſtances animales, médicamenteuſes, qui a remporté un prix de l'académie de Bordeaux, en 1778, quelques détails plus exacts & plus étendus ſur les principes du *caſtoréum*. Son but eſt d'en comparer la nature & les propriétés à celles du muſe; nous parlerons de leur rapport à l'article de ce dernier, & nous n'offrirons ici que ce qui a uniquement & particulièrement trait au *caſtoréum*.

L'auteur que nous citons, obſerve d'abord que le *caſtoréum*, récemment tiré de l'animal, a une liquidité ſirupeuſe, que la vétuſté lui fait perdre, avec une partie de ſon odeur & de ſes vertus. La ſolidité qu'il prend n'eſt pas due ſeulement à l'eau qui s'en évapore, mais à une eſpèce de réſinification qu'il éprouve. En le diſtillant avec de l'eau, on en tire un peu d'huile volatile, très-aromatique, & il perd ſon odeur. L'alcool, diſtillé avec lui, au lieu d'eau, ne contracte preſque pas d'odeur.

L'alcool, appliqué le premier au *caſtoréum*, en extrait preſque toute la partie colorante & aromatique. L'eau enlève enſuite un mucilage peu coloré, un peu amer, prenant la forme de gelée par le réfroidiſſement, après qu'on a ſéparé l'eau par une évaporation ſuffiſante; pendant cette évaporation, il ſe dépoſe un ſel dont M. Thouvenel n'indique pas la nature, & qu'il ſe contente d'indiquer, comme analogue à celui des autres ſécrétions animales.

La diſſolution de *caſtoréum* dans l'alcool donne, par l'évaporation, un extrait rouge brun, amer, âcre & ſtyptique. En fracturant les doſes de ce liquide, néceſſaire pour enlever tout ce que le *caſtoréum* peut lui fournir, l'extrait des premières portions eſt plus aromatique, plus amer, mais moins déſagréable que celui des dernières. M. Thouvenel préfère, d'après cela, la première teinture, repaſſée pluſieurs fois ſur de nouveau *caſtoréum*, afin de charger l'alcool de la partie la plus ſoluble & la plus énergique de cette ſubſtance. La diſſolution ou la teinture éthérée mérite encore la préférence; ce qui étoit déjà reconnu par beaucoup d'obſervations.

L'éther eſt auſſi, ſuivant ce chimiſte, le diſſolvant qu'on peut employer, avec le plus d'avantage, pour extraire & ſéparer les principes du *caſtoréum*. Cette liqueur ne diſſout que la partie réſiniforme, tandis que l'alcool ſe charge en même temps d'une portion de la ſubſtance diſſoluble dans l'eau.

La diſſolution de *caſtoréum* dans l'eau tient auſſi une portion de la matière huileuſe à l'aide de la matière extractive. Cette diſſolution eſt claire, tant qu'elle eſt chaude; mais elle ſe trouble & dépoſe de la réſine par le réfroidiſſement. L'eau ne ſépare que difficilement de la diſſolution alcoolique le principe huileux, réſiniforme; mais elle le ſépare complettement & facilement de la diſſolution éthérée. Cette matière, précipitée de la diſſolution éthérée du *caſtoréum*, par le moyen de l'eau, a préſenté les propriétés ſuivantes à M. Thouvenel. Elle eſt d'une conſiſtance molle & ouateuſe; elle devient plus ſolide par une déſiccation lente, mais jamais sèche & caſſante comme une réſine végétale. La chaleur la fait liquéfier & bourſoufflet; il s'en dégage alors une vapeur huileuſe, aromatique. En la chauffant plus

fortement, on obtient une eau qui rougit & décolore le ſyrop de violettes; bientôt, ce produit phlegmatique verdit le même ſyrop, quoiqu'il ne ſoit pas véritablement alcalin; l'odeur de ces produits eſt ſemblable à celle des bitumes; l'huile empyreumatique qui paſſe enſuite a la même odeur. Le charbon qui reſte eſt léger, & très-difficile à incinérer, & contient très-peu de ſubſtance ſaline. Outre les caractères réſineux, M. Thouvenel trouve dans cette matière du *caſtoréum* une analogie avec la partie colorante de la bile & du ſang; elle ſe comporte abſolument comme la première, avec les huiles & les acides.

C'eſt à ces détails que ſe borne le travail de M. Thouvenel ſur le *caſtoréum*. Si l'analyſe de cette matière étoit faite par les chimiſtes modernes, ils y trouveroient certainement quelque choſe de plus, & nous pourrions mettre plus de préciſion dan l'extrait que nous offrons ici; mais quoiqu'il ſoit fort à deſirer que cette analyſe ſoit faite par les moyens nouveaux, il eſt certain que ce qu'on ſait ſur les principes & la nature du *caſtoréum*, ſuffit déja pour répandre quelque jour ſur ſes propriétés médicinales, & pour éclairer réellement ſon adminiſtration.

On a été autrefois très-partagé ſur les vertus du *caſtoréum*; parmi les médecins, les uns louoient beaucoup ce médicament, & en vantoient ſingulièrement les effets; les autres le mépriſoient ou le regardoient comme dangereux. Pluſieurs, en accordant qu'il pouvoit ne pas déplaire aux femmes vaporeuſes, ont cependant cru, avec Rivin, qu'on pouvoit s'en paſſer en médecine, & n'en pas avoir dans les pharmacies. D'autres au contraire lui ont attribué les vertus calmante, antiſpaſmodique, nervine, céphalique, carminative, utérine, antihyſtérique. Ils en ont conſeillé l'uſage dans les convulſions, l'épilepſie, l'apoplexie, les maladies vaporeuſes, le vertige, la paralyſie, la palpitation de cœur, la cardialgie, la colique, la paſſion hypochondriaque, la ſuffocation hyſtérique, le hoequet convulſif, les pâles couleurs, &c. Voici ce que dit Lemullet des vertus du *caſtoréum*. Il eſt très-avantageux dans les affections nerveuſes & douloureuſes de la tête, lorſqu'il y a engourdiſſement des ſens; il agite fortement & ſecoue puiſſamment l'action des nerfs. Il réuſſit beaucoup dans la léthargie, la paralyſie, l'apoplexie, les convulſions internes & externes, l'aphonie, &c. Donné à l'intérieur ou à l'extérieur, c'eſt un des plus puiſſans remèdes pour diſſiper les vents, dans les douleurs des inteſtins, le gonflement de l'eſtomac, les affections hyſtériques & hypochondriaques; il a également du ſuccès dans le tintement d'oreilles, l'aſthme convulſif, les maladies de l'utérus, pour pouſſer le fœtus & l'arrière-faix, pour accélérer l'écoulement des règles, calmer les douleurs des accouchées, favoriſer l'évacuation des lochies, &c. Cartheuſer penſe qu'il faut tenir à cet égard le milieu entre les deux opinions oppoſées que les différens médecins ont eues ſur le *caſtoréum*; qu'il jouit en effet des propriétés diſcuſſive, anodine, ſtimulante, antiſpaſmodique, & qu'il peut convenir dans les maladies indiquées ci-deſſus; mais en ſuppoſant qu'elles ne ſoient point accompagnées de chaleur, de fièvre, de ſéchereſſe; qu'on ne doit pas l'employer indifféremment dans ces affections, puiſqu'elles dépendent ſouvent de bile ardente, échauffée, de pléthore ſanguine, d'orgaſme. Il conſeille de le donner à l'intérieur dans des poudres, des électuaires, des pilules, à la doſe de quelques grains, ou d'employer la teinture, depuis dix juſqu'à trente gouttes. A l'extérieur, on le fait entrer dans les parfums & les vapeurs antihyſtériques, dans les emplâtres & les onguens fortifians, nervins, antiſpaſmodiques, & dans les poudres errhines & céphaliques. Suivant le même auteur, l'eſpèce de graiſſe qu'on trouve dans les deux petites bourſes inférieures, ainſi que celle qu'on ſépare du véritable *caſtoréum* par la fuſion, a une chaleur douce, a les mêmes propriétés, mais dans un degré moins marqué. On ne doit jamais la preſcrire à l'intérieur à cauſe des naulées & du dégoût qu'elle excite; mais on peut la mêler avec avantage dans les onguens nervins, antipatalytiques antiſpaſmodiques, antiépileptiques, anticoliques, &c. Souvent on en frotte avec ſuccès la région ombilicale, les hypochondres, l'épine du dos, dans le hocquet, la colique venteuſe, les accès hyſtériques, &c.

On trouve dans Vogel quelques détails particuliers ſur les vertus du *caſtoréum*. Lemilius le recommande, dit cet auteur, dans les convulſions de la mâchoire chez les enfans; Alexandre de Tralles le conſeille même en amulette contre le hocquet; Fiſchet & Gohlius diſent que ſon uſage prévient l'avortement; Aëtius le propoſe contre la paralyſie, & Schulze contre les contractions ſpaſmodiques occaſionnées par l'intempérie des ſaiſons. Foreſtus loue ſon uſage dans les tremblemens des membres. Pluſieurs auteurs prétendent que le *caſtoréum* corrige la propriété narcotique de l'opium; mais Beglivi obſerve que cette vertu n'eſt pas démontrée. Quant à ſes détracteurs, Riviere veut qu'on l'efface de la liſte des médicamens à cauſe de ſa mauvaiſe odeur, ainſi que nous l'avons déja dit d'après Carthuſer; mais Vogel ajoute à cette liſte de ſes ennemis Stahl, & Juncker, ſon élève; ces deux derniers proſcrivent ce médicament, parce qu'il rend la tête peſante, parce qu'il excite des contractions du diaphragme, & des envies de vomir. Mais quoique ces inconvéniens aient en effet lieu chez quelques femmes hyſtériques, il n'en eſt pas moins vrai, malgré les autorités citées, que pluſieurs malades, & ſur-tout les femmes, en éprouvent ſouvent un prompt ſoulagement; Gohlius, fondé ſur des obſervations, comme les auteurs précédens, veut même qu'on n'entreprenne pas de guérir les maladies des femmes, ſans employer le *caſtoréum*.

Tel étoit aſſez exactement l'état des connoiſſances médicinales ſur le *caſtoréum*, à l'époque où M. Thouvenel s'eſt livré à des recherches particulières ſur les propriétés médicamenteuſes des ſubſtances animales. Il ajoute aux connoiſſances acquiſes avant lui ſur les

vertus de ce remède, ſur ſa doſe, & ſur la manière de l'adminiſtrer; nous devons donc conſigner ici le travail de ce médecin. Il fait d'abord remarquer que la qualité âcre, amère & nauſéabonde du *caſtoréum*, qu'il compare toujours au muſc, doit fixer l'attention du médecin, non pas parce que ſes vertus principales conſiſtent dans ces propriétés, mais en raiſon de la première impreſſion que ce remède fait ſouvent ſur l'eſtomac, qu'il révolte & ſoulève fortement. Comme corps très-*évaporable*, le *caſtoréum* jouit, ſuivant lui, des propriétés antiſpaſmodique, ſtimulante, réſolutive. Son activité eſt aſſez grande pour qu'on en ait dit beaucoup de bien & beaucoup de mal. Quoiqu'il ait été donné en général avec ſuccès dans les affections hyſtériques & hypochondriaques, M. Thouvenel l'a vu augmenter les ſymptômes vaporeux chez les femmes ſenſibles & foibles. Comme il attribue cet effet à ſa qualité ſtimulante, il conſeille de le mêler avec de l'opium. Ce mélange lui a réuſſi dans pluſieurs cas de vapeurs. C'eſt au contraire à ſon effet ſtimulant qu'il attribue la propriété qu'il a de favoriſer l'expulſion du fœtus, des lochies, &c. Il dit les avoir fait ſortir, par deux priſes de *caſtoréum*, chacune de deux gros, dont le ſéjour dans la matrice, ſept jours après l'accouchement, avoit mis la malade à deux doigts de ſa perte. Une autre femme, dit cet obſervateur, étoit au douzième jour de ſes couches, & n'avoit encore éprouvé aucune ſorte de purgation. Un état de ſpaſme, que je jugeai très-dominant ſur l'état inflammatoire, rendoit tout le bas-ventre tuméfié, tendu & douloureux, au point de ne pouvoir ſupporter les couvertures du lit, & avec un danger très-imminent de ſuffocation. Elle fut, dans l'eſpace de douze heures, entièrement hors d'affaire par le ſecours de la ſeule teinture de *caſtoréum*, donnée en potions & en lavemens avec le miel. La criſe ſe fit par des urines abondantes & troubles.

Il a obſervé de bons effets du même remède dans les maladies aiguës de poitrine, dont la ſolution par les ſueurs & par les crachats étoit empêchée par un état ſpaſmodique, reconnoiſſable au pouls, à la gêne du mouvement reſpiratoire. La teinture alcoolique, ou étherée, de *caſtoréum* lui a paru plus active que la ſubſtance pure de ce remède. Suivant lui, deux gros d'extrait mucilagineux, obtenu par l'évaporation de la teinture éthérée, équivalent à une demi-once de *caſtoréum* entier. Cette doſe n'a pas produit ſur lui-même plus d'effet que deux gros d'extrait de genièvre; elle a réveillé les forces, développé la chaleur du ſyſtême épigaſtrique, augmenté le nombre & l'intenſité des battemens du pouls. Mais il obſerve, avec raiſon, que ce n'eſt pas d'après les effets ſenſibles du *caſtoreum* ſur des ſujets en ſanté, qu'il faut eſtimer ſes vertus médicinales. Certainement le corps, en état de ſpaſme & de douleur, eſt fort différent de ce qu'il eſt dans une ſanté parfaite. Toutes ces obſervations prouvent que le *caſtoréum* a moins d'activité que le muſc; mais c'eſt auſſi par cette activité moindre qu'il doit être préféré dans pluſieurs cas.

M. Thouvenel a voulu eſſayer la portée de ce médicament dans quelques cas graves de mouvemens convulſifs, d'après les obſervations de pluſieurs anciens médecins, & de quelques modernes célèbres, ſur les ſuccès de ce remède dans l'épilepſie, le tetanos, &c. Sur trois cas d'épilepſie nerveuſe, ou ſans complication de vices organiques, il n'a vu qu'une ſeule guériſon; c'eſt celui d'un homme de vingt-deux ans, qui, depuis l'âge de douze ans éprouvoit pendant cinq à ſix minutes, & juſqu'à ſept fois dans les vingt-quatre heures, des mouvemens convulſifs, manifeſtement épileptiques, dont on n'avoit jamais pu découvrir la cauſe. Toutes ſes fonctions ſe faiſoient bien d'ailleurs; & il avoit été, depuis la première époque de ſon mal, pluſieurs fois exempt d'accès pendant un ou deux mois. Le *caſtoréum* en ſubſtance, depuis un demi-gros juſqu'à une demi-once, deux fois par jour, pendant douze jours conſécutifs, a fait entièrement diſparoître les attaques. Après chaque doſe, il y avoit plus de fréquence, d'égalité & de développement dans le pouls. Dans les deux autres cas les mêmes effets ont été obſervés; mais on n'a pu obtenir, même par un plus long uſage du remède, qu'une légère diminution dans les accès, & de temps en temps, des intervalles plus longs entre les accès.

On voit, par ces détails, que M. Thouvenel a porté la doſe du *caſtoréum* beaucoup plus loin que les médecins qui l'avoient employé avant lui, ſans en éprouver des effets qui puiſſent faire craindre l'action de ce médicament. Il n'a donc pas, à beaucoup près, l'énergie redoutable que pluſieurs auteurs ſembloient annoncer; quand les malades peuvent vaincre le dégoût & la répugnance qu'ils éprouvent en le prenant, on peut le leur preſcrire à la doſe d'un & de deux gros, & même d'une demi-once, pluſieurs fois par jour. On peut en eſpérer, à cette doſe, des effets antiſpaſmodiques beaucoup plus marqués que ceux qu'on en a obtenus juſqu'à préſent. Un médicament, qui n'agit preſque point à petite doſe, doit être donné avec hardieſſe, ſi l'on veut en obtenir des effets vraiment utiles, en ſuivant d'ailleurs les préceptes que dictent la prudence, & les obſervations des médecins qui nous ont précédés. Nous verrons une nouvelle preuve de cette aſſertion dans l'hiſtoire de pluſieurs autres médicamens animaux, odorans & antiſpaſmodiques. *Voyez* les mots AMBRE GRIS, MUSC, CIVETTE.

(M. FOURCROY.)

CASTORÉUM. (Teintures de (*Mat. méd.*)

On fait deux eſpèces de teintures avec le *caſtoréum*; l'une avec l'alcool, ou eſprit de vin; l'autre avec l'éther. On préfère communément la dernière, parce qu'elle convient ſpécialement dans les affections ſpaſmodiques, où le *caſtoréum* eſt employé lui-même avec ſuccès. *Voyez* le mot précédent.

(M. FOURCROY.)

CASTRANGULA. (*Mat. méd.*)

Le mot *caſtrangula* eſt un des noms que pluſieurs auteurs de matière médicale ont donné à la ſcrophulaire. *Voyez* SCROPHULAIRE. (M. FOURCROY.)

CASTRATION, ſ. f. (*Hygiene.*)

Partie II. des choſes appellées improprement non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre V. Moyens externes.

La *caſtration* eſt une opération par laquelle on retranche les teſticules des animaux mâles, pour les empêcher d'être aptes à la reproduction de leurs ſemblables.

La *caſtration* ſe pratique communément en Aſie ſur les hommes, ſpécialement chez les Turcs, qui châtrent tous ceux de leurs eſclaves qu'ils deſtinent à la garde de leurs femmes. Non-ſeulement ils leur coupent les teſticules, mais encore très ſouvent ils emportent la verge, dans la crainte que leur inaptitude à la génération ne leur ôte pas l'aptitude au plaiſir. La *caſtration* ſe pratique encore en Italie, & on donne le nom de caſtrat, (ou *caſtrato* en italien) à tous les enfans qu'on prive dès l'enfance des organes de la génération, pour leur donner une voix aiguë & féminine, capable de chanter la partie appellée deſſus ou *ſoprano*. Cette *caſtration* ne peut point être conſidérée ici comme une opération de chirurgie, puiſqu'elle n'a pas le rétabliſſement de la ſanté pour objet. Cependant on peut dire qu'elle eſt toujours une opération dangereuſe, que dans le nombre de ceux qu'on opère pluſieurs ne ſurvivent pas, & beaucoup ſont ſi foibles, ſi malingres, qu'ils en conſervent pour la ſuite de grandes diſpoſitions à ſe mal porter & à vivre moins long-temps que les autres hommes. Ces caſtrats ſont en général ſans énergie, ſans paſſions; ils perdent de bonne heure l'agrément de leur voix: ils n'ont point de barbe; leur moindre imperfection eſt de n'être point hommes, & rebuts malheureux de la nature, ils ont un cœur fermé à la plus aimable des paſſions & à toutes les vertus ſociales qui en dépendent. Chez eux la ſemence ne ſe repompe plus dans les ſecondes voies, & c'eſt à l'abſence de ce fluide précieux qu'eſt due leur foibleſſe. A ſa place la graiſſe s'inſinue dans le tiſſu cellulaire; cependant les humeurs ſont moins atténuées, moins âcres que chez les autres. S'ils font peu d'exercice ils deviennent d'une épaiſſeur énorme: c'eſt auſſi ce qu'on fait pratiquer aux bœufs qu'on engraiſſe.

Il ſe trouve en Italie des parens barbares, qui ſacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à cette opération pour le plaiſir des gens voluptueux & cruels, à qui cette ſorte de chant plaît; cependant on a défendu cette horreur, & on a chaſſé des égliſes en Italie les caſtrats. C'eſt une obligation que nous devons à Clément XIV.

L'extravagance humaine ſur ce point n'a point gardé de bornes dans les ſiècles reculés: on a vu à la honte de l'humanité les Origène, les Léonce d'Antioche, les Valéziens, les moines ſe mutiler, pour éviter de remplir le devoir le plus juſte & le plus impoſant de l'humanité.

On a par la ſuite défendu aux eunuques de ſe faire prêtres, & en même temps on a impoſé aux prêtres les privations des eunuques. Ce qui fut une des belles abſurdités dont l'hiſtoire puiſſe faire mention.

Les hommes ont imaginé une eſpèce de *caſtration* ſur les animaux qui leur ſervent de nourriture. Par ce moyen ils viennent à bout de les engraiſſer beaucoup plus facilement, & de ſatisfaire ainſi leur ſenſualité. C'eſt ainſi que l'on châtre les bœufs, les moutons, les volailles. On a pouſſé la gourmandiſe & la cupidité juſqu'a mettre à contribution les habitans de l'eau. On a trouvé des moyens de châtrer des carpes, des brochets, des tanches, &c. *Voyez* CARPEAU. (M. MAUQUART.)

CASTRATION. (*Médec. légale.*)

Nous ne croyons point néceſſaire, ni même ſimplement utile d'entrer dans un dédale d'érudition, pour apprendre à ceux qui liront cet article, ſous quelles acceptions différentes, & immenſément multipliées, les auteurs de juriſprudence & de médecine ont pris les mots de *ſpado*, *eunuchus*, *caſtratus*. D'ailleurs, après le très-érudit Zacchias, il ſeroit ſuperflu, & même peu modeſte, de l'eſſayer de nouveau. Nous nous contenterons donc d'avertir que nous prenons, comme il a fini par le faire, indifféremment les uns pour les autres; & nous déſignons par eux un homme inhabile à la génération par une léſion quelconque des parties néceſſaires à cette fonction; ſoit qu'elles manquent en totalité ou en partie, ſoit qu'elles ne ſoient pas organiſées convenablement, ſoit que ces défauts aient lieu de naiſſance, ou par accident, ou par l'opération.

Il arrive ſouvent que dans le fœtus, & même juſqu'à une époque de la vie aſſez avancée, les teſticules reſtent dans la capacité abdominale, & ne ſortent point dans le ſcrotum par l'anneau. Quelquefois un ſeul des deux teſticules deſcend dans les bourſes. Enfin, ſoit par maladie, ſoit par cette pratique malheureuſement trop répandue dans certains pays, des individus ſe trouvent privés d'un de leurs teſticules. On ne doit pas pour cela regarder tous ces individus comme incapables de produire leurs ſemblables. Cette faculté peut bien être diminuée chez pluſieurs; mais chez d'autres elle ſe ſoutient au même degré. On a vu quelquefois le teſticule devenu unique, augmenter de volume, & à lui ſeul en valoir deux; & même Zacchias rapporte avoir obſervé, chez un homme à qui la nature n'avoit accordé qu'un teſticule, un double appareil de vaiſſeaux ſpermatiques qui alloient ſe rendre à cet organe. De même ſi un des deux teſticules, ou tous les deux en même

Digitized by Google

temps ſont reſtés cachés dans les aines, cette conformation particulière n'entraîne point l'impuiſſance comme l'ont penſé & Zacchias & Riolan; ou bien il faudroit que ces organes euſſent toujours été tellement comprimés & reſſerrés dans l'eſpace étroit dont la nature, au milieu des efforts qu'elle a faits pour ſon développement, n'a pu les dégager, qu'ils n'euſſent point participé à ce développement génétal, & ne puſſent préparer la liqueur ſéminale. Mais il paroît, au contraire, que cette diſpoſition rend plus propres & plus ardens aux combats de Vénus ceux dans leſquels elle ſe rencontre. Un aſſez grand nombre de faits recueillis par les médecins ne permettent pas d'en douter. Un homme ainſi conformé ne ſauroit donc, s'il étoit accuſé de viol, ou d'avoir engroſſé une femme, alléguer pour ſa défenſe ces apparences d'impuiſſance; & s'il ne prouve, par la cicatrice d'une inciſion faite au ſcrotum, qu'une *caſtration* artificielle lui a fait perdre ſes teſticules, & l'a rendu inhabile à l'acte de la génération, on ne doit point préſumer que ces organes manquent par un caprice de nature, mais plutôt qu'ils ſont cachés par-delà l'anneau des muſcles du bas-ventre, & que ſon excuſe pour raiſon d'impuiſſance devient inadmiſſible.

Il y en a d'autres qui ſont réellement inhabiles à l'acte de la génération, mais qui peuvent ceſſer de l'être. Ce ſont ceux chez qui l'érection ne peut ſe faire, à raiſon d'une eſpèce de lien ou de frein qui tient la verge recourbée. Si ce filet eſt ſuſceptible d'être enlevé par le ſecours de l'art, l'individu rentre dans tous les droits de la nature. Ceux qui ſe trouvoient ainſi conformés étoient déſignés chez les anciens par le mot *hypoſpadiæus*, ὑποσπαδίαιος, ὑποσπαδίας; au lieu que ceux à qui la nature avoit vraiment refuſé quelques-uns des organes, ou que le caprice des hommes en avoit privé, s'appelloient *eunuchus*, εὐνοῦχος, *ſpado*, σπαδὼν, *exſectus*, ἐκτομίας, ἐκτομος, *caſtratus*. La manière de faire cette opération avoit encore introduit les mots *thladia* ou *thlaſia*, parce qu'on comprimoit les teſticules au point de leur faire perdre toute organiſation. Enfin on a cru que des preſtiges, des conjurations, pouvoient faire perdre les organes deſtinés à la génération, ou au moins la faculté de s'en ſervir; & des médecins eux-mêmes ont ajouté foi à ces vaines fictions, tels que Cæſalpin, Codronchius, & Fernel lui-même, cet homme ſi recommandable d'ailleurs. Il faut convenir cependant que tel eſt l'empire de l'imagination ſur nos ſens, que, ſi des impoſteurs habiles ſavent s'en rendre maîtres & la diriger, il n'eſt rien d'impoſſible à une pareille ſorcellerie. Perſonne n'ignore les idées extravagantes qui paſſent par la tête de certains mélancholiques, & les effets vraiment phyſiques qu'elles exercent ſur leurs machines. C'eſt ſans doute de la même manière que de prétendus ſorciers ſe ſont vantés de rendre à leur gré d'autres hommes impuiſſans; & ce ſont des faits de cette eſpèce, mal approfondis, qui auront ſéduit la bonne-foi des gens de l'art que nous venons de citer.

Ceux qui ne ſont eunuques que par le défaut de teſticules, mais qui ont conſervé leur membre viril, ſur-tout s'ils ne ſont devenus tels que depuis l'époque de la puberté, ne ſont pas tous privés du pouvoir de ſentir des érections. Pluſieurs ont des deſirs violens, & ils exercent même ce pouvoir, qui au reſte n'eſt qu'un pouvoir infructueux, puiſqu'au lieu d'une véritable ſemence, ils ne répandent qu'une matière nullement prolifique qui eſt fournie par les proſtates.

Il ne ſeroit donc pas impoſſible qu'un eunuque ſe rendit coupable de viol. Eſt-ce ainſi qu'il faut interpréter cet endroit de l'eccléſiaſtique; *Concupiſcentia ſpadonis devirginabit juvenculam?* Juvénal, en tonnant contre les vices des dames romaines, diſoit:

Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia ſemper
Oſcula delectent, & deſperatio barbæ,
Et quod abortivo non eſt opus; illa voluptas
Summa tamen, quod jam calida & matura juventâ
Inguina traduntur medicis jam pectine nigro.

Doit-on permettre le mariage aux eunuques? Cette queſtion, que l'on trouve entièrement débattue d'une manière très-étendue dans les *Novellæ medicolegales* de Valentini, me ſemble moins médico-légale, que purement légale & politique, ou même religieuſe; dès-là que l'on ſuppoſe exiſtant tout ce ſur quoi un médecin auroit à prononcer. Mais, quoique ce célèbre auteur ait raſſemblé dans ſa collection tout ce qui pouvoit favoriſer une déciſion affirmative, il n'en eſt pas moins certain que, la propagation de l'eſpèce étant la fin du mariage, on doit interdire ce contrat naturel à ceux que le défaut de teſticule, & par conſequent de la ſemence dont ils ſont le ſeul & unique laboratoire, rend invinciblement incapables d'en remplir les conditions. D'ailleurs, au lieu de ne perdre qu'un de ſes membres, la ſociété en perdroit deux, puiſqu'une femme unie à un eunuque demeureroit à jamais ſtérile; ou bien, ce qui ſeroit un attentat aux bonnes mœurs, on l'expoſeroit au danger peut-être inſurmontable de manquer à la foi qu'elle auroit jurée à un ſimulacre d'époux. On doit encore conſidérer l'influence qu'une telle privation d'organes a le plus ordinairement ſur le moral. Les vices que l'on reproche aux eunuques les rendroit le fléau des ſociétés où ils auroient le droit de commander; & l'incapacité de commander ſeroit elle même la ſource de mille déſordres. Les loix des différens peuples, dans les temps les plus éloignés comme de nos jours, s'accordent pour éloigner les eunuques de tous les emplois qui ſont réſervés aux hommes ſeulement. Ainſi la loi des Juifs, dans le Deutéronome, nous offre ce paſſage: *Non intrabit eunuchus, attritis vel amputatis teſticulis, eccleſiam domini*; & dans l'égliſe romaine un eunuque ne ſauroit être promu au ſacer-

doce, encore moins parvenir à la papauté. Chez les Romains les eunuques n'étoient point admis à témoigner en juſtice. Les loix de ce peuple ſage leur défendoient de ſe marier & d'adopter, & elles puniſſoient comme aſſaſſin celui qui mutiloit un homme, ſoit pour raiſon de débauche, ſoit pour en faire commerce. De nos jours un pape vertueux, Clément XIV, a renouvellé la rigueur des loix contre ceux qui mutilent leurs enfans pour en faire des êtres affreux, & il a proſcrit enfin cet uſage déteſtable, le plus odieux & le plus aviliſſant de tous les forfaits. Zacchias aſſure qu'antérieurement au temps où il vivoit, on châtroit les femmes dans pluſieurs contrées de l'Allemagne, & que cette opération ſe pratiquoit encore quelquefois. Quel but pouvoit-on ſe propoſer? Aviſtote rapporte que l'on châtroit les chameaux femelles dont on ſe ſervoit pour les combats, afin que la groſſeſſe n'y fût jamais un obſtacle. Je ne me rappelle plus dans quel auteur j'ai lu qu'un père (Allemand de nation) irrité des débordemens de ſa fille, lui enleva les deux ovaires, & que cette terrible précaution ne coûta point la vie à celle à qui elle fut faite. A-t-on donc prétendu que c'étoit un moyen infaillible de forcer une femme à la chaſteté? Il ne l'eſt pas plus ſans doute que celui par lequel on prive un homme de ſes teſticules en lui laiſſant le membre viril. (M. Mahon.)

CASTRATION, ſ. f. (*Noſologie.*) Opération propoſée pour préſerver des hernies. *Voy.* Hernies.

(M. Chamseru.)

CASTRO, (Etienne-Roderiquez DE) docteur en médecine, né à Liſbonne en 1559, remplit avec diſtinction la chaire de premier profeſſeur en l'univerſité de Piſe, où il paſſa pour un des plus habiles praticiens de ſon ſiècle. Il mourut en 1637, âgé de 78 ans. Comme il avoit ſecoué le joug de la ſervitude, dans laquelle *Galien* tenoit alors la plupart des médecins, il ſe mit à obſerver; il raiſonna par lui-même, & il écrivit ſes remarques avec beaucoup de franchiſe. Voici la liſte de ſes ouvrages:

De meteoris microcoſmi libri quinque. Venetiis, 1621, 1624, *in-fol.*

De complexu morborum Tractatus. Florentiæ, 1624, *in-8. Norimbergæ*, 1646, *in-12.*

Quæ ex quibus, Opuſculum; ſive, de mutatione aliorum morborum in alios. Florentiæ, 1627, *in-12. Lugduni*, 1645, *in-12. Francofurti*, 1646, 1667, *in-12.*

Philomelia. Florentiæ, 1628, *in-8.*

Tractatus de aſitia. Florentiæ, 1630, *in-8. Taurini*, 1647, *in-8.*

De ſero lactis Tractatus. Florentiæ, 1631, *in-8. Norimbergæ*, 1646, *in-12*, avec le Traité *De complexu morborum.*

Commentarius in Hippocratis Coi libellum de alimento. Florentiæ, 1635, *in-fol.*

Poſthuma varietas. Ibidem, 1639, *in-4.* C'eſt aux ſoins de *François*, fils de l'auteur, & de quelques autres amateurs des ſciences, qu'on doit cet ouvrage & les ſuivans.

Caſtigationes exegeticæ quibus variorum dogmatum veritas elucidatur. Florentiæ, 1640, *in-4.*

Diſceptationes Medicæ. Ibidem, 1642, *in-4. Venetiis*, 1656, *in-8.* Il y examine la pathologie des anciens, & compare leurs opinions les unes avec les autres.

Ratio conſultationis, an poſt variolas purgatione corpus egeat? Florentiæ, 1642, *in-4.*

Medicæ conſultationes. Ibidem, 1644, *in-4.*

Syntaxis prædictionum medicarum, cui acceſſit triplex elucubratio; I, de chirurgicis adminiſtrationibus; II, de potu refrigerato; III, de animalibus microcoſmi. Lugduni, 1665; *in-4.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTRO, (Roderiquez DE) portugais. Après avoir étudié la médecine à Salamanque, il paſſa, vers 1596, à Hambourg, où il pratiqua avec beaucoup de célébrité juſqu'à ſa mort arrivée en 1637, à l'âge de plus de 80 ans; ainſi il naquit quelques années avant 1557. On croit communément qu'il étoit juif; il eſt au moins différent du médecin dont on vient de parler, & que certains auteurs confondent avec lui, à raiſon de la reſſemblance de nom, & même du temps auquel ils ont vécu l'un & l'autre. Celui qui fait le ſujet de cet article, n'a point enſeigné en Italie. George-Louis Froben, célèbre imprimeur à Hambourg, qui a publié ſon Traité des maladies des femmes, donne en quatre lignes l'abrégé de ſa vie, dans l'épître dédicatoire adreſſée au duc de Brunſwick: *Excellentiſſimus & medicarum rerum uſu experientiſſimus vir, Dn. Rodericus à Caſtro, philoſophiæ ac medic. doctor, cui natales dedit Luſitania, eruditionem Salmanticenſis Academia, domicilium autem, jam ultra viginti annos, nobile Germaniæ emporium, Hamburgum noſtrum.* Or Froben s'exprimoit ainſi en 1616, c'eſt-à-dire, du vivant de *Rodriquez de Caſtro*, qu'il n'auroit pas manqué de nommer ancien profeſſeur de l'Univerſité de Piſe, s'il y eût réellement enſeigné.

Voici les ouvrages de ce médecin, qui ſont cités avec éloge par *Zacutus*, ſon compatriote, & par quelques autres:

Tractatus brevis de naturâ & causâ peſtis quæ annô 1596 Hamburgenſem civitatem affixit. Hamburgi, 1597, *in-4.*

De univerſa muliebrium morborum Medicinâ. Ibidem, 1603; *in-folio*; 1616, 1628, 1662, *in-4.*

Digitized by Google

On a joint quelques augmentations à l'édition de 1662. *Francofurti*, 1668, *in*-4. La première partie de l'ouvrage eſt toute phyſiologique ; le reſte concerne la pratique, & l'auteur ſuit preſque toujours la doctrine des anciens. Il adopte même juſqu'à leurs ſentimens ſuperſtitieux. Il croit que, pour faciliter l'accouchement, il eſt utile d'ouvrir les fenêtres de la chambre où ſe trouve la femme en travail ; dans l'accouchement qui oblige de changer la poſition de l'enfant, il préfère de le ramener à celle qui lui fait préſenter la tête, plutôt que de chercher à le tirer du ſein de ſa mère par les pieds.

Medicus politicus, ſeu de officiis medico-politicis. Hamburgi, 1614, 1662, *in*-4. *Colonia*, 1614, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTRO, (Pierre DE) premier médecin du duc de Mantoue, étoit membre du collège de Vérone & de l'académie impériale des curieux de la nature. Il mourut le 14 de ſeptembre 1663. Il a compoſé pluſieurs ouvrages :

Febris maligna punctularis aphoriſticè methodò delineata. Veronæ, 1650, *in*-16. *Norimbergæ*, 1652, *in*-12. *Patavii*, 1653, *in*-12.

Bibliotheca medici eruditi. Patavii, 1654, *in*-12. *Bergomi*, 1742, *in*-8, par les ſoins d'*André Paſta*, qui joignit les ouvrages des modernes à ceux des médecins Galéniſtes, qui ſont les ſeuls dont l'auteur a parlé.

Peſtis Neapolitana, Romana & Genuenſis annorum 1656 & 1657, *fideli enarratione delineata & Commentariis illuſtrata. Veronæ*, 1657, *in*-12.

Il met les conſtellations & les comètes au rang des cauſes des maladies épidémiques. La deſcription qu'il donne de la peſte eſt courte ; & le remède ſpécifique, adopté par l'auteur, conſiſte dans le ſoufre & le vinaigre, dont il faiſoit uſage dans l'intention d'exciter la ſueur.

Imber aureus, ſeu, Chilias Aphoriſmorum ex libris Epidemion Hippocratis, eorumque Franciſci Valeſii commentariis extracta. Ulmæ, 1661, *in*-12.

Scheda in forma patente de oleo antipleuritico. Ferrariæ, 1669.

Cet auteur a corrigé l'ouvrage d'*Antoine Ponce de Santacruz*, qui eſt intitulé : *De impedimentis magnorum auxiliorum*, & l'a publié à Padoue en 1651, *in*-12. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTRO, (Benoît DE) juif, natif de Hambourg, commença à pratiquer la médecine dans cette ville, vers l'an 1622 : il devint enſuite médecin de Chriſtine, reine de Suède. Il mourut le 7 janvier 1684, âgé de 86 ans ; il naquit donc vers 1598.

Il a laiſſé un ouvrage intitulé :

Certamen Medicum de venæ ſectione in febre putrida & inflammatoria. Hamburgi, 1674, *in*-4.

Les bibliographes parlent de beaucoup d'autres médecins du nom de *Caſtro*. Je remarque, parmi eux, *Jacques de Castro* qui a publié à Hambourg, en 1722, *in*-8, un Traité dont voici le titre :

De methodo inoculationis ſeu tranſplantationis variolarum, cum criticis notis in variis Authores de hac morbo ſcribentes.

Il y parle de la petite-vérole en général, & s'étend ſur les différentes méthodes de pratiquer l'inoculation qui commençoit à s'introduire en Europe. Il y a pluſieurs éditions de cet ouvrage. En allemand, à Hambourg, 1722, *in*-8 ; en latin, à Leyde, 1722, *in*-8 ; en anglois, à Londres, 1723, *in*-8 ; en hollandois, à Amſterdam, 1722, *in*-8 ; en latin, à Genève, 1727, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CASTROGIAANNE, (Bernard-Marie DE) capucin ſicilien, s'établit à Malte en 1724, & fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe, par ſa méthode de traiter les maladies avec de la glace & de l'eau glacée. Il avoit fait tant de cures à Palerme, qu'étant arrivé à Malte, dans le deſſein de paſſer à Venise, il fut vivement ſollicité par pluſieurs chevaliers de s'arrêter dans l'iſle. Son remède opéra les mêmes merveilles qu'il avoit fait ailleurs : c'eſt au moins le témoignage qu'en rendent différentes lettres inſérées dans les cahiers des mois de ſeptembre, novembre & décembre du Mercure de 1724, & dans ceux de février, mars, avril, juin, juillet & décembre du Mercure de 1725. Voici l'extrait d'une de ces lettres, qui eſt écrite de Malte en date du 12 juillet 1724.

« Or écoutez, ſeigneurs, petits & grands, l'hiſtoire *Del Medico dell' acqua fieſca*. Un ſicilien, prêtre & capucin, fils d'un apothicaire qui eſt auſſi docteur en médecine & chimiſte de réputation, eſt ici depuis ſix ſemaines. Il a, par charité, par vanité, ou par malice contre la Faculté, entrepris de guérir les maux qu'on croyoit inconnus aux médecins. Voici le fait. Le comte de Bévérens, allemand, étoit depuis trois mois affligé d'une palpitation de cœur, avec des mouvemens convulſifs, un froid à la poitrine qui ne lui permettoit pas, dans la cahicule, de ſouffrir l'air, quoique très-chaud ; il étoit toujours couvert d'une fourrure ſur la peau, & à l'avenant vêtu de veſtes & de ſurtouts. Outre cet aſſortiment de jour, il étoit très-chaudement couché ; & il ne pouvoit, la nuit, ſous ſes couvertures, ſortir le doigt ſans être gelé & avoir des convulſions. Le capucin d'entrée de jeu le dépouille de ſes inutiles ſurtouts, le met à l'air, & livre de l'eau commune à la glace & preſque gelée, fait en vingt-quatre heures que le comte de Bévérens ne connoît plus la foibleſſe de ſa poitrine, ni le froid extraordinaire dont il étoit tourmenté, eſt ſans convulſions, dort à merveille & ſe trouve déja comme guéri ſes

palpitations ſont diminuées. C'eſt l'ouvrage de cinq ſemaines, &c. »

« Le commandeur Guarena, piémontois, livré par la faculté à la diſcrétion d'un polype ou ſquirre, formé ou non, mais placé à côté du foie en long, & ſi dur, qu'il n'obéiſſoit pas à la main; extérieurement marqué par tous les ſymptômes d'un homme farci d'obſtructions; un corps ſec, exténué, face livide, &c. Par l'effet de l'eau, le ſquirre ſe ramollit; quinze jours après, il ſentit toutes ſortes de douleurs. La dureté s'eſt diſſipée, à meſure que dans ſes urines on voyoit des matières comme de la craie, & viſqueuſes, à couper avec le couteau. M. Guarena eſt revenu de ſes laſſitudes; ſon viſage a repris couleur, & il ſe trouve guéri, &c. »

« Un prêtre, atteint de la fièvre maligne, en trois jours a été ſur pied: la fièvre fut priſe dans le commencement & dès qu'elle fut déclarée maligne. Un eſpagnol, page du Grand-Maître, abandonné par ſon médecin, & après avoir reçu les ſacremens, fut dans trois jours ſans fièvre par le ſecours du capucin. Il le prit dans cet état, fit ouvrir les fenêtres & lui fit avaler de l'eau à la glace. Il prétend guérir les hydropiſies avec de l'eau & en très-peu de temps, & a propoſé qu'on lui donnât de tels malades. »

« Le baillif Ruffo ſe trouvant attaqué d'une fièvre violente, avec une diarrhée & teneſme, & des douleurs affreuſes, rien ne le ſoulagea. Il fit venir le capucin & prit l'eau. Dès les premières vingt-quatre heures, plus de fièvre, moins de douleurs. Le lendemain, ſa diarrhée augmente, & il fit de la matière verte en abondance; le troiſième jour, nous l'avons vu chez le Grand-Maître. J'en fus tout étonné; je l'avois vu le matin dans ſon lit. Tout ce que je vous écris, mon cher bailli, eſt *De viſu & auditu*; je ne ſuis pas prévenu en faveur de l'eau; je ne la croyois bonne que pour rincer nos verres & laver nos égoûts. »

« Voici ſa manière de traiter. On fait rafraîchir l'eau à force de glace ou de neige, autant qu'elle peut l'être, & vous en buvez trois grands gobelets le matin, & dans le cours de la journée, juſqu'à trente-ſix. On ne mange point, ſur-tout les premiers jours. Lorſqu'on ſe trouve foible, au lieu d'aliment, il donne deux ou trois verres d'eau le ſoir, avec deux ou trois jaunes d'œufs. Dans la ſuite, on mange plus ou moins; un demi-poulet, un petit pigeon, deux ou trois onces de macaron de Sicile, ſelon l'état où le capucin trouve ſon malade. Plus ou moins d'eau, plus ou moins d'aliment. Il ne quitte pas ſes malades, & obſerve continuellement leur pouls. L'effet de l'eau eſt de donner, ou des maux de tête, ou des chaleurs extrêmes, ou des douleurs dans les entrailles, même la diarrhée; & de vous rappeller tous vos anciens maux. Voici le remède pour la diarrhée: il vous coule des lavemens d'eau à la glace, & fait boire dans l'inſtant, ainſi que pour les douleurs des entrailles, & vous fait frotter le ventre avec de la glace. Pour les chaleurs de même, il frotte avec de la glace la tête & l'eſtomac. Si c'eſt ſciatique qui ſe renouvelle, ou rhumatiſme, friction ſur la partie avec cette glace, &c. »

Telle étoit la méthode du capucin, qui n'étoit qu'un effronté charlatan, qui, à la vérité, a eu, comme tous ſes confrères, quelques ſuccès qui ont ſéduit, mais qui ne devoient point ſe ſoutenir.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CAT, (Claude-Nicolas LE) docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, lithotomiſte-penſionnaire de la même ville, profeſſeur-démonſtrateur royal en anatomie & chirurgie, correſpondant de l'académie royale des ſciences de Paris, doyen des aſſociés regnicoles de celle de chirurgie, membre des académies de Londres, Madrid, Porto, Berlin, Lyon, des académies impériales des curieux de la nature & de Pétersbourg, de l'inſtitut de Bologne, & ſecrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, étoit de Blérancourt en Picardie, où il naquit le 6 ſeptembre 1700, de *Claude le Cat*, chirurgien très-eſtimé, & de mademoiſelle *Mereſſe*, fille d'un homme célèbre dans la même profeſſion.

La chirurgie, à laquelle le portoient des exemples pris dans ſa propre famille, ne fut point d'abord le parti qu'il embraſſa. Il parut incliner pour l'état eccléſiaſtique; il en porta l'habit. Ses parens, éblouis des ſuccès de ſes premières études, favoriſoient eux-mêmes ce penchant, ou plutôt le faiſoient naître par leurs inſinuations. Mais à peine avoit-il commencé ſon cours de philoſophie, où il brilla, qu'il prit goût pour la géométrie, & dès-lors, celui qu'on lui avoit en quelque ſorte inſpiré pour l'état eccléſiaſtique, ſe diſſipa pour faire place à des inclinations bien différentes. *Le Cat* embraſſa avec ardeur l'architecture militaire. Sans études, ſans autre maître que la nature, il deſſinoit la fortification avec une netteté, une exactitude qui n'eſt pas toujours le fruit de la plus longue application. S'il en avoit été cru, peut-être ſe ſeroit-il borné à cet art qui avoit tant d'attrait pour lui: il trouva des obſtacles. Sa famille le rappelloit à l'égliſe; mais le génie militaire l'en avoit dégoûté. Ne voulant donc point céder au goût de ſes parens, & ne pouvant ſuivre le ſien, il revint à la chirurgie. Il en puiſa les principes dans les leçons des plus grands maîtres de la capitale, & cette profeſſion lui devint d'autant plus chère, que la phyſique, à laquelle il s'étoit voué, en étoit la baſe.

La chaleur de ſon imagination & la multitude de ſes idées lui donnèrent de bonne heure le deſir de ſe faire connoître du monde ſavant. Il eût ſouhaité mettre au jour quelques ouvrages qui euſſent annoncé ſes progrès dans l'état dont il faiſoit ſa principale occupation; mais il entrevoyoit la difficulté qu'il y a d'écrire à vingt-quatre ans ſur une ſcience, où la théorie ne peut avoir de mérite qu'autant qu'elle eſt appuyée ſur des faits, parce que les hypothèſes

Digitized by Google

pothèſes conduiſent aux plus grandes erreurs. Il ſe contenta donc de donner pour lors quelques diſſertations phyſiques, dans leſquelles on remarqua l'eſprit géométrique de l'auteur qui en a fait ſi ſouvent uſage dans ſes autres productions. C'eſt par le ſecours de ce même eſprit, qu'en appliquant avec diſcernement aux maladies internes la théorie & la pratique que lui avoit procurée l'étude des maladies externes, il franchit, pour ainſi dire, ſans s'en appercevoir, les barrières que l'uſage a établies entre les deux parties de l'art de guérir, & qu'il ſe trouva tout-à-la-fois, & grand chirurgien & médecin très-inſtruit. M. de Treſſan, archevêque de Rouen, qui reconnut en lui ces qualités, ſe l'attacha comme chirurgien & médecin en 1729, quoiqu'il n'ait pris le bonnet de docteur que trois ans après. Ce fut à Rheims qu'il le reçut, en 1732.

En 1731, M. *Le Cat* deſira la ſurvivance de chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Des talens déjà connus, la confiance & l'attachement de M. de Treſſan auroient ſuffi pour lui aſſurer cette place; mais elle n'auroit pas rempli ſon ambition, ſi la faveur ſeule en avoit décidé; il ſe préſenta au concours, & l'emporta ſur ſes concurrens; mais il ne fixa ſa réſidence à Rouen qu'en 1733, où il fut reçu maître en chirurgie l'année ſuivante.

Dès le commencement de ſon établiſſement, il enſeigna l'anatomie. Ses leçons étoient pleines de réflexions juſtes & préciſes ſur les uſages des différentes parties. Ses élèves n'étoient pas même privés du plaiſir d'entrevoir la ſituation & les fonctions de celles que le ſcalpel le plus délié & guidé avec la patience la plus décidée, ne permet point d'appercevoir. Il joignit des leçons de chirurgie à celles d'anatomie: elles étoient trop ſavantes pour qu'on ne deſirât pas qu'elles devinſſent publiques, & *Le Cat* étoit trop bon citoyen pour ne pas ſe prêter à ces vues. Il conçut le plan d'un amphithéâtre, & il en fit bâtir la plus grande partie à ſes frais.

C'eſt à l'amour qu'il avoit pour ſon art, que Rouen eſt redevable des écoles publiques de chirurgie qui y ſont établies. Tant d'occupations, multipliées encore par la place qu'il occupoit, & par la confiance qu'il avoit ſi juſtement méritée, ne l'écartoient point des autres ſciences. Les ſavans & les amateurs de tout genre s'aſſembloient chez lui. L'univerſalité de ſes connoiſſances le mettoit à portée de communiquer avec tous; quel que fût l'objet de la queſtion, le génie de *Le Cat* offroit toujours des reſſources pour l'approfondir. Le zèle avec lequel il ſoutint ces aſſemblées, le ſoin qu'il prit d'en démontrer l'utilité par ſes écrits, les fit ériger en Académie royale des Sciences. C'eſt ainſi qu'on peut dire qu'il devint le fondateur de cette ſociété littéraire. Il contribua même beaucoup à l'illuſtration de l'Académie de Chirurgie à Paris, par les ſavans mémoires dont il l'enrichit quand elle étoit encore au berceau. S'il n'obtint que l'*acceſſit* la première année qu'il concourut pour le prix fondé par M. *De la Peyronie*, il eut l'avantage de le remporter conſtamment depuis 1732 juſqu'en 1738 inclusivement. Cette ſupériorité frappante pouvoit jetter le découragement parmi les concurrens. L'Académie, qui en ſentit les conſéquences, jugea qu'il étoit néceſſaire de prier le vainqueur de ſe repoſer ſous ſes lauriers. Mais pour le dédommager de tous les triomphes auxquels elle le prioit de renoncer, elle crut qu'il n'étoit point de moyen plus honorable que de lui répliquer le mot *uſquequò*, qu'il avoit choiſi pour la deviſe de ſon dernier mémoire, en lui faiſant la queſtion: *Juſqu'à quand M. Le Cat gagnera-t-il les prix qu'elle propoſe?* C'eſt ainſi qu'on le pria de ne plus entrer en lice, pour ne pas décourager ceux qui craindroient un tel concurrent; & pour que cette excluſion ſi honorable à M. *Le Cat* fût connue de tout le monde, l'Académie en a fait mention de la manière la plus glorieuſe dans le premier volume des mémoires de ſes prix.

M. *De la Peyronie* fut tellement frappé de la ſupériorité de M. *Le Cat*, qu'il deſira de l'attirer dans le ſein de l'Académie. Ce chirurgien fut ſenſible à cette marque d'eſtime, mais les promeſſes d'occuper les premières places de l'Académie ne le tentèrent point; il ne voulut pas courir les riſques d'un nouvel établiſſement dans la capitale, quoique tout ſemblât lui promettre une réuſſite aſſurée. Ce fut après ce refus que l'Académie royale de Chirurgie, deſirant toujours qu'il lui appartînt, lui envoya le titre d'aſſocié.

Le Cat, tout concentré dans Rouen, mais répandu au-dehors par la célébrité que ſes ouvrages & ſes cures lui méritoient tous les jours, jouiſſoit tranquillement des avantages que lui avoient procuré ſes talens, lorſque le Roi lui accorda, en 1759, une penſion de deux mille livres par augmentation de celle de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Au mois de janvier 1762, le Roi lui accorda encore des lettres de nobleſſe, &, par une diſtinction particulière, le parlement & la chambre des comptes de Normandie les entérinèrent *gratis*.

Le grand nombre d'ouvrages que nous avons de cet auteur, & les recherches que ces mêmes ouvrages atteſtent qu'il a faites dans la nature, nous prouvent l'exactitude ſcrupuleuſe avec laquelle il croyoit devoir employer tous les inſtans de ſa vie; il ſemble n'avoir pris de délaſſement qu'en changeant les objets de ſon application. Mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que des travaux auſſi opiniâtres, auſſi difficiles, & qui ont porté les plus cruelles atteintes à ſa ſanté, n'altérèrent jamais ſon imagination; elle conſerva toujours la même vivacité: les triſtes effets de l'âge, qui n'énervent l'eſprit qu'en affoibliſſant les organes qui lui ſont ſoumis, ne ſe ſont point fait appercevoir dans les ouvrages de M. *Le Cat*. Comme ſecrétaire de l'Académie de Rouen, il employa les dernières années de ſa vie à l'édition des

premiers volumes de ſes mémoires. Les forces de M. *Le Cat*, épuiſées par la continuité de ſes propres ouvrages, ne purent réſiſter à tout ce que ſon génie lui fit entreprendre. Il le ſentit affoiblir; il vit approcher la mort en philoſophe chrétien; il la défia avec la fermeté convenable à un homme qui lui avoit arraché tant de victimes. Après une courte maladie, il termina ſa brillante carrière le 20 août 1768, ne laiſſant qu'une fille mariée à M. *David*, maître en chirurgie de Paris.

Une gaieté naturelle étoit le caractère de M. *Le Cat*; elle le garantit toujours de cette rudeſſe que l'étude des queſtions difficile donne communément à ceux qui s'y livrent avec opiniâtreté. On lui a attribué un amour déſordonné pour la gloire; on l'a même accuſé d'être avide de réputation en tout genre, d'éclater avec trop d'aigreur, trop d'amertume, contre ſes rivaux ou ſes jaloux, de mettre quelquefois de l'emportement où il ne falloit que de la raiſon, & de dédaigner les lumières des autres, quand il étoit sûr des ſiennes. Mais, en appréciant ces griefs, tout ce qu'il en réſulte, c'eſt que M. *Le Cat* étoit homme, & que la ſupériorité de ſon génie n'avoit pu le préſerver de toutes les foibleſſes attachées à l'humanité. Par combien de vertus ne les a-t-il pas rachetées? Il aimoit les arts & la gloire, il n'avoit point d'autres paſſions; c'étoit ce qui le rendoit quelquefois critique ardent envers les autres, & apologiſte chaud, ou plutôt naïf, de lui-même. Quand il auroit donné à cet égard dans quelques excès, quand il auroit trop fait valoir ſes talens & ſes productions, ſa mémoire en doit-elle être moins chérie & moins reſpectée? Si *Le Cat* avoit des défauts, il avoit des vertus. Il étoit d'un accès facile aux malheureux. Comme le ſoir il ne ſupputoit pas combien ſa profeſſion lui avoit rapporté du côté de l'intérêt, & que les journées les plus lucratives pour lui, étoient celles où il avoit ſoulagé ou guéri le plus grand nombre de ces infortunés, ils n'ont jamais reſſenti dans leurs panſemens le poids d'une main qui n'eſt charitable que par devoir & par obligation.

Les honneurs que lui ont rendus, même après ſa mort, le Parlement de Rouen, l'Académie de cette ville, & ſa patrie entière, ſont les preuves de la juſte conſidération dont il a joui; &, ce qui ajoute plus de poids à tous ces témoignages, ce ſont les regrets du peuple & des pauvres, qui n'accordent leurs larmes qu'à la perte des citoyens vraiment vertueux.

Voici la liſte de ſes ouvrages:

Diſſertation phyſique ſur le balancement d'un arc-boutant de l'égliſe de S. Nicaiſe à Reims. 1724.

Il y démontre que le mouvement très-ſenſible que cet arcboutant éprouve lorſqu'on ſonne, n'altère en rien ſa ſolidité.

Diſſertations qui ont été couronnées à l'Académie de Chirurgie de Paris, depuis 1732 juſqu'en 1738, que l'auteur a été prié de ne plus entrer en lice.

Comme l'Académie donna, pour le ſujet du prix de 1755, une matière très-importante, *Le Cat* ne put s'empêcher de préſenter un mémoire; mais il emprunta le nom d'un chirurgien de ſes amis, pour ne point être reconnu, & emporta encore ce prix.

Traité des ſens. Rouen, 1740, *in*-8. Paris, 1740, 1742, *in*-8. Amſterdam, 1744, *in*-12, avec fig. Londres, 1750, en anglois.

Cet ouvrage eſt celui qui paroît avoir coûté le plus de travail à *Le Cat*. Les planches anatomiques de l'organe de l'ouie, & de la baſe du cerveau, avec toutes ſes dépendances, qu'il a jointes au Traité des ſens, ont été gravées d'après ſes deſſins.

Lettres concernant l'opération de la taille pratiquée ſur les deux ſexes. Rouen, 1749, *in*-12.

Recueil des pièces ſur l'opération de la taille, première partie. Rouen, 1749, *in*-8.

Seconde partie; *ibidem*, 1752, *in*-8.

Troiſième partie, *ibidem*, 1753, *in*-8.

Ce chirurgien y traite de la dilatation du corps de la veſſie, qu'il croit préférable aux grandes inciſions, & il répond à ceux qui ont été d'un avis contraire. Lui-même en avoit changé en 1735 & 1736; à l'exemple des *Tolet*, des *Mareſchal*, il abandonna la dilatation, en ſe livrant à des inciſions plus étendues; mais il déclare que ſes ſuccès ne furent pas auſſi conſtans. L'auteur décrit les inſtrumens qu'il a inventés pour produire le degré de dilatation qu'il juge néceſſaire, & il en donne les figures avec celles de quelques inſtrumens que d'autres chirurgiens ont propoſés; il en fait enſuite la comparaiſon avec les ſiens.

Réponſe au Recueil du Frère Côme.

Il s'eſt élevé avec beaucoup de force contre le lithotome caché & la manière d'opérer de ſon auteur; ce qui ne l'a point empêché d'être adoptée par beaucoup de chirurgiens.

Diſſertation ſur l'exiſtence & la nature du fluide des nerfs & ſon action pour le mouvement muſculaire. Berlin, 1765, *in*-8, avec figures.

Ce mémoire a remporté le prix que l'académie royale de Berlin a propoſé en 1753, & il a mérité à ſon auteur d'être aſſocié à cette ſavante compagnie. La nature de la queſtion a ouvert un champ bien libre à l'imagination de M. *Le Cat*; il a couru après le merveilleux plutôt qu'après la vérité. A la ſuite de cette Diſſertation, on en trouve d'autres ſur la ſenſibilité & l'irritabilité. Le nouveau ſyſtême de M. *De Haller* ſur l'inſenſibilité faiſoit du bruit; il en impoſoit à un très-grand nombre de phyſiologiſtes, & il étoit d'autant plus difficile de ſe préſerver de

Digitized by Google

l'erreur, que cet auteur célèbre avoit appuyé ſon opinion d'une multitude d'expériences: M. *Le Cat* oſa combattre ce ſyſtême; il prouva la ſenſibilité de la dure-mère, de la pie-mère, des membranes, des ligamens, des tendons, & démontra la fauſſeté des obſervations Hallériennes par les accidens qui ſe préſentent à la ſuite des piqûres des tendons, des aponeuroſes, &c. Il s'eſt auſſi élevé contre l'irritabilité; & après avoir prouvé qu'il exiſte effectivement une irritabilité dans nos fibres, qui n'eſt qu'une dépendance du ſentiment & qui a même été reconnue d'*Hippocrate*, il avance que les nouvelles idées de M. *De Haller* ſur cette propriété des fibres vivantes, ne ſont que de pures diſtinctions métaphyſiques.

Eloge de M. de Fontenelle, 1759, *in*-12.

Diſſertation ſur le diſſolvant de la pierre, & en particulier ſur celui de mademoiſelle Stephens. Rouen, 1759, *in*-12.

Il y rapporte les bons & les mauvais effets de pluſieurs eſpèces de litbontriptiques, & il conclut qu'il ne faut, ni donner une croyance imbécile à tout ce qu'on débite ſur eux, ni refuſer de croire des faits avancés par des perſonnes dignes de foi.

Traité de la couleur de la peau humaine en général & de celle des nègres en particulier. Amſterdam, 1765, *in*-8.

Le corps muqueux eſt, ſuivant M. *Le Cat*, le véritable organe de la couleur; il enveloppe les papilles nerveuſes, & il doit ſon exiſtence aux ſues qui en tranſudent. Voilà donc, dit-il, que le ſuc nerveux eſt le principe de notre couleur blanche, parce qu'il eſt naturellement blanc; & comme le corps muqueux des nègres eſt noir, & que ce corps eſt formé par le ſuc des mammelons nerveux, l'eſpèce de ſuc verſé par les houppes nerveuſes de la peau a la même couleur noire. Mais ſi de-là, ajoute-t-il, vous concluez que tout le ſuc nerveux d'un maure, tout ſon ſuc nourricier, ſa lymphe nerveuſe ſont noires, vous ſerez démenti par tous les faits anatomiques, pour avoir tiré une conſéquence générale d'un fait particulier; raiſonnement très-vicieux; car de ce qu'un ſuc de la peau du nègre, émané de ſes nerfs, eſt noir, il ne s'enſuit point du tout que la maſſe du ſuc nerveux, contenue dans le ſyſtême entier de ſes nerfs, ait cette couleur. Il explique enſuite le ſentiment qu'il a adopté; mais comme il n'eſt fondé, ni ſur l'obſervation, ni ſur l'expérience, on eſt en droit de le renvoyer dans la claſſe des hypothèſes qui ſont plus ingénieuſes que concluantes.

Nouveau ſyſtême ſur la cauſe de l'évacuation périodique. Amſterdam, 1765, *in*-8.

Comme M. *Le Cat* ſe plaiſoit en idées neuves, il établit la cauſe de l'évacuation menſtruelle dans l'eſprit ſéminal fermenté & préparé par les houppes nerveuſes de l'*Uterus* & de ſes appartenances, qui occaſionnent une eſpèce de phlogoſe voluptueuſe, & en quelque ſorte hémorroïdale des organes de la génération du ſexe.

Lettre ſur les avantages de la réunion du titre de docteur en médecine avec celui de maître en chirurgie, & ſur quelques abus de l'un & l'autre art. Amſterdam, 1766, *in*-8.

Il étoit ſans doute piqué de ce que M. *Bonté*, médecin de Coutances, l'avoit badiné ſur le titre de docteur en médecine, dans ſes objections contre le nouveau ſyſtême de la menſtruation.

Traité des ſenſations & des paſſions en général & des ſens en particulier. Paris, 1767, deux volumes *in*-12.

Le Cat prévient qu'il n'a pu s'occuper de cet ouvrage qu'avec le dégoût affreux qu'on éprouve en recommençant un travail auquel on avoit déjà mis la dernière main. Il veut parler de l'incendie qui conſuma ſes manuſcrits en 1762, & en particulier, le Traité dont il eſt ici queſtion. On y trouve le même goût pour la nouveauté, que dans les autres écrits phyſiologiques de cet auteur: c'eſt un tiſſu de noms particuliers, d'explications ſingulières, d'hypothèſes haſardées, plus propres à obſcurcir qu'à éclairer. On pourroit répéter, au ſujet de cet ouvrage, ce que M. *Bonté* a dit à l'occaſion du nouveau ſyſtême de la menſtruation: « ſe peut-il que l'imagination » d'un ſavant, reſpectable par ſes ſuccès & le nom» bre de ſes années, l'égare ainſi à l'ombre des » lauriers qu'il a cueillis autrefois dans la phyſique? »

Cours abrégé d'Oſtéologie. Rouen, 1768, *in*-8.

Ce Traité eſt recommandable par l'ordre qui y règne. M. *Le Cat* y fait des remarques importantes ſur la connexion des os; il décrit les oſſelets de la face avec plus d'exactitude qu'on n'avoit fait avant lui. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CATACLUSIS, ſ. f. (*Noſol. méthod.*)
Vogel applique ce mot à un ſpaſme aigu qui tient un des deux yeux fermé, par la conſtriction des paupières d'un ſeul côté. (M. Chamseru.)

CATAGAUNA. (*Mat. méd.*)
Catagauna, ghitta gemon, &c. divers noms de la gomme-gutte. *Voyez* Gomme-gutte.

(M. Pourcroy.)

CATAGMATIQUES. (*Mat. méd.*)
Les anciens médecins nommoient *catagmatiques* les remèdes propres à guérir les fractures des os. Ce mot vient du grec κατάγμα, qui ſignifie fracture. C'étoit particulièrement aux ſubſtances qu'ils croyoient être capables de favoriſer la formation du cal & de ſouder conſéquemment les os fracturés qu'ils appliquent cette expreſſion. Telles étoient pluſieurs pierres

ou concrétions, qui par une analogie de forme bien trompeuſe & bien étrangère aux vrais principes de la connoiſſance des médicamens, repréſentoient le tiſſu réticulaire des os, comme l'oſtéocolle, &c. On ſait actuellement par toutes les obſervations exactes des modernes, & par une connoiſſance plus parfaite & plus ſage de la phyſique animale, que la formation du cal ne peut être que l'ouvrage de la nature, que l'art ne peut y avoir quelque influence que par une nourriture ſimple & bien appropriée, & qu'il n'y a aucun corps qui puiſſe être regardé comme vraiment *catagmatique*. (M. FOURCROY.)

CATALEPSIE, ſ. f. *catalepſis*, de *κατ'ειλημμαι*, *decido*, *morior*, ou mieux ſuivant d'autres auteurs de *κατελαμβανω*, *occupare*, *detinere*.

De toutes les maladies qui attaquent l'eſpèce humaine, la *catalepſie* eſt une des plus rares & des plus étonnantes : les auteurs de médecine qui en parlent diffèrent dans la deſcription qu'ils en donnent, pluſieurs mettant au nombre des ſymptômes qui la caractériſent, divers accidens qui ne lui appartiennent point eſſentiellement, & qui dépendent de ſes complications & de ſes variétés.

La *catalepſie* proprement dite eſt l'abolition ou plutôt la ſuſpenſion ſubite du ſentiment & du mouvement muſculaire ; le pouls & la reſpiration reſtant libres & naturels. Le malade eſt ſaiſi tout-à-coup ; il demeure immobile dans la poſition où il ſe trouve lors de l'invaſion, ſoit qu'il ſoit debout, aſſis ou couché ; les yeux, à moins qu'il n'ait été attaqué pendant le ſommeil, ſont fixes & ouverts, comme s'il regardoit un objet ; mais il ne voit point, il n'entend & ne ſent point, ſur-tout ſi la *catalepſie* eſt complette. Le viſage conſerve ſa couleur, & ſi au moment de l'attaque, le malade étoit triſte ou gai, il exprime la même ſenſation du rire & de la douleur, pendant tout le temps de l'accès ; le pouls & la reſpiration ne ſont point altérés : les actions involontaires continuent avec régularité ; on a vu même les malades avaler ce qu'on leur mettoit dans la bouche ; les membres ne ſont point roides comme dans le tetanos, mais ſouples & flexibles, & ils ſe prêtent à toutes les directions, à tous les mouvemens & conſervent la nouvelle poſition qu'on leur a donnée juſqu'à ce qu'on leur en faſſe changer : on élève ou on baiſſe la tête du malade ; on fléchit ou on étend ſes bras & ſes jambes ; on le tient debout ou aſſis ; on le fait marcher un ou deux pas ; en un mot, on en diſpoſe comme d'une ſtatue à reſſorts qui obéit à toutes les impulſions qu'elle reçoit. Cet état dure quelques heures au plus ; cependant Foreſtus fait mention d'un jeune homme dont les accès duroient trois jours. Lorſque l'accès eſt fini, le malade ſe réveille comme d'un ſonge, il n'a aucune idée de ce qui s'eſt paſſé, il n'éprouve ni cette laſſitude, ni cet abattement qui ſont les ſuites des accidens épileptiques & des mouvemens convulſifs ; il eſt même ſoulagé & plus âpre à remplir ſes diverſes fonctions ; quelquefois lorſque la *catalepſie* n'eſt pas entière, & qu'il n'a pas perdu tout ſentiment, il rend compte de ce qui s'eſt paſſé autour de lui, & de ce qu'on lui a fait éprouver. Dans d'autres circonſtances il a des viſions ſingulières, des ſonges ; mais ce phénomène appartient plus particulièrement à l'extaſe ou à la contemplation, eſpèce de *catalepſie* qui affecte principalement les mélancholiques, les hypochondriaques, ou ceux dont la tête eſt dérangée par des méditations profondes, par des affections vives de l'ame, ou par une dévotion outrée.

Les ſignes qui annoncent la *catalepſie* ſont la langueur & l'engourdiſſement de l'eſprit & du corps, la douleur & l'embarras de la tête, ſur-tout dans ſa partie poſtérieure ; la rougeur du viſage, l'élévation & la plénitude du pouls : tantôt l'accès eſt précédé d'un ſommeil profond, tantôt il commence ſans avoir été annoncé par aucun ſymptôme. Henri de Heers rapporte qu'un religieux ſujet à cette maladie étoit auparavant l'accès ſaiſi d'un engourdiſſement du col : Foreſtus fait auſſi mention d'un prêtre qui ſentoit avant l'accès une douleur ſourde dans la partie poſterieure de la tete.

Les femmes & les jeunes ſujets, ſuivant Breilli, ſont plus expoſés à la *catalepſie* que les hommes : elle attaque dans les ſujets plus avancés en âge, ceux qui ſe livrent à des méditations profondes, à des études longues & abſtraites, & ſur-tout les mélancholiques & hypochondriaques. La vue des ſujets hideux & effrayans cauſe chez des ſujets nerveux, une impreſſion vive, ſuivie de *catalepſie* ; dans les enfans elle peut être produite par les vers ; enfin elle eſt un ſymptôme hiſtérique. Les auteurs rapportent des exemples de *catalepſie* produites par ces diverſes cauſes. Tulpius parle d'un jeune homme qui devint cataleptique ſur le refus que lui fit une femme de l'épouſer. Rondelet dit qu'une jeune fille, ayant été forcée de ſe marier avec un homme qu'elle n'aimoit point, en conçut un tel chagrin, qu'elle fut attaquée de *catalepſie* dont les accès revenoient toutes les fois qu'elle voyoit ſon mari, qu'elle en entendoit parler, ou qu'elle penſoit à lui. Les méditations profondes donnent lieu à la *catalepſie* ; mais comme nous l'avons obſervé, celle-ci tient plutôt de l'extaſe ou de la contemplation. Les malades ont pendant l'accès des ſonges ou des viſions relatives aux objets qui les ont long-temps & vivement affectés. Parmi les exemples de ce genre, un des plus remarquables eſt celui que l'on trouve dans les mémoires de l'académie des ſciences, année 1737. Cette *catalepſie* cauſée par un grand chagrin, & par l'incertitude de l'événement d'un procès conſidérable, eut pluſieurs accès pendant leſquels la malade âgée de quarante-cinq ans, tenoit un diſcours très-long & très-ſuivi, dans lequel elle rendoit un compte exact de toutes les circonſtances de ſon affaire ; mais enſuite vers le troiſième ou quatrième accès, ſes diſ-

Digitized by Google

cours ſe changèrent en extravagances ; elle pouſſa des hurlemens affreux, & tomba dans une phrénéſie dont la *catalepſie* avoit été le prélude : elle ne recouvra ſa ſanté & ſa raiſon qu'un mois après.

Comment ces différentes cauſes peuvent-elles occaſionner la *catalepſie* ? Quel dérangement produiſent-elles dans les organes d'où réſultent les ſymptômes & les phénomènes ſinguliers que préſente cette maladie. Les auteurs qui ſe ſont occupés de cette æthiologie ont avancé différentes opinions ſyſtématiques auſſi obſcures que l'effet qu'ils prétendoient expliquer, & toutes fondées ſur l'action encore peu connue des nerfs, ſur leur diſtinction en moteurs & en ſenſitifs, & ſur la léſion différente des uns & des autres. Pour ne rien avancer que de conforme à une ſaine théorie, c'eſt-à-dire qui ne ſoit confirmé par l'expérience, ou prouvé par des faits, il faut ſe contenter de dire avec les anciens médecins, que le ſiège de cette maladie paroit être dans les parties poſtérieures de la tête, & ſa cauſe dans l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins de ces parties. En effet, on a des obſervations de *catalepſie* guérie par une abondante hémorragie des narines. Les ouvertures des cadavres de ſujets morts de *catalepſie*, ont montré les veines qui parcourent les parties poſtérieures de la tête, & ſes différens ſinus gorgés d'un ſang noir & épais ; une matière ſéreuſe épanchée dans la partie poſtérieure du cerveau. Un jeune homme, après une fièvre légère qui dégénéra en pleuréſie, mourut cataleptique. A l'ouverture de ſa tête, on trouva toutes les veines variqueuſes, & le cerveau ſec & friable. Bonnet rapporte une ſemblable obſervation d'altération de la ſubſtance du cerveau dans un homme fortement mélancholique, mort de *catalepſie*. La partie ſupérieure du cerveau étoit ſèche & friable, & jaune comme du citron juſqu'à l'épaiſſeur d'un doigt ; vers ſa baſe & les ventricules, il étoit plus mou, & d'une couleur jaune moins intenſe ; l'origine des nerfs étoit ſèche & plus grêle que dans l'état naturel.

Le prognoſtic de la *catalepſie* diffère ſuivant l'âge des ſujets & les circonſtances de la maladie : chez les enfans elle n'eſt pas très-dangereuſe ; cependant elle peut dégénérer en épilepſie. Elle eſt opiniâtre & rebelle à tous les remèdes dans les ſujets âgés, fatigués par des méditations profondes, par de grands chagrins ; & dans ces cas elle ſe termine quelquefois par une apoplexie mortelle. Pour le traitement, il faut avoir égard aux différens temps de la maladie. Pendant l'accès, le plus grand nombre des auteurs conſeillent de n'employer aucun remède ; quelques autres preſcrivent les odeurs piquantes. On fait reſpirer au malade les acides, comme le vinaigre ordinaire, ou celui de rhue, les ſels volatils ; on frotte le derrière de la tête, ou l'épine du dos, avec les huiles aromatiques & antiſpaſmodiques. Si le viſage rouge, & les veines gonflées, annoncent que le ſang ſe porte à la tête avec trop de violence, Foreſtus recommande de ſcarifier les narines, ou de les irriter, au moyen d'une ſonde, juſqu'à ce que le ſang en ſorte. Arétée donne le même précepte ; il conſeille de tirer du ſang, en déchirant les parties membraneuſes des narines avec une plume d'oie taillée en forme de ſoie, juſqu'à ce qu'on obtienne une hémorrhagie abondante. Les lavemens âcres & irritans peuvent auſſi être utiles ; mais, ſuivant pluſieurs obſervations, l'anus eſt ſi reſſerré qu'il eſt impoſſible d'y introduire une canule. Après le paroxiſme, & pour en prévenir le retour, l'emploi des moyens curatifs doit être dirigé par la connoiſſance du tempérament du ſujet, de ſes mœurs, de ſes habitudes, & par celle des maladies qui donnent naiſſance à la *catalepſie*, dont elle eſt un ſymptôme, ou qui ſe compliquent avec elle : dans les cas d'affection mélancholique, hypocondriaque, ou hyſtérique, lorſqu'elle dépend de la ſuppreſſion de quelque évacuation habituelle, ſi elle eſt introduite par des vers, la cure doit être celle qui eſt indiquée dans chacune de ces maladies. La *catalepſie*, qui eſt la ſuite du déréglement de l'imagination, ou des affections de l'ame, vives & long-temps prolongées, réſiſte à tous les remèdes : les ſeuls que l'on puiſſe employer avec ſuccès ſont les moyens généraux, comme la ſaignée & les doux évacuans, ſuivant qu'il y a des ſignes de pléthore ſanguine ou humorale ; un régime doux & humectant, le changement d'air, en évitant ſoigneuſement une température froide & humide ; enfin, & ce qui eſt principalement utile, il faut éloigner du malade les objets qui ont pu l'affecter, ou qui pourroient lui en rappeller le ſouvenir, & l'exciter à la diſſipation, à l'exercice, & même le faire voyager.

Catalepſie, congélation. C'eſt mal-à-propos que quelques auteurs ont parlé, ſous le nom de *catalepſie*, de ce qui arrive aux perſonnes ſaiſies par un grand froid. Ils ſont roides, immobiles, perdent tout ſentiment & tout mouvement, & meurent ſi le froid continue, ou s'ils y reſtent trop long-temps expoſés. On a vu des ſoldats morts de froid dans leur guérite, d'autres ſur leurs chevaux, tenant les guides, paroiſſant voir, en un mot conſervant leur poſition naturelle, comme s'ils euſſent été vivans. Les cauſes & les ſymptômes de la *congélation* ſont très-différens de ceux de la *catalepſie*, & par conſéquent les moyens d'y remédier ; lorſque l'on veut ſecourir à temps les perſonnes congelées, & avant que la vie ne ſoit entièrement éteinte, il faut tranſporter ces malheureux dans un lieu médiocrement échauffé, faire des frictions ſèches ſur tout le corps ; & lorſque le malade eſt revenu à lui-même, mettre ſes pieds dans un bain très-chaud, & rétablir les forces engourdies par les toniques & les cordiaux.

Catalepſie a encore d'autres ſignifications. Galien l'emploie pour exprimer la perception ou la connoiſſance d'une choſe, & les ſtoïciens s'en ſervent dans cette acception ; c'eſt ce que nous connoiſſons ſous le nom d'*extaſe* ou de *contemplation*. Ce mot ſignifie pareillement l'action de retenir ſon haleine pour aller

Digitized by Google

à la ſelle, ou pour l'évacuation d'une humeur quelconque ; enfin c'eſt un terme affecté aux bandages, & par lequel on exprime l'action de les aſſurer, ou de les fixer ſur quelque partie.

(M. DE LA PORTE.)

CATALOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *catalotiques* expriment dans les livres des médecins qui ont employé ce mot, les remèdes propres à procurer la cicatrice des plaies, des ulcères. Autrefois la médecine & la chirurgie, peu éclairées ſur les propriétés de la fibre animale vivante, ſur la nutrition, ſur la réparation des organes cellulaires détruits dans différentes maladies accompagnées ou ſuivies de délabrement, de perte de ſubſtance, croyoient agir ſur les plaies, ſur les ulcères, au gré du deſir de l'opérateur, du guériſſeur, faire ſuppurer, nettoyer, changer la nature du pus, en augmenter l'écoulement, en tarir la ſource, enfin fermer ou cicatriſer les plaies. De-là les expreſſions de vulnéraires en général, & de toutes les autres diviſions de cette claſſe de médicamens, les ſuppuratifs, les mondicatifs, les déterſifs, les deſſéchans, &c. Depuis qu'une obſervation plus attentive a prouvé que la nature, dans tous les changemens qui arrivent à une plaie, à un ulcère, & à toute maladie externe ou interne, avec déſorganiſation, perte de ſubſtance, fonte des ſolides, réparation ſucceſſive des parties, ſuit une marche uniforme, ſimple, indépendante des reſſources de l'art, que ſouvent celui-ci, par l'application de ſes moyens, ne fait que contrarier & déranger cette marche ; l'art de guérir plus ſimple, plus bienfaiſant, plus près de la nature, a renoncé à ces prétentions ridicules, auxquelles ils croyoient autrefois aſſujettir les phénomènes de l'économie animale ; il n'admet donc plus aujourd'hui de véritables *catalotiques*, à moins qu'on ne comprenne dans ce mot tous les moyens capables de détruire les obſtacles qui s'oppoſent à la cicatriſation des plaies, des ulcères, comme l'extraction des corps étrangers, la deſtruction des chairs baveuſes, des fungus, des bords calleux, renverſés, la privation du contact de l'air. Mais ces moyens plutôt auxiliaires, & dont la nature nous offre elle-même l'exemple, par les phénomènes de l'inflammation & de la ſuppuration, ne ſont pas de véritables *catalotiques*, dans le ſens où les auteurs avoient employé cette expreſſion. *Voy.* CICATRICE, CICATRISANS. (M. FOURCROY.)

CATANANCE. (*Mat. méd.*)

Le mot *catanance* eſt employé par les anciens botaniſtes pour déſigner une plante médicinale, ſur l'eſpèce de laquelle il y a de l'incertitude. Il paroît que la plante, ainſi déſignée par Céſalpin, Daléchamp, Tournefort, &c., n'eſt pas la même pour tous les auteurs. On croit que ce nom a été donné à la balſamine, & à une eſpèce de coronopus.

(M. FOURCROY.)

CATAPASME. (*Mat. méd.*)

Le nom de *catapaſme*, *catapaſma*, κατάπασμα des grecs, étoit autrefois donné à des poudres odorantes, ſimples ou compoſées, qu'on employoit pour parfumer les cheveux & les vêtemens. On y faiſoit entrer les plantes aromatiques, labiées, les racines d'une odeur forte, le giroſle, la cannelle, la muſcade, les baumes ſecs, le ſtorax, le baume du Pérou ou de Tolu, l'ambre gris, le muſc, la civette.

Le même nom étoit auſſi adopté pour les poudres roborantes & ſtomachiques, qu'on appliquoit ſur la région de l'eſtomac, après l'avoir frottée d'une huile fortifiante, ſur laquelle la poudre s'attachoit. Enfin, on nomme encore *catapaſme* les poudres narcotiques & épulotiques. (*Voyez* les mots PARFUMS, SACHETS, &c. (M. FOURCROY.)

CATAPHORA de κατάφερω, aſſoupir ; affection ſoporeuſe, dans laquelle les malades ſont privés de la voix & du ſentiment, comme dans un profond ſommeil. Le *cataphora* ne diffère point du coma. (*Voyez* ce mot.) (M. LAPORTE)

CATAPLASMES. (*Mat. méd.*)

Les *cataplaſmes* ſont des médicamens, plus ou moins compoſés, qu'on applique à l'extérieur & qui varient dans leurs vertus, ſuivant l'intention du médecin. Ils ſont émolliens, réſolutifs, fondans, inciſifs, corroborans, anti-ſeptiques, calmans, &c. On les preſcrit toujours par une formule extemporanée, appropriée à la circonſtance de la maladie. On leur donne une conſiſtance aſſez ſemblable à celle d'une bouillie cohérente, un peu plus forte que celle des onguens, & tenant le milieu entre les onguens & les emplâtres. C'eſt avec de l'eau, du lait, du vin, des décoctions de plantes paſſées, de l'eau-de-vie, qu'on donne la molleſſe à ces remèdes. On y fait entrer des racines, des tiges, des feuilles, des écorces jeunes & tendres, des fleurs, des fruits ; on y mêle ſouvent des graiſſes, des onguens, des emplâtres, quelquefois des baumes, des teintures, &c. La pratique la plus ordinaire eſt de faire bouillir les ſubſtances, de ſéparer l'eau de la décoction, de broyer fortement les plantes bouillies, & de les réduire en pulpe. Mais M. Baumé obſerve avec raiſon que cette méthode eſt très-mauvaiſe, outre qu'elle eſt fort longue & diſpendieuſe. Il propoſe de mêler à l'eau, plus ou moins chaude, les plantes en poudre, ſoigneuſement conſervées, de les faire plus ou moins macérer ou bouillir, ſuivant leur nature, de n'ajouter que ſur la fin les ſubſtances aromatiques, les pulpes végétales, les huiles, les graiſſes, &c. Nous obſerverons que tous les *cataplaſmes* émolliens, relâchans, calmans, réſolutifs, qu'on compoſe ordinairement de racines de mauve, de guimauve, de conſoude, d'oignons de lys, de farines d'orge, de lupin, d'orobe, de pois, &c., peuvent être d'abord préparés par la décoction ; qu'on doit y ajouter en-

Digitized by Google

ſuite, immédiatement avant de les appliquer, le ſafran, l'opium, les teintures, &c., qu'on peut y mêler, & que la même préparation doit être en général ſuivie pour toutes les ſubſtances gommeuſes, fades, mucilagineuſes, farineuſes, &c. Quant à celles qui ſont odorantes, aromatiques, & dont la vertu conſiſte dans les principes volatils, on ne doit les mêler qu'à la fin, & même ne pas les faire chauffer du tout. Auſſi a-t-on diſtingué depuis Sylvius, les *cataplaſmes* cuits & les *cataplaſmes* crus. Gaubius a ſuivi cette diſtinction dans ſon *Traité ſur l'art de formuler*. Nous allons extraire de cet ouvrage les articles de ces deux ſortes de *cataplaſme*; il ſeroit difficile d'ajouter quelque choſe aux règles qui y ſont preſcrites, & de donner des formules mieux conçues que celles qui y ſervent d'exemples, & dont la plupart ſont dues à Boerrhaave. (M. Fourcroy.)

CATAPLASME CUIT.

Le Cataplasme cuit, *cataplaſma coctum*, demande une conſiſtance non coulante; & les parties dont il eſt compoſé, doivent être tendres & avoir une cohérence médiocre. Si à tout cela ſe trouvent joints la petiteſſe & un mélange preſque homogène des parties, le *cataplaſme* s'appelle alors *puls*, bouillie.

I. La matière eſt ici de trois ſortes: *la liqueur, le corps qu'on y fait cuire, l'acceſſoire.*

a. La liqueur. Voici ce qui la fournit; l'eau, le lait doux, le lait de beurre, le petit lait, les ſucs exprimés liquides, le vin doux, le vin, le vinaigre ſimple ou médicinal qu'on garde dans les boutiques, l'urine, la leſſive, l'huile exprimée, infuſée, cuite, quelquefois même des ſubſtances plus épaiſſes, qui ſe fondent à la chaleur, telles que le beurre, l'axonge, les onguens, &c. Quelquefois auſſi, lorſque le cas le demande, on emploie pluſieurs de ces matières mêlées enſemble.

b. Le corps à cuire ſe tire ſur-tout du règne végétal. Ainſi on ſe ſert des racines, des bulbes, des écorces, des herbes, des feuilles, des fleurs, des fruits, des ſemences ou des poudres & des farines qu'on prépare avec ces ſubſtances, des ſucs épais. Les règnes minéral & animal fourniſſent peu de choſe; tels ſont les excrémens, les nids d'hirondelles, les préparations de plomb, &c.

c. L'acceſſoire eſt deſtiné, 1°. ou à augmenter la vertu. On le mêle ſur la fin de la décoction, ou lorſqu'elle eſt achevée, parce qu'il ne peut point la ſouffrir, ou qu'il n'en a pas beſoin; tels ſont les eaux, les huiles aromatiques, les teintures, les eſſences, les eſprits, le vin, le vinaigre, les baumes, les extraits, les pulpes, les électuaires, les gommes-réſines, les ſucs liquides, épais, mais qui ſe fondent, le levain du pain, les ſels, le ſavon, les poudres tendres, les parties molles, aromatiques des végétaux, le ſafran, par exemple, & autres ſemblables; 2°. ou à rendre la conſiſtance & la cohéſion coulantes; tels ſont les poudres fines, les huiles, les onguens, le beurre, le miel, la mie de pain, le blanc, le jaune d'œuf, les mucilages, &c.

II. Le choix, dans cette formule, eſt fixé par les qualités requiſes du *cataplaſme*, par la vertu connue de la décoction, & par l'indication du médecin.

a. La matière qu'il faut faire cuire, doit être molle par elle-même, ou pouvoir le devenir par la coction; de ſorte qu'on exclud, preſque d'ici, tous les corps durs qui ne ſont que très-peu ſucculens, comme les bois, les tiges, les racines, les écorces, &c., & qu'on préfère les parties fraiches des végétaux à celles qui ſont sèches.

b. Les ingrédiens, dont la matière active ſe volatiliſe & la vertu ſe perd pendant la coction qui ſe fait ordinairement dans un vaiſſeau ouvert, conviennent encore moins.

Il vaut mieux les ajouter en qualité d'acceſſoires, après les avoir réduits auparavant par la trituration, ou en poudre, ou en pâte, ſuivant la différence de leur nature comparée.

c. Le pain, les farines ou les poudres fines des végétaux, ſervent ordinairement pour faire des bouillies.

d. Quelquefois auſſi, ce qui reſte de la décoction de l'épithème liquide, ſert de matière au *cataplaſme* de même vertu, joints enſemble. Il eſt rare, dans ce cas, d'être obligé de faire une ſeconde décoction. (*Voyez* Épithème.)

e. Par rapport à la liqueur, il faut en choiſir une convenable au but & à la matière à cuire, qui puiſſe ſouffrir la coction, ſans perdre de ſa vertu. Si l'on veut humecter, ramollir, relâcher, on doit ſe ſervir d'eau, de lait ou de préparations faites avec le lait, l'huile & ce qui y a rapport. Lorſqu'il faut ouvrir, réſoudre, ſtimuler, on emploie le vinaigre, l'oxycrat, l'urine, la leſſive, &c. Du mélange de ces différens ingrédiens, il naît une vertu compoſée. Le vin, les eaux diſtilées, l'eſprit-de-vin, les huiles aromatiques, & autres ſemblables, ne ſoutiennent point l'ébullition; ainſi il vaut mieux les ajouter, quand la pulpe eſt cuite.

f. Les acceſſoires ne ſont pas toujours néceſſaires. On ne les emploie que quand la conſiſtance ou la vertu requiſe ne ſe trouve pas dans la matière bouillie ou cuite. Ainſi, lorſque le *cataplaſme* eſt trop mol, & qu'il n'eſt pas aſſez égal, on ajoute des poudres & des farines. Quand il eſt trop ſec & moins coulant qu'il ne devroit l'être, on met des huiles ou quelque choſe d'analogue. Quelquefois auſſi, on emploie les poudres & les huiles enſemble pour augmenter la quantité.

g. Il faut que les acceſſoires de l'une & de l'autre claſſe ſoient liquides, ou qu'ils ſe fondent à la chaleur, ou qu'ils ſoient mous & en forme de bouil-

lie, ou en poudre fine, & qu'il ne ſoit pas difficile de les meler exactement. Quant à ceux qui ſe diſſolvent difficilement, ou qui par la chaleur ſe grumellent, par exemple les réſines, le galbanum, le ſagapenum, &c. il eſt à propos, avant de s'en ſervir, de les diſſoudre & de les mêler avec le vinaigre, le vin, l'eſprit de-vin, le jaune d'œuf, &c.

h. Ne vous ſervez pas indiſtinctement des huiles, ni de ce qui y a rapport, à moins qu'on ne les atténue avec le ſavon ou quelque menſtrue convenable: elles nuiſent ſouvent en bouchant les pores de la peau.

i. Le nombre des ingrédiens ne doit pas être trop conſidérable.

III. L'ordre eſt auſſi le même que dans les décoctions. Les acceſſoires ſe mettent ordinairement en dernier lieu, parce que ſouvent on les preſcrit à quantité indéterminée. Si cependant il y a quelques ingrédiens très-volatils, ils doivent être mis après tous les autres.

IV. LA DOSE ſe connoît par la grandeur de la partie qu'il faut couvrir. Il eſt inutile de la déterminer autrement.

V. LA QUANTITÉ GENERALE eſt fixée par des conditions ſemblables à celles de l'épithème (*voyez* ce mot). Ainſi quelquefois elle va juſqu'à deux, trois, & même pluſieurs livres, rarement elle eſt au-deſſous d'une demi-livre, à cauſe de la coction qui eſt ici néceſſaire.

VI. LA PROPORTION MUTUELLE des ingrédiens différens, tient aux mêmes principes que celle des décoctions, des épithèmes, *voyez* ces mots; ajoutez ſeulement

a. Que la matière à cuire ſe prend à la quantité qui ſuffit pour le but de la doſe & la quantité générale, parce qu'on emploie ici toute ſa ſubſtance.

b. Que la proportion de la liqueur ne ſe détermine preſque jamais; mais qu'on en prend q. ſ. Il en faut ici pour l'ordinaire une moindre quantité que pour les décoctions internes ou externes liquides, afin d'avoir plutôt la conſiſtance requiſe; à moins cependant qu'il ne faille faire cuire long-temps la matière pour la ramollir.

c. Que ſi l'on prend pour menſtrues, l'huile, le beurre, la graiſſe; &c. il faut en prendre en petite quantité, de peur que ces matières reſtant trop long-temps au feu, ne deviennent rances ou âcres. C'eſt pourquoi on ſe contente ici pour l'ordinaire de les fondre tout ſimplement.

d. Qu'une petite quantité de liquide ſuffit pour les bouillies, parce que la matière étant plus tendre, s'épaiſſit facilement en la faiſant cuire doucement.

e. Que pour les acceſſoires, il n'y a preſque point de règles certaines. Il faut conſidérer leur vertu & leur conſiſtance, qui approche plus ou moins de celle de la bouillie, la quantité de la matière cuite & l'intention du médecin. Si par leur trop grande liquidité ou leur trop grande ſéchereſſe, ils détruiſent la vraie conſiſtance du *cataplaſme*, on ſe ſert des acceſſoires pour diminuer cet inconvénient.

f. La proportion des acceſſoires ſe détermine par la quantité & la conſiſtance des matières; mais comme la conſiſtance n'eſt pas la même par-tout, on voit qu'on ne peut rien établir de certain ſur la quantité. Ainſi dans l'incertitude, il ſuffit d'établir q. ſ. de ce qui convient. Mais ſi l'on a envie de ſe ſervir d'un acceſſoire ſec & d'un liquide, on ordonne q. ſ. ou de l'un des deux, ou de tous deux.

VII. LA SOUSCRIPTION ordonne de faire cuire la matière dans un menſtrue, après, ſi cela eſt néceſſaire, l'avoir hachée, broyée ou macérée. On ceſſe de faire cuire la matière dure & ſolide quand elle eſt devenue molle & tendre; mais ſi la matière eſt rendre ou en poudre, alors on ceſſe de la faire cuire quand elle eſt épaiſſie en forme de bouillie. On favoriſe cet épaiſſiſſement en remuant continuellement la matière qui cuit: on rend auſſi par-là le mêlange plus égal, & on empêche que le *cataplaſme* ne ſente l'empyreume, quand on n'emploie qu'une petite quantité de liquide. On broye enſuite & on paſſe la matière cuite, quand ſa ſubſtance n'a pas pu s'amollir ſuffiſamment par la coction. Enfin, lorſque la pulpe ou la bouillie eſt préparée, qu'on eſt ſur le point de la retirer, on ordonne d'y ajouter les acceſſoires. On finit la formule ainſi: F *cataplaſma vel puls*; *faites un cataplaſme ou une bouillie.* D. *ad ſictile. Mettez dans un pot de terre.*

VIII. L'INSTRUCTION. On applique preſque toujours le *cataplaſme* chaud: on l'enferme quelquefois entre deux linges, afin d'éviter la malpropreté. Quelquefois immédiatement avant qu'on l'applique, on y joint des volatils, par exemple, le vin & autres ſemblables. Si ces volatils ne ſont pas des matières ordinaires, l'apothicaire les fournit à part. Quand le *cataplaſme* devient trop épais, ſoit parce qu'on eſt trop long-temps ſans s'en ſervir, ou qu'on le répète fréquemment, alors on ordonne d'y remettre, lorſqu'on le fait réchauffer, un peu de la liqueur dans laquelle on l'a fait cuire, ou de quelqu'autre liqueur convenable.

IX. L'USAGE du *cataplaſme* eſt très-bon dans les tumeurs, les inflammations, les abſcès, la gangrène, les obſtructions, les contuſions, les brûlures, les douleurs, &c. lorſqu'il faut ramollir, rafraîchir, ſtimuler, attirer, adoucir, aſſoupir, diſſiper, corriger l'âcreté; mais on doit avoir ſoin de choiſir une matière convenable au but qu'on ſe propoſe.

X.

EXEMPLES.

1. *Cataplaſme* émollient narcotique, à l'imitation de H. Boerh. mat. méd. page 65.

Pren. *racine de guimauve*, onc. ij

Tête récente de pavot des jardins, avec leurs ſemences, N°. IV.

De feuilles récentes de jusquiame noire, poignée ß

De mie de pain blanc, onc. iij

Broyez & faites bouillir le tout juſqu'à ce qu'il ſoit bien ramolli dans du lait froid, q. ſ. paſſez & ajoutez

D'huile de ſolanum, onc. j

De farine de ſemence de lin, Q. S.

Pour faire un cataplaſme.

1. On l'appliquera chaud ſur la partie malade, juſqu'à ce que la chaleur ſe ralentiſſe.

2. *Cataplaſme* antiſeptique contre la gangrène à l'imitation de H. Boerh. mat. méd. p. 100.

A. Pren. *de racine d'enul. campp.* onc. ij

De feuilles de tanaiſie,

D'abſinthe,

De ſcordium, ana onc. iij

De bayes de genièvre, onc. j ß

Hachez, broyez F. les bouillir juſqu'à ce qu'elles ſoient ramollies, dans l'eau & dans le vinaigre, ana q. ſ., & enſuite broyez-les, & les paſſez à travers un tamis, ajoutez

De ſel gemme, onc. ß

D'huile de nard. onc. j ß

De farine de lupins, Q S

Pour faire ſ. a. un *cataplaſme*,

B. Pren. *d'eſprit de matricaire*, onc. IV

De camphre, drag. j

M. Et ajoutez juſqu'à ce que le camphre ſoit diſſous D. ſéparément dans une phiole bouchee.

1. On étendra le *cataplaſme* A ſur un morceau de toile de lin; on l'appliquera chaud & arroſé d'un peu de l'eſprit B, & l'on y maintiendra par le moyen d'une veſſie de porc trempée dans de l'huile: on le renouvellera de trois heures en trois heures.

3. Bouillie émolliente, ſtimulante, maturative, *voyez* Boerh. mat. méd. p. 90, 91.

Pren. *de farine de froment*,

De lin récent; ana onc. iij

Faites les bouillir en les remuant continuellement dans le vinaigre & l'huile de lys blanc, *ana* q. ſ. Réduiſez-les en conſiſtance de bouillie, & ajoutez.

De pulpe d'oignons cuits ſur la cendre, onc. ij

De gomme ammoniaque diſſoute dans un jaune d'œuf, onc. ij

D. Dans un vaiſſeau de terre.

L. On l'appliquera chaud ſur le lieu affecté, on le renouvellera quatre fois par jour; lorſqu'il ſera deſſéché, on le ramollira avec un peu de bon beurre frais.

4. Autre ſemblable, *ibid.* p. 90.

Pren. *de feuille d'oſeille récente*, poign. iv

De beurre frais, onc. ß

F. les cuire doucement ſur le feu, & ajoutez

De levain onc. ijj

De gomme ſagapenum diſſoute dans un jaune d'œuf, onc. ß

F. ſ. a. un *cataplaſme.*

1. Comme au précédent.

5. *Cataplaſme* ſuppuratif dans le bubon vénérien. *Voyez* H. Boerh. mat. méd. p. 242.

4. *De figues mûres*, liv.

De miel nouveau, onc. ij

De galbanum, diſſous dans un jaune d'œuf, onc.

F. bouillir le tout dans de l'eau, & faites un *cataplaſme.*

1. On l'étendra ſur une toile de lin pliée en quatre, & on l'appliquera chaud ſur la partie malade. On le renouvellera toutes les quatre ou ſix heures.

Cataplaſme crud.

I. Le *cataplaſme crud*, qui eſt preſque auſſi épais que le bol ou l'électuaire, ne demande ou n'admet pas toujours la molleſſe coulante du *cataplaſme* cuit, ni un mélange auſſi exact & auſſi égal.

II. LA MATIERE eſt en général la même que celle du bol; elle eſt donc excipiente ou excipiende.

a. L'excipiente eſt ou molle, tels que les conſerves, les robs, les électuaires, le miel, les baumes épais, les extraits mous, les ſucs denſes diſſous dans un menſtrue convenable, & réduits enſuite en forme de bouillie, le ſavon, le levain du pain, la mie de pain tendre ou ramollie par la macération, le beurre, la graiſſe, les onguents, les pulpes, les excrémens récens, les végétaux frais, ou les animaux vivans, leurs parties molles, ſuccu-

lentes, réduites en pâtes par la macération, &c. ou liquides, par exemple, le vin, le vinaigre, les eaux distillées, le lait, le mucilage, le syrop, l'huile, le blanc & le jaune d'œuf, l'urine, la lessive, le suc exprimé, &c.

b. L'excipiende : ce sont tous les corps secs poudreux des trois règnes qui la fournissent.

III. Le CHOIX doit se déterminer selon le but du médecin & les qualités requises de la formule présente. Il est facile à connoître par ce que nous avons dit dans l'article général des formules. On remarquera de plus en peu de mots,

a. Que lorsqu'on manque de plantes fraîches, on en substitue des sèches, qu'on fait macérer dans un menstrue approprié, comme nous avons dit que cela se pratique à l'égard du pain.

b. Quelquefois on fait cuire d'abord sous la cendre les bulbes & les fruits, afin qu'ils donnent une pulpe plus molle lorsqu'on les broye.

c. Qu'on employe les corps mous souvent seuls, ou bien s'ils sont trop épais, avec les liquides sans le secours des secs; quelquefois aussi les secs seuls, avec les liquides, & alors il faut que les liquides soient un peu gluans, ou que les sucs soient tels qu'ils puissent s'attacher facilement au liquide lorsqu'ils sont mêlés. Très-souvent les mous & les liquides servent d'excipiens aux secs, & les secs servent à les épaissir.

d. Que le nombre des ingrédiens est le même que dans les électuaires.

IV. L'ORDRE est aussi le même que dans les *cataplasmes* cuits.

V. La DOSE se détermine par les mêmes conditions que celles de ces derniers.

VI. La QUANTITÉ GENERALE souvent est moindre que celle des *cataplasmes* cuits. Elle ne passe quelquefois pas ℥j. & elle va rarement jusqu'à deux livres; car comme la préparation est facile, & qu'elle se fait promptement, on n'ordonne très-fréquemment qu'une dose à la fois; ce qui est plus souvent nécessaire ici que dans le *cataplasme* cuit.

VII. La PROPORTION mutuelle des ingrédiens se connoîtra presque entièrement en comparant ce qui a été dit jusqu'ici avec la vertu médicale & la consistance de la matière que l'on choisit, avec les qualités de la formule, avec la dose & la quantité générale, ajoutez seulement,

a. Que le dégré d'épaississement n'est pas ici si constant, qu'il ne soit tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que l'intention du médecin, ou la nature de la matière le demande. Les ingrédiens qui doivent pénétrer profondément doivent avoir une consistance plus délayée. Ainsi la proportion n'est pas toujours la même, quoique cependant en général elle soit à-peu-près semblable à celle qu'on a établie dans l'électuaire ou le bol.

b. Qu'il est fort d'usage ici de prescrire à q. s. la matière excipiente, soit molle, soit liquide, & même l'une & l'autre; ou bien de définir la quantité de l'excipiente, & de ne point déterminer celle de l'excipiende.

VIII. La SOUSCRIPTION ordonne de broyer & de mêler les matières, pour faire *s. a. cataplasme, ou un épithème: ut fiat s. a. cataplasma aut epithema*; car il y a des gens qui se servent de l'un ou de l'autre nom indifféremment. Quelquefois aussi ce remède tire son nom de la partie sur laquelle on l'applique; ainsi quand on l'applique sur le poignet, il s'appelle *épicarpe* sur le front, *frontal*, &c. très-souvent cependant on ne fait qu'assigner la partie sur laquelle il faut l'appliquer, sur-tout si c'est l'apoticaire qui doit l'étendre sur son véhicule qui est de toile de lin, d'étoffe de soie, de cuir, d'étoupes: on peut aussi parler de la grandeur & de la figure du véhicule; quoiqu'ici on ne fasse pas beaucoup d'attention à cette dernière.

IX. L'INSTRUCTION se connoît facilement par ce qu'on a dit. Elle indique la partie qu'il faut fomenter, le temps, la manière d'appliquer dont nous venons de parler. On trempe souvent le *véhicule* dans une liqueur convenable, dans le vinaigre, le vin, l'huile, l'esprit-de-vin, l'épithème liquide, avant que d'étendre le *cataplasme* dessus. On enferme quelquefois, entre deux linges, le *cataplasme* pour la propreté. On l'applique chaud, tiède, froid, selon l'intention du médecin & la différence de la matière; on l'emploie pourtant plus rarement chaud que le *cataplasme cuit*.

X. L'USAGE est presque le même que celui du *cataplasme cuit*, mais il est moins général. On emploie, sous cette forme, les épispastiques, les vésicatoires. Comme le *cataplasme* est plus épais que l'épithème liquide, il pénètre moins vite que lui jusqu'aux parties situées profondément; mais aussi, il se dissipe moins promptement: ce qui fait qu'il agit plus long-temps & plus fortement sur les parties extérieures.

EXEMPLES.

[I.]

Epicarpe anti-fébrile.

Voyez H. BOERH. MAT. MÉD. p. 136.

Pren. *de raisins de Corinth.*

de sommit. de houblon,

de sel marin ana onc. . . . . ij.

Digitized by Google

Broyez & réduiſez-les en bouillie. . . . D.

I. *On les étendra ſur des linges & on les appliquera ſur les poignets, à l'endroit des artères, deux heures avant l'accès.*

[II.]

Epithème ſtomachique, robotatif pour un enfant.

Pren. *d'écorce de citron rapée*, onc. . . . ß.

de noix muſcad. . . . drag. . . ij.

de vin d'Eſpagne. . . drag. . . iij.

M. & broyez le tout enſemble dans un mortier.

I. *Etendez-le ſur de la mie de pain & l'appliquez ſur l'eſtomac.*

[III.]

Cataplaſme aſtringent pour arrêter l'hémorrhagie dans une bleſſure extérieure.

Voyez H. Boerh. Mat. méd. p. 104.

Pren. *de ſang drag.* . . . drag. . . j.

de ſarcocol. . . . . drag. . . ij.

de pierre hématite. . . drag. . . ß.

de bol d'armén. . . . onc. . . j.

Réduiſez le tout en poudre très-fine, & mêlez avec du blanc d'œuf, Q. S. pour en faire un *cataplaſme.*

I. *On l'étendra ſur des étoupes mouillées d'eſprit-de-vin; on l'appliquera ſur la bleſſure & on lui aſſujettira au moyen d'une veſſie ou d'un bandage.*

[IV.]

Epithème mou, cordial, pour ranimer.

Pren. *de ſommités tendr. de méliſſ. fraich. d'abrotanum*, ... ana onc. . ß.

de chériaq. d'Andromaq. . drag. . iij.

de geroſle.

de cannelle, ... ana drag. . j.

Broyez-les avec un peu de vin du Rhin, D. dans un vaſe de terre.

I. *On étendra le tout ſur un morceau d'écarlate, qu'on aura trempé auparavant dans du vin du Rhin; on l'appliquera chaud ſur la région du cœur.*

[V.]

Cataplaſme âcre, émollient.

Voyez H. Boerh. Mat. méd. p. 92.

Pren. *de levain âcre de pain.* . . onc. . ij.

de ſavon de Veniſe, rapé, drag. . ij.

de miel. . . . . . onc. . ß.

d'huile de camomille infuſ. drag. . ij.

M. F. ſ. a. un *cataplaſme.*

I. *On l'appliquera chaud ſur l'abcès mûr, pour le faire percer. On l'y laiſſera juſqu'à ce que les tégumens ſoient macérés, & ayent perdu leur ſenſibilité.*

[VI.]

Cataplaſme émollient, anodyn.

Pren. *de mie de pain de ſeigle, macéré dans du lait doux.* . . . liv. ß.

jaunes d'œufs, ... n°. iij.

de ſaffr. pulvériſ. . . . drag. . ij.

de farine de lin. . . . . . Q. S.

Broyez le tout, & faites-en un *cataplaſme.*

I. *On l'étendra ſur un linge plié en deux, ou ſur un morceau de flanelle, & on l'appliquera chaud ſur la partie malade.*

Telle eſt la manière exacte & aſſez détaillée dont Gaubius a traité des formules de *cataplaſmes*; la plupart de ſes exemples ſont tirés de Boerhaave, & ſont dignes de ce grand maître; cependant aujourd'hui, on ne varie point & on ne complique pas autant les formules que du temps de ces deux hommes célèbres. La plupart des auteurs modernes n'ont même pas préſenté d'exemples particuliers de formules de *cataplaſmes*; ils n'en ont tracé que les règles générales. (M. Fourcroy.)

CATAPLEXIE, de καταπλήσσω, *ferire, frapper.* Caſtelli, dans ſon Lexicon, applique ce mot à la ſtupeur de l'œil; mais il ſignifie en général un engourdiſſement ſoudain, où la privation de ſentiment & de mouvement dans quelque membre ou organe du corps que ce ſoit. (M. Laporte.)

CATAPOTIA. (*Mat. méd.*)

Le mot *catapotia* eſt ſynonyme de celui de *pilule.* (*Voyez* Pilules.) (M. Fourcroy.)

CATAPSYXIS, ſ. f. (*Noſolog. méthod.*) καταψύξις, *à* ψύχω, *refrigero.* Vogel, à l'exemple des anciens, entend par ce mot un ſentiment de froid & de douleur dans les membres. (*Voyez* Castelli Lexic.) (M. Chamseru.)

CATAPUCE, ou ÉPURGE. *Lathyris ſive catapucia minor officinar. Tithimalus latifolius catapucia dictus* Tournef.

Sa racine eſt ſimple & garnie de quelques fibres

Digitized by Google

capillaires. Sa tige, qui a environ deux pieds de haut, eſt de la groſſeur du pouce, ronde, ſolide, rougeâtre, rameuſe vers le ſommet. Elle eſt chargée de feuilles de trois doigts de long, d'un verd blanâtre, liſſes, douces au toucher; en un mot, ſemblables à celles du ſaule. Des extrémités de la tige & de celles de ſes rameaux ſortent des fleurs à quatre pétales, au centre deſquelles on découvre pluſieurs étamines déliées, dont les bouts ſont arrondis, qui produiſent des fruits de forme triangulaire, leſquels contiennent trois graines chacun, dans trois différentes loges. Ces ſemences ſont de la groſſeur d'un grain de poivre & remplies de moëlle blanche. Cette plante eſt très-commune dans tous les pays du monde; elle ſe multiplie avec une abondance incommode & fleurit dans le mois de juillet.

La graine & les feuilles de l'épurge ſont des purgatifs très-violens qui évacuent ſur-tout les ſéroſités. Elles font aller par haut & par bas & déterminent des inflammations à la gorge, des coliques violentes & des ulcérations aux inteſtins. Tous ces accidens l'ont fait bannir de la pratique de la médecine. On l'emploie cependant quelquefois comme hydragogue, lorſqu'on n'eſt pas à portée de ſe procurer des purgatifs plus convenables, ou que ceux-ci ne produiſent pas l'effet qu'on en attendoit. Dans ce cas, on en preſcrit les ſemences à la doſe de deux grains juſqu'à ſix. Les payſans qui ſont ordinairement forts & robuſtes, qui ne redoutent ni les épreintes, ni les coliques, & qui ignorent abſolument les dangers auxquels ils s'expoſent, en avalent ſans crainte les grains, depuis ſix juſqu'à douze, ou en font infuſer cinq à ſix feuilles dans un bouillon; imprudence qu'un médecin inſtruit ne ſauroit jamais haſarder par les ſuites funeſtes qu'elle peut avoir.

Cette plante contient, ſuivant Geoffroy, beaucoup d'huile & un ſel très-âcre, auquel il attribue les accidens qu'elle produit. D'autres auteurs ont prétendu, aſſez mal-à-propos, qu'il falloit les rapporter à des principes alumineux très-abondans.

Chomel, dans ſon *Traité des plantes uſuelles*, a propoſé le ſuc laiteux de la *cataputce* & des autres tythimales qu'il met en digeſtion avec le ſel de tartre, & qu'il fait enſuite épaiſſir à un feu doux. Ce mélange, ainſi préparé, fournit une matière à laquelle il donne la préférence ſur la ſcammonée de Smyrne; mais Boerhaave, bien loin d'être de cet avis, la regarde comme dangereuſe. Nous conviendrons effectivement qu'on ne doit jamais mettre en avant une ſubſtance dont les effets ſont équivoques, & qui plus eſt dangereux, d'après l'autorité que nous venons de citer, lorſqu'on ne manque pas de remèdes capables de la remplacer ſans inconvénient.

Le ſuc laiteux de l'épurge, ainſi que celui des autres tythimales, conſume les verrues, les poireaux, & eſt un excellent dépilatoire. Alexis Piémontois en imbiboit du coton qu'il appliquoit ſur les dents cariées, & faiſoit, par ce moyen, ceſſer promptement les douleurs. Ce ſuc a auſſi la propriété de repercuter les dartres; mais nous ne ſaurions approuver ſon uſage en pareil cas. (M. Maison.)

CATARACTE. *Cataracta*, ſ. f. (Pathol. Chirurg. Mal. des yeux.)

L'article ſuivant m'a été communiqué par M. de Wenzel. Comme l'auteur a eu principalement pour objet de décrire l'excellente méthode dont il multiplie journellement les ſuccès, j'ai ajouté quelques notes, afin de mettre le lecteur ſur la voie des autres procédés opératoires qu'il lui importe de connoître & de comparer. Je reviendrai d'ailleurs ſur cette même maladie aux articles Hypochyma, Suffusio, Maladie des yeux, Œil, Depression, Extraction, &c.

La *cataracte* eſt appellée en grec ὑπόχυμα, en latin *hypochyma*, *ſuffuſio*, *gutta*, *aqua*, &c. &c. Cette maladie ſe manifeſte par une tache, le plus ſouvent de couleur blanche, griſe, & quelquefois noirâtre de la pupille; la vue eſt nulle dans cette maladie. Les perſonnes qui en ſont affectées, ne peuvent diſtinguer que la différence du jour & de la nuit; elles apperçoivent auſſi l'ombre des corps qu'on agite devant l'œil, à-peu-près comme celles qui ayant la vue dans une parfaite intégrité, diſtinguent au grand jour la main qu'on paſſe devant leurs yeux & très-près d'eux, lorſque les paupières ſont cloſes.

Quand cette maladie affecte les jeunes gens, le ſuccès de l'opération n'eſt pas auſſi certain que lorſqu'elle attaque les vieillards; chez les premiers, après l'extraction du cryſtallin, la capſule poſtérieure devient ſouvent opaque, ſi elle ne l'eſt pas avant l'opération. D'ailleurs, les mouvemens continuels des yeux de ces malades, la crainte exceſſive qu'ils ont de l'opération, & qui ſe manifeſte toujours plus ouvertement que chez les perſonnes très-âgées, met dans la néceſſité, lorſqu'on veut agir prudemment, d'attendre que ces jeunes infortunés ſoient plus avancés en âge; ces eſpèces de *cataracte* n'acquièrent preſque jamais d'adhérence par le temps, parce qu'elles ſont toujours laiteuſes & fluides.

L'étonnement qu'on obſerve chez les enfans, nés aveugles, en leur rendant la vue, eſt rarement très-marqué; quelques-uns paroiſſent n'en point éprouver (1). La guériſon de ces malades ne doit point

(1) Il eſt certain que tous les aveugles-nés, qui ont recouvré ou plutôt obtenu la faculté de voir, ſoit par l'opération dont il s'agit, ſoit par quelque événement propre à faire diſparoître la cauſe de leur aveuglement, n'ont pas tous également manifeſté les phénomènes qui ont appartenu au célèbre aveugle-né, opéré par Cheſeldin. Il paroît prouvé que la cauſe de la cécité de naiſſance conſiſtoit ici dans l'abſence des deux pupilles. L'opérateur anglois a réuſſi à former deux pupilles artificielles. Tout ce que l'étonnement du malade, ſon tâtonnement, ſon apprentiſſage, ont offert

non plus faire préſumer que l'opérateur a plus de mérite qu'un autre praticien ; car l'opération eſt la même que chez les autres perſonnes affectées de la *cataracte* ; le ſuccès eſt alors uniquement dû aux bienfaits de la nature.

Le temps néceſſaire pour la formation abſolue de la *cataracte* eſt aſſez incertain ; le plus ſouvent, elle eſt complette dans l'eſpace de deux ou trois ans. Quelquefois, la diaphanéité partielle du cryſtallin ſe conſerve pendant cinq, ſix, dix & quinze ans, tandis que dans d'autres circonſtances, plus rares, à la vérité, cette lentille perd ſa tranſparence dans l'eſpace de quelques mois. Dans ce dernier cas, elle eſt laiteuſe & ſous forme très-molle (2) ; le ſuccès alors eſt auſſi beaucoup moins aſſuré par rapport aux inflammations, aux douleurs & à l'hypopion ou abcès de la cornée qui ſuccèdent à l'opération (3).

La *cataracte* a ſon ſiège dans le cryſtallin. C'eſt ce que l'autopſie anatomique & des expériences multipliées ont prouvé depuis long-temps ; des faits nombreux ont démontré la fauſſeté de l'opinion des anciens qui avoient cru qu'elle étoit produite par une pellicule formée dans la chambre antérieure ou poſtérieure. Ils ne pouvoient imaginer que le cryſtallin qu'ils regardoient comme l'organe immédiat de la vue, fût la partie affectée dans cette maladie. En effet, la vue étant rendue aux malades par le moyen de l'opération, ſi on avoit extrait l'organe de la viſion, la cécité auroit été une ſuite néceſſaire de l'extraction du cryſtallin.

Les cauſes de cette maladie ſont la plupart inconnues, & quelques recherches qu'on ait faites à ce ſujet, il en exiſte, ſur leſquelles on n'a pas encore pu ſe procurer des notions poſitives (4). Cependant on ſait que les perſonnes qui approchent beaucoup du feu, éprouvent plus que les autres un deſſèchement & une opacité de la lentille cryſtalline. Celles qui font abus des liqueurs fortes ſont affectées d'ophthalmies violentes, plus fréquemment que le commun des hommes, mais non pas de *cataracte*, comme l'ont cru quelques auteurs.

Les coups donnent ſouvent lieu à la formation des *cataractes* ; mais comme les parties internes de l'œil ont ſouffert, ſi le coup a été violent, il eſt aſſez rare que l'opération, pratiquée dans cette circonſtance, ait quelque ſuccès.

Les remèdes qu'on emploie à l'extérieur pour guérir cette maladie, ſans opération, ſont parfaitement inutiles ; tels ſont la ſaignée, les véſicatoires, les ventouſes, le ſeton, le cautère, les fumigations, &c. Ceux dont on fait uſage à l'intérieur, ne réuſſiſſent pas mieux ; tels ſont les apéritifs, les inciſifs, les émétiques, les ſudotifiques, les céphaliques, les ſtétnutatoires, &c. ; les prétendus ſpécifiques, comme l'euphraiſe, les cloportes, la clématite ou *flammula jovis*, l'aconit, la vapeur de ſel ammoniac, la coquelourde, l'extrait de ciguë ; enfin, celui de juſquiame de l'illuſtre M. Stoërck, ne ſont pas plus efficaces ; on eſt toujours forcé d'en venir à l'opération, comme au ſeul moyen véritablement curatif (5). Quelquefois, une opacité dans la cornée

---

à l'obſervation de Cheſelden, & toutes les conſéquences ingénieuſes que pluſieurs philoſophes en ont tirée, ſuppoſent une aptitude particulière du ſujet, & n'appartiennent point, comme le remarque exactement M. de Winzel, à tous les cas de guériſon d'aveugles-nés. Cependant il y a pluſieurs exemples des mêmes phénomènes recueillis par Voltaire, Buffon, Condillac, &c., après Cheſelden ; & cela ſuffit ſinon pour généraliſer, au moins pour confirmer ſpécialement les conſéquences déduites par ces philoſophes.

(2) Il y a des obſervations de *cataractes* formées, même aux deux yeux, en très-peu de jours, & tellement propres au ſuccès de l'opération, que les malades ont pu dans le même mois perdre la vue & la recouvrer, ſans plus différer, avec le ſecours de l'art. Pluſieurs de ces obſervations appartiennent à l'ancienne méthode de l'abaiſſement, & ſont rapportées par les auteurs qui l'ont pratiquée. Je certifie que ces ſortes de *cataractes* ne ſe trouvent pas toujours laiteuſes ; rien ne néceſſite à croire que ſurvenues bruſquement dans le tiſſu de la lentille cryſtalline, elles ne puiſſent être auſſi ſolides que celles auxquelles on ſuppoſe la plus grande maturité.

(3) Un prooſtie auſſi fâcheux, auſſi inquiétant pour la ténuité du traitement, ne me paroît avoir aucun rapport néceſſaire avec la prompte formation de certaines *cataractes*, qui offrent d'ailleurs d'auſſi bonnes conditions que celles dont l'accroiſſement exigeroit plus de temps. Les accidens détaillés ſeroient propres à donner de la défaveur à l'opération : heureuſement ils ne ſont pas de nature ni d'eſpèce, dans aucun cas, où il convienne d'opérer, à appartenir eſſentiellement à aucune méthode ; ils dépendent généralement de circonſtances acceſſoires à l'opération,

(4) Pour ſe rendre compte des cauſes de la *cataracte*, & obtenir de cette recherche un réſultat quelconque, on peut ainſi poſer la queſtion : quelles ſont les perſonnes les plus ſujettes à cette maladie ? & ſi l'on rapproche les énumérations conſignées dans les ouvrages claſſiques, de la ſerie d'obſervations que l'on aura par ſoi-même recueillies, on reconnoîtra que la plupart des cauſes diſpoſantes & éloignées auxquelles on attribue la *cataracte*, peuvent produire beaucoup d'autres maladies d'yeux : mais la difficulté reſtera long-temps de ſavoir comment & dans quelles circonſtances la *cataracte* a lieu, de préférence à d'autres léſions de la vue.

(5) L'expérience dit que la *cataracte* eſt au nombre des maladies de l'œil qui réſiſtent le plus à un traitement médical, ſoit intérieur, ſoit extérieur. Cependant, ayant, comme je viens de le dire, des cauſes communes avec pluſieurs léſions de la vue, qui peuvent céder par cette voie, la *cataracte* préſente au praticien certaines indications également communes, que l'on ne doit pas ſe diſpenſer de ſaiſir & de ſuivre, dans l'eſpoir au moins de donner à la maladie une meilleure direction, d'en rendre les conditions plus avantageuſes, & de la dégager de bonne heure des complications qui pourroient apporter de l'incertitude dans le ſuccès de l'opération. Telle eſt l'opinion plau-

Digitized by Google

toit parler ainſi dans un certain ſens & apprendre par-là que le malade doit attendre encore quelque temps & jouir de ſa vue, tant qu'il pourra. Comme il eſt poſſible qu'il ſurvienne un accident, & que la viſion n'ait pas lieu après l'opération, il ſeroit malheureux d'avoir hâté cet état d'aveuglement qui, à la vérité, ſeroit ſurvenu quelques mois après; car certainement, le cryſtallin auroit perdu entièrement ſa tranſparence; c'eſt ce que les perſonnes de l'art ſavent parfaitement, mais ce que les malades ignorent le plus ſouvent.

L'autre méthode qu'on appelle par extraction, conſiſte dans l'inciſion de la tunique cornée, pour permettre la ſortie de la *cataracte* ou cryſtallin opaque, & l'extraction de la *cataracte* a lieu lorſque ſon enveloppe a été également ouverte, ou avec le même biſtouri qui a inciſé ſa cornée, ou avec un autre inſtrument propre à cet effet, ſelon la méthode que l'on employera.

Pluſieurs praticiens qui ont écrit ſur ces deux manières d'opérer, ont prononcé en faveur de la dépreſſion; ils ont donné pour motif de cette préférence, qu'il ſurvenoit après l'extraction, des ſtaphylomes, des douleurs, quelquefois un écoulement du corps vitré, une irrégularité de la pupille, une épaiſſe cicatrice, une occluſion de la pupille, une opacité de la capſule poſtérieure; enfin la léſion de l'iris (9).

Les ſtaphylomes ont lieu en effet après *l'extraction* de la *cataracte*; mais très-rarement par la méthode que je décrirai plus bas, & lorſqu'ils ſurviennent,

---

peu ſurpris en m'appercevant qu'elle devoit voir à peu près également de ſes deux yeux. J'ai ſu d'elle que ſon œil gauche avoit continué de s'obſcurcir, comme l'avoit fait d'abord le droit: mais au bout de dix ou douze ans elle crut s'appercevoir que les lunettes lui rendoient cet œil gauche moins trouble; & inſenſiblement, ſans plus approfondir les circonſtances de ſon changement d'état, elle a recouvré la faculté de jouir de l'un & de l'autre œil. Voici ce que j'ai obſervé en examinant les organes: les deux pupilles étoient étroites, régulières, & très-mobiles; la droite étoit abſolument nette, & la gauche préſentoit encore quelque opacité dans ſa partie ſupérieure; mais il y avoit bien deux tiers de ſon aire libres au paſſage de la lumière. Je me propoſe de donner ailleurs un rapprochement d'obſervations analogues.

(9) Parmi les obſtacles qui retardent encore tous les jours l'avancement de la ſcience médicale dans ſes diverſes parties, ſans excepter la chirurgie, il en eſt peu d'auſſi remarquables, aux yeux de la raiſon & de la philoſophie, que cet eſprit d'exagération qui, n'ayant égard à aucune expérience de comparaiſon, ni à aucune autorité contradictoire, précipite le choix excluſif d'une méthode, & la proſcription d'une autre, tranche, avec toutes les prétentions d'une ignorance calculée, ſur tout ce qui pourroit infirmer un ſyſtême favori, & n'a d'autre but que de circonſcrire l'art dans un trop petit nombre de moyens, & de perpétuer les écarts de l'empyriſme. Veut-on quelques exemples d'une partialité ſi ennemie du vrai? Que l'on ſe rappelle le procès fait à l'antimoine, la guerre déclarée pour & contre l'inoculation, le choc des avis, & la rivalité des prôneurs toutes les fois qu'il s'agit de prononcer comparativement ſur divers traitemens antivénériens; que l'on ſonge à pluſieurs méthodes lithotomiques également juſtifiées par les ſuccès de leurs inventeurs, & rejettées enſuite ſans motif, ou pompeuſement adoptées, ſuivant le caprice des chefs d'opinion: en aſſez peu de temps on a vu les futures proſcrites, & accueillies de nouveau, &c. Sur tous ces objets on a vu des compagnies entières délibérer ſans meſure, & ſe laiſſer entraîner aux concluſions les plus erronées.

C'eſt à raiſon de ce même eſprit d'exagération que différens procédés opératoires, applicables à la *cataracte*, ne me paroiſſent point avoir encore été appréciés avec équité. Il faut convenir raiſonnablement que les oculiſtes *extracteurs* ne ſont pas plus compétens pour juger ſans appel l'opération, par abaiſſement qu'ils dédaignent de connoître, que les oculiſtes *abaiſſeurs* ne ſont fondés à diſputer à l'extraction, qu'ils ne pratiquent pas, une préférence qui, loin de ſuppoſer au tribunal de l'expérience la proſcription de l'abaiſſement, indique ſimplement des cas où la pluralité des méthodes peut multiplier les ſuccès. Je ne balance point à récuſer ici la déciſion des oculiſtes habitués chacun au genre d'opération qu'ils ont choiſi: ils ſont juges & parties. Mais un obſervateur impartial, éclairé, placé ſur un grand théâtre, au milieu des faits & des évènemens, a le droit d'être écouté. Telle a été la poſition de Stoll dans l'hôpital de Vienne, & rien ne me ſemble plus judicieux que ce qu'il a écrit ſur l'expérience comparée de l'abaiſſement & de l'extraction. *Voy. Rat. méd. vol.* 1. Le choix de l'opération ne lui paroiſſoit nullement indifférent; il y avoit ſouvent lieu à l'extraction, & quelquefois la dépreſſion étoit préférée. La première étoit interdite *dès qu'il y avoit des douleurs habituelles dans quelques parties de la tête, quelque affection rhumatiſmale ou arthritique, de fréquens retours d'ophtalmie, ou d'éréſypèle, l'habitude de touſſir, le viſage boutonneux, le mauvais état des dents & des gencives, quelques brouillards de la cornée & des varices de la conjonctive.* Dans tous ces cas Stoll a préféré l'abaiſſement, & il a vu l'extraction preſque toujours mal réuſſir, être ſuivie d'accidens inflammatoires, & donner lieu à la diminution, ou à la perte entière de la vue.

Au lieu d'applatir en forme de petite lame l'extrémité de l'aiguille à *cataracte*, il adopte une pointe allongée, & ſon aiguille compoſée d'un alliage d'argent & de cuivre, pour plus de ſolidité, à raiſon de ſa fineſſe, eſt montée ſur un manche cilindrique d'environ ſept pouces. C'eſt avec cette précaution d'amener la pointe d'aſſez loin, qu'un tel inſtrument peut être introduit dans l'œil ſans aucun effort, & comme, par ſon propre poids, avec autant de ſûreté qu'une aiguille tranchante ſur les deux côtés de ſon extrémité. On a vu à Paris, il y a une vingtaine d'années, l'oculiſte Hilmer pratiquer avec ſuccès pluſieurs opérations par une méthode ſemblable, pour laquelle cependant il employoit deux inſtrumens, d'abord une aiguille d'acier bien acérée & deſtinée à la ponction de l'œil, enſuite une aiguille d'or aſſez mouſſe qu'il ſubſtituoit à la première dans le même trajet, & qui ſervoit, à l'aide de pluſieurs mouvemens circulaires d'arrière en avant, à dégager de la pupille tout ce qui compoſoit la *cataracte*, molle ou ſolide, cryſtalline, ou membraneuſe, &c. On a vu le même opérateur, prévenu en faveur de ſa ſeule méthode, exécuter par comparaiſon quelques extractions de *cataracte* ſur des malades pris au haſard, & en faire preſque autant de victimes par ſon manque de précaution & ſon excès de ténérité.

ils se réduisent aisément avec le temps, & sans aucun remède.

Les douleurs ne sont pas plus considérables que dans l'opération par *dépression*; elles sont même presque toujours moindres.

L'écoulement de l'humeur vitrée n'arrive que rarement, & lorsque la *cataracte* est compliquée; mais alors sa dépression sera encore plus dangereuse à employer. Dans les autres cas, c'est toujours par la faute de celui qui opère, si cet accident arrive. Cet écoulement au reste, lorsqu'il n'est point considérable, n'entraîne jamais avec lui la cécité.

L'irrégularité de la pupille est un accident assez rare, & lorsqu'il suit cette opération, la vue n'en est aucunement dérangée. L'opération par *dépression* est même plus ordinairement suivie de cette difformité dans la figure de la pupille.

Lorsqu'on pratique l'incision de la cornée comme je le prescrirai, soit pour la direction, soit pour l'étendue qu'elle doit avoir, la cicatrice se fait promptement; elle n'est point apparente, ou si elle l'est, elle ne peut par sa position gêner le passage des rayons de la lumière dans l'œil.

La pupille se referme entièrement, beaucoup plus souvent après l'opération par *dépression*, qu'après celle par *extraction*; c'est ce que l'observation prouve tous les jours. On verra plus bas le moyen que je propose pour rendre de nouveau la vue aux personnes affectées de cette maladie; lorsque cet accident survient ou naturellement, ou après l'opération de la *cataracte*; si quelque cause la produit, pourvu que la cornée transparente soit exempte d'opacité, surtout à sa partie centrale, la guérison est possible.

L'opacité de la capsule postérieure du crystallin ne peut jamais être guérie par le secours de l'aiguille, & on est forcé d'en venir à l'extraction de cette tunique opaque. Il est constant qu'elle perd sa transparence plus souvent après l'abaissement de la *cataracte*, qu'après son extraction: tous les fauteurs de la dépression prétendroient en vain le contraire, l'expérience journalière n'est point en faveur de leur assertion.

Lorsque l'iris enveloppe l'instrument tranchant dans l'incision de la cornée transparente, & qu'on n'emploie pas à propos de légères frictions avec les doigts index & médius de la main opposée à celle qui tient le bistouri, on est en effet en danger de blesser cette membrane; mais au reste cet accident qu'on doit cependant toujours éviter, n'occasionne que très-rarement la perte de la vue, il produit seulement une légère difformité.

On peut au contraire opposer des inconvéniens sans nombre à l'opération par abaissement; les plus considérables sont 1°. les douleurs très-vives & plus fortes qu'après l'extraction, les vomissemens qui ont lieu plus fréquemment après la dépression, & qui occasionnent souvent une ophthalmie violente à laquelle succède l'abscès de la cornée connu sous le nom d'hypopion.

2°. Les douleurs qu'excitent le déplacement de la rétine de dessus la choroïde: ce qui a lieu, parce que le crystallin étant placé en bas se loge fréquemment entre les deux tuniques; & de cette irritation continue, résultent des douleurs atroces qui quelquefois ne finissent qu'avec la vie.

3°. L'effusion de sang dans les différentes parties de l'œil, produite par l'ouverture des vaisseaux sanguins & internes de l'organe, procure la suppuration du globe, si ce sang n'est promptement reporté dans les voies de la circulation; il empêche d'ailleurs l'opérateur de voir ce qu'il fait, & l'oblige de laisser souvent l'opération imparfaite, crainte de tout perdre.

4°. Cette méthode ne peut effectuer la guérison de l'espèce de *cataracte* molle qu'on appelle laiteuse, attendu que pour pouvoir être déprimé, le crystallin doit nécessairement avoir de la consistance: dans l'extraction au contraire, cette espèce de *cataracte* est le plus aisément extraite, & n'oblige point la pupille à de grandes dilatations pour la laisser sortir.

5°. On convient unanimement que la *cataracte* peut remonter plusieurs fois après l'abaissement le plus exactement fait, & cet inconvénient est plus désagréable que ne le croient les défenseurs de cette méthode; car, disent-ils, si l'opération ne réussit pas la première fois, on la pratique une seconde, une troisième & quatrième fois; ce qui est plus aisé à la vérité, à proposer que facile à mettre en exécution. Il est très-difficile de déterminer un malade à tenter de nouveau le hasard de cette opération douloureuse & d'un traitement long, lorsque le premier essai n'a pas eu de succès.

6°. Enfin l'aiguille blesse souvent les procès ciliaires, en perçant les différentes membranes de l'œil; ce qui augmente les douleurs.

Je crois inutile de rien ajouter à ce que je viens de dire, persuadé que cette méthode n'a plus pour défenseurs que ceux qui n'ont point obtenu de succès dans l'autre manière d'opérer, peut-être faute de dextérité & de connoissance assez exactes sur ce qu'il faut faire dans cette opération (10).

(10) Scott assure qu'à peine est-il besoin de pansement à la suite de la dépression, qu'il ne s'en est jamais suivi aucun mal, & que le malade n'est point dans la nécessité de se coucher; il suffit de le mettre à l'abri des impressions d'une lumière subite qu'il ne supporteroit pas sans danger. Il cite un exemple de vomissemens violens & répétés, qui n'ont eu aucune suite

Davis.

Daviel eſt le premier qui ait, à proprement dire, employé l'extraction, ceux qui en avoient parlé avant lui ne l'ayant jamais miſe en uſage réellement : les inſtrumens nombreux dont ce praticien ſe ſervoit, ſont décrits dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, auxquels je renvoie.

La Faye faiſoit uſage d'un ſeul biſtouri décrit dans le même ouvrage. Il inciſoit la cornée tranſparente d'un ſeul trait. L'inſtrument que j'emploie, & qui eſt de l'invention de mon père, diffère entièrement de celui dont je parle : il n'a pu lui être comparé que par ceux qui n'en ont aucune connoiſſance exacte. Ceux de MM. *Tenon*, *Sharp*, *Tenhaaf*, ſont fort différens : le ſeul qui ait une reſſemblance exacte avec celui que nous mettons en uſage eſt celui que M. *Richter*, médecin de Gottingue, a décrit dans un traité de la *cataracte*. J'ai fait mention dans un ouvrage particulier ſur cette maladie, des raiſons pour leſquelles cet inſtrument & le nôtre paroiſſent les mêmes (11).

Pour que l'opération ait du ſuccès, il convient de s'aſſurer des faits ſuivans. Le criſtallin opaque doit être apperçu facilement à travers la pupille, ſous l'aſpect d'un voile blanc griſâtre, & même jaunâtre, comme cela a lieu dans les *cataractes* anciennes : le ſujet doit être ſain, les autres parties de l'œil doivent exercer leurs fonctions avec facilité ; les paupières œdémateuſes, l'œil larmoyant & abreuvé de ſérosité

fâcheuſe, la *cataracte* étant teſté plongée dans le bas du corps vitré. En effet, un accident telle ſpontanément, ou à l'aide de quelques remèdes indiqués : il ſurvient rarement, & plus rarement encore ; il eſt capable de produire les ophtalmies & les hypopions, qui appartiennent plus ordinairement à l'extraction.

Stoll connoiſſoit trop bien l'anatomie & la bonne maniere de conduire l'opération de l'abaiſſement, ſoit pour riſquer le déplacement de la tétine, ſoit pour atteindre les procès ciliaires, que l'on évite juſtement en perçant les membranes au point convenable : en rejettant ainſi ſur les opérations tout ce qui appartient à l'impéritie de quelques opérateurs, il n'en eſt pas une que l'on ne pût réprouver. Quant à d'autres reproches mieux motivés que l'on peut oppoſer contre la dépreſſion, ils ſont preſque tous également applicables à l'extraction, indépendamment des inconvéniens particuliers, qui ſont inévitables dans chaque méthode ; de ſorte qu'à entendre les deux partis contraires, on s'apperçoit qu'en prouvant trop il n'y a rien de prouvé, & qu'il faudroit, pour ainſi dire, rejetter au gré des détracteurs, non-ſeulement l'une & l'autre opération, mais encore tous les autres ſecours de l'art qui, comme elles, ont leurs accidens & leurs ſuccès. *Voyez* les mots DÉPRESSION, EXTRACTION.

(11) *Voyez* traité de la *cataracte*, avec des obſervations qui prouvent la néceſſité d'inciſer la cornée tranſparente & la capſule du cryſtallin d'une manière directe, ſelon les différentes eſpèces de *cataractes* ; par M. De Wenzel, fils, &c., *in*-8. *Paris*, P. Duplain, 1786, p. 31, 32, & 48.

doivent faire craindre une guériſon lente, ſur-tout des dépôts de matière purulente, ſuite d'ophthalmies vives, qui peuvent affecter l'organe malade, lorſqu'on pratique l'opération dans ces circonſtances ; il eſt prudent alors de preſcrire l'uſage d'un véſicatoire au col ou derrière l'épaule quelques jours avant de faire l'extraction. Les remèdes généraux ne ſont point non plus à négliger ; ils ſont même on ne peut plus eſſentiels (12).

Il faut que les malades diſtinguent les maſſes des gros objets, ou au moins l'ombre des corps que l'on agite devant eux, qu'ils ne ſoient point ſujets à des douleurs de tête habituelles (13) ; que les *cataractes* ne ſoient point trop anciennes, car elles font éprouver trop de difficultés dans leurs extractions ; ces difficultés ſeroient dues aux adhérences de la lentille criſtalline avec les parties qui lui ſont contiguës (14) ; mais auſſi il convient que la *cataracte* ne ſoit point trop récente ; car j'ai remarqué que dans cette circonſtance la guériſon étoit plus lente & moins aſſurée.

La mobilité de la pupille eſt encore un ſigne très-favorable ; cependant il n'indique point un ſuccès conſtant ; car il eſt des perſonnes dont les pupilles ſont entièrement immobiles & qui voient très-bien, tandis que d'autres ſont dans un état de cécité parfaite, quoique leurs pupilles conſervent un dégré de mobilité aſſez marqué : dans ce dernier état leur aveuglement dépend de la paralyſie complette du nerf optique. La mobilité de la pupille au contraire a lieu encore parce que les nerfs ciliaires qui ſe tendent à cette partie, ne ſont point affectés de la même maladie. Il m'a paru que le ſuccès de cette opération n'étoit jamais auſſi certain, ou du moins auſſi complet, lorſqu'on opéroit des perſonnes affectées de *cataractes*, & qui ne pouvoient que difficilement ſupporter le jour ſans en être bleſſé, que lorſqu'on

(12) On doit concevoir que des *dépôts de matière purulente*, *ſuite de vives ophtalmies*, ſeroient de moindre importance, s'ils n'avoient pour iſſue qu'une *guériſon lente*. Mais comme ils ſont *ſur-tout à craindre*, & que, par leur nature, ils rendent toute guériſon douteuſe, ou très-imparfaite, ſuffit-il de différer l'opération propoſée juſqu'à ce qu'un véſicatoire, & des remèdes généraux, aient été employés ? Car il eſt d'expérience que ces moyens eux-mêmes, quoique toujours utiles, ſont inſuffiſans pour parer à certains vices locaux très-enracinés, tels que des paupieres anciennement ſquirreuſes, chaſſieuſes, dartreuſes, écailleuſes, &c., qui entretiennent les yeux rouges & larmoyeux, rendent la plaie de la cornée difficile à cicatriſer, & produiſent à la ſuite de l'extraction des déſordres durables. La queſtion, la plus naturelle à réſoudre dans ces circonſtances, n'eſt-elle pas de ſavoir ſi une autre opération pourroit mieux leur être adaptée ? J'en appelle à l'autorité de Stoll. *Voy.* la note 9.

(13) *Voyez* encore la note 9.

(14) *Voyez* la note 8.

pratiquoit l'extraction ſur des malades qui n'éprouvoient pas ces ſymptômes.

Quand le cryſtallin a acquis un dégré d'opacité noirâtre, il ne paroît pas auſſi évidemment à travers la prunelle; ſa couleur noire eſt cependant différente de celle que préſente la pupille dans ſon état naturel, & avec attention on peut s'en aſſurer. Cette eſpèce de *cataracte* noire a quelquefois trompé des médecins, & leur a fait croire que les malades étoient alors affectés de goutte ſereine.

Lorſque le nerf optique eſt paralyſé, & que la pupille eſt très-dilatée, ou, quoique plus rarement, extrêmement reſſerrée, on ne doit point pratiquer l'opération. Dans cet état les malades n'apperçoivent aucune différence entre le jour & la nuit, ils ne voient point par conſéquent la main qu'on agite devant leurs yeux. Le cryſtallin perd ſa tranſparence quelque temps après que l'œil eſt affecté de cette paralyſie ou goutte ſereine. Cette paralyſie du nerf optique arrive ſouvent à la ſuite de quelques fièvres de mauvais caractère, d'une apoplexie, ou bien après un coup violent frappé ſur l'œil. On juge bien que, le cryſtallin entièrement & parfaitement extrait, la pupille reſtant noire & très-ouverte, le malade cependant n'en verroit pas davantage, & qu'on auroit fait cette opération ſans aucun fruit.

Si cette inaction de la pupille ſe trouve accompagnée d'une dureté particulière dans le globe, ce dont on s'aſſure en le touchant avec le doigt; que les angles des yeux ſoient couverts de vaiſſeaux variqueux, on doit également abandonner ces malades comme étant ſans aucune reſſource. L'opération, dans ce cas, ſeroit ſuivie d'une hémorrhagie violente, par le dégorgement ſubit des vaiſſeaux intérieurs du globe; leurs orifices, n'étant plus ſoutenus probablement par le cryſtallin, laiſſent ſortir le ſang que contiennent ces vaiſſeaux, qui de plus ſont devenus variqueux (15).

Il eſt pareillement inutile de pratiquer l'opération, lorſque le globe de l'œil eſt mou & n'oppoſe aucune réſiſtance au doigt qui le preſſe, même légèrement. Dans cet état, la pupille eſt immobile & irrégulière; l'iris a changé de couleur; elle eſt flottante dans l'humeur aqueuſe, le cryſtallin eſt opaque & fort blanc; l'humeur vitrée eſt totalement diſſoute & déſorganiſée. L'œil aſſez ſouvent eſt affecté d'un léger ſtrabiſme; on apprend des malades que des douleurs de tête, très vives, ont précédé la perte de la vue, & que celle-ci a eu lieu avant la formation de la *cataracte*. Si on pratiquoit l'opération dans cette circonſtance, l'humeur vitrée, fluide, & nullement arrêtée par aucun obſtacle, s'évacueroit entièrement, avant que d'avoir abſolument extrait le cryſtallin; alors le globe s'affaiſſeroit tout-à-fait. On peut aiſément juger par-là que l'opération eſt parfaitement inutile; au reſte, après un laps de temps peu conſidérable, les yeux, ainſi affectés, ſe fondent petit-à-petit & s'atrophient entièrement.

Lorſque le cryſtallin paroît fort blanc à travers la pupille, & qu'il en occupe toute l'étendue, que celle-ci eſt fort mobile, que le malade a d'ailleurs toutes les conditions que nous avons indiquées pour le ſuccès de l'opération, il eſt à préſumer que la guériſon aura lieu & qu'elle ſera prompte, parce que le cryſtallin eſt alors preſque toujours mou, laiteux & fluide, qu'il ſort ſans effort, que la pupille n'éprouve point trop d'extenſion, que la cornée tranſparente ſe referme promptement & ſans douleurs; qu'enfin, il ne ſurvient point de ſtaphylome. Cependant, la ſection de cette membrane doit être auſſi étendue que ſi le cryſtallin étoit très-gros, parce que quelques parties viſqueuſes & mollaſſes qui accompagnent toujours cette eſpèce de *cataracte*, ont plus de facilité à s'écouler avec l'humeur aqueuſe qui flue toujours pendant les vingt-quatre heures qui ſuivent l'opération.

Lorſque la *cataracte* ſe préſente ſous l'aſpect, & avec les ſymptômes favorables que je viens d'indiquer, on peut être aſſuré que le cryſtallin eſt mou; je me ſuis rarement trompé dans le pronoſtic que j'ai porté ſur la conſiſtance de cette eſpèce de *cataracte*.

Je ne conſeillerai pas d'employer des préparatifs avant cette opération, par le peu d'avantage qu'en retire le malade; je crois même pouvoir aſſurer que j'en ai vu des mauvaiſes ſuites. Si la perſonne affectée de *cataracte* eſt bien portante, ou qu'elle n'ait point d'incommodité notable, je ne lui propoſe aucun remède. Si elle eſt dans un état de pléthore, il faut alors avoir recours aux médicamens capables de la diminuer. La ſeule précaution que je recommande, c'eſt de diminuer, quelques jours avant d'opérer, la nourriture des malades pour les accoutumer au peu d'alimens qu'on leur permet pendant le traitement, & de leur préférer ſur-tout ceux tirés du règne végétal.

Je ne fais aucune différence des ſaiſons, attendu que le ſuccès eſt égal, lorſque le malade eſt ſain. J'évite cependant, autant qu'il eſt poſſible, les trop fortes chaleurs.

Le biſtouri que j'emploie, & auquel j'ai donné le nom de *cératotome* dans mon *Traité de la cata-*

(15) Cette explication pourroit ne pas paroître ſatisfaiſante. Le fait eſt que, la cornée une fois ouverte, il y a un défaut de réſiſtance qui ne peut être qu'augmenté par l'extraction du cryſtallin: alors des vaiſſeaux variqueux, venant à s'ouvrir, répandent le ſang avec plus d'opiniâtreté que d'autres qui, ayant plus de reſſort, tardent moins à revenir ſur eux-mêmes, & ne ſe feroient pas ouverts. Mais le cas dont il s'agit, & le précédent, peuvent en un ſeul mot ſe rapporter au glaucome, que l'on ne doit jamais ſe permettre d'opérer. *Voyez* GLAUCOME.

racte, parce qu'il agie principalement ſur la cornée tranſparente, a la forme d'une lancette ; la lame eſt droite, plus longue, mais moins large que cet inſtrument. Elle a dix-huit lignes de longueur, & trois dans ſa plus grande largeur, dans l'eſpace de quatre lignes depuis ſa baſe. A ſix lignes de ſa pointe, elle n'en préſente plus qu'une & demie de largeur. Un des côtés eſt tranchant ſur toute ſa longueur, & offre à trois lignes de ſa baſe une très-légére ſaillie pour favoriſer la ſection de la cornée. L'autre côté eſt mouſſe & arrondi juſqu'à-peu près une ligne & demie de la pointe de la lame, où il eſt tranchant, comme de l'autre côté, pour faciliter l'entrée & la ſortie du *cératotome*. La lame n'eſt tranchante que d'un côté, pour que la cornée tranſparente ſoit inciſée en bas, uniquement en introduiſant le *cératotome*, & ſans employer de violence. Si le tranchant exiſtoit dans les deux côtés, on auroit la plus grande peine à faire la ſection & à la terminer par en bas.

Ce biſtouri ſert pour la main gauche comme pour la main droite ; il eſt fait d'un acier bien trempé, & qui prend un poli doux, ainſi qu'un tranchant fin.

La lame eſt fixée dans un manche à huit faces, alternativement petites & grandes, mais tellement maintenue, qu'elle ne peut en ſortir d'elle-même. La forme de ce manche permet de le tenir avec ſûreté entre les doigts ; il a trois pouces, huit à neuf lignes de longueur, & ſa largeur en a à-peu-près deux & demie. Sur le milieu de ce manche, j'ai ſoin de faire incruſter une petite plaque d'or très-mince, pour déſigner le dos de la lame, & empêcher qu'on ne ſe trompe. Au moment d'opérer, on peut placer ſur le champ ce *cératotome* dans la ſituation convenable.

On peut opérer les deux yeux avec le même inſtrument, s'il n'a point éprouvé d'altération dans ſon tranchant, & ſur-tout à ſa pointe. Il eſt cependant plus prudent d'en employer un autre, lorſqu'on a les deux yeux à opérer, parce que la lame, malgré qu'on l'eſſuie avec ſoin après la ſection de la cornée tranſparente, reſte ſaiſie pendant quelques heures, par une matière graſſe & onctueuſe qui s'y attache, & qui fait éprouver de la difficulté, lorſqu'on veut inciſer cette membrane avant de l'avoir laiſſé évaporer.

Pour pratiquer cette opération avec plus de facilité, pluſieurs médecins, même parmi les anciens, ont recommandé d'employer des inſtrumens pour tenir l'œil fixe au moment d'opérer. Cet inſtrument, auquel on a donné le nom de *ſpeculum oculi* anciennement (*voyez* ce mot), a été abandonné par tous ceux qui en ont inventé de nouveaux, & qui ont voulu corriger ceux qui étoient déjà connus. Tel a été le ſort de la double érigne de *Béranger*, de la tenaille de M. *Guérin*, de l'inſtrument de *Pope*, du *ſpeculum* de *Petit*, & de *le Cat*, de l'aiguille de *Poyet*, de la pique de M. *Pamard*, du doigtier de *Rumpelt*, de l'ophtalmoſtat de *Caſaamata*, de celui de *Bell*, membre du collège royal des chirurgiens d'Edimbourg, de celui de M. *Guérin*, frère de M. *Guérin*, de Lyon, qui ſert en même temps de biſtouri.

Un opérateur adroit, inſtruit, & tel que doit être celui qui s'adonne à une opération ſi délicate, n'a pas beſoin de ces *ſpeculum oculi*, qui ſont toujours nuiſibles, & jamais utiles ; en effet ils irritent les yeux. Lorſqu'on les emploie, ils excitent des ophtalmies violentes, & par conſéquent des douleurs ; ils peuvent lors de l'opération, quand la cornée eſt déjà un peu inciſée, déterminer l'humeur vitrée à s'évacuer dans quelques eſpèces de *cataractes*, lorſque cette humeur eſt libre, & nullement retenue par ſes enveloppes ordinaires. La preſſion qu'ils exercent ſur le globe eſt bien capable, dans ce cas, de produire cet accident.

L'inconvénient qu'on vouloit prévenir, en propoſant ces ophthalmoſtats, a été d'éviter la bleſſure de l'iris, & de permettre à la perſonne qui opère de faire l'inciſion de la cornée tranſparente à ſon aiſe, ſans être troublé par la crainte de bleſſer cette tunique ; mais ces mêmes inſtrumens peuvent plutôt donner lieu à cette léſion de l'iris, qu'ils ne ſont capables de l'empêcher. En effet, quelque promptitude qu'on emploie, il eſt aſſez rare que cette membrane n'enveloppe pas quelquefois la lame du *ceratotome*, en donnant à l'inciſion de la cornée une grande étendue, ce qu'on doit toujours faire ; cet beaucoup d'opérations de *cataracte* n'ont point de ſuccès, à cauſe de la petiteſſe de l'ouverture qu'on a pratiquée dans la cornée tranſparente, lorſque l'enveloppement dont je viens de faire mention a lieu, ſi on emploie à propos de légères frictions avec les doigts index & du milieu de la main oppoſée à celle qui tient le *ceratotome*, ſi les légères frictions ſont miſes en uſage ſur la partie de la cornée qui touche à la partie de l'iris qui a enveloppé le *ceratotome*, qu'on ne s'arrête point, que l'inſtrument ſoit toujours pouſſé dans la premiere direction, en continuant d'inciſer la cornée, alors on voit bientôt l'iris ſe retirer de deſſous le tranchant ; il eſt, je crois, inutile de faire obſerver qu'on doit s'occuper uniquement de la partie de cette tunique qui a enveloppé le tranchant, & non de celle qui ſe replie ſur le dos de l'inſtrument, comme cela a quelquefois lieu, lorſqu'il y a une forte contraction dans les muſcles droits du globe de l'œil, & que toutes les humeurs de cet organe ſont portées en avant. Cette crainte une fois calmée, je ne vois plus ce que les défenſeurs des ophthalmoſtats pourront alléguer de ſolide en leur faveur, puiſqu'il eſt démontré qu'on peut empêcher la bleſſure de l'iris, & qu'on eſt libre alors de faire l'inciſion de la cornée d'une manière convenable ; que ces inſtrumens ne fixent point l'œil dans le moment eſſentiel, c'eſt-à-dire, lorſqu'on doit faire ſortir la pointe du *ceratotome* du côté oppoſé à celui par lequel il a été

introduit ; qu'en effet l'organe peut se tourner vers le *ceratotome*, d'autant plus que le globe est poussé vers la pointe, & qu'il n'est plus fixé par le bistouri ; le bistouri étant parvenu dans la chambre antérieure, l'œil redevient libre, s'il a été un tant soit peu fixe ; il peut donc se tourner vers le *ceratotome*, & gêner beaucoup le chirurgien, s'il ne porte pas toute son attention à éviter ces inconvéniens. Ces cas se sont offerts plus d'une fois à tous les praticiens qui opèrent avec un seul instrument.

En général, les ophthalmostats sont nuisibles, gênent, l'opérateur & ne peuvent absolument être employés que par ceux qui ne sont point assez adroits pour faire autrement, & alors les malades doivent trembler avec raison de se confier à leurs soins. Je me suis étendu fort au long, dans mon Traité de la *cataracte*, sur l'inconvénient & l'inutilité de ces instrumens, & je crois y avoir démontré évidemment qu'il est très-essentiel de s'en passer, & qu'on doit même toujours le faire (16).

Lorsque le malade a toutes les conditions que nous avons indiquées, & que l'on désire, pour que le succès suive l'opération, on le fait asseoir sur une chaise basse, on l'expose à un jour médiocre, mais clair ; on prévient par cette précaution le resserrement considérable de la pupille. Cette contraction arrive, comme on sait, lorsqu'on est exposé à une vive lumière ; alors le cristallin a plus de peine à sortir, lorsque la cornée est ouverte ; la personne qui opère n'est point elle-même fatiguée & éblouie par une lumière trop vive : on pourroit, à la vérité, après l'incision de la cornée transparente, se placer à un jour médiocre pour que la pupille pût se dilater, comme elle a coutume de le faire ; mais il faudroit alors se déplacer, & par conséquent, allonger le temps de l'opération ; ce qu'on doit éviter, puisque pour l'incision de la cornée même, un jour médiocre est plus favorable pour la personne qui opère.

Le chirurgien doit être assis plus haut que le malade ; il pose son pied droit (s'il opère de la main droite) sur un siège plus bas que le sien ; il appuie son coude droit sur le genou du même côté, & cherche à placer la main à la hauteur de l'œil à opérer (17). Un aide, posé derrière le malade, lui soutient la tête avec la main gauche & l'appuie fortement contre sa poitrine ; il soulève ensuite la paupière supérieure de l'œil qu'on opère avec le doigt index de la main qui n'est point chargée de contenir la tête ; il tient le tarse assujetti avec l'extrémité du doigt, & dirige la paupière vers le bord supérieur de l'orbite, contre lequel il l'appuie ; il a soin de ne point comprimer la partie supérieure du globe, de placer les autres doigts de cette même main, de manière à ne point gêner l'opérateur, ni à ne point lui dérober l'aspect de l'œil.

L'aide doit aussi avoir attention, lorsque l'incision finit, de ne point tenir la paupière aussi fortement, mais de l'assujettir plus foiblement, de la laisser descendre doucement, sans la quitter entièrement, & de ne l'abandonner tout-à-fait que lorsque l'incision est à peu de chose près finie (18). Ces précautions sont toujours nécessaires, sur-tout lorsque les yeux des malades sont fort saillans, & qu'on a à craindre que la forte contraction des muscles du globe, ou l'état particulier du cristallin opaque ne détermine l'humeur vitrée à s'échapper, aussi-tôt l'incision terminée, & quelquefois même avant qu'elle le soit.

Ces précautions prises, l'œil sain du malade étant couvert, comme j'ai dit, l'opérateur prend le *ceratotome* de la main droite, le tient à-peu-près comme une plume à écrire, après s'être assuré que la pointe

(16) S'il est incontestable, en principes, que l'on est libre de modifier une méthode, suivant que l'usage peut en être plus commode, pourvu qu'on arrive toujours au même but ; s'il est vrai que l'adresse est généralement une chose tellement relative, qu'un procédé manuel, familier à un opérateur, ne l'est pas à un autre, & que chacun a besoin de se créer des moyens d'exécution, auxquels il est attaché tant qu'ils lui réussissent, il me semble qu'il y a beaucoup à rabattre des objections à imaginer contre les ophthalmostats, ou *speculum oculi*. Celui que M. Demours a publié il y a quelques années, paroît avoir subi, en différentes mains, une suite d'épreuves qui servent à répondre à tous les reproches. *Voyez* OPHTHALMOSTAT.

(17) Cette attitude, en donnant un point d'appui à l'avant-bras, soumet tous les mouvemens de la main qui opère à une espèce de régulateur, & procure à l'artiste une position plus sûre & plus commode pour agir. Cependant on ne peut indiquer cette manière que comme une précaution dont le choix est libre, & qui n'a rien d'obligatoire. On ne doit pas se dissimuler que les meilleures choses ayant leurs inconvéniens, il ne faut qu'un léger accident pour séparer le coude du genou, faire perdre le point d'appui & troubler l'action de la main, ou de l'instrument, sur l'œil, dans la circonstance la plus grave de l'opération.

(18) L'intelligence, ou l'habitude de l'aide, peuvent être d'un grand secours pour l'opérateur. Il n'y a point de règle précise à dicter sur la manière de contenir, soit la tête, soit la paupière, soit l'œil du malade. Quelquefois, par exemple, il est plus opportun d'assujettir la paupière supérieure avec les deux *index* qu'avec un seul, sans pour cela négliger de fixer solidement la tête. Quelquefois, malgré la précaution d'essuyer les paupières, & de sécher les humidités, la peau est naturellement, ou accidentellement, si onctueuse, qu'elle glisse sous le doigt de l'aide, & il y a certainement de l'avantage à se précautionner de quelque moyen méchanique, tel que le *speculum* de Le Cat, qui consiste, comme on sait, en une petite lame d'argent mince & flexible, dont une extrémité, légèrement recourbée en anse, sert à relever la paupière contre le sourcil, pendant que l'autre est appliquée, par la main de l'aide, contre le front du malade. *Voyez* DICTIONN. DE CHIRURGIE.

& le tranchant du *cératotome* ſont en bon état ; il le tient ferme & pas trop près de la lame, pour pouvoir agir plus facilement, ſelon le beſoin. Si c'eſt l'œil droit qui eſt à opérer, il prend l'inſtrument de la main gauche & il doit, pour cet effet, être ambidextre ; car les inſtrumens propoſés pour opérer les deux yeux avec la même main, ne peuvent que fort mal remplir cette intention. Le conſeil d'opérer les malades en ſe poſant par-derrière eux pour le ſervir également de la même main, n'eſt pas mieux conçu, quoique cette méthode ait quelquefois réuſſi.

Dans la poſition que je viens de décrire plus haut, la perſonne qui opère ayant poſé ſon petit doigt ſur le bord de l'orbite au côté externe, après l'avoir écarté des autres, il attend le moment que le malade, auquel on le recommande, porte ſon œil vers le petit angle ; alors il plonge le *cératotome* vers la partie ſupérieure de la cornée tranſparente, à un quart de ligne, à-peu-près de la ſclérotique ; de ſorte que la lame ſoit dirigée obliquement de haut en bas, & de dehors en dedans, toujours dans le plan de l'iris. On aura ſoin, auparavant, de baiſſer la paupière inférieure avec le doigt index & médius, qu'on tient écarté ; de ne point gêner le globe, & de le laiſſer parfaitement libre.

Lorſque l'inſtrument, après avoir percé la cornée tranſparente, arrive à la pupille, en élevant légèrement la main, la pointe ſe plonge dans cette ouverture, & en pouſſant imperceptiblement, on atteint la capſule du cryſtallin, on la coupe, puis on dégage la pointe du *cératotome* de la pupille. L'inſtrument, replacé dans la première direction, c'eſt-à-dire, dans le plan de l'iris, en continuant de le pouſſer, on le fait parvenir au côté oppoſé à celui par lequel on eſt entré ; on perce la cornée tranſparente vers ce côté, en dirigeant toujours le biſtouri dans le plan de l'iris, & l'inciſion de cette tunique s'achève par la ſeule introduction de l'inſtrument. La largeur du *cératotome*, qui va toujours en augmentant, favoriſe cette ſection qui ſe pratique ſans efforts & ſans être obligé de tirer l'inſtrument, ni à ſoi, ni en bas, mais bien en continuant de le pouſſer dans la direction primitive.

L'inciſion de la cornée préſente alors un demi-cercle, qui dans toute ſon étendue, eſt éloigné d'une demi-ligne à-peu-près de la ſclérotique, dans une direction oblique, & dont le milieu eſt plus dans l'angle externe que dans l'angle interne ou grand angle de l'œil.

Lorſqu'il ſort un peu de ſang, cela provient de l'ouverture de l'extrémité des vaiſſeaux ſanguins de la conjonctive. Dans quelques ſujets, ceux-ci s'avancent juſques ſur la cornée tranſparente, & alors on eſt forcé de les inciſer en pratiquant la ſection de cette membrane, très-près de la ſclérotique. Au reſte, ce petit dégorgement, bien loin d'être dangereux, eſt au contraire favorable.

Le bord ſupérieur de l'orbite empêche quelquefois de pratiquer l'inciſion auſſi obliquement que je l'ai recommandé. Alors on tiendra l'inſtrument dans la direction la plus convenable, mais point horizontalement.

Cette manière d'inciſer la cornée tranſparente préſente beaucoup d'avantages ; on ne riſque point de bleſſer la veine angulaire, ni la caruncule lacrymale, de piquer le nez & d'intéreſſer la conjonctive : mais l'avantage le plus marqué eſt la ſituation de la ſection qui ſe trouve en grande partie du côté du petit angle de l'œil, & preſqu'entièrement recouverte par la paupière ſupérieure. L'inciſion eſt alors conſtamment fermée ; les paupières ne peuvent s'engager entre les lèvres de la plaie & la tenir ouverte comme dans la ſection faite horiſontalement, puiſque le grand bord de la plaie eſt à la partie externe de l'œil. La cicatrice ſe forme plus facilement, les ſtaphylomes ne ſont point auſſi fréquens ; par conſéquent, les guériſons ſont infiniment plus promptes(19).

Lorſque la capſule antérieure eſt très-blanche, depuis long-temps opaque, dure, très-coriace, & qu'elle n'eſt point inciſée ſur le champ avec la pointe du *cératotome*, on ne doit point inſiſter davantage, de peur de bleſſer l'iris, d'émouſſer la pointe de l'inſtrument, & d'être dans l'impoſſibilité d'achever la ſection de la cornée d'une manière convenable. La pointe, étant émouſſée par des efforts trop long-temps continués contre cette enveloppe dure, ne pourroit plus percer la cornée tranſparence au côté oppoſé, & on ſeroit alors fort embarraſſé pour terminer l'inciſion de cette membrane.

Lorſqu'on éprouve cette réſiſtance de la part de la capſule antérieure du cryſtallin, on doit ſagement abandonner cette méthode ; on eſt forcé de laiſſer cette enveloppe intacte, & quand l'inciſion de la cornée tranſparente a été achevée avec le *cératotome*, on ouvre la capſule au moyen d'une aiguille propre à cet effet (20).

---

(19) Outre les avantages attachés à l'inciſion oblique de la cornée pour les ſuites de l'opération, il eſt certain qu'il n'y a pas de mouvement plus facile à exécuter dans toute autre direction. Plus on ſe rapproche de la direction tranſverſale, moins on eſt ſûr de donner à la ſection projetée l'étendue néceſſaire ; car l'incertitude où l'on eſt, ſoit du côté de la main qui n'a pas une action déterminée, ſoit du côté de la pointe & du tranchant qui répugnent, peut empêcher que l'on achève la ſection. Lorſqu'au contraire on a pointé à une hauteur ſuffiſante, on a beaucoup plus de priſe par un tranchant incliné ſur la ſubſtance que l'on diviſe, & l'on dirige beaucoup mieux de l'œil & de la tête une inciſion, que la main exécute dans une poſition plus favorable.

(20) La faculté d'ouvrir, en quelque ſorte, ſimultanément la capſule cryſtalline, & la cornée tranſparente, ne peut aiſément s'obtenir que par l'inciſion

Cette aiguille a une ligne de largeur dans toute ſa longueur, qui eſt à-peu-près de deux pouces & demi: ſon extrémité eſt plate, elle a une légère courbure d'à-peu-près un quart de ligne; cette partie légérement recourbée eſt tranchante à ſon extrémité. Cet inſtrument eſt d'or très-fin pour pouvoir le ployer dans différens ſens, ſelon le plus ou moins d'enfoncement de l'organe dans la cavité orbitaire, & pour qu'il puiſſe parvenir dans la pupille avec facilité.

Le manche dans lequel cette aiguille eſt fixée, eſt long de quatre pouces à-peu-près, formé d'une manière & d'une matière ſemblable à celui du *cératotome*: de l'autre côté de ce manche eſt fixé la *curette* ou petite cuiller, au moyen de laquelle on extrait avec facilité les parcelles ſolides ou muqueuſes que le criſtallin laiſſe ſouvent après ſa ſortie. La ſubſtance dont cette curette eſt compoſée eſt la même que celle de l'aiguille.

Cette cuiller & l'aiguille, étant fixées au même manche, laiſſent la liberté de ſe ſervir de l'une & & de l'autre à volonté, en les retournant ſelon le beſoin, & ſans perdre de temps, ce qui arriveroit, ſi elles étoient ſéparées.

En agitant l'aiguille d'or en différens ſens autour du cryſtallin, on peut aiſément couper, même détruire entièrement ſa capſule ſans craindre de bleſſer la pupille. Lorſque celle-ci eſt extrêmement reſſerrée, ce qui ſe rencontre chez quelques malades, l'aiguille eſt alors de la plus grande utilité pour ouvrir la membrane qui contient la *cataracte*, ce qu'on ne peut faire avec le cératotome. Dans ces cas on fera uniquement l'inciſion de la cornée tranſparente; l'aiguille qui eſt bien polie & tranchante ſeulement à ſon extrémité, ſera introduite aiſément dans cette pupille reſſerrée, & qui ne ſe dilate que très-peu; elle pourra couper avec facilité la partie antérieure de la capſule du cryſtallin qui repréſente une eſpèce de calotte.

Quand la capſule antérieure a perdu ſa tranſparence, ainſi que le cryſtallin, elle préſente des taches plus blanches dans un endroit que dans l'autre: l'opacité de ces deux organes eſt très-apparente & fort différente. Lorſque ces taches s'obſervent dans la lentille criſtalline ſeule, elles paroiſſent plus profondes que lorſqu'elles exiſtent dans la capſule antérieure. Dans cet état du cryſtallin & de la capſule, la pupille eſt exactement obſtruée par les corps opaques. Il eſt eſſentiel pour que l'opération ait du ſuccès, de ſaiſir & d'extraire l'enveloppe capſulaire avec les extrémités de petites pinces qu'on introduit dans la pupille. On a l'attention pour cet effet, lorſqu'on inciſe la cornée tranſparente, de ne point toucher à la capſule, & de la laiſſer entière. Celle-ci, au moyen de la pince, eſt ſaiſie & détachée dans toute ſa circonférence, par de légers mouvemens, elle eſt d'autant plus aiſément enlevée, que le cryſtallin ſert de point d'appui pour que les pinces puiſſent la ſaiſir. Cette capſule étant extraite, on fait alors ſortir le cryſtallin opaque; ſi l'on agiſſoit autrement, les lambeaux de cette membrane s'appliqueroient ſur le corps vitré, & ne pourroient que difficilement être extraits ſans donner lieu à l'effuſion d'une partie de cette humeur (21.)

Lorſque cette même capſule eſt très-dure & coriace, & que le cératotome ni l'aiguille n'ont pu l'entamer, on eſt forcé à employer un petit inſtrument fait en forme d'hameçon très-aigu, d'un acier très-mince; il ſert à entamer cette membrane, à l'extraire après l'avoir accroché ainſi que le cryſtallin, lorſque ce corps ſe plonge au fond de l'œil, dans quelques états particuliers, comme je le dirai plus bas.

La curette dont j'ai parlé plus haut eſt faite pour extraire les parcelles du cryſtallin, & cette matière épaiſſe & viſqueuſe qui reſte quelquefois après que ce corps eſt ſorti; on l'employe auſſi pour remettre l'iris en place, lorſque la pupille a éprouvé de grands développemens, lorſqu'elle s'eſt engagée entre les lèvres de l'inciſion; enfin, le même inſtrument eſt très-commode pour faire ſortir les cryſtallins très-volumineux, qu'on dégage de la pupille avec ſon ſecours.

Lorſque le cératotome ſe trouve trop près de la ſclérotique, ou trop éloigné de cette tunique, & par conſéquent trop en avant, cela provient de ce qu'on n'a pas eu attention de le placer & de le maintenir dans le plan de l'iris. Dans le premier cas, on bleſſeroit la ſclérotique; dans le ſecond, on riſqueroit de faire l'inciſion de la cornée trop petite, parce qu'elle

---

oblique, & à la faveur d'une lame auſſi bien conçue dans toutes ſes dimenſions que l'eſt celle du cératotome. Ce ſeroit très-mal-à propos que l'on dédaigneroit cette partie du procédé manuel comme un tour de force; c'eſt plutôt un coup de maître, qui doit être mis en uſage toutes les fois qu'il y a poſſibilité, moins pour faire honneur à l'habileté de l'opérateur, que pour abréger l'opération par un moyen de célérité.

(21) Le diagnoſtic des opacités, ſoit du cryſtallin, ſoit de la capſule, fondé, comme il vient d'être dit, ſoit ſur la blancheur, ſoit ſur la profondeur des taches, n'eſt pas une choſe conſtante, ni bien avérée. La poſſibilité de détacher l'enveloppe capſulaire par le procédé décrit ne ſe réaliſe pas toujours: ſi la matière contenue dans la capſule eſt molle, le point d'appui pour l'action des pinces a peu de ſolidité; heureuſement il n'eſt pas néceſſaire. Enfin, en ſuppoſant la capſule ouverte en même tems que la cornée, s'il arrivoit que, le cryſtallin étant extrait, il reſtât dans la pupille des lambeaux de membrane opaque, on peut très-bien éviter l'effuſion de l'humeur vitrée, non pas en attirant directement ces portions d'arrière en avant, mais en agiſſant doucement avec les pinces d'un côté à l'autre, ſuivant le plan de la pupille, & en détachant ainſi chaque parcelle par des lignes courbes, & non par les ſinus.

finiroit trop en avant & preſque vis-à-vis la pupille. Dans l'une & l'autre circonſtance, on rectifiera cette mauvaiſe poſition de l'inſtrument, en le toulant légérement entre ſes doigts, ſoit en arrière, ſoit en avant.

L'inciſion de la cornée & l'ouverture de la capſule étant faites, par de légères preſſions ſur la partie ſupérieure du globe, ou fait ſortir le criſtallin, on facilite ſon extraction en lui faiſant faire un mouvement de rotation ſur lui-même, avec l'extrémité de la curette; au moyen des frictions qu'on exerce ſur la partie antérieure de la cornée tranſparente, ſoit avec cet inſtrument, ſoit avec la paupière qu'on baiſſe & lève ſucceſſivement; on fait reparoître les fragmens du criſtallin, ou les portions muqueuſes de ce corps, qui dans quelques cas obſtrueroient de nouveau la pupille; lorſqu'ils ſe montrent, on les extrait avec ſoin par le moyen de la curette.

Si le cryſtallin eſt adhérent, ou aux procès ciliaires, ou plutôt à la partie poſtérieure de l'iris, il faut, avant d'exercer les preſſions néceſſaires pour ſon extraction, détruire toutes les adhérences qu'il peut avoir contractées, en agitant l'aiguille d'or décrite plus haut autour de ce corps; puis on doit en faire l'extraction.

Si le cryſtallin eſt dégagé de toute adhérence, qu'il ne ſe préſente point à la pupille, & qu'au contraire il ſe plonge au fond du corps vitré, il eſt inutile & même dangereux d'exercer aucune preſſion, parce que la *cataracte* ne ſortiroit point, & qu'au contraire toute l'humeur vitrée, ou du moins une grande partie s'écouleroit. On doit, pour éviter une eſtuſion abondante de cette humeur, porter l'inſtrument fait en forme d'hameçon, tâcher de *harponner*, pour ainſi dire, le cryſtallin, & l'extraire en le tenant fixé à la pointe de cet inſtrument. Dans ce cas-ci, comme dans les plus ſimples, à meſure que le cryſtallin ſort, la perſonne qui opère a ſoin de laiſſer tomber inſenſiblement la paupière ſupérieure.

Il eſt quelquefois néceſſaire de pratiquer l'inciſion de la cornée tranſparente d'une manière inverſe à celle que je viens de décrire, ce qui ſe fait en tournant le tranchant en haut; de ſorte que cet inſtrument inciſe la cornée dans ſa partie ſupérieure & preſque latérale interne, plus du côté du grand angle. Les lèvres de la plaie de la cornée ſe trouvent, en ſuivant cette méthode, entièrement cachées par la paupière ſupérieure. les ſtaphylomes n'ont pas lieu, les différens fluides contenus dans l'œil ne peuvent aucunement s'évacuer d'eux-mêmes.

Cette manière d'inciſer la cornée n'eſt guères plus difficile à pratiquer que celle qui ſe fait obliquement & dans la partie latérale externe de la cornée. On ſe débarraſſe de l'iris par les légères frictions ſur la cornée, lorſque cette membrane enveloppe le *cératotome*; on obſerve que les frictions ſe font en ſens contraire, puiſque le tranchant de l'inſtrument eſt également dans une poſition différente de celle qu'on lui donne dans les cas ordinaires. Je ferai remarquer ici que ces frictions ſont rarement néceſſaires, parce que l'iris n'embraſſe pas l'inſtrument auſſi facilement que dans la méthode ordinaire, peut-être parce que l'humeur aqueuſe ne s'évacue pas comme dans l'autre manière d'opérer, & que l'iris eſt alors plus tendue.

Cette méthode eſt utile principalement lorſque la cornée tranſparente eſt affectée de taches ou de cicatrices dans ſa partie inférieure ou latérale; il convient d'éviter d'augmenter ces taches par de nouvelles cicatrices, qui auroient lieu ſi on pratiquoit une inciſion ſur ces parties. Comme il eſt abſolument néceſſaire d'ouvrir la cornée tranſparente, lorſqu'on eſt affecté de la *cataracte*, pour extraire facilement le cryſtallin opaque, cette manière d'inciſer devient indiſpenſable; elle eſt infiniment préférable à la méthode propoſée par un chirurgien d'Edimbourg, qui conſeille d'ouvrir la ſclérotique également dans ſa partie ſupérieure & interne, à une ligne ou demi-ligne de la cornée tranſparente, & par conſéquent de diriger le biſtouri derrière l'iris. Les inconvéniens de cette manière d'opérer ſont ſi frappans, que je me crois diſpenſé de les faire connoître; elle n'a d'ailleurs été que propoſée, & n'a point été miſe en uſage ſur aucun malade. La cicatrice de l'inciſion que je recommande ſe trouve dans la partie ſupérieure de la cornée, & ne gêne aucunement l'introduction des rayons lumineux. (*Voyez* Syſtèm. Of Surgery, by Benjamin *Bell* & Edimburgh, *in*-8.)

Cette manière d'opérer eſt ſur-tout indiſpenſable, lorſque le cryſtallin eſt preſqu'entièrement diſſous & renfermé dans ſon enveloppe particulière. Celle-ci, dégagée de toute adhérence, repréſente une petite boule preſque ronde, liſſe & molle. Le cryſtallin, contenu dans l'intérieur de cette eſpèce de veſſie, eſt preſqu'entièrement réduit en pulpe, & nage pour ainſi dire dans la matière qui la remplit. Dans cet état du cryſtallin, l'humeur vitrée eſt libre & peut s'échapper auſſi-tôt que le cryſtallin qui lui ſert de digue ſera extrait. C'eſt auſſi pour cette raiſon que ſi on pratique la ſection de la cornée à la manière ordinaire, l'humeur vitrée s'échappe en même temps qu'on extrait le cryſtallin, quelqu'adreſſe qu'on apporte à cette opération, & quoiqu'on abaiſſe ſubitement la paupière ſupérieure à meſure que le cryſtallin s'échappe. La ſeule manière d'empêcher cet écoulement (quoique la vue n'en ſoit pas toujours diminuée), c'eſt de pratiquer l'inciſion de la cornée dans la partie ſupérieure de cette membrane, par la méthode que je viens de propoſer, ou telle autre qu'on voudra employer, mais toujours par en haut (22).

(22) On conçoit que dans cette nouvelle méthode, très ingénieuſe & bien imaginée, on ne peut guère s'aider de la poſition du coude ſur le genou. *Voyez* la note 17. On ne peut pas non plus tenter la ſection

L'humeur de *Morgagni* eſt quelquefois altérée, ſans que le cryſtallin ſoit opaque ; ce fait extraordinaire, & cependant vrai, mérite beaucoup d'attention de la part de la perſonne qui opère ; car la cornée ouverte, ainſi que la capſule antérieure du cryſtallin, il ſort une matière laiteuſe ; la pupille redevient noire & nette ; alors on peut croire que c'eſt le cryſtallin lui-même qui eſt ainſi entièrement fluide. De cette inattention s'enſuivroit un grand inconvénient ; car la lentille cryſtalline, qui dans ce cas eſt encore tranſparente, peut à la ſuite du temps devenir opaque, ſi on la laiſſoit.

Il eſt important, dans cette circonſtance, de ne pas ſe contenter de faire ſeulement évacuer cette matière laiteuſe ou épaiſſe ; mais par des preſſions légères, exercées ſur la partie ſupérieure du globe avec la curette, on dans la partie inférieure de cet organe avec le même inſtrument, le cryſtallin ſortira, s'il eſt à ſa place ordinaire. Cette eſpèce de *cataracte* préſente aſſez ordinairement une couleur uniforme, aſſez blanche, & ſe rencontre plus ſouvent chez les jeunes gens que chez les perſonnes âgées (23).

L'eſſai qu'on feroit avec les verres à *cataracte*, pourroit encore donner quelques lumières ſur l'exiſtence du cryſtallin diaphane dans l'œil, lorſque cette matière laiteuſe eſt ſeule ſortie. En éprouvant les verres, les malades voient trouble, & tel que les perſonnes qui n'ont point été opérées de la *cataracte*, & chez leſquelles le cryſtallin eſt dans ſon intégrité parfaite.

Lorſque dans le temps de l'opération l'iris ſe décolle dans quelques points de ſon diamètre, & que l'on a intention d'extraire le cryſtallin, les légères preſſions qu'un exerce ſur le globe de l'œil déterminent toujours cette ſortie vers ce décollement, à moins qu'il ne ſoit de peu d'étendue. La *cataracte* trouve en effet plus de facilité à ſortir par cette eſpèce de déſunion, lorſqu'elle a lieu, que par la pupille. On ne doit pas même chercher à extraire cette lentille opaque par l'ouverture naturelle, d'autant que cela ſeroit inutile & même nuiſible, parce qu'on donneroit lieu à l'effuſion d'une partie de l'humeur vitrée, en exerçant des preſſions. Il eſt aſſez difficile, au reſte, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, qu'il ne s'échappe quelques portions de ce corps.

Lorſque ce décollement arrive, très-ſouvent la pupille ſe referme, & les malades voient au moyen de cette ouverture factice qui préſente une pupille très-irrégulière, oblongue & un peu ovale ; cette eſpèce de pupille artificielle ſert aſſez bien aux malades ; ils peuvent lire avec le ſecours des lunettes, propres aux perſonnes opérées de la *cataracte*, & elle ſe trouve toujours fort éloignée du centre de l'œil.

Ce décollement de l'iris pourroit faire croire que cette tunique n'eſt pas une continuation de la choroïde. L'opinion de quelques anatomiſtes qui croient qu'elle n'eſt que contiguë & non continuë à la choroïde, n'eſt donc point ſans fondement, & pourroit être aſſez vraiſemblable.

L'iris diviſée par accident, ou dans le temps de l'opération par l'inſtrument tranchant, ou par tout autre évènement, peut ſe réunir après ſa diviſion. C'eſt un fait que j'ai obſervé pluſieurs fois dans différentes circonſtances. Il m'a paru que les parties ſéparées, ou s'étoient recollées, ou du moins s'étoient tellement rapprochées, qu'elles ne laiſſoient appercevoir aucune trace de cette diviſion à l'œil de l'obſervateur même le plus attentif.

Si aucun des accidens dont je viens de faire mention n'a lieu, ou pourroit croire qu'il ne ſurviendra aucune douleur, inflammation, hypopion, ſtaphylome, *cataracte* ſecondaire, &c., après l'opération & pendant le traitement : cependant l'expérience journalière prouve que tous ces accidens arrivent auſſi, quoique plus rarement, lorſque l'opération a été ſimple & ſans complication, comme lorſqu'elle a été laborieuſe. On ne peut être à l'abri de tous ces évènemens, quelle que ſoit la méthode qu'on ait employée : cependant, moins la manière de procéder ſera compliquée, plus on ſera aſſuré de la réuſſite. Lorſque le ſuccès n'a pas lieu, on eſt aſſez porté alors à accuſer celui qui l'a pratiquée ; mais, quand ſa méthode & ſa dextérité ſont avérées, c'eſt avec le plus grand tort qu'on lui attribue les fâcheux évènemens qui ſuivent l'opération (24).

ſimultanée de la capſule cryſtalline, & pour faciliter la ſection de la cornée dans un ſens inverſe, où la main, agiſſant de bas en haut, n'a pas la même ſûreté que dans l'ancienne méthode, je préfère au cératotome un inſtrument plus large, tel que le couteau de Bérenger, qui, par ſa face un peu bombée, tient l'iris écartée du tranchant. On prend à cet effet, pour opérer l'œil droit, celui qui ſert au gauche, & à la main droite, dans la méthode ordinaire, & réciproquement, pour le gauche, l'inſtrument deſtiné à l'œil droit & à la main gauche, &c. *Voyez*, dans le *Dictionn. de chirurgie*, la deſcription de cet inſtrument, & de la plupart de ceux que l'on a propoſés pour les opérations de *cataractes*.

(23) Quoiqu'il y ait dans les journaux, & ailleurs, des obſervations de cette eſpèce de *cataracte*, & de quelques autres opérées ſans extraction du cryſtallin, il y a tout lieu de craindre que ce corps, reſtant à nud entre les humeurs aqueuſes & vitrées, ne s'altère bientôt, & que l'extraction, bornée à une portion de la capſule & à l'humeur de Morgagni, ou à toute autre concrétion formée dans la pupille, n'ait qu'un ſuccès éphémère. Il eſt plus sûr de comprendre le cryſtallin dans l'opération ; &, s'il s'agiſſoit de l'abaiſſement, l'intention & l'action ſeroient les mêmes pour déplacer tout ce que contient la pupille, & y favoriſer le reflux des humeurs aqueuſe & vitrée.

(24) Rien n'eſt ſans doute mieux fondé que cette juſtification : cependant les accidens énoncés ici ne ſont pas raſſurans, quoique l'évènement n'en ſoit pas très-fréquent, & que les détails exacts de traitemens

On

Digitized by Google

On ne mouillera point les compreſſes & le bandeau qu'on applique ſur les yeux, l'opération faite. On ne fera point uſage d'eau, ni d'eſprit-de-vin. Une compreſſe ſèche, aſſujettie par un bandeau, eſt le ſeul moyen qu'on doive employer pendant tout le traitement. On les lève tous les jours pour eſſuyer avec un linge fin & humide les larmes & les matières qui s'amaſſent dans les angles des yeux & au bord des paupières.

On recommande au malade de ſe coucher ſur le dos, ſi les deux yeux ont été opérés. S'il n'y en a qu'un, il pourra ſe coucher ſur le côté oppoſé. Cette ſituation n'eſt obſervée que les premiers jours, & ſeulement pendant la nuit; car dans la journée, il n'eſt point du tout eſſentiel que le malade reſte couché, ſur-tout ſi le lit l'incommode. Pour plus de ſûreté, on attache à ſon bonnet un petit bourrelet, fait avec du linge fin, rempli de coton, pour éloigner les yeux du couſſin, & empêcher qu'ils ne ſoient comprimés, lorſque le malade ſe couche ſur l'un ou l'autre côté & dans les différens mouvemens qu'il exerce dans ſon lit.

L'appartement de la perſonne opérée doit être ſombre & exactement fermé, pour que le jour ne puiſſe bleſſer ſes yeux; car, dans cet état, ils deviennent très-ſenſibles aux impreſſions de la lumière. On eſt obligé de permettre l'entrée du jour en le panſant, pour pouvoir agir librement; mais on a ſoin alors de ſe placer entre le malade & la lumière, lorſqu'on lève l'appareil.

La boiſſon ordinaire ſera délayante, adouciſſante & rafraîchiſſante. On emploiera, ſoit l'eau d'orge, l'eau de veau, l'eau de poulet, le petit lait, le lait d'amandes, l'orgeat ou la limonade légère, l'orangeade, &c. Si les premières vingt-quatre heures ſe paſſent ſans douleurs, on peut permettre quelques alimens très-légers, en petite quantité & nullement échauffans.

La ſaignée, réitérée ſelon le beſoin, eſt aſſez ſouvent néceſſaire, lorſque les douleurs ſont vives & perſiſtent le ſecond jour. On les fait pratiquer d'abord au pied, puis au bras, s'il eſt urgent d'en faire trois ou quatre. La diète alors doit être plus ſévère, & l'on preſcrit les boiſſons anti-phlogiſtiques.

Lorſque l'ophthalmie ſe termine par l'hypopion, ou lorſque cet abcès ſe déclare promptement, outre les remèdes indiqués précédemment, on applique un véſicatoire. Si ces accidens n'ont pas lieu, ces moyens deviennent inutiles & ſeroient même nuiſibles. On défend également aux malades de prendre du tabac pendant les premiers jours, pour éviter l'éternuement.

On a ſoin de tirer légèrement en bas la paupière inférieure à chaque panſement, en recommandant toujours de tenir les yeux fermés. Par cette précaution, on empêche que cette paupière ne ſe retourne en dedans & ne tienne béante l'inciſion de la cornée tranſparente, comme cela arrive chez quelques malades.

On ouvre les yeux le ſecond ou le troiſième jour, & quelquefois tous les jours, pour voir en quel état eſt la cicatrice, pour connoître s'il y a tendance à l'inflammation ou à l'hypopion; cette précaution eſt

---

préſervatifs & curatifs qui vont ſuivre, ramènent encore à la confiance que l'on doit avoir à l'opération. Au reſte la perfection de l'art conſiſtera toujours, non pas dans des moyens exclusifs, mais dans la diverſité des méthodes approuvées ſuivant la variété des cas & la différence des pronoſtics. Je terminerai mes notes par extraire de la pratique de Stoll quelques préceptes dont l'exécution lui a paru favorable à la réuſſite de l'extraction, & qui viennent à l'appui de la plupart de ceux qui ſont dictés dans cet article.

Le profeſſeur de l'école clinique de Vienne ne preſcrit rien de plus, ſur la préparation, que ce qui a été propoſé ci-devant. Tous les temps de l'année ne lui ont pas ſemblé également propices à l'opération. Il éviroit les conſtitutions rhumatiques, dans leſquelles ſur-tout les parties ſupériceures ſont plus généralement atteintes que les inférieures, *ubi ventres ſuprèmi præ infirmis impetuntur*. Après l'opération, il avoit le plus grand ſoin d'entretenir chaque jour la liberté du ventre, plutôt à l'aide des lavemens, qu'avec le purgatif, même le plus doux. A moins que le malade n'éprouvât les jours des déjections faciles, la douleur ſe ſoutenoit dans les parties opérées, *in plaga vulnerari*, quelque fût le genre d'opération chirurgicale. Pour procurer un air pur, il recommande de placer, dans autant de chambres ſéparées, ceux que l'on opère de l'extraction. Au milieu des cantons malades l'atmoſphère eſt plus chargée, des fièvres épidémiques, ou d'autres accidens fébriles, ſurviennent plus aiſément, & la fièvre, ſi légère qu'elle ſoit, même éphémère, appelle la matière morbifique dans les organes déjà foibles & douloureux, par conſéquent dans l'œil opéré.

Stoll avoue que toutes ces précautions lui ont été ſuggérées par des événemens fâcheux, qu'il a appris depuis à éviter. Une heure après l'extraction, il examinoit l'œil, & il avoit confiance dans un cataplaſme de mie de pain, de pulpe de pomme, & d'infuſion de fleurs de ſureau, perſuadé que depuis qu'il avoit jugé à propos de s'en ſervir de très-bonne heure, il avoit paré à beaucoup d'inflammations, qui entraînoient la diminution ou la perte de la vue. La diſpoſition inflammatoire ne lui a pas paru la même chez tous: une *cataracte* ſecondaire, qui avoit exigé une longue torture par la multiplicité des inſtrumens, étoit à peine ſuivie d'accidens, tandis qu'après l'extraction la plus ſimple, *citò & nitidè*, ſans fatigue apparente de l'œil, l'inflammation étoit quelquefois très-grave. Il croit avoir obſervé qu'elle étoit moins ordinaire dans le cas où l'humeur vitrée s'étoit un peu échappée. Il cite un exemple d'une plus grande déperdition qui n'empêcha pas l'œil, d'abord réduit à la moitié de ſon volume, de reparoître, au bout de vingt-quatre heures, auſſi plein que l'autre; & il confirme, par rapport à l'humeur aqueuſe, qu'elle peut ſe réparer en moins d'une demi-heure. Dans tous ces cas la plaie extérieure s'agglutine aſſez pour s'oppoſer à de nouvelles déperditions.

(M. Chamseru.)

ſur-tout néceſſaire, ſi les douleurs vives font ſoupçonner un de ces accidens.

Le larmoiement qui ſurvient quelques heures après que l'œil eſt expoſé à l'impreſſion de l'air & au contact d'un jour, même très-foible, dure quelquefois douze, quinze jours, & même plus; mais il ſe diſſipe avec le temps; il eſt incommode, mais nullement dangereux.

Il en eſt de même du gonflement œdémateux des paupières; il a la même durée. L'un & l'autre ſymptômes diſparoiſſent avec le temps, ſans qu'on ſoit obligé d'en venir à aucun moyen extraordinaire.

La dépravation que quelques malades éprouvent dans leurs vues leur fait voir les objets doubles & ſous une forme éloignée de la naturelle; les corps ronds leur paroiſſent ovales & alongés; tous ces ſymptômes, & pluſieurs autres tout auſſi bizarres qu'ils éprouvent quelquefois, ſe diſſipent dans peu de temps, & ne doivent inſpirer aucune crainte.

Lorſqu'il ſe forme promptement un abcès de la cornée ou hypopion, & que l'inflammation de la conjonctive eſt modérée, les douleurs ſont très-légères. Dans ces cas, les topiques employés pour les yeux ſont inutiles; les médicamens généraux & antiphlogiſtiques ne ſont pas plus néceſſaires. Le temps & la bonne conſtitution de l'organe peuvent ſeuls donner quelqu'eſpérance. L'ouverture de cet abcès ne ſeroit d'aucune utilité, parce que la matière eſt ſi épaiſſe & ſi viſqueuſe, qu'elle ne s'écoule même pas, lorſque la plaie de la cornée eſt reſtée béante; ce qui a lieu le plus ſouvent.

Le ſtaphylome ou hernie de l'iris, celui de la capſule de l'humeur aqueuſe demandent à-peu-près le même traitement. Cette hernie, lorſqu'elle a lieu, ſurvient pendant les premières vingt-quatre heures & ne dépend aucunement de ce qu'on a ouvert l'œil trop tôt; car la cicatrice de la cornée eſt formée le premier ou ſecond jour, ou bien la hernie de l'iris ou celle de la capſule de l'humeur aqueuſe eſt la ſeule cauſe de l'écartement des lèvres de la plaie de la cornée.

Le ſtaphylome de l'iris préſente une élévation noirâtre, & la pupille eſt déformée. Celle-ci conſerve ſa rondeur, lorſque la tumeur eſt produite par la ſortie de la tunique de l'humeur aqueuſe, qui dans ce cas offre une élévation tranſparente, bleuâtre & remplie d'humeur aqueuſe; cette humeur s'écoule, lorſqu'on inciſe cette veſſie: cette inciſion de la capſule de l'humeur aqueuſe, lorſqu'elle forme hernie, peut être coupée ou touchée avec la pierre infernale, ſi elle tarde trop à rentrer.

Cette eſpèce de ſtaphylome ſeule permet l'uſage des inſtrumens, ſi elle dure trop long-temps: mais celui de l'iris doit être abandonné aux ſeuls ſoins de la nature. La réduction a toujours lieu avec le temps, ſi on laiſſe l'œil libre & expoſé au contact de l'air. Les moyens dont on pourroit uſer, qui ſont les compreſſions graduées, l'application des cauſtiques, les opérations recommandées par les anciens, &c., doivent être rejettées comme nuiſibles. Ces ſortes de ſtaphylomes ſe guériſſent bien plus ſûrement & avec moins de douleurs, quand on les abandonne à eux-mêmes.

Quelquefois par négligence, d'autres fois ſans qu'il y ait aucune faute de la part de l'opérateur, il reſte dans l'intérieur de l'œil quelques portions muqueuſes & molles. Cette matière eſt le produit de la diſſolution de quelques feuillets du cryſtallin opaque, qui ne paroiſſent que quelque temps après la ſortie de cette lentille; elle forme une eſpèce de *cataracte* ſecondaire, qui, obſtruant la pupille & empêchant l'introduction des rayons lumineux, néceſſite une ſeconde opération, à-peu-près ſemblable à la première.

On peut prévenir quelquefois cette eſpèce de *cataracte* qu'on peut appeller *cataracte lymphatique, ſecondaire*, en ne quittant le malade qu'après s'être bien aſſuré qu'il ne reſte rien d'étranger dans l'œil. Pour y parvenir, on fait des frictions en rond ſur le globe avec le doigt, on tourne, on élève & on abaiſſe la paupière ſupérieure, & on frotte légèrement avec le dos de la curette ſur le centre de la cornée tranſparente. Souvent cependant, malgré ces précautions, la matière cantonnée dans la gouttière formée par la réunion des deux culottes capſulaires du cryſtallin, ne ſe montre pas d'abord, ſe détache peu-à-peu dans la ſuite, & ſe raſſemble devant la pupille qu'elle cache, comme ſi le cryſtallin exiſtoit encore; elle forme, dans ce cas, l'eſpèce de *cataracte* dont nous parlons.

Lorſqu'à la ſuite de douleurs violentes, la partie poſtérieure de la capſule du cryſtallin perd ſa tranſparence, (ce qui ſe connoît aſſez ſouvent, parce que l'opacité n'eſt que rarement totale, & qu'alors, quelques parties de la pupille reſtent encore tranſparentes) on eſt contraint d'ouvrir de nouveau la cornée tranſparente, après que la première inciſion eſt parfaitement cicatriſée, & que l'inflammation, produite par la première tentative, eſt totalement diſſipée; enſuite, au moyen d'une pince très-fine, (*Voyez* le mot PINCE) & qu'on introduit dans la pupille, on ſaiſit, avec leurs extrémités, cette membrane opaque & on l'emporte. Comme l'humeur vitrée, dans ce cas, ſe trouve libre, parce qu'il eſt preſque impoſſible de ne point entamer en même temps ſa membrane particulière, on riſque d'en laiſſer couler une partie; en conſéquence, on a ſoin, à meſure qu'on fait l'extraction de cette membrane, de laiſſer tomber la paupière ſupérieure, & d'appliquer ſur le champ les compreſſes & bandages, ſans donner au malade la ſatisfaction indiſcrette d'appercevoir les objets.

Quelquefois, à la ſuite d'inflammations violentes, ſurvenues naturellement, ou après l'opération de la *cataracte*, ou bien après des coups violens portés ſur le globe, la pupille ſe referme conſidérablement,

d'autres fois entièrement ; dans le premier cas, les rayons de lumière ne peuvent être transmis au fond de l'œil qu'en petite quantité & avec beaucoup de peine, & l'objet alors est foiblement apperçu ; dans le second accident, ces mêmes rayons ne parviennent point jusqu'à la rétine, & alors s'ensuit un aveuglement parfait. D'autres fois, quoique la pupille reste encore un tant soit peu ouverte, cette légère ouverture devient inutile par l'opacité de la capsule postérieure du crystallin, qui alors, étant un obstacle, repousse les rayons lumineux. Dans ces deux dernières circonstances, le malade est forcé, pour jouir de nouveau de la vue, d'en venir à l'opération suivante.

Le malade & la personne qui opère sont placés comme pour l'opération de la *cataracte* simple ; le même instrument servira pour cette opération de la pupille artificielle. On plonge le *cératotome* dans la cornée transparente, en lui donnant la même direction que celle qu'il a, lorsqu'on veut extraire le crystallin. Quand la pointe de cet instrument a pénétré dans la chambre antérieure, & qu'elle est parvenue à une demi-ligne, à peu-près, où devroit se trouver la pupille naturelle, on élève la main, & par ce mouvement, la pointe entre dans l'iris ; on plonge l'instrument dans cette tunique, l'espace d'une demi-ligne, puis, par un autre mouvement opposé au premier, on redresse l'instrument, la pointe alors pénètre la tunique de l'iris, à environ trois quarts de ligne de l'endroit dans lequel on l'a plongé. On continue l'incision de la cornée en perçant cette tunique au côté opposé, &, avant que cette section soit à moitié faite, l'iris se trouve incisée.

L'ouverture de l'iris offre un demi cercle, semblable à celui de la cornée transparente, excepté qu'il est, comme on l'a prévu, infiniment plus petit. Quand l'une & l'autre incision sont terminées, on introduit, par l'ouverture faite à la cornée transparente, des ciseaux fins, au moyen desquels on tâche de saisir le lambeau formé dans l'iris, (si cette membrane ne s'est point retirée) & on tâche de le couper d'un seul coup. Quand ce lambeau n'est point visible, ou qu'il est peu apparent (ce qui arrive quelquefois par la rétraction subite des fibres droites de l'iris qui ont été incisées) alors on doit, avec les branches des ciseaux, pincer, près de l'ouverture pratiquée dans l'iris, une portion de cette membrane, & la couper.

La pupille artificielle, pratiquée de cette manière, n'est jamais bien ronde ; elle est tantôt ovale, oblongue, triangulaire, en un mot, un peu irrégulière ; mais elle sert très-bien au malade, soit pour lire, soit pour écrire avec les secours des verres à *cataracte*. La méthode que je propose, quelque difficile à concevoir qu'elle paroisse au premier apperçu, est cependant simple, & réussit toujours plus constamment que celle recommandée par *Cheselden*, parce que ce praticien conseille uniquement d'ouvrir l'iris avec une espèce d'aiguille. Sa méthode n'a que rarement du succès, car cette pupille oblongue se referme petit à petit par le rapprochement des fibres de l'iris qui ont été incisées.

La méthode que j'emploie doit rendre la vue au malade, parce qu'il y a perte de substance d'une partie de l'iris, & que les fibres de cette membrane ont beau se rapprocher, il reste toujours suffisamment d'accès aux rayons lumineux qui se rendent alors vers la rétine ; cette opération d'ailleurs est pratiquée dans la cornée transparente & est, par conséquent, moins douloureuse que celle de *Cheselden* qui recommande de percer la sclérotique (membrane très-sensible) pour parvenir à l'iris par-derrière cette tunique, & la fendre en travers.

Si cette occlusion de la pupille arrivoit à la suite d'inflammations & de douleurs violentes, & qu'il fallût employer l'opération que je viens de décrire, il faudroit, aussi-tôt que celle-ci est terminée, extraire le crystallin. Quoique dans ce cas il pût se encore être transparent, (ce qui est rare) il ne faut pas hésiter de le faire sortir ; car il seroit fort à craindre que dans la suite il ne devînt opaque, & qu'il ne fallût alors employer un autre moyen pour rendre la vue au malade.

Lorsque la pupille est trop resserrée, & que le peu d'ouverture qui existe encore dans cette pupille est cachée par l'opacité de la capsule postérieure du crystallin, lorsque ce corps lenticulaire a été extrait, la même opération devient nécessaire, & doit être pratiquée à-peu-près de même. Cet accident arrive quelquefois à la suite de l'opération de la *cataracte*, après des douleurs & une inflammation violente, quelquefois même sans que ces accidens aient eu lieu.

Dès que l'instrument a pénétré l'iris à une demi-ligne du petit cercle de la pupille, on le fait ressortir près de l'autre bord de cette ouverture, sans cependant toucher à ce même bord. La pointe doit, par conséquent, sortir par la portion de la pupille qui existe encore, & embrasser dans son trajet la membrane opaque qui empêche l'introduction des rayons de lumière. On continue de pousser l'instrument pour achever la section de l'iris & de cette membrane opaque ; de sorte que cette espèce d'anse, formée dans l'iris, est détruite par l'instrument. On incise ensuite cette anse (si on peut la saisir) avec des ciseaux fins qu'on introduit en place du bistouri, après l'avoir retiré ; comme l'ouverture de l'iris doit être petite, il n'est pas nécessaire de faire une grande incision dans la cornée transparente, ni de faire sortir de la cornée le *cératotome* au côté opposé à celui par lequel il est entré. On retire celui-ci aussi-tôt que l'iris & la membrane opaque sont incisées par le même endroit par lequel il est entré.

Le pansement de l'une & l'autre opération ne diffère presqu'en rien de celui que j'ai indiqué dans l'opération de la *cataracte* simple. Il est même assez rare qu'il soit nécessaire d'employer les moyens que

j'ai recommandés, lorſque des accidens, tels que les douleurs & les inflammations, ſurviennent. En effet, je n'ai jamais vu qu'aucuns de ces ſymptômes aient nui au ſuccès de cette opération, & aient occaſionné les ſuites funeſtes qu'on obſerve dans l'opération de la *cataracte* ſimple, lorſqu'ils ont lieu. Il eſt également inutile de laiſſer l'œil opéré couvert, plus de vingt-quatre heures. A la vérité, l'œil étant en liberté, le malade doit être renfermé dans un endroit ſombre, pour que la lumière vive ne puiſſe affecter l'organe malade. Les boiſſons délayantes ſont utiles, mais je ne défends point les alimens légers & en petite quantité, à la ſuite de cette opération.

La pupille, après la guériſon entière, ſubſiſte dans l'état où elle eſt, & préſente toujours une forme aſſez irrégulière. Les malades apperçoivent les objets à-peu-près comme le peuvent faire les perſonnes opérées de la *cataracte* ſimple.

Cette opération, qui n'eſt point auſſi difficultueuſe qu'elle le paroît au premier abord, peut rendre la vue à bien des perſonnes qui ſe croient dans un état de cécité perpétuelle; en effet, après une opération de *cataracte* qui n'a point eu de ſuccès à cauſe des inflammations, des douleurs, &c., ſurvenues, les malades ne ſont point du tout tentés d'éprouver le ſort d'une autre tentative dont ils craignent également la ſuite. Ils reſtent donc dans cet état dont ils pourroient cependant ſortir, s'ils s'armoient de fermeté & qu'ils vouluſſent ſe remettre entre les mains d'un homme inſtruit & adroit. C'eſt principalement par le deſir d'être utile à ces malades qui ſe croient déſeſpérés, que j'inſiſte fortement ſur cet objet. Je les invite à lire l'article de mon *Traité de la cataracte*, où il eſt queſtion de l'opération de la pupille artificielle, & où je rapporte l'obſervation d'un malade courageux qui a ſubi pluſieurs opérations ſur le même œil avec une réſolution qui peut leur ſervir d'exemple, & qui a mérité, avec raiſon, d'être couronnée par le ſuccès. Il étoit dans le même état que beaucoup de perſonnes qui ont éprouvé les accidens dont j'ai fait mention plus haut. La pupille étoit extrêmement reſſerrée, & le peu d'ouverture qui reſtoit étoit cachée par la capſule poſtérieure qui avoit perdue ſa tranſparence.

P. S. J'ajouterai ici quelques détails ſur les principales différences que la *cataracte* peut offrir dans la pratique.

CATARACTE ADHÉRENTE. Cette eſpèce de *cataracte* eſt ainſi nommée, parce que la lentille cryſtalline opaque tient aſſez intimement aux procès ciliaires, à la portion poſtérieure de ſa capſule, mais ſur-tout à la partie poſtérieure de la membrane iris: cette complication dans la *cataracte* rend l'opération plus pénible & plus douteuſe. (*Voyez* le mot CATARACTE.)

CATARACTE COMPLIQUÉE. On appelle ainſi l'opacité du cryſtallin, jointe aux adhérences de ce corps avec les parties environnantes, à la diſſolution de l'humeur vitrée, à l'opacité de la portion poſtérieure de la capſule cryſtalline, à la dureté de la calotte antérieure de cette même membrane; enfin, à la diſſolution de cette lentille dans la capſule qui reſſemble à une hydatide. (*Voyez* le mot CATARACTE.)

CATARACTE LAITEUSE, (*Cataracta lactea.*) eſpèce de *cataracte* produite par la diſſolution de quelques portions du cryſtallin qui eſt quelquefois entièrement fluide. (*Voyez* l'article CATARACTE.)

CATARACTE DE L'HUMEUR DE MORGAGNI, eſpèce de *cataracte* occaſionnée par l'opacité de l'humeur contenue dans la membrane arachnoïde, ou capſule du cryſtallin, & dans laquelle baigne cette lentille dans l'état naturel. Il arrive quelquefois que cette humeur eſt ſeule opaque, mais plus ſouvent le cryſtallin l'eſt auſſi. (*Voyez* l'article CATARACTE, où il eſt queſtion de cette eſpèce de *cataracte*.)

CATARACTE LYMPHATIQUE, SECONDAIRE. J'ai donné ce nom à une eſpèce de *cataracte*, formée par un réſidu muqueux du cryſtallin, qui ne ſe montre point au moment de l'opération de cette lentille par extraction, mais qui paroît quelques jours après, & oblige de pratiquer une nouvelle opération pour rétablir la viſion qui en eſt détangée & quelquefois entièrement ſuſpendue. (*Voyez* l'article CATARACTE, où j'en ai parlé fort au long.

CATARACTE MEMBRANEUSE ou CAPSULAIRE, eſpèce de *cataracte* formée par l'opacité de la portion poſtérieure de l'enveloppe de cette lentille, quelquefois auſſi par la portion antérieure de cette capſule. (*Voyez* à ce ſujet le mot CATARACTE.)

CATARACTE MURE. (*Voyez* les mots MURE, MATURITÉ.)

CATARACTE NOIRE.

Etat particulier du criſtallin qui en perdant ſa tranſparence acquiert une couleur brune tirant beaucoup ſur le noir. La lentille cryſtalline dans cette circonſtance devient très-dure & comme pierreuſe, au point de pouvoir ſe briſer en tombant immédiatement après ſon extraction, fait que j'ai obſervé pluſieurs fois. Cette eſpèce de *cataracte* n'eſt pas auſſi aiſée à découvrir que celle que l'on traite pour l'ordinaire: cependant la couleur que préſente le cryſtallin eſt différente de la couleur noire que l'ouverture de la pupille offre naturellement. La *cataracte noire* exige une inciſion grande dans la cornée tranſparente pour que ſon extraction en ſoit facile, attendu qu'alors le cryſtallin eſt volumineux, en-

Digitized by Google

tier, & n'eſt point ſuivi de matière muqueuſe & lymphatique, comme il arrive dans les *cataractes* qui ſont un peu molles; mais auſſi l'opération eſt plus promptement achevée & le ſuccès plus aſſuré, puiſqu'on n'eſt pas obligé de fatiguer autant l'organe, pour extraire les parcelles opaques & molles que laiſſe ſouvent la *cataracte* après ſon extraction.

La maladie que les Allemands ont appellée *ſchartze ſtaar*, *cataracte noire*, eſt une affection de l'œil toute oppoſée à celle dont il eſt queſtion ici; car le cryſtallin conſerve ſa tranſparence & ſon volume ordinaire; mais la pupille eſt fort noire, dilatée & immobile, état qui caractériſe la goutte ſereine. Il y a d'ailleurs une différence remarquable tant dans l'état préſent de l'organe, que dans la manière dont la vue s'eſt perdue; car dans la *cataracte noire* des Allemands, la pupille eſt fort noire, claire, dilatée, immobile, & le malade ne diſtingue non-ſeulement aucun gros objet, mais même le jour d'avec la nuit; de ſorte qu'il reſte expoſé au ſoleil le plus vif ſans en être incommodé; de plus cette maladie ne laiſſe aucun eſpoir de guériſon.

Dans la *cataracte noire* dont je parle, la pupille eſt mobile, terne, & le cryſtallin, quoiqu'opaque, laiſſe parvenir quelques rayons lumineux au fond de l'œil; de ſorte que le malade apperçoit la différence entre le jour & la nuit: l'organe poſſède au plus haut degré les autres conditions recherchées lorſqu'il s'agit de pratiquer avec ſuccès l'opération de la *cataracte*. (*Voyez* à ce ſujet le mot CATARACTE.) Le cryſtallin d'ailleurs, quoique noir, a perdu ſa tranſparence d'une manière inſenſible, & après ſon extraction, le malade a la plus grande eſpérance de recouvrer ſa vue. Au contraire, dans la goutte ſereine, la vue ſe perd un peu de temps, le malade éprouve de violentes douleurs dans le front, à l'occiput & dans le fond de l'orbite, ſans qu'il y ait aucune altération dans la couleur de la pupille; ce qui n'a pas lieu dans l'eſpèce de *cataracte* qui fait le ſujet de cet article.

Conſultez les ouvrages ſuivans qui traitent de la cataracte.

Latins.

Celſus, *lib. VII, cap. 7, pag. 432, in-12.*

Galenus, *de uſu partium, lib. X, cap. 1, pag. 529, in-folio.*

Oribas. *Synops, lib. VIII, cap. 47.*

Hovius, *tract. de circul. humor. in ocul. mot.*

Woolhouſius, *in diario erud. menſ. novemb. 1720, in-4.*

Rolfincius, *diſſert. Norimb. 1656.*

Gaſſend. *oper. phyſic.*

Rohault. *tract. phyſic.*

Sauvages, *noſol. method.*

Ant. Storck, *de cicut. vindob. in-12.*

Fab. *ab aquapendent. oper. chirur. de ſuffuſione, in-folio.*

Boerhav. *de morb. oculor. in-12.*

Heiſter. *inſtit. chirur. in-4.*

Stoll. *ratio medendi, in-8.*

Scultet. *armament. chirurg. in-8.*

Henſekel. *diſſertat. medic.*

Heiſter. *diſſertat. inaugural. de morb. oculor. in-4.*

Platner. *inſtitut. chirurg. 1783, in-8.*

Richter. *faſcicul. de cataractâ, in-folio.*

Plempius. *ophtal mogr. de cataractâ, in-fol.*

Sigwart. *de cataract. reſpondent.* Mauchart. *Tubing, in-12.*

Reichenbach. *de cataract. & ſyniſeſ. Tubing.*

Meier & Roſenthal. *de extrahend. method. cataract. imprimis* Wenzelianæ *Greifswald, 1772.*

Colombier. *diſſertat. de cataractâ.*

Albinus. *diſſertat. de cataractâ, 1655.*

Tenon. *diſſertat de cataractâ, Pariſiis, in-4.*

Ferrein. *diſſertat. de cataractâ, Monſpel. 1732, in-4.*

Lemoine, *theſ. Pariſ. in ſchol. medicor. 1728, in-4.*

Gentil. *quæſt. medic. chirurg. 1752, in ſcholis medic. Pariſ. in-4.*

Guntz. *theſ. de ſuffuſ. Lipſiæ, 1750.*

Thurand. *theſ. Pariſ. 1752, an in cataract. potior lentis cryſt. extrat. &c.*

François.

Ambroiſe Paré. liv. XVIII, chap. 19, &c. *in-fol.*

Méry. Mém. de l'académie des ſciences de Paris, 1707, *in-4.*

Deshayes Gendron. Maladie des yeux, article de la *cataracte, in-12.*

Guerin. Maladie des yeux, article de la *cataracte, in-12.*

Saint-Yves. Maladie des yeux, article de la *cataracte, in-12.*

Antoine Maître Jean. Maladie des yeux, article de la *cataracte, in-12.*

Delahire fils. Mém. de l'académie des ſciences de Paris, 1707, *in-4.*

Lafnier. Recherches ſur la chirurgie.

Mariotte. Nouvelles découvertes ſur la vue.

Briſſeau. Traité de la *cataracte* & du glaucome, *in*-12.

Caſſon. Remarques ſur la *cataracte*, Montpellier, *in*-4.

Pallucci. Remarques ſur la *cataracte*, *in*-12.

Mémoires de l'académie de chirurgie, Paris, tome II, *in*-4.

Journal de médecine, août, 1761, *in*-12.

Hoin. Mémoires ſur la *cataracte* capſulaire, dans les mémoires de l'académie de chirurgie de Paris, tome II, *in*-4.

Remarques ſur *Dionis*, par *la Faye*, *in*-8.

Lecat. Traité des ſens, *in*-8. tome II.

Voltaire. Elémens de Philoſophie de Newton.

Buffon. Hiſtoire naturelle, tome IV. *in*-12.

Smith. Traité d'optique, *in*-4.

ANGLOIS.

Percival Pott. Remarks on the *cataract*. vol. III, *in*-8. London.

Joſeph warner. Deſcript. of human eye audits adjacent parts, &c. *in*-8.

Caſes. In ſurgery by the ſame, &c. London, *in*-8.

Rowley. Diſeaſes on the eye, *in*-8.

G. Chandler. Treat. of the *cataract*. its nature, ſpecies, 1775, London.

wathen. On the cure of the *cataract*. &c. *in*-8. London.

Borthwick. Treat. upon de extract. of the lens, &c. *in*-8. London.

Bell. Syſtem of ſurgery, &c. Edimburgh, tom. III, *in*-8. on the *cataract*.

(M. DE WENZEL.)

CATARACTÉ, adj. on dit d'un œil dont la pupille eſt opaque, qu'il eſt *cataracté*.

(M. CHAMSERU.)

CATARACTER, (SE) v. réſl. On dit d'un œil qui commence à être atteint de cataracte, qu'il ſe *cataracte*. (M. CHAMSERU.)

CATARRHÉSIS, ſ. f. καταῤῥήξις, *effuſio, eruptio alvi*. (*Noſol. méthod.*) Cullen emploie ce mot pour ſignifier un flux-de-ſang non fébrile. Vogel s'en eſt auſſi ſervi pour indiquer une hémorrhagie inteſtinale. *Voyez* HEMORRHAGIE. (M. CHAMSERU.)

CATARMATIQUES, (*Mat. méd.*)

C'eſt un des ſynonymes de cathartiques. *Voyez* ce mot. (M. FOURCROY.)

CATARTISME, ſ. f. *catartiſmus*, raccommodement, rajuſtement, de καταρτίζω, je rajuſte, je raccommode. Paul d'Ægine entendoit par *catartiſme* la réduction d'un os luxé dans ſa poſition naturelle. (M. MAHON.)

CATASTASE, *cataſtaſia*, ſ. f. mot employé par *Touberville*, oculiſte anglois, pour ſignifier la ponction de l'œil. Ce mot eſt comme beaucoup d'autres que les oculiſtes ſe plaiſent à employer abuſivement, & dont le ſens étymologique ne correſpond point à l'idée qu'ils veulent rendre. *Voyez* PONCTION, PARACENTHESE. (M. CHAMSERU.)

CATASTASIS, Conſtitution, habitude, état, condition.

Hippocrate emploie ſouvent cette expreſſion pour déterminer la conſtitution de l'air, celle des ſaiſons, ou la nature d'une maladie, & par quoi il entend, ſuivant Galien, l'eſſence & la forme des choſes. Il ſe ſert auſſi du même mot pour ſignifier la couleur & l'état extérieur du corps; & Galien dans le livre de *fracturâ* l'emploie pour exprimer la réduction d'une luxation, & la reſtitution ou le remplacement d'une choſe dans ſon lieu propre. (M. LAGUERENE.)

CATASTALTIQUES, (*Mat. méd.*)

Le mot *cataſtaltiques* a été employé par quelques auteurs pour déſigner des remèdes, qui augmentent le mouvement naturel des inteſtins vers le bas; il eſt vraiment ſynonyme de cathartiques; on y ajoute ſeulement l'intention de détourner quelque humeur, & de l'attirer vers le bas du corps. *Voyez* CATHARTIQUES. (M. FOURCROY.)

CATASTROPHE, καταστροφή, ſ. f. (MAL DES YEUX.) Ce mot a été employé par quelques auteurs pour ſignifier le déplacement de la pupille de ſon ſiége naturel vers quelque côté. (M. CHAMSERU.)

CATE, (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom que les Indiens donnent à un ſuc concret ou épaiſſi, dont parlent Dioſcoride, Galien, &c. Ils employent les tablettes qu'ils en forment pour affermir les gencives, arrêter les cours-de-ventre, &c. Il paroît que c'eſt une eſpèce de ſuc analogue au cachou, catechu; *voyez* ce mot. Il eſt nommé auſſi lycium dans les auteurs anciens.

(M. FOURCROY.)

CATESBÉE ÉPINEUSE, ſ. f. (*Hygiene.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Digitized by Google

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Catesbea ſpinoſa. Lin.

Frutex ſpinoſus buxi foliis plurimis ſimul naſcentibus, flore tetrapetaloide pendulo ſordide flavo, tubo longiſſimo fructu ovali croceo, ſemina parva continente. cateſb. carol. 2, p. 100. t. 100.

Le *catesbée* donne un arbriſſeau épineux de la famille des rubiacés. Ses feuilles ſont oppoſées, petites, ovales, & ſortent par bouquets ſur le vieux bois. Les fleurs ſont jaunâtres, longues de cinq ou ſix pouces pendantes, ſolitaires, & diſpoſées dans les aiſſelles des feuilles ſupérieures. Le fruit eſt une baie ovale, couronnée, uniloculaire, & qui contient pluſieurs petites ſemences anguleuſes. Cet arbriſſeau croît dans l'île de la Providence.

Son fruit eſt de la groſſeur d'un œuf de poule; ſa pulpe eſt ſemblable à celle d'une pomme mûre; elle eſt couverte d'une peau jaune & unie: il a une bonne odeur, une acidité très-agréable, & forme une nourriture légère & rafraîchiſſante.

(M. Macquart.)

CATHA, FORSK, EGIPT, 63, ſ. m. (*Hygiène & Mat. méd.*)

C'eſt un arbre de l'Arabie, dont les feuilles ſont la plupart oppoſées, ovales, lancéolées, dentées & portées ſur des pétioles courts. Les fleurs ſont blanches à cinq pétale, & diſpoſées par bouquets axillaires, ſur des pédoncules à ramifications oppoſées & ſoutenues. Le fruit eſt une capſule oblongue, cylindrique, triloculaire, & qui contient une ſemence dans chaque loge.

Les Arabes cultivent cet arbre dans leurs jardins avec le caffeyer; ils mangent ſes feuilles toutes vertes, & en vantent beaucoup les propriétés; ils le regardent ſur-tout comme un bon préſervatif contre la peſte. (M. Macquart.)

CATHARSE, (*Mat. méd.*)

Le mot *catharſe*, traduit du mot grec *catharſis*, étoit employé autrefois dans les auteurs françois de médecine, pour déſigner l'action que les purgatifs excitent dans les premières voies, & l'évacuation qu'ils procurent. On lui ſubſtitue aujourd'hui celui de purgation. (M. Fourcroy.)

CATHARTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *cathartiques* ſont proprement les purgatifs; mais cette dernière dénomination ayant été adoptée par les médecins françois pour déſigner en général tous les médicamens capables d'évacuer par en bas, ils ont appliqué ſpécialement le mot de *cathartiques* à ceux des purgatifs qui agiſſent plus fortement que les laxatifs & les minoratifs, & moins que les draſtiques, & qui forment la troiſième claſſe des purgatifs en général. (*Voyez* le mot Purgatifs.) Les anciens pour qui le mot *cathartiques* déſignoit exactement nos purgatifs en général, diſtinguoient les *cathartiques* en cholagogues, hydragogues, mélanagogues, parce qu'ils croyoient que chacun d'eux avoit la propriété d'évacuer telle ou telle humeur en particulier. *Voyez* ces mots. (M. Fourcroy.)

CATHERESE, ſ. f. *catharesis*, de καθαιρω, je chaſſe, je mets dehors. C'eſt la diminution ou l'exténuation d'une partie quelconque du corps, par une évacuation quelle qu'elle ſoit, ſoit directe comme une ſaignée ou une purgation, ſoit indirecte comme celles qui ont lieu par un exercice violent.

(M. Mahon.)

CATHERETIQUES. *Mat. méd.*)

Dans le plus grand nombre des ouvrages de matière médicale, les *cathérétiques*, *catharetica medicamenta*, ſont des remèdes corroſifs qui rongent & détruiſent les parties animales ſur leſquelles on les applique: la plupart des auteurs les confondent par cette définition avec les cauſtiques; auſſi regardent-ils le mot d'eſcarotiques comme ſynonymes de celui de *cathérétiques*. Cependant cette expreſſion venant du grec comme tant d'autres mots de la médecine, & ces peuples dont la langue étoit ſi riche, ayant preſque toujours adopté dans les ſciences des mots, qui chacun avoient une valeur particulière & déterminée, il eſt preſque vraiſemblable que les noms de cauſtiques, d'eſcarotiques, de cathérétiques, ne ſignifioient pas exactement la même choſe chez eux, & que ſi nous les regardons comme des ſynonymes, c'eſt que nous avons perdu depuis long-temps l'uſage & l'intelligence exacte de cette langue. En recherchant la différence d'agir des divers remèdes énergiques qu'on peut comprendre ſous le nom général de cauſtiques, il me paroît poſſible d'appliquer le mot de cathérétiques, à une claſſe particulière de ces remèdes.

Ce mot vient manifeſtement du verbe grec καθαιρω, que les traducteurs rendent par ces mots latins *dejicio*, *ſubverto*, *detraho*. On peut donc définir les *cathérétiques*, des ſubſtances capables de ronger, en conſumant pour ainſi dire les parties animales ſur leſquelles on les applique. Cette définition ne préſente pas l'action rapide des cauſtiques, ni la diſſolution & la déſorganiſation opérée par les eſcarotiques; elle donne donc une idée particulière & aſſez exacte des *cathérétiques*; ils ne doivent point altérer & détruire les parties vivantes, la chair vive comme le font les cauſtiques, mais réſoudre, fondre, diſſiper lentement les parties mortes ou inertes, les chairs baveuſes, molles, les fungus, les bourgeons qui naiſſent au fond des plaies, des ulcères anciens,

& qui en empêchent la cicatriſation, les petites tumeurs indolentes qui naiſſent ſur la peau, comme les poireaux, les verrues, &c. En adoptant cette idée exacte ſur les *cathérétiques*, on reconnoît bientôt que ſouvent les aſtringens forts & actifs dont la nature n'eſt pas entièrement compatible à celle des cauſtiques & des eſcharoriques, font l'office de *cathérétiques*; c'eſt pour cela que dans des ouvrages très-eſtimables de matière médicale, on dit que les *cathérétiques* ſervent ſouvent pour arrêter des hémorrhagies, pour déterger des vieux ulcères; & ce caractère confirme mon opinion ſur les *cathérétiques*.

On diſtingue deux claſſes de *cathérétiques*, les doux & les forts: dans la première on range l'alun brûlé, les cendres de bois vert, les vitriols non calcinés, ou les ſulfates de fer de zinc & de cuivre criſtalliſés, le précipité blanc ou le muriate de mercure en partie doux & en partie corroſif, l'onguent égyptiac. Dans la ſeconde on compte la chaux vive, le colcothar ou ſulfate de fer calciné au rouge, les oxides de mercure rouges, les rechiſques de minium, le muriate de mercure corroſif, &c.

On emploie les uns & les autres ſuivant les circonſtances pour faire diſparoître les chairs baveuſes, les champignons, les poireaux, les tubercules, les excroiſſances dures & calleuſes; c'eſt en reſſerrant les productions molles & peu organiſées, en bouchant leurs pores, en ſtimulant leurs fibres, en contractant leurs vaiſſeaux lymphatiques, en deſſéchant leurs lames cellulaires que ces remèdes produiſent cet effet. La manière d'agir des cauſtiques & des eſcarotiques eſt différente. *Voyez* ces mots.

(M. Fourcroy.)

CATHOLICUM. (*Mat. méd.*)

On nomme *catholicum*, *catholique* ou *panacée*, un remède univerſel, capable de corriger ou d'évacuer toutes les humeurs nuiſibles. Ce mot vient des deux mots grecs ſuivans, κατὰ *per* & ὅλον *totum*. (*Voyez* Panacée.) (M. Fourcroy.)

CATHOLICUM DOUBLE. (*Mat. méd.*)

Le mot de *catholicum double* eſt ſpécialement employé pour déſigner un électuaire purgatif, fort en uſage, & dont les médecins font en général aſſez de cas. C'eſt un compoſé de rhubarbe, de ſéné, de tamarins & de caſſe, avec le ſucre, la réglisſe, le polypode, la ſcolopendre, les ſemences de fenouil & les ſemences froides. Voici la doſe de ces différens ingrédiens & la préparation qu'on leur fait ſubir.

℞ *Racines de polypode* . . . . . ʒ viij
de chicorée . . . . . ʒ ij
de réglisſe . . . . . ʒ j
Feuilles d'aigremoine, *de ſcolopendre*, } ana . . ʒ iij
Semences de violette . . . . . ʒ ij

On fait bouillir toutes ces ſubſtances, hachées ou coupées, dans huit livres d'eau; on paſſe la décoction toute chaude; on y fond tout de ſuite deux livres & demie de ſucre; on cuit convenablement cette eſpèce de ſyrop; enſuite on le verſe peu à peu dans une baſſine d'argent, ſur

Quatre onces de pulpe de tamarins;

Quatre onces d'extrait de caſſe;

Une once & demie des quatre ſemences froides, réduites en pâte;

On agite avec un hiſtortier pour bien mêler toutes ces ſubſtances; lorſque le mélange eſt bien fait, on y délaie toujours en agitant,

Quatre onces de rhubarbe en poudre;

Quatre onces de ſéné en poudre;

Une once de réglisſe en poudre;

Une once de ſemences de fenouil.

On forme du tout un électuaire.

Tel eſt le procédé décrit par M. Baumé, & dans lequel ont trouve deux corrections principales des anciennes pharmacopées; l'une eſt d'avoir mis beaucoup moins de ſucre qu'on n'en preſcrivoit, parce qu'il a reconnu que ce ſucre s'en ſéparoit, & que l'électuaire devenoit promptement candit; l'autre de ne point faire bouillir les ſemences de fenouil, dont l'aromate s'exhale tout entier par la décoction.

Le polypode, la ſcolopendre, & la réglisſe, entrent dans cet électuaire, pour corriger le mauvais goût du ſéné; c'eſt dans cette vue auſſi qu'on fait entrer la ſemence de violette; les ſemences froides ſont preſcrites pour adoucir la vertu purgative de la rhubarbe & du ſéné; mais la plupart de ces remèdes ſont inutiles, & ne rempliſſent pas l'attente des praticiens, comme on l'a penſé; il ſeroit donc poſſible de ſimplifier & de rectifier en même temps la préparation du *catholicum double*. Voici comment je conſeillerois de la faire: on prépareroit un ſyrop ſimple, avec trois livres de ſucre, & neuf livres d'eau; on le verſeroit tout bouillant ſur une once de ſemences de fenouil, & une once de ſemences d'anis broyées, & on le laiſſeroit infuſer trois ou quatre heures dans un vaiſſeau fermé, au bain-marie; on le mêleroit alors avec huit onces de pulpe de tamarin, & on y délayeroit les quatre onces de rhubarbe, & les quatre onces de ſéné, avec une once de réglisſe en poudre fine. Suivant cette formule, beaucoup plus ſimple, la préparation du *catholicum* ſeroit plus facile, plus prompte; les ſubſtances inertes & altérables en ſeroient bannies; cet électuaire ſeroit un peu plus actif, mais il auroit toutes les vertus qu'on y deſire.

Au

Au reſte la néceſſité de la réforme dans les médicamens compoſés, & ſouvent ridicules, eſt ſentie depuis long-temps, & l'on doit eſpérer qu'on s'en occupera d'ici à quelques années.

Le *catholicum double*, tel qu'il eſt préparé en France, ſuivant la méthode de M. Baumé, eſt un très-bon purgatif, qui n'a qu'un effet médiocre & doux. On le donne ſur-tout dans les maladies des inteſtins, dans les dévoiemens, les dyſſenteries; il évacue doucement, & reſſerre un peu après ſon effet évacuant; on le regarde auſſi comme fortifiant. On le preſcrit à la doſe de quelques gros, comme auxiliaire dans les potions purgatives ordinaires, ou bien comme principal cathartique, à la doſe d'une once ou de deux onces, dans un ou deux verres d'une décoction adouciſſante, relâchante, quelquefois un peu amère. C'eſt une ancienne compoſition, dont les effets aſſez conſtans l'ont fait compter parmi les bons médicamens depuis un aſſez grand nombre de ſiècles. On l'adminiſtre aujourd'hui plus ſouvent en lavemens, à la doſe de deux ou trois onces.

(M. Fourcroy.)

CATIN. (*Mat. méd.*)

Le mot *catin* exprime deux choſes très-différentes dans les arts chimiques relatifs à la préparation des médicamens. On nommoit *catin* un vaiſſeau de terre poreux, dans lequel on traite en grand les métaux, *catinus*: c'eſt une eſpèce de grande coupelle; la même dénomination étoit autrefois donnée & l'eſt encore dans les bourques à la ſoude qu'on nomme ſouvent *alun catin*. Ce nom eſt abandonné dans les ſciences. *Voyez* Coupelle, Soude.

(M. Fourcroy.)

CATO ET ANO PURGATIFS. (*Mat. méd.*)

On a ſouvent donné ce nom en matière médicale aux médicamens qui ont la propriété d'évacuer en même temps par le haut comme par le bas. On dit aujourd'hui les émético-cathartiques pour déſigner cette claſſe de médicamens. (*Voyez* ce mot.) Il eſt rare que les remèdes vomitifs ne produiſent pas en partie cet effet. Chez certaines perſonnes les purgatifs excitent le vomiſſement & réuniſſent auſſi les deux propriétés. Mais alors leur action purgative eſt trop foible, & l'indication du médecin eſt mal remplie. (M. Fourcroy.)

CATO-CATHARTIQUES. (*Mat. méd.*)

On a quelquefois employé cette expreſſion pour déſigner les médicamens qui ne purgent que par en bas: c'étoit pour les oppoſer aux *cato* & *ano* purgatifs qu'on les nommoit ainſi. Cette expreſſion a vieilli & elle n'eſt plus en uſage. (M. Fourcroy.)

CATOCHÉ, *catochus*, qui dort les yeux ouverts. Pluſieurs ont penſé que le *catoché* n'étoit autre choſe que le *coma vigil*. D'autres avec plus de raiſon ne le diſtinguent point de la catalepſie. *Voyez* Catalepsie. (M. de la Porte.)

CATOCHUS, ſ. m. (*Noſ. méthod.* κατοχὴ, κατοχος, *detentio*, *retentio*, de κατιχω, *detineo*, *retineo*, ιχω, σχω, *habeo*. Ce mot très-ſignificatif ne peut être rendu exactement ni en latin ni en françois. Il exprime une ſuſpenſion de mouvement & de ſentiment. Galien a bien décrit & bien obſervé le caractère de cette maladie. *Voyez* Gorræi & Castell. Lex. Les noſologiſtes l'ont placée parmi les ſpaſmes. Sauvage la diſtingue du tétanos, qui eſt une affection plus aiguë. Linnæus remarque que l'inſenſibilité caractériſe le *catochus* & non le tetanos. Vogel ſpécifie de même la privation des ſens. Cullin comprend dans le même genre de ſpaſme général les diverſes eſpèces de tétanos & de *catochus*. Sagar regarde ce dernier, avec Sauvage, comme une affection chronique qui diffère de l'autre par l'abſence de la dyſpnée. *Voyez* Tetanos. (M. Chamseru.)

CATOTERIQUES. (*Mat. méd.*)

C'eſt encore un mot qui eſt à-peu-près ſynonyme de cato-cathartiques. Il déſigne des remèdes qui purgent par en bas; *dejectoria*: on leur attribuoit ſpécialement la vertu de purger le foie, les reins, la veſſie. Le mot cathartiques eſt le ſeul employé aujourd'hui pour exprimer ces propriétés.

(M. Fourcroy.)

CATULOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *catulotiques* ſont les mêmes remèdes que les cataloticques ou les cicatriſans. *Voyez* les mots Catalotiques & Cicatrisans. (M. Fourcroy.)

CAUDIEZ. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une petite ville du diocèſe d'Alet, ſur la Gli, à quatre lieues ſud-eſt d'Alet, à neuf de Perpignan, à une de Saint-Paul de Fenouillettes. La ſource minérale eſt à un quart de lieue de cette ville dans le terroir de Malabrac. Elle eſt appellée par les habitans Aigues-Boune, c'eſt-à-dire eau bonne. Elle ſort de la fente d'un roc. L'eau eſt tiède. M. Soulere y a trouvé du ſel de glauber & une très-petite quantité de fer. Nous donnerons une deſcription plus étendue de ſa nature, de ſes qualités phyſiques & des uſages auxquels elle peut être employée.

(M. Macquary.)

CAVE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. règles de l'hygiène en général ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe V. règles d'hygiène pour les hommes conſidérés en ſociété.

Ordre III. règles relatives aux habitations communes.

Une *cave* eſt une partie ſouterreine d'un bâtiment qui ſe trouve placée au-deſſous du rez-de-chauſſée, & qui ſert à mettre en dépôt du vin, du bois, du charbon, & d'autres proviſions utiles dans un ménage. On a cru long-temps que les *caves* & les autres lieux ſouterreins étoient plus froids en été qu'en hiver, parce qu'en effet en hiver l'air y paroit beaucoup plus chaud que l'air extérieur, & qu'en été il y paroit plus froid.

Le thermomètre a prouvé qu'il n'y avoit pas une grande différence entre le chaud & le froid des *caves* relativement aux différentes ſaiſons; qu'ainſi quoique les *caves* nous ſemblent être plus froides en été *& vice verſa*, ce ne ſont pourtant que des apparences trompeuſes. Muſchenbroek nous a fait obſerver qu'en été notre corps ſe trouvant expoſé au grand air, devient très-chaud, tandis que l'air des *caves* eſt beaucoup plus frais: c'eſt donc parce qu'on paſſe d'un air fort chaud à un air plus froid, qu'on éprouve une ſenſation de froid dans l'été; en hiver, au contraire, lorſqu'il gèle, le froid de l'air extérieur étant beaucoup plus vif que celui de l'intérieur de la terre, on ſent en entrant dans les *caves* une impreſſion de chaleur qui nous fait paroître la *cave* chaude, & qui réchauffe en effet nos corps qui ſont à une température plus baſſe. L'air des *caves* eſt en général fort dangereux à reſpirer long temps, parce qu'il eſt chargé de vapeurs humides du ſol, & qu'il pénètre facilement avec elle dans les corps qui ſont expoſés à ſon action. Il eſt donc très-mal ſain d'y ſéjourner long-temps, & bien plus encore d'y habiter, ſoit dans l'été, ſoit dans l'hiver. Les perſonnes qui ont le malheur d'y reſter quelque temps, & ſur-tout d'y coucher, ſont bientôt tourmentées par des rhumatiſmes conſidérables: on en a vu beaucoup qui devenoient perclueſes de leurs membres, & qui y ont gagné le germe d'une mort très prématurée: les enfans qu'on y élève ou dans des ſelliers bas, ou dans des lieux même un peu plus exhaucés, ou rez-de-chauſſées qui ſont placés tout autour des rivières (comme je l'ai vu à Hambourg), ſont en grande partie contournés, petits, mal faits & malingres. On ne peut donc trop recommander aux hommes de fuir ces ſortes de demeures, dont l'atmoſphère eſt véritablement meurtriere. Il eſt de la dernière imprudence de deſcendre en été dans les *caves* lorſqu'on a bien chaud; on riſque d'y gagner des pleuréſies, des péripneumonies, ou d'autres inflammations. Les perſonnes délicates n'ont rien tant à craindre que l'humidité qui y règne en tout temps. (M. Macquart.

CAVEAU, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. règles d'hygiène pour les hommes conſidérés en ſociété.

Ordre III. règles relatives aux habitations communes.

Je ne parle point ici des *caveaux* ou petites caves qu'on conſtruit à côté des grandes; & dont on ſe ſert pour placer des vins en bouteilles. Ils ont les mêmes inconvéniens que les caves (*voyez* Caves.) pour les hommes, & les mêmes avantages pour conſerver les différentes ſubſtances qu'on y dépoſe. Il n'eſt queſtion ici que des *caveaux* des égliſes qui, en laiſſant des libres courans d'air, doivent être établis au-deſſous de ces vaſtes bâtimens, pour en diminuer l'inſalubrité; mais qui, par un contraſte abſurde, inventé par la cupidité eccléſiaſtique, ſont devenus des foyers de mortalité d'autant plus dangereux, que les exhalaiſons des corps qu'on y dépoſe, & qui entrent en décompoſition, ſe mêlant à l'humidité d'une atmoſphère déjà très-dangereuſe par elle-même, expoſent ceux qui la reſpirent & qui y ſont plongés, à tous les inconvéniens & à tous les maux fâcheux d'un mélange d'humidité & de corruption.

Déjà la voix de la raiſon s'eſt fait entendre dans pluſieurs égliſes; &, pour ne rien perdre de l'intérêt, on ſimule dans ces caveaux des enterremens qui n'y ont pas lieu véritablement, parce que dans la nuit on tranſporte les corps dans les cimetières. Mais à quoi bon ces grimaces? faut-il encore des diſtinctions pour les triſtes dépouilles de notre humanité? la pourriture en ſera-t-elle moins le partage égal de tous les individus?

Il ſeroit très-à-propos que par la forme des voûtes les exhalaiſons des *caveaux* fuſſent raſſemblées dans pluſieurs endroits où ſe trouveroient des conduits, ou des eſpèces de cheminées, qui les porteroient à travers les murs à la partie ſupérieure des égliſes. Ces vapeurs ne ſe mêlant à l'atmoſphère qu'à une grande hauteur, & dans une maſſe d'air immenſe, corromproient bien moins celui qu'on reſpire, ſur-tout dans les environs des lieux où l'on n'a pas encore pris le parti d'inhumer hors des *caveaux*; mais il faut croire que la police, qui doit veiller à la conſervation des hommes, voudra bien prendre cet objet en conſidération particulière, & qu'on finira par défendre d'enterrer jamais dans les *caveaux*, ou égliſes ſouterreines. (M. Macquart.)

CAUFENNE. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une paroiſſe des landes de Gaſcogne, ſituée à quelque diſtance de la rive gauche de la rivière de Cons, à quatre lieues eſt-ſud-eſt de Dax; à trois de Sartas & de Saint-Sever. La ſource minérale eſt dans un bois de cette paroiſſe appellé *Maſſey*, dont elle porte le nom: elle eſt froide, & doit être examinée. M. Maſſée la croit ſulphureuſe.

(M. Macquart.)

CAVIAR, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. choſes improprement appellées non naturelles.

Digitized by Google

Classe III. *ingesta.*

Ordre I. alimens.

Sect. V. parties des animaux.

On donne le nom de *caviar* à des œufs d'esturgeon qu'on prépare en Russie, particulièrement du côté d'Archangel, de la manière suivante. Quand on a ôté la pellicule qui recouvre les différentes masses d'œufs, on les saupoudre de sel, & on les laisse pendant huit jours dans cet état ; au bout de ce temps on y mêle du poivre & des oignons coupés en petits morceaux : on laisse fermenter ce mélange.

On présente ce mets en Russie sur les tables les plus délicatement servies, & on en fait le plus grand cas ; il passe pour être peu sain & fort pesant, lorsqu'on n'en mange pas avec discrétion. Les Italiens estiment beaucoup le *caviar*, & en font venir une grande quantité. Quelques personnes regardent ces œufs de poisson comme très-propres à procurer la fièvre. (M. Macquart.)

CAUSE DES MALADIES. (*Méd. prat.*)

La *cause* d'une maladie est tout ce qui fait qu'une maladie existe ; & la maladie ne peut être que l'effet matériel de cette puissance quelconque déterminée, mise en action. Ce fut le sentiment vif & pressant de la douleur qui porta les hommes à rechercher avec empressement les *causes* de leurs maux : & telle est, en un mot, l'origine de la médecine. Mais le médecin est encore animé d'un autre motif : c'est celui du devoir qui lui est imposé de répondre à la confiance qu'on lui accorde par le rassemblement des connoissances les plus positives & les plus certaines. Or, celui-là seul est censé connoître une maladie, qui en a su découvrir la *cause* : la guérison complette ne s'en opère, en effet, qu'en détruisant la *cause* qui l'a produite.

Cependant cette recherche des *causes* des maladies doit avoir des bornes. Le génie de la vérité doit y présider plutôt qu'une vaine subtilité. Aussi ne faut-il pas remonter jusqu'aux premières *causes* physiques qui sont presque du domaine de la métaphysique. L'art de guérir, déjà si long par lui-même, renfermé dans ses justes limites, défendra donc de trop approfondir les *causes* secondes elles-mêmes, plus qu'il ne convient au but qu'on se propose, celui de rappeller la santé. Il ne s'appésantira pas davantage sur ces différences minutieuses des *causes* qui ne sont que du ressort des écoles, & que dédaigne un médecin philosophe.

Les médecins distinguent avec fondement des *causes* internes & des *causes* externes. Une *cause* interne est un vice quelconque qui existe pendant un certain temps dans le corps, avant de produire son effet, c'est-à-dire, une maladie. Une *cause* externe est ce qu'un individu fait, reçoit, s'applique de nuisible; par exemple, un exercice violent, un poison, une blessure. La *cause* interne suppose donc, avant que la maladie se manifeste, un *déficit* dans la santé; mais ce *déficit* est caché, ou si léger, qu'il subsiste sans une lésion sensible des fonctions : & il peut avoir lieu également dans les parties solides, comme dans les fluides. La *cause* externe, au contraire, s'empare de l'homme au moment où il jouit de la santé la plus brillante ; ses effets sont prompts ; elle est elle-même le plus souvent visible & palpable : aussi les malades peuvent-ils l'appercevoir comme le médecin. C'est par cette raison qu'on l'a quelquefois appellée *cause évidente* : & que les anciens empiriques, qui regardoient toute *cause* interne comme obscure, incertaine & conjecturale, admettoient la *cause* externe.

La division des *causes* des maladies en *cause prédisposante*, προηγουμενη, & *cause occasionnelle*, προκαταρκτικη, est célèbre dans les écoles, & fondée aussi sur l'expérience. La première est cet état ou condition de la machine qui la rend susceptible d'une maladie, s'il survient une *cause* occasionnelle ; & par celle-ci, on entend tout ce qui donne lieu au développement de l'action de la première : en sorte que toutes les deux réunies, produisent la maladie ; ce qu'une seule ne sauroit faire. L'observation a prouvé que les mêmes *causes* occasionnelles n'affectent pas tous les individus indifféremment, & que d'un autre côté, le régime & des précautions préservent les valétudinaires des maladies dont ils ont en eux la semence ou la *cause prédisposante*.

Enfin, la division des *causes* des maladies, la plus importante & la plus généralement adoptée, est celle qui distingue une *cause éloignée* & une *cause prochaine*. Mais le sens précis qu'il convient d'attacher à ces expressions n'est pas déterminé d'une manière uniforme par tous les auteurs de médecine. Quelques-uns entendent par *cause éloignée* une *cause* qui ne suffit pas seule, mais à laquelle il faut qu'une nouvelle *cause*, qu'ils nomment *cause prochaine*, vienne se joindre pour produire la maladie. Pour eux, cette nouvelle *cause* n'est souvent que la première, augmentée d'intensité. Cette division ne diffère presque pas de celle que nous avons exposée précédemment. D'autres médecins appellent avec plus de raison *causes éloignées*, celles qui, plus ou moins anciennes, concourent à produire une maladie, chacune fournissant son contingent, mais ne la produisent réellement que par leur réunion. Alors la *cause prochaine* sera celle qui, résultant de l'ensemble des *causes éloignées*, constitue seule la maladie dans son entier ; en sorte que l'existence de l'une est nécessairement liée à celle de l'autre. C'est ce qui l'a fait désigner sous le nom de *contenante*, *continens*. Pour la bien connoître, il faut connoître toutes les *causes* dites *éloignées* qui conspirent à la former, & réciproquement : en détruisant toutes ces *causes éloignées*, on la détruit elle-même, & avec elle la maladie : en n'en détruisant qu'une partie, on ne détruit qu'une portion de la *cause prochaine*, & le malade n'est pas complettement guéri.

Telles ſont les principales diviſions des *cauſes* imaginées par les médecins. Il doit réſulter de l'expoſition que nous en venons de faire, que la *cauſe prochaine* ou *contenante*, telle que nous l'avons préſentée, eſt la ſeule qui renferme l'idée, le vrai caractère d'une *cauſe* phyſique, dont la préſence, la durée plus ou moins longue, les variétés, l'abſence, déterminent celles de la maladie elle-même; qu'à aucune autre *cauſe* n'appartiennent ces qualités; que les médecins ſont fondés à appeller *cauſe* d'une maladie tout ce qui concourt, ſoit en entier, ſoit partiellement, ſoit comme condition indiſpenſable à la faire naître: qu'enfin, les diſputes des médecins ſur la nature de la *cauſe* des maladies, & les ſarcaſmes lancés contre eux, ſont au contraire dénués de tout fondement; puiſqu'il n'eſt point vrai, dans cette acception, que la *cauſe* exiſte ſans l'effet, ou l'effet ſans la *cauſe*; que la même *cauſe* produiſe des effets oppoſés, & que les mêmes effets naiſſent de *cauſes* différentes.

Nous ne nommons donc *cauſe* de maladie, dans un ſens rigoureux, que ce dont l'énergie fait qu'une maladie a lieu: & on doit affirmer, d'une pareille *cauſe*, tout ce qui convient aux *cauſes* phyſiques.

Ainſi, toute maladie ayant ſa *cauſe* bien déterminée, & dont elle eſt l'effet néceſſaire, les *cauſes* ſeront les mêmes, ſi les maladies ſont d'une même nature, & elles différeront, ſi les maladies ſont différentes. La diverſité des organes affectés ne ſauroit influer eſſentiellement ſur cette comparaiſon des effets avec les *cauſes*.

Quoique l'on définiſſe la maladie un défaut de ſanté, on ne doit pas cependant ne la conſidérer que comme un état purement négatif, comme une ſimple privation ou abſence des conditions requiſes pour la ſanté. Le plus ſouvent, la maladie a lieu par les obſtacles ou le ſtimulus qu'occaſionne dans l'économie animale la préſence de choſes qui lui ſont étrangères.

La maladie ayant ſon ſiège dans le corps humain, c'eſt là ſeulement qu'il faut en chercher la *cauſe*. Toutefois il peut arriver qu'en vertu du commerce qui unit enſemble les deux parties de notre être, il faille remonter juſqu'à la ſubſtance ſpirituelle pour trouver & détruire la *cauſe* du mal. Le médecin ſe contente alors d'obſerver, & d'agir d'après l'obſervation; mais il laiſſe l'explication à faire au philoſophe.

La maladie eſt donc tellement inſéparable de ſa *cauſe*, qu'aucune des deux ne ſauroit exiſter, ou ne pas exiſter ſans l'autre. Auſſi la diſtinction qu'on a voulu établir de *cauſe contenante* & de *cauſe non contenante* eſt-elle de nulle valeur. Une maladie quelconque n'exiſte point ſans être renfermée dans ſa *cauſe*: car ce ſeroit exiſter ſans *cauſe*. Il eſt même indubitable que la *cauſe* d'une maladie conſtitue en entier la nature de la maladie qui n'eſt que ſon effet; & à peine, dans ce ſens, la *cauſe* diffère-t-elle de l'effet. Tout ce qui eſt dans la maladie doit ſe retrouver dans la *cauſe*: & on n'aura jamais la connoiſſance complette des maladies que par celles de toutes leurs *cauſes* bien déterminées. Il eſt extrêmement rare que la *cauſe* d'une maladie ſoit ſimple: preſque toujours, au contraire, elle eſt compoſée. En effet, le méchaniſme de la maladie, comme celui de la ſanté, dépend du jeu combiné d'une multitude de reſſorts: & autant il y a de parties qui forment ce tout enſemble qu'on appelle *maladie*, autant il exiſte auſſi de puiſſances dans la *cauſe* (*contenante*). Chacune de ces puiſſances conſtitue une portion de la maladie; & leur réunion ſeule en fait l'enſemble.

Toutes les fois donc qu'une de ces puiſſances, ou manque, ou varie, ou augmente; toutes les fois que de nouvelles puiſſances viennent ſe joindre à celles qui exiſtoient déjà; toutes les fois que quelques-unes ſont remplacées par d'autres: il ſe fait pareillement dans la maladie, ou une diminution, ou un changement, ou une augmentation: & ſi toutes les puiſſances diſparoiſſent, la maladie entière s'évanouit. C'eſt ainſi que l'on peut expliquer la formation lente ou ſubite des maladies, leur durée plus ou moins prolongée, leurs accroiſſemens, leur diminution, leurs paroxiſmes, leurs temps de rémiſſion, leurs périodes régulières ou irrégulières, le changement des unes dans les autres, leur guériſon entière ou imparfaite, leurs récidives, &, enfin, cet état douteux mitoyen entre la ſanté & la maladie.

Ce ſeroit donc pour le médecin dogmatique une opération utile, & même néceſſaire, de décompoſer en quelque ſorte la *cauſe* d'une maladie, d'examiner ſéparément chacune des puiſſances qui ont concouru à la former, de peſer ce qu'elle vaut ſeule & iſolée de toutes les autres, & enſuite d'eſtimer ce que doit produire leur réunion. Mais la difficulté de l'entrepriſe égale ſans doute ſon utilité. Il faut, pour y parvenir, rechercher ſoigneuſement, dans tout ce qui a précédé de loin ou de près la maladie, ce qui a pu contribuer à la faire naître. C'eſt ce que les médecins entendent par *cauſes* éloignées, ſoit prédiſpoſantes, ſoit occaſionnelles. Nous avons expoſé précédemment en quoi conſiſtoient les unes & les autres, la néceſſité de leur concours pour produire les maladies, l'affinité qui favoriſera ce concours, & la diſpoſition contraire qui l'empêchera d'avoir lieu. Car il n'y a point de diſpoſition générale à toute eſpèce de maladies, comme il n'y a point non plus de ſanté aſſez parfaite pour réſiſter à toutes les *cauſes* d'inſalubrité.

Des connoiſſances ſuperficielles ne ſauroient donc ſuffire au médecin pour déterminer la *cauſe* des maladies. Elles doivent être très-approfondies, & enſuite miſes en œuvre par un eſprit de ſagacité & de diſcernement qui n'eſt le partage que d'un petit nombre d'hommes. C'eſt ſur-tout, relativement à la recherche des *cauſes* des maladies, que l'on peut dire

Digitized by Google

avec le père de la médecine : *In multitudine medentium pauci medici.* (M. MAHON.)

CAUSOS, ou CAUSUS.

Eſpèce de fièvre continue, aiguë, qui eſt accompagnée d'une chaleur brûlante & d'une ſoif violente.

« Le *cauſus*, dit Hippocrate, *lib. de rat. victus in morbis acutis*, ſurvient en été, lorſque les veines brûlées & ſéchées par la chaleur de la ſaiſon, attirent à elle une ſanie âcre & bilieuſe. Dans cette fièvre la langue eſt rude, ſèche & très-noire ; on ſent dans les hypochondres des douleurs poignantes ; les excrémens ſont pâles & très-liquides ; il y a ſoif ardente, inſomnie, & quelquefois délire ; la couleur de la peau & les crachats ſont tant ſoit peu bilieux. Il y a refroidiſſement des parties extérieures, & chaleur brûlante dans l'intérieur. Il ajoute que cette maladie provient de l'agitation de la bile contenue dans le corps. Les médecins qui ont écrit ſur la fièvre ardente, préſentent des oppoſitions qui ſont très-propres à répandre de l'obſcurité ſur ſa véritable nature. *Hippocrate* a diſtingué pluſieurs eſpèces de *cauſus* ou fièvre ardente. *Galien* fait mention de deux *cauſus*, dont il appelle l'un vrai & l'autre faux. Je trouve, dit-il, que quand le malade ſent une chaleur brûlante, & qu'il eſt tourmenté d'une ſoif inextinguible, les médecins appellent ſa maladie *cauſus* brûlant. C'eſt pourquoi s'il arrive que la chaleur ne ſoit point ardente, & que la ſoif ſoit modérée, nous appellerons cette maladie ſimplement *cauſus*, quoiqu'à parler ſtrictement, on ne puiſſe point lui donner ce nom, & que cette maladie n'étant proprement qu'un diminutif de la première, on ne dut, pour ſuivre l'analogie qu'elles ont entr'elles, l'appeller que *cauſus* faux. Comme nous avons inſtitué une pareille diſtinction entre les fièvres tierces, il n'y a point d'inconvénient à diſtribuer le *cauſus*, ainſi que les fièvres en *cauſus* vrai & parfait, & en faux & *ſemi-cauſus*, accompagné ſeulement de quelques-uns des ſymptômes du *cauſus* vrai ».

Lommius a donné une deſcription très-étendue des ſymptômes & des prognoſtics de cette maladie, dans ſes obſervations médicinales, que nous ne croyons pas inutile de tranſcrire ici. « Le *cauſus*, dit-il, ſe reconnoîtra à une chaleur brûlante du corps, plus violente encore au-dedans qu'au-dehors. Dans cette maladie on eſt quelquefois tourmenté d'une inſomnie opiniâtre, & l'on tombe quelquefois dans un ſommeil profond ; la langue eſt ſèche, ſale, âpre, noirâtre, & d'une ſaveur amère. On reſpire avec beaucoup de difficulté. On commence par ſentir des douleurs violentes dans l'eſtomac ; on perd l'apétit, la ſoif devient ardente, & la chaleur dans les parties circonvoiſines du cœur eſt très-grande : on a quelquefois le ventre libre, & d'autrefois on eſt conſtipé. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ſont dans une agitation continuelle : ils la ſupportent avec beaucoup d'impatience, & il leur eſt aſſez ordinaire de tomber dans le délire. Comme cette fièvre eſt très-violente, ſa terminaiſon eſt ordinairement très-prompte : lorſque les ſymptômes par leſquels elle s'annonce ne ſont pas funeſtes, elle ſe termine en quatre jours ; mais de quelque manière que ſoient les choſes, elle ne dure pas plus de ſept ; elle finit ſoit par un vomiſſement, ſoit par un flux, ſoit par une diaphorèſe univerſelle, ſoit par une hémorrhagie par le nez : les vieillards en ſont rarement attaqués ; mais quand cela leur arrive, elle eſt extrêmement dangereuſe pour eux. Les jeunes gens y ſont plus ſujets, & s'en tirent beaucoup mieux. Le *cauſus* ou la fièvre ardente dégénère aſſez ſouvent en une inflammation du poumon, & alors la mort n'eſt pas loin : s'il arrive dans cette maladie, ainſi que dans les autres fièvres continues, qu'une jauniſſe ſe répande ſur le malade avant le ſeptième jour, ou qu'il ſoit attaqué de friſſon avant la coction de la matière, le danger ſera grand : l'état du malade empirera en proportion que ſes forces diminueront : ſi, lorſque le friſſon ſera paſſé, le malade ne ſe réchauffe point, ſi l'inſomnie ou l'aſſoupiſſement eſt continuel, ſi le délire ſurvient, ſi la voix eſt éteinte, s'il y a ſurdité, ſi le malade ſent une douleur violente au cou, le péril ſera imminent. Mais ces ſymptômes ſeront d'autant plus funeſtes, que le délire ſera plus voiſin. L'état du malade eſt encore très-fâcheux, lorſqu'il eſt attaqué de tremblement, toutes les fois qu'il veut ſaiſir quelque choſe avec les mains : lorſque ſa ſoif eſt inſatiable, ſon corps extrêmement ſale, ſa langue noirâtre, ſa bouche ſèche, & toutefois ſans qu'il ſoit altéré, ſon haleine extrêmement fétide, & lorſque le hoquet le prend, ſur-tout après avoir été purgé, ou après une effuſion immodérée du ſang. Le danger eſt extrême pour les enfans, lorſqu'ils ne rendent point d'excrémens, qu'ils ne dorment point, qu'ils changent ſouvent de couleur, qu'ils pleurent ſans interruption ; ces ſymptômes ſont ordinairement ſuivis de convulſions. Dans les cas où la douleur de tête eſt violente, où les hypochondres ſont très-bas, & où il ne ſurvient aucune hémorrhagie par le nez, ainſi que dans ceux où cette maladie n'eſt point accompagnée de ces accidens, ou ſi, lorſqu'elle en eſt accompagnée, ils ne ſont point diſſipés par des ſelles bilieuſes, avec tranchées, & lorſque le malade ne ſent aucune douleur dans les hanches, ou bien dans les genoux ; il eſt menacé d'un délire prochain. Si les douleurs aiguës ſont accompagnées de convulſions, ſi les parties circonvoiſines du cœur ſont diſtendues, ſi le ſommeil eſt profond, ſi une chaleur brûlante ou des tiraillemens d'eſtomac ſont ſuivis de ſelles bilieuſes, ou ſi la rétention des excremens eſt entière, & que le mal de tête ſoit en même temps continuel, le péril ſera grand. Si les urines ſont comme de l'eau, ainſi qu'on le remarque communément dans le délire, & ſi elles continuent long-temps à paroître telles, ce ſont des ſignes de mort. On peut former le même prognoſtic ſi les urines ſont rouges, épaiſſes, troubles & fétides ; ſi le malade les rend en petite quantité à des intervalles fort courts, & avec difficulté ; ſi elles paroiſſent mal cuites, ſi elles s'écoulent

Digitized by Google

involontairement, ſi le délire dérobe au malade la violence de ſon mal; ſi, à l'approche de la fièvre, les ſueurs ſont abondantes, ſi le délire eſt le premier ſymptôme qui paroiſſe, ſi quelque partie du corps eſt attaquée de paralyſie; enfin, ſi le paroxiſme eſt violemment augmenté au troiſième jour ».

« Paſſons maintenant au prognoſtic qu'on peut faire d'une mort infaillible dans le *cauſus*. On doit s'attendre à voir périr le malade promptement, ſi le *cauſus* eſt violent & que les forces ſoient petites, ſur-tout s'il eſt accompagné de délire ou de friſſon: ſi le malade ne parle point, & qu'il ne ſoit point privé de l'uſage de la parole par quelque cauſe étrangère, ſi dans l'état de foibleſſe ſes ſourcils, ſes yeux & ſes narines ſont dans un état de diſtortion; ſi en même temps il ne voit ni n'entend, ou ſi après avoir perdu la parole, il a les yeux à demi-fermés, ſans qu'il y ait lieu d'eſpérer que la maladie ſera jugée, ſoit par une hémorrhagie par le nez, ſoit par un vomiſſement prochain; la mort ſera plus prochaine encore, ſi la reſpiration eſt extrêmement embarraſſée. L'état ne ſera pas moins déplorable, ſi les urines coulent involontairement, ſi les yeux ſont enfoncés, prominens ou obſcurcis, s'ils roulent dans leurs orbites d'une manière vague, s'ils ſont immobiles ou de travers, ſi le blanc devient plus large, plus grand que dans l'état naturel, & le noir plus petit; ſi le noir eſt couvert de la partie ſupérieure, ſi le blanc paroît rouge, ſi on y remarque des veines pâles ou noires, ſi le globe entier ſe couvre d'une ſubſtance ſemblable à une toile d'araignée; ſi la mucoſité naturelle s'arrête à l'extrémité des angles; ſi, pendant le ſommeil, les paupières ne ſont point extrêmement fermées; ſi elles ſont exceſſivement pâles & que leur pâleur ne provienne pas d'un flux, & ſi un œil eſt plus petit que l'autre. Je puis ajouter que la mort eſt certaine s'il y a une douleur à l'une des oreilles: ce ſymptôme fait périr ordinairement un malade en ſept jours, ſur-tout ſi c'eſt un jeune homme: le danger eſt un peu moins grand pour les vieillards, en qui cette douleur & la fièvre ſont moins violentes; ſi la fièvre eſt accompagnée d'un grincement de dents; ſi ces dents ſont livides, noires & extrêmement ſèches; ſi dans ce commencement de la maladie, la langue eſt d'abord ſèche, puis rude, & enfin ſale & noire; ſi ce malade a la bouche ouverte & dort continuellement; s'il paroît être menacé d'une ſuffocation ſubite, s'il ne peut ni boire ni avaler ſa ſalive, quoiqu'il n'ait cependant aucun rubercule à la gorge; s'il fait avec beaucoup de difficulté les mouvemens du cou; ſi cette partie eſt dans une diſtortion, telle que la déglutition en ſoit gênée; ſi l'haleine eſt fétide, le pouls profond, embarraſſé, interrompu; ſi la ſoif, qui étoit grande auparavant, vient à ceſſer, & qu'en même temps la fièvre continue dans toute ſa violence, & que la langue ſoit également ſèche & noire; s'il ſurvient un vomiſſement de ſang ou de ſubſtances fétides de différente couleur; ſi le malade arrache de petits flocons de laine de ſa couverture, s'il en écarte involontairement les bords, ou s'il jette les mains ſur quelque objet attaché au mur adjacent; ſi les extrémités de ſes ongles & de ſes doigts ſont livides & noirâtres, tous ces ſymptômes ſeront mortels, excepté le dernier; car ſi le malade a des forces ſuffiſantes pour ſupporter la maladie, les ſymptômes pourront diminuer, le malade recouvrer la ſanté, & la partie noire & corrompue des ongles tomber. Les ſymptômes ſuivans ne ſont pas moins funeſtes que les précédens: il y a péril de mort ſi l'abdomen devient enflé, ſur-tout après une purgation, ou ſi le ventre eſt diſtendu par des flatuoſités qui ne puiſſent être évacuées; ſi le malade rend de la bile jaune au commencement de la fièvre; ſi les excrémens ſont liquides & en même temps noirs ou pâles, gras ou fétides; s'il eſt conſtipé, s'il a des palpitations ſubites de cœur avec le hoquet; ſi les urines commencent à ſe ſupprimer, ou à devenir noires, épaiſſes & fétides; ou ſi de bonnes qu'elles étoient, elles deviennent ſubitement mauvaiſes; ou ſi elles ſont dans tout le cours de la maladie telles que celles d'une perſonne en ſanté; ſi le ſang vient au lieu d'urine, & ſi la veſſie eſt douloureuſe & dure. Le danger ſera le même ſi dans le commencement de la maladie les extrémités du corps ſont froides, & qu'on ne puiſſe les réchauffer. Si, dans le temps que les extrémités ſont froides, les parties intérieures ſont dévorées d'une chaleur violente; ſi la ſoif eſt inſatiable, ſi la chaleur fébrile ceſſe ſubitement & ſans aucune cauſe évidente; s'il ſurvient des ſueurs & des défaillances, & que l'affoibliſſement ſoit en même temps conſidérable; ſi le malade eſt couché ſur le dos, les genoux pliés, s'il gliſſe vers les pieds de ſon lit, s'il ſe découvre les bras & les jambes, & s'il les étend à l'air, ſans que ſes membres ſoient plus chauds que dans l'état naturel; ſi la douleur qui ſe faiſoit ſentir aux parties inférieures du corps paſſe ſubitement aux viſcères; ſi un ulcère formé avant que le malade fût attaqué de la fièvre, ou depuis qu'il en eſt attaqué, ſe ſeche & devient livide; s'il ſe fait une éruption de puſtules ſur tout le corps, ſans qu'il paroiſſe d'abcès purulent; s'il paroît un abcès vers l'oreille ſans venir à maturité, & ſans qu'il y ait hémorrhagie par le nez, ou qu'il ſe faſſe une évacuation abondante ſur les urines; s'il y a des ſueurs froides, & que l'état du malade empire au quatrième & au ſeptième jour; ſi l'onzième jour arrive ſans qu'il y ait eu de criſe; ſi dans les jours critiques le malade devient froid & n'a point de ſueur; s'il y a friſſon, ſi ce friſſon devient fréquent, & que la maladie continue avec la même violence, la mort eſt certaine. Si les tempes paroiſſent enfoncées, le nez aigu, les yeux creux, les oreilles froides, languiſſantes, un peu penchées par les extrémités, la peau du front dure & tendue, & la couleur du viſage pâle, cadavéreuſe, noire & ſenſiblement altérée par la maladie.

Le *cauſus* attaque particulièrement les perſonnes maigres, d'une conſtitution délicate & bilieuſe, &

il cauſe les plus grands ravages dans les temps ſecs & chauds, & dans les climats brûlans.

Cette eſpèce de fièvre & toutes celles de la famille des ardentes, étoient très-fréquentes en Aſie, en Grèce, en Egypte & en Italie; c'eſt pourquoi Hippocrate, Galien & Arétée en ont décrit avec exactitude & d'une manière très-détaillée, les ſymptômes, les prognoſtics, & la méthode de traitement; mais elles ſont plus rares dans nos climats tempérés, & lorſqu'elles s'y montrent, c'eſt à la chaleur exceſſive des étés, à la violence des exercices, & à l'uſage immodéré des liqueurs ſpiritueuſes, qu'elles doivent leur origine. Quant à leur traitement, il doit être fondé ſur les principes ſuivans. Tout ce qui peut calmer la chaleur du corps, diminuer la ſéchereſſe & la ſoif qu'on obſerve dans cette fièvre, doit être mis en uſage dans ſon traitement; ainſi la ſaignée, les bains tempérés & les boiſſons rafraîchiſſantes y ſont indiquées. Hippocrate, Arétée, Celſe & tous les anciens, recommandoient dans les fièvres ardentes l'eau froide; on ne doit point être étonné de cette opinion, qui s'accorde parfaitement avec la nature de cette maladie. Hippocrate ordonnoit auſſi une décoction d'orge dans l'eau. Les juleps faits avec l'eau de fontaine, le ſuc de limon & le ſucre; les riſanes préparées avec les acides végétaux & minéraux, les boiſſons émulſionnées, le petit lait, les eaux minérales acidulées ſont adminiſtrées avec beaucoup d'avantage aux malades de nos contrées.

Nous terminerons cet article par une obſervation qui nous a paru intéreſſante. Chez les auteurs anciens, toutes les fièvres ſoit aiguës, ſoit continues, qui commencent avec friſſon & qui ſont enſuite accompagnées d'une chaleur brûlante, de ſoif violente, d'inquiétudes dans tous les membres & de fréquence dans le pouls, s'appellent fièvres ardentes. Le *cauſus* proprement dit des Grecs ne paroît être que la plus aiguë de ces fièvres, la ſoif & la chaleur y ſont portées au plus haut degré; le malade a la langue brûlée & ſillonnée, tous les ſymptômes ſont plus graves & le danger eſt plus imminent que dans le plus grand nombre des fièvres aiguës ordinaires; mais il ne ſemble pas que ce ſoit une fièvre diſtincte & qui ait un caractère particulier, comme quelques médecins l'ont prétendu. (*Voyez* le mot ARDENTE.)

(M. LAGUERENE.)

CAUSTICITÉ. (*Mat. méd.*)

La *cauſticité* eſt la forte impreſſion que produiſent ſur les organes du goût les ſubſtances âcres, connues ſous le nom de *cauſtiques*. Elle eſt due à une véritable corroſion opérée par ces ſubſtances; car, lorſqu'elle a eu lieu, l'organe qui en a reſſenti les effets eſt dénaturé, & converti en une eſcarre qu'on prendroit pour un produit du feu. Cette propriété mérite d'être ſoigneuſement examinée en matière médicale; car outre qu'elle appartient à des médicamens très-énergiques, & dont il eſt important de bien connoître l'action générale, elle eſt comme la ſource d'où découlent la plupart des propriétés & des vertus médicamenteuſes; c'eſt la plus forte & la première des ſaveurs; il ſemble que toutes les autres ſaveurs n'en ſoient que des dérivés ou des modifications; & la théorie générale qu'elle préſente, & à laquelle la chimie moderne a, pour ainſi dire, attaché des idées ſi préciſes & ſi grandes, peut conduire à celle de toutes les qualités médicamenteuſes. Nous devons donc examiner la *cauſticité* dans le plus grand détail.

Macquer a conſigné dans ſon Dictionnaire de chimie, un article très-étendu & très-bien fait ſur la *cauſticité*; nous offrirons ici les principaux traits de cet article, en y ajoutant les faits nouveaux que poſſède la chimie moderne ſur cet objet, & en les appliquant plus directement à la matière médicale.

L'âcreté des cauſtiques dont Macquer cite pour principaux exemples les acides minéraux concentrés, les alcalis purs, la chaux vive, l'oxide blanc d'arſenic, qu'on nomme ſi improprement *arſenic* dans les arts, le muriate oxigéné de mercure ou *ſublimé corroſif*, le nitrate de mercure, celui d'argent, le muriate ſublimé d'antimoine, ou le beurre d'antimoine, & la plupart des autres ſels métalliques; l'âcreté, dis je, de toutes ces ſubſtances eſt telle, que reçues dans l'eſtomac, elles y produiſent des douleurs vives, rendent les animaux très-malades, & finiſſent même par les faire mourir; conſidérés ſous ce point de vue, ces cauſtiques ſont nommés *poiſons corroſifs*. (*Voyez* le mot POISONS.) Appliqués à l'extérieur du corps ſur la peau ou la chair des animaux, les cauſtiques font naître une inflammation, une douleur âcre & brûlante, ſemblable à celle que produit le contact du feu; cette action ſe manifeſte bientôt par des eſcarres, des ſuppurations, des éroſions, des conſomptions ou deſtructions de chairs, des trous, des excavations, plus ou moins profondes; en un mot, elle ſe termine par une déſorganiſation, plus ou moins complette, précédée & accompagnée par tous les ſignes qui dépendent de la ſenſibilité & de l'irritabilité portées au plus haut point de leur énergie. Ces effets ont été comparés dans tous les temps à ceux que produit le contact d'un corps très-chaud, comme un fer rouge; & c'eſt par cette reſſemblance d'action qu'on a nommées *cauſtiques* les ſubſtances qui les font naître, & *cauſticité* la propriété qui caractériſe cette action.

L'énergie, ſi bien démontrée dans ces corps cauſtiques par leur forte impreſſion ſur les matières organiſées & vivantes, a lieu, quoique d'une autre manière; ſur les ſubſtances non organiſées, ſur les produits naturels des minéraux, par exemple. Pour peu qu'on ait fait quelques expériences chimiques ſur les cauſtiques, on y reconnoît une puiſſance active qui ſe manifeſte même ſur les corps inorgani-

ques par un mouvement violent, une effervescence rapide, une chaleur vive; enfin, un écartement dans les molécules de ces corps, qui ne s'arrêtent que lorsque cette puissance a cessé d'agir; après cette action, les substances sont ordinairement dissoutes par les caustiques, & forment avec eux des composés nouveaux; c'est par cette troisième considération que les caustiques sont quelquefois nommés *des dissolvans, des agens chimiques*. Ainsi les mots POISONS CORROSIFS, CAUSTIQUES & DISSOLVANS CHIMIQUES expriment des phénomènes analogues, peignent une même idée; & la triple action que les corps, nommés ainsi, peuvent exercer & exercent en effet, suivant les circonstances où on les emploie, peut être rendue par le mot CAUSTICITÉ. C'est donc, en dernière analyse, à la tendance avec laquelle les substances caustiques tendent à se combiner à d'autres corps qu'elles doivent leur *causticité*; c'est donc par l'acte même de cette combinaison avec le tissu de nos organes, que cette propriété se manifeste. En effet, lorsqu'un caustique a agi sur un point quelconque de nos organes, soit sur l'estomac, les intestins ou toute autre partie du corps que ce soit, ces organes sont corrodés ou dilous ou combinés avec le caustique, & celui-ci, combiné avec la substance animale, a perdu sa *causticité*, à mesure que sa tendance a la combinaison a été satisfaite.

Ce rapport, une fois bien établi entre la *causticité*, l'attraction chimique ou l'acte rapide de la combinaison, il est nécessaire d'examiner avec soin en quoi consiste cette propriété, de bien savoir tout ce qui y tient, & d'apprécier avec exactitude les moyens de l'augmenter, de l'affoiblir, de la faire naître, de la détruire; en un mot, de la modifier d'une manière quelconque. Ici les rapprochemens de la science chimique avec celle des médicamens sont immédiatement nécessaires; la première influe tellement sur la seconde, qu'il est impossible d'étudier celle-ci sans posséder l'autre. On voit encore que pour se rendre compte des objets qui tiennent à la théorie de la médecine, & pour en tirer des inductions utiles à la pratique, on ne peut se dispenser d'emprunter les lumières de la physique.

En recherchant la cause générale & particulière de la *causticité*, nous serons obligés de présenter des conjectures; mais elles seront appuyées d'un si grand nombre de faits, que loin d'être sans utilité, elles jetteront un grand jour sur l'action ou la puissance médicamenteuse en général. Ce n'est que lorsque les chimistes ont commencé à raisonner sur les phénomènes que leur art leur présentoit, & lorsqu'ils ont véritablement créé leur science, qu'on a cherché à reconnoître la cause de la *causticité*. La première idée qu'ils ont eue a été qu'elle étoit due à la présence du feu; & certes, cette idée étoit bien naturelle, d'après la ressemblance d'action entre les effets du feu & ceux des caustiques. On ne doit donc pas être étonné qu'elle a été généralement adoptée d'abord, & que plusieurs physiciens soient encore aujourd'hui de ce sentiment. La théorie de Stahl sur le feu fixé ou phlogistique a beaucoup contribué à établir & à confirmer cette idée; on ne connoissoit pas de corps qui eût autant d'activité & de force dissolvante que le feu. Lemery a spécialement exposé cette opinion sur la *causticité* de la chaux, des alcalis, des acides; il pensoit que ces substances, préparées ou concentrées par l'action du feu, absorboient ce principe, & que les particules ignées, logées entre les molécules des caustiques, s'en dégageoient pour se porter sur nos organes. On sait que ce chimiste expliquoit tous les phénomènes de la science avec trop de facilité, qu'il étoit content de toutes les explications mécaniques, quelles qu'elles fussent, & qu'il a aussi mal discuté la théorie qu'il a bien décrit les expériences connues de son temps. Meyer, apoticaire d'Osnabruck & chimiste habile, ne se contenta pas de la simple apparence & de l'air de vraisemblance de cette théorie; il entreprit de la prouver par des recherches suivies, & de la mettre au rang des vérités démontrées; il rechercha avec soin les propriétés des caustiques alcalins, de la chaux, des alcalis fixes, les phénomènes de la calcination de ces matières, de la communication de cette propriété aux alcalis par le moyen de la chaux; il a fait sur cet objet une suite d'expériences fort ingénieuses, liées entre elles par des raisonnemens profonds. La base de son système consiste à prouver qu'il y a un principe unique de la *causticité*; que ce principe est la matière du feu ou de la lumière; qu'il est contenu dans tous les corps caustiques; que lorsqu'il s'en sépare, ces corps perdent leur *causticité*; qu'on la leur rend en l'y introduisant de nouveau. Il n'a pas prétendu, comme Lemery, que c'est le feu pur & sans mélange qui se fixe dans les corps pour les rendre caustiques, mais que le feu se combine avec une matière acide, se fixe dans cette combinaison, & s'unit ainsi aux corps qui deviennent caustiques; que, quoiqu'il soit lié par cette union, il conserve assez de son activité pour communiquer aux corps la propriété corrosive. C'est ce composé du feu avec un acide particulier que Meyer a nommé *causticum acidum, pingue*, acide gras, parce qu'il pensoit que c'étoit avec une matière grasse qu'il se combinoit. Il a essayé de reconnoître & de prouver le passage de ce principe d'un corps dans un autre par une véritable affinité, en examinant les changemens que ces corps éprouvoient par cette union. Les preuves qu'il a présentées avoient absolument le même caractère que celles de Stahl sur le phlogistique; des analogies arrangées avec art, & sur-tout un ton de persuasion dont il étoit lui-même pénétré, enfin, un ensemble de faits qui cadroient parfaitement avec ceux qui étoient généralement adoptés à cette époque, voilà ce qui a entraîné beaucoup de suffrages pour sa doctrine; un grand nombre de chimistes allemands l'ont adoptée; M. Baumé s'en est servi pour les explications que renferme sa chimie expérimentale

Digitized by Google

tale & raiſonnée ; mais il ne s'eſt pas reſtreint à n'admettre pour ſeul cauſtique, que le feu uni à un acide partieulier, que l'*acidum pingue* ; il penſe bien que c'eſt le feu qui eſt la cauſe unique de la *cauſticité*, mais il le ſuppoſe dans tant de combinaiſons poſſibles, tant de modifications, qu'on devine qu'il ne doit éprouver aucun embarras pour expliquer tous les phénomènes quelconques ; toute ſaveur eſt due au feu, ſuivant M. Baumé ; mais une marche ſi rapide qui crée à ſon gré les hypothèſes, ne peut plus convenir dans une ſcience qui a fait autant de progrès que la chimie moderne. Quelle différence de toutes ces idées, de toutes ces hypothèſes qui demandent autant de variations qu'il y a de faits partieuliers à expliquer, avec la doctrine ſimple & grande de Macquer, la conſidération de la *cauſticité*, tenant à la force de combinaiſon !

La théorie du *cauſticum* de Meyer, qui avoit au moins entre ſes mains un air de vraiſemblance & qui procédoit, pour ainſi dire, méthodiquement dans ſa marche, étoit, comme le dit Macquer, deſtinée à n'avoir qu'un règne paſſager. Black, en s'occupant de la chaux & des alcalis, à la même époque que Meyer, étendoit & développoit ſa doctrine, trouvoit dans ces ſubſtances un principe dont les hommes n'avoient eu aucune connoiſſance juſques-là, & qui devoit expliquer, ſans hypothèſes & ſans efforts, les phénomènes de la *cauſticité*. L'influence de la chaux ſur les alcalis ne tient qu'à la manière dont la première enlève à ces ſels l'acide carbonique pour s'en ſaturer. Les alcalis deviennent purs & leur rendance à la combinaiſon étant extrême dans cet état de pureté, ils ſont cauſtiques, tandis que la chaux ſaturée de cet acide perd ſon attraction pour la plupart des corps & devient douce. C'eſt abſolument l'inverſe de la doctrine de Meyer, mais elle a ſur celle-ci l'avantage d'être appuyée ſur des faits inconteſtables, vus depuis par tous les chimiſtes, prouvés par la balance elle-même ; auſſi, preſque tous les phyſiciens ont-ils abandonné le *cauſticum* & l'*acidum pingue*, relativement aux matières alcalines & aux phénomènes de leur *cauſticité*. Ainſi, la théorie du feu, comme principe de la *cauſticité*, s'eſt écroulée en entier, depuis les découvertes de Black. Macquer applique enſuite cette théorie du feu à d'autres cauſtiques que les matières alcalines ; & il recherche d'abord l'identité de propriétés qui devroient exiſter dans cette hypothèſe, entre le feu & les plus violens cauſtiques. Ils devroient produire, comme le feu, la ſenſation de la chaleur, d'une manière très-vive & la raréfaction des corps ; or c'eſt préciſément le contraire, car ces cauſtiques, comme les acides minéraux, les diſſolutions métalliques, ne ſont pas plus chauds que l'air de l'atmoſphère, & ne dilatent point les corps qui ſont mis en contact avec eux. Si ces cauſtiques produiſent, dans beaucoup de cas, de la chaleur en agiſſant, elle n'eſt due qu'au dégagement ſimple du calorique, ne peut pas ſervir à prouver la cauſe de la *cauſticité*, comme due au feu ; & d'ailleurs il y a des ſubſtances ſur leſquelles les cauſtiques exercent une action violente, quoiqu'ils ne produiſent avec elles qu'un réfroidiſſement, ſouvent très-conſidérable ; la production de la chaleur & du froid, ou le dégagement & l'abſorption du calorique, peuvent bien coexiſter avec l'effet cauſtique, mais en ſont abſolument indépendantes.

Macquer ne diſſimule point, relativement à la chaleur produite par les cauſtiques, qu'il exiſte un phénomène qui paroît capable de favoriſer ſingulièrement l'opinion de Meyer & de M. Baumé ; c'eſt la chaleur que produiſent les acides concentrés avec les alcalis purs ou cauſtiques & avec la chaux, tandis qu'ils n'en excitent point avec les alcalis doux & la craie, ou avec les carbonates alcalins & calcaires ; mais il répond à cette ſorte d'objection d'une manière très ſatisfaiſante, en faiſant voir que ce phénomène ne tient point uniquement à la *cauſticité*, & qu'il ne dépend que de l'abſence de l'acide carbonique dans le premier cas, & de ſa préſence dans le ſecond ; c'eſt lui qui dans ce dernier cas enlève le calorique pour ſe réduire en fluide élaſtique, & le feu ou le calorique n'en exiſte pas moins dans la craie & les carbonates alcalins, quoiqu'ils ne ſoient point cauſtiques. En ſuivant toujours la théorie des phyſiciens qui admettent le feu comme cauſe de la *cauſticité*, Macquer fait voir que ſi les ſaveurs ſont dues à cet élément, ſi la ſaveur la plus ſimple eſt la ſenſation de la chaleur, comme le veut M. Baumé, ſi la variété étonnante des ſaveurs n'embarraſſe point le chimiſte, qui admet le feu dans autant d'états variés qu'il en a, pour ainſi dire, beſoin pour ſes explications, au moins la ſaveur du froid, l'impreſſion de la glace & de tous les corps froids, ne peuvent pas tenir à la même cauſe, & qu'on pourroit regarder cette impreſſion comme une ſource de ſaveurs, toute auſſi certaine, toute auſſi facile à démontrer que la chaleur. Or, ſuivant cette hypothèſe, toute auſſi vraiſemblable que la première, une propriété analogue exiſteroit, tantôt par la préſence, tantôt par l'abſence du corps auquel on l'attribue excluſivement. Cette forte objection porte une grande atteinte à la théorie de la *cauſticité* par le feu. Enfin, pour terminer entièrement l'hiſtoire de cette propriété, relativement à la première & à la plus ancienne théorie qu'on a propoſée, remarquons avec Macquer, que quand on regarderoit avec les auteurs de cette théorie, le feu, comme le ſeul agent cauſtique, le principe de toute *cauſticité*, on n'en concevroit pas mieux l'effet de cette action ; ce ne ſeroit point une véritable théorie, puiſqu'il faudroit encore ſavoir en quoi conſiſte l'impreſſion même du cauſtique ; on ne feroit, dans cette théorie, comme dans celle de l'*acidum pingue*, comme dans celle de tout autre corps, qu'on regarderoit comme l'agent général de la *cauſticité*, que l'hiſtoire d'un ſeul cauſtique, & on n'auroit point une idée préciſe de la propriété générale. Le feu ou le calorique eſt bien un des agens de la *cauſticité*, un cauſtique lui-même très-

violent ; ainſi, ſous ce point de vue, il faut, en le confondant avec tous les autres cauſtiques, remonter à une cauſe plus générale & plus relevée de la *cauſticité*.

Macquer, pour s'élever à cette cauſe, conſidère deux effets dans l'action des cauſtiques : la déſunion des parties du corps ſur lequel cette action ſe porte, & leur union avec les parties du cauſtique ; ces deux effets ſont ſimultanés & inſéparables d'une même cauſe. La nouvelle combinaiſon formée entre le cauſtique & le corps ſur lequel il agit eſt le but de la *cauſticité* ; ſi cette combinaiſon eſt foible, le cauſtique retient une partie proportionnelle de ſon énergie ; ſi elle eſt complette & forte, le cauſtique perd non-ſeulement ſa *cauſticité*, mais même quelquefois preſque toute ſa ſaveur. En conſidérant les alcalis ſous ce point de vue, on les voit être très-cauſtiques quand ils ſont purs ; ils rongent & cautériſent la peau ; ils réduiſent en pâte les matières végétales & animales ſur leſquelles on les applique ; ils diſſolvent les huiles & les convertiſſent en ſavons ; dans cette action ils perdent leur *cauſticité*, à meſure qu'ils épuiſent leur tendance à la combinaiſon, ils la perdent plus ou moins, ſuivant que cette tendance eſt plus ou moins ſatisfaite ; elle n'exiſte plus s'ils n'exercent plus d'attraction chimique. Souvent même deux cauſtiques en agiſſant l'un ſur l'autre, en ſe pénétrant, en épuiſant l'un ſur l'autre leur force de combinaiſon, ſe détruiſent comme cauſtiques, & perdent même preſque toute leur ſaveur : c'eſt ce qu'on reconnoît dans l'union de l'acide ſulfurique & de la potaſſe ou de la ſoude. En ſuivant cette comparaiſon de l'attraction chimique & de la *cauſticité* dans les corps, on voit bientôt que l'une détermine & meſure l'autre de ces propriétés ; ainſi un cauſtique uni à la matiere qui a le moins d'affinité poſſible pour lui, ne perd qu'une très-petite partie de ſa *cauſticité*, & au contraire, ſi le corps avec lequel on le combine lui eſt très-adhérent, ſa *cauſticité* eſt complettement détruite. Ainſi l'acide ſulfurique a moins d'attraction pour la potaſſe que pour la baryte, & il forme avec la première un ſel amer & purgatif, & avec la ſeconde un ſel inſipide & indiſſoluble. Macquer ſuit cette comparaiſon de la *cauſticité* avec l'affinité chimique & les combinaiſons des alcalis unis aux huiles, aux acides, à l'acide carbonique & à la ſilice, ſurtout dans le verre, dans l'union de l'acide du nitre à l'étain & à la terre calcaire.

Il tire de toutes ces obſervations préſentées avec la netteté & l'ordre qui caractériſent tous ſes ouvrages, les réſultats ſuivans.

1°. La *cauſticité*, l'action diſſolvante, la ſaveur, l'action en général d'une matière ſur une autre, eſt l'effet de la force avec laquelle les parties des corps tendent à ſe joindre & à s'appliquer les unes aux autres.

2°. D'après cela, tout corps dont les molécules ſont très-étroitement unies, très-fortement adhérentes les unes aux autres, n'ont en général ni force diſſolvante, ni *cauſticité*.

3°. Quand une matière cauſtique s'unit à une autre matière à laquelle elle adhere, elle perd ſa *cauſticité* & ſon action diſſolvante.

4°. Un corps qui ne ſatisfait pas complettement ſa tendance à la combinaiſon, en s'uniſſant à un autre corps, conſerve une partie de ſa *cauſticité* & de ſon action en général, proportionnelle à la quantité de force qui lui reſte encore pour ſe combiner.

5°. Un corps dont les molécules ont peu d'adhérence entr'elles, & jouiſſent d'une énergie extrême pour s'unir à d'autres, eſt le plus puiſſant cauſtique ; tel eſt le feu.

6°. Une matière dont les molécules ſont très-rapprochées, très-adhérentes les unes aux autres, n'a point de ſaveur : c'eſt ſous ce point de vue que Macquer conſidère le caillou, les pierres dures. En ſuppoſant les molécules de ces corps très-diviſées & écartées les unes des autres, il penſe qu'on les rendroit d'autant plus actives, d'autant plus cauſtiques, qu'elles auroient alors plus de tendance à s'unir. Il admet une diviſion extrême dans la terre calcaire, & c'eſt ainſi qu'il explique ſon âcreté, ſa *cauſticité*. Si au contraire on rapproche ces molécules de cette ſubſtance terreuſe, âcre & cauſtique, comme cela ſe fait par la fuſion, alors non-ſeulement la *cauſticité* diminue par le rapprochement & l'adhérence des molécules entr'elles, mais encore la ſaveur devient abſolument nulle.

7°. Un cauſtique qui a perdu ſa *cauſticité* & ſa ſaveur en ſe combinant à un autre corps, la reprend lorſqu'il en eſt ſéparé & remis dans le même état où il étoit avant cette combinaiſon.

8°. Enfin la *cauſticité*, comme la tendance à la combinaiſon dont elle eſt un des effets les plus frappans, eſt due à la force avec laquelle les corps s'attirent, à la peſanteur, à l'attraction de Newton, & cette force produit l'énergie médicamenteuſe, comme la combinaiſon chimique. C'eſt ainſi que Macquer, avec une logique ſévère, avec des vues auſſi ſimples que grandes, a trouvé le moyen d'expliquer par le premier principe de la philoſophie naturelle, tous les effets chimiques que préſentent la nature & l'art ; c'eſt ainſi qu'avec l'art de généraliſer ſes idées, qu'il a peut-être le premier employé en chimie, il a fait diſparoître tous ces petits agens, toutes ces petites forces particulières que les chimiſtes admettoient avant lui, & qu'il a exilé à jamais de cette ſcience, les explications méchaniques, puériles, & ſouvent abſurdes, dont on l'avoit ſurchargée.

Il n'y a rien à ajouter à ce que nous venons d'expoſer d'après lui, & en préſentant l'extrait de l'article *cauſticité* de ſon dictionnaire de chimie, ſur la cauſe de ce phénomène en général. Il eſt bien démontré par le fait même, qu'un cauſtique qui agit

ſur la peau, s'y combine, en détruit le tiſſu, en abſorbe les élémens, en change la nature, & déſorganiſe entièrement cet organe. Si la *cauſticité* eſt l'extrême de la ſaveur, ou même la première & la plus forte des ſaveurs, il eſt évident que celles-ci, quelles qu'elles ſoient, appartiennent véritablement à une tendance à la combinaiſon dans les corps ſapides; que les ſaveurs ſalée, ſucrée, amère, âcre, utineuſe ou alcaline, auſtère, ne ſont que des effets particuliers de l'attraction entre les ſubſtances qui produiſent ces impreſſions & les organes qui les perçoivent; qu'elles ne diffèrent de la *cauſticité* que par l'énergie ou le degré de force; que s'il n'y a pas une véritable combinaiſon chimique entre les corps ſucrés, ſalés, amers, &c. & la peau de la langue ou du palais, au moins il exiſte entr'eux une tendance à ſe combiner, une attraction réciproque; que cette attraction même eſt en partie ſatisfaite par l'acte même du goût, & que c'eſt à cette tendance ſatisfaite par la déguſtation, qu'eſt due la diminution de l'impreſſion produite par ces corps ſapides, à meſure que cette impreſſion ſe prolonge, diminution qui finit par l'inſenſibilité des organes du goût. Voilà autant de vérités nouvelles & utiles à la matière médicale qui découlent d'une ſeule ſource.

En conſidérant enſuite & en comparant toutes les ſubſtances cauſtiques, on voit que les unes ſont ſimples comme le feu, les autres manifeſtement compoſées, mais non connues dans leur compoſition, comme la chaux, les alcalis, les âcres végétaux & animaux. Une troiſième claſſe, la plus nombreuſe de toutes, comprend les matières qui, peu actives par elles-mêmes, relativement à l'effet cauſtique, deviennent par une combinaiſon nouvelle; tels ſont le ſoufre, le phoſphore, & la plupart des ſubſtances métalliques, ſur-tout l'arſenic, l'antimoine, le mercure, le cuivre, l'argent, &c. En conſidérant l'énergie & l'âcreté que prennent ces ſubſtances par la combuſtion, il ſembleroit que la doctrine de Macquer ſur la *cauſticité*, ſouffre quelques atteintes de ces conſidérations. En effet, ces matières ne ſont point cauſtiques par elles-mêmes, & elles le deviennent en ſe combinant à l'oxigène, ou en ſe brûlant. Comment des ſubſtances plus ſimples dans leur premier état, & qui devroient, ſuivant les principes généraux de Macquer, avoir une grande *cauſticité* dans cet état, en prennent-elles une plus conſidérable, ou plutôt paſſent-elles de l'état peu ſapide où elles étoient, à celui de cauſtiques violens, en formant une combinaiſon qui ſemble devoir affoiblir leur ſaveur, en épuiſant leur attraction. Si l'on préſentoit ces conſidérations ſous ce ſeul point de vue, il n'eſt pas douteux qu'elles ſeroient propres à renverſer la théorie de Macquer; mais on va voir par de nouvelles réflexions que ces faits ſont plus propres à confirmer qu'à infirmer cette théorie. Le ſoufre & les matières métalliques ſont des corps ſolides, & les dernières ſur-tout ſont très-denſes. Leurs molécules ſont fort adhérentes les unes aux autres. Lorſqu'on les brûle, ſoit en les chauffant avec le contact de l'air, ſoit en les traitant avec des corps qui contiennent le principe comburant ou l'oxigène, & qui le leur cèdent ſuivant les loix de l'attraction, elles ſe diviſent, elles deviennent ſpécifiquement plus légères, & elles prennent alors une plus grande tendance à la combinaiſon. Auſſi deviennent-elles en même temps plus diſſolubles dans l'eau; quelques-uns, comme le ſoufre & le phoſphore, n'ont point de tendance pour s'unir à l'eau, & elles en acquièrent en ſe brûlant. L'oxigène, le principe comburant ou acidifiant, les convertit en des compoſés ſont différens de ce que ces corps étoient auparavant; & comme la plupart de ces compoſés ſont âcres & cauſtiques, on ſeroit tenté de croire que l'oxigène eſt le principe de la *cauſticité*. En effet, les acides ſont d'autant plus ſapides & puiſſans, qu'ils contiennent plus d'oxigène. L'arſenic & le cuivre ſont des poiſons beaucoup plus actifs dans leur état d'oxides que dans leur état métallique. Le mercure & l'argent ſous leur forme de métal, n'ont point de ſaveur; ils deviennent âcres & venimeux lorſqu'ils ſont combinés avec l'oxigène. Mais quoique ces faits très-nombreux en chimie, & immédiatement applicables à la matière médicale, ſemblent conduire à faire regarder l'oxigène comme le principe de la *cauſticité*, on commettroit une grande erreur, ſi on le prenoit lui-même comme un cauſtique. L'air vital qui quant à ſa baſe peſante, eſt entièrement formé d'oxigène, n'a nulle ſaveur; ce n'eſt donc que comme compoſant, comme combiné au ſoufre, au phoſphore, aux métaux, qu'il devient âcre en donnant à ces corps une extrême ſaveur; c'eſt en les tendant diſſolubles, en déterminant ou en augmentant leur tendance à la combinaiſon, leur attraction pour beaucoup de corps, que l'oxigène rend le ſoufre, le phoſphore, le carbone, les métaux, ſapides & même cauſtiques. Ainſi loin de nuire à la théorie de Macquer, cette conſidération due aux découvertes des modernes, y ajoute de nouvelles forces. L'oxigène n'a à cet égard aucune propriété excluſive; le même phénomène, la même *cauſticité* pourra naître & naîtra réellement dans des compoſés, toutes les fois que la combinaiſon qui ſe formera ſera plus diviſée, plus diſſoluble que les compoſans ne l'étoient eux mêmes; ce qui arrive ſouvent dans les expériences de chimie. (M. Fourcroy.)

CAUSTICUM. (*Mat. méd.*)

Meyer nommoit *cauſticum* ou *acidum pingue*, un être imaginaire qu'il croyoit formé du feu & d'un acide particulier: il lui attribuoit la cauſe de la cauſticité. Il penſoit que ce compoſé, qui ſe formoit ſouvent dans ſon hypothèſe par la ſeule appoſition de pluſieurs corps au feu, paſſoit dans les corps & leur donnoit de la cauſticité. Ainſi quand on calcinoit de la pierre à chaux, des alcalis, quand on brûloit des métaux, ces matières abſorboient l'*acidum pingue*, & devenoient cauſtiques: quand on traitoit les alcalis

par la chaux, celle-ci cédoit aux premiers le *causticum*, les rendoit caustiques, & perdoit elle-même sa saveur. Cette théorie, qui n'étoit qu'une hypothèse ingénieuse & bien suivie dans les faits que l'auteur avoit choisis pour l'établir, a été renversée dans sa naissance par Black, qui a prouvé qu'un phénomène opposé avoit lieu dans la calcination de la pierre à chaux, dans le mélange des alcalis & de la chaux, & par tous les chimistes modernes qui ont fait des expériences sur les métaux; on ne doit donc plus parler de *causticum* en matière médicale, comme on n'en parle plus en chimie. *Voyez* les mots Causticité, Alcalis, Chaux, Calcination, Carbonate, Metaux, Oxides metalliques, Saveur.

(M. Fourcroy.)

CAUSTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *caustiques* sont des substances médicamenteuses, âcres, corrosives, qui, appliquées sur la peau, la consument, la détruisent, la font tomber en escare; c'est pour cela qu'on les a aussi désignées par le nom d'*escarotiques*. (*Voyez* ce mot.) Ce que nous avons dit à l'article Causticité explique en détail en quoi consiste cette action des *caustiques*; nous rappellerons seulement ici que ces substances les plus énergiques de celles qu'on peut employer en médecine, comme elles sont les plus puissans agens de la chimie & des arts chimiques, produisent leur effet, en se combinant avec la substance organique elle-même, en détruisant son tissu, & que c'est par leur forte tendance à la combinaison qu'elles exercent cette action rapide.

Il ne doit être question, dans cet article particulier, que du dénombrement des principaux *caustiques* que l'on emploie en médecine, de leurs effets apparens; & des indications qu'on se propose de remplir en en faisant usage.

Quoique tous les *caustiques* se ressemblent par la propriété qu'ils ont d'agir avec une grande énergie sur le tissu organisé de la peau, ils diffèrent cependant par les degrés mêmes de cette énergie. Les plus violens de tous sont le feu en action, on toutes les matières en feu appliquées sur la peau; son effet est le plus prompt & le plus puissant. Aussi a-t-on distingué les *caustiques* en actuels & potentiels. Les premiers sont:

Le charbon enflammé;
Le fer rougi au feu;
Le cuivre, également rougi au feu;
Le moxa;
Le coton;
Le duvet des plantes cotoneuses;
Le chanvre;

On applique toutes ces substances sur la peau; l'effet des trois premières est instantané. (*Voyez* Cautère actuel.) Les seconds agissent plus lentement; ils dessèchent moins; ils excitent plus de douleur, d'inflammation & de suppuration. (*Voyez* le mot Moxa.)

Les cautères potentiels sont toutes les préparations chimiques, très-âcres & très-caustiques. Tels sont:

La chaux vive;
La potasse;
La soude *caustique*, nommées *pierres à cautère*;
L'ammoniaque pur;
L'acide sulfurique, concentré, improprement appellé *huile de vitriol*;
L'acide nitrique;
Le muriate d'arsenic, nommé *beurre d'arsenic*;
Le muriate d'antimoine sublimé, nommé *beurre d'antimoine*;
Le muriate de mercure suroxigéné, ou *sublimé corrosif*;
La dissolution nitrique de mercure ou l'*eau mercurielle*;
L'oxide de mercure rouge par l'acide nitrique, ou le *précipité rouge*;
Le nitrate de cuivre ou *nitre de Vénus*;
La dissolution nitrique d'argent;
Le nitrate d'argent cristallisé ou les *cristaux de lune*;
Le nitrate d'argent fondu ou la *pierre infernale*.

Les *caustiques* sont employés pour ouvrir des cautères, pour exciter une révulsion rapide, pour détruire une certaine disposition des nerfs & en faire naître une opposée, pour détourner une humeur fixée sur un organe important, pour dissiper des douleurs qui ont résisté à tous les autres remèdes, pour produire une grande commotion par laquelle on puisse espérer de voir arriver un changement dans l'économie animale. Voi à des effets qu'ils ont de commun avec les vésicatoires, les exutoires, les enflammans en général; mais la manière rapide & violente avec laquelle les *caustiques* actuels les produisent, les rend tellement plus actifs, qu'on peut en attendre des routes bien plus remarquables, des altérations bien plus grandes dans l'économie. Aussi est-ce dans les maladies les plus terribles & qui laissoient le moins d'espoir, que les anciens en faisoient le plus d'usage, & c'est dans ces mêmes maux, ainsi que dans les cas où tous les autres moyens ont échoué, que plusieurs modernes en ont recommandé l'application. Tels sont la manie, l'épilepsie, l'apoplexie, la paralysie, le cancer, les douleurs chroniques, les rhumatismes profonds & lents, les vieux ulcères, les caries invétérées, les ankylôses, les exostôses, & beaucoup d'autres maladies anciennes & difficiles à guérir par les moyens ordinaires. Les anciens réussissoient souvent dans ces circonstances, en employant les *caustiques* actuels.

Quant aux *caustiques* potentiels ou aux substances âcres, capables de ronger ou de détruire par une véritable dissolution la peau & les chairs, on les emploie pour consumer en effet les chairs baveuses, les fungus, les bourgeons qui épaississent dans les plaies & qui en empêchent la cicatrice, pour détruire les bords calleux des vieux ulcères & des vieilles fistules, pour changer le fond des premiers, pour emporter des glandes cancéreuses; ce dernier traitement fait entre les mains de quelques personnes de l'art un moyen particulier qui guérit quelquefois les cancers.

Digitized by Google

On les emploie encore pour enlever des tumeurs graiſſeuſes, des loupes, pour ronger les porreaux, les condylomes, les fics & autres tumeurs indolentes & plus ou moins inorganiques, qui affectent ſouvent les organes de la génération, les bords de l'anus, &c. Ils ſervent auſſi pour exciter une inflammation & une ſuppuration dans l'ouverture des cautères; pour détruire & arrêter les effets des virus introduits ſous la peau, dans la morſure de la vipère & des ſerpens venimeux, dans celle des animaux enragés. Des expériences modernes, bien faites, ont prouvé que cette pratique étoit la plus sûre de toutes pour prévenir les funeſtes effets du virus hydrophobique; enfin, les *cauſtiques* forment un des moyens les plus efficaces qu'on puiſſe employer dans un grand nombre de cas où les ſecours ordinaires de la médecine n'ont que peu de ſuccès. Les chirurgiens doivent toujours avoir ſur eux les quatre principaux *cauſtiques* ſuivans qui peuvent ſuffire dans la plupart des cas; ſavoir, le nitrate de mercure ou l'eau mercurielle; le muriate d'antimoine ſublimé, ou beurre d'antimoine; la potaſſe *cauſtique* ou pierre à cautère; le nitrate d'argent fondu, ou la pierre infernale. Ils emploient l'un ou l'autre de ces agens, ſuivant les circonſtances particulières, qui ſeront indiquées à l'article de chacun d'eux. (*Voyez* les mots déſignés & ceux de CAUSTICITÉ, de CAUTÈRE, &c.)

(M. FOURCROY.)

CAUTERE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Matière de l'hygiène ou des choſes improprement appellées *non naturelles*.

Claſſe II. *Applicata*. Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre V. Remèdes externes.

Les *cautères* ont été ſouvent employés très-ridiculement & très-mal-adroitement par des femmelettes, qui ont cru qu'ils pouvoient leur procurer une fraîcheur ſoutenue, dans l'âge où leurs attraits commençoient à ſe flétrir, & où elles vouloient acheter, au prix de la ſanté, ce qu'on ne peut avoir ſans elle. Nous parlerons plus en détail de tous ces moyens contre nature, à l'article des PRÉCAUTIONS EN MÉDECINE. (*Voyez* ce mot.) (M. MACQUART.)

CAUTÈRE ACTUEL. (*Mat. méd.*)

Nous avons dit à l'article CAUSTIQUES, qu'on nomme *cauſtiques actuels* tous les moyens de porter le feu ſur la peau ou ſur les différentes régions du corps humain. Comme l'action de ces médicamens eſt très-rapide, & s'opère pendant l'acte même de l'opération, on a nommé ces moyens *cautères actuels*. (*Voyez* aux mots CHALEUR & FEU les effets qu'on peut attendre & qu'on a obſervés de l'emploi de ces traitemens.) Il ne doit être queſtion ici que des procédés différens qu'on a mis en uſage pour les *cautères actuels*. Le plus ordinairement on déſigne par ce nom des inſtrumens de métal qu'on fait rougir & qu'on applique enſuite ſur les différentes régions qu'on veut cautériſer. Les anciens avoient des *cautères actuels* de cuivre qu'ils fabriquoient de formes différentes, ſuivant les lieux où ils vouloient l'appliquer. On lit dans les anciens auteurs que les groſſeurs & les formes de ces inſtrumens étoient auſſi variées que les régions auxquelles on les deſtinoit. On voit encore dans les arſenaux de chirurgie des *cautères* de toutes ſortes de groſſeur. On les a faits enſuite en fer; il y en avoit de ronds, de pointus, de plats, de cylindriques, de coniques. On deſtinoit les uns à être portés dans les trous des dents cariées, d'autres à cautériſer le crâne, l'angle de l'œil, les os longs, &c. On fabriquoit auſſi des eſpèces d'enveloppes ou de gaines, deſtinées à conduire les *cautères actuels* ſur le lieu même qu'on vouloit brûler, & à en écarter l'impreſſion des parties voiſines. Depuis aſſez long-temps, les *cautères actuels* ſont abandonnés; on ne fait preſque plus d'uſage de ces moyens qu'on a regardés comme trop cruels, & peut-être auſſi guérit-on moins les maladies externes, anciennes & rebelles, que ne le faiſoient les anciens. On a ſubſtitué à cette pratique active, & peut-être mal-à-propos abandonnée, l'uſage du coton, de la laine, du moxa des chinois, que l'on brûle ſur le lieu de la peau où l'on deſire de produire un effet énergique, & ſur-tout dans les douleurs fixes & anciennes. On forme avec du coton ou de la laine un cilindre d'un pouce de hauteur, ſur à-peu-près un égal diamètre; on contient ce cilindre par une bande de linge que l'on ſerre avec du fil; on applique une des baſes de ce cilindre ſur la peau où on l'aſſujettit avec un peu d'eau gommée; on l'allume à l'extrémité oppoſée; on entretient ſa combuſtion en agitant l'air environnant, à l'aide d'un éctan ou d'un éventail; on le fait brûler juſqu'à la peau, qui par ce moyen ſe trouve cautériſée & réduite en eſcare. Cette eſcare tombe au bout de quelques jours, & il s'établit une ſuppuration que l'on fait durer à volonté. Cette pratique eſt ordinairement moins cruelle & moins douloureuſe que le contact du fer ou du cuivre rouge, que le contact de l'eau ou de l'huile bouillante que les anciens employoient; mais elle eſt auſſi d'une efficacité beaucoup moindre. Elle ne convient pas ou ne remplit pas complettement le but qu'on doit ſe propoſer dans les ulcères cancéreux, les caries, &c. Il eſt des cas où l'on ſera obligé de revenir quelque jour à la pratique des anciens, beaucoup trop délaiſſée par la médecine & la chirurgie modernes. C'eſt particulièrement dans les douleurs fixes, lentes & invétérées que la combuſtion du cilindre de coton a les plus grands avantages. Pouteau, célèbre chirurgien de Lyon, a employé ce moyen avec les plus heureux & les plus brillans ſuccès; nous ne ſaurions trop recommander la lecture de la diſſertation ſur ce traitement, contenue dans les Œuvres poſthumes de ce ſavant; nous préſenterons ici quelques-unes des obſervations qui ſont partie de ce mémoire.

Digitized by Google

tendre juſqu'à la veſſie, & occaſionner une rétention totale des urines, qui ne ſortirent, pendant un mois, que par le ſecours de la ſonde. On ne ſauroit décrire une ſituation plus triſte que celle de cette ſœur, à qui l'uſage fréquent & abondant de l'opium donnoit à peine quelque tranquillité; la cuiſſe & la jambe clouées dans un lit, ſans mouvement, étoient dans le deſſéchement, & la mort paroiſſoit également prochaine & à deſirer: lorſque je propoſai à cette ſœur le remède égyptien, la propoſition fut acceptée avec une facilité qui me fit regretter de ne l'avoir pas fait beaucoup plutôt: je fis donc brûler ſur la cuiſſe deux cilindres de coton, placés au foyer des plus vives douleurs. La malade ſupporta cette brûlure ſans paroître la ſentir; dès le même jour elle fut totalement ſoulagée, & en un mois de temps elle fut en état de vaquer à ſes occupations ordinaires; elle reprit même bientôt l'embonpoint que ſa maladie lui avoit fait perdre.

Six mois après cette guériſon, la même ſœur vint me prier de la débarraſſer d'un reſte de douleur qu'elle reſſentoit vers l'os ſacrum, elle n'en avoit point parlé, me dit-elle, juſques-là, parce qu'elle étoit trop peu de choſe, comparée avec celle dont je l'avois délivrée. Le feu fut le remède qu'elle propoſa elle-même, ayant perdu la confiance pour tous les autres; & la brûlure ne l'empêcha pas de remplir les devoirs ordinaires de ſon état. Cette obſervation prouve bien la ſupériorité du feu ſur tous les remèdes.

M. Perron, françois, & chirurgien ordinaire du roi de Pologne, électeur de Saxe, fut attaqué à Warſovie d'une douleur rhumatiſmale derrière l'oreille, immédiatement ſur l'apophyſe maſtoïde; cette douleur le tourmenta cruellement pendant ſix mois, qu'après avoir fait uſage d'une infinité de remèdes, il ſe livra aux chirurgiens de la nation; ils appliquèrent ſur le centre de la douleur trois cautères actuels, avec le fer, & par ce remède le malade fut guéri en peu de temps; il attribuoit l'origine de ſes douleurs aux froids exceſſifs qu'ils avoit toufferts en Pologne.

M. Perron vint à Lyon deux ans après, & en parfaite ſanté, pour y régler des affaires de famille; mais ayant été obligé de marcher le matin pendant deux heures ſur les bords de la Saône, couverte de brouillard, il reſſentit dès le lendemain des douleurs derrière l'oreille; elles augmentèrent enſuite par degrés, à tel point qu'il fallut recourir au laudanum liquide pour lui procurer quelques heures de ſommeil. Une diarrhée continuelle, & des mouvemens convulſifs, qui faiſoient ſouvent plier le corps en avant, l'avoient jetté dans une grande foibleſſe, les ſymptômes étoient les mêmes que ceux qu'il avoit éprouvés à Warſovie. En examinant le ſiège de la douleur, je vis que les tégumens qui recouvrent l'apophyſe maſtoïde étoient un peu rongés & tuméfiés; je propoſai en conſéquence de fendre la peau par une inciſion aſſez étendue & ſuffiſamment profonde pour diviſer le péricrâne: quelques gouttes de pus, qui ſortirent par cette inciſion, diminuèrent d'abord les douleurs, le dégorgement ſe fit avec célérité, & en peu de jours la ſanté fut parfaitement rétablie.

M. Perron, étant à Paris quelques jours après, m'écrivit qu'il avoit encore reſſenti quelques douleurs dans le même endroit; il eſt bon d'obſerver, à cette occaſion, que le côté de la tête, qui avoit été cautériſé à Warſovie, avoit été depuis ce temps à l'abri de toute impreſſion de douleur dans l'attaque qu'il avoit eu en France, l'humeur rhumatiſmale s'étoit jettée ſur le côté oppoſé. Je répondis, en conſéquence, que pour détruire le germe des douleurs dans le côté, qui n'avoit été qu'inciſé, il falloit recourir à l'application du *cautère actuel*, que l'action du feu diſſiperoit les reſtes d'une humeur qui n'avoit pu ſortir toute entière par les lèvres de la plaie. J'ajoutois que M. Perron vérifioit en ſa perſonne un axiome des anciens, dont j'ai vu d'autres exemples; cet axiome apprend que le feu fortifie les parties ſur leſquelles on l'applique, & les met à l'abri du retour de la maladie dont on les a délivrées, *ignis firmat*. Je ne connois pas les raiſons de théorie qui avoient dirigé la pratique des chirurgiens de Warſovie; mais l'événement a paru décider que cette pratique mérite la préférence ſur celle dont j'avois fait uſage.

Ces obſervations ſuffiſent pour faire voir quels avantages on peut retirer du *cautère actuel* en général, ou de la cautériſation par le feu; mais chaque méthode de brûler la peau avec un fer rouge, avec des liquides bouillans, par la combuſtion du coton, &c., paroiſſant avoir une manière d'agir particulière, & des effets différens, nous en traiterons avec plus de détails aux articles CHALEUR, FEU, MOXA, ADUSTION; on y verra ſur-tout que les maux les plus déſeſpérés y trouvent quelquefois des reſſources qu'on attendroit inutilement de tout autre remède.

(M. FOUREROY.)

CAUTÈRE. (Pierre à) (*Mat. méd.*)

On nomme *pierre à cautère* l'alcali fixe, ſoit potaſſe, ſoit ſoude, traité par la chaux, devenu cauſtique par la ſéparation de l'acide carbonique due à cette terre, & évaporé à ſiccité. C'eſt ſa forme ſolide & ſa cauſticité qui l'ont fait déſigner par ce nom. La potaſſe, ou la ſoude, dans cet état appliquées ſur la peau, y agiſſent avec une grande énergie. Ces eſpèces d'alcalis ont, en général, une action diſſolvante très-forte ſur toutes les matières animales, ils fondent & réduiſent en une eſpèce de mucilage le tiſſu cutané, muſculaire & ligamenteux; aucune ſubſtance molle de ce règne ne lui réſiſte. C'eſt en raiſon de cette activité que l'un & l'autre de ces alcalis peut être employé avec ſuccès pour corroder la peau, & y faire une eſcarre dont la chûte laiſſe une cavité. On entretient la ſuppuration

de cette cavité par des corps quelconques qui, en diſtendant ſes parois, s'oppoſent à ſa cicatrice, & le *cautère* eſt alors préparé. (*Voyez* CAUTERE POTENTIEL.)

Quoique l'alcali deſtiné à ouvrir des *cautères* doive avoir une aſſez grande activité pour corroder la peau, il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit parfaitement cauſtique, il ſuffit que la plus grande partie de la matière alcaline ſoit privée d'acide carbonique. S'il étoit indiſpenſable que tout cet alcali fixe fût entièrement privé d'acide carbonique, & parfaitement cauſtique, le procédé que l'on ſuit dans les pharmacies, pour préparer la *pierre à cautère*, ne rempliroit pas bien ce but. On ne traite point la potaſſe ou la ſoude par la chaux avec aſſez de ſoin & d'exactitude, pour enlever tout l'acide carbonique; on évapore la leſſive à l'air, dans des vaſes ouverts & larges; elle abſorbe l'acide carbonique de l'atmoſphère; auſſi la *pierre à cautère* des pharmacies n'eſt rien moins que l'alcali fixe pur & bien cauſtique.

M. Baumé preſcrit de prendre vingt-deux livres de chaux vive, & quinze livres de bonne ſoude d'alicante en poudre groſſière, de mettre les deux matières dans une grande marmite de fer, de verſer pluſieurs ſeaux d'eau; de faire bouillir pendant deux heures en remuant ſouvent, de filtrer la liqueur a travers un linge, de faire bouillir de nouvelle eau ſur le marc deux ou trois fois de ſuite, de réunir toutes les liqueurs, de les faire évaporer juſqu'à la réduction de vingt ou vingt-cinq livres, de filtrer la liqueur trouble pour en ſéparer la terre & les pellicules de chaux qui ſe forment pendant l'évaporation, d'achever de l'évaporer à ſiccité, de fondre l'alcali qu'on en obtient dans un creuſet, & de le couler ſur une plaque de cuivre. Les leſſives multipliées qu'il preſcrit diſſolvent de la chaux & des ſels neutres contenus dans la ſoude; l'évaporation d'une auſſi grande quantité d'eau que celle qu'il conſeille d'employer, facilite l'abſorption de l'acide carbonique atmoſphérique, par l'alcali cauſtique, & l'on voit que l'on doit obtenir une ſoude impure; elle ſuffit cependant d'après l'expérience pour produire la cautériſation. Il étoit impoſſible a M. Baumé, ainſi qu'à tous les auteurs de pharmacie & de chimie, qui ont écrit il y a plus de quinze ans, de donner un procédé plus exact, puiſqu'ils ne ſavoient pas ce qui ſe paſſoit dans la réaction de la chaux & de la ſoude du commerce.

Avant que la théorie de l'air fixe, nommé depuis acide crayeux, & dans ces derniers temps acide carbonique, par les raiſons que nous avons expoſées à l'article de cet acide, fût connue, les auteurs avoient adopté de ſingulières opinions ſur la cauſticité donnée aux alcalis par la chaux. Le plus grand nombre penſoit que dans la préparation de la *pierre à cautère*, la chaux ſe combinoit entièrement à l'alcali, & que c'étoit cette combinaiſon qui jouiſſoit de cette cauſticité. Telle paroiſſoit être ſur-tout l'opinion des médecins de Londres. Dans leur pharmacie ils décrivoient pluſieurs opérations pour préparer des cauſtiques dans leſquels ils font entrer la chaux toute entière mêlée avec les alcalis. Au lieu de leſſiver ce mélange & d'évaporer la leſſive, comme le preſcrivoit le diſpenſaire de Paris, la pharmacopée de Londres donne deux formules de cauſtiques alcalins; l'un qu'elle nomme *cauſtique commun fort*, ou *pierre à cautère*, eſt préparé avec la leſſive des ſavoniers, qu'on fait réduire au quart par l'évaporation, & dans laquelle on jette de la chaux éteinte au moins en partie, aſſez abondamment pour faire du tout une pâte ſolide qu'on conſerve dans un vaiſſeau bien ſec & bien fermé. Cette *pierre à cautère* qui diffère beaucoup de la nôtre par l'addition de la chaux, eſt moins vive & n'attire point autant l'humidité de l'air. L'autre cauſtique nommé par la pharmacopée de Londres *cauſtique commun plus doux*, eſt préparé en mêlant parties égales de ſavon & de chaux vive; celle-ci ne peut pas être réellement cauſtique. Quoique l'eſtimable commentateur françois de cet ouvrage, Pouletier de la Salle, n'ait pas connu exactement la théorie de la cauſticité des alcalis, & qu'il l'ait attribuée ſimplement a l'union de la chaux, le commentaire qu'il a ajouté ſur ces cauſtiques alcalins, contient tant de recherches précieuſes, ſoit ſur les préparations diverſes de *pierres à cautères*, ſoit ſur leur action, que nous croyons devoir le conſigner ici; pour diſtinguer ces détails d'avec ce que nous ajouterons à la ſuite, nous le placerons entre deux grandes parenthèſes.

[Les anciens médecins, dit Pouletier de la Salle, avoient obſervé que le dégorgement qui s'opéroit par le moyen d'un ulcère placé dans différentes parties extérieures, étoit fort ſalutaire dans pluſieurs maladies graves, & qui attaquent des parties intéreſſantes à la vie. C'eſt ainſi qu'Hippocrate remarque que les ulcères de la tête préſervent les enfans de l'épilepſie. Ces obſervations conduiſirent à procurer des ulcères artificiels, dans la vue de détourner d'une partie importante à l'économie animale, l'humeur dont elle étoit ſurchargée, & de lui ménager en même temps une iſſue au-dehors. Le ſeul moyen connu pendant long temps pour remplir ces objets, a été le feu: un fer rouge & embraſé, ou bien une eſpèce de champignon qu'on allumoit, & qu'on laiſſoit brûler ſur la partie ſur laquelle on avoit intention de faire naître un ulcère, étoient les *cauſtiques* qu'on employoit. Quelquefois on ſe ſervoit d'huile bouillante.

Ces moyens qui parurent cruels, quoique plus prompts dans leurs effets que ceux qu'on a employés dans la ſuite pour le même objet, firent chercher des voies plus douces pour produire l'effet qu'on attendoit. On remarqua que de pluſieurs ſubſtances appliquées ſur la peau, les unes en faiſant ſoulever l'épiderme, & le détachant du corps de la peau, produiſoient des veſſies remplies de ſérolité, dont on

on procuroit aiſément la ſortie par la plus légère inciſion. Les autres, plus actives, ou plutôt capables de ronger, agiſſoient ſur la peau à peu-près comme les matières embrâſées, en creuſant & détruiſant la peau, & en y produiſant une *eſcare*, eſpèce de croûte dure dont les bords ſont plus ou moins enflammés, & qui pouvant être détachée, & la partie amenée à ſuppuration par les moyens connus, forme dans la ſuite un ulcère qu'on laiſſoit couler pendant l'eſpace de temps qu'on jugeoit néceſſaire.

Ces différens moyens dont on s'eſt ſervi pour produire un écoulement dans une partie, ont donné lieu à différentes dénominations. En général, on a donné le nom de *cauſtiques* ou d'*eſcarotiques* à toutes les ſubſtances qui paroiſſoient faire une impreſſion de brûlure plus ou moins forte ſur les parties ſur leſquelles elles étoient appliquées. On y a ſubſtitué ſouvent le nom de *cautère*, qui a la même ſignification; mais on ſe ſert auſſi quelquefois de ce dernier terme pour exprimer l'ulcère qui eſt produit par l'action du cauſtique. On a fait deux genres de *cautères*; l'un nommé *actuel*, parce qu'il a une chaleur ſenſible dans le moment qu'on l'applique, comprend le feu proprement dit: les métaux, ſoit en fuſion, ſoit ſeulement rougis au feu, l'huile bouillante, les végétaux qu'on brûle ſur la partie & qu'on y laiſſe conſumer, tels que le coton moxa, &c. l'autre nommé *cautère potentiel*, c'eſt-à-dire qui n'agit pas par une qualité manifeſte, mais qui renferme en lui le pouvoir de brûler & d'ouvrir la place, contient non-ſeulement les acides minéraux concentrés, & les ſels métalliques qui ſont combinés avec ces acides, tels que l'huile de vitriol, l'eſprit de nitre fumant, la pierre infernale lunaire, le beurre d'antimoine, &c. mais encore les alcalis fixes pouſſés au dernier degré de cauſticité.

On voit, par ce que nous venons de dire, qu'on ne doit pas ranger dans la claſſe des *eſcarotiques* ou des *cauſtiques* proprement dits, les ſubſtances ou les préparations qui, ſans produire d'eſcarre, ne font que rougir la peau, & élever l'épiderme en forme de veſſies. Tels ſont les *cantharides*, *l'euphorbe*, &c. quelques ſemences, telles que celles de moutarde, le poivre, &c. Encore moins doit-on donner ce nom aux ſubſtances dont l'action moins violente ne ſe fait ordinairement ſentir que ſur les parties dépouillées de la peau, & ſur les chairs baveuſes, tels que l'alun brûlé, le vitriol, &c. On donne communément à ces derniers le nom de *cathérétiques*, d'un mot grec qui ſignifie *conſumer*; mais ſouvent dans l'uſage ordinaire, on donne ce dernier nom aux *cauſtiques* proprement dits. Parmi ces derniers, nous ne traiterons que de ceux qui nous ſont connus ſous le nom de *potentiels*, & même nous ne parlerons actuellement que des *cauſtiques alcalins*, qui ſeuls ſont l'objet de cet article. Ces *cauſtiques*, connus ordinairement & par-tout ſous le nom de *pierre à cautère*, parce que la forme ſolide ſous laquelle on les prépare, leur donne à-peu-près l'apparence d'une pierre, avoient été nommés PIERRE INFERNALE, *lapis infernalis ſive ſepticus*, dans toutes les pharmacopées angloiſes qui ont paru avant celle dont on donne aujourd'hui la traduction. Cette dénomination de pierre infernale déſigne même encore actuellement en Angleterre, le *cauſtique* préparé avec l'alcali fixe & la chaux. C'eſt dans ce ſens que M. Butler, dans ſon traité pour deſſaler l'eau de la mer, recommande d'employer pour intermède la *pierre infernale*, dénomination ſous laquelle il entend la leſſive des ſavoniers, ou le *cauſtique* de notre pharmacopée. Ce *cauſtique*, ainſi qu'on l'a vu dans le texte, n'eſt que la leſſive deſtinée à former le ſavon, par ſon union avec l'huile, c'eſt-à-dire, un mêlange de cendres alcalines & de chaux qu'on fait bouillir, & auquel on ajoute de la chaux pendant l'ébullition.

Tous les chimiſtes connoiſſent aujourd'hui la propriété qu'ont tous les ſels alcalis de ſe combiner avec une certaine proportion de chaux, & d'acquérir, par ce moyen, une qualité cauſtique, qui ſeroit foible ſans cette addition. On ſait encore que la chaux n'eſt pas la ſeule ſubſtance qui ait cette propriété, & que pluſieurs autres ſubſtances terreuſes abſorbantes peuvent auſſi produire le même effet, en ſe combinant de la même manière avec les ſels alcalis. Nous ferons même remarquer, en parlant de la préparation connue ſous le nom de *lilium de Paracelſe*, que les chaux métalliques ont la même propriété, & que les alcalis, combinés avec ces dernières ſubſtances, n'acquièrent pas moins de cauſticité. Il eſt vrai que ces différentes matières, pour ſe combiner avec les ſubſtances ſalines, exigent des manipulations particulières, à cauſe de la différence de leur état & de leur nature.

La chaux, & ſur-tout la chaux vive, qui n'a pas encore éprouvé le contact de l'air, ou de l'eau, s'unit parfaitement avec les alcalis fixes, en les faiſant bouillir enſemble, ou ſeulement en les laiſſant tremper dans l'eau, ſoit chaude, ſoit froide, quoiqu'en général, en employant l'ébullition, la combinaiſon s'exécute plutôt & plus parfaitement. On connoît que cette combinaiſon eſt faite, ou qu'elle ſe fait, par l'impreſſion d'âcreté cauſtique que fait ſur la langue la liqueur dans laquelle baignent ces ſubſtances. Il eſt vrai que l'ébullition eſt un moyen très-efficace pour faciliter cette combinaiſon, & que, d'ailleurs, l'opération eſt beaucoup plus prompte. Un autre avantage qui en réſulte, eſt qu'on eſt ſûr alors de combiner autant de parties de chaux avec l'alcali, qu'il eſt néceſſaire pour ſa parfaite ſaturation, terme auquel ce nouveau compoſé a acquis toute la cauſticité dont il eſt ſuſceptible. Mais on n'a pas toujours beſoin de *cauſtiques* auſſi forts, il y a même pluſieurs cas où l'on ne doit employer que les eſcarotiques les plus doux. Il eſt donc à deſirer pour les chirurgiens qu'il y ait différentes préparations de *cauſtiques*, doués d'un degré de force plus ou moins grand, ſuivant les circonſtances dans

leſquelles ils doivent les employer. Pour entrer dans ces vues, nous croyons devoir ajouter quelques autres préparations de ſubſtances de ce genre, après les remarques que nous avons à faire ſur le texte de la pharmacopée dont nous donnons la traduction.

La leſſive, que le texte preſcrit d'employer pour la préparation du premier *cauſtique*, déſigné ſous le le nom de *ſcet*, eſt entièrement ſaturée de chaux, & ne diffère pas de celle que preſcrivent la plupart des diſpenſaires, tel que celui de Paris. Les cendres de Ruſſie, dont on ſe ſert pour faire la leſſive de ſavon, contiennent un alcali fixe ſemblable à celui que fourniſſent le tartre & la lie de vin. Ainſi il eſt indifférent d'employer l'un ou l'autre pour cette préparation. Cette leſſive de ſavon, évaporée juſqu'à ſiccité, donneroit une *pierre à cautère*, dont les propriétés ſeroient les mêmes que celles qu'on fait par le procédé preſcrit par le diſpenſaire de Paris. Mais la chaux, que notre texte veut qu'on y ajoute, diminue conſidérablement la cauſticité, & dérange l'ordre de ce compoſé; ce n'eſt plus une *pierre à cautère*, proprement dite, mais une eſpèce de pâte cauſtique, qui ne peut être miſe dans la même claſſe que les *pierres à cautère ordinaires*, parce que ſa force eſt bien moindre.

Nous n'entrerons pas ici dans l'œriologie de l'opération qui nous occupe actuellement; & nous ne tenterons pas d'expliquer comment & pourquoi l'alcali fixe, combiné avec la chaux, acquiert plus de cauſticité. Cette queſtion, intéreſſante pour la chimie, tient trop à la connoiſſance des propriétés alcalines de la chaux, pour pouvoir eſpérer de la réſoudre avant que, par un grand nombre d'expériences, on ait acquis des lumières ſur ce dernier point. C'eſt ainſi que s'exprime un des plus ſavans chimiſtes de nos jours (M. Maequer). Nous nous contenterons, par conſéquent, d'obſerver que tous les artiſtes ſavent que ſi l'on ajoute à l'alcali une trop grande quantité de chaux, le nouveau compoſé qui en réſulte perd beaucoup de la cauſticité que l'alcali fixe a naturellement. Ce n'eſt pas le ſeul exemple que la chimie pourroit fournir de faits à peu près ſemblables. Telle ſubſtance qui, dans une doſe convenable, augmente l'activité d'une autre, employée avec ſurabondance, énerve la force de cette dernière, & lui fait même perdre les propriétés qu'elle avoit auparavant. Il n'eſt donc pas étonnant que la *chaux*, employée en trop grande quantité, faſſe perdre à l'alcali fixe une partie de ſes propriétés. Peut-être la trop grande portion de ſubſtance terreuſe, ajoutée dans cette occaſion, eſt-elle la cauſe de ce phénomène. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt dans la vue d'obtenir un cauſtique plus doux que n'eſt la *pierre à cautère ordinaire*, que le comité s'eſt porté à preſcrire la préparation qu'on a vu dans le texte. Mais on ſait en même temps qu'il ſe rencontre pluſieurs cas, dans la pratique, dans leſquels un cauſtique plus fort (tel que la *pierre à cautère ordinaire*), convient beaucoup mieux; on peut même avancer que cette dernière préparation eſt communément à préférer: par cette raiſon, nous en donnerons le procédé, après avoir ajouté encore quelques réflexions ſur celui de notre texte. Il recommande de ſe ſervir d'une chaux qui aura été conſervée dans un vaiſſeau bien bouché: cette précaution paroît aſſez inutile, parce que ſi le vaiſſeau dans lequel on a gardé la *chaux*, a été exactement fermé, pour que l'humidité de l'air n'ait pu y entrer, la chaux ſera reſtée *vive*, & n'aura rien perdu de ſon âcreté. Il n'y a donc nul avantage à préférer une *chaux* ainſi gardée à la *chaux vive* récente. On ſait qu'on eſt dans l'uſage, dans les laboratoires de chimie, d'enfermer ainſi de la chaux vive dans des bouteilles qu'on a eu ſoin de faire bien ſécher auparavant, & qu'on bouche aſſez exactement pour que l'air extérieur n'y puiſſe avoir aucun accès; par ce moyen on a une chaux vive en tout temps, & qui ne diffère pas de celle qu'on connoît ſous ce nom, lorſqu'on a uſé des précautions que nous venons d'indiquer. Il paroît donc qu'on remplira de même les vues du comité, en mettant dans la leſſive des ſavonniers de la chaux vive, qu'on aura auparavant miſe en poudre, & qu'on aura paſſée au tamis.

Le diſpenſaire de Paris prépare la *pierre à cautère* de la manière ſuivante: prenez cendres gravelées, liv. ij. chaux vive, liv. j. verſez eau bouillante, liv. xvj. filtrez la leſſive par le papier gris, & faites-la évaporer enſuite juſqu'à ſiccité; calcinez-la dans un creuſet juſqu'à ce que la matière ait acquis une fluidité oléagineuſe: verſez alors cette maſſe ſur un marbre qu'on aura fait chauffer auparavant, & coupez-la en morceaux, que vous conſerverez ſéchement, & dans une bouteille bien bouchée.

On peut, pour cette opération qu'on doit regarder comme une des plus exactes, ſe ſervir, comme nous l'avons déjà dit, de la leſſive qui eſt indiquée dans le texte de notre pharmacopée; ou bien on prend des pierres de *chaux vive*, on les met dans une terrine de grès; on les couvre avec des cendres gravelées ou avec de la potaſſe: on peut encore y ſubſtituer un ſel alcali fixe ordinaire & pur: on verſe par-deſſus une ſ. q. d'eau; lorſque la chaux eſt éteinte, & que le tout eſt réduit en pâte, on y ajoute une nouvelle quantité d'eau pour étendre & délayer ſuffiſamment cette matière. On fait ſubir à la leſſive un bouillon; on décante enſuite la liqueur, qui eſt devenue très-cauſtique, on la filtre par le papier gris ſoutenu d'une toile. On évite de ſe ſervir pour la filtration d'aucune étoffe de laine, parce que cette leſſive cauſtique agiſſant avec beaucoup de promptitude ſur les ſubſtances animales, détruiroit entièrement cette étoffe. Le marc qui reſte & qui occupe beaucoup de volume, à cauſe de la grande diviſibilité de la chaux, retient encore beaucoup de parties ſolubles & cauſtiques. Pour les lui enlever entièrement, il faut paſſer deſſus de nouvelle eau chaude à pluſieurs repriſes,

Digitized by Google

& juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que le doigt chargé de cette leſſive, & porté ſur la langue, n'y fait plus ſentir d'âcreté cauſtique. On filtre enſuite toutes ces leſſives, & on les fait évaporer juſqu'à ſiccité dans une marmite de fer ou de cuivre. Les anciens préféroient cette dernière dans la vue d'augmenter la cauſticité de cette préparation; & c'eſt par cette raiſon que quelques diſpenſaires recommandent encore de l'employer. Mais on ſait que cette méthode eſt aſſez inutile; en effet, quand même la leſſive ſe chargeroit pendant l'évaporation de quelques parties de cuivre, la *pierre à cautère* qui en réſulteroit n'en ſeroit pas plus cauſtique. On peut même aſſurer que ſi la leſſive s'étoit chargée de beaucoup de particules cuivreuſes, la pierre qu'on obtiendroit ſeroit beaucoup moins forte, parce que ſon alcalicité dans laquelle réſide la vertu fondante & corroſive, ſeroit par ce moyen bridée en quelque façon, & ſon action diminuée. Lorſque ſon évaporation a été pouſſée au point que la maſſe commence à ſe deſſécher, il faut l'agiter fortement avec une ſpatule ou une verge de fer, afin d'aider plus promptement à la deſſication totale, & empêcher qu'elle ne s'attache aux parois du vaiſſeau. Cette matière étant parfaitement ſéchée, devient griſâtre. Il faut alors l'enlever pendant qu'elle eſt encore chaude; car ſans cette précaution, elle attire l'humidité de l'air avec beaucoup de promptitude. On la met tout de ſuite dans un creuſet, qu'on place dans un fourneau entre les charbons ardens. Cette matière entre très-vîte en fuſion; elle ſe gonfle & bouillonne à cauſe d'un peu d'humidité qu'elle conſerve encore; mais lorſque cette humidité eſt diſſipée, ce qui ne tarde pas d'arriver, la maſſe s'affaiſſe & devient tranquille, & en même temps fluide, comme de l'huile ou de la graiſſe fondue. On enlève alors le creuſet, & on verſe la matière dans le fond d'une baſſine qu'on fait chauffer auparavant, & lorſqu'elle commence à ſe figer, on la coupe avec un couteau, en morceaux longs, ou d'autres figures convenables pour l'uſage. On enferme tout de ſuite ces morceaux dans un flacon de verre bien ſec, on bouche ce flacon le plus exactement qu'il eſt poſſible, & on le conſerve dans un endroit exempt de toute humidité.

La *pierre à cautère* qu'on obtient par ce procédé, eſt ordinairement rare, légère & poreuſe, ce qui la rend très-ſuſceptible de s'abreuver d'humidité. Il arrive par conſéquent quelquefois que venant à tomber en déliqueſcence trop facilement ſur les parties ſur leſquelles on l'applique, elle coule & ſe répand ſur d'autres qu'on voudroit préſerver de ſon impreſſion; ou bien trompant l'attente de celui qui l'emploie, elle creuſe & agit plus vivement qu'on ne veut, & produit des accidens beaucoup plus conſidérables. Il eſt donc à deſirer, dans pluſieurs circonſtances, d'avoir une *pierre à cautère* plus ſolide & plus compacte. L'expérience a appris que l'on peut donner une partie de ces propriétés à celle qui réſulte de l'opération que nous venons de décrire, ſi on la ſoutient long-temps dans cet état de fuſion, dans lequel elle a l'apparence de l'huile: on fera bien même de pouſſer le feu, juſqu'à ce que les bords de la matière commencent à rougir. On la verſe alors ainſi que nous l'avons dit, & on la coupe. On peut être ſûr qu'elle eſt devenue ſolide, au point qu'elle ſe caſſe preſque comme du verre. Nous allons donner encore une autre méthode qui remplira encore mieux ces vues, en fourniſſant une *pierre à cautère* plus ſolide, & en même temps d'une moindre force.

Pren. de bonne eau de chaux nouvellement faite, pinte vj ou liv. xij.
Sel de tartre, onc. iv.

Faites évaporer le mélange juſqu'à ſiccité: enlevez la matière ſaline qui reſtera: faites-la fondre dans un creuſet, & procédez pour le reſte, ainſi qu'on l'a dit plus haut. La *pierre à cautère*, qui en réſultera, ſera liée, polie, très-ſolide & caſſante comme du verre; au lieu d'être griſe comme l'ordinaire, elle ſera d'un blanc plus ou moins verdâtre. Elle agit, à la vérité, moins promptement, parce qu'elle tombe plus difficilement en *deliquium*. Mais cette lenteur dans ſon action, eſt ſouvent utile, parce qu'elle donne au chirurgien le temps de placer & de déplacer le cauſtique, comme il le juge à propos; il a la commodité de le manier aiſément, parce qu'il ſe ſoutient toujours ſolide. L'uſage que nous en avons vu faire, nous a convaincus de ſon utilité. La différence qui ſe trouve dans la *pierre à cautère*, faite par cette dernière opération, vient de ce qu'elle eſt moins ſaturée de parties de chaux. C'eſt auſſi par la même raiſon qu'elle eſt moins cauſtique. Si on vouloit lui donner plus de cauſticité, on la feroit diſſoudre de nouveau dans de l'eau de chaux, où on la repaſſeroit ſur de la chaux vive. Une autre préparation de *pierre à cautère*, qui a à-peu-près les mêmes propriétés, eſt celle dans laquelle on ſubſtitue l'alcali minéral à l'alcali fixe végétal. Comme la leſſive qu'on prépare dans nos manufactures de ſavon en France, contient de la ſoude, on peut très-bien s'en ſervir pour obtenir une *pierre à cautère* de cette eſpèce. Au défaut de cette leſſive, on prend des criſtaux de ſoude; ou les diſſout dans ſ. q. d'eau; on ajoute quelques pierres à chaux; on fait bouillir le mélange. On filtre la leſſive, & on la fait évaporer en procédant comme pour la *pierre à cautère* ordinaire. Nous avons preſcrit de ſe ſervir de criſtaux de ſoude, au lieu de cendres, parce que la ſoude ordinaire, contenant du ſel marin & d'autres ſubſtances étrangères, même quelquefois de l'alcali fixe ordinaire, la maſſe ne ſeroit pas auſſi pure, & n'auroit plus les propriétés qu'on en attend. On ſent aiſément que cette dernière *pierre à cautère* diffère des autres dont nous avons donné la préparation. Lémery a remarqué, avec raiſon, qu'elle n'eſt pas auſſi cauſtique que celle dans laquelle entre l'alcali fixe ordinaire. Son action eſt non-ſeulement plus lente, mais elle creuſe beaucoup moins. Elle n'a-

tire pas l'humidité de l'air, ou du moins, ce n'eſt qu'au bout d'un très-long eſpace de temps. Nous avons gardé pendant près de douze ans des morceaux de ce cauſtique, préparé ainſi avec des cryſtaux de ſoude, ſans qu'ils ſe fuſſent humectés, quoiqu'ils euſſent été conſervés dans un lieu aſſez humide & dans une bouteille fermée avec un ſimple bouchon de liége. On trouve encore, dans les auteurs, d'autres préparations de *pierre à cautère*, dont la force eſt plus ou moins grande, ſuivant les matières qu'on a employées, & la proportion dans laquelle elles ſe trouvent. Souvent on fait des additions qui ne ſervent qu'à diminuer la quantité de l'alcali fixe par une nouvelle combinaiſon qui ſe forme. Telle eſt, par exemple, la *pierre à cautère*, décrite dans Paré, & qu'il nomme *cautère de velours*, *parce que*, dit-il, *il opère ſans douleur, & qu'il lui en avoit coûté une pièce de velours pour acquérir ce ſecret*, qu'il priſoit beaucoup. Pour le former, il employoit les cendres gravelées, celles des tiges de fèves & du bois de chêne, l'*alun* & la pierre à chaux. Cette addition de l'*alun* ſe trouve encore dans les formules de quelques anciens diſpenſaires. Mais on s'apperçoit aiſément que ce ſel doit ſe décompoſer par ſon mélange avec l'alcali fixe, & que l'effet de cette décompoſition eſt de produire du tartre vitriolé par l'union que contracte l'acide vitriolique contenu dans l'*alun*, avec l'alcali fixe que renferment les cendres végétales, & de ſouſtraire, par conſéquent, à la chaux une portion de cet alcali fixe, qui devoit s'unir avec elle & la rendre cauſtique. Le tartre vitriolé eſt totalement inutile à la maſſe, laquelle, dans un volume donné, contient par cette raiſon moins de parties vraiment cauſtiques. Il n'eſt donc pas étonnant que ſon action ſoit plus douce. Mais il y auroit des moyens plus ſimples d'adoucir la maſſe cauſtique, lorſqu'on auroit lieu d'en craindre, dans certains ſujets, la trop grande activité; en y ajoutant, par exemple, des huileux ou des mucilagineux, on bridetoit certainement ſa cauſticité. On peut employer auſſi, dans ces cas, le ſecond cauſtique du texte de notre pharmacopée, dont l'acrimonie eſt diminuée par l'addition des ſubſtances graſſes qui entrent dans la compoſition du *ſavon noir*, qui en fait la baſe. Il y a d'autres pharmacopées, dans leſquelles on a eu en vue de brider l'action du *cauſtique* par les *calmans*, & même par des narcotiques; apparemment, dans l'eſpérance de ſauver au malade la douleur & le ſentiment de brûlure que cauſent preſque toujours les cauſtiques alcalins, & preſque tous les autres. On a cru pouvoir engourdir la partie ſur laquelle on les applique, par les ſubſtances qu'on leur ajoutoit. On en trouve un exemple dans le diſpenſaire de Berlin. On y prépare le *cautère potentiel*, auquel on donne le nom d'*indolent*, avec parties égales de cendres de bois ordinaire & de celles de genévrier. On en fait la leſſive avec ſuffiſante quantité d'eau, & on diſſout avec cette leſſive une certaine quantité d'*opium*. On ajoute cette diſſolution opiatique pendant l'évaporation de la leſſive principale, qu'on réduit ſous une forme sèche, en continuant de faire évaporer toute l'humidité qu'elle contient. Ce cauſtique porte auſſi le nom de *Sutorius*, qu'on dit avoir été chirurgien d'grande réputation dans la ville de Halle en Souabe, & s'être ſervi de ce cauſtique avec ſuccès. M. Schultz, que je viens de citer, ajoute que ce cauſtique avoit déjà été décrit par Heurnius, (Method. prax. lib. I.) & que Félix Plater en avoit fait mention; mais, 1°. on peut douter, avec grande raiſon, que l'opium qu'on ajoute agiſſe par une qualité vraiment ſédative, lorſqu'il eſt mêlé avec une ſubſtance capable de ronger les parties ſur leſquelles on l'applique. En effet, ſans entrer dans la diſcuſſion & l'examen des effets de l'opium appliqué extérieurement; application qu'on ſait être quelquefois ſuivie de la rougeur de la peau, lorſqu'il eſt employé en ſubſtance, & dans une doſe un peu forte; ou l'opium amortira l'action du cauſtique, & alors, ce dernier ne produira pas l'effet pour lequel on l'emploie; ou bien, il n'arrêtera pas ſon action, & alors, il devient inutile. 2°. La préparation cauſtique du diſpenſaire de Berlin, que nous venons de rapporter, paroît n'être qu'un alcali non purifié, tel que celui qu'on retire des cendres des végétaux ordinaires, ſemblable à l'alcali de la potaſſe, qui contient, ainſi qu'on le ſait, différens ſels neutres, & ne poſſède pas, par conſéquent, les propriétés des vrais alcalis, amenés au degré de pureté dont ils ſont ſuſceptibles. 3°. On n'emploie pas de *chaux*, qui cependant eſt ſi néceſſaire pour donner aux alcalis fixes, même purifiés, le degré de cauſticité qu'on déſire dans les cas pour leſquels ils ſont employés. Il n'eſt donc pas étonnant que ce cauſtique agiſſe avec la plus grande douceur, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'attribuer à l'opium le peu de douleur qu'il cauſe; mais en même temps, on paroît bien fondé à douter des effets qu'on doit en attendre.

Lorſque nous avons traité des alcalis fixes, nous avons remarqué que ces ſels, fort avides d'attirer l'humidité, s'en imbiboient encore avec plus de promptitude, ſi, par la calcination, on les avoit privés de celle qu'ils pouvoient encore contenir, & qu'on les eût portés au dernier degré de deſſéchement. La chaux, qui a quelques propriétés analogues à celles des alcalis fixes, leur reſſemble auſſi dans ce dernier point; mais ces deux ſubſtances, unies enſemble, deviennent encore plus ſuſceptibles de ſe ſaiſir de l'humidité qui ſe trouve dans les corps qui les environnent. Ainſi, lorſqu'un alcali fixe (ſurtout végétal) aiguiſé par la chaux, telle que notre *pierre à cautère*, eſt appliqué ſur une partie du corps animal, il commencera par pomper l'humidité de cette partie, laquelle ſe deſſéchera en perdant le liquide qu'elle contenoit. L'exſiccation augmentera, cette partie ſe durcira de plus en plus; & ainſi que par l'action du feu, il s'y formera une croûte dure, portant une impreſſion de brûlure, & qui s'étendra plus ou moins, ſuivant la force du cauſtique & la diſpoſition particulière de la partie. En même temps, l'action organique étant preſque détruite dans la

plaque dure où ſe forme le deſſéchement, les fluides ne pourront plus y aborder. Le ſang qui doit y circuler, ſera donc obligé de s'arrêter dans les vaiſſeaux qui avoiſinent cette partie, dans laquelle ſe trouve l'obſtacle, & de dériver dans les vaiſſeaux collatéraux dont il étendra les parois. Il ſe formera donc autour des bords de l'eſcare une eſpèce d'érésipèle, & ces bords ſeront plus rouges & plus gonflés. Le cauſtique continuant d'agir & d'attirer, pour ainſi dire, toute l'humidité dont il peut être ſuſceptible, détruira & rongera l'endroit ſur lequel il étoit immédiatement appliqué. Lorſque l'endroit de la peau, ſur lequel poſoit le cauſtique alcalin, aura été détruit, ſi on n'arrête pas l'action de ce ſel diſſous par l'humidité dont il s'eſt imbibé, il s'inſinuera facilement ſur les feuillets du tiſſu cellulaire, ſi intimement uni à la peau, ſous laquelle il eſt placé. Les lames membraneuſes dont ce tiſſu eſt compoſé, ſont ſi minces, qu'elles ne peuvent oppoſer qu'une légère réſiſtance à l'action de ce ſel. La ſubſtance huileuſe, contenue dans les cellules, s'épancheca bientôt, & s'uniſſant à la diſſolution cauſtique, elle formera une eſpèce de ſavon imparfait qui paroîtra ſous la forme d'une bouillie épaiſſe, & compoſée en partie des débris des membranes qui auront été détruites. Ce nouveau compoſé, quoique beaucoup moins cauſtique, ſera cependant encore capable de faire éprouver ſon impreſſion aux parties molles qui ſeront expoſées à ſon action. Telle eſt à-peu-près l'idée du méchaniſme par lequel agiſſent les cauſtiques. On en a des exemples dans quelques arts, & ſur-tout dans l'apprêt des peaux. On ſait que pour les dégraiſſer & détacher les poils, on emploie une leſſive de cendres alcalines, auxquelles on joint de la chaux. Quoique dans cette occaſion les ſels ſoient diſſous dans une certaine portion d'eau, qui diminue par conſéquent leur tendance à s'imbiber d'humidité, ainſi que leur force, les parties ſalines ne ſont cependant pas encore étendues dans une aſſez grande quantité de liquide, pour qu'elles ne puiſſent pas s'en charger encore, & l'enlever aux corps ſur leſquels on les applique. Dans le même temps que ces ſels cauſtiques, en deſſéchant le tiſſu des peaux, rompent l'union des poils qui s'y implantoient; ils s'unifient aux parties graiſſeuſes qui étoient restées attachées à ces peaux, & les rendent miſcibles à l'eau, qui les enlève enſuite facilement. Les peaux, retirées de la leſſive & égouttées, ont tellement perdu leur humidité, & deviennent ſi roides, qu'on eſt obligé de leur redonner de l'onctuoſité pour les rendre maniables, & leur procurer la ſouplieſſe qui leur eſt néceſſaire pour les uſages auxquels on les deſtine: mais ſi la leſſive eſt trop forte, ou qu'on y laiſſe tremper trop long-temps les peaux, elles ſont rongées, & leur tiſſu ſe trouve attaqué, & ſouvent même détruit. Cet effet de la leſſive cauſtique ſur les peaux des animaux, connu de tous les temps par les ouvriers, démontre bien clairement que l'action organique, ou ce qu'on nomme *vis vitæ*, n'eſt nullement néceſſaire à l'opération des *cauſtiques alcalins*, & qu'ils diffèrent très-fort en ce point de pluſieurs eathérétiques, & ſur-tout des épiſpaſtiques.

Pluſieurs auteurs anciens ont cependant cru que le *cautere potentiel* ne pouvoit agir que ſur le ſujet vivant. On trouve la même opinion dans quelques auteurs modernes, qui ont parlé, ainſi que les premiers, ſans avoir obſervé les faits. Quoique ce que nous venons de dire paroiſſe ſuffire pour détruire cette opinion erronée, nous avons cru devoir encore nous aſſurer de ce fait par pluſieurs expériences. Elles ont été répétées pluſieurs fois par M. Suë le père. Les obſervations qu'il a faites dans ſes expériences particulières, & qu'il a bien voulu nous communiquer, ſe ſont trouvées entièrement conformes à celles que nous avions faites; ainſi nous les confondrons avec les nôtres. Ces expériences renferment quelques phénomènes aſſez ſinguliers, pour que nous croyions devoir en rendre compte. Mais il nous paroît ſuperflu de les rapporter en détail, & nous nous contenterons d'en donner le réſultat; nous ferons ſeulement mention de quelques différences que nous avons remarquées, quoiqu'elles ſoient très-légères; nous obſerverons encore que ces expériences ont été faites ſur des cadavres de différent ſexe, & de différens âges, depuis ſix ans juſqu'à ſoixante, ſans que les réſultats aient produit de grandes varietés; nous avons employé un morceau de *pierre à cautère*, faite ſuivant le procédé du diſpenſaire de Paris, dont nous avons donné la formule; nous l'avons appliqué ſur le bras, ou ſur la jambe d'un cadavre, & quelquefois ſur ces deux parties en même-temps: nous avions ſoin pareillement d'humecter très-légèrement l'endroit de la ſuperficie de la peau, ſur lequel le *cautère* étoit poſé. On en ſent aiſément la raiſon. Dans la crainte que le *cautère* ne ſe dérangeât, nous nous ſommes toujours ſervi d'un emplâtre fenêſtré, & nous avons mis par-deſſus le cauſtique des compreſſes, & un appareil ſemblable à celui qu'on emploie ſur le vivant. Nous avons ordinairement laiſſé cet appareil pendant vingt-quatre heures; nous avons même été quelquefois obligés de le laiſſer quelques heures de plus, ſur-tout dans les ſujets ſecs & émaciés, parce que l'effet du *cautère*, quoique ſenſible dans ces derniers au bout de vingt-quatre heures, & même quelquefois plutôt, en général n'étoit pas auſſi prompt, ni auſſi marqué, que dans les ſujets gras & humides. En levant l'appareil, nous avons toujours trouvé l'eſcare bien formée, & ordinairement un trou au milieu, lequel traverſoit le tiſſu de la peau, & par lequel l'impreſſion du *cautère* s'étoit portée juſqu'au tiſſu cellulaire. Une obſervation qui paroît mériter attention, & que nous avons conſtamment faite ſur tous les cadavres ſur leſquels nous avons appliqué des *pierres à cautère*, eſt que l'eſcare étoit toujours bordée d'un cercle rouge, ſemblable à celui qu'on remarque autour de l'eſcare que produit la *pierre à cautère* dans les ſujets vivans ſur leſquels on l'applique. Ce cercle s'eſt trouvé plus ou moins marqué dans différens cadavres. En général, on l'appercoit

evoit plus diſtinctement dans les jeunes ſujets que dans ceux qui étoient plus avancés en âge. Son rouge étoit auſſi plus ou moins livide. Dans quelques-uns ce rouge étoit très-vif, & aſſez ſemblable à celui des phlegmons érélipélateux. D'après ces dernières obſervations, ne pourroit-on pas raiſonnablement douter que la rougeur même vive d'une partie ſoit toujours un ſigne de l'inflammation proprement dite? Ne peut-on pas au contraire en conclure qu'une partie rougit ſouvent par des cauſes très-différentes de celles qu'on a coutume d'aſſigner, tels que l'éré-thiſme, l'augmentation de la force ſyſtaltique des vaiſſeaux, ſur-tout des capillaires artériels, la trop grande denſité des globules ſanguins, & pluſieurs autres ſemblables que nous ſommes très-éloignés de vouloir combattre en général, puiſque nous ne doutons pas de leur exiſtence prouvée par des obſervations inconteſtables? Mais n'etend-on pas trop ſouvent ces cauſes? Ne les confond-t-on pas avec d'autres qui leur ſont diamétralement oppoſées, quoique pluſieurs de leurs effets paroiſſent d'abord les mêmes? On ne doit pas s'étonner que, dans les expérienees que nous venons de rapporter, l'actinn de la *pierre à cautère*, quoique la même pour les effets, ſoit cependant plus lente que dans le vivant. En effet, la vapeur humide & chaude qui, dans le temps de la vie, s'échappe continuellement par les pores de la peau, eſt un véhicule capable d'accélérer l'action de ce cauſtique, en le diſſolvant peu à peu, & en lui facilitant le moyen d'attaquer le tiſſu des parties. On trouve, dans un mémoire de feu M. Petit, le médecin, deux expérienees que cet académicien a faites ſur le cadavre avec la *pierre à cautère*. M. Petit n'a pas ſuivi la même méthode que nous avons expoſée, paroiſſant douter, ſur la parole très-incertaine de Vanhelmont, que la *pierre à cautère* pût agir ſur le cadavre: il ne l'a pas appliquée ſur l'épiderme; mais il a mis une petite portion de *pierre à cautère* ſur une partie de cadavre, & a recouvert ce cauſtique d'un morceau de peau qu'il a adapté de maniere que le côté graiſſeux portoit ſur le cauſtique. Au bout de quinze jours, il a trouvé ce cauſtique fondu, & a obſervé en même temps que la peau étoit en bouillie. Il ne fait pas mention d'eſcare, & l'on ne doit pas en être étonné, après la deſcription que nous venons de faire de ſa manière de procéder. La *pierre cauſtique*, miſe ſur une partie de peau iſolée & fondue par la graiſſe dont elle étoit environnée, & avec laquelle elle s'eſt mêlée, a dû ſimplement macérer cet endroit de la peau, &, aidée du mouvement de la putréfaction, la réduire en une eſpèce de bouillie. Mais une circonſtance que nous ne devons pas omettre, & qui confirme ce que nous avons obſervé, c'eſt que M. Petit remarqua que la graiſſe dans laquelle nageoit, pour ainſi dire, la *pierre à cautère*, étoit devenue rougeâtre.

Tels ſont les détails intéreſſans conſignés dans le commentaire de la pharmacopée de Londres. Poulletier de la Salle y a décrit avec ſoin les phénomènes de l'action de l'alcali cauſtique; il a donné une hiſtoire intéreſſante des principales recettes de cauſtiques preſcrits dans diverſes pharmacopées; on peut dire que ſon article eſt un traité preſque complet des différens cauſtiques alcalins, & des effets qu'ils peuvent produire. A ces premiers détails il en a joint d'autres ſur les différens cas où l'on doit ſe ſervir de la *pierre à cautère*; il donne les moyens de l'employer avec ſuccès; il indique les avantages & les inconvéniens du *cautère*, les circonſtances qui promettent, & celles qui refuſent l'eſpoir du ſuccès, celles même où leur application peut être dangereuſe; mais ces préceptes ne ſont pas directement relatifs à la *pierre à cautère*, ou à l'alcali fixe cauſtique, conſidéré comme tel; ils appartiennent autant à tout autre moyen d'ouvrir la peau, & à l'hiſtoire générale du *cautère potentiel*. Auſſi nous les avons conſignés dans ce dernier article.

Après Poulletier de la Salle, l'auteur qui a le mieux écrit ſur la préparation de la *pierre à cautère*, & qui a donné un procédé utile pour l'obtenir aſſez pure, eſt Bucquet. Nous offrirons ici la deſcription de ce procédé avantageux inſéré dans le recueil des mémoires de la ſociété royale de Médecine, années 1777 & 1778, page 264 de l'hiſtoire. En ſe reportant au temps où il a été donné, il y a treize à quatorze ans, on verra qu'il étoit impoſſible d'avoir des idées plus ſaines & plus exactes, & que ce procédé eſt encore aujourd'hui un des meilleurs que l'on puiſſe pratiquer. Il ſervira d'ailleurs à corriger quelques erreurs de l'article de Poulletier.

L'action des médicamens, dit ce médecin, ne peut être conſtante, qu'autant que leur préparation eſt uniforme. C'eſt une vérité ſur laquelle tous les médecins ſont parfaitement d'accord, & c'eſt dans cette intention que les différentes facultés de médecine ont rédigé des diſpenſaires que les pharmaciens ſont obligés de ſuivre, & dont ils ne doivent pas s'écarter. Ces diſpenſaires, faits d'après les meilleurs auteurs, contiennent, au moment où ils paroiſſent, les procédés chimiques, les plus ſûrs & les plus parfaits; mais ils vieilliſſent après un temps plus ou moins long, & ils doivent être réformés. La chimie qui fait tous les jours de nouveaux progrès, qui s'éclaire de plus en plus ſur la compoſition des ſubſtances naturelles, qui approfondit davantage l'æriologie des combinaiſons, ne peut manquer de perfectionner ſes procédés: & les médecins doivent d'autant plus accueillir ces nouvelles connoiſſances, qu'elles s'appliquent à des remèdes plus actifs ou d'un emploi journalier.

La *pierre à cautère* eſt dans ce cas. Les chirurgiens s'en ſervent fréquemment pour entamer la peau, y former une eſcare, & par l'inflammation qui en eſt la ſuite, détourner une humeur nuiſible de quelque viſcère important, & l'attirer au-dehors. La *pierre à cautère* eſt auſſi ſouvent employée pour ouvrir les tumeurs qui ſe forment dans le voiſinage des glandes

parotides & maxillaires, vers la fin des fièvres putrides & malignes ; c'eſt ſurtout lorſque ces ſortes de tumeurs ont beſoin d'être ouvertes avant que la ſuppuration y ſoit parfaitement établie, & lorſque l'inſtrument tranchant ne peut être mis en uſage, que les cauſtiques deviennent utiles. Ils déterminent par leur action un plus grand abord de matières vers le lieu auquel on les applique, & rendent l'évacuation critique plus sûre & plus complette.

On ſent, du reſte, combien il eſt important, dans cette occaſion, que le remède jouiſſe de toute ſon énergie, & quel avantage il y a d'employer la *pierre à cautère* la plus cauſtique qu'il ſoit poſſible de ſe procurer.

Le peu de connoiſſances qu'on a eues juſqu'à préſent de la nature de la *pierre à cautère* & des phénomènes qui ſe produiſent dans ſa préparation, a été cauſe qu'il n'exiſte aucun procédé parfait & conſtant pour avoir cette combinaiſon auſſi bonne qu'on puiſſe ſe la procurer. On ſavoit ſeulement que la chaux vive, mêlée avec les ſels fixes de tartre & de ſoude, les rendoit plus cauſtiques ; mais on ignoroit pourquoi cette augmentation de cauſticité avoit lieu. Les ſels fixes de tartre & de ſoude étant regardés comme de purs alcalis, pluſieurs chimiſtes penſoient que la chaux vive ne les rendoit plus actifs, qu'en y portant des parties de feu : cette opinion a été preſque générale. Cependant, M. Baron, dans les notes qu'il a ajoutées à la chimie de Lémery, a ouvert un autre avis ; il a cru que le tartre vitriolé qui exiſte dans les cendres gravelées, en ſe combinant avec la ſélénite que contient la chaux vive, produiſoit la cauſticité de la *pierre à cautère*. En conſéquence, il approuve la préférence que Lémery donne aux cendres gravelées ſur tous les autres ſels fixes de la même nature.

Un grand nombre de faits chimiques, rigoureuſement démontrés, ne me permet pas d'admettre le ſentiment de M. Baron. Il me fait croire même que le procédé de Lémery n'eſt pas celui qui donne la meilleure *pierre à cautère*.

1°. La *pierre à cautère* ne contient ni parties de feu, ni parties de chaux, ni tartre vitriolé, ni ſélénite : mais elle ne doit être qu'un ſel alcali très-pur, & ſa cauſticité eſt en raiſon de ſa ſimplicité.

2°. La chaux vive ne retient pas plus de parties du feu qui a ſervi à la calciner, que les autres corps qui ont été chauffés ne retiennent cet élément. Lorſque la chaux eſt bien pure, elle ne contient pas de ſélénite ; & ſi par haſard, quelques morceaux de chaux retiennent un peu de ce ſel, il ne peut entrer dans la formation de la *pierre à cautère*.

3°. Les ſels fixes de tartre & de ſoude ne ſont point des ſels alcalis, comme on l'a toujours penſé ; mais de véritables ſels neutres, formés d'un alcali fixe & d'un acide particulier, que M. Prieſtley & pluſieurs phyſiciens ont nommé improprement *air fixé*, & que j'appelle *acide crayeux*, parce qu'on le retire de la craie & des matières calcaires, comme on tire l'acide vitriolique des vitriols, l'acide nitreux du nitre, & l'acide marin du ſel marin.

4°. Les matières calcaires, expoſées à l'action du feu, n'y éprouvent d'autre altération que la ſouſtraction de l'eau qu'elles contiennent, & la perte de l'acide crayeux dont elles ſont plus ou moins parfaitement ſaturées ; en ſorte que la bonté & la vivacité de la chaux ſont toujours, en raiſon de la durée de la calcination & de la diſſipation, plus ou moins parfaite de l'acide crayeux.

5°. Enfin, la chaux vive ayant plus d'affinité avec l'acide crayeux que n'en ont les ſels alcalis, elle décompoſe les ſels fixes de tartre & de ſoude en leur enlevant l'acide qu'ils contenoient.

Ces vérités chimiques étant bien conſtatées, il eſt aiſé d'en faire l'application au procédé de Lémery.

Il conſiſte à prendre deux livres de cendres gravelées & une livre de chaux vive, que l'on mêle enſemble dans un vaiſſeau convenable. On arroſe le mélange peu-à-peu avec huit pintes d'eau chaude ; on jette le tout ſur un filtre pour ſéparer la leſſive qu'on fait évaporer à ſiccité dans un vaiſſeau de cuivre. Le réſidu de cette leſſive, fondu dans un creuſet, & coulé ſur une pierre chaude, forme la *pierre à cautère*.

Ce procédé eſt défectueux preſque dans tous les points.

1°. Les cendres gravelées ne ſont point préférables aux autres ſels fixes de même nature ; elles ne peuvent fournir de la *pierre à cautère* qu'en raiſon de l'alcali fixe ſaturé d'acide crayeux qu'elles contiennent. Le tartre vitriolé qui s'y trouve, n'eſt qu'une impureté de plus, qui heureuſement n'entre pas dans la compoſition de la *pierre à cautère* ; car ſans cela, il faudroit l'ôter ſoigneuſement.

2°. La quantité de chaux n'eſt pas ſuffiſante pour décompoſer tout le ſel fixe : il en reſte toujours une quantité plus ou moins grande qui demeure unie avec l'acide crayeux, & cette quantité varie ſelon que les cendres gravelées contenoient plus ou moins de tartre vitriolé, ſelon la pureté de la chaux & ſon degré de vivacité : en ſorte que la *pierre à cautère* eſt d'autant moins cauſtique, qu'on a employé, pour la faire, de la chaux plus mal calcinée ou plus vieille.

3°. Les huit pintes d'eau chaude qui ſervent à leſſiver le mélange, ne ſont pas, à beaucoup près, ſuffiſantes pour enlever tout l'alcali cauſtique. Il en

Digitized by Google

reſte encore dans la chaux, & il faut la leſſiver de nouveau avec une quantité égale d'eau bouillante.

4°. L'expérience m'a prouvé, & c'eſt un fait connu de tous les chimiſtes, que pendant l'évaporation de la leſſive cauſtique qui ſe fait à l'air libre & dans des vaiſſeaux ouverts, elle reprend une portion de l'acide qu'elle avoit perdu, & fait effervescence avec les acides.

J'ai préparé de la *pierre à cautère*, ſuivant le procédé de Lémery, en employant de la chaux très-vive, & que j'avois tenue rouge pendant plus d'une heure. Je n'ai obtenu qu'une leſſive fort rouſſe, qui faiſoit encore effervescence avec les acides, & qui laiſſoit dépoſer une grande quantité de flocons terreux, lorſqu'on eſſayoit de la ſaturer. Cette leſſive, concentrée par l'évaporation à l'air libre, faiſoit une très vive effervescence, & la *pierre à cautère* qu'elle produiſoit, faiſoit également effervescence, lorſqu'après l'avoir diſſoute dans l'eau, on lui appliquoit un autre acide.

On obtient une *pierre à cautère* beaucoup meilleure par le procédé ſuivant : on prend deux livres de chaux bien vive & ſortant du four ; on la met dans un vaiſſeau convenable, & on l'arroſe avec un peu d'eau froide. Cette eau eſt promptement abſorbée : la chaux ſe gonfle, ſe fendille & ſe briſe, lorſqu'elle eſt bien chaude. On ajoute une livre de ſel fixe de tartre ou tout autre de la même nature, & on verſe aſſez d'eau pour former une pâte qui entre d'elle-même en ébullition. A meſure que cette pâte ſe sèche, on ajoute de nouvelle eau ; enfin, lorſque le mélange ſe refroidit, on le délaye avec le reſte de l'eau dont la quantité doit être de ſeize pintes. On jette le tout ſur un filtre de papier ſoutenu ſur une toile : on a environ douze pintes d'une leſſive beaucoup plus claire, & moins colorée que celle qu'on retire dans l'opération de Lémery. Comme cette leſſive n'a point entraîné tout l'alcali, il faut laver la matière reſtée ſur le filtre avec quatre pintes d'eau bouillante, & filtrer comme la première fois. Les deux leſſives ſont très-cauſtiques ; elles ne font pas la moindre effervescence avec les acides, & ne laiſſent point précipiter de flocons terreux, ſenſibles. Si on les fait évaporer à l'air libre, & qu'on fonde le réſidu dans un creuſet, on obtient une *pierre à cautère* plus déliquescente & plus cauſtique que la *pierre à cautère* ordinaire ; mais elle n'eſt pas encore parfaite, parce qu'elle a repris un peu d'acide pendant l'évaporation qui s'eſt faite à l'air ; cependant, elle peut ſervir dans beaucoup d'occaſions.

Lorſque je deſire avoir une *pierre à cautère*, parfaitement cauſtique, ou un alcali fixe très-pur, pour les expériences délicates de la chimie, j'ajoute à la leſſive filtrée, dont j'ai parlé plus haut, deux livres de nouvelle chaux bien vive, lorſqu'elle eſt éteinte & que la chaleur eſt tombée ; je filtre de nouveau la liqueur qui paſſe parfaitement blanche & ſans couleur. Cette ſeconde quantité de chaux ne ſert point à rendre la liqueur plus cauſtique ; mais elle la dépouille de toute ſa couleur, & fait qu'elle ne laiſſe abſolument rien précipiter, lorſqu'on la mêle avec les acides. Je verſe la leſſive cauſtique dans une cornue de verre que je place dans un fourneau de réverbère. Il reſte dans le fond de la cornue un ſel blanc, très cauſtique, ce ſel attire l'humidité de l'air bien plus puiſſamment que ne fait la *pierre à cautère*. Si on le diſſout dans l'eau, il produit beaucoup de chaleur, & cette diſſolution ne fait pas la plus légère effervescence avec les acides ; en un mot, ce ſel eſt une véritable *pierre à cautère*. J'en ai appliqué ſur ma peau : elle eſt devenue rouge & s'eſt enflammée en moitié moins de temps qu'il n'en a fallu à la *pierre à cautère* pour produire le même effet.

Je ne fais pas fondre le réſidu ſalin de la leſſive cauſtique, parce que cette fuſion n'augmente en rien la cauſticité, & que d'ailleurs, une grande partie du ſel paſſant à travers les pores du creuſet, on éprouve un déchet conſidérable.

On m'objectera, peut-être, que la méthode que je propoſe eſt plus longue & plus diſpendieuſe que celle de Lémery, puiſque j'emploie plus de chaux, & une cornue de verre, & qu'il faut ſoigner une diſtillation longue & ennuyeuſe. Je conviens de ces inconvéniens, mais ils me paroiſſent balancés par l'avantage d'obtenir un produit plus pur & plus conſidérable.

Une autre objection, non moins importante que la première, c'eſt qu'il eſt des cas dans leſquels on peut craindre d'employer un cauſtique trop actif. A cela je réponds qu'on peut en diminuer l'action, en le mêlant avec des poudres abſorbantes, & en le réduiſant ſous la forme de trochiſques, comme on fait les trochiſques eſcarotiques ou ceux de minium. On a, dans tous les cas, un médicament dont la force eſt connue & déterminée ; avantage précieux dans la pratique de la médecine.

Ce procédé de Bucquet fournit un alcali fixe aſſez pur & aſſez cauſtique ; mais il a en effet, & comme il l'a dit lui-même, l'inconvénient d'être long & diſpendieux. Il en exiſte un qui peut balancer celui de Bucquet, & qui, s'il n'eſt auſſi diſpendieux, eſt au moins beaucoup plus court ; il fournit d'ailleurs un alcali fixe, potaſſe ou ſoude, plus pur encore que le procédé précédent, puiſque M. Berthollet, qui l'a découvert, l'emploie pour ſe procurer l'une & l'autre de ces ſubſtances dans le plus grand état de pureté, & telles qu'il faut les avoir pour les expériences délicates de la chimie. On prend la potaſſe, ou la ſoude, purifiées & calcinées aſſez fortement dans un creuſet, pour qu'elles aient perdu la plus grande partie de l'acide carbonique qu'elles contenoient naturellement,

Digitized by Google

turellement. On verſe ſur ces alcalis, réduits en poudre, & mis dans des matras, quatre ou ſix fois leur poids d'alcool rectifié; on fait chauffer cette liqueur, en ayant ſoin d'agiter le vaſe, pour faciliter la diſſolution des alcalis; on voit celle-ci s'opérer; on laiſſe refroidir cette diſſolution, qui prend ordinairement une teinte rouge plus ou moins foncée, après l'avoir décantée de deſſus la portion non diſſoute des alcalis: elle dépoſe, par le refroidiſſement, des criſtaux en grandes lames, de potaſſe ou de ſoude cauſtique; on l'évapore enſuite dans une cucurbite de verre recouverte du chapiteau, afin de recueillir l'alcool, qui reſſert à de nouvelles préparations. L'alcali fixe, qu'on obtient par ce procédé, eſt parfaitement pur & cauſtique; car il n'y a que cet alcali pur de ſoluble dans l'alcool; le carbonate de potaſſe, & celui de ſoude, ne ſont point diſſolubles dans ce liquide, & reſtent au fond du matras pendant que la diſſolution s'opère. De tous les procédés propres à obtenir les alcalis fixes cauſtiques, celui-ci eſt le plus certain & le plus court. On peut l'employer pour purifier la *pierre à cautere* préparée par le moyen ordinaire. Comme cet alcali eſt ordinairement fort impur & mélangé de carbonate de potaſſe ou de ſoude, on eſt sûr que l'alcool ne touchera point à ces ſels, & qu'il ne diſſoudra que la portion de potaſſe ou de ſoude réellement cauſtique. En faiſant cette préparation, M. Berthollet a découvert la propriété de criſtalliſer dans l'un & l'autre de ces alcalis fixes. A la vérité, par ce moyen l'un & l'autre de ces ſels eſt ſi cauſtique, qu'il eſt très-déliquescent, & que c'eſt une propriété peu favorable à la préparation des *cautères*; on peut mêler cet alcali avec une certaine quantité de chaux vive en poudre, pour lui donner une conſiſtance plus durable, & diminuer ſa trop grande cauſticité; au moins on obtient, comme par le procédé de Buquet, un cauſtique d'une force connue & toujours égale, au lieu que dans les autres préparations on n'a jamais le même alcali; il varie ſuivant une foule de circonſtances; tantôt il opère très-vite ſon effet, tantôt il ne le produit que très-lentement, quelquefois même point du tout, & le chirurgien eſt obligé de recommencer. Ce n'eſt plus une erreur dépendante de la chimie qui eſt actuellement la cauſe de cette incertitude; cette ſcience fournit aſſez de moyens auſſi exacts que certains de préparer un alcali fixe pur & cauſtique, une *pierre à cautere* toujours égale, toujours la même; il ne s'agit que d'appliquer les connoiſſances acquiſes à la préparation des médicamens. (M. Fourcroy.)

CAUTERES POTENTIELS. (*Mat. méd.*)

On déſigne par le nom de *cautères potentiels*, les ſubſtances cauſtiques que l'on applique ſur la peau, pour en détruire le tiſſu, pour y former une eſcare, & y creuſer une cavité dont les parois fourniſſent une ſuppuration plus ou moins abondante. Quoiqu'à la rigueur toutes les ſubſtances dont nous avons fait le dénombrement au mot Caustiques, puiſſent être employées pour remplir ce but, on préfère communément les alcalis fixes cauſtiques ſolides, qui à raiſon de cet uſage auquel on les deſtine, ſont nommés pierre à cautère. *Voyez* l'article précédent.

On peut appliquer la pierre à cautère ou le cauſtique potentiel, dans preſque toutes les régions du corps, dans les cas de néceſſité; mais cependant on évite de les placer ſur les ſurfaces oſſeuſes, tendineuſes, & ligamenteuſes, afin de ne point intéreſſer des organes eſſentiels au mouvement, comme les tendons, ou de ne pas mettre à découvert des os que le contact de l'air feroit exfolier; d'ailleurs les ſurfaces oſſeuſes ne fourniroient point la ſuppuration auſſi abondamment qu'on le déſire: quant aux ligamens, on les évite auſſi dans l'application des *cautères potentiels*, afin de ne pas détruire leur tiſſu & découvrir les articulations. On choiſit les lieux où le tiſſu cellulaire eſt le plus lâche & le plus épais, où le nombre des vaiſſeaux abſorbans & exhalans eſt le plus conſidérable. Les endroits les plus convenables à cette opération ſont la nuque entre la première & la ſeconde vertèbre du col, le bras au-deſſous de l'attache du deltoïde & ſur un paquet de tiſſu cellulaire très-abondant, qui eſt ſitué dans cette région, la jambe ou la cuiſſe vers leur partie latérale interne. On évite encore de l'appliquer ſur le corps des muſcles, & l'on préfère les interſtices de ces organes, parce qu'on a obſervé qu'un cautère placé ſur le milieu d'un muſcle ſe tarit & ſe deſſèche bientôt. Voici comment on pratique un cautère. On marque avec de l'encre le lieu choiſi, on y applique un emplâtre feneſtré, de ſorte que le trou réponde à l'endroit marqué; on mouille légèrement ce lieu avec un peu d'eau ou de ſalive, pour faciliter l'application de la pierre à cautère; on place un morceau de cet alcali cauſtique plat & gros comme un petit pois, ou plus ou moins volumineux, ſuivant l'étendue de l'eſcare qu'on veut produire; on l'aſſujettit avec une petite compreſſe quarrée & mouillée, qu'on recouvre d'un emplâtre pareil au premier, mais plus grand, & d'une ſeconde compreſſe; on roule ſur cet appareil une bande circulaire qu'on a ſoin de ſerrer un peu, afin que cet alcali ne ſe dérange pas. Si le ſoin de mouiller la compreſſe eſt indiſpenſable pour ramollir un peu l'alcali & rendre ſon effet plus certain (car s'il reſtoit ſec il ne le produiroit pas), il faut auſſi prendre garde de ne pas l'imprégner d'une trop grande quantité d'eau, qui le diſſoudroit tout-à-fait & le feroit couler dans un autre endroit. On laiſſe la pierre à cautère ſur la peau pendant quelques heures, qu'elle exige ordinairement pour produire ſon action; ce temps varie entre cinq ou huit heures, ſuivant la dureté & l'épaiſſeur de la peau du ſujet qui ſubit l'opération. On enlève avec précaution l'appareil; ſi l'eſcare eſt bien faite & bien terminée, on pratique avec la lancette quelques petites inciſions croiſées ſur cette peau altérée, & on la couvre d'un petit linge imprégné de beurre frais ou de baſilicum, ou d'un mélange de ces deux matières; on

place la compreſſe & le bandage comme dans le premier appareil ; on panſe douze heures après ; & on continue le même traitement juſqu'à ce que l'eſcare ſoit tombée. Alors on introduit dans la cavité formée par la chûte de l'eſcare un pois ſec ou un globule de racine d'iris tournée ; on recouvre la plaie d'une feuille de lierre en arbre, *hedera helix*, d'une compreſſe, & d'un bandage.

La pierre à cautère eſt encore une des matières qu'on emploie le plus fréquemment comme *cautère potentiel* pour ouvrir les abcès ; on ſuit un procédé ſemblable à celui que nous venons d'indiquer pour l'opération du cautère. La pierre infernale ou le nitrate d'argent fondu eſt également employé pour ronger la peau, les chairs baveuſes, les bords calleux des cautères. On eſt ſouvent obligé de toucher ces bords avec ce remède, pour les empêcher de ſaillir trop au-dehors du trou, pour faciliter la ſuppuration & l'évacuation du pus. L'ongnent d'Egypte ou égyptiac, qui doit ſon âcreté à l'oxide de cuivre, le collyre de lanfranc, dont l'activité eſt due à l'orpiment & au verd-de-gris, ou aux oxides d'arſenic & de cuivre, le baume verd de Metz, rendu aſſez énergique par les oxides de cuivre & de zinc qu'il contient ; l'eau phagédénique, compoſée d'un oxide de mercure, précipité du muriate corroſif par l'eau de chaux, ſont auſſi des ſubſtances préparées en pharmacie qui peuvent être employées aux mêmes uſages que les alcalis cauſtiques, & ſervir de *cautères potentiels*. (*Voyez* les mots ALCALIS FIXES, ALCALIS CAUSTIQUES, CAUTERE, PIERRE A CAUTERE, NITRATE D'ARGENT, EAU PHAGEDENIQUE, MURIATE DE MERCURE, BAUME VERD DE METZ, COLLYRE DE LANFRANC, ONGUENT EGYPTIAC.)

Quoique les cas où l'on doit employer le cautère, les effets qu'il produit, les ſuccès que l'on peut en attendre, les indications qui en appellent l'emploi, & celles qui en doivent faire rejetter l'uſage, ayent été préſentées pour la plupart & avec d'aſſez grands détails, dans pluſieurs des articles précédens, nous croyons devoir offrir ici à nos lecteurs des réflexions très-ſages ſur les cautères conſidérés comme remèdes, que nous tirerons du commentaire de la pharmacopée de Londres, par Pouletier de la Salle, article des CAUSTIQUES.

L'uſage que les anciens médecins faiſoient des *cautères*, dit cet auteur, a été adopté par ceux qui les ont ſuivis dans tous les âges de la médecine. Le *cautère potentiel*, qui paroît ſeul avoir été employé par Hippocrate, ſans avoir été abſolument abandonné par la ſuite, fut cependant remplacé par des matières cauſtiques du temps même d'Aëtius. Mais il paroît que ce furent les Arabes qui donnèrent le plus de vogue aux *cauſtiques potentiels*, ce qui fit nommer ces derniers pendant long-temps *uſtio arabica*. Il eſt vrai qu'en s'en rapportant à Dioſcoride, la matière dont ils ſe ſervoient, & qui n'étoit autre choſe que la fiente de chèvre, ne paroît pas être d'une grande force ; mais ils employoient encore d'autres matières plus actives ; car, ſuivant Aëtius, que nous venons de citer, on employoit dans la paralyſie un *cauſtique* qui faiſoit une eſcare à la nuque du col, dans l'endroit où commence la moëlle de l'épine. En général, il paroît que dans ces temps anciens, on appliquoit les *cautères* dans les parties les moins charnues, & dans les endroits qui approchoient le plus des os, tels que les parties antérieures de la poitrine ſur le ſternum, la partie ſupérieure de la clavicule. Les modernes au contraire ont eu ſoin de placer ordinairement les *cautères* aux environs des parties charnues & médiocrement graiſſeuſes. Cette dernière méthode paroît préférable dans les cas les plus fréquens, qu'on peut nommer d'élection & dans leſquels on ſe propoſe de faire naître un ulcère artificiel dans une partie extérieure, & de ſouſtraire par conſéquent une partie du liquide, qui par ſon volume ou ſon acrimonie, ſurchargeoit ou agaçoit une autre partie plus intéreſſante à l'économie animale. Cet ulcère artificiel, d'où découle ordinairement une ſérоſité plus ou moins épaiſſe, eſt connu dans les anciens auteurs, & dans pluſieurs pays, ſous le nom de *fontanelle*, en latin *fonticulus*, *fontanella*. Cette ſorte d'évacuation eſt fort en uſage depuis long-temps dans quelques contrées chaudes, telles que l'Eſpagne, l'Italie, la Sicile, &c. on l'emploie même dans l'état de ſanté. On croit ce moyen très-ſalutaire pour l'entretenir, en remédiant dans certaines conſtitutions au défaut de tranſpiration, & en débarraſſant la maſſe du ſang d'une ſérоſité trop abondante, & qui par ſon ſéjour, pourroit cauſer pluſieurs accidens dans les parties ſur leſquelles elle s'arrêteroit. Telle eſt en effet l'utilité qu'on peut en général ſe promettre de cette ſorte de remède. Il fournit un égoût naturel aux humeurs excrémentielles, qui ſeroient ſouvent retenues dans certains ſujets, & qui ne pourroient être évacuées par d'autres voies avec autant d'utilité. Il déplace en même temps l'humeur, pour l'attirer ſur la partie qu'on a ouverte par ſon moyen, & opère ainſi une dérivation ſouvent ſalutaire. Comme l'évacuation qu'on obtient communément par la voie des *cautères* eſt très-peu conſidérable, elle ne peut produire ces changemens ſubits & néceſſaires dans les maladies qui exigent qu'on faſſe tous les efforts poſſibles pour déplacer promptement une humeur qui s'eſt portée ſur une partie néceſſaire à la vie. On voit, par cette raiſon, que les *cautères* ne peuvent être d'une grande utilité dans la plupart des maladies aiguës, & que leur uſage doit être borné dans celles qu'on connoît ſous le nom de chroniques ; & même dans ces dernières l'uſage des *cautères* n'eſt pas toujours auſſi étendu que quelques praticiens l'ont imaginé. Il eſt vrai qu'en même temps il s'eſt trouvé d'autres médecins qui ont voulu abolir preſqu'entièrement cet uſage dans la pratique de la médecine : il eſt arrivé en conſéquence, ou qu'on a employé ce remède trop ſouvent, ou qu'on a négligé ſon uſage

Digitized by Google

dans des cas où il pouvoit être utile. Pour garder un juſte milieu, il paroit qu'il faut s'en tenir, cependant avec quelque reſtriction, à la pratique des anciens. Quoiqu'ordinairement ils fuſſent obſervateurs attentifs, il faut convenir qu'ils ſe ſont laiſſés tromper quelquefois par les apparences, ſur-tout dans l'objet qui nous occupe actuellement. Dénués de pluſieurs connoiſſances qui concernent l'économie animale, ils n'ont pas diſtingué les cas dans leſquels un écoulement quelconque, qui ſe fait à l'extérieur, peut dégorger une partie placée plus ou moins profondément. Ils n'ont peut-être pas en même temps fait aſſez d'attention à la nature & à la quantité de cet écoulement. On ſait que celui que produit ordinairement l'ouverture faite par un *cautère* eſt plus ou moins ſéreux, après que l'eſcare eſt tombée par la ſuppuration. Il paroit donc que l'humeur qui s'échappe par cet ulcère artificiel, eſt plus tenue que celle qui, placée dans certains viſcères, paroit produire les accidens qu'on ſe propoſe de combattre. D'ailleurs, cette évacuation de ſéroſité, lorſqu'elle continue pendant long-temps, prive inſenſiblement la maſſe du véhicule qui lui eſt néceſſaire pour ſa libre circulation & pour d'autres uſages.

Le *cautère* paroît donc ne pas convenir dans les ſujets naturellement ſecs & maigres, dans leſquels les liqueurs peu délayées ont un caractère général d'acrimonie, qui doit néceſſairement augmenter par la ſouſtraction du fluide qui ſervoit à les étendre. Auſſi remarque-t-on ſouvent dans ces conſtitutions, auxquelles on a donné le nom de *bilieuſes*, que les ulcères artificiels, qu'on procure au moyen des *cauſtiques*, épuiſent le malade loin de le ſoulager, cauſent de l'irritation, & produiſent les accidens qui en ſont la ſuite. Par la raiſon contraire les cauſtiques peuvent être employés dans les conſtitutions nommées vulgairement *phlegmatiques*, ou dans celles dans leſquelles la laxité de la fibre annonce une hœmatôſe imparfaite, une circulation lente, dont les effets ſont de laiſſer ſéjourner trop long-temps les fluides dans des parties qui en ſont ſurchargées; mais même dans ces cas l'uſage des *cauſtiques alcalins* demande de la prudence; car l'effet ordinaire de ces ſubſtances eſt, en macérant en quelque façon la partie ſur laquelle ils ſont appliqués, de lui faire perdre ſon reſſort, & d'augmenter l'engorgement des parties voiſines. Il peut donc être fort dangereux de les employer ſur des parties œdématiſées, & abreuvées d'une ſéroſité épanchée dans les cellules du tiſſu graiſſeux, ſur-tout lorſque cet épanchement diſpoſe les parties à une mortification. Auſſi l'uſage des *cautères potentiels alcalins* eſt-il peu convenable pour évacuer les eaux infiltrées dans la leucophlegmatie, & dans la plupart des hydropiſies: mais en même-temps, toutes les fois que l'habitude extérieure du corps n'aura pas perdu ſon reſſort, lorſqu'en même temps l'humeur qu'on ſe propoſe d'évacuer ne ſera pas en trop grande abondance, qu'elle paroitra ſe rapprocher de la peau, & ſe porter dans la partie du tiſſu cellulaire, qui eſt intimement liée à ce tégument; lorſque les ſymptômes indiqueront que cette humeur eſt tenue, & qu'elle n'a pas encore acquis ce degré ſinguliet d'acrimonie qui ſe communique ſi aiſément à toute la maſſe, & qui ne peut être domptée que par quelques remèdes particuliers, ſi même il peut l'être; alors il eſt aiſé de ſentir que les *cautères* peuvent être d'un grand uſage. Mais on voit en même temps, ſuivant la remarque du ſavant médecin que nous venons de citer un peu plus haut, que ces remèdes ſervent encore plus à préſerver de la maladie qu'on redoute, ou à la pallier, qu'à la guérir entièrement, lorſqu'elle eſt formée, ou qu'on a laiſſé à l'humeur le temps de faire des ravages, qu'on ne peut plus réparer par des remèdes particuliers, & appliqués ſpécialement ſur la partie qui a ſouffert. On voit, par ce que nous venons d'expoſer qu'on peut ſe promettre d'employer avec ſuccès le *cautère* dans pluſieurs de ces douleurs vagues qui affectent certaines parties extérieures du corps, & qu'on déſigne ſouvent ſous le nom de douleurs rhumatiſantes. Cet uſage réuſſit ſur-tout lorſque la matière qui les cauſe n'a pas encore pénétré intimement dans la membrane cellulaire, qui entoure les faiſceaux charnus qui compoſent les muſcles, ou qu'elle paroît s'être rapprochée de la ſurface extérieure. On ſe ſert encore utilement du *cautère* dans les douleurs qui affectent les différentes parties de la tête, dans les fluxions opiniâtres des yeux, & des parties qui les environnent. Souvent, dans ces dernières circonſtances, on parvient, par le *cautère*, à détourner la ſéroſité qui, abreuvant ces parties, les irritoit, & cauſoit une ophtalmie, ou fauſſe, ou vraie, en empêchant le libre cours des liqueurs qui peuvent y circuler. On peut auſſi empêcher quelquefois, par ce moyen, qu'une ſéroſité trop abondante ne ſe porte ſur les enveloppes des filets médullaires qui compoſent le nerf optique, & prévenir en conſéquence l'*amauroſis*, ou goutte ſereine. Enfin les ulcères artificiels, procurés par les *cautères*, remédient quelquefois aux éruptions de la peau, en donnant écoulement à une matière tranſpirable, laquelle étant trop groſſière pour s'échapper par les pores de ce tégument, s'arrête dans les vaiſſeaux excrétoires cutanés, les diſtend, les détruit même quelquefois, & produit dans le corps de la peau, & de l'épiderme qui les revêt, ces inégalités & ces tumeurs qui, ſuivant la qualité de l'humeur qui y ſéjourne, prennent différentes formes, & cauſent divers accidens. C'eſt ainſi qu'on eſt quelquefois parvenu à guérir des dartres commençantes, ſoit qu'elles fuſſent ſimples & farineuſes, ſoit qu'elles fuſſent vives & rongeantes. Pour qu'on puiſſe ſe promettre quelques ſuccès du *cautère*, il faut non-ſeulement que ces éruptions ne dépendent pas d'un vice particulier, tel que le virus ſcorbutique, le vénérien, ou autre, qu'on ne peut ſurmonter que par des remèdes particuliers; mais il faut encore qu'elles ne ſoient pas bien anciennes; car alors les parties de la peau, diſtendues & abreuvées pendant long-temps d'une humeur étrangère,

ont perdu leur reſſort, & ſe remettent difficilement dans l'état qui leur eſt naturel; du moins on n'y parvient ordinairement que par des remèdes appropriés au genre de maladie, joints aux applications locales. C'eſt ce que l'expérience confirme tous les jours.

Quelques praticiens ſont auſſi dans l'uſage d'employer le *cautère*, pour prévenir, diſent-ils, les funeſtes effets du retour d'une humeur cancéreuſe, après l'extirpation d'une tumeur de ce genre, ſoit aux mammelles, ſoit dans une autre partie. Il eſt aiſé de ſentir combien cette eſpérance eſt vaine, & qu'elle n'eſt fondée que ſur un mauvais raiſonnement de routine. En effet, ſi la maſſe des liqueurs a contracté un vice capable de produire le cancer, ce qui n'arrive que trop communément, la ſouſtraction d'une petite portion de liqueur viciée, ne remédiera pas à ce déſordre général. Souvent même, ainſi qu'on l'a obſervé, on attire ſur la partie cautériſée une ſuppuration ichoreuſe & maligne, qui infecte bientôt les parties voiſines, & ne tarde pas à produire des accidens ſemblables à ceux des cancers qu'on a imprudemment ouverts: ſi au contraire le vice eſt local, le *cautère* peut tout au plus avoir quelque avantage en remédiant à la plénitude générale; mais il paroît d'ailleurs aſſez inutile, lorſque par l'opération, on a emporté toutes les parties glanduleuſes dans leſquelles ſéjournoit l'humeur viciée qui pouvoit ſe communiquer au reſte des liqueurs. Nous avons été témoins du peu de ſuccès de cette méthode, & nous avons vu des malades périr peu de temps après l'extirpation des cancers à la mammelle. Malgré l'uſage du *cautère*, pratiqué de très-bonne heure, les malades ſuccomboient bientôt, ſoit par une métaſtaſe de l'humeur cancéreuſe ſur la matrice, ſoit par la reproduction ſubite de la tumeur carcinomateuſe au même endroit, ou par la mauvaiſe qualité de la ſuppuration qui s'y faiſoit. Nous ne nierons pas cependant que les *cautères* ne puiſſent être quelquefois, en qualité d'évacuants, un des moyens généraux qu'on peut mettre en uſage pour prévenir cette funeſte maladie; mais il faut que ce ſoit avant qu'elle ſe ſoit manifeſtée par des ſignes ſenſibles. On peut auſſi parvenir par le moyen des *cautères*, à rappeler à l'extérieur une humeur dartreuſe, ou autre ſemblable, & à la détourner d'un organe intérieur ſur lequel elle ſe ſeroit jettée. Nous avons vu quelques exemples de cette nature; mais on n'eſt pas toujours aſſez heureux, pour que ce moyen réuſſiſſe, & les épiſpaſtiques ont communément alors plus d'avantage que les *cautères*, par le mouvement & l'oſcillation plus vive qu'ils excitent. En général, il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons répété d'après Hoffmann, que les *cautères* ſervent plutôt à préſerver qu'à guérir des maladies déjà formées. Ainſi, par leur ſecours, dirigé avec prudence par un obſervateur éclairé, & qui connoît le ſujet qu'il traite, on peut ſouvent prévenir pluſieurs maladies graves & même mortelles, lorſqu'on l'employe dans un temps convenable. Il eſt vrai que ſouvent l'indocilité des malades, qui ne connoiſſent que le danger préſent, eſt un obſtacle invincible à l'uſage utile qu'on en pourroit faire. On donne ordinairement pour maxime, qu'il eſt très dangereux de laiſſer fermer un *cautère*, & que le danger eſt encore plus grand, ſi celui qui en a fait uſage a paſſé quarante ans. Cette règle qu'on a voulu ériger en maxime nous paroît trop générale, & l'expérience journalière prouve qu'il s'en faut bien qu'elle ſoit toujours juſte. Il eſt vrai qu'il eſt des cas qui exigent qu'on entretienne l'ouverture faite par le *cautère*, pendant long-temps, & même pendant toute la vie, quoique ce dernier cas ſoit aſſez rare; mais à moins que la diſpoſition du malade ne s'y oppoſe, lorſqu'on a des preuves ſenſibles que l'équilibre eſt rétabli, de manière qu'on n'a plus à redouter les accidens qui avoient engagé à procurer l'écoulement, on ne court aucun riſque de le tarir. Cependant en même temps, c'eſt une précaution ſage de purger le malade quelque temps après, de peur que l'habitude du corps ne ſe trouve ſurchargée, après une évacuation qui étoit tourné en habitude. Cette précaution de vider les premières voies, & de diminuer la maſſe des liqueurs, peut être encore utile avant l'uſage des *cautères*; car lorſqu'on la néglige, on voit quelquefois ſurvenir à l'endroit qui a été ouvert, un écoulement abondant, & de mauvaiſe qualité. Il n'eſt pas de notre ſujet de diſcuter, s'il eſt plus avantageux de ſe ſervir du *cautère actuel*, que du *potentiel*; le premier, dont l'appareil effraye la plupart des malades, eſt rarement en uſage à préſent. Nous n'entrerons pas non plus dans l'examen des cas chirurgicaux, dans leſquels on doit préférer l'ouverture faite par le *cautère*, à celle qu'on exécute par l'inſtrument tranchant. Ce ſujet ſe trouve très-bien traité dans un mémoire préſenté à l'académie de chirurgie par M. Médalon. On doit conſulter auſſi un mémoire de M. le Cat, ſur la cure des tumeurs, où l'on trouve des réflexions très-juſtes ſur le même objet. Nous nous contenterons d'obſerver en général, que les *cautères* paroiſſent convenir dans les tumeurs qui ſe forment lentement, & qui ſont connues ordinairement ſous le nom de *lymphatiques*. Dans ces ſortes de tumeurs, l'inflammation étant très-foible, la matière qui forme la tumeur, peut à peine être diſpoſée à une ſuppuration louable, par les cataplaſmes maturatifs, & les onguents de même nature. Les cauſtiques au contraire, par l'irritation qu'ils cauſent, font naître l'inflammation, en excitant l'oſcillation des vaiſſeaux, & en donnant du mouvement à la matière inerte qui les engorgeoit. De ce méchaniſme, il réſulte une ſuppuration louable, formée de la matière qui rempliſſoit la tumeur, & qui s'unit avec les débris de l'eſcare des tégumens produite par le *cautère*. Les tumeurs qui ſe forment dans les glandes conglobées, ſont de la nature de celles dont nous venons de parler. Ainſi celles qui naiſſent aux aînes, ou aux environs le long du trajet du cordon des vaiſſeaux crureux & qui ſont preſque toujours un des ſymptômes des maladies.

peſtilentielles, exigent ce ſecours. Si l'on conſulte le traité de la peſte, rédigé en 1744, par un des grands médecins de nos jours, qui y a raſſemblé les mémoires de ceux qui furent employés au traitement de cette affreuſe maladie, qui affligea la Provence en 1720, on verra que preſque tous les médecins penſent d'après les obſervations qu'ils avoient faites, qu'il étoit important de procurer, le plutôt qu'il étoit poſſible, l'évacuation de la matière renfermée dans le bubon peſtilentiel; mais qu'en même temps, ſi on ſe preſſoit trop d'ouvrir ces bubons, avec l'inſtrument tranchant, il n'en ſortoit qu'une ſérosité ichoreuſe, incapable de produire le dégorgement qu'on attendoit & après lequel il ſurvenoit des fiſtules ou des tumeurs ſqnirreuſes dont le traitement étoit rempli de difficultés & de dangers. Le ſeul parti que l'expérience avoit montré ſalutaire, étoit de donner à la matière dont les glandes ſe trouvoient engorgées, une maturité capable de les tourner en pus, d'une conſiſtance convenable. C'eſt ce qu'on obtenoit par une traînée de *pierres à cautère*, qu'on appliquoit ſuivant la longueur de la tumeur, dont on panſoit enſuite les eſcares, & dont on entretenoit la ſuppuration ſuivant les règles de l'art. Ce même ſecours à été mis en uſage dans les tumeurs qui attaquoient les glandes conglobées de l'aiſſelle. On s'en eſt même ſervi avec ſuccès pour des tumeurs qui ſurvenoient aux parotides. Quoique ces glandes ſoient du nombre des *conglomérées*, & par conſéquent d'une nature différente des premières, comme la liqueur ſalivaire qu'elles ſéparent peut devenir trop tenue & ſouvent incapable de fournir un pus d'une bonne qualité, les *cauſtiques alcalins* ménagés avec prudence, ſont quelquefois très-avantageux dans les dépots dont ces glandes ſont attaquées dans les fièvres putrides & malignes. Il y a encore une autre eſpèce de bubon qui ſurvient dans les mêmes parties, & qui accompagne ſouvent les maladies vénériennes. Comme il n'eſt pas ordinairement néceſſaire d'amener ce bubon à ſuppuration, & que par des remèdes bien adminiſtrés on peut le guérir ſûrement par la voie de la réſolution, on peut ſe paſſer preſque toujours du ſecours des *pierres à cautère*. Nous avons même connoiſſance de quelques cas, dans leſquels ces cauſtiques employés pour fondre des poulains, & y procurer la ſuppuration, ont eu des ſuites fâcheuſes, ainſi nous croyons qu'on ne doit les mettre que très-rarement en uſage. Nous ne pouvons rien déterminer ſur le choix des différents *cauſtiques alcalins* dont on a vu la deſcription ſoit dans le texte ſoit dans cette note, parce qu'il dépend des circonſtances & de la conſtitution du ſujet pour lequel on les employe. En général, nous croyons que les cauſtiques doués d'une certaine force ſont à préférer, parce qu'on eſt plus sûr de leur action. On peut en même temps parer aux accidents qu'ils pourroient cauſer, en n'en mettant qu'une petite quantité, & en les laiſſant appliqués moins de temps ſur la partie. Il y a des cas, tels que ceux des enfans & des femmes délicates, & dont le tiſſu de la peau eſt mince & rare, dans leſquels on peut n'employer que le ſecond *cauſtique* de la pharmacopée de Londres; il ſuffit ſouvent alors pour procurer un écoulement. M. Nannoni, chirurgien de Florence, dit s'être ſervi avec ſuccès de ce cauſtique pour ouvrir des tumeurs *enkiſtées* du crâne & quelques tumeurs gommeuſes, qui ſont des accidents des maladies vénériennes & autres. Il a remarqué que ce cauſtique agiſſoit dans l'eſpace de douze heures, mais il ne produit pas ordinairement d'eſcare. Il paroît tendre plutôt à la macération, & à la mortification de la partie ſur laquelle on fait enſuite une inciſion avec le biſtouri. Nous ne pouvons, par les raiſons que nous avons déja dites, qu'indiquer ici les endroits où l'on applique le plus communément les *cautères*: ces endroits ſont, comme on le ſait, la nuque du col, & les extrémités ſupérieures. Lorſqu'on met le *cautère* à la nuque, on place le morceau de pierre entre la première & la ſeconde vertèbre du cou; ſi c'eſt au bras, on la met dans la partie ſupérieure & un peu intérieure, dans une eſpèce de petite cavité formée par le tiſſu cellulaire qui unit le bord intérieur du muſcle *deltoïde* avec le *biceps*. Lorſqu'on applique le *cautère* à la jambe, on le place dans la partie interne du tibia, dans un petit enfoncement qu'on remarque un peu au deſſous de l'attache des tendons des muſcles fléchiſſeurs de la jambe. Pour bien appliquer le *cautère* ſur ces différents endroits, & empêcher que lorſqu'il eſt diſſous, il ne ſe répande ſur les parties voiſines de celles où l'on veut pratiquer l'ouverture, on ſe ſert d'une emplâtre fénéſtrée, c'eſt-à-dire, qu'on prend une emplâtre de diapalme, par exemple; on l'étend de la largeur de la paume de la main, ou environ, ſur un linge où un morceau de peau, on pratique au milieu de cette emplâtre une ouverture de la grandeur du morceau de *pierre à cautère* qu'on a deſſein d'employer. On applique cet emplâtre ſur la partie, ayant ſoin que l'ouverture qu'on y a ménagée, ſoit placée ſur l'endroit où doit poſer la *pierre à cautère* qu'on y place; on mouille avec une goutte d'eau la partie de la peau ſoumiſe à l'action de ce cauſtique: c'eſt un moyen de rendre ſon action plus prompte ſur-tout dans les ſujets dont la peau eſt naturellement ſéche. On met, par deſſus le morceau de *pierre à cautère*, une petite compreſſe, que quelques auteurs veulent que l'on mouille; mais cela n'eſt pas toujours néceſſaire. On peut ſe contenter d'en mettre une autre plus grande, quoique quelques chirurgiens veuillent qu'on remette un autre emplâtre. Enfin on maintient l'appareil par pluſieurs tours de bande. Lorſqu'on s'eſt ſervi d'une *pierre à cautère* forte, elle fait communément ſon effet au bout de deux ou trois heures. On lève alors la bande, on ôte les compreſſes, & ſi l'on s'apperçoit que le *cautère* n'a pas aſſez mordu, on on le laiſſe, ou même on en met un autre. Il y auroit de l'inconvénient de l'y laiſſer trop long-temps. Lorſqu'on s'eſt apperçu que le cauſtique a agi, on fait avec la lancette ou le biſtouri une inciſion cruciale ſur l'eſcare. Cette précaution n'eſt pas à négliger, & avance la ſuppu-

Digitized by Google

ration. On panſe la plaie avec le beurre frais, ou avec un onguent ſuppuratif, tel que celui de la *mere*, ou le *baſilicum*. L'eſcare tombée par la ſuppuration, on introduit dans le milieu de l'ulcère une boule de cire, où un morceau de racine d'iris, où enfin ce qui eſt & plus commun & plus commode, un pois. On a coutume de recouvrir ce pois d'une feuille de lierre en arbre : toute autre feuille, ou un morceau de linge produit le même effet, parce qu'il n'eſt queſtion que de maintenir le pois dans l'ouverture : on met par deſſus une ou deux compreſſes qu'on retient par quelques tours de bande. Lorſque l'ulcère fournit beaucoup de matière, on le panſe deux fois par jour, & même davantage, s'il eſt néceſſaire, pour entretenir la partie nette, & prévenir la mauvaiſe odeur. On retire alors le pois qui ſe trouve fort gonflé par l'humidité dont il s'eſt imbibé, ou en remet un autre. Si on s'apperçoit que les chairs croiſſent trop vite, & qu'elles tendent à fermer l'ulcère, on les conſume avec l'alun brûlé, ou quelque autre cathérétique, tel que le vitriol, la poudre de ſabine &c. On doit en uſer de même, ſi le fond de l'ulcère, ſe remplit de mauvaiſes chairs. Lorſque l'ulcère, produit par le *cautère*, ceſſe de couler, ſurtout dans les adultes, & que ſes bords deviennent livides, ou qu'ils noirciſſent, on a tout lieu de craindre une maladie grave. On doit tout mettre en uſage pour rappeller l'écoulement. On applique ſouvent pluſieurs *cautères* en même temps L'uſage de quelques praticiens dans les phtyſies commençantes, eſt d'en appliquer aux deux bras, dans la vue de détourner, & de donner iſſue à la ſéroſité âcre, qui ſe portant ſur les bronches, & ſur les véſicules pulmonaires, peut, en irritant ces parties, cauſer la rupture des vaiſſeaux, & produire des ulcères preſque toujours incurables. Ce ſecours avoit été employé par Hippocrate, qui cautériſoit le dos des phtyſiques. On trouve le *cautère* aux deux bras, recommandé par le ſavant Duret. Bennet, auteur eſtimé, paroît compter beaucoup dans cette maladie ſur les ulcères artificiels. Enfin Hoffmann rapporte une obſervation des ſuccès du *cautère* dans les affections du poumon, qui tendent à la phthiſie. Nous finirons cet article en faiſant obſerver que quelques praticiens penſent qu'il vaut mieux ſouvent pour procurer un ulcère artificiel, faire avec un biſtouri ou une lancette, une ouverture aſſez grande à la peau, pour y introduire un pois, que d'employer la *pierre à cautère*, dont le panſement exige plus de précautions, & eſt beaucoup plus long ».

Nous ajouterons à ces détails extraits de la pharmacopée de Londres, quelques autres obſervations ſur les phénomènes des *cautères* & ſur les moyens de s'oppoſer aux inconvéniens qui peuvent être produits par pluſieurs d'entre eux. Souvent un *cautère* diminue tout à coup ; ſon écoulement purulent ſemble ſe tarir, en même-temps la tumeur, la rougeur & la douleur plus ou moins vives tourmentent le malade. Alors les boiſſons antiphlogiſtiques, le régime plus doux, les fomentations, les cataplaſmes émolliens ſont employés avec ſuccès. Cet inconvénient eſt ſouvent produit par des alimens trop âcres, des boiſſons ſpiritueuſes, des liqueurs trop abondantes, des paſſions vives &c. Le pus des *cautères* n'eſt pas toujours de la même qualité ; il ſe colore ſouvent, il prend une odeur fœtide, il ſe corrompt, comme cela a lieu dans l'été. La plus grande propreté, les panſemens fréquents ſont le ſeul remède qu'on puiſſe oppoſer à cet état. Les coups, les frictions fortes, les chocs quelconques ſont aſſez à craindre pour les perſonnes qui portent des *cautères* ſur-tout au bras ; la région du *cautère* eſt ſouvent fort douloureuſe & pour peu qu'on la preſſe ou qu'on la choque, le malade éprouve une douleur forte, ſouvent ſuivie d'une hémorrhagie, d'une inflammation, d'un déſſechement. Les émollients, la vapeur humide & chaude, les tiſanes délayantes conviennent alors. Cependant tous ces accidens ſont moins fréquens dans les *cautères* que dans les véſicatoires. On employe pour les prévenir une plaque arrondie & bombée de corne ou d'écaille bien polie, & mince quoique aſſez forte pour ne pas être ſuſceptible de ſe plier par une preſſion ordinaire & par un choc. (M. Fourcroy).

CAUTÉRÉTIQUES. (*Mat. méd.*)

C'eſt ainſi qu'on nomme tous les remèdes capables de former des cautères. *Voyez* les mots précédens. (M. Fourcroy.)

CAUTÉRISATION. *Voyez* Adustion, Moxa.

(M. Chamseru.)

CAUTÉRISATION. (*Mat. méd.*)

La *cautériſation* eſt l'opération par laquelle on ronge, on détruit les chairs baveuſes, les excroiſſances, on détruit le tiſſu de la peau, on ouvre un abcès, un cautère, par le moyen de tous les remèdes cauſtiques dont il a été parlé dans tous les articles précédens. Le mot *cautériſation* eſt auſſi quelquefois employé, quoique mal-à-propos, pour déſigner l'action même des cauſtiques ; on dit encore parties, régions cautériſées dans le même ſens. Comme l'action des cauſtiques, des cautères, laiſſe une trace, une ſorte de couture, une cicatrice plus ou moins difforme dans le lieu où ils ont agi ; on dit quelquefois au figuré, partie cautériſée pour déſigner un lieu fort endommagé par une maladie quelconque de la peau. (M. Fourcroy.)

CAUTERETS, (Eaux de) (*Mat. méd.*)

Les *eaux de cauterets* ont été beaucoup plus employées qu'elles ne le ſont aujourd'hui ; on les a beaucoup vantées à Paris il y a 40 ans, & on y envoyoit beaucoup de malades. *Cauterets* eſt un petit village de la vallée de Lavedan, dans la province de Bigorre,

ſitué à ſept lieues & à l'oueſt de Barège. Suivant M. Carrère, qui a recueilli & fait connoître tout ce qu'on a écrit ſur les eaux minérales de France, il y a neuf ſources ou fontaines minérales, qui ſont à la droite du village, en avançant ſur les collines au ſud-oueſt. 1°. La *Rallière*, à un demi-quart de lieue du village, ſur la croupe de la montagne; elle eſt tiède & la plus fréquentée; 2°. la fontaine du *pré* ou de *Courières*, le long du Gave, elle eſt plus chaude que la précédente; 3°. la *Bayard*, à trois cents pas de la dernière, elle eſt peu abondante; 4°. celle de *Mauhourat* ou du *mauvais trou*, près de la précédente, elle eſt aſſez chaude; 5°. celle des *œufs*, à trois cents pas de Manhourat, le long du Gave, l'eau en eſt très-chaude; 6°. celle du bois, à trois cents pieds au-deſſus du Gave, en remontant la colline, elle eſt très-chaude; 7°. trois ſources peu connues, qui n'ont point de nom, près celle des œufs, preſque au niveau du Gave. Il y a encore d'autres ſources qui fourniſſent aux bains, & ſont plus près du village. Il y a quatre bains, celui d'en-haut, celui du milieu, celui de Pauſe & le petit bain.

Ces différentes ſources diſtinguées par un nombre & par des noms divers, ſuivant les auteurs qui en ont parlé, ſont toutes chaudes, mais à des degrés différens. Voici comment M. Carrere préſente leur température, d'après MM. de Secondat & de Campmartin.

Noms des ſources. — *Degrés du Thermomètre.*

I. Une ſource que M. de Secondat dit être employée pour les yeux	17½	*M. de Secondat.*
II. Une ſource appellée *Gabel*, par le même	39	
III. Une ſource découverte en 1746, d'après le même	22½	
IV. La Bayard	35½	
V. La Rallière	34½	
VI. Mauhourat	34 / 51½	*M. de Campmartin.*
VII. Source du bois	40½ / 41	*M. de Secondat.*
VIII. Source du bain du milieu	43½ / 42	*M. de Campmartin.*
IX. Bain d'enhaut	42½	*M. de Secondat.*
X. Source tempétée du petit bain	26¼	
XI. Source chaude du même bain	39½	
XII. Source du bain de Pauſe	37½	
M. Campmartin compte encore deux bains;	38	*M. de Campmartin.*
Source du bain royal	44	
Source du bain de Cabanes	40	

En ſuivant l'hiſtoire des auteurs qui ont parlé de ces eaux, nous expoſerons d'abord les découvertes qu'on a faites ſur ſa nature, nous parlerons enſuite de leurs propriétés, de leurs uſages & de leur adminiſtration. Jean-François Boué eſt le premier qui en ait parlé en 1740, dans une diſſertation imprimée à Tarbes. Quoiqu'il ait fait peu de cas de l'analyſe, il a cependant employé les réactifs, la diſtillation & l'évaporation, pour connoître celle de Cauterets. Il y admet, d'après ſes opérations, un dixième de ſels vitrioliques, trois dixièmes de fer, & ſix dixièmes de ſoufre.

Une thèſe de Paſcal Borie, ſoutenue à Paris en 1746, offre, dans le troiſième paragraphe, une analyſe des eaux de la Rallière; elles contiennent, ſuivant l'auteur, beaucoup d'eſprit ſulphureux, de bitume, d'alcali, du ſel marin, un peu de fer, & une très-petite quantité de ſel de glauber.

Théophile Bordeu a publié dans la même année, ſes lettres ſur les eaux médicinales du Béarn. Il dit dans la vingt-deuxième lettre, que les *eaux de Cauterets* contiennent beaucoup de ſoufre, du ſel, du fer & de la terre, & que les ſources ne diffèrent les unes des autres que par les proportions de ces principes.

La Baig, dans ſon parallèle des eaux bonnes, des eaux chaudes, des *eaux de Cauterets* & de celles de Barège, publié à Amſterdam en 1750, dit avoir trouvé dans celles de Rallière du ſel de glauber, une ſubſtance ſavoneuſe & une terre; dans celles de Mauhourat, du ſel marin & du ſel vitriolique de plus.

M. Thierry a donné en 1760, dans le Journal de Médecine, la relation d'un voyage fait à Barège, à *Cauterets* & à Bagnères, dans laquelle il a eu pour but de comparer ces diverſes eaux; il y trouve les mêmes principes que dans celles de Barège (*Voyez* ce mot); mais diſpoſés de manière que celles de *Cauterets* ſont plus actives.

M. Montant, en 1771, annonce dans le Journal intitulé: *La nature conſidérée ſous différens aſpects*, que les *eaux de Cauterets* ſont analogues à celles de Barège, mais moins abondantes en principes ſulphureux qui y tiennent moins, & qui s'en ſéparent auſſi plus promptement.

M. Campmartin aſſure dans le même Journal, en 1772, que les *eaux de Cauterets* préſentent à l'analyſe les mêmes principes que celles de Barèges, qu'elles contiennent du ſoufre à l'état d'hépar; mais qu'elles en dépoſent davantage.

Il réſulte de cet expoſé, que les *eaux de Cauterets* ſont manifeſtement ſulphureuſes. Mais le ſoufre y eſt-il tenu en diſſolution par un alcali, ou dans l'état de gaz ſulphuré; quels ſels ſont contenus en même-temps dans les eaux; quelle eſt la proportion de ces divers principes entr'eux, & le rapport de

cette quantité avec celle des mêmes matières qui minéralisent les sources si nombreuses de toute cette province? Voilà des questions très-importantes & qui n'ont point encore été résolues. La chimie moderne fournit cependant des moyens certains pour obtenir tous ces résultats, qui intéressent immédiatement les progrès de l'art.

On a heureusement des connoissances plus positives & plus étendues sur les effets sensibles & sur les propriétés médicinales de ces eaux. Tous les auteurs précédens, & sur-tout MM. Bottie, Thierry, Bordeu, ont donné des observations bien faites sur les vertus de ces eaux. Il résulte de leurs recherches, qu'elles sont stomachiques, toniques, apéritives, incisives, légèrement purgatives, sudorifiques; qu'elles sont analogues à celles de Barège, mais qu'elles sont plus diurétiques & moins sudorifiques que ces dernières, qu'elles laissent dans la bouche un sentiment de sécheresse plus marqué, & qu'elles perdent plus de leurs propriétés par le transport.

On les donne, dit Lieutaud, pour corriger les levains acides de l'estomac, faire cesser le vomissement & le flux de ventre, lever les obstructions, & dissiper les embarras œdémateux; elles procurent l'écoulement des règles, & le modèrent quand il est excessif; enfin, suivant le même auteur, les asthmatiques & les pituiteux se trouvent bien d'en user. Bottie insiste davantage sur les propriétés utiles de ces eaux dans les maladies pulmonaires; elles lèvent, dit-il, les embarras du poumon, en donnant plus de ressort à ses fibres, en divisant les matières trop épaisses qui le surchargent, & en adoucissant les humeurs âcres qui l'irritent; par le fer qu'elles contiennent, elles donnent du ressort aux vaisseaux; par leur matière savoneuse, elles fondent les humeurs épaisses; par leur vertu balsamique, elles tempèrent, elles détergent, elles consolident l'ulcère naissant.

On prend le matin ces eaux depuis deux heures jusqu'à six; on a soin d'augmenter peu à peu depuis une dose légère jusqu'à la plus forte; on les boit aussi à ses repas; lorsqu'elles sont trop actives, on les coupe avec du lait. Il faut les prendre avec précaution, parce qu'elles sont sujettes à porter à la tête, & à causer une espèce d'ivresse. On les administre aussi en bains & en douches, pour les foiblesses des membres, les suites des paralysies, les rhumatismes chroniques, les vieux ulcères, les suites de blessures d'armes à feu, les engorgemens froids, les ankyloses, &c. On applique aussi, dans la même intention, les boues & les dépôts; on les administre également en douches, avec succès, dans les mêmes maladies, & pour remplir les mêmes indications. Ces eaux, perdant beaucoup par le transport, on doit les conseiller à la source. (M. Fourcroy.)

CEDMA. (*Ordre nosologique.*)

Les anciens désignoient par ce mot, κήδμα, tantôt une fluxion chronique sur les articulations, & particulièrement sur celle du fémur, avec les os du bassin; tantôt, un vice de même nature qui affectoit les parties génitales. (*Voyez Foësius in œconom. Hippocr.*) Parmi les nosologistes modernes, Vogel (Cl. IV. genre 168.) l'interprète par ces mots, *dolor in partibus genitalibus.* C'est le *Pudendagra* de Linné, ou *genitalis dolor.* (M. Maison.)

CEDRA ou CEDRAT. Poncit ou Poncite. *Pomum Adami. Poncerium.*

Est une espèce de limon fort gros & fort odorant, dont l'écorce est très-épaisse. Il croît sur un arbre du genre des orangers, mais qui diffère de ces derniers, parce que les pétioles de ses feuilles sont simples, linéaires & non ailées.

Le *cedra* est acide & rafraîchissant comme les autres espèces de citrons. Il n'y a guère que son écorce qui lui mérite quelque distinction. On la fait confire avec du sucre, & dans cet état, elle ranime l'estomac, aide la digestion & est très-agréable au goût. Les cuisiniers & les confiseurs en consomment beaucoup plus que les medecins.

On retire du *cedra* une essence, assez généralement connue sous le nom d'*essence de bergamote*, dont on se sert en manière de parfum. (M. Maison.)

CÈDRE, s. m. (*Mat. méd.*)

Le nom de *cedre* est commun à plusieurs arbres, très-différens les uns des autres. Le *cedre* du Mont-Liban, dont nous avons à parler, & qui est le plus intéressant de tous, a été mis par M. de la Marck dans la division des méleses, où il fait partie du genre des pins; nous n'en traiterons qu'à l'article Pin. *Voyez* ce mot. (M. Macquart.)

CEDRIA. (*Mat. méd.*)

On a nommé *cedria* l'huile volatile ou résinifiable qui découle du cèdre, soit spontanément, soit artificiellement par les incisions qu'on fait à cet arbre. Les anciens s'en servoient beaucoup pour les parfums à brûler, les embaumemens & pour la médecine. On peut consulter, sur cet objet de peu d'importance aujourd'hui, les ouvrages de Diodore de Sicile, d'Hérodote, de Strabon & de Pline. *Voy.* Cèdre.

(M. Fourcroy.)

CEINTURE, s. f. (*Hygiene.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe *Gesta.*

Les *ceintures* sont des espèces d'ajustemens ou de lisières de soie, de laine, de cuir ou autre matière qui servent particulièrement à serrer les hanches, soit qu'elles appartiennent aux habillemens des hommes,

mès, ſoit qu'elles ſervent à marquer la taille chez les femmes. L'uſage en eſt ancien : Dieu les ordonna aux juifs. La largeur des habits grecs & romains en rendit l'habitude néceſſaire chez ces peuples. La défenſe de porter la *ceinture* fut quelquefois chez eux une privation ou une punition ; ainſi, cette partie du vêtement marquoit quelque dignité. Elle appartenoit également aux deux ſexes. L'uſage des *ceintures* a été fort commun en France, ſur-tout chez les hommes : ils ne pouvoient s'en ſervir, lorſqu'ils étoient reconnus comme banqueroutiers; apparemment parce qu'on attachoit alors à la *ceinture* ſa bourſe & ſes clefs.

En 1450, un arrêt du parlement défendit aux femmes de mauvaiſe vie de porter des *ceintures* dorées, qui étoient à la mode à cette époque ; delà le proverbe, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, parce qu'on ne put les aſtreindre à cette privation.

Chez les grecs & les romains, les filles portoient des *ceintures*, dites *de virginité*, que les maris dénouoient le premier ſoir des noces : chez les modernes, la *ceinture de virginité* eſt un préſent qu'un mari jaloux fait quelquefois le lendemain. La décence & la raiſon rejettent aujourd'hui de pareils moyens qui gênoient horriblement les femmes.

Les *ceintures* ont un grand inconvénient, ſi elles ſont trop ſerrées ; c'eſt de gêner la circulation du ſang, de comprimer les parties, de s'oppoſer à l'action libre des organes du bas-ventre ; conſéquemment, de donner naiſſance à une foule d'accidens qui en doivent être la ſuite, comme des engorgemens, des douleurs dans les hypochondres, des maux d'eſtomac, des mauvaiſes digeſtions. Les femmes doivent donc éviter, ſur-tout, de ſe ſervir de *ceintures* dures & bombées, qui font l'effet des corps baleinés, par la gêne qu'elles cauſent, & n'ont que le faux mérite de leur donner des tailles de guêpe, & qui ſont abſolument contre nature. Elles devroient ne pas perdre de vue que la nature les a deſtinées à être chargées, pendant un temps déterminé, du plus précieux de tous les dépôts, puiſque c'eſt celui qui éterniſe en quelque ſorte la race humaine. Les organes du bas-ventre ont donc beſoin chez elles de jouir d'une grande liberté & d'une facilité d'extenſion, telle que le fœtus grandiſſe & mûriſſe en quelque ſorte dans leur ſein maternel, ſans qu'aucune entrave ait été miſe à ſon accroiſſement, avant & lors de ſon développement. Si elles oublient par imprudence ou par coquetterie ce qu'elles doivent à la noble fonction dont elles ſont chargées, elles en ſont bientôt punies par tous les déſagrémens & les maux qui accompagnent & ſuivent les groſſeſſes des femmes mal conformées, & chez leſquelles les fonctions de la nature ont éprouvé des entraves. *Voyez* BALEINE. (corps de)

Il eſt cependant des perſonnes foibles & délicates, chez leſquelles il eſt néceſſaire de maintenir le bas-ventre par des *ceintures* : celles qui montent à cheval, & qui ne ſont pas très-vigoureuſes, celles qui ont des embarras dans les viſcères, ſont encore dans le cas d'en faire uſage ; mais on a ſoin que ces *ceintures* ne ſoient ni étroites, ni dures, de manière qu'elles ne faſſent que ſervir au ſoutien des parties.

(M. MACQUART.)

CEINTURE DE VIF-ARGENT. (*Mat. méd.*)

On a quelquefois appliqué des médicamens ſous la forme de *ceinture* ; entr'autres, le mercure ou le vif-argent : on l'enfermoit entre des lanières de peau, repliées par un bord & couſu ſur le replis ; on prétendoit que la vapeur ſeule de ce demi-métal liquide & échauffé par la chaleur animale, ſuffiſoit pour tuer les inſectes qui s'attachent aux poils des parties génitales, pour guérir la galle, &c. On peut l'employer beaucoup plus ſûrement par une application immédiate. *Voy.* MERCURE. (M. FOURCROY.)

CELASTRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* ALATERNE.

(M. MAHON.)

CELAURITIS. (*Mat. méd.*)

C'eſt un des mots alchimiques dont pluſieurs auteurs ſe ſont ſervis pour déſigner la litharge ou l'oxide de plomb demi-vitrifié. *Voyez* PLOMB.

(M. FOURCROY.)

CÉLERI, ſ. m. (*Hygiène.*) Ache des marais.

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Apium dulce celeri Italianorum. R. T. Turnef.

Paludapium ex palude. Ache.

Le *céleri* n'eſt autre choſe qu'une eſpèce d'ache, que la culture a adoucie & rendue propre à former un aliment très-agréable. Les italiens ont été les premiers qui aient tiré des marais l'ache pour la transformer en *céleri* dans les jardins où il perd ſa ſaveur déſagréable & ſon odeur forte ; c'eſt d'eux que vient le nom de *céleri* qui devient tendre & blanc & d'un goût agréable par l'étiolement, en liant ſes tiges en faiſceau, lorſqu'elles ſont montées, & en l'entourant de ſable & de terre.

La culture a ſingulièrement éloigné cette plante de ce qu'elle étoit dans ſon origine, & elle a procuré quatre variétés principales qui ſont plutôt jardinières que botaniques.

1°. Le *céleri* long ou tendre, ou grand *céleri*.

Le *céleri* plein & le rouge en ſont des ſous-variétés.

2°. Le *céleri* court, ou *céleri* dur, ou petit *céleri*.

3°. Le *celeri* branchu ou fourchu, qu'on cultive ſur tout dans le Languedoc & en Italie.

4°. Le *céleri* à groſſe racine, ou *céleri* rave, ou *céleri* navet.

On doit choiſir le *céleri* tendre, blanc, bien nourri, d'une ſaveur douce, mêlée d'une très-légère âcreté, & cultivé dans de bons terreins.

Le *céleri* a fourni, par les anciennes analyſes, beaucoup d'eau & d'acide, peu d'huile, & une aſſez grande quantité de ſel alcali volatil.

Cette plante eſt apéritive, carminative, hyſtérique; elle provoque l'appétit & les deſirs libidineux; elle paſſe encore pour diſſoudre les phlegmes groſſiers & les humeurs viſqueuſes.

On en fait un grand uſage dans nos cuiſines, ſurtout en hiver, à cauſe de la facilité qu'on a de le conſerver dans du ſable.

On l'apprête ſous toute ſorte de forme, en ſalade, en friture, en petits pois, avec du jus, &c.

Cet aliment eſt très-agréable, de facile digeſtion, convient à toute ſorte d'âge, de perſonnes, & particulièrement à celles qui ont la fibre lâche, aux pituiteux, aux phlegmatiques. Il échauffe quand on en uſe avec excès.

Il eſt beaucoup plus facile à digérer, lorſqu'on le mange cuit, que lorſqu'on en fait uſage en ſalade, même avec les rémoulades. (M. Macquart.)

CÉLÉRITÉ DU POULS.

On dit que le pouls a de la célérité, lorſque les pulſations de l'artère ſe ſuccèdent plus rapidement que dans l'état naturel, & que le nombre des pulſations, dans un temps donné, eſt plus grand qu'il ne devroit être. *Voyez* Pouls. (M. Laguerene.)

CÉLIBAT. (*Hygiène.*) (*Méd. légale*, & *Méd. publique.*)

Des écrivains philoſophes ont établi d'une manière invincible, dans leurs ouvrages, que le principal but auquel devoit tendre un bon gouvernement c'étoit d'accroître la population d'un pays, autant que la nature de ſon territoire pouvoit le comporter, ainſi que l'étendue de ſes autres moyens de fournir à la ſubſiſtance de ſes habitans. Mais ils n'ont, ſans doute, voulu parler que du nombre de ces individus qui, par leurs talens quelconques, ſont capables de ſupporter une portion des charges de cette même ſociété dont ils ſont admis à partager les avantages; & ils ont dû exclure néceſſairement tous ceux que leurs défauts naturels, ou une inertie volontaire, doit faire regarder comme des êtres vraiment paraſites.

Si on parvenoit, par de bonnes loix, à réprimer tous les abus que l'inſtinct de la nature, livrée à elle-même, peut produire, & que des fléaux redoutables à l'eſpèce humaine, tels que des maladies meurtrières, ou des guerres, épargnaſſent une contrée; ſa population (d'après les calculateurs politiques les plus éclairés) ſeroit ſuſceptible de doubler dans le cours de cinquante années, & même dans un temps moins long. Mais peu de pays ont été aſſez fortunés pour fournir de pareils exemples: preſque par-tout, au contraire, la multiplication de l'eſpèce humaine ſe trouve retardée par différens obſtacles.

Nous ne devons nous occuper que de ceux qui ſont du reſſort de la médecine, en ce qu'ils contrarient le vœu de la nature. Le *célibat*, qui fera le ſujet de cet article, doit être regardé, ſans doute, comme le plus funeſte de tous.

L'homme, ayant reçu du Créateur la faculté de ſe reproduire, cette fonction a été confiée à certains organes qui l'exercent, ou du moins qui la préparent d'une manière non interrompue, puiſque leur action continuée réſulte, comme celle de pluſieurs autres, de la circulation générale, qui ne peut ſouffrir aucune interméſſion. Et même, cette faculté ne devant pas dépendre uniquement du caprice des individus, qui ſont ſouvent tentés de ſacrifier l'exiſtence des générations futures à des avantages du moment; la nature a mis en nous un penchant très-vif, & preſque irréſiſtible à la mettre en œuvre. Auſſi cet appétit eſt-il néceſſairement lié au méchaniſme des parties, & à la préſence de la ſemence qu'elles ont préparée, comme la faim dépend de la conformation de l'eſtomac, & de l'irritation qu'il éprouve, lorſque le ſuc gaſtrique & la ſalive y affluent. Il n'y a, phyſiquement parlant, aucun moyen d'éluder les effets de cette organiſation; & ſi, par un motif quelconque, on s'y ſouſtrait pendant le temps de la veille, elle reprend ſes droits à la faveur du ſommeil. *Itaque ſi in pudendis congeſta eſt ſeminis copia*, diſoit l'illuſtre Fernel, *ea primo pruritum quemdam & titillationem invehit: hac deindè ſenſum, mox verò interiorem ſentiendi facultatem movet non modo vigilantibus, ſed & plerumque dormientibus, nobis.*

Quand on conſidère attentivement la ſtructure intime des parties de la génération, on ſe convainc bientôt que la nature a ſuivi, pour produire le méchaniſme de ces organes, un plan particulier & très-induſtrieux. A une diſtance conſidérable du lieu qu'ils occupent, partent du plus gros tronc artériel du corps humain deux artères qui, défendues dans leur trajet par une gaine membraneuſe, deſcendent &

Digitized by Google

ſortent de la cavité abdominale, pour entrer dans un ſac particulier où ces organes ſe trouvent placés. Ils s'y diſtribuent par des ramifications innombrables, dont l'entrelacement & l'action ſont tels, qu'il en réſulte ce ſuc générateur ſource des races futures. A meſure que celui-ci eſt préparé, & ſéparé, par le méchaniſme incompréhenſible dont nous avons parlé, il paſſe dans les canaux déférens qui, pénétrant dans la capacité abdominale par les anneaux des muſcles grands obliques, vont ſe rendre, après une marche tortueuſe, aux teſticules ſéminales. C'eſt là que la ſemence ſéjourne quelque tems comme pour s'y perfectionner. Bientôt ſon affluence dilate & irrite le double réſervoir que la nature lui a deſtiné; & quelquefois celle que les teſticules fabriquent inceſſamment, ne peut plus entrer dans un lieu qui regorge déjà.

Cette pléthore & cet engorgement des canaux ſéminaires deviennent la cauſe & le ſignal de l'orgaſme vénérien, de cette paſſion fougueuſe qui tranſforme les êtres les plus timides en animaux furieux, & leur fait affronter les dangers les plus évidens pour la ſatisfaire, en les débarraſſant de ce ſuperflu qui les tourmente par une action purement méchanique.

Chez l'homme, la religion, la réflexion, & des circonſtances déterminées peuvent bien quelquefois modérer cette fougue naturelle: &, de même qu'une tranſpiration conſidérable diminue l'abondance des urines, un inſtinct indocile peut-être retenu, en diſſipant par une autre voie la ſurabondance de l'eſprit vital. La réſorption de la portion la plus fluide de la ſemence retardera auſſi l'époque d'une trop grande affluence, & tranſmettra au ſang des particules d'une ſubſtance active qui affermira la ſanté & accroîtra les forces. On parviendra encore à diminuer une trop forte ſécrétion de la ſemence par la fuite de tout ce qui anime le jeu de ſes organes, par l'application de l'eſprit, ainſi que par le travail du corps. Il arrive même que certains individus, chez leſquels cette ſécrétion eſt naturellement peu abondante, ſe font en quelque ſorte une nouvelle conſtitution contre nature, par une continence très-prolongée, & en évitant ſoigneuſement non-ſeulement les occaſions, mais même juſqu'aux penſées laſcives. Alors leurs teſticules diminuent de volume par degrés, & ils finiſſent quelquefois par être à peine ſenſibles à la vue. Haller dit avoir obſervé ce phénomène en ouvrant des cadavres de pieux cénobites qui, durant le cours d'une longue vie, n'avoient jamais ceſſé, ſans doute, d'être fidèles à leurs vœux & aux préceptes ſévères de leur religion. Galien avoit fait auſſi la même remarque. *Cantoribus, & athletis, qui jam indè ab initio nullam vitæ partem venereis illecebris contaminaverunt, nullam admittentes hujuſmodi vel cogitationem vel imaginationem, iis pudenda exilia, & rugoſa, veluti ſenibus, fiunt.* Il doit être infiniment rare qu'un tel changement s'opère chez ceux qui ſuivent, dans leur manière de vivre, les loix de la nature & les uſages de la ſociété: & ſi la ſemence, préparée & ſéparée du ſang par les organes de la génération, peut quelquefois être retenue longtemps, ſans que la ſanté en ſouffre, par l'empire que l'on exerce ſur ſon imagination, ſoutenu de travaux corporels non interrompus; on remarque que le plus ſouvent ces efforts dirigés contre l'inſtinct de la nature, ne ſervent qu'à le rendre plus actif. La réſiſtance redouble la vivacité de l'attaque; le ſang, devenu plus riche en molécules ſéminales qui ont été repompées, les repréſente de nouveau aux organes deſtinés à les ſéparer de ſa maſſe; l'eſprit de vie, déjà exiſtant dans le torrent des humeurs, devient un ſtimulus qui anime de plus en plus la ſécrétion nouvelle qui s'opère; & le trouble des paſſions augmente juſqu'à l'ivreſſe, parce que les canaux & les véſicules ſpermatiques ne peuvent ſe prêter à une plus grande diſtenſion. Ainſi on voit, dans la ſaiſon du printemps, les teſticules des oiſeaux acquérir un volume bien au-delà de celui qu'ils ont ordinairement; auſſi cette ſaiſon eſt-elle, particulierement pour eux, la ſaiſon des amours. Wepfer trouva huit onces de ſemence dans un cochon, & dans un ſanglier. Birk en trouva juſqu'à une livre. M. de Buffon a obſervé que les canaux ſpermatiques des chiens étoient alors pleins de ſemence; & même un d'eux, quoiqu'il eût été battu fortement, ne ceſſoit de donner les ſignes de la plus grande ardeur pour le coït.

Il ſurvient également chez les femmes, à différentes époques, certains changemens deſquels réſultent l'irritation la plus vive, & le ſtimulus le plus preſſant; & ces époques, que l'on a nommées en langage d'amour l'heure du berger, ſont bien dangereuſes pour des êtres ſi peu faits déjà pour une réſiſtance ſoutenue. Les femmes reſſentent fréquemment alors une forte preſſion, & un poids autour de l'utérus: leur pouls eſt dur, & ſes vibrations ſont très-exprimées. On en a vu pluſieurs que ni la pudeur naturelle à leur ſexe, ni les avis les plus fortement motivés, n'ont jamais pu empêcher de ſe ſatisfaire elles-mêmes, & de chercher à éteindre, par des évacuations multipliées, le feu qui les dévoroit. La perte de la ſanté, & même celle de la vie, ont été quelquefois la déplorable ſuite de ces excès. Tout le monde connoît ceux auxquels les emporte quelquefois la fureur utérine.

Lorſque ces circonſtances ſont auſſi impérieuſes, la nature l'emporte toujours; ſoit que l'ame, dont les idées morales ſe trouvent déterminées par l'impulſion violente du tempérament, donne ſon aſſentiment d'une manière formelle; ſoit que, durant le ſommeil des ſens externes, elle ſoit maîtriſée par des images fantaſtiques, que les réſolutions de la pureté la mieux affermie n'ont pas toujours la vertu d'écarter. Le calme renaît alors; &, ſi l'évacuation qui a eu lieu n'a entraîné que le ſuperflu, bien loin que le corps s'en trouve affoibli, il éprouve au contraire

une nouvelle vigueur, & un ſentiment agréable d'agilité, qui eſt l'effet de plus d'aiſance dans la circulation.

Si ceux, qui, pour obéir aux loix que leur état leur impoſe, ou par quelqu'autre motif, refuſent d'écouter la voix de la nature, n'en reſſentent ſouvent, aucune incommodité; ſi même l'expérience atteſte que de pieux célibataires, rigides obſervateurs de leur règle, ont joui juſqu'à une extrême vieilleſſe de la ſanté la plus intacte, c'eſt par un bienfait de cette même nature qu'ils ont mepriſée, & qui ne ſe montre nulle part plus prévoyante que dans le méchaniſme induſtrieux avec lequel elle forme l'humeur prolifique. En effet pour peu qu'on faſſe attention aux facheux effets d'un lait qui ſéjourne, ou d'une mucoſité qui s'amaſſe, ou de la bile qui ceſſe de couler, on verra combien peu d'énergie & de forces elle emploie dans ces circonſtances par comparaiſon avec ce qu'elle fait lorſque la ſemence eſt retenue dans ſes réſervoirs par des moyens phyſiques ou moraux. Cette ſurpriſe qu'elle fait à l'homme au milieu de ſon ſommeil eſt un don que le créateur a fait à l'homme, & qu'il a denié aux autres animaux.

Meckel ne pouvant ſuppoſer que la réſorbtion de la ſemence ſe fit par les vaiſſeaux abſorbans déja connus, en a cherché d'autres, & en a découvert de fort conſidérables, auxquels il attribue cette fonction. D'ou il conclud que l'on ne doit guères s'inquiéter de la trop grande quantité de matière ſéminale qui peut s'accumuler ſoit chez l'homme, ſoit chez les autres animaux. C'eſt auſſi le ſentiment du célèbre Haller. Mais, quand il ſeroit vrai que l'exiſtence de trop de ſemence n'eſt jamais à redouter, en eſt-il de même d'une autre cauſe de l'évacuation en pure perte de la ſemence qui a lieu auſſi ſouvent, c'eſt-à-dire de l'activité & de l'acreté que cette matière contracte par ſon ſéjour dans ſes réſervoirs, ou même dans le torrent de la circulation? Cette obſervation a lieu ſouvent chez des individus d'une ſanté foible: l'acreté compenſe la quantité; & ils en éprouvent des pertes ſi fréquentes, que leur dépériſſement en devient la ſuite inévitable.

Il eſt vrai que des hommes d'un tempérament phlegmatique, & conſéquemment froid & peu irritable, employant d'ailleurs tout ce qui peut *mortifier la chair*, (pour me ſervir des expreſſions techniques) parviennent à éviter toute effervescence amoureuſe, & voient ſouvent s'écouler une période d'années avant qu'un ſonge voluptueux les transforme en des créatures ſenſibles. Mais de pareils exemples ſont-ils à citer, lorſque l'on conſidère l'homme en ſociété, exerçant librement les fonctions attachées à ſa nature?

En général on ſait peu ce qui ſe paſſe dans les animaux que l'on prive de l'acte de la génération. Cependant il y a lieu de préſumer que la nature, indulgente pour tout ce qui eſt ſorti de ſes mains, ſupplée à ce qui leur manque, ſoit que la plupart n'aient pas la faculté de dormir ſur le dos comme l'homme, ſoit que la ſemence, lorſqu'elle eſt devenue trop abondante, ſorte avec les urines, ſoit enfin par cette manœuvre ſi familière à certaines eſpèces.

On a ſouvent remarqué que les perſonnes, qui obſervoient une continence exacte, pour laquelle leur tempérament n'étoit point fait, & dont la réſiſtance n'étoit ſecondée par aucune évacuation involontaire, ſe concentrant trop en elles-mêmes, devenoient des êtres inſupportables dans la ſociété. Car les paſſions les plus oppoſées produiſent quelquefois les mêmes effets. En Angleterre les ſuicides ſe rencontrent le plus ordinairement parmi les célibataires; & ils ſemblent ſe multiplier en France, depuis que le mariage eſt évité comme une charge par un plus grand nombre d'individus. Galien avoit déjà fait la remarque que ceux qui ſe ſouſtraient au pouvoir de l'amour deviennent lents, enclins au ſommeil, timides, mélancholiques, que les forces digeſtives & l'appétit diminuent, & qu'au lieu de ménager leur vigueur, comme la plupart ſe l'imaginent, ils négligent le moyen le plus agréable de l'accroître. Aétius recommande ces mêmes plaiſirs comme un remède aſſuré contre la triſteſſe, l'atrabile, l'humeur ſauvage. La folie chez quelques individus, un état d'infirmité habituelle chez d'autres, ont cédé au même moyen. Swenck rapporte qu'une italienne, qui dans un accès de ſa folie étoit ſortie nue de chez elle, étant entrée dans une maiſon ou pluſieurs hommes la firent ſervir à leurs plaiſirs, retrouva la raiſon au milieu de leurs embraſſemens.

En effet il n'y a peut être pas d'impreſſion plus forte que celle qui réſulte quelquefois d'une trop grande quantité de liqueur ſéminale accumulée. Quelle énorme différence entre un caſtrat & un autre homme! Croiroit-on que le bœuf & le taureau ſont de la même eſpèce? Boerhaawe, d'après Wierus & Graaf, cite le fait de ce chatreur de porcs d'Allemagne qui, irrité du déſordre dans lequel vivoit ſa fille, lui fit l'exſtirpation des ovaires, ce qui éteignit entièrement chez elle tout le feu qui la conſumoit auparavant. Le même effet a lieu chez les femelles de quelques animaux auxquelles on ampute les ovaires.

On diroit que la nature ſe venge du refus que l'on fait de ſuivre ſes inſpirations. On a obſervé que pluſieurs des ces coupables qu'elle avoit doués d'un tempérament violent, & chez leſquels la ſemence ſe préparoit avec une eſpèce de profuſion, contractoient une grande tendance à la pollution involontaire, qui les énervoit; qu'ils étoient ſujets a des gonorrhées, a des engorgemens, à des tumeurs, à des douleurs, & à des inflammations des parties génitales; qu'ils éprouvoient un déſir immodéré du

Digitized by Google

coït, de la triſteſſe, des convulſions, & quelquefois une ſorte de folie amoureuſe. (*Voyez* le mot AMOUREUSE (FIÈVRE)

Non ſeulement la ſtagnation de la ſemence tend cette humeur acrimonieuſe : mais elle contracte par une réſorbtion ſouvent répétée, & en circulant longtemps dans la maſſe des humeurs, un caractère que l'on pourroit croire véritablement vénéneux. L'haleine des animaux auxquels le coït eſt interdit eſt ſouvent pernicieuſe à ceux qui les approchent : & c'eſt une choſe certaine, dit M. Lotry, que ſi des perſonnes de l'un ou de l'autre ſexe gardent une exacte continence, elles ſe trouvent couvertes de puſtules nombreuſes dont la matière eſt chaſſée vers la peau par une ſuite de l'engorgement des glandes. Il exiſte, dit-il encore, une certaine ſympathie, entre les parties génitales ſoit du mâle ſoit de la femelle & la peau, qui après le coït éprouve une moiteur conſidérable, & même comme des boutons de chaleur. Ne pourroit-on pas attribuer à l'impreſſion de la ſemence le vomiſſement & les nauſées que les femmes éprouvent lorſqu'elles ont conçu? On eſt tenté auſſi de croire que cette même cauſe influe ſur le lait des nourrices, & qu'elle contribue à produire dans les enfans qui tettent des nourrices enceintes ſoit des nauſées & le vomiſſement, ſoit des convulſions. La ſemence ramaſſée dans les véſicules ſpermatiques rentre dans le ſang; & elle agit ſur nos nerfs comme feroit un eſprit volatil, & par une qualité qui ſemble analogue à celle de l'opium qui, comme elle, agite le pouls, excite la ſueur, & produit l'éréthiſme vénérien. La ſemence paroit avoir une qualité diſſolvante & putréfiante. La chair des animaux qui meurent étant en chaleur ſe corrompt plus aiſément qu'en tout autre temps. Willis dit qu'un homme atteint d'une paſſion vive reſſemble à un charbon ardent; que ſa chair, ſes viſcères, ſes os ſont comme ſi le feu les eut frappés, & qu'ils ſe corrompent avec bien plus de promptitude. C'eſt auſſi ce qui a fait dire à l'illuſtre Baglivi que toutes choſes égales d'ailleurs, les maladies des gens qui s'abſtiennent de l'amour ſont plus violentes : que dans les maladies, un dérangement dans la ſécrétion de la ſemence rend les accès plus violens, & qu'une évacuation copieuſe de cette humeur fait, au contraire, changer le mauvais caractère de la maladie chez ces individus trop continens. Amatus Lucitanus, Targioni, & d'autres gens de l'art rapportent des exemples frappans de ces aſſertions. On doit mettre au nombre des maladies qu'accompagnent des ſymptômes extraordinaires celles qui ſont produites par une réſiſtance opiniâtre à l'inſtinct de la nature. Les mouvemens convulſifs de toute eſpèce, effet très-commun des paſſions qui nous agitent, ſont un phénomène fort ordinaire de la maladie connue ſous le nom de fureur utérine. Les tumeurs, les ſquirres, & même les cancers des teſticules, de la matrice, ainſi que des mammelles qui ont tant de rapport avec ce dernier organe, l'hydropiſie des ovaires ſe rencontrent bien plus ordinairement chez les célibataires; ils ſont auſſi ſujets à des engorgemens de ſemence qui peuvent augmenter au point de produire & des varices & des ruptures de vaiſſeaux. Les pâles couleurs, le dérangement des règles, les fleurs blanches, la folie amoureuſe ſont ſouvent le partage de ces vierges chaſtes que le mariage guériroit radicalement. « Une femme qui s'interdit les plaiſirs de » cet état, dit Paul Zacchias, acquiert une diſ» poſition à toutes ſortes de maladies par le ſeul » arrêt de la liqueur ſéminale; & l'expérience a » prouvé que mille dérangemens & mille infirmités » n'ont pas d'autre origine ». Galien, Stahl, &c., fourniſſent nombre d'exemples de mélancholiques, d'épileptiques, de maniaques, guéris parfaitement par l'uſage du mariage. Il eſt vrai que ce moyen n'eſt pas toujours à la portée de toutes les perſonnes qui en ont beſoin. C'eſt ce qui avoit engagé quelques médecins à chercher à le remplacer alors par d'autres, que des motifs, plus reſpectables, ſans doute, que les conſeils de Méſué & l'autorité du jéſuite Sanchez, obligent de rejetter. C'eſt une médecine prohibée, dont Galien, Haller, & Tiſſot, n'ont pu ſe défendre cependant de conſigner dans leurs écrits de très-heureux effets.

Puiſque la médecine n'eſt pas encore parvenue à prévenir les funeſtes effets de la rétention de la ſemence chez un aſſez grand nombre d'individus de l'un & de l'autre ſèxe, & qu'il eſt même probable qu'elle n'y parviendra jamais, parce que la nature ſe montrera toujours ſupérieure aux efforts qu'on emploie pour la contrarier; puiſque ceux pour qui la continence n'eſt point une cauſe de maladies, n'échappent à ces infirmités de tout genre dont nous venons de tracer le tableau, que par la diſſipation périodique d'un dépôt précieux, dont ils doivent compte & à la nature & à la ſociété, quoique cette perte ſoit involontaire; puiſque le plus grand nombre des célibataires ont contracté une habitude qui énerve le corps en même-temps qu'elle dégrade l'ame, emportent le trouble dans le ſein des familles, ou deviennent l'opprobre des mœurs publiques : n'eſt-il pas à déſirer que les légiſlateurs des nations s'occupent des moyens les plus énergiques pour extirper juſques dans la racine un mal dont les ravages ſont ſi multipliés. Les préceptes de la religion mal entendus, des loix de diſcipline dignes des ſiécles d'ignorance & de barbarie où elles ſont nées, d'autres loix enfantées par le deſpotiſme, pour iſoler les inſtrumens dont il avoit beſoin de la ſociété qu'il vouloit aſſervir, des vices de tout genre dans les différentes parties de l'adminiſtration, & même des préjugés gothiques qui faiſoient regarder une famille comme une charge & le trop grand nombre d'enfans comme un malheur : tels ſont les obſtacles qui s'oppoſent non-ſeulement à une plus riche population, mais encore à l'exiſtence d'une plus grande ſomme de ſanté répandue parmi les individus qui compoſent une nation,

Digitized by Google

Eccléſiaſtiques, ſoldats, citoyens de toutes les claſſes ont été voués au célibat, qui a englouti comme dans un gouffre les générations innombrables dont ils auroient été la tige fécoode. Ces objets ſi intéreſſans méritent, ſans doute, qu'après les avoir conſidérés eo général, nous nous arrêtions encore ſur chacun d'eux en particulier.

Du célibat eccléſiaſtique. Il o'eſt pas facile de fixer l'époque à laquelle le célibat eſt devenu une loi générale pour les gens d'égliſe. Des cauſes priſes dans la nature ont dû l'introduire parmi eux, au moins partiellement. Ces cauſes ſont l'impoſſibilité de ſoutenir one famille, l'incertitude ſur ſon propre ſort, & les perſécutions noo interrompues. Dans de ſemblables circonſtances, le mariage eſt certainemeot un fardeau de plus, l'inſtinct qui nous porte à nous perpétuer eſt moios vif, & il ſeroit pénible de le ſatisfaire, n'ayant la perſpective que de faire des compagnons de notre infortune. Un homme libre de tout lien échappe plus aiſément à ſes perſécuteurs; & le déſir de ſa conſervation eſt plus preſſant que celui de ſe propager. On ne ſème que quand on a l'eſpoir de recueillir. N'a-t-on pas toujours obſervé, au reſte, qu'une doctrine nouvelle, ſoit qu'elle ſoit contraire aux préjugés des peuples, ſoit qu'elle attaque la conſtitution d'un pays, ſoit enfin que ſes prôneurs ſe ſingulariſent par un genre de vie extraordinaire, expoſe ceux-ci aux plus violentes ſecouſſes de la perſécution; & que les travaux d une pareille miſſion, quelle qu'elle puiſſe être, ſe multipliant, leur reod impoſſibles les paiſibles fonctions de gouverner uoe famille?

C'a été de tout temps une opinion domioante chez les nations même les plus policées, que le commerce des deux ſexes avoit quelque choſe d'immonde, & que cette impureté s'accroiſſoit dans le temps des règles & des ſuites de couches, au point de communiquer une qualité vénéneuſe. On concluoit de-là que, pour offrir à la Divinité un culte pur, & la rendre plus facile à exaucer les vœux du peuple, il étoit néceſſaire que les miniſtres des aotels évitaſſent ce qui devoit les ſouiller. M. de Haller penſe que cette opinioo de la malignité du flux menſtruel a été apportée d'Aſie eo Europe par les médecins arabes. Ce qui a pu lui donner naiſſance eſt vraiſemblablement la promptitude avec laquelle le ſang ſe corrompt dans les climats chauds, du moment qu'il n'eſt plus contenu dans ſes vaiſſeaux. De nos jours les Arabes, au rapport de Niebuhr, oe regardent plus comme contagieux le coït avec une femme qui a ſes règles; & un autre voyageur dit l'avoir éprouvé ſur lui-même ſans aucun inconvénient. Dans pluſieors contrées de l'Afrique, les femmes & les filles ſont obligées alors de ſe ſéqueſtrer de la ſociété, de ſuſpendre toute fonction domeſtique, & même de porter un ſigne qui avertiſſe de les éviter. Les Juifs obſervoient les mêmes pratiques, &, ce qui eſt étonnant, la loi de Moïſe condamnoit à la mort l'homme & la femme qui uſoieot du coït eo pareilles circonſtances (*Lévit.* liv. xx. v. 18). Si toutes les images effrayantes que Pline ſe formoit de la malignité du flux menſtruel étoieot fondées en réalité, il n'exiſteroit pas de poiſon plus redoutable.

Ces préjugés, appuyés d'ailleurs de l'autorité des médecins, ne furcot pas les ſeuls qui éloignèrent de l'état du mariage les miniſtres de la religion. La population eut eocore à ſouffrir de ceux qui firent regarder & le coït lui-même, & la liqueur ſéminale, comme choſes immondes. De-là l'uſage religieuſement obſervé chez les nations qui habitent les pays chauds de ſe laver immédiatemeot après l'acte conjugal. C'étoit on précepte formel de la loi moſaïque; & nous obſerveroos en paſſaot, que ceux qui la ſuivoient oe croyoient impures que les évacuatioos qui avoient lieu par les parties génitales ſeulement.

Nous croyons ioutile de rechercher ici quels étoient les fondemens de l'opinion de tant de peuples ſi differens les uns des autres, & depuis les temps les plus reculés juſqu'à nos jours, ſur l'impureté du flux menſtruel & de la liqueur ſéminale. Il ſuffira de dire ici que la découverte de la circulatioo du ſang & de toutes nos autres humeurs a dû nous conduire à la connoiſſance préciſe de la nature de la matière des règles; & il a été facile de conclure qo'elle ne pouvoit avoir, dans un individu ſuppoſé ſain, que les qualités dépravées d'un ſang extravaſé & expoſé à l'impreſſion d'un air chaud, ou qui a ſéjourné trop long-temps dans les rides du vagin. Tous les phyſiciens ſe ſont également convaincus qu'il n'y a rien d'immonde dans l'acte de la génération, que la liqueur prolifique eſt un chef-d'œuvre d'élaborarion de nos organes, que la ſanté & la force de l'homme dépendent de cette émiſſion régulière & modérée, & qu'enfin le coït par lequel on conſerve l'une & l'autre ne ſauroit rien avoir d'humiliant.

L'idée que le ſacrifice de tel ou tel inſtinct donné par la nature pouvoit être agréable à la Divinité, & que ceux qui étoient conſacrés à ſoo culte devoient s'eo faire un devoir, ſoit lorſqu'ils exerçoient les fooctions de leur miniſtère, ſoit même en tout temps, eſt une des plus étonnantes que l'hiſtoire de l'eſprit humain oous préſeote. Si oo a voulu par-là mettre un frein à la diſſolutioo des mœurs, ſi commune & ſi préjudiciable dans les climats brûlans: pourquoi y a-t-oo permis preſque généralement la polygamie? & la défenſe de travailler à la propagatioo de l'eſpèce devoit-elle moins tombet ſur le peuple, toujours groſſier, que ſur une claſſe de geos qu'uo âge mûr & un eſprit plus cultivé devoient engager davantage à ſe modérer dans la jouiſſance des plaiſirs de l'amour? Les hrames chez les Indiens, les moines du grand Lama, les prêtres de la nation des Kalmoucks, les rohins du royaume d'Arracan, les Talapoins du Pégu & de Siam, les prêtres idolâtres de l'île de Ceylan, les bonzes de la Chine & du Japon,

Digitized by Google

ſont aſtreints aux rigueurs de la continence. Les prêtres des anciens Egyptiens, ceux des Athéniens, ceux des Romains dans les premiers temps de la république, ſe ſoumettoient à la même privation. Chez ces derniers il falloit du moins s'abſtenir du commerce quelque temps avant de remplir, & pendant qu'on rempliſſoit un miniſtère ſacré. Il en étoit de même pour les lévites, & cette obligation s'étendoit a tout le peuple d'Iſraël.

Ce tableau abregé des idées que preſque tous les peuples de la terre s'étoient faites de l'influence de l'acte de la génération ſur le moral des individus, nous conduit naturellement à cette conſéquence, qu'ils regardoient l'eſprit de continence comme une vertu propre & eſſentielle à l'état ſacerdotal. Cette opinion ne fut jamais répandue plus généralement que dans les premiers temps de l'ère chrétienne; enſorte qu'Auguſte crut néceſſaire de l'affoiblir par ſes loix ſur le mariage. Conſtantin s'imagina qu'il pourroit ménager également & l'opinion & la loi, en accordant à chacun la liberté ou de ſe marier ou d'acquérir la gloire que l'on attachoit de ſon temps au ſacrifice d'un inſtinct donné par la nature, & à la privation des femmes, parmi ceux-là même qui ne ſe conſacroient en aucune manière au culte des autels.

Un de ces canons, connus ſous le nom de *canons des Apôtres*, défend aux prêtres & aux évêques de renvoyer leurs femmes; &, s'ils s'obſtinent à le faire, il ordonne de les dépoſſéder de leurs dignités, & de ne point communiquer avec eux.

Des ſavans ont prétendu à la vérité que ce canon ordonnoit ſeulement aux prêtres & aux évêques de fournir décemment à l'entretien de leurs femmes. Mais s'il excluoit en effet toute cohabitation charnelle, n'expoſoit-il pas une tentation continuelle? & n'eſt-il pas impoſſible dans certains momens de ſe contenir dans les bornes d'un amour fraternel? Seroit-ce par l'effet d'une équivoque auſſi groſſière, que la caſtration volontaire étoit devenue ſi commune parmi certaines corporations de chrétiens, entr'autres la ſecte des Valéſiens, que l'égliſe fut obligée d'employer tous ſes foudres contre cet abus, en déclarant les coupables inhabiles à toute fonction eccléſiaſtique, homicides d'eux-mêmes, & ennemis de l'œuvre divine de la création? Les loix de Moiſe, celles des Romains étoient auſſi ſévères; & les capitulations de Charlemagne renouvellèrent la même défenſe.

Dans le quatrième ſiècle, d'autres hérétiques, ou plutôt d'autres fous, ayant ſoutenu qu'aucun homme marié ne devoit eſpérer le ſalut, pluſieurs conciles, ſaintement inſpirés par l'amour de l'humanité, s'élevèrent contr'eux, & promulguèrent dans leurs décrets les loix de la nature. Les Tartares Kalmoucks, éclairés par elle autant que les pères des conciles de Prague, &c. condamnent à des peines analogues à leurs mœurs ceux qui tournent en dériſion le mariage même de celui de leurs prêtres.

On voit, par ce que nous venons de dire, que, dès les premiers temps du chriſtianiſme, il y avoit un préjugé défavorable répandu ſur le mariage; que des ſectaires cherchèrent à lui imprimer une tache d'infamie, qui ne convient ni a ſa nature, ni à ſon influence ſur la ſanté de l'homme, ni à la pudeur qui en accompagne, en voile; & en double les plaiſirs; que les canons de l'égliſe réprimèrent cette phrénéſie ſi redoutable pour l'eſpèce humaine. Cependant, malgré tous leurs efforts, l'eſprit de continence fit toujours de nouveaux progrès; & l'exemple des Apôtres devenant de plus en plus contagieux, le *célibat* eccléſiaſtique, qui n'avoit été d'abord qu'un uſage, une affaire de pure diſcipline, devint une loi expreſſe, prononcée par un grand nombre de conciles.

Mais que de conſidérations puiſſantes auroient dû s'oppoſer à cet attentat contre les droits de l'homme phyſique & de l'homme moral! Celles que nous avons expoſées plus haut, ne prouvent-elles pas que le don de continence eſt un don rarement accordé par la nature elle-même, & que ce n'eſt encore qu'à la condition expreſſe de ſe tenir perpétuellement en garde, & contre ſoi même, & contre les objets qui nous environnent de tous côtés? Car tel eſt le ſeul moyen, ſi toutefois on peut y compter, de ſuſpendre l'activité d'une ſécrétion dont le but eſt une évacuation contraire aux engagemens que l'on contracte. A quel degré doit-on croire formé l'eſprit d'un jeune homme, qui ſans expérience, éloigné avec ſoin de toutes les occaſions qui pourroient ſervir d'épreuve à ſon tempérament, rempli d'une pieuſe ferveur, trompé par ceux qui l'entourent, ayant en perſpective un genre de vie honorable, tranquille & doux, s'oblige à des devoirs dont il ignore le poids & l'étendue, & renonce à ſes droits naturels, avant que le ſentiment qui porte à les exercer ſe ſoit développé chez lui? Si un nouvel ordre de choſes qui vient de s'établir étoit encore à deſirer, ne pourrois-je pas repréſenter auſſi cette jeune fille, qu'une éducation toute dirigée vers un terme inſidieux, des exemples ſardés, des inſinuations artificieuſes ou des menaces terribles, quelquefois le dépit d'un amour trompé dans ſon attente, ont fait s'envelopper d'un voile qu'elle ne pourra déſormais que baigner des larmes du déſeſpoir, ſi la nature éveille dans ſon cœur des deſirs que les auſtérités ne feroit vraiſemblablement qu'irriter? Pourquoi les loix civiles & religieuſes ont-elles, en dépit de celles de la nature, permis des engagemens irrévocables à un âge qui eſt celui de l'irréſolution, de la foibleſſe & du délire?

Je ne prétends pas qu'à l'époque de 24 ans fixée pour recevoir l'ordre de la prêtriſe, on ſoit incapable d'évaluer avec juſteſſe la proportion qui exiſte entre ſes forces & les obligations que l'on s'impoſe. Mais

que ne doit-on pas craindre de ces tempéramens ſanguins & irritables dont un des attributs eſt plus ou moins de légèreté & d'inconſtance dans le bien comme dans le mal ? Or cette eſpèce de tempérament n'eſt-elle pas celle de preſque tous les jeunes-gens de l'un & de l'autre ſexe ? Si donc le défaut de réflexion, trop peu de connoiſſance de ſoi-même, une ignorance complette de l'influence que quelques années de plus & les objets qui nous environnent peuvent avoir ſur nos idées & ſur nos affections, font prévoir qu'il s'élevera une guerre inteſtine, dans laquelle ou la ſanté ſera forcée de ſuccomber, ou le vœu de continence & de chaſteté ſera violé : pourquoi ne préviendroit-on pas un inconvénient ſi grave, en reculant l'époque d'un engagement irrévocable ? Ne devroit-on pas auſſi, dans le choix de ceux qui ſe dévouent au culte des autels, avoir égard à la conſtitution phyſique des individus, ne point éloigner ceux qui aſpirent à l'état eccléſiaſtique des occaſions innocentes de connoître la ſociété, & la douceur des liens par leſquels la nature nous unit à elle d'une manière plus intime ?

Je pourrois aller plus loin, & conclure de tout ce que j'ai dit juſqu'ici, que ce ſeroit un très-grand avantage, & pour la religion & pour l'état, de changer ſur ce point toute la diſcipline eccléſiaſtique. L'exemple donné par une grande partie de l'Europe force de regarder cette aſſertion, non comme un problême, mais comme une vérité ſoutenue de deux ſiècles d'expérience. Un accroiſſement conſidérable de population ; des pères de famille donnant l'exemple de toutes les vertus en même temps qu'ils les recommandent dans leurs diſcours ; une claſſe d'hommes liée plus intimement à la patrie, & ne ſervant plus les intérêts d'une puiſſance étrangère : voilà une partie des avantages précieux qui réſulteroient infailliblement d'une loi qui ne feroit que rendre à la nature de nombreux enfans que les préjugés & l'artifice ont arrachés de ſes bras.

Du célibat des militaires.

Le *célibat* que l'on fait obſerver à preſque tous les militaires eſt un obſtacle à la population auſſi puiſſant que celui que nous venons de combattre, ſur-tout depuis que les ſouverains entretiennent, même en temps de paix, un ſi grand nombre de troupes réglées. Chez les anciens, il n'avoit lieu que durant la guerre, ſans doute à raiſon de l'embarras & des frais énormes que les femmes, à la ſuite des camps, auroient occaſionnés. Ainſi, on lit dans Hérodote que les femmes des Scythes, ennuyées de la longue durée de l'expédition de leurs maris en Aſie, s'abandonnèrent à leurs eſclaves. Les Lacédémoniennes, durant les longues guerres de Meſſene, firent auſſi déclarer à leurs maris, que s'ils ne revenoient chez eux inceſſamment, la patrie couroit riſque de reſter ſans enfans. A Rome, les maris partant pour une expédition ſe ſéparoient de leurs femmes, & au retour, ils en choiſiſſoient d'autres. La loi étoit au reſte pour les chefs comme pour les ſimples ſoldats. Pompée laiſſa ſa femme dans l'iſle de Lesbos ; & Marc-Antoine indiſpoſa fortement les romains contre lui, en traînant à ſa ſuite la reine Cléopatre. Les généraux, jaloux de maintenir la diſcipline, avoient même grand ſoin de bannir de leur camp les courtiſanes ; & il étoit défendu par la loi aux ſoldats de leur rien léguer par teſtament. Les nations barbares, au contraire, menoient toujours leurs femmes à la guerre. Il eſt vrai que ces hordes ne quittoient guère leur pays que pour aller s'établir dans un autre : les femmes les encourageoient au combat, panſoient leurs bleſſures, & quelquefois même elles prenoient part à la mêlée. Alexandre-le Grand avoit permis à ſes ſoldats d'épouſer leurs priſonnières. Par ce moyen, ils ſentoient moins la peine d'être éloignés de leur patrie ; ils ſe conſoloient de leurs fatigues guerrières dans le ſein de leurs familles, & le prince ſe préparoit, pour recruter ſes armées, une nombreuſe jeuneſſe née & élevée au milieu des combats. Les ſoldats romains eurent cette liberté ſous l'empire d'Alexandre-Sévère. De nos jours, les ſuiſſes & les ſuédois peuvent également être mariés. La même choſe a lieu dans l'armée de l'empereur & dans celle du roi de Pruſſe : ſi un homme marié ne veut ſervir qu'à la condition d'avoir ſa femme avec lui, l'officier qui reçoit ſon engagement eſt autoriſé à l'accepter ; & un ſoldat qui déſire ſe marier en obtient facilement la permiſſion, s'il eſt conſtaté que c'eſt avec une femme de mœurs honnêtes. Le tréſor public paie même une ſomme déterminée pour l'éducation des enfans juſqu'à l'âge de 14 ans : mais on exige que les veuves ſoient aſſurées d'un moyen de ſubſiſtance.

Les qualités d'époux & de père ne ſont donc pas regardées univerſellement comme incompatibles avec l'eſprit du ſervice militaire. N'eſt-il pas certain, au contraire, qu'elles ne peuvent que le perfectionner ?

Le mariage des militaires eſt le ſeul moyen de diminuer les déſordres ſi communs dans les garniſons, d'empêcher la corruption des mœurs des habitans des villes de guerre, & ſur-tout la dégradation de leur ſanté par les maladies vénériennes. Ces forteresſes doivent être conſidérées, en effet, comme autant de foyers d'infection, d'où ce mal, ſi funeſte à l'eſpèce humaine, ſe répand à une diſtance plus ou moins conſidérable, à proportion du nombre de troupes qui les garde. Des filles ſéduites le tranſmettent à leurs nouveaux époux ou à d'autres amans ; des ſémeſtriers ou des ſoldats qui quittent le ſervice, en répandent le germe dans les familles où ils trouvent entrée ; & c'eſt ainſi que cette claſſe d'hommes, deſtinée à réparer les pertes que la population ſouffre dans les villes, & à remplacer ces races chétives qui s'y engloutiſſent & s'y éteignent, ſe trouve elle-même altérée radicalement, & ne produit que des rejetons qui portent des traces indélébiles de l'incondite de

leurs

leurs parens. Les ſoldats mariés ſeront auſſi moins fainéans ; la néceſſité & le deſir ſi naturel de ſoutenir leurs familles, les rendront actifs & induſtrieux ; ils ceſſeront de ſe livrer à l'ivrognerie & à la crapule ; la fureur des duels ſe rallentira ; enfin, tenant à la patrie par un lien de plus, & le lien le plus cher, non-ſeulement ils ne déſerteront plus, mais ils deviendront véritablement des citoyens. Eh ! qui n'aime à ſe rappeller tout ce que cette qualité honorable & utile faiſoit entreprendre aux guerriers de l'ancienne Grèce & de Rome ?

Du célibat laïc.

Le *célibat*, auquel tant d'individus ſe réduiſent voloutairement, ſans qu'aucune fonction publique, religieuſe, civile ou militaire les y autoriſe, ne ſauroit être vu avec indifférence dans un bon gouvernement. Il étoit même regardé avec une eſpèce d'horreur par les peuples les plus ſages de l'antiquité, chez leſquels un célibataire paſſoit pour un membre inutile & un fléau de la république. Auſſi leurs légiſlateurs employèrent-ils toute ſorte de moyens pour empêcher ce mal de ſe propager. A Sparte, on notoit d'infamie ceux qui refuſoient de ſe marier, & il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter aux danſes des jeunes filles. Ils étoient même obligés de ſervir de riſée au peuple en exécutant ſur la place publique des danſes particulières ; & quand l'âge qui imprime le reſpect les avoit accueillis, ils n'en recevoient aucun des témoignages que les loix de Licurgue ordonnoient aux jeunes gens de rendre à la vieilleſſe. Platon avoit imaginé, à peu de choſe près, les mêmes règlemens.

Les loix des Douze Tables, chez les romains, prohiboient formellement le *célibat*, *cælibes eſſe prohibento*, & la ſurveillance ſur cet objet étoit confiée aux Ediles. Mais la diſſolution des mœurs le rendit ſi commun, qu'il ne fut pas, ſans doute, une des moindres cauſes de la décadence de la république. Les célibataires étoient exclus des dignités, &, au contraire, les gens mariés jouiſſoient de beaucoup de privilèges. Le plus jeune des deux conſuls étoit précédé de licteurs, ſi la majeure partie de ſes enfans étoit encore en vie, ou avoit péri en défendant la patrie ; à nombre égal d'enfans, c'étoit celui qui avoit toujours vécu dans le mariage à qui on accordoit cet honneur. Le père de trois enfans étoit exempt de faire la garde : un plus grand nombre lui donnoit droit aux charges honorables de la république, & même au droit de préférence. Auguſte preſcrivit le mariage à tous les citoyens, & ordonna des peines contre les contrevenans. Il les privoit, ainſi que ceux qui ne donnoient pas d'enfans, de certaines rétributions, des legs & des ſucceſſions qui leur ſurvenoient. Le nombre des enfans compenſoit le défaut de l'âge néceſſaire pour parvenir aux honneurs ; & il diſpenſoit plus ou moins des fonctions onéreuſes, & même de toute impoſition. Ce furent ces règlemens ſi ſages qui repeuplèrent Rome que les guerres civiles avoient ſi long-temps déſolée, & qui en bannirent l'adultère, le concubinage & la ſodomie.

De nos jours, le grand-duc de Toſcane a exempté de tout impôt & de toute charge publique les pères qui auroient douze enfans. Il y a auſſi en France, ſur cet objet, des ordonnances de nos rois, que l'on doit regretter de ne pas voir exécutées.

Ces inſtitutions, dont le but étoit d'extirper un mal auſſi préjudiciable au bien de la ſociété, tombèrent en déſuétude ; & même on ſe révolta contre elles ouvertement : car ce n'étoit point par l'amour pour la vertu que l'on embraſſoit le *célibat* ; on vouloit s'abandonner plus librement à toute ſorte de vices. Au reſte, ceux-là mêmes qui pouvoient être conduits par un motif pur, ignoroient ſans doute, & les droits & le pouvoir de la nature, puiſqu'ils ſe ſuppoſoient capables de demeurer immobiles au milieu du tumulte & de l'agitation des paſſions, & de conſerver une continence phyſiquement intacte, même malgré les plus douces illuſions du ſommeil.

Si l'on nous oppoſoit la conduite auſtère d'un certain nombre de célibataires, pour diminuer le tort que cette claſſe d'hommes eſt accuſée de faire à la ſociété ; ne pourrions-nous pas répondre qu'on ne doit pas eſtimer l'influence du *célibat* ſur la ſociété par ce petit nombre d'exemples, auſſi peu admirables que faciles à imiter ? mais qu'il faut voir la choſe plus en grand, c'eſt-à-dire, comparer cette multitude preſque infinie d'hommes vicieux & pervers, qui ont évité le lien conjugal pour ſe livrer à des déſordres de toute eſpèce, avec le nombre bien moins conſidérable de ceux que l'attachement d'une épouſe & la tendreſſe ſi naturelle pour leurs enfans n'ont point garantis de ces mêmes excès.

Une conſidération médicale, très-eſſentielle, c'eſt que la variété dans les objets de nos amours, en nous excitant à ſatisfaire nos deſirs plus fréquemment que nos forces réelles ne le comportent, nous conduit bientôt à un état de foibleſſe, duquel réſultent ſouvent des maux très-graves. Le ſtimulus que nous éprouvions n'étoit plus alors l'effet d'une pléthore naturelle, mais plutôt celui d'une habitude vicieuſe de nos organes, d'une irritation purement nerveuſe.

Un célibataire, forcé d'être moins difficile ſur le choix, évite rarement cette funeſte maladie qui empoiſonne les ſources de l'amour. N'eſt-il pas vraiſemblable que cet homme, dont l'unique occupation ſemble être de troubler l'ordre public, communiquera, tôt ou tard, ce virus redoutable à quelque famille ? Les médecins connoiſſent ſeuls la perplexité dans laquelle ils ſe trouvent, lorſqu'ils ſont appellés pour des maux qu'ils n'oſent qualifier, dont ils ſont obligés d'éloigner juſqu'au moindre ſoupçon, & qu'ils ne traitent ſouvent que d'une manière ambiguë & incomplette, plutôt que de s'éclaircir par

des queſtions qui mettroient le trouble & la déſolation où règnent une union & un bonheur au moins apparens.

Tels ſont les inconvéniens qui réſultent néceſſairement du *célibat*, puiſque ces inconvéniens découlent de la nature même de l'homme. Il n'eſt point de remèdes palliatifs pour un ſi grand mal. Si donc les ſages étoient rois, ſelon la penſée & le deſir d'un philoſophe ancien, ils en affranchiroient les claſſes de la ſociété que de mauvaiſes loix y ont aſſujetties; &, non-contens de jetter ſur cet état toute la défaveur de l'opinion & de l'intérêt contrarié, ils chercheroient ſur-tout à rendre plus léger le fardeau du lien conjugal. Alors, ſans doute, tous les hommes ſe hâteroient d'obéir à cet inſtinct de la nature, qui peut ſeul leur faire ſentir la réalité & le bonheur d'une exiſtence fugitive, qu'elle a placée dans le vuide qui ſépare les deux époques de la vie humaine, naître & mourir. (M. Mahon.)

CELLARIUS, (Salomon) naquit en 1676 à Keitz, petite ville de la Miſnie, de *Chriſtophe*, profeſſeur d'hiſtoire & d'éloquence dans l'univerſité de Hall en Saxe; il s'eſt rendu célèbre par une infinité de bons ouvrages. *Salamon* n'étoit que licencié en médecine, lorſqu'il mourut le 5 Novembre 1700, âgé de vingt-quatre ans.

Nous avons un traité de l'origine & de l'antiquité de la médecine qu'il publia à Hall en Saxe en 1696, *in*-4. C'étoit l'ébauche d'un ouvrage plus étendu qu'il méditoit de mettre au jour ſur cette matière; ſon père y travailla après ſa mort, & le fit imprimer ſous ce titre:

Origines & antiquitates medicæ, poſt præmaturum Salamonis Cellarii exceſſum emendatiores, auctiores-que editæ à Chriſtophoro patre. Jenæ, 1701, 1704, *in*-8. Les contes fabuleux, dont l'antiquité a obſcurci l'hiſtoire de la médecine, ſont les principales matières de cet ouvrage. (M. Goulin.)

CELLE, (Jean de la)

Johannes de Cella, né à Stolham, petit bourg d'Angleterre. Dans ſa jeuneſſe il ſuivit à Paris les maîtres célèbres de cette ville, & après avoir fini ſes études il fut aſſocié au corps des maîtres d'élite; *ad electorum conſortium magiſtrorum meruit attingere*. Mathieu Paris ajoute: *Undè cum virilis eſſet ætatis, in grammatica Priſcianus, in metrico Ovidius, in phyſica cerſeri potuit Galenus*. Les ſciences dans leſquelles excelloit *de la Celle* étoient donc la grammaire, la poéſie, la phyſique ou la médecine. Il quitta Paris, retourna en Angleterre, y fit profeſſion, & fut nommé pour gouverner le prieuré de Walingford. Ses vertus l'avoient conduit à cette place; elles l'élevèrent peu de temps après à la dignité d'Abbé de Saint Albans. Dans ce monaſtère il ſe livra entièrement à l'étude, à la contemplation, à la prière, & confia les affaires temporelles à deux religieux de cette maiſon. Cependant ſa vie ne fut pas exempte de traverſes: il eut des difficultés, des procès à ſoutenir contre le comte Robert, pour une forêt, & contre l'évêque de Durham au ſujet d'un prieuré. Etienne, archevêque de Cantorbéry, lui enleva ſon ami intime Adam de Linleie, qui étoit à la fois ſon conſeil & ſon conſolateur. *La Celle* verſa des larmes ſur le départ de ſon ami, & lui remit ces deux vers pour l'archevêque Etienne.

Vellera bis centum gaudes cum lacte bidentum,
Nec reputas magnum, tuleris niſi pauperis agnum.

L'archevêque lut ces vers & voulut renvoyer Adam; mais celui-ci qui eſpéroit jouir dans peu de bénéfices avantageux, préféra à ſon ami la place que lui avoit offert l'archevêque.

Jean *de la Celle* avoit mené toute ſa vie une conduite chrétienne; ſes mœurs étoient auſtères; il voulut mourir comme il avoit vécu; il s'humilia devant ſes frères, exigea d'eux qu'ils lui donnaſſent la diſcipline, & reçut avec piété les ſacremens de l'égliſe.

Mathieu Paris raconte de la manière ſuivante les derniers momens de *Jean de la Celle*.

Après avoir été adminiſtré, il examina ſes urines: *conſideravit urinam quidnam portenderet; erat enim ut prædictum eſt phyſicus perelectus, & judex urinarum incomparabilis*. Mais ſa vue ne lui permettant pas de diſtinguer les ſignes qu'il ſavoit devoir indiquer la mort du malade, il dit à maître Guillaume, phyſicien & moine de Saint Albans: *quid tu vides hic & hic frater?* Guillaume ayant répondu à la demande, Jean répondit: *eia, Deo gratias. Adhuc conceſſit mihi Deus ad pœnitentiam ſpatium triduanum; & poſt tres dies diſſolvar*. Les pronoſtics qu'il avoit ſouvent portés dans de ſemblables occaſions s'étant preſque toujours vérifiés, & ſon expérience dans l'art de la médecine étant bien reconnue, tous ceux qui étoient préſens, furent convaincus que la choſe arriveroit ainſi. Le lendemain un de ſes amis vint le voir, & lui ayant dit dans un moment que tous les ſens de *la Celle* étoient engourdis: *Domine pater mi, quomodo vobis eſt? La Celle* leva les yeux au ciel, & lui répondit ce diſtique:

Non video purè, mihi nil ſapit, audio durè,
Deficit olfactus, ſum ſegnis ad omnia factus.

Les aſſiſtans furent étonnés avec raiſon de voir le malade compoſer un vers ſi élégant, ſi vrai, ſi adapté au ſujet, au lit de la mort, & dans les derniers combats de l'agonie. Ce qui mérite davan-

Digitized by Google

rage d'être remarqué, c'eſt que *Jean de la Celle* mourut le jour qu'il avoit prévu. Il étoit dans un âge très-avancé, ſuivant Mathieu Paris : *Tranſiit ab hoc mundo* (dit cet auteur) *anno Domini* MCCXIIII. *die beati Kenelmi, regis & martyris, ſicut idem abbas multis manifeſtè prædixerat, anno vero prælationis ſuæ* XIX. *ſanctitate & religione inſignis, dierum plenus, &c.*

De la Celle avoit compoſé ſur les exactions de Richard de Mariſco, évêque de Durham, & de Jean-ſans-terre, le diſtique ſuivant :

Non erit Abimelech requies, regnante Saul, nec
Pax ſtabilis, donec deſinat ille Doech.

(M. Andry.)

CELLULAIRE, ou CELLULEUX, (Tiſſu) (Maladies du) *Voyez* Tissu cellulaire, Métastase, Anasarque, Abcès, Ulcère, Charbon, &c. (M. Mahon.)

CÉLOTOMIE. Opération de la hernie. *Voyez* Hernia. (M. Chamseru.)

CELSA. (*Ordre noſologique.*)

C'eſt le trois cent troiſième genre de Vogel, le dernier de la ſeptième claſſe déſignée par le mot *hyperæſtheſes* ; c'eſt-à-dire, excès ou dépravations du ſentiment. Vogel entend, comme Paracelſe, par ce mot la ſenſation que l'on croit éprouver ſous les tégumens, comme ſi de l'air, ou une vapeur, ou des fourmis y gliſſoient, *ſenſus flatûs, vaporis, aut formicarum obcurrentium ſubter cute.* (M. Mahon.)

CELSUS, ou AURELIUS CORNELIUS CELSUS, ſuivant les uns, naquit à Rome, & ſelon d'autres à Vérone ; il vécut ſous l'empire d'Auguſte, de Tibère, de Caligula, de Claude & peut-être même de Néron. Je diſois en 1775, qu'on pouvoit préſumer que Celſe écrivoit vers l'an 30 de notre ère, & qu'à cette époque, il avoit au moins quarante ans. D'où il ſuit qu'il ſera né vers l'an de Rome 743. La vingt-u ième année de l'empire d'Auguſte, & avant notre ère, la onzième. Cependant on pourroit ſoupçonner avec quelque fondement que Celſe a écrit plus tard. Quintilien, en parlant de lui, s'exprime ainſi : *Quid plura? Cum etiam C. Celſus* mediocris vir ingenii, *non ſolum de his omnibus conſcripſerit artibus, ſed omnium rei militaris, & ruſtica etiam, & Medicinæ præcepta reliquerit ; dignus vel illo propoſito ut illum ſciſſe omnia illa credamus.* INSTITUT. ORATOR. lib. ult.

Le Clerc a très-bien ſenti que ces mots, *mediocris vir ingenii*, formoient une contradiction avec la dernière phraſe ; & il a tâché de la faire évanouir, & de concilier Quintilien avec lui-même. Comment s'imaginer en effet qu'un homme auſſi inſtruit que Celſe, fût un eſprit médiocre ? Queſnay, dans ſes recherches ſur l'origine de la chirurgie, page 307, n'a pas voulu voir cette contradiction : il s'eſt appliqué ſur les yeux un bandeau épais : *Le langage de cet écrivain* (dit-il) *les ſéduit* (les médecins) *il n'avoit pas trompé de même Quintilien, qui en pouvoit juger. Selon lui, Celſe eſt un auteur médiocre, un petit génie. Ce jugement doit répandre des ſoupçons ſur le fond même des ouvrages de cet auteur.* Si Queſnay a écouté ſes ſoupçons, il n'avoit donc pas lu Celſe ; en ce cas ſes ſoupçons n'avoient & n'ont encore aucune force ; mais s'il l'avoit lu, il faut tirer l'une ou l'autre de ces deux conſéquences ; ou qu'il ne l'avoit pas entendu, ou qu'il n'étoit pas de bonne-foi.

Dujardin, dans ſon hiſtoire de la chirurgie, *page* 354, rend plus de juſtice à Celſe, & dit avec Le Clerc : *Si Quintilien traite Celſe d'eſprit médiocre, c'eſt en le comparant avec Homere, Platon, Ariſtote, Caton, Varron & Cicéron : or, ſans les avoir égalés, c'eſt beaucoup d'être admis à la comparaiſon. Il eſt encore après eux bien des places honorables. On peut donc conſidérer Celſe comme un bel eſprit de ſon ſiècle, & comme un littérateur dont les connoiſſances étoient étendues & variées.*

Mais on a remarqué, depuis environ quinze ans, que ce paſſage de Quintilien étoit fautif ; c'eſt à quoi M. Le Clerc & les plus habiles critiques n'avoient fait nulle attention, puiſqu'ils avoient ſeulement eſſayé d'accorder le judicieux rhéteur avec lui-même. Il eſt étonnant que Dujardin, & les perſonnes inſtruites avec leſquelles il étoit en liaiſon, l'aient ignoré. Un médecin hollandois a rétabli ce texte ; & Sanchez, ancien premier médecin de l'impératrice de Ruſſie, & connu par ſon érudition, a publié de vive voix cette correction. Capperonnier, que la mort a enlevé trop tôt au grand regret des gens de lettres, auxquels il ſe faiſoit un plaiſir d'ouvrir le tréſor qui lui étoit confié, a approuvé la nouvelle leçon, & l'a miſe en marge de l'exemplaire de Quintilien, publié par l'abbé Capperonier ſon oncle.

L'erreur eſt venue de ce que, dans le manuſcrit dont on s'eſt ſervi pour donner la première édition des *inſtitutiones oratoriæ*, il y avoit *C. Celſus med ocri vir ingenio* : on ne prit point garde que *med* étoit le mot *medicus* abrégé ; cette abréviation étant jointe avec les quatre lettres ſuivantes, dont la première peut-être étoit mal peinte, & reſſembloit plus à un *o* qu'à un *a*, l'éditeur, pas aſſez attentif, a cru voir *mediocri*, qui s'eſt gliſſé dans toutes les éditions. La correction qu'on a préſentée ainſi, *C. Celſus medicus, acri vir ingenio*, ſemble d'autant plus juſte qu'elle eſt ſimple, naturelle, conforme aux éloges donnés à Celſe, qu'elle épargne une contradiction à Quintilien, qu'elle peint Celſe comme il le mérite, & qu'il recouvre en même-temps la qualité de médecin qui lui eſt due, & qu'on lui a long-temps conteſtée.

Celſe ne parle point de médecine & de chirurgie en

ſimple ſpéculateur, il entre dans des détails qui annonceot véritablement un praticien.

Boerhaave dit qu'on trouve daos les ouvrages de *Celſe* beaucoup de chnſes qu'on fait paſſer aujourd'hui pour neuves; il y eo a au mains pluſieurs qui ont fait honneur aux moderoes en les perfectionnant. Telle eſt la méthode de *Foubert* pour le traitement de la fiſtule à l'aous.

Hippocrate & *Aſclépiade* ſont les deux auteurs auxquels *Celſe* s'eſt principalement attaché, quoiqu'il ait auſſi tiré quelque choſe de ſes contemporains. Il a ſuivi le premier, lorſqu'il s'eſt agi du prognoſtic & des opérations de chirurgie; il a même traduit mot à mot un grand nombre de paſſages de ce maître de l'école greeque; mais il paroît que pour tout le reſte, il s'eſt beaucoup plus attaché à *Aſclépiade*, qu'il appelle un boo auteur, & duquel il avooe luimême avoir pris pluſieurs choſes. C'eſt cet aveu qoi a dooné ocealion à quelques écrivains de mettre *Celſe* au rang des médecins de la ſecte méthodique. On voit eependant, par la manière doot il parle des trois ſectes principales qui étoient établies de ſoo temps, qu'il ne preod parti pour aucuoe d'elles; il o'y a d'ailleurs qu'à conférer ſa pratique avec celle des méthodiques, pour être convaincu qu'il oe s'aecorde pas toujours avec eux. Il y a apparenee que ſi ee médecin n'étoit pas de la ſecte éclectique, il ſe conduiſoit du moins ſuivant les principes de cette ſecte, choiſiſſant ce qui lui paroiſſoit de meilleur dans chaque auteur, ſans ſuivre eo aveugle aucuo de leurs ſentimens. Par exemple, il ne rejettoit pas la ſaignée, mais il en condamnoit l'abus & l'uſage trop général dans toutes les maladies. Il ne veut que des purgatifs doux, & rejette ceux qui agiſſent avec violence. Il ne s'attache guère aux jours critiques. Il ne cooſeille point à uo homme qui ſe porte bien, de s'aſſujettir à uoe diète trop ſévère; il ordonne eependant eette diète dans les maladies, & il vante beaucoup l'uſage des frictions & des bains.

Pierre de Albano qui écrivoit en 1303, eite pluſieurs fois Celſe. (M. Goulin.)

Notice chronologique des différentes éditions de Celſe *qui ont été faites juſqu'en 1772, date de celle de Paris, d'où ceci eſt extrait.*

1478. Cornelii Celsi *de medicinâ libri octo.* Florentiæ, à Nicolao impreſſi, anno ſalutis 1478, in-folio. Editio Princeps. (Bibl. reg.)

N. B. On trouve daos le catalogue de Dufay une édition de Florence ſous la date de 1475; c'eſt une faute qu'a fait connoître Debure dans ſa Bibliographie.

1481. Corn. Celſi *de medicinâ, libri octo, editi curâ Barth. Fontii.* Mediolani per Leonardum Pachel & Ulderichum Sinezenzeler, 1481, in-fol. (Bibl. reg.)

1493. Corn. Celſi *de medicinâ libri octo.* Venetiis, per Joan. Rubeum, Vercellenſem, 1493, in-fol. (Bibl. reg.)

1496. Corn. Celſi *de re medicâ libri octo.* Venetiis, 1496, in-fol. (Maittaire.)

1497. C. C. *de re med. libri octo.* Venetiis, per Philippum Pinzi, ſumptibus domini Benedicti Fontana, 1497, in-fol. (Bibl. reg.)

1516. C. C. *de re med. libri octo, noviter emendati.* Lugduni, Simon Bevelaqua, 1516, in-4°. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1524. C. Celſus *de re med.* Venet. mandato & impenſis domini L. Antonii Junta, 1524, in-folio, (Bibl. reg.)

1528. C. C. *de re medicâ, libri octo.* — Q. Sereni Samonici, *præcepta medica, ex emendatione Bapt. Egnatii.* Venetiis, in ædibus Aldi & Andreæ Aſulani, 1528, in-8°. (Bibl. reg.)

1528. C. C. *de re med. lib. octo, cum Joannis Caſarii caſtigationibus.* Hagenoæ, apud Joh. Soterum, 1528, in-8°. (Manget, & Bibl. Hulſiana.)

1528. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici, *præcepta medica.* — Q. Rhemnii Fannii Palemoois *de ponderibus & menſuris liber.* Venetiis, apud Aldum, 1528, in-4°. (Biblioth. Baron.)

1529. C. C. *de re med. lib. octo, accedit* Scribonii Largi *liber de compoſitione medicamentorum, induſtria Joannis Ruellii.* Pariſiis, Wechel, 1529, in-fol. (Bibl. reg.)

1533. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis J. Caſarii.* Pariſiis, 1533, in-8°. (Fabricius.)

N. B. Il eſt fait mention, dans le *Studium medicum Halleri*, d'une édition faite en 1536, in-8°. C'eſt par erreur typographique qu'elle ſe trouve ſous eette date; la vraie date eſt 1538. C'eſt l'édition qui va être indiquée.

1538. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnii Fannii Palemonis *de ponderibus & menſuris liber.* Saligniaci, Joan. Soter, 1538. in-8°. (Bibl. reg.)

1539. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis Triverii.* Antuerpiæ, apud Math. Cerommium, 1539, in-8°. (Seguierii Bibl. botan.)

1540. C. C. *de re med. lib. octo.* Tiguri, 1540, in-8°. (Fabricius.)

Digitized by Google

1542. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & menſuris.* Lugduni, Gryphius, 1542, in-8°. (Bibl. reg.)

1547. Cornelius Celſus, *cum Sereno, Scribonio Largo, aliiſque medicis antiquis.* Venetiis, apud Aldi filios, 1547, in-fol. (Bibl. reg.)

1548. Aur. C. Celſi *de re med. lib. octo.* Lugduni, 1548, in-8°. (Bibl. Joan. Galloys.)

1549. Cornelii Celſi *de re med. lib. octo* (*cum medicis antiquis*). Venetiis, apud Aldum & Andr. Aſulanum, 1549, in-fol. (Linden. renov.)

1549. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samonici *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & menſuris.* Lugduni, apud Jo. Tornæſium & Guill. Gaſæum, 1549, in-16. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1552. C. C. *de re med. lib. octo, cum commentariis Guillielmi Pantini.* Baſileæ, Opporinus, 1552, in-fol. (Bibl. reg.)

1554. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni Samon. *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Palemo *de ponderibus & menſuris.* Lugduni, apud Tornæſium & G. Gaſæum, 1554, in-16. (Bibl. Faculr. Med. Pariſ.)

N. B. Quelques bibliographes indiquent cette édition comme étant *in*-12. Nous nous ſommes aſſurés qu'elle eſt véritablement *in*-16. Haller, dans ſon *Studium medicum*, en indique une de Lyon en 1557; nous ne l'avons jamais vue.

1558. *Liber primus* Celſi *qui eſt de ſanitate tuendâ, cum commentariis Jodoci Lommii.* Lovanii, Ant. Maria Bergagne, 1558, in-8°. (Bibl. Bodlejana)

1563. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Pal. *de ponderibus & menſuris.* Patavii, de Galaſſis, 1563, in-8°. (Bibl. reg.)

1566. C. C. *de re med. lib. octo.* Venetiis, apud Hier. Scotum, 1566, in-8°. (Seguieri, bibl. med.)

1566. C. C. *de re med. lib. octo.* — Q. Sereni *præcepta medica.* — Q. Rhemnius Fannius Pal. *de ponderibus & menſuris; cum annotationibus & emendationibus Roberti Conſtantini.* Lugduni, Rovillius, 1566, in-8°. (Bibl. reg.)

N. B. Botal & Dalechamps ont aidé Conſtantin de leurs conſeils pour cette édition.

1567. C. C. *de re med. lib. octo.* Dans le recueil intitulé: *Artis medicæ principes*, Pariſiis, Henr. Steph. 1567, in-fol. (Bibl. reg.)

1587. C. C. *de re med. lib. octo, cum* Vindiciani *carmine.* Lugduni, 1587, in-12. (Bibl. univerſ. Lugd. Bat.)

1587 C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *de medicina liber*, &c. Genevæ, 1587, in-16. (Catal. Danty d'Iſnard.)

1592. C. Celſi *de medicinâ libri octo.* Lugduni, 1592, in-8°. (Seguier bibl. botan.)

1592. C. C. *de re med. lib. octo: cum commentariis Jeremiæ Triverii Brachelii, & enarrationibus Balduini Ronſſei.* Lugd. Batav. ex offic. Plantin. apud Raphelingium, 1592, in-4°. (Bibl. S. Germ. à pratis.)

1598. C. C. *de re med. lib. octo.* Lugd. Batav. 1598, in-4°. (Catal. H. J. Rega.)

1608. C. C. *de re med. lib. octo.* Lugduni, 1608, in-12. (Seguier, bibl. botan.)

1608. C. C. *de re med. lib. octo.* Genevæ, apud Tornæſium, 1608, in-8°. (Bibl. Joan. Galloys.)

1625. C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *liber de medicinâ*: Q. Rhemnii Fannii Palemonis *de ponderibus & menſuris liber.* Col. Allobrog. Joan. de Tournes, 1625, in-16. (Bibl. Baron.)

1625. C. C. *de re med. lib. octo.* Q. Sereni *liber de medicinâ*: Q. Rhemnius Fannius *de ponderibus & menſuris.* Genevæ, Joan. de Tournes, 1625, in-12. (Bibl. regia.)

1626. C. C. *de re med. lib. octo; cum Sereno, Rhemnio*, &c. Genevæ, Joan. de Tournes, 1626, in-12. (Fabricius.)

1633. C. C. *de re med. lib. octo: cum commentariis* Petri Paw. Amſtelodami, 1633, in-4°. (Bibl. Barberina.)

1657. C. Celſus *de medicinâ, ex recognitione Jo. Antonidæ vander Linden.* Lugd. Batav. Elzevir, 1657, in-12. (Bibl. reg.)

N. B. Cette édition eſt enrichie de corrections extraites des manuſcrits de Charpentier, de Nancel & de Joſ. Scaliger.

NOTA 2°. Manget & Mercklin indiquent une autre édition, faite à Leyde en 1639. Ils ſe trompent.

1665. C. C. *de re med. lib. octo*: Q. Sereni *liber de medicinâ*: Q. Rh. Fannius Palemo *de ponderibus & menſuris*, Lugdun. Batav. apud Salomonem

Digitized by Google

Wagenaer, 1665, in-12. (Bibl. Facult. Medic. Pariſ.)

1685. C. C. *de re med. lib. octo : editio à Joan. Antonida vander Linden, Patino in ſocietatem operis veniente publicata ; recenſuit & paulò ampliorem reddidit Theod. Janſſonius ab Almeloveen.* Amſtelodami, 1685, in-12.

N. B. Cette edition n'ayant en ſa faveur aucun témoignage, il eſt à préſumer qu'elle n'exiſte que dans l'ouvrage d'Haller, intitulé : *Studium medicum.*

1687. C. C. *de re med. lib. octo : cum Roberti Conſtantini, Iſ. Caſauboni, & aliorum ſcholiis, ſtudio Th. Janſſonii ab Almeloveen.* Amſtelodami, Wolters, 1687, in-12. (Bibl. reg.)

1688. C. C. *de re med. lib. octo.* Amſtelodami, 1688, in 8°. (Douglas, bibl. anat. ſpecimen.)

1711. C. Celſi *de medicina libri octo, curante Janſſonio ab Almeloveen.* Amſtelodami, 1711, in-8°. (Varii catalogi.)

1713. Aur. Cornelii Celſi *de medicinâ libri octo, cum præfatione Georgi Wolfgangii Wedelii & indice.* Ienæ, Joh. Fel. Bielkius, 1713, in-8°. (Acta eruditorum, 1713, *pag.* 215.)

1713. Aur. Corn. Celſi, *lib. octo, cum ſcholiis Roberti Conſtantini, Iſ. Caſauboni & aliorum ; ſtudio Theod. Janſſonii ab Almeloveen.* Amſtel. Wolters, 1713, in-8°. (Journal littér. de la Haye, tom. II, *pag.* 173. Journal des Savans, 1715.)

1712. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis variorum, edente Joan. Bapt. Vulpio.* Patavii, Joſ. Cominus, 1712, in-8°. (Acta erudit. 1714, *pag.* 286.)

1730. A. C. Celſi *de medicinâ lib. octo, cum notis variorum, ſtudio Theod. Janſſonio ab Almeloveen.* Lugd. Batav. Langerak, 1730, in-8°. (Varii catal.)

1730. A. Corn. Celſi *de medicinâ libri octo, cum notis variorum ſtudio Theod. Janſſonii ab Almel. cum præfatione Georgii Wolfgangii Wedelii & indice locupletiſſimo.* Ienæ, Joh. Fel. Bielkius, 1730, in-8°. (Krauſe in ſua Celſi editione.)

1746. C. C. *de medicinâ lib. octo, cum notis variorum, ſtudio Theod. Janſſon. ab Almel.* Lugd. Batav. Langerak, 1746, in-8°. (Acta erud. 1747, *pag.* 214. Journal des Savans, 1747.)

1747. Corn. Celſi *de re med. lib. octo*, cum notis variorum. Baſileæ, 1747, *in-8.*

1748. C. C. *de re med. lib. octo, cum notis Joannis Caſarii, Rob. Conſtantini, Joſ. Scaligeri, Iſ. Caſauboni, & J. B. Morgagni ; ex editione Theod. Janſſ. ab Almelov.* Baſileæ, 1748, *in-8.* (Bibl. reg.)

N. B. Il n'y a d'autre différence, entre cette édition & la précédente, que l'énoncé du titre.

1750. C. C. *de re med. lib. octo*, cum notis variorum. Roterd. Beman, 1750, *in-8.* (Variæ bibliothecæ.)

1750. Eadem editio. Leydæ, 1750, *in-8.*

1750. C. C. *de re med. lib. octo, cum ſcholiis Rob. Conſtantini, Iſ. Caſauboni & aliorum, ſtudio Th. Janſſ. ab Almel., & curâ J. B. Vulpii.* Patav. Joſ. Cominus, 1750, *in-8.* 2 vol. (Bibl. Baron.)

1751. Aur. C. Celſi, *de med. lib. octo, cum notis variorum, curâ & ſtudio Th. Janſſ. ab Almelov.* Roterodami, 1751, *in-8.* (Journ. des Savans.)

N. B. Cette édition, & les deux ſupérieures de Roterdam & de Leyde, publiées en 1750, ne diffèrent entr'elles que par l'inutile recompoſition des titres.

1763. C. C. *de re med. lib. octo, unà cum Sereno Sammonico, octo epiſtolis Morgagni in Celſum, & duabus in Sammonicum, cum ſcholiis Rob. Conſtantini, Iſ. Caſauboni & aliorum, ſtudio Th. Janſſonii ab Almeloveen, & curâ J. B. Vulpii.* Venetiis, Remundinus 1763, *in-12.*

N. B. Nous avons comparé cette édition avec celle de Padoue, faite en 1750, par Joſ. Comini, & nous nous ſommes aſſurés que celle de Veniſe ne contient rien de neuf, & qu'elle eſt parfaitement ſemblable à celle de Comini.

1766. C. C. *de med. lib. octo, ex fide vetuſtiſſimorum librorum, cum variis lectionibus & animadverſionibus probatiſſimis auctorum, ſtudio Car. Chriſt. Krauſe.* Lipſiæ, Gaſp. Fritſch, 1766, *in-8.* 1772. C. C. *de medicina, curâ Hallerî.* Lauſanæ, 1772, *in-8°.* 2 vol.

1772. A. Cornelii Celſi, *de re med. lib. octo ; ex fide manuſcriptorum codicum & vetuſtiſſimorum librorum ſummâ diligentiâ ſummoque ſtudio recenſuit Joſephus Valart.* Parisiis, P. Fr. Didot Junior, 1772, *in-12.*

A. Corn. Celſi *de tuendâ ſanitate volumen elegis latinis expreſſum. Subjicitur ipſe Celſi contextus, partim è libris, partim ex ingenio emendatus, cum varietate lectionis Lommianæ, Lindenianæ, Krauſianæ, Targanæ & Valarrianæ. Auctore Frederico*

Digitized by Google

Cloſſio. Tubingæ, typis Fueſianis, 1785, *in*-8. (Conſtans in paginis 80.)

C'eſt le premier livre de Celſe, mis en vers latins. La verſification de M. Cloſſ eſt auſſi facile qu'elle peut l'être, lorſqu'on a à exprimer d'une manière preſque ſervile des préceptes ou des conſeils. *Voyez* ſur cet ouvrage le journal de médecine, année 1785, tom. 69, pag. 145.

M. Cloſſ promet de démontrer dans la ſuite, par les preuves les plus évidentes & les plus ſolides, que toutes les copies de *Celſe* qui, juſqu'à préſent, ont été vues par les ſavans, ont été faites ſur un ſeul & même manuſcrit en vélin, mais rempli de fautes.

Traductions de Celſe.

Il y en a qui diſent que *Celſe* a été traduit en grec par Benoît Averano, de Florence, mort en 1707. (FABRICIUS, biblioth. lat. tom. 2, pag. 451.).

Une verſion allemande, faite par J. Khuffner, a été imprimée a Mayence, 1531, *in-fol.* (*Bibl. Mazar.*)

George-Henri Behr avoit promis une nouvelle traduction en allemand.

Nous en avons une en françois, par M. Ninnin; Paris, 1753, *in*-12, 2 vol.

Les anglois en ont une ſous ce titre: *A. Cornelius Celſus of medicine in eight books, tranſlated with notes critical and explanatory, by James Greive, M. D.* London, 1756, *in*-8.

L'Italie en a une auſſi; elle eſt intitulée: *Della medicina di Aur. Corn. Celſo; lib. otto, portati nella lingua italiana ſecundo l'eſemplare latino dato al publico da Theod. Janſſ. ab Almeloveen.... fatica dell' abbate Chiari da Piſa*, tom. 1, in Venezia, appreſſo Dominico Occhi, 1747, *in*-12. (*Voyez* Journ. des Savans, *in*-4., décembre 1747, p. 750.

(M. GOULIN.)

CÉMENT, CÉMENTER, CÉMENTATION. (*Mat. méd.*)

Le *cément* ou les *cémens* ſont en général toutes les ſubſtances en pâte ou en poudre dont on environne des corps quelconques que l'on chauffe dans des creuſets, & qui changent d'une manière quelconque leurs propriétés, ſoit en leur enlevant quelques-uns de leurs principes, ſoit en leur en fourniſſant quelques-uns. Cette opération ſe pratique ſouvent en chimie, & quelquefois dans la préparation des médicamens. Les mots *cémentation* & *cémenter* déſignent l'opération elle-même que l'on fait pour produire les changemens indiqués. La violence du feu que l'on emploie dans la plupart des procédés de *cémentation*, fait agir avec beaucoup d'énergie la ſubſtance qui conſtitue le *cément*, & le fait communément pénétrer le corps qu'on expoſe à ſon contact. C'eſt ainſi qu'une grande chaleur, en écartant les pores du fer ramolli, & en raréfiant ſingulièrement les molécules du charbon, fait pénétrer ce dernier dans le fer qui l'abſorbe & s'y combine, lorſqu'on fabrique l'acier de *cémentation*. C'eſt ainſi que le cuivre raréfié reçoit le zinc qui ſe dégage en vapeurs dans la *cémentation* pratiquée pour convertir le cuivre rouge en cuivre jaune. Les *cemens* peuvent varier de beaucoup de manières différentes dans les préparations pharmaceutiques; ſouvent on enveloppe une ſubſtance d'un autre corps en pâte ou en poudre, pour produire quelques effets qui déterminent ou modifient les propriétés des médicamens; nous en offrirons des exemples aux articles de pluſieurs compoſitions chimiques.

(M. FOURCROY.)

CENDRES, (*Mat. méd.*)

Autrefois on déſignoit par le nom de *cendres*, tous les réſidus pulvérulens, ou toutes les matières plus ou moins incohérentes qui reſtoient après la plupart des combuſtions. On les regardoit en général comme contenant tous les principes fixes des corps qu'on avoit ſoumis à l'action du feu. Ainſi il y avoit même des *cendres* minérales; on diſoit des *cendres* de plomb, d'étain, de cuivre; cette mauvaiſe nomenclature a paſſé dans les arts, & en hiſtoire naturelle; on dit les *cendres* d'un Volcan, du Véſuve, &c. On nomme *cendres* bleues une préparation de couleur cuivreuſe, que les anglois font en grande quantité. Mais cette dénomination étoit manifeſtement vicieuſe; car ſi les *cendres*, en général, doivent être les réſidus, ou les reſtes des ſubſtances décompoſées par la combuſtion, & dont la plus grande partie a été réduite en vapeur par la ſuite même de cette opération, on conçoit bien que les corps combuſtibles minéraux, les métaux en particulier, qui ne perdent rien pendant leur combuſtion, qui ne laiſſent ſéparer aucun principe, mais qui, au contraire, abſorbent l'oxigène atmoſphérique, & augmentent de poids en raiſon de cette abſorption, ne peuvent laiſſer aucune cendre, & que les oxides qu'ils forment en brûlant ſont fort éloignés de l'état de ces matières; il n'y a de cendres que les réſidus des ſubſtances organiques brûlées, juſqu'à ce qu'elles aient ceſſé de contenir rien de combuſtible. La matière inflammable de ces ſubſtances étant compoſée d'hydrogène & de carbone, ces deux principes, en brûlant & en ſe combinant avec l'oxigène atmoſphérique, forment de l'eau & de l'acide carbonique, qui ſe réduiſent en vapeurs. Il ne reſte donc dans les *cendres* que les ſels fixes terreux, ou alcalins, & les terres qui entroient dans la compoſition des matières végétales & animales; ces corps réſiſtent a la violence du feu; elles retien-

Digitized by Google

nent ſouvent quelques portions d'extrait d'huile, & de charbon, qui ont échappé à la chaleur. On y trouve auſſi des oxides métalliques, & ſpécialement ceux de fer & de manganèſe, en différentes proportions. Quoiqu'en général les ſels fixes alcalins terreux, qui exiſtent comme principes dans les ſubſtances organiques, réſiſtent à la lenteur du feu, lorſque celui-ci eſt très-violent, une portion de ces ſels eſt enlevée avec les principes volatils, & l'on ne peut déterminer alors, par le poids des cendres, la proportion des ſels fixes contenus dans ces ſubſtances. D'un autre côté, ſi le feu n'a pas été aſſez fort, les cendres retiennent une partie des matières volatiles, extractives & charboneuſes des corps organiſés. Il réſulte de ces obſervations que les *cendres* doivent varier à l'infini, non-ſeulement par rapport aux différences réelles des différentes ſubſtances animales ou végétales d'où elles proviennent, mais encore préparées avec les mêmes matières, pour peu que la chaleur, la forme du vaſe où on les a faites, le contact de l'air plus ou moins multiplié, le temps de la calcination, la manière dont on les a agitées, ou chauffées, ſans en renouveller les ſurfaces, varient elles-mêmes. Il réſulte de ces obſervations que les *cendres*, conſidérées en général, ſont des remèdes infidèles, preſque toujours inertes & ſans vertus, quelquefois plus actives & plus ſapides qu'on ne l'auroit cru. Ces obſervations doivent ſuffire pour prouver qu'on ne doit ſe permettre de les employer que dans très-peu de circonſtances. *Voyez* les mots ſuivans. (M. Fourcroy.)

CENDRES ANIMALES. (*Mat. méd.*)

Les *cendres animales* ſont tous les réſidus en apparence terreux & fixes que laiſſent après leur entière combuſtion, leur décompoſition complette par le feu, les ſubſtances animales brûlées & calcinées juſqu'au point de les faire rougir aſſez long-temps. La plupart des matières liquides & molles, bien animaliſées, donnent peu de *cendres*, & ne ſe réduiſent à cet état qu'avec beaucoup de difficulté. Lorſqu'on a réduit en charbon ces matières, communément celui-ci eſt brillant & denſe comme de la plombagine; il eſt même très-digne de remarque que pluſieurs de ces charbons ont le gris bleuâtre métallique de ce compoſé naturel. C'eſt à raiſon de cette analogie, que l'analyſe chimique la plus exacte a déjà démontré que les charbons de beaucoup de matières animales ſont très-difficiles à incinérer ou à ſe réduire en cendres. J'ai tenu bien des fois dans des creuſets larges & bien rouges, pendant pluſieurs heures de ſuite, des charbons du ſang, des chairs muſculaires, &c. ſans qu'ils ſe calcinaſſent véritablement: ils retenoient avec une ſingulière opiniâtreté la ſubſtance charbonneuſe & colorante. Il faut quelquefois huit à dix heures d'un grand feu pour que ces charbons ſe trouvent convertis en *cendres*.

Les *cendres animales* ſont le plus ſouvent formées de carbonate de ſoude, de muriate de ſoude, de ſulfate de chaux, de phoſphate de chaux, & d'oxide de fer, outre une petite portion de matière charboneuſe qu'il paroît impoſſible d'en ſéparer complettement.

Aucune des *cendres* des matières molles ou des liquides animaux n'eſt employée en médecine, & c'eſt avec juſte raiſon, puiſqu'on en connoît peu la nature, puiſqu'elles doivent varier ſans ceſſe ſuivant le procédé qu'on emploie pour les faire, le temps qu'on les calcine; d'ailleurs, elles contiennent peu de matières actives. L'éponge calcinée n'a preſque aucune vertu; il en eſt de même de pluſieurs autres préparations analogues, qu'on recommandoit autrefois comme le cuir brûlé, la corne brûlée, les poils brûlés, &c. Quant aux *cendres* qui proviennent de la calcination de la corne de cerf, du pied d'élan, des os de quadrupèdes; ces matières ne ſont ni actives, ni même abſorbantes, puiſqu'elles ſont preſque entièrement compoſées de phoſphate de chaux. Les écailles d'huîtres, les coquilles de moules calcinées, forment de la chaux vive qui jouit des caractères ordinaires de la chaux. *Voyez* les mots Eponge, Poils, Corne, Corne de cerf, Huitres, Moules, Chaux. (M. Fourcroy.)

CENDRES GRAVELÉES. (*Mat. méd.*)

Les *cendres gravelées* ſont le réſidu de la lie de vin brûlé. C'eſt une eſpèce d'alcali fixe végétal ou de potaſſe, contenant des portions différentes de potaſſe cauſtique & de carbonate de potaſſe, ſuivant la chaleur plus ou moins vive qu'on lui a fait éprouver; on y trouve auſſi une certaine quantité de ſulfate de potaſſe, de ſulfate & de carbonate de chaux; c'eſt donc un alcali fort impur. Le nom de *cendres gravelées* vient ſans doute de ce que par la demi-fuſion ou le ramolliſſement que le grand feu fait éprouver à l'alcali, ce ſel forme avec les matières étrangères & plus infuſibles qui lui ſont mêlées, des petites maſſes gravelenſes. On a ſouvent preſcrit autrefois dans les diſpenſaires de prendre des *cendres gravelées*, pour faire pluſieurs préparations ſalines; mais cette eſpèce d'alcali n'a rien de particulier, ſi ce n'eſt d'être un des plus impurs. Il eſt vraiſemblable que ce n'étoit point à cauſe de vertus particulières qu'on le recommandoit, mais bien parce que dans quelques pays, & ſur-tout dans ceux qui fourniſſent beaucoup de vin, ou qui en font commerce, & ſur-tout dans ceux où on le diſtille pour en retirer l'eau-de-vie: cette eſpèce d'alcali fixe eſt la plus connue & la plus employée. On la preſcrit pour la préparation de la leſſive des ſavoniers. Pour purifier les *cendres gravelées*, & pour en ſéparer la potaſſe, il faut les diſſoudre dans l'eau froide, expoſer cette diſſolution à l'air, laiſſer pendant pluſieurs jours dépoſer la terre qui y eſt mêlée, ſaturer la liqueur d'acide carbonique, la bien filtrer & la faire cryſtalliſer en ſéparant le ſulfate de potaſſe. Alors cet alcali peut être employé à tous les uſages poſſibles.

(M. Fourcroy.)

CENDRES

CENDRES VÉGÉTALES. (*Mat. méd.*)

Rien n'eſt plus compoſé que les cendres végétales ; rien auſſi n'eſt plus difficile à bien analyſer ; elles contiennent ordinairement.

1°. Du ſulfate de potaſſe ou tartre vitriolé.

2°. Du ſulfate de ſoude ou ſel de Glauber ;

3°. Du carbonate de potaſſe & une portion de potaſſe cauſtique ;

4°. Du ſulfate de chaux ; ou de la ſélénite.

5°. Du carbonate de chaux ou de la craie.

6°. Du phoſphate de chaux ;

7°. Du muriate de potaſſe ou ſel fébrifuge.

8°. Du muriate de ſoude ou ſel marin ;

9°. Une portion d'extrait ou de fécule qui a échappé à la combuſtion ;

10°. Du charbon dont la petite quantité maſquée & enveloppée par les matières ſalines n'a pas été complettement brûlé ;

11°. Enfin des oxides ou chaux de manganèſe & de fer qui lui donnent une couleur plus ou moins fauve, ou brune.

Toutes ces ſubſtances intimement mêlées ou même combinées par une eſpèce de fuſion qui a lieu dans la chaleur de l'incandeſcence employée quelquefois pour obtenir les cendres pures, ſont ſéparées les unes des autres par une analyſe exacte à laquelle on procède de la manière ſuivante.

1°. On prend 100 gros ou 100 onces de cendres ; on les fait macérer quelques jours dans de l'alcool à une chaleur douce. On filtre, & on évapore celui-ci qui fournit les extraits non brûlés & quelques atômes de ſels neutres.

2°. On traite la cendre ſéchée par 12 fois ſon poids d'eau froide qu'on agite ſouvent & qu'on laiſſe macérer pendant pluſieurs jours en ayant ſoin d'agiter ſouvent pour renouveller les ſurfaces & favoriſer la diſſolution ; 5 à 6 jours après on filtre la leſſive ; on l'évapore avec ſoin, on ſépare la petite portion de ſulfate de chaux & de carbonate de chaux, qui ſe dépoſent quelquefois quoique très-peu abondamment par les progrès de l'évaporation ; on enlève enſuite les cubes de ſel marin & de muriate de potaſſe qui ſe forment ; on laiſſe réfroidir la liqueur lorſqu'on n'obtient plus de cubes ; elle donne alors le ſulfate de ſoude, ſi elle en contient ; on continue l'évaporation, & le ſulfate de potaſſe ſe criſtalliſe à ſon tour.

3°. On fait bouillir la cendre déjà traitée par l'alcool & l'eau froide, déſſéchée & peſée pour connoître le rapport de la perte de poids qu'elle a faite avec le produit des deux premières leſſives, avec 500 fois 100 poids d'eau ; cette ébullition doit durer quelques minutes & être accompagnée d'une agitation fréquente ; le ſulfate de chaux eſt preſque la ſeule matière qui ſe diſſolve dans cette troiſième opération ; on évapore la leſſive à ſiccité & on examine le réſidu peſé.

4°. On traite le réſidu de ces trois lixiviations par un acide faible & ſurtout par l'acide acéteux ou le vinaigre diſtillé, qui diſſout la craie ou carbonate de chaux en dégageant l'acide carbonique qui produit l'effervescence. Si la cendre contenoit du carbonate de magnéſie mêlé avec le carbonate de chaux, la diſſolution acéteuſe fourniroit les deux ſels par l'évaporation, mais l'acétite de magnéſie ſeroit ſéparé facilement par la déliqueſcence, d'avec l'acétite de chaux qui reſteroit ſeul & ſec. On en connoîtroit le rapport par les poids de l'un & de l'autre de ces ſels.

5°. Après avoir ſéparé par l'alcool l'eau froide, l'eau chaude & l'acide acéteux, les ſels oeuxres, alcalins, & terreux, contenus dans les cendres & les portions de matière végétale non complettement brûlées qui s'y rencontrent quelquefois, il ne reſte plus que du charbon, des oxides métalliques & du phoſphate calcaire ; quelquefois ces matières ſont aſſez abondantes pour pouvoir être analyſées & ſéparées ; alors c'eſt par l'acide muriatique qui enlève les oxides métalliques, & par l'acide ſulfurique qui décompoſe le phoſphate calcaire, qu'on procède à la ſéparation & à la reconnoiſſance exacte de ces ſubſtances.

Il arrive ſouvent à la vérité qu'on n'eſt pas obligé d'employer ces derniers moyens d'analyſe ſoit parce que les premières leſſives ont tout enlevé & que les cendres ne contenoient que très-peu de ces dernières matières, ſoit parce que le réſidu eſt ſi peu abondant qu'on ne peut pas eſpérer de pouvoir en déterminer la nature. Je dois dire encore qu'en examinant les cendres de pluſieurs ſubſtances végétales médicamenteuſes, j'y ai trouvé de grandes différences, non-ſeulement ſuivant les matières diverſes qui avoient été brûlées, mais encore ſuivant la manière dont la combuſtion & la calcination ont été opérées. Qu'on prenne garde à ce qui ſe paſſe tous les jours dans nos foyers, où l'on brûle du bois. On reconnoîtra que le même bois, ſuivant la rapidité du feu & ſa maſſe, ſuivant l'état & la condenſation de l'air, & ſur-tout ſon contact & ſon courant plus ou moins violent, laiſſe ou une cendre blanche légère qui reſte quelque temps attachée ſur la partie charbonnée, & qui s'évapore, ou forme lentement une cendre, & qui forme ſur le ſol du foyer une maſſe toujours augmentante & à peu près d'une couleur homogène ; ſi tout le bois brûloit complettement & rapidement comme cela a lieu dans quelques jours d'hyver, il n'y auroit qu'une cendre blanche ou griſe blanche très-pure, qui ſemble ne pas contenir d'oxide métallique, qui eſt parfaitement calcinée, dans laquelle il ne reſte point d'extrait, ni de charbon non brûlés ; celle-ci eſt purement ſaline.

Mais la plus grande partie des cendres de nos foyers ſont très-impures, très-colorées; elles contiennent tous les principes que j'ai indiqués plus haut, & leur analyſe analogue à celle des réſidus d'eaux minérales préſente les mêmes difficultés; elles diffèrent cependant encore quelquefois par la chaleur plus ou moins forte qu'elles ont éprouvée; on en trouve dans les foyers où l'on entretient continuellement un feu très-fort, qui s'eſt agglutiné, qui a formé des eſpèces de mottes en partie vitrifiées; plus elles ont éprouvé cette action d'une forte chaleur, moins en général elles contiennent d'alcali fixe à nud. Qu'on juge d'après ce qui vient d'être expoſé ſur la nature & la compoſition des cendres végétales, combien elles méritent peu de confiance relativement à leur emploi en médecine; combien d'erreurs on pourroit commettre en les preſcrivant dans les maladies; quelle variété d'effets il faudroit en attendre, ou quel temps précieux on pourroit perdre en les adminiſtrant au lieu de remèdes bien connus & qu'on ſe procure dans un état conſtant. En appliquant ces idées vraies autant que ſimples à la préparation des ſels fixes des plantes dont nous parlerons d'ailleurs très-en détail à leur article, on reconnoît déjà que ces ſels & ſpécialement ceux de genêt, & d'abſynthe, qu'on a tant vantés & même comme ſpécifiques dans les obſtructions, les hydropiſies & ne méritent pas plus de confiance que ceux qui proviendroient de la leſſive des cendres de nos foyers. Il faut donc n'employer ces cendres qu'aux uſages économiques auxquels elles ſont deſtinées depuis long-temps, comme l'affinage ou la décompoſition des eaux mères des ſalpêtriers, la préparation de la leſſive pour le linge, pluſieurs arts chimiques également utiles. Si l'on n'avoit pas d'autres moyens de ſe procurer de l'alcali fixe végétal ou potaſſe, pour l'uſage des pharmacies & pour la préparation de pluſieurs médicamens ou cet alcali eſt indiſpenſable, comme la pierre à cautère, le ſavon médicinal, le kermès minéral, les hépars ou ſulfures ſimples ou métalliques &c., on pourroit ſe ſervir des cendres de bois; en les calcinant d'abord dans des pots larges en ayant ſoin de les remuer ſouvent, en les leſſivant enſuite, & les traitant comme de la potaſſe. Les cendres peuvent encore être employés pour purifier les eaux ſéléniteuſes, pour faciliter la cuiſſion des légumes dans les eaux. Dans un cas de néceſſité, leur leſſive a ſervi avec avantage pour décompoſer dans l'eſtomac les ſels métalliques, vénéneux, pour faire des bains de jambe, des lotions alcalines ſur les ulcères &c. (M. Fourcroy).

CENDRIER. (*Mat. méd.*)

Ce nom déſigne en chimie & en pharmacie la partie des fourneaux employés dans les opérations de ces arts, qui eſt deſtinée à recueillir les cendres. Cette partie fait corps avec le reſte des fourneaux; elle eſt ſituée au-deſſous du foyer; il faut qu'elle ſoit aſſez large pour contenir les cendres qui ſe précipitent du foyer & pour laiſſer paſſer l'air néceſſaire à la combuſtion du bois, du charbon de bois, de la tourbe, ou du charbon de terre qu'on emploie pour faire les opérations de pharmacie. Souvent le *cendrier* eſt mal fait & trop reſſerré dans les fourneaux de laboratoires, ſur-tout dans ceux qu'on nomme *fourneaux à baſſine*, *fourneaux de réverbère*. Quelquefois il n'y a point de *cendrier*; le fourneau, poſé en l'air ſur des barres de fer, touche l'atmoſphère par le bas de ſon foyer, & le ſol du laboratoire reçoit la cendre qui ſe forme. Cette conſtruction eſt la plus avantageuſe de toutes, parce qu'elle ne met aucun obſtacle à la circulation de l'air. *Voyez* le mot Fourneaux.

(M. Fourcroy.)

CENDRIERS. (Maladies des) (*Mat. méd.*)

On nomme *cendriers* & *cendrieres* à Paris, des hommes & des femmes qui courent les rues pour ramaſſer les cendres qu'on dépoſe au coin des bornes, & qui n'ont d'autre métier que celui-là. Il y a même plus de femmes que d'hommes livrées à cette occupation; elles mettent les cendres qu'elles trouvent ou qu'on leur donne, dans des ſacs de groſſe toile qu'elles portent enſuite ſur leurs épaules & vont dépoſer, lorſqu'ils ſont pleins, dans des tonneaux dépoſés communément au fond des cours ou dans des ſalles par bas des maiſons les plus petites & les plus habitées. Comme ce métier eſt bien peu lucratif, & que ces eſpèces d'ouvrières gagnent tout au plus 12 à 15 ſols par jour, elles ſont mal nourries, & preſque toujours couvertes de haillons. La cendre qu'elles remuent ſans ceſſe, couvre toute leur peau & pénètre dans leurs poumons. Elles ſont toujours pâles & foibles; la tranſpiration eſt chez elles continuellement ſuſpendue & irrégulière. Les toux fatiguantes, la phtyſie pulmonaire, l'aſthme, les attaquent avec d'autant plus de force, que la néceſſité de porter ſans ceſſe un fardeau ſur une épaule, comprime & gêne leur poitrine. Le bain, la propreté ſeroit une reſſource bien utile pour ces malheureuſes femmes; mais leurs moyens ne le leur permettent pas. Si elles ſont malades, elles ont beſoin de la charité publique pour elles & pour leurs enfans. L'établiſſement de bains gratuits pour le peuple leur ſeroit d'un grand ſecours, ainſi qu'à un grand nombre d'autres ouvriers; en prévenant une partie des maux qui les menacent, cet établiſſement ſoulageroit les hôpitaux auxquels elles ſont ſi ſouvent forcées d'avoir recours.

(M. Fourcroy.)

CENOSIS, *APOCENOSIS*, de κενόω, j'évacue. (*Nof. méth.*) Ces mots déſignent des évacuations de toute eſpèce d'humeur excrémentitielle, excitées par la nature, l'art ou la maladie. Vogel intitule ainſi, *Apocenoſis* le ſecond ordre de ſa claſſe, *Profluvia*, compoſée de tous genres diſtingués par le caractère de l'humeur & l'organe auquel elle appartient.

(M. Chamseru.)

CÉNOTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les médecins grecs & latins ont nommé *cénotiques* les remèdes évacuans, capables de priver le corps de la plus grande quantité poſſible des humeurs qui ſéjournent dans les viſcères de la digeſtion. Il paroît que ce mot ſervoit à déſigner les plus forts évacuans. *Voyez* PURGATIFS & ÉVACUANS EN GÉNÉRAL.

(M. FOURCROY.)

CENTAURÉE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

C'eſt un genre de plante à fleurs compoſées-floſculeuſes de la diviſion des cynarocéphales, qui a des rapports avec les ſariettes, les carthames & les chardons, & dont on diſtingue quatre-vingts eſpèces dans le Dict. de Bot. tom. I. Nous en décrirons ici trois ſeulement qu'emploie la matière médicale.

1°. La *centaurée* commune, ou la grande *centaurée*, ou *rhapontic* vulgaire.

Centaurea calicibus inermibus, ſquamis ovatis, foliis pinnatis, foliolis decurrentibus ſcabris. LINN. Mill. Dict. N°. 2.

Centaurium majus folio in lacinias plures diviſo. C. B. P. 117.

La racine de la *centaurée* eſt groſſe, longue de trois pieds, noirâtre en dehors, rougeâtre en dedans, remplie d'un ſuc peu rouge, & qui a un goût un peu aſtringent. Ses tiges cylindriques s'élèvent juſqu'à cinq pieds de haut; ſes feuilles reſſemblent beaucoup à celles du noyer, ſont longues de ſept à huit pouces, larges de trois ou quatre, dentelées, pinnées, à folioles oblongues, & d'un verd foncé. De l'extrémité des rameaux ſort une fleur, groſſe, d'un pourpre brun, découpée en cinq parties, portée ſur les embryons. Le calice eſt écailleux. Le fruit conſiſte en pluſieurs ſemences ovales ou turbinées, couronnées chacune d'une aigrette ſeſſile.

Cette plante croît en Italie ſur les montagnes, dans les Alpes, & eſt cultivée au jardin du roi.

Sa racine eſt inciſive, déſobſtruante, emménagogue, aſtringente. On prétend que, ſoit qu'elle ſoit bouillie dans de l'eau, ſoit qu'elle ſoit macérée dans du vin, ſoit qu'elle ſoit réduite en poudre, elle eſt bonne contre l'hydropiſie & la jauniſſe. On la prend à la doſe d'un gros. C'eſt mal-à-propos qu'on a voulu l'employer à la place du rhapontic.

2°. La *centaurée* petite.

Centaurium minus; centaurea, fel terræ. OFF.

Gentiana corollis infundibuliformibus quinquefidis, foliis lineari lanceolatis, caule dichotomo. LINN.

La racine de la petite *centaurée* eſt menue, fibrée, blanche, inſipide, & donne naiſſance à une tige qui ſouvent s'élève à plus d'un pied. Ses feuilles, dont quelques-unes ſont couchées par terre, ſont oppoſées deux à deux, de la figure de celle de la mille-feuille, plus grandes, & d'un verd gai. Ses fleurs, qui naiſſent en forme de bouquet au bout des branches, ſont d'une ſeule pièce à entonnoir, partagée en cinq parties, & de couleur rouge. Le calyce eſt à cinq fleurs aiguës. Le piſtil devient un fruit cylindrique, membraneux, à deux loges, où ſont renfermées des ſemences fort menues.

Cette plante vient dans les prés, ſur le bord des bois, dans beaucoup d'autres endroits: elle eſt très-commune dans les environs de Paris.

La petite *centaurée* eſt une des plantes les plus en uſage, & qui a le moins perdu de ſa réputation, depuis la découverte du quinquina. On croit encore à préſent, qu'unie avec la camomille, elle guérit au moins auſſi ſûrement que le quinquina les fièvres intermittentes, excepté les fièvres quartes, ſur leſquelles elle n'eſt pas d'un ſecours tout-à-fait auſſi ſûr.

Cette plante, dit Vogel, eſt, de l'aveu de tout le monde, amère, ſudorifique, ſtomachique, emménagogue & anti-febrile. Ruland & Ettmuler faiſoient uſage de ſa décoction dans preſque toutes les fièvres intermittentes. Marchand (Hiſtoire de l'Ac. des Sc. de Paris, 1701, p. 287.) dit que ſon extrait va de pair avec l'écorce du Pérou. Indépendamment de ſa vertu anthelmentique, on en obtient de bons effets dans toute ſorte de cachexie, dans l'hydropiſie même, dans les engorgemens ſquirreux des viſcères.

Lorſque cette plante eſt récente, elle eſt très-amère & purgative, auſſi-bien que ſon extrait, dont on donne une cuillerée ou deux. Sa décoction n'agit pas également chez tous les ſujets, & on a obſervé chez quelques-uns qu'elle excitoit des vomiſſemens. C'eſt un purgatif uſité chez les anglois.

On aſſure encore que la décoction de petite *centaurée*, appliquée extérieurement, fournit un puiſſant vulnéraire, eſt très-propre pour mondifier les ulcères, pour amollir les calloſités, pour guérir la rage; ſes feuilles entrent dans les vulnéraires ſuiſſes.

D'après tout ce que nous venons de dire, il eſt certain qu'on doit attribuer à la petite *centaurée* des qualités importantes dans l'uſage médical. Mais il ſeroit bien eſſentiel de déterminer, au moyen de rapprochemens faits d'après l'analyſe de cette plante & des obſervations médicales, ſi l'on pourroit la ſubſtituer au quinquina, & dans quelles circonſtances. Si cette plante étoit ſupérieure, ou ſeulement également bonne, pourquoi irions-nous chercher chez l'étranger, & à grands frais, ce que la nature nous donne pour rien en le plaçant à côté de nous? Si nous avions bien examiné les vertus de beaucoup de plantes qui nous environnent, je ſuis très-perſuadé que nous aurions déjà pu en ſubſtituer beaucoup à celles que nous faiſons venir de fort loin, ſur leſquelles ſouvent on nous trompe dans le commerce,

& dont les bons effets ne ſont rien moins que conſtans.

3°. La *centaurée* bleue, la tertianaire ou herbe aux fièvres.

Scutellaria foliis cordato lanceolatis, crenatis. LINN.

Lyſimachia cærulea galericulata vel *gratiola cærulea.* C. B. P. 246.

Caſſida paluſtris vulgatior flore cæruleo. TURNEF.

Tertianaria. OFF.

Cette plante a une racine menue, blanche, rampante, noueuſe, vivace, d'où s'élèvent à un pied & demi ou deux pieds des tiges quarrées, rudes, inclinées vers la terre, où elles s'enracinent de nouveau au moyen des fibres qui partent de leur jointure. Ses feuilles, attachées à un pédicule rude & court, ſont longues, étroites, pointues, dentelées en leurs bords. De l'aiſſelle des feuilles ſortent des fleurs en gueule, de couleur violette, tirant ſur le bleu; il leur ſuccède quatre graines, preſque rondes, contenues dans une capſule qui a ſervi de calyce à la fleur.

Cette plante fleurit en juin, juillet, août; elle croît communément près des foſſés remplis d'eau & dans les endroits humides.

Son odeur eſt aſſez agréable: elle eſt fébrifuge & ſe preſcrit particulièrement contre les fièvres tierces; ce qui lui a valu le nom de *tertianaire.* Elle eſt cependant de peu d'uſage depuis qu'on emploie le quinquina. Elle eſt encore vulnéraire, aſtringente. On en fait des décoctions, avec une poignée ſur une pinte d'eau réduite aux deux tiers, & qu'on fait boire tièdes par verrées. Suivant Camérarius, cette décoction eſt bonne dans l'eſquinancie & purifie le ſang. (M. MACQUART.)

CENTAUROIDES. (*Mat. méd.*)

C'eſt un des noms de la gratiole, plante âcre, draſtique & hydragogue. *Voyez* GRATIOLE.

(M. FOURCROY.)

CENTINODE. (*Mat. méd.*) *Voyez* RENOUÉE.

(M. MAHON.)

CENTOIRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* CENTAURÉE. (BLANC, LEXIC.) (M. MAHON.)

CEPHALÆA. (*Ordre noſologique & Méd. pratique.*) *Voyez* CÉPHALALGIE. (M. MAHON.)

CÉPHALALGIE. (*Ordre noſolog., & Médecine pratique.*)

La *céphalalgie*, ou douleur de tête, *cephalalgia*, conſtitue le 193e genre de la noſologie de M. Sauvages, le XIe de la ſeptième claſſe, qui comprend les douleurs (*dolores*) en général, & le premier des douleurs qui attaquent particulièrement la tête. Cet auteur la définit une douleur gravative de la tête, *gravativus capitis dolor.* Elle diffère, ſelon lui, de la céphalée, *cephalæa*, qui forme le genre ſuivant, en ce que celle-ci eſt une douleur de tête périodique, chronique, & avec tenſion, *periodicus, diuturnus tenſivus capitis dolor.*

Les définitions & les différences des autres Noſologiſtes ſe rapportent, à peu de choſe près, à celles de l'illuſtre profeſſeur de Montpellier.

Un troiſième genre de douleur de tête, la migraine, *hemicrania*, eſt caractériſé généralement par les mêmes noſologiſtes une douleur, avec tenſion, d'un des côtés de la tête, *capitis dolor tenſivus alterutrum ejus latus occupans.*

Quelquefois la douleur eſt fixée au ſommet de la tête, & circonſcrite dans un intervalle qui excède à peine, en diamètre, la tête d'un clou: auſſi l'appelle-t-on *le clou*, *clavus.* Cette douleur attaque fréquemment les femmes, ſur-tout celles qui ſont hyſtériques; elles ſe plaignent alors comme ſi on leur eût appliqué un morceau de glace à l'endroit de la tête qui eſt douloureux. Vogel (genre 142) définit le clou *capitis dolor in vertice cum ſenſu frigoris.*

Mais les médecins *praticiens* ont établi d'autres diſtinctions. Selon eux la céphalée, Κεφαλαια, & la *céphalalgie*, Κεφαλαλγια, ſont des affections de la tête qui ne diffèrent que par le dégré. La *cephalæa* n'eſt autre choſe qu'une *céphalalgie* opiniâtre & invétérée. Arétée dit, (l. 1. cap. 2 *de cauſis & ſignis chronicorum morborum*) qu'une douleur de tête ſubite, produite par quelque cauſe paſſagère, προσκαιρω, s'appelle *céphalalgie*, quand même elle duroit pluſieurs jours: mais qu'on l'appelle *céphalæa*, ſi elle s'invétère, ſi ſes retours ſont opiniâtres & fréquens, & ſi elle devient de jour en jour plus violente & plus difficile à guérir.

On lit auſſi dans l'auteur des définitions de médecine, que la céphalée eſt une affection de la tête, dans laquelle une douleur inſupportable ſe fait ſentir en certains temps, à des retours périodiques, & eſt accompagnée de tintemens d'oreille, d'inflammation aux yeux, de diſtenſion des veines du front, & de rougeur du viſage.

Les obſervations faites ſur les cadavres de perſonnes mortes de différens maux de tête prouvent que les cauſes de la *céphalalgie* ſont très-variées, & très-multipliées. Mais elles ne ſont pas toutes connues, puiſque les ouvertures des cadavres ne nous les font pas toujours découvrir, & même elles ne ſont pas non plus conſtantes à produire leur effet ordinaire, puiſqu'il eſt certain qu'elles exiſtent quelquefois ſans que cet effet ait eu lieu. Au reſte c'eſt ce qu'on peut dire avec vérité des cauſes d'un très-grand nombre d'autres maladies.

Digitized by Google

On trouvera dans ce dictionnaire, à l'article *anatomie pathologique*, les obſervations les plus curieuſes & les plus importantes, recueillies par Bonnet, Morgagni & autres médecins. Nous nous diſpenſerons donc de les rapporter ici. (*Voyez cet article pag.* 237--241.

La céphalée, dit Cœlius Aurélianus, reconnoit pour cauſe la plus ordinaire le réfroidiſſement, ou le froid, quelquefois au contraire la chaleur des rayons du ſoleil, ou une longue inſomnie : les femmes y ſont plus ſujettes que les hommes. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ſentent un mal violent qui occupe toute la tête, ou qui n'en occupe qu'une partie. La douleur s'étend auſſi juſqu'au fond des yeux à la partie poſtérieure de la tête, au cou, & même à l'épine du dos, enſorte que, quand le malade veut s'aſſeoir, il eſt attaqué de vertige, d'obſcureiſſement de la vue, de mal de cœur, & de vomiſſement bilieux. Lorſque ce mal eſt violent, les yeux deviennent rouges & proéminens, les paupières ſe ferment, la lumière devient inſupportable, les larmes coulent, on eſt dégoûté de tout aliment, la vue s'obſcurcit, les oreilles tintent, on a l'ouie dure, on eſt tourmenté d'inſomnies longues & fréquentes, on a mal aux dents, & l'on rend par le nez, au commencement du paroxiſme, quelques goutes de ſang qui ne ſoulagent point.

Il y a des perſonnes en qui cette maladie eſt aiguë & accompagnée de fièvre : mais le plus ordinairement elle eſt chronique, ſans fièvre, a des retours périodiques, & elle n'affecte que la tête du malade. La deſcription que fait Galien de cette maladie eſt également exacte, & ſe rapporte à celle du médecin méthodiſte dans ſes principaux points. « La *céphalée*, dit cet auteur, eſt un mal conſtant qui occupe toute la tête, qu'on a de la peine à guérir, & que les plus petits accidens font augmenter au point que le malade ne peut ſupporter aucun bruit, les voix fortes, l'éclat de la lumière, & le mouvement : mais la crainte de l'un & de l'autre le contraint de s'enfermer dans quelque chambre obſcure & retirée. Entre ces malades, les uns s'imaginent qu'on leur frappe la tête avec un maillet, les autres qu'ils ont la tete fendue & ouverte : il y en a, peu à la vérité, en qui la douleur s'étend juſqu'au fond des yeux ; enſorte qu'il n'y a pas lieu de douter, que toute la membrane qui enveloppe la tête ne ſoit violemment affectée dans cette maladie ».

Il eſt bien difficile de préſenter une ætiologie ſatisfaiſante des phénomènes qui accompagnent cette ſenſation douloureuſe que nous venons de décrire. La plus vraiſemblable eſt celle d'après laquelle on place le ſiège de diverſes *céphalalgies* dans une membrane extrêmement ſenſible, qui adhère aux muſcles contigus à la boete oſſeuſe, communique à la lame extérieure de la dure-mère, & reçoit dans toutes ſes portions des ramifications de l'artère carotide externe, & des nerfs des vertèbres cervicales ainſi que de ceux de la ſeptième paire. Cette membrane eſt connue ſous le nom de péricrane.

Lorſque nous regardons le péricrane comme le ſiège principal de la douleur de tête, nous ne prétendons pas pour cela donner l'excluſion aux tégumens communs, ou à la peau, qui reçoivent auſſi un très-grand nombre de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. On eſt autoriſé à penſer que ce ſont ces derniers organes qu'affecte particulièrement la douleur ſourde, peſante, & accompagnée d'un ſentiment de preſſion, à laquelle les noſologiſtes modernes ont affecté la dénomination de *céphalalgie*, tandis que celle qui eſt plus vive & plus aiguë réſide dans le péricrane.

« La membrane intérieure qui enveloppe le cerveau, & que nous appellons la dure-mère, peut être auſſi le ſiège de la douleur de tête. Cette membrane eſt formée de fibres très-tendineuſes & très-nerveuſes : elle eſt compoſée de deux lames ; elle reçoit des ramifications de la cinquième & de la ſeptième paire des nerfs, & trois petites artères. La première part de la carotide interne, & ſe diſtribue dans la partie antérieure de la dure-mère : la ſeconde part de la carotique externe, entre dans le crane par un trou qui lui eſt propre, & s'avance juſqu'au milieu de la dure-mère : la troiſième part de la branche externe de l'artère vertebrale interne, entre dans le crane par le trou de la veine jugulaire interne, & ſe diſtribue dans la partie poſtérieure de la dure-mère. La douleur de tête a ſon ſiège moins fréquemment dans cet endroit : mais, lorſque cela arrive, elle eſt beaucoup plus dangéreuſe : car, ſi le ſang teſte long-temps en ſtagnation dans les vaiſſeaux de cette membrane, ou s'il en altère la force motrice par ſa quantité ou par ſon acrimonie, il s'enſuit ordinairement des maux de tête les plus violens, la phrénéſie & les convulſions dans les maladies aiguës, ſurtout s'il y a pulſation, les paralyſies, les hémiplegies, & les affections léthargiques dans les maladies chroniques. Cette doctrine eſt confirmée par les diſſections que l'on a faites de perſonnes mortes de douleurs de tête opiniâtres & violentes. On a trouvé en effet dans ces ſujets les ſinus du cerveau, & les veines jugulaires externes & internes, pleins d'un ſang épais & muqueux, & quelquefois de fauſſes concrétions polypeuſes. (*Voyez* ANATOMIE PATHOLOGIQUE *pag.* 237--241).

Il ſemble qu'Hippocrate lui-même n'ait pas méconnu cette théorie des douleurs de tête, à en juger par l'explication exacte & *mécanique* qu'il en donne (lib. de flat. ſect. 13.) « Puiſque le mouvement du ſang ſe fait dans la tête, dit-il, par des paſſages très-étroits ; s'il arrive qu'il ſoit en trop grande quantité, il s'y trouvera reſſerré, & ce reſſerrement cauſera de la douleur. Comme le ſang eſt naturellement chaud, lorſqu'il eſt emporté avec quelque force ; on conçoit facilement qu'il doit trouver de la difficulté à paſſer par ces canaux étroits, ou s'il vient

à rencontrer des obſtacles, & des obſtructions, il y aura pulſation aux environs des tempes : c'eſt ainſi qu'il faut expliquer ce dernier phénomène. » On ſeroit même tenté de conclure de ce paſſage du père de la médecine, que le mouvement progreſſif du ſang des artères dans les veines ne lui étoit pas totalement inconnu : il donne le nom d'obſtruction aux obſtacles qui gênent ſon retour ; or les obſtructions ne proviennent d'aucune autre cauſe que d'un défaut d'impulſion ou d'action dans les vaiſſeaux qui rapportent le ſang. C'eſt en conſéquence de ce défaut que le mouvement du ſang devient de plus en plus foible & languiſſant. Car, s'il ſe porte à la tête une plus grande quantité de ſang que les veines ne ſont capables d'en rapporter avec le même degré de viteſſe, les vaiſſeaux artériels, ſur-tout les plus petits d'entre eux & les capillaires, ſeront violemment diſtendus par la congeſtion du ſang ; le même effet ſera ſenſiblement produit ſur les membranes du cerveau, & il s'enſuivra de la douleur & une ſenſation fâcheuſe.

Cette opinion de F. Hoffman eſt d'autant plus probable, que l'expérience nous apprend, que les *céphalalgies* ſont plus communes & plus violentes chez les individus dont le ſang pèche ou par trop d'abondance, ou par ſa qualité épaiſſe & viſqueuſe, ou enfin par une acrimonie quelconque, tels que ſont les pléthoriques, les jeunes gens, ceux qui étoient ſujets à des évacuations ſanguines habituelles, ſoit par le nez ſoit autrement. Dans ces inconſtances, ſi le ſang eſt porté avec trop d'impétuoſité & en trop grande quantité dans les membranes qui ſont le ſiège de la douleur, cette douleur occupe ordinairement toute la tête, qui devient chaude, rouge & gonflée : les vaiſſeaux de cette partie s'enflent, leur pulſation eſt forte, ſurtout aux environs des tempes & du cou ; les narines ſont ſèches & brûlées, la gorge eſt enflammée d'une chaleur violente, & le malade ſouffre une grande ſoif. Les anciens diſoient que la maladie provenoit alors d'une *intempérie chaude*.

Lorſque le ſang amaſſé dans les vaiſſeaux de la tête abonde en ſérosité inactive, à la ſuite d'un embarras, ou de la ſuppreſſion d'un coryſa, d'un catarre, ou d'un écoulement par le nez, il s'enſuit une douleur ſourde & peſante, accompagnée d'un ſentiment de preſſion qui occupe particulièrement le devant de la tête. Il arrive dans ces cas que le ſentiment de peſanteur eſt quelquefois ſi conſidérable, que le malade a à peine la force de ſupporter ſa tête. Un accident aſſez fréquent, c'eſt qu'il ſe forme des tumeurs dans les tégumens, ſur-tout au ſommet. Le doigt laiſſe ſon impreſſion ſur ces tumeurs, le pouls du malade eſt languiſſant, & ſa couleur eſt livide. Ce genre de *céphalalgie* provenoit, ſelon les anciens, d'une intempérie froide : ils en avoient obſervé ſoigneuſement tous les phénomènes, comme on peut s'en convaincre. (*Voyez* Celſe, l. IV, ſect. 2.)

Le mal de tête le plus dangereux & le plus opiniâtre, eſt celui qui attaque ceux en qui le virus vénérien a jetté de profondes racines, lorſqu'une matière âcre, ſéreuſe & cauſtique eſt fortement engagée dans le péricrâne : cette matière carie quelquefois le crâne même ; & lorſqu'on vient à bout de guérir cette maladie, ce n'eſt pas ſans peine & ſans avoir employé un traitement très-long, & qui exige beaucoup d'intelligence & une expérience conſommée. (*Voyez* VÉROLE.)

Cette eſpèce de mal de tête eſt analogue à celle qui reconnoît pour cauſe une matière âcre & cauſtique rentrée dans le corps, & que le méchaniſme de la machine tend à repouſſer à la ſuperficie : c'eſt ce que l'on obſerve clairement dans les affections rhumatiſmales, dans la goutte, dans les gratelles, dans les érʼſypèles à la tête, & dans la maladie connue ſous le nom de *gutta roſacea*. Lorſque la matière morbifique n'a point encore été repouſſée par la nature à la ſurface du corps, ou, ce qui eſt beaucoup plus fâcheux encore, lorſque cette matière eſt rentrée, comme il arrive quelquefois dans la petite vérole & la rougeole, alors les enfans ſont attaqués d'un mal de tête violent accompagné de fièvre, de délire, & même quelquefois d'épilepſie. S'il arrivoit dans ce cas que la douleur provînt d'une très-petite quantité de matière âcre & cauſtique, il faudroit attribuer les ſymptômes à une conſtriction des membranes, plutôt qu'à leur diſtenſion ; car la diſtenſion n'a pour cauſe ordinaire que l'abondance exceſſive du ſang ou de la ſérosité. Le mal de tête produit par la cauſe dont nous parlons eſt ſi fixe, ſi durable, ſi violent, ſi inſupportable & ſi aigu, qu'il trouble toutes les facultés animales & rationnelles, prive le malade du ſommeil, empêche la digeſtion, excite des nauſées & le dégoût, & entraîne à ſa ſuite les affections les plus terribles de la tête & des nerfs, comme le vertige, l'obſcurciſſement de la vue, la cataracte, l'aveuglement, le tintement d'oreilles, les convulſions & l'épilepſie : la ſympathie qui exiſte entre toutes les parties nerveuſes fait que tous ces ſymptômes ſont encore accompagnés du vomiſſement, de la conſtipation, & du froid des extrémités. Dans cet état, un malade ſemble près de ſuccomber. Toutes ces choſes n'avoient point échappé aux anciens ; & nous trouvons dans Celſe, *loco citato*, le paſſage ſuivant : le tremblement violent, l'état paralytique des nerfs, l'obſcurciſſement de la vue, l'aliénation de l'eſprit, le vomiſſement que ſuit l'hémorrhagie par le nez, qui produit & la perte de la parole, le froid du corps & les défaillances, une douleur inſupportable, principalement vers les tempes ou vers l'occiput : tels ſont les ſignes auxquels on reconnoît la *cephalæa*.

En traitant de la cauſe & de l'origine de cette maladie, nous ne manquerons pas d'obſerver qu'elle peut provenir d'une foibleſſe naturelle des parties nerveuſes ou membraneuſes de la tête, dont les enfans héritent de leurs parens. En effet, plus une partie eſt foible, ou plus elle eſt éloignée du degré de

Digitized by Google

ton & d'élaſticité que la nature lui aſſigne ordinairement ; plus auſſi elle a de facilité pour recevoir & pour retenir les humeurs étrangères : d'où naiſſent la ſtagnation des fluides & l'affection morbifique des parties nerveuſes. Pluſieurs exemples de cette tranſmiſſion héréditaire ſont conſignés dans les auteurs de médecine.

Il y en a auſſi un grand nombre qui ne permett pas de douter que de longs chagrins, le commerce immodéré des femmes, des excès de travail, une application d'eſprit forcée, des ſaignées trop fréquentes, & des hémorrhagies conſidérables ont tellement affoibli la tête de certains individus, qu'ils avoient cette partie non-ſeulement tourmentée de douleurs violentes, mais encore affligée d'autres maladies terribles.

Nous avons vu que Cælius Aurélianus regardoit le refroidiſſement comme une des cauſes génératrices les plus fréquentes du mal de tête. Rien n'eſt plus certain. Le froid eſt en général nuiſible à toutes les parties nerveuſes ; &, lorſqu'il frappe ſubitement il interrompt la tranſpiration cutanée : mais il affecte la tête d'une manière particulière, lorſqu'on ne prend pas les ſoins néceſſaires pour l'en garantir pendant la nuit, ou lorſqu'après s'être échauffé à parler longtemps, après avoir pris un exercice violent, avoir été expoſé au ſoleil, s'être abandonné à quelque paſſion, ou avoir bu avec excès des liqueurs ſpiritueuſes & enivrantes, on paſſe ſubitement dans un air froid & humide, ſur-tout pendant la nuit.

Il faut obſerver encore que la *céphalalgie* n'eſt quelquefois qu'un ſymptôme concomitant d'une maladie ; par exemple, elle accompagne fréquemment les fièvres intermittentes, & plus particulièrement les fièvres quartes. Rien n'eſt plus commun encore que d'être appellé auprès de jeunes perſonnes tourmentées d'un mal de tête violent, lorſqu'elles ſont ſur le point d'avoir leurs règles, ou lorſqu'elles les ont trop abondantes ; car alors les conſtrictions ſpaſmodiques du bas-ventre tranſmettent leur influence juſqu'à la tête. Ceux en qui la digeſtion ſe fait mal, ou qui ſont affligés de ce que nous appellons affection hypochondriaque, ſont fort ſujets à la *céphalalgie*. En effet, lorſque les premières voies ſont ſurchargées d'humeurs peccantes, & lorſque les ſpaſmes & les flatuoſités qu'elles produiſent font refouler vers la tête une trop grande quantité de fluides, la congeſtion contre nature qui s'en fait dans cette partie occaſionne une diſtenſion des vaiſſeaux, & ſur-tout de leur tunique nerveuſe, d'où réſulte une ſenſation de douleur.

Il eſt conſtant en particulier que le mal de tête appellé *hémicrania*, *migraine*, provient preſque toujours d'un vice de l'eſtomac, en conſéquence duquel la digeſtion ſe fait mal ; il s'engendre des eruditès qui agiſſent immédiatement ſur les parties nerveuſes de ce viſcère, ou ſont portées à pluſieurs repriſes par le torrent de la circulation contre les organes trop ſenſibles qui ſont le ſiège de la douleur. Ce qui ajoute du poids à cette idée, c'eſt qu'il eſt d'obſervation conſtante, que les enfans ſont fort ſujets aux maux de tête, & que c'eſt auſſi l'âge de la vie où le régime eſt le moins exact, & où les humeurs crues & indigeſtes, ainſi que les vers, infectent le plus communément les premières voies. En outre, la douleur ſe fait ſentir au moment où le chyle imparfait, qui eſt le produit des mauvaiſes digeſtions, paſſe des inteſtins aux vaiſſeaux lactés, de ceux-ci au canal thoracique, de là au cœur, & enfin du cœur à la tête.

Il faut ſavoir de plus que la *céphalalgie* n'eſt pas continuelle ; elle ne tourmente pas le malade ſans relâche, il y a quelques bons intervalles dans leſquels le mal eſt moins fort, ou ceſſe entièrement ; mais il revient à certaines heures, certains jours, certains mois de l'année. Ces rémiſſions ſont des ſignes certains que la cauſe de la maladie réſide dans les parties les plus éloignées, comme dans l'eſtomac & dans les viſcères de l'abdomen ; car ces organes ne peuvent être affectés ſans que la circulation ne ſoit gênée dans tout le corps, mais particulièrement à la tête, d'où naît la *céphalalgie*. Enfin, j'ai remarqué, dit Hoffman, que ceux qui étoient ou qui avoient été ſujets à des évacuations hémorrhoïdales, ou qui avoient quelque diſpoſition aux maladies hypochondriaques, ne manquoient guères d'être attaqués de *céphalalgie*.

La *céphalalgie* n'eſt pas toujours ſans danger. Si le ſiège de cette maladie eſt dans le crâne, ou dans les membranes du cerveau, ſi la douleur eſt violente, continue, accompagnée de fièvre & d'inſomnie, il y a tout lieu de craindre la phrénéſie. Si les hypochondriaques, & ceux qui ont quelque diſpoſition à la mélancholie, ſont attaqués d'un mal de tête ſubitement, ou après s'être abandonnés à quelque paſſion violente, qu'ils en perdent le repos & l'appétit, que la faculté d'entendre ſoit affoiblie en eux, & qu'il ſe faſſe dans les vaiſſeaux internes une pulſation ſans qu'il y ait de fièvre, ils ſont menacés de manie. Si un mal de tête violent & ſubit eſt ſuivi du tintement d'oreilles, de la difficulté de marcher, de la foibleſſe des genoux, & d'embarras dans les organes de la parole, il faut s'attendre à une apoplexie ou à une hémiplégie, dans laquelle le côté oppoſé ſera plus cruellement tourmenté ou de convulſions, ou de douleurs, que le côté paralytique ; celui-ci même n'aura plus de ſenſibilité. Nous ajouterons à cela que les fréquens maux de tête ſont dans les jeunes gens des avant-coureurs de la goutte, ou des maladies goutteuſes.

Comme le mal de tête peut provenir de différentes cauſes, ainſi qu'il eſt facile de s'en convaincre par ce que nous avons dit juſqu'ici, il eſt important de diſtinguer celle que l'on a à combattre de toutes les autres. Elles ſe réduiſent à quatre principales:

La première, lorſque le ſang & les humeurs ſe portent avec impétuoſité vers la tête, & s'y arrêtent.

Digitized by Google

La ſeconde, lorſqu'une matière âcre & irritante produit des conſtrictions ſpaſmodiques dans les membranes de la tête.

La troiſième, lorſque les fluides du corps en général ſont d'une mauvaiſe qualité.

La quatrième enfin, lorſque les parties nerveuſes de la tête, ou de toute autre partie qui ſympathiſe avec elle d'une manière ſpéciale, tel que l'eſtomac, ſont dans un état d'agacement ou de foibleſſe.

Si la maladie eſt occaſionnée par une trop grande quantité de ſang qui ſe porte violemment à la tête, ce qui a lieu preſque toujours par un ſpaſme des parties inférieures, il n'y a point alors de remède capable de ſoulager plus promptement que la ſaignée, qu'il faut faire le plus près que l'on pourra de la partie affectée, pour donner plus d'efficacité à la dérivation; ainſi l'on ſaignera ſous la langue, au front, aux veines jugulaires externes, ou bien on appliquera des ſangſues derrière les oreilles. Il faut obſerver toutefois d'ouvrir la veine du pied quelque temps avant celles qui ſe trouvent à la tête. Si le malade étoit pléthorique, il ſeroit en outre fort à propos avant d'en venir à une ſaignée locale, d'exciter une révulſion en rendant le ventre très-libre; ce à quoi on parviendra facilement, ſoit par le ſeul ſecours des lavemens ordinaires, ſoit avec des purgatifs doux, tels que les infuſions de rhubarbe avec la manne, la crême de tartre, le ſel de ſedlitz, &c. Cette agitation ou effervescence du ſang, que l'on déſigne ſous le nom de pléthore fauſſe, parce qu'elle préſente les caractères & les accidens de la véritable, exige ſouvent le même traitement curatif. Mais ſouvent auſſi, la chaleur ou une irritation nerveuſe étant la cauſe de cette effervescence, il eſt alors plus avantageux d'avoir recours aux antiphlogiſtiques & aux antiſpaſmodiques, tant internes qu'externes. Les émulſions avec les amandes & la graine de pavot blanc dans une décoction d'orge, ou dans des eaux de tilleul, de gallium, &c. le nitre, le camphre, &c. des épithèmes dans leſquels on fait entrer différens vinaigres, ſatisfont à toutes ces indications.

Mais la manière dont il convient de traiter un malade eſt bien différente de celle que nous venons de préſenter, ſi le mal de tête continue pendant un temps conſidérable, s'il eſt accompagné de ſtupeur & d'un ſentiment de peſanteur, & s'il eſt produit par la préſence d'une humeur viſqueuſe, ſtagnante, ſoit dans les membranes mêmes du cerveau, ſoit dans d'autres parties du corps d'où elle produira ſympathiquement la *céphalalgie*. Les ſaignées & les laxatifs ne ſont pas des remedes aſſez puiſſans en ce cas: il faut avoir recours à des moyens plus efficaces, & ſe propoſer de fondre les humeurs épaiſſes & glutineuſes, en vuider en même temps des inteſtins qui ſont ſouvent le ſiège de ces mêmes humeurs, ou vers leſquels elles ſeront portées par l'effet des remèdes. C'eſt pour ſuivre cette indication, qu'Hoffman employoit des pilules, dans la compoſition deſquelles entroient des gommes-réſines incitives, fondantes & toniques, des extraits de ſubſtances draſtiques & quelques antiſpaſmodiques. Lorſque l'on juge que par l'effet de ces pilules l'humeur morbifique a été ſuffiſamment atténuée & évacuée; ce qui n'a lieu qu'au bout d'un temps aſſez long, on en ceſſe l'uſage pour les remplacer par des ſubſtances capables de rendre aux parties le ton que la ſtagnation des humeurs & l'action des purgatifs ont dû néceſſairement leur faire perdre. Il eſt utile auſſi de leur aſſocier quelque ſubſtance qui ait la propriété de provoquer les urines.

Si ces remèdes ne diſſipent pas le mal, il faudra alors recourir à certaines applications extérieures; celles que l'on emploiera avec le plus de ſuccès ſont les véſicatoires, parce qu'ils procureront l'évacuation de la matière morbifique qui eſt en ſtagnation. Il n'eſt pas beſoin de dire que c'eſt contre la *céphalalgie* idiopathique ſeulement que ce topique peut être de quelque utilité. Hoffman ſe ſervoit ordinairement de l'emplâtre de mélilot, ſur une once duquel il étendoit un gros de poudre de cantharides avec quelques grains de camphre: il en appliquoit ſur la nuque, de la largeur d'un écu, renouvelloit de temps en temps cette application, & ſoutenoit l'écoulement par les moyens convenables. Ce véſicatoire procuroit la ſortie d'une quantité conſidérable d'humeurs ſéreuſes, ſans incommoder le malade. Mais dans les maux de tête violens, & toutes les fois que la ſéroſité en ſtagnation ſous les tégumens du crâne forme une tumeur non-ſeulement ſenſible aux yeux, mais encore douloureuſe au toucher; il faut, ſelon Wepfer, raſer la tête, & y appliquer un large véſicatoire, dont l'effet eſt de produire pluſieurs cloches, & d'attirer au-dehors une grande quantité de ſéroſité viſqueuſe. Rivière aſſure s'être ſervi avec ſuccès de ce remède dans un mal de tête opiniâtre.

Il arrive quelquefois qu'il n'y a qu'un endroit particulier de la tête où la douleur ſe faſſe ſentir; mais c'eſt alors avec une violence atroce. Dans ce cas, où la matière morbifique eſt profondément fixée dans les membranes, les feuilles de la renoncule des prés, broyées & appliquées comme véſicatoire dans un emplâtre fenêtré ſur le lieu de la douleur, ont réuſſi à quelques praticiens. On pourroit ſubſtituer le moxa à la renoncule, puiſque la manière d'opérer & l'effet de l'un & de l'autre paroiſſent être les mêmes. Quant à moi, dit Hoffman, j'ai employé, avec beaucoup de ſuccès, le ſel volatil ſec de ſel ammoniac, (l'*alcali volatil*) appliqué ſur la partie affectée de la tête, avec une égale quantité de fleurs de moutarde, parce que l'humeur peccante, étant fixée profondément dans les membranes, demande un diſcuſſif dont la force ſoit proportionnée à ſon adhérence. Il faut raſer la tête avant de faire cette application.

Lorſque la *céphalalgie* provient de la ſuppreſſion imprudente d'un *coryza*, (rhume de cerveau) ou d'une

d'une mucoſité retenue dans les cavités ou dans les ſinus que tapiſſe la membrane de Schneider, il faut tenter de faire reparoître cet écoulement, ou d'en produire un quelconque, en réitérant l'application aux narines de l'alcali volatil, uni avec quelque huile céphalique, comme celle de lavande ou de marjolaine; ou de faire tirer par le nez un errhine ou poudre modérément ſternutatoire, faite avec la marjolaine, la bétoine, le vrai marum, les fleurs de benjoin & la poudre de clous de girofle.

Lorſque le mal de tête eſt violent, qu'il dure depuis long-temps, & qu'on a des raiſons de l'attribuer à une dépravation particulière du ſang, comme il arrive dans la vérole ou dans le ſcorbut, il faut néceſſairement attaquer la cauſe de la maladie par les remèdes qui conviennent dans l'un ou dans l'autre de ces cas. Le traitement de la vérole doit être alors, ſelon Hoffman, compoſé en partie de la méthode par les ſudorifiques.

La migraine, (*hemicrania*) ſur-tout celle qui eſt périodique, a communément ſon ſiège dans les premières voies. Cette maladie a rarement lieu ſans que l'eſtomac & le duodenum ne ſoient ſurchargés de matières peccantes, qu'il faudra évacuer par des émétiques doux. Il eſt enſuite très-important de tenir le ventre libre, afin de précipiter par les ſelles ces mêmes matières, à meſure qu'elles ſe formeroient de nouveau: par ce même moyen, on établiroit une dérivation, & la tête ſe trouveroit débarraſſée des humeurs qui l'incommoderoient *idiopathiquement*. On paſſera alors à l'uſage des ſtomachiques pour redonner du ton & des forces aux parties qui étoient le ſiège du mal. *Voyez* MIGRAINE.

La *céphalalgie* peut provenir auſſi d'un écoulement immodéré des règles ou des hémorrhoïdes. Dans ce cas, l'indication ſera de rétablir ces évacuations ſalutaires dans l'état convenable & naturel. Mais l'adminiſtration des remèdes, capables de produire cet effet, demande beaucoup de prudence de la part du médecin.

La *céphalalgie* reconnoît quelquefois pour cauſe un amas de matière corrompue dans le ſinus de la mâchoire ſupérieure, &c. &c.

En général, comme il y a un grand nombre de maux de tête qui ne ſont que ſymptômatiques, on en trouvera le traitement aux articles des maladies qu'ils accompagnent. Nous n'en parlerons donc point ici.

Nous terminerons cet article par quelques obſervations relatives à certaines eſpèces de *céphalalgie*.

Lorſque la douleur ſe fait ſentir au ſinciput & dans les ſinus frontaux, & qu'elle eſt ſi violente & ſi aiguë, que les forces du malade en ſont conſidérablement diminuées, & qu'il eſt même en danger de perdre la vie; ce n'eſt point dans ce cas le principe de la maladie qu'il faudra d'abord attaquer. Il faudra commencer par rendre des forces au malade: car les efforts du médecin ſont inutiles, ſi la nature ne les ſeconde. Il arrive quelquefois que la *céphalalgie* eſt pouſſée à un point ſi exceſſif, qu'elle entraîne après elle les ſymptômes les plus fâcheux, comme l'inſomnie continuelle, les défaillances, les fièvres, les inflammations & l'aliénation d'eſprit. Alors il faut travailler à calmer la douleur, en employant, le plus promptement qu'il ſera poſſible, tous les remèdes convenables, tant intérieurs qu'extérieurs. Entre les remèdes pour l'intérieur, Hoffman donnoit la préférence aux pilules de Starkey, compoſées d'extrait d'opium par digeſtion, de réglisſe, d'ellebore blanc & noir & du ſavon du même chimiſte: c'eſt-à-dire, qu'il cherchoit à calmer, & en même temps à évacuer. Il preſcrit de tenir le ventre libre par des clyſtères, avant que d'ordonner les anodyns.

Les applications extérieures, telles que les linimens, les emplâtres, &c. ont rarement l'effet que quelques médecins en attendent, ſans même en excepter celles qui ont une qualité narcotique; & le calme momentané que ces derniers peuvent produire eſt le plus ſouvent ſuivi d'un accès ſi violent, qu'il fait regretter aux malades un pareil ſoulagement.

Lorſque les premiers médicamens, & particulièrement les anodyns, auront abattu la violence du mal, il ſera alors à propos d'ordonner un cathartique doux, & d'en venir enſuite à l'uſage des remèdes capables d'attaquer & de détruire le principe de la maladie, quel qu'il puiſſe être. Lorſqu'une douleur aiguë & preſque inſupportable paroît fixée dans les cavités des narines & dans les ſinus des os de la tête, (eſpèce de *céphalalgie* produite par une petite quantité d'humeurs ou de ſang extravaſée & logée ſous la membrane qui tapiſſe ces ſinus) il faut chercher à alléger la douleur, non-ſeulement par les moyens dont nous venons de parler, mais encore en diminuant l'impulſion du ſang d'où dépend en grande partie la violence du mal. Pour cet effet, on fera des ſcarifications aux narines; pratique fort uſitée par les médecins égyptiens: ou, s'il eſt néceſſaire de porter un ſecours plus prompt & plus énergique, on enfoncera ſubitement & avec violence une paille forte dans les narines, juſqu'à ce qu'il s'enſuive une hémorrhagie.

Si l'humeur âcre & corroſive, extravaſée ſous la membrane du péricrâne, commence à carier l'os, & qu'on ait vainement tenté tous les remèdes que nous avons indiqués; il faudra avoir recours à l'inciſion qu'on fera avec un ſuccès ſurprenant dans cette circonſtance, comme on le fait dans le panaris qui provient d'une cauſe ſemblable. Mais ſi la carie a paſſé juſqu'au diploé & à la lame interne du crâne, il n'y a plus de reſſources que dans l'opération du trépan.

On obſervera, en général, de commencer la cure

des maux de tête, quelle qu'en puiſſe être la cauſe, par les clyſtères & par la ſaignée, lorſqu'il y aura pléthore, & de rendre le ventre libre avant que de ſaigner. Cela fait, on en viendra aux remèdes convenables, ſoit intérieurs, ſoit même extérieurs. Lorſqu'on aura remédié à la pléthore, il ſera quelquefois très-utile d'ouvrir la veine du front pour opérer par ce moyen une dérivation plus prompte & plus efficace. Heurnius nous avertit (dans ſes notes *ad Aphoriſm. 68. Hippocr. ſect. 5.*) d'une précaution importante qu'il faut prendre en faiſant cette opération ; c'eſt de faire, avant que de la commencer, une ligature au cou, afin que la veine ſe gonfle, & de l'ouvrir enſuite obliquement, prenant bien garde d'offenſer le péricrâne.

Il eſt conſtant, par le témoignage des plus habiles médecins, que l'artériotomie aux tempes a quelquefois emporté ſubitement des maux de tête, contre leſquels on avoit employé, ſans ſuccès, pendant long-temps, tous les autres remèdes. Je ne nie point tous les avantages de cette opération, dit Hoffman, quoique je ne l'aie jamais pratiquée : mais je penſe qu'en ouvrant la veine jugulaire externe, on diſſipera plus aiſément la ſtagnation des humeurs qui circulent mal dans les vaiſſeaux de la tête, ou qui ſont extravaſées ; car, on n'aura pas plutôt fait une ouverture à cette veine, que le ſang artériel s'y portera avec beaucoup plus de viteſſe. Si on fait ouvrir la veine temporale, que ce ſoit à côté de l'oreille ; l'opération ſe fera en cet endroit, & plus ſûrement & plus commodément.

Dans tous les maux de tête, où les forces du malade & le défaut de ſang ne permettront point la ſaignée, on pourra ordonner les bains de pieds, qui, pris modérément, déterminent l'abord du ſang & des autres humeurs vers les parties inférieures, & font toujours du bien. Je ne déſapprouve pas non plus les frictions aſſez fortes, faites aux jambes avec un morceau d'étoffe de laine. Les ſubſtances capables de rendre les parties rouges & enflammées, comme le grand raifort rapé, mêlées avec du ſel, & appliquées aux pieds, ont auſſi leur utilité.

Quant aux épithèmes, *actuellement* froids, l'application ne s'en doit faire, dans les *céphalalgies*, qu'avec beaucoup de circonſpection : car j'ai vu, dit Hoffman, pluſieurs malades à qui on avoit appliqué des épithèmes froids pour diſſiper le mal de tête qui accompagne ordinairement les fièvres, ſur-tout les exantématenſes, la petite-vérole, la rougeole & les fièvres pourprées, privés pour toujours de la vue, ou affligés de cataractes & d'inflammations aux yeux, parce qu'on avoit eu l'imprudence d'employer ces remèdes, lorſque la nature étoit ſur le point d'expulſer la matière morbifique, en forme de vapeurs, par les pores de la peau. En général, il faut uſer fort ſobrement des topiques : leur application eſt quelquefois plus dangereuſe pour le malade, & elle exige de la part du médecin, plus de connoiſſances & plus de jugement que l'uſage des remèdes internes. Ceux-ci ne conviennent pas non plus indiſtinctement à toutes ſortes de *céphalalgies* : & tel ſe trouvera bien d'une choſe qui en incommoderoit beaucoup un autre.

J'ai éprouvé, dit encore Hoffman, que quelques gouttes de ma liqueur anodyne, verſées ſur un morceau de ſucre réduit en poudre, & données fréquemment dans le paroxiſme même, ſoulageoient conſidérablement le malade. Je puis encore recommander, dans les intervalles des paroxiſmes, tant pour fortifier la tête que pour prévenir le retour de la maladie, mon baume analeptique viral, appliqué aux tempes & au ſommet de la tête, ou reſpiré modérément par le nez : on peut auſſi en verſer quelques gouttes ſur du ſucre, & les faire prendre dans une infuſion théiforme appropriée. C'eſt ſur des ſuccès que j'annonce ces remèdes.

Lorſqu'une effervescence exceſſive, ou une agitation tumultueuſe & contre nature du ſang eſt la cauſe du mal de tête, les purgatifs & les évacuans ne ſont point convenables : c'eſt aux rafraîchiſſans & aux ſimples altérans qu'il faut avoir recours. L'avis qu'Hippocrate donne à cette occaſion eſt de la dernière importance. « Gardez-vous bien, dit-il, (*lib. de ratione victûs in acutis*) de purger ceux à qui la » fatigue, la courſe, une longue marche, la chaſſe » ou quelqu'autre exercice violent auront occaſionné la *céphalalgie*. »

Il eſt aſſez ordinaire de voir la *cephalæa* accompagner les maladies hypochondriaques, avec le déſordre de la digeſtion, la foibleſſe du corps, l'abattement des eſprits & l'altération de la couleur. Ce qu'on peut alors ordonner de mieux, c'eſt la ſaignée, les bains, un exercice convenable, un uſage prudent de certaines eaux médicinales, des bouillons apéritifs, & le lait de chèvre chalybé, ou coupé avec le ſuc des plantes chicoracées.

Jérôme Mercurialis preſcrit dans ſes *Conſultations* (tom. II. conſult. 7.) le régime ſuivant pour toutes les maladies de la tête, ainſi que pour les *céphalalgies* proprement dites. Ce régime étant peut-être ce que l'on peut faire de mieux pour prévenir ces douleurs, nous terminerons cet article en le rapportant en entier.

« Si un malade, dit Mercurial, n'eſt point habitué aux inclémences de l'air, il ne doit s'y expoſer que le moins poſſible, ſe tenir dans des appartemens bien chauds, & n'en ſortir que bien vêtu. Il obſervera de ne ſe livrer au ſommeil que modérément, & de laiſſer toujours deux heures d'intervalle entre ſon repas & ſon repos. Il ſe couchera la tête haute. Il exercera également, & tour-à-tour, ſon corps & ſon eſprit, de peur que l'un ne languiſſe dans l'inertie, lorſque l'autre ſeroit épuiſé de fatigue. Il ne ſe char-

gera point la tête de trop de ſoins : il ne s'abandonnera point à une étude ou à des réflexions capables d'énerver ſon tempétament : il ſe tiendra le ventre très-libre ; car rien ne tend plus directement à affecter la tête & à y produire *le levain* du vertige, que la préſence trop long-temps prolongée des excrémens dans les gros inteſtins. L'intempérance & les débauches lui ſeroient exceſſivement nuiſibles ; il ne doit donc point s'y livrer : il s'interdira l'uſage habituel des vins forts & généreux ; il ne ſe nourrira point d'alimens épais, gras & flatueux, comme les bouillies, les herbes potagères, les poiſſons & les mets épicés. » (M. MAHON.)

CÉPHALIQUES, (*Mat. méd.*)

C'eſt d'après la ſingulière opinion préſentée & fort accueillie il y a deux ſiècles dans les écoles de médecine, que chaque organe avoit une manière particulière d'être affecté par les remèdes, & ſur-tout que les remèdes avoient un rapport de forme, de ſympathie, de ſignature en général avec les différentes parties du corps humain, qu'on a formé des claſſes de médicamens conſidérés relativement aux divers organes ; c'eſt ainſi qu'eſt née la doctrine des ſpécifiques des parties. *Voyez* le mot SPECIFIQUES.

Dans cette diviſion, les *céphaliques* tiennent le premier rang par leur activité & par les uſages auxquels on les employoit. Ce ſont des remèdes, a-t-on dit, qui, par un rapport particulier & toujours occulte, ont une action déterminée ſur le cerveau, les nerfs, la moëlle allongée, qui facilitent ſingulièrement les fonctions de ce viſcère, & qui ſont propres à guérir les maladies qui l'attaquent, ſoit qu'elles aient leur ſiège dans cet organe, ſoit même lorſqu'elles l'affectent ſympathiquement. On alloit encore plus loin ; on attribuoit aux *céphaliques* la propriété de fortifier la mémoire, d'en donner même à ceux qui n'en avoient pas, d'augmenter l'entendement, l'eſprit, l'imagination, de diſſiper tous les obſtacles auxquels on attribuoit l'affoibliſſement de ces ſens internes. Ils avoient, par une puiſſance auſſi énergique que particulière & ſpécifique, une action particulière ſur les vaiſſeaux du cerveau, ils en détruiſoient promptement tous les embarras ; ils y facilitoient la circulation, & ils guériſſoient par cette première énergie tous les maux qui attaquoient les filières & les plus profonds recoins de ce viſcère : ainſi l'épilepſie, la manie, la léthargie, la paralyſie, les fluxions lentes, les douleurs opiniâtres, pluſieurs eſpèces d'apoplexie, les obſtructions du cerveau, les engorgemens ſéteux, les ſuites des coups, les dépôts, la perte de la mémoire, l'imbécillité même ne réſiſtoient pas à ces remèdes.

On conçoit bien que lorſque la médecine a été éclairée par la phyſique, on a beaucoup rabattu de toutes ces propriétés, & on a reconnu que la plûpart étoient imaginaires. Les vertus des *céphaliques* ont été bientôt réduites à leur juſte valeur. Voici l'expoſé de la doctrine la plus exacte à cet égard, telle que je l'ai conſignée dans le premier volume de ma matière médicale.

Les anciens diſtinguoient avec ſoin les maladies de la tête, provenant de cauſes froides, de celles accompagnées de chaleur, de fièvre, &c. ils mettoient dans la première claſſe, l'épilepſie, la manie, la léthargie, la paralyſie, &c. Comme ils avoient obſervé que les médicamens chauds & aromatiques convenoient très-bien dans ces maladies, ils avoient imaginé qu'ils agiſſoient d'une manière particulière ſur le cerveau & les nerfs ; d'après cela ils leur avoient donné le nom de *céphaliques*. Ils rangeoient dans cette claſſe les plantes aromatiques, âcres, pénétrantes, ſur-tout les fleurs & les fruits, les produits liquides ou ſolides végétaux analogues ; mais ils y rapportoient auſſi un grand nombre de ſubſtances inertes, terreuſes même, auxquelles les médecins en ont auſſi beaucoup ajouté d'autres inactives, & ſans vertu. On verra par le dénombrement que nous allons préſenter ici, que les *céphaliques* actifs ſont des antiſpaſmodiques, des corroborans, des nervins, des irritans, des ſudorifiques, & que ceux qui n'ont pas l'une ou l'autre de ces propriétés ſont abſolument dépourvus de vertus.

Les racines d'ache,
de behen blanc,
de *calamus aromaticus*,
de fenouil,
de galanga,
d'impératoire,
de ſerpentaire de Virginie,
de valériane ſauvage.
Les écorces de canelle,
de winther.
Les feuilles de baſilic,
de bétoine,
de calament,
de chamæpitys,
de dictame de Crète,
d'hyſſope,
d'ivette,
de laurier,
de marjolaine,
de marrube,
de méliſſe,
de menthe,
d'origan,
de pouliot,
de ſarriette,
de ſauge,
de ſerpolet,
de romarin,
de thé,
de thym.
Les fleurs de bétoine,
de lavande,
de muguet,
de caille-lait blanc & jaune,
de primevere,
de romarin,
de ſauge,
de ſtœchas,
de tilleul.
Les baies de genièvre,
de laurier,
l'amome en grappe,
le cardamome,
le café,
le girofle,
les cubèbes,
la muſcade,
le macis.
Les ſemences d'anis,
de coriandre,
de fenouil,
de cumin,
le benjoin,
le ſtorax.
Les baumes du Canada,
de Judée,
du Pérou, & de Tolu.
Le muſc,
le caſtoréum,
la civette,
l'ambre gris,
le kermès,
la cochenille.
Les eaux diſtillées des

plantes aromatiques, & ſur-tout :
de fleurs d'orange,
d'écorce de citron,
de muguet,
de tilleul,
de canelle ſimple & orgée,
de méliſſe,
de menthe poivrée.
Les ſyrops de bétoine,
de ſtœchas,
d'œillet.
Le baume apoplectique, celui du commandeur.
La poudre de guttete, de vipère.
Les conſerves de fleurs d'orange,
de romarin.
Les eaux ſpiritueuſes compoſées, telles que,
l'eau impériale,
l'eau rhénane,
l'eau de méliſſe compoſée,
l'eau de Cologne.
Les huiles volat. & eſſent. & ſur-tout celles
de canelle,
de girofle,
de lavande,
de menthe poivrée.
Les teintures de muſc,
d'ambre gris,
de caſtoreum,
de ſuccin.
Les gouttes d'Angleterre,
les gouttes anodynes de Sydenham,
les gouttes du général Lamotte.
Le lilium de Paracelſe,
l'élixir de propriété,
l'eſſence antihyſtérique,
l'élixir de Garus,
l'eau de Luce.
Les ſels volatils & urineux, tirés des matières animales, de la corne de cerf, & des vipères.

On avoit mis à côté de toutes les ſubſtances actives, le guy de chêne, le mouron, le crane humain, l'aſnée, le cinabre, les eaux minérales purgatives & fondantes, pluſieurs os de quadrupèdes, des terres, des bols, des concrétions calculeuſes de différens animaux, enfin une foule de ſubſtances qui n'avoient nulle ſaveur, nulle odeur, & conſéquemment preſque aucune vertu.

Il eſt bien reconnu aujourd'hui que ces médicamens n'ont aucune analogie particulière avec le cerveau, qu'ils agiſſent ſur tous les ſolides & les fluides du corps humain indiſtinctement, & que, s'ils ont de bons effets dans les maladies où ils ont été recommandés, c'eſt comme ſtimulans, échauffans, antiſpaſmodiques. Il n'eſt donc pas beſoin d'avoir recours à de longues explications, à des théories compliquées, à des recherches étendues ſur les différentes maladies du cerveau, pour concevoir l'effet de ces médicamens, qu'on emploie aujourd'hui avec d'autres indications que celle de ſimple *céphalique*. *Voyez* les mots ANTISPASMODIQUES, AROMATIQUES. (M. FOURCROY.)

CÉPHALIQUE VEINE, (SAIGNÉE DE LA) (*Médec. prat.*)

La *veine céphalique*, qui eſt une branche de l'axillaire, eſt ſituée à la partie externe du bras : elle paſſe entre les tendons du deltoïde & du grand pectoral, & deſcend tout le long du bord externe de la portion externe du biceps. Les anciens la préféroient aux autres veines du bras pour la ſaignée, lorſqu'il s'agiſſoit de remédier aux affections des organes ſitués au-deſſus de la gorge, tels que la face, les yeux, &c. Cette prédilection qu'ils avoient pour tel ou tel vaiſſeau n'eſt appuyée ni ſur l'expérience, ni ſur les connoiſſances anatomiques : & même la découverte de la circulation du ſang a démontré que, toutes les veines communiquant avec le cœur & entr'elles, la ſaignée faite dans une partie quelconque diminue la pléthore générale, & l'équilibre eſt bientôt rétabli. *Voyez* SAIGNÉE. (M. MAHON.)

CÉPHALOPONIE, ſ. m. *cephaloponia*, de κεφαλή, tête, & de πονος, douleur, vice, mal de tête. *Voyez* CEPHALALGIE. (Extr. du Dict. de Lavoiſien.)

(M. MAHON.)

CÉRAMIUM. (*Mat. méd.*)

Céramium eſt le nom d'une meſure de terre employée dans l'Attique, & qui contenoit environ 120 livres de vin. Il paroît que c'eſt la même que le *cadus*, le *metretès* ou *metretes*. On croit qu'elle répondoit à une amphore & demie ; l'amphore valoit deux urnes, & l'urne 48 livres de liquide ; la livre étoit de 12 onces : mais nos connoiſſances ſur les poids & les meſures des Romains ſont trop peu exactes pour qu'on puiſſe compter ſur cette eſtimation.

(M. FOURCROY.)

CÉRATS. (*Mat. méd.*)

Les *cérats* ſont des médicamens externes, analogues aux onguens, & qui tirent leur nom de la cire qu'on fait ordinairement entrer dans leur compoſition, afin de leur donner une conſiſtance aſſez ſolide. On les faiſoit même autrefois plus ſolides que les onguens, & ils tenoient alors, pour la conſiſtance, le milieu entre les onguens & les emplâtres. Aujourd'hui les *cérats* ſont quelquefois plus mous que les onguens ; on a même laiſſé ce nom à des onguens faits ſans cire, ou à des emplâtres qu'on amollit par l'addition d'une quantité ſuffiſante d'huile ; on ne ſe ſert plus que du *cérat* de Galien : il y en a un autre qu'on nomme *cérat* de Diapalme : le blanc raiſin ou onguent blanc de Rhazès eſt auſſi une eſpèce de *cérat*. *Voyez* ces mots. (M. FOURCROY.)

CÉRAT DE DIAPALME. (*Mat. méd.*)

Le *diapalme* eſt un emplâtre ſimple, préparé avec la litharge, le vitriol blanc, ou ſulfate de zinc, l'huile d'olive, l'axonge de porc, & la cire. On ajoute de l'eau pour que cet emplâtre ſoit blanc ; on a ſoin de ne point trop le cuire ou le deſſécher, ſans quoi il deviendroit gris en perdant toute ſon eau ; c'eſt cette eſpèce d'onguent dont on peut voir la formule à l'article DIAPALME, qu'on bat avec le quart de ſon poids d'huile d'olive, & qui, acquérant alors la conſiſtance d'un onguent, forme le cérat *diapalme*. On emploie ce cérat pour amollir & déterger les ulcères.

(M. FOURCROY.)

Digitized by Google

CÉRATION. (*Mat. méd.*)

Le mot de *ceration* exprimoit, chez les médecins grecs, une petite gouſſe ou ſilique dont on ſe ſervoit comme d'un poids de quatre grains; auſſi les Latins ont-ils nommé ce poids *ſiliqua*. Les Arabes l'appelloient *kerat*, & c'eſt de-là ſans doute qu'eſt venu le mot de karat, qui, pour le poids des perles, des diamans & des pierres précieuſes, déſigne quatre grains; quoique le karat d'or ſoit un poids fictif qui repréſente toujours la vingt-quatrième partie d'une maſſe d'or quelconque. (M. Fourcroy.)

CÉRATOCÈLE, (*Maladie des yeux.*) Mot indiqué par Plenck pour déſigner une eſpèce de ſtaphylome formé par la cornée, ſoit tranſparente, ſoit opaque. *Voyez* Staphylome.

(M. Chamseru.)

CERCLES, CORDONS, PIEDS CERCLÉS). (*Pathologie, chirurgie vétérinaire, maréchallerie*).

On nomme ainſi dans le cheval une eſpèce de bourrelet, ou éminence qui entoure le ſabot d'un quartier & d'un talon à l'autre & qui en déborde la ſuperficie de façon à le rendre inégal & raboteux. On appelle auſſi du même nom une eſpèce de gouttière ou ſillon qui entoure également l'ongle en le creuſant en dedans; mais alors les bords de cette gouttière, le ſupérieur ſurtout, excèdent preſque toujours le niveau de la corne & forment de véritables *cordons*: ces accidens annoncent toujours une mauvaiſe nature d'ongle, & les pieds qui en ſont affectés ſont dits *cerclés*.

Les *cercles* différent de l'avalure & du bourrelet en ce qu'ils ſont toujours d'une nature auſſi compacte que celle de l'ongle avec lequel ils ne font qu'un ſeul & même corps, tandis que le bourrelet qui doit former une *avalure* eſt, à proprement parler, une partie morte qui doit être regardée comme un vrai corps étranger que la portion vive chaſſe peu-à-peu, & que le bourrelet eſt un prolongement, ou un relâchement des vaiſſeaux cutanés qui entrent dans la compoſition du ſabot dont la texture eſt toujours plus molle en cet endroit que dans le reſte de ſon tiſſu.

Par la diſſection de ces ſortes de pieds on trouve les feuillets de l'ongle & la chair canellée à l'endroit des cercles plus ou moins altérés, épaiſſis; & leur direction eſt intervertie quelquefois, le *cordon* ſaillant en dehors exiſte également en dedans; ce qui a toujours lieu dans la gouttière; ce cercle interne comprime la chair canelée, l'os du pied, & peut faire boiter l'animal.

Ces accidens ſont plus fréquens aux chevaux qui ont les pieds ſerrés, les talons bas, les pieds plats & combles qu'aux autres. Ils ſurviennent aſſez conſtamment les javards encore [illegible] compagnent les ſeimes, les ſoies; mais de toutes les maladies qui affectent les pieds, la fourbure eſt celle qui y donne le plus fréquemment lieu. (*Voyez* Fourbure.) Il eſt très rare de voir des chevaux en qui ces parties ont ſouffert à la ſuite de cette maladie ſans qu'elles ſoient entourées d'un plus ou moins grand nombre de *cercles* & ſillons qui prognoſtiquent toujours alors l'irrégularité de la circulation dans le ſabot, ſa déſorganiſation & la ruine prochaine de l'animal.

Tant que les *cercles* n'excitent pas la claudication, il eſt inutile de chercher à les guérir; ils deſcendent avec la corne, comme l'avalure, & ſe perdent inſenſiblement à meſure que l'on pare le pied; mais cependant ſi l'on veut en arrêter les progrès, on peut employer le traitement qui convient lorſqu'ils font boiter. Il conſiſte à favoriſer l'accroiſſement & par-conſéquent le prolongement du ſabot & la deſcente du *coron*. Pour cet effet, faites de fréquentes onctions d'onguent de pied autour de la couronne; ne laiſſez pas long-temps les chevaux ſur la même ferrure, abattez chaque fois autant de pied qu'il vous ſera poſſible; que le fer garniſſe légèrement tour-au-tour; qu'il n'ait que peu ou point d'ajuſture; qu'il ſoit étampé maigre & les cloux petits & brochés bas, afin de ne gêner en rien la reproduction de la corne; rapez le ſabot au deſſous du cordon juſqu'au point de l'amincir légèrement; la force ſiſtaltique des vaiſſeaux étant toujours en raiſon de la réſiſtance qu'ils éprouvent, cette portion rapée en offrant moins que le cordon, eſt pouſſée plus fortement en avant & acquiert bientôt le même niveau; garniſſez cet endroit de plumaceaux chargés de térébenthine; la claudication qui augmente quelquefois après cette opération, parce que les parties molles ſe trouvent comprimées entre le *cercle* d'une part & le fer, ou le ſol de l'autre, exige le repos de l'animal pendant quelques jours. Du reſte n'imitez point la méthode des marchands de chevaux & d'un grand nombre de maréchaux qui rapent les *cordons* juſqu'à ce qu'il ſoit de niveau avec le reſte du ſabot; les premiers ont en vue de cacher ces défauts à l'acheteur, & les ſeconds ignorent le mécaniſme de la reproduction des corps animés; dans ce cas le *cordon* ne tarde pas à reparoître plus conſidérable; d'une autre part cet endroit affoibli par la rape, ſe trouvant entre deux cornes qui ont toute leur épaiſſeur, eſt néceſſairement comprimé dans la marche & l'animal boite. Éloignez auſſi le feu employé par quelques-uns, il déſſèche & altère toujours le ſabot ſans remédier au mal donc on ne doit eſpérer la guériſon parfaite qu'avec l'évanouiſſement du *coron* & ſa deſcente vers le ſol. (M. Huzard.)

CÉRÉALES. (*Mat. méd.*)

On nomme graines *céréales* toutes les ſemences farineuſes des graminées, d'après Cérès la déeſſe des moiſſons. Ce nom n'étoit d'abord appliqué qu'à celles qui ſervoient à faire du pain, ſur-tout au bled froment, au ſeigle & à l'orge, puis par extenſion on l'a

Digitized by Google

appliqué à l'avoine, au maïs, au millet, au sorgho, & à l'ensemble des graminées, qu'on emploie soit en médecine, soit pour la nourriture des animaux. En matière médicale la dénomination de *céréales* est encore plus étendue; car comme elle convient à toutes les substances farineuses, on y comprend le fenu grec & les légumineuses, telles que les fèves, les pois, les lupins, &c. (M. Fourcroy.)

CERF. Hygiène.

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Animaux quadrupèdes.

Le *cerf* fournit une viande, qui pour être bonne doit appartenir à un animal gros, tendre & jeune: sa chair est fort nourrissante, & donne un aliment solide & durable.

A mesure que le *cerf* vieillit, sa chair devient dure, serrée, pesante sur l'estomac & de difficile digestion. Elle peut produire des sucs grossiers. Galien en désapprouve beaucoup l'usage, & Avicène prétend que dans cette circonstance la chair de cet animal cause des fièvres quartes. Sans croire que les arrêts de Galien soient sans appel, nous observerons que cette viande peut convenir aux jeunes gens bilieux, qui ont un estomac fort & robuste, & qui font accoutumés à de grands exercices du corps: mais les vieillards, les tempéramens mélancholiques, les personnes foibles, délicates, convalescentes doivent s'en abstenir. (*Voy.* Biche). (M. Macquart).

CERF. (*Mat. méd.*)

Le *cerf* est un des quadrupèdes qui ont le plus fourni à la matière médicale, & dans les produits desquels on a eu le plus de confiance. Nous devons donc nous occuper ici de cet animal avec assez de soin, pour en faire connoître l'utilité & l'emploi comme médicament. Il n'est pas besoin de décrire ici le *cerf* généralement connu, d'insister sur la beauté de sa forme, de sa taille svelte, sur sa légèreté, la finesse & l'activité de ses jambes; on connoit la sitnetute de ses pieds, celle de son bois improprement nommé cornes en matière médicale; la chute annuelle de ce bois, depuis le mois de février jusqu'à la fin de mai, suivant l'âge des *cerfs*, sa reproduction qui dure entre deux & trois mois chaque année, la différence de sa femelle ou de la biche qui ne porte pas de bois, les noms qu'on donne au *cerf* depuis sa naissance jusqu'à sa mort, suivant ses différens âges. On sait généralement que le bois ne pousse que lorsque le *cerf* a pris toute la croissance, que la partie inférieure ou le tronc de ce bois se nomme meraçes, que l'on appelle andouillers les divisions qu'il porte, que la couleur du bois varie du fauve clair au brun presque noir; que ce bois différe, par sa solidité & son tissu, des cornes creuses de la plupart des autres quadrupèdes, croît par l'extrémité & en s'allongeant toujours comme les arbres, que c'est lorsqu'il est tout-à-fait solide & au terme de sa croissance qu'il se dessèche & tombe, comme les feuilles ou les fruits des végétaux, que le merain semble former le corps de l'arbre, & les andouillers les branches. On a cru que les andouillers, allant toujours en augmentant jusqu'à huit ans, le nombre de ces productions désignoit celui des années de l'animal; mais c'est une erreur, car souvent les *cerfs* poussent plus d'andouillers une année que l'autre, suivant l'abondance de la nourriture; la plus belle tête, c'est ainsi qu'on nomme l'ensemble du bois du *cerf*, a plus de 20 ou 22 andouillers.

Le poil du *cerf* varie beaucoup depuis le gris jusqu'au brun & au noir. Il est fauve, brun, rouge, de beaucoup de nuances différentes. Cette espèce d'animal est fort répandue; non-seulement on en trouve dans toute l'Europe, excepté la Laponie, mais encore en Amérique & en Asie.

Les pieds du *cerf* sont fourchus & reconnoissables par la forme, l'étendue, le contour, le bord, pour être ceux d'un jeune *cerf*, d'un *cerf* dix-cors, d'un vieux *cerf*, ou d'une biche. Les traces qu'il laisse sur le sable, dans la terre, & dans les sentiers, le font reconnoître par les chasseurs. Les bons veneurs jugent encore par la forme, la grosseur, la consistance, la couleur des crottes de *cerf* qu'ils nomment fumées, de l'âge de l'animal. On a fait un art très-étendu de sa chasse: cet art qui fait un grand amusement pour les princes & les hommes riches a des règles, & sa nomenclature.

Le *cerf* est un animal ruminant; la longueur de son col rend chez lui la rumination plus difficile que celles du mouton & du bœuf. Aussi s'écarte-t-il & se repose-t-il dans le fond des bois pour ruminer. Il se nourrit d'herbe, d'écorce, de bourgeons, de pousses de jeunes arbres, de feuilles.

La biche moins sauvage, moins élevée & plus courte que le *cerf*, porte huit mois; elle ne fait qu'un petit à la fois; elle est en rut en août & septembre, & met bas en avril ou mai. Le petit de la biche est nommé un *faon*.

Outre les usages économiques très-multipliés auxquels les différentes parties du *cerf* sont employées, comme la peau qu'on apprête, le bois qui sert aux couteliers &c; on mange sa chair. Celle du faon est très-bonne & très-tendre; celle du jeune *cerf* & du daguet est encore bonne; on ne fait point de cas du *cerf* dix-cors jeunement, & du *cerf* dix-cors; quant à celle du vieux *cerf* elle est décidément mauvaise & très-dure. La chair de biche est toujours préférée. L'odeur de cette viande est ce qu'on appelle *fauvageon*; elle déplaît & répugne à quelques personnes. Quant les *cerfs* sont en rut, cette odeur

Digitized by Google

s'exalte ſingulièrement, & devient ſi forte que peu de perſonnes peuvent la ſupporter dans cette ſaiſon. Elle ſe corrompt d'ailleurs avec une grande promptitude.

On a propoſé & employé en médecine la plupart des parties du corps du *cerf*. Quoique ſon bois ſoit aujourd'hui la ſeule en uſage dans les pharmacies, nous devons cependant indiquer les propriétés qu'on a attribuées aux différens organes de cet animal, afin de rendre notre travail plus complet, & de laiſſer le moins poſſible à déſirer dans cette collection. Nous omettrons cependant dans ce dénombrement les opinions ridicules qu'on a eues ſur les propriétés de quelques parties du *cerf*; nous ne dirons donc rien de la prétendue qualité vénéneuſe de la queue de *cerf*; de la propriété bézoardique des larmes de cet animal que les anciens, dit-on, recueilloient avec ſoin; de la propriété de guérir la teigne qu'on a attribuée à ſa veſſie appliquée fraîche ſur la tête; des vertus ſpermatopées de ſon priape & de ſes teſticules grillés ou même donnés en poudre; du bouillon fait avec ſon cœur qui devoit procurer une longue vie; des propriétés antiſpaſmodiques, alexitères, cordiales, diaphorétiques de l'os de ce viſcère, des vertus admirables de ſes pieds & de ſon os du talon.

Sang du cerf. Beaucoup d'auteurs de matière médicale ont vanté autrefois les propriétés du ſang; on le faiſoit deſſécher, & on le réduiſoit en poudre; il poſſédoit toutes celles du ſang de bouquetin; il étoit diaphorétique; il avoit de grands ſuccès dans les maladies éruptives; Dippel faiſoit un grand cas de l'huile qu'il en retiroit par la diſtillation; il en obtenoit auſſi une eau qu'il diſoit être antiépileptique. Toutes ces propriétés ont été niées avec raiſon par les hommes inſtruits qui ont écrit depuis trente ans ſur les médicamens. Pluſieurs ſe ſont réunis à attribuer une qualité aſtringente au ſang de cerf en l'appliquant en poudre à l'orifice des vaiſſeaux ouverts.

Graiſſe de cerf. La graiſſe de *cerf* n'eſt abſolument qu'adouciſſante, relâchante, émolliente & calmante; on la faiſoit entrer autrefois dans les onguens & les emplâtres; mais on ne doit pas la préférer à un grand nombre d'autres graiſſes beaucoup plus communes, & qu'on peut ſe procurer bien plus facilement & à moins de frais. Il ne faut pas croire l'empirique cité par Barthulin, qui l'aſſuroit que cette graiſſe étendue ſur un linge, fondue au feu, & appliquée ſur les geneives, faiſoit ſortir les vers des dents, & appaiſoit les douleurs de ces parties. Car il y a bien peu d'obſervations de vers exiſtant dans les dents, & les douleurs qui les attaquent proviennent de cauſes fort différentes.

Moëlle du cerf. Il en eſt de la moëlle du *cerf* comme de ſa graiſſe; elle n'a rien de meilleur & de plus utile que la moëlle de bœuf; ſi comme elle, elle peut être avantageuſe dans les rhumatiſmes, la goutte, les engelures, les vieux ulcères; elle n'a point la vertu qu'on lui avoit attribuée de fortifier les membres luxés, de favoriſer la formation du cal dans les fractures, de guérir pluſieurs maladies de la peau.

Corne de cerf. Quant à la corne ou au bois du *cerf*, cette matière ne jouit point à beaucoup près de toutes les vertus qu'on lui a attribuées. Il eſt même difficile de découvrir d'où viennent toutes les idées merveilleuſes & ſingulières qu'on a eues ſur les propriétés, toutes les eſpérances qu'on a conçues de ſon adminiſtration médicinale. On la faiſoit entrer ſeule & ſous la forme de raclures dans les riſannes aſtringentes & dans les décoctions ſudorifiques. On confondoit la première propriété avec la qualité invraiſemblante, épaiſſiſſante, comme dans la grande conſoude; la ſeconde étoit une erreur. On a varié & multiplié preſqu'à l'infini les préparations de cette ſubſtance; elle lembloit autrefois faire la baſe de la pharmacie: les alchimiſtes, les adeptes, les chimiſtes eux-mêmes ont vu dans la corne de cerf une véritable panacée ou une ſource de beaucoup de panacées plus ou moins actives; de-là tous les détails conſignés dans les pharmacopées, dans les diſpenſaires ſur les préparations chimiques & pharmaceutiques de la corne de *cerf*. Pour entendre ce qu'ont dit ſur ce médicament la plupart des auteurs, & pour eſtimer à leur juſte valeur les prétentions qu'ils ont eues ſur ſon efficacité, nous devons commencer par donner une analyſe exacte de cette ſubſtance organique, & par faire connoître les principes qu'on en retire par la diſtillation & les diſſolvans.

Quoique la corne de *cerf* diffère des cornes proprement dites des autres quadrupèdes qui en portent, quoique ſa forme ſolide, ſon tiſſu, ſa couleur, ſa ſurface extérieure, & ſa manière de pouſſer, l'ayent fait nommer bois de *cerf*, la nature intime de cette ſubſtance reſſemble à celle des os des animaux. C'eſt vraiſemblablement d'après les phénomènes qu'elle préſente dans ſa croiſſance & dans ſon eſpèce de végétation, que les alchimiſtes qui s'en ſont emparés, qui l'ont travaillée de toutes les manières, ont penſé qu'elle devoit avoir des propriétés miraculeuſes ſur l'économie animale. On a même attribué des vertus plus ou moins marquées & différentes aux diverſes parties de ce bois. Les andouillers ou cornichons ont été préférés à la baſe du bois ou aux mérains dans pluſieurs cas. Ils ne diffèrent point de ceux-ci, ſi ce n'eſt par un peu moins de conſiſtance. La corne de *cerf* eſt formée comme tous les os des quadrupèdes, de deux ſubſtances très différentes, 1°. d'une matière que les anatomiſtes ont nommée cartilagineuſe, qui fait l'organe oſſeux, dans les lames & dans les interſtices de laquelle ſe trouvent placées les molécules de la ſeconde; 2°. d'un ſel neutre calcaire & indiſſoluble, compoſé d'acide phoſphorique & de chaux. La première ſubſtance compoſante de la corne de *cerf* eſt

très-diſſoluble dans l'eau ; quoiqu'elle paroiſſe fort analogue à celle qui exiſte dans tous les os, elle en diffère par ſa plus grande abondance dans la corne de *cerf*, & par une ſorte de ténuité ou de fineſſe dans ſa compoſition, qui ne paroît tenir à la rapidité de ſa formation. Cette matière gélatineuſe eſt enlevée facilement à la corne de *cerf*; réduite en copeaux ou en fragmens minces par l'eau bouillante, elle donne à ce fluide, lorſqu'elle y eſt fort abondante, la propriété de ſe prendre par le réfroidiſſement en une gelée tremblante & tranſparente, ſans ſaveur ſenſible, ſe fondant promptement dans la bouche, & très-nourriſſante. C'eſt par ces propriétés que la corne de *cerf* eſt très-utile dans les cuiſines & dans les offices; elle fait la baſe de beaucoup de préparations alimentaires, douces, faciles à digérer, & qu'on imprègne de quelques matières odorantes & ſapides, de ſucre, de ſucs de fruits, de crême, d'œufs, de vanille, de girofle, de canelle, &c. C'eſt un aliment ſain & très-doux, les médecins le preſcrivoient dans tous les cas où il faut nourrir légèrement les malades, dans les affections de l'eſtomac, des inteſtins, des voies, de la poitrine, dans les convaleſcences de maladies longues. On y ajoute quelquefois le vin & le ſucre pour lui donner de la ſaveur, & augmenter ſon effet analeptique.

C'eſt ainſi qu'on prépare ce qu'on nomme la gelée de corne de *cerf*. On prend une livre de rapures fraîches de ces cornes, on les fait macérer quelques heures dans ſix livres d'eau ; on fait chauffer enſuite ce mélange, & on y entretient une légère ébullition pendant dix à douze heures, dans un vaiſſeau qui bouche aſſez bien, & qui s'oppoſe à une grande évaporation. On paſſe enſuite cette décoction toute chaude par un tamis de crin ; on y ajoute huit onces de vin blanc & une livre de ſucre royal : on clarifie la liqueur avec du blanc d'œuf ; quand elle eſt bien bien claire, on la coule toute bouillante dans un blanchet ſur lequel on a mis auparavant un demi-gros de canelle ou de girofle, ou douze grains de vanille coupée en petits morceaux ; on ajoute à la liqueur coulée une demi-once d'eſprit aromatique de citron ou d'orange ; on diſtribue la matière dans pluſieurs petits pots ; elle ſe prend en réfroidiſſement en une gelée tremblante, bien blanche & bien tranſparente. Cette gelée, qui eſt très-nourriſſante & très-reſtaurante, n'a point la propriété aſtringente comme l'ont dit pluſieurs auteurs de matière médicale ; on l'emploie avec ſuccès dans les affections de l'eſtomac & des inteſtins, dans les diarrhées & les dyſſenteries, où l'on a beſoin d'un aliment léger qui réuniſſe à la facilité d'être digéré la propriété adouciſſante. On la fait prendre à la cuiller ; elle ne peut ſe conſerver que vingt-quatre heures en été, encore faut-il la tenir dans de l'eau de puits ; à une chaleur qui excède vingt degrés, elle s'altère promptement, ſe couvre de taches blanches livides, qui pénètrent rapidement toute la maſſe ; elle ſe bourſoufle, offre une mouſſe à ſa ſurface, laiſſe dégager beaucoup de fluide élaſtique, ſe liquéfie tout à fait en ſe troublant, & exhale bientôt une odeur très-fétide.

C'eſt avec la gelée de corne que nous venons de décrire, que l'on prépare le blanc-manger ; on fait liquéfier huit onces de cette gelée au bain-marie ; on en fait une émulſion avec une once d'amandes douces écorcées, qu'on pile dans un mortier de marbre échauffé, & ſur leſquelles on verſe en agitant la gelée fondue ; on ajoute ſur la fin un ou deux gros d'eau de fleurs d'orange, & quelques gouttes d'alcool aromatique de citron ou eſprit de citron ; on paſſe le mélange à travers une étamine ; on met le vaiſſeau ou la jatte de porcelaine dans un lieu frais ; le mélange ſe prend par le réfroidiſſement, & il forme un mets ou un aliment très-agréable, qu'on rend calmant en diminuant les ſubſtances aromatiques, & en ſubſtituant quelques ſemences froides aux amandes.

Il n'y a réellement que cette ſubſtance gélatineuſe qui ait quelques vertus dans la corne de *cerf*; la matière ſaline terreuſe, le ſel neutre inſipide ou phoſphate calcaire, qui en fait l'autre principe, n'a abſolument aucune propriété médicamenteuſe ; ainſi toutes les préparations de la corne de *cerf* par leſquelles on détruit, on brûle, on dénature la matière gélatineuſe, n'ont aucune énergie, aucune action ſur l'économie animale ; cependant on a beaucoup recommandé la corne de *cerf* calcinée ; on a donné pluſieurs procédés pour la réduire à ſon ſquelette ſalino-terreux ; deux préparations principales employées dans les pharmacies ſont relatives à cette calcination de la corne de *cerf* ; l'une eſt une calcination ordinaire dans un creuſet ; on chauffe la corne juſqu'à ce que toute la matière animale ſoit brûlée & qu'il ne reſte plus qu'une maſſe blanche entièrement calcinée ; mais ce procédé eſt long & difficile ; il eſt rare que toute la matière gélatineuſe ſoit brûlée & calcinée en blancheur juſques dans le milieu de cet os ; ſouvent le centre reſte noir & encore chargé d'huile & de charbon ; ce dernier reſte opiniâtrement ſans ſe brûler, parce qu'il eſt défendu du contact de l'air par la matière ſalino-terreuſe dure qui l'environne. M. Baumé a mieux réuſſi dans cette opération, en étendant à l'air libre ſur du ſable les cornes de *cerf* dans la partie ſupérieure du four d'un fayancier ; il fait remarquer ſur cette opération 1°. que le lit de corne de *cerf* que l'on diſpoſe ainſi ne doit pas être très-épais, parce que les matières de deſſous ne ſe calcineroient point ; 2°. qu'il eſt néceſſaire de n'employer qu'une chaleur modérée long-temps continuée ; que ſi l'on place ces os dans l'endroit le plus chaud du four d'un fayancier, leur ſurface ſe durcit, ſe vitrifie en quelque ſorte, conſerve long-temps une couleur bleuâtre. J'ai vu des os ainſi fortement chauffés, & qui ſembloient avoir éprouvé une demi-vitrification ; ils étoient convertis en une ſubſtance dure demi-tranſparente d'un tiſſu grenu analogue à celui de la porcelaine ; 3°. qu'en tenant ſimplement rouge de feu pendant douze à quinze heures la corne de *cerf*, elle

ſe

ſe calcine parfaitement; 4°. que cette corne calcinée lui a paru contenir une matière ſaline de la nature du ſulfate de chaux ou de la ſélénite qu'on enlève par un grand lavage, & qui diſparoît même par une chaleur long-temps continuée. On évite tous les inconvéniens annoncés, & on réuſſit en quelques heures à obtenir le produit de cette calcination, en prenant de petits morceaux de corne de *cerf*, & même des coupeaux, & en les faiſant brûler & calciner promptement dans un creuſet plat. Quant à l'autre préparation qui diffère beaucoup de la première, parce que c'eſt l'eau qui en eſt l'agent, on l'a nommée par un de ces abus auxquels la chimie a été trop expoſée autrefois, *préparation philoſophique de la corne de cerf*. On ſuſpendoit autrefois les cornichons de corne de *cerf* dans le chapiteau d'un alambic, & on les expoſoit ainſi à la vapeur de l'eau qui diſtilloit & qui devoit diſſoudre la matière gélatineuſe; mais après quinze jours de durée, cette opération n'avoit encore rien fait ſur la corne, & quoique ce procédé eût été beaucoup vanté, les pharmaciens ont été obligés de l'abandonner & d'y ſubſtituer celui-ci. On prend une quantité quelconque de cornichons ou extrémités des andouillers de corne de *cerf*: on enlève la matière ſpongieuſe du milieu; on les fait bouillir dans l'eau cinq à ſix heures; on réitère deux fois cette ébullition; on ratiſſe enſuite leur ſurface pour ôter l'écorce & les aſpérités qui s'y trouvent, on fait ſécher la corne & on la broye ſur le porphyre à ſec, ſans y ajouter d'eau. Cette préparation étoit regardée autrefois comme un remède précieux; on la donnoit contre l'épilepſie, la paralyſie, l'apoplexie, & toutes les maladies du cerveau; la doſe étoit depuis douze grains juſqu'à quarante-huit: toutes ces propriétés étoient fondées ſur des erreurs & des analogies trompeuſes. La corne de *cerf* calcinée par la combuſtion ne jouiſſoit pas des mêmes avantages, on la regardoit ſeulement comme aſtringente & abſorbante; on la preſcrivoit dans les diarrhées, les dyſſenteries, les aigreurs: mais il eſt aiſé de concevoir que cette matière inſipide, indiſſoluble dans les acides foibles & dans l'eau, n'a ces propriétés que dans un degré bien foible.

On a tiré beaucoup plus de parti des produits de la corne de *cerf* diſtillée. Cette opération faite avec les ſoins convenables fournit d'abord un phlegme rougeâtre & ammoniacal, qu'on a nommé eſprit volatil de corne de *cerf*, enſuite une huile plus ou moins empyreumatique, & une aſſez grande quantité de carbonate ammoniacal ſali par un peu d'huile. Il ſe dégage en même temps beaucoup de fluide élaſtique formé par le mélange de gaz acide carbonique, de gaz azote, & de gaz hydrogène, tenant du charbon & même de l'huile volatile en diſſolution; celle-ci ſe dépoſe peu-à-peu par le refroidiſſement, & adhère aux parois des cloches de verre où l'on conſerve le gaz. Le ſel coloré eſt facilement purifié par l'alcool. Le charbon qui reſte fournit après ſon incinération complette un peu de carbonate de ſoude, de ſulfate de chaux, & beaucoup de phoſphate calcaire, mêlé d'un peu de ſulfate de ſoude.

Autrefois on ſéparoit avec ſoin ces produits en changeant de récipient, & on attribuoit à chacun d'eux des propriétés particulières. La première eau connue ſous le nom d'eau diſtillée des cornichons, étoit employée comme rafraîchiſſante & tempérante; quelques auteurs la croyoient nourriſſante; mais c'étoit une erreur, puiſque la matière gélatineuſe ne pouvoit rien fournir à ce degré de chaleur.

Le phlegme plus coloré, plus odorant, & manifeſtement plus ammoniacal, qui paſſoit après l'eau tranſparente & inerte, contenant du carbonate d'ammoniaque & un peu d'huile dans l'état ſavoneux, doit avoir plus de vertus. Auſſi l'a-t-on beaucoup recommandé & employé ſous le nom d'*eſprit volatil de corne de cerf*. La ſeconde diſtillation ou la rectification que pluſieurs médecins ont preſcrite ne fait qu'affoiblir ce médicament en volatiliſant une partie du ſel ammoniacal. L'eſprit volatil de corne de *cerf* a été compté parmi les meilleurs remèdes nervins, antiſpaſmodiques, toniques, cordiaux; il jouit auſſi dans un degré aſſez fort des propriétés ſudorifique & alexitère. On l'a donné avec ſuccès dans les fièvres malignes & exanthématiques, accompagnées de foibleſſe, de ſyncopes, de hoquet, de tremblemens, de convulſions, de ſymptômes nerveux; il facilite la ſortie des éruptions; il produit des ſecouſſes utiles dans la paralyſie, l'apoplexie, l'épilepſie. On l'a cru ſpécifique dans la morſure de la vipère, dans l'hydrophobie, dans la vérole. Il a un effet remarquable dans les éternûmens ſpaſmodiques: on le fait reſpirer dans les ſyncopes; à l'extérieur il paſſe pour un excellent déterſif, & il a guéri, dit-on, de vieux ulcères. Ces propriétés lui ſont en général communes avec l'ammoniaque ou alcali volatil pur; mais elles ſont modifiées par la portion d'huile animale, dont ce produit liquide eſt ordinairement mêlangé.

Le carbonate ammoniacal, concret & criſtalliſé qui ſuccède au phlegme ammoniacal dans la diſtillation, & qui eſt mêlé d'une certaine quantité d'huile volatile avec laquelle il ſe dégage, a les mêmes propriétés que l'eſprit de corne de *cerf*; on le nomme *ſel volatil de corne de cerf*, à cauſe de ſon état criſtalliſé. C'eſt, diſent quelques auteurs, un pur objet de curioſité que de garder ce ſel ſous cette forme pour les uſages médicinaux, parce qu'il ne ſe donne jamais ſec; mais il nous paroît au contraire qu'on doit l'avoir dans cet état, puiſqu'on peut le preſcrire en pilules, en bols ou en opiate.

L'huile fétide, noire & empyreumatique qu'on obtient dans la diſtillation de la corne de *cerf*, eſt facilement ſéparée du phlegme par le moyen de l'entonnoir & en raiſon des peſanteurs ſpécifiques; on peut encore l'avoir ſeule & ſéparée du phlegme en la

mettant ſur un filtre mouillé qui laiſſe paſſer le produit aqueux & arrête l'huile à ſa ſurface. On l'a beaucoup recommandé à l'extérieur & en frictions comme un remède nervin, réſolutif, fondant & fortifiant, dans les douleurs lentes, les foibleſſes des membres, la paralyſie, &c. Elle eſt très-peu en uſage. En la rectifiant au-deſſus de l'eau bouillante qui lui donne toujours une chaleur conſtante; on en ſépare une portion d'huile, beaucoup plus légère & tranſparente, qui eſt très volatile, très-odorante, & qu'on range parmi les cordiaux, les antiſpaſmodiques, les calmans. Dippel tiroit cette huile qu'on déſigne encore par le nom de ſon auteur, du ſang de *cerf*, par une diſtillation ſemblable à celle que l'on fait ſur ſon bois. Il eſt reconnu aujourd'hui que toutes les matières animales ont la propriété de fournir par la diſtillation une huile abſolument de la même nature; mais cet objet mérite d'être conſidéré en particulier & traité dans un article diſtinct, puiſqu'il n'eſt point particulier à la corne de *cerf*. *Voyez* HUILE ANIMALE DE DIPPEL. (M. FOURCROY.)

CERF. (Mal de) (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* MAL DE CERF.

(M. HUZARD.)

CERF-OISEAU. (*Mat. méd.*) *V.* AUTRUCHE.

CERF-VOLANT. (*Mat. méd.*)

Nous avons déjà dit bien des fois qu'on avoit cherché dans une foule de ſubſtances naturelles des remèdes aux maux qui attaquent les hommes. La claſſe des inſectes a été miſe auſſi à contribution, & il étoit bien naturel qu'on eſpérât des effets avantageux d'un des plus gros & des plus beaux inſectes des environs de Paris. C'eſt le *cerf-volant*; on lui a donné ce nom, parce qu'il porte au-devant de la tête deux eſpèces de cornes qu'on a comparées au bois du *cerf*. Il a été nommé grand eſcarbot, ſcarabé cornu, *ſcarabæus cornutus*. Offic. *Cervus volans*, *taurus volans*, *platyceros*; c'eſt le *ſcarabæus cornibus duobus mobilibus æqualibus, apice bifuratus, introrſum ramo denticuliſque inſtructis* de Linnéus.

Cet inſecte eſt le plus gros ſcarabé de tous ceux que l'on trouve aux environs de Paris; on en voit des individus qui ont juſqu'à trois pouces de longueur. Il forme le premier genre de la claſſe des coléoptères; il eſt très-reconnoiſſable par ſa groſſeur & ſa forme. Son caractère générique conſiſte dans ſes antennes coudées, terminées en peigne. Sa tête eſt quarrée, dure, angulenſe, plus large que le corcelet; elle porte des deux côtés deux gros yeux à réſeau; & devant deux cornes ou mandibules dures, d'un rouge brun, luiſantes, mobiles, dentelées à leur intérieur & diviſées à leur extrémité en deux branches ou crochets aigus. L'inſecte les rapproche avec force l'une de l'autre; elles lui ſervent à pincer, à retenir, à déchirer même tous les corps qu'il touche & qu'il ſaiſit. Il pince vivement la peau des doigts lorſqu'on le prend ſans précaution, & fait ſaigner la partie qu'il a ainſi ſaiſie. Au-dedans de la baſe de ces deux cornes eſt la bouche armée de quatre barbillons très-mobiles. Le corcelet eſt quarré, dur, un peu convexe, en forme de cuiraſſe; il porte les deux premières paires de pattes; les quatre autres ſont attachées à l'abdomen. Celui-ci eſt compoſé de ſix anneaux & recouvert de deux ailes membraneuſes à nervures brunes, repliées ſous deux étuis ou élytres dures, cornées, d'une belle couleur de chataigne & liſſes à leur ſurface ſupérieure. Les ſix pattes ſont terminées par des tarſes compoſées de cinq pièces, dont la dernière eſt armée de deux crochets aigus & recourbés.

Cet inſecte habite les grands bois; ſa larve vit dans le tronc & ſous les écorces des vieux chênes; l'inſecte parfait ne vole que le ſoir & la nuit; la femelle dépoſe ſes œufs ſouvent au pied des arbres; la larve ronge le bois & s'y change en chryſalide; on trouve l'inſecte en mai juſqu'en ſeptembre & octobre.

Comme tous les ſcarabés ont paſſé pour contenir un ſel volatil & cauſtique, agiſſant ſur la peau & les voies urinaires, on a rangé le *cerf-volant* dans cette claſſe; on a remarqué que ſon effet, beaucoup moins violent, permettoit de l'employer à l'intérieur. Il eſt diurétique, purgatif, hydragogue; on peut le donner dans l'hydropiſie, le rhumatiſme, la goutte & un grand nombre d'autres maladies. S'il produit quelques effets ſur les voies urinaires, on peut les calmer avec des émulſions. Quand il eſt bien ſec & en poudre, on peut le donner depuis quatre grains juſqu'à huit. On l'a adminiſtré autrefois dans quelques onces d'eau de pariétaire. Cet inſecte n'eſt plus du tout en uſage. Il eſt inutile de parler des vertus particulières qu'on avoit attribuées à quelques-unes de ſes parties. Schroder dit que l'huile extraite de ces inſectes par infuſion, & miſe dans l'oreille, en calme les douleurs & guérit la ſurdité; les cornes ont été regardées comme des ſpécifiques pour faciliter l'accouchement, &c. (M. FOURCROY.)

CERFEUIL, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *cerfeuil* eſt un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des ombelliſères, qui a des rapports avec les caucalides, les carottes & les athamantes. On en diſtingue ſeize eſpèces annuelles ou vivaces dans le Dict. de Bot. t. I.

Les *cerfeuils* qu'on emploie le plus, comme aſſaiſonnement, ſont le *cerfeuil* commun & le *cerfeuil* muſqué ou aniſé.

1°. Le *cerfeuil* commun ou cultivé.

Scandix ſeminibus nitidis ovato ſubulatis. Chærophyllum ſativum. C. B. P. 152.

Cerefolium, chærofolium, chærophyllum, gingidium. Off.

La racine de ce *cerfeuil* eſt blanche, oblongue, fibreuſe & de l'épaiſſeur du petit doigt. Elle pouſſe une ou pluſieurs tiges, hautes d'un pied & demi ou deux pieds, cylindriques, ſtriées, fiſtuleuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont tendres, deux ou trois fois ailées, compoſées de folioles un peu élargies, inciſées ou pinnatifides, avec des découpures obtuſes. Elles reſſemblent aſſez à celles du perſil, ainſi qu'à celles de la ciguë; mais elles ſont plus courtes, plus menues, un peu velues, & les tiges de cette dernière ſont tachetées de points rouges, à leur partie inférieure, qui les font aiſément diſtinguer.

Les ombelles du *cerfeuil* ſont preſque ſeſſiles, latérales, mais placées aux ſommités de la plante, & compoſées, la plupart, de quatre ou cinq rayons. Les fleurs ſont petites, blanches, & les extérieures un peu irrégulières. Elles ſont en roſe, à cinq pétales inégaux. Le calice devient un fruit où ſont contenues deux ſemences oblongues, noirâtres, ſemblables à un bec d'oiſeau, d'une ſaveur douce & aromatique.

Cette plante croît naturellement dans les champs des régions auſtrales de l'Europe. Elle eſt cultivée dans les jardins potagers: elle a une odeur & une ſaveur douce, légèrement aromatique & agréable.

C'eſt une des plantes potagères dont on faſſe le plus d'uſage, & qui intéreſſe davantage par ſes bonnes qualités. On la mange comme aſſaiſonnement dans les ſalades. On la fait bouillir avec la viande pour former des potages avec d'autres plantes. On en mêle, hachée très-menue, avec différentes ſauces. On en fait frire. Quand elle a bouilli, elle a perdu beaucoup de ſon activité.

Le *cerfeuil* donne beaucoup de goût aux alimens auxquels on l'unit. Il convient en général à toute ſorte d'âge & à toute ſorte de tempéramens. On ne lui reproche guères d'avoir produit de mauvais effets, à moins qu'on n'en ait mangé outre-meſure: alors il peut devenir irritant & échauffant. On doit le choiſir tendre, rempli de ſuc, d'un goût, d'une odeur agréable.

La principale vertu du *cerfeuil*, ſuivant Lémery, conſiſte dans un ſel eſſentiel & dans quelques principes huileux & exaltés dont il eſt chargé, qui ſont propres à atténuer & à diſſoudre les ſucs viſqueux & groſſiers qui ſéjournent dans l'eſtomac, à faciliter l'action ſecrétoire des reins, à purifier la maſſe du ſang en l'entretenant dans une juſte fluidité, en aidant à précipiter & à chaſſer au-dehors les matières hétérogènes qui pourroient nuire.

2°. Le *cerfeuil* odorant & muſqué, ou aniſé; *cerfeuil* d'Eſpagne; cicutaire odorante, perſil d'âne de Lobel.

Cerefolium Hiſpanicum ſive myrrhis. Off.

Myrrhis major, vel cicutaria odorata. C. B. P. 156.

Chærophyllum odoratum. Flor. Fran.

La racine de ce *cerfeuil* eſt longue, blanche, molle, d'une ſaveur douce, aromatique, preſque ſemblable à celle de l'anis. La tige eſt épaiſſe, creuſe, cannelée, un peu velue, rameuſe, & haute de deux ou trois pieds. Ses feuilles ſont fort grandes, larges, molles, trois fois ailées, découpées, légèrement velues, marquetées de taches blanches & dentelées. Les fleurs qui naiſſent en ombelle à l'extrémité des tiges, ſont blanches, ont cinq pétales inégaux, diſpoſés en lys; elles produiſent des ſemences liſſes, longues de quatre à ſix lignes, profondément cannelées, & d'une couleur brune ou noirâtre, ayant un goût d'anis.

Cette plante, dont la racine eſt vivace, fleurit au mois de mai; elle croît dans les montagnes de la Suiſſe, de la Provence & en Italie. Elle ſe cultive dans les jardins comme l'eſpèce précédente.

Toute cette plante a une odeur agréable. Elle eſt auſſi bonne à manger que le *cerfeuil* cultivé ou commun, & on l'emploie de même dans les cuiſines, comme un très-bon aſſaiſonnement. Une analyſe nouvelle pourroit nous donner, ſur la nature de ces *cerfeuils*, quelques connoiſſances de plus qui ne ſeroient ſûrement pas ſans intérêt. (M. Macquart.)

CERFEUIL COMMUN. (*Mat. méd.*)

Geoffroy dit, dans ſa matière médicale, qu'il contient un ſel eſſentiel ammoniacal-urineux, uni à une grande quantité d'huile âcre & aromatique.

Ses feuilles ſont miſes au nombre des ſtomachiques, des diurétiques chauds & des emménagogues: elles entrent auſſi dans la claſſe des dépuratifs; ce qui les fait employer très-ſouvent & avec ſuccès, dans les maladies du foye, dans celles de la rate, dans les obſtructions des glandes méſentériques & dans l'hydropiſie. Elles guériſſent les maladies de la peau, & ſont très-utiles dans les affections chroniques, dans l'hypochondriaſme & la mélancholie. Quelques auteurs l'ont propoſé dans le traitement du

cancer. On en fait prendre le ſuc intérieurement, après les coups violens & les chûtes. On preſcrit une poignée de *cerfeuil* dans un bouillon, en décoction ou en infuſion, à la doſe d'une poignée par pinte d'eau. Son ſuc dépuré ſe prend à la doſe de quatre onces, mêlé avec du vin blanc ou du bouillon ordinaire.

On l'applique extérieurement ſur les mamelles pour réſoudre les embarras laiteux, & dans ce cas, on le réduit en cataplaſme qu'on arroſe avec de l'huile roſat. Préparé de cette manière, il réſout très-bien les tumeurs qu'on veut empêcher d'entrer en ſuppuration, les glandes engorgées, les échymoſes & les hémorrhoïdes.

On trouve dans les boutiques une eau de *cerfeuil* diſtillée. Ses feuilles entrent dans l'eau générale.

CERFEUIL MUSQUÉ ou ANISÉ, *cerfeuil* d'Eſpagne; cicutaire odorante. *Cerefolium Hiſpanicum ſive myrrhis.* Off.

Le *cerfeuil muſqué* eſt alexipharmaque, & en cette qualité, on fait infuſer ſa racine dans du vin pour ſe préſerver des miaſmes peſtilentiels. On l'adminiſtre auſſi comme emménagogue & comme béchique inciſif. Il ſoulage les aſthmatiques, ſoit qu'ils prennent la décoction de ſa racine qu'on fait bouillir avec l'eau & le miel, ſoit qu'ils bument la fumée de ſes feuilles, comme on le fait de celles du tabac à fumer. On le donne avec ſuccès aux enfans, lorſqu'ils ſont atteints d'épilepſie.

C'eſt ſa reſſemblance avec la fougère qui lui a fait donner le nom de *fougère* muſquée.

(M. Maison.)

CERISES, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. des choſes non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Végétaux, fruits.

Les *ceriſes* ſont les fruits du cerifier.

Le cerifier eſt le nom générique qu'on donne communément aux arbres intéreſſans qui produiſent les meriſes, les bigarreaux, les grintes, les guignes. Linné & M. de la Mark ont réuni les arbres qui produiſent ces fruits, ainſi que les pruniers, ſous un même genre. Ils en ont ſeulement ſaiſi les différences conſtantes pour diſtinguer les eſpèces. *Voyez* l'article *premier* dans le Dict. de Bot de la nouvelle Encyclop.

Nous allons réunir ici ce qu'on peut dire de plus utile ſur les différens cerifiers dont les fruits ſont d'un uſage familier dans nos climats.

1°. Le cerifier ordinaire *griotier.*

Prunus ceraſus. Linn.

Ceraſus ſativa fructu rotundo rubro & acido. Turnef. inſtit. rei. herb. 625.

Le cerifier ordinaire eſt un genre d'arbre qui offre un grand nombre de variétés, qui diffèrent par leur grandeur, leur couleur, leur port, la forme & la ſaveur de leurs fruits.

Ce cerifier, le plus commun de tous, eſt un arbre dont le trone ne vient que d'une moyenne groſſeur; il eſt garni de beaucoup de rameaux fragiles, qui portent des feuilles dentelées à leur bord. Il fleurit avant preſque tous les autres arbres. Ses fleurs ſont en roſes blanches, & très-nombreuſes. Du calice découpé en cinq ſegmens s'élève un piſtil, qui devient un fruit arrondi, charnu, rouge, ſucculent, d'une ſaveur agréable un peu vineuſe: il porte le nom de *ceriſe* griote.

Il renferme un noyau dur ligneux, qui eſt rempli par une amande un peu amère.

On peut dire en général que la nature a fourni peu de fruits auſſi agréables & auſſi utiles à l'homme que les *ceriſes.* Elles ſont l'ornement des tables & l'agrément du goût. Elles ont quelque choſe de vineux, de ſucré & d'acide, qui rafraichit puiſſamment: elles ſont amies de l'eſtomac, excitent l'apétit, favoriſent l'évacuation des urines, tiennent le ventre libre, ſur-tout ſi on les choiſit bien mures, ſucculentes, & bien groſſes.

Les *ceriſes* ſont fort aqueuſes, elles ſont très-convenables aux tempéramens bilieux, ardens, & mélancholiques, aux perſonnes qui ont beſoin de ſe rafraichir après des travaux long-temps entretenus.

Les *ceriſes* ſemblent avoir été deſtinées à deſſein pour les grandes chaleurs de l'été. Les griotes ſont de toutes les meilleures pour le goût, & pour l'avantage de la ſanté, non-ſeulement à cauſe de leur ſaveur aigrelette, qui excite l'appétit, mais encore parce qu'étant d'une texture moins ſerrée & plus fondante, elles pèſent moins ſur l'eſtomac, & lui donnent moins de travail. C'eſt un véritable accident, ſur-tout pour les payſans & les pauvres, lorſque l'année n'eſt pas abondante en fruits de cette eſpèce, parceque, lorſ-

Digitized by Google

qu'ils mangent des *ceriſes* avec du pain, ils peuvent facilement ſe paſſer de vin.

Lorſque les *ceriſes* ſont bien mures, on en fait par l'expreſſion avec trois parties d'eau & du ſucre, une liqueur légèrement acide, très-agréable & très-rafraîchiſſante, qu'on donne non-ſeulement aux perſonnes échauffées qui ſe portent bien, mais encore, avec un grand ſuccès, aux perſonnes qui ont la fièvre & des maladies inflammatoires. On en peut faire des ſirops avec les framboiſes.

On tire des *ceriſes*, par l'expreſſion, une liqueur qui, miſe à fermenter dans un vaſe avec du ſucre & de la canelle, donne, après qu'on l'a tirée au clair, un vin très-agréable au goût, qui a de la force, de la chaleur, & peut ſe conſerver fort long-temps. On fait encore avec les *ceriſes* & du ſucre des confitures, qui ſont d'une grande reſſource, lorſque l'hiver vient, & que nous ne pouvons plus jouir de ces fruits, ſans les avoir confits, téchés, ou préparés de différentes manières, qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

On prétend qu'on n'avoit jamais vu de *ceriſes* à Rome avant la fameuſe bataille dans laquelle Lucullus, capitaine romain, défit le grand Mithridate. Ce vainqueur en fit apporter d'une ville de Pont, appellée autrefois *Ceraſus*, & aujourd'hui *Chiriſonda*. C'eſt du premier nom de cette ville qu'on aſſure que le cerifier a pris le ſien. Ce fruit ne vient pas facilement par-tout; on a eu beau cultiver en Egypte l'arbre qui le porte, on n'a pu en obtenir. Nous avons le bonheur d'en avoir en France, & ſur-tout autour de Paris, de très-grandes quantités. Celles qui ſont le plus renommées dans cette capitale ſont les *ceriſes* de Montmorency, qui ſont fort groſſes, à courte queue, & du nombre des griotes.

2°. Le bigareautier.

Ceraſus major fructu magno cordato. Raii. hiſt.

Cet arbre a les feuilles plus grandes que celles du *cerifier* ordinaire; elles reſſemblent aſſez à celles du châtaignier. Il donne un fruit qu'on nomme bigarreau.

Ceraſa carne durâ pliniana.

Les fruits du bigareautier ſont gros, durs, oblongs: ils ont la queue très-longue, & aſſez de reſſemblance avec la forme d'un cœur: ils ſont extérieurement blancs & rouges. La chair eſt ſolide, croquante, fort douce & fort agréable à manger. Elle ſe digère aſſez difficilement, & il eſt prudent aux perſonnes délicates, ou qui ont l'eſtomac foible, de s'en priver. D'ailleurs, vers la fin de leur maturité, il eſt fort rare qu'elles ne contiennent pas des vers.

3°. Le guignier.

Ceraſus fructu aquoſo. Inſt. R. H.

Cet arbre ne diffère preſque point du bigareautier. Il s'élève ordinairement moins haut. Ses fleurs ſont ſemblables a celles du cerifier, & elles fourniſſent un fruit auquel on a donné le nom de guigne.

Ceraſa aquea; ceraſa carne tenera & aquoſa.

La forme de la guigne n'eſt pas fort différente de celle du bigareau. Ce fruit eſt également gros. Il eſt mou, plus ſucculent, & d'un rouge noir dans ſa parfaite maturité. Les guignes ne chargent pas autant l'eſtomac que les bigareaux, parce qu'elles ſont beaucoup plus aqueuſes; mais elles ſont moins ſaines que les *ceriſes* & ſe gâtent beaucoup plutôt.

4°. Le merifier.

Ceraſus ſilveſtris fructu nigro. J. B.

Ceraſus major ac ſilveſtris, fructu ſubdulci nigro colore inficiente. C. B. P.

Le merifier eſt le grand *cerifier* des bois. Son tronc eſt droit, ſes feuilles ſont oblongues, plus longues que celles du prunier, profondément crénelées, luiſantes, un peu amères. Les fruits de cet arbre ſe nomment meriſes ou *ceriſes* noires.

Ceraſa nigra.

Les *meriſes* ont de longues queues, ſont preſque rondes, petites, noires. Elles ſont peu charnues, donnent un ſuc noir & doux, qui eſt fort agréable. Ces fruits ſont tempérans, rafraîchiſſans, antiſpaſmodiques, & on en fait beaucoup de ratafiats. C'eſt avec la meriſe que ſe prépare la fameuſe liqueur ſpiritueuſe connue ſous le nom de *kirſch-waſſer*, dont l'uſage peut être fort dangereux pour les conſtitutions qui ne ſeroient pas de la première vigueur.

Nous ajouterons ici quelques remarques de M. Valmont de Bomare, ſur d'autres cerifiers.

5°. Le mabaleb.

Ceraſus ſilveſtris amara vaccinium.

C'eſt une eſpèce de cerifier ſauvage, dont le fruit, aſſez ſemblable à nos *ceriſes*, eſt petit, rond, noir, amer & peu charnu. Virgile l'a célébré par ce vers:

Alba liguſtra cadunt, vaccinia nigra legantur.

Les feuilles de cet arbre ſont ſemblables à celles du peuplier noir; on nous apporte d'Angleterre, & de pluſieurs autres endroits, l'amande ſèche du noyau de ce fruit; elle eſt employée par les parfumeurs dans leurs ſavonettes. L'amande, ainſi que l'arbre, ſe nomme mahaleb ou magaleb. Elle a une odeur aſſez déſagréable, & approchant celle de la punaiſe. Le bois odorant de Sainte-Lucie en Lorraine eſt une eſpèce de

mahaleb. On forme de belles paliſſades avec le mahaleb, parce que ſes feuilles & ſes fleurs paroiſſent en même temps dès le mois de Mai.

On trouve aux Antilles le cerisier ordinaire, & une autre eſpèce que les habitans de Cayenne nomment,

Cerisier annelé.

Malpighia fructu cerasino sulcato. Bare.

Les *cerises* que produit cet arbre ont un goût aromatique; elles ſont plus groſſes que les nôtres, & deviendroient bien meilleures ſi on les cultivoit avec ſoin.

Voyez ſur les différentes variétés de *cerises*, Duhamel, qui en a décrit trente-quatre & donné la figure de ſeize. *Voyez* en outre la fructologie de Knoor, le diction. de Miller, & Langley.

(M. Macquart.)

CERISIER, (Gomme de) (*Mat. méd.*)

Le *cerisier* ainſi que beaucoup d'arbres fruitiers, & ſur-tout ceux qui portent des fruits à noyau, les pêchers, les abricotiers, les pruniers, laiſſent découler pendant l'été de leur tronc, de leurs branches, & même de leurs fruits, un ſuc gommeux d'abord très-blanc & très-tranſparent, qui devient jaune rouge, & même quelquefois brun en ſe ſéchant. On nomme en général cette gomme, gomme de pays, *gummi noſtras*; nous en traiterons plus en détail à l'article Gomme; nous expoſerons ſeulement ici ce qu'on a dit de la *gomme de cerisier* en particulier. La douceur du mucilage qu'elle fournit a fait croire à pluſieurs médecins, qu'elle devoit avoir une action adouciſſante & calmante plus marquée que les autres gommes ſur les voies urinaires, & qu'elle étoit très-propre à favoriſer la ſortie des ſables, des graviers & des urines âcres qui ont ſéjourné dans la veſſie. On a cru auſſi que cuite dans le vinaigre & appliquée chaude ſur les parties affectées de douleur de goutte, elle avoit la propriété de l'appaiſer. Mais une connoiſſance préciſe de ſa nature ſemblable à celle de toutes les autres gommes, & une obſervation plus exacte & plus ſévère ſur ſes effets, ont appris qu'elle n'a rien de particulier, & ne diffère pas de toutes les autres gommes de pays.

(M. Fourcroy.)

CERISY, (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg à une lieue de Littry, à deux & demie de Saint-Lô, nord eſt, à quatre ſud-oueſt de Bayeux. La ſource minérale appellée de Baines eſt éloignée d'un quart de lieue, & placée dans un terrein pierreux: elle coule au nord-ſud, & ſe décharge dans une rivière. Elle eſt froide, & on la croit ferrugineuſe; elle reſte à examiner.

(M. Macquart.)

CERNAY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg à deux lieues & demie de Châtellerault, à quatre au ſud de Poitiers, & à quatre au nord de Richelieu. La ſource minérale qui porte le nom de *ſcutinet*, eſt ſituée très-près de ce bourg; elle eſt thermale. M. Linacier la dit ſulphureuſe, elle reſte à examiner. (M. Macquart.)

CERNEAU, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Végétaux. Fruits.

Le *cerneau* eſt le fruit encore tendre de la noix, qu'on ſépare de l'écaille, qu'on aſſaiſonne avec beaucoup de ſel, de la ciboule, des aciides, ſur-tout du verjus. Quand les noix ſont dans l'état de *cerneau*, à peine donnent-elles des marques de leur qualité huileuſe. Elles ſont plus faciles à digérer que lorſqu'elles ſont parvenues à l'état de ſéchereſſe. Les *cerneaux*, malgré cela, pèſent ſur les eſtomacs foibles & délicats. On a obſervé bien des fois, que, quoique bien mâchés, ils paſſent dans le canal alimentaire, ſans ſubir la moindre altération, & qu'on les rend abſolument dans l'état où ils ont été pris, mêlés avec les excrémens groſſiers. *Voyez* Noix.

(M. Macquart.)

CERNIÈRES. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg de Normandie dans le Lieuvain, près de Montreuil-Largillé, à cinq lieues de l'Aigle & de Bernai, à trois d'Orbec. La ſource minérale eſt ſituée près de ce bourg, dans un vallon, entre deux petites rivières & deux monticules.

M. Terrede, médecin renommé de l'Aigle, & aſſocié de la ſociété royale de médecine de Paris, a fait connoître ces eaux dans un traité des eaux minérales des environs de la ville qu'il habite. (Paris, *Vincent*, 1776.) Dans le chapitre III, il parle des eaux minérales de *Cernières*, de leurs qualités ſenſibles, de leur analyſe, & de leurs vertus.

Il réſulte de l'examen, par les réactifs & l'évaporation, que ſoixante livres d'eau contiennent:

Terre calcaire, ... gr. 10

Terre abſorbante crayeuſe. gr. 11

Terre ferrugineuſe, . . gr. 9 ou 10

Et une certaine quantité de gaz.

M. Terrede dit ces eaux toniques, inciſives, abſorbantes, & utiles dans les engorgemens des viſcères, ainſi que dans les aigreurs des premières voies.

(M. Macquart.)

CERNIN. (S.) (*Eaux minérales.*)

C'eſt une paroiſſe du diocèſe de Saint-Flour, dans la Haute-Auvergne, élection d'Aurillac. On y trouve une ſource minérale, appellée *du Cambon*, qui eſt ſituée dans une prairie qui porte ce nom, à dix pas du château de cette paroiſſe. Elle eſt froide & ferrugineuſe : nous la connoiſſons peu.

(M. Macquart.)

CEROUENE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Citrouille.

(M. Fourcroy.)

CERSIFI. (*Hygiène*, & *Mat. méd.*) *Voyez* Salsifi. (M. Macquart.)

CERTIFICAT D'EXCUSE. (*A. de Méd. légale.*)

On entend par *Certificat d'excuſe*, dit M. Devaux, une certification par écrit, donnée par un médecin, ou par un chirurgien, conjointement ou ſéparément, ſur l'état des particuliers, ſoit à leur ſimple réquiſition, ou par ordonnance de juſtice, tendante à faire connoître à tous ceux qui ont droit d'y prendre part, la vérité des cauſes maladives qui peuvent les diſpenſer valablement de faire bien des choſes dont ils ſeroient tenus, s'ils jouiſſoient d'une ſanté parfaite.

« Ces ſortes de certifications ſont de trois eſpèces, ſavoir : *Eccléſiaſtiques*, *Politiques*, & *Juridiques*.

« Les premières tendent à obtenir du pape, des évêques, ou enfin de tous ceux qui ont quelque ſupériorité dans la hiérarchie eccléſiaſtique, des diſpenſes concernant l'exercice de certaines fonctions bénéficiales, l'obſervation des loix canoniques, l'exécution des vœux de toutes eſpèces, la diſſolution du mariage ſur faits d'impuiſſance attribuée à l'un ou à l'autre des conjoints.

« Les certifications *politiques* regardent l'état en général, ou le ſervice des maiſons royales en particulier.

Les premieres ſe font à la réquiſition de ceux que leurs maladies ou leurs bleſſures empêchent de vaquer aux charges, emplois & fonctions, qui ſont ſous la direction des miniſtres d'état, du chancelier, des chefs des cours de juſtice, tant ſupérieures qu'inférieures, des généraux d'armées, amiraux, gouverneurs des provinces, intendans de juſtice, chefs de communautés, & autres.

Celles de la ſeconde eſpèce, qui regardent le ſervice des maiſons royales, ſont demandées par les officiers de ces maiſons, ſoit que leurs charges dépendent du ſurintendant, ou du grand-maître, du grand-écuyer, du grand-chambellan, du grand-écuyer, du grand prévôt de l'hôtel, du premier médecin, & d'autres principaux officiers qui ont ſous eux des ſubalternes.

« Dans ces ſortes de certificats d'excuſe *politique*, on n'obſerve aucune formalité judiciaire, étant de ſimples certificats qui ſont délivrés par ordre des ſupérieurs, ou à la réquiſition des particuliers.

« La ſeule précaution qu'on y apporte, eſt de n'y avoir égard qu'autant qu'ils ſont donnés par des médecins ou chirurgiens, d'une réputation connue, & non ſuſpecte de ſubornation.

Les certificats d'excuſe *juridiques* ont lieu dans les procédures civiles & criminelles, pour retarder le jugement d'un procès, dont l'inſtruction, ou la pourſuite, demande la préſence des parties.

Ils ſont encore requis ou ordonnés, lorſqu'il eſt queſtion d'élargir, de reſſerrer ou de transférer un priſonnier, que le mauvais air feroit périr infailliblement ; quand il s'agit de commuer la peine d'un forçat qui n'eſt pas en état de ſervir ſur les galères ; d'épargner, ou de modérer les douleurs de la torture à un criminel, que ſa foibleſſe met hors d'état d'en eſſuyer toute la violence.

« La groſſeſſe & les couches des femmes ſont encore des raiſons valables, pour les diſpenſer de comparoître en perſonne, afin de répondre aux accuſations qui leur ſont intentées.

« Or il faut, pour la validité du certificat d'excuſe, non-ſeulement une procuration ſpéciale de celui ou de celle qui en a beſoin, par laquelle on affirme à l'audience de la validité du certificat : mais l'ordonnance veut encore que l'on produiſe le rapport d'un médecin approuvé, qui ait affirmé de la vérité de ſa certification par-devant le juge du lieu.

« Sur quoi l'on peut obſerver, ajoute M. Devaux, que bien que l'ordonnance ne faſſe mention que du médecin, cependant, quand ce ſont des bleſſures qui donnent matière de certificat d'excuſe, les chirurgiens étant les experts qui doivent plus valablement connoître de l'état des bleſſures ou plaies, & en délivrer leur rapport, il eſt certain qu'ils ne peuvent être exclus du droit de viſiter les *exoënés*, & de certifier en juſtice de l'état de leurs bleſſures ; & par conſéquent, que ſous le nom de médecin, exprimé dans l'ordonnance, on doit auſſi bien entendre le médecin-chirurgien, que le médecin-phyſicien ; & cette obſervation eſt autoriſée par l'uſage.

Au reſte, toutes les circonſtances marquées pour bien faire les rapports, proprement dits, doivent être regardées pour les certificats d'excuſes juridiques, ſur-tout dans la procédure criminelle : & l'ordonnance ne veut pas qu'ils ſoient admis, à moins

Digitized by Google

qu'ils ne faſſent voir que les accuſés ne ſont pas en état de comparoître, ſans ſe mettre en danger de perdre la vie, à moins que cela ne ſoit arreſté par l'affirmation de l'exoëiné, du médecin ou du chirurgien, & même quand il s'agit de crimes capitaux, par l'affirmation que le juge permet aux parties de faire reſpectivement, pour juſtifier ou annuller le certificat d'excuſe, ſans quoi ces ſortes de certificats frauduleux ſouſtrairoient les preuves en matière criminelle, & donneroient lieu à l'impunité de la plupart des crimes.

Les précautions à prendre & les règles à obſerver, pour bien faire ces ſortes de rapports, ſont détaillées à l'article général *Rapport*. *Voyez* les articles EXCUSE & RAPPORT. (*Med. légale.*)

(M. MAHON.)

CERVELAT, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Alimens tirés des animaux.

Le *cervelat* eſt un genre d'aliment qui ſe fait ordinairement avec du porc maigre, du veau, du lard, force épices bachés enſemble & entaſſés dans un boyau de porc, étranglé d'eſpace en eſpace, ſelon la longueur qu'on veut donner au *cervelat*. Dans beaucoup d'endroits, on le fait cuire avant de le manger & de le vendre. Ceux de Milan ſont fort vantés.

Cet aliment excite l'appétit & plaît à beaucoup de goûts; mais pour peu qu'on en mange avec indiſcrétion, il fatigue l'eſtomac, ſe digère mal & produit de mauvais ſucs. Il faut avoir l'eſtomac très-vigoureux pour en faire uſage; auſſi les gens de la campagne & les ouvriers en font bien moins incommodés que les habitans des villes qui ſont plus délicats.

(M. MACQUART.)

CERVELLE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Animaux quadrupèdes.

Section IV. Parties des animaux.

La *cervelle* ou le cerveau eſt en général, ainſi que la moëlle de l'épine & la graiſſe, une des ſubſtances les plus fades & les plus inſipides des animaux. Elle n'eſt pas d'une digeſtion facile, & peut produire des ſues épais & groſſiers. Quelquefois elle excite des nauſées & ôte à l'eſtomac toute ſon énergie. Cependant les hommes font ſervir à leur beſoin cette partie des animaux, ainſi que preſque toutes les autres; mais cette ſubſtance pulpeuſe a beſoin d'être relevée par les ſubſtances piquantes, aromatiques & ſtimulantes, pour que la digeſtion s'en faſſe plus facilement; heureuſement que cette partie peu volumineuſe dans les animaux ne forme pas un mets fort habituel; les conſtitutions très-délicates & les convaleſcens doivent ſe l'interdire. (M. MACQUART.)

CERVELLE DE SANGLIER. *Voy.* SANGLIER.

(M. FOURCROY.)

CERVELLE DE BELETTE. *Voyez* BELETTE.

(M. FOURCROY.)

CERVELLE DE CHAT. *Voyez* CHAT.

(M. FOURCROY.)

CERVELLE DE CHIEN. *Voyez* CHIEN.

(M. FOURCROY.)

CERVOISE. (*Mat. méd.*)

Cervoiſe eſt une traduction du mot *cereviſia* des latins. *Voyez* BIERRE. (M. FOURCROY.)

CERUMEN. (*Mat. méd.*)

Le *cerumen* ou la cire des oreilles de l'homme a été compté parmi les ſubſtances médicamenteuſes. Nous expoſerons ce qu'on a penſé ſur cet objet à l'article HOMME. (M. FOURCROY.)

CERUSE. (*Mat. méd.*)

La *ceruſe* eſt un oxide de plomb blanc préparé par le vinaigre. *Voyez* PLOMB. (M. FOURCROY.)

CERUSE D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*)

On a nommé *ceruſe d'antimoine* un oxide de ce métal précipité de ſa diſſolution alcaline par les acides. C'eſt le même oxide qu'on a auſſi nommé *matière perlée de Kerkringius*. Après la détonation de ſulfure d'antimoine avec trois parties de nitre qui donne pour réſidu le *fondant de Rotrou*, on l'*antimoine diaphorétique non lavé*, on leſſive cette maſſe blanche, jaunâtre avec de l'eau; on filtre cette leſſive; on y verſe un acide & on obtient un précipité blanc; c'eſt l'oxide d'antimoine ſéparé de la potaſſe par l'acide; c'eſt la *ceruſe d'antimoine*. Cet oxide eſt celui de tous qui paroît contenir le plus d'oxigène. M. Berthollet penſe même qu'uni à l'alkali, il fait fonction d'acide & forme une eſpèce de ſel neutre, *antimoniate de potaſſe*. Il paroît que cette ſubſtance n'a que peu d'action ſur l'économie animale. *Voyez* ANTIMOINE, SULFURE D'ANTIMOINE ET OXIDE D'ANTIMOINE.

(M. FOURCROY.)

CÉSAR

CESAR OPTATUS naquit à Naples, & profeſſa la médecine à Veniſe, avec autant de ſuccès que de réputation. Il vécut vers l'an 1508, ſelon *Wolfgang Juſtus*; mais *René Moreau* le place plus tard & le renvoie à l'an 1527. On a de lui les ouvrages ſuivans :

Opus tripartitum de criſi, de diebus criticis & cauſis criticorum. Venetiis, 1517, *in-folio.*

De hectica febre Opuſculum. Venetiis, 1517, *in-folio*, avec l'ouvrage précédent. *Ibidem*, 1531, *in-4*, avec d'autres Traités. *Ibidem*, 1552, *in-folio*, avec les Œuvres de *Savonarola. Lugduni*, 1560, *in-8.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CESSEI. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un petit village de l'Auxois en Bourgogne, près de Sainte-Reine, à une petite demi-lieue de Viteaux, eſt-nord-eſt, & à trois & demie de Semur. Ces eaux ne ſont pas aſſez bien connues, quoiqu'elles aient été décrites dans un ouvrage qui a paru en 1679, & qui a pour titre, le *tombeau de l'envie*, où il eſt prouvé qu'il n'y a qu'une médecine, qui eſt la chimique, par Denis de Chaubert.

(DIJON RESSAIRE.) (M. MACQUART.)

CESTONI, (Hyacinthe) citoyen de Livourne, naquit le 13 mai 1637, dans un village de la Marche d'Ancone, appellé *Sancta Maria in Giorgio*, à peu de diſtance de la petite ville de Montalto. Il apprit les premiers élémens de la langue latine; mais ſes parens, ne ſe trouvant point en état de lui faire continuer ſes études, l'en retirèrent en 1648, & le mirent chez un apothicaire, où il demeura deux ans. Sur la fin de 1650, ils l'envoyèrent à Rome, afin qu'il ſe rendit habile dans la pharmacie; il demeura conſtamment dans cette ville juſqu'en 1656, qu'il en ſortit, & s'embarqua pour Livourne, où il demeura pendant dix ans. Il en ſortit pour ſe tendre à Marſeille, à Lyon, & à Genève; après quatre mois d'abſence, il retourna à Livourne, où il ſe fixa pour toujours, en épouſant la ſœur de la femme dont il tenoit la bourique de pharmacie.

C'eſt au ſeul génie de *Ceſtoni* que nous devons les ouvrages qu'il a écrits. Sa manière de vivre étoit particulière; il ne mangeoit preſque pas de viande, mais, comme les pythagoriciens, des fruits & des légumes. Avec ce régime, il prolongea ſes jours juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans & quelques mois, qu'il mourut de la gravelle le 29 janvier 1718. On lui fit d'honorables funérailles: tous les médecins, chirurgiens & apothicaires de Livourne, furent du cortège. Ils ſuivirent ſon corps juſqu'à la chapelle de la confrérie de S. Homobone, d'où il fut enſuite tranſporté dans celle du Crucifix, qui lui eſt contiguë. On mit cette inſcription ſur ſon tombeau :

HYACINTO CESTONO,

Civi Liburnenſi,

Optimo & benè merenti Medico & Philoſopho,

Corporis integritate & magis animi præſtantiſſimo,

Naturalis Philoſophiæ, falſitate feliciter ablatâ,

culcori & amplificatori inclyto,

Conſanguinei honoris cauſâ P.

Obiit anno ſalutis M. DCC. XVIII, *ætatis ſuæ* LXXX.

Les ouvrages de *Ceſtoni* ſont tous écrits en italien. Voici leurs titres :

Oſſervazioni in intorno a pellicelli del corpo umano, inſieme con altre nuove oſſervazioni. Ces obſervations ont été publiées en forme de lettres par *Redi*, ſous le nom ſuppoſé du docteur *Giovan Coſimo Bonomi.*

Vere condizioni della Salſa-pariglia, e il modo di conoſcer la vera e di darla, come venga adulterata, ed in quali mali convenga, & in quale maniera più efficace. Scritta al Sig. Gio. Ingliſch a Roma.

Vero modi di dare, e preparare la Chinachina, &c. Partecipato al Sig. Ant. Valliſnieri nella ſua felice dimora in Livorno, appreſſo il ſuddetto nell' autunno dell' anno 1705.

Nuove e maravigliose ſcoperte dell' origine de molti animalucci ſu le foglie de cavoli, come di molti inſerti dentro gl' inſetti.

Cet ouvrage qui développe l'origine des inſectes qui ravagent ſi ſouvent les feuilles des choux, a été inſéré ſous la forme d'une lettre à *Valliſnieri*, dans un livre publié à Padoue en 1709, *in-4*, ſous le titre de *Trattato di rimedi per le malattie del corpo umano.*

Dell' origine delle pulci dall' uovo, e dell' Alga Marina.

Le docteur *Valliſnieri* publia cette diſſertation avec un de ſes Traités imprimé à Padoue en 1713, *in-4.*

Iſtoria della grana del Kermes, e di un' altra nera grana, che ſi trova negli etici delle campagne di Livorno, de moſcherini puri della medeſima, delle cimici degli agrumi, de pidocchi de fichi, de ricci marini, del cureuglione o puntervolo del grano, de tonchi o ſcarafaggetti de legumi, e finalmente delle farfalline de Medeſimi. Cet ouvrage ſe trouve à la ſuite du même Traité de *Valliſnieri.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CÉTÉRACH. (*Mat. méd.*) Doradille. Scolopendre.

Cétérach. Off. *Scolopendaria.*

Aſplenium fronde primatifida laciniis alternis adunatis. Linn.

Cette plante a des racines qui ſont capillaires & noirâtres, d'où partent des feuilles diſpoſées en rond, comme ondées & dorées, revêtues en-deſſous de petites écailles, entre leſquelles s'élevent des capſules ſphériques, qui, en ſe rompant par la contraction de l'anneau élaſtique dont elles ſont garnies, répandent une pouſſière dorée très-fine.

Le *cétérach* ſe plaît dans les maſures, ſur les rochers, & il eſt regardé par pluſieurs botaniſtes comme une eſpèce de capillaire.

Il ſe trouve particulièrement en Italie, en Eſpagne, en Suiſſe, & en France, aux environs de Paris.

On vante beaucoup le *cétérach* qui vient de l'Andalouſie, de la Caſtille, de l'Aragon, de Catalogne, & de Valence. Il devient fort rare après les grandes ſécheresſes.

Cétérach eſt un nom arabe. La plante eſt aſſez généralement reconnue pour avoir une vertu aſtringente & tonique; elle adoucit les humeurs âcres, & eſt employée en Eſpagne avec grand ſuccès contre la gravelle. Morand, chirurgien major des invalides, a rendu publique cette découverte. Il dit qu'on prend une infuſion théiforme des feuilles de cette plante, en deux ou trois taſſes, chaque matin, & de nouvelles obſervations ſemblent confirmer ſes vertus diurétiques antinéphrétiques. (M. Macquart.)

CEVADILLE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Orge.

M. Mahon.

CÉZERIAT. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village à deux lieues de Bourg-en Breſſe, où ſe trouve une ſource minérale froide, dont il a été queſtion dans la Gazette ſalutaire, en 1772. C'eſt une annonce qui tend à faire connoître & débiter les eaux de *Cézeriat*. On n'entre dans aucun détail relatif à ſes principes conſtituans. On ſe borne à les préſenter comme martiales, toniques & apéritives.

(M. Macquart.)

CHACRIL ou CHAQUERILLE. CASCARILLE. *Kina Kina Aromatica*, *Caſcarilla.* Off.

C'eſt l'écorce du *Ricinoides elæagni folio.* Catesb. que Linnée a déſigné dans ſa matière médicale 573, ſous le nom de *Croton Caſcarilla foliis lanceolatis integerrimis petiolatis.*

Cet arbre a cinq à ſix pieds de haut. Il eſt très-branchu; ſon tronc eſt court & gros; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule, elles ſont d'un blanc verdâtre; ſes fleurs ſe trouvent à l'extrémité des branches en forme d'épis, chacun de ſes fruits offre trois loges, dans chacune deſquelles eſt renfermée une petite graine noire, & de la groſſeur d'un pois. Cet arbre répand une odeur aromatique; & lorſqu'on le goûte dans quelqu'une de ſes parties, il eſt âcre & amer; il croît dans le Pérou, dans la Floride, dans le Paraguai & la Caroline.

Son écorce eſt connue ſous le nom de *Caſcarille.* On nous l'apporte en petits tuyaux, épais de deux lignes, & longs de deux ou trois pouces. Elle eſt griſe en dehors, & couleur de rouille de fer en dedans, elle eſt amère & aromatique; lorſqu'on la brûle elle répand une odeur ſemblable à celle de l'arbre. Hoffman & Boehmer aſſurent qu'elle contient une huile éthérée, & Cartheuſer prétend qu'on y découvre une huile ſpiritueuſe & volatile, jointe à des parties fixes, qui ſont gommo-réſineuſes.

La *caſcarille* a les mêmes propriétés que le *quinquina*, & quelques autres qui lui ſont particulières. Comme lui, elle eſt tonique, ſtomachique, tant ſoit peu aſtringente, anti-putride; elle guérit les fièvres intermittentes, & il arrive aſſez ſouvent, qu'aſſociée avec les plantes amères, ou avec le quinquina lui-même, elle triomphe de ces dernières, ce que n'avoit pas pu faire le quiquina tout ſeul. D'un autre côté, elle eſt anti-ſpaſmodique, elle réuſſit très-bien dans certaines affections cataarales, telles que les rhumatiſmes froids & les rhumatiſmes goûteux, dans les fièvres exanthémateuſes, dans les dyſenteries épidémiques; & dans ce cas, elle a quelquefois obtenu des avantages ſur l'ypécacuanha & le ſimarouba.

La *caſcarille* ſe prend en infuſion dans du vin blanc, depuis un demi-gros, juſqu'à un gros, ou bien en ſubſtance, réduite en poudre très-fine, depuis quinze grains, juſqu'à un demi gros. Lorſqu'on l'aſſocie avec le quinquina, la doſe de chacune de ces deux ſubſtances eſt d'un demi gros, auquel l'on ajoute un ſcrupule de poudre cornachine.

Les anglais la mêlent avec le tabac à fumer, pour le rendre plus agréable. (M. Maison.)

CHAGRIN. ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe VI. *Percepta.*

Orde II. Fonctions de l'ame.

Section I. Affections paſſives. Peine.

Le *chagrin* peut être une ſuite des maux phyſiques, mais le plus ſouvent il eſt la ſuite d'une

Digitized by Google

affection morale, profonde & téthéchie, dont la permanence dérange l'organiſation & porte le trouble dans les fonctions.

On obſerve que lorſque le *chagrin* ou la triſteſſe ſe ſont emparés de l'ame, le principe des forces vitales, quel qu'il ſoit, perd ſa force & ſon énergie : le fluide nerveux ou électrique, ne parcourant plus les nerfs avec la même viteſſe que la lumière traverſe l'air, force l'action organique & muſculaire à languir. La circulation du ſang ſe ralentit ; le pouls devient leot & petit ; les fluides s'épaiſſiſſent, acquièrent de la viſcoſité, la tranſpiration eſt beaucoup diminuée ; les autres excrétions & ſécrétions ſont irrégulières ; petit-à-petit, les humeurs ſe dénaturent. De-là, les indigeſtions, les dévoiemens, les jauniſſes, les engorgemens du foie, de la rate, du méſentère ; de-là, le défaut d'appétit, la peſanteur du corps plus grande, les laſſitudes ſpontanées, les profonds ſoupirs, la pâleur, la mauvaiſe odeur qu'on exhale, la ſuppreſſion des évacuations, les ſueurs froides, les fièvres-quartes, les hydropiſies. De-là, enfin, la foibleſſe du ſentiment intérieur, l'inſtabilité du jugement, le défaut de courage, & la puſillanimité, quelquefois *l'imbécillité* : un chagrin continué long-temps mène à la mélancholie, dont les accès deviennent ſouvent très-fâcheux. Il eſt donc fort important dans ces circonſtances, de chercher à ranimer les forces chancelantes, mais ſans avoir recours aux médicamens, en faiſant faire de légers exercices, en conſeillant un régime doux & léger, en cherchant ſur-tout à éloigner le chagrin & le travail par des diſſipations, dont l'enjouement & la tendre amitié veuillent bien faire les frais, après avoir permis à la douleur cette première exploſion qu'il ſeroit dangereux d'arrêter.

Dans ces circonſtances, la philoſophie préſente encore ſes ſecours bienfaiſans ; & en effet, ſi les hommes pouvoient être bien perſuadés que c'eſt la choſe la moins raiſonnable que d'entretenir long-temps des chagrins involontaires, & qu'ils ne peuvent rien contre des événemens paſſés, ils mettroient à leur ſenſibilité des termes que la nature elle-même ſemble avoir fixés. Ils ſe conſoleroient du mal arrivé en penſant qu'ils n'ont pu l'empêcher, & qu'un chagrin, long-temps & inutilement prolongé, va néceſſairement détruire ou déranger leur organiſation ; qu'ils n'ont pas d'autre parti à prendre, que de profiter de leur expérience, pour fuir ce qui pourroit renouveller leur chagrin, & à ſaiſir tous les moyens de s'en diſtraire. (M. Macquart.)

CHAINE. (*élect.*)

On ſe ſert quelquefois de chaîne de fil de laiton ou de fil de fer pour conduire & communiquer le fluide électrique. C'eſt un mauvais moyen, parce que les extrémités des chaînons diſſipent une grande partie du fluide. Pour y remédier, il faut tourner & fixer, par une couture, un ruban de ſoie autour de la chaîne. Elle devient alors un bon conducteur, & qui a l'avantage d'être flexible ; ce qui peut être plus commode dans certains cas.

On ſe ſert très-bien des chaînes, pour diſſiper & rendre le fluide au réſervoir, comme en les attachant aux tiges qui terminent les pointes, pour ſoutirer le fluide.

Une chaîne attachée à l'axe d'un des couſſins, conduit hors de la pièce où on électriſe, juſque dans la terre, & ſur-tout dans un puits ou une pièce d'eau ſert à fournir une plus grande abondance de fluide, & à rendre plus fort l'effet de la machine.

Par le moyen d'une chaîne attachée à la branche de métal d'un excitateur de verre & traînante à terre, celui qui tire les étincelles ne les reſſent pas, & le fluide paſſe au réſervoir, à travers la chaîne ; ſi elle eſt diſpoſée de façon qu'elle communique avec celle qui, du dehors aboutit à l'axe d'un des couſſins, elle rend à cette chaîne le fluide qui a émané du plateau & qui y retourne. C'eſt un moyen d'augmenter la force de l'électricité.

On ſe ſert auſſi du mot *chaîne*, dans le ſens figuré. *Faire la chaîne*, c'eſt ſe joindre & ſe toucher pluſieurs perſonnes enſemble ; de manière que celle qui eſt en tête communique avec la ſurface externe de la bouteille de leyde, & que celle qui eſt à l'autre extrémité communique avec la ſurface interne de la bouteille, en en touchant le crochet au moment où l'on veut donner la *commotion*. Toutes les perſonnes qui forment la *chaîne*, & qui établiſſent enſemble communication entre les deux ſurfaces, reçoivent inſtantanément la *commotion*, & la reſſentent dans les parties par leſquelles elles ſe touchent ; par les bras ſi elles ſe tiennent par les mains, de la tête aux pieds, ſi alternativement une perſonne a le pied ſur celui d'un autre perſonne ; celle-ci ſur la tête de la ſuivante, qui poſe ſon pied ſur celui du ſujet ſuivant, &c. Il faut toujours que les choſes ſoient diſpoſées de façon que des perſonnes aux deux extrémités, l'une communique avec la ſurface externe, l'autre avec l'interne, au moment où cette dernière touche le crochet de la bouteille. (M. Maunuyt.)

CHAIR. ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Animaux.

On donne le nom de *chair* ou de viande aux parties molles & fibreuſes qui concourent à for-

mer les muſcles qui ſervent aux différens mouvemens des animaux. Dans preſque toutes les contrées, l'homme deſire la *chair* avec ardeur, , & en devenant carnivore, non-ſeulement il a trouvé des moyens de ſatisfaire ſon goût, mais il a de plus rencontré un genre d'aliment très-ſubſtantiel, & qui le nourrit bien plus ſolidement que ne le font les végétaux, même ceux qui contiennent le plus des parties qu'on a nommé *vegeto-animales*, tels que les *farineux*. Toutes les chairs d'animaux ont des qualités différentes, & conviennent plus ou moins aux différentes conſtitutions, aux différens âges, aux différens degrés de force que les hommes ont en partage. On verra dans ce dictionnaire, à chaque article qui traite des animaux dont on fait uſage, ce que l'expérience a appris de plus exact ſur l'utilité de leurs différentes chairs; il nous ſuffira de dire ici en général, que la chair des animaux jeunes eſt ordinairement tendre, qu'elle eſt nourriſſante, que ſes ſucs ſont plus tempérans, plus rafraichiſſans, mais plus viſqueux que ceux des animaux faits. Que ces derniers conviennent mieux aux perſonnes fortes & qui font beaucoup d'exercice, puiſqu'ils contiennent des parties plus élaborées, plus ſucculentes que celles des jeunes animaux. Que la chair des vieux animaux, quoique nourriſſante, eſt généralement dure & coriace, de difficile digeſtion, & peu convenable aux perſonnes qui ne ſont pas très-robuſtes.

Ces obſervations ſeroient connues de la plupart des perſonnes qui font uſage des viandes des animaux, quand même le raiſonnement n'auroit pas éclairé leur expérience; mais ce qu'il eſt fort important de prévoir & de ſurveiller, pour la claſſe la moins aiſée des citoyens, c'eſt qu'on ne lui permette pas d'acheter à bas prix la *chair* gâtée ou ſuſpecte des animaux les plus communs; car non-ſeulement ces alimens ne nourriſſent pas, mais la chaleur de la digeſtion venant à développer les mauvais levains qui ont germé dans ces ſubſtances, augmente le degré de putréfaction qu'elles ont déjà, & portent la corruption dans les humeurs, dans un eſpace de temps très-court, cauſent la diarrhée, des dyſſenteries, le ſcorbut, des fièvres putrides, & intermittentes.

On eſt étonné que, dans certaines familles, beaucoup d'individus ſoient attaqués ſubitement & enſemble de mêmes maladies, qu'on traite ſouvent à tort de contagieuſes, & qui tirent leur origine des cauſes dont nous venons de parler. Comme on ne peut pas eſpérer que le peuple ſera arrêté par la crainte d'une maladie dont il n'eſt pas encore atteint, c'eſt à la police qu'on doit recommander de veiller à la proſcription de toutes les viandes gâtées & ſuſpectes, pour le mettre dans l'impoſſibilité d'attenter ainſi involontairement à ſa propre exiſtence.

De temps en temps on voit régner dans les campagnes, parmi les animaux de toute eſpèce, des épizooties, ou maladies épidémiques, qui en rendent malade, ou en font périr une grande quantité; c'eſt ſur-tout dans de ſemblables occurrences, que le gouvernement doit veiller à ce qu'il ne ſe vende aucun des animaux parmi leſquels il peut y avoir quelque maladie contagieuſe. Sinon, on expoſeroit les perſonnes qui en mangeroient à avoir des fièvres putrides, malignes, épidémiques, qui n'ont que trop ſouvent ravagé une infinité de contrées. L'hiſtoire fait mention de pluſieurs peſtes, auxquelles on n'a pas aſſigné d'autre origine.

Quoiqu'il n'y ait pas des maladies auſſi ſérieuſes à redouter de l'uſage qu'on peut faire de la *chair* des animaux morts de toute autre maladie, ou qui étoient incommodés avant qu'on les tuât, il ne faut pas moins empêcher d'en manger, parce qu'une pareille nourriture ne manqueroit pas de cauſer quelqu'accident, plus ou moins grave.

Il ſeroit donc de la plus grande importance que dans tous les lieux où on tue des viandes, de quelque nature qu'elles ſoient, il y eut des inſpecteurs nommés par la police, qui euſſent ordre de viſiter les animaux qu'on deſtine au public; ils auroient le droit de rejetter tous ceux dont la mauvaiſe mine, la maigreur, des plaies ou l'odeur pourroient rendre les *chairs* ſuſpectes.

De funeſtes expériences ont prouvé que, malgré tout l'art des cuiſiniers, ces *chairs* conſervent encore des parties aſſez délétères pour cauſer des maladies dangereuſes, & ſouvent contagieuſes.

On lit dans les Ephémérides d'Allemagne qu'un payſan mourut, ainſi qu'un enfant de dix ans, pour avoir mangé d'un cochon qu'il avoit ſalé trois mois auparavant, quoique ce cochon ne fût malade que d'une tumeur qu'il portoit au col.

Kircher, dans ſon *Traité de la peſte*, rapporte auſſi qu'en 1617, les inondations ayant couvert les pâturages de limon, il ne paroiſſoit dans les prairies que le ſommet des plantes. Les beſtiaux ayant été conduits dans ces pâturages, furent bientôt attaqués d'une maladie épidémique qui ſe fixoit au goſier, y cauſoit la gangrène & les faiſoit périr: on conduiſit les beſtiaux malades aux boucheries, & tous ceux qui en mangèrent eurent la même maladie.

En 1677, douze écoliers périrent dans une penſion de Leipſick, parce qu'on leur avoit fait manger la *chair* de pluſieurs vaches maigres & étiques, auxquelles on trouva des abcès dans le corps.

On ne peut trop recommander aux perſonnes chargées de l'éducation de la jeuneſſe, de ne point être indifférens ſur le choix des alimens, d'y veiller elles-mêmes & de viſiter ſouvent leurs cuiſines, puiſqu'ils ſont reſponſables de la vie des jeunes élèves qui leur

Digitized by Google

ſont confiés, & qui pourroient être incommodés par leur faute.

On a fait voir à l'article ALIMENT que les *chairs* des animaux étoient compoſées :

1°. D'une partie molle, fibreuſe, baſe des *chairs* animales.

2°. De la gélatine, ou bien d'une ſubſtance gélatineuſe.

3°. D'une partie extractive.

4°. D'une matière graiſſenſe.

5°. D'une lymphe aqueuſe, ou humide.

Nous renvoyons à cet article, t. I. p. 782, pour le développement de ces énoncés.

A la ſuite de la compoſition des *chairs* animales, on claſſe les divers alimens qu'elles fourniſſent, ſelon les diverſes combinaiſons de leur matière fibreuſe & leur différente conſiſtence.

On met dans la première claſſe les *chairs* des animaux jeunes, ou dont les fibres ſont blanches, c'eſt-à-dire, dans leſquels le tiſſu muſculaire, combiné avec la ſubſtance gélatineuſe, n'eſt point pénétré de matière extractive.

Dans la ſeconde claſſe ſont les *chairs* colorées, dans leſquelles la ſubſtance fibreuſe eſt pénétrée de matière extractive colorante.

Dans la troiſième, il eſt queſtion de la préparation des *chairs* & de leur cuiſſon. *Voyez* ASSAISONNEMENT.

Dans la quatrième, des préparations deſtinées à leur conſervation.

Je renvoie, pour les détails de ces diviſions, au tom. I. p. 786 & ſuivantes, où tous ces objets ſont préſentés ſous des points de vue auſſi neufs qu'intéreſſans. Il nous reſte à obſerver ici que les *chairs* des animaux étant beaucoup plus propres à s'exalter dans la décompoſition alimentaire que les ſubſtances végétales, elles fourniſſent une nourriture beaucoup plus alcaleſcente & plus ſuſceptible de fournir matière aux maladies putrides que les autres; c'eſt pourquoi on ne peut trop recommander d'y mêler les ſubſtances végétales, dont l'acide tempère & aide la décompoſition alimentaire; il ſemble que toutes les nations aient ſenti ce beſoin, puiſque celles qui ne mangent pas de pain uſent de riz, d'autres ſubſtances végétales ou de boiſſons acides & aigrelettes, qui concourent au même but.

Parmi les animaux dont l'homme ſe nourrit communément, la *chair* des animaux ſauvages, & qui font beaucoup d'exercice, paroît lui convenir beaucoup mieux que celle des animaux domeſtiques, parce qu'étant dans un mouvement continuel que n'ont pas ces derniers, ils digèrent beaucoup mieux les ſubſtances dont ils ſe nourriſſent, donnent des ſucs plus analogues aux nôtres, & que nos eſtomacs digèrent auſſi plus facilement.

La *chair* des animaux qui ne font pas d'exercice, contient beaucoup plus de mucilage & de parties gélatineuſes que celle des autres. Le mouton ſe digère bien plus aiſément que le cochon. Tout le monde connoît la différence qui ſe trouve entre les lièvres & les lapins domeſtiques, & ceux qu'un chaſſeur tue en plein champ. Que l'on compare des cailles ou des perdrix nourries dans des baſſes-cours à celles qui ont leur liberté, on verra qu'elles diffèrent infiniment, & par le goût & par la légèreté de leur *chair*; quand on mange de celles-ci, l'eſtomac n'a qu'un travail très-léger à faire : il devient laborieux, ſi l'on ſe nourrit des autres.

On ſe ſert ſouvent du mot *chair* pour déſigner des rapports avec la compoſition phyſique des animaux. On dit aſſez généralement qu'ils ſont bien en *chair*, quand ils ſe portent bien & qu'ils préſentent un embonpoint déſirable. On dit des hommes, & ſur-tout des femmes, qu'elles ont une belle *chair*, quand elles ont le teint fleuri & une belle carnation.

(M. MACQUART.)

CHAIR DES ANIMAUX. (*Mat. méd.*)

La *chair des animaux* de toutes les claſſes & de tous les âges doit être connue exactement des médecins, puiſqu'ils en font un uſage ſi fréquent, comme médicament reſtaurant, & puiſque cette connoiſſance eſt immédiatement utile à l'hygiène. Cette partie du corps animal déſigne particulièrement le tiſſu des muſcles; il eſt vrai que dans les uſages de la vie on confond auſſi dans cette dénomination le parenchyme des viſcères, tels que le poumon, le foye, les reins, les glandes qui ſervent, ou à la préparation des alimens, ou à celle des médicamens; quoique ces tiſſus ſoient un peu différens de ceux des muſcles, non-ſeulement par leur ſtructure, mais encore par leur compoſition intime, ils s'en rapprochent cependant aſſez pour pouvoir être compris dans la même claſſe générale; d'ailleurs, les muſcles qui conſtituent la *chair*, proprement dite, ſont beaucoup plus employés que les viſcères à la préparation des alimens & des médicamens; ils en ſont la baſe, & on peut les regarder ſous ce point de vue comme aſſez analogues aux autres tiſſus des parties molles animales. Nous devons donc examiner d'abord la nature de ces organes, & les comparer dans les différentes claſſes d'animaux, en appliquant particulièrement les réſultats que cette comparaiſon nous fournira, à la *chair* de ceux des animaux de chaque claſſe dont on fait plus ſpécialement uſage.

Les muſcles des animaux ſont formés d'une ſubſtance parenchymateuſe & cellulaire, dans laquelle ſont contenues différentes humeurs, en partie concrètes & en partie fluides. Ces humeurs ſont com-

poſées; 1°. d'un liquide albumineux, rouge & blanc; 2°. d'un mucilage gélatineux; 3°. d'une huile douce, de la nature de la graiſſe; 4°. d'une ſubſtance extractive, particulière; 5°. enfin, d'une matière ſaline dont la nature eſt encore peu connue. L'analyſe de la *chair* entière, qui donne au bain-marie une eau vapide, à la cornuë, un phlegme ammoniacal, de l'huile empyreumatique & du carbonate ammoniacal, qui laiſſe un charbon d'où l'on retire par l'incinération un peu d'alcali fixe, de muriate de potaſſe ou de ſoude, du phoſphate de ſoude, du phoſphate de chaux & un peu de fer, n'apprenant rien d'exact ſur la nature des différens principes contenus dans la *chair*, il faut avoir recours à des moyens qui puiſſent extraire ces ſubſtances ſans les altérer & qui permettent d'en examiner ſéparément les propriétés.

Pour obtenir & ſéparer ces différentes ſubſtances reconnues par M. Thouvenel, on peut employer différens moyens. Ce médecin s'eſt ſervi de la preſſe pour faire couler les fluides contenus dans l'éponge muſculaire; de l'action du feu pour coaguler la partie albumineuſe & obtenir le ſel par l'évaporation; de l'eau pour diſſoudre & ſéparer le mucilage gélatineux, le ſel & l'extrait, & de l'alcool pour enlever ces deux derniers principes ſans la gelée. Il eſt en général très-difficile de ſéparer exactement ces différentes matières, parce que toutes ſont ſolubles dans l'eau, & que l'alcool diſſout en même temps l'extrait ſavoneux & une partie du ſel. Le procédé qui réuſſit le mieux, paroît être celui qui conſiſte à laver d'abord la *chair* dans l'eau froide qui enlève la matière colorante avec une partie du ſel; enſuite à faire digérer le réſidu de ce lavage dans l'alcool qui diſſout la matière extractive & une portion du ſel; enfin, à faire bouillir dans l'eau la *chair* traitée par ces deux procédés. Ce fluide diſſout la partie gélatineuſe par l'ébullition, & il enlève auſſi les portions d'extrait & de ſel qui ont échappé à l'action des premiers diſſolvans. En évaporant lentement la première eau employée à froid, la partie albumineuſe ſe coagule; on la ſépare par le filtre, & l'évaporation lente de la liqueur filtrée fournit la matière ſaline. En évaporant de même l'alcool, on obtient la matière extractive colorée; & enfin, la décoction fournit la gelée & l'huile graiſſeuſe qui nage à la ſurface & qui ſe fige par le réfroidiſſement. Après l'extraction de ces diverſes ſubſtances, il ne reſte plus que le riſſu fibreux; il eſt blanc, inſipide, inſoluble dans l'eau; il brûle en ſe contractant; il donne beaucoup d'ammoniaque & d'huile très-fétide à la cornuë; on en retire une grande quantité de gaz azote par l'acide du nitre. Enfin, il a tous les caractères de la partie fibreuſe du ſang. Il paroît donc démontré par-là que l'organe muſculaire eſt le réſervoir où l'action de la vie, dépoſe la matière fibreuſe du ſang qui devient concrète par le repos, & qui paroît être le foyer ou la baſe de la propriété animale, appellée *irritabilité* par les phyſiologiſtes.

Il ne nous reſte plus, pour connoître exactement la nature de la *chair* des animaux, qu'à examiner les propriétés de chacune des ſubſtances dont elle eſt compoſée.

La matière albumineuſe, la gelée & la ſubſtance graiſſe ſont faciles à connoître. La première reſſemble parfaitement à celle du ſang. C'eſt elle qui, en ſe coagulant par la chaleur de l'eau, dans laquelle on cuit la viande pour faire du bouillon, produit l'écume qu'on enlève avec ſoin. Cette écume eſt d'un brun rouge ſale, parce que la couleur rouge eſt altérée par la chaleur de l'ébullition. La gelée, retirée de la *chair*, fait ordinairement prendre en une maſſe tremblante les bouillons préparés avec la *chair* des jeunes animaux qui en contient beaucoup plus que celle des vieux; elle eſt abſolument ſemblable à celle qui conſtitue les parties molles & blanches des animaux. La matière graiſſe qui forme des gouttes applaties & arrondies, nageant à la ſurface des bouillons & qui devient ſolide par le réfroidiſſement, préſente tous les caractères de la graiſſe. Nous n'avons donc à examiner que la matière extractive & le ſel qu'on obtient dans l'analyſe des muſcles.

La ſubſtance que M. Thouvenel appelle muqueuſe extractive, eſt ſoluble dans l'eau & dans l'alcool; elle a une ſaveur marquée, tandis que la gelée n'en a point. Lorſqu'elle eſt très-concentrée, elle en prend une âcre & amère; elle a une odeur aromatique particulière, que le feu développe; c'eſt elle qui colore les bouillons, & qui leur donne la ſaveur & l'odeur agréables qu'on leur connoît. Lorſqu'on les fait trop évaporer, ou lorſqu'on met une grande quantité de viande pour celle de l'eau, les bouillons ſont très-colorés, & plus ou moins âcres; enfin l'action du feu développe & exalte la ſaveur de cette matière extractive, juſqu'à lui donner celle du ſucre, ou du caramel, comme on l'obſerve à la ſurface de la viande rôtie, que l'on appelle ordinairement riſſolée. Si l'on examine ultérieurement les propriétés de cette ſubſtance extractive, évaporée juſqu'en conſiſtance sèche, on obſerve que ſa ſaveur eſt âcre, amère & ſalée, & que, miſe ſur un charbon ardent, elle ſe bourſouffle & ſe liquéfie en exhalant une odeur acide ſemblable à celle du ſucre brûlé; qu'expoſée à l'air elle en attire l'humidité, & qu'il ſe forme une efflorescence ſaline à ſa ſurface; qu'elle s'aigrit & ſe pourrit à un air chaud, lorſqu'elle eſt étendue dans une certaine quantité d'eau, & enfin qu'elle eſt diſſoluble dans l'alcool. Tous ces caractères rapprochent cette ſubſtance des extraits ſavoneux, & de la matière ſucrée des végétaux.

Quant au ſel, qui ſe criſtalliſe dans l'évaporation lente de la décoction des *chairs*, ſa nature n'eſt pas encore parfaitement connue. M. Thouvenel l'a obtenu ſous la forme de duvet, ou ſous celle de criſtaux mal figurés. Ce chimiſte penſe que c'eſt un ſel parfaitement neutre, formé par la potaſſe, & un acide qui a le caractère d'acide phoſphorique dans

Digitized by Google

les quadrupèdrs frugivores, & celui de l'acide muriatique dans les reptiles carnaſſiers. Quoiqu'on puiſſe regarder ce ſel comme inconnu, juſqu'à ce qu'on en ait recueilli une aſſez grande quantité pour pouvoir l'examiner en détail; il eſt très-vraiſemblable que c'eſt un phoſphate de ſoude, ou ammoniacal, & qu'il eſt même mêlé de phoſphate calcaire. Ces ſels y ſont indiqués, & même avec excès d'acide comme dans l'urine, par l'eau de chaux, & l'ammoniaque, qui forme des précipités blancs dans le bouillon, & par la diſſolution nitrique de mercure qui donne, avec cette liqueur, un précipité roſe.

Ajoutons encore que la ſubſtance la plus abondante de la *chair* muſculaire, & celle qui en conſtitue le caractère propre, c'eſt la partie fibreuſe. Cette matière qui eſt dépoſée par le ſang, où elle eſt contenue en grande quantité, joue un rôle très-important dans l'économie animale. On n'a point aſſez inſiſté en phyſiologie ſur ſa nature & ſur ſes propriétés, ſur la quantité & le poids de la *chair* muſculaire, comparée aux autres organes. Les caractères qui diſtinguent cette matière animale ſont, 1°. de ne ſe pas diſſoudre dans l'eau, 2°. de donner plus de gas azote par l'acide nitrique, que toutes les autres ſubſtances animales; 3°. de fournir, enſuite de l'acide oxalique & de l'acide malique; 4°. de ſe pourrir facilement, lorſqu'elle eſt humectée, & de donner beaucoup de carbonate ammoniacal à la diſtillation.

Ces propriétés indiquent qu'elle eſt formée par une ſubſtance graſſe, ou huileuſe combinée avec l'azote, de phoſphate de ſoude, ou du phoſphate calcaire, qu'on en ſépare par l'action de l'acide nitrique. J'ai conſigné le rôle que joue la matière fibreuſe dans l'économie animale, dans un mémoire particulier inſéré parmi ceux de la Société royale de Médecine.

C'eſt ſur cette connoiſſance générale de la nature de la *chair* muſculaire des animaux, que doit être fondé l'art de l'employer aux uſages médicinaux & celui de la préparer pour ces uſages. Mais pour donner une idée encore plus exacte de cette partie de l'analyſe animale, qui eſt immédiatement utile à la matière médicale, & pour faire juger, ſur-tout, des reſſources que préſente la chimie moderne à cet égard, nous croyons devoir inſérer ici les détails donnés il y a douze ans, par M. Thouvenel, ſur les principes de la *chair* des différens animaux, dans un mémoire qui a remporté en 1778, le prix de l'académie de Bordeaux.

« Les parties muſculeuſes, dit ce médecin, contiennent, outre le parenchyme & la partie colorante rouge, une matière muqueuſe, limphatique ou albumineuſe, concreſcible par la chaleur; une autre matière muqueuſe, inconcreſcible, qui s'y trouve en deux états; une matière graſſe ou adipeuſe, & enfin une matière ſaline. Ces ſubſtances, preſque toutes confondues dans les analyſes vulgaires, ſont en effet, très-difficiles à débrouiller.

« Je ne conſidère ici le parenchyme des muſcles, que comme une éponge charnue, abſtraction faite de ſon organiſation, ou de ſa texture ſymétrique, vaſculeuſe, cellulaire, &c., & de la diſtribution des divers ſucs dans les différentes parties conſtitutives de cette maſſe. Cette abſtraction eſt d'autant plus permiſe au chimiſte, qu'il lui eſt aiſé de prouver que l'éponge muſculeuſe & les ſucs qu'elle contient, ſont à peu de choſes près, eſſentiellement formés de la même matière.

« Ainſi je ſoumets, 1°. cette éponge à la preſſion, après l'avoir réduite en pulpe, & étendue d'eau diſtillée froide. J'obtiens une liqueur trouble, rougeâtre, qui, expoſée à un degré de chaleur inférieur à celui de l'ébullition, éprouve une abondante coagulation. Dans ce produit concret ſont entraînées & raſſemblées, comme dans un filtre, la partie rouge & la matière graiſſeuſe. La liqueur eſt claire, mais légérement jaune. Je la fais évaporer; il ſe forme bientôt de nouvelles concrétions dans le ſein de la liqueur, qui, malgré cela, conſerve ſa tranſparence, & acquiert une couleur jaune de plus en plus foncée. Cette coagulation continue juſqu'à ce que la liqueur ait été réduite à la conſiſtance ſyrupeuſe. Il ſe montre alors quelques concrétions ſalines. Pour favoriſer la criſtalliſation, j'ajoute de l'eau froide, & je filtre, afin de ſéparer la matière muqueuſe concrète; puis je fais évaporer, de nouveau, juſqu'à ce qu'il ſe forme une pellicule ſaline. La conſiſtance demi-gélatineuſe que prend la liqueur, dans un lieu froid, empêche une criſtalliſation ultérieure, & me la fait tenir à une chaleur douce, capable d'entretenir une certaine liquidité: mais je n'obtiens toujours que des concrétions ſalines informes, & très-barbouillées de matière jaune. Je pouſſe l'évaporation juſqu'à conſiſtance d'électuaire; mon réſidu a une couleur d'un rouge brun foncé, très-analogue à celle des extraits végétaux. Il attire puiſſamment l'humidité; une partie de la matière colorante, que j'appellerai par la ſuite *muqueuſe extractive*, ſe réduit en liqueur ſyrupeuſe, & laiſſe un *magma* muqueux-ſalin, moins coloré. Je décante la liqueur qui tient auſſi en diſſolution un peu de ſel.

« Ces différentes ſubſtances, dans ces deux états, étant à-peu-près également ſolubles dans l'eau, il a fallu recourir à un autre moyen, pour en obtenir la ſéparation. L'eſprit-de-vin enlève bien par la digeſtion, une portion de la matière muqueuſe-extractive, mais il diſſout, en même-temps, du ſel, qui, dans l'évaporation de cette teinture, ſe trouve enveloppé de la matière colorante. Le réſidu de ces digeſtions, répétées pluſieurs fois avec de nouvel eſprit-de-vin, contient encore de la matière muqueuſe peu colorée, avec la plus grande partie du ſel. Ne pouvans rien en tirer avec de

l'eſprit-de-vin très-reſtifié, & craignant de diſſoudre en même-temps, avec l'eau, la muroſité & le ſel, j'ai employé un mélange à parties égales, de ces deux menſtrues. Je ſuis parvenu à retirer, par ce moyen, la plus grande partie du ſel; mais toujours avec un peu de matière muqueuſe, qui cependant n'a pas empêché la criſtalliſation, que dans les dernières portions de la liqueur. Le premier ſel qui s'eſt criſtalliſé dans cette opération étoit en petite quantité, & n'étoit pas encore parfaitement pur; pour m'en procurer une plus grande quantité & plus commodément, je m'y ſuis pris d'une autre manière.

« 2°. Au lieu d'extraire par la preſſion le ſuc muqueux & ſalin, contenu dans la *chair* de veau, j'ai coupé cette dernière en tranches extrêmement déliées: je les ai jettées dans de l'eau bouillante, par petite quantité. J'ai eu l'attention de ne les y laiſſer qu'un inſtant, pour ne pas donner à l'eau le temps de diſſoudre une partie du tiſſu muqueux, mais ſeulement celui de coaguler la muroſité albumineuſe, & la partie colorante rouge, dans le tiſſu même de la viande. La même eau, toujours bouillante, m'a ſuffi pour épuiſer une grande quantité de veau, ou du moins pour en extraire la majeure partie du ſel, mais ſans pouvoir éviter d'obtenir auſſi une certaine portion de la muroſité extractive. La liqueur ainſi ſaturée & filtrée avoit une couleur légérement citrine. Soumiſe à l'évaporation, elle n'a fourni que très-peu de floccons de muroſité blanchâtre, que j'ai encore enlevée par le filtre; enſuite elle a donné une abondante criſtalliſation dans le ſein de la liqueur, ſous la forme d'un duvet léger, & à la ſurface, ſous forme de pellicule.

« Après avoir retiré ce ſel, déjà coloré, & jugeant, vu la conſiſtance quaſi ſirupeuſe de la liqueur, que je ne pourrois plus la conduire à criſtalliſer, je l'ai étendue avec le triple d'eſprit-de-vin. La liqueur eſt devenue laiteuſe, & a formé un dépôt conſidérable, dans lequel ſe trouvoient le ſel & la muroſité colorante; mais en tenant le mélange pendant quelque temps en digeſtion, la plus grande partie de cette dernière a été rediſſoute, & le ſel eſt reſté preſque à nud dans le dépôt. Je l'ai leſſivé avec de l'eau, qui ne s'eſt colorée que très-légérement. J'ai fait évaporer cette diſſolution lentement, & j'ai obtenu des criſtaux aſſez purs & aſſez réguliers, juſque vers le milieu de cette opération. Quant à la teinture ſpiritueuſe rougeâtre, chargée de la matière muqueuſe extractive, & d'une portion de ſel, j'ai tenté inutilement, comme dans le premier cas, de la faire criſtalliſer. Je n'ai pas mieux réuſſi, en traitant le réſidu de ſon évaporation avec de l'argile, ſelon la méthode par laquelle on purifie le tartre du vin. Il a fallu recourir à la combuſtion, dont je donnerai plus bas les produits.

« 3°. La chair épuiſée autant qu'elle peut l'être par une forte preſſion (1°.) & par une prompte ébullition, (2°.) a donné, par une décoction de ſix heures, un bouillon clair & tranſparent, comme de l'eau pure, lequel étoit fade & preſque inſipide. Il a fourni, par ſon évaporation, juſqu'à un certain dégré, & par le réfroidiſſement, une gelée aſſez abondante, peu colorée, ayant une très-légère ſaveur ſalée. Cependant, après l'avoir fait deſſécher au bain-marie, pour le réduire en colle, j'en ai encore retiré, en la faiſant digérer avec l'eſprit-de-vin, un peu de ſel & de matière muqueuſe colorée, ſemblables aux produits des expériences précédentes. Auſſi, cette colle expoſée à l'air en a attiré l'humidité, & il s'eſt fait une légère effervescence ſaline à ſa ſurface. Ces qualités la différencient des autres colles animales, uſitées dans les arts, de celles que l'on retire des peaux, des tendons, des ligamens, &c. Elle eſt, en outre, plus ſoluble dans l'eau, & ſa conſiſtance eſt moins forte & moins glutineuſe. C'eſt pourquoi, dans la fabrication de celles-là, on a ſoin de rejetter les parties muſculaires; cependant, je crois que ſi leur parenchyme étoit abſolument ſéparé de toute matière étrangère, la colle qu'on en retireroit ſeroit très-analogue à celles des autres parties molles. Celle des parties dures en diffère beaucoup, & ne paroît pas, de quelque manière qu'on s'y prenne, pouvoir jamais ſervir à cette fin, comme on l'avoit propoſé.

« Les procédés que je viens de décrire démontrent évidemment, dans la *chair* de veau, les principes que j'ai annoncés. Ils ſont à-peu-près les mêmes dans celle de bœuf. Le parenchyme & la muroſité albumineuſe dominent dans celle-ci, la partie gélatineuſe & aqueuſe dans celle-là. La matière muqueuſe, extractive, qui conſtitue ce qu'on appelle *le jus de ces viandes*, a une ſaveur plus développée, plus vive & plus piquante dans le bœuf que dans le veau. C'eſt elle qui donne l'odeur, le goût & la couleur aux décoctions de ces viandes. C'eſt en elle encore que réſide principalement le principe de leur acéſcence ſpontanée. Auſſi je la regarde comme la partie la moins animaliſée, ou celle qui retient le plus du caractère végétal dans les animaux herbivores. Elle offre pluſieurs points d'analogie avec les corps muqueux ſucrés des plantes: comme, par exemple, de s'altérer & de ſe colorer très-promptement par la chaleur, même lorſqu'elle eſt étendue d'eau; &, lorſqu'elle en eſt privée, de ſe liquéfier preſque ſans bourſouffiement; de faire ce qu'on appelle en terme de confiſeur, la *plume* & la *boulette*, à la manière du ſucre ſuffiſamment cuit; de prendre une odeur & une ſaveur de *caramel*, lorſque le feu commence à la décompoſer; ce qui la rend plus ſoluble dans l'eſprit-de-vin, & plus déliquéſcente à l'air; de donner, dans ſa décompoſition ultérieure à la cornue, un phlegme plus piquant & plus odorant, une plus grande quantité d'huile légère, & moins d'alcali volatil, une odeur empyreumatique, moins fétide; & enfin, un réſidu charbon-

neux,

neux, moins abondant & moins boursoufflé que les matières gélatineuses & albumineuses. Je reviendrai à l'examen des produits de cette dernière opération & à celui du sel natif ou essentiel des animaux herbivores, dont il vient d'être question, lorsque j'aurai rapporté les résultats des mêmes expériences faites sur les animaux usités en médecine. »

« 1°. La *chair* de bœuf contient environ les trois quarts de son poids d'eau & un seizième d'extrait sec; ce qui, déduction faite de cette eau, dont on ne doit tenir aucun compte, établit entre la matière extractive & l'éponge parenchymateuse, la proportion d'un à quatre; mais il faut remarquer que l'on ne retrouve ce compte que lorsqu'on épuise cette viande par des décoctions répétées; car dans la préparation ordinaire des bouillons, on n'obtient guères que la moitié de ce produit, parce que l'eau dissout une moins grande quantité de la matière muqueuse du parenchyme; en sorte qu'une livre de *chair* bouillie pendant quatre ou cinq heures dans douze onces d'eau, donne ordinairement cinq à six gros de résidu sec, c'est-à-dire, autant desséché qu'il est possible, à une chaleur douce & incapable de l'altérer. »

« 2°. La *chair* de veau est plus aqueuse & plus muqueuse que celle de bœuf. La plus grande quantité du résidu de sa décoction évaporée vient particulièrement de ce que son parenchyme est plus soluble dans l'eau. Les mêmes choses s'observent dans tous les jeunes animaux. Le poulet fournit plus d'extrait que le coq. Ils en donnent l'un & l'autre plus que le bœuf & le veau. Mais cela doit être attribué en partie à ce que l'on fait entrer les os des premiers dans ces décoctions; & l'on sait que ces substances laissent dissoudre par l'eau bouillante une plus grande quantité de matière muqueuse que les parties fibreuses. La corne de cerf en donne plus d'un quart de son poids: les os de bœuf un peu moins, parce qu'ils sont plus anciennement formés, plus compactes & plus chargés de terre osseuse. »

« 3°. La tortue de terre & celle d'eau douce qui lui est très-analogue, contiennent un peu plus de matière soluble dans l'eau que les *chairs* de bœuf & de veau; mais cela vient encore de ce qu'on fait entrer dans la préparation ordinaire des bouillons de tortues les parties osseuses, cartilagineuses & ligamenteuses hachées de cet animal, comme je m'en suis assuré en ne prenant que la *chair* seule. Une livre de tortue, avec toutes ses dépendances, épuisée par des décoctions répétées, fournit plus de dix gros de résidu. Les *chairs* pures ne donnent pas une once par livre; mais la décoction au bain-marie, pendant quatre heures, comme on le fait vulgairement, retire encore un moindre produit; en sorte qu'un bouillon fait avec huit onces de tortue, tout compris, dans vingt onces d'eau, m'a donné vingt-quatre onces de bouillon; le mare étant exprimé, & par l'évaporation, une demi once d'extrait sec. Ainsi les bouillons médicinaux ordinaires, qui sont tout au plus de moitié, (du moins à Paris & dans les pays où les tortues sont chères, & où chaque bouillon de quatre onces de matière coûte neuf à dix livres, & quelquefois douze,) ne contiennent que deux gros de résidu muqueux; tandis que ceux de veau, de poulet, de mouton, à la dose commune, qui est d'environ une livre de matière sur dix ou douze onces d'eau, contiennent au moins cinq à six gros de résidu. »

« 4°. Les escargots, séparés de leur coquille, au moyen de l'eau tiède, fournissent, par la décoction ordinaire au bain-marie, avec une égale quantité d'eau, environ deux gros d'extrait de moins par livre que la tortue; ce qui les met à-peu-près dans la proportion des autres viandes ci-dessus; c'est-à-dire, entre le bœuf & le veau, pour la quantité de matière soluble; quoique le résidu sec du bouillon d'escargots soit très ressemblant à celui de tortue; cependant ces deux décoctions diffèrent par le goût, la consistance & la couleur. La première est beaucoup plus désagréable que la seconde; mais cela n'empêche pas qu'on ne *mangonise* quelquefois les bouillons de tortue, ou qu'on ne cherche à les imiter, en mettant quelques escargots dans un bouillon de veau, ou bien en les broyant dans un mortier avec le bouillon tout fait. »

« 5°. Les grenouilles, les écrevisses & les vipères, préparées convenablement, c'est-à-dire, séparées de leurs enveloppes, de leurs intestins & de leurs extrémités, & ensuite grossièrement hachées, fournissent à-peu-près, lorsqu'on les épuise par des décoctions réitérées, la même quantité de matière extractive que les autres animaux; savoir, environ un seizième de leur poids. Mais cette proportion n'est plus la même dans la préparation ordinaire de leurs bouillons faits au bain-marie; car ces trois derniers ne donnent alors par livre que quatre gros ou quatre gros & demi de résidu. »

« La texture des poissons étant en général plus tendre & moins fibreuse que celle des animaux terrestres, les premiers devroient, ce semble, fournir, dans leur décoction, une plus grande quantité de matière soluble que les seconds. Cependant l'expérience prouve le contraire, du moins pour les poissons d'eau douce; car ceux de mer en donnent davantage. Mais je crois que cette différence vient principalement de l'état plus ou moins glaireux, & plus ou moins concrescible de la mucosité contenue dans tous les animaux aquatiques; ce qui fait que leur parenchyme est plus difficile à épuiser par les décoctions, & l'extrait de celles-ci plus difficile à dessécher, plus glutineux & plus collant; & enfin, cette colle desséchée, plus indissoluble dans l'eau. »

Telle est la manière dont M. Thouvenel a considéré la substance musculaire en général & la *chair*

des principaux animaux usités en médecine. Ce que nous en avons rapporté suffit pour faire voir qu'il a traité cet objet avec plus d'exactitude que tous les auteurs qui en avoient parlé avant lui; mais malgré son travail, on est encore bien loin d'avoir sur la nature & les principes de la *chair* des divers animaux, des connoissances positives, & telles qu'il seroit nécessaire d'en avoir pour éclairer convenablement la médecine sur les propriétés de la matière musculaire. Ici, comme dans beaucoup d'autres parties de la matière médicale, l'opinion arbitraire & les préjugés mêmes sont les seuls guides qui conduisent le médecin. On a attribué des qualités particulières à chaque *chair*, & ces qualités sont presque toujours imaginaires, ou fondées sur de véritables erreurs; c'est ainsi que d'après le sel volatil ou le carbonate ammoniacal que fournissent les vipères par la distillation, on a cru que leur *chair* étoit sudorifique & alexipharmaque; on l'a employée & on l'emploie encore dans les maladies causées par un prétendu virus qu'on compare à un poison & qu'on veut pousser hors du corps par la peau; c'est ainsi qu'on donne en France la torpue à très-petite dose, comme un médicament dépurant & qu'on croit très actif, tandis que l'usage abondant qu'en font quelques peuples, comme nourriture, prouve qu'elle n'est en effet qu'une simple matière nourrissante. On ne sait encore rien d'exact sur la différence réelle de la *chair* des animaux adultes & vieux, d'avec la *chair* des mêmes animaux jeunes, sur celle des quadrupèdes, comparée à la *chair* des oiseaux, & sur-tout des poissons, des quadrupèdes ovipares & des serpens. On manque de premières bases pour estimer toutes leurs propriétés respectives, & l'empyrisme seul, trop souvent aveugle, est à cet égard la règle de conduite des médecins. Heureusement que ces substances, considérées comme médicamenteuses, sont si peu actives, qu'il n'y a rien à craindre de leurs effets, & que la qualité nourrissante ou analeptique, plus ou moins forte des *chairs*, les rend souvent utiles en soutenant ou réparant les forces des malades.

(M. Fourcroy.)

CHAIRCUITIER, s. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'Hygiène en général.

Classe I. Hygiène publique, utile aux besoins de l'homme en société.

Ordre III, relatif au genre de vie.

Le *chaircuitier* est un marchand qui apprête & vend particulièrement la chair de porc, cuite ou non.

On sait qu'il s'est souvent commis bien des abus dans le débit de cette viande, qui est une des moins saines.

En effet, depuis long-temps on avoit créé trois sortes d'inspecteurs pour faire la police des *chaircuitiers*; 1°. les langueyeurs, ou personnes destinées à visiter la langue des porcs, où se manifeste ordinairement la ladrerie par de petites pustules blanches; 2°. les tueurs, qui s'assurent par l'examen des parties internes du corps de ces animaux, si elles sont toutes en bon état; 3°. les courtiers ou visiteurs de chairs, qui examinoient encore dans les chairs dépecées s'ils n'y remarquoient pas des signes d'une maladie qui a été si funeste aux juifs.

Les marchands éludent, le plus qu'ils peuvent, toutes les précautions de la police, à laquelle nous devons recommander la plus exacte surveillance sur ce point; car c'est une chose assez commune que le débit du porc mal-sain sur les étals. Les particuliers doivent donc se pourvoir eux-mêmes contre la fraude, en examinant cette marchandise, dont la mauvaise qualité se connoît presque sans peine à des grains semblables à ceux du millet répandus en abondance dans toute sa substance. *Voyez* Cochon.

(M. Macquart.)

CHAISE DE POSTE. (*Hygiène.*) *Voyez* Voiture. (M. Macquart.)

CHALASTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les remèdes chalastiques, *chalastica pharmaca*, sont les humectans & les émolliens, qui relâchent les parties trop tendues. *Voyez* Relachans, Emolliens. (M. Fourcroy.)

CHALAZES. (*Mat. méd.*)

Les *chalazes*, *chalazæ*, sont un double cordon muqueux, ou albumineux, qu'on trouve dans l'œuf, & que les cuisiniers nomment le glaire. Ce n'est point le germe, comme on le pense dans le monde; celui-ci est le point blanc fermé de cercles concentriques, qui se tient toujours à la partie la plus élevée de l'œuf, & qu'on apperçoit toujours lorsqu'on fait à la coquille d'un œuf un petit trou dans sa longueur. Les *chalazes*, *chalazæ*, sont une espèce de tégument qui traverse le jaune inégalement, & qui font que sa grosse portion gagnant toujours le bas, la plus petite qui porte le vrai germe, ou la cicatricule est toujours en haut; artifice aussi admirable que simple, qui fait que dans l'incubation, de quelque manière que l'œuf soit retourné par la poule, le jeune oiseau est toujours immédiatement exposé à la chaleur de sa mère. *Voyez* Œuf & Incubation dans les Dictionnaires d'ornithologie & d'anatomie.

Nous parlons des *chalazes* en matière médicale, parce qu'il y a eu parmi les médecins, & parce qu'il règne encore, parmi les gens du monde, une opinion erronée sur leurs propriétés, & un préjugé qu'il faut combattre. Quelques médecins ont attribué, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, aux *chalazes* de l'œuf de poule la propriété diaphorétique, sudorifique & fébrifuge, & on en prescrivoit quelques-unes pour remplir cette indication; on a reconnu, par l'expé-

rienee, que ces propriétés n'exiſtent point. Quelques perſonoes ont grand ſoin d'enlever des œufs frais, ou de ceux qu'on prépare pour les omelettes, les *chalazes* ſous le nom de glaires, en aſſurant qu'elles ſont du mal, & qu'elles ont une qualité nuiſible; il n'en eſt abſolumenr rien; ce qui doit porter à ôter cette ſubſtance, c'eſt que ſa viſcoſité & ſa fadeur répugnent à beaucoup de perſonnes. (M. Fourcroy.)

CHALAZIE, ſ. f. *Chalaza*, *chalazion*, *chalazoſis*. χάλαζα, χαλάζιον, χαλάζωσις, *grando*. *Voyez* Grêle des paupieres. (M. Chamseru)

CHALCITIS. (*Mat. med.*)

Chalcitis ou *Calcitis*. C'eſt le nom qu'on a donné au vitriol vert, ou ſulfate de fer natif, dans un état particulier. *Voyez* Fer & Sulfate de fer.

(M. Fourcroy.)

CHALCUS. (*Mat. med.*)

Le *Chalcus*, nommé auſſi Œreolus, étoit chez les anciens grecs, un petit poids, qui peſoit deux de nos grains. (M. Fourcroy.)

CHALEUR. (*Mat. med.*)

La *chaleur* eſt une ſenſation que tous les hommes éprouvent par l'action des corps combuſtibles enflammés, par le contact de ces corps, & qu'ils peuvent augmenter en eux, par un mouvement ou un exercice violent. Nous avons conſidéré à l'article Calorique, comment l'action de ce corps ſur nos organes y produit la ſenſation de *chaleur*; il n'eſt donc plus néceſſaire de rappeller ici cette théorie; nous dirons ſeulement que l'on éprouve une ſenſation de *chaleur*, lorſque des corps plus chauds que le nôtre ſont mis en contact avec lui; & par le tranſport ou le paſſage du calorique de ces corps dans le nôtre. Il s'agit de conſidérer dans cet article, l'action & le produit de cette ſenſation comme médicament. Les effets du calorique libre, paſſant dans nos organes & y produiſant la ſenſation de *chaleur*, varient beaucoup, ſuivant la rapidité plus ou moins grande de ce paſſage, & la denſité ou la quantité de ce fluide qui paſſe ainſi. Lorſque ces phénomènes ſont à leur comble, il y a deſtruction complette dans les matières animales vivantes, annoncée d'abord par une douleur très-vive & ſuivie par une inertie & une inactivité totale dans la partie ainſi touchée; c'eſt la brûlure qui va alors juſqu'a l'eſcarre; mais dans ce phénomène même, nommé brûlure, il y a beaucoup de degrés ſuivant l'intenſité de la chaleur qui la produit, depuis la rougeur, l'inflammation légère, juſqu'à l'état charboné & la deſtruction complette de la partie touchée; ce dernier effet, que l'on produit quelquefois par le contact du fer rouge, par l'action du coton, &c., a été traité à l'article Cautere actuel. Nous ne devons parler ici que de l'action d'une chaleur moins forte, & qui ne va pas juſqu'à la cautériſation. Cette ſenſation, pouſſée ſeulement juſqu'à la cuiſſon, par le voiſinage de bois ou de charbon enflammés, par l'approche de plaques de fer rougies au feu, par le contact de vaſes contenant de l'eau échauffée à cinquante ou ſoixante degrés, peut produire des effets médicamenteux, très-remarquables & peut-être trop peu employés. Il n'eſt pas queſtion ici de l'inſolation dont il ſera parlé à ſon article particulier, voyez *Inſolation*. Pour eſtimer cette action utile de la *chaleur* ſeule, remarquons que ce corps dilate les fibres, excite leurs mouvemens, appelle les humeurs, dans la région ſur laquelle il agit, augmente l'énergie vitale, & produit même tous les ſymptômes de l'inflammation. On voit, d'après cela, que la ſenſation de *chaleur*, pouſſée juſqu'à ce point, & long temps ſoutenue, peut & doit ranimer les organes engourdies, dilater les fluides, les rédnire même en vapeur, exciter une fonte dans la plupart des liquides animaux, faire naître une tranſpiration abondante, corriger la nature des humeurs âcres ou épaiſſies; ces premiers effets conduiſent à la guériſon d'un aſſez grand nombre de maladies, & ſur-tout du rhumatiſme, de la ſciatique, de la paralyſie, des engorgemens ſéreux, des empâtemens, des foibleſſes muſculaires, des vieux ulcères, des congeſtions, qui ſont la ſuite des coups, des piqûres, des contuſions. Auſſi les obſervateurs ont-ils réuni dans leurs ouvrages un grand nombre de faits, qui prouvent l'utilité de cette *chaleur*, appliquée, comme nous venons de le dire, dans toutes les affections déſignées. Il faut encore diſtinguer les effets de la *chaleur* ſèche de ceux de la *chaleur* humide; il n'eſt queſtion que de la première ici; ce qui concerne la *chaleur* humide ſe trouvera expoſé dans les art Emolliens, Relachans, Bains de vapeurs, Fomentations, &c. Ce que nous diſons ici, ſuffit pour faire concevoir à combien de cas on peut appliquer les propriétés médicamenteuſes de la *chaleur*, quelles reſſources elle offre au médecin, & ce qu'on peut eſpérer de ſon adminiſtration bien entendue. *Voyez* les mots Calorique, Caustique, Cautère actuel, Feu, Insolation, Lumière, &c. (M. Fourcroy.)

CHALIBÉ. (*Mat. med.*)

L'acier étant nommé *Chalybs* en latin, on a ſouvent appellé *Chalibées*, les préparations chimiques que l'on faiſoit avec l'acier, parce qu'on croyoit que celui-ci étoit le fer le plus pur; de-là, les noms de *tartre chalibé*, de vin *chalibé*, &c. Mais il eſt reconnu aujourd'hui que l'acier n'eſt point du fer pur, qu'il contient une plus ou moins grande quantité de charbon, qui en fait un des élémens, & que pour préparer les médicamens, on doit employer le fer doux. *Voyez* Fer.

(M. Fourcroy.)

CHALIER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de la haute Auvergne, à deux lieues de Saint-Flour, où ſe trouve une fontaine minérale, qui nous eſt peu connue.

(M. Macquart.)

CHALIGNY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village ſitué ſur la rive droite de la Moxelle, dans le baillage de Nancy, à une demie lieue de Pont-Saint-Vincent, & de l'abbaye de Clairlieu, à une & demie ſud-oueſt de Nancy. M. Buchoz croit qu'il exiſte une ſource minérale dans ce lieu, d'après les manuſcrits de Gormand; mais M. Jadelot n'eſt point de cet avis.

(M. Macquart.)

CHAMBRETTE. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de Champagne, à trois lieues ſud-eſt de Langres, où l'on prétend qu'il ſe trouve des ſources minérales, ſur leſquelles il nous manque des renſeignemens. (M. Macquart.)

CHAMÆACTE. (*Mat. méd.*)

Le *chamæacte* eſt dans quelques auteurs anciens de matière médicale, le petit ſureau, ou l'hyebie. *Voyez* Hyeble. (M. Fourcroy.)

CHAMÆBATUS. (*Mat. med.*)

Le *Chamebatus*, ou *Rubus humilis*, eſt la ronce ſans épines, *rubus idæus levis* de G. Bauhin, & de Tournefort. *Voyez* Ronce. (M. Fourcroy.)

CHAMÆCEDRUS. (*Mat. méd.*)

D'après la même étymologie que les mots précédens, l'aurône eſt nommé ainſi dans quelques auteurs de matière médicale. *Voyez* Aurone.

(M. Fourcroy.)

CHAMÆCERASUS. (*Mat. med.*)

Le nom de *Chamæcerafus*, ou faux cerifier, a été donné à deux végétaux différens; l'un eſt le Mahaleb, eſpèce de prunier de *Linnéus*, *prunus mahaleb*; l'autre le Chevrefeuille, *Periclymenum*. *Voyez* ces deux mots. (M. Fourcroy.)

CHAMÆCISSUS. (*Mat. med.*)

Surnom du Lierre terreſtre, dans pluſieurs auteurs. (M. Fourcroy.)

CHAMÆDRYS. (*Matière médicale.*)

Teucrium Chamædrys *fol. cuneiformi-ovatis inciſis crenatis petiolatis, flor. ternis, caulibus procumbentibus ſubpiloſis.* (Linn.)

Chamædrys major (*minorque*) *repens.* (C. B. P. 248.)

Germandrée, petit chêne, chênette.

On n'emploie en médecine que les feuilles de cette plante qui ſont amères & légèrement aromatiques. Les propriétés qu'on leur attribue ſont d'atténuer & de diviſer les humeurs viſqueuſes & tenaces, de rendre du ton aux parties ſolides, & d'exciter fortement le cours des urines & les ſueurs. En conſéquence, on en fait uſage dans les cas d'obſtruction des viſcères, de jauniſſe, de gonflement de la rate, de ſuppreſſion de règles, de fièvres rebelles, d'hydropiſie commençante, de ſcorbut & de rhumatiſme. Matthiole recommande encore les feuilles du *chamædrys* comme anti-peſtilentielles, vermifuges, & propres à diſſiper les catarres qui attaquent les parties ſupérieures.

Véſale rapporte que les médecins de Charles V conſeillèrent à cet empereur, pour le ſoulager de ſa goutte, l'uſage habituel de la décoction des feuilles du *chamædrys*, faite ſoit dans du vin, ſoit dans de l'eau diſtillée. Le *chamædrys* entre dans la compoſition connue ſous le nom de *poudre du duc de Portland*, qui eſt preſque la même choſe que le *diacentaureon* de Cœlius Aurélianus, & l'*antidote des deux centaurées*, décrit par Aétius. On l'a auſſi employé dans le traitement des écroüelles.

Nous penſons que cette plante, qui eſt amère & aromatique, a pu avoir contribué à la guériſon de toutes les infirmités humaines pour leſquelles il étoit néceſſaire d'augmenter l'énergie des organes, & que de-là ſont venus les éloges qu'on lui a prodigués en tant d'occaſions. Toute autre plante, douée des mêmes propriétés générales, auroit ſans doute opéré les mêmes effets.

Les ſommités du *chamædrys* ſe donnent en infuſion, comme du thé, à la doſe d'une ou de deux pincées. La doſe de ſes feuilles, réduites en poudre, eſt d'un gros. On diminue cette doſe, lorſqu'on les aſſocie pour l'uſage avec d'autres plantes analogues, telles que le chamæpitis, (ou ivette) la petite centaurée, &c.

Le *chamædrys* entre dans la confection de pluſieurs préparations officinales. (M. Mahon.)

CHAMÆLEON BLANC. (*Mat. med.*)

C'eſt une eſpèce de carline gommeuſe, appellée auſſi *Chardonnerette* & *Ixine*, qui eſt quelquefois nommé ainſi. (M. Fourcroy.)

CHAMÆLEUCE. (*Mat. med.*)

Le Tuſſilage eſt nommé ainſi dans quelques auteurs de matière médicale, parce qu'il touche la terre, & que ſes feuilles ſortant immédiatement de la racine, ſont blanches & cotonneuſes. *Voyez* Tusselage. (M. Fourcroy.)

Digitized by Google

CHAMÆPITYS. (*Matière médicale.*)

Il y a deux eſpèces de *chamæpitys*, ou *ivette*, que l'on emploie indifféremment l'une pour l'autre: la première eſt le

Chamæpitys lutea vulgaris, ſeu folio trifido. (C. B. P. 249. Inſt. rei herb. 208.)

Teucrium Chamæpitys *foliis trifidis linearibus integerrimis, floribus ſeſſilibus lateralibus ſolitariis, caule diffuſo.* Linn.

Cette plante eſt très-commune dans les environs de Paris, où elle vient ſans culture. Elle a une odeur aſſez reſſemblante à celle de la poix-réſine. On fait uſage de toutes ſes parties.

La ſeconde eſpèce eſt le

Chamæpitys moſchata, foliis ſerratis. (C. B. P. 249.)

Teucrium Iva *fol. tricuſpidatis linearibus, floribus ſeſſilibus lateralibus ſolitariis.* Linn.

L'ivette muſquée eſt très-velue, d'une ſaveur amère, d'une odeur de réſine forte, déſagréable, qui approche quelquefois de celle du muſc, ſur-tout dans la ſaiſon de l'été & dans les climats chauds. Elle croît ſpontanément dans les parties méridionales de la France.

On a rangé les deux eſpèces de *chamæpitys* parmi les plantes réputées apéritives, vulnéraires, céphaliques & propres à toutes les affections nerveuſes. On fait uſage des feuilles & des fleurs, ſoit en infuſion, ſoit en décoction, ſoit enfin réduites en poudre. Dans les affections catarrales, dans les douleurs de rhumatiſme, ſur-tout celles qui attaquent l'articulation ſupérieure du fémur, dans les tremblemens de membres & dans la paralyſie, un gros de poudre de *chamæpitys*, ſeule ou unie à celle de chamædrys, fortement infuſée dans du vin ou dans le petit lait, pris tous les matins, a été d'un très-bon effet. On a auſſi recommandé la même poudre dans du lait de vache pour les ulcérations de la veſſie.

Le *chamæpitys* en poudre fait partie de la poudre anti-goutteuſe du duc de Portland, & elle entre dans la compoſition de pluſieurs ſyrops, électuaires & onguens officinaux.

En un mot, elle a les propriétés générales de toutes les ſubſtances amères, aromatiques, & par conſéquent toniques. (M. Mahon.)

CHAMBERLAYNE (Pierre) naquit en Angleterre vers la fin du XVI ſiècle. Il étudia la medecine dans ſa patrie, mais il alla prendre le titre de docteur à Padoue, d'où il vint ſe faire incorporer à Oxford le 26 juin 1620. On a de lui quelques ouvrages en anglois; une apologie des bains artificiels, & un traité qu'il publia en 1649, ſous un titre qui peut ſe rendre par celui d'*Avocat des pauvres*, ou de *Samaritain anglois.*

On trouve un autre médecin, nommé *Thomas* Chamberlayne, qui pratiqua à Londres, où il mourut en 1666. On ne ſait s'il eſt fils du précédent, ou ſimplement de ſa famille.

Hugues Chamberlayn, habile accoucheur du XVII ſiècle, exerça ſa profeſſion à Londres avec beaucoup de réputation. Il la dut, en particulier, à un *forceps* de ſon invention. On a de lui une traduction angloiſe des Œuvres de *Mauriceau*. Londres, 1683, 1716, 1727, *in*-8.

Il a publié un traité de ſa compoſition, qui eſt intitulé:

Practice of midwifery. Londres, 1665, *in*-8.

Il y donne le manuel des accouchemens.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHAMBON (Joſeph)

Naquit à Grignan en 1647. Eloy prétend qu'il prit ſes dégrés à Aix; mais le regiſtre de la faculté conſtate qu'il fut reçu docteur à Avignon le 7 ſeptembre 1678.

Il voulut s'établir à Marſeille, mais un différend l'obligea de paſſer en Italie, de-là il fut en Allemagne, puis en Pologne où il devint médecin du roi Jean Sobieski. Il quitta ce prince pendant le ſiège de Vienne, fut en Hollande, revint enſuite en France & fut admis à Paris au baccalauréat à la faveur d'un jubilé au mois d'avril 1695. Il ſe préſenta le 23 août 1696 avec Antoine Serin pour être admis à la licence; après quelques difficultés & ſur l'avis de Fagon, premier médecin, ils furent admis le 3 ſeptembre ſuivant, à condition qu'ils s'obligeroient par écrit à ne rien faire dans la ſuite qui fût indigne d'un médecin de la faculté ſous peine d'être ſur le champ rayés du tableau. Chambon n'alla pas plus loin dans la faculté. Il paroit qu'il acquit de la réputation, car Eloy parle de ſon équipage, de la délicateſſe de ſa table.

Choiſi, quelques années après ſa réception, par D'argenſon lieutenant de police pour ſoigner un ſeigneur napolitain détenu à la baſtille, Chambon ne tarda pas à pénétrer le ſujet de ſa détention, il fit un mémoire pour lui procurer ſa liberté, & le fit préſenter au roi. Le duc de Savoie & la ducheſſe de Bourgogne y étoient compromis, le mémoire leur fut communiqué par Mad. de Maintenon, & Chambon fut auſſi-tôt renfermé à la baſtille où il demeura deux ans. Lorſqu'il en ſortit, il avoit perdu la confiance publique & fut forcé de ſe retirer en Pro-

Digitized by Google

venece où le comte de Grignan le fit nommer médecin des galères de Marſeille, mais le chagrin de n'avoir pû guérir la comteſſe de Grignan, qui mourut de la petite vérole entre ſes mains lui fit abandonner ſa place & Marſeille; il retourna auprès d'un de ſes frères doyen du chapitre de Grignan. Il vivoit encore en 1732 agé de 85 ans.

Ouvrages de Joſeph Chambon.

Principes de phyſique rapportés à la médecine pratique. *Paris*, 1711, *in*-12.

Traité des métaux & des minéraux & des remédes qu'on en peut tirer. *Paris*, 1714, *in*-12.

Suite des principes de phyſique rapportés à la médecine. *Paris*, 1714, *in*-12.

Suite des principes de phyſique rapportés à la médecine pratique, dédiée au duc de Vendôme grand prieur de France. *Paris*, 1716, *in*-12, chez Claude Joubert. (M. Annry).

CHAMBON. (*eaux minérales.*)

C'eſt un lieu près du village de Violle-ſur la Molle, en baſſe Auvergne. On y trouve une ſource d'eau minérale froide, peu connue, qu'on dit ferrugineuſe, & chargée d'un ſel analogue à celui d'epſom.

(M. Macquart)

CHAMBRE, (Marin CUREAU DE LA) médecin ordinaire du roi Louis XIII, étoit du Mans. Il fut reçu de l'académie françoiſe en 1635, & de l'académie des ſciences en 1666; places qu'il mérita, au moment de l'établiſſement de ces deux compagnies, par l'étendue de ſes connoiſſances dans les belles-lettres, la philoſophie & la médecine.

Les ouvrages que nous avons de lui, ſont:

Nouvelles penſées ſur la cauſe de la lumiere, & le débordement du Nil. Paris, 1634, *in*-4.

Traité de la connoiſſance des animaux. Paris, 1648, 1662, *in*-4

Specimen nova methodi pro explanandis Hippocrate & Ariſtotele. Pariſiis, 1655, *in*-4. 1668, *in*-12.

Nouvelles conjectures ſur la digeſtion. Paris, 1636, *in*-4.

Les caractères des paſſions. Paris, 1640, 1662, *in*-4. Amſterdam, 1658, *in*-8. En Allemand, Francfort, 1672.

Nouvelles obſervations ſur l'Iris. Paris, 1662, *in*-4.

Recueil des épitres, lettres & préfaces. Paris, 1664, *in*-12.

L'art de connoître les hommes. Paris, *in*-4, en trois parties qui ont paru en 1659, 1664, 1666.

Le ſyſtême de l'ame. Paris, 1664, *in*-4, 1665, *in*-12.

Cette diverſité de talens le mit en grande conſidération; elle lui procura l'eſtime du chancelier Séguier & du cardinal de Richelieu.

Ce médecin mourut à Paris le 29 novembre 1669, à l'âge de 75 ans. Il laiſſa deux fils qui lui reſſemblèrent du côté de la ſcience & ſuccédèrent à ſa réputation. L'aîné, *françois*, qui naquit auſſi au Mans, fut docteur dans la faculté de Paris en 1656, & devint premier médecin de la reine. Le ſecond *Pierre*, étudia la médecine pendant quelque tems; mais ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, il fut pourvu de la cure de ſaint Barthélemi. Son mérite littéraire lui ouvrit l'entrée de l'académie Françoiſe en 1670, & il brilla dans cette compagnie pendant vingt-trois ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſa mort arrivée en 1693.

Suivant Germain Brice, dans ſa deſcription de Paris, on remarque ſur un pilier de la nef de l'égliſe de ſaint Euſtache un grand bas relief de marbre blanc ſur un fond noir, qui eſt l'épitaphe de *Marin Cureau de la chambre.* On le voit repréſenté dans un médaillon que l'immortalité tient entre ſes mains.

Avec cette inſcription:

MARINUS DE LA CHAMBRE.

Archiater, obiit 1669, *ætatis* 75.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

CHAMBRE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général, ou de l'uſage des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles d'hygiène pour les hommes conſidérés en ſociété.

Ordre III. Règles relatives aux habitations communes.

Une *chambre* eſt une partie très-intérieure des appartemens qui eſt deſtinée au repos, & dans laquelle ſe placent ordinairement les lits qui doivent ſervir au ſommeil & à la réparation des forces.

Les *chambres* doivent en général avoir au moins huit à dix pieds d'élévation ſur douze à quinze pieds de largeur, pour que l'air atmoſphérique y circule librement & en aſſez grande quantité pour que ſon renouvellement fourniſſe quelquefois à la combuſ-

Digitized by Google

tion, & le plus ſouvent au méchaniſme de la reſpiration, tout l'oxigène qui eſt néceſſaire à la liberté & aux avantages de cette fonction. Il faut avoir ſoin d'ouvrir tous les jours ſa chambre, dès qu'on eſt levé, pour noyer, dans une grande maſſe d'air, la mophette qui eſt un des réſidus de la reſpiration, & qui, petit à petit, rend très-mal-ſain l'air dans lequel il faut exiſter.

Il eſt important de boiſer & de parqueter ou planchéyer les pièces ou *chambres* où l'on couche. Ce ſont les meilleurs moyens de s'oppoſer à toute eſpèce d'humidité qui pourroit y pénétrer, ſoit de la part des murs, ſoit de la part du ſol, ſi l'on habite les rez-de-chauſſées.

Une partie du peuple des villes, & les payſans habitent le plus ſouvent des *chambres* petites, baſſes, mal aërées, parce qu'on y fait ordinairement pour fenêtres des lucarnes qui permettent à peine au jour & à l'air d'y pénétrer; ſouvent elles ne ſont pas planchéyées; ſouvent pluſieurs animaux les habitent en commun, & partagent ces demeures avec les maîtres & toute la famille. Souvent il y a des perſonnes malades qui reſtent avec celles qui ſont ſaines; plus ſouvent encore la mal-propreté, naturelle au bas-peuple, les ſaletés que ſont les enfans, & les proviſions de bouche qu'on conſerve, & qui ſouvent ont une odeur forte ou gâtée; ſouvent, malgré l'humidité des habits mouillés par la pluie, ils ont la mauvaiſe habitude de ne pas même ouvrir les lucarnes pour les ſécher: toutes ces raiſons accumulent une malfaiſante humidité & de mauvaiſes odeurs. Ces moyens ſuffiſent pour que le peuple ſédentaire des villes, & une partie des habitans de la campagne, ſoient ſujets aux maladies de peau, au ſcorbut, aux rhumatiſmes. Comme les payſans ſont occupés de forts travaux & vivent ſobrement, ils échappent ſouvent à des dangers qui accablent leurs femmes & leurs enfans. On ne peut donc trop engager les perſonnes qui ſeront chargées dans les campagnes de veiller à la ſalubrité publique, de faire recommander, s'il le faut, aux prônes des curés, à certains jours de l'année, une fois, par exemple, à chaque ſaiſon de l'année, les préceptes de ſanté qu'il eſt important que le peuple mette en uſage, relativement aux circonſtances dans leſquelles il peut ſe trouver. Il ſaura en général que les *chambres*, mêmes les plus petites, doivent avoir de la hauteur; que les croiſées, ſur-tout, en doivent être bien larges, ouvertes chaque jour de l'année. Ces ſoins importans ſauveront une foule de malheureux qui ne peuvent prévoir tous les dangers auxquels ils ſont expoſés. Ils empêcheront beaucoup de maladies épidémiques, ou en diminueront les malignes influences. Le même eſprit public d'humanité qui cherche à diminuer la ſurcharge du peuple à tant d'égards, doit veiller encore à maintenir ſa ſanté & à le préſerver des dangers qu'il n'eſt pas en état de prévoir; il faut lui apprendre à conſtruire ſes foyers, à faire ſon feu, à reſpirer un air pur, à employer les alimens qui ſont à ſa portée. Un petit code domeſtique, rural & moral lui ſeroit enſeigné avec bien plus d'avantage qu'une foule d'objets métaphyſiques qui ſurpaſſent toujours de beaucoup l'intelligence, puiſqu'ils ne ſont pas même ſort clairs à ceux qui ſont leurs inſtituteurs. *Voyez* HABITATION. (M. MACQUART.)

CHAMEAU. (*Mat. méd.*)

Le *chameau* eſt un quadrupède connu de tout le monde par ſa forme très remarquable & par les boſſes qu'il porte ſur le dos. Il ne doit pas être queſtion ici de ſa deſcription & de l'hiſtoire de ſes habitudes, de ſes mœurs, &c. Cet objet regarde uniquement l'hiſtoire naturelle; nous n'avons même que quelques mots à dire ſur les propriétés médicinales ou analogues à l'uſage médicinal des parties du *chameau*. L'urine de cet animal a été compté au nombre des remèdes fondans, apéritifs, déſobſtruans, inciſifs; à l'extérieur, elle a, dit-on, encore la propriété de diſſoudre les tumeurs, de détruire les engorgemens, de corroborer les parties affoiblies, &c. Il paroît qu'on en fait quelque uſage analogue en Egypte, dans le Caire, en Arabie, en Perſe. C'eſt de l'urine & de la fiente du *chameau* qu'on tire le ſel ammoniac ou muriate ammoniacal; les propriétés attribuées à ces deux excrémens ont donc un degré de certitude, d'après la préſence de ce ſel. Il eſt vrai que pluſieurs chimiſtes penſent que le muriate ammoniacal n'eſt pas tout formé dans cette matière animale; & que c'eſt l'action du feu qui le développe. *Voyez* MURIATE AMMONIACAL. (M. FOURCROY.)

CHAMOIS. (*Mat. méd.*)

Le *chamois*, habitant des hautes montagnes & des zônes froides de ces hauteurs, eſt un des animaux les plus légers, les plus rapides à la courſe, & qui ſurpaſſent la chèvre avec laquelle il a d'ailleurs beaucoup d'analogie dans ſa forme & dans ſon organiſation, par ſon agilité & ſa facilité à grimper les rochers les plus eſcarpés, à franchir les précipices, à eſcalader les rocs les plus perpendiculaires. Il ſe plaît dans les lieux les plus ſauvages, dans les bois les plus inacceſſibles; il fuit la chaleur, & ſe retire, dans les belles ſaiſons, au fond des forêts les plus ſombres, ou dans les antres les plus profonds, & que les rayons du ſoleil n'éclairent jamais. Il a fallu l'ardeur infatigable & le caractère dominant de l'homme pour l'aller chercher dans ces retraites écartées, & dont l'accès paroît au-deſſus de tout effort. Le chaſſeur de *chamois* parcourt les parties les plus arides & les plus retirées des alpes, pour tuer quelques-uns de ces animaux. Il eſt ſouvent la victime de cette pénible chaſſe, à laquelle il eſt cependant tellement attaché, qu'on lui propoſeroit en vain d'autre travail, malgré le danger, toujours imminent qui le menace. C'eſt pour ſe procurer la peau de ce quadrupède qui ſert à tant d'uſages, & ſur tout comme vêtement, & les cornes qu'on emploie, ſoit pour

otner des cannes, ſoit comme dans l'ancien art vétérinaire, pour ouvrir les veines des chevaux. Il a bien fallu auſſi que la médecine trouvât dans les parties du *chamois* quelques matériaux utiles pour la guériſon des maladies. On a fait autant de cas du ſang de *chamois* que de celui de bouquetin, avec lequel le premier a pluſieurs analogies de ſtructure. L'uſage de ce ſang a été fort eſtimé pour le traitement des pleuréſies & des fluxions de poitrine; mais nn eonçoit bien aujourd'hui, d'après les lumières que la ſaine phyſique répand ſur la médecine, que c'eſt par un préjugé aveugle & par des obſervations mal faites que l'on a adopté ces opinions; auſſi ne parle-t-on pas plus du ſang de *chamois* que de celui du bouqneti» dans tous les pays éclairés de l'Europe. (M. Fourcroy.)

CHAMPACAM. (*Mat. med.*)

Van Rhéede, dans ſon *Hortus malabaricus*, écrit *ſchampakam*. C'eſt le *michelia* champaca, *fol. lanceolatis* de L. Cet arbre qui eroit au Malabar, s'élève à une très-grande hauteur; il ne eommence à fleurir que très-tard, e'eſt-à-dire, lorſqu'il eſt déjà vieux; mais il porte deux fois l'an.

Toutes ſes parties oot une ſaveur amère, âcre, aſtringente, & une odeur légèrement aromatique. Ses fleurs, ſur-tout, répandant une odeur ſuave, comparable à celle du lys, mais beaueoup plus forte.

L'écorce de ſa tacine ſe pile & ſe réduit avee le lait épaiſſi, en forme de pâte ou d'emplâtre qu'oo applique ſur les tumeurs que l'on veut faire obſéder. Cette même écotee ſe donue en poudre dans l'eau chaude pour rappeller les menſtrues aux femmes & pour faciliter les accouchemens: mais alors il faut eo prendre une plus grande quantité. Les malabares foot ſur-tout un grand uſage de ſes fleurs: ils en tirent par la diſtillation une eau très-cordiale. L'huile dans laquelle on les a pilées & miſes en décoction, ou bien où on les a laiſſées infuſer pendant quarante jours au ſoleil, ſert à frotter la tête pour la migraine, les yeux & les parties attaquées de la goutte.

(*Anc. Enc.*) (M. Mahon.)

CHAMPE. (*Mat. méd.*)

C'eſt uoe eſpèce de champacam dont les fleurs s'emploient eo infuſinn pour favoriſer l'écoulement gonorrhoïque. (M. Mahon.)

CHAMPIER, dit CAMPEGIUS, (Symphorien) né eo 1472 à S. Saphorine-le-Château, dans le Lyonnnis, ainſi qu'il l'aſſure lui-méme daus uo de ſes ouvrages, ſe fit aggréger à l'Univerſité de Pavie le 9 Octobre 1515. Il fut échevin de la ville de Lyon en 1520 & 1533, & profita de tout le crédit qu'il avoit pnur y établir le collège de médecine qui s'eſt ſoutenu juſqu'aujourd'hui avee eélébrité. *Champier* prit le titre de *comes archiatrorum*, parce qu'il avoit été attaché, en qualité de médecin, aux rois Charles VIII & Louis XII; mais *Scaliger* le père le lui a diſputé; il s'eſt même fortement réerié contre lui au ſujet de eette qualification. *Scaliger* avoit raiſoo: pour prendre ce titre, il eût fallu que *Champier* eût été premier médecin de ces rois, & il ne le fut jamais (1). *Haller* dit que ee médecin ſe fit appeller *Campegius*, par alluſion au cardinal Lautent Campegio.

Champier quitta Lyoo, ſous le règne de François I, pour ſe rendre à Nancy, où il fut médecin du due Antoine de Lorraine q'il ſuivit en Italie; mais il revint enſuite dans ſa patrie & il y mourut en 1535.

Il laiſſa nn fils, *Claude Champier*, ſieur de la Faverge, de Corcelles & de la Baſtie, qui a enmpoſé un volume des ſingularités des Gaules, dont il y a des éditions de Paris & de Lyon.

Symphorien *Champier* a écrit ſur toutes ſnrtes de matières, mais ſpécialement ſur la philoſophie & la médeeine.

Voici les titres de ſes ouvrages:

Phyſici in Phyſicem Janua. Lugduni, 1498, *in*-4.

De claris Medicina Scriptoribus. Ibidem, 1506, 1511, *in*-8.

Liber de quadrupliei vitâ. Ibidem, 1507, *in-folio.*

De tripliei Medieina. Ibidem, 1508, *in*-8.

Vocabulorum Medicinalium & terminorum difficilium explanatio. Ibidem, 1508, *in*-8.

Roſa Gallica, cui accedit Margarita pretioſa de Medrei atque agri officiò. Naneeii, 1512, *in*-12.

---

(1) Je ne ſais ſi du temps de *Champier* on expédioie aux médecins du roi des patentes en latin. Si cela étnit, il ſeroit très-poſſible qu'on les eût qualifiés *archiatri*, d'après l'idée qu'on s'eſt fnrmée que le mot latin, ou plutôt grec, *archiater*, exprime le médecin d'un rni; tandis qu'il ſignifioit évidemment médecin ſtipendié par le tréinr de la ville, ou par le magiſtrat. Ce fut ſeulement vers le troiſième ſiècle que dans les villes grecques nn déſigna les medecins ſtipendies par ee mot. Cet uſage s'intioduiſit du temps de Conſtantin, a Rome d'abord, puis dans la ville, a laquelle il donna ſon nom, & enſuite dans pluſieurs autres; mais ce ne fut que du tems de Caſſiodore qu'on erèa un chef, ou un préſident des archiatres, lequel fut deſigné ſous ce mot *comes archiatrorum*. Il avoit inſpeétinn ſur les autres archiatres; mais le premier médecin des rnis n'a jamais exercé aucune autorité ſur ſes confrères; ainſi le titre de *comes archiatrorum* n'a jamais pu lui eonvenir réellement. Cnmme le mot *comes*, ſnus les empereurs du bas empire, étnit un titre d'hnnneur, qu'nn a rendu en françois par celui de *comte*, & que *Champier*, tout vain qu'il étnit, n'aurnit oſé prendre: il ſe le donna dans une langue morte. C'eſt ainſi que dans une épître dedicatnire en latin, Marc Miron, premier médeeio du roi, eſt appellé, par flatterie, *comes archiatrorum*.

(M. Goulin.)

Valentia

Valentiæ in Delphinatu, 1514, 1518, *in*-8. *Pariſiis*, 1514, *in*-8.

Medicinale bellum inter Galenum & Ariſtotelem. Lugduni, 1516, *in*-8.

Speculum, ſive, Epitome Galeni. Ibidem, 1516, 1517, *in*-8.

Paradoxa in Artem parvam Galeni. Lugduni, 1516, *in* 8.

Epitome Commentariorum Galeni in Libros Hippocratis Coi. Ibidem, 1516, *in* 8.

Categoriæ Medicinales in Libros demonſtrationum Galeni. Ibidem, 1516, *in*-8.

Cribratio, Lima & Annotamenta in Galeni, Avicennæ & Conciliatoris Opera. Ibidem, 1516, *in*-8. *Venetiis*, 1565, *in-folio*, avec les ouvrages de *Galien*, d'*Avicenne* & de *Pierre de Apono*.

Symphonia Platonis cum Ariſtotele, Galeni cum Hippocrate, Hippocratica Philoſophia ejuſdem. Pariſiis, 1516, *in*-8.

Practica nova in Medicina, de omnibus morborum generibus. Lugduni, 1517, *in*-4. *Venetiis*, 1522, *in-folio. Baſileæ*, 1547, *in*-4.

Il y donne l'hiſtoire & la cure des maladies, ſuivant les principes des grecs, des latins, des arabes & des médecins de ſon ſiècle.

Vita Arnoldi de Villanova. Lugduni, 1520, *in-folio*, avec les ouvrages du même *Arnauld*.

Vita Meſuæ. Ibidem, 1523, *in-folio*, à la tête des Œuvres de ce médecin.

Symphonia Galeni ad Hippocratem, Celſi ad Avicennam, &c. Ibidem, 1528, 1531, *in*-8.

De corporum, animorumque morbis & eorumdem remediis. Ibidem, 1528, *in*-8.

Caſtigationes, ſeu, emendationes pharmacopolarum ac arabum medicorum. Lugduni, 1532, *in*-8.

On trouve un ouvrage ſous le n°. 7264 du catalogue de *Falconet*, par le titre duquel il paroît que *Champier* ne s'eſt pas borné à cenſurer les apothicaires & les médecins arabes, mais qu'il a étendu ſa critique plus loin. Cet ouvrage, qui fut imprimé à Lyon, chez Mareſchal, en caractères gothiques, eſt intitulé : *Le Myrouel des apothiquaires & pharmacopoles, par lequel il eſt démontré comment les apothiquaires communémene errent en pluſieurs médecines &c. les lunettes des cyrurgiens & barbiers, &c.*

Claudii Galeni Pergameni hiſtoriales campi. Baſileæ, 1532, *in-folio.*

Campus Elyſius Galliæ. Lugduni, 1533, *in*-8.

Son but eſt de prouver que toutes les plantes, dont les arabes ont parlé, ſe trouvent en France. On a joint à ce Traité : *Apologetica diſceptatio, quâ docetur an ſanguis mitti debeat in cauſone, & ſub cane & propè eanem, & an pharmacia fortis danda ſit in principio febrium acſvarum. Speculum Medici Chriſtiani de inſtituendo ſapientiæ cultu. De thuriaca Gallica Libellus.*

Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia ſcriptus, cui accedit analogia medicinarum Indarum & Gallicarum. Lugduni, 1533, *in*-8.

Il prétend qu'il ne ſe montre point en France de maladie qui ne puiſſe être guérie par les végétaux que produit ſon ſol. Comme il avoit fait de nouvelles obſervations ſur cette matière, il en fit auſſitôt part au public ; dans une édition plus ample de l'ouvrage qu'il venoit de faire imprimer ſous le titre de *Campus Elyſius*.

Periarchon, id eſt, de principiis utriuſque Philoſophiæ. Lugduni, 1533, *in*-8.

Epiſtola phyſica Campegii, Manardi & Coronsi. Ibidem, 1533, *in*-8.

Cribratio medicamentorum ferè omnium in ſex digeſta Libros. Ibidem, 1534, *in*-8.

Gallicum Pentapharmacum, rhabarbaro, agarico, mannâ, terebenthinâ & ſenna Gallicis conſtans. Lugduni, 1534, *in*-8. On a déjà remarqué combien les remèdes indigènes étoient du goût de cet auteur ; il n'a rien négligé pour en établir la préférence ſur les étrangers ; & en cela il n'avoit pas tort.

Libri ſeptem, de Dialectica, Rhetoricâ, Geometriâ, Arithmeticâ, Aſtronomiâ, Philoſophiâ naturali, Medicinâ & Theologiâ. Baſileæ, 1537, *in*-8.

Ce dernier ouvrage fait aſſez voir que *Champier* mettoit tout à contribution pour avoir occaſion d'écrire.

Il a auſſi traité de l'Hiſtoire dans un ouvrage *in*-4. en caractères gothiques, avec figures, dont le titre eſt rapporté dans le catalogue de la bibliothèque de *Falconet*, ſous le n°. 15985 : *Recueil des Hiſtoires du royaume d'Auſtraſie ou Lorraine, par Symphorien Champier.* Lyon, 1509, *in-folio.*

Je paſſe ſous ſilence les autres Traités hiſtoriques de cet auteur. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHAMPIER, (Jean BRUYREN) neveu du précédent, étoit du collège des médecins de Lyon & pratiquoit dans cette ville, vers le milieu du XVI ſiècle. On a de lui :

Averrois Liber de curandis morbis. Lugduni, 1537, *in*-4, dans l'ouvrage intitulé : *Collectanea eorum de re medicâ Sectiones tres.* Il en eſt le traducteur.

Avicennæ, de corde, ejuſque facultatibus Libellus. Lugduni, 1559, *in*-8. Il en eſt encore le traducteur.

De re cibaria Libri XXII. Lugduni, 1560, *in*-8. *Francofurti*, 1600, 1606, *in*-8. *Norimbergæ*, 1559, *in*-8.

Il y traite de toutes les choſes qui ont été miſes au rang des alimens par les différentes nations qu'il paſſe en revue.

Manget parle d'un *Jean Champier* qui eſt ſans doute le même. Il le dit auteur d'un ouvrage qui porte le titre de *Catalogus Librorum Galeni Pergameni, & quò hi ſint ordine legendi.* On le trouve avec le livre de *Symphorien Champier*, imprimé à Lyon en 1534, *in-octavo*, ſous le titre de *Cribratio medicamentorum ferè omnium.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHAMPIGNONS, (*Hygiène & Mat. méd*).

Les *champignons*, *fungi*, forment un ordre de végétaux, très-diſtinct, & très-différent de tous les autres. Leur ſtructure ſimple, l'abſence des fleurs ou des organes de la fructification, au moins ſemblables à ceux des autres claſſes de végétaux, leur forme plus ou moins bizarre, mais très-éloignée de celle des autres plantes, a engagé pluſieurs naturaliſtes à s'en occuper ſpécialement; à ces travaux intéreſſans de botaniſtes bien faits pour piquer la curioſité, ſi l'on réunit l'intérêt que l'on a à les connoître, en raiſon de la ſaveur & du parfum agréable qui diſtinguent quelques eſpèces de ces plantes miſes au nombre des alimens, la néceſſité d'étudier & de déterminer avec ſoin les eſpèces dangereuſes ſur le choix deſquelles il eſt ſi aiſé de ſe tromper, comme le prouve un trop grand nombre de malheurs arrivés ſous nos yeux, on ſentira qu'il eſt très-utile de s'occuper de cet ordre de végétaux, dans l'hygiène & dans la matière médicale. Pour remplir autant que nous le pourrons l'objet que nous propoſons ici, nous dirons d'abord un mot ſur ſa ſtructure générale, & ſur les diviſions botaniques de la famille des *champignons*; nous diſtinguerons enſuite les eſpèces utiles, comme aſſaiſonnemens & alimens, & nous indiquerons dans deux autres paragraphes, & ce que la médecine retire de quelques *champignons*, conſidérés comme médicamens, & ce qu'on ſait ſur la qualité venimeuſe de pluſieurs eſpèces.

§. I. *Conſidérations générales ſur la ſtructure des champignons, & ſur leurs claſſifications.*

L'enſemble de tous les *champignons* connus, forment une famille très-naturelle de plantes criptogames, dont les genres & les eſpèces s'éloignent beaucoup de toutes les autres plantes. Ils ſont tous dépourvus de feuilles; on n'y voit point de fleurs diſtinctes, ils portent ſeulement des pouſſières, tantôt diſtinctes & placées à l'extérieur, tantôt cachées dans l'intérieur de leurs ſubſtances; on a pris les pouſſières tantôt pour les ſemences même, tantôt pour la matière fécondante; dans cette dernière opinion on prend pour ſemences des corpuſcules particuliers, contenus ou dans les cavités viſibles de ces plantes, ou dans l'intérieur de leurs ſubſtances, ſous leur épiderme.

Les *champignons* ſont formés par une ſubſtance charnue, poreuſe, ſpongieuſe, cellulaire; quelquefois ſemblable au tiſſu du liège, & devenant ligneuſe, quelquefois ſi molle, qu'elle ſe putréfie & ſe diſſout avec une grande facilité. En général ils croiſſent rapidement, quelquefois même en quelques heures; on les trouve ſur les gazons humides, ſur la liſière des bois, dans les parties profondes & humides des forêts; ils prennent ordinairement racine ſur des matières qui ſe pourriſſent, ſur les fumiers, les feuilles mortes, les écorces & les branches pourries, ſur les vieux arbres, dans les excrémens des animaux; preſque tous ſont paraſites.

Leur forme extérieure, leurs dimenſions, leurs couleurs, varient beaucoup; les uns ſont compoſés d'un chapeau plus ou moins orbiculaire, convexe, pyramidal, omique plat, concave, garni de lames, de pores, de membranes, de tubercules en deſſous, uni ou préſentant un réſeau en deſſus, porté ſur un pédicule plus ou moins haut cilindrique, comprimé, fuſiforme, &c.; d'autres offrent de ſimples feuillets, des eſpèces de coupes, des maſſes irrégulières; c'eſt ſur ces formes variées que ſont fondées les diſtinctions des genres, &c., les caractères génériques. Linnéus les diſtingue en dix genres, qu'on peut diſpoſer en deux ſections; la première comprend les *champignons* qui ont un chapeau bien diſtinct, ſeſſile ou pédiculé; la ſeconde renferme ceux qui n'ont point de chapeau.

Première ſection. *Champignons à chapeau.*

Genre 1. Agaric.	*Agaricus.*	*Chapeau garni en deſſous de lames.*
2. Bolet.	*Boletus.*	*Chapeau garni en deſſous de pores ou tuyaux.*
3. Hydne.	*Hydnum.*	*Chapeau garni en deſſous de pointes.*
4. Morille.	*Phallus.*	*Chapeau liſſe en deſſous, & crevaſſé en deſſus.*

Seconde ſection. *Champignons ſans chapeau.*

Genre 5. Clathre.	*Clathrus.*	*Expanſion fongueuſe arrondie oblongue, ou en forme de grille.*
6. Helvelle.	*Helvella.*	*Expanſion fongueuſe turbinée.*
7. Pezize.	*Peziza.*	*Expanſion fong. en godet ou en creuſet.*
8. Clavaire.	*Clavaria.*	*Expanſion fong., liſſe & allongée.*
9. Veſſeloup.	*Lycoperdon.*	*Expanſion fongueuſe arrondie, & plein de pouſſière.*
10. Moiſiſſure.	*Mucor.*	*Véſicules pédiculées.*

Digitized by Google

Telle eſt la méthode que nous ſuivrons dans le dénombrement des eſpèces alimentaires, ou vénéneuſes, que nous nous propoſons d'offrir. Les botaniſtes qui ont travaillé depuis Linnéus, ont varié les diſtinctions & les dénominations des genres qu'ils ont auſſi plus multipliés que le célèbre naturaliſte ſuédois. Ils euſſent, à mon avis, rendu un ſervice beaucoup plus important, s'ils avoient cherché à diminuer les difficultés que l'on rencontre pour reconnoître & bien diſtinguer les eſpèces : car, malgré les cinq à ſix genres qu'ils ont ajoutés à ceux de Linnéus, ceux de l'agarie & du Bolet reſtent toujours trop chargés d'eſpèces pour que leur hiſtoire ſoit claire & facile. Cependant, dans un ſujet auſſi important que celui-ci, lorſqu'il s'agit de diſtinguer l'aliment agréable du poiſon le plus terrible, on ne ſauroit apporter trop de ſoin à établir des caractères exacts pour les faire reconnoître ſans erreur. Ce travail n'eſt pas, à beaucoup près, porté à ſa perfection, malgré les recherches de Vaillant, de Schœffer, de M. la Marck. M. Bulliard a beaucoup augmenté la liſte des *champignons* connus; ſon ouvrage eſt aſſurément le plus complet qui exiſte dans ce genre; il a ſoigneuſement indiqué les eſpèces bonnes à manger d'avec les eſpèces vénéneuſes, âcres; auſſi nous ſera-t-il d'un grand ſecours pour cet article. En général les plus célèbres botaniſtes avertiſſent que, comme pluſieurs variétés de bons *champignons* ſont faciles à confondre avec de très-mauvais & de très-dangereux, on ne ſauroit être trop réſervé dans le choix de ces plantes. M. Paulet, à qui l'on doit deux très-bons mémoires ſur les *champignons*, dont nous emprunterons les détails les plus frappans pour cet article, a donné ſur la néceſſité d'étudier l'hiſtoire de ces plantes ſingulières, & d'en faire une claſſification plus claire & plus méthodique qu'on ne l'a encore fait juſqu'ici, des réflexions piquantes & neuves. Il demande d'abord ſi les *champignons* ne devroient pas former une claſſe à part, qu'on pourroit appeller *charniers ſarcophytes*, parmi leſquelles on trouveroit peut-être autant d'eſpèces qu'il y en a dans toutes les autres claſſes; s'il ne ſeroit pas poſſible de les diſpoſer en ordres, genres, eſpèces & variétés, d'y trouver des nuances, des paſſages entre les genres & les eſpèces comme dans les autres claſſes de plantes. Inſiſtant ſur le nombre conſidérable de *champignons*, ſur la rapidité de leur croiſſance, & de leur deſtruction, ſur la prodigieuſe variété des formes, des couleurs, des dimenſions qu'ils préſentent, il penſe qu'il en reſte autant à connoître qu'il y en a de connus. Mais quand on a parcouru les campagnes & les bois, lorſqu'on a lu l'ouvrage de M. Bulliard, on eſt bientôt porté à croire que le nombre des eſpèces inconnues & non décrites excède beaucoup celui des *champignons* décrits. Sans doute, comme le dit M. Paulet, les auteurs n'ont point aſſez multiplié les genres, pour rendre la connoiſſance des eſpèces certaine & facile. « Par exemple, dit-il, dans le nombre preſque infini de *champignons* à feuillets, dont on n'a fait qu'un genre (les agaries de Linnéus), & où l'on trouve néanmoins tant de différence, ſoit dans la ſtructure même des feuillets, ſoit dans la conſiſtance du *champignon*, ſoit dans la couleur, la forme, les proportions dans les parties, &c, ne peut-on pas former, de la réunion de pluſieurs genres très-diſtincts, pluſieurs ordres, ou familles très-naturelles; il me ſemble, pourſuit-il, que la réunion de ces êtres, qui ſe reſſemblent tous par un point, un ſigne commun, mérite plutôt le nom de claſſe, d'ordre, ou de famille, que celui de genre, ſur-tout s'il y a beaucoup d'individus à placer, & ſi ces individus différent à pluſieurs égards entr'eux. Tel eſt le cas, par exemple, d'un ordre de *champignons*, qu'on trouve dans la nombreuſe famille ou claſſe des feuilletés. Tous les individus qui compoſent cet ordre, ſuivant M. Paulet, ont leurs feuillets droits, rayonnés, inégaux dans leur longueur, & diſpoſés autour du pédicule ſans y adhérer, comme des rayons de roue autour d'un moyeu. Dans tous, le pédicule eſt droit, cylindrique, & il porte un chapeau rond; on y trouve un air de famille très-frappant. En les comparant les uns aux autres, on peut les diviſer en deux ſections; les uns ont la baſe de leur pédicule bulbeuſe; dans les autres, elle eſt tubéreuſe ou arrondie. Parmi les premiers, il y en a qui ſortent d'un volva entier, d'autres ſortent d'un volva briſé, ou déchiré en pluſieurs morceaux. Dans ceux de la ſeconde ſection, on en trouve qui croiſſent toujours en grouppes, & dont les feuillets, minces & tendres, noirciſſent & ſe fondent en un fluide de couleur d'encre; d'autres viennent conſtamment iſolés, à feuillets noirs, ou blancs. On peut encore, ſuivant lui, en conſidérant avec ſoin la ſtructure des feuillets, établir des ordres, des genres & des eſpèces, d'après la grandeur, la taille, la forme générale, & des variétés ſur les couleurs. Il paroît certain, comme il le penſe, que ſans le ſecours des diviſions, fondées ſur des caractères invariables, & qui ſont très-multipliés; on ne connoîtra jamais bien cette branche de l'hiſtoire naturelle; car cette partie de la botanique diffère tellement de l'hiſtoire, & de la claſſification des plantes, proprement dites, qu'on ſeroit tenté d'en faire un règne à part. Auſſi a-t-on vu, depuis quelques années, pluſieurs naturaliſtes donner ſur les *champignons* des obſervations qui ſemblent rapprocher ces êtres de quelques claſſes d'animaux zoophytes, & ſur-tout de ces amas d'animaux marins qu'on connoît ſous le nom de *polypes*. A la vérité, ces obſervations par leſquelles on propoſe de conſidérer les *champignons* comme formant ſur la terre une chaîne d'habitations animales analogues à celles des polypes qui peuplent le fond des mers, ces obſervations, dis-je, ne ſont ni aſſez multipliées, ni aſſez exactes, pour qu'on puiſſe regarder l'opinion qu'elles ont fondée comme démontrée; & c'eſt pour cela que très-peu de botaniſtes célèbres l'ont adoptée. Mais, au moins, elles prouvent que les *champignons* forment une grande claſſe d'êtres réellement fort différens des autres plantes. Si l'on conſidère encore les ſaveurs, les odeurs, le tiſſu intérieur & la compoſition intime

de ces singuliers êtres organisés, on y reconnoît autant de différences & de variétés que dans les formes. Il y a aux environs de Paris des *champignons* qui ont l'odeur & le goût des amandes amères; dans quelques-uns la saveur & l'odeur du savon sont très-remarquables; ceux-ci se font sentir comme l'ail; ceux-là ont le piquant de la moutarde, du poivre; chez quelques uns la saveur salée très-marquée semble annoncer la présence du sel marin; quelques autres ont l'âcreté volatile du raifort, du cresson. Il en est qui offrent l'odeur du soufre, du gaz hydrogène phosphoré, des huiles volatiles, & entr'autres de la térébenthine. Leur tissu & leur consistance ne présentent pas moins de variétés; les uns sont tellement analogues au liège qu'on en fait des bouchons, comme l'agarie à bouchons de Suède; d'autres deviennent durs & ligneux, comme les agaries du chêne, du melèse. Quelques uns au contraire sont mous & pleins de sucs blancs ou laiteux, il y en a dont la chair délicate & moëlleuse imite la laitance des poissons, ou la cervelle des quadrupèdes. Les uns se conservent plusieurs années, & doivent leur durabilité à la consistance cornée qu'ils prennent pendant leur croissance lente; d'autres sont extrêmement altérables, & se flétrissent en quelques heures; dans ceux-ci les uns se dessèchent, ou noircissent, en diminuant de volume, d'autres se fondent en une espèce de purrilage, & répandent une odeur infecte & cadavéreuse. On tire des couleurs jaune, rouge, brune, & violette, de plusieurs espèces; il en est une, le *boletus bovinus* de Linnéus, qui prend le plus beau bleu par son exposition à l'air. Combien ne reste-il pas d'observations à faire sur ces objets? que de découvertes cet ordre d'êtres n'offre-t-il pas aux naturalistes & aux physiciens? Profitons, en attendant, de toutes celles qui existent, recueillons toutes les lumières que les observateurs nous fournissent, & tâchons sur-tout de donner les moyens d'éviter les erreurs dangereuses qu'une connoissance imparfaite des *champignons* peut faire naître, en distinguant soigneusement les espèces bien reconnues pour être utiles, de celles qui le sont également comme poisons, & de celles que plusieurs de leurs qualités extérieures rendent justement suspectes.

§. II. *Des* champignons *employés comme alimens.*

Quoiqu'on ait beaucoup écrit contre les *champignons* depuis quelques années, on n'en fait pas moins usage dans la cuisine, & on ne les compte pas moins parmi les mets exquis ou parmi les assaisonnemens agréables. A côté du préjugé le plus sage, quoique souvent exalté, des craintes les plus marquées contre cette espèce d'aliment, on voit souvent dans le monde le goût le plus décidé, disons même l'empressement de la gourmandise pour les *champignons*. Dans toutes les grandes villes, on en connoît & on en débite dans les marchés quelques espèces très-renommées, comme l'oronge, le mousseron, la morille, la truffe. A Paris c'est spécialement le *champignon* de couche que l'on cultive & que l'on mange presque seul, par ce qu'on est bien sûr de sa nature innocente & de la qualité. Mais chaque pays a les siens, & leurs habitans en connoissent & en mangent différentes espèces. Souvent même quelques *champignons* qu'on connoît peu dans les villes, sont les délices des habitans des campagnes. Il est vrai de dire avec M. Paulet que le préjugé qui condamne indistinctement tous les *champignons*, comme des plantes suspectes, malsaintantes, ou au moins indigestes, est aussi peu fondé, que celui qui les admet tous comme des végétaux incapables de nuire. Il en est donc qui sont non-seulement innocens, mais encore très-bons, même faciles à digérer, & moins denses que celui qu'on employe presque exclusivement dans la plupart de nos mets; il en est qui font une ressource précieuse, une nourriture abondante pour quelques cantons. Le nombre en est beaucoup plus grand qu'on ne l'a dit. A la vérité les craintes qu'on a sur cet objet sont en partie fondées; l'art de distinguer les bons *champignons* des mauvais est souvent très-difficile à mettre en pratique. Les plus célèbres botanistes sont eux mêmes en doute sur le choix; nous n'avons pas de caractères assez faciles & assez sûrs pour le plus grand nombre des espèces peu connues, & malheureusement ce nombre est considérable. Le poison le plus terrible est ici à côté de l'aliment le plus recherché par quelques personnes; les mépriſes peuvent coûter la vie; on doit donc être prévenu que l'expérience d'un grand nombre d'hommes peut seule nous déterminer sur ce point; que c'est elle qu'il faut interroger au défaut des caractères botaniques qui nous manquent encore, & que le parti le plus sage & le plus prudent, est de se garder de cueillir des *champignons* dans les bois, lorsqu'on n'est pas éclairé par cette expérience. Pour nous, dans un article aussi délicat que celui-ci, nous ne rangerons parmi les espèces des *champignons* comestibles, que ceux sur lesquels une longue expérience a prononcé, & nous en donnerons une description assez exacte, pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre. Nous suivrons, dans ce dénombrement, l'ordre des genres de Linnéus, en prévenant que tous les genres distingués par ce botaniste célèbre, ne fournissent pas d'espèces utiles comme alimens.

Premier genre de *champignons* comestibles. *Agaric*, *agaricus*.

L'agaric est le genre qui fournit le plus d'espèces utiles. Nous rappellerons d'abord ici que ce genre se distingue par la structure de son chapeau, dont le dessous est garni de lames. M. Bulliard celui de tous les botanistes iconographes qui a donné la plus nombreuse & la plus belle suite des *champignons*, compte onze espèces agaries comestibles.

Première espèce *Agaricus edulis.*

La première espèce est l'agarie ordinaire, le *cham-*

pignon commun, celui qu'on ſert le plus ordinairement ſur nos tables, qu'on vend en grande quantité dans les marchés de Paris, & que tout le monde connoît ſous le nom de *champignon*. Gaſpard Bauhin & Tournefort le nomment *fungus pileolo lato & rotundo*. J. Bauhin, *fungus campeſtris, albus, ſuperne, infernè rubens*, phraſe un peu meilleure que celle de Gaſpard & un peu plus propre à faire diſtinguer cette eſpèce. Linnéus l'appelle *agaricus campeſtris*, M. la Marck le déſigne par les noms d'*amanita edulis*, & M. Bulliard par celui d'*agaricus edulis*, agaric comeſtible. Ce *champignon* croît dans les prés, les champs, les bois, les jardins, ſur les fumiers, & dans preſque tous les lieux, ſouvent pêle-mêle, avec des eſpèces dangereuſes, & particulièrement avec l'agaric bulbeux, poiſon violent, que l'on a quelquefois cueilli pour lui, ou comme une de ſes variétés, quoiqu'il en diffère beaucoup. C'eſt à cauſe de cette méprife ſi facile qu'on doit préférer l'agaric comeſtible, cultivé ſur des couches, compoſées de fumier de cheval & préparées à deſſein. *Voyez* le Dictionnaire d'agriculture de M. l'abbé Rozier. Le vrai agaric comeſtible varie pour la grandeur & ſuivant ſon âge. Son pédicule eſt ſolide, court, épais & blanc; il eſt muni d'un collet déchiré, roſe ſur ſes bords & qui eſt le reſte de la membrane qui recouvre ſes feuillets dans ſa jeuneſſe. Il conſerve long-temps cette eſpèce de voile dont ſes feuillets ſont recouverts. La baſe du pédicule eſt un peu renflée, inégale, ferme, sèche, caſſante, ſans membrane, parce que ce *champignon* ne ſort point d'un volva, tandis que l'eſpèce vénéneuſe qu'on confond avec lui a un véritable bulbe & les reſtes d'un volva à la baſe de ſon pédicule. Le chapeau ou chapiteau de l'agaric comeſtible eſt hémiſphérique dans ſa jeuneſſe; il s'étend bientôt, s'applatit & devient même quelquefois très large. Sa ſurface ſupérieure eſt blanche & devient fauve, lorſqu'il eſt âgé; elle eſt sèche & caſſante; on y voit ſouvent de petites écailles qui appartiennent à la membrane deſſéchée & déchirée. Le pédicule tient à la chair avec laquelle il eſt continu; on peut cependant l'en détacher aſſez facilement; il s'en ſépare net, comme s'il n'étoit que contigu. Le chapeau eſt garni en-deſſous de feuillets d'une couleur roſe; ces feuillets ſont nombreux, entiers ou diviſés en portions plus ou moins étendues de feuillets. Les premiers ſe terminent en s'arrondiſſant à une petite diſtance du pédicule, auquel ils n'adhèrent point. Le bord du chapeau porte ſouvent des lambeaux de la membrane qui enveloppoit les feuillets & dont la plus grande partie reſte attachée en collet au pédicule. Ce collet n'eſt bien viſible que lorſque le chapeau eſt applati, lorſqu'il eſt encore convexe & embraſſant le pédicule. La membrane tient encore plus ou moins aux feuillets ou au bord du chapeau. Tel eſt l'état où on l'emploie le plus ſouvent dans nos cuiſines; mais s'il eſt plus âgé, ſes feuillets ſont bruns, tirant ſur le noir; ils prennent également cette couleur, lorſqu'on les garde quelques heures à l'air, après les avoir cueillis. L'agaric comeſtible a une chair douce & blanche ſous ſa membrane qui s'enlève facilement; ſa ſaveur eſt agréable, ainſi que ſon odeur qui a quelque choſe d'analogue à celle du cerfeuil. Quand on coupe ou qu'on mâche ſa chair, elle noircit promptement.

Quoique ſa forme, la préſence d'une membrane déchirée ſur ſes feuilles & d'un collet qui en eſt la baſe, la couleur roſe des feuillets, l'abſence d'un bulbe & d'un volva, la peau du chapiteau qui s'enlève facilement, l'odeur agréable & la ſaveur douce, enfin, l'altération de couleur par l'air, ſoient autant de ſignes dont l'enſemble font reconnoître le *champignon* commun, l'agarie comeſtible, & donnent, pour ainſi dire, un ſignalement qui puiſſe empêcher de le confondre pour d'autres; une trop malheureuſe expérience a prouvé qu'on a fait ſur ce *champignon* de très-dangereuſes méprises. Comme il croît partout & ſur-tout dans les prés un peu humides & vers le bord des bois, des allées, pluſieurs perſonnes s'empreſſent de le chercher & de le cueillir, mais il croît, ainſi que nous l'avons déjà dit, avec pluſieurs autres eſpèces bien différentes & vénéneuſes, que l'analogie de leur forme a fait prendre pour lui. Celui que trop de perſonnes ont pris pour le véritable *champignon*, & qui reſſemble, au premier coup-d'œil, à la variété de l'agaric comeſtible, décrite par Vaillant ſous le nom de *fungus totus albus, edulis*, eſt, ſuivant M. Paulet, qui a donné de très-bonnes recherches ſur pluſieurs eſpèces de *champignons*, une variété de l'agaric bulbeux de M. Bulliard qui paroît lui-même regarder ce *champignon* comme une variété de celui-ci, puiſqu'il le nomme l'*agaric bulbeux printannier*. Cette méprise qui a coûté la vie à beaucoup de perſonnes, n'aura pas lieu, lorſqu'on obſervera que le *champignon* vénéneux diffère de la variété à feuillets blancs de l'agaric comeſtible, par ſon volva entier, ſon bulbe, ſa peau qui ne s'enlève pas, l'humidité de ſa ſurface, ſon odeur déſagréable, ſon inaltérabilité par le contact de l'air, ſa teinte, ſouvent un peu verdâtre, ſon collet régulier & blanc comme ſes feuillets. Mais, comme nous agréerons ces caractères, ſur leſquels nous reviendrons plus en détail dans la ſection des *champignons* vénéneux, il peut être confondu par des perſonnes peu au fait de ces diſtinctions, il faut, pour éviter ces méprises, ne jamais manger que les *champignons* venus ſur couche.

Lorſqu'on veut ſervir des *champignons* ſur nos tables, on les accommode de différentes façons; on les pele, on les coupe en deux ou trois morceaux; on les laiſſe tremper une ou deux heures dans l'eau fraîche, mêlée d'un peu de vinaigre, à laquelle ils donnent une légère couleur fauve; on les jette & on les laiſſe quelques minutes dans de l'eau chaude pour les attendrir & leur faire prendre une ſorte de cuiſſon; on croit que cette manière de les traiter, ôte ou diminue leur qualité vénéneuſe; car on ſe défie toujours de cet aliment; puis on les met dans les

ſauſſes de la plupart des mets, dans les pâtés, &c. Ils ne forment alors que l'aſſaiſonnement; ils parfument les ſauſſes; leur goût & leur odeur paſſent même aux viandes auxquelles on le mêle. Ou en fait auſſi la baſe d'un met entier, & alors il devient principal aliment. Pour cela, on le fait cuire tout-à-fait dans l'eau; on l'aſſaiſonne enſuite avec du beurre, du ſel, du poivre, des herbes aromatiques, hachées menu; ou bien, après leur avoir fait jetter, comme on dit, un bouillon, on traite les gros, entiers, ſur le gril, dans des papiers, avec de bonne huile, du ſel, du poivre & des herbes aromatiques. Une troiſième manière de les préparer eſt de les cuire dans du beurre ou de l'huile, au milieu d'une tourtière; cette manière reſſemble à la précédente; enfin, on les fait cuire avec un mélange de croute de pain rapée, de beurre & d'aromates; on nomme cette préparation *champignons au gratin*. De quelque manière qu'il ſoit arrangé, le *champignon* paſſe parmi tous les médecins pour un aliment dur à digérer, lourd ſur l'eſtomac, fourniſſant un mauvais chyle; on le compare à une éponge; on croit qu'il ſe renfle dans l'eſtomac. On recommande en conſéquence d'en manger très-ſobrement, & de le bien mâcher. Malgré ces conſeils ſalutaires, on voit dans le monde des perſonnes qui mangent avidement & avec grand plaiſir beaucoup de *champignons* ſans s'incommoder; mais il ne faut pas prendre l'exemple de ces êtres privilégiés. Il eſt certain que cet aliment eſt difficile à digérer; qu'il produit ſouvent des peſanteurs, des douleurs d'eſtomac, de véritables indigeſtions; celles-ci ſont communément accompagnées de ſymptômes nerveux & alarmans, qui reſſemblent plus ou moins aux effets des poiſons; tels que des vertiges, des foibleſſes, des bouleverſemens d'entrailles, des mouvemens convulſifs, des rêves effrayans, des anxiétés inſupportables; dans ces cas, ce n'eſt pas à l'eau ſucrée, au thé & aux huiles qu'il faut avoir recours excluſivement; un émétique, donné auſſi-tôt qu'on reconnoît ces ſymptômes, les fait diſparoître promptement. On voit, d'après cela, que le plus grand nombre des hommes feroit mieux de s'abſtenir de cette ſubſtance, ſur laquelle il y a toujours de l'inquiétude, & dont l'uſage eſt preſque toujours accompagné du tourment de la crainte. C'eſt *l'agaricus ovoideus* de Schœffer, l'*amanita albus* de Haller, l'*amanita caora* de M. la Marck.

* Deuxième eſpèce. L'*agaric mouſſeron*.

Ce *champignon* que l'on trouve fréquemment & abondamment au printemps & en été dans les prés montagneux, dans les lieux élevés & incultes, dans les friches & dans les bois, au milieu de la mouſſe, où il eſt ſouvent enveloppé & comme caché, a reçu ſon nom d'après le lieu de ſa naiſſance. Tournefort le nomme *fungus pileolo rotundiori*, mouſſeron *dictus*. Il eſt nud, ſans volva & ſans collet. Son chapeau paroît d'abord comme un petit bouton blanc, de la groſſeur d'un pois; lorſqu'il a pris tout ſon accroiſſement, il s'étend & acquiert douze à quinze lignes de diamètre, en conſervant toujours la forme convexe. Sa ſurface eſt sèche & ſemblable à la peau d'un gant. Sa chair eſt épaiſſe, caſſante & un peu fibreuſe. La peau qui la recouvre, ne s'enlève point comme dans le *champignon* ordinaire, l'agaric comeſtible. Ses feuillets ſont très-nombreux, très-ſerrés, étroits & terminés en pointe aux deux extrémités; les feuillets entiers qui ſont les plus rares, ſont auſſi découverts ſur le pédicule; celui ci eſt court, plein, renflé à ſa baſe, ſans bulbe & ſans volva, continu avec la chair du chapeau. Lorſqu'on caſſe la chair, elle ſe colore à l'air. Toute ſa ſubſtance eſt blanche, quelquefois un peu jaune dans le milieu.

Cet agaric a une odeur forte & agréable; c'eſt comme le parfum concentré du *champignon*; auſſi le mouſſeron eſt-il fort recherché & fort employé pour les tables bien ſervies. On le mêle le plus ſouvent avec le *champignon* commun pour le parfumer; on le préfère dans ſa jeuneſſe & très-petit. il a alors une odeur pénétrante, & il eſt très-délicat. Il eſt toujours plus cher que le premier dans les marchés. Beaucoup de perſonnes le mangent avec délices; il paroît que c'eſt une des eſpèces de ce genre la moins ſuſpecte, & que c'eſt celui qui, parmi les plus employés, fait le moins de mal. On l'accommode comme le *champignon* ordinaire; cependant, on ne le fait pas cuire dans l'eau, afin de conſerver ſon parfum. On le deſſèche à un four peu chaud ou dans une étuve, & on le conſerve pour l'hiver, mais il perd beaucoup de ſon odeur & de ſes qualités.

Troiſième eſpèce. L'agaric faux mouſſeron. *Agaricus pſeudomouſſeron.*

M. Bulliard décrit ſous ce nom un *champignon* qui reſſemble au précédent & qu'on emploie comme lui, peut-être même plus ſouvent. On le trouve fréquemment & dans les mêmes lieux que le mouſſeron, mais en août & ſeptembre; auſſi le nomme-t-on *mouſſeron d'automne*. Sa forme extérieure & la convexité de ſon chapeau le fait reſſembler au précédent; cependant elle change lorſqu'il vieillit. Sa ſurface eſt sèche, douce & luiſante; il a peu de chair; ſes feuillets ſont larges, épais, peu nombreux, plus colorés ſur la tranche & un peu éloignés du pédicule; ils ne ſont pas découverts comme dans le vrai mouſſeron; il y a autant de feuillets entiers que de parties de feuillets; ſon pédicule eſt grêle, plein, fibreux, continu avec la chair du chapeau. On ne peut pas le peler; ſa chair eſt molle, fibreuſe, & ne ſe déchire qu'avec peine, il n'a ni volva, ni collet. Son odeur eſt auſſi pénétrante que celle du véritable mouſſeron, & ſon goût auſſi bon; mais il eſt plus coriace; on l'emploie comme lui; on le cueille ſur-tout pour le faire ſécher; on l'expoſe au ſoleil, ou bien on le porte dans l'étuve; & lorſqu'il eſt bien ſec, on l'enferme dans des ſacs de papier. Il faut le conſerver dans des lieux ſecs. Son uſage n'a pas plus d'inconvéniens que le

Digitized by Google

précédent. On peut faire venir les mouſſerons ſur couches, comme l'agarie comeſtible.

Quatrieme eſpèce. L'agarie orange vraie. L'orange. *Agaricus aurantiacus.*

Cette eſpèce eſt un des plus beaux *champignons* qui exiſtent, & en même temps un des mets les plus recherchés par pluſieurs nations. Il eſt d'autant plus néceſſaire de bien le connoître, qu'on peut le confondre & qu'on l'a même quelquefois confondu avec une autre eſpèce vénéneuſe qui lui reſſemble aſſez, & qu'on a nommée, à cauſe de cela, *fauſſe orange*. L'orange vraie, dit Bulliard, eſt très-commune dans les provinces méridionales de la France. Il paroît d'abord ſous la forme d'un œuf; une membrane blanche & épaiſſe le recouvre entièrement, elle ſe déchire; le chapiteau paroît, & continue de ſe développer juſqu'à ce qu'il ait acquis quatre à cinq pouces de diamètre. Sa ſuperficie eſt ſèche, ſuſceptible de ſe peler, remarquable par autant de raies ſur ſes bords qu'il y a de feuillets. Sa chair eſt continue avec celle du pédicule, qui eſt bulbeux, plein, & un peu ſpongieux; il conſerve long-temps ſon collet, & il perd rarement ſon volva. Ses feuillets ſont un peu frangés, compoſés de deux lames. Ils ſont très-adhérens à la chair, qu'ils entraînent avec eux quand on veut les ſéparer. Parmi les caractères qui diſtinguent l'orange vraie d'avec l'orange fauſſe, le plus certain eſt celui que l'on tire du volva; le volva eſt complet dans l'orange vraie, & il eſt incomplet dans l'orange fauſſe. Ce *champignon* eſt commun en août & ſeptembre; il eſt très-agréable au goût & à l'odorat, & très-recherché pour les tables les plus ſomptueuſement ſervies. Tels ſont les détails que M. Bulliard a donnés ſur l'orange, dans ſon bel ouvrage ſur les *champignons*; nous y ajouterons que la couleur de l'orange vraie, qui eſt ſouvent celle de l'or, tire quelquefois ſur le rouge écarlate, & qu'on y voit des taches blanches formées par des lambeaux du volva briſé: Ce *champignon*, qui eſt une eſpèce d'agarie dans Linnéus & M. Bulliard, eſt l'amanite orangée de M. la Marck, *amanita aurantiaca*. Aucun auteur ne l'a décrite avec plus de ſoin, & n'a donné de détails plus intéreſſans dans ſon hiſtoire, que M. Paulet dans ſon *mémoire ſur l'ordre des champignons coiffés ou bulbeux*, inſérés parmi ceux de la Société royale de Médecine, pour l'année 1776. Nous croyons devoir extraire de cet ouvrage l'article qui concerne l'orange; il le range parmi les *champignons* bulbeux à volva entier; c'eſt la ſeconde eſpèce qu'il décrit. La ſeconde eſpèce de *champignon* bulbeux à volva entier, dit ce médecin, eſt le *champignon* remarquable par ſa couleur & ſes qualités, qu'on appelle *orange*, mot formé, à ce qu'il paroît, d'*aureus fungus*, ou d'*aurantium*, parce qu'en effet l'orange eſt couleur d'or, ou d'orange. C'eſt le *fungus planus orbicularis aureus* de G. Bauhin, n°. 23; les *fungi lutei magni dicti Jasseian ſpecioſi* de J. Bauhin; l'*agaricus ſpecioſus* de Linnéus. La manière dont on l'a déſigné, tantôt par *fungus dominorum*, tantôt par *fungus cæſareus*, annonce combien ce *champignon* a été toujours recherché, & l'emporte ſur tous les autres. En effet c'eſt, quoique dans une famille ſuſpecte, le meilleur de tous les *champignons* connus. C'étoit le mets le plus eſtimé des anciens romains; mais il perdit ſa réputation, ou du moins on devint plus circonſpect ſur ſon uſage, à la mort de l'empereur Claude, qu'on crut d'abord avoir été empoiſonné avec la véritable orange, quoiqu'on ſache que c'eſt une autre eſpèce de *champignon* qui ſervit d'inſtrument à la vengeance d'Agrippine.

L'orange étoit connue des latins ſous le nom générique de *boletus*. Ils nommoient ainſi tous les *champignons* qui ſortent d'un volva, & qui ont des chapiteaux arrondis, mais plus particulièrement encore ceux qui ſont jaunes ou couleur d'or, c'eſt-à-dire, les oranges. Ce fait a été conteſté. On a prétendu que le *boletus* des latins ſervoit à déſigner nos petits mouſſerons, & c'eſt ainſi que le mot latin a été rendu par quelques auteurs; mais ce point qui a été déjà diſcuté & éclairci par les plus grands botaniſtes, tels que Céſalpin, l'Eluſe & J. Bauhin, n'eſt plus douteux aujourd'hui. Les romains diſtinguoient les oranges des *champignons* ordinaires par les termes de *boletus* & *fungus*. On peut voir dans les 22 & 24e livres de Pline, la deſcription & la différence qu'ils faiſoient des uns & des autres. On trouve un paſſage dans Juvénal qui prouve encore cette différence & la vraie ſignification du *boletus*.

Vilibus ancipites fungi ponentur amicis,
Boletus domino; ſed qualem Claudius edit
Ante illum uxoris, poſt quem nil amplius edit.

Juvénal, Sat. 5.

Mais ce qui achève de convaincre que l'orange eſt le *boletus* des romains, c'eſt un autre paſſage de Martial, qui n'eſt applicable qu'à ce *champignon*; ce poëte dit:

Argentum atque aurum facile eſt, lanamque, togamque
Mittere; boletos mittere difficile eſt.

Or, on ſait que l'orange ſe corrompt très-promptement; qu'il eſt très-difficile de la conſerver & de l'envoyer entière à quelque diſtance un peu éloignée; au lieu que les mouſſerons & le *champignon* ordinaire peuvent ſe conſerver des années entières ſans s'altérer. Ce n'eſt que de nos jours qu'on a trouvé le ſecret de conſerver l'orange dans une liqueur. Cet art eſt connu ſur-tout en Italie.

Ce *champignon*, aſſez bien décrit par Pline, Céſalpin & *Cluſius*, (l'Eluſe) ſort de terre au mois de ſeptembre, couvert de ſon enveloppe qui eſt d'un

blanc de lait. Alors il reſſemble a un œuf parfaitement blanc. Cette enveloppe, tendre, quoique un peu épaiſſe, ne tarde pas a ſe déchirer & laiſſe voir une tête ronde, couleur de jaune d'œuf ou de ſafran, qui fait effort pour ſortir, & qui enlève ſouvent avec elle quelque portion de l'enveloppe qui reſte attachée à ſa ſurface. A meſure que le *champignon* s'élève, la couleur du chapiteau s'éclaircit & devient enfin de couleur d'or égale; toute ſa ſubſtance eſt teinte de même de cette couleur; mais le voile qui couvre les feuillets, ainſi que le volva, ſe conſervent blancs. Le chapiteau reſte bombé pendant quelque temps: ſa ſurface eſt douce au toucher, égale, unie par-tout, excepté ſur les bords, qui ſont rayés ſenſiblement par la ſaillie que font les feuillets placés par-deſſous & recouverts ſeulement d'une peau a cet endroit. La teinte jaune des feuillets, ainſi que celle du pédicule & de toute la ſubſtance interne, eſt un peu moins foncée que celle du chapiteau. On imite parfaitement cette couleur avec l'orpin jaune. Toute la ſubſtance de ce *champignon*, qui eſt fine & délicate, reſſemble a celle d'un abricot bien mûr. Le chapiteau, dans ſon développement, s'étend quelquefois juſqu'a huit pouces de diamètre. Dans l'état ordinaire, il en a de cinq à ſix. Son centre eſt pulpeux, bien nourri; mais ſa ſubſtance diminue très-ſenſiblement de volume du côté des bords, & s'affoiblit au point que les feuillets, qui ſont épais & ſerrés, occupent ſeuls environ le tiers du diamètre du chapiteau; cette différence de ſubſtance augmente à meſure qu'ils s'éloignent du centre, de façon que du côté des bords, où ils ne ſont recouverts que de la membrane qui couvre le chapiteau, ils ont juſqu'a quatre ou cinq lignes de haut, tandis qu'a leur inſertion autour du pédicule, il n'ont à peine une demi-ligne. Ces feuillets ſont entremêlés d'autres petits feuillets, dont les uns n'ont que les deux tiers, les autres la moitié, & d'autres le quart ou le ſixième de la longueur des premiers: ils ſont tous recouverts d'un voile blanc, qui, lorſque le *champignon* eſt développé, ſe colle ſur le pédicule au point de n'être ſenſible que par ſa couleur, ou reſte flottant. Le pied a quelquefois juſqu'a un pouce de diamètre, ſur quatre ou cinq, & même plus, de hauteur. Il eſt ordinairement en forme de quille; il monte ainſi en diminuant juſqu'a l'endroit de l'inſertion des feuillets, où il s'évaſe d'une manière ſenſible. Sa ſubſtance eſt continue a celle du bulbe, qui eſt gros & plein d'abord, mais qui diminue enſuite, & s'épuiſe même tout-a-fait, par la nourriture qu'il paroît fournir au reſte de la plante.

Le volva eſt très-épais du côté du bulbe; on en trouve toujours des lambeaux très-ſenſibles. La couleur d'or du *champignon* ſe continue dans ſa ſubſtance, en s'affoibliſſant depuis le ſommet juſqu'au bulbe. Cette couleur eſt entièrement ſoluble dans l'eau, & dans l'eſprit-de-vin. Cluſius rapporte les circonſtances d'un repas, où l'on avoit ſervi des oranges; il crut qu'on avoit coloré la ſauſſe avec du ſafran.

Ce *champignon*, quelques heures après qu'il eſt cueilli, ſur-tout s'il eſt dans un endroit chaud, commence à s'aigrir, & bientôt ſe putréfie entièrement. La ſubſtance la plus propre à la conſerver, eſt l'huile d'olive; c'eſt ainſi qu'on le conſerve en entier, principalement a Gênes, qui en fait même une branche de commerce aſſez étendue. L'huile d'olive n'empêche pas ſa fermentation acide, mais elle arrête la fermentation putride. L'oronge ainſi confite, a un goût aigrelet, & ſi on la fait cuire dans cet état avec de l'huile, de la mie de pain, du perſil, du poivre & du ſel, ſa ſaveur eſt ſemblable a celle du fruit de l'Aubergine ou Mélongène, *ſolanum Melongena*, cuite de la même manière; c'eſt à s'y méprendre. Plus l'oronge eſt récente, plus elle eſt délicate.

Les italiens l'appellent *uovolo*, à cauſe de ſa reſſemblance avec un œuf. Dans quelques provinces méridionales de France, elle a conſervé le nom des Latins. On l'appelle *boulet*, *endorgués*, *dorade*; dans d'autres, *cadran*, vraiſemblablement a cauſe de ſa forme circulaire, & des lignes rayonnées qui ſont ſur ſes bords. La meilleure figure qu'on en trouve dans les auteurs, eſt celle qu'en a donné Micheli, dans ſon *nova plantarum genera*. Celle de Cluſius, copiée par Sterbeck, & imité par Chabré, eſt on ne peut pas plus mauvaiſe.

Ce *champignon* croît principalement en Italie, dans quelques parties de l'Allemagne & de la France, ſur-tout dans les provinces méridionales. Il eſt extrêmement rare aux environs de Paris. Juſqu'ici, on n'en a trouvé qu'a l'Iſle-Adam, & dans la forêt de Senart. Il ſe plaît ſur-tout ſous les châtaigners & dans les terres rougeâtres. Il ne vient qu'au mois de ſeptembre, après des pluies chaudes. Il paroît que Tournefort s'eſt trompé, en le marquant au bois de Vincennes, dans ſon *hiſtoire des plantes des environs de Paris*. On a malheureuſement confondu que trop ſouvent la fauſſe oronge, très-commune aux environs de la capitale, avec la véritable. C'eſt cette mépriſe qui manqua coûter la vie à madame la princeſſe de Conti, pendant un voyage de la cour à Fontainebleau, où elle cueillit elle-même cette fauſſe oronge dans la forêt, la prenant pour la vraie.

Ce *champignon* eſt indigeſte, ſur-tout lorſqu'on le mange en grande quantité; mais je ne connois aucune obſervation qui prouve qu'il ait jamais cauſé des accidens graves. L'aſſaiſonnement qui lui convient le mieux eſt celui qui eſt fait avec du perſil, de l'huile, du poivre, du ſel & de la mie de pain.

Cinquième

Cinquième eſpèce. L'agaric chanterelle. *Agaricus, cantarellus.*

L'agaric chanterelle, *fungus angulosus* de Vaillant, eſt un *champignon* d'une forme & d'une couleur très-reconnoiſſable, ſur lequel il ne peut pas y avoir de mépriſe. Il croît dans les prés montagneux, ſur l'herbe des bois élevés & clairs, dans les mois de juin, juillet & août. Dans l'état de jeuneſſe, ſon chapeau eſt aſſez régulièrement arrondi & convexe; à meſure qu'il ſe développe, il devient irrégulier, concave, diverſement creuſé & lacinié ſur ſes bords; ſes feuillets ſont en général peu ſaillans; dans pluſieurs même, il reſſemblent plutôt à des rides ou à des nervures, qu'à de véritables feuillets; preſque tous ſont bifides; il y en a très-peu d'entiers, ils ſe prolongent & ſont décurrents ſur le pédicule ſur lequel ils s'effacent inſenſiblement, & avec la ſubſtance duquel la leur eſt intimement confondue, ainſi qu'avec la chair du chapeau. Le pédicule eſt toujours plein; ſa chair eſt ferme & ſe continue avec celle du chapeau. Tout ce *champignon* eſt d'un jaune orangé; quelquefois il tire ſur le rouge; il eſt auſſi, dans quelques individus, varié de deux ou de trois nuances, ſurtout lorſqu'il eſt bien développé. Quand on en apperçoit un dans un pré, ou dans un bois aëré & peu couvert, on reconnoît bientôt que les environs en contiennent pluſieurs autres. Quelquefois un eſpace de quelques pieds carrés en eſt entièrement couvert, & la proviſion n'eſt pas difficile à faire; cela s'obſerve ſur-tout ainſi dans les environs de Paris, à Mendon, à Séve, à Saint-Cloud, &c. où on le trouve abondamment. Il a une odeur légérement aromatique, & le parfum agréable des *champignons*. Lorſqu'on le mâche, il a d'abord une ſaveur un peu âcre & piquante, mais bientôt il lui ſuccède un goût exquis. C'eſt un des *champignons* que l'on peut manger avec le plus de confiance; je n'ai point connoiſſance qu'il ait fait de mal à perſonne, quoique j'en aie vu manger aſſez abondamment. On l'accommode comme le *champignon* de couches, ou l'agaric comeſtible ordinaire. Il eſt bon aſſaiſonné & cuit de toutes les manières; il parfume les ſauſſes dans leſquelles on le fait entrer comme aſſaiſonnement; c'eſt ainſi qu'on le ſubſtitue au *champignon* commun, dans les fricaſſées de veau, de poulet, dans les étuvées, &c. M. Bulliard dit qu'il eſt des campagnes où les habitans en font preſque leur unique nourriture.

Sixième eſpèce. L'agaric laiteux âcre. *Agaricus lactifluus acris.*

Cette eſpèce d'agaric, nommée par Linnéus, *Agaricus piperatus*, ſe trouve au printemps & en automne, dans tous les bois. Voici la deſcription qu'en donne M. Bulliard. Un pédicule plein, court, épais & continu, porte un chapeau très-blanc & bien arrondi dans l'état de jeuneſſe; ce *champignon* perd ſa blancheur en vieilliſſant; il prend la forme d'un entonnoir, & ſes bords deviennent inégaux; il eſt doublé de parties de feuillets, & de feuillets entiers ſemi découverts; quelquefois ces feuillets ſont rares, quelquefois auſſi ils ſont très-multipliés. La chair de ce *champignon* eſt ferme, caſſante & grumeleuſe. En quelqu'endroit qu'on y faſſe une inciſion, il en ſort une liqueur blanche comme du lait. Cette liqueur, continue M. Bulliard, eſt fort âcre, mais cette âcreté ſe détruit par la cuiſſon; on en mange beaucoup cuit ſur le gril; il n'eſt point malfaiſant. Il eſt étonnant que malgré cette aſſertion poſitive de M. Bulliard, un des botaniſtes qui a le mieux étudié les *champignons*, M. la Marck range celui-ci dans la claſſe des *champignons* vénéneux, amanite poivrée, *amanita piperata*; à moins qu'il n'y ait une erreur de ſynonyme, c'eſt bien la même eſpèce décrite par M. Bulliard, puiſque l'un & l'autre de ces botaniſtes citent le même nom & la même phraſe de Linnéus, pour déſigner cette eſpèce. *Agaricus piperatus, ſtipitatus, pileolo planiuſculo lacteſcente, margine deflexo, lamellis incarnato-pallidis.* M. la Marck finit ſon article par dire: ou regarde ce *champignon*, comme un poiſon dangereux, il eſt vrai que l'exiſtence d'un ſuc âcre n'eſt pas toujours une preuve de la qualité vénéneuſe de toute la maſſe d'un végétal; la racine de Bryone, & celle de Manihoc, contiennent un ſuc laiteux, très-âcre & vraiment vénéneux, quoique leur fécule ou leur parenchyme ſoit très-nourriſſant. Il pourroit en être de même de l'agaric laiteux âcre. Mais le parti le plus ſage dans une pareille incertitude, qui annonce au moins que ſi les deux célèbres botaniſtes que j'ai cités n'ont pas décrit la même plante, il exiſte deux eſpèces d'agaric, fort ſemblables & faciles à confondre; Le parti le plus ſage, dis-je, eſt de ne pas cueillir & manger cette eſpèce, à moins qu'on ne la connoiſſe poſitivement, comme cela a lieu dans quelques pays.

Septième eſpèce. L'agaric des bruyères. *Agaricus Ericeus.*

C'eſt encore d'après M. Bulliard que nous rangeons ce *champignon* parmi les comeſtibles. On le trouve fréquemment, ſuivant cet auteur, en ſeptembre & octobre dans les bruyères, ſur les friches. Lorſqu'il croît dans un lieu expoſé au ſoleil, il eſt ſec & d'une conſiſtance ſolide. Lorſqu'il vient au contraire dans un lieu humide, il eſt mollaſſe. Il n'y a point d'agaric plus ſimple que celui là; quelques feuillets décurrents ſur le pédicule, tapiſſent le deſſous d'un chapeau épais dans le milieu, & quelquefois auſſi tranſparent ſur ſes bords que du papier huilé. Entre deux feuillets entiers, on trouve communément une partie de feuillet; le pédicule continu eſt quelquefois creux; ſa ſuperficie eſt sèche & ſuſceptible de ſe gerçer. Cet agaric, ſuivant

M. Bulliard, eſt très-agréable au goût ; on le mange dans quelques campagnes, ſous le nom de Mnuſſeron.

Huitième eſpèce. L'agaric ſolitaire. *Agaricus ſolitarius* de M. Bulliard.

Cette belle eſpèce d'agaric n'eſt pas commune aux environs de Paris. On le trouve en août dans les bois ; il croît à l'ombre, & il eſt très-rare d'en trouver deux de la même eſpèce dans un terrein aſſez étendu ; cette ſingularité, qui n'a pas lieu dans la plupart des autres *champignons*, l'a fait nommer *Agaric ſolitaire*, par M. Bulliard. Comme ce botaniſte ne donne pas de ſynonymes, il paroît que ce *champignon* n'a été décrit que par lui. Son chapeau eſt régulièrement arrondi ; il offre un petit enfoncement dans ſon centre ; ſes feuillets ſont larges, épais ; ils laiſſent leur empreinte ſur le pédicule avec lequel ils ne ſont que contigus ; ſon pédicule, preſque toujours pleiu, porte un collet, reſte de la membrane qui recouvroit & enveloppoit les feuillets. Il eſt porté ſur un bulbe écailleux, chargé de rides ou de pellicules appartenant à un volva, qui renfermoit entièrement le *champignon* dans ſa jeuneſſe. Des portions de ce volva forment auſſi des éminences qu'on trouve ſur la ſurface de ſon chapeau. Ce *champignon*, dit M. Bulliard, a un goût exquis ; on le mange cuit ſur le gril, avec du beurre frais & du ſel.

Neuvième eſpèce. L'agaric couleuvré. *Agaricus variegatus.*

Ce beau *champignon* eſt le *fungus pileolo lato, longiſſimo, pediculo variegato* de Vaillant ; *l'agaricus procerus* de Schœffer ; amanite marbrée de M. de la Marck, & peut-être l'*agaricus clypeatus* de Linnéus. On trouve cette eſpèce d'agaric en août & en ſeptembre, dans les bois & dans les champs ; il ſe plaît dans les terrains ſabloneux. Lorſqu'il eſt parfaitement développé, il a depuis huit juſqu'à quinze pouces de hauteur. Dans ſon état de jeuneſſe, ſon chapeau eſt parfaitement ovoïde ; à meſure qu'il ſe développe, ſa peau ſe gerce en travers, il perd ſa forme conique, & il s'applatit. Son pédicule porte un collet perſiſtant ; il naît d'un bulbe enfermé dans la terre, & il eſt remarquable par des taches, ou des bigarrures, ſemblables à celles de la peau d'un ſerpent ; c'eſt ce qui la fait nommer *Agaric couleuvré*, par M. Bulliard. Ses feuillets ſe terminent en pointe, à la diſtance de quelques lignes du pédicule. M. la Marck ajoute à ces détails que le pédicule de ce *champignon* eſt fiſtuleux, va en diminuant vers ſon ſommet, que ſa peau eſt panachée de blanc & de brun dans toute ſa longueur, que cette bigarrure provient de ce que la peau de ce *champignon*, qui eſt par-tout d'un brun rouſſâtre, ſe trouve parſemée de gerçures nombreuſes, qui laiſſent appercevoir la chair très-blanche dont il eſt compoſé. Suivant le même botaniſte, le chapeau de l'agaric couleuvré s'étend en paraſol, à cinq à ſix pouces de diamètre, & ſa ſuperficie eſt couverte de petites peaux levées, d'un roux brun, qui font autant de taches ſur un fond blanc ; ſes feuillets ſont blancs & inégaux. M. Bulliard dit que ce *champignon* eſt très-agréable au goût, qu'on le mange dans pluſieurs campagnes, où il eſt connu ſous le nom de *griſette*. Il ajoute qu'on donne le même nom à trois ou quatre eſpèces différentes de *champignons*. Dans une note que M. la Marck a bien voulu me remettre ſur la ſynonymie des *champignons* décrits dans le mémoire de M. Paulet, il dit que l'agaric couleuvré de M. Bulliard reſſemble un peu au *champignon* repréſenté dans la ſeizième planche du mémoire de M. Paulet, figure 4. Il ajoute cependant que ce dernier n'eſt pas véritablement l'agaric couleuvré, puiſque le *champignon* de M. Paulet eſt meurtrier, & n'a point de marbrures ſur ſon pédicule. J'inſère ici cette note pour faire remarquer que, ſi un botaniſte célèbre trouve de la reſſemblance entre un très-bon *champignon* décrit par M. Bulliard, & un très-vénéneux décrit par M. Paulet, les gens du monde, qui pourront être bien plus facilement trompés ſur ces reſſemblances, doivent être très-circonſpects ſur les *champignons* qu'ils trouvent dans les bois & dans les campagnes.

Dixième eſpèce. L'agaric odorant. *Agaricus odorus* de M. Bulliard, ſans ſynonymie.

L'agaric, que M. Bulliard décrit & repréſente ſous ce nom, ſe trouve, dit-il, en août & ſeptembre dans les bois, & vient ſur les feuilles mortes. Sa ſuperficie eſt sèche, & ſuſceptible d'être pelée ; il a peu de chair, & des feuillets très-nombreux ; entre deux feuillets entiers, on obſerve ordinairement ſept à huit parties de feuillets : les feuillets entiers ſe terminent tous en pointe, & à la même hauteur, ſur le pédicule, qui eſt continu. Ce *champignon* eſt ſans collet & ſans volva. On diſtingue aiſément cette eſpèce d'agaric par une odeur extrêmement pénétrante, & qui ſe rapproche beaucoup de celle du muſc & du girofle ; il a un très-bon goût. M. Bulliard, qui me fournit ces détails, ne parle point de ſon uſage, mais il ſemble annoncer qu'on le mange, & qu'il ne fait point de mal. Il paroît cependant qu'on pourroit le confondre, par ſon odeur, avec un des *champignons* bulbeux à volva entier, décrit par M. Paulet, & celui-ci paroît être très-vénéneux à M. Paulet. Il le repréſente planche 10, figure 2. Cette figure eſt ſingulière, & n'a d'analogie avec aucun *champignon* connu ; il eſt vrai qu'avec un peu d'attention, on ne peut pas ſe tromper ſur ces deux *champignons* qui forment certainement des eſpèces très-diſtinctes, puiſque celui de M. Bulliard eſt ſans collet & ſans volva, tandis que celui de M. Paulet porte une bulbe, un reſte de volva, un collet, un pédicule aminci comme un pivot, & un chapeau fendu en croix. On reviendra ſur le dernier dans la ſection des *champignons* vénéneux.

Onzième eſpèce. L'agaric turbiné. *Agaricus turbinatus* de M. Bulliard ; amanite turbinée de M. la Marck.

Cette eſpèce d'agaric eſt fort reconnoiſſable par la forme de ſon pédicule, qui eſt renflé vers le bas, & qui a à-peu-près la figure d'une toupie. Ce pédicule, qui a depuis quatre juſqu'à ſix pouces de hauteur dans ſon entier développement, eſt plein & ſans collet. Le chapeau eſt d'un jaune pâle, un peu fauve, convexe dans ſa jeuneſſe, preſque plane. Lorſqu'il eſt bien développé, il a ſix à huit pouces de diamètre. Sa ſuperficie eſt ſèche, ſuſceptible d'être pelée ; ſa chair eſt ferme, continue à celle du pédicule ; ſes feuillets ſont nombreux, diviſés en feuillets & en parties de feuillets : les feuillets entiers ſont terminés en pointes aux deux extrémités ; ils ſont adhérens au pédicule, ſans être décurrens ſur ſa ſurface : on trouve aſſez communément ce *champignon* dans les bois de haute futaie en ſeptembre & en octobre. Il eſt très-agréable au goût & à l'odorat. Il paroît, dit M. Bulliard, qu'on pourroit en manger ſans en être incommodé. Nous obſerverons ici que cette aſſertion ne ſuffit pas pour autoriſer ſon uſage comme aliment. C'eſt à l'expérience qu'il faut uniquement s'en rapporter. On n'a que trop d'exemples de matières vénéneuſes ou nuiſibles, malgré les ſenſations agréables au goût ou à l'odorat qu'elles produiſent. On en trouve ſur-tout dans le mémoire de M. Paulet ; des ſoupçons & des craintes doivent toujours exiger la plus grande circonſpection dans l'uſage des *champignons*.

Deuxième genre de *champignons* comeſtibles. Bolet, *boletus*.

Sans rechercher ici l'origine du mot *boletus*, & ſa vraie ſignification dans la langue des romains, ſans décider s'ils entendoient par ce mot tous les *champignons* à volva & à chapiteaux arrondis, & ſur-tout les oronges, nous dirons que les botaniſtes modernes déſignent par ce nom un genre de *champignons* dont le chapeau eſt garni par-deſſous de tubes creux plus ou moins ronds, ſerrés de très-près les uns contre les autres, & n'offrant à cette ſurface inférieure que l'apparence d'un grand nombre de trous ou de pores. En écartant ou déchirant leur tiſſu, on apperçoit alors ces tubes plus ou moins longs diſpoſés en adhérens ſur la ſurface concave du chapeau, comme les fleurs ou les graines des plantes compoſées adhèrent ſur le réceptacle commun qui les ſupporte. Il n'y a pas, à beaucoup près, autant d'eſpèces alimentaires dans ce genre que dans celui de l'agaric. M. Bulliard n'en indique que deux, ſavoir le bolet comeſtible, & le bolet brouzé.

Eſpèce première. Le bolet comeſtible, le Cep. *Boletus edulis.*

C'eſt le *fungus poroſus, magnus, craſſus* de Vaillant. Le chapeau de ce bolet a ſouvent dix à douze pouces de diamètre ; ſa chair eſt très-blanche ; elle ne change point de couleur quand on l'entame, comme pluſieurs eſpèces ſuſpectes de ce genre : elle eſt épaiſſe & tendre ; elle a quelquefois plus d'un pouce & demi d'épaiſſeur ; ſes tuyaux, très-ſenſibles, ſont blancs dans leur jeuneſſe ; ils jauniſſent en vieilliſſant. On le trouve pendant tout l'été dans les bois, & ſur-tout dans les vallées, les lieux couverts, où il ſe plaît. A la campagne on le nomme *le cep* ; il eſt vrai qu'on donne auſſi ce nom a quelques autres eſpèces de grands *champignons*. Il a une ſaveur & une odeur très-agréables. On le mange cuit & aſſaiſonné de toutes les manières. On choiſit ſur-tout les jeunes ceps, parce qu'ils ſont plus tendres & plus parfumés. Leur chair blanche, douce & tendre, imite le tiſſu & le goût des cervelles des quadrupèdes, ou des laitances de carpe. On en ſépare la peau, les tuyaux ; & on le lave ſoigneuſement avant de le faire cuire. Il n'a jamais fait de mal. Dans quelques compagnes on en fait un grand uſage. On peut le deſſécher au ſoleil, ou à l'étuve, & le conſerver pour l'hiver.

Eſpèce deuxième. Le bolet bronzé ; *boletus æneus* de M. Bulliard.

Ce bolet que l'on trouve en ſeptembre & en octobre, dans les bois des environs de Paris, n'y eſt pas cependant très-commun. Sa chair eſt épaiſſe, ferme & caſſante, blanche, un peu teinte d'une couleur vineuſe ; la peau qui la recouvre & qui s'enlève facilement, eſt sèche & d'un roux verdâtre, tirant ſur la couleur du bronze. Les tubes de deſſous le chapeau ſont courts, à peine apparens, quand le *champignon* eſt jeune ; ils s'élargiſſent à meſure qu'il avance en âge ; les tubes qui touchent au pédicule, ſe prolongent ſur la ſurface ou y ſont décurrens. Le pédicule lui-même eſt long, en raiſon du diamètre du chapeau qui n'a qu'un ou deux pouces de largeur ; il eſt un peu évaſé en haut, plein, blanc en dedans, bronzé en dehors. Ce *champignon* eſt rempli d'un ſuc laiteux & légèrement âcre. M. la Marck, qui indique cette dernière propriété, dit qu'il craint ce *champignon* dangereux ; il le nomme *amanita erugínea*, & le rapporte au *fungus lactescens piperatus rufus* de Vaillant. M. Bulliard, qui ne donne pas de ſynonymie, dit que ce bolet eſt connu dans différens pays ſous le nom de *ceps noir* ; qu'il eſt très-agréable au goût, & qu'on l'a aſſuré qu'il eſt bon à manger. Il ne cite point d'expériences faites ſous ſes yeux. En comparant cette aſſertion vague à celle de M. la Marck, il eſt naturel d'en conclure, qu'on ne doit pas faire uſage, au moins, ſans beaucoup de prudence, de ce bolet, quoique dans quelques pays on le mange, dit-on, abondamment.

Troiſième genre de *champignons* comeſtibles. Hydne, *hydnum*.

L'hydne, *hydnum*, eſt un genre de *champignons* dont le chapeau, au lieu de porter à ſa ſurface in-

ſérieure des lames comme l'agarie, ou des tubes comme le bolet, eſt garni en-deſſous de pointes; auſſi, pluſieurs botaniſtes françois l'ont nommé *hériſſon*; mais ce nom eſt réſervé à une eſpèce particulière du genre.

Il n'y a qu'une eſpèce de ce genre que pluſieurs perſonnes, fort habituées à cueillir & à manger des *champignons*, m'ont aſſuré être comeſtibles. C'eſt l'*hydnum repandum* de Linnéus; l'hydne ſinué de M. Bulliard. On trouve aſſez communément ce *champignon* dans nos bois pendant tout l'automne. Il vient ſur la terre, dans les lieux couverts & ombragés; quelquefois il eſt ſeul, mais ſouvent on en rencontre pluſieurs ſur le même pied. Sa ſurface eſt inégale & raboteuſe; ſa chair eſt ferme & caſſante. Quand ce *champignon* eſt jeune, il eſt blanc comme du lait; à meſure qu'il avance en âge, il ſe colore en fauve & en brun. Son chapeau eſt doublé de pointes en-deſſous, ſinué & comme goudronné à ſes bords; c'eſt cette ſtructure qui lui a fait donner le nom d'*hydne ſinué*. Ce chapeau eſt ſoutenu ſur un pédicule plein, continu avec ſa chair & rarement placé à ſon centre. M. Bulliard dit qu'il eſt d'abord fort agréable au goût, mais qu'il eſt âpre enſuite & fort déſagréable. Mais M. Roger, neveu du célèbre cultivateur de ce nom, amateur de la botanique, qui paſſe trois ſaiſons conſtamment à la campagne, preſque toujours dans les bois, & qui connoît bien les *champignons*, aſſure que l'hydne ſinué, cuit & aſſaiſonné à la manière des *champignons* ordinaires, eſt fort bon, perd ſon âcreté, & ne fait aucun mal.

Quatrième genre de *champignons* comeſtibles. Morille, *phallus*.

La morille, *phallus*, eſt un genre de *champignons* comeſtibles, dont une eſpèce eſt fort recherchée & même précieuſe pour les amateurs de ces mets. Le caractère de ce genre eſt d'avoir un chapeau liſſe en-deſſous, ſans lames, ſans pores, ſans pointes, & ſeulement des crevaſſes à ſa ſurface ſupérieure.

Il n'y a qu'une eſpèce de ce genre qui ſoit employée comme aliment ou aſſaiſonnement; c'eſt la morille ordinaire, *phallus eſculentus*. Ce *champignon* eſt commun dans les bois & dans les prés des environs de Paris, en avril & en mai. Voici comment M. Bulliard le décrit. Un pédicule continu, fiſtuleux d'une extrémité à l'autre, & communément renflé à ſa baſe, porte ſur les deux tiers ou environ de ſa longueur, une eſpèce de chapeau, plus ou moins conique & remarquable ſur toute ſa ſurface, par des alvéoles, des crevaſſes irrégulières & profondes, d'où ſort une pouſſière ſeminale, très-abondante & aſſez ſemblable à celle des agarics. De longues racines fibreuſes tiennent ce *champignon* aſſez fortement attaché à la terre. La morille eſt un des meilleurs *champignons*; elle donne beaucoup de parfum aux mets, dans leſquels on la fait entrer comme aſſaiſonnement; on l'apprête rarement ſeule, parce qu'elle ne conſiſte preſque que dans une peau mince & ſans chair; cependant, quelques perſonnes en ſont préparer des plats comme avec les autres *champignons*. On vante ſur-tout les morilles des terrains tabloneux, comme les plus délicates & les plus parfumées. On les sèche à l'air & au ſoleil, ou bien dans une étuve, & on les conſerve ainſi pour l'hiver.

Cinquième genre de *champignons* comeſtibles. Clavaire, *clavaria*.

La clavaire, *clavaria*, eſt une expanſion fongueuſe, liſſe & allongée, ſouvent terminée en maſſues; ce qui lui a fait donner ce nom. Il n'y a qu'une eſpèce de ce genre que l'on mange dans les lieux où elle eſt abondante. C'eſt la clavaire coralloïde; *clavaria coralloides* de Linnéus, de M. Bulliard. Tournefort & Schœffer ont nommé cette plante coralloïdes *flava* & *alba*. On la trouve fréquemment dans les bois en octobre & novembre. On la rencontre même dès les mois de juillet & d'août, dans les bois très-ſombres & bas. C'eſt une production végétale, ſingulière, qui imite aſſez au premier coup-d'œil les ramifications, quelquefois même la couleur du corail. Elle eſt attachée ſur les troncs des vieux arbres & vers le pied, ſur les racines, humides à quelques diſtances des endroits les plus bas, dans les forêts profondes & abondantes en marres. Elle a quelquefois des ramifications longues & diffuſes; dans d'autres individus, elles ſont courtes & ſerrées les unes contre les autres; chez quelques-uns, elles ſont diſpoſées en étages; chez d'autres, elles ſe terminent à la même hauteur. On en trouve qui n'ont qu'un tronc commun, d'où partent les diviſions ramifiées, & il en eſt au contraire qui ſont formées de branches ſéparées juſqu'à la racine. Les extrémités des diviſions ſont inégales & comme dentées. Rien n'eſt ſi varié que la forme & la grandeur de cette plante. Sa couleur l'eſt auſſi; il y en a de blanches, de griſes, de jaunes & de couleur de roſe. Ces dernières ſont les plus fréquentes; on en voit qui ſont de deux, de de trois couleurs & de diverſes nuances d'incarnat. La ſubſtance de cette production végétale qui ſemble rapprocher ce règne des zoophytes & faire un paſſage entre les deux claſſes d'êtres, eſt molle, demi-tranſparente, & aſſez ſemblable à celle de pluſieurs fucus épais ou fungus marins. Elle eſt tendre & d'une ſaveur agréable de *champignon*. Si l'on expoſe les ramifications de la clavaire coralloïde, récemment cueillie, ſur une glace, elles ne tardent pas à s'y deſſiner entièrement, en y dépoſant une pouſſière fine que l'on regarde comme la graine de ce *champignon*.

La clavaire coralloïde eſt un mets agréable & aſſez ſain; elle eſt facile à digérer, en comparaiſon de pluſieurs agarics; elle cuit très-facilement; on l'aſſaiſonne comme les *champignons* communs. M. Bulliard dit qu'on la ſert ſur la table du riche comme ſur celle du pauvre; mais cela ne doit s'entendre que

Digitized by Google

de quelques pays où elle eſt abondante & connue ; car on ne la connoît pas à Paris ; on n'en voit jamais dans les marchés ; il n'y a que quelques amateurs de botanique qui la recherchent dans les bois des environs de la capitale. M. Roget, dont j'ai eu occaſion de parler dans un article précédent, la cueille dans les bois de S. Cloud, de Meudon & de Sève ; elle n'y eſt pas cependant très-abondante ; on la rencontre plus fréquemment dans la forêt de Montmorency ; il a remarqué ſur ce *champignon*, comme ſur la pluparr des eſpèces de ces genres, qu'il y a des années où il eſt beaucoup plus commun, & que dans quelques-unes, il eſt extrêmement rare.

Sixième genre de *champignons* comeſtibles. Veſſeloup, *lycoperdon*.

Le genre des veſſe-loup eſt remarquable par la forme arrondie des productions fongueuſes qui le conſtituent, & par la cavité remplie de pouſſière qu'on y obſerve, lorſqu'elles ſont en maturité.

Il y a deux eſpèces dans ce genre qui ſont employées comme alimentaires.

Première eſpèce. La première eſt la veſſe-loup hériſſée, *lycoperdon hirtum*. Cette plante cryptogame exiſte fréquemment en été & en automne dans les bois, les prés, les terres en friche. Elle ſe préſente d'abord ſous la forme d'une petite boule blanche, garnie de pointes plus ou moins longues ; elle eſt alors pleine & blanche en dedans comme en dehors ; elle parvient à toute ſa groſſeur, ſans que ſa chair ceſſe d'être ferme ; on peut même la ſéparer de ſon enveloppe ; mais bientôt cette enveloppe s'amincit, perd la plus grande partie de ſes pointes ; la chair s'amollit & ſe convertit en une pouſſière brunâtre qui s'échappe ou plutôt qui eſt lancée comme une fumée dans l'air par un trou formé à la partie la plus élevée de la plante. L'eſpèce de pédicule qui la ſoutient reſte plein & formé d'une ſubſtance coloneuſe, quoiqu'on apperçoive toujours quelques ouvertures de communication entre la chair de ce pédicule & la partie ſupérieure de la plante. Telle eſt la deſcription que donne M. Bulliard de la veſſe-loup hériſſée. Il termine enſuite cet article en diſant qu'on mange cette plante dans l'état de jeuneſſe, dans beaucoup d'endroits ; nous croyons cependant devoir avertir que comme il y a pluſieurs autres eſpèces de veſſe-loup qui paroiſſent être très-âcres & très-vénéneuſes, il faut être bien sûr de l'eſpèce qu'on cueille pour la manger avec ſécurité. La préſence des pointes aſſez longues dont elle eſt plus ou moins hériſſée, eſt un caractère aſſez exact & aſſez sûr pour ſervir à la faire reconnoître & à éviter les quiproquos dangereux dans ce genre.

Deuxième eſpèce. La truffe, *lycoperdon tuber* de Linnéus. M. Bulliard en fait un genre ſous le nom de *tuber nigrum*. On trouve, dit-il, cette eſpèce de truffe au commencement de l'hiver, dans les terreins ſabloneux, dans les bois, dans les lieux habités ; elle ſe préſente ſous la forme d'une maſſe charnue, pleine, quelque ſoit ſon degré de développement ; elle vient ſous terre & n'a point de racines. On nomme *truffieres* les endroits qui produiſent des truffes chaque année ; il y a des truffes dans preſque toutes les forêts du royaume ; mais elles ne ſont pas bonnes par-tout. Celles du Périgord, de l'Angoumois & de quelques provinces méridionales ſont ſes meilleures & les plus recherchées ; il y en a auſſi de très-bonnes dans la Bourgogne & dans la Franche-Comté. Dans l'état de jeuneſſe, la truffe eſt noire en dehors & blanche en dedans ; à meſure qu'elle avance en âge, ſa chair devient noire par-tout & plus ou moins veinée en blanc. Sa ſurface eſt raboteuſe & mamelonée ; c'eſt dans ces mamelons que pluſieurs botaniſtes modernes croient qu'exiſtent les organes de la fructification ; on les reconnoît, ſuivant eux, à la pouſſiere blanche qui ſort par ces mamelons dans la maturité de la plante & aux véſicules remplies d'une pareille pouſſière, logées immédiatement au-deſſous de l'écorce noirâtre & chagrinée qui forme les mamelons. C'eſt en ſeptembre & en octobre qu'on cherche les truffes ; car on ne connoît pas l'art de les cultiver, au moins aſſez généralement, quoique quelques auteurs aient dit avoir réuſſi à cette culture. On remue la terre dans des lieux remarqués & où l'on ſavoit auparavant qu'il en exiſte ; on les trouve à quelques pouces de la ſurface du ſol. On découvre les truffières par l'abſence de l'herbe & la préſence d'une grande quantité de mouchetons qui volent au-deſſus d'un terrein. Communément ce terrein eſt crevaſſé ou fendillé ; il laiſſe des chemins ouverts aux inſectes qui vont y dépoſer leurs œufs, ainſi qu'à ceux qui en ſortent après être éclos. Pluſieurs animaux ſont très-friands des truffes & avertiſſent l'homme de leur préſence. On dit que les cochons ſur-tout en ſont très-avides, & qu'ils les déterrent pour les manger. On a imaginé de les employer à cette chaſſe, après leur avoir mis une muſelière pour les empêcher de gâter ces tubercules, quand ils les ont déterrés.

Pluſieurs auteurs indiquent quelques eſpèces différentes de truffes, la blanche & la marbrée ; mais il paroît que cette différence dépend ſur-tout de l'âge ou du terrein. On dit qu'il y a en Savoie une eſpèce de truffe très-groſſe, qui pèſe quelquefois juſqu'à deux livres, & qui a exactement le gout de l'ail ; les meilleures ſont certainement celles de moyenne groſſeur, bien ſaines, bien nourries & bien caſſantes. Tout le monde connoît l'odeur aſſez forte & comme aromatique de la truffe cuite & chauffée ; ce qu'on nomme ſon parfum. Les amateurs, les gourmets le trouvent délicieux, & ils en ſont tellement affectés, qu'il eſt rare qu'au moment où l'on ſert ce mets ſur les tables, ils ne ſe répandent pas en éloges plus ou moins exagérés. La ſaveur, aide

d'abord, ne ſeroit point agréable ſans l'odeur qui ſe développe en même temps par la maſtication & qui va frapper les nerfs de l'odorat par la communication de la bouche & des narines. On ſait encore que ce parfum ſe communique aux animaux que l'on cuit, après avoir rempli leur ventre de truffes. Pluſieurs perſonnes préfèrent même les viandes parfumées à la ſubſtance même de la truffe. Il en eſt d'autres qui ont tant de goût pour cet aliment, qu'elles aiment mieux les truffes ſeules, cuites ſans la chair des animaux, & préſentées à table ſous la ſerviette comme des marrons. Les vrais amateurs de truffes les mangent ainſi, & ne font pas un grand cas des viandes parfumées avec ce *champignon*, ni de la truffe qui a ſervi à les parfumer, & qui, ſuivant eux, a perdu alors toute ſa ſaveur. Cette plante, quoique d'un tiſſu ſpongieux & qui paroît aſſez lourd & aſſez compacte, ne paroît pas être auſſi difficile à digérer que la plupart des autres eſpèces de *champignons*; on attribue ordinairement cette propriété à ſa partie odorante; ce qui n'eſt pas ſans vraiſemblance. Il eſt rare qu'on ſoit malade pour avoir mangé des truffes, quoique quelques perſonnes en mangent ſouvent une grande quantité, relativement à celle des autres mets qui précèdent ordinairement celui-là dans l'ordre du ſervice de nos tables.

La truffe eſt rare en comparaiſon de la plupart des autres eſpèces de *champignons*; auſſi n'eſt-elle ſervie que chez les gens riches ou fort à leur aiſe, tandis qu'on n'en voit jamais ſur la table du pauvre; ce mets eſt-il bien réellement aſſez bon pour exciter ſon regret? On eſt perſuadé par-tout que la truffe eſt aphrodiſiaque & qu'elle porte fortement au plaiſir de l'amour. Cela eſt preſque paſſé en proverbe, & il n'y a pas un repas d'hiver, dans lequel ce mets ne ſoit l'occaſion de plaiſanteries faites à raiſon de cette propriété. Pluſieurs auteurs d'hiſtoire naturelle décrivent une eſpèce de truffe pourprée, foncée, qui vient dans les épaiſſes forêts de l'Allemagne, de la Hongrie, qui eſt de la groſſeur d'une noix, & qui a une forte odeur ſpermatique. On aſſure que cette eſpèce de truffe eſt un des aphrodiſiaques les plus forts; on la nomme *boletus cervi*; on la fait entrer dans les compoſitions aphrodiſiaques.

§. III. Des *champignons* vénéneux.

Il eſt affreux que dans un ordre de ſubſtances qui fournit des mets très-recherchés & très ſavoureux, la nature ait formé une grande quantité d'eſpèces qui toutes plus ou moins ſuſpectes, contiennent encore parmi elles les poiſons végétaux les plus terribles dans leur action. La crainte eſt d'autant plus juſte & d'autant plus forte ſur ce point, que les eſpèces dangereuſes ſont, non-ſeulement à côté des bonnes, mais encore ſuſceptibles d'être confondues avec elles, par des rapports de formes par leſquels même les botaniſtes les plus célèbres aſſurent qu'il eſt difficile de ne pas ſe laiſſer tromper. Pluſieurs d'entr'eux ont cherché des caractères très-propres à établir des diſtinctions poſitives entre les bons & les mauvais *champignons*; mais aucun n'a encore pu réuſſir. On ſait bien, par le rapprochement des faits, & ſur-tout par l'enſemble que M. Paulet a recueilli, qu'en général les *champignons*, & ſur-tout les agarics bulbeux, c'eſt-à-dire, qui naiſſent d'un bulbe bien formé & qui, outre la membrane qui recouvre leurs lames, & qui reſtent ſur leur pédicule en forme de collet, portent encore une tunique générale, nommée *volva*, qui les enveloppe tout entiers, & qui les enveloppe avant leur entier développement, ſont en général ceux qui renferment le plus grand nombre d'eſpèces empoiſonnées; mais pluſieurs *champignons*, très-bons & en particulier l'orange, a ce caractère. Ce que la prudence doit dicter à tous les hommes, dans une incertitude auſſi malheureuſe, c'eſt de ne faire uſage que des eſpèces bien connues, de ſe reſſouvenir qu'un beaucoup plus grand nombre ſont des poiſons plus ou moins actifs, que les mépriſes ſont faciles & trop démontrées par de terribles exemples, & de ne jamais s'expoſer à manger des *champignons* douteux, ou même ceux qui n'ont point encore été employés, quoique leur odeur & leur ſaveur ſoient quelquefois capables d'inviter à en faire uſage.

Quoique les travaux des botaniſtes ſoient bien loin d'être aſſez complets pour qu'on puiſſe diſtinguer, par des caractères certains & faciles à reconnoître les *champignons* vénéneux d'avec les comeſtibles, il exiſte cependant un aſſez grand nombre de faits & de deſcriptions exactes, pour qu'il ſoit poſſible de donner ſur pluſieurs eſpèces, manifeſtement dangéreuſes, des renſeignemens aſſez exacts & aſſez détaillés pour ſervir de ſignalement. C'eſt ſur-tout dans les ouvrages de MM. Bulliard & Paulet, que la plupart de ces détails ſont conſignés. Nous devons donc extraire de ces ouvrages les faits qui peuvent ſervir à commencer ces recherches ſi utiles. Nous ſuivrons, pour les deſcriptions, la méthode qui a déjà été ſuivie dans le ſecond paragraphe, en traitant des *champignons* comeſtibles. Nous parcourons les mêmes diviſions de genres, en indiquant les eſpèces reconnues pour des poiſons, & même celles qui ſont juſtement ſuſpectes. Il eſt néceſſaire d'obſerver qu'il y a certainement dans les prés, dans les bois & dans les campagnes, un beaucoup plus grand nombre d'eſpèces dangereuſes que celles qui ſeront indiquées ici; que ce n'eſt pas ſeulement d'après la couleur livide, l'odeur repouſſante, l'âcreté au moindre tact, la putréfaction prompte, qu'il faut rejetter les *champignons*, & que l'on doit s'armer de la plus grande méfiance, même malgré l'abſence de ces propriétés ſuſpectes, lorſqu'on trouve des *champignons* qui ne ſont pas reconnus facilement par les caractères que nous avons indiqués pour appartenir aux eſpèces comeſtibles.

Digitized by Google

Eſpèce I. Agaric bulbeux. *Agaricus bulboſus.*

Cette eſpèce de *champignon* eſt un des plus terribles poiſons végétaux qui exiſte ; & c'eſt malheureuſement celui qui par ſa forme aſſez ſemblable à celle d'une des variétés de l'agaric comeſtible, a le plus ſouvent occaſionné des méprises mortelles dans les environs de Paris ; c'eſt l'eſpèce que Vaillant a nommé *fungus phalloïdes, annulatus, fordidè viresçens* & *patulus*. M. Bulliard le nomme *Agaric bulbeux*. Voici comment ce botaniſte le décrit. Il a juſqu'à ſix pouces de hauteur, on le trouve dans les bois, à l'ombre, en août & ſeptembre ; ſon chapeau eſt rond & horizontal, quand il eſt parvenu à ſa grandeur ; ſa chair eſt ferme & blanche ; ſa ſuperficie luiſante & humide ; il eſt doublé de feuillets, de demi-feuillets & de parties de feuillets ; ceux qui environnent le pédicule ſe terminent en pointe régulière à une demi ligne de diſtance de ce pédicule, qui eſt droit, plein, d'une ſubſtance blanche, ſpongieuſe. Cette deſcription, quoiqu'inexacte, n'eſt pas aſſez détaillée pour caractériſer une eſpèce auſſi dangereuſe & auſſi néceſſaire à bien connoître. M. Paulet en a traité l'hiſtoire avec beaucoup plus d'étendue, & en a étudié à fond toutes les propriétés. Il nous paroît utile de faire connoître ici le travail de ce ſavant. Ce *champignon*, ſuivant cet auteur, eſt d'une taille moyenne & bien proportionnée ; le deſſus du chapiteau eſt pour l'ordinaire d'un vert un peu luiſant ; le reſte eſt blanc ; cependant, lorſqu'il vieillit, le pédicule prend auſſi une couleur verte. Cette couleur n'exiſte que dans ſa membrane externe ; lorſqu'on l'enlève, le deſſous, la propre ſubſtance du *champignon* eſt blanche. Avant de ſortir de terre, cette eſpèce d'agaric eſt enveloppé entièrement de ſon volva ; il reſſemble alors à deux noix, poſées l'une ſur l'autre, & recouvertes d'une peau blanche, épaiſſe ; la noix inférieure eſt formée par le bulbe, qui eſt plus gros que le chapeau à cette première époque ; il ont l'un & l'autre un peu plus d'un pouce de diamètre ; le pédicule, ſitué entre deux eſt court ; ſous le volva, on apperçoit la membrane qui recouvre complettement les feuillets. A peine eſt-il hors de terre, que le volva le déchire, & reſte en grande partie attaché au bulbe ſous terre ; ſouvent auſſi, une portion de cette enveloppe adhère au chapeau, & y forme des lambeaux. Ce chapeau eſt d'abord bombé ; en s'étalant, il devient plat ; il offre l'apparence d'un paraſol ouvert ; il a deux, trois ou quatre pouces de diamètre. Le pédicule droit, cylindrique & un peu en quille, a quatre ou cinq lignes de diamètre dans ſon milieu, & ſept à huit vers ſa baſe ; il n'a jamais plus de cinq pouces de haut ; ſa taille moyenne eſt de trois à quatre. On trouve ici une différence entre les détails donnés par M. Paulet, & la deſcription de M. Bulliard, qui porte juſqu'à ſix pouces la hauteur de ce *champignon*. La membrane verte de ce chapeau reſte entière & liſſe juſqu'à la deſtruction de la plante, celle du pédicule ſe gerce ou s'écaille quelquefois. La ſubſtance de l'agaric bulbeux, eſt par-tout blanche, ferme, un peu humide ; la chair du chapeau a près de quatre lignes vers ſon centre, & s'amincit juſqu'à un quart de ligne vers ſes bords. En la preſſant, on en fait ſortir un ſuc clair comme de l'eau ; le parenchyme n'a point de mauvais goût ; le pédicule qui a une eſpèce de moëlle dans ſon milieu, devient creux au bout d'un certain temps, ainſi que le bulbe, dont l'odeur virulente & l'humidité ſont plus marquées que celles des autres parties de la plante. Les feuillets ſont blancs, mais plus clairs que la chair du chapeau ; ils ſont taillés en cercle, dont la partie la plus élevée n'a pas plus de quatre lignes de haut ; ils ſont mêlés de demi-feuillets, de quarts de feuillets & même de portions de feuillets, ſitués ſur-tout vers les bords du chapeau. Les feuillets entiers forment par l'enſemble de leurs branches une ſurface unie & horizontale ; ils ſont arrangés en rayons autour du pédicule, ſans y adhérer, & ils s'implantent dans un bord épais qui les ſoutient & qui cerne le pédicule comme le moyeu d'une roue tourne autour de l'eſſieu, de ſorte qu'on peut ſéparer le pédicule du chapeau, ſans endommager les feuillets. Le collet qui flotte ſur le pédicule, a un demi pouce des feuillets, eſt pliſſé en manchette ſur les bords ; on voit ſouvent des ſillons très-fins, ou l'empreinte que les feuillets ont laiſſée ſur cette membrane mince & délicate.

Cette eſpèce d'agaric croît, ſuivant M. Paulet, dans les endroits les plus ſombres & les plus humides des bois des environs de Paris, & toujours à l'ombre. C'eſt ſur-tout dans des terres légères, ſabloneuſes, noirâtres, formées ſur-tout des débris de feuilles de chêne, parmi des racines de graminées, qu'il prend le plus ordinairement naiſſance. Il n'a point de racines proprement dites. On le trouve dans l'automne depuis la fin d'août juſqu'en novembre ; il eſt malheureuſement le plus commun de tous les *champignons* qu'on rencontre en cette ſaiſon dans les environs de Paris ; on le voit abondamment dans les bois de Vincennes, de Pantin & de Boulogne, dans la forêt de Senart, de Saint-Germain, à Verſailles, à Marly, à Meudon, à Sève, dans la forêt de Fontainebleau. Les trois premiers bois en ſont quelquefois tous couverts.

C'eſt ſpécialement avec une variété de l'agaric comeſtible à feuillets blancs, qu'on peut confondre l'agaric bulbeux ; c'eſt auſſi ſur les caractères diſtinctifs de ces deux *champignons*, que M. Paulet inſiſte le plus & avec raiſon. Cette variété à feuillets blancs de l'agaric comeſtible du *champignon* de couche eſt nommé *boule de neige*, dans quelques endroits & *champignon* de bruyère, nom ſous lequel on le vend dans les marchés de Verſailles, en ſeptembre & octobre ; ces deux *champignons* ont la même forme apparente ; ils croiſſent enſemble, dans le même-temps ; on les confond ſouvent en les cueillant ; mais en les examinant avec attention, on peut éviter

Digitized by Google

facilement cette funeſte mépriſe. 1°. L'agaric comeſtible à feuillets blancs porte un voile rendu comme la peau d'un rambour, ſur ſes feuillets, l'agaric bulbeux en porte un peu adhérent & flottant; 2°. le bon ne ſort point d'un volva, & n'a point de véritable bulbe à ſa baſe, il eſt ſeulement un peu arrondi; 3°. l'agaric comeſtible a l'odeur & la ſaveur du cerfeuil; l'agaric bulbeux n'en a point, ou il n'a rien d'agréable; 4°. Le premier eſt ſi délicat, qu'il jaunit à l'air, dans l'inſtant où on le coupe; le vénéneux n'éprouve point cette altération & reſte blanc. 5°. Quoique le caractère de la variété de l'agaric comeſtible qu'on peut confondre avec l'agaric bulbeux, conſiſte dans la blancheur de ſes feuillets, ſouvent ils offrent une teinte roſée qu'on ne remarque point dans l'agaric bulbeux, 6°. Enfin, ſi toutes ces différences ne ſont point aſſez frappantes, nous ne devons pas nous laſſer de répéter que l'on ne doit point chercher cette variété de l'agaric comeſtible à feuillets blancs & qu'on ne doit cueillir que le véritable à feuillets roſés.

Il ne ſe paſſe preſque pas d'année, dit M. Paulet, que l'agaric bulbeux, nommé par les payſans *Luivert*, ou *Lucifer*, ne cauſe quelque malheur aux environs de Paris. Comment n'y ſeroit-on pas trompé, lorſqu'on ſait qu'il exiſte pluſieurs eſpèces de *champignons* verts qu'on mange dans quelques pays. Si nous n'avons pas parlé de ces eſpèces dans le paragraphe précédent, c'eſt qu'elles nous ont paru peu exactement décrites, & que nous avons penſé qu'il valoit mieux oublier quelques plantes, que d'expoſer à commettre des mépriſes & des erreurs dangereuſes. On peut voir dans le mémoire de M. Paulet, (Journal de Phyſique, année 1775, tome 7, page 484, 485, 486) un dénombrement des principales eſpèces de *champignons* verts comeſtibles. Cet auteur donne l'hiſtoire de trois accidens arrivés en 1774. Nous croyons devoir les décrire ici pour faire connoître les effets de ce poiſon.

Le 14 ſeptembre 1774, M. Guibert, fabricant de gaſes, à la porte Saint-Denis, en ſe promenant au bois de Vincennes, cueillit une certaine quantité d'agaric bulbeux, qu'il prit pour de bons *champignons*. Le lendemain, après qu'ils eurent été expoſés toute la nuit à l'air ſur une fenêtre, on les mit dans une étuvée de carpe; ſix perſonnes en mangèrent, M. & Mde. Guibert, ſa fille, deux garçons & ſa domeſtique; le repas fut fait ſur les trois heures après-midi. Perſonne ne fut incommodé dans la journée: on ſoupa comme à l'ordinaire & chacun ſe mit au lit. A trois heures du matin, Madame Guibert fut réveillée, par un rêve effrayant; bientôt elle eut des anxiétés, des nauſées, & rendit par le vomiſſement une partie de ce qu'elle avoit mangé, ſans douleur & ſans colique. M. Guibert eut les mêmes accidens à la même époque, mais il s'y joignit d'abondantes évacuations par haut & par bas; il éprouva un véritable *cholera-morbus*, avec des crampes vives & très-douloureuſes, ſurtout aux pieds; malgré ſa foibleſſe, il alla chercher du ſecours lui-même; cette circonſtance eſt rare, car dans pluſieurs cas ſemblables, l'affoibliſſement a été conſtamment aſſez grand, pour empêcher les malades de ſortir de leur lit, ou au moins de faire des pas aſſurés. Les quatre autres perſonnes éprouvèrent à peu-près les mêmes ſymptômes. Un homme de l'art, appellé, eut le temps de faire prendre le tartre ſtibié à Madame Guibert, à la domeſtique & à un des garçons. Il ne fut pas poſſible de rien faire prendre à l'autre garçon & à la petite fille, qui étoient dans un aſſoupiſſement continuel. Ceux qui prirent de l'émétique ſe trouvèrent mieux. M. Guibert avoit été ſecouru par la nature, qui lui procura une évacuation abondante. La petite fille & le garçon qui ne prirent rien reſtèrent dans l'aſſoupiſſement & moururent l'un & l'autre ſans avoir rien rendu. L'aſſoupiſſement fut le ſymptôme le plus général, tous l'éprouvèrent, excepté M. Guibert; ils n'en ſortoient que pour vomir, & ils y retomboient bientôt. Les quatre perſonnes qui échappèrent à l'effet de ce poiſon, furent trois ou quatre ſemaines à ſe rétablir. Le défaut d'appetit, l'abattement des forces & l'inſomnie ſont les ſuites ordinaires de cet empoiſonnement, & ſubſiſtent pendant toute la convaleſcence; une circonſtance que M. Paulet n'oublie pas dans ce récit, c'eſt qu'un chien qui avoit léché les aſſiettes fut très-malade. M. Guibert le fit tuer, & il y a grande apparence qu'il en ſeroit mort; car ce poiſon, comme on le verra bientôt, eſt auſſi pernicieux pour les animaux que pour les hommes.

Quelques jours après cet accident, M. Paulet ayant préſenté à M. Guibert environ une vingtaine d'eſpèces différentes de *champignons* ſuſpectes, il frémit à la vue du *champignon* bulbeux, & le reconnut ſur-le-champ. Il aſſura même ce médecin, qu'en ayant ramaſſé beaucoup d'autres en même-temps, (& notez que c'étoit des bons,) il les rejetta, & ne conſerva que ceux qui avoient les pieds bulbeux, dans l'idée que c'étoient les meilleurs. Ce qui donne le plus ſouvent lieu à cette fauſſe idée, c'eſt que le *champignon* de bruyères, dont il a été queſtion plus haut, outre qu'il eſt ſujet à jaunir, a cauſe de ſa grande délicateſſe, lorſqu'on le touche & qu'on a chaud, à des feuillets qui noirciſſent quelque temps après qu'il eſt cueilli, lorſqu'il n'eſt pas bien frais; c'eſt ce qui fait que la plupart du temps on le rejette; mais fut-il noir comme de l'encre, ajoute M. Paulet, il n'auroit pas le danger d'un ſeul des verts, ou de l'agaric bulbeux; il l'a vu manger très-ſouvent dans cet état, ſans qu'il en ait réſulté le moindre accident.

Il décrit enſuite un ſecond empoiſonnement, arrivé auſſi en 1774, vers la mi-octobre, à Suréne.

Le

Le nommé Bouchetat & ſa fille ont péri par les effets de l'agaric bulbeux; il s'eſt paſſé onze heures entre le repas & les premiers ſymptômes du mal. Ils éprouvèrent d'abord des anxiétés, des défaillances, des nauſées, des douleurs dans les membres, des convulſions, de l'aſſoupiſſement; ils n'ont pris pour tout ſecours que de l'eau chaude; il ne s'eſt manifeſté chez eux ni coliques, ni tranchées, ni évacuations. Ils ſont morts le troiſième jour. Enfin M Paulet cite encore un troiſième exemple, non moins terrible, du nommé Bemer, manœuvre maçon, & de ſa femme, empoiſonnés à Melun, vers la fin de ſeptembre de la même année. Le mari avoit cueilli, dans le bois de la Porchette, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, des agarics bulbeux, & les avoit mangés le ſoir, à huit heures, cuits ſur le gril, & en partie dans un ragoût. A cinq heures du matin, ils éprouvèrent l'un & l'autre des foibleſſes, des anxiétés, des nauſées & des vomiſſemens. La femme mal ſecourue mourut le troiſième jour; le mari en fut ſept ou huit à ſe remettre. M. Paulet conclut de ces obſervations, 1°. que l'agaric bulbeux, apprêté comme le *champignon* ordinaire, reſte dix à douze heures dans le corps, avant de produire d'effets. 2°. Que les principaux ſymptômes de l'empoiſonnement par cet agaric ſont les anxiétés, les nauſées, les défaillances, les vomiſſemens, le dévoiement, le *cholera morbus*, ou l'aſſoupiſſement. 3°. Que lorſqu'il excite des évacuations abondantes, il y a moins de danger; que l'aſſoupiſſement, joint à l'abſence des évacuations, eſt le ſymptôme le plus dangereux. 4°. Que le mal de gorge n'eſt pas le ſymptôme le plus affecté à l'effet de toutes les eſpèces de *champignons* vénéneux, comme on l'a cru. 5°. Que l'agaric bulbeux paroît paſſer dans les ſecondes voies, qu'il attaque l'origine des nerfs. 6°. Que le tartre ſtibié eſt le plus efficace des remèdes que l'on puiſſe preſcrire dans cette eſpèce d'empoiſonnement.

Ce médecin ne s'eſt pas borné à cette ſimple obſervation; il a voulu connoître la nature du principe vénéneux de ce *champignon*, & conjointement avec M. Parmentier, il a fait une ſuite d'expériences, dont nous allons offrir ici les réſultats.

1°. Trois gros de ce *champignon*, haché menu, mêlé avec de la viande & du pain, ont été donnés à un chien vigoureux; dix heures après, il fit des efforts pour vomir, il ſe coucha, s'aſſoupit, & mourut bientôt dans des convulſions: l'eſtomac & le duodenum offrirent des taches rougeâtres un peu livides.

2°. Deux agarics bulbeux verts, hachés & mêlés au pain & à la viande, mis en pâtée, ont été donnés à un autre chien; onze heures après il a eu des vomiſſemens, une évacuation d'excrémens blancs; il a tremblé; ſeize ou dix-huit heures après il s'eſt couché, n'a voulu rien prendre, a eu des mouvemens convulſifs & le hoquet. Cet état a duré pluſieurs heures; l'animal s'eſt aſſoupi, & a eu tous les ſymptômes de l'apoplexie; la reſpiration étoit lente & profonde avec tuméfaction; il y avoit réfroidiſſement aux extrémités; il éprouvoit des ſecouſſes convulſives; le vinaigre qu'on lui donna de temps en temps, le réveilloit pour le moment, mais il retomboit bientôt dans le même état. La force des pulſations du cœur diminua ſenſiblement juſqu'à la trentième heure, qui fut l'époque de ſa mort. A l'ouverture de ſon corps, les rides de l'eſtomac étoient marquées de points rouges; des taches de la même couleur & livides étoient répandues le long des inteſtins grêles; dans ces taches le mucus étoit enlevé & les tuniques corrodées, il ne reſtoit que l'externe; il n'y avoit aucun veſtige de *champignon* dans les premières voies, tout avoit été diſſous & fondu en mucilage.

3°. Pour connoître quelle partie de l'agaric bulbeux étoit vénéneuſe, & ſi toutes l'étoient, on a donné à un gros chien une demi-once de ſuc exprimé de ce *champignon*, avec un peu d'eau; l'animal a vomi preſque ſur-le-champ avec des efforts incroyables & des mouvemens très-violens; il a eu des convulſions, le hoquet, un vrai *cholera morbus*, avec une proſtration de forces très-conſidérable; il rendoit des matières blanches, muqueuſes & écumeuſes; après vingt-quatre heures de cet état affreux, il eſt mort ſans avoir voulu rien prendre. L'œſophage étoit enduit d'une matière viſqueuſe griſe, l'eſtomac rempli d'une liqueur brune & fétide; ſa tunique veloutée, parſemée de points rouges, le canal inteſtinal rétréci vers l'ileum, l'épiploon durci, les poumons plus rouges qu'à l'ordinaire.

4°. Le principe vénéneux de ce *champignon* n'eſt point volatil par la chaleur du bain-marie; ſon eau diſtillée n'a produit aucun effet ſur les chiens; elle n'étoit ni acide, ni alcaline; le réſidu de cette diſtillation ou l'agaric bulbeux deſſéché & privé de ſon eau de végétation, a empoiſonné deux chiens en vingt-quatre heures. Ce *champignon* deſſéché au four & réduit à un huitième de ſon poids, produiſit le même effet. Leurs corps offrirent les mêmes phénomènes que les précédens.

5°. MM. Parmentier & Paulet cherchèrent à déterminer la nature de ce poiſon par différentes expériences. L'extrait préparé à la méthode de la garaye a tué un chien, en quinze ou dix-huit heures. Le ventre de cet animal étoit tendu, ce que les autres n'avoient point préſenté; la véſicule du fiel étoit pleine d'une bile noirâtre, & l'eſtomac rétreci contenoit une matière plus fluide que l'extrait, mais de la même couleur. L'eau où l'on avoit fait macérer de l'agaric bulbeux, pendant pluſieurs heures, purgea violemment un chien, mais ſans le faire mourir.

6°. Il étoit donc décidé, par les expériences, que le poiſon de ce *champignon* étoit fixe, & ſuſceptible de s'étendre ou de ſe délayer dans l'eau. Il falloit ſavoir ſi d'autres diſſolvans avoient la même propriété. Un agaric bulbeux, ſéché au four, & peſant quarante grains, fut mis en digeſtion à un feu doux, avec une once & demie d'alcool bien rectifié. L'alcool prit en quelques heures une couleur jaune un peu verdâtre; il n'avoit pas de ſaveur ſenſible autre que la ſienne; mais il étoit précipité par l'eau, comme du lait virginal. On donna cette matière à un chien, qui parut d'abord ivre; il ne put ſe ſoutenir, il s'aſſoupit. Son ſommeil fut interrompu par des cris, qui durèrent douze heures. Alors il tomba dans une ſtupeur & une inſenſibilité qui firent croire qu'il étoit mort. Il ne mourut cependant que douze heures après, & il fut en tout malade vingt-quatre heures. Son corps préſenta les mêmes altérations que les précédens. MM. Parmentier & Paulet concluent de ces expériences que le principe vénéneux de l'agaric bulbeux étoit un corps *gommo* ou *extractif réſineux* (1).

7°. Ce *champignon* traité par l'alcool, & après avoir fourni ſa teinture, fut donné à des chiens, qui n'en éprouvèrent aucune incommodité. On fit macérer l'agaric bulbeux pendant quatre ou cinq heures dans l'eau; on l'eſſuya bien, on le donna à un chien, qui mourut vingt-ſix heures après. L'eau n'a donc pas la propriété d'enlever le principe vénéneux, comme l'alcool.

8°. Trempé pendant quelques heures dans du vinaigre, l'agaric bulbeux ceſſe enſuite d'être un poiſon, mais cette propriété eſt alors paſſée dans le vinaigre; cet acide n'eſt donc point le correctif, ou l'antidote de ce poiſon. Une diſſolution de ſel marin rendit auſſi le *champignon* non nuiſible.

9°. L'acide ſulfurique, mêlé à la doſe de quelques goutes dans une once de teinture d'agaric bulbeux, en diminua un peu les effets nuiſibles, mais ſans les empêcher.

10°. L'éther ſulfurique calma un peu les ſymptômes produits ſur un chien, par un gros & demi de ce *champignon* deſſéché au four. Dans des expériences ſemblables, l'huile, le lait, le beurre, le vinaigre, la thériaque ſeuls ou mêlés enſemble, n'ont eu aucun ſuccès.

De toutes ces expériences, M. Paulet conclut que l'agaric bulbeux eſt un poiſon pour l'homme & pour les animaux, qu'il produit une maladie ſoporeuſe & apoplectique, que ce poiſon entier n'agit que dix ou douze heures après avoir été reçu dans l'eſtomac, qu'il ſe diſſout ou ſe réduit en mucilage dans les premières voies, qu'il y laiſſe des traces de ſon action irritante & corroſive, qu'on ne peut reconnoître ſa mauvaiſe qualité par aucun caractère extérieur, qu'il faut pour cela donner le ſuc de *champignon* écraſé à un animal, qui en éprouve preſque ſubitement les effets, que le vinaigre, l'alcool, l'eau ſalée, dans leſquels on le laiſſe tremper, affoibliſſent & corrigent ſon énergie vénéneuſe, enfin que lorſqu'il a été pris en entier, l'émétique donné le plutôt poſſible eſt le moyen le plus ſûr, & que l'éther calme un peu ſes effets.

En réfléchiſſant ſur l'extrême puiſſance malfaiſante de l'agaric bulbeux, dont la partie vénéneuſe ſoluble dans l'alcool ne fait qu'un quarante-huitième de la maſſe lorſqu'il eſt frais, & un ſixième lorſqu'il eſt dépouillé de ſon humidité, en obſervant encore que ce poiſon terrible n'agit que dix à douze heures après avoir été pris, & qu'il n'y a point d'antidote connu qui puiſſe en arrêter les terribles effets, on doit être ſuffiſamment averti de la néceſſité de ne point cueillir à l'automne des *champignons* blancs ou verdâtres, dont cette eſpèce peut faire partie; on va voir que dans le printemps & preſque dans tous les temps des promenades, on court le même danger, en cueillant d'autres eſpèces d'agaries.

Eſpèce II. L'agaric bulbeux printanier, *Agaricus bulboſus vernus*, de M. Bulliard.

Voici une ſeconde eſpèce de *champignon*, auſſi dangereuſe que la précédente, qui eſt regardée par M. Paulet comme une variété de celle-ci, & que M. Bulliard prend pour une eſpèce réellement différente, puiſqu'il ne fait aucune mention de ſon analogie avec l'agaric bulbeux ordinaire. Ce *champignon* eſt malheureuſement commun dans nos bois, au printemps. Dans ſa jeuneſſe, ſon chapeau eſt recouvert d'un volva qui part du bulbe, & qui ſe déchire dans ſon développement. La membrane qui couvre les feuillets retombe ſur le pédicule, & y forme un collet. La chair du chapeau eſt continue avec celle du pédicule & du bulbe. Ses feuillets nombreux ſont diviſés en feuillets entiers, & en parties de feuillets; c'eſt ſur-tout cette eſpèce que l'on confond avec la variété de l'agaric comeſtible à feuillets blancs, quoique ſi l'on y fait attention, on puiſſe le diſtinguer, que celui-ci ſe pèle facilement, porte un collet rouge à ſon bord, & ſec à ſa ſurface, qu'il a un goût & une odeur agréable de cerfeuil, que ſa chair devient brune à

(1) Un agaric bulbeux, peſant quatre gros, fut réduit à un demi-gros par la deſſication; on l'a traité par une once d'alcool; on a évaporé celui-ci à ſiccité; il a laiſſé ſix grains d'extrait gommo-réſineux; un grain & demi de ce réſidu a fait vomir & purger très-ſenſiblement un chien, mais ne l'a pas tué. On en a conclu qu'il faut environ ſix grains de cette ſubſtance pour faire périr un de ces animaux.

l'air, tandis que l'agaric bulbeux printanier à un collet blanc très-régulier, qu'il eſt humide à ſa ſurface, qu'on ne peut pas le peler, qu'il n'a rien d'agréable au goût ni à l'odorat, que ſa chair ne change point de couleur ſous la dent.

Les effets de cet agaric ſont abſolument les mêmes que ceux de l'agaric bulbeux, avec lequel il a d'ailleurs les plus grands rapports de forme & de ſtructure. Il reſte dans la bouche, pendant quelques minutes, ſans qu'on s'apperçoive de ſa mauvaiſe qualité. Mais huit ou dix minutes après l'avoir mis dans ſa bouche, on éprouve une chaleur ſemblable à celle qui eſt produite par le poivre. On doit faire vomir promptement le malade, & lui donner de l'éther ſulfurique dans du vin. Si l'on manquoit d'éther, ajoute M. Bulliard, il faudroit écraſer une tête d'ail avec du lait, & la faire avaler au malade.

Eſpèce III. Agarie volvacé. *Agaricus volvaceus*, de M. Bulliard.

Cette eſpèce a été trouvée une ſeule fois dans les bruyères du bois de Verſailles, dit M. Bulliard; mais il vient tous les ans dans la ſerre du jardin royal des plantes, à Paris, en juillet & août. Dans ſa jeuneſſe, il eſt entièrement renfermé dans un volva complet, d'où il ſe développe par degrés de la même manière que l'oronge vraie. Son chapeau eſt d'abord d'une teinte brune & égale; à meſure qu'il prend de l'accroiſſement, il ſe bigarre agréablement de brun & de blanc. Il a peu de chair; il eſt double de feuillets & de parties de feuillets blancs dans ſa jeuneſſe, & d'une couleur ſaumonée dans un âge avancé. Ses feuillets entiers ſont peu nombreux, ils vont ſe terminer à quelques lignes de diſtance du pédicule qui eſt continu avec la chair du chapiteau. M. Bulliard dit que cet agaric n'a d'abord rien de déſagréable au goût, mais que quelque temps après l'avoir mâché, il laiſſe dans la gorge une âcreté inſupportable.

Il paroît que c'eſt ce *champignon* que M. Paulet a indiqué dans ſon mémoire inſéré parmi ceux de la ſociété royale de médecine, comme troiſième eſpèce de *champignon* bulbeux à volva entier, & qu'il a fait repréſenter dans la planche huitième de ce mémoire. L'exactitude de ce rapport entre les deux auteurs a été d'ailleurs reconnue par M. de la Marck, que je me ſuis fait un devoir de conſulter ſur la ſynonymie très-difficile des eſpèces de ces plantes cryptogames. Les habitans de la campagne, ſuivant M. Paulet, nomment ce *champignon Oronge* tanée. On le trouve au pied des châtaigniers, dans les terres rougeâtres & comme tannées par les débris des écorces de ces arbres: il eſt de couleur de marron foncé; ſon volva, dont le fond eſt blanc, participe un peu de cette couleur. Au premier coup-d'œil, on le prendroit pour la véritable oronge, dont il diffère cependant à bien des égards. Il n'a preſque point de chair; ſes feuillets ſont minces, d'une hauteur égale & entremêlés de petits feuillets placés ſur les bords. Les grands feuillets ſe réuniſſent à une eſpèce de bourelet qui cerne le pédicule, ſans y adhérer. Le chapeau n'eſt formé que de ces feuillets recouverts d'une membrane mince, qui leur laiſſe fait paroître rayée. Le pédicule blanc mêlé de brun eſt creux, ou rempli d'une moëlle coloncuſe; il a un pouce de diamètre près du bulbe, & un demi-pouce vers le chapeau. Tout le *champignon* a trois pouces environ de hauteur. Son odeur & ſa ſaveur ne ſont point agréables; rien n'invite à le manger. M. Paulet a fait deux expériences ſur cet agaric volvacé. Un de ces *champignons*, de moyenne groſſeur & peſant à-peu-près une once, mêlé avec égale quantité de viande & donné à un chien, l'a tourmenté un peu, mais ſans produire aucun accident grave. Un autre chien n'a pas ſouffert davantage d'une pareille doſe. Il paroît donc que l'agaric volvacé n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi vénéneux que les deux agarics bulbeux précédens. D'ailleurs, il ne pourroit être à craindre que confondu avec l'oronge; mais cette erreur eſt difficile, puiſqu'il n'invite à le cueillir, ni par ſon aſpect, ni par ſon odeur & ſa ſaveur.

Eſpèce IV. L'agaric fauſſe oronge. *Agaricus pſeudo-aurantiacus*. Linn.

Cette eſpèce de *champignon* a été pernicieuſe pour un grand nombre de perſonnes, par ſa reſſemblance avec la véritable oronge. On la trouve communément en ſeptembre & octobre, dans les bois des environs de Paris. Lorſque cet agarie eſt jeune, il n'eſt point rond comme l'oronge vraie; ſon volva eſt incomplet. Dans ſon développement entier, ſon chapeau a de quatre à ſix pouces de diamètre; il eſt rayé ſur ſes bords; ſa peau ſe détache facilement de la chair, mais elle eſt très-épaiſſe; ſa ſurface eſt sèche; ſa chair eſt blanche, un peu colorée ſous la peau; ſes feuillets ſont blancs, doublés, un peu frangés. Son pédicule, qui part d'un bulbe, eſt plein & plus épais dans ſon milieu, eſt plus grêle & plus élevé que celui de l'oronge vraie. Il porte un collet comme celle-ci. Telle eſt la deſcription de ce *champignon*, donnée par M. Bulliard; il ajoute que des chats auxquels on en a fait prendre ſont morts ſix heures après. Que la même expérience répétée ſur des chiens, a produit le même effet; qu'il eſt cependant agréable au goût & à l'odorat, qu'on le regarde comme très-dangereux pour les hommes, quoique deux onces ne lui aient rien fait. M. Paulet, dans le mémoire déjà cité ſur le *champignon* bulbeux, a donné plus de détails ſur la ſtructure & les propriétés de la fauſſe oronge; il le range parmi les *champignons* bulbeux à volva briſé. C'eſt un des fungus *muſcas interficiens de G. Bauhin*, & l'*agaricus muſcarius*

de Linnéus. Ce beau *champignon*, d'après la deſcription donnée par ce médecin, eſt couleur de feu quand il ſort de la terre. Il eſt couvert de petites peaux blanches, toutes à-peu-près de la même grandeur, répandues irrégulièrement ſur ſa ſurface. A meſure qu'il ſe développe, cette couleur s'affoiblit, & pâlit ſur ſes bords; c'eſt alors qu'il reſſemble à la véritable oronge; mais ſes feuillets, ſon pédicule blanc & ſes taches ſur le chapeau, ne permettent pas de le confondre avec cette dernière. M. Paulet cite ici une phraſe de Pline, qui paroît avoir connu & indiqué ce *champignon*, en décrivant la véritable oronge; *nitri ſimiles*, dit le naturaliſte ancien, *velut guttas in vertice albas ex tunicâ ſua gerunt*. Son pédicule, d'un pouce de diamètre, s'élève quelquefois juſqu'à dix; il s'épaiſſit vers ſa baſe, & vers l'inſertion des feuillets; ceux-ci, très-ſerrés & hauts de quatre lignes environ, ſont taillés finement en dents de ſcie ſur leur tranche. Ils ſont mêlés de portions de feuillets; les premiers ſe réuniſſent dans une eſpèce de bourrelet qui cerne le pédicule ſans y adhérer. La fauſſe oronge eſt humide, ſur-tout quand elle ſe paſſe; elle a une ſaveur douceâtre. Beaucoup de perſonnes, quoique connoiſſant la véritable oronge, ont été trompées par l'apparence de celle-ci, & ſont devenues victimes de leur imprudence. Feue Madame la princeſſe de Conty cueillit elle-même pluſieurs de ces *champignons*, en 1751, dans la forêt de Fontainebleau; on les lui ſervit à dîner, & elle en mangea plus que tous ceux qui étoient à ſa table; elle fut auſſi celle qui éprouva les accidens les plus graves. Deux heures après ſon dîner, elle eut des foibleſſes, des anxiétés, des envies de vomir, & elle reſta pluſieurs heures ſans connoiſſance & aſſoupie, de manière qu'on craignit pour ſa vie. Elle prit 27 grains de tartre ſtibié, de l'huile, de la thériaque, mais ſans rendre le poiſon. Un lavement de tabac en décoction, fut le ſeul moyen qui lui fit rendre les *champignons*, & qui la ſauva.

En 1775, la dame Beſançon, blanchiſſeuſe à Paris, rue de l'Arbre-ſec, cueillit en octobre, au bois de Pantin, pluſieurs fauſſes oronges qu'elle fit cuire dans l'huile & qu'elle aſſaiſonna avec de l'ail, du perſil & de la ciboule. Deux de ſes filles, un étranger & elle en mangèrent. Une heure après le repas, elle ſentit du mal-aiſe, des foibleſſes & des envies de vomir; l'étranger & ſes filles éprouvèrent les mêmes accidens, un peu plus tard; le tartre ſtibié & l'eau chaude, adminiſtrés promptement à ces quatre perſonnes, les guérirent; la mère, âgée de 60 ans, eut de la fièvre pendant deux ou trois jours. Il eſt bon de remarquer que cet empoiſonnement n'a été accompagné d'aucune douleur & d'aucune colique. Ayant éprouvé, dit M. Paulet, pluſieurs fois ce *champignon* ſur des chiens de moyenne grandeur, à la doſe de trois, environ deux ou trois heures après, ils tremblent ſur leurs jambes pendant trois ou quatre heures, ils ont des vertiges, vont de côté & d'autre, ont de la peine à ſe ſoutenir; enfin, ils tombent dans un état de ſtupeur, avec une reſpiration lente & profonde: Cet état dure cinq ou ſix heures; ils ſe plaignent par intervalles, ſe roulent par terre & ne veulent rien prendre; ils ont des mouvemens convulſifs, comme ſi on leur pinçoit les entrailles. Si dans cet état on leur donne du vinaigre, les accidens augmentent; ſi on leur donne de l'émétique & qu'ils vomiſſent, ils ſont un peu ſoulagés; après avoir été par haut & par bas, ils finiſſent ordinairement par en revenir. Je n'ai pas pouſſé plus loin mes expériences ſur ce *champignon*. Son poiſon paroît en tout moins fort & moins actif que celui de l'agaric bulbeux & de l'agaric bulbeux printanier; mais il tue, & il eſt probable que c'eſt cette eſpèce qui a été priſe ſouvent pour l'oronge qui a hâté la mort de l'empereur Claude. Il ne ſe paſſe pas d'année qu'il ne produiſe quelque accident aux environs de Paris; les italiens le nomment *volvolo ſalvatico*, *malefico*, *roſſo*.

Eſpèce V. L'agaric ſanguin; *Agaricus ſanguineus* de M. Bulliard.

On trouve ce beau *champignon* dans les bois des environs de Paris, en août & ſeptembre. Dans ſa jeuneſſe, ſon chapeau eſt très-régulier, arrondi; en ſe développant, il s'applatit, & de convexe qu'il étoit d'abord il devient concave; ſes feuillets épais ſont fragiles, bifurqués, quelquefois même trifurqués; ils ſe continuent avec la chair du chapeau & celle du pédicule, dont on ne peut pas les ſéparer ſans les rompre. Son pédicule eſt plein dans ſa jeuneſſe, & devient creux en vieilliſſant. On le trouve ſouvent rongé par des larves de mouches; les feuillets ſervent également de pâture à ces larves. Ce *champignon* eſt très-dangereux; M. Bulliard, dont nous empruntons ces caractères & cette deſcription, dit qu'il produit ſur la langue l'effet de la brûlure; il ne donne pas de lait, il n'exhale point de mauvaiſe odeur, excepté quand il eſt vieux. Ce botaniſte ne donne pas d'obſervations ſur ſes effets, & n'indique aucun remède. Il eſt vraiſemblable qu'on ne l'a point confondu avec quelques eſpèces utiles, puiſqu'on ne cite point d'empoiſonnemens produits par cette eſpèce d'agaric.

Eſpèce VI. L'agaric meurtrier; *Agaricus necator* de M. Bulliard. *Agaricus torminoſus* de Scheffer.

Suivant M. Bulliard, ce *champignon* a rarement plus de quatre pouces de hauteur; on le trouve dans les bois des environs de Paris en août & ſeptembre. Dans ſa jeuneſſe, ſon chapeau eſt rond, d'un roux brun; à meſure qu'il croît, il s'étend & ſe creuſe même un peu dans ſon milieu; il ſe peluche & paroît ciliè dans ſes bords; dans ſon état de vieilleſſe, il ſe déforme un peu de temps, il s'allonge d'un ſeul côté & ſa pelure diſparoît. Ses feuillets entiers, les moins nombreux, ſont d'un blanc ſale; ils forment un bourrelet qui s'inſère dans le pédicule; il y a beaucoup

Digitized by Google

plus de portions de feuillets que de feuillets entiers. Son pédicule eſt plein, ſa chair ferme. Il donne, quand on l'entame, une liqueur blanche qui découle ſur-tout de l'inſertion des feuillets ſur le chapeau & de l'écorce du pédicule. On ne le trouve jamais mangé de vers. Cette plante, dit M. Bulliard, eſt nuiſible à la plus petite dote; ſon ſuc eſt ſi âcre, qu'il produit l'eſſet de la brûlure ſur la langue. L'huile priſe promptement en boiſſon & en lavemens, peut remédier à ſes mauvais eſſets. Ce botaniſte ajoute une note très-importante; c'eſt que quelques auteurs, & Linnéus en particulier, ont confondu ce *champignon* avec l'*agaric délicieux*. C'eſt une erreur bien funeſte, & bien ſingulière.

Eſpèce VII. L'agaric verruqueux; *Agaricus verrucoſus* de M. Bulliard.

Ce *champignon* qui ſe trouve communément dans les bois des environs de Paris, en juillet, août & ſeptembre, porte un collet perſiſtant & ſort d'un volva incomplet, dont il ne conſerve aucune trace, lorſqu'il a acquis tout ſon développement. Dans ſa jeuneſſe, ſon chapeau eſt arrondi & n'eſt guères plus gros que l'extrémité de ſon pédicule; il ſe développe bientôt, acquiert juſqu'a quatre pouces de diamètre & devient concave dans un âge avancé. Sa ſurface eſt hériſſée de petites protubérances de forme variée, & plus ou moins ſemblables à des verrues; c'eſt ce qui lui a fait donner ſon nom. Il varie dans ſa couleur qui eſt griſe, rouſsâtre, fauve, citron ou aurore. Ses feuillets ſont très-multipliés, blancs & libres. Sa chair, continue avec celle du pédicule, eſt blanche ou rougeâtre, mais jamais d'une couleur orangée, comme celle de la fauſſe oronge, à laquelle il reſſemble d'ailleurs. M. Bulliard, qui a fourni cette deſcription, dit que l'agaric verruqueux eſt inodore, qu'il a une ſaveur laiée, participant d'ailleurs à celle de tous les agarics en général; il termine ſon article par ces mots: on croit qu'il ſeroit d'un uſage dangereux. M. Paulet a décrit pluſieurs variétés de *champignon* verruqueux, en comptant quelques-unes d'entre elles pour de véritables eſpèces. On peut lire le Mémoire que nous avons cité, inſéré parmi ceux de la Société royale de Médecine, pour l'année 1776, pages 454, 455 & ſuivantes.

Eſpèce VIII. L'agaric ſtyptique; *Agaricus ſtypticus* de M. Bulliard.

Ce *champignon* exiſte en automne & pendant une partie de l'hiver dans les bois des environs de Paris; on le trouve ſur des troncs d'arbres coupés horizontalement. Sa ſuperficie eſt sèche. ſa chair molaſſe ſe déchi e difficilement, & ſa deſſiccation eſt facile. Son chapeau reſſemble aſſez bien à une oreille humaine; ſes bords ſont roulés en deſſous. Ses feuillets étroits, preſque tous entiers, peuvent être détachés de la chair; ils ſont remarquables par la manière dont ils ſe terminent ſur une ligne circulaire qu'aucun d'eux ne dépaſſe; ſon pédicule, court & latéral, eſt très-évaſé vers le haut & continu avec la chair du chapiteau. Quelques inſtans après qu'on a mâché cette eſpèce d'agarie, il produit dans le goſier une eſpèce d'étranglement, à-peu-près comme le ſulfate de fer ou le ſulfate d'alumine. Si on en avaloit, il paroît qu'il ſeroit beaucoup de mal; mais heureuſement, dit M. Bulliard, que rien n'invite à le manger. Nous obſerverons qu'en raiſon de la ſaveur, fortement ſtyptique de cet agaric, il pourroit être employé avec avantages dans les hémorrhagies produites par les bleſſures; la facilité qu'on a pour le ſécher eſt auſſi très-propre à favoriſer cet uſage.

Genre 2. Bolet; *Boletus*.

Les bolets, quoique moins multipliés que les agaries, au moins dans les deſcriptions des auteurs qui ont traité en particulier des *champignons*, contiennent cependant des eſpèces nuiſibles qu'on pourroit cueillir à cauſe de leur beauté & de leur forme ſemblable à celle des eſpèces comeſtibles. M. Bulliard n'en cite cependant que deux eſpèces, ſoupçonnées d'être vénéneuſes; mais il paroît qu'il en exiſte un plus grand nombre, qu'il faut être ſur ſes gardes & s'en défier.

La première eſpèce, citée comme nuiſible par M. Bulliard, eſt celle qu'il nomme bolet oranget, *boletus aurantiacus*. On trouve cette belle eſpèce dans les bois en automne. Elle porte ſur un pédicule allongé, plein, mince vers le haut, rugueux ſur ſa longueur, un chapeau épais, de couleur orangée, quelquefois marqué de petites taches plus foncées que le fond. Sa chair eſt molle, blanche; elle ne verdit point quand on l'entame, mais elle prend une couleur vineuſe. Le chapeau eſt garni en deſſous d'une grande quantité de tubes grêles, allongés, qui n'ont aucune adhérence avec ſa chair, & qui ne ſont que contigus entre eux.

Ce bolet n'a rien de déſagréable au goût & à l'odorat; néanmoins, dit M. Bulliard, il ſeroit poſſible qu'il y eût quelque danger à en faire uſage comme aliment.

La ſeconde eſpèce, annoncée comme ſuſpecte par ce botaniſte, eſt le bolet coriace, *boletus coriaceus*. On le trouve dans les bois, ſur les troncs d'arbres abattus, ſur les vieilles ſouches, à demi-pourries; il eſt vivace, d'une ſubſtance sèche, coriace & ſolide. Son chapeau eſt irrégulièrement arrondi, plus ou moins enfoncé dans le milieu. Il porte des tuyaux courts, irréguliers & tous bien ouverts; ſon pédicule eſt preſque toujours plein. On trouve aſſez fréquemment deux ou trois de ces bolets réunis par leur chapeau, ſans qu'on puiſſe découvrir le point de leur réunion. Il n'eſt rien, dit M. Bulliard, qui indique comment il peut nuire; cependant il en eſt ſoupçonné.

Digitized by Google

Nous ajouterons à ces remarques qu'une des eſpèces de bolets qui ſe trouve le plus fréquemment dans nos bois, & qui ſe reconnoît facilement par ſa couleur jaune orangée, & ſur-tout par ſa propriété de prendre une couleur bleue éclatante, lorſqu'on caſſe ſa chair & qu'elle a le contact de l'air, paroît être auſſi un *champignon* ſuſpect, & qu'il faut bien ſe garder de cueillir & de manger.

Genre 3. Veſſe-loup; *lycoperdon.*

Dans le genre des lycoperdons il y a quelques eſpèces, aux environs de Paris, qui ont des propriétés nuiſibles, & qu'il eſt néceſſaire de connoître, afin d'éviter les dangers auxquels elles expoſent, ou de ſavoir y remédier quand on y a été expoſé. On ſait que ce genre de plantes cryptogames ou de *champignons* contient, lorſqu'il eſt mûr, une poudre plus ou moins colorée & âcre. C'eſt ſur-tout dans les deux eſpèces ſuivantes que cette propriété eſt la plus forte. L'une eſt la veſſe-loup pyriforme, *lycoperdon pyriforme.* On trouve cette plante en août & ſeptembre, dans les bois, ſur les chemins, ſur les pelouſes. Sa forme reſſemble à celle d'une poire; ce qui fait ſon caractère ſpécifique. Dans ſa jeuneſſe, elle eſt ferme, pleine d'une ſubſtance grisâtre; à meſure qu'elle avance en âge, elle ſe ramollit en dedans & ſe deſſèche en dehors; elle s'emplit d'une pouſſière noirâtre, qui dans la maturité s'élance au-dehors de la plante par une ouverture qui ſe fait vers le haut de cette plante. On voit alors cette pouſſière former une vapeur, une eſpèce de nuage à quelques pieds au-deſſus de la plante; lorſque cette pouſſière eſt ſortie par le mouvement d'exploſion qui a lieu dans la maturité, la membrane de la veſſe-loup pyriforme s'affaiſſe, s'applatit, ſe déforme & ſe pourrit promptement après les pluies. Cette pouſſière s'allume avec aſſez de difficulté à la flamme d'une chandelle; lorſqu'on la reſpire par le nez, elle produit des éternumens violens, quelquefois même des hémorrhagies; lancée dans les yeux, elle cauſe de la rougeur, de la cuiſſon, & elle excite le larmoyement. Pour calmer ces ſymptômes & détruire ces mauvais effets, on doit mettre en uſage les décoctions de plantes adouciſſantes, de graine de lin, de racine de guimauve, d'orge, &c. Les bains de vapeurs, & ſur-tout la vapeur de l'eau chaude, celle du lait chaud, rempliſſent auſſi la même indication.

La ſeconde eſpèce, indiquée comme vénéneuſe par M. Bulliard, eſt la veſſe-loup commune; *lycoperdon boviſta* de Linnéus, *lycoperdon commune* de la Flore françoiſe, *lycoperdon verrucoſum* de M. Bulliard. Cette plante ſe trouve en été & en automne, dans les bois, ſur les terreins ſecs, dans les prés montueux, &c. Elle eſt très-commune & très répandue dans ces derniers endroits; elle a depuis deux juſqu'à quatre pouces de haut; elle eſt arrondie dans ſa jeuneſſe. Son pédicule plein eſt pliſſé à ſon ſommet; ſa ſubſtance eſt d'abord ferme & mêlée de taches griſes ardoiſées; ſa ſurface eſt plus ou moins inégale, raboteuſe & comme chargée de verrues; quand elle mûrit, elle ſe ramollit en dedans & ſe deſſèche en dehors; elle ſe fend à ſon ſommet, & il en ſort, avec une ſorte d'exploſion, ſous la forme de fumée, une pouſſière noirâtre, douce au toucher, inflammable par le contact d'une chandelle allumée. Cette pouſſière, reçue dans les yeux & dans le nez, produit les mêmes effets que celle de l'eſpèce précédente, & on y remédie par les mêmes moyens. On aſſure que cette plante, priſe intérieurement, eſt un poiſon très-âcre; ce qui eſt très-vraiſemblable.

Telles ſont les eſpèces de *champignons*, plus ou moins vénéneuſes, & ſur leſquelles l'expérience a prononcé. Nous ne ſaurions trop répéter qu'outre les eſpèces qui ſont les mieux connues, il y en a beaucoup d'autres qui paroiſſent être également dangereuſes, & qu'en général, cette famille de plantes eſt juſtement ſuſpecte.

§. IV. *Des* champignons *médicamenteux.*

La claſſe ſi nombreuſe des *champignons*, qui contient tant d'eſpèces remarquables par leur ſaveur, leur odeur, leur énergie ſur l'économie animale, ne doit-elle pas fournir des ſecours médicamenteux? L'analogie de ces deux genres de propriétés, la vénéneuſe & la médicamenteuſe, qui ſe rapprochent par pluſieurs points, n'indique-t-elle pas qu'il exiſte en effet parmi les *champignons*, des corps doués de vertus très-actives, & qui pourroient être employés avec ſuccès à la guériſon des maladies? Il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer à admettre cette idée qui eſt fondée ſur les connoiſſances les plus exactes de la matière médicale. Mais comme l'expérience doit prononcer ſeule ſur les propriétés & les uſages des remèdes, & comme elle n'a fait connoître encore que très-peu d'eſpèces utiles, comme médicamens, parmi les *champignons*, cet article de notre travail ſur ces végétaux ſera très-court. Nous indiquerons ſeulement ici qu'il paroît que la propriété émétique, purgative & apéritive eſt la plus énergique & la plus remarquable de celles que les médecins ont pu trouver dans ces plantes. C'eſt dans cette vue qu'ils ont fait uſage du bolet du mélèze, nommé *agaric blanc* dans les boutiques. On ſe ſert auſſi du bolet amadouvier pour arrêter les hémorrhagies. On a traité fort en détail de ces deux corps médicamenteux à l'article AGARIC de ce Dictionnaire. (M. FOURCROY.)

CHAMPS (Les) *ou* la CAMPAGNE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain conſidéré ſuivant ſes rapports & ſes différences.

Claſſe I. Ses rapports en ſociété.

Ordre II. Relatif au genre de vie.

Les *champs* ſont le véritable ſéjour de l'homme

& des animaux : la ſalubrité de l'air, l'éloignement du fracas des villes, la tranquillité qui en tient lieu, les douces nuances des objets, la beauté & la variété du ſpectacle de la nature, le doux parfum des fleurs, la jouiſſance des fruits, tout y eſt ſalutaire pour le corps, ſatisfaiſant pour l'ame, parce que tous les objets s'y trouvent dans une juſte proportion, & dans un accord admirable avec nos organes.

Nous voyons en général que les habitans ſédentaires dans les campagnes ſont ſains, frais, robuſtes, gais, doux & contens; c'eſt là que ſe trouve la nature dans ſon plus grand degré de pureté; ſi l'on y trouve quelquefois la corruption, c'eſt des villes voiſines qu'elle y a été le plus ſouvent apportée.

Le travail de la campagne, entretenant le corps dans un état d'exercice & d'activité habituelle, eſt un moyen très-avantageux pour ſe bien porter, lorſqu'on ne le force pas trop. La vie frugale & ſage qu'on y mène n'entre pas pour peu dans la conſervation des individus.

Les campagnes les plus ſalutaires ſont celles qui ſont placées ſur les montagnes, où l'air eſt pur & ſubtil, où l'on reſpire librement. Le corps y eſt plus léger, l'eſprit plus ſain, les plaiſirs moins vifs, & les paſſions plus modérées. il ſemble qu'en s'élevant au-deſſus du ſejour des hommes, l'ame prenne un caractère plus grand, plus ſublime & plus conforme aux objets qui l'entourent : ce n'eſt pas là qu'on trouve ces vapeurs qui infectent les lieux où la foule eſt raſſée, ce n'eſt pas là qu'on connoît la mélancolie, ni les ſpaſmes qui troublent la ſanté de nos citadins. On a déjà eu raiſon d'obſerver que la médecine pourroit trouver un remède très-avantageux, ainſi que la morale, en conſeillant des bains de l'air ſalutaire & bienfaiſant des montagnes.

Par une raiſon inverſe, les lieux bas, marécageux, aqueux & humides doivent être très-pernicieux à la ſanté, même des gens de la campagne; en effet nous voyons que c'eſt ſur-tout dans ces endroits que ſe manifeſtent des fièvres intermittentes, des maladies épidémiques ſouvent meurtrières, ſur tout quand les habitans ont eu à ſouffrir d'une conſtitution en même temps froide & humide. Il faut donc éviter autant qu'il eſt poſſible ces ſortes d'habitations, & chercher un aſpect à l'abri des vents du nord. Aujourd'hui que notre conſtitution a déjà fait beaucoup pour améliorer le ſort des gens de la campagne, il lui reſte encore de grands bienfaits à répandre ſur eux : ce ſont ceux qui viendront à leur aide pour détruire les préjugés dont ils ſont des victimes habituelles, qui leur apprendront l'agriculture, à ſe nourrir, à ſe vêtir, à ſe loger, à ſe garantir de l'humidité & des inondations; car il faut convenir que les payſans ſont encore d'une profonde ignorance ſur tous ces objets.

Les défauts de ſecours dans les maladies emportent beaucoup d'habitans de la campagne. Il eſt ſurprenant que, dans la plupart des pays de l'Europe, on ferme l'œil ſur des maux auſſi affligens. On ſalarie des curés dans chaque village pour donner aux payſans les ſecours ſpirituels qui dépendent de leur miniſtère, & l'on a l'inhumanité de laiſſer ſans ſecours temporels des malheureux à qui un bon conſeil, quelquefois le plus ſimple remède ſuffiroit pour maintenir la ſanté, ou pour la rendre. Les ſecours ſpirituels ſont bons, les temporels ne ſont pas moins utiles à l'état; il devroit donc y avoir des chirurgiens examinés & ſtipendiés dans chaque village pour ſoulager les pauvres infirmes, & dans chaque diſtrict de diſtance à autre, des médecins payés auſſi pour aller donner des conſeils dans les circonſtances les plus épineuſes. Il ſeroit ſur-tout important que ces médecins euſſent le droit d'examiner les drogues que les apothicaires ou les chirurgiens de campagne vendent ſoit aux particuliers, ſoit à la nation, ſi elle ſe chargeoit de faire fournir les pharmacies de provinces.

Il ſeroit de la dernière conſéquence d'exiger que les ſages-femmes, qui ſont ordinairement fort ignorantes, euſſent été étudier dans les grandes villes, qu'on leur fit ſubir un examen ſur l'état qu'elles ont embraſſé; il eſt certain que leur ſtupidité & leur balourdiſe coûtent la vie à beaucoup de femmes, ſans compter leurs enfans. Il eſt encore très-néceſſaire d'éloigner des campagnes les charlatans ou les empiriques, qui ſont véritablement des empoiſonneurs publics. La propreté eſt un des articles les plus avantageux à faire obſerver aux gens de la campagne. Non-ſeulement ils doivent au moins changer de linge une fois la ſemaine, mais il faut que ſes ſoins s'étendent ſur le local qu'ils habitent, qui doit être balayé & nettoyé tous les jours. Ils doivent ſoigneuſement frotter leurs meubles, écarter les inſectes, & laver ſouvent. On ſait que la Hollande, qui eſt un pays preſque ſubmergé, ne doit la ſalubrité de ſon climat qu'à ces ſoins vigilans dont on s'occupe avec une ſcrupuleuſe exactitude; c'eſt pourquoi chez eux les alimens, les lavages ſur-tout, ſont ſi bons & ſi recherchés.

Mais ce n'eſt pas aſſez pour nos campagnes d'avoir cette propreté intérieure dont nous parlons; ſi d'un autre côté les maiſons ne ſont pas bien aérées, comme on en rencontre en foule où il n'y a pas de poſſibilité d'établir des courans d'air, & dont les fenêtres ſont ſi petites que ſouvent elles n'ont pas un pied quarré, où il n'y a pas d'écoulement pour les immondices des animaux, où l'on ſait croupir du fumier devant les portes, ou la malpropreté des chemins dans les villages eſt telle que l'on ne peut aller d'une maiſon à une autre, ſans ſe crotter juſqu'à l'échine. Il faut néceſſairement dans un état bien conſtitué qu'il y ait des ordonnances ſur tous ces objets, & qu'on force les payſans, qui ſont naturellement pareſſeux ſur-tout à ce qui ne préſente pas un lucre préſent, de s'y aſtreindre ponctuellement.

Il ne faut point oublier de faire nettoyer les puits, les égliſes, les cimetières, de faire enterrer les morts à de juſtes profondeurs. Il faut leur conſeiller à ces bonnes gens d'avoir des fours banaux, qui ſeroient pour eux très-économiques, & leur procureroient l'avantage d'avoir du pain, qui ſeroit ſurveillé & cuit par des gens qui auroient intérêt à y avoir beaucoup d'attention, & qui par-là éviteroient ſouvent les dangers du feu, contre leſquels il eſt encore indiſpenſable de faire prendre par-tout les plus grandes précautions.

Il eſt abſolument néceſſaire de détruire toutes les fêtes de l'année, à l'exception du dimanche, des trois grandes ſolemnités, & des fêtes nationales. Toutes les autres rendroient un temps aſſez conſidérable, qui ſeroit réparti ſur les travaux de l'agriculture; on auroit de plus l'avantage d'empêcher les payſans d'aller dans les cabarets où ils ſe livrent, outre meſure, à une boiſſon ſouvent empoiſonnée; ils deviennent incapables de ſe livrer le lendemain à leurs travaux ordinaires, & fréquemment expoſent leur ſanté. Le célèbre Benoît XIV avoit ſur ce point attaqué l'écorce du mal, ſans pénétrer juſqu'à la racine; aujourd'hui nous pouvons, ſans pape, faire ce qui eſt utile à la nation, & ce qui peut concourir en même temps au bien général & particulier.

Il faudra encore faire examiner, autant qu'il ſe pourra, les eaux de chaque canton, pour reconnoître celles qui ſont les plus potables. Car il y a une foule d'accidens & de maux qui ſont dus à l'uſage habituel des eaux crues, ſéléniteuſes, auxquels les gens de la campagne ne font aucune attention. *Voyez* HABITATION. (M. MACQUART.)

CHANCRE.

Les *chancres* vénériens ſont de petits ulcères, ronds, ſuperficiels, qui ſont la ſuite d'un coït impur, & qui attaquent dans les deux ſexes les parties naturelles, comme plus immédiatement expoſées à l'action du virus vénéneux.

Dans les hommes, on les remarque aſſez ordinairement au gland, mais plus communément à la couronne, au prépuce, au frein, quelquefois même à l'extrémité extérieure du canal de l'urètre.

Dans les femmes, ils occupent l'intérieur des grandes lèvres, les nymphes, le clitoris, le prépuce du clitoris, les caroncules, ils pénètrent quelquefois juſqu'à l'intérieur du vagin; on en remarque auſſi à l'extrémité de l'urètre, près des lacunes.

Le *chancre* ne paroît, dans ſon commencement, qu'un petit bouton rouge, enflammé, accompagné de démangeaiſon; il s'élève en pointe remplie de ſérosité, & lorſqu'il la laiſſe échapper, cette ſérosité ronge les bords de l'ouverture, & forme un ulcère plus ou moins profond. Si l'humeur qui en découle n'eſt pas rongeante, ſi le fond de l'ulcère eſt blanc, s'il fournit un pus louable, ſi les bords ne ſont pas enflammés ni fort élevés, s'ils ne ſont accompagnés d'aucunes calloſités, s'ils ſont ſéparés les uns des autres, ſuppoſé qu'il y en ait pluſieurs, on peut les regarder comme des *chancres* bénins.

Si au contraire l'humeur eſt âcre, cauſtique, ſi les bords ſont durs, élevés, ſi les chairs ſont rouges & enflammées, ſi l'ulcère eſt irrégulier, anguleux, s'il creuſe & s'il s'étend, on peut dire que c'eſt un *chancre* malin; ces ſortes de *chancres*, lorſqu'ils ſont nombreux, ſe rejoignent pour l'ordinaire, & ne forment plus qu'un ulcère plus ou moins rebelle.

Les *chancres* malins, lorſqu'ils ſont la ſuite immédiate d'un commerce récent, ſe propagent très-promptement, & il eſt même quelquefois très-difficile d'en arrêter les progrès.

Il y a des *chancres* qui paroiſſent immédiatement après un coït impur, ſans être accompagnés d'aucun autre ſymptôme vénérien, il y en a qui ne paroiſſent que long-temps après; ils ſont la ſuite d'une vérole confirmée. Ces derniers, quoiqu'ils annoncent un vice ancien, ne ſont cependant pas ſi dangereux, ni ſi difficiles à détruire que les premiers, leurs progrès ſont plus lents, & rarement ils cauſent des accidens graves.

Indépendamment des parties naturelles, il ſurvient encore des *chancres* à d'autres parties; un enfant infecté du vice vénérien, peut en donner à ſa nourrice; ils ſe manifeſtent alors à l'aréole du teton. La nourrice peut en donner à l'enfant, ceux-ci attaquent ordinairement les lèvres, la langue & les autres parties de la bouche; un baiſer laſcif peut produire les mêmes accidens. Il en eſt d'autres qui ſont le fruit honteux d'un commerce qui répugne à la nature, ils occupent ordinairement les parties qui y ont été ſoumiſes.

Les hommes dont le prépuce eſt ſi long, qu'il couvre exactement le gland, ſont plus ſujets à avoir des *chancres* que ceux dont le gland eſt à découvert. Il en eſt à-peu-près de même pour les femmes qui ont les nymphes trop prolongées, & l'entrée du vagin étroite.

Les *chancres* chez les hommes ſont plus ou moins malins, ſuivant les places qu'ils occupent; ceux du prépuce le ſont plus que ceux du gland, ceux du gland qui attaquent le frein, le ſont plus que ceux qui ſont placés ſur la ſurface ou ſur les côtés, mais ceux qui ſont ſur le bord du prépuce le ſont encore davantage. Enfin lorſqu'ils ſont nombreux, d'un

d'un mauvais caractère, ils enflamment, ils tuméfient quelquefois ſi fort la verge, qu'ils y produiſent ou un phymoſis, ou un para-phymoſis; ils dégénèrent quelquefois en cancer, ils peuvent même produire la gangrène par l'étranglement exceſſif qui en réſulte.

Il arrive néanmoins quelquefois, qu'en voyant une femme dont le vagin eſt étroit, ou qui eſt ſujette à des fleurs blanches très-âcres, il ſurvient des excoriations au prépuce, & que ces excoriations ne ſont pas vénériennes. L'âcreté de l'humeur qui s'amaſſe entre le gland & le prépuce dans les hommes qui n'ont pas ſoin de ſe laver, peut produire le même effet. Ces ſortes d'excoriations ſont ordinairement ſuperficielles, irrégulières, ſans calloſités, elles ſe deſſèchent d'elles-mêmes, ou par quelques lotions ſpiritueuſes.

Les *chancres*, même les plus benins, s'ils paroiſſent immédiatement, ou quelque temps après le coït, doivent toujours être regardés comme des ſymptômes de vérole, ils exigent conſéquemment un traitement convenable, pour prévenir de plus grands accidens.

Chez les femmes, les *chancres* placés à la fourchette ſont les plus difficiles à déterger & à cicatriſer.

Ces *chancres*, lorſqu'ils ſont négligés, font ſouvent des ravages affreux; ils gagnent inſenſiblement du terrein, & finiſſent par occuper quelquefois les deux tiers du vagin, ils rongent alors une grande partie des nymphes, ils détruiſent les lacunes, une portion du canal de l'urètre & défigurent ſouvent totalement cette partie; d'autres, en s'avançant encore plus dans l'intérieur du vagin, produiſent des ulcères rebelles, qui dégénèrent quelquefois en des carcinomes affreux, dont la cure eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible.

Quand on procède à la cure des *chancres*, il faut toujours le faire avec la plus grande circonſpection; rien de ſi dangereux que les remèdes trop actifs, qui donnent lieu à des accidens très-graves, indépendamment de la vérole, dont ils ſont toujours ſuivis, par une cicatriſation anticipée.

Les digeſtifs émolliens, les décoctions du même genre, quelquefois la ſaignée, en procurant un relâchement avantageux, diſpoſent les *chancres* à une ſuppuration convenable, & à une cicatriſation d'autant plus ſûre, qu'elle eſt plus lente, & alors on évite tous les accidens. Ces moyens, accompagnés d'un traitement mercuriel approprié, ſuffiſent ordinairement pour les *chancres* benins.

Ceux au contraire qui ſont enflammés, irrités par une humeur âcre & rongeante, qui ſont raſſemblés en plaques, exigent des ſecours plus prompts & plus rapprochés; les ſaignées, plus ou moins répétées, ſont alors indiſpenſables, les lotions émollientes doivent être fréquentes, & quelquefois légérement animées; les cataplaſmes anodyns faits avec le lait ou la décoction de plantes émollientes & la farine de lin ſont auſſi des moyens qu'il ne faut pas négliger; en même-temps on applique ſur les *chancres* un digeſtif émollient, compoſé avec l'onguent baſilicum, celui de la mère & l'huile d'hypericum. S. ces topiques parviennent à relâcher, à adoucir & à calmer l'inflammation, on peut alors ajouter au digeſtif l'onguent mercuriel & ſucceſſivement quelques grains de précipité rouge; mais il ne faut avoir recours à ce dernier moyen, que quand on eſt bien raſſuré ſur le retour de l'inflammation. Si les *chancres* réſiſtent, on peut ſubſtituer avantageuſement à ce digeſtif celui qui eſt compoſé de parties égales de mercure éteint dans la térébenthine & le miel, en même-temps qu'on dirige ſur ces ulcères des fumigations avec le mercure doux ou le cinnabre, au moyen d'un entonnoir; il eſt rare qu'ils réſiſtent à ce moyen. S'il ſubſiſte encore après des calloſités, on peut les toucher avec la pierre infernale, ou le beurre d'antimoine; mais comme ce dernier remède eſt très-actif, il demande une main prudente & exercée.

Les *chancres* qui s'attachent au frein de la verge ne guériſſent ordinairement que lorſqu'il eſt tout-à-fait détruit: le vrai moyen d'accélérer la guériſon, c'eſt de couper le frein; dès qu'il eſt percé par le *chancre*, on en arrête les progrès; ce n'eſt plus alors qu'un *chancre* ſimple, dont la cicatrice ſe fait plus aiſément.

Les ulcères de la verge, ceux qui occupent le gland, le prépuce, ſont communément accompagnés de la vérole. Ils percent ſouvent l'urètre de pluſieurs trous, à travers leſquels l'urine paſſe comme par un crible. Ces ulcères rongent quelquefois le gland en entier, & la plus grande partie de la verge; ils dégénèrent alors en ſchirre ou en cancer, qui ne laiſſent de reſſource que dans l'amputation.

On prend ſouvent pour une gonorrhée chez les hommes, l'écoulement purulent qui eſt la ſuite de *chancres* placés dans l'extrémité du canal de l'urètre, appellée la foſſe naviculaire: Ce ſont les plus rebelles & les plus difficiles à traiter, les injections émollientes & déterſives ne faiſant que gliſſer deſſus ſans attaquer le mal local; ce qui les diſtingue de la chaude-piſſe ordinaire, c'eſt que l'écoulement eſt ordinairement moins abondant, à moins que l'humeur, par ſa cauſticité, n'enflamme tout le canal de l'urètre, & n'y produiſe tous les ſymptômes propres à la véritable gonorrhée virulente; c'eſt que la douleur eſt plus vive & plus continue & que le malade touche toujours même involontairement l'endroit où eſt le mal; c'eſt qu'il n'eſt point ou qu'il eſt peu ſoulagé par les remèdes, qui

dans toute autre gonorrhée cal'ment peu à peu l'inflammation, & diminuent les douleurs.

(M. Dehorne.)

CHANCRE. ſ. m. (*Chirurgie.*) eſpèce d'ulcère rongeur, croûteux, ſongueux & calleux, qui ſurvient au nez, aux lèvres & à d'autres parties de la face. *Voyez* Ulcère. (M. Chamseru.)

CHANDELIERS. (Maladies des) (*Mat. prat.*)

Les ouvriers qui fondent les vieux ſuifs, & qui font les chandelles, & qui ſont ſans ceſſe expoſés aux vapeurs fétides & graſſes que les graiſſes animales, rancies & volatiliſées, répandent dans l'atmoſphère, ſont attaqués de pluſieurs incommodités, & ſouvent même de maladies graves dues à ces vapeurs. Il y a peu d'odeur auſſi fétide, auſſi révoltante pour la plupart des hommes, & qui ſoit plus ennemie des nerfs, que celle du ſuif de mouton conſervé quelque temps. La perte de l'appétit, les naulées, les vomiſſemens, ſont les premiers effets de ces vapeurs reçues dans la bouche : on a obſervé que les *chandeliers* mangent, en général, peu, & ſont très-promptement raſſaſiés par la viande, & ſur-tout par la graiſſe, dont la vue ſeule les dégoûte ſouvent ; les forces de l'eſtomac, & l'énergie du ſuc gaſtrique, ſont émouſſées par l'action de la vapeur du ſuif. On doit rappeller ici que les voyageurs ſe privent de l'appétit qu'ils ne pourroient pas ſatisfaire, & qui les tourmenteroit dans certains voyages, en avalant de l'huile, ou des graiſſes, avant de ſe mettre en route. Les femmes vaporeuſes ſont ſaiſies d'accès hyſtériques par l'impreſſion que l'odeur du ſuif fondu produit ſur leur ſenſibilité. Les *chandeliers* ſont encore ſujets à contracter des maladies de la peau, & ſur-tout des charbons, par le contact de certains ſuifs ; cette dernière affection ſera examinée plus en détail à l'article des cirriers, qui y ſont plus ſouvent expoſés encore que les *chandeliers*. Quand ces derniers ont été pendant quelque temps privés d'appétit, ils ſont preſque forcés d'avoir recours aux liqueurs ſpiritueuſes pour ſoutenir leurs forces, & ſouvent l'abus eſt ſouvent ici à côté du bien. Les hommes qui travaillent long-temps à la lueur des chandelles, dans des ſalles étroites, ſont eux-mêmes ſujets à pluſieurs maux produits par la vapeur du ſuif. Solenander rapporte que ſon frère, occupé à des études ſérieuſes, a beaucoup ſouffert de la poitrine & de la tête par l'odeur de la chandelle dont il ſe ſervoit. Il ajoute que le ſuif de bœuf eſt plus fétide que celui de mouton, & que les chandelles ne répandent jamais une plus mauvaiſe odeur que lorſqu'elles contiennent une certaine quantité de graiſſe de porc. Olaüs Borrichius a décrit, dans les actes de Copenhague, l'hiſtoire d'une femme qui, en faiſant des chandelles, fut priſe d'une violente douleur de tête, accompagnée de vertiges, de rougeur dans les yeux, & de difficulté de reſpirer. Il la fit vomir, & lui donna des infuſions de plantes pectorales avec l'oximel ſcillitique : cette femme éprouva quelque bien de ces remèdes ; mais elle devint aſthmatique, & mourut de ſuppuration aux poumons. Cette maladie, décrite par Borrichius, eſt celle d'un grand nombre de *chandeliers*. En général ces ouvriers ſont pâles, & ſouvent foibles. Le danger des aſphyxies & des incendies doit être encore compté au nombre des accidens qui menacent les *chandeliers* dans les ateliers où ils travaillent. A Paris, c'eſt ordinairement dans des caves qu'ils établiſſent leur chaudière de fuſion, & qu'ils fabriquent les chandelles : les voiſins ſont ſouvent affectés déſagréablement par les vapeurs que cette opération produit.

On conſeille, dans les maladies des *chandeliers*, les vomitifs, les purgatifs aſſez puiſſans, & ſur-tout les antimoniaux, les ſorts inciſifs, l'oximel ſcillitique. Il faut éviter la ſaignée, parce que le ſang eſt ſouvent appauvri chez ces ouvriers. On ne ſauroit trop leur recommander, 1°. de choiſir des lieux vaſtes & aérés pour faire leur fonte ; 2°. d'y entretenir un courant d'air pour prévenir les dangers de l'aſphyxie, & emporter les vapeurs nuiſibles du ſuif ; 3°. de ſortir le plus ſouvent qu'il leur eſt poſſible, & de faire des promenades fréquentes au grand air, & au ſoleil ; 4°. d'obſerver la plus grande propreté dans leurs ateliers, & dans leurs vêtemens ; 5°. de ne point amonceler de trop grandes quantités de ſuifs vieux dans leurs magaſins ; 6°. d'éviter l'abus des liqueurs ſpiritueuſes.

Les auteurs du Dictionnaire de Santé recommandent, d'après Hecquet, pour les maladies des *chandeliers*, le ſuc dépuré de cerfeuil, de chicorée ſauvage, de meliſſe, par eueillerées, ainſi qu'un demi-gros de thériaque délayé dans le ſuc d'une orange aigre. Ils leur preſcrivent auſſi de ſe frotter le nez & les tempes pluſieurs fois par jour avec le vinaigre des quatre voleurs. (M. Fourcroy.)

CHANDELLE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe II. *Circumfuſa.* Choſes environnantes.

Ordre III. Atmoſphère.

Section II. Lumière.

Chacun ſait que la *chandelle* ſe fabrique particulièrement avec le ſuif, ou la graiſſe des animaux, & ſur-tout du mouton. Nous avons déjà fait voir, en parlant de la bougie, que les lumières multipliées dans les appartemens, étoient ſujettes à cauſer des accidens. Les *chandelles*, en nombre, peuvent être encore plus dangereuſes, parce que les gaz qu'en dégage la combuſtion, étant privés de l'oxigène néceſſaire à la reſpiration, fourniſſent abondamment ſoit de la mouſete, ſoit de l'acide carbonique ; il n'eſt pas étonnant que les corps, plongés dans de pareilles atmoſphères, s'y trouvent très-mal, que

Digitized by Google

l'action du cerveau & des poumons en ſoit gênée, & ſouvent irritée, ainſi que l'eſtomac, dont les nerfs ſur-tout peuvent être fort déſagréablement affectés : de-là des inſpirations forcées, la toux, des nauſées, le dégoût, un mal-être général, ſouvent la perte de connoiſſance.

Si donc on eſt forcé de ſe ſervir de chandelles, il faut avoir ſoin d'en avoir peu, & de les moucher ſouvent, parce que ſans cela les mèches longues fourniſſent une très-grande quantité de fumée. Il faut avoir ſoin que l'air puiſſe facilement ſe renouveller. On pourroit préparer des tuyaux de fer blanc, qui euſſent un entonnoir placé au-deſſus des *chandelles*, ou des lampes, & qui recevroit la fumée pour la conduire dehors. (M. MACQUART.)

CHANGEMENT. (*Hygiène.*)

Partie III. Des règles générales de l'*hygiène*.

Claſſe I. Règles relatives aux hommes conſidérés en ſociété.

Ordre. I. Suivant les climats, les lieux, les ſaiſons, &c.

Tout changement pour l'homme eſt un paſſage d'une manière d'être à une autre plus ou moins bonne. Tout changement chez lui doit ſe faire par degrés inſenſibles; tout paſſage bruſque d'un état à un autre peut déranger ſon organiſation, & même la détruire : c'eſt donc une des choſes à laquelle on doit faire le plus d'attention, ſur-tout pour les perſonnes délicates & ſenſibles; c'eſt ſur-tout la viciſſitude du chaud & du froid qui compromet ſouvent ſa ſanté, c'eſt celle dont nous allons principalement parler.

Le changement ou le paſſage du chaud au froid cauſe ſouvent une foule de maux, dans les pays très-froids, & lorſqu'on s'eſt beaucoup échauffé en ſe livrant à quelque exercice violent. On voit bien que c'eſt la ſuppreſſion de la tranſpiration qui doit en être la cauſe. En effet, ce n'eſt guères que quand on a très-chaud qu'on s'enrhume, qu'on prend le germe des pleuréſies, des péripneumonies. L'effet de la chaleur eſt de raréfier le ſang, de précipiter la circulation, & d'augmenter l'inſenſible tranſpiration. Mais, quand ces effets de la chaleur ſont ſupprimés ſubitement, il en réſulte les ſuites du refoulement des humeurs, de la ſéchereſſe des ſolides, & de l'acrimonie des fluides.

Il y a beaucoup de circonſtances où une multitude d'ouvriers de toute eſpèce s'échauffe néceſſairement : ils doivent avoir ſoin d'éviter dans ces cas les lieux humides, de chercher ceux qui ſont ſecs, & de s'y rafraîchir graduellement, de ſe couvrir de leurs habits quand ils quittent l'ouvrage, & d'éviter de dormir en plein air; ce précepte bien obſervé prévientra chez eux bien des fièvres & d'autres maladies dangereuſes. Les journaliers, ſur-tout les manœuvres, les maçons, les charpentiers travaillent ordinairement en chemiſe, preſque toute l'année; mais ſur-tout l'été, ils ont l'habitude de s'en retourner chez eux, ſans ſe vêtir. C'eſt là ce qui fait que, leur tranſpiration étant interceptée par le froid de l'air atmoſphérique qui les environne, ils ſont ſi ſujets aux catarres, aux rhumatiſmes. C'eſt à ceux qui ſont chargés de ſurveiller ces ouvriers, de leur faire connoître les dangers d'une ſemblable conduite, & d'employer leur autorité pour les forcer à changer ces fatales habitudes.

D'un autre côté, on voit communément des gens qui, ayant chaud, boivent abondamment des liqueurs froides, aqueuſes : cette pratique eſt infiniment dangereuſe. Il eſt vrai qu'on ſouffre difficilement la ſoif, & que le deſir de ſatisfaire ce beſoin de la nature, ſouvent plus fort que la raiſon, porte à faire ce que cette dernière déſaprouve, ſur-tout quand on n'en connoît pas le danger. Il ſuffit de leur faire obſerver que ſi l'on permet aux chevaux de ſe gorger d'eau froide, après un violent exercice, qu'enſuite on les faſſe rentrer dans l'écurie, & qu'on les laiſſe dans l'inaction, c'eſt le moyen de les tuer : auſſi ſe gardent-ils bien alors de tenir cette conduite.

On peut appaiſer la ſoif ſans ſe gorger d'une quantité exceſſive d'eau froide. L'eau qu'on garde pendant quelque temps rafraîchit beaucoup : on peut en avaler une gorgée qui aura été ainſi échauffée dans la bouche. Mais les fruits, & les acides nombreux que la nature fournit, rafraîchiſſent plus puiſſamment; il faut donc en uſer très-ſobrement, lorſqu'ils ſont un peu actifs. Les fruits bien mûrs peuvent être mangés ſans craindre dans ces cas; un verre de vin avec une bouchée de pain, ou un peu de quelqu'autre liqueur ſpiritueuſe, doit être employée de préférence lorſqu'on peut s'en procurer.

Mais ſi une perſonne, ayant exceſſivement chaud, avoit fait l'imprudence de boire abondamment une liqueur froide, il faudroit qu'elle continuât de s'exercer juſqu'à ce que la boiſſon fût entièrement échauffée dans l'eſtomac, ſans quoi elle riſqueroit quelque maladie grave, comme pleuréſie, eſquinancie, roux, enrouemens, fièvres, & la mort même, qu'on a vue ſévir dans de pareilles circonſtances.

Les fruits verds, les alimens très-peſans, peuvent nuire lorſqu'on a bien chaud. On doit ſe tenir dans une chambre fermée, éviter les courans d'air, & point du tout s'expoſer à celui qui eſt extérieur, ſur-tout s'il fait froid, & le ſoir. C'eſt par ces raiſons qu'il eſt dangereux de dormir, en laiſſant ouvertes les fenêtres de ſon appartement, ce qu'on ne doit pas faire même dans les temps les plus chauds, parce que d'un quart d'heure à l'autre il ſe fait ſouvent des changemens dans l'atmoſphère, qui portent l'action la plus vive ſur les corps. Rien n'expoſe à s'enrhumer comme de tenir les appartemens très-chauds; on vit ainſi dans des eſpeces d'étuve, & on ne peut ſortir dehors ſans beaucoup s'expoſer.

On doit tenir les appartemens modérément chauds, il faut autant qu'il ſera poſſible, y garder des thermomètres; au moyen deſquels on s'aſſurera, s'ils s'élèvent au-deſſus de douze à quinze dégrés; alors on auroit à craindre pour la ſanté, parce que la chaleur détruiſant le reſſort & l'élaſticité de l'air, & conſommant une grande quantité d'oxigène, celui qui eſt néceſſaire à la reſpiration n'eſt bientôt plus propre à remplir cette fonction, & la reſpiration devient très-gênée.

Il y a des gens aſſez imprudens, ſur-tout les écoliers, pour, lorſqu'ils ont bien chaud, aller ſe jetter dans l'eau froide. C'eſt une extrême imprudence, même en été; ce ſeroit à tort qu'on voudroit ſe conformer à l'uſage des Ruſſes qui, en ſortant d'un bain de vapeurs, ſe jettent dans l'eau froide ou dans la neige ſans rien craindre; d'abord ils ont cette habitude dès l'enfance, enſuite l'extrême tranſpiration qu'ils ont été dans le cas de ſupporter, rend en quelque ſorte ce moyen néceſſaire, pour reſſerrer des pores ouverts outre-meſure, & pour s'oppoſer à la foibleſſe qui ſeroit la ſuite d'un bain dont la chaleur monte juſqu'à quarante-cinq degrés & plus.

Il réſulte de nos réflexions que, dans nos climats, il n'eſt perſonne qui ne doive éviter avec le plus grand ſoin toute tranſition ſubite du chaud au froid, qu'il faut ſe tenir dans une température la plus égale qu'il eſt poſſible de ſe procurer, & que, dans l'hypothèſe contraire, il faut ſe rafraîchir graduellement & de la manière que nous avons indiquée.

On trouvera des réflexions importantes ſur cet objet, à l'article Air. C'eſt pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage.

A l'égard des variations qui ont lieu par le déplacement d'un climat à un autre, par les habitudes qu'on change, par la ſucceſſion des ſaiſons, cherchez ces différens mots. (M Macquart.)

CHANGEMENT dans les Maladies. (*Phyſique médicale.*)

Les Médecins ont ſouvent obſervé (& ce n'eſt pas une des moindres peines attachées à l'exercice de leur profeſſion), qu'au moment où des malades ſembloient échapper au danger dont ils étoient menacés, la maladie prenoit une face nouvelle, & il falloit alors, pour la combattre, employer de nouveaux moyens, qui n'avoient pas toujours, à beaucoup près, le ſuccès qu'on en attendoit. Ces phénomènes, auſſi étranges qu'imprévus, ſe manifeſtent, même quelquefois au milieu de la lutte incertaine de la nature & du mal deſtructeur.

Les anciens obſervateurs, ayant remarqué que ce *changement dans les maladies* s'opéroit de trois manières, avoient donné à chacune d'elles un nom différent. Lorſque ce n'étoit point par l'effet de la cauſe efficiente de la maladie, ou par les efforts que la nature lui oppoſoit, qu'un nouveau mal ſuccedoit au premier; mais que, par un événement quelconque tous les deux paroiſſoient ſe réunir pour accabler le malade: ils appelloient ce nouveau mal *épigenèſe*. La *métaptôſe* avoit lieu, ſelon eux, lorſque, la maladie étant encore dans ſa plus grande force, un ſymptôme prédominant s'élevoit, & parceque la cauſe de la la maladie, ſe portant ſur une autre partie, la faiſoit paroître ſous une nouvelle forme, changeoit l'ordre des ſymptômes, d'où naiſſoient de nouveaux motifs d'eſpérance ou de crainte. Une *métaptôſe* étoit donc le *changement de la maladie* par le *changement* même de la cauſe; & elle conſervoit particulièrement ce nom, ſi le changement étoit un effet de la cauſe du mal, lequel l'emportoit ſur la nature: au lieu que, ſi ce changement étoit produit par la ſupériorité des forces de la nature ſur la cauſe matérielle de la maladie, & que le réſultat en fût favorable, elle prenoit le nom de *metaſtaſe*, qui ſignifioit le tranſport de la matière morbifique d'une partie du corps à une autre, avec un ſoulagement général au moins momentané. Car quelquefois la *métaſtaſe* peut être funeſte, quoiqu'elle ſoit l'ouvrage de la nature victorieuſe. Il y a cependant des auteurs qui ont réſervé le nom de *Diadoche* à la *métaſtaſe* heureuſe, & donne à tout autre tranſport de la matière morbifique le nom de *métaſtaſe* proprement dite.

La *métaptoſe* & la *métaſtaſe* conſiſtent donc l'une & l'autre dans une fluxion d'humeurs. Mais pour éviter la confuſion dans la nomenclature, toute fluxion, dit M. Lorry, ſera pour nous une *metaptôſe* dont nous diſtinguerons deux eſpèces; l'une favorable, l'autre défavorable; la première due à l'action victorieuſe de la nature, la ſeconde produite par la force ſupérieure du mal. En outre, ſi le *changement* dans la maladie dépend d'une cauſe nouvelle, il y aura épigenèſe; mais, ſi c'eſt la cauſe primitive, dont la matière ſe tranſporte d'une partie à l'autre par la la force du mal, nous appellerons le changement *métaptoſe*; & ſi le tranſport eſt opéré par la nature devenue plus puiſſante que le mal, ce changement ſera une *métaſtaſe*. *V.* Métastase. (M. Mahon.)

CHANONAT. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg de la baſſe Auvergne, ſitué à deux lieues au ſud de Clermont. La ſource d'eau minérale, qui eſt aſſez abondante, eſt à une demi-lieue de ce bourg, ſur le penchant d'une colline expoſée au midi.

Nous ne connoiſſons ſur ces eaux que le peu qu'en a dit Dulos, *p.* 142. Il y a trouvé un réſidu blanchâtre, amaſſé en petits flocons qui ne contenoient aucuns ſels. (M. Macquart.)

CHANT. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choſes improprement appellées non naturelles.

Claſſe V. *Geſta.*

Ordre II. Mouvement.

Section II. Des organes de la voix.

L'anaphonèſe eſt préciſément l'exercice du *chant*.

La première & la plus eſſentielle propriété du *chant*, de quelque eſpèce qu'il ſoit, ſuivant Aëtius, Plutarque, Paul d'Ægine & Avicène, eſt d'exercer la poitrine & les organes qui la forment. Ils aſſurent qu'il augmente la chaleur naturelle, qu'il atténue les fluides, & rend les parties ſolides du corps plus robuſtes & moins ſujettes aux attaques des maladies. Avicène ajoute que cet exercice fortifie les tempéramens; que le mouvement vif & continuel de la poitrine dans l'inſpiration & l'expiration, que le choc & l'agitation que l'air y ſouffre, procure une chaleur plus ſalutaire. Cet exercice déterge & débarraſſe les matières viſqueuſes qui ſont autour des organes de la voix, ſoit de la bouche, de l'arrière-bouche ou du nez. Ainſi, cet exercice doit être particulièrement favorable à ceux qui ont ces organes du goſier embarraſſés, & dont la conſtitution eſt froide & humide. C'eſt à tort qu'Antyllus, Cælius Aurelianus & Aëtius l'ont recommandé aux aſthmatiques, & dans les maladies de l'eſtomac & dans les fièvres quartes, où la diſpoſition pour le *chant* n'a point lieu naturellement, & où ſouvent elle peut nuire. Ce n'eſt pas avec plus de raiſon qu'Arétée le recommande contre la lèpre & la paſſion cœliaque : je ne vois pas non plus le grand avantage qu'a pu trouver Hippocrate dans le *chant*, après le repas, lorſque le corps eſt amaigri par un violent exercice.

Cependant Hippocrate, Arétée, Galien font remarquer que l'exercice de la voix, trop répété, incommode, qu'il rend la tête peſante, donne des battemens aux tempes & peut faire rompre des vaiſſeaux ſanguins; & Pline le jeune rapporte que Zoſime, ſon affranchi, fut attaqué d'une nouvelle hémorrhagie par les efforts qu'il fit pour recouvrer ſa voix. En général, le *chant* incommoderoit, s'il étoit trop fréquent, après les repas, & il pourroit fatiguer les organes digeſtifs.

Il faut que les chanteurs, les acteurs n'exercent leurs talens qu'après avoir mangé ſobrement, pour ménager leur poitrine & leur eſtomac. On doit encore s'abſtenir de cet exercice toutes les fois qu'on a donné dans quelques excès, après des travaux violens & de grands repas, de grandes déperditions quelconques, pour éviter les inconvéniens qui ſeroient la ſuite d'une nouvelle fatigue occaſionnée aux organes de la voix.

L'exercice du *chant* qu'on nomme *anaphonèſe*, ainſi que nous l'avons déja dit, peut avoir de grands avantages, celui de donner à la poitrine un exercice qui devient favorable à la reſpiration, par la chaleur produite par l'action vive des muſcles de l'arrière-bouche, par celle de l'air, qui pénétrant aiſément dans la trachée-artère, va faciliter la ſanguification qui s'opère dans les poumons; un autre encore, c'eſt de ſervir à développer l'organe de la parole dans les jeunes gens, en les forçant de prononcer très-diſtinctement ce qu'on leur fait chanter. Au ſurplus, ſi ce n'eſt un des exercices les plus néceſſaires, c'eſt, ſans contredit, un des plus agréables, puiſque la voix fournit un inſtrument naturel, qui n'eſt comparable à aucun autre, quand on ſait charmer les oreilles par ce goût enchanteur que poſſèdent au ſuprême degré les chanteurs & les cantatrices de l'Italie.

L'exercice du *chant* non-ſeulement eſt favorable à l'organe de la reſpiration, mais il a encore un reflex utile ſur tous les autres organes qui en ſont éloignés, & qui ſont mis en jeu par une eſpèce de ſympathie nerveuſe. Il y a quelque choſe de plus, c'eſt que, relativement à ce dernier point, le *chant* agréable & fait d'une belle voix porte avec lui, dans l'ame de ceux qui l'écoutent & le ſentent, un plaiſir ſi vif, qu'il leur tient lieu d'une ſorte d'exercice & leur procure une tranſpiration douce & facile qui eſt la ſuite néceſſaire de l'impreſſion qu'a produite ſur leurs organes le plaiſir qui vient de leur être communiqué.

Cependant il faut être diſcret ſur cet article, ne pas trop chanter de ſuite, ſur-tout dans le moment où l'eſtomac eſt encore plein. Le *chant* exige beaucoup de ſageſſe dans le régime : autrement, on riſqueroit d'intéreſſer un des organes les plus délicats. On a vu ſouvent des chanteurs, qui n'étoient pas des Catons, finir par la phthiſie & la conſomption; un régime doux & réglé convient beaucoup aux perſonnes qui font du *chant* leur affaire principale.

(M. Macquart.)

CHANTEURS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Les *chanteurs* ſont ſujets à pluſieurs maladies graves, dues à l'exercice forcé de leurs poumons & de leur voix; il n'eſt pas douteux que les efforts qu'ils font pour pouſſer & ſoutenir des ſons très-aigus, ne changent & n'intervertiſſent l'ordre de la circulation; on le reconnoît par la rougeur du viſage & des yeux, par le gonflement des veines, du col & de la face; le ſang ne retourne plus au cœur avec la même facilité, il eſt comme engorgé & arrêté dans les vaiſſeaux pulmonaires, à cauſe de l'expiration prolongée que ſont obligés de faire les *chanteurs*, & de la courte inſpiration qui lui ſuccède. Les muſcles du bas-ventre & ceux du col ſont pendant le chant continuellement en activité. De ces circonſtances, pouſſées à l'extrême, naiſſent les hémoptyſies, les phthiſies pulmonaires, les maladies inflammatoires du poumon, les vertiges, les apoplexies, les engorgemens ſéreux du nez, des oreilles, des joues, &c. Les hernies, une déclamation longue & fortement prononcée, un diſcours récité à voix haute & trop prolongé, un plaidoyer de pluſieurs heures, expoſent aux mêmes maux

les acteurs, les orateurs, les prédicateurs, les professeurs & les avocats. Aussi l'on voit souvent des hommes de cet état pris d'hémoptysie, sur-tout dans le commencement de l'exercice qu'il exige d'eux. Cet accident arrive spécialement à ceux qui ont un tempérament sanguin, dont la peau est fine & les membranes vasculaires peu épaisses, qui ont souvent rendu du sang par le nez dans leur jeunesse. C'est à ces hommes qu'il est important de conseiller de parler ou de chanter peu, ou à voix peu élevée, de ne pas soutenir long-temps des sons aigus, & de prendre en général toutes les précautions les plus propres à calmer le mouvement du sang & à diminuer son engorgement dans les poumons. Une saignée légère, répétée de temps en temps chez ceux qui sont menacés d'hémoptysie, soit en raison de leur disposition naturelle, augmentée par leurs fonctions, soit par l'effet de celles-ci mêmes, peut prévenir tous les maux qu'ils ont à craindre. Ceux qui sont gras, dont la fibre paroît être relâchée, qui ont la voix naturellement grave ou basse, telles qu'une basse-taille ou une basse-contre, & qui chantent souvent dans les tons les plus graves, feront bien de porter une ceinture, quelquefois même un bandage comprimant particulièrement la région de l'anneau, & un suspensoir. Ces hommes éviteront les excès de tout genre, & sur-tout ceux qui peuvent retenir le sang dans les parties supérieures; un exercice modéré & en plein air, des bains de pieds ou des demi-bains tièdes, des lavemens relâchans & adoucissans, des alimens doux & qui ne soient pas trop nourrissans, des frictions à la peau & des vêtemens capables d'entretenir toujours une transpiration égale; voilà les principales précautions qui nous paroissent convenir aux professeurs de chant ou à ceux qui chantent sur les théâtres. Elles sont sur-tout indispensables aux personnes qui jouent des instrumens à vent, & dans les premiers temps qu'elles se livrent à cet exercice. Lancisi & Morgagny ont décrit plusieurs maladies auxquelles sont sujets les joueurs d'instrumens à vent; Morgagny en a vu un mourir subitement d'un anévrisme à la cotisse de l'aorte qu'il attribue à l'usage de son instrument. Duisinguis & Fabrice ont vu le même exercice donner naissance à des ulcères des poumons. Rarement les hommes qui apprennent à jouer de la flûte, du hautbois, du basson, ou à donner du cor, sont exempts de douleurs de poitrine & de crachement de sang, dans les premiers temps de cet exercice. Plusieurs mêmes en sont bientôt dégoûtés & y renoncent à cause de cet accident. On conçoit que c'est particulièrement dans ce cas qu'il faut employer les plus sérieuses précautions, & qu'on doit même laisser tout-à-fait l'instrument, lorsque le crachement de sang recommence à plusieurs reprises.

(M. Fourcroy.)

CHANTEJAT. (*Eaux minérales.*)

C'est un terroir de la Basse-Auvergne, situé près du hameau appellé *la Chapelle d'Arignon*. La source minérale qui nous est peu connue, est froide, & on prétend qu'elle contient du vitriol martial.

(M. Macquart.)

CHANTESAC. (*Eaux minérales.*)

C'est un hameau de la Basse-Auvergne, situé à une lieue de Massiac, où se trouve une source minérale que nous connoissons peu. (M. Macquart.)

CHANTRIGNÉ. (*Eaux minérales.*)

C'est un bourg près de Niort, dans le Maine, à une bonne lieue de Lasley, à deux & demie nord-nord-est de Mayenne. On trouve une source d'eau minérale à un demi-quart de lieue de ce bourg. Elle est froide, peu connue; M. Jeudri la dit très-chargée de fer. (M. Macquart.)

CHANVRE aquatique. (*Mat. méd.*) *Voyez* Bident. (M. Fourcroy.)

CHANVRIERS. (Maladies des) (*Médecine-Pratique.*)

On a accusé le rouissage du chanvre de produire un grand nombre de maladies. L'odeur infecte qui s'élève des eaux où se fait le rouissage & sur-tout lorsqu'elles sont stagnantes, la mortalité des poissons qui restent ou qui arrivent dans les eaux, & les maladies fébriles & souvent putrides qui attaquent les hommes qui habitent dans le voisinage des routoirs, ont fait croire cette assertion démontrée. Le *chanvre* a paru d'après cela contenir un poison; on avoit déjà regardé l'odeur de ses fleurs comme vénéneuse, on a étendu cette propriété à son séjour dans les eaux. Amatus le Portugais avoit déjà dit que les roseaux macérés & pourris dans l'eau exhaloient une vapeur presque vénéneuse, & que les hommes qui les remuoient étoient exposés à de grands dangers. Un paysan, dit-il, devint tout enflé par ce travail: on le traita & on le guérit par les remèdes anti-vénéneux. Une foule d'auteurs ont également répété que le rouissage étoit pernicieux pour les habitans des campagnes: &, comme il est bien plus aisé de redire ce qu'ont dit les autres, que de voir soi-même avec soin & que d'interroger l'expérience, on auroit regardé le danger des routoirs comme bien prouvé, si la société de médecine, qui dans les prix qu'elle distribue chaque année cherche les questions qui intéressent la santé des hommes d'une manière générale, n'avoit résolu de proposer ce sujet important à l'observation. Il a résulté des travaux que lui ont adressés les physiciens de toutes les contrées, que le rouissage du chanvre n'est pas, à beaucoup près, aussi nuisible qu'on l'a dit, que ce n'est pas au *chanvre* qu'il faut attribuer les maladies produites par les eaux des routoirs, mais aux eaux stagnantes; que dans les pays où le *chanvre* est mis à rouir dans des eaux courantes, il n'y a point de ma-

Digitized by Google

ladies, quoique l'odeur du rouiſſage ſe faſſe ſentir aſſez fortement auſſi. L'on ne doit pas attribuer à la vapeur prétendue vénéneuſe du *chanvre* les affections qui menacent, & qui attaquent véritablement les ouvriers occupés à battre, à carder, à peigner & à préparer en général cette plante. C'eſt à la pouſſière âcre & fétide elle-même qui ſe ſépare du *chanvre* roui, & qui, en voltigeant autour de ces ouvriers, pénètre & s'attache ſur les organes de la reſpiration, comme ſur les habits de ces ouvriers, que l'on doit attribuer la toux continuelle, l'oppreſſion & toutes les maladies qui les attaquent. Ecoutons Ramazzini, qui a traité cet objet avec quelque détail, & joignons y les additions que nous avons faites à cet auteur, dans la traduction que nous en avons donnée au public, en 1777.

Les cardeurs de *chanvre*, dit Ramazzini, viennent des villes de France, ſituées ſur les confins de l'Italie, & ſe diſperſent en troupes dans les pays en-deçà & au-delà du pô, au commencement de l'hiver, pour ſuppléer à nos ouvriers, qui ne ſavent pas très-bien ce métier. Au premier coup-d'œil, ces hommes paroiſſent pâles & tous couverts de pouſſière de *chanvre*; on les entend touſſer & reſpirer comme des aſthmatiques. La rigueur de l'hiver, pendant lequel ils ont le plus d'ouvrage, les obligeant de travailler dans des lieux fermés, ils avalent malgré eux des particules fétides qui s'échappent du *chanvre* gras qu'ils cardent, & qui, en altérant les eſprits, & obſtruant les organes de la reſpiration, leur donnent des maladies graves. En outre, les particules qui ſe détachent du lin & du *chanvre* qui ont roui dans les eaux ſtagnantes & corrompues, & qui ſe ſont couverts de boue au fond des mares où on les a plongés pour accélérer la putréfaction qui leur eſt néceſſaire, ces particules, dis-je, ſont virulentes, & très-ennemies de la nature humaine. Ces ouvriers diſent que le lin leur fait plus de mal que le *chanvre*; c'eſt probablement parce que la poudre que répand la première de ces ſubſtances végétales eſt plus fine, pénètre plus facilement dans le réſervoir des eſprits animaux & les irrite davantage à ſe débarraſſer de la matière nuiſible qu'elle y porte.

Il y a encore plus de danger pour ceux qui cardent les gâteaux de fleuret ou filoſelle, ou le réſidu des cocons de vers à ſoie, pour en faire des eſpèces de tiſſus, plus employés par les habitans des villes que ceux de ſoie, parce qu'ils coûtent moins cher. Quand les cocons de vers à ſoie, macérés dans l'eau bouillante, ont été dévidés & réduits en fils très-fins par des femmes, (qui ſont ſeules occupées à ce travail, comme ſi la nature n'avoit formé la ſoie que pour leur uſage) il ne reſte plus que des filamens épais & groſſiers, mêlés de certaines portions des cadavres des vers à ſoie. On en fait des eſpèces de gâteaux, qu'on deſſeche au ſoleil, & que les ouvriers cardent avec des outils très déliés; cet ouvrage leur donne une toux férine, une grande difficulté de reſpirer, & abrège leur vie. Tout le danger qui l'accompagne conſiſte dans ces molécules cadavéreuſes des vers à ſoie, mêlées aux cocons, & que la carde fait voltiger. Je crois devoir faire remarquer ici, que les excrémens de cet inſecte en larve, quand il mange des feuilles de murier, mis en tas, & conſervés ainſi pendant pluſieurs jours juſqu'à leur putréfaction, répandent une odeur ſi infecte, lorſqu'on les remue, qu'elle incommode tout le voiſinage. C'eſt pour cela que dans quelques villes, il y a un édit qui défend de jetter ces excrémens dans les rues, & qui ordonne de les porter hors les enceintes de la ville.

Le ver à ſoie, ainſi que beaucoup d'autres inſectes, comme pluſieurs eſpèces de chenilles qui dépouillent des forêts entières de feuilles, & ſe cachent dans ces parties qu'elles plient à leur gré, tous ces inſectes, dis-je, ont donc je ne ſais quoi de nuiſible, une âcrimonie corroſive, très-ennemie des poumons. J'ai vu dans cette ville tous les membres d'une famille entière, qui avoit amaſſé quelque bien à ce métier, mourir d'une phthiſie, que les médecins attribuèrent à la profeſſion qu'ils avoient toujours exercée.

Rien, ſelon moi, n'eſt plus propre à émouſſer cette acrimonie rongeante & altérante, que la diète lactée que j'ai coutume de recommander avec ſoin à ces ouvriers. Je leur preſcris auſſi les bouillons de mauve, de violette, de chicorée, ou les ſucs dépurés de ces plantes; & lorſqu'il y a quelque danger dans leurs maladies, je leur conſeille de laiſſer là leur métier, & d'en entreprendre un autre: car le gain qui détruit la ſanté ne peut être compté au nombre des biens.

Les ouvertures de pluſieurs cadavres de *chanvriers* & liniers rapportées par Morgagni, dans ſon traité de *Sed. & cauſ. morb.*, ne peuvent laiſſer aucun doute ſur les maladies de ces ouvriers, & confirment ces obſervations de Ramazzini. Dans cinq cadavres que Morgagni a ouverts, il a conſtamment trouvé les poumons enflammés, ſuppurés, gangrenés, & toutes les parties de la poitrine ſenſiblement affectées. Il en a attribué la cauſe à la pouſſière âcre & nuiſible que la carde fait voltiger. Nous rapporterons ici un ſeul exemple, choiſi parmi les cinq indiqués, & qui ſervira à prouver que les *chanvriers* & les liniers ſont encore ſujets à d'autres maladies que celles que Ramazzini leur a aſſignées: nous en tirerons des conſéquences utiles à la ſanté de ces ouvriers.

Un cardeur de chanvre, maigre & grand, très-ſujet aux inflammations de poitrine, à cauſe de ſon métier, après en avoir eu ſix ou ſept différentes, les unes avec un vomiſſement de bile, les autres avec le délire, voyant que ſa voix étoit en-

rouée, eut l'attention de choiſir un chanvre moins ſec, & de travailler loin de ſes camarades avec plus de précaution qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Par ce moyen ſa voix lui revint; mais un fardeau qu'il porta inconſidérément, lui donna la fièvre & une douleur poignante ſous la mamelle droite. De l'huile d'amandes douces, deux ſaignées du bras ne firent rien; ſa reſpiration étoit gênée; il ne crachoit point, il vomiſſoit une bile verte. Le cinquième jour, il fut frénétique, & crachoit ſur ceux qui l'approchoient. On le ſaigna du pied, & on lui mit un cataplaſme ſur la tête. Malgré ces ſecours, il eut des mouvemens convulſifs, des ſoubreſauts de tendons, avec une reſpiration plus facile, & plus de douleurs, à ce qu'il diſoit; cependant il pouſſoit des cris de temps en temps, & lâchoit ſous lui. Enfin, ſon pouls s'affoiblit ſans être inégal, & il mourut un peu après, le ſeptième jour de ſa maladie. On lui trouva le poumon droit adhérent à la plèvre & au diaphragme, par des membranes ſerrées, le gauche libre & ſans adhérence; mais le lobe ſupérieur de celui-ci reſſerré, contenant du pus dans une eſpèce de tubercule, & l'inférieur rouge, dur, peſant, épaiſſi, plein de pus, traces certaines d'une inflammation précédente. La plèvre étoit auſſi enflammée, gorgée de ſang, & ſe ſéparoit très-facilement des côtes; le centre nerveux du diaphragme phlogoſé., &c.

D'après ces faits anatomiques, Morgagni conclut avec Ramazzini, que les *chanvriers* doivent être ſujets à la toux continuelle & à l'aſthme, à cauſe de la pouſſière pernicieuſe qu'ils reſpirent ſans ceſſe. Il ajoute que la cauſe des maladies aiguës des poumons, auxquelles ces ouvriers ſont très-ſujets, vient ſans doute de leur ſang appauvri & corrompu, qui leur donne auſſi des maladies chroniques, dont beaucoup d'entr'eux meurent. Il ne balance pas à croire que le *chanvrier*, dont il a rapporté l'hiſtoire, a dû le mauvais état de ſes poumons au métier qu'il avoit exercé, aux inflammations répétées qu'il lui avoit attirées, & dont étoient venues, ſans doute, la maigreur, la léſion de la voix, &c. Enfin, il rapporte à la même cauſe la phthiſie commençante, qui auroit, ſans doute, fait périr cet ouvrier, ſi une maladie aiguë ne l'eût enlevé, avant que la première eût jetté de profondes racines.

Cet exemple effrayant, & qui ſe multiplie ſouvent parmi ces ouvriers, doit les engager à prendre exactement toutes les précautions que Ramazzini a indiquées, & ſur-tout à travailler dans des lieux vaſtes, à avoir attention de ſe mettre le dos au vent, afin de ne pas avaler la pouſſière menuë du chanvre & du lin; à ſe laver ſouvent le viſage & la bouche avec de l'eau & du vinaigre; à ſe purger ou ſe faire vomir de temps en temps, & toutes les fois que des naufées, des maux de tête, des pertes d'appétit, des douleurs d'eſtomac, les avertiront du mauvais état de ce viſcère. Enfin, ils doivent abandonner ce métier pernicieux, ſi une toux fréquente, une maigreur qui augmente de jour en jour une chaleur âcre & sèche, qui revient tous les ſoirs, des douleurs de poitrine & des étouffemens les menacent d'une phthiſie pulmonaire commençante. Il faut cependant les avertir, qu'avec les précautions indiquées, ils pourront éviter tous ces maux, & faire leur métier ſans danger, ſur-tout s'ils joignent à ces ſoins la ſobriété & l'éloignement de tout excès. (M. Fourcroy.)

CHAPEAU. ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata*, choſes placées à la ſurface du corps.

Ordre I. Vêtemens.

Le *chapeau* eſt une partie de l'habillement qui ſert à couvrir la tête des hommes. Elle les garantit des injures de l'air, du grand froid, & de l'impreſſion trop immédiate du ſoleil.

On a pendant long-temps regardé le *chapeau*, ou bonnet, comme une enſeigne de la liberté. C'eſt ce qui faiſoit dire, *vocare ſervum ad pileum*. De-là, le ridicule uſage de placer ſur la tête d'un docteur le bonnet qui ſemble l'affranchir de la ſervitude de l'école. Les *chapeaux*, ainſi que les bonnets, ont autant de variété par la forme & la matière, qu'il y a de nations différentes de climats, de mœurs & de rangs parmi les hommes. C'eſt ſous Charles VI qu'on commença à porter des *chapeaux* à la campagne.

Le *chapeau* diffère du bonnet, en ce que ceux-ci ſont ſouples, & prennent la forme de la tête, tandis que les *chapeaux* ou feutres, ſont formés, & fabriqués ſur une forme déterminée. On forme les *chapeaux* ſeulement avec de la laine & les poils des quadrupèdes, qu'on foule, qu'on teint, & qu'on apprête ſuivant les règles de l'art. Le *chapeau* eſt préférable au bonnet, ſur-tout pour défendre des coups de ſoleil, & de la percuſſion des corps étrangers, parce qu'il eſt compoſé d'une laine battue, noire, extrêmement compacte & ſerrée, qui défend la tête de la forte action des rayons ſolaires, ſur-tout ſi on emploie ceux qui ſont gris ou blancs, qui concentrent beaucoup moins de chaleur. Les bonnets au contraire ſont bien plus utiles contre le froid, parcequ'avec laine fine & ſouple, ou des peaux d'animaux, on peut les rendre extrêmement chauds, comme cela ſe pratique dans le Nord. (*Voyez* Bonnet.) Le *chapeau* paroît ſuffiſant dans nos climats. D'ailleurs, il a l'avantage de garantir les têtes du choc immédiat des corps extérieurs, ſur-tout ſi la forme s'élève au-deſſus du niveau de la

la tête. Les femmes ont pris en France, depuis quelques années l'habitude des *chapeaux*. Elles ſeroient louables de les employer dans les mêmes vues que les hommes, à la campagne, ou dans leurs promenades; mais elles en ont fait un objet de luxe ridicule & dans les ſpectacles un épouventail capable d'éloigner d'elles tous les gens raiſonnables, & qui ſont fâchés d'être privés, en payant, de l'agrément qu'ils ſe promettent.

Les perſonnes qui ont l'habitude d'avoir la tête couverte, ou de porter des *chapeaux*, doivent bien prendre garde de ne pas ſortir les ſoirs & ſur-tout la nuit, ſans prendre cette précaution; ainſi que lorſqu'elles ont eu bien chaud, & que le temps change. La tranſpiration de la tête refoulée, ou interceptée, peut cauſer beaucoup d'accidens. (*Voyez* TRANSPIRATION.) (M. MACQUART.)

CHAPEAU D'EVEQUE. Epimède des Alpes. *Epimedium Tournef. Epimedium Alpinum.* Lin.

La racine de l'épimède eſt fibreuſe & traçante. Sa tige eſt droite, grêle, cylindrique, haute d'environ un pied, & porte à ſon ſommet de petites fleurs rougeâtres, jaunes & rayées de blanc. Ses feuilles ſont larges & pointues comme celle du lierre. Ses ſemences qui ſe trouvent preſque rondes, ſont renfermées dans des ſiliques oblongues, pointues, & diviſées en deux parties

L'épimède croît en France, dans les lieux montagneux & ombragés. Il trace ſingulièrement lorſqu'il eſt placé dans une expoſition convenable. Ses pédoncules ſont velus.

Cette plante eſt humectante & rafraîchiſſante; elle n'eſt preſque pas employée en médecine.

(M. MAISON.)

CHAPELLAIN, (Jean) fils de Jean *Chapellain*, aggrégé à la Faculté de Paris en 1509, prit ſes degrés à Montpellier, fut reçu bachelier en 1533, & docteur en 15[illegible], ſous Denis Fontanon. Admis à Paris au baccalauréat en 1538, un procès entre la Faculté & Jacques Spifame, chancelier de l'Univerſité, retarda la réception de docteur; il ne reçut le bonnet que le 28 avril 1541. Médecin de Henri II, à la mort de Fernel, il remplit auprès du roi les fonctions de premier médecin juſqu'à la mort de ce prince qui arriva le 10 juillet 1559. François II ne le conſerva pas dans cette place; mais il y rentra ſous Charles IX. *Chapellain* mourut en 1569, d'une fièvre peſtilentielle qu'il contracta au ſiège de S. Jean-d'Angély, où le roi étoit en perſonne. La confiance d'un roi foible & cruel peut entrer dans l'éloge d'un bon médecin; *Chapellain* fut aimé de Charles IX. Ses ennemis cherchèrent à le rendre ſuſpect à ce prince qui alla dîner chez ſon médecin.

La fortune qu'il tenoit de la libéralité des princes qu'il avoit ſervis, & un patrimoine aſſez conſidérable, mirent *Chapellain* à portée d'exercer la médecine avec un noble déſintéreſſement; ſon goût pour l'étude lui avoit fait acquérir une quantité conſidérable de manuſcrits excellens dont il avoit chargé les marges de notes ſavantes & de judicieuſes corrections; cette précieuſe bibliothèque fut diſſipée lors des troubles de Paris. Foëtius regrettoit beaucoup un exemplaire grec, copié ou ſimplement corrigé ſur le manuſcrit de Florence, de la bibliothèque des Médicis. Le Celſe qui avoit appartenu à *Chapellain* tomba entre les mains de Guy Patin, qui le prêta à Vander Linden, profeſſeur de Leyde, qui s'en ſervit utilement pour la belle édition de Celſe qu'il a donnée au public. (M. ANDRY.)

CHAPELURE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section IV. Aſſaiſonnement.

La *chapelure* eſt de la croûte de pain rapée, dont on couvre certains mets, en y joignant ſouvent des fines herbes, du ſel & des épices. C'eſt ainſi qu'on recouvre de *chapelure* des cotelettes de veau & de mouton, ainſi que les queues de ces animaux. Ce genre d'aſſaiſonnement eſt fort agréable & en même temps un de ceux qui peuvent le moins porter une action forte ſur les membranes de l'eſtomac, à moins que la préparation acceſſoire ne ſoit d'un goût trop relevé & trop piquant. (M. MACQUART.)

CHAPERONNIÈRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* GLOUTERON. (M. MAHON.)

CHAPITEAU. (*Mat. méd.*)

Le chapiteau, *capitellum*, eſt un inſtrument qui fait la principale partie de l'alambic, & ſans lequel il n'y auroit pas de diſtillation. C'eſt une eſpèce de tête ou de couverture, plus ou moins arrondie & conique, ordinairement d'étain, qu'on nommoit autrefois *tête de mort*, & qui porte à ſon extrémité inférieure un rebord rentrant, dont la pente douce conduit à l'origine d'un canal qu'on connoît ſous le nom de *bec du chapiteau*. Cet appareil eſt entouré d'une eſpèce de ſeau de cuivre, dans lequel on met de l'eau froide. La vapeur qui monte dans le *chapiteau* eſt refroidie par cette eau & ſe condenſe en gouttes qui ſe raſſemblent dans les parois intérieures, & ſe réuniſſent dans la gouttière. *Voyez* ALAMBIC.

(M. FOURCROY.)

CHAPMAN, (Edmon) célèbre accoucheur anglois, avoit pratiqué pendant pluſieurs années à la campagne, avant que de venir s'établir à Londres, où il publia les ouvrages ſuivans:

Treatiſe on the improvement of midwifry. Londres, 1733, 1735, 1759, *in*-8.

Cet abrégé de la pratique des accouchemens a été aſſez mal traduit en allemand, & publié à Copenhague en 1747, *in*-8. L'auteur y a inſéré pluſieurs obſervations, ainſi que la deſcription des *forceps* dont les *Chamberlains* ont fait tant de myſtère. Mais les ſentimens particuliers qu'il affiche dans certains endroits de ce traité, ne s'accordent pas toujours avec les règles de pratique que l'expérience a dictées. En particulier, il ne regarde point l'obliquité de la matrice comme un des obſtacles à l'accouchement, & il conſeille d'extraire l'arrière-faix immédiatement après la ſortie de l'enfant, par la crainte que la nature ne ſoit trop foible par elle-même pour en opérer l'expulſion.

Reply to Douglas ſhort account of the ſtate of midwifry at London. Londres, 1737, *in*-8.

Treatiſe on the venereal diſeaſe. Londres, 1755, *in*-12.

C'eſt un abrégé du livre d'*Aſtruc*, qui eſt intitulé : *De morbis venereis.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHARANÇON, ſ. m. (*Hygiène.*)

Curculio frumentarius. Linn.

Grains piqués de charançons.

Partie II. Choſes appellées non-naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens, végétaux, grains farineux.

Le *charançon* eſt un petit coléoptère à étui, ou ſcarabé ovipare qui multiplie prodigieuſement & qui eſt le fléau des grains où il ſe niche & en fait du ſou. Cet inſecte eſt brunâtre & long à-peu-près d'une ligne & demie. Sa tête eſt allongée en forme de trompe, ou comme armée d'une pointe longue, menue, qu'il introduit dans les grains de blé, pour ſe nourrir de la ſubſtance farineuſe. A l'extrémité de la trompe, ſont les antennes & les mâchoires ; ce qui conſtitue le principal caractère de ce genre d'inſecte.

Avant de paroître ſous cette forme, le ſcarabé s'eſt montré ſous celle de ver en ſe nourriſſant auſſi de la ſubſtance du blé, des fèves, des pois, des lentilles & de pluſieurs autres ſortes de graines qui ſurnagent l'eau, lorſqu'elles ſont attaquées par ces inſectes. Ces vers ou plutôt ces larves de *charançon* ſont les mêmes que celles de la plupart des inſectes à étuis. Elles reſſemblent à des vers allongés & mous ; elles ont en devant ſix pattes qui, ainſi que la tête, ſont écailleuſes.

Le ver du *charançon* trouve moyen de s'introduire dans les grains de blé, où il reſte caché ſous l'écorce vuide du grain qu'il a mangé, & où il reſte juſqu'à ce qu'il ait ſubi ſa métamorphoſe. Lorſque ces animaux ſont en grande quantité dans le blé, non-ſeulement ils en mangent une partie, mais encore ils en gâtent le reſte, parce qu'étant broyés avec la farine, ils la dénaturent toujours en partie & lui donnent un mauvais goût. C'eſt pourquoi il eſt très-important de ſavoir s'en débarraſſer. Nous avons parlé de ces moyens à l'article Blé. *Voyez* Blé.

(M. Macquart.)

CHARANTIA. (*Mat. med.*)

Le mot *charantia* eſt un ſynonyme de celui de *momordica*, pomme de merveille. *Voyez* ces deux mots. (M. Fourcroy.)

CHARAS, (Moyſe) né à Uzès dans le Haut-Languedoc, ſe diſtingua à Paris & ailleurs par ſon habileté dans la pharmacie. Il exerça d'abord cette profeſſion à Orange, d'où il alla à Paris en vue d'y trouver un établiſſement plus avantageux. Son traité de la thériaque le fit beaucoup conſidérer dans cette ville ; il s'y diſtingua même par la compoſition de cet antidote qu'il exécuta publiquement en préſence des magiſtrats, des médecins de la cour & de pluſieurs membres de la Faculté. Il compoſa auſſi un traité de la vipère, qui a été augmenté d'un poème latin ſur la deſcription anatomique de cet animal. Tout cela l'annonça ſi avantageuſement dans le monde, qu'il fut choiſi pour faire le cours de chimie au jardin royal de Paris. Il s'acquitta de cette commiſſion avec honneur pendant neuf ans, & l'auroit fait plus long-temps, ſi ſon attachement à la religion réformée ne l'eût obligé à abandonner cet emploi. Il prévint l'orage qui s'apprêtoit à gronder par l'édit du 22 octobre 1685 qui révoqua celui de Nantes ; il quitta la France & ſe retira en Angleterre, où Charles II le reçut avec bonté. Il demeura pendant cinq ans dans ce royaume, & profita de ce temps pour étudier la médecine & s'y faire recevoir docteur. Au ſortir de l'Angleterre, il paſſa en Hollande & pratiqua la médecine avec tant de réputation à Amſterdam, que l'envoyé d'Eſpagne, auprès des Etats-Généraux, le ſollicita vivement de ſe rendre à Madrid. La ſanté chancelante de Charles II étoit le ſujet de ce voyage ; mais *Charas* témoigna beaucoup de répugnance à l'entreprendre, par la crainte qu'il avoit de tomber entre les mains de l'inquiſition. Il ſe rendit enfin aux ſollicitations de l'envoyé qui le défraya, lui & toute ſa famille, juſqu'à Madrid.

Un préjugé, dont il guérit les eſpagnols, c'eſt qu'en travaillant ſur les vipères, il leur démontra que c'étoit ſans fondement qu'ils croyoient que dans une étendue de douze lieues de pays, autour de Tolède, ces animaux ne pouvoient plus nuire dès qu'ils

avolent une fois mordu. Le peuple avoit tant de confiance au propos d'un archevêque de cette ville, qui avoit aſſuré que ceux de ces reptiles qui auroient une fois jetté leur venin en ſeroient privés pour toujours, que ces bonnes gens, victimes de leur crédulité, s'expoſoient volontairement au danger d'être mordus. *Charas* leur prouva que la prédiction de cet archevêque, qui entretenoit leur ſécurité, étoit un conte fait à plaiſir. Les médecins de la cour, jaloux de la faveur de *Charas*, le dénoncèrent à l'Inquiſition, où ils l'accuſèrent de profeſſer la religion prétendue-réformée. Il fut empriſonné par ordre de ce tribunal, à l'âge de 72 ans, & pourſuivi par ſes juges avec tant de vigueur, qu'il auroit été condamné au feu, ſi au bout de quatre mois il n'eût embraſſé la croyance de l'égliſe romaine. Remis en liberté, il s'empreſſa de retourner en France, où ſa converſion le fit recevoir avec joie. Louis XIV lui en témoigna ſa ſatisfaction en augmentant ſa nomination dans l'Académie des ſciences. *Charas* mourut à Paris le 17 janvier 1698, à l'âge de 80 ans. On a de lui :

Pharmacopée royale galénique & chimique. Paris, 1672, 1682, 2 vol. *in-8.* Lyon, 1676, 1691, *in-4.* Cette dernière édition a été revue par l'auteur. Lyon, 1693, *in-4*, 1752, 2 vol. *in-4*, avec pluſieurs additions. Paris, 1753, *in-4.* En anglois, 1678, *in-fol.* En latin, Genève, 1684, *in-4.*

Theriaque d'Andromaque. Paris, 1668, 1685, *in-12.*

Expériences ſur la vipère. Paris, 1669, *in-8.*

Il donne une aſſez bonne anatomie de cet animal, & décrit les folliculeſ placées à la racine de ſes dents; mais il n'admet point que c'eſt de-là que vient le poiſon qui rend ſes morſures ſi dangereuſes. C'eſt ſans raiſon qu'il prétend que la vipère ne nuit que quand elle eſt irritée, & qu'il contredit la plupart des expériences que *Rédi* a faites ſur ce reptile.

Nouvelles expériences ſur la vipère. Paris, 1672, 1678, *in-8.* Ces deux derniers ouvrages enſemble, Paris, 1694, *in-8.*

Le recueil de tous les écrits de *Charas* a paru en latin à Genève en 1684, trois tomes en un volume *in-4.* (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHARBON, ſ. m. (*Hygiène.*) Vapeur des *charbons.*

Partie II. Choſes appellées improprement non-naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa*, ou choſes environnantes.

Ordre I. Atmoſphère; altérations artificielles de l'atmoſphère, vapeurs.

Le *charbon* eſt un corps noir, friable, aſſez léger, provenant le plus ſouvent de la combuſtion des végétaux, des animaux & même des minéraux; cette combuſtion doit être ménagée, de manière que ſes progrès ne puiſſent pas s'étendre juſqu'à la deſtruction complette des ſubſtances une fois allumées, en empêchant que l'air atmoſphérique ne fournisſe aux ſubſtances enflammées aſſez d'oxigène pour en dégager tout l'acide carbonique qu'elles contiennent.

Le *charbon* dont les hommes font le plus d'uſage, eſt celui de bois qui ſert à les garantir du froid ou à préparer leurs alimens & les autres ſubſtances qui ſont journellement employées dans leurs arts.

En général, le meilleur *charbon* eſt celui qui ſe fait avec du bois oeuf. Le vieux bois & celui qui eſt fort mouillé donnent un *charbon* inférieur, parce que le temps, l'air & l'eau leur ont enlevé une partie des ſels capables de leur fournir au feu plus d'activité. Dans les uſages communs, & ſur-tout pour la cuiſine, on emploie le plus communément les *charbons* faits avec les bois de chêne, d'érable, de frêne, de charme, de châtaignier.

La manière de les fabriquer eſt indiquée dans l'article de ce Dictionnaire qui parle de l'art du charbonnier. Seulement nous obſerverons qu'il eſt très-important, lors de la fabrication du *charbon*, de bien établir des courans de fumée pour que les perſonnes qui y travaillent riſquent moins d'être incommodées dans leurs travaux & pour que la conſommation du bois s'y faſſe également. Si la conſommation n'a pas été entière & bien faite, il reſte dans les *charbons* ce qu'on nomme *des fumerons*, qui, dans l'uſage particulier, ajoutent beaucoup aux dangers dont le *charbon* eſt déjà très-ſuſceptible, & qui ſont aiſés à reconnoître en ce qu'ils ſont d'une couleur moins noire, qu'ils ſe rompent difficilement & qu'ils brûlent avec une flamme blanche.

Au contraire, le bon *charbon* eſt léger, ſonore, caſſant en gros morceaux brillans; on eſtime ſurtout celui qui eſt en rondin & qui n'eſt pas chargé d'une groſſe écorce.

Le meilleur *charbon* répand en s'embrâſant des vapeurs très-pernicieuſes & capables de ſuffoquer les animaux qui les reſpirent. Les lumières brûlent difficilement & même s'éteignent dans un atmoſphère qui en eſt chargé.

Les accidens occaſionnés par le *charbon* ou par la braiſe ſont fréquens, parce que ces matières ne faiſant aucune fumée en brûlant, on s'en ſert par préférence à tous les autres corps combuſtibles fumans, quand on a beſoin de feu très-vîte, dans des endroits clos & ſans cheminée; beaucoup de gens ignorent le péril extrême auquel ils s'expoſent. Il y a ſur ce point des préjugés très-fâcheux dans la claſſe nombreuſe du peuple, qu'il eſt très-eſſentiel de détruire. On ſait que les ouvriers qui ont peu de reſſources cherchent, lorſque le bois eſt cher & le froid piquant, à s'en ga-

ramir, au meilleur compte poſſible ; renfermés dans de petits réduits, ils ne les échauffent que par du *charbon* ou de la braiſe de boulanger ; & lorſqu'ils ne connoiſſent pas la néceſſité d'un grand courant d'air pour la combuſtion, ils ſe trouvent frappés de l'aſphixie avant qu'ils ſe ſoient apperçus du danger. Ils croient aſſez communément que le *charbon* ne produit de mauvais effets que quand il n'eſt pas parfaitement allumé, & qu'il exhale encore de l'odeur en brûlant. Ils penſent auſſi que la braiſe n'eſt point pernicieuſe comme le *charbon*, ſur-tout quand elle eſt bien allumée. Ce ſont là des erreurs très-fâcheuſes ; l'acide carbonique, qui eſt le produit de la combuſtion, n'a pas d'odeur bien ſenſible quand il eſt pur ; mais il n'en eſt pas moins capable de faire périr les animaux qui en ſont atteints.

En général, tout air dans lequel un corps combuſtible, de quelque nature qu'il puiſſe être, a brûlé en une certaine quantité & pendant un certain temps, ſans être renouvellé, eſt mortel ; on reconnoît ſa qualité meurtrière à l'état de la matière combuſtible qui brûle d'une manière d'autant plus languiſſante, que cet air eſt plus mal-faiſant ; & enfin, lorſqu'il l'eſt au plus haut degré, le feu s'éteint totalement.

On a une foule d'exemples de perſonnes que l'ignorance de ces qualités mal-faiſantes du *charbon* & de la braiſe allumées a aſphixiées & ſouvent fait périr. Lorſque l'apoplexie n'a pas été complette, ou qu'on n'a pas été entièrement ſuffoqué, des lavemens avec du vinaigre, & le vinaigre avalé, ont produit d'excellens effets, après avoir expoſé les malades à l'air, après leur avoir jetté de l'eau très-froide au viſage, avoir ſoufflé avec un ſoufflet dans leurs poumons, avoir irrité l'intérieur du nez avec une barbe de plume. *Voyez* ASPHYXIE.

Il eſt très-important que les boulangers, & autres perſonnes qui étouffent dans les cuiſines du *charbon* ou de la braiſe, s'aſſurent bien que l'extinction eſt parfaite ; il y a quelque temps que pluſieurs perſonnes périrent ſucceſſivement pour être deſcendues dans la cave d'un boulanger dont la braiſe avoit été mal éteinte. Il ſuffit de s'être trouvé une fois dans une atmoſphère chargée de ces vapeurs nuiſibles, lors même qu'elles n'auront pas eu une concentration telle qu'elle puiſſe ſuffoquer, pour devenir ſujet à des maux de tête inſupportables, & ſouvent à des défaillances que les odeurs *les moins exaltées* peuvent renouveller facilement.

Le charbon minéral ou de terre mérite auſſi quelques réflexions. Ce *charbon* eſt une ſubſtance inflammable, compoſée d'un mélange de terre ou de pierre, de bitume & de ſoufre. Elle eſt d'un noir foncé, formée par un aſſemblage de feuillets ou de lames minces, étroitement unies les unes aux autres, dont la conſiſtance, les propriétés, les effets & les accidens varient, ſuivant les différens endroits d'où on la tire.

Quand le *charbon de terre* eſt allumé, il dure plus long-temps & produit une chaleur plus vive qu'aucune autre ſubſtance inflammable. L'action du feu le réduit en cendre ou en maſſe poreuſe & ſpongieuſe qui reſſemble à des ſcories ou à de la pierre-ponce.

On diſtingue ordinairement deux eſpèces de *charbon minéral* ; la première eſt graſſe, dure, compacte & luiſante comme le jayet. Il eſt vrai qu'elle ne s'enflamme pas trop aiſément : mais quand elle eſt une fois allumée, elle donne une flamme claire & brillante, accompagnée d'une fumée fort épaiſſe ; c'eſt la meilleure eſpèce.

Les *charbons* de la ſeconde eſpèce ſont tendres, friables & ſujets à ſe décompoſer à l'air : ils s'allument aſſez aiſément ; mais ils ne donnent qu'une flamme paſſagère & de peu de durée ; ils ſont moins bons que les premiers : ils contiennent une portion de bitume moins conſidérable ; ils ſe trouvent plus près de la ſurface de la terre, ſont plus mélangés avec des ſubſtances étrangères, & ont été nommés *charbons de terre*, tandis que les autres ſont regardés comme *charbons de pierre*, à cauſe de leur plus grande dureté.

Le *charbon minéral* ſe trouve dans preſque toutes les parties de l'Europe, & ſur-tout en Angleterre, aux environs de Newcaſtle ; nous en avons dans l'Auvergne, la Normandie, le Hainaut, la Lorraine, le Forez & le Lyonnois. Ces mines ne ſont pas exploitées avec aſſez de ſoin, & il ſeroit important, ſur-tout quand les bois deviennent rares, de faire des travaux & des recherches qui occuperoient utilement pour la choſe publique une foule de bras qui, dans les provinces, ont beſoin de travail & de reſſources.

Ces mines ſont ſujettes à pluſieurs inconvéniens, & le principal eſt celui qui eſt cauſé par des vapeurs & exhalaiſons pernicieuſes & ſuffoquantes qui y règnent très-fréquemment, ſur-tout pendant les grandes chaleurs de l'été. Elles ſont pour lors ſi abondantes, qu'elles obligent quelquefois les ouvriers de ceſſer entièrement leurs travaux.

Ces vapeurs ſont de deux eſpèces. La première, qu'on appelle *moufette*, reſſemble à un brouillard épais ; ces vapeurs ont la propriété d'éteindre peu à peu les lampes & les *charbons* ardens qu'on y expoſe ; auſſi, lorſque les mineurs voient la lumière de leur lampe s'affoiblir, ils ſe preſſent de ſortir des ſouterreins.

Cette moufette endort & appeſantit : cet effet eſt quelquefois ſi prompt, que les ouvriers ſont tombés de l'échelle en deſcendant dans la mine, avant d'avoir pu crier à l'aide. On peut les réchapper, lorſqu'on a le temps de les porter au grand air, auſſi-tôt qu'ils

ont été attaqués. Un remède que M. Triéwald donne pour certain, & qu'il a vu ſouvent employer avec ſuccès, c'eſt d'enlever avec une bêche un morceau de gazon : on couche le malade ſur le ventre, de façon que ſa bouche porte ſur le trou qu'on a fait en terre, & l'on poſe ſur la tête le morceau de gazon qu'on a levé. Par-là il revient peu à peu & ſe réveille comme d'un ſommeil doux & tranquille, pourvu cependant qu'il n'ait pas été expoſé trop long-temps à la vapeur dangereuſe de la mouſette.

Quelquefois il reſte des peſanteurs de tête pendant quelque temps, & des toux convulſives dont on a beaucoup de peine à débarraſſer les malades. Les moyens que nous venons de déſigner plus haut, la fumée de tabac, introduite dans l'anus, ne paroiſſent devoir préſenter des moyens, au moins auſſi efficaces que celui de M. Triéwald. *Voyez* Asphixie.

Il y a une autre ſorte de vapeurs qui préſente des phénomènes auſſi terribles que ſingu iers : on donne à ces vapeurs différens noms, ſelon les différens pays des mines : on les nomme *feu ſauvage*, *feu follet*, *feu briſou*, &c. Elles ſortent avec bruit & une eſpèce de ſifflement, par les fentes & ouvertures des terreins où l'on travaille ; elles ſe rendent même ſenſibles ſous la forme de toile d'araignée ou tels que ces filets blancs qu'on voit voltiger vers l'automne & qu'on nomme vulgairement *cheveux de la Vierge*.

Il eſt de la plus grande importance de faire dans les mines qui engendrent ces vapeurs, des puits aſſez eſpacés & qui ſe correſpondent aſſez bien pour donner un grand courant d'air ; car, lorſqu'elles ne ſont pas diviſées ſuffiſamment par une grande maſſe d'air ; elles s'allument aux lampes des ouvriers & produiſent des effets ſemblables à ceux du tonnerre ou de la poudre à canon.

Quand les mines de *charbon* ſont ſujettes à ces ſortes de mouſettes, il faut prendre les plus grandes précautions pour y pénétrer, ſur-tout lorſqu'on a été quelque temps ſans y travailler. Il eſt d'uſage, dans certains endroits, d'y faire deſcendre un homme vêtu de toile cirée ou de linge mouillé ; il tient une longue perche fendue à l'extrémité, à laquelle eſt attachée une chandelle allumée ; il ſe met ventre à terre, & dans cette poſture, il avance peu à peu vers l'endroit où ſe ramaſſe la vapeur. Elle s'enflamme ſur le champ avec un bruit effroyable, & va ſortir par un des puits. Cette opération purifie l'air & l'on peut deſcendre enſuite dans la mine. Voilà, ſuivant M. Triéwald, comment en Angleterre & en Ecoſſe on ſe garantit du feu briſon.

Il eſt des endroits où les ouvriers ont l'œil à ces fils blancs qu'ils entendent & qu'ils voient ſortir des fentes ; ils les ſaiſiſſent avant qu'ils puiſſent s'allumer à leurs lampes ; ils les écraſent entre leurs mains ; lorſqu'ils en rencontrent de grandes maſſes, ils éteignent leurs lumières, ſe mettent ventre à terre en avertiſſant leurs camarades d'en faire autant : la matière enflammée, qui cherche toujours à ſe porter vers le foir de la mine, paſſe par-deſſus leurs dos & ne fait de mal qu'à ceux qui n'ont pas eu la même précaution.

Le meilleur moyen eſt d'empêcher le ſéjour de ces vapeurs par un accès facile & par le renouvellement de l'air atmoſphérique. La machine de M. Surton eſt la meilleure pour parvenir à ce but ; on en a fait uſage avec le plus grand ſuccès dans les mines de *charbon* de Balleroi en Normandie.

Il ne faut pas oublier qu'il y a de certains *charbons de terre* qui, lorſqu'ils ſont expoſés à l'humidité, s'enflamment au bout d'un certain temps, & peuvent cauſer de funeſtes accidens dans les momens où l'on s'y attend le moins.

Bien des perſonnes ont regardé la fumée du *charbon de terre* comme très-pernicieuſe à la ſanté, & ſe ſont perſuadés que la contomprion n'étoit ſi commune en Angleterre que parce que l'atmoſphère y eſt continuellement chargée de cette fumée. M. Hoffman, au contraire, a penſé que ces vapeurs purifioient l'air en lui donnant du reſſort, ſur-tout lorſque cet air eſt humide & épais. Pour prouver ſon ſentiment, il apporte l'exemple de la ville de Hall en Saxe, où il dit que les fièvres pourprées, malignes & la phthyſie étoient très-communes autrefois, & qu'elles diſparurent dès qu'on ſe mit à faire un grand uſage du *charbon de terre*. Je ne crois pas qu'un air chargé de ces particules groſſières ſoit bien avantageux, & que dans le choix on ne dût préférer celui qui eſt pur & naturel ; tout comme il ne me paroît pas juſte d'attribuer à cet air les maladies qui ſont endémiques dans les lieux où l'on en fait uſage, & particulièrement la conſomption.

Il faut avouer que la fumée de *charbon de terre* peut nuire à quelques individus délicats, ſur-tout à ceux qui n'ont pas été élevés dans les lieux où il eſt habituellement employé ; il faut alors, lorſque la poitrine eſt irritée, & qu'on eſt fatigué par la toux, faire l'impoſſible pour ne plus reſpirer un air dont le mélange ne peut convenir.

D'ailleurs, il y a des eſpèces de *charbons* qui ſont ſi ſulphureux, que leurs vapeurs peuvent incommoder beaucoup de perſonnes : c'eſt ce qui a fait prendre le parti de les purifier ; ce qui ſe fait en les enflammant dans des fourneaux & en les éteignant enſuite avec de l'eau ; ils deviennent alors plus aiſés à allumer, répandent moins de fumée, deviennent plus ſonores, plus brillans & ſur-tout moins malfaiſans.

On prépare avec ce *charbon* un chauffage très-économique, qu'on brûle dans les poêles & les fourneaux, en faiſant le mélange d'un tiers d'argile avec deux tiers de la poudre de cette ſubſtance minérale,

dont la conſommation eſt infiniment retardée par ce moyen, ſans rien perdre de ſa chaleur.

On prétend que le *charbon de terre* épuré a un grand avantage ſur le *charbon de bois*, qu'il dure le double de temps au feu, qu'il échauffe davantage, & que ce qui lui reſte d'odeur eſt bien moins à redouter que n'eſt celle du *charbon de bois*. On en retire, par la purification, une huile qui ſert à graiſſer les roues & à entretenir les lampes des mineurs dans certains pays, & particulièrement à Sultzbach.

(M. Macquart.)

CHARBON. (*Mat. méd.*)

Le *charbon* eſt une matière noire, combuſtible, qui ſe convertit en brûlant ou en ſe combinant avec l'air vital en acide carbonique. Celui dont on ſe ſert dans les beſoins de la vie & dans les arts, provient des végétaux à moitié brûlés, & contient outre cela des matières terreuſes & ſalines; nous traiterons de celui-ci plus en détail au mot Charbon des végétaux. En conſidérant le *charbon* en général, il ne doit être queſtion que de la matière charbonneuſe pure; & par rapport à la matière médicale, cette matière pure eſt ce que nous avons nommé le carbone. *Voyez* ce mot.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DE TERRE. (*Hygiène & Mat. méd.*)

Le *charbon de terre*, ou *charbon* foſſile, nommé auſſi *houille*, *lithantrax*, eſt une matière bitumineuſe noire, feuilletée, luiſante ou terne, qui ſe caſſe facilement, & qui n'a ni la conſiſtance ni la pureté du ſuccin, de l'aſphalte, du jayet. Ce bitume a reçu ſon nom à cauſe de ſa propriété combuſtible, de ſon état toujours foſſile, & de l'uſage qu'on en fait dans beaucoup de pays. Le *charbon de terre* eſt placé plus ou moins profondément dans la terre, ſous des pierres dures, ſous des ſchiſtes alumineux & pyriteux; ces derniers portent communément l'empreinte de pluſieurs végétaux de la famille des fougères, qui pour la plûpart ſont exotiques, ſuivant l'obſervation de Bernard de Juſſieu. Il eſt toujours diſpoſé par couches inclinées ſous un angle aſſez conſtant. Les lits ou couches dont il eſt compoſé diffèrent par l'épaiſſeur, la conſiſtance, la couleur, la peſanteur; on trouve ſouvent au-deſſus de ce bitume des lits plus ou moins étendus de coquilles & de madrépores foſſiles. Cette dernière obſervation a fait penſer à quelques naturaliſtes modernes, & particulièrement à M. Parmentier, que le *charbon de terre* a été formé dans la mer, par le dépôt & l'altération des matières huileuſes ou graiſſeuſes des animaux marins. La plupart des minéralogiſtes le regardent comme le produit des bois enfouis & altérés par les acides.

On exploite les carrières de *charbon de terre* foſſile comme les mines, en creuſant des puits & des galeries, & en détachant ce bitume à l'aide de pics ou de pioches. Pour l'obtenir en gros blocs, on le caſſe en différens points, à l'aide des coins de fer, & on fait ſauter ces blocs en les frappant à coups redoublés avec de groſſes maſſes. Les ouvriers qui travaillent ce bitume, ſont ſouvent expoſés au danger de perdre la vie par les fluides élaſtiques qui s'en dégagent. Cette eſpèce de mouſette eſt nommée pouſſe ou touſſe; elle éteint les lampes des travailleurs, & paroît être du gaz acide carbonique. Il ſe développe auſſi dans les ſouterreins une eſpèce de gaz inflammable très-délétère, qui produit quelquefois des exploſions dangereuſes. On a vu pluſieurs mines de *charbon de terre* s'enflammer ſpontanément & brûler pendant pluſieurs mois de ſuite. Ce bitume eſt fort abondant dans la nature; on en trouve en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande, dans le pays de Hainault, le pays de Liège, la Suiſſe, la Bohême, la Saxe, &c. Pluſieurs Provinces de France en fourniſſent beaucoup, & ſpécialement la Bourgogne, le Lyonnois, le Forès, l'Auvergne, la Normandie, &c.

On diſtingue ce foſſile en *charbon* de pierre & *charbon de terre*, ſuivant ſa dureté ou ſa friabilité; mais ſa pureté, ſon mélange avec une terre plus ou moins denſe & argileuſe, la manière dont il brûle, & les phénomènes qu'il préſente dans ſa combuſtion, fourniſſent des caractères bien plus importans pour en faire reconnoître les différentes ſortes. Wallérius en diſtingue trois eſpèces ſous ce dernier point de vue. 1°. Le *charbon de terre* écailleux qui reſte noir après ſa combuſtion; 2°. Le *charbon de terre* compact & feuilleté, qui après avoir été brûlé, laiſſe une matière ſpongieuſe ſemblable à des ſcories; 3°. Le *charbon de terre*, chauffé avec le contact de l'air, s'embraſe d'autant plus difficilement qu'il eſt plus peſant & plus compact; une fois embraſé, il répand une chaleur vive & durable, & il eſt long-temps en ignition avant d'être conſumé. On peut même l'éteindre & le faire ſervir pluſieurs fois de ſuite à de nouvelles combuſtions. Sa matière huileuſe & inflammable paroît très-denſe & comme fixée par une autre ſubſtance non combuſtible qui en arrête la combuſtion. Il exhale en brûlant une odeur forte, particulière, mais qui n'eſt nullement ſulphureuſe, lorſque le *charbon de terre* eſt bien pur, & ne contient pas de pyrites. La combuſtion de ce bitume paroît être fort analogue à celle du *charbon* des matières animales, en ce qu'elle eſt très-ſuſceptible de s'arrêter & d'être partagée en deux temps. En effet, la partie combuſtible huileuſe, la plus volatile que contient le *charbon de terre*, ſe diſſipe & s'enflamme par la première action du feu, & ſi lorſque tout ce principe huileux eſt diſſipé, on arrête la combuſtion, le bitume ne retient que la portion la plus fixe & la moins inflammable de ſon huile réduite dans un véritable état charbonneux & combinée avec une baſe terreuſe; c'eſt par un procédé de cette nature que les Anglois préparent leurs *coaks*, qui ne ſont que du *charbon de*

Digitized by Google

terre, privé de ſa partie huileuſe fluide, par la chaleur. On voit très-bien ce qui ſe paſſe dans cette expérience, lorſqu'on chauffe ce bitume dans un appareil diſtillatoire; on en obtient un phlegme ammoniacal, du carbonate ammoniacal concret, une huile qui ſe fonce en couleur & devient plus épaiſſe & plus peſante à meſure que la diſtillation avance; il ſe dégage en même temps une grande quantité d'un fluide élaſtique & inflammable, que l'on a regardé comme une huile en vapeurs, mais qui eſt du gaz hydrogène mêlé de gaz azote, de carbone qui y eſt diſſous, de gaz acide carbonique & d'un peu d'huile volatile en vapeur. Il reſte dans la cornue une matière ſcorifiée, charbonneuſe, qui eſt encore ſuſceptible de brûler, c'eſt le *coak* des Anglois. Si l'on obſerve avec ſoin l'action du feu ſur le *charbon de terre*, on voit qu'il éprouve un ramolliſſement évident, & qu'il ſemble paſſer à une demi-fuſion; c'eſt pour éviter les inconvéniens de cet état pâteux dans la fonte des mines, qu'on le réduit en coaks. Dans cette opération on lui enlève la matière huileuſe qui eſt la cauſe de cet amoliſſement; cette pratique eſt donc mal-à-propos nommée déſoufrage en France, où elle eſt miſe en uſage pour ôter ſon odeur au *charbon de terre*. La diſtillation de ce bitume en grand ſait en Angleterre un art important; on recueille dans un appareil diſtillatoire particulier, & ſéparé en différentes régions, les divers produits du *charbon de terre*; l'huile eſt employée comme goudron dans la marine, l'ammoniaque ſert à faire du muriate ammoniacal ou ſel ammoniac, & le réſidu eſt un très-bon *coak*.

Le *charbon de terre* eſt plutôt conſidéré en médecine comme faiſant partie des objets économiques, dont s'occupe l'hygiène, que comme appartenant à la matière médicale. Cependant on l'a propoſé & employé comme médicament. Morand le fils, qui avoit adopté pour principal but de ſes travaux l'hiſtoire du *charbon de terre*, & qui l'a traitée dans un détail immenſe, & ſous tous les points de vue, a cru que ce bitume, réduit en poudre fine & mêlé avec des eaux aromatiques ou avec des huiles graſſes, pouvoit ramollir, détendre, adoucir & fortifier en même temps les membres deſſéchés, racornis, diſſiper l'épaiſſiſſement de la ſynovie, rendre les mouvemens des articulations plus libres & plus faciles, diſſoudre les ankyloſes, les exoſtoſes, &c. Il compare ce remède aux boues de Saint-Amand, il cite la cure opérée avec ce médicament d'une tumeur du genou, accompagnée de difficulté de mouvement & produite par une humeur glaireuſe épaiſſe amaſſée ſous la peau; cette maladie étoit venue à la ſuite d'un coup de pié de cheval ſur le genou. Aucun autre médecin n'a employé le *charbon de terre* à notre connoiſſance. On peut croire que les produits diſtillés de ce bitume auroient les mêmes propriétés que ceux des bitumes, & ſur-tout du ſuccin; mais on ne les a point encore employés, & c'eſt à l'expérience ſeule à prononcer ſur cet objet. C'eſt donc plus par des uſages économiques que le *charbon de terre* intéreſſe le médecin. On a prétendu que les vapeurs que répand ce combuſtible en brûlant, étoient la cauſe de la conſomption & de la phthiſie pulmonaire ſi répandue dans la ville de Londres. Si cette opinion n'eſt pas démontrée, au moins il eſt vraiſemblable qu'un corps qui répand tant de vapeurs & qui donne tant de fumée en brulant, doit influer ſur la ſanté des hommes qui y ſont expoſés. On ſait que cette fumée dépoſe ſur les meubles une pouſſière noire qui exige les plus grands ſoins, pour que ceux-ci n'en ſoient point altérés & gâtés au bout d'un certain temps. C'eſt pour cela qu'en France, ceux qui ont voulu brûler du *charbon de terre* ont préféré le *charbon de terre* converti en *coaks*, ou déſoufré comme on le nomme improprement. Celui-là répand en effet beaucoup moins de vapeur, parce qu'on l'a privé de la grande quantité d'huile qu'il contient naturellement. Mais une cheminée bien faite & qui tire bien, peut faire éviter la plus grande partie des inconvéniens du *charbon de terre* naturel. Il faut éviter, dans le choix de ce bitume, celui qui contient des pyrites, & qui, en brûlant, répand de l'odeur de ſoufre déſagréable, & même dangereuſe, lorſqu'on y eſt expoſé pendant quelque temps.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DES MATIÈRES ANIMALES.

(*Mat. méd. Pathologie.*)

Nous avons déjà dit, à l'article Carbone, que ce corps, qui pourroit être regardé comme un principe, en raiſon de ſa ſimplicité, exiſte en plus ou moins grande quantité dans les matières organiques, qu'il fait un de leurs principaux compoſans, & que, comme il eſt fixe, il reſte dans les vaiſſeaux diſtillatoires dans leſquels on a dégagé, à l'aide d'une chaleur plus ou moins forte, tous les principes volatils de ces matières: mais comme le carbone n'eſt pas le ſeul principe fixe qui entre dans la compoſition des corps organiſés, il ne reſte pas pur après leur décompoſition par le feu, & il ſe combine étroitement avec les matières ſalines, terreuſes & métalliques, qui faiſoient auparavant partie de ces compoſés. Quoique la connoiſſance des différens *charbons*, provenant de la décompoſition des ſubſtances organiques, ſoit plus du reſſort de la chimie que de celui des autres ſciences, il nous paroît cependant néceſſaire de conſigner au moins quelques notions exactes ſur cet objet dans la matière médicale. C'eſt ſous ce point de vue que nous traiterons du *charbon des animaux* dans cet article, & de celui des végétaux dans l'article ſuivant.

Le carbone, ou la matière charboneuſe pure, étant une ſubſtance identique, dans quelques combinaiſons qu'on la conſidère, la différence qui exiſte entre le *charbon des matières animales* & celui des matières végétales ne peut dépendre que des corps terreux, ſalins ou métalliques différens, combinés avec ce principe dans chacune de ces matières. Il

entre dans la compoſition des matières animales une très-grande quantité de *charbon*. Ainſi toutes ces matières, fortement ebauffées & privées, par l'action de la chaleur, des ſubſtances qu'elle a pu en ſéparer par la volatiliſation, laiſſent un corps noir plus ou moins abondant, qu'on nomme *charbon animal*. Ce *charbon* diffère de celui qu'on obtient des végétaux, traités de la même manière, en ce qu'il eſt communément plus denſe, plus brillant, en molécules plus fines; ſouvent même il a preſque l'éclat des ſubſtances métalliques, & il fait ſur le verre, auquel il eſt attaché, l'effet d'une eſpèce d'étain. En l'obſervant avec ſoin, on y a trouvé d'abord un rapport de reſſemblance avec cette matière minérale, bien improprement nommée *plombagine* ou *mine de plomb*, & qui eſt du vrai charbon de fer; c'eſt pour cela que les *charbons animaux* ſont en général ſi difficiles à brûler. J'en ai tenu bien des fois de petites quantités en poudre très-fine, expoſées dans des vaiſſeaux plats à une chaleur capable de les faire rougir à blanc pendant pluſieurs heures, en les agitant ſouvent, & renouvellant leur ſurface, & j'ai eu beaucoup de peine à les convertir en cendres. Il reſte ordinairement, après cette incinération, une matière plus ou moins brune, ou rouge, où l'on trouve de l'oxide de fer en plus ou moins grande quantité, ſuivant la couleur plus ou moins foncée de la matière animale d'où il provient. Cette cendre contient, outre cela, du phoſphate de ſoude & du phoſphate de chaux. Ce dernier ſel eſt ce qu'on nommoit autrefois la terre animale. Quelquefois on en extrait auſſi du carbonate de ſoude, comme cela a lieu dans les cendres du ſang, de la lymphe, des chairs, &c. Le *charbon* des os, ou les os charbonés, ſont bien plus faciles à brûler complettement; il ne reſte enſuite que du phoſphate de chaux.

Le *charbon* paroît être extrêmement atténué dans les ſubſtances animales; car il ſe réduit en vapeur pendant l'acte de la reſpiration. En effet, l'air vital qui pénètre les poumons, & qui y ſéjourne pendant l'inſpiration, ſe convertit en acide carbonique, que l'on rend par l'expiration; & il eſt impoſſible qu'il éprouve cette altération, ſans abſorber du *charbon*, & ſans ſe combiner intimement avec cette ſubſtance. C'eſt encore la matière charbonenſe, miſe à nud, qui forme le fond de la couleur noire que l'on apperçoit dans les eſcarres gangreneuſes. On voit donc que les connoiſſances exactes ſur cette matière, ſur ſes propriétés & ſes combinaiſons, intéreſſent directement la médecine & les médecins, & qu'ils ne ſauroient acquérir trop de lumières ſur cet objet. Il eſt très-vraiſemblable qu'on trouvera quelque jour le rapport de la proportion différente de ce principe, hors de certaines limites, avec la production des maladies; peut-être ſon excès ou ſon défaut eſt-il une des cauſes des altérations de la ſanté. La ſource du carbone, ou principe charboneux, qui entre dans la compoſition des fluides & des ſolides des animaux, n'eſt pas difficile à connoître. On trouve bientôt que c'eſt des végétaux alimentaires, & par les fonctions de la digeſtion, de la ſanguification, & des ſécrétions, que le carbone paſſe dans les animaux, & ſe combine avec leurs autres élémens. On voit encore que les poumons ſont l'organe par où s'écoule une portion de ce principe ſurabondant, & que c'eſt par le méchaniſme de la reſpiration que le corps des animaux eſt privé de cette matière qui, ſans cette évacuation, ſeroit bientôt ſurcharge, & occaſionneroit de grandes altérations dans la texture & la compoſition de leurs parties conſtituantes. C'eſt à ces données générales que doivent être bornées aujourd'hui les conſidérations ſur la matière charboneuſe contenue dans les animaux. Quant à leur application à la matière médicale, il eſt aiſé de ſe convaincre que les matières animales charboneuſes n'ayant que peu de principes ſapides, diſſolubles & actifs, ne peuvent pas conſtituer des médicamens utiles, & qu'on ne peut pas ſe permettre d'employer des matières ou parfaitement inertes, ou dont l'action ſeroit fort incertaine & variée, en ſuppoſant que quelques *charbons animaux* continſſent des matières ſalines.

(M. Fourcroy.)

CHARBON DES VÉGÉTAUX. (*Mat. méd.* & *Médecine pratique.*)

D'après tout ce qui a été dit dans les articles Carbone, Charbon, Charbons des animaux, &c. on reconnoît que ce n'eſt point à la décompoſition de l'huile, comme le penſoient les anciens chimiſtes, qu'eſt due la formation de celui des végétaux, mais que la matière charboneuſe, toute formée & préexiſtante dans les êtres, ne fait que ſe ſéparer, à meſure que les principes volatils ſont enlevés par l'action du feu.

Le *charbon végétal*, le *charbon uſuel* eſt fait, comme l'on ſait, en raſſemblant des rameaux d'arbres verts en tas, en les brûlant, enveloppés de terre, de manière qu'ils ſoient dans une condition aſſez ſemblable au bois qu'on chauffe dans une cornuë; on en arrête la combuſtion à point, en ſuffoquant la flamme, & on n'enlève, par ce procédé, que les principes ſuſceptibles de ſe volatiliſer. Pour que le *charbon* ſoit bien fait, il faut qu'il n'exhale plus de flamme, de fumée & d'odeur, lorſqu'on l'allume; ſans cela, & s'il contient encore une portion de bois, on le nomme *fumeron*, & on doit le rejetter des uſages économiques. Le *charbon* bien fait eſt un corps ſolide, fragile, noir & ſec; on y diſtingue encore l'organiſation ligneuſe; lorſqu'on le frappe, il rend un ſon légèrement aigu. En conſidérant le *charbon* que fourniſſent toutes les diverſes ſubſtances végétales, on voit que tous les *charbons* ne conſervent pas exactement la forme de ces ſubſtances; ce n'eſt que lorſque leur tiſſu eſt ferme & ſerré, & lorſqu'elles ne contiennent que peu de fluides, que leur *charbon* en retient l'apparence. Lorſqu'au contraire on décompoſe une plante tendre, & contenant beaucoup de parties liquides,

liquides, ces parties, en ſe dégageant, détruiſent le tiſſu organique & donnent un *charbon* friable qui ne préſente plus la forme du végétal décompoſé. Les diverſes matières végétales fourniſſent des *charbons* plus ou moins abondans, ſuivant la ſolidité de leur texture; les bois en donnent beaucoup plus que les herbes; les gommes plus que les réſines, & ces dernières plus que les huiles fluides. Il paroît, ou que chaque matière végétale en contient des quantités différentes, ou que la grande proportion de fluides volatiliſables qu'elle renferme en même temps, augmente la deſtruction, la volatiliſation du *charbon*.

Ce corps, expoſé au feu le plus violent, dans des vaiſſeaux fermés, n'éprouve aucune altération quand il eſt pur; il ne donne aucun gaz, s'il eſt bien ſec; mais la moindre quantité d'eau qu'il contient, ſoit ſpontanément, ſoit après l'avoir abſorbé de l'atmoſphère, lui fait donner une quantité proportionnelle de gaz hydrogène & de gaz acide carbonique; car on ſait qu'il décompoſe l'eau, d'après les belles expériences de M. Lavoiſier, & qu'en ſe combinant avec l'oxigène ou en brûlant, il en abſorbe plus de deux fois ſon poids, & forme l'acide carbonique qui a tant de tendance à prendre l'état de fluide élaſtique. C'eſt à cette formation d'acide gazeux qu'eſt dû le danger auquel on s'expoſe en brûlant du *charbon* dans des lieux clos; danger dont nous parlerons plus bas. Les alcalis fixes & les ſulphures alcalins diſſolvent le *charbon végétal* avec la plus grande énergie; il décompoſe les acides, & ſur-tout l'acide nitrique qui l'enflamme même avec activité, lorſque le *charbon* eſt bien ſec & chaud; il décompoſe les ſels ſulphuriques, les différens ſulfates, & les convertit en ſulphures; il brûle rapidement à l'aide du nitre qu'il fait détonner avec rapidité, il enlève l'oxigène aux oxides métalliques, excepté peut-être à celui de la manganèſe; il ſe combine avec pluſieurs matières métalliques, & ſur-tout avec le fer qui l'abſorbe quand il eſt ramolli & fondu, comme cela a lieu dans la préparation de l'acier de cémentation; s'il eſt peu abondant dans ſon union avec le fer, il forme l'acier; ſi c'eſt au contraire le fer qui eſt peu abondant, le compoſé eſt alors du carbure de fer ou de la plombagine. Tel eſt l'énoncé rapide ou l'eſquiſſe des propriétés connues du *charbon végétal*, au moins de celles qui intéreſſent le médecin & qui peuvent éclairer la matière médicale & la pratique de la médecine. De toutes ces propriétés, dont le détail appartient d'ailleurs à la chimie, celles qui intéreſſent le plus directement la médecine ſont, l'une, la combinaiſon du *charbon* avec l'air vital qui forme l'acide carbonique; l'autre, la différence de ce *charbon végétal* d'avec celui des matières végétales. Cette différence conſiſte en ce qu'il eſt beaucoup moins denſe, beaucoup plus combuſtible; elle eſt due à la plus grande quantité de matières ſalines contenues dans ce *charbon* & à l'abſence du phoſphate de chaux qui diminue ſinguliérement cette propriété dans les *charbons animaux*.

Ce n'eſt pas comme médicament que l'hiſtoire du *charbon végétal* intéreſſe ſpécialement le médecin; car ſon inſipidité & ſon inſolubilité parfaite dans les liquides animaux prouvent qu'il n'a nulle action ſur l'économie animale; mais c'eſt comme cauſe d'un accident ou d'une maladie très grave qu'il produit par ſa combuſtion. On connoît par un trop grand nombre d'exemples malheureux les dangers qui réſultent du *charbon* brûlé dans des lieux clos, pour qu'il ſoit néceſſaire d'inſiſter long-temps ſur la néceſſité d'éviter cette manœuvre. Mais les préjugés qui ne ſont point encore détruits dans toutes les claſſes de la ſociété, & les erreurs qu'une connoiſſance imparfaite de la cauſe de l'aſphyxie produite, comme on le dit, par le *charbon*, a fait naître, même parmi les gens de l'art, nous engagent à traiter encore cet objet ici, non pas par rapport à la maladie elle-même qui eſt décrite en particulier à l'article Asphyxie, mais par rapport à ſa cauſe & aux phénomènes qui l'accompagnent. Nous rappellerons d'abord que le fluide élaſtique, méphitique & délétère que forme le *charbon*, ne s'annonce point par ſon odeur, puiſqu'il n'en a point naturellement, & que ce n'eſt pas aux vapeurs odorantes, dégagées du *charbon* mal fait que l'on peut reconnoître la qualité malſaine. Cependant, rien n'eſt plus commun que de voir des gens du monde qui ne craignent que l'odeur du *charbon* qui s'allume, qui confondent cette vapeur avec le produit inodore & méphitique du *charbon* brûlé, qui penſent que ce n'eſt que dans le premier moment de ſon inflammation que ce corps combuſtible eſt dangereux, & qui après l'avoir fait allumer dehors, font enſuite apporter ce *charbon* bien ardent dans les lieux fermés, ſans ſavoir qu'alors ſes effets délétères ſont même plus pernicieux que dans les premiers momens, puiſqu'il brûle alors avec bien plus d'activité & conſomme plus d'air qu'auparavant. C'eſt le même préjugé que pour la braiſe, dont la combuſtion eſt cependant d'autant plus redoutable, qu'elle eſt plus prompte & plus facile. On ne ſauroit donc trop répéter, qu'en brûlant, le *charbon* ſe diſſout peu à peu dans l'air vital; qu'il diſparoît & ne laiſſe plus que la cendre; que cette diſſolution dans la ſeule portion d'air atmoſphérique, néceſſaire à la reſpiration, devient un poiſon pour tous les animaux; qu'elle eſt dangereuſe par deux cauſes; la première, en ce que l'air vital eſt promptement converti en gaz acide carbonique, air fixe, air ou acide méphitique des premiers chimiſtes qui l'ont obſervé; la ſeconde, en ce que le gaz azote qui fait les 73 centièmes de l'air atmoſphérique, eſt auſſi mis à nud en même temps que cette diſſolution s'opère, & qu'il forme une méphitte auſſi dangereuſe que le premier; que les hommes qui ſont expoſés à l'air, ainſi vicié par la combuſtion du *charbon*, ſont abſolument dans le même cas que ceux qui ſont plongés dans l'atmoſphère d'une cuve de vin ou de bière en fermentation, ou que les animaux qu'on deſcend dans la grotte du Chien, près de Naples; que dans tous les momens de ſa combuſtion, depuis ſa première in-

flammation juſqu'à l'éclat de ſa dernière étincelle, le *charbon* eſt également dangereux, parce qu'il forme, toujours & dans tous les momens, de l'acide carbonique; que le danger croît avec le temps, & qu'il ſuit exactement le rapport de la petite quantité d'air, de ſorte qu'il eſt bien plus pernicieux de brûler du *charbon* dans une chambre étroite, que dans un eſpace étendu: que la braiſe, qui n'eſt qu'un *charbon* léger & très-inflammable, eſt encore plus dangereuſe que le *charbon* proprement dit, parce qu'elle convertit plus promptement encore que lui l'air vital en acide carbonique: enfin, que dans une chambre étroite & profonde, dans un cabinet ſans cheminée, & dans tous les lieux où il n'eſt pas poſſible d'établir un courant d'air par deux ouvertures correſpondantes, l'ouverture de la porte ou d'une petite croiſée ſeule ne ſuffit point pour empêcher le méphitiſme d'avoir lieu, ou pour le déplacer, à cauſe de la peſanteur de l'acide carbonique formé par la combuſtion du *charbon*. Telles ſont les connoiſſances générales que tous les hommes devroient avoir ſur le *charbon* & ſur les dangers que l'on court en faiſant brûler ce corps dans des lieux étroits. Le premier effet de l'air gâté par le *charbon* en combuſtion eſt de produire des nauſées & des vomiſſemens; bientôt les vertiges, l'éblouiſſement ſe joignent à ces premiers ſymptômes; la reſpiration devient difficile; le thorax ſe ſoulève avec peine; la tête eſt affectée d'une grande douleur; la foibleſſe, l'anxiété, les tremblemens, l'immobilité des membres, les convulſions, l'évanouiſſement ſuivent de près; à cette époque, le danger eſt grand, ſi l'on n'eſt promptement ſecouru; les malheureux ne peuvent ni crier, ni ſe plaindre, ni fuir; on en a trouvé qui étoient tombés à quelque diſtance des fenêtres ou des portes; les yeux reſtent ouverts, ſaillans & gorgés de ſang; la face eſt rouge & gonflée, les mâchoires ſont ſerrées & les dents fortement preſſées les unes ſur les autres; la couleur de la face, des lèvres & du col devient livide; l'eſtomac, l'abdomen entier ſe gonflent prodigieuſement ſans être durs; le pouls diſparoît; alors l'aſphyxie eſt complette, & le malade paroît mort. Cependant on peut le rappeller à la vie; on ne doit pas même déſeſpérer de la vie du malade, quoique l'aſphyxie dure depuis pluſieurs heures, d'après les expériences de M. Harmant, médecin de Nancy, qui a traité un des premiers de cette maladie, & de tous les hommes de l'art qui s'en ſont occupés après lui. Les ſecouſſes, les frottemens ſur le ventre, l'expoſition à l'air frais, l'eau froide, l'inſufflation de l'air vital, l'excitation produite par l'ammoniaque cauſtique ou *alcali volatil fluor*, l'acide ſulfureux, l'acide acétique ou le vinaigre radical, doivent être employés ſans relâche pendant pluſieurs heures de ſuite; & il paroît qu'on peut rappeller conſtamment les malades à la vie, tant que leur ſang n'eſt pas coagulé. *Voyez* le mot Asphyxie. (M. Fourcroy.)

CHARBON. (*Ordre noſolog.*) Anthrax.

Le *charbon* eſt le 19e genre de la noſologie de Sauvages; il le définit: *Phyma apice gangrænoſum, ambitu inflammatum.* Ce genre eſt compris dans le 3e ordre (*Phymata*) de la 8me claſſe (*Vitia.*)

On a traité dans cet ouvrage du *charbon* qui attaque l'homme au mot Anthrax. *Voyez* cet article. (M. Mahon.)

CHARBON DES PAUPIÈRES. (*Pathologie, maladie des yeux.*)

Dans l'ancienne Encyclopédie, le *charbon* ou *l'anthrax des paupières* eſt décrit d'après Maître-Jean, par M. Louis, à l'article Anthracoſe, *anthracoſis.* L'acception particulière de ce mot appartient à Actuarius & à Paul d'Ægine. Voyez *Caſtel. Lexic.* La maladie eſt toujours la même, ſoit qu'elle attaque les paupières, & le globe de l'œil, ſoit qu'elle ſurvienne à d'autres parties extérieures du corps. Mais, dans le premier cas, elle peut dévaſter des organes précieux avec une telle promptitude, que les moindres retards du véritable traitement ajoutent encore à la célérité du mal; & comme pluſieurs écrivains modernes m'ont paru en défaut à cet égard, j'ai ſurtout en vue de tracer ici quelques idées cliniques.

L'*anthracoſe* eſt une tumeur mal circonſcrite, qui n'a point la forme d'une puſtule, & dont la ſurface applatie préſente tout de ſuite un point gangreneux. Il ſemble que la mortification prévienne, pour ainſi dire, l'inflammation. Les malades éprouvent plutôt un prurit violent, qu'une vraie douleur. Il n'y a point de temps à perdre: l'eſcarre s'étend vîte, & gagne de même en profondeur. Quoiqu'ordinairement l'œil ne ſoit pas ſenſiblement affecté d'un *charbon* ſitué à la paupière, lorſqu'on eſt à portée de traiter le mal dès ſa première apparition, il n'eſt pas douteux que par la ſuite le globe n'en pût être grièvement affecté. Au reſte, pour peu que l'on néglige de remédier au progrès de l'anthracoſe, on voit la paupière tomber en eſcare en moins de vingt-quatre heures.

Dans la Beauce, où le *charbon* eſt endémique, il paroît en toute ſaiſon: mais les payſans y ſont plus ſujets que les habitans des villes, & la chaleur de l'été rend encore cette maladie plus commune, ſurtout parmi les pauvres moiſſonneurs. Sa rapidité ne permet point du tout l'uſage préliminaire des applications topiques propoſées par Maître-Jean, & par ceux qui ont copié cet auteur, d'ailleurs eſtimable. On n'a pas même le temps de paſſer aux remèdes généraux, tels que les ſaignées, qui agiſſent mieux, après avoir traité le mal local. Sûr qu'on l'apperçoit, il faut le ſcarifier dans toute ſon étendue, en faiſant des incisions parallèles à une demi-ligne de diſtance les unes des autres: on y inſinue tout de ſuite de petits morceaux de trochiſques légèrement eſcarotiques, par exemple, ceux de minium. On recouvre la paupière de quelque linge, ou plumaceau, pénétré d'un médicament ſtimulant & anti-

Digitized by Google

ſeptique. La continuation de ce même panſement ſuffit pour achever la cure.

Il eſt rare que la paupière ne reſte un peu bridée. Maître-Jean dit *qu'il eſt difficile d'empêcher que l'œil ne demeure éraillé* ; c'eſt un degré au-deſſus de ce que je viens d'annoncer, & c'eſt, j'oſe l'aſſurer, une ſuite inévitable de la lenteur de ſon traitement, où il ſe donne tout le temps de voir l'inflammation s'accroître, la tumeur noirciſ, l'eſcare ſe former, s'étendre, devenir plus épais, &c. Pour preſerire ſucceſſivement des moyens qui ne tendent qu'à une plus grande déperdition de ſubſtance, c'eſt à la ſcarification qu'il faut recourir avant tout : ſon effet eſt de borner à l'inſtant ce qu'il faut ſacrifier, & de perdre le moins qu'il eſt poſſible. *Voyez* pour le traitement général le mot ANTHRAX. (M. CHAMSERU.)

CHARBON, ANTHRAX. (*Pathologie vétérinaire.*)

I. Le *charbon*, ou *anthrax*, eſt une maladie ſouvent cruelle, qui attaque tous les animaux domeſtiques, ſoit quadrupèdes, ſoit volatiles : ils y ſont beaucoup plus expoſés que l'homme.

II. Jamais maladie ne reçut de dénominations plus variées ; c'eſt peu qu'elles diffèrent d'une province à une autre, elles varient même dans chaque paroiſſe. Nous rapporterons ici les noms qui nous ſont connus, & nous eſpérons faciliter, par cette nomenclature, le travail des artiſtes-vétérinaires, qu'on vient ſouvent conſulter, ſans leur donner d'autres renſeignemens qu'un nom barbare, & nous rendre plus intelligibles aux cultivateurs ; c'eſt ainſi que nous tâcherons de ramener ces derniers à un langage commun ; toutes les maladies ayant alors leur véritable dénomination, il ſera plus facile de s'entendre, de connoître les maux, & de les combattre. Puiſſe bientôt ſe perfectionner ce nouvel idiôme, & déchirer une partie du voile qui nous dérobe des reſſources importantes pour les progrès de l'art ! En effet, la connoiſſance parfaite d'une maladie eſt une des premières voies de guériſon ; on peut même dire que la maladie eſt à moitié guérie, du moins qu'il eſt poſſible de donner des inſtructions sûres, lorſqu'elle eſt bien connue ; &, ſans doute, ſa dénomination préciſe contribue à la faire connoître. Que peut en effet preſcrire l'artiſte le plus éclairé, lorſqu'il eſt conſulté ſur une maladie exprimée par quarante à cinquante noms différens, s'il ne les connoît d'avance ? La maladie pouvant varier par ſon ſiège, ſes degrés, l'eſpèce d'animal qu'elle affecte, &c. ; il la confondra néceſſairement, ou ordonnera au haſard, ou ſera enfin obligé d'attendre de nouveaux renſeignemens.

III. Les noms donnés au *charbon*, ou aux maladies charboneuſes, relativement à leur ſiège, ſont, ſur la langue, *bouffie* ou *bouſſole*, le *louet*, l'*ampoule*, le *mal de langue*, *chancre volant*, *charbon à la langue*, *gloſſanthrax*, *veſſie à la langue*, *perce-langue*, la *platane*, *mayée*, le *toro*, le *poids* ou *peze*. Ce dernier affecte particulièrement le palais.

Sur la tête, le *cœur pâmé* (1), l'*araignée*, la *pireche*, *parataque*, *ratte* ou *miſſe*, la *renette* ou *ramette*.

Au poitrail, *avant-cœur*, *anti-cœur*, *ancœur*, *antiquor*, *antieore*, *anticor*, *averti-cœur*, *nappé* ou la *nappe*, *avant-couroux*.

Sur l'épine, on le nomme *quartier*.

Sur les reins, *pourriture sèche*, *parotides*, *poix*.

A la cuiſſe, *araignée*, *noir-cuiſſe* ou *mal-noir*, *rouge-cuiſſe*, *trouſſe-galant*, *mal de cuiſſe*.

Au pied, *piétin*, *picâme*.

Le nom du *charbon*, qui n'a point de ſiège déterminé, eſt l'*araignée* ou les *araignées*, *l'étrangne noir*, la *boſſe*, le *trop-de-ſang*, *ferlin*, l'*oumalſang*, l'*oumâlcaq* : l'*enfluro* ou l'*enflure*, la *gamarduro*, la *gamardure*, le *morphondement*, le *laron*, le *tac*, le *louvet* ou *louveau*, l'*antrax* ou *anthrax*, *antrae*, *pougeole*, *peſte-rouge*, *peſte-blanche*, *peſte-rouge & blanche*, la *puce-maligne*, *violet*, la *maladie* (2).

Le *charbon intérieur* ou la *fièvre charbonneuſe*, a reçu également diverſes dénominations, il eſt appellé *dérigny*, la *grippe*, les *boyaux violens*, le *boyau violet*, la *groſſe ratte*, la *groſſe amère*, *peſte*, le *rougeau*, le *venin ſouffié*, *charbon-blanc*.

IV. Le *charbon* ou *anthrax* eſt une tumeur qui, dans le cheval, l'âne, le mulet & le chien, eſt flegmoneuſe, accompagnée de chaleur, de douleur, & notamment de tenſion, & qui dans le bœuf, le mouton, la chèvre & le cochon, eſt rarement inflammatoire & douloureuſe ; toutes les parties intérieures & extérieures y ſont expoſées.

V. Cette tumeur paroît tout-à-coup, ou ſe forme & s'accroît peu-à-peu, mais dans ce dernier cas ſes progrès ſont à leur dernier période au bout de douze à dix-huit heures au plus tard.

VI. Elle eſt preſque toujours unique dans le cheval, l'âne, le mulet & le chien : elle eſt quelquefois multipliée dans les bêtes à cornes, mais alors chaque tumeur eſt moins volumineuſe.

(1) Cette dénomination ſignifie le *clou* dans le Hainault.

(2) On donne aſſez généralement ce nom dans la plupart des provinces, à la maladie qui y règne le plus ordinairement, quelle qu'elle ſoit.

VII. La chaleur dans le principe de cette tumeur n'eſt pas toujours en proportion de la douleur, mais dès qu'elle a acquis un certain volume, l'inflammation eſt très-marquée, quelquefois l'un & l'autre de ces ſymptômes marchent de front, & ils ſont en raiſon du degré de célérité avec lequel la tuméfaction s'accroit.

VIII. Dans les une & dans les autres de ces cas, dès que le *charbon* eſt parvenu à ſon point d'accroiſſement qui n'excède guère celui de la forme d'un chapeau dans les grands animaux, la chaleur & la couleur s'évanouiſſent & le ſphacèle ſe manifeſte auſſitôt par des phlictènes, l'inſenſibilité & le froid de la partie.

IX. D'autres fois il s'épend en largeur entre cuir & chair; c'eſt une ſérosité rouſſâtre qui ſe répand dans le tiſſu cellulaire, qui dénature dans l'inſtant les parties qu'elle baigne & qu'elle arroſe; la peau eſt détachée, ſouflée, & dès qu'on la comprime, elle rend le bruit d'un parchemin ſec qui ſeroit froiſſé entre les doigts; ce bruit eſt ce qu'on appelle *crépitation*: il eſt toujours un ſigne de ſphacèle; cette eſpèce de *charbon* attaque ordinairement les ſujets pituiteux & d'une tiſſure laſque. Les tempéramens irritables, bilieux & ſanguins, ſont plus particulièrement en proie aux *charbons* élevés & ſaillans; & on a obſervé de plus que l'éruption de ces ſortes de *charbons* étoit d'autant plus prompte & plus forte, que le ſujet étoit plus vif & plus irritable.

X. Cette tumeur eſt *eſſentielle* ou *ſymptomatique*; dans le premier cas, elle ſe montre ſur une partie quelconque du corps de l'animal ſans autres ſignes maladifs que ceux qui réſultent de ſon exiſtence.

Dans le ſecond cas, elle eſt ſubſéquente; elle ne paroît qu'à la ſuite d'un mouvement fébrile. Nous croyons devoir prévenir que notre intention n'eſt pas d'identifier ici ce mouvement fébrile avec ceux qui proviennent des fièvres putride, maligne, ardente & peſtilentielle, dont les effets ſont quelquefois ſuivis de l'éruption de tumeurs charbonneuſes. Nous n'enviſagerons dans cet article que le *charbon* en lui-même, le traitement des efflorescences dans les fièvres dont il s'agit, étant abſolument ſubordonné à celui qu'elles exigent elles-mêmes.

Charbon eſſentiel.

XI. Le *charbon eſſentiel* s'annonce le plus ſouvent par une petite tumeur dure, rénitente, de la groſſeur d'une fève, très-adhérente dans le fond; elle a quelquefois dans le centre une ouverture imperceptible qui répond à un filament que l'on regarde comme le bourbillon, ſi on comprime cette tumeur dans le cheval, le mulet, &c. ces animaux témoignent la plus grande ſenſibilité. Ce *charbon* offre rarement ces particularités dans les bêtes à cornes. Les tumeurs ſe montrent toujours en elles dès les premiers inſtans, ſous un volume plus conſidérable, elles ſont moins douloureuſes & rarement perforées.

Symptômes.

XII. Les *ſymptômes* maladifs dans l'animal ne ſe manifeſtent qu'à meſure que le *charbon* fait des progrès; dès qu'il eſt au tiers ou à la moitié de ſon accroiſſement, tous les ſymptômes d'inflammation, d'irritation & d'anxiété paroiſſent, & ils ſont au bout d'une heure ou de deux au plus haut degré d'intenſité; les yeux ſont ardens, très-enflammés & hagards, le pouls eſt ſoulevé, très-accéléré; il fait ſentir quatre-vingt-dix à cent pulſations par minute, c'eſt-à-dire que ſa viteſſe eſt trois ou quatre fois plus conſidérable que dans l'état naturel. Ces ſymptômes ne ſubſiſtent pas long-temps; dès que la mortification s'eſt emparée du *charbon*, toutes les forces ſont anéanties, le pouls effacé, lent & intermittent; cette intermittence naturelle dans le pouls du chien, eſt dans cette circonſtance très-conſidérable, il y a des intervalles de dix à douze pulſations; les yeux ſont abattus, un relâchement & un affaiſſement général ſe font remarquer dans toute la machine; cet état eſt d'autant plus court, & l'animal ſuccombe d'autant plus vîte, qu'il eſt plus fort, plus maſſif & plus gras. Les forces ſe raniment pour un inſtant, elles ſont le préſage d'une mort prochaine, il ſurvient des convulſions; l'animal ſe livre à des mouvemens plus ou moins effrénés, qui finiſſent bientôt avec la vie.

Tous ces ſymptômes ſe ſuccèdent dans l'eſpace de vingt-quatre à trente-ſix heures.

Ouverture des cadavres.

L'ouverture des cadavres fait voir une coagulation générale du ſang contenu dans les gros vaiſſeaux, dans les artériels ſur-tout. Quelquefois celui des veines eſt diſſous & en quelque ſorte putréfié; l'un & l'autre ſont toujours de couleur de *charbon*. Les viſcères les plus voiſins du ſiége du mal, ſont noirs & ſphacelés; & ſi l'on ouvre la partie tuméfiée, on voit les chairs & les vaiſſeaux noirs, macérés & gangrénés; les os mêmes qui l'avoiſinent ſont teints de noir, & cette teinte s'obſerve encore dans la moëlle & le ſuc moëlleux.

Charbon eſſentiel, particulier dans les bêtes à cornes.

XIII. Il eſt un autre *charbon* de ce genre, plus prompt, plus mobile & plus malin: les bœufs & les vaches y ſont plus expoſés que les chevaux, les mulets & les ânes. Les autres animaux peuvent en être atteints, mais nous n'avons pas eu occaſion de le voir: il ſe montre au poitrail, à la pointe des épaules, au fanon & ſur les côtes; il paroît d'abord du volume d'une noix, ſes progrès en groſſeur ſont tels, qu'en une demi-heure il a acquis celle d'une tête d'homme; il ſe propage enſuite avec une promptı-

Digitized by Google

tude extrême, à la faveur du tiſſu cellulaire, ſous le ventre, l'épine, l'encolure & la gorge : l'animal eſt dans l'inſtant d'une roideur inſurmontable ; les coups les plus violens ne peuvent le déterminer a changer de place : les artères ſont tendues, pleines, dures & ſans action ; le ſang ſemble marcher dans les canaux artériels par la ſeule & unique force du cœur, dont les mouvemens ſont fort ſenſibles entre les intercoſtaux, au défaut du coude, ſoit au toucher, ſoit à la vue ; ils le ſont même a l'ouie : les coups de cet organe contre les côtes étant très-forts, il en réſulte un bruit ſourd qui ſe fait entendre d'aſſez loin. Dès que la tumeur s'eſt étendue ſous la gorge, l'animal tombe & ſuccombe. On trouve à l'ouverture du cadavre les poumons farcis de ſang noir & épais, un épanchement de ſang diſſous dans les cavités coniques de la poitrine, une inflammation très-forte dans la plèvre, le médiaſtin & le péricarde.

Charbon eſſentiel dans la bouche.

XIV. Le *charbon* qui a ſon ſiège dans la bouche, & auquel nous pourrions conſerver le nom de *gloſſanthrax*, puiſqu'il exprime parfaitement le ſiège de la maladie, affecte particulierement la langue, ſa ſurface ſupérieure, ſa ſurface inférieure, ſes côtés, ſa baſe, ſon frein ; il ſe montre par des phlictènes ou veſſies blanchâtres, ou blafardes, ou livides, ou noires, &c. La plupart de ces veſſies s'ouvrent preſque auſſi-tôt qu'elles ſont formées.

D'autres veſſies, plus épaiſſes & plus opaques, réſiſtent plus long-temps à l'action de l'humeur qu'elles contiennent, quoique cel'e-ci agiſſe conſtamment ſur elles ; elle parvient cependant à les dilacérer & a les ouvrir ; elle ſe répand dans l'intérieur de la bouche, ſe mêle avec la ſalive, & l'animal l'avale : mais ſa nature eſt ſi âcre, ſi corroſive, qu'à peine deſcendue dans les eſtomacs, elle gonfle & tue l'animal ; c'eſt un veritable poiſon dont nous aurons occaſion de parler ailleurs. *Voyez* CHANCRE.

Le *charbon* ſe montre encore à la langue ſous la forme d'une induration de figure ronde ou oblongue, plus compacte, plus dure que la phlictène précédemment décrite. C'eſt un ſoulèvement de la membrane extérieure de la langue ; ſa dureté eſt produite par une gangrène sèche ; cette tumeur forme une eſpèce de capſule qui couvre, cache & dérobe un ſang décompoſé, ou une lymphe très-cauſtique qui creuſe plus ou moins l'épaiſſeur de l'organe, ſans endommager davantage la membrane qui le recouvre extérieurement.

Pareille tumeur ſe montre, mais plus rarement, à la partie moyenne du palais ou dans ſa partie inférieure, dans l'endroit répondant aux fentes inciſives ; en ce cas, la membrane pituitaire eſt plus ou moins enflammée, & plus ou moins gorgée.

Les ſymptômes qui accompagnent le *gloſſanthrax* ou le *charbon* de la bouche, ne paroiſſent pour l'ordinaire que lorſque la tumeur eſt ouverte, & que l'ulcère qui en réſulte, eſt grand & profond ; ces ſortes de dilacérations ſont d'autant plus dangereuſes, que leur marche ſe fait moins appercevoir au-dehors, ou qu'elle nous échappe plus long-temps par la négligence à inſpecter la bouche des animaux. Les ſymptômes extérieurs qui en annoncent les progrès, ſont la triſteſſe, le dégoût, la ſuppreſſion du fait & de la ceſſation de rumination ; mais, lorſque ces ſignes maladifs deviennent ſenſibles, les parties affectées du *charbon* ont déjà été très-maltraitées. On a vu des langues percées, coupées ; on en a vu tomber en lambeaux : alors, elles ſont toujours plus ou moins tuméfiées, & plus ou moins gangrénées ; ſi au contraire on a ſaiſi l'inſtant de l'apparition du premier ſymptôme, & qu'auſſi tôt l'on examine la bouche, on trouve des ulcères dont les bords ſont plus ou moins épais, plus ou moins renverſés, & plus ou moins calleux ; ces ulcères ſont rouges & enflammés, & même le plus ſouvent, noirs ou livides, &c. L'humeur qu'ils fourniſſent n'eſt jamais un pus bien conditionné ; c'eſt une ſéroſité, ou plutôt une ſanie plus ou moins âcre, & qui agit avec plus ou moins d'intenſité ; on l'a vu retenſue ſous le frein de la langue, creuſer & endommager prodigieuſement cette partie.

Les ulcères réſultans en général de ces ſortes de tumeurs, ſe forment avec tant de célérité dans certaines épizooties, qu'on a été le plus ſouvent porté à croire que nulle tuméfaction n'avoit précédé ces ulcérations ; il eſt vrai cependant qu'elles les ont précédées, qu'elles ſe ſont ouvertes, & que l'enflure que l'on trouve dans la bouche de chaque malade en eſt la ſuite & l'effet. Quoi qu'il en ſoit, & nous le répétons, l'humeur fournie par ces ulcères, agit avec une célérité & avec une malignité telles, qu'elle détruit dans très peu de temps les parties ſur leſquelles elle ſe répand, & lorſque ſa déglutition ne cauſe pas la mort dans un temps très-court, comme nous venons de le remarquer, elle établit la gangrène qui gagne de proche en proche, ſe propage dans le pharynx & le larynx, & affecte le cerveau. Les convulſions ſurviennent, & la mort termine une maladie qui s'eſt annoncée par les ſymptômes les plus légers en apparence. *Voyez* APHTHES.

Les veſſies qui s'élèvent après l'apparition des tumeurs du ſecond genre, & dont l'enveloppe eſt plus ou moins épaiſſe, cèdent beaucoup plus difficilement que les précédentes à l'action de l'humeur qu'elles renferment, qui les remplit & qui les forme. Ce fluide hétérogène, lent à agir, à en juger par ſes effets, tant qu'il eſt renfermé dans la tumeur qui le contient, eſt cependant bien prompt à nuire, lorſqu'il en eſt échappé ; telle eſt ſans doute ſa nature, qu'il n'acquiert ce caractère inſigne de malignité, que lorſqu'il s'eſt fait jour au-dehors & qu'il eſt frappé par l'air, ſoit dans la bouche, ſoit lorſqu'il eſt

Digitized by Google

parvenu dans les organes de la digeſtion ; ſemblable au phoſphore, qui ne brûle & ne s'enflamme pour ſe conſumer qu'à la ſortie de l'eau ; car nous ne penſons pas que la qualité délétère de l'humeur charbonneuſe dépende de ſa combinaiſon avec les ſucs digeſtifs.

Les effets de cette humeur dans les ventricules ſont ſi foudroyans, qu'à peine elle y eſt parvenue, que l'animal tremble, que ſes ventricules ſe météoriſent & qu'il ſuccombe. La panſe eſt ſemée de taches gangréneuſes ; le paſſage ſeul de ce fluide en a fait naître le long de l'œſophage, au pharynx, &c.

Le *charbon* qui ſe montre par une induration, produit non-ſeulement la perforation de la langue, mais il attaque encore les parties molles compriſes entre les deux branches de la mâchoire.

Celui du palais a formé des *ſpina ventoſa* qui ont creuſé & percé cette voute oſſeuſe ; la membrane pituitaire en a été gangrénée, les cornets du nez, l'os ethmoïde, ont été plus ou moins cariés ; les ſinus frontaux, maxillaires, &c., plus ou moins remplis de ſanie ou de ſang diſſous & décompoſé, & tous ces ravages ont été produits dans un temps fort court.

Charbon eſſentiel qui ſe montre ſur la peau par des taches noires.

XV. Il eſt encore un *charbon* eſſentiel qui affecte particulièrement le bœuf, le mouton & le cochon ; il s'annonce par de ſimples taches blanches, ou livides, ou noires, &c. Ces différentes nuances ſe ſuccèdent, ſelon la progreſſion de la maladie : ces taches n'intéreſſent que la peau qui eſt preſque toujours ſoulevée, détachée & crépitante, ſur-tout dans les bêtes à cornes ; l'humeur âcre & corroſive, creuſe en deſſous, & les chairs ſont diſſoutes à divers degrés ; la marche de ce *charbon* eſt moins prompte que celle du *charbon* décrit (*art. XIII*) ; mais ſes effets, pour être moins rapides, n'en ſont pas moins funeſtes.

Charbon eſſentiel ſur la tête des moutons.

XVI. La tumeur charbonneuſe qui affecte la tête des moutons, eſt une efflorescence très-fréquente & très-dangereuſe ; elle a peu d'élévation, la peau eſt défunie, elle devient comme ſoufflée, elle eſt deſſéchée & gangrénée ; le tiſſu cellulaire & le péricrâne ſont détruits. L'humeur corroſive ſe répand ſous l'oreille, ſous le péri-orbite, & détruit avec la plus grande rapidité, l'un & l'autre de ces organes. C'eſt alors que les ſymptômes maladifs ſe déclarent ; l'animal eſt fébricitant, étourdi & dans le coma ; les convulſions ſuccèdent à ces ſymptômes, & l'animal ſuccombe au bout de deux ou trois jours au plus tard. Le cerveau eſt plus ou moins infiltré de ſang, & plus ou moins diſſous ; les glandes pinéale & pituitaire ſont noires & décompoſées ; le plexus coroïde & le rets admirable de *Willis* ſont noirs & charbonneux ; on a vu les os du crâne noircis ſur l'une & l'autre face & dans leur épaiſſeur.

Charbon des extrémités.

XVII. Le *charbon* qui affecte les extrémités dans tous les animaux, n'exiſte jamais ſans occaſionner des claudications plus ou moins fortes ; elles ſont néanmoins plus ſenſibles, lorſque la tumeur a ſon ſiège dans le ſabot, que lorſqu'elle occupe les glandes inguinales ou la face interne & ſupérieure des cuiſſes. Les progrès de ces ſortes de *charbons* ſont très-rapides ; celui de la cuiſſe qu'on nomme *trouſſe-galant* dans le cheval, fait des progrès à vue d'œil ; dès que le principe ou même le germe de la tumeur eſt établi, la jambe devient énorme, la fièvre ſe déclare & devient très-forte ; les accidens de toute eſpèce ſe développent avec une rapidité étonnante ; les facultés vitales & organiques s'anéantiſſent bientôt, & l'animal meurt en moins de douze à vingt-quatre heures : pluſieurs pétiſſent après une attaque de paralyſie dans l'arrière-main.

Il y a des chevaux qui entrent dans une agitation extrême, qui mordent le ſol, la mangeoire, tout ce qui eſt à leur portée, qui tombent enfin dans un accès frénétique, ou plutôt ſe livrent à toutes les fureurs ordinaires aux animaux enragés ; l'intérieur des parties de l'arrière-main eſt gangréné, les nerfs ſactés & la moëlle allongée, à compter des dernières vertèbres dorſales, ſont noirs ou bleuâtres, ou teints de ſang : ces accidens, dans les bêtes à cornes, dans le mouton & dans le cochon, ſont, il eſt vrai, moins prompts, mais ils ſont auſſi funeſtes.

Le *charbon* dans le pied cauſe la chûte du ſabot ; les pieds des extrémités antérieures en ſont rarement affectés : le mal ſe déclare d'abord dans un, & enſuite dans les deux, formant le bipède poſtérieur. Le premier affecté, ne pouvant ſervir à ſoutenir la maſſe, l'autre chargé de tout le poids de l'arrière-main, eſt bientôt fatigué & enflammé ; le ſang y aborde avec impétuoſité, & ſa qualité étant altérée par le principe charbonneux, il gangrène & ſphacèle cette partie ſouffrante ; la fièvre, les douleurs, l'anxiété arrivent dans l'eſpace de dix à onze heures, à leur plus haut période : les ſabots ſe détachent, tombent dans la litière, & l'animal ſuccombe, après avoir éprouvé les tourmens les plus cruels. Les viſcères ſont dans cette maladie plus enflammés que gangrénés ; mais on trouve toujours des points d'engorgement dans le cerveau & dans les poumons : les progrès de ces maux ſont moins rapides dans les bêtes à cornes & dans les bêtes à laine ; rarement les deux ſabots du même pied ſont attaqués enſemble, & le côté du pied qui reſte ſain, concourant à ſoutenir la maſſe, retarde les effets du mal ; ce qui laiſſe plus de temps pour ſecourir ces animaux.

Digitized by Google

Il n'en eſt pas de même du mulet ; les progrès du *charbon* dans le ſabot de cet animal, ſont plus rapides encore que ceux du *charbon* qui attaque les pieds du cheval. On voit ſouvent de ſemblables maux affecter le premier à la ſuite de cauſes locales, telles que les clous de rue, les chocs, ſur-tout dans les pays très-chauds ; ils ſont très fréquens a Saint-Domingue, où ces animaux périſſent preſque toujours de cette maladie, après avoir éprouvé des attaques de *tetanos*, plus ou moins cruelles & plus ou moins violentes (1).

Charbon blanc.

XVIII. Il eſt des *charbons eſſentiels* qui affectent indiſtinctement toutes les parties du corps, & particulièrement l'épine, les côtes & l'abdomen ; les efflorescences ne ſont pas toujours viſibles, l'humeur charbonneuſe reſtant quelquefois dans l'épaiſſeur des chairs, ſans ſoulever les tégumens ; mais l'artiſte attentif les reconnoît au tact : en paſſant la main ſur la ſurface du corps de l'animal, il les diſtinguera par une dureté plus ou moins enfoncée, ronde & circonſcrite, ou par une eſpèce d'enfoncement réſultant de la détérioration des chairs qui ſe ſont diſſoutes & gangrénées, ou enfin par la tuméfaction des muſcles abdominaux & la crépitation de la peau en cet endroit. Ce *charbon* eſt celui que les payſans nomment *charbon blanc* ; il eſt accompagné du froid des cornes, des oreilles & de toute la ſurface du corps, de la ceſſation de la rumination ; le friſſon ſurvient, & devient peu à peu très-conſidérable : la bouche ſe remplit d'une bave épaiſſe & viſqueuſe ; cette humeur flue plus ou moins copieuſement ; la langue eſt ſans mouvement & comme paralyſée ; l'animal ne ſe lèche plus & n'avale plus ſa ſalive ; il refuſe toute eſpèce d'alimens ; il eſt extrêmement foible & abattu ; toutes les excrétions ſont interceptées ; ſon haleine exhale une odeur infecte ; la météoriſation ou la diarrhée colliquative le conduiſent à la mort : pluſieurs périſſent, & c'eſt le plus grand nombre, ſans qu'il ſe ſoit fait aucune évacuation & ſans avoir ſouffert de gonflement. On trouve à l'ouverture des cadavres, des épanchemens lymphatiques & ſanguinolens ſous la peau, dans le tiſſu cellulaire & entre les muſcles ; ce ſont ces épanchemens qui ont fait donner à cette maladie le nom que nous avons cité : on a vu dans quelques ſujets le panicule charnu d'un côté, & quelquefois des deux, converti en une gelée rougeâtre, les viſcères plus ou moins infiltrés, pourris & gangrénés ; les cadavres exhalent toujours une odeur infecte & très-rebutante.

(1) Nous avons vu, à Paris, une légère enclouure à un pied de derrière d'un vieux cheval très-vigoureux, donner lieu, dans cette partie, au développement du *charbon*, avec une rapidité qui a fait périr l'animal, d'autant plus promptement que, ne ſoupçonnant point cette maladie, on ne lui a oppoſé aucuns des moyens qui auroient pu en arrêter les progrès. [*Journ.* 1783.]

Charbon ſymptomatique.

XIX. Le *charbon ſymptomatique* ne ſe montre que ſix, douze, dix-huit, vingt-quatre, trente-ſix, & même quarante-huit heures après les effets d'une commotion fébrile. Ce mouvement eſt encore précédé par le dégoût, la triſteſſe & la ceſſation de la rumination, le froid des oreilles, des cornes & des extrémités, la douleur de l'épine, & notamment des lombes, lorſqu'on comprime ces parties, la dureté de la panſe, ſur-tout ſi la maladie s'eſt déclarée, ainſi qu'il arrive le plus ſouvent après que l'animal a mangé ; car alors toute digeſtion eſt ſuſpendue, & le mal eſt d'autant plus grand que l'indigeſtion eſt plus forte : le pouls eſt concentré, les pulſations ſont traînées & irrégulières, les urines ſont rares ou ſupprimées, les déjections ſont arrêtées, &c., le friſſon ſe manifeſte enſuite, & quelquefois il précède ces ſymptômes : dès qu'il eſt paſſé, la chaleur du corps, des oreilles, de la bouche, & de l'air expiré, eſt plus forte que dans l'état naturel ; le mouvement des flancs eſt accéléré, le pouls eſt ſoulevé, fréquent, & plutôt caprizant qu'intermittent. C'eſt ordinairement à cette époque que les *charbons* ou les tumeurs charbonneuſes paroiſſent.

XX. Cette éruption opère un relâchement dans toute la machine ; l'animal paroît mieux & l'eſt effectivement : il eſt moins affaiſſé, plus développé, plus libre dans ſes mouvemens & dans ſa marche ; il cherche à manger, & ſur-tout à boire ; l'artère eſt ſouple ; le pouls eſt libre, &, à peu de choſe près, dans l'état naturel ; la chaleur du corps eſt uniforme par-tout ; mais, ſi la nature n'eſt ſecourue à temps, la tumeur ou les tumeurs ſe ſphacèlent de plus en plus, la gangrène gagne de proche en proche, le pouls s'efface, la proſtration des forces eſt plus ou moins grande ; l'anxiété ſuccède à la foibleſſe, l'animal s'agite, il gratte le ſol avec ſes pieds antérieurs, il ſe couche & ſe relève ſans ceſſe, il hennit, mugit, ſe plaint plus ou moins fortement ; la reſpiration devient laborieuſe, entrecoupée, les mâchoires ſe frottent convulſivement, il grince les dents, la bouche ſe remplit de bave, la tumeur ou les tumeurs s'affaiſſent, l'humeur qu'elles contiennent rentre, & l'animal ſuccombe plus ou moins promptement : quelquefois cette même humeur ſe fait jour à travers les tégumens ; alors elle ſe répand ſous la forme d'une ſéroſité rougeâtre, ou elle s'inſinue dans le tiſſu cellulaire des parties adjacentes ; dans l'un & l'autre de ces cas, elle altère & gangrène toutes les parties ſur leſquelles elle s'eſt répandue. La mort, dans cette circonſtance, eſt moins prompte, il eſt même des animaux qui en ſont réchappés. On a vu que les ſujets chez leſquels les tumeurs charboneuſes ſe formoient dans la gorge, l'arrière bouche, le larynx, mouroient peu de temps après avoir donné des ſymptômes de frénéſie ou d'hydrophobie.

XXI. Ces ſortes de *charbons* ſont preſque toujours

Digitized by Google

ſans douleur, ſans chaleur; la gangrène s'en empare auſſi tôt qu'ils paroiſſent, & l'humeur qu'ils renferment eſt totalement putréfiée : elle eſt quelquefois ſi délétère, qu'elle produit dans les hommes & les animaux, chez leſquels elle s'eſt inſinuée par une voie quelconque, les déſordres les plus effrayans, & même la mort, s'ils ne ſont ſecourus promptement (r).

XXII. Cette humeur n'eſt pas cependant toujours d'un caractère auſſi inſidieux : nous voyons des animaux réſiſter à ſes effets l'eſpace de douze, dix-huit, & même vingt jours, au bout duquel temps il ſurvient une eſpèce de colliquation, leur corps, leurs excrémens, & leur haleine, exhalent une odeur fétide & cadavéreuſe; ils ſont conſtamment dégoûtés de tous les alimens ſolides & liquides; il en eſt dont le corps, la tête & l'encolure ſe météoriſent, d'autres qui dépériſſent à vue d'œil, & les uns & les autres meurent bourſoufflés & météoriſés, ou entièrement deſſéchés & atrophiés.

XXIII. Cette différence du plus ou du moins de lenteur dans les progrès de cette maladie, peut dépendre du degré de malignité de l'humeur qui la produit; mais il nous a paru qu'elle dépendoit plus particulièrement du plus ou du moins d'importance des organes affectés.

Les animaux qui y ſuccombent ont effectivement le médiaſtin ou les poumons, le cœur ou le diaphragme, le foie ou le pancréas, l'eſtomac ou les eſtomacs, ou les inteſtins, les reins ou la matrice, les véſicules ſéminales ou la veſſie, plus ou moins affectés de gangrène ou de taches gangrèneuſes, répandues çà & là ſur la ſurface des uns ou des autres de ces viſcères, tandis que ceux chez leſquels le mal traîne en longueur, montrent plus particulièrement des tuméfactions noires & gangrenées dans l'épaiſſeur du méſentère, dans les glandes méſentériques, dans l'épaiſſeur de la graiſſe ou de l'axonge qui enveloppe les reins, entre le péritoine & les muſcles abdominaux, &c., ou des épanchemens de ſang ou de ſérosité dans la poitrine, la matrice, le bas-ventre, &c.

Fièvre charbonneuſe.

XXIV. Le *charbon* peut exiſter ſans aucune efflorescence extérieure quelconque, c'eſt ce que nous nommons *fièvre charbonneuſe*; cette maladie eſt preſque toujours épizootique; il n'eſt guère poſſible de la reconnoître qu'à l'ouverture des cadavres des animaux, dans leſquels on remarque en général les mêmes déſordres que dans le *charbon eſſentiel*, & plus particulièrement des tumeurs noires, ſanguines & charbonnées dans le méſentère, près le tronc de l'artère méſentérique antérieure, entre celui de la cœliaque & cette même méſentérique, dans l'épaiſſeur de la rate, du foie, du pancréas, &c.; on voit encore des échymoſes dans le cerveau, ſur la ſurface extérieure du cœur, dans ſon épaiſſeur, dans les poumons; des épanchemens de ſang noir & diſſous dans les différentes cavités, dans les ventricules du cerveau, dans les inteſtins & la veſſie, dans l'épaiſſeur des chairs, de la graiſſe, &c.

Cette maladie eſt extrêmement aiguë, l'animal n'en eſt pas plutôt atteint qu'il périt dans l'inſtant, ſans avoir donné le plus léger ſymptôme maladif, & ſouvent même perdant qu'il travaille, &c. Le délai le plus long qu'elle donne eſt une heure ou deux, l'animal paroît étourdi, égaré; il lève & baiſſe la tête; il ſe ſecoue, ſe tourmente, ſe plaint, hennit, &c., les yeux ſortent, pour ainſi dire, de leur orbite; il chancèle, tombe & meurt dans des convulſions plus ou moins violentes.

Ce charbon n'attaque guère que les jeunes animaux; il a paru que ceux qui avoient au-delà de ſix

a

(r) Le ſieur *Perree*, artiſte vétérinaire à Angers, en donnant l'hiſtoire d'une maladie charbonneuſe qu'il avoit traitée avec beaucoup de ſuccès, rapporte le fait ſuivant :

Le nommé *Chevalier*, ayant fait l'ouverture d'un bœuf mort de cette maladie, porta ſes mains teintes de ſang à ſon viſage, qui étoit naturellement couvert de bourons; peu de temps après il lui ſurvint un érésipelle qui s'étendit & prit un caractère abſolument charbonneux : les maux de cœur, le friſſon, la ſyncope & la mort, ſuivirent de près le contact du ſang de cet animal infecté, ſur des parties très-diſpoſées à en recevoir l'impreſſion.

Cet artiſte a été depuis victime de ſon zèle pour l'art vétérinaire. Il a fait l'extirpation d'une tumeur charbonneuſe, étant bleſſé à une main; le cont. & du ſang lui a bientôt communiqué la maladie, & il y a ſuccombé, malgré tous les ſecours qu'on lui a adminiſtrés; l'animal a guéri.

Le ſieur *Coquet*, artiſte vétérinaire à Neufchâtel en Normandie, a traité une maladie charbonneuſe ſur les bêtes à cornes, dont la malignité étoit telle, que deux hommes de la paroiſſe de Calagne, qui ont eu l'imprudence de ſaigner à la gorge un taureau malade, & ſur le point de mourir, ont éprouvé un gonflement très-conſidérable au bras droit, avec des taches livides, à la ſuite de l'attouchement du ſang ſur la partie : peu de temps après l'exiſtence de la tuméfaction, ils ont éprouvé des maux de cœur, une fièvre violente, des ſueurs copieuſes, & ont été très-dangereuſement malades.

Le *charbon* qui s'eſt manifeſté ſur les chevaux & ſur les bœufs en août 1775, à Châlons-ſur-Marne, s'eſt communiqué à pluſieurs perſonnes qui en ſont mortes. De ce nombre ſont le Berger de la Grange-le-Comte, mort au bout de huit heures, pour avoir ôté le cuir d'un bœuf enlevé par cette maladie; une femme, à Villers-aux-Bois, qui a éprouvé le même ſort, pour avoir introduit ſon bras dans le *rectum* d'un cheval attaqué du *charbon*.

Le ſieur *Vinſon*, artiſte vétérinaire, s'étant bleſſé à la jambe avec l'inſtrument dont il s'étoit ſervi pour faire l'ouverture d'un bœuf mort du *charbon*, a été affecté preſque ſubitement d'une tumeur charbonneuſe à cette même jambe; il n'a dû ſon ſalut qu'à un traitement raiſonné, dont il a fait uſage ſur le champ.

à ſept ans en étoient exempts ; peut-être que la force plus grande du ſyſtême artériel en eſt la cauſe.

XXV. Cette diviſion du *charbon* en *eſſentiel*, *ſymptomatique* & *fièvre charbonneuſe* n'eſt point idéale : les différences qui les caractériſent peuvent être des modifications de la même maladie, & des aſpects différens ſous leſquels elle ſe préſente : mais comme ces modifications tiennent vraiſemblablement à une diſpoſition particulière des ſujets, à leur tempérament, ainſi qu'à la nature de l'humeur qui donne lieu à ces ſortes de maux, elle nous paroît d'autant plus importante, que les uns & les autres de ces *charbons* demandent un traitement particulier & différent.

XXVI. Le *charbon eſſentiel* attaque les ſujets d'une conſtitution forte qui ſe défend avec énergie de l'ennemi qui l'opprime : le *charbon ſymptomatique* ſuppoſe moins d'activité, & il eſt plutôt l'effet d'un reſte de force, que d'une énergie abſolue ; tandis que dans la *fièvre charbonneuſe* l'humeur reſte concentrée, elle ne peut être déterminée à la ſurface, attendu l'inertie des mouvemens vitaux. Quoi qu'il en ſoit, le caractère de la tumeur eſt de ne jamais ſuppurer, quelque moyen que nous ayons mis en uſage pour lui procurer cette terminaiſon ; l'humeur qu'elle contient eſt un dépôt de matière vraiment délétère ; ſa réſolution, ou ſa rentrée, eſt une déliteſcence mortelle ; la gangrène dans le cheval, le mulet, l'âne & le chien, ne ſe manifeſte qu'après que la matière eſt dépoſée ; elle eſt plus prompte dans le bœuf & le mouton : de là, ſans doute, la différence des ſymptômes que l'on obſerve dans ces différens animaux, relativement à cette tumeur inflammatoire dans les uns, & froide dans les autres.

Elle eſt plus ou moins dangereuſe ſuivant les parties qu'elle affecte ; ſa ſituation autour de la tête & ſur la tête, ſur le larynx, le pharynx, la partie antérieure de l'encolure, la partie ſupérieure & antérieure du poitrail, ſur les mammelles, ſur les parties de la génération, & dans les flancs, la rend plus meurtrière que lorſqu'elle eſt ſituée par-tout ailleurs.

Cauſes du charbon.

XXVII. Les cauſes de cette maladie ſont en très grand nombre ; mais elles ſont le plus ſouvent communes & générales. Elle ſe montre après des ſaiſons pluvieuſes qui ont ſuccédé à de grandes ſéchereſſes, après la conſommation de fourrages vaſés, mal récoltés, ſubmergés, ronillés, chargés d'inſectes, &c. Elle eſt très-fréquente & même enzootique dans les pays bas, aquatiques, marécageux, & dans les prairies qui abondent en renoncules, jusquiame, lèches, queues de cheval, &c ; elle s'y montre même épizootique dans les années pluvieuſes, & elle attaque un nombre prodigieux d'animaux ; elle eſt encore enzootique dans les paroiſſes & chez les particuliers qui ſont forcés d'abreuver leurs beſtiaux d'eau de mare bourbeuſe & croupiſſante, ou d'eau de puits chargée de marne, de glaiſe & de ſélénite ; ces eaux ſe reconnoiſſent à leur défaut de tranſparence & de limpidité ; elles ſont laiteuſes, elles ont un goût & une odeur fades ; elle règne auſſi dans les pays ſecs & élevés, mais ce n'eſt qu'après des ſéchereſſes & des chaleurs extrêmes, ou des orages fréquens qui refroidiſſent tout-à-coup l'atmoſphere, ou après des pluies continuelles.

Les prairies artificielles formées de trèfles, la développent ſouvent dans les animaux qui ne vivent que de cette plante, ſoit qu'ils la mangent en herbe, ſoit qu'on la leur donne en fourrage pour toute nourriture ; mais ſi elle eſt mêlée avec partie égale de paille de froment, elle forme une nourriture moins échauffante, & par conſéquent plus ſaine. Cette maladie a encore été la ſuite de l'uſage de pailles & de foins nouveaux, de l'excès d'exercice, de grain, de l'avoine plâtrée, du ſon fermenté, &c. ; elle s'eſt manifeſtée dans le chien après s'être vautré ſur la charogne, en avoir mangé, &c. ; dans le bœuf & le mouton, après des coups de ſoleil, enfin les uns & les autres de ces animaux en ont été affectés ſpontanément ſans aucune cauſe apparente ; mais comme tout ce qui peut appauvrir le ſang & la lymphe, ſuſpendre ou ſupprimer les ſécrétions, énerver la tiſſure des tégumens, anéantir l'action des filtres cutanés, augmenter l'âcreté de la bile, &c., tient à des cauſes auſſi inextricables qu'inviſibles, & dont néanmoins le *charbon* peut être la ſuite ; il n'eſt point étonnant que cette maladie, ainſi qu'une infinité d'autres, ſe développe inopinément ſans aucune cauſe ſenſible.

Au reſte, le *charbon eſſentiel* nous a paru plus particulièrement être la ſuite d'une boiſſon chargée de parties hétérogènes ; le *charbon ſymptomatique* de plantes âcres & aquatiques, & la *fièvre charbonneuſe* de la viciſſitude des ſaiſons, & notamment de l'excès de ſéchereſſe.

Traitement du charbon.

XXVIII. Les tumeurs charbonneuſes en général peuvent & doivent être regardées comme l'effet d'un effort que fait la nature pour ſe débarraſſer de l'humeur qui la ſurcharge, & dont il importe de favoriſer la ſortie par toutes les voies qui peuvent la lui procurer ; celle qui nous a paru la plus propre à cet effet, eſt ſans contredit la partie ſur laquelle la tuméfaction s'eſt formée ; il eſt généralement prouvé par l'expérience, ainſi que par toutes les particularités que préſente cette tumeur dans ſa formation, ſes progrès & ſa terminaiſon, que l'humeur qui la conſtitue eſt un dépôt critique, dont l'éruption & l'évacuation délivrent la machine ; que le *charbon* ne ceſſe d'être curable qu'autant que le virus a le temps & le pouvoir de porter atteinte aux viſcères & aux

autres organes essentiels à la vie ; que toutes les fois qu'il circule encore avec la masse générale des humeurs, il est très-facile d'en anéantir les effets, soit en les dénaturant par des médicamens, dont la vertu est diamétralement opposée à ses mauvaises qualités, soit en l'évacuant par les couloirs excrétoires, soit par des égoûts artificiels, &c.

XXIX. Lorsque cette maladie est épizootique, elle exige deux espèces de traitemens, l'un préservatif & l'autre curatif.

Le premier est le même dans les trois espèces décrites ; c'est aussi par lui que nous devrions commencer ; mais comme la *fievre charbonneuse* ne peut être soumise à un traitement curatif, vu la promptitude de sa marche & la célérité des effets sinistres qui en sont les suites, nous suivrons dans la description du traitement, l'ordre observé dans l'histoire des différentes espèces de *charbon*. Le traitement prophylactique qui convient dans la circonstance d'un *charbon* essentiel, ainsi que dans celle d'un *charbon* symptômatique, est absolument le même, & il deviendra curatif & préservatif, lors de l'existence d'une fièvre charbonneuse. La description de ce traitement terminera donc cet article ; ainsi nous commencerons d'abord par celle du traitement du *charbon* essentiel ; de-là nous passerons à celui du *charbon* symptômatique, & nous terminerons par la méthode prophylactique, observant néanmoins de faire précéder ces différens traitemens par l'indication de tout ce que l'artiste doit prescrire & faire observer dans le régime, sans lequel les méthodes proposées ne seroient d'aucune utilité.

XXX. Le *charbon essentiel* (X) est en général le moins dangereux, & celui dont on triomphe le plus facilement, sur-tout lorsqu'il n'a pas le caractère de malignité que nous lui avons reconnu (*art. XIII*), & qui est, à la vérité, très-rare ; néanmoins, nous entrerons, pour le traitement, dans tous les détails relatifs à ces différentes nuances, & nous chercherons, autant qu'il sera possible, à énoncer les indications diverses qu'elles présentent, & que nous avons décrites (XVIII). Le *charbon symptomatique* (XIX) a également des degrés divers de malignité & d'intensité ; ce qui nous obligera, pour ne rien laisser à desirer, d'entrer dans des discussions relatives à ces différences ; ce qui fera autant d'articles séparés. Cette méthode nous a paru la plus propre à fixer l'attention des artistes-vétérinaires dans la cure de cette maladie formidable ; quelque minutieux que soient les détails dans lesquels nous entrerons, ils ne trouveront que trop d'indications nouvelles à remplir, sur lesquelles les modifications, déjà énoncées, les éclaireront.

Soins & Régime.

XXXI. Rien n'est à négliger dans une épizootie ; la plus légère omission, le plus léger retard dans les secours ne sont souvent que trop funestes.

Les tumeurs charbonneuses peuvent, ainsi que nous l'avons dit (IV), se manifester au moment où on s'y attend le moins : on ne sauroit donc visiter trop fréquemment les animaux, examiner avec trop d'attention toutes les parties de leur corps, les unes après les autres, afin de s'assurer de l'existence de la plus légère efflorescence : il n'est pas moins important de remarquer soigneusement le plus léger dégoût, la plus légère tristesse : de visiter la bouche pour en connoître l'état inflammatoire : de voir si les yeux ne sont pas larmoyans : si la rumination n'est pas retardée : si le lait n'est pas altéré : & en un mot, de reconnoître le plus léger symptôme qui puisse faire soupçonner l'invasion de la maladie. Si l'épizootie est de nature à affecter l'intérieur de la bouche, cette cavité doit être inspectée plusieurs fois dans la journée, ainsi que toutes les parties qu'elle renferme, pour ne pas laisser surprendre l'animal par des tumeurs & des ulcères capables de le conduire inopinément à la mort ; si au contraire la maladie affecte le pied, il faut toucher très-souvent cette partie, & notamment la couronne, pour reconnoître si la chaleur est plus forte que dans l'état naturel ; ce qui est un signe non équivoque que le *charbon* ne tardera pas à se développer ; l'engorgement des veines latérales, la dureté & la pléthore des artères de ce nom, sont des signes non moins certains de l'apparition prochaine de cette tumeur.

On doit éviter avec le plus grand soin toute communication ; ceux qui soignent les malades ne doivent jamais entrer dans les étables saines ; cette maladie étant des plus contagieuses ; on brûlera à la porte des écuries, des étables ou des bergeries infectées, le fumier qu'on en retirera chaque jour, afin que les particules contagieuses qu'il renferme ne puissent, en s'étendant au loin, propager la contagion. On enterrera les cadavres le plus profondément que l'on pourra, après avoir lacéré leur cuir, pour prévenir les effets de la cupidité & de l'avarice, le commerce de ces cuirs n'a été que trop funeste, & plusieurs provinces gémissent encore sur les pertes inappréciables qui en ont été la suite. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que les affections charbonneuses, le plus souvent mortelles, dont ont tant de fois été affectés ceux qui ont eu la témérité d'enlever les cuirs, n'a pu jusqu'ici arrêter ce trafic trop dangereux pour n'être pas rigoureusement prohibé. Toute communication des animaux sains avec les malades doit être soigneusement interceptée ; on tiendra les premiers dans des étables, & on ne les laissera aller que dans des pâturages bien parqués & même clos de murs, peu éloignés des habitations. Cette maladie est semblable au claveau, par la facilité avec laquelle elle se communique ; il suffit du passage d'un animal infecté dans un lieu habité par des animaux sains, pour qu'elle se répande sur eux ;

Digitized by Google

& nous pourrions citer pluſieurs exemples qui prouvent qu'un animal infecté, introduit furtivement dans une paroiſſe, a occaſionné la perte entière de ſes troupeaux.

On ſera bouchonner, étriller & broſſer ſouvent l'animal, afin de rétablir l'exercétion de l'inſenſible tranſpiration; cette évacuation ſi ſalutaire étant toujours ſupprimée dans cette maladie, on le tiendra couvert & dans la plus grande propreté; on fera bouillir du vinaigre dans un vaſe ſur un réchaud, on en dirigera les vapeurs ſous le ventre, ſous la poitrine & dans les naſeaux; on lui fera ſouvent reſpirer un air frais, ſoit en le promenant, s'il fait beau, ſoit en parfumant l'écurie, l'étable, le chenil, &c. avec des plantes aromatiques; le feu étant un ventilateur très-efficace pour renouveller & purifier l'air, il importe d'en entretenir des braſiers à la porte des écuries & en dedans; on fixera dans la bouche des chevaux & des bœufs des billots compoſés d'oximel ſimple, de racine d'angélique & de camphre (*n°.* 12).

Les animaux malades ſeront tenus à la diète la plus ſévère; la moitié de la ration ordinaire ſera donnée à ceux qu'il s'agira de préſerver.

Les chevaux, les bêtes à cornes & les bêtes à laine, ſeront tenus au ſec; le foin, la paille & le ſon ſeront choiſis très-bons & très-ſains, & ſeront leur ſeule nourriture.

Ceux de ces animaux qui ſeront affectés d'ulcères à la langue (XIV), n'auront pour toute nourriture qu'un peu de ſon mouillé & de l'eau blanche, ſur un ſeau de laquelle on aura fait diſſoudre une once de ſel de nitre; toute autre nourriture ſolide entre dans les ulcères, les irrite, les déchire & les aggrandit; on ne délivrera cette ration qu'après avoir injecté dans la bouche des liqueurs déterſives (*n°.* 18) & avoir lotionné particulièrement l'ulcère: on répètera ces opérations, ayant le plus grand ſoin qu'aucune des particules de ſon ne reſte & ne ſéjourne dans la plaie.

Le cochon ſera mis à l'uſage de l'orge, du gland ou du ſon de froment; il ſera abreuvé d'eau blanchie par la farine d'orge, ou par celle de froment, ſur un ſeau de laquelle on aura fait diſſoudre une once de ſel de nitre, & dans laquelle on aura ajouté un verre de vinaigre.

Le chien aura pour toute nourriture un peu de pain raſſis & de l'eau pure qu'on renouvellera ſouvent.

Traitement particulier du charbon eſſentiel.

XXXII. Ce *charbon* (X) eſt-il petit, récent, perforé ou non-perforé, coupez le poil ſur la tumeur dans ſa circonférence, & même à quelque diſtance de ſa baſe; armez-vous d'un biſtouri droit, fendez la peau en croix, ſéparez les quatre lambeaux des tégumens réſultans de cette inciſion, ſaiſiſſez la tumeur avec une érigne ou avec un crochet de fer quelconque, ou avec des pinces anatomiques, diſſéquez & ſéparez-la de toutes les parties auxquelles elle adhère au moyen d'un ſcalpel à deux tranchans, & ſi ſon fond ou ſa baſe ſont trop enfoncés ou engagés dans des parties dont la ſection ſeroit dangereuſe, ainſi qu'il arrive dans le *charbon* perforé, laiſſez cette même partie que vous ne pouvez atteindre; prenez un bouton de fer chauffé juſqu'au point de blanchir, & cautériſez le plus qu'il vous ſera poſſible.

XXXIII. Rempliſſez l'ulcère réſultant de cette opération de plumaceaux chargés d'onguent épiſpaſtique & cauſtique (*n°.* 14), afin d'y entretenir l'inflammation locale, & d'attirer les humeurs ſur la partie. Rabattez les lambeaux des tégumens ſur les plumaceaux; couvrez ces lambeaux, ainſi que les parties environnantes, d'un large plumaceau, chargé de ce même onguent, & fixez le tout par le moyen d'un bandage.

Il ſeroit dangereux de ſe ſervir de ce topique cauſtique pour le chien, ſur-tout ſi la plaie eſt dans un endroit ſur lequel l'animal puiſſe porter la langue & les dents, de crainte qu'il n'avale quelques parties de ce topique, qui produiroient infailliblement des déſordres dans ſon eſtomac: l'onguent anti-gangréneux formulé (*n°.* 15), n'aura pas cet inconvénient.

La tumeur eſt-elle plus volumineuſe? ſes progrès à l'extérieur ſont-ils tels, que l'inflammation & la fièvre ſoient développées (*XI*)? l'opération précédente pourroit devenir funeſte, vu les grands délabremens qu'elle entraîneroit néceſſairement. Scarifiez-la dans pluſieurs endroits de ſon étendue, & dans toute ſa longueur & ſon épaiſſeur; preſſez les côtés des ſcarifications pour faire ſortir la ſérosité, ainſi que le ſang noir & épais dont le tiſſu cellulaire & les chairs ſont infiltrés; lavez avec l'eſſence de térébenthine; rempliſſez les plaies de plumaceaux imbibés de cette liqueur, & ſaupoudrés enſuite de quinquina; employez pour le ſecond panſement & les ſuivans, l'onguent (*n°.* 15), dans lequel l'eſſence de térébenthine dominera plus ou moins, ſuivant que la gangrène ſera plus ou moins à craindre.

XXXIV. Saignez à la jugulaire, ſi le ſujet eſt ſanguin, fort & en bon état; cette opération exige que l'eſtomac ne ſoit point farci d'alimens: en ce cas, il faudroit différer juſqu'à ce que la digeſtion ſoit faite. Souvent cette opération développe l'inflammation; alors il faut la répéter d'heure en heure; nous l'avons pratiquée dans cette circonſtance juſqu'à quatre fois avec beaucoup de ſuccès: ce cas eſt fort rare, & en général on doit prendre garde d'affoiblir le malade par une trop grande évacuation de cette eſpèce; elle n'eſt ſalutaire qu'autant qu'elle réveille les forces étouffées par la redondance du ſang, l'excès

de ſa maſſe, &c. L'eſſentiel ici eſt de conſerver à la nature la force dont elle a beſoin pour porter dans le lieu choiſi par elle, l'humeur qui la ſurcharge, & dont elle s'efforce de ſe délivrer.

XXXV. Après l'extirpation des tumeurs, les ſcarifications ou la ſaignée, ſi vous avez dû la pratiquer, donnez le breuvage tempérant & anti-gangréneux (*n°. 5*); réitérez-en la doſe toutes les ſix heures pendant les trois ou quatre premiers jours; éloignez-les enſuite & ne les donnez que de douze en douze heures. L'adminiſtration de ce remède ſera ſuivie de celle d'un lavement rafraîchiſſant & tempérant (*n. 9*); mais les entrailles ſont-elles irritées? y a-t-il épreintes ou ténéſme? l'animal rend-il les lavemens incontinent après les avoir reçus? ayez recours à des clyſtères gras, mucilagineux & calmans (*n°. 50*).

XXXVI. On eſt dans l'uſage de fouiller les grands animaux avant l'adminiſtration des lavemens, pour que cette eſpèce de remède faſſe plus d'effet, c'eſt-à-dire, qu'on vide l'inteſtin rectum des groſſes matières qu'il contient, en y introduiſant la main & le bras: mais comme cette opération a été ſouvent funeſte à l'opérateur (*XXI*) dans la maladie dont il s'agit, il importe de s'en abſtenir.

XXXVII. Panſez l'ulcère réſultant de l'extirpation de la tumeur (*XXXII*), régulièrement tous les jours: continuez l'uſage de l'onguent épiſpaſtique & cauſtique (*n°. 14*), juſqu'à ce que la ſuppuration ſoit établie: ce qui arrive ordinairement le cinquième ou le ſixième jour: elle n'eſt jamais bien louable, elle eſt toujours féreuſe, diſſoute & âcre: ſubſtituez alors à l'onguent ci-deſſus un digeſtif animé (*n°. 16*). Contentez-vous d'oindre les parties environnantes d'onguent populeum.

Lorſque les eſcarres ſeront tombées, que les chairs ſe montreront rouges & grenues, employez pour tout panſement des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie, ſur une pinte de laquelle vous aurez fait diſſoudre aloès & camphre, de chaque une once.

Dès que le fond de l'ulcère ſera rempli, il ſuffira de laver journellement avec de l'eau commune tiède, ſalurée de ſel commun, & de le ſaupoudrer avec la charpie râpée après l'ablution.

XXXVIII. Les choſes étant dans cet état, l'animal eſt regardé comme guéri, & l'eſt effectivement; le plus grand nombre des propriétaires ſe ſert alors des animaux, mais la prudence exige que l'on termine la cure par un ou deux purgatifs (*n°. 7*), & qu'on les mette peu à peu à la nourriture & au travail ordinaires, à l'effet d'éviter les rechûtes ſouvent plus funeſtes que la maladie même.

XXXIX. Nous obſerverons, en ce qui concerne les tumeurs, qu'il en paroît ſouvent après l'extirpation de la première qui a décidé la maladie; cette circonſtance ne change rien à la méthode preſcrite, ſcarifiez-les & panſez-les ainſi qu'il a été dit (XXXII, XXXIII); ſouvent encore l'extirpation de la tumeur, ou des tumeurs, eſt ſuivie de la production d'œdémateuſes qui s'étendent ſous le ventre, le poitrail, &c. Ces œdèmes ſont un ſigne favorable, ils prouvent l'effort que fait la nature pour ſe dépurer; percez-les de petites pointes de feu dans différens endroits de leur étendue, & couvrez le tout d'onguent nervin (*n°. 17.*)

XL. Le *charbon* eſt-il ancien? la gangrène s'eſt-elle emparée de la tumeur? armez-vous d'un cautère cultelaire, circonſcrivez-la au moyen d'une raie de feu qui traverſera les régumens, & qui pénétrera juſques dans les chairs, non par l'effet de la force que vous pourriez employer en appuyant ſur le manche de l'inſtrument, mais par l'action ſeule & unique du feu dont le cautère ſera pénétré juſqu'à ce qu'il ait acquis une couleur roſe; amputez tout ce qui eſt gangrené; cautériſez le fond de l'ulcère avec un cautère ovoïde, & panſez comme ci-devant avec l'onguent (*n°. 15.*)

L'application du feu n'eſt pas auſſi douloureuſe qu'on ſe l'imagine communément, elle a ſouvent fait ceſſer les douleurs que les points gangreneux occaſionnoient ſur les parties tendineuſes & nerveuſes; c'eſt ce dont nous avons été aſſurés une infinité de fois par la ceſſation de l'anxiété ou de l'agitation dans laquelle étoit le malade avant la cautériſation (*voyez* ADUSTION), mais revenons à notre objet.

Le ſujet jouit-il de toute ſa force? les breuvages & les lavemens preſcrits dans le cas précédent ſuffiront pour triompher; mais eſt-il foible ou abattu? ayez recours aux cordiaux ou aux ſudorifiques (*n°. 2*); dès que ces médicamens auront produit l'effet déſiré, ſuſpendez-en l'uſage, ſauf à y avoir recours de nouveau, ſi le cas le requiert, mais ſoutenez les forces ranimées par ces médicamens, par des alexitères mitigés (*n°. 3.*)

XLI. Le *charbon* eſt-il mobile? s'étend-il promptement? a-t-il tous les caractères de malignité que nous lui avons obſervés (XLII)? Il importe de bruſquer le traitement avec autant de promptitude que les progrès du mal ſont rapides.

Ouvrez les deux jugulaires à la fois & faites une ample ſaignée, ne perdez point de temps, ouvrez & ſcarifiez très-profondément la tumeur, circonſcrivez-la par une raie de cautériſation, comme dans le cas précédent, avec cette différence néanmoins que la raie circulaire de feu ſera pratiquée à trois ou quatre travers de doigt de la baſe de la tumeur pour arrêter & fixer plus ſûrement les progrès de la gangrène; à

importe encore de remplir l'intervalle exiſtant entre la baſe de la tumeur & la taie tracée, de points de feu qui traverſeront les tégemens & qui pénétreront juſqu'à l'effuſion d'un ſang vif & vermeil; donnez, tant en breuvages qu'en lavemens, les délayans, les nitreux & les calmans (n°. 4), l'éther en eſt un très-efficace, mais ſa cherté en interdit ſouvent l'uſage; il ne doit être employé que pour des ſujets précieux, ou quand la fortune des propriétaires le permet; panſez les ſcarifications, comme il eſt dit précédemment, avec l'eſſence de térébenthine & la poudre de quinquina, couvrez les parties brûlées avec l'onguent (n°. 15.)

XLII. Le *charbon* a-t-il formé des ulcères ſur la langue (XIV)? Saiſiſſez cet organe avec la main gauche, retirez-le hors de la bouche le plus que vous pourrez, laiſſez la tête penchée en contre-bas, ſcarifiez les bords & le fond de l'ulcère, amputez ces mêmes bords s'ils ſont calleux, noirs ou livides; ſi pareilles taches ſe trouvoient dans le fond de l'ulcère, il faudroit pareillement les enlever avec l'inſtrument tranchant: l'opération faite, preſſez, comprimez pour faire ſortir le ſang & l'humeur, lavez avec la liqueur déterſive (n°. 18); maintenez toujours la bouche ouverte; la langue hors de cette cavité, & la tête en contre-bas pendant ces ablutions & ces injections, afin que l'animal n'avale rien de ce qui eſt ſorti de l'ulcère, ou de ce qui a ſervi à le nettoyer.

L'ulcère eſt-il très-profond, & la langue eſt-elle en danger d'être coupée ou perforée? Les unes ou les autres des opérations ci-deſſus faites, la langue & la tête maintenues & fixées comme il eſt dit, touchez l'ulcère au moyen d'un petit pinceau fait d'une hampe de bois & de quelques brins d'étoupes, après l'avoir trempé dans l'acide vitriolique, en ayant attention de ne porter ce cauſtique que ſur la partie bleſſée; vous la toucherez à différentes repriſes, juſqu'à ce que l'ulcère préſente une couleur blanchâtre; injectez enſuite dans la bouche la liqueur déterſive ci-deſſus, & répétez cette opération toutes les trois ou quatre heures. Les ulcères qui auront été touchés par l'acide vitriolique, quelques ſoient leur profondeur, leur irrégularité & leur malignité, deviendront beaux au bout de trois ou quatre ablutions, & tout progrès d'excavation & de corroſion ſera promptement arrêté à la faveur de ce remède: nous avons vu nombre d'épizooties, d'un genre bénin, qui ont cédé à ce ſeul topique. (*V.* APHTHES.)

L'ulcère n'eſt-il pas formé? la veſſie eſt-elle encore dans ſon entier? Hâtez-vous de prévenir ſa dilacération, ſaiſiſſez & tirez la langue de l'animal comme dans le cas précédent; armez-vous de grands ciſeaux à lames étroites & bien affilées; s'ils ſont courbés ſur plat, vous opérerez plus ſûrement & plus commodément; dirigez chaque tranchant ſur les côtés de la tumeur, faites agir les branches & amputez le corps à extraire le plus près de ſa baſe qu'il eſt poſſible; ce que vous ferez en appuyant ſur les branches, au moyen du doigt indicateur que vous placerez ſur le rivet, & en levant la main.

L'opération faite, maintenez toujours la langue hors de la bouche; prenez une éponge, imbibez-là de la liqueur (n°. 18), lavez & nettoyez à fond la bouche & l'ulcère réſultant de l'amputation de la tumeur; ſi le fond de cet ulcère a une teinte noire, ſcarifiez-le, comme dans le cas précédent: preſſez & lavez, ainſi qu'il eſt dit, &, quelle que ſoit la nature de cet ulcère, touchez-le avec l'acide vitriolique.

La tumeur dure & reniteute qui couvre un ſang noir & décompoſé, doit être amputée, lotionnée & lavée de même.

L'ulcère a-t-il cavé entre les deux branches de la mâchoire? ouvrez & inciſez cette partie en-deſſous & extérieurement ſuivant ſa direction, à la faveur d'un biſtouri: injectez la liqueur déterſive & touchez l'ulcère dans toute ſon étendue avec l'acide vitriolique.

La tumeur affecte-t-elle le palais? de ſimples ſcarifications faites à temps, & les lotions d'acide vitriolique, ont ſuffi pour en arrêter les progrès. Mais la voûte oſſeuſe eſt-elle endommagée? portez ſur le champ le cautère actuel ſur la partie de l'os à exfolier, & touchez la partie cautériſée trois ou quatre fois par jour avec la teinture d'aloès: injectez très-ſouvent dans la bouche, ſur-tout dans le commencement, la liqueur déterſive (n°. 18.)

La langue eſt-elle généralement tuméfiée, & la tuméfaction eſt-elle flaſque & mollaſſe? ſcarifiez-là ſuivant ſa longueur, lavez, lotionnez & injectez du vinaigre dans lequel on aura fait infuſer du quinquina en poudre; mais ſi elle eſt dure & reniteute, & que l'organe ſoit enflammé, injectez l'infuſion de quinquina dans l'eau ſimple.

L'extrémité de cet organe eſt quelquefois tuméfiée, ulcérée, & d'une extrême ſenſibilité; l'acide vitriolique eſt le topique qui a eu le plus d'efficacité pour la déterger, la conſolider & lui ôter la douleur. On peut auſſi amputer cette extrémité. (*Voyez* AMPUTATION DE LA LANGUE.)

Les unes & les autres de ces opérations faites, il importe encore de traiter l'animal intérieurement, & nous ne voyons rien à changer à ce qui eſt preſcrit (XXXIV, XXXV, XXXVI & XL). Mais ſi vous ſoupçonnez que l'animal ait avalé de l'humeur corroſive (XIV), donnez le plutôt qu'il vous ſera poſſible le breuvage (no. 6); ce remède a eu tout le ſuccès poſſible, lors même que l'animal étoit enflé.

XLIII. Le *charbon eſſentiel* (XV), qui ſe montre

Digitized by Google

par de ſimples taches blanches ou noires, ou livides, ſur la ſurface de la peau, ou par le ſoulèvement & la déſunion des tégumens, dont la compreſſion eſt ſuivie de crépitation, doit être ſcarifié & inciſé dans tous les endroits maculés; on peut ſe contenter, lorſque les taches ſeront petites, de donner à chacune un coup de flamme, & de frictionner avec l'eſſence de térébenthine toutes les parties opérées, après avoir coupé la laine & les ſoies : les parties de la peau deſſéchées & crépitantes, ſeront ſcarifiées juſqu'au vif; preſſez les parties latérales des inciſions pour faire ſortir l'air délétère dont le tiſſu cellulaire eſt infiltré; lotionnez & imbibez les plaies & les parties adjacentes avec l'eſſence de térébenthine chauffée juſqu'à ce qu'elle ſoit tiède; ſaupoudrez l'intérieur de ces plaies avec du quinquina, & arroſez le tout avec l'eſſence de térébenthine.

Quant au traitement intérieur, la ſaignée a toujours paru funeſte, mais le breuvage (n°. 3), donné matin & ſoir, a été très-efficace, ainſi que les lavemens (n°. 9) donnés en même nombre; & nous ajouterons que la promenade, les bouchonnemens & les fumigations de vinaigre ne ſauroient être trop multipliés.

XLIV. Le *charbon eſſentiel* qui affecte la tête (XVI), doit être ſcarifié dans toute ſon étendue, & ſuivant la direction qui permettra le plus de pente à l'humeur; la partie des régumens déſorganiſée ſera amputée : ſi l'oreille ou l'œil ſont endommagés, le plus prudent ſera de les extirper, ſur-tout s'il eſt poſſible d'arrêter les progrès de la gangrène par l'uſage & l'application de l'eſſence de térébenthine & de la poudre de quinquina, que l'on incorporera avec le goudron, dont on fera un onguent, au moyen duquel on oindra & couvrira toutes les parties après les avoir préalablement lotionnées avec l'eſſence de térébenthine pure; on ſaignera l'animal à la veine maxillaire, ou à la temporale, ou à la jugulaire; on donnera le breuvage (n°. 1) & les lavemens (n°. 9), comme dans le cas précédent.

XLV. Le *charbon* qui affecte la face interne de l'une ou de l'autre cuiſſe, & que l'on nomme *trouſſe-galant* dans le cheval, & *noix-cuiſſe* dans le mouton (XVII), doit être ſur le champ ſcarifié très-profondément ſuivant la longueur du membre, en évitant néanmoins d'atteindre & de bleſſer la veine ſaphène, & ce qui ſeroit encore plus dangereux, l'artère crurale, les nerfs cruraux ne ſont pas moins à reſpecter : quoi qu'il en ſoit, les ſcarifications étant faites, lotionnez & lavez avec la liqueur déterſive (n°. 18); couvrez le tout de l'onguent (n°. 14), auquel vous ſubſtituerez le goudron ou le baſilicum : quant au traitement intérieur, conformez-vous à ce qui eſt preſcrit (XXXIV & ſuiv.)

Les organes renfermés dans le ſabot ſont, ainſi que nous l'avons vu, expoſés comme les autres à être affectés du *charbon*, la douleur eſt ici toujours très-vive, la fièvre ſoit locale, ſoit générale, eſt conſtamment très-forte; il eſt d'autant plus inſtant d'en arrêter les progrès, que la chûte du ſabot & la mort ſont très-prochaines; hâtez-vous de mettre le pied malade dans un pédiluve calmant (n°. 19); ouvrez ſur le champ les jugulaires & faites une copieuſe ſaignée; retirez le pied de l'eau, enlevez la ſole de corne, examinez quelle eſt la partie de la paroi dont les feuillets auront été endommagés par l'humeur charbonneuſe, vous les reconnoîtrez à la couleur noire qu'ils préſenteront; extirpez la partie du ſabot qui les recouvre, & ſi le ſiége du *charbon* eſt dans le corps pyramidal, ſiége qu'il occupe communément dans le cheval & dans le mulet, procédez ſur le champ à l'enlévement de ce corps : ces opérations faites, remettez le pied dans le pédiluve, laiſſez-le ſaigner juſqu'à une foibleſſe très-marquée du pouls, retirez-le & panſez-le avec la poudre de quinquina & l'eſſence de térébenthine, donnez enſuite pour breuvage celui formulé (n°. 3), & ſi le ſujet étoit foible, ayez recours au breuvage alexitère (n°. 6), donnez enſuite le breuvage (n°. 4), que vous ferez prendre alternativement avec le breuvage (n°. 3), multipliez les lavemens (n°. 9) ſuivant que les circonſtances l'exigeront.

Le *charbon* ou les tumeurs charbonneuſes qui affectent les digitations palmées des oies & des canards, ſeront ſcarifiées & même ampurées ſi le cas le requiert, on fera tremper la partie opérée dans une infuſion de quinquina, on la panſera avec des plumaceaux imbibés d'eſſence de térébenthine, & on donnera cette même infuſion en breuvage.

XLVI. Quant au *charbon blanc* (XVIII), l'objet eſſentiel eſt de reconnoître, le plutôt qu'il eſt poſſible, le lieu qu'occupent les tumeurs, on les ouvre, on les ſcarifie & on les cautériſe, & l'on ſe conforme en tout, pour le traitement, à ce qui a été preſcrit (XXXIII, XXXV, XXXVI, XL); mais nous avons obſervé que le remède le plus eſſentiel, dans ces ſortes de maux, étoit le breuvage (n°. 3), dans lequel on forçoit la doſe du quinquina, avec addition d'un ou deux gros de ſafran de mars, & d'autant de rhubarbe en poudre; & que, lorſque le ſujet étoit foible, la formule (n°. 6) a produit des effets qui ne laiſſoient rien à deſirer; ces effets ayant été ſoutenus par le breuvage ci-deſſus donné trois ou quatre fois par jour; nous obſerverons encore que la ſaignée a toujours paru contraire dans cette eſpece de *charbon*, & qu'il importe beaucoup de s'en abſtenir, à moins qu'il ne ſoit queſtion de préſerver. (*Voyez* ce traitement, XXXI, XLVIII).

Quant au *charbon* qui ſe montre par la tuméfaction & la crépitation des muſcles abdominaux, on le ſcarifiera dans toute ſon étendue, ſuivant la direction du ventre : les inciſions auront trois ou quatre travers de doigt de longueur, elles pénétreront dans

Digitized by Google

le corps de la peau & ſeront répandues ſur toute la ſurface de la tuméfaction, à deux ou trois pouces les unes des autres : on enduira la partie opérée avec l'eſſence de térébenthine, & on y fixera des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie camphrée & chargés de quinquina en poudre : le traitement intérieur ſera le même que celui indiqué dans le cas précédent.

Traitement du charbon ſymptômatique.

XLVII. La ſaignée eſt rarement indiquée : elle nous a paru conſtamment dangereuſe : les ſubſtances capables de déterminer les liqueurs du centre à la circonférence, ſont en général celles qui ſont employées avec le plus de ſuccès.

Enviſageons la maladie ſous deux aſpects, avant ou après l'éruption de la tumeur, ou des tumeurs charbonneuſes.

Dans le premier cas, toutes les vues de l'artiſte doivent tendre du côté qui peut favoriſer la criſe : plus l'irruption ſera prompte & complette, plutôt le malade ſera ſoulagé & guéri : aſſouplir les régumens, délayer le ſang & la lymphe, augmenter le jeu des canaux artériels pour donner aux fluides qu'ils charient, une tendance vers les tégumens, ſont les indications à remplir & auxquels vous ſatisferez par les diaphorétiques (n°. 5) donnés en grand lavage & à doſes réitérées, par des lavemens laxatifs (n°. 11) qui facilitant les déjections, videront les premières voies toujours très-remplies dans ces circonſtances. Rendez encore la circulation plus libre & plus uniforme par des bains de vapeurs, c'eſt-à-dire, par des décoctions émollientes, légèrement acidulées, que l'on fera évaporer ſous le ventre du malade, que l'on aura eu l'attention de tenir couvert : enfin, par le bouchonnement, le broſſement, la promenade, &c. (XXXI).

Dans le ſecond cas, il n'eſt queſtion que de conſulter les forces de la nature, d'après les efforts qu'elle a faits pour porter ſur les tégumens l'humeur dont elle s'eſt débarraſſée.

Lorſque l'éruption a été précédée du traitement ci-deſſus, la criſe a été le plus ſouvent entière & complette ; continuez ce traitement, l'expérience a prouvé conſtamment ſon efficacité, ſur-tout lorſqu'il a été mis en uſage dans le principe de la maladie, tenez les animaux à la diète la plus ſévère, ne leur donnez pour toute nourriture que de l'eau tiède, blanchie, acidulée & nitrée (n°. 13) ; mais ayez la précaution de donner cette boiſſon avec la corne à ceux de ces animaux qui refuſeroient de la prendre naturellement.

Si cependant la maladie a été négligée, ſi le malade n'a pas été ſecouru à temps, ſi la tumeur ou les tumeurs ſe ſont affaiſſées, ſi la proſtration des forces eſt manifeſte (XX), il n'eſt pas un inſtant à perdre ; ayez recours aux alexitères les plus actifs (n°. 6), dont vous réitérerez les doſes, ſuivant l'exigence des cas, ſauf à revenir enſuite à ceux qui ſont plus doux (n°. 5), dès que les ſubſtances actives auront produit l'effet deſiré.

Le *charbon* qui a eu ſon ſiège dans l'arrière-bouche, a preſque toujours été mortel ; nous obſerverons néanmoins que nous en avons triomphé quelquefois, ſur-tout, lorſque nous avons été appelés à temps, & dans le principe du mal, en portant ſur la partie affectée l'alcali volatil pur, à la faveur d'un plumaceau attaché au bout d'un bâton, en le faiſant humer au malade & en le donnant en breuvage (n°. 6) comme dans le cas précédent, & en pratiquant l'opération de la bronchotomie, lorſque ce ſel primordial a produit un engorgement dans toutes les parties de l'arrière-bouche, capables de s'oppoſer à la rentrée & à la ſortie de l'air.

A l'égard des tumeurs charbonneuſes qui ſurviennent ſur les autres parties du corps, elles doivent être cautériſées, ſcarifiées, ainſi qu'il a été preſcrit pour le *charbon eſſentiel* ; il en ſera de même de toute eſpèce de *charbon* que nous n'avons pu décrire, & qui néanmoins peut ſurvenir aux parties de la génération, aux mammelles, &c. Plus l'on mettra de célérité à délivrer la nature des unes & des autres de ces tumeurs, plus on ſe conformera à ſes vues & à ſes efforts.

Traitement de la fièvre charbonneuſe. Préſervatif pour les autres charbons.

XLVIII. Diminuez le volume de ſang par la ſaignée que vous réitérerez deux & même trois fois dans les animaux ſanguins & pléthoriques ; ceux qui ſeront maigres & en mauvais état, ne ſubiront cette opération qu'une fois ; elle ſera proſcrite dans les femelles qui allaiteront, ainſi que dans les vaches laitières.

Donnez, pour délayer les humeurs & laver le ſang, pendant les trois ou quatre premiers jours, des breuvages délayans & calmans (n°. 4) ; réitérez ces breuvages, ainſi que les lavemens émolliens (n°. 9), trois & même quatre fois par jour ; lorſque les déjections ſeront faciles, que les urines ſeront copieuſes, rendez ces breuvages purgatifs (n°. 8) ; continuez-en l'uſage juſqu'à ce que l'évacuation ſoit décidée ; ſubſtituez à ce purgatif des infuſions légères de plantes aromatiques & ſtomachiques ; promenez les animaux pour faciliter l'évacuation déſirée, & lorſqu'elle ſera ceſſée, paſſez à froid un ſéton ſous chaque muſcle pectoral dans l'endroit répondant à la partie moyenne du ſternum. Cette opération faite, donnez pour faciliter la ſuppuration & pour purifier le ſang, la formule (n°. 3), tous les matins ſeulement, l'animal étant à jeun, & conti-

nuez en l'uſage juſqu'à ce que la ſuppuration ſoit bien établie, remettez enſuite peu-à-peu les animaux à la nourriture & au travail ordinaires, mais avec l'attention de nétoyer & graiſſer les têtons tous les jours une fois, & de les maintenir en place pendant tout le temps de l'épizootie. Le moment de leur extraction eſt celui d'un beau temps ſoutenu quelques jours; mais ſi l'atmoſphere eſt trop raréfiée ou trop condenſée, ſi l'air eſt trop froid ou trop chaud, ou chargé d'exhalaiſons putrides, &c. purgez les animaux, afin d'éviter tous accidens. (*Voyez Soins & régime*, XXXI). Il arrive quelquefois que ce traitement eſt ſuivi, ſur-tout lorſque les cautères ont établi la ſuppuration de l'éruption d'une ou de pluſieurs tumeurs; cette éruption n'a jamais été nuiſible, lorſqu'on a mis en uſage ce traitement. Elle conſtitue alors un vrai *charbon ſymptomatique* (XIX).

Il arrive encore que la cure des uns & des autres de ces *charbons*, & particuliérement du dernier, eſt ſuivi d'efflorescences ſur toute la ſurface du corps, ou ſeulement ſur quelques parties, telles que la tête, l'encolure & l'épine. L'exiſtence de ces efflorescences s'annonce par le ſoulévement du poil, la dureté & la ſaillie de la peau: ces petites tumeurs s'ouvrent plus ou moins promptement, l'humeur qu'elles fournifſent eſt épaiſſe, elle ſe déſſéche auſſi-tôt après ſa ſortie, elle ſe montre à l'extérieur, ſous la forme de pouſſiére & d'écailles; cette éruption prurigineuſe eſt une criſe très ſalutaire qu'on doit favoriſer par des boiſſons légérement diaphorétiques, telles que l'infuſion de fleurs de ſureau aiguiſée d'un peu de ſel ammoniac, les vapeurs de l'eau chaude, les bouchonnemens, les couvertures, la promenade, la bonne nourriture; & l'on doit éviter avec le plus grand ſoin tout ce qui pourroit refroidir l'animal & arrêter en lui l'inſenſible tranſpiration.

Formules Médicinales.

Breuvages.

XLIX. (N°. 1.) Prenez feuilles de chicorée ſauvage, quatre poignées; d'abſynthe, de ſauge, de chaque une poignée; ſel de nitre & quinquina en poudre, quatre gros; eau de Rabel, un gros; camphre, deux gros.

Faites bouillir légérement la chicorée ſauvage & le ſel de nitre dans trois chopines d'eau commune; retirez du feu, ajoutez l'abſynthe & la ſauge, couvrez & laiſſez infuſer une heure: coulez au travers d'un linge, ajoutez à la colature le quinquina, l'eau de Rabel & le camphre: mais ayez l'attention de faire diſſoudre ces deux ſubſtances l'une par l'autre avant le mélange: donnez ſur le champ.

(N°. 2.) Prenez fleurs de ſureau, feuilles de ſauge, de ſabine, de rhue, de chaque une forte poignée; jettez le tout dans deux pintes d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez le vaſe, laiſſez infuſer deux heures, coulez & ajoutez à la colature la diſſolution à chaud de gomme ammoniaque & d'aſſa-fœtida, de chaque quatre gros, dans un verre de vinaigre de vin.

(N°. 3.) Prenez l'infuſion des plantes ci-deſſus; ajoutez oximel ſimple, deux onces; quinquina, deux gros; camphre, trois gros: faites diſſoudre, avant le mélange, le camphre dans quatre gros d'eſprit-de-vin.

(N°. 4.) Prenez vipérine, mercuriale, chicorée ſauvage, de chaque une poignée; faites bouillir un inſtant dans une pinte d'eau commune; retirez du feu, laiſſez infuſer, coulez, ajoutez à la colature une once de ſel de nitre, quatre gros de camphre; faites diſſoudre, avant le mélange, cette derniére ſubſtance dans un demi-gros d'eſprit vitriolique.

(N°. 5.) Prenez ſel ammoniac, fleurs de ſureau, écorce de citron, d'orange, de chaque une once, feuilles de ſauge, une poignée; jettez le tout dans trois chopines d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez le vaſe, laiſſez infuſer deux heures, coulez & ajoutez à la colature, oximel ſimple, quatre onces.

(N°. 6.) Prenez infuſion ſudorifique (n°. 2); ajoutez alcali volatil-fluor ou concret, un demi-gros: donnez ſur le champ.

Nota. Les doſes des uns & des autres de ces breuvages, ſont celles pour les grands animaux; elles ſeront réduites au quart pour le mouton & la chévre; à la ſixiéme & même à la huitiéme partie pour les chiens de forte taille, & ainſi en raiſon de la déterminance du volume de ces animaux.

Breuvages purgatifs.

(N°. 7.) Prenez ſéné deux onces, jettez dans une chopine d'eau bouillante, retirez du feu, couvrez, laiſſez infuſer trois heures, coulez avec expreſſion, ajoutez à la colature une once d'aloès, mêlez, agitez & donnez le matin à l'animal, étant à jeun & n'ayant point eu à ſouper la veille; ne lui donnez à manger que ſix heures après l'adminiſtration de ce breuvage.

Nota. Cette doſe eſt celle pour les grands animaux d'une taille moyenne; on aura à l'augmenter ou à la diminuer d'un ou de deux gros d'aloès pour ceux d'une taille ſupérieure & inférieure.

Pour les moutons.

Prenez un gros de ſéné, faites infuſer comme ci-deſſus, dans un verre d'eau commune, ajoutez un gros d'aloès, deux onces d'oximel ſimple; mêlez & donnez comme ci-deſſus.

Pour

Pour les chiens.

Prenez infuſion ci-deſſus, ajoutez deux onces de pulpe de caſſe ; faites diſſoudre & donnez.

Nota. Les chiens de la plus petite eſpèce ſeront purgés avec la caſſe ſeule, étendue dans un demi-verre d'eau tiède, à la doſe de deux gros à une once.

(N°. 8.) Prenez infuſion des plantes de la formule (n°. 4), ajoutez quatre gros d'aloès, quatre onces de ſel d'Epſom, deux gros de camphre, deux onces d'oximel ſimple ; faites diſſoudre avant le mélange le camphre dans l'oximel.

Nota. On réitère les doſes de ce breuvage tous les matins juſqu'à ce que l'évacuation ſoit décidée.

Lavemens.

(N°. 9.) Prenez feuilles de chicorée ſauvage, d'oſeille, de chaque une poignée ; faites bouillir dans deux pintes d'eau commune, retirez du feu ; laiſſez refroidir, coulez avec expreſſion & ajoutez un demi-verre de vinaigre.

(N°. 10.) Prenez une jointée de ſon de froment, une poignée de graine de lin, faites bouillir dans deux pintes & chopine d'eau commune, juſqu'à ce que la graine ait rendu ſon mucilage, laiſſez refroidir, coulez avec expreſſion, & ajoutez à la colature deux onces d'onguent populeum.

(N°. 11.) Prenez quatre onces de feuilles de ſéné, jettez dans trois chopines d'eau commune, bouillante, retirez du feu, couvrez, laiſſez infuſer deux heures, coulez avec expreſſion, ajoutez à la colature quatre onces d'oximel ſimple, deux onces de ſel d'Epſom, mêlez & donnez.

Nota. Les doſes de ces lavemens ſont celles pour le cheval, le mulet & le bœuf ; on aura donc ſoin de les diminuer pour ceux d'une plus petite eſpèce, conformément à ce qui a été dit ci-deſſus.

Billot.

(N°. 12.) Prenez deux onces d'oximel ſimple, trois gros de racine d'angélique en poudre, on aſſa-fœtida, quatre gros de camphre en poudre ; mêlez le tout enſemble, renfermez ce mélange dans un linge & autour d'un morceau de bois arrondi, du volume du petit doigt, & de quatre pouces de longueur ; fixez ce billot dans la bouche, au moyen de deux montans de ficelle qui s'étendront juſque ſur la tête, & ſur le ſommet de laquelle vous les nouerez l'un à l'autre.

Nota. Il n'eſt d'uſage que pour les grands animaux.

Boiſſon.

(N°. 13.) Prenez une jointée de farine d'orge, délayez peu-à-peu dans un ſeau d'eau commune, chaude, faites-y diſſoudre une once de ſel de nitre, ajoutez quatre onces d'oximel ſimple, & un verre de vinaigre.

Onguent.

(N°. 14.) Prenez quatre onces d'onguent baſilicum, quatre gros d'eſſence de térébenthine, mouches cantharides, euphorbe, ſublimé corroſif, le tout en poudre, de chaque deux gros, mêlez & incorporez exactement.

Nota. Cet onguent, fait depuis un certain temps, agit plus efficacement que lorſqu'il eſt récent.

(N°. 15.) Prenez deux onces de ſtyrax liquide, un gros d'eſſence de térébenthine, trois gros de quinquina en poudre, mêlez & incorporez enſemble.

(N°. 16.) Prenez trois onces de térébenthine, une once de ſtyrax liquide, un gros d'eſſence de térébenthine, deux jaunes d'œufs, deux gros de quinquina en poudre ; mêlez & incorporez exactement.

(N°. 17.) Prenez trois onces d'huile de laurier récente, cinq onces d'axonge de porc, deux gros d'huile de pétrole, un gros d'eſſence de térébenthine ; mêlez & incorporez.

Liqueur déterſive.

(N°. 18.) Prenez racine d'ariſtoloche, groſſièrement concaſſée, quatre onces ; feuilles de ronce, une poignée ; faites bouillir dans deux pintes d'eau juſqu'à réduction de trois chopines ; coulez, ajoutez à la colature eau-de-vie, huit onces ; camphre, quatre gros ; faites diſſoudre, avant le mélange, ces deux ſubſtances l'une par l'autre, ajoutez de plus vinaigre de vin, huit onces.

Pédiluve.

(N°. 19.) Prenez feuilles de mauve, de merentiale, de chaque ſix poignées : têtes de pavot blanc, une douzaine, ou fleurs de coquelicot, quatre poignées ; faites bouillir dans douze à quinze pintes d'eau pendant un quart-d'heure, retirez du feu, laiſſez infuſer une demi-heure ; coulez & ſervez-vous de cette liqueur pour un pédiluve ; ſa chaleur doit être beaucoup plus que tiède.

Nota. Si vous employez les fleurs de coquelicot, elles ne ſeront miſes dans le vaſe qu'après l'ébullition ; ces fleurs ne devant qu'infuſer.

(MM. CHABERT & HUZARD.)

CHARBON BLANC. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* CHARBON, *article XVIII.*)

(M. HUZARD.)

CHARBONNIERS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Il y a trois classes d'ouvriers qui portent le nom de *charbonniers;* 1°. ceux qui brûlent les branches d'arbres dans les forêts, pour les convertir en charbon; 2°. ceux qui extraient le charbon de terre de ses mines; 3°. ceux qui mesurent & transportent le charbon en détail dans les maisons des grandes villes; chaque classe de ces ouvriers peut être exposée à des maladies différentes.

Les hommes qui, placés au milieu des bois pendant plusieurs mois de l'année, coupent & ramassent les branches des arbres, les arrangent en pyramides creuses, qu'ils recouvrent de terre humide & de gazon, & qui y mettent le feu, pour les convertir peu à peu en charbon, n'ont d'autres maux à craindre dans ce travail que tous ceux que les mauvaises saisons, les intempéries de l'air, peuvent produire chez les hommes qui y sont continuellement exposés; encore leur corps robuste, leur constitution saine, & l'habitude contractée de bonne heure de vivre en plein air, éloignent-ils d'eux la plupart des maux auxquels le reste des hommes est exposé.

Quant aux ouvriers qui tirent le charbon de terre de les mines, les maladies nombreuses & souvent mortelles qui les attaquent, sont absolument du même genre que celles des mineurs; nous en parlerons à l'article de ceux-ci. *Voyez* MINEURS. (Maladie des).

Les *charbonniers* des villes sont occupés à mesurer le charbon qui arrive dans des grands bateaux, pour le débiter à la mesure dans des sacs de toile aux particuliers, & pour porter les sacs sur leurs épaules dans les différentes maisons. La poussière qui s'échappe abondamment du charbon remué, & dont tous les morceaux se frottent fortement les uns contre les autres, forme autour des hommes, qui le mesurent & le versent, une atmosphère épaisse qui se dépose sur leurs habits, & qui enduit leur peau de manière qu'on reconnoît de loin ces ouvriers, & qu'on ne peut assurément pas se méprendre sur la nature de leur occupation. Il est difficile qu'une poussière aussi abondante ne devienne pas nuisible aux *charbonniers*, quoique l'on ne doive pas en accuser l'âcreté. Les cavités nasales, celle de la bouche, & les canaux de la respiration, reçoivent continuellement ces molécules, & sont irritées par leur présence. D'un autre côté, la peau recouverte de cet enduit charbonneux ne fait pas ses fonctions aussi régulièrement que celle des autres hommes, & la transpiration est irrégulière. Ces deux sources de maux attaquent également les *charbonniers;* aussi sont-ils sujets aux toux & aux rhumes opiniâtres, à l'asthme, à l'hémoptysie & à la suppuration pulmonaire; un grand nombre ne prolonge pas sa vie au-delà de cinquante ans; une autre cause aggrave souvent ces deux premières. Le poids du sac de charbon, placé sur la tête & le col, fait continuellement fléchir les vertèbres en-devant, produit peu à peu une flexion constante dans ces articulations, & courbe leur dos en arc; les viscères, placés dans la poitrine, éprouvent nécessairement une gêne par cette situation forcée; tout tend donc, chez ces hommes, à affoiblir & à irriter l'organe pulmonaire, & ils doivent être sujets aux maladies de poitrine. Les délayans, les adoucissans, les mucilagineux, le lait, un exercice modéré en plein air, & sur-tout le soin de nettoyer la peau, & d'en enlever, à l'aide du savon & du son, la poussière charbonneuse qui l'enduit; voilà les principaux moyens que les *charbonniers* doivent employer pour diminuer l'influence des causes destructives de leur santé, qui agissent sans cesse sur eux. Il seroit fort à désirer qu'il y eût dans les villes des bains publics pour tous les ouvriers, & qu'ils pussent, comme chez les romains, aller se délasser de leurs travaux dans ces établissemens; ce seroit un des plus sûrs préservatifs des maux auxquels sont exposés tous les ouvriers occupés à des travaux pénibles, ou enveloppés sans cesse de vapeurs & de poussière plus ou moins nuisibles. (M. FOURCROY.)

CHARBOUGLION. (*Pathologie vétérinaire.*).

Cette maladie a beaucoup de rapport avec la fluxion catarrale. Elle se déclare les premiers jours par une tête pesante, les cornes plus chaudes que dans l'état naturel, les yeux rouges & larmoyans, la langue sèche, la bouche enflammée, la membrane muqueuse ramollie, le tremblement, l'horripilation, la diarrhée, l'inappétence, &c.

Le troisième ou le quatrième jour, les yeux deviennent ternes & chassieux; il paroît par les naseaux un écoulement d'une humeur semblable à du blanc d'œuf, ensuite plus épaisse & bientôt sanguinolente, purulente & fétide. L'animal perd la vue tout-à-fait; la fièvre augmente, les extrémités deviennent froides, & l'animal périt de consomption dans un temps assez court.

L'ouverture des animaux a montré dans la tête des ulcères plus ou moins grands, plus ou moins sanieux à la membrane pituitaire, sur-tout dans la partie qui revêt les sinus, & les anfractuosités des os frontaux & pariétaux; l'arrière-bouche étoit parsemée de petits boutons comme des aphthes, dont une partie étoit ulcérée; la dure-mère, ainsi que les parties qui l'avoisinent, étoient dans un état de phlogose; les intestins étoient comme émaciés.

Les causes du *charbouglion* sont de deux espèces; les unes prochaines, les autres éloignées. Les causes

prochaines ſont des levains acrimonieux qui vicient & épaiſſiſſent la lymphe au point de l'embarraſſer dans ſes couloirs. Les cauſes éloignées ſont les évacuations ſupprimées, comme la diarrhée, les urines, la tranſpiration, &c.

Les petites ſaignées réitérées & pratiquées à la queue, ont paru plus favorables qu'ailleurs; elles ont toujours appaiſé la gravité des ſymptômes.

On fera faire un grand uſage des délayans nitreux & anti-putrides, tant en breuvages qu'en gargariſmes.

Pluſieurs fois par jour on expoſera la tête de l'animal à la vapeur de l'eau chaude, & enſuite à des fumigations déterſives & même plus actives, ſuivant les circonſtances.

On pourra donner avec ſuccès les lavemens, tantôt émolliens, tantôt laxatifs.

La ſuppuration artificielle, dans cette maladie, eſt très-avantageuſe; elle occaſionne une dérivation ſalutaire, ſur-tout ſi la maladie eſt longue, & que l'animal tombe dans l'atrophie & le marasme.

Je ne me ſuis ſervi que d'eau-roſe pour les yeux. Il eſt eſſentiel de les préſerver des injures de l'air.

On fait obſerver la diète la plus ſévère, & l'on donne pour toute nourriture une décoction de farine de ſeigle & d'orge, ſous la forme d'une bouillie claire. (*Extrait de l'Ouvrage de M. Devillaine ſur les maladies des beſtiaux.*) (M. Huzard.)

CHARDON, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Carduus.

C'eſt un genre de plante à fleurs compoſées, floſculeuſes, de la diviſion des cynarocéphales, qui a beaucoup de rapport avec les ſavorettes, les artichaux, les carthames, les centaurées. Suivant le Dictionnaire de botanique, il comprend quarante-neuf eſpèces, dont les feuilles ſont alternes, ſeſſiles, ou décurrentes a fleurs terminales, dont les écailles calycinales ont une épine à leur ſommet.

Pour ne pas ſéparer ici les différens *chardons* que reconnoît la matière médicale, nous réunirons dans cet article tout ce qui y a rapport, & nous nous aſtreindrons à la marche du Dictionnaire de matière médicale ſur ce point.

1°. Chardon béni.

Carduus benedictus, & carduus ſanctus. Off.

Cnicus caule diffuſo foliis dentato ſinuatis. Linn.

Cnicus ſylveſtris hirſutior. C. B. P. 378.

Ce *chardon* a une racine blanche, rameuſe, fibrée; ſes feuilles ſont découpées, alternes, velues, terminées par des épines courtes & molles très-amères. Sa tige, qui s'élève de deux pieds, eſt branchue, velue, cannelée; ſes fleurs ſont grandes, compoſées de pluſieurs fleurons jaunes. Le piſtil eſt échancré & environné de cinq petits filets qui ſoutiennent des ſommets longs & bruns. Le calyce eſt en forme de poire, écailleux, velu, garni d'épines; ſes ſemences ſont longues, cannelées, jaunâtres & aigrettées.

Cette eſpèce, qui ſe cultive dans les jardins, eſt d'une ſaveur extrêmement amère.

On emploie les feuilles de ce *chardon* en décoction dans les tiſanes; elles paſſent pour un grand diaphorétique, qui n'échauffe point trop, & qui convient dans les pleuréſies, les péripneumonies, la rougeole, la petite-vérole, & les fièvres malignes. L'eau qu'on en diſtille a les mêmes propriétés. Le ſuc exprimé eſt un excellent diurétique, diaphorétique & apéritif, qui ſe donne ſpécialement dans les fièvres intermittentes, à grande doſe, ſur la fin de l'accès; il fait ſuer abondamment, & arrête la criſe de la fièvre. On le prend auſſi avant le friſſon, ce qui l'éloigne & le rend ſupportable. On met, ſi l'on veut, ce remède en uſage en même-temps que le quinquina.

Pluſieurs médecins, dignes de foi, aſſurent que rien n'eſt meilleur pour le cancer que de le laver trois ou quatre fois par jour avec la décoction des feuilles de *chardon béni*, puis de le ſaupoudrer avec la poudre de ces mêmes feuilles; ils aſſurent en avoir guéri un grand nombre par cette méthode; il n'y a point d'inconvénient à le tenter.

Le *chardon béni*, eſt-il dit dans les mémoires de l'académie de Berlin, 1747, p. 79, contient du ſel commun, & preſque la moitié de parties réſineuſes actives. Vogel dit que ſi on l'emploie intérieurement, ou en poudre, à la doſe d'un demi-gros, ou en ſubſtance, à celle d'un gros, & même davantage, ou en infuſion, à celle d'une once & demie, il excite la ſueur, favoriſe la ſortie des exanthèmes, putifie le ſang, rappelle les règles ſupprimées, guérit la jauniſſe & les fièvres intermittentes. A l'extérieur, il mondifie les ulcères, arrête les progrès de la gangrène, empêche la pourriture, & eſt utile pour le cancer.

Le ſemence de *chardon béni* contient une humeur viſqueuſe, ſelon Vogel; elle eſt alexipharmaque: on l'employe en émulſion pour pouſſer à la peau dans la petite-vérole & la rougeole.

2°. *Chardon* béni des pariſiens.

Cnicus attractilis lutea. Off.

Cnicus attractilis lutea dicta, hor. Lugd. Bat. Turnef. inſt. rei herbar. Carthamum Sylveſtre Ceſalp. 532.

La racine de cette plante pivotte, elle est blanche & fibreuse. Sa tige, qui s'élève jusqu'à un pied & demi, est ferme, velue, remplie d'une moëlle blanche. Ses feuilles sont oblongues, sinueuses, épineuses & piquantes, découpées, d'un vert clair. Du sommet des branches, une tête épineuse fournit des fleurs à fleurons jaunes. Il leur succède, quand elles sont passées, des semences noirâtres, ou d'un blanc jaunâtre, anguleuses, amères, & garnies d'une aigrette.

Ce *chardon* croît très-communément dans les champs, & fleurit en été.

On peut le substituer à celui que nous avons décrit d'abord; comme lui, il est apéritif, sudorifique, alexipharmaque. Par la distillation, on en retire une eau qui a les mêmes vertus que celle du premier.

3°. *Chardon* à bonnetier, ou à foulon.

Dipsacus sativus, carduus fullonum.

Labrum veneris, Mathioli. Lugdun.

La racine de ce *chardon* est blanche, unie. Sa tige, qui s'élève au delà de deux ou trois pieds, est de la grosseur du pouce, droite, roide, armée de quelques épines, creuse & cannelée. Ses feuilles sont deux à deux opposées & unies, de manière qu'elles forment une cavité qui retient l'eau de la pluie; elles sont en outre longues, d'un verd gai, & épineuses sur le bord.

Au sommet des tiges sont placées des têtes fort grosses, composées de plusieurs petites feuilles attachées à un pivot, pliées en goutière, posées par écailles séparées par des intervalles, qui forment comme des cellules: dans chacune de ces cellules est contenu un fleuron découpé en plusieurs parties, blanc ou purpurin, engagé par le bas dans la couronne d'un embrion, qui devient une semence cannelée comme celle du fenouil, & qui a une saveur amère.

Cette plante, qui fleurit en été, se cultive dans les champs, pour servir plus particulièrement à l'apprêt des draps & des ouvrages de bonneterie.

Tragus prétend que l'eau qui se trouve dans la cavité, que nous avons dit être formée par l'union des feuilles qui embrassent la tige, est bonne pour calmer l'inflammation & la rougeur des yeux, & pour nettoyer la peau. Schroder vante la décoction de cette plante dans du vin, contre les rhagades & les gersures de l'anus. Sa racine, bouillie, passe pour avoir les mêmes vertus. On dit que pilée & mêlée dans du miel, elle a procuré la guérison de phthisiques désespérés, au rapport d'*Achille Gasserus*, *in observat.* On la croit encore antiscorphuleuse, antiseptique & diurétique. La poudre de cette plante, à la dose d'un gros, & prise dans la décoction de la même plante, ou dans toute autre liqueur appropriée, est recommandée par Mayerne dans le crachement de sang.

4°. Le grand *chardon aux ânes*, artichaut sauvage, épine blanche sauvage, ou des champs; presure.

Acantium spinâ albâ. Off.

Spina alba tomentosa latifolia vulgaris. C. B. P.

Carduus tomentosus acantifolio vulgaris. Tournef.

Onopordum foliis tomentosis obiter laciniatis. Linn.

La racine de ce *chardon* est grosse, branchue, d'un goût aromatique; il s'en élève, jusqu'à quatre & cinq pieds, des tiges plus grosses que le pouce, creuses, cannelées, & coronneuses. Ses feuilles, qui excèdent la largeur de la main, sont sinuées, hérissées de petites épines sur leurs bords, revêtues en-dessus & en-dessous d'un duvet blanchâtre. Aux sommités des tiges & des rameaux se trouvent de grosses têtes plates, larges, composées d'écailles, qui chacune se terminent en une pointe longue, aiguë & roide, d'un jaune foncé. Ces têtes soutiennent des bouquets à fleurons purpurins, ou blancs, évasés par le haut, découpés en lanière. Les graines sont cannelées, garnies d'aigrettes, marquées de différentes couleurs, & d'un goût âcre tirant sur l'amer.

Cette plante croît le long des chemins, dans les lieux incultes & pierreux; elle fleurit dans les mois de juin, juillet & août.

Sa racine passe pour apéritive & diurétique, carminative, discussive, stomachique & résolutive. Son suc, ou ses feuilles pilées, guérissent les cancers du nez, en appliquant sur la partie malade. Leur usage opère le même effet, selon Tournefort; par une application suivie sur le cancer des mammelles. L'épreuve en a été faite depuis, & suivie d'heureux succès, sur trois femmes traitées par M. J. Théod. Eller, (*medinische und chirurgische anmerkungen.* Berol. 1730, *in*-8.) On la dit bonne aussi pour appaiser la douleur des dents: les fleurs, selon J. Bauhin, font cailler le lait; c'est de-là que cette plante a reçu le nom de presure: on estime la graine contre les convulsions & les mouvemens épileptiques des enfans.

5°. *Chardon étoilé.*

Calcitrapa, & carduus stellatus. Off.

Carduus stellatus foliis papaveris erratici. C. B. P. 387.

Centaurea calicibus tubulato-spinosis, sessilibus, foliis linearibus pinnatifidis. Linn.

Les racines de ce *chardon* sont longues, grosses

comme le doigt, blanches, ſucculentes; ſes tiges, qui s'élèvent juſqu'à deux pieds de haut, ſont anguleuſes & branchues; ſes feuilles ſont velues & profondément découpées; de l'extrémité des rameaux ſortent des têtes fleuries, compoſées de fleurons purpurins, contenus dans un calyce écailleux, dont les écailles ſont terminées par des épines longues, roides, piquantes; ſes ſemences ſont oblongues, petites, luiſantes, & aigrettées.

Cette plante fleurit en été, & croît dans les champs, le long des chemins, & aux environs de Paris.

Ses feuilles, qui ont beaucoup d'amertume, teignent légèrement en rouge le papier bleu; elles ſont diurétiques, vulnéraires & fébrifuges: le ſuc qu'on en exprime ſe preſcrit à la doſe de quatre ou de ſix onces pour la guériſon des fièvres intermittentes, & on le fait prendre au commencement de l'accès; ſon extrait a la même vertu, & la doſe eſt de deux gros. Tournefort dit que l'écorce de la racine eſt un fébrifuge aſſuré: on en met un gros dans une infuſion. Sa ſemence eſt très-diurétique, & au point de cauſer le pſſement de ſang. *Lobel*, *adverſ. pag.* 372: il faut en conſéquence la donner avec précaution; après qu'elle eſt pilée, on en met un gros dans du vin, on la laiſſe infuſer pendant la nuit, & on la boit le matin à jeun.

6°. *Chardon* à groſſe tête; pet d'âne des pariſiens, ou lanugineux.

Carduus eriocephalus. Off.

Carduus capite rotundo, tomentoſo, C. B. P. 382, & *Turnef. inſtit. rei herb.*

Carduus tomentoſus corona fratrum dictus part, & raii hiſt. 311.

La racine de ce *chardon* eſt groſſe, & d'un goût aromatique. Elle pouſſe à la hauteur de quatre à cinq pieds, cotonneuſe, cannelée, rameuſe: ſes feuilles ſont longues d'un pied, & plus étroites, lanugineuſes en-deſſous, d'un vert noirâtre en-deſſus, rudes, garnies de longues pointes, & aiguës. Au ſommet des branches ſont de groſſes têtes écailleuſes armées de pointes peu piquantes, & entrelacées d'un duvet blanc & délié. Il en ſort des fleurs à fleurons couleur de pourpre. Il leur ſuccède des ſemences cendrées, oblongues, luiſantes, cannelées, légèrement applaties, & enveloppées dans une maſſe de filets cotonneux. Lorſqu'on ſépare des tiges les têtes, qui s'ouvrent & ſe roulent en-dehors comme un bourrelet, il en ſort un ſuc laiteux.

Cette eſpèce croît dans les champs, dans les prés, dans les lieux incultes, le long des chemins; elle fleurit aux mois de juillet & d'août. Elle a les mêmes vertus que la précédente. Haller dit que le réceptacle de ſes fleurs eſt bon à manger comme celui de l'artichaut.

7°. *Chardon* Marie, *chardon* Notre-Dame, *artichaut* ſauvage.

Carduus Mariæ, carduus Marianus, carduus lacteus. Off.

Carthamus maculatus.

Carduus albis maculis notatus vulgaris. C. B. P. 381, & *Turnef. inſt. rei herb.*

Carduus ſquamis calycinis margine apiceque ſpinoſis. Linn.

La racine de ce *chardon* eſt longue, épaiſſe, ſuccu-lente: il s'en élève une tige groſſe comme le doigt, haute de deux ou trois pieds, couverte d'un duvet blanc cannelé. Ses fleurs ſont larges, longues, crénelées à leur bord, ſinuées, garnies de pluſieurs pointes dures & piquantes, d'un verd gai: du ſommet des rameaux ſortent, en forme de tête, des fleurs à fleurons de couleur de pourpre; ces fleurons ſont enfermés dans un calice écailleux & pointu. Ces ſemences, qui ont la groſſeur de celle de carthame, ſont ovoïdes, liſſes, garnies d'aigrettes, & d'une ſaveur douce.

Cette eſpèce ſe rencontre le long des chemins, & dans les endroits incultes; elle fleurit en été.

Elle a les mêmes vertus que le *chardon* béni: elle contient, dit Margrave (*hiſt. de l'acad. de Berlin*, 1747, *p.* 79), un ſuc preſque inſipide, mais cependant imprégné d'une eſpèce de tartre. On peut faire diſtiller de toute la plante une eau qu'on vante dans la pleuréſie. Ses feuilles, sèches, conviennent dans toutes les maladies de la poitrine, & dans les fleurs blanches.

La graine eſt diurétique: on en fait une émulſion, qu'on donne dans le calcul, dans la dyſurie & la ſtrangurie. On dit communément auſſi qu'elle eſt bonne contre la pleuréſie; mais Triller, *de pleurit.*, p. 148, ne lui reconnoît pas cette vertu; d'autres en font cas contre les fleurs blanches: il y a peu de perſonnes qui l'ayent regardée comme un ſpécifique contre l'hydrophobie, parce qu'elle eſt ſudorifique.

8°. *Chardon* Roland, *chardon* à cent têtes: panicaut.

Eryngium vulgare. C. B. P. 486. *Turnef. rei her. inſtit.*

Carduus lepuſculus, & carduus volutans ruſticorum.

Eryngium foliis radicalibus pinnato-bipartitis dentatis. Linn.

La racine de ce *chardon* eſt longue d'un pied,

Digitized by Google

groſſe comme le doigt, molle & tendre, mais ayant dans ſon milieu un tiſſu ſolide; elle eſt noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, & d'une ſaveur douce.

Sa tige, qui s'élève d'un pied & demi, eſt cannelée, remplie d'une moëlle blanchâtre. Ses feuilles ſont alternes, larges, fermes, profondément découpées, garnies de pointes roides dans leur cannelure, d'un vert de mer. Ses fleurs ſont en roſes compoſées de cinq petits pétales blancs, & de cinq étamines auſſi blanches, ſoutenues par un calyce oblong. Les graines ſont convexes & cannelées.

Cette plante fleurit en été, ſe trouve le long des chemins & dans les champs. Le ſuc de cette plante a un peu d'âcreté, il rougit le papier bleu; celui des racines le rougit davantage.

On emploie en médecine ſa racine comme fondante, apéritive & diurétique. Sur une pinte & demie de tiſane d'apozème, & de bouillon apéritif, on met une once ou deux de racine de *chardon* Roland; ils conviennent ſur la fin de la néphrétique, pour débarraſſer les reins, dans les obſtructions & la jauniſſe, les pâles couleurs, l'hydropiſie, la cachexie: mais cette racine eſt un peu échauffante, & avant de s'en ſervir, il faut être bien sûr d'avoir calmé l'éréthiſme qui s'eſt manifeſté. Une légère infuſion de fleurs de *chardon* Roland eſt un diaphorétique qu'on peut donner dans les fièvres aiguës. On faiſoit autrefois avec ſes fleurs une conſerve qui n'eſt plus d'uſage aujourd'hui. Les graines ſont peu employées; cependant elles donnent un diaphorétique ſi puiſſant qu'il fait uriner le ſang. On ne pourroit guères les donner qu'à la doſe d'un gros ou un gros & demi, ſur une pinte d'émulſion.

Cette plante ne ſe trouve pas dans les boutiques, dit Vogel; mais j'ai entendu vanter ſes feuilles priſes en poudre dans l'hydropiſie, comme un excellent ſpécifique préférable aux remèdes les plus eſtimés.

Les anciens faiſoient autrefois uſage de la racine de *chardon* Roland. Dioſcoride la recommande pour exciter les règles & les urines, & pour prévenir les maladies du foie, ainſi que le ſuc contre l'hydropiſie, l'héithotonos & l'épilepſie.

Exils, c. 16, croit qu'elle peut prévenir la formation du calcul; ce qui eſt confirmé par Baglivi, p. 116.

Craton la vante auſſi (*apud movear. l. 5, p. 471*) contre la fièvre quarte, comme un aliment nourriſſant & aphrodiſiaque. (M. Macquart.)

CHARDONNERET, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Carduelis. Off.

Fringilla remigibus antrorſum luteis, extima immaculata, rectricibus duabus extimis toto reliquiſque apice albis. Linn.

C'eſt un petit oiſeau qui a le bec blanchâtre, ou noirâtre, court, gros, terminé en cône; la baſe du bec eſt entourée d'un cercle écarlate, dont l'origine eſt bordée par une ligne noire qui s'élargit en-deſſous. Il a l'iris couleur de noiſette, le ſommet de la tête noir, avec un trait noir aſſez large qui entoure une tache blanche, laquelle commence derrière l'œil, & deſcend vers le col, où ſe termine en pointe le trait noir déſigné. Le dos eſt d'un roux jaune, ou cendré, les ailes ſont noires, excepté les bouts des principales plumes, qui ſont blancs, & une raie jaune qui les traverſe. Il a la queue noire, fourchue, & les jambes courtes & de la couleur du bec.

La femelle fait ſon nid dans les buiſſons avec de la laine & du duvet, qu'elle va ramaſſer, puis elle y pond quatre ou cinq œufs tachetés.

Le *chardonneret* ſe nourrit de ſemences de chardon, de chenevi, & d'autres graines. Il s'apprivoiſe très-aiſément; a un chant très-agréable, ainſi que la femelle.

Cet oiſeau, ſelon Geoffroi & les anciennes analyſes, contient beaucoup de ſel volatil & d'huile. Sa chair, qui ſe mange, fournit un bon ſuc, & ſe digère facilement. On a dit qu'elle purifioit le ſang, fourniſſoit un aliment médicamenteux contre la gale & les autres maladies de la peau, qu'elle chaſſoit la pierre & la gravelle: je crois que ces vertus ſont bien hazardées, ainſi que quelques autres qui ne méritent pas qu'on en faſſe mention.

(M. Macquart.)

CHARDONNERETTE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Carline. (M. Macquart.)

CHARGE. (*Electricité.*)

On déſigne par ce mot la quantité de fluide électrique, accumulée à l'intérieur de la bouteille de Leyde. *Voyez* Bouteille de Leyde, Commotion.

(M. Mauduyt.)

CHARGE, (Faix.) ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe II. Hygiène des individus.

Ordre III. Régime relatif à la condition de l'homme.

Section V. Régime des profeſſions.

Nous entendons par *charge* ou *faix* un poids con-

Digitized by Google

ſupportable que l'homme peut traîner ou porter ſur ſa tête, ſur ſes épaules, ſur ſon dos & avec ſes mains. Il n'eſt perſonne qui ne ſente aiſément, que pour éviter des tiraillemens, ſouvent déſagréables, quelquefois même dangereux, les fardeaux dont on *charge* les différentes parties du corps, doivent toujours être en proportion avec la force individuelle, que ſans cela, on riſqueroit de donner des efforts ou des luxations aux parties tendues & fatiguées outre meſure. (M. Macquart.)

CHARICLÈS. L'hiſtorien *Tacite* en parle ainſi, au ſixième livre de ſes Annales.

Les forces avoient abandonné Tibère, mais ſa diſſimulation ne l'abandonnoit point. Voici comment on découvrit que ſa mort approchoit. Il y avoit un médecin, nommé *Charicles*, très-habile dans ſon art, qui, à la vérité, n'étoit pas chargé du ſoin ordinaire de la ſanté de l'empereur, mais qui pourtant lui donnoit des conſeils. En quittant Tibère, comme pour aller à ſes affaires, & en lui prenant la main par politeſſe, il toucha ſon pouls. L'empereur s'en apperçut; car, ſoit qu'il en fut offenté, ſoit qu'il réprimât ſa colère, il ordonna qu'on le ſervît, & contre ſa coutume, il ſe mit à table, comme s'il vouloit faire honneur à un ami ſur ſon départ. Cependant *Charicles* aſſura a Macron, (*préfet du prétoire*) que l'eſprit vital s'affoibliſſoit chez Tibère, & qu'il ne vivroit pas au-delà de deux jours. Cet avis paſſa de bouche en bouche parmi les courtiſans, & ſe répandit parmi les lieutenans de l'armée & parmi les ſoldats. Le dix-ſept des calendes d'avril (le 16 mars) la reſpiration étant ſuſpendue, on crut que l'empereur étoit mort. Déja Caligula ſortoit pour s'emparer du trône impérial, lorſque tout-à-coup on apprend que la parole & la vue ſont rendues a Tibère, & qu'il demande qu'on lui apporte de la nourriture pour réparer ſes forces affoiblies. Macron alors a la hardieſſe d'ordonner qu'on étouffe le vieillard en l'accablant de couvertures & qu'on le fit ſortir de la vie. Tibère étoit déteſté, & les romains attendoient avec impatience le moment de ſa mort. On peut préſumer que *Charicles* avoit été prié par Macron de lui dire ſi l'empereur ne pouvoit pas abſolument revenir de ſa maladie. Des vues politiques avoient ſollicité cette demande; *Charicles* a pu, ſans manquer à ſes devoirs, rendre une réponſe à Macron, qu'il ne ſoupçonnoit certainement pas de vouloir abréger un terme ſi prochain pour Tibère, affoibli par ſes débauches, par l'âge & par la maladie. *Charicles*, dit *le Clerc*, eſt cité par Galien.

(M. Goulin.)

CHARLATAN, ſ. m. (*Médecine.*) *Pharmacopola.* On nomme ainſi toutes les perſonnes qui font profeſſion de lever des tréteaux ſur les places publiques, dans les villes & les campagnes. Ils vendent des remèdes au peuple, qui ſont preſque toujours mauvais, ou tout au moins dangereux dans leur application. Il en eſt un grand nombre qui font en même temps des opérations de chirurgie, telles que celles de la cataracte, l'extraction des dents, &c.

Les grecs & les romains, chez leſquels il paroît qu'ils étoient en auſſi grand nombre que parmi nous, leur avoient donné des noms relatifs à la manière dont ils exerçoient ce métier. Ils appelloient *agyrta* ceux qui raſſembloient le peuple autour d'eux, de même que nous le voyons chaque jour ſur les quais de la capitale & ſur nos places publiques. Ceux qui couroient les villes & les campagnes étoient connus ſous le nom de *circulatores*, *circuitores*, *circumforanei*. Ceux qui avoient des boutiques, où ils ſe tenoient aſſis en attendant les acheteurs, comme font les marchands, étoient appellés *cellularii medici*. C'eſt le métier qu'Epicure reprochoit à Ariſtote.

Les eſpèces de *charlatans* que je viens de déſigner ne ſont point les ſeules qui exiſtent parmi nous: il y en a d'autres, non moins dangereuſes, tels que les gens à privilège & à ſecret, qui reſtent dans leurs maiſons, leſquels ne ſont connus du public que par une enſeigne qui avertit les paſſans, ou par les affiches imprimées qu'ils font débiter dans les rues, les carrefours & les places publiques; tantôt avec permiſſion du gouvernement ou de la police, ſouvent ſans approbation. On voit encore, à la honte de l'art, des médecins, des chirurgiens, & même des apothicaires inſtruits, qui ne rougiſſent point de porter chez les malades des remèdes dont ils font un myſtère, & auxquels ils attribuent des vertus qu'ils n'ont point. D'autres médecins, pour s'épargner la peine & la honte du débit, confient la formule de leur ſecret à un apothicaire de confiance, qu'ils aſſocient à leurs bénéfices. L'un fait vendre un ſavon végétal, l'autre des pilules au fiel de bœuf, de carpe ou d'anguille dont il varie le prix, ſuivant la richeſſe ou la naiſſance du malade. Si vous êtes pulmonique, il vous promet qu'il vous guérira avec ſes pilules, &c., quand même vous auriez craché un poumon.

Deux motifs puiſſans me paroiſſent déterminer les hommes à jouer d'auſſi vilains rôles. Le premier eſt le vil intérêt & la ſoif de l'or. Le ſecond eſt une ambition déméſurée de paſſer pour un habile médecin, ſans avoir acquis, par le travail, les qualités néceſſaires.

Les moyens pour parvenir à ces fins ſont dans l'homme même. Quiconque a aſſez peu de délicateſſe pour les employer, eſt toujours aſſuré de réuſſir.

Que l'on me pardonne les recherches philoſophiques que je vais placer ici pour découvrir la ſource du charlatanîſme.

L'homme eſt porté par ſon inſtinct à veiller à ſa conſervation. Un penchant irréſiſtible l'entraîne ſans ceſſe à rechercher avec empreſſement tout ce qui lui

croit propre à le faire jouir de la vie ſans douleur. Telle eſt d'ailleurs ſa nature, ou plutôt ſa foibleſſe, qu'il obéit ſans ceſſe à ſon imagination, au préjudice de ſa raiſon. Cette faculté le maîtriſe, le conduit, & détermine la plupart de ſes actions. Soit qu'elle le ſéduiſe par l'attrait d'un faux plaiſir, ou qu'elle l'effraie par l'horreur du mal qu'elle groſſit à ſes yeux, elle le ſubjugue toujours. L'habitude ajoute à ſon empire. Si elle nous préſente des objets avec des couleurs un peu vives, elle arrache notre conſentement. La raiſon reſte muette & nulle. Souvent nous lui cédons aveuglément & ſans réſiſtance; car elle nous ôte la liberté de diſcuter & de juger. C'eſt ſur-tout par les ſens de l'ouie & de la vue que ſa magie s'inſinue plus fortement.

Ces deux vérités, une fois poſées, que l'homme deſire la vie & la ſanté par-deſſus tous les autres biens; que l'imagination a un empire abſolu ſur lui, qu'il laiſſe fortifier par l'habitude: je demande à préſent s'il n'eſt pas très-facile de lui perſuader qu'un remède, un aliment, un genre de vie quelconque, &c., lui ſont très-ſalutaires, quoique cela ne ſoit pas véritable. Quoi de plus aiſé que de le tromper, quand on commencera par s'emparer de ſon imagination, pour lui perſuader que ce qu'on lui offre eſt très-utile à ſa conſervation? Or c'eſt préciſément ce que font les *charlatans*. Quiconque les a entendus vanter les vertus merveilleuſes de leurs remèdes, faire l'énumération des cures miraculeuſes qu'ils ont opérées, avouera ſans peine qu'ils ne cherchent qu'à ſaiſir l'imagination des ſots, pour avoir leur confiance & leur argent.

Les *charlatans* (me dira-t-on) abuſent de l'imagination des perſonnes crédules pour les tromper. Mais les médecins ne s'emparent-ils point auſſi de l'imagination de leurs malades? Les *charlatans* ne ſont donc point coupables, puiſqu'ils ne font que ſuivre les traces des médecins. Je ne puis répondre à ce ſophiſme & juſtifier les gens de l'art, ſans entrer dans une diſcuſſion un peu longue.

L'imagination eſt un miroir qui nous repréſente les objets avec des couleurs beaucoup plus vives qu'il ne les reçoit. Elle eſt ſuſceptible non-ſeulement des impreſſions des objets extérieurs & de celles de la réflexion intérieure; mais elle peut à ſon tour agir ſur celle des individus qui l'entourent. Elle leur tranſmet ce qui l'affecte, par les yeux, la voix, le geſte, le tact, l'expreſſion de la phyſionomie, le rire, les pleurs, &c.; le ſilence même d'une perſonne eſt ſouvent l'expreſſion de ſes paſſions comme de ſon imagination. L'homme en ſociété agit continuellement ſur ſon ſemblable, de même qu'il réagit ſur lui. Cette action & cette réaction produiſent les plus grands effets parmi les hommes. Ce ſont des liens inviſibles qui les rapprochent & les enchaînent. Ils font leur bonheur, lorſqu'ils ſont bien dirigés, & leur malheur, lorſqu'on en abuſe. C'eſt un des moyens les plus puiſſans dont ſe ſont ſervis les chefs des fauſſes religions pour ſoumettre les peuples à leurs opinions. Ces grands génies ont imaginé le culte extérieur; ils ont créé des dogmes étranges & abſurdes pour dominer leur imagination & les rendre eſclaves. Les médecins, ayant obſervé que cette action & cette réaction produiſoient des grands effets ſur l'économie animale; qu'ils la conſervent ou la détruiſent; (*Voy.* IMAGINATION, CAUSE DE MALADIES, IMAGINATION, MOYEN CURATIF.) que c'eſt une des ſources les plus fécondes du plaiſir & de la douleur, par conſéquent, de la ſanté & de la maladie, ont cherché à tirer parti de l'imagination des malades pour les guérir.

La confiance n'eſt qu'une modification de cette faculté. Elle aide les forces de la nature, de même que l'action des remèdes. Les connoiſſances de la médecine étant fort éloignées de la portée du commun des hommes, il arrive très-rarement qu'on puiſſe la leur inſpirer par le ſeul raiſonnement. Or, dès que c'eſt un ſecours néceſſaire à leur conſervation, il importe au médecin de la faire naître en eux par toute ſorte de voies honnêtes. C'eſt un de ſes devoirs les plus ſacrés, de ranimer leur courage en leur promettant la guériſon par les vertus de ſes remèdes; il eſt fondé à les leur vanter, parce que l'expérience lui a prouvé la vérité de ſes promeſſes. Il y a même des circonſtances où il lui eſt permis de fortifier leur eſpoir, quoiqu'il n'en ait aucun, afin de leur rendre leurs maux ſupportables & d'adoucir leurs derniers momens.

On voit à préſent quelle eſt la ligne de démarcation entre le médecin & le *charlatan*. Celui-ci eſt un ignorant, avide d'argent ou de réputation; l'autre eſt un homme inſtruit & honnête. Le *charlatan* trompe le peuple groſſièrement, ou s'il a de l'eſprit, il cherche à s'inſinuer dans les familles pour y uſurper une conſidération dont il eſt indigne. Le médecin, au contraire, établit ſa réputation par ſes travaux, & attend ſa récompenſe de la générosité de ſes concitoyens. Les premiers abuſent de l'imagination, au lieu que ce dernier ne l'exalte que pour le bonheur de ſes ſemblables. C'eſt un acte de bienfaiſance & d'humanité de ſa part.

« La différence du pédant au *charlatan* eſt celle-
» ci. Le premier vante des bagatelles & les donne
» pour des choſes merveilleuſes, parce qu'il eſt per-
» ſuadé qu'elles ſont telles: au lieu que le *charla-*
» *tan* eſt intérieurement convaincu que ce qu'il
» vante ne le mérite point. Le pédant eſt ſouvent
» un ſot, & le *charlatan* toujours un fourbe. Le
» pédant eſt dupe des choſes & de lui-même. Les
» autres ſont dupes du *charlatan*. » *Encyclopédie, ancienne édition, article* CHARLATAN.

On appelle ſouvent *empiriques* les *charlatans*. C'eſt un abus de mots. Ils ne peuvent être ſynonymes. Le médecin empirique eſt celui qui n'a que l'expérience & l'obſervation pour guides. (*Voyez* EMPIRIQUE.)

EMPIRIQUE.) Le *charlatan* ignore ſouvent juſques aux premiers élémens de la médecine ; ou s'il en connoît les règles, il en fait des mauvaiſes applications.

Nos *charlatans* ne diffèrent point des anciens. C'eſt le même eſprit, ou plutôt la même baſſeſſe qui les fait agir. M. Dionis nous a conſervé le nom & le ſavoir-faire de ceux qui eurent de la célébrité de ſon temps. Voici ce qu'on trouve de lui dans l'ancienne édition de l'Encyclopédie.

Un marquis de Caretto débitoit un ſecret qu'il vendoit deux louis la goutte. Il empêcha M. le maréchal de Luxembourg d'être ſaigné dans une fauſſe pleuréſie, dont il mourut. Cette cataſtrophe décrédita le *charlatan*, mais le grand capitaine étoit mort.

Deux capucins ſuccédèrent au marquis italien. Ils portoient, diſoient-ils, des grands ſecrets des pays étrangers. On les logea au Louvre, la cour leur donna 1500 liv. de penſion. Paris courut en foule à eux ; ils ne guérirent perſonne. Ils firent par entrer dans l'ordre de Cluny. L'un s'appelloit l'*abbé Rouſſeau*, l'autre l'*abbé Aigrefin*.

Il vint du bourg de Segnelay, dans le comté d'Auxerre, un médecin des urines, appelé *le médecin des bœufs*, qui eut le ſort des autres.

Guitton, cordelier, réuſſit mal ſur le comte d'Iſenghien. Il ſe vantoit de poſſéder des grands ſecrets dont il étoit redevable à la chimie.

Un apothicaire d'Avignon vendoit des paſtilles compoſées avec l'arſénic, qui firent beaucoup de mal.

Frère Ange, capucin du fauxbourg S. Jacques, débitoit un ſyrop méſentérique, purgatif. Il eut des mauvais ſuccès à la cour. L'abbé Bellé, prêtre normand, le rempliça à Verſailles. Il purgea vingt-deux fois madame la dauphine dans un mois. Elle en fut très-malade. Deux de ſes femmes-de-chambre, qui l'avoient été de même, en moururent.

Un payſan, appellé *le médecin de Chaudrais*, village près de Mantes, eut une ſi grande vogue, que l'on fut obligé de faire conſtruire des maiſons & d'augmenter ce village pour loger les étrangers qui y accouroient de toutes parts. Il n'ordonnoit que des ſimples, avec leſquels il trompoit les ſimples.

Le ſieur Bouret débitoit à la cour des pillules contre les coliques inflammatoires.

On voit par ce détail que des moines, des abbés, des payſans, des marquis, chercheront tour à tour à faire fortune aux dépens des ſots de la cour & de la ville.

Si nous voulions jetter un coup-d'œil ſur les nations voiſines, nous verrions cette race ſe multiplier par-tout & faire des dupes par les mêmes moyens.

Chez les anglois, c'eſt l'amour de la patrie qui les ramène des extrémités de la terre pour ſoulager leurs compatriotes. C'eſt avec des monſtres, des plantes rares dont ils ont fait la découverte, qu'ils rapportent, au péril de leur vie, qu'ils les aſſurent qu'ils les guériront de tous leurs maux.

Chez les eſpagnols, c'eſt au nom des Saints qui ont béni leurs drogues qu'ils promettent les mêmes guériſons.

Le même eſprit règne par-tout ; la ſcène ne fait que changer d'individus. Nous venons de voir un comte de C... jetter dans l'admiration les habitans de Strasbourg, & enſuite ceux de la capitale par la ſingularité de ſa conduite & les propriétés miraculeuſes de ſes élixirs. Il a diſparu auſſi-tôt qu'il a été démaſqué.

Un aventurier anglois eſt venu ici vendre ſon ſoufre d'or cent francs la priſe. Il y a trouvé des acheteurs & des protecteurs. Ce qui eſt encore plus incroyable, un allemand, en touchant les malades avec le bout de ſes doigts, a trouvé aſſez de dupes pour gagner douze cens mille livres.

Il ſeroit inutile de groſſir cet article pour prouver qu'il y a eu de tous les temps des fourbes qui ont fait fortune à ce métier. (M. DE BRÉQUIGNY.)

CHARLATANERIE, ſ. f. (*Médecine.*)

« C'eſt le vice de toute perſonne qui travaille à ſe faire valoir, ou les choſes qui lui appartiennent, par des qualités ſimulées, c'eſt-à-dire, qu'il s'attribue des vertus ou des propriétés, que lui, ni les ſiens n'ont point. C'eſt, dit M. le chevalier de Jaucourt, une hypocriſie de talens ou d'état ». (*Encyclopédie, ancienne édition.*)

La *charlatanerie* eſt de tous les états de la ſociété. Quiconque veut prendre la peine d'étudier les hommes découvrira aiſément, qu'ils ſont preſque tous plus ou moins charlatans ; il en eſt peu qui ne s'efforcent de perſuader aux autres, que leur valeur, ſurtout celle de leurs talens, eſt au-deſſus de ce qu'ils l'eſtiment eux-mêmes intérieurement. Il y en a, à la vérité, parmi eux, qui ſont de bonne foi ; un amour-propre outré les aveugle au point, qu'ils ſe croient ſupérieurs à tout ce qui les environne. Ces derniers n'en doivent pas moins être réputés charlatans, malgré leur bonne foi, puiſqu'ils emploient les mêmes moyens que les autres, pour uſurper l'eſtime publique, en faiſant illuſion à l'imagination par leur jactance.

L'aſtuce & la fauſſeté ſont la baſe ordinaire de cet art vil & mépriſable. Les ruſes, les ſtratagêmes de toute eſpèce, ſont les moyens ordinaires. Quoi-

que tout homme ſenſé reconnoiſſe aiſément les tours d'adreſſe de la *charlatanerie* : il y en a, qui ſont ménagés avec tant de fineſſe par les perſonnages, qui les mettent en uſage, qu'il eſt très difficile de diſtinguer la nuance, qui les ſépare d'avec ce qui eſt honnête & vrai. Souvent celui, qui cherche à nous ſéduire, nous aborde avec tant de douceur, & de modeſtie, que vous y êtes trompé, & vous devenez ſa dupe.

Les grandes villes nous offrent un genre de *charlatanerie*, qui eſt à mon avis inſupportable. Il y eſt cependant reçu, & l'on s'en ſert comme de la monnoie courante. Dans ces populations immenſes, où le tourbillon des affaires & des plaiſirs confond tous les objets, il eſt preſqu'impoſſible que les talens médiocres ſoient aſſez diſtingués, pour y fixer l'opinion publique.

Pour franchir cet obſtacle, qui ſeroit inſurmontable à des efforts ordinaires, l'on voit chaque jour, dans les cercles, des particuliers s'emparer de la converſation, & faire ſans pudeur l'étalage de leurs talens & de leur mérite. Leur ton aſſuré fait ſouffrir les hommes honnêtes & modeſtes. Ils n'ignorent point, que parmi ceux qui ſont forcés de les écouter, il s'en trouve de raiſonnables, qui les jugent rigoureuſement. Cette réflexion ne les contient point ; ils ſont aſſurés que les ſots, qui forment toujours le plus grand nombre, les applaudira, & les croira ſur leur parole. Cela leur ſuffit, & remplit leur but. Ils s'embarraſſent peu de la cenſure, pourvu qu'ils ſe faſſent une réputation. On voit avec peine, que les gens de lettres, les auteurs, les médecins, &c., aient recours à ces manœuvres.

L'éloquence, ce charme de l'eſprit & du cœur, ſi utile lorſqu'elle n'eſt employée que pour diriger l'homme vers la vérité, & à ſes devoirs, eſt une *charlatanerie* des plus dangereuſes, & des plus coupables, lorſque ceux qui en font uſage ne cherchent qu'à nous entraîner vers l'erreur.

La *charlatanerie*, relativement à la médecine, eſt de deux eſpèces. L'une conſiſte dans le talent & l'adreſſe de faire croire au peuple, que l'on poſſède des remèdes ſecrets, qui ſont ſouverains contre une ou pluſieurs maladies ; l'autre tend à perſuader à la portion éclairée des citoyens, que l'on a acquis dans l'art de guérir, des lumières ſupérieures aux médecins de ſon ſiècle. Celle qui ſéduit le peuple eſt groſſière, ſes moyens ſont tous à ſa portée, ce ſont, la plupart, des purgatifs violens ; les douleurs, les évacuations qu'ils opèrent, frappent les ſens, cela lui ſuffit pour qu'il crie à leurs vertus. Le charlatan raſſemble le peuple, & le retient autour de lui ſur les places publiques, par des farces & des parades : il n'en ſeroit point écouté, s'il lui tenoit des diſcours ſenſés & raiſonnables. L'on s'inſinue auprès des grands & des perſonnes éclairées par un autre chemin ; il faut épuiſer tous les genres de merveilleux pour les ſéduire. C'eſt toujours en équipage, excédé de malades & de courſes, que le charlatan du grand ton attire auprès d'eux. Chargé de bijoux, ſon coſtume moëlleux & recherché leur annonce ſon opulence & ſes ſuccès. Les cures brillantes qu'il a faites, dont il ne rougit point de faire le détail faſtidieux, les nouvelles du jour, ſont la matière de ſes converſations. Ses remèdes ne ſont jamais ceux de la médecine ordinaire. Il guérit les pulmoniques en leur faiſant reſpirer l'air vital ; il leur fait paſſer les étés dans les étables à vaches, & les hivers en Provence. Les paſtilles angloiſes ſont les ſeules dont il fait faire uſage. Selon lui, les ſources minérales angloiſes ſont préférables à celles de France. Il guérit tous les maux de nerfs avec les bains de mer, pourvu qu'on ſe nourriſſe en même-temps de citrouilles & de potirons. Les ventouſes ſcarifiées ſont infaillibles contre l'apoplexie, d'après ſes nouvelles découvertes, au lieu que la ſaignée ne fait que diminuer la maſſe du ſang. Les cancers ſont tous guériſſables, pourvu qu'on emploie l'*anolys*, ou petits léſards d'Amérique. Il fait vivre de ceriſes sèches, au lieu de boire de l'eau de poulet dans les inflammations de poitrine. D'après ſa nouvelle théorie, le repos du lit, la ſituation horizontale ſur la chaiſe longue, ſont contraires aux hémorrhagies de la matrice. Si l'on veut y remédier, il faut donner du reſſort à ce viſcère par l'exercice journalier de la voiture. Quand il deviendroit plus douloureux par les ſecouſſes, quand la perte en ſeroit augmentée ; ces accidens ne font point changer ſon traitement, dont les ſuccès ſe multiplient chaque jour. A peine a-t-il débité tous ces paradoxes, qu'il fait quelques queſtions très-ſuccintes à la malade ſur ſon état. Il lome ſa ſenſibilité, il regarde ſa montre, & part. S'il peut ſe dérober à la foule dont il eſt accablé, il lui donnera quelques momens chaque jour. De-là il va répéter ailleurs la même leçon : voilà le charlatan à la mode. (M. DE BRIEUDE.)

CHARLATANISME, ſ. m. (*Voyez* CHARLATANERIE.) (M. DE BRIEUDE.)

CHARLES, (Claude) né à Paris en 1576, réuſſit également dans l'étude des langues grecque & latine, dans l'éloquence & la poéſie, & dans preſque toutes les parties des belles-lettres. C'eſt le témoignage que lui rend René Chartier, dans ſon paranymphe du 9 mai 1606. (Voyez *l'hiſtoire du collège royal, par M. l'abbé Goujet.*) Il vante l'abondance & la douceur de ſon éloquence, les graces de ſa diction, & même les avantages extérieurs qui font valoir les talens de l'orateur. Une vaſte intelligence, jointe à une grande application, furent d'abord conſacrées, ſuivant l'uſage de ce temps-là, aux diſputes de l'école, & les ſuccès de Charles, en ce genre, étonnèrent ſes maîtres & ſes condiſciples.

Il balança quelque temps entre l'étude des loix &

celle de la médecine ; le deſir de le voir briller au barreau avoit ſéduit ſes parens, qui le détermioèrent pour la juriſprudence ; mais il ne réſiſta pas à ſon penchant pour l'étude de la médecine, & il ſe mit ſur les bancs. Il fut reçu bachelier en 1604. L'année ſuivante, le nouveau bachelier fit un diſcours éloquent, conſacré à l'éloge de l'art qu'il avoit embraſſé. *Charles* eut le premier lieu de licence, la queſtion que lui propoſa le chancelier *an potus cibo præmitti debeat?* rappelle celle que ſe fait le malade imaginaire. Il reçut le bonnet le 24 juillet 1606. Nommé doyen en 1610, & continué en 1611, il s'oppoſa aux prétentions de Jean Heroard, premier médecin, qui avoit obtenu des lettres patentes en 1611, qui lui donnoient l'intendance de la médecine & de la pharmacie par-tout le royaume, & encore le droit de recevoir les chirurgiens, les apothicaires, & de viſiter les drogues & les marchandiſes de ces derniers. *Charles* fit auſſi porter un décret de diſcipline relatif aux empiriques. On rappelle dans ce décret un arrêt du parlement, de ſeptembre 1598, qui ordonne tous les ans l'impreſſion du catalogue de tous ceux à qui il eſt permis d'exercer la médecine dans Paris, ſigné du doyen, & diſtribué aux quatre gardes apothicaires. Ce décret enjoint encore à tous les docteurs de ſigner & de dater leurs ordonnances, & d'opiner les derniers dans toutes les conſultations faites avec des médecins qui n'étoient pas de la faculté ; le premier médecin du roi, & celui de la reine exceptés.

Charles épouſa Geneviève, fille de Simon Pierre, ſecond du nom ; celui-ci lui céda ſa chaire de profeſſeur royal en chirurgie, le 17 ſeptembre 1607 ; mais il ne prêta ſerment entre les mains du cardinal du Perron, grand-aumônier de France, que le 18 août 1608. Ses gages, juſqu'en 1623, furent de 900 livres ; ils furent augmentés, à cette époque, de 300 livres ; mais la confiance publique, celle même de ſes confrères, qui le conſultoient dans les cas les plus difficiles, ne pouvant ſe concilier avec ſes devoirs de profeſſeur, il céda ſa chaire à Henri Blacuod, pour ſe livrer tout entier à la pratique de ſon art. Une eſpèce de mélancolie le conduiſit au tombeau le 21 juin 1631, âgé de cinquante-cinq ans. Il fut inhumé à S. Merry. On voit ſon épitaphe ſous le portail de la rue de la Verrerie. Nous finirons cet article par cet éloge, inſéré dans un traité de la ſaignée, de René Moreau, l'un de ſes diſciples. *Hic vir ingenio, doctrinâ, eloquentiâ admirabili & propè divinâ tantaque in Hippocratico medendi uſu peritiâ & felicitate, ut in floridâ ætate ac propè juvenili ſenioribus medicis prudentiæ ac maturitatis gloriam & lauream præripiat.* On peut lire ſur les connoiſſances de *Charles*, dans le tome 2 des lettres de Guy Patin, la note de la page 17 --- 22, au *verſo*.

On conſerve à la bibliothèque du roi un manuſcrit de *Claude Charles*, intitulé *de luæ Venereâ*, coté ſous le n°. 6352 ; il contient 74 pages. Ce traité, qu'il dicta au collège royal, ne préſente rien de neuf, ce n'eſt qu'une compilation des auteurs qui avoient parlé de cette maladie. (M. ANDRY.)

CHARLETON (Gautier) naquit le 2 février 1619, à Shepton-mallet, dans le comté de Sommerſet en Angleterre. Il fut reçu au collège de la Magdeleine à Oxford en 1635, & après y avoir achevé ſon cours de philoſophie, il étudia la médecine, & fut reçu docteur au mois de février 1642. Peu de temps après, le roi Charles I le mit au nombre de ſes médecins ordinaires ; mais lorſque le parti de ce prince commença à avoir du deſſous dans la guerre civile ſuſcitée par les écoſſois & les parlementaires d'Angleterre, *Charleton* ſe retira à Londres, où il ſe fit aggréger au collège royal & pratiqua la médecine. Après le rétabliſſement du roi Charles II, il entra dans la ſociété royale de Londres, & le 30 ſeptembre 1689, il fut élu préſident du collège des médecins de cette capitale. Il remplit les devoirs de cette place avec beaucoup de dignité ; mais il quitta Londres en 1691, pour ſe retirer dans l'iſle de Jerſey, où il vivoit encore en 1695. Il y a apparence qu'il mourut peu de temps après.

On a de lui pluſieurs ouvrages qui prouvent ſon goût pour les ſyſtèmes ; il y a adopté la théorie de *François Gliſſon*, de *George Ent*, de *Thomas Willis*, & de la plupart des autres médecins anglois de ſon ſiècle.

Voici la notice de ces ouvrages :

Spiritus Gorgonicus vi ſuâ ſaxiparâ exutus, ſive, de cauſis, ſignis & ſanatione Lithiaſeos Diatriba. Lugduni Batavorum, 1650, *in*-8.

Selon lui, c'eſt à la combinaiſon des particules terreſtres & ſalines qu'on doit rapporter la production des pierres des reins & de la veſſie. Quant aux remèdes, il les cherche dans la chimie, & ſur-tout dans les écrits de *Van Helmont*, d'où il a tiré les graines de carote ſauvage & le ſuc de bouleau, qu'il vante comme ſpécifiques dans cette cruelle maladie. Cet ouvrage eſt encore rempli de quantité de formules, toutes auſſi peu efficaces que les remèdes de *Van Helmont*.

Exercitationes phyſico-medicæ, ſive, œconomia animalis novis in Medicinâ hypotheſibus ſuperſtructa & mechanicè explicata. Londini, 1658, *in*-12. *Amſtelodami*, 1659, *in*-12. *Lugduni Batavorum*, 1678, *in*-12. *Hagæ Comitis*, 1681, *in*-12. On a ajouté à la dernière édition un traité de *Guillaume Cole*, intitulé : *De ſecretione animali cogitata*. Cet ouvrage de *Charleton* a paru en anglois à Londres en 1659, *in*-4, ſous le titre de *Natural hiſtory of nutrition, life and voluntary motion*. A travers les bonnes choſes qu'on y trouve, on remarque que l'auteur avoit des

ſentimens bien particuliers ſur différens points de l'écooomie animale. Il oe croit pas que les artères communiqueot immédiatemeot avec les veines; il admet des eſpaces intermédiaires. Il adopte le ſyſtème de l'explotion du ſang pour exoliquer le mouvemert du cœur. Il prétcod que la principale cauſe des ſecrétions réſide dans la différeote configuration & dans la différente grandeur des pores & des trous par leſquels le ſang paſſe. Il dit qoe dans l'inſpiration il ſe fait un vuide dans la pourioe, qui détermine les poumons à ſe dilater. Il avance que l'enfant reſpire daos le veotre de ſa mère : mais il n'a plus aujourd'hui aucun partiſan de ſes opinions.

Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum penè omnium natura, generatio, cauſæ, ex novis anatomicorum inventis ſedulò inquiruntur. Londini, 1661, *in*-4.

Diſſertationes duæ, de anatome cerebri pueri de eodo tecti, & altera de proprietatibus cerebri humani. Ibidem, 1665, *in*-4.

Ce médecin y fait pluſieurs remarques ſur la deſcription que les anatomiſtes ont donnée du cerveau; il la cenſure même en pluſieurs endroits; eependant il avooe qu'il a diſſéqué peu de cadavres humains.

Onomaſticon Zoïcon plerorumque animalium differentias & nomina propria pluribus linguis exponens. Cui accedunt mantiſſa anatomica & quædam de variis foſſilium generibus. Londini, 1668, 1671, *in*-4. *Oxonii*, 1673, *in-fol. minori. Ibidem*, 1677, *in-folio*, ſous le titre d'*Exercitationis de differentiis & nominibus animalium.*

Il y diviſe les animaux en claſſes, eo genres & en eſpèces, mais ſans caractère diſtioctif. On y trouve des planches qui repréſenteot les oiſeaux, quelques diſſections de poiſſons, & un catalogue des foſſiles qui mériteroit uoe place dans l'hiſtoire des minéraox, ſi nous o'avions rien de mieux ſur cette matière.

De ſcorbuto liber ſingularis, cui ſub finem accedit epiphonema in medicaſtros. Londini, 1672, *in*-8. *Leidæ*, 1672, *in*-12.

Il appuie beaucoup ſur la diviſioo du ſcorbut en différeotes eſpèces, auxquelles il adapte une méthode curative particulière.

Inquiſitiones medico-phyſicæ de cauſis catameniorum ſive fluxûs menſtrui, necnon uteri rheumatiſmo ſive fluore albo; in quibus etiam nervosè probatur ſanguinem in animali fermenteſcere nunquam. Londini, 1685, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1686, *in*-12.

Il explique aſſez mal les cauſes du flux menſtruel, qu'il rapporte au ſuc alimeotaire dégénéré, lequel, croupiſſant dans la matrice, irrite ce viſcère à des temps réglés.

Charleton a auſſi donné quelques ouvrages en anglois :

Three Anatomic Lectures, &c. Loodres, 1684, *in* 4.

La première de ces trois leçoos anatomiques concerne le mouvement progreſſif du ſang par les artères & les veines; la ſeconde, la ſtructure organique du cœur; la troiſième, les caoſes efficieores des battemens du cœur.

Inquiries into human nature in VI prelections. Londres, 1680, *in*-4.

On y trouve trois diſſertations ſur la nutrition, & trois autres ſur la vie, la fièvre & le mouvement muſculaire. Ce médecin a eocore publié différens ouvrages & pluſieurs traductions en anglois, doot la plupart o'appartiooent poiot a la médecioe.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHARMES. (*Méd., lég.*) *Incantamenta.*

Ce ſont des eſpèces de ſortilèges qu'on diſoit autrefois influer beaucoup ſur le bonheur phyſique & moral. *Voyez* Magie. (Méd. léo.) (M. Mahon.)

CHARMIS. Dans le temps qoe Theſſalus, réformateur de la ſecte méthodique, & Crinas, toos deux médecins, partageoient entr'eox la faveur & la confiance des romains de la capitale do monde, *Charmis*, de Marſeille, non moins avide de gloire & de richeſſes, a le coorage de veoir meſurer ſes forces avec ces eoocurrens célèbres. En les décriant l'uo & l'autre, eo proſcrivant les bains-chauds, en perſuadant de preodre des bains froids, même au fort de l'hiver, il devior le médecin à la mode; ou, comme le dit ſi énergiquement Pline, *civitatem invaſit.* Les malades étoieot plongés dans l'eau froide. On voyoit de vieux conſulaires roides de froid & en tirer vaniré. On a ſur ce fait le témoignage de Sénèqoe. Nul doute, ajoute Plioe, que ces gens, qui par quelque ooiveauté aſpirent à la réputatioo, ne fooderit ſur nos vies leurs ſpéculations de fortuoe. On ſait, dit plus loin le même écrivain, que *Charmis* exigea d'on ſeul malade deux cens ſeſterces (H—S *ducentis*); c'eſt-à-dire, enviroo 38,906 liv. de norre monnoie, ſuivaot l'abbé Brotier.

Charmis, qui exigeoit cette ſomme d'uo ſeul malade, & qui étoit en grande réputatioo, a dû faire one belle fortune. Pline ne oous dit point à quoi elle s'élevoit; mais il noos apprend (*Præf. lib. XXIX. Hiſt. Nat.*) que les plus célèbres médecins (qui ont paru à Rome après Antonius Muſa) ſavoir, Caſſius, Calpetanus, Arruntius, Albatius &

Digitized by Google

Rubrius, recevoient par an, des princes, (*principibus*) deux cents-cinquante ſeſterces, c'eſt-à-dire, 48,633, quarante-huit mille ſix cents trente-deux livres de notre monnoie.

Les princes dont il s'agit ici, ſont certainement Auguſte, Tibère, Caligula, Claude & Néron.

Q. Stertinius, dit le même hiſtorien, obſervoit aux princes dont il étoit le médecin, qu'il n'étoit pas exigeant, puiſque pour ſa rémunération annuelle il ſe contentoit de cinq cents ſeſterces, c'eſt-à-dire, 97,265, quatre-vingt-dix-ſept mille deux cents-ſoixante-cinq livres de notre monnoie; car il pouvoit par les maiſons de Rome, avec leſquelles il avoit un abonnement annuel, qu'il touchoit d'elles ſix cents ſeſterces, c'eſt-à-dire, 116,718, cent-ſeize mille ſept cents-dix-huit livres de notre monnoie (1). Une pareille ſomme étoit donnée à ſon frère par l'empereur Claude. Cependant, quoique les fonds de ces deux frères euſſent été beaucoup diminués par les embelliſſemens qu'ils procurèrent à la ville de Naples, ils laiſsèrent à leur commun héritier trois cents fois cent mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, 5,836,507, cinq millions huit cents-trente-ſix mille cinq cents-ſept livres de notre monnoie. Arruntius, avant eux, fut le ſeul qui eut amaſſé de ſi grands biens.

J'obſerverai que Claude ayant règné treize ans, ce frère de Stertinius qui étoit médecin de cet empereur, peut en avoir reçu 1,517,334, un million cinq cents dix-ſept mille trois cents-trente-quatre livres, & autant des riches de Rome; ce qui fait 3,034,668 trois millions trente-quatre mille ſix cents-ſoixante huit livres, ſans compter, ni ce qu'il avoit gagné auparavant, ni les intérêts annuels de ſes fonds.

Sous le règne de Néron, ſuivant le même hiſtorien, Crinas laiſſa en mourant, cent fois cent mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, 1,945,502 (un million neuf cents-quarante-cinq mille cinq cents-deux livres) après en avoir autant dépenſé pour bâtir les murs de Marſeille, ſa patrie, & d'autres édifices. Ainſi, la fortune de Crinas s'étoit élevée à 3,891,004 (trois millions huit cents-quatre-vingt-onze mille quatre liv.)

Alcon fut encore un médecin qui s'étoit grandement enrichi par l'exercice de la chirurgie. Il fut condamné par l'empereur Claude au banniſſement, avec une amende de cent fois cent mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, 1,945,502 (un million neuf cents-quarante-cinq mille cinq cents-deux livres); mais Alcon ayant eu la permiſſion de revenir, il eut bientôt réparé cette perte, & amaſſé la même ſomme.

Tous ces médecins, devenus ſi opulens par l'exercice ſeul de l'art, ont paru dans l'eſpace de 90 ans, depuis l'an de Rome 731 juſqu'à l'an 821, & de notre ère 68, ſous les cinq premiers empereurs.

* Ce fut la généroſité d'Auguſte envers Muſa, ſon médecin, qui excita celle des courtiſans & des riches envers les leurs; mais il paroît que, du temps de Pline, ces grandes libéralités n'avoient déjà plus lieu, puiſqu'il les rapporte comme des excès en ce genre. Les autres citoyens de Rome ne furent pas tentés d'imiter ces exemples de généroſité; & leurs médecins ne purent que difficilement parvenir à ſe faire une fortune médiocre.

Mais Veſpaſien, qui ſuivit de près Néron, étoit économe. Les bourſes dûrent ſe reſſerrer; elles ſe reſſerrèrent davantage encore du temps de Domitien; ſous ſon règne, il étoit dangereux d'être riche ou de le paroître. Trajan & les Antonins donnèrent l'exemple d'une louable ſimplicité; on ceſſa d'être prodigue & d'enrichir des affranchis, des hiſtrions, des muſiciens, des vils agens de proſtitution: les gens de lettres, les médecins, les artiſtes dûrent ſe ſentir de cette réforme.

Revenons à *Charmis* qui exigea d'un malade près de 39000 livres. Ceci nous paroît d'abord une exaction de corſaire; mais rappellons-nous, d'après le récit de Pline, que dans ce ſiècle, les médecins de réputation recevoient des empereurs & des grands un traitement annuel ſemblable, & même plus conſidérable; conſidérons d'ailleurs que les médecins alors préſidoient à l'adminiſtration des remèdes qu'ils preſcrivoient; qu'ils étoient obligés de paſſer des heures entières auprès des malades, & que par conſéquent ils ne pouvoient en voir par jour qu'un petit nombre; on ſentira qu'il étoit juſte que des ſoins plus aſſidus, plus répétés, plus continués, fuſſent plus largement récompenſés. Auſſi les riches ne calculoient-ils point; ils ſe montroient en même temps généreux & reconnoiſſans; leur orgueil en étoit flatté. Un romain qui avoit un million ou deux de revenu, pouvoit très-bien, s'il avoit une femme & des enfans, en donner par an le 40e. à un médecin en qui il avoit confiance; il y étoit d'ailleurs excité par l'exemple de quelques hommes auſſi opulens que lui, mais ſur-tout par l'exemple de l'empereur. L'envie de plaire à un ſouverain, & la vanité, ſont deux mobiles bien puiſſans contre l'économie.

Bien que Pline ne faſſe mention que de neuf médecins, ſi grandement ſalariés, il eſt vraiſemblable qu'ils ne furent pas les ſeuls.

On ne doit donc plus être étonné que *Charmis* qui vivoit dans ce ſiècle & qui avoit de différentes mai-

(1) En ſuppoſant que cet abonnement fût fait avec ſix maiſons, il avoit de chacune 19,453 livres; ſi l'on veut que ce fût huit maiſons, c'étoit alors de chacune 14,589 livres [j'omets une fraction]. Il ne pouvoit guère former ou contracter un plus grand nombre d'abonnemens annuels; car s'il y eût eu régulièrement un malade dans chaque maiſon, il n'auroit pu chaque jour les voir tous; on en dira plus loin la raiſon.

Digitized by Google

parences, Ramus triompha, fit naître dans l'ame des deux professeurs une haine irréconciliable.

En 1556, *Charpentier* étoit principal du collège de Bourgogne; il se livra alors à l'étude de la médecine, il se présenta sur les bancs, & fut reçu bachelier le 29 octobre 1556. La licence étoit brillante, & malgré le mérite des contendans, parmi lesquels on comptoit six anciens recteurs de l'université, *Charpentier* eut le premier lieu; ce fut le célèbre Goupyl qui lui donna le bonnet de docteur, le premier juillet 1560.

Sa célébrité le suivit dans sa nouvelle profession, & Charles IX le mit au nombre de ses médecins: ce prince le promut, en 1566, à la chaire de mathématiques au collège royal, vacante par la retraite de Dampestre, à qui Ramus avoit fait donner l'exclusion à cause de son ignorance en mathématiques. Ramus, plus mécontent encore de ce choix, attaqua sur le champ le nouveau professeur, & obtint une ordonnance pour lui faire subir un examen que *Charpentier*, qui avoit de très-foibles connoissances en mathématiques, ne pouvoit soutenir avec honneur. Nous n'entrerons point dans les détails d'une lutte scandaleuse, dans laquelle la jalousie & l'inimitié privées se cachoient sous le manteau du bon ordre & du zèle pour le progrès des études; mais nous sommes forcés d'ajouter que *Charpentier* se couvrit d'un opprobre éternel en faisant immoler Ramus à son ressentiment, dans l'horrible & déplorable journée de la S. Barthelemi: Etienne Pasquier, & Pierre de l'Etoile (*journal de Henri IV*), l'accusent de ce crime affreux. Il n'est point de talens, de lumières qui ne soient obscurcies par la jalousie; cette passion conduit aux plus grands crimes les hommes les plus éclairés.

Charpentier fut doyen de la faculté en 1568, & continué jusqu'en 1569. Il mourut, le premier février 1574 d'une consomption qui dura trois mois: il fut enterré à la Magdeleine de la cité.

Ouvrages publiés par Charpentier.

1°. Trois harangues dédiées au cardinal de Lorraine. Elles parurent en 1566, *in*-8. *Paris*, chez Buon, sous ce titre:

Orationes tres Jacobi Carpentarii, pro jure professionis sua in senatu extempore habita contra importunas Rami actiones.

2°. *Jacobi Carpentarii, Claromontani philosophiæ & mathematicarum artium regii professoris, contra importunas Rami actiones, senatu decreto nuper confirmati oratio habita. Initio professionis in auditorio regio, anno 1566, calend. april.* (Dédiées au cardinal de Lorraine.)

3°. *Jacobi Carpentarii oratio quam in auditorio regio, cùm interpretationem sphæræ & logici organi aggrederetur, de suâ professione habuit, contrà quorumdam calumnias.* Parisiis, *in*-8., *apud Gabrielem Buon*, 1567. (La bibliothèque françoise de Duverdier & de la Croix du Maine en parle.)

4°. La traduction d'un traité faussement attribué à Aristote, intitulée: *De secretiore parte divinæ sapientiæ secundùm ægyptios.* (Ce traité est traduit de l'arabe. Il a paru en 1572, *in*-4. Duval l'a publié à la fin du tome IV de son édition grecque & latine des œuvres d'Aristote, *in-fol.*)

5°. Il a publié l'épitome & traité des catégories d'Aristote *de interpretatione*, *de elementis*, *de meteoris*, *de animo*. Il a écrit sur les quatorze livres de la métaphysique d'Aristote. L'épitome est intitulé: *Epitomen physices ex Aristotelis libris sumpta.*

6°. Il traduisit Alcinoüs, avec un commentaire sous le titre de *epistola in Alcinoum Platonicum*. Parisiis, 1569, *in*-8. (Ramus lui disputa cette production, & la revendiqua pour un de ses disciples, qui s'en disoit l'auteur; mais l'inimitié que lui portoit Ramus doit rendre suspecte cette réclamation.)

7°. *Comparatio Platonis cum Aristotele in universâ philosophiâ.* Parisiis, *in*-4, 1573.

Nous n'indiquerons ici qu'en passant quelques opuscules que son animosité contre Ramus avoit enfanté, *Artis differendi descriptio*, imprimés avec un petit traité, sous ce titre: *Descriptio universæ naturæ ex Aristotele*, 1562, *in*-4. Parisiis.

Une réponse au jeune d'Ossat, disciple de Ramus, qui avoit pris la défense de son maître, intitulée: *Admonitio ad Thessalum*, suivie de quelques lettres dictées par le même esprit. (M. Andry.)

CHARPENTIERS, (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Les *charpentiers* sont exposés à peu de maladies provenantes de leur art. Travaillant presque toujours dans des ateliers vastes, & souvent en plein air, entourés de bois secs & sans odeur fétide; leur santé est plus forte que celle de la plupart des autres ouvriers. Ils n'ont que deux accidens à craindre; l'un est la suite des efforts qu'ils font souvent pour remuer ou transporter des pièces de bois lourdes & gênantes par leur forme; l'autre comprend les blessures auxquelles ils sont exposés en maniant sans cesse des instrumens très-lourds, & ordinairement d'un tranchant très-aigu. Il est vrai qu'ils peuvent éviter le premier de ces dangers, & conséquemment, échapper aux différentes espèces de hernies qui les menacent, en remuant avec prudence les bois qu'ils travaillent, & en ayant soin de ne pas porter des fardeaux trop lourds, au-dessus de leurs forces, comme cela leur

Digitized by Google

arrive ſouvent ; il n'y a pas d'autres conſeils à leur donner ſur ce point ; peut-être qu'en portant des ceintures de laine, larges & un peu ſerrées, comme font les hommes occupés ſans ceſſe à tranſporter des fardeaux, & qui en raiſon des grands efforts qu'ils font, ſont nommés *forts des halles* dans les villes, ils ſeroient beaucoup moins expoſés aux deſcentes.

Quant aux bleſſures & aux coupures, il n'y a pas d'ouvriers à qui il arrive plus ſouvent de s'en faire que les *charpentiers* ; ce qui tient à la lourdeur de leurs inſtrumens coupans & à la manière dont ils ſont obligés de s'en ſervir. Auſſi la néceſſité où ils ſe ſont trouvés de chercher des remèdes pour guérir promptement leurs bleſſures, a fait donner le nom d'*herbe au charpentier* à la mille-feuille, *achillea-mille folium*, à laquelle ils ont reconnu depuis long-temps une propriété aſtringente & vulnéraire très-marquée. On coupe cette plante en petits morceaux, on la hache même ; on l'applique toute fraîche ſur les coupures & les écorchures au vif, & un peu profondes ; on maintient ce topique avec un linge ; le ſang eſt bientôt arrêté, & la bleſſure cicatriſée, ſi l'homme eſt ſain & a les humeurs en bon état ; ce qui a ordinairement lieu chez les *charpentiers*. On conçoit bien que beaucoup d'autres plantes aromatiques, toniques, un peu amères & un peu aſtringentes, auroient le même effet ; mais l'habitude a fait préférer celle-ci. On emploie aux mêmes uſages le perſil, la portion verte du porreau, parce qu'on trouve ſouvent ces deux plantes uſuelles ſous la main. L'eau de boules eſt encore un des remèdes les plus utiles dont les *charpentiers* puiſſent faire uſage. Enfin, ils doivent être inſtruits que dans le cas où une bleſſure, un peu profonde, auroit ouvert quelques petites artères, l'amadou ordinaire eſt un moyen auſſi ſimple que certain d'arrêter les hémorrhagies.

(M. Fourcroy.)

CHARRIÈRE, (Joſeph DE LA) médecin & chirurgien de ce ſiècle, étoit d'Annecy en Savoie. Il demeura à Paris pendant pluſieurs années, pour ſe former dans la pratique de la médecine & de la chirurgie. De retour dans ſa patrie, il y pratiqua avec réputation.

On a de lui les ouvrages ſuivans :

Traité des opérations de chirurgie. Paris, 1690, 1692, 1706, 1721, 1727, *in*-12. En allemand, 1700, *in*-8. En anglois. Londres, 1705, *in* 8.

Jean-Daniel Schlichting a mis ce traité en hollandois, avec une préface. L'auteur donne la théorie de chaque maladie, avant que de parler de l'opération qu'il convient de pratiquer pour la guérir ; mais il entre dans ſi peu de détail ſur la méthode d'opérer, que ſon ouvrage n'eſt plus rien aujourd'hui, en comparaiſon de ceux que nous avons ſur cette matière.

Anatomie nouvelle de la tête de l'homme. Paris, 1703, *in*-12.

Il s'étend ſur le mécaniſme du mouvement muſculaire, & ſur les ſens ; il traite de la ſtructure des os & des phénomènes de la ſalive ; il décrit les os de la tête & le cerveau ; mais on remarque viſiblement que tout ce qu'il dit eſt d'emprunt. Il a copié *Vieuſſens* dans la deſcription des nerfs, & pour le reſte, il a répété ce qu'il avoit entendu de ſes maîtres, ou lu dans les ouvrages des anatomiſtes les plus célèbres.

(*Extr. d'Ef.*) (M. Goulin.)

CHARRUE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré comme ſujet de l'hygiène.

Section II. De l'homme ſain, conſidéré individuellement.

Ordre V. Différence des hommes relativement à leurs profeſſions.

Partie II. Matière de l'hygiène, ou choſes dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa*.

Ordre II. Lieux, leur culture, ou l'agriculture.

La *charrue* eſt le principal inſtrument dont on ſe ſert pour cultiver les terres : on conçoit qu'il n'y a guère de machine plus ancienne ; mais, ſans faire de recherches ſur ce point, ni ſur ſes différences dans les divers climats, il nous doit ſuffire ici de faire ſentir que cet inſtrument influe beaucoup ſur la ſanté des hommes, puiſqu'il leur fait faire un exercice des plus ſalutaires, qu'il leur fournit les plus importantes de leurs nourritures, qui ſont les ſubſtances farineuſes végétales.

La *charrue* contribue à la ſalubrité de l'air, en détruiſant l'humidité de certains lieux, qui ont été long-temps un ſéjour de mort pour les hommes qui y ont abondé, juſqu'à ce que les défrichemens & la culture les aient rendus ſalubres, ſoit en donnant des écoulemens aux eaux ſtagnantes, ſoit en détruiſant les reptiles venimeux, & les plantes nuiſibles ; enfin en donnant à la végétation les avantages que peut procurer un terrein vierge, & qui n'attendoit que la main induſtrieuſe de l'homme, pour le dédommager de ſes travaux & de ſes labeurs, en lui rendant au centuple ce qu'il lui a confié. La *charrue* eſt donc le premier inſtrument du premier des arts, je veux dire l'agriculture ; il n'eſt point de peuple qui n'en ait ſenti les avantages & conſacré les coutumes d'une manière plus utile & plus ſolemnelle, que celui qui habite la Chine. Chez ce peuple induſtrieux tous les jours de l'année ſont des jours de travail, excepté

Digitized by Google

excepté le premier & le dernier ; l'homme peut-il en effet ne pas être agréable à la Divinité, en employant tout ſon temps à cultiver le ſol qu'elle lui a confié pour ſe nourrir, & prolonger ſon exiſtence. Ne peut-on pas, en travaillant, élever ſon cœur à Dieu au milieu des champs & de la verdure, comme on le fait dans les temples, qui ſont toujours mal-ſains ? peut-on dire que ce ſoit préciſément un ſeptième jour d'une ſemaine qu'on doive être fatigué des travaux des ſix jours qui ont précédé ? d'ailleurs n'eſt-il pas une foule de circonſtances, où le beſoin d'employer les beaux jours qui ſe ſuccèdent, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour récolter, ne peuvent ainſi ſe combiner avec des ſeptièmes jours. Il paroît que les chinois ont fait ces réflexions, & que les travaux de la *charrue* y ont été religieuſement honorés. On ſait que l'empereur lui-même, la main appuyée ſur le ſoc, ne dédaigne point d'ouvrir la terre au printemps, & cette reſpectable cérémonie eſt, à juſte titre, une de celles qui inſpire le plus l'appareil d'une fête à jamais mémorable pour les cultivateurs.

On a remarqué que les nourriciers du genre humain ſont dédommagés de leurs peines & de leurs exercices par une ſanté vigoureuſe, & qu'à l'exception de ceux que leur peu d'aiſance a livré à un travail forcé, cette claſſe d'hommes vit fort long-temps ; la nature les récompenſe de leur utilité, tandis qu'elle abrège, dans les grandes ſociétés, l'exiſtence d'une foule d'individus, que leur inutilité précipite dans une multitude de maux dont ils ſont preſque toujours victimes. (M. Macquart.)

CHARTIER, (René) né dans le Vendômois, en 1572, de la famille d'Alain *Chartier*, conſacra ſa jeuneſſe aux lettres, à la philoſophie, à la juriſprudence, & à la théologie. Bon poëte latin, ſes paſtorales & quelques tragédies latines, fort goûtées de ſon temps, lui valurent à Angers la chaire de belles-lettres, qu'il profeſſa avec honneur ; il employa ſes momens de loiſir à la lecture des bons auteurs, pour ſe fortifier dans ſes connoiſſances acquiſes, auxquelles il ajouta l'étude de la médecine. D'Angers il fut à Bordeaux, paſſa à Bayonne, où il profeſſa la rhétorique : ſon ſéjour en cette ville développa & fortifia ſon goût pour la médecine ; le voiſinage des Pyrénées lui offroit un champ vaſte pour herboriſer : il en profita, vint à Paris, ſuivit les meilleurs maîtres de la faculté, ſe mit ſur les bancs, & fut reçu bachelier au mois d'avril 1606, licencié le 19 mai 1608, & docteur le 26 août de la même année.

Les talens qu'il déploya, pendant les épreuves de ſon temps d'étude, lui valurent la chaire des écoles pendant deux ans, & celle de chirurgie pendant trois autres années. Nommé, en 1613, médecin des dames de France, ſœurs du roi, il fut auſſi médecin du roi, place dont il avoit obtenu l'agrément dès 1608. Succeſſeur, en 1617, d'Etienne de la Font, dans la chaire de chirurgie au collège royal, il s'en démit en 1623, pour remplir les devoirs de ſa charge auprès des dames de France, qu'il accompagna ſucceſſivement, Eliſabeth l'aînée, en Eſpagne, où elle épouſa Philippe IV, Chriſtine, en Savoie, qui fut mariée à Victor Amédée, prince de Piémont, depuis duc de Savoie, & Henriette-Marie, en Angleterre, qui unit ſon ſort à celui de l'infortuné Charles I. *Chartier* fut quelque temps premier médecin de cette dernière. Il revint en France reprendre avec zèle & avec ſuccès les fonctions pénibles de la médecine, & mourut le 29 octobre 1654, d'une apoplexie qui le ſurprit à cheval, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Ouvrages de René Chartier.

Edition de la médecine univerſelle de Barthelemi Perdulcis. Lyon, 1630, *in*-4.

Les doctes ſcholies, annotations & expoſitions de Louis Duret ſur le traité de morbis internis *de Jacques Houllier.* Paris, 1611, *in*-4.

L'abbé Goujet lui attribue le *ſynopſis chirurgia* d'Etienne Gourmelen ; mais ce ne peut être qu'une nouvelle édition : l'ouvrage avoit paru en françois & en latin long-temps avant la naiſſance de *Chartier*. (*Voyez* Gourmelen.)

L'édition d'Hippocrate & de Galien.

Cet ouvrage lui coûta beaucoup de temps & de ſoins. Il revit le texte ſur les anciennes éditions, le reſtitua ſur une foule de manuſcrits originaux, corrigea les traductions défectueuſes, en fit de nouvelles, joignit des notes au texte, & n'omit rien de ce qui étoit néceſſaire pour rendre cette édition exacte & utile. Elle eſt en 14 volumes *in-folio*, y compris l'*index*. *Chartier* ne vit pas la fin de l'impreſſion de cet ouvrage, dix volumes ſeulement furent imprimés ſous ſes yeux ; ſavoir : les ſix premiers, le huitième & le treizième, qui parurent en 1639, le ſixième & le onzième, qui parurent en 1649 ; les neuvième, dixième & onzième furent donnés en 1679 par Blondel & Lemoine, docteurs de la faculté. Cet ouvrage immenſe ruina *Chartier* & ſa famille. Avant de le mettre au jour, il avoit fait imprimer un *index* des œuvres de ces anciens médecins dont on n'avoit que les titres, en invitant tous ceux qui découvriroient dans les bibliothèques quelques-uns de leurs écrits de les lui envoyer à Paris. Cet *index*, en grec & en latin, forme un volume de 39 pages imprimé, ſans date, à Paris, chez Simon Piget. (*Voyez* dans les Mémoires littéraires, critiques, philologiques de M. Goulin, année 1776, page 211, *Paris*, Baſtien, *in*-4 ; la lettre de M. de Villiers à M. *** ſur l'édition greeque & latine des œuvres d'Hippocrate & de Galien, par *Chartier*.)

Jean-Albert Fabricius parle très-avantageuſement de cet ouvrage dans ſa bibliothèque greeque ; le Père Labbe, dans ſon *eulogium chronologicum Galeni*,

qui ſe trouve dans la bibliothèque grecque de Fabricius, y reprend pluſieurs fautes importantes; Jacques de la Foſſe, dans ſon poème latin ſur l'antimoine, fait l'éloge de *Chartier*; Gui Patin parle de *Chartier* comme d'un homme très-ſavant, tome IV, page 20 de ſes lettres, & dans d'autres lettres il s'égare ſur ſon compte & ſur celui de ſa famille. Le docteur Freind, dans ſa préface ſur le premier & le troiſième livre d'Hippocrate des maladies épidémiques, dit qu'il s'eſt gliſſé beaucoup de fautes dans l'édition de *Chartier*, par le peu de ſoin qu'il mit à revoir les épreuves de ce grand ouvrage. (M. ANDRY.)

CHARTIER, (Jean) fils aîné de René *Chartier*, naquit à Paris en 1610; il eut le ſecond lieu de licence, & reçut le bonnet d'après les priviléges des fils de docteurs, le 11 octobre 1634. Il fut médecin ordinaire du roi, & ſuccéda à Jacques Couſinot dans la chaire de profeſſeur du collège royal, que celui-ci lui fit avoir, parce qu'il la tenoit de René *Chartier*.

Le livre intitulé, *la ſcience du plomb ſacré des ſages*, ou *de l'antimoine*, Paris, 1651, *in*-4., chez Sanleçque & Lecointe, parut ſous ſon nom, & lui ſuſcita un procès avec la faculté. *Chartier* ne voulut pas reconnoître l'autorité de la faculté ſur ſes membres; mais Gui Patin, doyen, provoqua une aſſemblée pour examiner l'ouvrage; il fut rayé du tableau le 28 août 1651, & rétabli le 18 août 1653, ſous le décanat de Paul Courtois. (*Voyez* GUI PATIN.)

Cet ouvrage de Jean *Chartier*, attribué fauſſement à Philippe Chartier, &, ſelon d'autres, à Daviſſon, parut en latin dans le *theatrum chimicum*, tome 6, édit. de Strasbourg, 1659, & forme le 205e traité de la collection ſous ce titre : *Scientia plumbi ſacri ſapientum, ſeu cognitio rararum & ſingularium virtutum, poteſtatum & qualitatum antimonii per Joannem* Chartier *equitem, conſiliarium & medicum regis gallorum ordinarium, in collegio regio profeſſorem & facultatis medicæ doctorem Pariſienſem.*

Ce livre, & ſon auteur, furent célébrés par le poète Beys & le père Carneau, & déchirés par Jean Perreau, & ſur-tout par Gui Patin, dont l'intolérance eſt connue contre l'antimoine & le vin émétique.

Jean *Chartier* fut l'éditeur de l'ouvrage ſuivant :

Palladii de febribus conciſa ſynopſis, interprete Joanne Chartiero, &c. *Apud Jac. Sanlecam*, 1645, *in*-4. de 46 pages, grec & latin.

(M. ANDRY.)

CHARTIER, (Philippe) de Par... ...le René & frère de Jean *Chartier*, obtint ... ...ieu de licence, & fut reçu docteur le 21 novembre 1656. La conſidération dont jouiſſoit ſon père lui avoit fait accorder un jubilé qui trouva des contradicteurs, parmi leſquels ſe trouva Gui Patin : cette propoſition occaſionna même un procès, que perdirent ceux qui conteſtoient à *Chartier* cette faveur. *Chartier* devint médecin ordinaire du roi : on le trouve, ſous la date de 1664, au nombre des profeſſeurs royaux, dans les regiſtres de la faculté. En 1557, il emporta, par ſon talent, une chaire au collège royal, ſur cinq compétiteurs. Gui Patin le repréſente comme un diſſipateur qui ruinoit ſa fortune & ſa ſanté, dont la conduite irrégulière faiſoit le malheur de la femme qu'il avoit épouſée, & dont il vécut preſque toujours éloigné. Il fut, en effet, obligé de vendre ſa charge de médecin ordinaire quelques mois avant ſa mort, qui arriva le 25 août 1669.

On lui a attribué fauſſement l'ouvrage de la *ſcience du plomb ſacré des ſages*, ou *de l'antimoine*. (*Voyez* CHARTIER. (Jean) (M. ANDRY.)

CHARTON, (Nicolas) du diocèſe de Soiſſons. Il avoit été diſciple de Ramus, & avoit profeſſé ſous ſa direction & dans ſes principes la rhétorique & la philoſophie au collège de Preſles. Il fit imprimer, en 1551, deux diſcours latins qui marquent un penchant décidé pour les nouvelles opinions religieuſes, par quantité de traits de mépris & d'averſion pour les théologiens qu'il attaque ſans les nommer. Il devint principal du collège de Beauvais, ſe préſenta ſur les bancs de la faculté en 1554, & fut reçu docteur le 25 juin 1556. Il perdit ſa place de principal en 1562 pour n'avoir pas voulu ſouſcrire la formule de foi par laquelle l'Univerſité aſtreignoit tous ſes membres à la profeſſion de l'orthodoxie. Il fut rétabli en 1563 par l'édit de pacification donné le 19 mars à Amboiſe. La guerre civile s'étant renouvellée en 1567, le prince de Condé & l'amiral de Coligni ayant repris les armes, Nicolas *Charton* paſſa avec Ramus dans le camp du prince de Condé. Au mois de janvier 1568, il fut interdit de ſes fonctions par arrêt du parlement. Ramus & Dahin, principal du collège de Saint Michel, eurent contre eux un pareil arrêt. Mais ce qu'il y a de ſingulier au ſujet de *Charton*, c'eſt qu'on alléguoit contre lui une preuve d'incapacité; il n'étoit pas prêtre, & la fondation de ce collège ordonne que le principal le ſoit. On raiſonna plus conſéquemment par la ſuite, & cette place fut occupée par Jean Grangier qui n'étoit que diacre, & par Rolliu & Coffin qui n'étoient que ſimples clercs. En 1569, *Charton* demanda à la faculté de médecine (dont il avoit été exclus avec cinq autres pour cauſe de religion) à être rétabli. L'édit de pacification du mois d'août 1570 étant ſurvenu, il inſiſta de nouveau avec ſes confrères pour être rétablis. Mais la faculté rejetta cette demande & leur oppoſa des lettres du roi, récemment obtenues par l'Univerſité. Ils obtinrent des lettres le 17 mai 1571, qui caſſoient les délibérations priſes contre eux par

la faculté, leur accordoient la réhabilitation de tous leurs droits, à l'exception de celui de faire des leçons qu'elles ne leur interdiſoient pas, mais dont elles les diſpenſoient. *Charton* ne jouit pas long-temps du bénéfice de ces lettres; il fut enveloppé, ainſi que Ramus, dans l'horrible maſſacre de la Saint Barthélemy, le 25 août 1572.

CHARTRE, ſ. f. (Maladie des enfans) en latin *tabes*. On dit qu'un enfant eſt en *chartre* toutes les fois qu'avec une fièvre hectique, on le voit tomber dans un tel état de maigreur qu'il ne diffère du ſquelette que par la peau dont les os ſont recouverts. Du Verney, dans ſon *Traité des maladies des os*, penſe que cette dénomination vient de ce que les enfans en *chartre* ont été voués aux Saints dont les châſſes ſont appellées *chartres* par les auteurs anciens. Ducange croit qu'on s'eſt ſervi de ce mot par alluſion à *chartre* qui ſignifioit autrefois une priſon, & comme la priſon cauſe la triſteſſe & la maigreur, auſſi appelloit-on ces malades *chartriers*, & en latin *carcerarii*. Quelle que ſoit l'étimologie de ce mot, le point important eſt de ſavoir ſi c'eſt une maladie *ſui generis*, ou ſi ce n'eſt qu'un ſymptôme appartenant à des maladies de nature différente. Cullen, dans ſon *Traité de Médecine pratique*, en parlant des amaigriſſemens, ſubſtitue au mot *chartre* le nom d'*hétiſie méſentérique* ou *écrouelles méſentériques*; il indique par-là une des cauſes de cette maladie; ce qui prouve qu'il ne la conſidère pas comme une affection primitive, mais bien comme l'effet d'une cauſe morbifique d'une nature particulière. D'après cette réflexion admiſe par tous les bons obſervateurs, je n'entrerai dans aucun détail ſur les ſymptômes d'une maladie qui ſe confond avec les ſignes extérieurs du maraſme & ſur ſon traitement qui doit varier, à raiſon des cauſes capables de la produire. Le virus rachitique ou ſcrophuleux étant preſque toujours cauſe de la *chartre*, on n'aura, pour faire le complément de cet article, qu'à lire les mots Rachitis & Écrouelles. (M. Jeanroy.)

CHARTRES. (*Eaux minérales.*)

Cette ville, le chef-lieu du département d'Eure & Loire, eſt ſituée ſur la rivière d'Eure, à 18 lieues ſud-oueſt de Paris. Près des murs de cette ville on trouve dans un pré, entre les deux bras de la rivière, des eaux minérales froides. Duclos (p. 162) donne une analyſe des eaux de *Chartres*, d'après laquelle on voit qu'elles contiennent du gaz ſulphureux volatil; mais leur analyſe demande à être recommencée pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur leur nature & leurs propriétés. (M. Mahon.)

CHASES. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un hameau de la paroiſſe de Saint-Jacques-des-Blats en Haute-Auvergne, où ſe trouve une ſource d'eau minérale froide & gazeuſe, peu connue. M. Jauſſac doute qu'elle contienne des principes minéraux. (M. Macquart.)

CHASSE-BOSSE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Salicaire. (M. Mahon.)

CHASSELAS. (*Hygiène.*)

C'eſt une eſpèce de raiſin blanc, très-eſtimé pour ſa délicateſſe. Ceux de Fontainebleau ſont les plus recherchés à Paris. *Voy.* Raisin. (M. Macquart.)

CHASSE-MARÉE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. Choſes non naturelles proportionnées aux beſoins de l'homme.

Claſſe II. Règles qui regardent l'homme conſidéré individuellement.

Ordre III. Régime relatif à la condition de l'homme.

Section V. Régime des profeſſions.

Le *chaſſe-marée* eſt celui qui achète des poiſſons ſur les bords de la mer pour les vendre dans les provinces plus éloignées.

Ce commerce a commencé par le hareng, tant frais que ſalé, qui fut apporté à Paris ſous le règne de S. Louis, qui établit en 1254 une ordonnance pour l'ordre & la diſcipline des approviſionnemens.

C'eſt particulièrement le poiſſon frais qui a mérité par ſa délicateſſe, ſon bon goût & la grande variété de ſes eſpèces, le nom générique de *marée*. Le débit s'en fait dans le même état où il eſt, lorſqu'on le prend, & ſans aucune préparation. Ce ſont les côtes de Normandie, Dieppe, le Havre, Granville, qui fourniſſent le plus de poiſſons à la capitale.

Les règlemens ordonnent aux *chaſſe-marées* d'avoir des paniers parfaitement ſemblables à un étalon qu'on conſerve à la halle, de les tenir bien pleins, de n'y admettre de paille que ce qui eſt néceſſaire pour la conſervation du poiſſon.

Comme la marée, pour peu que le temps ſoit chaud, a beaucoup de diſpoſition à ſe gâter, la police a ordonné aux *chaſſe-marées* de faire la plus grande diligence pour le faire arriver à Paris: il n'eſt pas permis de mettre dans un même panier des poiſſons de deux différentes marées, mêlées enſemble, d'y placer des rayes ou des eſturgeons de mer ſur d'autres poiſſons, parce que ces grands poiſſons, par leur humidité, leur poids & la dureté de leur peau, peuvent comprimer trop fortement ceux qui ſont plus petits, & contribuer à les faire corrompre en très-peu de temps.

Nul vendeur de marée ne peut en ouvrir la vente

qu'après une viſite faite par les jurés, pour conſtater leur ſalubrité, & ils ont droit de les examiner deſſus, deſſous & dans le milieu, ſelon qu'il leur plaît. Lorſque le poiſſon ſe trouve corrompu, on le jette. Ce n'eſt pas aſſez de cette police pour les poiſſons qui arrivent, il faudroit encore qu'il y eût des commiſſaires chargés de faire des viſites chez toutes les poiſſardes qui les vendent en détail & qui les abandonnent à bas-prix au peuple, lorſqu'elles les ont long-temps conſervés, & qu'ils commencent déjà à entrer en putréfaction. C'eſt un point très-important, & j'ai vu à Paris, plus d'une fois, chez des pauvres gens, des fièvres putrides qui ont été la ſuite de nourritures mal-ſaines puiſées dans cette claſſe d'alimens. (M. Macquart.)

CHASSEURS. (Maladies des) (*Médecine-pratique.*)

Si la chaſſe eſt un exercice auſſi ſalutaire qu'agréable pour les hommes qui en uſent avec modération & qui la comptent parmi leurs plaiſirs, il n'en eſt pas de même pour ceux qui en font leur occupation journalière & qui trouvent dans ce métier les moyens de leur ſubſiſtance. Sans parler des *chaſſeurs* de chamois & d'yſards qui habitent les hauteurs les plus eſcarpées des Alpes & des Pyrénées, qui expoſent tous les jours leur vie dans les courſes les plus dangereuſes & ſur les précipices dont ils ſont environnés de toutes parts, & qui ne peuvent pas réſiſter aux charmes que la vie ſauvage leur fait goûter, quoiqu'ils ſachent, d'après l'expérience de leurs pères, que la mort doit les frapper au milieu de leurs montagnes, il doit être ſpécialement queſtion ici des hommes qui ſont occupés de parcourir les campagnes & les forêts dans les ſaiſons les plus mauvaiſes pour y pourſuivre les différens animaux qui les habitent, & pour les aller vendre dans les villes. Pendant les chaleurs de l'été, ils ont à redouter les coups de ſoleil, la ſoif ardente, les fièvres bilieuſes; en automne, les dyſſenteries, les hydropiſies, &c. En hiver, les péripneumonies, les catarres, les rhumes, les fluxions, &c. Dans tous les temps de l'année, ils ſont expoſés aux chûtes, aux coups, aux hernies.

Ramazzini, d'après Hippocrate & Galien, conſeille de ne point abuſer de la ſaignée dans les maladies des *chaſſeurs*; de les conſidérer toujours comme des hommes épuiſés par la fatigue & le travail; de ne pas les réduire à une diète trop ſévère; de faire uſage de légers fortifians & de diaphorétiques pour les traiter même dans leurs maladies aiguës; de leur preſcrire les bains pour ouvrir les pores de leur peau & y rappeller les humeurs. Les maladies chroniques, les obſtructions, les fièvres rebelles qui attaquent ſouvent les *chaſſeurs* après leurs maladies aiguës, ſoit par la nature même de celles-ci, ſoit par la faute du traitement, ſe guériſſent ordinairement lorſqu'ils reprennent leur métier, par l'effet de l'exercice qu'il exige d'eux.

Parmi les différentes eſpèces de chaſſe, il n'en eſt pas de plus pernicieuſe à la ſanté que celle qui ſe fait ſur le bord des lacs & des étangs, pour ſe procurer les différentes eſpèces d'oiſeaux d'eau, particulièrement les canards ſauvages. La néceſſité où ſont ces *chaſſeurs* de reſter une partie de la nuit, en automne & en hiver, dans des cabanes de branchages, auprès des eaux glacées, au milieu des brouillards qui règnent ordinairement ſur leurs bords & dans un état de repos & d'inaction, commandés par leur métier, & ſans leſquels ils ne peuvent eſpérer de réuſſir, les expoſe à tous les maux que produit la tranſpiration ſupprimée; tels que les fluxions, les rhumes, les catarres, les rhumatiſmes, les péripneumonies, les fièvres intermittentes, les diarrhées & les dyſſenteries. Tous les procédés, tous les remèdes propres à rétablir la tranſpiration ſupprimée, pourvu qu'ils ne portent point une ardeur trop vive, une chaleur trop forte dans les viſcères, doivent être employés pour traiter ces affections. On doit leur recommander, comme préſervatifs, l'uſage des vêtemens de peau, ſerrés ſur leurs membres, la boiſſon modérée du vin pur, & même d'eau-de-vie, les frictions sèches, les bains. On doit ſur-tout engager les hommes foibles à ne pas courir les dangers continuels, auxquels cette eſpèce de chaſſe les expoſe; elle ne convient qu'à des hommes robuſtes, exercés aux fatigues, accoutumés aux intempéries des ſaiſons, & formés par l'habitude à réſiſter à toutes les variations de l'atmoſphère. (M. Fourcroy.)

CHASSIE, ſ. f. *Lippitudo*, *lippa*, *glama*, *gleme*, γλαμα, γλήμη, *granica*: *lemia*, *leme* λεμη, &c. Humeur lubréfiante, onctueuſe & du genre des humeurs ſébacées, laquelle ſe filtre particulièrement dans les glandes, dites *de meibomius*, & paroît ſervir à faciliter les frottemens des paupières. La meſure naturelle de cette humeur eſt une excrétion utile dont on apperçoit quelquefois l'amas vers les angles des paupières, ſur-tout du côté du nez, le matin, & au moment du réveil. Lorſqu'elle devient ſurabondante, c'eſt un état contre nature qui appartient à diverſes léſions des yeux & des paupières. *Voyez* Lippitude, maladies des yeux.

(M. Chamseru.)

CHASTETÉ, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré ſuivant ſes rapports & ſes différences.

Claſſe II. De l'homme, conſidéré dans ſes différences, ou individuellement.

Ordre I, III & IV. Différences relatives à l'âge, au tempérament, & aux habitudes.

La *chaſteté* eſt une vertu morale qui apprend à jouir avec délicateſſe, & à modérer la pente que nous avons pour la plus parfaite des jouiſſances.

Digitized by Google

Il ne faut pas confondre la *chaſteté* avec la continence; tel eſt chaſte qui n'eſt pas continent, & réciproquement tel eſt continent qui n'eſt pas chaſte. On peut être chaſte dans le mariage, au lieu qu'on n'eſt continent que dans l'état dépravé du célibat. L'âge rend les vieillards néceſſairement continens; mais il eſt rare qu'il les rende chaſtes.

La *chaſteté* peut être conſidérée, en phyſique, comme un des moyens les plus aſſurés de conſerver ſa ſanté, puiſqu'elle doit mener à prendre le juſte milieu entre la continence & la prodigalité dans la perte des ſucs régénératifs de l'eſpèce humaine. Je ne répéterai point ici ce que j'ai déjà dit ſur ces points aux articles CÉLIBAT, & AMOUR PHYSIQUE; on y trouvera des motifs de s'aſſurer que la *chaſteté*, comme je l'entends, eſt extrêmement avantageuſe à l'homme pour prolonger ſon exiſtence, & que la continence eſt un état contre nature qui peut cauſer les maux les plus graves. (*Voyez* CÉLIBAT, & AMOUR PHYSIQUE.) (M. MACQUART.)

CHAT, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Chat privé.

Felis ſeu catus. Off.

Felis caudâ elongatâ, auribus æqualibus. Linn.

Le *chat* eſt un animal domeſtique, qui a quatre pattes, la tête ronde, le muſeau court, garni de poils très-longs, l'œil grand, la prunelle oblongue. Il voit la nuit, parce que ſa prunelle eſt ſuſceptible d'une extrême dilatation, peut-être parce qu'il peut, par ce moyen, raſſembler tout ce qu'il eſt poſſible de lumière, lorſqu'il y en a fort peu de répandue ſur le globe. L'œil eſt voilé en partie par une membrane, comme dans la volaille. Les houpes de ſa langue reſſemblent beaucoup à celles d'une lime par leur aſpérité. Sa queue eſt très-longue. Il a cinq doigts aux pieds de devant, & quatre aux pieds de derrière; ils ſont garnis d'ongles fins & pointus, que l'animal retire & fait ſortir à ſon gré, quand il veut ſe défendre, ou ſaiſir ſa proie.

Le *chat* eſt un petit tigre, fin, adroit, léger, careſſant, familier, quoique naturellement ſauvage; il eſt timide, défiant, voleur, traître. Il eſt l'ennemi décidé des ſouris & des oiſeaux, dont il aime à ſe nourrir.

La *chate* eſt libidineuſe & ſouvent en chaleur; elle porte ſes petits cinquante-ſix jours; elle en procrée juſqu'à ſix, dont elle a le plus grand ſoin. Les *chats* vivent en général dix à douze ans.

On a conſeillé comme un bon réſolutif d'ouvrir des *chats vivans*, & de les appliquer ſur les parties malades, comme dans la pleuréſie; mais la difficulté de manier cet animal, peu traitable, a fait préférer le chien.

On applique la peau du *chat*, préparée comme celle du lièvre, dans les rhumatiſmes, les douleurs de goutte. On a dit que le ſang du *chat* étoit ſudorifique, que, ſi l'on met un doigt attaqué du panaris pluſieurs fois le jour dans l'oreille d'un *chat*, on le réſout facilement; que la tête, réduite en poudre, étoit un ſpécifique contre les maladies des yeux, que les excrémens calmoient les douleurs de goutte; on a été juſqu'à dire que la cervelle de cet animal, portée par les filles, pouvoit leur attirer des amans: on ſait juſqu'à quel point on doit ajouter foi à de pareilles inepties. La chair du *chat privé* n'eſt pas bonne à manger, &, ſans être nuiſible, elle a un goût déſagréable, qui fait qu'on le rejette.

Chat ſauvage, *ou* laret.

Felis ex fuſco flavicante & albido variegatis veſtita, cauda annulis alternatim nigris, & ex ſordidè-albo flavicantibus cincta. Briſſ.

On pourroit croire qu'autrefois tous les *chats* étoient ſauvages, & que les hommes ayant trouvé le moyen d'apprivoiſer leurs petits, ils en firent des races privées, dont on ſait journellement tirer grand parti.

Les *chats ſauvages* paſſent pour être plus longs que les autres: ils ſont couverts de poils, plus gros & plus longs, de couleur brune, blanche & jaune, tigrée, ou alternativement zonée. Ces animaux ſe trouvent dans les forêts, où ils vivent de gibier. On a vu pluſieurs fois les *chats privés*, qui demeuroient auprès des bois, quitter leurs maîtres pour aller vivre de chaſſe, & librement comme leurs pères.

On a vanté la graiſſe du *chat ſauvage* comme émolliente, pénétrante, & réſolutive: on en fait un liniment ſur le nombril des épileptiques: on en frotte les membres eſtropiés, tant pour les empêcher de maigrir davantage, que pour en faciliter la nutrition.

La chair du *chat ſauvage* eſt beaucoup meilleure que celle du *chat privé*; on dit qu'elle eſt très-ſavoureuſe, & qu'elle vaut bien celle du lapin.

(M. MACQUART.)

CHATAIGNE, ſ. f. (*Hygiène*, & *Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNIER. (M. MAHON.)

CHATAIGNIER, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Caſtanea

C'eſt un genre de plante à fleurs incomplettes, qui a de très-grands rapports avec le hêtre, & qui comprend de grands arbres & des arbriſſeaux, dont les feuilles ſont ſimples & alternes, & dont les fruits ſont épineux à l'extérieur.

Il y a deux eſpèces de *châtaignier* (Dict. de Bot.); la première comprend le *châtaignier* commun.

Caſtanea vulgaris, fagus caſtanea. Linn.

Caſtanea ſylveſtris qua peculiariter caſtanea. C.B.P. 419, Turnef. 484.

Le *châtaignier* cultivé, ou *maronier*, n'eſt qu'une variété de cette première eſpèce, dont les fruits ſont plus petits, mais qui reſſemble à l'autre à tout autre égard : c'eſt le *caſtanea ſativa.* C. B. P. 418, Turnef. 584.

Le *châtaignier* eſt un grand & bel arbre, qui s'élève juſqu'à trente pieds & plus, & ſoutient une cime épaiſſe & ample, dont les feuilles ſont alternes, longues, lancéolées, garnies de dents aiguës : elles ont de cinq à ſept pouces de long, ſur un pouce & demi de large, ou environ.

Les fleurs ſont mâles & femelles ſur le même pied; les mâles ſont grouppées ſur des chatons menus, linéaires, tandis que les femelles, qui ſortent auſſi des mêmes boutons, ne font point partie de ces chatons, mais ſe trouvent ſouvent à leur baſe.

Chaque fleur mâle eſt formée d'un calyce à cinq diviſions, ouvertes en étoiles, avec environ dix étamines, dont les filamens, de la longueur du calyce, portent des antheres oblongues.

Chaque fleur femelle conſiſte en un fruit monophyle, à quatre ou ſix diviſions pointues, & en un ovaire qui fait corps avec la baſe du calyce, & qui eſt ſurmonté de trois filets, dont le ſtigmates ſont ſimples.

Le fruit eſt une coque, ou une eſpèce de capſule arrondie, hériſſée extérieurement de pointes, qui s'ouvre en pluſieurs parties, & renferme une à trois groſſes ſemences : ces ſemences portent le nom de *châtaigne*, ſont ovales, arrondies, applaties d'un côté, convexes de l'autre, & conſiſtent en une amande à chair blanche & ferme, recouverte d'une peau brune, liſſe & coriace. Elle ne peuvent fournir par expreſſion de l'huile, à la manière de celles du hêtre.

Le *châtaignier* croît en Italie, dans la Suiſſe, & dans beaucoup de provinces de France, dans les lieux montagneux, & les forêts.

Quand on a fait la récolte des *châtaignes*, la meilleure manière de les conſerver eſt de les faire ſécher, & d'enlever leur coque, parce qu'ainſi on peut les garder pluſieurs années ſans qu'elles s'altèrent, les employer dans les voyages de long-cours, ou lorſque l'abondance du froment vient à diſparoître, ou pour les années de diſette.

La ſubſtance farineuſe des *châtaignes*, dans l'état de deſſication, conſerve une couleur jaunâtre & une fermeté inaltérables, qui l'améliore en quelque ſorte, & fait qu'à la cuiſſon elles ont un goût très-ſucré.

On peut manger les *châtaignes* crues, en les laiſſant s'amollir dans la bouche, en les preſſant ſenſiblement ſous la dent, ſans faire effort pour les mâcher : on leur trouve à-peu-près les mêmes qualités qu'à celles qui ſont cuites.

Dans quelques contrées, le fruit du *châtaignier* nourrit une partie de l'année les hommes & les animaux. Les montagnards vivent tout l'hiver de ce fruit, qu'ils font ſécher ſur des claies, & qu'ils font moudre après pour en faire, à ce qu'on dit, du pain, qui peut être nourriſſant, mais en même-temps fort lourd, indigeſte & venteux.

Les habitans du Limoſin, du Périgord, des Cévenes, font un grand uſage de ce pain, paîtri avec du lait. Dans le Limoſin on en fait une bouillie, qu'on nomme *la châtigna.*

Cependant, M. Parmentier, qui s'eſt occupé avec tant de ſuccès des ſubſtances alimentaires, énonce, d'après les eſſais les plus multipliés, qu'il eſt très-difficile & même inutile de dénaturer la *châtaigne* par la panification; parce que les parties nutritives qui conſtituent ce fruit, ne ſont pas auſſi éloignées les unes des autres, qu'elles le ſont dans la pomme de terre; parce que la *châtaigne* ne gèle, ni ne germe avec autant de facilité, qu'on peut la manger même dans l'un & l'autre état, ſans courir aucun danger; qu'elle eſt douée de la ſapidité & ne demande aucun aſſaiſonnement étranger pour plaire au palais & convenir à l'eſtomac; qu'on la fait ſécher aiſément, & qu'on peut la conſerver ainſi fort long-temps. D'ailleurs, & c'eſt la plus forte objection, quand bien même la *châtaigne* auroit beſoin des ſecours de la fermentation panaire, pour acquérir les avantages qu'elle a, il faudroit y renoncer, puiſque de tous les farineux, elle eſt la moins propre à cette opération. Pourroit-on, en voyant du pain de *châtaigne*, c'eſt-à-dire, une ſubſtance d'un brun foncé, compacte, & d'une ſaveur aigre, douce, imaginer que c'eſt là le réſultat d'un fruit blanc, agréable & ſavoureux? La meilleure manière de préparer les *châtaignes* eſt celle qui eſt employée dans le Limoſin,

Digitized by Google

& qui ſe trouve décrite dans le tome I. *des Arts & Métiers* de cette Encyclopédie. C'eſt pourquoi je renvoie à cet article, fort emplet, les perſonnes qui voudroient s'inſtruire à fond ſur cet objet, ou bien à l'ouvrage de M. Parmantier ſur le même ſujet.

A l'égard des marrons, qui ſont ordinairement des *châtaignes* plus groſſes, & qui ont meilleur goût que la *châtaigne* commune, on les ſert ſur les meilleures tables, ſoit bouillis, ſoit rotis, ſoit glacés : ce ſont les marrons de Lyon & du Dauphiné qui ſont les plus eſtimés.

On peut dire en général que la *châtaigne* eſt auſſi agréable à manger que nourriſſante ; mais elle cauſe des aigres dans un grand nombre d'eſtomacs ; elle convient donc peu à ceux qui ſont foibles & délicats, ſur-tout lorſqu'elle eſt verte & fraîche ; mais en revanche, elle eſt bonne pour les gens forts & vigoureux, accoutumés à des travaux pénibles, & dont les organes ſont doués de beaucoup d'énergie.

On s'en ſert en médecine comme des autres farineux ; on en ordonne, mais rarement, des émulſions qui reſſemblent à celles qu'on fait avec les amandes & les quatre ſemences froides.

La matière médicale recommande encore les *châtaignes* en cataplaſme ſur les tumeurs du ſein. On croit qu'à l'intérieur c'eſt un adouciſſant & un épaiſſiſſant qu'on peut donner dans les crachemens de ſang : on prépare, dans ces cas, un électuaire avec la farine crue des *châtaignes*, cuite avec du miel & pétrie avec du ſoufre ; compoſition qui ne me paroît point du tout importante.

On recommande auſſi les *châtaignes* contre la diarrhée. On vante contre les hémorrhagies, & les flux de ventre, & les fleurs blanches, la membrane ou l'écorce rougeâtre de la *châtaigne*, bouillie dans de l'eau ou du vin, à la doſe de deux gros. On n'a pas examiné aſſez cette écorce.

On dit que la *châtaigne*, pilée & broyée avec de la farine d'orge & du vinaigre, diſſipe le lait grumelé dans les mameiles. (M. Macquart.)

CHATAIN, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré ſuivant ſes rapports & ſes différences.

Claſſe II. De l'homme ſain, conſidéré dans ſes différences individuelles.

Ordre III. Différence relative à la conſtitution.

Le mot de *châtain* ſe dit du poil ou des cheveux qui ont une couleur moyenne entre la blonde & la noire. On a encore donné ce nom aux perſonnes mêmes qui portent les cheveux de cette teinte, qui eſt celle de la ſeconde enveloppe des châtaignes. Cette couleur devient, dans l'adoleſcence, celle des enfans qui ont été blonds dans l'âge le plus tendre ; elle eſt aſſez commune dans l'eſpèce humaine ; elle déſigne des perſonnes qui ne ſont ni foibles, ni très-fortes qui ont ſouvent un tempérament ſanguin. Celles qui ont les cheveux *châtains* ſont plus communes que celles qui les ont très-blonds & très-noirs. *Voyez* Tempérament. (M. Macquart.)

CHATAIRE ou CATAIRE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

La *chataire* eſt un genre de plante à fleurs monopétalées, de la famille des labiées, qui a des rapports avec les méliſſes & les clinopodes, & comprend vingt-trois eſpèces connues & décrites dans le Dict. de Bot., dont les feuilles ſont oppoſées & les fleurs diſpoſées par verticilles, formant un épi ou une grappe aux ſommités de la plante.

Nous ne parlerons ici que de la *chataire* commune ou *herbe à chat.*

Nepeta cataria. Linn.

Cataria major vulgaris. Tournef. 202.

Mentha cataria vulgaris & major. C. B. P.

La tige de cette plante eſt quarrée & s'élève de deux à trois pieds. Ses feuilles ſont oppoſées, lanugineuſes, pétiolées, cordiformes & dentées en ſcie. La corolle des fleurs eſt en gueule, purpurine, & quelquefois blanche ; les verticilles ſont accompagnées de petites bractées ſétacées.

Cette plante croît en France & dans les autres parties de l'Europe, ſur le bord des chemins & le long des haies. Ses feuilles ont une ſaveur âcre, brûlante, & d'une odeur forte de menthe : elle fleurit en juin & juillet.

Le nom de *cataire* ou d'*herbe à chat* lui vient de ce que les chats en ſont véritablement très-friands. On dit que cet animal en mange tant, & avec tant de plaiſir, qu'il ſe procure ainſi des convulſions.

Son amertume & ſon odeur aromatique annoncent ſes vertus : en effet, l'expérience a appris que la *chataire* excitoit les évacuations périndiques du ſexe, étoit bonne à diſſiper les vents, à chaſſer les vers & à débarraſſer les engorgemens des viſcères. On dit cette plante utile contre les vapeurs. On en fait prendre le ſuc à la doſe de deux onces ; on l'emploie auſſi dans des décoctions vineuſes, en infuſion pour des demi-bains & des bains de pieds.

Cette plante eſt peu employée. L'analyſe en doit être faite de nouveau. (M. Macquart.)

CHATEAU-GONTIER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville ſur la Mayenne, à huit lieues

nord-nord-oueſt d'Angers. On trouve, près de cette ville, une ſource minérale froide, peu connue. M. Linacier la dit ferrugineuſe. (M. Macquart.)

CHATEAU-LANDON. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville de la Beauce, ſituée ſur la cime d'une montagne, à deux lieues à l'oueſt de Ferrières, à trois de Nemours, & à quatre nord-oueſt de Montargis.

A l'orient, au bas de la montagne, on trouve une ſource minérale d'eau froide, peu connue, & que M. Roze dit chargée de fer & d'alun, dans la deſcription qu'il a donnée d'une épidémie qui a régné dans cette ville en 1781. (M. Macquart.)

CHATEAU-LA-VALLIERE. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville de l'Anjou, à une lieue au nord du *château de Vaujours*. On trouve à une demi-lieue au ſud de cette ville, une ſource d'eau minérale, froide, peu connue, & que M. Linacier dit ferrugineuſe, & très-ſelenireuſe. (M. Macquart.)

CHATEAU-NEUF. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg ſur la rive droite de la Loire, entre Sully & Gergeau, à cinq lieues eſt d'Orléans, où ſe trouve une ſource d'eau minérale, froide, peu connue. (M. Macquart.)

CHATEAU-THIERRY. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville ſituée ſur la Marne, à 19 lieues nord-eſt de Paris, & à 15 ſud-oueſt de Rheims. Il y a dans une maiſon de cette ville une ſource d'eau minérale, appellée l'*eau de la fleur-de-lys*, du nom d'une ancienne auberge qui étoit ſituée en cet endroit. Cette eau eſt froide.

Un nommé Claude Gallen les a fait connoître en 1630. Il les vantoit beaucoup contre les intempéries chaudes, les engorgemens, les maux de reins, d'eſtomac, la gonorrhée, l'hydropiſie; ſon ouvrage eſt écrit dans le ſtyle le plus ridicule & le plus bourſouflé.

Legivre, en 1682, a cru qu'elles contenoient, ainſi que toutes les eaux qu'il a examinées, du fer, de l'alun, & du gypſe.

On trouve, dans la *Nature conſidérée*, 1771, tom. 7, page 57, une lettre de M. Cadet l'aîné, où, d'après l'analyſe qu'il donne, on voit que cette eau eſt exempte de ſélénite & d'acide vitriolique: il y a trouvé une terre alcaline, un principe ſulphureux volatil, du ſel marin, & un ſel qui, étant tenu en diſſolution, & n'y étant point dans un état de vitrioliſation, rend cette eau minérale très-intéreſſante.

(M. Macquart.)

CHATEAULIN. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une petite ville de Bretagne, ſur la route de Quimper à Landernau, à quatre lieues & demie de Quimper, & à ſept ſud-eſt de Breſt. La ſource minérale, qui eſt froide, eſt placée à deux cents pas de cette ville.

On trouve, dans la *Nature conſidérée*, tome 1, page 89, une lettre de M. Leclerc, ſur les productions minéralogiques & hydrauliques de la ſénéchauſſée de *Châteaulin* en Bretagne. On y regarde les eaux dont nous parlons comme ferrugineuſes; on les vante contre les obſtructions, les pâles-couleurs, l'hydropiſie commençante, & tous les cas où les toniques ſont néceſſaires. (M. Macquart.)

CHATELDON. (Eau de) (*Mat. méd.*)

L'eau minérale de *Chateldon* a été vantée, il y a quinze ans environ, comme analogue & même ſupérieure à celle de Spa. *Chatelaon* eſt une petite ville du Bourbonnois, ſituée à treize lieues de Moulins, trois de Ceſſet & de Vichy, ſix de Riom, & huit de Clermont-Ferrand. On y diſtingue deux ſources d'eau froide: 1°. celle qu'on nomme la *ſource des vignes*, placée au bas d'un côteau, à trois cens pas environ de *Chateldon*; 2°. la *ſource de la montagne*, ſituée à mi-côte à cinq cens pas de la précédente.

M. Raulin a fait connoître fort en détail l'eau de *Chateldon*, dans ſon *parallèle des eaux minérales, tranſportées d'Allemagne*, & de *celles de la France*, ouvrage publié en 1777. Il y donne l'analyſe de cette eau faite par MM. *Desbrets*, médecin de cette eau, *Cage*, & *Fourcy*. M. *Desbrets* y a démontré la préſence d'un fluide élaſtique, qui eſt de l'acide carbonique, de carbonate de ſoude, de craie, & de fer. M. *Sage* y a trouvé de plus du ſulfate de chaux. M. *Fourcy* ſe rapproche beaucoup de l'analyſe faite par M. *Desbrets*; mais il annonce de plus la préſence de la magnéſie. D'après le tableau comparé de ces différentes analyſes, M. Raulin conclut que l'eau de *Chateldon* contient deux dix-ſeptièmes de ſer, trois de carbonate de magnéſie, quatre de carbonate de chaux, quatre de carbonate de ſoude, quatre de muriate de ſoude; toutes ces ſubſtances ſont mêlées à une grande quantité d'acide carbonique, qui s'en dégage en pétillant. L'auteur de l'*art d'imiter les eaux minérales*, publié en 1780, préſente un réſultat plus précis & plus exact que Raulin ſur les principes de l'eau de *Chateldon*, quoiqu'il ſe ſoit ſervi des mêmes analyſes. On compte deux ſources à *Chateldon*, dit cet auteur, & toutes les deux ſont gazeuſes. La ſource des vignes, outre l'eſprit étheré, (*acide carbonique*) contient par pinte dix huit grains de matière fixe, ſavoir, douze grains de terre calcaire, quatre ou cinq grains d'alcali minéral, (*carbonate de ſoude*) & un peu de terre martiale, (*carbonate de fer*).

La

La ſource dite *de la montagne* eſt un peu plus forte ; elle donne ſix grains par pinte de matière fixe de plus que celle des vignes ; ſavoir ſix grains de terre calcaire colorée par un peu de fer, & ſix grains d'alcali minéral, ou *natrum*. M. Fourcy admet également dans cette eau de l'alcali & de la terre ; mais celle-ci eſt, ſelon lui, en partie de la magnéſie, en partie de la terre calcaire, & de la terre martiale ; il y a auſſi découvert un peu de ſel marin, vingt-deux grains de matière pour le tout (ſans doute par pinte d'eau) ; ſavoir trois grains de carbonate de magnéſie, quatre grains de terre calcaire, ou carbonate de chaux, quatre grains de carbonate de ſoude, quatre grains de muriate de ſoude, ou ſel marin, deux grains de carbonate de fer ; tous ces principes ſont tenus en diſſolution par l'acide carbonique, qui y eſt très-abondant. On voit, d'après ce dernier réſumé ; qu'il eſt très-aiſé d'imiter cette eau par une combinaiſon artificielle : ſi l'on prend ce parti, on doit négliger de diſſoudre de la craie, qui n'a pas de propriétés médicinales bien marquées, & qui ne peut que rendre l'eau factice, lourde & difficile à digérer. Telles ſont les connoiſſances chimiques acquiſes ſur la nature de l'eau de *Chateldon*. Il eſt aiſé d'apprécier, d'après cette analyſe, les propriétés médicinales de cette eau. Comme toutes les eaux acidules, alcalines, & martiales, elle doit être légèrement tonique, apéritive, diurétique, déſobſtruante, antiſeptique, tempérante, raffraîchiſſante ; elle doit convenir dans quelques douleurs & affections de l'eſtomac, dans les obſtructions légères & commençantes, dans les embarras des inteſtins & des viſcères du bas-ventre, dans les fleurs blanches, la gonorrhée rebelle, la conſtipation opiniâtre, les vomiſſemens habituels : le dégoût, la perte d'appétit, la ſuppreſſion du flux hémorrhoidal, & des règles, les maladies des reins & des voies urinaires, les graviers des reins, la dyſurie, & les autres ſymptômes qui en ſont la ſuite. En général on peut l'employer avec avantage dans un grand nombre de maladies différentes ; mais elle ne doit pas être regardée comme ſpécifique dans la gonorrhée, les vents, les ſuppreſſions de règles, & ſur-tout dans les maladies calculeuſes, les fleurs blanches, la ſtérilité, & la vérole, comme paroît le croire M. Desbrets, qui a beaucoup trop vanté l'eau de *Chateldon*. C'eſt une erreur que peu de médecins des eaux minérales ont ſu éviter, que la prodigalité des éloges donnés à ces médicamens naturels. L'intérêt perſonnel a ſouvent groſſi pour eux la vérité ; à les entendre il n'y auroit aucune maladie incurable, par la médecine des eaux minérales. Ces annonces faſtueuſes ne ſéduiſent pas les médecins auſſi ſages qu'ils ſont éclairés. En accordant aux eaux les propriétés utiles qu'elles ont réellement, ils ne doivent ni les regarder, ni les préſenter aux malades comme des remèdes univerſels, comme des panacées immarquables. Ils doivent toujours ſe rappeller cette vérité née de l'expérience d'un grand nombre de ſiècles, qu'il y a très-peu de ſpécifiques, qu'il n'en exiſte même aucun qui ſoit ſtrictement & abſolument un ſpécifique. D'ailleurs, en ôtant à l'eau de *Chateldon* les vertus preſque miraculeuſes que M. Desbrets lui a attribuées, il lui reſte encore aſſez de propriétés utiles pour la rendre très-recommandable ; c'eſt une des eaux de la France qui reſſemble le plus à l'eau ſi célèbre de Spa. Raulin, dans ſon *parallèle*, a eu bien raiſon de la comparer à celle ci, quoiqu'il ne ſoit pas exact de dire qu'elle lui eſt entièrement préférable. L'eau de *Chateldon*, comme toutes les eaux gazeuſes, ou acidules, peut être priſe en aſſez grande quantité, ſans que les malades en ſoient fatigués ; elle paſſe vîte & facilement, elle pouſſe fortement par les urines. On en boit, ſans mal, pluſieurs pintes dans la matinée ; on la prend pendant ſes repas ; on la mêle avec le vin, avec le lait, &c. Par le tranſport elle perd, comme toutes les eaux gazeuſes & acidules ; mais ſi on la renferme dans des bouteilles bien bouchées, & ſi on la tranſporte dans des ſaiſons froides, l'eau de *Chateldon* conſerve la plus grande partie de ſes principes & de ſes vertus.

(M. Fourcroy.)

CHATELGUYON. (Lande) (*Mat. méd.*)

Chatelguyon eſt un petit village de la Limagne, partie de la Baſſe-Auvergne, le long de l'Allier, ſitué au pied d'une petite montagne, à une lieue nord-eſt de Riom, & à une demi-lieue de la grande route de cette ville. Il y a cinq ſources d'eau chaude qui ſourdent à 500 pas environ de *Chatelguyon*. De ces cinq ſources, une ſeule eſt diſtinguée par le nom de *fontaine d'Aſan*. La température de ces eaux eſt entre 20 & 24 degrés du thermomètre de Réaumur.

Il y a plus d'un ſiècle que l'eau de *Chatelguyon* eſt connue, même loin de ſon pays. C'eſt une de celles dont Duclos a publié l'analyſe, dans ſes obſervations ſur les eaux minérales de la France, faites en 1670 & 1671. L'eau de *Chatelguyon* lui a donné, par l'évaporation, des pellicules blanches, épaiſſes, qui ſe précipitoient en groſſes écailles & qui peſoient $\frac{1}{12}$ du poids de l'eau ; la moitié de ce produit, qu'on nommoit alors *réſidence*, étoit, ſuivant lui, de la terre, & l'autre moitié, un ſel âcre, ſemblable, dit-il, à cette portion du ſel marin qui ne ſe condenſe, ni au froid, ni à l'humidité. M. Dufour en a fait une ſeconde analyſe, inſérée dans le Traité de Raulin ſur les eaux minérales, publié en 1774. Il l'a trouvée imprégnée d'un fluide élaſtique, de fer, de terre calcaire, de ſel marin & de ſel d'Epſom. M. Cadet, de l'Académie Royale des Sciences & le dernier chimiſte qui ait examiné l'eau de *Chatelguyon*, eſt celui qui en a donné l'analyſe la plus exacte ; c'eſt d'après ce dernier chimiſte que nous expoſerons ici la nature de cette eau minérale.

L'eau de *Chatelguyon* a le goût vif, aigrelet & piquant de celles de Spa ; de Seltz, &c. Elle laiſſe cependant une ſaveur amère, que l'on ne remarque

point dans ces dernières. Cette eau, mise sur le feu, bout promptement; il s'en échappe une grande quantité de bulles d'acide carbonique, dont la volatilisation donne lieu à la précipitation d'une terre qui trouble la transparence du liquide. Après avoir séparé ce dépôt & évaporé la liqueur, on en a obtenu du sel marin ou muriate, & du sel d'Epsom ou sulfate de magnésie. Quatorze livres de cette eau ont donné à M. Cadet 8 à 10 grains de carbonate de fer, cinq gros & demi de muriate de soude ou sel marin, un gros de sulfate de magnésie ou de sel d'Epsom, & près de quatre gros d'un mélange de carbonate de chaux & de carbonate de magnésie. Ces deux derniers sels terreux, ainsi que le fer, étoient tenus en dissolution dans l'eau par une grande quantité d'acide carbonique. Aussi, pour imiter ces eaux, M. Duchanoy prescrit de dissoudre par pinte d'eau commune, chauffée à 24 degrés, cinquante-cinq grains de sel commun ou muriate de soude, quelques grains (10 à 12) de sel d'Epsom ou sulfate de magnésie; de les imprégner ensuite d'acide carbonique, & d'y ajouter les terres calcaire, magnésienne & le fer dans les proportions indiquées. On doit chauffer l'eau au bain-marie, avant d'en faire usage; il est donc inutile de la chauffer à 24 degrés pour la laisser refroidir ensuite; d'ailleurs, cette chaleur s'opposeroit à la dissolution du gaz acide carbonique par l'eau.

On peut estimer, d'après les principes contenus dans cette eau, les vertus qui lui sont propres. L'acide carbonique les rend diurétiques, rafraîchissantes, anti-septiques, légèrement incisives & calmantes. Elles doivent aux terres absorbantes une qualité antacide ou propre à absorber & à détruire les aigres des premières voies. Le muriate de soude & le sulfate de magnésie qu'elle contient, lui communiquent la propriété laxative & incisive. On la prescrit avec succès dans plusieurs dérangemens d'estomac, le dégoût, la lenteur des digestions, la douleur cardialgique; dans les embarras des viscères du bas-ventre, les coliques bilieuses & hépatiques; dans les fièvres intermittentes, opiniâtre; dans les cachexies, la jaunisse, les fleurs blanches, les affections nerveuses; elle convient à un plus grand nombre de sujets & dans plus de maladies que l'eau de Vichy, avec laquelle on l'a mal-à-propos comparée. C'est une très-bonne boisson ordinaire dans les fièvres putrides & malignes, dans les fièvres intermittentes, dans les douleurs de goutte, même dans celles qui attaquent les viscères.

Quelques verres, & sur-tout la quantité d'une pinte d'eau de *Chatelguyon*, produisent deux ou trois évacuations par le bas. Lorsqu'on la prend comme purgative, il faut en porter la dose à une pinte & demie ou deux pintes par jour, & la continuer plusieurs jours de suite. On peut les prescrire à tous les tempéramens, à tous les âges. Ses vertus sont beaucoup plus exaltées, beaucoup plus puissantes à la source que dans les lieux éloignés où on l'a transportée; ce qui dépend de ce qu'elle perd par le transport la plus grande partie de son acide carbonique.

(M. Fourcroy.)

CHATENOI ou KESTENHOLTZ. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville à neuf lieues sud-ouest de Strasbourg, à une lieue de Schélestadt. La source d'eaux minérales est auprès de *Chatenoi*, au pied de la montagne *Hanenberg*. Elles sont froides.

Kurschner a donné, en 1760, une Dissertation latine sur ces eaux. On en a une autre de 1769, de M. Guérin. Elles sont d'accord toutes deux sur l'analyse & les vertus de ces eaux, qui contiennent de l'air, du sel de Glauber, du sel marin, de la terre calcaire, de la terre vitrifiable & un peu de bitume.

Ces eaux sont préconisées comme stimulantes, incisives, apéritives, adoucissantes, rafraîchissantes, détersives, légèrement digestives, fortement délayantes, & extérieurement efficaces dans la gale & les douleurs des membres. (M. Macquart.)

CHATILLON. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville, à environ deux lieues est-sud-est de Die dans le Dauphiné, & à onze lieues de Montélimar. La source minérale est dans un sol bitumineux & noirâtre.

On trouve dans la *Gazette Salutaire* de 1774, n°. 27, l'extrait d'un Mémoire sur les eaux minérales du Dauphiné, par M. Nicolas; il y est parlé des eaux de *Chatillon*. Leurs qualités sensibles & quelques légers essais conduisent cet auteur à les regarder comme sulphureuses. (M. Macquart)

CHATOUILLEMENT, s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe VI. *Percepta.* Impressions dépendantes de la sensibilité.

Ordre III. Sensations.

Section I. Sens du tact en général.

On donne le nom de *chatouillement* à un attouchement particulier qui porte sur la peau une impression différente, suivant qu'il est plus ou moins fort. Lorsque le *chatouillement* est léger, alors l'affection qu'on éprouve est douce, agréable, excite un léger mouvement dans les parties touchées, & souvent fait rire. Mais si le *chatouillement* est trop long-temps continué ou trop fortement, alors l'impression qui en est la suite est d'autant plus forte: elle dégénère assez pour ébranler désagréablement

les nerfs & la ſenſibilité. La circulation & les mouvemens muſculaires ſe font irrégulièrement ; l'ame même & la raiſon perdent leur empire ; toute la machine eſt dans un état violent qui eſt accompagné de cris, de douleurs, de ſpaſmes, de convulſions, de vomiſſemens, de priapiſme, d'évacuations involontaires de l'urine & de la ſemence ; enfin, on a vu plus d'une fois cet état contre nature ſuivi de la mort.

L'agitation que produit le *chatouillement* eſt d'autant plus grande, qu'elle a lieu ſur des individus plus délicats, plus ſenſibles & plus irritables, dont les fibres ſont plus délices, plus vibratiles ; & l'affection ſera encore portée beaucoup plus loin, ſi le *chatouillement* ſe fait par ſurpriſe, & dans le moment où elles s'y attendent le moins. Ce que nous venons de dire ſuffit pour engager les perſonnes raiſonnables à ne point chatouiller, & fera ſentir à ceux qui ne ſont point inſtruits des accidens qui en peuvent être la ſuite, qu'ils doivent ſe priver d'un plaiſir, qui peut être ſi ſubitement changé en une douleur amère.

(M. Macquart.)

CHATRER. (*Hygiène.*)

C'eſt l'action de mutiler les mâles des différentes eſpèces d'animaux. *Voyez* Castration & Hernie.

(M. Mahon.)

CHAUD, ſ. m. & adj. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa.* Choſes environnantes.

Ordre I. Atmoſphère.

Section II. Chaleur.

En général le *chaud* déſigne une température de l'atmoſphère très-élevée, dans laquelle les corps éprouvent les phénomènes de la chaleur. *Voyez* Air, Chaleur & Été. (M. Macquart.)

CHAUDEAU, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens compoſés.

Le *chaudeau* eſt une ſorte de brouet, ou de bouillon chaud & compoſé. On apportoit au roi Philippe V dans ſon lit, chaque matin, un *chaudeau* fait avec du lait, du vin, un ou deux jaunes d'œufs, du ſucre, de la canelle, du girofle, ce qui forme une boiſſon blanche d'un goût aſſez fort, avec un certain mélange de douceur ; on y mettoit quelquefois des croûtes de pain ſec & grillé.

Cette mixtion alimentaire forme un reſtaurant très-onctueux & très-chaud, & il eſt très-convenable pour réparer les forces ; il faut cependant en uſer modérément, parce qu'en même-temps il peut échauffer beaucoup, & même communiquer de l'acrimonie aux humeurs. (M. Macquart.)

CHAUDEBOURG. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un terrein dépendant du bailliage de Thionville, ſitué auprès de la montagne de Habmansberch, à un quart de lieue & au couchant de Guermetrange, & à trois quarts de lieue de Thionville. La ſource minérale eſt froide.

M. Parant a donné un mémoire ſur les eaux minérales de cette fontaine en 1781. (Metz, chez Joſeph Antoine.) Il décrit les qualités ſenſibles de cette eau, ſon analyſe par les réactifs, l'évaporation & la diſtillation : il conclut que dans ces eaux gazeuſes & ferrugineuſes, le fer eſt tenu en diſſolution ſous la forme d'un ſel martial gazeux, & qu'elles contiennent par deux livres d'eau environ :

De fer.....	3 gr. moins $\frac{17}{18}$
Sélenite calcaire.....	18 gr.
Sel de ſedlitz.....	25 gr.
Terre calcaire.....	1 gr. $\frac{1}{2}$

Il leur attribue les propriétés des martiaux : il les dit propres à achever la guériſon des fièvres intermittentes rebelles, des jauniſſes, des anciennes gonorrhées, des hydropiſies, & à guérir les obſtructions qui ne ſont que commencer.

(M. Macquart.)

CHAUDEFONTAINE. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village du bailliage de Vezoul en Franche-Comté, à trois lieues nord-eſt de Beſançon, & à deux lieues & demie eſt-nord-eſt de Châtillon. On y trouve une ſource d'eau thermale qui eſt peu connue.

(M. Macquart.)

CHAUDEPISSE (la) eſt une maladie cauſée par une matière virulente qui attaque les parties de la génération de l'un & de l'autre ſexe. Nous ne pouvons mieux faire que d'adopter complettement la deſcription très exacte qu'en donne Aſtruc (1). « Peu de jours après un commerce impur, dit ce célèbre auteur, il commence à diſtiller, goutte a goutte,

(1) Traité des maladies vénériennes, t. 3, page 23.

le long de l'orètre, avre qoelque ſentiment de plaiſir, un peu de ſéroſité lymphatiqoe & viſqueuſe qui englue l'extrémité du conduit : le bout de l'urètre eſt ronge, rhaud & ouvert plus qo'à l'ordinaire ; on ſent dans les parties naturelles, ſur-tout en urinant, un chatouillement inaccoutumé, avec nne certaine chaleur qui approche de la douleur. »

« La maladie angmente enſuite peu-à-peu ; il ſurvient une renſioo, nne roideur, une dorcté iovolontaire & douloureuſe de la verge ; il eoule beaucoup de gouttes épaiſſes de ſemence on d'humeur ſéminale, ſur tour après avoit uriné ; la veſſie ſe reſſerre fortemenr ; la difficulté d'uriner croît de jour en jour avec on ſentiment d'acrimonie & de chaleur mordicante dans tout l'urètre. »

« Tous ces ſymptômes deviennent dans la ſuite plus violens ; le périnée eſt enflé, chaud, douloureox, lorſqu'on le preſſe. Le malade elt tourmenté, en urinant, d'une cuiſſon fàrheuſe ; il y a une éreetion fréquente, involontaire, douloureuſe, avec on ſentiment de forte conſtriction de la verge, laquelle ſe recourbe même quelquefois ; il eoule beaucoup de ſemence oo d'humeur ſéminale, chaode, délayée, âcre ; tantôt de eouleur cendrée & ſemblable à du pus ; tantôt marquée de points de rayes, de filamens ſanguins ; tantôt fétide, jaune, verte, véritablement purulente. »

« Enfin, la chaleur ſe rallentiſſant, tous les ſymptômes s'adouciſſant peu-à-peu, l'humeur de la gonorrhée eoule plus doocrment ; elle eſt plos blanrhe, plus épaiſſe, & la ſource s'épuiſant inſenſiblement, elle ceſſe tout-à-fait de couler, après avoir jetté auparavant quantité de florons lymphatiques, très-petits, & qui nagent dans l'urine. »

« Ce qui arrive anx hommes ſe rencontre preſque de même daos les femmes ; car, peu de jours après qu'elles ont contracté le mal, leurs parties naturelles ſont arroſées d'une humidité extraordinaire ; elles reſſentent à la vulve nne démangeaiſon fréquente, accompagnée de rhaleur, & eette démangeaiſon approche de plus en plus chaque jour de l'ardeur d'urine. »

« La chaleur, l'ardeur, la rougeur, la douleur du vagin étant enſuite augmentées, elles ſeotent en urinant une acrimonie brûlante, moins vive eependant d'ordinaire qu'aux hommes ; il y a écoulement abondant d'humeur ſéminale, chaude, liquide, âere, quelquefois ſemblable à do pus, d'autrefois ſaoguinolente, d'autrefois jaune, verte, fétide & vraiment purulente. »

« La phlogoſe du vagin & des parties voiſines venant après cela à diminuer peu-à-peu de même qoe la difficulté d'uriner, il coule encore pendant quelque temps une humeur qui devient plus blanche chaque jour, juſqu'à ce qu'enfin elle s'épuiſe, après avoir jetté de petits flocons lymphatiques qui nagen dans l'urine. »

Telle eſt la deſcription de la *chaudepiſſe* & des différens périodes qu'elle parcourt. Chez les hommes, c'eſt une inflammation quelquefois très-violente ; mais le plus ſouvent, ce n'eſt qu'un engorgement ou une véritable fluxion des proſtrates, du vérumontanum & de la tunique ioterne du canal de l'nrètre, tapiſſée d'une infinité de glandes, appellées *glandes de Cowper*. On voit, mais plus rarement, la *chaudepiſſe* produite ou entretenue par des ulcères à la même partie & à la foſſe naviculaire : quelquefois la *chaudepiſſe* attaque les véſirules ſéminales, & elle en corrode les émonctoires ; elle eſt alors de la plus mauvaiſe eſpèce.

Chez les femmes, le ſiège de la *chaudepiſſe* eſt également au canal de l'nrètre & à toutes les glandes qui tapiſſent le vagin ; elle ne fait pas de ſi grands ravages dans les femmes que dans les hommes ; les premières peuveot vivre long-temps avec eette maladie ; mais elle devient quelquefois funeſte aux hommes, quand ils négligent d'y appoter remède.

Quoique eette maladie ſoit eommunément plus orageuſe chez les hommes, elle ſe termine eependant plus promptement chez eux que chez les femmes ; celles-ci conſerveot plus fréquemment, même après la deſtructioo du vitus, un écoulement qu'on confond mal-à-propos avec les fleors blanches.

Il rxiſte auſſi quelqoefois aux nymphes & aux grandes lèvres des petits points ſuppurans, preſqu'impereeptibles, d'où découle une matière qui abreuve continuellement toute la vulve & qu'on confond avec l'écoulement de la *chaudepiſſe* : mais quand on examine de près ees petits points, on voit que ee ſont les extrémités de petits ſinus fiſtuleux ; & quant au moyen d'une ſonde eteuſe, très-mince, oo les ouvre juſqu'ao fond, on en ptocure bientôt la eicatriſation, & le prétendu écoulement rarit. Noos en avons fait aſſez fréquemment l'obſervation dans les maiſons de ſanré, dont l'inſpection médicale nous avoit été confiée, & nous n'en avons pas lu de pareilles dans aucun auteur.

On peut mettre aoſſi au nombre des *chaudepiſſes* vénériennes celles que l'on appelle *sèches*, quoiqu'elles ſoient plus tares. Les prinripaux ſymptômes ſont une dyſurie jointe à un ſentimenr d'acrimonie brûlante, ſans aucun écoulement de ſemence, ni de pus : la dyſurie eſt quelquefois accompagnée de ſtrangurie, de la chaleur, de la rougeur, de la douleur & de l'enflure du périnée, & ſoovent de toote la verge. Quand eetre maladie eſt eſſentielle, c'eſt une inflammatien érélipélateuſe violente des proſtrates, des véſicules ſéminaires qui ſe propage ſouvent juſqo'au col de la veſſie, mais ſouvent elle n'eſt que ſymptômatique ; elle précède alors & annonce une *chaudepiſſe* virulente, humide, de mauvais caractère.

La *chaudepiſſe* sèche eſt toujours plus dangereuſe que celle qui eſt accompagnée d'un écoulement, parce que le virus, étant retenu, augmente néceſſairement de volume & acquiert journellement plus d'acrimonie; ce qui eſt ſouvent la cauſe des plus grands déſordres dans les parties affectées, & peut produire la ſuppuration des proſtates, des véſicules ſéminaires, des abcès au périnée, ou même la gangrène, quand une réſolution prompte ne prévient pas tous ces malheurs.

Les femmes ſont également ſujettes à cette eſpèce de *chaudepiſſe*.

La *chaudepiſſe* bâtarde eſt d'une toute autre eſpèce; dans cette maladie, aſſez fréquente chez les hommes, il ſort ſouvent, avec abondance, non de l'urètre, mais des glandes ſébacées qui entourent la couronne du gland, qui eſt douloureuſe & enflammée, une humeur lymphatique un peu viſqueuſe & même purulente.

Le relâchement des glandes ſébacées & un prépuce trop long diſpoſent à cette maladie, qui n'eſt point dangereuſe, à moins qu'elle ne ſoit négligée; dans ce dernier cas, il peut en réſulter des chancres qui, devenant durs & calleux, produiſent le phymoſis ou même un pataphymoſis, ſuivant que le prépuce ou le gland en ſont plus particulièrement affectés.

Il ne faut pas confondre cette *chaudepiſſe* bâtarde avec le ſuintrement qui arrive aſſez ſouvent aux hommes mal-propres qui négligent de ſe laver; ce n'eſt alors qu'un ſimple engorgement des glandes odoriféres, ſurchargées de l'humeur, qu'elles ſéparent pour prévenir le déſſèchement de ces parties & faciliter le coït, ſans qu'il y ait la moindre virulence. Quand, néanmoins, on n'y remédie pas à temps par des lotions émollientes ou par des bains locaux, on riſque de voir augmenter & dégénérer cet écoulement; il en peut réſulter des aphthes douloureux & un phymoſis. Mais ces accidens ſont bientôt calmés, & ils n'exigent aucun autre remède que ceux propoſés, & quelquefois la ſaignée & des injections entre le gland & le prépuce, quand ces parties ſont un peu phlogoſés.

Quoiqu'on s'habitue à donner indifféremment le nom de *gonorrhée* à la *chaudepiſſe* virulente, ce ſont cependant deux maladies différentes, & qu'il eſt important de ne pas confondre. On vient de voir les ſymptômes de la *chaudepiſſe*; ceux de la gonorrhée ne conſiſtent que dans un écoulement involontaire d'humeur ſéminale ou ſimplement lymphatique, ſans aucune virulence; elle eſt ſouvent la ſuite d'une *chaudepiſſe* maltraitée. Cet écoulement, ſouvent difficile à tarir, a beaucoup de reſſemblance avec les fleurs blanches des femmes; il dure pluſieurs années, ou même toute la vie; ce qui ſuffit pour prouver que ce n'eſt point un flux de ſemence; ſans quoi, les perſonnes qui l'éprouvent tomberoient néceſſairement dans la conſomption, comme ceux qui font un trop grand uſage des femmes, ou qui ont la malheureuſe habitude de la maſturbation.

La gonorrhée eſt auſſi quelquefois produite par le trop grand relâchement des vaiſſeaux ſpermatiques, ou des parties qui les avoiſinent. Ceux en qui elle eſt habituelle deviennent foibles, pâles, languiſſans; ils éprouvent une peſanteur dans tous les membres, un engourdiſſement dans les jambes, & ſi elle dure trop long-temps, & qu'elle produiſe l'atonie des parties ſolides, elle peut ſe terminer par la paralyſie.

Il faut diſtinguer la *chaudepiſſe* en primitive & en conſécutive.

La première arrive quelques jours après un commerce impur; elle eſt communément accompagnée de cuiſſons & de phlogoſe. Celle qui eſt conſécutive ſuccède aux différens ſymptômes qu'on a éprouvés après un commerce impur, comme chancres, poulains, &c. C'eſt un événement aſſez rare. On peut mettre au rang de la *chaudepiſſe* conſécutive un ſuintrement douloureux qui arrive quelquefois aux enfans de l'un & de l'autre ſexe, quelques jours après leur naiſſance, quand ils ſont nés de parens attaqués de la maladie vénérienne, quand la mère n'a ſubi aucun traitement pendant ſa groſſeſſe, ou quand elle a été mal guérie.

Quoique la *chaudepiſſe* ne ſoit regardée que comme le premier degré du mal vénérien, c'eſt néanmoins toujours une maladie ſérieuſe, & ſouvent très-difficile à guérir.

Pour y parvenir, il faut commencer par calmer les ſymptômes inflammatoires, pour s'occuper enſuite de la deſtruction du virus & parvenir à tarir, ſans riſque, l'écoulement.

On remplit la première de ces vues par les ſaignées plus ou moins répétées, ſuivant l'exigence des cas, par des bains émolliens, par des fomentations de même genre & par une boiſſon copieuſe de petit lait, d'eau de veau, d'eau de poulet ou de tiſane de graine de lin & de guimauve; il faut avoir l'attention d'éviter en ce cas la conſtipation ou d'y remédier promptement, pour éviter la compreſſion que des excrémens durcis feroient ſur le col de la veſſie & ſur les proſtates; ce qui ne pourroit qu'augmenter les douleurs & l'engorgement.

La boiſſon doit être abondante, quand l'inflammation eſt conſidérable; mais ſi elle cède promptement aux ſaignées & à ce moyen, il ne faut pas la pouſſer trop loin, comme on le fait ſouvent, parce qu'il en réſulte quelquefois un trop grand relâchement qui éterniſe l'écoulement.

Quand l'inflammation eſt calmée, quand les urines coulent aiſément & ſans douleur, & quand l'écoule-

ment de la matière gonorrhoïque ſe fait librement, alors il faut s'occuper, ſans tarder, des moyens de détruire le virus : quelques-uns penſent que cette précaution eſt inutile ; que quand les premiers accidens ont diſparu, il ſuffit de faire couler long-temps la *chaudepiſſe*, & ne l'arrêter que quand la matière eſt blanche & épaiſſe ; & que cet écoulement doit être regardé comme une criſe qui termine avantageuſement la maladie ; mais nous ne pouvons être de cet avis que par rapport aux *chaudepiſſes* bénigues, & qui ne ſont accompagnées d'aucuns accidens ; car pour celles qui ſont inflammatoires, & dont l'écoulement eſt verdâtre, nous croyons que cette matière en eſt le ſymptôme le plus eſſentiel, qu'elle eſt véritablement virulente, qu'elle peut aiſément être reſorbée par les vaiſſeaux voiſins & tranſmiſe à la maſſe du ſang, & que la répercuſſion s'en fait même ſouvent & peut être provoquée par un mauvais traitement ; d'ailleurs, quand le virus s'eſt communiqué à cette partie, qui peut aſſurer qu'il n'en eſt pas paſſé quelque portion dans la maſſe du ſang qui peut l'avoir infectée ? C'eſt ce qu'on remarque quelquefois, & ce dont on ne peut douter, quand, après un mois de traitement de la *chaudepiſſe* par les moyens ordinaires, on voit paroître des chancres, des poulains ou des excroiſſances fongueuſes qui caractériſent ordinairement la vérole ; la matière qui les produit n'avoit donné avant ce temps aucun ſigne évident de ſon exiſtence, quoiqu'elle exiſtât eſſentiellement dans le torrent de la circulation.

L'expérience eſt ici d'accord avec les principes, & les perſonnes qui ſe ſont occupées de la guériſon des maladies vénériennes ont vu ſouvent la vérole, la plus confirmée, ſuccéder à cette première maladie qu'on avoit regardée comme une bagatelle, ou, comme on le dit aſſez légèrement, comme une galanterie, quand on s'eſt contenté d'employer les boiſſons, les purgatifs & les topiques pour s'en guérir, ſans s'embarraſſer du virus qui l'avoit accompagné ou produit : au lieu qu'il n'eſt jamais arrivé de récidive, quand, après avoir calmé les premiers ſymptômes, ils ſe ſont attachés à la deſtruction radicale du virus, avant de penſer à tarir l'écoulement.

C'eſt pourquoi nous croyons qu'on doit en ce cas adminiſtrer le mercure aux perſonnes attaquées de la *chaudepiſſe*, ou ſous la forme de frictions, ou ſous la forme ſaline en ſirop, ou ſous la forme ſèche en opiat & en pilules, en obſervant que de tous ces moyens, les frictions ſont le moins convenable, parce qu'il en réſulte preſque néceſſairement le relâchement & le baillement des vaiſſeaux qui en reçoivent l'impreſſion ; ce qui devient un obſtacle à la guériſon radicale de la *chaudepiſſe* ou au deſſèchement de l'écoulement qui en eſt le ſymptôme eſſentiel, & qui ſubſiſte encore quelquefois aſſez long-temps, quoique le virus ſoit détruit.

En propoſant le mercure comme un moyen néceſſaire à la guériſon de la *chaudepiſſe*, nous ne penſons pas qu'il faille l'employer dans la même quantité & dans le même ordre que quand on a à traiter la vérole, à moins que cette dernière maladie ne ſoit jointe à la première ; mais comme cela n'arrive pas toujours, il ſuffit de quelques frictions locales appliquées aux aînes, aux cuiſſes, & au périnée ; & ſi rien ne contredit l'emploi du ſublimé corroſif, ſi ſupérieurement indiqué dans cette maladie, on le gouvernera, pour la doſe & pour la manière de l'adminiſtrer, ſuivant l'avis des perſonnes de l'art auxquelles on aura donné ſa confiance ; il en eſt de même des opiats & pilules mercurielles, ſoit qu'elles ſoient faites avec le mercure doux, la panacée, ou le mercure crud éteint avec les gommes, le miel, & la térébenthine : mais on ne ſauroit trop répéter que ces différentes méthodes d'adminiſtrer le mercure ſont ſubordonnées aux circonſtances, à l'état reconnu de la maladie, au tempérament du malade, & qu'il faut ſavoir apprécier toutes les différences qu'elles ſuppoſent pour ſe déterminer avec ſûreté ; ce qui exclut néceſſairement tout traitement uniforme, & ce qui ſuffit pour prouver qu'il ſeroit dangereux de vouloir ſe traiter ſoi-même, comme quelques perſonnes le prétendent, & & comme quelques autres le pratiquent aſſez légèrement, pour ne rien dire de plus.

Quand on a employé avec ſuccès les premiers remèdes contre l'inflammation, l'engorgement, & enſuite ceux contre la virulence de la *chaudepiſſe*, il ne reſte plus qu'à en procurer le deſſéchement ; c'eſt la dernière indication, mais quelquefois la plus difficile à remplir. En effet, l'engorgement primitif, les boiſſons émollientes, mucilagineuſes, émulſives, les bains, ſouvent indiſpenſables, mais dont on abuſe auſſi quelquefois dans cette maladie, ſous prétexte de calmer les douleurs, & de faciliter l'écoulement, produiſent preſque néceſſairement un relâchement qui, s'il continue, cède enſuite difficilement aux remèdes toniques, quand il faut l'arrêter ; & cependant il faut abſolument éviter de ſe ſervir, en ce cas, de ceux qui ſont ſtiptiques, & que l'on tire du vitriol, du plomb, ou de l'alun ; & il ne faut même employer qu'avec circonſpection les ſubſtances réſineuſes concrètes, comme le ſangdragon, non plus que les baumes, comme celui de Canada, de Copahu, ou la térébenthine ; les décoctions vulnéraires aſtringentes, les ſudorifiques, les terres abſorbantes, n'ont pas le même inconvénient ; mais elles produiſent rarement un effet prompt & ſuffiſant. Le moyen ſur lequel il faut le plus inſiſter dans ce cas, c'eſt ſur les purgatifs ; mais il faut éviter ceux qui ſont âcres & draſtiques, qui peuvent irriter les inteſtins, exciter des ſuperpurgations, & même la dyſſenterie ; les purgatifs ſimplement toniques, comme les tamarins, la rhubarbe, les myrobolans joints au ſyrop de chicorée compoſé, & au ſel de Glauber, ou autres de même eſpèce, quand ils ſont prudemment répétés, ſuffiſent ordinairement pour procurer une dérivation avantageuſe de l'humeur gonorrhoïque, & inſenſiblement

ſa deſſication. Les eaux minérales ferrugineuſes, comme celles de Paſſy, de Forges, de Pougues, de Spa, & autres de même genre, ſont des remedes ſur leſquels il faut le plus compter pour terminer heureuſement cet écoulement, & ces remèdes n'ont aucun inconvénient, quand préalablement le virus eſt détruit; ils peuvent même être employés avec ſuccès, coupés avec le lait de vache, quand le malade affoibli & amaigri par l'abondance de l'écoulement, ou par ſa durée, menace de tomber dans l'éthyſie & le marasme; il faut même alors joindre à ces remèdes la diète blanche, les farineux, & les antiſeptiques les plus doux.

Mais de tous les moyens, le plus dangereux, & celui dont on abuſe le plus ſouvent pour tarir l'écoulement gonorrhoïque, ce ſont les injections aſtringentes; c'eſt un remède pernicieux qui produit la vérole, quand il eſt employé prématurément, & quelquefois des maladies de l'urèthre très-déſagréables, quand on ne s'en ſert qu'après la deſtruction du virus. Il réſulte en effet, de ces remèdes imprudens, une conſtriction néceſſaire de l'urèthre qui, ne pouvant jamais être générale & uniforme, excite dans les points plus directement ſoumis à ſon action une irritation, une coarctation qui en produit d'abord le rétréciſſement, gêne enſuite les liqueurs, & donne naiſſance à ces excroiſſances ſongueuſes, connues ſous le nom de *carnoſités*, qui inſenſiblement groſſiſſent, ſe durciſſent, & ſont un obſtacle quelquefois invincible à l'éjection des urines; les moyens qu'il faut employer pour réſoudre ces excroiſſances, quand elles ſont encore ſuſceptibles de s'affaiſſer & de ſe détruire par une compreſſion méchanique, ou de les faire ſuppurer ſi elles ſont irréſolubles, ſont les bougies; mais elles ne ſont pas elles-mêmes ſans inconvénient. Conſulter à ce ſujet les articles CARNOSITÉS & BOUGIES.

C'eſt par la même raiſon, & je la crois plus concluante encore, qu'il faut éviter les injections faites avec l'alcali cauſtique, diſſous dans l'eau, auquel on joint quelques grains de camphre, ſous prétexte de tarir promptement l'écoulement gonorrhoïque, & de travailler enſuite avec plus de célérité & de ſûreté à la guériſon radicale de la vérole, qu'on a bien compris devoir être néceſſairement réſultante de ce traitement. Quoique ce remède, donné d'abord comme un préſervatif, ait été préſenté avec intelligence par un médecin connu, & qui mérite ſa réputation, & que par le reſſort qu'il imprime à la fibre, il doive néceſſairement en réſulter une augmentation conſidérable, prématurée, & en quelque ſorte avantageuſe de l'écoulement, & une diſſolution du mucus épaiſſi, qui entraîne tout le virus qui s'y eſt incorporé & comme aſſimilé; on conçoit qu'il ne peut tout au plus convenir qu'aux gonorrhées douces & bénignes, & qu'il cauſeroit les plus grands accidens à celles qui ſeroient accompagnées d'inflammation: ce ſeroit bien pis s'il y avoit ulcération aux proſtates, & autres glandes qui tapiſſent l'urètre. Qu'on juge de l'impreſſion que doit produire, en ce cas, un remède auſſi cauſtique, & des ſuites fâcheuſes & néceſſaires de cette imprudente application? Ces injections ſtimulantes, en irritant trop vivement les vaiſſeaux excrétoires de l'urètre, ne pourroient-elles pas même, contre le vœu de leur auteur, empêcher de paroître, ou ſupprimer totalement l'évacuation, qu'on a tant d'intérêt d'exciter ou d'entretenir, & occaſionner par-là le reflux du virus dans la maſſe du ſang: car, en avouant que le premier degré de l'irritation n'eſt qu'une augmentation du ton des ſolides, qui les oblige à ſe contracter plus ſouvent, & qu'il doit réſulter de cette impreſſion l'évacuation plus abondante des liqueurs contenues; on ne peut guère déterminer le point juſte qui ne doit produire que cet effet, & on comprend qu'à meſure que la cauſe agit, l'irritation acquiert de nouvelles forces, & parvient enfin aſſez promptement au degré qui prépare & caractériſe enſuite l'inflammation: alors les parties engorgées ſe trouvent néceſſairement plus rapprochées, & cet effet oblitère au moins, pour le moment, les vaiſſeaux excrétoires de l'urètre, comme les plus immédiatement expoſés à l'impreſſion active du cauſtique. Un inſtant d'erreur peut donc, en ce cas, faire aſſez promptement dégénérer la gonorrhée en vérole, & le préſervatif, qui auroit occaſionné cette malheureuſe méraſtaſe, ſeroit bien éloigné de mériter ce nom.

C'eſt en vain que, pour donner plus de poids à ce ſyſtème, on s'autoriſe de la pratique journalière des médecins dans la cure de l'eſquinancie; il n'eſt pas douteux que, quand l'eſquinancie eſt occaſionnée ou entretenue par un mucus épaiſſi & ſurabondant, il ne faille ſtimuler les parties de la gorge qui en ſont ſurchargées, & diviſer le mucus par des remèdes actifs d'une nature approchante de celle de l'alcali cauſtique: mais on ne ſe ſert de ces remèdes qu'avec la plus grande circonſpection, que lorſqu'il n'y a pas le plus léger ſoupçon d'inflammation, ou quand une eſpèce d'atonie, plus dangereuſe encore, paroît vouloir lui ſuccéder. Ainſi, pour tirer une conſéquence analogique, il faudroit que les faits & les circonſtances fuſſent abſolument pareils; ce qui peut arriver, à la vérité, quelquefois au commencement des gonorrhées bénignes, ou même à la fin de celles qui ſont rebelles à tous les remèdes, ou qui ont été mal traitées, & dont l'écoulement ne peut tarir par le relâchement prodigieux qui accompagne l'engorgement, ou qui lui ſuccède. Mais dans ces ſortes de cas privilégiés, qui ſera le juge du degré de ſenſibilité requis, pour ne produire préciſément que l'expreſſion forcée de la mucoſité & le deſſèchement des glandes, ſans trop les reſſerrer & ſans enflammer l'urètre? Celui qui auroit l'imprudence de ſe livrer à un exercice auſſi dangereux, & de le répéter au gré de ſa paſſion ou de ſa confiance, s'il échappoit à l'inflammation qu'il doit produire, ne peut guères éviter de tomber dans l'excès oppoſé, & en fatiguant habituellement ces parties dilatées, il doit inſenſi-

Digitized by Google

blement en produire le racornissement & s'attendre à toutes les maladies qui en sont les suites. *Voyez* Bougies, Carnosités.

Il existe souvent une maladie plus grave que la *chaudepisse*, quand elle disparoit spontanément par un mauvais régime ou quelqu'exercice violent, ou quand on l'a supprimée par des astringens. Alors la matière gonorrhoïque reflue sur le testicule, y produit de l'engorgement, de l'inflammation qui n'est jamais sans danger; on dit alors fort improprement que la *chaudepisse* est tombée dans les bourses; il faut promptement recourir aux saignées, aux cataplasmes émolliens, aux boissons de même genre; & quand l'inflammation est calmée, rendre les cataplasmes un peu toniques en substituant au lait la liqueur végéto-minérale pour resserrer les vaisseaux & déterminer la matière gonorrhoïque à reprendre son premier cours. Cet accident est souvent suivi de la vérole, & on ne peut guères éviter, même quand il est calmé, de passer par les grands remèdes. *Voyez* Vérole, Traitement.

Quand la *chaudepisse* se supprime tout d'un coup, il arrive quelquefois que l'humeur se jette assez promptement sur les yeux; qu'elle y cause une inflammation, un larmoyement inquiétant; il faut alors, sans perdre de temps, employer les saignées du pied, les demi-bains, successivement les purgatifs doux, & appliquer sur les yeux un collyre rafraîchissant & rendu tonique par l'extrait de Saturne & le camphre; mais si ces moyens étoient insuffisans, les frictions mercurielles sont d'une nécessité urgente, & il faut y recourir comme au seul moyen capable de faire reparoître la gonorrhée, ou de débarrasser les yeux de l'humeur virulente qui les afflige; malgré cela, on est quelquefois obligé d'appliquer un vésicatoire pour concourir à détourner l'humeur, tandis qu'on travaille à la corriger.

On doit se convaincre par ce détail, que le traitement de la *chaudepisse* est souvent difficile, & qu'il mérite la plus grande attention, & que quand il est négligé ou mal conçu, cette maladie est accompagné ou suivie des plus grands accidens qui rendent souvent le reste de la vie insupportable.

(M. de Horne.)

CHAUDES-AIGUES. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville de la Haute-Auvergne, située entre deux montagnes, sur la rivière de Rhonta-non, à deux lieues de Roubelet, & à quatre de Saint-Flour. Cette ville est environnée d'eaux minérales chaudes.

On y trouve, 1°. la fontaine *du parc*, au bas & sur la pente de la montagne occidentale: c'est la plus abondante, & elle sort par un aqueduc de pierre.

2°. Une douzaine d'autres sources dans les environs de celle du parc.

3°. Plusieurs autres sources du côté opposé de la rivière, en la remontant à environ deux cens pas de la ville; parmi ces sources, on distingue celle de la grotte du moulin *du ban* ou *bain*.

On trouve dans les Œuvres de M. Bose d'Antic, (*Paris*, 1780, *in*-12, 2 vol.) un examen des eaux de *Chaudes-Aigues*. D'après l'analyse par les réactifs & l'évaporation, l'auteur croit que ces eaux n'ont ni soufre pur, ni foie de soufre, ni nitre; qu'on n'y apperçoit qu'un soupçon de fer; qu'elles contiennent du sel marin en dissolution, du sel alcali fixe minéral, en petite quantité; il croit que ces principes sont trop peu abondans pour qu'on doive en attendre des effets très-grands; mais il présume que les cures qu'elles opèrent sont bien plutôt l'effet de la pureté de ces eaux, du bain chaud & de l'étuve, que des substances minérales qu'elles contiennent.

(M. Macquart.)

CHAUDES-EAUX. (*Mat. méd.*)

Les anciens auteurs de matière médicale nomment *chaudes-eaux* les eaux thermales. *Voyez* ce mot.

(M. Fourcroy.)

CHAUDIERE. (*Mat. méd.*)

Il n'y a personne qui ne connoisse la forme & les usages d'une *chaudière* dans les arts. En pharmacie, c'est un vaisseau également utile pour les décoctions en grand, les évaporations, &c. Il seroit à désirer que celles de cuivre fussent entièrement bannies des laboratoires où l'on prépare les médicamens, & qu'on pût toujours se servir des *chaudières* de fonte de fer. Dans les cas où ce dernier métal peut être attaqué par les substances qu'on y traite, il n'y a d'autres ressources, à la vérité, que d'employer celles de cuivre; il est en effet presque impossible de se procurer des vaisseaux d'argent, d'un aussi grand diamètre; mais on pourroit en faire fabriquer de cuivre doublé de ce métal, suivant le procédé de M. Domy. *Voyez* Vaisseaux.

(M. Fourcroy.)

CHAUDIERE, f. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens. (Préparation des)

Une *chaudière* est un grand chaudron ou un grand vaisseau

vaiſſeau de cuivre, ou d'airain, à l'uſage d'un grand nombre d'artiſtes, & qui eſt beaucoup employé dans les lieux où l'on prépare à-la-fois une grande quantité d'alimens, comme dans les collèges, les couvens, les hôpitaux; on dit en mer faire *chaudière*, pour dire faire à manger à l'équipage d'un vaiſſeau.

Il n'eſt pas beſoin de répéter ici ce que nous avons dit dans d'autres endroits, relativement à la propreté & au ſoin extrême qu'on doit prendre de ces uſtenſiles. *Voyez* CHAUDRON, BATTERIE DE CUISINE.

(M. MACQUART.)

CHAUDRON, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes dites non naturelles, proportionnées aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles d'hygiène pour les hommes conſidérés en ſociété.

Ordre III. Règles relatives à l'uſage des choſes non naturelles de la troiſième claſſe, telles que les alimens, &c.

Un *chaudron* eſt un vaiſſeau de cuivre, d'airain ou de fer, d'un uſage extrêmement étendu, ſoit dans les pratiques de la vie domeſtique, ſoit dans les arts. Ceux dont on ſe ſert dans les cuiſines, ſont ſuſpendus par une anſe de fer mobile qui ſert à les placer ſur le feu ou ſur les crémaillières.

Ils ſervent à faire chauffer de l'eau, à faire cuire les alimens qu'on veut ſe procurer en une certaine quantité; & l'on doit veiller avec le plus grand ſoin à n'y pas laiſſer ſéjourner aucunes parties ſalines, huileuſes, graſſes, acides des ſubſtances qu'on y a fait cuire, ſi l'on ne veut pas donner naiſſance à du verd-de-gris & à d'autres ſels délétères, qui empoiſonnent ceux que de coupables négligences mettroient dans le cas d'uſer d'alimens cuits dans ces ſortes de vaſes. C'eſt pourquoi il ſeroit très-avantageux de ne ſe ſervir, comme on le fait dans certaines contrées de l'Angleterre, que de vaſes de fer battu, imaginés en France, & employés dans cette nation pour éviter les inconvéniens des vaiſſeaux de cuivre. *Voyez* BATTERIE DE CUISINE. (M. MACQUART.)

CHAUFFAGE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles d'hygiène pour les hommes réunis en ſociété.

Ordre III. Règles relatives au genre de vie & aux climats.

Le *chauffage* eſt la proviſion de bois à brûler ou de matière combuſtible, qu'on fait dans un ménage pour ſe chauffer & pour d'autres uſages.

Les matières employées au *chauffage* ne ſont pas les mêmes dans tous les pays: en France & en Allemagne, on brûle communément du bois; en Angleterre, du charbon de terre; en Hollande, des tourbes; en Flandre, de la houille. Cependant, il eſt certain que de toutes les matières combuſtibles, le bois eſt le plus propre pour faire un bon feu pour toute ſorte d'uſages, ſi ce n'eſt pour les forges, où le charbon de terre & la houille ſont préférables.

Le *chauffage* étant un objet de première néceſſité, il faut que dans tous les lieux où l'on en a beſoin, la police veille à ce que les proviſions ſoient abondantes, à ce que le pauvre n'en ſoit pas ſevré, parce que le prix en ſeroit porté trop haut. Le bois de *chauffage* doit devenir très-cher & très-rare en France; ſi l'on brûle dans les grandes villes autant de bois qu'on le fait, depuis que le luxe a introduit quatre ou cinq feux dans des ménages, où l'on n'en comptoit autrefois que deux, ſur-tout, ſi l'on ne défriche pas des terres incultes, qui dans pluſieurs provinces ſeroient très-favorables à de nouvelles plantations.

Le *chauffage* intéreſſe infiniment la ſanté des hommes, puiſque ſans lui ils ne pourroient facilement ſe ſouſtraire, au moins dans beaucoup de pays, à l'intempérie & à la rigueur du froid: puiſqu'il ſert à enlever la fraîcheur des lieux bas & humides; puiſqu'il eſt encore indiſpenſable pour faire cuire les alimens que les hommes tirent des végétaux & des animaux.

Le bois de *chauffage*, le meilleur & celui qui fournit le plus de chaleur & de ſolidité, eſt celui de chêne & ceux de châtaignier, de frêne, de charme & d'érable.

Il eſt bon d'indiquer ici pour la claſſe la plus indigente, un *chauffage* économique qui ne coûte que très-peu. Il peut être auſſi fort utile dans les endroits où le bois eſt très-rare, & dans les années où l'on eſt obligé de faire une grande conſommation, à cauſe de la rigueur de l'hiver. Il conſiſte à piler du charbon qu'on mêle enſuite avec au moins un tiers de terre-glaiſe, ſemblable à celle dont les braſſeurs ſe ſervent pour boucher leurs tonneaux. On pétrit le mélange très-exactement; on en forme des boules ou des eſpèces de brique qu'on fait bien ſécher. On les allume avec du charbon; bientôt elles font un feu clair, chaud & durable; on prétend que l'on n'en emploie point d'autre dans l'appartement où ſe tient ordinairement la Société royale de Londres.

A l'égard du *chauffage* tiré des autres matières combuſtibles, *voyez* le mot CHARBON DE TERRE, avec lequel on fait un *chauffage* ſemblable.

(M. MACQUART.)

CHAUFFERETTE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles pour les hommes réunis en ſociété.

Ordre III. Règles relatives au genre de vie & aux climats.

Une *chaufferette* eſt un petit coffre de bois ou de terre, garni de tôle en dedans, & percé de tous côtés pour que la chaleur puiſſe ſortir. On ſe ſert particulièrement de cet inſtrument pour chauffer les pieds. Les femmes qui travaillent éloignées du feu, s'en ſervent habituellement; & ce n'eſt pas ſans quelques inconvéniens. Lorſque les trous des *chaufferettes* ſont grands, ou qu'on y met beaucoup de feu, alors les femmes ſe grillent les cuiſſes & les jambes très-facilement, ſur-tout dans les provinces, où les *chaufferettes* ſont très-ouvertes, & n'ont pas des petits trous rapprochés comme celles de Paris. Alors la peau devient rouge, noire, écailleuſe, sèche & difforme; d'ailleurs, il arrive quelquefois que la braiſe n'eſt pas bien allumée, ou qu'on y laiſſe quelques parties de bois non-conſommé, qu'on nomme *fumerons*; alors les vapeurs qui s'élèvent, peuvent cauſer les plus grands accidens, & même ceux de l'aſphyxie que procurent la braiſe & le charbon. *Voyez* Asphyxie, Charbon, Braise. (M. Macquart.)

CHAUFFOIR, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre III. Propreté.

On donne le nom de *chauffoir* à des linges de propreté, dont les femmes ſont forcées de faire uſage. Il eſt très-important, dans tous les cas, de recommander que ces linges ſoient changés très-ſouvent, ſur-tout chez les femmes qui ont des évacuations périodiques très-abondantes. Celles qui ont des fleurs blanches ou quelqu'eſpèce d'écoulement que ce ſoit, étant forcées de ne pouvoir marcher ſans ce genre de précaution, doivent choiſir des linges aſſez fins pour que le frottement ne ſoit pas dans le cas d'excorier la peau, ſi elles avoient à faire quelque peu de chemin; elles doivent en changer au moins une fois dans la journée; car ſouvent, lorſqu'elles ont très-chaud, ou que la chaleur de l'atmoſphère eſt fort élevée, elles riſquent de répandre autour d'elles une vapeur extrêmement déſagréable & malſaine: c'eſt auſſi pourquoi, avant de changer de linge, elles doivent ſe laver, avec le plus grand ſoin, avec de l'eau d'une température douce.

(M. Macquart.)

CHAUFOURNIERS. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Les *chaufourniers*, occupés pendant preſque toute l'année à travailler en plein air, & à calciner la pierre à chaux, dont ils diſpoſent les morceaux en voûte au-deſſus du foyer qui doit contenir la matière combuſtible, ſont expoſés à toutes les intempéries de l'air, & ils en ſouffrent d'autant plus, qu'ils ſont ſouvent mouillés de ſueur après avoir chargé le fourneau, & remué le bois, ou le charbon de terre enflammé. Les plâtriers ſont abſolument dans les mêmes circonſtances; auſſi les uns & les autres ſont-ils ſujets aux catarres, aux rhumes, aux péripneumonies, aux rhumatiſmes, aux fluxions, aux douleurs vagues, & à tous les maux qui dépendent de la tranſpiration ſupprimée. Ils devroient être toujours couverts de gilets, ou d'étoffes de laine placées ſur la peau, & ne pas reſter nuds, comme ils ont coutume de le faire. Les frictions sèches, l'uſage de la broſſe à peau leur ſont très-utiles. Les liqueurs ſpiritueuſes, dont ils font quelquefois excès, leur deviennent plus nuiſibles qu'avantageuſes, lorſqu'ils en portent l'uſage trop loin. Une boiſſon d'eau, acidulée avec le vinaigre, leur conviendroit bien davantage. Dans les maladies qui les attaquent, le médecin doit ſe rappeller qu'ils ſont épuiſés par la fatigue & les ſueurs, & que leur ſang demande à être ménagé. Les liqueurs qui excitent une légère & égale tranſpiration, les lits bien couverts, les béchiques légèrement incifiſs, les laxatifs doux, ſont preſque les ſeuls remèdes qui leur conviennent.

Un autre danger que la ſuppreſſion de la tranſpiration menace encore les *chaufourniers* & les *plâtriers*. En démoliſſant les voûtes formées par le plâtre cuit, & la pierre à chaux calcinée, le frottement rude que les ſubſtances éprouvent dans le moment où ils les jettent en tas, où ils les chargent dans les voitures, en détachent des molécules qui voltigent dans l'air. Cette pouſſière âcre irrite les yeux & les bronches de ces ouvriers; auſſi ont-ils preſque habituellement les yeux rouges, les paupières gonflées, retournées & enflammées. Pluſieurs même ont des ulcères à la baſe des cils, & des engorgemens dans les glandes de meibomius. Il en eſt auſſi pluſieurs qui ſont attaqués d'une toux sèche connuelle, & qui finiſſent par tomber dans l'hémoptyſie & la phthiſie pulmonaire. Les mêmes maux attaquent les femmes qui débitent la chaux & broyent le plâtre pour les employer aux conſtructions. Le lavage fréquent des yeux, dans de l'eau fraîche, pour enlever les molécules âcres de chaux & de plâtre, qui ſont diſſolubles dans ce liquide, eſt le meilleur remède qu'on puiſſe leur adminiſtrer pour prévenir ou pour calmer les maladies d'yeux auxquelles ils ſont expoſés. Quant à la funeſte impreſſion de ces molécules ſur les bronches & les poumons, elle eſt bien plus embarraſſante à détruire que la première, en raiſon du lieu qu'elles occupent, & de la difficulté d'y faire parvenir les médicamens.

Peut-être la vapeur de l'eau chaude, du lait chaud, pourra-t-elle leur être utile ; les remèdes adouciſſans & mucilagineux, les décoctions de racines & de feuilles de mauve, de guimauve, les diſſolutions de gomme, la diète lactée ſur-tout ; voilà les médicamens que nous croyons devoir recommander dans ces affections. Ils nous paroiſſent propres à calmer la chaleur & l'irritation continuelles que les molécules de chaux produiſent ſur les membranes de la trachée-artère, & des poumons, en abſorbant l'eau qui en ſuinte, en picotant les nerfs qui s'y diſtribuent, & en rongeant même le tiſſu délicat des extrémités vaſculaires qui s'y ouvrent. Les bains tièdes ſeront encore fort utiles aux *chaufourniers* & aux *plâtriers*, en nettoyant leur peau, en diſſolvant la pouſſière âcre de chaux & de plâtre, dont elle eſt ſouvent chargée. Tels ſont les moyens qui nous paroiſſent devoir réuſſir dans le traitement des maladies qui attaquent les *chaufourniers* & les *plâtriers*, ou diminuer, au moins, les maux auxquels ils ſont ſujets, en exerçant un métier qui eſt ſi utile à la ſociété.

Nous recommandons qu'on ajoute à cet article les réflexions que fait Ramazzini ſur les maladies des *plâtriers* & des *chaufourniers* ; on les trouvera au mot PLATRIERS. (M. FOURCROY.)

CHAULIEU, (*Eaux minérales.*)

C'eſt une paroiſſe du canton de Vire en Normandie, à deux lieues de cette ville : on y trouve une ſource d'eau minérale froide peu connue, & qu'on dit ferrugineuſe. (M. MACQUART.)

CHAUMETTE, (Antoine) chirurgien du ſeizième ſiècle, intime ami de *Rondelet*, étoit de Vergeſac, petit village dans le Vélay. Il s'établit au Puy, ville capitale de cette contrée, où il exerça ſa profeſſion avec honneur.

Il nous apprend lui-même qu'il avoit fait de bonnes études, & qu'il s'étoit appliqué à la médecine, avant que de ſe déterminer pour la chirurgie. Il ajoute même dans la préface de ſon *Enchiridion*, qu'il avoit étudié la première dans l'univerſité de Montpellier, ſous *Guillaume Rondelet* & *Antoine Saporta*, les deux plus habiles profeſſeurs de ce temps-là ; qu'il étoit venu enſuite à Paris, & qu'il avoit continué ſes études de médecine ſous *Jacques Sylvius*, profeſſeur au collège royal, & ſous pluſieurs autres médecins célèbres ; qu'il avoit fait ſous ces différens maîtres d'excellens recueils, dont il ſe ſervit quand il entreprit de compoſer ſon abrégé de chirurgie ; enfin, que ſes occupations, ou ſa mauvaiſe ſanté, ne lui permettant point de mettre la dernière main à ſon ouvrage, il l'avoit confié à *Adam Fontaine*, ſavant médecin & homme très-verſé dans toutes les ſciences, qui le retoucha. Ces ouvrage, qui s'étend davantage ſur les formules & l'application des médicamens que ſur les obſervations capables d'avancer les progrès de l'art, a été pluſieurs fois imprimé avec un petit traité ſur la cure des maux vénériens. L'auteur y loue beaucoup le mercure dans le traitement de la vérole, & il aſſure qu'il en a fait un uſage autant utile que fréquent, quand les remèdes ordinaires ne lui avoient pas reuſſi. Voici le titre ſous lequel ſon abrégé de chirurgie a paru :

Enchiridion chirurgicum, externorum morborum remedia, tum univerſalia, tum particularia breviſſimè complectens. Quibus morbi venerei curandi methodus probatiſſima acceſſit. Pariſiis 1560, 1564, 1567, *in*-8. Lugduni, 1570, 1588, *in*-12, avec les figures des inſtrumens de chirurgie. Patavii, 1593, *in* 4, 1594, *in*-8. Baſileæ, 1621, 1634, *in*-8. Aureliæ, 1621, *in*-8. Ibidem, 1626, *in*-8, avec un *Enchiridion practico-medico-chirurgicum* d'un auteur incertain. Lugduni, 1627, *in*-8. Genevæ, 1627, 1644, 1659, *in*-8. En italien, à Veniſe, 1605, *in*-8. En françois, Lyon 1600, *in*-12. En hollandois, à Amſterdam, 1640, *in*-8, de la traduction de *Giſbert Coets*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHAUMIÈRE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles d'hygiène pour l'homme, conſidéré en ſociété.

Ordre II. Règles relatives aux habitations communes.

On donne le nom de *chaumières* aux petites habitations qu'occupent les pauvres gens de la campagne. S'il n'eſt point néceſſaire à cette claſſe d'hommes d'être bien logés, au moins eſt-il indiſpenſable qu'ils le ſoient ſainement. Pour arriver à ce but, il faut que leurs demeures ne ſoient point expoſées aux grands vents, que le ſol n'en ſoit pas bas & marécageux, près des mares des eaux croupiſſantes, & des fumiers en putréfaction ; car alors la tranſpiration, ordinairement interceptée dans la conſtitution atmoſphérique qui en eſt compagne, ne manque pas d'accumuler ſur eux une foule de maux. *Voyez* HUMIDITÉ.

Ce n'eſt pas aſſez qu'ils ſoient favoriſés par les avantages d'un bon air & d'un ſol ſec & fertile, il faut encore veiller à ce que leurs *chaumières* ſoient bien aérées ; le plus ſouvent les fenêtres en ſont ſi petites & ſi mal diſpoſées, qu'il eſt extrêmement difficile d'y renouveller l'air ; ce qui eſt un des plus grands inconvéniens, ſur-tout dans les cas de maladies, & encore plus, lorſqu'elles ſont épidémiques.

Il faudroit faire enſorte que toutes les *chaumières*

fuſſent plancheyées, que la propreté y fût obſervée, & qu'on éloignât du lieu où l'on paſſe la nuit les ſubſtances animales & végétales, qui procurent des émanations ſouvent fâcheuſes par les différens degrés d'altération qu'elles ſubiſſent. *Voyez* les mots Habitation, Campagne. (M. Macquart.)

CHAUMONT. (*Eaux minérales.*)

Chaumont eſt un bourg de l'Anjou, de l'élection de Beaujé, à deux lieues à l'oueſt de cette ville, & à trois à l'eſt de Beaufort.

La ſource minérale appellée *fontaine rouilleuſe*, ou *fontaine rouillée*, ſelon M. Linacier, eſt froide, ferrugineuſe & gazeuſe. Elle mérite de nouvelles recherches de la part des chimiſtes & des médecins.

(M. Macquart.)

CHAUSSE D'HIPPOCRATE. (*Mat. méd.*)

La *chauſſe d'Hippocrate* eſt une eſpèce de ſac conique & très-pointu, de différente grandeur, fait avec un drap mince & peu ſerré, ou une eſpèce d'étamine, dont on ſe ſert en pharmacie pour filtrer des liquides épais, des ſyrops, des émulſions, &c. On doit avoir un grand nombre de ces inſtrumens, afin de les deſtiner chacun d'eux qu'à filtrer des préparations analogues; il eſt néceſſaire en conſéquence de les avoir étiquetés, afin de ne ſe point tromper dans leurs uſages; enfin, il eſt eſſentiel de les bien laver chaque fois qu'on s'en ſert, & d'enlever de leurs mailles toutes les matières qui pourroient s'y altérer par le ſéjour. On ne doit jamais oublier que la plus ſévère propreté eſt indiſpenſable pour toutes les opérations relatives à la préparation des médicamens. (M. Fourcroy.)

CHAUSSETTE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chauſſettes* forment une partie de l'habillement des jambes. Ce ſont des bas de fil & de coton qu'on met ordinairement ſous d'autres bas, particulièrement ſous des bas de ſoie. Il y en a qu'on fait ſans pieds, & où une eſpèce d'étrier retient la *chauſſette* ſous le talon. Les *chauſſettes* ſont très-commodes pour la propreté, parce qu'elles reçoivent la ſueur des pieds & des jambes, ſans que les bas de deſſus puiſſent ſe gâter auſſi facilement. Elles ſont encore très-utiles pour les perſonnes délicates qui ſont ſujettes à avoir les jambes froides, ainſi que les pieds, à celles qui vont dans des endroits humides, qui ont à craindre des humeurs goutteuſes & rhumatiſmales.

(M. Macquart.)

CHAUSSE-TRAPE. (*Mat. méd.*) *Calcitrapa.* *Voyez* Chardon étoilé. (M. Macquart.)

CHAUSSON, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chauſſons* ſont une partie du vêtement deſtiné pour les pieds. Ils ſont en même temps un objet d'économie, de propreté & de ſalubrité. Comme il eſt peu de parties du corps qui ſoient ſujettes à faire un exercice auſſi violent & auſſi répété que les pieds, il n'eſt pas étonnant que la tranſpiration en ſoit plus conſidérable que celle de preſque toutes les autres parties; c'eſt donc pour empêcher que les bas ne ſoient auſſitôt gâtés & pourris par la ſueur abondante des pieds, qu'on met des *chauſſons*: mais c'eſt encore pour empêcher que l'humidité extérieure, ou le froid un tant ſoit peu conſidérable ne pénètre les pieds, qu'on porte des *chauſſons*. Ceux qui ſont employés par propreté, & qu'on peut mettre en tout temps, ſont faits avec de la toile ou du coton. Ceux qui ſont pour garantir des intempéries extérieures ſont fabriqués avec de la laine qui a l'avantage, dans les temps froids, d'entretenir plus long-temps la chaleur & la tranſpiration inſenſible des pieds.

On ſait que, lorſque par l'humidité & par le froid cette tranſpiration a été interceptée, l'humeur qui avoit coutume de ſe porter aux extrémités inférieures eſt refoulée, & ſe porte déſavantageuſement ſur d'autres organes, ſouvent intérieurs & très-eſſentiels à l'exiſtence. Il eſt donc de la plus grande importance de chercher à entretenir l'excrétion qui ſe fait par les pieds, & de tout faire pour la rappeller, lorſqu'elle a été malheureuſement ſupprimée. On ne peut arriver plus ſûrement à ce but qu'en réchauffant les pieds & en entretenant cette chaleur par des *chauſſons* de laine. Il y a plus; ils peuvent être fort utiles dans certaines maladies pour appeller aux extrémités une humeur qui tourmente dans d'autres parties. Il m'eſt arrivé plus d'une fois de faire ceſſer des maux de gorge, très-opiniâtres, en conſeillant à des perſonnes qui n'étoient pas dans l'habitude de porter des *chauſſons* de laine, d'en faire préparer avec de la flanelle d'Angleterre. (M. Macquart.)

CHAUSSURE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites improprement non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre I. Habillemens.

Les *chauſſures* forment une partie de l'habillement

qui eſt deſtiné à couvrir le pied & à le garantir du choc des corps extérieurs. On leur donne communément le nom de *ſouliers* dans nos climats, quoiqu'on y ſoit encore chauſſé avec des pantouffles, des brodequins, des bottes, des claques, des galoches, des ſabots.

Auſſitôt que l'homme a pu réfléchir à ſa conſervation, il a dû chercher à couvrir ſingulièrement une partie, au moyen de laquelle il peut ſe porter ſi facilement vers tous les objets qui ont avec lui des rapports, & qui peuvent lui être de quelque utilité. De là le beſoin des *chauſſures*, qui ont été, & ſont encore différentes chez les différens peuples, à raiſon de leurs coutumes & de leur degré d'induſtrie.

Un des meilleurs moyens qu'on ait imaginé pour chauſſer les hommes a été de ſe ſervir de la peau des animaux, qu'on prépare, qu'on tanne & qu'on durcit aſſez pour en former des enveloppes fermes & conſiſtantes, qui réuniſſent à une aſſez grande légèreté aſſez de force pour empêcher les pieds d'être choqués par les corps extérieurs qu'ils rencontrent, au moins la plante des pieds. Il y a ſur la manière d'employer les *chauſſures* pluſieurs réflexions très importantes à faire, pour ne pas s'expoſer à différens inconvéniens auxquels elles donnent lieu aſſez ſouvent.

Il faut être chauſſé de manière que les pieds ſoient contenus, & qu'ils ne ſoient point trop ſerrés dans le ſoulier. Les deux extrémités, dans leſquelles les *chauſſures* ſont trop larges ou trop étroites, peuvent également cauſer différens accidens.

1°. Si les ſouliers ont plus de largeur ou de longueur qu'il ne faut, le pied vacille, ſe meurtrit, tourne aiſément dans les mouvemens bruſques; & on voit aſſez ſouvent des entorſes & des foulures ſurvenir dans ces circonſtances. D'ailleurs, comme la marche n'eſt point ferme avec un ſoulier trop large, on ne peut ni la précipiter, ni la prolonger fort long-temps. Les mules des femmes ſont ſujettes à cet inconvénient, parce que le pied y eſt mal aſſuré; qu'il n'y eſt retenu que par ſon extrémité, & que le poids du corps eſt porté ſur un plan incliné qui ne touche la terre que dans une très-petite ſuperficie.

2°. Il eſt extrêmement commun de rencontrer des perſonnes, qui ridiculement prévenues que rien n'eſt plus joli qu'un petit pied, ne manquent pas, dans la jeuneſſe ſur-tout, de recommander au cordonnier de ne pas leur faire des *chauſſures* trop larges. Ce dernier qui y trouve ſon profit en ſatisfaiſant des goûts bizarres & abſurdes, apporte des ſouliers où le pied fait les derniers efforts pour pénétrer. Il arrive de-là qu'un beau pied mignon, preſſé auſſi fortement dans tous les ſens, ne profite point; que les doigts ne peuvent s'étendre, qu'ils ſont écraſés & difformes, qu'il ſe forme deſſus des cors, des dutillons, que les ongles pénètrent dans la chair, que les pieds ſont toujours douloureux, que quelquefois les jambes s'enflent. On ne peut marcher vîte, ni trop long-temps, ni ſe tenir ſur des terreins qui ne ſont pas très-unis. Nous voyons tous les jours des petites maîtreſſes, bien ridicules & bien folles, qui, perſoadées qu'un pied à la chinoiſe eſt le plus beau des pieds, qu'on doit à peine l'appercevoir, ſe privent, pour cette raiſon, de marcher & de faire de l'exercice, comme ſi la nature avoit eu tort de ne pas placer l'équilibre humain ſur un pivois imperceptible.

Les femmes, perſuadées que la nature s'eſt encore trompée en ne les faiſant pas tout-à-fait auſſi grandes que les hommes, ont encore voulu la rectifier de ce côté; & à cet effet, elles ont imaginé de porter des talons qui vont juſqu'à trois pouces de haut & plus. Il en réſulte qu'elles ne ſont plus placées dans la ligne verticale, ſur laquelle doit repoſer la charpente de nos corps. Leur poſition devient non-ſeulement incommode, mais même dangereuſe; parce qu'avec des *chauſſures* auſſi mal conçues, elles ſont forcées, dans tous les mouvemens qu'elles font pour marcher, d'avoir les genoux plus ou moins pliés dans un état qui n'eſt point naturel, parce que dans cet état forcé & continuel de certains muſcles, les vaiſſeaux éprouvent différentes compreſſions contre-nature, parce qu'avec de telles *chauſſures*, elles deſcendent très-difficilement, ne peuvent marcher long-temps, ni vîte, ſont très-ſujettes à voir leur pied tourner & expoſé aux entorſes.

Vinſlow a obſervé que la *chauſſure* haute des femmes changeoit tout-à-fait la conformation naturelle des os du pied, rendoit les pieds eux-mêmes très-cambrés ou voûtés, & même incapables de s'applatir, à cauſe de la ſoudure accidentelle ou de l'ankyloſe forcée de ces os les uns avec les autres, à peu-près comme il arrive aux vertèbres des boſſus qui ont perdu leur jeu. Les *chauſſures* hautes font que l'extrémité poſtérieure de l'os du talon, à laquelle eſt attaché le gros tendon d'Achille, ſe trouve continuellement beaucoup plus élevé, & le devant du pied beaucoup plus abaiſſé que dans l'état naturel; par conſéquent, les muſcles qui forment la jambe poſtérieurement, & qui ſervent par l'attache de leurs tendons a étendre le pied, ſont continuellement dans un raccourciſſement contre-nature, pendant que les muſcles antérieurs qui ſervent à fléchir le pied en devant, ſont au contraire dans un alongement forcé.

On voit en effet que les perſonnes chauſſées de cette manière ne peuvent que très difficilement deſcendre d'une montagne; elles n'aiment pas à marcher long-temps dans des chemins, même unis & plats; elles ſont obligées de marcher en *dandinant*, à-peu-près comme les canards, de tenir les genoux plus ou moins pliés, de ne pouvoir courir, ni ſauter, ſans riſque de ſe bleſſer & de tomber. Car on ſait que dans l'homme, ainſi que dans les quadrupèdes, & dans les oiſeaux, l'action de ſauter s'exécute par le mouvement ſubit & prompt de l'extrémité poſtérieure

& ſaillante de l'os *calcaneum*, au moyen des muſcles qui forment le gros tendon qui y eſt attaché.

Les *chauſſures* baſſes, bien loin d'expoſer à ces inconvéniens, facilitent au contraire tous les mouvemens naturels des pieds, comme le prouvent aſſez les coureurs, les porte-chaiſes, les laboureurs, les ſauteurs. Les ſabots mêmes, les plus communs, malgré leur peſanteur & leur inflexibilité, mettent peu d'obſtacles à l'action libre & naturelle des muſcles qui ſervent aux mouvemens des pieds, parce qu'en outre qu'ils ont le talon très-bas, leur extrémité antérieure eſt arrondie vers le deſſous; ce qui ſupplée en quelque manière au défaut de l'inflexion alternative d'un pied, appuyé ſur les orteils, pendant que l'autre eſt en l'air quand on marche.

Il y a des ſandales, telles que celles des récollets, qui ſuppléent davantage à ce défaut, en ce qu'avec un talon très-bas, elles ont encore une pièce de la même hauteur vers le devant, ſous l'endroit qui répond à l'articulation du métatarſe avec les orteils, & que par ce moyen, la portion antérieure de ces *chauſſures* étant élevée, permet d'abaiſſer la pointe du pied proportionnellement à l'élévation du *calcaneum*.

Les ſouliers du petit peuple, avec des ſemelles de bois, ſont moins commodes que ces ſandales, & fatiguent davantage les muſcles du tendon d'Achille, en ce que n'étant ni flexibles, ni façonnés comme elles, ils rendent la portion antérieure du lévier du pied plus longue que dans l'état naturel, & occaſionnent ainſi plus d'effort à ces muſcles, lorſqu'il faut ſoulever le corps ſur la pointe de cette *chauſſure* inflexible. Car on ſait que dans l'action de ſoulever le corps ſur la pointe du pied, le pied fait l'office de lévier de la ſeconde eſpèce, le fardeau de tout le corps étant alors entre l'effort des muſcles & la réſiſtance de la terre.

Un autre inconvénient de la *chauſſure* haute, c'eſt que non-ſeulement les muſcles du tendon d'Achille qui ſervent à l'extenſion du pied, mais encore les muſcles antérieurs, qui ſervent à l'extenſion des orteils, ſont par la hauteur de ces *chauſſures* continuellement dans un état de raccourciſſement forcé; tandis que les muſcles antérieurs qui ſervent a la flexion du pied, & les poſtérieurs qui ſervent à celle des orteils, ſont en même temps, par cette élévation forcée, dans un état continuel d'allongement contre-nature. Cette poſition, ſuivie de froncement des uns, & de tiraillement des autres, ne peut que cauſer, tôt ou tard, à leurs vaiſſeaux, tant ſanguins que lymphatiques, ainſi qu'aux nerfs, quelques inconvéniens plus ou moins conſidérables.

A la vérité, cet état forcé de raccourciſſement d'une part, & d'allongement de l'autre, devient, avec le temps, une ſeconde nature; de ſorte que ceux qui y ſont habituellement accoutumés, ne peuvent preſque ſans peine & ſans ſouffrance marcher avec des *chauſſures* baſſes; mais cette attitude forcée n'en ſera pas moins la cauſe de quelques infirmités qui paroîtroient d'abord n'y avoir aucun rapport : c'eſt ainſi qu'on voit ſe courber la taille des jeunes perſonnes, qui dans l'âge de la croiſſance ſe ſont accoutumées à porter des talons hauts. Il faudroit donc proſcrire les *chauſſures* élevées, particulièrement dans cette circonſtance.

Il eſt encore très-bon d'obſervet que les *chauſſures* étroites, petites, & qui ſont ſi à la mode chez les femmes, non-ſeulement leur procurent des cors extrêmement incommodes, comme nous l'avons déjà dit, mais encore qu'elles les bleſſent tellement, qu'en cherchant à modérer la douleur qu'elles éprouvent, elles ſe jettent, tantôt en devant, tantôt en arrière, les unes ſur un côté, les autres ſur l'autre; ce qui peut contribuer beaucoup au déjettement de leur taille, & à leur enlever toute la grace du maintien.

Ce ſont là les remarques phyſiques les plus eſſentielles qu'on puiſſe faire à cet égard. A l'égard des connoiſſances relatives aux différentes *chauſſures* anciennes & modernes, on trouvera dans le *Dictionnaire d'Antiquités* de cette Encyclopédie, Tome I, ce qu'on pourroit deſirer ſur cet article.

(M. Macquart.)

CHAUVE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme ſain, conſidéré ſuivant ſes rapports & ſes différences.

Claſſe II. De l'homme ſain, conſidéré dans ſes différences individuelles.

Ordre III. Différences relatives à la conſtitution.

On donne le nom de *chauve* à une tête dépourvue de cheveux, ſoit que la perte en ſoit volontaire, ſoit que par le temps ou des circonſtances particulières on en ait été privé.

La première tête *chauve* célèbre paroît avoir appartenue à Bérénice, reine d'Egypte, qui pour obtenir le ſuccès des armes de ſon mari, fit le ſacrifice de la plus belle chevelure. C'eſt pour couvrir un tort volontaire, ou qui peut être celui d'une maladie, ou pour cacher celui qu'ont fait les ans à certaines têtes, en les dépouillant de leur parure naturelle, qu'elles ont emprunté des cheveux étrangers pour échapper aux difformités d'un âge avancé. Quelques perſonnes ont penſé que les cheveux ſont aux hommes ce que les feuilles ſont aux arbres. On a craint de paroître *chauve*. De-là l'origine des perruques, dont le plus grand mérite eſt de garantir la tête du choc des corps extérieurs que le défaut de cheveux ne pourroit réprimer. C'eſt pour cette raiſon que les vieillards doivent faire uſage de ce moyen, qui, en garantiſſant ainſi un organe auſſi important, s'oppoſe encore à l'action de l'air ſur une peau de-

Digitized by Google

nuée, qui, reſſerrée par certaines circonſtances de ce même air, produiſent des engorgemens catharreux, & ſouvent des rhumes très-opiniâtres, dont il eſt important de les garantir, parce que leurs organes ont moins de force pour ſurmonter les maux qui les aſſaillent.

Nous ne parlons pas ici de quelques circonſtances morbifiques, où l'art conſeille de faire raſer les têtes, comme dans certaines apoplexies, dans les pleuréſies où l'on fait frotter le cuir chevelu avec une mixture chaude d'eau-roſe & de vinaigre, dans les maladies où il faut appliquer la glace ſur la tête, donner des douches dans les inflammations des yeux, dans les grands maux de tête, dans la folie, &c. *Voyez* ces mots. (M. Macquart.)

CHAUX, EAU DE CHAUX. (*Mat. méd.*)

La *chaux*, nommée ordinairement *chaux vive* dans les arts, eſt une ſubſtance terreuſe, alcaline, qui a une ſaveur âcre, urineuſe, & chaude, qui colore en vert toutes les matières végétales bleues, ſuſceptibles de cette altération par les alcalis en général. Une matière auſſi ſapide & auſſi active doit être un médicament important. Sous ce rapport, elle mérite donc d'être bien connue & étudiée avec ſoin.

La *chaux* n'exiſte que très-rarement pure dans la nature; on l'a cependant trouvée telle, depuis quelques années, dans le voiſinage des volcans. Celle dont on ſe ſert abondamment dans les arts de conſtruction provient de toutes les pierres calcaires que l'on calcine, & d'où la grande chaleur dégage l'eau & l'acide carbonique; car ces pierres, ainſi que toutes les matières calcaires en général, ſont un compoſé naturel de *chaux*, d'acide carbonique & d'eau. On n'a donc plus beſoin d'avoir recours aux parties de feu introduites & combinées par la calcination, pour expliquer la cauſticité de la *chaux*; cette théorie n'a été propoſée autrefois, & adoptée par les chimiſtes, que parce qu'on ne connoiſſoit pas l'acide carbonique. *Voyez* ce mot, & ceux de Carbonate de chaux, Calcination. Il eſt bien démontré aujourd'hui que la calcination des pierres à *chaux* ne conſiſte abſolument que dans la volatiliſation de l'eau & de l'acide carbonique, & que la *chaux*, ainſi ſéparée de ces principes, a par elle-même une âcreté qui tient à ſa nature propre. S'il eſt indifférent en général, pour les arts, de préparer la *chaux* avec des matières calcaires quelconques, il ne l'eſt pas de même pour les uſages médicinaux. Il faut, pour ceux-ci, que la *chaux* ſoit auſſi pure qu'elle peut l'être. C'eſt pour cela que les auteurs de matière médicale, qui ont traité de cet objet en particulier, recommandent, les uns que l'on prépare la *chaux* avec du marbre blanc, les autres qu'on l'obtienne des écailles d'huîtres calcinées, &c. Le meilleur procédé, celui qui fournit la *chaux* la plus pure, conſiſte à prendre le ſpath calcaire tranſparent, ou le carbonate de *chaux* naturel bien criſtalliſé, & à le calciner avec précaution dans de grands creuſets, après l'avoir réduit en poudre; les marbres contiennent ſouvent des matières étrangères: il eſt vrai que le plus ſouvent ces matières ne ſont point, ou preſque point, diſſolubles dans l'eau, & ne paſſent point dans *l'eau de chaux*, que l'on prépare pour l'uſage médicinal; mais comme cet inconvénient peut ſe préſenter avec quelques marbres, & à plus forte raiſon avec les autres matières calcaires, plus ou moins éloignées du ſpath, il vaut mieux avoir recours au procédé que j'ai décrit.

Avec des propriétés alcalines très-marquées, la *chaux*, ſous forme ſolide, ou ſous celle de pouſſière, diffère ſingulièrement des alcalis fixes, par la manière dont elle ſe comporte au feu. La plus grande chaleur connue ne la change en aucune manière, tandis que les alcalis ſe fondent à un feu très-doux. Elle entre cependant en vitrification avec la ſilice & l'alumine.

Expoſée à l'air, la *chaux* très-vive change peu à peu de nature; ſi elle eſt ſolide, ou, comme on la nomme, *chaux en pierre*, elle ſe fendille, elle ſe caſſe, ſe gonfle, & enfin ſe réduit en une poudre beaucoup plus blanche qu'elle n'étoit elle-même; on l'appelle alors *chaux éteinte à l'air*. Ces phénomènes ſont d'autant plus ſenſibles & plus rapides, que l'air eſt plus chargé d'humidité. Il ſe dégage de la chaleur pendant cette extinction; la *chaux* ſe gonfle au point de briſer les vaſes de bois, d'écarter les douves des tonneaux qui la contiennent. On la voit ſouvent briller d'une lueur phoſphorique légère. Lorſque cette extinction eſt complette, la pouſſière blanche & ſèche qu'elle forme pèſe plus que la *chaux*, & n'a plus la même ſaveur âcre qu'avant ſon extinction. C'eſt à l'eau contenue dans l'atmoſphère qu'eſt due principalement cette ſuite de changemens & d'altérations; la tendance que l'eau a pour s'unir à la *chaux*, & la force avec laquelle celle-ci s'en empare, en ſéparant le calorique qui lui eſt uni, donnent naiſſance à ces phénomènes; l'eau eſt en état de glace dans cette combinaiſon; auſſi faut-il une grande chaleur pour la dégager; quand on fait forrement ébouillir cette *chaux* éteinte dans des vaiſſeaux fermés, on en dégage ce liquide, & la *chaux* redevient vive comme elle étoit avant ſon extinction à l'air.

L'eau & la *chaux vive* ont une action très-forte l'une ſur l'autre. Lorſqu'on verſe de l'eau ſur la *chaux vive* en pierre, cette ſubſtance l'abſorbe & la boit, pour ainſi dire, très-promptement; elle paroît auſſi ſèche qu'auparavant; bientôt, par l'effet de cette eau abſorbée, la pierre ſe fendille avec bruit; elle ſe briſe en fragmens; on entend un ſifflement aſſez vif; une chaleur forte qui ſe dégage alors, enlève une portion de l'eau en vapeur; il s'exhale une odeur particulière qu'on nomme avec aſſez de vérité, *odeur*

graſſe ; cette vapeur verdit très-ſenſiblement un papier teint avec de la mauve ou de l'épiderme des raves ; la *chaux* ſe diviſe & tombe entièrement en pouſſière. Alors la chaleur, le mouvement & la fumée diminuent peu-à-peu & ceſſent tout-à-fait. Si l'on fait cette extinction pendant la nuit ou le jour dans un endroit obſcur, on obſerve que la ſurface de la *chaux* eſt lumineuſe & phoſphorique dans beaucoup de points. Tous ces phénomènes dépendent de l'acuvité avec laquelle cette ſubſtance ſaline-terreuſe s'unit à l'eau ; mais pour qu'ils aient lieu, il faut n'employer que très-peu de ce fluide, & n'en mettre qu'autant que la *chaux* peut en abſorber en ſe ſéchant promptement ; il paroît que le calorique qui ſe dégage de ces deux corps pendant leur union change leur état. La *chaux* éteinte par ce procédé & ſous la forme de pouſſière blanche, très-fine & très-sèche, contient l'eau ſolide ou glacée. Lorſque la *chaux* a abſorbé, dans cette extinction, toute l'eau à laquelle elle peut s'unir pour reſter sèche, on l'appelle *chaux éteinte à ſec* ; elle ne s'échauffe plus avec de nouvelle eau ; elle s'y diſſout ſeulement ſans chaleur ſenſible. On croyoit autrefois qu'il n'y avoit qu'une partie de la *chaux* diſſoluble dans l'eau ; c'eſt pour cela, qu'après l'avoir délayée dans une certaine quantité d'eau & en avoir fait une eſpèce de liquide blanc opaque, qu'on nommoit très-improprement *lait de chaux* ; on filtroit cette liqueur épaiſſe pour obtenir ce qu'on appelloit *eau de chaux première* ; on verſoit ſur la portion non-diſſoute & reſtée ſur le filtre de nouvelle eau, qu'on filtroit une ſeconde fois & qui étoit l'*eau de chaux ſeconde* ; on croyoit qu'après ces deux quantités d'eau jetées ſur la *chaux*, cette terre ne contenoit plus rien de diſſoluble ; ſuivant ce principe, l'eau de *chaux ſeconde* n'étoit pas auſſi forte que la première. Mais cette opinion étoit une erreur d'autant plus ſingulière, qu'il eût ſuffi d'ajouter une plus grande quantité d'eau pour diſſoudre toute la *chaux*. L'erreur provenoit de ce qu'on avoit coutume de ne mettre que peu d'eau ſur une grande quantité de *chaux*. On a bien ôt reconnu, à la vérité, que l'eau de *chaux ſeconde* étoit auſſi âcre que la première ; auſſi les auteurs de matière médicale qui ont éclairé cette partie de la médecine par les connoiſſances chimiques, ont ils ſu que pour préparer de *l'eau de chaux* moins âcre, & d'une énergie plus foible que celle qu'on nommoit *première*, & qui eût été toujours la même, en employant de l'eau qui délayoit ſucceſſivement la même chaux, il falloit ajouter de l'eau commune à *l'eau de chaux* ordinaire. La *chaux* pure eſt donc entièrement diſſoluble dans l'eau ; celle qui eſt préparée avec les terres calcaires communes, & qu'on employe dans le commerce, contient preſque toujours une quantité plus ou moins grande d'alumine & de terre ſilicée ; auſſi reſte-t-il toujours quelque choſe qui ne ſe diſſout point lorſqu'on la traite avec une grande quantité d'eau. La diſſolubilité complette de la *chaux* pure dans l'eau eſt ſi bien démontrée que, pour l'uſage des laboratoires de chimie, on conſerve dans des flacons quelques onces de *chaux* bien vive en poudre, & qu'on en diſſout une petite portion dans l'eau diſtillée toutes les fois qu'on en a beſoin ; on opère alors cette diſſolution ſans avoir aucun réſidu, & l'on voit toute la *chaux* diſparoître & ſe fondre dans le fluide. Il faut environ 700 parties d'eau pour la diſſoudre ; ainſi il y a un peu plus d'un grain par once d'*eau de chaux* ſaturée.

Le médecin doit bien connoître les propriétés de cette diſſolution nommée *eau de chaux*. Voici ſpécialement celles qui l'intéreſſent. L'*eau de chaux* eſt parfaitement limpide ; ſa peſanteur eſt peu ſenſiblement au-deſſus de celle de l'eau commune ; elle a une ſaveur âcre, chaude & urineuſe. Elle verdit fortement le ſyrop de violette, l'épiderme des raves, les fleurs de mauve, &c. ; elle altère même la couleur de pluſieurs de ces ſubſtances. Lorſqu'on évapore de l'*eau de chaux* dans des vaiſſeaux fermés, on en retire de l'eau très-pure, & il reſte de la *chaux* vive au fond des vaiſſeaux diſtillatoires. L'*eau de chaux*, expoſée à l'air, ſe couvre promptement d'une pellicule, qui prend peu à peu de l'épaiſſeur & de la ſolidité ; ſi l'on enlève cette pellicule, il s'en reforme une ſeconde, & l'*eau de chaux* en fournit ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce qu'elle ſoit tout-à-fait évaporée. On croyoit autrefois que cette pellicule, qui a été nommée auſſi très-improprement *crême de chaux*, étoit une matière ſaline formée par la terre & l'eau. On ſait aujourd'hui, d'après les expériences du célèbre docteur Black, répétées par tous les chimiſtes, que cette matière, qui pèſe plus que la *chaux* qui étoit diſſoute dans l'eau, eſt de véritable craie, qu'elle n'a plus de ſaveur & de diſſolubilité, qu'elle fait effervescence avec les acides, & qu'elle eſt formée par l'acide carbonique qui, ſe précipitant peu à peu de l'atmoſphère dans l'*eau de chaux*, eſt abſorbé par ſa couche ſupérieure, ſe combine à la *chaux*, qu'il ſépare de l'eau, en la faiſant paſſer à l'état de carbonate calcaire. Ainſi l'*eau de chaux*, expoſée à l'air, ou renfermée dans des vaſes mal bouchés, ſe décompoſe peu à peu, & laiſſe précipiter ſur les parois de ces vaſes des croûtes de craie, en perdant en même-temps toutes ſes propriétés & toutes ſes vertus.

La *chaux* rend les alcalis cauſtiques ; ce fait, qui eſt connu & pratiqué depuis long-temps dans les laboratoires de pharmacie, pour la préparation de la pierre à cautère, dépend de ce que la *chaux* a plus d'affinité que les alcalis avec l'acide carbonique, que ces ſels contiennent plus ou moins abondamment dans leur état ordinaire ; elle leur enlève donc cet acide qui les neutraliſoit en partie ; elle paſſe à l'état de craie, & les alcalis, ainſi purifiés, ou mis à nud, reprennent l'âcreté & la cauſticité qui leur eſt naturelle. *Voyez* les mots ALCALIS, CARBONATES ALCALINS, CARBONATE DE POTASSE & DE SOUDE, CAUSTIQUES, PIERRE A CAUTÈRE.

La

La *chaux* s'unit facilement au ſoufre & forme un *hépar* ou *ſulfure de chaux*, dont l'odeur fétide, la couleur jaune, l'action vive ſur toutes les matières animales, indiquent l'énergie. (*Voyez* SULFURE DE CHAUX.) Elle précipite toutes les diſſolutions métalliques; elle rend, à ce qu'il paroît, pluſieurs matières végétales diſſolubles, & elle pourroit être employée, en raiſon de cette propriété, pour extraire les principes actifs des bois, des écorces, des racines, &c. Auſſi l'a-t-on propoſée, ainſi que la magnéſie, pour traiter le quinquina, &c. Elle a ſur les matières animales une action tonique, reſſerrante, qui s'oppoſe à leur putréfaction. Voilà quelles ſont les propriétés connues de la *chaux*, qui doivent être préſentes à l'eſprit d'un médecin & l'éclairer dans la preſcription de cette ſubſtance comme médicament. Quant à la nature intime de cette terre alcaline, elle n'eſt point encore connue; on voit cependant qu'elle ſe forme continuellement dans le ſein des mers. Les coquilles & les madrépores qui ſe reproduiſent continuellement, préparent de la *chaux* en même temps que de l'acide carbonique. Il eſt vraiſemblable que cette formation eſt très-ſimple, & que des matières, très-connues elles-mêmes, entrent dans la compoſition de cette ſubſtance. Mais on n'a point encore d'expériences qui conduiſent à connoître cette compoſition. Les premiers chimiſtes qui ont voulu expliquer, par des raiſonnemens, la nature de la *chaux* & les phénomènes qu'elle préſente dans ſes combinaiſons, ont cru en trouver la cauſe dans des parties de feu fixées dans la pierre calcaire; ils ont regardé la *chaux* comme une ſorte d'éponge remplie de la matière active du feu. Telle étoit l'opinion de Lémery, adoptée en partie par M. Baumé. Meyer a penſé que le feu ſeul & pur ne pouvoit pas ſe combiner ainſi, & qu'il y avoit un acide particulier qui ſe combinoit avec lui dans la *chaux*. Cette eſpèce de ſoufre, très-ſubtil, étoit l'*acidum pinguе* ou le *cauſticum* de ce chimiſte; mais cette doctrine, reproduite depuis ſous différens noms, a été renverſée depuis par une grande ſuite d'expériences exactes qui en ont bien démontré la fauſſeté. (*Voyez* CAUSTICITÉ & CAUSTICUM.) Pluſieurs phyſiciens modernes croient que la matière de la chaleur, le calorique, eſt combiné dans la *chaux*, & que c'eſt à ſon dégagement pendant l'extinction de cette ſubſtance, que ſont dues la lumière phoſphorique, obſervée par Meyer & par M. Pelletier, l'évaporation de l'eau, l'odeur graſſe, la ſaveur âcre de cette terre. Toutes ces idées ſont manifeſtement des hypothèſes qui ne méritent point la confiance des phyſiciens modernes. Ils aiment mieux croire qu'on ne connoît point encore du tout la nature de la *chaux*; que c'eſt à cette nature particulière qu'appartiennent tous ſes effets. (*Voyez* mes ELÉMENS DE CHIMIE, & le DICTIONNAIRE DE CHIMIE ENCYCLOPÉDIQUE.) Mais ſi la nature de la *chaux* reſte encore inconnue, il eſt au moins néceſſaire d'avoir en médecine une connoiſſance exacte de ſes propriétés. Sans les lumières de la chimie, cette connoiſſance n'eſt jamais qu'imparfaite; ſi l'on en veut une preuve, on n'a qu'à lire l'article de l'EAU DE CHAUX, de l'ouvrage poſthume de Desbois de Rochefort, intitulé: *Cours élémentaire de matière médicale, tome I, pag.* 87 & 88. On y verra combien d'erreurs il eſt poſſible de commettre, faute de connoiſſances chimiques. Les huit premières lignes de la page 88, contiennent trois ou quatre fautes capitales. Il eſt fâcheux de trouver ces taches dans un ouvrage qui, quoique fort incomplet, & fort au-deſſous des connoiſſances modernes, offre cependant un aſſez grand nombre d'obſervations utiles ſur les effets & l'adminiſtration des principaux médicamens. Tous ceux qui ont étudié profondément les différentes branches de la médecine, ſont convaincus que la matière médicale, la partie la plus difficile & la moins cultivée, quoique la plus néceſſaire de cette vaſte ſcience, ne peut être bien connue que par le rapprochement & l'enſemble de toutes les ſciences phyſiques qui doivent précéder & éclairer la pratique de la médecine. C'eſt pour cela que j'ai cru devoir donner aux détails d'hiſtoire naturelle & de chimie une certaine étendue, ſans laquelle il m'a paru qu'il étoit impoſſible d'acquérir des notions préciſes ſur les propriétés & l'adminiſtration médicinale des ſubſtances employées comme médicamens. Après avoir rempli ce premier objet par rapport à la *chaux*, je vais m'occuper de ſes vertus, des circonſtances où elle peut être utile, ainſi que des diverſes manières de la preſcrire aux malades.

Il paroît que les anciens qui connoiſſoient la *chaux*, l'employoient en ſubſtance, comme corroſive, dépilatoire, &c. Aujourd'hui, quoique beaucoup d'auteurs & de praticiens l'aient regardée comme deſſiccative, aſtringente, déterſive, légèrement corroſive, & quoiqu'on en ait recommandé l'uſage en ſubſtance dans les tumeurs froides, les œdèmes, les vieux ulcères fongueux, on ne l'emploie point, parce qu'elle a produit pluſieurs fois de mauvais effets. Elle eſt trop irritante, elle enflamme le tiſſu de la peau, elle y fait naître de la douleur, de la rougeur; elle produit en petit les phénomènes de la brûlure. On conçoit bien qu'à l'intérieur elle doit être très-active; auſſi la regarde-t-on comme un vrai poiſon, quoiqu'on l'ait conſeillée dans les fièvres intermittentes, tebelles, &c. On trouve dans l'ouvrage poſthume de M. Desbois ce conſeil: «dans le cas où on en avalcroit, il ne faudroit pas recourir aux prétendus ſpécifiques propoſés par les chimiſtes, mais faire boire en grande quantité de l'eau, les délayans, les huileux, le lait, les inviſcans, les émolliens». L'auteur ou l'éditeur auroient bien dû citer les ſpécifiques ſi dangereux, preſcrits par les chimiſtes, afin de mettre plus en garde contre les effets qu'il en craint; mais il auroit dû auſſi ne pas conſeiller les huileux & les inviſcans qui, ſans détruire l'action trop énergique de la *chaux*, ne font que l'empâter & l'arrêter ſur les parois de l'eſtomac; ce conſeil eſt vraiment pernicieux; l'eau en grande quantité vaut beaucoup mieux que les huiles & les mucilages trop épais,

parce qu'elle peut au moins diſſoudre la *chaux* & l'emporter en s'écoulant dans les inteſtins. A la vérité, comme la *chaux* exige près de 700 parties d'eau pour être diſſoute, ce moyen eſt au moins très-long, & peut laiſſer la *chaux* agir trop long-temps ſur les viſcères. La chimie fournit des moyens bien plus prompts & bien plus sûrs ; on doit faire boire aux malades de l'eau chargée d'acide carbonique, qui diſſout promptement & facilement la *chaux*. On peut auſſi faire uſage du vinagre qui en diſſolvant cette terre, forme avec elle un ſel ſalé & amer, dont l'action n'eſt que purgative ; les acides du citron, de l'orange, de l'oſeille auroient encore le même avantage, puiſque les ſels calcaires qui réſultent de leur union avec la *chaux*, ſont inſipides, & preſque indiſſolubles, ils pourroient paſſer dans les inteſtins comme une terre inerte, entraînée par l'eau qui les délayeroit ſans les diſſoudre. Mais cette eſpèce d'empoiſonnement eſt très-rare, parce qu'il eſt impoſſible qu'on faſſe des quiproquos avec la *chaux*, & qu'on la prenne pour une ſubſtance alimentaire. Ce n'eſt pas non plus à la *chaux* en vapeur qu'on doit attribuer les effets dangereux produits par les appartemens nouvellement bâtis ; les éternuemens, la toux, les maux de gorge accompagnés de conſtriction, les nauſées, le reſſerrement de poitrine, les coliques, les diarrhées qu'on y éprouve, ne peuvent pas être produits par la *chaux*, qui n'exiſte pas dans les appartemens, & qui, quand elle y exiſteroit, ne pourroit pas s'y réduire en vapeurs, comme le dit l'auteur de la même matière médicale, qui l'a confondue avec le plâtre. La paralyſie, ſuivant lui, a lieu dans les appartemens trop habités, parce que les vapeurs de la *chaux* ſe répandent ſur les pores de la peau, les reſſerrent, refoulent la matière de la tranſpiration, & la portent ſur les nerfs. Il recommande les ſudorifiques gradués ; ſi tous ces effets étoient dus aux molécules de *chaux* reſtées ſur la peau, ou introduites dans le corps, les bains chauds, les eaux gazeuſes, les frictions sèches, ſeroient préférables ; mais c'eſt à d'autres cauſes que ſont dus ces effets. *Voyez* PLATRE. L'auteur eſt comme tous ceux qui calomnient la chimie ; il n'en connoît ni la marche ſévère, ni les reſſources puiſſantes, & ne peut pas eſtimer ſa véritable influence dans la médecine.

L'*eau de chaux* eſt bien plus employée que la *chaux* en ſubſtance. Les anciens l'employoient, à ce qu'il paroît, en douches & en lotions ſur les ulcères putrides, dans les tumeurs anciennes, & avec empâtement. Hippocrate la preſcrivoit en lavemens pour arrêter les dévoiemens & les dyſſenteries ; elle a été abandonnée pendant long-temps ; Willis, Sylvius de le Boë, Bateus, Morton, Burlet, l'ont remiſe en uſage, & elle a été recommandée plus récemment par MM. Jacquin, Whytt, Aſton, Roux. Il réſulte des obſervations réunies des modernes, que l'*eau de chaux* eſt inciſive, pénétrante, déterſive, tonique, légèrement aſtringente, diurétique. On l'a employée avec ſuccès dans les ulcères & les ſuppurations internes, les obſtructions, les empâtemens des viſcères, les fièvres intermittentes qui ont réſiſté à tous les autres remèdes, les maladies cutanées chroniques, les écrouelles, les engorgemens laiteux, les hydropiſies, les dyſſenteries longues, les diarrhées anciennes, les diabètes. On ne peut douter qu'elle agit comme un ſtimulant aſſez puiſſant, âcre & fondant. En général elle ne convient pas aux ſujets pléthoriques, à ceux qui ſont ſujets aux maladies inflammatoires, & aux accidens nerveux. Les hommes attaqués de maigreur & de marasme, ceux qui éprouvent les effets d'une diſſolution lente, ne doivent pas non plus faire uſage de l'*eau de chaux*. Pringle l'a cependant conſeillée dans les affections putrides & inflammatoires ; mais le plus grand nombre des praticiens en ont vu de mauvais effets dans ces affections.

L'uſage de l'*eau de chaux* dans les fièvres intermittentes, qui a quelquefois été ſuivi de ſuccès, doit être dirigé par les principes de l'obſervation & de l'expérience ; ce n'eſt point dans les fièvres du printemps, qui ſont le plus ſouvent ſalutaires, & qui ſe guériſſent ſpontanément, qu'on peut conſeiller l'*eau de chaux*, elle y ſeroit plus nuiſible qu'utile ; mais elle peut convenir dans les fièvres quartes automnales, qui ſe prolongent dans l'hiver, & qui ſont accompagnées d'empâtement, de foibleſſe, d'infiltration. On la mêle ſouvent avec les décoctions de quinquina ; mais alors il paroît que c'eſt ce dernier remède qui agit. On l'unit auſſi avec les apéritifs & les inciſifs végétaux.

Pluſieurs auteurs ont recommandé l'uſage de l'*eau de chaux* dans le ſcorbut, & dans les différentes eſpèces de cachexies. Pringle avoit autoriſé, en quelque ſorte, cet uſage, en annonçant que l'*eau de chaux* étoit antiſeptique ; mais la plupart des praticiens, qui l'ont adminiſtrée pour d'autres maladies, ont reconnu qu'elle produiſoit peu à peu la diſſolution des humeurs, & des tympanites ſcorbutiques ; il eſt donc bien difficile de croire qu'elle puiſſe avoir du ſuccès dans une maladie qu'elle fait naître par ſon uſage immodéré.

C'eſt ſpécialement dans les maladies purulentes, & dans la pierre des reins, ou de la veſſie, qu'on a le plus employé l'*eau de chaux*, & qu'on a le plus vanté ſes vertus. Morton en faiſoit beaucoup de cas dans la phthiſie pulmonaire ; il préparoit ſon *eau de chaux* avec une décoction de ſalſepareille, & des raiſins de Corinthe ; d'autres praticiens ont étendu ſa propriété antiphthiſique dans toutes les phtyſies, les ſuppurations de tous les viſcères, les ulcères internes. Elle a en effet pluſieurs fois guéri ces maladies, tari la ſource du pus, & réuſſi ſur-tout dans les phtyſies commençantes ; mais elle aggrave les accidens dans ces maladies, lorſqu'il y a ſéchereſſe, aridité, fièvre avec âcreté, diſpoſition à l'hémoptyſie,

Digitized by Google

ou lorſqu'elles ſont trop avancées. On en a fait prendre d'abord quelques onces ; enſuite on en a pouſſé la doſe juſqu'à deux livres, & même plus ; mais pluſieurs praticiens en redoutent l'action à cette doſe ; on l'a coupée avec du lait, des décoctions adouciſſantes, mucilagineuſes. Sa propriété tonique & inciſive doit la rendre utile dans l'aſthme humoral, la diſpoſition au catarrhe, les engorgemens des glandes bronchiques, les diarrhées & les dyſenteries, l'incontinence d'urine, &c.

Quant à ſon effet lithontriptique, on a beaucoup écrit en faveur de ce remède. MM. Jacquin, Whytt, & Roux, en ont fait un grand éloge, & l'on ne peut douter qu'elle n'en mérite une partie. Lorſque les graviers ſont peu conſidérables, lorſque la veſſie eſt abreuvée de matières glaireuſes, l'*eau de chaux* produit de bons effets, quelquefois même en très-peu de temps. Quoiqu'en général l'*eau de chaux* n'ait pas une action très-marquée ſur les calculs hors du corps, la connoiſſance exacte de la matière calculeuſe, & de l'acide lithique qui la conſtitue, les expériences de Whytt, de Roux, & de Schéele, les ſuccès du remède de Stephens, qui conſiſte en partie dans l'*eau de chaux*, doivent enhardir à employer ce remède, & donner toujours quelque eſpoir aux malades. Il eſt vrai qu'il y a des calculs de la veſſie d'une denſité ſi forte, qu'il eſt difficile que l'*eau de chaux* y ait quelque priſe, ſur-tout lorſqu'elle ne parvient à la veſſie qu'après avoir paſſé à travers les organes de la digeſtion, & les reins. Mais comme une obſervation multipliée a prouvé qu'elle diminue preſque toujours les douleurs & les tourmens des calculeux, on ne peut pas ſe refuſer à la preſcrire, quoiqu'il ſoit certain qu'elle agit peu comme diſſolvant, même quand on l'injecte dans la veſſie. On ne croira pas cependant, avec De Haën, que le calme procuré aux calculeux par ce remède, dépende des couches dépoſées ſur la pierre par la *chaux*, & de la diminution des aſpérités par cet enduit calcaire, un pareil effet eſt impoſſible ; & De Haën a manifeſtement pris un enduit muqueux épaiſſi pour un dépôt de matière calcaire. Il eſt permis de croire que ſi l'*eau de chaux* ne diſſout point le calcul, & ne diminue point le volume de celui qui ſéjourne dans les reins & dans la veſſie, au moins ce remède, par ſa propriété alcaline, abſorbe la plus grande partie de l'acide lithique contenu dans l'urine, & arrête l'augmentation & le dépôt des couches ſur ces concrétions. *Voyez* le mot CALCUL DE LA VESSIE.

C'eſt ſans doute par une analogie, qui a guidé juſqu'ici les plus grands médecins, qu'on a conſeillé l'uſage de l'*eau de chaux* dans la goutte & dans les rhumatiſmes ; mais il n'y a point d'obſervations exactes qui en aient démontré l'utilité ou l'efficacité dans ces maladies.

On a conſeillé & employé l'*eau de chaux* avec avantage en lavement, dans les diarrhées & les dyſenteries rebelles ; on l'a donnée avec ſuccès, en injections, dans les gonorrhées & les fleurs blanches opiniâtres, les ulcères au col de la matrice, à la veſſie ; mais il faut ne l'employer qu'avec beaucoup de prudence & de circonſpection dans ces maladies ; car comme elle deſſèche, reſſerre, & arrête l'écoulement des humeurs, elle peut faire refluer ces humeurs vers des organes utiles à la vie, & faire naître de plus grands maux que ceux qu'elle aura été deſtinée à calmer.

On l'employe en douches, en lotions, dans les ulcères rebelles, anciens, garnis de bords mous & indolens, accompagnés d'infiltration & d'œdème, dans les vieilles fiſtules, dans l'engorgement des membres, dans l'empâtement des articulations, dans les dartres, les éréſypèles chroniques, les gales invétérées ; mais, dans tous ces cas, on doit avoir la plus grande modération, parce qu'elle peut occaſionner des répercuſſions funeſtes. On l'applique ſur les jambes engorgées & œdématiées, ſur les brûlures ; elle fait la baſe ou l'excipient de pluſieurs collyres déterſifs ; quelques auteurs en recommandent même l'application ſur les parties gangrenées.

Il eſt rare qu'on preſcrive l'*eau de chaux* pure, ou ſeule. Si on veut la donner ſans autre remède, on la coupe d'abord avec de l'eau, & on l'étend ſuivant l'irritabilité, la ſenſibilité plus ou moins grandes du malade ; on diminue peu à peu l'eau, qu'on mêle à l'*eau de chaux*, & on finit par preſcrire l'*eau de chaux* pure. Le plus ſouvent on la mêle avec du petit-lait, du lait ; elle fournit même un des moyens les plus utiles de faire paſſer cette dernière boiſſon, lorſque l'eſtomac ne peut pas la ſupporter facilement. On mêle encore l'*eau de chaux* aux décoctions ſudorifiques, aux ſucs, & aux bouillons antiſcorbutiques, aux décoctions toniques & apéritives, (*Voyez* les *Pharmacopées de Londres*, & *d'Edimbourg.*) à la décoction du quinquina, &c. On conçoit qu'on ne doit pas l'aſſocier aux plantes acides, qui en détruiroient la nature alcaline, & perdroient elles-mêmes leurs propriétés par ce mélange.

Tel eſt l'état de nos connoiſſances ſur la *chaux*, conſidérée comme médicament ; quoiqu'en aient dit quelques auteurs modernes, c'eſt une des ſubſtances dont la médecine doit tirer un grand parti. Car, à cet égard, il paroît certain qu'il reſte pluſieurs découvertes à faire ; l'*eau de chaux*, comme matière alcaline, & ſuſceptible de beaucoup de combinaiſons, aura quelque jour une plus grande étendue dans la matière médicale, lorſqu'on connoîtra mieux la nature de pluſieurs maladies. Aucun auteur ne l'a conſeillée comme antiacide & abſorbant, & j'en ai obtenu de bons effets dans les aigreurs. On connoît toute ſon énergie pour abſorber l'acide carbonique gazeux, & je penſe que, ſous ce point de vue, on pourra l'employer fort utilement dans pluſieurs ſymptômes produits par la préſence de ce fluide

élaſtique dans les premières voies, & qui conſtituent une claſſe de maladies venteuſes ; en un mot *l'eau de chaux* pourra conſtituer quelque jour un genre de médicament qu'on ne trouveroit point dans d'autres claſſes de remèdes. (M. Fourcroy.)

CHAUX D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Antimoine, & Chaux métalliques.

(M. Fourcroy.)

CHAUX DE-CUIVRE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Cuivre, & Chaux métalliques.

(M. Fourcroy.)

CHAUX D'ÉTAIN. (*Mat. méd.*) *Voyez* Étain, & Chaux métalliques.

(M. Fourcroy.)

CHAUX DE ZINC. (*Mat. méd.*) *Voyez* les mots Chaux métalliques, & Zinc.

(M. Fourcroy.)

CHAUX MÉTALLIQUES. (*Mat. méd.*)

On a nommé *chaux métalliques* les métaux brulés, ou réduits à l'apparence terreuſe par la combuſtion ; cette dénomination eſt venue du mot *calciner*, & *calcination*, qu'on a adopté pour les métaux, en comparant l'action du feu & de l'air, ſur ces corps, à celle qu'ils exercent ſur la pierre à chaux, & les ſels. Tous les phyſiciens connoiſſent aujourd'hui la fauſſeté de cette comparaiſon ; ils ſavent qu'au lieu de perdre un principe par la chaleur, comme la pierre à chaux, les métaux abſorbent la baſe de l'air vital atmoſphérique, s'y combinent & forment des compoſés nouveaux tous différens des métaux eux-mêmes, ils ont encore reconnu que ces prétendues *chaux* ne ſe comportent point du tout avec les alcalis, comme la *chaux* proprement dite, la *chaux vive*, & qu'elles ne les rendent pas cauſtiques ; en un mot les expériences modernes prouvent toutes qu'il y a une extrême différence entre les métaux brûlés, nommés *chaux métalliques*, & la *chaux terreuſe*. Comme les métaux brûlés ſont des compoſés d'oxigène & de métaux, nous les nommons *oxides métalliques*. *Voyez* les mots Metaux & Oxides métalliques.

(M. Fourcroy.)

CHAUX. (Pierre à) (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ait affecté plus particuliérement le nom de *pierre à chaux* à la pierre calcaire, la plus commune, qui eſt employée pour faire la *chaux* par la calcination, toutes les ſubſtances calcaires qui peuvent ſervir au même uſage doivent, ſous ce point de vue, recevoir le même nom. Auſſi le marbre, les terres coquillères, les ſtalactites, les albâtres, les concrétions, les incruſtations, les ſpaths calcaires, ſont des *pierres à chaux* : la *pierre à chaux* la plus pure, celle qui fournit la meilleure *chaux*, eſt le marbre blanc homogène dans toutes ſes parties, ou le ſpath calcaire ; on doit s'en ſervir pour préparer la *chaux* deſtinée aux uſages médicinaux. *Voyez* Chaux. (M. Fourcroy.)

CHEIRI. (*Mat. méd.*)

Le mot *cheiri* ou *keiri* eſt ſouvent employé par les auteurs de matière médicale & de pharmacie pour déſigner la giroflée ou le violier jaune. *Flores cheiri*, fleurs de giroflée. *Voyez* le mot Giroflée.

(M. Fourcroy.)

CHELAPA. (*Mat. méd.*)

C'eſt un des ſynonymes du mot *jalap*. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy.)

CHÉLIDOINE, ſ. f. (*Mat. méd.*)

C'eſt un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des pavots, remarquable par ſon ſuc propre, d'un jaune très-foncé, & dont on diſtingue quatre eſpèces dans le Dict. de Bot., t. I.

On emploie en médecine la grande & la petite *chélidoine*.

1°. La grande *chélidoine* ; éclaire, *vulg.*

Chelidonium majus vulgare. C. B. P. 144.

Chelidonium pediculis umbellatis. Lin. Mill. dict.

La racine de cette *chélidoine* eſt oblongue, fibreuſe, de couleur rouge vermillon, & remplie d'un ſuc âcre, d'un jaune foncé. Ses tiges s'élèvent juſqu'à deux pieds & plus : elles ſont cylindriques, noueuſes, caſſantes, creuſes, quelquefois un peu velues. Les feuilles ſont alternes, grandes, molles, ailées, découpées en lobes arrondis, d'un beau verd en-deſſus, d'un verd de mer en-deſſous. Les fleurs ſont jaunes, à quatre pétales, diſpoſées en bouquet. Le piſtil devient une ſilique qui a près de deux pouces de long, grêle, & qui en s'ouvrant donne des ſemences applaties, noires & luiſantes.

Cette plante fleurit en été, naît à l'ombre dans les lieux humides, & ſur les vieux murs. On en trouve abondamment dans les environs de Paris.

Toute la plante, en quelqu'endroit qu'on y faſſe une inciſion, fournit un ſuc, couleur de ſafran, qui eſt piquant, âcre, un peu amer, & d'une odeur forte & deſagréable : il paſſe pour être diurétique, apéritif, propre à fondre les engorgemens de la rate & du foie. On dit qu'elle peut nétoyer & guérir les

ulcères ; on en fait rarement uſage intérieurement. Cependant les polonois s'en ſervent avantageuſement contre l'hydropiſie ; ils en font une infuſion dans de la bierre. Erndl. *varſar illus*, p. 190. Dioſcoride avance que ce ſuc, placé dans l'œil, éclaircit la vue. Il eſt utile dans la cataracte commençante, ſuivant Hildanus, *Ep.* 59, & dans le *pterigium* (ongle ou onglet de l'œil) qu'il guérit ſans addition d'aucun remède.

On convient aſſez généralement aujourd'hui que le ſuc de cette plante, ſoi-diſant ophtalmique, eſt aſſez âcre pour augmenter les inflammations de l'œil, & ſouvent en faire naître. Je penſe qu'il convient infiniment mieux pour enlever les verrues, les porreaux, & déterger les vieux ulcères. On a ſoin de couper la ſurface dure extérieure des porreaux, avant d'appliquer deſſus le ſuc de *chélidoine*, & ce ſuc les corrode & les détruit véritablement à la maniere de l'eau forte.

La racine de grande *chélidoine* eſt âcre & amère ; cependant on preſcrit quelquefois, ſuivant Vogel, ſon ſuc exprimé, à la doſe d'une cuillerée, ainſi que la décoction de la racine, dans toutes les maladies qui reconnoiſſent pour cauſes des obſtructions & des glaires : ces moyens fortifient les viſcères, ſuivant cet auteur, & ils expulſent au-dehors la matière morbifique, par la voie des urines & de la tranſpiration.

On regarde à Montpellier cette racine comme un amer des plus puiſſans & un remède des plus efficaces. On l'ordonne en infuſion dans du vin blanc ou de l'eau, dans la jauniſſe, les pâles couleurs, les obſtructions de tous les viſcères du bas-ventre & la cachexie. Beaumler la vante contre l'hydropiſie, Boerhaave contre l'ictère & la cachexie : on la dit encore propre à mondifier les ſinus & les fiſtules.

On recommande l'eau diſtillée de *chélidoine* comme ophthalmique. De cette manière, on a moins à craindre l'activité des ſucs âcres de la plante.

2°. La *chélidoine glauque*, ou pavot cornu.

Chelidonium glaucium. Linn.

Glaucium flore luteo. Turnef.

Papaver corniculatum luteum. C. B. P. 171.

Cette plante a un aſpect agréable, tant par la belle couleur glauque de ſa tige & de ſes feuilles, que par ſes fleurs jaunes, qui ſont plus grandes que dans preſque toutes les autres eſpèces de ce genre. Sa racine pouſſe des tiges longues d'un à deux pieds. Ses feuilles ſont alternes, amplexicaules, hériſſées de poil, un peu charnues ; les fleurs ſont ſolitaires, jaunes, aſſez ſemblables à celles des pavots. Il leur ſuccède des ſiliques, longues de cinq à huit pouces, biloculaires & bivalves.

On trouve cette plante en France, en Angleterre, en Suiſſe, & d'autres parties de l'Europe, dans les endroits ſabloneux.

La *chélidoine glauque* eſt empreinte d'un ſuc jaune, de mauvaiſe odeur & d'un goût amer. On la dit diurétique & déterſive. Dioſcoride aſſure, & ſes commentateurs auſſi, que la décoction de cette plante eſt très utile pour ceux qui ont les urines troubles & épaiſſes. En Portugal, on fait boire à ceux qui ſont ſujets à la pierre, un verre de vin blanc, dans lequel on a fait infuſer une demi-poignée des feuilles écraſées de cette plante.

Galien dit cette plante vulnéraire & déterſive ; mais en même temps il avertit qu'il ne faut l'employer que pour manger les chairs exubérantes des ulcères.

Garidel rapporte qu'en Provence on met en uſage cette plante, pour déterger les ulcères qui viennent aux chevaux & aux ânes, à la ſuite de contuſions & d'écorchures, & qu'il a connu des perſonnes qui s'en ſont ſervi contre les ulcères des jambes avec beaucoup d'avantage, en y joignant de l'huile, à la manière de Dodonée ; il ſeroit bon de faire de nouveaux eſſais chimiques & pratiques pour s'aſſurer du degré de créance que nous devons à ces différentes aſſertions. (M. Macquart.)

CHEMA. (*Mat. méd.*)

Le mot *chema* étoit employé par les auteurs latins pour déſigner une meſure de liquides que les ſavans ont évaluée à une cuillerée à bouche ordinaire, ou à la quantité de trois ou quatre gros d'eau.

(M. Fourcroy.)

CHÉMILLÉ. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg de l'Anjou, ſur la rivière d'Ironne, à trois lieues eſt-nord-eſt de Beaupréau, & à cinq ſud-ſud-oueſt d'Angers. On trouve tout à côté une ſource minérale, nommée *fontaine minérale* par les habitans. L'eau en eſt froide. M. Linaeier conjecture, d'après l'effet de ces eaux, & quelques expériences qu'il regarde lui-même comme inſuffiſantes, que cette eau contient un principe gazeux, combiné avec celui d'un ſoufre antimonié ; cette eau donne la colique d'entrailles à tous ceux qui en boivent.

(M. Macquart.)

CHEMINÉE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. Uſage général des choſes non naturelles, proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe I. Règles d'hygiène pour les hommes conſidérés en ſociété.

Digitized by Google

Ordre I. Règles relatives aux habitations communes.

On donne le nom de *cheminée* à l'endroit deſtiné pour faire du feu dans les différentes pièces de nos habitations. Sans entrer dans le détail des parties qui ſervent à former une *cheminée*, nous dirons en peu de mots qu'il paroît que les anciens ont connu l'uſage des *cheminées*; quoiqu'il ſemble, d'après le peu d'exemples qu'on peut citer, & l'obſcurité des préceptes de Vitruve ſur cet objet, que l'uſage des poëles & des étuves leur faiſoit négliger cette partie du bâtiment, dont nous faiſons un des principaux ornemens de nos appartemens.

Si les *cheminées* ſont très-agréables & même utiles, en ce qu'elles ſervent de ventilateurs, on peut dire, d'un autre côté, qu'elles ſont bien moins commodes pour échauffer les appartemens que les poëles, ſurtout les grands poëles à la ruſſe, qui ont l'avantage de conſerver conſtamment la même température dans les pièces où ils ſont établis, & cela pendant vingt-quatre heures. Chez nous, la ſanté ſouffre ſouvent de nos arrangemens pour nous procurer de la chaleur. En effet, chez les perſonnes qui ne ſont pas très-riches & qui ne font pas une grande conſommation de bois, il eſt fort rare, malgré tous les moyens employés, qu'on puiſſe échauffer aſſez bien une pièce pour qu'on n'ait pas le dos gelé, tandis qu'on ſe grille les jambes. C'eſt un inconvénient terrible pour les perſonnes qui ne peuvent pas brûler immenſément de bois, & l'on ſent parfaitement combien il en faut pour qu'il reſte dans les pièces beaucoup du calorique qu'on a dégagé, & que le courant d'air a chaſſé par la *cheminée*. Les poëles ſont donc infiniment plus utiles, puiſqu'ils donnent une chaleur douce, égale, ſur-tout lorſqu'on a ſoin d'y pratiquer des tuyaux de chaleur, qui en ſerpentant, échauffent beaucoup plus que ne le pourroit faire quatre fois autant de bois qu'on bruleroit dans les *cheminées* à l'air libre; ce qui le ménageroit beaucoup dans un pays où il devient rare & cher. D'ailleurs, on n'éprouve pas par ce moyen les alternatives de chaud & de froid qui ſont très-dangereuſes pour les perſonnes incommodées ou délicates; on ne craint point des coups d'air, ſouvent ſuivis de rhumatiſmes partiels, ſuivant les parties qui y ont été en but: d'ailleurs, on eſt encore à l'abri des innombrables inconvéniens de la fumée qui ſaiſit déſagréablement la gorge & les yeux des perſonnes qui y ſont fréquemment plongées. (*Voyez* Fumée.)

On a depuis peu trouvé des moyens de diſpoſer tellement les *cheminées*, qu'elles peuvent donner, ſans uſer beaucoup de bois, une chaleur conſidérable. Les unes ſont arrangées avec des maſſes métalliques qui conſervent extrêmement long-temps la chaleur acquiſe; les autres ſont les *cheminées* de tôle à la Franklin, où l'on peut faire cuire la viande, &c. Elles renvoient auſſi beaucoup de chaleur, en même temps qu'elles ſont preſque auſſi économiques que les autres *cheminées* dont nous venons de parler, & bien moins chères. (M. Macquart.)

CHEMISE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites improprement non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.* Choſes appliquées à la ſurface du corps.

Ordre I. Vêtemens.

Une *chemiſe* eſt la partie de notre vêtement qui touche immédiatement à la peau. Les anciens ne ſe ſervoient point de *chemiſe*, & en cela ils étoient privés d'un des plus grands avantages de la propreté & de la ſalubrité.

Il eſt aiſé de ſe perſuader que l'exercétion de l'inſenſible tranſpiration par les pores de la peau, doit couvrir cet organe d'une ſubſtance grave, tenace, & ſale, dont il eſt très-important de le débarraſſer. La *chemiſe*, qui eſt d'un tiſſu fin, appliquée ſur la ſurface même du corps, & qui le frotte très-ſouvent dans les mouvemens muſculaires des différentes parties, n'eſt pas long-temps à ſe charger de toutes les ſubſtances hétérogènes dont nous venons de parler. Ainſi la tranſpiration ſe continue avec plus de facilité; &, pour peu qu'on ait l'habitude de changer ſouvent de linge, on peut aſſurer que la ſanté doit gagner infiniment.

On ne doit employer que des *chemiſes* de fil, ou de lin, qui ont paſſé à la leſſive, qui, ſeule, peut lui enlever entièrement l'eſpèce de matière huileuſe qui vient de la tranſpiration: quand on le peut, on fait très-bien de changer tous les deux jours de *chemiſe*, c'eſt là un point eſſentiel de la propreté. Ce ſoin ſuffit aux perſonnes qui n'ont pas de raiſons pour ſollicier une forte tranſpiration; car alors on emploie des chemiſettes ou camiſoles de laine, de futaine, &c. *Voyez* Camisole.

On attache aux *chemiſes* des collets, & des poignets, auxquels ſont ordinairement aſſujetties les manchettes. Il eſt très-important de les tenir très-lâches, pour ne point trop ſerrer le col & l'avant-bras; il ne l'eſt pas moins d'ôter, en ſe couchant, les attaches qui le uniſſent pendant la journée. On a vu, plus d'une fois, des accidens apoplectiques arriver, lorſqu'on tenoit le col trop ſerré; d'ailleurs cette mauvaiſe habitude produit toujours de la gêne dans les momens où toutes les parties du corps ſollicitent le repos, & la plus grande facilité dans les mouvemens. (M. Macquart.)

CHEMOSIS, ſ. m. (Mal. des yeux) de χαίνω, bailler, χάσμα, *hiatus*, &c. Eſpèce d'ophtalmie dans laquelle la rougeur & le gonflement du blanc de l'œil,

ou de la conjonctive, ſont portés à un tel degré, que la cornée tranſparente paroît comme dans l'enfoncement d'un bourrelet circulaire qui quelquefois déborde, au moins en partie, & ſur-tout vers le bas, entre les paupières, & les empêche de ſe joindre. *Voyez* OPHTHALMIE. (M. CHAMSERU.)

CHENAI. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un château de la paroiſſe de S. Donan, à deux lieues de S. Brieux. La ſouree minérale, qui eſt peu connue, ſe trouve à la proximité de ce château; elle eſt froide, & M. Bagot la dit martiale.

(M. MACQUART.)

CHENAI. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de la Champagne, ſitué à une lieue & demie de Rheims. La fontaine minérale eſt au pied du *Mont-d'or*, à deux lieues de Rheims, en tirant vers Notre-Dame de Lieſſe.

Demailly, médecin de Rheims, a donné, en 1697, un extrait de l'ouvrage de la Framboiſière; imprimé en 1606. Il préſente les eaux de Chenai comme contenant du fer, du bitume, du vitriol & du nitre; il les regarde comme aſtringentes, apéritives & déterſives: il les conſeille dans les flux de ſang, les obſtructions du foie & de la rate, l'érétypelle, les dartres, &c.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on donnât une analyſe de ces eaux, qui fut fondée ſur les nouvelles découvertes chimiques; on pourroit avoir alors des données bien plus ſûres ſur les vertus exagérées qu'on leur a attribuées, ce ſeroit le moyen de les rendre véritablement utiles à la ville de Rheims, à la portée de laquelle elles ſe trouvent. (M. MACQUART.)

CHÊNE, ſ. m. (*Mat. méd.*)

C'eſt un genre de plante, à fleurs incomplettes, de la diviſion des juliflores, qui a quelques rapports avec le châtaignier & le noiſetier, dont vingt-une eſpèces ſont bien connues, & qui donne des arbuſtes & de grands arbres très-majeſtueux, & qui ſont de la plus grande utilité. (*Dict. de Bot. t. 1.*)

Toutes ces eſpèces doivent jouir, à peu de choſe près, des mêmes propriétés, qui tiennent plutôt à l'expoſition & à la nature du ſol, qu'à toute autre cauſe. Nous ne décrirons ici que le *chêne*, connu vulgairement ſous le nom de *gravelin*.

Chêne à grappe, ou *chêne* commun, à longs pédoncules.

Quercus racemoſa, quercus foliis ovato oblongis, pinnatifido-ſinuatis lucinis obtuſis glandibus longè pedunculatis. N.

Quercus cum longo pedicuto. C. B. P. 420. Tournef. 582.

Dans les bons terreins, ce bel arbre s'élève juſqu'à quatre-vingt-dix pieds de hauteur, ſur un tronc gros, droit, bien proportionné, & très-rameux. L'écorce de ſon tronc eſt épaiſſe, crevaſſée, brune, ou griſâtre extérieurement, roſſe ou rougeâtre en-dedans. Les feuilles ſont toujours glabres, à pétiole très-court, alternes, ovales, oblongues, plus larges vers le ſommet qu'à la partie inférieure, avec des découpures arrondies.

Le *chêne* porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur le même pied; chaque fleur mâle eſt formée d'un petit calyce monophylle, dont le bord eſt, le plus ſouvent, partagé en cinq diviſions. Chaque fleur femelle conſiſte en un calyce monophylle, hémiſphérique, rude & inégal, ou raboteux en-dehors, & dont le bord n'eſt point découpé, & en un ovaire ſupérieur ovale, ſurmonté de trois & cinq ſtiles.

Le fruit, qu'on nomme *gland*, conſiſte en une coque ovoïde, ou de la forme d'une olive, très-liſſe, enchâſſé, dans ſa partie inférieure, dans une coupe hémiſphérique, tuberculeuſe en-dehors, un peu épaiſſe, ou ligneuſe, & produite par le calyce de la fleur qui s'eſt accrue: la coque, qui eſt formée d'une peau coriace & très-polie, ne s'ouvre point; elle contient une amande de même forme, dont la ſubſtance d'un blanc jaunâtre, aſſez dure, ſe partage en deux lobes, &, communément, a un goût âpre & auſtère.

Ce qui diſtingue particulièrement cette eſpèce de toutes les autres, c'eſt que les pédoncules de ſes fruits ont au moins deux ou trois pouces de longueur, & portent un, ou deux, ou trois glands, à capſule courte, griſe, très-peu tuberculeuſe, dont le gland eſt toujours oblong, & un peu cilindrique.

Cet arbre majeſtueux eſt commun dans toutes les forêts de l'Europe, excepté dans le Nord; il en compoſe la maſſe principale; les forêts de la Picardie, de la Flandre, de Fontainebleau, &c, en ſont remplies; il varie moins, & fontoit un bois de meilleure qualité que le *chêne* roure, ou commun, à glands ſeſſiles, *quercus robur*, qui eſt, après lui, le plus commun, qui eſt toujours porté ſur des pédoncules courts, & qui peut lui-ſeul fournir plus de quarante variétés.

Preſque toutes les expoſitions, & tous les terreins, conviennent aux *chênes* en général. Où il ſe plaît le mieux, c'eſt dans les terres douces, limoneuſes, profondes, & fertiles; c'eſt là où il fournit le meilleur bois de charonage, de menuiſerie, de charpente, de marine, de merrain, enfin celui qui eſt deſtiné à tous les ouvrages où l'on deſire de la ſolidité.

Digitized by Google

L'aubier eſt plus marqué & plus épais dans le *chêne* que dans les autres arbres ; il eſt d'une couleur différente, & d'une qualité bien inférieure à celle du cœur du bois ; il ſe pourrit promptement dans les lieux humides, & dans les endroits ſecs, il eſt bientôt vermoulu : il corrompt tous les bois voiſins ; auſſi fait-il la plus grande défectuoſité du bois de *chêne*, & il eſt défendu aux ouvriers, par leurs ſtatuts, d'employer aucun bois où il y ait de l'aubier.

L'écorce de *chêne*, pilée & réduite en poudre ; forme le meilleur tan qu'on puiſſe employer pour la préparation des cuirs, & après qu'elle a ſervi à cet uſage, on l'employe encore à faire des couches dans les ſerres chaudes, où, en fermentant avec lenteur, il produit une chaleur douce, & qui dure aſſez long-temps ; enfin on en forme des mottes à brûler.

Chacun ſait que le bois de *chêne* eſt de tous celui qui nous eſt le plus utile pour nous chauffer. Ce bois eſt la patrie d'une foule d'inſectes, parmi leſquels il y en a d'utiles ; tels que ceux qui fourniſſent les noix de galle, dont les meilleurs viennent du Levant, avec leſquelles on fait de la bonne encre pour l'écriture, & qui ſervent encore à la préparation des étoffes, pour recevoir différentes ſortes de teintures.

Le gland manque ſouvent, parce que les fleurs du *chêne* ſont facilement ſaiſies par la gelée. Mais lorſque la ſaiſon les a favoriſées, le gland vient en abondance ſervit à la nourriture des cochons, dont le lard devient meilleur, & il ſert encore à engraiſſer des volailles.

Les feuilles, l'écorce, l'aubier, le bois, les glands de *chêne* & les autres productions particulières que l'on trouve accidentellement ſur cet arbre, telles que les galles, les guis, ſont d'uſage pour la matière médicale, & leurs vertus ſont en général d'être ſtiptiques & aſtringentes.

Les feuilles du *chêne* ſont gluantes, amères, ſtiptiques, & rougiſſent conſidérablement le papier bleu. On en preſcrit l'infuſion dans la dyſſenterie, le crachement de ſang, les fleurs blanches & les hémorrhagies.

Les glands & leurs calices ont les mêmes propriétés. Les femmelettes, dit Vogel, s'en ſervent pour arrêter les règles trop abondantes & les fleurs blanches. Mais par ce moyen, elles tombent dans la cachexie, ou deviennent hydropiques. Les glands ont beaucoup d'efficacité contre le *ſoda*, à la doſe d'un demi-gros.

On dit que Ludolf a guéri un vomiſſement qui duroit depuis plus de ſix ans, accompagné du *ſoda*, en faiſant prendre, dans le moment de la douleur, de la poudre de gland, un poids égal à celui d'un clou de girofle ; ce qui ne paroît pas trop croyable. On recommande encore le gland contre la fièvre tierce & le flux de ventre. On donne ſa décoction qu'on retient dans la bouche contre le mal de dents.

Tragus aſſure qu'il a vu preſcrire avec ſuccès les glands pilés à des perſonnes qui piſſoient le ſang pour avoir pris des cantharides.

On a avancé que l'infuſion d'écorce de *chêne*, injectée dans la veſſie, en diſſolvoit la pierre ; mais Cramer, qui en a fait l'eſſai, n'a pas vu réuſſir ce moyen. Dans une dyſſenterie, accompagnée des plus graves accidens, Lédélius (*Ephem. germ. dec.* 3. *an.* 3. *p.* 86.) dit n'avoir point trouvé de meilleur remède que la décoction ſimple d'écorce de *chêne*.

Le bois de *chêne* a été appellé *le gaïac des allemands*, parce qu'il reſſerre & qu'il fortifie. On a vanté, contre la gale & les verrues, l'eau qu'on trouve dans les vieux *chênes*, &, contre le piſſement de ſang, le ſuc tiré du *chêne* qu'on a percé avec une tarière.

On eſt tenté de croire que le *chêne*, qui nous eſt déjà ſi utile à tant d'égards, peut bien encore poſſéder des qualités particulières, relatives à l'art de guérir ; mais je vois que les obſervations qu'on nous a données ſur ſes guériſons, ſur ſes différens produits, ainſi que ſur ſes préparations, ne ſont pas fondées ſur une connoiſſance bien parfaite des principes conſtituans de ce végétal ; nous devons donc être en garde ſur ſon adminiſtration, juſqu'à ce que nous ayons des réſultats mieux fondés & plus poſitifs.

Le *chêne* verd, *quercus ilex*, ainſi que le *chêne* liège, *quercus ſuber*, doit avoir à-peu-près les mêmes qualités phyſiques que le *chêne* gravelin & le *chêne* roure ; mais il en diffère en ce qu'il croît lentement, qu'il ne s'élève pas autant, & ſur-tout en ce que ſes feuilles, plus petites, reſtent toujours vertes, même pendant l'hiver, ſur-tout dans nos contrées méridionales, où les autres perdent annuellement leurs feuilles.

M. Cornette avoit annoncé à la Société de Médecine, en 1790, qu'il avoit éprouvé que l'écorce de *chêne* eſt un très-bon fébrifuge, qui peut être employé, lorſqu'on n'a pas la facilité de ſe procurer du kina, qui eſt toujours préférable.

(M. Macquart.)

CHÊNE. (petit) (*Matière médicale.*) CHÊNETTE. *Voyez* Chamædrys. (M. Mahon.)

CHÊNE. (de mer) (*Matière médicale.*) *Voyez* Vrac *ou* Varec. (M. Mahon.)

CHENEVIS, ſ. m. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom qu'on a donné à la graine que produit le chanvre. *Voyez* le mot Chanvre.

(M. Mahon.)

CHENOCOPRUS

CHENOCOPRUS. (*Mat. méd.*)

Ce mot, compoſé de deux mots grecs, ſignifie *fiente d'oie*, *ſtercus anſeris*. On a propoſé cet excrément en médecine ; car, où n'a-t-on pas été chercher des remèdes, & juſqu'où la crédulité & l'ignorance n'ont-elles pas conduit les hommes ? *Voyez* le mot Oie. (M. Fourcroy.)

CHER. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village de Haute-Auvergne, élection de Riom, près de Drignac. La ſource minérale, ſur laquelle nous avons peu de renſeignemens, eſt ſituée à la proximité de ce village. (M. Macquart.)

CHERBOURG. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une ville maritime, connue par le beau port qu'on y pratique. Elle eſt à quinze lieues au nord de Coutance.

Il y a aux environs de cette ville pluſieurs ſources minérales, froides, que M. de Launay croit martiales. La principale, appellée *de Lucey*, eſt à un quart de lieue de cette ville, au pied d'une montagne, & coule de l'eſt au couchant.

On devroit faire des recherches ſur la nature intime & les vertus de ces eaux, qui pourroient par la ſuite devenir très intéreſſantes, pour un lieu qui doit être très-fréquenté, à raiſon des vaiſſeaux qui y aborderont, quand les ſuperbes travaux, qui ſemblent y dompter la nature, ſeront heureuſement terminés. (M. Macquart.)

CHERE, *ſ. f.* (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites improprement non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sections I & II. Végétaux & animaux.

La *chere* ſe dit des repas qu'on prend, ou qu'on donne. On dit faire bonne *chere* toutes les fois qu'on emploie des cuiſiniers habiles, des aſſaiſonnemens recherchés, des mets rares, c'eſt-à-dire toutes les fois qu'on donne un travail conſidérable à ſon eſtomac, qu'on le charge trop, ou d'alimens trop variés, qui ſont de nature à former un chyle âcre, & peu homogène.

Ceux qui aimeront à ſe bien porter, & à vivre long-temps, doivent juger de l'importance qu'ils doivent mettre à faire bonne *chere*. Les gourmands trouvent qu'on fait maigre *chere* toutes les fois qu'on vit frugalement & ſobrement avec des alimens ſains, doux & naturels : ſi le palais eſt véritablement moins flatté de cette *chere*-ci que de l'autre, ceux qui ſont forcés de s'en contenter doivent trouver un grand dédommagement des petites privations qu'ils éprouvent dans la certitude du maintien de leur ſanté, & dans la perſpective d'une vieilleſſe que des maux de toute eſpèce ne viendront pas aſſaillir, tandis que ceux qui auront ſatisfait tous leurs ſens, avec l'extenſion que donne l'aiſance, ou l'occaſion, regretteront de n'avoir pas fait mauvaiſe *chere*, pour n'avoir pas une mauvaiſe ſanté.

(M. Macquart.)

CHERLER, (Jean-Henri) botaniſte du ſeizième ſiècle, étoit de Bâle. Ce fut à l'école de *Jean Bauhin*, ſon beau-père, qu'il fortifia le goût qu'il avoit pour les plantes ; il travailla, de concert avec lui, à quelques ouvrages, tels que ſont ceux-ci :

Johannis Bauhini & Johannis-Henrici Cherleri, Hiſtoriæ plantarum generalis novæ Prodromus. Ebroduni, 1619, *in-4.*

Hiſtoria plantarum univerſalis nova & abſolutiſſima cum conſenſu & diſſenſu citra eas ; auctoribus Joh. Bauhinô & Joh. Cherlerô ; recognita & aucta à D. Chabræo ; juris verò publici facta à Franciſco-Ludovico à Graffenried ; continens deſcriptiones ſtirpium, figuras novas, &c., ſynonyma, præcipuarum linguarum appellationes, &c. &c. Notantur errores eorum qui de plantis ſcripſerunt. Ebroduni, *tomi tres. Primus, annô* 1650, *ſecundus & tertius, annô* 1651, *in-fol.* Moriſon a fait des remarques ſur cet ouvrage. (*Encyc. d'Él.*) (M. Goulin.)

CHERMÈS ANIMAL. *Voy.* Kermès animal.

(M. Fourcroy.)

CHERMÈS MINÉRAL. *Voyez* les mots Antimoine, Sulfure d'antimoine, Kermès minéral.

(M. Fourcroy.)

CHERVI, *ſ. m.*, ou GIROLE (*Hygiène & mat. med.*)

Siſer. off. ſervilla, ſeu chervillum, non null.

Siſarum germanorum. C. B. P. 155.

La racine du *chervi* eſt compoſée de pluſieurs navets longs de cinq à ſix pouces, de la groſſeur du doigt, tendres, ridés, caſſans, attachés à un collet rond, de couleur blanche, d'un goût très-doux, ſucré, agréable, & bon à manger. Les tiges qui s'en élèvent ſont noueuſes, cannelées, groſſes, & hautes de deux pieds. Les feuilles ſont oppoſées deux à deux, petites, pointues, légèrement découpées ſur les bords. Les fleurs naiſſent en ombelle au ſommet des tiges. Elles ſont blanches, odorantes,

diſpoſées en roſe, & à cinq pétales. Elles fourniſſent de petits fruits, compoſés chacun de deux graines oblongues, un peu plus grandes que celles du perſil, étroites, cannelées ſur le dos, & de couleur obſcure.

Le *chervi* eſt une plante potagère, qu'on cultive dans les jardins, & qui fleurit en été. Ses racines, qui ſont alimentaires, préſentent en même temps des qualités vulnéraires, apéritives, & aphrodiſiaques. Boerhaave les regarde comme le meilleur remède que l'on puiſſe employer pour le crachement & le piſſement de ſang, & pour toutes les maladies de poitrine qui laiſſent des craintes de phthiſie. Il en recommande auſſi l'uſage contre la ſtrangurie, le teneſme, la dyſſenterie, & les autres flux de ventre. (*Traité des plantes du jardin de Leyde.*) Céſalpin les regarde comme de bons diurétiques.

La racine de *chervi* eſt une de celles dont Margraff a retiré, par le moyen de l'eſprit-de-vin, un beau ſucre blanc, peu inférieur à celui des cannes à ſucre.

Les racines de *chervi* offrent une très-bonne nourriture, conviennent à toute ſorte d'âge & de tempérament, & en tout temps. On les ſert ſur les meilleures tables, fricaſſées, cuites dans du lait, & dans les bouillons.

On doit choiſir les *chervis* tendres, faciles à rompre, & d'un goût doux & agréable. Ils étoient déjà recherchés dans l'antiquité. Pline, le naturaliſte, nous apprend que l'empereur Tibère les aimoit aſſez, pour exiger des allemands qu'ils lui en envoyaſſent, en forme de tribut annuel. (M. MACQUART.)

CHÉSELDEN (Guillaume) étoit de Somerby, dans le comté de Leiceſter, où il naquit en 1688. Il étudia l'anatomie ſous le célèbre *Cowper*, & la chirurgie ſous *Fern*, chirurgien de l'hôpital de Saint Thomas à Londres.

La reine d'Angleterre le nomma ſon premier chirurgien; il le fut encore de l'hôpital de Saint Thomas. La Société royale de Londres le mit au nombre de ſes membres, & il entra comme aſſocié étranger dans l'académie de chirurgie de Paris, où il prit ſéance le 16 ſeptembre 1732, pendant le voyage qu'il fit en France en cette année-là.

Il s'étoit borné à l'emploi de chirurgien-major de ſon hôpital, lorſqu'il fut affligé de paralyſie. On le croyoit preſque entièrement rétabli, quand, au bout de trois mois, il eut une attaque d'apoplexie qui l'enleva de ce monde le 12 avril 1752, à l'âge de 64 ans.

Comme *Chéſelden* a joui de la plus haute réputation en Angleterre, il a laiſſé un nom célèbre en chirurgie, que ſes ouvrages feront paſſer à la poſtérité. Il commença à démontrer l'anatomie à l'âge de 22 ans; & l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1711, il donna un catalogue anatomique de toutes les parties du corps humain, qui fut imprimé *in*-4.

Les ſuccès de *Jean Douglas*, dans la taille au haut appareil, l'ayant porté à ſuivre cette méthode & à la pratiquer, il publia un traité à Londres en 1723, *in*-8, ſous le titre de *Treatiſe on the high operation of the ſtone*. On y trouve la deſcription du péritoine & celle de ſon rapport avec la veſſie, de bonnes figures qui repréſentent la ſituation de la veſſie, & des obſervations qui prouvent qu'elle ſurpaſſe l'os pubis quand elle eſt pleine. Il parut un écrit contre ce traité, que l'on croit être de la main de *Douglas* même, dans lequel cet auteur reproche à *Chéſelden* de n'avoir rien rapporté que d'après lui. Le titre porte: *Lithotomus caſtratus*, or *M. Cheſeldens treatiſe on the operation examined*. Londres, 1723, *in*-8. L'un & l'autre de ces ouvrages ont été traduits en françois par *Noguez*: *Nouvelle manière de faire l'opération de la taille, pratiquée par Douglas, avec ce qu'a écrit Rouſſet, le traité de Chéſelden, &c.* Paris, 1724, *in* 12.

L'opération de la taille au haut appareil réuſſit quelquefois à *Chéſelden*; mais comme il avoit auſſi été arrêté par la difficulté de guérir la plaie faite au fond de la veſſie, il abandonna bientôt la méthode qu'il avoit adoptée, & ſuivit celle de *Rau* qu'il corrigea. Elle lui valut une réputation fondée ſur des ſuccès plus conſtans, & ce fut pour en être le témoin, que *Morand*, célèbre chirurgien de Paris, fit exprès le voyage d'Angleterre.

Les travaux de *Chéſelden* ne s'étoient point bornés juſqu'alors à la chirurgie; il avoit publié une anatomie du corps humain, imprimée à Londres en 1713, *in*-8, ſous le titre de *The Anatomy of humane body*. Il y en a eu depuis ſix éditions en anglois, qui ont paru à Londres, *in*-8, en 1722, 1726, 1730, 1741, 1750 & en 1752. *Alexandre Monro* a joint à celle de 1741 une névrologie & une deſcription des vaiſſeaux lactés qui ſont de ſa compoſition. Mais ce n'eſt point ſeulement par cet endroit qu'elle eſt préférable aux autres; elle leur eſt encore ſupérieure par de nouvelles planches qui repréſentent les os, les muſcles, la veine-porte, le ſquelete & la bonne ſituation des viſcères. Les figures que *Chéſelden* avoit données ſur les os dans les premières éditions, étoient aſſez mal exécutées; il a corrigé ce défaut dans celle de 1741; il en a même ôté quelques planches, parmi leſquelles on remarque la repréſentation des ſinus du cerveau. En général, cet ouvrage eſt très-eſtimable, non-ſeulement par l'exactitude des deſcriptions, mais encore par les obſervations chirurgicales dont il eſt parſemé, & par les conſidérations phyſiologiques de l'auteur ſur le mouvement du cœur & des muſcles.

Ce chirurgien a donné, en 1733, une oſtéologie

imprimée à Londres en anglois ; elle eſt *in-folio*, avec de très-belles figures & une expoſition fort exacte des maladies des os. *Jean Douglas* a encore attaqué cet ouvrage par un écrit intitulé : *Remarks on a late pompous work.* Londres, 1735, *in-8.* Il y fait voir que cette oſtéologie n'eſt pas ſans défauts, & en particulier, que les deſcriptions des os ne ſont pas aſſez étendues, & que leurs figures ne ſont pas exactes.

Chéſelden blâme les écrivains qui ont admis des fibres muſculenſes dans la ſtructure des viſcères. Il a obſervé que les angles formés par les ramifications vaſculeuſes, décroiſſent en s'éloignant du cœur. Il a apperçu les vaiſſeaux ciſto-hépatiques. Il a fait dépeindre le réſeau artériel & veineux, & il a averti que tout le corps n'eſt point formé de vaiſſeaux. Il ne croit pas que les nerfs, vulgairement connus ſous le nom de première paire ou de nerfs olfactifs, pénètrent les cavités du nez, & que la peau ſoit pourvue de papilles nerveuſes.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHESNE dit QUERCETANUS, (Joſeph DU) ſieur de Moramé, de Lyzerable & de la Violette, étoit du comté d'Armagnac, dans la province de Gaſcogne. Il demeura long-temps en Allemagne, où il s'appliqua beaucoup à la chimie, & s'attira l'eſtime des plus célèbres chimiſtes du pays par ſes talens dans cette ſcience. Vers l'an 1573, il reçut le bonnet de docteur en médecine dans les écoles de Bâle : de-là il vint à Paris, où il parvint à ſe faire admettre au nombre des médecins ordinaires du roi Henri IV. A la faveur de ce titre, il pratiqua dans cette ville, il y acquit même aſſez de réputation ; mais ſa conduite lui attira la cenſure de la plupart des médecins de la Faculté. Long-temps après la mort de *Du Cheſne*, le fameux *Gui Patin* ſe récrioit encore contre lui ; la mémoire des partiſans de la chimie lui étoit auſſi odieuſe que l'exiſtence des donneurs d'antimoine. Il eſt vrai que *Du Cheſne* avoit indiſpoſé ſes contemporains, par ſon attachement pour *Paracelſe*, & ſon affectation à ſe montrer comme adepte. Il faut néanmoins convenir qu'il étoit inſtruit, & qu'il avoit des connoiſſances chimiques. *Haller* l'appelle *Vanus homo & jactator*, & dans un autre endroit, *Indoctus homo.* M. Brulart de Sillery choiſit *Du Cheſne* pour ſon médecin en 1601, lorſqu'il fut envoyé en Suiſſe de la part du roi, pour renouveller le traité avec les cantons. Au retour de ce voyage, *Du Cheſne* reprit le cours de ſa pratique à Paris, & la continua juſqu'en 1609 qu'il mourut dans cette ville dans un âge fort avancé.

On a de lui pluſieurs ouvrages. Voici les titres ſous leſquels ils ont paru.

Ad Jacobi Auberti de ortu & cauſis metallorum contra chimicos explicationem, brevis reſponſio. Lugduni, 1575, 1600, *in-8. Argentorati*, 1613, *in-8*, dans le ſecond volume du théâtre chimique.

Traité de la cure générale & particulière des arquebuſades. Lyon, 1576, 1600, *in-8.*

Il regardoit la brûlure imaginaire des plaies d'armes à feu, comme le principal de tous les accidens qui leur arrivent. Ce traité avoit paru en latin à Lyon en 1576.

Magnum mundi ſpeculum. Lugduni, 1587, *in-4.*

Opera medica varia. Ibidem, 1600, *in-8. Francofurti*, 1602, *in-8. Lipſiæ*, 1614, *in-8.*

De priſcorum philoſophorum vera medicina materiâ, præparationis modo, atque in curandis morbis præſtantiâ. Accedunt conſilia medica quatuor, de arthritide, nephritide, lue venereâ, morbo complicato. Genevæ, 1603, 1609, *in-8. Lipſiæ*, 1613, *in-8.*

Ad veritatem hermetica medicina ex Hippocratis, veterum decretis, &c., adversùs cujuſdam anonymi phantaſmata reſponſio. Lutetiæ, 1604, *in-8. Francofurti*, 1605, *in-8.*

Ad brevem Riolani excurſum brevis incurſio. Marpurgi, 1605, *in-8.*

Du Cheſne a été fort maltraité par *Jean Riolan.*

Tetras graviſſimorum totius copiæ affectuum. Marpurgi, 1606, 1608, 1609, 1617, *in-8.* En françois, *Paris*, 1625, *in-8.*

Diæteticon polyhiſtoricon. Pariſiis, 1606, 1615, *in-8. Lipſiæ*, 1607, 1615, *in-8. Francofurti*, 1607, *in-4. Genevæ*, 1616, *in-8.* En françois, ſous ce titre : *Le portrait de la ſanté.* Saint-Omer, 1618, *in-octavo.*

Pharmacopœa dogmaticorum reſtituta, pretioſis, ſelectiſque hermeticorum floribus illuſtrata. Gieſſæ Haſſorum, 1607, *in-8. Pariſiis*, 1607, *in-4. Francofurti*, 1607, *in-4. Venetiis*, 1614, *in-4. Genevæ*, 1620, *in-8*, 1628, *in-4. Hanoviæ*, 1631, *in-4.* avec le *Diſpenſatorium Goleno-Chimicum* de *Jean du Renou.*

C'eſt celui des ouvrages de *Du Cheſne* qui a été le plus ſuivi : *Boerhaave* en a même recommandé la lecture. Il a été mis en françois, *Paris*, 1624, *in-8.* Le portrait de l'auteur ſe voit à la tête de la traduction, avec deux diſtiques latins.

Piſtis alexicacus, luis peſtiferæ fuga auxiliaribus ſelectorum utriuſque medicinæ remediorum copiis procuroto. Pariſiis, 1608, 1624, *in-4. Lipſiæ*, 1609, 1615, *in-8.*

On a mis en françois deux extraits des ouvrages

de ce médecin, l'un ſous le titre de *Conſeils de Médecine*. Paris, 1626, *in*-8; l'autre ſous celui de *Recueil des plus beaux & rares ſecrets*. Paris, 1641, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHESNEAU dit QUERCETANUS, (Nicolas) docteur de la faculté de médecine de Toulouſe; étoit de Marſeille, où il naquit au commencement du XVII ſiècle. Il avoit deſtiné ſon fils à l'étude de ſa profeſſion, & avoit amaſſé d'utiles obſervations pour lui ſervir un jour de modèle & de guide; mais ce fils embraſſa l'état eccléſiaſtique. — *Cheſneau* renonça d'abord à ſon travail, qu'il reprit par la ſuite & qu'il publia.

Diſcours & abrégé des vertus & propriétés des eaux de Barbotan en la comté d'Armagnac. Bordeaux, 1628, *in*-8.

Pharmacie théorique. Paris, 1660, *in*-8, 1682, *in*-quarto.

Obſervationum medicinalium libri quinque; quibus accedit ordo remediorum alphabeticus ad omnes ferè morbos conſcriptus, ſicut & epitome de natura & viribus luti & aquarum Barbotanenſium. Pariſiis, 1672, 1683, *in*-8. *Lugd. Batav.* 1719, 1743, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHESSEY, ou CHESSIEUX. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village à trois lieues nord-oueſt de Lyon; on y trouve une ſource minérale, qui eſt ſous une voûte ſouterraine, à cent pas de ce village: elle eſt froide.

Dans le Dictionnaire minéralogique & hydrologique de la France, on trouve, t. 2, p. 291, une notice ſuccinte ſur les eaux de *Cheſſey*; elles y ſont préſentées comme vitrioliques; & on donne un aperçu d'analyſe de ces eaux, dont la connoiſſance particulière reſte encore à acquérir.

(M. Macquart.)

CHEVAL. (*Art vétérinaire.*)

De tous les animaux que l'homme a apprivoiſés pour ſon ſervice, le *cheval* eſt inconteſtablement celui qui mérite le premier rang.

Si les qualités & les facultés des animaux doivent être enviſagées comme des moyens relatifs à leur conſervation, & à celle de leurs eſpèces, il n'eſt pas moins vrai que la beauté & les talens éminens du *cheval* ſemblent avoir auſſi lui avoir été donnés par le Créateur, pour l'agrément & le ſervice de l'homme.

Tout le monde connoît l'élégance de ſa conformation extérieure, la régularité & la proportion de ſes membres, la majeſté de ſa taille, la fierté de ſon regard, la nobleſſe de ſon maintien, la grace & la préciſion de ſes mouvemens; mais on ſaura encore mieux apprécier toutes ſes qualités, ſi on l'étudie dans toutes ſes parties, & d'après les détails dans leſquels nous entrerons.

On ſait encore qu'à une bonne mémoire, il réunit un eſprit d'attention & de diſcernement, & un ſentiment délicat. Les anciens en ont allégué divers exemples frappans, & il n'y a point d'obſervateur curieux qui n'en puiſſe alléguer auſſi.

La hardieſſe du *cheval* va juſqu'à une intrépidité incroyable. L'auteur du livre de Job, & *Virgile*, l'ont chantée; le peintre de la nature l'a décrite avec cette énergie de pinceau qui lui eſt ordinaire, & ce tableau a été recopié mille fois.

Le *cheval* ne ſe diſtingue pas moins par ſa vîteſſe; on connoît celle des chevaux dont les anglois ſe ſervent pour leurs courſes. M. *de Buffon* rapporte, d'après une lettre que mylord, comte de Morton, lui écrivit de Londres en 1748, que M. Thornhill, maître de poſte à Stilton, ayant fait la gageure de courir à *cheval* trois fois de ſuite, le chemin de Stilton à Londres, c'eſt-à-dire, de faire deux cens quinze mille d'Angleterre (environ ſoixante-douze lieues de France) en quinze heures, ſe mit en courſe le 29 avril 1745, & fit ce chemin en onze heures trente-deux minutes. Quelque rapide qu'ait été cette courſe de M. Thornhill, ce n'eſt pourtant pas ce que l'Angleterre a vu de plus ſurprenant en ce genre. Les annales de New-market produiſent des exemples de chevaux qui, au pied de la lettre, couroient auſſi vîte, ou même plus vîte que le vent; comme M. *de la Condamine* l'a auſſi obſervé dans ſon *Voyage d'Italie*. Il y a de ces chevaux qui ont fait ſouvent quatre milles d'Angleterre en ſix minutes ſix ſecondes, c'eſt-à-dire, plus de 54 pieds en une ſeconde. On aſſure même que le *Starling*, le *Childers*, & le *Germain*, fameux courſiers anglois, ont fait pluſieurs fois un mille, ou à peu près, en une minute, & ainſi quatre-vingt-deux pieds & demi en une ſeconde; du moins ce fait eſt-il indubitable & de toute notoriété, par rapport aux deux derniers. Le *Childers* a parcouru la carrière de New-market, c'eſt-à-dire, un chemin de près de quatre milles en ſix minutes quarante ſecondes; & le *Germain* a parcouru en quatre minutes un eſpace de quatre milles. Or la viteſſe du vent le plus impétueux eſt en Angleterre, ſelon le calcul de M. *Dherham*, de ſoixante-ſix pieds par ſeconde. Les chevaux perſes, tartares, ruſſes, hongrois, ſont auſſi d'excellens coureurs. Les arabes ſur-tout vont d'une viteſſe incroyable, & au point que quelques-uns d'entr'eux dévancent les autruches à la courſe: pour marquer l'étonnante rapidité avec laquelle le *cheval* traverſe un grand terrein, les arabes diſent qu'il l'*engloutit*, & ils lui donnent le nom d'*avaleur de terre*.

Digitized by Google

Le *cheval* eſt auſſi particuliérement recommandable par ſa force. La charge ordinaire d'un *cheval* de bât, de la Baſſe-Saxe, eſt de quatre cens à quatre cens cinquante livres. Ceux de Yorkshire, dont on ſe ſert pour tranſporter les ouvrages de manufactures dans les parties les plus reculées de l'Angleterre, portent communément quatre cens vingt livres, & cela indifféremment, en franchiſſant les plus hautes montagnes du nord; comme en marchant dans les plaines. Les gros chevaux de trait, en Angleterre, traînent pour le moins un millier; ceux du duché de Zell tirent, ſur une charrette à deux roues, dix quintaux, même dans de mauvais chemins, & en de longues traites. Les chevaux ſuiſſes, qui ſervent à notre artillerie, traînent encore davantage. On a à Londres des exemples de chevaux qui peuvent tirer ſoixante quintaux ſur un terrein uni, & à une courte diſtance, & qui traînent commodément, & pendant un aſſez long temps, trente quintaux. Ceux de Styrie, dont on ſe ſert à Vienne pour charrier les marchandiſes de la douane, tirent ſur un traîneau juſqu'à trois mille livres. M. *Ayrer*, écuyer à Gottingue, de qui nous tenons une partie de ces faits, obſerve très-bien qu'un *cheval*, qui traîne ſur deux roues un poids de mille livres, traîneroit le double, ſi une roue pouvoit être affranchie du frottement qu'elle eſſuye.

Ce qui rehauſſe ſur-tout le prix de la force du *cheval*, c'eſt la grande perſévérance qu'il y joint. Les chevaux de la cavalerie hanovrienne portent quatre cens, & même quelquefois près de quatre cens cinquante livres, non-ſeulement pendant toute la campagne, mais ſouvent auſſi dans les chocs qu'elle a à ſoutenir, lorſqu'elle eſt en marche, & en allant le trot & le galop. Les chevaux arabes font, en vingt-quatre heures, un chemin de cent milles d'Italie; & *Vopiſcus* fait mention d'un *cheval* de peu d'apparence, & de taille médiocre, qui non-ſeulement faiſoit par jour autant de chemin, mais qui étoit encore en état de continuer de même huit ou dix jours de ſuite. Il ſe trouve des chevaux ruſſes qui courent en un jour vingt-cinq milles d'Allemagne. Ceux de Tartarie ſupportent, dès l'âge de ſix ou ſept ans, des fatigues inexprimables, comme de marcher deux ou trois jours ſans s'arrêter, d'en paſſer quatre ou cinq ſans autre nourriture qu'une poignée d'herbe, de huit heures en huit heures, & d'être en même temps vingt-quatre heures ſans boire. *Pline* dit des chevaux ſarmates, qu'ils faiſoient, tout d'une même traite, une courſe de cent cinquante milles romains.

Ce qui relève encore le mérite du *cheval*, c'eſt ſa docilité & ſon empreſſement à ſervir. Ce noble animal qui, dans l'état de nature, paroît indomptable, eſt à peine privé de ſa liberté & accoutumé au mors & au harnois, qu'il ſe prête à tout ce qu'on exige de lui. Il fléchit ſous la main qui le gouverne, ſe livre ſans réſerve, ne ſe refuſe à rien, ſert de toutes ſes forces, s'excède, & même meurt pour mieux obéir. C'eſt ſur-tout au manège qu'il montre ſon admirable flexibilité. On trouve dans *Elien* & dans *Pline*, que toute la cavalerie des Sybarites étoit dreſſée à danſer au ſon d'une ſymphonie; & *Athenée* rapporte qu'à Cardie, ville de la Chſonèſe de Thrace, on avoit des chevaux qui l'étoient à danſer au ſon de la flûte. Les Perſes apprenoient aux leurs à s'accroupir lorſque le cavalier vouloit les monter. *Buſbec*, qui rapporte la même choſe des chevaux turcs, ajoute que, ſur l'ordre de leurs maîtres, ils prennent à terre, avec les dents, une hauſſine, une maſſue, un ſabre, & le leur préſentent. Les anciens avoient auſſi des chevaux qui leur rendoient ce ſervice, & les Numides couroient à nud ſur les leurs, dont ils étoient obéis, comme nous le ſommes de nos chiens.

Le *cheval* eſt encore très-eſtimable par la bonté & la douceur de ſon naturel. Malgré ſa force & ſon courage, il ſe permet rarement d'attaquer les autres animaux, il en évite même, autant qu'il le peut, les occaſions; il ne fait que ſe défendre s'il eſt provoqué.

Enfin, ce qui doit achever de nous le rendre précieux, c'eſt ſon inclination & ſon attachement pour l'homme, & principalement pour ſon maître. Chacun ſait le zèle que le fameux *Bucéphale* avoit pour Alexandre, & avec quel généreux oubli de lui-même il s'empreſſoit, ſur-tout dans les occaſions périlleuſes, à le bien ſervir. Ayant été bleſſé au ſiège de Thèbes, il ne ſouffrit pas que le roi en montât un autre. Un prince Scythe ayant été tué dans un combat ſingulier, ſon *cheval* fit périr le vainqueur, en le foulant aux pieds, & en le mordant, pendant qu'il étoit occupé à dépouiller le mort. Celui du roi Nicomède, l'ayant vu mort, ſe laiſſa mourir de faim. Je tiens d'un capitaine autrichien, qui s'étoit trouvé à la bataille de Torgaw, en 1760, qu'ayant changé de *cheval*, parce qu'un boulet avoit emporté une jambe à celui qu'il montoit, il vit avec attendriſſement cet animal ſe traîner comme il pouvoit, pour venir à lui, exprimant par un regard fixe le but auquel tendoient ſes deſirs. Il y a quelques années qu'un homme d'Ecchterdingen, village du grand bailliage de Stoutgard, s'en retournant chez lui pendant la nuit, à travers un bois, ſon *cheval* fut épouvanté par un cerf, qui ſe leva bruſquement ſous ſes pieds, & il lui fit faire, en ſautant de côté, une ſi lourde chûte, qu'il demeura étendu ſur la place. Pendant tout ce temps le fidele animal ne bougea pas d'auprès de lui, & lorſqu'il le vit relevé & marchant, il ſe mit à marcher devant lui, regardant par intervalles s'il le ſuivoit, ralentiſſant ſon pas pour le proportionner à ſa foibleſſe, l'attendant, & venant quelquefois même le chercher, lorſqu'il s'appercevoit qu'il étoit reſté en arrière; il lui continua ces bons offices juſqu'à ce qu'il l'eût rendu devant ſa porte. Le villageois, qui mourut quelques jours après des

ſuites de ſa chûte, témoigna que, dans l'étourdiſſement qu'elle lui avoit cauſé, il n'auroit ſu de quel côté ſe tourner, ſans le ſecours de ſon guide. Il ſeroit aiſé de recueillir ici pluſieurs exemples pareils; ils ne ſont point du tout rares.

Ainſi que l'homme, qui eſt fait pour tous les climats & pour tous les terreins, le *cheval* s'habitue & réuſſit auſſi preſque par-tout. Du cercle polaire boréal au tropique, il n'y a guère de contrée où il ne ſe trouve.

Son utilité eſt à tous égards de la plus vaſte étendue. Du monarque au laboureur, tous s'applaudiſſent du ſervice qu'ils en tirent. Il eſt devenu ſi néceſſaire chez toutes les nations policées, que la richeſſe, la ſplendeur, la force & la ſûreté d'un état conſiſtent, en grande partie, dans la quantité & la bonté de ſes *chevaux*. Sans eux, les diverſes parties de l'économie, les poſtes, la guerre, le négoce, & même la navigation ſur les fleuves, ſeroient fruſtrés d'une infinité d'avantages. Et comme ils ſont, par leurs ſervices, d'une reſſource inépuiſable pour le commerce, ils en ſont auſſi eux-mêmes une branche conſidérable, tant à cauſe de leur uſage univerſel, qu'à cauſe de la multitude qu'il en faut, en particulier dans les armées.

Par rapport à l'économie rurale, on a ſouvent agité la queſtion, s'il n'eſt pas plus avantageux de ſe ſervir de bœufs que de *chevaux*? Sans entrer dans aucune diſcuſſion à ce ſujet, nous nous contenterons d'obſerver que cette préférence eſt relative aux différens pays & à la nature des terres. Le bœuf coûte moins d'entretien, il eſt ſujet à un moins grand nombre de maladies; & lorſqu'il eſt vieux, il peut encore être mis à l'engrais, & vendu avec profit. Le *cheval* eſt plus cher; ſes harnois & ſa ferrure ſont auſſi de plus grande dépenſe. Plus il vieillit, moins il a de prix; & il n'en a plus du tout, dès que quelqu'accident le met hors d'état de ſervir.

Mais les bœufs ſont extrêmement lents, & le travail des *chevaux* eſt incomparablement plus profitable que le leur. On a démontré par un calcul exact & ſans replique, qu'il rend au moins trois fois autant, & que l'on peut faire plus d'ouvrage avec quatre *chevaux* qu'avec douze bœufs.

Les *chevaux* ſont ſur-tout d'une néceſſité indiſpenſable pour le labour des terres fortes & pierreuſes qui doivent être ouvertes profondément, de même que pour différentes ſortes de charrois, pour la monture, pour la communication intérieure & extérieure & le perfectionnement du commerce; enfin, pour toutes les affaires dont l'exécution exige-à-la-fois de la célérité & de la force.

Du reſte, les *chevaux* ſont plus utiles pendant leur vie, & les bœufs le ſont plus après leur mort. Mais un pays, pour peu qu'il ſoit conſidérable, ne ſauroit ſe paſſer des premiers.

Comme ceux qui préfèrent les bœufs tirent leurs principales raiſons des reſſources que nous trouvons dans la chair & dans le lait des bêtes à cornes pour notre nourriture, il ne ſera pas étranger à notre objet d'obſerver ici qu'il y a eu des peuples anciens & qu'il y a encore des peuples modernes qui ſavent tirer des *chevaux* le même parti que nous tirons des bœufs. Les anciens thraces ou leurs voiſins en mangeoient vraiſemblablement la chair, puiſque *Pline* dit qu'ils les engraiſſoient. C'étoit auſſi, ſans doute, la nourriture ordinaire, & peut-être même la principale de ces anciens peuples de Perſe & de Scythie que *Ptolémée* déſigne dans ſa géographie, ſous le nom d'*hippophages*, c'eſt-à-dire, *mangeurs de chevaux*. *Cellarius* place auſſi des ſarmates hippophages entre les monts Hyperboréens & le fleuve Rha. Les anciens germains l'étoient pareillement; & il paroît par une lettre du pape Grégoire III & par une autre de ſon ſucceſſeur Zacharie à Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, qu'au huitième ſiècle, on y mangeoit encore le *cheval*, tant ſauvage que domeſtique. On trouve encore dans les relations des voyageurs, que les nègres de la Côte-d'Or, les patagons, les coſaques, les tartares & pluſieurs autres s'en nourriſſent auſſi. Les prêtres des Baehkirs, peuple de Sibérie, mangent la chair des *chevaux* qui ont été ſacrifiés. Chez les tartares usbecks, la tête du *cheval* eſt un morceau pour les gens de qualité; & chez les arabes, la tête du poulain eſt un mets délicat. Les tartares *jacutes* préfèrent même celle des *chevaux* morts à la viande de vache & de bœuf.

M. *Michaelis* remarque, ſur le témoignage de certains ſeigneurs polonois, que dans la partie méridionale de la Pologne, on mange la chair des *chevaux* ſauvages que l'on y tue à la chaſſe, & qu'on l'y trouve de très-bon goût; & il ajoute, en citant les rêveries du maréchal de Saxe, que les françois ne font pas non plus difficulté d'uſer, dans les ſièges, de cette ſorte d'alimens. En effet, durant le blocus de Prague, en 1742, ils vécurent quelque temps de cette chair; ils y avoient été réduits plus de deux mois pendant le ſiège de Lille, en 1708; & M. de *Limiers*, qui nous apprend cette dernière particularité, dit encore que le prince Eugène de Savoie & le prince de Naſſau, gouverneur héréditaire de Friſe, ayant voulu goûter de cette viande, dans un ſouper que le maréchal de Boufflers leur donna dans la citadelle, le jour même où il en avoit ſigné la reddition, la trouvèrent moins mauvaiſe qu'ils ne ſe l'étoient imaginés.

Les ſcythes, les ſarmates & différens peuples de Thrace ſe nourriſſoient auſſi du lait de leurs jumens; il faut même que dès les plus anciens temps l'uſage de cette ſorte de nourriture ait été répandu dans tout le nord de l'Aſie & de l'Europe, puiſque c'eſt un des

Digitized by Google

traits caractériſtiques qu'*Homère* & *Héſiode* font entrer dans la deſcription générale qu'ils donnent des peuples qui habitoient alors ces vaſtes contrées ; & il paroît par le témoignage des voyageurs modernes, que cet uſage ſubſiſte encore parmi les tartares, & même que pluſieurs de leurs hordes, comme les kalmoucs, les mongules, les jacutes, &c., font de ce lait une boiſſon forte & enivrante qu'ils appellent, les uns *eſchigau*, & les autres *kumiſſ* ou *koſmos*, & qui eſt tellement de leur goût, qu'ils font conſiſter le bonheur à avoir une grande quantité de cavales à lait.

Ils font auſſi du fromage de ce lait ; c'eſt encore un uſage qu'ils ont conſervé des ſcythes leurs ancêtres. *Strabon*, *Sextius*, *Pline* & *Dioſcoride* rapportent que ce fromage produit les mêmes effets que celui de lait de vache, & lui attribuent encore différentes autres qualités utiles : on le nomme *hippacen*.

Il n'eſt pas même juſqu'au ſang de leurs *chevaux* que ces peuples n'aient fait & ne faſſent encore ſervir à leur ſubſiſtance. *Pline* parle d'un mets des anciens ſarmates, où il entroit de ce ſang, qu'ils tiroient à leurs *chevaux*, en leur ouvrant la veine crurale ; & *Hubner* rapporte que les oſtiacks, peuple tartare de la Sibérie aſiatique, boivent le ſang de *cheval* tout chaud, & que c'eſt une de leurs boiſſons les plus agréables.

On fait de la peau des *chevaux* le gros cuir qui ſert pour les harnois, le cuir de rouſſi, le chagrin, &c. Le crin de ces animaux, leurs dents, leurs tendons, leur corne, leurs os, leur graiſſe, ſervent auſſi à différens uſages, tant pour la médecine que pour les arts & l'économie, & la plupart de ces articles ſont des objets de commerce.

C'eſt par toutes ces conſidérations que les états bien réglés ont toujours regardé l'éducation des *chevaux* comme un objet important & digne de la plus ſérieuſe attention ; & il eſt aiſé de voir, par ce que nous avons dit, qu'il ne ſauroit être indifférent à un bon gouvernement, que les *chevaux* ſoient achetés chez l'étranger, ou élevés dans le pays même, ni que les ſujets en aient ou n'en aient pas une quantité ſuffiſante, ni que ce ſoit de bons ou de mauvais *chevaux*. (Extrait du traité des haras de M. *Hartmann*, dont j'ai publié la traduction françoiſe.)

Le ſimple coup-d'œil apperçoit des différences notables, non-ſeulement entre les *chevaux* de différens pays, mais auſſi entre eux élevés ſur le même ſol. Ces différences tiennent à des circonſtances phyſiques & morales, qui par la ſuite de temps ont dû faire dégénérer eſſentiellement, ou ennoblir & perfectionner ces animaux devenus domeſtiques.

Le climat & le ſol de l'Inde ont toujours paſſés pour être peu favorables au *cheval*. Cette remarque étoit connue des grecs dès le temps d'*Hérodote*. Les bonnes races ne s'entretiennent, ſur-tout dans les provinces un peu méridionales de la preſqu'île, qu'en les croiſant avec des *chevaux* tartares, perſans, ou arabes. Ceux d'ancienne origine indienne, ſont communément petits, & même cagneux : on les nomme *tattous*. L'on en voit cependant en quelques cantons qui ſont rablés, aſſez bien formés, & qui vont naturellement l'amble ; ces bidets ſont connus ſous le nom de *takan*. Une autre eſpèce, appellée *kolari*, eſt haute de taille, a la tête longue & moutonnée ; elle a d'ailleurs aſſez belle apparence, mais aucune vigueur. En tirant ſur-tout vers la partie du nord-oueſt, dans le pays maure, l'on trouve une race de taille moyenne, fort multipliée, & d'un très-bon ſervice : la ſouche en eſt arabe, ou perſane.

Tous les ans l'Inde reçoit, du Thibet & de la Tartarie, des *chevaux* qui, en général, ſont nerveux & infatigables ; on les nomme *kaqthi* & *turki*. Comme les derniers, plus corſés & plus épais, vont une eſpèce d'amble allongé, l'on a développé & perfectionné cette diſpoſition naturelle, qui les rend précieux pour faire fort commodément juſqu'à vingt & vingt-cinq lieues en huit & dix heures de marche. Pour les former, il ne s'agit que de leur lier de droite & de gauche les jambes de devant, & celles de derrière, avec des cordes d'une longueur convenable. Deux palfreniers tiennent chacun une longe, & courent aux côtés de l'animal ; pendant qu'un écuyer, ſoit à pied ou monté, dirige, hâte, ou rallentit ſon allure. Deux ou trois mois peuvent ſuffire pour le dreſſer ; & alors on le déſigne ſous le nom de *tamekdar*, ou *kadombas*. Je crois, par occaſion, pouvoir auſſi faire mention d'une autre race de *chevaux* qui ſe tirent des grandes montagnes déſertes qui confinent au Thibet. Ils ont au plus trois pieds de hauteur. Je n'en ai vu aucun ; mais un Indien, homme ſenſé, m'a dit en avoir pluſieurs fois conſidéré un léger, plein de feu, & aſſez bien proportionné ; ſon poil étoit long, & d'un griſâtre dont les nuances, un peu plus ou moins foncées, correſpondoient régulièrement entr'elles. Le Pégou, & les iſles à l'eſt de l'Inde, lui fourniſſent auſſi des bidets petits, ou de moyenne taille, mais ramaſſés & réſiſtant très-bien à la fatigue ; comme ils ont des diſpoſitions naturelles pour aller l'amble, on les y forme promptement. Les *chevaux* connus ſous le nom de *ezzy*, viennent du côté de la Perſe : en général ils ne ſont pas moins bons que les *kaqthi* ; & quelques-uns ont d'ailleurs l'allure & l'encolure plus légères & plus brillantes. Mais, de tous ceux que l'on amène de dehors, les plus eſtimés ſont les arabes de noble race. L'on dit, à cet égard, qu'un excellent *cheval* perſan pourra, à la courſe, égaler, peut-être même l'emporter, pendant une couple de lieues, ſur un bon *cheval* arabe ; mais bientôt celui-ci le laiſſera abſolument derrière.

Les *chevaux* fins ſont entretenus, dans l'Inde,

avec des ſoins extrêmement recherchés. Deux fois par jour, & de plus après la moindre courſe, on les promène quelque-temps par la bride, on les *maſſe* auſſi régulièrement, c'eſt-à-dire, on frotte, on pétrit avec la main toutes les parties de leur corps. Leur nourriture ordinaire eſt la racine de chiendent, ou la paille de riz, de blé, de cambou, de cholan, ou d'autres grains du pays. Ils ont auſſi tous les jours deux rations, ſoit d'une ſorte de lentille nommée *houllou*, ſoit de pois carrés, ou bien de quelques autres eſpèces de féverolles, que l'on fait cuire, ou ſeulement renfler dans l'eau. Une choſe aſſez ordinaire, c'eſt de leur faire bouillir, avec ces farineux, une tête de mouton, ou de cabril; enſuite, en y mêlant du beurre, l'on écraſe & l'on pétrit le tout enſemble pour le leur faire manger. Pluſieurs perſonnes préfèrent de leur faire manger des boulettes de farine de froment, où l'on met du *jagre* & du beurre. Encore un autre genre de reſſource pour alimenter leur vigueur, c'eſt de leur faire avaler tous les quinze jours, ou au moins une fois chaque mois, des *meſſals*, c'eſt-à-dire, des boulettes le plus ſouvent formées de poivre, de curcuma, coriandre, ail, & jagre, le tout pilé & mêlé enſemble. Quelques cavaliers mettent dans ce meſſal de l'arak, de l'opium, ou du *bangg*; mais ce n'eſt que pour un jour de combat. Enfin il y en a qui prétendent entretenir ces animaux en bon état, en leur faiſant ſeulement avaler tous les jours une petite poignée de poivre en grains, ou légèrement concaſſé.

Par une ſuite de ce régime reſtaurant, & reconnu néceſſaire, ſoit pour ſuppléer au manque d'une nourriture ſimple & convenable, ou par rapport à l'influence du climat, & à l'effet exténuant de la chaleur, qui cependant m'a paru moins ſenſible qu'en pluſieurs parties d'Arabie; il eſt certain que l'on voit dans l'Inde beaucoup de ſuperbes *chevaux* rétifs, inquiets, quelques-uns même extrêmement vicieux. C'eſt probablement cette raiſon qui, plus que toute autre, a rendu preſque général l'uſage de leur couvrir les yeux lorſqu'ils ſont au piquet; quoique fortement retenu par de longues cordes attachées à leur cou de droite & de gauche, & auſſi aux jambes de derrière. Quelques cavaliers ont de plus la coutume de faire attacher au haut de la têtiere un morceau d'étoffe, dont, en mettant pied à terre, ils font gliſſer une partie ſur les yeux de ces animaux qui, dès-lors, ſont dans le cas de reſter tranquillement en place.

Malgré toutes ces précautions, l'on en voit dont la fougue & la fureur pourroient être conſidérées comme les ſymptômes d'une phrénéſie preſque habituelle. L'expédient ſingulier dont ſe ſervit un écuyer d'un ſeigneur patane, commandant de Cadapet, pour en dompter un de cette eſpèce, mérite, peut-être, que j'en faſſe ici mention. Ce courſier étoit, à ce que l'on m'a dit, de la plus grande beauté, mais farouche & indomptable; il s'élançoit ſur tous ceux qui vouloient l'approcher: déjà il avoit eſtropié pluſieurs palfreniers. Divers moyens, même violens, avoient été inutilement tentés pour le réduire: enfin, voici celui qu'imagina cet écuyer. Il ſe fit faire une eſpèce de maſque, un bonnet extraordinaire & un habillement noir, couleur dont les indiens ne font preſque aucun uſage. Ainſi affublé, il entroit trois ou quatre fois par jour dans l'endroit où ce *cheval* étoit attaché; il choiſiſſoit ſur-tout les inſtans où l'on venoit de lui donner à manger. D'abord il tiroit de loin toute ſa nourriture, & enſuite, d'un bras vigoureux, lui appliquoit en ſilence de grands coups de gaule. Cependant le patient faiſoit des bonds & des efforts prodigieux; à ce bruit, accouroit un autre indien, habillé ſelon l'uſage du pays; il chaſſoit le premier, malgré ſa feinte réſiſtance, en criant, l'injuriant, & paroiſſant même le frapper. Enſuite s'approchant peu-à-peu du *cheval*, il eſſayoit de le flatter, il lui parloit d'un ton careſſant, & en même temps remettoit ſon manger devant lui. Un mois de pareil exercice ſuffit. Cet animal ſenſible, non-ſeulement devint traitable, mais bientôt s'attacha ſingulièrement à ſon maître & à ceux qui le panſoient.

Un autre effet du régime échauffant, auquel ſont tenus ces *chevaux* de prix, tous dans ce pays néceſſairement entiers, ſeroit de provoquer une déperdition de ſemence, qui bientôt les énerveroit. Le moyen le plus ſimple que l'on ait imaginé pour obvier à cet inconvénient, eſt de leur attacher à demeure un petit cordon de coton autour de la tête du membre viril, lorſqu'il eſt dans l'inertie. Or, lorſqu'enſuite le ſang & les eſprits y affluent, c'eſt à-peu-près ſans effet; car l'érection ne peut avoir lieu ſans occaſionner un étranglement douloureux.

Cette partie de l'animal eſt la baſe d'un ragoût un peu ſinguliet, dont quelques tartares mogols ſe régalent dans certaines parties de plaiſir.

Des palefreniers amènent un *cheval* de ſept à huit ans, commun, mais nerveux, bien nourri & en bon état. On lui préſente une jument comme pour la ſaillir, & cependant, d'abord, on le retient de façon à bien irriter ſes deſirs. Enfin, dans le moment où il ſemble qu'il va lui être libre de s'élancer deſſus, l'on fait adroitement paſſer ſa verge dans un cordon, dont le nœud coulant eſt rapproché du ventre; enſuite, ſaiſiſſant l'inſtant où l'animal eſt dans la plus forte érection, deux hommes qui tiennent les extrémités du cordon, les tirent avec force, & ſur le champ, le membre eſt ſéparé du corps, au-deſſus du nœud coulant. Auſſi-tôt on lave cette partie qui eſt reſtée gonflée & on la fait cuire avec divers aromates & épiceries aphrodiſiaques, pour en régaler les convives. Quant au corps du *cheval*, après avoir enlevé ce dont on a beſoin, le reſte eſt vendu, ou plutôt envoyé à des amis, & ces peuples préfèrent cette chair à celle du bœuf.

Les peuples nomades regardent ces animaux comme les

les premiers des quadrupèdes. Dans le vrai, pour la plupart, c'eſt le patrimoine le plus utile, & dans lequel ils prétendent trouver des reſſources de toutes eſpèces. Mais les arabes, plus que tous les autres, ſont inépuiſables ſur l'excellence de leurs *chevaux* de bonnes races. Careſſés, baiſés, toujours tenus extrêmement propres, ayant le plus ſouvent la queue & la crinière peintes d'un rouge vif, avec la feuille d'*enna*; ils ſont d'ailleurs ornés de bijoux, & ſur tout d'*amulettes*. (*Voyez* AMULETTES.) En un mot, ce ſont des êtres à-peu-près raiſonnables, qui vivent en famille avec leurs maîtres, & ſont prêts à ſacrifier leur vie pour eux. Cette eſpèce qu'ils croient originairement ſortie des haras de Salomon, où elle avoit été miraculeuſement perfectionnée, a été juſqu'à préſent conſervée pure & ſans mélange. Quoi qu'il en ſoit de cette deſcendance mythologique, il eſt conſtant qu'entre toutes les races de *chevaux*, aujourd'hui connues, celle généralement réputée la plus généreuſe paroît, de temps immémorial, avoir propagé en Arabie, où, ſous le nom de *kaiſhan*, elle eſt ſous-diviſée en différentes branches plus ou moins eſtimées.

Une race fort commune dans ce pays, eſt appellée *hatik* Celle-ci eſt ſortie de bons étalons, avec des jumens de charge, dont l'eſpèce eſt nommée *kuedich*. Les arabes font peu de cas de ces animaux méſalliés, & même de quelques familles, pour ainſi dire, ennoblies par un rapprochement & croiſement aſſez ſuivi. Il eſt cependant certain qu'en choiſiſſant ces derniers avec ſoin, & y mettant un prix convenable, l'on peut s'en procurer de fort bons. Je peux ajouter que parmi ceux mêmes de ces *hatiks* qui ſont à fort bas prix & de mince apparence, l'on en rencontre qui, ſans avoir une certaine légèreté, ont une vigueur à peine croyable. J'avois à traverſer le déſert de Dgaziré, dans la Méſopotamie; je marchois pendant trois jours & deux nuits de ſuite, preſque toujours au trot, ne m'arrêtant qu'une heure le matin, au ſoleil levant, pour donner l'orge aux *chevaux*, & au ſoleil couchant, le même eſpace de temps, pour un repas ſemblable; mes bidets, de race *hatik*, & qui ne m'avoient coûté qu'environ deux cens livres chacun, ſoutinrent très-bien cet excès de fatigue.

C'eſt des jumens *kuedich*, & quelquefois des *hatiks* que les arabes tirent leurs mulets. J'ai vu faire ſervir, ſur-tout les dernières, par des ânes de la plus grande beauté; cependant, comme elles ſont peu étoffées, l'on ne trouve point dans ces contrées de mulets qui, pour l'encolure, la taille & la force, approchent de ceux que nous fourniſſent quelques-unes de nos provinces de France. J'ajouterai, au ſujet de ces différens animaux, que, ſi élevés dans une douce domeſticité, ils ſe montrent ſuſceptibles d'un vrai attachement, ils ont d'ailleurs conſervé toute la ſenſibilité phyſique & originelle de leur inſtinct. (*Voyez* MULET.)

Syrie & d'Afrique, des étalons pour ſes haras; mais comme la ſomme employée à les acheter n'eſt que de quatre à cinq cents livres, & au plus mille, il n'eſt pas poſſible de prétendre pouvoir ſe procurer de bonnes races à pareil prix. En effet, quoique les *kaiſhan* ſoient diviſés en pluſieurs familles, dont les individus ne ſont pas, à beaucoup près, également eſtimés; cependant le prix en général, le plus ordinaire, eſt depuis douze à quinze cents livres juſqu'à quatre & cinq mille. Les étalons que l'on amène en France pour ſes haras, en vue d'ennoblir l'eſpèce nationale, ne ſont donc que des *hatik*, quelquefois aſſez médiocres, puiſque ceux-ci, bien choiſis, peuvent coûter en Syrie juſqu'à cent piſtoles. Pendant la dernière guerre avec l'Angleterre, je vis chez feu M. Thomas, alors conſul à Alep, ſix *chevaux* arabes, achetés à Bagdat pour le compte du roi; j'en montai un; tous étoient jeunes, grands & aſſez bien pris dans leur taille, mais lâches & ſans vigueur. L'on me dit qu'ils avoient coûté environ trois cents livres pièce, & c'étoit beaucoup pour la contrée d'où on les avoit tirés. Ces animaux, faute d'occaſion pour être tranſportés en France, reſtèrent chez le conſul ſix ou ſept ans. Un écuyer, envoyé pour les conduire en France, les reconnut ſi médiocres, dès le premier eſſai, qu'il fut décidé de les revendre. Il fut impoſſible d'en trouver au-delà de cent livres, l'un portant l'autre.

Au ſurplus, pour former & naturaliſer en France une race vraiment généreuſe, ſuffiroit-il de ſe procurer de bons étalons? Ne faudroit-il pas auſſi des jumens de même eſpèce? Nous préſumons que le climat & le ſol de l'Arabie ſont de tous les plus favorables à la propagation de ces animaux. Or, l'expérience qui, dans ces contrées, a fait connoître qu'il étoit quelquefois eſſentiel de croiſer les ſujets de certaines races, a en même temps indiqué que ce devoir être avec ceux d'autres cantons dont l'origine fût auſſi pure. Cette même expérience a conſtamment prouvé qu'en accouplant un ſuperbe étalon *kaiſhan* avec une cavale d'ancienne race *hatik*, l'on aura des poulains qui, malgré un croiſement & un rapprochement ſuivi, du meilleur type poſſible, juſqu'à la quatrième & cinquième génération, ne pourront ſurprendre un vrai connoiſſeur, qui ſaura toujours, avec un peu d'attention, les ranger d'abord dans la claſſe inférieure à laquelle ils appartiennent encore. En faiſant ſervir une jument *kaiſhan* par un bel étalon *hatik*, & un pareil rapprochement ayant lieu, les différences ſeroient, dit-on, moins tranchantes, ou plutôt effacées; car, ſelon les arabes, le poulain, quant aux formes, tient plus de la jument que de l'étalon; mais l'on ſent que cette dernière épreuve, au moins inutile, n'auroit pu avoir lieu que par quelques cas fortuits. Tels ſont les principes d'après leſquels ces peuples paroiſſent avoir toujours pris les plus grandes précautions pour éviter ces ſortes de méſalliances, & pour conſtater juridiquement la pureté des races.

2. La France tire par la Méditerranée, des côtes de

Des amateurs anglois n'ont pas hésité de mettre juſqu'à deux & trois mille écus à l'achat de *chevaux* arabes; ils ſont même parvenus à ſe procurer quelques bonnes jumens, ce qui eſt beaucoup plus difficile; car, ſoit ſcrupule, ou politique intéreſſée, les chefs ſur-tout ne ſe prêtent pas volontiers à ce que celles-ci ſoient tranſportées hors du pays, & particulièrement chez les chrétiens. Telle eſt l'origine de ces coureurs anglois ſi vantés en Europe; mais il eſt à obſerver que leur légèreté, c'eſt-à-dire une partie de la bonté primitive de la race, n'a pu, eu égard à la température de la Grande-Bretagne, y être entretenue que par des précautions & des ſoins très-aſſujettiſſans.

Un ſol, une nourriture, ou un climat peu convenable, le mauvais choix des étalons, l'uſage d'en choiſir même de bons avec des cavalles abâtardies, ou de les laiſſer s'exténuer en en ſervant un trop grand nombre, telles ſont les cauſes inſtantes qui, dans tous pays, doivent néceſſiter la dégénération plus ou moins ſenſible de cette eſpèce d'animaux.

L'hiſtoire ancienne ne parle qu'avec admiration des *chevaux* de diverſes contrées, dont la température eſt très-différente, & cela dans des temps où il n'y avoit certainement point entr'elles de communication de commerce, au moins ſuivi. Ce n'eſt point ſeulement *Homère* qui a chanté la légèreté des jumens de Dardanus, leſquelles en ſe jouant dans des campagnes couvertes de bl's, couroient ſur la tête des épis ſans les faire courber. Les coutſiers portugais furent entr'autres jadis ſi renommés pour leur viteſſe, que *Varron*, *Pline*, & *S. Auguſtin*, ſembleroient avoir ſérieuſement cru que les jumens de ce pays étoient fécondées par le vent. Le témoignage de ce dernier eſt d'autant plus à remarquer, qu'il écrivoit dans une contrée dont aujourd'hui les européens etoient pouvoir tirer des étalons propres à renouveller & à entretenir leurs plus belles races. Au ſurplus, il eſt certain que les tartares, les kurdes, les perſans, & les arabes, ſoit dans des deſerts brûlans, ſoit ſous un ciel tempéré, & même dans des pays de montagnes, où le froid eſt très-piquant, paroiſſent avoir poſſédé de tout temps des *chevaux* qui, bien entretenus, & jamais mélallés, ont conſervé juſqu'aujourd'hui toute la pureté originelle de leurs eſpèces. D'après ces rapprochemens, je préſume qu'en ſuivant les procédés anciens, qui ſont encore ceux de ces peuples, il ſeroit très-poſſible, dans pluſieurs provinces de France, ſur-tout dans les cantons dont la température & le ſol ſont un peu ſecs, de former avec des jumens & des étalons *kaithan*, des haras d'où ſortiroient des races de courſiers auſſi généreux que ceux de telle autre partie du globe que ce ſoit. (*Voyez* HARAS.)

Il ne ſera ſans doute pas déplacé de jetter ici un coup-d'œil ſur la manière dont en Aſie & en Afrique on tâche de tirer de ces animaux le meilleur parti, tant pour l'agrément que pour l'utilité.

Les ſeigneurs nomades préfèrent pour leur uſage les jumens aux *chevaux*. Ainſi, lorſqu'il s'agit de faire des courſes longues & pénibles, ils montent celles qui ne ſont point pleines, ou dont les poulains peuvent être ſevrés; les autres marchent avec la famille & les troupeaux. Les motifs de cette préférence ſe rapportent à l'excellence individuelle de leur ſervice. En effet, entaſſées, pour ainſi dire, les unes ſur les autres, elles reſteront tranquilles. D'ailleurs elles hennifſent peu, & d'un ton foible; avantage non médiocre pour des hommes qui ne font qu'une guerre de partiſans. Peut-être leur allure n'eſt-elle pas tout-à-fait ſi brillante que celle des *chevaux*; mais ils prétendent qu'avec au moins autant de légèreté, elles ont plus de gentilleſſe, d'haleine, & de docilité; & qu'en outre elles ſupportent mieux la chaleur, la faim & la ſoif. L'on en connoît qui, dans un cas preſſant, ont été en état de fournir une carrière d'environ cent lieues, preſque ſans débrider, & ſans en avoir été incommodées; en un mot cette ſupériorité, ce grand enſemble de qualités, leur eſt ſi peu conteſté, ſur-tout en Arabie, que le mot *faraſſ*, qui ſignifie littéralement une cavalle, eſt devenu le nom générique par excellence; de ſorte que c'eſt le ſeul qui s'emploie, en parlant de la monture d'un homme tant ſoit peu diſtingué.

Les turcs, les perſans, les indiens mogols, ne montent ordinairement pour la guerre que des *chevaux* entiers. Comme ces peuples ſont domeſtiqués, & dans le cas de faire, en corps d'armée, des expéditions de longue haleine, ils ne pourroient que très-difficilement ſe ſervir de jumens. L'on voit auſſi, en quelques provinces de Turquie, un aſſez grand nombre de *chevaux* coupés ou biſtournés. mais ſi ces cruelles opérations qui, même ſous un ciel tempéré, les énervent ſenſiblement, étoient pratiquées dans une contrée comme l'Inde, elles les rendroient inhabiles, tout ſervice exigeant tant ſoit peu de vigueur & de courage. (*Voyez* HONGRIE.)

Ces peuples, & particulièrement les arabes, pour ainſi dire, nés cavaliers, ont des principes très-différens des nôtres ſur la meilleure manière de monter, dreſſer, & nourrir ces animaux. De l'orge, donné une ou deux fois par jour, & auquel on joint un peu de paille hachée, forme ordinairement toute leur nourriture. D'ailleurs, s'il eſt poſſible, on les met au vert pendant environ un mois chaque année. Quant à l'uſage de leur donner de la paille, & ſurtout du foin, à peu près à diſcrétion, ils penſent que cela n'eſt propre qu'à les rendre peſans, ventrus, & maladifs. (*Voyez* ALIMENS.)

Leur ſelle a les arçons plus élevés que les nôtres; c'eſt un ſimple panneau ferme & léger, détaché des couſſinets; ceux-ci débordent un peu, & étant formés

d'un feutre doux, ils s'appliquent contre la peau de l'animal, de ſorte qu'il ne peut que rarement être bleſſé dans les courſes & voyages les plus difficiles. Leur façon de ſe tenir à *cheval* eſt auſſi fort différente de la nôtre, d'autant que leurs porte-étriers ſont très-courts. En cela encore tous les aſiatiques & africains paroiſſent pa faitement d'accord; ils prétendent, dans cette poſition, pouvoir avec plus d'aiſance & de fermeté, porter, parer un coup de ſabre & de lame, de l'avant ou de l'arrière-main. Cette manière de monter, lorſqu'on y eſt un peu habitué, eſt d'ailleurs peut-être moins fatigante; mais ce qui paroîtroit lui aſſurer plus particulièrement quelque avantage, c'eſt qu'elle ſemble obvier à pluſieurs inconvéniens, même graves: 1°. l'on riſque moins d'avoir les jambes caſſées, ſoit par quelques coups de pieds, ſoit dans le cas où le *cheval* viendroit à s'abattre par accident: 2°. il eſt certain qu'étant alors réellement aſſis, les hernies ſont beaucoup plus rares. L'exemple des anciens ſcythes qui, preſque toujours à *cheval* ſans étriers, devenoient quelquefois impuiſſans, ſemble indiquer que ces principes méthodiques, plus généralement adoptés en Europe, ne ſeroient pas ſans danger pour ceux qui, en s'y aſſujettiſſant ſtrictement, ſe livreroient journellement à cet exercice; il eſt ſenſible, au ſurplus, qu'une preſſion & un tiraillement continus, agiſſant ſur les organes de la génération, pourroient non-ſeulement en altérer la ſenſibilité, mais froiſſer & oblitérer peu à peu ces organes délicats (1).

Quant à cet air de nobleſſe, à cette facilité liante, à cette liberté dans les mouvemens, qui forment un enſemble ſi puiſſant pour intéreſſer & pour charmer les regards des ſpectateurs, peut-être la ſupériorité eſt-elle de notre côté. C'eſt cependant ce dont ces peuples paroiſſent fort éloignés de convenir. Bons écuyers, habiles à tirer avec hardieſſe & préciſion un très-brillant parti de leurs *chevaux*, ſoit à la guerre, en combat ſingulier ou dans un tournois; ils ſoutiennent que, ſur un objet de cette nature, la meilleure grace de convention ne peut arbitrairement être iſolée du but de la plus grande utilité poſſible.

Quoi qu'il en ſoit de pareilles prétentions, je me bornerai à obſerver que ces nations, ſans négliger de former leurs *chevaux* de bonne race ſur différens airs nobles & relevés, s'occupent ſur-tout à les dreſſer à certaines habitudes & à certains exercices, dont l'objet paroît eſſentiellement utile à un guerrier. Ainſi ils s'attachent à les faire vivre, mâles & femelles, paiſiblement enſemble; à les aſſouplir des hanches & des épaules; les rendre obéiſſans aux aides ou ſeulement à la voix; ils les exercent à marcher un pas allongé, à partir de vîteſſe, à courir & caracoller ſur toutes ſortes de terreins; franchir une haie ou un foſſé; s'arrêter court, ou faire la demi-pirouette au milieu de la courſe la plus rapide, galopper avec légèreté; fournir des paſſades furieuſes; faire des voltes redoublées ſur les deux mains, toujours avec preſteſſe & préciſion. Ils les habituent auſſi à nager, à s'approcher ſans inquiétude du feu, des éléphans, des chameaux ou des bêtes féroces; à ſuivre le cavalier, s'il met pied à terre, ou reſter en place devant ſa lance; s'il tombe, ils doivent s'arrêter; ils doivent de plus ſavoir ſupporter la faim, la ſoif & l'intempérie des ſaiſons; pouvoir ſans peine reſter ſellés, bridés pendant les nuits, pour être toujours prêts, en cas d'alerte. Qui ne connoît enfin le tableau que *Job* a tracé des qualités du *cheval*, & qui a été depuis ſi bien colorié par *Virgile*, *Oppian*, & ſur-tout par *Buffon*? Il compare la légèreté d'un *cheval* de race à celle d'une ſauterelle; & il ajoute, le ſouffle de ſes narines eſt celui de la fierté.

Collectumque premens volvit ſub naribus ignem.
VIRG.

Au bruit de la trompette, il frappe du pied la terre; il écume, il frémit, & ne reſpire que combats.

Inſultare ſolo & greſſus glomerare ſuperbos. Id.

Enfin, la voix des chefs, les cris de l'armée, le bruit des armes ſe font entendre; il hennit, & dédaignant le péril, bondit de joie en s'élançant ſur l'ennemi. (*Extrait des Voyages de M. d'Oſſonville en Aſie.*)

Les arabes diviſent leurs *chevaux* en deux eſpèces. Ils nomment l'une *kadiſchi*, c'eſt-à-dire, *chevaux de race inconnue*; ils ne ſont pas plus eſtimés en Arabie que les *chevaux* ordinaires ne le ſont en Europe; ils ſervent à porter les fardeaux & à tous les autres ouvrages. La ſeconde eſpèce s'appelle *kéchlani* ou *kohheile*, c'eſt-à-dire, *chevaux* dont on a écrit la généalogie depuis deux mille ans. C'eſt cette eſpèce qu'on croit originairement venue des haras de Salomon; auſſi ſont-ils très-chers. On les vante comme fort propres à ſoutenir les plus grandes fatigues & à paſſer des journées entières ſans nourriture, vivant, comme on s'exprime, de l'air. On dit qu'ils ſe jettent avec impétuoſité ſur l'ennemi; & l'on aſſure qu'il y en a de cette race qui, lorſqu'ils ſont bleſſés dans une bataille, & qu'ils ſe ſentent hors d'état de porter plus long-temps leur cavalier, ſe retirent de la mêlée & le mettent en ſûreté. Si le cavalier eſt par terre, ils reſtent près de lui, & ne ceſſent de hennir juſqu'à ce qu'il ſoit ſecouru. Ils ne ſont ni grands, ni beaux, mais très-vîtes à la courſe; auſſi les arabes ne les eſtiment-ils que pour leur race & pour leurs qualités, mais uniquement pour la figure. D'ailleurs, on ne s'en ſert que pour les monter & jamais pour aucun autre

(1) On trouva, à l'ouverture du corps de Charles XII, roi de Suède, qui avoit paſſé une grande partie de ſa vie à *cheval*, que les organes de la génération étoient de beaucoup diminués, & ſans fonctions.

travail. Les *kochlâni* ſont principalement élevés par les bédouins, entre Baſra, Merdin & la Syrie, où les grands ſeigneurs ne veulent pas monter d'autres *chevaux*. Toute cette race ſe diviſe encore en pluſieurs familles. On trouve, près de Moſul, les familles *dsjülfa*, *mânaki*, *dehalemie*, *ſchlani*, *sàade*, *hamdâni*, & *frâdsje*; celles d'autour de Haleb ſont, *dsjülfa*, *mânaki*, *torii*, *ſchlani*: à Hâma, *challani*; à Orfa, *daadsjani*; à Damâsk, *nudsjedi*. Je n'ai pas entendu parler de ces *kochlâni*, ſur la côte occidentale de l'Arabie; mais je crois qu'il y en a ſurtout dans l'Hedsjâs. Quelques-unes de ces familles ſont préférées aux autres; & quoique l'on ſoit aſſuré que les *kochlâni* ſont quelquefois inférieurs à quelques *kadiſchi*, on eſtime beaucoup plus les premiers, ſur-tout les jumens, dans l'eſpérance d'en avoir de bonne race.

Il eſt vrai que les arabes manquent de tables généalogiques pour prouver, de quelques centaines d'années, la deſcendance de leur *kochlâni*: cependant, ils peuvent être aſſez sûrs de leurs races, parce qu'ils font toujours couvrir les jumens en préſence de témoins arabes; & quoique les arabes ne ſe faſſent pas toujours ſcrupule de faire un faux ſerment, il n'y a pas d'exemple qu'ils aient jamais ſigné une fauſſe atteſtation touchant la naiſſance d'un *cheval*, parce qu'ils ſont très-perſuadés que toute leur famille ſeroit détruite, au cas qu'ils dépoſaſſent contre la vérité. Quand un chrétien a une jument de la race *kochlâni*, & veut la faire couvrir par un étalon *kochlâni*, il eſt obligé de faire appeller un arabe pour témoin; celui-ci reſte vingt jours près de la jument, pour être sûr qu'aucun étalon du commun ne la déshonore. Pendant ce temps-là, elle ne doit pas voir, même de loin, ni *cheval* en ier, ni âne. Quand elle met bas, le même arabe y doit être préſent de nouveau, & le certificat de la naiſſance légitime du poulain eſt expédié juridiquement dans les premiers ſept jours. Le chrétien donne à ce témoin, pour ſa récompenſe, un bénîſchi, c'eſt-à-dire, un habit. On ne fait jamais couvrir une jument *kochlâni* par un étalon *kadiſch*; & quand cela arrive par haſard, le poulain eſt réputé *kadiſch*. Cependant les arabes ne ſe font aucun ſcrupule d'accoupler un de ces étalons nobles avec une jument de race commune; mais le poulain de cette jument eſt toujours cenſé *kadiſch*.

Les arabes vendent leurs étalons *kochlâni*, tout comme leurs *chevaux* communs, ſous toutes ſortes de conditions arbitraires; mais ils ne vendent pas volontiers leurs jumens pour argent comptant. Lorſqu'ils ne peuvent pas les bien ſoigner, ils les confient à un autre, ſous condition d'avoir part aux poulains, ou de redemander les jumens au bout d'un temps fixé. Je crois que le poſſeſſeur de l'étalon peut auſſi ſe réſerver une partie du prix que l'on mettra au poulain. Cependant il paroît qu'il en eſt de ces *kochlâni* comme de l'ancienne nobleſſe des ſchechs arabes, dont on ne connoît le mérite que dans leur patrie. Les turcs ne font cas de ces *chevaux* fameux que quand ils peuvent les avoir pour rien; comme leur pays eſt fertile, bien arroſé & plus montueux que l'Arabie, les *chevaux* qui ſont grands coureurs ne leur ſont pas ſi utiles. Les grands *chevaux* forts & peſans, qui font une belle parade ſous des harnois lourds & magnifiques dont ils les couvrent, leur plaiſent bien davantage. Je préſume qu'il y a auſſi des *kochlâni* en Dsjôf, province de l'Hyémen; mais je doute qu'on les priſe beaucoup dans le domaine de Limân; parce que les *chevaux* appartenans aux perſonnes qualifiées de ce pays, me parurent trop beaux & trop grands pour *kochlâni*. Les anglois achètent quelquefois à Mokha des *chevaux*, huit cens & juſques à mille écus la pièce. Un marchand m'aſſura qu'un de ſes compatriotes avoit acheté à Mokha un de ces *chevaux*, pour lequel on lui avoit offert, en Bengale, le double du prix d'achat; mais qu'il l'avoit envoyé en Angleterre, où il eſpéroit en avoir le quadruple. (*Extrait de la deſcription de l'Arabie par M. Nieburh.*)

Lors de la découverte de l'Amérique, il n'y exiſtoit point de *chevaux*, & l'on ſait aſſez quelle impreſſion l'aſpect d'un homme, porté par l'un de ces animaux, produiſit ſur l'eſprit des inſulaires; elle fut la même, lorſqu'en 1665 le gouvernement fit paſſer en Canada des *chevaux* pour les y naturaliſer. Le ſauvage, le fils de l'européen né dans cette terre ſoumiſe aux loix françoiſes, furent frappés d'étonnement en appercevant ce ſpectacle nouveau.

Mais bientôt l'Amérique a vu ce quadrupède précieux lui devenir propre en quelque ſorte, & ſervir, comme en Europe, à l'utilité de ſes habitans.

Le *cheval*, tranſplanté d'Europe en Amérique, & particulièrement dans nos iſles, y a perdu de ſa ſtature; peut-être même ſa conſtitution s'eſt-elle détériorée. Cependant, au moral, on ne peut l'accuſer d'être indigne de ſes ayeux; le courage, l'ardeur, compoſent ſon caractère; & s'il ne réunit pas à ces qualités précieuſes la force, la durée, il faut peut-être l'attribuer autant & plus au colon qu'au climat.

Les colonies françoiſes de l'Amérique ſont approviſionnées de *chevaux* par leurs reſſources intérieures, par l'Amérique ſeptentrionale, & par les colonies ou le continent eſpagnol de l'Amérique.

Il n'eſt pas une ſeule iſle françoiſe qui puiſſe ſe ſuffire à elle-même à cet égard; & dans la plupart d'entr'elles les *chevaux* indigènes ne doivent rien aux ſoins du propriétaire, ſoit avant, ſoit après qu'ils ſont nés. Auſſi ces fruits du haſard ſe reſſentent-ils de leur origine, & ne ſervent-ils qu'à montrer combien la nature eſt généreuſe, en accordant, pour ainſi dire, lorſqu'on ne lui demande pas.

La partie françoiſe de Saint-Domingue eſt, par

Digitized by Google

ſon étendue & par ſa culture, la poſſeſſion coloniale qui emploie le plus de *chevaux*. Dans l'origine de ſon établiſſement, on y avoit formé des eſpèces de haras, appellés *hattes*, du nom que les eſpagnols donnent aux leurs; &, pendant une courte époque, Saint-Domingue a été à même de porter aux iſles du vent une portion de ſon excédent en ce genre. Mais cette ſituation a été de peu de durée, par deux raiſons qui concouroient également à la faire changer.

La première a été l'accroiſſement de la culture, qui, jugée plus lucrative que l'éducation des *chevaux*, a pris les terreins les plus fertiles; la ſeconde, la conſommation dans l'iſle même des animaux qu'elle produiſoit. Ces deux cauſes ne ceſſant pas d'agir, la colonie n'a pas tardé à ſe trouver réduite au même point que les autres, c'eſt-à-dire, à invoquer des ſecours étrangers.

Le gouvernement, averti par un beſoin qu'il auroit dû prévoir, voulut aſſurer les moyens de le ſatisfaire; mais il n'étoit plus temps. Il auroit été mille fois plus facile d'empêcher la deſtruction des *hattes*, que de porter à en établir de nouvelles, & c'eſt ce qu'on ne ſentit que trop tard. Envain des loix poſtérieures promirent des encouragemens, des exemptions aux propriétaires des *hattes*, le coup étoit porté. Des adminiſtrateurs indifférens, ou peu éclairés, avoient autoriſé à mettre en culture des conceſſions faites, à la charge de les conſacrer à élever des *chevaux*; & la faveur de quelques particuliers devenant encore, auprès du miniſtère, le motif de pluſieurs changemens du même genre, il fallut ſe réſoudre à ne plus avoir d'autres *hattes* que celles que leurs propriétaires ne jugeroient plus utiles pour eux de ſacrifier à des projets de culture.

Mais ces derniers furent même contraints, par le premier abus, à renoncer à élever des *chevaux*. Dès que les *hattes* ſe trouvèrent à portée de pluſieurs terreins en culture, les eſclaves de ceux-ci commencèrent à voler le bétail. D'un autre côté, les *chevaux* du *hattier* pénétrant dans les lieux cultivés, aſſez ſouvent mal entourés, on les y détruiſit, parce qu'ils avoient fait du dégât, ou l'on exigea une rétribution connue ſous le nom de *priſe*, qui devint pour le *hattier* une amende d'autant plus fréquente & plus chère, qu'il avoit plus d'animaux, ou les voiſins moins de précautions pour ſe clore. Tant de cauſes ont produit chaque jour à Saint-Domingue la diminution des *hattes*, & avec elle, celle des *chevaux*, tandis que chaque jour auſſi le beſoin de ces derniers s'eſt accru par l'extenſion de la culture.

Saint-Domingue dépend donc auſſi de l'étranger pour les *chevaux*, qui ſont indiſpenſablement néceſſaires à ſes manufactures. Il paie chaque année pluſieurs millions pour les recevoir, & encore dans un nombre inſuffiſant, de la partie eſpagnole de la même iſle, de celle de Porto-Rico, du Continent, du golfe du Mexique, & de l'Amérique ſeptentrionale.

Il ſembleroit naturel de penſer que cette eſpèce de dépendance de nos iſles doit y rendre très-attentif ſur tout ce qui peut avoir trait aux *chevaux*; néanmoins il ſeroit très-difficile qu'on pouſsât plus loin l'incurie à cet égard. Ni la cherté de ces animaux, ni la difficulté des remplacemens, toujours très-preſſans dans des manufactures, où les époques de la fabrication ſont fixées par la nature même, rien n'a pu porter à prendre des meſures ſages pour conſerver des agens, ſans leſquels le cultivateur ne peut eſpérer aucun fruit de ſes peines.

Une cauſe de deſtruction bien affligeante eſt cependant venue ſe réunir aux autres depuis 1772; c'eſt une épizootie charbonneuſe qui, attaquant pour ainſi dire tous les animaux ſucceſſivement, a porté dans nos colonies les plus affreux ravages; ils ont même été d'autant plus cruels, qu'ils ont donné lieu, pendant quelques inſtans, à des ſoupçons qui empêchoient d'oppoſer des remèdes réels à un mal qui a déſolé des contrées entières en Europe, & qu'il eſt ſi important de combattre dès ſa naiſſance.

Les premiers *chevaux* qu'a eu l'Amérique lui furent apportés d'Eſpagne, & ce n'eſt qu'à une époque poſtérieure de plus d'un ſiècle, que les anglois tentèrent d'en tranſporter de la Grande-Bretagne dans l'Amérique ſeptentrionale. La France a auſſi fourni des *chevaux* à ſes poſſeſſions américaines, encore n'eſt-ce qu'au Canada, d'où ils ont paſſé enſuite à l'Acadie & à la Louiſiane. Les Antilles ont eu, à leur tour, & des *chevaux* provenus des ſouches qui y avoient été apportées originairement d'Eſpagne, & des *chevaux* de l'Amérique ſeptentrionale, du Canada, de l'Acadie, de la Louiſiane, &c. &c.

Nos colonies de l'Amérique ont, comme on voit, des *chevaux* de pluſieurs races, dont le mélange a formé des races nouvelles.

On y trouve des *chevaux* eſpagnols. Ceux-là ſont venus des iſles eſpagnoles, ou des parties du continent ſituées dans le golfe du Mexique, & qui appartiennent à l'Eſpagne. Ces *chevaux*, qui ne ſont qu'en très-petit nombre dans les colonies françoiſes, par la prohibition qu'emploie le régime eſpagnol pour empêcher leur ſortie, ſont de trois eſpèces; les uns vifs, très-fins, d'une taille avantageuſe, & propres ſeulement à la ſelle, ſervent de monture ou d'étalons; les autres moins beaux, d'une taille moyenne, mais pleins d'ardeur, & ayant encore de la grâce dans leurs mouvemens, ſervent à l'attelage des chaiſes, ou même aux perſonnes qui, ignorant l'art de l'équitation, ne cherchent qu'une monture utile. Ceux de la troiſième eſpèce ſont foibles, leur robe eſt iſabelle dorée, ou ſoupe-de-lait; leur vue eſt tendre, & ils rendent ſi peu de ſervice, que la

modicité de leur prix eſt le ſeul motif qui porte à les acheter : on les met à la voiture pour de petites courſes, & en général on évite de les expoſer à la fatigue.

Les *chevaux* eſpagnols les plus eſtimés ſont ceux de la province de Caraque, ſur-tout pour les étalons. C'eſt de-là que la partie eſpagnole de Saint-Domingue en tire un aſſez grand nombre, ainſi que de Sainte-Marthe & de Rio de la Hache. Ils ſont vendus, dans cette dernière colonie, plus cher que les étalons du lieu même, & leur cherté eſt cauſe qu'ils y ſont rares.

Les *chevaux* paſſent pour n'avoir pas dégénéré, dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue, des beaux *chevaux* d'Eſpagne auxquels ils doivent leur origine, ſur-tout dans les diſtricts de Yani, Azua, Maguana & Branique. On remarque ſeulement que leur robe n'eſt pas auſſi variée, ce que l'on attribue au peu de ſoin de chercher dans le mélange des eſpèces celui des poils, afin de produire une plus grande variété.

On trouve encore dans nos colonies des *chevaux* anglois, tranſportés de l'Amérique ſeptentrionale. Ceux-là ſont gros, lourds, rarement bien faits, peu propres aux grandes courſes, quand il faut les faire dans les parties montueuſes, & aſſez difficiles à nourrir. Une choſe infiniment rare, c'eſt de trouver un *cheval* des Etats-Unis de l'Amérique dont la bouche ſoit bonne ; preſque tous ſont peu ſenſibles au mors, & on ne peut guère les diriger que par des mouvemens qui fatiguent le cavalier.

Ce ſont cependant ces *chevaux* anglois qui ſervent ordinairement de monture, parce qu'ils ſont doux, & qu'on leur fait prendre une allure qui eſt très-agréable. On les donne ſur-tout aux femmes dans les iſles du vent.

On a auſſi dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue une race de *chevaux* friſons, apportée de Philadelphie & de la Nouvelle-Yorck.

Il y a une autre eſpèce de *chevaux*, ce ſont ceux qui, étant nés dans les colonies même, ſont appellés *créols*. C'eſt chez ceux qui y naiſſent dans la domeſticité qu'on remarque, du moins quant à la taille, les preuves d'une dégénération ſenſible. Ils ſont petits, courts mais pleins de feu, juſqu'à ce qu'un travail continu, auquel on ne les livre que trop ſouvent, les ait en quelque ſorte abâtardis, & dépouillés de tous les caractères extérieurs qui rendent cet animal ſi précieux & ſi recommandable. Son courage exiſte encore, mais il n'égale pas ſa miſère.

Nous avons dit que du mélange de ces races il ſe forme des races nouvelles ou des métis ; on les appelle *bâtards anglois*, ou *bâtards eſpagnols*, ſelon qu'ils doivent leur naiſſance à un individu anglois ou eſpagnol, accouplé avec un individu créol. Il eſt aſſez rare de voir des *chevaux* produits par un *cheval* eſpagnol & une jument angloiſe (car on ne ſe ſert point d'étalons de race angloiſe), mais même dans ce cas, le père, conſidéré comme étant d'une race plus noble, donne le nom à ſa génération, qu'on appelle alors *eſpagnole* ou *eſpagnole* mêlée. Les *chevaux* eſpagnols des colonies, comme nous l'avons déjà obſervé, ſont vifs & pleins d'ardeur, mais leur vivacité tient un peu de l'inquiétude. Ils ſont aſſez ſouvent quinteux, & preſque toujours l'approche de l'homme les alarme. Il ſeroit imprudent de les aborder ſans précaution, d'arriver près d'eux ſans en avoir été vu ; car ils ſont prompts à lancer des ruades, & ce caractère ſe fait encore appercevoir dans les bâtards eſpagnols ou eſpagnols mêlés.

La manière dont ces *chevaux* ſont élevés par les eſpagnols, contribue ſans doute beaucoup à leur faire prendre ce caractère ſauvage.

Dans toutes les poſſeſſions eſpagnoles du nouveau monde, où les habitans ſont nomades, & c'eſt l'état d'un grand nombre, les animaux ſont dans des eſpaces très-conſidérables, dont quelques-uns ont même juſqu'à dix lieues d'étendue. Ces lieux s'appellent *hato*, d'où nous avons fait le mot *hatte*, qui ſignifie troupeau, multitude, réunion. Les eſpagnols diſtinguent les hates en *hato de ganados*, ou hatte qui réunit pluſieurs eſpèces d'animaux, & en *hato de y eguas y guaranones*, ou hatte d'ânes & de jumens, pour donner des mulets. Les françois n'ont pas adopté cette diviſion, & le mot hatte a parmi nous une ſignification générique.

Les *chevaux* ſont abſolument libres dans les hattes qui ſont compoſées de prairies artificielles, nommées *ſavanes*, & de quelques portions en bois ou brouſſailles. Il y a des propriétaires de hattes qui poſſèdent juſqu'à quatre mille animaux. On n'en prend nul ſoin, & on ne les voit même qu'une fois dans l'année pour les compter, en donner le dénombrement, & étamper tous ceux qui ont atteint dix-huit mois, parce qu'avant cette époque, ils ne ſont pas encore cenſés échappés, & qu'ils ne ſont pas compris dans le recenſement qu'on en fait. Ce recenſement ſert ou eſt plutôt ſuppoſé pour diviſer les animaux en trois parties. L'une deſtinée à la conſommation intérieure, la ſeconde à la reproduction, & la troiſième au commerce. Mais ce n'eſt dans la plupart des lieux eſpagnols qu'une pure formalité, puiſque l'exportation eſt preſque impoſſible par le défaut de commerce, par les droits impoſés, & par les droits plus chers encore, à cauſe qu'ils ſont arbitraires, que les agens de l'adminiſtration exigent à leur profit.

C'eſt donc une ſeule fois par an que les *chevaux*

Digitized by Google

des hattes voient des hommes, qui eux-mêmes montés ſur des *chevaux*, & aidés ordinairement par des eſclaves, raſſemblent tout le troupeau dans un lieu où on puiſſe le compter ou l'évaluer. Il eſt aiſé de ſentir que cette peine, très-inexacte, & qui n'empêche pas que pluſieurs *chevaux* n'échappent & ne ſe cachent, n'eſt pas très-propre à les familiariſer avec l'eſpèce humaine. D'ailleurs, chaque année, à l'approche de la ſaiſon des pluies, on met le feu aux ſavanes pour en renouveller l'herbe & détruire les plantes qui couvrent les pâturages, ou qui étouffent les ſemences des graminées utiles. Alors les animaux fuient dans les parties boiſées ou dans les montagnes, pour ſe nourrir de lianes aqueuſes.

On peut dire avec vérité que les *chevaux* tirés de ces *hattes* ſont des *chevaux* ſauvages; & s'ils avoient encore beſoin d'être rendus farouches, la manière de les dompter ſuffiroit pour produire cet effet.

Il y a dans les colonies des eſpèces de maquignons; ce ſont le plus ſouvent des mulâtres ou gens de couleur, qui, n'ayant eu d'autre vocation que leur goût, d'autres principes que ceux qu'ils ſe ſont faits, ſe conſacrent au ſoin des *chevaux*. Le haſard leur donne quelquefois des talens, & la paſſion que les hommes de cette nuance ont pour les *chevaux*, développe bientôt les diſpoſitions heureuſes qu'ils ont pour toute ſorte d'exercice; mais pour un maquignon, devenu écuyer, mille autres ne ſont propres qu'à gâter les *chevaux* qu'on leur confie.

C'eſt à ces individus qu'on livre les *chevaux* eſpagnols ou anglois qu'on achète; ou ceux qui ſont nés dans les colonies même. Il ne faut cependant pas croire qu'on recoure toujours à ce moyen; il n'eſt employé que pour les *chevaux* de main; que pour ceux qu'on deſtine à briller après une auſſi belle éducation; tous les autres ſont dreſſés ſur les habitations par des eſclaves, à qui le maître commande quelquefois d'avoir ce talent qu'il leur ſuppoſe.

C'eſt un ſpectacle aſſez ſingulier que celui d'un *cheval* qu'on veut dompter. Pour y parvenir, un nègre lui jette quelquefois de vingt à vingt-cinq pieds, avec une adreſſe étonnante, un *licou* ou *éperlin*, à l'extrémité duquel eſt un nœud coulant qui va paſſer au cou du *cheval*; enſuite on jette de pareilles cordes avec des nœuds ſous les pieds de l'animal, & on épie le moment de lui prendre l'une des jambes de derrière. Quand il eſt ſaiſi de cette manière, on paſſe le bout du licou dans un poteau dont on veut que le *cheval* s'approche; s'il s'agite, on lui tire la jambe en arrière par le moyen de la ſeconde corde, & la crainte de tomber le force à avancer. Lorſqu'il y eſt arrivé, on lui élève à-la-fois la tête & la jambe; il s'abat, & pluſieurs nègres ſautent ſur lui pour le contenir à terre. C'eſt-là qu'on lui met une ſelle & qu'on le garotte de manière que la jambe de derrière ſoit attachée à celle de devant du côté oppoſé, & que le lien correſponde au nœud coulant paſſé au cou. Pendant cette opération, qui eſt très-impatiemment ſouffertte, on a fait ſeller un autre *cheval* déjà dompté, & qui doit être mis pour l'exemple devant celui qu'on veut former. On fait relever le *cheval*, qui eſſaie tous les moyens de ſe débarraſſer, mais ils ſont infructueux, à moins que les liens ne rompent, ou que l'animal ne vienne à ſe bleſſer; ce qui force à le lâcher juſqu'à une autre occaſion.

Le nègre qui doit monter ſur le *cheval* eſt armé d'un manche de fouet fort & noueux. Il épie le moment de ſe mettre en ſelle, & s'y tient ſans étrier. Alors l'autre *cheval*, monté auſſi par un nègre, vient ſe placer en avant de celui qui doit voir ainſi à quoi on le deſtine.

On conçoit facilement que les efforts & la réſiſtance du *cheval*, toujours proportionnés à ſes forces, ou favoriſés par le goût de l'indépendance, doivent le porter à tout tenter pour ſe débarraſſer de la charge. Mais s'il veut ruer, la corde qui unit la jambe de derrière à celle de devant l'en empêche. S'il veut agiter la tête, le nœud coulant lui preſſe le cou. Pendant qu'il s'agite, le nègre l'aſſomme avec ſa gaule, ſouvent même d'autres nègres, qui en ont de fort longues, lui en détachent des coups peu meſurés ſur la croupe; un ſeul parti lui reſte, & c'eſt celui qui fait courir le plus de riſque au maquignon d'ailleurs très-peu inquiet de tous les ſauts & de toutes les agitations de la monture, c'eſt de ſe renverſer ſur le côté; auſſi eſt-ce ce que le nègre redoute; & dès qu'il s'apperçoit de ce deſſein, il quitte la ſelle pour ſauter à terre, puis il remonte, puis il jure, puis il frappe; enfin, à moins que le *cheval* ne ſoit du petit nombre de ceux qui réſiſtent juſqu'à la mort, l'écuyer finit par le dompter, & par attribuer à ſon talent ce que la fatigue, les coups & la fermeté ont produit preſque tout ſeuls.

De cette manière vicieuſe de dompter les *chevaux*, réſulte un mal preſque univerſel, c'eſt qu'ils ont tous des défauts dangereux. Rétifs, ombrageux, quinteux, craintifs, ils ſont preſque toujours faits pour alarmer. C'eſt ſur-tout à l'égard des *chevaux de voiture* que cette obſervation eſt vraie. Je ne ſais même pas ſi, dans toute la colonie de Saint-Domingue, par exemple, il eſt un ſeul *cheval* de chaiſe ſans vice, du moins je n'en ai pas trouvé un qui dût m'empêcher de croire que cette règle ſoit auſſi générale qu'elle puiſſe l'être.

Il eſt réellement regrettable que les *chevaux* créols ſur tout, n'obtiennent pas plus de ſoin, eux qui ſont nés, pour la plupart, dans la domeſticité. Je répète qu'ils ſont jolis dans leur petite taille, pleins de feu, & très-propres à la fatigue. Ils ont le pied ſingulièrement ſûr, & cette qualité eſt précieuſe dans nos iſles montueuſes, où certains chemins ne ſont

quelquefois que des ſentiers un peu larges, bordés de précipices.

L'opération de dompter les *chevaux* eſt preſque la ſeule peine qu'ils occaſionnent; lorſqu'elle eſt terminée, ils ne ſont plus qu'utiles, ſans qu'on faſſe preſque rien pour eux.

Il y a auſſi des *hattes* dans quelques colonies françoiſes, & elles concourent à y fournir des *chevaux* en petit nombre, outre ceux qui naiſſent comme par haſard ſur chaque habitation. Ces *hattes* ſont ordinairement comme celles des eſpagnols, avec cette différence pourtant qu'on y réunit les animaux par portions appellées *hatas*, qu'on les conduit à des temps marqués dans différens pâturages, qu'on les fait coucher dans des parcs, que des gardiens armés protègent contre les voleurs.

Mais ces établiſſemens peu nombreux, eu égard à la conſommation des colonies, ne ſont pas ſoumis à un régime populateur; on ne proportionne pas le nombre des jumens à la force des étalons, ceux-ci ſont employés trop jeunes; on dompte les poulains trop tôt, en un mot on ne fait rien de ce qui ſeroit néceſſaire pour augmenter le produit des *hattes*. (*Voyez* HARAS.)

On a obſervé à Saint-Domingue, comme en Europe, qu'en donnant une année alternative de repos aux jumens, elles ſe conſervoient mieux, & que leurs productions étoient plus belles & plus durables.

C'eſt ici le moment de parler d'une autre obſervation qui a cependant beſoin d'être ſuivie, c'eſt que dans pluſieurs *hatas*, ou portion de *hattes*, on a vu des étalons qui refuſoient abſolument de couvrir les jeunes pouliches provenues d'eux. Ils les forcent même quelquefois à s'éloigner du *hato*, & cette eſpèce de répugnance ceſſe lorſqu'ils les ont perdues de vue pendant une année. Quant aux poulains, l'étalon bannit pour jamais tous ceux qui atteignent deux ans & demi.

Une précaution preſque inconnue aux colonies, eſt celle de ſéparer les jumens pleines du troupeau, ſur-tout dans les derniers mois de la geſtation. Ces jumens, devenues lourdes, demeurent expoſées aux coups de pied des autres animaux, & ces accidens, trop communs, font périr & la mère, & le fruit.

Il faut veiller les jumens lorſqu'elles ſont prêtes à mettre bas; ſouvent elles le font dans des lieux écartés, & le nouveau né demeure expoſé à l'attaque de pluſieurs inſectes qui lui ſont funeſtes. Il y a ſur-tout une eſpèce de ver qui s'attache à l'ombilic, & qui en fait périr un grand nombre, en ulcérant cette partie, où la gangrène ne tarde pas à naître.

On ne s'occupe pas aſſez ſouvent non plus d'étiquer les petits poulains, c'eſt à-dire, de les délivrer de la tique (*acarus*), inſecte blanchâtre d'abord, & d'un gris ſale en vieilliſſant, qui s'attache à la peau des *chevaux* & des beſtiaux, ſur-tout dans les articulations & derrière les oreilles, où il ſe gorge de ſang aux dépens de l'animal, qui maigrit, tourmenté par une violente démangeaiſon, que ſuit la gale.

Le poulain eſt à peine formé qu'on veut le dompter. Malgré le développement rapide, cauſé par un climat chaud, l'uſage de dompter les *chevaux* aux colonies avant quatre ans & demi, pour le plutôt, eſt dangereux, parce qu'il les énerve & abrège leur exiſtence. Il faut être économe, même dans ſes jouiſſances, pour en étendre la durée. (*Voyez* HARAS.)

On coupe preſque tous les *chevaux* aux colonies. Cette opération eſt encore faite ſouvent d'une manière précoce. Elle eſt très-périlleuſe pour l'animal, principalement lorſqu'on la tente dans une ſaiſon humide, & lorſqu'on croit mal-à-propos qu'elle peut être confiée à toutes les mains. Autrefois un très-grand nombre de *chevaux* en périſſoient à Saint-Domingue; mais ce malheur y devient plus rare depuis que des nègres & des mulâtres libres, intelligens, ont été ſe former dans la partie eſpagnole, & opèrent avec une grande dextérité. (*Voyez* HONGRER.)

Depuis peu de temps on a imaginé à Saint-Domingue des moyens pour conſerver aux *chevaux* toute l'ardeur que gardent ceux qui ſont entiers, ſans qu'ils puiſſent procréer; c'eſt notamment au quartier de l'Artibonite que ce moyen a été mis en pratique. Il conſiſte à paſſer un bois rond & proportionné dans le canal de l'urètre, & enſuite, avec un couteau très-affilé, on fend le gland par-deſſous, dans toute ſa longueur; de manière que le gland s'applatit, & que la ſemence n'eſt plus dirigée que ſur le bord du vagin, ce qui empêche que le *cheval* ne puiſſe produire avec les jumens, dont on aime mieux avoir des mulets.

Cette opération infiniment douloureuſe eſt ſujette à de fréquens accidens. Le ſpaſme, ou le tétanos, les chancres en ſont les ſuites ordinaires; & les vers, qui ſe mettent dans la plaie, font périr une foule d'animaux ainſi opérés.

Nous avons oublié de dire qu'on doit éviter de laiſſer les étalons à la portée des baudets. Ces derniers parviennent preſque toujours à les étrangler, ſur-tout ſi dans la ſaiſon du rut une jument excite en eux les ſentimens d'une rivalité jalouſe. Ce ſentiment ſe vérifie aſſez ſouvent aux colonies, mais il faut y réfléchir plus d'une fois ce qu'on veut y faire entendre.

Ce

Ce n'eſt pas ſeulement pour avoir mépriſé toutes les obſervations que nous venons de faire relativement au *cheval*, que nos colonies en ont un nombre inſuffiſant, malgré des ſecours étrangers, il eſt encore des cauſes de dépopulation que nous devons rapporter.

Dès qu'on a acheté un *cheval* eſpagnol, on anglois, ſans conſidérer qu'ils ſont nés dans un climat différent, qu'ils ont été élevés avec une grande liberté dans des lieux vaſtes, où une nourriture ſucculente ajoutoit encore au bien d'un état de repos, ſans examiner s'ils ont plus ou moins ſouffert dans la traverſée, on les emploie aux travaux pénibles de nos manufactures. On les nourrit comme ceux qui ſont nés dans la colonie, c'eſt-à-dire, qu'on les abandonne ſouvent dans la ſavane, à moins qu'ils ne ſoient dans les ſucreries, où ils ont des tiges de cannes, & par fois les écumes groſſières des chaudières à ſucre. Pendant qu'ils ſouffrent d'un régime auquel ils ne ſont pas faits, on ne leur épargne aucune fatigue, parce qu'ils n'ont été achetés que pour travailler, & qu'au moment où leur travail étoit indiſpenſablement néceſſaire. Si le *cheval* eſt dans un canton aride, il mange moins, mais il travaille autant.

Les *chevaux* de la province de Caraque, & du continent eſpagnol, s'aclimatent difficilement dans nos iſles; mais c'eſt à l'égard de ceux de la Nouvelle-Angleterre que cela eſt encore plus vrai. L'oppoſition étant plus grande entre leur colonie & la nôtre, elle développe plutôt le germe des maladies que ce contraſte fait naître, & cette perte doit être immenſe, puiſqu'à Saint-Domingue les *chevaux* anglois ſont rares, tandis que la partie françoiſe en devroit être couverte, tant eſt grande la quantité de ceux qu'on y porte continuellement.

Et comment cette tranſplantation ne ſeroit-elle pas auſſi funeſte à des *chevaux* pris ailleurs, puiſque dans une même iſle, ceux menés d'un quartier à un autre n'y peuvent pas réuſſir? Le ſite, la nature du fourrage, celle des eaux, en ont fait faire mille fois l'expérience; mais elle eſt perdue, puiſqu'on ne ceſſe pas d'agir comme ſi elle n'exiſtoit pas.

Ce ſont principalement les établiſſemens en ſucreries qui détruiſent beaucoup de *chevaux*, & plus encore lorſqu'ils ſont ſitués dans des plaines fertiles comme à Saint-Domingue. Là, le terrein étant très-précieux, les ſavanes ſont d'autant moins étendues. La quantité de ſucre à faire dans un temps donné, étant proportionnellement plus forte, il y a plus de cannes à charrier, plus de mouvement à donner au moulin qui doit les preſſurer, & preſque toujours les animaux ſont les agens de ces machines. En outre, dans une plaine riche, les plaiſirs de la ſociété, les affaires, & mille circonſtances multiplient les courſes & les voyages; tout concourt donc pour augmenter la ſomme du travail, & elle ne s'accroît qu'au détriment des *chevaux*.

Six *chevaux* mis au moulin à ſucre, le font tourner pendant deux heures. Malheur à ces animaux, ſi leur nombre n'eſt pas proportionné au beſoin qu'on en a, parce que la courſe de deux heures reviendra à des intervalles plus fréquens. Ils la font, dans beaucoup de ſucreries, à découvert, expoſés aux injures de l'air, à l'intempérie des ſaiſons, continuellement excités par les cris & le fouet des nègres mouliniers. Ils terminent cette corvée haraſſés, couverts de ſueur; on ſe hâte de leur ôter les cordes qui les attachoient, pour en charger ceux qui les remplacent, & on les chaſſe dans la ſavanne, où ils ſe réfroidiſſent en plein vent, quelquefois avec de la pluie.

Si l'on ſe ſert de ces *chevaux* pour la voiture (car ils peuvent avoir toutes les deſtinations), ou ſi on y emploie ceux qui ſont deſtinés aux voyages ſeulement, on les mène quelquefois dans des endroits où ils reſtent attelés au ſoleil, ou ſous un arbre, mais ſans nourriture. Dans d'autres inſtans ils paſſent de leur ſavane dans une autre qui en diffère abſolument. On les lâche tout de ſuite après une courſe, quelquefois de huit lieues, faite en deux heures & demie. Enfin, tout ſemble concourir pour leur nuire, pour hâter leur deſtinée.

Un autre abus nuit encore aux *chevaux*, & s'oppoſe à leur conſervation. Comme ils ſont mal domptés & rendus farouches par les nègres qui les frappent ſans ceſſe, & principalement ſur la tête, avec le manche de leur fouet, ils répugnent beaucoup à tout ce qu'on veut exiger d'eux. En conſéquence, dès qu'ils s'apperçoivent qu'un nègre, avec un *licou* ou *éperlin*, ſe dirige vers eux, ils fuient à toutes jambes. Le nègre les pourſuit dans une ſavane plus ou moins ſpacieuſe; & comme il finit toujours par les arrêter, il commence par leur faire payer, avec des coups, la peine qu'ils lui ont cauſée, de manière que l'animal eſt à demi-rendu avant de commencer ſon travail.

Il faut cependant dire que des nègres, ennuyés de leurs propres courſes, ont imaginé quelquefois un horrible moyen pour prendre facilement les *chevaux*: c'eſt de leur crever un œil, afin de leur jetter déſormais le nœud coulant du côté où la bête a été éborgnée. Le maître, peu ſoigneux & trompé, s'applaudit de la promptitude avec laquelle les *chevaux* ſont pris & attelés; il en loue même ſon cocher, qui recueille encore des éloges pour avoir été cruel.

En général, les *chevaux* ſont très-mal entre les mains des nègres, qui ne les mènent guère qu'au galop, s'ils les montent. C'eſt ſur-tout la nuit qu'il faut éviter de les laiſſer à leur diſpoſition, parce

qu'ils s'en ſervent pour aller à de très-grandes diſtances chercher le plaiſir, & que ces courſes, faites ſans relâche & ſans nourriture, ne ſont pas comptées dans l'emploi de ces animaux pour les travaux du maître.

Lorſqu'un *cheval* s'évade de la ſavane ou de l'enclos qui le renferme ordinairement, il arrive quelquefois qu'on le vole; ce délit eſt même commun dans les grandes colonies, quoiqu'il ſoit puni de la peine des galères.

Si un *cheval* étranger eſt trouvé ſur une habitation; par un abus aſſez condamnable, on ne ſe fait pas ſcrupule de l'y faire travailler, en attendant qu'il ſoit réclamé: il eſt facile de penſer que la modération ne préſide pas à cette eſpèce de châtiment. Comme le défaut d'écuries & de fourrages, ou leur cherté, dans les villes & les bourgs, force ſouvent les voyageurs à envoyer demander à un habitant voiſin un aſyle pour leurs *chevaux*, il eſt plus d'une perſonne à qui cette eſpèce d'hoſpitalité eſt utile; on ſe ſert des *chevaux* pour la manufacture, où les nègres les font courir la nuit. Ils diſent que les *chevaux* ſont leurs eſclaves.

Tant de déſordres ont introduit depuis longtemps, dans quelques colonies, l'uſage de faire *étamper* les *chevaux* avec une étampe à feu. C'eſt d'ordinaire ſur la cuiſſe du côté du montoir qu'on la leur place. A chaque changement de propriétaire, on leur met un nom ou des lettres initiales nouvelles; ce qui les dépare un peu; auſſi évite-t-on d'étamper les *chevaux* de main.

Ces marques ſervent à reconnoître ou à diſtinguer les *chevaux*; c'eſt une indication de plus. Lorſqu'ils ſont conduits aux *épaves* par ceux qui les arrêtent, le receveur en donne avis dans une feuille périodique, & les fait vendre après une certaine époque. Le ſéjour aux *épaves* eſt encore un inconvénient pour les *chevaux*; le receveur qui a fait l'avance de la priſe à celui qui lui amène l'animal, ſauf à le recouvrer du propriétaire avec le prix de la nourriture, ne veille pas pour ſavoir ſi cette nourriture a été réellement fournie; il s'en rapporte à quelques eſclaves, ou bien il la fait donner avec une parcimonie dont la cauſe eſt facile à appercevoir.

On ne ferre pas les *chevaux* aux colonies, parce qu'il n'y a point de chemins pavés; auſſi les maréchaux y ſont-ils très-rares, & l'on n'en trouve qu'à de très-grandes diſtances les uns des autres. Les *chevaux* deſtinés à l'amuſement & à la promenade dans les villes, ſont quelquefois ferrés des pieds de devant.

Les *chevaux* vivent dans les colonies ordinairement vingt ans, dont douze ſont d'un bon travail, lorſqu'ils ont été domptés ſans ſe preſſer, & ménagés. La charge ordinaire d'un *cheval* y eſt de cent cinquante livres. Lorſqu'ils ſont nourris ſoigneuſement, ou mis ſeulement dans de bonnes ſavanes, trois *chevaux* attelés à un cabriolet, aſſez ſemblable aux chaiſes de poſte de France, & à deux perſonnes, ſont en état de faire tous les jours huit lieues, dont quatre le matin & autant le ſoir. Ils feront même ces quatre lieues quelquefois dans une heure, excepté dans les temps de pluie.

Telle eſt l'adminiſtration des *chevaux* dans nos colonies, tels ſont les principaux détails qui les concernent particulièrement. C'eſt ſous ce régime que ſont tenus quarante-cinq mille *chevaux* ou jumens de tout âge à Saint-Domingue, quatre mille à la Martinique, quatre mille à la Guadeloupe, & environ huit cents à Cayenne. Ces derniers y ſont tous tranſportés de la Nouvelle-Angleterre. (*Extrait du Répertoire de notions coloniales, par M. Moreau de St. Méry.*)

Du cheval *conſidéré en particulier* (1).

PREMIÈRE PARTIE.

De ſa conformation extérieure.

Diviſion & définition des parties.

On diviſe le *cheval* en trois parties, qui ſont l'*avant-main*, le *corps* & l'*arrière-main*.

On conſidèrera, 1°. dans l'*avant-main*, la tête, le col ou l'encolure, le garot, le poitrail, les épaules & les extrémités antérieures, ou les jambes de devant.

2°. Dans le *corps*, le dos, les reins, les côtes, le ventre, les flancs, les parties de la génération dans le *cheval*, & les mammelles dans la jument.

3°. Dans l'*arrière-main*, la croupe, les hanches, les feſſes, le graſſet, les cuiſſes, les jarrets, les extrémités poſtérieures, ou les jambes de derrière, l'anus ou le fondement, la queue & la nature dans la cavale.

Cette diviſion générale ne ſuggéreroit que des idées encore trop vagues; il faut néceſſairement deſcendre à des ſubdiviſions; ainſi, la tête comprend,

(1) Il a déjà été parlé pluſieurs fois du *cheval* en particulier dans l'Encyclopédie; mais nous pouvons néanmoins aſſurer que ce que nous en diſons ne ſe trouve nulle part encore dans cet ouvrage. Nous avons cru devoir nous étendre d'autant, plus ſur cet animal domeſtique, que de tous il eſt, eu égard à ſa maſſe, le plus commun & le plus utile: & qu'une foule d'articles qui ſe trouveroient diſſéminés dans tout l'ouvrage, ſont reunis ici ſous un ſeul point de vue.

1°. Les *oreilles*, ou ces deux parties cartilagineuſes qui ſont placées près de ſon ſommet & qui forment un cône large & ouvert.

2°. La *nuque* ou l'eſpace qui eſt entre les oreilles & qui forme proprement le ſommet de la tête.

3°. Le *toupet*, ou cette portion de la crinière paſſant entre les deux oreilles, & tombant ſur le front.

4°. Le *front*, ou la partie ſupérieure & antérieure qui eſt au-deſſus des ſalières, du chanfrein & des yeux.

5°. Les *tempes*, vulgairement appellées *larmiers*, & qui répondent, ainſi que les *joues*, aux *tempes* & aux *joues* de l'homme.

6°. Les *ſalières*, ou les enfoncemens plus ou moins profonds que l'on remarque au-deſſus des ſourcils.

7°. Les *ſourcils* qui ſont directement au-deſſous des *ſalières* & au-deſſus des *yeux*.

8°. Les *yeux* dont la ſituation eſt aſſez connue.

9°. Le *chanfrein*, ou la partie antérieure qui s'étend depuis les ſoureils juſqu'aux naſeaux.

10°. Les *naſeaux*, répondant aux ouvertures que dans l'homme on appelle les *narines*.

11°. Le *bout du nez*, ou la portion qui commence à l'endroit de la terminaiſon du *chanfrein*, & qui finit à la lèvre antérieure entre les deux naſeaux.

12°. Les *lèvres*, ou les parties extérieures de la bouche; l'une antérieure ou ſupérieure, l'autre poſtérieure ou inférieure.

13°. Le *menton*, ou cette élévation arrondie, placée préciſément au-deſſus de la lèvre poſtérieure.

14°. La *barbe*, ſituée un peu ſupérieurement à cette dernière partie, & directement à l'endroit de la ſymphiſe du menton.

15°. Enfin, la *ganache* formée proprement par l'os de la mâchoire poſtérieure. Il en réſulte depuis le goſier juſques à la barbe, une eſpèce de canal qu'on nomme *l'auge*.

Il faut diſtinguer dans la ſeconde partie compriſe dans l'*avant-main*, c'eſt-à-dire, dans l'*encolure*, deux portions.

1°. La *ſupérieure* ou la *crinière* formée par les crins qui ſe montrent depuis la nuque juſques au garot.

2°. L'*inférieure*, vulgairement appellée le *goſier*, & qui embraſſe une grande étendue du trajet de la trachée-artère & de l'œſophage, avant l'introduction de ces canaux dans les cavités qui logent les viſcères auxquels ils ſe rendent.

Le *garot*, ou la troiſième partie de l'*avant-main*, eſt cette portion élevée, & plus ou moins tranchante, ſituée au lieu de la ſortie de la partie ſupérieure de l'encolure. Il eſt formé par les apophyſes épineuſes des ſept ou huit premières vertèbres dorſales.

Le *poitrail*, ou la quatrième partie de l'*avant-main*, eſt à la face antérieure de l'animal. Il commence dès le point d'élévation de la portion inférieure du cou.

Les *extrémités antérieures* comprennent 1°. les *épaules* formées par un ſeul os appellé l'*omoplate*.

2°. Le *bras* qui réſulte de l'os connu ſous la dénomination d'*humerus*.

L'une & l'autre de ces parties ſont très-ſouvent confondues & priſes pour l'épaule ſeule.

3°. L'*avant-bras* formé par le *cubitus*, placé au-deſſous du *bras*, & ſe terminant au genou.

4°. Le *coude* ſitué à la partie ſupérieure & poſtérieure de l'*avant-bras*, & réſultant de l'apophyſe *olécrane*.

5°. L'*ars*, ou plutôt la *veine céphalique* qui chemine au-devant & au-dedans de l'*avant-bras*.

6°. La *châtaigne*, ou cette eſpèce de corne molle & ſpongieuſe, dénuée de poil, placée au-deſſus de chaque genou à la partie interne de l'extrémité inférieure de l'*avant-bras*.

7°. Le *genou*, compoſé de nombre de petits os ou oſſelets, formant l'articulation de l'*avant-bras* & du canon.

8°. Le *canon* s'étendant depuis le *genou* juſqu'au boulet, & étant ſitué à la partie antérieure de l'extrémité dont il s'agit.

9°. Le *tendon* qui en fait la partie poſtérieure.

10°. Le *boulet* étant entre le *canon* & le *paturon*.

11°. Le *paturon*, étant entre le *boulet* & la *couronne*.

12°. Le *fanon*, ou le toupet de poil qui ſe trouve derrière le *boulet*.

13°. L'*ergot*, ou la corne de même eſpèce & de même conſiſtance que la *châtaigne*, mais dont le volume eſt plus petit, & qui ſe trouve couverte & cachée par le *fanon*.

14°. La *couronne*, c'eſt-à dire, cette portion de

Digitized by Google

la peau qui couronne la portion ſupérieure du *ſabot* & qui eſt plus compacte que par-tout ailleurs.

15°. Le *ſabot* ou l'*ongle* qui terminant les quatre extrémités inférieures, forme le pied. La partie ſupérieure en eſt la *couronne*; la partie inférieure, la *fourchette* & la *ſole*; la partie antérieure, la *pince*; la partie poſtérieure, les *talons*; enfin, les parties latérales, internes & externes, ſont diſtinguées par les noms de *quartier de dedans* & de *quartier de dehors*.

16°. La *fourchette*, ou cette corne qui forme dans la cavité du pied une eſpèce de fourche triangulaire, en s'avançant vers le *talon*. Elle tire ſon nom de cette bifurcation. Elle eſt d'une conſiſtance moins ſolide que le reſte du ſabot.

17°. La *ſole*, tapiſſant toute la partie cave du pied, qui n'eſt pas occupée par la *fourchette*: ſa conſiſtance eſt plus dure que celle de cette dernière partie.

On doit conſidérer dans la ſubdiviſion du corps, 1°. le *dos*, ſitué entre le *garot* & les *reins*, & contenant une partie de l'épine & des vertèbres dorſales, ainſi qu'une partie des côtes.

2°. Les *reins*, ou plutôt les *lombes*, ſituées directement à l'extrémité du dos, entre celui-ci & la croupe.

3°. Les *côtes*, communément au nombre de dix-huit de chaque côté, ſe terminant au ventre ou à l'abdomen, & renfermant les viſcères de la reſpiration & de la ſanguification.

4°. Le *ventre* ou l'*abdomen*, dit auſſi par quelques-uns le *coffre*, placé à la partie inférieure du corps, au bas & en arrière des côtes, & renfermant les viſcères de la digeſtion, de la génération, &c.

5°. Les *flancs*, ou les parties latérales du *ventre*, bornés ſupérieurement par les *lombes*, antérieurement par les *fauſſes côtes*, poſtérieurement par les *hanches*.

6°. Les *parties de la génération*, occupant la portion inférieure & poſtérieure du *ventre*.

7°. Les *mammelles*, au nombre de deux dans la jument, ſituées inférieurement & à la partie la plus reculée de l'*abdomen*. Dans certains *chevaux* on les trouve ſur le prépuce; elles ſont plus viſibles dans les uns que dans les autres; il en eſt dans leſquels on n'en rencontre pas le moindre veſtige.

On enviſagera dans l'*arrière-main*, 1°. la *croupe*, ou la partie ſupérieure du train de derrière. Elle s'étend depuis le lieu de la terminaiſon des *reins* juſqu'à la queue.

2°. Les *feſſes* commençant directement à la queue, & deſcendant de chaque côté juſqu'au pli apperçu à l'oppoſite du *graſſet*.

3°. Les *hanches*, formées par les os des îles, & très-mal-à-propos confondues avec la *cuiſſe*.

On conſidérera dans les extrémités poſtérieures; 1°. la *cuiſſe*, formée par le fémur, articulée ſupérieurement avec les *hanches*, & inférieurement avec le tibia.

2°. La *jambe*, formée par le tibia, & confondue ſouvent avec la *cuiſſe*.

3°. L'*ars*, ou plutôt la *veine ſapphène*, paſſant ſur la portion latérale interne de cette partie.

4°. Le *graſſet*, placé directement à l'endroit de la *rotule*, & formé par cet os; il couvre l'articulation de la *cuiſſe* avec la *jambe*.

5°. Le *jarret*, ſitué entre le *tibia* ou la *jambe*, & le *canon* de l'extrémité poſtérieure. La partie antérieure en forme le pli, la partie poſtérieure la tête ou la *pointe*; les parties latérales les *faces de dedans* & *de dehors*.

6°. La *châtaigne*. Sa conſiſtance eſt la même que celle des extrémités antérieures; mais ſa ſituation eſt différente, puiſqu'elle ſe trouve placée au-deſſous de l'articulation du *jarret*, à la partie latérale interne & ſupérieure du *canon*.

7°. Le *canon*, & toutes les autres parties des extrémités poſtérieures, ne diffèrent en aucune manière de celles des extrémités antérieures, ſi ce n'eſt qu'ici le *canon* a un peu plus d'épaiſſeur, de longueur, ou d'étendue.

Des beautés & des défauts des parties de l'avant-main.

De la tête en général.

Il faut en examiner, 1°. le *volume*. Cette partie doit correſpondre à celles avec leſquelles elle forme un tout, & leur être exactement proportionnée: eſt-elle trop petite? eſt-elle trop groſſe? elle pèche également; l'excès du volume peut provenir de deux cauſes, ou de trop d'amplitude des os, ou d'une trop forte abondance de chair. Dans l'un & dans l'autre de ces cas, la *tête* eſt également lourde & peſante; dans le dernier, elle eſt dite *tête graſſe*, & l'animal eſt alors ſujet aux fluxions & aux maux d'yeux, comme celui en qui cette partie eſt trop décharnée; car lorſque la *tête* eſt graſſe, les vaiſſeaux y ſont pour l'ordinaire mous, relâchés, & très-diſpoſés à des engorgemens, & dans l'état de décharnement & d'émaciation, ils ſe trouvent trop près des os, & n'ont pas la même liberté dans leurs oſcillations & dans leur jeu; alors les ſtagnations peuvent être auſſi fréquentes. Du reſte on ne doit pas con-

Digitized by Google

fondre une *tête* sèche avec celle qui est décharnée ; la *tête* sèche & belle étant celle en qui les vaisseaux sont apparens.

2°. La *longueur*. Une *tête* trop courte est défectueuse, par cela même qu'elle n'est point en proportion avec les autres parties de l'animal. Il en est de même d'une *tête* trop longue, que nous nommons *tête de vieille*.

3°. La *position*. Elle n'est bien placée qu'autant que le *front* tombe perpendiculairement au *bout du nez*. Quelques-uns pour désigner cette position, qui donne beaucoup de grace au *cheval*, & sans laquelle nul homme ne peut saisir le véritable appui de sa bouche, & le maîtriser, disent très-improprement que le *cheval* est *bien bridé*, ou se *bride bien*, au lieu de dire que le *cheval* est *bien placé*. Cette partie sort-elle de la ligne perpendiculaire en avant, le *cheval* est dit *porter au vent*, *tendre le nez* ? Sort-elle de la ligne perpendiculaire en arrière, il est dit *s'armer*, *s'encapuchoner* ? Il *s'arme* ou *s'encapuchone* de deux manières, en appuyant ou contre son poitrail, ou contre son encolure, les branches du mors ; dès-lors il se rend maître du lévier qui devoit opérer la pression de l'embouchure sur les barres, & il se soustrait aux efforts d'une main ignorante. Il s'y soustrait aussi quand il *tend le nez*, qu'il *porte au vent* ; & telles sont les deux actions de tout *cheval* qui veut résister, ou se défendre ; car la sortie de la ligne perpendiculaire en avant opère, pour ainsi dire, une disjonction de la *tête* & du *corps*, & interrompt, en quelque sorte, la communication des muscles qui, dans la vraie position de cette partie, se répondent parfaitement & de manière que la sensation imprimée sur les barres semble se propager à toutes les parties de la machine, ou plutôt en solliciter l'action.

4°. L'*attache*. Une *tête* bien *attachée*, est celle qui part immédiatement du sommet de l'*encolure*, & qui, bien loin d'être comme plaquée, ainsi que dans certains *chevaux*, contre cette partie, & d'en faire en quelque sorte portion, en est parfaitement séparée.

Des parties dépendantes de la tête en particulier.

Des oreilles.

On considérera dans les *oreilles*, 1°. la *longueur*. Il est des peuples qui préfèrent celles qui sont longues, d'autres qui ne font cas que de celles qui sont extrêmement courtes. La saine raison n'approuva jamais les excès, & d'ailleurs une partie, qui est une portion de la *tête*, doit être de toute nécessité en proportion avec elle. (*Voyez* AMPUTATION DES OREILLES.)

2°. La *situation* doit être telle que leur origine, ni trop en avant, ni trop en arrière, soit près du sommet de la *tête*. Sont-elles sur ce même sommet, elles sont trop élevées? Cette difformité fait paroître le *cheval oreillard*, comme lorsqu'elles sont trop basses. Il est regardé aussi comme tel, quand elles sont larges, épaisses, longues, & pendantes.

3°. La *distance*. Placées près du sommet, leur *distance* n'a rien qui blesse les yeux. Placées trop haut, elles sont trop rapprochées. Placées trop bas, elles sont trop éloignées, & visiblement difformes.

4°. L'*épaisseur* : elles doivent être minces & déliées.

5°. La *largeur* doit être proportionnée à la longueur.

6°. La *hardiesse* & les *mouvemens* : on appelle *oreilles hardies* celles dont les pointes se présentent en avant, lorsque l'animal est en action, & se rapprochent beaucoup plus toutes les deux à cette extrémité qu'à leur origine.

Ces parties battent-elles, pour ainsi dire, sans cesse, & ont-elles un mouvement continuel de haut en bas, & de bas en haut dans l'animal qui marche, elles sont appellées *oreilles de cochon* ?

Accompagne-t-il chaque pas qu'il fait d'une action par laquelle il baisse & relève sa *tête* continuellement, on dit très-improprement qu'il *boite de l'oreille*, puisque cette même action n'a aucune sorte de rapport avec ces parties ?

Couche-t-il ses *oreilles* en arrière, ce mouvement annonce la volonté dans laquelle il seroit de mordre ou de frapper avec le pied ?

Porte-t-il en cheminant, tantôt une *oreille* & tantôt l'autre en avant, il projette quelque défense? Il arrive très-souvent aussi que cette action est un indice de la foiblesse & de l'incertitude de sa vue.

Quelquefois on rapproche les *oreilles*, & quelquefois on les éloigne. Ces opérations, imaginées par les maquignons pour donner plus de grace au *cheval*, sont aisément reconnues par les points de futures & les cicatrices que l'on remarque entre la nuque & ces parties. (*Voyez* RAPPROCHEMENT DES OREILLES.)

Du front.

Il faut considérer dans le front : 1°. la *largeur* qui doit être relative au volume de la tête.

2°. La *conformation* : si la portion inférieure en est enfoncée, &, pour ainsi dire, creusée, elle constitue ce que nous appellons *cheval camus* : si cette partie est avancée, relevée, &, pour ainsi dire,

Digitized by Google

tranchante, la *tête* eſt dite *buſquée*, ou *moutonnée*, par ſa reſſemblance avec la tête ordinaire des moutons. Les *chevaux* anglois, les napolitains, les barbes, & ceux qui en ſont échappés, ont communément le front fait ainſi.

3°. L'*étoile* ou la *pelote*, qui n'eſt autre choſe qu'un épi ou rebrouſſement de poils blancs. Les *chevaux* en qui cette marque exiſte, ſont dits *marqués en tête*. Ceux en qui elle n'exiſte pas ſont appellés *rains*, pourvu néanmoins qu'ils n'aient aucuns poils blancs ſur le corps : ils ne ſeroient pas moins appellés ainſi, ſi les poils blancs qu'on appercevroit en eux étoient la ſuite de quelque bleſſure, de quelques frottemens & n'étoient point naturels.

Il eſt des nations qui font le plus grand cas des *chevaux rains*, & d'autres chez leſquelles ils ſont dans le mépris. Anciennement on penſoit qu'ils devoient être vicieux ou malheureux, & c'eſt ſans doute de cette époque, qui n'eſt pas l'époque des lumières, que les maquignons imaginèrent d'imiter la nature, en pratiquant artificiellement une *étoile* au moyen d'une plaie faite par une voie quelconque en cet endroit : on diſtingue fort aiſément cette marque factice de celle qui eſt naturelle, en ce qu'au milieu de la première, il eſt un eſpace ſans poils & en ce que les poils blancs qui la forment ne ſont jamais égaux aux autres.

Des ſalières.

Elles doivent être pleines. Une trop grande cavité eſt une difformité qui n'eſt pas, comme on l'a penſé, un ſigne certain de la vieilleſſe du *cheval*, ou de celle du pere dont il eſt une production, puiſque ce défaut ſe rencontre ſouvent dans de jeunes *chevaux* qui doivent le jour à de jeunes étalons. (*V.* HARAS.)

On a tenté de ſauver la difformité de ces parties, quand elles ſont trop caves, par l'introduction de l'air, à la faveur d'un chalumeau, dans lequel on ſouffle avec force ; ce maquignonage qui ne produit qu'un effet momentané, n'en démontre que mieux, bientôt après, l'inſigne mauvaiſe foi du marchand ſur un point qui d'ailleurs n'eſt pas même de la plus légère importance.

Des ſourcils.

Il faut conſidérer, 1°. leur *longueur*, qui ne diffère en aucune manière de celle des poils qui conſtituent la robe de l'animal.

2°. Leur *couleur*. Elle eſt la même que celle de ces mêmes poils, ſi ce n'eſt dans les *chevaux* qui ont *cillés*, c'eſt-à-dire, dont les *cils* ſont devenus blancs avec l'âge ; ce qui les rend alors bien plus ſenſibles.

3°. Leurs *uſages* ſont ignorés. Ils ne peuvent être comparés aux fonctions qu'on leur a ſuppoſées dans l'homme, & c'eſt ici principalement une des circonſtances où l'analogie ne nous conduit à rien. On les a crus chargés, dans ce dernier, de retenir tous les corpuſcules qui nagent dans l'air, & qui tombant ſupérieurement, pourroient nuire à l'organe : on a penſé encore qu'ils s'oppoſoient à la chûte des gouttes de ſueurs qui découlant du front, pourroient s'introduire dans l'œil ; mais à l'égard du *cheval*, nous diſons que les poils du reſte de la peau, & avec leſquels les ſourcils ſont confondus, ſuffiſent pour arrêter les petits corps qui voltigent ſans ceſſe ſur la cornée, & que les vapeurs en gouttes, vrai produit de la tranſpiration ſenſible, qui tomberoient des parties ſupérieures du front de l'animal, pouvant être reçues dans des *ſalières* creuſes & profondes, ou détournées par l'éminence & la rondeur réſultante de la force du muſcle erotaphite, & de la quantité de graiſſe qui garnit dans certains *chevaux* la foſſe zigomatique, & encore par la poſition oblique des paupières, elles ne ſauroient couler directement dans l'œil & l'offenſer.

Des yeux.

Les *yeux* ſont, de toutes les parties à examiner dans le *cheval*, celle qui eſt encore aujourd'hui la moins connue. L'inſpection répétée, mais malheureuſement toujours ſuperficielle qu'on en a fait, n'a pu mener à aucune connoiſſance ſolide de ſes vices ou de ſes beautés intérieures. Il faut donc néceſſairement en venir à des principes tirés de la compoſition & du méchaniſme de l'organe. Nous en abrégerons ici l'expoſition autant qu'il nous ſera poſſible.

En enviſageant les parties qui ſervent de défenſe à l'œil, on examinera :

1°. Les *paupières*, au nombre de deux pour chaque *œil*, l'une *ſupérieure*, l'autre *inférieure*.

2°. Leur *union* ou leur *commiſſure*, d'où réſultent deux *angles*, l'un *interne* du côté du chanfrein qu'on appelle auſſi le *grand angle* ; l'autre *externe*, du côté oppoſé, qu'on nomme encore le *petit angle*.

3°. Leur *poſition*, plutôt oblique que tranſverſale, au-deſſous & au-deſſus de la convexité antérieure de l'*œil*, dont elles ſuivent la direction qui n'eſt point horizontale comme dans l'homme ; le *petit angle* étant ſupérieur au *grand*, & l'un & l'autre ſe répondant ſur un plan incliné.

4°. Leur *ſtructure* qui, quant aux parties communes, eſt la même que celle de la peau recouverte de l'épiderme & des poils, & qui, eu égard aux parties qui leur ſont propres, eſt muſculeuſe, membraneuſe & cartilagineuſe ; les cartilages & les ligamens qui les ſoutiennent étant au ſurplus

Digitized by Google

comme la baſe de ces eſpèces de voiles ou de rideaux.

5°. Leur *uſage*. Lors de leur contraction, elles ferment l'ouverture de l'*orbite*, & cachent tout le globe, cet effet étant opéré principalement par l'abaiſſement de la paupière ſupérieure; car l'action & le jeu de l'inférieure, dont l'étendue eſt, au ſurplus, très-bornée, ſont inſenſibles.

6°. La *conjonctive* eſt cette membrane fine, lâche, mobile, tranſparente, parſemée d'une multitude de vaiſſeaux capillaires ſanguins dans la portion qui couvre la face interne des *paupières*; elle forme, avec l'*albuginée*, ce que l'on nomme le *blanc de l'œil*. Elle affermit & aſſujettit le *globe*, ſans porter atteinte à la liberté ſingulière avec laquelle il ſe meut.

7°. Les *cils*, ou cette rangée de poils qui ſe trouvent à la marge applatie de la *paupière ſupérieure*, & qui ſe portent du petit *angle* juſqu'à environ un doigt de l'*angle interne*, la direction de cette *paupière* ceſſant à cette diſtance d'être horizontale, & commençant à décrire une ligne oblique, ce qui perſuade que ces poils plus longs dans le milieu de leur marche, qu'aux extrémités ou à l'endroit où leurs rangées triples & doubles commencent & ſe terminent, ont été ainſi diſpoſés pour mettre l'*œil* à couvert de l'impreſſion trop vive des rayons de lumière qui tombent perpendiculairement, d'autant plus que leur éloignement du *grand angle* eſt préciſément fixé de ce même côté, au-deſſus du lieu où finit la *prunelle*, & que la *paupière inférieure* en eſt abſolument dégarnie.

8°. Les *points ciliaires* étant de petits trous, ou d'étroites lacunes, que l'on obſerve à la face interne des *paupières*, & à leur bord, l'*humeur* que ces points laiſſent échapper, prévenant l'excoriation & l'inflammation qui pourroient réſulter de la mobilité & des froiſſemens de cet organe.

9°. Les *points lachrymaux*, ou les orifices ouverts à quelques lignes du *grand angle*, au milieu d'une ſorte de mammelon que l'on apperçoit en cet endroit au bord des *paupières*, ces *points* étant au nombre de deux, un pour chacune d'elles, & tellement diſpoſés qu'ils ſe rencontrent exactement lorſque l'*œil* eſt clos; un cercle blanchâtre très-léger qui paroit être une appendice cartilagineuſe du *tarſe* maintenant ces orifices, de manière à les empêcher de ſe fermer; un canal répondant à chacun d'eux, & ce canal ſe rendant dans un réſervoir appellé le *ſac lachrymal* qui, pénétrant dans les foſſes naſales par un trou aſſez conſidérable percé dans la partie *ſupérieure* des os angulaires, & dans l'orbite même près du *grand angle*, y vide la liqueur ſurabondante & inutile que les *points lachrymaux* ſont chargés d'abſorber.

10°. La *membrane clignotante* eſt ſituée dans le *grand angle* entre la *caroncule* & le *globe*; elle forme un croiſſant, qui de cet *angle* ſe porte à la circonférence de la *cornée lucide*, & qui conſiſte en un cartilage recelé dans un repli que la *conjonctive* fait en cet endroit; elle peut être tirée de façon à couvrir toute la *cornée lucide*, & à garantir, par ſon expanſion, l'*œil* des injures & des atteintes qu'il pourroit eſſuyer, ſon mouvement dépendant d'une part de ceux du *globe*, ſur lequel elle gliſſe, quand il eſt légèrement tiré en-dedans, & déterminé du côté du *grand angle*, & de l'autre de celui de la *paupière* à laquelle elle adhère, puiſqu'elle eſt renfermée dans la tunique qui tapiſſe intérieurement ce voile.

11°. La *caroncule lachrymale*, ou la maſſe grenue, oblongue, noire & très-dure, qui, ſituée préciſément au *grand angle*, eſt garnie d'une multitude de petits poils enduits d'une humeur épaiſſe & blanchâtre, & capables de retenir les ordures de l'*œil*. Cette maſſe, faiſant l'office d'une digue, s'oppoſant à ce que la *lymphe lachrymale* ſuperflue, qui va d'abord la frapper, ne franchiſſe l'obſtacle qu'elle lui préſente, & ne coule le long du chanfrein; elle la repouſſe ou la renvoie dans les *points lachrymaux* qu'elle enfile & qui doivent la reprendre. La *caroncule lachrymale*, au ſurplus, étant dans certains *chevaux* plus conſidérable & naturellement plus ſaillante hors du *grand angle* que dans d'autres, a été quelquefois priſe par des maréchaux ignorans, pour une maladie connue ſous le nom d'*onglée* ou de *ptérigion*, & enlevée très-mal-à-propos par eux, ainſi que la membrane clignotante (*Voyez* ONGLÉE.)

12°. La *glande lachrymale*, ſituée dans la partie ſupérieure du *petit angle*, & formée de pluſieurs lobules dont la réunion fait un corps de l'eſpèce des *glandes conglomerées*. Des canaux excréteurs, bien plus apparens dans le *cheval* & dans le bœuf que dans l'homme, & connus ſous le nom de *canaux hygrophtalmiques*, partent de ces lobules, deſcendent preſque parallèlement dans l'épaiſſeur de la portion de la *conjonctive* qui eſt à la *paupière ſupérieure*, percent cette tunique en dedans, vers le bord ſupérieur du *tarſe*, & verſent dans l'état naturel, ſans ceſſe & lentement, entre le globe & la ſurface interne de cette *paupière*, l'eau limpide & lachrymale, à qui la *cornée* ne doit pas moins ſa tranſparence qu'à l'humeur aqueuſe, & qui entretient la netteté, la flexibilité, la molleſſe & la mobilité des yeux.

13°. Les *muſcles du globe* ſont au nombre de ſept dans le *cheval*, quatre *droits*, deux *obliques*, & un *orbiculaire*; leurs attaches, leurs trajets & leurs uſages ſeront décrits dans le Dictionnaire d'Anatomie.

14°. Les *graiſſes* qui rempliſſent une partie de la foſſe zigomatique & le fond de la *cavité orbitaire*. Elles aſſujettiſſent le *globe* infiniment plus petit que cette cavité; elles lui ſervent de couſſin, elles le

inbréfient, elles le défendent contre la dureté des parois qui l'auroient bleſſé; elles entretiennent, en un mot, les *muſcles* dans une molleſſe qui ſeule peut aſſurer & faciliter la continuation & la poſſibilité de leurs mouvemens; d'où il eſt aiſé de juger juſqu'où s'étendoient les lumières des auteurs qui ont conſeillé de tirer & d'arracher avec une ſorte d'érigne cette *graiſſe*, dans la circonſtance d'une fluxion périodique ſur les yeux, ce qu'ils appelloient *dégraiſſer les yeux par le haut*, tandis qu'ils prétendoient les *dégraiſſer par le bas*, en extirpant la *membrane clignotante* & la *caroncule lacrymale*.

Les parties qui conſtituent eſſentiellement le *globe*, ſont, en premier lieu, des tuniques qui prélentent une eſpèce de coque, & qui le forment principalement; & en ſecond lieu, des humeurs plus ou moins fluides, renfermées dans des capſules membraneuſes qui leur ſont propres, ou dans les eſpaces que laiſſent entr'elles les tuniques; l'*albuginée* & la *conjonctive* n'étant véritablement que des tuniques acceſſoires. Il eſt encore des vaiſſeaux de toute eſpèce, dont nous ne ferons pas mention ici.

Dans la recherche des tuniques du *globe*, il faut conſidérer: 1°. La *ſclérotique* ou la *cornée*. Elle s'offre la première; elle ſe montre comme un corps ſphérique imparfait, extrêmement compact, dur, opaque, diminuant inſenſiblement d'épaiſſeur, mince, diaphane dans ſa portion antérieure, où par cette raiſon, cette même tunique eſt nommée *cornée lucide*; c'eſt ce que les maréchaux & les connoiſſeurs appellent encore aujourd'hui la *vitre*. Cette membrane, percée vers le milieu de la portion poſtérieure de ſa convexité, où elle reçoit le nerf optique, peut être diviſée en pluſieurs couches ou lames qui, quoiqu'infiniment unies, ſont néanmoins très-diſtinctes à l'endroit de ſa diaphanéité, lieu où ſa convexité ſaillit au-delà de la *cornée opaque*; enſorte que la *cornée lucide* paroît véritablement comme le ſegment d'une petite ſphère, ajouté au ſegment d'une ſphère plus grande; cette tunique, quelle que ſoit ſa conſiſtance, étant obliquement traverſée par de petits vaiſſeaux ſanguins & par des filamens nerveux, & étant dans ſa portion tranſparente, criblée d'un grand nombre de pores par où ſuinte continuellement une liqueur très-fine & très-ſubtile qui s'évapore à meſure qu'elle en ſort. On y a vu auſſi des vaiſſeaux ſéreux, qui par leur oblitération donnent quelquefois lieu à de petits filets ou à des rayes blanchâtres, barrant & coupant cette portion dans certains *chevaux*.

2°. La *choroïde*, ou la ſeconde tunique du *globe*, infiniment plus déliée que la *ſclérotique* dont elle tapiſſe la ſurface concave, ayant deux lames, l'externe, ſenſiblement plus forte que l'interne qui eſt enduite d'une matière noirâtre dont la ſource eſt peut-être la même que celle de la liqueur noire ou brune qui ſe trouve dans l'intérieur de la plupart des glandes; cette couleur noire pouvant d'ailleurs modifier, éteindre & abſorber les rayons lumineux, comme le fluide cérumineux qui enduit l'oreille peut de même modifier, éteindre & abſorber les rayons ſonores & arrêter la vivacité de leurs impreſſions; car la nature a dû placer dans les organes des ſens des agens qui les défendent, & qui en aſſurent l'énergie & l'intégrité. Quoi qu'il en ſoit, la lame externe, qui eſt du côté de l'*humeur vitrée*, à la *capſule* de laquelle elle eſt viſiblement unie dans le *cheval*, eſt d'une couleur azurée, mêlée dans de certains endroits d'un rouge vif; cette même tunique, ainſi compoſée de deux lames, ſe porte juſqu'à l'endroit où commence la *cornée lucide*, & où ſe termine la *cornée opaque*, à laquelle ſa lame externe adhère dans tout ce trajet par un tiſſu cellulaire, & quelques vaiſſeaux tant ſanguins que nerveux.

Là elle s'attache exactement à toute la circonférence de la première membrane, & cette attache, ce ceintre blanchâtre & bien différent par ſa couleur de la tunique dont il eſt formé, eſt ce que quelques anatomiſtes du corps humain ont appellé *ligament*, & les autres *orbicule ciliaire*. Ce *ligament* eſt de la largeur d'environ une ligne, au-delà de laquelle la lame interne ou poſtérieure de la *choroïde* prend particulièrement le nom d'*uvée*, & ſa lame externe ou antérieure celui d'*iris*; attendu la variété & la diverſité des couleurs qu'elle préſente. Ces couleurs, naturellement plus foncées dans le *cheval*, & le plus ſouvent approchant de celle de ſon poil, ſont diſtribuées différemment que dans l'homme. Dans celui-ci les rayons que forme l'*iris* s'étendent de la circonférence au centre; dans l'animal elle eſt comme marbrée, parce que ces rayons ſont circulaires & tranſverſaux. Il eſt au ſurplus des *chevaux* dans leſquels cette partie eſt preſque toute blanche, & n'eſt colorée que dans l'eſpace de deux ou trois lignes autour de la *prunelle*, & c'eſt ce que vulgairement on appelle *yeux verrons*.

Toute contiguité, toute adhérence ceſſe alors entr'elle & la *cornée*. Elle eſt flottante dans l'eſpace qui ſépare la *cornée lucide* & le *criſtallin*, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt comme une ſorte de cloiſon dans cet eſpace qu'elle diviſe en deux portions, dont l'antérieure qui répond à la *cornée lucide* & à l'*iris* a été nommée *chambre antérieure*; & la poſtérieure qui répond à l'*uvée* & au *criſtallin*, a été nommée *chambre poſtérieure*.

De l'*orbicule ciliaire* partent encore pluſieurs petits filets noirâtres qui ſemblent naître uniquement de la lame interne de la *choroïde*. Ces petits filets ont été appellés *procès ciliaires*; ils avancent juſques ſur le bord du *criſtallin*, par-deſſus ſa capſule, où ils ſe ſe terminent, & laiſſent, lorſqu'on les a enlevés, des veſtiges & des traces noires ſur la ſurface antérieure du *corps vitré*.

Dans le *cheval* il eſt, outre ces *procès ciliaires*, d'autres

d'autres prolongemens de cette même *uvée*, qui ſe montrent tantôt en haut & en bas de la *prunelle*; quelquefois en haut ſeulement, & toujours dans la *chambre antérieure*, comme des eſpèces de *fungus* très diſtincts & très-viſibles, lorſque la *cornée lucide* n'eſt point obſcurcie, & lorſque l'*humeur aqueuſe* a ſa limpidité naturelle. En examinant attentivement ces *fungus* déſignés par *Solleyſel*, & par ſes copiſtes, ſous le nom de *grains de ſuie*, on voit qu'ils ne conſiſtent qu'en quelques petites *véſicules*, remplies de l'humeur qui colore cette tunique, quelques fibres rayonnées s'étendant ſur leur ſurface, & tirant, lorſqu'elles opèrent la dilatation de la *prunelle*, ces *véſicules* en-dedans. Quelques perſonnes, & particulièrement M.. *Neuffer*, dans une thèſe ſur la Mydriaſe, ont regardé ces *fungus* comme des excroiſſances capables d'empêcher la dilatation de la *prunelle*, & M. *Lower*, comme une maladie très-fréquente dans les *chevaux*. Ce dernier ignoroit ſans doute ce point de la conformation de cet organe dans l'animal, & les vues que la nature a peut-être eues dans cette ſingularité, au moyen de laquelle il paroît que l'*œil* du *cheval*, lorſqu'il eſt expoſé au grand jour, reçoit moins de rayons lumineux, & reſſent une impreſſion moins vive de ces mêmes rayons.

En ce qui concerne la *prunelle* ou la *pupille*, elle n'eſt autre choſe que l'ouverture tranſverſalement elliptique, dans le *cheval* comme dans tous les animaux herbivores, percée dans le milieu de la cloiſon qui réſulte de la portion flottante de la *choroïde*, c'eſt-à-dire, de l'*uvée* & de l'*iris*. Le grand diamètre de cette ouverture & ſa poſition facilitent à ces animaux, obligés par leur ſtructure naturelle de porter la tête en bas pour chercher leur nourriture, les moyens d'appercevoir les objets placés de côté & d'autre, & d'éviter dès-lors ce qui pourroit leur nuire & les incommoder.

Entre ces deux lames ſont deux plans de fibres très-minces qui paroiſſent charnues, les fibres de l'un étant autour de la *prunelle*, & l'environnant, les fibres de l'autre étant rayonnées, s'étendant depuis le *ligament*, ou l'*orbicule ciliaire*, juſqu'au bord de la *prunelle*, & coupant les autres à angles droits, celles du premier plan reſſerrant par leur contraction cette ouverture, & les rayonnées par leur traction du côté de leur point fixe ne pouvant que la dilater.

3°. La *rétine*, ou la troiſième tunique du *globe*, d'une ſubſtance molle, baveuſe & blanchâtre, s'étendant depuis l'inſertion du *nerf optique*, ſe terminant par un cercle à l'*orbicule ciliaire*, & lui étant, dans tout ce trajet, également adhérente. Elle paroît être une continuation de ce nerf; auſſi l'enviſage-t-on comme l'organe immédiat de la vue.

Dans l'examen des *humeurs* du *globe*, il faut conſidérer: 1°. l'*humeur vitrée*, ainſi nommée, attendu ſa reſſemblance au verre, rempliſſant la plus grande partie de la capacité du *globe*, puiſqu'elle s'étend depuis la *rétine* juſqu'au commencement de la *chambre poſtérieure*; cette liqueur gélatineuſe étant très tranſparente, très-flexible, plus denſe que l'*humeur aqueuſe*, moins denſe que le *criſtallin*, par-tout convexe, ayant dans ſa partie antérieure une cavité, ou une foſſette, qu'on en appelle le *chaton*, dans laquelle eſt logée l'*humeur criſtalline*, & étant enveloppée dans une *capſule* qui lui eſt particulière & propre, & qui en porte le nom. Cette *capſule* eſt compoſée de deux lames; elle eſt de toutes parts attachée par de petits filets de la dernière ténuité à la concavité de la *choroïde*. L'exiſtence de ces lames ne peut d'ailleurs être niée; car ſi l'on fait geler le corps dont il s'agit, on apperçoit diſtinctement alors une quantité d'allongemens cellulaires & de cloiſons entrecoupées d'une fineſſe extrême, que jette dans toute l'épaiſſeur de cette maſſe la lame interne de ſa *capſule*, & qui pénètrent dans ſon fond le plus intime.

2°. Le *criſtallin*, ou l'eſpèce de lentille ſolide, ſituée dans le *chaton* de l'*humeur vitrée*, vis à-vis la *prunelle*, à quelque diſtance de l'*iris*, & ſemblable au criſtal par ſa tranſparence; il eſt compoſé d'un nombre infini de couches membraneuſes parallèles, qui ſont formées d'une multitude de vaiſſeaux que parcourt une liqueur diaphane & des plus déliées; ces couches ou ces pellicules ſont infiniment tenues & concentriques, pouvant être apperçues à l'aide du microſcope, & ſéparées dans un criſtallin deſſéché juſqu'à la réduction de ce corps, en un petit noyau imperceptible. Il eſt renfermé dans une *capſule* particulière très-tranſparente, membraneuſe, formée par la duplicature de la tunique *vitrée*, & eſt plus convexe dans ſa face poſtéricure que dans l'antérieure; la lame externe revêt la face antérieure, la lame interne, qui garnit le *chaton* dans lequel il eſt fixé, en recouvre la face poſtérieure. La première de ces lames a paru à *Winſlow*, dans l'*œil* du *cheval*, compoſée de deux pellicules unies par un tiſſu ſpongieux, très-fin & très-ſerré. Cette humeur eſt albumineuſe de ſa nature, elle ſe durcit au feu, tandis que l'*humeur vitrée*, qui eſt de nature gélatineuſe, s'y réduit en une eau un peu ſalée, à l'exception d'une petite partie élaſtique, qui paroît être le tiſſu folliculeux qui la contient.

3°. L'*humeur aqueuſe*, ou la ſérоſité très-limpide & très fluide, qui n'a point de *capſule* particulière, & qui occupant les deux *chambres* de l'*œil*, procure non-ſeulement des réfractions, mais empêche qu'il ne s'étrangle, que la *cornée lucide* ne ſe ride, qu'elle ne s'affaiſſe, & que de tyſtatique qu'elle eſt elle ne devienne plane, ainſi qu'on l'obſerve dans les *chevaux* morts ou mourans, lorſque ceſſant d'être pouſſée par l'action du cœur dans l'extrémité ou dans les poroſités des artérioles qui la déchargent, elle ne chaſſe & ne ſoutient plus en-deſſous cette

tunique, & ne la détermine plus en avant. Elle maintient l'*uvée* ſuſpendue, de manière que cette tunique ne peut tomber ni ſur la *cornée*, ni ſur le *criſtallin*; elle lubréfie, elle humecte, elle entretient la tranſparence des parties délicates qu'elle baigne & qu'elle arroſe. Il eſt certain qu'elle eſt repompée dans la maſſe & repriſe par de petites veines abſorbantes; elle ſuinte auſſi par les poroſités de la *cornée lucide*; s'il en étoit autrement, elle s'accumuleroit de façon à cauſer l'hydropiſie du *globe*, & dès qu'elle croupiroit, elle ſeroit bientôt viciée, colorée, épaiſſie. La preuve de ſa régénération, ou de ſon renouvellement, eſt évidente dans l'opération de la cataracte.

Ce n'eſt qu'après toutes ces connoiſſances qu'on peut décider sûrement de l'intégrité de cet organe, de ſa dépravation & des cauſes des dérangemens multipliés dont ſont ſuſceptibles les inſtrumens nombreux qui concourent à ſes fonctions.

Je veux examiner les *yeux* d'un *cheval*. Je le place à l'abri du grand jour pour diminuer juſqu'à un certain point la quantité des rayons lumineux, & je le fais ranger de manière à m'oppoſer à la chûte de ceux qui tombant trop perpendiculairement, cauſeroient une confuſion qui ne me permettroit plus de diſtinguer clairement les parties. Je fais attention encore à ce qu'aucun objet capable de changer la couleur naturelle de l'*œil*, en s'y peignant, ne ſoit voiſin de l'abri que j'ai choiſi; & il eſt bon de ſavoir que pluſieurs maquignons, dans le deſſein de déguiſer les défauts des *yeux* des *chevaux* qu'ils vendent, ont le ſoin trompeur de faire blanchir le mur qui ſe trouve vis-à-vis la porte des écuries où ils les font arrêter, pour en ſoumettre les *yeux* à la critique des acheteurs.

Je me place enſuite moi-même de manière à chercher les différents points d'où je pourrai diſtinguer le plus clairement toutes les portions de l'organe dont je me propoſe de juger, & j'en conſidère:

1°. La *grandeur*. Elle eſt une beauté dans le *cheval* comme dans l'homme. Des petits *yeux* ſont nommés *yeux de cochon*.

2°. La *poſition*. Ils doivent être à fleur de *tête*. Des yeux enfoncés donnent à l'animal un air triſte, & ſouvent vicieux; des gros *yeux*, des *yeux* hors de la *tête* le font paroître hagard & ſtupide.

3°. L'*égalité*. Un *œil* grand, & l'autre petit, doivent inſpirer de la défiance. Il eſt vrai que cette diſproportion peut être un vice de conformation; & alors les *yeux*, quoiqu'inégaux, n'en ſont pas moins bons. On diſtingue le vice de conformation de celui qui eſt contre nature, en ce que dans le dernier cas les parties qui défendent le *globe*, ou celles qui l'entourent, ou celles qui le compoſent, ne ſe montrent jamais dans un état ſain.

4°. Les *paupières*, leur aglutination, la rétraction, l'abaiſſement involontaire de la *ſupérieure*, le relâchement ou le renverſement de l'*inférieure*, qui, comme nous l'avons remarqué, ſi elle eſt douée de mouvemens, ne peut en avoir que de très-obſcurs, les tumeurs qui ſurviennent quelquefois à l'une & à l'autre, le doublement des *cils* qu'on remarque au bord de la *ſupérieure*, l'*inférieure* en étant dépourvue, ainſi que nous l'avons dit, un hériſſement de ces mêmes *cils* produit par différentes cauſes, qui en détermine & en dirige la pointe contre la *cornée*, &c., ſont autant de circonſtances maladives. On doit ſur-tout faire attention à la *paupière inférieure*, fendue dans quelques *chevaux* à l'endroit du *point lachrymal*. Cette fente eſt occaſionnée par l'âcreté des larmes qui découlent dans le cas de la fluxion périodique qui a fait appeller très-improprement l'animal qui en eſt atteint, *cheval lunatique*. Au ſurplus, cette maladie eſt annoncée encore par d'autres ſignes conſtans, hors le moment du période, & dans l'inſtant où il exiſte; tels ſont, hors le moment, la diſproportion des *yeux*, celui qui eſt attaqué étant plus petit que l'autre, le trouble de ce même *œil*, & dans l'inſtant de la fluxion, l'enflure des deux *paupières*, principalement de l'*inférieure*, l'inflammation de la *conjonctive*, un écoulement continuel de larmes, la couleur de l'*œil* dont l'obſcurciſſement préſente celle d'une feuille morte, la folie & les actions effrénées de l'animal, &c. (Voyez *chacune de ces maladies à leurs articles.*)

5°. La *netteté*, ou la *diaphanéité*, ſans laquelle on ne peut diſcerner clairement ni l'*iris*, ni la *prunelle*, ni le *fungus*, & porter ſes regards au-delà. Elle dépend de celle de la *cornée lucide*, & de celle de l'*humeur aqueuſe*, renfermées dans les *chambres antérieures* & *poſtérieures*. Une tache, une taie, ou un véritable *albugo* qui s'étend plus ou moins ſur la première de ces parties, en occaſionnent, ſuivant leur épaiſſeur, le plus ou le moins d'opacité; & ſi le point d'obſcurciſſement eſt borné, mais ſe trouve placé vis-à-vis de la *prunelle*, il intercepte l'entrée des rayons lumineux, & l'animal ne peut recevoir l'impreſſion des objets. Il en eſt de même dans la circonſtance de l'épaiſſiſſement de l'*humeur aqueuſe*, dans celle d'une collection de matière purulente derrière la *cornée lucide*, en conſéquence de quelques coups; enfin dans l'obſcurciſſement plus ou moins conſidérable de cette même *humeur*, à raiſon d'une cauſe quelconque; ſuivant le degré de ce même obſcurciſſement, les objets ſont entièrement dérobés, ou ne frappent l'*œil* vicié que d'une manière très-indiſtincte. Il faut ſavoir auſſi que dans les poulains, dans ceux qui jettent, ou qui ſont prêts à jetter, dans ceux qui mettent les dents, &

ſur-tout les coins & les crochets, comme dans les *chevaux* qui ſont atteints de quelques maladies graves, la *cornée*, & même l'*humeur aqueuſe*, ſont plus ou moins chargées de nuages; elles s'éclaircifſent peu à peu & par degrés inſenſibles, à meſure que l'auge ſe vide ou ſe dégage, que le ſang ſe dépure, que la dentition s'achève, & que les maux cèdent à l'efficacité des remèdes. Du reſte, pour bien juger de l'étendue de l'opacité ou du trouble de la *cornée*, il faut néceſſairement que l'obſervateur en parcoure tous les points, en ſe plaçant de manière à les ſuivre, & en variant ſa poſition pour diverſifier les jours. Il faut encore, lorſqu'il eſt queſtion de s'aſſurer ſi l'opacité ou l'obſcurciſſement ne réſide que dans l'*humeur aqueuſe*, la *cornée* étant parfaitement intacte, qu'il ſe place de côté, & qu'il laiſſe la *cornée lucide* entre le jour & lui; ſi les rayons lumineux pénètrent cette membrane également dans toute ſa ſurface & dans toute ſa ſuperficie, le défaut ſera inconteſtablement dans l'*humeur*.

6°. La *cornée opaque*, dont la portion apparente occupe dans certains *chevaux* plus d'eſpace que dans d'autres. Cette circonſtance a fait appeller les *yeux*, dans leſquels cette tunique propagée diminue l'étendue de la *cornée lucide*, des *yeux cerclés*. On a même penſé qu'ils étoient totalement défectueux; mais cette idée eſt deſtituée de tout fondement, car on ne voit pas comment cette anticipation pourroit intéreſſer l'organe.

Nous avons dit que la *conjonctive* qui tapiſſe la ſurface interne ou poſtérieure de la *paupière*, ſe replioit pour s'étendre ſur la *cornée opaque*; ainſi la rougeur qui caractériſe ce qu'on nomme *ophthalmie*, eſt véritablement l'inflammation de cette membrane lâche, mobile & tranſparente, & non celle de la *cornée*. (*Voyez* OPHTALMIE.)

7°. Le *criſtallin*, ſitué plus près de la *cornée lucide* que de la *rétine*, & dans un lieu où ſon centre paſſe par l'axe de la viſion & le forme. Ce corps étant tranſparent, & n'ayant aucune couleur par lui-même, ne peut pas être diſtinctement apperçu. On n'entrevoit auſſi dans un *œil* ſain, au-delà de la *prunelle*, qu'une couleur noire, qui n'eſt autre choſe que la réflexion naturelle de l'*uvée*, au travers des humeurs du *globe*. Dans des vieux *chevaux*, il devient terne, comme dans l'âge de caducité des hommes. Dans d'autres, on le trouve quelquefois opaque, & cette opacité règne dans tout le contour ovale de la *prunelle*; alors ce corps lenticulaire eſt plus terne, il préſente une couleur blanche, verdâtre, & comme tranſparente; & l'*œil* eſt dit *œil de verre*. Cette opacité gagnant peu-à-peu toute l'étendue du *criſtallin*, il en réſulte ce que dans l'*œil* humain on appelle *cataracte*; & ce que dans l'*œil* des *chevaux* on a nommé *dragon*. Aſſez communément, cette maladie commence auſſi par quelques points blancs, très-petits, & en quelque ſorte imperceptibles, principalement aux yeux de ceux qui n'ont aucune idée de la conformation de cet organe, mais dans tous les cas, le *dragon* une fois formé & parvenu à ſa maturité, abolit totalement le ſens, en s'oppoſant au paſſage des rayons de lumière. Il n'eſt point en effet l'organe eſſentiel & principal de la viſion; ſa préſence eſt néceſſaire ſeulement à la perfection de la vue, car la faculté de voir n'eſt pas anéantie par ſon abſence; auſſi, dès que ce corps opaque a été abattu ou extirpé, ce qui eſt bien plus ſûr, l'animal diſcerne, à la vérité, plus confuſément les objets, mais il recouvre la puiſſance qu'il avoit perdue. (*V.* CATARACTE.)

8°. Les *mouvemens de l'iris*. On a vu entre l'*uvée* & l'*iris* deux plans de fibres charnues, les fibres de l'un d'eux environnant la *prunelle* & reſſertant par leur contraction cette ouverture, ſa dilatation étant opérée par les fibres du ſecond plan. Le premier de ces mouvemens a lieu dans l'*œil* expoſé au grand jour, le ſecond dans l'*œil* expoſé à une lumière plus foible, ou réduit à l'obſcurité; or il eſt des *chevaux* dont les *yeux* paroiſſent parfaitement beaux & ſains, & qui ſont néanmoins privés de la faculté de voir, & il n'eſt d'autres moyens de juger en eux de l'abolition de la vue, que celui de s'attacher à l'examen de ces mêmes mouvemens. Abaiſſez la *paupière ſupérieure*, tenez-la dans cet état pendant un inſtant; laiſſez enſuite ouvrir l'*œil*, remarquez ſi la *prunelle* ſe reſſerre, & à quel point eſt portée cette action; dès qu'elle eſt totalement dénuée de mouvement, le ſens eſt irrévocablement aboli. On peut encore procéder à cet examen d'une manière plus ſûre. L'animal placé, comme nous avons dit qu'il devoit l'être, faites-le reculer inſenſiblement dans un lieu plus obſcur, la *prunelle* doit ſe dilater alors viſiblement. Ramenez-le en avant & pas à pas; à meſure qu'il revient au grand jour, la *prunelle* doit ſe reſſerrer. Cette méthode eſt d'autant plus certaine, qu'en s'y conformant exactement, tous les mouvemens de la *pupille* ſont extrêmement ſenſibles, & qu'on peut obſerver en même temps ſes divers états dans les deux *yeux*, conclure du plus ou moins de conſtriction, le plus ou moins de ſenſibilité de l'un & de l'autre, & décider parfaitement de la force, de la foibleſſe, de l'égalité & de l'abſence de la faculté de la vue dans l'animal.

Des Naſeaux & du Nez.

La facilité de la reſpiration de l'animal dépend principalement du paſſage que livre à l'air l'ouverture des *naſeaux*. En effet, la plus grande quantité de celui qui eſt inſpiré & expiré, paſſe par les *foſſes* ou *cavités naſales*; car dans les temps froids où les vapeurs des poumons ſe condenſent & forment une eſpèce de nuage, on les voit ſortir à chaque expiration en abondance, tandis que des vapeurs ſemblables ne s'échappent de la bouche que très-inſenſiblement.

On doit conſidérer dans les *naſeaux*; 1°. Leurs *orifices externes*, dont le diamètre conſidérable eſt

nn préſage de l'étendue de celui des *foſſes naſales*, & peut, par conſéquent, garantir la liberté de l'entrée & de la ſortie de l'air dans les poumons. Ces *orifices* étant trop reſſerrés, cette liberté ne ſauroit ſubſiſter, & l'étroiteſſe des *foſſes* eſt ſouvent une des cauſes du bruit qui ſuit dans l'animal l'action de la reſpiration, attendu qu'en pareil cas elle demande des efforts de ſa part, pour chaſſer & attirer l'air. C'eſt ce qu'on appelle *cornage*, *ſifflage* ou *halley*, & l'animal qui en eſt affecté, eſt dit *cornard* ou *ſiffleur*. (*Voyez* ces mots.)

Quelques peuples, pour donner de l'haleine à leurs *chevaux*, & ſur-tout pour les empêcher de hennir, leur fendent les *naſeaux* à leurs *orifices*. Cette pratique eſt très-bonne, ſpécialement lorſqu'il s'agit de *chevaux* deſtinés pour des partiſans, ou d'autres militaires chargés d'aller à la découverte. Dans les *orifices* ou dans les *naſeaux* artificiellement dilatés ou fendus, l'air expiré avec force au moment où l'animal veut hennir, rencontrant moins d'obſtacles & ſouffrant une moindre colliſion, en eſt expulſé ſans bruit.

2°. La *membrane pituitaire* ou *muqueuſe*, qui tapiſſe exactement les *foſſes*; elle eſt d'une couleur vive & vermeille dans les *chevaux* ſains, d'une couleur éteinte, pâle, blanchâtre, & quelquefois jaunâtre dans quelques-uns de ceux qui ſont malades, & d'une rougeur conſidérable, quand elle eſt enflammée. Elle eſt très-viſible dans le *cheval* qui eſt animé & en action, parce que la reſpiration étant en lui plus fréquente, ſes *naſeaux* s'ouvrent de plus en plus & la laiſſent paroître; on doit prendre garde qu'elle ne ſoit atteinte d'ulcères chancreux; ce qui arrive dans la *morve*, & ce qui eſt un des ſignes univoques de cette maladie. (*Voyez* MORVE.)

3°. L'*humeur muqueuſe*, ſéparée du ſang dans les glandes, & par l'extrémité des vaiſſeaux de cette même membrane, humeur deſtinée à former l'enduit qui doit maintenir les mammelons nerveux dans la ſoupleſſe requiſe & néceſſaire, à parer au deſſèchement, à la corrugation qui feroient l'effet des impreſſions & du contact continuel de l'air ſur la membrane, & à modifier & régler en quelque façon la ſenſation.

Dans l'état ſain, la ſecrétion en eſt abondante; elle eſt aqueuſe, ſubtile; elle tombe goutte à goutte, pour peu que l'animal ait été quelque temps en action; mais dans nombre de cas, & dans l'état contre nature, ce flux, en quelque manière imperceptible, devient extrêmement ample, copieux, & même continuel, ſans doute à raiſon de la diſpoſition lâche & ſpongieuſe de la tunique, dont le tiſſu peut, à en juger par les effets & par l'expérience, être plus aiſément forcé dans le *cheval* que celui des autres couloirs, puiſqu'elle eſt en lui la voie la plus ordinaire par où la nature fait ſenſiblement effort, & l'iſſue que le ſang ſe choiſit le plus communément pour ſa dépuration. Alors l'*humeur* dont il s'agit eſt plus ou moins épaiſſe, ou blanchâtre, ou verdâtre, ou noirâtre, ou ſanguinolente, ou inodore, ou plus ou moins fétide, ſuivant les circonſtances, & nous diſons que le *cheval jette*; ce qui arrive dans la *gourme*, dans la *morfondure*, dans la *fauſſe gourme*, dans des *fièvres peſtilentielles* & *putrides*, dans la circonſtance d'une métaſtaſe ou du reflux de la circonférence au centre d'un virus ſorique quelconque, &c.

4°. Les *fauſſes narines*, totalement diſtinctes & indépendantes des *foſſes naſales* ou *grandes foſſes*. Elles ſont formées par la peau qui ſert latéralement de paroi à la cavité échancrée que laiſſent les os maxillaires entr'eux & l'épine des os du nez. Elle ſe réfléchit, s'enfonce & ſe prolonge en montant juſqu'au principe de cette épine, où d'une part elle eſt une ſorte de cloiſon qui diviſe les uns & les autres de ces os, & où de l'autre elle forme les *fauſſes narines*, c'eſt-à-dire, une poche ou une cavité d'environ cinq ou ſix pouces de longueur, en manière de ſac borgne ou de cul de ſac. Cette poche retient une portion de l'air qui aborde avec impétuoſité dans les *foſſes*; elle recèle en même temps une portion des corps odorifères & actifs, dont la trop vive impulſion & la trop grande quantité auroient inconteſtablement cauſé un ébranlement & une irritation capables de bleſſer, d'éteindre, d'amortir le ſentiment ou de rendre la perception très-confuſe. Pluſieurs confondent cette cavité avec les *grandes foſſes* dont l'entrée eſt directement derrière le cartilage tranſverſal du côté du cartilage moyen, & les maréchaux qui y ont pouſſé des injections aſſez inutilement & ſans effet, croyant de les adreſſer dans la vraie route, ne ſont pas en petit nombre.

5°. L'*égalité de l'émiſſion de l'air* par les deux *naſeaux*; car l'une des *deux foſſes* eſt embarraſſée, ſi toutes les deux n'en fourniſſent pas un même volume lors de l'expiration. Tel eſt auſſi un des ſignes de l'excroiſſance que l'on nomme *polype*, & que les auteurs en maréchallerie ont appellé la *ſouris*. J'apperçois dans le *cheval* une reſpiration difficile, je porte ma main à l'orifice des *cavités naſales*, & ſelon l'amplitude du *polype*, je ſens que l'une d'elles ne laiſſe échapper qu'une très-petite portion d'air, ou n'en fournit point du tout. (*Voyez* POLYPE.)

En ce qui regarde le *nez* du *cheval*, il eſt certain que la *tête* doit ſe terminer toujours en diminuant inſenſiblement d'épaiſſeur; ce qui ſuppoſe une dégradation proportionnée; car dire que cette partie ſeroit belle, en ce que *le cheval boiroit dans un verre*, c'eſt ſe ſervir d'une expreſſion de marchand & de maquignon, qui n'offre rien de poſitif.

De la Bouche.

La *bouche* n'eſt pas la partie du *cheval* qui exige

le moins d'attention. Il eſt d'autant plus eſſentiel d'examiner avec ſoin toutes celles qu'elle comprend, que tels ſont le rapport & la relation intime qu'elles ont enſemble, que l'art d'emboucher l'animal & de l'aſſujettir par le mors, demande des combinaiſons infinies pour réparer les défectuoſités des unes, ſans porter la moindre atteinte aux autres. Ces points divers ne ſont pas cependant ceux qui attachent & qui arrêtent les connoiſſeurs ou les amateurs. Le plus grand nombre n'enviſage dans cette partie que les dents, pour s'aſſurer de l'âge, & ils laiſſent en arrière toutes les autres, comme ſi elles n'offroient rien d'important.

Il s'agit néanmoins d'enviſager dans la *bouche* en général : 1°. Ses *proportions*. Elle ne doit être ni trop, ni trop peu *fendue*. Dans le premier cas, le mors en force les coins, & les extrémités de l'embouchure s'y trouvant, pour ainſi dire, noyées, les font froncer & rider ; c'eſt ce qu'on appelle *boire la bride* ; & alors l'embouchure & la gourmette ſont ſi fort déplacées, que l'appui eſt entièrement falſifié. Dans des *bouches trop peu fendues*, l'embouchure ne trouve preſque point de place, & ne pouvant ſe loger, elle porte ſur les crochets, & fait froncer la lèvre. On doit obſerver encore que communément les lèvres ſont en elles dures & épaiſſes, & l'appui des barres dur & faux.

2°. Son *tempérament*. On entend & l'on doit entendre par *belle bouche*, celle dans laquelle on trouve un appui ferme & léger, c'eſt-à-dire, celle d'un *cheval* dont la tête n'eſt point ébranlée par les différens mouvemens d'une main ferme & bonne, & qui ne s'abandonne point, lors de la liberté que cette même main lui accorde dans l'action de tendre. De telles bouches ſont rarement sèches ; elles ſont au contraire fraîches, le *cheval* en *goûtant* le mors & en le *mâchant* ſans ceſſe, bat & agite continuellement ſa ſalive, qui ſe montre alors ſous la forme d'*écume*. On peut dire que la bonté de cette partie & ſa grande facilité, naiſſent principalement de la légèreté de l'animal, de ſa bonne inclination, de ſa franchiſe, de ſon haleine, de la capacité naturelle de ſes membres, &c. Comme ſon incertitude qui caractériſe ce qu'on nomme des *bouches égarées*, procède ſouvent d'une ſenſibilité & d'une foibleſſe naturelle, de la conformation irrégulière de quelques-unes des portions de ſon corps, de quelques maux dont les parties, les pieds, les jambes & les reins peuvent être atteints, de la dureté des premières embouchures, de la forte application des gourmettes mal ordonnées, des efforts exceſſifs d'une main dont les mouvemens ont été auſſi cruels qu'importuns & irréſolus, de la lenteur & de la foibleſſe de celle qui n'ayant aucune fermeté, a permis au *cheval* de ſe livrer à mille actions vagues, dans leſquelles il s'eſt offenſé & bleſſé lui-même en s'appuyant inconſidérément, des leçons données ſans ordres & ſans jugement, des arrêts ſubits & trop précipités, &c., & l'on doit ajouter à toutes ces cauſes qui conduiſent l'animal à *dérober les barres*, à *bégayer*, à ſe *déplacer*, à *tourner* la tête de côté & d'autre, à ſe *retenir*, à s'*arrêter*, à *battre*, à *tirer à la main*, à la *forcer*, celles d'un défaut de proportions dans les différentes portions qui entrent dans la compoſition de ſa bouche.

Ces différentes portions ſont : 1°. Les *lèvres*, l'une antérieure ou ſupérieure, l'autre poſtérieure ou inférieure. Il faut qu'elles n'aient ni trop d'épaiſſeur, ni trop de largeur, ni trop de molleſſe. Une *lèvre* poſtérieure trop épaiſſe, ce qui, comme nous venons de le dire, eſt le partage des *bouches* trop peu *fendues*, ſupportant totalement l'embouchure, s'oppoſe à ſon appui ſur les *barres*. Celle qui n'a pas trop d'épaiſſeur, mais qui eſt trop large & molle, couvre facilement la *gencive* ; elle ſe trouve infailliblement alors preſſée par le canon, & la bouche du *cheval* en demeure ouverte, ou du moins amortie : elle appeſantit par conſéquent l'appui de la main, parce qu'elle empêche le fer qui doit porter ſur les barres, de prendre nettement & librement ſa vraie place ; c'eſt ce que l'on exprime ordinairement, en diſant que le *cheval s'arme des lèvres*. La belle *lèvre* eſt donc celle qui juſtement proportionnée, & ne péchant par aucun des défauts dont je viens de parler, eſt ſi proprement logée, qu'elle ne permet pas d'appercevoir l'embouchure. Au ſurplus, on doit prendre garde à ce qu'elles n'aient point été entamées par des pièces mal polies & mal jointes : en ce cas, on ne doit point mettre de mors à l'animal, juſqu'à ce que la bleſſure ſoit guérie. On doit faire attention encore à ce qu'elles ne ſoient point intérieurement ſemées d'une multitude de boutons, d'un très-petit volume, & qui empêchent l'animal de manger. (*Voyez* APHTHES.)

2°. Les *barres*, qu'il ne faut pas confondre avec ce que l'on nomme *gencives*, c'eſt-à-dire, avec ce riſſu compact & ſerré, ou cette chair, d'une eſpèce ſingulière, qui couvre les deux faces du bord alvéolaire des deux mâchoires, s'inſinue entre les dents, environne le collet de chacune d'elles, y adhère étroitement, & les affermit dans leur ſituation. Elle garnit exactement auſſi l'eſpace nud & dépourvu de dents & d'alvéoles, qui ſépare les mâchelières & les crochets : or, c'eſt cet intervalle qu'on nomme proprement les *barres* dans la mâchoire poſtérieure. Ici, il eſt bon d'examiner la conformation naturelle de l'os ; il eſt tranchant dans ſon bord antérieur, mais il s'arrondit du côté de la face externe, & en deſcendant vers le crochet : or, c'eſt préciſément ſur cet *arrondiſſement*, ou ſur cette *partie mi-ronde*, que doit être fixé l'appui de l'embouchure, en prenant garde néanmoins de ne pas l'aſſeoir ſi fort à l'extrémité du dehors de la barre, que l'embouchure puiſſe trébucher ſur le bas de la *gencive* ; car alors, ſa ſituation étant fauſſe, l'appui ſeroit déſordonné. Il faut auſſi faire attention à ne

pas le faire porter ſur la partie la plus haute, parce que la chair qui s'y trouve étant preſſée entre le tranchant de l'os & le fer, ſeroit tellement offenſée, que la douleur contraindroit l'animal à tenir la bouche ouverte, à grimacer, à remuer la mâchoire ſans ceſſe de côté & d'autre, pour *dérober les barres*; c'eſt ce que nous appellons *faire les forces*.

3°. La *conformation de ces mêmes barres*; elles ne doivent être ni trop *hautes*, ni trop *baſſes*. Trop de ſenſibilité & trop de délicateſſe accompagnent ordinairement le premier de ces défauts. Elles ſont d'ailleurs, & alors, beaucoup plus expoſées à l'action de l'embouchure, parce que la langue de l'animal n'en partage point, ou en partage très-peu l'impreſſion, & ces ſortes de *barres* ſont aiſément endommagées. Nous voyons même que cette hauteur exceſſive & ſuperflue les rend incapables de l'habitude du plus léger appui. Que ſi quelquefois des *chevaux*, en qui ces parties pèchent par le trop d'élévation, ont néanmoins la *bouche dure*, cette dureté ne peut être que l'effet des cicatrices & des ſortes de calus qui ont ſuivi les meurtriſſures & les plaies occaſionnées par des embouchures mal ordonnées, & aſſez ſouvent par la dureté de mains ignorantes & cruelles; plaies qui renouvellées ſans ceſſe par la même impreſſion qui les a produites, ne ſe conſolident que difficilement; auſſi eſt-il très-eſſentiel de ne pas négliger de voir ſi les *barres* ſont *calleuſes*, ou *entamées*, ou même *rompues*. Que pourroit-on eſpérer en effet d'une *bouche*, dont ces parties auroient été grièvement bleſſées? elles le ſont quelquefois ſi fortement, que l'os en ſouffre, qu'on y apperçoit un gonflement conſidérable, une carie, des fiſtules, &c.

Les *barres baſſes* ſont communément inſenſibles, rondes & trop charnues. Au moyen de cette imperfection, la langue eſt, pour ainſi dire, ſur le même niveau; elle ſoutient, en conſéquence, l'embouchure, elle eſſuie la plus grande partie de ſes effets & des actions de la main du cavalier: de-là un nouveau point de dureté, bien plus difficile à corriger & à vaincre, que ſi l'inſenſibilité ne naiſſoit que du ſeul défaut de hauteur. Il n'eſt pas impoſſible auſſi que des *chevaux*, dont les *barres* ſont *baſſes*, & l'appui très-dur, faſſent ſentir à la main une véritable irréſolution, qui proviendra alors des bleſſures que la *langue* ou les *lèvres* auront éprouvées de la part du mors, ſoit qu'il ait porté trop vivement ſur la première de ces parties, ſoit que des pièces, mal polies & mal jointes, aient endommagé les autres.

4°. La *langue* logée dans l'eſpace que laiſſent intérieurement entr'elles les deux branches de l'os de la mâchoire poſtérieure; c'eſt auſſi cet eſpace que l'on nomme le *canal*. Le trop d'épaiſſeur de la *langue* doit néceſſairement rendre la *bouche* dure, les *barres* étant en effet alors à l'abri de l'effet de l'embouchure, & ſi le *canal* qui la reçoit n'a ni aſſez de largeur, ni aſſez de profondeur, l'élévation & la ſaillie de cette partie reçue produira le même inconvénient. Il eſt au ſurplus des *langues pendantes*, il eſt des *langues ſerpentines*. Une *langue pendante* eſt fort déſagréable à la vue; les *langues ſerpentines* remuent ſans ceſſe, elles rentrent & ſortent à tout moment, elles s'arrêtent fort peu dedans & dehors, & elles ſont fort incommodes. On voit encore des *chevaux* qui, étant embouchés, replient leur *langue* & la doublent; d'autres la paſſent par-deſſus le mors; ces ſortes de *chevaux* tiennent toujours la *bouche* ouverte. Il eſt poſſible de remédier à ces imperfections par la tournure & le choix des embouchures. Nous ajouterons que la *langue* peut avoir été ébréchée par une trop forte compreſſion du fer, & coupée par celle des filets, ou le plus communément par les cordes ou par les longes du licol, que de très-mauvais palefreniers auront paſſé très-indiſcrettement dans la *bouche*. (*Voyez* AMPUTATION DE LA LANGUE.)

Elle peut auſſi être attaquée d'une tumeur chancreuſe, qui, la *rongeant* en très-peu de temps, ſans qu'on s'en apperçoive, en cauſe quelquefois la chûte. (*Voyez* APHTHES, CHARBON.) Nous croirions aſſez volontiers que ce mal eſt le même que celui que les anciens appelloient *pinſaneſſe*.

Quant au *canal*, il eſt évident que le tiſſu qui a formé les *gencives*, diminue notablement de volume à l'extrémité poſtérieure du bord alvéolaire interne de la mâchoire dont il s'agit ici; il ſe confond avec la membrane interne de la *bouche*, & finit de chaque côté par un repli ou une coûture, en manière de raphé, que l'on remarque dans ce même *canal* & ſous la *langue*. De ce repli partent les excroiſſances ou les allongemens, en forme de nageoires de poiſſons, que nous connoiſſons ſous le nom de *barbes* ou de *barbillons*, & qui ſont l'extrémité de deux canaux excrétoires de la ſalive.

5°. Le *palais* ne doit point être trop charnu. On ſait que le tiſſu dont ſont formées les *gencives* dans la mâchoire antérieure, accroît conſidérablement en conſiſtance, à meſure qu'il parvient à la voûte palatine. Il la tapiſſe entièrement, & là il eſt muni d'éminences & rempli de ſillons, évidemment tranſverſes dans le *cheval*, & fort obſcurs dans l'homme, qui s'étendent d'un bord de la mâchoire à l'autre, & qui dans l'animal ſont au nombre de dix-huit ou vingt. Ces rugoſités ſont comme autant de ſegmens de cercles, dont le milieu repréſente un petit angle aigu. Elles guident le maréchal qui ordinairement ouvre la veine palatine avec la corne de chamois, entre la quatrième & la cinquième. (*Voyez* SAIGNÉE.)

Quoi qu'il en ſoit, ſi la conſiſtance de ce même tiſſu eſt telle, que le montant de l'embouchure doive néceſſairement l'atteindre, ou il en ſera touché avec force, & bleſſé, & alors le *cheval bégayera*, *battra à la main*, ou il ſera touché foiblement; & en ce

eas, le *cheval portera bas*, & *s'appuiera* ſans ceſſe *ſur le mors*, pour fuir une titillation importune. Ce tiſſu du côté de la *bouche* & des *gencives* eſt liſſe & poli, même dans les rugoſités; dans la face qui regarde la voûte oſſeuſe, il eſt moins ſerré & preſque ſpongieux; ce qui facilite ſon union avec les os, union qui néanmoins dans de certains cas où le deſſèchement & la corrugation ſont extrêmes, n'eſt point telle, qu'il ne puiſſe en être ſéparé. Dans de jeunes *chevaux*, il ſe prolonge contre nature, & de manière à anticiper ſur les pinces. Cet évènement eſt même aſſez fréquent; alors on dit improprement que l'animal a la *fève* ou le *lampas*. (*Voyez* ACCROISSEMENT DU PALAIS.) Dans les *chevaux* d'un certain âge, ſon épaiſſeur devient moindre; auſſi regarde-t-on le décharnement du *palais* comme un ſigne de vieilleſſe. On trouve auſſi quelquefois dans cette partie des élévures, des fentes, des boutons provenant de la ſaleté des alimens, d'un fourrage piquant & chargé d'épines, de quelqu'inflammation produite par une cauſe quelconque, &c. (*Voyez* APHTHES.)

D'après toutes ces obſervations, il eſt aiſé de décider ſi l'examen de toutes ces portions de la *bouche* eſt tellement indifférent, que la plupart de ceux qui ſe vantent d'être connoiſſeurs, aient raiſon de le négliger. Dès que c'eſt par l'entremiſe de cette partie, & en y ſollicitant telle ou telle ſenſation, plus ou moins vive, que nous déterminons le *cheval* à l'obéiſſance, que nous l'invitons à telle action, que nous en règlons les mouvemens, & que nous en fixons la préciſion & la juſteſſe, il faut du moins que nous nous aſſurions de la poſſibilité des conditions auxquelles nous pouvons le ſoumettre. Les principes d'après leſquels l'éperonnier devroit agir, portent ſur la connoiſſance parfaite de la conformation de la *bouche*, de la conformation de quelques parties de l'animal, des ſituations reſpectives que la nature leur a aſſignées dans chaque individu, des rapports de force, de ſenſibilité & de mouvemens qu'elle a mis entr'elles & les autres portions du corps, & enfin, des effets méchaniques de cette machine ſimple, deſtinée à entretenir, comme milieu, l'intime réciprocité du ſentiment de la *bouche* de l'animal & de la main du cavalier; or, nous ſommes bien certains que l'ouvrier, par lui-même, quelqu'élégance, quelque ſolidité, quelque propreté qu'il mette d'ailleurs dans les formes, dans la conſtruction & dans l'exécution, n'eſt nullement guidé par de telles lumières. Ce ſeroit donc à l'homme de *cheval*, à l'homme véritablement inſtruit & connoiſſeur, à le diriger dans les différentes tournures, comme dans les différentes dimenſions à donner aux parties du mors, & à lui en apprendre les réſultats, dont cependant il faut convenir que la théorie générale des léviers ne donne pas toutes les ſolutions, parce qu'il entre dans les calculs auxquels on pourroit s'abandonner, en la conſultant, une multitude d'élémens, purement phyſiques, qu'il eſt de toute impoſſibilité d'apprécier. (*Voyez dans le Dictionnaire d'Equitation le mot* MORS.)

De la Barbe.

Les *branches* d'un *mors* de bride doivent être conſidérées comme un lévier engagé entre deux points oppoſés de réſiſtance. Ces deux points de réſiſtance ſont les *barres* & la *barbe*. Le lévier agit ſur les *barres* par l'embouchure qui doit être regardée comme une partie de ce lévier, puiſque dans l'action & le repos ſes parties ſont à l'égard de celles de la branche qui la porte dans la même ſituation, dans le même arrangement, & qu'elles n'agiſſent directement que par le mouvement de cette branche. Il agit ſur la *barbe* par la gourmette qui en fait auſſi portion, parce qu'elle n'agit que par ſa tenſion, qui la rend contiguë au lévier, & ne peut ſouffrir aucun dérangement dans ſes parties de la part de la puiſſance appliquée, & qu'enfin ſa tenſion eſt toujours relative à l'action du lévier, comme l'effet du lévier dépendant de ſa tenſion & de ſon appui.

Il s'agit donc de conſidérer dans la *barbe*: 1°. Le *point ſenſible*. A la partie inférieure du bord poſtérieur de l'os de la mâchoire poſtérieure, il eſt une arrête réſultant de la réunion des deux branches, ce bord devient toujours plus tranchant à meſure qu'il approche de la ſymphiſe, & cette arrête ſe noye & s'évanouit dans la convexité que l'on appelle *le menton*; or c'eſt cette arrête qui forme le *point ſenſible* de la *barbe*; c'eſt ſur elle que la gourmette exerce ſon impreſſion, & doit faire effet; auſſi diſons-nous qu'elle doit porter dans le milieu, & non ſur les côtés de l'os de la mâchoire. On exige avec raiſon que cette même gourmette appuie & repoſe ſur celle de ſes faces qui ſe trouve plate; mais on n'a indiqué juſqu'ici aucuns moyens sûrs de diſtinguer cette face des autres: auſſi voyons-nous des régimens entiers, & nombre de cavaliers & de cochers, dont les *chevaux* ſont très-mal gourmetés. Il eût été aſſez ſimple cependant de preſcrire une règle certaine, en apprenant à ceux que l'on vouloit inſtruire, que cette partie du *mors* eſt toujours inévitablement ſur la face deſirée, lorſqu'après qu'elle a été miſe en place, on ne peut appercevoir aucune des extrémités des mailles dont elle eſt formée.

2°. La *conformation* doit tenir un juſte milieu entre la figure plate & concave, & celle qui ſeroit d'une hauteur exceſſive; dans l'un & dans l'autre de ces cas, la gourmette ne peut y être fixement aſſurée. Si elle eſt au ſurplus charnue, cicatriſée, calleuſe, & garnie de beaucoup de poils, le ſentiment qu'elle doit avoir, ne peut qu'être plus ou moins fortement émouſſé.

3°. Ses *proportions* avec les parties de la *bouche*. Sa grande ſenſibilité eſt un véritable défaut, ſurtout lorſque l'intérieur de la *bouche* n'eſt pas aſſez

Digitized by Google

ſolide ; comme, par exemple, lorſque les *barres* ſont trop élevées & trop tranchantes, & que le *canal* ſe trouve en même temps trop profond & la *langue* trop enfoncée dans ce même *canal* ; car dès-lors on peut combiner & proportionner les appuis, c'eſt-à-dire, adoucir celui de la gourmette, & augmenter le point de celui que l'embouchure doit faire ſur les *barres*.

De l'Auge ou de la Ganache.

De même que l'eſpace qui eſt entre les deux branches de la mâchoire poſtérieure, forme ce qu'on appelle intérieurement le *canal*, il en réſulte extérieurement ce que nous nommons l'*auge* ou la *ganache*.

On conſidèrera : 1°. La *conformation* de ce même os, qui, trop gros, trop rond, couvert de trop de chair, & reſſerré dès-lors à l'angle de la mâchoire, rend la *ganache* quartée, s'oppoſe à l'entrée ou à l'introduction d'une portion de l'encolure dans l'*auge*, & par conſéquent, à ce que le *cheval* ſe place comme il le doit, & fait enfin de la tête une maſſe difforme, trop volumineuſe, & toujours lourde & peſante.

2°. La *netteté de langue*, ce *canal* extérieur devant être uni dans toute ſon étendue, & dégagé de tous corps ou glandes tuméfiées qui le rempliſſent dans des circonſtances maladives. Souvent il eſt des perſonnes qui ſe trompent, en cherchant à s'aſſurer par le tact de l'exiſtence ou de la non-exiſtence de la tuméfaction des corps glanduleux dans la partie dont il s'agit. On doit en effet faire attention que fréquemment la baſe de la *langue* ſe préſente comme un de ces corps au moyen de la ſaillie qu'elle fait. Pour ne pas ſe tromper ſur cette élévation qui en impoſe, on paſſera le doigt ſur la *barre* du *cheval*, on excitera alors un mouvement dans la *langue* ; à meſure qu'elle ſe meut, cette extrémité qu'on prenoit pour une glande, participant de ſes mouvemens, diminue & diſparoît totalement, ſi la langue s'étend hors de la *bouche*. Il faut encore prendre garde à l'état de celles qui ſont ſituées, une de chaque côté, au-deſſous de l'*oreille*, entre la tubéroſité de la mâchoire poſtérieure & le cou. L'inflammation de ces glandes, l'augmentation de leur volume, leur dureté, ſont les ſignes de la maladie, que les maréchaux appellent *avives*. Nous les connoiſſons ici, comme dans l'homme, ſous celui de *parotides*.

Des Dents & de la Connoiſſance de l'Age.

Le moyen de s'aſſurer de l'époque de la naiſſance des animaux, & d'en connoître l'âge, conſiſte à obſerver la marche de la nature dans celui des points où elle eſt le plus invariable, & où elle s'éloigne le moins des loix & de la route qu'elle s'eſt preſcrite ; ainſi la dentition, c'eſt-à-dire, le temps marqué pour l'éruption des dents, & le terme aſſigné pour la chûte de celles qui doivent tomber, & faire place à d'autres qui leur ſuccèdent, étant uniformes & conſtans dans tous les *chevaux*, elle a été regardée comme la règle la plus certaine & la plus propre à faire juger du nombre des années acquiſes par les uns & par les autres. Nous ſimplifierons, autant qu'il ſera poſſible, cette matière obſcurcie par la manière dont elle a été traitée par preſque tous les auteurs. Rejettant donc avec ſoin tout ce que d'autres recherches ſur les dents pourroient nous préſenter de découvertes curieuſes, mais inutiles, & qui dès-lors n'enrichiroient pas l'art, & l'appauvriroient peut-être, en nous détournant de l'étude des objets néceſſaires ; nous nous contenterons d'en conſidérer :

1°. Le *nombre*. Le *cheval* en a quarante. Les jumens communément n'en ont que trente-ſix. Il en eſt néanmoins qui en ont autant que le *cheval*, & qui, comme lui, ſont pourvues de *crochets* ; celles-ci ſont appellées *bréhaignes*. Les uns les déclarent admirables pour le ſervice, & les excluent des haras ; les autres les préfèrent dans les haras, & les rejettent pour le ſervice. Des opinions auſſi diſtantes & auſſi oppoſées, ne prouvent ni un grand fond de principes, ni même une ſorte d'adreſſe à mettre à profit les leçons de l'expérience : leçons qui devroient tout au moins concilier les eſprits ſur des points de fait.

2°. La *ſituation*. Il en eſt dans les parties latérales poſtérieures, en-delà des *barres* ; dans les parties latérales, en-deçà des *barres*, & dans les parties antérieures ou inférieures de la *bouche*. Les premières ſont au nombre de vingt-quatre, ſix à chaque côté de chaque mâchoire ; on les nomme *mâchelières* ou *molaires* ; elles ne ſervent en aucune façon à la connoiſſance & à la diſtinction de l'âge. Les ſecondes ſont au nombre de quatre, une à chaque côté de chaque mâchoire ; les anciens les appelloient *écailloux* ; nous les appellons *crochets* ; ces *dents* ſont celles dont les cavales ſont ordinairement privées ; elles ſont très-petites en elles, lorſqu'elles en ont : on a vu des *chevaux* qui n'en avoient point ; mais le cas eſt rare. Enfin, les troiſièmes ſont au nombre de douze, ſix à chaque mâchoire, & ces douze *dents*, ainſi que les quatre qui conſtituent les *crochets*, ſont les ſeules à enviſager ici.

3°. La *ſtructure*. Elles ſont molles dans leur origine ; elles ne préſentent alors qu'une veſſie membraneuſe encore tendre, & garnie à l'extérieur d'une humeur muqueuſe. Cette veſſie, partagée par diverſes cloiſons enduites de cette même humeur dans les *mâchoires*, abonde en vaiſſeaux ſanguins & nerveux ; elle ſe durcit inſenſiblement, & la ſubſtance muqueuſe, devenant toujours plus compacte, forme ce que nous appellons le *blanc* ou l'*émail*. Quoi qu'il en ſoit, les *dents* humaines,

&

& les *dents* de l'animal dont il s'agit, diffèrent, en ce que cette petite veſſie, fermée en-deſſus dans le premier, & ouverte dans le ſecond : ainſi la cavité de la *dent* paroît & ſe montre au dehors dans celui-ci, tandis qu'elle eſt intérieure dans l'autre, & qu'on n'en appetçoit pas le moindre veſtige. C'eſt cette même cavité qui s'efface avec l'âge, & lorſqu'elle eſt remplie, nous diſons que le *cheval* a *raſé*. Il eſt encore, dans ſon milieu, une eſpèce de tache noire, qui ſouvent diſparoît dans la *dent raſée*, ou remplie ; & c'eſt cette même tache qu'on a déſignée par le nom de *germe de feve*.

4°. L'*éruption*. Quelques jours après que le poulain eſt né, on voit quatre *dents* qui percent ſur le devant de la mâchoire, deux deſſus & deux deſſous. Peu de temps après, on en voit encore percer quatre autres à chaque côté des premières venues, & toujours deux deſſus & deux deſſous ; enfin il en pouſſe, après un certain eſpace de temps écoulé, quatre autres ſituées à chaque côté des huit premières ; en ſorte qu'on appetçoit alors douze *dents de lait* à la partie antérieure de la *bouche* de l'animal, ſix deſſus & ſix deſſous. Ces *dents de lait* ſont plus petites, plus courtes, plus blanches que celles qui leur ſuccéderont, & que nous appellons *dents de cheval* ; car celles-ci ſont au contraire larges, plates, jaunes & tayées depuis le cou, ou leur ſortie des alvéoles, juſqu'à la table. On a prétendu que les premières ſont encore deſtituées de cavité ; le fait eſt évidemment faux : elles en ont une comme les ſecondes, c'eſt-à-dire, comme les *dents de cheval* ; & il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût remarqué l'époque préciſe où cette cavité s'efface ſucceſſivement en elles ; & où ces *dents* taſent & ſe rempliſſent. Les avantages de cette obſervation ſeroient la certitude avec laquelle on pourroit diſtinguer l'âge du jeune animal, juſqu'au moment de la chute de ces mêmes *dents* ; certitude qui nous garantiroit du piège qu'on peut nous tendre, en nous vendant un poulain d'une année, d'une conſtitution forte, & qui auroit bien profité, pour un poulain ayant *deux ans*. Elle nous ſauveroit encore de l'erreur à laquelle peut nous conduire la friponnerie & la mauvaiſe foi de certains maquignons, qui arrachent huit *dents de lait* à des poulains, pour hâter l'éruption des *dents de cheval*, & qui nous mettent, par ce moyen, dans le cas de penſer qu'un poulain d'un an & demi, ou deux ans, en a quatre, ſur-tout ſi ces mêmes maquignons ont le ſoin de frapper adroitement la *gencive* à l'endroit où le *crochet* doit percer, & d'y faire naître une dureté qu'ils préſentent comme une preuve que le *crochet* eſt à ſortir.

5°. Le *changement* ou la *chûte*. La même règle qui a été ſuivie dans l'éruption des *dents* dont nous venons de parler, ſubſiſte dans leur mutation. Ces *dents* ne varient point juſqu'à l'âge de deux ans & demi, trois ans ; & la raiſon de l'incertitude de l'époque où d'autres leur ſuccéderont, naît de celle dans laquelle tout acheteur doit ſe trouver relativement à la différence de la nourriture qu'on aura donnée au poulain : s'il a été mis au ſec de bonne heure, le changement s'exécutera à deux ans & demi ; s'il a été nourri plus long-temps à l'herbe, il s'effectuera plus tard.

Quoi qu'il en ſoit, les premières *dents* ſont, ainſi que nous l'avons dit, au-devant de la *bouche*, deux deſſus & deux deſſous. Lorſqu'elles ſeront place à quatre autres rangées dans le même ordre, l'animal aura deux ans & demi, trois ans ; & ces nouvelles *dents*, qui ſeront des *dents de cheval*, ſeront appellées les *pinces*.

Les ſecondes *dents de lait* ſont à côté de celles-là, deux deſſus & deux deſſous ; lorſqu'elles tomberont, l'animal aura trois ans & demi, quatre ans, & ces nouvelles *dents* ſeront appellées les *mitoyennes*.

Enfin, lorſqu'il aura acquis quatre ans & demi, cinq ans, les troiſièmes *dents de lait*, ſituées à côté de celles-ci, deux deſſus & deux deſſous, feront place à quatre autres que nous nommerons les *coins*. Dans cet état, on dit que l'animal *a tout mis*, & il perd dès-lors le nom de poulain, pour prendre celui de *cheval*.

6°. L'*effacement de la cavité*, qui ſe montre extérieurement dans la table de chacune des ſecondes *dents* antérieures. Tant que cette cavité exiſte dans les unes ou les autres de ces *dents*, on dit, ainſi que nous l'avons obſervé, que le *cheval marque*, comme on dit qu'il a *raſé* lorſqu'elles ſont toutes remplies. A l'égard du *germe de feve*, il n'importe aucunement à la connoiſſance de l'âge, parce que c'eſt par la cavité ſubſiſtante, ou évanouie, qu'on en peut juger, & non par la préſence de cette tache noire, qui n'eſt d'aucun indice à cet égard.

La marche de la nature eſt ici la même que dans l'éruption ; toutes ces *dents raſeront* à meſure que l'animal avancera en âge, & néanmoins juſques à un certain période de ſa vie ; mais les premières ſorties ſeront celles en qui l'*effacement* aura plutôt lieu ; ainſi, dans un *cheval* qui a *tout mis*, c'eſt-à-dire, dans lequel on trouve les *pinces*, les *mitoyennes* & les *coins*, avec la cavité qu'on remarque dans la table de chacune de ces *dents*, & qui a, comme nous l'avons dit, quatre ans & demi, cinq ans, les *pinces raſeront* les premières, & leur cavité remplie, l'animal aura ſix à 8. Les *mitoyennes raſeront* enſuite, l'animal aura ſept ans. Enfin, les *coins* étant *raſés* à leur tour, l'animal aura huit ans.

La mâchoire antérieure n'ayant point de mouvement, les *dents* logées dans les alvéoles ſont moins expoſées a l'effet du frottement, auſſi ne *raſent*-elles point auſſi-tôt & en même temps que celles de la mâchoire poſtérieure. Des obſervations répétées mille fois, nous ont appris qu'en ſuivant le temps où elles ceſſent de *marquer*, on a un renſeignement très-ſûr ſur l'âge de l'animal, au-dela des huit premières années. En effet, à huit ans & demi, neuf ans, les *pinces* ſupérieures *raſent*; à neuf ans & demi, dix ans, les *mitoyennes*; à dix ans & demi, onze ans, & quelquefois douze ans, les *coins*; au-delà de ce terme de douze ans, il ne nous reſte plus de ſignes déciſifs, & nous pouvons ſeulement juger de la vieilleſſe du *cheval* par la ſituation de les *dents* antérieures, qui ſemblent porter moins à plomb les unes ſur les autres, & s'avancer ſur le devant de la bouche, & par les *crochets*, tant de la mâchoire poſtérieure que de l'antérieure, qui ſont alors arrondis, émouſſés, & qui ont perdu toute leur canelure. Nous croyons devoir ajouter, que l'éruption des *dents*, que nous nommons ainſi, ne peut jamais être une preuve certaine des termes différens & appercevables de la vie de l'animal. Tous ceux qui s'en feront un principe de déciſion tomberont dans l'erreur par une infinité de raiſons; la première, eſt que les jumens n'en ont pas ordinairement; or, comment en arbitreroient-i's l'âge? La ſeconde, eſt que l'on a vu des *chevaux* qui en étoient privés; la troiſième, que leur proteuſion n'a pas toujours lieu dans un ordre fixe & conſtant, les *crochets* de la mâchoire poſtérieure perçant communément à trois ans & demi, quatre ans; ceux de la mâchoire antérieure à quatre ans, quatre ans & demi; mais quelquefois les premiers étant prévenus par les ſeconds; d'où il ſuit que les perſonnes qui s'attachent à la conſidération de ces *dents*, partant d'un point non ſolide & non ſtable, aſſeoient leur jugement ſur le fondement le plus foible & le plus fragile.

Au ſurplus, tous les indices d'une vieilleſſe certaine, autres que ceux dont nous avons parlé, & auxquels beaucoup de gens ſe rapportent encore, ſont abſolument faux; tel eſt celui d'un nouveau nœud, ou d'une nouvelle vertèbre de la queue, qu'on croit ſurvenir à l'âge de quatorze ans; tel eſt celui des ſalières creuſes, des cils blancs, des plis comptés de la lèvre ſupérieure, plis qu'on a dit être en même nombre que les années du *cheval*; tel eſt enfin le pli conſervé dans la peau de l'épaule, lorſqu'on l'a pincée, &c. &c.

7°. La *permanence de la cavité*, permanence qui conſtitue les *chevaux* que nous appellons *béguts*. Il en eſt de trois eſpèces. La première comprend ceux qui *marquent* toujours & à toutes les *dents*; la ſeconde, ceux qui *marquent* toujours aux *mitoyennes* & aux *coins* ſeuls; & la troiſième eſt formée de ceux en qui les *coins* ſeuls ne *raſent* jamais. Il eſt aiſé de reconnoître les *chevaux béguts* de la première eſpèce, en conſidérant la profondeur de la cavité des *dents*. A l'âge de cinq ans faits, il eſt certain que celle des *pinces* doit être moins conſidérable que celle des *mitoyennes* & des *coins*, & celle des *mitoyennes*, moins profonde que celle de ces dernières *dents*; or, dans la ſuppoſition d'un *cheval bégut* de toutes les *dents*, l'égalité de la cavité des unes & des autres eſt une preuve qu'il eſt *bégut* de la première eſpèce. Celui qui ne marque qu'aux *mitoyennes* & aux *coins* eſt facilement apperçu *bégut*, ſi l'on compare la cavité de ces dernières *dents*; & quant au *cheval bégut* de la *dent* du *coin* ſeulement, il faut recourir aux *dents* de la mâchoire antérieure, dont peut-être il ne ſera pas *bégut*, & examiner l'arrondiſſement, la canelure des crochets, &c. &c. Les jumens & les *chevaux* hongres ſont plus communément *béguts* que les *chevaux* entiers.

8°. La *permanence du germe de fève*, permanence qui conſtitue les *chevaux* que l'on pourroit appeller *faux béguts*; elle n'annonce rien; la ſeule marque que l'on doive conſulter étant la cavité de la *dent*.

9°. La *marque* ou la *cavité artificielle*, d'où réſultent les *chevaux* dits *contre-marqués*. Cette cavité pratiquée dans les *dents*, quand la cavité naturelle eſt évanouie, avec un burin d'acier ſemblable à celui que l'on emploie pour travailler l'ivoire, eſt une fraude de la part des maquignons. Cette fraude n'en impoſe qu'à ceux qui ne conſidèrent pas attentivement la *dent*. L'objet du maquignon eſt de perſuader que le *cheval* qu'il a *contre-marqué*, *marque* encore; mais les traits de burin, la facilité d'enlever le *germe de fève*, imité avec l'encre graſſe qui a été vidée dans la cavité fictice, on l'impreſſion du feu remarquable par le cercle jaunâtre qu'on apperçoit aux environs du trou fait dans la *dent*, quand elle a été brûlée, garantiſſent aiſément du piège, ſurtout ſi l'on a ſoin de nétoyer ces parties de l'écume excitée par la mie de pain, ſéchée & pilée avec du ſel, que ces mêmes maquignons ont attention de mettre dans la bouche de l'animal, à l'effet de mieux déguiſer la fourberie.

10°. Les *autres marques* qui peuvent indiquer le *cheval* qui a le *tic*. Nous appellons de ce nom toute habitude contractée, de quelque nature qu'elle puiſſe être. Ainſi le *cheval* qui ſe berce continuellement de droite à gauche, & de gauche à droite, a le *tic*, & ce *tic* eſt le *tic de l'ours*, parce que ces ſortes d'animaux font ſans ceſſe ce mouvement. Celui qui ſe campe mal, ou qui mord, ou qui rue, ou en qui l'on remarque enfin une action fréquente & réitérée, conſiſtant à ronger la mangeoire ou le ratelier avec les *dents* de la mâchoire antérieure & poſtérieure, ou de l'une de ces mêmes mâchoires; cette action étant ſuivie & accompagnée d'un bruit ou d'une flatuoſité déſagréable, ſoit qu'elle ſoit encore exécutée

en l'air, ou ſur la bride, ou ſur le timon, eſt un *cheval tiqueur*. Il eſt aiſé de reconnoître aux *dents* ceux qui *tiquent* ſur la mangeoire, ſur le rarelier, & même ſur le timon. Dans le cas où ils appuient toutes les *dents*, les *mitoyennes* & les *pinces* de deſſus & de deſſous paroiſſent uſées; dans celui où ils n'emploient que les *dents* de l'une ou l'autre mâchoire, ces mêmes *dents*, c'eſt-à-dire, les *mitoyennes* & les *pinces* de la mâchoire dont ils *tiquent*, ſont très-différentes de celles dont ils ne *tiquent* pas.

Il eſt bon de ſavoir encore que l'éruption des *dents* antérieures, & plus communément encore celle des *crochets*, eſt extrêmement douloureuſe. La protruſion violente de ceux-ci cauſe des flux de ventre ou diarrhées conſidérables, & ſouvent l'obſcurciſſement de la vue. La ſortie des *dents molaires* ne produit pas les mêmes inconvéniens. Celles-ci ont des aſpérités dans les *chevaux* avancés en âge; elles les incommodent beaucoup, en ce que la *langue* & les *joues* en ſont piquées & offenſées. Dans cet état, ils ne peuvent broyer les alimens, ils n'en tirent que le ſuc. Des pelotons de foin mâchés & en réſerve entre les *joues* & les *dents*, tombent à terre ou dans la mangeoire; c'eſt ce que l'on exprime, en diſant que le *cheval* fait *grenier*, ou fait *magaſin*.

Nous ajouterons que les *dents* de *cheval* ſont encore ſujettes à la carie, mais beaucoup moins que celles de l'homme; qu'il eſt des *chevaux* qui ont des *ſurdents*, c'eſt-à-dire, des *dents ſurnuméraires* pouſſées à l'une & l'autre mâchoires, ſoit en dehors, ſoit en dedans; enfin, qu'il eſt des *dents* que nous appellons *dents de loup*, & telles ſont celles qui s'avancent en dedans ou en dehors, & qui n'étant pas dans leur ſituation naturelle, fatiguent conſidérablement l'animal. Les premières au-deſſus des *crochets*, & quelquefois les *crochets* eux-mêmes ſont dans cette poſition.

M. Lafoſſe le fils, ayant fait un travail conſidérable ſur la dentition du *cheval*, nous croyons intéreſſant d'en préſenter ici le tableau à la ſuite de celui de *M. Bourgelat*. On aura ainſi raſſemblé tout ce qui a été écrit de mieux juſqu'a préſent ſur la connoiſſance de l'âge de cet animal.

Les dents, comme tout le monde ſait, ſont des os qui s'élèvent en dedans de la bouche, ſur les bords de chaque mâchoire. Ce ſont les os les plus durs du corps du *cheval*; leur nombre eſt pour l'ordinaire de quarante dans les *chevaux*, de trente-ſix dans les jumens; beaucoup de juments, néanmoins, ont des crochets moins conſidérables, à la vérité, que ceux des *chevaux*, quelquefois en moindre nombre; ce dernier cas eſt plus rare.

Il ſe trouve aſſez ſouvent au-devant de la première dent molaire, principalement à la mâchoire ſupérieure, une petite dent de la groſſeur d'une plume d'oie; elle pouſſe dans les différens temps de la vie de l'animal. J'en ai vu depuis l'âge de deux ans juſqu'à huit, mais rarement paſſé ce terme.

La connoiſſance des dents eſt d'autant plus importante, qu'elle ſert à indiquer l'âge des *chevaux*: c'eſt pourquoi nous allons nous étendre ſur ces parties; nous en ferons la diviſion, nous expliquerons la manière dont elles ſe forment, leur pouſſe, leur accroiſſement & leur chûte.

Chaque mâchoire eſt garnie de vingt dents dans les *chevaux*; elles diffèrent toutes par la ſituation, par la figure, par le volume, par les uſages.

Les unes ſont ſituées au-devant de la bouche, les autres en arrière; ces dernières diffèrent des premières, non-ſeulement par leur volume qui eſt plus conſidérable, mais même entre elles, à raiſon de l'âge des *chevaux*. Dans les jeunes, elles ont une figure quarrée; dans les vieux, elles perdent une de leurs faces, laquelle ſe termine en pointe, & forme plus ou moins de racines.

Les *dents* de devant diffèrent de celles du fond de la bouche, par leur figure pyramidale, & entre elles par leur volume & par leur courbure.

En général, les dents diffèrent à raiſon de l'âge. Les dents de lait diffèrent des *dents* de *cheval*; les unes & les autres, dans les premiers temps de leur formation, ne reſſemblent pas à ce qu'elles ſont au terme de leur chûte; car les vieux *chevaux* perdent leurs dents, comme les jeunes perdent leurs dents de lait.

Elles changent encore de figure & de *direction d'un âge* à l'autre; les molaires, par exemple, vers les derniers temps de la vieilleſſe, ſont unies dans toute leur ſurface, & préſentent ſouvent pluſieurs racines; les inciſives, chez les jeunes *chevaux*, ſont recourbées en dedans; chez les vieux, elles ſe portent en avant.

Les dents, pour chaque mâchoire, ſe diviſent en ſix inciſives, deux crochets & douze molaires.

Les inciſives ſe diviſent en deux pinces, en deux miroyennes & en deux coins; les pinces ſont plus longues que les miroyennes; celles-ci plus longues que les coins; les coins plus courbées que les mitoyennes; les mitoyennes plus que les pinces. Les inciſives diffèrent encore par la partie qui eſt au-dehors; les coins ayant une figure triangulaire, les mitoyennes un peu moins, & les pinces étant à-peu-près ovales.

Les dents de lait, ſoit pinces, ſoit crochets ou molaires, ſont, ainſi que les dents des *chevaux*, creuſes à leurs racines & au-dehors, lorſqu'elles

ſont nouvellement pouſſées : mais les molaires ſont moins creuſes que les inciſives. Les unes & les autres ſont pleines quand elles ſont prêtes a tomber.

On diſtingue dans les dents deux parties ;

1°. La partie qui ſort au-dehors, appellée *le corps de la dent.*

2°. La partie enchâſſée dans l'alvéole ; c'eſt la racine, laquelle eſt deux fois plus longue que le corps. Il y a une troiſième partie qui ne s'obſerve que dans les jeunes *dents* de lait ; c'eſt le col de la dent qui eſt un rétréciſſement au-deſſous de ſon corps ; rétréciſſement par lequel ce corps eſt ſéparé de ſa racine. Le corps de la dent eſt dur, blanc & recouvert, comme les dents de l'homme, d'une croûte très-compacte, que l'on nomme *émail* ou *partie émaillée*. Sa racine eſt ſemblable aux autres os.

Les dents de la pince ſont ſituées en-devant de la bouche, & ſont la partie moyenne des inciſives, logées dans les alvéoles ; il y en a deux à chaque mâchoire ; leur figure eſt conique. On y conſidère une partie plus large qui eſt au-dehors, & une racine qui eſt en dedans : ces deux parties ſont creuſes dans les jeunes *dents* des poulains, de même que dans les jeunes dents de *chevaux* ; mais lorſqu'elles ont pouſſé, & qu'elles ſont parvenues à leur grandeur naturelle, elles commencent à ſe remplir, & forment enſuite des racines pleines & pointues. Chacune de ces dents a deux faces, une externe qui eſt applatie & un peu ſillonnée, & une interne qui eſt arrondie ; la différence qu'il y a entre les pinces de la mâchoire ſupérieure & celles de l'inférieure, eſt que celles d'en haut ſont plus courbées que celles d'en bas.

Les dents mitoyennes ſont moins longues & moins courbées ; elles ſont plus creuſes dans leurs deux extrémités que les pinces.

Les coins diffèrent de même, non-ſeulement par la courbure & par le vide qui eſt plus conſidérable que dans les mitoyennes, mais encore par leur figure qui, comme nous l'avons déjà dit, eſt un peu triangulaire ; ainſi, on peut y diſtinguer trois faces ; une interne, regardant la *dent mitoyenne*, une regardant le dedans de la bouche, & l'autre le dehors : celle-ci eſt applatie de même que la mitoyenne ; l'autre eſt moins arrondie que ſa voiſine.

Les dents inciſives de la mâchoire ſupérieure ſont en général plus fortes & plus courbées qu'à l'inférieure.

Les crochets ſont au nombre de quatre ; on a ainſi nommé ces dents à cauſe de leur figure. Il y en a deux à chaque mâchoire ; ils ſortent entre les inciſives & les molaires ; l'eſpace qui les ſépare d'avec celles-ci ſe nomme *les barres*. On conſidère au crochet deux extrémités ; l'une qui eſt au-dehors, & l'autre qui eſt au-dedans. L'extrémité du dehors eſt pointue dans les jeunes *chevaux*, & arrondie dans les vieux ; elle a deux faces, une convexe & unie qui eſt en-dehors de la bouche, & l'autre qui eſt cave. On remarque dans cette face deux petites crénelures ſéparées par une éminence arrondie, laquelle augmente avec l'âge, tandis que les crénelures diminuent. Le corps ou la racine de la dent eſt arrondie, & creuſe dans ſon extrémité, dans le temps où l'on apperçoit ces crénelures : elle eſt pointue & pleine, quand le crochet s'arrondit ; ce qui arrive aux *chevaux*.

Le crochet eſt la dent la plus recourbée de toutes celles des mâchoires ; parvenu dans ſon état naturel, il forme un quart de cercle & plus.

Les dents molaires, comme nous l'avons dit, ſont au nombre de vingt-quatre, douze a chaque mâchoire, ainſi qu'on l'a remarqué à l'égard des inciſives ; les molaires ſont plus fortes, plus volumineuſes à la mâchoire ſupétieure qu'à l'inférieure. Mais les dents molaires de la mâchoire ſupérieure diffèrent de celles de l'inférieure par leur figure & par leur implantation dans les alvéoles. Les molaires ſupérieures ont, dans leur face externe, deux gouttières formées par trois crêtes. On ne voit, dans la face interne, qu'une éminence allongée dans toute ſon étendue, à chaque côté de laquelle eſt une rainure : ces faces répondent à de pareilles faces de la mâchoire inférieure. Les ſix dents de la mâchoire inférieure ſont placées en divergence de leurs corps à leurs racines ; de façon que celles-ci ſe trouvent écartées. Dans la mâchoire ſupérieure, les dents ſont ſertées, à l'exception de la première & de la dernière qui ſont auſſi en divergence. Ces molaires de la mâchoire ſupérieure débordent en dehors celles de la mâchoire inférieure ; ce qui peut-être a donné lieu à l'erreur des ſur-dents.

Toutes les dents de la mâchoire ſupérieure ſont, à peu de choſes près, ſemblables entr'elles, à l'exception de la première & de la dernière. Les autres forment un quarré long dans les jeunes *chevaux*, de même que dans l'embryon avancé ; elles ſont coniques dans les vieux *chevaux*.

La première eſt de figure triangulaire ; c'eſt la plus large de toutes. On conſidère dans ſa face externe trois gouttières, & deux éminences dans la face interne.

La dernière eſt recourbée de derrière en avant ; elle diffère encore des autres, en ce qu'elle eſt plus large a ſa racine qu'à ſon autre extrémité.

Ainſi que les dents inciſives, les molaires ſont creuſes au-dehors ; elles le ſont pareillement à leurs racines dans les embryons & dans les jeunes *chevaux*.

Digitized by Google

Les quatre dents du milieu ſont à-peu-près ſemblables ; les deux autres, examinées en place, ſont triangulaires, comme à la mâchoire ſupérieure. Les faces de toutes ces dents diffèrent des ſupérieures, en ce que la face externe des inférieures reſſemble à la face interne des ſupérieures, par ſes divers ſillons, & que la face interne de ces mêmes inférieures reſſemble à la face externe des ſupérieures, ou peu s'en faut.

Les *dents* de la mâchoire inférieure diffèrent encore des ſupérieures, en ce que l'émail de la *dent* n'eſt point blanc, ni le corps ſi dur. Quoique nous ayons dit qu'il y eût des cavités à la racine des *dents* dans certains temps, & non dans d'autres, il y en a néanmoins dans tous les temps. On obſerve un petit trou à chaque racine pour la diſtribution d'une artère, d'une veine, & d'un nerf.

Les *dents*, ces corps durs & plus ou moins blancs, ſont nous dans leurs principes ; ce n'eſt que par ſucceſſion de temps qu'elles acquièrent de la ſolidité, du volume, & une figure particulière.

Dès que l'animal commence à prendre figure dans la matrice (ce qui arrive vers le dix-ſeptième ou le dix-huitième jour), on apperçoit entre les deux tables de la mâchoire inférieure, deſtinées à former par la ſuite les alvéoles, une gelée ſéreuſe, qui paroît n'être renfermée que dans une eſpèce de parchemin ; ce n'eſt autre choſe que les alvéoles confondues enſemble.

Au commencement du troiſième mois, on diſtingue aiſément une alvéole, c'eſt la première du côté des inciſives (car les *dents* molaires croiſſent ſucceſſivement du devant en arrière) ; elle eſt remplie d'un *mucus* d'un gris ſale, de la groſſeur d'un gros pois. En examinant cette ſubſtance avec le microſcope, on apperçoit à la partie ſupérieure qui regarde l'alvéole, de petits points en forme de chapelet, leſquels ne ſont autre choſe que le commencement des fibres qui doivent former la *dent* ; le reſte eſt ſimplement muqueux. La partie inférieure de ce même *mucus* eſt plus ſéreuſe, & a moins de conſiſtance.

Au quatrième mois, on découvre la deuxième *dent* molaire, dans le même état que celle que nous venons de décrire ; mais on diſtingue à celle-ci une petite ligne blanchâtre, ayant un peu de conſiſtance, & la largeur d'un demi-quart de ligne ; & au-deſſous ces mêmes points, dont nous avons parlé à la partie inférieure du mucilage, eſt plus épaiſſe, plus ſale & plus abondante. Vers la fin de ce mois, les *dents* des pinces, tant de la mâchoire ſupérieure que de l'inférieure, commencent à ſe former à-peu-près dans l'ordre de l'autre, mais en s'allongeant.

Au ſeptième mois, la troiſième *dent* molaire ſe montre dans l'état où étoit la précédente ; mais alors le trait de la première molaire s'eſt augmenté, & a deux lignes & demie de large ; en détruiſant le reſte du *mucus*, on apperçoit une ſeconde lame au-deſſous, à-peu-près de la même largeur que celle-ci ; & le *mucus* eſt un peu plus épais.

Au huitième mois, on diſtingue aiſément, à la première *dent*, deux feuillets compoſés de pluſieurs fibres arrangées les unes à côté des autres, poſées toujours perpendiculairement à l'alvéole, & repliées en différens ſens. Dans le même temps, le bord ſupérieur de ces deux feuillets ſe réunit en haut, & leurs fibres deviennent ſi denſes, que l'on ne ſauroit les diſtinguer. La *dent*, en cet état, a l'air d'un cornet ou rouleau de papier, elle ſe trouve creuſe par les deux bouts ; mais en briſant ces rouleaux, l'on voit dans le milieu de la *dent* d'autres feuillets, qui ſe réuniſſent de même que les premiers.

Vers le dixième mois, les deux autres *dents* acquièrent ſucceſſivement de l'accroiſſement dans l'ordre de celle-ci. Vers le milieu de ce mois, les *dents* mitoyennes commencent à ſe former, & les pinces augmentent dans l'ordre des molaires de bas en haut.

Au commencement du dixième mois, la première *dent* ſe trouve déjà bien avancée & prête à ſortir de ſon alvéole, plus étroite de ce côté. Le *mucus* a une couleur de jonquille claire, eſt beaucoup plus épais, & en petite quantité ; c'eſt vers la fin de ce mois que la première *dent* ſort de l'alvéole : la ſortie de la ſeconde ſe fait vers le quinzième du onzième mois, & la ſortie de la troiſième vers le commencement du douzième ; enſorte que l'embryon d'un an a douze *dents* molaires de ſorties, ſix à chaque mâchoire.

A la fin du douzième mois les coins commencent à ſe former ; mais aucun d'eux ne ſort de l'alvéole, l'animal reſte avec le même nombre de *dents*, plus ou moins avancées, juſqu'au douzième mois révolu, qui eſt le terme ordinaire où la jument met bas, quoiqu'elle le faſſe ſouvent à onze mois, de même qu'à treize mois paſſés. J'ai ouï dire à des perſonnes dignes de foi, que la portée des jumens avoit été prolongée juſqu'à la fin du quatorzième mois. (*Voy.* HARAS.) Le poulain, prêt à ſortir de la matrice, a donc ſix molaires dehors à chaque mâchoire, les ſix autres molaires ne ſont encore que mucilagineuſes, mais plus ou moins avancées. Il y a auſſi à chaque mâchoire ſix dents inciſives, plus ou moins avancées, c'eſt-à-dire, les pinces plus que les mitoyennes, & celles-ci plus que les coins.

Le poulain en naiſſant a, comme nous venons de le dire, ſix *dents* molaires ſorties à chaque mâchoire, & même uſées, ce qui ſembleroit annoncer que l'animal a mâché dans la matrice, ou qu'au

Digitized by Google

moins ſes mâchoires ne ſont pas reſtées dans l'inaction ; mais le frottement modéré d'un ſeul mois ſeroit-il bien capable de les uſer d'une manière ſenſible ?

Vers le dixième ou le douzième jour de ſa naiſſance les pinces, qui étoient formées, ſortent aux deux mâchoires ; les mitoyennes paroiſſent une quinzaine de jours après, & ne ſe trouvent ſorties qu'un mois après les premières ; les coins paroiſſent vers le quatrième mois, de manière que le poulain ſe trouve avoir les ſix *dents* de lait inciſives à chaque mâchoire, leſquelles ſubſiſtent juſqu'à deux ans & demi, ou trois ans, temps où elles commencent à tomber, & d'où l'on part pour la connoiſſance de l'âge du poulain ; néanmoins il eſt très-aiſé de tirer une induction de l'âge de cet animal, depuis ſa naiſſance juſqu'à la chûte des pinces, qui eſt, comme nous l'avons dit, à deux ans & demi, ou à trois ans. On la peut tirer non-ſeulement des inciſives, mais même des *dents* molaires, avec facilité.

Les premières ſix ſemaines après ſa naiſſance, le poulain a quatre *dents* inciſives à chaque mâchoire, & douze molaires : ces inciſives ſont les *pinces* & les *mitoyennes*. Ces *dents* ſont creuſes au-dehors & à leurs racines, & reſſemblent aux *dents* des *chevaux*, lorſque ces dernières ſont nouvellement pouſſées, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont pyramidales & ſillonnées en dehors ; leur creux extérieur eſt blanc. Leur bord, ſoit interne, ſoit externe, (ce que j'appelle muraille de la *dent*) eſt tranchant & teſte en cet état juſqu'au troiſième mois, qu'il commence à s'uſer, & par conſéquent, le creux à diſparoître.

Le quatrième mois, les *coins* paroiſſent.

A ſix mois, elles ſont de niveau avec les *mitoyennes*. Si l'on examine à cet âge les *dents* du poulain, on trouvera que les *pinces* ſont d'un quart moins creuſes que les *mitoyennes* ; celles-ci de moitié moins que les *coins*.

Les quatre premières *dents* s'uſent peu-à-peu ; le trou diſparoît de plus en plus ; de façon qu'à un an, l'on commence à appercevoir un col au-deſſous de la *dent* ; elle a moins de largeur & eſt à moitié remplie.

A dix-huit mois, les *pinces* ſont pleines, ou peu s'en faut, & moins larges ; le col eſt plus ſenſible.

A deux ans, elles ſont toutes raſes & d'un blanc clair de lait : les *mitoyennes* ſont dans l'état où les *pinces* étoient à dix-huit mois. Ces *dents* ſe maintiennent dans cet état juſqu'à deux ans & demi, quelquefois juſqu'à trois ans, bien qu'elles montent & s'uſent toujours, & deviennent moins larges, c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſervent plus d'indice certain ; mais en examinant les *molaires*, on trouvera qu'à un an le poulain en a trois de chaque côté, deux de lait & une de *cheval* ; qu'à dix-huit mois, il y en a cinq, trois de lait & deux de *cheval* ; qu'à deux ans, les premières *dents molaires* de lait, de chaque mâchoire, tombent, & ſont placée à la *dent* de *cheval* ; car les *chevaux* ont ſix *dents* de lait *molaires* à chaque mâchoire, qui ſont les premières avec leſquelles le poulain naît. Quant aux autres, elles ne tombent pas.

A deux ans & demi ou trois ans, les *pinces* tombent ; à celles-ci ſuccèdent les *pinces* de *cheval*.

A trois ans & demi, les ſecondes *molaires* tombent ; la chûte des *mitoyennes* arrive auſſi dans ce même temps, & la ſixième *dent molaire* eſt prête à percer.

A quatre ans, le poulain a ſix *dents molaires*, toujours de chaque côté, cinq de *chevaux* & une de lait, qui eſt la troiſième & dernière.

A quatre ans ou quatre ans & demi, les *coins* tombent, & en même temps, la troiſième *dent molaire* de lait. Pour lors, le poulain a douze *dents molaires* à chaque mâchoire, & ſix inciſives.

A cinq ans, pour l'ordinaire, les *crochets* percent, & le *cheval* a en tout quarante *dents*.

Les *molaires* ne ſervent plus à la connoiſſance de l'âge que vers les derniers temps de la vieilleſſe ; il n'y a donc que les inciſives & le *crochet* qui l'indiquent.

Telles ſont les parties d'où dépendent la connoiſſance de l'âge du *cheval* ; on voit que c'eſt principalement par l'inſpection de la mâchoire inférieure.

A cinq ans, les *pinces* ſont peu uſées, & leurs corps ſillonnés en devant ; les *mitoyennes* ſont moins remplies, la muraille de dedans eſt tranchante ; celle du dehors eſt un peu uſée ; les *coins* ſont à-peu-près de la même hauteur que les *mitoyennes* ; mais ce n'eſt que la muraille externe des *coins* ; l'interne ne fait que paroître. Les *crochets* ne ſont qu'à moitié ſortis & n'ont que trois lignes dehors ; ils ſont très-pointus ; leur ſillon en dedans paroît, mais ſans être entier.

A cinq ans & demi, les *pinces* ſont remplies ; les murailles des *mitoyennes* commencent à s'uſer : la muraille interne des *coins* eſt preſque égale à l'externe ; mais elle laiſſe une petite échancrure en dedans ; le *crochet* eſt preſque dehors ou bien avancé ; ce qui démontre qu'il n'eſt pas encore ſorti : ce ſont des créneleures internes que l'on voit être encore inſérées dans la gencive.

A ſix ans, les *pinces* ſont raſées, ou peu s'en faut; les *mitoyennes* ſont dans l'état où étoient les *pinces* à cinq ans: les *coins* ſont égaux par-tout & creux: la muraille externe eſt un peu uſée: les *crochets* ſont entièrement pouſſés; ils ſont pointus, pyramidaux, arrondis au-dehors, & ſillonnés en dedans, vers les gencives; on apperçoit en dedans que les ſillons ſont ſortis, parce qu'ils ne régnent pas juſqu'en bas.

A ſix ans & demi, les *pinces* ſont entièrement raſées; les *mitoyennes* le ſont plus qu'elles ne l'étoient: la muraille interne des *coins* eſt un peu uſée, ne laiſſe qu'une cavité: le *crochet* eſt un peu émouſſé, d'une ligne ou environ.

A ſept ans, les *mitoyennes* ſont raſées; les *coins* ſont remplis & le *crochet* uſé de deux lignes.

A ſept ans & demi, les *coins* ſont remplis, & à peu de choſe près; & le *crochet* eſt uſé d'un tiers de l'étendue de ſes ſillons, c'eſt-à-dire, du tiers de la longueur du *crochet* (1).

A huit ans, le *cheval* a raſé entièrement, & le *crochet* eſt arrondi.

Il eſt à propos de remarquer que les *dents* ne ſe rempliſſent pas; qu'elles ont toujours la même inégalité qu'elles avoient dans leur état de formation, tant molaires qu'inciſives; mais qu'elles ſont pouſſées au-dehors dans les poulains & dans les jeunes *chevaux*, par le mucilage qui ſe trouve aux racines ou par le diploé, par le ſuc oſſeux qui ſe trouve entre les deux tables de chaque côté de la mâchoire, & par le rapprochement de ces deux tables: en conſidérant les mâchoires inférieures des poulains, on remarque qu'elles ſont très-arrondies dans leur bord inférieur, au lieu que celles des vieux *chevaux* ſont tranchantes; ce qui prouve que l'une & l'autre de ces parties contribuent à la ſortie des *dents*.

Il y a des *chevaux* ou jumens que l'on appelle *bégus*, c'eſt-à-dire, qui marquent toujours: cela eſt faux. Ils marquent, à la vérité, plus long-temps; ce qui ne fait pas une grande différence. D'ailleurs, que ce ſoit *chevaux* ou jumens, il y a toujours des indices certains de l'âge, ſoit par la largeur des *dents*, par leurs ſillons, par leur figure ou par leur implantation. Il eſt même rare qu'un homme, qui a bien vu & bien examiné les *dents*, qui les a maniées pluſieurs fois, n'apperçoive pas l'âge des *chevaux*. Ainſi, tous les amateurs ſont invités de faire une collection de *dents* de différens âges, & d'en conſidérer attentivement & ſouvent la figure, la courbure & leurs différentes parties.

Paſſé huit ans, les mêmes *dents* inciſives ſervent d'indice, ainſi que les *crochets*, mais principalement les premières: pour cet effet, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit, que les inciſives ont une figure pyramidale; la face du dehors eſt platte & marquée d'un ſillon; celle du dedans eſt arrondie, & devient d'autant plus tranchante, qu'elle approche davantage de ſa racine; les côtés ſont arrondis à leur ſortie, ſont ſillonnés à leurs racines; il faut ſe rappeller encore l'état des *crochets* qui ſont ſillonnés en dedans, gros & arrondis dans leurs corps, également arrondis, mais plus ou moins en pointe à leurs racines.

Ainſi, à neuf ans, les *pinces* deviennent plus rondes; les *crochets* n'ont preſque point de ſillons.

A dix, les *crochets* n'ont plus de ſillons.

De dix à douze, il y a peu de différence.

A douze, les *pinces* ſont moins larges, mais plus épaiſſes; les *crochets* ſont totalement arrondis.

De douze à quatorze, il y a peu de différence; elle n'eſt ſenſible que pour ceux qui ſe ſont particulièrement attachés à bien diſtinguer les changemens qui arrivent aux *dents*.

A quinze, les *pinces* ſont triangulaires & plongent en avant; pour lors, les *crochets* ne ſont d'aucuns ſecours.

Dans l'eſpace de quinze à vingt, les différences ne ſont ſenſibles qu'en ce que les *dents* plongent davantage & ſont plus petites: mais à vingt ans, l'on apperçoit les deux crénelures qui ſont aux côtés des *dents*; de ſorte que les *dents* ſont plattes de côté, & moins ſerrées.

A vingt-un ans, quelquefois à vingt-deux, les premières *dents molaires* tombent, ou ſont tellement uſées, que l'on y diſtingue trois racines.

A vingt-trois, les ſecondes tombent.

A vingt-quatre, ce ſont les quatrièmes.

A vingt-cinq, ce ſont les troiſièmes.

A vingt-ſix, les cinquièmes molaires tombent; mais les ſixièmes reſtent quelquefois juſqu'à trente ans. J'ai cependant vu des *chevaux* avoir, à cet âge, quatre *dents molaires* de chaque côté; j'en ai vu d'autres avoir perdu toutes leurs *dents molaires* à

(1) J'obſerve que le crochet n'eſt ainſi uſé que dans les *chevaux* qui ont été conſtamment embouchés avec un mors; ceux qui n'ont eu dans la bouche qu'un ſimple billot de bois, conſervent les crochets entiers bien plus long-temps. (*Note de* M. HUZARD.)

dix-ſept ans. Quant aux inciſives, elles tombent les dernières, vers l'âge de trente à trente-un ans; pour lors, les gencives & les alvéoles ſe rapprochent, deviennent tranchantes, & font fonction de *dents*.

Récapitulation de l'âge du cheval, *depuis ſa naiſſance juſqu'à la chûte de ſes dents, qui arrive vers la vingt-ſixième ou la trentième année.*

Le *cheval* naît avec ſix *dents molaires* à chaque mâchoire.

Le dixième ou douzième jour après ſa naiſſance, il lui pouſſe deux *pinces* à chaque mâchoire.

Quinze jours après, les *mitoyennes* paroiſſent.

Trois mois après celles-ci, ſortent les *coins*.

A dix mois, les inciſives ſont de niveau & creuſes, à la vérité, les *pinces* moins que les *mitoyennes* celles-ci moins que les *coins*.

A un an, on diſtingue un col à la *dent*; ſon corps a moins de largeur & eſt plus rempli; quatre *dents* de molaires, trois de poulain & une de *cheval* de chaque côté de la mâchoire.

A dix-huit mois, les *pinces* ſont pleines, & le poulain a cinq *dents molaires*, deux de *cheval* & trois de lait.

A deux ans, les *dents* de lait ſont raſées; les premières *dents molaires* tombent.

A deux ans & demi ou trois ans, les *pinces* tombent.

A trois ans & demi, les ſecondes *molaires* tombent, ainſi que les *mitoyennes*.

A quatre ans, le *cheval* a ſix *dents molaires*; cinq de *cheval* & une de lait.

A quatre ans & demi, les *coins* tombent, ainſi que la troiſième *molaire* de lait.

A cinq ans, les *crochets* percent.

A cinq ans & demi, la muraille interne de la *dent* du *coin* eſt preſque égale à l'externe, & le *crochet* eſt preſque dehors.

A ſix ans, les *pinces* ſont raſées entièrement; la muraille interne des *coins* l'eſt un peu auſſi, & le *crochet* émouſſé.

A ſept ans, les *mitoyennes* ſont raſées, ou peu s'en faut, & le *crochet* uſé de deux lignes.

A ſept ans & demi, les *coins* ſont preſque raſés, & le *crochet* uſé d'un tiers.

A huit ans, le *cheval* eſt raſé entièrement; le *crochet* eſt arrondi.

A neuf ans, les *chevaux* n'ont preſque pas de ſillons aux *crochets*, & les *pinces* ſont plus rondes.

A dix ans, les *crochets* n'ont plus de créneclures, & ſont plus arrondis.

A douze ans, les *crochets* ſont totalement arrondis; les *pinces* ſont moins larges, & augmentent en épaiſſeur.

A quinze ans, les *pinces* ſont triangulaires & ſe plongent en avant.

A vingt ans, les *dents* inciſives ſont plattes des côtés & écartées.

A vingt-un ans ou vingt-deux ans, les deux premières *dents molaires* tombent.

A vingt-trois ans, les ſecondes.

A vingt-quatre ans, les quatrièmes.

A vingt-cinq ans, les troiſièmes.

A vingt-ſix ans, les cinquièmes.

Et la ſixième, quelquefois à vingt-ſept ans; mais ce terme n'eſt pas fixe, il ſe recule quelquefois juſqu'à trente.

A l'égard des autres ſignes auxquels pluſieurs auteurs ont attribué la connoiſſance de l'âge du *cheval*, ils ſont abſurdes; on ne peut abſolument l'avoir que par l'inſpection de la bouche.

Les *dents*, dont la fonction & l'uſage ſont connus de tout le monde, ſont expoſées à des maladies ou à des vices de conformation; telles que la carie, la multiplication, &c. En effet, il y a des *chevaux* qui ont un double rang de *dents* inciſives; ce qui n'arrive point ſans gêner les autres, ſans leur ôter leur ſoutien & ſans altérer le germe de la *dent*. D'autres *chevaux* ont des *dents molaires* doubles qui gênent les parois de la bouche & les ulcèrent; dans d'autres, l'émail de la *dent* eſt très-mou; de ſorte que l'on voit des mâchoires où il y a des *dents* uſées, tandis que les autres ne le ſont pas.

Il ſe trouve auſſi des *dents* dont l'émail eſt tendre; les alimens & l'air les carient: cet accident occaſionne ſouvent aux *chevaux* de grandes douleurs que l'on prend pour des tranchées (1).

---

(1) *Extrait du Dictionnaire d'hippiatrique de Laſoſſe*, article *dents*.

De l'Encolure.

L'*encolure* donne à l'animal, dans ſon avant-main, des graces, de la beauté, de la nobleſſe & de l'agrément. Sa bonne ou ſa mauvaiſe conformation décide auſſi en partie des qualités qu'on recherche en lui.

1°. La *longueur* doit être proportionnée au corps, & elle ſera telle, ſi elle égale celle de la *tête*. Des *encolures courtes* ſont ordinairement épaiſſes & chargées; elles rendent le *cheval* peſant à la main: d'une autre part, les *encolures molles* & *effilées* ſont foibles; les *chevaux* en qui elles ſont ainſi conformées, *battent* ſans ceſſe *à la main*; ils ne peuvent ſoutenir un appui ferme, comme ceux en qui elles ont trop d'épaiſſeur, ont ordinairement un appui lourd. Cette partie étant un corps intermédiaire entre la main du cavalier & la bouche du *cheval*, on doit comprendre que trop de flexibilité ou d'inflexibilité influe néceſſairement ſur la bonté & la ſenſibilité de la *bouche*.

2°. La *ſortie* du garot. Une *encolure bien ſortie*, monte & s'élève ſur le champ, en diminuant imperceptiblement & peu-à-peu d'épaiſſeur, juſqu'a la tête, & en ſe contournant, à meſure qu'elle en approche. La perfection de ce contour forme ce que nous appellons des *encolures bien rouées*. Si le contour, l'arc ou la rondeur ſe trouvent en deſſous, au lieu d'être en deſſus, l'*encolure* eſt dite *renverſée*, ou *encolure de cerf*; alors elle ne ſort point directement du garot; elle naît d'une eſpèce d'enfoncement qu'on appelle *coup de hache*, & elle donne au *cheval* la facilité de s'*armer*. Il faut auſſi que la partie inférieure d'une *encolure bien ſortie*, deſcende juſqu'au poitrail en forme de talus; ſi au contraire elle tombe à plomb, elle eſt dite *fauſſe*; & lorſque la partie ſupérieure tombe, incline & panche plus d'un côté que d'un autre, elle eſt dite *penchante*. Celles ci, bien loin d'être *tranchantes*, comme elles doivent l'être, près de la *crinière*, ſont en cet endroit très-charnues, & c'eſt ſous le poids de cette chair que cette même partie ſuccombe. Ce défaut exiſte dans la plupart des *chevaux* entiers d'un certain âge.

3°. Les *crins* ou la *crinière* doivent être longs & en petite quantité; l'*encolure* ne doit point en être ſurchargée; elle en doit être médiocrement garnie; une *crinière* large & trop fournie gâte cette partie, & elle exige des ſoins extrêmes de la part des palefreniers. Elle eſt aſſez ordinairement trop épaiſſe dans les *chevaux* entiers; on y remédie, en arrachant une certaine portion des *crins* qui la forment. Les *chevaux* de trait & de labour, en qui ce défaut exiſte, ſur-tout dans la partie qui avoiſine le garot, & à l'*encolure* deſquels on obſerve quantité de plis, ſont ſujets à une eſpèce de gale qui corrode le poil & fait tomber les *crins*. Cette gale ou cette maladie a été appellée le *roux vieux*. On doit prendre garde auſſi qu'il n'y ait dans le *cheval* aucune tumeur ſur le ſommet de l'*encolure*, près de la *tête* ou ſur le ſommet de la *tête* même, entre les deux oreilles; ces tumeurs de l'eſpèce de celles qu'on appelle dans l'homme le *talpa* & le *teſtudo*, ayant ſouvent des ſuites très-dangereuſes. (*Voyez* TAUPE.)

Du Garot.

On doit conſidérer dans le *garot*: 1°. Sa *hauteur*. Plus il eſt élevé, plus l'*encolure* paroit belle. S'il eſt bas au contraire, l'*encolure* ſemble toujours mal ſortie & la ſelle ne pouvant être fixée & ſe tenir à ſa place, avance & porte continuellement ſur les épaules.

2°. Sa *conformation*. Il doit être tranchant & décharné. Trop de chair opère ſon arrondiſſement. Il n'en eſt que plus aiſément foulé, meurtri & bleſſé, ſoit dans le cas où une ſelle dont les arçons trop larges ou entr'ouverts en laiſſeroient deſcendre l'arcade ſur cette partie, ſoit dans celui de la morſure d'un autre *cheval*, de quelques coups, d'un frottement violent contre un corps dur quelconque, &c. & toute bleſſure en cet endroit peut devenir une maladie grave. (*Voyez* MAL DE GAROT.) D'ailleurs, il arrive rarement que le *garot* ſoit charnu, & que les épaules ſoient déchargées.

Du Poitrail.

L'étroiteſſe de cette partie eſt un indice de la foibleſſe de l'animal. Elle doit être proportionnée au volume & à la maſſe du corps; car il peut ſe faire que dans tels *chevaux* elle pèche pour être trop *large*, comme dans d'autres pour être trop *rétrécie*.

Une tumeur accompagnée de la fièvre & qui ſe montre ſur cette partie, peut être une maladie dangereuſe que nous nommons *ancœur*, *anticœur* ou *avancœur*. (*Voyez* CHARBON.)

Des extrémités antérieures.

De l'Epaule & du Bras.

On doit ſe rappeller que nous avons déjà fait mention de l'erreur dans laquelle on tombe en confondant l'*épaule* & le *bras*, & en n'en faiſant qu'une ſeule partie; l'une & l'autre ſemblent, à la vérité, n'en préſenter qu'une extérieurement; mais l'*omoplate* qui forme l'*épaule*, fait des mouvemens opérés par les muſcles qui lui ſont propres; elle eſt portée par eux en avant, en arrière, en haut, en bas, & elle eſt rapprochée des côtes, tandis que l'*humerus* d'où réſulte ce que nous appellons le *bras*, participe non-ſeulement de ces mouvemens, mais en exécute lui-même en avant, en arrière, en dedans, en dehors, en rond & en manière de pivot, vu ſon articulation par genou avec l'*omoplate* & au moyen des organes moteurs qui lui ont été départis.

On conſidèrera dans l'*épaule* & dans le *bras*:

1°. La *forme*. Ces parties doivent être plattes : lorſqu'elles ſont rondes, groſſes & trop chargées de chair, l'animal eſt peſant, il ſe laſſe facilement, il bronche, & le poids énorme, ſupporté par les jambes de devant, en occaſionne bientôt la ruine. Il ne faut pas cependant qu'elles ſoient décharnées ; le tiſſu de leurs muſcles ſeroit alors compoſé de moins de fibres ou de fibres plus minces ; leur force en ſeroit donc moins conſidérable, & ces parties ne pourroient que devenir débiles, après un certain temps de travail.

2°. Les *mouvemens* qui doivent être exactement libres ; tout *cheval* en qui ces parties ne ſont pas agiſſantes, ne marche jamais agréablement & sûrement. L'action ne partant, pour ainſi dire, alors que de la jambe, eſt toujours contrainte, & toute action contrainte eſt néceſſairement privée de fermeté, de ſolidité & de grace. Si ces parties ne ſont que *nouées* en quelque façon, ou ſimplement *engourdies*, le défaut de liberté peut ſe réparer par l'art & par l'exercice. Il n'en eſt pas de même, lorſqu'un vice de conformation eſt la ſource de leur inaction ou de leur pareſſe, comme quand les *bras* ſont *chevillés*, paroiſſent attachés l'un à l'autre, & ſont ſerrés & liés, en quelque ſorte, par une *cheville*, pour me ſervir de l'expreſſion en uſage. Il eſt rare auſſi qu'on puiſſe triompher de leur *froideur*, ordinairement caractériſée par le défaut de mouvement & par la douleur qui y eſt jointe, ſelon la différence des cauſes qui y ont donné lieu ; & le *deſſéchement* de ces parties, dans leſquelles la circulation ne s'exécute pas parfaitement, ſoit à raiſon d'un trop long repos, ſoit à raiſon de l'interception des eſprits animaux, ne doit pas laiſſer plus d'eſpérance.

Du reſte, on doit faire attention à ce que l'action de ces mêmes parties ſoit franche, & s'effectue dans la direction naturelle qu'elles doivent ſuivre, eu égard aux différens mouvemens qui leur ſont permis ; car ſi l'animal *fauche* en cheminant, c'eſt-à-dire, s'il décrit un demi-cercle avec la jambe, au lieu de la porter en avant, au moment où il doit marcher devant lui, il y a *écart* ou *effort*, c'eſt-à-dire, une diſjonction ou une ſéparation forcée du *bras* d'avec le corps ; & cette diſjonction, portée au dernier degré de violence, conſtitue ce que nous appellons *entrouverture*. L'action de *faucher* provient donc, dans les uns & dans les autres de ces cas, de la douleur que l'animal reſſent, & de l'embarras qu'il éprouve & qu'occaſionne la limphe extravaſée & épaiſſie en plus ou moins grande quantité, entre le *bras* & les côtes, & quelquefois entre les côtes & l'*omoplate*, enſuite de la rupture & de la dilacération des vaiſſeaux qui la contiennent. Selon les degrés du mal, la claudication eſt plus ou moins grande, & on diſtinguera celle qui pourroit avoir pour principe un heurt, un coup ou un froiſſement cauſé par les mammelons de l'arçon de la ſelle, à l'enflure de la partie, & à la douleur que l'animal témoignera, lorſque l'on tentera de mouvoir ſon *bras* en avant & en arrière. Au ſurplus, lorſque la claudication procède de l'*épaule* & du *bras*, ordinairement elle eſt moindre quand l'animal ayant marché, ces parties ſe trouvent échauffées, au lieu que quand elle procède du pied, l'animal, après le plus léger exercice, boîte toujours davantage.

De l'Avant-bras.

L'*avant-bras*, pris juſqu'à préſent pour le *bras*, réſulte de l'os que nous nommons *cubitus*.

1°. Sa *longueur* doit être proportionnée, ſoit à l'épaiſſeur du corps, ſoit à la hauteur de l'animal, ſoit enfin aux juſtes dimenſions des autres parties qui terminent les extrémités antérieures. Un *avant-bras* trop *court* eſt un vice eſſentiel de conformation, en ce que dès-lors le *canon* ſe trouve néceſſairement plus long, ſon étendue devant ſuppléer à celle qui manque dans le *cubitus* ; or, dès que le *canon*, infiniment moins conſidérable & moins volumineux que le *cubitus*, & formant la partie la plus menue de la jambe, réparera, par ſon plus de longueur, la brièveté de l'*avant-bras*, l'extrémité en ſera beaucoup plus foible, & ſujette à une ruine plus prochaine. Il eſt vrai que les mouvemens de l'animal en paroîtront plus beaux, en ce qu'ils ſeront plus relevés, puiſque l'articulation du *genou*, étant dans une ſituation plus haute, le *cheval trouſſera* davantage, & fera montre de beaucoup plus de liberté & de reſſort ; mais cette apparence de vigueur & d'action eſt trompeuſe, & n'en impoſe qu'aux yeux.

2°. La *largeur*, cette partie devant être pourvue de muſcles conſidérables & bien prononcés ; c'eſt alors qu'on dit, en ſe ſervant, à la vérité, d'une expreſſion très-impropre, que l'*avant-bras* eſt *nerveux*. S'il eſt maigre & peu fourni, il pèchera par le défaut de force ; défaut qui naîtra de la moindre quantité ou du peu d'abondance des fibres qui entre dans la compoſition des muſcles dont le *cubitus* eſt recouvert, & qui le ſoutiennent.

3°. La *diſtance entre l'un & l'autre*, lorſqu'elle eſt telle qu'elle doit être, le *cheval* eſt parfaitement *ouvert*. Eſt-elle trop forte ? il ne peut être que chargé ; il eſt par conſéquent lourd & peſant. Eſt-elle petite & médiocre ? il eſt *ſerré du devant* ; ce qui dénote en lui une foibleſſe, d'ailleurs prouvée & démontrée par ſon allure, car il *croiſe* & s'*entretaille* pour l'ordinaire en marchant.

On dit au ſurplus que les *chevaux* ſont *frayés* aux bras, ou dans la partie latérale interne & ſupérieure de l'*avant-bras*, lorſqu'il y a écorchure avec inflammation, enſuite d'un frottement continuel de cette partie contre le corps. Un voyage de longue haleine occaſionne cet événement, ſur-tout, lorſque le cuir eſt naturellement délicat ; mais il ne préſente rien de redoutable, quoique l'animal en ſoit ſouvent incom-

modé au point de *faucher* en marchant, comme s'il avoit fait un écart.

Du Coude.

C'eſt de l'*apophyſe olécrane* que dérive le *coude*. Sa pointe ou ſon extrémité ſupérieure doit être directement vis-a-vis le *graſſet* & en oppoſition a cette partie. Le *coude trop en aedans* ſe trouve néceſſairement tourné & ſerré contre les côtes; cette poſition s'oppoſe à la liberté de ſon action & de celle de l'extrémité même. Telle eſt ſa conformation dans la plupart des *chevaux* que nous nommons *panards*, c'eſt-à-dire, dans la plupart des *chevaux* dont les pieds ſont tournés en dehors. Le *coude* eſt-il *trop en dehors?* ſa ſituation donne lieu à un vice directement contraire; les pieds ſont tournés en dedans; & ſoit que l'animal marche, ſoit qu'il ſe campe, les *pinces* ſe regardent, comme les *talons* ſe regardent dans le premier cas. L'une & l'autre de ces imperfections mettent le *cheval* hors du degré & du point de force dans lequel il doit être. Il ne peut en effet ſe ſoutenir & cheminer franchement & ſûrement, ſi le poids de ſon corps, élevé ſur ſes quatre jambes, comme ſur quatre colonnes, ne porte & ne repoſe ſur une baſe fixe & ſolide, c'eſt-à-dire, ſur toute l'étendue de ſon pied; car une partie de ce même pied étant ſurchargée, il eſt certain que la machine eſt dans une poſition contre nature & peu ſtable. Or, dans le *cheval panard*, la maſſe eſt plus rejettée ſur les quartiers de dedans que ſur les quartiers de dehors, & dans le *cheval cagneux*, les quartiers de dehors en ſupportent au contraire la plus grande partie; l'animal, dans l'une & dans l'autre circonſtance, ne peut donc être abſolument que hors de cet équilibre & de ce point de fermeté, qui eſt le principal fondement & le premier ſoutien de l'édifice.

On apperçoit quelquefois à la *tête* ou à la *pointe* du *coude*, une tumeur dure, de l'eſpèce de celles que nous nommons *loupes*; quelquefois on n'y rencontre qu'une ſimple *calloſité*; l'une & l'autre conſtituent la maladie appellée du nom d'*éponge*; dénomination qu'elle tire & qu'elle reçoit de la cauſe qui la produit; car elle n'eſt occaſionnée que par le contact violent & réitéré des *éponges* du fer qui appuient contre cette partie, lorſque les *chevaux* ſe *couchent en vaches*, c'eſt-à-dire, lorſqu'étant couchés, leurs jambes ſont repliées de manière que leurs *talons* répondent aux *coudes*, & ſoutiennent preſque tout le poids de l'avant-main.

De la Châtaigne.

On doit conſidérer dans la *châtaigne*: 1°. Son *volume* médiocre dans les jambes sèches & peu chargées de poils & d'humeurs, & plus conſidérable dans celles où les liqueurs abondent.

2°. Sa *conſiſtance*: elle augmente en dureté dans le *cheval* qui vieillit, parce que les vaiſſeaux s'oblitérant alors peu-à-peu, toutes les parties ſe deſſèchent.

On a ſoin de la couper, lorſqu'elle eſt trop conſidérable, & non de l'arracher, dans la crainte d'occaſionner une plaie quelquefois très-difficile à guérir.

Du Genou.

1°. Le *genou* doit être en proportion avec la jambe de l'animal, deſcendre & ſe terminer également dans ſes parties latérales. Une inégalité éminente ſur l'une d'elles, eſt pour l'ordinaire l'effet d'une tumeur de l'os. Nous la nommons *oſſelets*; les ſuites en ſont funeſtes, puiſqu'elle tend à priver l'articulation de ſon jeu naturel. (*Voyez* ANCHYLOSE.)

2°. Sa *forme* doit être platte & non ronde; car dans ce dernier état, elle annonceroit une jambe travaillée. Il en ſeroit de même ſi cette partie étoit enflée.

3°. Le *genou effacé* eſt celui ſur lequel l'*avant-bras* tombe perpendiculairement. S'il ſort de la ligne perpendiculaire en avant, l'animal eſt dit *arqué* ou *braſſicourt*. Le premier de ces défauts provient d'un travail long ou exceſſif, & on le reconnoit ſur-tout dans un animal d'un certain âge, aux différentes maladies dont ſes jambes ſont d'ailleurs affectées, & qui en décèlent la ruine. Le ſecond eſt un vice de naiſſance; il a pour cauſe encore les entraves que l'on met aux poulains. On ne ſauroit les regarder comme indifférens, puiſque, par la fauſſe poſition du *genou*, la jambe perd une grande partie de la force qu'elle auroit ſans l'inclinaiſon de cette partie.

4°. La *diſtance de l'un à l'autre*: des *genoux* trop rapprochés & ſerrés l'un contre l'autre, les pieds étant écartés, conſtituent encore les *chevaux* que nous appellons *cagneux*, & ces *genoux* ſont dits *genoux de bœuf*. Une pareille difformité dont on doit toujours accuſer la nature, les rend incapables de ſervice.

5°. Les *poils qui en recouvrent le tégument*. Lorſque le *genou* eſt dénué de poils, nous diſons que le *cheval* eſt *couronné*. La chûte de ces mêmes poils eſt ordinairement occaſionnée par celle de l'animal. On doit donc ſe défier en pareil cas de la bonté de ſes jambes, à moins qu'on ne ſoit poſitivement ſûr qu'il s'eſt *couronné* par accident, comme en heurtant de cette partie contre l'auge.

Des *fentes* ou des *crevaſſes* au pli du *genou*, d'où découle une humeur ſéreuſe & fétide, ſont nommées *malandres*, quand elles ſont longitudinales, & *rapes*, quand elles ſont tranſverſales. C'eſt au moyen de ces diſtinctions puériles & de ces différentes dénominations accordées à des maux qui reconnoiſſent une ſeule & même cauſe, que l'Art Vé-

Digitized by Google

térinaire eſt demeuré auſſi obſcur & auſſi confus. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Du Canon.

Il faut conſidérer dans le *canon* :

1°. Son *épaiſſeur* ou ſon diamètre. Il doit être proportionné à l'*avant-bras*. Sa groſſeur eſt-elle trop conſidérable ? la jambe en eſt défectueuſe. Eſt-il trop mince ? l'animal manque de force, à moins que ce défaut ne ſoit réparé par celle du tendon, comme dans les *chevaux* barbes, dans les *chevaux* turcs, dans les *chevaux* de la vraie race limouſine, &c. &c.

2°. Sa *longueur*. (*Voyez ce que j'ai dit ci-devant de la longueur de l'avant-bras.*)

On a encore très-mal-à-propos multiplié les noms relativement aux tumeurs oſſeuſes qui peuvent affecter le *canon*. On a appellé *furos* une tumeur dure, ſituée dans cette partie, & qui dépend de l'os même ; *oſſelet*, cette même tumeur placée ſur le *canon*, dans la partie inférieure de la jambe, du côté du boulet ; & *fuſées*, deux ou pluſieurs *furos* contigus & les uns ſur les autres. On a nommé *furos ſimple* celui qui occupe la partie latérale du *canon*, plus communément l'interne que l'externe ; *furos chevillés*, deux *furos*, dont l'un à la partie latérale interne, l'autre à la partie latérale externe, ſont tellement vis-à-vis l'un de l'autre, qu'on diroit que le *canon* eſt traverſé par une *cheville* oſſeuſe ; *furos nerveux*, ceux qui avoiſinent le tendon ; *furos près l'articulation*, ceux qui ſont près du boulet.

Le *furos ſimple* n'offre pour l'ordinaire rien de dangereux. Il provient quelquefois d'un vice intérieur, & alors il peut avoir de mauvaiſes ſuites. Le *furos chevillé* eſt toujours à craindre ; le *furos nerveux* rend le jeu des tendons difficile & douloureux par le paſſage de ces mêmes tendons ſur la tumeur oſſeuſe ; le *cheval* boîtera plus ou moins bas, & pourra devenir incapable de ſervice. Le *furos près de l'articulation* s'étendant inſenſiblement juſques dans l'article même, en empêchera & en détruira le mouvement. (*Voyez le traitement qui lui convient au mot* SUROS.)

Du Tendon.

On a juſqu'à préſent très-mal-à-propos compris, ainſi que nous l'avons obſervé, ſous la dénomination générale de nerfs, les *tendons* ſitués à la partie poſtérieure du *canon*.

Il faut en conſidérer : 1°. Le *volume* qui doit être proportionné à l'épaiſſeur du *canon*, de manière à augmenter la largeur de la jambe en cet endroit, & à aider en quelque ſorte à lui donner la forme platte qu'elle doit avoir. Des *tendons grêles & petits* annoncent la foibleſſe de cette partie qui s'arrondit au moindre travail, & nous diſons dans cet état que l'animal a des *jambes de veau*.

2°. L'*égalité de ce volume* dans toute l'étendue de ces mêmes *tendons*. Lorſqu'il eſt moins conſidérable, immédiatement au-deſſous du pli du *genou*, les *tendons* ſont appellés & regardés comme *faillis*. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſoient pourvus d'une même quantité de fibres que les muſcles dont ils dérivent & en ſont une ſuite, mais ces fibres ſont comme étranglées entr'elles & plus ſerrées en cet endroit que dans le ſurplus de la longueur de ces parties ; d'où il arrive qu'elles ne répondent qu'avec peine au mouvement de contraction des fibres charnues, & que cette interception de mouvement influe ſur l'action de la portion de l'extrémité à mouvoir.

3°. Leur *écartement de l'os* ; cet écartement donnant plus de force ou plus d'effet à la contraction muſculaire en les éloignant du centre de mouvement. S'ils en ſont près, cette force ou cet effet diminue, la jambe en eſt plus travaillée par des efforts violens & pénibles.

4°. Le *trop de ſenſibilité* qui y ſuppoſant de la douleur, les tire de leur état naturel ; or, une partie ſouffrante ne peut être mue que la douleur n'accroiſſe, & cette augmentation de douleur doit néceſſairement priver celles-ci de la facilité & de la liberté qu'elles auroient dans leur action & dans leur jeu.

5°. Leur *ſéchereſſe*. On apperçoit quelquefois par le tact une ſorte d'humeur que l'on croit mal à propos placée entre le *canon* & les *tendons*. Cette humeur n'eſt autre choſe que l'humeur ſynoviale qui eſt dans leur gaine même & qui y ſéjourne à raiſon de l'obſtruction des vaiſſeaux chargés de la reporter dans la maſſe. Elle doit néceſſairement contracter par ſon ſéjour de très-mauvaiſes qualités qui influeront infailliblement dans la ſuite ſur la force & la bonté de l'extrémité.

Un coup quelconque, donné ſur le *tendon*, donne lieu à ce qu'on appelle par une ſuite d'une mauvaiſe dénomination, *nerf-ferrure*, pour dire *tendon-féru*. Cet accident, ſelon le degré de ſes effets, peut être plus ou moins dangereux. (*Voyez* TENDON-FÉRU.)

Du Boulet.

1°. Sa *poſition* : l'animal eſt bien planté quand la face antérieure du *boulet* ſe trouve environ deux ou trois doigts plus en arrière que la *couronne*. S'il avance autant que cette dernière partie, s'il eſt ſur une ligne perpendiculaire au *genou* & au *canon*, le *cheval* eſt *droit ſur ſes membres*, & cette ſituation défectueuſe annonce qu'il eſt ruiné. Dans le cas auſſi où le *boulet* eſt ſur une ligne perpendiculaire à la

pince, le *cheval* eſt *bouté* ou *bouleté*; poſition ſi contraire à ſa conformation primitive, qu'il eſt totalement à rejetter. Il en eſt encore une vicieuſe à laquelle on ne ſauroit trop faire d'attention; c'eſt celle où cette partie ſe trouve, par une erreur de la nature, rejettée trop en dehors ou trop en dedans; alors l'animal eſt d'autant plus mal articulé, qu'elle ne répond d'aucune manière juſte & poſitive à la ligne du *canon*, & l'extrémité perd, dans ce cas, une grande partie de ſa force. S'il eſt mal tourné, ſi ſa face antérieure eſt dévoyée intérieurement, le pied ſuivant cette direction, l'animal eſt *cagneux*; comme ſi elle regarde la face externe, l'animal eſt *panard*; défauts qui peuvent encore provenir du *genou* comme du *coude*, ainſi que nous l'avons dit.

2°. Son *épaiſſeur* ou ſon *volume* doit être à raiſon de l'épaiſſeur de la jambe. Des *boulets* menus & petits ſont la plupart trop flexibles, & cette flexibilité eſt un indice preſque certain de leur foibleſſe; cette partie ainſi conformée, le *cheval* communément ſe laſſe & ſe fatigue dans le plus léger travail; elle eſt bientôt gorgée, & l'enflure diſſipée, il y reſte ou il y ſurvient des *molettes*.

Nous appellons de ce nom une tumeur molle & indolente dans ſon principe, mais dure & ſenſible enſuite & par ſucceſſion de temps. Placée entre l'*os* & le *tendon*, à côté, vers le haut, ou en dedans ou en dehors du *boulet*, elle eſt dite *molette ſimple*. Quand elle eſt ſituée ſur le *tendon* même, nous la nommons, toujours par corruption, *molette nerveuſe*, & le *boulet* des extrémités poſtérieures en eſt plus fréquemment attaqué que celui des extrémités antérieures. Enfin, nous diſons qu'elle eſt *ſoufflée*, quand elle ſurvient au-deſſus de la partie poſtérieure du *boulet*, & qu'elle ſe fait voir des deux côtés de la jambe, en dedans & en dehors. La *molette ſoufflée* n'eſt pas moins à redouter que la *molette nerveuſe*. Quant aux *oſſelets*, dont nous avons déjà fait mention, en parlant des *ſuros*, ils viennent indifféremment en dedans & en dehors. L'*oſſelet ſimple* eſt celui qui n'approche ni de cette articulation, ni du *tendon*; celui qui deſcend dans l'articulation eſt très-pernicieux, en ce qu'il s'oppoſe à ſon mouvement; celui qui ſe trouve placé entre l'*os* & le *tendon*, & qui occupe quelquefois même le *tendon* entier par ſa largeur, n'eſt pas moins à craindre.

3°. L'*état dans lequel il eſt*: ſon enflure provient ſouvent d'un travail exceſſif: aſſez fréquemment alors le *boulet* eſt *couronné*, c'eſt-à-dire, qu'on y obſerve une tumeur qui l'environne & qui le *cercle*; en pareil cas, il ne faut pas ſe charger du *cheval*. Elle peut provenir auſſi d'un repos trop long & d'une infinité d'autres cauſes, comme, par exemple, d'une luxation, d'une entorſe, d'une contuſion, &c. &c. Dans la *luxation*, le déplacement de l'os eſt apparent; il y a douleur conſidérable & perte de mouvement. L'*entorſe* que nous appellons encore *mémarchure*, pour exprimer ſans doute par le nom du mal même la cauſe qui l'a produite, eſt infiniment plus rebelle dans les *boulets* de derrière que dans les *boulets* de devant; elle eſt la ſuite d'un faux pas, on la reconnoît à la claudication du *cheval*, à la chaleur, au gonflement, à l'action lente & traînée du *boulet*, &c. &c. Enfin, la *contuſion* réſulte ici du frottement ou du heurt continuel & réitéré du pied qu'il meut contre le *boulet* de la jambe qui reſte à terre; nous diſons alors que le *cheval* s'*entretaille* ou ſe *coupe*. Ce frottement ou ce heurt répété, cauſe ordinairement la chûte du poil à l'endroit frappé, & inſenſiblement une plaie plus ou moins profonde à la partie latérale interne du *boulet*, & d'autres fois, derrière le *boulet* même. Tout *cheval* foible de reins, dont les membres ſont peu proportionnés, qui eſt mal *planté*, *ſerré*, *cagneux*, *panard*, *crochu*, en dedans ou en dehors, ſe *coupe* & s'*entretaille*. La laſſitude, la pareſſe, le défaut d'habitude de cheminer, une vieille ou une mauvaiſe ferture, des rivets qui débordent, la froideur de l'allure, &c., ſont encore autant de points à obſerver dans l'animal auquel on peut reprocher ce défaut.

On ne doit pas le confondre au ſurplus avec celui dont on peut accuſer le *cheval* qui s'*attrape*. Celui qui s'*entretaille*, s'*atteint* toujours au même endroit; de là la chûte du poil, la bleſſure ou la plaie: l'animal qui s'*attrape*, ſe frappe au contraire en différens lieux, & la partie *atteinte* n'étant pas toujours la même, il n'y a aucune impreſſion apparente du coup. Selon l'endroit où il a porté, il boîte dès le pas qu'il fait enſuite, & la claudication ceſſe après qu'il en a fait quelques autres. Quand il eſt las, il bronche en s'*attrapant*, il tombe même s'il chemine avec viteſſe, ou s'il galope. Ce défaut, qui eſt la preuve d'une foibleſſe naturelle, & qui provient d'une mauvaiſe action des jambes qui ſe croiſent ſans ceſſe, doit faire rejetter un *cheval*, parce que ce vice tient à ſa conſtitution, & qu'il eſt irréparable.

Du Paturon.

1°. Son *épaiſſeur* doit proportionnément répondre à celle des autres portions de l'extrémité dont il fait partie.

2°. Sa *longueur* ne doit être ni trop courte ni trop longue. Dans le premier cas le *cheval* eſt dit *court-jointé*; dans le ſecond il eſt dit *long-jointé*; l'un & l'autre de ces défauts proviennent toujours des père & mère. Le *cheval court-jointé* devient aſſurément *droit ſur ſes membres*, il ſe *boute* ou ſe *boulette* plus facilement que les autres, ſur-tout ſi on lui laiſſe les talons hauts, & ſi l'on n'a pas ſoin de les lui abattre. D'ailleurs, la brièveté de cette partie ne permettant pas qu'elle ſoit pliante & aſſez flexible, la réaction eſt toujours dure dans ces ſortes de *chevaux*, qui ne ſont point regardés, par cette raiſon, comme propres au manège, parce qu'ils ſont dénués du reſſort

Digitized by Google

& du liant néceſſaire à ceux que l'on choiſit pour l'école. Le *cheval long-jointé* plie trop au courtaut; la partie poſtérieure du *boulet* porte preſque à terre quand il marche; il a rarement de la force, à moins que celle des tendons ne s'oppoſe à l'excès de la flexibilité, & ne ſupplée à ce défaut de conformation.

Le *pâturon* eſt ſujet à des *luxations* & à des *entorſes*, comme le *boulet* & comme toutes les autres articulations de l'animal. Cette partie eſt de plus expoſée à des *atteintes*, c'eſt-à-dire, aux coups qu'il ſe donne, ou qu'il reçoit des autres *chevaux* qui, trop près de lui, heurtent ſon *pâturon* & marchent ſur lui. L'*atteinte ſimple* s'annonce par une contuſion, par une plaie légère. Dans le premier cas il y a élévation dans l'endroit contus, & l'animal feint lorſqu'on comprime ou qu'on touche; dans le ſecond l'*atteinte* eſt très-viſible. Nous nommons *atteinte fourée* celle qui ne ne ſe montre que par une meurtriſſure aux talons, ou près des quartiers, ou dans laquelle le *tendon* a été contu ou féru, l'animal boite conſidérablement dans cette circonſtance. Enfin l'*atteinte encornée* eſt celle qui s'étend juſqu'à l'ongle, ou qui a eu lieu très-près de cette partie. L'*atteinte ſimple* eſt un foible accident; l'*atteinte fourée* peut dégénérer en *atteinte encornée*, ou plutôt avoir les mêmes ſuites, & l'*atteinte encornée* eſt de toutes les *atteintes* la plus difficile à guérir. Quelques auteurs modernes ont donné, je ne ſais par quelle raiſon, le nom de *crapaudine* à l'*atteinte* qui a lieu ſur la couronne par l'action irrégulière d'un *cheval* qui paſſage & qui poſe l'un de ſes pieds ſur l'autre. Nous avons dit que dans l'*atteinte fourée* le *tendon* peut avoir été contu ou féru, ce qui arrive dans le *pâturon* des extrémités poſtérieures par le fait d'un *cheval* qui en ſuit trop prochainement un autre, & ce qui peut arriver par l'effet du *cheval* lui-même, qui s'*atteindra* facilement dans les extrémités antérieures avec la pince des fers de derrière, ſur-tout lorſque par foibleſſe, ou par une mauvaiſe ferrure, ou par l'ignorance du cavalier, qui ne le ſoutient pas, & qui, bien loin de maintenir en lui l'enſemble, le laiſſe précipiter ſur les épaules, il eſt diſpoſé à *forger*. Nous diſons qu'un *cheval forge*, lorſqu'en marchant, & principalement en trotant, il frappe de la *pince* des pieds de derrière ſur les éponges des fers de devant, ou ſur le milieu & en-deſſous de ces mêmes fers; non-ſeulement il peut alors ſe déferer à chaque inſtant: mais l'on comprend comment il peut être aux riſques de ſe bleſſer & de s'*atteindre*.

Nous appellons au ſurplus du nom de *forme* une tumeur dure & calleuſe qui ſurvient quelquefois entre le *boulet* & la *couronne*, à l'un des côtés ou aux deux côtés du *pâturon*. Elle peut attaquer le derrière comme le devant; cette tumeur, plutôt indolente que ſenſible, fait boiter l'animal au bout d'un certain tems. Elle peut être miſe au rang des maladies héréditaires, & plus elle eſt près de la couronne, plus elle eſt dangereuſe.

De la Couronne.

Il faut examiner dans la *couronne*, 1°. ſa *conformation*. Elle doit accompagner la rondeur du ſabot, ou de l'ongle, ſans la déborder. Si elle étoit plus élevée, ou le pied ſeroit deſſéché & privé de nourriture, ou cette partie enflée ſeroit chargée d'humeurs, ſource de quantité de maux.

2°. Son *état*, qui doit être parfaitement ſain; la *couronne* étant ſujette à certaines plaies, ſuite des maux qui ont affecté l'intérieur des pieds, la matière purulente qui s'y étoit formée ayant reflué, ou *ſoufflé au poil*, pour me ſervir de l'expreſſion uſitée, & pouvant cauſer la chûte de l'ongle entier, ou ſeulement de l'une de ſes portions, comme il arrive dans le cas de celle de l'un des quartiers, c'eſt-à-dire, de l'événement que nous exprimons par le terme d'*avalure*.

Des Pieds.

Perſonne n'ignore que l'on appelle en général du nom de *pied* ou de *ſabot*, l'*ongle* qui termine l'extrémité inférieure de chaque jambe de l'animal. Cette partie, deſtinée à ſoutenir le poids de l'édifice entier, eſt d'autant plus eſſentielle, que la plupart des défauts qu'on y peut remarquer tendent à rendre le *cheval* inutile & incapable de ſervir.

On conſidérera dans le *ſabot*, 1°. ſa *forme*. Elle eſt la même que celle de l'os du *pied*, c'eſt-à-dire, qu'elle préſente un ovale tronqué, ouvert ſur les *talons*, & tirant ſur le rond en *pince*.

2°. Son *volume*. Il doit être proportionné à la partie à laquelle il répond, en ſuppoſant néanmoins que la *couronne* qui eſt cette partie ſoit en raiſon du *pâturon*, & que le *pâturon* ſoit auſſi dans un juſte rapport avec le *boulet* & le *canon*. Des *pieds* dont le volume eſt exceſſif annoncent la peſanteur, la molleſſe, la foibleſſe du *cheval*, qui ne cheminera qu'avec peine dans des terreins boueux, qui *bronchera* ou *butera* ſouvent, qui ſe *déferra* ſans ceſſe, & qui ſera incapable de la moindre fatigue. D'ailleurs ces ſortes de pieds ſont, pour l'ordinaire, délicats & ſenſibles, & ils s'échauffent très-facilement ſur le ſol. L'excès de petiteſſe, c'eſt-à-dire, le défaut contraire, eſt une preuve de la ſéchereſſe & de l'aridité de l'*ongle* qui, toujours dur & reſſerré, ne peut faire qu'une impreſſion fâcheuſe ſur les parties molles qu'il recouvre; auſſi ces ſortes de *pieds* ſont-ils ordinairement en proie à des douleurs. Il en eſt de même d'un *ongle* trop court; alors ou la portion vive de ce même *ongle* n'a pas aſſez d'étendue, & celle qui eſt hors de la portée des ſucs en ayant trop, eſt ſujette aux *éclats* & aux *fiſſures*, ou bien la portion vive, ſe prolongeant aux dépens de celle-ci, n'eſt pas ſuffiſamment défendue par l'autre,

& éprouve continuellement une ſenſation douloureuſe réſultante de l'impreſſion & de la réaction des corps durs ſur leſquels le *cheval* marche & porte. D'ailleurs plus les *pieds* ſont courts, plus la baſe ſur laquelle chacun d'eux repoſe eſt étroite, & moins il a de ſtabilité.

3°. Sa *conſiſtance*. L'union trop intime des fibres, leur trop grande tenſion, l'étroiteſſe ou plutôt l'oblitération des canaux deſtinés à contenir & à charrier le fluide, telles ſont les cauſes de la ſéchereſſe & de l'aridité dont nous venons de parler. Le relâchement de ces mêmes fibres, le moindre reſſerrement des vaiſſeaux, une plus grande abondance de poroſités, & par conſéquent un abord plus conſidérable des liqueurs produiront l'effet oppoſé, de-là les *pieds* que nous nommons *pieds gras*; la ſole eſt le plus ſouvent en eux ſi vaſte que le tiſſu de l'*ongle* en eſt diſtendu, & que le *ſabot* en paroît évaſé. Ils ſont toujours très-foibles; auſſi eſt-on, après une ferrure récente, contraint de les laiſſer raffermir & s'aſſeoir ſur les nouveaux fers. Très-fréquemment encore ces ſortes de *pieds* en impoſent par les dehors trompeurs d'une beauté apparente qu'ils ne doivent qu'à leur défectuoſité, puiſque l'*ongle* ne paroît en eux extérieurement uni, liant & plein de vie, qu'attendu la lâcheté de ſon tiſſu & le petit nombre de fibres dont il eſt formé. Nous exigeons donc dans cette partie une épaiſſeur proportionnée qui en fait la force, qui s'oppoſe à ſa ſenſibilité, & qui garantit le *cheval* d'être piqué, ferré, & encloué auſſi facilement qu'il pourroit l'être, ſi la *conſiſtance* de l'*ongle* étoit plus foible. Nous demandons encore que ſa fermeté ſoit accompagnée de ſoupleſſe. Ces deux qualités réunies lui font ſoutenir ſans éclater les lames que l'on y broche; ce que l'on ne rencontre pas dans l'*ongle* des *pieds* que l'on nomme *pieds aérolés*, c'eſt-à-dire, de ceux dont la *corne* eſt ſi caſſante que la lame la plus déliée y fait, près du fer, des brèches conſidérables, & laiſſe voir des éclats à l'endroit où les clous ſont rivés. De tels *pieds* ſont ſouvent déferrés, & l'étampure extraordinaire à laquelle on a recours en pareille circonſtance, n'occaſionne que trop communément, dans les parties molles, des offenſes de la part des lames.

4°. Le *liſſe*, le *poli* ou l'*uni*: des aſpérités, des inégalités, des eſpèces de boſſes en forme de *cordons*, qui entourent le *ſabot* d'un quartier & d'un *talon* à l'autre, annoncent toujours une mauvaiſe nature d'*ongle*. Dans le cas de la préſence de ces *cordons*, le *pied* eſt dit *cerclé*; ſouvent alors l'animal feint ou boite. Souvent auſſi ces *cercles* ou *cordons*, exiſtant en dehors comme en dedans, compriment les parties molles, & la douleur qu'ils ſuſcitent donne lieu à la claudication. (*Voyez* CERCLES.) Il eſt donc certain qu'en général l'*ongle* doit être *uni* dans toute ſon étendue: il eſt toujours tel dans les *pieds* vifs, c'eſt-à-dire, dans ceux qui n'étant privés des ſucs néceſſaires à leur nutrition par aucune cauſe quelconque, poſſèdent, ſi nous oſons nous exprimer ainſi, cet éclat dont jouit tout corps à qui la faculté de végéter n'eſt pas ravie.

La *rétraction*, le *reſſerrement*, le *rétréciſſement* de l'*ongle*, ſont autant de points ſur leſquels on ne doit pas paſſer ſans attention. Il en eſt ainſi du *deſſéchement*, qui en diminue la forme; le *pied* rend alors un ſon creux, pour ainſi dire, quand il eſt heurté, on diroit qu'il eſt entièrement cave. Il faut auſſi prendre garde que l'*ongle* ne ſoit pas fendu ſur le milieu de ſa partie antérieure; cette fente, plus ou moins viſible, commençant dès la couronne, eſt ce que l'on nomme *ſoie* ou *pied de bœuf*; cet événement, que nous mettons au rang des maladies externes, attaque plus communément les extrémités poſtérieures que les antérieures. Elle ſe montre plus ſouvent dans les *chevaux* qui travaillent ſur la *pince*, c'eſt-à-dire, dans les *chevaux rampins*; les mulets y ſont même encore plus ſujets; mais ils n'en ſont pas d'un moindre ſervice, parce que cette diviſion eſt plutôt en eux extérieure qu'intérieure, & qu'elle eſt rarement auſſi profonde que celle qui ſurvient au *pied* du *cheval*. Elle n'eſt pas moins fréquente dans les *chevaux* qui cheminent dans les boues, ainſi que dans ceux dont les jambes ſont chargées de poils, ou qui ont été élevés dans des terreins gras & marécageux. Si, à raiſon d'une tumeur ſituée au-deſſus de la *couronne*, ou ſur la *couronne* même, & dont la ſource eſt la même que celle des eaux aux jambes, la matière a gagné la partie déclive & flué dans le *ſabot*, il en réſultera des *ſoies*.

Il eſt encore une maladie qui peut intéreſſer toutes les parties du *pied*: elle eſt la ſuite d'un heurt violent des *pieds* du *cheval* contre un corps quelconque extrêmement dur, & nous la nommons en conſéquence *étonnement de ſabot*. On la diſcerne à la chaleur de la partie, à la douleur que l'animal reſſent, à la diminution du volume de l'*ongle*, à la démarche du *cheval* qui boîte, à une tumeur à-peu-près ſemblable à celle que nous avons appellé *forme*, à un flux de matière, s'il y a épanchement & ſuppuration, &c. &c.

5°. Les *parties latérales* ou les *quartiers* dont celui de *dedans* eſt conſtamment & naturellement plus foible que celui de *dehors*. Ils doivent être néceſſairement égaux en hauteur, autrement le *pied* ſeroit de travers, & la maſſe ne portant que ſur le *quartier* le plus haut, l'animal ne pourroit marcher avec facilité & avec aſſurance. Leur inégalité provient de pluſieurs cauſes; ou de la main inhabile ou pareſſeuſe du maréchal qui néglige de couper ou d'abattre également, vu le moins de facilité qu'il a dans le maniment du boutoir quand il s'agit de retrancher du *quartier de dehors* du *pied* du montoir & du *quartier de dedans* du *pied* hors du montoir; ou de la ſurabondance des liqueurs qui nourriſſent l'*ongle*, & qui à raiſon de quelques cauſes occaſionnelles, ſe diſtribuent en plus grande quantité dans un *quartier* que dans un autre; ou de la conformation vicieuſe de l'animal, dont le poids, s'il eſt *cagneux* ou *panard*,

ou s'il a des *jambes de veau*, porte plus ſur un *quartier*, & celui ſur lequel il repoſera le moins, pouſſera & croîtra plus que celui ſur lequel il s'appuiera davantage; ou enfin, de la ſituation des poulains dans des pâturages montueux & inégaux, &c. &c. L'inégalité des *quartiers* ne conſiſte pas ſeulement dans celle de leur hauteur véritable; ils peuvent paroître inégaux en élévation par le rejet & la direction de l'un d'eux en dedans ou en dehors. Ainſi, dans un *pied* dont l'*ongle* eſt aride & ſec, un des *quartiers* ſe jettant en dedans, l'autre dont l'*ongle* ne ſera pas réellement plus prolongé, mais dont la direction ſera perpendiculaire & tombera à plomb ſur le terrein, ſemblera avoir plus de hauteur. Il en ſera de même dans le cas où un des *quartiers* ſe jetteroit en dehors par les uns ou les autres des différentes cauſes qui peuvent donner lieu à cette difformité. Une diviſion de l'*ongle* à ſa naiſſance; diviſion qui comme la *ſoie* peut ſe propager juſqu'à la *pince* même & qui ſe montre ſur un des *quartiers*, plus ſouvent ſur celui de dedans, attendu ſa plus grande foibleſſe, eſt ce que nous appellons du nom de *ſeime*, & ce que les anciens hippiâtres ont nommé *ſeime quarte*.

6°. Les *talons* qui doivent être élevés dans une juſte proportion. Dans les *pieds* dont les *talons* ſont bas, communément la *fourchette* a trop de volume; elle eſt graſſe, c'eſt-à-dire, trop molle, & cette partie portant continuellement ſur le ſol, l'animal ſouffre néceſſairement, & le plus ſouvent il boîte. Ce défaut eſt d'une conſéquence encore plus grande dans les *chevaux long-jointés*, dont les *fanons* touchent preſqu'à terre; car il eſt bien difficile que l'art reſtreigne le mouvement, l'action & le jeu des articulations du *boulet* & du *pâturon*. Au ſurplus, on diſtingue le *talon* qui a été *abattu* de celui en qui le défaut d'élévation eſt un défaut de nature, en examinant la *fourchette* qui eſt ordinairement d'un volume médiocre & proportionné dans des *pieds* exempts de ce vice. Le trop d'élévation des *talons*, joint à l'aridité de l'*ongle* & à une foibleſſe exceſſive, & telle, qu'en comprimant ces mêmes *talons*, ils obéiſſent à la force qui les comprime, doit faire appréhender l'*encaſtelure*. Ces ſortes de *talons* qui fléchiſſent & plient ainſi, ſont appellés des *talons foibles*, des *talons flexibles*. Il faut encore faire une grande diſtinction du *talon foible* & du *talon affoibli*. La foibleſſe naturelle à pour cauſe la qualité de l'*ongle* même. La foibleſſe accidentelle ou acquiſe peut provenir de quelques maladies qui auront endommagé, uſé ou diminué la force de la *fourchette*, ou de l'ignorance du maréchal qui n'aura pas entretenue celle qui étoit néceſſaire pour contenir les *talons*, pour les empêcher de ſe reſſerrer, ou qui les aura reſſerrés lui-même en creuſant, au lieu de parer à plat & ſans pencher le boutoir quand il les a *abattus*. Cette mauvaiſe opération, par laquelle il ſe flatte de les ouvrir, enlève totalement l'appui qui étoit entr'eux & la *fourchette*, & dès-lors les parois de l'*ongle* en cet endroit ceſſant d'être gênées, contenues & d'avoir un ſoutien, ſe jettent & ſe portent en dedans d'autant plus aiſément, qu'il eſt de la nature de la *corne* de tendre à ſe reſſerrer. Des *pieds* dont les *talons* ſont trop hauts, mais larges & ouverts, manquent ordinairement par la *pince*. Si le vice qui naît du peu d'élévation des *talons* eſt plus grand dans des *chevaux long-jointés* que dans d'autres, celui qui réſulte de leur trop de hauteur augmente à proportion dans les *chevaux courts-jointés*, *droits ſur leurs membres*, *boutés*, *arqués* ou *braſſicourts*; des *talons* exceſſivement élevés, favoriſent la mauvaiſe poſition & la direction fauſſe de la jambe de l'animal. Nous ajouterons que tout *pied* trop allongé, outrepaſſant en talons ſa rondeur ordinaire, a des diſpoſitions réelles à l'*encaſtelure*. Enfin, nous dirons que l'expérience nous apprend que l'inégalité des *talons* eſt plus commune dans les *chevaux* fins, quand cette partie eſt en eux étroite & ſerrée, & lorſqu'on n'a pas la précaution d'humecter ſouvent leurs pieds. Au reſte, nous entendons par *encaſtelure*, le reſſerrement des *talons*; ces parties peuvent avoir auſſi été *meurtries* & *contuſes*, & c'eſt ce qu'il eſt important d'examiner.

7°. La *ſole*: la conſiſtance en doit être très-forte & ſolide. Eſt-elle foible & molle? elle ſe meurtrit aiſément, le *pied* eſt toujours ſenſible, & l'animal boîte auſſi-tôt qu'il marche ſur un terrein ferme & dans les chemins pierreux. Son épaiſſeur néanmoins ne doit pas être telle que le deſſous du *pied* n'ait aucune concavité; car alors le *pied* ſeroit ce que nous nommons un *pied comble*. Ce défaut fait d'abord porter l'animal autant ſur la *ſole* que ſur les *quartiers*, & dans la ſuite il porte moins ſur les *quartiers* que ſur la *ſole*; toute la nourriture ſe diſtribuant en pareil cas à cette partie & la *pince*, & les *talons* en étant privés, ils ſe deſſèchent & ſe reſſerrent. Dans ces ſortes de *pieds*, l'*ongle* eſt toujours plat, difforme & écailleux; & les *chevaux*, nourris & élevés dans des pays marécageux, ſont plutôt ſujets à ce défaut que les autres. On appelle *pieds plats* ceux qui, moins caves qu'ils ne doivent l'être, doivent encore leur difformité à leur trop de largeur & à leur trop d'étendue. Les *talons* en eux ne ſe reſſerrent pas, ils s'élargiſſent du côté des *quartiers* & la *fourchette* porte à terre. Inſenſiblement le *pied plat* peut devenir *comble*. Il eſt des *pieds plats* naturellement & par vice de conformation. Il en eſt d'autres qui ſont *plats*, *larges* & *étendus*, parce que les *chevaux* ont été nourris dans des pays humides. D'autres enfin ont les *talons* conformés comme ils doivent l'être, mais l'*ongle* s'étend vers la *pince*; ce défaut eſt un effet ordinaire de la fourbure; le *pied* eſt *plat*, l'*ongle* retire dans lui-même, tandis qu'au milieu & à la partie antérieure du *ſabot* il eſt *cerclé*. L'animal en marchant fixe ſon appui ſur le *talon* & non ſur la *pince*, ſur-tout ſi le deſſous du *pied* approche de la figure du *pied comble* par le moyen de l'élévation de la *ſole* qui pouſſée & voûtée en dehors préſente une ſorte de *croiſſant*. Les *chevaux* dont

doot les *pieds* ſont *plats*, ne ſont jamais d'un graod ſervice, ſur-tout ſi la *fourbure* a quelque part à ce défaut.

La *ſole* ne peut pas ſurmonter & ne pas effacer toute cavité du *pied*, mais être voûtée & ſaillante dans une ſeule portion de ſon étendue; cette ſaillie forme ce qu'on a appellé uo *oignon*. Cet accident a ſouvent pour cauſe la *fourbure*, quelquefois la foibleſſe de la *ſole*, ſon *deſſèchement* ou celui des *quartiers* qui l'auroient reſſerré, ſa conſiſtance n'ayant pas aſſez de ſolidité, &c. Une meurtriſſure, une contuſion à la *ſole*, occaſionnée ou par la marche du *cheval* dans des chemins pierreux, ou par quelques pierres ou graviers, nichés entre le fer & l'*ongle*, ou par l'appui du fer même ſur cette partie, ſont ce que nous appellons *ſole-battue*. Cette maladie eſt quelquefois ſuivie de celle que nous oommons *bleyme*. On en compte de trois ſortes; la *bleyme* sèche qui eſt le réſultat de la ſéchereſſe du *pied*; elle attaque communément les *pieds ecrclés*, les *pieds eneaſtelés*, & plutôt le *quartier* de dedans que celui de dehors; la *bleyme encornée*, dans laquelle la matière aboode; échappée des tuyaux qui la contenoient, elle ſe pervertit bientôt, & ne trouvant plos d'iſſue libre, elle chemine, pénètre ſous le *quartier*, *ſouffle au poil* & cauſe de vrais ravages; enfin, la *bleyme foulée* qui eſt la ſuite d'une contuſioo, d'une foulure, & à laquelle les *pieds plats* & les *pieds eombles* ſont conſéquemment très-ſujets.

Des elous de rue, des chicots peuvent offeoſer la *ſole*. Nous diſons que le *cheval* a pris un *clou de rue*, lorſqu'en marchant il a rencontré un clou dont la pointe étant tournée eo haut, eſt entrée dans ſon *pied*. Un pareil aceident peut arriver, ſi eo courant ou eo marchant dans des bois ou tai les nouvelles, il rencontre un éclat de bois terminé en pointe; c'eſt ee que nous nommons un *chicot*. L'animal peut encore avoir *été encloué* oo *ferré*. Dans le premier eas, la lame perce dans le vif; dans le ſecond, elle le ſerre ſeulement, & l'animal boite; enfin, la *ſole* eſt dite *baveuſe*, lorſqu'elle eſt enflée & molle coome uue éponge. Cette molleſſe peut être accidentelle & naturelle; naturelle, ſi cette partie eſt d'une contexture plus lâche; alors elle ſe prêteta trop à l'impulſion des liqueurs qui la dilateront & qui y ſéjournant eo trop grande quantité, donneront lieu au défaut de conſiſtance & au gonflement; accidentelle, ſi la ſtagnarion des liqueurs dans cette partie eſt ptoduite par l'arrêt de la circulation des humeurs qui s'y portent. Dans le premier cas, le *pied* ſera toujours foible, ſenſible, difforme, *plat*, *eomble*; dans le ſecond, il ne ſera pas impoſſible de le raffermir.

8°. La *fourchette* doit être proportionnée au *pied*, c'eſt-à-dire, n'être ni trop, ni trop peu oourtie. Dans le premier eas, elle eſt dite *fourchette graſſe*; dans le ſecond, *fourchette maigre*. La petiteſſe ou le *deſſèchement* de cette partie a été regardé comme le partage d'uo *pied encaſtelé*, ſous le prétexte du rétréciſſement des *talons* qui la prive de nourriture & l'affame. Oo pourroit dire au contraire que ſon *deſſèchement*, qui d'ailleurs eſt une preuve certaioe de l'aridité de l'*ongle*, contribue à l'*eneaſtelure*, & prouve que l'animal y a diſpoſition. Le volume trop conſidérable de cette partie eſt un défaut très-grand, auquel, ainſi que nous l'avons dit, les *chevaux* qui ont les *talons* bas ſont très-ſujets. Cette diſproportion en volume & en maigreur caractériſe toujours un mauvais *pied*, parce que le *pied* ne peut être véritablement boo, qu'autant que la nourriture ſe diſtribue dans one juſte égalité à toutes les parties qui le compoſeot.

Une tumeur oo excroiſſance fibreoſe & ſpongieuſe d'ooe odeur très-fétide, doot la ſubſtance eſt aſſez ſemblable à l'*ongle* pourri & ramolli, qui quelquefois eſt de la nature du cancer & qui a ſon ſiège au bas des *talons*, & le plus ſouvent à la *fourchette*, forme ce qoe nous appellons *fic* ou *crapaud*. Cette excroiſſance eſt d'abord indolente, mais elle ceſſe enfin de l'être, & ſoit que les *fics* ou *crapauds* ſoient de pluſieurs eſpèces, & diffèrent les uns des autres par la qualité de l'humeur qui les produit, & par la quantité des fibres & des vaiſſeaux qui prennent accroiſſement, les racines eo ſont en plus ou moins grand nombre, & leurs effets ſe manifeſtent par des accidens plus ou moins terribles. Les *chevaux* dont les jambes ſont chargées, qui ont été affectées par des *eaux* dont le maréchal a empêché le libre écoulemeot par des topiques aſtringens, appliqués mal-à-propos & ſans égard aux mauvais effets qu'ils doiveot produire; ceux qui ont été *fourbus*, *farcineux*, dont les *pieds* ſont trop creux, élevés, les *talons* larges, & dont la *fourchette*, daos ſes côtés ou dans ſoo milieu, ſuinte une humeur rouſſe & purulente, y ſont plus ſujets que les autres. On comprend que cette maladie ne peut être que funeſte & très-rebelle. Les *pieds* de derrière qui ſont dans uoe cootinuelle humidité, en ſont plutôt atteints que les *pieds* de devaot.

Nous nommons encore *ceriſes* des tumeurs ſituées, ou à côté, ou deſſus, ou ao bour de la *fourchette*; elles attaquent rarement les *pieds* de l'extrémité antérieure, & ſi le ſang eſt empreint des qualités âcres & corroſives qui produiſent les *fics*, elles peuvent dégénérer en *crapauds*.

Enfin, la *fourchette* ſe pourrit & tombe par morceaux à la ſuite des *teignes* dont elle peut être attaquée. Cette maladie s'annonce aiſément, ſur-tout dans les *fourchettes graſſes*, par la fétidité qui l'accompagoe, aioſi que par la grande démangeaiſon qu'elle cauſe au *cheval* qui eſt ſouvent & même ſans ceſſe obligé de frapper ou de battre du *pied* contre terre. Les *fourchettes maigres* n'en ſont pas exemptes. Il arrive que ſouvent elles ſe corrompent, lorſque nous laiſſoos trop long-temps des *chevaux* ſur leurs vieilles ferrures, & que le *pied* eo eſt trop rarement paré. C'eſt ce que l'expérience a démontré, même

dans des *chevaux* d'Eſpagne & dans des *chevaux* barbes.

Quant au méchaniſme de l'ongle, à la ferrure & à tous les détails qui y ſont relatifs, *voyez* l'article PIED.

Des beautés & des défauts des parties du Corps.

Du Dos.

Quoiqu'on ait juſqu'à préſent, & aſſez communément confondu le *dos* & les *reins*, il y a cependant entre ces parties une différence bien ſenſible.

1°. Le *dos* ſe trouve préciſément entre le *garot* & les *reins*, & proprement à l'endroit ſur lequel doit repoſer la ſelle.

2°. Sa *conformation*; cette partie annonçant la force de l'animal, lorſqu'elle eſt bien fournie, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle préſente dans un *cheval* qui a de l'embonpoint une ſorte de canal qui règne dans ſon milieu & dans ſa longueur: c'eſt ce que vulgairement & improprement on a appellé des *reins doubles*. Elle doit être encore unie & égale. Si le *dos* du *cheval* eſt cave dans le milieu de ſon étendue, ou plutôt s'il eſt bas, l'animal eſt dit *enſellé*. Il y a difficulté d'ajuſter au même *cheval* la ſelle qu'on lui deſtine, & l'arçon, en pareil cas, doit être charpenté relativement à ce défaut. Des *chevaux*, ainſi conformés, ont l'*encolure* haute & relevée, la *tête* bien placée, l'*avant-main* beau; ils ont de la légèreté, mais la plupart ſont très-foibles & ſe laſſent aiſément. Le défaut oppoſé eſt celui du *dos élevé*, & que nous déſignons, en diſant que l'animal a un *dos de mulet*. Il n'eſt pas auſſi très-aiſé de le revêtir d'une ſelle.

L'appui & le frottement de la ſelle peuvent avoir offenſé cette partie & occaſionné une bleſſure plus ou moins forte, mais qui peut, n'étant pas négligée, n'avoir aucunes ſuites fâcheuſes.

Des Reins

Nous avons dit que les *reins* ſont ſitués à l'extrémité du *dos*, entre cette partie & la *croupe*, c'eſt là que ſont les vertèbres lombaires. Elles jouiſſent, comme on le ſait, d'un mouvement infiniment plus conſidérable & plus apparent que les vertèbres dorſales.

On conſidérera dans les *reins*, la *longueur* qui doit être proportionnée. Un *cheval*, en qui cette partie eſt courte, eſt plus ſuſceptible de l'union ou de l'enſemble; il ramène plus aiſément ſous lui ſes parties poſtérieures; ſes mouvemens néanmoins ſe font ſentir bien davantage au cavalier, leur réaction étant infiniment plus dure que dans l'animal dont les vertèbres auroient plus d'étendue, & qui, par cette raiſon, ſe raſſemblent avec plus de peine.

On fera attention que la ſelle n'ait pas porté ſur les *reins*, & ne les ait pas offenſés. On jugera par les actions du *cheval*, & par ſes allures, de l'intégrité de ces parties: s'il ſent une douleur extrême en reculant, ſi ſa *croupe* ſe berce, ſi elle chancelle quand il trotte, il ſouffre d'un *effort*, c'eſt-à-dire, d'une extenſion forcée des ligamens qui ſervent d'attache aux vertèbres, ou d'une contraction plus ou moins violente des muſcles. Dans le cas où cette extenſion a été très-forte, à peine peut-il faire quelques pas en avant; il traîne ſon derrière, & il eſt ſans ceſſe prêt à tomber.

Il eſt au ſurplus des *chevaux* qui ſe *bercent* en trottant, ſans avoir eſſuyé aucun *effort*; ſouvent cette allure lâche provient d'une foibleſſe naturelle, ſouvent auſſi elle eſt occaſionnée par un ſervice forcé ou prématuré; ſouvent encore parce que l'animal a été employé de trop bonne heure à celui des cavales; & en général nous voyons qu'elle eſt aſſez commune dans tous les étalons.

Des Côtes.

Il faut conſidérer dans les *côtes*, leur ampleur; le demi-cercle oſſeux qu'elles forment de chaque côté devant commencer à l'épine du *dos*, parce qu'alors elles embraſſeront mieux les parties & les viſcères qu'elles contiennent. Si la forme en eſt plate & avalée, elles ſont dites *côtes ſerrées*, & les *chevaux* ainſi conformés *chevaux plats*. La cavité du thorax étant néceſſairement moins vaſte en eux, & les poumons trouvant dans les parois de cette cavité un obſtacle à leur dilatation, ces ſortes de *chevaux* n'ont jamais beaucoup d'haleine. On peut ajouter qu'en général les *chevaux plats*, & qui ſont grands mangeurs, ont ordinairement le *flanc avalé* & un *ventre de vache*, c'eſt-à dire, un *ventre* qui tombe & qui deſcend, un *dos de mulet*, & la *croupe* en eſt rarement belle.

Des *durillons* ou des *cors*, ou des tumeurs dures ſur cette partie, ſont le réſultat du frottement continuel & violent d'une ſelle mal ajuſtée.

Du Ventre.

1°. Son *volume* doit être proportionné à la taille de l'animal, & par conſéquent médiocre dans les *chevaux* de légère taille, & d'une plus grande étendue dans les *chevaux* de caroſſe & de tirage.

2°. Sa *forme*. S'il s'élève du côté du train de derrière, à la manière de celui des levriers, le *cheval* eſt dit *manquer de corps, étroit de boyaux, couſu*, & l'on comprend que le défaut oppoſé à celui-ci, eſt le défaut d'avoir un *ventre de vache*. Dans un vieux *cheval* dont le *ventre* eſt avalé, qui mange beaucoup, & qui touſſe de temps en temps, la *pouſſe* eſt à craindre. Il arrive que des

Digitized by Google

chevaux maigres, commençant à s'engraiſſer, montrent d'abord trop de *ventre*; mais ſi leur *flanc* n'eſt pas *retrouſſé*, & s'ils ont la *côte* bien tournée, la nourriture paſſe inſenſiblement à la *croupe*, & le *ventre* diminue proportionnément.

Trop de repos, trop de chaleur, des efforts donnent lieu à une enflure qui règne quelquefois ſous le *ventre*, & qui ſe propage depuis le *fourreau*, plus ou moins près des extrémités antérieures. L'*enflure*, qui eſt l'effet des deux premières cauſes, ne préſente rien de dangereux; & comme elle eſt pour l'ordinaire œdémateuſe, on la reconnoît en ce qu'elle cède viſiblement & facilement à l'impreſſion du doigt, dont elle conſerve quelque temps la trace. Une tumeur à l'ombilic eſt ce que nous nommons *exomphale*. Il eſt rare que les *chevaux* qui en ſont atteints puiſſent être de quelque ſervice un peu violent. Ils ſont très-ſujets aux tranchées.

Des Teſticules.

Les *teſticules*, nommés auſſi *bourſes*, ne ſe montrent pas d'abord dans le poulain; ils demeurent logés dans l'*abdomen*, au-deſſus de l'endroit même de l'anneau du muſcle grand-oblique (*Voyez* le *Dictionnaire d'anatomie*), juſqu'à ce que l'animal ait atteint l'âge de ſix ou ſept mois; ils deſcendent enſuite peu à peu, traverſent ce même anneau, & tombent enfin dans le *ſcrotum*, qui s'allonge de même que toutes les parties qui les ſuſpendent, ou qui les contiennent.

Il faut en conſidérer 1°. le *nombre*, qui eſt ordinairement de deux. Je ne ſais s'il varie dans les *chevaux* comme dans les hommes, qui n'en ont quelquefois qu'un, d'autres fois trois. Si l'on n'en rencontre qu'un, on fera attention s'il n'y a pas au *ſcrotum*, à la place qu'il devoit remplir, une cicatrice qui annonce qu'il a été extirpé.

2°. Le *volume*. Plus il eſt conſidérable, plus certaines perſonnes font cas de l'animal qu'ils deſtinent à étalonner, d'autres ne l'en apprécient jamais davantage.

3°. Leur *état*. Ni l'un ni l'autre ne doivent être enflés; les mêmes cauſes qui produiſent l'enflure ſous le *ventre*, peuvent donner lieu à celle des *teſticules* & du *fourreau*; celle qui provient des efforts faits par l'animal eſt toujours le plus à redouter.

4°. La *poſition*. Ils ne doivent pas être trop allongés & pendans, parce qu'ils annoncent non-ſeulement alors la molleſſe de l'animal; mais parce qu'ils ſont encore ſujets, pendant l'exercice, à être tiraillés & diſtendus. Ils doivent être relevés & maintenus fermes près du fourreau; on dit alors que le *cheval eſt bien trouſſé*.

5°. Le *ſcrotum* qui en eſt l'enveloppe extérieure, réſultant du prolongement de la peau de l'abdomen, qui d'une part fait en cet endroit une eſpèce de poche, & de l'autre une eſpèce de gaîne; la poche conſtituant le *ſcrotum*, & la gaîne, ce que nous nommerons le *fourreau*; la peau étant dans ce lieu plus déliée que par-tout ailleurs, ordinairement noire comme celle du fourreau, & totalement dénuée & dégarnie de poils.

L'enflure du *ſcrotum* reconnoît pour cauſe, ou un amas d'eau, ou un amas d'air; au premier cas, la maladie eſt nommée *hydrocèle*, & au ſecond, *pneumatocèle*. La dureté & le gonflement du *teſticule*, ou l'engorgement & le gonflement de la peau & des autres membranes qui enveloppent le *teſticule*, donnent lieu à une tumeur dure, connue ſous le nom de *ſarcocèle*. (*Voyez* ces mots.)

Un dépôt d'humeurs, un véritable abſcès dans le *ſcrotum*, ayant le plus ſouvent pour cauſe des coups, des contuſions & des meurtriſſures, forment ce que nous nommons *hernie humorale*. Les ſuites de cette *hernie*, annoncée par la tenſion des bourſes, par la douleur, par la fièvre, par la dureté & le deſſèchement des *teſticules*, ſont ordinairement funeſtes. On doit ſavoir encore que les *teſticules* ſe retirent quelquefois, de manière qu'ils ſe logent entre l'anneau, & ſont nonés ou inviſibles en quelque ſorte. Cette violente contraction qui ne peut, ainſi qu'on doit le penſer, arriver qu'à des *chevaux* entiers, ſurvient à ceux qui éprouvent de vives douleurs, & dont la maladie conſiſte principalement dans un grand feu. Elle eſt très-commune en Italie & dans les pays chauds; l'animal ſe relève & ſe couche ſans ceſſe; il s'agite comme s'il étoit furieux, & il ſuccombe bientôt, s'il n'eſt ſecouru promptement. Du reſte, il ne ſeroit pas étonnant de trouver des *chevaux* dont les *teſticules* ne ſeroient pas deſcendus dans le *ſcrotum*, & qui cependant n'en ſeroient pas moins habiles à la génération. Nous dirons de plus que l'animal dont il s'agit, & principalement ceux qui ſont entiers, ne ſont pas exempts d'une érection continuelle & douloureuſe, que l'on appelle en eux, comme dans l'homme, du nom de *priapiſme*. Une tenſion, une roideur convulſive ſemblable, ſuivie d'un deſir immodéré de la jument, n'eſt autre choſe que ce que nous nommons *ſatyriaſis*. Dans un certain relâchement des muſcles, il y a *chûte du membre*, &c. &c. (*Voyez* CHUTE DU MEMBRE, HERNIE, RÉTRACTION DES TESTICULES.)

Du Fourreau.

Le *fourreau* réſulte, ainſi que je l'ai dit, du prolongement de la peau de l'abdomen qui forme ſous le ventre une eſpèce de gaîne; prolongement qui en gliſſant ſur le gland & ſur la verge humaine, peut être mu en avant ou en arrière, mais qui ſe trouve en partie borné dans le *cheval*, le membre ayant lui-même la liberté de ſortir & de rentrer dans le tégu-

Digitized by Google

ment qui le contient & qui, plus fort & plus épais au lieu où il ſe trouve limité, préſente une eſpèce de bourrelet qui environne l'orifice ſervant d'iſſue à ce même membre; c'eſt préciſément cette portion que quelques-uns ont nommé le *prépuce*; elle eſt toujours dans le même état, ſoit que le membre ſoit retiré, ſoit dans le moment de l'érection.

Son *volume* doit être proportionné à celui du corps; s'il eſt petit, peu ſaillant & en quelque ſorte plaqué contre le ventre, on dit que le *cheval eſt retrouſſé* ou à *peu de fourreau*. Il doit bien ſe détacher du ventre; on dit alors que l'*animal a du deſſous*.

Quelquefois le *fourreau* ſe trouve ſi fortement reſſerré, qu'il ne laiſſe aucun paſſage au membre pour ſortir. Le *cheval* urine alors dans cette partie & ſans *dégaîner*; c'eſt ce qu'on appelle *piſſer dans ſon fourreau*. Ce reſſertement, qui quelquefois eſt une eſpèce de *phymoſis*, arrive ordinairement dans les vieux *chevaux* ou dans ceux qui ſont excédés de fatigues. Quelquefois auſſi le *fourreau* eſt tellement gonflé, qu'il ne permet plus au membre de rentrer, & cet état eſt comparable à celui d'un homme atteint d'un *paraphymoſis*. (*Voyez* ces mots.)

Les tégumens, dans tout l'intérieur de ces parties, ſont parſemés d'une multitude de *cryptes folliculeux* du genre des glandes ſébacées qu'on nomme dans l'homme *glandes odoriférantes de Tyſon* & qui filtrent ſans ceſſe une humeur graſſe & onctueuſe, propre à les lubréfier & à en entretenir la ſouplеſſe; mais qui ſeroit très-capable, lorſqu'elle eſt très-abondante, & par ſon ſéjour, d'y ſuſciter une inflammation conſidérable. Elle peut donner lieu encore par l'âcreté qu'elle contracte quelquefois, ſur-tout lorſqu'elle eſt immédiatement expoſée à l'action des ſels urineux, comme dans les *chevaux* qui ne dégaînent pas pour uriner, à des poireaux, à des chancres, &c. qui rongent le membre & en néceſſitent quelquefois l'amputation. (*Voyez* AMPUTATION DU MEMBRE.) Son accumulation peut s'oppoſer auſſi à la ſortie de ce même membre du *fourreau*, occaſionner la *ſtrangurie*, la *rétention d'urine*, des *tranchées*, &c. (*Voyez* tous ces mots.) & il eſt très-important, comme je le ferai voir dans le *Traité d'Hygiène*, de nétoyer exactement cette partie.

On trouve ſur ce même bourrelet, du côté du *ſcrotum*, l'un à côté de l'autre & à environ un demi-pouce de diſtance, deux *mammellons* ou deux eſpèces de légères éminences qui en ont la forme & qui ont été regardés comme les mammelles du *cheval*. Au milieu de ces mammelons, on a apperçu quelquefois un orifice très-petit, qui n'eſt véritablement que celui de quelques glandes ſébacées, logées dans ce lieu. Dans un grand nombre de *chevaux*, on n'en rencontre pas la moindre trace.

Du Membre.

On appelle *membre* dans le *cheval*, la partie que dans l'homme on nomme *la verge*. Elle eſt aſſez connue, quant à ſa ſituation & à ſa figure. Il en eſt de ſon volume comme de celui des teſticules; pluſieurs préfèrent les étalons qui ont le *membre* très gros, mais il doit être proportionné aux parties qui l'environnent & au corps de l'animal.

Il doit ſortir librement du fourreau quand le *cheval* veut uriner; c'eſt ce que l'on appelle *dégaîner*. (*Voyez* ce que j'en ai dit en parlant du fourreau.) On obſervera s'il n'eſt pas couvert de cette humeur ſébacée dont j'ai déjà parlé, ou ſi elle ne l'a pas affecté au point d'y exciter des ulcères, des fongoſités, &c.

L'extrémité antérieure du *membre* eſt plus volumineuſe que le teſte de cette partie; ſa forme eſt arrondie & irrégulièrement plate dans ſa partie antérieure; lorſqu'elle eſt gonflée, elle forme une eſpèce de bourrelet, d'environ trois ou quatre travers de doigt de largeur. Cette extrémité antérieure eſt ce que l'on en appelle *la tête*.

Des Mammelles dans la jument.

Les *mammelles* ſont deux corps peu ſenſibles dans la jument non-pleine, & elles forment dans celle qui porte ou qui allaite, deux éminences très-apparentes.

Il faut en conſidérer:

1°. La *ſituation* à la partie antérieure des os pubis & à la partie poſtérieure & inférieure du ventre, à laquelle elles ſont très-adhérentes; elles occupent le lieu qui, dans le *cheval*, eſt rempli par le fourreau & par le membre. On ignore les raiſons de cette poſition conſtante dans la jument, dans d'autres ſolipèdes, comme l'âneſſe, & dans les animaux qui ruminent, tels que la vache, la chèvre, la brebis, la biche, &c. Si ces corps euſſent été ſitués ſur la poitrine de la jument, comme ils le ſont ſur celle de la femelle de l'éléphant, de la chèvre de Lybie, de la femelle du ſinge, &c., ils n'auroient pas été moins à la portée du poulain; mais la femelle de l'éléphant ſuce elle-même ſon lait par le moyen de ſa trompe pour le conduire enſuite dans la bouche de l'animal qu'elle doit nourrir; celle du ſinge porte ſon petit ſur ſes épaules, à la manière des négreſſes, ou dans ſes bras, comme nos femmes; elle le prend entre ſes pattes, lorſqu'elle veut l'allaiter, & lui préſente le téton à-peu près comme la nourrice le préſente à l'enfant; or, c'en eſt aſſez pour que la poſition de leurs *mammelles* ſur la poitrine ceſſe d'être équivoque; mais au défaut de particularités auſſi frappantes dans la jument & dans les autres femelles dont nous venons de parler, nous devons nous en tenir au fait dont l'inſpection dépoſe, ne pas tenter d'aller plus loin, & éviter de nous livrer à cette ſorte de divination qui n'eſt que trop ſouvent l'écueil du naturaliſte & l'opprobre du philoſophe.

Digitized by Google

2°. Le *nombre*, moindre que dans les multipares & dans les fiſſipèdes ; tels, par exemple, que la lionne, l'ourſe, la chatte, la chienne, la ſouris, la panthère, l'écureuil, &c., en qui deux *mammelles* ſeulement auroient été inſuffiſantes, attendu qu'elles allaitent à-la-fois pluſieurs petits, & qu'elles ſont obligées de ſe coucher à cet effet, parce que leurs productions ne ſauroient ſe tenir debout dès leur naiſſance; auſſi ces parties ne ſont-elles pas inguinables en elles, comme dans la jument ; la nature les a multipliées & en a mis un double rang le long du ventre ; ſans cette précaution, ces mêmes productions, leurs mères étant couchées, n'auroient pu que très-difficilement ſaiſir le mammelon pour prendre leur nourriture. Il n'en eſt que deux dans la cavale.

3°. La *forme*, applatie dans la jument qui n'allaite point & qui ne porte pas, & qui, dans la jument pleine, & qui nourrit, où dont le poulain vient d'être ſevré nouvellement, ſe trouve allongée & plus volumineuſe, ſelon la quantité plus ou moins grande du lait qu'elles contiennent. Il eſt à craindre que le reflux de cette liqueur, dans la maſſe, n'occaſionne dans la jument, vendue immédiatement après avoir mis bas, une foule de maladies chroniques, d'autant plus rebelles, que la cauſe en eſt ſouvent ignorée ou méconnue. Ces effets ſont d'autant plus prompts, que les maquignons ſe ſont hâtés de faire diſparoître le lait en appliquant ſur ces parties des aſtringens & des reſtreinctifs très-actifs.

Des Flancs.

1°. Leur *ampleur*. Ils doivent être pleins à l'égal du *ventre* & des *côtes*. Des *flancs creux* ſont nommés *flancs retrouſſés*, *flancs coupés*. Les *chevaux*, dans leſquels cette imperfection exiſte, ne ſont pas propres à un grand travail. Pour l'ordinaire, ils ont les *côtes ferrées*, ou ils ſouffrent des *pieds*, des *jarrets*, ou ils ont une ardeur extrême ; enfin, ils n'ont jamais aſſez de *corps*, ou ils le perdent aiſément.

2°. Leurs *mouvemens*, qui ne doivent être ni trop lents, ni trop vifs, ni inégaux. On doit, ſur-tout à l'égard des vieux *chevaux*, prendre garde qu'il n'y ait *altération* dans cette partie, c'eſt-à-dire, que les *mouvemens* n'en ſoient plus *précipités* qu'ils ne doivent l'être. De tels *mouvemens* dénotent ſouvent la fievre dans les *chevaux* de tous les âges ; mais ſi dans les *chevaux* âgés ils ſont accompagnés d'une toux sèche & fréquente, la *pouſſe* doit être à appréhender ; un ſigne univoque de cette maladie eſt l'*action redoublée* du *flanc ; action* qu'il importe très-fort de conſidérer attentivement. La *reſpiration* ſuppoſe deux *mouvemens*, celui par lequel l'animal *inſpire* ou attire l'air, & celui par lequel il *expire* & le chaſſe. Ces deux actions une fois connues, il nous ſuffira de dire ici que le mouvement dont il s'agit, a lieu dans l'*expiration*. Elle eſt en effet entrecoupée par une nouvelle *inſpiration* ; l'animal en *inſpirant*, n'ayant pu prendre une ſuffiſante quantité d'air, attendu l'état vicié de ſes poumons, & c'eſt cette *expiration* entrecoupée par une nouvelle *inſpiration* qui forme le mouvement redoublé dont nous parlons. (*Voyez* POUSSE.)

L'*altération du flanc* dans de jeunes *chevaux* exige de grands ménagemens ; la mauvaiſe nourriture, un grand feu, un travail exceſſif & forcé l'occaſionnent. Du reſte, la *pouſſe* ne ſe montre que rarement dans les *chevaux* au-deſſous de ſix, ſept à huit années, à moins qu'elle ne provienne, ou de l'étalon, ou de la mère, & qu'elle ne ſoit dès-lors une maladie héréditaire. (*Voyez* ALTÉRATION DU FLANC, POUSSE.)

Dans la *courbature*, l'*altération* du *flanc* eſt telle que le *mouvement redoublé*, apperçu dans la *pouſſe*, ſubſiſte ; mais ici, la difficulté de reſpirer eſt très-violente ; l'animal ne peut ſe tenir couché. Cette maladie, jointe à d'autres maux, telles que la *fourbure*, la *gras-fondure*, la *fortraiture*, eſt très-aiguë & très-dangereuſe. (*Voyez* ces maladies à leurs articles.)

La *fortraiture* eſt ſouvent une ſuite de la *courbature*. Le *cheval fortrait* eſt *étroit de boyau*. Il eſt dans les muſcles qui garniſſent ſes *flancs* une telle contraction, qu'ils ſe montrent comme deux cordes extrêmement tendues depuis le *fourreau* juſqu'au lieu où portent les ſangles de la ſelle, & même le long des *côtes*. Le *flanc* eſt douloureux, le poil paroît mal teint & très-hériſſé en cet endroit.

Nous ajouterons ici qu'il eſt des *chevaux ſouffleurs* & des *chevaux gros d'haleine*. Le *flanc* des uns & des autres n'eſt point agité au-delà de ce qu'il doit l'être naturellement, après que l'animal a couru ; mais ils *ſouffient* extraordinairement & fourniſſent preſqu'autant, non dans des courſes violentes, mais dans un travail ordinaire, que s'ils n'avoient pas cette incommodité. Les *chevaux gros d'haleine* *ſouffient* moins que les *chevaux ſouffleurs*. Il en eſt ſur-tout parmi ceux-ci, qui en travaillant font entendre un râlement déſagréable, & en général, ces ſortes de *chevaux* fatiguent ceux qui en font uſage. Nous avons déja dit qu'on les appelloit *cornards* ou *ſiffleurs*. (*Voyez* ces mots.)

Des beautés & des défauts de l'Arrière-main.

De la Croupe.

Nous avons dit que la *croupe* s'etend depuis la terminaiſon des *reins* juſqu'au haut de la queue. La *largeur* dépend de la diſtance & de l'éloignement proportionné des os iléon, c'eſt-à-dire, des os qui forment les hanches. Cette partie doit être arrondie & être diviſée par une eſpèce de canal règnant dans ſon milieu, & qui eſt une ſuite de celui dont nous avons fait mention, en parlant de ce que l'on appelle *reins doubles*.

Digitized by Google

Toute *croupe coupée*, ou *avalée*, ou *tranchante*, eſt défectueuſe.

On appelle *croupe coupée*, celle qui, regardée de profil, paroît étroite & ne pas avoir ſa rondeur & ſon étendue; *croupe avalée*, celle qui tombe trop tôt, & dès-lors l'origine de la queue eſt plus baſſe qu'elle ne doit l'être pour être bien placée; *croupe tranchante*, celle d'un *cheval* dont les cuiſſes ſont très-applaties; telle eſt celle qui eſt ordinaire dans les *mulets* & aſſez commune dans les *chevaux* d'Eſpagne. Cette imperfection au ſurplus ne déplaît qu'à la vue, & elle eſt très-ſouvent réparée dans ceux-ci par leur vigueur, la force de leurs *reins* & la beauté de l'action & du jeu de l'*arrière-main*.

Des Hanches.

On doit conſidérer dans les *hanches* proprement dites & réſultant des os iléon les plus conſidérables des os du baſſin,

Leurs *proportions* avec les autres parties du corps de l'animal. Sont-elles courtes? ſont-elles trop longues? elles ſont évidemment défectueuſes. Dans les *hanches courtes*, l'arrière-main a toujours peu de jeu; auſſi les *chevaux*, conformés ainſi, ſont-ils très-difficiles à réſoudre à un certain enſemble, exprimé communément par le terme d'*aſſeoir*; terme dont la véritable ſignification entendue par très-peu de perſonnes, en a impoſé au point que les *jarrets* d'une foule de *chevaux* ſont chaque jour ſacrifiés d'après la fauſſe idée qu'on y attache. Quoi qu'il en ſoit, on doit penſer que dans le cas du trop peu d'étendue des parties dont il s'agit, l'animal eſt d'autant plus éloigné du point d'union, qu'elle dépendroit totalement ici de la courbure dès-lors forcée des vertèbres lombaires, & ſi les *reins* n'avoient pas aſſez de longueur, cet éloignement ſeroit encore plus conſidérable, à raiſon de cette complication. Le derrière du *cheval*, en qui cette imperfection réſide, eſt toujours ronde; il ne travaille que des *jarrets*, qui fixés perpendiculairement, relèvent ſa *croupe* & ſon *arrière-main*, qu'il lui eſt comme impoſſible de plier; or, nul mouvement n'eſt liant, s'il n'eſt produit par l'accord de toutes les parties combinées qui doivent être mues. L'inconvénient qui ſuit la *trop grande longueur* des *hanches* eſt ſenſible. Dans tout mouvement de progreſſion de l'animal, il y a conſtamment une flexion plus ou moins grande, non-ſeulement de toutes les portions articulées de l'*arrière-main*, mais encore des vertèbres des lombes. C'eſt dans la force & dans la ſoupleſſe de ces vertèbres que conſiſte principalement l'action & la beauté des mouvemens du derrière; car le *cheval* ne peut le baiſſer & le plier, pour amener ſes *pieds* ſous lui & près de ſon centre de gravité, que la courbure & la flexion des vertèbres ne ſoient apparentes: or, ſi les *hanches* ont trop de *longueur*, il eſt aiſé de concevoir que, vu leur étendue & le pli des vertèbres & des autres articulations, ces mêmes *pieds* de derrière outre-paſſeront à chaque pas dans leur portée la piſte ou la foulée des *pieds* de devant, ils avanceront au-delà du centre de gravité même, & l'animal n'étant pas dans ſon degré de ſtabilité & de force, ſe montrera & ſera néceſſairement foible. Le défaut de ces ſortes de *chevaux* eſt moindre, quand ils ont à monter des montagnes; l'élévation du terrein s'oppoſant au port de leurs *pieds* trop en avant, & la facilité naturelle qu'ils ont à s'*aſſeoir*, faiſant qu'ils parcourent aiſément, & que le devant en eux eſt pour lors chaſſé & relevé avec plus de véhémence; mais ils ſouffrent infiniment, quand il s'agit de deſcendre, non par la peine qu'ils ont à plier les *jarrets*, mais parce qu'ils ſont à tout moment prêts à s'acculer.

La ſaillie conſidérable des os iléon dans le *cheval* gras & en bon état, forme ce qu'on appelle des *hanches hautes*, & l'animal alors eſt répuré *cornu*. Cette difformité n'eſt déſagréable qu'à la vue. Quant aux efforts dont on a cru les *hanches* ſuſceptibles, il eſt aiſé de revenir de cette erreur, en conſidérant dans le *cheval* ou même dans le poulain un peu avancé en âge, l'union intime des os pairs qui forment le baſſin; union qui eſt telle, que non-ſeulement elle a lieu dans les os d'un même côté, mais encore dans ceux du côté oppoſé; en ſorte que ces mêmes os n'en conſtituent, pour ainſi dire, qu'un ſeul. Il arrive auſſi quelquefois que l'un des iléons ſemble plus bas que l'autre; dès-lors les *hanches* paroiſſent inégales, & l'on dit que le *cheval* eſt *épointé* ou *éhanché*. Cet évènement, lorſqu'il eſt accidentel & non un vice naturel de conformation, ne prouve pas le dérangement des os; il peut être la ſuite d'un coup, d'un heurt qui y aura occaſionné une dépreſſion & un affaiſſement; ce qui eſt encore plus facile dans le poulain en qui ces os ſont moins compactes.

Des Cuiſſes.

Nous entendons parler ici ſous le terme de *cuiſſe*, de cette partie juſqu'à préſent confondue avec ce que nous avons nommé, & ce que l'on doit appeller proprement les *hanches*. Elle eſt formée, ainſi que nous l'avons dit, par le fémur.

La *conformation* doit ſuivre & accompagner la rondeur des *hanches*; eſt-elle applatie? elle rend, ainſi que nous l'avons déjà remarqué, la *croupe tranchante*. Une *chûte*, un *écart* qui le plus communément a lieu en dehors, ſont les cauſes de ce que nous appellons *effort*, & cet *effort* qui doit être regardé comme un *effort* de la *cuiſſe*, & non comme un *effort* de la *hanche*, eſt plus ou moins violent, ſelon le degré d'extenſion des ligamens de cette articulation. L'animal boîte alors plus ou moins bas, il baiſſe la *hanche* en cheminant, il traîne toute la partie affectée. En ce qui concerne la *luxation* de la *cuiſſe*, elle paroît être extrêmement difficile à quiconque réfléchit ſur le nombre & la force des muſcles & des ligamens qui entourent cet article & ſur la profon-

Digitized by Google

dent de la cavité cotyloïde qui reçoit preſque toute la tête du fémur.

Des Feſſes.

Les *feſſes* s'étendent poſtérieurement depuis la queue juſqu'au pli que forme la jambe au-deſſus du jarret, à l'oppoſite du graſſet; elles doivent être pleines, rondes & proportionnées à la forme de la *croupe*, des *hanches* & des *cuiſſes*.

Des Jambes.

Nous nommons du nom de *jambes* la partie que l'on a juſqu'à préſent très-improprement appellée du nom de *cuiſſes*, & de même que le fémur forme celle-ci, le tibia forme l'autre.

On en conſidèrera : 1°. La *longueur* qui doit être proportionnée.

2°. Le *volume*, qui doit être en raiſon de celui des *hanches* & de la *cuiſſe*; ſi cette partie eſt trop longue, sèche & peu fournie, elle pèche contre la beauté. Cette imperfection fait paroître le train de derrière ſerré; elle annonce toujours la foibleſſe de l'animal. La *jambe* doit donc être proportionnément charnue; le *cheval* en qui elle n'eſt point telle, eſt dit *mal gigoté*, ſur-tout ſi le dehors en eſt maigre & le derrière tranchant.

Quant aux *tendons* ou à la corde tendineuſe, ſupérieure à la tête ou à la pointe du *jarret*, ſi elle a ſouffert, ou d'un coup, ou d'une extenſion violente, il y a engorgement, douleur dans la partie, difficulté & ſouvent impuiſſance de mouvement.

Du Graſſet.

Le *graſſet*, ou plutôt la *rotule*, n'eſt point, ainſi que nous l'avons dit, articulée avec les os qu'elle recouvre. Elle roule, elle gliſſe, elle eſt vacillante, & fait ſur l'éminence antérieure de l'extrémité du fémur l'office de poulie. Elle n'eſt aſſujettie que par les tendons des muſcles extenſeurs de la *jambe*. Lors de leur contraction, elle gliſſe ſur la partie inférieure du fémur; elle les éloigne du centre de mouvement, & elle donne dès-lors & ainſi plus de force à leur action. Un mouvement particulier & extraordinaire peut avoir fait ſouffrir une extenſion aux fibres des ligamens capſulaires ou latéraux, ou aux fibres même des muſcles & des tendons dont nous venons de parler, & alors on dit que le *cheval* boite du *graſſet*. On peut s'en aſſurer, en obſervant dans l'animal qui chemine le peu de mouvement de cette partie, la contrainte dans laquelle il eſt de la porter en dehors, & enfin, le *traînement* & la lenteur de celles qui lui ſont inférieures.

Des Jarrets.

Les *jarrets* exigent l'attention la plus ſérieuſe; quelques légers en effet qu'en ſoient les *défauts*, ils ſont toujours très-nuiſibles. Le mouvement progreſſif de l'animal n'eſt opéré que par la voie de la percuſſion; la machine ne peut être mue & portée en avant, qu'autant que les parties de l'arrière-main chaſſant continuellement celles de devant, l'y déterminent; or, toute imperfection qui tendra à les affoiblir, & principalement à diminuer la force & le jeu du *jarret*, qui d'ailleurs, par ſa propre ſtructure, eſt toujours plus fortement & plus vivement occupé que les autres parties, ne ſera jamais raiſonnablement enviſagée comme médiocre & d'une petite conſéquence.

Il importe d'examiner attentivement dans les *jarrets* : 1°. Le *volume* qui doit être proportionné au tout dont il fait une portion. De petits *jarrets* ſont toujours foibles.

2°. La *forme* : ils doivent être larges & plats.

3°. La *force* : des *jarrets* qui tournent, qui balancent, qui ſe jettent en dedans quand l'animal chemine, ſont ce que nous appellons des *jarrets mous*. Il eſt des *chevaux* qui en cheminant, portent auſſi les *jarrets* en dehors; ni les uns, ni les autres ne peuvent être facilement unis, parce que dès que cette partie eſt hors de la ligne, cette fauſſe direction la met hors d'état de ſuffire au poids même de l'animal.

4°. La *diſtance de l'un à l'autre* : des *jarrets ſerrés* & dont la pointe ou la tête eſt très-rapprochée ou ſe touche, conſtituent les *chevaux* que nous nommons *jartés* ou *crochus*, ou *clos du derrière*. Ils ne peuvent s'aſſeoir que très-difficilement; à la moindre deſcente, leurs *jarrets* ſe lient, s'entreprennent l'un & l'autre, & le derrière en eux ne peut avoir aucune force.

5°. Le *pli* : quand il eſt trop conſidérable, & que la flexion de cette partie eſt telle naturellement, que dans le repos, le canon ſe trouve fort en avant & ſous l'animal, nous diſons que les *jarrets* ſont *coudés*, & il en réſulte une ſeconde eſpèce de *chevaux crochus*. La courbure extrême de ceux-ci met l'animal hors d'état de mouvoir la partie avec aiſance. L'un & l'autre de ſes *pieds* ſont trop près du centre de gravité ou du point milieu du quadrilatéral formé par ſes quatre *jambes*, & pour peu que le derrière ſoit chaſſé, ils outrepaſſent ce point de manière que le *cheval*, ainſi conformé, ne peut conſerver le juſte équilibre d'où dépend la meſure & la facilité de ſon action. Telle eſt la ſource de la foibleſſe commune à ces ſortes de *chevaux*, & le vice eſt bien plus grand ſi par une erreur de la nature il ſe trouve joint à celui des *reins* trop longs, des *hanches* trop étendues, &c. &c.

6°. La *ſubſtance*, qui doit être sèche & bien *évidée* :

Digitized by Google

des *jarrets charnus*, des *jarrets pleins* ou *gras*, ſont toujours chargés d'humeurs, & ſujets, par conſéquent, à une multitude de maux.

Ces maux, outre les engorgemens & les enflures qu'un travail exceſſif & indiſcret peut y produire, & que dans les jeunes *chevaux*, l'attention & le repos peuvent garantir, ſont :

1°. Les *capelets* ou *paſſe-campane* : on nomme ainſi une tumeur mouvante & plus ou moins volumineuſe, qui n'intéreſſe que le corps de la peau, & qui ſe montre ſur la tête ou ſur la pointe des *jarrets*. Elle ne préjudicie pas abſolument à l'animal ; mais ſi elle accroît en groſſeur & en conſiſtance, elle peut gêner le mouvement des parties ſur leſquelles elle eſt placée : le trop grand travail, un frottement de cette partie contre quelques corps durs, une gourme à *jetter* ou mal *jettée* en ſont les cauſes ordinaires.

2°. Les *ſolandres* ; on appelle de ce nom dans l'extrémité poſtérieure, ce que l'on nomme *malandres* dans les extrémités antérieures. Les *ſolandres* arrivent au pli du *jarret* comme les *malandres* au pli du *genou* ; quand elles ſont tranſverſales, on les appelle *rapes*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

3°. Les *veſſigons* : une extenſion violente, un travail forcé, des contuſions, des coups, la propre viſcoſité de la limphe, l'obſtruction des vaiſſeaux, &c. &c. occaſionnent le plus ſouvent cette maladie, qui conſiſte en une tumeur molle, indolente & d'un volume plus ou moins conſidérable. Sa ſituation eſt préciſément entre la corde tendineuſe qui paſſe ſur la pointe du *jarret* & la partie inférieure & latérale du tibia. Elle n'eſt viſible que lorſque le *cheval* porte & s'appuie ſur l'extrémité qui en eſt affectée. Dans le moment de la flexion, elle diſparoît & s'efface ; auſſi les maquignons ont-ils le plus grand ſoin de ne pas permettre à l'animal qui en eſt atteint, un inſtant de repos ſur la partie viciée. Quelquefois cette tumeur eſt double, c'eſt-à-dire, qu'il en eſt une au-dedans & l'autre au-dehors du *jarret* ; c'eſt ce que nous nommons des *veſſigons chevillés*. Ce mal ne donne pas toujours lieu à la claudication ; mais il augmente en vieilliſſant, la tumeur durcit, elle empêche l'animal de mouvoir avec facilité le *jarret*, par la gêne qu'elle cauſe aux ligamens & aux tendons, dont quelquefois auſſi elle occupe la gaîne.

4°. La *varice* : on entend par ce mot de *varice* une dilatation arrivant dans l'animal plus fréquemment à la veine ſaphène, dans ſon paſſage à la partie latérale interne du *jarret* ; on aſſigne ordinairement cette ſituation à cette maladie. La dilatation a lieu plus ſouvent en cet endroit, attendu l'action violente & les grands efforts auxquels cette partie ſe trouve obligée. Elle peut s'effectuer auſſi dans d'autres vaiſſeaux du même genre, ſur-tout ſi le ſang étant trop épais, s'arrête dans une ramification veineuſe quelconque. Le défaut de circulation empêchant le ſang qui ſuit immédiatement celui qui eſt arrêté, de paſſer & de ſuivre ſon cours, & ce ſang qui ſéjourne étant continuellement pouſſé par celui qui ſurvient, forcera inconteſtablement le vaiſſeau & le dilatera. On reconnoît la *varice* à l'inſpection & au gonflement de la veine, en appuyant un doigt ſur le lieu même où l'on obſerve la dilatation ou la tumeur, on la fait diſparoître ſur le champ, parce que la preſſion détermine le ſang le long du vaiſſeau. Elle reparoît & ſe montre de nouveau auſſi-tôt que cette preſſion ceſſe. Au ſurplus, lorſque la dilatation eſt exceſſive, elle eſt accompagnée de douleur. Quelquefois il y a dilatation & relâchement des ligamens capſulaires de l'article ; mais cet accident eſt particulier, & ne tient en aucune façon de ce qu'on appelle proprement *varice*.

5°. La *courbe* qui eſt une tumeur ou un gonflement du tibia même, à ſa partie inférieure & interne. Elle occupe conſéquemment celle des apophyſes condyloïdes qui eſt de ce même côté. Sa forme eſt oblongue ; elle eſt plus étroite à ſa partie ſupérieure & à ſon origine qu'à ſa partie inférieure. L'augmentation inſenſible du gonflement ne peut que gêner l'article, & intercepter peu-à-peu le mouvement. (*Voy.* au mot ANCHYLOSE *l'hiſtoire d'une courbe très-conſidérable.*)

6°. Les *éparvins*, malheureuſement trop communs.

On en a diſtingué de trois ſortes : l'*éparvin ſec*, l'*éparvin de bœuf*, l'*éparvin calleux*.

On a déſigné par le nom d'*éparvin ſec*, une maladie dont l'effet eſt de ſuſciter une flexion convulſive & précipitée de la jambe qui en eſt attaquée au moment où elle ſe meut. Ce mouvement irrégulier eſt exprimé par le terme de *harper*. Il eſt très-viſible dès les premiers pas que fait le *cheval*, & juſqu'à ce qu'il ſoit échauffé ; car alors on ne l'apperçoit que très-foiblement, à moins que la maladie ne ſoit parvenue à un certain période ; en ce cas, l'animal *harpe* toujours. Un *cheval crocheur*, avec ce défaut, ſeroit totalement incapable de ſervice. On n'a pas rejetté dans les manèges ceux, dans les deux jambes deſquels il ſe rencontre également, parce qu'au moyen de ces prétendus *éparvins*, leurs courbettes en ont paru plus rudes & les battues plus ſonores ; mais tout air & toute allure dont on aſſeoira la beauté & la juſteſſe ſur un défaut même des parties, paroîtra toujours vicieuſe à des yeux inſtruits. Ce mal, au ſurplus, qui n'exiſte point dans le *jarret*, mais dans les muſcles même qui ſervent aux mouvemens de flexion ou dans les nerfs qui y aboutiſſent, n'occaſionne point la claudication. Si le *cheval* boîte au bout d'un certain temps, c'eſt qu'il ſurvient au *jarret* fatigué par la continuité de l'action forcée qui réſulte de la

flexion

flexion convulsive dont il s'agit, quelqu'autre maladie.

L'*éparvin de bœuf* est une tumeur humorale qui occupe dans le bœuf presque toute la portion de la partie latérale interne du *jarret*. Elle est produite dans cet animal par des humeurs lymphatiques, arrêtées dans les ligamens de l'articulation. Elle est molle dans son origine, mais elle s'endurcit par le séjour de l'humeur qui l'occasionne & qui devient insensiblement plâtreuse. On ne peut pas nier la possibilité de l'existence d'une pareille tumeur dans les *jarrets* du *cheval*; mais s'il s'en trouve affecté, elle est d'une nature qui n'a rien de particulier à cette partie, & elle pourroit également se montrer sur toutes les autres. Ainsi nous dirons que la seule tumeur qui doit véritablement être regardée dans cet animal, comme *éparvin*, est celle qui est *osseuse*, & dont le siège est dans l'os même. Elle n'est qu'un gonflement survenu à la portion du canon, que les anciens nommoient *éparvin*, c'est-à-dire, à la partie latérale interne & supérieure de ce même os. Ce gonflement est produit par les mêmes causes que la *courbe*.

7°. Le *jardon*, & suivant quelques auteurs, la *jarde*; c'est une tumeur ou un gonflement à la partie latérale externe & supérieure du canon. Elle est dure, du même genre & du même caractère que la *courbe* & l'*éparvin*; les suites n'en sont pas moins funestes (1).

8°. Les *cercles*, ou plutôt le gonflement de toutes les parties qui environnent & qui *ceignent* la partie dont il s'agit. Des coups, des efforts, une hydropisie de l'article, &c. &c. peuvent y donner lieu, & très-souvent ils dégénèrent en une *anchylôse vraie*, & les os étant soudés, il y a perte totale de mouvement dans le *jarret*. (*Voyez* ANCHYLOSE)

Quoi qu'il en soit, tous ces maux différens, connus jusqu'à présent plutôt par le siège qu'ils occupent que par leur caractère & par leurs causes, survenant à une partie chargée des plus grands efforts à faire sont toujours fort à craindre, sans parler de ceux auxquels elle peut être sujette, conséquemment à ces mêmes efforts, & qui n'ont point reçu de dénominations propres & particulières.

(1) *M. Lafosse* dit que le *jardon* est une tumeur assez souvent phlegmoneuse, qui s'étend depuis la partie postérieure & inférieure du *jarret* jusqu'à la partie supérieure & postérieure du canon, sur le tendon fléchisseur du pied; que le jardon ne s'ossifie pas & qu'il n'y a nul rapport entre cette maladie, l'éparvin & la courbe; & il reproche à *M. Bourgelat* de s'être trompé sur la nature de cette maladie; mais *M. Bourgelat* est de l'avis de tous les hippiatres, & *M. Lafosse* est seul du sien. (*Note de* M. HUZARD.)

Du Canon ou des extrémités postérieures & inférieures.

Nous avons déjà compris dans l'extrémité postérieure toutes les parties dont elle est formée, & qui doivent répondre au corps de l'animal & aux parties qui constituent les extrémités antérieures, soit par leur largeur, soit par leur longueur, soit par leur épaisseur.

Nous avons donc à examiner: 1°. Le *canon*, sujet aux mêmes infirmités que celui des jambes de devant, c'est-à-dire, à des *suros simples*, à des *suros chevillés*, à des *suros près des tendons*, à des *suros près de l'articulation*, à des *osselets*, à des *fusées*.

2°. Le *tendon* qui peut être *failli*, qui peut avoir été *féru*, qui doit être comme celui de l'extrémité antérieure, ferme, détaché de l'os, sans enflure, &c. & qui peut être affecté, dans sa longueur, d'une *gale eustacée* & quelquefois *coulante*, que nous désignons par le terme d'*arrêtes* ou *queue de rat*, soit qu'il n'y ait pas d'écoulement de matière, soit que les croûtes en soient humides ou visqueuses. Ce mal n'arrive aux jambes de devant que dans les *chevaux* épais, chargés d'humeurs, & dont les extrémités sont garnies d'une grande quantité de poils. Quelques auteurs l'ont fait connoître par le nom de *grappes*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

3°. Les *boulets*. Ils ne sont pas exempts de *molettes*. Au contraire, elles sont ici beaucoup plus communément sur le *tendon*, & elles acquièrent plus fréquemment de la dureté. On y rencontre aussi des *osselets*, des marques d'*entretaillure*, des *entorses*, des *luxations* plus dangereuses que dans les *boulets* de devant, à raison du travail de ceux dont nous parlons, & de l'affluence plus considérable des humeurs.

Un vice intérieur, des coups sur le *tendon*, des meurtrissures, donnent souvent lieu à une tumeur, connue sous le nom impropre de *javart nerveux* du *boulet*. On a compté trois autres espèces de *javart*; le *javart simple* qui se montre particulièrement & le plus souvent sur le derrière du *pâturon*; le *cheval* en botte, mais les suites n'en sont point à craindre; un second *javart*, aussi improprement dit *javart nerveux*, qui a son siège à l'intérieur ou à l'extérieur du *pâturon*, sur un des tendons de cette partie, & qui répond à ce que l'on nomme *panaris* dans l'homme; enfin, le *javart encorné*, situé près de la *couronne*, au-dessus d'un des *quartiers*, plus souvent sur celui de *dedans* que sur celui de *dehors*; il peut, ainsi que l'*atteinte encornée*, occasionner de vrais ravages dans l'intérieur du *pied*. Toutes ces tumeurs sont au surplus dans le *cheval* les mêmes que celles que nous appellons *furoncles* dans l'homme.

Nous ne devons pas oublier cette humeur puante,

cette ſanie, qui ſans ulcérer les parties, ſuinte d'abord à travers les pores, & que nous nommons *eaux aux jambes*. Dans le principe, elle ſe montre aux *pâturons*; à meſure de ſes progrès, elle s'étend en montant juſqu'au *boulet* & même juſqu'au milieu du *canon*, & elle cauſe l'enflure totale de l'extrémité.

Quant à ce que l'on appelle *porreaux*, ils ſe préſentent comme des eſpèces de verrues qui viennent également ſur les *boulets* & ſur les *pâturons*. Ils ſe propagent quelquefois juſques ſur le *canon*, d'autres fois juſques ſur la *fourchette*; leur multiplicité eſt plus dangereuſe que leur volume. Souvent ils reparoiſſent après avoir été détruits; ſouvent auſſi le poil tombe tout autour & les laiſſe à découvert; il y a de la difficulté à les guérir radicalement.

En ce qui concerne les *mules traverſines*, appellées par quelques-uns *mules traverſières*, on donne ce nom à des eſpèces de *crevaſſes*, d'où ſuinte une ſéroſité fétide, & qui ſont ſituées ſur le derrière du *boulet*. Celles qui deſcendant dans le *pâturon*, paroiſſent affecter les *tendons*, ont été dites par corruption *mules nerveuſes*. Les unes & les autres ſont toujours douloureuſes & ne ſe guériſſent pas facilement, attendu que l'animal en marchant meut, étend & plie ſucceſſivement l'articulation; ce qui les ouvre, les referme & les irrite ſans ceſſe. (*Voyez*, pour tous ces maux, EAUX AUX JAMBES.)

4°. Le *pâturon*. Cette partie peut de même que celle du devant être trop longue ou trop courte, & le *cheval long-jointé* ou *court-jointé* de l'extrémité antérieure, l'eſt ordinairement du derrière. Le premier de ces défauts eſt ſuivi des inconvéniens dont nous avons déjà parlé. Le ſecond conduit le *cheval* à être *droit ſur ſes membres* & à devenir, avec le temps, *juché* ou *rampin*; alors le *boulet* ſe porte tellement en avant, que l'animal marche & repoſe ſur la *pince*. Les mulets ſont extrêmement ſujets à être *rampins*; quelques-uns, au lieu de mettre ce terme en uſage, diſent, pour exprimer la dernière de ces imperfections, que l'animal eſt *pinçard*.

Le *pâturon* eſt encore ici ſujet aux *formes*, aux *luxations*, à des *atteintes* de trois eſpèces, à des *crevaſſes* qui en attaquent le pli, à l'ulcère nommée *crapaudine*. Il en eſt un d'un autre genre que ce dernier, qui porte le même nom, & qui provenant de cauſes internes, eſt infiniment plus dangereux. Il eſt ſitué comme l'autre ſur le devant du *pâturon*, directement au-deſſus de la *couronne*. Il commence par une eſpèce de gale d'environ un pouce de diamètre; le poil tombe, la matière qui en découle eſt extrêmement fétide, & quelquefois ſi âcre & ſi corroſive, qu'elle provoque la chute du *ſabot*. Les *chevaux* chargés de poils & d'humeurs, qui travaillent dans la boue, en ſont plutôt atteints que des *chevaux* fins. Cet ulcère donne lieu à des *ſoies* ou *pieds de bœuf*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Tout *cheval* qui ſe prend de manière ou d'autre dans la loge ou dans les cordes de ſon licol, & qui s'eſt meurtri ou écorché le pli du *pâturon*, eſt dit s'être *pris dans ſa lange* ou *enchevêtré*, du mot de *chevêtre*, qui ſignifioit anciennement licol.

5°. La *couronne*. L'enflure de cette partie, le hériſſement de ſes poils, une craſſe farineuſe, une humeur fétide ſuintant de cette partie, ſont des ſymptômes aſſurés de la maladie à laquelle on a donné le nom de *peignes*. Les *peignes* ſans ſuintement ſont nommés *peignes ſecs*. Les *peignes* avec écoulement ſont nommés *peignes humides*. Il eſt encore une autre maladie ſemblable à celle-ci, qui ſe manifeſte par de petites *crevaſſes* autour de la *couronne*, & que l'on connoît ſous la dénomination de *mal d'âne*; l'animal en boite continuellement, & il eſt à craindre que la démangeaiſon ne l'incite à y porter la dent; ce qui pourroit lui occaſionner, non-ſeulement un dégoût, mais une eſpèce de *dartre* & des ulcères à la langue & aux autres parties de la *bouche*. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

6°. Les *pieds*. L'ongle doit être ici comme celui des *pieds* antérieurs, les poſtérieurs étant néanmoins ſujets à moins d'infirmités qu'eux, parce qu'ils ſont continuellement humectés. Ils ſont auſſi en proie à des *ſoies*, ſur-tout dans les *chevaux rampins*; on y découvre encore des *crapauds*, des *ceriſes*, des *teignes*, la *pourriture de la fourchette*, &c. & l'*étonnement du ſabot* eſt en eux très-fréquent, ſur-tout eu égard à des *chevaux* enclins à ruer. (*Voy.* PIED.)

De la Queue.

On conſidèrera dans la *queue*: 1°. Sa *poſition*. Elle ne doit être ni trop haute, ni trop baſſe; quand elle eſt trop élevée, la *croupe* paroît pointue; quand elle eſt trop baſſe, la difformité eſt viſible, mais nous ne dirons pas qu'elle annonce alors, comme on l'a prétendu, la foibleſſe des *reins* de l'animal.

2°. Le *tronçon* qui doit être d'un certain volume, ferme & fourni de crins. Une *queue* qui en eſt dégarnie, eſt appellée *queue de rat*. Une eſpèce de dartre qui cauſe de grandes démangeaiſons, les ronge quelquefois; ſouvent auſſi ces démangeaiſons proviennent des faux crins qui croiſſent ſur le *tronçon*, & qui ſont extrêmement gros, courts & crépus; car nous voyons qu'elles ceſſent, lorſqu'ils ont été arrachés. (*Voyez* ALOPÉCIE.)

3°. Le *port*, l'animal devant la porter horizontalement; c'eſt ce que nous exprimons, en diſant qu'il la *porte en trompe*. (*Voyez* AMPUTATION DE LA QUEUE.)

De l'Anus ou du Fondement.

L'*anus* eſt placé immédiatement ſous la queue, dans un enfoncement formé par la ſaillie de cette

Digitized by Google

partie & des cuiſſes. Il doit être exactement fermé & préſente dans l'enfoncement une éminence ferme & ſaillante ; lorſqu'il eſt ouvert ou béant, c'eſt ordinairement un ſigne que l'animal vient d'eſſuyer quelques maladies aiguës, ou quelques grands travaux, ou enfin, qu'il eſt foible & épuiſé ; les vieux *chevaux*, ceux qui ſe vident, & dans leſquels la digeſtion ſe fait mal, ſont aſſez ſujets à ce défaut. (*Voy.* ALIMENS.)

On trouve quelquefois autour de cette partie de petits vers ronds & courts qui y ſont fortement attachés ; ce ſont des *oeſtres*. (*Voyez* VERS.) On peut préſumer alors que l'eſtomac de l'animal en contient une plus ou moins grande quantité & qu'il ſera affecté plus ou moins promptement de quelques-unes des maladies qui accompagnent ou qui ſuivent ordinairement la préſence de ces hôtes meurtriers.

On obſervera encore ſi cette partie n'eſt pas affectée d'*hémorrhoïdes* ou de tumeurs plus ou moins multipliées & noirâtres, ſemblables à des grappes de raiſin, dont l'ouverture naturelle ou accidentelle laiſſe, preſque toujours, une fiſtule plus ou moins difficile à guérir.

Quelquefois auſſi on remarque ſur l'un des côtés ou à la partie ſupérieure de l'*anus*, une plaie fiſtuleuſe qui répond dans l'inteſtin rectum, & dans laquelle eſt paſſé un corps étranger, comme un ſeton ; cette ouverture qu'on appelle *roſſignol*, eſt pratiquée dans le cas de *la pouſſe* ; & comme, lorſque l'animal, affecté de cette maladie, touſſe, il fait entendre en même temps, par la ſuite des efforts de la toux, un bruit plus ou moins fort par l'*anus*, on a prétendu que cette ouverture artificielle facilitoit l'abord & la ſortie de l'air des poumons, comme s'il pouvoit y avoir quelque communication entre ces parties, & que l'animal en étoit ſoulagé. (*Voyez* ROSSIGNOL, FISTULE A L'ANUS.)

Au ſurplus, le *cheval* pouſſif, auquel on a mis un *roſſignol*, n'eſt pas dans le cas de la rédhibition, parce que cette marque eſt un ſigne viſible de la maladie dont il eſt attaqué. (*Voyez* REDHIBITION, ANUS, POUSSE.)

De la Nature dans la Cavale.

On comprend ſous ce nom les parties extérieures de la génération de la jument ; elles ſont placées, comme tout le monde le ſait, ſous la queue, immédiatement au-deſſous de l'anus ; telles ſont :

1°. La *vulve*, c'eſt-à-dire, la fente de la longueur de quatre ou cinq travers de doigt, qui eſt perpendiculairement au-deſſous de l'anus, & qui proprement forme l'orifice externe du vagin.

2°. Les *lèvres de la vulve*, qu'on ne peut diſtinguer ici comme dans la femme, en grandes & en petites ; elles ſont proportionnément moins épaiſſes & moins groſſes dans la jument ; elles ne font point ſaillie en dehors, & elles ſe touchent exactement : leur forme eſt en quelque manière dentelée & repliſſée le long de leurs bords ; leur commiſſure ſupérieure répond à une ligne peu ſaillante qui règne le long du périné, c'eſt-à-dire, le long du court eſpace qui eſt entre la vulve & l'anus ; la commiſſure inférieure eſt fort unie. Les rides & les plis qu'on remarque quelquefois autour de cette commiſſure & de la vulve, ſont des ſignes preſque certains que la jument a pouliné, quoiqu'ils puiſſent ſurvenir auſſi, lorſqu'une maigreur ſubite ſuccède à un embonpoint marqué. Des cicatrices placées le long de ces mêmes lèvres, d'eſpace en eſpace, annoncent que la jument a été *bouclée*.

3°. La *foſſette naviculaire*, très-différente de ce qu'on nomme ainſi dans la femme, réſultant de l'enfoncement qu'on apperçoit au-dedans & au-delà de la commiſſure inférieure, en écartant les lèvres de la vulve.

4°. Le *clitoris* eſt un tubercule très-dur, logé dans cet enfoncement ; ſa longueur varie dans la jument comme dans la femme ; elle eſt quelquefois d'un pouce, d'autres fois de deux ou trois. (Je l'ai vu dans une jument mal conformée, aſſez long pour que le propriétaire cherchât à en tirer parti en expoſant la bête à la curioſité publique comme *hermaphrodite*.)

Lorſque la jument eſt en chaleur, toutes ces parties ſont gonflées & rouges ; elles laiſſent échapper, ou elles lancent à une diſtance aſſez éloignée, une humeur glaireuſe & blanchâtre, au moyen des muſcles dont elles ſont pourvues ; alors la vulve s'ouvre par ſecouſſes & laiſſe voir l'intérieur du vagin. Cet effet a lieu, à-peu près comme on le voit après l'expulſion de l'urine.

Dans quelques jumens, ces parties ſont parſemées d'une multitude innombrable de poireaux, plus ou moins volumineux, mais le plus ordinairement de la groſſeur d'une lentille ou d'un pois, & qui ſont très-difficiles à faire diſparoître. Ils ſont aſſez ſouvent la ſuite d'affections laiteuſes, ou ils annoncent un vice dartreux. (*Voyez* GALE, DARTRE.)

Des Poils ou des Robes.

La variété des *robes* ou des *poils* dans les animaux, n'eſt qu'un jeu de la nature & ne ſauroit être un indice de leur bonne ou de leur mauvaiſe organiſation. Toutes les conſéquences qu'on en a voulu tirer ſont fauſſes ; elles ont été démenties mille fois ; & il paroît en général qu'aujourd'hui la raiſon l'a emporté à cet égard ſur le préjugé, & qu'on eſt aſſez univerſellement convaincu que de tous *poils* & de toutes *marques*, il eſt de bons *chevaux*.

Digitized by Google

Nous diviſons les *poils* dont tout le corps du *cheval* eſt revêtu, en *ſimples* & en *compoſés*.

Les *poils ſimples* ſont ceux dont la couleur eſt uniforme. On ne dit jamais néanmoins qu'un *cheval* eſt d'une telle couleur, mais on dit un *cheval* de tel *poil*, de telle *robe*.

Nous appellons *poils compoſés* ceux qui nous montrent un mélange confus ou diſtinct de couleurs différentes.

Parmi les *poils ſimples* nous comptons :

1°. Le *poil bai*, c'eſt-à-dire, celui dont la couleur approche de celle d'une châtaigne. Il eſt plus ou moins clair, plus ou moins obſcur ou foncé, & de ces nuances dérivent en partie les *bais* ſuivans. Tout *cheval bai* a au ſurplus les crins & le fond des extrémités, c'eſt-à-dire, des quatre jambes, *noires*; autrement, il ne ſeroit pas *bai*, il ſeroit *alzan*; ainſi, c'eſt une ſorte de pléonaſme en cavalerie, que d'exprimer cette condition dans un ſignalement, à l'exemple de beaucoup de connoiſſeurs qui écrivent *bai* les *extrémités noires*.

2°. Le *bai châtain* : il approche le plus de celui que nous venons de définir.

3°. Le *bai clair* : la nuance en eſt moins foncée.

4°. Le *bai doré*, il tire ſur le jaune.

5°. Le *bai brun* : il eſt preſque noir. Il a communément les flancs, le bout du nez & les feſſes d'un roux éclatant, quoiqu'obſcur : alors le *cheval* eſt dit *marqué de feu*. Si cette eſpèce de *poil jaune* eſt au contraire mort, éteint & blanchâtre, on dit que le *cheval* eſt *bai-brun*, *feſſes lavées*.

6°. Le *bai à miroir* ou miroitté : on y obſerve des marques plus brunes ou plus claires qui rendent la croupe pommelée, & qui la différencient en partie du fond général de la robe.

7°. Les *poils blancs* : il eſt un *blanc pâle*, il eſt un *blanc luiſant* : on ne croit pas qu'il y ait des *chevaux* nés véritablement *blancs*; les *chevaux* gris deviennent tels en vieilliſſant.

8°. Le *poil noir* : on en admet de deux ſortes; l'un qui n'eſt pas parfaitement noir & qui a un œil un peu rouſsâtre; celui-ci eſt dit *noir mal teint*; l'autre qui eſt d'un noir vétirable & vif, il eſt dit *noir jayet* : le premier de ces poils eſt infiniment plus commun que l'autre.

9°. Le *poil alzan* : il tient en partie du fond des divers *poils bais* : il a auſſi diverſes nuances; mais les extrémités n'en ſont pas *noires*. L'*alzan clair* eſt blond ou doré; lorſque les *crins* en ſont *blancs*, le *cheval* eſt dit *alzan poil de vache*. Quant à l'*alzan brûlé*, il eſt extrêmement brun, obſcur & foncé.

Du reſte, tout *cheval noir*, ou *bai*, ou *alzan*, ſur la *robe*, & ſur-tout ſur les flancs duquel il eſt des *poils blancs* ſemés çà & là, eſt dit *cheval rubican*.

Les *poils compoſés* ſont :

1°. Le *poil gris* : le fond en eſt *blanc*, mêlé de *noir* : en général, ſa variété naît, ou du plus ou du moins de *noir*, ou de la différence des places que cette dernière couleur occupe.

2°. Le *gris ſale* : le *poil noir* y domine : ſi les *crins* de l'animal ſont *blancs*, la *robe* en eſt d'autant plus belle.

3°. Le *gris brun* : le *noir* y eſt en moindre quantité que dans le *gris ſale*; mais cette couleur l'emporte encore ſur le *blanc*.

4°. Le *gris ſanguin*, ou *rouge*, ou *vineux*; c'eſt un *gris* mêlé de *bai* dans tout le *poil*.

5°. Le *gris argenté* : cette *robe* préſente un *gris* vif, peu chargé de *noir*, mais dont le fond *blanc* eſt extrêmement brillant.

6°. Le *gris pommelé* : on le reconnoît à des marques aſſez grandes, de couleur *blanche* & *noire*, parſemées à diſtances aſſez égales, ſoit ſur le corps, ſoit ſur la croupe.

7°. Le *gris tiſonné* ou *charbonné* : la *robe* en eſt chargée de taches irrégulièrement éparſes de côté & d'autre, comme ſi le *poil* eût été noirci avec un *tiſon*.

8°. Le *gris tourdille* : il forme un *gris ſale*, approchant de la couleur d'une grive.

9°. Le *gris étourneau* : il a été nommé ainſi par ſa reſſemblance à la couleur du plumage de cet oiſeau.

10°. Le *gris truité* ou le *tigre* : le fond blanc en eſt mêlé, ou d'*alzan*, ou de *noir*, ſemé par petites taches aſſez également répandues ſur tout le corps. Cette *robe* eſt encore nommée *gris moucheté*.

11°. Le *gris de ſouris* : il eſt ſemblable à la couleur du poil de cet animal. Quelquefois les jambes & les jarrets ſont tachés de pluſieurs raies *noires*; quelquefois il en eſt une ſur le dos. Quelques-uns de ces *chevaux* ont les crins d'une couleur claire; les autres les ont *noirs*, ainſi que la queue.

12°. Le *rouan ordinaire* : il eſt mêlé de *blanc*, de *gris* & de *bai*.

13°. Le *rouan vineux* : il eſt mêlé d'*alzan* ou de *bai doré*.

14°. Le *rouan cap* ou *caveſſé de more*; c'eſt une

Digitized by Google

robe rouan, mais cette diſtinction n'a lieu que lorſque l'animal a la *tête* & les extrémités *noires*.

15°. L'*iſabelle* : le *jaune* & le *blanc* compoſent cette *robe*, mais la première couleur y domine ; ſes nuances ſont telles, qu'il en eſt de plus clair, de plus doré, de plus foncé. Quelquefois les *crins* & les extrémités ſont *noirs* ; ſouvent la *raie de mulet* s'y rencontre.

16°. Le *louvet* ou le *poil de loup* : ce *poil* eſt un *iſabelle* foncé, mêlé d'*iſabelle* roux ; le tout approchant de la teinte & de la couleur du *poil* d'un loup ; ſouvent ces ſortes de *chevaux* ont la *raie noire* ſur le dos, avec les extrémités *noires* : pluſieurs cependant n'ont pas ces différentes marques.

17°. Le *ſoupe de lait* : il eſt d'un *jaune* clair & *blanc* : cette ſeconde couleur y domine. On en a vu avec les *crins* & les extrémités *noires* ; mais ces ſortes de *poils*, accompagnés ainſi, ſont infiniment rares. La plupart des *chevaux ſoupe de lait* ont la peau très-délicate, & le plus communément, ils ont du *ladre*, c'eſt-à-dire, que les environs de leurs yeux & de leurs naſeaux, ſéparément ou enſemble, ſont dépourvus de *poils*. On n'y voit qu'une chair rouge ou fade, mêlée ſouvent dans des *chevaux* de toute autre *robe*, ayant du *ladre* auſſi, de quelques taches plus ou moins obſcures.

18°. Le *poil de cerf* ou le *poil fauve* : il tire ſon nom de la couleur du pélage du cerf. Pluſieurs *chevaux* de ce poil ont la raie *noire*, ainſi que les *crins* & les extrémités.

19°. Le *pie* : le fond de la robe eſt blanc ; il eſt interrompu par de grandes taches d'un poil totalement différent, ſur-tout à l'épaule & à la croupe. Si ces taches ſont *noires*, le *cheval* eſt *pie noir* ; ſi elles ſont *alzanes*, le *cheval* eſt *pie alzan*, ſi elles ſont *bais*, il eſt *pie bai*.

20°. L'*auber*, le *mille fleurs* ou *fleur de pêcher* : c'eſt un mélange aſſez confus de *blanc*, d'*alzan* & de *bai* ; le tout reſſemblant à la fleur de *pêcher*.

21°. Le *poil porcelaine* : il n'eſt pas commun. C'eſt un gris mêlé de poil bleuâtre, couleur d'ardoiſe, par taches ; ſon nom vient de la reſſemblance qu'il a avec les vaſes de porcelaine bleue & blanche ; il en a tout le brillant.

Des Balſanes & des différentes marques naturelles.

Nous appellons du nom général de *marques*, diverſes particularités que l'on obſerve dans les *robes*.

Telles ſont : 1°. Les *balſanes*, qui ne ſont autre choſe qu'un changement en *blanc* de la couleur du fond de la *robe*, ou dans les quatre extrémités, ou dans trois, ou dans deux, ou dans une. Anciennement on appelloit *travat*, le *cheval* dont deux extrémités du même côté étoient *blanches* ; *traſtravat*, celui dont le pied de devant d'un côté, & celui de derrière de l'autre, étoient *balſans*, & *arzel*, le *balſan* du pied du hors montoir de derrière, toutes ces expreſſions ſont à préſent hors d'uſage ; nous diſons *balſan* des quatre extrémités, ou du montoir, ou du hors montoir, ou du montoir de derrière, ou des extrémités antérieures, &c. &c.

Quant à la jonction du *poil blanc* du *canon* ou du *boulet* avec la couleur générale de la *robe*, s'il ſe trouve des irrégularités en pointe, comme des dents de ſcie, ces irrégularités empruntant de la *balſane* & du fond du *poil*, la *balſane* eſt dite *dentelée* ; ſi elle eſt tachetée de *noir*, elle eſt dite *herminée* ou *mouchetée* ; ſi elle monte & s'étend, ou près du *genou*, ou près du *jarret*, & même au-deſſus, on dit que le *cheval* eſt *chauſſé haut*, *chauſſé trop haut*.

2°. L'*étoile* ou la *pelotte* eſt une marque blanche, placée au milieu du front ; ſi elle deſcend un peu, on l'appelle *étoile prolongée* ; ſi elle ſe propage le long du *chanfrein*, ou ſi enſuite de cette marque le chanfrein eſt couvert de *poils blancs*, l'animal eſt dit *belle face* : ſi la lèvre antérieure eſt noyée dans le *blanc*, on dit que l'animal *boit dans ſon blanc*, *dans du lait*. Si le bout du nez eſt ſeulement taché d'une bande de *poils blancs*, fort étroite, cette bande eſt dénommée *liſſe*, & en ſignalant le *cheval*, on ajoute *liſſe* au bout du nez, &c. Du reſte, *voyez* encore ce qui a été dit ſur les *chevaux rains*. On dit auſſi des *chevaux* qui ont l'*étoile*, qu'ils ſont *marqués en tête*, ou ſeulement *en tête*.

3°. Les *épis* ou *molettes* naiſſant, ſelon quelques-uns, d'une eſpèce de friſure naturelle du *poil*, qui ſe relevant ſur un *poil* couché, forme une marque approchante de la figure d'un *épi de blé*. D'autres ne les enviſagent que comme un retour ou un rebrouſſement de *poils*. De quelque manière que la choſe ſoit, les *épis* ne ſont dus qu'à la configuration des pores. On les diviſe en ordinaires & en extraordinaires. Les *épis ordinaires* ſont ceux qui ſe trouvent indifféremment & indiſtinctement ſur tous les *chevaux*. Les *épis extraordinaires* ſont ceux qui n'étant pas communs, ont mérité de la part des eſprits foibles & crédules une attention particulière. L'*épée romaine*, qui règne tout le long de l'*encolure* près de la *crinière*, tantôt des deux côtés, tantôt d'un ſeul, eſt de ce nombre, ainſi que les trois *épis* ſéparés, ou joints enſemble, que l'on voit quelquefois ſur le front de l'animal.

4°. Enfin le *coup de lance*, ou la cavité ſans cicatrice que l'on remarque quelquefois au devant, quelquefois au bas du *bras*, & quelquefois à l'*encolure*. Elle eſt plus commune, ſelon quelques-uns, dans

Digitized by Google

les *chevaux turcs*, dans les *chevaux barbes*, & dans les *chevaux d'Eſpagne*, que dans les autres, ce qui ſemb'eroit ſe concilier avec la fable ridicule qu'on a débitée à ce ſujet. On a dit qu'un excellent *cheval turc* reçut dans un combat un *coup de lance* en cet endroit, & qu'il reſta boiteux & incapable d'être monté, mais qu'on le mit au ſervice des haras, & que tous ſes deſcendans ont conſervé cette marque d'honneur.

Seconde Partie.

Du choix des chevaux, *& de l'hygiène vétérinaire.*

Du choix des chevaux.

Dans tous les genres, dans toutes les eſpèces d'animaux exiſtans & connus, il n'eſt aucun individu qui n'ait des difformités plus ou moins apparentes, plus ou moins eſſentielles, & en plus ou moins grand nombre. Nul *cheval* n'eſt parfait. La ſcience dans le choix de ces animaux conſiſte donc, en ce qui concerne leur conformation extérieure, à diſtinguer les défauts naturels ou accidentels qui ſont graves, & qui peuvent nuire au ſervice qu'on ſe propoſe d'en tirer, de ceux qui ne ſont que légers, & qui ne ſauroient préjudicier véritablement à nos vues.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré que la forme de chaque partie en particulier; nous ne les avons point encore examinées par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres, ou plutôt par le tout qui en réſulte. Il eſt cependant d'une néceſſité abſolue de rechercher l'unité & l'harmonie qui doivent régner entr'elles, & qui conſiſtent dans l'exactitude & la juſteſſe de leurs proportions. Cette unité, cette harmonie conſtituent, d'une part, ce que l'on appelle la *beauté*, & ſont, de l'autre, un indice de la *bonté* de l'animal.

On doit attacher à ce dernier terme l'idée d'un tempérament robuſte & d'une conſtitution ſouple & nerveuſe qui, dépendant de l'intérieur de la machine, & tenant à l'aſſemblage heureuſement combiné de ſes parties, ne peuvent être apperçus & reconnus que par l'uſage que l'on fait du *cheval*. La *beauté*, au contraire, ſe manifeſte à l'inſpection ſeule; mais il eſt auſſi certain que tous les yeux n'ont pas également le droit de bien voir, qu'il eſt vrai que tous les hommes indiſtinctement croient avoir celui de juger. Cependant les déciſions fondées ſur la connoiſſance de certaines règles établies & démontrées, ſont les ſeules qui doivent faire loi; or elles ne ſauroient émaner que de ceux à qui ces mêmes règles ſont familières; car tout jugement qui n'a pour baſe que le caprice, le préjugé, le penchant, l'idée purement habituelle & non perfectionnée de la choſe, n'eſt qu'une vaine & ſouvent une fauſſe opinion, démentie par les uns, adoptée par les autres, & quelquefois même bientôt abandonnée par celui qui l'a conçue. Tel *cheval* ſemble beau à celui-ci, il ne paroît pas tel à celui-là. Si celui dont il obtient les ſuffrages ne s'en eſt tenu qu'aux apparences trompeuſes de l'animal qui a pu lui plaire, ſans s'être livré à la recherche des raiſons par leſquelles l'animal lui plaît, il ſera toujours libre à l'autre de ne pas ſe rendre, parce que le témoignage des ſens du premier n'eſt pas moins équivoque que celui des ſens du ſecond, & que la converſion & la conviction du dernier ne peuvent dépendre que de la force & de la validité des principes ſur leſquels porteroient leurs ſentimens oppoſés. On dit communément que la *beauté* de la tête eſt principalement dans la petiteſſe de ſon volume; néanmoins, lorſqu'il y aura excès en petiteſſe comme en groſſeur, & que le volume ne ſera nullement en raiſon des autres parties, celle-ci ſera plus ou moins réellement difforme, ou plus ou moins évidemment monſtrueuſe. On entend dire encore chaque jour qu'une jambe eſt belle; elle ne peut l'être ſi elle n'eſt proportionnée à la taille de l'animal, le genou à l'épaiſſeur du bras, le canon à l'épaiſſeur du bras & du genou, &c. Or quelles ſont ces proportions relatives? Eût on étudié avec le plus grand ſoin chaque partie de l'animal en particulier, fût on parfaitement inſtruit de la forme qu'elles doivent avoir, on ſera aſſurément toujours très-embarraſſé lorſqu'il s'agira d'y répondre, parce que cette étude & ces lumières ne ſauroient ſuffire pour démêler dans la compoſition du tout enſemble, des différences & des imperfections qui ne peuvent frapper que ceux qui ſont parvenus à un degré de connoiſſances ſans leſquelles elle ne peuvent être ſenties. La *beauté* n'eſt donc pas à la portée de tout le monde: & en effet, tels traits hardis de l'architecture, qui ſont des miracles de l'art pour des yeux ſavans, ſeront abſolument dédaignés & paroîtront même toujours des défauts à ceux qui ne ſont pas faits pour en juger.

Quoique la *beauté* naiſſe des proportions, on ne peut pas ſoutenir que les hommes aient ſu quelles ſont les proportions des objets avant d'en avoir apperçu la *beauté*, au contraire, c'eſt ſur la *beauté* des corps qu'on a imaginé d'arrêter les proportions. Dans la muſique, après avoir trouvé les propriétés des ſons capables de produire ce que nous appellons *harmonie*, par l'attention que l'on a faite à ceux qui étoient les plus agréables à l'oreille, on les a proportionnés entr'eux, on les a unis, & on les a ſéparés par de juſtes intervalles. Dans la peinture, on a obſervé l'effet du clair-obſcur & des ombres, & en s'arrêtant à la ſtature d'un homme qui, d'un accord général, paſſoit pour être *beau*, on a, pour ainſi dire, deviné ce qui plaiſoit ſi fort en lui, & des différentes combinaiſons qui ont été faites, on a tiré les règles de proportions qui forment aujourd'hui les règles du deſſin. C'eſt ainſi qu'en fixant nos regards ſur ce que, d'un aveu commun, nous regardons comme la belle nature, nous avons

tenté de pénétrer dans les premières raiſons de la *beauté* de l'animal.

La nature, il eſt vrai, ſe joue dans ſes ouvrages. Ils ſont tellement variés qu'aucuns ne ſe reſſemblent; mais dans les parties qui ſervent à la compoſition d'un beau *cheval*, nous ne devons conſidérer que celles qui peuvent contribuer à une ſeule & unique *beauté*: ainſi, en parlant de la meſure que doivent avoir ces parties pour produire une parfaite ſymmétrie, on ne peut comprendre que celle qui ſeule peut faire la belle proportion. Tous les *chevaux*, en effet, ne ſont pas faits de la même manière, mais la règle doit être générale & s'adapter à tous. L'animal peut être épais & court, il peut avoir une taille déliée & médiocre, ou une taille haute & avantageuſe, & être exactement proportionné; ainſi il peut y avoir mêmes proportions, & cependant variété dans les figures. Cette vérité inconteſtable décèle au ſurplus l'erreur de ceux qui pourroient penſer que l'entrepriſe d'établir les raiſons de la *beauté* du *cheval* ſur des principes, ſeroit auſſi ridicule que celle qui tendroit à fixer des meſures & à aſſeoir des proportions pour conſtater la *beauté* des chiens. Il eſt facile de voir qu'il n'en eſt pas du *cheval* comme de ces animaux, qu'il n'eſt pas marqué par des différences auſſi fortes & auſſi ſenſibles que celles qui réſultent de la forme du lévrier, du mâtin, de l'épagneul, du barbet, du braque, du baſſet, &c.; & d'ailleurs ſeroit-il bien étonnant & bien bizarre d'aſſigner des meſures fixes pour chacune de ces eſpèces? Les *chevaux* tiennent toujours quelque caractère particulier des contrées où ils ſont nés, mais leur eſpèce ne change pas: un certain tout, un certain contour, une certaine conformation, certaines nuances jointes à de certaines qualités, qui leur ſont propres, indiquent le pays d'où ils ſortent; elles ne ſont pas telles néanmoins qu'une même règle ne puiſſe leur convenir en général; autrement on pourroit ſoutenir que les règles de proportion, qui ſont aujourd'hui les règles du deſſin, ne ſont applicables qu'à des hommes d'une telle nation, & non d'une autre, ce qui ſeroit le comble de l'abſurdité la plus groſſière.

De la manière de s'aſſurer des proportions du cheval.

Dès que la *beauté* réſide dans la convenance & le rapport des parties, il faut de toute néceſſité en obſerver les dimenſions particulières & reſpectives; & pour acquérir la connoiſſance des proportions, ſuppoſer un genre de meſure qui puiſſe être indiſtinctement commune à tous les *chevaux*. La partie qui peut ſervir de règle de proportion à toutes les autres, eſt la tête. Meſurez-en la longueur entre deux lignes parallèles, l'une tangente à la nuque ou à la tommité du toupet, l'autre tangente à l'extrémité de la lèvre antérieure: par une ligne perpendiculaire à ces deux parallèles, vous aurez la longueur géométrale. Diviſez cette longueur en trois portions, & aſſignez à ces trois portions un nom particulier qui puiſſe s'appliquer indéfiniment à toutes les têtes, comme, par exemple, celui de *prime*: une tête quelconque, dans ſa longueur géométrale, aura par conſéquent toujours trois *primes*: mais toutes les parties que vous aurez à conſidérer, ſoit dans leur longueur, ſoit dans leur hauteur, ſoit dans leur épaiſſeur, ne peuvent pas avoir conſtamment, ou une *prime* entière, ou une *prime* & demie, ou trois *primes*; ſubdiviſez donc chaque *prime* en trois parties égales que vous nommerez *ſecondes*; & comme cette ſubdiviſion ne ſuffiroit pas encore pour vous donner la meſure juſte de toutes les parties, ſubdiviſez de nouveau chaque *ſeconde* en vingt-quatre *points*, en ſorte qu'une tête diviſée en trois *primes*, aura, par la première ſubdiviſion, neuf *ſecondes*, & deux cens ſeize *points* par la dernière. Dès-lors, lorſque vous direz une tête, vous entendrez toujours ſa longueur géométrale; lorſque vous prononcerez le mot *prime*, vous entendrez un tiers de cette même longueur; lorſque vous proférerez celui de *ſeconde*, vous entendrez la neuvième partie; enfin lorſque vous direz un *point*, ce point ſignifiera la deux cents ſeizième partie de cette longueur géométrale.

On comprend au ſurplus que cette diviſion en *primes*, & ces ſubdiviſions en *ſecondes* & en *points*, naiſſent d'une ſuppoſition forcée; car comme il ne peut y avoir ſans ſuppoſition une meſure égale & commune pour des animaux qui ne ſont égaux, ni en grandeur, ni en largeur, on ne peut en établir une fixe, certaine & ſtable, qu'en en imaginant ou en en recherchant une qui puiſſe, dans l'extenſion ou la diminution, conduire au principe une fois déterminé.

Mais la tête peut elle-même pécher par un défaut de proportion. Cette partie n'eſt en effet cenſée trop courte ou trop longue, trop menue ou trop chargée, que par comparaiſon avec le corps de l'animal; or, le corps devant avoir, ſoit en longueur, à compter depuis la pointe du bras juſqu'à la pointe de la feſſe, incluſivement, ſoit en hauteur, à compter depuis la ſommité du garot juſqu'à terre, deux *têtes* & demi: dès que cette partie, par ſa longueur géométrale, donnera en longueur ou en hauteur, au corps meſuré, plus de deux fois & demie ſa longueur, elle ſera trop longue; & ſi elle en donne moins, elle ſera trop courte.

Dans le cas où l'un de ces défauts exiſteroit, il ne ſeroit plus queſtion d'aſſeoir ſur ſa longueur géométrale les proportions des autres parties. Abandonnez cette meſure commune, & compaſſez la hauteur ou la longueur du corps; partagez la longueur ou la hauteur en cinq portions égales; prenez enſuite deux

Digitized by Google

de ces portions, diviſez-les par *primes*, *ſecondes* & *points*, conformémeot aux diviſions & ſubdiviſions que vous auriez faites de la tête, & vous aurez uoe meſure générale, telle qne la tête vous l'auroit donnée, ſi elle eût été proportioooée.

Des proportions du Cheval.

Il ſeroit ſuperflo d'entrer ici dans des détails qui ne peuvent vraiment intéreſſer que le ſculpteur & le peintre (1). Nous rejettons dooc toutes les dimenſions uoiques & toures celles qui oe concerneot que les plos petites parties, pour oe nous attacher qu'aux dimenſions frappantes de celles qui, d'une part, ont aſſez d'étendue pour être ſaiſies facilemenr & d'uo coup-d'œil, & qui, de l'aorre, préſentent par leur correſpoodance, oo plutôt par une égalité réelle, ſoit en hauteur, ſoit en longueur, ſoit en largeur, ſoit en épaiſſeur, des objets de comparaiſoo ſi ſenſibles, que les plus légères différences qui exiſteroient entr'elles, & qui les reodroient par cooſéquent défectueuſes, ne ſauroient nous échapper.

1°. *Trois longueurs géométrales de la tête* donnent *la hauteur entière* du *cheval*, à compter du toupet au ſol, ſur lequel il repoſe, pourvu que ſa tête ſoit bieo placée.

2°. *Deux têtes & demie* égaleot *la hauteur du corps* du ſommet du garot à terre.

La longueur de ce même corps, celle de l'avant-main & de l'arrière-main, priſe enſemble, de la pointe du bras à la poiote de la feſſe, incluſivemeot.

3°. *Une tête entière* donne *la longueur de l'encolure*, du ſommet du garot à la partie poſtérieure de la nuque.

La hauteur des épaules, du ſommet du coude au ſommet du garot.

L'épaiſſeur du corps, du milieu du ventre au milieu du dos.

Sa largeur, d'un côté à l'autre.

4°. *Une tête meſurée du ſommet du toupet à la commiſſure des levres*; cette meſure légèrement remontée, à moins que la bouche oe ſoit très-fendue, égalera *la longueur de la croupe*, priſe de la pointe ſupérieure de l'angle antérieur de l'os iléon à la tubéroſité de l'iſchion formant la pointe de la feſſe.

La largeur de la croupe ou des hanches, priſe ſur les pointes inférieures des angles des os iléoo.

La hauteur de la croupe, voe latéralement, priſe du ſommet des angles poſtérieurs des os iléon à la pointe de la rotule, la jambe étant dans l'état de repos.

La longueur latérale des jambes poſtérieures, de la pointe de la rotule à la partie ſailloote & latérale du jarret, au droit de l'artículatioo du tibia avec la poulie.

La hauteur perpendiculaire de l'articulation ci-deſſus déſignée au-deſſus do ſol.

La diſtance de la pointe du bras à l'inſertioo de l'eocolure dans l'auge.

La diſtance du ſommet du garot à l'inſertioo de l'ereolure dans le poitrail.

5°. *Deux fois cette dernière meſure* donoe à-peu-près *la diſtance du ſommet du garot* à la pointe de la rotule.

La diſtance de la pointe du coude ao ſommet de la croupe ou des aogles poſtérieurs des os iléon.

6°. *Trois fois cette meſure*; plus, *la demi-largeur du pâturon*; le tout équivalant à *deux têtes & demie*, donneront *la hauteur du corps*, priſe du ſommet du garot à terre.

Sa longueur, priſe de la pointe do bras à la pointe de la feſſe, incluſivemeot.

7°. *Cette même meſure*; plus, *la largeur entière du pâturon* indiquera *la longueur totale du corps*, priſe tigoureuſemoent.

8°. *Deux tiers de la longueur de la tête* égaleront *la largeur du poitrail* d'une poiote du bras à l'autre, de dehors eo dehors.

La longueur horizontale de la croupe, priſe entre deux verticales, doot l'une toucheroit à la feſſe & l'autre paſſeroit par le ſommet de la croupe & toucheroit à la pointe de la rotule.

Le tiers de la longueur de l'arrière-main & du corps, pris enſemble juſqu'à l'aplomb du garot touchaot au coude.

La longueur antérieure de la jambe de derrière, priſe de la tubéroſité du tibia au pli du jarret.

9°. *Une moitié de la longueur entière de la tête*

ou

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidelle repréſentation des animaux, tant en peinture qu'en ſculpture. Paris*, 1779, *in-folio*, & les *Lettres de M. Vincent à M. Bachelier*, *in-8°*. L'un & l'autre ſe trouvent dans la libraitie vétérinaire de *J. B. Huzard*, imprimeur-libraire au Palais de Juſtice, ſalle Dauphine, n°. 23 & rue Montmartre, cour de la Juſtienne, n°. 38.

eſt la même que *la diſtance horizontale de la pointe du bras* à la verticale du ſommet du garot & du coude.

La largeur de l'encolure, vue latéralement, priſe de ſon inſertion dans l'auge juſqu'à la racine des premiers crins de la crinière, tirant une ligne qui formeroit, avec le contour ſupérieur deux angles, donne :

10°. *Un tiers de la longueur entière de la tête* égale *la hauteur de ſes parties ſupérieures*, depuis le ſommet du couper juſqu'à la ligne qui paſſeroit par les points les plus ſaillans des orbites.

La largeur de la tête au-deſſous des paupières inférieures ;

La largeur latérale de l'avant-bras, priſe de ſon origine antérieurement à la pointe du coude.

11°. *Deux tiers de cette largeur latérale* donnent *l'élévation verticale de la pointe du coude* au-deſſus du niveau du deſſous du ſternum ;

L'abaiſſement du dos par rapport au ſommet du garot ;

La largeur latérale des jambes poſtérieures près des jarrets ;

L'ouverture, ou plutôt *la diſtance des avant-bras* d'une ars à ſon oppoſé.

12°. *Une moitié du tiers de la longueur entière de la tête* égale *l'épaiſſeur de l'avant-bras*, vu de face à ſon origine, de l'ars à ſon contour extérieur horizontalement ;

La largeur de la couronne des pieds antérieurs, ſoit d'un côté à l'autre, ſoit de l'avant à l'arrière ;

La largeur de la couronne des pieds poſtérieurs, d'un côté à l'autre ſeulement.

La largeur des boulets poſtérieurs, pris de l'avant à la naiſſance de l'ergot ;

La largeur du genou, vu de face. Cette meſure eſt néanmoins un peu forte.

L'épaiſſeur des jarrets. Cette meſure eſt un peu foible.

13°. *Un quart de ce même tiers de la longueur de la tête* donne *l'épaiſſeur du canon de l'avant-main* ; celui de l'arrière-main eſt un peu plus épais.

14°. *Un tiers de cette même meſure* égale *l'épaiſſeur de l'avant-bras* près du genou, dans ſa partie la plus étroite ; & *l'épaiſſeur des pâturons poſtérieurs*, vus latéralement.

15°. *La hauteur du coude au pli du genou* eſt le même que *la hauteur de ce même pli* juſqu'à terre ; que *la hauteur de la rotule au pli du jarret* ; & que *la hauteur du pli du jarret juſqu'à la couronne*.

16°. *La ſixième partie de cette meſure* donne *la largeur du canon de l'avant-main*, vu latéralement au milieu de ſa longueur ; & celle du *boulet*, vu de face.

17°. *Le tiers de cette même meſure* eſt à-peu-près égale à *la largeur du jarret*, du pli à la pointe.

18°. *Un quart de cette meſure* donne *la largeur du genou*, vu latéralement, & *ſa longueur*.

19°. *L'intervalle des yeux d'un grand angle à l'autre*, égale *la largeur de la jambe de derrière*, vue latéralement de la coupure de la feſſe à la partie inférieure de la tubéroſité du tibia.

20°. *Une moitié de cet intervalle des yeux* donne *la largeur du canon poſtérieur*, vu latéralement ; & *la largeur du boulet de l'avant-main*, vu latéralement de ſon ſommet antérieur à la naiſſance de l'ergot ; *enfin*, *la différence de la hauteur de la croupe*, reſpectivement au ſommet du garot. (*Voyez* la figure.)

Telles ſont, à peu de choſe près, dans le *cheval*, toutes les parties correſpondantes par des dimenſions réciproques. L'œil exercé à ces différentes données, les tranſportera ſans beſoin d'hippomètre, de compas & d'échelle ſur les parties dont il voudra juger les défauts par l'appréciation des meſures, avec autant de facilité que le peintre en trouve à réduire des deſſins & à faire d'une figure ordinaire une figure coloſſale.

De la néceſſité des proportions.

Ce ſeroit méconnoître les vues & l'induſtrie de la nature que d'imaginer que ces recherches & ces obſervations ne portent en aucune manière ſur les loix qu'elle s'eſt preſcrite à elle-même. Ses opérations ne ſont point l'effet du hazard ; elles ont été calculées, compaſſées & réfléchies ; & toutes les vérités méchaniques dont notre foible intelligence a été frappée, ont été puiſées dans ſes ouvrages ; mais les hommes, pour qui ils ont été une ſource féconde de lumières, ne s'en ſont pas tenus à l'enveloppe ou à l'écorce : il eſt ſans doute plus commode & plus facile de ne pas aller au-delà, & de ſoutenir que l'entrepriſe de pénétrer plus loin eſt totalement inutile ; cependant ceux qui, dans l'étude du *cheval*, auront le courage d'outrepaſſer le poil, le cuir ou la ſuperficie, s'appercevront

bientôt de l'immenſité des connoiſſances à ajouter à des premières notions acquiſes, & malheureuſement bornées à la ſimple perception de quelques défauts qui ſont à la portée de tous les yeux.

Quelques exemples ſuccincts de la néceſſité des proportions, conſidérées relativement à l'uſage que nous faiſons de l'animal, convaincront peut-être les eſprits les plus éloignés de nos idées & les plus préoccupés de leur ſavoir.

En ſuppoſant d'abord une tête qui peche par un excès de longueur, nous dirons que cet excès en accroît le plus ſouvent la maſſe, & que dans la poſition ordinaire de la main ſur un *cheval* auquel on peut reprocher ce défaut, la direction des rênes ſe trouvera telle que les branches du mors opéreront ſur les barres l'effet des branches hardies, ce qui a toujours lieu lorſque l'angle, réſultant des rênes & des branches, eſt fort aigu.

Si, au contraire, la tête eſt trop courte, elle eſt communément plus volumineuſe par ſon épaiſſeur, & l'effet des rênes ſera totalement différent, en ce que les branches du mors n'auront que celui des branches flaſques, l'angle étant alors plus ou moins obtus. L'une & l'autre de ces imperfections ſeront auſſi plus conſidérables ſi, d'une part, à l'exagération de la longueur de la tête, eſt jointe une trop grande ſenſibilité & une trop grande délicateſſe dans la bouche, & ſi, de l'autre, la brièveté ſe trouve compliquée avec le peu d'élévation, la rondeur & l'endurciſſement des barres.

Lorſque l'encolure eſt trop longue, les extrémités antérieures ſont plus chargées, attendu le prolongement du bras de levier auquel la tête eſt ſuſpendue. Les vertèbres cervicales qui forment ce bras, portent ſur les premières dorſales comme ſur une baſe inébranlable. Leur force, pour ſupporter la tête, réſide dans leur poſition relative au ligament cervical qui, lui-même, en eſt le principal ſoutien. Son avantage eſt plus grand dans la fonction dont il eſt chargé, lorſque le garot eſt plus élevé, parce que la baſe de la colonne réſultante des vertèbres cervicales, eſt plus éloignée du point de l'attache de ce ligament aux apophiſes épineuſes des vertèbres dorſales, & qu'il doit être conſidéré comme faiſant l'office des *haubans*, qui maintiennent les mâts des vaiſſeaux, & qui les affermiſſent.

Il faut encore obſerver que ce même ligament diviſé en deux lames, rempliſſant l'intervalle triangulaire provenant de la ſituation élevée de l'encolure & du garot, a des attaches fixes à la deuxième, troiſième, quatrième & cinquième vertèbre cervicale, tandis que ſupérieurement il n'eſt attaché qu'à l'occipital, ſans aucune adhéſion à la première & à une grande portion de la ſeconde : or, par ces attaches fixes, il communique à la colonne cervicale la force néceſſaire pour la ſuſpenſion de la tête, & par ſa non-adhérence à la première de ces vertèbres & à la ſeconde, la nature a prévu les obſtacles qu'il auroit oppoſés à la liberté des mouvemens auxquels elle eſt ſollicitée lors du jeu & du concours des différens agons chargés de les opérer. Quoi qu'il en ſoit, l'excès dont il s'agit ne pouvant exiſter ſans que le bras de levier ne ſoit prolongé, le poids relatif de la partie qui eſt au bout de ce bras, augmentera infailliblement ; il exigera que le bras oppoſé ſoit chargé d'une plus grande partie du poids de l'arrière-main pour le contrebalancer : donc les parties antérieures auront à ſupporter de plus que dans un *cheval* dont l'encolure ſera proportionnée, non-ſeulement l'excès du poids relatif de la tête, mais l'excès du poids pris dans les parties poſtérieures. Que ſi l'encolure eſt droite, c'eſt-à-dire, que ſi les vertèbres cervicales, en partant de leur baſe, ſont déterminées ſur le champ en avant & dans une direction plus ou moins horizontale, alors il faudra les enviſager comme un mât plus ou moins incliné, qui fatigueroit plus ou moins ſes *haubans*, ſans parler des inconvéniens que nous venons de décrire, & qui réſulteroient encore de l'extenſion du bras de levier.

L'exceſſive longueur d'un col, qui en même-temps eſt mou & effilé, le rend toujours incapable de ſoutenir ce qu'il doit ſupporter comme corps intermédiaire à la puiſſance ou à la main, & à la réſiſtance ou à la bouche, des efforts de la première ſur la ſeconde. La réſiſtance eſt-elle douée d'une grande ſenſibilité, le défaut ſera moindre ; mais en eſt-elle dépourvue, la barre eſt-elle baſſe & arrondie, le défaut ſera beaucoup plus conſidérable, parce que la force à laquelle la puiſſance ſe verra obligée, ſera telle que ce même corps intermédiaire, contraint de la partager, cédera & fléchira de côté & d'autre lors des actions de la main : dans tous ces cas l'appui n'eſt jamais parfait ; il eſt plus ou moins falſifié, & il eſt très-difficile de donner de l'aſſurance à la tête. Ces ſortes d'encolures, au ſurplus, facilitent toujours à l'animal les moyens de s'armer, ſur-tout quand leur trop de longueur eſt accompagnée de ce même vice de proportion dans la tête.

Le trop de brièveté de la partie dont il s'agit, c'eſt-à-dire, le défaut oppoſé, exiſte rarement ſans que cette même partie ſoit plus épaiſſe, & ſans que la tête de l'animal ſoit mal attachée ; ainſi une encolure de cette ſorte ne ſauroit ſe loger dans l'auge, & la tête ſe fixer dans la juſte poſition où elle doit être. De plus, le corps intermédiaire étant alors plus roide & plus inflexible, attendu l'épaiſſeur & le peu de longueur, il en réſultera, en quelque façon, une intereception de la réciprocité du ſentiment qui ne pourra ſe communiquer qu'autant que la puiſſance emploiera plus de force ſur la réſiſtance ; ce qui endurcira inévitablement les barres,

Digitized by Google

& privera encore l'animal de la facilité & de la grace qui doivent en accompagner l'exercice. Que ſi le cou eſt court & mince en même temps, la maigreur ne pouvant être attribuée qu'au moindre volume des muſcles, à raiſon de la moindre quantité des fibres charnues, ces mêmes muſcles, qui doivent agir contre la colonne, en ſuſcitant les mouvemens latéraux & divers de la tête, ſeront privés de la force dont ils ſont doués dans une encolure bien proportionnée, & n'auront jamais le même pouvoir ſur la colonne qui, par ſon peu d'étendue, ſera moins ſuſceptible de ſouplesſe, puiſqu'elle ſera moins expoſée à ſe prêter aux plis différens qu'il eſt néceſſaire de lui imprimer.

La hauteur ou l'élévation du corps n'étant pas égale à ſa longueur, péchera par le trop ou par le trop peu, c'eſt-à-dire, par excès ou par diminution. Par excès d'abord le défaut ſera le même que ſi le *cheval* étoit trop court; par diminution, le défaut ſera le même que ſi le *cheval* étoit trop long. L'excès peut provenir ſeulement de l'amplitude du corps, & principalement du thorax; en ce cas l'animal eſt dépourvu de toute légèreté, & ne préſente qu'une maſſe lourde & informe. Quand il naît de la longueur exagérée des jambes, les membres ſont ſi foibles, qu'ils ne peuvent réſiſter au moindre travail; & lorſque l'excès a ſa ſource dans les deux cauſes enſemble, il n'eſt pas douteux que la ruine de l'animal eſt beaucoup plus prochaine, quoique les membres n'aient pas autant de longueur, à proportion, que dans le dernier cas, parce que plus allongés, d'une part, qu'ils ne devroient l'être ſelon les dimenſions naturelles, ils ont de l'autre à porter un fardeau plus conſidérable. Quant à la diminution, ſi elle provenoit du peu de capacité du corps, & particulièrement du thorax, il eſt aiſé de comprendre quelles ſeroient, outre cette difformité, les ſuites de la contrainte qu'éprouveroient les viſcères que cette cavité contient; & dans la circonſtance où l'on ne pourroit en accuſer que la brièveté des membres, on concevra bientôt auſſi que la progreſſion de l'animal en ſeroit évidemment plus rétrécie. Dès que ſes extrémités poſtérieures, en effet, ne pourroient, pour opérer les percuſſions indiſpenſables, atteindre, comme dans le tranſport ſucceſſif & local d'un *cheval* bien proportionné, la ligne de direction du centre de gravité, la maſſe ſeroit abſolument néceſſitée de parcourir moins de chemin à chaque temps, ou l'animal obligé de doubler les mouvemens pour gagner d'une autre manière ce qu'une véritable impoſſibilité lui feroit perdre ſur une certaine étendue de terrein; ou enfin ſi ſon courage & ſon ardeur le portoit à forcer en quelque façon la nature pour approcher davantage de cette même ligne, il eſt certain que chaque extrémité ſeroit infiniment plus travaillée, & ſuccomberoit bientôt, vu les efforts répétés qu'elles auroient à faire pour opérer ce qu'il faudroit d'élévation à la maſſe à chaque inſtant des déplacemens qui la détermineroient en avant.

Dans la circonſtance de la longueur exceſſive du corps, toute la colonne vertébrale doit être inconteſtablement plus foible, & les muſcles ne peuvent qu'être ſollicités à des mouvemens plus violens, pour réſiſter à l'effet du fardeau dont elle ſe trouvera chargée, puiſque les bras de levier accordés à la réſiſtance, ſeront moins efficaces en raiſon de l'excès de la longueur reprochée, qu'ils ne l'auroient été dans un animal exactement compaſſé & meſuré. Nous voyons auſſi qu'un *cheval enſellé*, c'eſt-à-dire, en qui la colonne dorſale eſt pliée plus ou moins en contre-bas, n'a jamais une véritable force. L'avant-main en ſemble plus beau, parce que le garot, attendu cette ſorte de vouſſure en deſſous, paroît plus élevé, & l'encolure ſortir perpendiculairement de cette dernière partie, mais un trait de beauté acheté aux dépens d'une qualité eſſentielle, ne la compenſe point, & n'en eſt qu'un appas plus trompeur. Dans toutes les actions qui requièrent un enſemble, ces ſortes de *chevaux* ſont toujours au-deſſous de ce qu'on leur demande; par exemple, & ſur-tout enſuite de quelque exercice plus ou moins rapide, ils ne préſenteront point parfaitement le front à l'arrêt, ils ne l'exécuteront pas avec fermeté, ils vacilleront & ſe traverſeront à droite ou à gauche malgré la juſteſſe de la main, à moins qu'elle ne ſoit infinie & dans un accord ſi parfait avec les jambes, qu'au moyen de la préciſion, de la fineſſe & du ſentiment du cavalier, l'animal reçoive de l'art ce qui lui a été refuſé par la nature; l'arrêt formé ne ſera pas ſtable, ils ſe jetteront en avant ou en arrière, &c.; enfin, quelque vivacité, quelque légèreté qu'ils montrent dès les premiers momens de leur allure, leur foibleſſe ſe manifeſtera bientôt; & en effet, la courbure de l'épine ne peut exiſter en eux, que les muſcles qui s'oppoſent à ce qu'elle ne plie davantage, n'aient déjà été naturellement portés à un degré d'extenſion au-delà duquel leur élaſticité & leur jeu ne tarderont pas à atteindre leur terme, & à paſſer de l'excès de l'action à l'inertie qui doit la ſuivre.

Le trop de longueur, ſuppoſée n'être due qu'à celle du thorax ſeulement, les jambes antérieures n'étant pas plus éloignées des extrémités poſtérieures qu'elles le ſont dans un *cheval* bien conformé, eſt un défaut qui n'eſt point auſſi rare qu'on le croiroit. Dans un ſemblable cas, le devant ſeroit chargé d'un très-grand poids, non-ſeulement parce que le prolongement du thorax accroîtroit la maſſe totale, & particulièrement celle que ce même devant a à ſupporter, mais parce que, comme je l'ai expliqué en parlant de l'excès de longueur de l'encolure, ce prolongement ne ſauroit exiſter ſans occaſionner celui du bras de lévier, réſultant de cette dernière partie, & ſans employer une plus grande portion de la maſſe

Digitized by Google

postérieure au contrebalancement du poids des parties antérieures, le point d'appui demeurant toujours chargé de toute l'intensité de la résistance & de toute l'intensité de la puissance qui lui fait équilibre. De-là le défaut immanquable de liberté des épaules & des membres, quand même l'animal seroit pourvu d'un courage réel, quand ces mêmes membres sembleroient avoir une épaisseur qui en indiqueroit la force : de-là la nécessité qu'il *pèse à la main*, que ses jambes ne parviennent jamais au degré d'élévation requis dans ses différentes allures, qu'il *rase le tapis*, qu'il *butte* & qu'il succombe, sans beaucoup de délai, sous le faix d'un exercice indiscret & immodéré, auquel il pourroit être condamné par ceux qui confondroient en lui l'engourdissement qui ne demande que la répétition des actions & du jeu des parties, avec l'avilissement qui tient à l'énormité de la charge supportée.

En ce qui concerne la longueur du corps qui seroit due à l'extension des os des îles, il est évident que l'allongement de ces bras de lévier tendant à plier les vertèbres lombaires en contre-bas & à les faire obéir au fardeau, donneroit à ce même fardeau un avantage considérable sur la résistance qu'opposeroient les muscles. Pour se délivrer de l'effet de ce poids, les *chevaux*, en qui ce défaut existe, s'efforcent, par un mouvement automatique & totalement contraire à cet effet, de voûter l'épine en contre-haut, & la plupart forgent, s'atteignent, s'attrapent, &c.

Lorsque le corps de l'animal est trop court, sa force, pour supporter un poids, est naturellement plus grande, par la raison de la brièveté des bras de lévier : mais aussi, les effets de réaction se manifesteront bien plus directement sur le poids ; la colonne ayant moins de longueur, aura beaucoup moins de jeu ; l'allure du *cheval* sera par conséquent moins liante, & il y aura très-peu de resfort dans ses mouvemens, dont l'impression se propagera toujours sur le cavalier d'une manière dure & désagréable. D'un autre côté, il tirera avec moins d'avantage, parce que le rapprochement du centre de gravité des parties antérieures sur le point d'appui, c'est-à-dire, sur les pieds postérieurs, lui ravira certainement l'empire qu'il auroit eu contre le fardeau quelconque qu'il auroit à traîner.

Nous avons dit que la mesure existante dans un *cheval* bien planté & en repos sur le sol, depuis la partie supérieure de la croupe jusqu'à la partie inférieure du grasset, est la même que depuis celle-ci jusqu'à la partie supérieure latérale externe & saillante du jarret, & que depuis cette partie du jarret jusqu'au sol.

Si la nature se fût écartée de ces conditions, soit par la brièveté, soit par le prolongement des parties qui concourent à la formation des extrémités postérieures, dans le premier cas, le derrière eût été nécessairement roide & dénué de la liberté essentielle à son action, les percussions auroient été incontestablement moindres, puisqu'elles sont toujours en raison des flexions respectives de chaque partie du membre, & les extrémités antérieures qui se trouveroient au degré d'élévation qu'elles doivent avoir dans le *cheval* bien proportionné, ne pouvant suppléer à ce que le défaut de celle du derrière auroit fait perdre au transport de la machine, ce transport eût été toujours lent & très-pénible.

Dans le second cas, c'est-à-dire, dans celui du prolongement excessif de ces mêmes extrémités postérieures, nous dirons, qu'outre les inconvéniens que nous avons décrits en examinant les résultats d'une trop grande extension dans les os des îles, l'exagération de chaque partie du membre seroit suivie de celle de l'effet des détentes : la masse seroit donc chassée en avant avec plus de célérité & plus de force, & la course de l'animal bien plus rapide ; mais aussi les extrémités antérieures n'étant point en même raison de hauteur, se verroient écrasées par le fardeau dont elles seroient toujours chargées comme dans les *chevaux bas du devant*, & il faut ajouter ici la force plus grande de son rejet de la part des extrémités postérieures prolongées, surtout lors de l'action du galop, dans laquelle la masse retomberoit à chaque temps inévitablement de plus haut sur elles. D'ailleurs, vu leur brièveté, considérée par rapport à l'excès à reprocher aux parties de derrière ; brièveté qui doit rendre leur action naturelle infiniment moins efficace, elles seroient nécessitées à des efforts plus violens pour la relevée & le soutien de la machine en suite de chaque percussion opérée par les membres postérieurs.

Nous présumerions volontiers que dans les *chevaux* anglois la ruine des épaules, l'anéantissement de la liberté de ces parties, & même les douleurs dont sont assez ordinairement atteints leurs pieds antérieurs, ne sont dûs qu'à la surcharge que le devant éprouve, soit par ce défaut de conformation qui n'est pas absolument rare en eux, soit par la manière dont on les exerce sans attention à la nécessité de l'ensemble & d'une juste répartition du poids & des forces, soit enfin dans les courses plus ou moins violentes qu'on en exige, &c. Cependant on doit observer qu'à leur égard, dans le galop de chasse, comme dans le galop précipité, la masse ne retombe pas de haut ; elle est constamment près de terre, & il s'en faut de beaucoup que les forces agitées contre les colonnes antérieures, en sollicitent l'élévation autant qu'elles en opèrent le progrès ; car les parties postérieures s'approchent beaucoup moins de la ligne de direction du centre de gravité, & leur direction semble n'avoir réellement lieu que de la perpendiculaire en arrière ; or, par cette direction, qui constitue le membre dans une sorte de roideur qu'on peut regarder comme une des causes de cette espèce de flottement de côté & d'autre que l'on a désigné par

Digitized by Google

l'expreſſion de *branle de galop*, tout le produit de la vîteſſe employée dans une direction horizontale, conſiſte dans une détermination plus rapide de la machine en avant, & alors les épaules ont d'autant plus à travailler, que les parties poſtérieures ſont bien moins occupées de les ſeconder dans la relevée de cette même machine.

Nous ne pouſſerons pas plus loin ici ces obſervations, que nous pourrions étendre à l'infini par le développement d'une foule de principes évidens & applicables à tous les points qui, dans le corps du *cheval*, correſpondent les uns aux autres à titre de cordes, de léviers, de point d'appui, de puiſſance & de réſiſtance. Il ſuffit de ces ſimples *apperçus* & de cette très-légère ébauche pour juger de la ſomme de lumières qui réſultant de cette manière d'étudier & de rechercher l'animal, mettroit notre eſprit au niveau des rapports & des conditions qui ſont pour nous autant de myſtères, dont la révélation importe eſſentiellement néanmoins au maréchal dans nombre de cas, & dans toutes les circonſtances à la perfection de la ſcience du manège. Rien n'eſt aſſurément plus admirable que de réduire un animal doué d'une force plus ou moins conſidérable, & d'une agilité plus ou moins grande, à une obéiſſance entière, & de le conduire peu-à-peu, malgré lui, & cependant ſans contrainte, à l'habitude de la juſteſſe & de la préciſion dans l'exécution; mais auſſi, combien peu d'hommes en ont été véritablement capables? Une longue pratique, & le raiſonnement enfantent des règles générales qui ne ſont que la ſuperficie de l'art, la connoiſſance profonde de l'animal en eſt la baſe. Une étude ſuivie & relative au degré de foibleſſe & de force annoncé par ſa ſtructure & par les différentes combinaiſons qui ont préſidé, pour ainſi dire, à la conformation de ſon corps & de ſes membres, eſt donc abſolument indiſpenſable. Par elle, les cauſes de ſon oppoſition à telle ou telle action, de ſa propenſion à telle ou telle autre, & des variations énormes qui étonnent toujours dans chacun des individus que l'on exerce, ſe dévoilent & ſe manifeſtent; les moyens à employer pour triompher & pour vaincre ſe préſentent auſſi-tôt; les vaines tentatives auxquelles on ſe ſeroit indifféremment livré à cet effet, ſont rejettées; on n'entreprend que ce que l'on doit entreprendre; la meſure des leçons eſt conſtamment celle de ce que peut l'animal; on prévient ſes fautes, & dès-lors on évite la peine & le danger d'avoir à corriger, le mouvement qui précède inſtruiſant de celui qui doit ſuivre, tous deſeins nuiſibles ſont aiſément rompus, &c. Enfin, il n'eſt aucuns cas particuliers qui puiſſent être un ſujet de perplexité & d'embarras, parce que c'eſt des tréſors mêmes que la nature nous a ouverts, que nous tirons tous les principes.

De la juſteſſe de l'aplomb & de la direction des membres.

La direction des membres & la juſteſſe des *aplombs* ſont encore d'une conſidération très-importante.

Telle doit être la direction des colonnes antérieures, vûes latéralement, qu'une ligne verticale, tirée de la ſommité du garot à terre, paſſera ſur la pointe du coude, tandis qu'une ſeconde verticale, conduite du tiers poſtérieur de la ſommité de l'avant-bras au ſol, partagera également la largeur du canon, le boulet y compris juſqu'au paturon; & qu'une troiſième ligne ſemblable, tendante pareillement à terre, & menée de l'articulation du bras avec l'omoplate, répondra directement à l'extrémité de la pince.

Ces mêmes colonnes, conſidérées de face, on verra que, quoique le contour ou la partie latérale externe des avant-bras rentre plus en dedans à meſure qu'ils deſcendent près du genou, que le contour intérieur ne ſe rapproche de cette même partie latérale, une verticale menée du milieu de leur largeur, cette ligne la plus étroite juſqu'au ſol, diviſeroit également la largeur de toutes les pièces formant le reſte de ces extrémités.

Quant aux colonnes poſtérieures, examinées dans le premier de ces ſens, une verticale abaiſſée ſur la terre, depuis l'articulation de la jambe avec la cuiſſe, répondroit préciſément à la pince, & ſi nous les enviſageons ſous le ſecond point de vue, nous verrons, 1°. que le contour extérieur des jambes rentre plus en dedans, à meſure qu'elles approchent des jarrets, que celui des avant-bras, à meſure qu'ils atteignent les genoux; 2°. que leur contour intérieur tombe preſque verticalement; 3°. que relativement à ces mêmes extrémités, une verticale qui deſcendroit du milieu de la largeur de la pointe du jarret ſur le ſol, partageroit également la largeur de toutes les parties qui les compoſent. Voilà les vraies lignes d'aplomb qui nous aſſurent de la ſtabilité certaine de l'animal, parce que dès-lors l'emmanchement de toutes les pièces de chaque colonne eſt d'autant plus parfait, qu'elles portent exactement les unes ſur les autres, & que le fardeau dont elles ſont chargées ſe trouve également diſtribué ſur toutes les parties de la circonférence de la baſe ou du pied.

Ces directions néanmoins ne ſont que trop ſouvent intervertes, ſoit dans la totalité du membre, ſoit dans quelques-unes de ſes portions.

La verticale qui paſſe par l'articulation du bras avec l'omoplate, au lieu de répondre à l'extrémité de la pince, la laiſſe-t-elle en arrière? l'animal eſt dit *ſous lui*; il porte beaucoup plus ſur le pince que ſur le reſte du pied; ſon allure n'eſt jamais ſûre; elle eſt conſtamment rétrécie; l'inclinaiſon des extrémités prépoſées pour le ſoutien de l'avant-main, le met toujours ſur le penchant de ſa chûte; elle accroît le fardeau dont elles ſont chargées; elle affujettit; elle oblige le *cheval* à une flexion plus grande

Digitized by Google

& plus laborieuſe du genou pour la levée de la jambe, encore ne butte-t-il pas moins communément, vu l'énorme difficulté qu'il a de dégager le pied qui ne peut que *heurter* ſouvent les corps qui ſe trouvent ſupérieurs à la ſuperficie du terrein, & fréquemment le ſol même ſur lequel il chemine. Il eſt ſans ceſſe en danger de s'atteindre avec les pieds poſtérieurs, &c.

La pince, au contraire, eſt-elle en avant de cette même verticale? le poids porte plus ſur le talon que ſur toute autre partie de la baſe; le bras de lévier réſultant de l'encolure, ſe trouvera plus court, le poids de la tête contrebalancera donc une moins grande partie de celui du corps, & les muſcles ſeront conſéquemment néceſſités à un travail plus conſidérable: la marche ſera auſſi plus raccourcie, parce que la jambe embraſſera d'autant moins de terrein à chaque foulé, qu'elle ſe trouvera naturellement plus en avant de la verticale dont il s'agit; autrement, elle ne ſe poſeroit ſur le ſol qu'en contrebutte & s'oppoſeroit inconteſtablement à la progreſſion de la machine.

Ce dernier défaut exiſtant dans les parties poſtérieures, l'animal ſera, pour ainſi dire, acculé par cette conformation très-vicieuſe; le fardeau écraſera en quelque façon les jarrets ſur leſquels il portera plus ſenſiblement, & les ruinera bientôt. Ces parties trop fléchies dans le repos, ſeront encore, lors de l'action, beaucoup plus bornées dans leur mouvement de détente, attendu que la pointe du jarret aura beaucoup moins de jeu. L'allure enfin n'en ſera pas moins raccourcie par la néceſſité où ſera l'animal de détacher de terre ſucceſſivement chaque pied poſtérieur, beaucoup plutôt qu'il ne l'auroit fait, ſi le jarret eût été moins coudé, attendu qu'alors il auroit pu s'étendre davantage ſur le même point du ſol. Que ſi le défaut oppoſé ſubſiſte; ſi la pince eſt trop en arrière de la verticale, les mêmes inconvéniens qui ont lieu dans un *cheval*, en qui les extrémités poſtérieures ſont trop courtes, ſeront, ainſi que ceux que nous avons obſervés en parlant du galop des *chevaux anglois*, les réſultats de cette difformité qui conſtitue l'animal dans l'impoſſibilité de porter avec la même force & dans le même ſens qu'il l'auroit fait, s'il eût été bien proportionné & dans ſon juſte *aplomb*, les extrémités dont il eſt queſtion ne pouvant ici s'approcher aſſez de la ligne de direction du centre de gravité, & les détentes ne s'effectuant auſſi que de la perpendiculaire en arrière.

En ſuppoſant encore que la verticale, menée du tiers poſtérieur de la ſommité des avant-bras ſur le ſol, & la verticale conduite de la pointe du jarret à terre, bien loin de diviſer également la largeur des parties inférieures, les laiſſent plus ou moins ſenſiblement d'un côté ou d'un autre, c'eſt-à-dire, en dehors ou en dedans; dans la première de ces circonſtances, l'animal ſera plus ſtable dans le repos, quoique la maſſe appuiera toujours plus ſur le quartier de dedans que ſur celui de dehors, mais on peut dire que ſa ſtabilité ſera dûe à une force ſurnuméraire, inutile & mal appliquée. D'ailleurs, ſon pas ſera pénible, vu la contrainte dans laquelle il ſera de rejetter le poids à chaque temps ſur les extrémités qui doivent le porter, & de-là une vacillation ou un bercement perpétuel, tel que celui que l'on remarque dans la plupart des *chevaux* qui ambleut, à l'exception qu'ici le mouvement n'en ſera que plus lent, tandis que dans les *ambleurs* il n'en eſt que plus vîte. Dans le cas enfin où les extrémités ſeront hors de la ligne en dedans, l'expérience a ſuffiſamment prouvé que l'animal eſt ordinairement plus foible, qu'*il ſe coupe*, qu'*il s'attrape*, &c.

En ce qui concerne les pièces particulières qui, mal-abouties, peuvent fauſſer l'*aplomb*, ainſi qu'on le voit dans les *chevaux panards*, *cagneux*, *braſſicourts*, & dans ceux qui ont des *genoux de bœuf*, dont les boulets ou le pâturon, ou la couronne ſe jettent de côté & quittent la ligne, &c. &c. on comprend que le fardeau tendant perpétuellement à reſſerrer davantage l'angle contre nature qui réſulte de ces poſitions défectueuſes, les muſcles qui ſont obſtacle & qui s'oppoſent à ce reſſerrement, ſont dans une action continuelle & forcée, & par conſéquent en danger de ſuccomber bientôt. Il n'eſt pas douteux auſſi que le fardeau ſe trouve dans les abouts ainſi que dans le pied, porté ſeulement ſur quelques points, au lieu de repoſer comme il le devroit ſur la totalité; ce qui nuit infailliblement à la ſolidité de l'édifice. (*Voyez* APLOMB.)

De la manière d'examiner, dans le repos & dans l'action, le cheval *que l'on veut acheter.*

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Du méchaniſme, de la conformation du cheval, *en ce qui concerne la poſſibilité de ſes mouvemens.*

Voyez ALLURES.

De la ſucceſſion harmonique des membres du cheval *dans ſes allures naturelles.*

Voyez ALLURES.

Des indices de la nature de l'animal, d'après ſes différentes actions.

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Du choix des chevaux, *d'après l'uſage auquel on les deſtine.*

Voyez ACHAT DE CHEVAUX.

Perſuadé, au-ſurplus, de l'inutilité de nos ré-

flexions ſur les ruſes pratiquées par la plus grande partie des marchands de *chevaux*, nous ne nous y livrerons point. Comment d'ailleurs rougiroient-ils de leurs artifices, dès que des perſonnes de tous les états, par une ſorte d'exception aux règles de la probité & de l'honneur, diſputent publiquement & ſans remords à des ames viles & mercenaires la gloire ou la honte d'avoir porté auſſi loin qu'elles l'art humiliant de la fraude & du menſonge? A l'aſpect de tous les détours odieux qu'il nous ſeroit aiſé de dévoiler, & qui ſeroient peut-être moins communs, ſi, conformément à la police obſervée par les romains, & à l'édit fameux des édiles, tout vendeur étoit obligé de déclarer les défauts de l'animal qu'il vend, & n'avoir pas même la faculté de s'excuſer ſur ſon ignorance, nous nous contenterons de nous écrier avec Montaigne : *La vertu aſſignée aux affaires de ce monde eſt une vertu à pluſieurs plis, encoignures & coudes, pour s'accommoder à l'humaine foibleſſe.*

Des ſoins qu'exigent les chevaux, *ou de l'hygiène vétérinaire.*

Le mépris du régime, l'oubli de ſes loix, voilà la ſource d'une infinité de maladies.

La même ſuite de mouvemens qui conſtitue la vie de l'animal en opère inſenſiblement la deſtruction, &, d'une autre part, tout ce qui, dans les corps qui l'environnent, doit influer ſur lui, tend à retarder ou à accélérer ſa ruine. Le principe de ſon anéantiſſement réſide donc au-dedans de lui-même, puiſque l'action de ſes propres reſſorts n'a qu'un terme plus ou moins limité, & que ſes humeurs ſe pervertiroient & ſeroient bientôt épuiſées ſans de nouveaux rafraîchiſſemens & de nouveaux ſucs; le plus ſouvent auſſi la cauſe en eſt au-dehors, puiſque les différentes qualités des êtres phyſiques extérieurs, dont il eſt néceſſité de participer, peuvent décider de la durée de ſon exiſtence & du moment de ſa perte.

Rien ne peut affranchir de la mort, l'arrêt en eſt irrévocable; mais il eſt des moyens de ne pas en hâter le coup, & ces moyens conſiſtent dans un uſage conſtant & proportionné des choſes propres à maintenir l'intégrité des corps, & dans une attention exacte à rejetter toutes celles qui, préparant toujours, & produiſant plus tôt ou plus tard des dérangemens & des maux plus ou moins graves, doivent être regardées ici comme ennemies de la nature. Il eſt vrai que la diſtinction de ces choſes ne peut être certaine, parce qu'elles ne ſauroient être nuiſibles ou ſalutaires abſolument & en elles-mêmes : or ces deux qualités étant relatives & dépendant réellement de la diſpoſition particulière des ſujets, leur évidence exigeroit non-ſeulement la connoiſſance ſingulière de la nature de chaque individu, mais encore celle des rapports & des agens qui, dans ces mêmes individus, ſont capables d'opérer une infinité de changemens dont elles peuvent être ſuſceptibles.

Cependant il eſt des effets généraux qu'il n'eſt pas permis d'ignorer; car la ſcience de ces effets nous fraye les routes qui conduiſent à la conſervation de l'animal, & peut même nous éclairer ſur des exceptions & ſur des dérogations qui nous échapperoient infailliblement ſans elle.

On doit ſavoir qu'un air humide ramollit, relâche, affoiblit les fibres motrices, & s'oppoſe dès-lors aux excrétions; qu'un air trop chaud raréfie les liqueurs, ouvre les pores avec excès, & augmente, par conſéquent la tranſpiration au point de ſolliciter la diſſipation des particules les plus mobiles & les plus tenues des humeurs; & c'eſt ainſi qu'il donne lieu à l'immuabilité de celles qui reſtent, à l'allongement & à l'affoibliſſement des ſolides, à des obſtructions, à des deſſéchemens, à des inflammations, &c. Il n'eſt pas moins certain qu'un air trop froid rapproche les particules des fluides, les condenſe & les épaiſſit, reſſerre les pores & les extrémités des vaiſſeaux ſecrétoires, chaſſe & détermine les liqueurs de la circonférence au centre, ce qui ne peut arriver ſans qu'il en réſulte des ſuites plus ou moins funeſtes; il eſt inconteſtable auſſi qu'un air tempéré donne aux fibres la force & la tenſion néceſſaires à la liberté, à l'égalité de leur action & au maintien du juſte équilibre qui doit régner entr'elles & les fluides, qu'il n'épaiſſit, ni ne diſſout, ni n'atténue, ni ne ſubtiliſe point trop, de manière à troubler les ſécrétions, les excrétions & toutes les fonctions, en un mot, dans leſquelles conſiſtent la vigueur & l'état ſain de la machine.

Ces vérités doivent être ſans ceſſe préſentes à l'eſprit non-ſeulement de ceux qui s'occupent du traitement des maladies des animaux, mais de ceux à qui la conduite en eſt confiée. Elles prouvent auſſi combien il ſeroit important d'apporter plus d'attention dans le choix du lieu que l'on deſtine à leur habitation, & dans la conſtruction des bâtimens élevés ou réſervés à cet effet; rien n'eſt ſans doute plus ſingulier que de voir dans la plus grande partie des maiſons de la capitale des écuries, pour ainſi dire, enterrées, mal expoſées, mal aérées, mal éclairées, & qui forment autant de réduits où les *chevaux* contractent néceſſairement une infinité de maux.

De la conſtruction des écuries.

Les *écuries*, qui ſont dans une poſition véritablement favorable, ſont celles qui ſont orientées à l'eſt; elles ſont moins en butte aux vents de ſud & de nord, & l'air y eſt toujours beaucoup plus tempéré.

Digitized by Google

Le sol sur lequel elles sont bâties doit être sec & élevé ; un terrein bas & humide les rend malsaines, & *les chevaux* y sont en proie à des fluxions, à des refroidissemens d'épaules, &c.

Elles doivent avoir plus ou moins de longueur, selon le nombre des *chevaux* que l'on se propose d'y retirer, & selon la manière dont on a dessein de les séparer les uns des autres. Leur largeur, soit qu'on les ait destinées à en contenir un ou deux rangs, doit être telle qu'il y ait toujours un espace d'environ douze pieds pour la place de l'auge, du ratelier, & de chaque *cheval* dans sa longueur, & il est nécessaire de ménager encore un intervalle de huit pieds au moins, pour laisser un libre passage derrière ces rangs à ceux que la curiosité conduit, ou qui sont préposés au service de ces animaux. Quant à la hauteur du vaisseau, elle doit être proportionnée à sa grandeur ; & d'ailleurs un architecte habile & éclairé doit constamment s'attacher à ne rien faire perdre à l'œil du volume, de la masse & de la taille de chaque animal, taille qui, quelque colossale qu'elle soit & qu'elle puisse être, paroît réduite à celle d'un bidet, dans de vastes édifices que l'on n'admire vraisemblablement que parce que leur étendue en impose.

Les voûtes sont préférables aux planchers, aux plafonds même. Elles maintiennent l'*écurie* plus chaude en hiver, plus fraîche en été, & d'ailleurs, dans les cas d'incendie, elles s'opposent aux progrès funestes du feu.

Ces sortes de lieux sont communément pavés. Quelquefois on substitue aux pavés des madriers de chêne posés transversalement, intimement unis & sciés de hachures pratiquées à l'effet d'éviter que les *chevaux* ne glissent, ce qui seroit infiniment dangereux & très-actif, sur-tout lorsqu'ils se campent pour uriner.

Ces madriers ou le pavé, en cet endroit, doivent toujours présenter, depuis le devant de l'auge, une légère pente qui se termine à la croupe des *chevaux*, ou plutôt au commencement du chemin tracé derrière eux. Elle doit aboutir à une sorte de ruisseau qui reçoit l'urine & les eaux quelconques dont elle facilite l'écoulement. Elle relève encore le devant du *cheval* & le met dans une situation qui soulage très-souvent ce même devant & qui rend l'animal beaucoup plus agréable aux yeux du spectateur. Ce ruisseau doit être conduit hors de l'*écurie*.

Outre la propreté qui résulte des plates-formes, on n'a point à redouter que les *chevaux* deviennent ramingues, ce dont on ne doit pas se flatter lorsqu'ils sont sédentaires sur un terrein pavé ; car, dès qu'ils en ont entamé les joints, ils y implantent la pince des pieds de derrière, & s'accoutument à ne se reposer que sur cette partie, de manière que la rétraction des tendons de leurs jambes postérieures est inévitable.

Cependant les madriers entraînent dans une dépense considérable ; mais il est un moyen moins coûteux : il consiste à bien salpêtrer le terrein & à le bien battre. On entretient à peu de frais un sol ainsi préparé, il maintient les *chevaux* à leur aise, il n'en fatigue ni les pieds ni les jambes, & il les sauve de toute humidité, ainsi que des douleurs & des incommodités qu'ils éprouveroient, s'ils reposoient sur de la terre.

Plusieurs personnes ont pensé que des *chevaux*, résidant continuellement sur des planches, souffrent ensuite dans leur marche, & redoutent les terreins durs & pierreux. Nous ne croyons pas que l'expérience puisse confirmer cette idée. L'ongle du *cheval* en effet ne peut jamais que se ressentir du fer dont son contour est inférieurement garni, sur lequel la masse repose, & qui garantit le pied de l'impression & du heurt direct de tous les corps quelconques qu'il atteint. La seule partie de cet ongle, qu'il ne défend point, & qui n'est autre chose que la sole & la fourchette, n'est point exposée au contact du pavé ; car il en arriveroit des contusions, telles que celles qui ont lieu lorsque le *cheval* a cheminé sans fer ; ainsi l'avantage des madriers ne peut être détruit & balancé que par la cherté dont ils peuvent être, ils garantissent bien mieux que le pavé l'animal de l'humidité du terrein, humidité qui perce toujours, quelle que soit la litière qu'on puisse faire.

Les murs vis-à-vis desquels sont tournés les têtes des *chevaux*, sont meublés d'une *auge* & d'un *ratelier*, qui règnent dans toute la longueur de l'*écurie*.

L'*auge* ou *mangeoire* est une espèce de canal d'environ quinze pouces de profondeur sur un pied de largeur, clos & fermé par ses deux bouts. Le bord supérieur de sa paroi antérieure est élevé au-dessus du sol d'environ trois pieds trois ou quatre pouces. On construit ce canal le plus ordinairement en bois ; mais les planches qui le forment doivent être tellement jointes & assemblées, qu'il n'y ait pas entr'elles le moindre intervalle par où l'avoine ou le son, que l'on distribue au *cheval*, puisse s'échapper & tomber. Ce même bord de la paroi antérieure sera armé de feuilles de tôle, ou de quelqu'autre métal, vis-à-vis les *chevaux* qui rongent, qui mordent le bois, & qui contractent la mauvaise habitude de *tiquer*.

Les auges de pierre n'exigent pas toutes ces précautions. Il faut que les carnes en soient extrêmement abattues & arrondies. Quelques-uns leur donnent la préférence sur les premières. Ils déclinent d'abord

d'abord ainſi, 1°. eu égard à leur ſolidité; 2°. eu égard à l'aiſance avec laquelle elles peuvent être lavées & nettoyées; 3°. vu la commodité de pouvoir s'en ſervir pour abreuver un rang entier de *chevaux* en même temps, lorſqu'on eſt à portée d'y conduire de l'eau & de les en remplir, ce qui ſuppoſe d'une part une légère pente de chaque côté, & à une de leurs extrémités un réſervoir qui y eſt placé à cet effet, & à l'autre bout un ſecond robinet pour l'écoulement du fluide quand les *chevaux* ont bu. Au moyen de cette irrigation, une auge de cette matière eſt toujours très-propre & très-nette. D'ailleurs les auges de bois contractent toujours de l'odeur, & non les auges dont il s'agit, lorſque la pierre eſt dure & compacte.

Les conſoles ou les pieds droits, qui ſervent d'appui & de ſoutien aux unes & aux autres de ces auges, ſont eſpacés de manière qu'ils ne ſe rencontrent point dans le milieu des places qu'occupent les *chevaux*; non-ſeulement ils priveroient alors les palfreniers de la facilité de relever la litière & de la ranger ſous l'auge, mais l'animal pourroit ſe heurter le genou contre ces mêmes piliers & ſe couronner. Enfin à environ trois ou quatre pouces au-deſſous du bord de la paroi antérieure dont j'ai parlé, on attache dans les auges de bois & on ſcelle dans les auges de pierre trois *anneaux* à diſtances égales. Celui qui eſt dans le milieu ſert à porter & à ſuſpendre la barre de ſéparation des *chevaux*, les deux autres à attacher, ou à paſſer les longes du licol, l'une d'un côté, la ſeconde de l'autre, & l'on comprend que l'anneau du milieu devient inutile, ſi l'on ſépare les *chevaux* par des cloiſons. Il en eſt qui au lieu d'anneaux pratiquent trois trous; cette méthode ne tend qu'à affoiblir le bois ou qu'à endommager la pierre, &, au ſurplus, ſi les longes ne ſont arrêtées que par des boules de bois poſées à leur extrémité, elles coulent & gliſſent bien moins aiſément dans les trous percés que dans les anneaux. (*Voyez* ANNEAUX.)

Les *rateliers* ou les eſpèces de *grilles* que nous nommons ainſi, ont communément deux pieds & demi de hauteur, & ſont placés de façon qu'ils ſont ou droits ou inclinés. Dans le premier cas, leur ſaillie en-dedans de l'*écurie* eſt d'environ dix-huit pouces. Ils repoſent par leur extrémité inférieure contre la paroi poſtérieure de l'auge, & leur diſtance du mur eſt remplie par un autre grillage plus ſerré, appuyé & arrêté d'une part contre cette même extrémité, & de l'autre, accoté & fixé à la muraille. Ce grillage livre un paſſage à la pouſſière du foin qui tombe alors en arrière même de l'auge.

Les autres *rateliers* ſont inclinés par leur extrémité ſupérieure en avant. Cette même extrémité eſt ſoutenue par des tirans de fer qui partent horizontalement du mur, & qui l'en maintiennent éloignée d'environ quinze pouces, tandis que l'autre en eſt ſi rapprochée qu'elle y eſt ſcellée très-ſolidement. La mangeoire dès-lors n'en eſt pas ſéparée. Ceux-ci, qu'on ne doit élever & mettre en uſage qu'autant que l'on eſt gêné par le défaut de terrein, n'offrant aucune iſſue à la pouſſière & aux autres ordures qui ne ſe rencontrent que trop ſouvent dans le fourrage, s'en déchargent ſur la tête, ſur le cou, ou ſur la crinière de l'animal.

On pourroit encore placer des *rateliers* ſans qu'ils fiſſent ſaillie dans les *écuries*. On pratiqueroit vis-à-vis de chaque *cheval*, dans l'épaiſſeur du mur, un renfoncement en niche qui ſeroit plus haut que le *ratelier*, & qui deſcendroit derrière l'auge juſques ſur le ſol. Ce renfoncement ſeroit fermé par le *ratelier* qu'on appliqueroit contre ſes montans, & ſupérieurement ouvert pour laiſſer paſſer le fourrage que l'on diſtribueroit & qui ſeroit, comme dans les *rateliers* droits, ſoutenu par un grillage placé au niveau de la partie la plus élevée de la paroi poſtérieure de la mangeoire. Ce grillage laiſſeroit échapper les ordures & la pouſſière qui, dès-lors, tomberoient ſur le terrein en arrière du *ratelier* même.

Les fuſeaux des uns & des autres de ces *rateliers* doivent être diſtans ſeulement de trois ou quatre pouces. Si l'eſpace eſt plus grand, le *cheval* tire & perd trop de foin; s'il eſt moindre, il n'en tire pas aſſez, ou n'en tire que difficilement. Du reſte, il eſt bon que ces fuſeaux arrondis tournent & roulent dans les cavités qui les contiennent, pour qu'ils n'oppoſent point trop de réſiſtance à la ſortie du fourrage.

Il eſt des *écuries* ſans *rateliers*, d'autres qui ont des *rateliers* ſans auges. Celles-ci ſont d'uſage dans quelques haras; on y retire les élèves pendant la nuit, & à leur retour des pâturages, ſans les y attacher. Les autres, qui ſont deſtituées de *rateliers*, demandent une attention, une aſſiduité de la part des palfreniers, ſur leſquels il eſt rare de pouvoir compter. Ils ne ſauroient en effet étendre dans l'auge une aſſez grande quantité de fourrages à la fois, & il eſt abſolument néceſſaire de le renouveller ſouvent, ſans parler de l'inconvénient de la perte qui s'en fait, ſoit à raiſon du dégoût donc ſont ſaiſis nombre de *chevaux*, pour peu que leur ſouffle ait échauffé leur nourriture, ſoit attendu l'impoſſibilité de le maintenir dès qu'on eſt privé du ſecours qu'offrent les *rateliers*, & qu'on l'abandonne totalement à la diſcrétion de l'animal, qui s'en remplit la bouche & qui en laiſſe tomber une grande partie. Cette conſtruction ne peut donc convenir que dans les *écuries* de ceux qui alimenteroient leurs *chevaux* de fourrages hachés, ſeuls, ou mêlés avec le grain, ainſi qu'on le pratique dans quelques pays.

Chaque place doit être ſéparée ou par des *barres*, ou par des *cloiſons*.

Les *barres* doivent être unies, arrondies & percées par les deux bouts. On les ſuſpend à l'anneau du milieu ſcellé ou fixé dans l'auge, par une de leurs extrémités, au moyen d'une corde paſſée dans un des trous, & au moyen d'une autre corde au pilier placé en arrière vis-à-vis cet anneau, & qu'on doit avoir percé à environ cinq pouces au-deſſous de l'eſpèce de tête ou de boule qui en décore le ſommet, afin qu'il puiſſe recevoir la longe qui doit porter la *barre*. Une des manières d'arrêter cette corde en arrière du trou de ce pilier eſt de la nouer, en y faiſant une boucle coulante. Cette précaution eſt d'autant plus importante, qu'il eſt alors aiſé de dégager promptement, & ſur le champ, un *cheval embarré*, puiſque le palfrenier, en tirant avec une force même légère l'extrémité de la longe, dont la groſſeur doit être proportionnée au trou qui la reçoit & le remplit preſqu'en entier, défait tout-à-coup le nœud & laiſſe couler la corde.

Il eſt encore eſſentiel d'obſerver que la *barre* ſoit ſuſpendue à une hauteur qui réponde à ſix ou ſept doigts environ au-deſſus des jarrets de l'animal, & par le bout qui regarde l'auge au-deſſus du milieu de ſon avant-bras. Si elle eſt moins élevée, le *cheval* s'embarrera fréquemment, & ſi elle l'eſt davantage, il pourra, malgré cette ſorte de ſéparation, eſtropier les *chevaux* qui l'avoiſineront, & en être bleſſé lui-même. (*Voyez* PORTE-BARRE.)

Quelques perſonnes ne ſuſpendent les *barres* en arrière que par une corde arrêtée au plancher ou à la voûte. En pareil cas cette corde ou longe de ſuſpenſion doit être coupée en deux portions, l'une fixée ſupérieurement par un tirefond, ſon extrémité inférieure étant terminée en une gance, l'autre qui paſſe dans la *barre*, & que l'on noue en deſſous, ayant à ſon autre extrémité un bouton de bois en forme olivaire allongée, qu'on arrête dans la gance de la première, & qu'on en retire facilement au beſoin. Le jeu des *barres*, ſuſpendues ainſi, eſt très conſidérable. Elles ne garantiſſent pas toujours auſſi exactement que celles qui ſont ſuſpendues à des piliers, les *chevaux* des coups de pieds qu'ils peuvent ſe donner mutuellement, elles les amortiſſent tout au plus. D'ailleurs il eſt toujours très-dangereux d'aborder des animaux vifs & ſujets à ruer, quand ils ſont ſéparés de cette manière, à moins qu'on n'ait l'attention de ſe ſaiſir de la *barre*, autrement en vacillant elle frapperoit & heurteroit le *cheval*, & pourroit le porter à détacher une ruade ou un coup de pied à celui qui en approcheroit & qui ne ſeroit pas en garde.

Dans les *écuries* d'une foule de maquignons, les *barres* ne ſont élevées que du côté de l'auge, l'autre bout repoſe à terre & ſur le ſol. Il ſeroit ſuperflu de détailler ici les commodités qu'ils prétendent en retirer, il faut leur laiſſer le ſoin de ſe rappeller les ſuites funeſtes des *embarrures*, des coups de pieds, des entorſes, des fractures même que cette diſpoſition a occaſionnés.

Quoi qu'il en ſoit, les *piliers* nous paroiſſent être le meilleur moyen d'aſſujettir les *barres*. Ils doivent être exactement ronds & polis. Les inégalités, les fentes y ſont nuiſibles, en ce que les crins s'y engagent & ſe rompent. On les place debout de diſtance en diſtance; ils limitent l'étendue du terrein accordé à chaque *cheval*. Elevés hors de terre d'environ quatre pieds & demi, cinq pieds, ils y ſont enfoncés de deux pieds & demi, trois pieds de profondeur, & ſont extrêmement ſermes & ſtables. S'ils n'étoient pas plantés aſſez en arrière, ils ſeroient trop à la portée de l'animal, qui pourroit en profiter, comme il arrive ſouvent, pour frotter ſa queue, & quelquefois auſſi pour appuyer ſes pieds de derrière, ſur la pince deſquels il ſe repoſeroit continuellement, pour peu qu'il y eût de la diſpoſition.

On ne doit pas au ſurplus imiter ceux qui fixent aux deux côtés de chaque pilier un anneau de fer, à l'effet d'y attacher les rênes du filet ou du maſtigadour, lorſqu'on tourne le *cheval* de façon que ſa croupe ſoit à l'auge. En premier lieu, ces anneaux peuvent demeurer relevés & non applatis contre les piliers, ſans qu'on s'en apperçoive, & le *cheval*, qui rentreroit à ſa place avec vivacité, pourroit s'y prendre & s'y engager par quelques parties de ſon harnois, ou ſe heurter & ſe bleſſer. Il faut convenir d'une autre part qu'ils ſont dès-lors multipliés ſans néceſſité; car un ſeul anneau placé au-devant du pilier environ deux pouces & demi au-deſſus du trou dont nous avons parlé ſuffiroit aſſurément pour contenir la longe droite & la longe gauche de deux *chevaux* qui ſeroient voiſins, & l'on éviteroit les riſques des heurts, des contuſions & du débitement de quelques portions de l'équipage de l'animal. A l'égard du crochet que l'on peut poſer au-deſſus du lien que j'aſſigne à cet anneau, il peut être utile pour ſuſpendre un moment une bride, un bridon, &c.; mais il n'eſt pas ſi néceſſaire qu'on ne puiſſe s'en paſſer.

Au moyen des ſéparations pratiquées, ſelon que je viens de l'expliquer, on peut ne laiſſer qu'un intervalle de quatre pieds pour la place de chaque *cheval*, & nous obſerverons ici qu'une diſtance de trois pieds, trois pieds & demi, laiſſée pour l'ordinaire entre chaque *cheval* dans la plupart des écuries de Paris, ne ſauroit être ſuffiſante. Les *chevaux* y ſont gênés, ſur-tout dans les cas où ils ſe couchent, & ſi l'on nous objecte que le terrein eſt précieux, nous répondrons que les *chevaux* ne le ſont pas moins.

Les places limitées par de véritables cloiſons

ſeroient trop étroitement eſpacées ſi elles ne comprenoient pas au moins cinq pieds. Ces cloiſons ſont communément en bois de chêne; les planches en ſont exactement aſſemblées & languettées; nul clou ne peut porter aucune atteinte au *cheval*; nulle fiſſure, nulle aſpérité n'endommagent ni ſes crins, ni ſes poils. Une de leurs extrémités eſt inſérée par couliſſe dans le pilier; l'autre eſt arrêtée à l'auge, & elle monte depuis le ſol pavé ou parqueté juſqu'à la hauteur des piliers & des fuſeaux du *ratelier*. On pourroit encore élever celle-ci juſqu'à la hauteur de ſa traverſe ſupérieure; ce ſacrifice de la beauté du coup d'œil ſeroit d'autant moins blâmable, qu'il importe à la plus grande ſûreté des *chevaux* qui, dès-lors, ne ſauroient s'entremordre, porter la tête hors de l'intervalle qui leur eſt aſſigné, ſe gratter, ſe frotter, &c. On pourroit d'ailleurs le compenſer, ſi l'on obſervoit de mettre toutes les croupes à la portée de la vue, en contournant ſupérieurement ces cloiſons en une doucine terminée par la boule des piliers dans leſquels elles ſeroient engagées.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il réſulte de ces moyens de ſéparation une plus grande propreté dans chaque place, ſur-tout ſi elles ſont garnies de madriers; les *chevaux* s'y trouvent, pour ainſi dire, emboîtés de manière qu'ils ſont à l'abri d'une multitude d'accidens qui ne ſont que trop fréquens lorſqu'on n'établit que des barres entr'eux. On ne doit pas au ſurplus oublier dans tous les cas de garnir d'une ſemblable cloiſon les murs qui terminent les rangs. Elle garantit le *cheval* de toute humidité, il ne ſauroit alors entamer ſon poil, & ſes crins ne peuvent recevoir aucune atteinte dans la circonſtance où il entreprend de ſe frotter.

Dans la diſtribution des jours qui doivent éclairer les *écuries*, il eſt indiſpenſable d'avoir égard aux yeux de ces animaux. En les expoſant aux traits d'une lumière vive & continuelle, on ſoumet la prunelle à un reſſerrement, à une conſtriction conſtante, & la vue ſe perd & s'affoiblit bientôt. Les *écuries* ſimples ou à un ſeul rang, préſentent à cet égard moins de difficultés que les autres. Il eſt aiſé de pratiquer des fenêtres dans le mur qui fait face aux croupes, & l'on a de plus la commodité d'y fixer des chevalets pour y placer des ſelles, d'y implanter des crochets au-deſſous de ces mêmes chevalets à l'effet de ſuſpendre les brides, les bridons, &c., & de ranger en un mot, derrière les *chevaux*, tout ce qui eſt d'uſage pour leur ſervice.

On ne peut jouir des mêmes avantages dans la conſtruction des *écuries* à double rang, les croupes ſe trouvant vis-à-vis les unes des autres. En premier lieu, les palfreniers ne ſauroient avoir ſous leurs mains tout ce qui, eu égard à ce même ſervice, devroit être à leur portée, à moins qu'on ne ménage d'eſpace en eſpace, ſelon la longueur du vaiſſeau, une plus ou moins grande étendue de terrein pour y receler tous les équipages & tous les inſtrumens néceſſaires; car il n'eſt pas poſſible d'approuver que l'on place directement l'équipage de chaque *cheval* au-deſſus de ſa tête contre le mur & à côté de l'inſcription qu'on y met quelquefois. Un ſemblable arrangement expoſe ce même équipage à la pouſſière du fourrage; les ſièges des ſelles ſont toujours garnis d'une multitude de brins de foin; les palfreniers ne pouvant atteindre à la hauteur des chevalets, ſont obligés de monter ſur la paroi antérieure de l'auge, & de s'aider de la main avec laquelle ils ſaiſiſſent les fuſeaux du ratelier qu'ils ébranlent; ſoit qu'il faille prendre la ſelle ou la replacer, le ſervice eſt très-lent, très-peu ſûr & très-difficile; il arrive même fréquemment que des *chevaux* en ſont effrayés, ſur-tout lorſque des palfreniers naturellement mal-adroits laiſſent tomber l'équipage ſur la tête ou ſur le corps de ces animaux qui s'acculent, tirent ſur leur licol, en caſſent les cuirs ou les longes; & s'ils ne ſont pas toujours dans un grand danger de s'eſtropier, du moins ces ſortes d'accidens occaſionnent-ils ſouvent de vrais déſordres. En ſecond lieu, on ne peut, dans ces ſortes d'*écuries*, être tellement maître des jours, que les yeux des *chevaux* n'en ſoient incommodés, ſur-tout ſi le vaiſſeau eſt médiocrement élevé.

Quant à ceux qui ſont à double rang, les têtes placées vis-à-vis les unes des autres, au moyen d'une ſéparation quelconque élevée dans le milieu même du vaiſſeau à une hauteur convenable, il eſt certain qu'elles ne diffèrent point des *écuries* ſimples, puiſqu'une ſeule de celles-là en compoſe en quelque façon deux de celles-ci. On en voit une à Naples qui prouve que quelque déenrées, quelqu'embellies qu'elles ſoient, elles n'offrent jamais un ſpectacle auſſi ſatisfaiſant que celui que préſentent les premières *écuries* à double rang dont nous venons de parler.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de ces communications dont une ſage économie avoit donné l'idée, & que l'on a appellées *abats-foin*. (*Voyez* ce mot.)

Eu égard à la diſtribution du ſon & de l'avoine, il convient qu'elle ſoit toujours faite dans l'*écurie* même. Si le grain qui, de tous les alimens, eſt celui que les *chevaux* préfèrent, leur étoit, ainſi que le fourrage, donné de dehors, il y auroit à craindre que ces animaux que l'homme n'apprivoiſe & ne rend familiers qu'autant qu'il leur fait ſentir le beſoin qu'ils ont de lui, & qu'il les habitue à recevoir la nourriture de ſa main, ne deviuſſent en quelque façon féroces & ſauvages, dès qu'elle leur

ſeroit adminiſtrée de manière qu'il n'en ſeroit point apperçu.

Du reſte, quand ces ſortes d'édifices ſont deſtinés à recevoir un nombre conſidérable de *chevaux* diſtingués, tels que ceux qui forment les équipages des riches propriétaires, il convient de pratiquer en même temps des logemens convenables aux écuyers, aux commandans de l'*écurie*, à l'hippiâtre en chef, & aux maréchaux qui ſont ſous lui, aux maîtres palfreniers, aux perſonnes chargées de délivrer le fourrage, aux maîtres des garde-meubles, aux cochers & aux palfreniers, & d'en combiner les diſpoſitions ſur l'utilité & la commodité du ſervice. On ne peut ſe diſpenſer auſſi d'y établir des garde-meubles, des ſelleries dans leſquelles il importe de ſe ménager les moyens de garantir, par le moyen du feu, les ſelles & les harnois de l'humidité qui leur nuit. On pourroit encore, ſi des veſtibules formoient les différentes entrées des *écuries*, faire ſceller des chevalets dans les murs, & les ranger en échiquiers pour y placer les ſelles dont on ſeroit le plus d'uſage, & poſer au-deſſus de ces chevalets des médaillons dans leſquels ſeroient répétés les noms des *chevaux* auxquels ces mêmes ſelles ſeroient appropriées, & qui ſeroient inſcrits dans les *écuries* vis-à-vis chaque *cheval*, ſupérieurement à chaque niche & à chaque ratelier.

Il faudroit de plus diſpoſer dans des cours attenantes des auges en pierre, dont les unes ſeroient très-près des portes par leſquelles on communiqueroit des garde-meubles & des ſelleries dans ces cours, tandis que les autres ſeroient ſous des hangards deſtinés à panſer les *chevaux*, à les deſſeller, à leur abattre la ſueur, &c., dès-lors les palfreniers & les maîtres du garde-meuble jouiroient facilement du lien & de l'eau néceſſaires pour laver d'une part les crins & les extrémités de l'animal, en obſervant de dégorger ſouvent ces auges, dès que l'eau en auroit été ſalie, & pour nettoyer de l'autre tous les harnois & tous les équipages, les ſelles ne devant au ſurplus être rangées ſur les chevalets en échiquier qu'après qu'on en aura fait ſécher les panneaux mouillés & abreuvés, pour l'ordinaire, de la ſueur des *chevaux*.

Des remiſes, des retraites pour les fumiers ne ſeroient pas moins néceſſaires, ainſi que des infirmeries diſtribuées de manière que les *chevaux* malades puſſent être totalement ſéparés des autres, dans le cas où ils ſeroient affectés de maladies contagieuſes. D'un côté des infirmeries ſeroit une pharmacie garnie de fourneaux, de tous les uſtenſiles, de tous les médicamens, &c.; de l'autre ſeroient une ou deux forges & des travails de toute eſpèce couverts & à l'abri des injures du temps; & par le moyen de toutes ces différentes conſtructions, on réuniroit tout ce qui peut faciliter le traitement de l'animal ſain & malade, & même tout ce qui pourroit mettre à portée de le travailler & de l'exercer, ſi l'on y ajoutoit un manège qui, dans l'autre face de l'édifice, répondroit à ces cours ſuppoſées.

On doit penſer d'ailleurs que le terrein ſeul doit décider des plans à faire en pareil cas; mais ces notions générales ſeront peut-être de quelqu'utilité aux architectes; &, d'après les détails dans leſquels nous ſommes entrés, les ſimples particuliers pourront profiter de celles de nos idées dont l'exécution leur ſera poſſible, ſi néanmoins ils les trouvent aſſez juſtes pour les adopter.

Nous obſerverons encore qu'il eſt eſſentiel de ne jamais abandonner des *chevaux* à eux-mêmes; que dans des *écuries* bien peuplées, il convient qu'il y ait toujours au moins un ou deux palfreniers de garde, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que celles des particuliers fuſſent dans la capitale conſtruites de manière à permettre aux cochers de ne pas ſe ſéparer de leurs *chevaux* pendant la nuit, pour habiter le faîte des maiſons, ce qui les met hors de portée de les ſecourir, de parer aux inconvéniens qui réſultent de ceux qui s'embarrent, qui ſe délicotent, qui ſe mordent, qui ſe battent, &c. (*Voyez* de plus grands détails, à cet égard, dans l'ouvrage de *M. l'abbé Teſſier*, ſur les maladies des beſtiaux, dans le Dictionnaire encyclopédique d'agrienlture, & dans celui de *M. l'abbé Roſier.*)

De la propreté des Ecuries.

Des *balais*, des *fourches*, des *pêles*, des *civières*, ou des *brouettes*, ſont d'une abſolue néceſſité pour nettoyer ſans ceſſe ces lieux du fumier & de toutes les ordures dont l'enſemble & le ſéjour ſeroient inconteſtablement nuiſibles à ces animaux.

L'air, ce fluide inviſible dont nous avons déjà parlé, ce mobile perpétuel qui agite, diviſe & mêle tout, cette eſpèce de cahos dans lequel nage une infinité de parcelles émanées de toutes ſortes de corps, & dont le concours, la combinaiſon & le mélange donnent différens produits, s'épaiſſit & ſe corrompt bientôt, s'il eſt renfermé; à plus forte raiſon s'il peut, dans un lieu limité, ſe charger des exhalaiſons excrémenteuſes qui ſortent & qui s'échappent conſtamment du corps des *chevaux*, &, à bien plus forte raiſon encore, s'il participe néceſſairement de parties plus impures & plus fétides. C'eſt alors qu'il contient particulièrement des ſemences vraiment morbifiques, cachées & capables de cauſer à la machine des troubles plus ou moins conſidérables. Il l'embraſſe, il l'entoure, il la comprime; il eſt pouſſé, aidé de ſon propre poids & de ſon reſſort, principalement dans la tra-

ché-artère, dans les poumons, dans l'œſophage, l'eſtomac & les inteſtins; il pénètre enfin avec le chyle dans le ſang, & ſe diſtribue dans toutes les liqueurs fournies par ce dernier fluide : or ſa corruption, conſéquemment, aux diverſes parties hétérogènes qu'il peut charrier, doit inévitablement produire de ſiniſtres effets; de-là l'importance d'une part de le renouveller attentivement pour le purger, pour l'épurer, en procurant la diſperſion & la diſſipation de ces mêmes parties, & de l'autre, d'approprier avec le plus grand ſoin l'habitation de tous les animaux quelconques. (*Voyez* Air.)

Des palfreniers, toujours occupés de conduire au dehors & au loin le crotin & les moindres immondices à meſure qu'ils en apperçoivent, ainſi que de donner de temps en temps une entrée libre à l'air, travaillent donc avec fruit à la conſervation de l'animal, & préviennent une foule d'atteintes auxquelles la pareſſe & la malpropreté ne l'expoſent que trop ſouvent. Que l'on juge à préſent du mérite & de la force des raiſons des cochers qui ont le talent de perſuader à des maîtres très-peu inſtruits que des *chevaux* continuellement ſur la litière ſont infiniment plus ſainement que ſur un pavé ou ſur des madriers nets & bien balayés. Que l'on admire la prévoyance des habitans des campagnes qui, pour s'aſſurer de bons amendemens & d'excellens engrais, laiſſent pourrir des ſix mois entiers, & quelquefois des années, le fumier dans leurs *écuries*, comme ſi la fécondité de la terre devoit être indiſpenſablement payée par le ſacrifice des animaux ſans leſquels nous ne ſaurions la fertiliſer, & comme s'il étoit permis au cultivateur d'ignorer que le meilleur moyen de ſe procurer les amendemens qu'il deſire, conſiſte à dépoſer les litières dans la terre creuſée à cet effet à une certaine profondeur, & auſſi à une diſtance raiſonnable des *écuries*, pour qu'elles ne demeurent point expoſées à des vapeurs & à des émanations dangereuſes, & que l'unique attention à avoir eſt de faire de temps en temps remuer & retourner ce fumier.

Seroit-ce au ſurplus à quelque vieille tradition que nous devons une foule d'autres préjugés qui dominent encore aujourd'hui nombre de perſonnes? Telle eſt, par exemple, l'erreur de ceux qui croient que des *araignées* multipliées ſur les voûtes ou ſur les plafonds, ainſi que des moutons & des boucs, affaiſſent ces lieux par leur ſéjour. Pour nous, nous avouerons que nous ne voyons ici qu'une occaſion; 1°. de dégoûter des *chevaux*, en les mettant aux riſques de manger avec les fourrages qu'on leur donne des inſectes ſouvent mal-ſains; (*voyez* Araignée.) 2°. de procurer à des moutons, par une très-bonne nourriture, une chair excellente; 3°. enfin d'infecter les *écuries* d'une odeur peut être auſſi inſupportable à l'animal qu'à l'homme.

De la néceſſité du panſement de la main.

De toutes les excrétions, la plus intéreſſante eſt celle qui s'opère dans toute la ſurface du corps, au moyen d'une infinité de pores dont la peau du *cheval* eſt criblée. Ces pores ſont les orifices des artérioles ſéreuſes qui ſe terminent au niveau du derme, & cette excrétion eſt appelée du nom de *tranſpiration inſenſible*. Il n'en eſt aucune que celle-ci ne ſurpaſſe, & telle eſt la quantité des exhalaiſons qui la forment que les évacuations qui ont lieu par cette voie ont été regardées dans l'homme comme ſupérieures à toutes celles des autres excrétions priſes enſemble. Il ſeroit aſſez difficile de ſuivre dans l'animal les expériences qui ont été faites & répétées à cet égard ſur le corps humain, ainſi que les différences que pourroient donner des réſultats & des calculs comparés à ceux auxquels ſe ſont livrés *Santorius*, *Dodart*, *Keil*, *Robinſon*, *Rye*, *Linings*, *Hartman*, &c. qui, la plupart, ont ſoumis leur propre individu à diverſes épreuves; mais il n'eſt pas moins certain qu'une évaporation qui ſe fait ſans ceſſe par preſque tous les points d'une ſuperficie auſſi étendue que l'eſt le tégument, ne peut être que très-conſidérable proportionnellement à toutes les autres évacuations quelconques. Celle-ci maintient la peau dans une ſouplelſe néceſſaire, elle unit le poil & le vivifie pour ainſi dire. Elle dégage les humeurs vitales d'une infinité de ſuperfluités nuiſibles, elle les entretient dans un mélange, une proportion & une température qui conſtituent la ſanté; & nous dirions volontiers de l'animal ce que *Primeroſe* diſoit, en parlant de l'homme, dans ſon ouvrage ſur les erreurs populaires, qu'il eſt preſque impoſſible qu'un corps qui tranſpire bien, ſoit atteint de maladies graves & dangereuſes. Nous ajouterons, avec non moins de vérité, que la plupart de celles que nous avons à combattre naiſſent de la concentration des parties excrémenteuſes auxquelles les couloirs de la peau auroient offert un paſſage & une iſſue, ſi cette excrétion due à la contraction du cœur & des artères, ainſi qu'à la force expanſive de la chaleur interne n'avoit été interceptée ou diminuée. Plus les ſolides chaſſent & déterminent les fluides à la circonférence, plus il eſt de ces parties qui ſortent & qui ſont expulſées ſous la forme d'une humidité vaporeuſe dont la plus grande partie prend corps dès qu'elle eſt parvenue à l'habitude de la machine, & d'où réſulte la craſſe & la pouſſière blanchâtre ou griſâtre qui couvre la ſuperficie du tégument. Si cette craſſe y ſéjourne, elle obſtrue, elle bouche tous les orifices de ce vaſte émonctoire, elle prive de toute iſſue les liqueurs impures qu'il étoit eſſentiel de laiſſer échapper, & ces mêmes liqueurs obligées les unes de refluer dans le centre, les autres de s'arrêter à la circonférence, ont en quelque ſorte l'effet mortel des poiſons. L'exactitude à panſer les *chevaux* de la main n'eſt donc pas un ſoin indifférent, & ne ſe

borne pas à procurer aux yeux la ſimple ſatisfaction de voir des *chevaux* propres, nets & luiſans, comme quelques-uns le croient, elle importe véritablement à leur conſervation & à leur exiſtence.

Des inſtrumens néceſſaires au panſement de la main.

Les inſtrumens néceſſaires au panſement de la main ſont l'*étrille*, la *broſſe*, l'*épouſſette*, l'*éponge*, le *peigne*, le *bouchon*, le *ſeau*, le *curepied*, les *pinces à ; oir*, les *ciſeaux*, le *couteau de chaleur*, le *couteau à poil*, &c. Quoiqu'ils ſoient aſſez connus, nous en parlerons à l'article INSTRUMENS.

Du panſement de la main.

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes obſervations, la première attention du palfrenier, ou du cocher, en ſe levant, ou en entrant le matin dans l'*écurie*, doit être d'attacher à un des fuſeaux du ratelier une des doubles longes du licol. C'eſt ce que pluſieurs cochers ne pratiquent jamais, auſſi trouve-t-on très-ſouvent leurs *chevaux* couchés, étendus ſur le pavé, & mangeant leur litière; à l'égard des *chevaux* malades, cette précaution ſeroit déplacée. Il doit enſuite faire net ou nettoyer les auges avec un bouchon de paille, & diſtribuer l'avoine ou le ſon ſelon qu'il eſt ordonné. Quand on n'auroit rien à préſenter à l'animal, on ne fera pas moins net devant lui, l'odeur que contracte l'auge par le ſéjour des alimens en partie mâchés & laiſſés par le *cheval*, étant capables de le jetter dans le *dégoût*; auſſi cette action doit-elle être répétée pluſieurs fois dans le jour.

Auſſi-tôt après que l'animal a mangé ce qu'on lui a donné, on remue la litière avec une fourche de bois & non de fer; il ſeroit très-prudent d'interdire aux cochers celle-ci. Quand elle ſe trouve ſous leurs mains, ils s'en ſervent préférablement à la première, aux riſques de bleſſer très-dangereuſement l'animal. Ils relèveront proprement la litière ſous l'auge, obſervant de ſéparer & de mettre à l'écart la partie de cette même litière qui ſe trouve pourrie ou gâtée par la fiente & par l'urine; après quoi ils nettoyeront à fond avec le balai de bouleau la place du *cheval*.

Quoiqu'on relève rarement la litière aux *chevaux* malades, il eſt bon d'en ôter ce qui eſt corrompu & mouillé, & de balayer en-deſſous, ſauf à faire une litière en partie fraîche, le tout pour rendre toujours la place qu'ils occupent plus ſaine.

Avant de procéder au panſement, il faut mettre le *cheval* au filet, ou, ce qui vaut mieux encore, au maſtigadour que l'on garnit de temps en temps d'un nouet d'aſſa fœtida. Cette eſpèce de maſticatoire ou d'apophlegmatiſant prévient toute inappétence, il réveille la ſenſation de la faim & procure ſouvent une utile révulſion.

Lorſqu'on peut faire ſortir l'animal de ſa place, & le fixer en arrière en attachant les longes du filet ou du maſtigadour aux piliers qui la limitent, on ne doit pas chercher à s'en diſpenſer; en panſant des *chevaux* à leur place, la pouſſière de l'un vole ſur l'autre.

Si la ſaiſon & le temps ſont beaux, on les conduit hors de l'*écurie*, on les attache par ces mêmes longes à des anneaux de fer ſcellés dans le mur pour cet uſage.

Toutes ces précautions priſes, le palfrenier armé de l'*étrille* qu'il tient dans ſa main droite, de manière que ſon pouce eſt tourné du côté du corps ou du *coffre* de cet inſtrument, & que ſon pouce ſe trouve étendu ſur l'extrémité du *manche* & près de la rivure de la *ſoie* dont ce *manche* eſt enfilé, ſaiſit la queue du *cheval* avec la main gauche. Il paſſe l'*étrille* ſur le milieu & ſur le côté de la croupe, à rebrouſſe-poils, en allant & revenant pendant un eſpace de temps avec vîteſſe & avec légèreté ſur toutes les parties de ce même côté, qu'il parcourt d'abord ainſi en remontant juſqu'à l'oreille.

On doit ménager toutes celles qui ſont douées d'une trop grande ſenſibilité, ainſi que celles qui ſont occupées par les racines des crins. On ne porte par conſéquent jamais l'*étrille* ni ſur le tronçon de la queue, ni ſur les parties tranchantes de l'encolure, ni ſur l'épine, ni ſur le fourreau, on la paſſe plus légèrement ſur les jambes qu'ailleurs. Du reſte il importe que le palfrenier dans cette action meuve ſon bras avec aiſance, le déploie & embraſſe à chaque coup une certaine étendue du corps.

L'effet de cet inſtrument étant de détacher la craſſe réſultante de l'évaporation dont nous avons parlé, pluſieurs coups donnés ſuffiſent pour en enlever une certaine quantité plus ou moins conſidérable. C'eſt auſſi pour dégager les *rangs* ou le fond du *coffre* de l'*étrille* de celle dont on les voit chargés que le palfrenier doit frapper de l'un des *marteaux* de ſon inſtrument de temps en temps ſur le pavé, contre le mur, ou contre des piliers; il doit même ſouffler fortement entre les *rangs* pour les nettoyer plus exactement.

Le *cheval* ſuffiſamment étrillé ſur le côté droit, on procédera au panſement de la partie gauche. Il s'agit alors de changer l'*étrille* de main & de ſe ſaiſir de la queue avec la droite, d'où l'on doit conclure qu'un bon palfrenier doit être ambi-dextre, (*voyez* ce mot.) c'eſt à-dire, qu'il doit avoir une même & une égale liberté dans les deux bras. Il

pratiquera ſur cette face du corps de l'animal ce qu'il a pratiqué ſur l'autre.

A l'*étrille* ſuccède l'*épouſſette*. On nomme de ce nom une certaine étendue de *ſerge* ou de gros drap, deſtiné à enlever les corpuſcules que le premier inſtrument peut avoir élevé & laiſſé à la ſuperficie des poils. On tient cette étoffe par un des bouts ou des coins ; on en frappe légèrement tout le corps de l'animal. On s'en ſert auſſi pour frotter & nettoyer la tête, les oreilles dedans & dehors, l'auge, l'intervalle qui ſépare les avant-bras, celui qui ſépare les cuiſſes, & toutes les parties enfin ſur leſquelles l'*étrille* n'a pas dû être paſſée.

L'*étrille* livre à l'effet de la *broſſe*, qu'elle précède dans le panſement, ce qu'elle a détaché d'ordure & de craſſe, & ce qu'elle n'a pu en entraîner. On doit donc, après avoir épouſſeté le *cheval*, prendre la *broſſe ronde*. On la chauſſera dans ſa main droite en gliſſant une portion de cette même main entre la partie ſupérieure de cet inſtrument & le cuir qui y eſt cloué en forme d'anſe, tandis que l'on tiendra l'*étrille* de la main gauche.

On broſſera d'abord avec ſoin la tête en tous ſens, en obſervant de ne pas offenſer les yeux, & après avoir rejetté en arrière la têtière du maſtigadour ou du filet. On broſſera tout de ſuite tout le côté droit du corps en paſſant à poil & à contre-poil, & ne laiſſant aucune de ſes parties que ce même poil ne ſoit uni & couché ainſi qu'il doit l'être.

Il faut broſſer le plus près qu'il eſt poſſible de la racine des crins & frotter la *broſſe* ſur les *dents* des *rangs* de l'*étrille*, à chaque coup qu'on donne, le tout pour la nettoyer & pour en charger ce dernier inſtrument ; mais on doit avoir attention alors de ſe retourner pour ne pas renvoyer ſur l'animal la craſſe ou la pouſſière qu'on a ôtée.

Celle qui s'attache à l'*étrille* s'enlève, ainſi que je l'ai dit, au moyen du ſouffle & des coups plus ou moins répétés de l'un de ſes *marteaux* contre un corps dur quelconque.

Toutes les parties du corps ſoigneuſement broſſées, ainſi que ſes membres, ſoit du côté droit, ſoit du côté gauche, ſont ſur les faces antérieures, poſtérieures & latérales, & la *broſſe* ne ſe chargeant plus de pouſſière ou de craſſe, on paſſera & repaſſera ſur tout le corps, ſur les jambes, dans toutes les articulations, entre les ars, &c., un bouchon de paille ou de foin légèrement humecté, à l'effet d'unir exactement le poil. L'*épouſſette* légèrement mouillée ſervitoit encore à cet uſage ; une *épouſſette* de crin qu'on laveroit après s'en être ſervi & qu'on laiſſeroit ſécher, nettoyeroit encore plus parfaitement.

Il s'agit enſuite de laver les jambes. On met à côté de ſoi & à ſa portée un ſeau plein d'eau dans cette intention, & l'on ſe munit de la *broſſe longue* & de l'*éponge*. S'il eſt queſtion des jambes de devant, on appuie ſucceſſivement l'*éponge* mouillée à diverſes repriſes contre les différentes faces du genou. L'eau qui ſort de cette *éponge*, imbue & preſſée, coule le long des parties inférieures de la jambe ; alors on frotte vivement le long de cette même jambe avec la *broſſe longue* en remontant & en deſcendant, juſqu'à ce que l'eau paroiſſe claire. On lave ainſi le canon, le tendon, le boulet, le paturon, le fanon. A l'égard de l'articulation du paturon, il eſt eſſentiel, ſur tout dans ſa partie poſtérieure & à l'endroit où tombe le fanon, de la tenir extrêmement nette ; la craſſe y ſéjourne plus facilement qu'ailleurs, & c'eſt à l'obſtruction des pores & à l'interception de la tranſpiration occaſionnée par cette craſſe, que l'on doit le plus ſouvent attribuer les maladies cutanées qui s'y manifeſtent. (*Voyez* EAUX AUX JAMBES.)

Les jambes de derrière doivent être lavées de même, en appuyant & en preſſant l'*éponge* contre le jarret ; cette méthode eſt préférable à celle de laver les jambes avec l'*éponge* ſeule, & l'on conçoit que la *broſſe longue* doit nettoyer bien plus exactement.

Il faut encore peigner & laver les crins. On jette l'eau qui étoit dans le ſeau, on le rince & on y en remet de la nouvelle ; après quoi on nettoye avec l'*éponge mouillée*, & que l'on a eu grand ſoin de bien laver, les yeux, les joues & une portion du chamfrein. On reprend de l'eau avec cette même *éponge*, on mouille fortement le toupet, & ſur le champ on le peigne avec un *peigne de corne* & non de bois, ceux ci étant plus ſujets à ſe caſſer, à ſe fêler & par conſéquent à arracher les crins qui entrent & qui s'arrêtent dans les fentes ou dans les joints des caſſures.

Le toupet étant peigné, on doit paſſer à la crinière. On l'éponge d'abord à fond dans toute ſon étendue & dès la racine. On reprend de l'eau, & à meſure qu'on mouille de nouveau les crins d'une main, en commençant depuis la nuque, on les démêle & on les peigne de l'autre en deſcendant auprès du garot. On les renverſe enſuite, c'eſt-à-dire que ces mêmes crins ſont jettés du côté oppoſé à celui ſur lequel ils tombent ordinairement. On les humecte encore dès leur origine, en paſſant l'*éponge* ſur la partie ſupérieure de l'encolure & dans toute ſa longueur. On frotte avec force, & tandis qu'une main eſt occupée à les mouiller, l'autre eſt employée à peigner dans le ſens où ils ont été jettés. On les met enſuite dans le ſens où ils doivent être, & on les peigne & on les éponge de la même façon.

Ceux de la queue n'exigent pas moins de ſoins. Lorſqu'elle eſt ſale on prend un ſeau par l'anſe, on l'élève de manière a y faire baigner tous les crins; on les frotte & on les froiſſe entre les deux mains depuit le bas juſqu'en haut, juſqu'à ce qu'on en ait enlevé toute la ſaleté. On les prend enſuite en une ſeule & même poignée à un demi-pied près de leur extrémité, on les peigne & on les démêle toujours en remontant inſenſiblement juſqu'au tronçon.

L'huile d'olive eſt excellente pour aider à les débrouiller, le ſavon pour les décraſſer. Selon le beſoin on enduira ſes mains de l'une ou de l'autre de ces matières, & on frottera la queue auſſi-tôt après, ainſi qu'on l'a fait quand elle a été baignée dans le ſeau. Il faut encore mouiller l'*éponge*, en exprimer l'eau ſur le tronçon en peignant & en deſcendant juſqu'en bas, & ſans oublier que chaque coup de peigne doit être précédé de l'action d'éponger.

Le panſement ſera terminé en lavant les feſſes & le fondement, & en étuvant les teſticules & le fourreau. Cette dernière précaution eſt d'une importance extrême. Pour laver le fourreau, on trempe l'*éponge* dans l'eau, on la preſſe fortement & on l'inſinue autant qu'il eſt poſſible dans cette partie garnie pour l'ordinaire d'une humeur ſebacée très-fétide, auſſi épaiſſe & preſqu'auſſi noire que du cambouis, & qui ſouvent eſt en ſi grande quantité que l'animal ne peut tirer le membre pour uriner. (*Voyez* ce que nous avons dit ci-devant en parlant du *fourreau*.)

Enfin on paſſera exactement l'*épouſſette* ſur toutes les parties mouillées, & on la coulera ſur tous les crins de l'encolure & de la queue, à l'effet de les ſécher autant qu'il ſera poſſible. En hiver, on doit moins mouiller qu'en été; mais il eſt important de faire attention à ce que des palfreniers ou des cochers pareſſeux ne mouillent tout le corps des *chevaux* au lieu de les panſer avec l'*étrille*, ce qui n'arrive que trop fréquemment, & ce qui, réduiſant toute la craſſe en une eſpèce de croute adhérente au tégument, obſtrue totalement les pores & ſuſpend ou intercepte toute tranſpiration cutanée.

L'animal doit être enſuite conduit à ſa place. On ôte le filet ou le maſtigadour, auquel on ſubſtitue le licol qui doit être à double ſous gorge ſi le *cheval* eſt enclin à ſe délicoter; & dans le cas où ce licol n'obvieroit point à cet inconvénient, on ajouteroit deux longes très-déliées qu'on attacheroit, d'une part, à la partie ſupérieure des montans de ce même licol, & qui, de l'autre, paſſeroit dans le ſurfaix deſtiné à maintenir les couvertures.

Les meilleures & les plus convenables ſont celles de toile; elles s'étendent ſur le corps & l'encolure de l'animal au moyen d'une crinière qu'on y adapte. Les couvertures de laine hériſſent & mangent le poil, & les demi-couvertures n'entretiennent pas, comme les autres, une tranſpiration égale dans toute la ſuperficie. L'animal étant couvert, on en curera les pieds & on les dégagera de tous corps qui ſe ſeroient introduits entre l'ongle & le fer, ainſi que des ordures dont la cavité du pied pourroit être remplie. On mettra dans cette même cavité une ſuffiſante quantité de terre glaiſe à l'effet de tenir l'ongle humide, & on graiſſera le ſabot autour de la couronne avec l'*onguent de pied*. A l'égard de ceux de derrière, l'aridité n'en eſt pas auſſi à craindre, attendu l'urine & la fiente dans laquelle ils ſéjournent plus ſouvent.

Quelques cochers font brûler au ſurplus quelques brins de paille, ils en jettent la cendre dans l'huile & en oignent l'extérieur de l'ongle, ce qui lui donne un luiſant, un éclat & une couleur ſatisfaiſante. Ils devroient toujours être munis de ces *cure-pieds anglois* qu'on porte facilement avec ſoi, & qui conſiſtent en un crochet très-recourbé, emmanché par charnière à un anneau de fer; la charnière ayant ſur le derrière un terme qui limite l'ouverture du crochet juſqu'à ce que les deux parties les plus voiſines de cette même charnière s'aboutiſſent en ligne droite; ſon nœud étant pour cet effet rejetté totalement en dedans, & le crochet, lorſqu'il eſt fermé, embraſſant avec juſteſſe une portion de l'anneau muni d'un bouton creuſé pour recevoir la pointe de ce même crochet.

Lorſqu'un *cheval* eſt en ſueur, on lui abat l'eau avec le *couteau de chaleur* (*voyez* ABATTRE L'EAU), après quoi on le bouchonne fortement. On le couvre avec ſoin. On le met au maſtigadour, & on l'attache de manière qu'il demeure la croupe tournée à la mangeoire, juſqu'à ce qu'après un certain eſpace de temps on entreprenne de le panſer.

Pour faire la queue, on l'empoigne dès le tronçon & on coule, en l'empoignant toujours, la main juſqu'en bas & juſqu'à l'endroit où on ſe propoſe de couper les crins. Cette même main doit deſcendre en ſuivant une ligne à-plomb, & ſans ſe porter ni à droite ni à gauche. Lorſqu'elle eſt parvenue au lieu convenable, on la ſerre exactement & on la retourne, de ſorte que l'extrémité des crins ſe préſente au palfrenier qui coupe toute cette même extrémité excédente. La hauteur de la queue eſt ordinairement fixée à la hauteur du fanon, & pour quelques corps de cavalerie à la hauteur du jarret.

A l'égard de la crinière, on ne la coupe aux *chevaux* qui ont tous leurs crins que de la largeur d'un doigt préciſément à l'endroit où repoſe le deſſus de la têtière du licol.

Les

Les *chevaux* dans leſquels cette partie eſt trop chargée, demandeot qu'on leur en arrache des crins, ce qui ſe fait en tortillant autour du doigt, ou d'uo morceau de bois, l'extrémité de ceux qu'oo ſe propoſe d'arracher. On en prend peu à la fois.

Les grands poils des lèvres doivent être coupés; & il en eſt de même de ceux qui croiſſeot au menton, à la barbe, & qui ſoot parſemés aux covirons des naſeaux. On arrache ceux qui ſe montrent audeſſous de la paupière inférieore.

Pour faire les oreilles, on met l'animal dans une poſition dans laquelle ſa tête eſt à portée de la main, & l'on coupe à petits coups de ciſeaux, le plus près qu'on peut, le poil qui borde ces parties tant en dehors qu'en dedans; oo tiendra parfaitement égale la bordure que l'oo trace, & la largeur de cette bordure doit être de routes parts d'enviroo trois lignes. Quelques perſonnes ſe ſervent d'uo raſoir au lieu de ciſeaux, après avoir ſavonné l'orcille.

On fait le poil aux jambes trop garnies de poils avec des ciſailles ou pinces à poil. On l'arrache en l'étageant de manière qu'il ne paroiſſe pas qu'on en ait ôté.

Toutes les fois que des *chevaux* vienoent de l'eau, oo doit la leur avaler des quatre jambes avec les deux mains, & toutes les fois qu'ils rentrent, oo doit les nettoyer de la boue dont elles ſnot chargéts avec l'*éponge* & la *broſſe*, ou avec le *balai*; les maîtres ne ſauroient trop recommander cette pratique à leurs cochers, ſur-tout dans la capitale dont la boue eſt toujours épaiſſe, ooire & très-cauſtique. Nous oe voyons pas auſſi que l'oo y faſſe un grand uſage des bains de rivière, qui cependant ſoot très-capables de fortifier les membres & auxquels les perſonnes dont le domicile eſt voiſin de la Seine, devroient ſouvent avoir recours pour leurs *chevaux*. Quant à l'habitude où l'on eſt de faire paſſer les *chevaux* à l'eau après les avoir courus & mis en nage, elle ſeroit certainement très-préjudiciable ſi on les y tenoit long-temps & ſi on n'en prévenoit les ſuites funeſtes, d'une part en exigeant d'eux une allure très-prompte & très-preſſée dans leur retour à l'écurie; & de l'autre en leur abattaot l'eau avec le *couteau de chaleur* & eu les bouchoonaot fortement enſuite, toute action précipitée hâtant le mouvement du ſang & l'eſpèce de frictioo qui réſulte du bouchonnement ne pouvant qu'ouvrir les pores reſſerrés par l'aſtriction de l'eau, augmenter la chaleur de la peau & y rétablir l'évaporation oéceſſaire.

Enfin tous les ſoirs on repaſſera dans l'anneau de la mangeoire la longe du licol qu'on a attachée le matin aux fuſeaux du tatelier, afin que les *chevaux* puiſſent ſe coucher. On mettra une couche de paille fraîche ſur l'ancienne litière, & on ne fera jamais cette même litière trop en arrière; elle o'y eſt que trop rejettée par le *cheval*; il oe faut pas qu'elle outrepaſſe la pince des pieds de derrière.

Des Alimens ſolides & liquides.

Voyez ALIMENS.

Des ſoins du cheval *en voyage.*

Les attentions qu'exige le *cheval* de la part du voyageur ſont eo grand nombre.

1°. Il s'agit, quelqoe temps avant d'entreprendre la route, de le mettre en haleine en le faiſant promener deux ou trois heures par jour, pour le diſpoſer ainſi inſenſiblement à fouroir avec aiſance le chemin qu'il doit faire.

2°. Les premières journées doiveot être coortes, ſauf à les augmenter peu à peu, ainſi qoe la doſe du fourrage & du grain; car ceux qui dans l'eſpérance de fortifier l'animal & de le rendre plus capable de réſiſter à la fatigue, lui prodigueot tout-à-coup l'avoine, manquent preſqoe toujours leur but: l'animal s'en dégoûte, le refus qu'il en fait le prive totalement du moyen de maintenir ſa vigueur, & ſes forces diminuent & ſoot abattues par degrés.

3°. Ou l'on fait ſa journée eotière d'une traite & ſans débrider, ou on la partage entre le matin & le ſoir. Le premier de ces partis nous ſemble préférable. Le temps le plus propre à l'exercice eſt en effet celui où la digeſtioo eſt achevée & qui précède le repas; le chyle ayaot porté dans le ſang, aoquel il s'eſt mêlé, quantité de matières excrémenteuſes, le mouvement & l'action en déterminant l'évacuation par les pores, le ſuc gaſtrique en eſt auſſi plus dépuré & l'appétit eſt inévitable; dès qu'an contraire la marche & la fatigue ſuccèdent immédiatement à la nourriture, la digeſtioo eo eſt le plus ſouvent troublée & n'eſt jamais auſſi parfaite que ſi le corps eût joui d'uoe certaine tranquillité; d'ailleurs le *cheval* qui fioit & qui achève ſa journée de bonne heure, a plus de temps pour ſe rafraîchir & ſe repoſer; au ſurplus quand oo ſe propoſe de cheminer le matin & le ſoir, on doit s'arranger de manière que l'aoimal exécute dans la première de ces parties du jour le tiers de la matche qu'il a à faire. Il eſt encore très-eſſentiel d'éviter les heures des grandes chaleurs de l'été; la combinaiſoo d'un air trop chaud avec un mouvement continuel enflamme la maſſe, force la tranſpiratioa & épuiſe néceſſairement la machine.

4°. A meſure que l'on approche du lieu où l'on

a projetté de s'arrêter, l'allure de l'animal doit être rallentie ; un *cheval* qui a chaud en arrivant peut être saisi d'un refroidissement subit, dont les suites sont des *inflammations* plus ou moins graves, des *fièvres*, des *morfondures*, des *fourbures*, &c. Si cette sage précaution étoit demeurée inutile, & si l'animal est en sueur, on le promènera, on le tiendra à une action douce & lente pour donner à cette sueur le temps de se dissiper sans danger ; car le froid n'est jamais à craindre tant que le corps est en action. On pourroit encore le débrider, le mettre au mastigadour, le dessaller, abattre l'eau avec le *couteau de chaleur*, l'éponsserter, le bouchonner, laver avec une éponge imbibée d'une eau propre & limpide ses yeux, ses naseaux, ses lèvres, le fondement, le fourreau, ces parties étant pour l'ordinaire chargées d'une quantité de poussière confondue avec la sueur. On le couvre ensuite avec de la paille fraîche qu'on assujettit par le moyen d'un surfaix ou d'une couverture, lorsqu'on est à portée d'en avoir une ; & toutes ces opérations, qui ont pour objet de parer à la constriction des pores & de prévenir la suppression de la transpiration, doivent avoir lieu dans l'écurie ou dans un lieu quelconque tempéré & à l'abri de tout air vif qui contrarieroit ces vues. On souffle ensuite quelques gorgées de vin dans la bouche & dans les naseaux, & bien loin de bouchonner les jambes, selo la coutume pernicieuse des valets d'écurie, qui dès-lors arrêtent & font affluer les humeurs sur ces parties, on les lave avec de l'eau fraîche qui repousse ces mêmes humeurs naturellement trop portées à s'y jetter, & qui ne peut que fortifier les membres.

5°. On ne débride pas ordinairement les *chevaux* qui ne sont que légèrement échauffés, on les dégourme, on les attache par les rênes de la bride aux fuseaux du ratelier ; on fait absolument net devant eux, soit dans le ratelier, soit dans l'auge. On les laisse ainsi pendant une heure & au-delà sans manger, après avoir néanmoins desserré les sangles, ôté la croupière, débouclé le poitrail & glissé une certaine quantité de paille fraîche sous les panneaux de la selle. Il est nombre de personnes qui les débrident sur le champ & qui leur font donner aussitôt une ration d'avoine ; mais nous pensons qu'il est bien plus convenable de donner aux humeurs agitées le temps de se calmer, l'estomac n'en sépare que mieux les sucs utiles du grain.

6°. Après un repos suffisant, on donne une certaine quantité de foin, ou abreuve l'animal lorsqu'il a mangé en plus grande partie, on prévoit si l'on apperçoit que la soif éteigne en lui l'appétit de ce fourrage, & quelque temps après on lui donne l'avoine ; mais il est important d'examiner toujours le genre & la quantité de ces différentes nourritures. (*Voyez* ALIMENS.)

7°. Les pieds exigent une attention sérieuse & constante. On doit les visiter en arrivant & en partant. En arrivant il faut les faire nettoyer soigneusement avec le cure-pied des pierres, des graviers & de la terre qui pourroient y séjourner ; on doit en remplir la cavité de terre-glaise ou de crotin mouillé, & oindre la couronne avec du cambouis ou de l'onguent de pied. Quand ces parties sont douloureuses, chaudes, & que le *cheval* feint & ne les appuie pas franchement sur le terrein, il faut nécessairement le déferrer pour en mieux examiner l'état.

8°. Le soir il doit être attaché de manière qu'il puisse se coucher aisément. La longe ou les longes de son licol doivent pour cet effet avoir une longueur proportionnée ; cette longueur étant excessive, il pourroit s'enchevêtrer pendant la nuit.

9°. Le mors de bride doit être lavé chaque fois qu'on l'ôte de la bouche de l'animal : lorsqu'on y a laissé écumer la salive en écume, elle contracte une fétidité qui précipite l'animal dans le plus grand dégoût. Quant à la selle, les panneaux étant imbus & mouillés de sueur, doivent être exposés au soleil pour y sécher, & il faut avant de seller de nouveau le *cheval* les battre avec une gaule, à l'effet d'en rompre la dureté & de leur ôter une roideur capable de le blesser, toute contusion, toute écorchure, toute plaie sur le corps & dans le lieu sur-tout où porte & repose la selle, quelque peu dangereuses qu'elles puissent être en elles-mêmes, mettent le *cheval* hors de service pour la route.

10°. Dès qu'on ne peut se dispenser d'être extrêmement difficile sur le choix des eaux dont on l'abreuve, relativement à leur nature & à leurs qualités, la question de savoir s'il convient mieux de le faire boire en chemin que d'attendre d'être arrivé au gîte, doit être bientôt decidée. Ceux qui inclinent pour le premier de ces usages allèguent que si l'animal est en sueur en atteignant l'hôtellerie, on est un temps considérable sans pouvoir lui présenter la boisson, que la soif l'empêche de manger, & qu'une heure ou deux étant écoulées, on est obligé de le faire repartir sans qu'il ait pu prendre le moindre aliment liquide & solide ; mais si l'on se conforme au régime que nous avons indiqué ci-dessus, on n'éprouvera certainement pas un pareil inconvénient ; & d'ailleurs quels seront les moyens de juger sainement des eaux que l'on rencontrera en cheminant, l'inspection seule ne peut en donner que de très-foibles notions. La prudence exige donc qu'on n'abreuve jamais les *chevaux* de la première eau que l'on découvre, il vaut incontestablement mieux différer jusqu'à ce que l'on soit parvenu au lieu où l'on s'est proposé de s'arrêter ; les habitans instruits par l'expérience des eaux plus ou moins salubres à l'animal dissi-

Digitized by Google

peront toute inquiétude, & l'on ne ſera nullement expoſé au danger d'abreuver l'animal d'un fluide mortel, tel que celui que roulent de petites rivières & de petits torrens dans leſquels un *cheval* ne boit pas qu'il ne ſoit atteint de fortes tranchées & même d'autres maladies plus ou moins aiguës. Nous remarquerons encore, que quoique l'action de l'animal qui marche ſoit modérée & n'imprime au-dehors aucune marque de chaleur exceſſive, néanmoins une répétition continuelle de mouvemens ſuſcite toujours une agitation intérieure, pendant laquelle une boiſſon, ſur-tout très-froide & qui ſurprend, peut devenir extrêmement pernicieuſe. (*Voyez* ALIMENS LIQUIDES.)

11°. Enfin le repos, la bonne litière, le ſoulagement des pieds & ſur-tout des talons, par l'extraction de deux clous de chaque côté, la terre-glaiſe renouvellée tous les jours deux fois ſur la ſole, l'onguent de pied autour de la couronne, de fréquentes lotions d'eau fraîche aciduléé par le vinaigre de vin ſur les jambes, ou d'une leſſive de cendre de ſarmens, ou de vinaigre de vin dans lequel on aura délayé de la fiente de vache, ſi elles ſont très-fatiguées, des lavemens émolliens, du ſon mouillé au lieu d'avoine, de l'eau blanche, l'ouverture de la jugulaire trois ou quatre jours après que l'animal s'eſt repoſé, tels ſont les moyens, en ſuite d'un voyage plus ou moins pénible, de le rétablir entièrement.

De l'Exercice, du Repos & du Sommeil.

Sans l'exercice & ſans le repos la machine animale ſeroit bientôt détruite. L'exercice, quand on le borne à un mouvement modéré, aide à l'inſenſible tranſpiration que nous avons dit être la principale des excrétions; il ſubtiliſe les liqueurs, il entretient la fluidité, il augmente la vélocité de la circulation; il fortifie les parties ſolides, il tient les cavités des petits vaiſſeaux ouvertes, il éloigne une foule de maladies qui dépendent de l'abondance des humeurs, de leur impureté, de leur ſtagnation, de l'engorgement & de l'obſtruction des viſcères; il ranime les forces bien loin de les abattre, il rappelle l'appétit qui languit, il remédie aux vices du ventricule, & ſes effets inſinuent ſur toute l'économie des mouvemens vitaux.

Mais autant il importe de promener l'animal & de l'habituer & de le ſoumettre à des travaux proportionnés à ſon tempérament plus ou moins robuſte, autant on doit craindre de le livrer à un exercice violent & ſupérieur à celui dont il eſt capable; dès-lors il ſeroit bientôt épuiſé, quelqu'attention que l'on eût de meſurer ſuivant cet exercice outré la quantité des alimens propres à réparer ſes pertes, parce que des mouvemens forcés & répétés, non-ſeulement conſument les forces motrices, mais uſent & débilitent les organes à la faveur deſquels ces mêmes mouvemens ſont exécutés. La maigreur, le retrouſſement & ſouvent l'altération du flanc, le ternifſement du poil, le flageolement des jambes, leur courbure en forme d'arc, leur éloignement de tout à-plomb, la foibleſſe de leurs articulations, la lenteur, la molleſſe & la difficulté de leur action ſont les ſymptômes de cet excès trop long-temps continué & qui, lorſqu'il eſt ſubit, c'eſt-à-dire, dans des *chevaux* ſurmenés, eſt aſſez fréquemment ſuivi de la *fortraiture*, de la *fourbure*, de la *courbature*, de la *morfondure*, de la *fièvre*, &c.

Au travail doit ſuccéder le repos; il eſt le remède à la laſſitude, & doit être en raiſon des efforts qui l'ont précédé pour ſuppléer par la concentration de la quantité des ſucs utiles & digérés qui conſtituent la vigueur de la machine à la diſſipation plus ou moins énorme qui en a occaſionné l'exténuation. Au repos auſſi doit ſuccéder le travail ou l'exercice; car une ceſſation perpétuelle de mouvement & un régime abſolument oiſif & ſédentaire rendent les fibres muſculaires inaptes à toute action, épaiſſiſſent la maſſe, rallentiſſent le cours de toutes les humeurs, les pervertiſſent & produiſent en un mot tous les effets diamétralement contraires aux effets ſalutaires d'un exercice modéré; auſſi voyons-nous que des *chevaux*, pour ainſi dire, abandonnés dans des écuries & ne fourniſſant aucune eſpèce de ſervice, ſont affectés de tous les maux qui doivent être les réſultats de ces différentes altérations dans l'économie animale; tels ſont les *refroidiſſemens d'épaule*, l'*enflure des jambes*, la *peſanteur*, la *pareſſe*, l'*obéſité*, la *graſſondure*; la *fourbure*, diverſes ſortes de *maladies cutanées*, &c.

Cette intermiſſion de toutes les ſenſations, cette inaction involontaire commune à l'homme & aux animaux, & que l'on a appellé *ſommeil*, ſont encore plus propres à la réparation des forces que le repos dont nous venons de parler. L'exercice des ſens, lors même de la plus grande tranquillité, ſollicite toujours quelque déperdition; les objets, les odeurs, les ſons ou le bruit affectent plus ou moins & provoquent dans les ſolides certains mouvemens qui, quoiqu'inſenſibles, n'influent pas moins ſur la marche des fluides, & c'eſt vraiſemblablement par cette raiſon qu'un ſommeil inquiet & troublé, tel que celui pendant lequel l'animal même en ſanté rêve, s'agite & hennit, n'eſt point auſſi conſortatif, & le fatigue ſouvent même plutôt qu'il ne le calme. Mais celui qui eſt doux & paiſible lui rend ſa vigueur & ſon agilité, il diſpoſe de nouveau toutes les parties à l'exercice de leurs fonctions, il favoriſe la digeſtion, la tranſpiration & la nutrition, puiſqu'il condenſe le ſuc nourricier, & que dans cet état ce ſuc ſe lie plus intimement aux parties qui doivent être nourries, &c. Il eſt vrai néanmoins que le *cheval*, par ſa nature, n'eſt pa

auſſi enclin à dormir que l'homme & d'autres animaux, que quatre heures de ſommeil ſuffiſent ordinairement à certains *chevaux*, qu'il en eſt pluſieurs auxquels il en faut moins, que les uns dorment couchés & les autres communément debout; mais ſi le ſommeil de l'homme a plus de durée que celui de l'animal, on doit faire attention auſſi que les inſtans que l'homme emploie à dormir ſont employés par le *cheval* à manger & à ſe réconforter d'une autre manière. Du reſte le moment du réveil eſt marqué dans tous les deux par les mêmes actions, par le baillement & par l'extenſion des membres dont la langueur des fibres exige que l'animal y rappelle les eſprits, & y accélère automatiquement le cours du ſang, au moyen de différentes contractions répétées.

Des Ages, des Tempéramens & des Saiſons.

La conſidération de l'âge, du tempérament & des ſaiſons eſt encore très-eſſentielle pour la fixation du régime. On ne nourrit point un poulain comme des *chevaux* faits, on n'en exige aucun travail, on ne l'expoſe point à toutes les rigueurs du temps; les alimens que l'on fait ſuccéder au lait bien conditionné d'une mère ſont des alimens tempérans & ſubſtantiels, on ne le panſe point de la main juſqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de force, &c. Il en eſt de même du *cheval* formé & parvenu à ſon accroiſſement, le régime qu'on lui fait obſerver doit différer de celui qu'on preſcrit au *cheval* avancé en âge, ſoit par rapport au ſervice dont celui-ci ceſſe peu à peu d'être capable, ſoit par rapport au choix des choſes qui peuvent fortifier ſon eſtomac ſouvent débilité, & de celles qui peuvent fournir une plus grande abondance de ſucs nutritifs, &c.

Le *cheval* ſanguin, dont l'habitude du corps eſt ſpongieuſe & lâche, ſera nourri modérément. Le colérique, dont les fibres tenues ont une grande rigidité, & en qui la marche du ſang eſt impétueuſe, ne ſera point ſoumis à des exercices longs & violens, à des mouvemens trop pénibles; on modérera, ainſi que nous l'avons dit (*au mot* ALIMENS), les effets du grain par un mélange d'alimens tempérés; on l'abreuvera d'eau blanche; on n'uſera jamais de rigueur envers lui, il eſt toujours dangereux de l'irriter. J'ai vu un *cheval* maltraité & eſtrapaſſé dans les piliers d'un manège refuſer tout aliment ſolide pendant quelques jours, mis enſuite à une charrette, s'obſtiner à demeurer comme immobile & y mourir accablé de coups. J'ai vu encore un *cheval* d'Eſpagne des plus nerveux devenu ſi fort ennemi de l'homme, enſuite des contrariétés qu'il avoit éprouvées de la part de quelques enfans, que qui que ce ſoit ne pouvoit l'aborder. On avoit conſtruit autour de lui une loge dans laquelle il étoit renfermé; il faiſoit mille efforts pour l'abattre à coups de pied dès le moment qu'il appercevoit une perſonne. On jettoit des chiens, des moutons dans cette loge, auxquels il ne faiſoit aucun mal; on y faiſoit entrer en reculant des jumens qu'il y ſervoit avec ardeur & avec fruit; on deſcendoit par un trou pratiqué au plafond tous les alimens néceſſaires à ſa ſubſiſtance; il parvint à détruire les planches épaiſſes & fortement attachées qui formoient l'enceinte de l'eſpèce de priſon à laquelle il avoit été condamné; il parut tout-à-coup dans une cour, dont deux ou trois perſonnes ſur leſquelles il alloit fondre & ſe jetter, ſe ſauvèrent heureuſement, & on ſe vit obligé, dans l'impoſſibilité où les gens les plus hardis étoient de l'arrêter & de le prendre, de le tuer à coup de fuſil. Le *cheval* triſte & mélancolique ne doit point être tenu à des alimens propres à entretenir la ténacité & l'épaiſſiſſement de ſon ſang; les mous ſubſtantiels & ceux qui peuvent agiter la maſſe, aidés d'ailleurs des boiſſons humectantes & délayantes, ſont les ſeuls qui lui conviennent, ainſi qu'un exercice ſucceſſivement augmenté. Le travail eſt néceſſaire au phlegmatique, naturellement engourdi, lent & pareſſeux. Il s'agit de hâter en lui la circulation, d'accroître la force & la tenſion des parties, de diſſiper une ſérоſité trop abondante, & une nourriture capable de pareils réſultats eſt celle qui eſt à préférer, &c.

Nous ne ſaurions parcourir ici toutes les différences plus ou moins ſenſibles qu'un praticien attentif doit rechercher dans les divers individus; mais nous dirons que ſi l'art a été juſqu'à ce jour ſi fort au-deſſous de lui-même, c'eſt par le défaut de toutes eſpèces d'obſervations, défaut auquel l'exercice le plus vanté, le plus multiplié & le plus étendu ne ſauroit ſuppléer, quand il n'eſt accompagné d'aucunes lumières. Le régime qu'on fait obſerver aux *chevaux* paroît en général varier trop peu, & n'admettre que de trop légères exceptions. On ne conſulte ni la force annoncée par le courage, par la facilité de s'accoutumer aux plus grands travaux & de les accomplir, par la vigueur avec laquelle le corps réſiſte à de certaines affections, par la quantité d'alimens pris & rendus ſans la moindre incommodité, &c., ni la foibleſſe prouvée par des effets totalement contraires, ni les habitudes contractées, ni les diſpoſitions maladives dont on pourroit juger par des événemens paſſés, ni les torts que ces mêmes événemens ont pu faire à la machine, ni les traces inévitables qu'ils y ont laiſſées, & qui peuvent dégénérer dans d'autres maux, ni les réſultats des divers médicamens donnés dans différentes circonſtances, & même des mixtes qui forment la nourriture ordinaire de l'animal; on n'a égard ni à la diſſipation ſollicitée par les grandes chaleurs de l'été, ni au moins de propenſion que les fibres relâchées alors peuvent avoir à l'exécution des mouvemens, ni à leur rigidité dans un hiver rigoureux, ni au reſſerrement & à la criſpation des vaiſſeaux cutanés, ni à l'aiſance plus grande

Digitized by Google

avec laquelle la digeſtion peut être opérée dans cette ſaiſon. On n'a nulle attention au paſſage de cette même ſaiſon à celle qui la ſuit, ni aux viciſſitudes fréquentes dans le printemps & dans l'automne, viciſſitudes qui ne diſpoſent pas moins les animaux que l'homme à des maladies ou particulières, ou épizootiques, très dangereuſes, ni au temps de la chûte & du renouvellement des poils, ni à la molleſſe qui accompagne cette chûte & ce renouvellement; & ſi quelques perſonnes habituées à quelques remèdes préſervatifs & à la ſaignée, lors de l'arrivée du printemps, ont jugé à propos de faire ouvrir la veine jugulaire à leurs *chevaux*, & de ſuivre annuellement cette méthode, elles n'ont pas prévu qu'elles s'aſſervilſoient à une obligation d'autant plus indiſpenſable, qu'il eſt certain que l'omiſſion de l'ouverture de la veine dans une des années ſuivantes ſuſcite preſque toujours les maux inſéparables de la ſurcharge de la maſſe. (*Voyez* SAIGNÉE.)

De la durée de la vie.

Les phyſiologiſtes & les naturaliſtes modernes ne ſont ni les ſeuls, ni les premiers qui aient mesuré ſoit dans l'homme, ſoit dans les animaux, ſoit dans les plantes, la durée de la vie terminée naturellement, & non par des maladies ou autres événemens quelconques, ſur celle du temps, de l'accroiſſement. Ce calcul ſe concilie d'ailleurs avec les idées que nous nous formons des cauſes méchaniques de la vieilleſſe & de la mort. Le terme de l'accroiſſement eſt l'époque où la force du cœur & la réſiſtance des artères ſont en quelque ſorte en même raiſon, les ſolides l'emportent enſuite continuellement par un ſurplus ou une augmentation de puiſſance, & c'eſt cette réſiſtance ſupérieure de leur part, qui opère inſenſiblement la deſtruction de la machine, d'où il ſemble que l'on a eu raiſon de conclure que plus ſon accroiſſement eſt prompt, plus eſt prochaine la condition de ſa ruine, c'eſt-à-dire, la convertion du ciment viſqueux qui lie les fibres en de vrais élémens terreſtres, la coaleſcence des petits vaiſſeaux, le deſſéchement, l'oſſification des ligamens, des cartilages, de l'aorte, &c., changemens qui, dans l'animal & dans l'homme morts de vieilleſſe, ſont également évidens. Cependant il faut avouer que la durée de la vie du cerf, du corbeau, du pigeon, &c, contredit & dément cette opinion; mais ce qu'il y a de plus certain & de plus admirable aux yeux du philoſophe ou de l'homme qui contemple, c'eſt la conſervation toujours conſtante d'un certain équilibre dans le nombre des animaux, la fixation invariable de la multiplication de chaque eſpèce à une quantité plus ou moins grande, la longueur de la vie des uns dont la multiplication eſt lente, la brièveté de la vie des autres dont la multiplication eſt plus ou moins conſidérable ſelon leur plus ou moins grande utilité, la balance tenue entre la vie de ceux-ci & la mort de ceux-là: enfin le paſſage d'une génération & l'arrivée ſucceſſive d'une autre qui remplace toujours celle qui périt.

Quoi qu'il en ſoit, on peut arbitrer la vie commune du *cheval* à dix-huit ou vingt ans, le nombre de ceux qui outrepaſſent ce terme étant très-médiocre. *Ariſtote* a obſervé que les *chevaux* nourris dans des écuries vivent beaucoup moins que ceux qui ſont en troupeaux; l'état d'eſclavage & de domeſticité eſt bien fait pour opérer quelques différences. *Athenæus* & *Pline* prétendent qu'on en a vu vivre ſoixante-cinq & même ſoixante-dix ans: *Auguſtus Nipheus* parle encore du *cheval* de *Ferdinand I* comme d'un *cheval* ſeptuagénaire, & *M. de Buffon* en cite un qui a vécu cinquante ans; mais ces dernières obſervations ne ſont que des exceptions ſemblables dans l'eſpèce des *chevaux* aux exceptions qui quelquefois ont lieu dans l'eſpèce humaine, telles que celles qu'offrent cet armateur de Charlemagne, *Jean de Temporibus*, qu'on dit avoir vécu trois cens ans, le nommé *Parre* qui, ſous *Charles II*, en vécut cent cinquante, & quelques perſonnes qui ſont mortes dans le ſiècle préſent, après avoir vécu cent ſept, cent neuf, cent dix, cent douze & cent vingt années. Ce qu'il ſeroit eſſentiel d'obſerver & d'examiner, c'eſt ſi le terme commun que nous aſſignons eſt plus long ou plus court dans tels ou tels pays de la terre, dans telles ou telles généralités du royaume, dans tels ou tels cantons de ces mêmes généralités, dans les pays élevés où communément les hommes vieilliſſent plus que dans les pays bas, dans des pays aquatiques, dans des *chevaux* fins, & qu'on eſt obligé d'attendre, que dans des *chevaux* épais qui ſemblent ſurmés plutôt, &c. &c. L'air & la nourriture étant différens dans les uns & dans les autres de ces lieux, on pourroit alors juger à cet égard du pouvoir & de l'influence du climat & des alimens ſur ces animaux.

(*Extrait en plus grande partie de l'ouvrage de M. Bourgelat, intitulé* Elémens de l'art vétérinaire, Traité de la conformation extérieure du *cheval*, &c.)

(M. HUZARD.)

CHEVAL ANGLOISÉ. (*Chirurgie vétérinaire.*) *Voyez* AMPUTATION DE LA QUEUE.

(M. HUZARD.)

CHEVAL ARRÊTÉ. (*Pathologie & Hygiène vétérinaire.*) *Voyez* ARRÊTS. (M. HUZARD.)

CHEVAL BIEN BRIDÉ. (*Art vétérinaire.*)

On appelle improprement ainſi le *cheval* dont la tête eſt bien placée. *Voyez* CHEVAL.

(M. HUZARD.)

Digitized by Google

CHEVAL BIEN CHAUSSÉ, MAL CHAUSSÉ. (*Art vétérinaire.*)

On dit qu'un *cheval eſt bien chauſſé*, 1°. lorſqu'ayant deux, ou trois, ou quatre balſanes, elles ſont parfaitement egales entr'elles; 2°. lorſque le ſabot & ſes parties ſupérieures, juſqu'au jarret, ſont bien proportionnées & bien nettes; 3°. enfin lorſqu'il eſt ferré dans de juſtes proportions, eu égard à ſa taille & à l'allure à laquelle il eſt deſtiné. On dit encore dans ce dernier ſens que le *cheval chauſſe étroit*, *large*, *lourd* ou *léger*, pour exprimer que ſes pieds exigent des fers plus dégagés, ou plus couverts, ou plus ou moins chargés de matière. *Voyez* PIEDS.

Par la raiſon contraire, lorſque les balſanes ou les autres marques naturelles ſont irrégulières, lorſque les pieds & les jambes ſont mal proportionnés ou affectés de quelque vice, lorſqu'enfin la ferrure n'eſt pas en rapport avec les parties de l'animal auxquelles elle doit répondre, on dit qu'il eſt *mal chauſſé*. (M. HUZARD.)

CHEVAL BIEN PLACÉ. (*Art vétérinaire.*)

On dit qu'un *cheval eſt bien placé* lorſque la tête eſt placée de manière que le front tombe perpendiculairement au bout du nez. Cette expreſſion doit être ſubſtituée à celle de *cheval bien bridé*, que pluſieurs auteurs emploient dans le même ſens. *Voyez* CHEVAL. (M. HUZARD.)

CHEVAL CAMUS. (*Art vétérinaire.*)

On appelle *cheval camus* celui dont le front eſt enfoncé; ce défaut, qui rend la tête défectueuſe, eſt oppoſé à celui que quelques-uns regardent comme une qualité, & qu'on appelle *tête buſquée* ou *moutonnée*. *Voyez* CHEVAL. (M. HUZARD.)

CHEVAL CHAUSSÉ HAUT, TROP HAUT. (*Art vétérinaire.*)

Voyez au mot CHEVAL, ci-devant, l'article des *balſanes*, page 749, deuxième colonne.

(M. HUZARD.)

CHEVAL CORNARD. (*Patholog. vétérinaire.*) *Voyez* CORNARD, SIFFLAGE, HALLER.

(M. HUZARD.)

CHEVAL COURBATU. (*Pathol. vétérinaire.*)

On appelle ainſi non-ſeulement le *cheval* qui eſt affecté de la *courbature*, mais encore celui qui, après une courſe forte ou un exercice violent & long-temps continué, eſt las & fatigué, ſans être autrement malade. *Voyez* COURBATURE, LASSITUDE. (M. HUZARD.)

CHEVAL DANS LA MAIN. (*Art vétérinaire, éducation du cheval.*)

On appelle *cheval dans la main* celui dont l'éducation a été ſuivie de manière qu'au moindre mouvement de la main du cavalier, il ſait ce qu'il lui demande, & répond par ſon action avec préciſion à l'impulſion que la main a communiquée à la bouche par l'intermède du mors. Celui dont la bouche eſt dure ou trop ſenſible n'eſt pas *dans la main*, puiſqu'alors il répond toujours trop, ou trop peu, à ce qu'exige de lui l'écuyer.

(M. HUZARD.)

CHEVAL DE BOIS. (*Art vétérinaire, Equitation, Hygiene.*)

Le *cheval de bois* eſt un inſtrument de manège qui imite groſſièrement la forme du *cheval*, & qui eſt deſtiné à donner les premiers élémens de l'équitation, ſurtout à montrer la poſition de l'homme à *cheval*. Il ſert auſſi pour apprendre à voltiger. Il a été imaginé non-ſeulement pour éviter aux commençans les déſagrémens qui pourroient réſulter pour eux des divers mouvemens du *cheval*, mais encore pour ménager les *chevaux* eux-mêmes, qui ſont toujours plus fatigués des leçons d'écoliers, qu'ils ne le ſeroient de celles des maîtres.

On appelle auſſi *cheval de bois* un *cheval* uſé & dont les extrémités, fatiguées & roides, s'écartent de la perpendiculaire en dehors à peu près comme les pieds qui ſoutiennent l'inſtrument dont je viens de parler, & qui ſont ceux d'un ſreteau.

On donne encore ce nom au *cheval* maigre dont le dos tranchant imite la forme du *cheval de bois*, qui ſert de punition militaire.

Enfin les maquignons donnent auſſi le nom de *cheval de bois* à celui dont les extrémités antérieures ſont droites, & dont les épaules ſont priſes & chevillées; & à celui qui eſt affecté de la maladie nerveuſe, connue ſous le nom d'*immobilité*, parce que dans ces maladies le *cheval* eſt ordinairement fixé à une même place, & a les jambes écartées & roides comme un véritable *cheval de bois*. *Voyez* IMMOBILITÉ. (M. HUZARD.)

CHEVAL DE FER. (*Art vétérinaire.*)

On nomme ainſi le *cheval* dont la conſtruction vigoureuſe & les formes bien prononcées annoncent la bonté & la ſolidité. Cette expreſſion, au ſurplus, eſt ſouvent trompeuſe dans la bouche des marchands de *chevaux*, & ne doit proprement s'appliquer qu'à ceux de ces animaux dont on connoît le travail.

(M. HUZARD.)

CHEVAL ENTIER. (*Art vétérinaire.*)

On appelle ainſi le *cheval* qui n'a pas été coupé, c'eſt-à-dire qui a encore ſes teſticules, mais qui cependant n'en fait point un uſage particulier pour reproduire l'eſpèce; celui-ci étant appellé *étalon*.

Digitized by Google

On appelle encore *cheval entier* celui qui eſt têtu, rétif, & qui n'obéit que difficilement à l'homme.

(M. Huzard.)

CHEVAL FOURBU. (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* Fourbure. (M. Huzard.)

CHEVAL HONGRE. (*Hygiène, chirurgie vétérinaire.*)

On appelle *cheval hongre* celui auquel on a fait l'amputation des teſticules. *Voyez* Hongre.

(M. Huzard.)

CHEVAL LUNATIQUE. (*Pathologie vétérinaire.*) *Voyez* Fluxion périodique, Lunatique. (M. Huzard.)

CHEVAL OREILLARD. (*Art vétérinaire.*)

On nomme ainſi le *cheval* dont les oreilles pêchent par excès de longueur, de largeur, d'épaiſſeur, lorſqu'elles ſont placées ou trop haut ſur le ſommet de la tête, ou trop baſſes & pendantes, ou lorſqu'enfin elles ſe font remarquer particuliérement & d'une manière déſagréable. *Voyez* Cheval.

(M. Huzard.)

CHEVAL QUI BOIROIT DANS UN VERRE. (*Art vétérinaire.*)

Cette manière de s'exprimer eſt employée par les maquignons, les marchands de *chevaux* & les écuyers pour indiquer la petiteſſe du bout du nez du *cheval*; mais cette partie doit être proportionnée au reſte du corps de l'animal, & elle pèche néceſſairement lorſqu'elle eſt trop petite. *Voyez* Cheval, Argot. (M. Huzard.)

CHEVAL QUI JETTE. (*Pathologie vétérinaire.*)

Lorſqu'il flue par les naſeaux une humeur quelconque, on dit que le *cheval jette*. Cet effet a lieu dans un grand nombre de maladies. *Voyez* fausse Gourme, Gourme, Morfondure, Courbature, Morve, &c.

On n'emploie cette expreſſion que dans une circonſtance contre nature, & nullement pour exprimer le flux ou l'écoulement de l'humeur muqueuſe & limpide dont les naſeaux ſont abreuvés; & qui eſt quelquefois aſſez abondante, ſur-tout pendant l'exercice. *Voyez* Cheval. (M. Huzard.)

CHEVAL QUI S'ARME DES LÈVRES. (*Art vétérinaire.*)

On dit que le *cheval s'arme des lèvres* lorſque ces parties étant trop épaiſſes, ou trop molles & trop larges, recouvrent facilement les barres, & s'oppoſe par conſéquent facilement à l'action du mors. *Voyez* Cheval.

Nota. Il eſt au ſurplus encore une foule d'articles ſous le mot Cheval, que nous ne croyons pas devoir rapporter ici, parce qu'ils ſe trouveront reportés & fondus dans les grands, ou ſous leurs lettrines reſpectives. Ils ont rapport à la conformation, comme *cheval bas du devant*, *bégut*, &c.; au ſervice, comme *cheval d'amble*, de *trait*, de *ſelle*, &c.; aux qualités, comme *cheval de feu*, *cheval ſage*, *adroit*, *malin*, &c.; enfin aux poils, comme *cheval noir*, *pie*, *marron*, &c. Ceux qui deſireront connoître cette nomenclature particulière, pourront conſulter le *Dictionnaire des termes de cavalerie*, qui ſe trouve à la ſuite du *Nouveau parfait Maréchal*, *par M. de Garſault*. Ils y trouveront une longue liſte de tout ce qui concerne le mot Cheval.

(M. Huzard.)

CHEVAL, ſ. m. (Exercice du) (*Hygiene*, *Thérapeutique.*)

Remède préſervatif & curatif contre la phthiſie pulmonaire. *Voyez* Phthisie pulmonaire.

(*M.* de Bruude.)

CHEVAL. (*Mat. méd.*)

Il ne s'agit pas ici de traiter de l'hiſtoire naturelle & des utilités du *cheval*, cet animal dont la conquête a porté tant d'avantages dans la ſociété des hommes, qui partage nos fatigues, nos travaux, nos plaiſirs, & juſqu'à notre gloire, eſt trop généralement connu pour qu'il ſoit néceſſaire d'en offrir ici une deſcription, qui ſeroit d'ailleurs meſquine & tronquée.

C'eſt dans le *Dictionnaire d'hiſtoire naturelle*, & à l'article Cheval, traité par M. Huzard, qu'on doit chercher les détails intéreſſans relatifs à ſa forme, à ſa vie, à ſa variété, à ſon éducation, à ſon amélioration, à ſes races, à ſes maladies, &c. Il ſeroit également inutile d'inſiſter ici ſur ſes caractères & ſur ſon rang dans l'ordre des quadrupèdes. C'eſt ne rien dire ſur cet animal que d'indiquer pour ſes caractères diſtinctifs, ſix dent incitives à la mâchoire, la corne du pied d'une ſeule pièce, les oreilles courtes, la crinière allongée & fournie. Ces phraſes arides & meſquines peuvent être bonnes, lorſqu'elles ſont placées dans une deſcription générale des quadrupèdes, dans une méthode zoologique; mais elles ne peuvent que rétrécir les idées ſur cet être qui fait un des plus beaux ornemens de la nature animée. Ce qui doit nous occuper, & ce qui tient à la matière médicale dans l'hiſtoire du *cheval*, c'eſt le dénombrement des parties de

cet animal qu'on a propoſées & qu'on a même employées comme médicamens. A conſidérer tous les corps où l'homme a cherché des remèdes à ſes maux, on croiroit que les créatures les plus belles ſorties des mains de la nature ne ſont neo pour lui, s'il n'y a pas, ou plutôt s'il n'a pas cru y trouver quelque remède propre à le ſoulager dans ſes maladies. C'eſt une des foibleſſes que le philoſophe a reconnues dans l'homme, que le vrai médecin doit chercher à détruire, ou qu'au moins il ne doit tolérer quelquefois, que pour ne pas détruire la plus douce des illuſions, l'eſpoir de trouver dans une ſubſtance quelconque une reſſource pour conſerver ſa vie. On conçoit bien que dans l'état actuel des connoiſſances humaines, & de la phyſique en particulier, les diverſes parties fluides ou ſolides du *cheval*, ne doivent point offrir de remèdes différens de ceux des autres quadrupèdes, & qu'ainſi ce que nous devons dire à cet égard n'eſt deſtiné qu'à completter l'hiſtoire des préjugés & des erreurs qui ont tant altéré la matière médicale; mais expoſer ces préjuges & ces erreurs, c'eſt travailler à les détruire.

Les excrémens du *cheval*, infuſés dans du vin blanc, ſont, dit-on, un bon ſudorifique dans la rougeole, la petite-vérole & les fièvres malignes; à l'extérieur ils ont, a-t-on dit, la propriété ſiccative & aſtringente.

Les teſticules du *cheval* devoient être regardés, ſuivant l'ancienne opinion des reſſemblances, des analogies, des *ſignatures*, & l'ont été en effet comme un très-bon ſpermatopée. Dehéer les vante comme un très-bon remède dans les accouchemens difficiles. On a attribué la même vertu à la ſalive du *cheval*.

Les verrues de cet animal, ou la matière cornée formée ſur ſes jambes, attachées au col en amulettes, devoient calmer les accès hyſtériques, l'hippomanès ou la matière cancéreuſe formée d'un ſuc épaiſſi, ſituée entre l'amnios & l'allantoïde du fétus, étoit une eſpèce de panacée, de remède univerſel, on le prenant en poudre à la doſe de quelques grains. Juvenal peut, comme Poëte, attribuer les déſordres de Caligula à l'hippomanès, mêlé à une potion que ſa femme lui avoit donnée; les démonographes & les vieilles ſorcières peuvent perſuader aux gens foibles que l'hippomanès eſt un filtre redoutable; le phyſicien rit de ces folies, & n'attribue aucune vertu à cette concrétion. Il n'en accorde pas davantage aux calculs biliaires du *cheval*, ou hippolèthes. Quant à la corne du pied de cet animal, & au crin, l'odeur fétide de ces matières, brûlées ſous le nez des perſonnes hyſtériques & hypochondriaques, a un effet ſouvent utile, & c'eſt le ſeul uſage médicinal que l'on puiſſe tirer de cet animal. Cet effet eſt dû à l'ammoniaque & à l'huile dégagées en vapeurs par l'action du feu. On a recommandé l'application du fumier échauffé de *cheval* ſur les membres paralytiques. On a obtenu quelques ſuccès des bains de fumier dans ces maladies. (M. Fourcroy.)

CHEVAL MARIN. *Voyez* Hippopotame.

(M. Fourcroy.)

CHEVALER. (*Art vétérinaire.*)

On appelle *chevaler* l'action par laquelle le *cheval* jette ou croiſe ſes jambes antérieures l'une ſur l'autre, ou l'une devant l'autre & de côté, en marchant; ſoit que cette action ſoit due au cavalier qui le monte, ſoit qu'elle ſoit l'effet de la propre volonté de l'animal. Elle eſt principalement opérée par la contraction du muſcle commun du bras, qui s'attache d'une part à tout le bord tranchant du ſternum, & de l'autre à la partie inférieure & antérieure de l'humérus. *Voyez* le *Dictionnaire d'anatomie*.

Cette action, lorſqu'elle n'eſt pas ſollicitée par le cavalier, eſt ordinairement un ſigne de la foibleſſe ou de la ſurcharge de l'animal; auſſi doit-on rejetter celui qui s'y livre au trot à la main. Elle eſt aſſez ordinaire aux *chevaux* dont les extrémités ne ſont pas proportionnées à la maſſe du corps, & à ceux dont les épaules ſont épaiſſes & chargées.

L'action de *chevaler* diffère de l'action de *billarder*, en ce que dans cette dernière l'animal jette les jambes de devant en-dehors, en trottant & en s'éloignant l'une de l'autre, à peu près comme la bille s'éloigne de celle qui l'a choquée, & de là eſt venu le terme de *billarder*. *Voyez* s'attraper.

(M. Huzard.)

CHEVALET. (*Hygiène vétérinaire.*)

C'eſt une eſpèce de treteau dont la partie ſupérieure imite la forme du *cheval de bois*, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'être plate, comme elle l'eſt ordinairement, elle imite la forme d'un Λ renverſé. On donne encore ce nom à un pieu fixé dans le mur, & qui a la même forme.

Ces inſtrumens ſervent dans les grandes écuries, dans les ſelleries, à mettre les ſelles, à ſuſpendre les brides, les bridons, &c., &, en les éloignant des murs, à faciliter l'évaporation de l'humidité dont elles ſont imbues en ſortant de deſſus l'animal, à empêcher qu'elles n'en contractent de nouvelles, qu'elles ne le pourriſſent, &c. (M. Huzard.)

CHEVALINE. (*Art vétérinaire.*)

On dit la *chevaline*, l'*eſpèce chevaline*, *bête chevaline*, comme on dit *bête aſine*, *eſpèce aſine*, *bête bovine*, *eſpèce bovine*, pour déſigner l'eſpèce

en

en général. Cette expreſſion cependant ne s'emploie le plus généralement que pour les animaux de campagne, ou de peu de valeur, & qui ſont petits, & pour ainſi dire, dégénérés, comme ſi on vouloit exprimer, en ne leur donnant que le nom de l'eſpèce à laquelle ils reſſemblent le plus, combien ils en diffèrent néanmoins en tant qu'individus, & combien peu ils méritent en particulier le nom de *cheval*, *d'âne* ou de *bœuf*. (M. Huzard.)

CHEVAUX. (Choix des) (*Art vétérinaire.*) *Voyez* Achat des chevaux, Cheval.

(M. Huzard.)

CHEVELURE, ſ. f. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *chevelure* à l'enſemble de tous les *cheveux* dont la tête eſt couverte. *Voyez* Cheveu. (M. Macquart.)

CHEVEU, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre II. Soins de la *chevelure*, &c.

Le *cheveu* eſt une eſpèce de filament oblong & d'une extrême ténuité, qui ſe termine à une eſpèce de bulbe mollette implantée dans la peau, qui ſort de la tête & la recouvre, à l'exception de la face & des oreilles. Lorſque les filamens ſont plus petits, ſoit qu'ils appartiennent à l'homme, ſoit qu'ils recouvrent les animaux, on leur donne le nom de *poils*. *Voyez* ce mot.

Les *cheveux* ſont compoſés de cinq à ſix fibres très-fines, enfermées dans une gaine aſſez ordinairement cylindrique, que la ſimple vue découvre, mais qu'on apperçoit bien mieux à l'aide d'un microſcope. Les fibres, ainſi que la gaîne, ſont tranſparentes.

Les modernes penſent que chaque *cheveu*, & peut-être chaque fibre qui le compoſe, reçoit un fluide qui le nourrit & le fait végéter. Ils croient que les *cheveux* croiſſent ſur la tête comme certaines plantes paraſites naiſſent & végètent aux dépens d'autres plantes, avec une vie & une exiſtence particulière, qui ne doit pas durer communément autant que la perſonne qui les porte, ſi elle vit autant que les hommes peuvent vivre. On ſait que les *cheveux* ne blanchiſſent à un certain âge, que parce qu'ils ne reçoivent plus la nourriture qui leur eſt fournie dans la jeuneſſe.

Cependant il y a des exemples de gens chez qui les *cheveux* ont pouſſé après la mort; ce qui ſemble inférer que ce ne ſont pas les ſucs nourriciers qui les ont fait végéter, mais une autre humeur excrémentielle ou *tranſpiratoire*.

Une grande preuve que les *cheveux* ſont fiſtuleux, & qu'ils admettent dans leur texture des fluides même différens, c'eſt que dans la maladie des poux, qu'on nomme *plica*, le ſang tranſude par l'extrémité des *cheveux*.

Sans entrer dans des diſcuſſions qui appartiennent à la phyſiologie, & qu'on trouvera réunies dans le Dictionnaire qui parlera de cette ſcience, je ferai obſerver qu'il y a des *cheveux* de beaucoup de couleurs: les plus remarquables ſont les noirs ou bruns, les blonds, les châtains, les blancs, les gris, les roux. Entre ces couleurs on remarque diverſes nuances qui tiennent probablement à la qualité du ſuc nourricier, comme leur longueur peut être la ſuite de l'abondance du même ſuc. Quant à la forme, il y a des *cheveux* droits, & d'autres qui ſont crépus, comme ceux des nègres.

La longue *chevelure* étoit, chez les anciens gaulois, une marque d'honneur & de liberté; Céſar, en les faiſant eſclaves, leur fit couper les *cheveux*. On lit, dans l'auteur des *geſtes* de nos rois, que les françois choiſirent pour les commander Pharamond, fils de Marcomir, & placèrent ſur le trône un prince à longue *chevelure*. Clodion fut ſurnommé le *chevelu* par la même raiſon; un prince raſé étoit déchu de toutes ſes prétentions, auſſi le raſoit-on avant de le renfermer dans des monaſtères. Par l'ordre des conciles, un prêtre autrefois s'humilioit & renonçoit à toute prétention mondaine en quittant ſes *cheveux*, aujourd'hui il les porte fort longs. On prétend que, ſuivant les qualités, on coupoit alors les *cheveux* à différens degrés. C'étoit un plaiſant genre de deſpotiſme que celui qui alloit juſqu'à s'oppoſer à la croiſſance naturelle des *cheveux*; maintenant on porte les *cheveux* longs & courts à volonté; on les quitte même tout-à fait pour porter des perruques, qui ſont d'une extrême commodité pour les perſonnes qui ne veulent pas être eſclaves de leurs perruquiers, ou qui, en faiſant le ſacrifice de leurs *cheveux*, ont trouvé le moyen de ſe débarraſſer de violens maux de tête, ainſi que cela eſt arrivé plus d'une fois.

Nous rapporterons, d'une manière très-préciſe, des obſervations ſingulières qui ont été accueillies par des médecins ſur les *cheveux*. On en trouve pluſieurs exemples dans la Collection académique, & dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

Le docteur Tyſon a trouvé des *cheveux* dans pluſieurs parties intérieures du corps des animaux. (*Coll. acad.*, *t.* 2, *p.* 251.)

On a vu des *cheveux* tombés par un coup de ſoleil, & revenus cinquante ans après. (*Acad. des Sciences*, 1770.)

Un corps, long-temps après avoir été enterré, fut trouvé entièrement couvert de *cheveux*. (*Coll. acad.*, *t.* 2, *p.* 520.)

Hermeman parle d'un jeune homme à qui la frayeur fit blanchir les *cheveux* en une nuit (*Coll. acad.*, *t.* 3, *p.* 656.)

Le docteur Hagendorn rapporte qu'une femme brune, qui avoit de violens maux de tête, s'étant

frottée pendant quelque temps avec une eau ſpiritueuſe, vit des *cheveux* blancs prendre la place de ceux qui étoient tombés. (*Coll. acad.*, *t.* 3, *p.* 691.)

Camerarius dit que les *cheveux* d'un jeune homme de ſa connoiſſance donnoient de la lumière dans l'obſcurité; ce qui eſt aſſez naturel au poil des chats dans quelques circonſtances. (*Collect. acad.*, *t.* 6, *p.* 320.)

Rommelius a vu aux environs de Padoue un villageois d'environ trente-cinq ans, qui avoit les *cheveux* d'un vert décidé (*Collect. academ.*, *t.* 7, *p.* 486.)

On a préſenté à Bartholin un enfant dont les *cheveux* étoient noirs d'un côté de la tete, & tout blancs de l'autre. (*Collect. académ.*, *t.* 7, *p.* 194.)

Le même Rommelius, dont nous venons de parler, a trouvé dans un cimetière des *cheveux* dont les racines étoient implantées dans les os du crâne. (*Collect. acad.*, *t.* 7, *p.* 486.)

M. Achard a donné en 1782, dans les mémoires de l'Académie royale de Berlin, un examen chymique des *cheveux*, & du *poil* des différens animaux.

Il en eſt réſulté, que pour que l'eau exerce ſon action diſſolvante ſur la partie gélatineuſe des *cheveux*, il faut la faire bouillir dans le digeſteur de Papin.

L'incinération & la lixiviation ont appris, que la partie fixe des *cheveux* eſt peu conſidérable, relativement à leur partie volatile; qu'ils ne contiennent aucun ſel fixe.

En diſtillant le *cheveux* dans une cornue de verre au bain de ſable, & en augmentant le feu par degrés, ces ſubſtances, étant échauffées juſqu'à un certain point, ſont entrées en une véritable fuſion, & ont formé une eſpèce de pâte, laquelle, étant refroidie, s'eſt durcie, & a pris l'apparence d'un charbon facile à écraſer entre les doigts.

Il ſuit des autres expériences de M. Achard :

1°. Que les alcalis non cauſtiques n'ont que très-peu d'action ſur les *poils*, &c.

2°. Que les alcalis cauſtiques, ſalins & terreux agiſſent beaucoup plus, & que les premiers les diſſolvent entièrement.

3°. Que tous les *poils* ſont diſſous par les acides minéraux, lorſqu'ils ſont fort concentrés, ſans chaleur, & lorſqu'ils ne le ſont pas à l'aide de la chaleur.

4°. Que l'éther, l'eſprit-de-vin, les huiles graſſes & eſſentielles n'ont aucune action ſur ces ſubſtances, ni à froid, ni à l'aide de l'ébullition.

M. Bertholet a donné dans ſon Traité ſur l'air, publié en 1776, une analyſe des *cheveux*, dans leſquels il a trouvé beaucoup d'air v[illegible]

Deux onces de *cheveux* lui ont fourni :

Alcool concret	1 gros 10 gr.
Phlegme	2 gr. & dem.
Huile	4 gr.
Charbon	4 gr. & dem.

Cette huile brûle inſenſiblement comme les *cheveux*, & reſte ſous forme concrète juſqu'environ au dix-huitième degré de chaleur du thermomètre de Réaumur.

Le charbon a donné des molécules de fer attirables à l'aimant; ce qui prouve que ce métal exiſte dans preſque toutes les matières animales.

En évaluant à un gros dix-huit grains d'alcali le phlegme & l'huile perdus dans l'opération, il reſte deux gros & demi pour le poids de l'air.

Voyons maintenant quels avantages les *cheveux* peuvent procurer à l'homme, & les attentions qu'ils méritent de ſa part.

La nature ſemble avoir accordé aux hommes une *chevelure*, pour mettre leur tete à l'abri du contact trop fort des corps extérieurs, pour empêcher que le ſoleil ne porte une influence trop marquée ſur les organes eſſentiels de la fonubilité & du ſentiment.

Une belle *chevelure* eſt un des principaux ornemens de la tête.

On a attaché de tout temps la beauté de la *chevelure*, à la longueur & à la couleur des *cheveux*, à l'arrangement, & à la propreté qu'ils exigent.

Quoi de plus agréable en effet, dans les femmes ſur-tout, que de voir une grande quantité de *cheveux* relevé & ajuſtés ſur le haut de la tête s'éparpiller & flotter ſur les épaules. Quelque belle qu'elle ſoit, ſi elle eſt chauve, ſi ſes cheveux ſont ſingulièrement arrangés, ou mal-propres, avec la parure la plus recherchée, elle n'en deviendroit que plus ridicule.

La propreté doit encore être préférée, à bien des égards, à l'élégance & à l'arrangement des *cheveux*. Quelquefois, ſoit par négligence, ſoit par un vice particulier de la peau & des humeurs, il s'amaſſe une grande quantité de craſſe à la tête, où il y pullule des inſectes déſagréables, qui ſe trouvent en grande quantité ſur-tout ſur la tête des enfans.

La propreté en eſt le remède ſouvent le plus aſſuré (comme du mal pédiculaire); alors on a recours aux remèdes qui peuvent les diſſiper. *Voyez* POUX.

Il s'agit de nettoyer les pores de la peau, & de donner un certain reſſort aux glandes. Il eſt donc très-important de peigner tous les jours les *cheveux* avec un peigne d'ivoire, & de nettoyer auſſi la craſſe que forment ordinairement les parties graiſſeuſes de la ſueur & de la tranſpiration, mêlées aux particules extérieures de l'épiderme, qui ſe détachent fort aiſément. Cette craſſe, trop abondante, annonce un vice dans les humeurs & les glandes de la peau, qui ſe débar-

raſſe d'une humeur qu'il faut bien ſe garder de repercuter, en employant des pomades & des lotions, dont ſont remplis les diſpenſaires & les livres qui s'occupent de la toilette : cependant ſi l'humeur paroiſſoit ſe porter à la tête d'une manière trop forte, on purgeroit légèrement ; &, en fomentant le cuir chevelu avec la décoction des racines de brione, de patience ſauvage, de mauve, de bourrache, faites dans de l'eau, ou dans du vin, pour la rendre plus tonique, mais ſans employer les plantes aſtringentes, ni l'alun, qui ſont recommandés fort mal-à-droitement par beaucoup d'auteurs, on parviendroit à débarraſſer la tête avec la plus grande ſécurité.

On doit recommander dans ces circonſtances un régime doux, du vin très-trempé & léger, des alimens de facile digeſtion, l'exercice dans un air pur & léger, des bains répétés, des lavemens, du linge très-blanc : on conſeille d'éviter la trop grande ardeur du ſoleil, ainſi qu'un froid rigoureux, & de tenir la tête couverte ; ces moyens ſuffiſent pour n'être pas fatigué par une tranſpiration trop forte de la tête, & pour ne pas incommoder les autres par la mauvaiſe odeur qui en eſt ſouvent la ſuite.

C'eſt ſur tout dans le jeune âge qu'on doit ſoigner avec attention la tête des enfans dont on eſt chargé ; car les humeurs ſe portent facilement chez eux vers cet organe, y cauſent des démangeaiſons, des exanthèmes, des gales, des poux, & la teigne. *Voyez* ces mots. (M. Macquart.)

CHEVEUX HUMAINS. (*Mat. méd.*)

L'homme a été chercher dans lui-même des remèdes à ſes maux. On a attribué aux *cheveux humains*, & ſur-tout aux produits de leur diſtillation, & à leur charbon, des propriétés très-grandes. *Voyez* le mot Homme. (M. Fourcroy.)

CHEVEUX. (Chûte des) *Voyez* Alopecie.

(M. Chamseru.)

CHÈVRE. (Lait de) (*Hygiène.*) *Voyez* l'article Lait. (M. Macquart.)

CHÈVRE. (*Mat. méd.*)

La *chèvre* eſt, comme tout le monde le ſait, la femelle du bouc. Nous avons parlé, à l'article Bouc, de tous les uſages auxquels on a employé en médecine les différentes parties de cet animal, nous ne traiterons ici de cette femelle d'un quadrupède utile, que pour indiquer le lait qu'elle fournit, & dont on fait un grand uſage dans les arts & dans la médecine. On trouvera, au mot Lait, l'hiſtoire particulière de celui de la *chèvre*, qui tient un rang diſtingué parmi ces liqueurs alimentaires & médicamenteuſes. Nous nous contenterons d'obſerver ici que parmi les animaux domeſtiques, qui font l'honneur & la richeſſe des campagnes, il n'en eſt pas de plus avantageux, de plus utile à ſon maître que la *chèvre*. En la conſidérant ſeulement du côté médicinal, la *chèvre* eſt, de toutes les femelles des quadrupèdes, la plus douce, & celle dont on peut tirer le plus de parti pour la nourriture artificielle des enfans. Cet animal ſe prête volontiers au deſir de l'homme ; elle ſe laiſſe teter par les enfans ; elle s'attache même à eux ; elle revient aux heures accoutumées lui apporter ſa nourriture ; il paroît qu'elle éprouve à cet acte un ſentiment de plaiſir qui lui rappelle à des heures fixes la néceſſité d'être débarraſſée de ce liquide qui gonfle ſes mammelles. On verra, à l'article Lait, quelles ſont les propriétés de celui-ci. *Voyez* les mots Allaitement artificiel, & Lait. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE SAUVAGE, ou BOUQUETIN. (*Mat. méd.*)

Beaucoup de zoologiſtes rangent le *bouquetin* dans le genre de la *chèvre*, & lui donnent le nom qui fait le ſujet de cet article. Nous avons fait la deſcription de cet animal au mot *bouquetin* ; c'eſt le *capra cornibus nodoſis in dorſum reclinatis* de Linnæus, & l'*hircus cornibus ſupra nodoſis, infra retroſis, in dorſum reclinatis* de Briſſon. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE DES ALPES. (*Mat. méd.*)

On nomme *chèvre des alpes* le chamois ou l'yſard ; *Capra cornibus ſurrectis uncinatis* de Linnæus ; *hircus cornibus erectis, rugoſis, ad apicem levibus & uncinatis* de Briſſon. Il en a été fait mention au mot Chamois. (M. Fourcroy.)

CHÈVRE D'AFRIQUE. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chèvre d'Afrique* eſt donné par pluſieurs auteurs au quadrupède qui fournit le muſc. Un grand nombre eſt dans l'incertitude ſur l'animal qui fournit cette ſubſtance. Quoi qu'il en ſoit, l'animal qui donne le muſc a été regardé comme une *chèvre*, ou comme une *gazelle*. Dans les premières éditions de ſon *Syſtema naturæ*, Linnæus le nommoit *capra cornibus teretibus, dimidiato-annulatis, arcuatis*. Aujourd'hui pluſieurs naturaliſtes diſent que cet animal n'a pas de cornes. *Voyez* le mot Musc.

(M. Fourcroy.)

CHÈVRE DU BEZOARD ORIENTAL. (*Mat. méd.*)

Capra ſive gazella Bezoardica orientalis, Ott. *Capri-cerva orientalis è qua lapis Bezoar orientalis*, Schrod. *Capra, ſive hircus Bezoardicus*, Aldrow. quadr. *Gazella indica, cornibus rectis, longiſſimis, nigris, propè caput tantùm annulatis*, Ray, Synopſ. anim. *Capra cornibus teretibus rectiſſimis, longiſſimis baſi annulatis*. Linn.

C'eſt une eſpèce de *chèvre ſauvage*, que les perſes appellent *paſen*, dit Kempfer, & nos compatriotes *chevre-cerf*, ou *cerf-chèvre*, parce que cet animal tient de l'un & de l'autre. Il eſt couvert de poils courts & griſâtres, qui tirent ſur le roux ; il eſt de

la grandeur d'une *chèvre domeſtique*, & a de la barbe comme elle. La femelle n'a preſque point de cornes; le mâle en porte de plus longues, qui ſont diſtinguées par des anneaux plus notables, dont le nombre marque celui de ſes années, qu'on dit excéder rarement le nombre de douze. Le reſte du corps ne diffère en rien du cerf pour la forme, pour la couleur & pour l'agilité.

Il eſt extrêmement timide & fuyard; il habite les brouſſailles inacceſſibles des montagnes les plus rudes, & ne quitte preſque jamais ſa ſolitude pour deſcendre dans les plaines. Quant à la pierre nommée *bézoard*, formée dans le premier ventricule, il s'en trouve de plus groſſes, & plus fréquemment dans les mâles que dans les femelles. *Voyez* l'article BÉZOARD.

(*Extr. du Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

CHÈVRE DU BÉZOARD OCCIDENTAL. (*Mat. méd.*)

Capricorna occidentalis, OFF. SCHRODER. *Cervus minor Americanus Bezoardicus*, DALE, Pharm. *Mazama, ſeu cervus*, HERNAND. *Cugnaçu-te, & cugnaçu-apara Braſilienſibus*, PISON, Hiſt. nat. *Capricervus Americanus, ſive occidentalis, nonnulli.*

Voici comme PISON, dans ſon *Hiſtoire naturelle*, décrit cet animal:

Il y a au Bréſil des chevreuils indigènes, qui ne ſont guère différens de ceux d'Europe. Les naturels du pays nomment *cuguaçu-té* ceux qui n'ont point de cornes, & *cugnaçu-apara* ceux qui en ont; & ces derniers ſont plus petits que les précédens. Ces animaux ont le poil luiſant, ras, bariolé de brun & de blanc, ſur-tout quand ils ſont jeunes, car ces taches s'effacent avec l'âge; deux ongles à chaque pied, & en outre deux autres moindres poſés l'un ſur l'autre, la queue courte comme les chevreuils; les yeux grands & noirs, & les narines bien ouvertes, les cornes médiocres compoſées de trois chevilles velues, de couleur griſâtre, qu'ils perdent tous les ans.

Cet animal n'eſt pas ſi ſauvage qu'on ne puiſſe l'apprivoiſer aiſément. Il ſe nourrit d'herbes, de feuilles & de fruit. Il n'a point de dents incifives à la mâchoire ſupérieure, ainſi que tous les ruminans. La femelle porte ſix mois, & quelquefois moins. Quant au bézoard qu'on trouve dans le premier ventricule de cette eſpèce de chèvre, *voyez* BÉZOARD OCCIDENTAL.

(*Extr. du Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

CHÈVREFEUILLE, ſ. m. (*Mat. méd.*)

Il y a une famille de plantes qui porte ce nom; elles ſont pour la plupart ligneuſes; elles ont des fleurs monopétalées ſituées ſur l'ovaire, qui donnent naiſſance à des fruits en baie globuleuſe ombiliquée, & qui contiennent pluſieurs ſemences.

On diſtingue ſeize eſpèces de *chèvrefeuille* dans le *Diction. de bot.* c. s. Il nous ſuffira de parler de celle qui eſt la plus commune parmi nous.

Le *chèvrefeuille des bois* eſt de cette eſpèce: on y remarque trois variétés.

1°. Le *chèvrefeuille des bois* velu.

Lonicera periclymenum. Linn.

Caprifolium germanicum. Tournef.

2°. Le *chevrefeuille des bois* glabre.

Caprifolium germanicum flore rubello ſerotinum, Tournef. 608.

3°. Le *chèvrefeuille* à feuille de chêne.

Caprifolium non perfoliatum foliis ſinuoſis. Tournef. 608.

Periclymenum. Plut. 213.

La première variété, le *chèvrefeuille des bois* velu, eſt un arbriſſeau ſarmenteux, qui s'entortille aiſément autour des ſupports qu'il rencontre, dont les jets ſont grêles, velus & feuillés. Les feuilles ſont ovales, pointues aux deux bouts, deux à deux; du ſommet des rameaux naiſſent des bouquets de fleurs diſpoſées en rayon; elles ſont d'une ſeule pièce, partagées en cinq parties, grandes, d'un blanc jaunâtre, & ſouvent un peu rouges en-dehors, d'une odeur forte agréable. A ces fleurs ſuccèdent des baies rouges raſſemblées en tête terminale, & remplies de graines dures arrondies, ou applaties quelquefois.

Le *chèvrefeuille* eſt très-commun en France, dans les bois & dans les haies; il fleurit en juin & juillet. Ses feuilles, qui rougiſſent un peu le papier bleu, ſont ſtiptiques, d'une odeur forte & déſagréable.

Cette plante, dans toutes ſes parties, paſſe pour être diurétique. La décoction des feuilles eſt eſtimée en gargariſme, contre le gonflement des amigdales, l'inflammation de la gorge & les aphthes; ſi cette décoction ſe fait avec de la bierre, alors elle eſt recommandée par Etmuller contre la goutte erratique. On conſeille le ſuc exprimé, comme vulnéraire & déterſif, dans les plaies de la tête, la gratelle, & les maladies cutanées. On croit l'eau diſtillée des fleurs de cette plante fort utile pour l'inflammation des yeux.

On tire encore de ſes baies mûres, pilées & digérées au bain-marie, une liqueur huileuſe qui a été regardée comme une panacée dans les plaies récentes.

La ſeconde variété, le *chèvrefeuille des bois* glabre,

que quelques perſonnes nomment encore *chèvrefeuille d'Allemagne* & *chèvrefeuille rouge tardif*, a des jets plus vigoureux que le précédent; ſes feuilles ſont glabres des deux côtés, poiotues aux deux bouts : il intéreſſe beaucoup par la beauté des bouquets qu'il préſente; ſes fleurs ſont rougeâtres en dehors, jaunâtres en dedans, ont une odeur gracieuſe, & paroiſſent en juillet, août & ſeptembre; il ſe trouve dans les bois & les haies de l'Allemagne & de la Suiſſe, & mérite d'être employé à la décoratioo des plus beaux jardins. Il pourroit être employé médicinalement comme l'eſpèce précédente.

La troiſième variété, le *chèvrefeuille à feuilles de chêne* diffère de la première variété, ſur-tout en ce que ſes feuilles ſont un peu ſinuées, ſouvent recroquevillées, difformes, & commuoément panachées de vert & d'un blanc jaunâtre.

Les fleurs & les baies de cette eſpèce ſont diurétiques, vulnéraires & déterſives. On a prétendu que la décoctioo de ſes feuilles fortifioit les femmes en travail, pouvoit eolever les eol·ques ou tranchées qui ſurviennent après l'accouchement. On en fait boire trois onces mêlées avec une once d'eau de fleurs d'orange.

Il y a encore un *chèvrefeuille* qui oe diffère pas beaucoup de ceux dont nous venons de parler, & qu'on emploie aux mêmes oſages, c'eſt le *chèvrefeuille des jardins* ou d'*Italie*.

Periclimenum perfoliatum, C. B. P. 302.

Lineura floribus verticillatis terminalibus ſeſſilibus foliis ſummis connato perfoliatis. Linn.

Les deux ou trois couples de feuilles placées vers le ſommet des rameaux, ſont réunies chacune en une ſeule feuille arrondie & traverſée par la rige; les fleurs ſont rougeâtres eo debors, & ont une odrur exquiſe.

Les propriétés de tous ces *chèvrefeuilles* ne ſoot pas encore bien déterminées, & c'eſt fort rarement que les médecins les font entrer aujourd'hui dans leurs formules médicameoteuſes. (M. Macquart.)

CHEVRETTE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites ooo naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Animaux.

Cancer ſquilla. Linn.

La *chevrette*, ou *ſalicoque*, eſt un petit eruſtacé de mer, plus menu que la ſquille : il eſt armé d'une grande eorne au front; une partie de ſa queue ſe relève, & finit par quatre eſpèces d'ailes moins larges qu'à la ſquille.

Les *chevrettes* ſe rencontrent en grande quantité ſur les côtes de Saintooge, & dans d'autres parties de l'Océan : leur écaille eſt noire, mais elle rougit en ſe cuiſant comme les écreviſſes.

La *chevrette* s'appelle eo Normandie *crevette franche*, pour la diſtinguer du bouquet, qui eſt un eruſtacé du même genre, mais plus petit.

On trouve dans la Garonne une grande quantité de *chevrettes*, qui ſont griſes en ſortant de l'eau, & devieoneot blanches en les faiſant cuire; ce qui vient peut-être de la différente action que produit ſur elles l'eau douce, ou les alimens dont elles font oſage. Les naturaliſtes en diſtinguent de beaucoup d'eſpèces.

Sur les eôtes de la mer on fait un grand uſage des *chevrettes*. Leur chair eſt d'uo bon goût, douce, teudre, ſucculente & fortifiante; elle paſſe pour être plus aiſée à digéter que celle des autres eruſtaeées de mer. On les mange bouillies, au vin ou au vioaigre, avec un léger aſſaiſonnemeut.

(M. Macquart.)

CHEVREUIL, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites ooo naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta*.

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Animaux.

Cervus cornibus teretibus rectis. Briſſ.

Cervus capreolus. Linn.

Le *chevreuil* eſt un quadrupède ſauvage rumioaur, du genre des eerfs & du nombre des bêtes fauves. Il eſt plus petit que le eerf; il a auſſi plus de grace, plus de vivacité, & même plus de courage que l'autre? il eſt auſſi plus gai, plus leſte & plus éveillé; ſa forme eſt plus arrondie & plus élégante, ſa figure plus agréable; ſes yeux ſont plus beaux & plus brillans; il ne ſe plaît que dans les forêts, dans les pays les plus ſecs & les plus montagneux. Il eſt plus ruſé que le eerf, plus adroit à ſe dérober, plus difficile à ſuivre; il a plus de fineſſe, de reſſources & d'inſtinct.

Le *chevreuil* diffère du cerf & du daim, par le naturel, par le tempérament, & par les mœurs. Au lieu de mareher en grandes troupes, il reſte en famille; ſavoir le père, la mère & les petits, qui ſont ordinairemens au nombre de deux.

Lorſque le *chevreuil* & la *chevrette* commencent à entrer en rut, vers la fin d'octobre, ils chaſſent les jeunes faons pour jouir plus en liberté ; mais ces derniers ne s'écartent pas beaucoup, & ils reviennent toujours au bout de quinze jours que durent les amours de leurs parens. Mais lorſqu'eux-mêmes deviennent ſenſibles, le frère & la ſœur, liés d'amitié, ſe retirent dans quelqu'autre partie de la forêt, s'y établiſſent, & deviennent à leur tour chefs d'une nouvelle famille.

La tête du *chevreuil* eſt, ainſi que celle du cerf, ornée d'un bois vivant, & qui tombe chaque année, mais qui eſt bien moins grand. On lit par M. Féodal, qu'un *chevreuil* qu'on a coupé pendant la pouſſe de ſon premier bois, lorſque les andouillettes n'avoient pas encore deux pouces de haut, eut à l'extrémité de ſon bois (qui ne prit plus d'extenſion) une croiſſance de cheveux qui en formoient une ſorte de perruque bien friſée extrêmement ſingulière.

La *chevrette* porte cinq mois & demi, conſéquemment deux mois & demi de moins que les biches ; ce qui fait voir que ce ſont des races bien différentes, mais qui ſe rapprochent beaucoup de la chèvre.

De tous les animaux des forêts, le *chevreuil* eſt ſans contredit celui dont la chair paſſe pour être la meilleure & la plus agréable. Celle des *chevreuils* qui vivent dans les pays montagneux eſt encore plus délicate, ſur-tout ſi le *chevreuil* eſt jeune, tendre & gras. Cette viande eſt ſucculente, aſſez nourriſſante, & très-facile à digérer, peut convenir en tout temps, à toute ſorte d'âge, & à toutes les conſtitutions ; c'eſt le filet qui eſt la partie la plus recherchée de l'animal. (M. Macquart.)

CHEYLARD. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg du Vivarais, ſur la rivière d'Eyrieu, à cinq lieues oueſt-ſud-oueſt de Tournon, à ſix d'Annonay, & à neuf de Viviers.

La ſource minérale, qui eſt peu connue, ſe trouve à trois quarts de lieue de ce bourg, près du domaine de *Pourchenoux*, dont elle a pris le nom, & tout à côté d'un ravin. M. Bonifacc la préſente comme acidule & martiale. (M. Macquart.)

CHEYNE, (George) écoſſois, docteur en médecine, & membre de la ſociété royale de Londres, pratiqua long-temps à Bath, dans le duché de Sommerſet. On met ſa mort vers l'an 1748.

Ce médecin eſt très-connu par un traité qu'il écrivit en 1724 pour le chevalier Joſeph Jekyll, & qui parut pluſieurs fois en anglois ſous le titre d'*Eſſay on health and long life*. Il y a une édition de Londres dans la même langue, 1740, *in*-8, avec quelques augmentations. Nous en avons une traduction françoiſe qui eſt intitulée : *Règles ſur la ſanté & les moyens de prolonger la vie*. Paris, 1725, *in*-12. Bruxelles, 1727, *in*-12. On le mit auſſi en latin avec quelques additions, & on l'intitula : *Tractatus de infirmorum ſanitate tuendâ, vitâque producendâ*. Londini, 1726, *in*-12. Pariſiis, 1742, *in*-12. Au ſentiment du célèbre *Haller*, c'eſt le meilleur livre que nous ayions ſur le régime des gens de lettres & des perſonnes d'une conſtitution foible :

Cheyne eſt encore auteur des ouvrages ſuivans :

Theory or account of acute and ſloov feavers. Londres, 1722, *in*-8.

Comme c'eſt de la juſte quantité du ſang qu'il déduit les forces du corps, il fait dépendre les fièvres lentes de la diminution de ce liquide vital. Il prétend que l'obſtruction, placée dans certains vaiſſeaux, augmente la vélocité avec laquelle le ſang circule par ceux qui ſont libres, & que c'eſt en cela que conſiſte l'eſſence de la fièvre. Cette théorie eſt tirée de *Bellini*, dont il ſuivoit les maximes. En général, ce médecin n'employoit que des remèdes doux dans ſa pratique ; il avoit même une ſi grande idée de la diète, qu'il aſſuroit qu'elle ſuffit ſeule pour éloigner & guérir la plupart des maladies.

Eſſay on the gout. Londres, 1722, *in*-8.

C'eſt un livre dans lequel il donne la méthode de traiter la goutte. Il appuie beaucoup ſur le régime végétal, ſur le lait, l'exercice & les purgatifs ; il prétend même qu'ils ſont les remèdes les plus efficaces pour la guériſon de cette maladie, dont il établit la cauſe dans les ſerremens des vaiſſeaux & l'acrimonie qui les abreuve.

Philoſophical principles of religion. Londres, 1724, *in*-4., 1736, *in*-8.

De fibrâ naturâ, ejuſque laxâ morbis. Londini, 1725, *in*-8.

Il déduit les maladies chroniques, ou de la lenteur du mouvement des fluides, ou de leur acrimonie, ou du défaut de contractilité dans les fibres. La différence qu'il met entre les maux chroniques & aigus, c'eſt que ceux-ci proviennent de la lenteur du cours des liqueurs, combinée avec la force des fibres, & ceux-là de la même lenteur accompagnée de la foibleſſe des parties ſolides.

The engliſh malady or a treatiſe of nervous of all kinds, aſ ſpleen vapours, lowneſſ of ſpirits, hypochondriacal and hyſterical diſtempers. Londres, 1734, *in* 8.

Il s'agit, dans cet ouvrage, d'une maladie qui

n'eſt plus uniquement celle des anglois, puiſqu'elle s'eſt répandue dans toutes les contrées de l'Europe où le luxe & les délicateſſes, qui en ſont les ſuites, ont pris plus d'empire ſur les mœurs. Le luxe s'eſt préſenté ſous toutes les faces poſſibles; il a rendu les hommes mous & efféminés. Tout le monde ſe plaint de ſouffrir des nerfs; les vapeurs ſont devenues communes aux hommes & aux femmes. Depuis le commencement de la révolution françoiſe, 14 juillet 1789, juſqu'aujourd'hui 30 décembre 1791, les médecins n'ont preſque point eu de vapeurs à traiter.

Cheyne paſſe en revue les cauſes qui ont produit cette maladie: ce ſont l'uſage des alimens épicés & des boiſſons échauffantes, l'abus des viandes, l'inaction, les veilles. Selon lui, le mercure, l'antimoine, les gommes férulacées, le quinquina, le fer, les eaux ferrugineuſes, le régime végétal, l'exercice, en ſont les remèdes. Il prouve d'ailleurs, par ſon propre exemple, les grands effets de la diète; car c'eſt par elle que de foible & languiſſant qu'il étoit, il eſt parvenu à ſe donner une ſanté ferme & conſtante.

Natural method of curing the diſeaſes of the body and the diſordres of the mind. Londres, 1742, *in*-8.

C'eſt le dernier des ouvrages de *Cheyne*, qui étoit déja vieux lorſqu'il le publia. M. *de la Chapelle*, membre de la ſociété royale de Londres, a mis ce traité en françois, ſous le titre de *Méthode naturelle de guérir les maladies du corps & celles de l'eſprit qui en dépendent.* Paris, 1749, 2 vol. *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHICADAN & SAINTE-MARIE. (*Eaux min.*)

Ce ſont deux villages du Comminges en Navarre. Ils ſont ſitués à l'entrée d'une gorge qui conduit dans la vallée de Barouſſe, ſur la rive gauche de la Garonne, à deux lieues de St.-Bertrand de Comminges, à trois de Bagnères de Luchon, & à une petite lieue de Cicops. On trouve deux ſources minérales à côté l'une de l'autre, & à deux cents pas chacun de ces villages, dont elles portent indiſtinctement le nom: elles forment une petite mare en ſoudant de terre, & ſont froides; nous n'en connoiſſons pas la nature intime, ni les vertus.

(M. Macquart.)

CHICORACÉES. (*Mat. méd.*)

Les botaniſtes nomment *chicoracées* toutes les plantes à fleurs compoſées de la diviſion des demi-floſculeuſes, qui contiennent un ſuc laiteux, & qui ont plus ou moins d'analogie avec le genre de la chicorée. Leurs fleurs ſont des demi-fleurons, ou de petites corolles tubulées terminées par une langnette; elles ſont toutes hermaphrodites ou parfaites, & appartiennent à la polygamie égale de Linnéus; leurs feuilles ſont alternes. Cette famille, très-naturelle, renferme les genres ſuivans: la chicorée, le piſſenlit, la ſcorſonère, la crépide, la chondrille, le prænanthes, la laitue, l'épervière, le laitron, la lampſane, &c.

Les médecins, en ſuivant cette analogie juſques dans les propriétés médicinales, ont cru reconnoître que ces plantes ſe reſſemblent également dans leur manière d'agir; & beaucoup de praticiens recommandent dans les maladies l'uſage général des *chicoracées*; on trouve ſouvent cette expreſſion dans Boerhaave, Van-Swieten. Les compoſées, dit M. Durande dans ſes notions élémentaires de botanique, ſont en général échauffantes, apéritives, dépuratives. Elles ſont recommandées contre les obſtructions, les maladies de la peau, &c. Elles fourniſſent encore un aliment léger, apéritif, peu nourriſſant. Il nous paroît important de ne pas s'en tenir à ces apperçus, de diſcuter cet objet avec quelque attention, & de ſavoir quelle opinion on doit adopter ſur cette analogie de vertus. Nous remarquerons d'abord qu'attribuer ainſi des propriétés communes à une claſſe auſſi nombreuſe que les compoſées, c'eſt ſuivre une analogie trop vague, & qui peut faire naître des erreurs. En effet, on a dans cette claſſe des plantes vireuſes, des âcres ſtimulans très-énergiques, des aſſoupiſſans, des narcotiques, des amers toniques, des purgatifs & émétiques: des ſavoneux apéritifs, & mêmes des doux & des fades. Comment concilier toutes ces vertus ſouvent ſi oppoſées? comment trouver des rapprochemens dans des propriétés ſi éloignées? n'eſt-ce pas une lueur bien trompeuſe que cette prétendue reſſemblance de vertus? Mais, pour nous borner à l'examen des *chicoracées*, qui ne ſont qu'une des diviſions des compoſées, & auquel nous devons ſpécialement nous attacher dans cet article, peut-on comprendre ſous la même dénomination médicinale, & doter ainſi gratuitement des mêmes propriétés médicamenteuſes la chicorée & le piſſenlit, qui ſont plus ou moins amers, & chargés du principe extractif, avec la laitue & le laitron, qui ſont doucets, fades, aqueuſes, & légèrement mucilagineuſes? La racine douce, ſucrée & nutritive, du ſalſifix peut-elle être rapprochée de la racine amère & âcre du piſſenlit? ne peut-on pas au moins faire deux claſſes médicamenteuſes dans cette famille, & ces deux claſſes ne ſont-elles pas réellement faites pour être aſſez éloignées?

C'eſt ce dernier réſultat qui nous paroît devoir frapper le plus l'attention des médecins dans l'état actuel de nos connoiſſances; en effet le mot *chicoracées* ſeul, ne pouvant pas exprimer une vertu médicinale identique, puiſqu'elles n'ont pas toutes des

propriétés parfaitement ſemblables, & cette claſſe de plantes offrant deux genres de vertus médicinales aſſez bien tranchées, on pourroit admettre cette diſtinction en deux genres, & dire pour le premier *chicoracées apéritives*, & pour le ſecond *chicoracées humectantes* ou *relâchantes*; dans la première diviſion, on rangeroit les diverſes eſpèces de chicorée, le ſeorſouère, le piſſenlit, la chondrille, &c.; dans la ſeconde on comprendroit les différentes eſpèces de laitues, les épervières, les laiterons, &c. Une pareille diſtinction ſeroit très-propre à donner des idées nettes & préciſes ſur la différence réelle & directe des deux genres principaux de propriétés médicinales dont jouiſſent les *chicoracées*, conſidérées comme claſſe de botanique, & nous avons fait voir que ce n'étoit que par la ſtructure analogue & les rapports de forme, que l'on pourroit les conſidérer comme formant une claſſe de plantes diſtincte.

(M. Fourcroy.)

CHICOREE, ſ. f. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *chicorée* eſt un genre de plante à fleurs compoſées, de la diviſion des ſemi-floſculeuſes, dont le ſuc propre eſt laiteux : elle a des rapports avec les endives & les ſerioles, & comprend des herbes à feuilles alternes plus ou moins découpées, & à fleurs ſeſſiles latérales & terminales. (*Voyez* le *Dictionn. de bot.*, *t.* 1.)

Les *chicorées* diffèrent des laitues, des piſſenlits, des épervieres, & autres fleurs ſemi-floſculeuſes, en ce que leur receptacle eſt chargé de paillettes, tandis que les autres genres n'en ont point.

Nous employons deux ſortes de *chicorées*, la *chicorée ſauvage*, & la *chicorée des jardins* ou *endive*.

1°. La *chicorée ſauvage.*

Cichorium ſilveſtre. Off., Tournef. & C. B.

Cichorium floribus geminis ſeſſilibus, foliis ruminatis. Linn.

Cette *chicorée ſauvage* offre une variété lorſqu'elle a été cultivée.

2°. La *chicorée ſauvage* cultivée.

Cichorium ſativum. C. B. P. 125. Tournef. *Cichorium latioris folii.* Dod. pempt. 634.

La *chicorée ſauvage* a une racine longue, épaiſſe, fibreuſe, & remplie d'un ſuc laiteux. Sa tige s'élève juſqu'à deux pieds : elle eſt velue, ferme & rameuſe; ſes feuilles ſont oblongues, aſſez ſemblables à celles du piſſenlit, légèrement velues, profondément découpées, & plus grandes. A l'extrémité des tiges, & de l'aiſſelle des feuilles, naiſſent des fleurs compoſées de pluſieurs demi-fleurons, renfermées dans un même calice : elles ſont ordinairement bleues, quelquefois rouges, quelquefois blanches, & fourniſſent des petites ſemences anguleuſes & ſans aigrette.

Cette plante croît dans preſque toute l'Europe, le long des chemins, & dans les lieux incultes.

La *chicorée ſauvage* cultivée diffère de la précédente, dont elle provient, en ce que ſa tige, très-droite & beaucoup plus rameuſe, s'élève juſqu'à cinq ou ſix pieds, & que ſes feuilles, plus longues & moins profondément découpées, ſont preſqu'entièrement glabres. On cultive cette *chicorée* dans les jardins, particulièrement pour l'uſage médical.

Cette plante eſt amère, ſtomachique, ſtimulante, rafraîchiſſante, apéritive, & fondante. On ne craint pas de la preſcrire, lorſqu'on a à redouter l'érétiſme & l'inflammation, parce qu'on n'a pas obſervé qu'elle en augmentât jamais les ſymptômes. On emploie toutes les parties de la plante, les fleurs, les feuilles, & les racines. On a mis les fleurs au nombre des quatre fleurs cordiales, & c'eſt véritablement ſans titre. Les ſemences contiennent une huile douce, avec beaucoup d'eau, & ſemblent pouvoir être claſſées avec celles de courge & de melon.

La feuille s'emploie sèche, ouverte. Quelques auteurs ont prétendu que sèche, pulvériſée à la doſe d'un gros dans une liqueur convenable, elles ſont bonnes pour les maladies de la peau, la goutte & les rhumatiſmes, ce qui n'eſt pas fort préſumable; mais lorſqu'elle eſt fraîche, en infuſion, elle donne une boiſſon fort ſaine, & amie de l'eſtomac : on en donne la décoction dans les inflammations du poumon, des voies urinaires, & d'autres parties; elle rafraîchit, provoque l'urine & l'expectoration.

On exprime le ſuc des feuilles, & on l'ordonne, épuré ou non, dans les engorgemens, en y joignant quelque ſel neutre approprié. On y mêle un demi-grain ou un grain de kermès par priſe, pour exciter l'expectoration, & la réſolution dans les fluxions de poitrine & les pleuréſies. Il faut bien prendre garde que le kermès n'irrite, & il eſt bon de tâtonner en en faiſant l'emploi. Ce ſuc épuré ſe preſcrit à la doſe d'une once à deux onces, & on l'édulcore avec quelque ſyrop apéritif. On le donne encore avec avantage dans les fièvres intermittentes, en le mêlant avec le ſel ammoniac.

On

On fait avec la *chicorée ſauvage* une conſerve, & on en tire une eau diſtillée ; mais ces remèdes ne ſont plus guère en uſage, non plus que le ſyrop de *chicorée* ſimple ; le ſyrop de *chicorée* compoſé avec de la rhubarbe, à la doſe d'une demi-once ou d'une once, eſt un très-bon purgatif pour les enfans. Les racines de *chicorée ſauvage* s'emploient dans les apozèmes & les bouillons apéritifs. On en met une demi-once, ou une once par pinte d'apozème.

Les fleurs, ſelon Vogel, ſont légèrement tempérantes, & ſont conſeillées contre les hémorrhagies, par des perſonnes qui en font un ſecret ; l'eau diſtillée qu'on en tire eſt vantée contre la chaſſie, l'ophtalmie & l'obſcurciſſement de la vue : on la regarde auſſi comme cordiale.

La racine de *chicorée ſauvage*, par ſon amertume & ſes qualités réſolutives, opère des merveilles, ſuivant Vanſwieten, dans les obſtructions des viſcères & les maladies qui en dérivent. Moinichen dit qu'une vieille femme hyſtérique fut guérie par l'uſage de ſon ſuc. Priſe en grande quantité dans des bouillons, elle a guéri de la mélancholie hypochondriaque, au rapport de Rhod., cent. 1, obſ. 44. Schuſter rapporte que ſa décoction a guéri des fièvres lentes, & que, mêlée à du petit-lait, elle a fait diſparoître un ulcère de la jambe.

Les ſemences de *chicorée ſauvage* ont été miſes au nombre des quatre petites ſemences froides, & ſans beaucoup de raiſon.

On fait ſouvent ſervir une légère décoction de *chicorée* comme excipient des différentes ſubſtances qui doivent ſervir à purger, & on en fait boire des infuſions pendant pluſieurs jours, pour préparer aux purgations.

On peut faire du café avec de la racine de *chicorée* recueillie avant les gelées, puis nettoyée, coupée par morceaux, & doucement ſéchée au four. Ces tranches ſont enſuite torréfiées comme le café, puis on en fait du café en la manière accoutumée ; on le peut prendre ſeul, ou mêlangé de lait ou de crême. Quelques perſonnes ont avancé que cette liqueur étoit plus délicate que celle que donne le café lui-même. M. Lambdy, ſuédois, dit que l'uſage de cette ſorte de boiſſon l'a guéri d'une jauniſſe qui avoit été rebelle à tous les remèdes pendant quatre ans. On croit qu'elle peut encore faire diſſiper les maux de dents & les fluxions.

Les racines de la *chicorée ſauvage* ſont plus fortes, & paſſent pour avoir une vertu plus énergique que celles des autres ; mais il faut avoir ſoin qu'elles ſoient bien blanches en dedans. On peut mêler cette eſpèce de café avec une portion de véritable café. M. Lambdy donne à ce café le nom de *national*.

On voit, d'après tout ce que nous venons de dire ſur cette plante, qu'il en eſt peu qui ſoient employées auſſi fréquemment, & qu'il n'y en a pas beaucoup en effet qui méritent autant les éloges qu'on a pu lui donner.

2°. La *chicorée des jardins*, ou *endive*, a trois variétés.

La *ſcarole* ou *endive* commune.

a. Cichorium endivia latifolia. n.

Intybus ſativa latifolia ſ. indivia vulgaris. C.B.P. 125.

b. La *chicorée blanche* ou *petite endive.*

Cichorium endivia anguſtifolia. n.

Intybus ſativa anguſtifolia. C. B. P.

c. La *chicorée friſée.*

Cichorium endivia criſpa. a.

Intybus criſpa. C. B. P. 125.

Cette *chicorée*, qui doit peut-être ſon origine à la précédente, & qui conſerve néanmoins des différences qui l'en diſtinguent, eſt annuelle, & non vivace comme la *chicorée ſauvage*. Ses feuilles inférieures ſont tout-à-fait glabres, élargies vers leur ſommet & dentées ; elles ne ſont point découpées dans les variétés *a* & *b* ; mais dans la variété *c*, elles ſont diviſées profondément vers leur baſe en grandes lanières, & friſées ou crépues plus ou moins finement, ſelon les ſous-variétés qu'on en a obtenues par la culture. En général la tige de cette eſpèce s'élève à un pied & demi ou deux pieds de hauteur ; elle eſt rameuſe, porte des fleurs bleues, dont les unes ſont ſeſſiles dans les aiſſelles des rameaux, tandis que les autres ſont terminales, ſolitaires, & paroiſſent pédonculées.

On cultive cette eſpèce de *chicorée* dans les jardins potagers ; elle eſt moins amère & plus agréable au goût que la précédente. On la fait blanchir, & on l'adoucit beaucoup, en la privant de la lumière, ſoit en la cultivant dans des caves, ſoit en liant enſemble toutes les feuilles, avant que la tige ſe ſoit élevée.

Toutes les variétés de cette eſpèce ſont d'un grand uſage pour nos tables. On les mange crues en ſalade, quand elles ſont tendres, blanches & bien nourries. On les fait cuire tant au gras qu'au maigre, & leur uſage s'allie parfaitement avec les viandes rôties. Ces plantes ſont infiniment ſaines, elles ont les mêmes vertus médicales que la *chicorée ſauvage* ; mais à un degré beaucoup plus faible : elles conviennent beaucoup aux perſonnes jeunes,

bilieuſes & ſanguines. Elles ſe digèreroient difficilement, ſi on en mangeoit beaucoup.

(M. Macquart.)

CHICOYNEAU, (Michel) né à Blois, étoit parent de *Martin Richer de Belleval*, docteur & profeſſeur de la faculté de Montpellier. Il vint étudier la médecine dans cette ville, & fut immatriculé le 6 octobre 1646. En 1652, il fut reçu docteur, & en 1659, il ſuccéda à *Jacques Durant*, dont la mort laiſſoit une chaire vacante. Mais *Belleval*, ſon parent, étant mort en 1664, il forma le projet de ſuccéder à toutes ſes places, & il en vint à bout par des voies peu uſitées alors. Le 30 mars de la même année, il obtint des proviſions en commandement pour la chaire d'anatomie & de botanique, avec l'intendance du jardin royal. Le 3 juillet ſuivant, il obtint encore des proviſions pour la place de chancelier, & le 7 janvier 1665, on lui accorda un brevet portant nomination à la charge de concierge de la maiſon & jardin des écoles de médecine.

La faculté conſternée, dit le célèbre *Aſtruc*, ſon hiſtorien, s'oppoſa à ces proviſions, & ſe hâta de nommer un chancelier, ſelon l'uſage immémorial; mais *Chicoyneau* ne s'en embarraſſa guère. Il obtint, le 9 août 1664, un arrêt du conſeil qui lui donne la proviſion de la charge de chancelier; le même jour, un autre qui ordonne qu'on lui paiera les gages du jardin royal, le 30 ſeptembre 1664, un arrêt qui décrète d'ajournement perſonnel *Pierre Sanche*; le 3 janvier 1665, un autre arrêt qui maintient définitivement *Chicoyneau* dans la charge de chancelier, & caſſe l'élection faite par l'univerſité; le 13 janvier, un autre arrêt encore qui le maintient dans la chaire d'anatomie & de botanique, & dans l'intendance du jardin du roi. Ce n'eſt pas tout, *Chicoyneau* avoit une régence qu'il laiſſoit vacante par les nouvelles places qu'on lui donnoit; il obtint des proviſions en commandement pour cette chaire.

Tous ces arrêts ſont inſérés dans les regiſtres de la faculté, & j'en ſuis fâché, pourſuit M. *Aſtruc*; car cela n'étoit pas fait pour ſe tranſmettre à la poſtérité: mais peut-être que l'impreſſion que la conduite de *Chicoyneau* fera ſur les gens raiſonnables empêchera qu'on n'y revienne, & c'eſt dans ce deſſein que l'auteur, que je copie, a cru devoir le rapporter. La faculté, en inſérant ces arrêts dans ſes regiſtres, dit qu'ils étoient dus à la faveur de *Valat*, premier médecin du roi; & en même temps elle fait entendre que cette faveur n'étoit pas gratuite. Je ne décide rien là deſſus, continue *Aſtruc*, mais je ſens bien qu'une pareille conduite, en mettant ſur la tête d'un jeune docteur toutes les places & toutes les dignités qui avoient été juſqu'alors la récompenſe du ſavoir, de l'aſſiduité, de l'âge, a porté une fâcheuſe atteinte à la faculté, dont elle ſe reſſent encore, & dont elle ſe reſſentira long-temps, ſi on ne ſe hâte pas d'y remédier.

Michel Chicoyneau étoit naturellement hautain & impérieux, & on juge bien, qu'étant à la tête de la faculté & ſoutenu comme il l'étoit, il s'abandonnoit quelquefois à ſon caractère; ce qui lui attira des querelles très-vives avec différens profeſſeurs, & ſur-tout avec les *Sanche*, père & fils, qui n'étoient pas endurans. Il s'acquitta de ſes fonctions avec aſſez d'exactitude, ſans y montrer aucun talent ſupérieur. Il eut le crédit de pourvoir de ſes charges trois de ſes enfans ſucceſſivement; mais, ayant perdu fort vîte le premier & le troiſième, il fut obligé de les reprendre, pour enſuite les faire paſſer au ſecond, qui les a remplies longtemps. *Michel Chicoyneau* devint aveugle dans ſa vieilleſſe, ne ſe mêla plus des écoles, & mourut en 1701.

Michel-Aimé, ſon fils aîné, fut reçu docteur en 1687, & il eut la ſurvivance de ſon père en 1689, à l'âge de 20 ans. Il mourut en 1690.

Gaſpar, ſon troiſième fils, prit le bonnet de docteur en 1691, obtint la ſurvivance des charges de ſon père la même année, n'étant âgé que de 18 ans. Il mourut en 1692.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHICOYNEAU, (François) ſecond fils de *Michel*, naquit à Montpellier en 1672. Son père l'avoit deſtiné au ſervice de mer; mais la mort précipitée de ſes deux autres enfans lui fit changer de deſſein, & le détermina à le faire étudier en médecine dans la faculté de Montpellier, où il fut reçu docteur le 10 mars 1693, âgé de 21 ans. Le 23 juin de la même année, il obtint des proviſions en commandement pour la ſurvivance des charges que ſes frères avoient occupées. *Michel Chicoyneau* ſavoit, comme on voit, les moyens d'obtenir ces graces; & *Antaine d'Aquin*, qui étoit encore premier médecin du roi, n'étoit pas moins obligeant que *Valat*.

L'âge de *Chicoyneau* ne parloit pas en ſa faveur; mais il étoit bien fait, avoit un air noble & prévenant, étoit doué d'une mémoire très-heureuſe, récituit de bonne grace ſes leçons qu'il apprenoit par cœur, juſqu'à ce qu'un plus grand fonds d'étude eût muri ſes connoiſſances; & quoiqu'il ne fût ni un anatomiſte, ni un botaniſte du premier ordre, il charmoit tout le monde, & il en ſavoit aſſez pour des écoliers qu'il étoit chargé d'inſtruire. Il étoit exact à remplir ſes fonctions, d'un accès facile pour ſes auditeurs, très-honnête pour les profeſſeurs avec qui il vivoit dans la plus grande amitié & la plus parfaite union, & dont il étoit généralement aimé. Il avoit continué à vivre de cette manière près de vingt ans, lorſqu'il commença à s'attacher à la

Digitized by Google

pratique, où il tint bientôt le premier rang. Tout le monde s'empreſſoit à avoir pour médecin un homme qui étoit conſeiller de la Cour des Aides, chancelier de la faculté, très-aſſidu auprès de ſes malades, & qui ne vouloit point d'honoraires.

François Chicoyneau, uniquement occupé des fonctions que ſes places lui impoſoient, ou de celles que ſon goût lui avoit fait embraſſer, vivoit content à Montpellier, lorſque *Chirac*, ſon beau-père, qui étoit alors premier médecin du régent, le propoſa à ce prince pour l'envoyer à Marſeille, où la peſte faiſoit de grands ravages en 1720. Il s'y rendit avec M. *Verny*, habile praticien de Montpellier, & M. *Deidier*, profeſſeur de la faculté de la même ville, pendant que MM. *Boyer* & *du Verney*, docteurs de celle de Paris, y arrivoient par ordre de la cour. On ne pouvoit pas choiſir des médecins plus capables de remplir l'emploi qu'on leur confioit: ils s'y rendirent avec courage, raſſurèrent par leur préſence les habitans alarmés, leur procurèrent tous les ſecours qui dépendoient d'eux; & ſi leurs remèdes n'eurent pas un plus grand ſuccès, c'eſt que la médecine n'en a guère contre la peſte.

Après un an de ſéjour dans cette malheureuſe ville, la peſte ayant ceſſé ou du moins diminué en Provence, *Chicoyneau* revint à Montpellier, où il fut reçu avec joie, & reprit ſes fonctions ordinaires. Mais *Chirac* étant devenu premier médecin du roi, il appella, en 1731, ſon gendre à la Cour, pour être médecin des enfans de France. Il n'occupa ce poſte qu'environ neuf mois; car alors la place de premier médecin étant venue à vaquer par la mort de *Chirac*, le roi l'y nomma, & il l'a remplie près de vingt ans. Il accompagna Louis XV dans toutes ſes campagnes, & ne ceſſa de lui être utile, que lorſqu'il ſuccomba ſous le poids de la vieilleſſe le 13 avril 1752, à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui des thèſes de médecine qu'il a publiées, quand il a préſidé aux actes; & parmi elles, on remarque une diſſertation par laquelle il tâcha de prouver, à ſon retour de Marſeille, que la peſte n'étoit pas contagieuſe. *Aſtruc* a réfuté cette opinion. Il y a encore une autre de ſes diſſertations qui a fait du bruit. C'eſt celle où il s'eſt en quelque ſorte attribué la gloire d'avoir appris à diminuer les doſes des frictions mercurielles, à écarter même les frictions pour éviter la ſalivation, qui n'eſt pas néceſſaire pour la guériſon des maladies vénériennes. Les partiſans de *Chicoyneau* ont beaucoup relevé cette méthode, dont ils l'ont déclaré auteur; mais *Aſtruc* s'eſt encore élevé contre l'honneur qu'on lui a fait mal-à-propos au ſujet de cette découverte. Il dit, dans ſon traité des maladies vénériennes, que cette méthode avoit été connue & pratiquée deux cens cinquante ans avant que *Chicoyneau* compoſât ſa thèſe. Les ouvrages ſuivans ont paru ſous le nom de ce médecin, ſoit qu'ils fuſſent de lui ou faits d'après lui:

Obſervations & réflexions touchant la nature, les événemens & le traitement de la peſte de Marſeille. Lyon & Paris, 1721, *in*-12.

Verny & *Deidier* ont auſſi contribué pour leur part à cet ouvrage. Ils prétendent tous trois que la peſte n'eſt pas contagieuſe.

Lettre de M. Chicoyneau pour prouver ce qu'il a avancé dans les obſervations. Lyon, 1721, *in*-12.

Oratio de contagio peſtilenti, 1722, *in*-4. En françois, Montpellier, 1723, *in*-8.

Traité des cauſes, des accidens & de la cure de la peſte, avec un recueil d'obſervations & un détail circonſtancié des précautions qu'on a priſes pour ſubvenir aux beſoins des peuples affligés de cette maladie, ou pour la prévenir dans les lieux qui en ſont menacés. Paris, 1744, *in*-4.

C'eſt une collection publiée par ordre du roi, ſous la direction de *Chicoyneau*, qui a joint à quelques écrits relatifs à la peſte, tout ce qui avoit été imprimé au ſujet de celle de Marſeille.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

CHICOYNEAU, (Aimé-François) fils de celui dont on vient de parler, naquit à Montpellier en 1699. Son père fut ſon premier maître; *Chirac*, ſon grand-père, le fit enſuite venir à Paris, où il lui enſeigna les principes de la médecine, pendant que *du Verney* & *Winſlow* l'inſtruiſoient dans l'anatomie, & *Vaillant* dans la botanique. Né avec un génie facile, délicat & pénétrant, il ne pouvoit manquer de faire de grands progrès ſous de tels maîtres. Il prit le bonnet de docteur à Montpellier en 1722, & l'année ſuivante on lui obtint des proviſions en ſurvivance pour les places qu'avoit occupé ſon aïeul paternel, & que ſon père rempliſſoit encore. La démonſtration des plantes fut ſa première fonction; il s'en eſt acquitté avec tant de ſuccès, que le jardin royal, le plus ancien du royaume, & l'ouvrage de Henri IV, fut renouvellé entièrement & en peu de temps. Ce ne fut pas avec moins de diſtinction qu'il préſida au cours public d'anatomie; & ſon père ayant voulu le faire revêtir de la charge de conſeiller à la Cour des Aides, il parla le langage des loix avec la même aiſance, mais avec beaucoup moins de goût que celui de la médecine. C'étoit un homme plein d'eſprit & très-aimable; mais il mourut trop tôt; car il n'avoit que quarante-un ans, lorſque la faculté de Montpellier le perdit en 1740. Il a laiſſé des Mémoires manuſcrits, dans leſquels on trouve l'obſervateur exact, ainſi que l'écrivain élégant.

Son fils, *Jean-François*, étoit à peine ſorti du berceau, lorſqu'il fut déſigné par le roi pour être le

ſucceſſeur de ſes pères. Il fut inſtallé dans leurs charges le 25 octobre 1758, & mourut le 15 du même mois de l'année ſuivante, âgé ſeulement de vingt-deux ans.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

CHIEN. (*Art vétérinaire.*)

Le *chien* ſe nomme en hébreu, *keleb*; en chaldéen, *kalba*; en arabe, *kilbe* ou *kialb*; en grec, *cuon*; chez les ſarafins, *kepe* ou *kolb*; chez les perſans, *ſagae*; chez les ſuédois, *hund*; chez les médois, *ſpaca*; en indoſtani, *koulta*; en tamoul, *naïé*; en eſpagnol, *perro*; en italien, *cane*; en allemand, *hund*; en anglois, *dog*; en illyrien, *pes* ou *pas*; en africain, *chia*; d'après les portugais, *cabra de matto*; chez les iſſiguiens, *daguertomoro*; chez les éthiopiens, *xoloitzcuintli*, *itzcuintepotzolli*; chez les indiens, *tetichi*, *cozumella*, *aleo*; *eaſques* en Amérique; en latin *canis*. Or le mot françois *chien*, *chienne*, que les normands & les picards prononcent *kien* ou *kienne*, vient du latin *canis*, ainſi dit *à canudo*, ou plutôt dérivé du génitif grec *cunos*, qui ſignifie la même choſe.

Le premier art de l'homme, dit M. de Buffon, a été l'éducation du *chien*, & le fruit de cet art la conquête & la poſſeſſion paiſible de la terre.

La grandeur de la taille, l'élégance de la forme, la force du corps, la liberté des mouvemens, toutes les qualités extérieures, ne ſont pas ce qu'il y a de plus noble dans cet animal; & comme nous préférons dans l'homme l'eſprit à la figure, le courage à la force, les ſentimens à la beauté, nous jugeons auſſi que les qualités intérieures du *chien* ſont ce qu'il y a de plus relevé en lui; c'eſt par elles qu'il diffère de l'automate, qu'il s'élève au-deſſus du végétal & s'approche de nous: c'eſt le ſentiment qui ennoblit ſon être, qui le régit, qui le vivifie, qui commande aux organes, rend ſes membres actifs, fait naître le deſir, & donne à la matière le mouvement progreſſif, la volonté, la vie.

La perfection du *chien* dépend donc de la perfection du ſentiment; plus il eſt étendu, plus l'animal a de facultés & de reſſources; plus il exiſte, plus il a de rapports avec le reſte de l'univers; & lorſque le ſentiment eſt délicat, exquis, lorſqu'il peut encore être perfectionné par l'éducation, un tel *chien* devient digne d'entrer en ſociété avec l'homme; il ſait concourir à ſes deſſeins, veiller à ſa ſûreté, l'aider, le défendre, le flatter; il ſait, par des ſervices aſſidus, par des careſſes réitérées, ſe concilier ſon maître, le captiver, & de ſon tyran ſe faire un protecteur.

Le *chien*, indépendamment de la beauté de ſa forme, de la vivacité, de la force, de la légèreté, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Un naturel ardent, colère, même féroce & ſanguinaire, rend le *chien ſauvage* redoutable à tous les animaux, & cède dans le *chien domeſtique* aux ſentimens les plus doux, au plaiſir de s'attacher & au deſir de plaire; il revient en rampant mettre aux pieds de ſon maître ſon courage, ſa force, ſes talens; il attend ſes ordres pour en faire uſage, il le conſulte, il l'interroge, il le ſupplie; un coup d'œil ſuffit, il entend les ſignes de ſa volonté: ſans avoir, comme l'homme, la lumière de la penſée, il a toute la chaleur du ſentiment; il a de plus que lui la fidélité, la conſtance dans ſes affections; nulle ambition, nul intérêt, nul deſir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il eſt tout zèle, toute ardeur & toute obéiſſance; plus ſenſible au ſouvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne ſe rebute pas par les mauvais traitemens, il les ſubit, les oublie, ou ne s'en ſouvient que pour s'attacher davantage; loin de s'irriter ou de fuir, il s'expoſe de lui-même à de nouvelles épreuves; il lèche cette main, inſtrument de douleur qui vient de le frapper, il ne lui oppoſe que la plainte, & la déſarme enfin par la patience & la ſoumiſſion.

Plus docile que l'homme, plus ſouple qu'aucun des animaux, non-ſeulement le *chien* s'inſtruit en peu de temps, mais même il ſe conforme aux mouvemens, aux manières, à toutes les habitudes de ceux qui lui commandent; il prend le ton de la maiſon qu'il habite; comme les autres domeſtiques, il eſt dédaigneux chez les grands & ruſtre à la campagne; toujours empreſſé pour ſon maître, & prévenant pour ſes ſeuls amis; il ne fait aucune attention aux gens indifférens, & ſe déclare contre ceux qui, par état, ne ſont faits que pour importuner; il les connoit aux vêtemens, à la voix, à leurs geſtes, & les empêche d'approcher. Lorſqu'on lui confie pendant la nuit la garde de la maiſon, il devient plus fier, & quelquefois féroce; il veille, il fait la ronde; il ſent de loin les étrangers, &, pour peu qu'ils s'arrêtent ou tentent de franchir les barrières, il s'élance, s'oppoſe, & par des aboiemens réitérés, des efforts & des cris de colère, il donne l'alarme, avertit, & combat (1); auſſi furieux contre les hommes de proie que contre les animaux carnaſſiers, il ſe précipite ſur eux, les bleſſe, les déchire, leur ôte ce qu'ils s'efforçoient d'enlever; mais, content d'avoir vaincu, il ſe repoſe ſur les dépouilles, n'y touche pas même pour ſatisfaire ſon

(1) Jean Darces, né à Venoſe, lieu de la naiſſance d'Horace, dans le royaume de Naples, vivoit dans le quatorzième ſiècle; nous avons de lui un poëme ſur le *chien*, intitulé: *Joannis Darcii Venuſini, canes, recens in lucem editi*, Paris, *Colinæus*, 1543. C'eſt dans ce beau poëme que Buffon a puiſé la beauté du tableau qu'il nous donne du *chien*, & qu'on voit ici.

appérit, & donne en même temps des exemples de courage, de tempérance & de fidélité.

On doit ſentir de quelle importance cette eſpèce eſt dans l'ordre de la nature, & quant à la ſociété, quelle privation ç'eût été pour nous, ſi elle fût reſtée inexécée. Comment l'homme auroit-il pu en effet, ſans le ſecours du *chien*, conquérir, dompter, réduire en eſclavage les autres animaux? Comment pourroit-il encore aujourd'hui découvrir, chaſſer, détruire les bêtes ſauvages & nuiſibles? Pour ſe mettre en ſûreté, & pour ſe rendre maître de l'univers vivant, il a donc fallu commencer par ſe faire un parti parmi les animaux, ſe concilier avec douceur & par careſſes ceux qui ſe ſont trouvés capables de s'attacher & d'obéir, afin de les oppoſer aux autres. Avoir gagné une eſpèce courageuſe & docile comme celle du *chien*, n'eſt-ce pas avoir acquis de nouveaux ſens, de nouvelles facultés qui, en ſuppléant à l'imperfection de notre odorat, nous aſſurent à jamais de grands & d'éternels moyens de vaincre & de règner? Le *chien* fidèle à l'homme, ſon meilleur ami, conſervera toujours une portion de l'empire & le degré de ſupériorité qu'il s'eſt acquis ſur les autres animaux; il leur commande, il règne lui-même à la tête d'un troupeau, il s'y fait mieux entendre que la voix du berger; la ſûreté, l'ordre & la diſcipline ſont les fruits de ſa vigilance & de ſon activité; c'eſt un peuple qui lui eſt ſoumis, qu'il conduit, qu'il protège, & contre lequel il n'emploie jamais la force que pour y maintenir la paix: mais à la guerre contre les animaux ennemis ou indépendans, c'eſt là qu'éclate ſur-tout ſon courage, & que ſon intelligence ſe déploie toute entière: les talens naturels ſe réuniſſent ici aux qualités acquiſes. Dès que le bruit des armes ſe fait entendre, dès que le ſon du cor, ou la voix du chaſſeur, a donné le ſignal d'une guerre prochaine, brillant & bouillant d'une ardeur nouvelle, le *chien* marque ſa joie par les plus vifs tranſports, il annonce par ſes mouvemens & par ſes cris l'impatience de combattre & le deſir de vaincre; marchant enſuite en ſilence, il cherche à reconnoître le pays, à découvrir, à ſurprendre l'ennemi dans ſon fort; il cherche ſes traces, il les ſuit pas à pas, & par des accens différens indique le temps, la diſtance, l'eſpèce, & même l'âge de celui qu'il pourſuit.

Enfin le *chien* eſt le ſeul animal dont la fidélité ſoit à l'épreuve, le ſeul qui connoiſſe toujours ſon maître & les amis de la maiſon (1), & qui, lorſqu'il arrive un inconnu, s'en apperçoive; il paroît auſſi être le ſeul qui entende bien ſon nom, qui reconnoiſſe la voix domeſtique, qui ne ſe confie point à lui-même, & qui lorſqu'il a perdu ſon maître, ou qu'il ne peut le retrouver, l'appelle par ſes gémiſſemens; le ſeul encore qui, dans un voyage long qu'il n'aura fait qu'une fois, ſe ſouvienne du chemin & retrouve la route; le ſeul en un mot dont les talens naturels ſoient évidens, & l'éducation toujours heureuſe.

Au ſurplus, les aſtronomes ont placé le *chien* au rang des conſtellations, en donnant ſon nom à une étoile qui ſe lève lorſque le ſoleil entre au premier degré du *lion*, ou vers le 20 juillet, dans les jours les plus chauds, & qu'on appelle *canicule* & *jours caniculaires*.

La médecine elle-même n'a pas dédaigné de faire du *chien* l'un de ſes attributs diſtinctifs, & les médecins célèbres de l'antiquité s'enorgueilliſſoient d'être repréſentés avec cet animal ſur leurs épaules, de la même manière qu'on nous repréſente encore aujourd'hui le bon paſteur; & le *chien* fut, dans ces temps ſimples & heureux, l'emblême de la médecine qui, par ſa vigilance, arrête les progrès de nos infirmités & les combat avec ſuccès. Cet emblême ſubſiſte encore aujourd'hui à l'entrée de quelques-unes de nos pharmacies.

Deſcription générale, particulière & anatomique du Chien.

La tête du *chien* eſt poſée horizontalement, couverte d'un duvet ou d'un poil plus court que n'eſt celui du reſte du corps; elle eſt pyramidale & rétrécie à la partie qui eſt devant les yeux; le crâne eſt élevé & a la forme d'un vaiſſeau renverſé. On remarque ſur le devant de la tête ſept verrues ou porreaux; une ſur chaque grand angle de l'œil, une au milieu de chaque mâchoire, une autre de chaque côté, plus loin que les dents molaires, & une autre impaire ſous la gorge.

Les oreilles ſont velues & ovales; le bord ſupérieur de la baſe eſt recourbé, le poſtérieur eſt redoublé vers la baſe, & l'intérieur a deux lobes.

L'iris, quoiqu'aſſez généralement de la couleur du fond de la robe de l'animal, eſt cependant le plus ſouvent de couleur griſe, & la pupille ou prunelle noire; il y a dans le grand angle de l'œil une petite membrane qu'on voit clignoter, que Briggs & Willis ont les premiers obſervée, à laquelle ils ont donné le nom de *membrane clignotante*, & que Verheyen a regardée comme un huitième muſcle dans le cheval.

(1) Le *chien* reconnoît toujours ſon maître, même quand il ſe trouve ſurpris par la rage, & il fait très-rarement participer ſon bienfaiteur à ſon mal par ſes morſures; au contraire, pour éviter un tel accident qui, ſans doute ſeroit involontaire, ſon inſtinct, qui dans ce cas eſt un ſentiment parfait, & qu'on appelleroit en nous prudence, le fait plutôt quitter la maiſon, pour ne pas s'y trouver expoſé à y mettre la déſolation; & ce ſentiment, ſi c'en eſt un, plutôt qu'un acte automatique, achève de rendre ce précieux animal, de tous, le plus digne de la ſociété des hommes, & de leurs égards.

Digitized by Google

On ne remarque preſque point de ſourcils aux *chiens*, mais ſeulement quelques ſoies vers le grand angle, plantés dans une ſorte de mamelon ; la paupière ſupérieure ſeule a des cils.

Le nez eſt un peu plus avancé que la lèvre dans preſque tous les *chiens*, excepté dans les dogues, qui l'ont plus en arrière & plus camus, ſans poil, ridé, & toujours un peu mouillé : cette partie eſt auſſi toujours un peu fraîche, autrement c'eſt un ſigne maladif ; les trous ou les ouvertures des narines ont en-dehors une ſinuoſité en forme de croiſſant, qui les font reſſembler à un X.

La lèvre d'en haut eſt obtuſe, ceintrée & coupée dans ſon milieu par une eſpèce de ſinuoſité ; elle pend & recouvre celle d'en bas ; & dans certains *chiens*, tel que le dogue de forte race, elle eſt exceſſivement prolongée, ce qui fait que dans cette eſpèce cette partie eſt toujours ſale & baveuſe : celle d'en-bas a ſes bords latéraux recouverts par la lèvre d'en-haut ; elle eſt molle, ſans poil, & garnie de petites pointes obtuſes, de petits mamelons en forme de crête ; les babines de la lèvre ſupérieure ſont hériſſées de cinq ou ſix grands poils ou ſoies, plantés horizontalement ſur de petites éminences en forme de verrues, & courbés en avant, ainſi que ceux de la lèvre inferieure, qui ſont d'ailleurs en moindre quantité & moins longs.

Les dents ſont au nombre de quarante, douze inciſives, quatre canines ou crochets, & vingt-quatre molaires ou mâchelières ; les inciſives ſont droites & parallèles, elles ont de chaque côté du corps de la dent une éminence qui, avec celle de la pointe, forme à peu-près une fleur de lys ; la pointe s'efface à meſure que l'animal avance en âge ; les canines ou crochets ſont toujours ſeuls dans leur place, plus longues que les autres & taillées en forme d'alène. Les dents molaires ſont groſſes, garnies d'éminences obtuſes qui s'enchâſſent dans les enfoncemens de celles qui leur correſpondent pendant la maſtication : ces dents, qui ſont blanches dans la jeuneſſe, jauniſſent à meſure que le *chien* vieillit.

La langue eſt unie, douce, obtuſe, plate, & a une rainure dans ſa longueur.

Le palais a pluſieurs ſillons profonds & tranſverſaux.

Le col eſt un peu arrondi, & ſa longueur égale à-peu-près celle de la tête.

Le tronc eſt preſque rond dans ſa longueur, mais plus mince & comme étranglé à la partie poſtérieure de l'abdomen.

La peau du *chien* nous montre encore des ſutures ou épis très-marqués par un rebrouſſement de poil ſur une même ligne ; on en compte ſept très-diſtinctes.

La première ſerpente des deux côtés du col, depuis l'oreille juſqu'à la baſe du ſternum, & s'attache avec la ſuture oppoſée, en coupant le ſternum à angle droit.

La ſeconde ſuit la direction du ſternum, depuis le milieu de la précédente, & elle ſe termine par deux branches qui, coupent le ventre tranſverſalement, & vu cette coupe, elles forment à-peu-près la figure d'un double I.

La troiſième s'étend depuis la pointe du coude, de chaque côté, juſqu'à l'anus.

La quatrième, qui ſe trouve ſous l'anus, eſt petite & tranſverſale.

La cinquième comprend l'ombilic, environne l'abdomen ou le ventre, de chaque côté, & finit aux aines.

La ſixième deſcend depuis l'anus juſqu'aux jarrêts.

La ſeptième enfin ſe trouve au petit angle de l'œil ; elle eſt la plus courte de toutes.

Les pattes ont cinq doigts, & chaque doigt eſt armé d'un ongle ; les deux doigts du milieu ſont égaux & plus longs que les deux voiſins, ceux-ci ſont néanmoins d'égale longueur entr'eux ; le cinquième doigt eſt placé au côté intérieur du tarſe, il eſt beaucoup plus petit que les autres, il en eſt auſſi entièrement ſéparé & plus haut placé ; l'ongle dont ce cinquième doigt eſt armé eſt ſujet à ſe courber ſur lui-même de manière à entrer dans la chair & faire boiter l'animal.

Au ſurplus, ce cinquième doigt ſe trouve ſouvent double dans le *chien*, alors il eſt dit *ergoté* ; & cette circonſtance a induit en erreur pluſieurs cinoſophes, qui ont avancé que de tels *chiens* ne deviennent point enragés.

Le talon eſt placé ſous la baſe du carpe ; il eſt chagriné & ſans poil.

Les ongles ſont convexes, un peu courbés, obtus, & plantés au bout de chaque doigt, un peu en deſſus. Le *chien* ne les retire pas comme font les chats, auſſi ſont-ils ſujets à être émouſſés.

La queue eſt cilindrique, plus courte que les jambes, garnie de poil, recourbée, plus ou moins en trompe, & ordinairement penchée plus d'un côté que de l'autre ; quand l'animal eſt gai, il la retrouſſe ; il la remue quand il veut exprimer de la joie ; mais

Digitized by Google

quand il a peur, il la ſerre entre ſes cuiſſes, comme quand il eſt malade.

Le ſcrotum, dans le *chien*, eſt en partie velu.

Le prépuce eſt un peu avancé & couvert de poil.

Les mamelles, dans les femelles, ſont au nombre de dix, quoiqu'elles mettent bas ſouvent un plus grand nombre de petits; il y en a ſix ſur l'abdomen, & quatre ſur la poitrine; le mâle en a ſeulement ſix.

Il eſt aiſé de voir par cette deſcription, qui convient au *chien* en général, que les différences ne conſtituent pas des eſpèces diſtinctes, & l'on en doit auſſi conclure que les verrues naturelles & les futures, qui ſe remarquent ſur la peau des animaux, ne doivent pas être omiſes dans leur deſcription, comme elles l'ont été juſqu'ici par tous les écrivains de zoologie.

De l'anatomie.

L'œſophage du *chien* eſt compoſé de ſix tuniques; l'eſtomac, ou la panſe, eſt aſſez ample, proportionnément au volume de l'animal; il eſt ſemblable à celui de l'homme, mais moins épais & d'une couleur plus rouge.

L'inteſtin duodénum eſt percé de deux trous à la diſtance de deux doigts, pour l'entrée du canal cholédoque & pancréatique.

Le pancréas eſt couché en travers ſous l'eſtomac, il adhère au duodénum.

Le jéjunum monte obliquement vers la gauche, d'où il ſe replie en devant pour former l'iléon; celui-ci eſt entièrement dépourvu de valvules.

Le colon commence où finit l'iléon, vers le rein droit; il eſt beaucoup plus ample que les précédens, lequel, au-deſſous de ſa valvule, donne paſſage au cœcum, qui y eſt ſuſpendu comme un ſac long & entortillé; puis, faiſant un contour ſous le foie, couché en travers ſous l'eſtomac, s'approche de la rate; de là, par un nouveau repli, va au rein gauche, où il paroît prendre fin; s'inclinant légérement vers le milieu du corps, il donne naiſſance à l'inteſtin rectum.

Le cœcum eſt oblong, grand, différemment contourné, ſans iſſue, toujours rempli de matières liquides, ſuſpendu par un ligament membraneux, quelquefois fort diſtendu par des vents.

Le rectum, fort ridé à ſa partie inférieure, eſt attaché par un ligament rond & ferme aux ligamens de la queue.

Les petits inteſtins, ou inteſtins grêles, ſont parſemés d'une grande quantité de glandes, qu'on découvre ſouvent beaucoup mieux en dehors qu'en dedans; elles verſent, par la preſſion, une humeur glutineuſe un peu blanche.

Le foie eſt diviſé en cinq ou ſix lobes.

La véſicule du fiel eſt revêtue de deux membranes qui ſont d'une égale épaiſſeur.

La rate a preſque la figure d'un pied chauſſé à l'aiſe; elle eſt longue & noire, attachée au diaphragme par une membrane mitoyenne aſſez large, & à l'eſtomac par l'épiploon: ce viſcère eſt, du reſte, peu eſſentiel à la vie de l'animal; on a ſouvent emporté cette partie à des *chiens* qui ont eu la vie ſauve. Une *chienne*, à laquelle on avoit ôté la rate, n'a pas laiſſé de concevoir & de faire des petits juſqu'à trois fois. (*V.* AMPUTATION DE LA RATE.)

Les reins ſont au nombre de deux, rarement de trois; il s'y trouve ſouvent renfermés de gros vers, rouges comme du ſang, médiocrement longs, qui en rongent toute la ſubſtance ou le parenchyme, & ne laiſſent que l'écorce ou la tunique externe de chaque rein; quelquefois auſſi il s'y forme des pierres, qui deſcendent par les uretères dans la veſſie.

On voit dans le mâle deux teſticules pendans au dehors, & un membre génital d'une ſubſtance oſſeuſe.

Dans la femelle, l'utérus a deux cornes, d'une groſſeur égale par-tout, ſimples, ſans cellules ni anfractuoſités, dont les extrémités ſe portent juſqu'aux reins, & liées par une membrane aux veines qui vont à l'utérus & aux teſticules adjacens: à l'entrée du col de l'utérus ſe voit un corps qui, par ſon volume, par ſa figure & par ſa couleur, reſſemble à la tête d'un limaçon tiré hors de ſa coquille.

Si l'on ouvre le bas-ventre, & qu'on lie les veines utérines, elles ſe gonflent conſidérablement vers l'utérus, tandis qu'elles s'affaiſſent vers le cœur; c'eſt tout le contraire pour les artères.

En général le *chien* a le cerveau plus grand que le cochon, l'oreillette droite du cœur plus grande du double que la gauche, le ſang très-noir & comme brûlé. (*Voyez au ſurplus le Dictionnaire encyclopédique d'anatomie.*)

Des Robes ou Couleurs.

Quoiqu'il ſoit indifférent que les *chiens* ſoient d'une couleur plutôt que d'une autre, ou mêlés de toutes, il eſt bon néanmoins que le poil en ſoit doux, épais, délié & luiſant, ſoit que le *chien* ait le poil long ou ras.

Il eſt des *chiens* de preſque toutes les couleurs, ſoit que ces couleurs ſoient ſimples ou mélangées; elles paſſent très-ſouvent d'une génération à l'autre avant de s'éteindre.

Maupertuis a eu une *chienne* iſlandoiſe qui avoit tout le corps couleur d'ardoiſe, & la tête jaune: il voulut perpétuer cette merveille, & il y parvint à la quatrième portée, dans laquelle il y avoit un *chien* ſemblable: après divers mariages de ce *chien* en naquit un autre qui lui reſſembloit parfaitement.

Il y a à la Chine des *chiens* jaunes; dans les Indes, il y en a de marrons. Le *chien* turc n'a point de robe, & le turc métis n'en a que des lambeaux; cependant l'un & l'autre ſont teints de diverſes couleurs.

Il y a enfin des *chiens* très-bien marbrés, & d'autres parfaitement tigrés ou moucherés, & de ce dernier genre ſont les braques: êtes-vous curieux de n'avoir que des chiens braques moucherés? obſervez de ne laiſſer élever à la mère que ceux de ſes petits qui auront la plante des pieds noirs; plus cette partie a cette couleur, & plus auſſi les *chiens* ſont tigrés étant grands: on aſſure cette remarque infaillible.

Des Monſtruoſités.

La nature, quelquefois trop libérale envers certains animaux, donne ſouvent des membres aux uns, qui leur ſont inutiles, tandis que d'autres ſont abſolument privés de ceux qui leur ſeroient néceſſaires, tant elle met de diverſité dans ſes opérations.

Le Journal de médecine, d'octobre 1755, fait mention de deux *chiens* qui n'avoient point de pattes de devant; & il n'y avoit à la place aucune indication qui pût faire augurer qu'il en fût jamais venu: on ne voyoit à l'extérieur aucune cicatrice; après la diſſection de ces animaux, aucune apparence d'épaule, même en dedans: ils étoient d'ailleurs bien conſtitués, à cela près toutefois que l'un d'eux avoit apporté, en naiſſant, la lèvre ſupérieure coupée des deux côtés juſqu'à la narine droite & gauche. Pour marcher, la poitrine faiſoit un mouvement qui aidoit les jambes de derrière; ce qui étoit cauſe qu'ils alloient très-lentement.

Dans le tome XVIII de l'Encyclopédie, édition de Genève, au mot JEU DE LA NATURE, on y voit l'hiſtoire d'un petit *chien* né avec trois extrémités poſtérieures; deux culs-de-ſac au colon, fermés l'un & l'autre ſans aboutir à l'anus; deux veſſies; deux pénis ſans ouverture; les os du baſſin, du côté gauche, & ceux de l'extrémité, du même côté, doubles.

Buffon, dans le ſupplément, à l'article CHIEN, rapporte que la *chienne* d'un curé entroit en chaleur annuellement, comme toutes les femelles de ſon eſpèce, mais ne ſouffroit jamais les approches du mâle; cependant au bout du temps ordinaire de la geſtation ſes mamelles ſe gonfloient, ſe rempliſſoient de lait, & elle allaitoit des petits *chiens*, pour leſquels elle prenoit autant d'affection que s'ils euſſent été les ſiens. On lui fit même allaiter des chats, qui par la ſuite prirent ſi bien les inclinations de leur nourrice que leur cri s'en reſſentit, & qu'au bout de quelque temps il reſſembloit beaucoup plus à l'aboiement du *chien*, qu'au miaulement du chat.

De la Voix.

La voix du *chien* ſe nomme *aboi*, *abaiement*, *jappement*; elle ne reſſemble point à celle des autres animaux, & le tapiti du Breſil qui, aboyant de nuit, ce que les ſauvages regardent comme de mauvais augure, fait tout au plus une exception: elle eſt forte, ſonore, & très-retentiſſante. C'eſt avec cette voix, ou ce jappement, diverſement modifié, que le *chien* accueille ou pourſuit les étrangers, les amis de ſon maître & les ſiens. Quand un *chien* fidèle à ſon maître le voit triſte, rêveur, qu'il l'entend crier ou pleurer, il ſemble pleurer avec lui, il pouſſe des cris plaintifs, de longs hurlemens, & même il ſoupire: il hurle auſſi au ſon des cloches, des cors, de la flûte, & de certains airs muſicaux; ce qui paroît prouver que la muſique l'affecte.

Si le don de la voix, dans l'eſpèce canine, n'eſt pas une merveille, que ſera-ce du précieux avantage de la parole dont cet animal a quelquefois été ſuſceptible? Ecoutons le Buffon du ſiècle des Veſpaſiens: « J'ai remarqué, dit Pline, entre les prodiges, » qu'un *chien* avoit autrefois parlé; & que l'an que » le roi Tarquinus fut chaſſé de Rome, un ſerpent » jappa ». Rapprochons les époques: *Leibnitz* fait mention d'un *chien* qui parloit, Hiſtoire académique, 1715, & le Mercure de France, janvier 1748, nous dit préciſément que tout Berlin a entendu prononcer avec juſteſſe ces mots à un *chien*: *Eliſabeth*, *laquais*, *ſalade*, *thé*, *café*, *chocolat*, & juſqu'à une trentaine de noms différens.

Cette précieuſe faculté de la voix & de la parole n'a pas été donnée à tous les *chiens* avec une même meſure; ceux de l'iſle de Juan-Fernandez, & de la Côte-d'Or en Afrique, ſont muets. Les lapons ont des *chiens* qui ſe grondent d'une façon ſi ſingulière, qu'on les prendroit pour des chats.

De l'Inſtinct.

Tous les philoſophes-métaphyſiciens, qui ont entrepris de traiter de l'ame des bêtes, ſemblent avoir pris à tâche de s'égarer mutuellement; à force de trop généraliſer la queſtion, on voit dans leurs écrits qu'ils l'ont, pour ainſi dire, réduite à zéro; ils

ils ont voulu trouver abſolument le même principe dans tous les êtres, le trouver toujours modifié de la même manière, & produiſant toujours les mêmes effets, ſans s'embarraſſer de la forme des corps & de leurs différentes manières d'être, comme ſi cette forme & cette manière d'être étoient eſſentiellement indifférentes aux diverſes fonctions de l'agent qu'ils cherchent, ou, pour mieux dire, qu'ils refuſoit de reconnoître : auſſi les voyons-nous triſtement réduits à échaffauder des ſyſtèmes, mettre inconſidérément le fait en queſtion, s'exhaler en eſprit, ou ſe perdre dans la matière, faire enfin des chefs-d'œuvre du Créateur de ſimples machines.

Quoi ! parce que nous aurons vu que les divers attributs de l'inſtinct étoient toujours bornés à certaines perceptions, & ne s'écartoient jamais de certaines loix, nous en conclurons que les fonctions des animaux ſont purement automatiques ou machinales, ſans même avoir égard aux entraves de l'enveloppe ? Cette idée répugne abſolument à la raiſon. Il eſt au contraire démontré, même en méchanique, que c'eſt de la forme des corps & de leur conſtitution que dépendent les effets qu'ils produiſent ; que telle machine ne peut donner qu'un ou deux réſultats, tandis que telle autre les multiplie preſque à l'infini, ſelon ſa profuſion & les vues de ſon inventeur.

Quoi qu'il en ſoit, dans tous les êtres qui forment la chaîne immenſe, depuis le zoophyte juſqu'à l'homme excluſivement, les divers témoignages de mémoire, de jugement, de prévoyance, d'amitié, de reconnoiſſance, de haine & de vengeance, d'amour maternel, & pluſieurs autres qualités de l'eſprit & do cœur ont été réunies & bornées dans le *chien* ſous le nom vague d'inſtinct. Quelles que ſoient les qualités de cet agent dans l'animal qui nous occupe, elles ont été ſi ſouvent accompagnées de circonſtances ſemblables aux productions de l'eſprit, que nous ne pouvons nous diſpenſer de rapporter ici pluſieurs traits qui n'ont pas été indignes de la plume des hiſtoriens qui nous ont précédés.

L'auteur de l'*Eſſai philoſophique ſur les maux des animaux* fait mention d'un mâtin, qui de Pondichéry l'accompagna juſqu'à Benglour, où il le perdit après avoir parcouru environ cent lieues par des chemins remplis de difficultés & coupés par des montagnes, des rivières, &c... Cependant cet animal, qui n'avoit jamais fréquenté cette route, s'en retourna à Pondichéry.

Seroit-ce donc une des facultés de l'inſtinct de ces animaux de pouvoir s'orienter & diriger leur marche d'après des efforts de mémoire pour nous à peine concevables ?

Une perſonne de qualité, dit Boyle, voulant éprouver ſi un jeune limier étoit bien inſtruit, envoya quelqu'un de ſes domeſtiques ſe promener à une ville éloignée de quatre milles, & lui ordonna de paſſer de là à une autre ville, qui étoit à trois milles plus loin ; le *chien*, ſans avoir vu l'homme qu'il devoit aller chercher, ſuit ſes traces, guidé uniquement par l'odorat, & le trouva nonobſtant le grand nombre de perſonnes qui alloient au marché de cette ville, & de voyageurs qui en revenoient. Quand il y arriva, il paſſa droit par les rues, ſans s'arrêter aux gens qu'il rencontroit, & ne ceſſa point de courir qu'il n'eût atteint la maiſon où étoit l'homme qu'il cherchoit ; il le trouva dans une chambre haute de la maiſon, au grand étonnement de ceux qui l'avoient ſuivi.

Dans la citadelle de Londres, on a vu un petit *chien* qui, ayant été élevé avec un lion dès ſon bas âge, contracta une ſi grande familiarité avec lui, qu'il le mordoit même quelquefois, tant il eſt vrai que l'habitude l'emporte même ſur le naturel.

Sabinus & ſes ſerviteurs étant aux fers, Rome autrefois admira ſon *chien*, qu'on ne put jamais faire ſortir de priſon, quelques coups qu'on lui donnât. Le jour de l'exécution de Sabinus & des ſiens, ce *chien* ſuivit ſon maître à l'échaffaut, il reçut de quelqu'un de la compagnie, qui étoit nombreuſe ce jour-là, un morceau de pain, qu'il porta auſſi-tôt à ſon maître expirant. Sabinus fut précipité dans le Tibre, de deſſus l'échaffaut, les mains liées derrière le dos ; ſon *chien* fidèle ſe jetta auſſi-tôt dans le fleuve, & ſoutenant avec le dos, autant qu'il le pouvoit, le corps de ſon maître, déjà mort, il aima mieux ſe noyer avec lui que de lui ſurvivre.

Un homme, dans la ſaiſon du Carnaval, étant entré dans ſa maiſon, tout maſqué, ſon *chien* l'ayant pris en eut peur, le méconnut, ſe précipita avec fureur ſur lui, & le mordit ; le maître ayant ôté ſon déguiſement, montra ſes bleſſures à ſon *chien* qui, reconnoiſſant ſon maître avec ſa faute, s'en fut ſe cacher dans un cellier ſous un tonneau, où il ne ceſſoit de hurler & de gémir. Son maître, lui pardonnant, va le voir, lui parle avec douceur, le careſſe, & emploie toutes les ſollicitudes de l'amitié pour le tirer de là, & lui faire oublier ſon erreur & diſſiper ſa mélancholie ; au contraire, tant de généroſité & de bonté de la part du maître ne ſervit qu'à mieux faire ſentir à cet animal l'horreur de ſon crime, & à redoubler ſa douleur ; il déteſta la lumière avec la vie, réſolut de mourir en refuſant de prendre de la nourriture, & il mourut en effet victime de ſon abſtinence & de ſes regrets.

Dans une ville de Sicile, près du Mont-Etna, on nourriſſoit plus de mille *chiens*, accoutumés à careſſer les étrangers qui venoient pendant le jour apporter leurs offrandes à la divinité de la ville. Ces animaux avoient l'inſtinct de conduire les ivrognes en leurs maiſons, pendant la nuit ; mais ils déchiroient les furieux & les larrons.

Charles d'Arcuſſia d'Eſparron rapporte, qu'ayant égaré un alphanet, il ſe mit le lendemain, dès le matin, en quête de cet oiſeau, il fut tout étonné de rencontrer un de ſes *chiens* au pied d'un arbre, où il avoit paſſé la nuit, tenant compagnie à l'oiſeau perché ſur le même arbre.

Le même ayant fait élever un levrou juſqu'à l'âge de ſix mois, & cet animal étant mort à ce terme, il le fit jetter à la voirie; la levrette qui l'avoit nourri, s'en étant apperçue, fut l'y chercher : mais ne pouvant l'apporter, elle ſe tint conſtamment ſur le même lieu ſans en bouger, durant quinze jours, où l'on fut obligé de lui porter à manger. Cette mère chaſſoit avec une extrême fureur tous les oiſeaux qui vouloient en approcher.

Le même d'Eſparron avoit une *chienne* qui fit ſes petits pendant l'hiver; la ſaiſon lui paroiſſant peu favorable à la propagation de l'eſpèce, il fit précipiter au loin, du haut d'un roc, les ſix nouveaux nés. La *chienne* s'en apperçut, fut les chercher, les rapporta dans ſa loge, tâcha de leur rendre la vie avec la chaleur; mais ſes efforts furent vains. Quelle reſſource croiroit-on qu'il fût reſtée à cette mère déſolée? N'ayant plus à leur rendre que des ſoins funèbres, elle fit un trou profond, les enterra tous ſix, & reſta douze jours ſans quitter cet endroit, ſans permettre à aucun *chien* d'en approcher. Ce furent douze jours d'affliction & de hurlemens; ils ſe paſſèrent, elle reprit la nourriture & la gaieté. Ce ſont bien là des devoirs tels qu'on aſſure que les éléphans en rendent à leurs ſemblables.

J'ai vu, dit Montaigne, un *chien* conduiſant un aveugle le long d'un foſſé de ville, laiſſer un ſentier plein & uni, & en prendre un pire pour éloigner ſon maître du foſſé.

Du temps de Charles V, un courtiſan, nommé *Aulines*, jalouſant l'eſtime que le roi témoignoit au nommé *Aubri de Mondidier*, le tua dans la forêt de Bondi, & l'y enterra. Le *chien* du défunt ne quitta le lieu de la ſépulture de ſon maître que lorſqu'il y fut contraint par la faim; alors il venoit à Paris, où le roi étoit, demander du pain à un des amis du défunt, puis il s'en retournoit où giſſoit le corps de ſon maître, en faiſant des abois & des hurlemens extraordinaires qui déceloient ſa douleur : enfin quelqu'un s'étant apperçu des allées & venues de ce *chien*, le ſuivit juſqu'au lieu où il s'arrêtoit, & vit qu'en effet le terrein ſur lequel il ſe repoſoit paroiſſoit remué nouvellement, on y fouilla, & on trouva le corps mort.

Ce chien s'étant attaché à un parent de ſon maître, le ſuivoit où il alloit; un jour il apperçut fortuitement le meurtrier, & l'ayant choiſi au milieu de la foule des gentilshommes, il l'attaqua avec violence, lui ſauta au collet, & fit ce qu'il put pour l'étrangler, & toutes les fois qu'il rencontroit cet homme, il lui livroit les mêmes aſſauts, ce qui fit naître des ſoupçons. Le roi ayant été averti de l'obſtination de ce *chien*, & qu'il avoit appartenu au défunt, commanda que le gentilhomme, ſoupçonné de ce crime, ſe cachât au milieu de tous les courtiſans, qui étoient en grand nombre; alors ce *chien*, avec ſa furie ordinaire, alla chercher ſon homme entre tous les autres; & comme s'il ſe fût ſenti aſſiſté de la préſence du roi, il ſe jetta plus furieuſement ſur lui, &, par un pitoyable aboi, ſembloit crier vengeance & demander juſtice à ce prince. Il l'obtint auſſi; car le roi ayant fait interroger l'accuſé ſur le fait dont on le ſoupçonnoit, & n'ayant pu avoir de lui que la négative, ſa majeſté fut contrainte d'ordonner que la négative du gentilhomme, & la plainte du *chien*, ſe termineroient par un combat entr'eux d'eux, fait au milieu & en préſence de toute la cour; le *chien* avoit ſeulement un tonneau percé pour ſes relancemens, & le gentilhomme étoit armé d'un gros & peſant bâton. Auſſi-tôt que le *chien* fut là hé, il n'attendit pas que ſon ennemi vint à lui; car après pluſieurs feintes, tours & détours, pour éviter les coups, il ſe jetta d'un plein ſaut à la gorge de ſon ennemi, & le terraſſa, le contraignit de crier miſéricorde, & de ſupplier le roi qu'on lui ôtât cette bête, & qu'il diroit tout : on retira le *chien*, & les juges s'étant approchés par le commandement du roi, il confeſſa qu'il avoit en effet ruë ſon compagnon, ſans que perſonne l'eût pu voir que ce *chien*, duquel il ſe confeſſoit vaincu.

On voit cette hiſtoire peinte ſur le manteau d'une des cheminées de la grande ſalle du château de Montargis (1).

Dans la ville de Chartres, on a vu le *chien* d'un aveugle mendiant doué d'un inſtinct ſupérieur : ſon maître déſirant aller dans une égliſe, dont il entendoit les cloches, commandoit à ſon *chien* de l'y mener, en diſant ſeulement : mènes-moi où l'on ſonne.

Un habitant de Châteaudun fut ſaiſi en route par le froid, & gela ſur le foſſé où il s'étoit aſſis pour eſſayer de rappeller un reſte de chaleur naturelle; ſon *chien*, qui ne l'avoit pas quitté, aida ceux qui cherchoient ſon maître à le retrouver : on s'apperçut aux égratignemens que cet homme avoit à la figure, combien ſon *chien*, qui le croyoit endormi, avoit fait avec ſes pattes d'inutiles efforts pour le réveiller.

---

(1) Après avoir lu Pline (1), on eſt tout étonné de voir cette hiſtoire ſous le règne de Charles V, & on peut légitimement croire qu'elle a été renouvellée des latins, quoiqu'elle n'en ſoit pas moins certaine.

(1) Qui écrivoit ſon Hiſtoire naturelle ſous le règne de l'un des Veſpaſiens, auquel il l'a dédiée.

Un autre habitant de Valenciennes meurt, ſon *chien* le ſuit au cimetière, & ſe couche ſur la tombe; on lui porte à manger, il le refuſe conſtamment pendant trois jours, il mange enfin; mais il ne quitte pas le poſte que ſon cœur affligé lui aſſigne. Quelqu'un voyant ſa conſtance infatigable, lui bâtit une cabane auprès du ſépulcre de ſon maître; il y demeura neuf ans, ſans jamais s'en éloigner de plus de douze ou quinze pas, & il y mourut accablé de vieilleſſe, & plus encore de douleur. L'amour, qui auroit pu le conſoler quelquefois, s'éteignit dans tous les ſens du moment qu'il eut perdu ſon maître..., & ce maître étoit un bourreau (circonſtance remarquable.) Ne ſeroit-on pas tenté de croire que ce *chien* lui auroit entendu dire, en gémiſſant dans la ſociété ſur ſon ſort : tu es mon meilleur ami !

L'inſtinct du *chien* ne ſe borne pas au moment préſent; l'animal a cent fois prouvé qu'il avoit des idées au-delà; & ſur l'avenir des notions évidentes; il économiſe ſon ſuperflu, l'emmagaſine & ſait le retrouver lorſque de nouveaux beſoins le font ſentir. Les endroits peu fréquentés ſont ceux où le *chien* cache ſa proviſion, ſur-tout ſi l'eſpèce en eſt telle que ſon chenil ne puiſſe lui ſervir, alors il fait un trou profond, il y enterre ſa proie, qu'il recouvre exactement, & la dérobe ainſi à ſes raviſſeurs.

Je terminerai ce chapitre par une anecdote plus récente, & dont j'ai été le témoin.

Un tanneur de Paris revenant la nuit à cheval de faire des achats dans une ville des environs, étoit accompagné de ſon *chien*, dogue de la grande eſpèce; il ſe mit tout-à-coup à ſauter à la tête du cheval, à la botte de ſon maître, & à les mordre; il aboioit, il hurloit, alloit & revenoit précipitamment; celui-ci, craignant que cet animal ne fût attaqué de la rage, lui lâcha un coup de piſtolet pour s'en débarraſſer; arrivé chez lui, il s'apperçut, en deſcendant de cheval, que ſon porte-manteau, qui renfermoit ſon argent, étoit diſparu, cette découverte fut un trait de lumière qui l'éclaira ſur l'action de ſon *chien*; il retourna, accompagné, ſur la route, à l'endroit où l'action s'étoit paſſée, on retrouva hors du chemin le *chien* mort ſur le porte-manteau, qu'il y avoit traîné, & dont les traces du ſang étoient appercevables. Le maître, pénétré de chagrin, penſa payer de ſa vie la reconnoiſſance qu'il devoit à cet animal.

Tout le monde, enfin, a lu dans les lettres d'un cultivateur américain, l'hiſtoire du *chien* du ſauvage qui retrouva le petit Derich dans les bois.

Quoi! ce *chien* qui me chérit & me careſſe, plein de ſentiment & de reconnoiſſance pour les bienfaits, qui me venge d'un outrage, qui ſacrifie ſa vie pour ſauver la mienne, qui meurt de douleur pour m'avoir offenſé, ce *chien* qui, étant malade, choiſit au milieu de mille & mille plantes celle qui doit le purger, celle qui doit lui rendre la ſanté, n'auroit nulle idée d'une ſanté à rétablir, d'une bile à expulſer, ni de la plante qui doit opérer ces phénomènes, &c. &c. ? Ce *chien*, dis-je, n'auroit point d'ame? Philoſophes d'un jour, c'eſt plutôt vous qui en manquez, en en refuſant une à ces créatures.

De la Dentition & de l'Age.

Dans le jeune *chien* les dents ſont blanches, tranchantes, pointues & ornées de ce que les thériotrophographes appellent la *fleur-de-lys*; à meſure que l'animal vieillit, la blancheur de l'émail devient jaune & noircit, les dents s'émouſſent & s'arrondiſſent, enfin la fleur-de-lys eſt effacée.

On a obſervé que les dents, dans le *chien*, annoncent, comme dans le cheval, ſon âge, avec aſſez de préciſion; à trois mois & demi ou quatre mois, il tombe deux dents au jeune *chien*, qui ſont les inciſives, elles ſont remplacées par deux autres, qui ſont des dents de *chien*; à cinq mois, il en tombe deux autres qui ſont à côté de celles-ci, & qu'on appelle les *mitoyennes*; enfin à ſix mois les coins ſont également remplacés. Les crocs percent auſſi à-peu-près à cette époque, les femelles les mettent un mois plutôt, & depuis, juſqu'à deux ans, on n'a, pour juger de ſon avancement en âge, que ſa crue, ſa formation, & l'effacement inſenſible de la fleur-de-lys; à neuf ou dix mois le *chien*, diſent MM. Deſgraviers (1), a fait ſa crue, & depuis, juſqu'à quinze, il ne fait qu'épaiſſir & prendre du rein. M. de Buffon dit préciſément le contraire. La durée de la vie, dit-il, eſt dans le *chien*, comme dans les autres animaux, proportionnelle au temps de l'accroiſſement, il eſt environ deux ans à croître, il vit auſſi ſept fois deux ans. Nous ſommes à-peu-près de ce dernier ſentiment; car nous avons toujours vu que les *chiens*, ſur-tout ceux de la groſſe eſpèce, ne ſont jamais bien formés avant dix-huit à vingt mois. Quoi qu'il en ſoit, à deux ans la fleur-de-lys eſt effacée aux pinces, à trois ans aux mitoyennes, & à quatre ans aux coins, alors le *chien* ne marque plus. Souvent, dans les *chiens* qui font curée, les dents ſont plutôt effacées, & on eſt tout ſurpris qu'un jeune *chien* paroît déjà vieux par la dent; après quatre ans, on n'a plus d'autres indices pour juger de l'âge que par les crocs, qui jauniſſent & s'arrondiſſent, deviennent noirs ainſi que les autres dents, mouſſes & inégales; par le poil, qui blanchit ſur le muſeau, ſur le front, & autour des yeux.

Nous ferons ici une remarque qui a échappé à tous les cynographes, & toujours relativement à l'âge des vieux *chiens*.

(1) L'art du valet de Limier, *in*-12.

On ſait que les yeux de tous les animaux ſont renfermés dans une cavité oſſeuſe, qu'ils y ſont entourés d'une grande quantité de graiſſe, qui leur ſert, pour ainſi dire, de couſſin, & les garantit, en les lubréfiant, des durs frottemens contre les parois de leurs cavités; on ſait auſſi qu'à un certain âge la graiſſe ſe conſume & n'eſt plus réparée, & que celle des yeux eſt moins, que celle d'aucune autre partie, exempte de cette perte; le globe alors paroît s'enfoncer de plus en plus dans l'orbite, les ſalières ſont creuſes, & les panpières ſont cernées & déprimées, enfin on diroit que l'œil eſt affaiſſé & a diminué de volume; dans ce cas le regard de l'animal paroît triſte, ſiniſtre & de mauvais augure; ſi l'on examine attentivement alors l'état de l'organe, on ſera bientôt convaincu que cela doit être ainſi. En effet, l'humeur cryſtalline n'a plus ſa diaphanéité ordinaire & naturelle; tantôt elle paroît plus opaque, d'autres fois, & ſuivant les différens jours & la poſition reſpective de l'œil & de celui qui l'obſerve, cette même partie préſente une variété de couleurs; dans un endroit ſombre, cette couleur eſt ſouvent rougeâtre, &, pour ainſi dire, phoſphorique; dans un autre endroit, plus ou moins éclairé, cette couleur eſt verdâtre, & couleur de feuilles mortes, ce que nous déſignons en hippiatrique par le terme de *cul-de-verre*. Il arrive encore le plus ſouvent alors que l'humeur qui tranſude à travers la cornée lucide ſe condenſe & forme ſur cette partie, qui d'ailleurs paroît ridée, des nuages paſſagers que le mouvement des paupières ne déplace quelquefois qu'à peine; enfin on trouve ſouvent au grand angle de l'œil une quantité plus ou moins étonnante d'humeurs, qu'on diroit ſuppurée; ce qu'on déſigne en diſant que l'œil eſt chaſſieux.

A ces ſignes, on ne peut méconnoître l'extinction de la vue, la cécité, à laquelle les vieux *chiens* ſont ſujets, & qu'on a encore attribuée aux excès du coït.

Le *chien* qui en eſt là, abandonné à lui-même dans des endroits qu'il a peu fréquentés, ou qu'il ne connoît pas, a l'air d'être en pays perdu, il porte le nez haut, comme pour recevoir une plus grande quantité de rayons lumineux, & il eſt vraiment dans ce cas alors, plutôt conduit par le nez que par les yeux.

Il eſt, parmi les *chiens* comme parmi les autres animaux, des êtres privilégiés, quelques-uns de ceux-ci ont vécu quinze, dix-huit, & même vingt ans; mais, en général, tous perdent les facultés régénératives vers l'âge de douze ans.

Vers l'âge de ſix mois, les jeunes *chiens* lèvent la cuiſſe pour pliſſer; c'eſt auſſi vers cet âge que les jeunes *chiennes* urinent étant aſſiſes; au ſurplus cela dépend, dans l'un & dans l'autre, de leur forme & de la manière dont leur accroiſſement ſe fait.

Des Variétés.

Aucune eſpèce d'animal ne préſente autant de variétés que celle du *chien*; le tempérament, les facultés, les habitudes du corps varient prodigieuſement, la forme même n'eſt pas conſtante dans le même pays, & l'eſpèce eſt, pour ainſi dire, toute différente d'elle-même dans les différens climats. De là cette confuſion, ce mélange & cette variété de races ſi nombreuſes, qu'on ne peut, dit M. de Buffon, en faire l'énumération; de là ces différences ſi marquées par la grandeur de la taille, la figure du corps, l'allongement du muſeau, la forme de la tête, la longueur & la direction des oreilles & de la queue, la couleur, la qualité, la quantité du poil, &c. . . .

M. de Buffon, qui avoue ne pas connoître toutes les variétés des *chiens*, en compte néanmoins trente, dont il fait dix-ſept races premières, & treize métives.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes ces eſpèces & variétés, on les trouvera dans le *Dictionnaire encyclopédique d'hiſtoire naturelle*; & quant à celles qui concernent les eſpèces domeſtiques, on les trouvera auſſi dans les *Dictionnaires encyclopédiques d'agriculture & de chaſſe*.

De la Propagation.

Le *chien* & la *chienne* ſont en état d'engendrer à neuf ou dix mois. La femelle ne reçoit le mâle que deux fois par an, & plus fréquemment en hiver qu'en été; ſa chaleur dure dix, douze & même quinze jours; & quoique pendant ce temps elle s'accouple un grand nombre de fois avec toutes ſortes de *chiens*, on a obſervé qu'une ſeule ſuffit quelquefois pour la mettre dans le cas de produire.

Quand la femelle eſt en chaleur, les glandes du vagin fourniſſent plus abondamment que dans un autre temps une liqueur propre à lubréfier cette partie, & particulière à la ſaiſon des amours; cette humeur, très-volatile, irrite & chatouille la vulve par ſon ſtimulus; celle-ci ſe gonfle, devient humide, & quelques jours avant l'accouplement il en découle un peu de ſang; alors la *chienne* deſire le coït, elle paroît plus gaie, plus vive, plus ſémillante, & elle mange moins; elle court, ſerre la queue, fait des virevonſſe en couchant les oreilles, quête & cherche par-tout l'objet de ſes brûlans deſirs.

Les émanations que la femelle répand alors, ſon odeur dans ces momens de volupté, ne tardent guère d'attirer autour d'elle une foule de concurrens amoureux, qui tous, brûlans des mêmes feux, s'empreſſent de lui exprimer leur ardeur. Mais l'heureux moment des jouiſſances n'eſt pas encore arrivé pour

cune, où la ruſée ſultane ſemble plus prometteuſe qu'elle ne veut donner; elle ſait ſans doute qu'en différant d'accorder ſes faveurs, elle s'aſſure des plaiſirs d'autant plus vifs qu'ils auront été plus long-temps attendus; elle va même juſqu'à feindre de petites colères, ſe fâcher, mordre, s'enfuir vers la retraite. Qu'arrive-t-il pendant cette boutade ſimulée, à cette femme retraite de la belle? La troupe amoureuſe ſe groſſit par l'arrivée de nouveaux prétendans, ſa cour eſt nombreuſe; des ſultans, des marquis, des céſars, des dragons, attendent en feu la préſence de leur maîtreſſe, ils ſont jaloux, tous prétendent à la préférence, chacun ſe croit ſeul digne de plaire, & la ſcène devient quelquefois ſanglante, le plus fort bat les plus foibles, les diſperſe & demeure maître du champ de bataille; ſeul, il eſt à la porte, & ſes rivaux, timides & vaincus, ſe tiennent écartés; ſi elle s'entr'ouvre, il entre & ſe gliſſe ſans bruit, la belle n'eſt plus fière, la chaleur de ſes ſens a enfin vaincu ſa réſiſtance, & le dragon, l'impétueux dragon eſt plein de courage & de flamme, les obſtacles paſſés augmentent ſon ardeur, l'un & l'autre ſe livrent avec accès à l'inſtinct puiſſant de la nature, & ne peuvent déjà plus ſe ſéparer.

Il eſt une particularité remarquable dans la *chienne* amoureuſe, c'eſt qu'elle affecte de donner ſes faveurs par préférence à ceux des plus gros *chiens* qui lui font la cour, comme ſi par ce choix elle voulait montrer l'envie qu'elle a de conſerver à ſon eſpèce ſa grandeur naturelle; mais ce prétendu choix coûte ſouvent cher au plus grand nombre, par les accidens qui s'en ſuivent.

La *chienne* entre ordinairement en chaleur deux fois par an, vers les mois de février & d'octobre; on attend le plus ſouvent ſur la fin de ſon feu pour la faire *peloter* ou *croiſer*, c'eſt-à-dire vers le douzième jour, parce qu'alors ſon feu, qui dure ordinairement quinze jours, commence à décliner, & elle retient mieux: il ſuffit, dans ce cas, de la laiſſer peloter ou croiſer deux fois, en mettant un jour d'intervalle. On doit choiſir les mois de février & mars pour les *chiens* de race, ils viendront aux approches de l'été, & en ſeront plus faciles à élever & plus vigoureux.

Quand les lices ne ſont pas en feu au temps ordinaire, on les y fait entrer par la compagnie d'une *chienne* qui y eſt, & on les laiſſe enſemble pendant trois jours avant de permettre l'accouplement. Ce précepte eſt au ſurplus plus naturel que celui preſcrit par de Champgrand, dans ſon traité de Vénerie; il conſiſte dans une omelette d'une demi-douzaine d'œufs, faite à l'huile de noix, dans laquelle on ajoute une douzaine de mouches cantharides, & qu'on répète deux ou trois fois, au riſque d'un très-grand mal.

Nous croyons encore que le poivre, indiqué par ce cynoſophe, pour empêcher les lices de devenir en chaleur, eſt très-propre au contraire à produire cet effet, & mérite à tous égards la préférence ſur l'omelette veſſicante.

Les indiens, au rapport de Pline, faiſoient mâtiner leurs *chiennes* par les tigres; mais ils n'élevoient que les petits de la troiſième portée, eſtimant que ceux des premières ſeroient trop dangereux. (*Voyez* AMASTINER.)

Il paroît que, du temps du même auteur, les françois en faiſoient autant que les indiens avec des loups, & c'eſt de-là, dit ſon traducteur *Dupinet*, que viennent les *chiens* mâtis.

Enfin les *chiennes* ſont ſuſceptibles d'engendrer juſqu'à la décrépitude; mais alors la progéniture ſe reſſent de la vétuſté des mères, les petits ont, pour ainſi dire, dégénérés, & ils ſont vieux de bonne heure.

De l'Accouplement.

Il arrive ſouvent, dit l'auteur de la traduction libre de Lucrèce, que le plaiſir qu'on a partagé eſt ſuivi d'une douleur mutuelle; on voit, continue-t-il, les *chiens* dans les carrefours, faire tous leurs efforts pour ſe ſéparer, & n'en pouvoir venir à bout, tant les liens de leur amour ont de force & d'union; c'eſt, dit-il, l'effet du plaiſir réciproque auquel ils ſe ſont abandonnés, & qui ayant trompé leur ardeur, les tient unis plus qu'ils ne déſireroient.

On ne peut certainement faire plus joliment alluſion à ſon ſujet que le fait ici l'écrivain que nous venons de citer; mais le ſtyle allégorique ne peut être celui du cynographe, celui-ci eſt diſpenſé de l'antithèſe, & ſes déſcriptions doivent être le ſujet même.

Dans l'anatomie du *chien*, nous voyons que non-ſeulement cet animal a un os dans la verge, mais nous voyons encore que le corps caverneux a, vers la partie moyenne du membre, deux cavités aſſez ſpacieuſes, compoſées de pluſieurs cellules & de nombre de petits vaiſſeaux: ce ſont ces cavités qui, étant remplies de ſang & d'eſprits au moment de la plus forte érection, qui a toujours lieu immédiatement après l'intromiſſion, ſe gonflent, forment un bourrelet très-apparent, & qui remplit tellement le vagin, que la ſéparation des animaux devient impoſſible, tant que l'érection & le gonflement ſubſiſtent, & ils ſubſiſtent même encore aſſez long-temps après la conſommation de l'acte.

La femelle de ſon côté contribue auſſi, par ſa conformation, à retenir le plus long-temps qu'elle peut l'objet de ſon amour. De toutes les femelles, la *chienne* eſt peut-être la ſeule dont le clitoris ſoit

ſi conſidérable & ſi gros dans le temps de la chaleur; cette partie préſente auſſi un bourrelet, ou plutôt une tumeur ferme & ſaillante, dont le gonflement, auſſi bien que celui des grandes lèvres, dure auſſi long-temps, peut-être, que celui du mâle, & ſuffit à le retenir en quelque ſorte malgré lui; car on obſerve que les efforts pour ſe ſéparer ne viennent jamais de la femelle, mais toujours du mâle, qui alors paroît triſte & ne tenir aucun compte de lui.

Quoique les *chiens* ſoient très-ardens dans leurs amours, ils ne laiſſent pas de durer long-temps; il paroît même que l'âge ne diminue point leur ardeur; ils s'accouplent & produiſent toute leur vie, qui eſt ordinairement bornée à quatorze ou quinze ans.

Les *chiens* les plus laſcifs ſont ſujets à pluſieurs infirmités dont il ſera mention à leurs articles; nous dirons ſeulement ici que le trop fréquent uſage du coït leur affoiblit la vue, & détruit même ce ſens dans la plupart avant le temps. Ces animaux ne prennent aucun ſoin de leur progéniture, la femelle ſeule s'en acquitte d'une manière ſouvent plus qu'admirable.

Des marques d'un bon chien.

Les marques d'un bon *chien*, ſuivant Arrian & Oppian, ſont que parmi les mâles ceux qui étant grands reſſemblent davantage à leur mère, tant en ſoupleſſe qu'en délicateſſe, & parmi les femelles, celles qui par leur courage & par leur corps nerveux reſſemblent au père. Que ni les uns ni les autres ne ſont bons s'ils ſont farouches à l'égard de tout le monde; au contraire, que les meilleurs ſont les moins farouches, les plus apprivoiſés, que la vue des étrangers n'épouvante point, & qui ne ſont point troublés par le bruit, qui vont ſautant & courant autour du chaſſeur, faiſant voir par-là qu'ils ſont prêts d'obéir, qui, entendant la voix de leur maître, viennent ſe coucher à ſes pieds; enfin les marques ordinaires d'un bon *chien* ſont, les nazeaux ouverts & gros, marquant qu'il eſt de haut nez; les yeux vifs & ardens, montrant qu'il eſt courageux & d'entrepriſe; l'oreille de moyenne épaiſſeur, car s'il l'a trop mince, il la déchire; s'il l'a trop épaiſſe, le *chien*, pour l'ordinaire, eſt peſant: elle doit être bien plantée & bien torſée; la tête sèche, les épaules libres & dégagées, preuve de légèreté; le rein fort, la queue groſſe près des reins, & diminuant juſqu'au petit bout, ſans être chargée de poils, marque de force; pas plus haut du derrière que du devant, bien gigoté; le jarret droit, la jambe sèche & forte, marque de viteſſe; le pied de renard & les ongles gros prouvent qu'il n'a pas le pied gras, & n'eſt pas ſujet à s'aggraver; le poil rude ſous le ventre marque un *chien* qui ne craint ni l'eau ni le froid.

Des ſoins que les chiens *exigent.*

Les *chiens* demandent beaucoup de ſoin, ils veulent être bien logés, bien panſés, & bien nourris; dans l'hiver, leur logement, qu'on nomme *chenil*, doit être chaud, dans l'été, ils ont beſoin d'air frais.

C'eſt ordinairement au bout d'un an qu'on met les jeunes *chiens* au *chenil*, pour y être préparés à l'eſpèce d'éducation pour laquelle ils ſont deſtinés.

Avant de mettre les jeunes *chiens* au chenil, ſur-tout ceux qui arrivent de l'étranger, on doit les mettre à part dans un chenil ſéparé, où on leur fera faire quarantaine. Après deux jours de repos, on les ſaignera (*Voyez* Saignée.); le quatrième, on les frotte d'onguent anti-pſorique (*voyez* Gale.); le huitième, on les ſavone, on les marque & on les nomme.

On doit, dit Oppian, frotter les *chiens* par-tout le corps, cela eſt propre à affermir les membres & à les fortifier, & leur rend le poil moins rude & plus luiſant, en nettoyant la peau de toutes ordures.

La paille dont on garnit les bancs du chenil doit être propre, fraîche, & ſouvent renouvellée.

La nourriture du *chien* doit lui être donnée hors du chenil, ſous l'hangar. Le bon appétit du *chien*, dit Levertier de la Conterie, décide de ſa bonne ſanté, & par conſéquent de la quantité de nourriture qu'on doit lui donner.

C'eſt pendant que les *chiens* ſont hors du chenil, qu'on doit le nettoyer, en changer la paille, ou la remuer. C'eſt auſſi pendant ce temps qu'on doit renouveller l'air de l'appartement, en ouvrant les fenêtres, & en y faiſant du feu, ſi c'eſt en hiver; afin qu'auſſi-tôt que les animaux rentreront, & qu'on aura fermé les fenêtres, l'air ſe trouve chaud & ſec à un médiocre degré.

Les *chiens* doivent ſortir du chenil deux fois le jour, ſoit pour boire & manger, ſe vider, ſe promener & s'ébattre, chercher les plantes graminées ſi néceſſaires à l'entretien de leur ſanté, ſoit enfin pour être éduqués.

Les *valets de chiens* qui ſont de garde, doivent viſiter ſouvent les *chiens* au chenil, afin de s'aſſurer qu'aucuns ne ſont malades; alors ils les appelleront tous par leurs noms, & ils obſerveront ſi chacun d'eux témoigne le même degré d'ardeur & d'obéiſſance à la voix qui l'appelle.

Le panſement de la main doit être, pour le *chien*, auſſi rigoureux qu'il l'eſt pour le cheval; car c'eſt de l'exacte propreté, ſur-tout dans le *chien*, que dépend ſa bonne ſanté; c'eſt même le plus sûr moyen

de le préſerver des maladies de la peau, toujours ſi rebelles & ſi funeſtes dans cet animal. (*Voyez* GALE.)

Le *chien* ſera donc bouchonné & peigné une fois le jour; le bouchon détache les ordures & la vermine; & le peigne les enlève. Il faut enfin, dit M. de Chamgrand, pour prévenir les affections cutanées des *chiens*, les laver une fois par ſemaine avec une infuſion de creſſon ſauvage, de feuilles de patience, de ſauge, de marjolaine, de romarin & de rhue, à la doſe d'une poignée de chaque ſur un ſeau d'eau bouillante. Nous ajoutons qu'une ſimple & légère infuſion de tabac ſuffira. On peut auſſi, ſi l'on eſt à portée d'une rivière, les faire baigner ſouvent.

(*Voyez* au ſurplus de plus grands détails ſur tous ces objets dans le *Dictionnaire encyclopédique de chaſſe.*)

Des différens noms donnés aux chiens à raiſon de leurs allures, de leurs qualités & de leurs défauts.

On nomme *chiens allans* de gros *chiens* employés à détourner le gibier; *chiens trouvans*, ceux d'un odorat ſingulier, ſur-tout pour le renard, dont ils reconnoiſſent la piſte au bout d'un long-temps; *chiens batteurs*, ceux qui parcourent beaucoup de terrein en peu de temps: ils ſont bons pour le chevreuil; *chiens babillards*, ceux qui crient hors la voie, & à tous propos; *chiens menteurs*, ceux qui cèlent la voie pour gagner le devant; *chiens vieieux*, ceux qui s'écartent en chaſſant; *chiens ſages*, ceux qui vont juſte; *chiens de tête & d'entrepriſe*, ceux qui ſont vigoureux & hardis; *chiens corneaux*, les métis d'un *chien* courant & d'une *mâtine*, ou d'un *mâtin* & d'une *chienne* courante; *clabauds*, ceux à qui les oreilles paſſent le nez; *chien-de-change*, celui qui maintient & garde le change; *chien d'aigail*, qui chaſſe bien le matin ſeulement; *chien étouffé*, qui boite d'une cuiſſe, qui maigrit & ne ſe nourrit plus; *chien épointé*, celui qui a les os des cuiſſes rompus; *chien allongé*, celui qui a les doigts des pieds diſtendus par quelque bleſſure; *chien armé*, qui eſt couvert pour attaquer le ſanglier; *chien à belle gorge*, qui a la voix belle; *chien buté*, celui qui a des nœuds aux jointures des jambes; *chien hargneux*, celui qui a de la peine à vivre en ſociété, & qui gronde après ceux de ſon eſpèce qui l'approchent; *chien pillard*, celui qui pille, qui mord, ou qui ſe jette ſur les autres *chiens* & les animaux qu'il rencontre; *chien aggravé*, celui qui eſt affecté de cette maladie. (*Voyez* AGGRAVÉ, &c.)

Il eſt encore une foule d'autres dénominations connues de tout le monde, comme *chien d'attache*, de *cour*, de *berger*, des *rues*, &c., dans le détail deſquels nous n'entrerons pas.

De l'Education du chien.

(*Voyez* ſur cet objet important les *Dictionnaires encyclopédiques* que nous avons déjà cités, dans leſquels il ſera traité dans le plus grand détail.)

Des qualités, de la ſervitude, & des uſages du Chien *en médecine, dans les arts, & comme aliment.*

Nous l'avons déjà dit, après l'homme le *chien* eſt l'animal le plus utile, le plus docile & le plus diſciplinable; on lui apprend très-aiſément à ſortir de la maiſon pour faire à ſes beſoins, à faire bonne garde, à avertir de l'arrivée des étrangers, ou des voleurs, à garder les chevaux, les voitures, les marchandiſes, les outils des ouvriers, les haillons des hommes de peine, & les troupeaux. Dans les cuiſines, il tourne la broche; les coutiers s'en ſervent pour faire tourner la roue qui fait aller leurs ſoufflets. Avec les *banquiſtes*, on le voit faire mille tours de gentilleſſe. Il marche ſur ſes pieds de derrière; il ſe tient aſſis, il ſaute pour qui on lui ordonne, il danſe, & il porte des lettres; il eſt encore ſouvent le valet-de-chambre de ſon maître, il ouvre & ferme les portes, lui ſert ſes pantoufles, & eſt ſon meſſager. Cent fois on l'a vu expoſer courageuſement ſa vie pour ſauver du danger celui qui le nourrit; & à cet égard le fer, le feu & l'eau, irritent plutôt ſon courage qu'ils n'éteignent ſon ardeur (1); en un mot, pendant ſa vie, le *chien* eſt notre ami, notre compagnon de voyage, il garde nos biens & défend nos perſonnes. Après ſa mort, il ne nous eſt pas moins utile, & l'anatomie en a tiré différens avantages. C'eſt en diſſéquant le *chien* qu'*Aſelli* découvrit les vaiſſeaux lactés; *Pecquet*, le canal thoracique & le réſervoir qui porte encore ſon nom, & *Harvée* la circulation du ſang; c'eſt ſur cet animal que *Dover* & autres tentèrent l'inſufflation & la tranſfuſion du ſang; & de nos jours *Haller*, *le Cat*, *Portal*, *Bianchi*, & une foule d'autres, doivent à ce précieux animal leurs belles connoiſſances ſur l'irritabilité de la fibre; c'eſt enfin en coupant ou faiſant la ligature du nerf récurrent, qu'on empêche le *chien* d'aboyer. (*Voyez* APHONIE.)

MM. Faiſſole & Champeaux ont fait publiquement, à l'école vétérinaire de Lyon, pluſieurs expériences ſur des *chiens*, deſquelles il réſulte, 1°. que les poumons de ces animaux, jettés dans l'eau après leur mort, ne contiennent point d'eau, mais de l'air; 2°. que ceux, au contraire, de ces animaux jettés dans l'eau tous vivans, & qui ſe ſont noyés, contiennent de l'eau écumeuſe, & ſont gonflés; 3°. enfin que l'eau ne peut point entrer, après la mort, dans la poitrine par la trachée-artère, ni dans l'eſtomac par l'œſophage.

(1) Voyez ce que nous avons dit de ſon inſtinct.

Les expériences de Brown Langrish ſont, 1°. que la vapeur du ſoufre, introduite dans les veines jugulaires d'un *chien*, le tue en très-peu de temps; 2°. que la même vapeur, introduite dans ſes poumons, le fait périr de même; 3°. que l'air, injecté dans les mêmes veines, produit le même effet que les vapeurs du ſoufre; 4°. que cette vapeur, injectée dans le canal inteſtinal, y cauſe une irritation très-vive, preſque inflammatoire, mais ne le tue point; 5°. que l'eau diſtillée des feuilles du laurier-ceriſe, injectée dans les veines, ou avalée par l'animal, à la doſe de pluſieurs onces, le tue également; 6°. le mercure crud, injecté dans les jugulaires, lui donne d'abord une toux ſèche, courte & fréquente, avec une difficulté de reſpirer ſemblable à la pouſſe des chevaux, ſans aucun gonflement apparent à la gorge, aux glandes, ni aux voies de la reſpiration, & que le quatrième jour l'animal meurt, après avoir éprouvé une véritable orthopnée. Après la mort, on trouve une ſérosité ſanguinolente épanchée dans la cavité de la poitrine, la ſuperficie des poumons parſemée de puſtules, ou plutôt d'éminences formées par des globules ou amas de mercure, & les ventricules du cœur contenant du ſang caillé preſque polypeux; mais on ne trouve du mercure que dans le droit; 7°. que la ciguë aquatique, d'après Wepfer, fait périr, à fortes doſes, les *chiens*; 8°. que les coques du levant ſont également funeſtes aux chats & aux *chiens*; 9°. que la noix-vomique fait le même effet ſur ces derniers; 10°. que le jalap incommode beaucoup le *chien*, lui cauſe des ſuperpurgations, enflamme l'eſtomac, &c., à la doſe d'un ſcrupule (1); 11°. que l'ellebore blanc le purge violemment & peut le tuer, à la doſe d'un ſcrupule; 12°. que l'amende amère tue le *chien*, &c, &c.

Regnier de Graaf, médecin hollandois, a enrichi la phyſiologie par des expériences ſur le ſuc pancréatique des *chiens*; il donne les procédés pour le retirer des animaux; il explique & démontre la nature & les qualités de ce ſuc, les effets de ſon mélange avec les alimens, le chyle & la bile, &c.

La médecine elle-même, & la pharmacie, tirent encore aujourd'hui beaucoup de ſecours du *chien*, vivant ou mort: vivant, nous n'avons point de meilleurs déterſifs que ſa langue; ce fut en faiſant lécher par des *chiens* des ulcères invétérés, que cet homme que l'on a vu long-temps à Paris, & que l'on nommoit le *médecin de Chaudray*, s'acquit tant de réputation.

Le magnétiſme animal vantoit comme étant un de ſes aſſurés moyens de guérir beaucoup de maladies, le contact immédiat, ou le coucher d'un jeune *chien* avec un goutteux & un rhumatiſé.

Borelli aſſure que rien en effet n'eſt plus efficace, pour ſoulager un goutteux, que de faire coucher avec lui des petits *chiens*; mais que ceux-ci contractent la maladie au point de ne pouvoir plus marcher.

Elud, médecin anglois, trouva le ſecret de tranſporter la goute d'un malade à un *chien* qu'il fit coucher avec lui, & il obſerva que l'animal fut, dans la ſuite, ſujet à la maladie qui avoit auparavant affligé ſon maître.

Le Dictionnaire de médecine de *James* nous apprend qu'un *chien*, ayant léché de la ſalive de ſon maître empreinte d'un purgatif mercuriel, qu'il avoit pris pour ſoulager ſa goute, mourut en peu de temps dans des convulſions.

Bartholin remarque qu'un *chien* appliqué ſur le bas-ventre d'un homme tourmenté de la colique, n'eut pas plutôt ſenti la chaleur du malade qu'il vomit, & que la colique ceſſa auſſi-tôt. « Quand » on ſentira une douleur, quelle qu'elle ſoit, en » une des parties précordiales, on y appliquera un » petit *chien-de-lait* ouvert & imbibé de vin; & j'ai » éprouvé, dit Pline, que le petit *chien* avoit en» ſuite la partie gâtée qui douloit au patient qui ſe » l'étoit appliqué. Quant aux petits *chiens* de de» moiſelles, appliqués ſouvent ſur l'eſtomac, ils en » ôtent la douleur, & on les voit, continue-t-il, » ſouvent prendre la même douleur, & fort ſou» vent en mourir ».

Les *éphémérides d'Allemagne* font mention d'un *chien* qui prit la petite-vérole de celui avec lequel il avoit couché (2), & d'un autre qui devint galeux pour avoir léché un ſcorbutique.

Le petit *chien*, ouvert & appliqué tout chaud ſur la tête, eſt recommandé par d'excellens praticiens dans les douleurs violentes de cette partie, dans celles même qui ſont accuſées de dépendre de l'affection des parties intérieures: on l'applique de la même façon ſur le côté affecté dans la pleuréſie.

On doit encore rapporter aux propriétés médicinales des petits *chiens*, l'uſage qu'on en fait dans les maladies aiguës des nourrices, que l'on fait teter dans ces cas par des petits *chiens*, & principalement dans les fièvres malignes & puerpérales qui ſurviennent à la ſuite des couches, qui empêchent qu'on ne

(1) La plupart des expériences de Wepfer ſont contradictoires avec nos obſervations pratiques ſur ce ſujet.

(2) Nous avons eu occaſion de confirmer cette obſervation de la petite-vérole dans les *chiens*. (*Voyez* PETITE-VEROLE.)

paiſſe

puiſſe abandonner à la nature le ſoin d'évacuer le lait par les couloirs de la matrice.

Le lait de *chienne* fortifie la conception.

Les petits *chiens* entrent auſſi dans une préparation pharmaceutique très connue ſous le nom d'*huile de petits chiens* : ils en ſont la baſe ; cette huile eſt recommandée dans toutes les douleurs, les tenſions & les contractions des membres, particuliérement dans la ſciatique & les rhumatiſmes. Les maréchaux en faiſoient autrefois un uſage beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui.

La crotte ou l'excrément du *chien*, connu dans les boutiques des apothicaires ſous les noms ſcientifiques d'*album græcum*, *album canis*, magnéſie animale, jouit encore aujourd'hui d'un reſte de célébrité qu'*Etmuller* & autres lui avoient prodigué ; ils ont attribué à cette matière des vertus ſudorifiques, atténuante, fébrifuge, vulnéraire, émolliente, hydragogue, & d'être ſpécifique dans les écrouelles, l'angine, & toutes les maladies du goſier ; vertus qui, ſelon Arnaud de Nobleville & Salerne, conſiſtent dans le ſel ammoniacal nitreux qui y eſt contenu, lequel, par ſa qualité inciſive & pénétrante, téſout les tumeurs, diſſipe l'inflammation, & prévient l'abcès : mais on ne s'en ſert guère parmi nous, dit Venel (1), que dans les angines ; on le mêle, dans ce cas, à la doſe d'un demi-gros dans un gargariſme approprié.

La graiſſe de *chien* paſſe pour être plus vulnéraire, plus atténuante & plus détersive que la plupart des autres graiſſes tant vantées ; elle eſt conſeillée extérieurement dans les douleurs de la goutte, dans celles des oreilles & les duretés de cette partie, dans la gale & la gratelle, &c. Quelques auteurs l'ont auſſi recommandée intérieurement dans les ulcères du poumon ou la phthiſie, & dans l'épilepſie, étendue ſur du pain ou mêlée avec d'autres alimens.

Les gants de peau de *chien* paſſent pour diſſiper les contractions des mains, pour adoucir la peau de cette partie, & pour en ſoulager les démangeaiſons.

Les bas faits de cette peau, & de ſon poil, ſont eſtimés pour ſoulager la goutte, fortifier les jambes, en prévenir l'enflure, l'engorgement & les varices : de cette même peau, paſſée en gras, on en fait des pièces d'eſtomac que les dames appliquent ſur leur poitrine pendant la nuit, pour adoucir cette partie de la peau & la rendre comme élaſtique.

On croit communément que le plus ſûr moyen de guérir la morſure du *chien* eſt d'appliquer du poil du même *chien* ſur le mal.

Les fourreurs font uſage de la peau du *chien* ; celles dont les poils ſont longs, fins & ſoyeux, ſont employées pour diverſes fourrures, principalement pour les manchons. Pour donner plus de relief à ces fourrures, on leur fait imiter, au moyen de certaines préparations, les mouches ou les taches de la peau du tigre & de la panthère ; les grenadiers s'en font des habits ; on en met en mégie, & les gantiers en apprêtent en gras : on en fait des empeignes de ſouliers, & les bourreliers en couvrent les harnois de limon.

Carraccioli a dit qu'on pourroit tirer un grand parti de la laine des barbets, ſi elle étoit preparée & filée avec délicateſſe : il en a fait faire des bas qui ont été fort bons.

Dans le pays des nègres, dit *Dapper*, on fait tant de cas des *chiens*, que celui qui aſpire à la nobleſſe eſt obligé de faire au roi un préſent de quelques *chiens* ; & le premier préſent qu'un gentilhomme fait à ſon épouſe eſt celui d'un *chien*.

Les anglois, induſtrieux en tout quand il s'agit d'intérêt, ont fait du *chien* une branche importante de commerce. (*Voyez* ANGLETERRE.)

En Sibérie, on ſe ſert de ces animaux comme nous nous ſervons des chevaux ; on en met pluſieurs à une calèche pour tranſporter les voyageurs d'une hôtellerie à une autre. Ceux qui ont voyagé dans ce pays racontent que quand ils aboient tout le jour, les habitans en augurent infailliblement qu'on verra bientôt arriver quelqu'un.

Dans la ville de Lima, on tire des préſages par le moyen des *chiens* ; quand il doit arriver un tremblement de terre, les *chiens*, dit-on, ne ceſſent d'aboyer & de hurler.

En Suède, quand les femmes les entendent japper, elles diſent qu'il doit arriver quelqu'étranger.

Les gouverneurs du Chili ont formé comme un établiſſement d'un certain nombre de ces animaux dans l'iſle de Juan Fernandez pour exterminer les chèvres, parce qu'elles furent cauſe que les ennemis y entrèrent pour la première fois.

Le port de la ville de Saint Malo n'étoit anciennement gardé que par des *chiens*.

Dans les anciennes cérémonies religieuſes, cet animal n'étoit point oublié, il étoit même la principale offrande qu'on ſacrifioit pour appaiſer la colère des dieux.

(1) Encyclopédie ancienne, édition *in folio*.

Le *chien*, pour ainſi dire, en vénération chez la plupart des peuples, eſt en exécration chez les perſans, qui le regardent comme le plus impur des quadrupèdes; le principe de ce grand éloignement pour de ſi bons animaux, paroît porter ſur ce qu'ils ſont ſujets à pluſieurs maladies contagieuſes; d'ailleurs leur impudence, leur odeur communément déſagréable, & leur goût pour les nourritures les plus immondes, auroient peut être ſuffi pour leur attirer l'anathème d'une delicateſſe d'ailleurs ſuperſtitieuſe: ils remplacent cet animal à la chaſſe par le lion, le tigre, le panthère, le léopard, l'ours, & les faucons. L'empereur & quelques grands ſeigneurs oſent cependant ſe permettre d'en avoir, mais en petit nombre.

Par les comédies de Plaute, au contraire, on voit qu'à Rome le *chien* étoit dans la plus grande vénération, & que les plus ſomptueux feſtins étoient ceux où on le ſervoit, comme de nos jours on fait du cochon-de lait.

Hippocrate nous apprend, que de ſon temps on mangeoit communément des *chiens*, mais que leur chair ſe digère difficilement, qu'elle échauffe, deſſèche & rend plus fort; que celle des petits *chiens* humecte & paſſe vîte, & que les grecs en faiſoient uſage.

En Europe, la chair du *chien* n'entre point dans les alimens de l'homme, tandis qu'elle eſt regardée comme un mets très délicat chez pluſieurs peuples de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, qui en font les délices de leurs tables: ils préfèrent cette viande à celle des meilleurs beſtiaux, & ils donnent volontiers un mouton pour un *chien*; ces habitans, ceux de la Chine, du royaume d'Iſſigni, du Sénégal & de la Guinée, élèvent les *chiens* par troupeaux, & en regardent la chair comme une nourriture très-recherchée; on les expoſe dans pluſieurs cantons par troupes au marché, comme les porcs & les moutons.

Les chiens *ſont des conducteurs des épizooties.*

Lorſqu'il règne une maladie épizootique & contagieuſe ſur quelqu'eſpèce de bétail, on doit avoir la plus grande attention de tenir les *chiens* renfermés ou à l'attache, attendu que leur voracité ou leur crapule pour les charognes, n'eſt que trop ſouvent la cauſe manifeſte des contagions, & même de la renaiſſance des maladies contagieuſes qui paroiſſoient éteintes: ce ſont eux qui, trop ſouvent, tranſportent le cheveau des moutons d'une ferme & même d'un village à l'autre, par l'exhumation des cadavres d'animaux morts de cette maladie.

Le *chien* d'un laboureur de Morcourt, près Saint-Quentin, ſuivoit les valets qui conduiſoient des voitures au village de Fonſomme; en paſſant auprès des fermes de Courcelles, où preſque toutes les vaches étoient mortes, mais pas aſſez profondément enterrées, ce *chien* fut arrêté par l'odeur de leurs chairs: il les découvrit, s'en repût, & retourna chez ſon maître. Preſſé par la ſoif, il but d'un breuvage deſtiné pour les veaux, puis il ſe vautra dans le fumier. Quelques jours après ces veaux tombèrent malades & moururent; la contagion ſe communiqua aux vaches, qui eurent le même ſort, & la maladie gagna bientôt tout le reſte du village.

On pourroit citer une foule d'autres exemples de contagions communiquées de cette manière, & qui ont fait d'autant plus de ravages, qu'on en ſoupçonnoit moins la véritable cauſe. (*Voyez* Épizootie.)

De quelques diſpoſitions de loix relatives aux chiens.

Henri II rendit, en 1556, une ordonnance pour enjoindre de tuer les *chiens* qui n'étoient avoués de perſonne.

Le parlement de Paris a jugé, par arrêt du 18 juillet 1688, que le maître d'un *chien* devoit des dommages & intérêts à la perſonne que cet animal avoit mordue.

Mais, ſelon l'obſervation de *Bouvot*, la perſonne mordue n'auroit aucune action contre le maître du *chien*, s'il étoit prouvé que cette perſonne eût provoqué le *chien*.

Au ſurplus, celui qui anime un *chien* eſt tenu du dommage; c'eſt une diſpoſition de la loi.

Dans le cas où les *chiens* ſont enragés, il eſt ordonné tant aux perſonnes à qui ils appartiennent, qu'à toutes celles qui en ont connoiſſance, de les tuer ſur le champ, ainſi que tous les autres animaux qu'on ſait en avoir été mordus. Les chairs de ces animaux doivent être enterrées dans des foſſes aſſez profondes pour que les animaux carnaſſiers ne puiſſent pas les déterrer. (*Voyez* Rage.)

(M.M. Barrier & Huzard.)

CHIEN. (*Mat. méd.*)

Outre les ſervices que le *chien* rend à l'homme pour la garde des troupeaux, pour ſa ſûreté, pour la chaſſe, on a encore fait uſage de ſes différentes parties pour la guériſon des maladies; un *chien* qu'on ouvre tout vivant & qu'on applique ſur les maux enflammés ou douloureux calme ſouvent l'une & l'autre de ces maladies. On a prétendu que de jeunes *chiens* couchés à côté des vieillards leur donnoient de la vigueur, qu'ils enlevoient le mal dont on étoit attaqué, & en devenoient eux-mêmes malades; ces opinions ſont abſurdes & ne peuvent être que celles d'hommes peu inſtruits dans la connoiſſance des maladies, & dans l'adminiſtration des remèdes vraiment

Digitized by Google

utiles.. Il eſt beaucoup plus vrai que la langue du *chien* guérit ſouvent les vieux ulcères, & les maladies de la peau de pluſieurs eſpèces, on ſe fait lécher avec ſuccès les parties affectées. Sa ſalive eſt déterſive, & le mouvement de la langue facilite le dégorgement & le retoſement des cellules du tiſſu muqueux, ou des vaiſſeaux abſorbans, dans leſquels ſéjourne un ſuc viſqueux & âcre.

Le fiel, ou la bile du *chien*, jouit des mêmes propriétés médicinales que la bile des autres animaux; elle doit être fondante, apéritive, ſtomachique, tonique, fébrifuge, réſolutive & déterſive. On pourroit s'en ſervir dans les empâtemens du bas-ventre, les obſtructions, la lenteur des fonctions de l'eſtomac, les vers; mais elle n'eſt pas auſſi utile dans l'épilepſie qu'on l'a penſé; & d'ailleurs il n'exiſte pas de ſpécifique, ſur-tout pour cette maladie, qui peut reconnoître tant de cauſes différentes.

On a eu une idée bien avantageuſe de la graiſſe de *chien*; on a prétendu que, plus chaude que les autres graiſſes animales, elle produiſoit des effets très utiles dans l'épilepſie & dans les maladies nerveuſes. Vogel dit qu'on en a fait uſage intérieurement après les chûtes de haut, pour diſſoudre le ſang caillé, & pour favoriſer l'expectoration, de même que dans la phthiſie. On la prend, dit-il, à la doſe d'une cueillerée dans un bouillon. Nous penſons que non-ſeulement ce remède n'a pas cet effet, mais que la doſe indiquée, priſe à l'intérieur, peut faire beaucoup de mal aux malades, en leur cauſant des peſanteurs & des douleurs d'eſtomac, ſouvent même des indigeſtions, des rapports âcres & nidoreux, &c. La graiſſe de *chien*, comme toutes les graiſſes quelconques, eſt émolliente, adouciſſante & relâchante à l'extérieur; on prétend qu'elle eſt plus réſolutive qu'aucune autre, & qu'appliquée ſur les parties tendineuſes, contractées & dureſes, elles les ramollit & les réſout plus promptement que quelqu'autre eſpèce que ce ſoit. Vogel, & pluſieurs autres auteurs de matière médicale, ſont d'accord ſur ce point.

On a regardé le ſang du *chien* comme ſudorifique; on l'a même quelquefois ſubſtitué à celui de bouquetin, dont on fait ſi grand cas; & en effet l'un & l'autre de ces liquides animaux doit avoir bien peu de ſuccès dans les cas où on les a employés; aucun ne mérite aſſurément les éloges qu'on leur a prodigués; ils ſont preſque entièrement inertes.

La cervelle & la tête du *chien* ont été auſſi vantés dans les maladies; on en faiſoit un des ingrédiens des filtres amoureux: on peut toujours les employer à ces uſages ſuperſtitieux, mais ils ſont inutiles en médecine; car le crâne n'eſt pas même abſorbant, comme l'ont penſé quelques auteurs de matière médicale.

Nous avons dit ce qu'il faut penſer des vertus de l'*album græcum*, ou des excrémens du *chien*, à cet article.

Quant à l'huile dans laquelle on fait cuire des petits *chiens*, & à laquelle on ajoute des aromates, de la térébenthine & de l'alcool, ces animaux n'y ajoutent rien du tout, & l'on pourroit ſe diſpenſer de cette barbare préparation, qui eſt d'ailleurs parfaitement inutile.

On fait avec la peau du *chien* des bas & des gants; cette peau, qui eſt d'un tiſſu très-fin & très-ſerré, contient & guérit même les varices; ces bas ſont ſouvent utiles pour borner l'œdème des parties inférieures; mais il faut prendre garde qu'ils ne repouſſent l'humeur. (M. FOURCROY.)

CHIENDENT. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chiendent*, quoique donné en général à la plupart des plantes graminées, a cependant été affecté particulièrement à deux eſpèces de cette famille, qui ſont plus communément employées comme médicamens. La première eſpèce eſt nommée *chiendent ordinaire*, & la ſeconde *chiendent-pied-de-poule*.

Le *chiendent* ordinaire, ou commun, eſt la racine d'une eſpèce de froment qui ſe trouve beaucoup trop ſouvent dans les terres cultivées, & qui garnit les jardins & les champs; c'eſt le *triticum repens* de Linnéus. Il eſt vivace, ſes racines ſont très-nombreuſes, & garniſſent abondamment l'extérieur de la terre; on a beaucoup de peine à les détruire dans les jardins qu'elles infeſtent. Tournefort a nommé cette plante *gramen loliaceum, radice repente, ſeu gramen officinarum*. C'étoit le *gramen caninum arvenſe, ſeu græcum Dioſcoridis* de G. Bauhin. M. Delamarck, qui le nomme *froment rampant*, d'après Linnéus, le caractériſe par la phraſe ſuivante: *chiendent à calices aigus & à cinq fleurs, à feuilles velues en-deſſus, à racines articulées rampantes*. Ses racines longues, cilindriques, grêles, d'un blanc un peu jaune, ou verdâtre, rampantes & traînantes, s'étendent profondément dans la terre, & s'y entrelacent dans toutes ſortes de ſens; elles ſont recouvertes d'une peau liſſe, sèche, brillante; elles deviennent ligneuſes après quelques mois de végétation; elles ſont formées d'articulations plus ou moins rapprochées, qui pouſſent de chaque nœud une grande quantité de chevelu, & d'où il peut ſortir des tiges nouvelles: comme cette plante vit pluſieurs années, ſi on en laiſſe quelques brins dans la terre, ils reproduiſent de nouvelles plantes. L'intérieur de cette racine, jeune & fraîche, eſt rempli d'une moëlle légère & ſucculente, ſous quelques couches ligneuſes & humides. Les couches ligneuſes augmentent & ſe durciſſent, de ſorte que la ſeconde & la troiſième année ces racines ſont sèches & preſque pleines dans leur intérieur. Les tiges qui s'élèvent de ces racines ſont

droites, hautes de deux pieds environ, coupées par trois ou quatre articulations, garnies de feuilles molles, vertes, velues sur leur face supérieure; elles portent des épis grêles, de trois ou quatre pouces, dont les épillets alternes & sessiles offrent un calice à deux valves très-pointues, contenant quatre ou cinq fleurs à valves aiguës sans barbes. Ses graines sont oblongues, brunes, & approchent de la forme des grains de blé.

Les racines de cette plante contiennent, dans leur verdeur, un suc doux & fade, un peu sucré, légèrement visqueux & mucilagineux, d'où Margraf a dit qu'on pouvoit retirer du sucre. Les feuilles & les tiges, jeunes & très-tendres, fournissent un suc d'un beau vert, d'une saveur herbacée & douceâtre, qu'on a coutume de regarder comme savoureux, & qui fait la base des vertus qu'on attribue à toute la plante.

L'autre espèce de *chiendent*, connu sous le nom particulier de *pied-de-poule*, à cause de la forme de ses épis écartés comme les doigts de cet oiseau, est le *panicum dactylon* de Linnéus. Tournefort le nomme *gramen dactylon radice repente, sive officinarum*; & G. Bauhin le désignoit par cette phrase: *gramen dactylon, folio arundinaceo, majus, aculeatum, sorte Plinii*. Les racines de cette espèce de graine sont vivaces, longues, noueuses, articulées & genouillées, blanchâtres, rampantes, assez semblables à celles du *chiendent* ordinaire, mais plus coudées dans les articulations. Ses tiges, ou chaumes, n'ont qu'environ un pied de hauteur; les feuilles sont courtes, étroites, un peu velues, plus longues vers le haut de la plante; les épis, au nombre de quatre ou cinq, partent d'un même point, & s'écartent ou divergent à la manière des doigts qui terminent le pied d'un oiseau. Ils sont communément noirâtres à leur extrémité; les valves, terminées par une barbe courte, sont placées sur le bord inférieur de l'axe de l'épi, qui se trouve nud par le haut. On trouve cette plante moins communément aux environs de Paris que la précédente; elle est plus abondante dans les provinces méridionales de la France. La forme écartée de ses épis, outre les caractères génériques & spécifiques, qu'on trouvera détaillés dans tous les ouvrages de botanique, suffit pour faire reconnoître très-promptement & très-facilement cette plante; les racines de *chiendent-pied-de-poule* sont employées indistinctement comme celles du *chiendent*, & on leur attribue absolument les mêmes vertus.

Ces racines sont regardées comme rafraîchissantes & apéritives: elles excitent doucement & sans irritation la sortie des urines: elles sont utiles dans les obstructions des viscères abdominaux, dans les heures occasionnées par les embarras du bas-ventre, dans les coliques & les graviers des reins. Il n'est pas ce médicament plus connu & plus généralement employé; on diroit qu'on le prend pour un remède universel, à voir l'usage multiplié qu'on en fait dans le plus grand nombre des maisons; c'est la première base des tisanes & des remèdes populaires: dans toutes les affections quelconques, on commence dans le monde, & sans le conseil des médecins, par prescrire une décoction légère de *chiendent*, à laquelle on ajoute un peu de réglisse. Heureusement que ce remède peut convenir en effet dans un grand nombre de cas, & qu'il ne peut faire aucun mal. Cependant c'est véritablement en abuser que de l'employer comme on le fait presque dans toutes les maladies indistinctement. Il ne faut pas oublier que la racine du *chiendent* est apéritive, diurétique, & jouit même d'une qualité légèrement détergente: on doit remarquer sur cette plante, 1°. que l'écorce de sa racine est plus sapide & porte avec elle une légère âcreté qui annonce une propriété stimulante; aussi quatre gros de cette écorce en décoction dans huit onces d'eau, font une boisson avantageuse dans la jaunisse, la cachexie, l'hydropisie, la chlorose, les obstructions; 2°. que la moëlle de cette racine est plus douce, plus fade, quelquefois sensiblement sucrée, & que c'est à celle-ci qu'est due la qualité savoneuse & rafraîchissante; 3°. que cette moëlle est enveloppée de couches ligneuses & d'une écorce sèche & dure; pour faire agir l'eau sur la substance qu'elle contient, il faut briser la racine, ou la fendre suivant sa longueur, avant de la jetter dans l'eau; 4°. que le tissu intérieur de cette racine, ainsi broyée & ouverte, est si tendre & si facile à pénétrer, qu'on doit seulement la faire infuser dans l'eau chaude, en ayant soin de doubler la dose, lorsqu'on veut qu'elle produise un effet plus sensible. Quant à l'effet vermifuge de ces racines, employées en poudre ou en décoction, il est permis d'en douter, malgré les observations de quelques médecins; & d'ailleurs il y a beaucoup de remèdes plus actifs qu'on doit employer au lieu de celui-ci.

C'est à cet énoncé que se bornent tous les auteurs de matière médicale, encore en est-il qui n'indiquent rien; Cartheuser, par exemple, n'a pas parlé du *chiendent*, cela tient à ce que cette plante n'est pas employée ni estimée, à beaucoup près, dans tous les pays comme elle l'est en France. Outre les racines des deux plantes dont nous avons fait mention, & qui sont connues sous les noms de *chiendents*, les jeunes tiges & les feuilles ont bien plus de vertus que leurs racines. Il est singulier qu'il n'en soit fait presque aucune mention dans les auteurs de matière médicale, quoique plusieurs apportent comme origine du nom de ces plantes que les chiens, au printemps & dans l'été, mâchent ces plantes, & sur-tout leurs feuilles, & qu'ils se trouvent très bien après avoir été évacués par haut & par bas à l'aide de ce remède que l'instinct leur fait connoître. Sylvius a remarqué que les bœufs, qui dans l'hyver sont sujets à l'obstruction de la vésicule du fiel & du canal cystique, par une matière épaisse, & même par des concrétions biliaires, se guérissent dans l'été en

mangeant les feuilles & les tiges du *chiendent*. C'eſt une obſervation ſur laquelle infiſte avec raiſon Vanſwieten, & qu'on peut vérifier facilement chez les bouchers. Ils trouvent ſouvent, depuis le mois de novembre juſqu'en avril, des pierres biliaires dans les véſicules du bœuf, & ils les recueillent pour les vendre aux peintres, tandis qu'ils n'en trouvent plus, & qu'ils ne les cherchent même pas, depuis les mois d'avril & mai, juſqu'en octobre. Cette belle obſervation annonce que le ſuc des tiges & des feuilles de *chiendent* eſt un des incitifs & des fondans biliaires les plus actifs en même temps qu'il eſt un des plus doux. Auſſi donne-t-on avec ſuccès ce ſuc à la doſe de quelques onces, & même juſqu'à une livre par jour dans les obſtructions du foie, de la rate, du méſentère, dans les coliques dues à l'épaiſſiſſement de la bile, & à la préſence des calculs biliaires dans la véſicule du fiel & le canal cyſtique. Il a même un effet heureux dans les affections chroniques qui attaquent le ſyſtème limphatique, les glandes conglobées, & les vaiſſeaux abſorbans en général. On ne ſauroit trop recommander ſon uſage aux perſonnes bilieuſes & hypochondriaques. Autrefois on preſcrivoit l'eau diſtillée de toute la plante pour détruire les vers, & pour calmer les hémorrhoïdes; mais ce produit n'a pas plus de vertus que l'eau commune. La décoction de la tige paſſoit auſſi pour un vulnéraire déterſif; on l'employoit pour gargariſer la bouche des ſcorbutiques, pour laver leurs ulcères, ainſi que ceux qui ſont produits par le virus vénérien.

(M. Fourcroy.)

CHIFFLET, (Jean-Jacques) médecin, né à Beſançon le 12 janvier 1588, étoit fils de *Jean Chifflet*, auſſi médecin & conſul de la même ville, & petit-fils de *Laurent*, magiſtrat de Dole, tous deux hommes de mérite & affectionnés à leur patrie. Après avoir fini ſon cours d'humanités & de philoſophie à Beſançon, il étudia la médecine, & voyagea enſuite dans pluſieurs royaumes de l'Europe, où il conſulta les gens de lettres, vit les principales bibliothèques, & fit d'utiles recherches dans les cabinets des curieux. A ſon retour en Franche-Comté l'an 1614, il ſe mit à pratiquer la médecine, & s'en acquitta avec réputation. Ses talens en tous genres lui en avoient mérité une ſi grande à Beſançon, que cette ville le chargea d'une commiſſion importante auprès de l'archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugénie, ſouveraine des Pays Bas. Il remplit l'objet de ſon voyage à la ſatisfaction de ſa patrie; cette princeſſe le retint à ſa cour avec le titre de médecin ordinaire. Elle l'envoya enſuite en Eſpagne, où il fut encore médecin du roi Philippe IV, qui lui donna ſon eſtime & ſa bienveillance.

Chifflet s'imagina que les bontés de ce prince l'obligeoient à s'emporter injurieuſement envers tous ceux qui avoient les armes à la main contre l'Eſpagne. Et comme les françois en étoient les plus redoutables ennemis, il écrivit contre eux des ouvrages dans leſquels, à parler ſans prévention & ſans intérêt de parti, il y a plus de bile, d'emportemens, d'injures & de froides railleries, que de bon ſens, de ſolidité & de raiſons déciſives pour la cauſe qu'il ſoutient. Mais ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ* n'ont pas été ſans repliques: *Blondel*, *le Tanneur* & d'autres, lui ont prouvé qu'un eſprit préoccupé n'eſt pas capable de juger ſainement des choſes; & quoiqu'il ait répliqué avec ſon ſtyle aigre & injurieux, ſes ouvrages ne lui ont pas procuré tous les avantages qu'il en eſpéroit. On a cependant recueilli ſes écrits politico-hiſtoriques, & on les a imprimés à Anvers en 1647, en deux volumes *in-folio*.

Parmi les ouvrages de *Chifflet*, les plus eſtimés ſont une hiſtoire de Beſançon, celle des chevaliers de la Toiſon d'or, & les traités ſuivans qui ont rapport à la médecine:

Aſtia in puella Helvetica mirabilis phyſica extaſis. Veſuntione, 1610, *in*-8.

Singulares ex curationibus & cadaverum ſectionibus obſervationes. Pariſiis, 1612, *in*-8. Il y a aſſez de profit à tirer de ce qu'il a écrit ſur les ouvertures des cadavres; mais on ſe dégoûte bientôt de ces obſervations, lorſqu'on voit que l'auteur attribue la mort de la plupart des malades à l'influence des aſtres. *Manget* donne cet ouvrage à *Jean Chifflet*; il eſt aſſez apparent qu'il eſt de lui.

Acia Cornelii Celſi propriæ ſignificationi reſtituta. Antuerpiæ, 1633, *in*-4. Le mot *acia* employé par *Celſe* n'a pas peu embarraſſé les ſavans, qui ſont partagés ſur ſa ſignification; les uns voulant qu'il ſignifie une aiguille: & les autres un fil. Mais l'opinion la plus commune eſt qu'*acia* veut dire un fil quelconque paſſé par le trou d'une aiguille; *Chifflet* le croit ainſi, à la réſerve qu'il ſoutient que ce fil étoit fait de ſubſtance métallique.

Pulvis febrifugus orbis americani ventilatus. Pariſiis & Lovanii, 1653, *in*-4 & *in*-8. Il y condamne l'uſage du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes.

Chifflet, étant revenu d'Eſpagne dans les Pays-Bas, eut la douleur de voir mourir l'infante Iſabelle-Claire-Eugénie, ſa bienfaitrice, le premier décembre 1633. Ferdinand, connu ſous le nom de *Prince Cardinal*, le retint à ſon ſervice en qualité de premier médecin, à ſon arrivée dans les Pays-Bas, qu'il venoit gouverner au nom de Philippe IV. *Chifflet* ſervit encore en la même qualité à la cour de l'archiduc Léopold, & à celle de dom Juan d'Autriche, qui fut rappellé en 1659. Ce médecin mourut l'année ſuivante, âgé de ſoixante-douze ans, laiſſant trois fils qui ſe ſont diſtingués dans les ſciences & dans la littérature. (*Exc. d'Él.*) (Goulin.)

CHIFFONIERS. (Maladies des) (*Méd. prat.*)

Dans toutes les grandes villes on ramaſſe ſoigneuſement les chiffons de linge, de drap, de papier, de ſoie, de toutes les étoffes & de tous les tiſſus en général, pour les porter dans les manufactures de papiers, ou dans celles de ſel ammoniac, *muriate ammoniacal*. Les pauvres gens, chargés de ce travail, vont avant le jour dans toutes les rues, & ils ſe ſervent d'un crochet de fer aigu, placé à l'extrémité d'un bâton, pour enlever tous les morceaux de linge ou de papier jettés ſur les tas d'ordures; ils les amaſſent dans un panier long qu'ils portent attaché ſur le dos. Lorſque ce panier eſt plein de ces débris, ils vont les dépoſer dans des ſalles par bas, qui ſervent de réſervoir général & de magaſin à ces matières infectes. On ne peut concevoir l'horrible odeur qui ſe dégage de ces chiffons amoncelés dans des chambres humides, obſcures, où le ſoleil ne pénètre point; que l'on ſe figure tous ces tiſſus imprégnés de matières animales, d'urine, d'excrémens, de ſueur, de ſalive, &c., retenant, comme autant d'éponges, une portion d'humidité qui appelle la décompoſition putride dans toutes ces immondices, & éprouvant une fermentation qui les échauffe, qui en dégage des gaz fétides. Lorſque les magaſins de ces débris corrompus ſont ſurchargés & preſque comblés, on les tranſporte aux manufactures; mais il faut auparavant les trier, ſéparer les morceaux de linge, ceux de draps & d'étoffes de laine, ceux de ſoie, de papier, &c., parce que chacun de ces produits eſt utile à différentes manufactures, ou à diverſes préparations dans une ſeule manufacture. C'eſt lorſque les ouvriers font ce triage, qu'ils ſont expoſés à contracter des maux de gorge par cette opération; l'infection s'étend plus loin dans l'inſtant où l'on retire les maſſes de ces lambeaux triés pour en remplir des tombereaux ou des brouettes, & pour les tranſporter dans les lieux où on les emploie à la fabrication du papier, ou à la diſtillation, pour en obtenir de l'ammoniaque, ou alcali volatil. Les maladies qui dépendent de ce métier infect ſont ſemblables à celles qui attaquent les ouvreurs de matelas, & les remèdes qu'on doit leur oppoſer ſont les mêmes; nous ne reverrons donc à cet article pour l'hiſtoire & le traitement de ces maladies. Il eſt ſeulement néceſſaire d'ajouter ici quelques obſervations ſur la manière de rendre ce métier moins funeſte à ceux qui l'exercent; d'abord ils devroient deſtiner, au moment où ils ramaſſent les chiffons dans les rues, un vêtement particulier, & qu'ils quitteroient en rentrant chez eux; ils auroient ſoin d'expoſer ce vêtement à l'air pour le faire ſécher & le déſinfecter avant de le remettre; on conçoit que la boue liquide & les immondices qui découlent ſouvent des chiffons qu'ils enlèvent exigent cette précaution. Le lieu où ils dépoſent les chiffons, juſqu'à ce qu'ils ſoient en aſſez grande quantité pour être tranſportés dans les ateliers où on les emploie, devroit être aéré; des hangards au fond ou au milieu des grandes cours, ouverts à l'air de tous côtés, & ſeulement couverts d'un toit de bois, ſeroient bien préférables aux chambres baſſes, étroites & mal éclairées, qu'ils encombrent ordinairement en quelques ſemaines; il faudroit auſſi qu'ils ne demeuraſſent pas, & ſurtout qu'ils ne priſſent point le repos de la nuit dans ces chambres. Des aſperſions fréquentes de vinaigre & d'eau, des lotions répétées, des bains, pourroient beaucoup ajouter aux ſoins préſervatifs néceſſaires pour les mettre à l'abri des maux dont ils ſont ſans ceſſe menacés. Voilà les vrais moyens de remplir le but propoſé que la ſaine phyſique peut fournir aux *chiffoniers*; mais malheureuſement ils ſont, preſque pour tous ces ouvriers, au-delà de leur pouvoir: la détreſſe dans laquelle ils vivent eſt le plus grand de leurs maux, puiſqu'elle les met hors d'état de pouvoir les éviter. Que peut-on donc faire pour diminuer les maux de ces hommes utiles? n'eſt-ce pas à la choſe publique, au gouvernement lui-même qu'il convient de s'en occuper? ne ſeroit-il pas néceſſaire que les municipalités & les corps adminiſtratifs priſſent cet objet en conſidération, puiſqu'il n'intéreſſe pas ſeulement les particuliers qui s'occupent de ce travail pour vivre, mais encore tous les citoyens dont la demeure eſt voiſine? Une bonne police, c'eſt-à-dire une police auſſi vigilante & éclairée que fraternelle, s'occupera quelque jour de reléguer les magaſins de chiffons hors du centre des habitations, d'y deſtiner des emplacemens vaſtes & aérés, de rendre moins pénible & moins dangereuſe l'occupation journalière des *chiffoniers*. (M. Fourcroy.)

CHILIOPHYLLON. (*Mat. méd.*)

C'eſt un des noms ſynonymes de mille-feuille. *Voyez* ce mot. (M. Fourcroy.)

CHIMIATRIE. (*Mat. méd.*)

On nommoit autrefois *chimiatrie* l'art de préparer les médicamens par les combinaiſons chimiques; auſſi beaucoup d'ouvrages faits dans les ſiècles derniers, & ſur-tout au commencement du dix-ſeptième ſiècle, portent-ils le titre d'*ars chimiatrica*, &c. *Chimiatre* étoit, d'après cela, l'homme occupé de la préparation de ces eſpèces de médicamens. *Voyez* Pharmacie, Medicamens chimiques, &c.

(M. Fourcroy.)

CHIMIQUES. (*Mat. méd.*)

Le mot *chimiques* eſt ſouvent employé pour déſigner une claſſe de médicamens que l'on prépare par des opérations *chimiques*, & dont on connoît exactement la nature. Les ſels, les métaux, ſont ſur-tout traités de cette manière dans les laboratoires de pharmacie, & fourniſſent ainſi des préparations véritablement *chimiques*, qu'on emploie avec le plus grand ſuccès pour la guériſon des maladies. C'eſt pour cela qu'on diviſe la pharmacie en deux; ſavoir la *phar-*

Digitized by Google

macie galénique & la *pharmacie chimique*. En considérant même cet objet sans prévention & sans préjugés, on voit que la dernière de ces pharmacies devroit être la seule en usage, puisqu'elle est la seule qui puisse donner à la médecine des médicamens d'une nature & d'une énergie connues. *Voyez* PHARMACIE, CHIMIE, &c. (M. FOURCROY.)

CHIMISTES. (Maladies des) (*Médecine pratique.*)

Il n'y a pas d'hommes plus exposés, par état, à de plus grands dangers de perdre leur fortune, même la vie, que les *chimistes*. Sans parler des explosions, des détonations, des fulminations, qui sont souvent imprévues dans leurs expériences, & qui arrivent même quelquefois au moment où ils s'y attendent le moins, lorsqu'ils font des mélanges nouveaux, sans parler des pertes que font naître les plus légères imprudences en traitant du pontre fulminante, l'oxide d'or ammoniacal, ou l'or fulminant, l'oxide d'argent ammoniacal, ou l'argent fulminant, en faisant des combustions de gaz hydrogène, des expériences sur le muriate oxigéné de potasse, sur les diverses espèces de nitrates, mais que l'on peut éviter en prenant les plus sérieuses précautions, il leur est impossible de se soustraire à l'action lente, mais continue, de toutes les vapeurs acides, alcalines, arsénicales, sulfureuses, métalliques, qui sont répandues dans leurs laboratoires. On sait avec quelle rapidité la vapeur de l'acide nitreux, reçue dans la bouche, agit sur les poumons, corrode les petits vaisseaux, & produit l'hémoptysie; il n'y a presque pas un *chimiste* qui n'ait été plus ou moins souvent attaqué de crachement de sang par cette vapeur; j'en ai vu plusieurs menacés de phthisie à la suite de cet accident, & n'échapper aux horreurs de cette maladie qu'en renonçant à la chimie & en se mettant à la diète lactée. La vapeur d'acide muriatique, qui agit avec tant d'énergie sur les matières métalliques, qu'on ne peut pas conserver d'instrumens de cuivre, & sur-tout de fer, dans les laboratoires, porte peu à peu le resserrement & le dessèchement dans les bronches, & il paroît qu'elle produit l'asthme convulsif. Personne n'ignore les effets dangereux du soufre brûlant; Boerhaave a failli périr par l'action du gaz acide sulfureux; l'acide fluorique est âcre & caustique; l'acide muriatique oxigéné, que les *chimistes* ne connoissent que depuis quelques années, a une action très-singulière sur nos organes. Sa vapeur resserre & pince le nez & la gorge de manière à produire d'abord un sentiment de strangulation & de suffocation; à ce premier effet succède un engouement, un épaississement des fluides dans les membranes de ces parties qui imite parfaitement un coryza violent, & qui se termine même par une fonte très-abondante d'humeur, & par un écoulement comme le coryza naturel. Les yeux sont aussi enflammés par cette vapeur. Le gaz ammoniacal produit une véritable ophtalmie; c'est cette ophtalmie à laquelle sont très-sujets les ouvriers qui vuident les fosses d'aisance, & qu'ils appellent la mitte.

Personne n'ignore l'action violente & délétère que produit l'arsenic en vapeur; plusieurs *chimistes* ont éprouvé des maladies longues & rebelles par l'impression de cette vapeur; les principaux symptômes de ces affections, qu'on doit regarder comme les produits d'un empoisonnement lent, sont la foiblesse, la pâleur, le tremblement, les douleurs d'estomac, la perte d'appétit, les nausées fatigantes, la fétidité de la bouche, la toux seche & souvent répétée, les accès de fièvre irrégulière, &c. Quand ces symptômes sont établis, on doit avoir recours sur le champ aux eaux sulfureuses & à la diète lactée; ce sont les deux plus puissans remèdes contre cet état fâcheux.

Les vapeurs antimoniées ont aussi des effets violens, quoique moins dangereux que ceux de l'arsenic; j'ai vu en quatre personnes prises d'un serrement de poitrine, de difficulté de respirer, de toux, de coliques & de dévoiement, pour avoir été exposées à la vapeur de sulfure d'antimoine, qu'on avoit fait détoner avec le nitre, & qui s'étoit répandue dans un laboratoire, pendant une leçon sur ce métal. Cet accident eut lieu chez presque toutes ces personnes dix à douze heures après l'expérience qui occasionna cette vapeur; aucune d'elles n'en éprouva de suites fâcheuses: mais il est aisé de concevoir que si cette impression avoit duré plus long-temps, ou avoit été répétée, elle auroit donné naissance à des maladies graves. Les faits cités par Juncker, Etmuller, Tachenius, & par plusieurs autres *chimistes*, ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous n'avons cité ici que les principales sources de dangers & de maux auxquels sont exposés les hommes qui se livrent aux expériences de chimie. Il seroit aisé de présenter une liste effrayante des victimes de cette science. L'accident affreux arrivé à M. Fulcio, avec de l'or fulminant, dans le laboratoire de M. Baumé, & qui est raconté dans la chimie expérimentale de ce dernier; l'accident bien plus affreux encore de la mort horrible de M. Tors, régisseur des poudres, dans l'essai de fabrication d'une nouvelle poudre faite à l'usine avec le muriate oxigéné de potasse, sont des exemples des dangers qui menacent les *chimistes*, lorsqu'ils ne prennent pas les plus grandes précautions. Ils partagent ensuite tous les inconvéniens produits par des vapeurs & des matières âcres & vénéneuses, avec les hommes qui préparent, vendent ou emploient le mercure, le plomb, le cuivre, l'arsenic, l'antimoine, & les divers composés dans lesquels entrent ces matières. Comme il est question des effets pernicieux de ces substances, soit à leurs articles, ou les considérant comme des poisons, & en donnant les moyens d'en diminuer l'énergie ou d'en arrêter les progrès, soit aux articles des différens artistes ou ouvriers qui les travaillent, & dont on traite à part les maladies, il

ſeroit ſuperflu de répéter ici tous ces détails. D'ailleurs les *chimiſtes* ſont des hommes éclairés ; ſi des accidens imprévus, des circonſtances extraordinaires les expoſent ſouvent à de grands dangers, comme toute la prévoyance humaine ne peut rien pour prévenir des effets inconnus, on n'a rien à leur expoſer ſur cet objet. Si des mépriſes fâcheuſes, un zèle ſans bornes, une témérité que le ſeul deſir de faire des découvertes peut excuſer, les expoſe à des maladies plus ou moins graves, ils en connoiſſent les cauſes, & ils ont des moyens d'en repouſſer les atteintes ; ils ont même à leur portée des ſpécifiques dont l'action chimique peut annuller ſur le champ les effets des âcres vaporeux ; ainſi la vapeur ammoniacale abſorbe les gaz acide ſulfureux, acide nitreux, acide muriatique ; celle d'acide muriatique oxigène eſt entièrement dénaturée par l'ammoniaque ; le gaz délétère, qui ſe dégage quelquefois en grande quantité des ſulfures alcalins, ou foyes de ſoufre, & dont Boutelle le cadet a manqué d'être la victime preſque ſous mes yeux, eſt décompoſé par le gaz nitreux, par le gaz acide muriatique oxigène, par le gaz acide fluorique ; le gaz acide carbonique eſt abſorbé par l'eau, par les alcalis cauſtiques liquides, par le gaz ammoniacal. C'eſt dans les laboratoires de chimie, & dans les ouvrages ſur cette ſcience, que l'on trouve les procédés propres à dénaturer les poiſons. Les *chimiſtes* ſavent enchaîner l'énergie des acides & des alcalis cauſtiques par leur contraire, l'âcreté corroſive des ſels moyens métalliques, par les carbonates terreux & alcalins, par les ſulfures alcalins & ferrugineux, &c. Nous ne devons leur recommander ici que la prudence, l'emploi des précautions les plus grandes, quand ils travaillent ſur les poiſons minéraux, la néceſſité d'avoir un courant rapide au premier beſoin dans leur laboratoire, celle d'avoir ſous la main une grande cuve remplie d'eau fraîche, pour y plonger tout-à-coup les parties touchées par les acides cauſtiques, &c. ; celle enfin de veiller à la conſtruction d'une cheminée qui tire bien, & qui enleve aſſez rapidement les vapeurs âcres qui ſe développent dans leurs ateliers. Il eſt encore néceſſaire de les avertir, par l'exemple du paſſé, que ce n'eſt pas toujours des vapeurs délétères abondantes & en maſſe, qu'ils ont les plus grands dangers à éviter, puiſqu'alors le ſoin de leur conſervation eſt bientôt en activité, mais qu'ils ſont plus ſouvent affectés qu'ils ne le croient de l'action lente & continuée des vapeurs des gaz peu énergiques en apparence ; que l'impreſſion longue qu'elles font ſur leurs organes en affoibliſſent peu à peu le tiſſu, & produit quelquefois des maux irrémédiables. Ainſi il eſt important pour eux de ne pas reſter trop long-temps enfermés dans leurs laboratoires, d'en ſortir ſouvent, de reſpirer le grand air, de ne jamais oublier de neutraliſer ou de dénaturer les vapeurs qui circulent dans leurs ateliers, même dans les inſtans où leur peu d'abondance ſemble en aſſurer l'innocuité.

(M. Fourcroy.)

CHINE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe I. *Circumfuſa.*

Ordre II. Terre & lieux.

Section I. Climat.

La *Chine* eſt un grand empire d'Aſie, entre les 100 & 160 degrés de longitude, ſitué dans un beau climat, & dont l'air eſt très-pur. Ses annales, les plus anciennes de l'univers, datent depuis plus de quatre mille cinq cens ans. C'eſt un des pays les plus fertiles & les plus peuplés du globe. On y voit du ſein des fleuves & de l'océan s'élever des villes flottantes, formées d'un grand concours de bateaux remplis d'un peuple qui ne vit que ſur les eaux, & ne s'occupe que de la pêche.

On récolte en *Chine*, deux fois l'année, du riz dans les provinces méridionales ; & dans le nord, tous les grains de l'Europe viennent en abondance.

Il n'y a de fêtes, dans cet empire, que les premier & dernier jours de l'année, l'un deſtiné aux viſites des familles, l'autre au ſouvenir des ancêtres. On n'y trouve pas de dignités héréditaires, on n'y diſtingue ni nobleſſe, ni roture ; le mérite ſeul a la préférence, & fait des manufactures. La chaſſe & la pêche y ſont libres à tout le monde.

Des loix fondées ſur l'humanité, de l'égalité dans les fortunes, une vie ſimple & active, peu de guerres, la ſalubrité du climat, la rareté de la débauche, une eſpèce de honte attachée au célibat, la grande fécondité des femmes, font cauſe qu'on compte plus de cent millions d'habitans.

Le célèbre philoſophe Confucius y a fondé la religion ſur les principes de la loi naturelle, & les religions ſuperſtitieuſes y ſont tolérées. On y ſurveille particulièrement l'éducation des enfans ; les peines y ſont modérées ; auſſi peut-on dire que ce peuple, s'il n'eſt pas le plus éclairé, le plus ſavant, eſt le plus raiſonnable, le plus doux & le plus humain des peuples de la terre, celui, par conſéquent, qui mérite le plus d'être imité. Il faut cependant avouer que le chinois eſt diſſimulé, vindicatif, & ſouvent fripon.

Ce que les chinois appellent beauté parfaite conſiſte dans un grand front, un nez court, un viſage quarré, de petits yeux, une bouche aſſez grande, & des yeux noirs. Les femmes doivent avoir des pieds extrêmement petits : elles ont en général des traits jolis & ſont régulières ; elles ſont fort réſervées dans leur maintien.

L'aſtronomie, l'arithmétique & la géographie, ſont

ſont à-peu-près les ſeules ſciences que les chinois aient conſtamment cultivées. La médecine y eſt une pure & dangereuſe charlatanerie; cependant les médecins excellent dans l'art de tâter le pouls, & prédiſent aſſez bien de cette manière l'état futur du malade.

Cet immenſe pays produit preſque tous les fruits de l'Europe, & pluſieurs autres qui nous ſont inconnus. Ils ont beaucoup de raiſins, & ne ſavent pas faire de vin; lorſqu'ils en boivent, ils le boivent chaud. Leur boiſſon la plus ordinaire eſt une eſpèce de bierre faite avec du riz.

On trouve à la *Chine* des ananas, des bananes, des goyaves; la cha-ieu, eſpèce d'huile végétale; le y-ſet-ſé', fruit un peu plus gros qu'un œuf, qui a le goût du ſucre, & qui devient farineux comme nos figues, lorſqu'il eſt ſec; le lychi, qui paſſe chez les chinois pour le meilleur des fruits, & qui a à-peu-près la forme d'une datte; le long-yen, ou œil de dragon, fruit très-ſain & très-odoriférant; le mwey-chu, petit fruit aigre qui aiguiſe l'appétit; le patoniya, le plus gros fruit de l'univers, dont quelques-uns pèſent juſqu'à cent livres. Il contient quantité de noix auſſi jaunes que l'or: on les mange rôties, & elles ont un goût délicieux. Ce fruit croît ſur le tronc de l'arbre, & non ſur les branches, qui ne ſeroient pas aſſez fortes pour le porter; le chi-ku, fruit d'une chair douce, molle & ſavoureuſe; le platana; l'u-tongchu, eſpèce de ſycomore qui produit un fruit gros comme un pois, & qui a le goût de la noiſette. Cet arbre eſt un ſuperbe ornement pour les jardins.

Les chinois ont encore l'arbre qui produit le betel, l'arbre du café, de la canelle, du camphre, du vernis; l'arbre à l'huile, au ſuif, à la cire blanche, le cotonier enfin, le fameux arbre à thé, qu'on recherche ſi fort chez toutes les nations, le bambou, le genſeng, les cannes à ſucre, & le tabac.

On a à la *Chine* tous les quadrupèdes & animaux domeſtiques que nous poſſédons: on y trouve des oiſeaux, des volailles, & des gibiers de toutes les eſpèces.

Les rivières, les lacs, les étangs, les canaux même ſont remplis d'une prodigieuſe quantité de poiſſons: il fourmille juſques dans les foſſés qu'on creuſe au milieu des champs pour conſerver l'eau. On voit par le peu que nous avons dit ſur la *Chine*, qu'elle renferme dans ſon intérieur tout ce qui peut rendre les hommes heureux & bien portans; elle n'a pas beſoin d'étendre extérieurement ſa puiſſance, & les races qui s'y ſont ſuccédées n'en ont été que plus fortunées.

Voyez le mot Asie dans le ſupplément.

(M. Macquart.)

CHINNORODON. (Conſerve de) (*Mat. méd.*) *Voyez* Roser sauvage. (M. Macquart.)

CHIOCCO, (André) médecin & profeſſeur à Vérone, ſa patrie, a vécu dans le ſeizième ſiècle. Il mourut le 3 avril 1624, & fut également regretté pour ſa ſcience & pour ſon mérite. Sa mémoire eſt encore en honneur dans ſon pays; la célébrité de ſon nom a même paſſé dans tous les endroits où ſes ouvrages ſont connus. Ils ſont intitulés:

De balſami naturâ & viribus juxta Dioſcoridis placita, carmen. Veronæ, 1596, *in*-4.

De cœli Veronenſis clementiâ. Ibidem, 1597, *in*-4.

Quæſtionum philoſophicarum & medicarum libri tres. Ibidem, 1593, *in*-4. Venetiis, 1604, *in*-4.

Pſoricon, ſeu de ſcabie libri duo, carmine conſcripti. Veronæ, 1593, *in*-4.

Commentarius quæſtionum quarundam de febre mali moris & de morbis epidemicis. Item. Diſputatio de ſectione venæ in obſtructione ab humorum qualitate. Venetiis, 1604, *in*-4.

Muſæum Franciſci Calceolarii Junioris à Benedicto Ceruto incœptum & ab Andrea Chiocco perfectum. Veronæ, 1622, *in-fol.*

Il contient les différentes ſortes de corail, les coquillages, les dépouilles de pluſieurs petits animaux, les fruits étrangers les plus rares, les foſſiles; & tout cela eſt repréſenté par des figures, dont la plupart ſont excellentes. C'eſt dommage qu'on ait tant cité les anciens dans les explications, & qu'on ait ſi ſouvent employé leurs propres termes, pour exprimer des choſes qui pouvoient être rendues avec plus de préciſion & de grace.

De collegii Veronenſis illuſtribus medicis & philoſophis, qui collegium, patriam & bonas artes illuſtrarunt. Veronæ, 1623, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (Goulin.)

CHIQUE. (*Méd. prat.*) Inſecte des pays chauds de l'Amérique, aſſez ſemblable à la puce de nos climats.

La malpropreté favoriſe ſingulièrement la multiplication de cet inſecte incommode, & même dévorant, puiſqu'on l'a vu faire tomber en pourriture les parties qui en étoient infectées. La propreté ſeule ſuffit pour en préſerver, & une infuſion de feuilles ſèches de tabac l'éloigne, ou le fait périr très-promptement. (*A. E.*) (M. Mahon.)

CHIRAC (Pierre) naquit en 1650 à Conques,

bourg de France en Languedoc. Ses parens n'étoient pas riches, & quoiqu'ils n'euſſent que ce fils, ils le deſtinèrent à l'égliſe, où ils eſpéroient de lui procurer quelque établiſſement. Il fut mis dans ſa jeuneſſe entre les mains de quelques maîtres deſtinés à élever les enfans de chœur & les bas eccléſiaſtiques du chapitre fondé à Conques ſur les revenus d'une ancienne abbaye qui a été ſéculariſée. Dans la ſuite, il fut envoyé à Rhodez, où il fit ſes humanités aſſez imparfaitement dans le collège des Jéſuites : ſon ſtyle s'eſt toujours reſſenti de cette négligence.

Ses études finies, *Chirac* ſe rendit en 1678 à Montpellier, & il y commença ſon cours de théologie : il avoit alors vingt-huit ans, & ſe chargea de l'éducation d'*Iſaac Carquet*, fils d'un apothicaire de Montpellier. Ce fut dans cette maiſon qu'il prit du goût pour la médecine. Il renonça à l'état eccléſiaſtique, pour lequel il n'avoit jamais eu beaucoup de vocation, & ſe fit immatriculer en 1680.

A peine eut-il commencé à ſe faire connoître entre les écoliers, qu'il fut choiſi par *Michel Chicoyneau*, chancelier de la faculté de médecine, pour précepteur de ſes enfans. Cette place a été le premier pas de la fortune de *Chirac*. En commençant à étudier la médecine, il s'appliqua avec ardeur à l'anatomie. Il profita des ſecours que lui offroient les démonſtrations publiques & particulières ; & en y joignant ce qu'il apprenoit par lui-même dans les diſſections qu'il faiſoit, & dans les livres qu'il liſoit, il ſe mit bientôt en état de donner des leçons aux autres. Il commença donc à faire des cours particuliers d'anatomie avant que d'être docteur, & le profit qu'il en retira ſervit non-ſeulement à ſon entretien, mais encore aux dépenſes néceſſaires du doctorat, auquel il fut admis en 1683.

Il continua ces exercices particuliers après ſa promotion ; & il y avoit déjà trois ans qu'il s'y livroit, ſans prévoir quelle ſeroit un jour la reſſource qui le mettroit en état de ſubſiſter plus avantageuſement ; mais la fortune ſe déclara alors en ſa faveur. Le ſyndic de la faculté de théologie de Montpellier obtint, en 1686, des lettres-patentes pour la réunion des quatre facultés en corps d'univerſité. Rien n'étoit plus utile que cet arrangement ; le public, & même la faculté de médecine, en auroient tiré de grands avantages. Le chancelier ſeul y perdoit quelque choſe, & ſon intérêt engagea la faculté à s'oppoſer à l'exécution de ce qui étoit réglé par ces patentes. *Chicoyneau* fut député à Paris le 21 avril 1686, pour en obtenir la révocation.

Dans ce temps, *Jérôme Tenques*, profeſſeur en médecine, dont la ſanté étoit languiſſante, cherchoit à vendre la ſurvivance de ſa régence ; *Chirac*, autoriſé par *Chicoyneau*, ſe préſenta, & il fut accepté. Les proviſions de cette place furent demandées & obtenues par *Chicoyneau* lui-même, qui étoit à Paris. Il comprit bien que cette démarche déplairoit à la faculté ; mais l'avantage du précepteur de ſes enfans l'emporta ſur les égards qu'il devoit avoir pour ſa compagnie. Dès que la faculté fut inſtruite de ce procédé, elle révoqua ſa députation, & proteſta contre les proviſions que *Chirac* ſollicitoit par l'entremiſe de ſon protecteur. Tous les docteurs prirent feu dans cette affaire ; mais leurs mouvemens furent inutiles ; *Chirac* obtint des proviſions en commandement par le crédit d'*Antoine d'Aquin*, premier médecin du roi, & il fut en conſéquence inſtallé dans la chaire de *Tenques* en 1687.

Quelque vivacité que la faculté eût miſe dans ſes oppoſitions, elle ne tarda pas à rendre juſtice au nouveau profeſſeur. De ſon côté, il travailla à mériter l'eſtime de ſes confrères, il remplit ſes fonctions avec exactitude, & il ne les a jamais ſi bien remplies que les quatre ou cinq premières années. Il ſe mit alors dans la pratique, & prit pour modèle *Barbeyrac*, qui tenoit le premier rang à Montpellier dans cette partie. Celui-ci affectionna beaucoup *Chirac*, & le recommanda au maréchal Anne-Jules de Noailles, qui alloit commander les armées françoiſes en Catalogne. Il en obtint, en 1692, l'emploi de médecin de cette armée, qu'il occupa pendant deux ou trois ans. En 1693, une dyſſenterie épidémique s'étant miſe dans les troupes, & l'ipécacuanha n'ayant eu aucun ſuccès, *Chirac* donna du lait coupé avec la leſſive de ſarmens de vigne, & réuſſit, par ce remède, à guérir preſque tous les malades.

Après avoir quitté l'armée, il accepta la place de médecin du port de Rochefort, où il demeura encore deux ans : mais il revint enſuite prendre ſes fonctions de profeſſeur & de médecin à Montpellier. A ſon retour, il s'acquit beaucoup de réputation dans la faculté, non-ſeulement parmi les écoliers, qui l'écoutoient comme un oracle, mais encore parmi les docteurs qui, quoique encore prévenus, ne laiſſoient pas de reconnoître ſon mérite. Il ſavoit mieux l'anatomie qu'eux, il connoiſſoit mieux l'économie du corps humain, il étoit mieux inſtruit des nouvelles opinions, il avoit ſur pluſieurs parties de la médecine des vues nouvelles, & un eſprit de ſyſtême qui éblouiſſoit. Il joignoit à ces qualités un air d'autorité qu'il a conſervé toute ſa vie, & qui lui faiſoit dire les choſes, même triviales, du ton dont on a coutume d'annoncer les découvertes les plus ſingulières & les plus importantes. Mais cet extérieur éblouiſſant n'étoit pas ſans défaut. *Chirac* n'avoit, dans ſes leçons & dans ſes écrits, ni méthode, ni ordre, &, par conſéquent, ni clarté, ni juſteſſe ; ſon ſtyle étoit mauvais, dur, obſcur, difficile ; il avoit adopté les hypothèſes williſiennes, qui étoient à la mode de ſon temps, mais dont l'abſurdité ſautoit aux yeux, & il les propoſoit avec une ſi grande confiance & un air ſi perſuadé, qu'il faiſoit illuſion à des écoliers qui croyoient trouver dans ſes explications le développement des myſtères de la nature.

Digitized by Google

Il eut alors trois conteſtations très-vives, mais ſur des ſujets ſi légers, qu'à peine méritent-elles qu'on s'y arrête.

En entrant dans la faculté, il avoit publié un petit traité ſur la *nature & l'origine des cheveux*, & c'eſt peut-être le meilleur de ſes ouvrages, c'eſt du moins le plus clair. Un jeune docteur, nommé *Placide Soracy*, de Meſſine en Sicile, prétendit que la découverte que *Chirac* s'attribuoit lui appartenoit, & fit une brochure pour le prouver. Comme le jeune docteur étoit ſoutenu par *Jean Chaſtelain*, doyen de la faculté, qui n'aimoit pas *Chirac*, la diſpute s'échauffa; mais elle ne méritoit pas le feu qu'on y mit : tout ce qu'il y avoit de nouveau & d'eſſentiel dans cette prétendue découverte, avoit été dit & démontré par *Malpighi*, dans ſon traité *de externo tactûs organo*.

L'autre conteſtation fut plus vive. Elle n'étoit guère mieux fondée. *Jean Beſſe*, étudiant en médecine, prêt à prendre ſes degrés, entreprit de faire imprimer à Montpellier un traité qui étoit, dans le fond, une eſpèce de phyſiologie raiſonnée. Dès que *Chirac* en eut vu les premières feuilles, il prétendit que c'étoit l'extrait de ſes leçons, & il n'avoit pas tout-à fait tort. Il ne ſe contenta pas de s'en plaindre au public, il attaqua *Beſſe* en juſtice, pour le faire condamner à déclarer que *Chirac* étoit l'auteur de cet ouvrage, & en conſéquence lui faire défendre d'en continuer l'impreſſion. *Beſſe* ne fit aucun cas de ſes pourſuites; il partit pour Paris, où il fit imprimer ſon traité, qui parut avec privilège. On s'empreſſa de le lire, & dès qu'on l'eut lu, tout le monde convint qu'il n'étoit propre qu'à deshonorer & celui qui diſoit l'avoir fait, & celui qui prétendoit en être le véritable auteur.

La troiſième conteſtation fit plus de bruit par le nom du médecin qui y étoit intéreſſé; mais elle étoit, dans le fond, tout auſſi frivole.

Raimond Vieuſſens, docteur de la faculté de Montpellier, joignoit beaucoup de vanité à beaucoup d'ardeur pour les découvertes. Il crut en avoir fait une fort importante, & il pria la faculté de permettre qu'il en fît la démonſtration en ſa préſence dans l'amphithéatre des écoles. On y conſentit ſans peine; l'aſſemblée fut très-nombreuſe; *Vieuſſens* expoſa ſa découverte; il s'agiſſoit de tirer un acide du ſang, ce qu'on avoit juſqu'alors inutilement tenté. Il s'étendoit avec complaiſance ſur l'importance de cette opération, lorſque *Chirac*, qui étoit dans l'aſſemblée avec la faculté, ſe leva & annonça que la découverte qu'on propoſoit, & dont on ſe glorifioit, lui appartenoit, & qu'il l'avoit communiquée à deux étudians en médecine, de qui *Vieuſſens* l'avoit appriſe.

On juge aiſément des ſuites d'un pareil éclat. L'aſſemblée ſe ſépara tumultueuſement, & l'on attendit des éclairciſſemens pour ſe décider. L'attente ne fut pas longue; il parut une foule d'écrits, les uns pour ſoutenir la prétention de *Chirac*, & les autres pour défendre les droits de *Vieuſſens*. On ne ſe contenta pas d'examiner le fait, on en vint aux injures, qui divertirent le public. Pour les gens ſages, après avoir examiné le ſujet de la querelle, ils convinrent qu'on ſe diſputoit une découverte qui n'étoit d'aucune importance, parce que l'extraction de l'acide du ſang, ſuppoſé qu'elle fût réelle, ne ſervoit en rien, ni à la théorie, ni à la pratique de la médecine. *Aſtruc*, que je ſuis dans cet article, a eu la modeſtie de ſe taire ſur la manière dont la diſpute de *Chirac* & de *Vieuſſens* fut terminée. Ce médecin leur démontra, à l'un & à l'autre, que la découverte n'étoit rien moins que réelle, & qu'il étoit ridicule de diſputer pour un être de raiſon; que tout l'acide de la diſtillation dépendoit du bol que l'on joignoit au *caput mortuum* du ſang diſtillé.

Juſqu'alors *Chirac* ne s'étoit occupé que de tracaſſeries académiques. Il s'ouvrit pour lui, en 1706, une nouvelle carrière.

Le comte de Nocé, attaché au duc d'Orléans, vint à Montpellier en 1705. Il connut & goûta *Chirac* pendant ſon ſéjour dans cette ville; & étant retourné à Paris, il conſeilla au prince, qui, en 1706, alla commander l'armée françoiſe en Italie, de prendre *Chirac* pour ſon médecin. Le duc d'Orléans le crut, *Chirac* fut mandé; il ſuivit le prince dans ſes campagnes en Italie & en Eſpagne, & il lui fut très-utile pour le traitement de la bleſſure qu'il reçut au poignet à la bataille de Turin, dont il le guérit promptement, en lui faiſant des douches avec l'eau tiède de *Balaruc*, qu'on avoit envoyé quérir. Ce remède ſi ſimple & ſi peu efficace en apparence produiſit une guériſon ſi parfaite, que *Chirac* s'en fit honneur dans une grande diſſertation, en forme de thèſe, ſur les plaies, dont la traduction françoiſe fut publiée à Paris en 1742.

Le duc d'Orléans revint dans la capitale après ſes campagnes; *Chirac* le ſuivit, & n'ayant plus d'emploi auprès du prince, qui avoit *Homberg* pour ſon premier médecin, il s'y arrêta pour y pratiquer la médecine comme un ſimple particulier. Il fut extrêmement recherché, quoiqu'il n'eût rien dans ſon extérieur, ni dans ſes diſcours, de ce qui donne ſouvent la vogue aux médecins. *Homberg* étant mort en 1715, le duc d'Orléans, déjà régent du royaume, lui donna *Chirac* pour ſucceſſeur. Les faveurs ſe ſuccédèrent alors l'une à l'autre. En 1716, il fut reçu dans l'académie des ſciences en qualité d'aſſocié libre. En 1718, il remplaça *Fagon* dans la ſurintendance du jardin du roi. En 1728, il obtint des lettres de nobleſſe, & en 1731, la place de premier médecin de Louis XV, vacante par la mort de *Dodart*. Mais

il n'en jouit pas long-temps, car il mourut le 11 Mars 1732, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Chirac étoit un homme à projet; il s'occupa toute sa vie du desir de dominer en médecine. Il voulut établir à Paris une académie composée de trente ou quarante médecins, partie de la faculté de cette ville, partie des universités provinciales. Elle devoit avoir correspondance avec les médecins de tous les hôpitaux du royaume, & même des hôpitaux étrangers, pour leur proposer des remèdes à éprouver dans les différentes maladies, pour recueillir les succès des épreuves qu'ils en auroient faites, de même que les observations que les ouvertures des cadavres pourroient leur donner lieu de faire, & pour rassembler ces observations, & former, par ce moyen, un corps de médecine fondé sur des faits avérés. La mort du régent, en 1723, le fit renoncer à son projet, parce que manquant d'appui qu'il comptoit trouver dans l'autorité de ce prince, il désespéra de vaincre les difficultés que la faculté de Paris lui avoit opposées. Il reprit cependant son projet de qu'il eut été nommé premier médecin du roi; il voulut même que lui, & après lui les premiers médecins, fussent les présidens perpétuels de cette académie. Mais il trouva de nouveaux obstacles, & son plan ne fut point exécuté.

La faculté de Montpellier fut plus docile pour un autre de ses projets, que ne l'avoit été celle de Paris pour celui dont on vient de parler. *Chirac* vouloit réunir les deux professions & faire des médecins chirurgiens; ce qui est une chimère, dit le célèbre *Astruc*, & ne sauroit se soutenir dans l'état où sont les choses. Il exigea, pour cela, que la faculté de Montpellier montrât l'exemple, & qu'elle reçût des docteurs de cette espèce, en réformant ses anciens statuts, qui y étoient formellement opposés. La faculté les réforma & reçut quelques docteurs dans cette forme. Pour maintenir cet établissement, *Chirac* donna à la faculté, par son testament, trente mille livres qu'on devoit placer, & dont la rente devoit servir à recevoir gratuitement trois docteurs de cette espèce tous les ans: mais les héritiers de ce médecin ont fait casser son testament; & comme les trente mille livres n'ont point été comptées, on ne songea plus à recevoir des docteurs en médecine & en chirurgie; ceux même qui avoient été reçus de cette manière, ont bientôt répudié le titre de chirurgien.

Une petite brochure, intitulée: *La vie & les principes de M. Fitz, pour servir à l'histoire de la médecine de Montpellier*, fait de *Chirac* le portrait suivant. Il avoit donné le ton à l'école, & il étoit l'homme le plus propre à accréditer des opinions. Ennemi de toute défiance de soi-même, il trouvoit, à l'aide d'une subtilité pointilleuse, des raisons spécieuses qui lui présentoient des erreurs sous l'apparence de la vérité; & si quelqu'un pouvoit lui donner des lumières, il ne tardoit pas à devenir l'objet de sa haine, & quelquefois de ses insultes. Comme il pensoit que *Boerhaave* absorberoit sa réputation, il publia que celui-ci n'étoit rien moins que praticien; il avoit malheureusement le défaut d'avoir le cœur enflé de vanité & d'orgueil. *Silva*, & ses autres disciples, pour l'avoir entretenu dans cette illusion, empêchèrent qu'il ne fût tel que ses talens sembloient le promettre. Une chose cependant peut faire oublier ses défauts, c'est le desir sincère qu'il avoit d'exciter l'émulation & de faciliter les études.

En général, il y a peu d'ouvrages plus mal écrits que ceux de *Chirac*. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Il n'a jamais pu se résoudre à les relire & à les retoucher, & il n'y en avoit point qui en eussent plus de besoin. Les productions suivantes appartiennent à ce médecin, ou elles ont été compilées d'après les mémoires qu'il a laissés.

Lettre sur la structure des cheveux. Montpellier, 1688, *in*-12.

Il compare le bulbe des cheveux à celui d'un oignon, dont la capsule est cartilagineuse & garnie en dedans d'une membrane glanduleuse. Il croit qu'il y a dans le poil une matière semblable à la substance corticale du cerveau.

Lettre sur l'apologie de Vieussens. Montpellier, 1698, *in*-8.

Il y revendique la prétendue découverte de l'acide dans le sang.

De motu cordis adversaria analytica. Monspelii, 1698, *in*-12.

C'est l'ouvrage le plus singulier & le plus mauvais qui ait paru en médecine. *Senac* en parle ainsi dans son traité du cœur: « Figurez-vous un homme » qui, dans une profonde obscurité, croit voir de » ses yeux les objets qui se présentent à son imagination: tel étoit ce médecin si fameux dans les » écoles. Sans savoir le calcul, il a calculé la force » des nerfs. Cette force inconnue, qui auroit embarrassé les plus grands géomètres, n'a point effrayé *Chirac*. Selon ses idées, le mouvement du » cœur est produit par une fermentation. La cause » de cette fermentation est une matière acide que le » sang verse dans les locules creusés par la nature » dans le tissu des fibres. C'est là le sujet d'un livre » de 350 pages. De telles idées n'attirent l'attention » que par l'excès de leur ridicule; ainsi nous nous » dispenserons de les réfuter: ce qu'il y a de plus » surprenant, c'est qu'il y ait encore aujourd'hui » des esprits assez bizarres pour les adopter ».

Quæstio de vulneribus. Monspelii, 1707, *in*-8.

Les succès qu'avoient eu les eaux de Balaruc dans

le traitement de la bleſſure du duc d'Orléans, engagèrent *Chirac* à compoſer cette thèſe, pour avoir occaſion de raconter & de vanter cette cure. Il y a de bonnes choſes dans cette diſſertation; mais ſa forme eſt inſoutenable, par l'ennui que cauſe l'auteur à commencer tous les articles par la prépoſition *quoniam*. Cette thèſe a été miſe en françois, ſous le titre d'*obſervations de chirurgie ſur la nature & le traitement des plaies, par Chirac, & ſur la ſuppuration des parties molles, par Fizes*. Paris, 1741, *in*-12.

Obſervations ſur les incommodités auxquelles ſont ſujets les équipages des vaiſſeaux, & la manière de les traiter. Paris, 1714, *in*-8.

Traité des fièvres malignes, avec des conſultations ſur pluſieurs maladies. Paris, 1742, *in*-12.

Cet ouvrage fut compoſé ſur les idées de *Chirac*, mais par des perſonnes qui avoient plus de méthode que lui.

Diſſertations & conſultations médicinales de MM. Chirac & Silva. Paris, 1744, 2 vol. *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHIROMANTIE, de χεὶρ, *main*, & de μαντια *divination*; manière de deviner par la main, ou l'inſpection de la main.

Ceux qui ſe vantent de connoître ainſi le caractère, le tempérament, le mode de ſanté, les maladies, ſont à coup sûr des charlatans; car il n'y a aucune liaiſon entre toutes ces choſes & les lignes qui marquent la main en divers ſens. (M. MAHON.)

CHIRON LE CENTAURE.

Nous avons dit (*art.* ANCIENS MÉDECINS, *t.* II, *pag.* 661) que *Chiron* peut être né vers l'an 1373, avant notre ère: il s'eſt écoulé depuis cette époque 3165 ans

On dit que le père de *Chiron* ſe nommoit *Saturne*, & ſa mère *Philyra*; il naquit en Theſſalie, contrée favorable à la nourriture de chevaux; auſſi les Theſſaliens furent-ils d'excellens cavaliers. On ſait qu'ils furent appellés *centaures*, terme par lequel on voulut exprimer ſans doute qu'ils montoient un cheval avec tant d'adreſſe, que l'homme & le cheval ſembloient ne faire qu'un.

Chiron avoit l'air dur & farouche, dit *Pindare*, mais c'étoit le plus doux des hommes.

Suivant les poëtes & les hiſtoriens, *Chiron* habitoit un autre du mont Pélion. Il fut l'inſtituteur des héros de la Grèce. Il enſeigna la médecine à *Eſculape*; il inſtruiſit auſſi de cet art pluſieurs autres; il les forma à l'exercice des armes, au maniement des chevaux, à la muſique, & même à la juſtice.

Xénophon fait une longue énumération de ceux qui furent formés par *Chiron* à l'art de la chaſſe; ce ſont *Neſtor*, *Théſée*, *Uliſſes*, *Achille*, *Enée*, *Machaon*, *Podalyre*, *Diomède*, *Caſtor*, *Pollux*, *Palamède*, tous perſonnages célèbres de l'ancienne Grèce. *Philoſtrate* ajoute que *Chiron* a vécu très-long-temps. Nous avons démontré (art. ANCIENS MÉDECINS, déjà cité) que ſa vie a été d'environ cent quarante-huit ans.

On lui attribue une grande connoiſſance de la médecine, tant à l'égard des hommes qu'à l'égard des animaux. *Pline* & *Plutarque* en parlent comme étant le fondateur de la botanique & de la matière médicale; ce dernier rapporte que les Magnètes lui offroient, comme au premier médecin, les prémices des plantes & des fleurs. On a donné ſon nom à des plantes, qui le portent encore; ce ſont les *centaurées*. *Chiron* traitoit les plaies & les ulcères; & l'on a nommé *ulcères chironiens* ceux qui ſont d'un mauvais caractère, pour exprimer qu'il faut pour les guérir toute l'habileté de *Chiron*.

Il ne paroît point douteux que *Chiron* ait inſtruit les héros grecs, mais on ignore s'il a écrit. Les anciens font l'éloge d'un poëme que les uns attribuent à *Chiron le Centaure*, & d'autres à *Héſiode*; ſur quoi on peut conſulter *Fabricius*, *biblioth. gr.*, *lib.* 1, *cap.* 3. On cite auſſi de *Chiron* un ouvrage intitulé *hippiatrique*, c'eſt-à-dire, *médecine des chevaux*; mais s'il a compoſé cet ouvrage, il y a long-temps qu'il eſt perdu.

Clément d'Alexandrie, qui rapporte beaucoup de choſes de *Chiron*, nous apprend qu'il eut une fille, nommée *Hippo*, qui devint l'épouſe d'*Eole*, auquel elle communiqua les connoiſſances qu'elle avoit reçues de ſon père, & qu'elle forma à la contemplation de la nature. (GOULIN.)

CHIROUI. (*Mat. méd.*) *Voyez* CHERVI.

(M. MAHON.)

CHIRURGICAL, ALE, adj. *Chirurgicus*, qui appartient à la chirurgie. On dit *opération chirurgicale*, *maladie chirurgicale*. On dit auſſi *médecine chirurgicale*; ce qui peut être pris en bonne & en mauvaiſe part. Dans le premier ſens, on entend l'application de la connoiſſance des maladies dites *internes*, aux maladies qui exigent pour leur guériſon le ſecours de la main. Rien de plus fréquent que le beſoin de cette application; c'eſt une vérité dont il ſeroit ſuperflu d'expoſer les preuves. On ne ſauroit donc trop encourager la réunion & le concours des lumières, dont on n'a fait une eſpèce de répartition entre des individus différens, & devenus

ennemis les uns des autres, qu'au détriment de l'art & de l'humanité. Mais cette *médecine chirurgicale*, qui n'eſt que l'oubli de ce qu'on a appris, & l'exercice de ce qu'on ne ſait pas, cette petite médecine que font la plupart des chirurgiens uniquement parce que la faim les preſſe; c'eſt un des fléaux les plus redoutables à l'eſpèce humaine qu'un bon gouvernement puiſſe & doive détruire.

(M. Mahon.)

CHIRURGIE. C'eſt la partie de la médecine qui guérit par l'opération de la main.

Les premiers hommes ont été guéris par la nature ſeule. Un hazard heureux leur a indiqué des remèdes, dont l'obſervation a confirmé l'efficacité; on ſe les communiquoit & une tradition orale les conſerva dans la mémoire des hommes. Chacun étoit ſon médecin, & le médecin des autres; mais inſenſiblement il s'en trouva qui eurent plus d'expérience, & auxquels on recouroit volontiers; ce qui les détermina enfin à faire de la médecine leur principale occupation.

La *chirurgie* n'eſt qu'un moyen dont la médecine ſe ſert; elle ſe borna d'abord à l'application des remèdes ſur un malade, à l'extraction d'un corps étranger dans les chairs, au panſement, aux fomentations. Il ſe paſſa beaucoup de temps, avant que les médecins armaſſent leurs mains d'un inſtrument tranchant; peu d'hommes ſe déterminèrent, au moment de cette invention, à ſe ſoumettre à des inciſions, même ſuperficielles. Il ſe paſſa du temps avant qu'on pût réduire une fracture ou une luxation; il a fallu connoître auparavant le ſquelette, c'eſt-à-dire les articulations de l'os, & les parties qui les environnent. Dès le ſiècle d'*Homère*, on mettoit en uſage les inciſions pour extraire les flèches & autres corps étrangers. Ce poëte immortel vivoit 907 ans avant notre ère, c'eſt-à-dire, en même temps que *Cléomyttades I*, deſcendant de *Podalyre*, fils puîné d'*Eſculape*. Ainſi, en cette année 1792, nous ſommes ſéparés de lui par un intervalle de 2699 ans. Mais, s'il eſt vrai que *Podalyre* ait ſaigné des deux bras la fille de *Damethus*, l'an 1209, avant notre ère, on voit qu'il y a trois mille ans révolus qu'on fait uſage de la ſaignée, opération qui demande de la dextérité; ce n'étoit point la ſeule opération qui ſe pratiquât alors.

Les *aſclépiades* pratiquoient l'art tout entier, c'eſt-à-dire, qu'ils dirigeoient dans les maladies la diète convenable, qu'ils préſcrivoient les médicamens & les préparoient, qu'ils faiſoient les opérations chirurgicales.

Les connoiſſances qu'ils avoient aquiſes ont été ſoigneuſement recueillies par leurs ſucceſſeurs, qui n'ont rien négligé pour en augmenter la maſſe. Telle étoit la médecine lorſqu'*Hippocrate* entreprit d'en faire une ſcience fondée ſur l'expérience & le raiſonnement; c'eſt après ſa mort que la *chirurgie* en fut ſéparée. Lui-même fut médecin & chirurgien. Après lui, on vit encore des hommes qui faiſoient profeſſion de pratiquer toutes les parties de l'art; mais leur étendue & les ſoins qu'elles demandent pour en concilier l'exercice avec l'avantage public, engagèrent enfin les médecins à partager leurs occupations, en diſtribuant la *chirurgie* & la pharmacie en des mains ſubalternes.

Hippocrate ſe fit beaucoup de réputation par les opérations chirurgicales; les préceptes qu'il nous a laiſſés dans ſes écrits ne permettent point de douter de ſon application à cet égard. Ses diſciples cultivèrent auſſi cette partie de la médecine; la ſeule lithotomie leur fut défendue par une loi de leur maître: mais, dans le reſte, ils firent de temps en temps quelques découvertes; & *Celſe* n'a pas manqué de rapporter les progrès qu'avoit fait la *chirurgie* depuis *Hippocrate* juſqu'à lui. *Galien exerça* auſſi la médecine & la *chirurgie*; il a même écrit ſur cette dernière pluſieurs traités particuliers, ſans compter ce qu'il en a répandu dans le corps de ſes ouvrages.

On ne voit pas que la *chirurgie* ait fait de grands progrès chez les romains avant les empereurs. Cet art, ſi néceſſaire à l'humanité, pouvoit cependant fournir des reſſources à ce peuple belliqueux, pour ſe conſerver d'illuſtres citoyens & de vaillans ſoldats. Mais quelques amputations & d'autres opérations pour leſquelles on employa le fer ou le feu, parurent ſi cruelles aux romains, qu'elles les effrayèrent & les jettèrent dans la fureur. Leurs plus expérimentés chirurgiens furent les triſtes victimes de cet aveugle emportement, & ce peuple, qui donnoit des loix à tant de nations, refuſa de ſe ſoumettre à celles de l'art utile, où la mort ſemble prêter du ſecours à la vie. C'eſt ainſi que s'exprime l'inſcription qu'on voit ſur la porte de l'amphithéatre de Toulouſe:

Hic locus eſt ubi mors gaudet ſuccurrere vitæ.

La *chirurgie* fit plus de progrès ſous les empereurs romains: les grecs, qui ſe tendirent dans la capitale de l'empire, y portèrent avec eux des connoiſſances que la fierté de ſes citoyens avoit méconnues juſqu'alors, ou que leur molleſſe avoit taxées de cruauté. Les romains revinrent inſenſiblement des préjugés que la frayeur groſſit toujours; les cures opérées ſous leurs yeux, les ouvrages qu'on écrivit ſur la *chirurgie*, leur firent ſentir l'importance des ſecours qu'ils pouvoient tirer de cet art. Les arabes en profitèrent d'abord qu'ils le connurent: mais il ne fut pas en grand honneur chez ce peuple, qui s'étoit emparé de l'empire de la médecine aux dépens des grecs. *Rhazes* nous dépeint la *chirurgie* dans un état d'aviliſſement; toutes les opérations de la main

Digitized by Google

étoient renvoyées aux ſerviteors ignorans que les médecins avoient à leurs ordres. *Avicenne*, *Averrhoës*, *Avenzoar*, s'élevèrent contre un abus auſſi pernicieux aux malades qu'à l'art même; ils travaillèrent à l'éteindre, en ne confiant la pratique des opérations qu'à des gens plus adroits & plus inſtruits. *Albucaſis* mit le comble à l'ouvrage commencé par ſes prédéceſſeurs. Il rappela non-ſeulement dans la *chirurgie* d'anciennes méthodes d'opérer, qu'on avoit preſque oubliées, mais il les perfectionna encore, donna les figures des inſtrumens propres à les exécuter, fortifia la théorie par les obſervations, & mérita que ſes ouvrages fuſſent, dans le ſeizième ſiècle, la ſource commune, où les meilleurs chirurgiens allaient puiſer les connoiſſances dont ils avoient beſoin dans la cure des maladies, qu'on confioit à leurs ſoins.

Ce ne fut qu'au bout de ſix ſiècles que l'art important de la *chirurgie* revint en Europe jouir des droits que les arabes avoient uſurpés dès la fin du dix ſeptième. Concentré dans les écoles de cette nation, cet art fut tellement aſſervi aux opinions des maîtres qui ont dominé pendant tout ce long intervalle, que perſonne, même en Italie, ne s'étoit occupé de travailler à ſa perfection. Il eſt vrai que preſque tous les médecins étoient clercs, & qu'en cette qualité, il leur étoit défendu de ſe mêler des opérations chirurgicales qui ſe font avec effuſion de ſang. L'art ſe trouva réduit à la ſimple application des cupiques; les onguens, les emplâtres, quelques remèdes ſuperſtitieux, c'étoit à-peu-près à quoi ſe bornoit la petite *chirurgie*, la ſeule permiſe aux clercs. *Roger*, *Roland* de Parme, *Brunus*, *Theodoric*, *Guillaume de Salicet*, *Lanfranc*, *Gordon*, *Henri de Hermondaville*, *Jean de Gaddeſden*, *Gui de Chauliac*, *Jean de Vigo*, & quelques autres, furent ceux qui répandirent plus de lumières ſur la *chirurgie* juſqu'au ſeizième ſiècle. Mais c'eſt à l'étude de la phyſique & de l'anatomie, qu'on ſe fit une affaire de mieux cultiver, que doivent être rapportés les progrès rapides de cette partie de la médecine; *Fallope*, *Véſale*, *Jérôme Fabrice* d'Aquapendente, *Guillaume Fabrice*, *de Hildan*, & toute cette foule de grands maîtres qui ſe ſuccédèrent depuis le commencement du ſeizième ſiècle juſqu'à nos jours, ont élevé la *chirurgie* à cet état de perfection qui lui a mérité les plus grands éloges.

La révolution, qui a ſéparé cet art de l'étroite union qu'il avoit eue ſi long-temps avec la *barberie*, a jetté un nouveau luſtre ſur la *chirurgie* françoiſe. On eſt enfin unanimement convenu qu'il eſt impoſſible qu'un chirurgien ſoit lettré. Les chirurgiens de l'école de Saint-Côme, ſéparés de tout ce qui les lioit ci-devant avec les barbiers, ont formé un corps bien plus reſpectable par l'étude des lettres, qui eſt un préliminaire néceſſaire à leur admiſſion. Les connoiſſances, qui ſont les fruits de l'application la plus ſuivie & la plus réfléchie, ſoutiennent ces maîtres dans l'invention & l'uſage des ſecours les plus importans de leur art.

Quoique Paris ſoit la ville où toute l'Europe va s'inſtruire de la théorie & de la pratique de cet art; quoique l'école de Saint-Côme ſoit abſolument celle qui fournit le plus grand nombre d'excellens chirurgiens, la gloire qu'il y a de perfectionner la partie de la médecine qui guérit par l'opération de la main, n'eſt point tellement réſervée à la France, que l'Angleterre, l'Allemagne & la Hollande ne puiſſent entrer dans une ſorte de parallèle avec elle. Si la France ſe glorifie de la célébrité des *Dionis*, des *Verduc*, des *Méry*, des *le Dran*; des *Petit*, des *Morand*, des *le Cat*, &c., l'Allemagne a eu ſes *Heiſter*, ſes *Platner*, ſes *Mauchart*, ſes *Van Swieten*; l'Angleterre ſes *Douglas*, ſes *Cheſelden*, ſes *Chapman*, ſes *Smellie*, ſes *Scharp*; la Hollande ſes *Deventer*, ſes *Rau*, ſes *Ruyſch*, ſes *Bidloo*, ſes *Schlichting*. Mais tout le monde convient qu'on ne trouve nulle part un plus grand nombre d'excellens maîtres qu'à Paris, & que nulle part la *chirurgie* n'a préſenté plus d'événemens relatifs à ſon hiſtoire que dans cette capitale.

(GOULIN.)

CHIRURGIEN AUX RAPPORTS. (*Médecine légale.*)

Si la médecine, & la chirurgie, qui en eſt une branche inſéparable, étoient enſeignées & étudiées avec le zèle & la régularité que doit inſpirer l'amour de ſes devoirs & de l'humanité; ſi les épreuves par leſquelles on fait paſſer, communément, ceux qui aſpirent à cet art divin étoient toutes auſſi ſévères que l'intérêt de la ſociété l'exige: les différentes queſtions, que les juriſconſultes ont élevées ſur la compétence reſpective du médecin & du *chirurgien* à l'égard des rapports à faire en juſtice, ſeroient purement oiſeuſes; ou plutôt, le premier ne pouvant traiter toutes les maladies internes, ſans connoître la chirurgie; le ſecond, pour bien exercer ſon art, étant obligé de ſavoir la médecine proprement dite: ces deux profeſſions, qui devroient le plus ſouvent n'en faire qu'une, & que pluſieurs grands hommes ont réunies avec tant de ſuccès; ne ſeroient plus ſéparées comme par un mur d'airain; & les connoiſſances, qui ſemblent être le partage excluſif de l'une, appartiendroient également à l'autre. Alors les magiſtrats pourroient invoquer, avec la même ſécurité, les lumières du chirurgien & celles du médecin; & l'on verroit diſparoître, du champ de la médecine légale, toutes ces déciſions de ſoi-diſant experts, qui ont été ſi ſouvent ou le refuge du crime, ou même, la perte de l'innocence. « En effet, s'il » y a, dit le célèbre Bohnius, une fonction du » médecin dans laquelle il ſoit principalement diffi- » cile d'aſſeoir un jugement, *judicium difficile*, c'eſt

» lorſqu'il s'agit de prononcer ſur des rapports de » bleſſures. Soit que ceux qui les ont faits n'aient » pu découvrir la cauſe de la mort du bleſſé ; ſoit » qu'ils n'aient pas fait aſſez d'attention à toutes les » circonſtances qui l'ont accompagnée ; ſoit, enfin, » qu'ils les expoſent d'une manière obſcure & inin- » telligible, les collèges de médecine, auxquels ces » rapports ſont préſentés, ne pouvant emprunter le » ſecours d'aucune autre lumière pour ſe guider dans » leur déciſion, leur incertitude arrête néceſſaire- » ment la marche de la juſtice, ou lui fait prononcer de faux oracles ».

L'expérience journalière prouve avec quelle négligence & quelle légèreté ſe font les examens de cadavres ; & avec quelle témérité on porte enſuite les jugemens les plus abſurdes ſur la nature des bleſſures qui ſont cenſées avoir occaſionné la mort. L'inſpection s'opérant illégalement, & les divers phénomènes de la léſion n'étant jamais rapportés avec exactitude, ni dans les termes propres, qui cependant n'ont été adoptés que pour rendre plus fidèlement les idées ; il eſt impoſſible alors de porter une déciſion duement motivée : il faut, ou n'en porter aucune, ou, par une précipitation & une mauvaiſe honte horribles même à concevoir, en porter une fauſſe ; ce qui entraîne les ſuites les plus déplorables dans l'ordre ſocial.

Ce ſont ces puiſſantes conſidérations qui m'engagent, continue Bohnius, à agiter la queſtion, ſavoir : quelles perſonnes exerçant l'art de guérir doivent avoir la miſſion de faire l'examen des bleſſures & de juger de leur nature, ſur-tout, dit-il, puiſque parmi les légiſlateurs, & leurs commentateurs, pluſieurs attribuent cette fonction tantôt au médecin, tantôt au chirurgien, tantôt à l'un & à l'autre excluſivement, & quelquefois à des barbiers & à des baigneurs, tandis que les autres ont une opinion tout-à-fait oppoſée ? Il faut convenir cependant, qu'en déclarant ces derniers habiles à procéder juridiquement à l'examen des cadavres de ceux dont les magiſtrats ſuſpectent le genre de mort, les légiſlateurs & les commentateurs leur ont ſuppoſé les connoiſſances néceſſaires, & qu'ils ont eu plutôt en vue les *chirurgiens* qui font en même temps la chirurgie & la barberie, que des individus qui ne ſauroient que le métier de perruquier.

Quelques-uns n'ont conſidéré les *chirurgiens* que comme étant les aides & les agens employés par le médecin, parce qu'ils ont communément plus que lui l'habitude de la diſſection, & comme pouvant quelquefois, & au beſoin ſeulement, le remplacer. Mais il n'en eſt pas moins certain, que la plupart d'entre eux, ignorant & cet art & la langue qui lui eſt conſacrée, ne peuvent ni examiner convenablement un cadavre, ni rendre ce qu'ils ont pu voir ; & même que le plus ſouvent, au lieu de reconnoître une plaie telle qu'elle exiſte réellement, ils en fabriquent une toute différente avec leurs inſtrumens.

Cette cenſure ſi ſévère que faiſoit Bohnius des *chirurgiens* de ſon temps, c'eſt-à-dire de la fin du ſiècle dernier & du commencement de celui-ci, eſt, ſans doute, d'une application bien plus rare aujourd'hui, que les travaux de pluſieurs grands hommes, & la protection ſoutenue des ſouverains, ont fait faire à la chirurgie d'immenſes progrès, & perfectionné l'étude de cet art ſalutaire. Mais il n'eſt pas moins certain pour quiconque connoît de quelle manière, & par qui, la chirurgie s'exerce parmi le petit peuple dans les grandes villes, & dans les campagnes, combien l'ignorance la plus groſſière eſt encore le partage d'un grand nombre de *chirurgiens*. S'ils ont ſu l'anatomie, les préjugés populaires & le défaut d'émulation les empêchent de cultiver cette ſcience, & ils oublient ce qu'ils en avoient appris. Les foibles notions qu'ils avoient reçues ſur l'importance & l'uſage des différentes parties du corps humain s'altèrent dans leur eſprit, ou s'effacent entièrement. Le peu d'occaſions qu'ils ont de voir des bleſſures, le défaut de livres ou d'amour pour l'étude, le beſoin impérieux de pourvoir à leur ſubſiſtance, & ſouvent à celle d'une famille nombreuſe, les empêchent abſolument & d'acquérir une expérience perſonnelle, ou de s'approprier, au moins, celle des autres.

Quel ne doit pas être à plus forte raiſon leur embarras, ou, pour mieux dire, leur inſuffiſance, lorſqu'on ſonnet à leurs lumières préſumées des queſtions d'une nature preſqu'entièrement étrangère à leurs connoiſſances, ou plutôt à leur routine journalière ; par exemple, des queſtions ſur les naiſſances tardives, ſur la groſſeſſe ſimulée ou diſſimulée, ſur les empoiſonnemens, &c. ?

Ainſi, comme les connoiſſances qui conſtituent l'art de guérir doivent, en une infinité de circonſtances, éclairer les magiſtrats, & contribuer par-là à maintenir l'ordre public, ceux-ci ne ſauroient placer leur confiance avec trop de circonſpection pour les différens rapports à faire en juſtice. Ils ne doivent point ſe faire une loi d'adopter ſans diſtinction les concluſions de ces prétendus experts, mais tâcher de les évaluer & par leur force réelle, & par celle de leurs auteurs. S'ils ſuſpectent la capacité de celui que la néceſſité les a forcés de choiſir, leur juſtice & leur humanité alarmées les engageront à faire examiner, par des hommes véritablement inſtruits, le rapport qui doit ſervir de baſe à leur jugement. Si ceux-ci peuvent y reconnoître la vérité, ils auront alors une lumière ſûre pour ſe diriger. Si le rapport eſt, au contraire, incapable de motiver une déciſion, ils ordonneront une autre enquête, lorſque le cas en ſera ſuſceptible ; &, s'il n'eſt pas tel, ils n'auront pas, du moins, à craindre, en s'abſtenant, parce que le corps de délit n'aura pas été conſtaté, de condamner un coupable, d'avoir condamné un innocent.

Qu'ils

Qu'ils préfèrent l'homme instruit à l'homme ignorant, & le plus habile à celui qui l'est moins; qu'ils multiplient, qu'ils combinent les lumières. Une question médico-légale ne sauroit être trop approfondie. L'habitude de la main chez les uns, les connoissances raisonnées chez les autres, s'étayeront mutuellement; &, quand il n'y aura de rivalité que pour faire le bien, ce noble sentiment de l'ame domptera toutes ces passions mesquines qui, en faisant souvent le malheur de l'humanité, montroient également la foiblesse & la sotte vanité des deux partis.

Les gens de l'art qui ont pris soin du blessé peuvent-ils être nommés pour l'ouverture du cadavre & l'examen de la plaie, & faire un rapport? Les auteurs sont partagés sur cette question. Bohnius tient pour la négative, & le célèbre Heister pour l'affirmative. Ce dernier a même fait soutenir une thèse médico-légale, dont le titre est: *de medico vulneratum curante à sectione cadaveris non excludendo.* Helmstad, 1749.

Il est certain, d'un côté, que l'accusé pouvant alléguer quelquefois pour sa défense, que le blessé est moins mort de la blessure que du mauvais traitement qu'il a subi; ce moyen de défense, qui peut être fondé, ne sera constaté que bien difficilement, si l'inspection est faite par ceux qui ont traité le blessé, puisqu'ils seront véritablement juges dans leur propre cause. Mais, d'abord, cet inconvénient ne sera-t-il pas aisé à éviter, si on leur joint d'autres experts? Ensuite, le détail qu'eux seuls peuvent faire de toutes les circonstances de la maladie donnera infailliblement, ou le plus souvent, des moyens de juger de la nature de la blessure, en faisant connoître ses différentes complications. Telles sont, par exemple, d'autres maladies qui existoient déjà, ou qui sont survenues; une indisposition naturelle individuelle du blessé; les fautes qu'il a commises contre le régime, & qui sont si variées, & quelquefois si funestes dans leurs conséquences; son refus de suivre les préceptes sévères de la médecine; le défaut de secours, ou l'administration d'un mauvais traitement, dans l'origine, &c.

Il semble d'ailleurs qu'il ne faut pas tant désespérer de la probité humaine en général, & de celle de certains individus, c'est-à-dire de leur conduite, lorsqu'elle est sévèrement inspectée.

(M. MAHON.)

CHIST. (*Mat. méd.*)

Le mot *chist*, arabe, signifie un *sextier*; on nomme aussi cette mesure *sextarius*; c'est la sixième partie du *congius*. *Voyez* les mots SEXTIER & CONGIUS.

(M. FOURCROY.)

CHIT-SÉ, s. m. (*Anc. Encycl.*) (*Hyg. Mat.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

C'est le figocape des portugais.

Tse-Tse, histoire des voyages, vol. 6, p. 457.

Zapotel de China, Raii, hist. 3, Lux, p. 54, n°. 5.

C'est un arbre de la Chine très-estimé pour la bonté de son fruit: il est de la grandeur d'un noyer médiocre, dont la cime s'étend beaucoup. Ses feuilles sont alternes, entières, ovales, pointues; elles ont six pouces de longueur, sur moitié de largeur. Elles sont d'un beau vert, qui se change en automne en un rouge agréable.

Les fruits sont de grosses baies axillaires de forme ovale, d'un jaune orangé, & munies à leur base du calice de la fleur. Elles ont communément la grosseur d'un œuf, ou d'une pomme ordinaire, & contiennent sous une peau lisse, & dans une pulpe succulente, des osselets oblongs, applatis, & de couleur brune.

La pulpe de ces fruits est d'abord ferme & un peu âpre au goût, mais elle s'amollit en mûrissant, devient d'un jaune rougeâtre, & acquiert une saveur douce & agréable. L'usage commun est de faire sécher ces fruits, comme on fait les figues en Europe. On les vend dans toutes les provinces de l'Empire, & on les sert sur les meilleures tables. En général ce fruit a un goût excellent, & ne le cède point à celui de nos bonnes figues sèches. (M. MACQUART.)

CHLOROSE. (*Médecine pratique.*)

En considérant les maladies affectées de la *chlorose*, on reconnoît en elles un premier aspect, l'existence d'une cacochimie manifeste. Il y a bouffissure dans toute l'habitude du corps: elle est plus apparente aux paupières qui sont pâles ou livides. La peau est pâle, jaunâtre, avec une teinte plus ou moins verte. Ces symptômes ne laissent aucun doute sur l'acrimonie des fluides dont la stagnation occasionne la bouffissure. Cet état des liquides donne lieu à son tour à la fièvre lente, que quelques praticiens ont nommée *fièvre blanche des filles*, FEBRIS ALBA VIRGINUM. Cette maladie est connue aussi sous le nom de *pâles-couleurs*; en effet ce symptôme est le plus apparent. Elle attaque particulièrement les filles qui ne sont pas réglées, & qui éprouvent de la difficulté à l'être; elle existe aussi quelquefois après la menstruation, mais cela est moins ordinaire.

On peut considérer sa cause sous deux aspects : ou le vice des solides, comme leur défaut de force, rend la circulation languissante, & laisse former cette stagnation qui donne lieu ensuite à la cachéxie ; ou les fluides eux-mêmes ont éprouvé des changemens, qui les rendent incapables de circuler librement dans leurs canaux, d'où la stagnation, & par suite l'infiltration commençante du tissu cellulaire en quelques parties, principalement au visage & aux paupières. Les causes dont je parle étant les plus ordinaires de cette maladie, je m'attacherai particulièrement à leur examen. Je ne distinguerai pas dans cet article la *chlorose* compliquée du défaut de menstruation, d'avec celle qui est réunie à l'existence de cette évacuation, parce que les moyens curatifs sont à-peu-près les mêmes ; la seule différence consiste en ce que chez les filles réglées, la maladie paroît moins rebelle. D'ailleurs chez les unes & les autres, la *chlorose* semble presque toujours dépendre d'une pléthore générale, du moins *relativement aux vaisseaux*.

L'état de l'estomac, des intestins, du foie & de la rate, exige sans doute une attention toute particulière dans l'examen des causes de la *chlorose* ; cependant, pour ne pas m'écarter de la marche que j'ai cru devoir suivre, je traiterai d'abord de la *chlorose* comme cacochimie ; & je parlerai à l'article de sa curation, de l'action des différens viscères que j'ai nommés.

Quand je traiterai des menstrues, on apprendra comment les fluides qui ont contracté des altérations nuisibles à la santé, portent le désordre le plus grand dans les parties internes de la génération. Il s'agit maintenant de considérer les suites de l'action vasculaire affoiblie, jointe au vice des fluides, à l'époque de la première menstruation ; car c'est dans ces deux circonstances que consiste plus singulièrement la *chlorose*.

S'il a fallu que l'action vasculaire fût comme vingt, pour développer les vaisseaux de l'utérus, dans une femme d'une stature ordinaire, supposons que, dans un sujet déterminé, la force réelle ait été moindre, le développement dont je parle n'aura pas lieu : par conséquent la menstruation ne s'établira pas ; il en résultera une pléthore générale très-manifeste. Je suppose encore que les fluides ne sont pas altérés, afin de rendre la question plus simple. Quelque diminution qu'il y ait de la part de la force des vaisseaux, un sujet foible n'arrive pas en général au terme de son accroissement, plus lentement qu'un sujet robuste ; l'un & l'autre acquièrent donc un développement presque parfait à la même époque, ou à peu de chose près ; circonstance qui suppose une sanguification toujours égale dans la quantité : donc chez les femmes foibles, les liquides sont aussi abondans que chez les femmes robustes. Il paroît même prouvé par l'observation, que la quantité est plus considérable chez les premières que chez les autres. Soit que le défaut de la transpiration, soit que le vice de quelques autres excrétions, empêche le sang de se débarrasser de la sérosité surabondante ; il en résulte, au moment des premières menstrues, une pléthore réelle, parce que le sang ne peut pas ouvrir les vaisseaux de l'utérus, qui ne sont pas convenablement développés. La sanguification parfaite ou imparfaite (quant à la nature du sang) continua toujours dans la même proportion, la pléthore s'augmente, l'embarras s'accroît & la stase devient plus manifeste.

On a remarqué que chez les personnes languissantes, le sang étoit très-séreux ; mais il contient un mucilage assez abondant qui éprouve aussitôt un mouvement de fermentation. La matrice résistant toujours à la foible impulsion de ce liquide, ne s'ouvre qu'avec la plus grande lenteur. Pendant qu'elle se déploie (car l'excès de pléthore dirige alors le sang dans les vaisseaux utérins, faute d'être contenu dans les autres) la fermentation s'augmente & donne lieu aux dégénérescences de toute espèce. Si au défaut d'action des solides se réunit la viscosité du sang, un caractère catharral ou pituiteux, la circulation devient plus difficile.

Pendant la durée de ces obstacles les fluides distendent tous les vaisseaux ; les viscères éprouvent des congestions, qui se reconnoissent à l'engourdissement génital, à l'abattement, à la difficulté que les malades éprouvent dans les mouvemens, à un poids considérable dans les régions hypogastrique & lombaire, des tiraillemens douloureux dans ces parties, une tendance insurmontable à l'inaction, un ennui & un dégoût pour les plaisirs que rien ne peut changer, un besoin d'étendre les membres en tout sens, celui de les changer d'attitude pour dissiper l'engourdissement qui s'y fait ressentir, une douleur & une pesanteur continuelles à la tête, de la peine au sommeil ou plutôt au repos, symptôme qui naît de la gêne du cerveau ; une sensation douloureuse dans les nerfs du col & de la tête, souvent dans le fond de l'orbite, une mollesse plus sensible dans les chairs, une bouffissure très-remarquable dans quelques sujets ; chez d'autres, une œdématie, un gonflement aux extrémités inférieures, sur-tout le soir & après un léger exercice ; une couleur pâle quelquefois, livide ou verte, une respiration gênée qui cause des soupirs fréquens sans cause réelle de chagrin, mais parce que les poumons sont gorgés de fluides ; d'où les bâillemens fréquens, des palpitations insoutenables, après lesquelles la foiblesse est plus grande ; des songes laborieux, une oppression fréquente dans le sommeil, &c. Phénomènes qui prouvent tous d'une manière démonstrative, que les fluides ne sont pas mus avec assez d'activité.

Pendant leur stase, dit Hippocrate, ils deviennent lents & glutineux ; la sérosité s'augmente, le sang

se décolore, la chaleur se dissipe, la partie aqueuse chargée de substances salines acquiert plus d'acrimonie ; le sang se décompose, d'où premièrement la dégénérescence acide ; (car il faut toujours se rappeller que ces accidens se remarquent de préférence dans les constitutions foibles ou affoiblies, dans les sujets dont la fibre est lâche & inerte). Cependant l'acidité ne peut pas subsister long-temps sans une nouvelle décomposition ; de celle-ci naissent l'hydropisie, le scorbut, & une fermentation plus dangereuse ; alors il y a un commencement de putridité : une fièvre lente s'empare des malades, la dégénérescence des fluides s'augmente, & la cachéxie se manifeste alors avec tous les signes les plus dangereux.

Si les vaisseaux de la matrice s'ouvrent pour laisser passer le sang menstruel, il ne teint presque pas les linges ; il est jaunâtre au lieu d'être rouge ; il est séreux & âcre, & en se desséchant, le linge qui en avoit été sali, perd presque toute la couleur qui lui avoit été communiquée. S'il y a une solution de continuité dans quelque partie, le sang qui s'échappe de la plaie est de la même qualité que celui qui sort de la matrice. Cette évacuation (les menstrues) paroît soulager les malades, parce qu'elle fait cesser les effets de la pléthore ; mais comme l'altération des liquides ne peut être corrigée par ce moyen, la dégénérescence s'augmente. Cependant les règles ne sont pas régulières ; la matrice se gorge de liquides, ils stafent dans ses sinus & dans ses vaisseaux ; ils s'y altèrent davantage & occasionnent, ainsi qu'Hippocrate l'avoit remarqué, des suppurations putrides dans ce viscère. Une partie des fluides plus dégénérés repassent dans la circulation par les voies que j'ai indiquées précédemment : la fièvre lente qui subsistoit, prend un caractère de putridité, cause des dyssenteries, des hémorragies, & des gangrènes qui font périr les malades.

Tel est le tableau fidèle des accidens qui accompagnent la *chlorose* quand on n'arrête pas ses progrès. La marche de ses symptômes est encore plus rapide, dans les sujets dont le sang est vicié par les scrophules, des dartres, des érésipelles, des gales répercutées, &c. Dans ces dernières circonstances, certains viscères sont affectés de préférence, quand leur organisation intime a quelque chose de défectueux : c'est ainsi que j'ai vu périr autrefois de la phthisie pulmonaire trois jeunes demoiselles, parce qu'elles avoient la poitrine étroite & mal conformée, & que toutes trois avoient été attaquées d'une *chlorose* qui avoit persisté long-temps sans qu'on demandât de secours.

On comprend, par ce qui vient d'être dit, que la *chlorose* est une maladie mortelle par ses suites, & que le danger qui l'accompagne se mesure par le temps de sa durée, la nature de ses accidens, & le degré de dégénérescence qu'elle occasionne dans les liquides. En effet, celle qui n'a qu'une durée pour ainsi dire momentanée se guérit d'elle-même ; dans celle-là, l'altération de la couleur de la peau, les autres signes extérieurs, ni les symptômes dont j'ai fait l'énumération plus haut, n'ont pas le même degré d'intensité. La difficulté de la curation s'augmente donc avec l'accroissement des accidens, & quand la dégénérescence ou la décomposition du sang est extrême, les remèdes deviennent inutiles.

La première indication est de diminuer la masse du sang, puisqu'il y a une pléthore réelle dans presque tous les sujets attaqués de la *chlorose*. Mais dans quel temps doit-on employer la saignée ? C'est ce qu'il faut examiner. Dans la *chlorose* commençante, chez les sujets foibles, mais dont le sang est pur, la saignée est indiquée ; elle l'est aussi, quand les douleurs & la pesanteur de tête, ainsi que celle des lombes, des reins, de la région hypogastrique & des extrémités, dénotent l'embarras de la circulation. Il faut considérer divers degrés d'intensité dans la pléthore : celle qui ne se manifeste pas par des symptômes très marqués, n'exige pas la saignée ; il seroit même dangereux d'employer un moyen curatif qui diminueroit les forces, & qui par cela même est contraire au but qu'on doit se proposer.

Van-Swieten observe judicieusement que si le sang a contracté quelque dégénérescence, s'il y a cacochymie, la saignée n'est plus pratiquable : il faut avoir recours alors aux remèdes qui entraînent par leur action les humeurs dégénérées, ou qui changent tellement leur caractère, qu'ils leur rendent les qualités nécessaires au soutien de la santé. C'est ainsi que dans une disposition scorbutique, on fera usage des crucifères & des autres anti-scorbutiques ; dans la leucophlegmatie, des purgatifs amers & toniques, avant de passer aux emménagogues. Van-Helmont assure qu'il a vu périr subitement des jeunes filles qu'on avoit saignées à contre-temps, dans une circonstance semblable à celle qui fait le sujet de cet article. Celse est du même avis : la saignée est nuisible, dit cet auteur, quand le sang est dégénéré : elle affoiblit le corps sans rendre meilleure la qualité des fluides.

Le choix du pied ou du bras exige la plus grande attention. On a vu par ce qui précède, que la matrice se développoit difficilement, que la circulation du sang n'y étoit point encore libre : or, il faut choisir pour pratiquer la saignée, l'extrémité plus propre non-seulement à ne pas détruire l'embarras de ce viscère, mais encore à faire naître une révulsion qui lui donne une nouvelle surcharge. En vuidant les veines des extrémités inférieures, on diminue la résistance que le sang éprouve dans ces parties, & on favorise son cours, dans les ramifications de l'aorte descendante. J'ai prouvé par des exemples qui me sont particuliers, & ceux que j'ai tirés des meilleurs observateurs, que la saignée du pied dans les engorgemens inflammatoires de la matrice étoit dangereuse par ses suites, parce qu'elle détermine une révulsion sur ce viscère qui augmente son engorgement ; mais

dans la *chlorose* commençante accompagnée de pléthore, il faut que la gêne même de la circulation fixe son effort sur le viscère auquel on veut donner du développement. La saignée du bras seroit en quelque sorte contre-indiquée, en ce qu'elle retarderoit l'opération de la nature, opération qu'on veut favoriser.

Il n'en est pas de la première apparition des règles, comme de leur suppression. Dans la dernière, il y a souvent un tel engorgement dans les vaisseaux de l'utérus, que les plus volumineux compriment les extrémités capillaires par la dureté excessif qu'ils ont acquis. Dans la première menstruation au contraire, c'est par faute de développement suffisant, que le sang ne coule pas dans l'utérus; il faut donc l'y appeler par les moyens indiqués ci-dessus. L'opinion des grands médecins de l'antiquité est décisive sur ce point de doctrine. Les saignées faites au bras, dit Galien, font une révulsion contraire à l'effet qu'on en attend; elles débarrassent la matrice; c'est donc les veines des extrémités inférieures qu'il faut ouvrir ou scarifier. Il préféroit, ainsi qu'Oribase, les scarifications aux saignées, quand les malades avoient de petites veines. Pour que les saignées réussissent plus complettement, il faut les faire précéder de bains locaux, de fumigations. Je vais examiner l'utilité de ces derniers secours; cependant, avant de passer à cet objet, je dirai un mot de la méthode d'Hamilton.

Appelé pour guérir une fille de vingt ans, dont les règles étoient supprimées depuis sept mois, il la trouva décolorée, pâle, foible & languissante: son pouls étoit sans force & ses pulsations éloignées; les digestions étoient mauvaises, & l'appétit dépravé. Cet état étoit accompagné de nausées, de vomissement, & d'un accablement qui la rendoit incapable de l'exercice le plus modéré. Il jugea que les remèdes les plus actifs produiroient sur elle un effet trop lent, & pourroient occasionner une effervescence dans les humeurs, qu'il étoit essentiel d'éviter par rapport à ses suites: il crut qu'un moyen méchanique, qui forceroit le sang à ouvrir les vaisseaux de la matrice dans un court espace de temps seroit infiniment plus avantageux; il avoit observé d'ailleurs, qu'il n'y avoit ni gonflement ni tuméfaction dans les parties de la génération, & il en conclut que les règles ne couloient pas par défaut de force suffisante de la part des artères de l'utérus.

Pour y suppléer, il appliqua un tourniquet, comme on le fait dans l'amputation de la cuisse, & par le moyen de cet instrument, il comprima modérément l'artère crurale. Pendant que le tourniquet étoit ainsi placé, il exposa la malade à l'action de l'eau, réduite en vapeurs dirigées vers la vulve; il lui avoit fait prendre un purgatif la veille de cette opération. Dans l'espace d'une demi-heure, elle sentit un poids & une gêne dans la région de l'utérus; son pouls étoit plus accéléré, cependant elle étoit plus languissante. Comme la poitrine & la tête n'étoient point affectées, il laissa la ligature en place & prescrivit une cuillerée d'une potion cordiale; au même instant les menstrues coulèrent. L'engourdissement des pieds qui commençoit à se manifester, l'engagea à desserrer le tourniquet; mais il le laissa jusqu'au lendemain matin, temps auquel le sang couloit paisiblement & sans que la malade éprouvât de mal-aise. L'évacuation fut continuée trois jours.

Les anciens auroient mis en usage un moyen à-peu-près semblable. Paul d'Egine recommande les ligatures aux extrémités inférieures, pendant trois ou quatre jours avant l'apparition des menstrues, quand elles ont de la difficulté à couler. Il faut convenir, au reste, que la compression des veines recommandée par Paul d'Egine pour produire un effet salutaire, c'est un moyen long, douloureux, & très-gênant. Sans doute que la stase du sang dans les veines empêche celui des artères d'y parvenir aussi facilement qu'avant l'application des ligatures; & par conséquent il reflue dans les artères hipogastriques: mais l'engourdissement & la douleur inséparables du resserrement des extrémités, si long-temps continué, est un état insupportable. Le tourniquet appliqué sur l'artère crurale est moins saignant, & produit un effet plus sûr & infiniment plus prompt.

On demande s'il n'y a pas d'inconvénient de baigner une jeune fille chez laquelle les règles ont de la difficulté à s'établir? Il paroît que les praticiens ne font pas un usage assez fréquent des bains. Je les ai prescrits avec succès, & voici les motifs qui m'ont déterminé à les conseiller. Les solides résistent trop à l'action des liquides; l'immersion dans l'eau diminue leur roideur, & leur permet de prendre une nouvelle extension, dont ils n'auroient pas été susceptibles sans ce secours. Si on objecte que la foiblesse organique contre-indique ce remède, en donnant plus d'atonie aux vaisseaux; je réponds que le spasme de l'utérus, qui est inséparable de cette maladie, est diminué & cesse même complettement par l'effet des bains; en second lieu, en restreignant l'immersion aux parties qui ont besoin de développement, on évitera l'inconvénient supposé. Ainsi les bains de fauteuil, long-temps continués, qui n'auront d'action que sur les organes qui environnent l'utérus, disposeront les vaisseaux de ce viscère à s'ouvrir plus complettement, & par cela même hâteront l'apparition des menstrues. On doit aussi considérer que les extrémités vasculaires de l'utérus ne participent point à l'atonie générale, parce qu'elles n'ont point été engorgées faute de développement; elles éprouvent plutôt un spasme qu'on fait cesser par les bains.

S'il étoit possible de porter des fumigations dans le vagin, elles produiroient aussi un effet très-salutaire; mais si le soin qu'on a de conserver précieusement l'hymen (membrane qui rétrécit l'ouverture

de cet organe, & que tant de circonstances concourent à le nuire, ne permet pas qu'on emploie les fumigations, ni les injections émollientes, on y suppléera par un plus grand nombre de bains simples, ou de bains de vapeurs, qu'on fera en sorte de retenir à la circonférence du corps. Il n'en est pas de ces derniers, sur-tout de la manière dont je les propose, comme de la saignée; celle-ci n'est praticable que dans un court espace de temps; car quand les liquides sont décomposés, elle devient nuisible; les bains au contraire comme tendans au ramollissement des vaisseaux de la matrice, sont toujours avantageux.

L'autorité d'Hippocrate suffiroit pour donner à cette doctrine toute la croyance qu'elle mérite, quand même ces considérations physiques ne nous démontreroient pas son utilité. Le détail dans lequel est entré le médecin grec sur cet objet est presque minutieux: il y revient à chaque instant, circonstance qui prouve qu'il en faisoit un usage habituel avec succès. Moschion & Cléopatre l'ont imité à cet égard. Ces derniers veulent qu'on plonge les femmes dans un demi-bain; qu'elles soient toujours couvertes de flanelles ou d'éponges imbibées de décoctions émollientes, ou de peau d'agneau encore chaude; qu'on fasse des injections fréquentes; qu'on prescrive aux malades des bains de vapeurs, qu'on leur fasse des embrocations sur la région hypogastrique, &c.

Rien ne contribue davantage à rappeler le sang aux extrémités, & par suite aux viscères contenus dans le bassin, que la chaleur des pieds; elle occasionne une révulsion qui attire les fluides dans les parties inférieures; c'est par cette raison que les bains jusqu'à mi-jambes sont aussi très-recommandés & connus de tout le monde; mais ce qu'on n'observe pas assez généralement, c'est d'engager les personnes dont les règles coulent avec difficulté, d'avoir toujours les pieds & les jambes soigneusement préservés de l'impression du froid; puisque lui seul peut faire cesser la menstruation chez les femmes les plus fortes, & d'un tempérament sanguin. Aussi observe-t-on tous les jours que celles qui habitent des lieux humides, & qui ont les pieds sur le carreau, sont mal réglées; tandis que les femmes qui ont toujours des pieds de feu sous leurs pieds sont sujettes à une maladie contraire. Elles sont sujettes à un écoulement habituel, & chez quelques-unes, il est toujours sanguin; je parlerai de cette maladie en son temps.

En prenant les précautions que j'ai indiquées, on passe plus sûrement à l'usage des substances actives, des toniques, des emménagogues, &c. On propose parmi les toniques, les eaux ferrugineuses, & toutes les préparations de mars. Si les premières contiennent le fer dissous par l'acide crayeux, on peut les employer sans crainte; 1°. comme toniques, & 2°. comme fondantes. Cette seconde vertu est peut-être plus utile que la première dans la curation de la *chlorose*, parce qu'il est d'expérience que le sang qui circule difficilement s'épaissit & devient visqueux; or, les eaux que je propose divisent ses molécules, en le faisant circuler avec plus de vîtesse. D'ailleurs s'il est une partie dans laquelle la viscosité du sang soit plus remarquable que dans les autres, c'est sans contredit celle qui est composée de canaux dont les extrémités ne sont point ouvertes; c'est précisément l'état de la matrice dans les jeunes filles. L'observation apprend que ce viscère, destiné à recevoir une grande quantité de substances muqueuse, est par conséquent gorgé de liquides, qui ont une très-grande tendance à la coagulation; c'est pour cela qu'un grand nombre de femmes ont des règles pituiteuses, glaireuses, & dont l'apparition est difficile.

Je n'exclus pas l'usage des eaux ferrées, comme toniques, mais je préfère les préparations de mars, qui sont susceptibles de se combiner avec les acides des premières voies, pour former des sels neutres à base métallique. J'en ai donné les raisons dans d'autres articles.

Les amers ont toujours paru réussir dans la *chlorose*, & on ne les considère que comme toniques. Il me semble au contraire que c'est en facilitant les digestions qu'ils sont devenus plus salutaires; autrement les emménagogues, qui donnent plus d'activité à la circulation, leur seroient préférables. Les digestions sont presque toujours vicieuses dans les filles chlorotiques; c'est une observation qui n'a point échappé à l'attention des praticiens. Or on sait que du vice des digestions dépend aussi la dégénérescence que contracte nécessairement le sang, & de ce dernier état le trouble de son mouvement circulatoire. Il suit de ces réflexions, que toutes les fois que le sang sera de meilleure qualité, il sera plus disposé à suivre les routes qu'il doit parcourir, puisqu'il n'aura ni viscosité ni acrimonie. C'est donc ainsi qu'on doit considérer plus particulièrement les toniques; la preuve en est, que les règles ne paroissent qu'au temps où le trouble des digestions est dissipé, & que le sang a les qualités nécessaires pour faciliter son mouvement.

On n'a pas fait assez d'attention au spasme des viscères dans cette maladie; cependant tout concouroit à fixer les idées sur ce symptôme, la délicatesse originaire d'organisation des malades, la sensibilité qui leur est particulière, la facilité avec laquelle elles reçoivent des impressions de tristesse, les étouffemens qu'elles éprouvent, le gonflement spontané de la région épigastrique, sur-tout après le repas, enfin les mouvemens convulsifs de quelques unes ne pouvoient laisser aucun doute sur cet objet. Il est donc indispensable d'unir les anti-spasmodiques aux substances toniques. Le quinquina qui réunit ces deux qualités, est d'un usage généralement utile, pourvu qu'on le donne en substance. Il est vrai que le spasme des viscères, tant du bas-ventre que des autres cavités,

dépendant très-fréquemment du mauvais état des digestions, les amers, quels qu'ils soient, deviendront dans ce cas anti-spasmodiques, par leur effet sur l'estomac & les intestins.

Les bons praticiens ont trop répandu l'usage des emménagogues dans le public, & les hommes d'un mérite médiocre, qui ne connoissent pas d'autre manière de guérir que celle de formuler, s'en servent presque toujours dans les commencemens de la *chlorose*. Ils sont nuisibles en raréfiant le sang, en le disposant à l'effervescence, & en occasionnant de plus grands accidens que ceux qu'on veut guérir. J'ai vu plusieurs fois des jeunes filles attaquées de fièvre violente, après avoir pris des emménagogues; d'autres ont eu des hémoptysies, d'autres des convulsions, parce que ces remèdes contiennent presque tous un principe fétide & virulent, dont l'action est très-dangereuse. J'ai parlé ailleurs d'une fille qui étoit devenue hémiplégique par l'usage des emménagogues. On trouvera dans les livres des observateurs des exemples funestes de l'emploi trop fréquent de ces médicamens.

Je ne désavoue pas cependant qu'ils n'aient souvent accéléré l'apparition des premières menstrues, mais ce n'est qu'en portant un trouble destructeur dans l'économie animale; & si l'on avoit observé long-temps ce qui se passoit dans les temps postérieurs chez les malades, on en auroit assurément restreint l'usage à un plus petit nombre de circonstances. Si les fluides sont viciés, en leur communiquant un mouvement trop rapide, on hâte leur décomposition ultérieure: ou tout au moins, on retarde l'action des causes qui leur tendroient les qualités nécessaires à l'entretien de la santé. D'une autre part, en donnant des secousses trop vives aux solides, on les affoiblit davantage, on les rend plus mobiles & plus irritables, ce qui entraîne de grands accidens par la suite des temps. L'usage de ces médicamens ne seroit pas accompagné de tant d'inconvéniens, si on ne les prescrivoit pas presque toujours seuls, & sans avoir fait subir aux malades les préparations dont j'ai parlé plus haut. En les mêlant en petite quantité aux amers & aux anti-spasmodiques, ils ne sont pas nuisibles: c'est là la seule façon de s'en servir avantageusement.

J'aimerois encore mieux que leur action s'exerçât, autant que cela seroit possible, sur le viscère qu'on veut ouvrir. On pourroit les employer de deux manières, en topiques & en injections, ou en lavemens. Dans le premier cas, on feroit entre une poignée de rhue avec deux poignées de feuilles de violettes, ou d'autres émolliens, qu'on mêleroit avec une quantité suffisante de mie de pain, pour donner au tout de la consistance & de la liaison; on en formeroit des cataplasmes assez étendus pour couvrir la région hypogastrique, le pubis & les aines. Cette préparation, ou d'autres analogues, auroient l'avantage d'en faire une sorte de bain local, & l'action des emménagogues se porteroit plus particulièrement sur les viscères enfermés dans le bassin.

La seconde manière d'employer les emménagogues, est d'en composer des lavemens; la quantité & le choix des plantes que j'ai prescrites suffit pour deux lavemens; on passe la décoction avec expression, & on y ajoute un gros de sel ammoniac; on en prend la moitié le premier jour, & le reste le lendemain. Ces lavemens ne peuvent être d'une efficacité marquée, que quand les voies de la circulation auront été préparées, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Mais si ces remèdes ne répondoient pas à l'attente qu'on s'en promet, il ne faudroit pas les réitérer trop souvent: on pourroit les donner sans crainte de huit en huit jours.

Quoique l'exercice soit toujours utile aux malades, cependant il doit être dirigé suivant des vues physiques, qui en fixent l'espèce. Sans doute qu'un exercice, quel qu'il soit, donne une action avantageuse à la machine, par cela seul qu'il procure du mouvement; mais il existe un choix qui convient au caractère de la maladie; c'est celui qui n'est pas suivi d'une grande fatigue, qui n'occasionne pas de disposition fébrile, & qui peut être continué souvent. La marche est très-difficile chez les filles chlorotiques, parce que les nerfs des extrémités inférieures éprouvent une certaine compression qui les engourdit; d'ailleurs les jambes se refusent en quelque sorte au mouvement. Si la promenade n'est pas long-temps continuée, elle n'est presque d'aucune efficacité; si elle dure assez long-temps pour donner un peu de mouvement au sang, elle cause de l'étouffement, elle fait enfler les pieds & les jambes, & occasionne des douleurs insupportables. Dans ce cas les malades sont obligées de passer plusieurs jours dans l'inaction, & ce repos trop long-temps continué, détruit l'effet de l'exercice.

Je préfère les promenades à cheval, parce qu'elles sont moins fatigantes, parce que l'attitude dispose les fluides à se porter en bas, & que la secousse modérée qu'imprime la marche du cheval se communique à tout le corps; mais je voudrois que les filles montassent à la manière des hommes. L'écartement des cuisses favorise la circulation; cette position est moins gênante, que celle de côté. Celle-ci cause de l'engourdissement, parce que le tronc se plie, pour être vis-à-vis la tête du cheval. Pendant que le bassin reste posé longitudinalement sur le dos du cheval, l'épine se contourne, & les viscères du bas-ventre sont comprimés.

Il y a d'ailleurs une sorte de chatouillement dans les parties extérieures de la génération, qui est utile pour les filles qui ne sont pas réglées, quand elles montent à la manière des hommes. Il en résulte un ébranlement léger des nerfs, qui se distribuent à la

vulve, au périné & à l'anus; & cette sorte de commotion donne plus de ressort aux parties que j'ai nommées, ainsi qu'à celles qui leur sont adhérentes. C'est sans doute par ces raisons que les femmes voluptueuses aiment beaucoup l'exercice du cheval. S'il ne fait pas une impression semblable sur les jeunes filles, qui ne distinguent pas encore des sensations qui s'expliquent chez elles d'une manière obscure, elles ne déterminent pas moins une affluence de liquides dans les organes de la génération, & cet état contribue beaucoup à ouvrir les vaisseaux qui sont destinés à verser le sang menstruel.

Quand le plaisir accompagne l'exercice, une jeune fille ne s'aperçoit guère de la fatigue. En suivant son goût dans le choix de ce moyen curatif, on est assuré qu'elle ne refusera pas les occasions d'accélérer le rétablissement de sa santé. La danse est agréable à presque toutes les femmes; c'est un amusement salutaire aux filles chlorotiques. On doit convenir que la cadence, en fixant les pas, diminue la fatigue, parce que la marche qui n'est pas incertaine est plus supportable. Il semble qu'un même mouvement, exécuté par un grand nombre, soit plus facile à chacun en particulier.

Quant aux frictions, je renvoie au mot MATRICE; je parlerai des *intempéries* de ce viscère, je ferai connoître les avantages qu'on peut tirer des frictions, lorsqu'on les emploie un temps suffisant, & avec les précautions convenables.

Il ne faut pas être moins attentif à conserver la tranquillité de l'ame d'une chlorotique, qu'à exercer son corps, pour rétablir sa santé. Les jeunes filles sont, dans cette maladie, très-disposées à recevoir des impressions de tristesse, qui portent le trouble dans toutes les fonctions. Elles sont arrivées au temps où la vue des personnes d'un autre sexe fait éprouver une sensation de gêne & d'inquiétude auxquelles on s'abandonne aisément.

Quand le cœur est occupé d'une passion naissante, les fonctions languissent, & la circulation trop foible se trouve encore anéantie par une attention fatigante, toujours fixée sur le même objet. Il seroit donc bien prudent de multiplier les dissipations pour prévenir une affection trop vive; mais l'exécution de ce précepte est difficile. Il reste une autre ressource, elle consiste dans le choix des sociétés, qui ne doivent être composées que de personnes qui se conviennent, afin d'éviter les passions dangereuses que l'empire des parens ne peut anéantir, que leurs oppositions animent davantage, & qui portent souvent les femmes à des excès funestes; toutes les fois que les personnes qui les éprouvent sont forcées de les cacher à celles qui les environnent.

Puisqu'il est d'observation que les plaisirs de l'amour provoquent les règles, le mariage deviendroit aussi un moyen curatif dans la *chlorose*. Au reste, ce seroit une ressource utile, pour terminer les effets destructeurs d'une passion vive, qui auroit porté dans les fonctions un trouble dont les suites seroient contraires à la conservation de la santé.

Il y a cependant quelques remarques à faire à l'égard du mariage; il faut considérer les femmes chlorotiques en différens états. Il n'est pas douteux que celles qui concevroient seroient bientôt délivrées des suites de leurs maladies, si le sang n'avoit pas encore acquis chez elle une dégénérescence marquée. La rapidité avec laquelle il se porte à l'utérus après l'imprégnation, développe les canaux de ce viscère, & rend l'écoulement des règles plus facile à l'avenir. C'est par cette raison que les femmes qui avoient des menstrues dont l'écoulement étoit leur & pénible, & dont l'évacuation n'étoit pas assez abondante, sont beaucoup mieux réglées après la grossesse. On connoîtra plus parfaitement la cause de ce phénomène, quand j'aurai parlé de la dilatation des vaisseaux utérins pendant la gestation. Hippocrate, d'après la connoissance qu'il avoit de ces changemens, recommandoit qu'on mariât les filles chlorotiques; mais il vouloit aussi qu'on ne tardât pas, *quam citissimè*; il ajoute que si elles conçoivent, leur guérison est certaine.

Il n'en seroit pas de même d'une femme dont le sang seroit porté à un degré d'altération considérable. Un fluide dégénéré n'est pas propre à servir à la nutrition du fétus; il manque des qualités essentielles pour donner à l'organisation d'un embryon la consistance nécessaire. Les membranes même qui contiendroient le fétus n'auroient pas une solidité capable de les faire adhérer à la matrice, sans être exposées à un décollement qui feroit la perte du fétus, & celle de la mère. En supposant encore que la grossesse pût arriver à son terme, la fièvre de lait dans un corps cacochyme, seroit un événement plus dangereux par ses suites, & plus promptement destructeur, que la maladie qu'on auroit voulu guérir. Ce sont autant de vérités qui seront mises dans un grand jour, & dont on connoîtra mieux les rapports, quand on aura lu ce que je dirai des maladies de la grossesse; il suffit de les laisser entrevoir dans ce moment pour connoître la juste valeur du précepte d'Hippocrate. Au reste, ces réflexions sont conformes à la maxime, parce qu'il propose le mariage dans l'invasion de la maladie.

Parmi les objets de dissipation qui peuvent détourner l'esprit de toute impression de l'amour, l'étude des beaux arts, dans la classe des citoyens qui peuvent les cultiver, offriroit aussi une diversion; mais il ne faut pas oublier que l'état d'affoiblissement d'une chlorotique ne permet pas qu'elle s'astreigne long-temps à une occupation uniforme, & qui exclut souvent le mouvement. Il n'en est pas de même de ceux qui donnent une certaine action à la machine;

comme le chant, les instrumens, &c. Ces derniers sont préférables à tous égards; j'en ai dit la raison ci-dessus.

Il suit de ces réflexions que, l'exercice étant un des meilleurs moyens curatifs de la *chlorose*, les jeunes filles de la campagne, qui passent leur vie dans un travail fatigant, ne doivent pas être attaquées de cette maladie. En effet elle y est très rare, & on ne l'observe guères que parmi celles qui mènent une vie sédentaire, comme les ouvrières en linge, &c., à quoi il faut ajouter qu'elle a rarement des suites dangereuses, comme dans les grandes villes, parce que leur organisation n'est pas viciée ou aussi affoiblie, & que par conséquent les fonctions s'exercent plus librement: la *chlorose* parmi elles ne peut avoir & n'a réellement qu'une médiocre durée.

Si la pléthore est simple, & que le sang ne soit pas vicié, à la saignée on fera succéder les purgatifs antiphlogistiques, dont l'action est de fondre les humeurs, & de les évacuer sans augmenter le mouvement des fluides; tels sont les tamarins, les pruneaux acides, les feuilles de séné, les sels neutres, comme celui de Glauber, le tartre soluble, la crême de tartre, &c. Cependant, on fait usage plus fréquemment des purgatifs qu'on nomme *utérins*, & qui ont une vertu atténuante, capable de diviser les humeurs épaisses; ils sont sur-tout indiqués dans la cacochymie, qui est une suite ordinaire de la *chlorose*. On les emploie pour évacuer plus sûrement les matières glutineuses des premières voies; car quand les digestions sont viciées, (ce qui arrive ordinairement dans la maladie dont je parle, après une certaine durée,) l'estomac & les intestins sont remplis de saburres glutineuses. Celles-ci ne s'évacuent complettement qu'après avoir été divisées. Les pilules de Rufus à une dose modérée (vingt grains chaque matin sont suffisans), & toutes les préparations dans lesquelles on fait entrer de l'aloës & des gommes fondantes, sont préférables à tout autre évacuant.

En les prescrivant à la dose de vingt grains, elles purgeront rarement les premiers jours; mais elles fondront les humeurs d'une manière insensible; elles rendront cependant les selles plus abondantes & plus fréquentes. Les substances amères dont elles sont composées fortifieront en même-temps l'estomac & les intestins, & les digestions deviendront plus faciles & plus égales. Méad recommande l'usage de la teinture d'ellébore noir, à la dose d'une petite cuillerée matin & soir; on étend ce médicament dans un véhicule convenable: c'est un bon fondant qui a aussi la propriété d'accélérer le mouvement du sang, & par conséquent l'apparition des menstrues. La recette de brione & les troschiques Alhandal, qui ne sont qu'un mélange de poudre de coloquinte avec la gomme ammoniaque, sont employés avec succès par les médecins allemands. J'observerai à cet égard que la différence de climat, une constitution originairement meilleure que celle des femmes de nos grandes villes de France, ont dû les déterminer à se servir de médicamens plus actifs; mais nous ne pourrions pas toujours les imiter dans leurs moyens curatifs, sans inconvéniens. C'est par ces raisons que je préfère les aloëtiques, qui ont d'ailleurs une qualité tonique & roborante; qualité qui convient mieux aux femmes françoises, dont la constitution est plus foible. Cependant on pourroit sans craindre faire usage de la coloquinte, avec les corrections convenables, dans la plupart de nos provinces, en observant constamment de ne prescrire ce médicament qu'aux sujets dont les nerfs n'auroient pas une grande mobilité.

L'usage des purgatifs ne demande pas moins de circonspection que celui de la saignée: ils ne sont pas indiqués chez les personnes épuisées, maigres & languissantes, mais ils sont indispensables chez celles qui sont gorgées d'humeurs. Hippocrate distingue aussi très-soigneusement, quels sont les évacuans dont on doit faire choix. Pour avoir une idée juste de l'application de ces remèdes, il est essentiel de remonter aux causes de la maladie. La *chlorose* existe avec plénitude, c'est sa marche ordinaire; mais quelle espèce de plénitude a lieu? c'est ce qui reste à considérer. Souvent les humeurs séjournent dans l'estomac & les intestins, sans que le tissu cellulaire ait été empâté, comme cela arrive dans les progrès de la *chlorose*; dans ce cas les évacuans sont nécessaires. On préférera l'ipécacuanha pour exciter le vomissement: on pourra aider son action avec une boisson qui sollicite aussi les évacuations par les selles. Je préfère l'ipécacuanha aux autres émétiques, & sur-tout aux purgatifs ordinaires, parce que son action étant momentanée, elle n'entraîne point après elle une foiblesse & une atonie, qui est presque la suite nécessaire de l'action du tartre stibié. Il suffit, dans cette circonstance, de débarrasser les premières voies pour faciliter ensuite l'exécution des fonctions.

Baillou confirme l'utilité de cette pratique par l'exemple suivant. Une fille de vingt ans avoit depuis long-temps les pâles couleurs; on avoit employé des remèdes chauds & actifs pour la guérir. Sa maladie avoit fait des progrès; elle essuya tous les remèdes. Quelque temps après, elle fit une chute légère, mais qui lui causa de la frayeur: il en résulta un vomissement d'une bile abondante. Dès le même jour l'appétit reparut, & dans très peu de temps elle fut parfaitement guérie.

La difficulté consiste donc à connoître le véritable siége de la maladie, car la cause est souvent cantonnée. Cet effet a lieu plus particulièrement dans les campagnes, où les jeunes filles se contentent de mauvais alimens. Je l'ai observé en province, & j'ai remarqué que les purgatifs, qu'on leur administroit souvent sans discernement, suffisoient pour les guérir.

guérir. Qu'on ne croie pas qu'il y ait ici une inconſéquence en rapportant des cures opérées par les purgatifs, quand je propoſe de combattre le même ſymptôme par les vomitifs; il faut ſavoir que les filles de la campagne, ont les viſcères moins irritables que celles des grandes villes, & que pour les évacuer convenablement, il eſt indiſpenſable de leur occaſionner une ſecouſſe plus vive & plus long-temps continuée. D'ailleurs, ayant la fibre en général moins mobile, l'action des purgatifs répétés eſt néceſſaire pour les débarraſſer des humeurs épaiſſes & abondantes contenues dans les viſcères de la digeſtion. Quant aux ſignes qui annoncent l'embarras des premières voies, ils ſont aſſez connus; & je me diſpenſerai d'entrer dans aucun détail à cet égard. Les réflexions ultérieures donneront des éclairciſſemens ſur les cas où les purgatifs ſont convenables.

On ne peut pas déſavouer que la bile n'ait une grande influence dans la formation de la *chloroſe* ou dans la continuité des accidens qui l'accompagnent. La couleur de la peau annonce que ſa ſécrétion eſt très-imparfaite. Mais doit-on toujours l'attribuer au vice du foie? Baillou reproche avec raiſon, à la plupart des praticiens, d'en accuſer les engorgemens & les obſtructions de ce viſcère: car la plupart du temps ces cauſes n'ont pas lieu. Cet accident dépend donc des liquides qui s'y portent, & qui, n'ayant pas les qualités convenables à la ſécrétion de la bile, s'uniſſent enſuite aux autres fluides, en mêlant avec la bile qui n'en a point été ſéparée. C'eſt donc dans les déſordres du ſyſtême des veines-portes, ou dans les vices des liquides qu'elles contiennent, qu'il faut chercher la cauſe de ce phénomène.

On diſtinguera ſi le foie eſt empâté, dur ou obſtrué, avant que de preſcrire les remèdes qu'on juge convenables à combattre la *chloroſe*. Mais il eſt eſſentiel auſſi de connoître l'empâtement du bas-ventre, afin de s'aſſurer ſi les vaiſſeaux de cette capacité ne ſont pas gorgés d'humeurs. Dans le premier cas, les apéritifs ſont néceſſaires pour déſobſtruer le foie; dans le ſecond, les délayans ſont préférables, afin de préparer les humeurs aux évacuations par les purgatifs. Ces derniers remèdes ſeroient contraires à la cure des engorgemens du foie: ils ſont de la plus grande néceſſité dans l'empâtement du bas-ventre. Cependant leur uſage exige une prudence extrême; on ſuſciteroit en vain des évacuations ſans avoir délayé les humeurs; au lieu de guérir les malades, on rendroit leur état plus déplorable. Ce n'eſt que par un mélange ſagement combiné des décoctions des plantes altérantes & ſavoneuſes avec les purgatifs adminiſtrés à des diſtances convenables, qu'on parviendra à la guériſon.

J'ai dit plus haut que les perſonnes émaciées ne retireroient aucun ſoulagement des purgatifs. Il paroît que chez ces dernières, la dépravation des fonctions dépend davantage de la roideur de la fibre; & que ſi les ſécrétions, & ſur-tout celle de la bile, ne ſe font pas convenablement, il faut en accuſer le vice des ſolides. On ſuivra donc à leur égard ce que j'ai preſcrit en parlant des règles bilieuſes; car, comme Baglivi l'a judicieuſement remarqué, c'eſt au ſpaſme & à l'érétiſme des ſolides qu'il faut attribuer le plus ſouvent l'impureté du ſang, qui reconnoît pour cauſe le mélange de la bile avec lui.

Les engorgemens de la rate ſont, ſelon Galien, une cauſe fréquente de la *chloroſe*. La compreſſion qu'elle exerce ſur l'eſtomac, quand ſon volume eſt augmenté, trouble les digeſtions & la circulation des vaiſſeaux abdominaux. Cet accident ſe reconnoît aiſément au gonflement de la région hypocondriaque gauche. Galien prétend qu'à l'inſpection de la couleur des malades on doit diſtinguer cet état. Seroit-il toujours vrai, qu'une couleur plus foncée de brun, avec une nuance verte, fût un ſymptôme des vices de la rate? Nous ſerions ſouvent trompés en jugeant à l'apparence. Le mélange des américains avec les européens eſt très-fréquent aujourd'hui dans nos grandes villes de France. Il ne pouvoit pas ſubſiſter à Rome & à Pergame, dans le temps où Galien exerçoit la médecine: il deviendroit actuellement un ſujet d'erreur, par rapport à un grand nombre de familles originairement américaines, ou qui ont eu des alliances avec les habitans de cette partie du monde. Il ſeroit bien à ſouhaiter, dit un médecin célèbre (Baillou), que Galien nous eût laiſſé les véritables ſignes d'après leſquels il fondoit un jugement qui nous paroît auſſi difficile! Quoi qu'il en ſoit, une couleur plombée avec une teinte verte, (car l'embarras du foie, & par conſéquent la ſécrétion défectueuſe de la bile, ſe trouvent ordinairement réunis avec les engorgemens de la rate) la difficulté de reſter couché ſur le côté gauche, la gêne & les douleurs qu'on éprouve à la région qu'occupe ce viſcère, l'augmentation de ſon volume, qui ſe reconnoît au tact, ſont des ſymptômes aſſez certains pour diſtinguer les affections pathologiques dont il eſt attaqué.

Il n'eſt pas étonnant que le ſang s'y amaſſe plus abondamment que dans les autres parties de l'abdomen: ſa ſtructure nous fait entrevoir le méchaniſme de ce phénomène. Compoſé d'un riſſu rare, ſpongieux & très-extenſible, il réſiſte foiblement à l'impulſion du ſang, qui eſt abondant chez les filles à l'âge de la menſtruation, le temps le plus ordinaire où la *chloroſe* ſe manifeſte. Le ſentiment de Galien eſt prouvé par l'obſervation. La méthode curative, propre à combattre l'engorgement de la rate, ne peut pas être uniforme dans tous les cas. Dans les commencemens la ſaignée eſt indiſpenſable, ſur-tout s'il exiſte des ſignes de pléthore; c'eſt le moyen le plus certain de diminuer le gonflement de ce viſcère; mais comme les liquides qui s'y ſont

accumulés ſont preſque toujours épais & viſqueux, il eſt néceſſaire de les atténuer. On y parviendra par l'uſage des racines apéritives, le cétherac, le chamædris, la bugloſſe, cuits dans une ſuffiſante quantité d'eau pour en faire une tiſane; on ajoutera deux gros de vinaigre par livre de décoction, ou mieux encore, deux gros d'oximel. Après quelques jours d'uſage de cette tiſane, on purgera les malades avec la pulpe de caſſe diſſoute dans une ſuffiſante quantité d'eau. Quand on voudra employer un purgatif plus actif, on fera choix du ſyrop de roſes pâles ou de chicorée compoſé; on paſſera enſuite aux décoctions apéritives, auxquelles on mêlera l'oximel ſcillitique. Foreſtus recommande les eaux ferrugineuſes pour boiſſon ordinaire : elles ſont indiquées à tous égards dans les engorgemens de la rate; s'ils ſont rebelles, on leur ſubſtituera les eaux thermales-ſalines, qui ſont plus fondantes.

Les médecins des derniers ſiècles couvroient la région de ce viſcère avec des emplâtres, compoſées de ſubſtances capables de lui rendre le ton & l'élaſticité qu'il avoit perdus, par une diſtenſion continuée. Cet uſage eſt utile; mais il ne convient que dans le temps où la rate ne réſiſte plus à la preſſion du tact, & où la molleſſe de ſon parenchyme annonce que l'engorgement n'eſt continué, que par le défaut de réſiſtance qu'elle devroit oppoſer à l'abord du ſang qui s'y amaſſe. Pour remplir cette indication, on ſe ſervira de l'emplâtre de melilot réformé de Lémeri; on préférera l'emplâtre ſtomacal de Lemort ou de Mynſicht, pour les ſujets dont la fibre organique ſera plus lâche.

Les fièvres quartes ſont ſouvent une ſuite de l'engorgement de la rate : elles attaquent principalement les filles qui ne ſont pas réglées, & chez leſquelles ce viſcère eſt obſtrué; accident d'autant moins ſurprenant, dit Baillou, qu'elles ſont toujours mélancoliques, & que les fluides ont un épaiſſiſſement qui rend leur circulation très-difficile dans le bas-ventre. On conçoit, ajoute le même auteur, pourquoi elles ſont auſſi attaquées d'hydropiſie. Quoi qu'il en ſoit, il eſt démontré que le ſeul vice des fluides, ſans que les viſcères aient contracté des maladies ſenſibles, eſt ſuffiſant pour donner lieu aux fièvres continues ou intermittentes. Les dernières paroiſſent plus particulièrement dépendre des embarras de la circulation dans le bas-ventre, circonſtance qui eſt très-ordinaire dans les femmes chloroticques. Il ſeroit dangereux d'arrêter ces fièvres par les amers, parce qu'elles ſont ſymptômatiques, & que l'humeur qui les occaſionne a beſoin d'être diviſée par le paroxiſme fébrile. Cependant les friſſons qui précèdent la chaleur fébrile étant très-violens, il y a lieu de craindre que les malades ne ſuccombent, ſi l'on ne ſe hâte pas de diviſer les humeurs par les décoctions de plantes qui contiennent des ſubſtances extractives & ſavoneuſes. Chaque accès de fièvre chaſſant, par les ſueurs, une portion de la ſérоſité du ſang, il en réſulte quelquefois une ſéchereſſe ſi conſidérable de la part de ce fluide, qu'il ne pourroit plus circuler dans la ſubſtance des poumons, ſi on ne lui rendoit pas, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, ſa première liquidité.

L'hydropiſie peut avoir la même origine que dans la fièvre quarte, l'embarras des viſcères du bas-ventre; elle naît quelquefois auſſi de la diſſolution des liquides. Dans le premier cas, elle admet auſſi des moyens curatifs, ce ſont eux qui détruiſent ſa cauſe : j'en ai parlé précédemment. Dans le ſecond cas, l'hydropiſie eſt incurable, parce qu'elle eſt une ſuite de la diſſolution complette des fluides.

La phyſique nous a fourni, dans ces derniers temps, un moyen très-utile dans la curation des embarras de l'utérus. Je parle en ce moment de l'électricité. Nous avons une méthode très-ingénieuſe pour diriger à volonté le fluide électrique & le faire parcourir les viſcères qu'on veut plus particulièrement ſoumettre à ſon action. Cette méthode conſiſte dans les pointes qu'on dirige vers les parties affectées. Nous ſavions que l'électricité hâtoit le mouvement des fluides, & les forçoit à traverſer plus librement les canaux qui leur refuſoient un paſſage. Nous avions déjà obtenu, par les bains électriques, des cures intéreſſantes dans la ſuppreſſion des menſtrues : on avoit auſſi accéléré l'apparition de celles qui ne couloient pas, faute de trouver la matrice diſpoſée à cette fonction; mais les pointes, en dirigeant toute l'action du fluide électrique ſur les viſcères contenus dans le baſſin, rendent la curation plus prompte, plus ſûre & plus facile. C'eſt un moyen que j'ai employé pluſieurs fois avec un ſuccès très-marqué. M. Mauduyt, qui s'eſt occupé particulièrement d'électricité, nous a donné à cet égard des obſervations très-ſatisfaiſantes qui ont été publiées dans les mémoires de la Société royale de Médecine, dont il eſt membre. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

L'électricité offre un grand avantage dans la cure de la maladie qui fait le ſujet de ce chapitre : elle accélère l'apparition des règles ſans occaſionner de trouble dans l'économie animale. L'effet de l'électricité eſt borné en quelque ſorte à la partie malade, & quand ſon action eſt dirigée par un médecin habile, elle eſt toujours avantageuſe.

Quoique le plan de curation que je propoſe paroiſſe plus ſimple que ceux qui ont été indiqués juſqu'alors, cependant je n'exclus point du traitement de cette maladie une nombreuſe claſſe de ſubſtances apéritives & emménagogues, dont l'expérience a démontré que l'uſage étoit utile. Mon objet a été ſeulement de prouver qu'on ne pouvoit compter ſur leur efficacité, que par un traitement raiſonné. J'ai fait voir quels étoient les obſtacles qui s'oppoſent à l'apparition des menſtrues de la part du viſcère qui devoit faire la ſecrétion du fluide dont elles ſont

Digitized by Google

compoſées; j'ai donné les moyens d'accélérer ſon développement, & par conſéquent l'ouverture de ſes vaiſſeaux par un traitement local. Quand on eſt parvenu à ce point, on peut uſer des lavemens dont j'ai indiqué la compoſition ci-deſſus; dans le même temps on preſcrira à l'intérieur les gommes-réſines, comme le galbanum, l'aſſa-fœtida, la myrrhe, l'oppopanax, le caſtoreum, &c. unis aux préparations de mars, aux amers & aux apéritifs. Soit qu'on les donne en ſubſtance, ou qu'on les étende dans un véhicule convenable, on ne doit jamais oublier que, portant dans le ſang une raréfaction & un mouvement conſidérables, il ſeroit dangereux de n'en pas ſuivre les effets avec prudence, & de n'en pas modérer l'action, ſi elle occaſionnoit trop d'effervescence dans les humeurs.

Après avoir annoncé l'identité de curation entre la *chloroſe* qui a lieu avant l'apparition des menſtrues, & celle qui ſuccède aux retours périodiques de cette évacuation, il paroîtra ſans doute aux lecteurs qu'il eſt ſuperflu de revenir ſur cet objet; cependant une conſidération eſſentielle nous rappelle à l'examen des phénomènes qui ont lieu dans la dernière eſpèce de *chloroſe*. Il y a une diſparité évidente dans leur marche, la rapidité de leur accroiſſement, & la promptitude avec laquelle ils parviennent à créer les maladies ſecondaires de la *chloroſe*; maladies dont j'ai fait l'expoſé dans cet article. Pour rendre cette différence plus ſenſible, qu'il me ſoit permis de citer un ſeul exemple de cette eſpèce de maladie.

Mademoiſelle Val..., âgée de 24 ans, éprouva un trouble moral occaſionné par une ſédition qui menaçoit la tranquillité des citoyens de ſon quartier. Elle avoit ſes règles, qui avoient commencé du jour même. Elles ſe ſupprimèrent preſque complettement dans l'inſtant; il ne reſta dans le cours de la journée qu'un ſuintement léger, qui diſparut dans la nuit. Il eſt important d'obſerver que la durée de ſes menſtrues étoit ordinairement prolongée à huit jours, & pendant les quatre premiers l'écoulement étoit très-abondant; dans les derniers, il diminuoit graduellement juſqu'à ſa ceſſation; circonſtances qui nous prouvent que cette perſonne étoit d'un tempérament très-ſanguin. Elle en avoit d'ailleurs tous les autres ſignes, tels que la couleur animée de la peau, l'activité des mouvemens, la gaieté de l'eſprit, &c.

Quinze jours après la ſuppreſſion preſque totale de ſes règles, ſa couleur devint pâle, le bord des lèvres blanc; elle eut de l'engourdiſſement, de la peine au ſommeil, de la gêne dans la démarche, diminution dans l'appétit, de la lenteur & de la difficulté dans les digeſtions. A l'époque où les menſtrues devoient reparoître, elle éprouva de la peſanteur dans la région lombaire, & un engourdiſſement plus marqué dans cette même région. La tête devint lourde & embarraſſée. Les autres ſymptômes, dont j'ai donné l'énumération ci-deſſus, s'augmentèrent à tel point, que la malade changeoit à vue d'œil.

Sur la fin du ſecond mois, à dater de l'inſtant de la révolution dont j'ai parlé plus haut, le ventre étoit tendu & dur; en le touchant, mademoiſelle V... ſe plaignoit d'un ſentiment de douleur ſourde, ſans pouvoir déſigner préciſément la partie qui paroiſſoit ſouffrir davantage. C'étoit le réſultat d'un empâtement général dans cette grande capacité; empâtement formé par les liquides dont l'évacuation périodique étoit ſupprimée, & par ceux que la gêne de la circulation n'avoit ceſſé d'y accumuler. La malade n'avoit de goût que pour les alimens les plus inſalubres. (Je parlerai de ce phénomène, article GOUT DÉPRAVÉ). Sa peau étoit déjà légèrement tuméfiée, le tiſſu cellulaire s'infiltroit; mais l'infiltration étoit très-ſenſible aux paupières. Elle avoit en outre des friſſons irréguliers dans le cours de la journée; ces friſſons étoient plus marqués & plus prolongés le ſoir. A ces ſymptômes ſuccédoit une chaleur sèche à la peau & à la bouche, avec une ſoif qui ſe faiſoit éprouver dans le cours de la nuit.

Ce fut à cette époque qu'on demanda mes conſeils. Le pouls étoit lourd, embarraſſé & lent; on m'aſſura qu'il étoit plus fréquent le ſoir & dans la nuit. Comme la tête étoit toujours peſante, qu'il y avoit auſſi une ſuffocation preſque continuelle & une gêne ſenſible dans la reſpiration, je preſcrivis une ſaignée du bras. Le ſang que l'on tira ne parut pas de mauvaiſe qualité, la ſaignée diminua la gêne générale, l'engourdiſſement & la ſuffocation. Pour ranimer la circulation & faire porter plus abondamment le ſang vers la matrice, je preſcrivis les pilules ſuivantes: Prenez d'extrait d'aloës fait à l'eau froide, de caſtoreum, de gomme ammoniaque, de ſavon de Veniſe, & de ſafran de mars apéritif; mêlez ces ſubſtances exactement, formez une maſſe avec ſuffiſante quantité de ſyrop d'armoiſe; diviſez la maſſe en pilules de quatre grains. La malade en prendra quatre chaque matin, en buvant par-deſſus une taſſe d'infuſion de jeunes feuilles de pêcher. J'ajoutai à ces médicamens une infuſion de chiendent, à laquelle on mêloit deux onces d'eſprit de mindererus, & l'uſage conſtant des eaux ferrugineuſes.

On obſervoit l'ordre ſuivant dans l'emploi de ces remèdes. La malade prenoit les pilules à ſon réveil, les eaux ferrugineuſes à ſes repas, pures ou mêlées au vin; & le ſoir elle buvoit, autant que la ſoif l'exigeoit, l'eau de chiendent rendue plus active par le mélange de l'eſprit de mindererus.

Mon objet étoit de faire porter le ſang à l'utérus, au moyen de l'extrait d'aloës; pendant qu'avec la gomme ammoniaque, & les autres ſubſtances, je cherchois à débarraſſer la gêne & l'empâtement des vaiſſeaux de ce viſcère, en opérant la même action

ſur tous ceux de l'abdomen. L'uſage des eaux ferrugineuſes donnoit au ſyſtême vaſculaire les forces néceſſaires pour ranimer la circulation ; en même-temps elles contribuoient, comme fondantes, à déſobſtruer le méſentère & tout le ſyſtême des veines portes. L'eſprit de mindererus, plus actif encore que ces autres remèdes, plus accélèré dans ſon effet, parce qu'il ſe mêle promptement aux humeurs, facilitoit la ſécrétion des urines, de la tranſpiration, & le dégorgement des viſcères de l'abdomen. Au troiſième mois les règles coulèrent médiocrement, & leur apparition fut précédée d'une douleur aſſez inſupportable dans toute la région lombaire, qui commença huit à dix jours avant l'apparition des menſtrues, & juſqu'à cet inſtant s'augmenta ſenſiblement chaque jour.

Je ſuſpendis l'uſage des médicamens que la malade reprit après la ceſſation des règles ; mais je retranchai la moitié des doſes. Pendant le troiſième mois l'appétit devint plus égal, la peau plus colorée, la bouffiſſure diſparut, &c., & à la quatrième menſtruation, la guériſon fut parfaite.

Cet exemple nous montre deux vérités importantes dans la pratique. 1°. Il nous apprend que la *chloroſe*, qui a lieu après la menſtruation, fait, comme je l'ai expoſé ci-deſſus, des progrès très-rapides. On en peut déduire auſſi que la rapidité de ces progrès eſt en raiſon de la quantité de ſang ſupprimée ; que, par conſéquent, la maladie deviendra grave dans un court eſpace de temps chez une femme d'un tempérament ſanguin ; au lieu que celle qui ne perd à chaque révolution menſtruelle qu'une petite portion de liquide, n'éprouvera pas les mêmes accidens dans les premiers mois. Les raiſons de cette différence ſe tirent des cauſes que j'ai aſſignées plus haut, de l'empâtement des viſcères & de l'activité de la ſanguification, parce qu'elle fournit plus de fluides dans un tems déterminé ; d'où la gêne prématurée des organes, qui éprouvent promptement les effets de la pléthore ſanguine.

La ſeconde vérité eſt que la curation eſt plus facile quand la *chloroſe* ſuccède à la menſtruation. La raiſon en eſt que les vaiſſeaux de l'utérus ont été aſſez développés pour donner paſſage au ſang menſtruel, & que, par conſéquent, il ſera plus facile de lui faire parcourir les mêmes voies.

(M. Chambon.)

CHOC ÉLECTRIQUE, ou ſimplement CHOC. (*Electricité.*)

C'eſt le coup qu'on reſſent en recevant la commotion. *Voyez* Commotion. (M. Mauduyt.)

CHOCOLAT, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Le *chocolat* ſe fait avec les amandes du cacao, dont il a été fait mention dans cet ouvrage. Nous allons voir ici par quelle gradation les européens ſont parvenus à faire le *chocolat.*

Les américains, avant l'arrivée des eſpagnols & des portugais, faiſoient une liqueur avec le cacao délayé dans de l'eau chaude, aſſaiſonné avec le piment coloré par le rocou, & mêlé avec une bouillie de maïs, pour en augmenter le volume. Cette compoſition avoit un goût ſi peu agréable, que les eſpagnols n'auroient jamais pu s'y accoutumer, s'ils n'y avoient été contraints par le manque de vin, pour n'être pas toujours obligés de boire de l'eau pure. C'étoit cette mixtion qu'on appelloit *chocolat*, & les européens ont conſervé ce nom à la nouvelle préparation, qu'ils ont corrigée & perfectionnée.

D'abord les eſpagnols, plus induſtrieux que les ſauvages, cherchèrent à diminuer le déſagrément de cette liqueur, en ajoutant à la pâte du cacao divers aromates d'Orient, & pluſieurs drogues du pays. Mais, de tous ces ingrédiens, nous avons fini par ne conſerver que le ſucre, la vanille, & quelquefois de la canelle.

Lorſqu'on veut faire de la pâte de *chocolat*, on dépouille les amandes du cacao, déjà mondées de leur écorce par le feu ; on les pele, on les rôtit dans une baſſine ſur un feu modéré ; on les pile dans un mortier bien chaud. Souvent on les écraſe avec un rouleau de fer ſur une pierre peu épaiſſe, dont la ſurface eſt courbe & creuſe, & que l'on place ſur un petit braſier. On en forme une pâte, qu'on mêle avec un poids preſque égal de ſucre, & qu'on triture fortement & long-temps : on la place enſuite dans des moules de fer blanc. Le *chocolat*, ainſi préparé, ſe nomme *chocolat de ſanté.*

Quelques perſonnes ont prétendu que ce *chocolat* étoit le meilleur, & qu'il convenoit particulièrement aux conſtitutions délicates. Mais c'eſt poſitivement tout le contraire : car comme les corps gras, en général, peſent ſur l'eſtomac, & ſe digèrent très-difficilement, c'eſt une raiſon de plus pour que ce *chocolat* ne convienne pas aux perſonnes délicates & convaleſcentes. C'eſt autant pour cette raiſon, que pour flatter le goût, qu'on a cru néceſſaire de fabriquer le *chocolat*, en y mêlant une poudre très-fine faite avec des gouſſes de vanille & de la canelle. On en met dans différentes proportions, ce qui conſtitue les *chocolats* à une demi-vanille, à une vanille, à deux, à trois, à quatre. Lorſque le *chocolat* ſe fait ſans vanille, la proportion de poudre de canelle eſt de deux gros par livre de cacao ; mais

Digitized by Google

lorſqu'on emploie la vanille, on peut s'en paſſer, ou bien en mettre une doſe moitié moins conſidérable.

Dans nos iſles françoiſes, on fait des pains de cacao pur & ſans addition, & lorſqu'on veut prendre du *chocolat*, on réduit ces tablettes en poudre, & on y ajoute plus ou moins de canelle, de ſucre en poudre, & de fleur d'orange. Le *chocolat*, ainſi préparé, eſt bon, d'un parfum exquis, & d'une grande délicateſſe. Quoique la vanille ſoit très-connue aux iſles, on n'eſt pas dans l'uſage de s'en ſervir pour la préparation du *chocolat*.

Le *chocolat* eſt très-nourriſſant, parce que les fruits du cacao le ſont eux-mêmes beaucoup : il fortifie l'eſtomac, ranime les eſprits, & contribue à réparer, d'une manière aſſez prompte, les forces abattues. C'eſt pourquoi il eſt d'une grande utilité à ceux qui ſe ſont épuiſés avec les femmes, qui ſont en bon train de convaleſcence, ou qui ſe livrent à des travaux & à des exercices violens.

On croit encore que le *chocolat* eſt bon pour la poitrine; on en recommande l'uſage aux phthiſiques, en ayant ſoin de n'y faire entrer que très-peu de vanille, & en le coupant avec du lait. Pris de cette manière, il adoucit l'acrimonie des humeurs. Le *chocolat* au lait, dit *Lervis* de *Tabe dorſ.*, ch. 9, pris à une doſe qui ne puiſſe pas ſurcharger l'eſtomac, forme un excellent déjeûner pour les perſonnes qui ſont attaquées de conſomption. Il a connu un enfant de trois ans, abandonné des médecins, & que ſa mère rétablit en lui donnant du *chocolat* à petite doſe, mais en en faiſant prendre ſouvent. Les perſonnes qui aiment les crêmes préparées avec du bon *chocolat*, n'en éprouvent preſque jamais d'inconvéniens.

Le *chocolat* eſt encore ſalutaire aux vieillards. On doit s'en abſtenir, quand on l'a eſſayé à des doſes plus ou moins fortes de vanille, & qu'il peſe ſur l'eſtomac, & cauſe des nauſées. L'uſage trop répété peut épaiſſir le ſang aſſez pour ralentir la circulation, & cauſer les accidens qui en ſont les ſuites.

Il ne nous reſte plus qu'à dire de quelle manière on doit préparer cette boiſſon. On fait bouillir de l'eau, qu'on tient quelque temps ſur des cendres chaudes; on briſe, pour une taſſe d'eau, une tablette de *chocolat*, qu'on y jette; après qu'elle a ſéjourné pendant un quart-d'heure ſur le feu, on l'agite avec un mouſſoir, juſqu'à ce que la mouſſe ſe manifeſte, & on la ſert chaude en cet état. C'eſt un moyen aſſuré de prendre *le chocolat* plus léger. Quelques perſonnes croient que, pour le rendre plus nourriſſant, on doit y ajouter du blanc d'œuf; d'autres penſent qu'il vaut mieux le faire avec du lait en place d'eau; mais il y a des eſtomacs qui s'en trouvent moins bien que de celui qu'on a fait avec l'eau pure. Certains eſtomacs le digèrent mieux à ſec avec du pain, & un verre d'eau enſuite. C'eſt à l'expérience à décider ce qui convient le mieux aux différentes perſonnes qui en font uſage.

(M. Macquart.)

CHOENIX. (*Mat. méd.*)

Le *choenix* ou *choinix* étoit une meſure des grecs, qui équivaloit à quatre cotyles, ou à deux ſextiers. On peut voir ſur ces meſures Paul d'Egine.

(M. Fourcroy.)

CHOLAGOGUES (*Mat. méd.*)

Les *cholagogues* ſont des remèdes capables de faire couler la bile par les inteſtins; ce ſont des eſpèces de purgatifs que les anciens croyoient propres à agir ſpécialement ſur cette humeur. Ils admettoient ainſi pluſieurs claſſes de purgatifs, ſuivant les fluides que chacune d'elles avoit la propriété d'évacuer; tels étoient les melanagogues qui évacuoient la bile noire, les hydragogues qui faiſoient ſortir les eaux : on ſait depuis long-temps que les divers purgatifs ont la propriété d'expulſer les différentes humeurs, ſuivant leurs forces, & l'état des premières voies. *Voyez* le mot Purgatifs. (M. Fourcroy.)

CHOLERA-MORBUS. (*Ordre noſologique & pathologie.*)

Cette maladie eſt le deux cent cinquante-troiſième genre de Sauvages, & le quinzième de la neuvième claſſe (*fluxus*) compris dans le ſecond ordre de cette claſſe. C'eſt auſſi le cinquante-ſixième de Cullen, qui en a fait dix eſpèces, avec quelques ſubdiviſions de la cinquième. Voici la définition de Cullen : *Humoris plerumque bilioſi vomitus, ejuſdem ſimul dejectio frequens; anxietas; tormina; furarum ſpaſmata.*

Le mot *cholera* eſt, ſelon quelques-uns, compoſé de deux mots grecs, χολὴ, *bile*, & ῥοὴ, ou ῥοῦς, *flux*; comme qui diroit flux de bile. Le *cholera-morbus* porte auſſi le nom trivial de *trouſſe-galant*, ſans doute à cauſe de la rapidité avec laquelle cette maladie devient ſouvent funeſte à ceux qu'elle attaque.

Le *cholera-morbus* eſt pour l'ordinaire idiopathique, quoiqu'il ſe trouve quelquefois ſymptômatique, comme on l'obſerve, ſelon Sydenham, chez certains enfans, à raiſon de la difficulté de la dentition.

Le *cholera-morbus* n'eſt jamais plus violent qu'en été, & pendant les chaleurs brûlantes. Il l'eſt plus auſſi, ſelon Aretée, en automne qu'au printemps, & plus au printemps qu'en hiver; on le voit même aſſez rarement dans ces deux dernières ſaiſons. Selon le même auteur, les jeunes gens, & ceux qui ſont

Digitized by Google

à la fleur de leur âge, y ſont plus ſujets que les perſonnes âgées : mais, par une fatale compenſation, il eſt beaucoup plus dangereux pour celles-ci que pour les autres : les enfans en ſont fréquemment attaqués ; mais ils en meurent rarement. Le *cholera-morbus* attaque auſſi plus volontiers les individus d'un tempérament bilieux, que les perſonnes ſanguines & phlegmatiques. Enfin cette maladie eſt plus fréquente & plus cruelle dans les pays chauds, que dans les climats doux & tempérés. Pluſieurs voyageurs nous aſſurent même qu'elle eſt endémique chez les indiens, les maures, les arabes, & les habitans de certaines portions de l'Amérique.

Le *cholera-morbus* eſt ordinairement précédé de tenſion & de peſanteur d'eſtomac, d'anxiété, d'agitation, d'inſomnie, de tranchées accompagnées de cette eſpèce de bruit que les grecs appellent *borborygmes*, ou bruit d'entrailles, de douleur de ventre, d'évacuation de vents par l'anus qui ne ſoulage point, de rapports nidoreux, de nauſées, d'une ſalivation exceſſive & contre nature, & d'un ſentiment de peſanteur aux environs du thorax, accompagné de courbature.

Lorſque la maladie ſe déclare, il ſemble qu'il ſe faſſe un reflux de matière de toutes les parties du corps vers l'eſtomac, le ventre, & les inteſtins ; ce qui conſtitue une affection très-aiguë, dans laquelle on rend, par le vomiſſement, ce qui eſt contenu dans l'eſtomac, & par les ſelles toutes les humeurs du ventre & des inteſtins. Les matières qui viennent d'abord par le vomiſſement ſont aqueuſes, & les excrémens évacués par bas ſont d'une conſiſtance liquide. Toutes ces matières rendues ſont extrêmement fétides. L'évacuation des matières liquides eſt ſuivie de celle des pituiteuſes ; & les pituiteuſes le ſont des bilieuſes. Ces évacuations ſe font d'abord ſans peine & ſans douleur ; mais enſuite elles ſont accompagnées de tranchées & de maux d'eſtomac cruels.

Lorſque la maladie fait des progrès, les tranchées deviennent plus fortes ; il y a défaillance, réſolution des membres, agitation continuelle & averſion pour toutes ſortes d'alimens ; ſi le malade prend quelque choſe, il le rejette ſur le champ avec bruit, nauſées, & chargé d'une bile jaune. Les ſelles ſont de même nature. Les convulſions ſurviennent, les muſcles des bras & des jambes entrent en contraction, les doigts ſont recourbés, la tête eſt ſujette aux vertiges, & le hoquet fatigue l'eſtomac ; les ongles deviennent livides, tout le corps ſe refroidit, & le friſſon ſaiſit tous les membres.

Si la maladie tend à la mort, le malade tombera dans des ſueurs froides, rendra de la bile noire par haut & par bas ; il y aura ſuppreſſion d'urines cauſée par l'état convulſif de la veſſie ; les urines n'en ſeront pas pour cela plus abondantes, les fluides prenant leur cours du côté des inteſtins ; ſa voix s'affoiblira ; ſon pouls ſera petit & fréquent comme dans la ſyncope ; il aura des envies continuelles & inutiles de vomir, & d'aller à la ſelle, comme dans le tenetme ; mais il ne rendra rien par haut, & il ne rendra par bas qu'une matière sèche, entièrement privée d'humidité ; enfin il périra dans les convulſions, la ſtrangulation & les efforts inutiles pour vomir.

Sydenham réſume avec préciſion, d'après ſa propre expérience, l'hiſtoire des ſymptômes du *cholera-morbus*, en diſant qu'il y a, 1°. vomiſſement exceſſif, & évacuation douloureuſe & pénible d'humeurs corrompues par les ſelles ; 2°. douleurs violentes & diſtenſion de l'abdomen & des inteſtins ; 3°. chaleur de poitrine, ſoif, pouls vif, ardeur & anxiété, & fréquemment pouls irrégulier & petit ; 4°. grandes nauſées, & quelquefois ſueurs colliquatives ; 5°. contraction des membres ; 6°. défaillance ; 7°. froideur des extrémités, & autres ſymptômes ſemblables fort effrayans, & qui emportent quelquefois le malade en vingt-quatre heures.

Le même Sydenham rapporte avoir vu, une fois ſeulement, un *cholera-morbus* ſec, dont la cauſe ſont des vents qui vont de bas en haut, & de haut en bas, ſans qu'il y ait ni rapports, ni ſelles. Il y en a un autre exemple conſigné dans les *Act. med. Berol.*, *dec.* 2, *vol.* 3. Le *cholera-morbus* ordinaire eſt appellé *cholera* humide.

La cauſe matérielle du *cholera-morbus* eſt une bile devenue très-âcre, ou plutôt la bile ordinaire qui ſert de véhicule à un virus d'une nature inconnue, qui irrite violemment la tunique nerveuſe de l'eſtomac & des inteſtins. Cette irritation attire plus fortement les humeurs vers le canal inteſtinal, que s'il n'éprouvoit que l'agacement ordinaire & naturel, d'où réſulte le mouvement vermiculaire. On peut comparer l'action de ce virus à celle de quelques ſubſtances purgatives & émétiques très-âcres, données mal-à-propos ou à trop haute doſe, & mieux encore, avec F. Hoffman, à celle de certains poiſons, tels que le ſublimé corroſif & l'arſenic. Un exemple qui conſtate d'une manière frappante cette conformité d'action, eſt celui que l'on trouve dans Sydenham (*Epiſt. prima reſponſoria*) de ce domeſtique qui, dans un accès de mélancholie amoureuſe, avoit pris du ſublimé.

L'âcre particulier, qui irrite le trajet des premières voies dans la maladie dont nous nous occupons, doit ſa naiſſance à différentes cauſes, ou plus vraiſemblablement à leur combinaiſon extraordinaire : car nous ne regarderons point comme cauſes productrices du virus cholérique la paſſion hyſtérique, un accès de colère, la conſtitution chaude & brûlante de l'atmoſphère, tel ou tel aliment, telle ou telle boiſſon, &c., lorſque ces cauſes agiront ſeules & iſolées ; puiſque, dans ces circonſtances, ſont

heureuſement ſans doute, elles demeurent ſans effet : mais nous avouerons en même-temps que nous ne connoiſſons pas le mode de cette combinaiſon. Il n'eſt pas moins avantageux cependant de connoître tout ce qui peut concourir à la formation de la cauſe prochaine d'une auſſi terrible maladie, qui demande, plus qu'aucune autre, les ſecours les plus prompts, & dans laquelle le délai même le plus court peut avoir les conſéquences les plus facheuſes. Nous avons déjà parlé de certains poiſons dont l'action repréſente parfaitement celle de l'âcre qui occaſionne le *cholera-morbus*. Il en eſt de même des émétiques & des purgatifs quelconques, & particulièrement de quelques-uns, ſur-tout ſi on les prend à trop hautes doſes. Tels ſont la grande & la petite épurge, les grains de mezertoo, la coloquinte, les antimoniaux mal préparés. Les alimens ſolides ou liquides, prompts à fermenter, comme ceux qui ſont doux, gras, & qui ſe corrompent facilement, ſur-tout ſi on en fait uſage lorſque les premières voies ſont ſurchargées d'une ſaburre bilieuſe ; ces alimens, dis-je, ſont très-propres à produire le *cholera-morbus*. Les paſſions violentes tendent toutes à occaſionner cette maladie, principalement ſi on s'y abandonne pendant les repas, ou immédiatement après avoir pris des alimens faciles à fermenter. Ce ſeroit s'expoſer également à un danger imminent d'être attaqué du *cholera-morbus*, que de manger ou de boire immédiatement après s'être livré à un violent accès de paſſion. Le danger ſeroit plus grand encore, ſi on prenoit un émétique ou un purgatif. Il eſt certain que la maladie que les enfans prennent de leurs mères, lorqu'elles les allaitent après s'être livrées à quelque paſſion violente, n'eſt autre choſe que celle dont nous traitons ; elle eſt, dans ces circonſtances, le produit de la paſſion qui agitoit la mère. L'influence des paſſions ſur les organes de la digeſtion, & particulièrement ſur ceux qui préparent & charrient la bile, n'a-t-elle pas été de tout temps reconnue pour être auſſi dangereuſe qu'elle eſt puiſſante ?

Le pronoſtic du *cholera-morbus* eſt en général très-fâcheux : car, à l'exception de la peſte & des maladies peſtilentielles, il n'y en a aucune qui ſoit plus aiguë, & qui emporte plus promptement le malade, ſur-tout ſi c'eſt un enfant, ou un vieillard, ou un ſujet épuiſé par de longues maladies. Plus la matière évacuée eſt cauſtique, la ſoif & la chaleur violentes, plus le danger eſt grand. De la bile noire, & du ſang de même couleur, annoncent que le malade périra. Les défaillances, les convulſions, les hoquets, le froid des extrémités, les ſueurs froides, préſagent également une terminaiſon funeſte. Il ne faut point s'attendre qu'elle ſera heureuſe, ſi les excrétions ſont ſupprimées, & ſi les ſymptômes continuent. Il y aura, au contraire, quelque lueur d'eſpérance, ſi les vomiſſemens ceſſent, ſi le ſommeil revient, ſi le malade ſe ſent ſoulagé, & ſi la maladie ſe prolonge. La ſortie des flatulences par l'anus annonce auſſi la terminaiſon du *cholera-morbus* ; c'eſt même un des meilleurs ſignes que l'on puiſſe deſirer, parce qu'on en peut conclure que le mouvement naturel des inteſtins commence à ſe rétablir.

Il faut bien ſe garder, dit Arétée, de ſupprimer les évacuations dans le *cholera*, parce que c'eſt par elles que la nature ſe débarraſſe de l'humeur morbifique qui l'irrite. C'étoit auſſi le principe fondamental de la méthode de Sydenham. Ce dernier ajoute, avec raiſon, que les cathartiques, même les plus doux, augmentant l'agitation, & produiſant un nouveau tumulte, chercher à expulſer, par leur moyen, les humeurs âcres qui cauſent le *cholera*, c'eſt ſe propoſer d'éteindre du feu avec de l'huile. Il prenoit donc le milieu entre ces deux extrêmes ; & il le faiſoit conſiſter à évacuer l'humeur âcre, en même-temps qu'il la délayoit. Voici quel étoit le traitement employé par ce grand médecin : nous le préſentons ici dans ſon entier, parce qu'il mérite, par ſes ſuccès, la préférence ſur tous les autres.

Faites bouillir un poulet très-jeune dans ſix pintes environ d'eau de fontaine, en ſorte que la liqueur ait à peine le goût de la chair. Faites-en boire de grands coups au malade : il faut que cette eſpèce de bouillon ſoit tiède ; & à ſon défaut on peut lui ſubſtituer le *poſſet* ; (*voyez* ce mot.) faites-en prendre en même-temps une grande quantité en lavemens, ſucceſſivement, juſqu'à ce que le tout ait été reçu dans le corps, & en ait été rejetté tant par le vomiſſement que par les ſelles. On peut ajouter, tant dans la partie qu'on donnera en boiſſon, que dans celle qu'on fera prendre par les lavemens, une once de ſyrop de violette, &c. Au reſte, la liqueur ſeule produira aſſez d'effet, ſans aucune addition. De cette manière, l'eſtomac ayant été chargé, à pluſieurs repriſes, par une grande quantité de liquide, & en quelque ſorte bouleverſé, le reſte des premières voies ſe trouvant d'ailleurs comme noyé par les lavemens multipliés ; ou les humeurs âcres ſeront expulſées, ou leur acrimonie ſera détruite, & leur état naturel rétabli. Ce lavage ainſi terminé, ce qui doit être fait dans l'eſpace de trois ou quatre heures, un calmant achevera la guériſon. Voici la formule de celui que preſcrivoit Sydenham : on peut la remplacer par toute autre analogue.

Prenez *Eau de pinprenelle*, ... une once.
Aqua mirabilis, ... deux gros.
Laudanum liquide, . . . ſeize gouttes.

Cette manière de délayer les humeurs âcres, ajoute Sydenham, eſt bien plus ſûre & plus prompte que celle par les évacuans, par les aſtringens. Les premiers portent le trouble & l'agitation au plus haut point, & ils bouleverſent toute la machine ; les autres retiennent l'ennemi au milieu des entrailles, où il ſemble ſe naturaliſer. D'ailleurs on évitera, par

notre méthode, de prolonger la maladie, de la durée de laquelle il y a à craindre que les humeurs corrompues ne ſe portent dans le ſang, & n'occaſionnent une fièvre de mauvais caractère.

Il eſt eſſentiel de ſavoir que ſi on eſt appellé auprès d'un malade, lorſque le vomiſſement & le cours de ventre, qui auront duré pendant dix ou douze heures, l'auront épuiſé, & lorſque les extrémités ſeront froides, il faudra laiſſer de côté tout autre remède, pour recourir ſur le champ au laudanum, qui eſt l'unique reſſource en pareil cas. On le donnera non-ſeulement dans la violence des ſymptômes, mais encore lorſque le vomiſſement & le cours de ventre ſeront paſſés, ſoir & matin, juſqu'à ce que le malade ait recouvré ſes forces & ſa ſanté.

Nous ne parlerons point ici du *cholera-morbus* cauſé par certaines eſpèces de poiſons. *Voyez* l'article général POISON, & ceux de détail auxquels celui-ci pourra renvoyer. (M. MARON.)

CHOMEL, (Pierre-Jean-Baptiſte) né le 2 ſeptembre 1671, de *Jean-Baptiſte Chomel*, médecin ordinaire du roi, & de *Françoiſe Lebreton*.

A ſa naiſſance, la ſœur, dont il étoit le jumeau, s'étoit préſentée la première, & avoit aidé la ſortie, en comprimant ſon frère violemment avec ſes pieds. *Chomel* dut ſon ſalut à la manœuvre habile de la ſage-femme qui, après la naiſſance de la fille, s'apperçut qu'il y avoit encore un autre enfant, & craignit qu'il ne fut ſans vie, parce qu'il étoit ſans mouvement. Elle ſuppléa ſur le champ à l'inertie de la nature, détermina l'extraction du garçon, &, s'écartant des routes ordinaires, délivra la mère ſans couper le cordon ombilical, mit le placenta, ainſi adhérent, dans un plat ſur les cendres chaudes : le feu, par ſon action, rétablit la circulation du ſang & des fluides, interceptée par la compreſſion qu'ils avoient éprouvée, elle aida cette chaleur par de légères frictions de vin chaud ſur les tempes, les narines, & la région du cœur de l'enfant, qui fut rappellé à la vie. *Chomel* conſerva, de cet accident, une délicateſſe de tempérament qui ne ſe diſſipa qu'à l'âge de vingt cinq ans.

Il commença ſes études au collège des jéſuites de Paris, qu'il continua chez les jéſuites de Lyon, par les ſoins de ſon oncle *Noël Chomel*, curé de Saint-Vincent, connu par le *Dictionnaire économique*. Son père, chargé d'une nombreuſe famille, le lui avoit confié. L'éloignement de ſa famille, la vivacité de ſon caractère, l'ennui attaché au ſéjour d'un preſbytère l'engagèrent à ſolliciter ſon retour dans la maiſon paternelle ; il avoit alors quatorze ans ; il l'obtint. Ses études finies, il s'attacha à la médecine, & s'adonna particulièrement à la botanique ; il ſuivoit exactement, en 1692, les leçons & les herboriſations de Tournefort. Quelques affaires de famille l'appellèrent en Auvergne en 1695. Il tira un grand fruit de ce voyage, où il conſacra tous ſes momens de loiſir à la botanique : ſes uniques plaiſirs y furent d'herboriſer.

Un peu d'ambition l'acquit à la faculté de Paris, dont ſon père l'avoit éloigné, par l'eſpérance de lui ſuccéder dans la place qu'il occupoit : mais Gui-Creſcent Fagon, parvenu à la place de premier médecin du roi par la diſgrace de Daquin, étoit fort attaché à la faculté, & faiſoit peu de cas des médecins par charge. *Chomel* quitta donc l'Auvergne, & vint à Paris ſe mettre ſur les bancs ; reçu bachelier le 3 avril 1694, il prit le bonnet de docteur le 9 janvier 1697.

Son goût pour la botanique ne ſe rallentit point. Fortifié par le deſir qu'il avoit de plaire à Fagon, qui faiſoit un grand cas des plantes & des botaniſtes, il devint une paſſion. Pour aider au projet de Tournefort, qui vouloit faire l'*hiſtoire générale des plantes du royaume* ; il ſe chargea, en 1700, de parcourir l'Auvergne, le Bourbonnois, & les montagnes voiſines ſi fertiles en plantes médicinales. Il employa les intervalles que la fonte des neiges le forçoit à mettre dans ſes recherches, à analyſer les eaux minérales de la Limagne, viſita les eaux de Vic, celles de Chaudes-Aigues, perfectionna ſes obſervations ſur quarante eſpèces d'eaux minérales. Le ſommet du Cantal, d'où l'on découvre cinq ou ſix provinces, n'échappa ni à ſa curioſité, ni à ſes travaux. *Chomel* revint à Paris avec une ample récolte de plantes, dont la plupart étoient inconnues ; & après avoir rendu compte à Tournefort du ſuccès de ſon voyage, il fut chez Fagon lui préſenter les richeſſes qu'il avoit envoyées au jardin du roi. Fagon témoigna moins de ſa ſatisfaction de ce qu'on lui offroit, que de regrets de l'abſence de quelques plantes précieuſes qui manquoient à la collection. Il n'en fallut pas davantage au jeune *Chomel*, il retourna ſur le champ en Auvergne ; &, au riſque de ſa vie, il arracha à la neige, qui commençoit à couvrir les montagnes, les plantes que Fagon avoit paru deſirer, & revint lui en faire hommage. Une partie des mémoires que *Chomel* a lus à l'Académie, de ſes deſcriptions de plantes naturelles, de ſes analyſes ſur les eaux minérales, & la préface, ont été remis à M. Lemonnier, qui s'occupa du même objet.

En 1707, il fut préſenté par Fagon à Louis XIV, en qualité de médecin de quartier, en ſurvivance de ſon père, qui en avoit donné ſa démiſſion.

Après s'être livré tout entier à la théorie de la botanique, il s'attacha à ſa pratique, & forma le projet d'enſeigner aux étudians les vertus des plantes d'uſage. Il loua un terrein dans le fauxbourg Saint-Jacques, dans lequel il mit les plantes qui lui étoient néceſſaires ; & dans l'été, ſur le ſoir, il fit des cours publics ſur la préparation des remèdes végétaux ſimples

ſimples & compoſés, & finiſſoit ſes leçons par la démonſtration des plantes dont il avoit été queſtion.

En 1720, *Chomel* fut aſſocié de l'Académie des Sciences, & vétéran en 1733. Il fut élu doyen le 12 novembre 1738. Il étoit ſujet, depuis long-temps, à des attaques de rhumatiſmes; une fièvre maligne catarrhale, & qui étoit épidémique, ſur la fin de juin, l'emporta le 3 juillet 1740, âgé d'environ ſoixante-neuf ans. Il jouit d'une réputation ſolide par ſes connoiſſances en botanique, ſa douceur, ſa charité, l'amour de ſon état, ſon goût infatigable pour le travail, ſon zèle pour ſes malades, & ſon exactitude à remplir les devoirs de la religion & de la ſociété.

Ouvrages de Pierre-Jean-Baptiſte Chomel.

Abrégé de l'hiſtoire des plantes uſuelles, dans lequel on donne leurs noms différens, tant françois que latins, la manière de s'en ſervir, la doſe & les principales compoſitions de pharmacie dans leſquelles elles ſont employées, avec des obſervations de pratique ſur leurs uſages. *Paris*, 1712.

Il y eut pluſieurs éditions de cet ouvrage. La ſeconde eſt imprimée chez Charles Oſmont, *in*-12. *Paris*, 1715, 2 vol.

En 1730, il parut un ſupplément à cet ouvrage, dans lequel on donne les noms différens des plantes uſuelles, tant françois que latin. *Paris*, Charles Clouſier.

Jean-Baptiſte-Louis Chomel, fils de celui dont nous parlons, donna la troiſième édition de cet ouvrage en 1761. Il a refondu le ſupplément dans le corps de l'ouvrage; il n'y a rien changé, l'a peu augmenté, ſi ce n'eſt dans les avant-propos qui précèdent chaque claſſe, lorſque la matière l'a exigé par ſon importance. Il a inſéré dans le troiſième volume la vie de ſon père, & a porté à la fin de l'ouvrage le diſcours ſur la vertu des plantes, qui étoit à la tête des premières éditions. (*Voyez* Journal des Savans, août 1712, décembre 1715, novembre 1731.

Outre cet abrégé, l'hiſtoire des plantes d'Auvergne, & quelques obſervations ſur les eaux minérales de cette province, qui ſe trouvent dans les mémoires de l'Académie des Sciences, (*Voyez* hiſt. de l'Acad., 1702, pag. 44, & 1703, pag. 57.) il fit la lecture de pluſieurs mémoires ſur les plantes ſuivantes. En 1703, il donna la deſcription de la *conyſa-montana, foliis longioribus ſerratis flore ſulphureo albicante*. Mém. de l'Acad. des Sciences, 1705, p. 387. Et celle du *limodorum-montanum flore albo dilutè virescente*, p. 392.

En 1704, il décrivit la *moſchatellina foliis fumaria bulboſa*.

En 1705, l'eupatoire.

En 1706, l'*orobus Sylvaticus noſtras Raii ſynopſis*.

En 1709, l'*agiam pyrenaicum, thapſiæ facie*.

En 1710, le *tribaloides vulgare aquis innaſcens*.

En 1720, le *carthamus officinarum*.

En 1707, il fit voir à l'Académie l'artère pulmonaire d'un homme mort à la ſuite d'une violente difficulté de reſpirer, & d'une palpitation conſidérable de cœur, elle étoit remplie de tubercules pierreux.

En 1710, il apporta à l'Académie vingt-deux pierres de 5 à 6 lignes chacune, trouvées dans un ſac ſitué à la partie ſupérieure du duodénum du cadavre d'une femme de quatre-vingts ans, morte d'apoplexie.

En 1728, il donna un mémoire à l'Académie, ſur un dépôt ſingulier formé dans le péritoine, à la ſuite d'une couche; l'ombilic s'entr'ouvrit, & la matière ſortit par cette voie. (M. Andry.)

CHOMEL DE JOINVILLE, (Jean-Baptiſte-Louis) fils du précédent, né à Paris, prit le bonnet de docteur le 30 octobre 1732, & fut chargé des paranymphes de ſa licence.

Chomel a été profeſſeur de botanique en 1747, & proclamé doyen en 1754.

Il fut compté au nombre des médecins ordinaires du roi, & mourut le 11 avril 1765.

Ouvrages de Chomel.

Deux thèſes: 1°. *An in partu difficili, manu potius quàm inſtrumentis utendum?* Concl. aff.

Le titre de cette thèſe fut changé à la ſeconde édition: *An in partu difficili ſola manus inſtrumentum?* Concl. aff. (*Voyez* Journ. économ., ſeptembre 1754, p. 134.)

2°. *An in ætate medià rariori indulgendum cibo?* Concl. aff. (*Voyez* Journal économique, août 1757, p. 142.)

Lettre à un médecin de province ſur la maladie des beſtiaux, 1745.

Diſſertation hiſtorique ſur l'eſpèce de mal de gorge gangreneux, qui a règné parmi les enfans l'année dernière. *Paris*, 1749, *in*-12. Chez G. Deſprez, & G. Cavelier.

Eſſai hiſtorique ſur la médecine en France. *Paris*, Lottin, 1762, *in*-12.

Vie de M. Molin, *in*-12.

Eloge de Louis Duret, médecin célèbre ſous Charles IX & Henri III, ouvrage qui, au jugement de la faculté de médecine de Paris, a remporté le prix propoſé cette année: par M. Chomel, &c. *Paris*, Lottin, 1765, *in*-12. (M. ANDRY.)

CHOMEL, (Amable) frère du précédent, naquit à Paris; il eut le premier l'eu de licence, & fut reçu docteur le 30 ſeptembre 1754.

Nommé médecin du roi à Québec, à la fin de 1756, il fut pris par les anglois au mois de juin 1757, en faiſant route pour ſa deſtination. Prêt à ſe remettre en route pour le Canada, il périt à Breſt d'une fièvre maligne, qu'il contracta en ſoignant, de concert avec Boyer, les malades de l'eſcadre qui revenoit de Louisbourg, où *Chomel* alloit ſe rendre.

Il eſt mort le 17 mars 1758. (M. ANDRY.)

CHOREA SANCTI-VITI, ou DANSE DE SAINT-GUY. (*Ordre noſologique & pathologie.*)

Scelotyrbe chorea Viti de Cullen, une des eſpèces du quarante-huitième genre (*Convulſio*) du troiſième ordre (*Spaſmi*) de la ſeconde claſſe (*Neuroſes*) de ſa noſologie; c'eſt auſſi le cent ſoixante-ſixième genre de Sauvages, ou le vingt-unième de la quatrième claſſe, (*Spaſmi*) ordre quatrième, (*Clonici generales.*)

Cette maladie eſt une eſpèce de convulſion, à laquelle ſont ſujets les enfans de l'un & de l'autre ſexe, ſur-tout depuis l'âge de dix ans juſqu'à quatorze. Elle ſe manifeſte d'abord par une eſpèce de *boitement*, ou plutôt par la foibleſſe d'une jambe que le malade traîne après lui comme un idiot; enſuite elle affecte la main du même côté. Le malade ne peut plus tenir cette main dans une ſituation fixe, quelle qu'elle ſoit: ſoit qu'il la porte ſur ſa poitrine, ſoit qu'il l'applique ſur quelqu'autre partie, elle eſt ſur le champ dans une ſorte de diſtorſion, & agitée d'une eſpèce de convulſion, qui la fait paſſer d'un endroit à un autre, & qui lui fait prendre différentes poſtures, malgré tous les efforts que le malade peut faire au contraire. Si on lui met dans la main un verre rempli de liqueur, il fait mille poſtures bizarres, avant que de le pouvoir porter à ſa bouche: il ne peut point l'en approcher en ligne droite, parce que la convulſion agite ſa main en différens ſens. On diroit ſouvent que la volonté cède à ces mouvemens convulſifs comme à un penchant naturel, & qu'elle les augmente, comme ſi le malade ſe plaiſoit à augmenter la ſurpriſe & l'amuſement que ces mouvemens produiſent chez les ſpectateurs. Dans cette maladie, l'ame éprouve auſſi une certaine alienation, & ſe livre ſouvent ſans motif à des émotions variées, & comme par ſaillies.

Tels ſont les ſymptômes les plus ordinaires du *chorea Sancti-Viti*: mais, ſuivant les circonſtances & la différence des individus, les mouvemens convulſifs, ſur-tout ceux de la tête & du tronc, offrent des variétés. Comme dans cette maladie il ſemble y avoir du penchant au mouvement, les perſonnes qui en ſont attaquées font, comme par accès, des efforts pour ſauter & pour courir; & on a vu des exemples d'une maladie qui conſiſtoit dans de pareils mouvemens convulſifs, devenir en quelque ſorte épidémique dans certains cantons de la campagne. Il n'en eſt pas moins vrai que le très-grand nombre de ces malades eſt de jeunes gens des deux ſexes doués manifeſtement d'une conſtitution mobile.

Les médecins varient ſur la nature du traitement convenable à cette maladie; Cullen blâme la pratique de Sydenham, qui conſiſtoit, dit-il, à ſaigner & à purger alternativement. Il n'auroit pas dû faire que ce grand praticien ne ſe contentoit pas de ſaigner & de purger, mais qu'il avoit ſoin enſuite de fortifier le ſyſtême nerveux. Il eſt poſſible que Sydenham, dans le traitement de la *danſe de Saint-Guy*, comme dans celui de beaucoup d'autres maladies, ait trop employé les évacuations dont nous parlons; & nous penſons volontiers avec Cullen, que cette maladie, quoique quelquefois longtemps rebelle, cède le plus ſouvent ſans peine à l'emploi des toniques, ſoit du quinquina, ſoit des préparations martiales. Cheyne combinoit avec ſuccès ces médicamens les uns avec les autres. Il employoit auſſi très-avantageuſement les bains froids. M. de Haën rapporte que l'application de l'électricité lui a réuſſi ſur pluſieurs perſonnes attaquées de cette maladie. (M. MAHON.)

CHORI. (*Mat. méd.*)

Arbre du Malabar dont la racine, l'écorce, les feuilles & les fruits paſſent dans l'Inde pour le ſpécifique de l'épilepſie, de la phrénéſie, & d'autres ſemblables maladies du cerveau. (*A E.*)

Il paroît que les Indiens ſont encore plus crédules que nous ſur les propriétés médicinales des ſubſtances qui les environnent. (M. MAHON.)

CHOSES CONTRE NATURE. (*Pathologie.*)

On entend par *choſes contre nature* celles qui ſont contraires à la nature de l'homme, & qui tendent à la détruire. Elles ſont au nombre de trois: la maladie, la cauſe de la maladie, & les ſymptômes. On les appelle ainſi par oppoſition aux *choſes naturelles* qui entrent dans la compoſition du corps humain, & aux *choſes non naturelles* qui ſont ſuſcep-

tibles ou d'en faire partie, ou de troubler l'ordre de l'économie animale, ſelon le bon uſage ou l'abus qu'on en fait. (M. Mahon.)

CHOSES NON NATURELLES. (*Hygiène.*)

On a mal appellé *non naturelles* les choſes qui ſont proprement la matière de l'hygiène, conſéquemment *très-naturelles*. On les diviſe en ſix claſſes. 1°. *Circumfuſa*. 2°. *Applicata*. 3°. *Ingeſta*. 4°. *Excreta*. 5°. *Geſta*. 6°. *Percepta*. On verra combien tous ces objets ont été mal nommés, par l'expreſſion de *choſes non naturelles*, au mot Hygiene.

(M. Macquart.)

CHOU, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta*.

Ordre IV. Alimens.

Section II. Végétaux.

Le *chou* eſt un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des crucifères, qui a beaucoup de rapports avec les moutardes & les radis, & dont quelques eſpèces cultivées depuis longtemps pour la nourriture de l'homme & des animaux, préſentent aujourd'hui des variétés très-nombreuſes.

Les *choux* ſe diſtinguent des moutardes par leur calice ferme, & des radis par leurs ſiliques, qui ne ſont point renflées à leur baſe, ni articulées comme dans ces dernières.

Comme la deſcription qu'on trouve des différentes ſortes de *choux* eſt peu exacte dans la plupart des auteurs, nous nous ferons un devoir d'indiquer en précis ce qu'en a dit M. Delamarck, qui a cru devoir s'étayer d'un travail particulier qu'a fait ſur ce végétal M. Ducheſne, auteur de l'Hiſtoire naturelle des fraiſes.

Dans la première eſpèce, qui a des ſiliques terminées par une corne cylindrique un peu obtuſe, ſe trouve le *chou* le plus commun, le *chou* proprement dit.

Chou potager, ou des jardins.

Braſſica oleracea. Linn.

Braſſica radice cauleſcente, tereti, carnoſa. Linn. Hort. Cliff. 388. Mill. dict. n°. 1.

Le port de ce *chou* n'eſt pas le même dans ſes diverſes variétés. Quoiqu'il ſe rapproche à certains égards, la ſurabondance de nourriture, en donnant aux *choux* cultivés un accroiſſement aſſez conſidérable, s'eſt en outre portée dans les diverſes parties de leur organiſation, qu'elle a déformée. Ces altérations, qui ſont des perfections aux yeux du cultivateur, & des monſtruoſités aux yeux du naturaliſte, ſe ſont perpétuées par la génération, & ont établi ſix races principales.

1°. Le *colſat*, qui ſemble repréſenter l'eſpèce naturelle ſans altération.

2°. Les *choux verds*, qui s'élèvent le plus & ne pomment point.

3°. Les *choux cabus*, remarquables par la pomme de leurs feuilles dans la jeuneſſe.

4°. Les *choux-fleurs*, dont les rameaux & les fleurs naiſſantes forment une maſſe charnue & colorée très-particulière.

5°. Les *choux-raves*, dont la première tige s'épaiſſit en pomme.

6°. Le *choux-navet*, dont la racine même eſt tubéreuſe & charnue, comme dans le navet.

Ces diverſes plantes ſe rapportent, 1°. à ce qu'en général elles ont une racine dont le collet s'élève hors de terre en manière de tige, & forme une ſouche droite, charnue & cylindrique; 2°. une véritable tige liante d'un à ſix pieds, rameuſe, glabre, & feuillée; 3°. des feuilles alternes, glabres, plus ou moins vertes, ou teintes de rouge ou de violet, toujours glacées d'un blanc bleuâtre; 4°. des fleurs aſſez grandes, jaunâtres, ou preſque blanches, diſpoſées en grappes droites, lâches & terminales, auxquelles ſuccèdent des ſiliques preſque cylindriques, qui renferment des ſemences globuleuſes & nombreuſes.

Il eſt eſſentiel de faire connoître plus particulièrement les différens genres de *choux*, dont nous venons de donner l'expoſé; ce ſera en peu de mots.

1°. Le *colſa* ou *chou-colſa*.

Braſſica oleracea arvenſis. C. B. P. 112.

Braſſica ſylveſtris crambe dicta. Dod. 62.

Ce *chou* tient le plus de la nature ſauvage. Il pouſſe des tiges rameuſes hautes de trois à quatre pieds, munies de feuilles ſinuées, découpées plus ou moins profondément, & moins larges que dans les autres variétés; ſes fleurs ſont jaunes.

On le cultive en grand dans les Pays-Bas, ſur-tout aux environs de Lille, pour la récolte de ſa graine, dont on tire de l'huile, qui fait un objet conſidérable de commerce. Ses feuilles donnent un bon fourrage. Les pains ou tourteaux de *colſa*, dont on a exprimé

l'huile, ſervent à nourrir & à engraiſſer les beſtiaux.

2°. Le *chou vert.*

Braſſica oleracea viridis.

Ce *chou* ne pomme jamais comme les *choux cabus*, & comprend des ſous-variétés, parmi leſquelles ſe trouvent des *choux* de la plus haute taille, plus forts que le *colſa*, & utiles par leurs feuilles.

Ces ſous-variétés ſont :

a. Le *chou vert* commun.

Braſſica viridis vulgaris. C. B. P.

Braſſica vulgaris ſativa. Dod.

La tige de ce *chou* s'élève à trois ou quatre pieds : ſes feuilles ſont amples, allées à leur baſe, crépues, à côtes ſaillantes, à pétioles longs de trois à quatre pouces. Il eſt très-cultivé dans le Maine & quelques autres provinces de France. Pendant l'été, on nourrit les animaux avec les feuilles, qu'on cueille à meſure ; pendant l'hiver, on emploie dans les cuiſines les feuilles attendries par la gelée.

b. Le grand *chou vert*, ou en arbre, *chou cavalier* vulg.

Braſſica viridis procerior, braſſica maritima arborea ſeu procerior rameſa. Moris. Linn.

Ce *chou* eſt remarquable par ſa grandeur, qui augmente pendant pluſieurs années, & s'élève juſqu'à huit pieds ſur une tige dure & non ligneuſe ; il ſe garnit ſucceſſivement de feuilles planes, très-peu crépues. On en fait le même uſage que du précédent. Il peut ſe multiplier de bouture. C'eſt ſur ce *chou* qu'on a fait des greffes dont les ſuccès, quoique paſſagers, n'en ſont pas moins remarquables.

c. Chou frangé vulg. *Chou friſé* d'Allemagne.

Braſſica viridis brunnalis, braſſica fimbriata. C. B. P. 112.

Oleracea ſabellica. Linn.

La tige de ce *chou* s'élève à la hauteur d'un à deux pieds, & ſe garnit de petites feuilles aſſez profondément découpées, très-friſées, qui varient beaucoup pour la couleur, & ont beſoin d'être attendries par les gelées. On coupe l'extrémité de la tige, qui porte les feuilles les plus tendres : de l'aiſſelle des feuilles, il ſort pendant l'hiver des rejettons très-bons à manger ; il y a des ſous-variétés panachées de toutes ſortes de couleurs.

d. Le chou groſſe côte.

Braſſica viridis craſſa, braſſica alba expenſa. J. B. P. 819.

Ce *chou* éleve peu ſa tige, ſes feuilles ſont rondes, vertes, épaiſſes, leur côte groſſe, blanche, tendre ; quelquefois il forme une petite pomme, qui eſt moins bonne que les feuilles. Il a une ſous-variété dont les feuilles ſont d'un vert fort jaune & plus tendre : c'eſt le *chou* blond, *braſſica hortenſis flava.*

e. Le *chou pancalier*, ou le *chou vert friſé*, vulgairement *chou* d'*Hollande*, d'*Eſpagne*, de *Savoie*, de *Milan.*

Braſſica viridis criſpa, braſſica alba capite oblongo non penitus clauſo. C. B. P. 111.

Braſſica ſabauda hyberna. Lob.

La tige de ce *chou*, haute d'un pied & demi, & garnie de grandes feuilles, vertes ou blondes, très-foncées, ou friſées par les bords, portées par des pétioles gros, courts, & comeſtibles. Souvent il forme une petite pomme ; ſes fleurs ſont blanchâtres.

3°. Le *chou cabu* ou *chou pommé.*

Braſſica oleracea capitata.

Cette race de *chou* eſt remarquable, en ce qu'avant le développement des tiges les feuilles ſe rapprochent, en formant une groſſe tête arrondie inſenſive, juſqu'à ce que la tige rompe cette groſſe tête. Nous allons examiner ſes principales ſous-variétés.

a. Le *chou pommé blanc.*

Braſſica capitata alba. C. B. P. Turnef.

Braſſica alba ſeſſilis glomeroſa. Lob. ic. 243.

Ce *chou* eſt extrêmement commun, parce qu'il vient dans preſque tous les terreins peu ſenſibles aux intempéries de l'air, & très-gros. Sa tête eſt fort applatie au ſommet ; ſes nervures ſont très-groſſes, & il a un goût fort qui déplaît aux perſonnes qui n'aiment pas le *chou*, quoiqu'il ſoit ſain.

b. Le *chou* d'*Yorck.*

Braſſica capitata parva precox.

Ce *chou* eſt le plus précoce des *choux pommés* ; ſes feuilles, d'un vert clair, ſont finement dentelées, un peu foncées ſur les bords ; ſa tête eſt petite, blanche, ferme. Il eſt tendre, doux, excellent.

c. Chou chicon, ou *en pain de ſucre.*

Braſſica capitata conica.

Sa pomme n'eſt pas groſſe; elle a la forme d'une laitue-romaine, peu ferme; elle eſt ſouvent un peu creuſe, blanche, tendre, douce, excellente.

Le *chou de Saint-Denis*, ou d'*Aubervilliers*.

Braſſica capitata ſubacuta.

La tige de ce *chou* eſt très-haute; ſa pomme eſt aſſez groſſe, un peu pointue à ſon ſommet, blanche, ferme & bien pleine: il y a de ces *choux* qui peſent plus de quarante livres.

e. Le *chou rouge*.

Braſſica capitata rubra. C. B. P.

Cette eſpèce diffère de la blanche par la couleur; elle eſt moins tendre, moins recherchée comme aliment; mais quelquefois comme médicament.

f. Le *petit chou rouge*, *knapar* des hollandois.

Braſſica capitata rubra minor.

La pomme de ce *chou* eſt fort petite, plus ferme & plus pleine que celle d'aucun autre *chou*; ſa couleur eſt comme celle du précédent. Il eſt excellent.

g. Chou pommé d'Allemagne.

Braſſica capitata maxima.

Aucun *chou* ne forme une tête plus groſſe que celui ci. Elle eſt ronde, blanche, très-pleine, douce & tendre, quoiqu'à nervures un peu groſſes.

h. Chou pommé friſé d'Allemagne.

Braſſica capitata priſca.

Ce *chou* eſt preſqu'auſſi gros que le précédent; c'eſt un des meilleurs: il ſe diſtingue aiſément par ſes feuilles friſées, qui le rapprochent auſſi du gros *chou* de Milan.

i. Le gros *chou* de Milan.

Braſſica capitata major, flore albo.

Ce *chou*, ainſi que ſes variétés, que nous obmettrons ici, eſt regardé comme le meilleur des *choux pommés*. Il eſt diſtingué par des fleurs blanches, tandis que les autres en ont de jaunes: il y a eu des variétés très-marquées de ces *choux*, qu'on ne recherche plus aujourd'hui.

4°. Le *chou-fleur*.

Braſſica oleracea botrytis. Linn.

Braſſica cauliflora. C. B. P. 111.

La ſurabondance de nourriture, dans cette race, au lieu de ſe porter dans les feuilles, dans la ſouche ou la racine, va gonfler les branches de la véritable tige, & les transforme en une maſſe épaiſſe, ou une tête granulée, charnue, blanche, tendre, aſſez reſſemblante à un bouquet, & très-bonne à manger. Cette tête, par la croiſſance, s'épanouit, & donne des fleurs comme les autres eſpèces de *choux*. Les feuilles ſont plus longues que celles des *choux cabus*, & dans les belles variétés, la tête eſt d'un blanc éclatant.

Ce *chou-fleur* ſe ſous-diviſe en *chou-fleur* dur & gros, & en *chou-fleur* tendre & petit. Le premier *chou-fleur* étant d'un bien plus grand produit que le tendre, qui ne vient pas à beaucoup près dans tous les terreins, eſt d'un uſage bien plus commun.

a. Le *chou brocolis* appartient au *chou-fleur*.

Braſſica botrytis cymoſa, *braſſica aſparagoïdes criſpa.* C. B. P.

Ce *chou* élève ſa tige d'un pied à un pied & demi; il en ſort un faiſceau de dragons tendres & ſucculens, longs de trois à quatre pouces, terminés par un grouppe de boutons verts, lavés de violet, deſtinés à fournir la fleur. Ces dragons ſont fort délicats à manger. Le *chou brocolis* de Malte, qui a une couleur violette, a des dragons plus gros, plus courts, plus tendres que le précédent. Le *chou brocolis* blanc paroit être une production métiſſe des *choux fleurs*.

5°. Le *choux-rave*, vulg. *de Siam*.

Braſſica oleracea gongyloïdes. Linn.

Rapa braſſica peregrina. Lob. ic. 246.

Dans cette race, la nourriture ſe porte à la ſouche, ou fauſſe tige de la plante, & y produit un gonflement remarquable, qui la transforme en une maſſe tubéreuſe, ſucculente & bonne à manger.

a. Le *chou-rave* commun.

Braſſica gongyloïdes viridis.

La tige de ce *chou* ſe garnit de feuilles médiocrement grandes, froncées aſſez finement, & régulièrement dentées. Lorſque cette tige a acquis ſept à huit pouces, ſes feuilles tombent ſucceſſivement; la ſouche s'enfle, forme une tubéroſité de trois à quatre pouces de diamètre, dont la pulpe eſt ferme & blanche, & couverte d'une écorce verte, épaiſſe & fort dure; c'eſt de ſon centre que ſort une tige

rameuſe ſemblable à celle de beaucoup d'autres *choux*.

b. *Chou-rave* violet.

Braſſica gongyloïdes violacea.

Ce *chou* eſt plus gros, plus tendre que le précédent, & ſe diſtingue ſeulement par ſa couleur.

Le *chou turnep*, ou *chou de Laponie*, célèbre depuis quelques années, eſt une variété de cette même race : on coupe ſes feuilles pour la nourriture des beſtiaux.

c. Le *chou-navet*.

Braſſica oleracea napo-braſſica. Linn.

Braſſica radice napi-formi. Tournef.

Il ſemble, dans cette race, que l'eſpèce du *chou* ſoit altérée & participante de la nature du navet. Comme lui, le *chou-navet* produit ſes feuilles à fleur de terre : elles ſont plus ailées & plus découpées que celles du *chou-rave*, mais douces au toucher, comme dans tous les *choux*. Sa racine s'enfle, & forme une tubérosité preſque ronde, de trois à quatre pouces de diamètre, contenant une pulpe comeſtible plus ferme que celle des navets, couverte d'une peau dure & épaiſſe. Du milieu des feuilles radicales, s'élève à trois ou quatre pieds une tige rameuſe, qui donne des fleurs & des graines comme les autres *choux*.

Après tous les *choux* dont nous venons de parler, & qui n'ont point la feuille rude, on pourroit placer ceux qui ſont à feuilles de cette eſpèce, & qui comprennent la navette, les navets, la rabioule, ou groſſe rave, &c. : nous renvoyons à chacun de ces articles ce que nous aurions pu dire ici ſur ces différentes plantes, dont on fait journellement uſage.

Nous ne parlerons pas non plus des autres eſpèces de *choux* décrites dans le Dictionnaire de Botanique, parce qu'elles ſont peu employées ; il ne nous reſte plus qu'à faire connoître les avantages & les qualités que les hommes reconnoiſſent aux *choux* que nous venons de décrire.

De temps immémorial, on a fait un grand cas des *choux*. Chez les anciens Chryſippe, Dioclès, Pythagore & Caton, ont pris la peine de décrire des volumes ſur l'utilité des *choux*. Les ioniens avoient tant de vénération pour les *choux*, qu'ils juroient par eux, comme les égyptiens par les oignons : on peut dire, en général, que ces éloges ont été outrés, & peu fondés.

C'eſt ſeulement lorſqu'on jouit d'une vigoureuſe ſanté qu'on peut faire uſage des *choux*. Le riche, le pauvre, preſque tous les gens de la campagne ; les hollandois, les anglois, & les allemands, en conſomment une grande quantité. En France, dans l'automne & dans l'hiver, on en ſert beaucoup ſur les tables, ſur-tout avec des perdrix, qu'on nomme alors *perdrix aux choux*. On en met habituellement dans les potages avec des carottes. En Béarn, il n'eſt peut être pas un ſeul habitant qui n'en mange une fois par jour. La garbure de ce pays eſt un potage aux *choux* & aux cuiſſes d'oie, ou au lard, qu'on ſert régulièrement à ſouper ſur toutes les tables.

Les allemands font avec les *choux* un mets particulier, qu'ils nomment *ſaur-kraut*, c'eſt-à-dire *chou aigre*, & qui n'eſt autre choſe que du *chou* porté à l'état acide par la fermentation ; ils y joignent des ſubſtances aromatiques, & ils aſſocient ſouvent ce mets avec les viandes, dont il devient l'aſſaiſonnement. On a obſervé que le *chou*, ainſi préparé, eſt bien plus facile à digérer, & peut être mangé par beaucoup de perſonnes qui, ſans cela, ſe trouveroient incommodées de ſon uſage habituel.

On ſait que le célèbre & trop infortuné capitaine Cook a démontré juſqu'à l'évidence, dans la relation de ſon voyage autour du monde, que cette préparation du *chou*, non-ſeulement fourniſſoit un très-bon aliment, mais encore un des meilleurs antiſcorbutiques connus. Cet illuſtre navigateur, avec cent dix hommes d'équipage, a fait dans tous les climats un voyage de trois ans, depuis le cinquante-deuxième degré du nord juſqu'au ſoixante-onzième du ſud, ſans perdre un ſeul homme de maladie. Je crois qu'on ne peut oublier un pareil ſervice, & faire mieux que de ſuivre ſon régime pour les marins.

Voici comment le capitaine Cook préparoit cet important aliment. On prend des têtes de *choux* qu'on hache, & qu'on met enſuite dans une eſpèce de tonneau, avec du ſel, de la graine de genièvre, & ſur-tout du carvi : on les bat dans le tonneau juſqu'à ce qu'elles donnent du jus, avec une eſpèce de battoir de bois très-grand & fort. Si la futaille qui eſt employée a contenu auparavant de l'eau-de-vie, du vin, du vinaigre, la fermentation ne s'en fait que mieux, & procure au *ſaur-kraut* un goût plus vineux ; on place enſuite le tonneau dans une température modérée, c'eſt-à-dire de 13 à 16 degrés de Réaumur ; ce degré de chaleur hâte la fermentation vineuſe ; au bout de treize à quatorze jours, le *chou* commence à être acidulé, & on peut le retirer dans le cellier où l'on a deſſein de le garder. Dans le commencement, on trouve une certaine quantité de jus au haut des *choux* en fermentation, & l'on fait un trou au milieu du tonneau, pour que la liqueur en fermentation circule mieux. On a ſoin de bien comprimer la maſſe de *choux* avec un couvercle propre, & qu'on charge d'un poids conſidérable. On fait grand uſage de ces *choux*, non-ſeulement en mer,

& en Allemagne, mais encore en Danemarck, en Suède, en Ruſſie, en Alſace, en Lorraine, & en Flandres.

Il eſt encore quelques pratiques économiques relatives aux *choux*, qu'il eſt bon de faire connoître. Les hollandois dépouillent les têtes ou pommes de *choux-fleurs* de toutes leurs feuilles; les uns coupent ces pommes par tranches, d'autres en diviſent les rameaux, les jettent dans une eau légèrement ſalée, & la font bouillir pendant une minute ou deux. Auſſitôt ils retirent les morceaux de l'eau, & les rangent ſur une claie pour les laiſſer égoutter, après quoi ils expoſent ces claies au ſoleil; deux ou trois jours après, on les porte dans un four à demi-chaud, où on les laiſſe ſécher; pour lors on les renferme dans du papier, pour les ſouſtraire à l'humidité. Lorſqu'on veut s'en ſervir, on les fait revenir dans l'eau tiède pendant quelques heures, & cuire enſuite à l'eau bouillante, pour recevoir l'aſſaiſonnement convenable.

Les habitans de quelques montagnes du Forez coupent perpendiculairement les pommes des *choux cabus* en ſix ou huit parties, ſuivant leur groſſeur, les jettent pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, les en retirent, les laiſſent égoutter; et enfin les plongent dans le vinaigre, qu'ils ont ſoin de changer de temps à autre, ſur-tout dans le commencement, & y joutent un peu de ſel. Il eſt certain que ces deux préparations ſeroient encore fort utiles ſur mer pour les voyages de long cours: la première réuniſſant l'agréable & l'utile; la ſeconde ſeroit, ainſi que le *ſaur-kraut*, un excellent remède contre le ſcorbut.

Il faut convenir qu'en général les *choux* nourriſſent peu, ſont de difficile digeſtion, que ſouvent ils donnent des vents, diſtendent l'eſtomac, & font naître des ſucs groſſiers, & des rapports on ne peut plus déſagréables. Ils ne peuvent donc convenir qu'aux conſtitutions fortes, aux eſtomacs vigoureux. C'eſt pourquoi on y mêle toujours du ſel & du poivre, ſans leſquels ils ſeroient encore bien moins digeſtibles. Les perſonnes convaleſcentes, foibles & délicates, doivent donc s'en abſtenir. On les croit nuiſibles aux femmes qui ſont ſujettes aux vapeurs.

Il faut ſur-tout avoir ſoin que les *choux* ſoient tendres, & extrêmement cuits. Les *choux-fleurs*, & les *brocolis*, qu'on mange à la ſauce blanche, frits, en ſalade, ſont bien plus faciles à digérer que tous les autres *choux* dont nous avons parlé, & nuiſent rarement.

Il nous reſte à obſerver qu'en général les *choux* d'hiver ſont moins venteux que ceux d'été, qui ſont auſſi plus indigeſtes, lorſqu'on les mange auſſi-tôt après qu'ils ont été coupés dans le jardin, & portés dans les cuiſines. Mais ſi on ſépare les feuilles, & qu'on laiſſe ſortir les gaz délétères qu'elles contiennent, pendant pluſieurs jours, alors elles ſe fanent, on n'en aura aucun rapport déſagréable, aucun vent dans l'eſtomac & les inteſtins, & ils ne troubleront en aucune manière la digeſtion. M. Rozier s'eſt aſſuré par lui-même de la bonté de cette obſervation.

A l'égard des *choux* d'hiver, éprouvés & attendris par le froid, la gelée a produit ſur eux ce que la deſſication, ou plutôt la flétriſſure des feuilles a opéré ſur les *choux* d'été. (M. Macquart.)

CHOU. (*Mat. méd.*)

Les anciens ne regardoient pas ſeulement les *choux* comme une ſubſtance alimentaire des plus importantes, mais ils leur attribuoient encore une foule d'avantages dans l'art de guérir. Il y a des auteurs qui prétendent que les romains ſe ſont ſervis de *choux*, pendant 600 ans, pour guérir toutes ſortes de maladies; qu'ils ont eſſayé à Caton le ſpécifique dont il ſe ſervit pour ſauver toute ſa famille des dangers de la peſte, dont elle étoit environnée. Dans des ſiècles plus rapprochés, une foule d'auteurs ont encore préconiſé les vertus des *choux*, de manière à ſolliciter l'incrédulité des perſonnes qui ne ſe déterminent que d'après des faits bien caractériſés.

Nous allons rappeller ici les vertus principales qu'on attribue aux *choux*; beaucoup de médecins ont cru que le ſuc des *choux* avoit la propriété laxative, tandis que la ſubſtance même en étoit aſtringente.

Tragus a cru que la vertu du *chou* étoit ſi grande, que les urines des perſonnes qui en ont mangé pouvoient guérir les dartres, les fiſtules, les engorgemens, les cancers, &c.

S. Pau'i croit avoir vu diſparoître, en quatorze jours, des verrues frottées avec le ſuc de cette plante.

Camerarius exalte ſes feuilles, cuites dans du vin, contre la lèpre & les ulcères.

Aujourd'hui, de toutes les eſpèces de *choux*, le rouge eſt preſque le ſeul employé en médecine: on le regarde comme un excellent béchique adouciſſant. On le recommande pour fondre & diviſer les humeurs qui embarraſſent le poumon, pour enlever la toux, & favoriſer l'expectoration. On le donne en décoction, ou on le fait entrer dans les bouillons adouciſſans. On en exprime le ſuc, qu'on fait boire depuis une once juſqu'à deux.

Les pharmaciens tiennent un ſyrop fait avec les feuilles de *chou* rouge, qu'on ordonne auſſi dans les maladies de poitrine. Ses feuilles entrent dans la compoſition qui porte le nom de mondificatif d'ache.

Digitized by Google

On vend, à l'hôpital de Rambouillet, une eſpèce de marmelade de *chou* rouge pour les pulmoniques. On a prétendu qu'elle avoit quelquefois produit de bons effets.

On dit qu'à l'extérieur c'eſt un fort bon réſolutif.

Juſqu'à preſent l'analyſe chimique a découvert dans cette plante beaucoup d'alcali volatil ; Geoffroy dit y avoit trouvé en outre pluſieurs parties huileuſes, & du ſel eſſentiel ammoniacal.

On ſait que les *choux*, en ſe pourriſſant, exhalent une odeur extrêmement infecte, & que la décoction de feuilles de *chou* eſt très-fétide.

Il réſulte de ce que nous avons dit ſur le *chou*, relativement à la matière médicale, que pendant un long temps on a été véritablement engoué des ſoi-diſantes qualités du *chou*, ſans trop ſavoir pourquoi, que maintenant on en a preſque abandonné l'uſage, & peut-être à tort. Mais, pour ſavoir le degré de créance qu'on doit accorder aux vertus du *chou*, il faut auparavant qu'une bonne analyſe de ce végétal précède les obſervations qui reſtent véritablement à faire, pour déterminer les avantages qu'on en peut tirer. Il faut qu'elle conſtate les principes les plus actifs, quel peut être leur degré de force, & conſéquemment une manière ſûre d'adminiſtrer ce médicament. (M. Macquart.)

CHOU MARIN, ou CHOU DE MER. *Voyez* Soldanelle. (M. Macquart.).

CHOU-FLEUR. (*Hygiène.*) *Voyez* Chou.

CHOUSSET, ſ. m. (*Hygiene.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Boiſſons.

Le *chouſſet* eſt une boiſſon en uſage chez les turcs, elle ſe fait avec de la pâte crue, mais levée, on la durcit dans un chaudron plein d'eau, & quand elle eſt raſſiſe & ſéchée, on en prend la groſſeur d'un œuf, qu'on délaye dans de l'eau pour boire enſuite. Cette pâte s'échauffe d'elle-même, elle donne à l'eau une couleur blanche & épaiſſe. Ce genre de boiſſon nourrit, & peut enivrer ſi on en boit avec excès ; on ſe lave avec la mouſſe qui forme une eſpèce de fard. *A. E.* (M. Macquart.)

CHOZIA. (*Mat. med.*)

C'eſt un nom que donnoient les grecs à une eſpèce d'aliment compoſé de miel & de lait. Les auteurs françois en ſe ſervant quelquefois de ce mot, l'ont défini, *compoſitions de lait & de miel uſitées chez les anciens.* On les nommoit auſſi *choæia*, il en eſt queſtion dans Athénée. *Liv.* 14.

(M Fourcroy).

CHRESTIAN. (Guillaume)

C'eſt ainſi que ſe trouve écrit le nom de ce médecin dans les différents écrits qu'il a publiés.

Il paroît que *Chreſtian* jouit d'une certaine réputation ; il eut au moins la confiance du roi Henri II, & de Catherine de Médicis, ſa femme.

Voici les productions de ce médecin :

1°. *Livre de la génération de l'homme très-utile & très-néceſſaire à ſçavoir, recueilly des antiques & plus ſeurs autheurs de médecine & philoſophie, par* Jacques Sylvius, *jadis docteur & profeſſeur du Roy en l'art de médecine à Paris, & depuis mis en françois par* Guillaume Chrestian, médecin ordinaire du Roy & de Meſſeigneurs ſes enfans, à Paris, M. D. LIX. Chez Guillaume Morel, imprimeur du Roy avec privilége.

Cette verſion eſt dédiée à Henri ſecond, roi de France. L'épitre eſt datée de Saint-Germain en Laye, le xiij jour de décembre, 1558.

2°. *Livre d'Hippocrate de la géniture de l'homme, traduit du grec & mis en françois par* Guillaume Chrestian, *&c....*

Cette verſion eſt dédiée au *Roy Dauphin*, François de Valois, qui porta, comme on ſait, ce double titre, depuis ſon mariage avec Marie, reine d'Ecoſſe, (célébré le 24 avril, 1558).

L'épitre dédicatoire eſt datée de Saint-Germain en Laye, le 26e. jour de novembre 1558. *Chriſtian* reconnoît s'être ſervi, pour faire ſa traduction françoiſe, de la verſion latine donnée par Gorris, docteur de la faculté de Paris.

3°. *Livre de la nature & utilité des moys des femmes, & de la curation des maladies qui en ſurviennent, compoſé en latin par feu M.* Jacques Sylvius, *profeſſeur du Roy en médecine, & depuis mis en françois par M.* Guillaume Chrestian, *&c.* Paris, M. D. LIX.

Cette troiſième traduction eſt dédiée à très-illuſtre & très-prudente dame, madame Diane de Poictiers, ducheſſe de Valentinoys & d'Ioys.

Dans ſon épitre dédicatoire, datée de Saint-Germain en Laye, le 15e. jour de ſeptembre, 1558, *Chreſtian* nous apprend qu'il exerce la médecine depuis *vingt-huit ans*, tant à Orléans, « ou eſtoit

(dit-il)

» (dit-il) ma première réſidence, comme depuis » à la Cour, conſultant la curation des maladies, » avec les compaignons que i'auoye; après qu'il » ha pleu à la majeſté du Roy & de la Royne » me faire tant d'honneur que de commettre à ma » foy la conſeruation de la ſanté de quatre de » meſſeigneurs & dames leurs plus petits enfans...».

Il nomme à la fin *meſſeigneurs*,

1°. *d'Orléans*; il fut depuis roi ſous le nom de Charles IX; il avoit alors neuf ans, étant né en 1550.

2°. *d'Angoulême*,

3°. *d'Anjou*: il s'agit ſans doute ici de Henri, qui fut roi après la mort de Charles IX; il avoit alors (en 1559) huit ans, étant né en 1551.

D'Hercule; on lui donna dans la ſuite le nom de François) comme ce prince naquit en 1554, il étoit en 1559, âgé de cinq ans.

Il n'y a pas d'apparence que par le nom d'Angoulême, *Chreſtian* veuille parler du grand-prieur, qu'il ne pouvoit appeller enfant de la reine, bien qu'il eut pour père Henri II.

4°. Madame *Marguerite*; elle étoit alors âgée de ſept ans, étant née en 1552. Ce fut elle qui épouſa le roi de Navarre, Henri IV, en 1572, lequel la répudia depuis à cauſe de ſes déborde-mens.

Chreſtian nous apprend encore qu'il étoit à Sedan, où Henri II fut malade d'un flux dyſſentérique, après la priſe d'Ivoy, en 1552; ce qui prouve que ce médecin étoit déjà à la Cour où il avoit été appellé par le crédit de Diane de Poitiers, maîtreſſe du roi.

On pourroit ſans doute recueillir d'autres renſeignemens ſur ce médecin, mais par ceux-ci, il eſt évident qu'il exerçoit la médecine dès 1550. En ſuppoſant qu'il eut alors 26 ans, on voit qu'il a dû naître vers 1504, & qu'en 1558, il avoit 54 ans; mais peut-être étoit-il un peu plus âgé.

Au reſte, il eut pour fils FLORENT CHRESTIEN, qui étoit le cinquième de ſes enfans, & qui en 1566 fut choiſi pour être précepteur de Henri IV.

N'oublions pas de dire, (mais ſur la parole de la Croix du Maine) que Guillaume *Chreſtian* traduiſit du grec en françois, *les ſept livres de la méthode thérapeutique de Galien*, imprimés à Paris, chez Denys Janot.

Suivant Cattère, la traduction du traité de Galien, intitulé *de la formation des enfans* &c. fut imprimée à Reims, en 1553, & à Paris en 1556. Il eſt plus que vraiſemblable que Carrère n'a point vu l'édition de 1553 dont parle cependant Duverdier. Ce qui peut faire douter de l'exiſtence de cette édition, c'eſt que celle de Paris, 1556, n'eſt point annoncée comme ſeconde. *Chreſtian*, d'ailleurs, qui a dédié cette traduction à Catherine de Médicis, reine de France, date ſon épître dédicatoire, de *Fontainebleau*, le jour S. Barnabé, 1556, & ne fait aucunement ou qu'elle ait été imprimée avant cette époque. (C'eſt un *in-8°.* de vingt feuillets chiffré ſeulement au *recto*; le texte eſt imprimé en italique). (GOULIN).

CHRIST. (*Saint*) (*Eaux minérales.*)

C'eſt un village ſitué près de Péronne en Picardie. Les eaux minérales, qui ſont de nature froide, ſe trouvent dans le jardin du curé.

Ces eaux ſont peu connues, quoiqu'un curé, nommé le Breton, les ait annoncées avec emphaſe dans la bibliothèque raiſonnée de Planque, tome IV, & dans le mercure de France 1724. On y dit que, d'après l'analyſe de Geoffroi, elles ont les mêmes propriétés que celles de Forges, & qu'elles ſont plus actives, comme contenant plus de parties minérales. (M. MACQUART.)

CHROUET, (Warner) médecin de ce ſiècle, s'étoit déjà fait connoître dès la fin du précédent par une diſſertation intitulée:

De trium humorum oculi origine, formatione & nutritione Leodii, 1688, *in-8*, & 1691, *in-12*.

Il s'élève dans cet ouvrage contre la doctrine de *Nuck*, & prétend que les conduits aqueux de celui-ci ſont de véritables artères. Il entre dans pluſieurs autres détails, comme ſur la ſtructure celluleuſe de l'humeur vitrée, ſur l'analyſe du cryſtallin & de l'humeur aqueuſe, ſur la membrane qui forme l'iris. *Nuck* publia un ouvrage pour ſoutenir ſes ſentimens, & il parut à Leyde en 1691, *in-8*; mais, comme cette théorie n'eſt plus d'uſage aujourd'hui, les écrits qui la renferment, & ceux qui la défendent, ont preſque été oubliés avec elle.

Chrouet a écrit ſur les eaux de Spa & d'Aix-la-Chapelle, & il a recueilli beaucoup d'obſervations pour confirmer les vertus des unes & des autres. Il en a fait part au public dans ſon traité intitulé:

La connoiſſance des eaux minérales d'Aix-la-Chapelle, de Chaud Fontaine & de Spa, par leurs véritables principes. Leyde, 1714, *in-12*. Liège, 1729, *in-12*.

Il a encore donné de ſavantes notes ſur le *Spadacrene de Henri de Heers*, dont l'ancienne édition n'avoit d'autre mérite que l'élégance du ſtyle & les obſervations de l'auteur. *Chrouet* a mis cet ouvrage en françois, & ſa traduction a paru à la Haye en

1739, *in*-12. Il y a corrigé les fautes touchant la chimie, & il a établi, par ſes expériences, l'exiſtence d'un acide, d'un eſprit volatil, d'une terre alcaline & du fer dans les eaux de Spa. On a auſſi quelque choſe de lui ſur l'analyſe du ſoufre commun, dans les journaux de Trévoux de 1707. Il y prétend, contre le ſentiment de *Homberg* qu'il attaque, qu'il eſt poſſible d'avoir des fleurs de ſoufre ſans aucun mélange d'acide; mais il ſe trompe, car *Macquer* a fait voir que le ſoufre ſublimé, ou les fleurs de ſoufre, ont abſolument les mêmes propriétés que le ſoufre qui n'a pas été ſublimé.

(*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHRYSANTHÈME. (*Mat. méd.*)

Le nom de *chryſanthème*, *chryſanthemum*, ſignifie en général une plante à fleur dorée, à fleur de couleur d'or. Auſſi a-t-il été donné dans différentes époques de la ſcience à pluſieurs végétaux dont les fleurs ont cette couleur, & qui, d'ailleurs, ſont très-différens les uns des autres; tels que le *buphtalmum*, le ſoleil, le ſouci, &c.; mais il a été plus particulièrement fixé quand le langage de la botanique a commencé à s'épurer. Linnéus l'a adopté pour déſigner un genre de plantes compoſées, radiées, de la ſyngénéſie polygamie ſuperflue, dont les caractères génériques ſont un réceptacle nud, une aigrette bordée, un calice hémiſphérique, à écailles membraneuſes ſur les bords. En matière médicale, le nom de *chryſanthème* a été plus particulièrement donné à la grande paquerette, ou à la marguerite; *bellis ſylveſtris caule folioſo major* de C. Bauhin; *chryſanthemum leucanthemum* de Linnéus. *Voyez* MARGUERITE. (FOURCROY.)

CHRYSIPPE, médecin enidien, fils d'*Erinée*; il fut diſciple d'*Eudoxe*, qui l'avoit été de Philiſtion. Nous avons marqué la naiſſance de *Chryſippe* ſous l'an 370 avant notre ère. (*Voyez* ANCIENS MÉDECINS, tom. ij.) Ce fut cette année que mourut le célèbre Hippocrate. *Chryſippe* avoit 40 ans l'an 330 avant notre ère; il eut par la ſuite au nombre de ſes diſciples, Eraſiſtrate.

Chryſippe eut un fils du même nom & de la même profeſſion que lui, mais qui périt malheureuſement. Ptolémée Lagus, à qui échut le royaume d'Egypte dans le partage des conquêtes d'Alexandre le grand, le fit cruellement mourir ſur le rapport d'un calomniateur.

Chryſippe le père ſe récria fortement contre la pratique des rationnels, & contre pluſieurs uſages univerſellement eſtimés. En particulier, il déclama contre la ſaignée & les purgatifs, quoique ces remèdes euſſent été pratiqués de tems immémorial. C'eſt de *Galien* que nous apprenons ceci; mais nous ne ſavons point ſur quel fondement *Chryſippe* appuyoit ſes opinions. Ses écrits, déjà fort rares du tems de *Galien*, ne ſont pas venus juſqu'à nous; & d'ailleurs, *Galien* lui-même s'eſt moins attaché à réfuter ce médecin qu'*Eraſiſtrate*, ſon diſciple, dont les ſentimens étoient conformes à ceux de ſon maître. Quelque grande qu'eût été l'averſion de *Chryſippe* pour les purgatifs, elle n'alla pas juſqu'aux vomitifs & aux lavemens, dont il faiſoit quelquefois uſage.

Pline parle auſſi de ce médecin & ſe déclare ouvertement contre ſa manière de penſer. Il lui reproche d'avoir employé plus de babil que de raiſons pour renverſer les maximes des anciens, quoiqu'elles fuſſent établies ſur l'expérience de pluſieurs ſiècles. *Pline* ajoute que *Chryſippe* a écrit des herbages & en particulier des propriétés du chou.

Il y a eu pluſieurs perſonnages du nom de *Chryſippe*; les auteurs en comptent juſqu'à vingt, parmi leſquels on trouve neuf médecins. *Galien* parle d'un ſecond *Chryſippe* qui étoit ſicilien, à qui il reproche ſon ignorance dans la langue grecque, & en même tems ſa préſomption qui alloit juſqu'à vouloir donner la leçon ſur le vrai ſens des mots les plus difficiles de cette langue. On ne ſait point le tems auquel ce médecin a vécu; mais on connoît quelques-uns de ſes ouvrages qui témoignent qu'il avoit du ſavoir en philoſophie & en médecine. Leurs titres ſont:

De affectibus & ægritudinibus animi, deque remediis ægro animo convenientibus.

De anima.

Commentaria abſque cauſis conſcripta, curativa & moralia. (*Extr. d'El.*) (GOULIN.)

CHRYSITIS. (*Mat. méd.*).

Le mot *Chryſitis* a été employé par quelques auteurs de matière médicale & de pharmacie, pour déſigner l'eſpèce de *litharge* jaune, nommée *litharge d'or* en françois. Le mot *celaurtis* eſt ſon ſynonyme. Les mêmes auteurs nommoient *argyritis* la litharge d'argent. On ſait que les couleurs de l'oxide de plomb demi vitrifié dépendent de ſon état plus ou moins rapproché ou éloigné de l'état de *minium* ou d'oxide de plomb rouge. *Voyez* le mot PLOMB.

(FOURCROY.)

CHRYSOCOLLE. (*Mat. méd.*)

Quoique pluſieurs auteurs penſent que la *Chryſocolle* des anciens étoit un liquide épais verdâtre, d'où on tiroit le borax, & qu'ils ayent regardé ce nom comme vrai ſynonyme de ce ſel, il paroît qu'il ſignifioit auſſi l'oxide de cuivre vert natif, ou le vert de montagne, & quelquefois auſſi le ſulfate de fer natif ou le vitriol vert. (FOURCROY.)

CHRYSOLITHE. (*Mat. méd.*).

La *Chryſolithe* eſt une eſpèce de pierre précieuſe d'un jaune plus ou moins verdâtre, cryſtalliſée en

praſe à ſix pans, terminé par des pyramides à ſix faces. Le péridot, la chryſ praſe ſont des variétés de cette pierre. Sa couleur s'altère par le feu; elle eſt fuſible à une grande chaleur. Vallerius en diſtinguoit trois eſpèces en regardant la *chryſolithe* comme un genre; celle de couleur d'eau, celle de couleur verte jaunâtre ou la chryſopraſe, celle de couleur de poireau ou laprase. Mais cette diſtinction eſt peu exacte, puiſque la praſe eſt une pierre ſcintillante, bien moins dure, moins tranſparente, moins précieuſe, qui ſe rapproche plus des agathes que des cryſtaux gemmes: on la trouve dans l'Inde, dans le Brésil, dans la Bohême, &c. Cette pierre qui paroît avoir été compriſe & connue des anciens ſous le nom de topaſe, ſans doute à cauſe de la couleur jaune qui nuance conſtamment ſa couleur verte, étoit regardée comme poſſédant d'aſſez grandes vertus. Elle fortifioit le cœur & l'eſprit, elle arrêtoit les hémorrhagies, diminuoit les ſonges & les peurs nocturnes. Toutes ces propriétés ſont imaginaires, non-ſeulement on ne doit pas les attribuer à la *chryſolithe*, mais on ne doit pas ſe permettre d'employer cette pierre, à cauſe de ſon extrême dureté, & de ſa nature ſilicée.

(FOURCROY.)

CHRYSOMÈLE. (*Mat. méd.*)

Ce mot a quelquefois été employé pour déſigner les oranges & les citrons; mais il eſt donné uniquement actuellement à un genre d'inſectes coléoptères qui ont quatre articles à tous les tarſes, des antennes moniliformes, le corcelet bordé, les tarſes garnies de pelottes brunes. On connoît aujourd'hui plus de vingt-cinq eſpèces de *chryſomèles* aux environs de Paris; ce genre contient de très-belles eſpèces, parmi leſquelles on admire ſur-tout le *chryſomèle à gallons*, *l'arlequin doré*, &c. On les trouve ſur les fleurs, ſur les arbres, dans le bois pourri. Quelques unes répandent une odeur fétide, & répandent des ſucs jaunes ou bruns, plus ou moins âcres. Ce qui eſt relatif à la matière médicale dans l'hiſtoire de ces inſectes, c'eſt qu'il paroît que la plupart contiennent des principes âcres analogues à ceux des cantharides, & qu'ils pourroient ſervir aux mêmes uſages médicinaux. *Voyez* le mot CANTHARIDES.

(FOURCROY.)

CHUNDA. (*Mat. méd.*)

C'eſt le *ſolanum ſpinoſum Malabaricum* de J. Commelin. Sa racine pilée & bue dans le vin à la doſe de deux onces, purge les humeurs pituiteuſes; à moindre doſe, elle ſe boit dans le vin pour arrêter le vomiſſement. Sa décoction, & celle de toutes ſes autres parties, ſe boit dans les fièvres cauſées par l'abondance des flegmes & des humeurs, pour aider la digeſtion; & l'on y joint le miel pour la toux & la peſanteur d'eſtomac. (*A. E.*)

(M. MAHON.)

CHUS. (*Mat. méd.*)

C'eſt, ſuivant pluſieurs antiquaires, une meſure attique, qui eſt la même que le conge, *congius*; voici ce qu'en dit Blancard dans ſon Lexicon: c'eſt une meſure de liquides, contenant ſix ſextiers, ou douze cotules attiques; elle contenoit auſſi neuf livres d'huile, dix livres de vin, treize livres & demie de miel. Linden ne lui attribue que la contenance de huit livres & demie de vin. Rhodius aſſure qu'un conge pèſe dix livres; d'autres aſſurent qu'il contient huit livres de vin, & ſept livres un quart d'huile. *Voyez* CONGE. (M. FOURCROY.)

CHUTE DE LA PAUPIÈRE. (Mal. des yeux.) *Voyez* BLEPHAROPTASIS, PARALYSIE.

(CHAMSERU.)

CHUTE DE L'ŒIL. *Voyez* EXOPHTALMIE.

(M. CHAMSERU.)

CHUTE DU FONDEMENT, ou de L'ANUS. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire.*)

On appelle de ce nom, dans les animaux comme dans l'homme, la ſortie de l'extrémité du canal inteſtinal, par où ſe fait l'expulſion des excrémens.

Cette maladie eſt preſque toujours ſymptômatique, & aſſez conſtamment la ſuite d'efforts violens, ou du relâchement des parties.

Des tranſmes, une toux longue & violente, la foibleſſe naturelle des muſcles de l'anus, ſur-tout du ſphincter, l'abondance des humeurs qui abreuvent cette partie, un long dévoiement, la dyſſenterie, la ſtrangurie, le gras fondu, les tranchées, peuvent en occaſionner le relâchement & la *chûte*. Ce dernier accident eſt aſſez rare eu égard aux chevaux; mais il eſt plus commun dans les ânes. Ils peuvent encore avoir lieu l'un & l'autre par la trop grande quantité de lavemens relâchans, & enſuite de la trop fréquente introduction de la main, ou du bras du maréchal, qui n'agit pas avec toute la précaution qu'exige l'action de vider l'animal, pour le diſpoſer à recevoir un lavement. On voit aſſez fréquemment alors des chevaux dont l'anus eſt dilaté au point de permettre à la vue de ſe porter juſques dans le rectum; l'air qui entre ou ſort de cette cavité pendant la marche, ou dans les différens mouvemens de l'animal, fait un bruit très-déſagréable.

La durée de la cauſe donne lieu quelquefois à l'engorgement de toutes ces parties, à l'inflammation, & quelquefois à un abcès qui ſe termine par une fiſtule. (*Voyez* FISTULE A L'ANUS.) On doit donc ſe hâter d'y remédier par les moyens convenables.

La guériſon des maladies qui y donne lieu, la

suppression des lavemens, ou de l'introduction de la main, quelques lotions aromatiques, ou astringentes, pourroit remédier au relâchement, ou empêcher les progrès du mal; si la *chûte* a lieu, la cure consiste alors non-seulement à faire rentrer l'intestin, mais à le maintenir dans sa place. Pour cet effet, bassinez-le d'abord avec du vin chaud, faites-en la réduction sur le champ, en ayant soin de n'appuyer que légèrement avec les doigts, & de ne point forcer ni froisser les parties; faites ensuite, avec un linge trempé dans ce même vin, des compresses légères sur les côtés de l'anus, soutenez-le toujours avec attention, en le repoussant doucement pour le rétablir peu à peu dans sa situation naturelle; cette opération ne présente pas beaucoup de difficulté, lorsque l'engorgement & l'inflammation ne sont pas considérables; mais dans le cas où elle s'opposeroit au replacement, saignez l'animal, & employez des fomentations anodynes jusqu'à ce que l'intestin soit disposé à la réduction; aussi-tôt qu'elle sera faite, appliquez des compresses trempées dans du vin astringent fait avec les racines de bistorte, la noix de galle, les roses, &c. Si l'intestin tomboit malgré les compresses, conséquemment aux efforts que feroit l'animal pour se décharger de ses excrémens, ce à quoi il est forcé, bassinez-le avec le vin composé ci-dessus, saupoudrez-le même avec la poudre très-fine de noix de galle, & de l'alun, réduisez-le de nouveau; appliquez encore des compresses trempées dans le même vin, & soutenez-les alors par un bandage en forme de T double, que vous fixerez autour du bas-ventre. (*Voyez* BANDAGE.)

(M. HUZARD.)

CHUTE DU MEMBRE. (*Pathologie vétérinaire*).

Cette maladie est très-fréquente dans les animaux, tels que le cheval, l'ane, le mulet & le jumard. Elle consiste dans un relachement & un affaissement total des parties destinées à soutenir & à maintenir le membre dans l'état naturel, ainsi que dans une espèce de paralysie des muscles érecteurs & accélérateurs; une atonie totale du ligament suspenseur de la verge, peut seul y donner lieu.

Elle a souvent pour cause des efforts: les chevaux & les mulets destinés à tirer & à porter des fardeaux lourds, y sont en effet plus disposés que les autres. Elle peut dépendre encore d'un priapisme auquel le cheval & le mulet sont assez sujets, d'une érection de trop longue durée, d'un priapisme; d'un spasme violent dans les parties de la génération, dont le relâchement & l'atonie sont la suite.

Des cordons fibreux logés dans la partie supérieure des os & sur le périné faisant obstacle au jeu des muscles, & brisant en quelque sorte le ligament ont donné lieu à un paraphimosis, après avoir occasionné la *chûte du membre*.

Des poireaux qui surchargent cette partie, sur laquelle ils ont pris naissance, l'attirent encore par leur poids en contre-bas, la force du fardeau l'emportant sur la résistance des muscles & des ligamens.

Un grand feu, des excès de coït, des rétentions d'urine, des douleurs néphrétiques, des tranchées violentes occasionnent la rétraction des testicules, principalement dans des pays très-chauds, & l'on voit après cette rétraction de pareilles chûtes.

Il en est de même après l'administration des diurétiques âcres, tels que les résines, les cantharides, & lorsque l'animal a été fatigué long-tems par la introduction de la sonde, introduction très-difficile si l'on veut pénétrer un peu avant, & d'où il ne résulte que trop souvent de fausses routes, si l'instrument n'est pas guidé par une main habile & exercée.

L'action d'injecter dans le canal de l'urèthre, par l'espoir de provoquer l'urine, des sucs de poireaux, des poudres de cantharides, du poivre, & même des insectes & des poux, donnent lieu, sur-tout les poudres, à des irritations & à des titillations violentes, sans autres effets que ceux qui arrivent de l'abord copieux du sang & des esprits dans le corps caverneux; cette érection forcée laisse bientôt après cette partie pendante, & donne lieu à des accidens comme la strangurie, certaines fièvres inflammatoires, &c.

Cet accident diffère du paraphimosis en ce qu'ici la sortie du membre du fourreau dépend absolument de la foiblesse des parties, & que sa rentrée n'éprouve d'autre obstacle que celui de leur inertie: quoi qu'il en soit, le membre ainsi flasque & pendant, se trouve infiltré d'une matière ichoreuse ou glaireuse qui tombe goutte à goutte.

Les symptomes sont toujours en raison des causes. Cette chûte doit elle être attribuée à des efforts? Ces efforts se manifestent-ils sur les reins? l'animal se traîne plutôt qu'il ne marche; provi nent-ils d'un priapisme, d'une érection longue & pénible? l'animal est triste, dégoûté, abattu & dans une sorte d'épuisement. Quant aux cordons fibreux, aux poireaux & aux autres tumeurs indolentes, leur apparition suffit pour voir la source du mal. Elle est aussi connue dès qu'on peut en accuser des rétentions d'urine, des inflammations violentes, &; & tous les signes qui l'accompagnent, sont les signes intermédiaires de ces maladies. Enfin l'usage des diurétiques âcres, la fatigue de la sonde, l'insertion des poudres de cantharides dans le membre, sont manifestés par l'occupation dans laquelle est l'animal de montrer lui même le lieu de la sensation incommode qu'il éprouve en cherchant à chaque instant à atteindre la partie avec son pied de derrière qu'il lève & qu'il dirige sans cesse contre elle.

La *chute du membre*, dans les chiens, provient

de la violence avec laquelle ils ont été quelquefois excités à se désaccoupler. Cette action toujours forcée par la brutalité des enfans, & même d'autres personnes qui se font un plaisir cruel de poursuivre & de battre un chien & une chienne liés, est une des causes de cette chute dans le mâle, & quelquefois de celle du vagin & de la matrice dans la femelle. L'un & l'autre de ces accidens ont été dissipés par la saignée, des breuvages tempérans, des lavemens térébenthinés; par l'immersion du membre dans des spiritueux, des injections de vin chaud dans la vulve, après avoir enduit la matrice, de compresses imbibées de cette liqueur; & un suspensoir.

Quant aux volatils, nous avons eu occasion de remédier deux fois à cet événement, dans l'oye & le canard; les douches, les lotions, les bains de vin chaud aigrisés de teinture d'aloès, avant & après la réduction, ont opéré avec le plus grand succès.

Cette maladie n'est pas commune dans les moutons & dans les bêtes à cornes, mais elle peut leur arriver. Le verrat en est plus souvent affecté; celui ci est, comme on le sait, très-lubrique, il fatigue des demi-journées entières sa femelle; il la couvre plus ou moins de fois sans sortir du vagin, & après ce congrès excessif, la verge demeure assez pendante, & ne peut être retirée dans le fourreau.

On comprend au surplus, que d'après l'exposé des causes diverses qui donnent lieu à cette maladie, elle ne saurait être soumise à un traitement général; qu'il doit être nécessairement relatif aux circonstances qui l'ont fait naître, ainsi qu'aux symptômes qui l'accompagnent & aux maux qui la compliquent le plus souvent.

Celle qui provient d'effort doit être traitée par des linges fortifiantes & résolutives appliquées sur les membres par des vulnéraires térébenthinés & mêlés, donnés en breuvages; par des lavemens diurétiques animés par l'essence de térébenthine; enfin par des fortifians résineux & spiritueux, sur la partie malade, sous la forme de bains, de lotions, de fomentations, & un suspensoir.

Celle qui est le produit de douleurs néphrétiques, d'un grand feu dans le rein & dans les parties de la génération, sera combattue par des médicamens doués de vertu diurétique opposée, la graine de concombre, les capillaires, les camans, les saxifrages, tant en breuvages qu'en lavemens, seuls, lorsque l'inflammation sera appaisée, à donner de l'action à ces médicamens en leur associant des diurétiques légèrement stimulans, dont on augmentera peu à peu la vertu; & quand la partie lésée, on la suspendra & on la tiendra constamment humectée de vin chaud auquel on ajoutera, par la suite, les teintures spiritueuses, telles que celles d'aloès, de myrrhe, &c. &c.

Celle qui provient de l'abus des diurétiques âcres est plutôt une semi-érection qu'une véritable *chute du membre*; il en est de même de celle qui dépend de l'introduction réitérée de la sonde, &c. &c. Elles cèdent facilement l'une & l'autre aux lavemens, aux breuvages, aux douches & aux lotions émollientes aiguisées de camphre dissous dans l'éther; mais si la sonde a fait des fausses routes, il faut injecter dans l'urètre cette même liqueur, avec addition de baume du commandeur.

Celle qui a pour cause l'inertie & la paralysie des parties demande l'application des vésicatoires au périné, & notamment sur les muscles érecteurs, & lorsqu'ils sont insuffisans, le cautère actuel doit en seconder les effets; on pénètre ces muscles de piquures de feu, & on renouvelle l'application des vésicatoires qu'on unit alors à l'onguent nervin, on donne des breuvages & des lavemens de décoct on de fabiane, de rhue que l'on anime encore par une très-légère quantité de poudre de cantharides ou de scarabés; on panse le membre avec des liqueurs spiritueuses, telles que l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin dans lesquelles on a fait infuser du quinquina & dissoudre du camphre.

Si le mal est grave, & que la gangrène soit à craindre, on scarifie le membre dans plusieurs points de sa surface, & on l'enveloppe de compresses imbibées d'essence de térébenthine chargées de quinquina en poudre très-fine.

Si le membre est infiltré, on substitue à ce composé la teinture de quinquina dans l'esprit de vin, on l'anime par l'eau de Rabel, & dans l'un & l'autre de ces cas on donne pour breuvage le vin blanc dans lequel on a fait infuser du quinquina & du safran de mars; on donne encore des lavemens faits avec une forte décoction de ce quinquina, que l'on fait garder au malade le plus qu'il est possible, & si tous ces secours sont insuffisans, & si la gangrène fait des progrès, on procède à l'amputation du membre. (*Voyez* AMPUTATION DU MEMBRE).

La *chute du membre* occasionnée par des tumeurs fâcheuses aux câbles, doit être traitée par les remèdes qui conviennent à la maladie essentielle. Les tumeurs extirpées, cautérisez les ulcères, remplissez-les d'onguent nervin & mercuriel, suspendez le membre après l'avoir scarifié, enveloppez-le de plumaceaux chargés de ces onguens que vous aurez saupoudrés d'une suffisante quantité de quinquina en poudre.

Celle qui est le produit des poireaux & des fongosités qui tuméfient, gorgent & surchargent la verge, se traite à peu-près de même; nous ouvrons le fourreau par la partie inférieure, nous découvrons les corps caverneux dans leur partie supérieure, nous extirpons toutes les excroissances, nous en attaquons la racine avec le feu, & nous pansons comme dans les cas

précédens ; mais les députations que cette maladie exige sont donnés, partie en breuvages, partie en lavemens. Nous avons souvent observé que ceux-ci, aiguisés d'essence de térébenthine, opéroient plus efficacement ; mais si, comme il arrive souvent, les corps caverneux sont presque détruits, & que l'insertion de l'organe soit absolue, il faut avoir recours à l'amputation.

La *chute du membre* dépendant des tranchées n'est le plus souvent que momentanée, le membre rentre le plus ordinairement dès que les symptômes de la maladie essentielle sont passés ; lorsque les choses ne se passent pas ainsi, l'immersion de la partie dans l'eau froide aiguisée de sel ammoniac, & les lavemens térébenthinés, opèrent d'une manière qui ne laisse rien à désirer.

A l'égard de celle produite par des calculs, par des caillots de sang, par des amas de matière purulente dans la vessie, la cure dépend absolument de l'extraction & de l'évacuation de ces substances.

Mais celle dépendante de la suppuration & de la détérioration des parties du bassin, est toujours mortelle, ainsi que la maladie qui lui donne lieu.

(MM. Chabert & Huzard).

CHYLARIA. *Vogel.* Excrétion d'une urine muqueuse, blanche, & comme verminеuse.

(M. Mahon).

CIBOULE, CIBOULETTE. (*Hygiène*). *Voyez* Oignon. (M. Macquart.)

CICATRISANS. (*Mat. med.*).

C'est dans un tems où l'on croyoit faire plus que la nature, que l'on a parlé des *cicatrisans*. On ne savoit pas quel étoit le mécanisme de la formation de la cicatrice, & l'on vouloit la faire naître malgré la nature. Le traitement des plaies & des ulcères étoit si méthodique, & si certain dans les cures, qu'il suffisoit d'appliquer telle ou telle classe de remèdes aux époques successives de ces maladies.

L'ordre de ce traitement étoit d'employer successivement les suppuratifs, les mondificatifs, les détersifs, les dessicatifs, &c. pour que la guérison dût s'ensuivre. On avoit alors une confiance étrangement établie sur l'action des médicamens. Les explications de l'effet des *cicatrisans* ne devoient point être difficiles pour des hommes qui les avoient imaginés. La cicatrice n'étant produite que par le prolongement des vaisseaux situés dans le fond & sur le bord des ulcères, il ne s'agissoit que de rendre l'union de ces vaisseaux plus étroite, leur entrelacement plus serré, & leur tissu plus dense & plus compacte ; ainsi les matières capables de donner du ressort aux fibres & aux vaisseaux, devoient être des *cicatrisans*. Une étude plus approfondie des phénomènes des plaies, une observation plus exacte & plus sévère, apprirent enfin, qu'on ne pouvoit pas expliquer ainsi la formation de la cicatrice, que cette opération de la nature n'étoit pas soumise aux efforts de l'art, & que ceux-ci n'avoient nulle puissance capable de faire naître à son gré la cicatrisation.

C'étoit dans la classe des astringens & des dessicatifs qu'on prenoit communément les *cicatrisans*. Voici les remèdes qui étoient adoptés le plus souvent pour remplir cet objet, & parmi lesquels il ne sera pas difficile de reconnoître l'influence des préjugés & de l'opinion.

Parmi les minéraux, on comptoit :

Le lait de Lune,
L'agaric fossile,
L'ostéocolle,
Le bol & les terres argillées.

Les oxides de plomb, tels que

Le minium,
La céruse,
La litharge,
La tuthie,
Le pompholix.

Dans les végétaux, on choisissoit spécialement

Les racines de bistorte,
De tormentille,
D'aristoloche, &c. ;
Les feuilles de primevère,
De sanicle,
De pied-de-lyon, &c. ;
Les sommités de bugle,
De brunelle, &c. ;
La gomme adragant ;
La colophone ;
Le sang de dragon.

Dans les compositions pharmaceutiques, on comptoit comme *cicatrisans*

L'onguent diapalme ;
L'emplâtre de céruse, de minium,
De Nuremberg ;
Le dessicatif rouge, &c.

La médecine, devenue de nos jours beaucoup plus réservée dans ses théories, & beaucoup plus simple dans ses procédés, a rejetté les anciennes idées sur les *cicatrisans* ; elle n'emploie plus les remèdes qu'on disoit propres à remplir cette indication, au moins sous le même point de vue. On sait que les médicamens chirurgicaux, les compositions cicatrisantes, n'opèrent point les effets qu'on leur avoit gratuitement attribués ; que pour favoriser la formation de la cicatrice, il suffit d'ôter les obstacles qui paroissent s'y opposer, de réduire les ulcères à l'état des plaies simples, que la nature opère elle-même l'espèce de concrétion presqu'inorganique qui forme la cicatrice. L'expérience a fait voir que tous les onguens, recommandés autrefois comme *cicatrisans*, sont presque toujours plus propres à retarder qu'à accélérer dans ce travail la marche de la

nature, & que c'eſt à elle ſeule qu'il faut en laiſſer le ſoin. Enfin tout ce qu'on fait de plus exact ſur l'art de favoriſer la *cicatriſation* des ulcères, ſe réduit aux ſoins qu'il faut prendre pour les tenir propres & les défendre du contact de l'air, pour écarter tous les remèdes prétendus *cicatriſans*, & ſur-tout les onguens & les emplâtres; à n'employer que des lotions muqueuſes, ou légèrement ſpiritueuſes, très-ſimples, & quelquefois à corriger par un traitement interne, par les anti-ſcorbutiques, & le quinquina, la mauvaiſe diſpoſition des humeurs qui entretient la ſuppuration à chacun des ulcères.

(FOURCROY.)

CICERA TARTARI. (*Mat. méd.*)

Adrien de Mynſicht, le même à qui l'on doit la première préparation du tartre antimonié, a donné le nom de *cicera tartari* à des pilules de ſa compoſition, faites avec une once de térébenthine cuite, une demi-once de criſtaux de tartre, ou de tartre purifié, un gros d'eſpèces d'iatricos (*voyez* ce mot), & un demi-gros de nitre. Ces pilules étoient employées comme diurétiques & lithontriptiques. On a renoncé depuis long-temps à leur uſage, parce qu'elles n'ont pas réellement les vertus qu'on leur a attribué. (FOURCROY.)

CICONGIUS. (*Mat. méd.*)

Le *cicongius* ou *biconguis*, le biconge, eſt une meſure des anciens grecs, qui contenoit le double du *congius* ou *conge* ſimple. Celui-ci étant de ſix ſextiers, le biconge contenoit douze ſextiers.

(FOURCROY.)

CICUTAIRE AQUATIQUE. (*Mat. méd.*)

Nous ſuivons ici la nomenclature de M. Delamarck, en traitant ſous le nom de *cicutaire aquatique* une plante que la plupart des auteurs de matière médicale ont nommée *ciguë aquatique*. Cette nomenclature a l'avantage de ne pas confondre, ſous le mot commun de ciguë, des plantes très-différentes par leur ſtructure & par leurs propriétés, & ſur-tout la vraie ciguë avec celle-ci, erreur qui a été très-ſouvent commiſe depuis que Linnéus a donné le nom de ciguë à celle-ci, & celui de *conium* à la vraie ciguë des anciens.

Le genre de *cicutaire* de M. Delamarck, & de ciguë, *cicuta* de Linnéus, eſt reconnoiſſable par les caractères ſuivans: 1°. il n'y a point d'involucre ou de collerette générale; une ſimple foliole linéaire en tient la place; 2°. l'involucelle, ou la collerette particulière, eſt compoſée de trois ou cinq folioles étroites, ſouvent plus longues que l'ombellule; 3°. le fruit eſt ovoïde, court, ſillonné, convexe, nud, ſans crenelures, ou ſans dentelures. L'eſpèce de plante dont il eſt queſtion eſt le *cicutaire aquatique*, *cicutaria aquatica* de M. Delamarck, la ciguë vireuſe, *cicuta virosa* de Linnéus. Tournefort la nommoit *ſium paluſtre alterum*, *foliis ſerratis*. On l'appelle communément dans les boutiques *ciguë aquatique*. Cette plante a deux à trois pieds de hauteur; ſa tige eſt cylindrique, fiſtuleuſe; ſes feuilles, 2 ou 3 fois ailées, ont des folioles lancéolées, étroites, pointues, & en ſcie; ſes fleurs blanches, diſpoſées en ombelles lâches; les collerettes partielles compoſées de folioles étroites, plus longues que les ombellules. La racine eſt groſſe, creuſe, en cellules, & remplie d'un ſuc jaunâtre très-dangereux, comme dans l'*œnanthe crocata*. On trouve le *cicutaire aquatique* ſur le bord des étangs, & des foſſés humides, aux environs de Paris.

Toute la plante eſt un poiſon très-âcre pour l'homme & pour les animaux, heureuſement que ſa forme & ſon odeur vireuſe peuvent empêcher qu'on ne la confonde avec des ombellifères uſuelles. Cependant cette fâcheuſe mépriſe a eu lieu quelquefois, on l'a cueillie pour du perſil dont l'odeur ſe rapproche de celle de la ciguë aquatique. C'eſt ſur cette plante que Wepfer a écrit un ouvrage entier, dans lequel il a rapporté l'hiſtoire de beaucoup de perſonnes empoiſonnées par ſon uſage. Cette diſſertation doit être conſultée par ceux qui veulent avoir une connoiſſance étendue des propriétés délétères de la ciguë aquatique. Il paroît 1°. que c'eſt ſur-tout la racine de cette plante priſe quelquefois pour le panais, qui eſt âcre & vénéneuſe; 2°. que cette propriété vénéneuſe eſt ſur-tout très-forte dans le printems lorſque la plante eſt bien verte; mais qu'elle s'adoucit & ſe détruit même tout-à-fait par la deſſiccation; 3°. que toutes les plantes ombellifères qui croiſſent dans des lieux aquatiques, ont la même acreté vénéneuſe quand elles ſont fraîches.

Vogel dit que la ciguë aquatique, priſe intérieurement, produit des vertiges, le ſommeil, le délire & la mort; que ſon odeur eſt dangéreuſe; il rapporte le fait cité par Boerhaave, dans ſes leçons, d'un jardinier qui éprouva des vertiges pour en avoir coupé. Bergius dit avoir employé le ſuc épaiſſi de ciguë aquatique ſans ſuccès, pour un cancer, en commençant par une doſe légère, pouſſée juſqu'à 3 gros par jour; il avoit conſeillé une décoction de 4 livres de cette plante ſèche pour un uſage extérieur, à un homme qui la prit intérieurement en deux heures, ſans en éprouver aucun mal. Murray a conſigné dans ſa nature médicale, beaucoup de détails intéreſſans ſur cette plante. Après avoir remarqué que le nom de ciguë donné par les anciens, & l'uſage qu'ils faiſoient de la plante nommée ainſi, la rendent très-ſuſpecte, quoiqu'on ne ſoit pas ſûr que cette plante, non plus que la grande ciguë, fût celle dont les anciens ſe ſervoient pour faire mourir les criminels ſans douleur; il décrit avec ſoin la racine, & traite des propriétés de la ciguë aquatique. Sa racine eſt, ſuivant lui, ronde au printems & dans

Digitized by Google

l'été ; mais pendant l'automne & l'hiver elle eſt longue, cannelée, remplie de cellules, & garnie de chevelus très-épais. Elle rend un ſuc jaune dans le tiſſu utriculaire, c'eſt la racine qui eſt horriblement vénéneuſe dans le printems, elle a alors une odeur forte, elle eſt âcre & chaude ; lorſqu'elle a vieilli dans un terrein aquatique on voit à la ſurface de l'eau qui la baigne, des gouttes brillantes & huileuſes. On en retire, par la diſtillation, une eau d'une odeur vireuſe & narcotique, qui ſe répand au loin, & qui engourdit ceux qui la reſpirent. Le réſidu de cette diſtillation n'a point fait mal à un oiſeau, d'où il paroît que c'eſt dans la partie volatile que réſide le poiſon.

On poſſède un grand nombre de faits ſur les dangereuſes propriétés de cette plante. Deux enfans & ſix petites filles ayant mangé ſa racine tirée de l'eau par des beſtiaux, & qu'ils avoient priſe pour un panais, la plupart périrent, quelques-uns en réchappèrent après avoir vomi, ils éprouvèrent, au récit de Wepfer, des vertiges, de l'iveſſe, des douleurs, & une chaleur âcre à l'eſtomac, des convulſions, une véritable épilepſie, un flux-de-ſang par les oreilles, des naufées violentes, le gonflement du ventre, le hoquet, le ſerrement des mâchoires, &c. Un homme qui en avoit mangé eut du délire, une ſoif & une chaleur vive à l'eſtomac qui durèrent long-tems, ainſi qu'une éruption éryſipélateuſe fort étendue. On trouve dans les actes de Breſlau, deux cas de mort prompte, après un accès épileptique produit par cette racine ; d'autres exemples prouvent que le vomiſſement naturel ou artificiel a fait ceſſer ces dangereux ſymptômes. Spielmann rapporte pluſieurs obſervations analogues à cet utile effet des vomitifs, dans ſa diſſertation ſur les plantes vénéneuſes de l'Alſace. Ceux qui ſont morts par l'uſage de cette racine, avoient l'eſtomac & les intestins gangrenés & corrodés, le bas-ventre gonflé, les vaiſſeaux du cerveau très-diſtendus & très-injectés.

Ce poiſon eſt également dangereux pour pluſieurs animaux ; trois bœufs ont péri, en Suède, pour avoir mangé des racines de *cicutaire aquatique*. Linnéus paroît porté à croire que les ravages qui ont détruit tant de beſtiaux à Torneo, en Laponie, n'avoient pas d'autres cauſes. Gmelin penſoit que les chevaux réſiſtoient à ce poiſon ; mais Gadd leur refuſe cette heureuſe prérogative. Lucrèce l'avoit anciennement attribuée aux chèvres, & Gunner nous apprend qu'en Norwège, cette racine fait partie de l'aliment des chèvres, & qu'on la donne comme remède aux porcs. Sprœgel, dans ſon traité des poiſons, rapporte qu'une once & demie de racine de ciguë aquatique cultivée dans un jardin, donnée à un lapin, lui a point fait de mal. L'expérience a prouvé à Wepfer, qu'elle eſt dangereuſe pour les chiens, qui périſſent dans des convulſions très fortes.

Murray ajoute à ces exemples multipliés de la propriété vénéneuſe de la ciguë aquatique, & ſur-toute de ſa racine, les réflexions ſuivantes ſur ſes vertus médicinales. L'uſage conſeillé par Linnéus & Vogel, doit être rapporté à la grande ciguë, *conium maculatum*. Je ne la preſcrirois, dit-il, à perſonne intérieurement, mais pluſieurs faits annoncent ſon utilité dans les maladies externes. C'étoit autrefois un uſage conſtant d'appliquer un cataplaſme fait avec cette racine, ſur les abcès formés dans la maladie appelée *bronchocèle endémique* en Weſtphalie, & qui eſt fort analogue à la goutre vague. On la faiſoit cuire auſſi ſous la cendre, & on en formoit un cataplaſme avec du miel. Les habitans de la Sibérie appliquent la racine, réduite en pulpe, ſur les dartres vénériennes, ou les guérit ſouvent avec ce remède ; ils ont le même procédé pour les douleurs du dos & les ſciatiques, en ayant ſoin toutefois de ne pas frotter l'épine du dos, parce qu'ils diſent que le mal empire par cette pratique. Les kamtſchadales s'en ſervent de la même manière dans le Lumbago. Les peuples de la Norwège l'employent également dans les douleurs arthritiques. Enfin, on en prépare depuis long-tems des onguens & des emplâtres, & en Finlande on donne la racine, ſéchée & ſalée, aux beſtiaux pour leurs maladies.

Dans tous ces faits recueillis par Murray, il n'eſt queſtion que de la racine de ciguë aquatique : Wepfer parle auſſi beaucoup plus de cette partie de la plante, que de toute la plante même.

Vogel aſſure qu'on ſe ſert de ſes feuilles fraîches pour réſoudre & fondre les tumeurs dures, pour repouſſer le lait des parties ſur leſquelles il ſe jette ; que Rathlauw en a éprouvé de bons effets dans l'affection hypochondriaque ; cependant il remarque, d'après Borelli & Simon Pauli, que ſon uſage externe n'eſt pas entièrement exempt de danger. Il paroît donc qu'il ſeroit fort imprudent d'en conſeiller l'uſage en médecine, ſur-tout à l'intérieur. Linnéus conſeille de l'employer comme fondante & aſſoupiſſante, à l'extérieur, au lieu de la grande ciguë.

Nous devons faire obſerver que, quoique nous penſions avec M. Delamarck, & d'après les effets violens de la ciguë aquatique, que cette plante n'eſt pas celle dont on ſe ſervoit à Athènes pour faire périr les hommes condamnés par l'aréopage, & particulièrement qu'elle n'a pas fourni le ſuc qu'on a fait prendre à Socrate, puiſque Platon rapporte qu'il s'eſt affoibli après avoir éprouvé un engourdiſſement dans les jambes ; & puiſqu'il ne dit rien des effets violens qu'elle auroit dû produire, nous devons faire obſerver que pluſieurs botaniſtes célèbres croient que la ciguë aquatique eſt véritablement la ciguë des anciens, le poiſon dont on ſe ſervoit à Athènes, & que c'eſt pour cela que Lin éus l'a nommée.

Digitized by Google

nommée ciguë vireuſe, *cicuta viroſa*. Nous expoſerons dans l'article Cinue la doctrine de ceux des modernes, qui penſent que la vraie ciguë des anciens eſt le *conium maculatum* de Linnéus.

Nous devons dire encore ici que quelques auteurs de matière médicale donnent le nom de ciguë aquatique au *phellandrium aquaticum* de Linnéus.

(Fourcroy.)

CIDRE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites improprement non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Boiſſon.

Section IV. Liqueurs fermentées.

Le *cidre* eſt une boiſſon que l'on tire des pommes; elle a été connue des grecs, des romains, des hébreux. Parmi nous c'eſt une boiſſon très-familière, ſur-tout dans les provinces qui manquent de vignes.

Les *cidres* fabriqués en Angleterre ont la plus grande réputation. On eſtime beaucoup en France les *cidres* de Normandie, quoique, dans cette province même, on en prépare de beaucoup de qualités différentes. Les plus renommés ſont ceux du pays d'Auge, du Beſſin, ou des environs d'Iſigny.

On ne pourroit faire du *cidre* de garde avec les pommes que nous mangeons ordinairement; on ſe ſert de pommes ſauvages, qui ont un goût âpre & aſtringent: on en compte au moins trente eſpèces, dans leſquelles on diſtingue principalement les pommes tendres, & les pommes dures. *Voyez* Pomme.

Après les avoir recueillies par un temps ſec, au commencement d'octobre, on les met en tas, on les laiſſe mûrir, & on les pile enſuite dans une auge à meule de bois: on le preſſure, & enfin on le met dans des tonneaux, qu'on ne remplit pas exactement, à cauſe de la violence de la fermentation de cette liqueur. En ſe clarifiant, une partie de la lie eſt jettée dehors, l'autre ſe précipite au fond du tonneau.

Si l'on veut avoir du *cidre* fort, on le laiſſe repoſer ſur la lie, & couvert de ſon chapeau. Si on le déſire agréable, doux & délicat, on le tire au clair, quand il commence à gratter légèrement le palais. Ce *cidre* ſe nomme *cidre paré*. Le peuple boit le petit *cidre*, qui ſe fait avec le marc du premier, auquel on ajoute de l'eau. Quand le marc eſt tout-à-fait ſec, il ſert encore d'engrais aux cochons, & aux arbres, ou l'on en fait des cendres.

Le *cidre* ſe colle comme le vin, avant d'être tiré en bouteille: le meilleur *cidre* eſt piquant, clair, ambré, agréable au goût & à l'odorat; lorſqu'il n'eſt pas trop léger, il ſe garde juſqu'à quatre ans.

On tire du *cidre* une eau-de-vie peu eſtimée, & une liqueur acide, qui peut tenir lieu de vinaigre.

On fait un *cidre royal*, qui reſſemble au vin de Canarie, en mêlant à du bon *cidre* de l'eau-de-vie de ce même *cidre* avec du ſucre: on dit que cette liqueur ſe conſerve fort bien pendant pluſieurs années.

Le *cidre* eſt une boiſſon fort bonne & fort ſalutaire, pourvu qu'on en uſe modérément. Il eſt humectant, rafraîchiſſant, & apéritif. On aſſure que les perſonnes qui ne boivent que cette liqueur, ſont en général plus fortes, plus fermes, & ont un meilleur viſage que celles qui boivent du vin. Bacon parle de huit vieillards qui, n'ayant pas bu d'autre liqueur, vécurent cent ans, & plus, avec une ſanté inaltérable.

Le *cidre* n'enivre pas ſi vîte que le vin, mais il enivre pour un temps plus long; quelquefois il eſt ſujet à donner des coliques aux perſonnes qui n'y ont pas été accoutumées de bonne heure, & peut attaquer le genre nerveux. (Macquart.)

A l'inſtar du *cidre pommé*, on qui ſe fait avec des pommes, on fait du *cidre poiré* avec des poires qui ne ſont pas bonnes à manger.

On exprime ces poires petites, âpres & acerbes, comme on fait pour les pommes, & on en tire une liqueur vineuſe claire, dont le goût & la couleur approchent du vin blanc. C'eſt ſur-tout en Normandie que ſe prépare le *cidre poiré*. On tire auſſi de l'eau-de-vie de cette liqueur. Elle paroît à quelques perſonnes plus agréable que celle du *cidre pommé*. C'étoit autrefois la boiſſon des pauvres, & des perſonnes qui faiſoient pénitence; ce qui laiſſe croire qu'on ne le faiſoit pas très fort, ni délicat.

On fait encore des *cidres*, à la campagne, avec les fruits du cormier ou ſorbier, & avec les prunes de haies. Ces boiſſons ne ſont pas fort agréables, quoiqu'utiles, par les particules rafraîchiſſantes, légèrement ſpiritueuſes & actives qu'elles communiquent à l'eau.

Le *cidre cormé* ſe fait avec les cormes, ou le fruit du cormier. On les prend lorſqu'elles ne ſont pas encore tout-à-fait mûres; on en emplit un tonneau plus qu'à demi: on achève avec de l'eau, on laiſſe la bonde ouverte. La fermentation donne à la liqueur une acidité agréable, qui la met bien-

tôt dans le cas de fournir une boiſſon agréable & aſſez ſaine. (M. Macquart.)

CIÉCÉE-ETE. (*Mat. méd.*)

Petit crabe du Bréſil fort connu des portugais. Ce cruſtacé eſt de forme quarrée, gros comme une aveline : ſa coquille eſt d'un brun jaunâtre. Sa chair eſt en uſage dans le Bréſil, ſoit en aliment, ou en médecine, pour guérir d'une maladie qu'on y nomme *mia*.

Cet article, extrait du Dictionnaire d'hiſtoire naturelle de Valmont de Bomare, ne peut laiſſer que de l'incertitude : on ne ſait ni de quel cruſtacé, ni de quelle maladie il eſt queſtion. Le même reproche peut être fait à la plus grande partie de la matière médicale des deux Indes ; cela tient au peu d'inſtruction exacte des voyageurs qui nous ont rapporté ces faits. (Fourcroy.)

CIGALE. (*Mat. méd.* & *Hygiène.*).

La *cigale* eſt un inſecte ſi connu dans l'Italie, & dans les provinces méridionales de la France, où il ſe trouve fort abondamment, qu'il ſeroit ſuperflu d'en donner ici la deſcription. On en trouvera d'ailleurs une hiſtoire très-détaillée dans le Dictionnaire des inſectes. Comme elle a été employée autrefois, & comme elle l'eſt encore dans pluſieurs pays parmi les alimens & les médicamens, nous devons faire connoître les uſages auxquels on la fait ſervir. Nous dirons ſeulement ici que cet inſecte, de la claſſe des hémiptères, porte quatre ailes tranſparentes, minces, poſées en toit ; les deux inférieures ſont grandes & croiſées ; la tête eſt large & applatie ; ſes yeux, à reſeau, ſont grands & ſaillans ; on voit trois petits yeux liſſes ſur le ſommet de la tête, qui porte des antennes aſſez petites ; une trompe aiguë & dure eſt recourbée ſous le corcelet. Le corcelet rond eſt compoſé de deux pièces mobiles, l'abdomen de huit anneaux écailleux, qui vont en diminuant. Tout l'animal eſt brun. La femelle porte au dernier anneau un fourreau & une tarrière deſtinée à percer l'écorce des branches, & à dépoſer ſes œufs dans le bois. Le mâle eſt remarquable par ſon tambour, ou ſes tymballes, à l'aide deſquelles il fait entendre un bruit aigu, qu'on appelle *chant*, & dont Réaumur a donné une deſcription fort intéreſſante.

Le chant de ces inſectes fait beaucoup de plaiſir aux payſans ; il leur annonce le retour de la ſaiſon chaude, & l'abondance des récoltes. Pluſieurs oiſeaux, & ſur-tout les guêpiers & les martinets, ſont très-friands des *cigales*, & en dévorent une grande quantité. Les nymphes de ces inſectes, c'eſt-à-dire les *cigales*, dans leur ſeconde métamorphoſe, encore dépourvues d'ailes, étoient un mets très-recherché chez les anciens grecs. Ils mangeoient auſſi les *cigales* parfaites. Ariſtote dit qu'on préféroit les mâles avant l'accouplement, mais qu'après on prenoit de préférence les femelles, à cauſe des œufs qu'elles contenoient, & auxquels on trouvoit apparemment un bon goût. Si l'on en excepte quelques hommes pauvres & malheureux, les peuples orientaux modernes ne font preſque plus d'uſage de cet aliment ; il répugneroit même aujourd'hui à la plupart des hommes, quoiqu'il ait été ſervi autrefois ſur les tables les plus délicates & les plus ſomptueuſes. On trouve, dans quelques auteurs anciens, les diverſes manières dont on les préparoit ; la plus commune étoit une eſpèce de friture dans l'huile, ou de coction dans une ſorte de ſaumure, avec des herbes aromatiques.

Quoiqu'on ne cite pas de faits & d'expériences poſitives ſur l'uſage médicinal des *cigales*, pluſieurs auteurs de matière médicale ſemblent cependant leur attribuer des propriétés utiles. Ils ſe ſervent à leur égard de cette ancienne manière d'annoncer les vertus ; elles contiennent, ſuivant eux, beaucoup de ſel volatil & d'huile ; elles paſſent pour apéritives & bonnes contre la colique & les maladies de la veſſie. Il paroît qu'on les a adminiſtrées en médecine ſous la forme ſuivante. On faiſoit ſécher au four trois *cigales*, on y mettoit trois grains de poivre ; on réduiſoit ce mélange en poudre, & on en formoit un bol qu'on prenoit dans du pain à chanter. Les cendres de *cigales* étoient auſſi regardées comme apéritives & diurétiques. On les employoit en bols à la doſe de ſix & douze grains, pour faire rendre les ſables & les graviers. Cet inſecte n'eſt plus d'uſage ; il paroît même qu'il l'a été très-peu de temps, & que l'expérience a bientôt fait connoître qu'il n'avoit point les propriétés qu'on lui avoit attribuées, au moins dans un degré aſſez éminent, pour qu'on les ait préférées à d'autres médicamens plus actifs & plus certains dans leurs effets. (M. Fourcroy.)

CIGALINUS ou CIGALINI. (François)

Il étoit de Côme, où il mourut en 1530. Il étoit verſé dans la littérature, la médecine, ſavoit pluſieurs langues, & ſe mêloit d'aſtrologie.

Il nous reſte de lui deux lettres, qui furent adreſſées à Thadée Dun, & qui ont été imprimées avec les *epiſtola* de celui-ci, à Zurich, en 1592, *in*-8, ſous ce titre : *de oxymellitis uſu & viribus maximè in pleuritide.* (Goulin.)

CIGALINUS ou CIGALINI. (Paul)

Ainſi que le précédent, il étoit de Côme, & ſans doute ſon parent. Il fut reçu docteur en médecine à Pavie, où il eut la place de premier profeſſeur, dans laquelle il ſe diſtingua.

Il mourut dans cette ville en 1598, à l'âge de ſoixante-dix ans ; ainſi il naquit vers l'an 1528.

Digitized by Google

Il eſt auteur d'un ouvrage ſous ce titre.

Prælectiones duæ ; una, de verâ patriâ Plinii ; altera, de fide & auctoritate ejus. Comi, 1603, *in*-4. Francof. 1608, avec quelques ouvrages de Pline.

(GOULIN.)

CIGOGNE. (*Mat. med.*).

Peu d'oiſeaux jouent un rôle auſſi remarquable dans l'hiſtoire de la médecine que la *cigogne*; elle a été l'emblême de cette ſcience : on aſſure que c'eſt cet oiſeau qui a appris à l'homme l'art de ſe donner des lavemens ; ces fables, dont l'origine remonte à une très-haute antiquité, tiennent ſans doute au caractère doux & comme bienfaiſant de cet oiſeau. Les hommes de beaucoup de pays, ont une ſorte de reſpect pour la *cigogne*. Les grecs en donnant ſon nom à la loi qui obligeoit de nourrir ſes parens, lui ont rendu un hommage public ; c'étoit un crime qu'on puniſſoit de mort chez les anciens, que de tuer une cigogne ; encore aujourd'hui on ménage cet oiſeau, on l'accueille dans les habitations, on le regarde comme un heureux préſage. Nous n'en donnerons point ici la deſcription qu'on trouvera d'ailleurs dans le dictionnaire d'hiſtoire naturelle ; nous nous contenterons d'obſerver que cet oiſeau qui a 4 doigts ſéparés, trois devant & un derrière, dont le doigt du milieu eſt joint aux deux latéraux par une membrane qui s'étend juſqu'à la première articulation ſur le doigt intérieur, & un peu par-delà ſur l'extérieur, qui a le bec gros, long, droit, pointu & liſſe, qui a des plumes très-blanches, excepté ſur les ailes ; ſe plaît dans les lieux humides, au bord des lacs, des étangs, près des marais, parce qu'il y vit de poiſſons, de reptiles, de quadrupèdes ovipares, de vers de terre & d'eau. Les *cigognes* ſont des oiſeaux de paſſage ; il paroît, d'après les obſervations de Mauduyt, qu'elles ſont moins déterminées par la ſaiſon douce, dans leur émigration, que par l'abondance de la nourriture ; elles fuyent même les lieux trop chauds ; elle ne peuvent ſe plier à la domeſticité, ou au moins elles ne font pas de petits lorſqu'elles ne ſont pas libres. Suivant le même obſervateur, elles aiment à faire leurs nids ſur le haut des tours & des maiſons dans les villes. La femelle pond trois ou quatre œufs que le mâle couve dans l'abſence de celle-ci ; l'incubation dure 30 jours.

Il eût été bien plus étonnant pour qui connoît l'empire des préjugés, le beſoin que les hommes ont de croire aux remèdes, & l'art d'abuſer de ce beſoin ſi bien exercé preſque dans tous les tems & dans tous les lieux, qu'un oiſeau fameux comme la *cigogne*, & qui a été chez pluſieurs peuples l'objet du culte & de la ſuperſtition, n'eut pas été utile au traitement des maladies, auſſi y a-t-il peu d'oiſeaux dont on ait autant recommandé les différentes parties pour l'uſage médicinal. Nous ne parlerons pas de cet oiſeau comme alimeot, quoiqu'on l'ait autrefois ſervi ſur les tables ; ſa chair eſt dure, coriace, difficile à digérer, & d'un goût déſagréable. On faiſoit autrefois cuire une *cigogne* vuidée & plumée dans l'huile, & cette huile étoit bonne pour fortifier les membres paralytiques. L'eau diſtillée des jeunes cigogneaux étouffés étoit anti é ileptique. Son ſang ſéché & ſon eau diſtillée au bain-marie étoient alexipharmaques ; le fiel de cet oiſeau éclairciſſoit la vue, & détruiſoit les taches de la cornée. On lit dans Etmuller que la fiente de *cigogne* priſe en ſubſtance ou en infuſion, eſt bonne contre l'épilepſie ; on en incorporoit 4 onces avec autant de graiſſe de canard ou de porc, & cette eſpèce d'onguent étoit un ſecret merveilleux contre les douleurs de goutte ; on la donnoit auſſi extérieurement, depuis douze grains juſqu'à vingt-quatre pour combattre la même maladie. Il ne manque que des preuves à toutes ces aſſertions ; auſſi on ne fait aujourd'hui aucun uſage en médecine des différentes parties de la *cigogne*. (M. FOURCROY).

CIGUE. (*Mat. med.*).

Le nom de *cigüe* a été donné à pluſieurs végétaux, & rien n'eſt plus difficile à éclaircir que la ſynonymie relative aux diverſes plantes qui l'ont reçu, à différentes époques de la botanique. Nous nous contenterons de dire ici qu'il y a particulièrement trois plantes qui ont été nommées *cigüe* ; la première, la plus généralement connue ſous ce nom eſt la grande *cigüe*, la *cigüe* proprement dite, celle que nous croyons être la *ciguë* des anciens, & dont il ſera queſtion dans cet article. La ſeconde eſt celle qu'on a nommée *ciguë* aquatique ; nous en avons fait l'hiſtoire au mot CICUTAIRE, pour la bien diſtinguer de la plante à laquelle nous donnons excluſivement le nom de *ciguë*. La troiſième nommée petite *ciguë*, appartient au genre de l'æthuſe *æthuſa*, caractériſée par l'abſence de l'involucre, & par l'involucelle uni-latéral ; c'eſt l'æthuſe à forme de perſil, *æthuſa cynapium* de Linnéus.

La véritable *ciguë*, celle qu'on nomme grande *cigüe* dans les livres de matière médicale, a été nommée *conium maculatum*, par Linnéus, qui a tranſporté le nom de *cicuta* à un genre nommé *cicutaire* dans le dictionnaire de l'Encyclopédie. L'auteur du dictionnaire, Delamarck, déſirant conſerver ſon vrai nom à la plante qui fait le ſujet de cet article, lui a reſtitué celui de *cicuta*, qu'elle avoit reçu de la plupart des botaniſtes ; il l'appelle, avec G. Bauhin & Tournefort, *cicuta major*, grande *ciguë*, *cigüe* ordinaire ; & il la décrit par la phraſe ſuivante : *cicuta caule baſi maculato, ſulcis ſeminum crenatis.* Linnéus la déſigne ainſi : *conium maculatum, ſeminibus ſtriatis.* Quoi qu'il en ſoit de la nomenclature, le

caractère de ce genre, *cicuta* de Delamarck, & *conium* de Linnéus, qu'il faut bien ſe garder de confondre avec celui que ce dernier nomme *cicuta*, & qui eſt le *cicutaria* de Delamarck, ce genre, dis-je, ſe diſtingue parmi toutes les ombellifères, par les ſtries crénelées ou dentées qui recouvrent leurs ſemences; il diffère des caucalides & des athamanthes avec leſquelles il a d'ailleurs des analogies, parce que les ſemences des premières ſont hériſſées de pointes, & celles des ſecondes chargées de poils mols. L'eſpèce de la vraie *ciguë* qui croît dans preſque tous les lieux de la France, ſur le bord des haies, dans des endroits frais & incultes, preſque toujours à quelques pieds des ruiſſeaux, des mares & des étangs, s'élève à 4 ou 5 pieds. Sa tige eſt preſque cylindrique, épaiſſe, fiſtuleuſe; elle a juſqu'à 8 ou 10 lignes de diamètre, lorſqu'elle vient dans un terrein qui lui convient. La couleur de cette tige eſt d'un vert clair, elle eſt marquée vers le tiers inférieur de ſa hauteur ſur-tout, de taches plus ou moins grandes, d'un brun noir, ou d'un pourpre brun, qui font reconnoître la plante de loin, & auſſitôt qu'on l'apperçoit. Elle eſt ſupportée par une racine fuſiforme, pivotante, groſſe comme une carotte, de 8 à 12 pouces de hauteur, blanche, marquée de ſtries angulaires, ſaillantes & rapprochées, chargée de chevelus très-abondants, laiteuſe quand elle eſt jeune, & répandant une odeur analogue à celle de la carotte & du cerfeuil. Les rameaux ſont alternes ſur la tige, & forment, du lieu de leur départ, des eſpèces de nœuds ou de genoux; les feuilles grandes d'un vert foncé & preſque noirâtres, un peu luiſantes, ſont trois fois ailées & compoſées de folioles pointues, dentées, pinnatifides; elles reſſemblent beaucoup à celles du cerfeuil ſauvage. Les ombelles terminales d'une médiocre largeur, nombreuſes & très-ouvertes, offrent 12 ou 14 pédoncules primitifs; les ombellules ſont raſſemblées au nombre de 16 environ ſur chaque pédoncule primitif. Les fleurs ſont blanches & toutes fertiles, les ſemences accolées qui leur ſuccèdent ſont courtes, globuleuſes, cannelées, ſtriées, & crénélées ſur leurs ſtries. Toute la plante, mais ſur-tout les feuilles ont une odeur fétide, vireuſe, qui porte à la tête, qui engourdit & aſſoupit quand on y eſt quelque tems expoſé; la ſaveur eſt auſſi déſagréable, nauſéeuſe, quoique mêlée de quelque choſe d'aromatique. On a confondu la *ciguë* avec le cerfeuil ſauvage, mais outre l'odeur & la ſaveur ſi différentes dans ces deux plantes, il ſuffira pour éviter cette erreur préjudiciable de prendre garde à la ſtructure des ombelles & des fruits dans les végétaux. Le cerfeuil ſauvage n'a point d'involucre général, & la *ciguë* en a conſtamment; celle-ci a des fruits globuleux à ſtries cannelées, & le cerfeuil ſauvage a des fruits allongés & liſſes.

M. Delamarck après avoir dit que cette plante paſſe pour un poiſon, ne doute pas que ce ſoit celle dont on ſe ſervoit à Athènes, pour faire périr les hommes que l'aréopage avoit condamnés à perdre la vie, il croit que la *ciguë* ayant plus d'activité dans les pays chauds, elle devoit être bien plus vénéneuſe dans la Grèce que dans nos contrées; à Rome cette plante ne paſſoit pas pour un poiſon; mais ce botaniſte penſe que les romains ont pu ſe tromper en prenant pour la vraie *ciguë*, quelque autre plante qui lui reſſembloit. M. Ehart qui a fait une diſſertation ſur cet objet, penſe que le *Κώνειον* d'Hippocrate, de Dioſcoride & des médecins grecs en général, eſt le même que le *conium* de Linnéus, quoiqu'Haller rapporte la deſcription de Dioſcoride, à la *ciguë* vireuſe de Linné. M. Murray croit, d'après Pline & pluſieurs auteurs anciens, que le mot *ciguë* exprimoit en général toutes les plantes vénéneuſes. Stieger prend la même expreſſion pour un breuvage vénéneux dont on ſe ſervoit à Athènes. On ne manque cependant pas d'obſervations qui prouvent les effets dangereux de cette plante; on l'a vu ſouvent produire le vertige, le délire, la folie, la cécité, le ſommeil, l'anxiété, la cardialgie, les vomiſſemens, les convulſions, & la mort même, chez les hommes & les animaux. Haller a raſſemblé pluſieurs de ces faits dans ſon hiſtoire des plantes de la Suiſſe. Quoiqu'on puiſſe craindre quelqu'erreur de ſynonymie, la propriété vénéneuſe de la *ciguë*, qui fait le ſujet de cet article, eſt prouvée par ſon odeur & l'âcreté du ſuc de ſa racine, qui rend la langue gonflée & douloureuſe, ainſi que le palais & la gorge. Linnéus obſerve que les beſtiaux refuſent de manger cette plante.

En retraçant quel a été l'uſage de la *ciguë* dans des temps reculés, & dont l'hiſtoire eſt obſcure, on voit que ſa racine, ſa tige même, & ſon ſuc, ont été preſcrits comme adouciſſans, rafraîchiſſans, calmans & réſolutifs, dans la chute de l'anus, les douleurs des yeux, les tumeurs, les inflammations, les rhumatiſmes, l'éryſipèle, les maladies exanthématiques en général, la goutte. Arétée, dans ſon Traité des maladies aiguës, dit que la *ciguë*, appliquée à l'extérieur, calme l'irritation & le ſpaſme des parties génitales. On verra que Storrk a obſervé le contraire. Pline aſſure, dans ſon Hiſtoire naturelle, que cette plante calme les douleurs, fond les tumeurs, & guérit les ulcères de mauvaiſe nature. Avicenne & Sérapion propoſent un emplâtre de *ciguë* pour réſoudre les tumeurs du teſticule & des mammelles, & pour empêcher la trop grande abondance du lait dans ces derniers organes. Ettmuller, Ambroiſe Paré, Rai, Lemery, ont recommandé, dans des temps bien plus modernes, l'application de la *ciguë* ſur les tumeurs ſquirrheuſes, carcinomateuſes, pour repouſſer le lait, amollir les ganglions, les loupes, détruire les obſtructions des viſcères. Reneaulme l'employoit en ſubſtance, à la doſe d'un ſcrupule ou d'un demi-gros, contre les ſquirrhes du foie, de la rate, du pancréas. Storck a fait connoître, avec le plus de ſoin & de détails, les propriétés utiles de la *ciguë*, & il a publié ſur cette plante pluſieurs diſſer-

Digitized by Google

tations, qui ont engagé tous les médecins à faire uſage de la *ciguë* & de ſon extrait. Il y a même peu de plantes dont on ait autant éprouvé les propriétés que celle-ci.

Les préparations qu'on en a faites, d'après Stoerck, ont produit une ſorte d'analyſe chimique, qui n'eſt, à la vérité, rien moins qu'exacte. C'eſt avec ſon ſuc épaiſſi en extrait, que le célèbre médecin de Vienne traitoit la plupart des maladies, dans leſquelles il en a recommandé l'uſage. Aucun auteur n'a donné des idées chimiques plus exactes ſur ce point que Baumé; car ce qu'on avoit dit en général ſur la nature de l'extrait aqueux & ſalin de *ciguë*, & ſur les produit qu'on en obtient par le feu, ne doit pas être regardé comme une analyſe chimique. En préparant l'extrait de *ciguë* à la manière de Stoerck, Baumé a fait des obſervations plus étendues & plus préciſes que celles de tous les auteurs qui ont traité de cette plante.

Pour faire l'extrait de *ciguë* ſuivant le procédé de Stoerck, on prend la quantité que l'on veut de cette plante dans le moment où elle fleurit, on la pile dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, on la met à la preſſe, on paſſe le ſuc au blanchet, on le fait épaiſſir à un feu doux juſqu'en conſiſtance d'extrait épais, en le remuant continuellement pour qu'il ne s'attache pas au vaiſſeau & ne brûle pas. On mêle cet extrait avec aſſez de poudre de *ciguë*, pour lui donner la conſiſtance pilulaire. Douze livres de cette plante fourniſſent, ſuivant Baumé, ſept livres quatre onces de ſuc très-vert, qui produit neuf onces & demie d'extrait; celui-ci abſorbe une once de poudre de *ciguë*, pour prendre la conſiſtance requiſe à la fabrication des pilules; c'eſt dans les mois de mai & de juin que l'on prépare cet extrait, dont le procédé diffère des autres, en ce qu'on y conſerve la fécule, à laquelle Stoerck attribue une partie de ſes propriétés. Voici les expériences que Baumé a faites ſur cette plante, & décrites dans ſes Élémens de pharmacie, pages 294 à 298.

« 1°. J'ai ſoumis, dit-il, à la diſtillation douze livres de *ciguë*, hachée groſſièrement, avec une ſuffiſante quantité d'eau, j'ai obtenu une eau diſtillée, prodigieuſement chargée de l'odeur de cette plante, & ſurnagée par quelques globules d'huile, qui s'eſt figée. L'eau diſtillée n'avoit preſque point de ſaveur; la décoction, qui eſt reſtée dans l'alambic, étoit d'une couleur verte, un peu laiteuſe, & ſurnagée d'une très-légère pellicule graſſe, réſineuſe, qui repréſentoit des iris. Cette liqueur, ſans être clarifiée, miſe à évaporer, a formé un extrait ſalin & liſſe comme les extraits mous ordinaires, parce qu'il ne contient point de fécule.

» 2°. En expoſant ſur le feu le ſuc de *ciguë* nouvellement exprimé, j'ai remarqué, au premier degré de chaleur, que la ſubſtance verte s'eſt coagulée & s'eſt amaſſée en grumeaux, comme cela arrive à tous les ſucs que l'on clarifie; la liqueur eſt devenue claire, tranſparente, & d'une légère couleur rouſſe. Je l'ai filtrée pour en ſéparer la fécule; j'ai lavé enſuite cette fécule à pluſieurs repriſes dans l'eau tiède, pour emporter tout ce qu'elle contenoit de ſoluble dans l'eau, & je l'ai fait ſécher pour l'examiner.

» 3°. J'ai réduit, par l'évaporation, le ſuc filtré à environ un quart de ſon volume, la liqueur eſt devenue d'une couleur rouge tirant ſur le brun; elle a dépoſé, par le refroidiſſement, une très-grande quantité de ſel roux. J'ai fait évaporer la liqueur pour en ſéparer encore du ſel; j'ai mêlé & lavé tout ce que j'en avois tiré pour l'examiner; la liqueur extractive reſtante contenoit encore beaucoup de cette eſpèce de ſel; mais je l'ai abandonné, en ayant ſuffiſamment pour mes expériences.

» 4°. J'ai remarqué que la fécule eſt d'un beau vert tant qu'elle eſt humide; que ſon odeur eſt plus forte que celle de la *ciguë* même, & qu'étant ſechée, elle eſt d'une couleur verte très-foncée, & comme noirâtre par endroits, & blanchâtre en d'autres; ſa ſaveur eſt peu différente de celle de la poudre de *ciguë*. Elle fournit dans l'eſprit-de-vin une teinture verte très foncée; cette teinture, un peu concentrée, blanchit avec l'eau, & laiſſe dépoſer une réſine verte.

» L'éther vitriolique en tire ſur-le-champ une belle teinture d'un beau vert clair, moins foncé qu'avec l'eſprit-de-vin; cette teinture, miſe à évaporer, fournit une réſine sèche d'un plus beau vert que le vert-de-veſſie.

» 5°. Le ſel eſſentiel que j'ai tiré du ſuc de *ciguë* eſt d'une couleur rouſſe, quoique lavé dans pluſieurs eaux; il eſt en petits criſtaux, qui n'ont aucune forme régulière à cauſe du genre de l'évaporation; il n'a preſque point de ſaveur; il eſt très peu diſſoluble dans l'eau. Sa diſſolution rougit un peu la teinture de tournéſol; elle occaſionne, avec la diſſolution de mercure, un précipité blanc, qui, lavé à l'eau diſtillée & bouillante, reſte blanc; elle précipite en blanc ſale la diſſolution d'argent de coupelle, faite par l'acide nitreux. L'alcali fixe, verſé ſur la diſſolution de ce ſel, occaſionne un précipité blanc terreux très-abondant; l'acide vitriolique concentré, verſé ſur ce ſel, ne fait rien, ſinon qu'il s'en exhale quelques vapeurs d'acide ſulphureux, mêlé d'une légère odeur d'acide marin.

» 6°. Ce ſel, expoſé au feu, brûle en ſcintillant comme de la ſciure de bois bien ſéchée, & exhale une odeur d'herbes qui brûlent; il laiſſe une cendre griſe blanchâtre, preſque ſans ſaveur, qui, par la décoction dans l'eau, forme une leſſive ſans couleur, d'une légère ſaveur ſtiptique. Cette leſſive verdit le ſyrop violat, elle précipite en jaune-citron la diſſo-

lution de mercure ; ce qui indique la préſence d'un ſel vitriolique : elle ne précipite preſque point la diſſolution d'argent ; ce dernier précipité eſt blanc.

» Il réſulte des expériences que nous venons de rapporter ſur ce ſel, qu'il reſſemble beaucoup à celui que j'ai tiré des tamarins, puiſque je lui ai trouvé les mêmes propriétés ; il paroît n'en différer que parce qu'il eſt un peu plus ſoluble dans l'eau. Machy dit qu'il eſt nitreux, pour la plus grande partie, & qu'il fuſe ſur les charbons : cependant je ne m'en ſuis point apperçu ; peut-être cela vient-il des différens degrés de maturité de la plante, & du terrein où elle croît. Quoi qu'il en ſoit, ce ſel m'a paru compoſé d'acide vitriolique & d'acide marin, qui ont pour baſe une terre vitrifiable, argilleuſe, ſemblable à celle de l'alun.

» Je crois pouvoir avancer que le ſuc de *ciguë*, & celui de toutes les plantes réſineuſes, doivent être conſidérés comme des eſpèces d'émulſions naturelles. On peut les comparer au lait des animaux, dont elle diffère ſeulement par la couleur. Elles ſont compoſées de principes à peu près ſemblables, & qui ont les mêmes propriétés générales. Le lait contient du beurre, du fromage, du ſel, & de l'eau. Le beurre eſt la matière huileuſe qui donne au lait l'opacité & la couleur blanche ; le fromage eſt une matière mucilagineuſe, qui ne fait que le troubler ſans le colorer, puiſque, lorſqu'il eſt deſſéché, il reſſemble à une gomme.

» La matière réſineuſe des ſucs dont nous parlons eſt une ſubſtance de la nature des huiles eſſentielles, qui produit dans les ſucs l'opacité & la couleur verte, ou jaune, &c., ſuivant ſa nature. La portion qui n'eſt point réſineuſe, & qui trouble auſſi la tranſparence de ces ſucs, peut être comparée au fromage du lait ; c'eſt une matière mucilagineuſe, mêlée d'une portion de la plante briſée, qui ſe coagule pêle-mêle avec la matière réſineuſe, lorſqu'on fait chauffer ces ſucs, & forme par conſéquent un caillé, qu'on peut comparer à celui des animaux. Cette matière mucilagineuſe ſert d'intermède pour tenir unie à l'eau la partie réſineuſe. Ces ſucs aqueux clarifiés ſont, comme le petit-lait des animaux, chargés de ſels & d'extraits. Les ſucs de plantes qui ne contiennent que très-peu ou point de réſine, comme celui de joubarbe, de concombre ſauvage, & tous les ſucs acides des fruits, préſentent des phénomènes différens de ceux dont nous parlons ; ils ſe clarifient d'eux-mêmes par le repos, & ſans ſouffrir le moindre degré de fermentation ; au lieu que les ſucs réſineux ont beſoin d'un certain temps & d'un certain degré de fermentation, comme le lait, pour ſe cailler & ſe clarifier par le repos.

» D'après ce que je viens d'expoſer, & d'après ce que nous ferons remarquer ſur la facilité avec laquelle ſe décompoſe la réſine de la plupart des végétaux, par une chaleur même modérée, on eſt en droit de demander à l'auteur de la préparation de l'extrait de la *ciguë*, qui recommande que la fécule reſte dans ce remède, s'il ne ſeroit pas plus à propos de la ſéparer du ſuc, immédiatement après qu'elle s'eſt coagulée, pour la mêler à l'extrait lorſqu'il s'eſt épaiſſi à une conſiſtance convenable. Il eſt certain que la réſine contenue dans cette fécule ſe décompoſe en partie pendant l'évaporation du ſuc, quelque ménagée que ſoit la chaleur. Cette queſtion nous paroît d'autant plus raiſonnable à faire, que l'auteur fait ajouter à cet extrait, après qu'il eſt fait, de la poudre de *ciguë*, laquelle contient toute ſa réſine, qui n'a ſouffert aucune altération ».

On voit dans ces détails donnés par un pharmacien qui a joui de beaucoup de réputation, qu'ils ſont plus relatifs à la préparation pharmaceutique de l'extrait qu'à une véritable analyſe chimique. En effet ils donnent des réſultats utiles & immédiatement applicables à la confection de l'extrait, par rapport à l'altération qui paroît avoir lieu dans le ſuc de *ciguë* par l'action du feu & à la fécule qui en ſe coagulant prend de nouveaux caractères, & perd vraiſemblablement beaucoup de ſes propriétés ; ils apprennent qu'il vaut beaucoup mieux d'abord la ſéparer de la fécule, évaporer le ſuc déféqué, & y mêler enſuite la fécule, que d'épaiſſir le ſuc entier & contenant encore le principe colorant ; procédé qui eſt actuellement mis en pratique dans beaucoup de pharmacies. Mais il n'y a dans l'expoſé de Baumé, preſque rien d'exact ſur la nature chimique & ſur la proportion des différens principes contenus dans le ſuc de *ciguë* ; il eſt vrai qu'à l'époque où ce pharmacien a publié ſon ouvrage, la chimie étoit trop peu avancée ſurtout dans l'analyſe des végétaux, pour qu'il lui ait été poſſible de connoître & d'indiquer cet objet ſi intéreſſant pour les médecins. Quoique la ſcience ſoit aujourd'hui beaucoup plus avancée qu'elle ne l'étoit il y a quelques années, on n'a point encore entrepris une analyſe du ſuc de *ciguë* ; on ne ſait point à quel principe connu dans ce ſuc eſt due ſa propriété narcotique, ſa qualité irritante, & ſa vertu manifeſtement fondante ; car l'expérience médicinale a bien prouvé l'exiſtence ſimultanée de ces trois effets de la *ciguë* & de ſon extrait préparé à la manière de Storck. Eſt-ce un ſeul principe, qui produit en même temps ces trois actions, ou bien chacune d'elles eſt-elle due à un corps particulier ? dans ce dernier cas ne pourroit-on pas par des procédés chimiques, extraire le principe narcotique, le principe irritant, & le principe fondant, obtenir ſéparé chacun de ces principes pour le donner à part dans des circonſtances particulières ; ou bien les combiner dans diverſes proportions pour produire des actions mixtes indiquées & néceſſaires dans quelques maladies ? On ſait que les chimiſtes ont fait quelque choſe d'analogue ſur l'opium ; qu'ils ont ſu en extraire le principe calmant, ſans la matière narcotique ; & approprier conſéquemment aux

Digitized by Google

divers genres de maladies, & à la différence de ſenſibilité & d'irritabilité des malades, les diverſes préparations de ce médicament. (*Voyez* OPIUM.) On peut eſpérer des ſuccès auſſi marqués d'une analyſe bien faite de la *ciguë* & de ſon ſuc ; mais il n'y a rien de fait à cet égard ; on concevra même difficilement pourquoi Cartheuſer, dont le but a été de traiter dans ſon ouvrage des médicamens les plus actifs, a négligé de parler de la *ciguë* ; pourquoi Vogel qui auroit dû au moins ranger cette plante dans une des trois claſſes de végétaux ou de parties de végétaux qu'il établit relativement à leur uſage, fréquent, rare, ou tout à fait abandonné, n'ait indiqué nulle part la *ciguë*. Nous n'avons donc que les premiers eſſais fort inexacts de Baumé pour nous guider, & c'eſt d'après ſon travail que nous devons diſcuter la manière d'adminiſtrer cette plante.

La réflexion par laquelle Baumé termine ſon analyſe paroît être fort juſte, il eſt certain que la chaleur altère la ſubſtance féculente de la *ciguë*, & que l'extrait de cette plante pourroit peut-être avoir plus de vertus, ſi on y ajoutoit la fécule ſéparée d'abord, après avoir épaiſſi le ſuc. C'eſt une pratique que l'on ſuit aujourd'hui dans quelques pharmacies. Nous ajouterons à l'eſpèce d'analyſe pharmaceutique de la *ciguë* que nous avons empruntée de la pharmacie de Baumé, quelques obſervations faites par divers auteurs ſur la préparation médicinale de cette plante. Storck avoit d'abord employé des pilules faites avec la pouſſière de ſa racine & le mucilage de gomme adragant, ce n'eſt que par la ſuite qu'il a eu recours à ſon ſuc épaiſſi. Fothergill préféroit de prendre la plante au moment où les ſémences ſe formoient & immédiatement après la floraiſon, tandis que la plupart des auteurs conſeilloient de la cueillir dans le commencement de l'épanouiſſement des fleurs. Il eſt généralement reconnu que l'extrait préparé avec la plante ſeche & macérée ou bouillie dans l'eau, n'a qu'une vertu très-foible. On penſe également que l'extrait préparé avec le ſuc déféqué eſt beaucoup moins actif que celui qui contient la fécule ; on doit prendre garde de ne pas brûler l'extrait ; car alors il perd toute ſa vertu. Quelques médecins, Rutty entr'autres, préſcrivent de faire épaiſſir ſon ſuc au ſoleil, pour que la chaleur ne diſſipe pas les parties volatiles ; & il eſt certain qu'il ſe dégage un principe vireux odorant très-abondant pendant l'évaporation, & que ceux qui préparent cet extrait ſont ſouvent très-incommodés. Erhart rejette l'extrait préparé à la manière de la Garaye à cauſe de ſon grand prix ; mais cette raiſon eſt bien foible pour la médecine, & il eſt certain que cette préparation pourroit avoir de grands avantages. Pour avoir un extrait de *ciguë* de bonne qualité, il faut qu'il ſoit d'un brun verdâtre, & d'une odeur repouſſante, que pluſieurs auteurs comparent à celle que répandent les ſouris. La manière la plus prudente de donner cet extrait, c'eſt de commencer par un grain deux fois par jour, de le porter enſuite à deux grains, puis d'aller ainſi progreſſivement en augmentant juſqu'à ce que le malade en éprouve des effets ſenſibles. On pourra continuer l'uſage pluſieurs années de ſuite, ſans danger. Tartreaux rapporte qu'une femme a pris pendant toute ſa maladie, cinquante livres de cet extrait. Ce fait preſqu'incroyable eſt cité par Murray, & prouve au moins qu'on peut pouſſer fort loin la doſe de ce remede. On prend par-deſſus une taſſe de thé. On y ſubſtitue l'uſage du ſuc de la plante, ou ſeul ou préparé en conſerve, en ſyrop, &c. On en forme encore une emplâtre, des ſachets, des cataplaſmes, &c. De toutes les préparations extérieures c'eſt l'emplâtre qu'on preſcrit le plus ſouvent, & qui exige une manipulation particulière. On fait fondre dans une baſſine une livre quatorze onces de poix réſine, une livre un quart de cire jaune, quatorze onces de poix blanche, on y ajoute promptement quatre onces d'huile de *ciguë*, c'eſt-à-dire d'huile d'olive dans laquelle on a fait cuire de la *ciguë*, & quatre livres de feuilles de *ciguë* broyées dans un mortier. On fait chauffer ce mélange pour en dégager l'humidité, & juſqu'à ce qu'il ne s'en ſépare plus, ce qu'on reconnoît à la ceſſation du pétillement. Alors on paſſe le mélange à travers un linge en exprimant fortement, on le laiſſe refroidir, on en ſépare les impuretés, on le liquefie à une chaleur douce & on y ajoute une livre de gomme ammoniaque en poudre ; quand le tout eſt bien mêlé, on en fait une emplâtre, qu'on réduit en magdaleons ou en bâtons d'un pouce de diamètre environ & de ſix pouces de long.

Les effets généraux de la *ciguë*, & de ſes préparations, ſont de fondre les humeurs épaiſſes, de détruire les obſtructions & de ſéparer le ſang & les humeurs. Suivant Storck les endurciſſemens les plus ſolides des viſcères, les ſquirrhes, de quelques organes qu'ils ſoient, cedent à ce remède, après avoir réſiſté à tous les autres. Ce que la *ciguë* ne peut pas fondre & réſoudre, éprouve une ſuppuration bénigne ; elle arrête les effets délétères du cancer des mammelles ou des autres glandes, elle corrige ſon âcreté & ſa fétidité, elle change l'ichor en un pus de bonne nature, elle le guérit enfin. Elle a le même heureux effet ſur les ulcères anciens, ſur les fiſtules, & les ſinus, ſur les tumeurs œdémateuſes, quand on l'employe extérieurement ; elle détruit l'opacité commençante du cryſtallin ou au moins borne la marche de la cataracte ; voilà ce que Storck annonce dans ſa première diſſertation ſur la *ciguë*.

Elle a réuſſi depuis cette époque dans la goutte, le *ſpina ventoſa*, les ulcères éléphantiaques, les fleurs blanches, les tumeurs dures & très-groſſes de l'hypochondre gauche, l'ictère, l'anaſarque, le rachitis, la goutte ſereine, l'hydropiſie des articulations, l'œdeme de tout le corps ou la leucophlegmacie, les caries vénériennes, la teigne, la toux

Digitized by Google

convulſive qui ſuccéde à la gale répercutée ; elle a calmé par les ſoins du même obſervateur une douleur continuelle du bas ventre, guéri les ſciſſures profondes & anciennes des mains, le vomiſſement chronique, les ſymptômes vénériens qui avoient réſiſté à tous les traitemens, une toux violente accompagnée d'une demangeaiſon de tout le corps, un bourſouffiement général venu à la ſuite d'une perte abondante, la phthiſie même. De nouvelles obſervations lui ont encore prouvé qu'elle pouvoit faire obtenir de grands ſuccès dans les aphthes, la fièvre lente accompagnée de crachats bruns & fétides, les douleurs des lombes, les rhumatiſmes, l'iſchurie cauſée par le calcul de la veſſie, l'épilepſie, les engorgemens cyſtiques, les calculs biliaires, &c.

A ce récit ne ſemble-t-il pas qu'on doive tenger ce remède à la tête de tous ceux que l'art poſſede, & ſes effets ne paroiſſent-ils pas être de véritables miracles ; diſons avec Murray que cette plante ſeroit le plus précieux de tous les remèdes, ſi elle guériſſoit véritablement le cancer. Storck à été perſuadé ſurtout de ce dernier effet ; il a vu la *ciguë* réuſſir dans des cancers des mammelles, du teſticule, de la face, des levres, de la langue, du col de la matrice. Il aſſure, comme un homme abſolument convaincu, qu'elle détruit l'acrimonie cancéreuſe, les vices affreux de cette maladie, qu'elle fond les tumeurs qui lui donnent naiſſance, & dont elle eſt le foyer, & qu'elle hâte la cicatrice. Il avertit qu'en changeant l'ichor en un pus de bonne qualité, elle provoque quelquefois une ſuppuration trop abondante, & qu'elle peut faire naître la conſomption ; qu'alors il faut en diminuer la doſe, c'eſt pour cela que Collin en craint l'uſage dans les cas où l'on a des ſignes d'une ſuppuration interne. Lorſque les tumeurs anciennes deviennent douloureuſes par l'uſage de la *ciguë*, c'eſt un bon ſigne ſuivant Storck. Cependant ce médecin en faiſant un auſſi grand éloge des effets de cette plante, avoue qu'elle ne réuſſit pas toujours, & qu'elle exige ſouvent l'alliance d'autres remèdes. Il nie d'ailleurs qu'elle ait eu des ſuites fâcheuſes, à moins que les malades n'ayent eu un vice oppoſé à ſa nature ; mais il ne s'explique point aſſez ſur ce dernier vice.

Beaucoup de Médecins de Vienne, parmi leſquels il faut ſpécialement compter Meſſieurs Quarin, Locher, Palucci, Lobet & Collin, confirmèrent la plupart des propriétés de la *ciguë* annoncées par M. Storck. Leurs expériences conduiſirent bientôt à quelques réſultats nouveaux ; ſavoir, 1°. que la *ciguë* rendoit mobiles & ſuſceptibles d'être extirpés des cancers qui étoient adhérens & fixes ; 2°. que dans la maladie vénérienne lorſque la foibleſſe du malade ne permettoit pas d'employer la diſſolution de ſublimé corroſif, cette plante étoit avantageuſe ; 3°. qu'elle n'étoit pas moins utile dans le commencement du ſcorbut.

Les médecins étrangers firent alors un grand nombre d'eſſais & d'obſervations ſur les effets de la *ciguë*. Nous offrirons ici une eſquiſſe des faits obſervés dans différens pays, en parlant d'abord de ceux qui ſont en faveur de la *ciguë*. Viventio décrivit un grand nombre de cures obtenues en Italie, & ſurtout dans les véritables cancers ; il aſſura qu'il avoit fondu des tumeurs écrouelleuſes du col, en joignant l'application de l'emplâtre de *ciguë* à l'uſage intérieur de ſon extrait ; qu'il avoit guéri par ſon uſage les croutes laiteuſes accompagnées de conſomption, des rhumatiſmes, des phthiſies, des maladies produites par la répercuſſion des dartres. Dans le journal de médecine de Paris, on cita auſſi des cures des ſquirrhes, de tumeurs hypogaſtriques, d'ulcères anciens, de la cataracte jointe chez un enfant avec une tumeur des parotides & des ulcères aux pieds, de l'ophthalmie ſcrophuleuſe. *Voyez* le journal de médecine tomes XV, XXII, XXIV, XXXIV, XXXVI, &c.

A Turin on publia des obſervations ſur les ſuccès de la *ciguë* dans les ſcrophules ulcérées, les endurciſſemens & les abcès des mammelles des femmes groſſes & des accouchées, les gonflemens & les indurations des teſtieules.

Elle n'eut pas de ſuccès dans ce pays contre le cancer & le ſquirrhe des mammelles ; elle y fut plus utile dans les ulcères de la matrice, de la bouche, de toutes les régions de la peau, l'hydropiſie, les ophthalmies ; elle n'y fut nuiſible à aucun malade, excepté chez un ſeul à qui elle donna des coliques.

Henri Lange propoſa quelques doutes ſur les effets de cette plante ; il vit trois ſuccès de la *ciguë* dans la vérole ; mais elle réuſſit mal dans cinq autres cas de cette maladie. Il loue les effets de la décoction de *ciguë* employée en lotion des mains dans la gale, & de la tête dans la teigne, & pour tuer les poux. Hartmann employa beaucoup la *ciguë* ; il guérit par ſon uſage une gonorrhée accompagnée de gonflement & d'endurciſſement des teſticules, & d'ulcères de toutes les parties voiſines, il en obtint d'heureux effets dans les obſtructions & dans les ſquirrhes des viſcères, dans le *ſpina-ventoſa*. Tartréaux en a également obſervé les effets heureux dans des ulcères ſaniueux & profonds, dans les fleurs blanches, les tumeurs écrouelleuſes, les accès périodiques de goutte, les vomiques des poumons, &c.

Les Suédois s'empreſſerent auſſi d'employer la *ciguë*, & de publier leurs obſervations ſur ſes propriétés. Lymann & Hart guérirent par ſon moyen des tumeurs ſquirreuſes des mammelles & des affections écrouelleuſes. Hydeen obtint la guériſon d'une ozène affreuſe par l'extrait de *ciguë*, & l'infuſion de cette plante reſpirée par le nez ; & Blom eut le d'un ulcère fiſtuleux, accompagné de carie à la mâchoire inférieure par le ſuc de cette plante employée en injection.

jection. Roſenſtein qui a obſervé avec ſoin les maladies des enfans, a guéri l'obſtruction du méſentère ſi commune à cet âge, en donnant quatre grains d'extrait de *ciguë* par jour & faiſant boire par deſſus de l'eau miellée ou du petit lait.

Les Anglois ont auſſi adopté l'uſage de la *ciguë* & fait connoître ſoit dans les tranſactions philoſophiques, ſoit dans des ouvrages particuliers, ce qu'ils ont eu occaſion d'obſerver ſur les effets de ce végétal. Rutty en a décrit les ſuccès dans les tumeurs ſcrophuleuſes, ainſi que dans les ulcères malins & corroſifs; Fothergill la loue dans les ulcères des yeux, les maladies de la face, les douleurs de la mâchoire ſupérieure, celles du bras, les obſtructions, la vomique, & l'ulcération des poumons. Fart remarque qu'elle réuſſit promptement & facilement dans les tumeurs ſcrophuleuſes, mais qu'il faut l'employer long-temps & combinée avec la décoction de quinquina dans les ſquirrhes douloureux. Warner a vu un ſarcocèle ancien fondu par l'uſage de l'extrait mêlé à la décoction de quinquina, & par des fomentations de décoction de *ciguë* faites deux fois par jour, & recouvertes de *ciguë* cuite dans l'huile. Cerc a pluſieurs fois opéré le déplacement de l'humeur arthritique vague & ſon dépôt dans les extrémités opéré par l'uſage de la *ciguë*. Whyt cependant, attaqué lui-même d'affection goutteuſe, n'a pas pu ſuppoſer ce remède. Butter eſt le ſeul qui ait dit avoir guéri la roux convulſive d'un enfant de deux ans, avec un grain de l'extrait de *ciguë* donné dans l'eau. Enfin le plus grand nombre des médecins ſont d'accord avec Storck ſur les bons effets de la *ciguë* dans le cancer de différentes régions du corps, & le journal de médecine de Londres, les mémoires de la ſociété d'Edimbourg, ſont remplis de faits favorables à cette propriété heureuſe.

Il eſt juſte d'expoſer en même temps les faits qu'on a avancés ſur l'inefficacité, l'inſuffiſance & même les dangereux effets de la *ciguë*. J. André a ſurtout réfuté les aſſertions de Storck, dans un ouvrage publié à Londres en 1761. Il a vu l'extrait de *ciguë* produire des vertiges, l'obſcurciſſement de la vue, la difficulté de la parole, la ſtupeur des membres, & une vraie paralyſie; elle n'a point arrêté ſous ſes yeux les progrès des ulcères & des tumeurs, mais au contraire les ſymptômes ont augmenté & la douleur eſt devenue plus vive; il faut voir que les obſervations recueillies par M. Storck lui-même ne méritent pas toute la confiance poſſible. Lange dans ſa diſſertation déjà citée & publiée à Helmſtadt en 1764, oppoſe auſſi de grandes difficultés aux aſſertions de Storck ſur les heureux effets de la *ciguë*. Suivant lui, ce remède agit très-lentement, les malades s'affoibliſſent pendant ſon uſage, ils perdent l'appétit, les douleurs des mammelles ou des autres parties cancérées s'accroiſſent, elles ſont accompagnées de vertige, de céphalalgie, des ſyncopes, quelquefois de convulſions, de toux violente, de ſtrangurie; elle n'a fait naître aucun ſoulagement dans un ulcère vénérien à la cuiſſe, dans le cancer, la goutte, la gale, les ulcères malins, le ſcorbut, la goute ſereine, la cataracte, les obſtructions des viſcères abdominaux, maladies dans leſquelles Storck en avoit vanté l'uſage. Lange a vu au contraire des ulcères cancéreux devenir plus étendus & de plus mauvais caractère, pendant l'emploi de ce remède, qui n'en a pas même corrigé l'odeur infecte; il a obſervé que la *ciguë* faiſoit rendre des urines graiſeuſes. Dans la ville même où Storck a tant célébré les bienfaits de ce remède, il a trouvé un redoutable adverſaire dans le fameux Dehaën. Ce profeſſeur dit avoir eſſayé la *ciguë* ſur cent vingt malades. Trente hommes affectés de ſquirrhe ou de cancer ont péri miſérablement; très-peu ont été guéris de tumeurs du cou, d'endurciſſement au teſticule, d'ulcères & de fiſtules de mauvais caractère; aucun n'a fait guéri d'un vrai ſquirrhe ou cancer par l'uſage de l'extrait de *ciguë* préparé à Vienne. Ces faits ſont rapportés par Dehaën, d'après les expériences de Tralles, & de pluſieurs médecins de la Siléſie. D'après ſa propre expérience, il cite l'hiſtoire de huit femmes dont aucune n'a été ſoulagée, & qui ſont toutes mortes de cancer, malgré le remède. Il penſe qu'il y a eu erreur de diagnoſtic dans les obſervations de Storck; il attribue le bien-être que quelques malades ont éprouvé, ou aux forces de la nature, ou aux fomentations d'eau chaude; il lui refuſe la propriété de calmer les douleurs même après l'avoir donné juſqu'à la doſe de deux cent quarante grains. Geſner, Conſbrug, Schmucker, en ont auſſi reconnu l'inefficacité dans le cancer. Ce dernier aſſure que l'extrait de *ciguë* préparé à Vienne, a non-ſeulement échoué dans les glandes ſquirrheuſes, mais encore qu'il a produit un affoibliſſement remarquable chez les malades; la nauſée, les renvois putrides, le vertige, les anxiétés, les tremblemens, & que s'il ſoulage quelquefois, c'eſt en ramolliſſant le tour de la tumeur ſquirrheuſe & en diminuant le ſentiment douloureux qui naît de ſa preſſion. En France, M. Lemonnier, actuellement premier médecin du roi des françois, conclnoit dans une theſe ſoutenue en 1763, que l'extrait de *ciguë* faiſoit plus de mal que de bien dans les cancers; M. Fabre ne l'a point vu réuſſir dans les affections vénériennes. Whyt n'étoit pas content de ſes effets en Angleterre; Fothergill ne lui reconnoiſſoit pas la vertu ſpécifique anti-cancéreuſe vantée par Storck, quoiqu'il ne nie pas que cet extrait avoit arrêté les effets des cancers, adouci ſes douleurs, corrigé la nature & l'âcreté de l'ichor qu'ils fourniſſent; il remarqua que donné à forte doſe ce remède attaquoit les yeux, excitoit une purgation, & qu'il falloit alors n'en pas augmenter la doſe. Fart n'a jamais vu un cancer complettement guéri par ce moyen; Akenſide rapporte qu'il a calmé les premiers jours, mais qu'enſuite le mal a toujours repris avec une nouvelle vigueur. Hill, Haut, Arrel, Whalbom, ſe

ſont également plaints de leurs eſſais inutiles dans les tumeurs ſquirrheuſes & cancéreuſes. Bierchen obſerve expreſſément que l'extrait de *ciguë* a quelques ſuccès dans les engorgemens ſcrophuleux, vénériens, dans les tumeurs adipeuſes; mais qu'il n'eſt que nuiſible dans le véritable cancer; il avoue que dans le commencement il calme les douleurs, mais que bientôt après le mal s'accroît en raiſon de l'augmentation de la doſe. Il a porté celle ci juſqu'à une once par jour, & il l'a continuée pendant pluſieurs mois ſans autre effet ſenſible que l'yvreſſe & plus d'abondance dans les urines. Il a vu ce remède exciter dans les cancers de la bouche, un ptyaliſme comme le mercure. Tel eſt le compte rendu d'après la plupart des obſervateurs de différens pays, par Murray, dont nous avons extrait tous les détails. Il en réſulte que la *ciguë* ne mérite pas à beaucoup près tous les éloges que Storck lui a donnés, & ſurtout qu'elle n'eſt pas ſpécifique dans le cancer. Ce dernier fait a été bien conſtaté en France; auſſi elle n'eſt que très-peu employée actuellement parmi nous. Feu Desbois de Rochefort, eſt un des médecins qui a le mieux mis à ſa place, pour ainſi dire, ce remède beaucoup trop fameux dans les premiers temps, trop décrié depuis quelques années, & qui n'eſt pas auſſi inactif qu'on l'a dit. Nous terminerons cet article par expoſer ſur cette plante ce que Desbois en diſoit dans ſes leçons de matière médicale, & ce qu'on a conſigné dans un ouvrage poſthume qu'on a publié ſous ſon nom.

« Les anciens, dit ce médecin, n'employoient la *ciguë* qu'à l'extérieur, comme un excellent réſolutif, ſur les tumeurs externes, & les engorgemens des viſcères abdominaux. C'eſt à Paris qu'on a commencé à l'employer à l'intérieur, & Rénéaume la donnoit en poudre à une doſe un peu plus forte; mais c'eſt principalement Storck qui l'a accréditée par de nouvelles propriétés qu'il lui a découvertes. Il a commencé par en faire des expériences ſur lui-même & ſur des animaux, & il a vu qu'on pouvoit en prendre une certaine quantité ſans inconvénient, & que le vinaigre étoit propre à corriger ſes mauvais effets; d'où il a conclu qu'on pourroit employer cette plante à l'intérieur ſans qu'il en réſultât de dangers.

« C'eſt en effet un des meilleurs déſobſtruans, fort utile dans les jauniſſes chroniques, & les engorgemens du foie rebelle. Je l'ai vu réuſſir dans les anciens engorgemens de la rate & des autres viſcères du bas ventre, dans les maladies écrouelleuſes, comme la phthiſie & la goutte ſereine produites par cette cauſe; enfin preſque toutes les maladies d'engorgemens ſont guéries par l'uſage modéré & long-temps continué de ce remède, j'ai vu des dartres invétérées & très-rebelles, qui imitoient la lépre, céder à l'extrait de *ciguë* continué longtemps, & donné à la doſe de vingt-quatre, trente-ſix ou quarante grains ou un gros par jour. C'eſt un excellent atténuant & anti-ſquirrheux, qui a même réuſſi contre des tumeurs cancéreuſes très-décidées, comme l'a éprouvé M. Storck. Aujourd'hui la *ciguë* n'eſt plus ſi eſtimée comme anti-cancéreuſe; cependant quand le cancer eſt nouveau & quand il n'eſt pas trop ulcéré, elle en arrête les progrès & calme les douleurs. Je l'ai vu produire de bons effets dans quelques cancers commençans, comme dans un ulcère cancéreux à la verge. Mais quand les cancers ont acquis un certain volume, qu'ils ſont anciens, la *ciguë* réuſſit moins.

« Comme atténuante, elle réuſſit ſurtout dans les engorgemens produits par une humeur glaireuſe, muqueuſe, laiteuſe, & elle eſt très-utile dans les anciens rhumatiſmes, les goutes anciennes, les tumeurs laiteuſes, &c. On l'a auſſi recommandée comme anti-vénérienne, mais je l'ai vu employer ſans ſuccès dans les engorgemens vénériens, quoiqu'on la donnât à haute doſe & qu'on la continuât longtemps. Cependant lorſqu'on l'unit avec la panacée mercurielle ou le mercure doux, elle rend leur effet plus prompt & plus complet. On a cru encore qu'elle ſeroit utile dans le ſcorbut, mais elle ne fait qu'augmenter la diſſolution.

« Lorſque l'uſage de la *ciguë* eſt bien indiqué, il faut la donner à une doſe un peu forte, ſans quoi c'eſt un moyen inefficace. C'eſt ainſi que je l'ai vu donner à celle d'un grain, mais on avoit beau la continuer longtemps, elle étoit inutile. Il arrive quelquefois que cette timidité tient plus à l'ignorance, qu'à la véritable circonſpection. Auſſi l'extrait de *ciguë* doit être donné à la doſe de huit, dix ou douze grains par jour, pour commencer; on monte ainſi graduellement juſqu'à un demi gros, un gros, quatre ſcrupules & même deux gros. Je l'ai employé avec ſuccès de cette manière dans les engorgemens de la rate, ſurtout lorſqu'elle étoit plus empâtée qu'obſtruée; mais auſſi quelquefois il ne m'a pas réuſſi. On donne rarement la *ciguë* en ſubſtance à l'intérieur à cauſe de ſon odeur vireuſe, & de ſon goût amer. La racine & les ſémences de cette plante ſont plus actives que les feuilles, mais moins ſûres.

« A l'extérieur, on réduit la *ciguë* ſous la forme d'emplâtre qu'on employe contre les engorgemens des viſcères abdominaux, ſurtout de la rate & du foie; contre les engorgemens écrouelleux, les empâtemens laiteux, les tumeurs ſquirrheuſes & cancéreuſes: ou bien en pile ſes feuilles & on en fait une eſpèce de pulpe que l'on applique ſur les mammelles, les engorgemens nouveaux du teſticule & des vaiſſeaux ſpermatiques, &c. La décoction de *ciguë* s'employe ſur les vieux ulcères qui approchent de l'état cancéreux: elle diminue les calloſités, calme les douleurs & favoriſe la cicatriſation. On en fait auſſi des lotions ſur les tumeurs cutanées, ſur-

Digitized by Google

tout dans le cas d'éléphantiaſis, contre lequel on donne en même temps l'extrait de *ciguë* à l'intérieur. On fait encore des injections dans beaucoup d'ulcères fiſtuleux & avec clapiers, dans ceux de la matrice, &c.

« La *ciguë* eſt donc, pour réſumer, un des bons remèdes de la médecine, & qui demande beaucoup d'attention ſur ſon uſage, parce qu'à trop haute doſe il ſeroit nuiſible, & qu'à trop petite doſe il eſt inefficace.

» Lors donc que la doſe a été pouſſée trop loin, c'eſt un poiſon qui occaſionne des angoiſſes, des envies de vomir, des convulſions, de la ſtupeur, &c. Il faut alors commencer par faire vomir, enſuite donner les émolliens, & ſur-tout les acides végétaux, dans des boiſſons émollientes; car ces acides ſont l'antidote de preſque tous les poiſons végétaux, & ſur-tout des narcotiques; on met après cela le malade à la diète laiteuſe pendant un certain temps; mais, d'après ce que nous avons vu, il faut que la doſe ſoit forte pour empoiſonner ».

(Fourcroy.)

CIGUE. (Petite) (*Mat. méd.*)

La *petite ciguë* eſt une eſpèce d'éthuſe de Linnéus, *æthuſa cynapium*. Comme il n'en a point été fait mention à la lettre A, nous dirons ici quelques mots de cette plante. Le genre de l'éthuſe ſe diſtingue par l'abſence de l'involucre univerſel, & par l'involucre partiel, formé de trois ou quatre folioles placées en dehors & pendantes. L'eſpèce qu'on a nommée *petite ciguë*, eſt remarquable par ſes tiges cannelées, vertes, ſans taches, haute de deux pieds, ſes feuilles aſſez ſemblables à celles du perſil, ſes ombelles planes, très-garnies, ſes involucres partielles qui débordent les ombellules. Cette plante ſe trouve ſouvent dans les lieux cultivés, dans les jardins potagers, & mêlée au perſil dans les plates-bandes & les bordures où on le cultive; elle eſt âcre & vénéneuſe: il faut donc éviter, par une obſervation attentive, la mépriſe indiquée.

On attribue à l'éthuſe, en forme de perſil, ou à la *petite ciguë*, que Tournefort avoit nommée *cicuta minor petroſelino ſimilis*, les mêmes vertus qu'à la vraie *ciguë*, *conium maculatum*; mais il paroît que ſon énergie eſt beaucoup moindre. Elle eſt réſolutive & fondante, & c'eſt ſur-tout à l'extérieur qu'on l'a aſſez ſouvent employée. (Fourcroy.)

CIGUE AQUATIQUE. (*Mat. méd.*) *Voyez* Ciguë aquatique. (Foureroy.)

CILLEMENT, ſ. m., action de ciller les yeux.

(M. Chamseru.

CILLER, v. act., remuer ſouvent les paupières.

(Chamseru.)

CILLOSIS, ſ. f. Cillement. (*Noſolog. méthod.*)

Ce mot eſt employé par Vogel, pour déſigner une ſorte de ſpaſme, qui conſiſte dans un mouvement perpétuel de la paupière ſupérieure.

(Chamseru.)

CILS. (Renverſement des, chûte des) (*Malad. des yeux.*) *Voyez* Trichiasis, Madarosis, &c.

(Chamseru.)

CIMOLÉE. (Terre) (*Mat. méd.*)

Le nom de *terre cimolée*, *cimolia terra*, vient de l'iſle *Cimolus*, dans la mer de Crete, d'où on apportoit autrefois une eſpèce de terre argilleuſe, ou de bol d'uſage en médecine; elle étoit griſe, un peu rougeâtre. Wallerius l'a nommée *marga fullonum laponacea lamelloſa*; Cartheuſer, *ſmectes ſubtilis cum aeidis non effervescens*; & Linnéus *argilla fulloniea*. On s'en ſervoit autrefois à l'extérieur & à l'intérieur, comme d'un tonique & d'un aſtringent léger. Elle n'eſt plus connue dans les boutiques, & on a donné le même nom depuis à l'eſpèce d'ochre ou d'oxide de fer qui ſe ramaſſe autour de la roue ſur laquelle les couteliers uſent & aiguiſent les inſtrumens & les lames de fer ou d'acier. On emploie celle-ci comme réſolutive & fortifiante dans les engorgemens extérieurs, & ſur-tout dans ceux des teſticules. On y ſubſtitue auſſi quelquefois l'eſpèce de terre noire & fétide qu'on retire de deſſous les pavés des rues très-fréquentées, & qui doit ſon odeur & ſa couleur au ſoufre & au fer qui s'y rencontrent.

(Fourcroy.)

CINNAMOME. (*Mat. méd.*)

Traduction françoiſe peu employée du mot latin *cinnamomum*, qui ſignifie canelle. *Voyez* le mot Canelle. (Foureroy.)

CINÉRATION. (*Mat. méd.*)

Cinération, *cineratio*, eſt un mot ſynonyme de celui d'Incinération, beaucoup plus employé, & qui déſigne l'opération chimique, par laquelle on réduit quelque matière charboneuſe en cendres. *Voyez* Incinération. (Foureroy.)

CINNABRE. (*Mat. méd.*)

Le *cinnabre* eſt une combinaiſon de ſoufre & de mercure, que l'on nomme aujourd'hui dans la nomenclature méthodique, *ſulfure de mercure*. Les

propriétés de ce composé seront traitées au mot SULFURE DE MERCURE; mais comme c'est encore sous le nom de *cinnabre* qu'on décrit, qu'on indique & qu'on prescrit cette substance en médecine, nous devons dire un mot ici de son état dans la nature & dans les arts. Quoique ce composé soit toujours rouge, strié, très pesant, & d'une nature identique, on distingue deux sortes de *cinnabre* dans le commerce; l'un, qu'on nomme *cinnabre naturel*, est en effet un produit de la nature. On le trouve en masses rouges, pesantes, brunes, un peu lamelleuses, mêlées dans du quartz, du spath calcaire, des mines de fer, &c. Il est aussi en cristaux transparens prismatiques, & de la couleur du rubis; ou bien en efflorescences striées, soyeuses, d'un rouge pourpré éclatant; c'est alors le *vermillon natif*. Il n'est pas assez abondant, ni assez pur, pour pouvoir suffire aux besoins des arts; on emploie d'ailleurs le *cinnabre naturel* pour retirer le mercure à Almaden, à Idria dans le Frioul, &c.

Le *cinnabre*, employé dans les arts, est un composé artificiel de soufre & de mercure, qu'on prépare en grand en Hollande, & dans quelques autres pays. Il est en pains sublimés, de plusieurs pouces d'épaisseur, formé de stries aiguillées serrées les unes contre les autres, d'un rouge vif. On se sert aussi de ce *cinnabre* pour la médecine. *Voyez* les mots MERCURE & SULFURE DE MERCURE. (FOURCROY.)

CINNABRE D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*)

On nomme très-improprement, dans la pharmacie chimique, *cinnabre d'antimoine*, le sulfure de mercure rouge formé par la décomposition réciproque du muriate corrosif de mercure, & du sulfure d'antimoine. Dans cette décomposition l'acide muriatique oxigéné, & l'oxigène, se portent sur l'antimoine, & le soufre s'unit au mercure; ces deux nouveaux composés se subliment l'un après l'autre. Le sulfure de mercure n'a rien de particulier, il ne contient pas d'antimoine; & c'est d'après la matière qui a servi à le former qu'on lui a donné ce nom impropre. (FOURCROY.)

CINNINGO ou XI-NUM, roi de la Chine, fut successeur de *Fohi*, fondateur de la monarchie. Suivant les archives des Chinois, celui-ci vécut quelques siècles avant le déluge, mais d'autres le placent au temps des patriarches *Heber* & *Phaleg*, ... avant notre ère. On dit que *Fohi* régla les mœurs des Chinois, leur donna des loix, & dressa même des tables astronomiques; que *Cinningo* fit diverses expériences pour découvrir les bonnes & mauvaises qualités des plantes; mais que *Hoangti*, son successeur, alla beaucoup plus loin, qu'il écrivit des livres de médecine que les Chinois ont encore aujourd'hui, & dans lesquels on trouve des observations touchant les signes qu'on peut tirer du pouls, pour connoître les maladies & l'état du malade. Ces faits sont rapportés par les pères *Martini*, *Couplet*, *Kircher*, *Lecomte*, qui croient assez sûres les annales des Chinois.

Les expériences qu'on attribue à *Cinningo* sur les bonnes & mauvaises qualités des plantes, prouvent que dans les temps les plus reculés les hommes ont été naturellement portés à la recherche de ce qu'il y a d'utile pour eux dans les productions de la terre. A l'égard de la production du pouls, & de son usage dans la médecine, il est difficile de croire que l'on sût, dans le siècle de *Hoangti*, tout ce qu'on prétend que ce roi a écrit sur ce sujet.

Hippocrate, qui est venu plusieurs siècles après *Hoangti*, dit peu de chose du pouls; ce ne fut que du temps d'*Hérophile* & d'*Erasistrate* qu'on s'occupa de raisonner sur le pouls. (GOULIN.)

CIONIS.

C'est, d'après Vogel, (*classes des maladies avec douleur*,) la tuméfaction douloureuse de la luette.

(CAILLE.)

CIRCÉ étoit fille d'Hécaté, & sœur de Médée. Ces trois femmes paroissent avoir eu la connoissance des plantes. Mais on les accuse d'avoir employé les végétaux vénéneux pour exercer leurs vengeances; ce qui a rendu leur nom exécrable. Ces femmes vivoient dans le siècle de la guerre de Troie, qui commença l'an 1218 avant notre ère, qui finit la dixième année, l'an 1209 avant notre ère. (GOULIN.)

CIRCÉE, (*Mat. méd.*)

La *circée* nommée vulgairement *herbe aux magiciennes*, *sorcière*, *herbe de Saint Etienne*, & qu'on a désignée par le nom d'une fameuse sorcière de l'antiquité, parce qu'elle étoit autrefois l'un des objets de la crédulité & du mensonge qui ont abusé de tout, est une plante assez commune dans les bois des environs de Paris. Cette plante placée dans la diandrie monogynie de Linnéus, & rangée par les auteurs des méthodes naturelles dans la famille des onagres, a été nommée par G. Bauhin, *solanifolia circea dicta, major*. Son genre est facile à déterminer par un calice composé de deux feuilles concaves, réfléchies & caduques, par deux pétales en cœur, deux étamines longues à anthères arrondies, un germe inférieur qui devient une capsule pyriforme, poilue, à deux loges & à deux semences. L'espèce usuelle désignée par Linnéus par la phrase suivante, *circæa lutetiana, caule petiolis pedunculisque pubescentibus, foliis ovatis subserratis*, porte une tige droite un peu velue, de quinze à dix-huit pouces de hauteur, rameuse & feuillée; ses feuilles opposées pétiolées sont ovales pointues, un peu velues & pendentes; les fleurs d'un blanc rougeâtre sont disposées en grappes; les fruits sont pendans & courbent les pédoncules.

Digitized by Google

Cette plante eſt rangée parmi les remèdes réſolutifs & anodyns ; on en a fait autrefois beaucoup d'uſage pour les hémorrhoïdes, on la faiſoit bouillir dans l'eau & preſque réduire en pulpe ; on l'appliquoit enſuite en cataplaſme ſur les hémorrhoïdes ; on en faiſoit auſſi des fomentations. Il paroît que cette plante qui n'a que peu de ſaveur agiſſoit ſimplement comme émolliente & relâchante ; on a trop ſouvent confondu ces propriétés avec celles des réſolutifs & des anodyns. On y a entièrement renoncé aujourd'hui en médecine ; quelques habitans de la campagne s'en ſervent encore. Chomel dit en avoir vu de très-bons effets, & cela n'a rien d'étonnant ; mais il faut remarquer que cet auteur trop porté à croire aux vertus ſpécifiques des plantes, s'eſt preſque toujours laiſſé conduire par un empyriſme aveugle, dans ſon traité des vertus des plantes.

(FOURCROY.)

CIRCONCISION, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe II. *Applicata.*

Ordre V. Moyens ou remèdes intérieurs.

La *Circonciſion* eſt une cérémonie religieuſe & ridicule des juifs & des mahométans, qui conſiſte à couper le prépuce des mâles qui ſont deſtinés à faire profeſſion de l'une ou de l'autre de ces deux religions.

Les égyptiens paſſent pour avoir donné cette pratique aux Juifs ; mais ils ne la regardoient pas comme un acte eſſentiel de religion. Chez eux, c'étoit une affaire d'uſage, de propreté, de raiſon & de ſanté même, à ce que diſent quelques auteurs. Elle étoit commune & aux filles & aux garçons ; celles-ci par la raiſon que les grandes lèvres chez elles paſſoient pour s'allonger facilement outre meſure. Mais ce n'étoit pas une loi générale ; c'étoit particulièrement les prêtres, les aſtronômes, les aſtrologues, qui s'aſtreignoient à cette cérémonie, à laquelle Pythagore, voyageant en Egypte, voulut bien ſe ſoumettre pour être initié dans les myſtères des Prêtres ou des charlatans de ce pays, & apprendre les ſecrets de leur philoſophie occulte.

La *circonciſion* a toujours été une grande abſurdité ; il y a plus, c'eſt une cruauté de faire une opération très-douloureuſe & au moins inutile à des enfans ou à des imbéciles qui ſont dans l'impuiſſance de s'y oppoſer : & comment peut-on ſe perſuader que la nature ait donné aux hommes certaines parties pour qu'on les mutile, & qu'on en retranche un ſoi-diſant ſuperflu. Elle ne fut jamais trompée auſſi lourdement, & ſes interprètes auſſi ignorans que ſuperſtitieux ont cherché à abuſer les peuples. Il eſt auſſi ridicule de circoncire, que de retrancher un teſticule comme le font les Hottentots, que de couper les oreilles & la queue aux animaux les plus majeſtueux & les plus utiles à l'eſpèce humaine.

(MACQUART.)

CIRCONFÉRENCE.

Quoique le corps ne ſoit ni un cercle, ni un globe ; on dit très-communément que les humeurs ſe portent du centre à la circonférence, quand elles ſont pouſſées ou attirées vers quelques points de ſa ſuperficie. Tel eſt l'effet ſoit d'un exercice, ſoit d'un médicament qui augmente la circulation du ſang ou qui diminue la réſiſtance du côté des tégumens. (MAHON.)

CIRCONSCRIT, ITE, adj. *circumſcriptus.* Limité, renfermé dans de certaines bornes. Ce terme eſt uſité en médecine : ainſi on dit une douleur *circonſcrite*, une tumeur *circonſcrite*, *circonſcrire* la grangrène. (MAHON.)

CIRE DES OREILLES. (*Hygiène.*) *Cerumen aurium.*

Partie II. Matière de l'hygiène.

Claſſe IV. *Excreta.*

Ordre I. Evacuations naturelles.

Section I. Evacuations continuelles.

La *cire des oreilles* eſt une humeur jaunâtre qui s'épaiſſit dans les oreilles, & dont la nature n'a pas encore été bien déterminée. Je me propoſe de la faire connoître au mot *oreille.* (*Voyez* OREILLE ET CURE-OREILLE.)

M. Mareard, médecin à Hanovre, a donné dans ſa deſcription de Pyrmont, (2 vol. *Leyſſik*, 1785,) une manière particulière de juger de la bile par la qualité de la *cire des oreilles.* Suivant lui, lorſque cette craſſe eſt en petite quantité & pâle, elle indique que la bile n'eſt ni abondante ni active. Cette remarque, dont la confirmation peut être fort utile, réunit à ce qu'il prétend une nouvelle force lorſque la perſonne qui en eſt le ſujet eſt ſujette à des aigreurs. (MACQUART.)

CIRE DES OREILLES. (*Mat. méd.*)

On nomme *cire des oreilles* ou *cerumen*, la matière brune, verdâtre ou rouge foncée qui s'amaſſe dans le canal auditif externe de l'homme, qui s'épaiſſit par un long ſéjour au point de boucher le canal, & de produire la ſurdité chez les perſonnes qui n'ont pas ſoin de l'enlever de temps en temps, & qu'on a de la peine à détâcher alors, même avec des injections émollientes chaudes. On ſait que cette humeur ſu-

Digitized by Google

gulière eſt inflammable, à ce & très-amère; on l'a comparée à une réſine, quoiqu'on n'ait fait encore aucune expérience pour en déterminer exactement la nature. On a rangé ce ſuc parmi les médicamens; nous en parlerons à l'article de l'homme, qu'il faut bien conſidérer auſſi, ſuivant l'uſage, comme fourniſſant des remèdes. (*Voyez* les mots CÉRUMEN & HOMME. (FOURCROY.)

CIRE. (*Mat. méd.*)

Tout le monde ſait que la *cire* eſt une huile concrète, préparée par les abeilles qui en forment leurs alvéoles. Il ne paroît pas douteux que cette matière a une origine végétale, & qu'elle appartient primitivement aux fleurs. Des obſervations bien faites ont prouvé que les abeilles en frottant les anthères des fleurs avec leurs tarſes armés de pelottes ou de broſſes, ramaſſent la pouſſière fécondante placée ſur ces organes, & en forment des boulettes alongées qu'elles emportent avec elles dans leurs ruches. Là elles avalent cette pouſſière, elles la rejettent quelque tems après, & alors elle eſt devenue une matière molle, ductile, homogène, qui ſe ramollit & s'étend par la chaleur, à laquelle elles donnent toutes les formes que l'inſtinct leur ſuggère, & que le beſoin de leur conſervation & de celle de leur progéniture exige d'elles. Il eſt vraiſemblable que c'eſt par un travail qui a lieu dans leur eſtomac que la pouſſière des anthères devient de la véritable *cire*; car avant cette action animale, le *pollen* fécondant eſt aſſez éloigné de l'état de *cire*. On ne ſait point en quoi conſiſte ce travail.

La *cire* préparée par les abeilles & qui forme les alvéoles de leurs gâteaux eſt jaune & ſalie par une matière colorante, qu'on détruit ou qu'on dénature par le blanchiment. Dans la méthode ordinaire on fond la *cire* brute ou jaune, on la fait couler entre deux cylindres qui tournent ſur eux-mêmes ou par des eſpèces de cribles plus ou moins plongés dans l'eau froide, de ſorte qu'elle ſe diviſe en rubans ou filets, & conſerve cette forme en ſe figeant. Ces opérations ſont deſtinées à en multiplier les ſurfaces. On la porte alors ſur des toiles tendues dans un champ & on la laiſſe expoſée à l'air, au ſoleil, aux pluies, on la retourne pour lui faire préſenter toutes les ſurfaces à cet agent. Au bout de quelques jours ſa couleur pâlit, & elle devient peu à peu blanche. Cet effet eſt dû manifeſtement à l'action de l'oxigène atmoſphérique; l'acide muriatique oxigéné le produit en quelques jours, & ce dernier agent peut diminuer beaucoup les frais du blanchiment ordinaire, en rendant l'opération beaucoup plus courte, & en exigeant bien moins de terrein.

La *cire* ainſi blanchie porte le nom de *cire vierge*, *cire blanche*, *cire pure*; c'eſt dans cet état ſpécialement qu'on l'employe pour pluſieurs préparations pharmaceutiques; on ne peut pas connoître ces préparations, ſi l'on n'a auparavant une idée exacte des propriétés chimiques de la ſubſtance qui en fait la baſe. La *cire* préſente lorſqu'on la conſidère avec attention un tiſſu grenu qui annonce dans ſes molécules un arrangement régulier, une ſorte de cryſtalliſation; lorſqu'elle eſt bien pure, elle eſt ſèche, caſſante & ſonore; elle porte avec elle un caractère de demi-tranſparence qui l'a fait auſſi reconnoître & qui diffère de l'opacité parfaite de pluſieurs huiles végétales concrètes. A une température de quinze à vingt dégrés la *cire* ſe ramollit & devient ductile; on peut, comme on ſait, l'allonger, l'applatir & lui faire prendre toutes les formes poſſibles. Cette propriété la rend très-utile pour faire des moules, des modèles, des ſtatues, &c. La médecine lui a de l'obligation, puiſqu'on peut avec cette ſubſtance former des organes reſſemblans aux naturels, & repréſenter dans tous les tems & tous les lieux des parties qu'on ne pourroit conſerver qu'avec peine, & qui retracent aux yeux la ſtructure du corps de l'homme & des animaux. Lorſqu'on élève ſa température au-deſſus de cinquante dégrés du thermomètre de Réaumur, elle ſe fond & coule bientôt comme un fluide huileux, tranſparent; en réfroidiſſant elle redevient concrète, opaque & grenue. Au-deſſus de la température de l'eau bouillante, elle ſe réduit en vapeurs & ſe décompoſe dans les appareils diſtillatoires, au moyen de la porcelaine dans les appareils. Elle fournit alors pour produits une eau chargée d'acide ſébacique, une huile d'abord fluide & qui ſe fige dans le récipient, de manière à offrir une eſpèce de beurre; auſſi a-t-on nommé ce produit *beurre de cire*; elle donne auſſi un peu de gaz acide carbonique & de gaz hydrogène carboné, on n'en obtient point d'ammoniaque. Il reſte dans la cornue un charbon peu abondant qui eſt très-difficile à réduire en cendres; quand on chauffe avec le contact de l'air elle s'allume & donne en brûlant de l'eau & de l'acide carbonique.

La *cire* n'eſt que peu altérable à l'air; on voit cependant ſa blancheur s'altérer au bout de quelques mois & paſſer au jaune. Son odeur qui eſt d'abord douce & foible devient en même temps un peu plus forte, quoiqu'elle n'éprouve pas une véritable rancidité. Enfin ſa ſaveur, qui tant qu'elle eſt fraîche eſt fade quoique ſenſible & caractériſée, prend auſſi un peu plus d'énergie dans cette ſuite d'altérations qu'elle éprouve par le contact de l'air.

L'eau n'agit point ſur la *cire* à froid; à chaud, elle la ramollit & la fait fondre. La *cire* jaune donne un peu de couleur & de ſaveur ſucrée à l'eau dans laquelle on l'a fait bouillir; ces propriétés ſont dues à un peu d'extrait & de miel que l'eau lui enlève par l'ébullition.

Les alcalis cauſtiques diſſolvent facilement la *cire*, & la font paſſer à l'état de ſavon; on prépare par cette combinaiſon une eſpèce d'encauſtique qu'on

charge de diverſes matières colorantes, & qu'on emploie dans les arts pour couvrir, colorer, conſerver les bois, & pour les rendre brillans & liſſes par le frottement.

Les acides minéraux concentrés noirciſſent & brûlent la *cire*; l'acide nitrique la colore en jaune; les ſels neutres n'ont aucune action ſur elle. Elle oxide les métaux avec plus de facilité & de promptitude que les huiles fixes végétales liquides. Cet effet eſt ſurtout remarquable ſur le zinc le fer & le cuivre; il prouve que la *cire* contient plus d'oxigène que les huiles fixes; auſſi ces dernières traitées par l'acide muriatique oxigéné ou expoſées long-temps à l'air, deviennent-elles épaiſſes & concrètes par l'abſorption de l'oxigène. Cette action n'eſt point indifférente à connoître pour les médecins. M. de la Porte, chirurgien très-recommandable de Paris, a vu un homme empoiſonné & tué par une boule de *cire* qui avoit séjourné ſur un flambeau de cuivre & qu'il avala par mégarde. Après une mort cruelle par les tourmens qui la précédèrent, on trouva l'eſtomac corrodé & percé par le verd-de-gris que cette boule de *cire* avoit porté ſur ſa tunique.

La *cire* ſe diſſout facilement dans les huiles graſſes, elle leur donne de la conſiſtance; c'eſt cette diſſolution épaiſſe qui fait la baſe des cérats, des pommades, des onguents & des emplâtres.

L'alcool ne diſſout point la *cire*, au contraire il la rend ſèche & plus caſſante qu'elle n'étoit; on diroit qu'elle en enlève le principe de ſa ductilité; elle eſt réduite par ſon action à l'état d'une ſorte de pouſſière grénue qui n'a plus de cohérence; on connoît généralement le procédé par lequel on enlève les taches de *cire* de deſſus les étoffes.

L'uſage de la *cire* en médecine eſt plus relatif à diverſes eſpèces de préparations pharmaceutiques, qu'à ſes propriétés. En la conſidérant employée pure & ſeule, elle eſt cependant adouciſſante, émollente, relâchante. On a propoſé de l'employer à l'intérieur pour remplir ces indications. La *cire* appliquée ſur les tumeurs, les ramollit un peu & les détend. On en enveloppe les cors aux pieds pour diminuer le frottement & la preſſion des ſouliers & ce moyen réuſſit quelquefois mieux qu'un grand nombre de remèdes. On fait mâcher la *cire* vierge ou blanche pour exciter l'excrétion de la ſalive & de tous les ſucs qui coulent dans la bouche; cette pratique qu'on peut ſubſtituer à l'emploi du maſtic, ou des racines douces & fibreuſes, conſtitue une eſpèce de maſticatoire qui eſt utile pour faire couler dans l'eſtomac une plus grande quantité de ſalive que celle qui s'y rend ordinairement; elle eſt donc propre à fortifier ce viſcère, à faciliter & accélérer la digeſtion des alimens; elle peut être ſur-tout utile chez les gens de lettres; chez les hommes qui travaillent longtems aſſis & appuyant leur eſtomac contre des tables. On mêloit autrefois du verre d'antimoine en poudre avec de la *cire* par la fuſion; mais on a reconnu que ce médicament émétique & purgatif varie trop dans ſes effets pour qu'on puiſſe la preſcrire avec ſécurité.

La *cire* eſt encore employée ſeule & avec ſuccès pour boucher quelques vaiſſeaux ouverts & pour arrêter les hémorrhagies des petits artères. On ſe ſert d'un tampon de *cire* pour arrêter les hémorrhagies des dents; on place un morceau de *cire* blanche ſaillant d'un côté dans le trou de la dent d'où le ſang coule & on le fait ſerrer par les dents ſupérieures ou inférieures; on peut auſſi ſaupoudrer ce bouchon de pouſſières aſtringentes, ou l'imprégner de liqueurs de la même nature.

Mais tous les uſages de la *cire* ſont moins fréquens, que ſon emploi dans les pommades, les cérats, les onguens & les emplâtres. Toutes ces préparations qui ſont traitées en détail, chacune à ſon article particulier, doivent leur conſiſtance à la *cire* qu'on y fait entrer. L'attachement particulier de ſes molécules lorſqu'elle ſe refroidit, donne à ces compoſés, une forme & un tiſſu grenu facile à diſtinguer dans leur intérieur. Elle ne porte dans les médicamens que la propriété adouciſſante & relâchante qui la caractériſent. C'eſt à cela que doivent être bornées les conſidérations médicinales ſur la *cire*.

(FOURCROY.).

CIRE VÉGÉTALE. (*Mat. méd.*)

Nous indiquons ici ſous le nom de *cire végétale*, toute ſubſtance huileuſe, concrète, plus ſolide, plus caſſante, plus grenue dans ſon tiſſu, que ce qu'on appelle beurre végétal. Il paroît que pluſieurs arbres fourniſſent dans différentes contrées de l'Amérique, de l'Aſie & de l'Afrique des huiles concrètes plus ou moins analogues à la *cire*, & que ces huiles ſe trouvent preſque toujours ſous la forme d'une croûte mince au-dehors & autour de leurs fruits ou de leurs ſémences. On eſt bien éloigné de connoître tous les eſpèces d'arbres qui donnent cette matière, quoique cette partie de la botanique ſoit une des plus belles & des plus utiles à l'économie. Nous ne ferons mention dans cet article que de la *cire végétale* la plus connue, qui peut remplacer dans ſes uſages médicinaux & pharmaceutiques la *cire* des abeilles; c'eſt celle du rivier de la Louiſiane. Cet arbriſſeau nommé par Linnéus *mirica cerifera* & placé dans la Dioécie tetrandrie, ſe diſtingue par ſes feuilles lancéolées un peu en ſcie; on peut en voir la deſcription dans le dictionnaire botanique. Nous ne ferons mention ici que de la partie qui contient la *cire* & qui eſt la ſeule qui nous intéreſſe.

Ses graines groſſes comme celles de la coriandre ſont recouvertes d'une pellicule griſe de la matière cireuſe & concrète que les habitans de la Louiſiane

retirent par l'ébullition dans l'eau. Une livre de graine produit environ deux onces de cette *cire*; on en apporte de deux espèces dans le commerce, la jaune & la verte; il paroît que celle-ci est retirée la dernière & par une plus forte ébullition, qui détache une partie de la matière extractive ou féculente verte de la graine.

On croyoit encore, il y a quelques années, que la *cire végétale* jaune ou verte ne pouvoit pas être blanchie aussi bien que la *cire* des abeilles; mais il est bien reconnu des chimistes modernes, que ce blanchiment réussit par l'acide muriatique oxigène. On pourroit donc l'employer comme la vraie *cire* aux usages économiques & médicinaux. (FOURCROY.)

CIRE VERTE. (*Mat. méd.*)

La *cire verte* dont on se sert à beaucoup d'usages dans les arts est quelquefois employée en chirurgie; mais comme elle contient un poison très-âcre, & que son usage très-fréquent dans les arts, ou même pour les maladies externes, peut quelquefois occasionner de grands maux par l'imprudence ou des méprises funestes; il est essentiel de bien connoître & de se rappeller toujours sa composition. On la prépare avec deux livres de cire jaune, douze onces de poix résine, six onces de térébentine & trois onces de vert-de-gris; on n'ajoute cet oxide métallique que dans le mélange bouilleux fondu, afin qu'il n'éprouve point de réduction par la cuisson; on l'agite avec un bistortier jusqu'à ce qu'il soit parfaitement mélangé; on le reduit ensuite en magdaleons ou en bâtons. On l'applique sur les porreaux, sur les vers, quelquefois même sur les ulcères de mauvais caractère, & pour en corroder les bords. (FOURCROY.)

CIRE VIERGE. (*Mat. méd.*) *Voyez cire.*

(FOURCROY.

CIROENE. (*Mat. méd.*)

Ciroëne, *céroine* ou *ceroneum*, est le nom d'un emplâtre connu depuis long-tems. Ce nom lui a été donné parce que la *cire jaune* est la base de cette composition. Il y entre suivant Lieutaud, de la poix, de la résine, du suif de mouton, de la myrrhe, de l'oliban, du bol d'armenie & du minium. C'est dit l'auteur du dictionnaire interprète de matière médicale une composition emplastique fort approuvée, lorsqu'elle est faite fidellement & avec soin; mais comme elle est chère, les colporteurs lui substituent l'emplâtre diapalme qu'ils ont teint pour imiter la couleur des résines & du safran qui doit y entrer en bonne quantité. Il est clair d'après cette dernière phrase que la composition du *céroëne* dont Juliot parle, quoiqu'il ne la decrive pas, est différente de celle qu'indique Lieutaud. Ce n'étoit pas assez de faire des compositions compliquées, & dont il est impossible d'estimer exactement les propriétés; il falloit encore que chaque auteur les modifiât à son gré. Le *céroëne* étoit employé comme résolutif fondant & fortifiant. On ne s'en sert presque plus. (FOURCROY.)

CIRITA, CIRITAMARI, NEGUNDA. (*Mat. medic.*

Ce sont les noms que les brames donnent indifféremment à un arbrisseau du Malabar, que J. Commelin appelle *baccifera Malabarica fructu oblongo tetracocco calyculato.* Ses feuilles, séchées & pulvérisées, se donnent tous les jours à petites doses, infusées dans de l'eau de riz avec du sucre, pour guérir les maladies vénériennes. Les mêmes feuilles, cuites & pilées avec un jaune d'œuf, forment un cataplasme qui s'applique utilement sur les bubons vénériens. La décoction de sa racine & de ses feuilles se prend en bains dans la manie, la frénésie, & semblables affections de la tête. L'huile, dans laquelle on fait cuire sa racine, s'emploie en liniment pour frotter les parties attaquées de la goutte. (*A. E.*)

(MAHON.)

CIRON ou DRACONCULE, s. m. *Voyez* DRACONCULE. (CHAMSERU.)

CIRSOCÈLE, s. f., de κιρσος, *varix*, κηλη, *hernia*; tumeur qui a son siége dans le cordon spermatique. *Voyez* VARICOCELE. (CHAMSERU.)

CIRSOPHTALMIE, s. f., ophtalmie variqueuse. (*Maladies des yeux*) Ce mot, employé par Lenck, vient de κιρσος, *varix*, & d'οφθαλμια, &c. *Voyez* OPHTHALMIE. (CHAMSERU.)

CISSA, ou CITTA, s. f. κισσα ou κιττα. (*Nosologie méthod.*) Inappétence. *Voyez* ce mot. *Voy.* PICA, MALACIA. (CHAMSERU.)

CISTE, s. m. (*Mat. méd.*)

Cistus.

Le *ciste* est un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille du même nom, qui a des rapports avec les millepertuis, & qui comprend un très-grand nombre d'espèces, qui sont des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux, & des herbes à feuilles simples, la plupart opposées & d'un aspect fort peu agréable.

C'est dans la famille des *cistes*, qui contient soixante variétés, suivant M. Delamarck, que se trouvent les plantes dont on tire le ladanum. Nous ne parlerons que de celles qui sont employées à cet usage.

1°. Le *ciste* de Crète.

Cistus Creticus. Linn.

Cistus

Ciſtus ladanifera Cretica flore purpureo. Tournef.

Ciſtus ledon Cretenſe. C. B. P.

Cet arbuſte, natif de l'iſle de Candie, eſt fort touffu, & en partie couché dans le lieu où il naît; il s'élève à deux ou trois pieds de hauteur, & reſſemble, par l'aſpect de ſon feuillage, au *ciſte* à feuilles de ſauge.

Sa racine eſt dure, blanche en-dedans, rougeâtre en-dehors, munie de fibres longues & chevelues. Les feuilles ſont oppoſées, ovales, ſpatulées, très-ondées ſur les bords, hériſſées de poils courts, un peu épaiſſes, ridées en-deſſus, veineuſes & chagrinées en-deſſous, d'un vert foncé.

Les fleurs ſont purpurines, viennent au ſommet des grands & des petits rameaux, & ſont portées ſur des pédoncules fort courts: elles ont un calice de cinq folioles ovales à pointe étroite, cinq pétales arrondies, minces, chiffonées, rétrécies vers leur baſe, purpurines, avec un onglet jaune, larges & longues d'environ un pouce: l'ovaire ſe change en une capſule ovoïde, obtuſe, longue de cinq lignes, dure, brune, couverte d'un duvet fin, enveloppé de feuilles du calice, & partagé en cinq loges remplies de graines rouſſes & anguleuſes.

Tournefort dit que lors de la floraiſon de cette plante ſur les montagnes de Candie, elle ſent un peu le *ladanum*, mais qu'elle n'eſt pas gluante: on la cultive au jardin des plantes de Paris, où elle n'eſt viſqueuſe & gluante en aucun temps. La culture y a rendu ſes feuilles légèrement cotonneuſes.

C'eſt particulièrement de cet arbriſſeau qu'on retire à Candie, & dans les autres iſles de l'Archipel, cette ſubſtance réſineuſe gluante d'un roux noirâtre & d'une odeur aſſez agréable, qu'on nomme *ladanum*. Les grecs ont un inſtrument particulier pour faire cette récolte. Il eſt ſemblable à un rateau qui n'a point de dents; ils y attachent pluſieurs lanières de cuir, & dans les plus grandes chaleurs, & dans les temps calmes, ils paſſent & repaſſent ces lanières ſur des touffes ou buiſſons de *ciſte*, afin que la ſubſtance réſineuſe & gluante, qui eſt alors ſur ces feuilles, s'attache à ces cuirs, d'où on la retire, en raclant avec des couteaux.

Du temps de Dioſcoride, on ne ramaſſoit pas le *ladanum* ſeulement avec des cordes ou des courroies traînées ſur le *ciſte*, ou détachait encore celui qui s'étoit pris à la barbe & aux cuiſſes des chèvres qui avoient brouté cet arbriſſeau. Au reſte, il n'eſt pas le ſeul qui produiſe le *ladanum*: nous ferons voir plus bas qu'on en retire encore de pluſieurs autres eſpèces.

Le ladanum ou labdanum Off. λαδανον græc., *ledon* ou *leden arabum*, eſt une ſubſtance réſineuſe qu'on nous apporte dans le commerce ſous deux formes différentes.

L'une eſt en grandes maſſes molles, gluantes, d'un roux tirant ſur le noir, enveloppées dans des peaux ou veſſies. On la déſigne dans les boutiques ſous le nom de *labdanum*, en maſſe ou en pain.

L'autre eſt en pains roulés & tortillés, ſecs, fragiles, durs, s'amolliſſant néanmoins à la chaleur du feu, de couleur noire, mêlée auſſi d'un petit ſable noir de peu d'odeur; elle eſt connue ſous le nom de *labdanum in tortis*. Le *ladanum* eſt celui qui eſt pur, d'une odeur forte, mais douce, inflammable, & que la chaleur amollit aiſément.

Il n'eſt pas facile d'avoir du pays le *ladanum* bien pur; car les habitans, pour avoir un gain plus conſidérable, & pour le rendre plus peſant, ont coutume de le mêler avec de la terre, du ſable, & des ſubſtances étrangères.

Le *ladanum*, appliqué extérieurement, paſſe pour amollir, atténuer & réſoudre, mais intérieurement, en ſubſtance, il eſt aſtringent, il fortifie & appaiſe les douleurs; ou l'adminiſtre rarement de cette manière. On en fait une teinture, avec l'eſprit-de-vin, qui ſe donne de vingt à trente gouttes comme ſtomachique, fortifiante, céphalique. Cette ſubſtance réſineuſe entre encore dans les emplâtres nervins & fortifians, dans la thériaque céleſte, & dans les paſtilles odorantes.

2°. *Le ciſte à feuille de laurier,*

Ciſtus lauri-folius. Linn.

Ciſtus ledon foliis laurinis. C. B. P.

Cet arbriſſeau a un aſpect très-agréable lorſqu'il eſt en fleurs; il s'élève à la hauteur de trois à cinq pieds. Ses tiges ſont brunes, chargées de poils fins couchés; ſes feuilles ſont oppoſées, petiolées, ovales, pointues; les pédoncules, un peu longs, terminent les rameaux, & portent chacun de belles fleurs blanches, ſituées ſur deux ou trois étages, dont les ſupérieures forment une ombelle; leur calice eſt compoſé de trois folioles ovales mucronées, concaves à l'intérieur, & pubeſcentes au-dehors.

Ce *ciſte* croît en Languedoc & en Eſpagne. On en peut retirer du *ladanum*, ainſi que des ſuivans.

3°. *Ciſte ladanifère.*

Ciſtus ladaniferus. Linn.

Ciſtus ladanifera Hiſpanica ſalicis folio; flore candido. Tournef. n. 60.

Ciſtus ledon flore macula nigricante notato. J. B.

Ce *ciſte* eſt, de tous, celui qui produit les plus grandes & les plus belles fleurs ; c'eſt auſſi le plus remarquable par la forme de ſes fruits ; ſa tige eſt rameuſe, a l'écorce brune, s'élève à quatre ou cinq pieds de hauteur ; ſes feuilles ſont lancéolées-linéaires, glabres en-deſſus, un peu cotoneuſes, & blanchâtres en-deſſous. Elles ont environ trois pouces de longueur, ſur cinq à ſept lignes de largeur : les fleurs ſont latérales, blanches, de deux à trois pouces de diamètre ; l'ovaire eſt orbiculaire, rotuleux, & chargé d'un ſtigmate ſeſſile ; les fruits ſont des capſules à dix valves, à dix loges.

Ce beau *ciſte* croît en Eſpagne & dans le Portugal. De ſes ſommités, & de la ſurface ſupérieure de ſes feuilles, tranſude une ſubſtance réſineuſe, viſqueuſe & odorante, qui eſt un *ladanum* très-analogue à celui de Candie. Les eſpagnols, à ce qu'on prétend, pour obtenir ce *ladanum*, font bouillir la plante dans l'eau : la réſine, en ſe fondant, ſurnage, & ils la retirent avec facilité.

On l'emploie comme celui de Candie.

4°. *Ciſtus ledon.* H. R.

Ciſtus ladanifera Monſpelienſium. C. B. P. 467.

Ciſtus fruticoſus exſtipulatus, foliis ſubſeſſilibus lanceolatis, nervoſis, conatis ſupra glabris, floribus corymboſis erectis, pedunculis calicibuſque villoſo ſericeis. N.

Ce *ciſte*, qui paroît être le vrai ladanifère de Montpellier, ſans être le *ciſtus Monſpelienſis* de Linné, a quelques rapports avec le précédent par le caractère de ſes feuilles ; mais il en diffère conſidérablement par ſes fleurs.

C'eſt un petit arbriſſeau d'un à deux pieds de haut, dont l'écorce eſt brune, & les jeunes rameaux velus. Les feuilles ſont oppoſées, preſque ſeſſiles, lancéolées, connées à leur baſe, un peu luiſantes, pâles en deſſous. Les fleurs ſont blanches, de grandeur médiocre, en bouquet terminal, preſque corymbiforme, & ſont portées trois à cinq ſur chaque pédoncule. Les pétales ſont jaunâtres à leur ongler. La viſcoſité dont il paroît chargé annonce qu'il produit le *ladanum* en aſſez grande quantité.

Il y a encore une eſpèce de *ciſte* qui paſſe pour avoir des vertus médicinales, c'eſt le *ciſte helianthème*, ou *fleur du ſoleil*, *herbe d'or.*

5°. Le *ciſte helianthème*, ou *fleur du ſoleil*, *herbe d'or.*

Ciſtus helianthemum, Linn.

Chamæciſtus vulgaris flore luteo. C. B. P. 465.

Helianthemum vulgare flore dilutiore vel albo. Tournef. 248.

Cette eſpèce eſt très-commune ; ſes tiges ſont longues d'un demi-pied à un pied & plus, très-grêles, légèrement velues, rameuſes, & couchées ſur la terre. Ses feuilles ſont oppoſées, à pétioles courts, oblongues, à bords un peu repliés en-deſſous. Les fleurs ſont d'un beau jaune, pédonculées, diſpoſées en grappes lâches & terminales, avec un calice velu.

Cette plante eſt commune dans les lieux ſecs, ſur les collines, & ſur les bords des bois, en France, & dans la plupart des autres régions de l'Europe.

On dit que cette plante eſt vulnéraire, & qu'on en peut faire des décoctions utiles contre les cours de ventre opiniâtres, & les hémorrhagies.

(MACQUART.)

CITAMBEL. (*Mat. méd.*) *Nymphæa Malabarica minor. fol. ſerrat.* de Jean Commelin, eſpèce de nénuphar du Malabar.

La décoction de ſes fleurs, pilées, ſe boit dans les difficultés d'uriner : en y joignant du ſucre, elle arrête le vomiſſement, & l'âcreté de la toux. Ses graines ſe mangent avec le ſucre.

(*Extr. de l'A. E.*) (MAHON. (

CIT-AMERDU. (*Mat. méd.*)

Nom que les malabares donnent à une eſpèce de *coeculus*. La décoction du *cit-amerdu* ſe boit chez eux dans les fièvres ardentes, la goutte, & la jauniſſe. Son ſuc, uni à celui du *coluppa* & du *tirutali*, fournit, avec le lait, un bain anti-ſpaſmodique. Ses jeunes feuilles, pilées avec celles de l'*emacciam*, & le lait, s'emploient en liniment pour les phlegmons & les érétipèles. Son ſuc, uni à celui du *mulunti*, du *tsjcrapulla* & de l'*ulinja*, eſt un puiſſant maturatif & un vulnéraire excellent pour les ulcères. Le ſuc exprimé de ſes tiges, dépouillées de leur écorce, cuit avec du lait & de l'eau, puis évaporé à ſiccité, & mêlé d'huile des feuilles d'*enfermo*, fournit un liniment ſouverain dans les douleurs de la goutte. Bu avec le ſucre, il diſſipe la cachexie, la pituite, & l'humeur goutteuſe. (*A. E.*) (MAHON.)

CITERNE, ſ. f. (*Hygiène.*)

Partie III. De l'uſage général des choſes naturelles proportionnel aux beſoins de l'homme.

Claſſe III. Règles d'Hygiène pour les hommes, conſidérés en ſociété.

Ordre II. Règles relatives aux habitations qui leur ſont communes.

Digitized by Google

Une *citerne* eſt un réſervoir ſouterrein, deſtiné à raſſembler les eaux de pluie, qu'on deſire ménager pour les beſoins de la vie, dans les pays ſur-tout qui manquent des ſources précieuſes à notre exiſtance, comme dans pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique, quelques pays maritimes, comme dans la Hollande ſur-tout, où l'eau eſt ordinairement ſaumâtre & mauvaiſe : auſſi on y trouve des citernes conſtruites avec un ſoin, un goût & une propreté admirables.

La plus belle *citerne* qu'on cite dans le monde, eſt celle de Conſtantinople, dont les voûtes portent ſur deux rangs de deux cents douze piliers chacun. Ces piliers ont deux pieds de diamètre, & ſont plantés circulairement.

On doit avoir ſoin, lorſqu'on fabrique des *citernes*, que le ſol en ſoit recouvert avec du ſable & du gravier de rivière ; c'eſt le ſeul moyen que l'eau de pluie s'y conſerve pendant des années entières ſans ſe corrompre : cette eau peut ſervir à boire & cuire les légumes, à éteindre & diſſoudre le ſavon, quand elle ne ſe trouve pas placée ſur de mauvais terreins, ou mêlée d'autres eaux moins pures. Dans ce cas, on ſeroit obligé de faire bouillir l'eau de *citerne* avant de s'en ſervir

On obſerve ſoigneuſement, lorſqu'on eſt curieux d'avoir de la bonne eau de citerne, de n'y point laiſſer entrer l'eau des pluies d'orage, ni celle des neiges fondues des environs, non pas à cauſe des parties hétérogènes que contiendroit la neige, mais ſeulement parce qu'elles reſtent quelquefois fort longtemps ſur les toits des maiſons, où elles ſe gâtent par les excrémens des oiſeaux, par toutes ſortes d'ordures qui y arrivent, & par leur ſéjour ſur des tuiles, qui ſont ordinairement fort ſales.

Les hollandois parent à ces inconvéniens, en entretenant leurs toits extrêmement propres, en éloignant les animaux, & en filtrant leur eau, au moyen de pierres filtrantes, ou de fontaines ſablées.

Comme ce n'eſt pas ſeulement dans des pays tels que la Hollande, que les *citernes* ſont néceſſaires, mais qu'on peut encore en tirer parti dans quantité de lieux habités, où l'eau eſt fort rare, Delahire a examiné (*Mém. de l'Acad. des Sc.* 1703.) comment les *citernes* pourroient fournir à chaque maiſon aſſez d'eau pour l'uſage des habitans.

Il s'eſt aſſuré qu'une maiſon ordinaire, qui auroit en ſuperficie quarante-cinq toiſes couvertes de toits, peut raſſembler chaque année deux mille cent ſoixante pieds cubes d'eau, en prenant ſeulement dix-huit pouces pour la hauteur de ce qu'il en tombe. On aura ainſi ſoixante quinze mille ſix cents pintes d'eau, à raiſon de trente cinq pintes par pied, ce qui donne la juſte meſure pour la pinte de Paris. Si l'on diviſe ce nombre de pintes par les trois cents ſoixante-cinq jours de l'année, on verra que dans une maiſon habitée par vingt-cinq perſonnes, elles auront chacune huit pintes d'eau a employer par jour, ce qui eſt bien ſuffiſant pour leurs beſoins.

Delahire obſerve, que ſi l'on formoit des *citernes* en plein air, l'eau ne s'y conſerveroit pas, & qu'elle ſe couvriroit de mouſſe verte. Il recommande de faire dans les maiſons des réſervoirs de plomb, où l'eau ſeroit reçue après avoir été filtrée à travers du ſable & ſervitoit ainſi aux uſages domeſtiques.

M. Rozier a donné, dans ſon Dictionnaire d'agricu'ture, tous les procédés qui peuvent convenir pour la conſtruction des *citernes*, afin de mettre les habitans des différentes provinces dans le cas de choiſir ce qui ſera pour eux le plus facile, & le moins coûteux a exécuter

Si l'on connoiſſoit l'uſage des *citernes* dans la plupart des cantons de Normandie, on ne ſeroit pas dans le cas de manquer d'eau, ou d'être réduit à boire celle des mares, toujours trouble, mauvaiſe, & ſouvent croupie pendant l'été. Ceux qui habitent les terreins marécageux, aquatiques, ſont expoſés à boire ſans ceſſe une eau dangereuſe.

Les habitans d'une partie de la Breſſe & de la Sologne n'auroient pas la fièvre, au moins ſix mois pendant l'année, ſi leur eau étoit ſalubre. Combien d'habitans, au bord de la mer, qui n'ont qu'une eau ſaumâtre ? combien, ſur les montagnes, qui ſont obligés d'en aller chercher bien loin ? Les hollandois, les flamans, & les autrichiens, au milieu de leurs marais, de leurs canaux, boivent une eau ſalubre, lorſqu'ils ont des *citernes*.

L'eau de *citerne* conviendroit auſſi aux animaux, beaucoup mieux que les mauvaiſes eaux qu'on leur fait boire, & qui cauſent chez eux beaucoup d'accidens.

Une *citerne*, à la vérité, eſt diſpendieuſe ; mais c'eſt au gouvernement alors à ſe charger des frais, lorſque des cantons n'y peuvent atteindre. Une fois faite, & bien faite, elle dure des ſiècles, ſur-tout ſi on emploie le ciment de béton, ou de pouzzolane.

La conſerve d'eau des romains, conſtruite en béton, exiſte encore à Lyon dans ſa plus grande intégrité. Elle eſt formée par quatre rangs de piliers, qui ſoutiennent la voûte. On la voit dans la vigne des religieuſes de Saint-Juſt. Si l'on prend la peine de monter dans le vieux château fort, conſtruit ſur la pointe d'un rocher, on trouvera ſous les ruines de pareilles *citernes* très-entières & remplies d'eau. Si donc on ſe plaint de ne pas avoir d'eau, & d'eau ſalubre, c'eſt le plus ſouvent la faute des propriétaires, s'ils ſont aſſez aiſés pour s'en procurer ; ſinon

c'eſt la faute du gouvernement, qui devroit ſurveiller pour que le peuple ne pût manquer d'une ſubſtance qui eſt de première néceſſité, & qu'il doit lui fournir avec toutes les précautions néceſſaires à ſa plus grande ſalubrité. (MACQUART.)

CITOIS, (François) *Citeſius.*

Il étoit de Poitiers. Il étudia la médecine à Montpellier, où il fut immatriculé le 28 octobre 1593; il fut reçu bachelier le 2 janvier 1595, & docteur en 1596. Il revint à Poitiers, où, durant quelque temps, il pratiqua la médecine. Il ſe rendit enſuite à Paris, & fut médecin du cardinal de Richelieu, ce qui lui concilia la confiance des courtiſans. Il retourna dans ſa patrie, & y mourut en 1652, à l'âge de quatre-vingts ans.

Si ceci eſt exact, il s'enſuit que *Citois* naquit en 1572, & qu'il ne commença ſon cours de médecine qu'à l'âge de vingt-un ans, & qu'il fut reçu docteur à vingt-quatre ans.

On a de lui quelques ouvrages, dont voici les titres:

De novo ac porulari apud Pictones dolore colicobilioſo diatriba. Pictavii, 1616, *in*-12.

Abſtinens Confolentanea.

Cet écrit qui parut à Poitiers en 1602, *in*-8, contient l'hiſtoire d'une abſtinence de trois ans d'une fille de Confolens, petite ville aux confins du Poitou. Il y en a une édition faite à Berne en 1604, traduction françoiſe. *Paris*, 1602, *in*-12.

Cet écrit a donné lieu à celui-ci:

Abſtinentia puellæ Confolentanea ab Iſraëlis Harveli confutatione vindicata. Genevæ, 1602, *in*-8. En anglois, *Londres*, 1603.

Advis ſur la nature de la peſte, & ſur les moyens de s'en garantir & guerir; par François Citois. *Paris*, 1623, *in*-8.

Opuſcula medica. Pariſiis, 1639, *in*-4.

On retrouve dans ce recueil l'écrit de *Citois* ſur la colique de Poitou. (GOULIN.)

CITRATE. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom qu'on donne, dans la nouvelle nomenclature méthodique de la chimie, à la combinaiſon ſaline neutre de l'acide citrique ou du citron avec une baſe alcaline, terreuſe ou métallique: ainſi quand les médecins preſcrivoient le ſuc de citron, avec les pierres d'écreviſſe, le corail, ils donnoient du *citrate* calcaire. Il a bien fallu donner des noms nouveaux, mais concordans avec toute la nomenclature générale à des compoſés ſalins formés par un acide différent de tous les autres. (*Voyez* CITRIQUE & CITRON.) (FOURCROY.)

CITRIQUE. (Acide) (*Mat. méd.*)

On nomme acide *citrique*, dans la nomenclature méthodique des chimiſtes François, celui qu'on retire du ſuc de citron; quoique l'hiſtoire médicinale de cet acide ſemble appartenir à celle du citron qui le contient abondamment, nous traiterons cependant de ſes propriétés dans cet article ſéparé, parce que cet acide exiſte dans un grand nombre de matières végétales autres que le citron, & parce qu'il appartient en général à tout ce règne. En effet Scheele, qui a donné un procédé pour l'obtenir pur, & qui l'a ſoigneuſement diſtingué de tous les autres acides végétaux, a trouvé l'acide *citrique* mêlé à moins à peu près avec l'acide malique dans les groſeilles, les fruits de l'airelle ou myrtille, *vaccinium myrtillus*, de l'alliſier *crategus aria*, des ceriſes, les fraiſes, les framboiſes. Il l'a trouvé preſque tout pur dans les fruits de l'airelle canneberge *vaccinium oxycoccos*, de l'airelle à fruits rouges, *vaccinium vitis idæa*, du mûrier à grappes, *prunus padus*, de la douce amère *ſolanum dulcamara*, & dans ceux de l'églantier. Ce n'eſt donc pas un acide particulier au citron, & les médecins doivent ſavoir que tous les fruits dont on vient de préſenter le dénombrement ſont d'une nature chimique plus ou moins analogue au citron. Enfin l'acide *citrique* doit être conſidéré comme appartenant à un grand nombre d'individus du règne végétal, puiſque pluſieurs des matériaux de ce règne peuvent être convertis en cet acide par l'abſorption de l'oxigène. Le fait eſt démontré par une découverte de M. Vauquelin qui a changé une partie de la gomme arabique en acide *citrique* par l'action de l'acide muriatique oxigéné. Mais comme le citron eſt de tous les fruits celui qui paroît contenir le plus de cet acide, & dans lequel il eſt le plus pur, ou le moins mélangé d'autres acides, c'eſt du ſuc de ce fruit que l'on doit l'extraire pour les uſages de la pharmacie, comme pour ceux de la chimie. Avant de décrire la manière d'obtenir cet acide pur, obſervons ici 1°. que les huit ou dix eſpèces d'acides végétaux connus juſqu'actuellement paroiſſent être compoſés des mêmes principes, de l'hydrogène & du carbone unis en même tems & à la fois à l'oxigène; 2°. qu'ils ne diffèrent entre eux que par les proportions de leurs principes conſtituans; 3°. que c'eſt pour cela qu'on peut convertir la plupart d'entre eux les uns dans les autres; 4°. que cette converſion qui ne conſiſte que dans le changement de propotion des principes paroît s'opérer ſans ceſſe dans les matières végétales, ſoit à différentes époques de la végétation, ſoit par la maturation; & qu'il eſt vraiſemblable que les chimiſtes en examinant ces matières à diverſes époques de végétation y trouveront des acides différens; 5°. que l'action du feu ou de la cha-

ſeur, celle de l'air & de la lumière, celle des acides nitrique & muriatique oxygéné, ainſi que les altérations ſucceſſives produites par le mouvement de fermentation, doivent produire pluſieurs de ces acides ou les faire varier de nature, comme cela a lieu effectivement dans les opérations de la nature & des arts; 6°. que c'eſt pour cela qu'on fait naître ſouvent deux ou trois acides par l'action du feu ou des acides minéraux ſur les matières végétales, & que les vins verds ou de mauvaiſe qualité contiennent trois ou quatre acides différens, comme nous l'avons prouvé dans notre mémoire ſur les vins & leur ſophiſtication; 7°. enfin que lorſqu'on connoîtra bien la différence des proportions des principes qui entrent dans la compoſition de ces divers acides, on pourra non ſeulement les convertir à volonté les uns dans les autres, mais encore deviner ou prédire ce qui ſe paſſera en eux par telle ou telle opération chimique. On doit voir ici quelle différence d'exactitude exiſte entre la chimie moderne & la chimie ancienne, & combien on peut attendre de découvertes utiles ſur les ſubſtances végétales des efforts réunis des chimiſtes qui s'occuperont de cette analyſe.

Pour ſe procurer l'acide *citrique* pur, on emploie un procédé imaginé par Scheele & décrit dans les journaux de Crell. en 1784, on ſature de craie en poudre le ſuc de citron bouillant, il ſe forme du citrate calcaire qui eſt peu ſoluble & qui ſe dépoſe on décante la liqueur qui ſurnage & qui tient en diſſolution le mucilage & l'extrait étranger à l'acide; on lave le précipité avec de l'eau tiède juſqu'à ce qu'elle ne prenne plus de couleur. Ce lavage emporte un peu de ſel avec la matière colorante; mais cette petite perte eſt inévitable: on traite enſuite le ſel par une quantité d'acide ſulfurique néceſſaire à la ſaturation de la craye qu'on a employée, & étendue dans huit ou dix parties d'eau; on fait bouillir ce mélange pendant quelques minutes & on filtre lorſque la liqueur eſt refroidie: il reſte du ſulfate de chaux ſur le filtre, & la liqueur filtrée contient l'acide *citrique* qu'on fait évaporer & qui prend une forme concrète & cryſtaline; s'il y a un peu d'acide ſulfurique en excès, cet acide reſte dans l'eau-mère, & il eſt moins nuiſible ſuivant Scheele qu'un excès de chaux qui s'oppoſeroit à la cryſtalliſation.

L'acide *citrique* préparé à la manière de Scheele eſt très pur & très concentré; ſa ſaveur eſt très-fixe, il rougit toutes les couleurs bleues végétales qui ſont ſuſceptibles de ce changement. La chaleur le décompoſe quoique plus difficilement que quelques autres acides végétaux; il ne s'altère pas ſenſiblement à l'air; l'eau le diſſout facilement. Sa diſſolution ſe décompoſe ſpontanément comme celle des acides végétaux & animaux. Unie à la baryte, à la magnéſie, à la chaux, aux alcalis fixes & à l'ammoniaque, il forme des ſels neutres cryſtalliſables, ſolubles, que l'on nomme citrates, dont on ne connoît pas bien toutes les propriétés, mais qu'on ſait être différens de tous les autres ſels neutres végétaux. Scheele a remarqué que l'acide nitrique ne convertit point l'acide *citrique* en acide oxalique, comme il le fait à l'égard de pluſieurs autres acides végétaux; il agit ſur pluſieurs ſubſtances métalliques à l'aide de l'eau; & ſur-tout ſur le zinc, le fer & le cuivre. Bergmann a indiqué ſes affinités dans l'ordre ſuivant; la chaux, la baryte, la magnéſie, la potaſſe, la ſoude & l'ammoniaque. Bretley de Dijon les a déterminées dans un ordre un peu différent; la baryte ſuivant lui tient le premier rang, la chaux le ſecond, la magnéſie le troiſiéme, & les alcalis viennent enſuite.

On n'a point encore fait uſage en médecine de l'acide *citrique* purifié tel que nous venons de le décrire. Cependant ſa pureté, ſa forme cryſtalline, & ſa concentration peuvent le rendre très-utile en raiſon de la facilité qu'on aura à le tranſporter dans les voyages de longs cours ſur mer. On pourra le conſerver ſec & cryſtalliſé dans des vaiſſeaux de verre bien bouchés, & on l'employera alors avec beaucoup d'avantages, en le diſſolvant dans l'eau, dans les maladies bilieuſes, dans les fièvres ardentes & putrides des matelots, dans les affections ſcorbutiques, &c. On peut encore en faire une eſpèce de limonade ſèche, en broyant ſes cryſtaux avec partie égale de ſucre blanc, & en les arroſant de quelques gouttes d'huile volatile de citron. Sous cette forme ſeche il ſe conſervera mieux que le ſuc de citron concentré par la gelée, (*voyez* CITRON.)

(FOURCROY.)

CITRON, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choſes improprement dites non-naturelles.

Claſſe III. *Injecta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

L'hygiène emploie le *citron* ou plutôt le ſuc qu'on en exprime, comme un des acides les plus agréables & les plus utiles que la nature puiſſe fournir à l'homme; en effet dans la cuiſine le ſuc de citron eſt admis pour faire des ſauces qui ont un goût infiniment plus agréable de cette manière, que ſi l'on employoit l'acide végétal le plus commun, ou celui de vinaigre: il eſt vrai que ce ne peut être la ſauce que des opulens & des voluptueux du ſiècle.

On fait avec le *citron* des limonades, qui ſont communément en uſage dans les cafés & chez les limonadiers. Elles ſe font en exprimant le jus qui ſe trouve dans les citrons, après en avoir frotté l'écorce avec du ſucre qui ſoutire par ce moyen une *huile ſuc-*

Digitized by Google

carum très aiſé à diſſoudre après dans l'eau imprégnée du ſuc de *citron* : la limonade reçoit ainſi une ſaveur aromatique agréable dont elle ſeroit privée ſi on manquoit à avoir cette attention. Il ſuffit en général de frotter une moitié d'écorce de *citron* ſur le jus d'un *citron* tout entier. Si l'on mettoit une plus grande quantité de cette huile eſſentielle, alors la liqueur au lieu d'être agréable deviendroit âcre.

Toutes les fois qu'on a été expoſé à une grande chaleur, que le temps eſt chaud, qu'on deſire de ſe rafraîchir, les limonades ſont on ne peut plus utiles : elles tempèrent & appaiſent l'effervescence du ſang ou des humeurs, qui cherchent toujours à ſe développer dans ces circonſtances. Geoffroi dit que les pays où l'on craint la peſte & les maladies contagieuſes, on porte continuellement dans ſes mains un *citron* ſeul ou percé avec des clous de girofle, on le flaire & on le mord de temps en temps : mais il faut avouer, ajoute cet auteur, qu'on ne détourne pas tant la contagion par ce moyen, qu'on empêche les nauſées & les envies de vomir qui viennent des mauvaiſes exhalaiſons des malades, ou de l'imagination qui eſt bleſſée, ce qui peut faire plus de mal que le mal lui-même.

On fait encore pour nos tables avec les *citrons* des confitures ſoit sèches, ſoit liquides, en ne conſervant que les zeſtes. On en apporte de tout petits de l'Amérique, qui ſont aromatiques, toniques, & très-ſtomachiques, & qu'on confit au ſucre comme les ananas. On y mêle ſouvent des groſſes écorces de gros *citrons*, mais qui ſont infiniment moins donés de vertus, que ces petits *citrons* dont nous parlons, & qui ſe digèrent difficilement.

Les diſtillateurs font encore différentes liqueurs à l'eau-de-vie, ou à l'eſprit-de-vin avec l'écorce de nos *citrons*. Ce ſont des liqueurs très-faciles à faire, & qui le plus ſouvent n'ont pas un grand mérite. *Voy.* SUC DE CITRON.

(MACQUART.)

CITRON. (Suc de) (*Mat. méd.*)

Le *citron* eſt le fruit du citronnier. Cet arbre eſt placé par Linnéus dans ſa poliadelphie icoſandrie & nommé par lui *citrus medica*, *petiolis linearibus*, eſt trop connu, ainſi que ſon fruit, pour qu'il ſoit néceſſaire d'en donner une deſcription qu'on trouvera d'ailleurs très-détaillée dans le dictionnaire de Botanique. Nous dirons ſeulement ici que G. Bauhin le nomme *malus medica*, & Tournefort *citreum vulgare*. Nous indiquerons encore que le *limon* eſt une variété de cet arbre dont nous parlerons à ſon article.

Le *citron* fournit trois ſubſtances qu'on emploie en médecine, l'*écorce*, le *ſuc*, & les *pepins* ou *ſemences*.

L'écorce de *citron* eſt cette membrane jaune mince, irégale, garnie de points ou de véſicules diſtendus par une huile volatile, qui enve oppe le fruit & qui recouvre des tuniques blanches ou plus ou moins épaiſſes, dont ſe détachent les cloiſons qui contiennent & partagent en loges le parenchime acide : on tire par l'expreſſion de cette écorce fraîche une aſſez grande quantité d'huile volatile qu'on nomme eſſence de *citron*. L'écorce elle même mâchée eſt âcre chaude, aromatique & fort amère. Quand elle eſt ſèchée au ſoleil ou dans une étuve, elle devient plus foncée en couleur, caſſante; on n'en tire plus que peu d'huile volatile par la diſtillation; elle imprègne par ce procédé une grande quantité d'écorce de ſon principe aromatique. On en obtient par la décoction & l'évaporation un extrait brun fort amer. On fait avec cette écorce fraîche infuſée dans l'eau bouillante, une boiſſon agréable, un peu amère, très-odorante, d'une couleur verdâtre, qu'on preſente chaude avec ſuccès dans les affections catarrhales. L'écorce ſèche & réduite en poudre eſt employée comme tonique, roborante, ſtomachique, carminative, anthelmentique; on la donne à la doſe de quelques grains; ous s'en ſert auſſi comme épice, ſouvent il entre dans les ſauces; on le confit dans le ſucre.

Le ſuc de *citron* eſt généralement connu pour un acide. Les chimiſtes l'ont pendant long-tems comparé à l'acide du tartre, il eſt vrai qu'alors on croyoit qu'il n'y avoit qu'un ſeul acide végétal. On avoit cherché les moyens de connoître & de purifier le ſuc aigre de *citron*, pour pouvoir le conſerver pendant pluſieurs mois, ſur-tout dans les voyages de long cours; on ſait qu'il eſt fortement acide, qu'il altère les couleurs bleues végétales avec beaucoup d'énergie, & qu'il fait une vive effervescence avec le carbonate & alcali. Morveau a trouvé que la peſanteur du ſuc de *citron* eſt à celle de l'eau diſtillée comme 1,060 eſt à 1,000. Lorſqu'on garde ſon ſuc exprimé dans ſon état naturel, il ſe trouble, prend une ſaveur déſagréable & ſe couvre de moiſiſſures; cette altération dépend d'un mucilage gélatineux très-abondant qui y eſt contenu, que l'on ſépare en quelques heures ſous la forme d'une gelée lorſque la température de l'atmoſphère excède quinze dégrés, & que les chimiſtes ont cherché les moyens d'enlever. On a couvert ce ſuc renfermé dans des bouteilles de verre d'une couche d'huile de quelques doigts d'épaiſſeur; quelques perſonnes conſeilloient de mettre du ſable dans les vaſes; d'autres y ajoutoient un acide minéral. Le premier de ces procédés étoit bien préférable aux autres. Cependant le ſuc de *citron* conſervé ſous l'huile, prenoit après quelques jours une ſaveur âpre & déſagréable. Georgius a publié en 1774, dans les actes de l'académie de Stockholm, un procédé pour concentrer & rendre inaltérable le ſuc de *citron*. Il conſeille de tenir quelques temps à la cave le ſuc de *citron* dans des bouteilles

renverſées pour en ſéparer une portion du mucilage ; on l'expoſe enſuite à une température de quelques degrés au-deſſus de zéro du thermomètre de Réaumur ; la partie aqueuſe du ſuc ſe géle en entraînant une portion de la ſubſtance gélatineuſe ; on a ſoin de ſéparer le liquide de la glace à meſure que celle-ci ſe forme ; on continue cette congélation juſqu'à ce que la glace qui ſe forme commence à être acide ; en le réduiſant enſuite à un huitième de ſon volume primitif, Georgius aſſure qu'il devient huit fois plus fort qu'auparavant, & qu'il pouvoit ſaturer huit fois plus de potaſſe. Ce ſuc ainſi concentré & purifié peut être employé avec avantage à tous les uſages médicinaux & économiques ; mêlé avec ux parties de ſucre raffiné en poudre, il forme une eſpèce de limonade sèche qui n'eſt pas altérable.

Le ſuc de *citron* récemment exprimé, expoſé à l'air chaud de ſeize dégrés & au-deſſus, laiſſe dépoſer en quelques heures une matière muqueuſe ou gélatineuſe blanche, demi tranſparente, d'une conſiſtance molle & tremblante comme une vraie gelée animale ; lorſqu'on décante ce ſuc & qu'on le filtre, il eſt bien moins altérable qu'auparavant. La ſubſtance encore gélatineuſe deſſechée ne ſe diſſout point dans l'eau même bouillante ; traitée par l'acide nitrique elle donne du gaz azote, & ſe convertit en acide oxalique : elle a donc de l'analogie avec la matière glutineuſe du froment, ou avec une matière animale.

Dubuiſſon, à qui nous devons l'art très-bien fait du limonadier, a conſervé le ſuc de *citron* par un procédé oppoſé à celui de Georgius ; en évaporant ce ſuc à une chaleur douce & longtems continuée, ſon mucilage glutineux s'épaiſſit, ſe ſépare ſous forme de croûte & de flocons ; le liquide acide ſe concentre, & peut être gardé longtems ſans altération dans des bouteilles bien bouchées. Dubuiſſon a obſervé que le contact de l'air qui reſte entre le bouchon & la ſurface de cette liqueur acide concentrée par l'évaporation ſuffit pour en ſéparer en quelques ſemaines des flocons d'une ſubſtance blanche, qu'il a le premier regardée comme glutineuſe, & qui ſe raſſemble à ſa ſurface en formant une ſorte de peau élaſtique. L'acide n'eſt pas altéré pendant cette ſéparation. Stahl qui paroît avoir examiné avec quelque ſoin le ſuc de *citron* a dit que combiné avec la craie, il prenoit les caracteres de vinaigre ; il connoiſſoit donc la converſion des acides végétaux les uns dans les autres. Quant aux caractères chimiques de l'acide particulier contenu dans ce ſuc, nous en avons traité à l'article ci-deſſus ſous le nom d'acide citrique.

Le ſuc de *citron* eſt d'un uſage très-fréquent dans les beſoins de la vie ; c'eſt un aſſaiſonnement des plus ſains que l'on puiſſe employer. On exprime le *citron* ſur les viandes & ſpécialement ſur celle du gibier ou des quadrupèdes & des oiſeaux dont la chair eſt brune, & qu'on garde quelque temps ſans la manger ; on l'employe de même ſur la chair des poiſſons dont il corrige ou la fadeur ou l'âcreté alcaline, qu'elle contracte promptement dans le tranſport & par les temps chauds.

On fait entrer ce ſuc dans un grand nombre de ſauces & de mets ; c'eſt de tous les aſſaiſonnemens celui qui eſt le plus employé & qui mérite en effet de l'être. Il excite l'appétit, il facilite la digeſtion, il corrige la qualité ſeptique des alimens, il leur donne une ſaveur agréable. Cependant l'abus n'en eſt pas ſans inconvénient ; il diminue à ce qu'il paroît la force diſſolvante du ſuc gaſtrique, & affoiblit la digeſtion ; il exiſte même des perſonnes chez leſquelles il produit cet effet à la plus petite doſe, & loin de l'excès qui eſt à craindre pour toutes On l'employe pour nétoyer la peau, en enlever tous corps étrangers ; mais il eſt néceſſaire d'obſerver à cet égard qu'on peut commettre de dangéreuſes erreurs dans cette dernière pratique ; ſi l'on ſe ſert de jus de *citron* pour faire diſparoître des boutons du viſage, &c., on s'expoſe à tous les maux que produit la rentrée des humeurs cutanées. On doit encore être prévenu que le ſuc de *citron* employé pour ſe nétoyer les dents les ramollit, les corrode, les déchauſſe & finit même par les faire complettement uſer & tomber.

Ce liquide eſt une des boiſſons qu'on preſcrit avec le plus d'avantage dans un très-grand nombre de maladies ; il eſt rafraîchiſſant, tempérant, délayant, il fait couler la bile, il corrige les mauvais levains des premières voies ; il excite l'appétit dérangé, il enlève le mauvais goût & la puanteur de la bouche ; il diminue l'ardeur fébrile ; il ôte la ſoif ; il augmente la ſecrétion de l'urine, il favoriſe même ſouvent la ſortie des crachats, quoiqu'il paroiſſe preſque toujours augmenter la toux & le picotement qui l'accompagne. Avec des propriétés auſſi recommandables, il n'eſt pas étonnant que le jus de *citron* ſoit un des remèdes les plus communément employés dans un grand nombre de maladies. Dans le monde même & ſans le conſeil des médecins, on en fait un uſage très-fréquent, on commence ſouvent à ſe traiter ſoi-même par une boiſſon faite avec du jus de *citron* de l'eau & du ſucre. Il convient dans toutes les fièvres, & ſur-tout dans les ardentes, bilieuſes, putrides & malignes ; dans le ſcorbut, dans les vomiſſemens exceſſifs, dans les maladies de la bouche, dans les affections inflammatoires du foie. Fiſcher aſſure que c'eſt un des meilleurs préſervatifs de la peſte ; Fernel le recommande dans les calculs des reins. On emploie avec ſuccès le ſuc pur de *citron* pour guérir les aphthes & les petits ulcères de l'intérieur de la bouche, des lèvres, du palais, des amygdales. Lorſqu'il eſt néceſſaire de borner les effets des éruptions dartreuſes, on ſe ſert auſſi avec avantage de ce ſuc. Des tranches de *citron* appliquées ſur les lèvres ou ſuccées, tempèrent l'ardeur de la

Digitized by Google

bouche & font ceſſer le tourment de la ſoif. Appliquées ſur les poignets, on dit qu'elles y produiſent une révulſion, & qu'elles font même, lorſqu'on les renouvelle pluſieurs fois, l'effet d'un rubéfiant.

La manière la plus fréquente d'employer le ſuc de *citron* à l'intérieur, eſt de l'étendre d'une certaine quantité d'eau & de l'adoucir avec du ſucre. Cette préparation que l'on nomme en général *limonade* peut être faite de pluſieurs manières différentes; la plus ſimple & ſouvent la meilleure, eſt d'exprimer un *citron* coupé par ſon milieu & dont on a enlevé les pépins dans de l'eau, juſqu'à ce que celle-ci ait pris le dégré d'acidité qu'on y déſire; on l'aromatiſe en y jettant du ſucre qu'on a frotté ſur ſon écorce & qui s'eſt chargé de ſon huile volatile. En laiſſant tremper les tranches de *citron* muni de ſon écorce dans l'eau, on fait une limonade un peu amère, & qui peut avoir quelquefois ſon avantage. On diminue l'acidité & la force de ce ſuc en le faiſant bouillir dans l'eau, pour préparer ce qu'on nomme *limonade cuite*. Ces divers procédés ſont à peu près indifférens dans la plupart des cas; cependant le premier eſt bien préférable dans les maladies vraiment inflammatoires. On prépare avec le ſuc de *citron* & une très-grande quantité de ſucre des eſpèces de candis ſecs ou des tablettes acidules propres à calmer la ſoif, quand on les laiſſe fondre dans la bouche.

Les ſémences ou pépins de *citron* ſont âcres & très-amers. On les met au nombre des alexipharmaques & des anthelmentiques; elles ſont utiles ſuivant Vogel dans la petite vérole & la rougeole, apparemment lorſque l'eruption eſt foible & tardive. Il paroit qu'elles ſont plus ſenſiblement ſtomachiques, carminatives, & toniques. Au teſte on n'en fait point uſage dans la pratique; elles ont une ſaveur repouſſante pour beaucoup de perſonnes.

(FOURCROY.)

CITRONELLE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* ARMOISE.)

CITROUILLE. ſ. f. (*Hygiene, Paſteque*)

Partie II. Des choſes improprement dites non-naturelles.

Claſſe III. *Injecta.*

Ordre I. alimens.

Section. alimens végétaux.

Citrullus & anguria. Off.

Anguria citrullus dicta. C. B. P. 312. Tournef. inſt. R. H.

Cucumer vel cucumis citrullus.

Cette plante qui eſt de la famille des cucurbitacées a des racines menues, droites, fibrées; elle laiſſe ramper ſur la terre des ſarmens fragiles, velus, garnis de grandes feuilles découpées profondément en pluſieurs lanières rudes & hériſſées. Il ſort des aiſſelles des feuilles, des vrilles & des pédicules, qui portent des fleurs jaunes en cloches, évaſées & diviſées en cinq parties, & appuyées ſur un embrion qui ſe change en un fruit arrondi, ſi gros qu'à peine on peut l'embraſſer. Son écorce eſt un peu dure, mais liſſe, unie, d'un vert foncé ou jaune & parſemée de taches blanchâtres.

La chair de la *citrouille* ordinaire eſt blanche, rougeâtre ou jaunâtre, ferme & d'une ſaveur qui n'eſt pas déſagréable. Sa graine eſt contenue dans une ſubſtance ſongueuſe qui eſt au milieu du fruit: elle eſt oblongue, large, applatie, rhomboidale, jaunâtre, & rougeâtre ridée, garnie d'une écorce un peu dure, mais liſſe, unie, d'un verd foncé en jaune qui recouvre une amande blanche agréable au goût.

La *citrouille* croit ſans culture dans les pays chauds, tels que la Poüille, la Calabre, la Sicile, & autres contrées méridionales. On la ſème dans les pays du Nord, & elle y porte du fruit, mais il eſt rare qu'elle arrive à une parfaite maturité. Les jardins d'Egypte ſont remplis de *citrouilles* qui varient beaucoup, mais qui ne peuvent pas réuſſir en France. Il n'y a pas d'endroits où la *citrouille* profite mieux qu'au Bréſil, & on ſa pulpe ſoit auſſi douce & auſſi ſucculente.

On appelle à Paris *citrouille*, *le pepo oblongus* de C. B. & de Tournef, qui diffère de la plante précédente, en ce que les fleurs ſont monopétales, découpées en forme de cloche, qui devient un fruit ſucculent, tond ou long, revêtu d'une écorce rude, inégale, ſillonnée, couverte de verrues, diviſée ſouvent en trois loges qui renferment des graines applaties, & comme bordées d'une eſpèce d'anneau. C'eſt une des plantes de nos jardins dont la ſémence lève le plus aiſément, & ſe conſerve plus longtems avec la faculté de fructifier.

On a vu quelques perſonnes manger crue la chair de la *citrouille*; mais le plus ſouvent on la fait cuire; elle nourrit très peu, donne un ſang aqueux, adoucit & tempère les conſtitutions bilieuſes. On la prépare d'une infinité de manières dans les cuiſines, on la rôtit, on la fait, on la fait bouillir; ou l'aſſaiſonne avec le beurre, le lait, les oignons, le ſucre, les aromates; on en fait de très-bonne ſoupe; on prétend même qu'on a fait du pain jaune avec la pulpe de *citrouille* mêlé avec la farine de froment, & qu'il avoit une ſaveur douce, raffraîchiſſante & ſalutaire, cependant on ne peut pas diſſimuler qu'elle donne beaucoup de vents.

La

La matière médicale fait uſage de la ſémence de cette plante, qui eſt une des quatre ſémences froides majeures. On en prépare des émulſions qui ont la réputation de procurer de bons effets dans les fièvres inflammatoires & ardentes, dans l'hémorrhagie, la manie & les autres affections qui proviennent de la tête & de l'effervescence des humeurs. On les vante encore beaucoup dans la dyſurie, l'iſchurie, le calcul, & les gonorrhées; on s'en ſert extérieurement en épithème dans l'inflammation des yeux.

L'art de la toilette prépare avec ces graines des pâtes qu'on dit très-bonnes pour amollir la peau, la rendre douce & en effacer les taches.

(MACQUART.)

CIVET, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens compoſés.

Un *civet* eſt un ragoût particulier, fait avec un lièvre coupé par morceaux, & cuit avec du bouillon, un bouquet d'herbes, un aſſaiſonnement de vin, de farine, d'oignon, avec un peu de vinaigre. Ce mets eſt de très-bon goût, & convient aux perſonnes qui peuvent manger toute eſpèce de nourriture ſaine, dans laquelle il entre beaucoup d'aſſaiſonnemens; il eſt défendu à celles qui ſont obligées de garder le régime, de ſe rafraîchir, & d'éviter tout ce qui peut communiquer aux humeurs de l'acrimonie & de l'acaltation. (MACQUART.)

CIVETTE. (*Mat. méd.*)

Le mot *civette* exprime, en hiſtoire naturelle & en matière médicale, ſoit une ſubſtance animale odorante analogue au muſc, qu'on emploie dans les parfums & dans la médecine, ſoit l'animal qui fournit cette ſubſtance. Ce quadrupède, nommé *animal zibethicum* dans les boutiques & dans les livres de matière médicale, *catus zibethicus* par Schroder, *felis zybetho* par Geſner, *hyæna veteribus nuncupata, nunc autem civetta* par Belon, *hyæna odorifera* par Hernandez, animal du muſc par la Peyronie, dans les mémoires de l'Académie, année 1731, eſt mieux déſigné par la phraſe ſuivante de Linnéus, qui le range parmi les bêtes féroces, *fera; civetta zibetha, caudâ annulatâ, dorſo cinereo nigroque undatim ſtriato;* Briſſon le nomme *meles, ſaſciis & maculis albis, nigris & rudeſcentibus variegata.*

La *civette*, connue auſſi par quelques auteurs françois ſous le nom de *chat muſqué*, reſſemble plutôt au renard qu'au chat, dont elle a d'ailleurs l'agilité. Les bandes & les taches de ſa robe l'ont fait auſſi comparer à une petite panthère. Son caractère diſtinctif conſiſte moins dans la couleur de ſes poils, que dans l'organe odorant qu'elle porte entre l'anus & les parties de la génération. Depuis le bout du muſeau, juſqu'au commencement de la queue, elle a vingt-huit à vingt-neuf pouces. Sa tête étroite, ſon muſeau pointu, ſa langue douce, ſes yeux petits & noirs, ſes oreilles peu pointues & petites, ſes pieds courts, armés devant & derrière de cinq ongles noirs, forment un aſpect qui lui eſt particulier, & qui caractériſent ſon deſſin. Le poil de la tête & de ſes pattes eſt court; celui du corps a juſqu'à quatre pouces & demi de longueur; il eſt entremêlé d'un autre poil plus court, plus doux, friſé comme de la laine, & par-tout d'un gris brun, tandis que le premier, qui eſt de trois couleurs, forme des taches & des bandes blanches, noires & rouſſâtres, qui caractériſent auſſi la robe de cet animal. Sa queue repréſente des anneaux entrecoupés de ces trois couleurs. Le réſervoir de l'humeur odorante, nommée *civette* comme l'animal lui-même, eſt au deſſous de l'anus & au-deſſus d'un orifice qui recèle les organes de la génération, ſoit dans les mâles, ſoit dans les femelles. L'ouverture de la poche, qui conſtitue cet organe, eſt une eſpèce de fente perpendiculaire, de deux pouces à peu près de hauteur; elle eſt couverte de poils courts tournés en-dedans. En écartant les bords, on apperçoit une poche preſque de la contenance d'un petit œuf de poule; le fond eſt percé de deux trous aſſez larges, qui aboutiſſent à un ſac d'où s'écoule l'humeur, & ſur lequel on voit des éminences poreuſes appartenant, à ce qu'il paroît, aux glandes qui la fourniſſent; on a trouvé des muſcles deſtinés, dit-on, à comprimer les glandes & à évacuer le ſuc par les ſacs dans la poche générale dont nous avons parlé. Le ſuc ou l'humeur de la *civette* s'épaiſſit dans ſes réſervoirs, & excite des démangeaiſons qui forcent l'animal à ſe frotter ſur les arbres, ſur les rochers. Quoique la *civette* ſoit naturelle des contrées chaudes de l'Afrique & de l'Aſie, on l'acclimate en quelque ſorte dans les pays tempérés, & même froids, pourvu qu'on la défende des intempéries froides. On en a beaucoup en Hollande, où l'on fait de ſon parfum un objet de commerce. Pour le recueillir, on met la *civette* dans une cage étroite, dans laquelle il lui eſt impoſſible de ſe retourner; on ouvre cette cage par un bout, ou tire l'animal par la queue, & on le retient dans cette ſituation en mettant à travers des barreaux un bâton qui embarraſſe & fixe ſes jambes; on introduit une petite cuiller dans la poche dont nous avons fait la deſcription, on racle bien les parois intérieurs de cette poche, en promenant la cuiller de toutes parts; on met la matière qu'on en tire dans un vaſe, qu'on bouche avec ſoin; tous les deux ou trois jours cette opération peut être recommencée avec ſuccès. La quantité de l'humeur odorante ſuit

la force de l'appétit de l'animal, & répond à ſa nourriture ; ſi on lui donne beaucoup d'alimens délicats, tels que de la chair crue & hachée, des œufs, des volailles tendres, des jeunes quadrupèdes de la plus petite eſpèce, du poiſſon; ſi on varie ſes mets, la *civette* donne abondamment du ſue très-odorant : telle eſt la manière dont on recueille cette humeur en Hollande, & ſur-tout à Amſterdam ; on préfère même ce parfum, venant de Hollande, à celui qui eſt apporté du Levant ou des Indes ; celui de Guinée devroit être le plus eſtimé comme le plus énergique, ſi les nègres ne le falſifioient pas, comme le font auſſi les indiens & les levantins, en le mêlant avec des gommes-réſines, ou des baumes plus ou moins odoriférans.

Il y a en Aſie un quadrupède un peu différent de celui que nous venons de décrire, qui eſt regardé comme une eſpèce réellement diſtincte par pluſieurs auteurs, tandis que d'autres n'en font qu'une variété : celui-ci, qu'on nomme *civet*, eſt plus allongé que la *civette* ; ſon muſeau & ſa queue ſont plus longs, ſes taches plus fortes ; il n'a point de crinière ſur le cou & l'épine comme la *civette* ; ſon parfum eſt plus violent encore que celui de la *civette*.

Le ſuc, nouvellement extrait des poches de la *civette*, eſt onctueux, d'une couleur jaune-pâle, de la conſiſtance du miel, d'une ſaveur un peu âcre, d'une odeur forte & balſamique ; cette odeur ſe fait auſſi ſentir dans différentes régions de l'animal, & ſur-tout à la peau du col, & dans tous ſes poils, qui répandent très-long-temps une odeur ammoniacale ; on diroit que ſa ſueur eſt de la même nature que le parfum recueilli dans les poches abdominales. La *civette*, conſervée, s'épaiſſit & prend une couleur plus foncée ; elle devient comme une ſorte de graiſſe ſolide, il eſt bien rare que celle du commerce ſoit pure & ſans mélange.

On n'a point fait une analyſe exacte de ce ſue, on eſt accoutumé à le regarder comme une véritable réſine ; mais c'eſt ſans preuves poſitives qu'on a adopté cette opinion, à moins qu'on ne regarde comme telle la diſſolubilité de cette ſubſtance dans l'alcool.

Suivant Carthenſer, il n'y a preſque point de différence entre le muſc & la *civette* ; celle-ci excite ſeulement plus facilement les nauſées & les vomiſſemens ; l'un & l'autre agitent nos organes, augmentent la rapidité du mouvement du ſang & des autres liqueurs ; c'eſt à cet effet qu'il faut attribuer le mal de tête, le vertige, les faibleſſes, les tremblemens, & les autres ſymptômes nerveux ; il eſt même quelques perſonnes très-ſenſibles qui ne peuvent pas ſupporter l'odeur de la *civette* ſans ſe trouver mal aſſez promptement. On ne preſcrit jamais actuellement la *civette* en médecine, quoiqu'on l'ait employée autrefois comme corroborante, cordiale, ſudorifique, antiſpaſmodique ; mais l'expérience a fait voir qu'elle eſt plus propre à faire naître les accès hyſtériques & hypochondriaques, qu'à les calmer. On l'appliquoit autrefois ſur le ventre dans la colique, la paſſion hyſtérique ; on en frottoit les parties naturelles dans l'impuiſſance. Aujourd'hui la *civette* eſt encore conſervée dans quelques compoſitions pharmaceutiques ; mais elle n'y eſt plus réellement employée.

(FOURCROY.)

CLAIRET. (Vin) (*Hygiène.*)

Partie II. Des choſes improprement dites non-naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre II. Boiſſon.

Section V. Liqueurs ſpiritueuſes.

Clairet ſe dit des vins qui, pour la couleur, tiennent le milieu entre le vin rouge & le vin blanc ; c'eſt preſque le vin paillé, qui eſt célèbre à Aï, Auvilé, & dans les environs. Quant à la qualité, on ne ſuppoſe pas, en général, que le vin *clairet* ſoit très-énergique, & c'eſt le plus ſouvent un vin léger & apéritif comme le vin blanc.

Cependant ceux que nous venons de déſigner ne manquent pas de force, & ils y joignent encore une délicateſſe telle, qu'il y a peu de vin qu'on puiſſe leur comparer, quand ils ſont bien choiſis, & d'une bonne année. Alors ils procurent facilement l'ivreſſe aux perſonnes qui n'y ſont pas accoutumées ; mais, en général, elle n'eſt point dangereuſe, quand on ne s'expoſe pas ſouvent à la récidive.

Ce vin convient à preſque tous les tempéramens, à cauſe de ſa légèreté ; mais ſur-tout à ceux qui ne ſont pas beaucoup d'exercice, & qui n'ont pas beſoin de ſe reſtaurer. (MACQUART.)

CLAPIER, ſ. m. (*Chirurgie.*)

Sinus ou excavation ſinueuſe des ulcères fiſtuleux. *Voyez* FISTULE. (*Dictionnaire de chirurgie.*)

(CHAMSERU.)

CLARIFICATION. (*Mat. méd.*)

La *clarification* eſt une opération qu'on pratique ſouvent dans la préparation des médicamens, & qui conſiſte à éclaircir les liqueurs par quelque procédé que ce ſoit. On peut clarifier les ſucs des plantes par le repos, la filtration au papier, l'addition des acides, la chaleur portée à un certain degré ; mais on donne plus particulièrement le nom de *clarification* au pro

cédé par lequel on éclaircit les liqueurs quelconques à l'aide du blanc d'œuf. C'eſt ainſi qu'on clarifie le petit-lait, quelques ſucs d'herbes fades & viſqueuſes; on fait bouillir les liqueurs; on y verſe alors du blanc d'œuf, délayé & battu dans une petite quantité d'eau. Ce mucilage albumineux devient concret par l'action de la chaleur; il forme alors une eſpèce de réſeau, qui attire & qui arrête les molécules ſolides, étrangères aux liquides, dont la préſence les rendoit troubles & louches; on peut enſuite les filtrer, ils paſſent facilement à travers le papier, & ils reſtent très-tranſparens. C'eſt ainſi qu'on clarifie le petit-lait, & qu'on en ſépare les flocons de matière caſéeuſe qui le rendoit louche & opaque; on clarifie de la même manière les ſucs de bourrache, de bugloſe, de pulmonaire, de vipetine, pluſieurs eſpèces de ſyrops; le ſang de bœuf fait le même effet ſur le ſucre qu'on cuit, &c. *Voyez* auſſi DESSICATION.

(FOURCROY.)

CLARIFIÉ, CLARIFIER. (*Mat. méd.*)

On dit d'un liquide, d'un ſuc, &c., qu'il eſt clarifié, lorſque par le moyen du blanc d'œuf, ou du ſang qui produit le même effet, on en a ſéparé les molécules étrangères qui en troubloient la tranſparence. *Voyez* le mot CLARIFICATION.

(FOURCROY.)

CLASSES, CLASSIFICATION DES REMÈDES. (*Mat. méd.*)

Les ſciences naturelles qui ont été ſi avancées dans notre ſiècle doivent particulièrement leurs progrès à l'ordre qu'on a mis dans les connoiſſances acquiſes, & à la méthode qu'on a employée pour les répandre. Les productions de la nature, dont l'étude occupe aujourd'hui beaucoup plus d'hommes qu'autrefois, ont été ſur-tout depuis l'immortel Linnéus partagées en claſſes différentes, en ordres, en genres & en eſpèces. Il y a bien plus long-temps que les médecins ont exécuté un plan analogue pour les corps naturels conſidérés par rapport à leurs propriétés ſur l'économie animale; on les a diviſés ſous ce point de vue en trois claſſes, les alimens, les médicamens, les poiſons. Les premiers ont pour caractères de pouvoir être digérés, de ſe changer en notre propre ſubſtance & de ſervir à réparer les pertes que le corps humain éprouve ſans ceſſe; les ſeconds ſe diſtinguent par une action trop forte ſur nos organes pour pouvoir être digérés & aſſimilés, & par les changemens prompts ou lents qu'ils produiſent dans les corps animés, ſoit en faiſant ſortir plus abondamment des liqueurs par différens émonctoires, ſoit en altérant peu à peu la nature des humeurs ou le tiſſu des fibres. Les poiſons diffèrent des médicamens en ce que leur énergie eſt beaucoup plus forte; ils détruiſent & corrodent les organes, ils en arrêtent plus ou moins complettement les fonctions, ils produiſent enfin la mort. Quoique par ces diſtinctions il paroiſſe impoſſible de confondre ces êtres les uns avec les autres, ils ſe rapprochent cependant dans quelques circonſtances & par quelques eſpèces de chaque claſſe. En effet les alimens deviennent quelquefois des médicamens ou des poiſons; ils paſſent à l'état des premiers lorſqu'on proportionne le régime à l'état des malades, comme cela a ſouvent lieu dans les maladies chroniques, ou bien lorſque l'eſtomac & le ſuc gaſtrique ne font pas facilement leurs fonctions & lorſqu'ils laiſſent les alimens agir ſur les parois, ſur les fibres nerveuſes des inteſtins; on obſerve qu'ils font ſouvent l'office d'émétiques & de purgatifs ſur-tout dans les indigeſtions. De même il arrive malheureuſement trop ſouvent que les médicamens deviennent des poiſons entre des mains ignorantes ou imprudentes, & lorſqu'ils ſont contre-indiqués. C'eſt ainſi que les émétiques & les purgatifs, les échauffans, les irritans ſont pernicieux dans les maladies purement inflammatoires; la ſaignée trop forte dans les maladies d'affoibliſſement. Enfin l'art a cru trouver depuis quelques années une reſſource dans les poiſons les plus redoutés & les plus redoutables. On a employé la ciguë, la laitue vireuſe, la pulſatille, la douce-amère, le toxicodendron, le ſublimé corroſif ou muriate oxigéné de mercure, dans des maladies déſeſpérées, & on en a obtenu quelques ſuccès. Il faut donc convenir que cette claſſification des ſubſtances naturelles en alimens, en médicamens, & en poiſons, quoiqu'en apparence bien fondée, eſt encore une diviſion artificielle; qu'elle n'exiſte réellement que dans les extrêmes; qu'elle eſt ſouvent relative à l'état, aux forces & à la diſpoſition particulière des ſujets auxquels on les preſcrit; on doit en dire autant de toutes les claſſifications des remèdes fondées ſur leurs propriétés; les évacuans, les altérans en général & en particulier. Elles ſont toutes variables ſuivant les circonſtances. On ne peut cependant ſe diſpenſer de les admettre. 1°. parceque'elles paroiſſent véritablement exiſter dans la nature & tenir à la compoſition particulière de chaque corps naturel ou artificiel; 2°. parce que les différences qu'on apperçoit dans leur uſage n'y ſont relatives qu'à des cas particuliers, & peuvent être conſidérées comme des exceptions; 3°. parce qu'elles appartiennent à des propriétés véritablement diſtinctes, qu'il eſt néceſſaire d'étudier avec ſoin; 4°. enfin parce qu'elles ſervent ſingulièrement à fixer les idées des étudians, à mettre de l'ordre dans les connoiſſances de médecine, & à rappeller aux médecins une ſuite d'obſervations qu'une expérience de pluſieurs milliers d'années a ſouvent conſtatées. Sous ce dernier point de vue même, la médecine eſt peut-être une des ſciences naturelles qui poſſèdent le plus de faits anciens & vérifiés par une longue ſuite d'individus qui ſe ſont ſuccédés dans la pratique, & dont la vérité n'a point été démentie. Mais il faut bien pren-

Digitized by Google

dre garde d'étendre trop cette idée, & de lui donner plus de valeur réelle qu'elle n'en a. Si les divisions & les classifications générales des médicamens ont des avantages sur lesquels on ne peut élever aucun doute raisonnable, il faut en même temps apprendre à corriger les erreurs quelles peuvent faire naître & dont il est quelquefois impossible de se garantir. La principale source d'erreurs dont il est nécessaire de se garantir, est de trop attribuer à ces divisions, & aux qualifications attribuées aux médicamens; souvent les propriétés générales que les divisions indiquent ne sont pas uniques ou seules; presque toujours au contraire plusieurs propriétés se trouvent réunies & inhérentes même à celle qui fait adopter le nom général de la classe médicamenteuse; c'est ainsi que les émétiques sont presque toujours purgatifs, sudorifiques, diurétiques & expectorans en même-tems; que les rafraîchissans sont encore antiseptiques, &c. Il n'y auroit jamais de risques de prendre de fausses idées en matière médicale, si les propriétés qui se trouvent réunies avec la principale, avec celle qui fait donner le nom à une classe entière de médicamens, étoient toujours plus ou moins analogues à celle-ci & produisoient toujours des effets plus ou moins identiques, ou au moins ne contrarioient pas les indications qu'on se propose de remplir d'après la première qualification donnée à un remède; mais malheureusement on a souvent lieu d'observer des phénomènes fort différens. Il n'est pas rare qu'un remède produise absolument un effet opposé au contraire à celui qu'on auroit eu lieu d'en attendre d'après sa propriété indiquée par la classe. C'est ainsi qu'un adoucissant devient quelquefois émétique ou purgatif par le poids & la gêne qu'il fait naître dans les organes de la digestion; c'est ainsi qu'un remède pris dans la classe des calmans, augmente le malaise nerveux & éloigne le repos au lieu de dissiper les symptômes du spasme ou d'appeller le sommeil. On conçoit bien que cette différence d'effet, cette espèce d'opposition & de contraste entre la classification d'un médicament & son effet réel dans beaucoup de cas, dépendent de l'état particulier des sujets qui prennent ce médicament; il y aura toujours dans cette classification une erreur d'autant plus fâcheuse qu'elle est véritablement inévitable, & qu'elle tient à la nature même de la chose. C'est pour cela que plusieurs auteurs modernes de matière médicale, ayant reconnu qu'il est impossible de déterminer positivement les vertus générales des substances médicamenteuses, ont cru devoir abandonner entièrement les classifications des remèdes fondées sur leurs propriétés médicinales, & adopté deux autres méthodes de classer les médicamens. Les uns, comme Cartheuser, ont pris un ordre absolument chimique, en partant de ce principe que les substances de la même nature intime devoient avoir les mêmes vertus; le traité de cet auteur si généralement estimé est entièrement écrit sur ce plan; mais il suppose un complément de connoissances & d'analyses chimiques qui ne sont rien moins qu'acquises encore, malgré toutes les découvertes des modernes, & il ne peut être adopté que pour les médicamens chimiques ou préparés par l'art qui sont une partie bien distincte de la matière médicale. D'autres auteurs qui ont connu l'une & l'autre des difficultés relatives à la classification des médicamens, ont cru devoir suivre l'ordre des divisions naturelles de l'histoire naturelle. Ceux-ci ont traité successivement des substances minérales, végétales & animales, & ont partagé chaque règne absolument comme on le fait en histoire naturelle. Linnéus, Bergius, Murray, sont les trois principaux auteurs qui ont adopté cette méthode; elle a sans doute l'avantage de ne pas faire naître de préjugés sur les vertus des médicamens, & de ne pas tromper sur leur choix; mais si on l'adopte exclusivement, elle nous paroît aussi éloigner trop les connoissances de médecine. Il nous a paru que dans cette difficulté des classifications des remèdes, il ne restoit qu'un parti utile à prendre, celui de les réunir toutes pour favoriser l'étude, & pour compléter la connoissance de ces instrumens de la médecine. On trouvera ce plan mixte exposé aux mots MATIÈRE MÉDICALE & MÉDICAMENS; nous engageons aussi à lire le mot ACTION DES MEDICAMENS. (FOURCROY.

CLASSES DES MALADIES, *V.* NOSOLOGIE.

(MAHON.)

CLAVAIRE. f. f. (*Hygiène.*) *Clavaria.*

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Injesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

La *clavaire* est un genre de plante cryptogame, de la famille des champignons, qui comprend des fongosités ordinairement nues, droites allongées, simples ou rameuses; leurs graines, selon Beauvais, sont renfermées entre l'épiderme, & la substance même de ces plantes.

Parmi les onze espèces que décrit Delamarck, il y en a une espèce que nous devons rapporter, c'est la

Clavaire coralloïdes.

Coralloïdes dilute purpurascens. Tourn. 564, *vel flava, vel albida.*

Fungus. Barrel, icon. 1166.

Cette fongosité est épaisse, charnue, molle, très-ramifiée, & forme une touffe, ou une espèce de gazon jaunâtre, blanchâtre, ou rougeâtre; ses rami-

fications ſont courtes, ſertées, & légèrement diviſées, & comme dentées à leur ſommet. On trouve cette plante dans les bois, & elle paſſe pour être bonne à manger. Mais elle doit avoir les déſagrémens des champignons. (*Voyez* ce mot.)

(MACQUART.)

CLAVALIER. ſ. f. (*Mat. méd.*)

Zanthoxyllum.

C'eſt une plante à fleurs incomplettes, de la famille des piſtachiers, & qui comprend des petits arbriſſeaux épineux, dont les feuilles ſont compoſées, les fleurs de couleur herbacée, ramaſſées, latérales & quelquefois en panicule. (Dict. de Bot. t. 2.)

Nous ne parlerons que de deux eſpèces qui croiſſent dans l'Amérique où elles ſont fort eſtimées.

1°. Le *Clavalier* à fleurs de frêne,

Zanthoxyllum clava hereulis. Linn.

Fagara fraxini folio. Dunam. Arab. 1. p. 229. t. 7.

Evonimo ad-finis aromatica. S.

C'eſt un arbre épineux qui s'élève à environ douze pieds de haut. Ses feuilles ſont alternes ſur les rameaux, par faiſceaux ſur le vieux bois, compoſées de neuf ou onze folioles oppoſées, avec des épines. Elles reſſemblent à des feuilles de fraxinelle. Les fleurs ſont petites, & viennent avant les feuilles par petits faiſceaux.

Cet arbre naît au Canada & dans la Virginie, on le cultive au jardin National, où il fleurit tous les ans.

Cette eſpèce de *Clavalier* paſſe, ſur-tout au Canada, pour être un puiſſant ſudorifique; il ne jouit pas moins des vertus diurétiques: ſes graines & leurs capſules répandent une odeur agréable.

2°. Le *Clavalier* des Antilles, bois épineux jaune.

Zanthoxyllum aculeatum fraxini ſinuoſis & punctuatis foliis Americanum. Pluk. *alm.* 396. t. 239. f. 4.

Arbor ſpinoſa fraxini facie Plum. mss. v. 5. t. 114.

Ce *Clavalier* à les feuilles plus larges que celle de l'eſpèce précédente. Il paroît ne former qu'un arbre médiocre, dont le tronc eſt couvert d'une quantité d'épines aſſez petites & très-aiguës, dont le bois eſt jaunâtre. Les fleurs viennent ſur des pédoncules rameux & paniculés.

On trouve cette eſpèce dans les Antilles. Le P. Nicolſon, qui en diſtingue deux variétés, dit que le bois de la plus grande eſt recherché pour les bâtimens; que l'écorce de la plus petite teint en jaune; qu'on en fait un vulnéraire déterſif, qui paſſe pour excellent, & qu'on le regarde en outre comme un bon fébrifuge. (MACQUART.)

CLAVUS, ſ. m. (*Chirurg. noſol. méthod.*)

Clou, cor, durillon, oignon, calus; *voyez* ces mots. Leur caractère générique conſiſte dans l'épaiſſeur & l'engourdiſſement de la ſurpeau. Cullen, noſol., O. 5, *tumeurs*, claſſe 4, *locales.*

(CHAMSERU.)

CLEMATITE. ſ. f. (*Mat. méd.*) *Herbe aux gueux.*

Clematis.

C'eſt un genre de plante à fleurs polypétalées, de la famille des renoncules, qui comprend des fleurs herbacées ou ligneuſes, la plupart ſarmenteuſes, rampantes ou grimpantes, dont les feuilles ſont oppoſées, & les fleurs terminales.

Parmi les dix-huit eſpèces décrites dans le dict. de bot. Nous en diſtinguerons particulièrement deux qui paſſent pour être de quelqu'utilité aux hommes.

1°. La *clematite* des haies, vulg. l'herbe aux gueux. Barbe à Dieu. *Vierne.*

Clematis vitalba. Linn.

Clematis ſilveſtris latifolia. C. B. C 300.

Vierna Lobel.

La racine de la *clematite* eſt groſſe, fibreuſe, tougeâtre, vivace. Comme la vigne, elle pouſſe des ſarmens nombreux, rudes, plians, anguleux, grimpans. Ces feuilles ſont oppoſées, ailées, compoſées de cinq folioles pointues, groſſièrement dentées, les pétioles s'attachent en manière de vrille. Les fleurs ſont blanches, odorantes, & diſpoſées au ſommet des rameaux: elles ont des pétales oblongs, coriaces & velus; les ſemences ſont ramaſſées en têtes, & forment par leurs barbes des plumets blancs, ſoyeux & très-remarquables.

Cette plante, qui fleurit au mois de juillet, ſe trouve ſur le bord des chemins, dans les haies, parmi les épines & les brouſſailles.

La *clematite* eſt cauſtique, véſicatoire; ſi on en frotte la peau, elle la rougit, y fait de petits ulcères, & des excoriations. Quelques mendians ſe ſervent de ſon ſue à cet effet, pour exciter la compaſſion, & ſe guériſſent bientôt en appliquant ſur la peau des feuilles de bette; c'eſt là la raiſon qui a

fait nommer cette plante, herbe aux gueux. Elle convient pour déterger les vieux ulcères. Dioscoride dit qu'elle guérit la lèpre ; elle est plus mordante que l'herbe aux verrues ; on a très-mal-adroitement conseillé sa graine comme hydragogue : au surplus, on fait peu d'usage de la *clematite*.

2°. La *clematite* de Bourbon, vulgairement dite vigne de Salomon.

Clematis mauritiana.

Clematis furialis & urentissima, Commers. Herb.

Cette plante a des sarmens légèrement striés, feuillés & grimpans. Ses feuilles sont composées de trois folioles presque en cœur, pointues, dentées en scie. Des fleurs latérales terminent des rameaux courts, opposés & axillaires. Elles ont quatre pétioles elliptiques, velues & blanchâtres. Les fruits forment des têtes plumeuses, fort larges & peu épaisses. Les semences sont applaties & ont une queue plumeuse, longue de près de deux pouces. Les rameaux fleuris sont pendans.

Cette plante croit à l'isle de Bourbon, dans les bois : elle a été communiquée par Commerson & Sonnerat.

On s'en sert en guise de mouches cantharides. Les noirs de Madagascar prennent les feuilles de cette liane, les pilent, en font des cataplasmes, qu'ils mettent dans huit ou dix doubles de linge, & les posent légérement sur la joue d'une personne attaquée du mal de dents ; il faut se garder que le suc ne touche point la peau, autrement elle seroit endommagée, ce remède fait rendre beaucoup de sérosités par la bouche, & dissipe le mal.

(MACQUART.)

CLERC. *Voyez* LE CLERC. (GOULIN.)

CLERMONT-FERRAND. *(Eaux minérales.)*

C'est la capitale de la basse Auvergne. Il y a près de cette ville deux sources minérales froides. 1°. Celle du *Champ des pauvres* ; 2°. celle de *Beaurepaire*.

Elles ont fourni les mêmes principes. (Duclos, p. 108.) La dernière est entièrement perdue, ou très-altérée, depuis qu'on a fait des jardins dans l'endroit où elle est située. Nous désirerions des connoissances plus précises sur ces eaux qui pourroient peut-être rendre des services aux citoyens de la ville de Clermont. (MACQUART.)

CLIGNER. v. a.

Fermer l'œil ou les yeux à demi, en contractant la paupière d'un angle à l'autre, par le froncement du muscle orbiculaire & soutenir cette action pendant quelque temps. (CHAMSERU.)

CLIGNOTTEMENT. s. m.

Mouvement volontaire ou involontaire des paupières qui consiste dans l'action combinée de *ciller* & de *cligner* les yeux ou un seul œil, en fermant l'autre avec la main. Pendant que l'orbiculaire reste en contraction, la paupière supérieure se relève & s'abaisse alternativement selon que le muscle releveur reprend ou cesse son action. (*Voy.* CILLER, CLIGNER, CILLOSER. (CHAMSERU.)

CLIGNOTER. v. n. *(connireo.)*

Clignoter n'est point la même chose que *cligner*, puisque dans ce dernier cas on tient l'œil ou les yeux fermés à demi, au lieu que dans l'autre le mouvement fréquent des paupières tient les yeux alternativement entr'ouverts, ou entièrement fermés. (*Voyez* CLIGNOTTEMINT. CILLER. HIPPOS.)

(CHAMSERU.)

CLIMAT. s. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Des choses improprement dites non naturelles.

Classe I. *Circumfusa*, choses environnantes.

Ordre II. Terre & lieux.

Section I. Climat.

Les médecins considèrent les *climats* particulièrement par la température ou le degré de chaleur qui leur est propre. *Climat* dans ce sens est exactement synonyme de température : ce mot est donc pris dans un sens beaucoup moins vaste que celui de région, contrée, pays, par lequel les médecins expriment la source de toutes les causes physiques générales ou communes qui peuvent agir sur la santé des habitans de chaque pays ; savoir la nature de l'air, celle de l'eau, du sol, des alimens, &c. *Voyez* EAU, SOL, RÉGIME. Toutes ces causes sont ordinairement si confusément combinées avec la température des diverses contrées, qu'il est difficile de saisir quelque phénomène de l'économie animale, qui ne dépende que de cette dernière cause.

Ce ne sera cependant pas une inexactitude blamable que de lui attribuer certains effets dont elle est vraisemblablement la cause prédominante. Ainsi on peut avancer avec beaucoup de fondement, que c'est du *climat* que dépendent beaucoup les différences des peuples, prises dans la complexion générale ou dominante de chacun. L'homme doit donc en partie au *climat*, sa taille, sa vigueur, la couleur de sa

peau & de ſes cheveux, la durée de ſa vie, ſa précocité plus ou moins grande, relativement à ſon aptitude à la génération, ſa vieilleſſe plus ou moins retardée, enfin ſes maladies propres ou endémiques.

Le pouvoir de réſiſter indifféremment aux influences de tous les *climats* & de ſe propager depuis les pôles juſqu'à la ligne n'a été accordée à aucune eſpèce animale ni végétale : c'eſt la prérogative de l'homme, c'eſt le privilège arraché à ſa nature ; encore ne peut-il en jouir qu'en ſouffrant une dégénération, une défaillance, & une ſorte de métamorphoſe, tant dans ſes facultés phyſiques que morales.

Le véritable *climat*, où l'eſpèce humaine a toujours le mieux proſpéré, eſt la zone tempérée ſeptentrionale de notre hémiſphère, c'eſt le ſiège de ſa puiſſance, de ſa gloire & de ſa ſupériorité ; en avançant vers le nord, ſes ſens s'engourdiſſent & s'émouſſent ; plus ſes fibres & ſes nerfs gagnent de ſolidité & de force par l'action du froid qui les reſſerre, plus ſes organes perdent de leur fineſſe, la flamme du génie paroît s'éteindre dans des corps en quelque ſorte trop robuſtes, où tous les eſprits vitaux ſont occupés à mouvoir les reſſorts de la ſtructure & de l'économie animale.

Au-delà du cercle polaire, la taille de l'homme ſe concentre ; la belle proportion de ſes membres ſe perd, ſon viſage ſe ternit ; il devient un avorton abrutt, & d'autant plus chétif qu'il eſt incapable d'inſtruction. Sous l'équateur ſon teint ſe hâle, ſe noircit, les traits de la phyſionomie défigurés révoltent par leur rudeſſe ; le feu du *climat* abrege le terme de ſes jours, & en augmentant la fougue de ſes paſſions, il rétrécit la ſphère de ſon ame ; il ne peut ſe gouverner lui-même & ne ſort pas de l'enfance : en un mot il devient un nègre, & le nègre eſt le plus abruti des eſclaves.

On ne ſauroit conteſter l'influence du *climat* ſur le phyſique des paſſions, des goûts, des mœurs. Les plus anciens médecins avoient obſervé cette influence, & les conſidérations de cette claſſe ſont des objets qui leur ſont ſi familiers, que ſi l'auteur de l'eſprit des lois avoit pu ſuppoſer que leur doctrine ſur cette matière fût aſſez répandue, il auroit pu ſe contenter d'aſſurer que les lois, les uſages, & le genre de gouvernement de chaque peuple avoient un rapport néceſſaire avec ſes paſſions, ſes goûts, ſes mœurs, ſans ſe donner la peine de déterminer les rapports de ces paſſions, de ces goûts, de ces mœurs avec la conſtitution corporelle dominante, & l'influence du *climat*. Les lumières ſupérieures de l'auteur l'ont pourtant ſauvé de l'écueil preſque inévitable pour les talens même les plus diſtingués, qui s'exercent ſur des ſujets qui leur ſont étrangers ; la partie médicinale des obſervations de l'auteur de ce livre ſur les *climats*, mérite l'éloge des médecins. (*Voyez* le ch. 14 DE L'ESPRIT DES LOIS.

Mais en nous attachant principalement aux affections corporelles de chaque nation relativement au *climat* ſous lequel elle vit, les principales queſtions de médecine qui ſe préſentent ſur cette matière ſe réduiſent à celles-ci.

1°. Quel eſt le tempérament, la taille, la vigueur, & les autres qualités corporelles particulieres à chaque *climat* ?

2°. Quel eſt le régime & la manière de vivre la plus propre à chaque *climat* ?

3°. Quelles ſont les maladies particulières aux differens *climats* & leurs cauſes ?

4°. Les maladies générales ou communes à toutes les nations, varient-elles pour les differens *climats* ?

Quant à la première queſtion une réponſe très-détaillée appartient proprement à l'hiſtoire naturelle, ou à la topographie de chaque pays. Voyez les articles particuliers : nous ajouterons ſeulement qu'on a obſervé que les habitans des *climats* chauds, mais non brûlans, étoient plus petits, plus ſecs, plus vifs, plus gais, communément ſpirituels, moins laborieux, moins vigoureux, qu'ils avoient la peau moins blanche, qu'ils étoient plus précoces, qu'ils vieilliſſoient plutôt : qu'ils vivoient moins que les habitans des *climats* froids. Que les femmes des pays chauds étoient moins fécondes que celles des pays froids ; que les premières étoient plus jolies mais moins belles que les ſecondes ; qu'une blonde étoit rare dans les *climats* chauds, comme une brune dans les pays du nord ; que plus les *climats* ſont chauds, plus l'amour étoit dans les deux ſexes un deſir aveugle & impétueux, un appétit, un cri imprimé de la nature ; *in furias igneſque ruunt* ; que dans les *climats* tempérés, il étoit une paſſion de l'ame, une affection réfléchie, méditée, analyſée, ſyſtématique, un produit de l'éducation ; & qu'enfin dans les *climats* glacés, il étoit le ſentiment tranquille d'un beſoin peu preſſant.

Au reſte, il y a tant de cauſes phyſiques & morales qui coopèrent dans tout ceci, que les obſervations que nous venons de faire ne doivent pas être regardées comme générales & conſtantes.

Par exemple à Paris, ſous un *climat* beaucoup plus froid que dans les pays méridionaux de la France, les filles ſont plutôt formées (*Puberes*) que dans les provinces, & devancent ſur-tout de beaucoup celles des campagnes, & de ſes environs, quoique vivant ſous la même température. Cette prérogative de la

Digitized by Google

capitale dépend de pluſieurs cauſes ſenſibles, entre leſquelles celle qui paroît la plus particulière & la plus évidente, c'eſt que Paris eſt une eſpèce de foyer de lumières & de vices. La précocité dont nous parlons, la précocité corporelle peut être due à l'exercice phyſique qu'on fait faire de bonne heure aux enfans, & l'exercice précoce des facultés intellectuelles. Il eſt d'expérience journalière, que les écoliers, & les petites demoiſelles bien élevées, ſortent de l'enfance avant les enfans de la campagne & du peuple.

On peut regarder comme un corollaire de cette obſervation, que les fonctions animales & l'aptitude à les exercer ſe perfectionnent de génération en génération, juſqu'à un certain terme, & que les diſpoſitions corporelles, & les facultés de l'ame, ſont entre elles dans un tel rapport, qu'il peut être tranſmis de race en race par des individus qui ſont bien ſains.

La ſeconde queſtion, qui regarde le régime & la manière de vivre la plus propre à chaque *climat*, eſt très-générale; elle s'étend à l'uſage de diverſes choſes que les médecins ont nommées improprement choſes non naturelles (c'eſt-à-dire à l'hygiène.) elle comprend l'air, les alimens, le ſommeil, l'exercice, l'uſage de l'hymen, les affections de l'ame, &c.

Il eſt fort inutile de donner des préceptes ſur les incommodités de l'air. On peut s'en rapporter aux habitans de divers *climats* du ſoin de ſe prémunir contre les injures du chaud & du froid. C'eſt-là un de ces bétons majeurs ſur leſquels les leçons de la nature la plus brute ſuffiſent aux hommes, ou du moins, que les premiers progrès de la raiſon apprennent à ſatisfaire.

En général on doit moins manger dans les *climats* chauds, que dans les *climats* froids, & les excès de ce genre ſont plus dangéreux dans les premiers que dans les derniers; mais la faim ſe fait auſſi moins ſentir, lorſqu'on eſt en butte à la chaleur, que lorſqu'on éprouve du froid: ainſi cette règle de diete ſera bien facile à obſerver.

La médecine rationelle ou théorique, qui ſe trompe ſi ſouvent, a dit que la partie aqueuſe de notre ſang étant diſſipée par la chaleur dans les *climats* chauds, il falloit réparer cette perte par une boiſſon abondante d'un liquide ſemblable, & que dans les *climats* froids les liqueurs ſpiritueuſes étoient plus ſalutaires. La médecine pratique, ou l'obſervation dit au contraire que les liqueurs ſpiritueuſes aromatiques, acides, les épiceries, l'ail, l'oignon, en un mot les alimens & les boiſſons qui ſont directement oppoſées à la qualité relâchante & inactive de l'eau, ſont d'un excellent uſage dans les *climats* chauds, & que la boiſſon de l'eau pure y eſt très-pernicieuſe, qu'elle jette les corps accablés de chaleur dans un abattement, une langueur, & un épuiſement, qui les rend incapables des moindres fatigues, & qui peut devenir même dangéreux & mortel.

Les payſans de nos provinces méridionales occupés des travaux les plus pénibles de la campagne, pendant les plus fortes chaleurs, ſe gardent bien de boire une ſeule goutte d'eau, boiſſon qu'ils ſe permettent pendant les travaux de l'hiver. Le thé, les infuſions de quelques feuilles de plantes aromatiques, les boiſſons aqueuſes tièdes ſont fort uſitées dans les *climats* froids, où elles ne ſont peut être pas fort ſalutaires, mais où elles ne ſont pas à beaucoup près ſi dangéreuſes qu'elles le ſeroient en Eſpagne, où le chocolat le plus aromatique & par conſéquent le plus échauffant, eſt d'un uſage auſſi fréquent, que le thé l'eſt en Angleterre & en Ruſſie.

Quant aux liqueurs fortes, que les peuples des pays du Nord boivent ſouvent, elles ne peuvent pas être comparées à quatre ou cinq pintes de vin généreux que boit tout payſan languedocien, qui en a le moyen, ainſi que le Provençal, ſur-tout en été.

Il ne ſeroit pas trop difficile de donner de très-bonnes raiſons de l'utilité du régime que nous approuvons, l'obſervation ſuffit: elle eſt conſtante. Il n'en eſt pas moins vrai que les liqueurs fortes, priſes avec excès, ſont plus pernicieuſes dans les *climats* chauds que dans les *climats* froids, c'eſt encore un fait. Les crapuleux ne font que s'abrutir dans le Nord, au lieu que dans nos colonies expoſées aux plus violentes chaleurs, l'abus des liqueurs fortes eſt une de cauſes qui occaſionnent le plus de ravages parmi les colons nouvellement tranſplantés. Les perſonnes qui ne ſont pas obligées à des travaux pénibles doivent ſaiſir le juſte milieu.

Il faut laiſſer à chaque peuple le fonds de nourriture auquel il eſt accoutumé, le riz aux orientaux, le macaroni à l'italien, le bœuf à l'anglais, le pain au françois, & nous ne preſcrirons pas ici ſur ce point des règles de détail qu'on trouvera ailleurs. On peut cependant avancer en général, que les fruits, les légumes, les viandes légères conviennent mieux aux habitans des pays chauds, & qu'on doit animer un peu ceux de ces alimens qui ont beſoin de quelque préparation, par l'addition des épiceries, & de certaines plantes aromatiques, comme le thym, le baume, le poivre, le géroſle, la canelle, la muſcade, &c.

Quant aux boiſſons, on doit faire uſage aux repas, pendant les grandes chaleurs, de liqueurs vineuſes légères, comme la bière, les vins acidules plus ou moins trempés, les gros vins acerbes de certains *climats* chauds, plus trempés encore. Toutes ces boiſſons doivent être priſes très-fraîches, & même à la glace, quand ce degré de froid n'eſt pas capable d'incommoder ſenſiblement. Les liqueurs

ſpiritueuſes

ſpi itue ſes, glacées, aigrelettes, les glaces bien parfumées priſes entre les repas ſont auſſi d'une grande reſſource dans les pays chauds. Les perſonnes qui les ont blâmées parmi les médecins ſont dignes d'être envoyées à l'école. (*Voyez* GLACE.)

Les farineux non fermentés, les laitages, les groſſes viandes, les poiſſons ſecs, fumés, ſalés, les viandes fumées & ſalées, ſont des alimens qui paroiſſent propres aux habitans des *climats* froids. La moutarde, la racine du raifort ſauvage, certaines ſubſtances végétales & animales à demi putréfiées comme le ſauerkrawt peuvent fournir aux habitans de ces contrées des aſſaiſonnemens utiles. Les liqueurs fortes, c'eſt-à-dire, les liqueurs ſpiritueuſes diſtillées conviennent éminemment aux pays froids. Le café à grande doſe, la boiſſon abondante de thé, & des autres liqueurs aqueuſes, qui ſe prennent chaudes, ſont auſſi très-utiles dans ces *climats*, ſur-tout par la circonſtance qu'on en fait uſage, quand elles ſont chaudes.

Les excès avec les femmes ſont très-pernicieux dans les *climats* chauds. Les habitans de nos iſles de l'Amérique, & de nos comptoirs dans les grandes Indes, y ſuccombent fort communément; ceux des *climats* froids n'en ſont pas à beaucoup près auſſi incommodés; au moins l'excès ne commence-t-il pas ſi tôt pour eux, comme nous l'avons déjà obſervé.

Les exercices doivent être plus modérés dans les *climats* chauds, que dans les *climats* froids; cette loi découle tout ſimplement de l'obſervation de la moindre vigueur des hommes dans les *climats* chauds.

Le ſommeil eſt fort naturel aux corps accablés par la chaleur. Les habitans des *climats* froids, quoique naturellement engourdis, ſoutiennent mieux les veilles.

Pour ce qui regarde les affections de l'ame, quand même la médecine ſeroit venue à bout de déterminer pour ainſi dire thermométriquement l'intenſité ſalutaire de chacune, il reſteroit encore à découvrir la façon de les exciter, & de les entretenir ſous ces diverſes températures. Ce qui n'eſt pas aiſé: la morale médicinale n'en eſt pas encore là, malgré les progrès qu'elle a faits. (*Voyez* AFFECTIONS DE L'AME.)

La plupart des obſervations que nous venons de faire relativement aux *climats* & à leur origine, conviennent à-peu-près dans le même ſens aux ſaiſons. La troiſième queſtion relative aux *climats* eſt de ſavoir quelles ſont les maladies qui leur ſont propres, ainſi que leurs cauſes. Ce n'eſt point à nous à traiter ces objets; c'eſt pourquoi nous renvoyons aux maladies endémiques.

Nous prenons le même parti relativement à la quatrième queſtion ſur les variétés des maladies dans les différens *climats*, leurs progrès, leurs terminaiſons, leurs criſes, leur type, & le traitement. *Voyez* les mots CRISE, TYPE, MÉTHODE CURATIVE.

Il eſt bon d'obſerver, avant de terminer cet article, que le *climat* agit plus ſenſiblement ſur les corps qui il affecte par une impreſſion ſoudaine, c'eſt-à-dire, que les hommes nouvellement tranſplantés, ſont plus expoſés aux incommodités qui dépendent du *climat*, que les naturels de chaque pays, & cela d'autant plus que leur *climat* différe davantage de celui dans lequel ils arrivent.

C'eſt une obſervation conſtante, & connue généralement, que les habitans des pays chauds peuvent paſſer avec moins d'inconvéniens dans les régions froides, que les habitans de ces dernières ne peuvent s'habituer dans les *climats* chauds. (*A. E.*)

Nous croyons devoir ajouter ici quelques obſervations de l'abbé Rozier ſur la chaleur des *climats*.

Les *climats* & les lieux les plus chauds doivent être ceux où la chaleur s'accumule le plus & s'évapore le moins. Les vaſtes déſerts de l'Aſie & de l'Afrique ſont toujours brûlans, parce que la rareté de l'eau & des rivières eſt cauſe qu'il n'y a preſque aucune évaporation: au contraire, l'Amérique, preſque partout couverte d'eau & de forêts, eſt moins brûlée ſous la même latitude, que les contrées arides & découvertes de l'Aſie & de l'Afrique. Dans nos contrées même, cette différence devient ſenſible à chaque pas. Les plaines les plus étendues, qui ne ſont coupées ni par des étangs, ni par des rivières, qui ne ſont ombragées par aucun arbre, comme celles de la Beauce, les pays craïeux de la Champagne, les landes de la Gaſcogne, &c. &c, ſont perpétuellement brûlées par les ardeurs de l'été, tandis que les plaines voiſines, perpétuellement arroſées des eaux abondantes, ou des marécages, tempèrent l'air échauffé par une évaporation bénigne & continuelle.

Il paroît très-naturel que ce ſoit au ſolſtice d'été, temps où le ſoleil eſt plus long-temps ſur notre horizon, pour nos *climats*, que les plus grandes chaleurs doivent ſe faire ſentir; mais ſi l'on fait attention que la chaleur actuelle eſt toujours la ſomme de la chaleur paſſée, jointe à la chaleur préſente, on concevra que la chaleur des mois de juillet & d'août doit être compoſée de celle que la terre a acquiſe par l'approche du ſoleil, vers le ſolſtice, en mai & juin, & par ſon retour de ce point d'élévation en juillet & août; de plus, la terre deſſéchée en mai & juin, par l'évaporation continuelle de ces deux mois, ne contient plus aſſez d'humidité pour fournir l'évaporation néceſſaire qui doit contrebalancer les chaleurs de

juillet & d'août, juſqu'à ce que par des pluies, ou des roſées abondantes, elle ait acquis de quoi faire au moins l'équilibre.

Il en eſt de la terre, en général, comme de tout autre corps en particulier, que l'on échauffe dans le feu, & que l'on en retire enſuite; il conſerve long-temps la chaleur qu'il y avoit acquiſe, quoiqu'il n'y ſoit plus expoſé. Les corps ne commencent à ſe refroidir, que lorſque la chaleur qu'ils avoient, commence à s'évaporer: mais ſi un corps eſt toujours plus échauffé, qu'il ne perd de ſa chaleur, ou s'il en perd bien moins qu'il n'en acquiert, alors il doit recevoir continuellement une nouvelle augmentation de chaleur; & c'eſt préciſément ce qui arrive à la terre en été.

Suppoſons, par exemple, que dans les grands jours de l'été, pendant tout l'intervalle de temps que le ſoleil eſt au-deſſus de notre horizon, la terre, & l'air qui l'environne, reçoivent cent degrés de chaleur: le jour ſuivant, le ſoleil agiſſant preſque avec la même force, en communiquera à peine à-peu-près cent autres, dont il s'en perdra encore environ cinquante pendant la nuit. Ainſi au commencement du troiſième jour la terre aura cent, ou preſque cent degrés de chaleur; d'où il s'enſuit que puiſqu'elle acquiert alors beaucoup plus de chaleur pendant le jour, qu'elle n'en perd pendant la nuit, il doit ſe faire, en ce cas, une augmentation conſidérable. Mais, après l'équinoxe, les jours venant à diminuer, & les nuits devenant beaucoup plus longues, il doit ſe faire une compenſation; de ſorte que, pendant l'hiver, il s'évapore la nuit une plus grande quantité de chaleur de deſſus la terre, qu'elle n'en reçoit pendant le jour. Ainſi le froid doit à ſon tour ſe faire ſentir; cette viciſſitude eſt perpétuelle d'année en année.

Les étés, en général, ſont à-peu-près les mêmes, ainſi que les hivers. La durée des vents du nord peut les rendre plus vifs, plus piquans dans une année, où la privation des pluies laiſſe quelquefois accumuler des chaleurs étouffantes; mais ces excès ne ſont qu'accidentels, ſur-tout dans nos *climats* tempérés, où les ſaiſons ne ſont pas infiniment diſſemblables.

Pluſieurs auteurs ont obſervé que la température de la France a changé depuis une ſuite de ſiècles, & qu'elle eſt plus chaude à préſent qu'autrefois. Si nous conſultons les écrivains du commencement de l'ère chrétienne, nous y trouverons un tableau du froid ancien bien plus rigoureux que celui de nos jours. Au rapport de Diodore de Sicile, & de Céſar, les rivières des Gaules geloient tous les hivers, & la glace étoit ſi ferme, que non-ſeulement des gens de pied & à cheval y paſſoient, mais même des armées entières, avec les chariots & les équipages. Quelques faits ſemblent auſſi prouver que, dans certains cantons, la chaleur a diminué de nos jours, puiſqu'on fait la récolte & les vendanges beaucoup plus tard.

Ce qui prouve encore que la chaleur, ou le froid des *climats*, augmentent ou diminuent ſuivant les circonſtances phyſiques capables d'opérer ces changemens, c'eſt que, du temps des romains, l'hiver étoit plus âpre & plus rude en Italie qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Il ſuffit d'ouvrir les ouvrages de Pline, de Virgile, pour s'en convaincre. Cependant cette heureuſe contrée étoit alors parfaitement cultivée; & l'on ſait que tout pays bien labouré eſt plus chaud que celui qui ne l'eſt pas: plus la ſurface de la terre eſt unie, moins elle abſorbe de chaleur.

Ovide, relégué ſur les bords de l'Euxin, dit que cette mer gèle chaque hiver, ſans que la pluie ni le ſoleil puiſſent en fondre la glace, & que même, en pluſieurs endroits, elle y eſt permanente pendant deux ans de ſuite. Virgile tient le même langage en parlant du Danube. Pline le jeune, en décrivant ſa maiſon de campagne, ſituée en Toſcane, dit que le ciel eſt froid & glacial en hiver, ce qui ne permet pas la culture des myrtes, des oliviers, qui y exiſtent aujourd'hui en grand nombre. Voilà à-peu-près le climat de Paris. Horace & Juvénal parlent des orages qui couvroient les rues de Rome, & des glaces du Tibre; cependant il eſt infiniment rare de voir de la neige à Rome, & des rivières glacées. On éprouve donc aujourd'hui, dans l'Italie, une chaleur plus forte & plus ſoutenue qu'autrefois.

Il ſemble que la raiſon pour laquelle ce *climat* eſt véritablement changé, c'eſt que la population étoit par-tout bien moins conſidérable du temps des romains: d'énormes & antiques forêts couvroient toute la ſuperficie de l'Allemagne, de la Pologne, & de la Hongrie, qui ſont au nord de l'Italie; les lacs étoient multipliés, les rivières ſans lit ſe répandoient dans les plaines. Il s'élevoit des pays incultes du nord des vents perçans, qui ſe répandoient en tortens en Italie, & y cauſoient de grands froids. En cinquante ans, le ſeul défrichement a changé le *climat* de la Penſilvanie.

Ces faits ne doivent pas nous engager à croire qu'en général, depuis dix-huit cents ans, la température du *climat* de la France ait gagné beaucoup du côté de la chaleur. On peut calculer cependant un changement qui eſt dû à la culture, aux défrichemens, aux abattis des forêts, aux deſſéchemens des étangs & des marais. Veut-on une preuve démonſtrative de cette vérité? que l'on jette un coup-d'œil ſur l'Amérique, par-tout où la culture n'a pas gagné, des forêts épaiſſes que la lumière ne pénètre jamais, des marais que la chaleur du ſoleil ne peut deſſécher, couvrent toute la terre, & rafraîchiſſent tellement l'atmoſphère, que lorſqu'on eſt obligé d'y paſſer la nuit, on eſt contraint d'y allumer du feu.

Digitized by Google

Dans les terreins que l'induſtrie humaine a défrichés, une température chaude, ſouvent un air brûlant, eſt le ſeul qu'on y reſpire ; & communément la différence de ces deux *climats* eſt la diſtance d'une ou deux lieues. Sans ſortir de France, dans les plaines de la Breſſe & du Forez, on n'éprouve jamais autant de chaleur que dans celles du Dauphiné, qui n'en ſont diſtantes que de quelques lieues. La maturité y eſt lente, les récoltes y ſont plus tardives, & la végétation paroit être le produit de deux *climats* très-éloignés.

Les poſitions locales, les abris, influent beaucoup ſur la température de l'atmoſphère ; les gorges des montagnes, à l'abri du nord, éprouvent des chaleurs plus conſidérables en été, que les plaines qu'elles avoiſinent, quoique les premières ſoient beaucoup plus élevées ; cette augmentation eſt due à la concentration de la chaleur, & à la repercuſſion des rayons lumineux par les côtes des montagnes. Les grandes chaleurs, à la vérité, ne ſont pas de longue durée ; mais elles ſont aſſez conſidérables pour être en état de faire mûrir des fruits, des légumes, qui ne croiſſent que dans nos provinces méridionales. (MACQUART.)

CLINIQUE, adj. (*Médecine.*)

Epithète commune à la médecine & aux médecins, à l'art, & aux artiſtes ; ce nom vient du mot grec κλινη, qui ſignifie lit.

On appelle *médecine clinique* la méthode ſuivie de voir & de traiter les malades alités, & l'on nomme *médecins cliniques* ceux qui aſſiſtent auprès du lit des malades, pour traiter leurs maux.

Pline fait *Hippocrate* auteur de la *médecine clinique* ; il n'y a pas, toutefois, de vraiſemblance que l'on ait tardé ſi long-temps à viſiter les malades dans leur lit : mais ce qui diſtingua ſi fort, à cet égard, l'ami de *Démocrite*, c'eſt, comme le remarque le même auteur, qu'il a été le premier qui ait clairement enſeigné la médecine.

C'eſt *Eſculape* qui eſt le véritable inventeur de la *médecine clinique*, & celui qui le premier l'a pratiquée. Les médecins, avant lui, ne viſitoient point les malades au lit ; on les portoit dans les carrefours, pour recevoir les avis des paſſans. Le centaure *Chiron* ſe tenoit dans ſa grotte, en attendant qu'on le vînt conſulter. Quant aux médecins de moindre importance, il eſt probable que ſemblables à nos empiriques modernes, ils couroient les foires pour débiter leurs remèdes, ſans s'aviſer d'aller voir les malades, pour obſerver les changemens qui arrivent dans les maladies, & y apporter les ſecours néceſſaires. Cette coutume, introduite par *Eſculape*, fit que les médecins qui l'imitèrent furent appellés *cliniques*. (*Anc. Encyclop.*)

On donnoit particulièrement le nom de *médecins cliniques* aux médecins des empereurs ; & il eſt clair qu'il leur étoit décerné par l'adulation, qui devoit vanter l'excellence & la ſupériorité de tout ce qui approchoit les *Céſars*.

Une flatterie plus baſſe & plus extraordinaire, faiſoit encore donner à Rome le nom de *médecins cliniques* à des hommes qui n'avoient aucun titre pour le mériter.

On employoit chez les romains les eſclaves à garder les malades, ce qui fit qu'on les appella *medici ad matulam* ; & pour leur faire plus d'honneur quelques auteurs leur donnèrent auſſi le nom de *medici clinici*, parce qu'ils ne bougeoient point d'auprès du lit des malades. Mais c'étoit là employer techniquement la ſignification du mot *clinicus*, qui déſignoit dans ſon vrai ſens, un médecin proprement dit, un homme éclairé, qui voyoit des malades au lit, & leur preſcrivoit des remèdes.

Martial lib. 1. *epigr.* 31. détourne auſſi la véritable ſignification du mot *clinicus*, dans une épigramme où il parle d'un pauvre chirurgien devenu porteur de corps morts, en latin *veſpillo*, c'eſt-à-dire qui faute d'emploi, s'étoit mis à porter les morts en terre, ou ſur le bucher.

Chirurgus fuerat, nunc eſt veſpillo ; Diaulus,
Cœpit quo potuit clinicus eſſe modo.

La pointe de cette épigramme conſiſte dans l'équivoque qui naît du double ſens du mot d'où *clinicus* a été formé & qui ſignifie également un lit & une bière. (*Extrait de l'ancienne Encyclopédie*)

La médecine *clinique* n'eſt proprement autre choſe que la médecine pratique, c'eſt-à-dire, la partie active de l'art de guérir. Elle eſt fondée ſur le mélange de théorie & d'obſervation néceſſaire pour conſtater l'expérience (*Voyez* le mot EXPÉRIENCE.) Mais elle eſt dégagée de ces recherches érudites, de ces raiſonnemens ſubtils & métaphyſiques, en un mot, de ce luxe de connoiſſances qui appauvrit l'eſprit du médecin, & de ces ſyſtèmes qui égarent ſon jugement, en offrant l'ombre au lieu de la réalité.

Il y avoit certainement eu des médecins qui avoient fait des obſervations au lit des malades avant Hippocrate ; mais comme il eſt le premier qui a recueilli & raſſemblé ces premiers faits, dépoſés dans les temples ou tranſmis par la tradition dans les familles qui étoient vouées à l'art de guérir ; comme il a préſenté ces faits avec une clarté & une préciſion auſſi inſtructive que philoſophique ; enfin, comme il a, ſous tous les rapports, réuni toutes les qualités propres à donner un exemple des connoiſſances, des talens & de la conduite néceſſaire au mé-

decin praticien, on doit le mettre à la tête des médecins cliniques.

En examinant les ouvrages d'*Hippocrate*, on voit que ceux qui l'ont immortalisé, & qui ont bravé l'attaque des siécles, sont ceux qui ont un rapport immédiat avec la médecine clinique. Tels sont les livres des aphorismes, de la diette, de l'air & des eaux, les prognostics, les constitutions & les épidémies. Demars, médecin de Boulogne-sur-mer, savant interprète & grand admirateur du pere de la médecine, a judicieusement observé que ces écrits se divisent naturellement en historiques & en dogmatiques. Les constitutions épidémiques & les quarante-deux histoires, sont de la premiére classe. Les livres du prognostic, des aphorismes, de la diette & des eaux sont de la seconde. Dans ses livres historiques, Hippocrate a pris une marche qui fait voir en quoi consiste l'observation *clinique*. Il n'étoit pas question, comme l'observe Galien, de donner une histoire des maladies telles que celle de Thucydide, qui en décrivant la perte d'Athènes, indique non-seulement tout ce qui se pratiqua pour lors, mais encore ce qui fut négligé; il falloit, comme l'a fait le pere de la médecine, écarter soigneusement tout ce qui pouvoit être superflu, pour ne laisser à l'attention que les objets sur lesquels elle pouvoit s'exercer.

Il falloit présenter en grande masse, & dessiner à grands traits, le rapport qui existe entre la nature des maladies & l'état de l'atmosphère, en offrant le tableau des quatre constitutions qui réunissent toutes les variétés météorologiques; il falloit, en décrivant les maladies, se borner aux détails qui apprennent à peser & calculer les forces de la nature, à la voir se préparer aux crises, & à connoître la valeur des signes qui les précédent & qui les accompagnent.

En écrivant les livres dogmatiques, Hippocrate a présenté les corollaires des livres historiques: car le dogme n'est autre chose qu'une vérité générale, résultante de l'observation éclairée par le raisonnement. Ainsi, les aphorismes de la troisième section, qui établissent les variétés de la température de l'air, & l'influence de ces variétés sur le corps humain, sont des corollaires des constitutions. Ainsi les prognostics & un grand nombre d'aphorismes, sont les corollaires de quarante-deux histoires des épidémies.

Nous donnerons à l'article général (MÉDECINE) un précis historique de la médecine *clinique*, en fixant particuliérement notre attention sur les médecins *cliniques* ou praticiens, & en faisant voir par ce rapprochement, que malgré les reproches que l'on a faits & que l'on fait encore tous les jours à la médecine, il y a eu une tradition constante des principes qui la constituent, & qu'on trouve une conformité frappante dans la médecine pratique, c'est-à-dire la médecine *clinique* des différens âges.

(DOUBLET.)

CLINOPODE. f. f. (*Mat. méd.*)

Clinopodium.

C'est un genre de plante à fleurs monopétales, de la famille des labiées, qui a des rapports avec les phomides & les balotes, & comprend des herbes & feuilles simples, dont les fleurs viennent par verticelles, garnies en dessous d'une collerette & de beaucoup de filets sétacés aussi longs que les calices. Il y en a quatre espèces. (*Dic. de botan. t. II.*)

On n'employe en médecine que le *clinopode* connu, qu'on a aussi nommé basilic sauvage.

Clinopodium vulgare. Linn.

Clinopodium origano simile humilius majore flore. Tournef. 195.

Acinos, Icon. icon. 504.

On regarde comme une variété de cette espèce,

Le petit *clinopode.*

Clinopodium origano simile humilius alterum minore folio. Tournef. 195.

Clinopodium mathioli minus. Class. 9, hist. P. 355.

La racine de cette plante est fibreuse; elle pousse des tiges droites, quarrées, velues, qui s'élèvent jusqu'à deux pieds. Les feuilles sont opposées, pétiolées, velues, ovales, légèrement dentées; elles ressemblent à celles de l'origan. Les fleurs sont purpurines, quelquefois blanches. Il lui succède un fruit composé de quatre semences, nues, ovales & attachées au fond du calice qui est un peu renflé extérieurement, & contracté à son orifice.

Cette plante est commune en Europe, sur le bord des bois, & dans les lieux secs & montueux. On la trouve aussi dans le Canada, où elle porte des corolles une fois plus petites.

La décoction des feuilles de *clinopode* passe pour un excellent antidote contre la piqûre des animaux vénimeux, pour un remède efficace contre les spasmes, les convulsions & la strangurie, facilite l'accouchement & l'excrétion des évacuations sexuelles. Elle arrête la diarrhée. Dioscoride dit qu'il faut la faire bouillir dans du vin, quand il n'y a pas de fièvre, & dans de l'eau dans le cas opposé. Selon cet auteur cette plante représente les pieds d'un lit; ce qui lui a mérité le nom de κλινη, *pus*, κλινη, *lectus.*

Digitized by Google

On employe aujourd'hui fort rarement cette plante. (Macquart.)

CLITORIS. (Vices du) *Pathol.*

La difformité du *clitoris*, quand ſa longueur eſt exceſſive, n'apporte pas un obſtacle abſolu à la génération; mais c'eſt un vice révoltant pour les maris, parce qu'il donne à la femme l'apparence de l'homme & réfroidit la tendreſſe de celui-ci pour un objet qui a trop de reſſemblance avec lui. Quoique cette conformation ſoit rare, les obſervateurs en fourniſſent beaucoup d'exemples. Elle étoit bien connue des anciens, les femmes grecques & romaines, dans les temps de diſſolutions des mœurs, ne rougiſſoient pas d'avouer cet état & de ſimuler entre elles les plaiſirs qui exigent la réunion des deux ſexes. S'il en faut croire l'hiſtoire, quelques-unes par jalouſie ſe portèrent aux plus grandes violences contre ces amans extraordinaires, & les punirent, par la mort, de leur inconſtance. Les anciens peignent ces liaiſons illicites avec les couleurs du vice le plus conſommé. Platon croyoit que Jupiter, pour punir ſévèrement les hommes qui avoient excité ſon courroux, les avoit ſéparés en deux parties du même ſexe, & que de-là naiſſoit cet amour violent qui tendoit à les réunir: mais qui n'en étoit pas moins une preuve de la colère des Dieux. Plutarque dit que ces liaiſons funeſtes dégradent la nature humaine: les poëtes de l'ancienne Rome n'en parlent qu'avec indignation, & ces déſordres, comme les vices de conformation qui les facilitoient, ont toujours été en horreur.

Tout concourt donc à déterminer les parens à ne pas laiſſer ſubſiſter une difformité, qui ſeroit la cauſe preſque infaillible du dégoût des hommes pour leurs épouſes, qui en éprouveroient bientôt un mortifiant abandon. Telle fut l'iſſue d'un mariage contracté, il n'y a pas long-temps, dans une ville de province peu diſtante de la capitale. Le mari inſtigué de s'être uni à une demoiſelle qui portoit ce vice de conformation, ne paſſa qu'une nuit avec elle: la femme fut contrainte à reporter dès le lendemain chez ſes parens ſes richeſſes & ſa honte.

La longueur du *clitoris* varie en ſes excès; elle s'étend depuis un pouce juſqu'à ſix, ſept & plus. Un obſervateur aſſure avoir meſuré un *clitoris* qui avoit douze pouces. Quoi qu'il en ſoit de ces dimenſions exceſſives, qu'on a peut-être exagérées, il n'en réſulte pas moins que cet organe eſt ſuſceptible d'acquérir une longueur nuiſible. Les anciens propoſoient d'en faire l'extirpation par le fer ou par le feu. Les modernes ont ajouté la ligature. Nous déterminerons la méthode qu'on doit préférer d'après l'examen ſommaire de la ſtructure de cette partie.

Elle eſt compoſée comme la verge de l'homme, de couches de fibres tendineuſes, qui ont une double origine. L'une s'élève de la tubéroſité de l'iſchion un peu intérieurement; à ces fibres s'en joignent de nouvelles qui partent de la branche de l'os pubis: elles ſe réuniſſent des côtés oppoſés pour former un corps arrondi, mais comprimé. Il eſt compoſé à l'intérieur de cellules formées par un tiſſu cellulaire, dont les lames ſont plus allongées que celles qu'on trouve dans les autres parties du corps. A ſon extrémité, eſt placé un gland ou une tête recouverte d'un prépuce. L'examen de ces dernières parties n'a pas un rapport immédiat avec notre objet.

Binnerger dit que la bleſſure des corps caverneux du *clitoris* eſt ſuivie d'hémorragies conſidérables: on n'en eſt pas ſurpris quand on vient à conſidérer que les artères qui leur fourniſſent du ſang, ſont d'un volume à en verſer une grande quantité avant que leur diamètre ſoit effacé. La ligature qui a été tentée pour faire tomber cet organe par la mortification, eſt dangereuſe, parce que ſa ſenſibilité exceſſive cauſe une irritation violente qui détermine, à ſon tour, une grande inflammation dans toutes les parties de la génération. Felix Plater, qui avoit tenté cette opération, convient qu'il fut contraint d'abandonner ce traitement. Le feu eſt un moyen cruel qui occaſionneroit auſſi des accidens graves par l'inflammation, & cette ſeconde méthode, quoiqu'elle ſoit conſeillée par des hommes d'un mérite diſtingué, doit être abſolument rejettée.

Aëtius nous apprend que les égyptiens faiſoient uſage de l'amputation. Il paroît par ſon récit & celui de quelques hiſtoriens, qui ont parlé des mœurs de ces peuples, que le défaut de conformation qui fait le ſujet de ce chapitre n'étoit pas rare parmi les égyptiennes. On ſe propoſoit en les guériſſant par l'opération, deux objets eſſentiels; 1°. celui de rendre les femmes ſupportables à leur mari; 2°. de faire ceſſer en elles ou de prévenir le goût exceſſif des plaiſirs de l'amour, qui étoit inévitable ou une ſuite néceſſaire de cette conformation; diſpoſition augmentée à chaque moment par le frottement des habillemens qui les tenoit dans une érection conſtante, & par conſéquent dans le deſir de jouir des embraſſemens de leur époux. Le même auteur décrit la méthode qui étoit en uſage dans cette contrée. On ne peut rien ajouter de bien intéreſſant aux procédés qui en ſont la baſe. On plaçoit les femmes d'une manière commode pour faciliter les opérations du chirurgien, (on employe les mêmes précautions dans l'opération de la taille,) on ſaiſiſſoit le *clitoris* avec des pinces, en le tirant légèrement à ſoi, (il vaut mieux le tenir ſimplement de la main gauche ſans ſe ſervir d'inſtrument qui occaſionne de la douleur) & on le coupoit tout près des deux de la pince. On obſervoit dans l'amputation d'éviter un trop-grand tiraille-

Digitized by Google

ment pour ne pas faire la ſection trop profonde, en même temps on avoit ſoin de ne pas laiſſer le reſte de cet organe trop long. On lavoit enſuite la plaie avec un vin aſtringent, puis on la recouvroit de ſubſtances propres à abſorber le ſang qui en découloit, & par-deſſus le tout on fixoit des éponges imbibées d'oxicrat. Il eſt plus ſimple après l'extirpation, de laver la plaie, comme l'enſeigne Ætius, & de la recouvrir avec des plumaceaux faits de charpie molle qu'on fixe ſur le lieu, comme on ſe comporte aujourd'hui dans l'amputation des extrémités. Le reſte de la curation n'a rien qui diffère de celle des autres plaies, dans leſquelles on doit éviter les hémorragies. (CHAMBON.)

CLOAQUE. ſ. m. (*Hygiène.*)

On donne le nom de *cloaque* à un endroit deſtiné à recevoir des immondices ou des amas de boue & de matières végétales ou animales en décompoſition. C'eſt particulièrement dans les endroits où le peuple eſt peu inſtruit, dans les campagnes ſur-tout, que l'ignorance des dangers, que les *cloaques* déterminent, a eu des influences très-fâcheuſes; ils peuvent devenir la cauſe de maladies épidémiques, & lorſque les matières qui y ſont contenues ſont répandues dans l'air, qui environne les habitations, ſur-tout lorſque les chaleurs ſont exceſſives; on a dit que ces vapeurs étoient inſuffiſantes pour procurer ces maladies putrides & malignes, qui ont quelquefois cauſé la déſolation & la dévaſtation des hommes; mais les accidens qui ſont la ſuite de la mauvaiſe odeur dans les endroits où les hommes ſont réunis en trop grande quantité, dans les hôpitaux, dans les vaiſſeaux où les malades ſont encombrés, me font déſirer que l'on ſoit fort en garde contre la négligence de ceux qui laiſſent faire de pareils amas dans les lieux habités. Chaque municipalité doit être inſtruite des dangers qu'elle court; la police doit être autoriſée à donner des ordres en conſéquence; les curés doivent y veiller auſſi, comme plus inſtruits que les autres, & ils doivent faire les plus grands efforts pour éloigner des habitans tous ces foyers de putréfaction, ſi l'on ne pouvoit entièrement les ſupprimer. On ſait de quelle utilité le vinaigre en profuſion peut devenir lorſqu'on eſt infecté par les vapeurs dangereuſes des *cloaques*, ainſi que la chaux. (*Voyez* pour les autres moyens les articles MÉPHITISME, PUTRÉFACTION.) (MACQUART.)

CLONICI.

On entend par mouvement *clonique* l'agitation involontaire de quelque organe ou de quelque membre, ſans que le motif qui détermine ce mouvement puiſſe être apperçu. Dans cette claſſe ſont rangés tous les mouvemens convulſifs, ſoit partiels, ſoit univerſels. On oppoſe le ſpaſme clonique au ſpaſme tonique, par lequel les parties reſtent dans un état de roideur & d'immobilité.

(SAILLANT.)

CLOPORTES. (*Mat. méd.*)

Les *cloportes*, nommés auſſi en françois *mille-pieds*, *pourcelets de S. Antoine*, & en latin *aſellus*, *millepeda*, *oniſcus*, ſont des inſectes trop généralement connus, pour qu'il ſoit néceſſaire d'en faire une deſcription détaillée; nous nous contenterons de faire obſerver qu'ils forment, dans la claſſe des inſectes aptères, un genre bien diſtinct, & qui a pour caractère quatorze pattes, & deux antennes briſées; qu'il y en a deux eſpèces connues aux environs de Paris; qu'en les examinant d'après leur forme générale, on trouve que leur corps eſt compoſé de dix anneaux, ou lames cruſtacées, ſans corcelet, qu'il porte à ſon extrémité une petite tête noire, deux yeux, & deux antennes compoſées de quatre articles très-mobiles. Du dernier anneau, allongé & rétréci, partent deux appendices ou deux filets dans le *cloporte* commun, *oniſcus caudâ obtusâ bifurcâ* de Linnéus, tandis qu'il n'y en a pas dans le *cloporte* armadille, *oniſcus caudâ obtusâ integerrimâ*; on emploie indifféremment en médecine l'une & l'autre eſpèce. Ces inſectes changent de peau; on trouve ſouvent dans les maiſons, ſur les murs & les appuis des fenêtres, ſur les vieilles planches humides, des dépouilles de *cloportes*, par l'examen deſquels on obſerve que toutes les parties des *cloportes*, les pattes, & les antennes même, quittent leur peau, comme les anneaux du corps. Les femelles portent tout l'été, ſous les derniers anneaux, une peau ſoulevée & tranſparente, ſous laquelle on apperçoit les petits vivans; elles ſont donc vivipares, ou bien leurs œufs, portés ſous cette membrane, y éclo ſent, & les petits ſortent vivans du ventre de leur mère.

La première eſpèce de *cloporte*, la plus commune dans les maiſons, & qu'on trouve dans les caves, ſur les pierres humides, ainſi que dans les campagnes, dans des lieux également humides, eſt liſſe, cendrée, tachée de noir & de jaune; il y en a trois variétés; nous venons de décrire la première; la ſeconde eſt liſſe, preſque noire, tachetée de gris, ſans mélange de jaune; la troiſième eſt d'un noir marbre, & chagriné en-deſſus de ſon corps; ces deux variétés ſe trouvent moins ſouvent que la première dans les maiſons.

La ſeconde eſpèce, nommée par Geoffroy *cloporte armadille*, n'a point d'appendices au dernier anneau; elle eſt liſſe, noire, brillante, offre un peu de blanc ſur le bord des anneaux; les ſept premiers anneaux ſont larges; le huitième paroît diviſé dans ſon milieu en trois autres; dès qu'on touche cet inſecte, il ſe replie & ſe roule en boule, en rapprochant ſa tête de ſa queue, de manière qu'on ne voit ni ſa tête, ni ſes pattes, & qu'il repréſente une ſphère liſſe, brillante comme une perle; c'eſt pour cela qu'on l'a nommé *cloporte armadille*; on ne trouve cette ſeconde eſpèce que dans les campagnes & dans des lieux moins humides que la première.

Digitized by Google

Quoique les *cloportes*, mâchés tout vivans, n'aient qu'une ſaveur légère & fade, ſans indice de propriétés énergiques, & qu'on ne trouve rien non plus qui annonce ces propriétés dans leur odeur, pluſieurs praticiens leur ont attribué de grandes vertus. Thouvenel eſt le ſeul qui ait dit quelque choſe de l'analyſe chimique de ces inſectes. Diſtillés vivans, au bain-marie, ils ont donné à ce chimiſte un phlegme d'une odeur fade, nauſéeuſe, comme lixivielle, & d'une ſaveur légèrement piquante; il l'a quelquefois trouvé alcalin; l'odeur ſingulière de ce phlegme, dit-il, exiſte, mais moins développée dans les *cloportes* vivans; elle eſt indépendante de l'alcali volatil, puiſqu'elle ſubſiſte après la ſaturation de ce dernier. Les *cloportes*, après cette diſtillation, ont perdu les cinq huitièmes de leur poids. En les traitant enſuite par les diſſolvans aqueux & ſpiritueux, on en tire, comme des autres inſectes, une matière extractive, & une matière graſſe; l'éther ſépare cette dernière de la première. Il y a environ deux gros de ſubſtance ſoluble dans une once de *cloportes* ſecs, & plus des deux tiers de cette ſubſtance ſont de l'extrait. Ces produits des *cloportes* ont une ſaveur âcre & un peu lixivielle, tandis que ceux des fourmis & des cantharides ſont amers & piquans. La matière graſſe & jaune des *cloportes* eſt ſoluble dans l'alcool, elle reſſemble à la graiſſe demi-concrète des reptiles. L'extrait aqueux de ces inſectes ſoumis à la diſtillation, donne un phlegme alcalin, tandis que celui des fourmis & des cantharides, dont Thouvenel compare l'analyſe à celle des *cloportes*, donne des ſignes d'acidité. Il n'a point trouvé de traces de nitre dans ces inſectes, de quelque manière qu'il s'y ſoit pris, quoique pluſieurs aient prétendu qu'ils en contenoient beaucoup, d'après leur exiſtence plus abondante ſur les murs anciens & ſalpêtrés, mais du muriate de potaſſe & de chaux, à ce qu'il paroît; enfin, d'après cette analyſe générale & comparative, Thouvenel croit pouvoir dire que, dans la claſſe des inſectes, les *cloportes* ſont aux fourmis, & aux cantharides, ce que ſont les reptiles aux autres animaux. En liſant cette partie de la diſſertation de Thouvenel, on trouve plus d'idées que d'expériences, plus de vues que de faits, & il en réſulte malheureuſement des aſſertions vagues & incertaines ſur la nature des *cloportes* & des autres inſectes, qui reſte encore entièrement à trouver. Il annonce encore que les *cloportes* ſauvages, qui vivent dans les bois pourris, contiennent beaucoup plus de ſubſtance extractive, & de matière graſſe, que les *cloportes* domeſtiques; ceux-ci lui ont fourni, à la vérité, plus de muriate de chaux.

On a rangé les *cloportes* parmi les médicamens apéritifs, diurétiques, inciſifs; on les a recommandés, employés même, dit-on, avec ſuccès dans les obſtructions, les épaiſſiſſemens du ſang & de la lymphe, dans les hydropiſies, la jauniſſe, les ſuppreſſions d'urines; on a même été juſqu'à les dire très-efficaces dans les calculs des reins & de la veſſie. Vogel a raſſemblé les détails ſuivans ſur les *cloportes* dans ſa matière médicale; leur ſuc exprimé, ou les inſectes étouffés dans l'alcool forment un remède ſtimulant & diurétique qui leve les obſtructions des viſcères, guérit la jauniſſe & l'hydropiſie qui en ſont la ſuite & qui fortifie la vue. Suivant Boyle, ils guériſſent la cataracte commençante; Dioſcoride & Baglivi les regardent comme un moyen aſſuré de guérir la ſuppreſſion d'urine. Horat. Angevius a vu deux malades chez leſquels la pierre fut briſée, ce ſont ſes expreſſions, par l'uſage d'un remède, dont le principal ingréd ent étoit des *cloportes* ſechés au four, & arroſé de temps en temps avec l'acide ſulfurique. P. Lauremberg, s'eſt délivré du même mal par ces inſectes. Malgré tous ces éloges, les praticiens inſtruits & ſans préjugés comptent peu ſur les *cloportes*. On les donnoit autrefois ſees & en poudre, à la doſe d'un ſcrupule juſqu'à deux gros; on en écraſoit dix ou douze & même quarante dans un bouillon; on les exprimoit auſſi après les avoir broyés avec un peu de vin blanc. On pourroit aller beaucoup au-dela ſans avoir rien à craindre, mais auſſi ſans un véritable eſpoir. J'ai vu pluſieurs hydropiques & d'autres perſonnes attaquées de catharres, qui prenoient inutilement le jus de deux à trois cents *cloportes* par jour. Thouvenel a fait les mêmes obſervations; la diſſertation ſur les matières animales médicamenteuſes offre quelques détails aſſez intéreſſans ſur l'action de ce remède. « J'ai préféré, dit ce médecin, dans ces expériences les *cloportes* récents, à toutes les préparations, dans la crainte, que la chaleur des menſtrues ne fit diſſiper ou autrement altérer leur principe médicamenteux. Cependant comme ces inſectes d'eſſechés & mis en poudre ſont encore un article conſidéré dans les pharmacies, & que c'eſt ſous cette forme qu'on les preſcrit le plus ſouvent, j'ai cru devoir en comparer les effets avec ceux des *cloportes* inaltérés. J'ai fait les eſſais avec les mêmes précautions & en variant les circonſtances; mais j'ai eu plus particulièrement en vue d'obſerver les excrétions de la peau & des reins. »

« J'ai pris pendant huit jours, dans une ſeule doſe, le matin à jeun, depuis un gros juſqu'à cinq de poudre de *cloportes*, délayée dans un verre d'eau pure ou d'eau miellée. J'ai remarqué que la chaleur de la peau, la fréquence & l'intenſité des pulſations avoient été très-peu augmentées pendant l'action de ce médicament, même aux plus fortes doſes. (Cinq gros de poudre ſont près de ſept cent *cloportes*, puiſque quatre cents de groſſeur ordinaire, ne pèſent lorſqu'ils ſont vivans qu'une once & qu'ils perdent environ les cinq huitiémes par la deſſication.) »

« J'ai auſſi obſervé toutes les fois, que la très-légère humectation à la peau n'étoit ſenſible que lorſque je gardois le lit, & que l'excipient de la poudre étoit chaud. J'ai preſque toujours éprouvé

Digitized by Google

pendant une heure ou une heure & demie, quelques douleurs à la tête, & ce ſentiment de mal être au *cardia* que l'on déſigne par le nom *mal au cœur*. J'ai eu enſuite un tenneſme dans les entrailles, avec quelques tranchées & une éruption de vents par haut & par bas. Enfin mot toutes les petites traverſeries que l'on reſſent ordinairement pendant l'action d'une purge, ſe ſont ſucceſſivement montrées; auſſi m'eſt-il arrivé pluſieurs fois d'avoir une ou deux ſelles en diarrhée. »

« Quant à l'excrétion des urines, elle n'a pas été régulièrement augmentée, en raiſon des doſes du médicament. Elle a même quelquefois été moindre que les jours où je ne prenois rien, ou ſeulement le verre d'eau pure, ou d'eau miellée; mais j'ai remarqué, en général, qu'avec les plus fortes doſes, quoique la quantité d'urine rendue dans l'eſpace de huit heures fut moins conſidérable, cependant le beſoin d'uriner étoit plus fréquent, & l'évacuation accompagnée par fois d'un ſentiment de cuiſſon. Ce fait prouve que la *diurèſe* n'eſt pas proportionnée à l'action du médicament ſur les organes urinaires, & que même elles ſont quelquefois en raiſon inverſe. J'ai auſſi vérifié que l'excrétion de la peau & celle des reins ſe ſuppléoient réciproquement; enſorte que les circonſtances acceſſoires propres à favoriſer l'une des fonctions, le faiſoient toujours au détriment de l'autre, & que ſous cet aſpect on pourroit regarder l'air froid & la boiſſon d'eau froide comme le plus puiſſant diurétique, & *vice verſâ*, pour les diaphorétiques. »

« Juſques-là on ne voit dans les *cloportes* que l'opération commune des ſubſtances légèrement âcres, laquelle s'exerce d'une manière plus ou moins marquée, ſuivant la diſpoſition des ſujets & les circonſtances de l'adminiſtration, ſur les inteſtins, les voies urinaires, & généralement ſur tous les ſyſtêmes, dont l'abouriſſant principal eſt l'organe intérieur. Pour y découvrir quelque choſe de marqué ſur les organes de l'urine, j'ai pris ces mêmes inſectes récents ſimplement broyés dans un peu d'eau, ou bien leur ſuc exprimé, depuis le nombre de quarante juſqu'à trois cents. J'ai éprouvé à un degré plus ſenſible tous les effets mentionnés ci-deſſus; mais cela n'eſt jamais allé juſqu'à m'incommoder ſérieuſement, comme auroit dû le faire une drogue tant ſoit peu plus active portée à une ſi haute doſe. »

Tout ce que j'ai, d'ailleurs, obſervé des *cloportes* ſur un grand nombre de ſujets auxquels je les ai fait prendre, eſt aſſez communément produit, dans les mêmes circonſtances, par beaucoup d'autres drogues légèrement ſtimulantes, données à titre de diurétiques, ſans qu'elles ayent pour cela aucune détermination particulière vers les organes urinaires; par conſéquent ſi ces inſectes poſſèdent réellement cette dernière qualité, elle doit être néceſſairement peu ſenſible, & ne ſe faire remarquer que chez les ſujets qui ont ces organes très-ſuſceptibles d'irritation, ce qui eſt conforme aux réſultats des obſervations ſuivantes. »

Les maladies contre leſquelles j'ai employé, le plus ſouvent & avec plus de ſuccès, les *cloportes*, ſont la jauniſſe, & ce qu'on appelle lait répandu, à la ſuite des couches. Je les ai auſſi données dans les maladies ſéreuſes (*à ſeroſa colluvie*;) c'eſt-à-dire, qui ſont produites par la ſur-abondance, ou par la ſécrétion viciée de l'humeur ſéreuſe. »

« Le premier cas de jauniſſe que j'ai guéri, eſt celui d'une jeune fille à demi chlorotique, chez laquelle la couleur jaune, livide univerſelle s'étoit établie lentement avec perte d'appétit, conſtipation habituelle, mélancolie, diminution notable des menſtrues ſans qu'il parût cependant aucun ſigne d'obſtruction dans les viſcères, mais ſeulement une foibleſſe générale & une lenteur extrême dans les ſécrétions. L'uſage du ſuc des *cloportes*, broyés & exprimés avec un peu de cerfeuil, continué ſoir & matin pendant quinze jours, fit totalement diſparoître la jauniſſe, en rendant les urines & l'excrétion cutanée d'une couleur jaune très-foncée; mais la malade ne fut parfaitement rétablie aux autres égards, que par l'adminiſtration des bains froids, des fortifians convenables, martiaux & amers. »

» J'ai pareillement traité, avec ſuccès, deux ictères ſpontanés, c'eſt-à-dire, ſurvenus ſans cauſe apparente, à des ſujets d'ailleurs bien portans, & chez leſquels on appercevoit ſeulement, par une ſuite de la dominance de leur tempérament, & peut-être par quelques fautes commiſes dans le régime, une dégénération bilieuſe des humeurs, ou une ſorte de cachéxie bilieuſe, conçue, dans le ſens d'un célèbre moderne (Bordeu); au contraire, dans les jauniſſes produites ou entretenues par quelque léſion grave du foie, ou des autres organes méſentériques, ou bien compliquées de quelques affections profondes dans le ſyſtême nerveux, ou dans le ſyſtême glanduleux; en un mot, dans tous les cas où il a fallu opérer plus que l'effet évacuant, ou légèrement excitant, j'ai toujours vu les *cloportes* ſeuls échouer, ou ne produire que des demi-ſuccès.

» J'ai obſervé la même choſe dans les maladies ſéreuſes & laiteuſes; ainſi il eſt inutile que je détaille ces obſervations; il m'eſt permis de conclure que les *cloportes* ſont un médicament de foible vertu, dont on peut cependant tirer quelque parti dans les cas les plus ſimples pour exciter les ſécrétions, & notamment celle des urines, ou bien pour ſervir d'auxiliaire aux remèdes plus énergiques dans le cas de complications mentionnées. Bien entendu que, pour en retirer quelque profit, il faudra toujours les employer à fortes doſes, par certaines, ou par poignées, contre le préjugé qui a fait craindre pour leur activité, au point que l'on a vu des médecins,

Digitized by Google

decins, d'ailleurs célèbres, diſcuter gravement, ſi on mettoit dans un bouillon médicamenteux ſix ou huit *cloportes* ».

Telle eſt la manière dont Thouvenel a traité des propriétés des *cloportes*; on voit qu'il ne leur refuſe pas toute vertu; mais les obſervations qu'il cite ne prouvent pas beaucoup en faveur de ces inſectes, puiſque les maladies dont il parle ſe ſeroient vraiſemblablement guéries toutes ſeules. C'eſt là la plus grande faute qu'on ait pu commettre en matière médicale, que de n'avoir pas aſſez compté ſur les forces de la nature, & d'avoir attribué aux médicamens ce qui n'appartient qu'à ces forces. Comment concevoir que des matières auſſi peu énergiques, auſſi fades que les *cloportes*, aient produit les effets qu'on leur attribue, ſur-tout en auſſi petite quantité que celle qu'on a employée, lorſqu'on voit que des doſes conſidérables n'ont fait naître que des changemens preſque inappréciables dans l'économie animale? Concluons de-là que les *cloportes* ſont fort éloignés de mériter la réputation médicamenteuſe qu'ils ont eue, que ce ſont des ſubſtances preſque inertes, qu'on ne doit pas en attendre d'effets remarquables, & qu'il ne faut pas perdre, en les employant, un temps précieux, qui doit être donné à l'action de remèdes beaucoup plus énergiques, &c.

(FOURCROY.)

CLOTURE DES RELIGIEUSES. (*Art. de Médecine légale.*) *Voyez* DISPENSE DES LOIX DE L'EGLISE. (MAHON.)

CLOU HYSTÉRIQUE.

C'eſt une douleur au ſommet de la tête, accompagnée d'une ſenſation de froid, qu'on éprouve quelquefois dans les maladies hyſtériques.

(SAILLANT.)

CLOU DE L'ŒIL.

Ce mot eſt employé par Lavoiſien pour déſigner le ſtaphylome. Celle ne confond point ces deux dénominations; il entend par *clous*, *clavi oculorum*, des tubercules calleux, qui ſe forment ſur le blanc de l'œil. Il veut qu'on les perce à leurs racines avec une aiguille, & qu'après les avoir coupés, on faſſe un panſement adouciſſant. *Voyez* PROPTOSIS, STAPHYLOME. (CHAMSERU.)

CLOU. *Voyez* FURONCLE (CAILLE.)

CLOUX DE GIROFLE. (*Mat. méd.*)

On nomme *cloux de giroſle* les fleurs non encore ouvertes du giroſlier, & ſéchées convenablement. *Voyez* GIROFLE. (FOURCROY.)

CLOUX MÈRES DE GIROFLE. (*Mat. méd.*)

C'eſt le nom qu'on donne au fruit noué & deſſéché du giroſle. *Voyez* GIROFLE. (FOURCROY.).

CLUNESIA, mot latin adopté par Sauvages, Vogel, & Cullen, pour déſigner le phlegmon, qui a ſon ſiége ſur une des feſſes. *Voyez* PHLEGMON.

(CAILLE.)

CLUSIUS. *Voyez* LECLUSE. (GOULIN.)

CLYMÈNE. (*Mat. méd.*)

Le mot de *clymène* eſt, ſuivant Blancard, le nom d'une plante légumineuſe très-ſemblable à une geſſe, & qui n'en diffère que parce qu'elle a pluſieurs feuilles qui partent de la même côte, quatre, ſix, ou huit; elle porte des feuilles pinnées & veillées; on attribue ſon nom à Clymenus Roi, qu'on regarde comme celui qui a trouvé cette plante. Blancard ne dit rien de ſes propriétés, & on ne voit pas dans ſon article quelle eſt la raiſon pour laquelle il en eſt fait mention; cette plante eſt le *lathyrus clymenum* de Linnéus. *Voyez* GESSE. (FOURCROY.)

CLYPÉOLE. (*Mat. méd.*)

Nom d'un genre de plante de la famille des crucifères, très-remarquable par une ſilicule orbiculaire applatie, échancrée, à une ſeule loge, & à une ſeule ſemence; c'étoit un jonthlaſpi de Tournefort. Blancard, qui parle de cette plante dans ſon *lexicon*, ne dit rien de ſes propriétés, ni de ſes uſage; il paroit qu'elle eſt âcre, incitive, irritante, antiſcorbutique; on l'emploie très-peu aujourd'hui.

(FOURCROY.)

CLYSSUS. (*Mat. méd.*)

On nommoit autrefois *cliſſus*, en chimie, une opération par laquelle on faiſoit détoner du nitre avec du charbon, dans des vaiſſeaux ſermés & deſtinés à condenſer les vapeurs qui ſe dégagent dans cette opération. On prenoit pour cela une cornue de fer portant à ſa voûte une ouverture, qu'on bouchoit avec une eſpèce de porte ou de couvercle garni de linge; on luttoit à la cornue trois grands ballons enfilés. Quand le fond du vaiſſeau devenoit rouge, on projettoit une bonne cuillerée du mélange de nitre & de charbon, & on bouchoit promptement la cornue. On voyoit alors s'élever dans les ballons une vapeur qui entraînoit un peu de charbon, & qu'on diſoit acide; le réſidu étoit du nitre fixé. On faiſoit la même opération avec le nitre & le ſoufre, le nitre & l'antimoine, &c. On attribuoit de grandes propriétés à ce produit, qu'on croyoit, d'après les idées de Paracelſe, comme un eſprit, une quin-

Digitized by Google

teſſence merveilleuſe. On n'emploie plus aujourd'hui ces produits, très-variables, ſuivant la manière dont on faiſoit l'opération; on ne fait même plus cette préparation. (FOURCROY.)

CLYSTÈRE, ſ. m. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites ooo-naturelles.

Claſſe III. *Applicata.*

Ordre III. Propreté, Motions.

Le *clyſtère*, qu'on nomme encore *lavement*, ou *remède*, eſt une injection d'eau ſimple, ou médicamenteuſe, introduite dans les intestins, au moyen d'une ſeringue.

C'eſt particulièrement la matière médicale qui doit traiter cet objet. Cependant, comme il eſt des circonſtances où, ſans être malade, on doit employer les lavemens, ne fût-ce que comme lotion; d'autres, où il eſt bon d'avertir que leur uſage habituel peut devenir préjudiciable, nous ſommes obligés de faire ici quelques remarques néceſſaires.

Les circonſtances qui, dans l'état de ſanté, rendent les *clyſtères* utiles, ſont le beſoin d'être rafraîchi, la conſtipation opiniâtre, trop de relâchement, les inſomnies accidentelles, les grandes laſſitudes.

Dans ces cas, ainſi que dans beaucoup d'autres, où le beſoin eſt particulièrement de rafraîchir, je crois qu'il faudroit toujours prendre deux lavemens, le premier qui ſeroit rendu ſur le champ, ſerviroit particulièrement à chaſſer les excrémens des gros intestins; un autre dont le fluide n'excéderoit pas la moitié de la ſeringue, afin de pouvoir le garder, deviendroit véritablement rafraîchiſſant & tempérant; de l'eau tiède ſuffira; on peut cependant y ajouter du ſon, du lait, pour rendre le *clyſtère* un peu plus adouciſſant; ou bien, dans le cas où le ventre eſt relâché, & où l'on peut prudemment chercher à le reſſerrer, le degré de température de l'eau ſuffira ſeul pour arriver au but qu'on ſe propoſe.

On ſait que plus l'eau eſt froide, plus elle eſt tonique & reſſerrante; ainſi on emploiera le degré de froid que les circonſtances paroîtront exiger.

Il faut bien s'aſſurer que le relâchement n'eſt pas produit par des particules âcres réſidentes dans les intestins, car alors, pour le faire ceſſer, l'eau de riz, de guimauve, la décoction de tripes de mouton, ſont des moyens bien plus avantageux.

On trouve beaucoup de perſonnes dans la ſociété, ſur-tout des femmes, qui imaginent que rien ne ſert mieux à conſerver la ſanté, ſur-tout la fraîcheur du teint, que de prendre chaque jour, non-ſeulement un lavement, mais même quelquefois deux, & même trois: il faut qu'elles ſachent qu'autant un *clyſtère*, quand le beſoin le néceſſite, devient avantageux, autant, à la longue, il devient préjudiciable à la ſanté, lorſque, ſans beſoin déciſif, on en fait un uſage journalier: il en réſulte que les intestins perdent leur ton, deviennent pareſſeux, & au point qu'au bout d'un certain temps, on ne peut plus aller à la garde-robe ſans employer le moyen dont on a abuſé. Il en réſulte encore que s'il ſurvient quelqu'accident, quelque maladie, le moyen peut-être dont on auroit pu tirer le plus grand parti, s'il avoit été inſolite, devient preſque inutile, & enlève à l'art de guérir une de ſes reſſources les plus faciles & les plus aſſurées. Il faut eſpérer que les femmes deviendront aſſez raiſonnables ſur cet article, pour mettre de côté le vain deſir de nous paroître jolies; nous les préférerons toujours lorſqu'elles ſeront aimables, & ſur-tout bien portantes; qu'elles ſoient sûres que ce ſont de fauſſes précautions, & qu'elles n'y parviendront pas, en affoibliſſant & en dérangeant leurs organes, pour arranger leur figure.

Il n'eſt pas hors de propos de donner quelques éclairciſſemens relativement aux ſeringues qui ſervent à donner des lavemens.

Une ſeringue eſt une machine qui fait office de pompe, compoſée particulièrement d'un cylindre creux d'étain, d'un piſton de même métal ou de bois & d'une canule dont l'ouverture peut avoir trois lignes de diamètre. Les canules ſont arrangées de manière qu'on peut ou prendre ſoi-même les *clyſtères*, ou les recevoir lorſqu'on eſt malade. Rien n'eſt plus commode que les canules, qui forment un angle droit avec le cylindre. En s'aſſeyant ſur leur extrémité ſur une chaiſe faite exprès, à culotte, ou bien ſur le côté, on appuie ſur le piſton, & on prend ſoi-même un *clyſtère* avec la plus grande facilité, en ayant ſoin de graiſſer le bout de la canule: les canules courbes ſont bien moins maniables que les droites dont nous venons de parler.

Les françois ſont les premiers qui ont adopté cet inſtrument & qui l'ont fait connoître dans le reſte de l'Europe; il n'y a pas long-tems qu'en Angleterre on donnoit des *clyſtères* avec de petites veſſies qui étoient de la plus grande incommodité, & qui ne produiſoient jamais l'effet qu'on avoit dû en attendre. Je regarde la ſeringue françoiſe comme un des agens les plus utiles de l'art de guérir, puiſque par ſon moyen, on évacue facilement les ſecondes voies dans bien des circonſtances importantes; qu'on peut ainſi faire prendre aux malades des médicamens auxquels ils répugnent de ſe ſoumettre autrement, que même elle ſert à prolonger l'exiſtence des perſonnes qui ont des obſtructions aux orifices de l'eſtomac, puiſqu'il

Digitized by Google

eſt poſſible de faire pénétrer de cette manière des bouillons nourriſſans & reſtaurans.

Il faut lorſqu'on ordonne des *clyſtères*, ſavoir ce que les différens individus peuvent retenir de ce qui eſt contenu dans la ſeringue, faute de cette attention, j'ai vu preſque toujours qu'on manquoit le but qui eſt de laiſſer dans les entrailles ce qui doit leur être le plus avantageux, lorſque les gros inteſtins ſont évacués, comme je l'ai obſervé plus haut.

Il faut faire attention au degré de chaleur de la liqueur qu'on injecte; ſi elle eſt trop chaude, elle relâche plus qu'on ne déſire, & l'on eſt bientôt obligé de laiſſer évacuer ce qui a été pris. Si au contraire elle eſt trop froide, elle peut ſur-tout chez les malades cauſer un reſſerrement accompagné de criſpations & de coliques violentes.

On remarque en général que quand le cylindre de la ſeringue eſt tellement chaud, qu'il laiſſe une douce impreſſion de chaleur ſur la main qui le tient, ou bien ſur la joue, le *clyſtère* eſt à la température la plus ordinairement requiſe.

La filaſſe qui entoure le gros bout du piſton doit être bien huilée, & tellement arrangée qu'elle laiſſe en même temps un jeu libre, & l'impoſſibilité au fluide de refluer ſupérieurement. On doit avoir ſoin de bien frotter & nétoyer la ſeringue avec une ſerviette chaque fois qu'on s'en eſt ſervi: ſans cette précaution elle pourroit ſentir mauvais, ou retenir des particules de ſubſtances qu'on n'a voulu employer que momentanément & qui agiſſent ſur l'étain.

On recommande aux perſonnes qui reçoivent ou qui prennent un lavement de retenir leur reſpiration, quand on leur en donne pour la première fois, ſans cela elles le rendroient ſur le champ.

On doit encore obſerver lorſqu'on donne des demi-lavemens, de ne point laiſſer d'intervalle entre le piſton & le fluide, ſans cela on injecteroit de l'air avant la matière du lavement, ce qui eſt toujours un grand inconvénient.

On doit tenir les ſeringues très-propres, après chaque lavement, les laver lorſqu'on a donné des remèdes compoſés, ſur-tout nétoyer particulièrement les canules, lorſqu'on ſe trouvera dans des circonſtances à ne pouvoir les changer pour différens individus.

Lorſqu'on donne des *clyſtères* à des perſonnes qui ne peuvent les prendre elles-mêmes, il faut les faire placer ſur le côté dans leur lit, de ſorte que les feſſes faſſent une ſaillie, & que les cuiſſes ſoient pliées en dedans: la canule bien huilée ne doit pas être enfoncée dans l'anus de plus de douze à quinze lignes. L'indicateur de la main gauche la retient: on pouſſe le *clyſtère*, mais toujours d'une manière égale & continue en évitant de le faire par jets ou par différentes repriſes. (MACQUART.)

CLYSTÈRE INTESTINAL. (*Mat. méd.*)

LE CLYSTÈRE INTESTINAL, LE LAVEMENT, *clyſma inteſtinale*, *clyſter*, *enema*, *lavamentum*, eſt une liqueur qu'on injecte dans le rectum à deſſein d'évacuer, d'altérer & de nourrir; on peut donc le rapporter aux injections. (*Voyez* ce mot ainſi que le mot FORMULE, ART DE FORMULER.

LA MATIÈRE en général eſt *excipiente* ou *excipiende*.

a. L'excipiente eſt une liqueur ou vulgaire, comme l'eau ſimple, l'eau de forges, le lait récent, le lait de beurre, le petit-lait, la bière, le vin, l'urine, &c. ou préparée qui ſe trouve dans les boutiques, ou qui eſt aſſez connue de l'apothicaire, pour que ſa préparation n'ait pas beſoin d'être preſcrite magiſtralement: par exemple les eaux diſtilées, le lait chalibé, les décoctions d'orge, d'avoine, des eſpèces émollientes carminatives, ou de quelques matières particulières, les bouillons de viande, les huiles exprimées, infuſées, cuites, ou autres ſemblables, ou une liqueur qu'il faut préparer au moyen d'une décoction, rarement d'une infuſion, ſelon l'ordonnance du médecin.

b. Les excipiendes ſont des ingrédiens quelconques, propres au but, qui peuvent être diſſous dans l'excipient, ou qui peuvent ſe mêler avec lui, de façon qu'il ne détruiſe pas la fluidité dont le *clyſtère* a beſoin. Ils ſont ou ſolubles dans l'eau comme les électuaires, les conſerves, les pulpes, les ſucs, les extraits, les miels, les ſyrops, les ſavons, le jaune d'œuf, le ſel, le ſucre, ou gras comme les huiles infuſées, cuites, exprimées, diſtillées, les graiſſes, les moëlles, le ſuif, le beurre, le baume, mais ſur-tout la térébenthine, les onguens, &c. ou poudres indiſſolubles. Néanmoins on ſe ſert ici plus rarement de ces derniers.

LE CHOIX eſt fixé par le différent but qu'on ſe propoſe, par la vertu connue de la matière, par le prix qu'elle coûte, par la promptitude avec laquelle on peut la préparer, & par les autres circonſtances qui ont rapport tant à cette matière qu'au malade & qu'il eſt facile de déterminer dans les cas particuliers. C'eſt pourquoi,

a. Il faut d'abord indiquer les règles qui appartiennent en général à l'injection. *Voyez* ce mot.

b. Lorſqu'il faut un prompt ſecours, ce qui arrive ſouvent, on doit bannir les décoctions, les infuſions & même les excipiendes, comme les huiles exprimées, qui demandent une longue préparation.

On ne manque pas de remèdes tout prêts, capables de remplir toutes ſortes d'indications.

c. N'ordonnez pas des matières trop précieuſes, ſur-tout s'il faut réitérer ſouvent les lavemens. Il y a deux raiſons pour cela : la première, pour ne point conſtituer le malade en trop grande dépenſe ; la ſeconde, pour empêcher que l'apothicaire ne prenne de-là occaſion d'employer des ingrédiens corrompus, les croyant aſſez bons pour le lieu où on doit les injecter, qui ne contient que des matières corrompues, & ſachant d'ailleurs qu'on fait rarement attention à ces ſortes de liqueurs.

d. Evitez s'il eſt poſſible d'employer des émolliens, des carminatifs, & beaucoup d'autres ingrédiens qui ne ſont deſtinés que pour faire des lavemens, & qui ſont tout préparés dans les boutiques. Très-ſouvent ils ſont paſſés, moiſis, infectés de vers. Il n'y a pas grande peine d'en preſcrire & d'en faire préparer d'autres ſur le champ.

e. Les huileux qu'on mêle avec les aqueux, ne demandent pas ici une union auſſi exacte que les formules internes, quoique cependant le miel, le jaune d'œuf, le ſucre, le ſavon, les ſels dont on ſe ſert quelquefois ici dans une autre vue, lorſque le cas le demande, puiſſent procurer cette union intime. Il faut néanmoins bien battre la térébenthine avec le jaune d'œuf, pour qu'étant bien diviſée elle agiſſe plus efficacement ; car on l'employe preſque comme un digeſtif.

f. Pourquoi craindre de mêler des acides dans le lavement, puiſqu'on ne craint pas d'y mêler les émétiques, & les purgatifs les plus âcres ? Certainement lorſqu'il s'agit de corriger la putréfaction, rallentir la chaleur de la fièvre, tout indique l'uſage des acides, pourvu qu'ils ſoient bien délayés.

g. Il eſt facile de ſe paſſer de matière poudreuſe, puiſqu'on en trouve d'autres propres à remplir toutes ſortes d'indications.

h. C'eſt mal à-propos qu'on bannit du lavement anthelmintique le ſel & l'huile. Qui peut aſſurer que les vers n'aiment que ce qui eſt doux puiſqu'ils ſe nichent dans ce qu'il y a de plus âcre ? Lorſqu'ils ſont une fois tués, &c. ils ſe diſſolvent bientôt, & pour lors il eſt facile de les expulſer.

i. Lorſqu'il s'agit de nourrir, il n'y a rien de mieux que le bouillon de viande de boucherie. On a remarqué qu'il paſſe dans le ſang preſque auſſitôt qu'on l'a pris, ſans cauſer le moindre mal. Il n'eſt donc pas abſolument néceſſaire qu'il ſoit préparé dans le ventricule & dans les inteſtins greles. Il ſuffit d'y ajoûter un antiſeptique, ſi la trop grande chaleur fait craindre la putréfaction.

k. Enfin comme le médecin doit toujours ſe conduire par la raiſon ; quand un lavement eſt indiqué, il faut qu'il réfléchiſſe ſur ce qu'il peut & ſur ce qu'il doit en attendre. Il lui ſera facile enſuite de trouver la matière propre pour le compoſer. Il obſervera par-là que les ſpécifiques, céphaliques, pectoraux, ſtomachiques, hépatiques, utérins, &c. tant de fois recommandés dans cette eſpèce de formule, ne produiſent pas de meilleurs effets que les remèdes généraux, délayans, humectans, émolliens, échauffans, rafraîchiſſans, aſſoupiſſans, diſcuſſifs, réſolutifs, ſtimulans. C'eſt ainſi qu'on rendra l'art facile aux commençans, & qu'on les détournera de la néceſſité ſervile de ſuivre toujours l'exemple des autres.

l. Il paroît par ce qui a été dit, qu'ici on n'a pas beſoin d'un fatras d'ingrédiens mal aſſortis : ſouvent un ſeul ſuffit ſans aucun excipiende.

Il eſt plus ordinaire d'en employer deux ? comme l'eau, le lait, le petit lait, avec le miel, le ſucre, le nitre, l'huile, le beurre, &c. Les lavemens faits avec l'urine ſeule, le ſel commun diſſous dans cinq fois autant d'eau, la décoction des feuilles de tabac ne ſont-ils pas regardés comme les plus certains, lorſqu'il s'agit d'émouvoir très-puiſſamment.

L'ORDRE eſt ici le même que dans les infuſions, les décoctions, ou les mixtures internes : car toutes les eſpèces de lavemens ſe peuvent rapporter à ces formules.

510. LES DOSES DE LA QUANTITÉ GÉNÉRALE ſont égales parcequ'on ne preſcrit preſque jamais qu'une choſe à la fois, mais la doſe varie,

a. A raiſon de l'âge. Voici à-peu près la règle qu'il faut ſuivre.

Pour un enfant nouveau né	onc. ij.
Un peu plus âgé	onc. iij, iv.
Pour un jeune homme	onc. vj, vij.
Pour un adulte	onc. viij, x, xij.

b. A raiſon de la *conſtitution du malade.* Il en faut plus pour ceux qui ſont grands, & moins pour ceux qui ſont petits. Lorſque les inteſtins ſont diſtendus par des flatuoſités, ou qu'ils ſont comprimés par un poids extérieur, par exemple, un fœtus déjà grand, des eaux, &c. ou bien que le malade eſt attaqué de l'aſthme, on doit ordonner une petite quantité de liqueur. Mais s'il faut émouvoir fortement, on doit en prendre une plus petite ; car ſi le remède irritant avoit un grand volume, on ſeroit obligé de le rendre fort vîte. Il faut auſſi une petite quantité, lorſqu'il doit être gardé long-tems. C'eſt une attention qu'il faut avoir par rapport au lavement qu'on donne pour nourrir.

d. Au reſte on peut compenſer la petite quantité

qu'on injecte, en la réitérant plus ſouvent ; & quand on a des raiſons pour cela, on donne à pluſieurs fois ce qu'on devoit donner en une ſeule.

511. La portion mutuelle des ingrédiens ne peut preſque pas ſe déterminer en général par des règles conſtantes. Il eſt facile de la déterminer, en faiſant attention à l'indication qu'on a à remplir, à la vertu de la matière, aux forces du malade, à ſa ſenſibilité plus ou moins grande, à la conſiſtance requiſe de l'injection, &c.

a. Si on a beſoin d'infuſions, de décoctions purgatives, on les donnera à une doſe deux fois plus forte que ſi on les prenoit par la bouche ; quelquefois auſſi à une doſe ſimple & même encore plus grande, lorſqu'il faut émouvoir puiſſamment.

b. Une dragme ou deux de ſels neutres qui ſont les plus uſités ici, ſuffiſent ſur x onc. de liqueur, pour ſtimuler médiocrement. Quelquefois cependant dans les lavemens fort âcres on les ordonne à la doſe de ʒ j. & même ij.

c. La proportion des matières qui ont la conſiſtance du miel ou de ſyrop, eſt extrêmement vague. Elle ſe détermine premièrement par leur vertu médicinale, & enſuite par leur conſiſtance, de ſorte que tout ſe réduit preſque à dire, qu'on en prenne poids égal à celui de la liqueur.

d. La quantité des matières graſſes eſt néanmoins plus petite, à moins qu'elles ne forment ſeules le lavement. Il eſt rare qu'elle n'excède la quatrième partie du tout. On n'ordonne guères plus de ʒ ß ou 3 vj de térébenthine, ſur ʒ x de liqueur.

e Les matières ſolides, ſeches, poudreuſes ne doivent pas s'employer à grande doſe, parce qu'elles s'épaiſſiſſent & ſe grumelent facilement. Une dragme ou ij ou inj ſuffiſent pour un adulte.

f Ne vous ſervez qu'avec beaucoup de précautions des opiates, & des autres draſtiques, ſur-tout de ceux dont la vertu dangéreuſe peut ſe gliſſer inſenſiblement & petit à petit dans les vaiſſeaux. Il y a dans les gros inteſtins beaucoup de nerfs, beaucoup de veines abſorbantes. Ainſi lorſqu'on injecte ces ſortes de remèdes ſans ménagement, il en arrive ſouvent les plus grands maux. On a vu un malade périr pour quatre grains d'opium qu'il avoit pris dans un lavement.

g. Soyez auſſi fort circonſpect dans l'uſage des remèdes irritans ; examinez s'ils ſont néceſſaires, de quelle eſpèce il les faut, & quelle quantité vous devez preſcrire. Vous manquerez également votre but ſoit en les employant témérairement, ſoit en ne les employant pas par trop de timidité. S'il faut ſtimuler, évacuer fortement, ou produire une forte révulſion, un foible irritant ne ſervira de rien. Veut-on que le *clyſtère* ſoit gardé long-tems pour ramollir, délayer, adoucir, fomenter, aſſoupir, nourrir ; on doit bannir entièrement les âcres.

LA SOUSCRIPTION, outre ce qui regarde l'infuſion, la décoction, le mélange, expoſe des choſes ſemblables à celles qui ont été dites ci-devant, excepté qu'il n'eſt pas néceſſaire ici que la dépuration ſoit fort exacte. F. *Enema vel clyſter* : F. *un lavement ou un clyſtère*. Mais comme dans bien des endroits l'apothicaire lui-même eſt chargé de faire l'injection, ou que du moins c'eſt chez lui qu'on prend les inſtrumens néceſſaires, on peut ajouter de plus,

a. L'âge de la perſonne à qui il faut donner le lavement, ſi c'eſt un enfant, un jeune homme, un adulte, pour pouvoir choiſir une canule proportionnée à l'ouverture de l'anus ; quoique ce ſoit une choſe facile à deviner par la quantité de la liqueur.

b. Le ſexe, ſi le malade eſt adulte ; car s'il ne l'eſt pas, ce ſont ordinairement les femmes qui donnent le lavement.

c. Le temps auquel on doit l'injecter ; ſi c'eſt ſur le champ, le matin, le ſoir, &c. Ce remède peut ſe donner à toute heure, & ſur-tout quand la néceſſité preſſe. Cependant il vaut mieux autant qu'on le peut que l'eſtomac ſoit vuide.

On ſuppoſe que les autres choſes qui ont rapport ici & dont on va parler ſont connues de celui qui injecte le lavement.

L'INSTRUCTION eſt à peine néceſſaire, à moins que la ſouſcription étant fort courte, ne faſſe pas mention de l'uſage. Alors on ſe contente de mettre le titre. Le reſte s'entend facilement par ce qu'on vient de dire. On ajoute néanmoins quelquefois, ou l'on dit de vive voix, certaines choſes qui peuvent faciliter l'application ou l'action du lavement. Savoir :

a. Ce qu'on doit faire avant l'*injection*. Cela varie dans ſes différentes circonſtances, & ne peut être déterminé que par l'indication. Je ne ferai qu'une ſeule remarque : avant que de donner un *clyſtère* nourriſſant, il faut en donner un purgatif, pour nétoyer les inteſtins, afin que le *clyſtère* nourriſſant ſoit abſorbé plus vite.

b. Ce qui concerne l'*injection*. Il faut dans la liqueur un juſte degré de chaleur, preſque égal à celui qui ſe rencontre dans un homme ſain. Ce qui

Digitized by Google

ſe connoît, lorſqu'en approchant de l'œil, des lèvres ou du dos de la main, le vaiſſeau qui contient le lavement, on n'en eſt point incommodé par la chaleur. L'excès de froid ou de chaud ne produit jamais de bons effets, il nuit même très-ſouvent au malade; il fait que les jaunes d'œufs, les matières graſſes qui entrent dans le lavement ſe coagulent, & que la canule ſe bouche. On doit indiquer la ſituation la plus commode pour le trajet de la liqueur à travers le canal inteſtinal. Il y a des gens qui penſent qu'il vaut mieux ſe coucher ſur le côté gauche que ſur le droit, parce que le pli ſigmoïde du colon à l'endroit où il ſe jette dans le rectum, étant ſitué dans le côté gauche, préſente une route qui va en pente. Voici des raiſons qui paroiſſent donner la préférence à la partie contraire; le détour du rectum qui monte de l'anus vers le côté droit, & qui dans cette ſituation réſiſte d'avantage au paſſage de la liqueur, la compreſſion de toute l'étendue du colon ſitué à gauche, qui aboutit immédiatement dans le rectum, produite par la maſſe de tous les inteſtins qui portent deſſus; enfin le jeu de la nature qui place quelquefois au côté droit du rectum le pli ſigmoïde du colon. C'eſt pourquoi je penſe avec beaucoup d'autres que la meilleure ſituation eſt de ſe coucher ſur le côté droit. Il y a néanmoins des cas où on ne peut pas choiſir. Il faut que le malade ſe tienne dans le repos & qu'il reſpire tranquillement; de peur que la vuide ne ſe rétréciſſe trop par les contractions des muſcles abdominaux, ou qu'il ne rejette le lavement auſſitôt. Il eſt inutile ici de faire mention des inſtrumens: ils varient ſuivant les différens lieux. *Voyez* R. de Farvaques, médec. pharmac. III. Book, chap. X. L'injection ne doit ſe faire ni fortement ni avec précipitation.

c. Ce qu'il faut faire après l'*injection*. On recommande au malade de ſe tourner doucement ſur le côté gauche ou ſur le dos, de ſe tenir en repos, de reſpirer tranquillement & de ſe retenir, s'il faut garder long-temps le lavement.

L'USAGE. Il a été expoſé en général. Il produit de très-bons effets, mais il eſt trop étendu pour qu'on puiſſe entrer ici dans le détail. Il convient à tout âge, même à l'âge le plus tendre.

Il nuit ſeulement à ceux qui ſont ſujets au flux hémorrhoïdal, ſi on employe des matières âcres: lorſqu'on le réitère trop ſouvent & ſans néceſſité, il affoiblit les inteſtins & les rend pareſſeux, en les accoutumant à avoir beſoin d'un ſtimulus, de ſorte que ſi on ne les excite pas par des lavemens continuels ils ne font plus leur fonction. Ceux qui prétendent que les lavemens ne ſont pas capables de nourrir, paroiſſent ignorer ce qui a été dit ci-devant. De plus l'illuſtre Winſlow a démontré dans le colon des vaiſſeaux lactés remplis de chyle. On a vu des perſonnes enyvrées pour avoir pris en lavement du vin, de l'eſprit-de-vin, & même en petite quantité.

EXEMPLES.

I. *Clyſtère pour réſoudre le méconium endurci, & pour l'évacuer.*

Voyez H. Boerh. Mat. méd., p. 224.

Prenez de petit-lait frais..... onc. ij
de ſavon de Veniſe..... drag. j ß
de miel..... drag. ij

M. F. *un clyſtère pour un enfant nouveau-né.*

II. *Autre pour chaſſer les vers.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 235.

Prenez de vitriol de mars..... gr. xv
d'eau diſtill. de chicor..... onc. iv

M. F. *un lavement pour un enfant de trois ou quatre ans.*

III. *Clyſtère raffraîchiſſant, antiphlogiſtique, dans la rage*, ibid. p. 183.

Prenez de nitre..... drag. ij
de vinaigre de ſureau.....
de miel roſat, ana..... onc. ij
d'eau d'une décoction d'orge. onc. x

M. F. un clyſtère.

1. *On le donnera deux ou trois fois le jour.*

IV. *Clyſtère nourriſſant*, ibid. p. 139.

Prenez de bouillon de viande..... onc. x
de ſel de nitre..... gr. x
d'eſprit de ſel..... goutt. vj
M.

1. *On le donnera tous les huit heures, après avoir nettoyé les intéſtins auparavant, au moyen d'un clyſtère purgatif.*

V. *Clyſtère émollient, anodyn, apéritif, pour chaſſer la pierre.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 243.

Prenez de feuilles de mauve.....
de pariétaire.....
de lierre terreſtre..... } ana poig. j
de petit-lait frais..... Q. S.

Faites cuire l'eſpace d'un quart-d'heure. A onces ix de colature exprimée, ajoutez :

d'huile de lin..... onc. j
de nitre purifié..... drag. ß
M.

1. *On le donnera matin & ſoir.*

VI. *Clyſtère balſamique, anodyn, contre la dyſſenterie.*

Prenez de fleurs de camomille..... poig. ij

Faites cuire avec de lait doux q. ſ. pendant un quart-d'heure, dans un vaiſſeau fermé.

A onc. viij de colature, ajoutez :

de térébenthine de Veniſe battue avec le jaune d'œuf.... drag. iij
de miel roſat..... onc. j

M. F. un lavement pour un adulte.

VII. *Clyſtère révulſif, pour diminuer l'impétuoſité de la ſalivation mercurielle.*

Voyez H. Boerh., Mat. méd., p. 151.

Prenez de fleurs de ſéné..... onc. j
d'agaric..... drag. iv
de ſemence de cartham..... drag. ij
de racine de jalap..... drag. j

Faites cuire dans l'eau ; prenez onc. xij de colature pour un lavement.

(*Extrait de l'art de formuler de Gaubius.*)

On pourroit multiplier, & les préceptes, relativement à la préparation des *clyſtères*, & les exemples de ces médicamens ; mais on a préféré ſe borner aux généralités préſentées avec beaucoup d'ordre & de clarté par Gaubius. (FOURCROY.)

COMBRAND. (*Eaux minérales.*)

C'eſt un bourg du Haut-Poitou, ſitué à une lieue de la Pommeraye. La ſource minérale ſe trouve à une lieue de ce bourg, & elle eſt froide. Gallois la dit purgative ; les détails relatifs à ſes vertus & à ſa nature ne ſont preſque pas connus.

(MACQUART.)

CYTISE. ſ. m. (*Hygiène.*) (*Mat. méd.*)

Cytiſus.

Le cytiſe eſt un genre de plante à fleurs polypétalées de la famille des légumineuſes, & elle a de très-grands rapports avec les genets. Il comprend des arbriſſeaux très-forts, & des arbuſtes à feuilles alternes & ternées, à fleurs papilionacées, dont la carène en général n'eſt point pendante comme dans la plupart des genets.

Parmi les dix-huit eſpèces de *cytiſes* conſignées dans le dict. de bot., il n'y a que deux *cytiſes* qui méritent que nous en faſſions mention.

1°. Le *cytiſe* des jardins ou treſle des jardiniers.

Cytiſus ſeſſilifolius. Linn.

Cytiſus glabris foliis ſubrotundis pediculis breviſſimis. C. B. P. 390. Tournef. 648.

C'eſt un joli arbriſſeau très-ramifié à rameaux menus & montans, qui s'éléve en buiſſon de quatre à ſept pieds ; ſes feuilles ſont alternes, petites, nombreuſes, compoſées de trois folioles ovales-obtondes, mucronées, portées ſur des pétioles longs de cinq à ſix lignes.

Les fleurs ſont d'un beau jaune, raſſemblées en grappes courtes, droites & ſerrées au ſommet des rameaux. Leur calice eſt glabre, ou peu coloré, garni à ſa baſe de deux ou trois petites écailles brunes.

Ce *cytiſe* croît dans les provinces méridionales de la France, l'Eſpagne, & l'Italie ; c'eſt un arbuſte qui eſt cultivé dans les jardins pour l'agrément.

On a cru que ce *cytiſe* avoit les vertus du genet, c'eſt-à-dire qu'il devoit être particulièrement admis dans la claſſe des apéritifs & des déterſifs : nous ſavons très-peu de choſes ſur le mérite de cette plante.

Cytiſe des Indes, dit *pois d'angole*, de *congo*, de *pigeon*, & *ambrevade.*

Cytiſus, cajan. Linn.

Cytiſus fruteſcens ſericeus. Plum. ſpec. 19. Turnef. 658.

Phaſeolus arbor indica incana, ſiliquis toroſis. Pluk. t. 213.

Shora-padru. Rheed. mal. 6.

Ce *cytiſe* s'élève en arbriſſeau de ſix à huit pieds. Il eſt toujours verd : ſes rameaux ſont ſtriés, chargés de poils courts & blanchâtres au ſommet ; les feuilles ſont alternes, pétiolées, compoſées de trois folioles, lancéolées, pointues, molles, veloutées, blanchâtres, & cotoneuſes en deſſous.

Les fleurs qui viennent dans la partie ſupérieure du

rameau, ſont jaunes, pédonculées, & ſur des grappes axillaires. Leur calice eſt couvert d'un duvet roux & court. Les gouſſes ſont longues de deux pouces, pointues, enflées à l'endroit des ſemences, & à interſtices obliques. Les ſemences ſont globuleuſes, rouſſâtres, ou blanches, avec un ombilic.

Cet arbriſſeau croît aux Antilles, & dans les Indes Orientales : on le cultive au jardin national des plantes.

Les ſemences ſont bonnes à manger ; on les fait cuire, & on les accommode comme les lentilles ; elles ſont d'une grande reſſource aux gens du pays, particulièrement pour nourrir leurs eſclaves ; elles ſervent auſſi à engraiſſer la volaille & les pigeons, qui en ſont très friands. Cette ſubſtance a le mérite des ſubſtances végétales farineuſes de la nature des pois, des feves, & des lentilles.

(MACQUART.)

Fin du Tome Quatrième.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google